BnF Gallica

Encyclopédie du dix-neuvième siècle : répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec la biographie de [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie du dix-neuvième siècle : répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec la biographie de tous les hommes célèbres. T. 15, LIT-MEN / [préf. signée : le directeur, Ange de Saint-Priest]. 1836-1853.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

919

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PARIS. — IMPRIMERIE MAULDE ET RENOU, RUE BAILLEUL, 9-11.

92/1

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES.

Biblioth. des
Frères Mineurs
de S. REMO

TOME QUINZIÈME.

Sect. 15
Ray. D

COUVENT DES FRANCISCAINS
TOULOUSE

BIBLIOTHÈQUE

PARIS,

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIECLE

RUE JACOB, 31.

1851

BIBLIOTHÈQUE DES P.P. FRANCISCAINS
COUVENT DE BÉZIERS (HÉRAULT)

ENCYCLOPÉDIE

DU XIX^e SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

COUVENT DES FRANCISCAINS
TOULOUSE
BIBLIOTHÈQUE

L

LITUACÉES, *Lituaceæ* (*moll.*). Nom donné par Blainville à une famille de coquilles cloisonnées, dont il réunit les genres sous les caractères suivants : animal à peu près inconnu, si ce n'est dans la spinule; coquille polythalame ou cloisonnée, symétrique, enroulée dans une plus ou moins grande partie de son étendue, mais constamment droite vers la partie terminale, de manière que l'ouverture n'est jamais modifiée par l'avant-dernier tour. Cette famille, d'après la forme des cloisons, se trouve partagée en deux sections comprenant, la première, des coquilles dont les cloisons sont sinueuses, représentées par les deux genres *Ammonocératite* et *Hamite;* la seconde, les coquilles à cloisons simples, comprises dans les genres *Spirule*, *Lituole*, *Scaphite* et *Ichthyosaréolite*.

LITUOLÉES (*moll.*). Lamarck avait d'abord proposé cette famille sous le nom de *Lituolacées*, en la composant, outre les genres *Lituolite*, *spiralinite* et *spirule*, des Orthocères, des Hippurites et des Bélemnites; mais il a ensuite modifié ce nom primitif, et isolé cette nouvelle famille des trois derniers genres que nous venons de citer.

LITUUS. Bâton des augures dont la forme était la même que celle de la crosse épiscopale. On attribue à Romulus l'invention des lituus qu'il donna aux trois augures primitifs de l'ancienne Rome, comme marque de leur dignité. Depuis lors les augures tenaient toujours en main cet instrument lorsqu'ils consultaient le vol des oiseaux, et s'en servaient pour diviser le ciel en quatre régions et former ainsi ce qu'on nommait le *temple*. Le lituus était gardé avec beaucoup de soin dans la capitale. On le perdit un moment après la prise de Rome par les Gaulois, mais on le retrouva, si l'on en croit Cicéron, dans un petit temple des Saliens, situé sur le mont Palatin. Les augures sont toujours représentés avec ce bâton, que l'on voit aussi très souvent sur les médailles, joint aux autres ornements pontificaux. — On donnait aussi le nom de *Lituus* à un instrument de musique militaire des Romains, qui, suivant Acron, ancien commentateur d'Horace, était courbé, servait à la cavalerie et avait un son aigü, en quoi il différait de la tuba qui servait à l'infanterie, était de forme droite et avait un son grave. Il ne faut pas toutefois confondre le *lituus* avec le *cornu*. La courbure du premier formait tout au plus un quart de cercle, et celle du *cornu* faisait souvent plus qu'un cercle.

LIVADIE, anciennement *Lebadea*. Ville de Grèce, dans l'ancienne Béotie, à 85 kilom. N.-O. d'Athènes, sur une petite rivière du même nom, à peu de distance, à l'O., du lac Topolins (l'ancien Capaïs), qu'on appelle souvent aussi *lac de Livadie*. Elle est assez grande, mais triste et laide. Il s'y fait quelque commerce de riz, de blé et de laine. Les voyageurs vont y visiter l'antre de Trophonius, célèbre dans l'antiquité. — On donnait, sous le gouvernement turc, le nom de *province de Livadie* à toute la Grèce septentrionale, c'est-à-dire aux anciennes contrées appelées jadis Thessalie, Acarnanie, Etolie,

Phocide, Béotie et Attique. E. CORTEMBERT.

LIVÈCHE, *Ligusticum* (*bot.*). Genre de la famille des Ombellifères et de la pentandrie-digynie dans le système de Linné, offrant pour caractères : ombelles et ombellules formées de plusieurs rayons, et munies d'involucre et d'involucelles polyphylles; calice à cinq dents à peine visibles; cinq pétales ovales, lancéolés, entiers, égaux, courbés en dedans; cinq étamines; ovaire surmonté de deux styles rapprochés, un peu courts et à stigmates simples; akène oblong, marqué de chaque côté de cinq sillons profonds, et conséquemment présentant cinq angles ou côtes épaisses et un peu saillantes. Les *Livêches* ont beaucoup de rapports avec les genres *Laserpitium*, *Selinum* et *Angelica*. Le genre Livêche ne diffère même du premier qu'en ce que ses fruits ne sont pas relevés de côtes aussi saillantes et membraneuses; la faiblesse de ce caractère a été cause que l'on a même transporté plusieurs espèces d'un genre à l'autre. — L'espèce principale de ce genre est la LIVÊCHE COMMUNE, *Ligusticum Levisticum*, que l'on range parfois dans les Angeliques.

LIVERPOOL. Ville d'Angleterre et le principal port de ce royaume après Londres. Cette place importante est sur la côte occidentale de la Grande-Bretagne, dans le comté de Lancastre, à 240 kilom. N.-O. de Londres, sur la rive droite de la Mersey, et près de l'embouchure de ce fleuve dans la mer d'Irlande, par 53° 22′ de latitude N. et 5° 17′ de longit. O. Liverpool se déploie sur une grande largeur le long de la Mersey, et offre le plus imposant aspect. Le port se compose, outre la Mersey, de vingt-deux bassins ou docks, dont la superficie totale est de 446,600 mètres carrés. Les maisons sont toutes en briques et couvertes en ardoises; la plupart des rues sont larges et belles. Parmi les édifices publics, on remarque l'hôtel-de-ville, surmonté d'une belle statue de la Grande-Bretagne; la Bourse, au centre de laquelle est un mausolée en mémoire de Nelson; les bâtiments des halles; la prison, bâtie sur un plan du célèbre Howard; l'infirmerie publique, l'hôpital des marins, le dispensaire. Parmi les établissements d'instruction, on doit citer l'institution royale académique pour la littérature, les sciences et les arts; l'Institut pour les aveugles; l'École des orphelins; les lycées avec une riche bibliothèque.— Les manufactures de Liverpool sont nombreuses et importantes. Il y a, entre autres, de grandes usines pour le fer et le cuivre; des moulins à blé considérables; des brasseries, des chantiers immenses pour la construction, la réparation ou l'armement des navires; des fabriques de produits chimiques, de mouvements de montres et d'outils d'horlogerie.

La situation de la ville de Liverpool dans le comté le plus manufacturier de l'Angleterre, à peu de distance de ce merveilleux atelier qui se nomme Manchester, et sur la partie de la côte anglaise qui est le plus à proximité de l'Amérique, l'ont rendue l'un des ports les plus florissants du monde. C'est surtout le grand entrepôt du commerce avec l'Amérique. Des communications régulières et fréquentes par bâtiments à vapeur l'unissent à New-York, et permettent de faire le voyage d'Europe en Amérique en douze jours et le retour en dix jours. Les trois quarts du commerce de l'Angleterre avec les États-Unis se font par ce port où entrent annuellement environ 1,000 navires. Le coton est le principal objet des importations; il en arrive chaque année un nombre prodigieux de balles. Les tissus de coton et de laine sont les principaux articles d'exportation. Le plus ancien chemin de fer d'Angleterre est celui de Manchester à Liverpool, qu'il traverse dans un tunnel de 2,248 mètres; par ce chemin, Liverpool communique avec la métropole du royaume, à laquelle il est encore relié par le chemin de Chester. Le canal de Leeds-et-Liverpool, qui vient aboutir dans la Mersey, favorise les relations avec les grandes villes manufacturières des comtés de Lancastre et d'York. — Avant le XVI^e^ siècle, cette ville n'était encore qu'un hameau; en 1700 elle n'avait que 5,000 habitants; en 1801, elle en avait déjà 78,000; en 1821, elle en comptait 119,000; aujourd'hui elle renferme plus de 300,000 âmes.

Il existe encore deux petites villes appelées *Liverpool*, l'une sur la côte méridionale de la Nouvelle-Écosse, l'autre sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale. E. C.

LIVIA. Famille romaine dont les surnoms sont : *Claudianus*, *Drusus*, *Libo*, *Manulianus*, *Salinator*. Les seuls personnages importants de cette maison sont LIVIUS-DRUSUS (*voy.* DRUSUS), et deux membres du rameau du *Salinator*.— Le premier, LIVIUS-SALINATOR (*Marcus*), surnommé *Salinator* à cause d'un impôt qu'il fit établir sur le sel, fut consul en 219, et fit avec succès la guerre en Illyrie. Il parvint une seconde fois au consulat en 207, et eut pour collègue Claudius Néron, son ennemi. Dans les circonstances terribles où se trouvait alors la république mise à deux doigts de sa perte par Annibal, Salinator sut oublier ses griefs, et seconda son collègue dans cette attaque hardie qui coûta la vie à Asdrubal et sauva Rome. — LIVIUS-SALINATOR (*Caïus*), préteur en 190, battit Polyxnidas, amiral d'An

tiochus-le-Grand, et fut élevé au consulat en 188.

LIVIE (Livia-Drusilla), de l'ancienne famille Claudia, appartenait à la famille Livia, à la suite de l'adoption, par cette dernière, d'un des aïeux de Livie, Caïus-Livius-Drusus-Claudius. Livie épousa en premières noces Claudius-Tiberius Néro, dont elle eut Tibère et Drusus, surnommé *Germanicus*. Elle était enceinte de Drusus lorsque Auguste, auquel elle avait inspiré une passion violente, l'enleva à son mari et l'épousa. Livie était douée d'une beauté éclatante, et d'un esprit plein de finesse et de pénétration; elle possédait même une instruction très élevée pour une femme, et Auguste lui demandait souvent conseil. Elle profita de son ascendant sur lui pour assurer la couronne à son fils Tibère, au nom duquel elle espérait régner un jour. Mais le nouvel empereur ne lui laissa aucune autorité. Elle mourut l'an 30 de J.-C. On l'a accusée d'avoir fait périr tous les parents d'Auguste qui auraient pu prétendre au trône, et d'avoir abrégé les jours d'Auguste lui-même dans la crainte qu'il ne vînt à désigner Agrippa-Posthume pour son successeur.

Une autre Livie, surnommée *Levilla*, et fille de Drusus, fils de l'impératrice Livie, épousa Drusus, fils de Tibère, et fut accusée d'avoir empoisonné son mari de concert avec Séjan. Lorsque ce favori eut été étranglé par ordre de Tibère, Livie fut jetée dans un cachot où elle mourut de faim.

LIVIE, *Livia* (*ins.*). Genre d'hémiptères-homoptères, de la famille des Psylles, très curieux et facile à reconnaître par la forme de sa tête qui est carrée, aplatie, profondément déprimée au milieu : les antennes sont composées de 10 articles serrés et courts, les premiers gros, le dernier terminé par deux soies. — L'unique espèce, la Livie des jongs, *L. juncorum*, Lin., se trouve dans les marécages : la femelle dépose ses œufs dans les fleurs du jonc articulé, et cette piqûre détermine un afflux de sève qui occasionne une boursouflure dans ces parties, et leur fait acquérir un développement double ou triple de celui qu'elles auraient eu dans leur état naturel. Les larves et les nymphes vivent dans l'intérieur de ces fausses-galles, et rendent par l'anus une matière farineuse qui les environne, et au milieu de laquelle elles semblent prendre plaisir à se tenir, ainsi que l'insecte parfait qui saute plus qu'il ne marche. L. F.

LIVONIE, en russe, *Lifliandïca*, en allemand, *Liefland*. Gouvernement de la partie occidentale de la Russie d'Europe, dans le bassin de la Baltique, entre 56° 32′ et 59° 3′ de latitude N. et entre 19° 25′ et 25° 20′ de longitude. Il est renfermé entre le golfe de Livonie, à l'O., et le lac Peïpous, qui le sépare du gouvernement de Saint-Pétersbourg, à l'E.; l'Esthonie et les gouvernements de Pskov, de Vitebok et de Courlande le bornent ailleurs. Sa superficie est de 50,490 kilom. carrés, et sa population d'environ 750,000 habitants. Œsel et Mæn sont des îles assez considérables qui dépendent de ce pays. Le sol est généralement plat. Les principaux cours d'eau sont au S., la Dvina méridionale, au milieu, l'Aa, et au N. le Pernau ; tous tributaires du golfe de Livonie; la Welika se rend dans le lac Peïpous. Outre ce lac, il y en a un grand nombre d'autres de plus petits, et la plupart marécageux. Le terrain est fertile et produit du seigle et de l'orge en surabondance, du froment, de l'avoine, du sarrasin, du lin, du chanvre, des légumes ; il y a de belles forêts. On remarque un assez grand nombre de blocs erratiques. Le gibier est très commun. L'industrie offre surtout des distilleries, des raffineries de sucre et des fabriques de tabac, de lainages, d'étoffes de coton et de toile.— Riga, chef-lieu du gouvernement, qui prend souvent le nom de cette ville, est le siége principal du commerce et de l'industrie de la Livonie ; c'est un port florissant, vers l'embouchure de la Dvina. Dorpat, fameuse par son université, est aussi une ville importante. La masse de la population, dans les campagnes surtout, se compose de Lettous, de Lives et d'Esthoniens, qui sont les indigènes du pays, et qui, serfs autrefois, ont acquis leur liberté depuis 1823 et 1824, Les autres habitants sont des Russes et des Allemands.

La Livonie était inconnue du reste de l'Europe, lorsqu'elle fut visitée en 1185, par Meinhard, moine de Segeberg, qui en fut nommé évêque par Urbain III. Un autre évêque, Albert de Brême, y fonda Riga, en 1200, et y institua l'ordre des chevaliers Porte-Glaives, qui disputèrent la possession de cette contrée aux Danois et aux Lithuaniens, et se fondirent dans l'ordre teutonique, en 1237. Les chevaliers teutoniques possédèrent la Livonie jusqu'au XVIe siècle. Alors elle fut démembrée, et la plus grande partie passa à la Lithuanie, le reste aux Danois. La paix d'Oliva la donna à la Suède, en 1660 ; la paix de Nystad, en 1721, l'attribua enfin à la Russie. On a quelquefois compris dans la Livonie la Courlande et l'Esthonie. E. C.

LIVONIE (Golfe de) ou **GOLFE DE RIGA**. C'est un des principaux enfoncements de la Baltique sur la côte de Russie ; il se trouve au S.-O. du golfe de Finlande, et s'avance entre les gouvernements d'Esthonie, de Livonie et de Courlande. Les îles d'Œsel et de Mœn sont à l'entrée de ce golfe, entrée qui est dangereuse et embarrassée de bancs de sable. Arensberg et

Pernau sont situées sur le golfe même, et Riga, à peu de distance, sur la Dvina du sud, le principal fleuve qui vienne s'y jeter; les autres tributaires remarquables sont l'Aa et le Pernau. .

LIVOURNE, en italien *Livorno*, en anglais *Leghorn*. Ville du grand duché de Toscane, et port principal, à la fois militaire et marchand, de ce pays, sur la côte occidentale de l'Italie, à 20 kilom. S.-S.-E. de Pise, et à 89 kilom. O.-S.-O. de Florence, par 43° 33′ 5″ de latit. N., et 7° 56′ 30″ de longit. E. Elle dépend de la province de Pise, et est le siége d'un évêché qui est suffragant de l'archevêché de Pise. Elle occupe un terrain marécageux qu'on a rendu salubre en y creusant des canaux. Des fortifications importantes la défendent, les rues sont droites et belles; on remarque la grande place d'Armes, et parmi les édifices publics la cathédrale, ouvrage de Vasari; la synagogue, la plus belle d'Europe après celle d'Amsterdam; une mosquée, le palais grand-ducal, l'aqueduc de Colognole et son réservoir, d'où l'eau, tirée des montagnes voisines, est distribuée dans la ville; enfin un lazaret, un des plus vastes et des plus commodes du monde. On doit citer aussi la statue en marbre de Ferdinand Ier, ouvrage de Jean de Bologne, avec un groupe très beau de quatre esclaves en bronze qui le supportent. Le port, dont l'entrée est difficile mais l'intérieur vaste et sûr, se divise en port extérieur et port intérieur, le premier pour les forts navires, le second pour les petits et ceux qui sont en réparation. Un môle de 2 kilomètres de longueur le protége, et un phare, élevé sur un roc, l'éclaire.

Le port de Livourne est franc, aussi y règne-t-il une activité extraordinaire, et c'est le point d'arrivage le plus important qu'il y ait en Europe pour les navires du Levant; c'est le 5e port de la Méditerranée par son commerce. Ce commerce est entre les mains d'environ 300 maisons de 1re classe, dont 100 sont juives. Les importations s'élèvent annuellement à 100,000,000 de fr.; il y entre chaque année de 60 à 70 bâtiments de guerre, et de 5 à 6,000 bâtiments de commerce. Des communications régulières par bateaux à vapeur ont lieu avec Marseille, Gênes, Civita-Vecchia et Naples. L'industrie est fort animée dans cette ville : il y a des tanneries importantes, des fabriques de crême de tartre, de savon, de cordages, d'ébénisterie, d'ouvrage en corail et en albâtre, de chapeaux de paille, de berets, de papier, de bouchons de liége, de toile à voiles, etc. La construction des navires y occupe aussi beaucoup de bras. On y compte environ 80,000 habitants, dont le 10e non catholique, entre autres beaucoup de juifs. Un chemin de fer unit cette ville à Florence.

Livourne est l'ancien *Portus Herculis Labronis*, et *Portus Liburnicus*, qu'on appela aussi *Liburnum*. Elle avait perdu tout vestige de son existence de cité maritime romaine, et se trouvait réduite, dans les XIIIe et XIVe siècles, à l'état de village lorsque Côme Ier creusa et affranchit son port, invita les étrangers à s'y établir en leur accordant des priviléges et la liberté des cultes. Ferdinand Ier augmenta ensuite ces priviléges, offrit un asile aux réfugiés de diverses nations, et contribua beaucoup à la prospérité d'une ville qui est devenue l'une des premières de l'Italie. E. C.

LIVRADAIS. C'est le nom qu'on donnait autrefois à un petit pays de la Basse-Auvergne, dont Ambert était le chef-lieu. Le Livradais est aujourd'hui compris dans le département du Puy-de-Dôme, au S.-E.

LIVRAISON (*jurisp.*). Synonyme de délivrance; les deux termes sont employés par la loi. Ce mot exprime, suivant la définition de Domat, adoptée par le Code civil ou Napoléon, le transport de la chose vendue en la *puissance* et *possession* de l'acheteur. Cette énergique description du fait qui est l'exécution du contrat par la tradition réelle, renferme à la fois toute une théorie et l'explication du fond même du système adopté par la loi civile moderne à la différence de la loi romaine. Le vendeur a contracté l'obligation de livrer la chose : quelle est l'étendue de cette obligation, et que sera cette livraison? Sera-ce seulement la mise en possession matérielle sans certitude et garantie de propriété? Tel était le principe de la loi romaine qui n'obligeait pas le vendeur à livrer la chose à titre de propriétaire, mais qui exigeait seulement qu'il fît jouir l'acheteur sans trouble? Sera-ce au contraire l'obligation de transmettre la chose avec ce qu'il y a de plus éminent dans les rapports entre l'homme et la chose, avec ce qui rend l'homme maître absolu de la chose, c'est-à-dire avec le droit de propriété? Tel est le principe de la loi civile moderne, qu'elle concentre dans le mot *puissance*, ajouté à *possession*, après avoir, du reste, combiné toutes les dispositions du contrat de vente sur cette hypothèse, que la vente, soit, pour le vendeur une obligation de livrer, et pour l'acheteur une obligation de payer; c'est un contrat qui transfère la propriété. Le mot livraison s'applique également à l'exécution de toute obligation de donner une chose résultant de quelque contrat que ce soit (*voy.* VENTE).

LIVRE (*métrol.*). Nom donné par les romains à celle des unités de poids qui se rapportait le mieux au commerce de détail et aux usages do-

mestiques. Plus tard, et par une pente naturelle, le même nom fut appliqué à l'unité des monnaies réelles ou de compte. La livre, comme mesure de pesanteur était variable non seulement suivant les pays, mais encore dans chaque état, et même dans chaque ville. Des professions distinctes et quelques espèces de denrées avaient aussi leur livre particulière; c'est ainsi qu'on distinguait souveut la livre des monnayeurs de celle des apothicaires, et de la livre commerciale. Celle-ci pouvait encore être différente suivant qu'elle était destinée à peser les métaux précieux ou les gemmes, la soie ou les matières communes. On distinguait aussi le poids du roi, celui du seigneur, celui de la commune, etc. Ces variétés infinies, qui n'étaient reliées par aucun rapport simple à une mesure instituée pour servir de règle aux transactions commerciales, étaient absolument contraires à la sincérité et à la sécurité des transactions. La république française a, la première, institué un système de mesures qui, très varié dans sa puissante unité, ne permet jamais aucune incertitude ni aucune équivoque. Mais pour éviter jusqu'à l'ombre du doute, la loi de 1837 a écarté de la langue moderne jusqu'au nom de la livre, parce qu'il n'était pas assez nettement déterminé. Toutefois, il s'est encore conservé par la force de l'habitude, et signifie aujourd'hui 1/2 kilogramme.

La livre commune de France, appelée aussi livre poids de marc, se divisait en 2 marcs, 16 onces, 128 gros ou dragmes, 9,216 grains, et valait en grammes 489,5. Les livres commerciales les plus communes, outre celles dont nous venons de parler, étaient celle d'Abbeville, qui valait 15 onces de la livre poids de marc; celle de Beaucaire, dont 90 livres faisaient 86 livres communes; celle de Lyon, savoir la livre *poids de table* ou POIDS DE LA VILLE, valant 14 onces, et celle dite *poids de soie*, qui était de 15 onces; celle de Marseille, dont 100 livres faisaient 81 livres communes; celle Rouen, où 100 livres du poids de vicomté valaient 104 liv., et où l'usage voulait que toute marchandise au-dessous du poids de 13 livres fût vendue au poids de marc. A Toulouse, et dans le Haut-Languedoc, à Avignon et à Montpellier, on employait une livre de 13 onces et une livre dont les 100 équivalaient à 84 livres 3/4 du poids de marc ou poids commun.

La *livre monnaie* fut constamment, en France, une monnaie de compte, et lorsqu'il y eut des pièces réelles qui en eurent la valeur, comme le lys d'argent, elles n'en portèrent pas le nom. Les livres les plus connues dans les monnaies royales furent celles dites *parisis* et *tournois*, toutes deux se divisant en 20 sous et 240 deniers, mais 20 sous parisis valaient 35 sous tournois. Cette dernière livre était seule employée lors de l'établissement du système décimal, et sa valeur fut fixée par la loi du 25 germinal an IV, à 99 centimes. — Parmi les quelques monnaies seigneuriales appelées *livre* qui eurent de l'importance au moyen-âge, nous citerons celle employée dans les foires de Champagne, et qui portait le nom de monnaie de Troyes, monnaie de Meaux, ou *livre de Provins*, et *livres provenisines*. A dater de 1254 les bons provenisiens équivalent aux tournois de bonne monnaie.

Il peut être utile aussi de connaître les monnaies de quelques pays réunis à la France: nous mentionnerons celles d'Artois, de Flandres, et de Hainault. Tant que l'Artois a appartenu a la France, on n'y a connu que la livre tournois; lorsque François Ier dut le céder à Charles-Quint, l'usage de la monnaie de Flandre y fut introduit, et l'on confondit la livre d'Artois avec le florin, qui valait 25 sous; la valeur de la livre devint donc égale à celle du florin. Mais aucune disposition légale n'ayant sanctionné cet usage, l'Artois, qui revint à la France avec Arras, le 9 août 1640, reprit par ce seul fait la livre tournoi, et le 23 janvier 1661, les états de la province demandèrent et obtinrent que le cours de la monnaie fût le même que dans les autres lieux du royaume.—Quant à l'Artois réservé, il fut stipulé dans la capitulation d'Aire, le 31 juillet 1776, que le paiement des dettes serait fait en même monnaie qu'elles auraient été contractées, et lorsqu'en 1679 une ordonnance déclara qu'à l'avenir la monnaie de France aurait cours dans les villes cédées par le traité de Nimègue de 1678, il fut entendu que toutes les redevances et rentes créées antérieurement seraient payées en monnaie de France avec augmentation d'un cinquième; un arrêt du conseil de 1684 confirma cette règle.—La livre de Flandre ou florin valait, comme nous l'avons dit, 25 sous tournois, et se divisait en 20 patards. Celle de Hainaut n'avait que 10 patards, et valait 12 sous 6 deniers tonrnois. E. LEFÈVRE.

LIVRE. Ce mot vient du latin *liber* qui désigne l'écorce intérieure d'un arbre, parce que cette écorce a longtemps fourni la matière sur laquelle ont été écrits les ouvrages. Les livres peuvent se distinguer en livres écrits à la main ou *manuscrits*, et en livres *imprimés* ou bien en livres sous forme de rouleaux, et en livres composés de feuilles placées à la suite les unes des autres. Il est singulier qu'après avoir adopté le mot livre pour terme générique, notre langue ait appelé bibliothèque le meuble et le lieu destinés à recevoir les collections de livres; mais

l'usage l'a décidé ainsi, bien que nos aïeux aient d'abord adopté le mot *librairie* dans le même sens.

On écrivit d'abord sur la pierre : c'est ainsi que Moïse écrivit décalogue ; puis sur des feuilles. Les tablettes de bois, enduites ou non de cire, celles de plomb, de cuivre, de corne, d'ivoire ; le papyrus, l'écorce intérieure de plusieurs arbres, la toile, la soie, le feutre, les peaux d'animaux et même les briques et les tessons de poterie, et enfin le parchemin et le papier furent également employés. Les feuilles de plomb étaient souvent consacrées dans l'antiquité aux actes publics, et la toile de lin aux actes privés. Cependant les livres des Sibylles étaient écrits sur la toile de lin, et s'appelaient *lintei libre*. Le papyrus servait à peu près exclusivement aux particuliers. Nous avons tiré de plusieurs de ces circonstances des noms spéciaux, comme *feuille* et *feuillet* de *folium*, *tablette* de *tabula*, *cartulaire* de *charta*. Ce dernier mot, qui signifiait proprement lame ou feuille, a fourni à notre langue le mot *cartulaire*, fort usité au moyen-âge pour signifier un tome, ou livre contenant une suite d'actes ou chartes, en feuilles liées ensemble. Les planches de bois sur lesquelles on écrivait furent appelées en latin *axes* ou *axones*, mots dont nous avons fait *ais*. Les lois de Solon furent écrites sur de pareils ais. Plutarque dit qu'il en existait encore des restes de son temps. C'était un véritable livre manuscrit.

Les diverses matières sur lesquelles on avait écrit eurent d'abord une grande influence sur la forme donnée au livre résultant de leur réunion : les matières souples s'ajoutèrent bout à bout pour être roulées, c'est ce qui fut appelé proprement un volume, *volumen ;* les matières rigides ne purent qu'être rangées l'une sur l'autre. Les anciens distinguaient les livres composés de feuillets attachés à la suite les uns des autres par le nom de *codices* venant de *caudex*, qui signifie tronc d'arbre. Cette forme donnée au livre diminuait beaucoup leur volume. On attribue l'invention de cette forme des livres à Attale, roi de Pergame, qui aurait aussi été l'inventeur du parchemin.

Les livres sous forme de rouleau enveloppaient un cylindre de bois appelé *ombilic*, et dont les extrémités se nommaient cornes, *cornua*. C'était là que se déployait le luxe que nous appliquons à la reliure : l'ivoire, l'argent, l'or et même les pierres précieuses brillaient à l'extrémité apparente de l'ombilic, car ces rouleaux étaient rangés sur des tablettes profondes qui ne laissaient voir qu'une des têtes du rouleau, sur laquelle était écrit le titre du livre. Fort souvent, car ces livres étaient rares avant la découverte de l'imprimerie, ils étaient placés isolément dans des coffrets ou enveloppes cylindriques en bois, dont plusieurs ont été trouvés à Herculanum.

L'usage le plus ordinaire était de n'écrire que sur un côté de la feuille, celui qui occupait l'intérieur du rouleau : le côté extérieur s'appelait *frons*. Les ouvrages écrits de cette façon étaient appelés *syngraphes*, et ceux écrits des deux côtés *ophistographes*. En latin on disait *pagina* du côté écrit d'un volume, et *tabellæ* ou *tabulæ* des pages écrites de deux côtés. Les plus beaux livres étaient écrits sur le plus beau parchemin ou parchemin royal, et sur des feuilles qui n'avaient pas encore servi. Aussi les appelait-on *livres neufs*, par opposition aux *palympsestes*, desquels on avait fait disparaître une première écriture par le grattage. La forme roulée se retrouve chez beaucoup de peuples, ainsi les Russes découvrirent, en 1722, chez les Tartares kalmouks une bibliothèque de livres de cette sorte, composés de feuillets très étroits et fort longs, recouverts des deux côtés d'un enduit noir sur lequel l'écriture se détachait en blanc. — La forme de nos livres était fort employée au commencement de notre ère, puisque le poète Martial, qui vivait dans la première moitié du premier siècle, emploie souvent l'expression *vertere paginam*, tourner la page.

La confection matérielle des livres, tant qu'ils furent sous forme de rouleaux, n'offrit aucune difficulté, mais dès que l'en eut adopté l'usage de superposer les feuilles à la suite les unes des autres, il fallut les assembler, les relier entr'elles et les garantir par une couverture. La manière de les écrire, la disposition de l'écriture sur chaque page, sa forme, les ornements dont elle était susceptible, les miniatures et l'art d'apprécier la beauté des livres, d'en reconnaître l'âge à l'aide de l'apparence extérieure sont traités aux mots CALLIGRAPHIE, ECRITURE, MANUSCRITS, MINIATURES, PALÉOGRAPHIE.

La découverte de l'imprimerie, en permettant de multiplier rapidement les livres, en très grand nombre et à peu de frais, leur a donné une importance beaucoup plus considérable en les rendant accessibles à tous. L'autorité publique avait déjà dû se préoccuper de leur influence sur le public, même lorsque la difficulté de les multiplier par des copies à la main les maintenait dans un état de très grande rareté. — Dans les temps postérieurs à l'imprimerie le mot livre prend un sens plus précis, et cesse de s'appliquer aux manuscrits. D'un autre côté, il se trouve en regard des mots TOME et VOLUME, et garde le sens général, tandis que le

mot *tome* indique spécialement la division d'un ouvrage en parties séparées, et le mot *volume* leur réunion en une masse unique et sous une couverture. Le FORMAT qui sert à indiquer le nombre de pages contenues sur une feuille déterminée de papier, et par conséquent la grandeur du livre, s'applique de préférence au mot volume. Cependant le mot *livre* étant le terme générique, c'est ici qu'il importe d'indiquer ce qui a rapport à la fabrication d'un volume.

Lorsque toutes les feuilles qui doivent composer un volume sont imprimées et tirées, c'est le tour du SATINEUR, puis de l'ASSEMBLEUR, du BROCHEUR et du RELIEUR. Toutes ces industries se réunissent quelquefois, surtout dans les petites localités, dans la main de l'imprimeur, mais elles constituent des professions très distinctes. — Le *satinage* résulte d'une forte pression que l'on fait supporter aux feuilles, entre chacune desquelles on interpose un carton lisse. — On donne à l'*assembleur* tous les exemplaires d'une même feuille, réunis ensemble; son travail consiste à prendre un exemplaire de chacune de ces feuilles pour les réunir dans l'ordre convenable, et en composer un volume. Les feuilles lui étant livrées à plat, c'est-à-dire dans toute leur étendue, il doit les *plier* suivant le format et de manière à ce que toutes les pages se suivent. La *signature* et la *réclame* de chaque feuille le guident dans cette opération. — Le *brocheur*, après avoir vérifié que toutes les feuilles sont à leur place et convenablement pliées, les égalise par le haut et par le dos, en les frappant légèrement, et alternativement des deux côtés sur une table; puis, avec la pointe de sou aiguille, il trace du côté du dos, deux lignes verticales, dont la marque le guidera pour coudre les feuilles. Ayant ensuite préparé deux feuilles de papier blanc ou *gardes*, plus grandes que la justification, on prend la première feuille qu'on pose sur l'une de ces gardes, la première page en dessous, et qu'on pique successivement avec l'aiguille à la marque *supérieure* et *inférieure*. Puis on place la seconde feuille sur la première ; on la pique à la marque *inférieure* et à la *supérieure*, en faisant ressortir l'aiguille à la marque supérieure, et on arrête le fil avec son extrémité qu'on a laissé dépasser. La troisième feuille est piquée d'abord à la marque *supérieure* puis à l'*inférieure*, et on passe le fil daus le point qui lie la première feuille à la seconde. Cette opération renouvelée forme ce qu'on appelle la *chaînette*, et fixe les feuilles les unes aux autres. Lorsqu'on la néglige, ce qui arrive trop souvent, la brochure n'est maintenue que par la couverture, et se désassemble lorsque celle-ci se déchire.

Le *relieur* donne à la fois au livre la plus grande solidité, et un ornement qui peut devenir assez précieux pour en assurer doublement la conservation; car au mérite intrinsèque de l'ouvrage, se joint l'intérêt qu'excite alors le talent d'un artiste (*voy.* RELIEUR pour la description des procédés employés par cet ouvrier). Nous nous bornerons à dire que la reliure a été différente selon les temps, mais c'est toujours la nature de la couture qui a fait la différence entre la brochure et la reliure. On à d'abord donné aux livres reliés des couvertures faites avec des ais de bois couverts d'un parchemin : on a fixé à ces ais des fermoirs, c'est-à-dire des plaques de métal jouant à charnière sur un des côtés de la couverture; et se rattachant à l'autre côté, soit par une sorte de griffe si la partie correspondante était un agraffe, soit à l'aide d'un simple trou dans lequel entrait un goujon fixé à l'autre couverture. Pour certains livres très volumeux, la fermeture s'opérait à l'aide d'une courroie garnie d'une plaque de cuivre qui venait se fixer à un goujon saillant sur le plat de la couverture. Cet usage des fermoirs, abandonné pendant longtemps, a reparu de nos jours. Un complément moins commun de la reliure était une chaîne solidement fixée à la couverture, et qui retenait le livre à la portée d'une table ou d'un pupitre sans qu'on pût l'en éloigner. Le XVI^e^ siècle s'est distingué par un grand nombre de reliures en vélin blanc. — Quelles que soient la méthode et les matières employées pour une reliure, il faut que le volume s'ouvre facilement et se renferme tout-à-fait après avoir été bien ouvert.

Un livre se distingue par le nom de BROCHURE lorsqu'il est composé d'un petit nombre de feuilles.

LIVRÉE (*mœurs et coutumes*). Ce mot désigne l'habit uniforme porté par les domestiques des grandes maisons. Si nous en croyons les historiens, l'origine des *livrées* remonte très haut. L'Ecriture dit que Salomon mettait beaucoup d'ordre et d'économie dans sa maison et dans les distributions des *habits et livrées* de ses valets. Dans les premiers temps de la monarchie, les rois tenaient aux époques de Noël et de Pâques des cours plénières où ils recevaient splendidement, couronne en tête, les grands seigneurs qu'ils défrayaient magnifiquement, et auxquels ils *livraient* même de riches habillements, d'où est venu, dit-on, le mot *livrée*. Les rois et les grands seigneurs avaient aussi pour coutume de faire présent d'habits aux ménestrels et aux trouvères; mais il ne faut pas confondre cette distribution avec *la livrée*, car c'étaient ses propres habits que le seigneur donnait

ainsi en récompense. Ferrari prétend que l'usage des livrées prit naissance dans les tournois, où chaque parti se montrait sous des couleurs différentes; Monstrelet et le Laboureur nous affirment que des couleurs distinctives étaient portées, non seulement par les valets, mais même par les premiers officiers des maisons des princes.—En Angleterre, on est dans l'usage de donner *les livrées* nouvelles aux domestiques à Noël; en France, et surtout à Paris, on a coutume de les renouveler vers Pâques pour la belle saison ou pour les promenades de Longchamps.

LIVRÉE (*métrol.*). On appelait, dans le moyen-âge, *livrée de terre*, un revenu foncier équivalant à une livre monétaire. On rencontre beaucoup d'actes publics, et privés ainsi que des traités entre les rois et les princes, par lesquels une des parties s'engage à constituer à l'autre une certaine quantité de *livrées de terre*.

LIVRÉE (*ins.*). Nom qu'on donne vulgairement à la chenille du *Bombyx neustria*, à cause de la disposition de ses couleurs; on la trouve sur le prunier, le pommier et le poirier.

LIVRES DE COMMERCE. Terme consacré par le langage de la loi, aussi bien que par la langue commune, pour désigner les registres, ou les écritures qui sont relatives à la comptabilité commerciale, industrielle ou financière. C'est ainsi que toutes les lois budgétaires et le public appellent *grand-livre de la dette publique* la collection des registres sur lesquels sont écrits les noms des propriétaires de rentes sur l'État. Les *petits grands-livres* sont des espèces de duplicata partiels du grand-livre, comprenant les noms de tous les rentiers qui veulent être payés dans un département.

L'ordonnance du commerce de 1673 ne rendait obligatoire pour les commerçants qu'un seul livre qui devait contenir tout leur négoce, c'était le *livre-journal* prescrit par le Code. La même ordonnance exigeait qu'il fût signé, coté et paraphé par l'autorité, mais cette disposition n'avait pas été exécutée parce qu'elle aurait surchargé le fonctionnaire auquel était dévolue la signature. Un édit de 1706 et une déclaration de 1707 voulurent porter remède à cette irrégularité, en instituant des officiers particuliers pour donner les signatures et les paraphes. Il leur était attribué un droit bursal. Mais ces réglements sont restés sans valeur ainsi qu'un arrêt du conseil de 1674, qui exigeait que ce livre fût timbré.

Le Code de commerce promulgué en 1807 règle encore aujourd'hui tout ce qui concerne les livres obligatoires pour les commerçants. Ceux-ci sont tenus d'avoir un *livre-journal* qui présente, jour par jour, les dettes actives et passives, les opérations de leur commerce, les négociations, les acceptations, les endossements d'effets, et généralement tout ce qu'ils reçoivent et paient à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de leur maison. La correspondance doit être transcrite sur un registre particulier. A la fin de chaque année le résultat de l'inventaire est copié sur un livre spécial. Ces livres doivent tous être cotés, paraphés et visés, soit par un des juges du tribunal de commerce, soit par le maire ou un adjoint et sans frais. Ils doivent, en outre, être visés et paraphés une fois par an. Le commerçant est tenu de les conserver pendant 10 ans au moins. Ils peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre commerçants sur les faits de leur commerce. Mais pour jouir de ce privilége il faut que les livres de commerce soient tenus régulièrement, c'est-à-dire que toutes les opérations s'y trouvent inscrites par ordre de dates, sans blanc, ni lacune, ni transport en marge. L'absence de ces livres ou leur tenue irrégulière peut faire déclarer en état de banqueroute simple tout commerçant mis en faillite, alors même qu'il n'y aurait ni *fraude* ni *mauvaise* foi de sa part. Ces dernières circonstances et la falsification de ses livres le feraient déclarer banqueroutier frauduleux.

Les frais de timbre atteignirent les livres de commerce en vertu de la législation postérieure à 1674; mais la loi du 20 juillet 1837 les a supprimés par son art. 4 ainsi conçu : « A dater du 1er janvier 1838, il sera ajouté 3 centimes additionels au principal de la contribution des patentes pour tenir lieu du droit de timbre des livres qui en seront affranchis. Aucune partie de ces centimes additionels n'entrera dane le calcul de la portion du droit des patentes qui est attribuée aux communes. » Depuis cette époque les livres sont présentés en plus grand nombre au visa; mais si tous les commerçants de Paris, qui sont au nombre de 80,000, voulaient obéir à cette prescription, il serait matériellement impossible aux juges de commerce de suffire à la besogne; aussi, dès 1845, le président du tribunal a-t-il émis le vœu que les maires et les adjoints prissent une part de cette charge. Beaucoup de commerçants pensent avoir complétement satisfait à la loi en faisant coter et parapher leurs livres, mais plusieurs auteurs pensent que l'article 10 entraîne l'obligation d'un visa spécial à chaque fin d'année, de sorte que les écritures soient closes ainsi qu'elles ont été ouvertes.

Les livres exigés par la loi suffisent absolument au but que la puissance publique doit se proposer : l'inventaire constate l'avoir de tout commerçant au commencement de chaque an-

née, et le livre sur lequel il est transcrit en conserve la mémoire. Le journal reçoit, au moment même où ils ont lieu, la mention et le détail de chacun des actes de commerce: vente ou promesse de vente, acquisition ou promesse d'acquisition, paiements et recettes en argent ou en billets. La correspondance qui constitue des engagements réciproques est copiée et conservée en liasse. Avec ces éléments il est toujours possible de constater la position du commerçant à une époque quelconque. Mais cela ne suffit pas à celui dont les affaires ont une certaine étendue, car il est nécessaire pour lui d'être chaque jour, et pour ainsi dire à chaque instant en mesure de connaître sa position, non seulement à l'égard de tous ceux avec lesquels il est en relation d'affaires, mais encore sa position et celle de chacune des branches de son commerce avec lui-même. Il tient donc d'autres livres.

Le système d'écritures est variable à la volonté de chacun, et suivant la nature et le détail des affaires; mais il se range toujours dans l'une des grandes catégories appelées écritures en parties simples, et écritures en parties doubles, le mot parties conservant ici le sens ancien de compte ou mémoire. Le but de l'un et de l'autre système est également la construction de tables analytiques raisonnées, que l'on appelle *comptes*, pour chacun des individus réels ou abstraits dont on a besoin de pouvoir connaître, à volonté, la situation; ces comptes présentent, sur deux colonnes ou sur deux pages en regard et par ordre de dates, la mention succincte de tous les actes, conventions ou circonstances qui influent sur leur position active ou passive. Le système en parties doubles présente en outre cet avantage que chaque article devant être inscrit en même temps au passif d'un compte et à l'actif d'un autre, l'addition générale de tout le passif doit être égale à celle de l'actif, et sert de preuve à la régularité des écritures. Le livre sur lequel sont écrits les comptes s'appelait autrefois *livre de raison;* on le nomme aujourd'hui *grand-livre.* Il eût pu être nommé répertoire, s'il avait contenu tous les comptes dans un ordre alphabétique ou systématique qui eût permis de les trouver à coup sûr; mais la nécessité de tenir ses écritures à jour, c'est-à-dire au courant et jour par jour, faisant distribuer chaque compte à la suite les uns des autres et suivant le seul ordre de leur ouverture, il est presque toujours nécessaire de compléter le grand-livre par une table alphabétique renvoyant à la page ou aux pages affectées à chaque compte. C'est cette table qui s'appelle répertoire.

Avant de choisir un système, le commerçant doit avoir égard à l'importance de ses affaires. Si elles sont un peu étendues ou variées, il faut s'attacher à celui en parties doubles; puis établir le nombre de comptes que l'on veut ouvrir. Ces comptes sont de deux ordres: les uns constatent un actif et un passif dont la balance ou le résultat net figurera comme une valeur réelle à l'inventaire; les autres, absolument de raison ou d'ordre, ont pour but de constater les gains ou les pertes résultant d'une certaine suite d'affaires. Les comptes du capital, des meubles et des immeubles, et de toutes les personnes dont on est débiteur ou créancier, sont de la première espèce; ceux des dépenses personnelles, des frais d'escompte ou de négociation, et de tous autres profits et pertes, sont de la seconde. On peut aussi remarquer que plusieurs de ces comptes représentent la personne même du commerçant et la suite de ses affaires, et les autres la personne et la situation à son égard des personnes avec lesquelles il est en relation. Quel que soit le nombre des comptes ouverts, la manière d'y constater les faits qui s'y rattachent est toujours la même.

Chaque compte est considéré comme un individu qui doit rendre compte des valeurs qui lui sont confiées, et qui a droit à ce qu'on lui tienne compte de celles qu'on lui retire. Par exemple la caisse est considérée comme devant tout l'argent qu'on lui verse, et comme ayant celui qu'on en retire: la première opération est donc portée à la page ou à la colonne de son *débit* et la seconde à celle de son *avoir* ou *crédit.* Par cette façon, bien naturelle et bien juste pourtant, de considérer les choses, il y a interversion apparente dans la valeur habituelle des mots, puisque la caisse est dite avoir ce qu'elle ne contient plus, et devoir ce qu'elle a effectivement. Il est essentiel de se bien rendre compte de cette valeur donnée aux mots *doit* et *avoir* dans les livres de commerce, snas quoi il y aurait constamment confusion dans l'esprit. On trouvera plus naturel de voir débiter les personnes des marchandises qu'on leur livre, et de les voir créditer de ce qu'elles payent ou des marchandises qu'elles fournissent à crédit. Le compte de ces personnes, qui est réel à tous les points de vue, servira toujours de fil conducteur pour faire trouver, en cas de doute, à quelle partie d'un autre compte il faudra porter une opération. En effet un principe fondamental des livres en partie double est celui-ci: Toute somme portée à l'avoir d'un compte doit être en même temps portée au débit d'un autre. Par conséquent, si vous vendez à N. pour 1000 fr. une certaine marchandise, comme vous portez cette somme au débit de N., il faut que vous la

portiez au crédit d'un autre compte, qui sera naturellement celui des marchandises. Mais N. vous paye, et il faut porter la somme à l'avoir de son compte, et alors vous la portez au débit soit des effets à recevoir, si le payement a été fait en billets de commerce, soit de la caisse, s'il a été versé de l'argent. A ce moment, le compte de N. est compensé, ou *balancé*, suivant le terme propre, et ce sont la caisse ou les effets à recevoir qui apparaissent comme débiteurs des marchandises. Si l'effet que vous avez reçu est transféré par vous, cette opération vous libère d'autant envers quelqu'un, et il faut, pour en décharger le compte des effets à recevoir, en porter la valeur à son crédit, ce qui est encore justifié, parce que vous portez cette même valeur au débit de celui auquel vous la transférez. Ce nouveau compte peut être celui d'un commerçant qui se trouve alors représenter l'acquéreur primitif des marchandises; mais comme vous deviez à ce commerçant pour une acquisition de marchandises que vous lui aviez faite vous même, et qu'avant d'être ainsi payée, sa créance figurant à son crédit, était, par contre, portée au débit des marchandises, il se trouve que le compte est finalement débiteur et créditeur, et l'opération que vous avez faite en achetant de l'un des marchandises et en vendant à l'autre, se trouve avoir été un échange fait par vous d'une marchandise contre une autre; la différence qui existe entre ces sommes représentant les achats et celle représentant les ventes constitue le bénéfice ou la perte que vous avez faites. — Pour connaître votre position réelle, il faut, si l'actif du compte des marchandises se trouve plus élevé que son passif, ce qui constitue un bénéfice, porter cette différence à la colonne du débit, de telle façon que les deux colonnes se balançant, le compte peut être considéré comme non avenu, et, ne pouvant porter une somme à un seul compte, vous devez porter celle ainsi placée au débit des marchandises. au crédit des profits et des pertes, et celui-ci sera, par le même procédé, balancé par un article de valeur égale porté, soit au débit soit au crédit du capital. Quels que soient les détours par lesquels passe la série d'operations d'un commerçant, elles aboutissent toujours à une perte, ou bien à un bénéfice, qui doivent en dernier ressort arriver au compte du capital.— Il peut y avoir nécessité de porter sur les livres des articles ne résultant d'aucune opération réelle, mais ayant pour but de contrebalancer une erreur. La loi défendant toute rature sur le Journal et les livres d'inventaire, lorsqu'on a fait erreur, soit dans l'énoncé, soit dans le chiffre d'une opération, il faut la rectifier en passant un article qui, débitant ou créditant les comptes, suivant la nature de l'erreur, en détruise l'effet sans que rien soit effacé.—La brièveté facilite la rédaction matérielle des écritures et la rend en même temps plus saisissante et plus facile à transporter au grand-livre; aussi la forme de rédaction est-elle toujours la même : Acheté à N. telle marchandise, s'écrit : *marchandises générales*, si l'espèce dont il est question n'a pas de compte spécial, *doivent* à N.; et cette mention est suivie d'un libellé très-bref qui dit la nature, la qualité, le prix et le mode de livraison. Cette brièveté ne pouvant quelquefois être obtenue qu'aux dépens de la clarté, est cause de l'emploi d'une autre espèce de livres qu'on appelle *livres auxiliaires*, et sur lesquels on entre dans de plus grands détails. Cette méthode, qui était à peine justifiée par le désir d'économiser les frais de timbre, n'a plus de raison d'être aujourd'hui, et les livres exigés par la loi doivent contenir le narré complet de toutes les affaires sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres livres dont l'existence équivaut à des lacunes dans les livres légaux, et qui en outre, pourraient toujours être soustraits, puisque leur existence, n'étant pas obligatoire, pourrait être dissimulée. E. Lffèvre.

LIVRES SACRÉS. On applique pour l'ordinaire cette dénomination à un ensemble d'ouvrages qui renferment le Code civil, moral, religieux et les traditions historiques de la plupart des peuples de l'Orient. Ces livres enseignent ce que l'homme doit croire, savoir et pratiquer dans les différentes circonstances de la vie, et répondent à ce que les anciens Hébreux appelaient *le Livre de la loi*. Quelques uns de ces livres sont considérés par ceux qui les admettent comme émanés de la divinité elle-même ou d'un personnage divin; d'autres passent pour avoir été révélés à des sages. Les livres sacrés des Chinois sont au nombre de cinq, on les appelle aussi *livres classiques* (voyez l'article *Chinoises* (langue et littérature). Les livres sacrés des Indiens brahmanistes sont les *Védas*, les *Pouranas* et les lois de Manou (*voy.* ces mots).

Les livres sacrés des Bouddhistes sont en trop grand nombre et écrits dans trop de langues différentes pour qu'il soit possible d'en donner l'indication; nous nous contenterons de citer le *Gandjour*, ouvrage tibétain que M. Abel-Rémusat appelle la *Somme de la religion de Bouddha* (*Mélanges asiatiques*, I, 146). et dont il existe des traductions dans les principaux idiomes de l'Asie orientale (voy. *Bouddha*).— Les livres sacrés des anciens Perses sont l'*Avesta* (voy. *Zend-Avesta*), auquel on peut ajouter le *Boun-déhesch*, ouvrage bien plus récent que le premier, car on

suppose qu'il n'est pas antérieur au VIIe siècle de notre ère (*voy.* Anquetil, *Zend-Avesta*, t. II, p. 337). Le *Boun-Déhesch* est écrit en pehlvi; il traite principalement de l'origine et de la création des êtres. Anquetil l'a intitulé pour cette raison *Cosmogonie des Perses.* — Les Musulmans n'ont qu'un seul livre sacré, le *Coran* ou l'*Alcoran* (voy. ce dernier mot) pour lequel ils professent la plus profonde vénération. On pourrait trouver chez les anciens peuples de l'Europe des livres qui répondent en grande partie aux livres sacrés des Orientaux; mais nous n'avons point à nous en occuper, car l'usage n'a point consacré pour eux cette dénomination.

LIVRES SAINTS. C'est le nom qu'on donne aux livres que l'Eglise reconnaît comme inspirés. Ils forment l'*Ancien et le Nouveau Testament.* (*voy.* BIBLE, CANONIQUES (*Livres*), TESTAMENT, etc.).

LIVRET (*art. mil.*). Nom donné à des petits carnets, très usités dans les troupes. Les régiments, les officiers sans troupe et les soldats de toutes armes ont chacun le leur. Le livret d'un régiment est coté et paraphé par le sous-intendant militaire; c'est sur lui que le payeur inscrit les sommes qu'il compte aux corps; ce livret sert à vérifier les recettes. — Le livret des officiers sans troupe sert à l'enregistrement de tout ce qu'ils reçoivent. On y voit quand ils ont trop ou trop peu perçu. Ces livrets se renouvellent tous les ans. Chaque sous-officier ou soldat a un compte ouvert avec son capitaine; son livret en est une ampliatien. On y fait toutes les annotations qui lui sont personnelles. Outre son signalement, la date de son entrée au service, on y porte son habillement, son armement et le détail de tout ce qu'il reçoit de linge et chaussure sur sa masse. Le décompte ayant lieu tous les trois mois, les livrets doivent être arrêtés aux mêmes époques, et le restant en caisse exactement additionné.—Le livret du soldat, comme le registre du marchand, fait foi devant l'autorité; il doit être le relevé fidèle du grand livre de la compagnie tenu par le capitaine.—*Livret* est aussi le nom d'une sorte de certificat sur papier libre, délivré aux domestiques et aux ouvriers par les maîtres chez lesquels ils ont servi (*voy.* DOMESTIQES).

LIXE, *Lixus* (*ins.*). Genre de coléoptères de la famille des Curculionides ou Rhipichophores, remarquable par son corps très allongé, cylindrique, à élytres souvent terminées par une pointe aiguë : le bec ou rostre est assez long, les antennes sont insérées au milieu, les quatre derniers articles forment une massue allongée; le corps est presque toujours couvert d'une efflorescence farineuse, formée par une transsudation céro-graisseuse, tantôt disposée en taches, tantôt en bandes : les crochets des tarses sont robustes et servent à l'insecte pour se cramponner fortement sur les plantes qui le nourrissent. Les larves des lixes vivent dans l'intérieur de diverses plantes, mais surtout des ombellifères et des composées. L'un des plus curieux est le LIXE PARAPLECTIQUE, *L. Paraplecticus*; Linné l'a ainsi nommé, parce que les Suédois croient que les chevaux qui mangent cet insecte sont atteints de paraplégie. Sa larve vit dans les tiges creuses de la phellandrie aquatique, plante commune dans presque tous les marais. — Le LIXE ÉTROIT, *L. angustatus*, Fab., est très commun sur les chardons dans le midi de l'Europe. A l'état frais, il est entièrement recouvert d'une poussière jaune assez serrée. – D'autres Lixes vivent dans le cerfeuil, la bardane, etc. La plus jolie espèce est le *L. Anguinus*, Fab., d'Algérie.

LLANOS. C'est le nom qu'on donne dans l'Amérique du Sud à de vastes plaines désertes, souvent arides, et couvertes parfois d'herbes qui s'élèvent jusqu'à dix ou douze pieds de hauteur. Ces plaines sont le plus souvent impraticables pendant la saison des pluies. Quelques unes sont presque toujours d'une étendue immense : on évalue à 29,000 lieues carrées l'étendue de celle qui s'étend entre l'Orénoque et le *Guaviare.* Dans une partie de l'Amérique du Nord, les llanos portent le nom de *savanes.* On les nomme *pampas* dans certaines contrées. (*voy.* SAVANES et PAMPAS).

LLOBREGAT (*géog.*). Rivière d'Espagne qui prend sa source dans les Pyrénées, traverse les provinces de Barcelonne et de Gironne et va se jeter dans la Méditerranée, près de Barcelonne.

LO (SAINT-). Ville de France, chef-lieu du département de la Manche, sur la rive droite de la Vire, à 286 kilom. O. de Paris. Latit. N. 49° 7′, long. O, 3° 26′. Elle est bâtie irrégulièrement, partie sur une colline escarpée, partie dans une vallée profonde; les maisons sont en beaucoup d'endroits séparées les unes des autres par des arbres, des champs, des jardins. On y remarque la place du Champ-de-mars, l'hôtel de la préfecture, l'hôtel-de-ville, le Palais de justice, l'église Notre-Dame ou la cathédrale, surmontée de deux flèches élevées, l'église Sainte-Croix, bâtie en 805, admirable monument de l'architecture saxonne, et une bibliothèque publique de 6,000 volumes. Il y a des fabriques de draps, de flanelles, de coutils, de serges, de basins, de calicots, de droguets, de rubans de fil, de dentelle; des blanchisseries de toile, des filatures de laine et de coton, des teintureries, des tanneries, des corroieries; on y fait de la coutelle-

rie fine, de la chaudronnerie, et un commerce considérable de beurre salé, de cidre, de miel, de blé, de bestiaux, de chevaux, de volailles, de fil et de fer. On y compte 8,500 habitants; l'arrondissement en a 100,000. Cette ville est, dit-on, sur l'emplacement de l'ancienne *Briovera;* elle s'appella d'abord Bourg-l'Abbé ; mais elle prit le nom de Saint-Lô, en l'honneur de *saint Lô* ou *Laudus*, évêque de Coutances au IVe siècle. E. C.

LOANDA (SAINT-PAUL-DE). Ville de la Guinée-Inférieure, sur la côte O. de l'Afrique, chef-lieu des établissements portugais dans l'Angola, par 8° 50′ de latitude S. C'est une place forte, peuplée d'environ 5,000 habitants, et choisie comme lieu d'exil par le gouvernement portugais. Il y a un évêché. Cette ville fait un commerce assez actif avec le Brésil. — Il se trouve, vis-à-vis, une île nommée *Loanda*, qui forme avec le continent un canal étroit servant de très bonne rade; les habitants de Saint-Paul y ont de nombreuses maisons de campagne.

LOANGO. Royaume de l'Afrique occidentale, sur l'Océan Atlantique, borné au nord par la Mayomba et au sud par le Congo, duquel il est séparé par le fleuve Zaïre. Le sol composé en général d'une terre grasse et forte est productif, excepté sur les côtes, couvertes de sables mouvants que la moindre brise soulève dans les airs. Les lacs et les rivières, dont le nombre est considérable, sont très poissonneux. On trouve dans les forêts des chats-tigres, des onces, des hyènes, des singes, des antilopes, des lièvres et d'autre gibier. Le climat est excessivement chaud. Il pleut quelquefois dans le pays ; mais les rosées suffisent pour entretenir la végétation. Les naturels se nourrissent particulièrement de manioc, de maïs et d'une espèce de légume qu'ils appellent *Msangen.* Ces plantes sont grossièrement cultivées par des femmes qui se contentent de remuer la terre à la profondeur d'un pouce, d'y déposer la semence et de la recouvrir pour la mettre à l'abri des oiseaux. Encore cette faible culture est-elle restreinte à quelques petits champs qui entourent les villages. Le reste du pays est couvert d'herbes qui s'élèvent à une hauteur de 7 à 8 pieds. Quelquefois les naturels y mettent le feu, l'incendie s'étend au loin, et la côte vue de la mer présente alors un spectacle à la fois majestueux et effrayant. Les fruits les plus exquis viennent sans culture, et la canne à sucre atteint des proportions extraordinaires. On voit dans ce royaume une grande quantité de beaux arbres, et surtout des palmiers de différentes espèces. Les naturels tirent de cet arbre leur liqueur favorite. Les porcs sont les seuls animaux domestiques qu'ils prennent le soin de faire multiplier ; ils ont tout à fait négligé le bétail et les chevaux que les Portugais avaient introduits. On ne voit pas de ville dans le Loango, mais seulement des villages composés d'un nombre plus ou moins considérable de huttes de paille, situées au milieu de bois de palmiers. Les habitants offrent le spectacle de la dégradation morale la plus complète. Ils sont paresseux, débauchés, sales, lâches et superstitieux. Le pays est partagé entre différents chefs qui, bien que souvent en guerre les uns avec les autres, reconnaissent cependant tous l'autorité du roi de Loangoville, capitale du royaume. Ce roi est électif et son pouvoir est absolu ; mais la puissance judiciaire réside dans les assemblées des notables des différents villages.— Loango appelée *Boraï* par les naturels est située à environ 3 kilomètres de la côte par 36° 4′ de latit. S. Quelques auteurs portent la population de cette ville jusqu'à 15,000 personnes, mais ce nombre paraît au-dessus de la réalité. Cette capitale est, comme les autres centres de population du pays, une réunion de cabanes de paille. Loango était autrefois un des marchés d'esclaves les plus importants de la côte de Guinée, et malgré tous les efforts que l'on a faits pour le supprimer, il y a lieu de croire que les résultats obtenus ont été peu considérables. E. C.

LOBAU, île de l'archiduché d'Autriche, dans le Danube, à 9 kilom. au dessus de Vienne. Elle a 4 kilom. de longueur, sur 2 kilom. de largeur. Les Français l'ont rendue célèbre par le passage hardi qu'ils y exécutèrent en 1809, sous Napoléon, et par les fortifications qu'ils y élevèrent avant la bataille de Wagram. Le général Mouton s'y signala d'une manière si brillante, qu'il fut créé comte de Lobau par Napoléon.

LOBÉLIE, *Lobelia* (*bot.*). Genre de la famille des lobéliacées, à laquelle il donne son nom, et rangé par Linné dans la syngénésie-monogamie, mais plus tard, par les uns, dans la monadelphie-pentandrie, par les autres dans la pentandrie-monogynie. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces presque toutes herbacées, quelques-unes sous-frutescentes, propres aux régions tropicales et subtropicales, fort rares dans les régions tempérées. Les fleurs de ces végétaux sont bleues, rouges, violettes, blanches, et ont pour principaux caractères : un calice à cinq divisions; une corolle irrégulière à tube droit et fendu supérieurement, à limbe divisé en deux lèvres inégales, la supérieure généralement plus courte et dressée, l'inférieure étalée, plus large, ordinairement quinquelobée; cinq étamines à filets et anthères soudés en un seul corps; l'ovaire est tantôt presque libre,

tantôt à moitié ou totalement adhérent, sans que ces variations, si importantes ailleurs, aient ici la moindre valeur. — La LOBÉLIE BRULANTE, *Lobelia urens*, Linné, est annuelle. Elle croît dans les lieux humides et marécageux de l'Europe occidentale et de Madère; on la trouve notamment autour des étangs de Saint Hubert, près de Versailles. Sa tige simple, anguleuse, a trois ou quatre décimètres de hauteur; ses feuilles sont oblongues, obtuses, pétiolées dans le bas de la plante, lancéolées, aiguës et sessiles vers le haut; ses fleurs bleues forment un joli épi terminal, et naissent à l'aisselle de bractées linéaires, et acuminées, plus courtes qu'elles. Le suc de cette espèce est âcre et caustique. On assure qu'il a été employé avec succès contre les fièvres intermittentes, mais son administration doit être faite avec précaution. — La LOBÉLIE SYPHILITIQUE, *Lobelia syphilitica*, Linné, est une espèce vivace qui croît naturellement dans les lieux humides des États-Unis. Elle est légèrement velue, haute d'environ 5 décimètres. Ses feuilles sont ovales, aiguës aux deux bouts, denticulées; ses fleurs, à tube violacé, sont assez grandes, et en jolies grappes terminales. Son nom spécifique est dû à ce que l'on a regardé longtemps sa racine comme antisyphilitique. Mais aujourd'hui elle est employée en médecine comme sudorifique à faibles doses, et comme émétique à fortes doses. Son suc a moins d'âcreté que celui de la plupart de ses congénères. Cette plante est fréquemment cultivée en Europe comme espèce d'ornement, au bord des eaux, à une exposition méridionale. On la multiplie par semis en terre meuble et humide, en répandant simplement sa graine sans la recouvrir. Elle se multiplie même toute seule par ses graines. On en possède dans les jardins une variété à fleurs d'un beau violet-pourpre, plus brillante que le type. — Plusieurs autres espèces de lobélies figurent aujourd'hui parmi nos plantes d'ornement les plus belles et les plus recherchées. Ce sont surtout les suivantes : — la LOBÉLIE CARDINALE, *Lobelia cardinalis*, Linné, très répandue aujourd'hui, est une belle plante vivace d'environ 1 mètre et originaire de la Virginie. Elle est pubescente; sa tige droite et simple porte des feuilles oblongues-lancéolées, dentées irrégulièrement, et se termine par une longue et belle grappe presque unilatérale de grandes fleurs d'un beau rouge-écarlate, à limbe plan. Cette belle espèce pousse en pleine terre légère et fraîche, à la condition d'être couverte pendant l'hiver. On la multiplie par ses graines qu'on sème, dès leur maturité, sur couche et sous châssis, ou par boutures de racines faites au printemps, ou encore par division des pieds en automne. Son suc est âcre et vénéneux. — La LOBÉLIE BRILLANTE, *Lobelia fulgens*, Willd., porte un duvet plus prononcé que celui de la précédente. Ses fleurs sont plus grandes, pubescentes, en belles grappes d'un rouge très vif. Elle est vivace et originaire des parties tempérées du Mexique. On la multiplie comme la Lobélie cardinale; mais on doit l'enfermer en orangerie pendant l'hiver. — Parmi les espèces à fleurs bleues on distingue : la LOBÉLIE CÉLESTE, *Lobelia cœlestis*, Hort., de l'Amérique du Nord, vivace, à nombreuses grappes d'un beau bleu azuré, facile à multiplier par boutures et par éclats; la LOBÉLIE ÉRINE, *Lobelia erinus*, Linné, du cap de Bonne-Espérance, jolie petite plante annuelle, rameuse et diffuse, dont on fait de jolies bordures : la LOBÉLIE RAMEUSE, *Lobelia ramosa*, Benth., de la Nouvelle-Hollande, à fleurs d'un beau bleu de cobalt. P. DUCHARTRE.

LOBINEAU (GUY-ALEXIS). Savant bénédictin, né à Ravenne en 1666, mort à Saint-Jacques près de Saint-Malo, en 1725. Il continua l'*Histoire de Bretagne* de Le Gallois, dont il publia 2 vol. in-fol. (1707); puis l'*Histoire de Paris* de D. Felibien, à laquelle il ajouta trois vol. in-fol. Il composa seul l'*Histoire des Saints de la Bretagne* (1724) in-fol., une *Histoire de la ville Nantes*, etc. Ce dernier ouvrage est resté manuscrit. D. Lobineau a traduit de l'espagnol l'*Histoire*, quelque peu fabuleuse, *des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures* (1708), et du grec, les *Ruses de guerre de Polyen*, publiées en 1743 avec les *Stratagèmes de Frontin*, traduit par d'Ablancourt. Cette traduction est fort estimée.

LOCH (*mar.*). C'est un appareil fort simple, destiné à mesurer la vitesse du navire relativement à la surface de l'eau dans laquelle il flotte. Pour comprendre le mécanisme du loch, supposons qu'un homme placé dans un véhicule terrestre, une locomotive par exemple, attache à un point fixe l'extrémité d'un cordeau dont il conserverait la pelote : une fois la locomotive en marche, le cordeau se déviderait, et la quantité qui en serait déroulée dans un temps donné, une minute par exemple, ferait connaître l'espace que l'on parcourrait en une heure, en supposant la vitesse uniforme. Tel est le principe sur lequel est fondé l'usage du loch; seulement il a fallu se créer, à la surface de la mer, un point fixe auquel on attache le cordeau. Voici le moyen que l'on emploie. On taille en forme de triangle un morceau de planche mince; on lui donne à peu près 25 centimètres de côté, on charge d'une bande de plomb un des côtés de ce triangle; à chacun des angles, on fixe un bout de corde mince, ce qu'on nomme

de la *ligne*. Un de ces bouts de ligne est le *cordeau* ou *ligne de loch*, d'une longueur de plusieurs centaines de mètres, qui donnera, en se déroulant, la mesure de la vitesse; les deux autres bouts de ligne, d'un mètre de longueur seulement, se réunissent à une cheville de bois mince. A un mètre également de son point d'attache au triangle, la ligne de loch porte une bobine creusée, dans laquelle on enfonce la cheville de bois; les trois bouts de ligne forment alors une patte d'oie. En plongeant le triangle, appelé *bateau de loch*, dans l'eau, il se place verticalement par l'effet du plomb qui charge un de ses côtés, et la légère résistance qu'oppose la ligne de loch en se déroulant, tend les trois branches de la patte d'oie, de manière que la face plane du triangle oppose sa résistance contre l'eau, à la traction de la ligne de loch; le point fixe est ainsi à peu près obtenu. Quand on veut ramener à bord le bateau de loch, on donne une forte secousse à la ligne; cette secousse fait échapper de la bobine la cheville qui y était introduite; la patte-d'oie cesse d'exister, le bateau n'est plus retenu que par l'angle auquel tient la ligne de loch; il se met à plat sur l'eau, et on le ramène ainsi facilement à bord. La cheville de bois s'appelle la *vitonière*, et le cylindre ou bobine dans lequel elle pénètre, la *conassière*. La ligne de loch est divisée en *nœuds*; on appelle ainsi une longueur de 47 pieds, qui forme la cent-vingtième partie du mille marin; ce nom vient de ce que chacune de ces divisions est marquée sur la ligne par un petit bout de ficelle insérée dans les torons du cordage. Cette ficelle est marquée d'autant de nœuds qu'il y a de divisions comprises depuis le point de la ligne à partir duquel on commence à mesurer la vitesse; ce point est indiqué par un morceau d'étoffe rouge inséré dans le cordage, et que l'on nomme la *houache;* il est distant du bateau d'une longueur du navire; on commence seulement à compter la vitesse à partir de ce point pour que le bateau de loch soit en dehors du remous causé par le sillage du bâtiment.

Lorsqu'on veut jeter le loch, un homme prend le touret sur lequel la ligne est enroulée avec soin, et le soutient au dessus de sa tête, à bras tendus; un mousse prend l'ampoulette ou sablier de trente secondes, et se tient prêt à le tourner pour faire écouler le sable; le timonier prend le bateau de loch, le *mâte*, c'est-à-dire enfonce la cheville dans la bobine, et détourne du touret une longueur de ligne suffisante pour que le bateau puisse atteindre la mer, puis il l'y jette en commandant : *attention!* Le bateau une fois à l'eau, la ligne commence à filer, le timonier l'aide à se dérouler du touret. Au moment où il sent passer la houache dans sa main, il commande: *tournez!* Le mousse répète: tourne! et renverse en effet le sablier pour faire écouler le sable. Il le tient à la hauteur des yeux et le fixe attentivement. Pendant ce temps, la ligne se déroule plus ou moins vite selon que le navire s'éloigne plus ou moins rapidement du bateau de loch, et au moment où le dernier grain de sable s'écoule, le mousse crie: *top!* A l'instant, le timonier arrête la ligne à deux mains, donne la secousse pour *démâter* le bateau de loch, faire échapper la cheville de la bobine, et examine le nombre de nœuds portés sur la marque la plus voisine. Il annonce alors que l'on file *tant de nœuds*; or un nœud étant la cent vingtième partie du mille, et le sablier de 30 secondes la cent vingtième partie d'une heure, le nombre de nœuds filés pendant la durée d'un sablier est le même que le nombre de milles que parcourrait le navire en une heure. On retire ensuite la ligne de loch en la roulant sur son touret. Lorsque la vitesse du navire est grande, on se sert d'un sablier de 15 secondes, et alors on double le nombre des nœuds pour obtenir le nombre des milles parcourus en une heure.

On jette ainsi le loch toutes les demi-heures, car la vitesse du navire varie par bien des causes diverses, et il est important de la constater. Le résultat obtenu est écrit sur le journal du bord dans une partie qu'on nomme, pour cette raison, *table de loch;* on y écrit également le *rhumb de vent* ou point de la boussole vers lequel le navire marchait. En combinant la direction suivie et la vitesse constatée par le loch, on obtient ce qu'on nomme l'*estime* ou route estimée. Ce terme dubitatif est employé fort à propos, car le loch est loin d'être un instrument parfait; en outre la vitesse du navire a pu varier constamment dans les intervalles des épreuves, et de plus, si l'on se trouve dans un courant (*voy.* ce mot), le loch, soumis à son action aussi bien que le navire, n'en donne aucun indice. — On a proposé de substituer à l'instrument que nous venons de décrire, des appareils plus scientifiques nommés *lochs perpétuels. Le* principe de ces instruments est toujours fondé sur le nombre plus ou moins grand des révolutions que fait dans l'eau une hélice ou une roue à aubes, selon la vitesse du bâtiment qui l'entraîne; mais ces appareils compliqués ne peuvent remplacer le loch ordinaire. Du reste leur invention n'est pas nouvelle, car Vitruve dit que pour mesurer les distances sur la mer, les anciens avaient coutume d'établir aux flancs de leurs navires de petites ailes qui plongeaient leurs extrémités dans l'eau, et dont le nombre

de tours dans un temps donné, marquait la course du bâtiment. Dans le moyen-âge, on se servait du loch; mais au lieu du bateau, on attachait la ligne de *loch* à un flotteur quelconque. La plupart des caboteurs s'abstiennent de jeter le loch. En effet, les marins habitués à leur bâtiment finissent par apprécier sa vitesse, à la simple inspection des filets d'eau qui paraissent glisser le long du bord. EUG. PACINI.

LOCH, ancien mot gaélique employé en Ecosse pour signifier un lac : ainsi le *loch Lomond*, le *loch Tay*, etc. (*voy.* LOMOND, etc.).

LOCHABER. Petit pays d'Ecosse, dans le S.-O. du comté d'Inverness. Il est très montagneux, aride et d'un aspect sauvage. On y voit le Ben-Nevis, la plus haute montagne de la Grande-Bretagne. E. C.

LOCHE *Cobitis* (*ichthyol.*), Linné a créé sous ce nom un genre qui est rangé par G. Cuvier et les zoologistes modernes dans l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des cyprinoïdes, et qui a pour principaux caractères : Tête petite, aplatie; corps cylindrique, très raccourci, revêtu de petites écailles enduites d'une matière gluante; nageoires ventrales placées très en arrière, et au dessous d'elles une seule nageoire dorsale; bouche située au bout du museau, peu fendue, sans dents, mais entourée de lèvres propres à sucer, et de barbillons; ouïes peu ouvertes, à trois rayons seulement.

Les loches sont des poissons abondamment répandus dans nos ruisseaux, nos étangs et nos rivières. On en connaît trois espèces : — la LOCHE FRANCHE (*Cobitis barbatula*, Linné), qui est jaunâtre, nuancée et pointillée de brun, et qui porte six barbillons à la lèvre supérieure. Sa taille est très petite et porte 8 à 9 centimètres; sa chair est de très bon goût. On la trouve dans les ruisseaux et les petites rivières d'Europe, où elle vit de vers et d'insectes aquatiques. Elle préfère comme habitation les eaux courantes et profondes. — La LOCHE D'ÉTANG ou MISGURNE (*Cobitis fossilis*, Linné), est jaunâtre, avec des raies longitudinales, brunes et jaunes, et offre dix barbillons, six à la lèvre supérieure et quatre à l'inférieure. Elle est de grande taille, car elle peut atteindre jusqu'à 30 ou 35 centimètres. Elle est surtout abondante dans les étangs, où elle se maintient longtemps enfoncée dans la vase, même lorsque ces étangs sont gelés ou desséchés, et elle reste alors sans manger ni remuer. Sa chair est molle et sent la vase; aussi ce poisson est-il peu recherché. — La LOCHE DE RIVIÈRE (*Cobitis tænia*, Linné). La couleur de son corps est orangée, marquée de séries de taches noires, avec les nageoires pectorales et anales grises; la nageoire dorsale jaune et ornée de cinq rangées de points blancs, la nageoire caudale montrant, sur un fond gris, quatre ou cinq rangs transversaux de points. Ses barbillons ne sont qu'au nombre de six, dont deux seulement à la lèvre supérieure; elle présente une épine fourchue auprès de chaque œil. La longueur de ce poisson est de 15 centimètres. La chair en est maigre et coriace. E. D.

LOCHES. Ville de France, chef-lieu de l'un des arrondissements du département d'Indre-et-Loire, sur la rive gauche de l'Indre, à 36 kilom. S.-E. de Tours. Elle est bâtie en amphithéâtre sur une colline, dont le sommet est occupé par un ancien château-fort. Elle n'est pas belle, mais elle est entourée d'une campagne fertile et riante. On y remarque des fabriques de toile et de grosse draperie, des papeteries, des tanneries, des teintureries, des corderies, une filature hydraulique de laines. Il s'y fait du commerce de vin, de bois, de laines et de bestiaux. Charles VII habita souvent le château de Loches, dans une des tours duquel a été déposé le cœur d'Agnès Sorel. Ce château, transformé en prison d'État par Louis XI, renfermait la fameuse cage de fer où ce monarque fit emprisonner le cardinal La Balue. — La ville a 4,600 habitants, et l'arrondissement 64,000. E. C.

LOCKE (JOHN), né à Wrigton en 1632, exerça la plus grande influence sur la philosophique du XVIII^e^ siècle, en Angleterre et en France surtout. Il contribua pour sa grande part à consommer la rupture entre l'esprit moderne et celui du moyen-âge, en quoi il continue l'œuvre de Bacon et de Descartes. Comme le premier de ces penseurs, il s'attache beaucoup aux faits; comme le second, il prend l'évidence pour guide et s'applique à l'étude de l'esprit humain, point de départ nécessaire de toute métaphysique. Locke est plus remarquable par le bon sens que par la profondeur: ce genre d'esprit, assez ordinaire à la nation anglaise, fut encore développé en lui par les affaires. Avant de rédiger son premier et principal ouvrage, et même pendant les vingt ans qu'il mit à le composer peu à peu, il fut attaché à plusieurs personnages politiques, particulièrement au comte de Shaftesbury, dont il partagea la bonne ou mauvaise fortune. Son goût pour les sciences naturelles, surtout l'étude qu'il fit de la médecine, expliquent encore le caractère expérimental de sa philosophie. Ennemi de l'hypothèse des idées innées, qu'il croyait retrouver dans les écrits de Descartes, il entreprit son *Essai sur l'entendement humain* en partie pour la refuter. Il dut, par conséquent,

chercher une autre explication de l'origine des idées. De là deux grandes parties dans son livre : l'une polémique, l'autre dogmatique. En voulant réfuter la théorie des idées innées, il fut entraîné beaucoup trop loin ; il alla jusqu'à nier le caractère universel et absolu de certaines idées, des idées morales spécialement; ce qui conduisait à la négation des véritables bases de la science des mœurs. Locke n'admettait que deux origines des idées, les sens et la réflexion ou la conscience ; ce qui supposerait que nous n'avons que des idées de l'ordre expérimental. Cette erreur capitale ne rendit pas entre les mains de Locke toutes ses conséquences : les croyances de cet auteur l'empêchèrent d'apercevoir que ses principes étaient insuffisants pour rendre compte de toutes les idées qu'il admettait avec le reste des hommes. Aussi peu de philosophes ont établi mieux que lui l'existence de Dieu et ses attributs, question toute de raisonnement, où les sens et la conscience n'ont rien à voir directement. Il est clair que Locke attribuait à la réflexion l'origine des idées de l'ordre rationnel. Son erreur était donc encore plus une confusion qu'une négation systématique. Mais ce que Locke n'avait pas nié de parti pris, fut nié par quelques-uns de ses disciples, et il était loin de prévoir qu'en partant de ses principes, on irait jusqu'à nier l'existence, la possibilité même du monde matériel. Condillac, le grand représentant du sensualisme de Locke en France, réduisit le système de son maître à la sensation. Le système de Locke eut peu d'écho en Angleterre et en Allemagne. Ce fut surtout en Écosse, où les conséquences métaphysiques du système avaient été fortement déduites par Hume, que la réaction spiritualiste se manifesta avec le plus d'énergie : Reid et Dugald-Stewart en furent les principaux organes. La réaction n'eut lieu que plus tard en France, et presque de nos jours. Elle fut commencée par Laromiguière, continuée avec plus de puissance par Royer-Collard, et consommée par MM. Cousin et Jouffroy.

L'Essai sur l'entendement humain, malgré le vice grave que nous avons signalé, renferme des parties d'un grand mérite. C'est le premier traité considérable de psychologie expérimentale, et l'influence de ce livre a été grande au point de vue de la méthode. On y trouve en outre beaucoup de faits bien observés, des remarques nombreuses et justes sur l'influence que la pensée reçoit du langage, sur les causes de nos erreurs et sur leurs remèdes. — Locke, partisan de Guillaume d'Orange contre les Stuarts, proclama dans son *Essai sur le gouvernement civil*, le principe de la souveraineté du peuple, et ce fut pour répondre aux vues de ce prince et opérer le rapprochement des sectes dissidentes qu'il publia ses *Lettres sur la tolérance*, et son *Christianisme raisonnable*, qui le fit accuser de *socinianisme*. Ces trois ouvrages et ses *Pensées sur l'éducation* n'ont pas été sans influence sur l'esprit de Rousseau ; on en retrouve les traces dans l'*Émile* et le *Contrat Social*. Locke, en sa qualité de commissaire du commerce et des colonies, écrivit des *considérations sur le commerce et les monnaies*. On a aussi de lui la *Conduite de l'esprit*, espèce de logique pratique, où le bon sens de l'auteur est particulièrement remarquable. La philosophie ne porta aucune atteinte à la foi de Locke ; il mourut dans des sentiments de grande piété, à l'âge de 73 ans, en 1704. TISSOT.

LOCOMOTION (*physiol.*), fonction propre aux hommes et aux animaux, d'exécuter des mouvements volontaires. Cette faculté réside chez l'homme : 1° dans ceux des nerfs cérébraux qui ne président point aux organes des sens (odorat, ouïe, vue, etc.); 2° dans les racines antérieures des nerfs spinaux. Que l'on coupe, par exemple, la racine antérieure d'un de ces nerfs, on paralysera à l'instant le mouvement dans les organes où il se distribue. — L'appareil à l'aide duquel la locomotion s'exécute est très variable dans les différentes classes d'animaux. Dans ceux qui occupent le bas de l'échelle, comme les spongiaires, la faculté locomotrice appartient à la masse totale de l'individu, laquelle masse est partout homogène, et ne présente d'organe spécial pour aucune fonction. Mais à mesure qu'on s'élève aux ordres supérieurs, la locomotion se spécialise et s'exécute au moyen d'un appareil de plus en plus compliqué. Ce sont d'abord l'élément musculaire et l'élément nerveux. Le premier est formé de fibres contractiles et irritables, susceptibles de se mettre en mouvement sous l'influence du second. C'est à ces deux éléments, qui existent seuls dans les vers et les mollusques, que l'on a donné le nom d'organes actifs du mouvement. Ces organes actifs, peu appréciables dans les animaux inférieurs, deviennent de plus en plus distincts. Les fibres musculaires se réunissent en faisceaux pour constituer les muscles. Mais en s'élevant plus haut dans l'échelle, un troisième élément vient se joindre aux deux premiers. C'est l'élément solide qui constitue ce que l'on a appelé récemment le *schlérette* des insectes, et qui est connu sous le nom de *squelette* dans les vertébrés. Ce troisième élément constitue les *organes passifs* du mouvement, organes formés dans le schlérette par le durcissement de la peau, et dans le sque-

lette par les os. Les parties solides qui constituent cet élément sont autant de leviers qui fournissent des points d'appui aux muscles, et forment, par leur assemblage, des cavités destinées à loger les organes essentiels à la vie. De la disposition variable de ces parties solides naissent les différences que l'on remarque dans la manière dont la locomotion s'exécute dans les animaux. Ainsi, dans les articulés, les parties solides étant à l'extérieur, elles enveloppent les organes internes et ne leur permettent que des mouvements bornés. Dans les vertébrés, au contraire, les parties solides étant à l'intérieur, les mouvements s'exécuteront à l'aide de leviers plus longs, et par conséquent seront plus étendus et plus actifs. La sensibilité et la locomotion sont deux facultés corrélatives qui ont été données aux animaux dans le but de leur conservation. La sensibilité leur donne la notion des corps dont ils doivent faire usage ou qu'ils doivent éviter; par la locomotion, ils vont au devant des uns et fuient la présence des autres. Ils peuvent exercer cette faculté de quatre manières différentes auxquelles correspondent autant de dispositions différentes de leurs organes. Ces quatre modes de locomotion sont la *marche*, le *vol*, la *natation* et la *reptation*. Chaque type animal a en général un mode qui lui est propre; mais il arrive quelquefois que plusieurs de ces modes se trouvent réunis dans le même type. Nous citerons pour exemple les oiseaux palmipèdes qui peuvent à la fois marcher, voler ou nager. D. J.

LOCRIDE. Contrée de la Grèce située entre l'Etolie, la Béotie et l'île d'Eubée. On appelait aussi *Locride* un pays situé dans la grande Grèce, en Italie, et qui avait pour capitale la ville de Locres. — Les Locres ou Locriens, habitants des deux Locrides, étaient un des peuples les plus anciens de la Grèce; ils furent d'abord appelés Lelèges. Les Locriens formaient quatre branches, dont trois habitaient la Grèce, et la quatrième s'était établie en Afrique et en Italie. Les trois branches de la Grèce étaient : les *Epicnémidiens*, les *Opuntiens*, ainsi appelés de leur capitale Opus, et les *Ozoles*. Au siége de Troie, les Locriens étaient sous le commandement d'Ajax, fils d'Oïlée. Celui-ci s'étant attiré la colère de Pallas, la déesse fit périr ses vaisseaux par la tempête. Ceux des Locriens qui échappèrent à la mort allèrent s'établir, les uns en Afrique (*voy. Servius ad Æneid.* XI, 265), et les autres en Italie, dans le *Brutium*, auprès du promontoire *Zephyrium*, aujourd'hui cap *Spartivento*. Le voisinage de ce cap leur fit donner le surnom d'*Epizephyrii*. — Dans la ville de *Locres*, qu'ils bâtirent sur cette côte, s'élevait un temple de Proserpine très célèbre, dont Pyrrhus enleva les trésors.

LOCUSTAIRES (*Insectes*). Famille d'orthoptères de la section des sauteurs, ayant les ailes en toit dans le repos, les antennes très longues, fines, 4 articles aux tarses, ce qui les distingue des acridites, qui n'en ont que trois; les pattes postérieures sont très longues, ce qui les gêne pour la marche; leur vol est lourd et peu soutenu. Les mâles ont, à la base des élytres, un organe de stridulation comme les grylloniens : c'est une espèce de facette arrondie, entourée de rides et de saillies très fortes, tapissée d'une membrane très légère, souvent d'une grande transparence : tantôt l'élytre gauche présente seule une semblable facette, tantôt elle existe à la fois sur les deux élytres; c'est par le frottement des rides et les vibrations de la membrane que le son est produit. Dans quelques espèces, où les organes du vol sont rudimentaires, les élytres, réduites à deux ailerons produisent encore, par le frottement, le même bruit que les autres. Ces insectes se nourrissent de végétaux, mais ils sont loin de causer les ravages qu'on reproche aux Acridites. C'est surtout dans les prairies qu'ils se tiennent : on les trouve à l'état parfait à la fin de l'été et au commencement de l'automne. Les principaux genres de cette familles sont les suivants : *Anostostome*, *Grillacris*, *Phylloptère*, *Éphippipigère*, *Dectique*, *Bradipore*, *Locuste*, *Phyllophore*. L. F.

LOCUSTE (*insectes*). (*Voy.* Sauterelle).

LOCUSTE, en latin *Locusta*, c'est-à-dire *sauterelle*, est le nom d'une fameuse empoisonneuse qui fournit à Néron le poison avec lequel il fit périr Claude et Britannicus. Suétone rapporte que Néron lui avait donné pour laboratoire son palais même, qu'il la combla de faveurs et lui donna des élèves auxquels elle était chargée d'apprendre ses abominables secrets. Tacite de son côté nous apprend que Néron attachait tant de prix à la conserver qu'il la faisait garder à vue. Locuste, ayant, dit-on, tenté de l'empoisonner lui-même, il la fit mettre à mort.

LODBROK ou **RAGNAR LODBROK**, fils de Sigurd Hring, roi de Danemark, est célèbre dans les traditions populaires par sa victoire sur un dragon monstrueux qui gardait, dans une cage d'or, Thôla, fille de Herrand, roi de Jutland.

LODÉSAN. Ancien petit pays d'Italie, dans le S. du Milanais. Il tirait son nom de Lodi, sa capitale. C'est aujourd'hui à peu près la province de Lodi-et-Crema. E. C.

LODÈVE, l'ancienne *Luteva*. Ville de France, chef-lieu de l'un des arrondissements du département de l'Hérault, à 46 kilom. O.-N.-O. de Montpellier, au confluent de la Solondre et de

la Lergue. Elle n'est pas belle, mais animée par une active industrie ; il y a surtout d'importantes fabriques de draps, spécialement destinés à l'habillement des troupes; on y trouve des filatures de laine, des teintureries des tanneries, des fabriques de savon, d'huile d'olive, d'eau-de-vie, de bougies, et il s'y fait un commerce assez considérable de grains, de farines, de vins, d'eau-de-vie et de liqueurs. C'est le siége d'un tribunal de commerce. On y compte 11,000 habitants. Le cardinal Fleury est né dans cette ville, siége autrefois d'un évêché dont les évêques ont eu une grande rivalité de souveraineté avec les comtes de Lodève. Pendant les guerres de religion, il s'y est commis de grands ravages. — L'arrondissement de Lodève renferme 56,000 habitants. E. C.

LODI. Ville du royaume Lombard-Vénitien, dans le gouvernement de Milan, à 31 kilom. S. E. de cette ville. C'est le siége d'un évêché suffragant de Milan, et le chef-lieu de la province de Lodi-et-Crema. Elle se trouve sur une petite élévation, près de la rive droite de l'Adda, au milieu d'un pays fertile et agréable; elle est généralement belle, et l'on y remarque la cathédrale, l'église de l'Incoronata, construite par le Bramante et peinte par Callisto, l'ancien château de Barnaba Visconti, le théâtre, etc. Lodi est le centre de la fabrication des fromages dits *parmesan* et *stracchino ;* on y fait de la poterie et de la faïence (majolica) estimées. On y compte environ 16,000 habitants. Cette ville fut fondée en 1158 par l'empereur Frédéric Ier, pour remplacer un autre Lodi, aujourd'hui Lodi-Vecchio (l'ancienne *Laus Pompeia*), fondée par Pompée, que les Milanais avaient détruite. Elle est devenue célèbre dans les temps modernes par le brillant passage du pont de l'Adda par les Français, sous Bonaparte, en 1796, malgré le feu de l'artillerie autrichienne. — La province de *Lodi-et-Crema* s'étend dans le S. du gouvernement de Milan, vers le Pô, et renferme environ 200,000 habitants, sur 12,000 kilomètres carrés. E. C.

LODICULE, *Lodicula* (*bot.*). Palissot de Beauvais nommait ainsi la réunion des petites écailles, généralement au nombre de deux, quelquefois de trois, que présente la fleur des graminées, plus intérieurement que la glumelle. C'est ce que Desvaux a nommé la glumellule, ce que L. C. Richard nommait glumelle, et ce que Linné appelait écailles.

LODOICÉE, *Lodoicea* (*bot.*). Genre de la famille des palmiers, de la diœcie-polyandrie dans le système de Linné. Voici quels sont ses principaux caractères : fleurs dioïques ; les mâles disposées en spadice semblable à un chaton, avec une spathe basilaire, plongées par groupes nombreux dans des cavités laissées dans l'intervalle des écailles de cette inflorescence, et présentant un périanthe de six folioles distinctes, sur deux rangs, avec de nombreuses étamines monadelphes; les fleurs sont femelles disposées également en spadice, pourvu d'une spathe basilaire, recouvert de larges écailles concaves, et chacune d'elles ont un périanthe de six folioles sur deux rangs, avec un pistil à trois loges, dont le stigmate est percé au centre. Le fruit est très volumineux, et renferme un énorme noyau le plus souvent bilobé.

La seule espèce de ce genre est la LODOICÉE DES SÉCHELLES, *L. sechellarum*, beau palmier dont le tronc simple, et annelé, s'élève jusqu'à vingt et trente mètres avec une épaisseur d'environ trois décimètres, et se termine par un faisceau de douze à vingt feuilles très grandes, longues de trois ou quatre mètres, quelquefois même de six ou sept mètres sur trois ou quatre de largeur, avec un long pétiole; le contour général de ces feuilles est ovale, rétréci en coin vers la base; elles ont une côte de laquelle partent des plis divergents qui finissent par des fentes vers les bords. Ses grands et nombreux spadices réunissent un grand nombre de fleurs. Dans les femelles l'ovaire a la grosseur et à peu près la forme d'une petite poire. Sur chaque spadice femelle se développent cinq ou six fruits, dont chacun n'a pas moins de quatre ou cinq décimètres de long, et pèse dix ou douze kilogrammes. C'est le noyau de ces fruits qui constitue l'énorme coco fréquemment conservé dans les collections, auquel on donne vulgairement les noms de *coco des Maldives*, *coco de mer*. Ces noms impropres sont dus à ce que pendant longtemps on n'a pas su à quel arbre appartenait ce fruit qui étonnait par son volume et sa configuration. Or, comme la mer le rejetait souvent sur la côte des Maldives, d'où on l'apportait en Europe, on l'a nommé alors coco des Maldives, bien que l'arbre qui le produit se trouve confiné dans deux îles de l'archipel des Séchelles, l'île Praslin ou Curieuse, et l'île Ronde, et qu'il manque aux Maldives. D'un autre côté, dans l'impossibilité de rapporter ce fruit à aucun palmier connu, on avait cru qu'il provenait d'un cocotier sous-marin, d'où le nom de coco de mer. Cette même ignorance quant à l'origine du coco du lodoicée avait donné naissance à une foule de contes et de suppositions absurdes. On en était même venu jusqu'à lui attribuer des propriétés médicinales merveilleuses, et les Chinois en particulier y voyaient une sorte de panacée universelle. Aujourd'hui l'origine de ce coco est parfaitement connue, grâce

surtout au voyageur Sonnerat qui, ayant observé et étudié le lodoïcée dans l'île Praslin, le décrivit, le figura, et l'importa même à l'Ile-de-France. Aussi tout le merveilleux a disparu, et le coco des Séchelles n'est plus qu'un simple objet de curiosité qu'on est certain de trouver dans toutes les collections d'histoire naturelle. Dans les Séchelles, les vastes feuilles de la lodoicée sont employées à couvrir les habitations, usage auquel les rend fort propres leur tissu sec et résistant. P. D.

LODOMÉRIE. Ancienne contrée de la Pologne occidentale. Elle fut ainsi nommée de Wladimir ou Wolodimir-le-Grand, qui régnait au xᵉ siècle. Roman Mstislavitch, prince de Lodomérie, joignit à ce pays la principauté de Halicz ou Galicie, et ces deux divisions réunies formèrent le royaume de *Galicie* et *Lodomérie*, qui, dans le premier partage de la Pologne, en 1772, fut cédé à l'Autriche (*voy.* GALICIE).

LODS (*droit féod.*). On disait plus ordinairement *lods et ventes*, expression complexe qui ne désignait qu'un seul et même droit dans toutes les coutumes, excepté dans celle d'Auxerre. C'était un droit dû au seigneur par tous les héritages censuels de sa mouvance, lors de la transmission de la propriété. Il était une conséquence forcée de la constitution de la propriété avant 1789. Un héritage censuel n'était possédé que par une concession du seigneur duquel dépendait le territoire, qu'on appelait *censive*, et la possession n'était consentie qu'à la personne même à laquelle elle était faite, de sorte que la transmission ne pouvait avoir lieu qu'avec l'approbation expresse du seigneur, que l'on appelait *louange*, *lous*, *las* et *lods*, mots qui dérivent tous du latin *laudatio*. Lorsque le sentiment public exigea une autre constitution de la propriété, celle-ci repoussa toute marque de servitude attachée à la terre aussi bien qu'à la personne; mais d'abord elle fut disposée à accepter une transaction par suite de laquelle les droits féodaux, c'est-à dire ceux qui étaient fondés sur la supériorité d'une classe, se trouvaient rachetés. C'est à cette période de mouvement de réforme qu'il faut rapporter les lois des 4 août 1789 et 15-28 mars 1790, déclarant les droits de lods et ventes rachetables : celle du 7-9 mai suivant régla le taux et le mode de ce rachat. Mais l'opinion marchant, la loi du 16 juin-6 juillet 1790 fit une distinction entre le cas où ce droit était fondé sur un titre exprès constatant une concession primordiale de terre, et celui dans lequel il ne se basait que sur le système feodal. Dans ce dernier cas, elle prononçait l'abolition sans indemnité : dans le premier, elle conservait l'obligation du rachat. Enfin la loi du 17 juillet 1790, qui a prononcé la déchéance comp'ète et absolue de l'ordre féodal, a emporté les *lods et ventes* avec tous les autres débris de l'ancienne société. E. LEFÈVRE.

LOESCHE OU LOUESCHE (*géogr. eaux minér.*). Petite ville de Suisse, dans le Valais, à 6 lieues de Sion, située et sur la rive droite du Rhône, dans une vallée dont le fond est sillonné de torrents, tandis que les pentes offrent de riants pâturages. Les glaciers se prolongent jusque là; aussi la température y est-elle des plus variables : un même jour présente pour ainsi dire plusieurs saisons; le soleil de midi est des plus ardents, tandis que le soir et le matin sont froids.

Le village des bains de Loësche, *Loeckbaden* des Allemands, est situé à deux lieues et demie de la ville, à une hauteur de 4,600 pieds au dessus du niveau de la mer. Les eaux minérales, fort anciennement connues, sont fournies par un grand nombre de sources, et très fréquentées pendant la saison qui commence en juin et finit en septembre. Elles alimentent quatre établissements, dont trois anciens : le *Bain des Messieurs*, le *Bain des Zurichois*, le *Bain des Pauvres*, et un nouveau, dit le *Bain neuf*, construit en 1818. Leur température varie de 34° à 51° centigr. L'analyse y a démontré la présence des *sulfates* de chaux, de magnésie, de soude, de strontiane; des *chlorures* de potassium, de sodium, de magnésium, de calcium; des *carbonates* de chaux, de magnésie, de protoxyde de fer, de silice, le tout dans la proportion de 1 gram. 1/2 environ par pinte.

La haute réputation des eaux de Loësche est justement méritée. Leurs propriétés énergiques les font quelquefois préférer à celles des Pyrénées. Prises en bains et en douches, elles sont surtout propres à combattre les douleurs rhumatismales et arthritiques, les engorgements des articulations et les paralysies locales; mais c'est plus particulièrement contre les affections cutanées rebelles, telles que certaines dartres et les vieux ulcères, que l'on vante leurs succès. Prises à l'intérieur, elles produisent des effets très marqués dans certaines affections chroniques, surtout contre les scrofules. — Une chose singulière, c'est la façon dont les malades se baignent ou plutôt se laissent macérer et comme infuser pendant un long temps dans des piscines communes. La durée du traitement est ordinairement de trois semaines. On débute par une heure de bain; le second jour, on en prend le double, et on augmente ainsi de suite la durée du séjour dans l'eau de une heure chaque jour, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à huit heures, partagées en deux pauses

de quatre heures chacune, le matin et le soir; cette première semaine est dite d'*ascension*. La seconde est dite de *haute baignée*, et chaque jour huit heures consécutives de bain sont de rigueur. Vient ensuite la semaine de *débaignée*, pendant laquelle la durée du bain est diminuée graduellement de une heure chaque jour. Si l'on fait un relevé de ces différents bains, on voit qu'au bout de 24 jours, chaque malade n'a pas dû passer moins de 172 heures entières plongé dans l'eau jusques au cou. — Ce que l'on nomme la *poussée* est une sorte d'éruption fort intense, qui se montre ordinairement du huitième au dixième jour, et qui disparaît d'elle-même avant la fin du traitement. Elle est le plus souvent précédée et accompagnée d'une réaction assez intense. L. de C.

LOFODEN. Groupe de nombreuses îles de l'Océan Glacial arctique, sur la côte N. O. de la Norwège, entre 67° 35′ et 71° 12′ de latit. N. Il forme une chaîne allongée du N.-E. au S.-O., sur un espace de plus de 600 kilom. Mageroe, où se trouve le Cap Nord, est la plus septentrionale de ces îles, et Rœst la plus méridionale. Les autres îles principales sont, en allant du N.-E. au S.-O., Soroe, Qvaloe, où se trouve Hammerfest, la ville la plus boréale de l'Europe; Seiland, Arenoe, Vannering, Ring-Vadsoe, Hval-Oen, Sengen, Andoen, Langoen, Hindoen, la plus considérable de toutes; Ost-Vaagen, West-Vaagen, Flagstadoe, Moskenœsoe, Væroe; les sept dernières forment avec le continent le grand golfe occidental (West-Fiord). Ces îles profondes sont montagneuses, couvertes, la plupart, de neiges continuelles, et entrecoupées de baies multipliées. Il n'y a que quelques arbustes rabougris et des pâturages. La population stationnaire de ces îles n'est que de 3 à 4,000 habitants, mais il s'y réunit tous les ans, du mois de février au mois de juin, 20,000 pêcheurs, pour la pêche de la morue; c'est près de l'extrémité S. O. de cet Archipel, entre les îles Væroe et Moskenæsoe, que se trouve le célèbre gouffre de Malstrœm. E. C.

LOG, la plus petite mesure des liquides chez les Hébreux, formait le quart du *cabe*. On estime qu'il contenait un peu plus d'un pouce cube de liquide, ou, suivant l'estimation des rabbins, environ six moyennes coquilles d'œuf toutes pleines. Il est parlé du log dans le Lévitique (XIV, 10 et 12). Les lépreux, après avoir été guéris de leur maladie, devaient, entre autres choses, offrir au temple un log d'huile d'olive.

LOGANIACÉES, *Loganiaceæ* (*bot.*). Famille de plantes dicotylédones ménopétales, en quelque sorte intermédiaire entre celles des apocynées et des rubiacées. Elle est composée de végétaux presque tous ligneux, sans suc laiteux, à feuilles simples, opposées, accompagnées de stipules; à fleurs parfaites, régulières, et présentant les caractères suivants: calice libre, monosépale ou tetra-pentasépale; corolle hypogyne, monopétale, en roue, en cloche ou en entonnoir, à limbe divisé en quatre, cinq ou dix lobes; étamines insérées sur la corolle, généralement en nombre égal à celui de ses lobes, souvent saillantes, à anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, formé de deux carpelles, à deux loges, quelquefois à quatre, multiovulées dans presque tous les cas; style simple, grêle, terminé par un stigmate capité ou pelté, quelquefois légèrement lobé, très rarement bifide. A ces fleurs succèdent des fruits de nature diverse; tantôt en capsule biloculaire, tantôt en baie également à deux loges, renfermant presque toujours des graines nombreuses souvent ailées ou comprimées, dans lesquelles on remarque un embryon droit, parallèle au hile, à radicule cylindrique, infère ou vague, logé dans l'axe ou dans la base d'un albumen charnu, cartilagineux ou presque corné. — Les plantes de cette famille croissent dans toute l'étendue de la zone intertropicale, fort rarement en dehors de celle-ci. On les divise en deux sous-ordres, les *strychnées* et les *loganiées*, qui eux-mêmes sont subdivisés, le premier en cinq, le second en quatre tribus. Les principaux genres compris parmi les strychnées sont les *Strychnos*, Lin., *Ignatia*, Lin. f., *Gardneria*, Wall., *Spigelia*, Lin., et parmi les loganiées, *Logania*, R. Br., *Usteria*, Willd., *Fagræa*, Thunb., *Gaertnera*, Lam.—Plusieurs loganiacées sont remarquables par leurs propriétés extrêmement énergiques qui en font des poisons des plus violents. Ce sont particulièrement celles qui forment la tribu des vraies strychnées, dans lesquelles les chimistes ont découvert deux alcaloïdes, la strychnine et la brucine ou caniramine, principes essentiels de leur action, et qui fournissent la noix vomique, la fève de Saint-Ignace, surtout les poisons célèbres sous les noms de *pohon-upas*, *tjettek*, *curare* ou *urari*. C'est aussi dans cette même tribu que se retrouvent les espèces dont le bois est connu sous le nom de *bois de couleuvre*, à cause de son efficacité contre les effets de la morsure des serpents venimeux, même de celui que l'on nomme serpent *naja* ou *cobra de capello*. Plusieurs loganiacées sont douées d'une amertume extrême, et l'écorce de l'une d'elles, le *Strychnos pseudo-china*, Aug. Saint-Hil., est employée avec succès au Brésil comme fébrifuge. P. D.

LOGARITHME. La théorie des logarithmes est intimement liée à celle des exposants

et s'en déduit très simplement (*voy.* EXPOSANT). Outre son importance dans toutes les branches des mathématiques pures, elle s'applique particulièrement à cinq espèces d'opérations, savoir : la multiplication, la division, l'élévation aux puissances, l'extraction des racines et la résolution des équations exponentielles ; on peut même dire que, dans la plupart des cas, les trois dernières opérations seraient matériellement inexécutables sans le secours des logarithmes.

Considérons la relation $b^x = n$, b étant un nombre quelconque invariable, mais positif et différent de l'unité. Il est clair que le nombre n dépend de l'exposant x, et réciproquement : pour *indiquer ce rapport*, on dit que x est le *logarithme* de n. Telle est, croyons-nous, l'origine étymologique de ce mot (λόγος ἀριθμὸς, nombre du rapport) ; celle que lui attribue d'Alembert, *discours sur les nombres*, ne nous paraît présenter aucune signification.

On voit que le logarithme d'une quantité est l'exposant de la puissance à laquelle il faut élever un nombre invariable, pour reproduire cette première quantité. Le nombre invariable est la *base* du système, et l'on appelle *table* de logarithmes un tableau à deux colonnes présentant d'un côté la série des nombres naturels, et, en regard, les logarithmes correspondants. Ainsi, dans l'équation $b^x = n$, b est la base du système adopté ; et puisque l'on a $b^1 = b$, $b^0 = 1$, il s'ensuit que, dans tout système, le logarithme de la base est l'unité, et le logarithme de l'unité, zéro. Il résulte encore de là que, pour des logarithmes croissant en progression arithmétique dont la raison est l'unité, les nombres correspondants suivent une progression géométrique ayant pour raison la base du système.

Il peut exister une infinité de systèmes différents de logarithmes ; mais, pour la pratique, les plus simples et les plus commodes sont les logarithmes *ordinaires* ou de Briggs, pour lesquels la base est 10. Dans ce système, 0, 1, 2, 3, 4.... sont les exposants des puissances auxquelles il faut élever la base, 10, pour obtenir les nombres 1, 10, 100, 1000, 10000.....; donc ce sont les logarithmes ordinaires de ces derniers nombres. Pour tout nombre, n, qui n'est pas une puissance de 10, il faudra, pour calculer son logarithme, résoudre l'équation exponentielle $10^x = n$, dont la racine est irrationnelle et ne peut s'exprimer qu'approximativement. Un logarithme se compose donc en général de deux parties : 1° la partie entière, que l'on nomme la *caractéristique*, parce qu'elle caractérise l'ordre des plus hautes unités du nombre correspondant ; 2° la partie fractionnaire irrationnelle qui, suivant les diverses tables, présente un nombre de chiffres plus ou moins considérable ; on la nomme la *partie décimale*. L'équation $10^x = n$ montre que la caractéristique d'un logarithme ordinaire a toujours autant d'unités moins une qu'il y a de chiffres dans le nombre correspondant. Elle prouve encore que, connaissant le logarithme d'un nombre quelconque, il suffit, pour obtenir celui d'un nombre 10^n fois plus grand ou plus petit, d'augmenter ou de diminuer de n unités la caractéristique du logarithme donné, sans rien changer à sa partie décimale.

Calcul logarithmique. — Soient x, y, z..... les logarithmes des nombres n, p, q..... : on écrit $x = \log. n$; $y = \log. p$; $z = \log. q$; et en désignant par b la base du système, on a

$$n = b^x \; ; \; p = b^y \; ; \; q = b^z \; ;$$

or, d'après les règles du calcul des exposants, on a les quatre identités

$$n.\,p.\,q. = b^{x+y+z}; \; n : p = b^{x-y}; \; n^v = b^{vx} \; ;$$

$$\sqrt[r]{n} = b^{\frac{x}{r}},$$

qui, d'après la définition même des logarithmes, conduisent aux quatre équations :

$$\log.\,(n.\,p.\,q) = x + y + z; \; \log.\left(\frac{n}{p}\right) = x - y; \; \log.\,(n^v) = vx; \; \log.\left(\sqrt[r]{n}\right) = \frac{x}{r};$$

substituant enfin à x, y, z... leurs valeurs log. n, log. p, log. q..., on obtient les quatre formules fondamentales du calcul logarithmique, savoir :

$$\log.\,(n.\,p.\,q) = \log. n + \log. p + \log. q,$$

$$\log.\left(\frac{n}{p}\right) = \log. n - \log. p,$$

$$\log.\,(n^v) = v \log. n,$$

$$\log.\left(\sqrt[r]{n}\right) = \frac{1}{r} \log. n;$$

qui, traduites en langage vulgaire, conduisent aux quatre règles suivantes :

1° Le logarithme d'un produit est égal à la somme des logarithmes des facteurs ; 2° le logarithme d'un quotient est égal au log. du dividende, moins le log. du diviseur ; 3° le log. de la puissance n^e d'un nombre est égal à n fois le log. de ce nombre ; 4° le logarithme de la racine n^e d'un nombre est égal à la n^e partie du log. de ce nombre.

Ainsi, par l'emploi des logarithmes, les multiplications, les divisions, les élévations aux puissances et les extractions de racines, se ramènent respectivement à de simples additions, soustractions, multiplications et divisions. Ces propriétés remarquables facilitent et abrègent singu-

lièrement les calculs; mais pour les appliquer, il faut évidemment savoir trouver, dans tous les cas, le logarithme qui correspond à un nombre donné, et réciproquement : c'est l'objet des *tables* de logarithmes, dont nous avons parlé précédemment. Nous sortirions de notre cadre si nous voulions exposer ici les nombreux détails relatifs à l'usage de ces tables; d'ailleurs elles sont toutes précédées d'une introduction explicative, indiquant, sur des exemples numériques, la manière de les employer.

Une fraction n'étant autre chose qu'un quotient indiqué dans lequel le dividende est moindre que le diviseur, il suit de la seconde de nos quatre règles fondamentales que le logarithme d'une *fraction* est *négatif*. Toutefois, pour la commodité des calculs, on décompose ordinairement ce logarithme en deux parties : on laisse la caractéristique seule négative, et on la fait suivre d'une partie décimale positive. Ainsi le logarithme de $\frac{1}{2}$ est $-0{,}30103$, ou bien, en ajoutant et retranchant l'unité, $-1+0{,}69897$, que l'on écrit ainsi $\overline{1}$, 69897. Cet artifice s'applique particulièrement aux fractions décimales, car il est facile de voir que, pour trouver le logarithme d'une pareille fraction, il suffit de chercher le logarithme de la partie significative, abstraction faite de la caractéristique, et de faire précéder la partie décimale d'une caractéristique négative, présentant autant d'unités qu'il y a de zéros avant le premier chiffre significatif.

En général, dans la pratique du calcul logarithmique, on évite autant que possible de faire des soustractions. Cette opération en effet a l'inconvénient de morceler les calculs, parce qu'on ne peut soustraire que deux nombres à la fois, et elle présente beaucoup plus de chances d'erreurs que l'addition. Tel est le motif qui a fait introduire l'usage des *compléments* logarithmiques. Il consiste à remplacer, comme nous venons de le voir, un logarithme soustractif par une partie décimale positive, précédée d'une caractéristique négative.

Le logarithme d'une fraction devient d'autant plus grand (négativement) que la fraction est plus petite; quand celle-ci est infiniment petite, son logarithme devient infiniment grand; donc le logarithme de zéro est l'infini négatif. Il résulte de là que, puisque les logarithmes, tant positifs que négatifs, compris entre zéro et l'infini, correspondent à des nombres entiers ou fractionnaires, mais *positifs*, ceux des *nombres négatifs* ne peuvent avoir qu'une existence *imaginaire*. Cette question délicate a été fort agitée entre Leibnitz et Jean Bernoulli (*Commercium epistolicum*, 1745), et plus tard entre Euler et d'Alembert (*voy.* l'*Encyclopédie méthod.*). Leibnitz et Euler soutenaient que les nombres négatifs n'ont pas de logarithmes réels; tandis que Bernoulli et d'Alembert prétendaient le contraire. Depuis lors, les remarquables travaux de Wronski ont mis parfaitement en évidence la forme imaginaire des logarithmes des nombres négatifs, et donné raison aux idées de Leibnitz et d'Euler.

Nous devons signaler, à cette occasion, une difficulté qui paraît se présenter dans l'usage des logarithmes, mais qui peut facilement s'éluder. Si l'on voulait effectuer la multiplication de deux quantités A et $-$ B, en se servant de leurs logarithmes, on aurait log. A $+$ log. $(-B) = \log.(-AB)$; et comme log. $(-B)$ est une quantité imaginaire, il semble au premier aspect que les tables ordinaires sont insuffisantes pour faire connaître le produit. Il n'en est rien cependant, car ce produit, considéré dans sa grandeur absolue, est toujours AB. Il suffit donc d'opérer comme si les quantités A et B étaient toutes deux positives, et l'on a alors log. A $+$ log. B $=$ log. AB; puis, ayant trouvé le produit AB à l'aide de son logarithme, on lui donne le signe qui lui convient. On agirait de même pour un nombre quelconque de facteurs. — Afin d'éviter toute confusion à ce sujet, les calculateurs allemands et anglais ont l'habitude d'affecter le logarithme d'une fraction du signe algébrique (—), tandis qu'ils font suivre de la lettre (n) le logarithme d'un nombre négatif.

Construction des tables de logarithmes. — Lorsqu'une première table de logarithmes est calculée dans un système quelconque, rien n'est plus simple que d'en construire autant d'autres que l'on voudra au moyen de la première : soient en effet a la base du système dans lequel une table est déjà calculée, b la base d'un nouveau système à construire; désignons par n un nombre quelconque, par log. n et par x ses deux logarithmes dans les systèmes a et b : on a l'équation $b^x = n$. Prenant les logarithmes des deux membres dans le système dont la base est a, on obtient $x = \frac{\log. n}{\log. b}$, ce qui prouve que, connaissant le logarithme d'un nombre dans un premier système, il faut, pour obtenir le logarithme du même nombre dans un second système, diviser le logarithme donné par celui de la nouvelle base, calculé dans le premier système. Le facteur constant $\frac{1}{\log. b}$, qui sert à passer d'une table à une autre, s'appelle le

module du nouveau système par rapport à l'ancien.

Il nous reste donc à faire voir comment on peut calculer une première table. La méthode la plus commode consiste dans le développement du logarithme en série. Soit $y = \log. x$, le logarithme étant censé pris dans un système quelconque : d'après les règles élémentaires du calcul différentiel, on a, en désignant par M une constante arbitraire :

$$\frac{dy}{dx} = \frac{M}{x}; \quad \frac{d^2y}{dx^2} = -\frac{M}{x^2}; \quad \frac{d^3y}{dx^3} = \frac{1.2M}{x^3};$$
$$\frac{d^4y}{dx^4} = -\frac{1.2.3\,M}{x^4}..., \text{ etc.}$$

La loi de ces valeurs successives est évidente, et l'on en déduit par le théorême de Taylor :

$$\log.(x+h) = \log. x + M\left(\frac{1}{x}.\frac{h}{1} - \frac{1}{x^2}.\frac{h^2}{2} + \frac{1}{x^3}.\frac{h^3}{3} - \frac{1}{x^4}.\frac{h^4}{4}.+...\right)$$

ou, en faisant $x = 1$

$$\log.(1+h) = M\left(\frac{h}{1} - \frac{h^2}{2} + \frac{h^3}{3} - \frac{h^4}{4} + ...\right) \text{ (A)}$$

Cette série a été donnée par Mercator en 1668; mais elle avait déjà été trouvée par Newton qui l'avait communiquée à Oldenbourg dans une de ses lettres. Elle a l'inconvénient de n'être convergente que lorsque h est une fraction; mais on peut facilement la transformer en une autre série, très commode pour le calcul des logarithmes. A cet effet, changeons d'abord h en $-h$ dans la série (A), il vient :

$$\log.(1-h) = M\left(-\frac{h}{1} - \frac{h^2}{2} - \frac{h^3}{3} - \frac{h^4}{4} - ...\right):$$

retranchons celle-ci de la précédente :

$$\log.(1+h) - \log.(1-h) = \log.\left(\frac{1+h}{1-h}\right)$$
$$= 2M\left(\frac{h}{1} + \frac{h^3}{3} + \frac{h^5}{5} + ...\right);$$

faisant ensuite $h = \frac{z}{2n+z}$, et observant que

$\log.\left(\frac{n+z}{n}\right) = \log.(n+z) - \log. n$, on en déduit :

$$\log.(n+z) = \log. n + 2M\left\{\frac{z}{2n+z} + \frac{1}{3}\left(\frac{z}{2n+z}\right)^3 + \frac{1}{5}\left(\frac{z}{2n+z}\right)^5 + ...\right\}... \text{ (B)}$$

série convergente qui fait connaître le log. de $(n+z)$ en fonction du log. n, lorsque l'on connaît la constante M. Ce facteur arbitraire dépend du système de logarithmes que l'on adopte. Il n'est donc autre chose que le *module* dont nous avons parlé précédemment. L'hypothèse la plus simple que l'on puisse faire consiste à supposer $M = 1$, et le système correspondant s'appelle *nepérien* ou *naturel;* la base de ce système est ordinairement désignée par la lettre *e.* Nous allons en calculer la valeur numérique en supposant que nous disposions d'une table ordinaire.

On a l'identité $e^{\log. \text{nép. } 10} = 10$;
prenant les logarithmes ordinaires des deux membres,

$$\log. e = \frac{1}{\log. \text{nép. } 10};$$

or, le logarithme nép. de 10 est facile à calculer, car, si l'on fait dans la série (B) $n = 1$, $z = 1$, $M = 1$, il vient :

$$\log.\text{nép.}\left[= 2\left\{\frac{1}{3} + \frac{1}{3.3^3} + \frac{1}{5.3^5} + \frac{1}{7.3^7} + ...\right\}\right.$$
$$..... = 0{,}6931472;$$

doublant ce logarithme, on en déduit celui de 4; puis on trouve celui de 5 à l'aide de la formule (B); enfin ajoutant le log. nép de 5 à celui de 2, on trouve pour somme :

$$\log. \text{nép. } 10 = 2{,}302585093.$$

Il s'ensuit que le logarithme ordinaire de e est $\frac{1}{2{,}302585093} = 0{,}434294482.....$ Cherchant dans la table le nombre qui correspond à ce logarithme, on trouve

$$e = 2{,}718281828...$$

Les logarithmes népériens ou naturels sont quelquefois désignés sous le nom de logarithmes *hyperboliques*, à cause d'une propriété curieuse dont jouit l'hyperbole équilatère, savoir : les aires comprises entre l'asymptote et la courbe sont les logarithmes naturels des abscisses correspondantes. On voit que cette désignation de log. *hyperboliques* a l'inconvénient de ne rappeler à l'esprit qu'une propriété isolée et tout-à-fait particulière.

Histoire de la logarithmotechnie. — L'histoire de la découverte du calcul logarithmique et de ses progrès est un des sujets les plus curieux et les plus instructifs que présentent les mathématiques. Archimède, dans son traité *De numero arenæ*, fit déjà voir le rapport qui existe entre une progression arithmétique dont le premier terme est zéro, et une progression géométrique dont le premier terme est l'unité, et montra que le produit de deux termes de celle-ci occupait le même rang que la somme des deux termes correspondants de celle-là. Stifel, dans son *Arithmetica integra* (1544), fit aussi

ressortir la liaison qui règne entre ces deux espèces de progressions, et fit voir comment, chez l'une, les produits, les quotients, les puissances et les racines, correspondent à des sommes, des différences, des produits et des quotients chez l'autre. Mais il ne songea pas à interpoler entre les termes de ses deux progressions, et sa remarque resta infructueuse.

C'est Néper en Écosse, et Jobst Byrge en Allemagne, qui les premiers calculèrent des tables de logarithmes; ils travaillèrent tous deux en même temps et à l'insu l'un de l'autre, et si l'on s'en rapporte au témoignage de Képler (*Tab. Rudolph. introduct.*), la priorité appartient à Byrge. Mais, comme l'a fait observer M. Arago avec beaucoup de raison, il n'y a qu'une manière rationnelle et juste d'écrire l'histoire des sciences, c'est de s'appuyer exclusivement sur des publications ayant date certaine. Or les tables de Byrge (*Arithmetische und geometrische Progress tabulen*) furent imprimées à Prague en 1620, tandis que l'ouvrage de Néper (*Mirifici logarithmorum Canonis descriptio*), fondé sur une méthode plus parfaite, parut à Édimbourg en 1614. Si d'ailleurs, comme le donne à entendre Képler, Byrge était avare de ses découvertes (*secretorum suorum custos*); s'il a gardé trop longtemps secrète une invention éminemment utile, destinée, suivant l'heureuse expression de Delambre, à doubler la vie des calculateurs, il a risqué de perdre justement ses droits. Tout en rendant justice au talent de Byrge, c'est sur Néper que la postérité doit reporter toute sa reconnaissance.

Le premier qui sentit l'immense utilité des logarithmes est Henri Briggs, professeur au collége de Gresham à Londres. Il songea, concurremment avec Néper, à changer la forme des tables primitives en prenant pour base le nombre 10, et publia en 1618 une table des logarithmes ordinaires qui fut achevée par Gellibrand. Edmond Gunter (1620), Benjamin Ursinus (1624), Képler (1625), étendirent et perfectionnèrent successivement le calcul des tables, surtout pour les sinus et les tangentes; ils suivaient en cela les idées de l'inventeur, dont le but principal avait été de faciliter les calculs trigonométriques alors si longs et si fastidieux.

Mercator, avons-nous dit, publia la première série logarithmique, et ce genre de recherches fut cultivé avec succès par un grand nombre de savants, entre autres par Jacques Gregory, Wallis, Leibnitz et Euler.

Parmi les hommes utiles qui ont consacré leurs labeurs à calculer ou à éditer des tables étendues et correctes, nous citerons le libraire hollandais Vlacq, qui compléta et réimprima les tables de Briggs; Cavalleri et Edmond Wingate, à qui l'Italie et la France doivent leurs premières tables; Abraham Sharp, le plus grand calculateur de son temps, qui donna, avec 60 décimales, les logarithmes des nombres premiers inférieurs à 1100; enfin Prony, sous la direction duquel ont été calculées les premières tables trigonométriques décimales. Cet ouvrage gigantesque, à la confection duquel Prony appliqua d'une manière très heureuse le principe de la division du travail adopté dans les manufactures, a été terminé dans un court espace de temps, et embrasse 17 gros volumes in-fol. Il est malheureusement resté en manuscrit; un tel monument assurerait cependant une gloire réelle à la nation qui l'exécuterait.

Les tables de logarithmes les plus usitées de nos jours sont :

En France, celles de Borda pour la division décimale du cercle; les grandes tables de Callet, et les petites tables de Lacaille et Lalande.

En Allemagne, les tables de Vega et celles de Köhler sont très estimées; on y emploie aussi celles de Hobert et Ideler pour la division décimale du quadrant.

Parmi les tables anglaises les plus modernes, nous citerons pour leur exactitude et leur commodité celles de Babbage et celles de Shortrede. Ces dernières surtout, éditées depuis quelques années seulement, présentent au calculateur toutes les facilités imaginables, et il nous paraît difficile de rien exécuter de plus parfait, sous le rapport de la disposition et de l'élégance. L.

LOGARITHMIQUE ou **LOGISTIQUE.** Courbe transcendante, dans laquelle les ordonnées varient en progression géométrique, tandis que les abscisses varient en progression arithmétique; autrement dit, courbe dans laquelle les abscisses sont les logarithmes des ordonnées. Son équation est donc $x = \log. y$, et sa forme est représentée dans la figure ci-dessous.

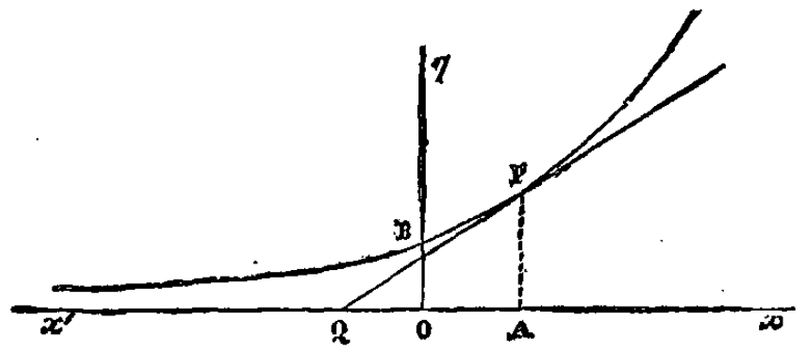

Si l'on représente par a la base du système de logarithmes adopté, l'équation de la courbe pourra se transformer en $y = a^x$; on voit que, pour $x = o$, on a $y = 1 = o$B; si l'on donne à x des valeurs positives et croissantes, y ira toujours en croissant; mais pour des abscisses négatives, les ordonnées correspondantes sont

fractionnaires, et décroissent indéfiniment à mesure que l'on s'écarte de l'origine. L'axe des abscisses est donc une asymptote à cette courbe.

L'équation différentielle de la logarithmique est $\frac{dy}{dx} = a^x$ log. nép. a. L'expression de la sous-tangente, AQ, est donc $\frac{ydx}{dy} = \frac{1}{\text{log. nép. } a} =$ constante.

Cette propriété curieuse de la logarithmique a son analogue dans la parabole ; on sait que, dans cette dernière courbe, c'est la sous-normale qui est constante. J. LIAGRE.

LOGE, *Loculus (bot.)*. Mot employé par les botanistes pour désigner les cavités que présente l'intérieur de certains organes ; telles sont les loges des anthères, celles de l'ovaire et du fruit. Le nombre des loges a fait créer les mots de *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *quadriloculaire* et *multiloculaire*, selon qu'il est d'une, deux, trois, quatre, etc.

LOGIQUE. On n'est pas d'accord sur la définition de cette science ou de cet art, ni même sur la question de savoir si c'est une science ou un art, ni enfin sur l'étendue de son objet. La même dissidence n'existe heureusement point sur certaines parties essentielles, la théorie de la proposition et du raisonnement; ce qui nous autorise à voir dans ces deux choses l'essence même de la logique. Et encore est-il vrai de dire que la théorie de la proposition, au point de vue logique, a sa raison dans celle du raisonnement, de même que sa démonstration n'en est que l'application. Nous pouvons donc définir la logique : la science du raisonnement, de ses conditions et de ses applications. Kant la définit : la science des lois nécessaires de la pensée. Ces lois nécessaires sont toutes à priori, c'est-à-dire indépendantes de l'expérience, comme aussi de toute matière à laquelle la pensée peut s'appliquer. Il est facile de voir que ces deux définitions, et d'autres analogues que nous pourrions rapporter, diffèrent plus en apparence qu'en réalité. On le comprendra mieux encore si l'on fait attention qu'il y a certaines conditions à remplir pour qu'une démonstration soit bonne, quelle que soit la nature des connaissances à démontrer, et que ce qui fait qu'une démonstration est bonne ou mauvaise dans un cas, est encore ce qui fait qu'une démonstration qui aura un tout autre objet, sera également bonne ou mauvaise. Et comme les démonstrations ne se font qu'avec des raisonnements, il y aura donc aussi des conditions générales à remplir pour qu'un raisonnement quelconque soit juste. D'un autre côté, les raisonnements n'étant composés que de propositions, il doit exister également des lois qui régissent les propositions elles-mêmes, quelle qu'en puisse être la matière. La logique a précisément pour objet de découvrir ces lois de la démonstration, du raisonnement et de la proposition. Elle descend même jusqu'aux éléments de la proposition, jusqu'aux simples notions, et sait y reconnaître des points de vue communs à toutes les idées, points de vue qui sont autant de formes nécessairement revêtues par les idées d'une espèce ou d'une autre. On voit par là que la logique n'a pour objet que ce qu'il y a de commun à toutes les idées, à toutes les propositions, à tous les raisonnements, à toutes les démonstrations. Ce quelque chose de commun est ce qu'on appelle la forme de toutes ces opérations, par opposition à ce qui en est la matière ou l'objet ; c'est pourquoi la logique a encore été définie : la science des formes de la pensée.

On fait généralement entrer dans la logique une autre partie encore, nous voulons dire la méthode, ou l'art de diriger la pensée dans la recherche et l'exposition de la vérité. Cet ensemble de règles qui forment véritablement un art, n'a rien de commun avec la détermination des lois dont nous venons de parler, détermination qui est une opération toute spéculative, et qui fait de la logique une science et non un art.

On s'écarterait peut-être plus encore du point de vue essentiel de la logique, si l'on voulait, comme l'ont tenté quelques modernes, y introduire la théorie tout entière de la connaissance, c'est-à-dire cette partie de la psychologie et de la métaphysique qui a pour objet de reconnaître les idées fondamentales de l'esprit humain, la manière dont elles se forment, leur rapport entre elles et avec les objets qu'elles semblent représenter. C'est là confondre avec la logique, une partie de la psychologie et ce qu'il était convenu jusqu'ici d'appeler ontologie, cosmosologie, psychologie, et théologie rationnelles. C'est confondre les idées et les points de vue, et, par le fait les sciences qui s'y rapportent.

La logique telle que nous l'avons définie, est l'une des sciences à la fois la plus complète et la plus ancienne. Créée d'un seul jet par Aristote, elle n'a pas fait un pas important depuis ce grand homme. La théorie des raisonnements hypothétiques et disjonctifs, qu'on dit avoir été traitée d'une manière toute spéciale par les stoïciens, était, il est vrai, la partie faible de l'Organon du Stagirite ; mais il ne restait pourtant qu'à développer la pensée du créateur de la science, et les travaux des stoïciens n'ont pas assez frappé les esprits pour que la postérité en ait gardé le souvenir. Les stoïciens, d'ailleurs,

sous prétexte d'agrandir le cadre de la logique, en avaient dénaturé l'idée en y introduisant des matières étrangères. Les innovations d'Epicure ne furent pas plus heureuses ni plus goûtées. Les académiciens et les sceptiques se distinguèrent plus par leurs subtilités dialectiques, qui rappelaient à beaucoup d'égards celles des Eléates, des Sophistes et des Mégariques, que par des études logiques sérieuses. Les Alexandrins de toutes les nuances, les commentateurs d'Aristote, s'occupèrent beaucoup moins de logique que de dogmatique. Les PP. de l'Eglise durent à plus forte raison oublier la philosophie formelle pour s'appliquer presque exclusivement au fond des choses, et encore dans la mesure des grands intérêts chrétiens. Le moyen-âge, pour qui le dogme n'était plus à établir ni même à expliquer et à comprendre, le moyen-âge n'eut plus qu'à le formuler et à le démontrer. Les loisirs de ses nombreux docteurs, le tour abstrait d'esprits plus préoccupés cette fois de la forme que du fond, par la raison que la liberté restait entière dans les questions de forme; le besoin par conséquent de déployer une forte activité intellectuelle sur les seules matières où il n'y eût aucun danger d'être inquiété pour défaut d'orthodoxie, le désir fort naturel d'être en possession d'armes toutes puissantes pour se présenter aux combats dialectiques qui se livraient dans la vie si animée des écoles d'alors, et qui ne se terminaient parfois qu'au sein des conciles; tout cela explique suffisamment le goût tout particulier du moyen-âge pour la logique d'Aristote, telle qu'on la connaissait jusqu'au XII^e^ siècle. Quand on la posséda tout entière et dans les textes; quand d'autres monuments du même auteur, sa physique et sa métaphysique surtout, vinrent ajouter un nouvel intérêt à celui qui s'attachait déjà aux écrits jusque-là connus d'Aristote; quand cet intérêt fut partagé par les doctrines de Platon remises en lumière, on se passionna moins pour la logique, pour Aristote en général, sans cependant l'abandonner complètement. Ses adversaires, ceux même qui cherchèrent à supplanter sa théorie du raisonnement ou à la renverser violemment, tels que Raymond Lulle et Bacon, ne la firent pas oublier. La nouvelle méthode de Descartes, les préoccupations littéraires et religieuses du XVII^e^ siècle, le sensualisme du XVIII^e^, ne réussirent pas davantage à la détrôner; et aujourd'hui on y revient comme à une science faite, plus achevée qu'aucune autre, et qui a sa beauté comme toute science, alors même que son utilité serait moins grande qu'on ne le croyait dans un temps.

Les principaux traités qui rappellent avec le plus de fidélité la doctrine logique d'Aristote sont la *logique ou l'art de penser*, connu sous le nom de Port-Royal, la logique de Watts, traduite récemment de l'anglais ; celle de Morgan, qui ne l'est pas encore et qui mériterait de l'être; les travaux du même genre que l'Allemagne n'a cessé de produire, tels que ceux de Wolf, de Reimarus, de Lambert, de Kant, de Kiesewetter. de Krug et même de Hegel. De tous ces travaux de l'Allemagne sur la logique, le petit traité de Kant seul a été traduit par l'auteur du présent article. Ce n'est même que de nos jours que la logique d'Aristote a passé en entier et fidèlement dans notre langue par les soins de M. Barthelemy St-Hilaire. T.

LOGISTES. C'étaient à Athènes les magistrats chargés de recevoir les comptes des officiers publics, quels qu'ils fussent, qui sortaient de fonctions. C'était par le tirage au sort que les logistes étaient nommés. Ils avaient pour assesseurs les *euthynoi*, avec lesquels on les a souvent confondus, bien qu'Aristote, au dernier chapitre du livre VII de ses *Politiques*, ait montré la différence qui existait entre eux. Les *euthynoi* étaient élus et non pas tirés au sort comme les *logistes*, mais, comme eux, ils étaient au nombre de dix. Ils étaient chargés de faire rendre les comptes, sur lesquels ils faisaient leur rapport aux logistes, et, de concert, ils actionnaient le comptable, s'il y avait lieu. Nulle autre cause que les causes financières, n'était de la compétence des *logistes* et de leurs assesseurs. ED. F.

LOGNAC (N. DE MONTPEZAT, *seigneur de*). Favori de Henri III, maître de la garde-robe et capitaine de ses gardes. Ce fut lui qui engagea le roi à faire assassiner le duc de Guise; il participa lui-même à ce meurtre. Il était également présent lorsque Henri III fut assassiné à son tour par Jacques Clément, et l'un de ceux qui exécutèrent l'assassin sur-le-champ. Lognac fut disgracié dans la suite et obligé de se retirer dans la Gascogne, sa patrie, où il fut tué quelque temps après.

LOGOGRAPHE. On nommait ainsi l'officier de l'empire chargé de tenir les comptes, de rédiger et de conserver les registres publics. Les lois de l'empereur Arcadius font mention de *logographes*, et l'on y voit que dans les villes de l'empire les intendants et les contrôleurs portaient aussi ce nom. — Dans les premiers temps de la révolution le nom de *logographe* fut donné à un journal se faisant fort de reproduire textuellement tout ce qui se disait à l'assemblée constituante. Son procédé ne ressemblait pas à la sténographie. Au lieu d'un seul écrivain luttant de vitesse avec la parole à l'aide

de signes abréviatifs, le logographe mettait en besogne douze ou quatorze scribes, rangés tous autour d'une table et ayant chacun devant soi une grande quantité de bandes de papier rayé, numérotées suivant le rang du scribe qui devait s'en servir. Un discours était-il prononcé, le premier collaborateur en écrivait la première phrase, la seconde appartenait au second, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'avec la quatorzième phrase le tour du premier scribe, délassé dans l'intervalle, fut revenu. Le journal rempli d'après ce procédé ne dura guère. Son premier numéro parut en avril 1791, son dernier au mois d'août 1792; le 10 de ce mois, la loge du *Logographe* était vide à l'assemblée nationale, et on la donna pour asile à Louis XVI et à sa famille chassés des Tuileries par l'émeute. ED. F.

LOGOGRIPHE. Par ce mot formé du grec λογος, discours, et γριφος, filet, on désigne une sorte d'énigme dont le mot se décompose lui-même en plusieurs autres énigmes par suite des modifications qu'on lui fait subir, soit qu'on prenne ses syllabes une à une, soit qu'on retranche une ou plusieurs lettres, etc. Le logogriphe est d'invention plus moderne que l'énigme dont il est même une dégradation. On prétend toutefois que du temps de Charlemagne ce genre était déjà en faveur, et il est certain que les Arabes en faisaient un de leurs amusements, à une époque très reculée. Selon d'Herbelot, Saad-Ben-Ali-al-Warrack, surnommé Hadhiri, a fait un traité très curieux sur le logogriphe et l'énigme. Le P. Kirker remarque avec raison (*Œdip. Egypt.* tom. II, prem. part. page 24) que les armes parlantes de l'ancien blason sont souvent des logogriphes. L'homme qui s'appelant Léonard figure dans ses armes un *lion* et du *nard*, fait un logogriphe. Ce mot est déjà ancien dans notre langue: Boileau et Scaron l'ont employé; la vogue du genre qu'il désigne vint un peu plus tard. Ce n'est qu'en 1727 que le *Mercure* inséra ses premiers logogriphes; leur succès fit que dès-lors le journal ne manqua plus à cet usage. L'Angleterre nous avait devancés dans ce jeu d'esprit; au temps d'Elisabeth, elle s'y livrait avec passion, et cette reine était très habile à deviner les logogriphes. ED. F.

LOGOTHÈTE, de λόγος, *compte*, et τίθεναι, *mettre*. Nom d'un des principaux officiers de l'empire Byzantin que Nicetas rend par chancelier et Symmaque par *discussor* ou contrôleur. Cet officier faisait en effet les fonctions de chancelier et de contrôleur; il était le ministre des finances des empereurs et signait les édits impériaux; c'est celui qui est appelé *grand Logothète*, et qui à l'avènement des empereurs recevait son serment dans l'église des Blaquernes. On mentionne plusieurs autres sortes de logothètes, tels que le *logothète des affaires particulières*, (*comes rei privatæ*); le *logothète des troupeaux*, que Bullenger prend pour le pourvoyeur des vivres de la cour ou *sitocome*; *le logothète du trésor militaire* ou trésorier des guerres.

LOGRONO (l'ancienne JULIO BRIGA). Ville d'Espagne dans la Vieille-Castille, province de Soria, dans une belle et vaste plaine, sur la rive gauche de l'Ebre, que l'on traverse sur un beau pont. On y compte plusieurs belles rues; deux belles places, une jolie promenade, une église collégiale, cinq paroisses et deux hôpitaux. Il y a dans cette ville un assez grand nombre de tanneries et de distilleries ainsi que des fabriques de chapeaux, de chandelles et de selleries. Population, environ 8,000 habitants.

LOI. Si, dans le monde des objets matériels qui nous entourent, nous voyons un phénomène physique s'accomplir : une pierre tomber vers la terre, une bulle de savon s'élever dans l'air, une planche flotter à la surface de l'eau, et l'eau courir, en suivant sa pente, du ruisseau au fleuve et du fleuve à la mer; si le soleil, dans ses rayonnements, nous envoie, à travers l'espace, une sensation de lumière; ou le choc d'un corps sur un autre, une sensation de bruit; si, à l'action de la chaleur, le bois s'enflamme et se consume; si l'eau se dilate, entre en ébullition, s'élève en brouillard, ou se répand à grand bruit hors du vase; si, au contact de certaines nuées, l'éclair jaillit, puis le tonnerre roule; si le jour succède à la nuit et la nuit au jour, séparés l'un de l'autre par les transitions graduées du crépuscule, et que des transitions analogues, quoique d'un autre ordre, fassent passer tour à tour devant nous le cortège varié de chaque saison : témoins de ces faits et de mille autres encore, nous arrêterons-nous au fait isolé, au phénomène déterminé qui se produit devant nous, ou bien notre esprit ne s'élancera-t-il pas au-delà? Penserons-nous que chacun de ces phénomènes est un accident, un hasard, une éventualité, et que les mêmes données se reproduisant, il ne se reproduira plus ou qu'il s'accomplira d'une tout autre manière? Bien certainement il n'en sera pas ainsi. Le phénomène une fois observé, nous nous attendons au même retour si les mêmes conditions se réalisent. Nous portons en nous la conviction intime qu'il y a, dans l'accomplissement de ce phénomène, une série de forces en jeu, un enchaînement de causes et d'effets successifs d'où, en définitive, une nécessité que tel résultat se produise, ou, en d'autres termes, ce que nous appelons *une loi*. Une loi, *dans l'ordre physique*, n'est autre chose, en effet, qu'une nécessité de mouvement ou de repos, de transfor-

mations ou de modifications, ou pour tout réduire à des expressions plus générales, une nécessité d'action ou d'inaction des corps les uns à l'égard des autres. — L'esprit de l'homme, en présence de tout phénomène, est travaillé du besoin de découvrir et de préciser quelle est la nécessité immédiate, c'est-à-dire la loi la plus proche sous l'empire de laquelle le fait a eu lieu; de remonter de celle-ci à celle qui la précède; et, se poussant de plus en plus dans un enchaînement de nécessités ou lois successives dont l'une le conduit à l'autre, de marcher sans cesse, de degré en degré, vers l'idéal d'une loi générale, principe générateur de toutes les autres. — Un des modes de raisonnement les plus naturels à l'homme, une des conclusions de logique les plus usitées, sans étude et pour ainsi dire par instinct, ne repose que sur la croyance innée à l'existence de ces lois; « Cela s'est passé ainsi, donc cela se passera encore de même, » ou l'induction : tel est, on peut le dire, le principal fondement de nos connaissances. — Ne percevoir que le phénomène, en s'arrêtant à la sensation de l'effet produit, est d'une nature bornée, d'une organisation brute; s'inquiéter de la cause au moins la plus voisine et chercher à s'en rendre compte, appartient aux esprits même les plus vulgaires; mais plus l'intelligence est élevée, plus elle embrasse, en abstraction, la série graduelle des lois; plus elle est possédée du besoin de parvenir à les connaître, plus elle tend à satisfaire ce besoin. — La connaissance ou, pour mieux dire, le souvenir des phénomènes, comme purs phénomènes, quelque nombreux qu'ils soient, n'est qu'un acte de mémoire, qu'une chose de fait; c'est la connaissance des lois qui, seule, constitue la science.

Qui dit *loi* dit nécessité, et qui dit nécessité dit contrainte : le moyen de contrainte d'où résultent les lois de l'ordre matériel, gît dans les forces mêmes de la création. Ni les objets qui y sont soumis ne peuvent s'y soustraire, ni l'homme par ses efforts ne les peut empêcher; les obstacles qu'il semble mettre à leur accomplissement n'en provoquent, au contraire, que l'accomplissement même : c'est le paratonnerre qui garantit la maison parce qu'il sert au fluide électrique à aller se décharger dans la terre; toute l'industrie, tout le pouvoir de l'homme se borne à fournir l'occasion à la loi de fonctionner; à disposer les choses de manière à ce que la loi dont il veut profiter entre en application et produise son effet. Le propre des lois physiques est d'être permanentes, invariables et inviolables.

A mesure qu'on passe de la matière inerte et non organisée aux êtres construits de manière à former chacun une individualité distincte, pourvus d'organes remplissant certaines fonctions, et dont le fonctionnement produit le phénomène qu'on appelle la vie, on trouve à côté des nécessités ou lois purement physiques auxquelles restent soumis les éléments matériels dont se composent ces êtres, un ensemble de nécessités, d'actions ou d'inactions d'un ordre plus élevé. Il s'agit ici, en effet, des actions ou inactions qui constituent le fonctionnement même des divers organes, en rapport soit avec les corps intérieurs ou extérieurs, soit l'un avec l'autre. Ces nécessités d'actions ou d'inactions organiques, d'où résultent les mille phénomènes de la vie, naissance, accroissement, décadence progressive, finalement la désorganisation et le retour à la matière inerte, portent le nom de *lois physiologiques*. Le moyen de contrainte pour ces sortes de nécessités ou de lois, gît encore dans les forces mêmes de la création. Plus mystérieux, plus impénétrable à nos investigations, le principe spécial qui y préside n'en exerce pas moins sa domination. Permanentes et, dans leur prodigieuse variété, toujours semblables à elles-mêmes, les lois physiologiques sont également inviolables. Nous les subissons sans pouvoir nous y soustraire ni y soustraire les êtres qui nous environnent. Dans les obstacles mêmes ou dans la destruction que nous semblons y apporter, nous ne faisons qu'en provoquer ou qu'en procurer l'accomplissement.

Si nous nous élevons toujours davantage, si nous nous prenons à considérer l'homme dans l'exercice de son activité, à côté de ces phénomènes d'action ou d'inaction dont il n'est pas le maître, qui ne sont que le résultat des nécessités ou lois soit physiques, soit physiologiques auxquelles il est soumis sans pouvoir s'y soustraire, nous trouverons le principe d'une autre activité dont il dispose; une force qui est en lui, par laquelle il se sent la liberté de décider que telle action sera faite ou ne sera pas faite, avec la puissance de mettre en jeu ou de contraindre au repos les instruments de son corps, intérieurs ou extérieurs, nécessaires à l'exécution. C'est là véritablement l'activité de l'homme; car dans l'autre, à parler juste, il est moins agent que patient : « *Non agit, sed agitur.* » Cette activité, il est appelé à l'exercer dans tout le cours et dans toutes les relations de sa vie; soit que vous le supposiez en rapport avec l'idée de Dieu, avec les autres êtres de toute nature, avec ses semblables, avec lui-même, toujours la question de l'action ou de l'inaction se présente dans ces divers rapports. — Mais si les actions ou les inactions de cette sorte ne sont soumises à aucune nécessité, à aucune contrainte physiques, cela veut-il dire qu'il soit maître de

toute façon de s'y résoudre et de les exécuter, dans un sens ou dans l'autre, indifféremment? C'est ici que l'homme se sépare, sans transition, sans analogie aucune, de tous les autres êtres animés ici-bas. C'est ici qu'apparaît, dans son plus haut privilége, la supériorité de sa création. L'homme a en lui une faculté éminente, la raison, qui lui indique qu'il est des actes qu'il doit faire, d'autres dont il doit s'abstenir, et qui lui signale ces actes en toute occasion. Maître matériellement, il est asservi rationnellement; à côté de la liberté de fait dont il est doué, il y a pour lui des nécessités métaphysiques d'action ou d'inaction : ces nécessités sont ce qu'on nomme, en d'autres termes, les lois de la conduite de l'homme, ou bien, en prenant l'épithète dans son acception la plus large, les *lois morales*. Il s'agit de savoir où gît, pour ces sortes de nécessités, le moyen de contrainte?

Si nous étudions, sous ce point de vue, les diverses actions ou inactions de l'homme dans toutes les relations qu'embrasse le cours de sa vie, nous reconnaîtrons qu'il en est pour lesquelles le moyen de contrainte réside uniquement en nous; nul hors de nous ici-bas ne peut ni ne doit pouvoir nous les imposer; aucune force extérieure n'y trouve d'application; la nécessité métaphysique existe, mais le moyen de contrainte est tout métaphysique également; la raison, qui nous signale la nécessité, doit en même temps susciter en nous la force qui nous y fera obéir. Se montrer reconnaissant envers son bienfaiteur, miséricordieux et plein de pardon envers son ennemi, bienveillant pour chacun; être modeste, réservé, sobre dans ses habitudes, ferme là où il faut de la fermeté, indulgent là où doit se placer l'indulgence, courageux dans le péril : toutes ces nécessités de conduite, et tant d'autres semblables, sont abandonnées exclusivement à notre propre contrainte. Elles constituent les lois morales proprement dites, dans l'acception étroite du mot.

Il est d'autres actions ou d'autres inactions, au contraire, qui peuvent être exigées de nous, et pour lesquelles le moyen de contrainte est placé, non pas uniquement dans notre conscience, mais encore dans la volonté d'autrui; où la contrainte est, non pas intérieure seulement, mais extérieure. S'abstenir de toute attaque contre la personne de son semblable; réparer tout préjudice occasionné par sa faute; exécuter toute convention valable; remplir les obligations de famille qu'imposent les qualités de père, ou de mère, ou de fils, et celles, plus larges encore, qui résultent de la sociabilité de l'homme, et qui existent entre l'individu d'une part, et l'association collective de l'autre : voilà autant d'exemples de ces nécessités d'action ou d'inaction dont le moyen de contrainte réside en autrui. Celles-ci se présentent toujours et exclusivement dans les rapports d'homme à homme; c'est toujours l'homme (considéré soit individuellement soit collectivement) qui a la faculté d'exiger d'un autre telle action ou telle inaction. L'idée déduite de ces sortes de rapports, de ces sortes de facultés d'exiger d'un autre une action ou une inaction, porte le nom de droit (*jus*); d'où pour ces sortes de lois, et afin de les distinguer des précédentes, la qualification qui peut leur être donnée de *lois juridiques*. Non seulement nous comprenons ici que le moyen de contrainte est extérieur, qu'il réside en la volonté d'autrui; mais nous désirons, de plus, qu'à l'appui de cette volonté vienne se joindre, au besoin, une force matérielle pour imposer physiquement et autant que possible l'action ou l'inaction qui est due; et s'il en est autrement, s'il arrive que la loi soit violée en fait, nous en sommes blessés dans notre sentiment du juste et nous en souffrons.

Dans un grand nombre de cas, les sociétés humaines, chacune sur le territoire et pour les personnes à l'égard desquelles s'étend leur pouvoir, formulent textuellement les nécessités d'actions et d'inactions qu'elles reconnaissent comme pouvant être exigées; et pour moyen de contrainte, elles mettent, au besoin, les pouvoirs publics et la force collective de l'association, au service de ceux qui en réclameront l'observation. Ces sortes de lois sont dites alors *lois juridiques positives*, ou simplement *lois positives*. — Celles, au contraire, qui nous sont révélées par la seule autorité de la raison, qui constituent dans l'ordre de la création morale des vérités dont l'esprit humain doit poursuivre la découverte et la démonstration, afin de construire sur la connaissance qu'il en acquiert ce qui se nomme la science, et de les faire servir de type aux lois positives, celles-là prennent le titre de *lois juridiques rationnelles*, plus simplement *lois rationnelles*, ou bien encore, suivant des dénominations plus communément usités, *lois générales*, *lois philosophiques*, *lois naturelles*. — De savoir par qui et comment ces formules ou lois positives sont décrétées, par qui et comment est exercée, au besoin, la contrainte qui doit les faire exécuter, c'est ce qui dépend de la constitution de chaque société et de l'organisation qu'y ont reçue les pouvoirs publics (voir les mots : LÉGISLATION, CONSTITUTION, POUVOIR, ASSEMBLÉE, etc.).

Si l'on sudivise ensuite les lois juridiques, soit positives, soit rationnelles, suivant la distinction des personnes (individus ou êtres col-

lectifs), entre lesquelles s'établissent les rapports d'action ou d'inaction, ou suivant la distinction des objets divers, de ces actions ou inactions, ou bien sous tout autre point de vue sous lequel il peut paraître opportun de les envisager, on trouvera pour ces lois une multitude de classifications secondaires, qui, de même qu'il arrive pour toute classification, varieront de nombre, d'aspect et de dénominations, un peu à l'arbitraire du classificateur, et qui paraîtront plus ou moins exactes, plus ou moins utiles ou ingénieuses, suivant l'esprit de méthode qui y aura présidé. C'est dans ces classifications secondaires que se range principalement la distinction des lois en *lois publiques, internationales, constitutionnelles, administratives, ecclésiastiques, pénales,* etc., et *lois privées, civiles, commerciales*, etc., toutes subdivisions sur lesquelles nous n'avons pas à revenir ici (*voyez* la série du mot DROIT).

En résumé : toute loi est une nécessité d'action ou d'inaction; — nécessité matérielle dans les lois physiques ou physiologiques; nécessité morale, ou, en d'autres termes, métaphysique, dans les lois morales ou juridiques.—Le moyen de contrainte, dans les lois physiques et dans les lois physiologiques, est hors de nous et hors de toute autre créature : il gît dans les forces mêmes de la création. Dans les lois morales (*stricto sensu*) il est uniquement en nous. Dans les lois juridiques rationnelles, il est à la fois en nous et dans la volonté d'autrui. Dans les lois juridiques positives, il s'y joint, pour opérer matériellement cette contrainte, l'emploi des pouvoirs et des forces collectives de la société. — Les lois physiques et les lois physiologiques se découvrent par l'étude des phénomènes et des forces physiques de la création, observée soit dans son ensemble, soit dans les êtres doués de vie; les lois morales et les lois juridiques rationnelles, par l'étude morale de l'homme, individu ou être collectif, considéré dans tout le cercle de ses relations. Les lois juridiques positives se lisent dans des formules écrites, dans des textes; mais la science véritable des lois, c'est-à-dire celle des lois rationnelles, la seule qui soit, à vrai dire, une science, apprend à juger le bien ou le mal de ces formules et à les diriger dans la voie où elles doivent entrer. — Les lois physiques et les lois physiologiques sont constantes et inviolables. Les lois morales et les lois juridiques rationnelles sont constantes aussi, mais il est donné à l'homme de pouvoir les violer, et c'est précisément dans ce pouvoir lui-même que réside la condition du mérite ou du démérite des actions humaines. Les lois juridiques sont changeantes, et malgré le secours de la contrainte matérielle que leur prête l'emploi des forces publiques, elles sont également sujettes à violation.

Enfin, lorsque la race humaine, dans le labeur incessant qui forme sa tâche et en même temps sa fortune ici-bas, applique son activité à puiser dans la création au milieu de laquelle elle est placée, les éléments nécessaires, utiles ou agréables à son existence; lorsqu'elle travaille à faire tourner à la satisfaction de ses besoins ou de ses plaisirs légitimes tous les objets que renferme cette création, cette œuvre des hommes sur la nature profitable, et les phénomènes qui en découlent, sont dans leur accomplissement, soumis à d'autres nécessités d'action ou d'inaction, d'une espèce mixte, dont l'étude, à cause du résultat auquel elle se rattache, demande une sérieuse attention. L'ensemble de ces phénomènes est compris par la science sous les trois dénominations techniques de *production*, *distribution*, *consommation* de la richesse, et les nécessités ou lois qui y président sont ce qu'on nomme les *lois économiques*. Pour peu qu'on y apporte le secours d'une analyse exacte, il sera facile de voir que comme il s'agit à la fois ici, d'une part, d'actions ou d'inactions matérielles de l'homme sur les objets soumis à son activité, et, d'autre part, d'actions ou d'inactions de l'homme dans ses rapports avec ses semblables, ces nécessités ou lois économiques sont d'une nature composée; qu'elles tiennent à la fois des lois physiques et des lois métaphysiques; qu'elles empruntent des caractères des unes et des autres, soit quant au genre de contrainte qui les constitue, soit quant au genre de travail intellectuel qui nous les revèle, soit quant aux formules qui, bien ou mal, en sont dressées, en certains points, par le pouvoir social, avec emploi des forces collectives à l'appui : universelles, invariables et inviolables d'une part; livrées pour leur observation, à notre libre-arbitre, de l'autre; sujettes enfin à méprises, à changement et à violation, dans ce qui n'est que l'œuvre du législateur. J. ORTOLAN.

LOING. Rivière de France, dans le département de l'Yonne, du Loiret et de Seine-et-Marne; elle commence dans l'arrondissement d'Auxerre, passe à Châtillon, à Montargis, à Nemours, et afflue à la rive gauche de la Seine, près de Moret, après un cours de 130 kilom., généralement du S. au N. Elle est flottable, et autrefois elle était navigable, mais on a remplacé avantageusement cette navigation par celle des canaux de Briare et de Loing, que cette rivière alimente. On nomme *canal de Loing*, la partie de la communication entre la Seine qui s'étend de Montargis, dans le dépar-

tement du Loiret, à Moret, dans le département de Seine-et-Marne ; il longe le cours inférieur de la rivière à laquelle il doit son nom, et a un développement de 58 kilom. E. C.

LOIR (NICOLAS-PIERRE). Peintre d'histoire, né à Paris en 1624, mort en 1679. Il fut élève de Bourdon, mais il étudia surtout d'après le Poussin, dont il copiait les tableaux avec une rare exactitude. Au retour de son voyage de Rome, Louis XIV le chargea de représenter, à Versailles, son histoire allégorique sous l'emblême du soleil. Loir avait une fécondité et une facilité prodigieuses. On l'a vu composer en un jour douze Saintes-Familles, entre lesquelles il n'y avait pas la moindre ressemblance; mais il manquait de cette originalité qui place un artiste au premier rang. On distingue entre ses tableaux *Saint Paul devant Sergius*, et surtout *Cléobis et Biton traînant le char de leur mère*.

LOIR, *Myoxus* (*mamm.*). Genre de l'ordre des rongeurs, fondé par Gmelin aux dépens du groupe naturel des rats, et ayant avec eux, ainsi qu'avec les écureuils, certains rapports. Les caractères principaux des loirs sont : incisives au nombre de deux à chaque mâchoire, les supérieures peu larges et sans sillon à leur face antérieure, et les inférieures acérées; molaires, au nombre de quatre de chaque côté des deux mâchoires, toutes à racines distinctes et à couronnes marquées de deux espèces de collines transverses, formées par une double ligne d'émail; yeux gros et saillants; oreilles grandes, arrondies; moustaches longues; pattes proportionnelles entre elles : celles de devant à quatre doigts avec un rudiment de pouce, et celles de derrière à cinq doigts; queue longue, tantôt très touffue et ronde, tantôt déprimée et à poils distiques, tantôt floconneuse à l'extrémité seulement; poils très fins, très doux au toucher; pas de cœcum ni de gros intestin, ce qui n'a lieu que dans ce genre parmi les rongeurs.—Les loirs sont des mammifères de petite taille qui vivent dans les climats chauds et tempérés de l'Europe et de l'Amérique. Leur nourriture consiste en fruits de toute espèce ; ils montent sur les arbres avec la plus grande facilité pour se les procurer. En hiver, ils se livrent à un sommeil léthargique complet, après avoir fait dans les retraites qu'ils se ménagent une petite provision de fruits secs tels que des noix, des noisettes, des châtaignes, de la faîne, et dont ils font usage à leur réveil, qui n'a lieu que dans les premiers jours chauds du printemps. On indique six à huit espèces de loirs, si nous y réunissons les graphiures qui n'en diffèrent pas beaucoup; mais les seules importantes et les seules qui soient parfaitement connues sont le loir, le lerot et le muscardin, qui tous habitent l'Europe et même le climat de Paris.

LE LOIR (*Sciurus glis*, Linné; *Myoxus glis*, Gmélin), dont le pelage est gris-brun cendré en dessus, blanchâtre en dessous avec du brun autour de l'œil, et une queue fournie de longs poils dans toute son étendue. La longueur de la tête et du corps est de 9 centimètres, et celle de la queue de 5 centimètres. Il vit dans les forêts, grimpe sur les arbres et saute de branche en branche avec une grande légèreté ; sa nourriture consiste en graines et en fruits de toutes espèces, auxquels il joint, assure-t-on, des œufs et de petits oiseaux, lorsqu'il peut les atteindre. Il se construit un nid de mousse dans l'intérieur des arbres creux et dans les fentes des rochers. La durée de sa vie paraît être de cinq à six ans; l'accouplement a lieu au printemps, et la femelle fait par portée quatre à cinq petits. Le loir passe l'hiver dans un état complet de léthargie, roulé sur lui-même en boule, et se réveille au mois d'avril. Il n'est pas très répandu, et on ne le rencontre pas dans les pays froids ou dans les contrées découvertes. Il vit de préférence en Espagne, dans le midi de la France, en Grèce, en Allemagne, en Suisse et en Italie, où il habite dans les forêts qui couvrent les collines et les montagnes. Il y a lieu de croire que c'est le rat que les Romains engraissaient et servaient sur leurs tables comme un mets exquis, et cependant aujourd'hui il n'est plus employé pour l'alimentation de l'homme.

LE LEROT (*Mus avellanarum major*, Linné; *Myoxus nitela*, Gmélin), qui a un pelage d'un gris-fauve en dessus, blanchâtre en dessous, avec une tache noire entourant l'œil et s'étendant, en s'élargissant, jusque derrière l'oreille; sa queue est longue, touffue seulement au bout, avec l'extrémité blanche. Un peu plus petit que le précédent, mais avec une queue, au contraire, plus longue. Le lérot habite dans les jardins, et quelquefois même dans les maisons; il niche dans les trous de murailles ou dans les vieux arbres creux. Sa nourriture consiste en fruits pulpeux, tels que les pêches, les abricots, les pommes, les poires, et en fruits secs, comme les noix, les noisettes, les pois, les haricots, etc., dont il fait provision dans sa retraite, où il s'engourdit en hiver. Les portées sont de cinq à six petits, qui croissent promptement, mais qui ne produisent eux-mêmes que l'année suivante. Il habite les climats tempérés de l'Europe, et même en Pologne et en Prusse ; mais il ne paraît pas s'étendre jusqu'en Suède, ni dans les provinces plus septentrionales.

LE MUSCARDIN (*Mus avellanarum minor*, Linné; *Mus muscardinus*, Gmélin). Son pelage est

d'un brun-clair en dessus, presque blanchâtre en dessous, sa queue est de la longueur du corps, qui n'a pas lui-même plus de 5 centimètres; cette queue, aplatie horizontalement est formée de poils extrêmement distiques. Cet animal fait un nid à peu près comme l'écureuil, mais il le place bien plus près du sol, entre les branches d'un noisetier ou dans un buisson; il lui donne une forme ronde, avec une ouverture conique par en haut, et le compose d'herbes entrelacées. Chaque portée est de trois à quatre petits; ceux-ci abandonnent le nid où ils sont nés dès qu'ils sont grands, et cherchent à gîter dans le creux ou sous le tronc des vieux arbres: c'est là qu'ils éprouvent leur sommeil léthargique et qu'ils font leurs provisions. On le trouve en Europe depuis l'Italie et l'Espagne jusqu'en Suède et en Angleterre; il vit auprès de Paris, mais il y est assez rare. E. D.

LOIR, en latin *Lœdus*. Rivière de France, au N. de la Loire, dont elle est un tributaire indirect. Le Loir prend sa source dans l'étang de Cernay, département d'Eure-et-Loir, vers Illiers, coule généralement à l'O. en arrosant les départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe, et arrive enfin dans celui de Maine-et-Loire, où il afflue à la rive gauche de la Sarthe, très près de l'embouchure de celle-ci dans la Mayenne, à 8 kilomètres N. d'Angers. Son cours est d'environ 270 kilomètres, dont 114 sont navigables. Il passe par Bonneval, Châteaudun, Fréteval, Vendôme, Les Roches, Château-du-Loir, Le Lude, La Flêche, Durtal, et donne son nom à deux départements : Eure-et-Loir et Loir-et-Cher. Ses principaux affluents sont : à droite, l'Ozane et le Braye; à gauche, la Conie, le Long et la Meaulve. Le pays qu'il arrose est généralement fertile et agréable. E. C.

LOIR-ET-CHER. Département de la région centrale de la France; ainsi nommé du Loir et du Cher, et non de la Loire, quoiqu'il soit placé sur le cours de ce fleuve, entre le département du Loiret, à l'E., et celui d'Indre-et-Loire, à l'O.; il est entouré ailleurs par les départements d'Eure-et-Loir, de la Sarthe, de l'Indre et du Cher. Il a été formé du S.-O. de l'Orléanais (c'est-à-dire du Blaisois, de la Sologne occidentale et du Dunois méridional), et d'une partie de la Touraine; il s'étend entre 47° 13′ et 48° 6′ de latitude N., et entre 0° 6′ et 1° 42′ de longitude O. Sa superficie est de 634,497 hectares, et sa population de 261,892 habitants (recensement de 1851).— Le pays est plat presque partout, et appartient entièrement au bassin de la Loire. Ce fleuve le traverse au milieu, de l'E. à l'O., et y reçoit le Cosson et le Beuvron. Le nord est arrosé par le Loir, et le sud par le Cher et la Saudre, son affluent. Cette partie méridionale est celle qu'a formée la Sologne; on voit s'y étendre des plaines marécageuses dont le sable et la glaise forment le fond, et qui sont parsemées d'innombrables étangs. Le nord et le milieu sont beaucoup plus riches. Le département compte 96,000 hectares de riche terreau, 61,900 hectares de bruyères ou de landes; 29,000 hect. de craie ou de calcaire, 37,700 hect. de sol de gravier, 238,200 hectares de sol pierreux, 125,400 hectares de sol sablonneux. La culture est assez avancée. Les principaux produits sont les grains, les vins, le chanvre et les fruits. On récolte aussi de la réglisse. Les vins sont de qualité assez estimée, surtout ceux de la côte des Grouets sur la Loire, et ceux des coteaux du Cher; il y a beaucoup de vins noirs, recherchés pour les mélanges; on cite les vins blancs de Noels et de Murettains. Ce département produit, en outre, beaucoup de légumes, de fruits et de chanvre. Il renferme 81,200 hectares de bois. On y élève de nombreux troupeaux de moutons estimés; des chevaux de bonne race, une grande quantité de volailles et d'abeilles. L'exploitation des pierres à fusil, vers le Cher, était autrefois très importante; on extrait un peu de fer, des pierres de taille, de la pierre à chaux, de la marne, de l'argile à poterie; il y a des eaux minérales à Saint-Denis et à Vieuvy-le-Rayé. Les étangs donnent lieu à une pêche très lucrative; l'on vante les carpes dorées du Loir. L'industrie comprend principalement la fabrication des cuirs, du verre, des draps, de la bonneterie de laine et des autres lainages, des couvertures de laine et de coton, des cotonnades diverses, du sucre de betterave, du papier, des toiles de chanvre, des gants, de l'extrait de réglisse, des vinaigres et des eaux-de-vie. Les exportations consistent surtout en grains, vins, vinaigres, laines et bois. Le commerce est favorisé par la navigation de la Loire, du Loir, du Cher et du canal du Berri, qui commence au Cher et va rejoindre le canal latéral de la Loire, enfin par le chemin de fer d'Orléans à Tours, qui passe à Blois, chef-lieu du département, sur la Loire. Il y a deux sous-préfectures : Vendôme, au N., et Romorantin, au S., vingt-quatre cantons et deux cent quatre-vingt-seize communes. Loir-et-Cher forme le diocèse de l'évêché de Blois, et se trouve dans le ressort de la cour d'appel d'Orléans. — Les *Turones*, les *Carnutes* et les *Aureliani* habitèrent, du temps des Romains, cette partie de la Gaule, qui était comprise alors dans la troisième et quatrième Lyonnaise, et qui fut plus tard renfermée dans le royaume franc d'Orléans. Sous Charles-le-Simple, Thibaut, comte de Chartres,

en devint possesseur, et ses successeurs en jouirent jusqu'à Guy II, qui vendit son comté de Blois au duc d'Orléans. Lorsque celui-ci devint roi sous le nom de Louis XII, le pays se trouva réuni à la couronne de France. On remarque dans ce département un grand nombre de châteaux célèbres : celui de Blois, où habitèrent tant de rois, et qui vient d'être admirablement réparé; celui de Chambord, fondé par François Ier et qui rappelle tant de souvenirs ; celui de Ménars, où il y a eu une école fameuse ; celui de Beauregard, où habita Ronsard ; celui de Chaumont, où naquit Georges d'Amboise ; celui de La Ferté-Imbault, qui fut le séjour du maréchal d'Étampes, etc. Le séjour fréquent de la cour dans le Blaisois, surtout pendant le XVIe siècle, y a répandu un langage plus pur et une prononciation meilleure que dans beaucoup d'autres provinces. E. C.

LOIRE, anciennement *Liger*. Fleuve de France, le plus grand de ceux qui parcourent ce pays. Sa source est dans les Cévennes, au Gerbier des Joncs, près du hameau de la Loire, à 1,400 mètres d'altitude, dans le département de l'Ardèche. La Loire entre bientôt après dans le département de la Haute-Loire, qu'elle traverse du S. au N., parcourt de même celui de la Loire, sépare ceux de Saône-et-Loire et de l'Allier, franchit une partie de celui de la Nièvre, mais le sépare plus longtemps de celui du Cher, et entre enfin dans celui du Loiret, où elle cesse de couler du S. au N., pour se diriger de l'E. à l'O. Elle traverse les départements de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, et se jette dans l'océan Atlantique, entre Paimbœuf et Saint-Nazaire, arrosant ainsi dix départements. Elle donne son nom à six : la Haute-Loire, la Loire, Saône-et-Loire, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure. Son cours est de 1,126 kilom., dont 740 de navigation aussi bien à la remonte qu'à la descente, depuis Roanne jusqu'à la mer ; la navigation a lieu à la descente seulement, jusqu'à la Noirie, 10 kilom. au-dessus de Roanne ; le flottage se fait depuis Retournac, 51 kilom. plus haut que la Noirie. Les villes principales situées vers les rives du fleuve sont le Puy, Roanne, Digoin, Nevers, la Charité, Pouilly, Sancerre, Cône, Briare, Gien, Orléans, Beaugency, Meung, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Chalonne, Ancenis, Nantes et Paimbœuf ; Angers, sur le Maine, en est fort rapproché. Les affluents sont peu nombreux à droite ; on remarque seulement l'Arroux, la Nièvre, le Maine, qui est le cours inférieur de la Mayenne, et l'Erdre ; à gauche, au contraire, il s'en trouve un grand nombre : le Lignon, l'Allier, le Loiret, le Cosson, le Cher, l'Indre, la Vienne, la Sèvre Nantaise, l'Achenau, qui sert d'écoulement au lac du Grand-Lieu. La marée se fait sentir jusqu'un peu au-dessus de Nantes. Le cours de la Loire est généralement rapide, et la navigation y est difficile, par la formation de bancs de sable, par le déplacement de ces bancs, par les crues subites, ou le manque d'eau, ou par les glaces pendant une grande partie de l'hiver. Les bâtiments de plus de 300 tonneaux ne remontent qu'avec peine jusqu'à Nantes, à cause de la difficulté des passes de l'embouchure. Les débordements de ce fleuve sont redoutables, et la génération actuelle se souvient avec effroi de celui de 1846. Pour les prévenir, aussi bien que pour l'amélioration de la navigation, on a élevé de longues digues parallèles sur de grands espaces de son cours moyen. On a aussi établi, pour faciliter la navigation, un canal *latéral* depuis Briare jusqu'à Digoin, où un pont aqueduc le fait communiquer avec le canal du Centre ; on a ensuite continué ce canal jusqu'à Roanne ; le canal du Berri qui va rejoindre le Cher s'y rattache à l'O. ; enfin les canaux de Briare, d'Orléans et du Loing font communiquer la Loire à la Seine, et le canal de Nantes à Brest joint ce fleuve à l'extrémité occidentale de la Bretagne. Les rives de la Loire sont célèbres par leur fécondité et les aspects variés, riches et pittoresques qu'elles présentent, surtout dans l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne. Des bateaux à vapeur y transportent de toutes parts, entre Nevers et Nantes, un grand nombre de voyageurs, moins cependant depuis l'établissement des chemins de fer d'Orléans à Nevers, à Tours et à Nantes. E. C.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA). Département de la région orientale de la France, un des deux qu'a formés l'ancien Lyonnais. Il s'allonge du N. au S. dans la vallée de la Loire, entre les montagne du Forez, à l'O. et celles des Cévennes, à l'E. ; cependant, il dépasse un moment ces dernières pour s'avancer jusqu'au Rhône par son extrémité S.-E. Les départements qui l'entourent sont ceux de Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier. Sa superficie est de 476,482 hectares, et sa population de 472,588 habitants (recensement de 1851). Nous avons dit que ce département forme une vallée encaissée entre les Cévennes et les montagnes du Forez ; la Loire le parcourt du S. au N. et y reçoit, à droite, le Furand, le Coise, le Gaud et le Sornin, et à gauche, le Bouson, la Mare, le Lignon, l'Aix et la Tessonne. La petite partie inclinée vers le Rhône envoie à ce fleuve le Gier et la Diaume. Le sol n'est pas très fertile en général ; il se divise de la manière suivante :

sol de montagnes, 406,965 hectares; bruyères ou landes, 36,877 hectares; riche terrain, 12,800 hectares; craie ou calcaire, 7,000 hectares; sol pierreux, 15,000 hectares; sol sablonneux, 160,000 hectares. La récolte des céréales est insuffisante; il y a des vins assez abondants et généralement de bonne qualité, surtout vers la côte du Rhône; on cite principalement ceux de Château-Grillet, de Luppé, de Chagnes, de Chavenay, de Saint-Michel-sous-Condrieux. On cultive beaucoup de pommes de terre et du chanvre, et le département fournit des marrons, très estimés, qui se vendent sous le nom de marrons de Lyon. Il y a 68,000 hectares de bois, dont une bonne partie en sapins. On élève en grand les vers-à-soie, surtout aux environs de Bourg-Argental, où se recueille la soie la plus estimée de la France pour la fabrication des blondes. Mais c'est par la richesse de son bassin houiller que le département de la Loire est principalement renommé; ses houillères occupent 4 à 5,000 ouvriers, et produisent annuellement de 10 à 12 millions de quintaux métriques de houille. On exploite aussi du fer, des marbres, du granit, des porphyres, de la pierre à chaux, des pierres à aiguiser, des pierres à fusil, de l'argile à poterie. Il y a plusieurs sources minérales, dont les plus fréquentées sont celles de Saint-Alban, de Sail-sous-Couzan, de Saint-Galmier. C'est un pays essentiellement manufacturier : les deux branches principales d'industrie sont la fabrication des rubans de soie et le travail du fer et de l'acier. C'est à St-Etienne, ville si renommée par ses armes, que l'activité industrielle est principalement concentrée; cependant Saint-Chamond, Rive-de-Gier et quelques autres localités y participent beaucoup. Le commerce est favorisé par la Loire, qui devient navigable dans ce département, par le canal de Roanne (latéral à la Loire), par le canal de Givors, qui va au Rhône, par les chemins de fer de St-Etienne à Roanne et à Lyon, et par un autre chemin de Montbrison à celui de Roanne; on s'occupe d'unir Roanne au chemin de Nevers à Clermont. — Le chef-lieu, Montbrison, est une ville peu considérable et peu commerçante; mais Saint-Etienne, simple sous-préfecture, est une des principales villes de France par sa population et son commerce, et elle occupe parmi ces villes le dixième rang; Roanne est la seconde sous-préfecture. Il y a dans le département 28 cantons et 21 communes.

Ce pays fut, dans l'antiquité, habité par les *Ségusiens*. Il prit ensuite le nom de Forez, de Forum Segusianorum (Feurs), sa capitale, et eut des comtes particuliers jusqu'à François Ier, qui le réunit à la couronne. Il était compris dans le Lyonnais. Lorsqu'on créa, en 1789, les 83 départements de la France; il fut alors renfermé dans le département de Rhône-et-Loire, qu'à cause de sa trop grande importance, on ne tarda pas à dédoubler pour en faire les départements actuels du Rhône et de la Loire. E. C.

LOIRE (HAUTE). Département du centre de la France, dans la partie N.-E. de l'ancien Languedoc, entre 44° 45′ et 45° 25′ de latitude N., et entre 0° 44′ et 25° 65′ de longitude E. Il est entouré des départements du Puy-de-Dôme, de la Loire, de l'Ardèche, de la Lozère et du Cantal. Sa superficie est de 498,560 hectares, et sa population de 304,615 habitants (recensement de 1851. Ce département est très élevé et très montagneux : les Cévennes, courant du S. au N., le couvrent à l'est; les montagnes du Forez, qui suivent la même direction, le parcourent au milieu, et la Margeride, qui lie les Cévennes aux monts d'Auvergne, marquent la limite à l'O. Tout le pays appartient au bassin de la Loire et a une inclinaison générale vers le N. La Loire, dans la partie orientale, et l'Allier, dans la partie occidentale, coulent tous deux du S. au N. en recevant peu d'affluents considérables. On trouve dans ces montagnes plusieurs petits lacs, dont le plus remarquable est celui du Bouchet, au S. L'aspect de cette région est âpre, mais très pittoresque. Beaucoup de montagnes sont d'origine volcanique et ont des formes variées. Elles présentent des courants de lave très caractérisés et des masses basaltiques fort curieuses, entre autres les Orgues d'Expailly. Le climat varie beaucoup, à cause des différences d'altitude; il est généralement froid. Le sol est aride presque partout et se divise de la manière suivante : pays de montagnes, 400,000 hectares; bruyères ou landes, 30,000 hect.; riche terrain, 1,000 hect.; craie ou calcaire, 8,000 hec.; gravier, 20,000 hect.; sol pierreux, 139,000 hect.; sol sablonneux, 300,000 hect. C'est un pays presque exclusivement agricole; mais l'agriculture y est encore très arriérée; on récolte cependant des grains et des pommes de terre en quantité suffisante pour la consommation; les vins sont insuffisants et très communs; il y a des châtaigniers, qui fournissent des marrons estimés. Les bois couvrent environ 70,000 hectares. On élève d'assez nombreux troupeaux de bêtes à cornes, de moutons et des mulets; on recueille beaucoup d'excellent miel; les vers à soie réussissent sur quelques points. L'exploitation minérale est peu importante; elle ne présente que quelques mines de houille, produisant annuellement environ 500,000 quintaux métriques; deux mines d'antimoine, de l'asphalte, du gypse, des pierres de

taille, des pierres à aiguiser, de l'argile à poterie. La principale industrie qui occupe les habitants en dehors de l'agriculture, est la fabrication des dentelles, et des blondes et celle des rubans; les autres produits fabriqués sont les soies organsinées, les papiers, les cuirs, les peaux, les lainages communs, les grelots, les tuiles, les briques, la poterie, les planches. Les exportations consistent en bois, en houille, en un peu de grain et en bestiaux, en dentelles et en rubans. Un assez grand nombre d'individus, privés de ressources par la pauvreté du sol, émigrent une partie de l'année, et vont dans le reste de la France pour exercer les professions de scieurs de long, de terrassiers, de ramoneurs, de commissionnaires, etc. L'habitant de la Haute-Loire est bon ouvrier, mais on lui reproche de la rudesse, et de l'âpreté dans le caractère.

Ce département a pour chef-lieu le Puy, et ne contient que deux sous-préfectures : Brioude et Yssengeaux, et renferme 28 cantons et 256 communes. Il forme le diocèse de l'évêché du Puy et appartient à la Cour d'appel de Riom.—C'est l'ancien *Velay*, un des trois pays de la division des *Cévennes*, dans le Languedoc; des parties de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez ont aussi contribué à former le département. Les *Vellaves* l'habitèrent jadis; les Romains le comprirent dans la première Aquitaine; il passa sous la domination des Visigoths au ve siècle, sous celle des Francs au vie, fit partie, au moyen-âge, du comté de Toulouse, et fut réuni à la couronne, avec le reste du Languedoc, au xiiie siècle, sous Philippe-le-Hardi. E. C.

LOIRE-INFÉRIEURE. Département de l'O. de la France, dans le S. de l'ancienne Bretagne. Il est situé vers l'embouchure de la Loire, entre 46° 52′ et 47° 52′ de latit. N., et entre 3° 15′ et 4° 52′ de longit. O. L'océan Atlantique le baigne à l'O., et les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Vendée le bornent ailleurs. Sa superficie est de 653,728 hectares, et sa population de 535,665 habitants (recensement de 1851). La côte offre un développement d'environ 90 kilomètres; on y remarque au N. les baies de Pennèbe et de Pembron et la pointe de Piriac; au milieu l'embouchure de la Loire, et au S. la baie de Bourgneuf. Le sol est généralement plat; on voit seulement au N. quelques ramifications des montagnes d'Arrée. Presque tout le pays appartient au bassin de la Loire, qui traverse ce département de l'E. à l'O., et y reçoit l'Erdre et le Brivé à droite; la Sèvre-Nantaise et l'Achenau à gauche; cette dernière rivière sert d'écoulement au lac de Grand-Lieu, qui est le plus considérable de France. Le N. seul de la Loire-Inférieure appartient au bassin de la Vilaine, qui marque une partie de sa limite, et vers laquelle coulent le Don et l'Isac. Le terrain est généralement fertile; cependant, on compte environ 130,000 hectares de bruyères ou landes. La mer forme tous les jours des atterrissements considérables, qui viennent ajouter un bon sol au territoire. L'agriculture est avancée et fournit surtout des grains, des vins, du lin et des fruits à cidre. Les vins, presque tous blancs, ne sont pas très estimés; les meilleurs sont ceux de Montrelais et de Varades. Il n'y a que 38,000 hectares de bois. On élève en quantité des bœufs estimés, de bons chevaux et des moutons; les abeilles sont nombreuses. On exploite du sel dans les marais salants, qui sont très importants, surtout dans l'arrondissement de Savenay; beaucoup de tourbe, de la houille (environ 200,000 quintaux métriques), du fer et de l'aimant, des granits, des ardoises, de la chaux, de l'argile à poterie et du kaolin. L'industrie manufacturière est fort active, à Nantes particulièrement. Le plus grand établissement industriel est l'usine de la marine, à Indret, pour la construction des machines à vapeur destinées à la navigation. La Loire-Inférieure livre au commerce de la fonte, de gros fers, des fils et des tissus de coton, des toiles, des cordages, des coutils, des cuirs, des papiers, des verres, de la porcelaine, du noir animal. Il y a d'assez nombreuses distilleries d'eaux-de-vie. Les principales exportations sont les vins, les eaux-de-vie, les grains, les bestiaux, le sel, le poisson. Nantes, l'un des cinq grands ports de France, est le centre du mouvement commercial du département, dont il est le chef-lieu, cependant, il se fait aussi quelque commerce par les ports suivants, qu'on rencontre soit sur la côte proprement dite, soit sur la Loire. Mesquer, La Tourballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Port-Nichet, Basse-Indre, Chantenay, Le Pellerin, Saint-Nazaire, Méans, Paimbœuf, Pornic et Bourgneuf. Il y a environ 200 kilomètres de navigation sur les rivières, particulièrement sur la Loire, l'Achenau, le Brivé, la Sèvre-Nantaise; le canal de Nantes à Brest parcourt le N. du pays sur une étendue de 97 kilomètres; enfin Nantes communique avec Paris par un chemin de fer.

Le département de la Loire-Inférieure a 4 sous-préfectures : Châteaubriant, Savenay, Ancenis et Paimbœuf; par conséquent, avec Nantes, 5 arrondissements, et compte 45 cantons et 206 communes. Il forme le diocèse de l'archevêché de Nantes et appartient à la Cour d'appel de Rennes. — C'est l'ancienne région de *Namnètes*, un des peuples armoricains compris, sous l'em-

pire romain, dans la troisième Lyonnaise, et aussi une partie de celle des *Pictaves*, qui se trouvaient dans la deuxième Aquitaine. Les Bretons, chassés de l'île de Bretagne par les Saxons, s'y établirent, comme dans le reste de la Gaule, au Ve siècle, et il se forma un royaume de Bretagne dont ce pays fit partie, et qui devint plus tard un duché, longtemps indépendant, mais réuni enfin à la couronne de France au XVIe siècle. Une petite portion de ce département, au S., a cependant appartenu au Poitou, et formait le duché de Retz (*voy.* BRETAGNE et RETZ). E. C.

LOIRET. C'est le nom d'une rivière et d'un département.

La *rivière du* LOIRET arrose le département auquel elle donne son nom. Elle est courte, mais large, remarquable par l'abondance de ses eaux, considérable dès sa source, qui sort de terre en bouillonnant, au milieu du parc du château de la Source, à 4 kil. S.S.-E. d'Orléans. Le Loiret coule à l'O., passe à Olivet, à Saint-Mesmin, et afflue à la gauche de la Loire, au-dessous d'Orléans, après un cours de 13 kil. Il est entouré des paysages les plus agréables et des coteaux les plus fertiles. Il ne gèle jamais; aussi sert-il de gare, en hiver, aux bateaux d'Orléans. L'Huy est un affluent assez remarquable de sa rive droite. On y observe un phénomène curieux de double direction : il s'y trouve un gouffre appelé *Gêvre*, qui paraît avoir une communication souterraine avec la Loire, et qui tantôt laisse sortir une eau abondante dirigée vers le Loiret, tantôt absorbe au contraire l'eau qui vient du Loiret lui-même.

Le *département du* LOIRET, dans la région centrale de la France est situé entre 47° 29′ et 48° 20′ de latitude N., et entre 0° 45′ de longitude E. et 0° 48′ de longitude O. Il a été formé de la partie orientale de l'ancien Orléanais, c'est-à-dire de l'Orléanais propre, de la Sologne orientale, du Gâtinais orléanais et d'une petite portion du Dunois, et a pour bornes les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de la Nièvre, du Cher, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir. Il a une superficie de 675,391 hectares et une population de 341,029 habitants (recensement de 1851). Ce département appartient en grande partie au bassin de la Loire, qui y reçoit le Loiret; cependant le nord envoie quelques affluents à la Seine, entre autres l'Essonne et le Loing. Les hauteurs, peu considérables, qui séparent ces deux bassins, courent de l'E. à l'O. dans le nord du pays, et portent le nom de *collines de la forêt d'Orléans*. Le canal de Loing, et les canaux d'Orléans et de Briare, qui en sont comme deux bifurcations établissent une importante communication entre la Seine et la Loire. Le sol est généralement plat, et presque partout fertile et bien cultivé, excepté vers la région la plus méridionale, c'est-à-dire dans l'ancienne Sologne; il y a trop de sable et d'étangs dans la partie orientale. On compte 110,000 hect. de riche terreau, 400,000 hect. de sol sablonneux, 50,000 hect. de sol pierreux, 45,000 hectares de bruyères ou de landes, 30,000 hectares de sol de gravier. La culture est très avancée dans la plus grande partie du Loiret; les principaux produits sont les grains, les vins, le safran, le chanvre, le bois, les fruits. Les vins rouges sont les plus abondants et les plus estimés; ceux de Guignes, de Saint-Jean-de-Bray, de Saint-Jean-le-Blanc, de Saint-Denis-en-Val, de La Chapelle, de Saint-Ay, de Meung, de Beaugency, de Sandillon, sont classés parmi les bons vins d'ordinaire; les vins blancs sont communs, mais donnent d'excellents vinaigres. Il y a environ 112,000 hectares de bois; les principales forêts sont celles d'Orléans et de Montargis. Des pépinières renommées sont établies à Orléans et dans le voisinage. On élève beaucoup de moutons estimés; une bonne race de gros bétail, des volailles en abondance, des abeilles qui donnent un excellent miel. Les étangs fournissent une grande quantité de poisson. La seule exploitation minérale est celle des carrières, dont les principaux produits sont les pierres de taille, la chaux, la marne, la terre à creusets, à faïence et à poterie. On trouve à Segray un établissement d'eaux thermales. — L'industrie manufacturière est fort active, et consiste surtout en raffineries de sucre, en fabriques de vinaigre, en distilleries d'eau-devie, en fabriques de draps, de couvertures et de bonneterie de laine, de lainages divers, de creusets, de faïences, de poterie (principalement pour les manufactures de sucre), de fils et tissus de coton, de cuirs, de sucre de betterave, de papier. Les grands articles d'exportation sont les vins, les grains, les farines, les bois, le merrain, les laines, le miel et la cire, le safran, les poteries et autres produits manufacturés. La navigation de la Loire, celle du canal latéral qui l'accompagne au-dessus du Briare, et celle des canaux de Loing, d'Orléans et de Briare, favorisent beaucoup ce commerce, et mettent ce département en communication avec Paris, Nantes, Nevers, et même avec Lyon par le canal du Centre. C'est aussi un point de jonction de plusieurs chemins de fer, qui, d'Orléans, se dirigent dans trois sens principaux : vers Paris, au N., vers Bourges, au S., et vers Tours, Nantes et Bordeaux, à l'O.

Le département du Loiret a pour chef-lieu Or-

léans, et contient trois sous-préfectures : Montargis, Gien et Pithiviers ; trente-un cantons, et trois cent quarante-huit communes ; il forme le diocèse de l'évêché d'Orléans et appartient à la cour d'appel de la même ville. — Ce pays fut habité, sous les Romains, par les *Aureliani* et les *Senones*, et compris dans la quatrième Lyonnaise. Conquis par les Francs, il fut renfermé, à la mort de Clovis, dans le royaume d'Orléans. Il fit partie du duché de France, avec le reste de l'Orléanais, sous les Carlovingiens, et fut réuni a la couronne par l'avénement de Hugues-Capet. Il fut le théâtre d'une lutte acharnée entre les Français et les Anglais, sous Charles VII, et ce fut là que Jeanne-d'Arc eut la gloire de commencer l'expulsion de ces ennemis de la France, au siége d'Orléans et à la bataille de Patay. E. C.

LOISEL (ANTOINE). Savant jurisconsulte, né à Beauvais en 1536. Il étudia sous Ramus, qui le fit son exécuteur testamentaire, se lia ensuite avec Pithou et Cujas, qu'il accompagna en différentes villes, et fut tour à tour avocat, substitut du procureur-général, conseiller au trésor, avocat de plusieurs membres de la famille royale, etc., et mourut à Paris, en 1617. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages savants et curieux, parmi lesquels nous citerons ; *Amnistie ; Homonoce*, ou *De l'accord et union des sujets du roi sous son obéissance*, avec une Suite : La *Guienne*, choix de harangues prononcées par lui en sa qualité d'avocat du roi à la chambre de justice de cette province. *Mémoires sur Beauvais et le Beauvaisis ; Livres d'observations ecclésiastiques, d'observations mêlées et d'observations de droit civil* ; les *Vies* de quelques avocats, des *Poésies latines*, etc. Mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, ce sont les *Institutes coutumières*, dans lequel l'auteur a rassemblé et distribué sous des titres différents toutes les règles générales du droit français, éparses dans des centaines de documents. Les *Institutes* ont été plusieurs fois réimprimées. On lui attribue encore : *Traité de l'Université de Paris, et qu'elle est plus ecclésiastique que séculière*. Loisel est le premier qui se soit appuyé sur la maxime fameuse : *Si veut le roi, si veut la loi.*

LOISEROLLES (JEAN-SIMON AVED DE). Ancien conseiller du roi et lieutenant-général du bailliage de l'artillerie, né à Paris en 1733. Il fut arrêté et conduit avec son fils à St.-Lazare en 1793. Son fils fut condamné par le tribunal révolutionnaire. Il dormait quand on vint le chercher pour le conduire au supplice ; son père répondit à l'appel de son nom, et monta sur l'échafaud à sa place, le 7 thermidor an II (1794).

LOKE (*myth. scandin.*). Le génie du mal, que l'on représente comme doué de toutes les grâces de l'esprit et du corps. Fils du géant Tarbauta et de Lauféra, il épousa la géante Angerbode, qui le rendit père du loup Fenris, de Héla, la déesse de la mort, et du grand serpent Iormoungandour. Les dieux, fatigués des persécutions qu'il exerçait contre eux, finirent par le prendre et le lièrent à un rocher. Ce dieu enchaîné fait quelquefois des mouvements désespérés, qui causent les tremblements de terre. Loke, un jour, verra tomber ses liens. Aidé de son fils Fenris, il livrera un combat terrible aux Ases, qui seront vaincus, mais il ne survivra point à son triomphe.

LOKEREN. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale, à 10 kilom. N.-O. de Termonde, sur la Durme. On y compte environ 20,000 habitants. C'est une des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes de Belgique, principalement pour les cotons, les dentelles, les coutils, les toiles de lin, le fil de lin et de chanvre, l'huile de colza et autres graines, le blanchiment, le savon, la chapellerie, le sel, les grains, le lin. E. C.

LOLLARDS. Nom d'une secte qui s'éleva en Allemagne au commencement du XIVe siècle, et dont la doctrine était empruntée, avec quelques modifications, aux erreurs des Manichéens et des Albigeois. Ils enseignaient que Lucifer et les autres démons avaient été chassés du ciel injustement et qu'ils y seraient rétablis un jour ; que les anges, au contraire, coupables de cette injustice, seraient damnés éternellement, avec tous les hommes qui n'étaient pas de la secte. Ils méprisaient le baptême, l'eucharistie et tous les sacrements ; ils se moquaient de toutes les cérémonies et de toutes les lois de l'Église, des fêtes, des censures, des jeûnes et de l'abstinence, du culte des saints et de leurs reliques, de l'autorité du pape et des prélats, et en général, de toutes les pratiques du christianisme. Ils affectaient de manger de la viande, même le vendredi saint, et travaillaient les jours des plus grandes fêtes. Ils avaient douze chefs qui prenaient le titre d'apôtres et qui parcouraient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qu'ils avaient séduits. Un de leurs chefs qui fut brûlé à Vienne, confessa qu'ils étaient plus de huit mille en Bohême, en Autriche et dans le voisinage, outre ceux du reste l'Allemagne et de l'Italie. On en découvrit dans le diocèse de Passan plusieurs qui persistèrent opiniâtrement dans leurs erreurs et furent condamnés au feu. Un des chefs de la secte, nommé *Gauthier* LOLLARD fut arrêté et brûlé à Cologne, en 1322, sans qu'on pût l'obliger, ni par les promesses ni par les tortures, à révéler ses complices. Il avait

composé en allemand plusieurs écrits qu'il distribuait secrètement à ceux qu'il avait infectés de ses erreurs. Ce fut de lui que ces sectaires tirèrent leur nom de Lollards. Toutefois, Mosheim prétend que ce nom était plus ancien, qu'il fut donné aux Beggards et aux autres sectaires de la même époque, dont les mœurs corrompues servirent bientôt à le rendre odieux, et que ce fut pour cette raison qu'on le donna aussi à Gauthier Lollard et ses partisans. Quoi qu'il soit, les Lollards, poursuivis en Allemagne, se retirèrent en Angleterre, où ils se réunirent plus tard aux Wiclefistes, dont ils contribuèrent ainsi à grossir la secte. R.

LOLLIA (PAULINA), impératrice romaine, était petite-fille de ce Lollius qui avait été consul en 21 avant J.-C., et avait été soupçonné plus tard d'avoir fait périr en Orient le jeune Caïus Agrippa. Lollia fut d'abord mariée à C. Memmius Regulus, gouverneur de la Macédoine. Caligula s'éprit de ses charmes, et pour l'épouser, il força Memmius à dire qu'il était le père de Lollia et non son mari. Caligula la répudia bientôt. Lollia voulut épouser l'empereur Claude après la mort de Messaline, mais Agrippine, sa rivale, la fit accuser de sortilége, obtint contre elle un arrêt d'exil, et la fit assassiner, en 49, par un tribun.

LOLLIEN (SPURIUS SERVILIUS LOLLIANUS), homme d'une famille obscure, mais habile général, se fit proclamer empereur dans les Gaules, après le massacre de Posthume par ses soldats (267). Il força les Francs à repasser le Rhin qu'ils avaient franchi, et fut assassiné au bout de quelques mois, par ses troupes, qui ne pouvaient supporter sa sévérité.

LOMAGNE. Ancien petit pays de France, dans la Gascogne; c'était une des parties de l'Armagnac. Lectoure en était le chef-lieu, et l'on y remarquait aussi Vic-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne. Aujourd'hui ce pays est réparti entre les départements du Gers, de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. E. C.

LOMBARD (LAMBERT), peintre né en 1500 à Liége, voyagea beaucoup en France, où il dessinait les édifices ruinés par les ravages de la guerre. Il parcourut ensuite l'Allemagne et l'Italie, où il s'éprit d'une ardente passion pour les vestiges de l'antiquité, et, après avoir étudié le caractère de toutes les écoles, il revint à Liége, où il ouvrit une école et enseigna exclusivement le goût de l'antique. Tous ses tableaux sont tirés des sujets de l'antiquité. Le peu qui nous en reste suffit pour laisser juger de la profondeur de son goût et de son savoir. Selon Lampsanius, il forma une nombreuse école de gravure qui répandit le goût de l'antique dans tous les ateliers flamands et hollandais. Comme Michel Ange, il plaçait le style au-dessus de la couleur, mais né en Flandre, il était naturellement coloriste, et s'il assourdissait la touche, c'était pour laisser transparaître sa pensée. Outre la peinture, il cultivait encore les Muses et la philosophie, ce qui ne l'empêcha pas de mourir à l'hôpital, en 1560. Il avait été échevin de la cour de justice à Liége. J. V.

LOMBARD PIERRE (*voy.* PIERRE LOMBARD).

LOMBARDS, LOMBARDIE, LOMBARDO-VÉNITIEN (*royaume*). Quelques auteurs prétendent que Tacite a voulu désigner les Lombards sous le nom de *Longobardi*. Ceux-ci habitaient la Germanie, entre l'Elbe et l'Oder, et furent défaits par Tibère sous Auguste. « Ils tiraient leur gloire, dit cet historien, de leur faiblesse apparente: quoique en petit nombre, et quoique environnés de redoutables voisins, ils ne rampaient devant personne et se soutenaient en combattant et en risquant tout pour leur liberté. » (*De Mor. germ, c. 40*). Il y a peu d'apparence que les *Longobardi* de Tacite et les Lombards dont nous allons parler soient le même peuple. Ceux-ci semblent plutôt être une horde de Tartares, qui comme les Huns, les Alains, les Avares, etc., s'avança peu à peu dans l'occident de la Tartarie, suivit les bords occidentaux de la mer Caspienne, monta jusqu'aux Palus-Méotides, les passa, vint sur les bords du Danube, enfin s'établit en Pannonie, sous la conduite d'Alboin, vers le milieu du VIe siècle. C'est alors qu'ils firent alliance avec les Avares qui les aidèrent à battre et à piller les Gépides. Alboin ayant fait prisonnier Kunimond, roi des Gépides, le mit à mort et de son crâne se fit une coupe dans laquelle, à la manière des Tartares, il se faisait servir à boire dans ses festins d'apparat. — On verra au mot NARSÈS comment la vengeance poussa ce général à appeler les Lombards en Italie. Ils y entrèrent en 568, au nombre de 200,000, et mirent tout à feu et à sang, sous la conduite de leur duc Alboin. La prise de Mantoue fut le premier exploit des Lombards. Pavie les retint plus longtemps devant ses murs. Avec les Lombards, Alboin traînait d'autres barbares : Gépides, Bulgares, Pannoniens, Suèves, Noriques et autres, « entre lesquels il y avait grand nombre de païens; les Lombards proprement dits étaient Ariens. » Après la soumission de Pavie, toute l'Italie jusqu'à Rome, si l'on en excepte l'exarchat de Ravenne tenu par des lieutenants de l'empire et quelques autres places le long de la côte, subit le joug des vainqueurs, et dès-lors, ALBOIN (571), forma sous le nom de *Lombardie*, un état dont il fut le premier roi. C'est

ainsi que s'établirent les Lombards et qu'ils passèrent du gouvernement ducal au gouvernement monarchique. Le règne d'Alboin ne dura que trois ans et six mois. Il fut assassiné, dit-on par Rosamonde, sa femme, dont il avait fait périr le père, Kunimond, roi des Gépides.

2. Cléphis (574), successeur d'Alboin, fut élu par les ducs, qui le proclamèrent en lui présentant la pique, emblême du pouvoir militaire dont ils prétendaient seulement l'investir. Après dix-huit mois de règne, Cléphis périt assassiné par ses propres domestiques. Il y eut alors un interrègne de dix ans. Les ducs, au nombre de trente, ayant chacun sous son autorité une ville forte et ses dépendances, prétendirent gouverner oligarchiquement. Mais leur joug fut tyrannique : les églises furent dépouillées, les évêques massacrés, les villes détruites et les peuples exterminés. C'est à cette époque funeste pour l'Italie qu'il faut reporter les plaintes du pape Pélage, insérées dans une lettre que nous a conservée Paul Diacre. La nation lombarde, révoltée elle-même des excès de ses ducs, les contraignit d'élire un roi. Les ducs de Frioul, de Spolette et de Bénevent, assez forts pour résister aux vœux populaires, se rendirent indépendants.

3. Antharic (585), fils de Cléphis, reconnu roi par les ducs, eut à se défendre contre Childebert, roi des Francs, qui vengeait les ravages commis sur ses terres par les ducs pendant les dix années d'anarchie. Antharic avait épousé la pieuse Théodelinde, de Bavière, à qui les villes de Pavie, de Milan et de Monza durent tant de fondations pieuses et de monuments. Cette vertueuse princesse s'était rendue si agréable aux Lombards, qu'ils promirent de reconnaître roi celui qu'elle choisirait pour époux. Ce fut :

4. Aigulfe (590), qui mit ses premiers soins à donner satisfaction aux Francs. Maurice, impuissant à répondre aux vœux de Rome, avait, à force d'or, obtenu du roi franc qu'il chasserait les Lombards de l'Italie. Aigulfe parvint à traiter avec Childebert, et de ce moment seulement date l'établissement solide des Lombards en Italie. Aigulfe était arien, la pieuse Théodelinde, par son zèle et les exhortations de saint Columban, parvint à le ramener à l'unité catholique.

5. Adaloald (615), associé au trône du vivant de son père, lui succéda n'étant encore âgé que de treize ans : mais Théodelinde ne devait pas vivre assez pour protéger la faiblesse de son fils, que

6. Ariovald (61), son beau-frère, fit séquestrer et dont il usurpa le trône. Jaloux ou fatigué de sa femme Gondeberge, sœur d'Adaload, il l'avait ignominieusement répudiée. Dagobert, roi des Francs et parent de cette princesse, somma le roi des Lombards d'accorder le combat à champ clos contre le calomniateur de la malheureuse princesse. C'était pour les Milanais le premier duel judiciaire de ce genre. L'issue en fut favorable à la reine, qu'Ariovald fut obligé de réhabiliter. A défaut d'héritiers directs et de prétendants légitimes, les Lombards élurent

7. Rotharis (638), brave et *justicier*, dit Paul Diacre, mais arien. Toutefois les catholiques n'eurent qu'à se louer de sa tolérance et de son humanité. C'est à ce sage prince que les Lombards furent redevables de leurs lois, dont les formules existent encore dans nos recueils. Rotharis laissa dans son fils

8. Rodoald (652), un successeur qui n'avait pas ses qualités. A beaucoup de lâcheté, il joignait une incapacité plus grande encore, qui fut cause de sa mort. Après six mois de règne il périt de la main d'un Milanais dont il avait déshonoré la femme.

9. Aripert, neveu de Théodelinde, succéda à Rodoald et régna paisiblement l'espace de neuf ans : puis comme s'il eût voulu que la tranquillité expirât avec lui, il partagea son royaume entre ses deux fils

10. Pertharithe et Gondebert (662). L'un établit sa résidence à Pavie et l'autre à Milan ; mais bientôt la division se mit entre les deux frères ou leurs conseillers. Grimoald, duc de Bénévent, offrit sa médiation, et demanda une entrevue. Gondebert, trop confiant, l'accorde et périt sous le fer des assassins, tandis que Pertharithe va demander un asile aux Avares.

11. Grimoald (662), malgré sa perfidie, avait du courage et des talents dont il usa en essayant de se rendre maître de l'Italie : mais le temps et la fortune lui manquèrent. Pour laisser une ombre de justice à son usurpation, il avait épousé la sœur de Pertharithe dont il eut un fils : mais un enfant convenait peu dans les circonstances.

12. Pertharithe (673), après d'aventureuses destinées, reparaît et recouvre le trône de ses pères. Son règne fut troublé par l'usurpation d'Alachis, duc de Trente et de Brescia, vassal des rois lombards. Pour affermir le pouvoir dans sa famille, il avait, de son vivant, fait reconnaître par les Etats de Pavie son fils

13. Caribert (700) (*voy.* ce mot).

13. Luitpert (701), était trop jeune pour régner à la mort de Caribert, son père ; la régence fut déférée au sage Asprand.

14. Mais le duc de Turin, Reguibert, fils de Gondebert et frère de Pertharithe, revendiquait la Lombardie. Il remporte dans les plaines de Novare, une éclatante victoire qui lui rouvre le chemin du trône, qu'il conserve moins d'une année.

15. ARITPERT, son fils, lui succède après une nouvelle bataille sous les murs de Pavie, où Luitpert est fait prisonnier. Asprand, à son tour, à la tête d'une armée de Bavarois, chasse de Pavie l'usurpateur et le force à la fuite. Vivement poursuivi, Aritpert, chargé d'or, veut passer le Tésin à la nage, et s'y noie, victime de son avarice.

16. ASPRAND, que la mort presque simultanée de Luitpert et d'Aritpert, laisse maître du trône, ne s'y asseoit un instant que pour l'assurer à son fils.

17. LUITPRAND (713), de tous les rois Lombards le plus constamment heureux, s'acquit une telle réputation que, dans son estime pour lui, Charles Martel lui envoie Pépin, son fils aîné, pour qu'il se formât à la cour de ce prince. Luitprand adopte Pépin pour son fils, en lui coupant les cheveux à la manière des Lombards, et le renvoie comblé de largesses et de présents. Il ne prévoyait pas que ce jeune prince porterait de si rudes coups à la puissance des Lombards, et que son fils en éteindrait la monarchie. Quoiqu'aussi pieux que libéral, Luitprand eut à l'occasion de Trasimond, duc de Spolette et de Godeschalk, usurpateur de Bénevent, des démêlés avec le pape Grégoire III, et s'avança jusqu'aux portes de Rome, dont il ne s'éloigna qu'à l'intercession de Charles Martel. Luitprand avait obtenu des Sarrasins de Sardaigne les reliques de Saint Augustin qu'il fit transférer à Pavie.

18. HILDEBRAND avait été désigné au trône par Luitprand, son oncle; mais ce choix ne fut point ratifié par les États de Milan, qui, après sept mois de règne, le déposèrent et proclamèrent

19. RACHIS, duc de Frioul, homme de cœur, et qui bientôt pourtant, à l'exemple de Carloman, deuxième fils de Charles Martel, renonça volontairement au trône et prit l'habit religieux, au mont Cassin.

20. ASTOLPHE (759), son frère, fut alors élu par la diète assemblée à Pavie. Affermi sur le trône, il agrandit ses États de l'exarchat de Ravenne et mit fin à l'autorité de ces lieutenants de l'empereur, depuis longtemps les tyrans plutôt que les gouverneurs de l'Italie. Astolphe ne voyait plus que la ville de Rome qui mît des bornes à ses conquêtes, et se préparait à en envahir le duché, quand le pape Étienne appela à son secours Pepin, roi de France. Après d'inutiles pourparlers, Pepin passa en Italie à la tête d'une puissante armée. Pressé dans Pavie, Astolphe fit la paix avec le pape; mais une fois Pepin reparti, il reprend les armes, ravage les environs de la ville sainte, et réduit Étienne aux dernières extrémités. Pepin, à cette nouvelle, repasse les Alpes et force à son tour Astolphe à se renfermer dans Pavie. Le roi de France l'assiége et l'oblige à restituer toutes ses conquêtes, y compris l'exarchat dont il fait une donation solennelle au Saint-Siége. Astolphe survécut peu à son humiliation; il fut tué dans une chasse, par un sanglier qu'il avait poussé trop vivement. Il avait régné sept ans.

21. DIDIER (756). Rachis, retiré du monde, sentit, à la nouvelle de la mort de son frère, renaître en lui la soif du trône; la guerre était imminente entre lui et Didier, duc de Toscane, qui s'était emparé du royaume. Ramené à l'humilité par les remontrances du saint Père, Rachis se résigne derechef, et Didier règne sans partage. Mais, vaincu par Charlemagne, il mourut au fond d'une abbaye (*voy.* DIDIER). Charles, usant de la victoire, mit fin, l'an 774, au royaume des Lombards qui durait depuis 206 ans. Tout en ratifiant les donations faites par son père au Saint-Siége, et en y ajoutant même quelques autres domaines importants, Charlemagne, qui sans doute alors ambitionnait le titre d'empereur d'Occident, sembla dédaigner celui de roi des Lombards. Il fit reconnaître roi d'Italie Pepin, son fils, âgé seulement de cinq ans, et le fit couronner à Rome par le pape Adrien Ier, le jour de Pâques, 15 avril 781. Paisible possesseur de la Lombardie, Charles établit alors des ducs, des comtes, des vicomtes, des capitaines et autres officiers civils et militaires auxquels il commit le soin de la défense des marches et des frontières de leurs provinces, création qui devint la source d'une infinité de titres qui subsistent encore aujourd'hui. — Le royaume d'Italie resté durant quelque temps dans la maison de Charlemagne, passa ensuite à différents princes, entre autres (en 893) à Béranger, fils d'Ébérard, duc de Frioul, et de Gisèle, fille de Louis le Débonnaire; puis ce pays fit partie de l'empire d'Allemagne, ou du moins fut soumis aux empereurs germaniques, qui se faisaient couronner rois de Lombardie, à Monza, par les archevêques de Milan.

L'histoire de la Lombardie pendant le règne de ses rois contient une infinité de faits curieux et intéressants, et l'on trouve encore, surtout à Pavie, de beaux monuments de la grandeur de ses monarques, si barbares d'abord, et, l'on ne peut en douter, déjà civilisés, lorsqu'ils tombèrent sous les coups de Charlemagne. Malgré leurs guerres avec les papes, et l'arianisme de quelques uns d'entre eux, l'Italie entière regretta la domination des rois lombards. Ils avaient pu en effet s'accommoder au génie des peuples vaincus et donner de grandes libertés à leurs sujets. De tous les peuples germains, les pre-

miers qui mirent par écrit leurs coutumes et qui les réunirent en corps de lois furent les Lombards, sous le règne de Rotharis, vers l'an 617, ou environ 70 ans après leur entrée en Italie. Ces lois étaient si claires qu'elles n'avaient pas besoin d'interprète, et d'ailleurs elles étaient si douces qu'elles ne condamnaient à mort que les criminels de lèse-majesté, et ne punissaient les autres crimes que par des amendes pécuniaires. Les lois lombardes offrent de nombreux points de rapport avec les lois ripuaires, ce qui semble prouver que, bien qu'écrites seulement sous le règne de Rotharis, elles avaient été conçues avant la conquête : mais on peut admettre, en raison de la douceur et de l'impartialité qui les caractérisaient, qu'elles perdirent beaucoup de leur rudesse, comme les Lombards eux-mêmes, en s'établissant en Italie, n'avaient point tardé à perdre de la leur. Aussi ces lois reçurent-elles plutôt des additions que des changements. Celles de Rotharis furent suivies des lois de Grimoald, de Luitprand, de Rachis et d'Astolphe, mais elles ne prirent point de nouvelle forme. Une des lois de Rotharis prouve que la lèpre était répandue en Italie bien avant l'époque des croisades, contrairement à l'opinion vulgaire qui en attribue l'introduction aux guerres de la Terre-Sainte. Rotharis ordonne qu'un lépreux soit chassé de sa maison, relégué dans un endroit particulier, et ne puisse pas disposer de ses biens, parce que dès le moment qu'il est tiré de sa maison, il est censé mort. Pour empêcher toute communication avec les lépreux on les rendait incapables des effets civils. — Du reste l'impartialité de la loi lombarde, qui dans ses applications distinguait peu entre les Lombards et les Gallo-romains, fut précisément ce qui l'empêcha de survivre au droit impérial, les Romains n'ayant aucun intérêt à quitter la leur pour la prendre. « En Italie, dit Montesquieu, le droit romain se maintint avec la loi des Lombards. Il arriva même que celle-ci cèda au droit romain. Elle cessa d'être la loi dominante, quoiqu'elle continuât d'être celle de la principale noblesse; la plupart des villes s'érigèrent en république et la noblesse tomba ou fut exterminée... Le clergé, dès lors si puissant en Italie, vivant presque tout sous la loi romaine, le nombre de ceux qui suivaient la loi des Lombards dut toujours diminuer. D'ailleurs leur loi n'avait pas cette majesté du droit romain qui rappelait à l'Italie l'idée de sa domination sur toute la terre... La loi des Lombards et la loi romaine ne pouvaient plus servir qu'à suppléer aux statuts des villes qui s'étaient érigées en républiques. Or, qui pouvait mieux y suppléer, ou de la loi des Lombards, qui ne statuait que sur quelques cas, ou de la loi romaine qui les embrassait tous? »

La Lombardie, passée dans le domaine des empereurs d'Allemagne, ne se montra ni plus docile, ni moins turbulente que sous ses anciens rois. Les empereurs avaient accordé à quelques villes le droit de choisir leurs magistrats. Celui d'élire ses évêques, et d'autres priviléges dont il se montrait fort jaloux préparèrent le peuple à l'idée que tout pouvoir émane de la nation. Les formes républicaines s'infiltrèrent et se perpétuèrent, et Frédéric Barberousse, au XIIe siècle, fut le premier empereur qui, au mépris des chartes et des traités, essaya de rétablir en Italie le pouvoir absolu : on sait de quelles ruines il couvrit, à cette intention, la malheureuse Lombardie.

Les principales époques de l'histoire de l'ancien pays des Lombards, après les fureurs de Barberousse, peuvent s'analyser en quelques mots : Milan, rétablie resta un sujet de disputes entre les papes et les empereurs. Elle eut ensuite divers seigneurs, puis des ducs dont les plus célèbres et les principaux furent les Visconti, les Sforce, les Gonzague, etc. (*voy.* ces noms). Les rois de France devaient succéder aux premiers par le droit qu'ils tenaient de Valentine, fille de Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan et femme de Louis de France, duc d'Orléans, deuxième fils de Charles V. On sait les guerres funestes que cette prétention fit naître (*voy.* LOUIS XII et FRANÇOIS Ier). Charles-Quint, maître du Milanais après la bataille de Pavie, en investit son fils Philippe II, et dès ce moment le duché passa à la branche espagnole de la maison d'Autriche. Lorsque la maison de Bourbon monta sur le trône d'Espagne, en la personne de Philippe V, l'an 1700, elle eût bien désiré garder le Milanais, mais l'empereur en fit la conquête et le réunit à ses domaines. Telle était la situation du duché de Milan, lorsqu'en 1797, la défaite du prince Charles changea de nouveau ses destinées. Par le traité de Campo-Formio, qui fut la suite des brillantes victoires de Bonaparte, les territoires du duché de Milan et de la république vénitienne réunis à celui de Modène et à quelques portions des états de l'église, formèrent la *république Cisalpine* qui prit, en 1802, le nom de *République Italienne*, qu'elle conserva jusqu'en 1805, époque où elle devint le *royaume d'Italie*.

L'ancienne dénomination de *Lombardie* était depuis longtemps inusitée, quand par les négociations du congrès de Vienne, en 1815, l'Autriche, devenue maîtresse de Milan, de Mantoue, de Venise et de la Valteline (*voy.* ces mots), réunit leurs dépendances et en forma le royaume

LOMBARDO-VÉNITIEN. Ce royaume est borné au nord par la Suisse et le Tyrol; à l'ouest et au sud par les possessions Sardes; les duchés de Parme et de Modène et les états de l'Église à l'ouest et au sud : la mer Adriatique et l'Illyrie à l'est. Il est gouverné au nom de l'empereur d'Autriche par un vice-roi, et partagé en deux grands gouvernements, celui de Milan et celui de Venise. Le premier est divisé en neuf délégations et le second en huit, comprenant ensemble 41 villes, 176 bourgs, 5481 villages et hameaux, et présentant une population de 4,457,000 habitants. Ces dix-sept délégations ont pour chefs-lieux : 1° Soudrio, 2° Come, 3° Milan, 4° Pavie, 5° Lodi, 6° Bergame, 7° Brescia, 8° Crémone, 9° Mantoue, 10° Vérone, 11° Rovigo, 12° Padoue, 12° Vicence, 14° Bellune, 15° Trévise, 16° Venise, 17° Udine (*voy.* ces mots).

Lors du mouvement révolutionnaire qui ébranla l'Europe après les événements de 1848, les villes du royaume Lombardo-Vénitien tentèrent de s'affranchir du joug autrichien : mais après quelques jours d'une résistance héroïque, le pays tout entier retomba au pouvoir de ses anciens maîtres qui ne paraissent pas disposés à abandonner de sitôt ce riche territoire, naguère objet de tant de convoitises. L. PARIS.

LOMBES, LOMBAIRE (*anat.*). Les *lombes* sont une région de la partie postérieure du tronc, limitée en haut par le dos, en bas par le bassin et latéralement par les flancs. Sa charpente osseuse est composée par les cinq dernières vertèbres du rachis, appelées pour cette raison *vertèbres lombaires*. Ses muscles sont, au milieu, la masse des fibres du *sacro-lombaire*, et, de chaque côté, le muscle *carré des lombes*, qui s'étend depuis la crête du bassin jusques au bord inférieur de la dernière côte. — Les *nerfs lombaires*, au nombre de cinq de chaque côté, sortent du rachis, la première paire, entre les deux premières vertèbres des lombes, et la cinquième entre la dernière vertèbre et le sacrum. Chaque paire se divise bientôt en deux branches, l'une antérieure et l'autre postérieure, qui vont se distribuer aux organes voisins. La réunion des branches antérieures constitue ce que l'on appelle le *plexus lombaire* (*voy.* PLEXUS).— Le nerf *lombé-sacré* est formé par la branche antérieure du cinquième nerf lombaire, à laquelle vient se joindre un fort rameau du quatrième. Il descend dans le bassin pour s'unir au plexus sciatique, et fournit, dans son trajet, le nerf fessier. — Les *artères lombaires* sont ordinairement au nombre de quatre de chaque côté. Elles proviennent de la partie latérale de l'aorte, se dirigent transversalement en dehors, sur le milieu du corps, des quatre vertèbres lombaires, et se divisent ensuite chacune en une branche dorsale ou postérieure et une branche lombaire proprement dite ou antérieure, qui se distribuent aux parties environnantes.

LOMBEZ. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département du Gers, à 33 kilom. S.-E. d'Auch, sur la rive gauche de la Save, dans une plaine très fertile. On y fait commerce de blé, de bétail et de laine. Les États de Comminges s'y tenaient autrefois. La ville s'est formée autour d'une abbaye de l'ordre de saint Augustin, qui fut érigée en évêché suffragant de Toulouse par le pape Jean XXII, en 1317. Elle compte 1,700 habitants, et l'arrondissement en a 42,000. E. C.

LOMBRIC, *Lumbricus* (*Annélides*). Genre d'Annélides chétopodes, de la famille des Abranches, créé par Savigny et renfermant des espèces désignées vulgairement sous la dénomination de *Vers de terre*. Les caractères principaux des Lombrics sont : corps irisé, très contractile, composé d'anneaux, allongé, plus pointu antérieurement que postérieurement; bouche simple, rétractile, terminale, sans aucun tentacule; anus placé longitudinalement à la partie postérieure; pieds remplacés par des soies petites, fines, non rétractiles, en partie calcaires, en partie cornées, colorées en jaune, sans éclat métallique, disposées par paires sur les côtés de chaque anneau, l'une supérieure, l'autre inférieure, de manière à former de chaque côté de l'animal quatre séries longitudinales; organes génitaux visibles au dehors, consistant surtout en deux fentes transversales ou valvules bilabiées, situées sur le 14e ou le 16e anneau : enfin un renflement comme charnu, convexe en dessus, plat et souvent poreux en dessous, portant les noms de *selle*, *bât* ou *ceinture*, et occupant un espace un peu plus postérieur et variable en étendue. Quelques espèces de Lombrics n'ont pas tous les caractères que nous venons d'indiquer, mais en présentent toujours le plus grand nombre. On ne range généralement plus dans ce genre que les espèces terrestres. Celles-ci vivent dans les lieux humides, sont inoffensives, se nourrissent d'humus, et ne sont guère recherchées que par les pêcheurs qui s'en servent comme d'appâts; quelques unes sont phosphorescentes. Les Lombrics réunissent les deux sexes, mais ils s'accouplent néanmoins. Leurs œufs sont sous la forme de vésicules à coques cornées, ovalaires ou allongées, et ne renferment qu'un ou deux fœtus. Les observations de Müller avaient depuis assez longtemps démontré la multiplicité des espèces du genre Lombric : plusieurs de celles qu'il distingue ont en effet été

acceptées par les zoologistes qui sont venus après lui; mais quelques unes de celles qu'il a indiquées, et plusieurs autres publiées par Othon, Fabricius, appartiennent à d'autres genres d'Annélides. En 1821, Savigny présenta à l'Académie des sciences un mémoire ayant pour objet de démontrer que, sous le nom de *Lumbricus terrestris* ou vulgairement de *Ver de terre*, Müller et tous les auteurs qui l'ont suivi, avaient confondu un assez grand nombre d'espèces que l'analogie zoologique peut permettre de distinguer. C'est ainsi que dans ce genre ou plutôt dans l'espèce que nous avons nommée, et rien que pour le climat de Paris, il distingue vingt espèces particulières. Ces espèces forment pour Savigny son genre *Enterion*, partagé en deux divisions; l'une ne comprennant qu'une seule espèce l'*E. tetaedrum*, et l'autre comprenant dix-neuf espèces et subdivisées en huit tribus. En outre, il indique les deux genres *Hypogæon* et *Clitellio*, qui sont au moins très voisins de celui des Lombrics. Depuis le travail de Savigny, M. Dugès a fait connaître six espèces propres aux environs de Montpellier, mais il n'affirme pas qu'elles soient toutes nouvelles. E. D.

LOMBRICINÉS, *Lumbricinæ* (*Annélides*). Savigny désigne sous cette dénomination un ordre particulier qui comprend plusieurs genres dont les principaux sont ceux des LOMBRICS et des ECHIURES (*voy.* ces mots). E. D.

LOMÉCHUSE, *lomechusa* (*ins.*). Genre de coléoptères de la famille des brachélytres, tribu des aléochariens. Ces insectes sont fort remarquables par la forme de leur corselet, qui est dilaté sur les côtés, et dont les angles postérieurs sont très pointus; leur abdomen est fortement relevé, et le dessous en est très convexe; les trois premiers segments sont, en dessus, fortement poilus sur les bords. Les lomechuses vivent avec les fourmis, et l'on suppose que les poils du dessus de l'abdomen sécrètent une matière sucrée analogue à celle qui, dit-on, fait rechercher les claviger par ces hyménoptères. Leurs espèces sont peu nombreuses. Nous citerons la *Lomechusa paradoxa*, Gravenhorst, qui n'est pas rare aux environs de Paris, et la *Lomechusa strumosa*, Fab., qui est plus grosse et se trouve plutôt dans le nord et dans les contrées montagneuses.

LOMÉNIE (ÉTIENNE-CHARLES DE LOMÉNIE DE BRIENNE), naquit à Paris, en 1727, d'une famille illustrée et enrichie dans le siècle précédent, par trois secrétaires d'état. Docteur de Sorbonne et vicaire-général de Rouen en 1752, évêque de Condom en 1760, il fut élevé, en 1765, à l'archevêché de Toulouse. La distinction de son esprit, l'étendue de ses connaissances, ses liaisons avec le parti philosophique qui le fit entrer à l'académie française aussi bien qu'à l'académie des sciences, lui acquirent une grande réputation. Placé, en sa qualité d'archevêque, à la tête des états du Languedoc, il prit une grande et utile part à l'administration de cette province, et Toulouse lui dut plusieurs de ses monuments publics. Lorsque, en 1787, Louis XVI, pour remédier au désordre des finances, se décida à convoquer la première assemblée des notables, M. de Brienne y fut naturellement appelé et il y joua le rôle principal. Nul ne contribua plus que lui à la chute de M. de Calonne. Porté tout à la fois par l'opinion publique et par la faveur de la reine, il devint en réalité premier ministre sous le titre de chef du conseil des finances, puis sous sous celui de ministre principal. En présence des difficultés immenses qui résultaient moins encore de l'état du trésor que de l'agitation révolutionnaire à laquelle la France était déjà livrée, il se montra, dès le premier moment, aussi inférieur à cette situation qu'à sa propre renommée. Poussé à bout par le parlement qui deux fois avait refusé d'enregistrer des édits relatifs aux finances, M. de Brienne enleva à ce corps le droit d'enregister les lois, et le fit conférer à une cour plénière composée de grands officiers et de hauts fonctionnaires. Ainsi réduit à ses attributions judiciaires, le parlement en vit même restreindre l'éteudue par la création de six tribunaux supérieurs établis, sous le nom de grands baillages, sur les points éloignés de son immense ressort. Mais effrayé bientôt par le mécontentement universel, par les émeutes de Paris, par les troubles plus graves qui éclatèrent en Bretagne et en Dauphiné, le gouvernement abandonna sa cour plénière, et le roi s'engagea à réunir les états-généraux dès le mois de mai 1789, c'est-à-dire dans quelques mois. Brienne avait, à ce qu'il paraît, conçu la pensée d'y chercher un appui dans le tiers état contre la résistance des ordres privilégiés, mais le désordre toujours croissant des finances et la révolution suscitée par la Prusse et l'Angleterre dans les provinces unies pour y ruiner l'influence française, ruinèrent le crédit du ministre. Ce qui complétait le discrédit dans lequel il était tombé, c'est le soin avec lequel on le voyait ménager ses intérêts personnels au milieu de la ruine des intérêts publics; il échangeait l'archevêché de Toulouse contre un siège plus opulent, celui de Sens; il se faisait conférer de riches abbayes; enfin, le chapeau de cardinal devait bientôt après couronner toutes ses dignités. Il comprit, cependant, qu'au point où les choses en étaient venues, il ne lui était plus possible de garder le pouvoir, et le roi, par son conseil, s'étant décidé à rappeler M. Necker, il quitta, le 24 août 1788, la

direction des affaires qui lui avait été remise seize mois auparavant. La populace de Paris reçut avec des transports de joie la nouvelle de sa chute : un mannequin qui le représentait fut brûlé en place publique, et peu s'en fallut que son hôtel ne fût saccagé. Ainsi finit ce ministère dont on avait tant espéré et qui n'a guère laissé dans l'histoire qu'un souvenir honorable, celui de l'édit qui rendit l'état civil aux protestants. Brienne ne fit pas partie des états-généraux et ne joua aucun rôle dans les premiers événements de la révolution, mais lorsqu'en 1791 on exigea de tous les fonctionnaires ecclésiastiques le serment à la constitution civile du clergé, il fut un des trois évêques qui consentirent à le prêter. Le pape, à qui il avait écrit pour expliquer sa conduite, en ayant exprimé sa désapprobation par un bref qui fut rendu public, Brienne lui renvoya le chapeau de cardinal et resta évêque constitutionnel de Sens. Ces garanties données au parti révolutionnaire ne le mirent pas à l'abri des sévices de la terreur. Arrêté une première fois en 1793, puis mis en liberté, il devint le 16 février 1794, l'objet d'une nouvelle arrestation, accomplie, cette fois, avec des procédés violents. Le lendemain, on le trouva mort dans son lit. Il avait 67 ans. On a dit qu'il s'était donné la mort pour se soustraire à l'échafaud sur lequel périrent bientôt après son frère, le comte de Brienne, ancien ministre de la guerre, et son neveu qu'il avait eu pour coadjuteur dans l'archevêché de Sens. L. DE VIELCASTEL.

LOMI. Famille de peintres originaires de Pise : — LOMI (*Baccio*), né à Pise vers le milieu du XVIe siècle, fut le chef de l'école. Ses premières peintures accusent un peu de sécheresse, mais son tableau du maître autel de Saint-Laurent, à Pise, l'a mis au rang des meilleurs artistes. — LOMI (*Aurelio*), neveu du précédent, et son élève, né en 1556, mort en 1622, exécuta divers ouvrages remarquables à Florence, à Rome, à Gênes, à Lucques, à Bologne et à Pise. Parmi ses meilleures productions, on compte une *Circoncision*, une *Guérison de l'aveugle-né*, et un *Saint Jérôme*. On le regarde comme un des chefs de l'école de Pise. — LOMI (*Orazio*), plus connu sous le nom de *Gentileschi*, né à Florence en 1563, peignit à Rome, à Turin et à Londres, un grand nombre de tableaux estimés entre lesquels on distingue : *Sainte Cécile*, *Saint Valérien*, à Rome, *Sainte Madeleine*, *Lot et ses filles*, à Londres. — LOMI (*Artémise*), fille du précédent, née en 1590, reçut des leçons de son père, et du Guide. Elle passa la plus grande partie de sa vie à Naples, et c'est là qu'elle a laissé ses meilleurs ouvrages, parmi lesquels on distingue le *Combat de David avec Goliath*, et la *Suzanne*, qui est au musée de Florence. Elle excellait dans le portrait et les tableaux de fleurs. Elle mourut à Naples en 1645, suivant les uns, et en Angleterre en 1642, suivant les autres.

LOMOND (LOCH), lac d'Écosse, vers la côte ocidentale de ce pays, entre les comtés de Dumbarton et de Stirling, près et au N.-E. de l'embouchure de la Clyde, dans laquelle il s'écoule par la rivière Leven. Il a 36 kilom. dans sa plus grande longueur. Sa plus grande profondeur est de 240 mètres. Ce lac est très poissonneux, parsemé d'innombrables petites îles, et entouré des sites les plus pittoresques, surtout à l'E., où l'on voit s'élever la haute montagne appelée *Ben-Lomond*. E. C.

LOMONOZOFF (MICHEL), poète et historien russe, naquit en 1711, d'un pauvre pêcheur de Kolmogory. Tout jeune, obéissant à son invincible instinct qui le poussait à l'étude, il s'enfuit de la cabane paternelle et trouva un asile au monastère de Kaïkonospaski à Moscou. Il y eut bientôt épuisé ce qu'on y pouvait apprendre, et fut envoyé à l'université de Marburg, aux frais de l'académie impériale des Sciences, pour compléter son éducation. En 1744, il était membre de cette même académie, puis il devenait professeur de chimie, inspecteur du séminaire de l'académie, conseiller d'État, et il ne mourait, en 1764, qu'après avoir illustré tout ce qu'il avait touché, science, histoire ou poésie. Cette dernière surtout fut son domaine. Le *Poëme de Pierre-le-Grand*, qu'il écrivit d'abord en russe, puis en latin, est resté fameux, et Lomonozoff doit à ses deux tragédies *Tamire et Selim*, et *Demophon*, le surnom de Racine du nord. Ses *odes* et ses autres *poésies* n'ont pas moins de réputation. Comme historien, on cite surtout sa *Nouvelle histoire de la Russie depuis l'origine de la nation russe, jusqu'à la mort du grand-duc Jaroslaw Ier*, que Eidous mit en français d'après la traduction allemande du baron d'Holbach. L'Amiral Schichkoff a écrit le précis de la vie de Lomonozoff. ED. F.

LOMPE (*pois.*). G. Guvier indique sous ce nom un genre de l'ordre des Malacoptérygiens-Subbrachiens, famille des Discobales, créé aux dépens des Cycloptères, dont il diffère par un corps plus épais, par une première nageoire dorsale plus ou moins visible, à rayons simples, et par une dernière nageoire dorsale, à rayons branchus placée vis-à-vis de la nageoire anale. — Le type est l'espèce unique, le LOMPE ou LUMP (*Cyclopterus lumpus*, Linné), vulgairement nommé GROS-MOLLET, qui vit surtout dans les mers du nord où il se nourrit de méduses et autres zoophytes gélatineux. E. D.

LONCHOPTÉRINES (*entom.*). Tribu d'insectes diptères de la division des dichœtes. Ses caractères sont : corps étroit ; tête large, déprimée; trompe épaisse; lèvre supérieure large, tronquée obliquement; palpes en massue; antennes courtes; troisième article arrondi, comprimé; style apical, tomenteux, de trois articles; organe sexuel des mâles allongé, incliné sous le corps, terminé par deux lamelles; ailes sans nervures transversales; l'anale ouverte dans les mâles, fermée dans les femelles. — Cette petite tribu, formée du seul genre lonchoptère, se fait remarquer par la réunion de deux caractères qui ne se rencontrent dans aucun autre diptère : les antennes à style apical et les ailes dépourvues de nervures transversales. Par le premier, elle s'élève aux rangs supérieurs de sa division; par le second, elle descend aux inférieurs. Cette nature ambiguë laisse de l'incertitude sur la place que doit occuper ce groupe dans l'ordre naturel.— Ces diptères présentent une autre particularité, qui consiste dans la différence sexuelle des nervures de leurs ailes. Quoiqu'une différence analogue ne soit pas sans exemple chez les autres insectes, elle est assez rare, et elle indique entre la génération et la locomotion aérienne des rapports plus ou moins intimes qui se manifestent diversement. — Ces petits diptères vivent sur les herbes dans les lieux aquatiques. Leur mode de développement est encore inconnu. J. M.

LONCHURE (*zool.*). On désigne sous ce nom un genre d'oiseaux et un genre de poissons. — Le premier, qui appartient à l'ordre des Passereaux, famille des Fringillidés, a été créé par M. Sykes pour des espèces qui ont un bec robuste, court, large, aussi haut que large à la base, à mandibule supérieure entamant les plumes du front en formant un angle, et décrivant un arc vers le crâne; à queue étagée, lancéolée et à tarses grêles. Les oiseaux de ce groupe, dont on connaît huit espèces, ont des habitudes sociales et se nourrissent d'herbes et de semences. Ils habitent principalement les montagnes des grandes îles de la Sonde. Le type est le CHEET (*Lonchura cheet*, Sykes), qui habite les îles Philippines, et s'empare, dit-on, des nids du Tiscerin pour en faire son domicile. — Le second genre appartient à l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes; il a été établi par Block, et ne diffère guère des Ombrines (*voy.* ce mot) que par un barbillon double. On n'en connaît que deux espèces, les *Lonchurus barbatus* et *depressus*, Block.

LONDONDERRY ou **DERRY**. Nom d'un comté situé dans la province d'Ulster, en Irlande. Son étendue est de près de 21 millions d'acres carrés, dont environ 13 millions en terres arables, et 7 millions incultes. Sur les terres en culture, on compte plus de 21 mille fermes, dont le bétail de toute espèce est évalué ensemble à 13,500,000 fr. Les principales récoltes sont le lin, l'avoine, l'orge, les pommes de terre et quelque peu de blé. La population dépasse 222,000 habitants. Les bras qui ne s'adonnent point à la culture sont presque tous employés à la fabrication de la toile; 17,200 enfants ou adultes, dont 9,000 garçons fréquentent les écoles tant primaires que supérieures. Les principales villes de ce comté sont Londonderry, Coleraine et Newtownlimavady, où ont été fondés plusieurs établissements de charité, des hôpitaux, des banques, des caisses d'épargne, etc.

Londonderry, capitale du comté, est une jolie ville maritime sur la Foyle, à 230 kilom. N.-N.-O. de Dublin, à 8 kilom. du lac Foyle, qui lui-même débouche dans la mer. Elle communique avec le district de Waterside, sur la rive droite, au moyen d'un pont en bois, construit en Amérique, s'il faut en croire Balbi. Elle est située sur la déclivité d'une montagne dont le sommet domine de 33 mètres le niveau de la mer. Son centre est occupé par un *square* nommé le *Diamant*. Le port, qui rivalise d'activité avec celui de Belfast, est entouré de quais mal entretenus, auxquels toutefois les navires de 500 tonneaux abordent aisément. Les exportations de Londonderry, d'une valeur de 27 millions de francs, consistent en provisions de toute espèce, mais surtout en toiles fabriquées. Une pêcherie importante de saumons envoie presque tous ses produits à Liverpool. La navigation est très active avec l'Angleterre et l'Ecosse. Il y a un chantier où des bâtiments ont été construits pour le commerce de l'Inde. — Il se fait par Londonderry une émigration considérable aux Etats-Unis, au Canada et au New-Brunswick; Londonderry seul possède 2 filatures de lin, plusieurs moulins à farine, 3 distilleries, 2 brasseries, 2 grandes corderies et quelques autres de moindre étendue, 2 fonderies, et 5 tanneries. Les marchés, très fréquentés, sont abondamment pourvus de provisions, de bétail et de lin. La population, y compris celle de Waterzide et des environs, s'élève à 25,000 habitants, dont 7,000 catholiques, 2,500 anglicans, 2,900 presbytériens, et 12,600 dissidents de cultes divers. La ville, qui est le siége de l'évêque protestant de Derry, renferme trois églises protestantes, dont la cathédrale au haut de la montagne, six chapelles de presbytériens, une d'indépendants, 3 de méthodistes, 2 églises catholiques, le palais épiscopal et un collége. On y trouve aussi plusieurs établissements charitables, un hôpital,

un hospice d'aliénés, une maison de refuge dite *Union*, pouvant contenir 800 pauvres des comtés de Londonderry et de Donegal ; enfin le palais de justice, une prison, l'hôtel-de-ville, la douane et une caserne. Une caisse d'épargne possédant 650,000 fr. de dépôts, et rendant de 6 à 7 pour cent aux déposants, fonctionne à Londonderry depuis 1815. De 546, époque où un monastère y fut fondé, dit-on, par une sainte Colombe, qui n'est assurément pas la martyre de Sens, jusqu'au règne d'Elisabeth, l'histoire de Londonderry est presque entièrement ecclésiastique. En 1566, une troupe anglaise y tint garnison pour la première fois. — Lorsqu'en 1689 Jacques II débarqua à Kinsale, dans le comté de Cork, toute l'Irlande se déclara en sa faveur, à l'exception de Londonderry, qui resta fidèle à Guillaume. Jacques vint, le 18 avril, assiéger la place; mais ses efforts ne purent triompher de la vigoureuse résistance du gouverneur, George Walker; le siége fut levé le 1er août, un mois, jour pour jour, après le désastre de la Boyne. Un monument a été érigé, en 1828, à la mémoire de Walker et de ses compagnons sur l'un des bastions, où l'on conserve encore avec respect quelques-uns des canons qui servirent alors à la défense. Londonderry envoie un membre au parlement.

LONDRES (*voy.* le *Supplément*).

LONG (JACQUES LE), père de l'Oratoire, né à Paris le 19 avril 1665, fut d'abord novice à Malte, dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean, puis, de retour à Paris, ne quitta plus la congrégation qu'il devait illustrer. Il professa d'abord les humanités dans quelques colléges oratoriens, et finit par devenir bibliothécaire dans la maison même de l'Oratoire. Il possédait la plupart des langues connues et était profondément versé dans les mathématiques, la philosophie, et surtout la bibliographie. C'est à cette dernière science, alors peu cultivée, qu'il éleva deux précieux monuments : sa *Bibliotheca sacra*, dont la meilleure édition, en 2 vol. in-fol., est de 1723; et la *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume*, Paris, 1719, in-fol. Le Fèvre de Fontettes revit et augmenta considérablement cet estimable ouvrage qu'il porta à 5 vol. in-fol., en 1768. On a encore du P. Le Long un discours historique sur les *Bibles polyglottes et leurs différentes éditions*, 1713, in-8. Il mourut à Paris, le 21 avril 1721, n'ayant que 56 ans. ED. F.

LONGEPIERRE (HILAIRE BERNARD DE REQUELEYNE, *baron de*), traducteur et poète dramatique, né à Dijon, en 1659, mort à Paris, en 1721. Très jeune encore, il fit imprimer des traductions en vers d'Anacréon, de Sapho, de Théocrite, de Bion et de Moschus, dont les notes ne sont pas sans mérite, mais qui furent accueillies très froidement, ainsi que les *Idylles* qu'il publia pour son compte personnel. Il fit représenter ensuite quatre tragédies, dont une seule, *Médée*, réussit parce que le rôle principal est brillant, et servait à faire valoir les moyens d'une actrice. On l'a insérée dans tous les répertoires du Théâtre-Français. Ce n'est qu'une longue déclamation qui n'a pas même le mérite du style.

LONGFORD. Comté et ville d'Irlande, province de Leinster. Le comté est dans le N.-O. de la province, vers le centre de l'île, et il est entouré des comtés de Leitrin, de Cavan, de Westmeath et de Roscommon : le Shannon le limite à l'O. Il a une superficie d'environ 107,000 hect. et une population de 115,000 habitants. Le N. est montueux, mais en général, le pays est plat et fertile, malheureusement parsemé de marais et de fondrières. On y récolte surtout beaucoup d'avoine. Il y a une riche mine de fer, et d'assez nombreuses fabriques de toiles. — La ville de *Longford* est située sur le Camlin, affluent du Shannon, à 418 kilom. N.-O. de Dublin; elle compte 5,000 habitants, et fait un commerce considérable de toiles. Les Irlandais révoltés s'en emparèrent en 1641, et passèrent la garnison au fil de l'épée. E. C.

LONGICORNES (*insectes*). Famille de coléoptères rangés autrefois dans la section des tétramères, parce que leurs tarses n'offrent en apparence que quatre articles : cependant, en réalité, il existe bien cinq articles, car leur dernier article est composé de deux portions, dont la première est très petite et cachée entre les lobes de l'avant-dernier article. Les antennes sont le plus souvent très longues, surtout dans les mâles. Elles offrent quelquefois des houppes soyeuses fort élégantes; plus rarement les articles se ramifient pour former des panaches. Les yeux sont ordinairement échancrés, et c'est dans cette échancrure que sont insérées les antennes : une seule tribu fait exception, celle des lepturètes, dont les yeux sont globuleux, et les antennes insérées à côté. Les mâchoires sont bilobées, ciliées et propres à sucer les fluides qui coulent des blessures des arbres ou que renferment les fleurs; les mandibules sont ordinairement courtes, mais très fortes; chez plusieurs prioniens, elles sont énormes. Les larves de ces insectes viennent dans le bois, un petit nombre dans les végétaux non ligneux; elles sont molles, blanchâtres, très larges à la partie antérieure et ressemblent beaucoup à celles des buprestides; les unes perforent les arbres, d'autres vivent sous les écorces, d'autres attaquent

les racines. Les insectes parfaits se trouvent sur les arbres abattus, les petites espèces fréquentent les fleurs; les prioniens et quelques autres sont nocturnes et ne sortent qu'après le coucher du soleil ou lorsque le temps est très chaud et lourd. — Cette famille renferme les tribus suivantes : *prioniens, cérambycins, nécydaliens, lamiaires* et *lepturètes*. L. FAIRMAIRE.

LONGIN (CASSIUS-LONGINUS). Philosophe et rhéteur grec du IIIe siècle. Originaire d'Athènes, il y tenait une école de rhétorique et s'était acquis une grande réputation d'éloquence et de savoir. On disait de lui qu'il était une bibliothèque vivante. Il fut appelé à Palmyre pour enseigner le grec à la reine Zénobie, femme d'Odenat. Ce prince étant mort, Zénobie fit de Longin son premier ministre et son conseiller intime. Il se dévoua, de son côté, aux intérêts de la reine et de ses États, avec un zèle et une probité qui lui coûtèrent enfin la vie. Aurélien étant venu assiéger Palmyre, Longin affermit Zénobie dans la résolution d'une opiniâtre résistance; il dicta lui-même une réponse de Zénobie à Aurélien, d'une fierté qui blessa si vivement l'empereur qu'il ne put le pardonner à Longin, et que, devenu, après un long siége, maître de la ville, il eut la lâcheté de le faire mourir dans d'affreuses tortures (273).

Il ne nous reste des écrits de Longin que son traité de la *Sublimité*, plus connu sous le titre moins exact de *Traité du Sublime*. C'est un ouvrage précieux, que Casaubon appelle un livre d'or, Boileau un chef-d'œuvre de bon sens, d'érudition et d'éloquence, et supérieur, au jugement de Fénelon, à tout ce que les Grecs ont écrit sur l'art oratoire, sans en excepter la rhétorique d'Aristote. Boileau en a donné une traduction, dont La Harpe, qui insiste beaucoup sur l'analyse de l'ouvrage, se montre peu satisfait; il la trouve inexacte et négligemment écrite. Nous nous bornerons à dire que Longin, dans ce traité, joint toujours l'exemple au précepte, et que le premier des écrivains païens, il a reconnu et apprécié la sublimité de nos livres bibliques. — Les meilleures éditions de Longin sont celles de Toup, 1778, avec les notes de Ruhnkenius; et celle de Veiske, Leipsig, 1809.

LONGIN, frère de Zénon, voulut se faire nommer empereur après la mort de ce prince (491); mais ses vices et son incapacité l'avaient rendu impopulaire, et l'impératrice Ariadne parvint à faire décerner la pourpre à Anastase, pour lequel elle avait conçu une passion violente. Longin tenta une révolte, fut exilé dans l'Isaurie, sa patrie, souleva les habitants de ce pays, se vit bientôt à la tête de 150,000 hommes, ravagea la Phrygie, fut vaincu à Catis, se fortifia dans une citadelle du mont Taurus, résista trois ans à l'armée impériale, et fut tué en 497.

LONGIPALPES (*zool*). Latreille désignait sous ce nom une petite division des carabiques, qui renfermait les genres *Drypta*, *Galerita* et *Zuphium*; mais cette coupe n'a pas été conservée, et le mot longipalpes a été définitivement appliqué à une tribu de la famille des Brachélytres, qui a pour caractères : tête dégagée et étranglée postérieurement; labre entier; palpes maxillaires presque aussi longs que la tête, avec le quatrième ou dernier article caché ou peu apparent. Cette tribu renferme quatre genres : *Phédère*, *Stitique*, *Stène*, *Evahastèle*.

LONGIPENNES (*voy.* GRANDS VOLIERS).

LONGIROSTRES (*ois.*). Famille de l'ordre des échassiers, qui, dans la classification de Cuvier, comprend une foule d'oiseaux de rivage dont le plus grand nombre composait les genres scolopax et Tringa de Linné, et quelques espèces qui avaient été confondues avec les pluviers. Tous ces oiseaux ont à peu près les mêmes formes, les mêmes habitudes et souvent aussi les mêmes distributions de couleurs, ce qui les rend très difficiles à distinguer entre eux. Ils sont caractérisés par un bec grêle, long et faible, qui ne leur permet guère que de fouiller dans la vase pour y chercher les vers et les petits insectes. Les différentes nuances dans la forme de leur bec servent à les subdiviser en genres et en sous-genres. Cette famille comprend : les ibis, les courlis, les bécasses, les avocettes, etc. L. S.

LONG-ISLAND, c'est-à-dire *île longue*. C'est le nom qu'on a donné à la partie des îles Hébrides qui est séparée de la côte d'Écosse et de l'île de Skye par le détroit de Minsk. Long-Island comprend les îles Lewis, Benbecula, North-Uist et South-Uist. Une île des États-Unis de l'Amérique du Nord, comprise dans l'état de New-York, porte aussi ce nom. Elle ne renferme guère que 6,000 habitants et a pour chef-lieu Jamaïca.

LONGITUDE. Ce mot, en *astronomie*, exprime l'arc de l'écliptique compris entre le cercle de latitude de l'astre que l'on considère et le point fixe d'où les longitudes sont comptées. Ce point est ordinairement le premier point *d'Aries* ou l'équinoxe du printemps. Les longitudes se comptent, comme les ascensions droites, depuis 0° jusqu'à 360° dans le sens du mouvement du soleil, ou selon l'ordre des signes du zodiaque. La *longitude* et la *latitude* d'un astre ne se déterminent pas par l'observation directe, elles se déduisent de l'*ascension droite* et de la *déclinaison* observées, par les formules de la trigonométrie sphérique.

La *longitude* en *géographie* est l'arc de l'équa-

teur compris entre le méridien fixe auquel on rapporte tous les autres. La *longitude terrestre* varie de 0° à 180°; elle est *orientale* ou *occidentale* selon que le lieu est situé à l'est ou à l'ouest du premier méridien. Le choix du méridien fixe est arbitraire. Les anciens astronomes avaient pris celui qui passe aux îles Canaries parce que ces îles étaient la partie la plus occidentale des terres connues. La découverte de l'Amérique a fait disparaître ce motif, et alors chaque peuple a choisi arbitrairement son premier méridien; les Anglais ont pris d'abord celui de l'île de Fer, les Hollandais le méridien du pic Ténériffe, les Espagnols celui de Cadix, les Français celui de Paris; mais depuis quelque temps, presque tous les peuples commencent à compter les *longitudes terrestres* de leurs observatoires respectifs. Au reste comme le calcul de réduction d'un méridien à un autre est très facile, du moment où l'on connaît l'angle que ces deux plans comprennent entre eux, il importe peu, au fond, quel est le méridien qui sert de point de départ; seulement il serait à désirer, pour la régularité et l'uniformité des éphémérides et de la géographie, que tous les peuples s'accordassent sur le choix d'un premier méridien passant par un point élevé de la terre, tel que le pic Ténériffe, en sorte qu'on puisse le retrouver aisément dans tous les siècles, à moins d'un bouleversement total du globe.

La détermination des longitudes terrestres est une question très intéressante pour l'avancement de la géographie et de l'art nautique; aussi la recherche d'une méthode exacte pour l'obtenir et en particulier pour déterminer les longitudes en mer, est-elle un problème qui a beaucoup exercé les géomètres et les astronomes des trois derniers siècles, et pour la solution duquel les nations maritimes et commerçantes ont proposé des récompenses considérables. C'est en partie à l'annonce de ces encouragements offerts avec libéralité par des gouvernements éclairés, que sont dus les perfectionnements des tables lunaires et des montres marines, les seuls moyens efficaces qu'on ait imaginés jusqu'ici pour résoudre cette importante question. Ces deux méthodes offrent chacune des avantages particuliers, mais elles deviennent encore meilleures en se prêtant un mutuel appui.

L'objet qu'on se propose dans la détermination des longitudes terrestres peut se réduire à cette question très simple : *Déterminer la différence des heures que l'on compte au même instant physique en deux points quelconques du globe.* En effet la propriété qui caractérise les méridiens terrestres, c'est que tous les lieux situés sur un même méridien, comptent midi au même instant. La différence des heures comptées simultanément sur deux méridiens différents, mesure par conséquent le temps qu'un point de l'équateur emploie à parcourir l'arc qui les sépare. En convertissant donc ce temps en degrés, à raison de la circonférence entière pour vingt-quatre heures, on aura l'arc compris entre les deux méridiens, ou la longitude cherchée. L'heure du lieu de l'observation se détermine sur terre par le passage du soleil à la lunette méridienne, et sur mer, où l'on ne peut faire usage de cet instrument, on la conclut de la hauteur du soleil, observée à l'aide du sextant, par une formule trigonométrique fort simple lorsque la latitude est déterminée. Il ne reste donc à connaître que l'heure correspondante comptée au même instant sur le premier méridien. Mais c'est en cela que consiste la véritable difficulté de la question. Les moyens mécaniques sont les plus simples de ceux qui s'offrent pour la résoudre. En effet, on conçoit sans peine qu'une horloge bien réglée à Paris et qui donne exactement les heures de cette ville, étant transportée dans un autre lieu du globe, où le midi sera déterminé chaque jour par le passage du soleil ou des étoiles au méridien, la différence des heures marquées par cette horloge et par celle du lieu d'observation, donnera l'arc de l'équateur qui les sépare, exprimé en temps, et l'on en conclura la longitude respective des deux méridiens. Rien ne serait donc plus simple que cette détermination, si l'on possédait, pour marquer le temps, des instruments assez parfaits pour n'éprouver dans leur marche aucune altération sensible, malgré les déplacements d'un long voyage. Les horloges à pendules pouvaient seules offrir des garanties suffisantes pour remplir ces conditions; mais les agitations du vaisseau interdisant l'usage de ces instruments à la mer, il a fallu imaginer d'autres appareils pour les remplacer. Heureusement, grâce aux progrès de l'art de l'horlogerie, on y a complètement réussi, et l'on est parvenu à construire en France des chronomètres ou montres marines qui ont une marche aussi régulière que celle des horloges à pendules, et dont on peut garantir la précision, à un *dixième* de seconde près, pendant plusieurs mois.

Mais quelle que soit la confiance qu'on puisse mettre dans ces sortes d'instruments, leur usage ne garantit pas suffisamment le navigateur contre les dangers qu'il aurait à courir s'ils venaient à se déranger ou peut-être même à s'arrêter dans leur marche, par les variations de la température ou par quelque violente agitation du bâtiment au milieu d'une tempête. Ces motifs ont conduit à chercher le moyen de faire

dépendre uniquement la détermination des longitudes, à la mer, des phénomènes célestes, et si cette méthode exige plus de soin et plus de connaissances que la première, on peut la réserver du moins pour lui servir de vérification, et pour rassurer contre les doutes que pourrait laisser un chronomètre dont on n'aurait, dans le cours d'un long voyage, aucun moyen de constater la régularité. Supposons en effet qu'un phénomène céleste qui doit arriver au même instant pour toute la terre, soit aperçu par deux observateurs placés en différents lieux du globe, la différence des heures qu'ils comptent au moment du phénomène, convertie en temps à raison de la circonférence entière pour un jour, donnera la différence des longitudes entre les deux lieux d'observation. C'est ainsi que les éclipses de lune ont été employées dans les premiers temps de l'astronomie à la détermination des longitudes géographiques. Il n'est pas même nécessaire que l'observation soit faite simultanément sur le méridien fixe dont les longitudes sont comptées; il suffit que l'on connaisse avec exactitude l'heure du phénomène dans le lieu où l'on se trouve; en effet par les tables de la lune et des planètes on peut calculer avec une extrême précision l'heure de tous les phénomènes célestes qui dépendent de leur position respective. Pour un méridien donné, la différence de l'heure déterminée par ce calcul, à celle que l'on comptait à l'instant du phénomène sur le méridien où il a été observé, fera connaître exactement la distance angulaire de ces deux plans. Toute la difficulté se réduit donc à trouver un phénomène céleste qui soit d'une observation facile sur un vaisseau et qui se renouvelle assez fréquemment pour qu'on puisse l'employer dans une opération qu'il faut répéter chaque jour à la mer. Les éclipses de lune sont trop rares pour remplir ces conditions; les éclipses des satellites de Jupiter, auxquelles on a pensé ensuite, sont beaucoup plus fréquentes et offrent sous ce rapport de grands avantages pour la détermination des longitudes terrestres; mais l'observation de ces phénomènes ne réussit bien que sur la terre à cause des grandes lunettes dont elle exige l'emploi et dont la mer interdit l'usage. On ne peut donc employer ce moyen que dans les relâches. Les occultations d'étoiles par la lune offrent un phénomène plus facile à observer et qui remplirait toutes les conditions désirables, s'il se reproduisait assez fréquemment pour qu'on pût en faire un usage journalier; mais la lune rencontre à peine sur sa route huit ou neuf étoiles pour lesquelles ce genre d'observation soit possible. Cependant, cette idée de faire servir le mouvement de la lune à la détermination des longitudes a conduit enfin à la véritable solution du problème. En effet, pour qu'un phénomène céleste puisse être employé utilement à la détermination des longitudes terrestres, il faut que ses différentes phases soient assez rapides pour que l'erreur que l'observateur peut commettre dans l'appréciation de l'instant précis où il se produit, puisse être resserrée dans les plus étroites limites possibles. Or de tous les astres que nous pouvons observer, la lune est celui dont le mouvement propre est le plus considérable; ce mouvement est par jour de 13° 11′ par rapport aux étoiles, et de 12° 11′ relativement au soleil. Sa situation par rapport à ces astres varie donc avec rapidité, et c'est évidemment celui qu'il convient de choisir dans la question qui nous occupe. Or on peut avec un sextant mesurer en mer les distances angulaires de la lune au soleil et aux étoiles avec une précision aussi grande que celle que l'on obtiendrait dans un observatoire en repos; on trouve dans la *Connaissance des temps* la distance de la lune au soleil et aux étoiles, calculée d'avance de trois heures en trois heures pour le méridien de Paris; on peut donc, par une simple proportion, en conclure l'heure exacte qu'il était à Paris, lorsque la lune se trouvait à la distance de cet astre, observée sur le vaisseau, en supposant, ce qui est permis, le mouvement de la lune et du soleil uniforme dans cet intervalle. En comparant cette heure à celle de l'observation, la différence convertie en degrés fera connaître la longitude du vaisseau. Pour apprécier l'exactitude dont cette méthode est susceptible, observons que quelque perfection qu'aient acquise les tables lunaires, elles peuvent encore laisser une incertitude de 15 à 20″ de degré sur une distance calculée de la lune aux étoiles ou au soleil. La difficulté des opérations nautiques laisse une incertitude au moins aussi grande sur les distances correspondantes données par l'observation. Supposons donc que l'erreur totale soit de 40″ en degrés; le mouvement diurne de la lune est de 13° 11′ par rapport aux étoiles et de 12° 11′ par rapport au soleil; son mouvement apparent est donc à peu près de 30′ par heure ou de 30″ par minute. Une erreur de 40″ en degrés dans la comparaison des lieux de la lune, calculés par les tables, aux données de l'observation, répond donc à une erreur de 80″ en temps sur la différence de l'heure du vaisseau à celle du premier méridien; or 80″ est le temps qu'un arc de 20′ compté sur l'équateur emploie à passer au méridien. En effet, on a la proportion

20″ : 80″ : : 360° : 24ʰ.
ou : : 2160′ : 86400″.

C'est donc toute l'étendue de l'erreur que l'on peut commettre dans la détermination de la longitude cherchée. Cette erreur, dans son *maximum* sous l'équateur, s'élève à un tiers de degré ou à environ sept lieues marines ; elle serait moindre sous les parallèles et cette précision serait déjà suffisante pour garantir le navigateur contre le danger des écueils et contre d'importantes déviations de sa route ; mais en répétant plusieurs fois l'opération dans un court intervalle de temps ; en prenant la moyenne entre les résultats obtenus, on diminue les chances d'erreur et l'on peut atteindre une précision beaucoup plus grande. D'ailleurs les erreurs de l'observation et des tables, au lieu de s'ajouter, comme nous l'avons supposé, peuvent, en se détruisant l'une par l'autre, se compenser en partie, et l'on doit le plus souvent compter sur la longitude à un quart de degré près, ce qui est plus que suffisant pour tous les cas. On voit que si le mouvement de la lune était deux fois plus rapide, la différence entre l'heure du vaisseau et celle du premier méridien serait exacte à 40″ près, tandis que l'erreur peut s'élever aujourd'hui à 80″. L'erreur qu'on peut commettre dans la mesure des longitudes, dépend donc de la rapidité de l'astre que l'on fait servir à leur détermination. Si au lieu des distances de la lune aux étoiles on employait celles du soleil, comme le mouvement géocentrique de cet astre est *treize* fois plus lent, les erreurs seraient treize fois plus considérables ; elles le deviendraient bien davantage encore si l'on employait à cette recherche les mouvements de Jupiter ou de Saturne.

La détermination des longitudes en mer au moyen des tables de la lune ne laisserait donc rien à désirer si l'on pouvait observer directement les distances vraies de la lune aux étoiles et au soleil, pour les comparer aux distances calculées dans les éphémérides ; mais toutes les distances que nous observons sont altérées par la réfraction et la parallaxe, et il faut un calcul assez délicat pour déduire des distances apparentes les distances vraies, c'est-à-dire celles qu'on observerait du centre de la terre et sans l'action de l'atmosphère. Ce calcul exige qu'outre les distances apparentes des deux astres, on connaisse encore leurs hauteurs au dessus de l'horizon, ce qui demande le concours de trois observateurs, dont deux sont chargés de mesurer les hauteurs au dessus de l'horizon des astres dont le troisième observe les distances mutuelles. Enfin la formule trigonométrique par laquelle on déduit la distance vraie de la distance apparente, malgré toutes les transformations qu'on lui a fait subir pour en rendre l'usage plus facile, est encore assez compliquée pour offrir, dans les applications, quelque embarras à ceux qui n'ont pas l'habitude de ces sortes d'opérations. Cependant, malgré tous ces inconvénients, il ne paraît guère possible d'imaginer pour la détermination des longitudes en mer une méthode à la fois plus commode et plus sûre, et sans doute elle a dû se présenter à l'esprit des premiers astronomes qui se sont occupés de cette importante question ; mais pour que cette idée pût devenir un procédé utile dans la pratique, il fallait que l'invention des instruments de réflexion permît de faire en mer des observations délicates que l'agitation du vaisseau rendrait impossibles sans leur secours, et surtout que les tables de la lune fussent assez exactes pour ne laisser qu'une légère incertitude sur les lieux qu'on en déduit par le calcul. Or, il n'y a pas *cinquante ans* que ce double but a pu être atteint ; la construction des instruments d'optique a fait des progrès qui ont permis de rendre le sextant et l'octant d'un usage général pour la marine, et les tables lunaires, malgré les difficultés que présentaient les nombreuses inégalités de cet astre, ont été assez perfectionnées pour qu'on puisse assurer que leur précision surpasse aujourd'hui celle des observations même.

Lorsqu'il ne s'agit que d'établir sur la terre la position respective de deux points séparés par une distance peu considérable, on emploie avec succès les signaux produits par l'inflammation instantanée de la poudre. On partage l'intervalle qui sépare le méridien connu de celui dont on cherche la longitude relative, en stations plus ou moins éloignées selon la nature des lieux ; en partant ensuite du premier méridien, la différence des temps comptés à l'instant où la poudre s'enflamme, par celui qui y met le feu et par l'observateur qui l'aperçoit de la station voisine, donne la différence en longitude des deux lieux qu'ils occupent. En répétant des opérations semblables sur toute la ligue, on détermine aisément la longitude du méridien que l'on cherche. On a fait dans ces dernières années l'épreuve de cette méthode sur la ligne qui joint les observatoires de Paris et de Greenwich, qu'on est parvenu ainsi à lier entre eux d'une manière très exacte. G. DE P.

LONGITUDES (BUREAU DES) (*voy.* ANNUAIRE).

LONGOMONTANUS (CHRISTIAN), astronome danois, né à Laënsberg en 1562, mort à Copenhague en 1647. D'abord recteur du gymnase de Viborg, il devint professeur de mathématiques et d'astronomie à Copenhague, et se fit remarquer à la fois par sa bizarrerie et par le grand

nombre de ses observations astronomiques; mais ce qui lui valut une réputation européenne, ce furent ses tables du mouvement des planètes et son système mixte du mouvement de la terre par lequel il chercha à concilier les doctrines de Ptolémée et de Copernic avec celle de Tycho-Brahé dont il avait été le disciple. Il admettait le mouvement diurne de la terre pour expliquer la succession des jours et des nuits; mais il rejetait son mouvement annuel et attribuait au contraire un mouvement annuel au soleil. Ce système eut des partisans; mais il échoua bientôt devant la démonstration que Képler donna, presqu'à la même époque, des lois générales des mouvements célestes. Les principaux ouvrages de Longomontanus sont: *Astronomia Danica*, 1621, in-4, et 1630, 1640 et 1663, in-fol.; *Inventio quadraturæ circuli*, 1634, in-4, ouvrage où il croyait avoir trouvé la quadrature du cercle.

LONGUEIL (*biog.*). Parmi les personnages de ce nom, nous citerons: — LONGUEIL (*Richard-Olivier de*), archidiacre de Rouen, puis évêque de Coutances en 1453. Chargé de réviser le procès de Jeanne-d'Arc, il déploya le plus grand zèle pour réhabiliter cette héroïne. Il fut ensuite ambassadeur à la cour de Bourgogne, cardinal, etc., et mourut à Pérouse en 1470. — LONGUEIL (*Christophe de*), né à Malines en 1490. Professeur de droit à Poitiers à dix-neuf ans, conseiller au parlement à vingt-deux, il abandonna la jurisprudence pour la littérature, parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, et s'exposa à mille hasards pour recueillir les matériaux d'un *Commentaire sur Pline*, qui a été perdu. Il mourut à Padoue en 1522. Ses principaux ouvrages sont: *Perduellionis rei defensiones duæ*, 1518; trois *Discours*, dont un *Panégyrique de saint Louis*, et des *Lettres* latines, précédées de sa *Vie*.

LONGUERUE (LOUIS DUFOUR, *abbé* DE), fils d'un lieutenant du roi, naquit à Charleville en 1652. Perot d'Ablancourt, son parent, surveilla son éducation, et Richelet fut son principal maître. Outre les langues anciennes, il étudia avec le plus grand soin les langues orientales. Servi par un grand amour du travail, par une mémoire prodigieuse et un sens critique profond et hardi, il put mener à fin les excellents travaux qui le recommandent surtout aux archéologues et aux orientalistes, savoir: une *Dissertation latine sur Tatien*, ajoutée à l'édition d'Oxford, 1700, in-8°; les *Annales arsacides*, en latin, Strasbourg, 1732; *Dissertation sur la transsubstantiation*, que des idées peu orthodoxes ont fait souvent mettre sur le compte du ministre Alix, ami de l'auteur; *Description historique et géographique de la France*, 1719, in-fol., ouvrage souvent cité, bien qu'il soit incomplet et imprimé sans soin; *Antiquités des Chaldéens et des Egyptiens*, etc. L'abbé Longuerue mourut le 22 novembre 1733. ED. F.

LONGUEVAL (JACQUES), jésuite célèbre comme historien, était né à Péronne en 1680, d'une famille obscure. Il commença ses études à Amiens et vint à Paris faire son cours de philosophie. Ses talents précoces et ses dispositions vertueuses firent désirer aux jésuites de l'attacher à leur société. Il embrassa en effet leur institut et professa successivement avec distinction, les belles-lettres, la théologie et l'écriture sainte. Retiré ensuite dans la maison professe de Paris, il y travailla principalement à une *histoire de l'église gallicane*. Il en avait déjà publié huit volumes, lorsqu'il mourut d'apoplexie le 11 janvier 1735, à l'âge de 54 ans. Cette histoire, souvent réimprimée, se distingue par une critique judicieuse, par le choix des faits, par la distribution des matières, et par un talent d'exposition qui fixe et soutient constamment l'esprit du lecteur. Ces qualités frappent surtout dans les volumes publiés par le P. Longueval. Ils sont un modèle de précision, de clarté et d'élégance. Le style toujours noble, sans prétention et sans emphase, répond parfaitement à la dignité de l'histoire. Les discours qui précèdent les quatre premiers volumes prouvent une érudition profonde et contiennent une foule de renseignements précieux sur l'état des Gaules avant l'établissement du christianisme. Cette histoire a été continuée jusqu'au dix-huitième volume et jusqu'à l'an 1559, par les P. Fontenay, Brumoy et Berthier. Mais cette continuation, du moins ce qui se rapporte aux XI^e^ et XII^e^ siècles, est loin d'égaler par le mérite du style, les volumes précédens. On a encore du P. Longueval, un traité du Schisme, une dissertation sur les miracles et quelques écrits sur les disputes occasionnées par le jansénisme.

LONGUEVILLE. Famille illustre de France originaire d'un bourg du pays de Caux, qui fut possédé à titre de comté, entre autres par Philippe-Auguste, roi de France, Philippe, roi de Navarre, Enguerrand de Marigny, Duguesclin, et enfin Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et célèbre par sa valeur militaire sous le règne de Charles VII. Il eut pour fils François I^er^ d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, mort en 1491, grand chambellan de France, après avoir assisté le duc d'Orléans, depuis Louis XII, dans ses rebellions contre Charles VIII, et exercé les fonctions de gouverneur du Dauphiné et de la Normandie. — FRANÇOIS II, son fils, obtint, en 1505, de Louis XII, l'érection du comté de

Longueville en duché. — Louis, son frère, qui lui succéda en 1512, combattit avec gloire à Agnadel, Marignan, Guinegate, fut fait prisonnier et emmené à Londres, où il négocia le mariage de Marie, sœur de Henri VIII, avec Louis XII, et mourut en 1516, souverain de Neufchâtel par alliance. — En 1551, la succession de Longueville fut recueillie par Léonor, cousin du duc François III, qui obtint de Charles IX, en 1571, que les ducs de Longueville auraient le titre de princes du sang. Léonor mourut à Blois, en revenant du siége de la Rochelle. — Henri Ier, fils du précédent, gagna, sur les ligueurs, la bataille de Senlis (1589), et fut tué, en 1595, d'un coup de mousquet tiré pour lui faire honneur.

Longueville (*Henri II de*), fils du précédent, né en 1595, filleul et neveu de Henri IV, fut tour à tour gouverneur de la Picardie et de la Normandie, membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XIV, et chef des plénipotentiaires envoyés à Munster en 1645. Il avait servi avec gloire dans les guerres d'Italie et d'Allemagne, et on le vit toute sa vie luttant contre la politique de Richelieu et de Mazarin, qui préparaient le pouvoir absolu de Louis XIV. Il entra même dans une conspiration, qui n'eut pas de suite, contre le cardinal de Richelieu, et prit part à la guerre de la Fronde, entraîné surtout par sa femme, sœur du grand Condé, et par son beau-frère; il fut arrêté avec eux en 1650, bien qu'il n'eût joué qu'un rôle secondaire dans cette dernière lutte de la noblesse contre la royauté; mais il ne tarda pas à recouvrer sa liberté; il renonça alors aux affaires, et mourut en 1663, à Rouen (*voy.* Fronde).

Longueville (*Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de*), épouse du précédent, sœur du grand Condé, naquit en 1619, au château de Vincennes, où son père, Henri II de Bourbon-Condé, était prisonnier d'État, et fut mariée, à 23 ans, au duc de Longueville, qu'elle suivit à Munster, où il allait conclure le traité de Westphalie. Ce voyage fut pour elle une série de fêtes et d'honneurs. A son retour en France, elle devint l'héroïne, ou plutôt, suivant le cardinal de Retz, l'aventurière de la Fronde, et y entraîna avec elle le chevalier de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucauld. Pendant le siége de Paris par les troupes royales en 1649, elle se fit conduire à l'Hôtel-de-Ville avec la duchesse de Bouillon, et y fit ses couches. C'est dans son appartement que se tenait le conseil du parti, et que se prenaient toutes les décisions (*voy.* Fronde). Après la victoire de la cour, la duchesse de Longueville n'ayant plus de parti politique à diriger, se fit chef de parti littéraire, et patrona le *Sonnet d'Uranie* contre celui de *Job*, patroné par le prince de Conti. Mais enfin, lasse de ces agitations, elle se retira d'abord auprès de sa tante, la duchesse de Montmorency, supérieure des Visitandines, à Moulins, puis en Normandie, auprès de son mari. Dans les dernières années de sa vie, elle se partageait entre les carmélites et Port-Royal-des-Champs; elle cacha même chez elle les jansénistes lorsqu'ils furent persécutés. Elle mourut en 1679, après une vie toute d'agitation et de repentir. Madame de Sévigné, qui l'aimait beaucoup, l'appelle une *sainte princesse* et une *mère de l'Eglise*. Un petit écrit d'elle, imprimé dans le *Nécrologe* de Port-Royal, est remarquable par des sentiments d'onction et de piété profonde. Villefore a écrit l'*Histoire de la duchesse de Longueville*, 1731, in-12; Lemontey et Sainte-Beuve ont publié l'un et l'autre des notices assez étendues sur sa vie, et M. Cousin a inséré un certain nombre de *Lettres* d'elle dans ses *Fragments littéraires*. — Madame de Longueville laissa deux fils; l'aîné fut enfermé aux carmélites à cause de la faiblesse de son esprit. Le cadet, Charles-Louis, celui-là même qui était né à l'Hôtel-de-Ville, se distingua dans la guerre de 1667, et à Candie en 1669. Il était question de le faire roi de Pologne, lorsqu'il fut tué, en 1672, au fameux passage du Rhin. — Son fils naturel légitimé, *Charles-Louis d'Orléans*, fut tué, en 1688, au siége de Philipsbourg sans laisser de postérité. La postérité féminine de la famille de Longueville s'éteignit en 1707.

J. Fleury.

LONGUE-VUE. Dénomination générale des *lunettes d'approche* ou *lunettes terrestres*, employées pour distinguer les objets placés à une grande distance. Mais on désigne plus particulièrement sous ce nom celles qui sont portatives et dont la longueur ne dépasse guère un à deux décimètres. (*Voy.* Lunette).

D. J.

LONGUS, auteur auquel on attribue le célèbre roman grec des *Amours pastorales de Daphnis et de Chloé*, vivait, d'après quelques critiques, au IVe siècle de notre ère, et suivant d'autres, au Ve. Ces opinions ne reposent sur aucun fait, et l'on ignore en réalité l'époque, la patrie, la vie, et peut-être même jusqu'au nom de Longus, car il n'est pas très certain qu'il se soit appelé ainsi. Les *Amours de Daphnis et de Chloé*, ouvrage charmant dans l'original et dans la naïve traduction française d'Amyot, ont eu un grand nombre d'éditions et de traductions. On distingue l'édition *princeps*, publiée par Columbani, Florence, 1598; l'édition *Variorum*, Leipsick, 1777; celle de Villoison, Paris, 1778. Ces différentes éditions, quel qu'en soit d'ailleurs le mérite, ne sont plus guère recherchées depuis

la découverte faite par Paul-Louis Courier du fragment qui comble la lacune du premier livre. Courier publia le texte entier de Longus, et donna une nouvelle édition de la traduction d'Amyot, qu'il compléta en y ajoutant le nouveau fragment. Cette traduction est faite avec un art admirable, et si bien en harmonie avec le style d'Amyot qu'on la croirait émanée de cet auteur lui-même (*voy.* COURIER). Longus a été traduit en français, en italien, en allemand et en anglais.

LONGWY (*géog.*), ville de France, département de la Moselle, chef-lieu de canton, réunie à la France par le traité de Nimègue. Elle se divise en haute et basse ville. La première, construite sur un roc, a été fortifiée par Vauban. Il y a lieu de croire que la deuxième, où l'on voyait autrefois une forteresse sur l'emplacement de laquelle on a trouvé souvent des médailles romaines, occupe la place d'un camp romain. Les Prussiens la prirent en 1792, mais elle leur fut reprise après la bataille de Valmy. Son lard et ses jambons sont fort renommés.

LONICÉRÉES, *lonicereæ* (*bot.*). Nom donné par plusieurs botanistes à la famille des caprifoliacées (*voy.* CAPRIFOLIACÉES), et généralement réservé aujourd'hui à une simple section de ce groupe naturel.

LONS-LE-SAULNIER. Ville de France, chef-lieu du département du Jura, au confluent de la Seille, du Solman et de la Vallière, au fond d'un joli bassin formé par des montagnes en partie revêtues de vignobles; à 361 kilom. S.-E. de Paris. Latitude N. 46° 40′ 28″. Longitude E. 3° 13′ 11″. Population 8,500 habitants. Elle est assez bien bâtie; les rues sont droites et larges; la place d'Armes est la plus belle. On remarque les très anciennes églises de Saint-Désiré et des Cordeliers. C'est à ses salines que cette ville doit toute son importance. Le puits qui fournit le sel a 20 mètres de profondeur sur 5 de diamètre; il produit 20,000 quintaux de sel par an; les bâtiments de graduation par où l'on fait descendre l'eau salée, sont vastes et beaux. Lons-le-Saulnier a une bibliothèque publique d'environ 4,000 volumes, un musée départemental, une société académique nommée Société d'émulation du Jura. Il y a des fabriques de bonneterie, des tanneries, des teintureries. On fait, dans les montagnes voisines, beaucoup de fromages de gruyère. Le commerce consiste principalement en sel, grains, fer, tôles, clouterie, bois de sapin, bois de sellerie.

Lons-le-Saulnier était nommé, sous les Romains, *Ledo Salinarius*. La source qui lui a donné son surnom fut découverte au IVe siècle, et la ville se groupa autour de cette saline. On en fait mention dès 382, lorsque saint Désiré, évêque de Besançon, y mourut. Elle passa, au moyen-âge, ainsi que le reste de la Franche-Comté, au pouvoir des empereurs d'Allemagne, à qui les Français l'enlevèrent en 1395; mais Maximilien d'Autriche la reprit en 1500. Les Français l'attaquèrent vainement en 1572, puis s'en emparèrent enfin en 1637, sur les Espagnols, à qui elle était restée depuis l'abdication de Charles-Quint. L'arrondissement de Lons-le-Saulnier renferme 109,000 habitants.

LOOCH (*pharm.*). Ce mot, qui est d'origine arabe, est employé pour désigner un médicament magistral, ordinairement formé d'une émulsion à laquelle on joint un mucilage qui lui donne une consistance sirupeuse. Les propriétés émollientes de ce mélange l'ont en quelque sorte fait consacrer exclusivement dans le traitement des maladies inflammatoires des organes de la respiration. Toutefois, on modifie souvent ses propriétés par l'addition de substances excitantes, telles que le kermès, l'ipécacuanha, la scille, etc. Il devient alors expectorant, et est employé dans le traitement des mêmes maladies à l'époque où l'inflammation, moins aiguë, décline ou semble rester stationnaire. Du reste, les loochs pourraient également être mis en usage dans le traitement des irritations des organes digestifs. Ils deviennent souvent l'excipient de diverses substances actives qui en changent totalement les propriétés. — L'émulsion qui fait la base des loochs peut être fournie par diverses amandes émulsives; de là différentes espèces de loochs. Le codex actuel ne fait mention que des trois suivants : *Looch amygdalin*, communément appelé *looch blanc*. Il se fait avec 18 amandes douces mondées de leur pellicule, ou 18 gram. en poids; 2 amandes amères, 16 grammes de sucre blanc; gomme adragant, 1 gramme; huile d'amandes douces, 16 grammes, et eau de fleurs d'oranger, 8 gr. — Le *looch vert* ou de *pistaches*, jadis assez usité, est presque abandonné de nos jours; il se prépare d'une manière analogue. — Le *looch huileux* ou *gommeux* est formé de gomme adragant en poudre, 1 gram., ou gomme arabique, 16 grammes; huile d'amandes douces, 16 gram.; sucre ou sirop de guimauve, 32 grammes; eau commune, 100 grammes. — Les loochs sont en général sujets à s'aigrir en très peu de temps; ce qui fait une nécessité de les tenir complétement au frais. On ne doit jamais y incorporer de substances acides.

LOPÉZIE, *lopezia* (*bot.*). Genre de la famille des ænothérées ou onagrariées, de la monandrie-monogynie dans le système de Linné. Il est

formé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres au Mexique, dont les fleurs purpurines ou rosées forment des grappes feuillées à l'extrémité de la tige et des branches. Leurs caractères principaux sont: un calice à tube adhérent, presque globuleux, à limbe partagé en quatre lobes colorés, lancéolés; quatre pétales à long onglet, dont les deux postérieurs, qui paraissent n'être que des étamines transformées, ont une forme singulière et présentent un onglet cylindrique, à l'extrémité duquel est articulée une lame elliptique étroite; deux étamines placées aux côtés antérieur et postérieur de la fleur, dont l'une est stérile et forme au sommet une lame pétaloïde en place d'anthère; un ovaire adhérent, à quatre loges multiovulées, portant un style court et un stigmate en tête. Le fruit est une capsule globuleuse, à 4 loges et 4 valves.—On cultive comme espèce d'ornement la LOPÉZIE A GRAPPES, *lopezia racemosa*, Cavan, plante annuelle, qui donne pendant cinq ou six mois sans interruption des grappes de petites fleurs très délicates, d'une jolie couleur purpurine vive. On en sème les graines au printemps, sur couche chaude, pour repiquer ensuite en place le jeune plant. Elle demande une terre légère et une exposition chaude. P. D.

LOPEZ DE GOMARA (FRANCISCO), né à Séville, en 1510, d'une famille illustre, fit ses études à l'université d'Alcala, où il occupa pendant plusieurs années la chaire de rhétorique, après être entré dans les ordres. Il passa en Amérique, pour recueillir les matériaux d'une histoire des conquêtes et des découvertes des Espagnols dans cette partie du monde, ouvrage dont il avait depuis longtemps conçu le plan, Il resta quatre ans en Amérique, et à son retour, il publia une histoire intitulée : *Primera, segunda, y tercera parte de la historia general de las Indias, con la conquista del Mexico y de la Nueva Espana*, Medina, 1558, in-fol., Anvers, 1554, in-8°. Cette histoire fut traduite d'abord en italien par Cravalis, Rome 1556, in-4°, et par Lucio Mauro, Venise, 1666, in-8°, et en Français par Fumée, Paris, 1606, in-8°. L'histoire de Gomara, d'abord accueillie avec une grande faveur due aux qualités du style de l'auteur, fut bientôt oubliée à cause de son peu d'exactitude.

LOPEZ DE VÉGA (*voy.* VÉGA).

LOPHIODON (PALÆONTOLOGIE). Genre de Pachydermes fossiles, voisin du genre tapir, créé par G. Cuvier, et dont les ossements se rencontrent dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs. La dentition des animaux qui le composent est, comme celle des tapirs, de six incisives et de deux canines à chaque mâchoire, de sept molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure et de six à l'inférieure; il existe aussi un espace vide, assez étendu dans quelques espèces, entre la canine et la première molaire. Les dernières dents offrent, comme celles des tapirs, des collines et des crêtes transverses, d'où le nom générique de *Lophiodon*, (du grec λόφος, crête, et ὀδούς, dent); mais elles diffèrent de celles des tapirs par la plus grande obliquité de leurs collines, par l'absence d'une seconde colline dans les premières molaires supérieures, et par la présence d'une troisième à la dernière molaire d'en bas. Tous les os connus du reste du squelette annoncent des rapports sensibles avec ceux des tapirs, des rhinocéros, et, à quelques égards, avec ceux des hippopotames. Il a été trouvé des ossements de ces animaux dans un grand nombre de collines tertiaires de France, aux environs d'Essel, département de l'Aude, dans une espèce de poudingue aux environs d'Argenton, département de l'Indre, au Bashey, près Buchweiler, département du Bas-Rhin, dans un calcaire compact; aux environs de Soissons, département de l'Aisne, dans une sablière; à Montabuasrd, département du Loiret, dans une pierre marneuse; aux environs de Montpellier; aux environs de Laon; dans la montagne des Éparmailles à Provins; à Nanterre, auprès de Paris, dans le calcaire grossier et dans la colline de Sansans, département du Gers.—On indique une douzaine d'espèces de ce genre, la plupart décrites par G. Cuvier, et qui, mieux connues, se réduiront probablement à un nombre moins considérable. E. D.

LOPHOBRANCHES (*poissons*). Ordre de la classe des poissons à squelette osseux ou fibreux, établi par G. Cuvier, et ayant pour caractères : mâchoires complètes et libres; branchies divisées en petites houppes rondes disposées par paires le long des arcs branchiaux, et enfermés dans un grand opercule attaché de toutes parts par une membrane qui ne laisse qu'un petit trou pour la sortie de l'eau; corps entièrement cuirassé d'écussons qui le rendent presque toujours anguleux. Les lophobranches sont des poissons de petite taille, et presque tous sans chair. Les genres qu'on y range sont ceux des SYNGNATHE, HIPPOCAMPE, SOLÉNOSTOME et PÉGASE (*voy.* ces mots.) E. D.

LOPHOPHORE, *Lophophorus* (*ois.*). Genre établi par Temmink. Le nombre des espèces qu'il comprend est encore très restreint. Celles-ci habitent les contrées les plus chaudes de l'Inde. Leurs mœurs ne sont pas bien connues, mais on peut croire qu'elles ne diffèrent pas de celles des paons et des faisans avec lesquels plusieurs auteurs ont rangé les deux espèces primitive-

ment connues. Les principaux caractères assignés au genre lophophore sont : bec fort, long, très courbé, large à sa base, un peu épais, convexe en dessus, à mandibule supérieure plus longue que l'inférieure et la recouvrant, large et tranchante à son extrémité ; narines à moitié fermées par une membrane couverte de petites plumes rares; tarses munis d'un éperon long et acéré; pouce élevé, n'appuyant que sur le bout; quatorze rectrices droites et arrondies; quatrième et cinquième rémiges les plus longues.

L'espèce type de ce genre est le *lophosphorus refulgens*, Temm.; *Phasianus impeyanus* de Latham. Il a tout le dessus du corps d'un beau vert, à reflets à la fois dorés, pourprés et azurés, et le dessous noir, à reflets verdâtres. Une aigrette dont chaque plume est terminée par une palette d'un beau vert doré, recouvre sa tête; sa taille est presque égale à celle du coq de bruyère. L'éclat de son plumage lui a valu dans quelques parties de l'Inde le nom d'*oiseau d'or*. Sa femelle n'offre aucune trace de ce brillant coloris; elle est d'un brun terne avec des taches irrégulières, fauves et rousses. Cet oiseau habite les monts Hymalaya et le Népaul.

Les autres espèces sont : le LOPHOPHORE DE CUVIER, L. *Cuvierii*, Temm.; *Phasianus leucomelas*, Lath. : houppe formée de plumes coniques et effilées ; côtés de la tête offrant au lieu de plumes, une membrane lisse et rouge; dessus du corps brun, rayé de gris; plumes du croupion grises et bordées de blanc ; ventre bleu et ardoisé; queue longue et arrondie; bec jaune; tarses plombés ; longueur totale environ 0m 60. Du Bengale. — Le LOPHOPHORE DE WALLICH, *L. Wallichii*. De la taille du faisan ordinaire ; yeux grands et entourés d'une place nue d'un rouge cramoisi; plumage mélangé de gris, de brun clair et de noir ; couleur de la tête plus sombre et son sommet orné d'une huppe composée de quelques plumes longues et déliées, plus larges à l'extrémité et inclinées en arrière. Cet oiseau vient des monts Almaah, sur la frontière nord-est de l'Indostan. Il supporte très bien le climat du Bengale et sera probablement apporté vivant en Europe. La femelle diffère peu du mâle ; il lui manque seulement la huppe et les éperons.— Le LOPHOPHORE DE GARDNER, *L. Gardnerii* : couleur dominante du plumage brun de rouille, mêlé de lignes noires ondulées et fort étroites, plus nombreuses sur le dos, les ailes et la queue; plumes de la tête formant une crête qui se plie légèrement en arrière ; queue un peu pointue. Cette espèce est des montagnes neigeuses du nord de la vallée du Népaul. L. S.

LOPHOSPERME, *Lophospermum* (*bot.*). Genre de la famille des scrophulariacées, tribu des antirrhinées, de la didynamie-angiospermie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes à rhizome vivace, plus ou moins tubéreux, duquel partent des tiges aériennes grimpantes. Elles croissent au Mexique. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, en cœur, souvent lobées; leurs fleurs sont grandes, axillaires, solitaires sur des pédoncules volubles. Elles ont : un calice profondément divisé en cinq grands lobes foliacés; une corolle à tube large, bossu à sa base, pourvu intérieurement de deux lignes poilues, à gorge renflée, à limbe bilabié, quatre étamines didynames incluses, accompagnées du rudiment d'une cinquième ; un stigmate bilamellé ; Le fruit de ces plantes est une capsule globuleuse, biloculaire, recouverte par le calice, renfermant de nombreuses graines à large bordure échancrée au sommet et à la base.

Le LOPHOSPERME ROSE, *erubescens*, Benth., est une belle plante grimpante qui s'élève à deux ou trois mètres ou même davantage ; pendant l'été et l'automne, il donne de nombreuses fleurs roses, qui ont sept ou huit centimètres de long, et dont la corolle est pubescente à l'extérieur. Cette espèce produit beaucoup d'effet lorsqu'on la fait grimper le long d'un mur au midi. Elle demande une bonne terre substantielle. On la multiplie par graines et par boutures. Assez habituellement, on retire pendant l'hiver ses rhizomes tubéreux de la pleine terre où la plante végète pendant la belle saison. — On cultive aussi de la même manière le LOPHOSPERME GRIMPANT, *Lophospermum scandens*, Benth., plus remarquable encore que le précédent par l'abondance de ses belles fleurs, dont la couleur est plus vive et dont la corolle est glabre extérieurement. Cette plante a donné plusieurs variétés. P. D.

LOPHOTE, *Lophotes*, (*poissons*). Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des tænioïdes, fondé par M. Giorna, et ne renfermant qu'une seule espèce, le LOPHOTE DE LACÉPÈDE, remarquable par la crête tranchante, à triangle à peu près vertical, qui surmonte la tête, et au sommet de laquelle s'articule une longue épine comprimée, arquée, pointue, représentant une sorte de corne. Cette espèce est l'une des plus grandes de celles qui habitent la Méditerranée, car elle atteint environ 1m 50 ; mais elle est si rare qu'on n'a pas encore pu étudier ses mœurs, et qu'on ignore même entièrement si sa chair est comestible. E. D.

LOPHYRE, *Lophyrus* (*ins.*). Genre d'hyménoptères de la famille des Tenthrédines. Ce sont des insectes fort élégants à cause du panache de leurs antennes chez les mâles; celles

des femelles sont seulement dentelées : ce panache est formé par des filets jetés de chaque côté par chaque article de l'antenne, et qui vont en diminuant de longueur. Le type du genre est le LOPHYRE DU PIN, *L. pini*, Fabricius. Le mâle est noir, avec les pattes jaunâtres; la femelle est plus grosse, barriolée de brun et de jaune. Les larves de cette espèce vivent en société sur les pins; elles sont blanchâtres, avec quatre rangées de taches noires, et ont vingt-deux pattes; la coque est attachée dans les feuilles piquantes des pins, et l'insecte parfait en sort par une des extrémités qui s'ouvre en forme de calotte. Ce Lophyre est commun dans le nord et le centre de l'Europe. — Une autre espèce, le *Lophyrus piceæ*, Saint-Fargeau, est plus commune dans le midi de la France, et vit sur les pins maritime et d'Alep.—Un genre très voisin des Lophyres est le G. *Cladius*, qui se distingue par des antennes de neuf articles, dont les troisième, quatrième et cinquième seulement émettent un filet en dessus; le type du genre est le *C. difformis*, Panzer, entièrement noir, avec les pattes blanchâtres; cet insecte, peu commun, se rencontre sur les rosiers.

LOPHYRE, *Lophyrus*, (*reptiles*). Genre de l'ordre des sauriens, formé par M. C. Duméril aux dépens des agames de Daudin, et principalement caractérisé par un dos garni d'une crête sans rayon osseux, et couvert d'écailles semblables et égales, et par sa queue comprimée. — On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de ce genre; le type est le LOPHYRE A CASQUE FOURCHU, *Lacerta scutata*, Linné, dont le corps, long de près de 0m 35, est d'un jaune pâle nuancé de bleu clair et parsemé de tubercules blancs et ronds, et qui se trouve à Amboine. E. D.

LOPHYROPES (*crustacés*). Famille de crustacés branchiopodes, caractérisée par le corps recouvert en tout ou en partie par un test en forme de coquille bivalve, par des pieds seulement natatoires et branchiaux, au nombre de 6 à 12. Nous citerons parmi ceux qui sont renfermés dans une coquille, les genres Cythérée, Cypris, Daphnée; et parmi ceux dont le corps n'est recouvert qu'en partie, les genres Cyclope et Polyphême. E. D.

LOQUET (*techn.*). Fermeture qui peut être adaptée à toutes les portes, fenêtres, contrevents, etc. La partie principale du loquet est une sorte de règle que l'on appelle battant : elle peut être de bois, mais on la fait habituellement en fer. A l'une de ses extrémités, elle est percée d'un trou dans lequel on passe une broche qui la fixe à la porte de manière à pouvoir être mue autour de cette sorte d'axe : une espèce de gâche appelée *porte* maintient l'autre extrémité du loquet dans une position horizontale, sans le serrer, et en lui laissant la possibilité d'être élevé d'un ou deux centimètres. L'extrémité libre du battant dépasse le bord extérieur de la porte de trois ou quatre centimètres, de manière à pouvoir s'engager dans un mentonnet fixé au chambranle ou au mur. Le mentonnet, dont les formes varient suivant qu'il doit être posé dans l'intérieur de la baie ou bien extérieurement au chambranle, présente toujours un plan incliné, à la partie la plus élevée duquel existe une entaille verticale. De cette façon, lorsqu'on pousse la porte contre le chambranle, le battant rencontrant la partie la plus basse du plan incliné, s'élève jusqu'à l'entaille dans laquelle il tombe et se trouve engagé de manière à serrer la porte et à la tenir fermée. Pour ouvrir, il faut soulever le loquet pour le dégager, et c'est en quoi cette fermeture diffère surtout de la serrure dont le pène se dégage en le tirant de la gâche, et non en le soulevant. Il y a plusieurs manières d'opérer le soulèvement. La plus simple consiste à percer dans la porte, et au dessus du loquet, un petit trou dans lequel on fait passer une ficelle attachée au battant et qui sert à soulever le loquet, ou bien on arme le battant lui-même d'un goujon saillant au moyen duquel on agit directement sur lui lorsqu'on se trouve du même côté de la porte; dans le cas contraire, ce goujon traverse la porte dans une entaille, et peut être saisi en dehors.—Le *loquet poucier* est le plus commun; son battant est levé à l'aide d'un petit levier dont l'axe est appuyé sur les deux faces de l'ouverture percée dans la porte : ce levier s'élargit horizontalement au dehors pour qu'il soit plus facile d'y appuyer le pouce avec lequel on le fait agir. On y ajoute une poignée qui sert à appuyer la main et à tirer la porte. — Le *loquet à bouton* est soulevé par une bascule placée au dessous du battant et ajustée sur la tige d'un bouton placé de l'autre côté de la porte et à l'aide duquel on le manœuvre. — Le *loquet à la capucine* a son battant armé d'un goujon ou broche qui ne fait pas saillie à l'extérieur; il se lève avec une clef mobile ou tige de fer, plate, assez mince pour être introduite par une entrée en fer, et dont l'extrémité est façonnée de manière à atteindre la broche et à la soulever. — Le *loquet à vrille* est adapté à une serrure, et s'ouvre avec une clef agissant sur une manivelle semblable à celle d'une vrille, et dont la queue fait lever le battant. Quel que soit le système de loquet, le battant ne se ferme ordinairement que parce que son propre poids le fait retomber dans l'entaille produite par la saillie du mentonnet; il faut donc lui laisser une certaine longueur. Lors-

qu'on est gêné par la place, on ajuste un ressort au dessus de la tête du battant, qui, alors, peut être rendu très court. — Lorsque le loquet est monté sur une platine de fer, il s'appelle *loqueteau*. Sous cette forme, il est généralement employé pour la fermeture des fenêtres, et lorsqu'il est placé trop haut pour être atteint avec la main, on ajoute à la queue du battant, qui est alors courbée à angle droit au delà de l'axe, un fil de fer ou une ficelle au moyen desquels on le dégage du mentonnet, en tirant à soi.

LORANTHACEES, *Loranthaceæ* (*bot.*). Famille de plantes dicotylédones, formée par A. L. de Jussieu pour des genres d'une organisation fort singuliére qu'il avait d'abord compris dans son groupe naturel des chèvrefeuilles. La place qu'elle doit occuper dans la méthode naturelle n'est pas déterminée de la même manière par tous les botanistes; en effet, les uns l'ont rangée parmi les apétales, d'autres parmi les monopétales, d'autres enfin parmi les polypétales, les genres qui la composent ayant les uns des fleurs apétales, les autres des fleurs pétalées, soit monopétales, soit polypétales. M. A. de Jussieu pense que, de ces diverses places, celle qui lui convient le mieux est la première, et que la meilleure manière de considérer les enveloppes florales des loranthacées, lorsqu'elles existent, est de n'y voir qu'un calice, quelquefois coloré et doublé d'un involucre qui manque parfois. Partant de cette idée, ce botaniste trace de la manière suivante les caractères des loranthacées : Fleurs unisexuelles ou hermaphrodites; périanthe soudé avec l'ovaire, à 3-8 divisions, souvent doublé extérieurement d'une cupule, que termine un rebord entier ou lobé ou à peine visible, manquant quelquefois complétement dans les fleurs unisexuelles. Étamines en nombre égal aux divisions du périanthe, opposées à celles-ci et insérées sur leur milieu; anthères portées à l'extrémité d'un filet, plus rarement sessiles ou même collées au périanthe, à deux loges ou à une seule, s'ouvrant par deux fentes longitudinales introrses ou par une seule qui est transversale, quelquefois multicellulaires et s'ouvrant par autant de pores; ovaire confondu avec le périanthe, souvent surmonté d'un disque charnu qui environne la base d'un style simple, terminé par un stigmate le plus souvent indivis. Cet ovaire est longtemps plein à l'intérieur, et ne laisse apercevoir de loge et d'ovule qu'après la floraison; alors il se creuse, et présente un ou plusieurs ovules, très petits, dressés du fond de la loge unique, ou portés sur une petite colonne centrale; c'est donc dans tous les cas une placentation centrale avec arrêt de développement du placenta. Ces ovules sont réduits au nucelle dans lequel se forme un albumen charnu, quelquefois remarquable par sa coloration en vert, entourant un embryon à radicule épaissie, supère, souvent saillante à son extrémité, à cotylédons plus courts, à peine plus larges, quelquefois soudés entre eux en partie. Cette graine se soude avec la paroi correspondante du péricarpe, qui semble ainsi former ses téguments, et qui est charnu, ordinairement converti en glu dans sa couche moyenne. On ne trouve qu'une graine développée, mais dans certains cas, renfermant deux ou trois embryons. — Les loranthacées sont des arbrisseaux parasites sur les arbres; quelque fois même on en a vu portant à leur tour un parasite de la même famille. Un très petit nombre produisent leurs racines en terre. La germination et la génération de ces plantes sont fort singulières : en sortant de la graine, leur radicule ne tend nullement à descendre verticalement; mais elle se porte uniquement vers l'obscurité, et par suite, vers les corps voisins. Si ces corps sont des branches d'arbres, son extrémité s'y fixe, perce l'écorce, et va produire un épatement et des ramifications entre le bois et l'écorce, de telle sorte que la production successive des couches ligneuses a pour resultat d'englober successivement dans la masse ligneuse plusieurs étages de ces ramifications, ou tout au moins une longueur de plus en plus grande de la masse radiculaire qui forme la base du parasite. La dissémination de ces végétaux est aussi fort singulière; le plus souvent elle est due aux oiseaux qui, avalant le fruit et s'en nourrissant sans digérer la graine, vont déposer celle-ci avec leurs excréments sur les arbres, où elle doit se développer et aux dépens desquels le parasite doit vivre. — Les loranthacées se trouvent pour la plupart dans la zone intertropicale, surtout en Amérique. Plusieurs vivent au delà du tropique du Capricorne. L'Europe n'en possède que trois : le GUI BLANC, *Viscum album*, Linn., qui croît sur divers arbres; le GUI DU GENEVRIER OXYCÈDRE, *Arceuthobium oxycedri*; le *Loranthus europæus*, Linn., qui se trouve dans l'est et le midi de l'Europe, sur les chênes et le châtaignier. — Les principaux genres des loranthacées sont les suivants : *Misodendron*, Banks, *Arceuthobium*, Bieberst, *Viscum*, Tourn., *Loranthus*, Linn., ce dernier extrêmement riche en espèces.

LORCA, ville considérable d'Espagne, province de Murcie, capitale du *Partido* du même nom, sur le Guadalentin, affluent de la Segura à 14 lieues O.-S.-O. de Murcie; 39 E.-N.-E. de Grenade. Population 12,000 habitants. Les environs de Lorca sont remarquables par la beauté des sites et leur grande fertilité. L'ancienne

ville, dont la construction remonte à l'époque des Maures, est mal bâtie; mais la nouvelle est plus régulière, et on y remarque quelques belles maisons et plusieurs édifices d'une bonne construction. On y fabrique du salpêtre en grande quantité, et un peu de savon; on y fait du fil et quelques toiles. Dans cette ville a lieu au mois de septembre, une foire considérable de bestiaux, de produits des campagnes environnantes, d'étoffes et d'objets manufacturés. On suppose que Lorca est l'ancienne Éliocroca de l'itinéraire d'Antonin.

LORD, mot saxon, abrégé de deux autres : *hlaf*, pain, et *ford*, donner; *hlaford* signifiait *donneur de pain* et désignait un riche seigneur qui nourrissait les pauvres. La contraction, si commune au moyen-âge, en a fait le monosyllabe *lord*, tout en lui conservant son application. C'est aujourd'hui en Angleterre une appellation de noblesse qu'on donne aussi par courtoisie à tous les fils de ducs et de marquis et aux fils aînés des comtes. Certains emplois importants confèrent encore le titre de lord à ceux qui les occupent, comme le lord chambellan, le lord chancelier, etc.

LORD-MAIRE. Les révolutions successives de l'Angleterre ont eu pour effet presque invariable, après la conquête, de restreindre dans de justes bornes les droits de la couronne par une sage combinaison de l'élément populaire. De cette espèce de compromis forcé, il est résulté que tandis que la hiérarchie et l'influence du pouvoir exécutif ne s'étendent pas au delà de l'action politique, les lois et les coutumes de chaque province sont devenues la règle suprême du gouvernement intérieur des villes qui s'administrent elles-mêmes au moyen de municipalités indépendantes, nommées par les bourgeois notables, sans l'intervention de l'Etat. Ces municipalités, chargées de tous les intérêts d'amélioration physique et morale de leurs concitoyens, sont souveraines et sans contrôle dans les limites de leur action civile; elles sont présidées par un *lord-maire* qui, assisté des aldermen et des conseillers de la commune, administre les biens, ordonne les dépenses, détermine les mesures relatives à l'éclairage, au balayage, aux constructions publiques et privées, à la perception de certains impôts, à la salubrité, etc. Le lord-maire de Londres étant, sans contredit, le plus important de tous, nous parlerons, comme exemple, des priviléges qu'il doit à la dignité dont il est revêtu. Sir Henri Fitz Alwyn, bailli de Londres dès l'année 1189, fut vers 1207, autorisé à prendre le titre de *maire*, continué à ses successeurs nommés par le roi. La dernière charte de Jean, en 1215, assura aux bourgeois le droit de le choisir eux-mêmes. Avant 1388, il n'était pas rare de voir un lord-maire confirmé dans ses fonctions pendant plusieurs années consécutives. Depuis cette époque, l'usage a prévalu de le renouveler tous les ans. Le maire de Londres est décoré du titre de *lord* et de *très honorable;* il tient, dans la Cité, la première place après le roi, et prend la préséance même sur les princes de la famille royale. On cite, à cet égard, le lord-maire James Shaw, qui, en 1806, soutint son droit avec succès contre le prince de Galles, depuis Georges IV. A la mort du souverain, le lord-maire est un des grands fonctionnaires appelés au conseil, où il signe la déclaration de titre du nouveau roi. Lors du couronnement, il remplit la charge de grand sommelier et reçoit une coupe d'or pour honoraires. Cette coutume remonte à une date éloignée, puisqu'en 1338, Richard de Bretagne se plaignit à Edouard III qu'on lui avait fait payer 89 l. 12 s. 6 d. (environ 32,000 fr. de notre monnaie) pour une coupe et une aiguière d'or qui, en vertu de ses fonctions, auraient dû lui être délivrées gratuitement. La cour du lord-maire, que le *recorder* préside en son nom, est une cour d'équité pour la protection des créanciers contre des débiteurs de mauvaise foi. Le lord-maire nomme des juges de paix; il est lord-lieutenant, et dispose des forces militaires de la Cité, dans laquelle il n'est pas permis aux recruteurs d'exercer leur office; il est commandant du port de Londres et protecteur de la navigation de la Tamise dans un espace compris entre certaines limites. Sa résidence officielle est *Mansion-House;* c'est là qu'il donne des dîners et des fêtes d'une magnificence dont, même au moyen-âge, on ne retrouverait des traces que chez les grands dignitaires. Encore bien qu'il dispose du mobilier, de l'argenterie et des gens de service attachés à la Cité, sa dépense s'élève toujours au double de l'indemnité de 200,000 fr. qui lui est allouée. Lorsque le roi doit pénétrer en cortége royal, dans l'intérieur de la Cité, il se présente à *Temple-Bar*, seule porte qui subsiste de l'ancienne enceinte. Dans ces occasions, le lord-maire semble avoir le droit de refuser d'admettre le royal visiteur; la porte est fermée et ne s'ouvre qu'après un pour-parler entre le héraut du roi et le maréchal de la Cité. Le lord-maire s'avance alors et offre au souverain l'épée de la ville, présent d'Elisabeth; le roi la refuse, et parfois le lord-maire est créé baronnet. Aux cérémonies publiques, en présence du roi, le lord-maire est vêtu d'une robe fermée, de velours cramoisi; elle est de drap écarlate ou bleu Mazarin dans les circonstances moins importantes; son cou est toujours orné d'un collier d'or.

Lorsqu'un corps de troupes traverse la cité, à moins qu'il n'ait reçu le congé du lord-maire, ses tambours cessent de battre, sa musique est muette et son drapeau ferlé. Il n'existe à cette manifestation remarquable de l'autorité du lord-maire, gardien des franchises, qu'une seule exception en faveur des *old-buffs* (vieux buffles, 3e régiment d'infanterie) qui, levés originairement dans la cité, sont regardés comme ses enfants et toujours admis à y jouir de tous les priviléges. Enfin, la police est uniquement municipale a l'intérieur de la Cité, et placée sous le contrôle d'un commissaire approuvé, il est vrai, par la couronne, mais nommé par la municipalité, qui fixe aussi le nombre de ses constables, dont les fonctions sont, d'ailleurs, exactement les mêmes que celles des *policemen* dans les autres quartiers de la métropole.

Le lord-maire, chef de la municipalité et de la communauté des citoyens de Londres, est toujours choisi parmi les personnes possédant les franchises de la Cité. Une réunion dite *common-hall*, composée de la *livery* (notables de toutes les corporations de métiers), a lieu le 29 septembre de chaque année; elle désigne deux aldermen antérieurement investis de la qualité de *shériff*, et les présente à la cour des aldermen, qui prétend au droit d'élire le lord-maire, prétention qui paraîtrait futile, puisque l'usage, l'oblige à nommer le plus ancien des deux candidats, s'il n'y fallait pas reconnaître le haut respect professé pour les coutumes de la vieille Angleterre et pour l'exercice consacré du droit de tous. Une fois élu, le nouveau lord-maire se rend, en cérémonie, chez le lord haut-chancelier, qui lui annonce, pour la forme, l'assentiment du gouvernement à son élection. Plus tard, le 8 novembre, le lord-maire prête serment devant la cour des aldermen, et signe un engagement de 100,000 fr., en garantie de la restitution de la vaisselle et des joyaux de la ville, estimés toutefois 500,000 fr. Le lendemain, 9 novembre, est ce qu'on appelle le *jour du lord-maire ;* la Cité est en fête, les affaires sont interrompues, la foule inonde les rues, la circulation des voitures est interceptée, les maisons sont tendues et ornées de drapeaux, tout enfin annonce une grande solennité publique. Après avoir déjeuné avec les aldermen, le lord-maire élu monte dans le carrosse d'apparat de la ville, seul reste, avec celui du roi, des pompeux véhicules du siècle dernier, et construit en 1757, étincelant de dorures ; ses panneaux ont été peints par Cipriani, d'autres disent par Dance, tous deux membres originaires de l'Académie royale, fondée par George III, en 1768. Aux portières se tiennent, d'un côté, le porte-épée, de l'autre, l'huissier coiffé d'un bonnet dit de la *maintenance* ou d'*état de la Cité*, marque de dignité qui rappelle l'époque chevaleresque où les couronnes nobiliaires étaient avidement recherchées. C'est sur ce trône ambulant que le roi de la Cité sort de *Guildhall*, au son des instruments, accompagné du lord-maire en exercice, escorté des aldermen, des shériffs dans leurs voitures, des officiers et des domestiques de la ville, des corporations auxquelles appartiennent les deux lords-maires, enseignes déployées, et va à *Blackfriars-bridge* s'embarquer sur la Tamise, qu'il remonte, lui et son monde, dans des canots richement sculptés, dorés, ombragés de bannières, et remorqués par des rameurs ou par des bateaux à vapeur. Arrivé à Westminster, le lord-maire débarque avec son cortège, entre dans la cour de l'Echiquier, où il prête de nouveau serment, et invite à dîner les différentes cours de justice. Il retourne ensuite, toujours par eau, à *Blackfriars-bridge*, où sa suite s'augmente de dames, des princes, des ministres d'état, des ambassadeurs étrangers. Il rentre enfin à *Guildhall*, où se donne, aux frais de la ville et des shériffs, le *grand dîner d'inauguration du lord-maire*, auquel assistent les personnages les plus éminents. VAUBICOURT.

LORETTE. Petite ville épiscopale et célèbre, lieu de pélerinage de l'État de l'Eglise, dans la marche d'Ancône, sur une montagne, à une petite lieue du golfe de Venise. Elle doit son origine et ses accroissements à la *Santa-Casa*, ou maison de la Vierge, qui y aurait été transportée miraculeusement vers la fin du XIIIe siècle. Lorette ne consiste pour ainsi dire qu'en une seule rue, mais elle a des faubourgs assez étendus, avec lesquels elle compte une population d'environ 9,000 habitants. L'église métropolitaine de Notre-Dame est un vaste et bel édifice, sous la coupole duquel est placée la *Santa-Casa*, chambre en briques de 30 pieds de longueur, 15 de largeur et 18 de hauteur, que l'on a entourée, au commencement du XVIe siècle, d'un superbe revêtement en marbre orné de statues et de bas-reliefs exécutés par les premiers artistes de l'époque. Le célèbre trésor enlevé, en 1797, par ordre du directoire français, a récupéré en partie ses anciennes richesses. Sur le perron de l'église s'élève la statue en bronze du pape Sixte-Quint. Une belle fontaine décore le centre de la place qui précède ce temple, et que bordent, de droite et de gauche, de doubles portiques, derrière lesquels se trouvent les palais du gouverneur, des pénitenciers et de l'évêque; l'apothicairerie qui existe dans ce dernier est renommée pour ses 145 vases en majolica, peints, dit-on, sur les dessins de Raphaël. La ville

de Lorette n'a d'autre industrie que les chapelets, les médailles, les rubans, les fleurs artificielles et autres articles relatifs à la dévotion du lieu.

LORGNETTE, du vieux mot *loriner*, d'où l'on a fait *lorgner*, regarder de côté, ou, suivant d'autres, du latin *luscus*, louche). Petite lunette à un seul tube, que l'on tient à la main, et qui sert à rapprocher et à grossir les objets éloignés. L'intérieur ne renferme quelquefois qu'un seul verre, légèrement convexe pour les bonnes vues, mais concave pour les myopes, et très convexe pour les presbytes. Le plus souvent la lorgnette n'est autre que la *lunette de spectacle*, formée de deux verres : un objectif biconvexe et un oculaire biconcave. Ce dernier verre se place entre l'objectif et son foyer, et de manière que les deux foyers tombent à peu de distance l'un de l'autre. Dans cette position, l'oculaire dévie les rayons lumineux qui tendaient à se rapprocher, et les fait pénétrer dans l'œil un peu divergents. Pour que l'image soit nette, il faut qu'elle se porte sur la rétine, ce que l'on obtient en augmentant ou diminuant plus ou moins la divergence des rayons par plus ou moins de rapprochement des deux verres. Cette lunette, due à Galilée, a cet avantage sur la lunette astronomique qu'elle fait paraître les objets dans leur position directe, et elle a sur la lunette terrestre l'avantage de les faire paraître plus éclairés. Elle est, en outre, plus commode en ce qu'elle n'a pour longueur que la différence des distances focales de ses deux verres. Son seul inconvénient est d'embrasser un champ très limité. On diminue cet inconvénient autant qu'il est possible en plaçant l'œil très près de l'oculaire, pour éviter la perte des rayons provenant des extrémités de l'objet. On nomme *jumelles* les lorgnettes formées de deux lunettes semblables, assemblées de manière à ce que l'on puisse les tenir à la main et regarder à la fois des deux yeux. L'achromatisme, indispensable pour les grandes lunettes, est rarement employé pour les lorgnettes de spectacle, parce que leur grossissement n'est jamais très considérable, et qu'étant destinées à servir le soir, les couleurs qui s'y produisent sont peu sensibles. D. J.

LORGNON, de *lorgner*, regarder de côté. Lentille ordinairement biconvexe, enchâssée dans un cercle de métal ou d'écaille, et que l'on tient à la main par un manche formé de deux lames qui lui servent d'étui, et où elle peut se fermer, au moyen d'une charnière, comme la lame d'un couteau. Le manche du lorgnon porte un anneau destiné à recevoir un ruban ou une chaîne à l'aide de laquelle on le suspend au cou. Le lorgnon s'applique à un œil, tandis qu'on tient l'autre fermé. Souvent aussi cet instrument est formé de deux lentilles enchâssées à la suite l'une de l'autre, et qui permettent de voir des deux yeux à la fois. Inutile d'ajouter que ces lentilles doivent être concaves pour les myopes et très convexes pour les presbytes. Depuis quelques années, le lorgnon est devenu pour beaucoup de personnes un objet de parure bien plus que d'utilité. D. J.

LORI (*voy.* PERROQUET).

LORICAIRE, *Loricaria* (*poissons*). Genre de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, de la famille des siluroïdes, établi par Linné et caractérisé par les plaques anguleuses et dures qui couvrent entièrement le corps et la tête, et par la bouche percée sous le museau. D'après Lacépède, ce genre est partagé en deux sous-genres distincts : — 1° les LORICAIRES PROPREMENT DITS, qui ont une seule nageoire dorsale en avant, dont le voile labial est garni, sur les bords, de plusieurs barbillons, et dont le ventre est garni de plaques. Parmi les neuf espèces de cette subdivision, le type est la LORICAIRE CUIRASSÉE, *Loricaria cataphracta*, Linné, d'un brun olivâtre clair, d'environ 0m30 de longueur, et qui habite la Guiane ; — 2° les HYPOSTOMES, essentiellement caractérisés par une seconde petite nageoire dorsale, par le voile labial simplement papilleux, par un petit barbillon de chaque côté, et par le ventre dépourvu de plaques. Quatre espèces entrent dans cette subdivision. La plus connue est l'HYPOSTOME PLÉCASTOME, *Loricaria plecastomus*, Lin., d'un fauve plus ou moins vif, de 0m35 à 0m40 de longueur, et qui est propre à la Guyane et à la Colombie. E. D.

LORICÈRE, *Loricera* (*insect.*). Genre de coléoptères de la famille des carabiques, tribu des chlæniens, caractérisé surtout par la longueur du premier article des antennes, qui sont filiformes et hérissées en dessous de soies raides assez longues ; la tête est assez étranglée derrière les yeux, qui sont saillants ; le corselet est très arrondi sur les côtés. — La seule espèce européenne de ce genre est la LORICÈRE A ANTENNES POILUES, *L. pilicornis*, Fabricius. C'est un insecte d'un vert-bronzé brillant, à élytres marquées chacune d'une série de trois gros points enfoncés. On le trouve assez communément au bord des mares et des rivières.

LORIENT. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département du Morbihan, à 44 kilom. O.-N.-O. de Vannes, au confluent du Scorff et du Blavet, à 3 kilom. de l'embouchure de celui-ci dans l'Atlantique. Latitude N. 47° 45′ 11″. Longitude O. 5° 41′ 17″. Population, 19,106 habitants. C'est une place-forte et un port très important à la fois pour la marine militaire et pour le commerce. Les rues

sont larges, droites, bordées d'élégantes maisons; il y a de jolies promenades, entre autres le cours de Chazelles; de belles places, entre autres la place d'Armes; des quais agréables, un beau pont sur le Scorff. C'est le chef-lieu du troisième arrondissement maritime. Il y a une école d'application du génie maritime, une école d'artillerie de la marine, une école nationale d'hydrographie, une direction des douanes, un collége spécial pour la marine, un parc d'artillerie, un observatoire. On peut considérer Lorient comme le premier port de constructions navales de France; il s'y trouve de très beaux chantiers de construction, de magnifiques magasins en granit, un parc d'artillerie, un arsenal, une calle couverte, un bassin pour la réparation des vaisseaux. Il faut encore remarquer la belle tour des signaux, le polygone pour les exercices de l'artillerie de la marine, la caserne militaire des marins, le lazaret qui est sur la petite île Saint-Michel, entre Lorient et Port-Louis, port situé à l'embouchure même du Blavet. Outre les chantiers de la marine militaire, il y a des chantiers de construction pour les navires du commerce.—La pêche et l'apprêt des sardines occupe une grande partie de la population de Lorient. Le commerce de la cire, du miel, du beurre et de l'eau-de-vie y est considérable. Le cabotage présente une entrée annuelle de huit à neuf cents bâtiments, et le commerce de long cours l'entrée d'une cinquantaine de navires. Le tonnage du port est de 2,700 tonneaux, sur quatre-vingts bâtiments. — Lorient, appelé dans le principe *l'Orient*, doit sa fondation à la compagnie des Indes, qui, sous Louis XIV, y établit l'entrepôt de son commerce avec les pays de *l'Orient*. On n'en fit une paroisse qu'en 1709; on l'érigea en ville en 1738; on en fit en 1744 une place-forte que les Anglais attaquèrent inutilement en 1746. C'est la patrie de Cambry, fondateur de l'Académie celtique, L'arrondissement de Lorient a une population de 133,300 habitants. E. C.

LORIOT, *oriolus*. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. Longtemps confondus dans d'autres groupes, les loriots ont commencé à être considérés comme genre distinct par Daudin, Viellot et Temmenck. Leur caractéristique est : bec en cône allongé, comprimé horizontalement à sa base, tranchant; mandibule supérieure relevée en arrête, à pointe échancrée; narines latérales nues, percées horizontalement dans une membrane; tarse plus court que le doigt du milieu; ailes médiocres; première rémige plus courte, troisième plus large. Parmi les espèces décrites par les auteurs, nous citerons :

Le Loriot d'Europe, *oriolus galbula*, Lin., l'un des oiseaux d'Europe les plus connus et les plus remarquables par l'élégance de leurs formes et le brillant de leurs couleurs. Sa taille est à peu près celle du merle: il a 0,27 à 30 de longueur. Le mâle adulte est d'un beau jaune sur tout le corps, le cou et la tête, à l'exception d'un trait noir qui va de l'œil à l'angle de l'ouverture du bec. Les ailes sont noires à quelques taches jaunes près, qui terminent la plupart des grandes pennes et quelques-unes de leurs couvertures; la queue est aussi mi-partie de jaune et de noir. L'iris est rouge. Il s'en faut que le plumage de la femelle soit aussi agréable : presque tout ce qui est d'un si beau jaune dans le mâle, est dans celle-ci, olivâtre, jaune pâle ou blanc, varié de traits bruns sous le corps; le noir des premiers est remplacé par du brun plus verdâtre. Les jeunes mâles ressemblent d'autant plus à la femelle qu'ils sont plus jeunes : ils ont d'abord le dessus et le dessous du corps moucheté, mais dès le mois d'août le jaune commence à paraître sur la poitrine. Ces oiseaux nous arrivent dans les premiers jours de mai et disparaissent à la fin de septembre. Ils font la guerre aux insectes et à quelques espèces de chenilles, mais leur nourriture de choix, celle dont ils sont le plus avides consiste dans les cerises, les figues, les baies de sorbier et les pois. Deux de ces oiseaux suffisent pour dévaster en un jour un cerisier bien garni, parce qu'ils ne font que becqueter les fruits les uns après les autres, et n'entament que la partie la plus mûre. A part les jeunes pris dans le nid, que l'on parvient souvent à entretenir deux ou trois mois en captivité, il est presque impossible d'élever et d'apprivoiser les loriots. Quoique assez défiants, on peut aisément les tuer à coups de fusil dans les bois touffus, surtout si l'on imite leur sifflement (*o vo, o vo*), et leur cri qui est une sorte de miaulement analogue à celui du chat. On les prend quelquefois à la pipée; mais jamais, ou à peu près, à aucun autre piége, car très rarement ils descendent à terre. Jamais on ne les rencontre aux abreuvoirs, ce qui porte généralement à croire qu'ils ne boivent que la rosée. Leur chair a un goût fin et délicat. La texture de leurs nids est des plus remarquables; c'est ordinairement à la bifurcation d'une branche horizontale qu'ils le suspendent. La femelle y dépose quatre ou cinq œufs d'un blanc sale semé de quelques petites taches bien tranchées d'un brun presque noir, et plus fréquentes sur le gros bout que partout ailleurs. Elle les couve vingt-un jours.—Le loriot d'Europe se montre dans presque toutes les contrées de l'ancien continent; cependant, quelque répandu que soit cet oiseau, il y a des pays

qu'il semble éviter : on ne le trouve ni en Suède ni en Angleterre.

Le Loriot coulavan, Buff.; *O. chinensis*, Lath. Un peu plus grand que le précédent, il a aussi le bec plus fort; les couleurs du plumage sont les mêmes, excepté sur les couvertures des ailes, qui sont entièrement jaunes, et sur la tête, où l'on voit une espèce de fer à cheval noir. De la Chine, des îles de la Sonde, et surtout de la Cochinchine.

Le Loriot de paradis, *O. aureus*, Gmel; *O. paradiseus*, Dum. De la taille du nôtre, dont il se distingue par le noir qui couvre sa gorge, le bord de son bec, une grande partie de l'aile et de la queue; sa tête est orangée; le reste du corps jaune. Des Molluques.

Le Loriot prince régent, *O. regens*, Quoy et Guimard. D'un beau noir soyeux, avec des plumes veloutées d'un beau jaune orangé sur la tête et le cou, et une grande tache de même couleur sur l'aile. Des Indes.

Le Loriot rieur ou à tête noire. *O. melanocephalus*, Gmel. Un peu moins grand que le nôtre; tête, gorge et partie antérieure du cou entièrement noires. De l'Inde.

Le Loriot vert, *O. viridis*, Viell.; *Gracula viridis*, Lath. D'un vert pâle, taché de brun et de noirâtre; gorge et ventre blanchâtres striés de noirâtre. De l'Australie.

Le Loriot a ventre blanc, Temm.; *xanthonotus*, Horsfield. Ventre blanchâtre tacheté de noir, tout le reste du plumage jaune, à l'exception de la tête, du cou, des ailes et de la queue, qui sont noirs; longueur 0m,20. De Java.

Le Loriot varié, *O. variegatus*, Viell. Son plumage est mélangé de noir et de verdâtre en dessus, de blanc et de noir en dessous; ses flancs sont jaunes. L. Sénéchal.

LORIS, *Loris* (*mamm.*). — Genre de quadrumanes de la famille des Lémuriens, créé par Et. Geoffroy-Saint-Hilaire, pour une espèce placée précédemment dans le genre Maki, avec lequel elle a quelques rapports. Les loris ont un système dentaire composé de trente-six dents : quatre incisives à la mâchoire d'en haut et six à celle d'en bas : les supérieures très-petites, séparées à leur milieu, et les inférieures proclives, contiguës, très-petites; deux incisives moyennes à chaque mâchoire, et six molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure, tandis qu'il y en a cinq à l'inférieure : ces dents sont à couronne, garnies de pointes aiguës. La tête est ronde, le museau relevé, le nez prolongé en boutoir; les yeux sont très grands, dirigés en avant, séparés seulement par une cloison osseuse très mince; les oreilles courtes et velues. Les os des bras et de la jambe sont distincts; le tibia est plus long que le fémur; le tarse et le métatarse sont d'égale longueur; les ongles sont tous larges et plats, excepté celui du deuxième doigt du membre postérieur, qui est étroit, pointu et arqué. Il n'y a pas de queue. Les mamelles, au nombre de quatre, sont pectorales.

La seule espèce véritablement connue est le Loris grêle, *L. gracilis*, Et. Geoffroy, qui est de petite taille, et dont le pelage est roussâtre, avec une tache blanche sur le front. C'est un animal nocturne, ne sortant que le soir ou la nuit de sa retraite, et y restant endormi pendant le jour. Sa démarche est lente; il se nourrit d'œufs, d'insectes et de fruits. On le rencontre dans l'île de Ceylan. E. D.

LORME (de) (*voy.* Delorme).

LORMERIE, LORMIER (*arts et mét.*). Les *lormiers* étaient une communauté qui pouvait exercer son industrie sur les cuirs et les métaux. C'est en cela surtout qu'elle est remarquable, parce qu'un des plus graves inconvénients reprochés à l'institution des maîtrises, celui de rendre certains ouvrages difficiles, en exigeant le concours de plusieurs corporations, était évité dans cette communauté. Le nom des *lormiers* paraît venir de l'obligation où ils étaient d'employer les métaux à l'état de pureté, état désigné dans la langue du moyen-âge par le mot *lormier*. Les statuts recueillis par Etienne Boileau, sous saint Louis, comprennent ceux des lormiers et constatent que cette communauté faisait des freins et lorains dorés, sur-argentés, étamés et blancs. Ils devaient tout fabriquer au marteau et n'employer rien de fondu. Ils pouvaient tailler les rènes, chenètes, poitrions, étrivières, courroies à éperon, et devaient au roi, avec les cordonniers, les selliers et les chapuiseurs, une somme de quarante sous tous les ans. Ils eurent plusieurs difficultés avec les bourreliers, auxquels il fut concédé de pouvoir acheter et monter les vieux freins et vieux étriers, puis avec les selliers, que Philippe-le-Bel autorisa à acheter, puis à poser, clouer et river sur leurs selles les vieux étriers, etc. Les selliers et les bourreliers s'attribuaient, dans leurs lettres de maîtrise, le titre de lormiers, et ils formèrent pendant longtemps un seul et même corps avec les éperonniers. Les statuts, réformés en 1357, reproduits presque exactement en 1576, pour obéir au vœu des états d'Orléans, subsistèrent jusqu'en 1678, époque à laquelle selliers-lormiers-carrossiers se constituèrent en corporation particulière sous le titre de selliers-garnisseurs. Les lormiers éperonniers se firent néanmoins conserver, par arrêt du parlement, rendu en 1717, le droit de faire et vendre des carrosses et les voi-

tures que leur corporation possédait avant que les carrossiers s'en fussent séparés. Saint Eloi était patron des lormiers, lorsqu'un de leurs jurés à Paris, nommé Gilles, laissa à la confrérie de Paris, érigée à Saint-Jacques-la-Boucherie, une certaine somme, à condition qu'elle prendrait saint Gilles pour patron, ce qui fut accepté. L'édit d'août 1776 réunit les lormiers-éperonniers à la communauté des maréchaux ferrants. On entend aujourd'hui par *lormerie* les menus objets de fer employés surtout par les éperonniers. Dans le moyen-âge on donnait le même nom aux lieux où se trouvaient les boutiques des lormiers. E. LEFÈVRE.

LORRAINE. Cette province qui appartenait d'abord à l'empire et plus tard à la France, était bornée au N. par le duché de Luxembourg et l'électorat de Trèves, au S.-E. par le duché des Deux-Ponts et le Palatinat du Rhin, à l'E. par l'Alsace, au S.-E. par le Sudgau, au S. par la Franche-Comté, et à l'O. par le Barrois qui la séparait de la Champagne. Elle avait une superficie de 750 lieues carrées, d'où devait toutefois être déduit le terrain occupé par Metz et ses dépendances, le Toulois et le Verdunois, enclavés dans la Lorraine. — Ces trois évêchés furent pris, en 1552, par Henri II à la faveur de ses conventions secrètes avec Maurice de Saxe. Le reste de la Lorraine échut à la France après la mort de son souverain, Stanislas de Pologne. En 1790, la Lorraine fut divisée en quatre départements, ceux de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges.

Le territoire de l'ancienne Lorraine abonde en grains de toutes sortes. — Il fournit du vin, du chanvre, du lin et de la navette. Il s'y trouve des eaux minérales très célèbres, des salines et des mines de divers métaux (argent, fer, cuivre et plomb). Une chaîne de montagnes très importante, les Vosges, longe l'extrémité orientale de la Lorraine et la sépare de l'Alsace. Les rivières qui arrosent cette province sont la Moselle, la Vologne, la Mortagne, la Meuse, la Seille, la Meurthe, la Sarre et la Saône qui ne fait que baigner l'extrémité méridionale du département des Vosges.

Les Lorrains sont la plupart catholiques, et parlent le français, excepté dans la partie allemande.

La Lorraine était partagée du temps des Romains entre plusieurs peuples, dont les principaux étaient les *Médiomatriques* qui possédaient Metz (*Divodurum*), et les *Leuques* qui avaient pour capitale Toul (*Tullum*). La plus grande partie des habitants était composée d'essaims germaniques, dont quelques uns venaient à peine de s'établir dans cette contrée, lorsqu'ils furent vaincus par Jules César, et soumis aux Romains dont la domination continua pendant 500 ans. Lorsqu'en 511, après la mort de Clovis, on forma le royaume d'Austrasie, Metz, Toul et les cités voisines y furent comprises; mais le nom de Lorraine ne prit naissance qu'après l'an 855, époque où Lothaire Ier, petit-fils de Charlemagne, partagea ses États entre ses fils Louis, Charles et Lothaire II. Ce dernier reçut tout le pays situé entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin. C'est du nom de Lothaire II que vient celui de Lotharingie (Lother-Reich), nom qui se transforma plus tard en ceux de Lorraine et de Lothier.

Après la mort de Lothaire II, la Lotharingie fut le théâtre de luttes rarement interrompues, entre les souverains de France et d'Allemagne qui s'en disputaient la possession. Plus tard, saint Brunon, archevêque de Cologne et frère d'Othon-le-Grand, rétablit en Lorraine l'ordre et le respect des lois. Il divisa la contrée en deux duchés la haute et la basse Lorraine. La première s'étendait au S. de la Moselle jusqu'au Rhin; la deuxième était située entre le Rhin, la Moselle et l'Escaut. Saint Brunon mourut en 965, et Othon le suivit de près au tombeau. — Othon II maintint la séparation faite par saint Brunon, et qui devint définitive sous Henri III, en 1044. A partir de cette époque nous ne parlerons plus que de la Basse-Lotharingie qui se fractionna peu à peu en diverses provinces; les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, le marquisat de Namur, etc. Pour la Lorraine Mosellane, Henri III l'avait donnée à un comte appelé Albert, issu de la maison d'Alsace; mais ce comte ayant été tué par Godefroid-le-Courageux, duc de Basse-Lorraine, son neveu, Gérard d'Alsace, qui descendait, au 7e degré, d'Etichon, duc d'Alsace, souche commune des maisons de Lorraine et de Habsbourg, qui devaient posséder l'une après l'autre la couronne impériale. A cette époque la Lorraine était déjà renfermée entre l'Alsace et le palatinat du Rhin à l'E.; elle avait pour bornes au N. le Luxembourg; au S. le comté de Bourgogne; à l'O. le Barrois et la Champagne. De 1070 à 1431, treize princes gouvernèrent la Lorraine; le treizième fut Charles II, l'*Audacieux*, dont la fille Isabelle porta la Lorraine à Réné d'Anjou (*voy.* ANJOU), qui en fut dépossédé par Antoine, comte de Vaudemont, à la suite d'une bataille où il fut fait prisonnier. — La mort de son frère Louis le rendit roi de Naples et de Sicile, duc d'Anjou et comte de Provence. Rendu enfin à la liberté il voulut entrer en possession de ses vastes États d'Italie, et y réussit pour quelque temps; mais il fut enfin contraint de céder à son heureux rival, Alfonse, roi d'Aragon. C'est vers cette épo-

que que sa fille Marguerite épousa le roi d'Angleterre, Henri VI, couronne qui devait être si lourde à son front. — Désespérant enfin de faire valoir ses droits sur Naples et sur la Lorraine, Réné se fixa en Provence après avoir épousé en deuxième noces Jeanne de Laval. C'est dans cette période de sa vie qu'il mérita ce surnom de *Bon* que la postérité lui a conservé. Réné, mort en 1452, eut pour successeur Jean II de Calabre. Après lui, son frère *Nicolas d'Anjou*, régna en Lorraine. — Le duché de Lorraine revint à Yolande d'Anjou, fille d'Isabelle de Lorraine et de Réné Ier. Cette princesse avait épousé Terry II, comte de Vaudemont, de sorte que les droits des deux branches rivales se trouvèrent alors réunis. Elle céda la Lorraine à son fils unique, *René II*, dont le règne fut signalé par des guerres qu'il entreprit à l'instigation de Louis XI contre Charles-le-Téméraire. Le roi de France ne se fit pas scrupule de laisser son allié sans secours, et le duc de Bourgogne s'empara de la Lorraine, où Réné ne rentra qu'après les défaites de Charles à Granson et à Morat. Charles revint avec de nouvelles troupes, et chassa encore Réné qui, avec le secours des Suisses, le battit à Nancy, où le prince bourguignon trouva la mort. Réné lui fit généreusement donner la sépulture dans l'église de Saint-Georges à Nancy. Rentré en possession de son héritage, le jeune duc se livra à son goût pour les expéditions lointaines : il fut capitaine-général des Vénitiens et combattit le duc de Ferrare. A la mort du comte du Maine, il soutint ses droits à la succession de la maison d'Anjou, mais il échoua dans cette entreprise comme dans celle qu'il fit ensuite pour monter sur le trône de Naples, dont il avait été élu souverain. Les dernières années de son règne en Lorraine furent tranquilles. Il répudia sa première femme Jeanne d'Harcourt pour cause de stérilité, et épousa en deuxième noces Philippe de Gueldre.—Plusieurs enfants naquirent de cette union : deux surtout sont remarquables, *Antoine*, fondateur de la ligne directe de la maison de Lorraine qui règne aujourd'hui en Autriche et en Toscane, et *Claude*, fondateur de la ligne collatérale des *Guises* (*voy.* ce mot). Réné II, par son testament approuvé par les États de Lorraine, introduisit la loi salique dans ce duché.

Antoine, fils aîné de Réné II, fut élevé à la cour de Louis XII, et fit les guerres d'Italie avec ce monarque ainsi qu'avec François Ier. Il se distingua dans les journées d'Agnadel et de Marignan. En Lorraine il combattit avec succès des luthériens qui s'étaient révoltés, et conclut avec l'empereur Charles V la convention de Lorraine qui régla les rapports entre la Lorraine et l'empire. Il acquit aussi une partie de la succession de Saarwerden. De son mariage avec Rénée de Bourbon naquirent plusieurs enfants dont l'aîné, *François Ier*, lui succéda en 1544. Il eut pour fils Charles II qui persécuta les protestants. *Henri II*, son fils, fut son successeur, et persécuta aussi les luthériens. Il épousa Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, dont il n'eut que des filles. Il donna l'aînée, Nicole, à son neveu Charles, comte de Vaudemont, qui régna pendant 52 ans (1624-75), sous le titre de *Charles III*. (On lui donne aussi celui de Charles IV quand on compte parmi ses prédécesseurs Charles de France, fils de Louis d'Outremer, qui ne régna que sur la Basse-Lorraine). Ce prince, chez qui la violence le disputait à la volupté, fut un véritable fléau pour la Lorraine. Doué de grands talents militaires, mais d'une ambition démésurée, il s'engagea dans des guerres que la faiblesse de ses ressources ne lui permettait pas de soutenir. Voyant que son épouse voulait gouverner avec lui, il abdiqua en faveur de son père, invoquant le testament de Réné II, approuvé par les États. Le comte de Vaudemont, reconnu le 24 novembre 1625, transmit la couronne à son fils deux jours après. De cette manière Charles III tenait le duché de lui-même, et non plus de son épouse. Comme il avait, dans la guerre de Trente Ans, pris le parti de la maison d'Autriche contre la France, Richelieu le somma de mettre bas les armes. Loin d'obéir il conduisit ses troupes auprès de l'empeur. Mais Louis XIII attaqua aussitôt ses États, et le contraignit d'accepter le traité de Vic. Charles trama bientôt de nouveaux complots, et finit par se faire confisquer le duché de Bar come félon. Louis XIII le força enfin à accepter le traité de Charmes, par lequel le duc laissait Nancy à la France, jusqu'à ce qu'il eut livré sa sœur Marguerite, qui avait secrètement épousé le duc d'Orléans, Charles III. Pour sortir d'embarras il abdiqua en faveur de son frère *Nicolas-François*, cardinal-évêque de Toul, qui, renonçant à l'état ecclésiastique, épousa Claude, sœur de Nicole. Ce prince régna depuis 1654 jusqu'en 1670, au nom de son frère; mais Louis XIII ne se laissa pas prendre à cette ruse, et voulut faire arrêter le nouveau duc et son épouse qui se retirèrent d'abord en Bourgogne, puis à Florence, en Bavière, et ensuite à Vienne en Autriche. — Depuis son abdication, Charles III vivait en guerre ouverte contre Louis XIV, entrenant une armée qu'il mettait à la solde des princes étrangers, et qu'il employait aussi à lever des contributions sur la Lorraine. Résigné à ce genre de vie étrange, il repoussa et viola les traités que la France lui offrait, ce qui donna lieu à cette puissance de

s'emparer de tous ses États. Pour comble de malheur il ne fut pas compris dans les négociations du traité de Westphalie, n'ayant point envoyé d'agent plénipotentiaire pour l'y représenter, et l'on remit à la paix prochaine le soin de s'occuper de la Lorraine et de lui. Sa vie de condottier se prolongea encore assez longtemps; il prit successivement part à la guerre de la Fronde, combattit avec l'Espagne dans les Pays-Bas, et crut un moment mettre sur sa tête la couronne d'Irlande. Mais le 26 février 1654, il fut arrêté à Bruxelles, par ordre du gouvernement Espagnol qui le fit enfermer à Tolède. C'est alors qu'il nomma sa femme Nicole son lieutenant, et cette princesse dévouée à cet homme qui l'avait tant maltraitée, travailla activement à sa délivrance. La paix des Pyrénées le rendit à la liberté : il obtint en même temps sa restauration à des conditions très onéreuses qu'il parvint à adoucir par des négociations (traité de Vincennes, 1661). En 1662, il conclut avec Louis XIV le traité de Montmartre, dans lequel il était stipulé qu'après sa mort, le duché de Lorraine passerait au roi de France, tandis que de son côté Louis XIV, s'arrogeant des droits qu'il n'avait pas, promettait que les princes de Lorraine, dans le cas où la maison de Bourbon viendrait à s'éteindre, monteraient sur le trône de France : en outre, en leur qualité de futurs héritiers, les princes Lorrains acquéraient le titre et les prérogatives des princes du sang. Charles n'observa pas mieux ce traité que les autres, et le duché fut de rechef envahi par le maréchal de Créquy. Le duc qui s'était rendu en Allemagne, y mourut à la fin de la guerre de 1672.

Charles IV fut duc nominal de Lorraine, après Charles III, son oncle. Ce prince se distingua dans les guerres contre les Turcs, et, réuni à Jean Sobieski, il sauva Vienne assiégé par Cara Mustapha. — Louis XIV lui ayant proposé de lui restituer la Lorraine à des conditions très onéreuses, il preféra vivre loin de ses états et mourut à Welfs, en 1690. Son fils aîné, *Léopold*, succéda à ses droits en 1690, et par le traité de Ryswick (1697), il entra en possession réelle de l'héritage de ses pères. Les conditions étaient tolérables ; il perdait Sarrelouis et Longwy et devait démolir les fortifications de Nancy, Bitche et Hombourg. Le roi de France lui céda la seigneurie de Commercy, et plus tard le régent lui rendit Longwy. S'appliquant alors aux affaires intérieures de l'État, ce prince sage et actif fut le régénérateur de la Lorraine. Il protégea l'agriculture, les lettres et les arts, et donna aux Lorrains le code qui porte son nom.

Le duc *François-Étienne* (François III), qui succéda à son père Léopold, en Lorraine, n'y résida que deux ans. En effet, l'empereur Charles VI l'ayant choisi pour époux de sa fille aînée, l'illustre Marie-Thérèse, il vit dans la guerre suivante (1733), ses États envahis par les troupes françaises, malgré les promesses de neutralité. Il fallait que la Lorraine échût définitivement à l'empire ou à la France, et bien qu'Allemande de nom, la conformité d'origine et de langage, devaient en faire à la longue une province française. L'Autriche y consentit par le traité de Vienne. Il fut arrêté que les duchés de Lorraine et de Bar seraient cédés à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, et qu'après sa mort, les duchés prénommés seraient dévolus à la France qui les posséderait désormais en toute souveraineté. D'un autre côté, on destinait en compensation à François-Étienne le duché de Toscane qui allait devenir vacant par la mort du dernier Médicis. La France devait en outre, jusqu'à l'échéance de cette condition, payer à François une rente annuelle de 4,700,000 livres. Ce fut ainsi que la maison de Lorraine passa sur le trône de Toscane et bientôt après sur celui d'Autriche (*voir* TOSCANE, JOSEPH Ier, etc.)

Stanislas (*voy.* ce nom), gouverna la Lorraine en père, et à sa mort (1766), la France prit possesion de ce pays, sans rencontrer d'opposition.

MOKE.

LORRAINE (CHARLES DE GUISE, cardinal de), frère de François de Guise et fils de Claude, tige de la branche cadette de la maison de Lorraine, fut ministre de François II et de Charles IX. A quinze ans, il était archevêque de Reims et laissait prévoir, avec de rares qualités, une grande ambition. Ce fut lui qui sacra Henri II dont il devint le favori. Ministre sous François II, son pouvoir fut presque absolu, mais il n'en usa pas avec autant de modération que son frère. Après l'avènement de Charles IX, il parvint à se maintenir encore quelque temps, se montrant toujours hostile à la tolérance des réformés. Ce fut lui qui provoqua l'inutile colloque de Poissy, où il brilla par son éloquence. Il avait aussi paru avec éclat au concile de Trente, se montrant également opposé aux protestants et aux partisans outrés du Saint-Siége. Mais ce prélat, dont le génie égalait peut-être celui des Richelieu et des Mazarin, n'en eut pas la fortune durable. Il mourut à l'âge de 50 ans, à Avignon, où il s'était rendu pour saluer Henri III, le 26 décembre 1574. Il avait protégé les lettres, fondé l'université de Reims, et pris part à l'érection de celle de Pont-à-Mousson.

LORRIS (GUILLAUME DE), le premier auteur du *Roman de la Rose*, mort, à ce qu'on croit, fort jeune, en 1240. Son poème fut continué qua-

rante ans après lui, par Jean de Meung, qui en fit une œuvre toute différente de celle qu'il avait imaginée (*voy.* ROSE (*Roman de la*).

LOSANGE (*géom.*), du grec λοξὸς, oblique, et du latin *angulus*, angle, angle oblique; suivant d'autres, de l'espagnol *losa*, carreau à paver. Cette figure, appelée aussi *rhombe*, est un quadrilatère dont tous les côtés sont égaux entre eux, sans que les angles soient droits. Le losange partage toutes les propriétés du parallélogramme, dont il n'est qu'une variété. De plus, ses diagonales se coupent à angle droit; ce que l'on démontre par l'égalité des triangles AOD, DOC (*fig.* 1), qui

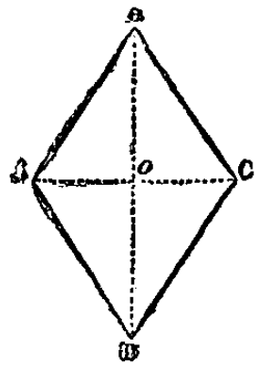

ont les trois côtés égaux, savoir : AO=OC comme moitiés de la diagonale d'un parallélogramme (*voy.* ce mot), AD=DC, par hypothèse, et OD commun. Réciproquement, dès que les diagonales d'un quadrilatère se couperont en parties égales et à angle droit, la figure sera un losange, car le quadrilatère sera partagé, par chaque diagonale, en deux triangles isoscèles. On démontrera sans peine que tout losange est circonscriptible à un cercle décrit du même centre sur un diamètre égal à la distance des côtés opposés. Le losange, pour sa forme gracieuse, est souvent employé dans les décors et dans le carrelage des appartements. D. J.

LOT, anciennement *Oltis*. Rivière de la partie méridionale de la France, qui prend sa source dans les Cévennes, un peu au N. de la montagne de la Lozère. Elle arrose d'abord le centre et l'O. du département de la Lozère, en passant par Mende, parcourt ensuite le N. de celui de l'Aveyron, où elle baigne Espalier, et le sépare en partie de celui du Cantal; traverse enfin les départements du Lot et de Lot-et-Garonne, en baignant Cahors et Villeneuve-d'Agen, et afflue à la rive droite de la Garonne près d'Aiguillon, à 22 kilom. N. O. d'Agen, après un cours de 450 kilomètres, généralement dirigé de l'E. à l'O., et navigable l'espace de 300 kilomètres, depuis Entraigues jusqu'à la Garonne. Cette navigation est difficile, à cause des rochers, entre Cahors et Entraigues. Les affluents principaux du Lot sont, à droite, la Coulagnes, la Truyère, la Selle; à gauche, le Dourdon et la Diége. E. C.

LOT. Département de la France, formé d'une partie de la Guienne, et situé dans le bassin de la Gironde, entre 44° 13′ et 45° 3′ de latitude N., et entre 0° 6′ et 1° 19′ de longitude O. Il a pour bornes les départements de la Corrèze, du Cantal, de l'Aveyron, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Sa superficie est de 525,584 hectares, et sa population de 296,224 hab. (recensement de 1851). Le pays est montagneux à l'E. et au N., où l'on voit des ramifications des Cévennes et des montagnes d'Auvergne; le point culminant est la montagne de la Bastide, qui a une altitude d'environ 700 mètres. Deux versants se partagent presque toutes les eaux du département : l'un, incliné vers la Dordogne, qui arrose le N., et l'autre, incliné vers le Lot, qui parcourt la partie méridionale. Le sol, composé en grande partie de calcaire (environ 260,000 hectares), est fertile, et produit du blé, du maïs, du millet, du vin, du chanvre, du tabac, des châtaignes et d'autres fruits. Malheureusement la culture y est un peu arriérée, quoique ce soit presque la seule industrie du pays. Les vins sont assez estimés : les uns sont rouges, les autres noirs et sous le nom de *vins de Cahors*, employés seulement dans les mélanges; les meilleurs crûs sont ceux de Savanne, de Mel-la-Garde, de Saint-Henri, de Parnac, de Luzech, de Braissac et de Prémiac. On recueille des truffes excellentes. L'exploitation minérale est peu importante : il y a un peu de fer, du granit, du grès, des marbres, de belles pierres de taille, des pierres meulières, des pières lithographiques, de la terre à poterie, et plusieurs sources minérales, entre autres celles de Gramat, de la Garde et de Miers. On élève de nombreux troupeaux de moutons. Les vers à soie sont aussi l'objet d'une active industrie. On a trouvé, dans une grotte près de la Salle, une grande quantité d'ossements fossiles. Les moulins à farine sont les plus importants établissements industriels du département. On fabrique de l'eau-de-vie, et il y a quelques forges à fer, des tuileries, quelques fabriques de ratines, de cardes, de bonneterie de laine, de toiles, et des papeteries. On exporte des vins, des farines, des grains, du chanvre, des toiles, des laines, des porcs gras, des conserves de volaille et des truffes. Le Lot a pour chef-lieu Cahors, et forme le diocèse de l'évêché de cette ville. Il a deux sous-préfectures, Figeac et Gourdon; 29 cantons et 312 communes. Les deux points où se concentre particulièrement le commerce de navigation sont Cahors, sur le Lot, et Souillac, sur la Dordogne. La Mothe-Fénélon, qui a vu naître l'illustre auteur de *Télémaque*, est dans l'arrondissement de Gourdon; Clément Marot est né à Cahors, et le savant archéologue Champolion,

à Figeac. — La partie de la Guienne dont a été formé ce département est le *Haut-Quercy*, dont Cahors était le chef-lieu; le *Bas-Quercy* a formé le département de Tarn-et-Garonne. Le Quercy et Cahors tirent leur nom des anciens *Cadurces*, peuple célèbre par sa valeur au temps de Jules-César, et chez qui se trouvait la fameuse place forte d'*Uxellodunum*, qui opposa tant de résistance à ce conquérant. Sous l'empire Romain, le pays fut compris dans la première Aquitaine. Les Visigoths s'en rendirent maîtres au v^e^ siècle, les Francs au commencement du vi^e^. Il passa ensuite aux rois d'Aquitaine, revint aux Francs sous Pépin, fit encore partie du royaume d'Aquitaine sous les fils de Louis-le-Débonnaire, fut compris dans le royaume de France sous Charles-le-Chauve, entra, du temps de Louis d'Outre-Mer, dans les domaines du comte de Toulouse, fut cédé aux Anglais sous le roi Jean par le traité de Brétigny, et fut enfin réuni à la couronne de France sous Charles VII. E. C.

LOT-ET-GARONNE. Département du S.-O. de la France, dans le bassin de la Gironde. Il a été formé en très grande partie de l'ancien Agenais, pays de la Guienne, d'une portion du Bazadois, autre pays de la Guienne, et de quelques portions du Condomois et de la Limagne, divisions de la Gascogne. Il s'étend entre 43° 58′ et 44° 45′ de latitude N., et entre 1° 15′ et 2° 28′ de longitude O. Les départements qui l'entourent sont ceux de la Dordogne, du Lot, de Tarn-et-Garonne, du Gers, des Landes et de la Gironde. Sa superficie est de 535,374 hectares, et sa population de 341,029 habitants (recensement de 1851). C'est un pays de plaines, parsemé cependant, surtout au S., de quelques ondulations. La Garonne le traverse du S. E. au N. O., et y reçoit le Lot à droite, et le Gers et la Bayse à gauche; le Dropt, autre tributaire de la Garonne, arrose le N. Le sol est généralement très fertile : 65,600 hectares sont classés parmi les terrains de riche terreau, et 265,500 hectares sont du calcaire; mais il y a 25,000 hectares de bruyères et de landes. Ce sont les plaines des bords de la Garonne et du Lot qui sont les plus productives. Ce qu'on appelle le Haut-Agenais l'est beaucoup moins, et n'offre souvent qu'une argile ingrate, colorée par le fer. Le climat est doux, mais des sécheresses ou des pluies trop prolongées nuisent quelquefois aux récoltes; le vent de N. O. amène souvent en été des orages destructeurs, et, dans les Landes, l'air malsain des marais engendre des fièvres très nuisibles. La culture, en général peu avancée, fournit cependant une abondante quantité de grains et de vin, du maïs, du millet, des légumes secs, du chanvre d'excellente qualité, des fruits, surtout des prunes renommées, dites d'Agen, du tabac, du pastel, etc. Il y a des forêts de chênes-liéges et de pins. Les meilleurs vins sont les vins blancs de Clairac, de Buzet, de Marmande, de Sommentzac; on connaît aussi les vins rouges de Thézac, de Péricard et de Montflanquin. On élève en quantité du gros bétail, des porcs, des volailles, surtout des oies et des dindons; les abeilles sont nombreuses. La principale richesse minérale est le fer; on exploite aussi de belles pierres de taille, du gypse et de la marne. Les principaux établissements d'industrie sont de nombreux moulins à farine, et des distilleries d'eau-de-vie; viennent ensuite des usines à fer, des martinets à cuivre, la manufacture nationale de tabac de Tonneins, des manufactures de toiles à voiles, des corderies, des fabriques de bouchons de liége, des papeteries, des fabriques de toiles de ménage, de sangles, de cuir, de tissus de coton, de bonneterie, de chaudronnerie, de poterie estimée, la préparation des pruneaux d'Agen, des fruits secs et des conserves de volaille, enfin celle de la résine et du goudron. Les principales exportations consistent en vins et eau-de-vie, en farines, expédiées dans des vases appelés minots, ce qui fait donner à ce commerce le nom de *minoterie;* en tabac, en bouchons de liége, en toiles, en cordages, en fruits secs et en résines. La principale voie de communication est la Garonne. La situation de ce pays, entre Bordeaux et Toulouse, le rend l'entrepôt du commerce entre ces deux grandes villes. Le département de Lot-et-Garonne a pour chef-lieu Agen, et compte trois sous-préfectures : Nérac, Villeneuve-d'Agen et Marmande; il comprend 34 cantons et 312 communes. Il forme le diocèse de l'évêché d'Agen, et a cinq églises consistoriales réformées, à Tonneins, Clairac, Nérac, Lafitte et Castelmoron. Après les quatre chefs-lieux d'arrondissement, les lieux les plus importants sont Tonneins, Aiguillon, Montflanquin, Clairac, Sainte-Livrade, Mézin, Penne, Port-Sainte-Marie.

Le pays répond au territoire des anciens *Nitéobriges* ou *Nictiobriges*, qui avaient pour capitale *Aginnum* (Agen). Sous l'empire romain l'*Agenois* fut compris dans la deuxième Aquitaine; il passa ensuite sous la domination des Visigoths, puis sous celle des Francs, des Vascons, des Sarrasins, revint aux Francs sous Charles Martel, fit partie du royaume, et plus tard du duché d'Aquitaine; fut réuni à la couronne en 1271, par la mort d'Alphonse, comte de Poitiers; passa à l'Angleterre par le traité de Brétigny, sous le roi Jean, et fut réuni enfin à la France sous Charles VII, en 1451. Saint Martial prêcha le premier l'Evangile dans cette con-

trée, qui fut plus tard le berceau de la réforme de Calvin, car ce fut à Nérac que ce réformateur, forcé de quitter Noyon, sa patrie, se retira auprès de Marguerite Valois, reine de Navarre.

LOTE, *Lota* (*poissons*). Genre de l'ordre des malacoptérygiens subbrachiens, famille des gadoïdes, établi par G. Cuvier aux dépens des Gades, dont il se distingue particulièrement par la présence de deux nageoires dorsales, par la forme de sa nageoire anale, et par ses barbillons plus ou moins nombreux. — Deux espèces entrent dans ce genre : 1° la LIAGUE, ou MORUE LONGUE (*Gadus molua*, Linné), qui est longue de 1 m. à 1 m. 50, d'une couleur olivâtre en dessus, et qui, dans nos mers européennes, est aussi abondante que la morue, et se conserve aussi facilement qu'elle; 2° la LOTE COMMUNE ou de RIVIÈRE (*Gadus lota*, Linné), longue de 0m40 à 0m65, jaune, ombrée de brun, qui remonte assez souvent dans nos fleuves, et dont la chair est très estimée. E. D.

LOTERIES. On entend par ce mot une convention aléatoire en vertu de laquelle des souscripteurs, en échange de mises par eux versées, concourent au gain de *lots* dont l'attribution est faite par la voie du sort. C'est, comme on le voit, une opération en elle-même des plus simples et des plus naturelles; aussi son origine remonte-t-elle à une époque fort ancienne. On croit que les Romains en firent les premiers un usage régulier et public; mais les lots furent chez eux purement gratuits et devinrent une des formes données par les empereurs aux largesses qu'ils distribuaient au peuple. Auguste, Néron, Héliogabale, firent un fréquent usage des loteries de cette espèce. Au XVe siècle, on retrouve les loteries en pleine faveur en Europe, et particulièrement à Venise; mais elles avaient perdu le caractère de munificence qu'elles avaient eu dans l'ancienne Rome, pour devenir des spéculations particulières d'abord, puis bientôt une ressource pour les États obérés. Venise, grâce au produit de ses loteries, put soutenir contre la Turquie, une des guerres les plus longues et les plus opiniâtres de toutes celles qui rendent son histoire si glorieuse. Gênes obtint par cette voie d'abondants revenus. De l'Italie, les loteries passèrent en Suisse, puis aux Pays-Bas et en Hollande, accueillies par tout avec un engouement égal. Enfin François Ier, cédant à l'entraînement universel et voulant arrêter l'exportation considérable d'espèces qui allaient chercher à l'étranger des chances d'accroissement que le gouvernement leur refusait, se décida à autoriser les premières loteries que l'on ait connues en France. Les lettres-patentes qui autorisèrent cette nouveauté sont de 1539. Le parlement en ayant refusé l'enregistrement, ces lettres n'obtinrent pas officiellement leur entier effet, mais elles ne purent empêcher l'établissement d'une foule de loteries particulières dans la plupart des grandes villes du royaume. Le parlement protesta par cinq arrêts consécutifs contre la fureur du jeu qui s'était emparée de toutes les classes de la société. Mais ses efforts furent vains et, selon un écrit rédigé il y a environ vingt années par l'ordre de l'ancienne administration de la loterie, qui invoque sur ce point l'autorité du père Ménétrier, auteur d'une très intéressante *Dissertation sur les loteries*, le tirage se faisait à Paris en présence de l'archevêque et du premier président lui-même, qui siégeaient tous deux comme *pères des pauvres*. Louis XIV interdit les loteries, mais avec tout aussi peu de succès, et, en dépit d'un arrêt du conseil qui déclara *ces choses contraires aux intentions du roi*, on n'en continua pas moins à courir les chances des loteries. La justice et la religion, lasses de voir les ordres du prince méconnus et la passion du jeu plus puissante que tous les arrêts, voulurent faire des loteries un instrument de charité et d'utilité publique. Languet, le célèbre curé de Saint-Sulpice, se mit sans scrupule à la tête d'une loterie considérable, et réussit, au moyen des ressources qu'il sut ainsi se procurer, à relever son église presque en ruines. L'élan était donné. De toutes parts de semblables loteries se fondèrent. L'Ecole-Militaire, le pont Royal, l'hospice de la Pitié, la coupole du Panthéon, furent bâtis avec les fonds obtenus par ce moyen. D'un autre côté, les finances publiques trouvèrent dans des emprunts *avec lots et primes*, des ressources presque inépuisables. Enfin, le gouvernement se décida à convertir les diverses loteries qui existaient alors en une seule institution permanente et régulière. Un arrêt du conseil, du 30 juin 1776, déclara supprimée la loterie qui existait depuis 1757, sous le nom de *Loterie de l'école royale militaire*, et la remplaça par un établissement qui reçut le titre de *Loterie royale de France*. Deux autres institutions semblables, celles des Enfants-Trouvés et de Piété furent réunies à la loterie royale. Cette dernière subsista jusqu'en l'an II de la république. Au mois de novembre 1793, Thuriot et Chaumette ayant demandé la suppression de « ce fléau inventé par le despotisme pour faire taire le peuple sur sa misère en le leurrant d'une espérance qui aggravait sa calamité, » la Convention ordonna cette suppression (25 brumaire an II). Deux mille bureaux clandestins s'ouvrirent immédiatement, et bravèrent une loi qu'une autorité impuissante ne savait pas faire respecter. Une foule d'aventuriers et d'escrocs

se partagèrent les joueurs et les dupes, et réalisèrent d'immenses profits. Le mal qu'on avait voulu éteindre n'était pas guéri, il n'était que déplacé. Les mœurs étaient plus fortes que les lois; celles-ci durent céder. Le 9 vendémiaire an VI, la loterie nationale fut rétablie, et toutes loteries particulières ou étrangères sévèrement prohibées. Les combinaisons aléatoires qui servirent de base au système nouveau furent, à peu de chose près, les mêmes que celles adoptées en 1776. Un arrêté du directoire exécutif, en date du 17 du même mois, fixa les conditions faites aux *actionnaires*, c'est-à-dire aux joueurs. Les chances étaient partagées en deux classes, savoir : celle des chances *simples*, qui comprenait l'*extrait*, l'*ambe*, le *terne*, le *quaterne* et le *quine*, et celle des chances *dtéerminées*, qui renfermait l'extrait et l'ambe *déterminé;* on entendait par cette dernière expression la fixation de l'ordre dans lequel le numéro désigné devait se trouver parmi les cinq numéros composant chacun des tirages. Il n'y eut d'abord qu'une seule *roue*, c'est-à-dire qu'une seule ville où les tirages s'effectuaient, ce fut Paris. Plus tard, on en ajouta quatre autres, qui existèrent jusqu'à la suppression de la loterie, ce furent les roues de Lyon, de Bordeaux, de Lille et de Strasbourg. Le nombre des bureaux où les mises étaient reçues fut fixé, pour Paris, à 150. Dans les départements, il n'y en eut d'abord que 400; ce nombre fut porté, en 1810, à 900 ; en 1815, il fut réduit à 600; en 1832, il n'était plus que de 528. Le minimum de chaque mise, qui dans l'origine n'avait pas été arrêté, fut fixé par la loi du 22 février 1829, à 2 fr. Cette même loi prononça la suppression de la loterie dans 28 départements. Enfin, la loi de finances du 21 avril 1832 enjoignit au ministre des finances de procéder graduellement a l'abolition de la loterie, de manière qu'elle eût complétement cessé d'exister au 1er janvier 1836.

A cette dernière époque, tous les bureaux de loterie furent définitivement clos. Nous allons compléter cet historique par quelques détails sur le mode de tirage et sur le produit de cette partie du revenu public. Les numéros qui concouraient à chaque tirage étaient au nombre de 90. Ils étaient contenus dans 90 étuis égaux en grandeur, en forme et en poids; le tirage en était fait en présence et sous les ordres du préfet de police et des administrateurs de la loterie, par de jeunes aveugles ou par des enfants dont les yeux étaient bandés. Le produit obtenu de la loterie par le trésor a été assez variable. M. Necker l'évaluait, en 1784, à 12 millions et demi de recette brute. Cette recette, sous le directoire, fut d'environ 30 millions; en 1810, elle s'éleva jusqu'à près de 83 millions. En 1814, la suppression des loteries de Lyon et de Bordeaux, et les malheurs publics firent tomber ce produit si bas que le trésor eut à supporter pendant quelques mois une perte de près de 400,000 fr. En 1818, la recette brute s'éleva à 58 millions. Pendant les sept années suivantes, elle se maintint d'une manière à peu près constante aux environs de 50 millions. En 1825, à l'époque la plus prospère de la restauration, elle atteignit 57 millions. Voici le relevé détaillé des dix dernières années de la loterie :

	Produit brut.	Lots payés.	Bénéfices nets.
1826.	— 51,350,917	39,452,959	11,901,805
1827.	— 51,732,702	40,429,392	11,306,336
1828.	— 53,183,007	38,313,456	14,869,551
1829.	— 49,344,970	26,567,442	12,777.527
1830,	— 33,908,987	23,866,188	10,042,799
1831.	— 30,717,365	21,723,400	8,993,963
1832.	— 32,468,844	21,362,713	11,106,131
1833.	— 26,465,953	16,325,960	10,139,993
1834.	— 23,602,935	18,019,145	5,583,790
1835.	— 25,206,334	17,441,409	7,764,925

On le voit, le bénéfice du trésor était certain, et les chances qui lui étaient ménagées, considérables. Laplace a chiffré ces chances dans son *Traité philosophique des probabilités*. Les calculs de ce mathématicien démontrent que la probabilité de sortie d'un extrait était égale à 5/90 ou 1/18, c'est-à-dire qu'en cas de sortie d'un numéro, le bénéfice du gagnant aurait dû être de 18 fois sa mise, tandis que l'administration de la loterie n'accordait que 15 fois cette mise; pour un ambe, au lieu de 400 fois et demie, le gagnant n'obtenait que 270 fois; pour un terne, que 5,500 fois au lieu de 11,848 fois; le quaterne ne produisait que 75,000 fois la mise au lieu de 511,038. On comprend qu'avec des écarts aussi considérables, le produit encaissé par le trésor ne pouvait manquer d'être relativement considérable. Dans les années les plus défavorables, le trésor gagnait 1 fois sur 5, il gagnait souvent 1 fois sur 3; en 1833, il a gagné presque 1 fois sur 2.

Au moment où l'institution de la loterie fut supprimée en France, on craignit le retour des abus auxquels, pendant la révolution, son abolition avait donné naissance. Afin de le prévenir, une loi du 21 mai 1836 prohiba, sous les peines prévues par l'art. 410 du Code pénal, les loteries de toute espèce; elle assimila aux loteries les ventes d'immeubles, de meubles ou de marchandises effectuées par la voie du sort, ou auxquelles seraient réunies des primes ou autres bénéfices dus au hasard, et généralement « toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain acquis par la voie du sort. » Elle excepta toutefois

de ces prohibitions les loteries d'objets mobiliers, exclusivement destinée à des œuvres de bienfaisance ou à l'encouragement des arts. C'est à cette exception que nous avons dû depuis quelques années les nombreuses loteries dites de bienfaisance qui ont eu tant de succès. A. VUHRER.

LOTH ou LOT, fils d'Aran et neveu d'Abraham (Genèse, XI, 27 et *seqq.*), suivit son grand-père Tharé, lorsque celui-ci quitta la ville d'Ur en Chaldée pour aller au pays de Chanaan. Il resta ensuite avec Abraham, le suivit en Égypte, et retourna avec lui dans la terre de Chanaan. Mais les pasteurs d'Abraham et ceux de Loth ayant eu des querelles, Loth, qui était fort riche, se sépara d'Abraham et alla s'établir à Sodome. Plusieurs années après, le roi de Sodome et ceux des villes voisines ayant été attaqués par d'autres souverains plus puissants, essuyèrent une défaite, et Loth fut emmené en captivité. Abraham, informé de cet événement, attaqua les rois ligués, les vainquit et délivra son neveu (*voyez* ABRAHAM). Les crimes des habitants de Sodome étant montés à leur comble, Dieu résolut de les punir; mais il voulut épargner Loth à la considération d'Abraham (Genèse, XIX, 29). Un soir que Loth se tenait assis à la porte de la ville, deux anges y arrivèrent sous une forme humaine. Il les engagea à accepter l'hospitalité; mais bientôt les habitants de Sodome se réunirent en foule autour de la maison de Loth, demandant qu'on leur livrât les deux étrangers. Loth essaya vainement de leur faire comprendre qu'ils se rendraient coupables d'un grand crime en usant de violence envers ces hommes; il voulut même leur envoyer ses filles pour les apaiser; tout fut inutile. Alors les anges frappèrent d'aveuglement les hommes qui assiégeaient la maison (Genèse, XIX, 11), et engagèrent Loth à sortir de Sodome avec tous les siens, parce qu'ils allaient détruire cette ville. Loth avait reçu l'ordre de fuir sur la montagne; il obtint cependant des anges la permission de se retirer dans la petite ville de Ségor. Sa femme, ayant regardé derrière elle, malgré la défense qui lui avait été faite, fut changée en statue de sel. — Loth, craignant de périr à Ségor, se retira dans une caverne sur une montagne avec ses deux filles. Celles-ci, persuadées que la race humaine avait été anéantie dans la catastrophe de Sodome et des autres villes de la Pentapole, et qu'elles ne trouveraient pas de maris pour leur donner de la postérité, enivrèrent leur père et conçurent. Le fils de la première fut appelé Moab et celui de la seconde Ammon. L'Écriture ne nous apprend plus rien touchant les personnes de Loth et de ses filles. Les auteurs musulmans ont ajouté plusieurs particularités à l'histoire de Loth. Ils le représentent comme un prophète chargé de prêcher la loi de Dieu aux habitants de Sodome. Loth s'acquitta avec zèle de ses fonctions; mais il ne put pas amener au bien ces hommes pervertis. L. D.

LOTH (*métrol.*). Nom de la seizième partie de la livre en Allemagne. Le loth équivaut, lorsqu'il s'agit du marc de Cologne qui est le plus répandu, à grammes 14,5.

LOTHAIRE Ier, empereur d'Occident et roi d'Italie, était le fils aîné de Louis le Débonnaire qui l'avait associé à l'empire dès l'an 819. Il fut le principal auteur des malheurs de son père qu'il voulut enfermer dans le couvent de Saint-Médard pour le faire dégrader. — Après la mort de Louis-le-Débonnaire la guerre civile éclata entre ses fils, Lothaire ayant voulu, en vertu de son titre d'empereur, soumettre ses deux frères à son autorité, ceux-ci (Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve) s'unirent contre lui et lui livrèrent une bataille décisive à Fontenay, près Auxerre, le 25 juin 841. Ce fut la journée la plus sanglante qu'on eût vue depuis longtemps, et un témoin oculaire dépeint le champ de bataille *tout blanc* de guerriers morts. Cependant la victoire fut stérile, les vainqueurs étant restés dans l'inaction. L'année suivante Lothaire, après une retraite précipitée, paraît avoir repris l'avantage, ce qui donna lieu au fameux partage de Verdun. L'empereur eut l'Italie et tout le pays intermédiaire entre la France et l'Allemagne, en prenant à peu près pour limites, d'un côté l'Escaut, la Meuse et le Rhône, de l'autre le Rhin. Ce prince survécut treize ans à ce partage, mais si son courage avait été assez équivoque dans les guerres précédentes, il montra une véritable lâcheté pour la défense de ses Etats contre les Normands, dont les incursions sur toutes les côtes du nord devenaient déjà très redoutables. Il leur abandonna un comté de ce pays, situé entre le Rhin et le Wahal, à condition que leur chef Roric défendrait lui-même ces parages contre les invasions qui pourraient avoir lieu. Lothaire termina enfin ses jours dans l'abbaye de Pruix où il s'était retiré (855).

LOTHAIRE II, fils du prince précédent, eut pour part dans l'héritage paternel le pays qu'on appela depuis Lotharingie et Lorraine, d'après son nom. Son règne fut troublé par son amour opiniâtre pour sa concubine Valdrade qu'il épousa au mépris de son premier mariage avec la reine Thieberge. Valdrade était une femme de haute naissance, dont les parents favorisèrent la passion du roi malgré les efforts

énergiques du pape Nicolas Ier. L'agitation causée par cette lutte fut extrême pendant quelque temps, une partie du clergé s'étant d'abord laissé entraîner dans le parti qui combattait les droits de la reine. Lothaire n'épargna aucun moyen de maintenir la légitimité de son second mariage; mais le pontife le contraignit à reprendre Thieberge. Cependant il fit de nouveaux efforts pour obtenir le divorce à l'avènement du pape Adrien II, et il semblait résolu à résister avec violence aux injonctions du chef de l'Eglise, lorsque la mort le surprit à Plaisance, en 869. Il ne laissait point d'enfants légitimes et ses oncles, Louis et Charles, se partagèrent son royaume.

LOTHAIRE, roi *de France*, fils de Louis d'Outremer, naquit en 941 et fut appelé au trône à l'âge de treize ans. Ce prince ne manquait point de courage, mais la puissance du comte Hugues Capet, qui l'emportait déjà sur la sienne, l'empêcha de réussir dans ses efforts pour soumettre à l'autorité royale les grands vassaux du midi et de l'ouest. Il entreprit de faire rentrer sous la domination française la Lorraine qui en avait été détachée depuis le commencement de ce siècle. Il obtint en effet de son cousin, l'empereur Othon II, l'investiture de ce duché pour son frère Charles de France, Othon s'en réservant toutefois la suzeraineté. Mais comme Charles n'avait été reconnu que dans la Basse-Lorraine, Lothaire attaqua en 978 la Lorraine supérieure et pilla le palais impérial d'Aix-la-Chapelle. Othon, en revanche, pénétra jusque sous les murs de Paris, mais éprouva de grandes pertes dans sa retraite. En 980 un traité fut conclu entre les deux princes à l'avantage de l'empereur; mais à l'avènement d'Othon III, le roi de France reprit les armes, et l'année suivante il s'empara de la ville de Verdun, malgré la rigoureuse défense du comte Godefroid qui fut surnommé depuis *le Captif*. Lothaire mourut deux ans après (986) laissant un seul fils, Louis V, qui lui succéda.

LOTHAIRE II, empereur d'Allemagne, appelé aussi *Lothaire-le-Saxon*, succéda, en 1125 et après un interrègne de trois ans, à l'empereur Henri V. Il avait porté jusque-là le titre de duc de Saxe, et s'était fait remarquer par ses longues luttes avec son prédécesseur. Son avènement à la couronne fut le résultat de l'animosité des principales maisons de l'empire contre la famille des Hohenstaufen dont le pouvoir inspirait de la jalousie. Les Welfes de Bavière et les Zehringen, sur lesquels Lothaire s'appuyait principalement, furent récompensés, les premiers par le mariage de leur chef, Henri-l'Orgueilleux, avec la fille unique du nouvel empereur, héritière des grands biens de l'ancienne maison de Saxe (les Billungs), les seconds par la donation du comté de Bourgogne (Franche-Comté) à Conrad de Zehringen. Soutenu par ces chefs puissants, Lothaire ne se laissa point décourager par la prise d'armes des Hohenstaufen et par le couronnement d'un duc de cette maison (Conrad) à Milan, où il fut sacré roi d'Italie par l'archevêque Anselme, 1128. Il soumit l'un après l'autre la plupart des vassaux de cette grande famille et se porta ensuite en Italie, mais avec quinze cents chevaliers seulement, la lutte n'étant pas encore terminée en Allemagne. L'élection d'un anti-pape, Anaclet II avait mis le comble au désordre où se trouvait la Péninsule, car cet usurpateur s'appuyait sur les Normands et occupait une partie de Rome, tandis que le pontife légitime, Innocent II, conservait la possession du reste de la cité. L'empereur eut beaucoup de peine à se faire couronner au milieu de ces troubles. Mais les Hohenstaufen ayant fait leur soumission peu après, Lothaire put entreprendre, en 1136, une expédition d'Italie dont le succès fut plus complet. Les Milanais lui ouvrirent leurs portes. L'Italie centrale se soumit, et les Normands furent à la veille de se retirer en Sicile. Malheureusement le désaccord se mit alors entre le pape et l'empereur, le pouvoir de ce dernier portant ombrage au pontife. La maladie et les privations avaient affaibli l'armée allemande qui faillit se révolter; il fallut donc songer à la retraite. Lothaire lui-même mourut peu après avoir atteint les frontières d'Allemagne, le 30 septembre 1137. MOKE.

LOTHIAN. Province d'Ecosse, formée des trois comtés d'Haddington ou *Lothian de l'est* (*voy.* EAST LOTHIAN), d'Edimbourg, ou Mid-lothian, *Lothian du milieu* (*voy.* EDIMBOURG), et du *Lothian de l'ouest* ou Linlithgow (*voy. ce mot*).

LOTIER, *Lotus* (*bot.*). Genre de la famille des Légumineuses-papilionacées, de la diadelphie-décandrie dans le système de Linné. Il est composé de végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles trifoliolées, à fleurs ordinairement jaunes, quelquefois blanches ou roses, très-rarement brunes, portées en nombre variable à l'extrémité d'un pédoncule qui porte aussi une feuille florale. Les principaux caractères génériques de ces plantes consistent dans un calice tubuleux, quinquéfide; dans une corolle papilionacée dont les ailes sont presque aussi longues que l'étendard; dans un pistil à style droit, avec un stigmate subulé; enfin dans un légume cylindracé, non ailé. Cette absence d'ailes sur le légume distingue les seules espèces considérées aujourd'hui comme des lotiers, d'avec celles qui en ont été séparées pour former le genre *tetragonolobus*, parmi lesquelles la plus remarquable est le *Tetragonolobus pur-*

pureus, Moench (*Lotus tetragonolobus*, Lin.), à fleurs d'un rouge brun foncé, que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement, en quelques endroits comme légume, et qui croît naturellement dans le midi de l'Europe. D'un autre côté, d'autres espèces regardées d'abord comme des lotiers en ont été distinguées pour former le genre Dorycnie (*voy.* DORYCNIE).

Le plus commun et le plus connu des Lotiers est le LOTIER CORNICULÉ, *Lotus corniculatus*, Lin., l'une des plantes les plus répandues dans les prés et dans tous les lieux herbeux de l'Europe. Sa tige couchée, rameuse, porte des feuilles à folioles obovales ou linéaires, glabres ou velues, accompagnées de stipules ovales, à peu près aussi grandes que les folioles elles-mêmes. Ses fleurs sont d'un jaune doré, qui passe à un vert prononcé par l'effet de la dessiccation; elles sont groupées au nombre de huit ou dix, à l'extrémité d'un pédoncule beaucoup plus long que la feuille de l'aisselle de laquelle il sort; elles donnent des gousses droites, raides, cylindriques. Cette espèce varie considérablement dans les nombreuses et très diverses localités où elle croît naturellement; aussi les botanistes en ont-ils distingué plusieurs variétés. Elle constitue un très bon fourrage, et elle occuperait certainement une place importante dans la liste des plantes fourragères, sans l'inconvénient qu'elle a de ne produire qu'une petite graine dont la récolte est fort difficile. Malgré cet inconvénient, elle entre encore avantageusement dans la composition des prés et des pâturages qu'on forme sur les terres élevées ou sèches.

Le LOTIER VELU, *Lotus villosus*, Th., que plusieurs botanistes rattachent au précédent comme simple variété, vient naturellement dans les lieux frais et humides, où il donne une herbe plus haute, plus abondante, tout aussi recherchée des bestiaux, et de plus il produit une quantité beaucoup plus considérable de graines; aussi M. Vilmorin le regarde-t-il comme une bonne plante à cultiver, tout au moins comme élément important dans les mélanges pour faire les prairies naturelles.

Le LOTIER COMESTIBLE, *Lotus edulis*, Linn., espèce annuelle de l'extrême midi de l'Europe et de l'Égypte, produit des gousses tendres et d'une saveur douce, qu'on mange dans ces pays. Bosc conseillait de le cultiver comme plante fourragère.

Dans les jardins, on cultive communément comme plante d'ornement le LOTIER DE SAINT-JACQUES, *Lotus jacobæus*, Lin., originaire de l'île dont il porte le nom. Il s'élève ordinairement à 7 ou 8 décimèt.; ses feuilles sont un peu glauques et pubescentes. Pendant tout l'été et l'automne, il donne en abondance de jolies fleurs brunes, mordorées dans une variété. On le cultive dans une terre legère, à une exposition chaude; pendant l'hiver, on l'enferme dans l'orangerie, et on ne lui donne que très-peu d'eau. On le multiplie par semis faits au printemps, sous châssis. Les pieds obtenus de la sorte fleurissent dès le mois d'août.

On cultive en pleine terre le *Lotus gebelia*, Vent., du Levant, joli arbuste glauque, à fleurs d'une belle couleur rose violacée. On le multiplie par semis et par boutures.

LOTIER ODORANT (*bot.*). Nom vulgaire du melilot bleu, *melilotus cœrulea*. Willd.

LOTO. Ce jeu ne fut pas d'abord autre chose que celui qu'on appelait *cavajola* ou *cavagnole*, et importé de Gênes au milieu du XVIII^e^ siècle. On y jouait avec des cartes à cinq cases portant des figures et des numéros. Il était égal pour tous les joueurs et n'avait pas de banquier; chacun tirait les boules à son tour. Le *loto* fut le perfectionnement du *cavagnole*, ou plutôt sa simplification en ce qu'on ne dut plus augmenter le prix des cases en mettant des jetons plutôt sur l'une que sur l'autre. Vingt-quatre cartons le composent. Sur chacun sont disposés trois rangs de cinq chiffres chacun, alternant avec des compartiments colorés et sans numéros. L'ordre des chiffres commence à 1 et finit à 90. Des boules portant les numéros correspondants sont tirées d'un sac, et, à l'appel qu'on en fait, le joueur marque sur son carton, s'il s'y trouve, le numéro sorti. Celui qui remplit le premier, sur l'un des cartons qui lui sont échus, toute une rangée de chiffres, gagne la partie. On lui tient compte en outre de la répétition des numéros gagnants sur les autres rangées, et qui forment ainsi des *ambes*, des *ternes*, des *quaternes*, etc. C'est sur le plan des grandes loteries italiennes que le *cavagnole* et le *loto* ont été faits. ED. F.

LOTOPHAGES, c'est-à-dire *mangeurs de lotos*. Ancien peuple d'Afrique, sur la côte de la Barbarie, dans le golfe de la Grande-Syrte, suivant Homère, et dans celui de la Petite-Syrte, d'après Strabon et Pline. Il résulte du témoignage des anciens écrivains que le lotos de Libye n'était pas une faible plante comme celui de l'Egypte, mais un arbrisseau. Desfontaines a cherché à prouver, dans un savant mémoire, que le lotus est le jujubier sauvage décrit par Linné sous le nom de *rhamnus lotus*. Cet arbrisseau, qui croît en touffes épaisses et peu élevées comme les buissons, est très abondant en effet dans cette partie de l'Afrique. Pline et Polybe disent qu'on renfermait dans des vases les fruits ou plutôt les baies rouges du lotus, après les

avoir préalablement broyés, et qu'ils servaient de nourriture aux habitants. On en faisait aussi du vin en les écrasant et en les faisant macérer dans de l'eau ; mais cette liqueur ne se conservait pas au delà de dix jours. Cet arbuste sert encore aujourd'hui aux mêmes usages, et son bois même est fort recherché pour la fabrication des instruments à vent.

LOTUS ou **LOTOS**. Plante aquatique d'Egypte, qui croît dans les ruisseaux, dans les canaux et sur les bords des lacs. Les lotos, si remarquables par la beauté de leurs fleurs, bleues dans une espèce, et blanches dans une autre, font partie du genre *nénuphar* (*voy.* ce mot) appartenant à la grande famille désignée par nos botanistes sous le nom de *nymphacées*. Cette plante est célèbre à la fois par l'avantage qu'en retiraient les Égyptiens au point de vue de l'alimentation, et par le rôle qu'elle jouait dans leur symbolique religieuse. On la retrouve sur les monuments de la plupart des divinités de ce pays; elle orne la tête d'Osiris et de beaucoup d'autres dieux, et souvent celle des prêtres mêmes. Dans la galerie du temple de l'ouest à Philes, on voit Haroéri, l'Apollon égyptien, s'élançant du sein d'un lotos épanoui et recevant, ainsi que sa mère Isis, une offrande de lotos présentée par un roi dont le nom se lit Tibère, dans la légende hiéroglyphique. Mais c'est à Harpocrate (le soleil-enfant) que le nénuphar paraît avoir été plus spécialement consacré, aussi disait-on qu'Harpocrate était né sur un lit de fleur de lotos. Ce dieu était souvent représenté assis sur le large calice de cette fleur. Quelques écrivains ont pensé que le lotos était un symbole affecté particulièrement au soleil sous ses formes diverses ; les Egyptiens en effet croyaient que le soleil était né de l'élément humide, comme le nénuphar du sein des eaux, et on a remarqué, d'un autre côté, que ses fleurs s'ouvrent au lever du soleil et se ferment à son coucher. Mais on pense en général que le lotos est l'emblème de l'élément humide lui-même, qui passait pour avoir donné naissance à toutes choses comme au soleil.

Les Indiens ont conservé pour le lotos la même vénération que les anciens habitants de l'Egypte. On le voit figurer à chaque instant dans leurs livres mythiques, sous les noms de *Padma*, *Tamara*, *Kamala*, etc., et sur les rivages du Gange comme sur les bords du Nil, il paraît être l'emblème de l'humide, considéré comme source de la vie. Avant le commencement des temps, lorsque la grande Bhavani donna naissance à Vichnou-Naraiana par la seule force de sa volonté, ce Dieu vit tout à coup s'échapper de son ombilic un magnifique lotos portant dans son calice, Brahma qui devait procéder à l'œuvre de la création. Dans un autre système, le lotos épanouit ses feuilles humides et sa corolle éclatante sur l'Océan primitif, et le grand Demiurge se trouve assis sur la fleur divine où il passe des milliers d'années plongé dans une extatique contemplation. Vichnou, Indra le dieu de l'air, etc., sont représentés tenant à la main la fleur de Padma ; le lotos sert souvent de trône à Lachmi la déesse de l'abondance.

LOUAGE (*jurisp.*). Il y a deux sortes de contrat de Louage : celui des choses et celui d'ouvrage. Le Louage *des choses* est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige de lui payer. Le Louage *d'ouvrage* est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles. Telles sont les définitions du Code civil ou Napoléon, dans les art. 1708, 1709, 1710. Elles sont plus simples et plus claires que toutes les explications. Le Louage des choses prend ordinairement le nom de Bail (*voy.* ce mot). Le Louage d'ouvrage et d'industrie est divisé par le Code, suivant la nature des services qu'un homme peut rendre à un autre, des travaux qu'un homme peut faire pour un autre : 1° le travailleur peut se mettre aux ordres du maître, soit pour le service de la personne ou de la maison, soit pour des travaux divers; c'est ce que le Code appelle : « Louage des gens de travail qui s'engagent au service de quelqu'un. » Les règles de ce contrat, très peu nombreuses, sont exposées aux mots Domestique et Ouvrier. 2° Le travailleur peut s'engager à produire un objet déterminé, en fournissant, soit son industrie seule, soit la matière et son industrie; c'est ce que le Code appelle : « Louage des entrepreneurs d'ouvrages par suite de devis et marchés. » Les règles en sont exposées aux mots Architecte, Entrepreneur, Devis, Marché. 3° Le travailleur peut s'engager à transporter d'un lieu à un autre les personnes ou les choses ; c'est ce que le Code appelle : « louage des voituriers tant par terre que par eau. » Les règles en sont exposées aux mots Roulage et Voiture (lettre de). Nos lois sont incomplètes sur cette matière du Louage d'industrie. Le commencement de ce siècle a vu réunir dans des codes qui servent de type aux législateurs modernes de tous les pays, les règles sur l'état des personnes, sur la propriété des choses et les divers contrats auxquels elle peut donner lieu, sur l'échange des choses qui est l'objet du commerce; mais le contrat qui règle les rapports qui naissent entre les hommes, du

fait du travail, est à peine indiqué sous le titre de Louage d'industrie. Il y a là évidemment une grande lacune à combler, ce qui devra être l'œuvre de notre temps, car les esprits en sont vivement préoccupés, les intérêts de tout le monde y sont engagés, et les passions politiques se sont emparées de cette question vitale.

LOUBÈRE (Simon de la). Né à Toulouse en 1642, arriva à la littérature par la diplomatie. Il fut d'abord secrétaire d'ambassade près de M. de Saint-Romain, notre ministre en Suisse; puis, en 1687, il fut notre envoyé extraordinaire à Siam. Chargé ensuite de détacher l'Espagne et le Portugal de l'alliance anglaise, il ne réussit pas dans cette mission. Revenu en France, il s'attacha à M. de Pontchartrain, accompagna son fils dans ses voyages, et dut à son crédit les titres de membre de l'Académie française (1693), et de membre de l'Académie des inscriptions (1694). Sur la fin de sa vie, il se retira à Toulouse, y rétablit les *Jeux floraux*, et y mourut le 27 mars 1729. La relation assez estimée de son *Voyaye au Siam*, avait été publiée en 1691 : et comme contraste étrange avec le volume d'*odes*, *madrigaux*, *vaudevilles*, *sonnets*, *etc.* paru sous son nom, on a de lui un *Traité de la résolution des équations*, publié peu de temps avant sa mort. Ed. F.

LOUBINE (*poissons*). Ce nom est vulgairement appliqué au *ceropome loup* et à la *perche de la Guyane*.

LOUCHET. On donne quelquefois ce nom à la bêche ordinaire et, plus rarement, à des houes pleines ou à dents; mais il s'applique spécialement à la *bêche à tourber*, que l'on distingue quelquefois en l'appelant *louchet à aileron*. Dans ce cas, la lame est recourbée presque à angle droit de chaque côté : elle est garnie d'un manche dont la longueur est proportionnée à la profondeur à laquelle on doit opérer, et qui porte, à une distance plus ou moins grande, un œil carré en fer, de dimension suffisante pour embrasser aisément la brique taillée par la lame, et la soutenir à mesure que celle-ci pénètre plus avant et pendant qu'on la retire. — Les espèces de seaux adaptés à la chaîne sans fin des bateaux dragueurs, et qui enlèvent la vase ou le sable sous l'eau, se nomment aussi *louchets*.

LOUDÉAC. Ville de France, chef-lieu de l'un des arrondissements du département des Côtes-du-Nord, à 37 kilom. S. de Saint-Brieuc. On y fabrique beaucoup de toiles de Bretagne, et il y a des carrières d'ardoises, des papeteries, des forges, des tuileries, des faïenceries et des tanneries. Elle a 6,500 habitants, et l'arrondissement 94,000. E. C.

LOUDUN. Ville de France, chef-lieu de l'un des arrondissements du département de la Vienne, à 50 kilom. N. N. O. de Poitiers. Elle récolte de bons vins blancs, et fait commerce de grains, de graines oléagineuses, d'huile de noix, de fruits cuits, de chanvre, de laine, de dentelles communes. On y compte 4,600 habitants, et l'arrondissement en a 35,700. Loudun est l'ancienne *Juliodunum*. Elle fut longtemps la capitale du *Loudunois*, petit pays qui passa aux comtes d'Anjou en l'an 1000, et qui fut cédé à Louis XI par les comtes de Poitou, auxquels il était échu. Les habitants embrassèrent la plupart la religion réformée, au XVIe siècle; il s'y tint des synodes protestants en 1611 et 1612. Urbain Grandier, curé de cette ville, fut condamné, sous le ministère de Richelieu, à être brûlé vif, parce qu'on prétendait qu'il avait ensorcelé les religieuses du couvent des Ursulines.

LOUESCHE (*voy.* Loesche).

LOUGRE (*mar.*), de l'anglo-danois *lugger*. Petit bâtiment de guerre, fin dans ses formes de l'arrière, renflé par l'avant et ayant un grand mât, un mât de misaine et un mât de tapecu, tous d'un seul arbre, assez inclinés sur l'arrière et gréant des voiles à bourcet.

LOUHANS. Petite ville de France, chef-lieu d'un arrondissement du département de Saône-et-Loire, à 46 kilom. N. E. de Mâcon, sur la rive gauche de la Seille, dans une vaste et fertile plaine. Il s'y fait un grand commerce de grains, de chevaux, de porcs, de volailles renommées. On y compte 3,700 habitants; l'arrondissement en a 80,000.

LOUIS (*histoire*). *France.* — Louis est le nom de plusieurs de nos rois; il a été tour à tour consacré par la gloire et par le malheur. Le premier *Louis* qui se rencontre dans l'histoire est *Louis le pieux*. Mais ce nom avait une origine plus haute : il dérivait de Clovis. « Le nom de Louis, dit un historien poète parlant de ce roi, fils de Charlemagne, le nom de *Louis*, qui vient de *Ludus*, apprend que c'est en se jouant qu'il a donné la paix à ses sujets. » (Ernold-le-Noir). C'est là un badinage de l'historien; aussi ajoute-t-il avec plus de sérieux « que si l'on préfère consulter la langue des Francs, on verra clairement que ce mot est composé de *hlud*, qui veut dire *fameux*, et de *wig*, qui signifie *mars*. » C'est donc *Hlud-wig* qui a fait Clovis, et Clovis a fait Louis (*Ludovicus*). Il y eut plusieurs Clovis; l'intérêt des souvenirs se porte surtout sur le conquérant des Gaules. C'est le fondateur de la monarchie franque.

La deuxième race fit prévaloir les mœurs gauloises; les noms mêmes furent transformés; alors paraît ce Louis Ier, que les vieux monuments désignent sous le nom de *Louis-le-Pieux*,

et que l'histoire moderne désigne sous le nom de *Louis-le-Débonnaire*. Il était un des trois fils de Charlemagne, et du vivant de son père, il avait éte initié au gouvernement des peuples. On l'avait vu courageux dans les batailles et prudent dans la paix. Il avait administré le royaume avec éclat : « O mes amis, disait Charlemagne, réjouissons-nous, car nous sommes vaincus par la sagesse de ce jeune homme. » Devenu roi, il plia sous le poids du vaste empire (814). Ce ne fut pas cependant, comme on l'imagine, un prince sans génie; ce qui lui manqua, ce fut l'énergie de la volonté et la conscience de son vrai devoir. Dès le commencement, il s'appliqua à des détails de réforme qui soulevèrent contre lui des oppositions ardentes; à force de chercher la perfection de la justice, il affaiblit son autorité, et sa vertu même lui fut une cause de malheur. Toutefois l'empire parut d'abord suivre le mouvement qu'il avait reçu du puissant génie de Charlemagne; les assemblées se tenaient avec ordre, et de sages réglements étaient ajoutés aux capitulaires; mais bientot des résistances s'étant déclarées en des lieux divers, Louis voulut prévenir les périls en donnant des gouvernements à ses fils, et en associant Lothaire, l'aîné d'entre eux, à l'empire. Ce fut l'occasion des premières dissentions. Bernard, petit-fils de Charlemagne, qui gouvernait l'Italie, se mit en révolte, et marcha en armes contre le monarque; mais il se soumit sans combattre, et il livra ses conseillers et ses complices. La vengeance fut atroce; on leur creva les yeux, et Bernard, malgré sa soumission n'échappa point au supplice. Les évêques qui l'avaient suivi furent enfermés dans des monastères. Tel fut le commencement de l'anarchie de ce règne : dès ce moment, la division et la révolte travaillèrent tous les peuples. Louis lui-même autorisa l'insubordination par l'éclat de ses remords. La mort de Bernard lui parut un crime dont il devait réparation; il se confessa en présence des évêques; il s'imposa des pénitences, et il *donna beaucoup aux pauvres*, dit l'historien Thégan, pour le salut de son âme. Alors s'ouvrit une longue série de calamités. Bientôt Louis ne parut plus être qu'un roi coupable, voué de lui-même aux expiations. Il y eut à Attigny une assemblée générale, non pas seulement d'évêques, comme on l'imagine, mais de grands de l'empire, devant laquelle le faible empereur, « séparant tout ce qui avait pu être fait de mal par lui-même ou *par son père*, dit le chroniqueur, s'efforça d'apaiser la divinité. » Ces mots inaperçus par l'histoire indiquaient un de ces retours par lequel les nations se vengent des pouvoirs forts sur les rois faibles : Louis-le-Pieux eut le malheur de succéder à Charlemagne; on fit expier au fils la gloire du père.

En même temps, les armes de l'empire étaient heureuses, et les essais de révolte étaient comprimés. Des ambassades venaient des pays lointains rendre hommage au roi humilié; les assemblées annuelles se tenaient selon les vieilles coutumes; des conciles réformaient les abus dans l'Église; les *envoyés royaux* couraient à la recherche des misères publiques; « qu'ils prennent garde, disaient leurs instructions, d'être à charge au peuple qu'ils doivent soulager au contraire. » On eût dit un empire fortement réglé. Alors même pourtant se préparait une nouvelle conspiration des seigneurs les plus puissants, entraînant avec eux les faibles comme les hardis, et même jusqu'aux fils du roi. On ne saurait dire toute cette succession d'outrages. Un petit nombre d'évêques couvre ces crimes du nom et de l'autorité de l'Église; Louis les ratifie par sa soumission; on instruit une procédure contre le monarque; des griefs futiles se mêlent à des reproches sérieux, et comme l'État est dans l'anarchie, le désordre sert de prétexte aux accusations. Ainsi le malheureux prince est dégradé publiquement de l'empire. Mais aussitôt il se fait une réaction dans le peuple : on plaint le monarque ainsi dépouillé; mille rumeurs se répandent dans tout l'empire; la Germanie s'émeut aussi bien que la Bourgogne et l'Aquitaine, et de toutes parts s'avancent des armées pour arracher Louis aux mains des profanateurs de la royauté. Alors s'achève le drame; l'empereur veut que l'Église le dégage des sentences qui l'ont frappé, et redevenu roi, il pardonne à ses enfants et aux conseillers de leurs révoltes et de leurs crimes. L'Église, toutefois, avait à imposer des réparations; ceux de ses évêques qui avaient présidé à tant d'outrages furent appelés à Thionville; Ebbon, évêque de Reims, comparut seul; lui-même se déclara indigne du sacerdoce; Agobard, archevêque de Lyon, qui ne s'était point présenté, fut déposé de son siége; ce fut toute la punition des scandales. — La fin du règne de Louis eut encore quelques troubles. Il avait de nouveau divisé l'empire entre ses enfants; mais rien n'apaisait leur jalousie. Louis mourut au milieu des présages d'une anarchie nouvelle (20 juin 840). Il avait soixante-quatre ans. Il avait porté trente-sept ans le titre de roi d'Aquitaine, et vingt-sept celui d'empereur. Dans ces deux parts de sa vie, sa fortune fut diverse. Courageux, instruit, plein d'activité, il fut heureux tant qu'il reçut l'impulsion du génie de son père; dès que cette impulsion lui faillit, il sembla perdre l'usage de ses vertus; c'est un exemple de ce que peut

la volonté sur la destinée des rois. L'histoire moderne s'est accoutumée à traiter ce prince avec dédain; les vieilles chroniques l'avaient entouré d'amour : le titre de *Pieux* était un hommage; le titre de *Débonnaire* est devenu une dérision. Une étude plus sérieuse disposera les hommes à plus de justice.

Louis II, dit *le-Bègue*, fils de Charles-le-Chauve, et de sa première femme, Hermentrude, né en 846, prit le sceptre en 877. Il trouvait le royaume livré aux factions; les seigneurs avaient repris leurs trames; à leur tête était Boson, frère de la reine Richilde, veuve de Charles-le-Chauve, laquelle n'était point étrangère aux conjurations. L'hérédité n'était point alors aussi ferme qu'elle devait l'être un jour; les grands marchaient aux armes du côté de Compiègne pour disputer la royauté; Louis ne fut reconnu que par des transactions. Il distribua des abbayes, des comtés et des manoirs (Ann. de Saint-Bertin), pour se faire des défenseurs, et l'impératrice Richilde s'en vint alors apporter l'acte par lequel Charles-le-Chauve avait, avant de mourir, déféré le royaume à son fils, avec l'épée dite *de Saint-Pierre*, par laquelle il lui en donnait l'investiture. Louis fut sacré à Compiègne par Hincmar, archevêque de Reims. Le pape Jean VIII, fugitif devant les Sarrasins, avait demandé un asile à la France; Louis voulut être de nouveau sacré de sa main. Son règne fut rapide et sans influence. Les seigneurs perpétuaient les dissentions; Louis essaya de s'affermir par des traités; mais tout allait s'affaiblissant; il mourut (879) laissant le royaume déchiré et l'hérédité incertaine.

Louis III, fils de Louis-le-Bègue, partagea la royauté avec Carloman, son frère, né comme lui de la reine Ansgarde, qui avait été répudiée. Quelques uns voulurent pour cela les écarter de la couronne et la déférer à Charles, que la reine ne mit au jour qu'après la mort de Louis II. Cette anarchie fit peur; Louis et Carloman furent reconnus. C'était le moment où les Normands faisaient leurs ravages; les Gaules tremblaient devant ces irruptions, et c'est alors aussi que se préparaient les drames qui devaient finir par l'avénement d'une autre race. Louis III parut un instant dans cette lutte; le sang de Charlemagne sembla revivre, mais non son génie. Louis ayant attaqué les Normands du côté d'Amiens, les battit et les dispersa; mais dans sa victoire, il se mit à prendre la fuite n'étant poursuivi de personne, « montrant ainsi, dit le chroniqueur (Ann. de St. Bertin) par le jugement de Dieu, que ce qui s'était fait contre les Normands s'était fait par la vertu non pas humaine, mais divine. » Peu après, il mourait au monastère de Saint-Denis (882). Son frère Carloman lui survécut peu de temps, inégal comme lui aux périls de l'anarchie et des invasions (384).

Louis IV, dit d'*Outremer*, parut au trône comme un instrument de la politique, qui lentement tendait à déposséder sa race. Charles, ce fils posthume de Louis-le-Bègue, avait régné après Louis et Carloman, sous le nom de *Charles-le-Simple*. C'est dans l'histoire une époque de grande confusion et de conflits infinis. Charles, vainqueur un moment, s'était néanmoins enfui vers la Germanie, et sa femme s'était sauvée en Angleterre avec Louis, son jeune fils. La grande maison de Eudes, de Hugues et de Robert, que les événements poussaient au trône, n'y voulait point monter par la violence; elle rappela *Louis* (936) et l'aventura dans les luttes contre les factions. Il n'avait que seize ans, et il arrivait dans un royaume inconnu. Sous son nom, Hugues-le-Grand, comte de Paris, resta maître du pouvoir, et l'exerça au profit de la liberté. C'est ainsi qu'il initiait sa race à la royauté. Louis fit de vains efforts pour défendre son indépendance. Othon, roi de Germanie, frère de sa femme, se jeta au travers des luttes; la cause de Louis n'y gagna point de popularité. Il mourut d'une chute de cheval, à trente-trois ans (954). Une révolution sociale était consommée; la France entrait dans une destinée toute nouvelle.

Louis V, dit *le Fainéant*, ne fit que passer au trône. Il était petit-fils de Louis d'Outremer, et fils de Lothaire, que Hugues avait fait roi, dédaignant de l'être encore. Il mourut un an après, empoisonné, dit-on, par Blanche d'Aquitaine, sa femme. Il avait un oncle nommé Charles, fils de Lothaire, à qui l'empereur Othon avait donné la Lorraine sous la condition de foi et hommage, afin d'ôter ce pays à la France. Ce fut la cause de l'expulsion définitive de la race de Charlemagne. La nation appela au trône Hugues Capet, arrière-petit-fils de Robert-le-fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, petit-neveu du grand Eudes, le libérateur de Paris, et fils de Hugues-le-Grand, qui venait de gouverner la France avec éclat et de la défendre contre les invasions.

Louis VI, dit *le Gros*, ou *Thibaut*, fut aussi surnommé *le Batailleur*. Son règne fut un long effort d'affranchissement du peuple et de la royauté tout ensemble. Le système féodal s'était établi par des usages plus forts que les lois; son organisation était puissante; elle avait pour base *le sol; Nulle terre sans seigneur*, tel était le principe. Puis entre les seigneurs s'élevait une hiérarchie qui avait le roi à son sommet; hié-

rarchie savante, mais qui, laissant à chaque seigneurie son indépendance, et, établissant l'égalité même dans l'inégalité des dominations, devait bientôt enfanter des conflits sans règle et une anarchie sans terme. C'est cet état de guerre intestine qu'attaqua Louis-le-Gros par le glaive et par les lois. Il était fils du roi Philippe Ier et de la reine Berthe, et était né en 1078. Dès son jeune âge (1100), il s'était exercé à la lutte contre les seigneurs. Sa jeunesse fit contraste avec la vieillesse scandaleuse de son père. Devenu roi (1108), il suivit avec liberté ses desseins de politique; les seigneurs avaient essayé de s'opposer à sa royauté, il les attaqua, les battit, les divisa, et n'eut plus qu'à les frapper tour à tour dans leurs châteaux-forts. L'histoire de Louis VI est une histoire de siéges et de combats de cette sorte; rien n'est plus varié ni plus pittoresque; mais ces récits ne sauraient entrer dans le résumé que nous écrivons. — Cependant son système d'affranchissement alla se heurter contre des obstacles plus sérieux. Henri de Normandie, frère de Guillaume, roi d'Angleterre, lui avait succédé au trône; c'était là une vassalité redoutable. Louis n'en fut point effrayé. La guerre éclata; Henri l'anima en secondant l'indépendance des châteaux-forts; Louis la soutint en attaquant et démolissant tous ces asiles de révolte. Le siége de la Roche-Guyon, celui du Puiset, celui de Crécy, ressemblent à des drames où s'étalent le meurtre et la vengeance; rien de plus saisissant que ces récits. Ainsi se passait la vie de Louis à des batailles contre les tyrans. La guerre avec le roi d'Angleterre eut des alternatives diverses dans ces combats épars; mais la royauté de France suivait son instinct d'unité, et par degrés, dans les contestations féodales, la faiblesse s'accoutumait à se tourner vers cette naturelle protection pour échapper aux oppressions, soit qu'elle appelât ses armes, ou simplement l'autorité morale de ses décisions. — A côté du roi Louis VI, se montre la figure vénérable de l'abbé Suger, instrument principal de sa politique. C'est lui qui nous a transmis l'histoire complète de ce règne de rénovation. Pendant que le roi tenait l'épée, le ministre avait soin du gouvernement. Le pape Calixte II eut en eux un appui contre l'empereur Henri V. Les églises de France avaient retrouvé la paix; les châtelains les plus oppresseurs étaient domptés. Alors parut une institution qui devait couronner la politique de Louis-le-Gros, l'*établissement* ou le *renouvellement* des communes. Louis mourut au milieu de cette grande réforme du royaume. Sa maladie fut longue, sa mort chrétienne et touchante. « Ne pleure pas, disait-il à l'abbé Suger, ne pleure pas sur moi, mon ami, mais plutôt triomphe et réjouis-toi de ce que la miséricorde de Dieu m'a donné, comme tu le vois, les moyens de me préparer à me présenter devant lui. » (Suger). Il mourut le 1er août 1137. Ce ne fut point un de ces hommes qui refont les siècles ou les modifient par des coups soudains; ce fut un homme éclairé, honnête, juste, ayant le sentiment de la grandeur royale et des devoirs de la royauté. Il défendit les églises; c'était défendre le peuple. Son règne fut exempt de violences; il ne fut pas exempt de gloire. On lui a reproché d'aimer l'argent; mais il l'employa pour entretenir son armée de fidèles contre les oppresseurs. Il ne manqua pas de finesse dans la politique; on le vit dans ses démêlés avec le roi d'Angleterre. Toutefois Henri fut plus prompt dans ses desseins et plus hardi dans ses négociations. L'habileté de Louis fut plus réservée, comme celle d'un prince qui veut d'abord avoir de la probité.

Louis VII, dit le *Jeune*, fils de Louis le Gros, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il monta au trône (1137). De là peut-être le surnom de *Jeune*. L'histoire lui donne aussi le nom de *Pieux*. Ce lui fut une heureuse fortune de trouver à la mort de son père le sage ministre Suger, et il sut retenir auprès de lui un si bon conseiller politique. La France était paisible, et voyait, sans trop s'y mêler, les troubles des États voisins, surtout les conflits de la papauté et de l'Empire. Pourtant une guerre intérieure se ralluma; l'élection de l'archevêque de Bourges en fut l'occasion. Le roi contestait cette élection; le pape la soutint; l'archevêque, Pierre de La Châtre, s'enfuit dans les terres du comte de Champagne; le roi l'y poursuivit avec d'atroces vengeances. Treize cents personnes s'étaient enfermées dans l'église de Vitry; on y mit le feu, et elles périrent dans les flammes. Louis, déchiré de remords, demanda grâce au pape, reconnut l'archevêque et voulut expier ce crime par un croisade. — C'était le temps où la parole de saint Bernard ravivait ces expéditions lointaines. Suger ne partageait point cet enthousiasme; il voulut en vain retenir le roi; les populations se précipitaient, le roi suivit ce torrent. Louis fut brillant dans les batailles d'Orient. Mais il échoua contre la perfidie des Grecs de Constantinople : de grands désastres frappèrent son armée. En même temps lui venaient des malheurs d'une autre sorte. La vertu d'Éléonore de Guyenne, sa femme, lui était suspecte. Le prince d'Antioche s'était rendu maître du cœur de la reine. Des deux côtés s'élevèrent des pensées

de divorce. On arriva à Jérusalem sous de telles impressions et de tels présages ; mais la séparation ne se consomma qu'après le retour en France.— La croisade n'avait point été fortunée ; Suger était mort, le conseil manquait au jeune roi, il ne lui restait que le ressentiment d'une injure ; dans une assemblée d'évêques il fit constater un empêchement de parenté avec Éléonore, et le mariage fut dissous. Éléonore s'enfuit en Guyenne. Sa vie allait devenir un roman plein d'aventures; les plus grands princes tournèrent leurs vœux vers elle. Elle choisit Henri, duc de Normandie, qui bientôt allait devenir roi d'Angleterre. Ce fut le point de départ d'une longue suite de guerres et de calamités pour la France. Louis s'aperçut de sa faute, et il s'efforça de la réparer. Déjà tout était mêlé par les conflits des droits transférés au roi d'Angleterre. Une première guerre éclata entre Henri II et Louis VII au sujet du comté de Toulouse. Les succès furent divers; il y eut des trèves ; mais les droits restaient indécis. Il était réservé à d'autres temps de les résoudre par l'unité de la monarchie. — Louis VII s'était remarié à Constance, fils d'Alphonse, roi de Castille. Il en eut un fils qui devait être célèbre sous le nom de Philippe-Auguste. Il le fit sacrer en le mariant avec Isabelle, fille du comte de Hainaut. Il semblait présager sa destinée, et il mourut (1180), laissant lui-même une renommée de roi honnête, bienveillant et populaire.

Louis VIII, dit *Cœur de Lion*, fils de Philippe Auguste, était né en 1187. Il avait été, du vivant de son père, mêlé aux guerres d'Angleterre, et y avait déployé de la vaillance. Les Anglais mêmes l'avaient appelé au trône par suite de leurs griefs contre Jean Sans-Terre, qui avait usurpé la couronne par le meurtre de son neveu Artus. Louis, qui venait de se marier avec Blanche de Castille, l'illustre reine, en était devenu l'héritier du chef de sa femme, issue d'une fille du roi Henri II. Philippe-Auguste envoya son fils soutenir son droit en répondant à l'appel des Anglais mécontents. Mais la mort de Jean Sans-Terre désarma les ressentiments, et Louis ne fit que montrer à l'Angleterre des vertus héroïques. Peu après, il montait au trône de France, mais pour n'y paraître que peu de temps. — Philippe-Auguste avait épuisé son génie à chasser les Anglais de leurs domaines de France; Louis VIII délaissa cette œuvre politique. La guerre contre les Albigeois lui sembla plus nécessaire, et il alla mourir au siége d'Avignon, après deux ans de règne. Par bonheur, il laissait la régence à la reine Blanche et le trône à Louis IX.

Louis IX, dit *saint Louis*, avait douze ans à la mort de son père (1226). Cette minorité fut un signal de sédition. Les barons et les princes crurent le moment propice pour ressaisir leur indépendance. La reine Blanche s'arma contre eux de courage et de sagesse. C'est au milieu des combats qu'elle fit l'éducation de son fils. Cette éducation fut un chef-d'œuvre. « Mon fils, lui disait-elle, j'aimerais mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel. » En en faisant un saint, elle en fit un roi. A peine put-il tenir une épée, que Louis se jeta dans les batailles.

Devenu majeur à 21 ans (1236), il entra plus pleinement dans le gouvernement de son royaume. Déjà la paix avait été conquise par le glaive, il fallait la maintenir par les réglements. Dés lors apparaît son génie comme sa piété. Dans la seconde année de son règne ; il alla à Sens pour recevoir la couronne d'épines, qu'il avait fait racheter des Vénitiens, et il la rapporta à Paris en grande pompe, marchant nu-tête et pieds-nus du bois de Vincennes à Notre-Dame. C'est pour cette sainte relique qu'il fit bâtir la Sainte-Chapelle, ce poétique ornement de son palais, objet d'admiration pour les âges à venir. Louis n'avait de sollicitude que pour son royaume. En 1239, le pape Grégoire IX avait excommunié Frédéric II, et il offrait l'empire à Louis pour son frère le comte d'Artois. Le sage roi refusa cet honneur redoutable, et défendit que des deniers fussent levés en France pour soutenir la guerre du pape contre Frédéric; mais, lui-même, il continuait de frapper les seigneurs rebelles. En 1241, dans une cour plénière tenue à Saumur, il avait investi son frère Alphonse du Poitou, de l'Auvergne, de l'Albigeois, et avait imposé l'hommage à ses vassaux pour ces comtés. Le comte de la Marche refusa d'obéir; il était soutenu par Henri III, roi d'Angleterre. Louis IX courut au rebelle, battit les Anglais à Taillebourg, et deux jours après à Saintes dicta la paix et pardonna au comte. Le roi anglais paya une trève de cinq ans 5,000 livres. Ainsi s'affermissait au dedans et au dehors l'autorité du monarque par l'énergie et la clémence. — Peu après (1244), Louis, frappé d'une maladie dont la première atteinte s'était fait sentir dans cette campagne de la Saintonge, arriva aux portes de la mort. La désolation était partout, le peuple courait aux églises, et le palais était dans les larmes. Tout à coup Louis paraît revenir à la vie, et prononce ces mots : *La lumière de l'Orient s'est répandue sur moi par la grâce du Seigneur, et m'a appelé d'entre les morts.* » Après quoi il demande une croix, et fait vœu de s'armer pour la délivrance de Jérusalem. « Quand la *bonne dame sa mère le vit croisié*, dit Joinville, elle fut

aussi transie comme s'elle l'eust veu mort. » Alors les nouvelles de l'Orient étaient tristes pour les cœurs chretiens. Les premières croisades avaient été désastreuses, et de nouveaux Barbares, chassés de la Perse par les Tartares, étaient venus remettre le comble aux malheurs de la Terre-Sainte. Louis IX avait gémi au récit de ces calamités; il espéra rétablir l'honneur des armes chrétiennes et venger le tombeau de Jésus-Christ. C'était là tout l'objet de la chevalerie de ces temps de foi, et il a mal convenu à des temps sceptiques de juger cet enthousiasme et de le condamner comme une faiblesse ou une folie. — La croisade de saint Louis entraîna tous les princes (1249). Tous rivalisaient de courage; un moment on put croire la Terre-Sainte délivrée. La prise de Damiette fut pleine d'éclat; puis vint la bataille malheureuse de la Massoure, où le comte d'Artois, par son aveugle ardeur, se fit tuer. Ce fut le commencement de malheurs étranges : les maladies ravagèrent l'armée; Louis IX n'évita pas la contagion, et bientôt il tomba prisonnier aux mains des Infidèles; c'est le drame le plus héroïque de sa vie. Il étonna les Barbares par sa fermeté, et il dicta les conditions de sa délivrance. Lorsque la rançon fut payée, messire Philippe de Montfort s'en vint dire au roi qu'il avait *mécompté les Sarrazins d'une ballance qui valait dix mil livres*, « dont le roi se courrouça asprement. » Il commanda à Montfort de compléter la somme, déclarant qu'il ne partirait pas auparavant. Louis IX alla séjourner quatre ans encore dans la Terre-Sainte, non plus pour guerroyer, mais pour affermir ce qui restait d'établissements chrétiens. Il répara les fortifications de Césarée, de Philippes, de Joppé, d'Acre et de Sidon. Il fit des réglemens et des traités, et rendit le nom chrétien imposant par sa fermeté et par sa justice. — Sa mère cependant le rappelait de ses vœux. Elle avait admirablement gouverné le royaume. Elle avait contenu de nouveaux essais de révolte; elle avait soumis l'Université de Paris à des règles de discipline; elle avait eu surtout à lutter contre une sédition nouvelle qui avait ému le peuple, la sédition des *Pastoureaux*, sorte de bandits, fanatiques qui faisaient du crime et du meurtre une inspiration de piété. La mort la surprit au milieu de ces travaux de royauté. A cette nouvelle la douleur de Louis fut profonde. Il alla tomber dans sa chapelle au pied de l'autel en s'écriant : « Mon Dieu, soyez béni pour m'avoir conservé longtemps une mère si digne d'être aimée. Vous me l'enlevez, soyez béni encore. » Dès ce moment, il ne songea qu'à retourner en France; mais ce ne fut pas sans avoir encore travaillé à la défense et à la sécurité de la Palestine. — Rendu à son royaume, Louis reprit l'œuvre de sa mère et la sienne par des réformes dans l'administration et dans les lois. Il eut encore à tirer l'épée contre Enguerrand de Coucy et quelques autres seigneurs qui renouvelaient leurs violences. Il eut aussi à se mêler aux affaires du dehors par des mariages et par des traités; il régla utilement les droits de la France et de l'Arragon, mais moins heureusement ceux de la France et de l'Angleterre. Il crut par l'hommage-lige enchaîner suffisamment à la couronne un vassal qui allait garder dans ses mains la Guienne et tout le midi. Il avait d'ailleurs fondé une puissante marine, et il put croire avoir mis la France à l'abri des entreprises. Alors enfin commencèrent les drames de Naples, de Sicile, par les rivalités de Mainfroi et de Conradin, et ensuite par les victoires de Charles d'Anjou. Mais c'est au gouvernement proprement dit que s'appliquait le génie du roi. Quinze ans furent donnés au renouvellement des lois et de la justice. Les *Etablissements* de saint Louis sont un des grands monuments de notre histoire. Les bailliages furent institués; ce fut l'organisation de l'appel à la justice du roi contre la justice des seigneurs. La *preuve par témoins* fut substituée à l'épreuve barbare des duels. Une ordonnance régla le *fait des monnaies*, de manière à donner cours dans tout le royaume à la monnaie du roi. L'unité arrivait ainsi par tous les moyens. En même temps la religion présidait à la réforme des mœurs; les lettres et les études restaient sous le patronage de l'Église; la Sorbonne était fondée; nulle amélioration n'échappait à la sollicitude du monarque. — C'est lorsqu'il eut ainsi renouvelé le gouvernement et affermi la paix que Louis IX se ressouvint des saints lieux toujours en proie aux Barbares, Il tenta une nouvelle croisade; soixante mille hommes s'embarquèrent à Aigues-Mortes, et cela seul indique le degré de puissance où la France était arrivée. Mais l'entreprise fut funeste. Louis voulut commencer la croisade par le siége de Tunis; la peste se déclara dans son armée, et lui-même fut atteint de la contagion. Sa mort fut celle d'un héros et d'un saint (1270). Il écrivit, pour son fils, des *enseignements* « qu'il lui commanda de garder comme par testament et comme son hoir principal » (Joinville). Jamais la sagesse royale n'avait trouvé d'expression si ferme et si pure. Louis IX est resté le plus grand des rois, parce qu'il en fut le plus chrétien.

Louis X, dit le *Hutin*, né en 1289, fut roi en 1314. Il succédait à Philippe-le-Bel, son père, lequel avait succédé à Philippe-le-Hardi, fils de

saint Louis. La politique royale avait suivi son cours, et même elle risquait de dépasser son but, par la lutte déclarée de Philippe-le-Bel contre la papauté. Les rois désormais tendaient à absorber en eux-mêmes toute la puissance, même celle qui ne s'exerce qu'en vertu des lois obligatoires pour la conscience des hommes. De là la première origine de quelques méprises sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise. — Les commencements du règne de Louis X furent troublés par des actes de justice sanglante. Le peuple était oppressé par les impôts. On pensa désarmer la plainte et la colère par le sacrifice d'Enguerrand de Marigny qui avait été, disent les chroniques, *coadjuteur* de Philippe-le-Bel en son gouvernement du royaume. Les richesses du ministre lui furent un crime; il fut pendu au gibet de Montfaucon. Il y eut comme une ardeur de supplices; on brûla des empoisonneuses; on vit partout des crimes secrets. — Louis X ne régna que deux ans; il ne fit que prêter son nom à son oncle Charles de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, qui exerça l'autorité par des vengeances. Le nom de Louis-le-Hutin n'est pas moins resté sur une ordonnance célèbre d'affranchissement, qui sembla compléter l'œuvre de Louis-le-Gros. « Comme selon le droit de nature chacun doit naître Franc, disait le roi, Nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit accordante au nom... avons ordonné et ordonnons que généralement par tout notre royaume, franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions. » C'est tout ce qui reste de ce règne. Louis mourut en 1316, laissant le royaume engagé dans une guerre avec la Flandre, et frappé par les fléaux du ciel.

Louis XI, fils de Charles VII, naquit à Bourges le 3 juillet 1423. C'est un des caractères les moins connus et les plus flétris de l'histoire. Il se révéla dès le jeune âge par son antipathie pour Agnès Sorel et les favoris de son père. A 17 ans il entra dans une guerre d'opposition connue sous le nom de *Praguerie*. Charles VII fut obligé de marcher en armes contre les révoltés; les rebelles obscurs furent punis; Louis se fit pardonner par des paroles de zèle et de soumission. Pendant quelque temps, en effet, il défendit vaillamment l'honneur du roi contre les armes anglaises; puis, emporté de rechef par sa haine contre les courtisans, il fit des cabales pour enlever le trône à son père, qui le laissa libre de s'en aller, comme dauphin, exercer son esprit de réforme et d'indépendance dans le Dauphiné. Mais, là encore, il reprit ses mauvais desseins, et le roi fut obligé de faire marcher une armée pour se saisir de sa personne. Louis s'enfuit dans le Hainaut, désolant son père par sa rebellion obstinée. C'est là qu'après cinq ans vint le trouver la royauté (1461). La joie lui fit oublier de rendre à son père les derniers devoirs, mais non de punir ceux qui avaient été chargés de frapper ses révoltes. Ce début de règne révéla toute une politique nouvelle. Il écarta du trône tout ce qui était grand, il éleva tout ce qui était petit. Son barbier devint ambassadeur et son médecin chancelier. Il eut besoin d'impôts, et il les établit de sa pleine puissance. Les bourgeois de Reims essayèrent de résister, six eurent la tête tranchée. Partout où quelque trouble parut naître, la répression fut soudaine. — Toutefois, il créa quelques institutions de liberté ou de justice. En 1462, il établissait le parlement de Bordeaux; en 1463, l'université de Bourges. En même temps il rentrait dans les villes de Picardie qui avaient été cédées à Philippe de Bourgogne, moyennant quatre cent mille écus d'or. Ce fut l'occasion de la guerre du *bien public*, entreprise par les seigneurs mécontents; il y eut un combat douteux à Montlhéry, et la guerre s'acheva par le traité de Conflans (1465). Louis XI, peu expert aux batailles, se réservait l'intrigue où il excellait; tout ce qu'il avait concédé fut bientôt repris. Mais un rival lui vint; Charles-le-Téméraire, succéda au duché de Bourgogne, et la guerre menaça de se rallumer. Louis pensa la prévenir par une conférence avec le duc de Bourgogne, qui le retint son prisonnier à Péronne (1468). La politique devenait une émulation de perfidie. Louis XI fut obligé de subir les conditions d'un tel vainqueur, et il réserva sa vengeance pour d'autres temps. — Le duc de Berry, frère du roi, était entré dans la ligue du *bien public*; Louis l'éloigna du contact des révoltés en lui faisant accepter la Guyenne pour apanage, au lieu de la Champage et de la Brie. En même temps il le punit dans la personne de son conseiller, le cardinal de La Balue, qu'il tint en prison à Loches pendant onze ans, avec des raffinements étranges de sévérité. — C'était le temps des luttes sanglantes d'Edouard IV et d'Henri VI en Angleterre (1470-1471); Louis XI n'y prit qu'une part douteuse. Les grands vassaux de France en profitèrent pour essayer des ligues secrètes. Le roi les déjoua par sa politique comme par ses armes (1472). Le crime même, pense-t-on, lui fut en aide; le duc de Guyenne périt empoisonné par une pêche partagée avec sa maîtresse, la dame de Monsoreau. Le comte d'Armagnac fut assiégé à Lectoure, et mis à mort après la capitulation. Le duc de Bourgogne était plus redoutable; il désola la Picardie et vint assiéger Beauvais; Jeanne Hachette sauva la ville. Le roi, peu après, reprit toutes

les places que le duc avait ravagées (1474). La paix se fit pour quelques jours, pour être suivie d'une ligue entre le roi d'Angleterre Edouard, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne. Le connétable de Saint-Paul se mêlait aux cabales; le roi rompit la ligue en achetant les ministres d'Edouard, et opposa les Suisses au duc de Bourgogne. Celui-ci, réduit à ses forces, convint d'une trève de neuf ans, et livra le connétable, qui fut décapité (1475). La guerre du duc de Bourgogne et des Suisses n'en fut pas suspendue; ils le battirent à Morat. Le duc se jeta sur la Lorraine, et assiégea Nancy; le duc de Lorraine accourut avec les Suisses, et Charles-le-Téméraire périt dans un combat sous les murs de cette ville. Louis XI, à cette nouvelle, se saisit de toutes les places qu'il avait perdues (1477-1478). C'est alors que le roi fit faire le procès à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, pour crime de lèse-majesté. On l'accusait d'avoir voulu livrer le roi au duc de Bourgogne; sur ce soupçon, il eut la tête tranchée. On a écrit que ses enfants furent mis sous l'échafaud pour être tachés du sang de leur père; c'est une atrocité qui n'est point avérée dans l'histoire. Ce qui est certain, c'est que Louis XI dépassait la vieille politique de la royauté; il tendait à tout abaisser autour de lui, et c'est pour cela même qu'il refusa le mariage de Marie, l'héritière de Bourgogne, soit avec le dauphin, soit avec tout autre prince qu'il aurait eu sous la main. Il s'en suivit que Marie transféra les Pays-Bas dans la maison d'Autriche en épousant Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Louis XI sentit soudain sa faute, et il s'efforça de la réparer par un traité avec Edouard IV; il s'obligeait à payer cinquante mille écus pendant cent ans, à partir de la mort de l'un d'entre eux. De la sorte, il réduisait Maximilien à ses seules forces, et il laissait en suspens cette fatale question des vieux droits de l'Angleterre sur la Normandie et sur la Guyenne (1479). Cependant Maximilien rompit les trèves, et le roi s'empara de la Franche-Comté. Peu après (1482) mourait Marie de Bourgogne. Elle laissait une fille de cinq ans. Un traité se fit à Arras, qui assurait le mariage de cette princesse avec le dauphin; c'était faire rentrer la Bourgogne dans la dépendance de la France. Mais Louis XI mourut, et le mariage n'eut pas lieu. L'avenir garda ses germes de guerre et de malheur. — Tel est l'abrégé rapide de cette vie toute remplie d'une seule pensée, la destruction des grandes existences de vassaux, restées debout auprès de la royauté. Ce fut une exagération emportée des desseins de Louis-le-Gros et de saint Louis. Louis XI, à force d'abaisser toutes les grandeurs, abaissa la sienne. Il semblait devoir être le plus populaire des rois, et le peuple même s'est mépris sur les profits de sa politique; c'est qu'elle fut mêlée de violences et de supplice. Rien de plus bizarre d'ailleurs que son caractère. Tour à tour avare et généreux, défiant et téméraire, trivial et superbe, populaire et hautain, abject et magnifique, la postérité, comme son temps, a pu porter sur lui des jugements contraires. Comines, son conseiller, l'a bien fait connaître; à lire ses curieux mémoires, on croit voir un mélange de vertus douteuses et de vices qui ressemblent à des qualités; c'est en un mot un personnage qu'on tremble de louer et dont on a peur de médire. Il y a dans les *chroniques* de quoi faire de Louis XI un grand roi et un odieux despote. C'est ce qui explique pourquoi l'histoire écrite de nos jours n'a vu en lui qu'un personnage de fantaisie; l'histoire sérieuse y découvre un des caractères qui ont le plus influé sur le renouvellement de l'autorité.

Louis XII, dit le *Père du peuple*, était fils de Charles duc d'Orléans et de Marie de Clèves, et petit-fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, noms tristement mêlés aux malheurs du règne de Charles VI. Il était le premier prince du sang à la mort de Louis XI, et Charles VIII ne laissant pas d'héritier, Louis vint au trône, après avoir passé sa jeunesse dans les frivolités et les plaisirs (1498). Il avait trente-six ans. Sa vie devint aussitôt sérieuse et appliquée. Il avait pris part à des cabales sous Charles VIII, et à la guerre de Bretagne, suscitée par les mécontents. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et demeuré longtemps captif, quelques-uns craignirent qu'il ne se souvînt de son injure : « Le roi de France, dit-il, ne venge pas les querelles du duc d'Orléans. » Cette parole fut le début de son règne. A peine roi, Louis XII épousa Anne de Bretagne; ce mariage allait lier la Bretagne à la France et affermir l'unité de la monarchie. En même temps Louis se souvint de ses droits sur le Milanais, droits venus de Valentine, et déjà revendiqués par les armes de Charles VIII; ce fut la raison d'expéditions nouvelles en Italie. Le Milanais fut conquis en vingt jours. Le roi entra à Milan en victorieux (1499); mais il y eut des retours soudains, et il fallut recommencer les batailles (1500). Louis XII et Ferdinand-le-Catholique convinrent de se partager le royaume de Naples; en quatre mois tout fut soumis (1501). De grands capitaines brillaient dans les armées de France et d'Espagne; l'histoire nomme surtout Gonsalve de Cordoue et Louis d'Armagnac, duc de Nemours. Mais la victoire fit des rivalités; le partage du royaume conquis donna lieu à des

ruptures, et la guerre éclata entre les vainqueurs (1502-1503). Un traité fait à Lyon semblait devoir tout apaiser. Louis envoya l'ordre à ses généraux de suspendre les combats; mais les généraux de Ferdinand reçurent d'autres avis, et à huit jours de distance deux batailles étaient livrées inopinément, l'une à Seminare, l'autre à Cerignole, toutes les deux fatales à la France; le duc de Nemours perdit la vie à Cerignole; tout le pays resta au pouvoir des armées de Ferdinand. L'armée de France ne put que sauver l'honneur par des luttes héroïques; elle acheva de périr par les maladies, il n'en rentra que des débris. — Cependant des changements se firent en Espagne par la mort d'Isabelle de Castille. Une de ses filles, Jeanne *la Folle*, était devenue la femme de Philippe, fils de l'empereur Maximilien. Ferdinand disputait la Castille à son gendre, et, pour se donner contre lui de la force, il épousa Germaine de Foix, fille de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, qui donna pour dot à sa nièce ses droits sur le royaume de Naples. Ce fut alors une étrange confusion dans la politique. Ce Philippe, devenu roi de Castille par son mariage, mourut au bout d'un an, laissant un enfant au berceau, et, selon son intention, Louis XII fut déclaré par les Etats de Flandres tuteur de cet enfant, qui devait être Charles-Quint. En même temps les Génois se révoltaient, et Louis XII passait en Italie pour les réprimer. Sa cote d'armes portait un essaim d'abeilles avec ces mots : « *Non utitur aculeo rex cui paremus.* » C'était un emblême de justice clémente. Les Génois rentrèrent dans la soumission.

La France commençait alors à porter ombrage aux états d'Europe par sa forte unité d'empire, et par l'ascendant qu'elle gardait en Italie, malgré ses revers. Vainement les aversions se dissimulaient par des traités; une vaste ligue, signée à Cambray, devait unir le pape Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France et le roi d'Espagne; elle se proposait d'enlever aux Vénitiens ce qu'ils avaient conquis sur chacune de ces puissances; mais les Vénitiens semèrent la défiance parmi les confédérés, et Louis XII parut seul pour combattre (1508-1509). Il battit les Vénitiens à Agnadel, et alors les confédérés se précipitèrent pour prendre part à la dépouille des vaincus. La jalousie éclata; Louis XII, malade, repassa les monts; les Vénitiens reprirent ce qu'ils avaient perdu, et le pape ne songea plus qu'à se délivrer, même par la guerre, du redoutable secours des armes françaises. Ce fut alors une horrible confusion de batailles en Italie (1510-1511), et toute l'Europe, en dépit de la ligue de Cambray, finit par être armée contre Louis XII. Il fallut céder à cette supériorité de forces, et toutefois Louis XII essaya des luttes nouvelles (1512); Louis de La Trémouille alla pour la troisième fois s'emparer du Milanais; mais une dernière victoire remportée par les Suisses à Novarre, consomma la perte de l'Italie. A ce moment la France eut à se défendre elle-même. L'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VIII et les Suisses unirent leurs efforts contre Louis XII. Les Anglais furent vainqueurs à Guinegate, et se rendirent maîtres de Terouène et de Tournay. Louis se sauva par des traités (1514). La reine Anne de Bretagne venait de mourir. Louis épousa Marie, sœur de Henri VIII, quoique fiancée au jeune archiduc Charles. Un an après il n'était plus (1515).

Il semble, après le résumé d'une telle vie, que l'histoire se trouve ici en regard d'une époque fatale et sinistre; mais, par un étonnant contraste, ce règne si plein de combats et de revers fut pour la France un temps de prospérité et de grandeur. « Il ne courut oncque, dit Saint-Gelais, du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien. » Louis XII avait, dès le début de son règne, diminué les impôts; il évita de les rétablir, et on lui sut gré de son gouvernement paternel et économique. Le royaume enfin ne cessa de jouir de la paix, même au milieu des adversités de la guerre. « La justice, dit encore Saint-Gelais, ne fut oncque tenue en si grande vigueur qu'elle l'est du temps de ce règne; tellement que le plus petit a justice contre le grand, sans faveur aucune. » L'histoire a pris plaisir à dire l'amour du peuple pour le roi; c'est à sa mort surtout qu'éclata cet amour par une douleur qui ne s'était jamais vue. Dès le matin, les vingt-quatre crieurs de la ville de Paris s'en allèrent par les rues, *disant en telle manière honorable :* « Priez Dieu pour l'âme du très chrétien père du peuple, magnanime Louys, par la grâce de Dieu roy de France. » Et à ces nouvelles tout le peuple s'émut; chacun pensait avoir perdu son père; grands et petits, riches et pauvres, guerriers et marchands, allèrent confondre leur deuil autour du cercueil du bon roi, exposé en son palais des Tournelles. L'histoire n'a pas d'autre hommage à ajouter à une telle douleur.

Louis XIII, surnommé le *Juste*, paraît un siècle après Louis XII, siècle rempli de révolutions, où les calamités suivent les victoires, où la guerre civile a ses déchirements et la politique ses réparations, et qui, commençant par le règne brillant de François Ier, arrive par des meurtres et des fêtes, par des guerres de religion et des scandales de cour à la transaction

politique d'Henri IV. — Louis XIII était fils de Henri IV et de Marie de Médicis. Il naquit le 27 septembre 1601 et fut roi le 14 mai 1610. Sa mère, reconnue régente, le maria en 1615 à Anne d'Autriche; il venait d'être déclaré majeur à quatorze ans. — Le règne s'ouvrit par une assemblée d'états-généraux. Ce fut une assemblée brillante par des discussions dogmatiques mais inutile aux affaires de l'état; le cardinal du Perron y jeta de l'éclat, et Richelieu, évêque de Luçon, y montra sa destinée. — Des mécontentements survivaient, et la religion protestante couvrait les prétentions des seigneurs du nom de la conscience et de la liberté. Le prince de Condé s'était fait le chef de ce qu'on appelait alors les hugenots; c'était tout le déguisement nouveau de la vieille indépendance des vassaux. On les désarma par un traité (traité de Sainte-Menehould). D'autre part les favoris de cour donnaient des prétextes à l'irritation. Marie de Médicis avait livré le gouvernement à Concini, maréchal d'Ancre, et à Eléonore Galigaï, sa femme. Tout se remplit de cabales; on emprisonna Condé; la vengeance bouillonna au cœur des princes. Le maréchal d'Ancre les défia par des abus de puissance, et c'est en ce moment qu'il fit Richelieu secrétaire-d'État. En même temps un autre favori, de Luynes, dominait le jeune roi. Il lui conseilla de s'affranchir du maréchal d'Ancre. Vitry, capitaine des gardes, eut l'ordre de l'arrêter. Le maréchal voulut se défendre, on le tua sur le pont du Louvre. Peu après le parlement faisait trancher la tête à la veuve de Concini (1616). Tel fut le début du règne de Louis XIII; la guerre civile s'apaisa; Marie de Médicis fut reléguée à Blois, d'où on la fit échapper pour couvrir quelques nouvelles tentatives de rebellion. Tout s'acheva par un nouveau traité (1620). — Peu après, le midi de la France eut des conflits plus sérieux. Le roi voulut réunir le Béarn à la couronne et forcer les protestants à restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. Une véritable guerre s'alluma. Le roi marcha en personne, prit des villes, livra des combats, et partout montra un brillant courage; mais il échoua devant Montauban, dont il fut obligé de lever le siége. Sa mère avait encore fait des cabales; Richelieu vainquit ces essais nouveaux, et y gagna plus de faveur. Il fut fait cardinal, et dès ce moment le règne de Louis XIII semble n'être que le règne de son premier ministre (*voy.* RICHELIEU).

La guerre dite de *trente ans* était allumée en Europe. La France y prit part plus encore par la politique que par les armes. La guerre civile continuait dans le midi et dans le Poitou. Les rebelles avaient appelé les secours des Anglais, et ainsi la noblesse française perdait le prix de son courage en ouvrant le royaume aux armes de ses ennemis. Le roi, conduit par son ministre, reparut aux combats. La guerre dura deux ou trois ans; elle s'acheva par le siége de La Rochelle, qui dura dix-huit mois.: c'est l'événement le plus éclatant du règne. L'Angleterre avait envoyé sa flotte pour protéger la ville, boulevard des calvinistes. Une digue jetée dans la mer protégea les travaux des assiégeants. Le roi fut présent à tous les faits d'armes; plus de trois cents boulets passèrent par dessus sa tête; son courage était calme; il semblait n'avoir pas plus de souci du péril que de la gloire. Enfin, la ville fut emportée; ce fut la fin de ces affreuses guerres, allumées sous le prétexte de la religion, mais fomentées et soutenues par l'esprit de révolte et d'indiscipline. L'esprit moderne n'a pas vu que la liberté des huguenots, servie par l'épée de Rohan et de Condé, n'était qu'un dernier effort des barons qu'avaient réduits Louis-le-Gros et saint Louis. — Une guerre en Italie, entreprise pour le duc de Nevers, devenu duc de Mantoue, occupa les armes et la valeur de Louis XIII. Un traité ratifia ses victoires (1629). Pendant ce temps, de nouvelles cabales s'étaient formées, et Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, s'y était jeté avec son génie médiocre, indécis et mécontent. Le duc de Montmorency se précipita dans ce péril. Richelieu suivait les trames, et lorsque Montmorency crut le moment venu de les soutenir par l'épée, il se trouva seul, Gaston l'avait délaissé; il fut pris les armes à la main à Castelnaudary, et peu après Richelieu lui faisait trancher la tête à Toulouse.

Cependant la guerre de trente ans suivait son cours, et Richelieu, en même temps qu'il frappait les rebellions protestantes dans l'intérieur, favorisait les armes et la politique des états protestants au dehors. Sa pensée était l'abaissement de la maison d'Autriche, non comme principauté catholique, mais comme empire prépondérant, qui ceignait et pressait la France par tous les points. Louis XIII suivit cette impulsion, et ses armes furent heureuses, soit au nord, soit au midi. Mais il ne devait pas jouir de ces grandes luttes. Le dernier acte politique de son règne fut un triste drame. Une conjuration d'étourdis s'était tramée à la cour contre Richelieu. A la tête de cette entreprise était Cinq-Mars, jeune et brillant seigneur, qui avait séduit le roi par sa bonne grâce, mais qui se crut de force à lutter de génie avec le terrible ministre. Le favori fut sacrifié; il périt à Lyon avec son ami de Thou. Peu après mourait Ri-

chelieu, et après Richelieu Louis XIII. Un autre règne allait achever par la gloire ce qui avait été commencé par la politique. — Sur son lit de mort, Louis XIII se fit amener le dauphin, qui n'avait que quatre ans et demi. On venait de le baptiser ce jour-là même. « Comment vous appelez-vous à présent? lui dit le roi.—Je m'appelle Louis XIV, répondit l'enfant.—Pas encore, mon fils, reprit le roi, mais ce sera peut-être bientôt, si c'est la volonté de Dieu. » — Louis XIII n'avait à sa mort que quarante-deux ans. Il n'avait pas été un grand monarque, il avait été un roi honnête, chaste et sévère. Son règne fut un des grands règnes de France, sinon par l'action directe de son génie, au moins par l'autorité qu'il laissa prendre au ministre extraordinaire qu'il eut sous la main. Sa pensée eut peu d'élan, et souvent son âme parut être glacée; mais sa froide intelligence ne manqua pas de droiture, et sa raison fut plus forte que ses antipathies. Il aima les arts; il cultivait la musique et faisait des chants d'église. Ce qu'il eut de plus royal, ce fut le courage; de plus utile, ce fut le bon-sens; de plus exemplaire, ce fut l'innocence des mœurs. Sa foi chrétienne était vive; il voua la France à la Sainte-Vierge.

Louis XIV, fils de Louis XIII, naquit le 16 septembre 1638, après vingt-trois années d'un mariage stérile, On l'appela pour cela *Dieudonné*. L'histoire de Lous XIV est l'histoire d'un siécle entier; c'est la plus grande époque des temps modernes. Dans le présent ouvrage, tout se borne à marquer les traits saillants d'une telle vie. — La minorité de Louis XIV resta confiée à Anne d'Autriche, sa mère, et à Mazarin, héritier de la puissance, sinon du génie de Richelieu. Mais déjà de grands noms brillaient autour de cette royauté d'un enfant. Turenne avait paru aux armées, et Condé commençait à se révéler. Les premières années se remplissent de batailles; la guerre de trente ans épuise les peuples sans lasser les ambitions. En même temps, de grandes négociations se jettent au travers des luttes, et on arrive ainsi au traité de Westphalie, fondement du droit public de l'Europe depuis deux cents ans. L'éducation du jeune Louis se fit sous l'impression de ces grands événements. On a dit qu'elle avait été négligée; il est plus vrai de dire qu'elle ne fut point méthodique. La nature suppléa à l'imperfection des études, et la liberté même ajouta à l'élan de sa pensée et à l'énergie de sa volonté. La fronde le surprit (1648) au moment où il allait commencer à sourire à sa destinée. Il avait dix ans; il put s'initier à toutes ces vicissitudes de guerre civile mêlées de révolte et de ridicule; l'indiscipline burlesque lui fut une leçon de royauté et de grandeur. C'est au sortir de ces luttes de plusieurs années, où la France risqua de perdre sa gloire, que Louis XIV, à dix-sept ans, parut au Parlement, en habit de chasse, pour ordonner l'enregistrement d'une loi qui donnait lieu à des résistances. — Peu après, le *traité des Pyrénées* (1659) vint annoncer à l'Europe la virilité de Louis XIV. Mazarin l'avait laissé s'enlacer en des intrigues d'amour avec sa nièce Mancini, qu'il rêva un moment de voir reine de France; le roi s'échappa de ce péril, et Mazarin fut le plus prompt à lui préparer un mariage politique. L'infante d'Espagne, fille de Philippe IV, apporta à la France la sécurité du côté de la Flandre, et des droits éventuels sur une couronne qui alors brillait entre toutes celles de l'Europe. Louis XIV ramena à Paris la jeune reine au milieu des pompes et des hommages; un air nouveau de majesté et de respect semblait partout répandu, et Mazarin étant mort (1661), on vit la royauté se montrer avec un caractère que les peuples n'avaient point connu. « A qui nous adresserons-nous? » vinrent dire les ministres à Louis XIV; — A moi, répondit-il; ce fut toute la révélation du règne. Cette grandeur se fit sentir à toute l'Europe. La France prit le pas dans les cours; tout s'abaissa devant Louis XIV. Son alliance avec l'Espagne ne l'empêcha point de la menacer de ses armes au moindre signe de prétention de prépondérance; il favorisa contre elle le Portugal. En même temps il suivait les événements dans tous les États, et il épiait les occasions d'augmenter sa puissance par la politique, en attendant qu'il la pût étendre par les conquêtes. La mort de Philippe IV lui fut un prétexte : il réclama la Flandre et la Franche-Comté. Turenne, Condé, Vauban, servirent son génie; une campagne rapide fit tomber toutes les places; le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) le laissa maître de la Flandre.

Dans cet espace de dix ans, toute l'administration du royaume avait été renouvelée. Colbert avait paru; il fut le plus admirable instrument de la politique du monarque. La justice, la marine, les finances, la guerre, les impôts, tout avait pris un aspect inconnu. En même temps, les lettres jetaient leur éclat, et Louis XIV les fécondait par sa protection. L'Église avait ses grands hommes; Dieu semblait verser ses plus riches dons sur la France.— Cependant cet éclat de puissance allumait l'envie en Europe, et les causes de guerre ne manquèrent pas à Louis XIV, trop enclin aux batailles. La Hollande était alors prépondérante par sa marine; la France et l'Angleterre, par des motifs différents, se liguèrent pour l'accabler. Louis XIV se char-

gea de la conquérir. Une campagne de trois mois suffit à ce dessein ; ce fut l'étonnement de toute l'Europe; c'est à cette campagne qu'eut lieu le fameux passage du Rhin, chanté par Boileau (1672). Tout pouvait s'achever par ce rapide exploit; la paix était le vœu des plus sages; Louvois, qui aimait la guerre, la perpétua; les alternatives en furent diverses; Turenne y brilla par une science militaire égale à l'éclat de son courage. Par malheur un boulet enleva ce grand homme au moment où il se croyait assuré de couronner les efforts d'une stratégie savante par une victoire définitive (1675). Les combats durèrent trois ans encore. Louis XIV dirigea lui-même les campagnes, et enfin la paix se fit à Nimègue, par des traités dont le roi dicta lui-même les conditions. Le plus éclatant avantage, c'est que la Lorraine resta à la France, et depuis elle n'en a pas été détachée. Louis XIV n'eut plus alors qu'à affermir ses frontières. Il éleva des places nouvelles et fortifia les anciennes ; la France fut entourée de citadelles. En même temps la marine arrivait à un degré de puissance que la France n'a plus connu depuis. C'est l'époque de la création de Brest et de Toulon, et aussi de la promulgation de l'ordonnance de marine, chef-d'œuvre que les Anglais admirent, et qu'ils ont imité (1681). C'est aussi le temps où naissait Versailles ; Louis XIV y transféra sa résidence; il fallait à cette royauté un palais qui n'eût point d'égal. Par malheur, les exemples ne furent point toujours également dignes de cette grandeur : Louis XIV souilla sa gloire par des adultères; mais le scandale même eut sa prétention de convenance, et quelques seigneurs ayant donné à la licence un caractère d'effronterie, le roi les chassa de sa cour. Le vice se désavouait lui-même ; mais il ne lui était pas donné de s'absoudre devant l'histoire.

Deux ans après, la guerre se rallumait faute d'exécution du traité de Nimègue (1683). De nouveaux capitaines brillaient aux armées; mais Colbert manquait à l'administration de l'État; Louis XIV dut suppléer à son génie par son activité ; il mit de nouveau l'Europe à ses pieds. Il profita de quelques années de paix pour s'occuper de grands établissements. Saint-Cyr est de cette époque. Mais en même temps se préparait en Europe une vaste ligue (1685), à l'effet d'aider la maison d'Autriche à s'emparer de l'Espagne, le cas échéant de la mort de Charles II sans héritiers légitimes. Bientôt des prétextes furent donnés aux ruptures, et celles-ci s'aggravèrent par des questions ecclésiastiques. La révocation de l'édit de Nantes, d'une part, les querelles gallicanes de 1682, d'autre part, avaient suscité des animosités. L'Europe, d'ailleurs, supportait mal la prééminence universelle de Louis XIV, et comme, à la mort de l'électeur palatin, il voulut soutenir les droits de succession de Madame, duchesse d'Orléans, la ligue ne fit que s'avancer davantage en ses desseins ; de là une guerre générale (1688). L'Angleterre y prit part avec son argent et ses flottes; l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, furent en feu. Partout la France résista à ses ennemis ; elle semblait se multiplier sous le génie du roi. Toutefois, neuf années de victoires avaient fatigué les peuples ; le traité de Ryswick les fit respirer. Au moment où on le signait, les généraux de Louis XIV continuaient de battre les armées de l'Europe; la paix sembla n'en être que plus assurée (1698). — Mais deux ans après, mourait Charles II, roi d'Espagne, dont l'Europe s'était d'avance disputé la succession (1700). Il laissait un testament que la politique la plus savante et la plus mystérieuse avait préparé. Charles II mourait sans enfant à trente-neuf ans. Il déclarait héritier de la monarchie d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du dauphin. L'Angleterre et la Hollande reconnurent d'abord le nouveau roi ; la Savoie et la Bavière se déclarèrent avec plus d'éclat ; l'empereur protesta, et bientôt il entraîna l'Europe dans une alliance d'où allait sortir une guerre plus acharnée que toutes celles qui venaient de déchirer l'Europe. Louis XIV n'avait plus l'ardeur de la jeunesse, mais il gardait la dignité de ses droits ; quelques grands hommes lui restaient, et le sentiment de sa grandeur animait encore ses armées. L'empereur lui opposa le prince Eugène de Savoie, prince qu'un dépit arma contre la France; Catinat et Villars furent dignes d'un tel ennemi : Vendôme et le maréchal de Berwich furent chargés en Espagne de l'honneur des armes françaises. Ce n'est point le lieu de dire les vicissitudes de cette guerre; elle fut longue et pleine de désastres. L'année 1706 fut surtout calamiteuse. Puis la fortune fut diverse. L'Angleterre s'était prononcée contre Louis XIV; Du Guay-Trouin et le chevalier de Forbin luttèrent avec gloire contre ses flottes. Mais le prince Eugène avait l'avantage, et déjà les frontières de la France étaient ouvertes aux armes impériales. L'ennemi s'avança jusqu'à Landrecies, et Paris fut dans l'épouvante. C'est alors que Louis XIV se montra égal à l'adversité. Il remit à Villars son salut et sa gloire ; « Si vous êtes battu, lui dit-il, je parcourrai les rues de Paris, et je vous amènerai une dernière armée, pour m'ensevelir avec elle sous les ruines de la monarchie. » Villars sauva la France à Denain ; en un mois, toutes les villes occupées par les impériaux furent aban-

données; la frontière fut dégagée; une suspension d'armes fut signée, et peu après, le traité d'Utrecht (1713) réglait les droits de l'Europe; Philippe V était roi d'Espagne. L'Empereur esssaya de lutter encore; mais un an après, il accédait au traité d'Utrecht par un traité de paix signé à Rastadt, par le prince Eugène et le maréchal de Villars. C'était une fin glorieuse de tant de guerres. Ainsi s'acheva le règne de Louis XIV; le roi mourut le 1er septembre 1715. On ne saurait dire ici tout ce qui s'était fait de grand et de mémorable dans ce règne de près d'un siècle. Tout s'était transformé; les mœurs, les arts, les études, la guerre, le commerce, la cour, la ville, le peuple entier; une société nouvelle était apparue, mêlée d'élégance et de gravité, de plaisir et d'austérité, de passion même et de vertu, préparation et présage d'une société nouvelle encore, où ne survivrait que le vice et d'où serait bannie l'autorité. Louis XIV régla cette profonde transformation, mais il n'en pressentit pas toutes les suites. Il absorba la nation dans la royauté; et comme il était porté au grand et au beau, la nation ne perdit rien à se laisser dominer par son génie. Tout, autour de Louis XIV, se ressentait de sa grandeur. « Il a fallu, dit-il dans ses Mémoires, que j'ordonne à M. de Pomponne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux » Par cette grandeur et cette unité d'empire s'effaçaient, selon lui, les vestiges et jusqu'au souvenir des antiques oppositions des États-généraux et des parlements; et cela même, croyait-il encore, profitait à la majesté nationale. « Ces forces, formées de tant de têtes n'ont point, disait-il, un cœur qui puisse être échauffé par le feu des belles passions, » Tel était le sentiment royal de Louis XIV; on ne saurait. après cela, s'étonner qu'il ait dit : l'*État, c'est moi*. Il pensait ainsi agrandir l'État; l'idée de la servitude ne pouvait entrer dans un esprit qui concevait de la sorte la majesté. Joignez à ce sentiment une dignité mêlée de bienveillance; Louis XIV semblait né pour tenir le monde à ses pieds; mais en dominant les hommes, il les élevait, il les exaltait par les louanges et par l'estime; c'est le grand art de la domination. A la voix de Louis XIV, tout tressaillait : il disposait de la gloire; sans doute il n'a point fait les héros, les orateurs, les écrivains, les poètes, les savants qui lui font cortége dans l'histoire; mais il les a choisis, il les a montrés, et en ce sens on pourrait dire qu'il les a créés.

Louis XIV, au reste, a été loué et décrié sans mesure; c'est le propre de la grandeur d'exciter l'enthousiasme de l'amour comme de la haine : l'histoire toute seule est chargée de le juger. Ce qui est certain, c'est que le nom de Louis XIV ne saurait être détaché du nom même de la nation : Louis XIV fut l'âme de la France. Il est vrai aussi que Dieu avait soufflé sur l'ensemble des esprits on ne sait quoi de grand qui étonne la pensée, et c'est un des plus imposants spectacles de voir la multitude des natures supérieures qui se pressent autour de Louis XIV; mais *il les surpasse de toute sa tête*, comme parlent les vieux poètes de leurs héros. Un grand reproche pèse sur sa gloire : c'est d'avoir accoutumé les regards à l'adultère. Il entoura ses amours de solennité; mais la sainteté de la famille n'en fut pas moins déshonorée. Aussi Dieu lui envoya de cruelles expiations : il vit périr tous ses enfants, et le sang royal fut sur le point de manquer à l'héritage de la royauté. Louis XIV solitaire dans ses palais laissa tomber ses affections vers les enfants que l'adultère lui avait donnés. Il pensa qu'il dépendait de sa volonté de leur ôter la trace de leur origine, et qu'il pouvait destiner à la couronne les fils de madadame de Montespan; peut-être aussi cédait-il à sa secrète antipathie pour le duc d'Orléans, suspect parce que chaque mort nouvelle lui était propice. Peu avant sa mort, il envoya son testament au parlement; il sentait la vie lui échapper, et il semblait la retenir pour dominer encore après qu'il ne serait plus. Il ne faisait que léguer au règne nouveau des exemples funestes avec le droit de venger la dignité du sceptre et la sainteté de l'hérédité. Mais ses derniers jours furent héroïques, et sa mort fut celle d'un roi chretien. C'est un devoir de condamner ses faiblesses; c'est un devoir plus consolant de louer ses grandes vertus.

Louis XV était fils du duc de Bourgogne, l'élève illustre de Fénelon, petit-fils du premier dauphin, et par ce prince arrière-petit-fils de Louis XIV. Ainsi le sceptre du grand roi s'en allait aux mains d'une quatrième génération, tant la mort avait frappé de têtes autour de lui. Louis XV n'avait pas six ans, il était né le 15 février 1710; il devint roi le 1er septembre 1715. Le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, eut la régence; ce fut une minorité désastreuse. Fleury, évêque de Fréjus, fut le précepteur du jeune roi, le maréchal de Villeroi fut son gouverneur; l'un, vieillard faible et sans élan, l'autre, seigneur superbe et sans génie. En même temps, l'État était conduit en sens inverse de la politique de Louis XIV; un régime de cour s'était substitué à l'autorité du monarque; les princes et les ducs avaient fait irruption dans

le ministère ; ce fut une brusque réaction contre le système de gouvernement qui avait prévalu depuis Richelieu ; c'est aussi le point de départ des révolutions par où devait s'achever le XVIIIe siècle.

L'éducation de Louis XV se ressentit de cette nouveauté d'idées ; le nom de Louis XIV était maudit à la cour du régent ; on garda la liberté des vices, on retrancha la dignité de la vie ; le jeune roi grandit sous l'impulsion de ces exemples ; de là un règne de volupté et de décadence. — A peine majeur, on maria Louis XV à la fille d'un roi détrôné, à Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. Le roi avait quinze ans ; la reine en avait vingt ; c'est une explication de bien des maux. Louis XV garda longtemps une sorte d'enthousiasme pour la beauté comme pour la vertu de Marie. Mais les exemples l'entouraient de périls, et sa faiblesse y devait succomber. Les premières années de Louis XV furent d'ailleurs pleines d'intrigues. Le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury se disputaient la puissance ; la reine fut enveloppée dans la disgrâce du prince ; le champ resta libre à des intrigues d'une autre sorte, et la cour fut souillée de scandales. En même temps naissaient des oppositions et des sectes ; les écrivains, les parlements, le clergé même, étaient travaillés par des idées d'indépendance et d'anarchie. Le jansénisme était plus qu'une secte ; il était devenu une faction. Les esprits mécontents et déréglés se jetaient dans une opposition couverte d'un semblant d'austérité, et tandis que l'Etat s'ébranlait sous des prétextes de religion, une philosophie sceptique accoutumait le peuple à se détacher de la vieille foi et des vieilles mœurs. Pour comble, les grands donnaient à la fois ce double exemple, et par l'impiété comme par le jansénisme ils sapaient toutes les bases de la société.

Une guerre vint interrompre ce travail de corruption (1733). Elle fut sans éclat ; l'ardeur française semblait s'être énervée dans les plaisirs. Toutefois la paix (1735) fut heureuse ; l'Autriche reconnut la domination de la France sur la Lorraine ; ce fut une nouvelle ratification des victoires de Louis XIV. Le gouvernement reprit ses allures paisibles. Fleury mit de l'économie dans les dépenses, et les peuples furent heureux. Mais en 1740, la mort de l'empereur Charles VI remua l'Europe. Le roi de Prusse Frédéric II attaqua l'Autriche, dont le sceptre passait aux mains d'une femme, la grande Marie-Thérèse que les Hongrois appelaient *leur roi*. La guerre s'alluma, et Louis XV eut le malheur d'y prendre part, contre la volonté de Fleury. Nos armes y brillèrent, malgré de grands désastres, et par degrés l'Europe entière s'arma contre la France, dans une querelle qui devait lui être étrangère. Fleury mourut au milieu de cet ébranlement de tous les États (1743). — Louis XV alors essaya de régner ; déjà il était au pouvoir de ses maîtresses ; il s'arracha péniblement aux plaisirs pour paraître aux combats ; il prit quelques villes, fit chanter un *Te Deum*, et tomba malade à Metz. On le crut mort (1744), toute la France fut consternée ; jamais roi n'avait excité cet amour : c'est de ce moment qu'il porta le surnom de *Bien-Aimé*. L'année suivante la guerre fut éclatante (1745). Le maréchal de Saxe avait hérité du génie des grands capitaines ; Louis XV alla prendre part à sa gloire : la bataille de Fontenoy fut digne des plus grands faits d'armes de Louis XIV. Louis XV portait à la guerre un caractère particulier de douceur et de bienveillance. Comme il visitait le champ de bataille, couvert de morts, il dit à son fils : « Méditez sur cet affreux spectacle ; apprenez à ne pas vous jouer de la vie de vos sujets, et ne prodiguez pas leur sang dans des guerres injustes. » Un tel prince eut été fait pour d'autres temps ; il lui manqua les bons exemples ; son âme eût pu se façonner à toutes les vertus. — Mais pendant que la guerre était brillante sur terre, nos flottes avaient péri sur les mers, et chaque jour la puissance de la France semblait fléchir. La paix était un besoin pour les peuples, Louis XV la voulait par faiblesse ; sa modération en facilita les conditions. Ce qu'elle eut de remarquable, ce fut l'établissement d'un prince de la maison de Bourbon dans les duchés de Parme et de Plaisance. Alors Louis XV put s'abandonner à ses goûts et à ses plaisirs. Le monde était emporté par un mouvement d'idées qu'il ne sembla pas voir. L'indiscipline était partout ; des germes de désordres se trahissaient aux esprits sérieux, et Louis XV ne songeait qu'à ses délices. Alors régnait sur lui Mme de Pompadour ; la favorite devint toute l'autorité de l'état. Les philosophes l'adoraient, le clergé la ménageait, les rois la flattaient ; Marie-Thérèse l'appelait *son amie ;* ce fut elle qui ralluma la guerre en Europe. Dans cet abaissement de la monarchie, un furieux nommé Damiens crut sauver la France en assassinant Louis XV ; ces coups du fanatisme se montrent dans toutes les décadences de la royauté. Le régicide fut écartelé. — C'est sous ces auspices que se fit la guerre de *sept ans*. Les généraux de Louis XV n'y furent point heureux. Le duc de Choiseul, alors premier ministre, sembla réparer les malheurs par son habileté politique. C'est lui qui resserra les liens de l'Espagne et de la France par un traité qui porta

le nom de *Pacte de famille* et contre lequel protesta l'Europe. Peu après, les États, fatigués d'une guerre qui les épuisait, posaient les armes, signaient un traité à Paris, et rentraient dans leurs limites (1763); l'Angleterre seule gagna quelque chose à ces longues batailles : la France avait perdu tous ses vaisseaux ; l'Angleterre resta reine des mers. — Ce fut le moment d'une autre sorte de guerre. Les jésuites portaient ombrage en Europe aux sectes nouvelles ; en France, les parlements jansénistes les poursuivaient à outrance ; l'État prit part à ces haines et à ces querelles; on eût dit le feu d'une guerre civile; les jésuites furent vaincus; on les chassa de France, et, ensuite, de tous les pays; ce fut le triomphe de madame de Pompadour, du duc de Choiseul et des philosophes (1762). Louis XV ne vit là qu'une occasion de raillerie : son confesseur était jésuite ; il se nommait Perusseau; « Il sera plaisant, dit le roi, de voir en abbé le P. Pérusseau. » Ce qui n'était pas plaisant, c'était de voir la monarchie ébranlée, et un monarque insoucieux de sa décadence. Madame de Pompadour ne survécut pas longtemps à ce triomphe remporté sur des religieux. Elle mourut à Versailles, entourée de soins et d'hommages comme une reine ; Louis XV ne lui donna pas une larme. (1768). Peu après, d'autres morts frappaient plus tristement la royauté. Le dauphin et l'aîné de ses enfants furent emportés. Le nouveau dauphin n'avait que onze ans; c'est celui que Dieu condamnait à devenir roi sous le nom de Louis XVI. « *Pauvre France!* » s'écria Louis XV, qui commençait alors à s'étonner de tant de pertes, « *un roi de cinquante-cinq ans et un dauphin de onze ! Pauvre France!* » répéta-t-il encore. Puis la reine descendit à son tour au tombeau. Louis XV la pleura, mais il manqua de force pour se faire une vertu de sa douleur. Il cacha dès-lors sa vie énervée en des habitudes intérieures d'où la royauté semblait bannie. En même temps, la société suivait son cours sous l'impression des philosophes, et les parlements luttaient vainement contre la menace d'une impiété systématique et d'une licence effrontée. Louis XV, incapable de sonder ces périls, les oubliait dans les voluptés. Une autre maîtresse était apparue, c'était madame Dubarry, femme dont la beauté avait été souillée à des turpitudes, dont la cour, toute façonnée qu'elle fût aux scandales, ne supporta pas le contact. Les dames s'éloignèrent, et le duc de Choiseul fut exilé. Louis XV ne mettait pas de colère à frapper de disgrâce ceux qui semblaient condamner sa vie ; il ne mit pas davantage d'emportement à faire prévaloir la politique des nouveaux ministres. Il avait à vaincre les oppositions qui s'étaient déclarées dans les parlements. Il chargea le chancelier Maupeou d'exercer ses sévérités; mais il se réservait de rire avec le public si les coups d'autorité ne réussissaient pas. Il s'ensuivit des lettres de cachet et des exils, mais sans aucune autorité ; le public ne croyait plus au gouvernement ; les résistances étaient burlesques ; tout se bornait à la raillerie et au persiflage; c'est de la sorte que meurent les États. Louis XV s'éteignait dans cet abaissement profond de la monarchie ; il avait régné cinquante-neuf; il mourut de la petite-vérole le 10 mai 1774. Ce long règne d'un tel roi explique la ruine de la royauté, que Louis XIV avait faite si grande et avait laissée si respectée, même après ses désastres ; et pourtant il n'est pas juste que Louis XV porte seul dans l'histoire la peine de tant de hontes. Ce n'est pas lui qui avait ouvert le XVIII^e^ siècle par une réaction soudaine contre le gouvernement réglé de Louis XIV. La France avait commencé par agréer la politique anglaise et les débauches effrénées du régent. Toutes les classes de la société, et surtout les hautes classes, avaient leur part de l'altération des mœurs et des idées publiques; toutes s'étaient précipitées dans l'amour des choses nouvelles ; toutes étaient complices de la décadence ; mais le grief le plus sérieux et le plus triste contre le prince, c'est de n'avoir pas fait d'efforts contre cet entraînement de son époque. Il en suivit le courant avec facilité ; son esprit fuyait les choses sérieuses, ou bien il n'en voyait que la surface, ne s'appliquant qu'à ce qui pouvait donner lieu à la moquerie et au persiflage. Une forte éducation aurait pu réformer cette nature ; ses maîtres ne firent que l'amollir et la corrompre. La religion n'eut pas de prise sur une âme ainsi façonnée; non que l'impiété nouvelle le séduisît, mais l'énergie manqua à sa volonté comme à sa raison pour résister aux scandales, et ne songeant pas à les contenir, il finit par les aggraver en y ajoutant l'autorité funeste de ses exemples.

Louis XVI, né le 23 août 1754, était le second fils de Louis, dauphin de France et petit-fils de Louis XV. Il porta d'abord le titre de duc de Berry. Son éducation fut telle que la pouvait donner ou supporter une cour où régnaient la mollesse et le scandale. Son père lui manqua de bonne heure; la vertu de ce prince l'eût affermi. A seize ans il fut marié à Marie-Antoinette, la noble fille de Marie-Thérèse (1770). A vingt ans il était roi (1774); c'était entrer prématurément dans la vie périlleuse de la royauté. Toutefois la faveur publique accueillit le jeune monarque; mais tout était désordonné ou énervé

dans l'Etat, et lorsque, dès le début, Louis XVI voulut redonner de la vie au gouvernement par une réforme méditée, tout lui manqua, l'énergie d'autrui et la sienne propre. Il appela à son aide un vieux ministre, Maurepas, qui, dans son jeune âge, avait pu apprendre la politique de Louis XIV, et qui n'avait gardé des souvenirs et de l'expérience d'une longue vie que des habitudes de frivolité. Turgot, un de ces philosophes qui dès lors avaient réduit l'art de gouverner au calcul des intérêts, et à la théorie des abus, séduisit la pensée généreuse et populaire du monarque. L'essai des réformes ne fut point heureux, et Louis XVI se laissa aller à des tentatives nouvelles par le désir qu'il avait de soulager les maux publics. Il commença par donner l'exemple des économies. Il remit au peuple le don de joyeux avènement, il abolit les corvées; il chercha tous les moyens de couvrir les dettes passées sans aggraver les impôts. Mais sa sollicitude fut stérile, par le malheur qu'il eut de ne rencontrer sous sa main que des ministres imbus de chimères. Turgot d'une part, Necker de l'autre, sont l'explication des calamités de ce règne. La guerre d'Amérique entreprise contre l'Angleterre, en donnant de l'éclat aux armes françaises, ne tempéra pas les périls de la politique (1778). Les esprits étaient tournés vers une vague recherche de choses nouvelles. La cour et la ville, les grands seigneurs et le peuple, les parlements et les écrivains étaient également travaillés d'un secret besoin de toucher aux affaires de l'état par des plans de réforme, par des conseils ou par des censures. Le gouvernement semblait s'étourdir dans ce tumulte d'opinions. Necker (1781) crut d'un grand exemple d'obéir à ce mouvement des idées en publiant son fameux *compte-rendu* de l'état des finances; c'était ouvrir une délibération insolite; tout prit feu à ce signal, et il fut aisé de prévoir que la France dès ce moment allait droit à des nouveautés où périraient les vieilles coutumes et les vieilles règles de gouvernement.

Cependant la guerre d'Amérique suivait son cours, et le génie maritime de la France s'était ravivé, grâce aux excitations de Louis XVI; c'est par là que brille son règne, et c'est aussi tout le profit que la France retira de ses luttes pour la liberté des Etats-Unis. La paix se fit en 1783; l'Angleterre était abaissée, mais un esprit nouveau restait allumé dans les esprits, et l'idée républicaine commença à pénétrer même à la cour. Une paix de quelques années favorisa ce mouvement; les lettres et le théâtre en hâtèrent la marche (1786). En même temps l'intrigue gardait son activité, et la cour, même d'un roi vertueux, ne manquait pas d'aventures. La plus odieuse et la plus funeste fut celle du *collier*. On y mêla le nom de la reine : on supposait qu'elle n'avait pas ignoré le don qui devait lui être offert d'une parure autrefois destinée par Louis XV à madame Dubarry, et c'était du cardinal de Rohan que venait l'effronterie. C'était une invention infâme, imaginée par une aventurière, madame de Lamothe. La répression de ce scandale fut incertaine, et la malignité n'en fut que plus audacieuse; c'est ainsi qu'on préludait à de plus grands crimes.

En même temps l'état des finances continuait d'effrayer l'imagination publique. Louis XVI appela une assemblée des notables. Il voulait que tous les ordres pussent concourir aux charges de l'État; c'était le moyen de couvrir un déficit que la maladresse des ministres avait grossi comme à dessein devant le public. Les ordres privilégiés résistèrent à l'équité du monarque, et, chose bizarre! le peuple eut des applaudissements pour le parlement qui refusait d'enregistrer son édit. Et dans ce conflit, le nom des états-généraux ayant été prononcé, la nation tout entière tressaillit à cette parole : c'était une révolution qui se déclarait.

C'est au milieu de ces fermentations que Louis XVI eut parfois à produire sa pensée par des réformes plus facilement acceptées. Il avait aboli la torture, ce mode affreux de justice; il publia un édit de liberté politique pour les protestants. Son esprit allait de lui-même aux choses justes, mais il manquait de force pour les imposer. Et c'est aussi par là que les états-généraux risquaient de ne pas justifier l'enthousiasme populaire. Il eût fallu à Louis XVI une volonté énergique pour imprimer une direction à leurs travaux; avec l'hésitation de sa pensée, il ne pouvait que se laisser dominer par le caprice de leurs passions.

Dès ce moment la vie de Louis XVI se perd dans l'histoire de la révolution française. Il ouvrit l'assemblée des états-généraux par un discours sage, modéré, affectueux. Le roi épanchait son âme avec confiance; mais il était facile de voir qu'il ne dominerait ni les événements ni les opinions. Bientôt le feu s'allume. La séance du *Jeu de Paume* est le signal des orages. Louis XVI change de ministres; les séditions n'en sont que plus animées. Le peuple de Paris se rue sur la Bastille, cette prison réservée à des hommes qui n'ont rien de commun avec le peuple. Le meurtre s'ajoute à la folie. Louis XVI n'oppose à l'anarchie que l'hésitation et la douleur; on le proclame le *restaurateur de la liberté*. On eût dit une ironie, mais elle était sérieuse, et l'enthousiasme ressemblait à de la frénésie. Après quoi viennent les événements sinistres

des 5 et 6 octobre. La populace s'en va arracher la royauté de Versailles. Elle souille le palais de crimes atroces, et Louis XVI ne sait que se résigner devant ces horreurs. On le traîne à Paris comme une conquête. Bientôt il ne va plus être que le témoin enchaîné de la révolution. Les états-généraux transformés ouvrent une série de décrets qui renversent toute la constitution de l'État. Le désordre est partout, l'autorité nulle part. L'administration périt dans cette confusion (1790). Louis XVI ne trouva quelque énergie que pour résister à la violation des lois constitutives de l'Eglise. Et puis la faiblesse l'emporta : l'infortuné tremblait d'aggraver les maux, et il suivait le torrent pour ne le pas précipiter (1791). Aussi bien tout semblait impuissant à contenir la révolution. Louis XVI voulut fuir son royaume désolé. Sa fuite fut mal conçue; il fut arrêté à Varennes, et dès lors le plus mortel grief contre lui ce fut d'avoir cherché le salut : il ne resta plus qu'à le punir. La coalition des rois contre la France accrut les fureurs (1792). Le peuple de Paris se remplit de factions. Des scènes effroyables épouvantèrent les bons citoyens. L'assemblée législative était divisée en partis qui travaillaient de concert à la ruine de toutes les lois, et surtout à l'extermination de la royauté, et Louis XVI ne savait que garder une impassibilité désespérée dans ces alternatives de violence. Il fut d'un calme sublime dans la journée dite du 20 juin. La populace armée avait envahi les Tuileries. La reine était menacée. Les furieux ivres entouraient le roi; il les désarma par sa tranquillité; mais déjà il n'y avait plus de royauté, le 10 août elle disparut. De cette journée au 21 janvier 1793 l'histoire ne trouve plus qu'un homme, mais c'est un homme agrandi par le malheur; le roi est devenu un simple chrétien, et sa résignation touche à l'héroïsme. On connaît les scènes de la tour du Temple; on sait les épreuves de cette famille vouée à toutes les tortures. Louis XVI s'apprêta à la mort comme un martyr. Il n'avait pas eu le courage du roi, il eut la vertu du saint. Son testament est un monument digne du respect et de l'admiration de tous les âges. Il consentit à peine à être défendu devant l'assemblée nouvelle qui s'était donné le droit de le juger; il ne voulait pas, disait-il, que ses juges fussent attendris. Il parut devant la Convention avec calme; toutefois, l'histoire regrette qu'au lieu de la surprendre par sa dignité, il ne lui ait pas été donné de l'effrayer par sa grandeur. Il s'attendait à périr, il lui importait peu d'être condamné. Il reçut l'arrêt de mort comme il convenait à un criminel frappé pour avoir été roi, et il alla à l'échafaud comme un chrétien, assuré de son innocence, et qui ne fait que changer de couronne. Tel fut Louis XVI, prince éclairé, instruit, bienveillant, mais sans énergie morale. Il montra, par un mémorable exemple ajouté à beaucoup d'autres, que les rois ne dominent pas le cours des choses par la rectitude des idées, mais par la force de la volonté. C'est le caractère en effet qui fait la supériorité des hommes; le talent même et le savoir sont secondaires dans la politique. Quelques-uns ont douté que Charlemagne sût écrire : c'est n'avoir rien su de sa vie; mais ce n'est pas par sa science qu'il a maîtrisé le monde, c'est par sa puissante activité, c'est par son autorité intrépide et résolue. Louis XVI, avec une variété de connaissances que n'eut pas Louis XIV, ne sut qu'hésiter. Gouverner, pour lui c'était chercher incessamment le bien; or, chercher est le propre de ceux qui ne font que des théories. Il y a pour les gouvernements un bien toujours trouvé, et c'est l'expérience humaine qui le fait connaître. Sortir de cette règle, c'est tâtonner, et il n'est nul moyen plus sûr d'arriver à la perte des États. Louis XVI ne reste donc dans l'histoire que comme le modèle des rois qui veulent périr. Cela ne saurait nuire au respect que mérite sa mémoire. Il fut bon, ami du peuple, ami de la justice, ami des lettres, ami de tout ce qui donne de l'éclat à la royauté dans les temps réglés; ce sont là des titres à l'hommage des siècles, mais un droit plus saint, c'est le malheur. Jamais la royauté n'avait passé par de tels supplices; le plus cruel fut de partager les tortures avec une reine admirable, et d'en laisser l'héritage à des enfants innocents. L'histoire ne dira jamais de tels récits sans y mêler ses larmes.

Louis XVII, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, était né le 27 mars 1785; il reçut le nom de duc de Normandie et devint dauphin en 1789, à la mort d'un frère aîné. Il n'avait que quatre ans lorsque la révolution l'entoura de ses premiers crimes. La reine le montra à Versailles à la populace effrénée. Ce n'était plus le temps où l'aspect d'une mère et d'un enfant désarmait les desseins funestes. Le jeune prince suivit les événements sinistres des Tuileries avec un sentiment d'effroi que l'ignorance des périls rendait plus sombre. Le lendemain de cette horrible journée du 20 juin, où les assassins cherchaient la reine pour l'égorger, il y avait du trouble encore, et l'enfant se jeta dans les bras de sa mère : « Est-ce que hier n'est pas encore fini? » lui dit-il. Naïf enfant! pour lui *hier* devait durer toujours. Prisonnier au Temple avec ses parents, il eut le roi pour précepteur. Puis ce maître lui manqua : on sépara l'enfan

de son père. Tous les raffinements de barbarie s'épuisaient sur cette grande race, qui avait affranchi le peuple. Enfin, on le livra à un gardien nommé Simon, cordonnier, qui fut chargé d'hébêter cette pure et intelligente nature; ce fut le comble de tous les supplices. On raconte que le pauvre enfant résista longtemps au travail par lequel on le menait à l'idiotisme. Il avait gardé le sentiment de sa race, et il déconcerta surtout ses bourreaux par une obstination de silence qui était son dernier reste de majesté. Mais il ne put pas de même résister à la maladie; on le laissa plus d'un an dans l'ordure, empoisonnement atroce, qui finit par attaquer sa vie. Le remords parut entrer dans l'âme de quelques-uns des bourreaux, mais la Convention s'amusa à continuer le supplice. « La Convention et son comité, vint dire un jour le député Mathieu, étrangers à toute idée d'améliorer le sort des enfants de Capet, savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants. » On laissa donc Louis XVII achever ainsi sa vie dans la saleté et dans l'infection : jamais roi n'avait péri par un tel martyre. C'est sa sœur, Marie-Thérèse, prisonnière comme lui, et depuis morte en exil, après avoir paru toucher le trône, qui est devant l'histoire le témoin sacré de ces infortunes : elle les a racontées avec une simplicité qui déchire l'âme. Louis XVII mourut le 8 juin 1795. On jeta ses tristes restes dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerie. Mais, par une disposition secrète de l'âme humaine, le monde a semblé hésiter à croire une telle mort, et il s'est trouvé des aventuriers qui ont essayé de tirer quelque parti de ces doutes. Nous les avons vus tour à tour, ou même à la fois, capter la crédulité; un seul aurait pu étonner l'histoire, plusieurs l'ont rendue inexorable. Toujours est-il que rien d'extraordinaire n'aura manqué à la destinée des fils de saint Louis, et comme elle dépasse la croyance, on a fini par y jeter du mystère : il y a des temps où l'impossible a plus de vraisemblance que la vérité.

Louis XVIII, né à Versailles le 17 novembre 1755, était frère de Louis XVI et petit-fils comme lui de Louis XV; il porta d'abord le nom de comte de Provence. Il reçut la même éducation que son frère Louis XVI et son autre frère, qui fut Charles X. Mais le penchant de ses idées fut différent. Il témoigna de bonne heure du goût pour les opinions philosophiques, les conciliant de son mieux avec la fierté princière et les distinctions de l'étiquette. Il entra dans le mouvement de la révolution française avec une apparence de calcul, comme s'il eût voulu laisser croire qu'il avait plus de génie qu'un autre pour la contenir ou la régler. Aussi les premiers crimes des factions parurent peu l'émouvoir. Il s'abrita au Luxembourg avec une sorte d'insouciance, et eut l'air de ne pas entendre le bruit des séditions. On l'accusait de n'aimer ni son frère ni sa belle sœur, et la malignité supposait qu'il se plaisait surtout à l'humiliation de la reine. Il se fit sous son nom quelques intrigues. Le marquis de Favras y fut compromis. Louis le désavoua; le marquis fut condamné à mort. Peu après, le prince quittait furtivement la France, où nulle situation, nulle conduite, nulle opinion ne donnait à qui que ce fût de la sécurité. C'est dans les exils que Louis XVIII garda surtout le sentiment de sa grandeur. A la mort de Louis XVI, il proclama son neveu Louis XVII, et se déclara régent du royaume. A la mort de cet enfant, il se proclama à son tour, et dès ce moment il s'imposa à l'Europe avec la fierté et les droits d'un roi de France. Il prit quelque part aux travaux militaires de l'émigration, et il distribua des récompenses et des honneurs, comme il l'eût fait du haut du trône. Et lorsque de tels efforts furent rendus vains par l'abandon de tous les rois, il fut imposant encore par la manière dont il porta l'adversité. Il fut obligé, par l'Autriche, de quitter l'armée de Condé, et comme il était à Dillingen, en Souabe, il fut blessé au sommet de la tête d'un coup de feu : « Quelques lignes plus bas, dit-il, et le roi de France s'appelait Charles X. » Peu après, sous le nom de comte de Lille, il acceptait l'hospitalité du czar Paul Ier (1798). Il resta trois ans en Russie, puis il ne fit que changer d'exil, subissant les caprices de la fortune et de la politique. Il était à Varsovie, lorsque Napoléon Bonaparte, qui aspirait à l'empire, lui fit proposer de renoncer à l'hérédité, moyennant quelque établissement princier en Italie. La réponse du monarque détrôné fut sublime : « Je ne confonds pas, disait-il, M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé... mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits; loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par les démarches qu'il fait en ce moment. » Il voulait, ajoutait-il, pouvoir répéter toujours la parole de François Ier : *Tout est perdu fors l'honneur*. Plus tard, Napoléon mit à mort le duc d'Enghien, et le roi d'Espagne ayant envoyé la toison d'or au nouvel empereur, Louis XVIII renvoya son ordre à son parent, lui disant que *rien ne devait être commun entre lui et le grand criminel souillé du sang d'un Bourbon*. « La religion, ajoutait-il, peut me condamner à pardonner à un assassin; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi. » C'est ainsi

qu'il traversa vingt ans de malheur, fatiguant les cours de ses protestations, leur envoyant des ministres plutôt que des agents, inspirant et soutenant ses amis en France et au dehors, dictant des actes, parlant avec autorité, paraissant en un mot défier l'adversité à force de foi dans son droit et dans la justice de Dieu. L'Angleterre finit par lui donner asile; elle sentit que de le posséder lui serait une force contre Napoléon. C'est aussi en Angleterre que Louis XVIII, suivant les événements de la politique et de la guerre, médita des pensées nouvelles de gouvernement pour le jour où il ressaisirait le sceptre. Par malheur il ne pouvait régner qu'au prix des défaites des armes de la France. L'Europe entière s'était précipitée contre celui qui l'avait tenue dix ans à ses pieds. Lorsqu'il fut tombé, le souvenir de la royauté se raviva dans toutes les âmes, et Louis XVIII put se présenter comme un sauveur. La nation tout entière l'accueillit avec transport; mais la blessure faite à l'honneur de ses armes resta profonde et devint le prétexte de mécontentements politiques, qui ne tardèrent pas à prendre un caractère d'hostilité. Louis XVIII eut encore à quitter la France, et ce fut une coalition armée qui de nouveau lui en ouvrit les portes. Il garda sa dignité de roi dans ces luttes, et n'y prit part que pour les tempérer. Mais l'orgueil public ne resta pas moins sous l'impression d'événements qui étaient supérieurs à la volonté du roi, et son habileté ne put que désarmer pour un temps les irritations. Il avait d'ailleurs établi un système de gouvernement analogue au régime anglais, si ce n'est que la société française, avec le nivellement absolu dont la révolution l'avait frappée, ne se pouvait prêter à des classifications politiques de nature à combattre les factions qui naissent du conflit des majorités variables. La Charte créait une lutte indéfinie d'opinion sans qu'une autorité prépondérante mît un frein à l'abus possible de la liberté. Le règne de Louis XVIII se passa à adoucir par la dextérité de la conduite les difficultés qui devaient naître un jour d'une telle constitution. Le monarque avait à réparer de longues souffrances. La gloire de l'empire avait coûté à la France bien des pertes et bien des maux. Louis XVIII consola les peuples par une autorité bienveillante; il remit l'ordre dans l'administration et l'économie dans les finances. En six ans, les tributs de la guerre étaient payés, Paris avait retrouvé l'éclat des plus beaux jours, et, en 1823, la France était en état d'entreprendre une expédition brillante pour remettre sur le trône le roi Ferdinand d'Espagne, que les factions avaient chassé et menaçaient de mort. — Louis XVIII était lettré et affectait de l'être. Il encouragea les écrivains, renouvela l'Institut et raviva les écoles. Les arts parurent renaître; la poésie prit un essor inconnu : ce règne est une époque de vie nouvelle. Par malheur la prospérité n'est pas toujours ce qui suffit aux peuples, si une passion secrète reste blessée, celle de l'orgueil. La révolution avait laissé dans les âmes un sentiment d'égalité inconciliable avec un besoin général de domination. C'est par là que les partis eurent prise encore sur une portion considérable de la nation. Louis XVIII, avant de mourir, put pressentir le travail qui pouvait produire des malheurs nouveaux. Quelques émotions de rue troublèrent son gouvernement; il mit de la fermeté à les contenir. Le poignard même l'avait averti que le crime survivait toujours. Il mourut (13 sept. 1824) laissant de tristes présages, mais entouré des hommages de l'Europe, et glorieux d'avoir vaincu l'adversité. LAURENTIE.

LOUIS-PHILIPPE (*voy.* au *Supplément*).

LOUIS, empereurs et rois d'Allemagne. — LOUIS Ier dit *le Débonnaire* (*voy.* LOUIS Ier, roi de France). — **LOUIS II**, dit *le Jeune* ou l'*Italique*, parce qu'il régna sur l'Italie, était fils de Lothaire Ier. Né vers l'an vers l'an 822, il fut nommé roi d'Italie en 844, et associé à l'empire en 848. Il succéda à son père comme empereur en 855, se fit céder le pays situé entre le Jura et les Alpes (859) par son frère Charles de Provence, et à la mort de celui-ci, qui ne laissait pas d'enfants, il partagea la Provence avec Lothaire II, roi de Lorraine, son autre frère. Les Sarrasins s'étant emparés d'une partie du duché de Bénévent et de la Calabre, il marcha contre eux et leur fit la guerre de 866 à 871. Dans le cours de cette dernière année, s'étant hasardé à aller à Bénévent, où régnait Adalgise son vassal, il fut retenu prisonnier par ce prince. Il recouvra néanmoins sa liberté, essaya vainement de se venger, et mourut en 875, ne laissant qu'une fille nommée Hermengarde, qui épousa Boson, roi de la Bourgogne cis-jurane.

LOUIS-LE-GERMANIQUE, troisième fils de Louis-le-Débonnaire et d'Hermengarde de Hasbaigne, naquit vers l'an 806. Déclaré roi de Bavière dès l'année 817, il succéda à son père, comme roi de Germanie, en 840. Louis-le-Débonnaire démembra l'empire des Franks, en le divisant de son vivant, entre ses enfants. En vertu du dernier partage, arrêté à Worms un an avant sa mort, Louis eut tous les états situés sur la rive droite du Rhin. Ce prince se ligua en 841 avec son frère Charles-le-Chauve contre l'empereur Lothaire, qui, mécontent de son lot (Italie, Bourgogne, Lotharinge), travaillait à les déposséder. Après une victoire

sanglante, remportée sur ses troupes à Fontanet ou Fontenay, dans l'Auxerrois, ils se réunissent à Strasbourg en 842, et se lient mutuellement par des serments dont les textes, conservés par le chroniqueur Nithard, sont célèbres comme le plus ancien monument de la langue romane et de la langue tudesque ou franke. Lothaire consent enfin à entrer en accommodement, et souscrit, l'an 843, à un nouveau traité de partage, conclu à Verdun, par lequel Louis obtient, outre la confirmation de la donation paternelle, les villes de Spire, de Worms et de Mayence, situées sur la rive gauche du Rhin, avec les territoires qui en dépendaient, *propter vini copiam*, disent les annalistes. Ce traité, qui consacra définitivement la séparation des royaumes de France et de Germanie, marque l'origine du droit public allemand. — Lothaire étant mort en 855, son fils du même nom, roi de Lorraine, cède en 860 l'Alsace à Louis-le-Germanique, pour s'assurer son appui contre les entreprises de Charles-le-Chauve. Il meurt en 869, et ses deux oncles se partagent sa succession, qui aurait dû revenir à l'empereur Louis II, frère aîné de Lothaire. La Lorraine est coupée par moitié : l'occident est pour le roi de France, et l'orient pour le roi de Germanie. — D'autres succès plus glorieux recommandent la mémoire de Louis : il soumit, en 848, les Obotrites du Mecklembourg, rétablit en 849 l'ancien duché de Thuringe pour opposer une digue aux incursions des Venèdes, réduisit en 873 la Bohême, et repoussa au delà de l'Eyder les Danois, qui jurèrent sur leurs armes de ne plus inquiéter l'Allemagne. Moins heureux dans sa famille, les deux dernières années de son règne furent troublées par la révolte de ses fils, mécontents de la manière dont il avait réglé le partage de ses États. Il sortit toutefois vainqueur de la lutte qu'il fut obligé de soutenir contre eux, et mourut en 876, sans avoir réussi à faire prévaloir son droit d'aînesse contre Charles-le-Chauve, qui venait de s'emparer de l'héritage de l'empereur Louis II, mort en 875, sans laisser de descendants mâles. Ses états, d'après ses propres dispositions, furent partagés entre ses trois fils : L'aîné, Carloman, eut la Bavière avec les provinces qui en dépendaient et la prétention sur le royaume d'Italie, dont il se mit en possession après la mort de Charles-le-Chauve, en 877; Louis III fut roi de Saxe, de Franconie et de la Lorraine orientale; enfin Charles-le-Gros reçut la Souabe, la Suisse et l'Alsace.

Louis III, second fils de Louis-le-Germanique, lui avait à peine succédé, qu'il fut obligé de défendre ses possessions de Lorraine contre Charles-le-Chauve, toujours avide de s'agrandir. Il le battit à Andernach, près de Cologne; puis, après la mort de cet empereur, suivie bientôt de celle de son fils Louis-le-Bègue, il envahit à son tour, en 879, la Lorraine française, que les successeurs de ce roi de France lui cédèrent par le second traité de Verdun. Il n'en demeura pas là, et entreprit en 880, à l'instigation de sa femme, une nouvelle guerre contre les rois de France, qu'il espérait dépouiller entièrement. Cette expédition fut malheureuse. Mais son frère Carloman étant mort sur ces entrefaites, sans laisser de postérité légitime, Louis III joignit à son patrimoine la Bavière avec ses dépendances, excepté la Carinthie, qu'il laissa au fils naturel du défunt, nommé Arnulf, tandis que Charles-le Gros recueillit la couronne d'Italie. Battu l'année suivante par les Normands, qui avaient pénétré jusqu'en Saxe, il mourut au mois de janvier 882, du chagrin causé par ce revers, laissant ses vastes domaines à son frère, Charles-le-Gros, qui réunit bientôt toute la succession de Charlemagne.

Louis IV, dit l'*Enfant*, fils de l'empereur Arnulf de Carinthie (bâtard de Carloman), né en 893, succéda à son père en 899. Ce choix fut confirmé en 900 par les états assemblés à Forchheim, nonobstant le bas-âge du nouveau roi. On craignait avec raison, en sortant de la famille de Charlemagne, de jeter la division entre les différentes nations germaniques, réunies par la forte main de ce monarque. Louis IV mourut en 911 ou 912, avant d'avoir atteint l'âge viril, et après un règne constamment agité, soit par des troubles civils, soit par les incursions répétées des Hongrois. Avec lui s'éteignit la dynastie carolingienne en Allemagne.

Louis V, fils de Louis-le-Sévère, duc de Bavière, comte Palatin du Rhin, et de Mathilde de Habsbourg, né en 1287, dut son élevation à la crainte qu'inspirait aux électeurs la puissance toujours croissante de la maison d'Autriche. Il eut pour compétiteur Frédéric d'Autriche, le petit-fils de Rodolphe Ier. Après un interrègne de 14 mois, les deux rivaux furent élus presque simultanément, Louis à Francfort (20 octobre 1314), et Frédéric dans un faubourg de cette ville. Celui-ci fut sacré à Bonn par l'archevêque de Cologue, celui-là à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Mayence (26 novembre). Ils avaient réuni chacun six voix; mais Louis comptait parmi les siennes quatre électeurs, tandis que son compétiteur n'en comptait que trois, et dans ce nombre le comte Palatin, propre frère du duc de Bavière. Cette double nomination provoqua une lutte opiniâtre, décidée, mais non terminée en 1322 par la défaite de Frédéric, qui fut fait prisonnier avec le duc Henri, son frère, dans la fa-

meuse journée de Muhldorf (28 septembre). Léopold d'Autriche, frère des deux princes captifs, continua en vain la guerre : la paix se conclut en 1325 au château de Transnitz, lieu de détention de Frédéric, qui renonça au trône, en conservant néanmoins le titre honorifique de roi des Romains. Louis plus libre de ses mouvements, et impatient de rétablir l'autorité impériale en Italie, se hâta, après sa victoire, d'envoyer des secours à Galéas Visconti, chef de la faction gibeline, assiégé dans Milan par le légat de Jean XXII. Ce pontife, par une bulle du 9 octobre 1323, somme Louis de Bavière de soumettre ses droits à l'examen du chef de l'Église, et tandis que l'empereur en appelle à un concile, Jean l'excommunie (15 juillet 1324, et délie ses sujets du serment de fidélité. A l'aide du parti autrichien, grossi par la défection de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, il veut faire donner l'empire à Charles-le-Bel, roi de France. Ce projet échoue devant l'indignation universelle qu'il soulève en Allemagne. Ayant fait la paix avec Frédéric, Louis se résout à la fin à passer les Alpes pour se mettre à la tête des Gibelins ; il est couronné roi de Lombardie à Milan (1327), marche sur Rome, malgré le nouvel anathème lancé par le pape, et y reçoit la couronne impériale des mains du fameux Sciarra Colonna, préfet de la ville, au milieu de l'enthousiasme éphémère de la foule (17 janvier 1328). L'empereur dépose ensuite Jean XXII comme hérétique et criminel de lèse-majesté (18 avril), et fait élire à sa place un frère mineur qui prend le nom de Nicolas V (12 mai). Il s'apprête alors à attaquer le royaume de Naples, quand la défection subite des chefs lombards l'oblige à rebrousser chemin (4 août). Les Romains, en le voyant partir, le poursuivent des cris de « vive la sainte Église, ! A bas les hérétiques ! » L'empereur, réfugié à Pise, est forcé d'en sortir, et l'antipape est envoyé prisonnier à Avignon. A Pavie, où il se décide à attendre des renforts qui ne viennent point, Louis conclut un traité mémorable avec ses neveux, les fils du comte Palatin Rodolphe, mort en exil. Par cet acte, il leur restitue le Palatinat du Rhin, en y ajoutant le Haut-Palatinat, et règle la succession réciproque des deux maisons : le suffrage électoral devait leur appartenir alternativement (3 août 1329). Revenu enfin en Allemagne, où Frédéric-le-Beau venait d'expirer (13 janvier 1330), il se lie par le traité d'Haguenau avec le frère de ce prince, Othon d'Autriche, que le pape avait excité à prendre les armes contre lui.

Jean XXII était mort en 1334 après avoir rejeté obstinément toutes les offres de soumission de l'empereur, las de résister et prêt, si les états ne s'y étaient pas opposés, à abdiquer la couronne, pour obtenir son absolution. Le nouveau pontife, Benoît XII, se montrait disposé à la lui accorder à des conditions moins dures; mais la négociation échoua par les intrigues des cardinaux français et provençaux, animés par les rois de France et de Naples, ennemis de l'empereur, et par le roi de Bohême, d'ami équivoque devenu son adversaire déclaré, depuis que Louis avait privé son fils puîné de la succession du duché vacant de Carinthie, pour en investir la maison d'Autriche, qui y avait des droits antérieurs. Une ligue formée avec le roi d'Angleterre contre Philippe de Valois (1337), mais bientôt abandonnée par Louis V, ne produisit d'autre résultat que de lui susciter un ennemi de plus. Cependant une assemblée d'électeurs, tenue à Rensé sur le Rhin, déclare l'empereur indépendant du saint-siége (15 juillet 1338), déclaration que la diète de Francfort confirme, le 8 août suivant, par sa pragmatique sanction. Benoît XII y répond par une nouvelle bulle d'excommunication. Ce pape meurt en 1342, et des foudres encore plus terribles sont lancés sur Louis par le nouveau pontife Clément VI, qui offrit l'empire à Charles de Moravie, fils aîné du roi Jean de Bohême, à condition que, devenu empereur, il abandonnerait à jamais toute prétention sur l'Italie. Charles accepta; les électeurs de Trèves, de Cologne, de Saxe, et le nouvel archevêque de Mayence, assemblés à Rensé, déclarèrent l'empire vacant, et élurent Charles roi des Romains (19 juillet 1346). Leur trahison trouva peu de complices, et l'Allemagne presque tout entière se leva pour l'Empereur légitime. Charles, battu partout, et refoulé jusqu'au cœur de la Bohême, allait succomber, lorsque Louis de Bavière mourut d'apoplexie, le 21 octobre 1347, étant à la chasse auprès de Munich. Ses restes reposent dans le caveau de l'église métropolitaine de cette ville où Maximilien, premier électeur de Bavière (1596-1651), lui érigea un beau mausolée. Marié deux fois, il eut de sa première épouse, Béatrice de Glogau, deux fils, Louis, électeur de Brandebourg en 1323, puis comte de Tyrol, en 1341 ; et Étienne, dit le *Bouclé*, duc de Bavière, souche de la maison électorale de Bavière. Sa seconde femme, Marguerite d'Avesnes, héritière des comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, lui donna quatre fils : Louis-le-Romain, et Othon, électeurs de Brandebourg, après leur frère aîné : Guillaume et Albert, comtes de Hollande et de Hainaut.

Louis fut le dernier empereur d'Allemagne, qui soutint les droits de l'empire sur l'Italie; c'était un prince intrépide et généreux,

irrésolu dans le conseil, inconstant dans ses alliances, et souvent imprudent dans sa politique. S'il n'échappa pas plus que les empereurs avant et après lui au reproche d'avoir poursuivi l'agrandissement de sa famille, quelquefois aux dépens des intérêts généraux, on doit remarquer que sa postérité ne recueillit aucun fruit de ses accroissements. Son fils Othon vendit honteusement, en 1375, à Charles de Luxembourg, devenu empereur, l'électorat de Brandebourg, que Louis V avait conféré, en 1323, à l'aîné de ses fils. Le comté de Tyrol, entré dans sa maison en 1341, par le mariage de son fils aîné avec Marguerite *Mauttasch*, femme divorcée de Jean de Bohême, margrave de Moravie, en sortit de nouveau, en 1363, par la mort du duc Mainard, né de cette union. Enfin les comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, échus à ses fils du second lit du chef de leur mère (1356), passèrent en 1433) au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, cousin de la célèbre Jacqueline, arrière-petite-fille de l'empereur Louis. Louis de Bavière fut le premier empereur qui fixa sa résidence dans ses États héréditaires. Il se servit le premier, dans le sceau de l'empire, de deux aigles en forme de supports, qu'on changea depuis en une aigle à deux têtes. C'est sous son règne que les villes dites *impériales* commencent à exercer un suffrage décisif dans les diètes. Enfin il est à remarquer que ce prince s'intitulait, dans ses diplômes, *Louis IV*, ne comptant point apparemment Louis, fils d'Arnulf, au nombre des empereurs. Dans quelques-uns de ses actes, il désigne l'année de l'Incarnation par ces mots : *Anno christianæ libertatis.*

Les sources orignales où l'on doit puiser sont : pour la période de 840 à 911, NITHARDI *Hist.*, les *Annales de Fulde*, celles de *Metz*, la *Chronique de Rhéginon*, les *Chroniques de S. Gal*, etc. Pour l'histoire du règne de Louis V, les *Chroniques de Neubourg*, de *Hildesheim*, etc., Albert de Strasbourg, Volcmar (*Chron.*) *Gesta Balduini* (*Vie de l'archevêque de Trèves*) les trois Villani, etc. Parmi les écrits modernes, nous indiquerons l'*Histoire du droit public de l'Allemagne*, par M. Pfeffel, ouvrage souvent cité par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*; *Annali d'Italia*, par Muratori; et, en allemand, l'*Histoire de l'empire romain pendant la première moitié du* XIVe *siècle*, par Olenschlager; les histoires d'Allemagne de Luden et de Pfister; en latin *Rerum boïcarum scriptores*, etc. par Oefele. C. DE PFEFFEL.

Espagne. Louis Ier, fils aîné de Philippe V, monta sur le trône en 1724, et mourut au bout de 8 mois de règne. Il était né en 1707. Philippe V reprit les rênes du gouvernement.

Etrurie. Louis Ier, fils de Ferdinand, duc de Parme, naquit dans cette ville en 1773, reçut de Bonaparte, en 1801, la couronne d'Étrurie en échange du duché de Parme, et mourut en 1803.

Hongrie. Louis Ier, dit le grand, né en 1326, succéda en 1342 à Charobert, son père. Dès le commencement de son règne, il eut à réprimer les Transylvaniens et les Valaques, qui, sous un prince aussi jeune, avaient espéré recouvrer leur indépendance, et en 1344, il secourut son oncle Casimir III, roi de Pologne, contre Jean de Bohême. Il battit ensuite les Turcs et les Croates, et passa en Italie pour venger la mort de son frère André, assassiné par Jeanne de Naples et André de Duras. Il voulut se faire déclarer roi de Naples; mais la peste lui fit quitter cette ville, et il rentra dans ses États (1350); après avoir enlevé Zara aux Vénitiens, et conquis la Dalmatie. En 1362, il vainquit Strascimir II, roi des Bulgares, et à la mort de son oncle Casimir, il fut élu roi de Pologne (1370), pays où il mourut en 1382, laissant le trône à Marie, sa fille, sous la régence de la reine Élisabeth.

Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, était fils naturel de Ladislas VI, auquel il succéda en 1516, à l'âge de dix ans. En 1521, il épousa Marie, sœur de Charles-Quint, et fut tué le 29 août 1526, en combattant les Turcs à la bataille de Mohacs.

Naples. LOUIS DE TARENTE, deuxième fils de Philippe, prince de Tarente, épousa Jeanne de Naples, sa cousine (1347), après l'assassinat d'André de Hongrie, auquel on l'accusa d'avoir contribué. Il fut forcé de fuir devant Louis, roi de Hongrie, se réfugia en Provence avec Jeanne, et revint à Naples après le départ de Louis de Hongrie. Il s'abandonna sans retenue aux passions les plus grossières, et laissa tomber l'administration entre les mains de gens avides, et mourut sans postérité en 1362.

LOUIS D'ANJOU, *voy.* ANJOU.

Pologne. Louis, successeur de Casimir III (*voy.* LOUIS Ier *de Hongrie*).

Sicile. LOUIS D'ARAGON, fils et successeur de Pierre II, naquit en 1336, et monta sur le trône en 1342, sous la régence du duc de Randazzo, son oncle, qui administra avec beaucoup de sagesse. Mais ce seigneur étant mort de la peste en 1348, les Clermont et les Paluzzi se disputèrent le pouvoir. Les premiers appelèrent à leur secours les Napolitains, auxquels ils livrèrent plus de cent villes. Louis d'Aragon mourut au milieu de ces troubles, en 1355. Son frère Frédéric-le-Simple lui succéda.

LOUIS. Nous citerons, parmi les autres princes de ce nom :

Louis dit le *Grand Dauphin*, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né à Fontainebleau en 1661; il eut pour précepteur Bossuet.

C'est à sou usage qu'a été faite la belle collection de classiques dite *ad usum Delphini*. Il se signala, comme général, à la tête de l'armée du Rhin (1688), et en Flandre (1694) où ses belles manœuvres firent échouer l'ennemi sur Dunkerque. Depuis lors il vécut retiré à Meudon, où il mourut le 14 avril 1711.

Louis de Prusse (*Ferdinand-Christian*), fils du prince Ferdinand, frère du grand Frédéric, naquit en 1772, contribua beaucoup à la déclaration de guerre faite à la France par son pays en 1806, fut fait lieutenant-général à la même époque, et prit position à Saalfeld avec 8,000 hommes. Ayant attaqué une colonne française malgré les conseils du duc de Brunswick, il fut tué le 6 octobre 1806. AL. B.

LOUIS (Ordre de Saint-). La croix de cet ordre fondé en 1693, était à huit pointes, cantonnée de fleurs de lis d'or. On voyait, d'un côté, un Saint-Louis, tenant d'une main une couronne de laurier et de l'autre une couronne d'épines avec ces mots : *Ludovicus magnus instituit 1693;* de l'autre côté était une épée nue, passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, avec ces mots : *Bellicæ virtutis præmium*. Le ruban était d'un rouge couleur de feu. On ne comptait d'abord que 8 grand'croix et 24 commandeurs. Louis XVI porta, en 1779, le nombre des grand'croix à 40, et celui des commandeurs à 80. Cet ordre, supprimé comme les autres pendant la révolution, fut rétabli en 1815, et supprimé de nouveau en 1830. Pour le reste, *voy.* Ordres.

LOUIS (*monn.*). Pièces de monnaie frappées pour la première fois sous Louis XIII. Ce fut le 31 mars 1640 que le roi, tout en conservant les monnaies de Henri IV, ordonna de fabriquer des louis d'or. On commença à les frapper au moulin, dans le château du Louvre, le 24 février, tout en continuant la fabrication au marteau ; le titre était de 22 karats ou 0,917 avec 1/4 de karat ou 0,01 de remède ; c'est-à-dire qu'on ne leur donna guère que 21 3/4 karats ou 0,907. Il y avait 36 et 1/4 louis d'or au marc, ce qui leur donnait le poids de 5 deniers 6 grains, et en grammes, 6,75. La face portait la tête du roi, couronnée de laurier, avec l'inscription : lud. xiii. d g. fr. et. nav. rex., et au dessous la date. Le revers présentait au centre, la lettre a au milieu d'un cercle inscrit dans un carré formé par les pieds de quatre double L° adossées et couronnées. Une fleur de lis était dans chaque angle. L'inscription était chrs. regn. vinc. imp. Le louis, plus connu depuis sous le nom de *demi-louis*, était fixé à 5 livres ; il était destiné à remplacer l'écu d'or qui valait alors 5 livres 4 sous. Le double louis, vulgairement appelé louis, était de 10 livres et son double de 20. Il y a eu des pièces de plaisir de 40, 60, 80 et 100 livres. La beauté de la gravure de cette pièce, faite par le célèbre Vavin, le soin apporté à sa fabrication et le grénetis, déroutèrent les rogneurs. Louis XIV continua d'abord la même fabrication, puis défendit, en 1648, de frapper des louis de 20 livres. En 1692, on émit, au prix de 11 livres 10 sols, des louis du même titre et du même poids : depuis 1690, le revers portait l'écu de France couronné avec l'inscription : sit nomen domini benedictum. D'autres louis du même titre et du même poids, ont au revers une croix formée par le sceptre et la main de justice, et quatre lis couronnés dans les angles, avec l'inscription : chrs. regn. vinc. imp. D'après un édit d'avril 1709, le revers portait, entre quatre fleurs de lis, une croix formée par quatre L couronnées, au milieu desquelles est un soleil. En mai de la même année, le poids, est élevé, sans qu'il soit rien changé à la forme. En 1715, le revers porte l'écu de France, ovale couronné ayant la main de justice et le sceptre passés derrière en sautoir. En 1716, la figure est couronnée et porte les cheveux longs ; au revers sont quatre petits écus couronnés, deux de France et deux de Navarre, opposés chacun par la pointe, avec quatre fleurs de lis dans les angles : les louis pèsent 9 deniers 14 grains, ou en gramme, 12,24, et sont émis au prix de 30 livres. En 1718, la tête est couronnée de laurier ; le revers porte une croix de Malte avec trois fleurs de lis au centre : le poids est de 7 deniers 16 gr. 8/25, valant en grammes 9,87 : le prix d'émission est de 36 livres. En 1720, le revers porte deux L opposées et couronnées, deux fleurs de lis latéralement et une au bas. Les titre et poids sont les mêmes ; l'émission est à 54 livres. En 1723, deux L entrelacées face à face, couronnées et avec deux palmes en accolade au bas, forment le revers. La taille est de 37 1/2 au marc, ce qui donne à chaque pièce le poids de 6,53 en grammes. Le prix est de 27 livres et le titre pareil aux précédents. En 1726, le revers est occupé par les écus de France et de Navarre, réunis et couronnés : la taille est de 30 au marc ou 8 grammes, 16 par pièce, et le prix 20 livres. Les monnaies antérieures sont interdites. Plus tard nous avons eu les louis dits *à lunettes*, parce qu'ils portaient deux écussons ovales au revers : ceux à deux écussons carrés tous aux mêmes titre, poids et valeurs que ceux de 1726 ; ceux de 1785 au génie, pesant en grammes 7,65 et valant au pair 24, 15. Le même nom a continué pendant longtemps à être appliqué à la monnaie d'or ; aujourd'hui, il est encore employé quelquefois comme monnaie idéale valant 24 fr.

Les louis varièrent souvent de *valeur légale*. Le cours des premiers fut fixé par différents arrêts du conseil ou divers édits, depuis 10 livres jusqu'à 13 livres 15 sous. Ils valaient au pair 10,66. En 1709, leur poids fut porté à 6 den. 9 grains 3/5, et en grammes 8,16 : émis au prix de 20 livres, ils descendirent successivement à 19 livres en 1714, et à 14 livres en 1715. La valeur au pair est de 25,87. Ils furent remontés en 1716 à 24 livres 10 sous; en 1720 à 33 liv. 12 s., redescendirent à 30,15 et 27,12 en 1720, pour être montés à 49,12 le 30 juillet 1720. Ils furent démonétisés par édit du 21 janvier 1721. Les louis de 1715, émis à 20 liv., furent élevés à 30 par arrêt du 22 janvier 1720, et à 40 le 5 mars suivant. Rabaissés à 35, puis à 30 en mars de la même année, ils furent portés à 41 liv. 5 s. le 29 mai; baissés deux fois, portés à 60 liv. à 52, 45, 37-10, et enfin à 30 liv., par arrêt du 26 décembre 1720. Ils sont de mêmes titre, poids et valeur que ceux de 1709. Ceux de 1716, aux quatre petits écus et dits *de Noailles*, pesant en grammes 12,24, furent émis pour 30 liv.; portés en 1718 à 36 liv., ils varièrent, en 1720, de 45 à 60, 52, 45, liv., 78 15 s., 67 10 s., 56 et 45 liv., dernier taux fixé par arrêt du 26 décembre 1720. Ils valaient au pair 38,65. Les louis de 1718, à la croix de Malte, émis à 36 liv.. furent mis à 35, 34, 33 et 32 liv. par différents édits de 1719; à 31, 36, 34 liv. 36 et 48 liv. en mars 1720; émis dans la même année, à 49 l. 10 s., 45, 40-10 s., à 72 liv., 63, 54, 45, et définitivement à 36 liv., par arrêt du 26 décembre 1720. Ils pésaient en grammes 9,87, et valaient au pair 31 fr. 17 s. Les vieux louis du poids de 6 gr. 75 furent mis à 19 liv. 12 s., par édit de mai 1718, jusqu'en septembre suivant, puis démonétisés. Ceux de 1720, émis à 54 liv., furent réduits à 45 liv. après le 1er janvier 1721; à 44 liv. en 1723, puis démonétisés. Des mêmes titre, poids et valeur que les précédents, ils avaient été émis à 54 livres. Ceux de 1723, dits *mirlitons*, furent émis à 24 liv., baissés à 20, à 16, 14 et enfin à 12 liv. le 4 décembre 1725. Leur poids est en grammes 6,53, leur valeur au pair 23 fr. 25. En 1726, époque de la refonte, le louis pesant 6 deniers 9 grains, et en grammes 8,16, est émis au taux de 20 liv. et porté à 24 la même année. Il valait au pair 25 fr. 77 c. Depuis nous avons eu les louis de Louis XIV et de Louis XV, dits *à lunettes*, des mêmes titre, poids et valeur. Après l'établissement des monnaies décimales, et par un décret du 12 septembre 1810, les louis de toutes les époques furent indistinctement réduits à francs 47, 20 pour les doubles louis de 48 liv., et 23, 55 pour les louis simples de 24 livres.

A peine les louis d'or furent-ils émis que, ne pouvant les rogner, la fraude se rejeta sur les pièces d'argent, et alors une ordonnance, du 18 novembre 1641, ordonna la fabrication au moulin de pièces de 60, 30, 15 et 5 sols, toutes au titre de 11 deniers de fin. Ces pièces de 60 sols, taillées à 8 et 11/12 au marc, c'est-à-dire au titre de 0,917 et pesant en grammes 8,16, furent appelées LOUIS D'ARGENT. Le métal pur était estimé à 26 livres 10 sous le marc. Le quart d'écu fabriqué en 1577 pour 15 sous en valait 21. C'était une diminution de plus d'un quart dans la valeur de l'argent. La pièce était à l'effigie du roi avec la même inscription que les louis d'or. Le revers portait l'écu de France couronné, avec l'inscription SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. Ces pièces furent appelées depuis *écu blanc* et *petit écu*. Leur valeur au pair était en franc 1,66. EMILE LEFÈVRE.

LOUISE DE SAVOIE, duchesse d'Angoulême, fille de Philippe, duc de Savoie, naquit en 1476, et épousa en 1488 Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, qui la rendit mère de François Ier et la laissa veuve en 1496. Elle fut nommée régente du royaume en 1515, lorsque François Ier partit pour l'Italie, et gouverna avec assez d'habileté, mais ternit ses plus belles qualités par une sordide avarice. Elle contribua beaucoup à la délivrance du roi retenu prisonnier par Charles-Quint, et conclut en 1529, avec Marguerite d'Autriche le traité de Cambrai, dit *paix des dames*. Louise de Savoie mourut dans le Gâtinais en 1532. Elle avait voulu, étant déjà vieille, épouser en secondes noces le connétable de Bourbon; celui-ci repoussa dédaigneusement sa proposition, et ce fut à la suite des persécutions que lui fit éprouver cette princesse qu'il quitta la France, dont il devint l'ennemi. On trouve dans le tome XVI des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, un *journal* de Louise de Savoie, contenant des faits historiques curieux, et beaucoup de particularités sur sa vie et sur celle de ses enfants.

LOUISIADE. Bougainville, en 1769, découvrit dans l'Océanie, au S. E. de la Nouvelle-Guinée, des terres nombreuses qu'il prit pour des îles, et qu'il appela archipel de la Louisiade, en l'honneur du roi de France. D'Entrecasteaux, allant à la recherche de La Pérouse, les visita en 1792, et en vit un plus grand nombre. Dumont-d'Urville a constaté que la Louisiade n'est pas un archipel, mais une presqu'île qui adhère à la Nouvelle-Guinée. Elle est, il est vrai, accompagnée de plusieurs îles, et découpée par beaucoup de baies qui lui donnent l'apparence de plusieurs terres séparées. De nombreux récifs de corail y embarrassent la navigation. Les indigènes de cette contréee sont

des Papous, aux mœurs farouches. E. C.

LOUISIANE. Ce nom désigna, dans le principe, une vaste contrée d'Amérique, comprenant à peu près le bassin du Mississipi, et renfermée entre le golfe du Mexique, les monts Rocheux, les colonies anglaises du littoral de l'Atlantique, et les grands lacs Supérieur, Huron, etc. Cette région avait été visitée, pour la première fois, vers le Mississipi, par les missionnaires français Jolliet et Marquette, partis du Canada en 1673; Lasalle la parcourut plus complétement en 1679 et 1682, et lui donna le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV. Sous Louis XV, le régent y fit fonder la Nouvelle-Orléans. La colonie, qui avait langui sous le régime désastreux des deux compagnies successives du Mississipi et des Indes, fut placée sous l'administration directe du royaume en 1731, et commença dès lors à prospérer. Cependant, en 1763, la partie située à l'E. du Mississipi (ce qui a formé depuis les états de Tennessee, de Kentucky, d'Ohio, d'Illinois, d'Indiana, etc.) fut cédée à l'Angleterre, excepté la Nouvelle-Orléans. Le reste du territoire, qui conserva seul le nom de Louisiane, fut donné à l'Espagne; mais les colons se révoltèrent contre une domination qu'ils trouvaient odieuse, et des répressions sanglantes eurent lieu pendant quelques années; toutefois Carondelet et Gayoso de Lemos administrèrent la colonie avec une sagesse qui fit effacer peu à peu l'aversion pour l'Espagne. La Louisiane fut rétrocédée à la France en 1800; enfin, en 1803, elle fut vendue par le premier consul aux Etats-Unis pour 80,000,000 de francs. En 1804, le congrès la divisa en deux territoires : celui du S. prit le nom d'Orléans, et celui du N. conserva le nom de Louisiane. On forma, en 1812, l'état de Louisiane du premier de ces territoires, et le second devint le territoire du Missouri, qui, depuis, a successivement été changé en diverses contrées politiques composant aujourd'hui les états de Missouri, d'Arkansas, d'Iowa, les territoires de Minnesota et de Nebraska, et le territoire Indien, où ont été relégués les Chactas, les Chickasas, les Creeks, les Séminoles, les Chérokis, et autres peuplades autrefois fixées dans des régions plus orientales.

Maintenant la LOUISIANE est donc un état très peu étendu comparativement à l'ancienne Louisiane, mais beaucoup plus peuplé cependant que ne l'était toute la colonie française. Cet état est situé dans le S. des Etats-Unis, entre 29° et 33° de latitude N., et entre 86° et 96° 25′ de longitude O.; ses bornes sont, à l'E., l'état de Mississipi; à l'O., le Texas; au N., l'état d'Arkansas; au S., le golfe du Mexique. Sa superficie est de 115,400 kilom. carrés, et sa population (en 1850) de 500,763 habitants, dont 254,271 blancs, 15,685 personnes de couleur libres, et 230,807 esclaves. Le Mississipi limite en grande partie l'État vers l'E., puis il en parcourt le centre, et va, à travers le S. E. et le S., se perdre dans le golfe du Mexique, par un grand nombre de branches désignées généralement par la dénomination de *bayou*. Il reçoit à droite le Red-River, et communique à gauche avec le lac Maurepas par l'Iberville. Ses débordements annuels couvrent et fécondent une grande étendue de terrain, mais causent aussi quelquefois des désastres. On a construit sur une grande partie de ses rives des levées en argile et en branches de cyprès, pour garantir le pays. Le Pearl-River, vers la limite S. E. de l'État, et la Sabine, vers la limite occidentale, sont encore des rivières remarquables. Plusieurs lacs assez considérables, communiquant directement avec la mer, se rencontrent vers les côtes de la Louisiane : on remarque les lacs Maurepas, Pontchartrain, Barataria, au S. E., et les lacs Verret, Chetimache et Mermentau, au S.; le lac Borgne, au S. E., n'est qu'une espèce de baie. La région renfermée entre le Mississipi, l'Iberville et le Pearl-River est la plus agréable de l'Etat. Tout le pays est d'ailleurs très fertile; mais des savanes marécageuses, couvertes de grands roseaux, en occupent une partie considérable. L'O. est surtout riche en belles prairies, qui nourrissent de nombreux troupeaux. La température, un peu rafraîchie par les brises de la mer, est cependant étouffante et insalubre dans le S. pendant quelques mois : la fièvre jaune règne très souvent à la Nouvelle-Orléans.

Les principales productions de la Louisiane sont : parmi les arbres des forêts, les chênes blancs, rouges et jaunes, les noyers noirs, les sassafras, les magnolias, les tulipiers, les érables, les alcées, les lataniers, les sumacs, les cyprès, les cèdres rouges, les châtaigniers, les pins, les peupliers, etc.; parmi les plantes cultivées, le blé, le maïs, l'orge, la patate douce, mais surtout le coton et le sucre. La culture du riz est plus restreinte. On vante le tabac de Natchitoches; on récolte presque partout des fruits excellents, tels qu'oranges, figues, pêches, melons, etc. Les quadrupèdes sauvages les plus connus sont les daims, les bisons, les chevaux, les ours, les loups, les chats-tigres. Les perruches, les cardinaux, les colibris, les oiseaux-mouches, les papes, les moqueurs, les dindes sauvages, sont les plus intéressants des oiseaux. Des crocodiles abondent dans toutes les branches du Mississipi; les serpents à sonnettes sont très communs aussi, et des myriades de cousins importunent pendant plusieurs mois.—La situation

de la Louisiane à l'embouchure du plus grand fleuve du monde donne à son commerce une importance et une activité qui s'accroissent rapidement de jour en jour. Ses exportations annuelles se montent à plus de 180,000,000 de francs. La Nouvelle-Orléans, qui est le grand port et le riche entrepôt du midi de l'Union, a été longtemps la capitale de l'État; aujourd'hui le chef-lieu est Bâton-Rouge, petite ville de l'intérieur. Le pouvoir législatif de l'État appartient à une assemblée générale, composée d'un sénat, dont les membres sont élus pour quatre ans, et d'une chambre des représentants, élue pour deux ans; le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur choisi pour quatre ans, par l'assemblée générale, entre les deux représentants qui ont réuni le plus de suffrages. La Louisiane se divise en deux districts : le *district oriental* et le *district occidental*, subdivisés eux-mêmes en comtés. E. C.

LOUP, *Canis lupus*, Linné, (*Mamm.*). Espèce typique du genre CHIEN (*voy.* ce mot). Le PHOQUE COMMUN porte quelquefois le nom de *Loup marin*.

LOUP (*ast.*). Cette constellation australe est une des anciennes constellations décrites par Ptolémée. Elle est composée de 34 étoiles dont une, δ, de troisième grandeur, se remarque au pied de derrière. On trouve la constellation du Loup au S.-O. d'Antarès. On la représente percée d'une pique par le Centaure.

LOUP (*myth.*). Cet animal joue un grand rôle dans les traditions mythologiques. C'est une louve qui allaite Romulus et Rémus, et Acca Larentia s'appelait aussi *Lupa*. En Italie, tout un peuple portait le nom de *Loups*. C'était les *hirpins*, adorateurs de Soramus, le soleil protecteur des loups. Macédo, Dieu-loup, un des guerriers de la suite d'Osiris, passe pour le père des Macédoniens. La ville de Milet devait son origine à un fils d'Apollon et d'*Acca-Callis* (une autre *Acca Larentia*), qui avait été élevé par des loups. L'Arcadie, appelée en des temps reculés *Lycaonie*, et *Asenis* ou *Asenia*, offre surtout un grand nombre de fables de ce genre. Là régnait Lycaon (*voy.* ce mot), qui passait une partie de sa vie sous la forme de loup, et dont les deux petits-fils, Lycaste et Parrhasius, furent nourris par une louve. Les Turcs croient descendre d'*Asena* (*Sena*, loup, en turc), fils d'un homme et d'une louve, qui, avec ses neuf frères, se procura des femmes par le rapt, comme Romulus. Chez les Mogols, Barté-Tincho, ancêtre de Gengis-Khan, était également fils d'une louve. La mythologie scandinave est peuplée de loups comme une forêt sauvage. Les plus célèbres sont *Fenris* (*voy.* ce mot); *Maanagarmour*, qui dévorera la lune à la fin du monde, *Fréki* et *Géré*, compagnons d'Odin, etc. Plusieurs mythographes ont cru que le loup avait été pris pour symbole de la lumière, peut être à cause de l'éclat de ses yeux pendant la nuit. Quand Latone, poursuivie par Junon, accourt des pays hyperboréens, elle arrive sous la forme d'une Louve, et guidée par des loups, dans l'île flottante de Délos, où elle met au monde Apollon (le soleil) représenté à Delphes sous la forme d'un loup, et Diane (la lune). De même qu'Apollon est le père des douze mois, de même aussi on a assigné ce rôle à Acca-Larentia, qu'on nous représente poussant devant elle ses douze fils pour accomplir un sacrifice destiné à faire prospérer les biens de la terre. On a remarqué enfin l'analogie des mots λύκος, *loup*, et λύκη, *lumière*, ou plutôt *crépuscule du matin*. AL. B.

LOUP (SAINT-), évêque de Troyes, naquit à Toul vers le commencement du Ve siècle. Sa famille appartenait à la plus haute noblesse de la province. L'an 417, il épousa Piméniole, sœur de saint Hilaire d'Arles; mais après sept années de mariage, les deux pieux époux vendirent leurs biens, dont ils donnèrent le prix aux pauvres, et se retirèrent, Piméniole dans un monastère de femmes, et Loup dans la célèbre abbaye de Lérins. Ses vertus le firent élever, en 427, malgré sa résistance, sur le siége épiscopal de Troyes, en remplacement de saint Ours, mort en 426. Dans cette nouvelle dignité il conserva toujours la même humilité. Le saint-siége le désigna pour accompagner saint Germain l'Auxerrois dans sa mission d'Angleterre, où il allait combattre l'hérésie de Pélage. Il était de retour lorsqu'Attila, détourné de Paris par sainte Geneviève, et d'Orléans par saint Agnan, arriva devant Troyes sans défense. Saint Loup se revêtit de ses habits pontificaux, et, accompagné de son clergé, s'avança en procession au devant d'Attila, qui, frappé de l'aspect vénérable et imposant de l'évêque, s'adoucit et épargna la ville. A quelque temps de là, l'armée des Huns ayant essuyé une sanglante défaite dans les plaines de la Champagne, près de Châlons-sur-Marne, Attila envoya chercher saint Loup, le priant de l'accompagner jusqu'au Rhin. L'évêque se rendit à l'appel du barbare et le suivit à travers les Gaules. Cette condescendance exposa le saint aux plus indignes calomnies : on l'accusa d'entretenir des intelligences avec les Huns, et d'avoir favorisé leur retraite. Il fut, pour cela, obligé d'abandonner la ville qu'il avait sauvée. Quelques années après, cependant, les esprits s'étant calmés, Troyes reconnut son ingratitude, et le saint évêque rentra dans son église, où il mourut en 478. L'abbé CANÈTO.

LOUP-CERVIER (*voy.* LYNX).

LOUPE (*méd.*). On désigne sous ce nom des tumeurs superficielles, indolentes et chroniques, très différentes par leur siége et leur nature. Les unes, en effet, appartiennent aux follicules de la peau et sont produites par des vices dans la sécrétion de ces organes; elles sont séparées des parties environnantes par une membrane appelée kyste, et la matière qui les constitue est une substance morte. Les autres appartiennent au tissu cellulaire sous-cutané et sont formées par une véritable hypertrophie adipeuse; leur tissu est vivant, et n'est pas séparé des autres parties environnantes par un kyste qui l'en isole complétement. La matière contenue dans les loupes enkystées est tantôt blanche ou jaunâtre et consistante comme du suif (*tanne, athérome*), tantôt d'un jaune plus ou moins foncé, onctueuse et liquide comme la synovie (*méliciris*). Les loupes non enkystées sont formées par du tissu adipeux simplement hypertrophié, et n'offrent aucune autre altération (*lipome*), ou bien par un tissu blanchâtre, dur, lardacé; on dirait que c'est le tissu graisseux des premières altéré par un commencement de dégénérescence (*stéatome*).

Les loupes peuvent se développer sur tous les points de la surface du corps; mais ceux où elles se montrent avec une sorte de prédilection sont le crâne et la face, en général là où la peau est le plus abondamment pourvue de follicules. Leurs causes sont presque toujours fort difficiles à apprécier. Quant à leur marche, après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, et une proéminence plus ou moins grande, suivant la résistance opposée à leur développement par les téguments, les loupes enkystées s'ouvrent ordinairement en dehors et se terminent par une fistule intarissable, ou bien se vident de la matière qu'elles contiennent (*les tannes*), et s'affaissent, mais pour se reproduire bientôt par la reproduction d'une nouvelle quantité de matière sécrétée. Les loupes enkystées peuvent acquérir un développement énorme sans subir aucune espèce de transformation; mais souvent leur tissu s'altère, devient dur et lardacé, et ne tarde pas à prendre des caractères cancéreux. C'est cette disposition qui fait la principale gravité des loupes.—On a proposé pour leur traitement la compression, la contusion ou l'écrasement; mais ces moyens ne sont guère efficaces que contre les kystes séreux ou les ganglions synoviaux. Il en est de même des substances ammoniacales. Les injections irritantes sont un procédé malheureux et souvent funeste; le séton, les caustiques et tous les moyens qui procurent la suppuration des loupes sont absolument inefficaces contre les tumeurs non enkystées. L'ablation offre seule un moyen toujours efficace. L. DE LA C.

LOUP-GAROU. C'est dans l'opinion du peuple un esprit malin très dangereux, travesti en loup, qui court les champs et les rues pendant la nuit. L'idée superstitieuse que les hommes pouvaient être changés en loup et reprendre ensuite leur première forme est fort ancienne (*voy.* NEURES). S'il faut en croire les Scythes et les Grecs établis en Scythie, chaque Neure se changeait une fois par an en loup, pour quelques jours, et un médecin grec, Marcellus, avait composé un poëme sur ce sujet. Pline combat la croyance aux loups-garous dans le livre VIII de ses œuvres. Cette croyance, si populaire au moyen-âge, avait encore une telle force en 1591, qu'un nommé Gilles Garnier fut alors condamné au feu comme *loup-garou*, par arrêt du parlement de Dôle. Nous citerons sur ce sujet les ouvrages suivants : *De la Lycanthropie, transformation des sorciers*, par Nynaud, Paris, 1615; *Discours de la Lycanthropie, ou de la transmutation des hommes en loups*, par le sieur de Beauvoys de Chauvincourt, Paris, 1599; *Dialogue de la Lycanthropie, ou transformation d'hommes en loups, vulgairement dit loups-garous, et si telle se peut faire*, par Claude Prieur Louvain, 1596.

LOUQSOR (*voy.* THÈBES).

LOURDES. Ville de France, chef-lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées, arrondissement et à 12 kilom. N. N. E. d'Argelès, à l'issue de la vallée du Lavedan, près de la rive droite du Gave de Pau. Elle est au pied d'un rocher escarpé, au sommet duquel s'élèvent les restes d'un château-fort qu'on attribue aux Romains, et qui a servi de prison d'état. Ce château résista, en 1373, aux troupes de Charles V, commandées par le duc d'Anjou. Lourdes, d'abord nommée *Lorde*, fut, dit-on, fortifiée par César, et fut longtemps une place de guerre importante, capitale du Lavedan-en-Bigorre. On l'appelait aussi *Miranbel* (en patois *Belle-Vue*). Il y a, à 1 kilom. N. O. de Lourdes, un lac très poissonneux du même nom, dont le circuit est d'environ 6 kilomètres. E. C.

LOUREIRO (JEAN), célèbre botaniste portugais, naquit vers 1715. Il passa, jeune encore, dans la Cochinchine, en qualité de missionnaire. La nécessité de se rendre utile aux naturels pour avoir occasion de leur prêcher les vérités de la foi, le décida à s'appliquer à la médecine et à la botanique. Il réussit dans ces études, pour lesquelles il prit un goût décidé. Après avoir quitté la Cochinchine, il passa plusieurs années à Canton, à Camboge, à Tsiampa, au Bengale, à la côte de Malabar et à Mozambique. Il recueillit dans ces différentes contrées une

grande variété de plantes qu'il rapporta en Europe. De retour à Lisbonne, après une absence de trente-six ans, il s'occupa de mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait recueillis, et rédigea sa *Flora Cochinchinensis*, publiée aux frais de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, en 1790, 2 vol. petit in-4°. Les botanistes s'accordent à reconnaître que, malgré les défauts qu'on pourrait y signaler, l'ouvrage de Loureiro est fort remarquable et contient une foule de renseignements inconnus à l'époque où il les a donnés, et quelques-uns même encore utiles aujourd'hui. Les explications de cet auteur passent pour être claires et bien écrites. Si la gloire que Loureiro a su mériter comme botaniste venait à s'éclipser, il conserverait toujours la réputation d'un homme charitable et d'un zélé missionnaire. Il mourut à Lisbonne en 1796. Wildenow a donné une nouvelle édition, revue, de la *Flora Cochinchinensis*, Berlin, 1798, 2 vol. in-8°.

LOURISTAN ou **LOURESTAN**. Contrée de la Perse, située dans le nord du Khouzistan. On y remarque plusieurs chaînes de montagnes, dont les principales portent les noms de *Zerdkouh* et de *Houbenkouh*. Les vallées y sont très fertiles. Le pays se divise en *Grand-Louristan* à l'ouest, et *Petit-Louristan* à l'est. La ville la plus importante de la contrée est Khurremabad. Les habitants, désignés sous le nom de *Loures* ou *Louris*, se partagent en deux grandes tribus, celle des Feïlis, qui peut mettre sur pied environ 40,000 hommes, et celle des Bakhtiaris, qui en peut mettre 30,000. Les Loures sont gouvernés par des khans de leur nation; ils passent pour être braves, mais grossiers et adonnés au brigandage. Ils sont mahométans de la secte d'Ali.

LOUTH. Comté de la côte orientale de l'Irlande, dans le N.-E. de la province de Leinster, entre les comtés de Meath, de Monaghan, d'Armagh, de Down et la mer d'Irlande. Il a une superficie de 85,500 hectares et une population d'environ 125,000 habitants : c'est le plus petit comté d'Irlande. Le sol, montagneux au N., et légèrement ondulé ailleurs, est généralement fertile et très bien cultivé. On y élève baucoup de bétail. Il s'y fabrique des toiles, des mousselines et des draps communs. La ville maritime de Dundalk en est le chef-lieu. — Il y a, à 11 kil. O.-S.-O. de Dundalk, une petite ville du *Louth* (en latin *Ludum*), qui donne son nom au comté, et qui était connue par son abbaye, fondée au VI^e^ siècle et devenue ensuite un collége célèbre.

LOUTH est encore le nom d'une ville d'Angleterre, dans le comté de Lincoln, à 13 kilom. E.-N.-E. de la ville de ce nom, vers la mer du Nord, avec laquelle elle communique par un canal propre aux navires de fort tonnage. Elle compte 7,000 habitants. E. C.

LOUTHERBOURG ou **LUTHERBOURG** (PHILIPPE-JACQUES). Peintre et graveur, né à Strasbourg en 1740. Il a peint surtout des *batailles*, des *chasses*, des *paysages*. Il s'étudiait beaucoup plus à reproduire les maîtres que la nature; son exécution, du reste, est facile et pleine de force, et son ton, parfois un peu cru, est le plus souvent d'une grande fraîcheur. On voit à Rambouillet une de ses batailles dans le genre de Wouvermans. Loutherbourg, visita tour à tour la Russie et l'Angleterre, et mourut à Londres en 1814. Il a beaucoup gravé à l'eau-forte, et l'on a de lui : deux suites de soldats; les *Qaatre heures du jour*; la *Tranquillité champêtre;* la *Bonne petite sœur;* des vues du bord de la mer ; des travaux rustiques, etc.

LOUTRE, *Lutra*. (*Mamm.*). Genre de carnassiers digitigrades, créé par Linné, avec des espèces qu'il plaçait précédemment dans son genre Marte ou *Mustela*. Chez ces animaux, le système dentaire est composé de six incisives à chaque mâchoire, et d'une canine et de cinq molaires de chaque côté à l'un comme à l'autre de ses organes; la tête est large, aplatie; les oreilles courtes, arrondies; le corps très long, vermiforme, bas en pattes, et couvert de poils des deux côtés : les uns fins, doux, et formant un duvet; les autres transformés en soies brillantes et longues; les doigts des pieds sont armés d'ongles crochus, non rétractiles, et réunis par une membrane propre à faciliter la natation en les transformant en rames; la queue est moins longue que le corps, forte, déprimée à la base; deux petites glandes sécrétant une liqueur fétide sont situées près de l'anus. — Les loutres, qui sont d'assez grande taille, sont carnassières comme les martes, mais elles vivent presque exclusivement de poissons : elles ne s'éloignent pas des bords des eaux douces ou salées, et habitent particulièrement dans les cavités des berges. On en connaît une vingtaine d'espèces propres à l'Europe, au nord de l'Asie, et à l'Amérique tant méridionale que septentrionale. Plusieurs groupes ont été formés aux dépens de ce genre naturel ; tels sont ceux des *Lutra*, Gloger; *Pteronura*, Gray; *Aonyx*, *Saricovia* et *Leptonyx*, Lesson, etc.

Les espèces les plus importantes sont : la LOUTRE D'EUROPE, *L. vulgaris*, Erxleben, chez laquelle le pelage est brun en dessus, blanchâtre en dessous, et dont la longueur de la tête et du corps est de 0^m^ 70, celle de la queue de 0^m^ 25. Cette espèce ne quitte jamais les bords des lacs, des rivières ou des étangs, qu'elle dépeuple de poissons ; elle vit solitaire, marche mal, mais

nage et plonge avec beaucoup de facilité ; elle se blottit dans les creux naturels des rivages ou dans des racines d'arbres, et compose un lit de petites buchettes et d'herbes. Sa retraite, où elle rassemble le plus de poissons qu'elle peut, est infectée par l'odeur que produit leur décomposition. On la trouve depuis la Suède jusqu'en Italie, et, dit-on, en Asie et dans l'Amérique septentrionale : un individu de cette espèce a été pris à l'Isle-Adam, près Paris.

La Loutre d'Amérique, *Lutra Brasiliensis*, Ray., a le pelage brun ou fauve, avec la gorge blanche ou jaunâtre; la longueur de sa tête et de son corps est de plus de 1m, et celle de la queue est de 0m 34. Cette espèce forme des troupes plus ou moins nombreuses qui fréquentent les fleuves et les savanes noyées par l'eau douce seulement; sa nourriture consiste en poissons : elle a pour ennemis des mammifères du genre Chat. Elle habite les grands fleuves de la Guyane, ainsi que quelques unes des rivières de l'Amérique septentrionale.

La Loutre marine, *L. marina*, Erx. Dans cette espèce, le corps est très allongé; les pieds de derrière sont très courts; le pelage est noirâtre, tout en présentant un vif éclat : la longueur de la tête et du corps est de 0m 67, celle de la queue de 0m 28. Pendant l'hiver, elle se tient tantôt sur les glaces des bords de la mer, tantôt sur le rivage; en été, elle se rend, par les fleuves, jusque dans les lacs d'eau douce. Elle vit par couple; la femelle ne fait à la fois qu'un seul petit, et rarement deux; elle se nourrit de crustacés, de mollusques, de vers marins, de poissons, de fruits rejetés sur le rivage, de fucus, etc. On la trouve sur les bords de la mer de l'Amérique septentrionale; elle remonte sur la côte N.-O. de ce continent : on l'a aussi signalée comme propre aux côtes orientales du Kamtchatka, etc. — Quelques débris fossiles de loutres ont été signalés par les paléontologistes. E. Desmarest.

LOUVAIN. Grande et célèbre ville de la Belgique, ancienne capitale du duché de Brabant, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, siége de l'Université catholique, d'un tribunal de première instance, etc. Elle est située sur la rivière la Dyle, en partie en plaine et en partie sur une hauteur, au 22° 21′ long., 50° 53′ lat. N. Sa population monte à 28,000 âmes. Son enceinte, de 2 lieues de circuit, renferme beaucoup de jardins et même des champs en culture. Louvain est généralement bien bâti et offre plusieurs beaux quartiers modernes, tels que celui du canal qui aboutit à Malines et au Ruppel, et celui de la place du Peuple. C'est aussi une des villes de la Belgique les plus riches en monuments publics : de ce nombre sont l'Hôtel-de-Ville, élevé en 1440, et le plus beau monument gothique de ce genre qui existe en Europe; la magnifique église de Saint-Pierre, construction de la même époque, et celles ci-devant des Jésuites et des Dominicains; la tour de l'église abbatiale de Sainte-Gertrude; l'ancienne halle aux draps; les bâtiments de plusieurs des 42 colléges de l'ancienne Université fondée en 1424 et supprimée en 1798; les belles salles de bal et de concert de Frascati et de la Table-Ronde, le nouveau manége militaire, le nouvel entrepôt, etc., etc. L'Université possède une très riche bibliothèque dans un local superbe, un très beau jardin botanique, un théâtre anatomique, des cabinets de physique, d'histoire naturelle et de minéralogie. Il y a aussi à Louvain un grand collége communal et une académie des beaux-arts. Les principales branches d'industrie sont de nombreuses brasseries d'une bierre fort renommée dans le pays; des tanneries et des poteries dont les produits sont aussi fort recherchés; la fabrication des dentelles dites *point de Malines*; des raffineries de sel et de sucre, des fabriques de papiers peints, etc., etc. Il s'y fait un commerce considérable en grains. Sch.

LOUVEL (Louis-Pierre), assassin de M. le duc de Berry, était né à Versailles le 7 octobre 1783. Son éducation fut ce qu'était alors l'éducation populaire; la religion n'éclaira point et ne guida nullement sa vie. Il apprit l'état de sellier, et fit son tour de France, donnant les signes d'un esprit inquiet, jaloux et sombre. Il fut quelque temps soldat dans l'artillerie de la garde impériale; une infirmité l'obligea de quitter le service; mais son admiration pour Napoléon était exaltée, et l'invasion de la France par les armées de l'Europe, en 1813 et 1814, blessa son âme; la vue des Bourbons acheva de l'irriter. Il se mit à voyager, comme pour tromper sa colère; il semblait traîner une pensée de crime. Les événements de 1815 lui donnèrent une exaltation nouvelle. De Grenoble, il courut se joindre à l'armée qui faisait de la marche de Napoléon sur Paris un vrai triomphe; il fit la campagne de Flandre, revint avec les débris de l'armée, et la suivit au delà de la Loire; il était attaché aux équipages de l'empereur, qui furent envoyés à La Rochelle. C'est dans cette ville, dit l'instruction du procès, qu'il fit fabriquer l'instrument qui devait servir à son dessein de meurtre. Bientôt il rentra à Paris, et fut placé dans la sellerie du roi, par un de ses cousins, qui était maître sellier. Sa vie continua d'être taciturne et cachée; il nourrissait dans la solitude sa pensée d'assassinat, et souvent il essaya, dit encore l'instruction, de la

mettre à exécution, soit aux chasses des princes, soit aux abords des théâtres. Enfin, le 13 février 1820, l'occasion lui fut propice : il y avait une grande fête à l'Opéra ; Louvel soupçonna qu'elle attirerait le duc de Berry ; le prince s'y rendit en effet avec sa femme. Louvel était près de la voiture, lorsque le prince en descendit; le trouble l'empêcha de frapper, mais il entendit l'ordre du départ pour onze heures, et il eut le temps de raffermir son bras. A onze heures, le duc de Berry paraît, Louvel fend la foule, s'élance sur le prince, le frappe de son poignard, et se retourne pour s'enfuir par la rue Richelieu ; mais il ne tarda pas à être arrêté, et quelques heures après, le prince expirait entouré du roi, de son père le comte d'Artois, de sa femme éplorée et couverte de son sang, de son frère le duc d'Angoulême, famille vouée à toutes les tortures par où puissent passer les races royales. — Un long procès fut fait à Louvel ; son crime était-il un acte isolé ? Les partis politiques s'animèrent sur cette question ; un écrivain spirituel, Nodier, résuma la controverse en un seul mot : *Le poignard de Louvel*, écrivait-il, *est une idée libérale*. — Louvel comparut devant la cour des pairs le 5 juin. Il avoua le long dessein qu'il avait nourri d'assassiner d'abord le roi, puis le duc de Berry, parce qu'il était *la souche*. L'appareil de la justice finit cependant par le troubler; une froide sueur dégouttait de son front; le crime pesait, au moment où approchait l'expiation. Le 7 juin, on le conduisit à l'échafaud ; on fut obligé de le soutenir ; les paroles du prêtre mouraient à son oreille ; le malheureux périt sans avoir balbutié un regret ni une espérance. LAURENTIE.

LOUVET (JEAN-BAPTISTE), fut d'abord commis de librairie, et se fit connaître, en 1787, en publiant son roman de *Faublas*, livre d'une immoralité profonde dans lequel, sous le prétexte de dépeindre les mœurs corrompues de la haute société, il étale les descriptions les plus licencieuses. Partisan de la révolution, Louvet fut envoyé à la convention par le Loiret, et siégea parmi les Girondins. Après la proscription de ce parti, il se tint caché jusqu'à la mort de Robespierre, rentra à l'assemblée en 1795, devint membre du conseil des Cinq-Cents, et mourut en 1797. Il rédigea le journal la *Sentinelle* et composa quelques autres romans et des ouvrages de polémique, complétement oubliés. Il était né à Paris en 1760.

LOUVETERIE. La chasse aux loups est si importante pour la conservation des troupeaux, l'une de nos principales richesses agricoles, que de tout temps elle a été en France l'objet de réglements particuliers. On appelle *louveterie* l'ensemble de ces réglements, et le personnel administratif chargé d'en assurer l'exécution. Sous les rois de la première race, le grand louvetier était, avec le grand veneur, l'un des premiers dignitaires de la maison royale. Il ne reste aujourd'hui aucun souvenir de l'organisation de la louveterie à cette époque reculée de notre histoire. Le plus ancien monument que nous connaissions sur cet objet est une ordonnance de 1520, par laquelle François Ier charge le grand louvetier d'entretenir, aux frais du roi, un équipage spécial pour la chasse aux loups. Des officiers de louveterie, relevant du grand louvetier, remplissaient la même mission dans les provinces. Des ordonnances de 1583, 1600, 1601, et des arrêts du conseil de 1697 et 1698 instituèrent des chasses périodiques dans toutes les forêts du royaume, pour la destruction des loups, indépendamment des battues extraordinaires qui avaient lieu lorsqu'on signalait sur quelque point la présence de ces animaux. La louveterie subit, en 1789, le sort de tout ce qui se rattachait à l'ancien régime; mais son œuvre n'en fut point interrompue. Le décret des 28 septembre-6 octobre 1791, tit. I, sect. IV, porte que les corps administratifs encourageront les habitants des campagnes, par des récompenses et suivant les localités, à la destruction des animaux malfaisants qui peuvent ravager les troupeaux. L'arrêté du Directoire exécutif, en date du 19 pluviôse an V, art. 2, ordonne aussi qu'il sera fait, dans les forêts nationales et dans les campagnes tous les trois mois et plus souvent si c'est nécessaire, sous la direction et la surveillance des agents forestiers, des chasses et des battues générales ou particulières aux loups, aux renards, aux blaireaux et autres animaux nuisibles. Un décret impérial du 8 fructidor an XII (26 août 1804) rétablit la louveterie et la plaça dans les attributions du grand veneur de la couronne. Cet état de choses fut maintenu par le gouvernement de la Restauration. Aux termes de l'ordonnance du 15 août 1814, le grand veneur donne des commissions honorifiques de lieutenant de louveterie dont il détermine les fonctions et le nombre par conservation forestière et par département, dans la proportion des bois qui s'y trouvent et des loups qui les fréquentent. Ces commissions sont renouvelées tous les ans. Les lieutenants de louveterie reçoivent les instructions et les ordres du grand veneur pour tout ce qui concerne la chasse des loups. Ils sont tenus d'entretenir, à leurs frais, un équipage de chasse composé au moins d'un piqueur, deux valets de limiers, un valet de chiens, dix chiens courants et quatre limiers.

Toutes les autres dispositions de cette ordonnance qui forme un code complet sur la matière, sont très sagement calculées pour le but qu'elles se proposent. Elles règlent aussi l'uniforme des louvetiers, le harnachement des chevaux, le costume des piqueurs, etc.

Depuis la révolution de Juillet, la louveterie est placée dans les attributions de l'administration forestière (ord. 14 sept. 1830). Les officiers louvetiers sont du reste maintenus dans les droits et prérogatives dont ils jouissaient antérieurement (ord. 24 juill. 1832). La loi du 3 mai 1844 sur la chasse n'a rien innové en cette matière. Ainsi, dans l'état actuel de la législation, les battues, lorsque l'administration préfectorale les juge nécessaires, doivent être dirigées par le lieutenant de louveterie, sous la surveillance des agents forestiers dont le concours est indispensable. Les battues dans les bois particuliers ne doivent pas être subordonnées au consentement des propriétaires. Leur autorisation n'est pas exigée par la loi, et dans le cas où il y aurait refus de leur part, on aurait le droit de passer outre, car il s'agit ici d'un service d'intérêt public. Il n'est pas douteux cependant qu'ils auraient le droit de se faire indemniser, par l'administration, des dégâts qu'on aurait pu commettre dans leurs propriétés. Les personnes appelées aux battues dirigées par les louvetiers n'ont pas besoin d'un permis de chasse. La prime due aux personnes qui ont tué un animal nuisible doit leur être payée, lors même que le fait de destruction a eu lieu dans une battue. L'arrêté du 19 pluviôse an V ne fait, à cet égard, aucune distinction. C'est également à celui qui a tué l'animal dans une battue, qu'est due la prime, et non au lieutenant de louveterie appelé à la diriger. Le tarif des primes accordées en ce cas a été fixé par l'arrêté du 19 pluviôse an V, et par la circulaire ministérielle du 9 août 1818, ainsi qu'il suit : Pour une louve pleine, 18 fr.; pour une louve non pleine, 15 fr.; pour un loup, 12 fr.; pour un louveteau, 6 fr. Les formalités à remplir pour arriver au paiement de ces primes sont énumérées dans une circulaire du ministre de l'intérieur, du 18 juillet 1818 (*Rec.*, t. III, p. 340). A. Bost.

LOUVIERS. Ville de France, chef-lieu d'un arrondissement dans le département de l'Eure, à 22 kilom. N. d'Evreux. L'Eure la baigne et s'y divise en plusieurs bras. C'est une jolie ville ; il y a quelques intéressants édifices, entre autres l'église paroissiale, qui paraît remonter au temps des premières croisades, et la maison des Templiers, qui date du XIIe siècle. Louviers est célèbre par ses manufactures de draps fins, les plus estimés de France ; par ses filatures de laines, par ses teintureries. Il y a une importante fabrique de cardes pour la laine et le coton, des tanneries, des blanchisseries de toile, des briqueteries, et il s'y fait une consommation très considérable de toutes les matières propres à l'industrie des draps et à la teinture. On y compte 10,300 habitants; l'arrondissement en a 69,500. — Louviers, en latin *Lupariæ*, est une ville originaire du moyen-âge, qui a été fortifiée, mais dont Henri V, roi d'Angleterre, fit raser les fortifications en 1418. Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion y conclurent un traité en 1196. Les Anglais la pillèrent sous Edouard III. Pendant les guerres de religion, elle suivit le parti de la Ligue, et reçut le parlement de Rouen, lorsque cette dernière ville tomba au pouvoir du parti protestant. Ce ne fut qu'en 1681 qu'on commença à y établir des manufactures de draps. C'est la patrie du poète Michel Linant. E. C.

LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, *marquis* DE) (*voy.* TELLIER).

LOUVOYER (*mar.*). Ce mot, que quelques marins prononcent *lovoyer*, et dont l'étymologie est fort incertaine, bien que renfermant évidemment le mot *voie*, exprime un exercice important de l'art de la navigation, fondé sur les progrès de la construction navale et sur les lois de la décomposition des forces appliquées à la résistance des fluides. C'est par son moyen qu'un navire à voiles peut atteindre un point situé dans la direction d'où le vent souffle, en un mot remonter le courant du vent. Supposons que le vent souffle du nord et qu'un navire veuille remonter du sud vers ce point ; il faut qu'il présente l'un de ses flancs au vent, qu'il *oriente*, qu'il oblique ses voiles le plus possible, de manière à ce que leur plan fasse un angle de 22° avec la quille du navire ; le vent gonflera suffisamment les voiles s'il frappe sous un angle de 30° environ; la quille du navire fera donc, dans ce cas, avec la direction du vent un angle de 52° ; et la force d'impulsion produite par les voiles se décomposera en deux forces, l'une qui pousse le navire en travers, *sous le vent*, l'autre qui le pousse en avant. Cette dernière, agissant dans le sens de la proue fine et tranchante, éprouve peu d'opposition, et le navire s'avance en divisant les flots; la force qui pousse en travers est combattue, au contraire, par l'énorme résistance qu'opère le flanc du navire dans toute sa longueur, et ne produit qu'une dérive insignifiante. Le navire, établi comme nous venons de l'indiquer, *au plus près du vent*, marchera donc avec le vent du nord dans la direction du N. 52° E., s'il présente

le côté gauche (*babord*) au vent, et vers le N. 52° O., s'il lui présente le côté droit (*tribord*). Un navire qui, partant d'un point, aura marché pendant neuf milles, par exemple, vers le N. 52° E., puis pendant neuf milles vers le N. 52° O., se trouvera à quatre milles environ dans le nord de son point de départ. En répétant la même opération ou en prolongeant davantage ses marches (ses *bordées*) successives, il finira par atteindre le point qu'il se proposait, bien que le vent fût directement contraire. C'est là l'opération scientifique que l'on désigne par le mot *louvoyer*. Les manœuvres par lesquelles un navire qui courait une bordée, se retourne pour en courir une autre, se nomment des *virements de bord*.—L'art de louvoyer a été pratiqué par les marins de la plus haute antiquité : plusieurs auteurs, Virgile entre autres, nous ont conservé la description exacte de ce mouvement. La tradition s'en est conservée, dans le moyen-âge et les temps modernes, parmi les marins; mais jadis on était si peu versé en France dans les questions de science navale, que l'on en vint à accuser de sorcellerie André Doria, qui donnait le spectacle d'un louvoyage à la cour de François Ier. On comprend que suivant la façon dont un navire est gréé, il peut obliquer plus ou moins ses voiles, et que suivant la façon dont il est construit, il éprouvera plus ou moins de résistance en avant, et que par conséquent il pourra marcher plus près ou plus écarté de la direction du vent; certains bâtiments très fins marchent à 45° du vent; les gros navires, les vaisseaux de ligne ne sont guère capables de marcher à moins de 60° du vent. On comprend facilement encore que plus un navire marche près du vent, plus il a promptement atteint le point auquel il veut se porter en louvoyant. E. Pacini.

LOUVRE. Le château du Louvre, l'un des plus étendus, des plus richement ornés de sculptures, le plus anciennement célèbre en France, est situé sur la rive droite de la Seine. Sa principale galerie, qui n'est séparée de ce fleuve que par un large quai, va rejoindre le pavillon de Flore des Tuileries ; une galerie parallèle doit réunir les deux palais par le pavillon de Marsan, sur la rue de Rivoli.

La fondation du Louvre remonte à une époque qui nous est inconnue. Longtemps il se trouva hors de la ville, et porta d'abord le nom de *Lupara*, comme le prouvent les anciennes chartes, *apud Luparam*, à la Louveterie, ou bien *à la Chasse-aux-loups*, parce que le pays était favorable à cette chasse, ou que le prince y logeait ses équipages. Dans les anciens temps aussi, le Louvre servait de prison royale, comme l'atteste une ancienne charte de saint Louis, donnée à Paris en 1228. Le Louvre était ainsi tout à la fois une maison de campagne et un château fort appartenant au roi; mais son territoire dépendait de deux seigneuries voisines de celle du roi, Saint-Denis-de-la-Châtre et l'Église de Paris. Philippe-Auguste racheta ces services et ces redevances, et le Louvre n'eut dès lors d'autre seigneur que le Roi. Lorsque ce monarque traça le nouveau plan de Paris, le Louvre n'y fut pas enclavé, quoique déjà ce château fût environné de maisons composant plusieurs rues assez régulières.

Le premier plan du Louvre était celui d'un rectangle formé par de grands murs d'enceinte très élevés, irrégulièrement percés de fenêtres, flanqués d'un grand nombre de tours, environnés de fossés larges et profonds. La grande cour avait 34 toises dans un sens et 32 dans l'autre. Au milieu s'élevait une grosse tour, défendue aussi par un fossé considérable en toutes ses dimensions. Un pont de pierre, d'une seule arche, mais défendu par un pont levis, était jeté sur ce fossé ; du côté opposé, une galerie en pierre communiquait avec les corps de logis. Ils étaient à deux étages sous Philippe-Auguste. Charles V les fit exhausser de quelques toises et couronner de terrasses. Une statue de ce roi fut placée sur le pignon du pont-levis; elle était l'ouvrage de Jean de Saint-Romain, et avait coûté six livres huit sous. La grosse tour du Louvre était le siége féodal de tous les grands fiefs de la couronne; tous les grands feudataires en relevaient; elle était principalement destinée à renfermer le trésor et les épargnes du roi. Elle servit aussi à renfermer des prisonniers d'état célèbres, dont le dernier fut Jean II, duc d'Alençon; Vincennes, la Bastille, la tour de Bourges, le château d'Angers, reçurent ensuite les prisonniers de marque, frappés par la justice ou l'autorité du roi. Les autres tours qui fortifiaient les murs d'enceinte du Louvre avaient reçu des noms qui indiquaient leur destination ; on les nommait la tour *de l'Horloge*, *du Bois*, *de l'Écluse*, *de la Fauconnerie*, *de la Grande* et de la *Petite-Chapelle;* la plus connue et la plus intéressante de toutes était sans nul doute la tour *de la Librairie*. Le roi Charles V y avait placé ses livres manuscrits au nombre de neuf cent dix, nombre très considérable alors, et dont on a encore le catalogue dressé en 1373 par Gilles Mallet. Cette bibliothèque, qui a formé le noyau de la bibliothèque nationale actuelle, occupait trois étages de la tour du Louvre, où elle était placée. L'entrée principale du château était sur la rivière; quelques jardins étaient autour; celui qu'on nommait *le parc* existait sur la rue Fromenteau.

Jusqu'à François Ier, les rois habitèrent peu le Louvre. Il était, en 1539, en si mauvais état, qu'il fallut y faire de grandes réparations pour y loger Charles-Quint; mais son emplacement plut à François Ier, qui résolut de faire du Louvre un grand Palais. En 1538, Pierre Lescot présenta au roi des plans qui furent agréés : on mit la main à l'œuvre ; un nouveau Louvre fut commencé. Henri II le continua; Louis XIII éleva le Pavillon de l'horloge, et Louis XIV la magnifique colonnade, chef-d'œuvre de Perrault, dont Colbert préféra les plans à ceux du cavalier Bernin. On a raconté longtemps que, du balcon qui se voit à l'extrémité ouest de la galerie, sur le quai, Charles IX tirait sur le peuple le jour de la Saint-Barthelemy; longtemps aussi un écriteau attaché à ce balcon a rappelé cette tradition ; mais elle est fausse de tout point : ce salon n'existait pas du vivant de ce roi.

La façade du palais sur la Seine, a été construite sous l'empire, cette grande œuvre justifiait assez l'inscription qu'on y lisait : *Napoléon a terminé le Louvre.* De grands travaux y furent en effet exécutés durant l'empire. On n'a pas cessé d'y travailler depuis, et il reste encore beaucoup de parties incomplètes.

La colonnade sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois est le beau côté du Louvre. Sa longueur est de 87 toises et demie. La cymaise de la porte n'est formée que de deux pierres qui ont chacune 54 pieds de longueur sur huit de largeur et 18 pouces d'épaisseur. La cour intérieure a 63 toises sur chaque côté. Un pavillon marque le milieu de chacun d'eux. Tout cet édifice est de trois ordres ou étages. Jean Goujon, Sarrazin et plusieurs célèbres artistes modernes ont orné le Louvre de leurs meilleurs ouvrages.

Le Louvre a toujours été une grande inutilité comme habitation ; ses divisions intérieures, ses abords, les pavillons qui coupent les quatre ailes de haut en bas, l'immensité des pièces, l'épaisseur des murs, dispositions qui y entretiennent une froide atmosphère perpétuelle, l'ont fait longtemps abandonner à ce titre, depuis Charles IX et Henri IV. Louis XIII y demeura temporairement, mais les magnificences de Versailles fixèrent dans cette ville la cour et la famille royale. On songea dès lors à installer au palais du Louvre des établissements publics pour lesquels il fallait beaucoup d'espace. L'imprimerie royale y avait été placée par François Ier ; la galerie du Louvre proprement dite, qui le réunit aux Tuileries au midi, servit aux expositions publiques des tableaux et des sculptures, dès qu'elles furent instituées. On disposa aussi diverses parties du Louvre pour des cérémonies publiques.

On peut assurer que la véritable destination du palais du Louvre a été comprise lorsqu'on l'a entièrement affecté aux arts. La grande galerie renferme au premier étage l'admirable collection nationale des tableaux de toutes les écoles; à l'entresol de cette galerie est établie une bibliothèque pour le service du gouvernement; à côté sont les archives d'État et celles des domaines de la couronne. Le rez-de-chaussée sert d'orangerie ; celui du palais est occupé sur les quatre côtés par le musée des sculptures antiques, des sculptures modernes; par les grands monuments en matières dures venus d'Égypte, de Ninive, de la vieille Grèce, ou recueillis dans les Gaules et les Amériques. Le premier étage du palais est occupé par des collections non moins précieuses, non moins riches, non moins dignes de l'intérêt des artistes et des savants ; tels sont le musée égyptien, abondant en morceaux de choix, notamment en très beaux manuscrits; le musée étrusque grec et romain, composé d'une rare et nombreuse collection de vases peints et de beaux bronzes ; la collection des dessins des grands maîtres français et étrangers; le musée naval, si utile pour l'histoire de notre marine et des découvertes faites par nos voyageurs ; la chalcographie, ou collection des estampes du roi, dont le Louvre possède les cuivres et de belles épreuves; la collection des plâtres moulés sur les plus rares ou les plus curieux monuments de l'antiquité, que la France ne possède pas, et qui sont des bas-reliefs ou des inscriptions antiques prises sur les lieux ; et dans ce genre d'utiles documents, il faut mentionner au premier rang, les copies des bas-reliefs et des inscriptions si habilement et si promptement réunies dans la Perse, à Babylone, à Ninive, en Égypte et au mont Liban, par M. Lottin de Laval. N'oublions pas la collection de bijoux du moyen-âge et d'orfèvrerie orientale, riche et précieuse. — Il reste encore dans ce palais, de la place pour d'autres musées. Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner la création d'une collection qui ne peut manquer d'intéresser à un haut degré, tout à la fois, et l'histoire de l'art en France et la véracité de nos annales nationales. Cette collection nouvelle doit se composer de tous les objets mobiliers d'un moyen volume, qui ont appartenu aux rois de France; ce sera le musée des monuments royaux. Ainsi s'enrichira et se remplira le palais du Louvre : la magnificence et la variété des collections qu'il renferme, et qu'il complètera dignement, lui mériteront à juste titre la dénomination qu'il a déjà portée, et qu'on lui rendra sansdoute, de *Palais des arts.* CHAMPOLLION-FIG.

LOWE (SIR HUDSON), né en 1770 en Irlande,

était colonel en 1815, lorsqu'il reçut le gouvernement de l'île de Sainte-Hélène, avec la mission de surveiller l'empereur Napoléon, et de prévenir toute tentative d'évasion. Sir Hudson-Lowe déploya dans ses fonctions une rigueur poussée jusqu'à l'excès, et fit subir à l'illustre prisonnier des vexations qui contribuèrent à hâter sa fin. Il fut nommé lieutenant-général à son retour en Angleterre (1843), et mourut en 1844. Il avait composé, pour justifier sa conduite, des *Mémoires* qui ont été publiés par son fils, en 1845.

LOWENDAHL (Ulric-Frédéric-Woldemar de), maréchal de France, né à Hambourg en 1700, était arrière petit-fils de Frédéric III, roi de Danemarck. Il était né avec la passion de la guerre et, dès quatorze ans, il traduisait un livre portugais sur l'artillerie. Engagé comme simple soldat dans l'armée impériale, il s'y distingua de bonne heure, combattit d'abord les Suédois, puis les Turcs à Peterwaradin et à Belgrade. Il passa ensuite, en qualité d'officier général, au service de la Saxe et se fit remarquer dans un grand nombre de circonstances. La czarine Anne Iwanowna parvint à l'attirer à Saint-Pétersbourg, et lui fit accepter le grade de général d'artillerie. La Russie lui dut en grande partie la prise importante d'Oczakof, la conservation de l'Ukraine attaquée par les Tartares, la victoire de Choczim, et ses succès dans la guerre contre la Suède. Mais Lowendahl avait hâte de quitter ce pays, et, malgré les efforts de la czarine pour le retenir, il passa au service de la France à la sollicitation du maréchal de Saxe. Nommé lieutenant général par Louis XV, il se couvrit bientôt de gloire aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes; fit triompher les Français à Fontenoi et s'empara d'Ostende et de Nieuport, puis de Louvain et de Huy, seconda habilement le comte de Saxe, et emporta d'assaut Bergopzoom, qui passait pour imprenable (1747). Il fut récompensé par le bâton de maréchal, et contribua bientôt à la prise de Maestricht, qui fut suivie du traité d'Aix-la-Chapelle. Il mourut cinq ans après, emporté par la gangrène qui s'était mise à une engelure qu'il avait au pied.

LOWERTZ ou **LAUERZ**. Village de Suisse, canton de Schwitz, à 6 kilom. N. O. de la ville de ce nom, sur la rive occidentale d'un lac qu'on appelle aussi Lowertz. Il est connu par les affreux désastres qu'y causa, en 1806, l'éboulement du Rossberg, montagne voisine.

LOWTH (William). Théologien anglican, né à Londres, en 1661, et mort en 1732. On a de lui des notes savantes sur un grand nombre d'ouvrages et en particulier sur Clément d'Alexandrie (dans l'édition de Potter) et sur Josèphe (édition de Hudson). On lui doit en outre : *Défense de l'autorité divine*, et *De l'Inspiration de l'Ancien et du Nouveau Testament;* un *Traité sur la manière de lire l'Ecriture-Sainte;* des *Commentaires sur les Prophètes*, etc.

Lowth (*Robert*), fils du précédent, né à Winchester en 1710, fut successivement professeur de poésie à Oxford en 1741, puis évêque de Saint-David en 1766, d'Oxford en 1769, de Londres en 1777, et mourut en 1787, après avoir refusé l'archevêché de Cantorbéry. On distingue parmi ses ouvrages : 1° *De sacra poesi Hebræorum prælectiones academicæ*, excellent traité qui a eu un grand nombre d'éditions, traduit et commenté plusieurs fois en allemand et deux fois en français. Tous ceux qui ont écrit sur la poésie hébraïque ont largement puisé dans cet ouvrage; 2° *Isaiah*, traduction poétique d'Isaïe avec des notes précieuses; 3° *Lettre à l'auteur de la divine législation de Moïse*, plusieurs *Sermons* estimés, etc. On a publié, en anglais, des *Mémoires* sur sa vie, 1787, in-8°.

LOXODROMIE. Pour diriger un bâtiment d'un point à un autre sur la mer, le marin fixe d'abord, sur la carte, au moyen de sa longitude et de sa latitude, le lieu précis où il se trouve; ensuite il joint par une ligne droite sa position avec celle du lieu qu'il veut atteindre. L'angle que cette ligne fait sur le papier avec les lignes parallèles qui y sont tracées du nord au sud, est également l'angle sous lequel le bâtiment doit couper les différents méridiens du globe, compris entre le point de départ et celui d'arrivée. Au moyen de cet angle et des indications de l'aiguille aimantée, dont la déclinaison est connue, le capitaine détermine ensuite la direction ou l'aire de vent sous lequel son bâtiment doit faire route pour arriver au port. Il résulte de cette manière d'opérer que si la déclinaison est constante, la courbe suivie au nord pour se transporter d'un point à un autre, jouira de la propriété de couper tous les méridiens sous un même angle : c'est cette courbe qui se nomme *loxodromie*. Lorsque les points de départ et d'arrivée ont la même longitude, la loxodromie se confond avec le méridien passant par les deux points; si c'est la latitude qui est commune, la courbe loxodromique est représentée par le petit cercle de la sphère parallèle à l'équateur sur lequel sont situés les deux points; enfin, la loxodromie sera l'équateur lui-même si la latitude commune est nulle. Dans tous les autres cas, la loxodromie forme une spirale qui s'approche continuellement du pôle en le contournant à l'infini.

Le plus court chemin entre deux points situés sur une même sphère est l'arc de grand cercle

passant par ces deux points. A l'exception du cas particulier où le point d'arrivée et le point de départ se trouvent situés sur un même méridien ou sur l'équateur, la route que l'on suit en mer pour se transporter d'un point à un autre, n'est donc jamais la plus courte. Dans ces dernières années il a été proposé, en France et en Angleterre, des moyens plus ou moins pratiques pour remédier à ce que cette manière d'opérer peut avoir de désavantageux; on a proposé la navigation sur l'arc de grand cercle au moyen de tables ou de procédés graphiques faisant connaître à chaque instant l'azimuth à suivre; aucune de ces méthodes n'a été jusqu'ici recommandée aux marins. Il est rare, en effet, qu'un bâtiment puisse parcourir d'une manière régulière une longue route définie à l'avance. Entraîné par les courants ou luttant contre des vents contraires, le capitaine est obligé de recourir fréquemment aux observations astronomiques pour connaître la situation du bâtiment, rectifier sa route et se garantir des écarts sans nombre que les éléments rendent fréquents dans les parages même les mieux connus. De tous les moyens proposés aux marins pour leur faire connaître la route à tenir afin d'arriver sûrement au port, celui employé de tout temps pour naviguer sur la loxodromie est de beaucoup le plus facile et le plus simple; c'est pourquoi on le préfère, quoique la route indiquée ne soit pas la plus avantageuse. C'est principalement par les latitudes élevées que les routes loxodromiques deviennent plus longues que celles sur arc de grand cercle; c'est également par ces latitudes que la navigation devient moins active. Enfin, dans les mers polaires, la route sur arc de grand cercle est impossible. Ainsi, pour faire ressortir les avantages de la navigation sur arc de grand cercle, on a calculé que sur le parallèle de 60°, entre deux points situés à 180 degrés de longitude l'un de l'autre, l'arc de grand cercle était plus court de 600 lieues que la route E. ou O., qu'indiquerait la carte. Mais cet arc de grand cercle, qui, dans ce cas particulier, est, comme l'arc de cercle parallèle à l'équateur, une courbe loxodromique, passe par le pôle qui, malgré les efforts courageux des plus illustres navigateurs, est resté inabordable, défendu par des glaces éternelles. Dans le système de projections employé pour les cartes marines, la loxodromie se projette toujours suivant une ligne droite, faisant, sur le papier, avec les lignes parallèles suivant lesquelles se projettent les méridiens terrestres, un angle constant et égal à l'angle que la loxodromie elle-même fait sur le globe avec chacun des méridiens. Cette propriété de la loxodromie de se projeter suivant une droite faisant avec les projections des méridiens le même angle que sur le sol, rend on ne peut plus facile aux marins la recherche de l'angle de route à tenir, au moyen des cartes qui sont entre leurs mains. C'est probablement en cherchant à exprimer par l'analyse cette condition essentielle pour le service de la marine, que Mercator est parvenu à son système de projection exclusivement employé pour les cartes hydrographiques. Dans ce système, les méridiens, les parallèles, les courbes loxodromiques se projettent seules suivant des lignes droites; tous les autres cercles de la sphère se projettent suivant des courbes transcendantes. A. VINCENDON-DUMOULIN.

LOYOLA (*voy.* IGNACE DE LOYOLA).

LOYSEAU (CHARLES), savant jurisconsulte, né à Nogent-le-Roi en 1566, mort à Paris en 1627, fut tour à tour avocat à Paris, lieutenant particulier du présidial de Sens, et bailli de Châteaudun. On a de lui divers écrits estimés sur notre ancien droit féodal. Les principaux roulent sur les *offices*, les *seigneuries*, les *ordres et simples dignités*, le *déguerpissement et le délaissement par hypothèques*, les *garanties des rentes et abus de la justice des villages*. La meilleure édition de ses écrits, réunis sous le titre d'*Œuvres*, est celle de Lyon, 1701, in-fol. — LOYSEAU DE MAULÉON (*Alex.-Jérôme*), né en 1728, à Paris, mort dans la même ville en 1771, se distingua comme avocat, mais on lui reproche de s'être plus occupé de plaire que d'élucider des questions. Il a laissé 2 vol. in-4° de *Plaidoyers et Mémoires*, parmi lesquels on distingue ceux qui ont pour objet le réhabilitation de Calas.

LOZÈRE. Département de la partie méridionale de la France, formé de ce territoire du Languedoc qu'on nommait Gévaudan, et placé à la fois dans les bassins de la Garonne, de la Loire et du Rhône, entre 44° 7′ et 44° 58′ de latitude N., et entre 0° 40′ et 1° 40′ de longitude E. Il est entouré par les départements du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Gard et de l'Aveyron. Sa superficie est de 524,800 hectares, et sa population de 143,000 âmes. Presque tout le pays est montagneux; la chaîne des Cévennes le traverse du N. au S., et y présente une de ses masses les plus remarquables, la *Lozère* (l'ancien *mons Lesura*), qui donne son nom au département, et qui, située au S. E. de Mende, à la source du Lot, s'élève à 1415 mètres au-dessus de la mer. La Margeride est une autre chaîne considérable, qui se sépare des Cévennes et va, au N. O., rejoindre les montagnes d'Auvergne. La plus grande partie du département est inclinée à l'O., et appartient au bassin de la Garonne, auquel il fournit deux principaux tri-

butaires, le Tarn et le Lot; une autre partie, inclinée au S. E., envoie dans le bassin du Rhône la Cèze et les Gardons d'Alais et d'Anduze; une troisième division, au N. E., dépend du bassin de la Loire, et comprend le cours supérieur de l'Allier. Le climat est assez froid, par suite de l'élévation générale du sol. Les montagnes sont granitiques et peu fertiles, riches seulement en forêts de châtaigniers, de hêtres, etc., et en pâturages. On ne trouve que sur quelques points des plaines calcaires fertiles, appelées *causses*. Le S. E. est le mieux exposé et le plus chaud, et l'on y cultive l'olivier, la vigne et le mûrier. Les châtaignes et les pommes de terre sont, dans la Lozère, la nourriture habituelle des gens de la campagne. On y élève beaucoup de mulets, de bêtes à cornes et de moutons. Il y a des mines de plomb, d'argent, de cuivre, d'antimoine et de fer : la principale est celle de Villefort. La Cèze roule des paillettes d'or. On compte plusieurs sources minérales, dont les plus connues sont celles de Bagnols et de la Choldette. Les principales industries comprennent la confection des cardes à lainages, la fabrication des petits lainages connus sous le nom de cadisserie, la filature du coton, la dessiccation des châtaignes pour la marine; mais en général l'industrie et l'agriculture de ce pays pauvre ne suffisent pas pour occuper les habitants, et beaucoup émigrent, au moins pendant une partie de l'année, pour faucher, moissonner et soigner les vers à soie dans les départements voisins. Le commerce est peu actif, et n'est favorisé par aucune rivière navigable. Les principaux articles d'exportation sont les bestiaux, les châtaignes et les marrons, la cadisserie, les bois et les métaux. Le chef-lieu est Mende; et les sous-préfectures sont Florac et Marvejols. Toutes ces villes sont fort peu considérables; Mende même n'a pas 6,000 habitants. — Le département de la Lozère répond à l'ancien pays des *Gabales*, qui fit partie, sous les Romains, de la première Aquitaine et de la Septimanie; les Bourguignons, puis les Visigoths le possédèrent ensuite; enfin, il fut compris dans le comté de Toulouse, qui est devenu le Languedoc. Cette contrée est une de celles qui ont le plus souffert des guerres de religion; elle fut le théâtre d'une partie des tristes *dragonades* qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. E. C.

LUBECK. Ville libre et célèbre port maritime de l'Allemagne, au 28° 27′ de long. et au 53° 50′ de lat. N., fondée vers l'an 1140 par Adolphe II de Holstein et élevée au rang de ville libre par l'empereur Ferdinand II. Lubeck devint la capitale de la Hanse en 1260. Elle s'élève sur une hauteur, entre la Trave et la Wakenitz, et compte 3,300 maisons et une population de 25,000 habitants. De ses quatre portes, celle de Holstein, qui date de 1447, est un monument fort remarquable d'architecture militaire. Les remparts ont été convertis en une charmante promenade dans le genre anglais. Les rues principales sont larges, droites, propres et bordées de belles maisons antiques. Parmi les neuf églises luthériennes, on remarque l'église de la Vierge, bâtie en briques au XII^e^ siècle, et le plus beau de tous les monuments religieux du nord de l'Allemagne; la cathédrale, longue de 445 pieds et surmontée d'une tour de 416 pieds de hauteur; l'église de Saint-Pierre, la plus ancienne de la ville, et dans laquelle se voient les portraits des Lubeckois qui ont bien mérité de leur patrie. En fait d'édifices civils, il n'y a guère à citer que l'hôtel-de-ville, en style gothique. Aucune ville d'Allemagne ne posséde un plus grand nombre d'établissements de charité. Il y a à Lubeck un excellent gymnase, une bibliothéque publique de 50,000 volumes, un théâtre et plusieurs sociétés et institutions scientifiques, littéraires et artistiques. Le commerce est considérable; fabriques de draps, de cartes à jouer, de chapeaux, de soie, d'ambre, de chandelles, d'instruments de musique, de poudre, de parchemin, de coton et de couvertures de laine, raffinerie de sucre, savonnerie, fonderie de canons, etc. — Le territoire de Lubeck, bordé par le duché de Holstein, la mer Baltique, le duché de Mecklembourg-Strelitz et le duché de Lauembourg a une superficie de 5 1/2 milles carrés, et une population de 50,000 âmes comprise dans deux villes et 68 villages. Le sol est uni et fertile, et produit en abondance du seigle, des légumes, du lin. Dans la partie qui est comprise dans le duché de Lauembourg on éléve du bétail. SCHAYÈS.

LUBERSAC. Bourg cantonal dans la Corréze, entre Uzerche et Pompadour; population 3,880 habitants. C'était le chef-lieu d'une très ancienne viguerie qui, suivant le Cartulaire de saint Étienne de Limoges, existait déjà l'an 920; elle relevait des vicomtes de Limoges, et appartenait à la maison du même nom. Parmi ses membres, on distingue Geoffroi de Lubersac qui se croisa en 1204, Bernard qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, Guy, compagnon d'armes et ami de Henri IV, Charles qui commandait la noblesse du Limousin en 1635, et dernièrement Jean-Baptiste, évêque de Chartres, député aux États-Généraux de 1789.

LUBLIN, ville du royaume de Pologne, chef-lieu d'un gouvernement auquel elle donne son nom, à 148 kilom. S. E. de Varsovie, sur la rive

gauche de la Bystrzyca, dans un pays marécageux. Elle compte environ 15,000 habitants, dont moitié sont juifs. C'est le siège d'un évêché catholique, et il y a une belle cathédrale; on y remarque aussi le palais de Sobieski et l'hôtel-de-ville. Il s'y fait un assez grand commerce de grains, de vins de Hongrie, de draps, etc. Cette ville est ancienne; elle fut prise par les Suédois en 1406; il s'y est tenu longtemps les grands tribunaux judiciaires de la Petite-Pologne. — Le gouvernement de Lublin renferme environ 475,000 habitants. E. C.

LUC (saint) ou *Lucain*, comme il est nommé dans quelques anciens manuscrits, était d'Antioche, où il exerçait la médecine. Selon quelques commentateurs, il était d'abord Gentil et payen de religion; selon d'autres, il était Juif d'origine, et un des soixante disciples du Sauveur. A la vérité, il cite toujours l'Ancien-Testament d'après la version des Septante, comme aurait fait un Juif helléniste, et d'un autre côté, les détails qu'il nous donne sur la mission des soixante-douze disciples sembleraient faire croire qu'il était de ce nombre. Mais dans ce dernier cas, au moins, il ne devrait pas se distinguer des témoins oculaires des faits évangéliques, comme il paraît le faire dans son prologue, quand il dit : *Suivant le rapport que nous en ont fait ceux qui ont vu les choses dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole.* On a prétendu qu'il était peintre; mais ceux qui ont émis cette opinion n'en ont jamais fourni aucune preuve. Il n'est pas certain non plus que cet évangéliste soit la même personne que Lucius dont parle saint Paul dans son Épître aux Romains (xvi, 21); car outre que le nom est différent, on ne saurait démontrer que saint Luc était avec le grand apôtre lorsque ce dernier écrivit aux Romains. Il paraît plus probable au contraire, qu'il ne devint le compagnon de saint Paul que lorsque cet apôtre passa de Troade en Macédoine. Ce n'est en effet que depuis ce moment qu'il emploie dans sa narration la première personne du pluriel : *Nous cherchâmes, nous passâmes.* — Nous ne dirons rien des lieux où saint Luc a prêché l'Évangile, ni de l'endroit et de la manière dont il a fini ses jours, parce que nous n'avons aucun document historique qui mérite confiance sur ces divers points. Nous remarquerons seulement qu'on s'accorde généralement à croire que le saint évangéliste est mort dans un âge très avancé.

Saint Luc, comme on sait, outre les *Actes des Apôtres*, dont on a parlé ailleurs, a composé un *Évangile* qui tient le troisième rang parmi les quatre Évangiles canoniques. Il est hors de doute que l'original a été rédigé en grec, et quand nous n'aurions pas à cet égard le sentiment unanime des écrivains de tous les temps, les caractères mêmes du livre en fourniraient une preuve incontestable. Quoiqu'écrit dans un style plus pur, plus correct et plus poli que tout ce que nous ont transmis les autres écrivains du Nouveau-Testament, l'Évangile de saint Luc n'est pourtant pas exempt d'hébraïsmes. Grotius y a même remarqué des façons de parler qui tiennent du syriaque, et des expressions conformes au génie de la langue latine. Mais on est loin d'avoir la même certitude quand il s'agit de l'époque à laquelle cet Evangile a été composé. Aussi, sans entrer dans la discussion, nous nous bornerons à proposer comme la plus probable, l'opinion d'Estius et de Grotius, qui croient que l'Évangile a été rédigé vers le temps où finit l'histoire des Actes, c'est-à-dire vers l'an 63 de Jésus-Christ. Si la question de temps est difficile à résoudre, celle de lieu l'est encore davantage. J. D. Michaëlis les regardait l'une et l'autre comme n'étant susceptibles d'aucune solution, et le savant critique Hug n'a pas même hasardé une conjecture sur la dernière. Cependant un grand nombre de critiques pensent que saint Luc écrivit dans l'Achaïe, sans s'arrêter à l'autorité de quelques manuscrits qui portent que ce fut à Rome, ce que favorisent singulièrement les caractères intrinsèques du livre lui-même. Quoi qu'il en soit de ces questions, il nous en reste d'autres plus importantes à examiner, c'est-à-dire celles qui regardent le but, le plan et l'authenticité de notre Évangile.

C'est dans le prologue même de son livre que saint Luc expose le motif qui l'a porté à écrire; or, suivant le sens naturel de ce prologue, l'auteur a voulu oppposer à des récits peu exacts et faits par des écrivains sans autorité, une histoire évangélique qu'il tenait de saint Paul et des apôtres, témoins fidèles et sûrs des faits qu'il raconte. Il a pu emprunter à ces premières relations une partie de son travail, mais il a su distinguer le vrai du faux, le certain de l'incertain; car il a dû mettre à profit pour cela, non seulement les communications qu'il avait eues avec la mère du Sauveur, mais encore les mémoires de famille des parents de saint Jean-Baptiste et de la sainte Vierge elle-même, sans parler des instructions de l'apôtre saint Paul, que l'antiquité chrétienne regarde comme le principal auteur de son Évangile. Si l'on examine sous un point de vue général le travail de saint Luc, on voit que cet écrivain sacré a voulu montrer, par l'ensemble des événements, et par toutes les circonstances de la vie de Jésus, fils de Marie, que ce même Jésus est le Sauveur du genre humain.

Saint Luc, dans sa narration, remonte jusqu'à l'origine des faits évangéliques, c'est-à-dire jusqu'à la naissance de saint Jean Baptiste et de Jésus-Christ, et il les rapporte dans l'ordre où ils se sont passés. Il ajoute dans ses récits des détails ou des circonstances particulières qui ne se trouvent ni dans saint Mathieu ni dans saint Marc. Quelquefois pourtant, sa narration est moins détaillée que celle de saint Matthieu. S'il a omis plusieurs faits rapportés par ces deux évangélistes, il en raconte d'autres sur lesquels ils ont gardé eux-mêmes le silence, comme la naissance de saint Jean-Baptiste, (I, 5-25); l'annonciation de l'ange à Marie (I, 26-80); toutes les circonstances de la naissance de Jésus-Christ (II, 1-20), sa vie à Nazareth et sa présentation au temple (II, 22-52); enfin plusieurs autres événements qu'on lit aux chap. IX-XVIII.

L'Évangile de saint Luc est le seul qui fût reçu parmi les marcionites; cependant ces hérétiques ne l'admettaient pas tout entier; car ils en retranchaient les deux premiers chapitres, et commençaient le troisième par ces mots : *Anno quinto-decimo*, en retranchant *autem*, qui marque la liaison de ce texte avec ce qui précède, et en ajoutant le même mot au verset 31 du chapitre quatrième, dont ils supprimaient encore la plus grande partie. Les marcionites faisaient encore d'autres retranchements qu'on peut voir dans Tertullien (*Contr. Marcion.*, l. v) et dans saint Épiphane (*Hæres*, XLII).

Des critiques modernes ont cru trouver une preuve démonstrative dans le récit où saint Luc nous dit qu'à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, il y eut un dénombrement fait par Cyrinus, gouverneur de la Syrie, en vertu d'un édit de César Auguste. Ces critiques prétendent en effet que ce dénombrement n'ayant jamais eu lieu, puisque Tacite et Suétone n'en disent pas un seul mot, et que d'ailleurs Cyrinus n'étant venu dans la Syrie que dix ans après le temps marqué par saint Luc, ces deux méprises n'ont pu être commises par un auteur contemporain. — Il n'y a ni méprise ni erreur dans ce récit. Et d'abord, ne sait-on pas qu'il n'y a que Dion qui ait fait une histoire exacte d'Auguste? Or nous avons perdu les dix années de cette histoire, dans lesquelles le dénombrement aurait dû être rapporté. Tacite parle (Annal., I, 11) d'un mémoire rédigé par Auguste, et où étaient marquées toutes les forces de l'État : le nombre des citoyens et des alliés qui portaient les armes, le nombre des royaumes soit soumis, soit alliés; enfin celui des provinces, des tributs, des impôts, des charges et des dépenses. N'est-il pas possible et même probable qu'Auguste ait puisé tous ces détails dans les pièces mêmes où se trouvait consigné le recensement? Quant à l'anachronisme reproché à l'évangéliste, il n'est qu'apparent; les interprètes l'ont prouvé de plusieurs manières; et quoique leurs preuves soient sujettes elles-mêmes à quelques objections, on ne saurait les rejeter légitimement, parce qu'après tout, on ne peut en démontrer la fausseté. Sans donc reproduire leurs arguments, nous nous bornerons à affirmer que si l'on recourt au texte original, le prétendu anachronisme disparaît entièrement; car quoi qu'en dise Strauss, il est permis de le traduire ainsi : « Ce dénombrement se fit *premier que* (ou *avant que*) Cyrinus fût gouverneur de la Syrie. » Le mot grec PRÔTOS, *premier*, signifie aussi incontestablement *antérieur*, le *premier de deux*, *avant*. Le Nouveau-Testament nous en offre plusieurs exemples, et du parallélisme le plus rigoureux (*Joan.* I, 15, XV, 18). Cette explication n'est donc pas forcée; *elle ne fait donc pas violence à la grammaire*, comme Strauss l'a prétendu (*Vie de Jésus*, t, I, p. 1, pag. 238., trad. de Litré). Ainsi il n'y a rien dans ce récit de saint Luc qui autorise à le rejeter comme apocryphe.

Nous passerons sous silence les objections que les critiques de l'école mythologique ont élevées contre l'authenticité des passages dans lesquels saint Luc rapporte l'annonciation et la naissance de saint Jean-Baptiste, ainsi que l'annonciation et la conception de Jésus-Christ, parce que la raison principale sur laquelle ils se fondent étant que ces récits contiennent des faits miraculeux, nous aurions à prouver l'existence des miracles, ce qui a été fait ailleurs (*voy.* MIRACLES). *L'abbé* GLAIRE.

LUCAIN (MARCUS-ANNÆUS-LUCANUS), célèbre poète latin, naquit à Cordoue, colonie romaine dans la Bétique, l'an de Rome 791 (39 de l'ère chrétienne). Il était fils de Marcus Annæus Mela, chevalier romain, et neveu de Sénèque, le philosophe. Il fut amené à Rome lorsqu'il n'avait encore que quelques mois. Sénèque, qui était précepteur de Néron, le présenta à ce prince, et celui-ci le nomma questeur avant l'âge requis pour remplir ces fonctions, lui accorda une place dans le collége des Augures, et l'admit dans son intimité. Mais bientôt le talent véritable que Lucain montrait pour la poésie, et les prétentions que Néron avait de réussir dans cet art, élevèrent entre le prince et le favori une rivalité qui devint la cause de la perte du poète. Lucain, irrité de la conduite et des persécutions de Néron, entra dans la conspiration de Pison, à laquelle avaient pris part les citoyens les plus distingués de Rome. Le complot ayant été découvert, quelques conspirateurs furent arrêtés et mis à la question. Lucain, sur la promesse

qu'on lui fit de lui accorder la vie sauve, dénonça plusieurs de ses complices, et poussa même la bassesse jusqu'à joindre à leurs noms celui de sa propre mère. La seule grâce que lui accorda Néron fut de choisir son supplice. A ses derniers moments, Lucain montra du courage et se laissa ouvrir les veines sans résistance. Il mourut l'an 65 de notre ère, à l'âge de vingt-sept ans. Il avait composé plusieurs ouvrages qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous, entre autres, l'*Incendie de Troie*, l'*Incendie de Rome*, la *Descente d'Énée aux enfers*, et dix livres de Silves, une tragédie de Médée et quelques épîtres. C'est à son poëme épique intitulé la *Pharsale* qu'il doit la réputation dont il jouit parmi nous. Le sujet de ce poëme est la guerre entre César et Pompée. Dans son récit, Lucain suit l'ordre chronologique des faits avec une exactitude historique. On y trouve peu d'imagination, et plusieurs critiques ont été jusqu'à dire que l'œuvre du poète espagnol est plutôt une histoire en vers qu'un poème épique. Ce jugement est trop sévère, et s'il faut convenir que Lucain n'est pas irréprochable et tombe souvent dans la déclamation, il faut reconnaître aussi que dans plusieurs passages il atteint la hauteur de la belle poésie. Le style de Lucain n'est pas toujours uniforme, et les sentiments politiques qu'il exprime dans les diverses parties du poëme sont assez différents les uns des autres. Dans les premiers livres on aperçoit à peine des traces de cet amour de la liberté qu'il professe plus tard avec enthousiasme, et l'on voit qu'il a cherché à éviter les expressions et les pensées qui auraient pu blesser Néron. Dans le reste du poëme, la haine qu'il portait au tyran se fait jour, malgré la bassesse de son caractère. Le manque d'imagination chez Lucain est contre-balancé par la puissance et l'énergie du langage, et par la noblesse des pensées toujours exprimées avec cette gravité virile qui était le propre des stoïciens, à la secte desquels il appartenait. La *Pharsale* a eu un grand nombre d'éditions parmi lesquelles on distingue celles de Venise, Alde, 1502 et 1515; de Paris, Robert Estienne, 1545, in-8°; celle de Fr. Oudendorp, Leyde, 1728, in-4°; de P. Burmann Ier, Leyde, 1740, in-4°; celle de Richard Bentley, Strawberry-Hill, 1760, in-4°; de Car. Fred. Weber, Leipsick, 1821-1832, 3 vol. in-8°, et enfin celle de M. Guillaume-Ernest Weber, insérée dans son *Corpus poetarum Latinorum*, Francfort sur le Mein, 1833, grand in-8°. Ce poëme a été traduit en plusieurs langues vivantes, et notamment en français. L. DUBEUX.

LUCANE, *Lucanus* (*ins.*). Genre de Coléoptères lamellicornes de la famille des Lucanides. Tout le monde connaît le gros insecte appelé vulgairement cerf-volant, et qui est le type de ce genre, caractérisé par : des antennes coudées, dont les derniers articles, plus larges que les autres, forment une masse pectinée en dedans; des mandibules très grandes chez les mâles, et des mâchoires terminées en pinceau.

Le LUCANE CERF VOLANT, *L. cervus*, Linné, est commun dans toute l'Europe; il atteint souvent un décimètre de longueur; alors les mandibules sont énormes; mais il varie beaucoup de taille, et les petits individus ressemblent si peu aux gros, qu'on les a longtemps séparés sous le nom de *Capreolus*, Ol., comme une espèce distincte : la femelle diffère par une tête petite et des mandibules très courtes. Autrefois on employait les mandibules de ces insectes, sous le nom de cornes de scarabées, comme absorbant, et dans les convulsions des enfants. Les Romains le suspendaient aussi au cou des enfants. La larve est très grosse et ressemble à celle du hanneton : elle vit dans les chênes, qu'elle perfore et qu'elle finit par tuer; car ses robustes mâchoires réduisent le bois en tan; c'est surtout vers le pied des arbres et dans les racines qu'elle pratique ses galeries; lorsqu'elle est arrivée à son accroissement complet, elle construit une coque en terre et s'y métamorphose. C'est surtout le soir que l'on voit voler les lucanes.

Une autre espèce plus petite est le LUCANE PARALLÉLIPIPÈDE, *L. parallelipipedus*, Linné, d'un noir foncé, chagriné : les mandibules ne sont pas plus longues que la tête et ont au milieu une forte dent. Ce lucane vit sur différents arbres, et y cause beaucoup de dégats.

Les espèces exotiques de ce genre sont fort nombreuses, de grande taille, et plusieurs sont remarquables par la longueur de leurs mandibules. Elles sont surtout répandues dans l'Asie orientale et australe et dans l'Australie. L. F.

LUCANIDES (*ins.*). Tribu de Coléoptères lamellicornes, ayant pour caractères : antennes coudées, terminées par des articles formant une massue pectinée en dedans; mandibules ordinairement très développées chez les mâles. Les pattes antérieures sont souvent plus longues que les autres; toujours un écusson. Leurs larves vivent dans les bois. Les genres principaux sont : Lucane, Lamprime, Platycère, Æsale, Sinodendre. Quant aux Passales, qu'on place ordinairement dans cette famille, leur organisation est toute différente, et ils doivent constituer une tribu bien distincte. L. FAIRMAIRE.

LUCANIE (*géog. anc.*). Ancienne province de l'Italie, bornée à l'E. par le golfe de Tarente, à l'O. par la mer Tyrrhénienne, au N. par le

Samnium, au N.-E. par l'Apulie, au N.-O. par la Campanie, et au S. par le Brutium. L'intérieur de cette contrée couverte de montagnes, était habité par un peuple d'origine samnite, qui en avait chassé les Œnotriens, et dont les mœurs simples formaient un grand contraste avec celles des colonies grecques établies tout le long des côtes. Les villes de la Lucanie étaient Sybaris, Héraclée, Métaponte, sur le golfe de Tarente; Pœstum, Vélie, Buxente, sur la mer Tyrrhénienne; Potentie, Grumente, Numistro, dans l'intérieur. Les Lucaniens se liguèrent, en 327, avec les Italiens qui voulurent résister aux envahissements de Rome; ayant attaqué Thurium en 285, ils attirèrent contre eux les armes des Romains (283), et subirent des défaites qui amenèrent la soumission de leur pays et de la Grande-Grèce tout entière. La Lucanie forme aujourd'hui la plus grande partie de la Basilicate, le sud de la principauté Citérieure et le nord de la Calabre citérieure.

LUCAR (San-). Nom de plusieurs villes d'Espagne. La plus importante est *San-Lucar-de-Barrameda*, dans l'Andalousie, province et à 70 kilom. S.-O. de Séville, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Guadalquivir. Elle a un port sûr, mais dont l'entrée est dangereuse; les châteaux forts qui la défendent, et sa position à l'entrée du fleuve la font considérer comme la clef de Séville. Elle fait un grand commerce en vins renommés, eau-de-vie, sel, huile, fruits et poisson. On y compte environ 17,000 habitants. C'est une ville très ancienne, qui fut prise sur les Maures par Alphonse-le-Sage, en 1264; elle a vu naître Fernandez de Lugo, le conquérant de Ténériffe, et Diego Velasquez, le fondateur de la Havane. — *San-Lucar-la-Mayor* est une autre ville de la même province, à 11 kilom. O.-N.-O. de Séville; elle n'a que 2,000 habitants, mais elle est connue par son ancien titre de duché, dont fut investi le fameux Olivarès. E. C.

LUCARNE. Ce mot vient du latin *lux*, *lucis*, lumière, ou encore, suivant Ménage, de *lucerna*, lanterne. La lucarne est une ouverture pratiquée au-dessus de l'entablement des maisons pour donner du jour sous les toits, une espèce de fenêtre ouverte dans le comble pour y faire pénétrer l'air, et même pour fournir une communication du grenier à l'extérieur. Dans la technologie du bâtiment, la lucarne a reçu divers noms dépendant de sa forme : *Lucarne flamande*, *fêtière*, *demoiselle*. — Jadis les lucarnes ont été très employées dans l'architecture comme partie de décoration : le style ogival et celui de la Renaissance en présentent de beaux exemples, parmi lesquels nous citerons le château des Tuileries (Renaissance), l'hôtel de Bourgtheroude et le Palais de Justice à Rouen (style ogival). On ne peut s'empêcher d'admirer la grâce des détails de ce genre d'ornement, mais on doit reconnaître qu'il alourdit l'aspect des façades. De nos jours, la lucarne ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice. Tout au contraire, elle nuit, en écrasant les parties inférieures; aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration, avec des poteaux simplement peints, couronnés d'une sorte de fronton très plat ou terminés par une croupe. Le véritable emploi de la lucarne est dans l'architecture rurale; là elle contribue au caractère des bâtiments, outre qu'elle est indispensable pour aérer les greniers et faciliter la rentrée des récoltes. De Martonne.

LUCAS (Paul). Célèbre voyageur, né à Rouen en 1664. Il parcourut plusieurs fois le Levant, la Turquie, l'Egypte, etc., et rapporta une foule de médailles, d'objets antiques et de curiosités dont il enrichit le cabinet du roi. Louis XIV le nomma son antiquaire en 1714. Dans son exploration du Levant en 1723, Lucas découvrit quarante manuscrits. Il mourut à Madrid en 1737. Les relations de ses voyages ont paru sous les titres suivants : *Voyage au Levant*, Paris, 1704; *Voyage dans la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Afrique*, 1710; *Voyage dans la Turquie, l'Asie, etc.*, 1719. Baudelot de Dairval avait revu le style du premier de ces ouvrages, Fourmont avait corrigé le second, et l'abbé Banier le troisième. Paul Lucas manque souvent d'exactitude; mais ses voyages renferment un grand nombre de détails curieux, surtout dans sa description de la Haute-Egypte.

LUCAS DE LEYDE. Peintre, né à Leyde en 1494, se livra dès l'enfance à toutes les études qui se rapprochent de la peinture, telles que la gravure, la verrerie, etc. A neuf ans il publia des planches sur cuivre de son invention; à douze, il exécuta sur toile, à la détrempe, la *légende de Saint-Hubert*; à quatorze, il grava sur cuivre un *Mahomet pris de vin égorgeant un moine*; à quinze, il mit au jour neuf estampes en ovale représentant les *scènes de la Passion*, une *tentation de Saint-Antoine*, une *conversion de Saint-Paul, etc.* Les années suivantes il exécuta sur cuivre le plus beau de ses portraits, celui de l'empereur Maximilien. Il mourut en 1533. De cet artiste commence à percer le réalisme hollandais qui éclata dans toute sa puissance un siècle plus tard. Il commence à se détacher de l'école de Bruges par la forme, tout en lui restant fidèle par la finesse, la grâce et le charme du pinceau. Son dessin est net et ferme, sa touche vive et légère, quoique un peu étudiée, son coloris d'une admirable fraîcheur.

Ses tableaux les plus estimés étaient un *Adam et Ève*, un *Jéricho*, un *Jugement dernier*, une *Rébecca*, des *Descentes de Croix*. Le Louvre possède une de ces dernières ainsi qu'une *Sainte-Famille* et une *Salutation*.

LUCATELLI ou LOCATELLI. Deux peintres ont porté ce nom.— LUCATELLI (*Pierre*), peintre d'histoire, né dans l'Etat-Romain, fut reçu, en 1690, membre de l'Académie de Saint-Luc, et y peignit un grand nombre de tableaux d'un ton franc et décidé. — LUCATELLI (*André*), peintre de paysages, a laissé à Milan un grand nombre de tableaux représentant des vues de montagnes, de forêts ou d'architecture. Il a peint aussi quelques bambochades et des tableaux de genre. Le Musée de Paris possède un tableau de ce peintre, dans lequel on voit des pâtres en repos pendant que le troupeau erre en liberté sur les bords d'un ruisseau. André Lucatelli mourut à Rome en 1741.

LUCAYES ou BAHAMA (*îles*). On appelle ainsi un grand nombre d'îles groupées dans le N. de l'archipel des Antilles, au S.-E. de la Floride, dont elles sont séparées par le nouveau canal de Bahama, et au N. de l'île de Cuba, dont le vieux canal de Bahama les sépare. Elles s'étendent entre 20° 50′ et 27° 50′ de latitude N., et entre 73° et 83° de longitude O., et sont distribuées en grande partie sur deux bancs de sable nommés le Grand-Banc de Bahama au S., et le Petit-Banc de Bahama au N. On remarque sur le premier, les îles de la Providence ou Nouvelle-Providence, Andros ou Saint-André, Exuma, Cat-Island, etc.; et sur le second, la Grande-Bahama, Abaco, etc. Le nombre total des Lucayes s'élève à cinq cents, mais il n'y en a qu'une vingtaine d'intéressantes. De nombreux récifs ou *cayes* (en espagnol *cayos*, en anglais *keys*) les entourent. Elles sont basses, fertiles, mais privées de cours d'eau, et ont un climat salubre, rafraîchi par des brises presque constantes; on y récolte surtout du coton, du café, du blé, du maïs, des pommes de terre, des ignames, des patates, du piment, des oranges, des limons, des ananas, et l'on y trouve des bois de teinture, des tamariniers, des cèdres, des pins, de l'acajou, etc. Il y a beaucoup de tortues, d'oiseaux au riche plumage, comme les flamants, les colibris. On exploite du sel en abondance dans les marais. Le commerce de ces îles se fait surtout avec les Etats-Unis, les autres Antilles et l'Angleterre. Nassau, dans l'île de la Providence, est à la fois le port le plus commerçant et le chef-lieu de l'archipel. Les Lucayes ont environ 20,000 habitants, dont seulement 5,000 blancs. Elles forment un gouvernement colonial anglais, administré par un lieutenant-gouverneur, et elles élisent deux chambres législatives : celle des communes, et celle du conseil.— Ce fut sur l'une des îles de cet archipel que Christophe Colomb aborda pour la première fois dans le Nouveau-Monde, le 11 octobre 1492. Il donna à cette première terre qu'il aperçut le nom de *San-Salvador*, et les indigènes l'appelaient *Guanahani*; on croit généralement que c'est l'île nommée aujourd'hui Cat-Island; cependant il serait possible que ce fût l'île Watling, située un peu à l'E. de celle-ci. Les Lucayes étaient, lors de la découverte, habitées par plus de 50,000 Indiens, de mœurs généralement douces, qui disparurent peu à peu par suite des durs traitements des Espagnols; depuis elles restèrent quelque temps désertes. Les Anglais fondèrent, en 1629, à la Providence, une colonie qui fut détruite peu après par les Espagnols; ils en formèrent une autre, qui eut le même sort en 1703. Un grand nombre de flibustiers en firent dès lors le centre de leurs déprédations; le gouvernement anglais disciplina ces pirates, appela de nouveaux colons, et finit par se créer une province coloniale assez importante, dont les Espagnols s'emparèrent encore en 1781, mais qu'ils rendirent peu de temps après. E. C.

LUCE DE LANCIVAL (JEAN-CHARLES-JULIEN), professeur et poète impérial, debuta par un petit poëme latin sur la mort de Marie Thérèse, qui lui valut une récompense du roi de Prusse, et finit par un discours également en latin sur le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, qui lui valut, quelques jours avant sa mort, le prix promis par l'empereur. Ses *Œuvres*, qui ont été réunies en 2 vol in-8°, se composent de six tragédies, dont une seule, *Hector*, obtint un brillant succès, et de diverses poésies, parmi lesquelles on distingue *Achille à Scyros*, élégante et ennuyeuse imitation de l'*Achilléide* de Stace, et *Folliculus*, poëme en trois chants en l'honneur de Napoléon et contre le *Journal des Débats*, un peu lourd, mais non sans élégance. Né en 1764, à Saint-Gobin en Picardie, Luce fut nommé, à vingt ans, professeur au collége de Navarre, et mourut en 1810, professeur d'un des lycées de Paris. J. F.

LUCÉRIE ou NUCERIE, aujourd'hui *Lucera*. Ville de l'Italie ancienne dans la Pouille Daunienne, sur les frontières des Herpins. Elle était importante et devait une grande célébrité à ses riches pâturages et à sa laine, plus estimée que celle même de Tarente. Les Romains détachèrent cette ville de la ligue samnite en 323. Constance la détruisit au IVe siècle, et les Sarrasins la rebâtirent du temps de Frédéric II. Lucéra est aujourd'hui comprise dans la Capita-

nate. Elle a un évêché, une citadelle importante et une cathédrale gothique remarquable.

LUCERNAIRES ou LUCERNATES (*lit.*). C'est le nom qu'on donnait aux Vêpres dans la primitive Église, parce qu'on les disait, comme le mot l'indique, à la lueur des flambeaux. Le *lucernaire*, chez les Grecs, consiste en un grand nombre de prières plus longues que les Vêpres de l'Église latine.

LUCERNAIRE, *Lucernaria* (*zooph.*). Genre qui n'est pas encore suffisamment connu, que G. Cuvier et de Blainville réunissent aux Actinies, tandis que de Lamarck le rapproche des beroës et des méduses, et qui, ainsi que le fait observer M. Paul Gervais, pourrait bien n'être qu'un genre de méduses dont on n'aurait pas encore déterminé l'espèce. Chez les Lucernaires, le corps est libre et adhérent, comme gélatineux, transparent, cylindrique, élargi antérieurement en une sorte d'entonnoir, divisé plus ou moins profondément en lobes rayonnés, garnis à leur extrémité de tubercules papilliformes, et postérieurement en une espèce de pied ou de ventouse propre à le fixer ; la bouche est centrale, un peu infundibuliforme, à lèvre quadrilobée. On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de ce genre; elles se trouvent sur les côtes d'Europe. E. D.

LUCERNE. Canton central de la Suisse et le premier des cantons catholiques. Borné par les cantons d'Argovie, de Zug; de Schwitz, d'Unterwalden et de Berne, il s'étend du 25° 21′ au 25° 57′ de long., et du 46° 42′ au 47° 16′ de lat. N., sur une superficie de 36 milles carrés, peuplée de 100,000 âmes. La partie méridionale est seule montagneuse. La plus haute de ses montagnes est le mont Pilate, dont la cime s'élève à 7,000 pieds. Les autres parties du canton se composent de belles plaines et de collines de l'aspect le plus pittoresque et d'une extrême fertilité. On trouve dans ce canton les lacs des Quatre-Cantons ou de Lucerne, de Sempach, d'Egolsviler, de Durten, de Soppen, de Maun, de Roth et de Baldeker. Ses rivières principales sont la Reuss, l'Emmen, l'Entlen, les deux Wigger, la Vina et la Sur. Les habitants font de l'élève du bétail une de leurs occupations principales; ils ont de superbes bêtes à cornes, des moutons, des chèvres et des porcs. Du reste le canton de Lucerne est plus particulièrement un pays de blé, qu'il produit en assez grande quantité pour en faire un objet d'exportation dans les petits cantons voisins; il y a peu de vignobles, mais beaucoup d'arbres à fruit, dont les Lucernois composent d'excellentes boissons. La pêche dans les lacs, des fabriques de soie, de fleuret et de fil de coton, la confection de fromages, et un commerce de transit considérable constituent les autres ressources industrielles des habitants.

La ville de LUCERNE, chef-lieu du canton, traversée par la Reuss à sa sortie du lac de Lucerne, est en général bien bâtie et renferme des édifices remarquables, tels que l'église principale et celle des jésuites, l'Hôtel-de-Ville, le Grand-Hôpital, le beau couvent des Ursulines, la tour d'Eau et les trois ponts couverts, ornés d'anciennes peintures; celui du Hof, qui a 1,380 pieds de longueur, passe pour le plus grand pont de la Suisse. Il y a à Lucerne un arsenal, un lycée, une école polytechnique, un séminaire, une bibliothèque publique, une société des amis des sciences et une société générale de musique. La population s'élève à 7,000 âmes. SCHAYÈS.

LUCIE (STE-) Une des îles du Vent, dans les Antilles anglaises, au S. de la Martinique, et au N.-N.-E. de Saint-Vincent, par 13 50′ de lat. O. et 63° 25′ de long. O. Elle a une superficie de 150 kil. carrés et une population d'environ 16,000 hab., dont 13,000 esclaves émancipés. Des montagnes volcaniques en couvrent l'intérieur. L'île est divisée physiquement en deux parties : l'une, élevée, et appelée *Capisterre*, au centre et à l'E.; l'autre basse, nommée Basse-Terre, occupant le reste du pays. Plusieurs excellents mouillages s'offrent sur les côtes, particulièrement au N.-O., où l'on remarque le port du Carénage ou Castries. Le climat est malsain; mais le sol est très fertile, et produit du sucre, du coton, du café, dans la Basse-Terre, et de superbes forêts dans la Capisterre. Castries en est le chef-lieu. — Les Anglais s'établirent à Sainte-Lucie en 1637, mais en furent expulsés par les Caraïbes peu de temps après. Les Français, sous la conduite de Rousselan, y fondèrent, en 1650, une colonie qui prospéra jusqu'en 1654; mais les indigènes ne voulurent souffrir dès lors aucun établissement européen. Cette opposition d'abord, et ensuite la rivalité entre la France et l'Angleterre, rendirent toute colonisation sérieuse impossible jusqu'en 1763, où l'Angleterre céda l'île à la France. Les Anglais la prirent en 1779, la rendirent à la paix de 1783, la reprirent en 1794, la restituèrent en 1795, s'en emparèrent encore en 1796; elle revint à la France par la paix d'Amiens en 1801; mais quelque temps après, reprise par les Anglais, elle leur est restée par le *traité de 1814*.

SAINTE-LUCIE est encore le nom d'une des îles du Cap-Vert, au N.-O. de l'île Saint-Nicolas et au S.-E. de celle de Saint-Vincent; elle a 36 kilom. de longueur, est couverte de montagnes, et offre au S.-E. un excellent atterrage.

Elle n'est pas habitée, mais elle l'a été, puisqu'il y a des ruines d'un village. Des bœufs, des ânes, des chèvres y errent à l'état sauvage. E. C.

LUCIEN. Polygraphe grec du second siècle (de 120 à 200 après J.-C.), né à Samosate, en Assyrie. Il fut d'abord destiné par ses parents à la profession de sculpteur. Ses premiers essais ne furent pas heureux, et il quitta bientôt l'atelier pour suivre les écoles des rhéteurs et des sophistes, se fit ensuite avocat, abandonna cette carrière et se mit à parcourir, en qualité de sophiste, l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie et une partie de la Gaule. Son talent de déclamation et d'improvisation, qui était fort distingué, lui valut une réputation étendue et quelque argent. Quand il fut assez riche, il quitta le métier et se déchaîna avec une haine implacable contre les sophistes, ses anciens émules. Il avait alors quarante ans, et c'est de cette époque que datent les écrits qui lui ont fait donner, par la plupart des critiques, la qualification de philosophe moraliste. Jusqu'alors, en effet, à la réserve d'un dialogue intitulé *Nigrinus*, qu'il a composé à Rome, et dans lequel il dépeint les mœurs de la grande ville, Lucien n'avait produit que des ouvrages d'un genre frivole, sur des sujets imaginaires, tels que les *Deux Phalaris*, le *Tyrannicide*, les *Cygnes*, l'*Eloge de la Mouche*; ou quelques essais de critique et d'histoire littéraire : *Hésiode*, *Hérodote*, *Zeuxis*, etc. Il se fixa dès lors à Athènes, où il s'attacha au philosophe Démonax, dont il a écrit la vie et l'éloge. Il avait préludé à la guerre contre les sophistes par le récit de la mort de Pérégrin, espèce de fanatique qu'il suppose faussement avoir été du nombre de ceux qu'on appelait alors les sectateurs du Christ. Dans cet ouvrage, les injures et le sarcasme ne sont point épargnés aux chrétiens ni même à leur divin maître. Quand les œuvres de Lucien, quelque temps oubliées, revinrent au jour, en 1522, ce livre fut condamné dans un concile, à Rome, et mis à l'index, ainsi que le *Philopatris*, autre diatribe qu'on lui attribue, pleine de calomnies et de blasphèmes contre ce que le christianisme a de plus vénéré. Les chrétiens ne sont pas mis en jeu dans ses autres ouvrages contre les philosophes, tels que les *Sectes à l'encan*, les *Vœux*, l'*Histoire véritable* et les *Dialogues des Morts*. Ce dernier livre, qui est le plus connu, parce qu'on en a fait, en choisissant, un livre classique, présente la forme la plus habituelle des écrits de Lucien, qui est très peu variée. Quoique cet auteur ne soit point grec d'origine, sa diction est pure et élégante; il possède, à un degré remarquable, la verve satirique, mais quelquefois il tombe dans la bouffonnerie. Ajoutons qu'en attaquant la superstition il attaqua aussi les idées religieuses; que son pyrrhonisme est porté à l'extrême, et qu'en peignant les mauvaises mœurs, il est lui-même licencieux. Swift a emprunté à son *Histoire véritable* le plan de *Gulliver;* Apulée, au plus licencieux de ses écrits, un roman trop célèbre. Le *Charon* a pu donner à Le Sage l'idée principale du *Diable boîteux*; Fénelon n'a pas dédaigné d'imiter ses *Dialogues des Morts*. Les plus sérieux des écrits de Lucien sont : l'*Eloge de Démosthènes*, dont Thomas fait un grand cas, et qui renferme de précieux documents historiques, et son *Traité sur la manière d'écrire l'histoire*, où parmi des idées trop délayées, on remarque des aperçus fort judicieux. Ajoutons qu'il était aussi un peu poète; il a écrit une tragi-comédie sur la *Goutte*, qu'il divinise, et qui lui en a été peu reconnaissante, s'il est vrai que, dans un âge avancé, il soit mort de cette maladie, ce qu'on croit généralement plutôt que le récit de Suidas, qui le fait mourir de la morsure d'un chien enragé. — Les meilleures éditions de Lucien sont celles de Hemsterhuys et Reitz, en 1743, avec un lexique très estimé; et celle de Schmieder, à Halle, en 1800. Cette dernière ne donne que le texte. Lucien a été traduit en français par Belin de Ballu. LALANNE.

LUCIEN (SAINT). On connaît et l'Eglise honore plusieurs saints personnages de ce nom.— SAINT LUCIEN *d'Antioche*, prêtre et martyr, en 312; un autre martyr qui a souffert sous Dèce, en 280; le premier évêque de Beauvais, qui a aussi scellé de son sang le témoignage de sa foi : et l'auteur d'une *Lettre sur l'invention du corps de saint Etienne*, écrit qu'on fait remonter au commencement du Ve siècle. — Le plus célèbre fut saint Lucien d'Antioche, qui serait compté parmi les écrivains apologistes de la religion chrétienne, si l'apologie qu'il adressa à Maximin, et dont Eusèbe nous a conservé une phrase, fût parvenue jusqu'à nous. C'était un des hommes les plus instruits de son temps. Saint Jérôme dit qu'il avait beaucoup contribué à épurer le texte de la version des Septante. Il tenait une école de philosophie chrétienne à Antioche. La plupart de ses disciples devinrent ariens, ce qui le rendit suspect d'arianisme; mais son orthodoxie fut reconnue par le concile d'Antioche, en 341.

LUCIFER (*ast.*). C'est le nom donné à la planète Vénus, lorsqu'elle paraît le matin avant le lever du soleil. Comme cette planète ne s'éloigne jamais du soleil de plus de 48°, elle doit paraître sur l'horizon quelque temps avant le lever de cet astre, lorsqu'elle est plus occidentale que lui; elle annonce alors son lever, et c'est pour cette raison que les astronomes et les poètes l'ont nommée *Lucifer* (porte lumière).

LUCIFER, c'est-à-dire, en latin, *qui porte la lumière*. — Lucifer, chez les chrétiens, est le prince des démons. Cette dénomination est empruntée à un passage de la Vulgate (Isaïe, XIV, 12), où on lit : « *Quomodo cecidisti de cælo, Lucifer, qui manè oriebaris?* — Comment est-tu tombé du ciel, Lucifer, toi qui paraissais si brillant au point du jour? » Le mot du texte hébreu, que saint Jérôme a rendu par Lucifer, dérive d'une racine qui signifie *briller*, *jeter de la lumière*, *de l'éclat*, et s'applique à un astre que le texte sacré appelle en outre *fils de l'Aurore*. Les commentateurs appliquent les paroles du prophète Isaïe à la chute du prince des démons. C'est, comme on voit, la traduction de saint Jérôme qui a fait donner au chef des anges rebelles le nom de Lucifer sous lequel le désignent les auteurs chrétiens latins. Cette dénomination a ensuite passé dans presque toutes les langues vulgaires de l'Europe.

LUCIFER, évêque de Cagliari en Sardaigne, se fit remarquer par son détachement du monde et par son zèle contre l'arianisme. Il défendit avec chaleur saint Athanase au concile de Milan en 355. L'empereur Constance, qui était arien, l'exila en Syrie, puis en Palestine, pour le punir de son attachement à la foi de l'Église. Enfin Lucifer ayant écrit contre Constance, celui-ci le relégua dans la Thébaïde, où il resta jusqu'à la mort de l'empereur. On lui reproche d'avoir mis trop d'aigreur dans ses écrits, et de n'avoir pas toujours su distinguer l'intolérance permise contre les opinions et la charité exigée pour les personnes. Il finit par tomber dans le schisme, puis en voulant se tenir séparé des Pères du concile de Rimini après leur repentir, et même du pape et de toute l'Église qui les admettait à la communion, il se fit un certain nombre de partisans en Syrie, en Égypte et surtout en Espagne et en Sardaigne. On désigne ces schismatiques sous le nom de *Luciférieus*. Plus tard, ils se rendirent coupables de diverses erreurs contre le dogme. La plupart des auteurs supposent que Lucifer persista dans son opiniâtreté. Il mourut à Cagliari l'an 370, ou suivant d'autres 371. L. D.

LUCIFÉRIENS (*voy.* LUCIFER).

LUCILIE, *Lucilia* (*ins.*). Genre de Diptères de la famille des Muscides, tribu des Muscites. Ces mouches sont faciles à reconnaître à leur couleur d'un bleu ou d'un vert doré métallique; leur tête est déprimée, les yeux sont contigus chez les mâles; mais si leurs couleurs sont éclatantes, leurs mœurs sont peu relevées, car les lucilies ne se trouvent que sur les excréments ou sur les matières en putréfaction qui servent de nourriture à leurs larves. Les deux espèces les plus communes sont les *L. cæsar* et *L. cæsarion*, Linné. La première se retrouve dans l'Amérique du nord. Une espèce fort curieuse par les mœurs de sa larve est la *L. dispar*, Léon Dufour, ainsi nommée parce que le mâle est d'un bleu uniforme, et plus gros que la femelle, qui a le corselet d'un bronzé à peine verdâtre, saupoudré de blanc. La larve vit sur les hirondelles; elle est presque cylindrique, oblongue, apode, blanchâtre. Lorsqu'elle veut reconnaître le terrain, son corps s'atténue et s'allonge en avant comme celui des sangsues; il offre à sa partie antérieure une ventouse buccale qui sert à la fois à la succion du sang des jeunes hirondelles et à la progression de la larve; au fond de cette ventouse, on voit la bouche qui peut saillir en dehors. On trouve souvent ces larves en nombre considérable et gorgées de sang, et il semblerait que des parasites aussi voraces doivent faire périr leurs hôtes; cependant il n'en est rien. On trouve la mouche à la fin du printemps et en été sur les fleurs d'ombellifères, qui ont, comme on le sait, un attrait particulier pour les diptères. L. FAIRMAIRE.

LUCILIUS. Chevalier romain qui donna à la satire une forme nouvelle, adoptée depuis par tous les poètes qui se sont exercés en ce genre. Il naquit vers l'an 149 avant J.-C., à Suessa, dans le Latium, servit dans la guerre contre les Numantins, et mourut à Naples postérieurement à l'année 95. Ses funérailles furent faites aux frais de la république. Il avait composé trente satires, des épodes, des hymnes et une vie de Scipion. Il ne nous reste de ses ouvrages que des fragments recueillis par les Estienne, par Maittaire, et plus récemment par Achaintre à la suite de son *Perse*. Ils ont été publiés séparément par Douzâ, Leyde, 1597, in-4° avec des notes, et par les frères Volpi, Padoue, 1735, in-8°. Horace, dans les satires IV et X de son premier livre, trouve les vers de Lucilius durs et forcés, et les compare à un fleuve roulant quelques parcelles d'or dans la masse de ses eaux limonneuses; mais Cicéron, Pline, Aulu-Gelle, s'accordent à faire son éloge, et Quintilien loue sa verve, sa gaîté et son érudition. AL.B.

LUCILLE. Impératrice romaine, fille de Marc-Aurèle et de Faustine, née en 146 après J.-C. Elle épousa, à l'âge de dix-sept ans, Lucius-Verus, qu'elle alla rejoindre en Syrie. Mais celui-ci, un moment captivé par sa beauté, ne tarda pas à se replonger dans la vie de débauches qu'il avait menée jusque-là. Lucille se vengea en imitant ses désordres, et l'empoisonna, dit-on, après son retour en Italie, parce qu'elle ne pouvait supporter les relations criminelles qu'il entretenait avec sa propre sœur. Elle

épousa l'année suivante Claudius Pompeianus, sénateur d'un âge avancé, et continua les scandales de sa vie passée. Commode, son frère, ayant épousé Crispine, Lucille, qui ne pouvait voir une autre femme placée plus haut qu'elle à la cour, ourdit une conspiration dans laquelle elle fit entrer Quadratus, son amant. Le complot fut découvert, et Lucille, envoyée dans l'île de Caprée, fut mise à mort par ordre de Commode; elle n'avait encore que 38 ans.

LUCINE, *Lucina* (*moll.*). Genre d'Acéphales Dimyaires, proposé par Bruguières, caractérisé par de Lamarck, et comprenant un certain nombre d'espèces de Vénus de Linné, qui n'offrent pas exactement les caractères de ce genre, et qui même se rapprochent davantage des Tellines, dont ils ne diffèrent réellement que par l'absence du pli irrégulier du bord postérieur de la coquille. Les caractères principaux des lucines sont : coquille presque orbiculaire, équivalve, inéquilatérale sans pli flexueux au côté postérieur, le sommet étant peu marqué; charnière similaire, composée de dents cardinales presque nulles ou au nombre de deux, dont l'une est bifurquée, et de deux dents latérales écartées, avec une fossette à leur base; ligament postérieur très grand, très saillant, l'antérieur petit; deux impressions musculaires, dont l'antérieure se continue avec celle de l'attache marginale du manteau en forme de bandelettes; animal à peu près semblable à celui des tellines. — Toutes les coquilles de ce genre appartiennent à des animaux marins qui vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner, s'enfoncer ou s'élever, afin d'en faire sortir les tubes qui terminent le manteau à son extrémité postérieure. On trouve des lucines dans toutes les mers, et les plus grandes sont propres aux climats chauds; on en compte de nombreuses espèces à l'état fossile, et ce qui est remarquable, c'est qu'elles se distribuent dans presque tous les terrains de sédiment, depuis les plus récents jusqu'aux plus anciens. On en a signalé au moins trente espèces à l'état vivant et plus de cent à l'état fossile.

Nous indiquerons seulement parmi les espèces vivantes : la LUCINE DE LA JAMAÏQUE ou l'ABRICOT, *Venus Jamaicensis*, Chemnitz : coquille assez grande, peu bordée, en forme de lentille, blanche en dehors, jaune en dedans, scabre, avec des sillons longitudinaux, lamelleux, concentriques, écartés. De l'Océan des Antilles. — La LUCINE RATISSOIRE, *Tellina radula*, Montagu : coquille orbiculaire, lentiforme, blanche, avec des lamelles concentriques, nombreuses en dehors, et des stries rayonnantes peu marquées en dedans. Elle habite l'Océan britannique. — La LUCINE CARNAIRE, *Tellina carnaria*, Linné : coquille d'un rouge assez vif en dehors comme en dedans, orbiculaire, un peu trigone et légèrement comprimée, à stries fines. Elle est propre à l'Océan d'Europe et à la Méditerranée. — La LUCINE GLOBULAIRE, *Lucina globularis*, Lamarck : coquille blanche, mince, presque globuleuse, comme vésiculeuse. Des mers de la Nouvelle-Hollande.

Les espèces fossiles se rencontrent presque partout et ne sont surtout pas rares à Grignon, à Hauteville, à Auvers. Nous décrirons comme type la LUCINE CONCENTRIQUE, *Lucina concentrica*, Lamarck : coquille orbiculaire, comprimée, couverte de lames concentriques et élevées, et de très légères stries longitudinales; deux dents cardinales et deux dents latérales; pas de pli au côté postérieur. E. DESMAREST.

LUCINE (*myth.*). Divinité qui, chez les Romains, présidait à la délivrance des femmes, et dont le nom est formé de *lux*, *lumière*, parce qu'elle fait jouir les enfants de la lumière du jour. Ce nom dans la réalité n'est qu'une épithète qu'on donnait tantôt à Diane, tantôt à Junon, mais plus souvent à cette dernière, qui pourtant est regardée quelquefois comme la mère de Lucine. En tant que déesse particulière, Lucine est presque identique à Ilithie, mais ses fonctions sont beaucoup plus restreintes, puisque Ilithie est la mère de tous les êtres. On la représentait vêtue comme une matrone, avec une coupe dans la main droite et une lampe dans la main gauche, ou assise et tenant une fleur dans la main droite, et dans la gauche un enfant emmailloté. Sa tête était quelquefois entourée de dictames, plante que l'on croyait favorable aux accouchements. Elle avait, dans la cinquième région, un temple, où les parents des nouveaux nés devaient apporter la contribution exigée en cette circonstance. Catulle donne à cette déesse le nom d'*Hera phosphoros*, qui exprime la même idée que celui de Lucine.

LUCIOLE, *Luciola* (*ins.*). Genre de Coléoptères malacodermes, tribu des Lampyrites, se distinguant des vrais lampyres par la tête non recouverte par le corselet; par les yeux très gros, globuleux, et par les femelles ailées. Ces insectes, appelés *Lucioli* par les Italiens, sont excessivement communs en été dans toute l'Italie et dans la partie de la Provence qui longe le Var; rien n'est plus curieux que de voir dans les soirées d'été ces petites étoiles volantes qui forment une illumination naturelle. Les deux espèces les plus communes sont la LUCIOLE ITALIENNE et la LUCIOLE PIÉMONTAISE, *L. italica* et *L. pedemontana*, Fabricius. L. FAIRMAIRE.

LUCIUS. Trois papes ont porté ce nom.

LUCIUS Ier (*saint*), prêtre de Rome, succéda au

pape saint Corneille le 25 septembre 252, fut banni de Rome aussitôt après par les persécuteurs, et termina sa vie par le martyre, le 4 mars 253. Il eut pour successeur saint Etienne.

Lucius II, cardinal nommé *Gérard*, né à Bologne, chancelier de l'église romaine, avait rempli diverses légations, lorsqu'il fut élu, le 12 mars 1144, pour succéder à Célestin II. Son pontificat fut troublé par les entreprises séditieuses des Romains, qui s'étaient soulevés contre l'autorité temporelle des papes, et en voulant s'opposer à une émeute, il fut atteint d'un coup de pierre dont il mourut le 25 février 1145. On a de lui plusieurs lettres sur diverses affaires. Il eut pour successeur Eugène III.

Lucius III, nommé auparavant *Ubaldi*, cardinal-évêque d'Ostie, fut élu le 1er septembre 1181, deux jours seulement après la mort d'Alexandre III. Les révoltes des Romains l'obligèrent bientôt à sortir de la ville, et comme il refusait de souscrire à leurs prétentions et voulait maintenir son autorité, ils lui firent la guerre et attaquèrent successivement toutes les places où il s'était réfugié. Les secours qu'il obtint des évêques et des princes d'Italie le mirent en état de soumettre les Romains et de les forcer à faire la paix. Mais elle ne dura pas longtemps. Les séditieux se soulevèrent de nouveau et le pape fut forcé de se retirer à Vérone où il mourut au mois de novembre 1185. Son pontificat est surtout remarquable par un concile tenu à Vérone au mois d'août 1184, en présence de l'empereur Frédéric Barberousse, et dont les décrets, ordonnant aux évêques de rechercher les héritiques et aux magistrats de les punir, peuvent être considérés comme l'origine de l'*inquisition*. R.

LUCIUS. Romancier grec, né à Patras en Achaïe, au second siècle après J.-C. L'empereur Antonin l'aimait beaucoup et se plaisait à entendre ses compositions. On lui attribue, en général, le petit roman de *Lucius ou la Métamorphose*, dont il reste un extrait mêlé avec les œuvres de Lucien. Cependant cette opinion n'a que la valeur d'une hypothèse. Photius se demandait si cet écrit n'était pas de Lucien lui-même, et Belin de Ballu, dans sa traduction d'Apulée, pense que ce récit porte le cachet des premiers âges littéraires de la Grèce. Quoi qu'il en soit, il a été imité par Apulée, par Machiavel et par Le Sage, qui en a tiré un des plus beaux épisodes de son *Gilblas*, celui de la caverne. Courier a donné une excellente édition de l'*Ane* de Lucius, Paris, 1818, in-12.

Lucius Ampelius. Ecrivain dont on ne sait rien de certain, et que Saumaise croit contemporain de Sidonius Apollinaris. Il nous reste de lui le *Liber memorialis*, abrégé de l'histoire universell depuis le commencement du monde jusqu'à Trajan. Saumaise a publié le premier cet ouvrage, qui a été souvent réimprimé à la suite de Florus.

LUÇON est le nom d'une ville et d'une île.

Luçon, ville de France, département de la Vendée, arrondissement et à 50 klom. S. O. de Fontenay-le-Comte, à 8 kilom. de la mer, dans une plaine marécageuse. Population 4,000 hab. Un canal navigable qu'on appelle *canal de Luçon*, la fait communiquer avec l'anse d'Aiguillon, et reçoit jusqu'à la ville des navires de 50 à 60 tonneaux. Il y a un évêché suffragant de Bordeaux, et dont l'illustre Richelieu a occupé le siége. La cathédrale est un bel édifice gothique, surmonté d'un clocher de plus de 60 mètres de hauteur. Luçon a une fabrique de porcelaine et fait un commerce assez actif en grains, vins, bois, houille, résine, eau-de-vie, engrais, etc. Elle doit son origine à une ancienne abbaye qu'on dit avoir été fondée par un certain *Lucius;* elle souffrit beaucoup pendant les guerres de religion : les protestants s'en emparèrent en 1568; les catholiques la reprirent, et les protestants, conduits par La Noue, l'occupèrent de nouveau et la pillèrent.

L'île de Luçon est la plus considérable des îles Philippines, dans l'Océanie; les Espagnols l'appellent *Luzon*, et on la nomme souvent aussi *Manille*, d'après sa capitale. Cette importante colonie espagnole est dans le N. de l'archipel des Philippines, entre la mer de la Chine et le Grand-Océan, vers 120° de longitude E. et entre 12° 30′ et 18° 45′ de latitude N., à 350 kilom. de l'île Formose, située sur la côte de Chine. Elle s'allonge considérablement du N.-O. au S.-E., et présente dans cette direction une étendue de 800 kilom.; sa plus grande largeur n'est que de 225 kilom., et sa superficie est évaluée à 147,170 kilomètres carrés. Elle forme deux presqu'îles, unies par un isthme de 14 kilomètres de large : la première, au N., est Luçon proprement dite; la seconde est la presqu'île de Camarines. Une chaîne de montagnes parcourt l'île dans toute sa longueur, et présente le redoutable volcan d'Albay. En général, le sol de Luçon est volcanique, et les tremblements de terre l'ont souvent ravagé. Les principaux cours d'eau sont le Tajo, le Rio-Grande, le Chiquito, la rivière de Manille; on voit s'étendre vers le milieu de l'île le grand lac de Bay. Les ouragans sont le principal inconvénient du climat de Luçon. La fertilité y est prodigieuse, et l'on y récolte en abondance le coton, l'indigo, le sucre, le riz, le tabac, le café. Le muscadier, les palmiers, les cassiers,

le bois de sandal, les ébéniers, les bananiers, dont une espèce, nommé abaca, donne des filaments propres à faire d'excellentes nattes, croissent de toutes parts; on remarque aussi d'autres plantes textiles, principalement le nîpis et le piña. Les bestiaux sont nombreux; le buffle est généralement employé pour le labourage; les chevaux sont estimés. Des civettes à l'odeur renommée fréquentent les forêts. Il y a de l'or dans les sables d'un grand nombre de rivières et de lacs, et l'on trouve beaucoup d'ambre gris sur les côtes. Le commerce avec l'Europe, la Chine et les diverses îles de la Malaisie est très considérable, et se fait surtout par l'important port de Manille; les principaux objets d'exportation sont l'indigo, l'ébène, le café, le poivre, le riz, le sucre, le tabac, les perles fines. — La population de Luçon peut s'élever à 2,000,000 d'habitants, qni appartiennent à cinq origines principales : 1e des nègres indigènes, petits, sauvages et misérables, premiers habitants de l'île, et relégués aujourd'hui dans les montagnes de l'intérieur; 2° les Papouas, autres nègres, d'une conformation supérieure, vainqueurs des nègres précédents; 3° les Tagals, ou Tagologs, peuple malais, industrieux, brave, aimant le plaisir, qui a vaincu à son tour les Papouas; 4° les Chinois, venus en assez grand nombre dans les villes, pour faire le commerce; 5° les Européens, presque uniquement d'origine espagnole. Il y a un assez grand nombre de métis provenant d'un mélange du sang espagnol et du sang malais. La religion catholique, qu'on s'efforce de propager par la violence parmi les naturels, n'est trop généralement, dans leur esprit, qu'une triste superstition. Il y a un archevêque à Manille, ville qui est aussi la résidence du capitaine-général des Philippines. L'île se divise en dix-huit provinces. — Luçon fut découverte par Magellan en 1521, et conquise par Michel Lopez en 1571. Les Espagnols la nommèrent d'abord Nouvelle-Castille. Le nom de Luçon est venu du mot *lusong*, appliqué par les indigènes aux pilons dont ils se servaient pour piler le riz. E.C.

LUCQUES, en italien *Lucca*. Ville d'Italie, autrefois, capitale d'un duché de même nom, qui fait aujourd'hui partie de la Toscane; elle est près de la rive gauche du Serchio, à 73 kilomètres O. de Florence, à peu de distance la Méditerranée par 43° 51′ de latitude N. et 8° 10′ de longitude E. Population 25,000 habitants. La situation de Lucques est très agréable, et les environs sont riches en points de vue délicieux. C'est le siége d'un archevêché. Il y a des fortifications, un palais bien décoré, ancienne résidence des princes, de belles églises en marbre de Carrare, entré autres la cathédrale, et en général des constructions élégantes, des rues larges et bien pavées. On y fabrique des étoffes de soie et des lainages. Il y a une université, avec une bibliothèque de 16,000 volumes, indépendamment de la bibliothèque ducale, qui compte 21,000 volumes; un jardin botanique et quelques restes de constructions romaines, — C'est l'ancienne *Luca*, fondée par les Tyrrhéniens, et qui reçut une colonie romaine vers l'an 178 av. J. C. Elle devint, au moyen-âge, une des républiques guelfes; elle éprouva de nombreux changements politiques au milieu des querelles des Blancs et des Noirs, fut tour à tour indépendante et gouvernée par de petits tyrans, et finit par passer au pouvoir de Florence, en 1341, puis sous celui de Pise, en 1342. Rendue à là liberté par l'emperenr Charles IV, en 1365, elle ne demeura de nouveau en république que jusqu'en 1400. Paul Guinigi y régna dès lors jusqu'en 1429. Enfin, après de longues guerres avec les Florentins, la république s'y maintint, et elle s'y conservait encore, sous une forme aristocratique, et avec un gonfalonnier élu par la noblesse, lorsque Napoléon en fit un grand-duché, qu'il donna à sa sœur Élisa, sous le titre de *grand-duché de Lucques et de Piombino*. En 1815 fut créé le *duché de Lucques*, pour l'Infante d'Espagne Marie-Louise. Le fils de cette princesse, Charles-Louis, a abdiqué en 1847, et son territoire a passé au grand-duché de Toscane. Le duché de Lucques, ce que les Italiens appellent le *Lucchese*, longtemps État indépendant, entre la Toscane, le duché de Modène et la Méditerranée, n'existe donc plus aujourd'hui comme division politique séparée, et fait partie du territoire toscan. — Auprès de Lucques se trouvent des eaux thermales salines très réputées, analogues à celles de Plombières.

LUCRÈCE (Titus-Lucretius-Carus), chevalier romain et poète célèbre, naquit, à ce que l'on suppose, l'an de Rome 659 (avant J.-C. 95). On ne connaît que fort peu de détails sur sa vie, et encore sont-ils incertains. Il mourut, suivant quelques auteurs, le jour même de la naissance de Virgile, et cette coïncidence une fois admise donna lieu à quelques pythagoriciens de supposer que l'âme du premier avait passé dans le corps du second, dont le talent poétique se trouve ainsi expliqué. On suppose que Lucrèce se tua à l'âge d'environ 43 ans, dans un moment de folie furieuse, causé par un philtre qu'il avait pris. Nous possédons de lui un poëme intitulé : *De Rerum Natura*, ou *de la Nature des choses*, divisé en six livres. Lucrèce traite dans cet ouvrage les points les plus importants de la philosophie épicurienne. Un pareil sujet se prê-

tait peu à la poésie, cependant Lucrèce a su jeter de l'intérêt sur ces matières qui auraient semblé au premier abord si peu susceptibles d'être traitées en vers, et il a placé dans son poëme quelques épisodes très beaux. Malheusement les vers que l'on a le plus présents à la mémoire, lorsqu'il est question de ce poète, sont ceux qui ouvrent le second livre, et qui, s'ils sont magnifiques pour la forme, révèlent chez celui qui les imagina les sentiments du plus profond égoïsme. Une philosophie toute matérialiste devait amener ce résultat et ne laisser à la morale d'autre fondement que la volupté et l'instinct. On prétend que Cicéron corrigea le poëme de Lucrèce; il est sûr du moins qu'il en faisait grand cas, ainsi que nous le lisons dans une de ses lettres (*Epist. ad Quintum fratrem*, II, 11). Quintilien (*De Inst. orat.* X, 1) cite Lucrèce comme un auteur difficile à comprendre. L'obscurité dont parle Quintilien tient en grande partie à la nécessité où se trouvait Lucrèce, pour exprimer une idée philosophique peu accessible au vulgaire, d'employer souvent des mots hors d'usage, et de donner de nouvelles acceptions à ceux qui étaient admis de son temps dans la langue latine. Ovide (*L. Amorum*, XV, 23) a prédit l'immortalité aux vers de Lucrèce, et la postérité s'est chargée jusqu'a présent de justifier le jugement prononcé par le poète de Sulmone. On a donné un nombre considérables d'édition et de traductions de Lucrèce. Nous pouvons citer, parmi les premières, celle de Lambin, réimprimée plusieurs fois; celle de Daniel Parcus, Francfort, 1631, in-8°; celle de Thomas Creech, Oxford, 1695, in-8°, réimprimée plusieurs fois; celle de Michel Maittaire également reproduite plusieurs fois; celle de S. Havercamps, Leyde, 1725, et enfin celle que M. G. E. Weber a insérée dans son *Corpus poetarum latinorum*, Francofurti ad Mœnum, 1833, grand in-8°.

L. DUBEUX.

LUCRÈCE (*hist. rom.*) (*voy.* COLLATIN).

LUCRÈCE BORGIA (*voy.* BORGIA).

LUCRIN. Nom d'un ancien lac de l'Italie, dans la Campanie, à la gauche de Bayes et communiquant avec le lac Averne. Il était célèbre par le goût excellent de ses huîtres vertes, regardées par les anciens comme un des mets les plus recherchés, et que l'on servait surtout dans les repas de noces. Les auteurs romains parlent fréquement des fêtes magnifiques qui furent données sur ce lac sous les empereurs, et dans lesquelles s'était introduit une extrême licence. Le lac Lucrin disparut en majeure partie en 1538, à la suite d'un tremblement de terre qui fit surgir de son centre une montagne volcanique, appelée depuis lors Monte-Nuovo. SCH

LUCULLUS (L. LICINIUS) avait pour oncle maternel Métellus le Numidique. Il naquit vers l'an 115 avant J.-C., se distingua dans la guerre contre les Marses, fut nommé édile avec son frère Marcus, accompagna plus tard, en qualité de questeur, Sylla dans son expédition d'Orient, rendit d'éminents services à ce général et battit deux fois la flotte de Mithridate, d'abord sur les côtes de la Troade, et ensuite dans la rade de Ténédos. En 75 avant J.-C., il fut élevé au consulat et se fit accorder le gouvernement de la Cilicie. Il remporta sur les généraux de Mithridate une victoire signalée près du Granique, leur tua 20,000 hommes, vainquit peu après la flotte ennemie, à laquelle il fit subir des pertes énormes, poursuivit Mithridate jusque dans le Pont, lui enleva la ville de Cabires, le contraignit à chercher un refuge en Arménie, soumit les Tibaréniens, les Chadiens, conquit la Petite-Arménie et la ville importante d'Amisus. Il retourna ensuite dans son gouvernement, prit à cœur de réparer les maux de toute sorte qu'y avait causés la rapacité des fermiers, depuis la taxe de 20,000 talents (100 millions de francs) imposée par Sylla, et plus que sextuplée par les exactions des préposés romains et des usuriers, auxquels les habitants étaient obligés de recourir. Au bout de quatre ans, la réforme avait porté tous ses fruits. Les usuriers jetèrent les hauts cris et cherchèrent à ruiner à Rome le crédit de Lucullus; mais les villes de l'Asie le comblaient de témoignages d'amour et de considération, et établissaient en son honneur des fêtes appelées Luculliennes. De nouveaux événements décidèrent le général romain à faire la guerre à Tigrane, roi d'Arménie, qui s'était décidé à prêter son appui à Mithridate. Après quelques victoires, Lucullus se porta sur la grande ville de Tigranocerte, que Tigrane avait été contraint d'abandonner. Mais ce prince, pour sauver cette place importante, où il avait laissé des richesses immenses, descendit du Taurus avec 260,000 soldats. Lucullus, qui n'en avait que 10,000 à lui opposer, lui fit subir la plus sanglante défaite, et s'empara bientôt de Tigranocerte. Il marcha ensuite contre la ville d'Artaxata, capitale de l'Arménie, et battit de nouveau Tigrane, qui voulait lui barrer le passage; mais des froids extraordinaires étant survenus, les légions mutinées refusèrent d'aller plus avant. Lucullus repassa le Taurus et vint enlever la ville puissante de Nisibe, l'Antioche de Migdonie des Grecs.

Ici finit la haute fortune militaire de ce général. Il déploya toujours la même habileté, et ne cessa point de se montrer à la hauteur de lui-même; mais il n'avait pas su ménager l'a-

mour-propre de ses chefs et flatter les passions du soldat. Il trouva dans son armée une résistance continuelle, et vit tous ses efforts paralysés par le refus d'obéissance. Ses ennemis en même temps agissaient à Rome, et Pompée fut envoyé pour lui succéder (68) et recueillir le fruit de ses victoires. Arrivé à Rome, Lucullus fut accusé de concussion, mais il se fit acquitter et obtint les honneurs du triomphe. Il renonça dès lors aux affaires politiques, et n'y prit part qu'en de rares circonstances pour combattre les intrigues de Pompée. Il avait assez fait pour la gloire, et il s'abandonna à une vie toute de plaisirs et de délices. Possesseur de richesses immenses, il fit venir de toutes parts les objets d'art les plus magnifiques dont il orna avec profusion ses palais, surtout celui de Tusculum. Ses jardins étaient regardés comme une merveille; il faisait percer des montagnes, bâtir de somptueux édifices au sein de la mer; il mérita, en un mot, la qualification que lui donnait Tubéron, qui l'appelait un Xerxès en toge. Au goût des arts et des voluptés, il joignait celui de la littérature, et il réunit une vaste bibliothèque qu'il ouvrit au public. Habile littérateur lui-même, il avait écrit en grec l'histoire de la guerre des Marses, qui existait encore du temps de Plutarque, et Sylla lui confia ses mémoires, le regardant comme l'homme le plus capable de les rédiger. Lucullus mourut en 49, à l'age de 67 ou 68 ans. Quelque temps avant sa mort, son esprit s'était affaibli par suite d'un breuvage empoisonné qu'on lui avait fait prendre, si l'on en croit Cornelius Nepos.

LUCUMONS (*voy.* ETRURIE).

LUD. Nom du quatrième fils de Sem, (Genèse, X, 22), dont les descendants, suivant l'opinion des plus savants critiques anciens et modernes, peuplèrent la Lydie, contrée de l'Asie-Mineure. Nous ne devons pas oublier de dire toutefois que le savant théologien espagnol Arias Montanus, plaçait le pays habité par les descendants de Lud vers le confluent de l'Euphrate et du Tigre.

LUDAMAR, AOULAD-AMAR ou BAGNA'T. Royaume de la partie N.-E. de la Sénégambie, entre le Bambara et le Kaarta, et vers les limites de Sahara. Il est habité par des Foulahs, aux mœurs douces, et par des Maures, qui sont au contraire cruels et perfides, et à qui l'on reproche la mort du major Houghton et la captivité de Mungo-Park. Benaoum est la capitale du pays. E. C.

LUDE (LE). Ville de France, département de la Sarthe, arrondissement et à 22 kilom. E. S. E. de La Flèche, sur la rive gauche du Loir. Elle est connue par son château et son parc, par ses tanneries, son commerce de marrons et les événements dont elle fut le théâtre pendant les guerres avec les Anglais, qui l'ont possédée quelque temps, et à qui elle fut enlevée en 1419. E. C.

LUDE (JACQUES DE DAILLON, *sieur* DU), conseiller et chambellan de Louis XII et de François Ier, sénéchal d'Anjou et gouverneur de Brescia, fut un des plus braves et des plus habiles capitaines de son époque. Le siége qu'il soutint dans Brescia, la défense de Fontarabie contre les Espagnols et ses exploits dans la guerre d'Italie, lui firent une grande réputation. Il mourut en 1522. — LUDE (*Gui*, comte *du*), petit-fils du précédent, gouverneur du Poitou, sénéchal d'Anjou, se distingua dans une foule de circonstances, et particulièrement à la bataille de Renti. En 1569, il défendit Poitiers contre les protestants, et en 1576, il prit le Brouage avec le duc de Mayenne. Il mourut à Briançon en 1585. — LUDE (*Henri* duc *du*) eut une part glorieuse à la prise de Tournai, à celles de Douai et de Lille, devint grand maître de l'artillerie en 1669, accompagna Louis XIV dans la campagne de Hollande, où il se comporta dignement, fut créé duc et pair en 1675, et mourut à Paris en 1685. Il était l'un des hommes les plus spirituels de son temps.

LUDEWIG (JEAN-PIERRE DE), savant jurisconsulte allemand, naquit en 1668, dans la Souabe, et mourut en 1743. Il avait étudié à fond l'histoire du moyen-âge, et ses travaux sur les matières relatives à cette période sont particulièrement estimés. Nous citerons : *Germania princeps*, 1702, ouvrage plusieurs fois réimprimé, et indispensable aux personnes qui veulent étudier les rapports des électeurs avec l'empereur et l'empire; *Commentaire sur la bulle d'or*, 2 vol. in-4°, livre plein d'érudition; *Henricus anceps;* c'est une histoire très estimée de Henri l'Oiseleur; *Novum volumen scriptorum rerum germanicarum, seu Scriptores episcopatûs Bambergensis*, 1718, in-fol., collection importante; *Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum et monumentorum ineditorum*, 12 vol. in-8°, autre collection très recherchée.

LUDIM, fils de Misraïm (Genès, X, 13), fut le père d'un peuple africain qui ne nous est pas bien connu. On suppose avec raison que les Ludims habitaient l'Egypte ou l'Ethiopie, mais il n'est pas possible de déterminer dans quelle partie de ces contrées ils s'étaient établis.

LUDIUS. Fameux peintre romain qui vivait du temps d'Auguste. On ne sait ni quand il naquit, ni quand il mourut, ni les détails de sa vie. Pline nous apprend qu'afin de satisfaire un goût de son époque pour les grandes peintures

dont on couvrait des murailles entières, il inventa un nouveau procédé, beaucoup moins coûteux, qui mettait ce genre d'ornementation à la portée des fortunes médiocres. Il s'agit vraisemblablement d'une nouvelle méthode de peinture à fresque. Dans ses vastes compositions, dont on pouvait sans inconvénient revêtir l'extérieur même des édifices, Ludius représentait des bois, des ports de mer et tous les sujets champêtres. Pline le représente comme le fondateur d'une nouvelle école qui contribua beaucoup sans doute à la dégradation de l'art. — Le même historien parle d'un autre peintre du même nom, originaire de l'Étolie, qui florissait en Étrurie avant la fondation de Rome, et dont les peintures, fort bien conservées, se voyaient encore du temps de Pline sur les murailles des temples de Lanuvium et d'Ardea.

LUDLOW. Ville d'Angleterre, comté de Salop, à 39 kil. S. de Shrewsbury, sur la Tame. Population, 5,500 habitants. Elle est bien bâtie, a une belle église du XVe siècle, mais est surtout connue par son vieux château, qui fut la résidence des lords présidents de la principauté de Galles, et où siégea une haute cour de justice sous Elisabeth.

LUDLOW (Edmond), né vers 1620, à Maiden-Bradley, fut envoyé au Long-Parlement en 1645, et fut l'un des plus redoutables adversaires de Cromwell. En 1648, il se trouvait à la tête des indépendants qui demandaient avec le plus de chaleur la mise en accusation du roi et l'établissement d'une véritable république, mais il se laissa tromper par les protestations de Cromwel, et l'aida, sans le vouloir, à fonder son despotisme militaire. Cromwel, pour se débarrasser de lui, l'envoya en Irlande avec le titre de lieutenant-général de cavalerie. Lorsqu'il se fit déclarer protecteur, Ludlow s'opposa vainement à cet acte de despotisme. Après la mort de Cromwel, Ludlow fit tous ses efforts pour empêcher la restauration de la monarchie, et lorsque le trône fut rétabli, il se sauva en France et de là en Suisse. Il mourut à Vevai en 1693, laissant des mémoires très curieux, dont la première édition est de Vevai, 1698, 2 vol. in-8°, auxquels on en joignit un troisième en 1699. Ils ont été traduits en français, Amsterdam, 1699 et 1707, 2 vol. in-12.

LUDOLF (Job), né en 1624 à Erfurth, et mort à Francfort, en 1704, s'adonna avec ardeur à l'étude des langues, en apprit vingt-cinq, voyagea beaucoup et visita les bibliothèques des différents pays. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Æthiopica*, Francfort, 1681, dont on fit un abrégé français en 1684, ouvrage estimable malgré ses inexactitudes, dans lequel il traite de tout ce qui a rapport aux Ethiopiens et qu'il compléta par un *Commentaire*, 1691, in-fol., et par un *Appendix*, 1693, in-4° ; *Grammaire abyssine ; Dictionnaire abyssin ; Fasta Ecclesiæ Alexandrinæ*, Francfort, 1691, in-fol.

LUDWIGSBURG, *voy.* Louisbourg.

LUDWIGSLUST. Ville du grand duché de Mecklenbourg-Schwerin, avec 5,000 habitants. Elle est renommée pour son beau château grand-ducal, qui a été longtemps la résidence du grand-duc, fixée aujourd'hui à Schwerin. E. C.

LUETTE, (*anat. méd.*). Appendice long et arrondi, libre et flottant qui pend à l'entrée du gosier, à l'extrémité et au milieu du voile du palais. La luette ne se trouve que chez l'homme et le singe. Elle peut être le siége de plusieurs maladies, dont la plus importante est *sa chute* ou *procidence*, dans laquelle un amas de sérosité la fait augmenter de volume, au point qu'elle cause souvent une aphonie complète.

LUGANO. Lac et ville de la Suisse, dans le canton du Tessin. — Le *lac*, qui a environ dix lieues de longueur sur une de largeur, offre de nombreuses sinuosités et est renommé pour la pêche, surtout pour celle des huîtres. — La *ville* de Lugano, sur le lac, compte 4,000 habitants. Elle est bien bâtie, industrieuse et commerçante ; il s'y tient annuellement une grande foire de bétail. -- Le *district* auquel elle a donné son nom, et dont elle est le chef-lieu, a 10 lieues de long sur 1 à 3 de large ; il est le plus peuplé et le plus fertile de tout le canton du Tessin. Sch.

LUGO. Ville épiscopale de l'Espagne et chef-lieu de la province du même nom dans la Gallice. Elle est située sur le Minho, à 47 milles de la Corogne, et existait déjà sous l'empire romain ; elle portait alors le nom de *Lucus Augusti*. Ses rues sont assez belles, quoique peu régulières. On remarque sa belle cathédrale gothique, plusieurs autres églises, et ses murs romains. Sa population s'élève à 14,000 âmes.

Il y a une autre ville de Lugo dans les états de l'Eglise, légation de Ferrare ; elle ne compte que 3,500 âmes.

LUINI (Bernardino), peintre, né à Luino, sur les bords du lac Majeur, florissait dans la première moitié du XVIe siècle. Son premier maître fut Gaudesne de Ferrare, qu'il quitta bientôt pour étudier sous le Milanais Scotto, qu'il ne tarda pas à surpasser. A cette époque commençait la gloire de Léonard de Vinci. Luini suivit quelque temps ses leçons, et lorsque Léonard quitta Milan, il étudia d'après les cartons et les dessins qu'il y avait laissés. Il partit ensuite pour Rome, où il étudia aussi la manière

de Raphaël, et allia bientôt la grâce du peintre d'Urbin au coloris et aux carnations du Florentin. Dans les ouvrages de Luini, on distingue trois manières différentes ; la première est froide et sèche, la seconde est admirable d'expression, la troisième ressemble à celle de Raphaël. On trouve la première manière dans son tableau de l'*Ivresse de Noé*, à San-Barnaba ; la seconde dans ses *Sujets d'histoire de la sainte croix*, peints vers 1520, et la troisième, cinq ans plus tard, dans ses *Sujets d'histoire de la Vierge*, à Notre-Dame-de-Saronne. Les autres compositions remarquables de Luini sont : un *Saint Jean jouant avec son agneau*, une *Vierge aux rochers*, qu'on a quelquefois attribuée à Léonard de Vinci, et plusieurs fresques à Milan, dans une maison de charité appelée la Sainte-Couronne. Le déplacement de cet établissement en a fait disparaître quelques unes ; mais on en a conservé six, très précieuses, représentant l'*Enlèvement d'Europe*. Luini est mort vers l'an 1538. J. VALLENT.

LUIS (SAN), c'est-à-dire Saint-Louis. Plusieurs villes d'origine espagnole portent ce nom. On distingue surtout — 1° *San-Luis-de-la-Punta* ou de *Loyola*, ville de 20,000 habitants, dans la république de la Plata, à 70 kilom. O, de Buenos-Ayres, ville du Mexique ; — 2° *San-Luis Potosi*, chef-lieu d'un état du même nsm, à 300 kilomètres N.-N.-O. de Mexico ; avec 60,000 habitants (y compris ses faubourgs qui sont considérables), et des mines d'argent dans le voisinage ; — 3° *San-Luis-de-Texas*, ville des États-Unis dans le Texas, sur une petite île du même nom, près de Gaveston.

Les Portugais disent SAO LUIZ pour *Saint-Louis* : la principale ville qu'ils nomment ainsi est *S. Luiz do Maranham*, au Brésil (*voy.* MARANHAM). E. C.

LUITPRAND ou **LIUTPRAND**, roi des Lombards, succéda, en 712, à Ansprand, son père, qui, monté sur le trône après de cruelles infortunes, ne l'avait occupé que trois mois. Luitprand consacra les dix premières années de son règne à réformer la législation lombarde. Profitant ensuite des dissensions survenues entre le pape Grégoire II et l'empereur Léon l'Isaurien, au sujet des images, il fit plusieurs conquêtes sur les Grecs, auxquels il enleva, en 728, la ville de Ravenne et toutes les places qu'ils possédaient encore au nord de Rome ; mais l'année suivante, Ravenne lui fut enlevée par les Vénitiens. En 739, il secourut Charles-Martel contre les Sarrasins, et chassa ceux-ci de la Provence, qu'ils avaient déjà conquise. L'année suivante, il fit rentrer dans le devoir les ducs de Spolète et de Bénévent, qui s'étaient révoltés contre lui. En 744, il recommença la guerre contre les Grecs, et voulut reconquérir l'exarchat de Ravenne, mais il mourut la même année. Hildebrand, son neveu, lui succéda.

LUITPRAND, évêque de Crémone, naquit vers le commencement du x^e^ siècle. L'empereur Othon lui confia, en 962, une ambassade auprès de Jean XII. L'année suivante, il assista au concile qui déposa ce pontife, et y porta la parole au nom d'Othon. En 968, ce prince le chargea d'une mission auprès de Nicéphore Phocas, qui lui fit subir de mauvais traitements et le retint prisonnier pendant quatre mois. Il mourut à l'âge de 60 ans environ. Ce prélat était un des hommes les plus savants de son époque. Nous avons de lui une *histoire*, en six livres, des événements les plus remarquables qui se sont passés en Italie et en Allemagne de 862 à 964, et le *Récit de son ambassade* à Constantinople. Ces deux ouvrages, importants pour l'histoire du temps, ont été traduits par le président Cousin dans le tome second de son *Histoire de l'empire d'Occident*. On attribue à tort à Luitprand le *Chronicon ad Tractemundum*, etc., imprimé à Madrid, 1635, in-4°.

LUKNOW (*voy.* LACKNAU).

LULEA ou **LULEO**. Fleuve de Suède, dans le Nordland ; il se forme par la réunion du *Stora-Lulea* (Grand-Lulea), et du *Lilla-Lulea* (Petit-Lulea), coule à l'E, et se jette dans le golfe de Botnie, sous les murs de Lulea ; son cours est de 350 kilom., si on le prend depuis la source du Stora-Lulea, qui forme un grand lac du même nom. Ce fleuve produit la magnifique cataracte de *Niaumelsaskas* (c'est-à-dire le *Saut du Lièvre*), qui a 112 mètres d'élévation.

La ville de LULEA, autrefois chef-lieu de la Botnie septentrionale, est aujourd'hui dans la préfecture de Pitea, et se trouve à 42 kilom. N. E. de la ville de ce nom ; elle ne compte que 1,200 habitants, mais son port est excellent et assez commerçant. E. C.

LULLE (*Raymond*), né à Palma, dans l'île Majorque, vers l'an 1235, passa la première partie de sa vie au milieu des dissipations de la cour de Jacques 1^er^, roi d'Aragon. Le mariage même n'avait pu le faire renoncer à ses habitudes de galanterie, lorsqu'un jour, faisant tout à coup un retour sur lui-même, il résolut de se vouer à la vie religieuse et de réparer sa conduite passée par des œuvres utiles à l'Eglise. Il rêva surtout la conversion des Sarrazins, et se séparant de sa femme et de ses enfants, il se livra tout entier à l'étude afin de pouvoir triompher des infidèles par la science et le raisonnement aussi bien que par l'éloquence de sa parole ; il apprit en même temps les langues, la théologie, la philosophie, la cabale, en un mot

tout ce qui intéressait alors l'esprit humain. Après avoir consacré plusieurs années à ce rude labeur, il commence sa mission. Rien ne le rebute, ni les privations, ni le manque de succès, ni le peu de faveur qui l'attend de la part de Rome. Plusieurs fois il passe en Afrique pour y prendre et reprendre son œuvre. En Europe, il attaque les Averroïstes, ne peut souffrir l'influence de ces infidèles dans les écoles chrétiennes et cherche à ranimer le zèle des gens de cour et d'église contre les disciples de Mahomet. Pour vaincre plus sûrement, il imagine, entre autres moyens d'attaque, une espèce de logique mécanique, le *Grand art*, qui devait servir à trouver tous les arguments dont on pouvait avoir besoin dans une circonstance donnée. Elle consistait dans la combinaison mathématique et mécanique tout-à-la fois, d'un certain nombre d'idées fondamentales, deux à deux; trois à trois. Ces idées mères devaient être toutes les idées premières des choses et des qualités. Combinées deux à deux, elles donnaient toutes les propositions premières possibles; combinées trois à trois, elles engendraient tous les raisonnements qu'on peut faire avec les mêmes propositions. Le tout consistait à savoir choisir son sujet, à faire manœuvrer en conséquence quelques cercles où les idées capitales du sujet étaient indiquées, et enfin à savoir interpréter le résultat mécaniquement obtenu. Vraie machine à raisonnements, comme on voit. Malgré ce qu'elle présente d'ingénieux, malgré même le succès qu'elle obtint auprès de quelques bons esprits contemporains, et même des temps suivants jusqu'au XVII^e^ siècle, cette logique péchait essentiellement par la base, par la détermination arbitraire du nombre et de la nature des idées sujets et des idées attributs. A ce défaut s'en joignaient d'autres, faciles à concevoir, et qui entachaient particulièrement les résultats. Quoi qu'il en soit, le *Grand art* échoua contre l'opiniâtreté des Sarrazins. Lors de sa dernière excursion apostolique, Raymond Lulle eut à peine touché le sol africain qu'il fut fait esclave, et presque lapidé à Bougie. Recueilli sur un bâtiment gênois qui le reconduisit à Palma, il mourut pendant la traversée. D'autres disent même qu'il expira sous les coups des infidèles. Ses restes furent reçus dans sa patrie avec le plus grand enthousiasme. Il fut regardé comme un martyr, et plus d'un miracle a été attribué à son intercession (*V.* les *Acta sanctorum* T. V.). La collection la plus complète de ses œuvres, et qui est bien loin de renfermer tout ce qui est sorti de la plume de cet homme infatigable, est celle de Mayence 1721, en 10 vol. in-folio. C'est un mélange de péripatétisme, de théologie scolastique et de mysticisme. Aussi l'appelait-on le *docteur illuminé*. Les écrits de Lulle, relatifs à sa méthode, ont été recueillis avec les commentaires ou les explications de Jordan Bruno, de Corneille Agrippa et autres, en un fort volume in-12, sous le titre de *Raymondi Lullii opera quæ ad inventam ab ipso artem universalem etc. pertinent*, dont la meilleure édition est celle de Strasbourg, 1651. TISSOT.

LULLY ou LULLI (*Jean-Baptiste*), célèbre compositeur dramatique, né à Florence en 1633, mort à Paris en 1687. Il était âgé de 12 à 13 ans et ne savait guère que jouer de la guitare, lorsque le chevalier de Guise qui avait promis à M^lle^ de Montpensier de lui ramener un petit italien, le conduisit en France, où il fut d'abord placé parmi les marmitons de la princesse. A ses moments perdus il jouait du violon et composait de la musique, mais il en composa sur des vers injurieux pour sa maîtresse, et se fit renvoyer. Il parvint alors à se faire admettre parmi les violonistes du roi et se distingua tellement que Louis XIV finit par le placer à la tête de ses violons, et le chargea de composer la musique des ballets donnés à la Cour; il composait aussi celle des divertissements intercalés dans les pièces de Molière, et jouait même quelques uns des rôles comiques de ses farces, entr'autres *Pourceaugnac*, le *Mufti*, etc. Il avait déjà composé un nombre considérable de pièces de cour, d'église et de théâtre, de symphonies mêlées d'airs de danse, de morceaux de musique sacrée, etc., lorsqu'en 1672 le roi lui accorda le privilége de l'Académie royale de musique, et l'associa à Quinault pour faire des opéras. Le poète et le musicien ne s'entendaient pas toujours, mais c'était toujours le poète qui cédait. Lully écrivait le chant seulement de ses opéras et faisait faire les parties d'orchestre par ses élèves. Sa musique nous semble monotone et sans variété; son rhythme, ses finales, sont toujours les mêmes. Sous le rapport de l'art musical, il est resté inférieur aux compositeurs contemporains de l'Italie qu'il imitait; mais un talent qu'il possédait à un degré supérieur, c'est celui de l'expression dramatique, c'est le sentiment profond des situations et la vérité de la passion. C'est ce qui explique comment il est resté si longtemps le roi de la scène française, et comment il s'est écoulé 103 ans de la première à la dernière représentation de son *Thésée*, en 1778. Sa musique d'église ne produisait pas moins d'effet, et l'on se rappelle l'enthousiasme de M^me^ de Sévigné s'écriant qu'il ne devait pas y avoir d'autre musique dans le ciel. Mais son caractère était loin d'égaler son talent; rampant avec les grands qu'il amusait, il était d'une

extrême brutalité avec ses égaux et ses inférieurs. Aussi se fit-il des ennemis qui l'attaquèrent violemment et ne respectèrent même pas sa vie privée, qu'ils représentent comme souillée de vices infâmes. Ce qui est certain, c'est qu'il était d'une avidité qui n'avait d'égale que son avarice. Les partitions de ses dix-neuf opéras ont été gravées plusieurs fois. Les plus applaudis en leur temps furent *Alceste*, *Armide*, *Roland et Thésée*. J. FLEURY.

LUMACHELLE (*voy.* MARBRE).

LUMBAGO (*méd.*). C'est la dénomination sous laquelle on confond toutes les douleurs qui se font sentir dans la région des lombes, soit qu'elles aient leur siége dans les aponévroses, dans les muscles, dans les ligaments ou le périoste des vertèbres, soit enfin qu'elles partent des nerfs lombaires ou sacrés. L'impossibilité de distinguer pendant la vie leur véritable siége, aussi bien que leur nature inflammatoire, névralgique ou rhumatismale, rend cette confusion inévitable; mais elle est sans danger, puisque le traitement doit toujours rester le même. La douleur est ordinairement fixe et violente; elle occupe toute la longueur des lombes, des deux côtés de la région vertébrale ou seulement d'un seul, et s'étend souvent jusqu'au sacrum ou au périnée. Quand elle est très violente, le malade marche courbé sans pouvoir en aucune façon redresser la colonne vertébrale. Il y a constipation et quelquefois émission difficile des urines. Il est rare, cependant, malgré l'intensité de la douleur, qu'il y ait des sympathies mises en jeu. — L'invasion du lumbago est le plus ordinairement subite : un courant d'air frais qui vient frapper sur la région des lombes, un effort pour soutenir un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, l'action de rester courbé en avant pendant un certain temps, sont les principales causes appréciables de son invasion. Les personnes qui en ont été atteintes y sont plus exposées que d'autres. Il n'offre aucune gravité, et abandonné à lui-même il pourra se prolonger indéfiniment, mais sans jamais compromettre la vie des malades. Combattu par des moyens convenables que nous allons indiquer, il se termine presque toujours par résolution; dans quelques cas rares il passe à l'état chronique. Sa durée moyenne est de huit à dix jours; il est moins rare de le voir se dissiper en vingt-quatre heures que se prolonger pendant quelques mois.

Chez les sujets forts et pléthoriques, sur lesquels une réaction intense se manifeste, une saignée du bras doit commencer le traitement : un bain chaud ou de vapeur et des boissons aromatiques pour provoquer des sueurs abondantes viennent en second lieu; les frictions calmantes, narcotiques et huileuses, et les narcotiques à l'intérieur, mais plus particulièrement l'extrait d'aconit à doses fractionnées, sont encore fort convenables. Moins intense, et surtout lorsqu'il ne provoque aucune réaction, le lumbago ne réclame plus que la saignée locale par les sangsues, répétée plus ou moins selon le succès obtenu. On détermine alors difficilement des sueurs; aussi doit-on insister sur les narcotiques ou sur l'essence de térébenthine, ainsi que sur les purgatifs doux. Quand la maladie passe à l'état chronique, elle réclame l'emploi des ventouses sèches ou scarifiées, des vésicatoires et même des moxas, ainsi que des fumigations sèches renfermant du camphre, et enfin des bains et des douches minérales, ainsi que des frictions irritantes. L. DE LA C.

LUMIÈRE. La lumière est mieux connue par ses effets que par les causes qui la font naître. Le soleil et les étoiles sont des sources abondantes et continues de lumière. Il n'en est pas de même des corps répandus à la surface de notre globe, ni même des planètes qui circulent, comme la terre, autour du soleil : ce sont des corps opaques qui ne deviennent visibles que sous certaines conditions, par exemple de se trouver en présence de corps lumineux ou d'être élevés à une température qui produit chez eux l'*incandescence* ou la *flamme*. La phosphorescence et l'électricité sont encore des sources de lumière; on peut rapporter probablement à cette dernière, le phénomène météorologique connu sous le nom d'*aurore boréale*. Une pression exercée sur l'œil, au milieu de l'obscurité la plus profonde, produit également la sensation de la lumière.

On a imaginé différents systèmes pour se rendre compte des phénomènes lumineux : les deux plus accrédités, ceux qui partagent encore aujourd'hui les physiciens, sont le système des *ondulations* qui a eu pour défenseurs Descartes, Huygens, Euler, Young, Fresnel, etc., et le système de l'*émission* qui a pour appui le grand nom de Newton. Les partisans de ce dernier supposent que la lumière est une *matière* dont les particules sont lancées en ligne droite; tandis que les partisans du système des ondulations admettent que la lumière est une *modification* de la matière et qu'elle parvient à l'œil, comme le son parvient aux oreilles, par l'intermédiaire d'un *éther* qu'ils imaginent et qu'ils supposent mis en vibration.

La lumière émane de tous les points des corps lumineux dans toutes les directions. Une fois émise, elle se propage en ligne droite,

tant qu'elle se meut dans un même milieu. Sa vitesse est estimée à environ 70,000 lieues de France par seconde.

L'appréciation de la *vitesse de la lumière* est une des plus belles découvertes des temps modernes ; on la doit à l'astronome Rœmer. Ce grand observateur avait reconnu que les éclipses des satellites de Jupiter arrivent toujours quand la planète est en conjonction, de l'autre côté de l'écliptique, environ 16′ 26″ plus tard, que lorsqu'elle est de notre côté, en opposition ; il en tira la conclusion que la lumière emploie ce temps à traverser l'orbite de la terre, c'est-à-dire environ 69 millions de lieues. La vitesse de la lumière a été mise en évidence par une nouvelle méthode expérimentale, fondée sur l'emploi du miroir tournant inventé par M. Wheatstone. M. Foucault, en l'employant, a fait voir que la vitesse est moindre dans l'eau que dans l'air. Ce résultat curieux offre un argument puissant en faveur de la théorie des ondulations. M. Fizeau, par des moyens mécaniques, a vérifié, de son côté, le résultat obtenu par Rœmer, et a trouvé à peu près la même valeur que l'astronome danois. — La découverte de la vitesse de la lumière a conduit Bradley à une autre découverte non moins importante, celle de l'*aberration*. On sait que ce phénomène astronomique a pour effet de faire paraître les astres de 20″,25 environ en avant de la véritable place qu'ils occupent, et qu'il dépend du mouvement de translation de la terre, combiné avec le mouvement de la lumière. Comme sa valeur est sensiblement la même pour tous les astres, on en conclut que la lumière du soleil, des planètes et des étoiles se propage avec une vitesse égale. — On s'est demandé cependant, dans ces derniers temps, si la vitesse propre des astres, qui doit être infiniment plus grande que celle de la terre, ne modifiait pas la valeur de l'aberration et la couleur de la lumière. La même demande pouvait se faire relativement au mouvement de la terre dans l'écliptique, qui fait que la vitesse de la lumière est diminuée dans un cas et augmentée dans l'autre de toute la vitesse de notre globe, selon le sens dans lequel elle nous arrive. Des expériences faites par MM. Arago et Babinet ont produit des résultats négatifs. Pour les expliquer, M. Cauchy suppose que la terre emporte avec elle dans l'espace, non seulement son atmosphère aérienne, mais encore une atmosphère éthérée; de sorte que tous les phénomènes lumineux, observés sur notre globe, seraient les mêmes que si la terre était dépourvue de ses mouvements de rotation diurne et de translation annuelle.

L'*intensité* de la lumière décroît en raison du carré de la distance au corps lumineux. La partie de l'optique qui a pour objet l'estimation numérique de l'intensité de la lumière se nomme *photométrie* (*voy.* ce mot).

Quand un rayon lumineux rencontre un obstacle ou un milieu de nature différente, il subit des modifications nombreuses. Il se partage en plusieurs parties qui suivent des chemins différents, et en général avec des propriétés différentes : 1° une de ces parties est *réfléchie régulièrement*, et poursuit, après la réflexion, un chemin entièrement extérieur à l'obstacle ou au nouveau milieu; 2° une deuxième partie et une troisième sont *réfractées régulièrement*, c'est-à-dire qu'elles entrent dans le milieu et le traversent conformément aux lois de la réfraction. Dans plusieurs milieux, particulièrement dans les liquides et les substances non cristallisées, ces deux faisceaux suivent exactement le même chemin et ne peuvent être distingués l'un de l'autre; dans un grand nombre d'autres milieux (surtout dans les substances cristallisées), les deux faisceaux restent séparés et conservent des caractères physiques différents : c'est ce qui constitue la *double réfraction* ; 3° une quatrième partie *rayonne* dans toutes les directions, de telle manière que l'une de ses portions s'introduit dans le milieu et que l'autre rejaillit à l'extérieur, en divergeant autour du point où s'opère le phénomène. Ce sont ces deux portions qui rendent les corps visibles, quelle que soit la position qu'on prenne à leur égard.

Voyons maintenant les modifications principales qu'éprouvent les différentes parties du rayon primitif.

1° Les deux parties qui pénètrent dans le milieu, perdent de leur lumière une quantité plus ou moins grande, qui est *absorbée* ou éteinte sans autre changement de direction. Cette perte ne se fait pas brusquement, mais d'une manière progressive, à mesure que les faisceaux pénètrent plus avant dans la substance.

2° Les parties régulièrement réfractées d'un rayon de lumière blanche ou solaire se séparent (excepté dans certaines circonstances) en une multitude de rayons, différents par les couleurs et par les propriétés physiques, et qui se dirigent ensuite chacun, conformément aux lois de la réfraction et de la réflexion régulières. Les lois de cette séparation ou *dispersion* des rayons colorés, et les propriétés physiques qui en résultent, forment l'objet de la *chromatique* ou science des couleurs. Les rayons diversement colorés ont des propriétés différentes : les uns sont plus réfrangibles que les autres, et l'on observe que les plus réfrangibles sont aussi les plus sus-

ceptibles d'être réfléchis à l'intérieur des corps diaphanes.

Dans le *spectre solaire*, les rayons jaunes possèdent le maximum de *clarté* et partagent à peu près également cette propriété avec les rayons verts; à partir de ces rayons, l'intensité de la lumière diminue assez rapidement jusqu'aux deux extrémités du spectre. La faculté *calorifique* augmente progressivement depuis les rayons violets jusqu'aux rayons rouges; la faculté *chimique*, au contraire, réside plus particulièrement dans les rayons violets, et elle est à son maximum un peu en dehors du spectre, du côté de ces derniers rayons. M. Somerville et M. le professeur Morichini ont cru reconnaître aussi aux rayons violets une faculté *magnétique*, c'est-à-dire la faculté d'aimanter les aiguilles exposées à leur influence. La *dispersion* de la lumière s'estime par l'angle plus ou moins grand que forment les rayons rouges et violets qui servent de limites au spectre solaire; elle n'est pas proportionnelle à la réfraction : c'est-à-dire que les substances qui présentent une réfraction moyenne égale ne dispersent pas pour cela également la lumière.

Le spectre solaire, observé avec soin, présente à sa surface une infinité de *raies* ou lignes droites obscures et colorées, parallèles entre elles et perpendiculaires à sa hauteur : cette belle observation de Wollaston a été étudiee par Fraunhofer qui a compté jusqu'à 590 raies. Du reste, les distances et la hauteur de ces raies dépendent de la source de la lumière et des milieux traversés. L'existence des raies est aussi d'une grande importance au point de vue de la théorie, soit de l'émission soit des ondulations.

De nombreuses et importantes recherches ont été faites, récemment, sur la nature la plus intime du spectre solaire. On les doit en grande partie à M. Melloni, qui a surtout analysé avec une rare sagacité les phénomènes qui se rapportent aux rayons calorifiques et aux rayons lumineux. Il a fait voir, par exemple, qu'il est des corps qui, réduits à une certaine épaisseur, transmettent les rayons calorifiques de plusieurs sources, tout en interceptant complètement le passage des rayons lumineux. Ce sont les verres noirs, les micas noirs, et le sel gemme dans un état particulier d'opacité. Les travaux de Daguerre, de Niepce, de Talbot, etc., ont également jeté un grand jour sur l'action des rayons chimiques (*voy.* PHOTOGRAPHIE).

3° Les parties du rayon lumineux qui sont ou régulièrement réfléchies ou régulièrement réfractées, subissent plus ou moins une modification qu'on nomme *polarisation*, en vertu de laquelle elles présentent, en rencontrant un nouveau milieu, des phénomènes de réflexion et de réfraction différents de ceux présentés par la lumière non polarisée. En général, la lumière polarisée obéit aux mêmes lois de réflexion et de réfraction que la lumière non polarisée, quant à la direction que suivent les différents faisceaux dans lesquels la lumière se partage à son entrée dans le nouveau milieu; mais elle en diffère quant à l'*intensité relative* de ces faisceaux, qui varie d'après l'inclinaison sous laquelle la surface du milieu se présente au rayon incident.

4° Les rayons de lumière exercent, dans certaines circonstances, les uns sur les autres une influence réciproque qui augmente ou diminue leurs effets respectifs, d'après des lois particulières. Cette influence réciproque se nomme *interférence* des rayons lumineux.

5° Enfin la lumière éprouve aussi des modifications quand elle passe dans le voisinage des corps; les phénomènes qu'elle produit alors appartiennent à la *diffraction*.

Nous venons d'énumérer à peu près toutes les modifications que les rayons lumineux peuvent subir; nous devons renvoyer pour de plus amples renseignements aux mots qui les désignent, et spécialement aux articles OPTIQUE pour ce qui concerne la lumière directe, RÉFLEXION pour la lumière réfléchie, RÉFRACTION pour la lumière réfractée.

Il nous reste à parler de la manière dont la lumière affecte l'organe de la vision. Il est des personnes dont les yeux sont insensibles à certaines couleurs et plus particulièrement au rouge et aux teintes dans lesquelles entre le rouge. L'illustre Dalton était de ce nombre; c'est ce qui a fait donner le nom de *daltonisme* à ce défaut de la vision, par M. Wartmann de Genève qui s'en est beaucoup occupé. Cette particularité se remarque du reste plus souvent qu'on ne pense; l'auteur de cet article s'est trouvé en Angleterre dans une société, où l'on citait jusqu'à trois personnes qui en étaient affectées, et parmi elles se trouvait Dalton lui-même, qui disait ne pas distinguer le rouge éclatant du fuchsia, de la couleur des feuilles de cette plante.

La sensation produite par la lumière sur la rétine, subsiste encore pendant quelque temps après que la lumière a cessé d'agir; M. Plateau a trouvé, pour le blanc, le jaune, le rouge et le bleu, des durées sensiblement égales et dont la moyenne est d'un tiers de seconde environ. Cette propriété a donné lieu à des applications très curieuses (*voy.* VISION). M. Moser de Kœnigsberg, à l'aide d'un-

génieuses expériences, a cherché à établir qu'il y a de la *lumière latente*, comme il existe de la chaleur latente. Il conçoit une sorte de rayons lumineux émis, sans exception, par tous les corps et qui sont rendus manifestes par ce fait, que deux corps placés à une distance assez petite impriment leur image l'un sur l'autre, quoiqu'on écarte avec soin toute lumière sensible à la rétine. Il les appelle *rayons invisibles*, pour les distinguer des rayons obscurs que Ritter a trouvés dans l'extrémité violette du spectre. Quelle que soit l'opinion qu'on se forme de cette théorie, les faits observés sont très remarquables; ainsi une gravure encadrée agit sur la glace qui se trouve devant elle et y reproduit sa représentation fidèle, surtout si elle est très rapprochée de cette glace. Moser a obtenu les mêmes effets sur le cuivre, le laiton, l'or, au bout de quelques jours seulement. Souvent on voit se produire sur le fond d'une montre l'image renversée et distincte du nom de l'horloger, gravé sur la cuvette qui n'en est éloignée que d'un dixième de millimètre au plus.

Entrons maintenant dans quelques détails au sujet des systèmes qui ont été émis pour expliquer les phénomènes que nous venons d'énumérer, et spécialement du système de l'*émission* et de celui des *ondulations*. Nous avons vu que, dans le premier, il y aurait émission et transmission des particules lumineuses; dans le second, il n'y aurait que vibration et ondulation, au moyen d'innombrables molécules communiquant le mouvement de proche en proche. Dans cette manière de voir, la molécule d'éther oscille dans un plan perpendiculaire au sens de transmission de la lumière. Dans un même milieu, les ondulations ont la même vitesse; plus le milieu est réfringent, moins l'éther y est élastique et moins la vitesse y est grande. De l'*amplitude de l'arc* d'oscillation dépend l'intensité lumineuse, et de la *longueur de l'onde* dépend la couleur. Cette longueur se mesure entre les deux particules éthérées les plus voisines qui atteignent, en même temps et dans le même sens, leur excursion maximum, de sorte que les particules intermédiaires se trouvent dans toutes les *phases d'oscillation*. La longueur d'oscillatiou est plus grande pour les rayons rouges que pour les rayons violets, et elle diminue de l'une à l'autre extrémité du spectre solaire. Dans un milieu uniformément élastique, les ondulations se transmettent sphériquement autour du centre d'ébranlement; quand le milieu traversé n'est pas uniformément élastique, les ondes avancent irrégulièrement dans certaines directions, suivant la loi d'élasticité, et la figure des ondes n'est plus sphérique. A la surface du contact de deux milieux, chaque portion de l'onde incidente devient le centre de deux nouvelles ondes, dont l'une se propage dans le premier milieu avec la vitesse qui convient à ce milieu, tandis que l'autre se propage dans le second milieu, avec la vitesse correspondante à son élasticité et à sa densité.

La coexistence de deux systèmes de vibrations, émanés d'une même source, et qui, par des routes différentes viennent rencontrer un même point, double la lumière, si la différence des routes est un multiple pair de la longueur d'une demi-ondulation; au contraire, il ne se formera qu'un point noir, si cette même différence est un multiple impair de cette longueur; si le multiple est un nombre fractionnaire, la sensation lumineuse sera plus ou moins vive, suivant qu'il approchera davantage d'un nombre pair ou d'un nombre impair. C'est ce qui constitue le principe des *interférences*, par lequel le docteur Young a expliqué les phénomènes de la diffraction, des anneaux colorés, etc., et qu'il a renversé un des plus puissants arguments qui avaient été faits contre le système des ondulations.

Dans la polarisation *rectiligne*, les vibrations s'effectuent toutes dans un même plan, qui reçoit par ce motif le nom de *plan de polarisation*; pour la lumière non polarisée, le plan de vibration varie continuellement. Si au mouvement qui produit la polarisation rectiligne, on ajoute un autre mouvement semblable et de même intensité, dans un plan perpendiculaire, chaque molécule éthérée, au lieu de décrire une ligne droite, décrira, d'un mouvement continu, une circonférence de cercle, et l'on aura la *polarisation circulaire*. Si le mouvement additionnel n'est pas de même intensité que le mouvement primitif, la molécule décrira une ellipse et la polarisation sera *elliptique*. Quelquefois le plan de polarisation tourne régulièrement sur lui-même de droite à gauche pour certains milieux, et de gauche à droite pour d'autres : cette polarisation se nomme *rotatoire* ou *mobile*. On l'observe, par exemple, pour la lumière polarisée qui traverse une plaque de cristal de roche dans la direction de l'axe, ou certains liquides ou même des vapeurs. Ces phénomènes ont été étudiés particulièrement par MM. Biot et Seebeck.

Dans la théorie de l'émission, les particules lumineuses sont douées de forces attractives et répulsives qui varient entre elles; ces particules diffèrent aussi en masse et en inertie : celle dont l'inertie est la plus grande donnent la sensation du rouge; celles dont l'inertie est la

moins grande produisent le violet. La réflexion de la lumière par les surfaces extérieures des milieux est due aux forces répulsives, tandis que les forces attractives produisent la réfraction et la réflexion à l'intérieur. Ces particules en traversant l'espace sont dans une suite de phases périodiques que Newton appelle *accès de facile reflexion* et de *facile transmission*; c'est par cette propriété qu'il rend compte des anneaux colorés, de la couleur des substances, et des phénomènes de réflexion et de réfraction. Dans la lumière *ordinaire*, les axes de ces particules sont tournés vers tous les côtés de l'espace; dans la lumière polarisée au contraire les axes sont dirigés dans le même sens, et dans certains cas, ils peuvent prendre un mouvement de rotation qui présente alternativement les molécules suivant les pôles d'attraction ou de répulsion. C'est par cette hypothèse qu'on explique les différents phénomènes de la polarisation mobile.

Dans ces derniers temps, sir David Brewster a nié que la couleur blanche fût composée des sept couleurs simples : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. Dans sa manière de voir, elle n'est composée que de trois couleurs simples : le rouge, le jaune et le bleu, qui forment trois spectres superposés, d'égale étendue, mais non pas d'égale intensité, de sorte qu'en chaque point du spectre les trois couleurs simples sont mêlées chacune en plus ou moins grande abondance, et forment une teinte composée qu'il est impossible de séparer par de nouvelles réfractions prismatiques, parce que ces trois rayons, quoique diversement colorés, ont en *ce point* la même réfrangibilité. Dans cette hypothèse, on n'admet plus, avec Newton, que la même couleur ait toujours la même réfrangibilité, erreur dans laquelle était tombé ce physicien.

La *lumière zodiacale* est un phénomène astronomique qui accompagne ordinairement le lever ou le coucher du soleil, vers les équinoxes et surtout vers celui du printemps. Sa figure apparente est celle d'un fuseau de lumière faible et blanchâtre, dont la longueur paraît quelquefois soutendre un angle de 90°. Vers l'équinoxe du printemps, ce fuseau se trouve, après le coucher du soleil, dirigé vers la constellation du taureau; à l'autre équinoxe, on le remarque surtout avant le lever du soleil. Ce phénomène a été étudié avec soin par Dominique Cassini, qui, pour l'expliquer, supposait le soleil enveloppé d'une couche nébuleuse ayant la forme d'un sphéroïde très aplati et presque lenticulaire, s'étendant plus loin que les orbites de Mercure et de Vénus et jusqu'à l'orbite de la terre.

La *lumière cendrée* est la faible lumière que nous envoie la lune, quand, vers l'époque de la néoménie, cet astre se trouve au dessus de l'horizon, et que le soleil est au dessous du même plan. Elle provient de la région lunaire, opposée au soleil, région qui est dans l'ombre par rapport à ce dernier astre, mais qui reçoit par réflexion la lumière terrestre. QUETELET.

LUMIÈRE (*phys. méd.*). L'influence de la lumière sur les êtres organisés est des plus évidentes. Dans les cavités souterraines, la végétation est nulle ou se borne à quelques mousses. La matière verte, c'est-à-dire le produit le plus abondant de la végétation, ne peut se former sans le concours des rayons solaires. Soustraits à cette influence, les végétaux s'étiolent, et non seulement ils se décolorent, mais leur saveur change et leurs formes s'altèrent à tel point qu'ils deviennent méconnaissables, et présentent même d'autres attributs que ceux de leur espèce. Des résultats analogues s'observent chez les animaux : ainsi les œufs de grenouille ne sauraient se développer dans l'obscurité, et les têtards de ces batraciens ne peuvent passer à une transformation plus avancée quand on les prive de lumière. Ils ne dépérissent pas cependant; ils acquièrent au contraire des dimensions monstrueuses, mais sans pouvoir quitter la forme de têtard. C'est ce qui a fait penser à M. Edwards que la lumière a pour objet spécial de développer le corps dans les justes proportions qui constituent le type de l'espèce. L'homme qui vit privé de lumière présente également de profondes modifications dans son développement physique et dans sa constitution. Sa peau est décolorée, blafarde; ses chairs sont molles, bouffies et comme infiltrées; une sorte d'atonie semble s'être emparée de tous ses organes, et préside à toutes ses fonctions, comme cela se voit sur les prisonniers que l'on confine dans des cachots obscurs, pour les individus qui, dans les grandes villes, habitent des rues etroites, des rez-de-chaussée obscurs, des caves, et surtout chez les mineurs, qui font un long séjour au dessous de la superficie du globe. Ne serait-ce pas à l'obscurité dans laquelle les habitants des regions polaires vivent pendant leurs nuits d'une moitié d'année, qu'ils doivent d'être difformes et rabougris, ainsi que leur conformation et leur constitution physique tout exceptionnelle? Les observations de plusieurs voyageurs, mais plus particulièrement celles de M. de Humboldt, tendent à confirmer cette remarque.

Si la privation de lumière solaire a ses inconvénients, l'action directe de cette lumière, quand elle est intense, a aussi les siens; les érysipèles que l'on nomme vulgairement *coups de soleil*

en fournissent un exemple. Sous l'action vive de la lumière, la peau devient rugueuse; elle se colore souvent d'éphélides, et acquiert toujours une coloration plus foncée. Des considérations nombreuses portent à croire que les colorations si variées qui servent à caractériser les variétés de l'espèce humaine ont dû reconnaître cette influence pour cause principale et originelle. — M. Edwards a pensé que la lumière, en frappant les yeux, agissait indirectement sur le reste de l'économie; le fait nous semble avoir besoin d'une démonstration appuyée sur des faits qui manquent encore; mais ce qu'il y a de positif, c'est que la lumière est un stimulant direct non-seulement de la rétine, organe spécial de la vision, mais de toutes les autres parties constitutives du globe de l'œil, de celles qui sont destinées à percevoir les rayons lumineux comme de celles qui les réfléchissent, ainsi que le prouve la douleur que provoque son impression dans toutes les ophthalmies, alors même que la maladie n'affecte que la conjonctive qui recouvre la sclérotique et les paupières. L. DE LA C.

LUMP (*poiss.*). Genre des Malacoptérygiens Subbrachiens, famille des Discoboles, établi par G. Cuvier aux dépens des Cycloptères, dont il diffère par un corps plus épais, par une première nageoire dorsale plus ou moins visible et à rayons simples, et par une seconde nageoire dorsale, placée vis-à-vis de l'anale et à rayons branchus. — On n'en connaît qu'une espèce, le LUMP, quelquefois aussi nommé LOMPE, *Cyclopterus lumpus*, Linné, qui se nourrit de Méduses et vit dans les mers du Nord.

LUNA (ALVARO DE), ministre et favori de Jean II, roi de Castille et de Léon. Il fut nommé connétable de Castille en 1427, et revêtu de divers autres titres, mais sa faveur mécontenta les grands qui, après avoir essayé vainement de le perdre, prirent les armes contre lui. Alvaro les battit d'abord, mais fut ensuite obligé de s'enfuir en Portugal. Jean II le rappela et lui rendit sa faveur; mais mécontent qu'il l'eût marié à une infante de Portugal sans même lui avoir demandé son avis, il finit par l'abandonner à ses ennemis, qui l'accusèrent d'un assassinat et lui firent son procès. L'irrégularité de la procédure montre qu'ils n'avaient pas contre lui de preuves bien convaincantes. Il n'en fut pas moins condamné, et mourut sur l'échafaud (juillet 1453), en protestant contre l'ingratitude des rois. Les historiens espagnols diffèrent du tout au tout sur le jugement que l'on doit porter de ce personnage.

LUNAIRE *lunaria* (*bot.*). Genre de la famille des crucifères, sous-ordre des pleurorhizées, de la tétradynamie-siliqueuse dans le système de Linné. Il comprend des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, d'assez grande taille, propres aux parties moyennes et méridionales de l'Europe; dont les feuilles sont grandes, alternes ou opposées, en cœur, à grosses dents; dont les fleurs, violacées, formant une grappe terminale, présentent pour caractères principaux : quatre sépales dressés, dont les deux latéraux sont fortement bossus à leur base; quatre pétales à limbe obovale. Le fruit des lunaires est une grande silicule à valves planes, ovale ou oblongue, couronnée par le style persistant, et dont, après la chute des valves, la cloison persiste en membrane luisante et comme argentée. — La LUNAIRE ANNUELLE, *lunaria annua*, Linné, porte vulgairement les noms de *monnayère*, *monnaie du pape*, *satinée*, *passe-satin*, etc. Elle croît spontanément dans les Alpes. Sa tige s'élève à environ un mètre. Ses fleurs sont grandes, de couleurs diverses, rouges, rosées, panachées, blanches. Elle est surtout curieuse par les cloisons persistantes de ses silicules, qui sont ovales-élargies ou presque arrondies, d'un blanc comme satiné ou nacré. On la cultive dans une terre légère et fraîche. On la multiplie très facilement par les graines. — On cultive aussi, mais moins communément, la LUNAIRE VIVACE, *lunaria rediviva*, Linné, qui croît naturellement dans les Alpes, les Pyrénées, etc., mais qui a les fleurs et les fruits plus petits.

LUND. Ville de Suède, dans la préfecture de Malmœ, à 15 kilom. N. E. de la ville de ce nom. C'est le siége d'un évêché et d'une célèbre université, avec une bibliothèque de 40,000 volumes, un jardin botanique, un observatoire, etc. Lund ne compte aujourd'hui que 4,000 habitants, mais elle a été plus importante : ce fut autrefois la métropole de la Scanie, et les rois de ce pays étaient élus sur le Lybers, colline voisine. Une sanglante bataille s'y livra, en 1675, entre les Suédois et les Danois, et ces deux peuples y conclurent un traité de paix en 1679. E. C.

LUNDI. C'est le second jour de la semaine, dont le nom vient du latin *luna*, lune, parce qu'il était consacré à Diane-Lune. Sur les monuments anciens, ce jour est personnifié par Diane avec un croissant sur la tête. Les manichéens jeûnaient ce jour-là en l'honneur de la lune. Dans l'Eglise catholique, le lundi ou seconde féerie, est plus particulièrement consacré au Saint-Esprit.

LUNE (*astron.*). La lune, satellite de la terre est de tous les astres, après le soleil, celui qui nous intéresse le plus à connaître. Elle remplace pour nous pendant la nuit la lumière du soleil; c'est elle qui règle le mois comme cet astre rè-

gle l'année; elle fournit aux navigateurs le moyen de diriger leur course sur l'immense étendue des mers; elle cause à l'axe de la terre un léger balancement connu sous le nom de nutation; enfin son attraction jointe à celle du soleil produit chaque jour sous nos yeux le phénomène du flux et du reflux de l'Océan, et un mouvement analogue, mais beaucoup moins sensible dans l'atmosphère qui nous environne. Outre ces effets démontrés et incontestables, on croit généralement que la lune exerce encore une influence occulte sur le beau et sur le mauvais temps, sur les phénomènes de la végétation, sur les produits chimiques et enfin sur la santé de l'homme et des animaux. On ne s'étonnera donc pas que l'étude de cet astre ait de tout temps vivement préoccupé les astronomes, et que les nations maritimes surtout, frappées de son utilité pour l'avancement de la géographie et de la navigation, aient fait de continuels efforts pour hâter ses progrès.

La lune a, comme le soleil, un mouvement propre dirigé d'occident en orient. L'arc qu'elle décrit par jour est de 13° 1′ 35″, et elle revient, au bout de 27 jours environ, au même point du ciel. C'est la durée de sa révolution sidérale. Mais cette durée n'est pas constante, et la comparaison des anciennes observations aux modernes, montre que le temps que la lune emploie à faire le tour du ciel a toujours été en diminuant depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, en sorte que son mouvement propre a continuellement paru s'accélérer de 10″ environ par siècles. Cette accélération du moyen mouvement lunaire dont nous expliquerons bientôt la cause, constitue l'un des phénomènes les plus remarquables du système du monde. — La distance de la lune à la terre étant réciproque à son diamètre apparent, les variations de ce diamètre indiquent qu'elle n'est pas toujours également éloignée de nous; il est de 29′ 30″ dans la plus grande distance de la lune à la terre, et de 33′ 30″ dans sa plus petite distance. La lune ne se meut donc pas dans un orbe circulaire, et, en observant avec soin les variations de sa vitesse angulaire et de ses diamètres apparents dans les différents points de son orbite, on a reconnu que cette courbe est une ellipse dont le centre de la terre occupe un des foyers. La loi du mouvement sur cette courbe est la même que celle qui s'observe dans les mouvements planétaires; les secteurs tracés par les rayons vecteurs menés de la lune à la terre sont proportionnels aux temps employés à les décrire. Les deux points de l'orbite où la lune se trouve dans sa plus grande et dans sa plus courte distance à la terre, se nomment le premier le *périgée* et le second l'*apogée*. On les détermine en prenant pour le périgée le point où le diamètre apparent est à son *maximum* et pour l'apogée le point où il a atteint sa plus petite valeur. Ces points ne sont pas fixes; le périgée lunaire a un mouvement direct, c'est-à-dire dans le sens du mouvement propre du soleil; la durée de sa révolution sidérale était au commencement de ce siècle de 3232j, 5756 ou de neuf années environ. Ce mouvement n'est pas uniforme, il se ralentit tandis que le moyen mouvement de la lune s'accélère. La moyenne distance de la lune à la terre étant prise pour unité, l'excentricité de son ellipse est 0,0548553; cette excentricité est beaucoup plus forte que celle de l'orbe solaire qui n'est que 0,01679; l'orbite de la lune s'écarte donc beaucoup plus de la forme circulaire que celle du soleil, et son mouvement doit être par conséquent soumis à des inégalités beaucoup plus considérables. Cette orbite est inclinée de 5° 8′ 47″,9 sur le plan de l'écliptique; les deux points diamétralement opposés où l'orbe lunaire coupe ce plan se nomment les *nœuds* de la lune. On appelle *nœud ascendant* celui que la lune traverse pour s'élever au dessus de l'écliptique, vers le pôle boréal, et *nœud descendant* celui qu'elle traverse en s'abaissant au dessous, vers le pôle austral. En observant pendant plusieurs jours de suite des étoiles que la lune rencontre en traversant l'écliptique, on a reconnu que ces points varient avec rapidité. Ils ont un mouvement rétrograde ou contraire au mouvement propre du soleil de 1° 26′ à peu près par mois ou de 19° 19′ 43″ par an. La durée d'une révolution sidérale des nœuds était, au commencement de ce siècle, de 6793j,465 ou 18 ans et 6 mois à peu près; mais ce mouvement est variable et se ralentit de siècle en siècle. Il suit de là que lorsque les nœuds de l'orbe lunaire et le soleil se sont rencontrés en un lieu du ciel, ils doivent se retrouver de nouveau avant que le soleil ne revienne à la même étoile, puisque les nœuds semblent s'avancer sur l'écliptique au devant du soleil. La nouvelle rencontre se fait après 346j 61985; cet intervalle est la durée de ce qu'on nomme la *révolution synodique* des nœuds. L'inclinaison de l'orbe lunaire à l'écliptique est également variable et sujette à des inégalités analogues à celles du mouvement des nœuds, mais l'inclinaison moyenne est constamment la même dans les différents siècles, malgré les déplacements séculaires du plan de l'écliptique.

Le mouvement propre de la lune produit plusieurs espèces de révolutions, et par conséquent des mois lunaires de différentes durées, selon les astres ou les points du ciel auxquels

on les rapporte. Ainsi la lune a, comme le soleil, une révolution *tropique* qui la ramène à la même longitude comptée de l'équinoxe mobile, et une révolution *sidérale* qui la ramène à la même longitude comptée de l'équinoxe fixe ou à la même étoile. On appelle *révolution synodique* l'intervalle qui ramène la lune en conjonction avec le soleil, c'est-à-dire à la même longitude que cet astre ; la *révolution anomalistique* est celle qui ramène la lune au même point de son orbite ; enfin la *révolution draconique* est l'intervalle qui la ramène au même nœud. Lorsque la durée d'une de ces révolutions est connue, on en déduit aisément toutes les autres. La plus facile à déterminer est la durée de la révolution tropique, parce qu'on peut la conclure de deux positions de la lune observée à un long intervalle de temps. On a trouvé ainsi :

Révol. tropique.....	27 j	7h	43′	4″,7
Révol. synodique.....	29	12	44	2 ,8
Révol. sidérale.....	27	7	43	11,6
Révol. anomalistique...	27	13	18	37
Révol. draconique.....	27	5	5	36

Ainsi la révolution *synodique*, ou le temps que la lune met à revenir au soleil, est la plus longue et la révolution *draconique*, ou le temps qu'elle emploie à revenir au même nœud, la plus courte des cinq révolutions lunaires. La révolution synodique forme le mois lunaire. En comparant sa longueur à celle de l'année tropique on voit que celle-ci contient *douze* mois lunaires et 10j. 87. La lune dans l'intervalle d'une année tropique décrit treize circonférences et un tiers à peu près. Son mouvement est donc treize fois plus rapide que celui du soleil. Le mouvement relatif de ces deux astres est de 12° 11′ 27″ par jour; cet arc converti en temps à raison de la circonférence entière pour 24 heures, donne 48′ 46″ pour le temps dont le passage de la lune au méridien retarde chaque jour sur celui du soleil. Nous avons dit que l'arc diurne que la lune décrit en vertu de son mouvement propre, était de 13° 10′ 35″ ; cet arc converti en temps donne 52′ 42″ pour le retard journalier du passage de la lune au méridien, sur celui des étoiles.

On détermine la position de la lune sur son orbite comme celle du soleil et des planètes, c'est-à-dire en comparant son mouvement vrai à celui d'un astre fictif qui parcourrait dans l'intervalle d'une révolution lunaire et d'un mouvement uniforme, une orbite circulaire en partant du périgée et de l'apogée en même temps que la lune. L'ellipse lunaire étant beaucoup plus excentrique que celle du soleil, et s'écartant beaucoup plus par conséquent de la figure du cercle, l'équation du centre, c'est-à-dire la quantité variable qu'il faut ajouter au mouvement circulaire pour avoir le mouvement vrai, sera aussi plus considérable ; le premier terme de cette équation s'élève à 6° 17′ 55″ dans son *maximum*. Mais le mouvement elliptique ne représente encore qu'imparfaitement les observations lunaires. En comparant les positions observées aux positions calculées dans cette hypothèse, on y remarque des écarts considérables qui indiquent dans le mouvement de la lune de grandes et nombreuses inégalités que l'observation a d'abord aperçues et dont la théorie a ensuite fait connaître les causes. Les principales d'entre elles ont reçu des astronomes qui les ont découvertes des noms particuliers par lesquels on les distingue encore aujourd'hui. La plus considérable et la plus anciennement connue se nomme *l'érection*. Cette inégalité dans son *maximum* s'élève à 1° 16′ 39″. Sa période, c'est-à-dire le temps nécessaire pour qu'elle passe par toutes les valeurs successives qu'elle est susceptible de prendre est de 31 j. 811939. Cette inégalité a été reconnue pour la première fois par Ptolémée. — La seconde inégalité de la lune se nomme *variation*; elle s'élève dans son *maximum* à 39′ 30″, et sa période est d'un demi-mois lunaire ou de 14j. 765294. Elle a été découverte dans les temps modernes par Tycho-Brahé, célèbre astronome qui vivait au XVe siècle et qui fut le maître de Képler. — Enfin les observations faites dans diverses saisons de l'année ont montré que le mouvement de la lune paraît s'accélérer à mesure que le soleil se rapproche de nous, et qu'au contraire, il se ralentit quand il s'en éloigne, ce qui indique une inégalité qui dépend de la distance angulaire du soleil au périgée de son orbite ou de son *anomalie moyenne*, cette inégalité dans son *maximum* est de 11′ 13″ ; sa période est celle d'une année solaire anomalistique, et on l'a nommée, par cette raison, *équation annuelle*. Sa découverte est due à Kepler qui la déduisit des observations de Tycho. — Le mouvement de la lune, outre les inégalités précédentes, en contient encore un grand nombre d'autres moins sensibles en général, mais que la précision des observations modernes ne permet pas de négliger. Quelques-unes de ces inégalités, quoique peu considérables, sont d'un grand intérêt parce qu'elles ont servi à éclaircir plusieurs points du système du monde qui en paraissaient parfaitement indépendants. C'est ainsi qu'une petite inégalité à longue période dépendante de la longitude du nœud de la lune, d'abord signalée par Mayer et Masson, avait été rejetée par les géomètres comme ne se rattachant pas à la théorie générale de la gravitation, lorsque Laplace reconnut qu'elle résultait

de la non sphéricité de la terre, et qu'elle pouvait, par conséquent, donner la mesure de son aplatissement. En effet, l'on conçoit que si l'on calcule par la théorie le coefficient de cette inégalité en laissant comme arbitraire l'aplatissement du sphéroïde terrestre, et qu'on compare ensuite le résultat du calcul au coefficient donné par l'observation, on en pourra conclure la valeur de la quantité indéterminée. Bürg et Burckhardt, par un grand nombre d'observations, ont fixé cette inégalité à 20″,987, ce qui donne pour l'aplatissement du sphéroïde terrestre la fraction $\frac{1}{305}$, valeur qui s'accorde d'une manière presque identique avec celle qui résulte des mesures directes prises à la surface de la terre, et qui a l'avantage d'être moins affectée que celle-ci des irrégularités de sa figure. Une autre inégalité du même genre dépend de la différence des deux hémisphères terrestres de chaque côté de l'Equateur ; malheureusement cette inégalité est trop peu sensible pour avoir pu jusqu'ici être reconnue par l'observation et nous servir à apprécier cette dissemblance. Enfin il y a dans le mouvement lunaire une inégalité qui dépend de la distance angulaire du soleil à la lune, et qu'on a nommée *inégalité parallactique* parce qu'elle peut servir à déterminer la distance du soleil à la terre avec autant d'exactitude qu'on en peut espérer des autres moyens offerts par l'astronomie pour la mesurer. Ainsi, comme l'a dit Laplace, la lune dont les éclipses avaient fait connaître aux premiers astronomes la sphéricité de la terre, peut leur servir aujourd'hui par l'avancement de la science à déterminer avec exactitude sa figure, à mesurer son aplatissement, et sa distance au soleil.

La loi de la gravitation universelle explique de la manière la plus satisfaisante la cause de ces nombreuses inégalités que présente le mouvement de la lune et qui rendent cet astre le plus difficile à étudier de tous ceux qui forment le système solaire. Si le soleil était placé à une assez grande distance de nous pour que ses attractions sur la terre et sur son satellite pussent être considérées comme deux forces égales et dirigées suivant des droites parallèles, elles ne troubleraient pas le mouvement relatif de ces deux astres; lorsque la lune, par conséquent s'écarte de l'orbite elliptique qu'elle décrirait si elle n'obéissait qu'à sa pesanteur vers le centre de la terre, ces altérations résultent uniquement de la différence des actions que le soleil exerce sur la terre et sur la lune, et leur grandeur doit dépendre du rapport de la force perturbatrice à la force principale. La masse du soleil est incomparablement plus grande que celle de la terre, mais sa distance à la lune étant plus de quatre cents fois plus considérable que celle de la terre au même astre, il en résulte que la force perturbatrice qui provient de son action sur la lune, est très petite relativement aux forces principales qui l'animent. Elle introduit donc simplement dans le mouvement elliptique de la lune autour de la terre, des inégalités du même genre que celles qui résultent dans le mouvement elliptique des planètes autour de la terre, de leurs actions mutuelles. Seulement, comme la force perturbatrice est, relativement à la lune beaucoup plus grande et le mouvement de l'astre beaucoup plus rapide, les coefficients des diverses inégalités du mouvement lunaire seront beaucoup plus considérables et leurs périodes beaucoup plus courtes. En suivant avec attention l'effet de la force perturbatrice dans les différents points de l'orbite, on parvient aisément à expliquer les principales inégalités lunaires, telles que la *variation*, *l'érection*, *l'équation annuelle*, *les mouvements progressifs du périgée et des nœuds*, etc., et grâce aux progrès qu'a faits depuis Newton l'analyse mathématique, on a même réussi à construire, par le seul principe de la gravitation universelle et sans être obligé d'altérer en aucune manière l'admirable simplicité de cette loi, des *tables de la lune* aussi exactes que celles qu'on avait construites d'abord avec le double secours de l'observation et de la théorie.

Ce n'est pas sans de grands travaux que les géomètres sont enfin parvenus à donner aux *tables de la lune* cette perfection inespérée. Plusieurs de ses inégalités étaient couvertes d'un voile si épais qu'il a fallu près d'un siècle de recherches et la main des plus habiles pour le soulever. Ainsi nous avons vu que la comparaison des anciennes observations aux modernes avait fait reconnaître dans le moyen mouvement lunaire une accélération qui semble indiquer que le mouvement de la lune est plus rapide de nos jours qu'il ne l'était autrefois. Cette inégalité qu'on nomme l'*équation séculaire* de la lune, est de 10″ 7232 par siècle et croît à très peu près comme le carré des temps. C'est-à-dire qu'en la supposant de 10″ 7232 pour le premier siècle, elle sera de 42″, 8928 à la fin du second et ainsi de suite. Les géomètres, ont longtemps cherché en vain la cause cachée de cette inégalité, ils avaient même cru qu'elle ne pouvait se rattacher à la grande loi de la gravitation universelle; mais Laplace eut enfin le bonheur de la pénétrer. Il fit voir que l'*équation séculaire* est due à l'action du soleil sur la lune, combinée avec la variation séculaire de l'excentricité de l'orbe terrestre. Cette variation est

peu sensible dans le mouvement de la terre, mais réfléchie pour ainsi dire par le soleil, elle devient très sensible dans le mouvement de la lune. Elle a toujours été progressive depuis les plus anciennes observations qui nous soient parvenues jusqu'à l'époque actuelle, mais la théorie montre qu'elle est périodique comme toutes celles qui affectent les mouvements planétaires; seulement sa période est extrêmement longue; elle embrasse des millions d'années, et l'intervalle qui nous sépare des plus anciennes observations n'en a développé encore qu'une très faible partie.

Les observations des demi-diamètres de la lune ne font connaître que les variations de sa distance à la terre, mais ne peuvent suffire à mesurer cette distance. Il faut pour la déterminer recourir à un autre genre d'observations ; la méthode la plus simple à employer est celle dont se servent les arpenteurs pour mesurer l'éloignement d'un objet inaccessible en l'observant de deux points différents. Ce procédé auquel la parallaxe du soleil échappe par sa petitesse, a donné la parallaxe moyenne de la lune égale à 57′ 36″. La parallaxe moyenne du soleil est de 8″, 58 ; et les distances du soleil et de la lune à la terre sont entre elles dans le rapport inverse de leurs parallaxes, c'est-à-dire comme 3456″ est 8″, 58 ou comme 402 : 1. La lune est donc plus de quatre cents fois plus rapprochée de nous que le soleil, et comme la distance moyenne de cet astre à la terre est 23852 de rayons terrestres, celle de la lune au même centre sera de 59,35 rayons terrestres ou de 85054 lieues.

La parallaxe de la lune est l'angle sous lequel le rayon de la terre serait vu par un observateur placé au centre de cet astre : cet angle est de 57′ 36″; à la même distance, le rayon de la lune nous paraît sous un angle de 15′ 43″ : le rayon de la terre est donc au rayon de la lune dans le rapport de ces deux nombres ou à très peu près comme 3 est à 11 ; le volume du globe lunaire est ainsi quarante-neuf fois moindre que celui du globe terrestre. Quant au rapport des masses, il dépend de celui des densités; mais d'après plusieurs phénomènes d'où on le peut déduire, la masse de la lune ne formerait que la *soixante et quinzième* partie de celle de la terre.

PHASES ET ÉCLIPSES.

L'un des phénomènes célestes les plus remarquables et qui est particulier à la lune, est celui de ses *phases*. Si l'on observe chaque soir cet astre dans l'espace de 29 à 30 jours qu'il met à faire le tour du ciel et à rejoindre le soleil, on le verra tantôt sous la forme d'un croissant, tantôt comme un disque arrondi et d'une lumière brillante ; enfin, à certaines époques, ce disque devient entièrement obscur et disparaît complétement à nos yeux. Dès la plus haute antiquité on a reconnu que ce phénomène résulte de ce que la lune n'est pas lumineuse par elle-même, et qu'elle ne brille que d'une lumière empruntée et réfléchie. En effet, s'il en était autrement nous la verrions toujours sous la même forme comme le soleil ; si au contraire, elle reçoit sa lumière de cet astre, les apparences qu'elle nous présente doivent changer selon leur position respective. Dans les conjonctions, l'hémisphère non éclairé de la lune étant tourné vers nous, elle devient tout-à-fait invisible à nos yeux ; mais comme son mouvement propre est beaucoup plus rapide que celui du soleil, elle se dégage bientôt des rayons solaires, et reparaît le soir sous la forme d'un croissant qui augmente à mesure qu'elle s'en éloigne et qui devient un cercle entier de lumière lorsque le soleil et la lune se trouvent en opposition. Nous apercevons alors la lune pendant toute la nuit et l'on dit qu'elle est *pleine*. Dès le lendemain, le bord occidental de son disque commence à s'échancrer ; il s'obscurcit ensuite de plus en plus, et, à mesure que la lune se rapproche du soleil, la partie éclairée diminue par degrés comme elle avait augmenté précédemment, jusqu'à ce qu'elle se plonge le matin dans les rayons du soleil. La lune revenue alors à sa position primitive se retrouve en *conjonction* avec le soleil, elle disparait pendant deux ou trois jours et l'on dit que nous sommes dans la *nouvelle lune*, ou dans la *néoménie*. Ainsi l'excès du mouvement de la lune sur celui du soleil, excès que l'on nomme mouvement *synodique* lunaire, suffit pour expliquer la succession de ses phases. Ses révolutions douze à treize fois plus rapides que celles du soleil, ont fourni sans doute aux premiers observateurs l'idée de partager l'année en douze mois, et le retour des phases qui s'opère dans un intervalle de sept jours à peu près, les conduisit à diviser le mois en semaines ou périodes de sept jours. Les besoins de l'astronomie obligèrent ensuite à imaginer des périodes d'une plus longue durée ; la plus célèbre est celle qu'on a nommée *cycle* de Meton ou *nombre d'or*, ainsi appelé parce que les astronomes d'Athènes, frappés de son utilité et de son exactitude, l'avaient fait graver en lettres d'or sur les murs du temple de Minerve. La durée d'une révolution synodique est de 29j, 530587953, elle est à l'année tropique composée de 365j, 242220130, à peu près dans le rapport de 19 à 235, c'est-à-dire que 19 années solaires forment environ 235 mois lunaires ; la

lune se retrouve par conséquent dans la même situation relativement au soleil à la fin et au commencement de la période. Les conjonctions et les oppositions et par conséquent les différentes phases arrivent donc au même jour du mois après cet intervalle, en sorte que si on les a observées avec soin pendant la première période on sera assuré de les retrouver précisément aux mêmes époques pendant les périodes suivantes. C'est sur cette observation qu'était fondé le cycle de Meton, composé de 19 années tropiques, on conçoit combien d'avantages les anciens astronomes y trouvaient pour la construction de leur calendrier; puisque pour prédire les phases de la lune à une époque quelconque, il leur suffisait de savoir à quelle année et à quel jour du cycle elle se rapportait, et de rechercher ensuite dans le tableau des phases observées pendant une période antérieure celle qui répondait à la même époque. Mais cette méthode très commode n'était point rigoureusement exacte parce que le rapport qu'elle suppose entre les durées de l'année tropique et du mois synodique n'est qu'approché, et elle n'est plus aujourd'hui pour l'astronomie qu'un objet de pure curiosité. On désigne indistinctement par le mot *syzygies* les points de l'orbite où la lune se trouve en conjonction ou en opposition avec le soleil. On nomme *quadratures*, les points où sa distance angulaire au soleil est de 90° ou de 270° comptés dans le sens de son mouvement propre. — On a quelquefois besoin de sous-diviser encore les intervalles compris entre les syzygies et les quadratures et ces quatre nouveaux points se nomment *octans*. L'intervalle de temps qui s'écoule entre la nouvelle et la pleine lune, intervalle pendant lequel la partie éclairée du disque augmente graduellement d'étendue, se nomme période de la *lune croissante*, par la raison contraire, l'intervalle qui sépare la pleine lune de la nouvelle lune qui la suit, se nomme période de la *lune décroissante* ou *période du décours*. Lorsque la lune est dans les quadratures nous voyons la moitié de son hémisphère éclairé, et l'on dit alors qu'elle est dans son premier ou dans son second quartier; à la rigueur nous apercevons un peu plus de la moitié de son disque, car lorsque l'exacte moitié se découvre à nous, la distance angulaire de la lune au soleil est un peu plus de 90°. A cet instant que l'on reconnaît parce que la ligne qui sépare la partie éclairée de la partie obscure paraît être une ligne droite, le rayon mené de l'observateur au centre de la lune est perpendiculaire à la droite qui joint ce centre à celui du soleil. Dans le triangle compris entre la terre, la lune et le soleil, l'angle à la lune est donc droit, l'angle à la terre est donné par l'observation, puisque c'est la distance angulaire de la lune au soleil, on pourra donc calculer le troisième angle et par suite le rapport des distances de la terre au soleil et à la lune. Cette méthode ingénieuse imaginée par Aristarque de Samos trois siècles environ avant notre ère, est malheureusement peu rigoureuse à cause de la difficulté de fixer exactement l'instant où nous apercevons la moitié de l'hémisphère éclairé de la lune; toutefois les astronomes lui ont dû les premières idées justes qu'ils aient eues sur l'immense volume du soleil et sur sa grande distance à la terre comparativement à celle de la lune.

L'explication des phases lunaires nous conduit naturellement à celle des *éclipses*: mais c'est à ce dernier mot que nous devons renvoyer.

La lune, lorsqu'elle n'est pas éclairée directement par le soleil, ne disparait pas tout à fait à nos yeux. Ainsi, dans les nouvelles lunes, le disque tourné vers nous nous paraît briller d'une faible clarté qu'on appelle *lumière cendrée*. Pour expliquer ce phénomène, il suffit d'observer que la terre étant un corps opaque, doit réfléchir les rayons du soleil, comme nous supposons qu'ils sont réfléchis par la surface lunaire, et présenter par conséquent à un observateur placé dans la lune, les mêmes apparences que celles que nous offre cet astre, mais elles se succèdent dans un ordre opposé. Lors de la pleine lune, l'observateur placé à sa surface n'aperçoit que l'hémisphère terrestre qui n'est pas éclairé par le soleil; au moment de la nouvelle lune, au contraire, la terre doit lui paraître pleine ou entièrement lumineuse. Cette lumière réfléchie de la terre à la lune nous est de nouveau renvoyée par cette dernière, mais elle doit nous paraitre beaucoup affaiblie. L'intensité de la *lumière cendrée* doit d'ailleurs être d'autant plus grande qu'on est plus près du jour où la terre paraît pleine à l'observateur de la lune, parce qu'une plus grande partie de l'hémisphère éclairé de la terre est alors dirigée vers cet astre; c'est en effet ce que l'observation confirme. Enfin, la lumière cendrée doit être plus ou moins dense, selon celui des deux hémisphères qui est tourné vers la terre. Lorsque cet astre se couche avec le soleil, la lumière cendrée résulte de la réflexion des rayons solaires dans les mers d'Amérique; lorsqu'au contraire la lune se lève avec le soleil, l'hémisphère qui réfléchit les rayons solaires, est composé d'une partie solide et d'une partie aqueuse moins considérable que dans le premier cas; la lumière cendrée doit donc alors nous paraître plus in-

tense, et c'est ce qui a lieu en effet. Ainsi toutes les variétés observées dans le phénomène de la lumière cendrée s'expliquent naturellement par la double réflexion des rayons solaires. La durée moyenne d'une révolution synodique de la lune est de 29 j. 530589; la durée moyenne d'une révolution du soleil par rapport aux nœuds de l'orbe lunaire est de 346 j. 61985. Ces deux nombres sont entre eux à très peu près comme 19 est à 223; c'est-à-dire qu'après une période de 223 mois lunaires ou de 6585 j. 32114, le soleil et la lune se retrouveront à la même position par rapport au nœud de l'orbe lunaire. Ainsi, au bout de cet intervalle, toutes les éclipses de lune et de soleil, doivent se reproduire dans le même ordre. Il suffit donc d'avoir observé les éclipses relatives à une période quelconque pour pouvoir annoncer celles qui arriveront dans les périodes suivantes. Ce moyen simple de prédire les éclipses a été employé par les anciens astronomes, mais il ne suffirait plus à la précision des observations modernes. Les inégalités du mouvement de la lune et du soleil doivent produire des différences sensibles dans les circonstances du phénomène; d'ailleurs le rapport qu'il suppose entre les révolutions synodiques de la lune et de ses nœuds n'est pas rigoureusement exact, et les écarts qui en résultent changent à la longue l'ordre des éclipses des périodes successives. Les astronomes modernes ont dans les tables de la lune et du soleil un moyen beaucoup plus exact de suivre leurs mouvements et de prévoir d'avance tous les phénomènes qui doivent résulter de leur position respective par rapport à la terre.

CONSTITUTION PHYSIQUE ET ROTATION.

La lumière de la lune, rassemblée aux foyers des plus grands miroirs ne produit aucun effet sur un thermomètre à air, qui permet cependant d'apprécier une différence de un centième de degré dans la température. Elle n'altère pas non plus sensiblement les couleurs. Enfin Bouguer, en comparant la lumière de la pleine lune à celle du soleil, a reconnu qu'elle est d'environ mille fois plus faible, ce qui suffit pour expliquer son peu d'action sur le thermomètre et sur les couleurs.

On remarque autour du disque lunaire, dans les éclipses totales de soleil, un cercle d'une lumière pâle qui l'environne comme une couronne. Ce phénomène est dû, probablement, à l'atmosphère du soleil, car son étendue même ne permet pas de l'attribuer à celle de la lune, et l'on est parvenu à s'assurer que s'il en existe une autour de cet astre, elle est tout à fait insensible. En effet, si la lune est, comme la terre, entourée d'un milieu diaphane, et si les couches atmosphériques, comme cela doit être, sont plus rares à mesure qu'elles s'éloignent de la surface, les rayons lumineux doivent s'infléchir de plus en plus en y pénétrant, et décrire une courbe concave vers la surface. Supposons donc que nous observions la lune au moment où elle passe devant une étoile; les rayons qui émanent de cet astre s'infléchiront en vertu de l'atmosphère lunaire, et nous apercevrons encore l'étoile quelques instants après qu'elle aura été éclipsée, de même que nous apercevons encore les astres quelque temps après qu'ils sont au-dessous de l'horizon. Par la même raison, nous verrons l'étoile reparaître vers l'autre bord de la lune quelques instants avant la fin réelle de l'occultation; l'effet de l'atmosphère lunaire, si son existence était constatée, serait donc principalement sensible sur la durée des éclipses du soleil et des étoiles par la lune. Or, des expériences multipliées ont démontré que le calcul s'accorde sur ce point presque identiquement avec l'observation, en sorte que la réfraction d'un rayon horizontal à la surface de la lune n'excède pas 1″,6 : cette réfraction sur la terre est au moins *mille* fois plus grande; d'où il faut conclure que l'atmosphère lunaire, si elle n'est pas tout à fait insensible, est du moins d'une rareté extrême et supérieure à celle du vide que nous pouvons produire à l'aide de la meilleure machine pneumatique,

On distingue à la surface de la lune des taches nombreuses terminées par des contours irréguliers; quelques unes sont invariables, les autres changent constamment de forme avec la hauteur du soleil. Ces dernières sont évidemment formées par les ombres que projettent les parties les plus élevées de la surface lunaire sur les parties inférieures, et l'on a reconnu ainsi que la lune est hérissée de hautes montagnes et sillonnée de vallées d'une grande profondeur. On est même parvenu, par un procédé ingénieux, à mesurer la hauteur de quelques-unes de ces montagnes, et l'on a reconnu qu'elles étaient, relativement aux dimensions de la lune, beaucoup plus élevées que celle de notre globe; la moins considérable aurait au moins trois mille mètres de hauteur, et il en est auxquelles on donne jusqu'à deux lieues d'élévation. Les différentes taches de la lune ont été étudiées et décrites avec soin par un grand nombre d'astronomes qui leur ont donné des noms particuliers et en ont dressé des cartes qui nous font connaître la surface lunaire avec autant d'exactitude que celles du globe que nous habitons.

L'observation attentive des taches qui conservent une position fixe, a d'abord montré que la

lune nous présente toujours à peu près le même hémisphère ; d'où l'on a conclu qu'elle tourne sur elle-même dans un temps égal à celui de sa révolution autour de la terre. En effet, imaginons un observateur placé au centre de la lune supposée transparente, la terre semblera se mouvoir autour de lui, et si la lune n'avait point de mouvement de rotation, le rayon vecteur qui joint leurs centres, semblerait tracer à la surface de la lune la circonférence d'un grand cercle; il faut donc, puisque le rayon vecteur perce toujours la surface lunaire à peu près dans le même point, que ce point tourne dans le même temps et dans le même sens que la terre, autour de l'observateur placé au centre de la lune. Cependant l'observation attentive du disque lunaire laisse apercevoir de légères variétés dans les apparences qu'il nous présente. Quelques-unes des taches situées vers ses bords disparaissent et reparaissent alternativement, comme si le globe lunaire avait un léger balancement sur son centre. Ces oscillations périodiques constituent le phénomène nommé *libration* de la lune. Quant à l'axe autour duquel s'exécute le mouvement de rotation, on a encore reconnu par l'observation des taches, qu'il est presque perpendiculaire au plan de l'écliptique ; l'équateur et l'orbite lunaire coupent ce plan suivant deux droites constamment parallèles ; l'inclinaison de l'équateur de la lune sur l'écliptique est de 1° 30′ ; cette inclinaison est invariable.

Vue dans de grands télescopes, la lune se présente comme une masse solide et aride (*rudis indigestaque moles*) sur la surface de laquelle on a cru reconnaître les traces d'éruptions volcaniques. Des taches nouvelles qu'on a vues s'y former et des points lumineux aperçus dans sa partie obscure, points qui se sont éteints après avoir brillé pendant quelque temps d'un vif éclat, ont fait penser qu'il existe encore dans la lune des volcans en activité qui ont seulement des intermittences comme le Vésuve et l'Etna. On a même quelquefois attribué à leurs éruptions les pierres tombées du ciel à la surface de la terre, et que l'on a nommées *aérolithes*. Cette supposition n'a rien d'invraisemblable, car on sait qu'il suffirait pour qu'un corps pesant tombât de la lune sur la terre, de lui supposer une force de projection quadruple de celle qui anime un boulet à sa sortie du canon, et les volcans terrestres en ont une beaucoup plus grande. La composition même de ces corps semble indiquer qu'ils ont une origine étrangère à notre atmosphère, ou du moins qu'ils s'y forment par une opération de la nature qui n'a été jusqu'ici ni observée ni comprise.

De ce que la lune n'a point d'atmosphère qui l'environne, on peut conclure qu'il n'existe à sa surface ni mers, ni substances liquides, ni même d'eau à l'état de glace, puisque, sans la pression de l'atmosphère toutes ces substances, se changeraient bientôt en vapeurs. Les climats, à la surface de la lune doivent d'ailleurs différer essentiellement des nôtres. L'axe de rotation étant presque perpendiculaire à l'écliptique, le soleil s'écarte très peu du plan de l'équateur lunaire; un printemps continuel règne donc presque toute l'année sur la lune; on n'y connaît ni l'ordre ni la succession des saisons, et pour l'habitant voisin des régions polaires, le soleil ne s'élève que très peu au dessus de l'horizon. L'année ne se compose que d'un seul jour, puisque le temps d'une révolution de la lune sur son axe est précisément égal à celui d'une révolution moyenne autour de la terre, mais la durée de ce jour est d'environ vingt-sept fois plus longue que celle des nôtres. Enfin, les habitants de l'hémisphère lunaire qui nous est opposé n'ont jamais vu notre terre, elle ne les éclaire pas pendant leurs longues nuits, et l'absence du soleil les laisse dans une complète obscurité. Aucun des animaux que nous voyons sur la terre ne pourrait donc ni respirer ni vivre dans la lune; tout y est inerte et stérile, et si sa surface est habitée, comme on s'est plu souvent à le supposer, on peut être assuré, du moins, que ses habitants sont d'une nature toute différente de la nôtre.

INFLUENCE ATTRIBUÉE AUX PHASES DE LA LUNE.

C'est une opinion généralement répandue, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, que la succession des phases de la lune exerce une influence sensible sur le beau ou sur le mauvais temps, sur les phénomènes de la végétation, sur la santé de l'homme et des animaux, sur la décomposition plus ou moins prompte des matières organiques. L'expérience peut seule nous éclairer à cet égard, car la science n'offre aucun moyen d'expliquer l'action que la lune exerce sur des objets terrestres par des forces indépendantes de son attraction ou de sa lumière. Malheureusement les observations recueillies jusqu'à présent ne sont pas assez nombreuses, et sont souvent trop contradictoires pour permettre d'établir, avec quelque certitude, si cette influence, universellement attribuée à la lune, sur des phénomènes qui lui paraissent tout à fait étrangers, mérite véritablement l'attention, ou doit être rejetée parmi les préjugés populaires. Quoi qu'il en soit, voici jusqu'ici ce qu'on a dit de plus positif sur ces différents points.

Le vulgaire est généralement convaincu que le passage d'une phase à une autre amène nécessairement un changement de temps. Les astronomes, les physiciens, les géologues, ont soutenu longtemps qu'il n'en était rien, et que les phases lunaires n'exerçaient aucune influence sur le beau ou le mauvais temps. On paraît être revenu aujourd'hui à des opinions moins tranchantes, et, en attendant qu'on ait découvert la cause encore secrète du phénomène, on s'est du moins occupé de le constater. En comparant les jours de pluie pendant vingt-huit années à Stuttgardt, M. Schübler a trouvé que les jours de pluie étaient toujours plus fréquents pendant la période de la lune croissante que pendant la période du décours, c'est-à-dire dans l'intervalle de la pleine lune à la nouvelle. Le nombre des jours de pluie dans le dernier intervalle est au nombre de jours de pluie dans le premier comme *cinq* est à *six*, à peu près. Le *maximum* du nombre de jours pluvieux a lieu vers le milieu de l'intervalle qui sépare le premier quartier et la pleine lune, le *minimum* entre le dernier quartier et la nouvelle lune. M. Schübler et M. Pilgram, à Vienne, ont encore trouvé que les chances de pluie augmentent à mesure que la lune se rapproche de la terre, ainsi le nombre des jours de pluie, lorsque la lune est au périgée de son orbite, est au nombre de jours de pluie, lorsqu'elle est à l'apogée, comme 1169 est à 1096.

Les variations du baromètre ont une corrélation généralement reconnue avec la production de la pluie et du vent. Une dépression dans la hauteur de la colonne de mercure est ordinairement un signe de pluie; si cette colonne augmente, c'est au contraire un présage de beau temps. L'influence de la lune sur la pluie et le vent doit donc se montrer, par les variations des hauteurs moyennes du baromètre, dans ses différentes phases aussi bien que par les observations directes. Or, le soleil et la lune, par leur attraction, produisent deux fois, dans l'espace de vingt-quatre heures, un flux et un reflux dans l'atmosphère, comme ils en produisent un dans l'Océan. Ces mouvements sont sujets à des variations qui dépendent des phases de la lune; ils atteignent leur *maximum* dans les nouvelles et les pleines lunes; ils sont les plus faibles dans le premier et le dernier quartier. Ainsi les observations faites, pendant vingt années, par M. Flaugergues dans l'Ardèche, celles de Howard en Angleterre, les observations de Toaldo à Padoue, enfin celles de l'observatoire de Paris, discutées par Bouvard, s'accordent toutes à montrer un excès de hauteur léger, il est vrai, mais incontestable dans la colonne de mercure correspondante aux quadratures, sur celle qui se rapporte aux syzygies. D'après ce résultat, le nombre des jours de pluie doit donc être plus grand dans les syzygies que dans les quadratures, c'est-à-dire dans les pleines ou les nouvelles lunes que dans les quartiers, et c'est en effet ce qui ressort des observations de M. Schübler, qui avait trouvé que les deux nombres sont entre eux comme 643 est à 609. Les observations barométriques indiquent encore que la hauteur moyenne du mercure le jour de l'apogée surpasse la hauteur moyenne le jour du périgée; le nombre des jours de pluie doit donc être plus grand au périgée qu'à l'apogée comme M. Schübler l'avait trouvé par l'observation directe.

Tout semble donc se réunir pour démontrer que, contrairement à l'opinion généralement admise par les savants, la lune a sur notre atmosphère une influence sensible. Sans doute on peut dire que les observations n'embrassent pas encore un espace de temps assez considérable pour qu'on puisse assurer que les résultats de leur combinaison ne sont pas un simple effet du hasard, et pour en tirer, dès ce moment, des conclusions certaines; mais les renseignements déjà recueillis invitent à s'occuper de ce genre de recherches, et les astronomes doivent désormais mettre au rang de leurs travaux les plus intéressants les observations météorologiques. Les oscillations que les variations de la distance de la lune à la terre, ou de sa position par rapport au soleil, causent dans l'atmosphère, sont sans doute très faibles en elles-mêmes; mais dans un fluide aussi mobile, une cause très légère peut devenir la source de changements considérables. Les observations barométriques sont d'ailleurs susceptibles d'une grande précision, et permettent d'apprécier les moindres variations atmosphériques; mais ce n'est qu'après en avoir réuni un grand nombre qu'on pourra les dégager des circonstances accessoires qui influent sur elles, telles que les vents, la chaleur solaire, etc., pour en faire ressortir les lois des phénomènes qu'on veut étudier. Enfin il faut remarquer que la lune, outre l'action directe que nous supposons qu'elle exerce sur les mouvements de l'atmosphère, peut réagir sur eux d'une manière indirecte par les oscillations de l'Océan, du moins dans le voisinage des côtes. Le déplacement d'une masse d'eau si considérable doit occasionner sans doute quelque perturbation dans l'équilibre de l'atmosphère, et l'on sait en effet que les habitants des bords de la mer ont l'habitude de faire dépendre des marées les changements du temps, de la force ou de la direction du vent et des nuages, etc. Les marées de l'Océan, il est vrai, n'arrivent pas au même instant que les marées atmosphériques, quoi-

qu'elles soient produites par la même cause, et qu'elles aient les mêmes périodes. Comme rien ne s'oppose aux mouvements de l'atmosphère et que l'air est d'une extrême mobilité, l'action des forces qui en troublent l'équilibre s'y fait sentir instantanément, tandis que les eaux de l'Océan ne s'ébranlant que lentement sous l'action de ces forces, le flux, dans une mer libre, ne commence généralement à monter que trois heures après le passage de la lune au méridien, et quelquefois trois ou quatre heures plus tard, dans les baies et sur les côtes. Il en résulte que les marées atmosphériques, comme les marées de l'Océan, peuvent être considérablement modifiées par des causes particulières; le flux sera plus ou moins considérable, selon que les effets directs et indirects de la lune sur l'atmosphère s'ajouteront ou se contrarieront, et c'est peut-être là une des causes des résultats tout à fait opposés qu'ont obtenus quelquefois dans des lieux très rapprochés, les observateurs qui se sont occupés de ce genre de recherches.

Lorsqu'on voit que la lune exerce sur les variations du temps et de l'atmosphère une influence si peu sensible, on serait tenté de rejeter parmi les préjugés populaires l'influence qu'on lui attribue sur les phénomènes de la végétation. Cependant il serait possible, comme nous l'avons dit, que la lune exerçât sur les corps terrestres, en dehors des forces qui lui viennent de son attraction et de sa lumière, une action qui nous est encore inconnue. Plusieurs de ces phénomènes, d'ailleurs regardés longtemps comme de vaines illusions, ont déjà reçu des explications satisfaisantes; nous citerons par exemple l'influence attribuée à la lune d'avril, vulgairement appelée *lune rousse*. Les cultivateurs supposent à la lumière de l'astre dans cette lunaison, la propriété de geler ou de *roussir* les jeunes bourgeons des plantes, même lorsque le thermomètre accuse une température de plusieurs degrés au dessus de la glace. Ce phénomène ne se manifeste que par un temps serein ; si le ciel est couvert de nuages qui interceptent les rayons de la lune, il cesse d'avoir lieu dans des circonstances du reste absolument semblables. Or, des observations incontestables ont constaté qu'il peut exister en effet des différences notables entre la température des corps terrestres et celle de l'air qui les environne; mais ces différences ne se manifestent d'une manière sensible que lorsque le temps est parfaitement serein ; elles disparaissent tout à fait lorsque le temps est couvert. On attribue ce phénomène à la propriété qu'ont les corps différemment échauffés de se mettre en équilibre de température par l'effet du rayonnement. On conçoit donc que dans les nuits d'avril ou de mai, où la température de l'atmosphère ne s'élève guère qu'à 5 ou 6° centigrades au dessus de zéro, les plantes, en abandonnant 7 ou 8° de leur température, par la transmission du *calorique rayonnant*, peuvent se geler lorsque le ciel est serein, ou, ce qui revient au même, lorsqu'elles sont exposées à la lumière de la lune. Si, au contraire, le temps est couvert, les rayons de la lune ne les atteignent pas, mais alors le rayonnement cesse d'avoir lieu, la température des plantes reste à peu près la même que celle de l'atmosphère, et elles ne pourraient geler qu'autant que le thermomètre descendrait à zéro. La lumière de la lune n'a donc effectivement aucune influence directe sur la congélation des jeunes pousses des plantes, mais sa présence indique un état particulier de l'atmosphère, dont l'existence est nécessaire pour que le phénomène ait lieu. Le rayonnement qui fait descendre la température des plantes au dessous de celle de l'air atmosphérique, explique encore la propriété attribuée à la lumière de la lune de répandre l'humidité sur les corps qui y sont exposés, et de hâter la putréfaction des matières animales. En effet, un corps exposé à l'air par un ciel serein, devenant plus froid que l'atmosphère environnante, celle-ci dépose sur sa surface une partie de son humidité; c'est ainsi, par exemple, que s'explique la formation de la rosée. Si, entre le corps et le ciel, on place un écran qui intercepte la lumière des astres et les rayons lunaires, on empêche le rayonnement; les substances animales qu'ils venaient frapper ne s'imprègnent plus d'une humidité étrangère, et l'on arrête les progrès de leur décomposition, qui en est une conséquence inévitable. L'influence attribuée à la lumière de la lune, sous ce rapport, n'est donc pas tout à fait mal fondée, seulement on se trompait en prenant pour la cause du phénomène une circonstance qui n'en est simplement qu'un indice.

De récentes expériences, faites à l'aide du *daguerréotype*, ont démontré que la lumière de la lune n'est pas complétement impuissante à altérer les couleurs, comme on l'avait longtemps supposé. Quant à l'influence qu'elle peut exercer sur la santé des hommes et des animaux, et sur l'efficacité des remèdes appliqués à certaines maladies, croyance très généralement accréditée chez les anciens praticiens, nous citerons à cet égard l'opinion d'Olbers, astronome célèbre, auquel on doit la découverte des planètes Pallas et Vesta, et qui était en même temps l'un des plus habiles médecins de l'Allemagne. Après avoir assuré que son expérience personnelle ne lui avait pas permis d'apercevoir au-

cune relation entre le cours de la lune ou ses phases et les maladies de l'homme, leurs symptômes, les moyens curatifs, etc., il ajoute : « Néanmoins, je ne voudrais pas nier contre tant d'observateurs anciens, toute influence de la situation de la lune par rapport au soleil, dans quelques maladies rares. Parmi tous les instruments que nous pouvons employer pour reconnaître les agents de la nature, d'ailleurs imperceptibles, les nerfs sont les plus sensibles, comme Laplace l'a remarqué avec raison, et leur sensibilité est souvent exaltée par la maladie. C'est par les nerfs qu'on a découvert la faible électricité produite par le contact de deux métaux ; il se peut donc que la sensibilité extrême des nerfs chez quelques malades leur fasse percevoir l'influence de la situation de la lune par rapport au soleil, quelque faible qu'elle soit en elle-même. C'est là peut-être ce qui a fait reconnaître à plusieurs médecins quelques rapports entre les phases de la lune et les accès d'épilepsie, de folie, etc. Mais, en général, il faut lire avec une grande méfiance les auteurs qui rapportent tant de choses sur l'influence des phases lunaires dans les maladies. Il en est ici comme des revenants, on ne les voit que lorsqu'on y croit. La croyance à cette influence peut non seulement tromper l'observateur, qui d'ailleurs aime la vérité ; mais elle peut aussi, quand le malade la partage, exciter, par l'imagination, l'attente et la peur, des effets auxquels la lune n'a nullement contribué. C'est de cette manière qu'anciennement, lorsque l'on craignait généralement les éclipses de soleil et de lune, ces phénomènes exerçaient une influence bien constatée et bien pernicieuse sur les malades et sur les personnes dont les nerfs étaient faibles, tandis qu'actuellement aucun malade n'en perçoit l'effet et les médecins n'y font plus même attention. » GUSTAVE DE PONTÉCOULANT.

LUNE et LUNUS (*myth.*). Les Grecs et les Romains avaient fait de la lune une déesse. Mais cet astre était honoré comme un dieu chez plusieurs nations de l'orient, et en particulier dans la Mésopotamie où on l'adorait sous le nom de *Lunus*. — Les peuples de l'Europe barbare, rendaient aussi un culte à la lune. César le dit en termes généraux, et Strabon (liv. IV), rapporte, d'après Artémidore, qu'elle était honorée sous le nom de *Koré* ou *Kori*, dans une île voisine de l'Armorique, qui probablement était l'île de Sein, où, au XIIIe siècle, il était encore d'usage de se mettre à genoux devant la nouvelle lune. Il est aussi fort probable que Koré ou Kori ne diffère point de la haute déesse celtique Koridgwen ou Korrigan. La Lune ayant été partout adorée sous des noms particuliers, nous n'avons point à nous occuper ici du culte qu'on lui rendait.

Quant au dieu Lunus des Mésopotamiens, il avait un temple célèbre dans la ville de Carrhes; les hommes prenaient pour lui sacrifier, des costumes de femmes, et les femmes des vêtements d'hommes. Des médailles le représentent sous les traits d'un jeune homme coiffé d'un bonnet phrygien, avec un croissant sur la tête ou sur les épaules. On lui donne aussi pour attributs une bride, un flambeau et quelquefois une montagne, non point, comme on l'a dit, parce que la lune disparaît derrière les montagnes, mais parce que la forme conique était le symbole de la lumière.

LUNE (MONTS DE LA) (*voy.* MONTS DE LA LUNE).

LUNEBOURG, chef-lieu de la principauté du même nom, est une ville murée de Hanovre, sur l'Ilmenau, à 105 kilom. N.-E. de Hanovre, avec une population d'environ 12,000 habitants. Elle possède une académie et fait un commerce assez actif. Elle faisait autrefois partie de la ligue hanséatique.

La *principauté* de Lunebourg dont l'étendue est d'à peu près 130 kilomètres sur 90, et la population de 278,000 âmes, est située entre le Holstein, le Lauenbourg et le territoire de Hambourg au N.; le duché de Brunswich et le gouvernement d'Ildesheim au S.; le Mecklenbourg-Schwérin et la Saxe prussienne à l'E.; les gouvernements de Hanovre et de Stade à l'O. C'est un pays bien arrosé, mais plat et marécageux, dont les principales productions sont le blé, le chanvre, le sarrasin et le houblon, la laine, le miel et la cire. Après avoir eu, sous le titre de duché, des princes particuliers, la principauté de Lunebourg fut incorporée au Hanovre en 1692. En 1807, elle fit partie du royaume de Westphalie et ensuite de l'empire français. Annexée en 1814 au royaume de Hanovre, elle reçut en 1832 le titre de gouvernement.

LUNÉGIANE, *voy.* LUNIGIANA.

LUNEL. Ville de France, département de l'Hérault, arrondissement et à 22 kilom. E. N. E. de Montpellier, près de la Vidourle : population, 6,000 habitants. Un canal, qui porte son nom, la met en communication avec le canal des Etangs, et par suite avec le canal du Midi et avec le Rhône; le chemin de fer de Nîmes à Montpellier y passe. Cette ville est renommée par ses excellents vins muscats. Il y a d'importantes distilleries d'eau-de-vie, et il s'y fait un grand commerce de grains et de raisins secs. — Pendant les guerres de religion, elle eut beaucoup à souffrir des attaques des protes-

tants. Les juifs y avaient anciennement une synagogue renommée. E. C.

LUNETTE (diminutif de *luna*, lune). Instrument d'optique, formé d'un ou de plusieurs verres lenticulaires, convexes ou concaves, et destiné à faire voir les objets plus grands qu'à l'œil nu ou à en rendre la vue plus nette. On distingue la lunette astronomique, la lunette de Galilée et la lunette terrestre. — La *lunette astronomique* est formée d'un long tuyau en cuivre muni à chaque extrémité d'un verre biconvexe. On nomme *objectif* le verre que l'on tourne vers l'astre, et *oculaire* celui auquel l'œil s'applique pour voir plus ou moins grossie et renversée l'image de l'astre formée au foyer du premier verre. (*voy.* RÉFRACTION). — La *lunette de Galilée* est également formée de deux verres, mais dont l'un, l'objectif, est biconvexe, tandis que l'autre, l'oculaire, est concave. Cette lunette offre l'avantage de ne point renverser les objets; aussi est-elle encore employée comme lunette de spectacle. On peut voir pour sa théorie le mot MONOCLE. — La *lunette terrestre*, appelée aussi *lunette d'approche* ou *longue-vue*, ne diffère de la lunette astronomique que par l'addition de deux autres verres placés entre l'objectif et l'oculaire, et destinés à redresser l'image. — On nomme *lunettes* ou *bésicles* deux verres de lunettes enchâssés dans le même support et destinés à être placés devant les yeux. Ces verres ont pour objet de remédier à l'imperfection de la vue. En effet, ils sont concaves pour les myopes dont l'œil réfracte trop fortement la lumière et fait converger les rayons en avant de la rétine, et ils sont convexes pour les presbytes qui présentent le défaut contraire, et dont l'œil ne fait converger les rayons qu'au-delà de la rétine.

Les Grecs et les Romains paraissent avoir connu les propriétés des verres, sans en avoir jamais fait d'application utile, même celle qui a pour objet de remédier aux vues myopes ou presbytes. Cette invention ne date que de la fin du XIIIe siècle, et paraît devoir être attribuée à un italien nommé Salvius Degli Armati, mort en 1317 ; cet honneur toutefois lui est disputé par un dominicain nommé Alexandre Spina, mort à Pise en 1313, et qui vraisemblablement n'a fait que les rendre vulgaires en leur donnant une forme plus commode. Quant à la lunette d'approche, elle fut découverte en Hollande par le fils d'un ouvrier d'Alcmaer, nommé Jacques Métius, qui faisait des besicles, et qui, ayant mis, par hasard, un verre convexe destiné aux presbytes, en face d'un verre concave dont se servent les myopes, s'aperçut qu'il voyait plus grands et plus rapprochés, au moyen de ces verres, les objets éloignés. Le père de Métius se mit dès lors à fabriquer de ces lunettes qui furent appelées d'abord *lunettes de Hollande*. En 1610, Galilée inventa la sienne, et Dallond, en 1750, parvint à perfectionner toutes les lunettes en détruisant par l'achromatisme les teintes irisées qui, jusque-là, rendaient peu distincts les bords des images (*voy.* ACHROMATISME). D. JACQUET.

LUNETTE (*fortif.*). Les lunettes sont des espèces de demi-lunes, c'est-à-dire des ouvrages composés de deux faces, présentant un angle saillant vers la campagne. Ces ouvrages sont défendus par un parapet, et protégés par un fossé. On construit en général les lunettes près des glacis et vis à vis les angles rentrants du chemin couvert (*voy.* FORTIFICATION).

LUNÉVILLE, en allemand *Lünstadt*. Ville de France, chef-lieu d'un des arrondissements du département de la Meurthe, à 25 kilom. S. E. de Nancy, sur la rive gauche de la Vezouze, près de son confluent avec la Meurthe. C'est la seconde ville du département, et l'on y compte environ 15,000 habitants. Il s'y fait un commerce important de grains, de vins, de toiles, de broderies, de bonneterie, de faïence renommée, de fer. Le principal édifice est le château bâti par le duc Léopold, au commencement du XVIIIe siècle, et accompagné de superbes jardins nommés les Bosquets; ce beau monument qu'habita longtemps le bon roi Stanislas, et qui a été consacré depuis à une caserne de cavalerie, fut en grande partie incendié en 1849. On remarque aussi à Lunéville le Champ-de-Mars, destiné à un camp d'instruction pour la cavalerie; un magnifique manége couvert, où manœuvrent 200 chevaux, et l'église paroissiale, où l'on voit le tombeau de madame du Châtelet. C'est la patrie de Boufflers, de Monvel, de Stanislas Girardin, de Stofflet, de Dubois-Crancé, du graveur Chéron, du peintre Girardet et des deux Guibal, sculpteurs. On a prétendu que cette ville tire son nom du culte qu'on rendait autrefois à Diane dans cet endroit. Les Français s'en emparèrent sur le duc Charles IV en 1638, et en détruisirent les fortifications; elle revint ensuite aux ducs de Lorraine, et fut enfin définitivement réunie à la France après la mort de Stanislas, en 1766. La république française et l'Autriche y conclurent, le 9 février 1801, un célèbre traité de paix, celui de Campo-Formio, qui créait, entre autres clauses importantes, la république italienne.

L'arrondissement de Lunéville renferme 88,200 habitants. E. C.

LUNIG (JEAN-CHRISTIAN). Diplomate et com-

pilateur allemand, né dans le comté de Lippe en 1662, et mort à Leipsick en 1740. Nous nous bornerons à citer parmi ses nombreux ouvrages : *Archives de l'empire d'Allemagne*, 1713-1722, 24 vol. in-fol., en allemand; c'est assurément l'un des ouvrages les plus utiles qui aient été faits en ce genre; *Codex Italiæ diplomaticus*, Francfort, 1725-1732, 4 vol. in-fol., ouvrage estimé; *Codex Germaniæ diplomaticus*, Leipsick, 1732-1733, 2 vol, in-fol.

LUNIGIANA. Pays de Toscane, enclavé entre les Etats-Sardes, le duché de Parme et le duché de Modène. Il a pour chef-lieu Pontremoli, et renferme environ 40,000 habitants. Il doit son nom à l'ancienne ville étrusque de *Luna*. E. C.

LUNISOLAIRE (*ast.*). Nom donné à tout ce qui a rapport à la révolution du soleil et à celle de la lune, considérés ensemble. Le cycle lunaire de 19 ans est la première de toutes les périodes lunisolaires. — Quelques auteurs ont donné le nom d'*année lunisolaire* à la période dionysienne de Denys-le-Petit, qui ramène les nouvelles lunes aux mêmes jours du mois, et chaque jour du mois au même jour de la semaine.

LUNULE (*accept. div.*). Ce mot est quelquefois synonyme de *croissant*; aussi donne-t-on l'épithète de *lunulées* aux parties des organes des plantes qui ont cette forme. La *lunule* était une petite lune que les patriciens de Rome portaient à leurs souliers; on croit qu'elle était en ivoire et se plaçait sur la cheville; quelques-uns disent qu'elle était attachée sur le coude-pied et d'autres au talon, d'où serait venu ce dicton proverbial : *Nobilitas in astragalis*. Quoi qu'il en soit, on pense généralement que cet ornement était un insigne nobiliaire institué par Numa; mais les savants ne s'accordent pas sur la signification symbolique de cet insigne. Les Athéniens portaient aussi la lunule au talon de leurs chaussures. A Naples, les gens du peuple attachent à leur bras une demi-lune d'argent qu'ils croient un préservatif contre l'épilepsie; ils l'appellent *lune pointue* (*luna pezzata*).

LUNUS (*voy.* LUNE).

LUPATA. Chaîne de montagnes de la partie S.-E. de l'Afrique. Elle se prolonge du N.-E. au S.-E., parallèlement à la côte de l'Océan Indien, sur les confins occidentaux de la capitainerie-générale de Mozambique et du pays de Zanguebar. Le nom de Lupata est, du reste, très vague, et l'application n'en a rien de bien rigoureux; peut-être un jour disparaîtra-t-il de la géographie, comme en a disparu le nom fastueux de l'*Epine du monde*, qu'on a autrefois attribué à des montagnes. Le mont *Kilimandjaro* et d'autres monts couverts de neige, découverts récemment par MM. Krapf et Rebmann, sont probablement un prolongement boréal des monts Lupata, qui, vers le Mozambique du moins, ne sont pas aussi élevés qu'on l'avait cru peudant longtemps. E. C.

LUPE, *Lupa* (*crust.*). Genre de crustacés décapodes, famille des Brachyures, tribu des nageurs, se distinguant des portunes par le test plus large, à neuf dents sur les côtés, la postérieure plus forte, en forme d'épine.— Le type du genre est le LUPE PÉLAGIQUE, *L. pelagica*, Lin., qui se trouve dans toutes les mers; il nage avec facilité au milieu de l'Océan et se repose sur les fucus flottants, où on le trouve en abondance. — Le LUPE EN HACHE, *L. hastata*, Fab., est très commun sur les côtes de la Caroline, dans l'Amérique du nord. Il se tient sur le bord de la mer, à la marée montante, pour chercher sa nourriture, et quand la mer se retire, il s'en va en nageant. En hiver, il se cache au fond des eaux. L. FAIRMAIRE.

LUPÉE (*Lupa* (*crust.*). Genre de l'ordre des Décapodes Brachyures, créé par Leach, aux dépens des portunes de Fabricius, et adopté par tous les naturalistes. Chez ces animaux, la carapace est généralement beaucoup plus large que longue, avec ses bords antérieurs armés chacun de neuf dents plus ou moins saillantes et spiniformes; les orbites sont oculaires; les pattes de la première paire sont très grandes : les suivantes sont beaucoup moins longues, et toutes à peu près égales, avec les deux derniers articles des pattes de la cinquième paire constituant, par leur élargissement, des rames puissantes. — Ces crustacés sont essentiellement pélagiens, et se rencontrent souvent en pleine mer; plusieurs voyageurs en ont vu au milieu de l'Océan, n'ayant pour lieu de repos que des fucus flottants. La facilité avec laquelle ils nagent est extrême, et ils ont, assure-t-on, la faculté de se maintenir à la surface de l'eau, dans un état stationnaire, sans exécuter aucun mouvement. — On connaît une quinzaine d'espèces de ce genre qui se trouvent répandues dans les mers d'Europe, des Indes et d'Amérique. Comme type nous citerons le *Lupa lactata*, Linné, seule espèce qui habite la Méditerranée. E. DESM.

LUPERCAL, LUPERCALES. Les Romains donnaient le nom de Lupercal (de *lupus*, loup) à une grotte située au pied du mont Palatin, et dans laquelle Romulus et Remus avaient été allaités par la louve. Cette grotte fut consacrée à Pan, et les *luperques*, ses prêtres, y faisaient des sacrifices. Le mythe de la louve donna également naissance aux fêtes appelées *Lupercales*, que l'on célébrait tous les ans en l'honneur de Pan, le troisième jour après les

ides de février. Valère Maxime en attribue l'institution à Romulus et à Remus. Dans cette solennité, on voyait des jeunes gens, et quelquefois des magistrats, courir à moitié nus par la ville, pour imiter Romulus et ses compagnons qui en avaient fait autant après s'être enivrés en inaugurant les lupercales. Ils portaient d'une main les couteaux avec lesquels ils avaient égorgé les chèvres offertes à Pan, et de l'autre des courroies faites de la peau des victimes, et avec lesquelles ils frappaient tous ceux qu'ils trouvaient sur leur chemin, et surtout les femmes que cette fustigation passait pour rendre fécondes. — Les luperques étaient divisés en deux colléges, celui des Fabiens et celui des Quintiliens. Jules César en ajouta un troisième, celui des Juliens, ce qui, d'après Suétone, lui nuisit dans l'opinion publique. Les luperques et les lupercales étaient du reste tombés dans un grand discrédit, car Cicéron (*Pro Cœlio*) reproche à Antoine d'avoir fait partie de ce corps, qu'il traite de « société agreste, instituée avant l'humanité et les lois. »

LUPIN, *Lupinus* (*bot.*). Genre de la famille des légumineuses-papilionacées, de la diadelphie-décandrie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont herbacés, sous-frutescents ou frutescents et croissent en général dans les pays tempérés ou voisins des tropiques, surtout dans l'Amérique du Nord. Leurs feuilles sont digitées, le plus souvent à cinq folioles, accompagnées de stipules adnées au pétiole; leur fleurs forment des épis ou des grappes, souvent d'un joli effet, et se distinguent surtout par les caractères suivants : calice à deux lèvres, dont la supérieure plus courte et bifide, tandis que l'intérieur est trifide; étendard de la corolle réfléchi sur les côtés, et carène acuminée; dix étamines monadelphes; style courbé en dedans, terminé par un stigmate presque arrondi, barbu. A ces fleurs succède une gousse coriace, de forme oblongue, plus ou moins comprimée, et à deux ou plusieurs graines.

L'espèce la plus importante est le LUPIN BLANC, *lupinus albus*, Linné, originaire du Levant. Sa tige droite s'élève à 4 ou 5 décimètres; ses feuilles ont 5-7 folioles obovales-oblongues, entières, glabres en dessus, chargées en dessous et sur leurs bords de longs poils soyeux; ses fleurs, blanches, forment une grappe terminale, et produisent des gousses hérissées, à cinq ou six graines aplaties, orbiculaires. Le lupin est cultivé dans le midi de la France et de l'Europe, à divers titres, mais surtout comme un très bon engrais vert qui produit d'excellents effets sur les terres dans lesquelles on l'enfouit au moment de sa floraison. On le fait aussi pâturer par les moutons lorsqu'il est encore jeune et tendre. Sa graine, malgré son amertume, était un aliment estimé des anciens. Aujourd'hui encore elle est utilisée à ce même titre en Egypte et dans quelques parties de l'Italie. Elle fournit une bonne nourriture pour le gros bétail à cornes; mais on ne la lui donne qu'après l'avoir fait macérer dans l'eau pendant vingt-quatre heures, pour la débarrasser quelque peu de son amertume. Le lupin blanc est très utile par la faculté qu'il possède de réussir dans de très mauvaises terres pour lesquelles il offre un bon moyen d'amélioration. Sa sensibilité au froid ne permet pas de le cultiver un peu avant dans le nord, et déjà, sous le climat de Paris, on doit avoir le soin de le semer assez tard pour qu'il échappe aux gelées tardives.

Dans le midi de l'Italie et en Egypte on cultive comme fourrage vert pour les chevaux, le LUPIN TERMIS, *lupinus termis*, Forsk., également à fleurs blanches, voisin du précédent, spontané en Egypte.

Depuis un certain nombre d'années, nos jardins se sont enrichis de nombreuses espèces de lupins qu'on y rencontre fréquemment aujourd'hui, et dont la plupart se font remarquer par leur beauté. Plusieurs de ces espèces sont vivaces, même sous-frutescentes; mais néanmoins on ne les cultive guère que comme plantes annuelles, pour éviter la nécessité de les enfermer sous châssis ou en serre pendant l'hiver. — La plus remarquable d'entre celles-ci est le LUPIN CHANGEANT, *lupinus mutabilis*, Sweet, de la Nouvelle-Grenade, à belles fleurs jaunes et bleues, agréablement odorantes. Certains botanistes lui rattachent comme variété le LUPIN DE CRUCKSHANKS, *lupinus cruckshanksii*, Hook., dont les fleurs sont encore plus belles et d'un bleu plus prononcé. — Plusieurs autres Lupins, cultivés comme plantes d'agrément, sont réellement annuels, tels que : le LUPIN VARIÉ, *lupinus varius*, Linné, à fleurs mélangées de bleu et de blanc; le LUPIN HÉRISSÉ, *lupinus hirrsutus*, Linné, à fleurs bleues; le LUPIN JAUNE, *lupinus luteus*, Linné, à fleurs jaunes, comme l'indique son nom, etc. P. D.

LUPULINE (*chim.*). Ce nom a été donné à la matière active du houblon. Elle est d'un jaune doré, en petits grains et de nature résineuse. On la rencontre dans les cônes écailleux, ou plutôt sous les aisselles des écailles membraneuses des fleurs femelles. Son action sur l'économie est dix fois plus grande que celle de la fleur entière du houblon comme on l'emploie ordinairement.

LUPULINE (*bot.*). (*voy.* LUZERNE).

LUPUS ou **DARTRE RONGEANTE** (*méd.*). Le lupus est une maladie chronique de la peau, qui se manifeste quelquefois, au début, par des taches d'un rouge violacé, mais le plus ordinairement par des tubercules livides, indolents et plus ou moins volumineux. Il a pour caractère principal une tendance à détruire les parties environnantes ou le tissu sous-jacent, soit en labourant la peau sous forme d'ulcères ichoreux, de mauvaise nature, se recouvrant sans cesse de croûtes brunâtres très adhérentes, qui laissent voir à leur chute des destructions nouvelles, soit en altérant profondément le derme, et en produisant des cicatrices indélébiles, sans qu'il y ait eu préalablement la moindre plaie, la moindre ulcération. — Le siége le plus ordinaire du lupus est la face, et plus particulièrement le nez, sans que l'on puisse expliquer cette fâcheuse prédilection; au tronc, on l'observe surtout à la poitrine et sur les épaules; aux membres, sur la peau voisine des articulations, de la face externe de l'avant-bras, du dos de la main et du pied; les parties antérieures ou postérieures du cou en sont encore assez fréquemment atteintes. — C'est ordinairement par un point d'un rouge obscur, elevé, dur et en général peu étendu qu'il se développe. Ces petites tuméfactions de la peau ont été désignées sous le nom de tubercules. Ceux-ci paraissent d'abord n'affecter que les couches les plus superficielles du derme, et se recouvrent quelquefois à leur sommet de petites squames blanches et sèches; souvent plusieurs se réunissent, leur surface est indolente, mollasse au toucher, et finit par s'ulcérer au bout d'un espace de temps très variable. D'autres fois le lupus débute par une inflammation de la muqueuse des fosses nasales, accompagnée de rougeurs et de gonflement; il se forme une croute mince que l'on arrache, et bientôt remplacée par une autre plus épaisse, sous laquelle s'effectue la destruction. D'autres fois il se manifeste d'abord une rougeur violacée, accompagnée d'une légère tuméfaction; la surface s'anime peu à peu, il s'établit une ulcération légère qui se recouvre d'une croûte épaisse sous laquelle la destruction marche surtout en profondeur. Enfin, la peau peut s'amincir par degrés insensibles et offrir l'apparence d'une cicatrice, sans avoir été précédée de tubercules ni d'ulcérations, et sans avoir présenté d'autre lésion qu'une teinte livide, surmontée de temps à autre d'une desquamation légère, souvent même inappréciable.

Le lupus affecte surtout les enfants et les adultes; il frappe indistinctement les deux sexes. On l'observe beaucoup plus fréquemment sur les habitants des campagnes que sur ceux des villes. Il coïncide le plus souvent avec une constitution scrofuleuse. C'est toujours une affection grave, non pour le danger qu'elle peut faire courir, mais par la persistance qui la rend pendant longtemps rebelle à tous les moyens de traitement, et qui entraîne toujours une destruction plus ou moins grande des parties, à laquelle succèdent des cicatrices nombreuses et difformes. De plus, tant que ces cicatrices restent molles et bleuâtres, tant qu'elles sont circonscrites par des tubercules, le retour de la maladie est à craindre.

Le traitement général du lupus se borne à quelques boissons amères, à l'usage des bains et à des soins hygiéniques. Sur les sujets scrofuleux, on retire quelque avantage d'une solution de chlorhydrate de chaux; les préparations martiales sont encore avantageuses, le sulfure de fer plus particulièrement. Nous indiquerons, dans le but de hâter la résolution des tubercules, l'huile animale de Dippel administrée à la dose de 5 à 6 gouttes d'abord, et que l'on pourra porter progressivement jusqu'à 20 ou 25; la décoction dite tisane de seltz, les pilules asiatiques, la solution de Péarson, celle de Fowller. Mais le véritable traitement est dans les moyens topiques, et consiste, pour les tubercules non encore ulcérés, dans les applications résolutives, parmi lesquelles nous citerons en première ligne : le *proto-iodure de mercure* incorporé dans l'axonge à la dose de 1 1/2 à 4 grammes pour 32 grammes; le *deuto-iodure* du même métal, à celle de 15 à 80 centigrammes pour la même quantité de véhicule; et l'*iodure de soufre*, à celle de 60 à 80 centigr. Les *caustiques* devront remplacer ces moyens en cas d'insuffisance, et, pour les cas *plus avancés*, nous citerons principalement l'*huile animale de Dippel*, qui toutefois agit peut-être moins comme un véritable caustique que comme moyen résolutif; la *poudre de Dupuytren*, mélange de protochlorure de mercure et d'acide arsénieux, dans la proportion de un ou deux centièmes du dernier de ces corps : elle convient surtout dans les lupus peu étendus, chez les enfants, les femmes, et les sujets irritables; la *poudre arsénicale du frère Côme*, moyen plus énergique, qui convient surtout dans les cas anciens et rebelles, mais qu'il ne faut pas balancer à mettre en usage de prime abord dans la variété de la maladie que nous avons signalée comme marchant de dehors en dedans. Le *nitrate acide de mercure* est un caustique fort énergique, mais ses effets consécutifs cèdent avec facilité : il convient également pour cautériser les tubercules et les ulcérations; enfin le *caustique de Vienne*, mélangé de potasse à la chaux et de chaux vive, en propor-

tions égales. M. Biett a préconisé comme un caustique sans inconvénient la pâte de *chlorure de zinc*, faite dans une proportion qui varie entre 1/2 à 1/4 de cette substance mélangée avec un 1/2 à 3/4 de farine. L. DE LA C.

LURE, en allemand *Lüders*. Ville de France, chef-lieu d'un arrondissement du département de la Haute-Saône, près de la rive droite de l'Ognon, à 22 kilomètres N.-E. de Vesoul. Elle ne consiste guère qu'en une seule et large rue. On y fabrique des chapeaux de paille, des tissus de coton, du kirsch ; ses environs ont d'importantes usines à fer et à acier. Elle a été autrefois plus importante qu'aujourd'hui ; il y avait une abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, fondée au VII^e^ siècle, et dont l'abbé avait, dans l'empire d'Allemagne, le titre de prince de l'empire. L'arrondissement de Lure 142,000 habitants, et la ville 3,200. E. C.

LUSACE. Ancien margraviat d'Allemagne, borné par la Bohême, la Saxe, le Brandebourg et la Silésie, et comptant, sur une superficie de 200 milles carrés, une population de 600,000 âmes. Conquise sur les Slaves par l'empereur Henri I^er^, en 922, la Lusace appartint successivement aux margraves de Meissen, à la Bohême et à la Saxe, qui, depuis 1815, n'en possède plus que 55 milles carrés avec 170,000 âmes. Le reste est échu en partage à la Prusse, qui l'a réuni en partie au Brandebourg et en partie à la Silésie. — La Lusace était divisée en *Haute* et en *Basse-Lusace*. La première, qui est très montagneuse, compte une population aussi active que nombreuse, qui s'adonne principalement à la fabrication des toiles, des étoffes de laine et du linge de table. Les habitants de la Basse-Lusace se livrent à l'agriculture, à l'élève du bétail et à l'exploitation des bois. C'est parmi eux que l'on trouve les descendants de la population slave primitive, qui ne s'élèvent qu'à environ 500,000 âmes. La Lusace fait avec les pays voisins un commerce d'exportation considérable, tant des produits de son sol que de ceux de son industrie : celle des toiles montait seule naguères à sept millions de florins par an. Les deux rivières principales sont la Sprée et la Neisse, qui traversent la Lusace dans toute son étendue. Les habitants professent la plupart le luthérianisme. Les Hernuttes ou frères Moraves, dont l'Institut a pris naissance en Lusace, y possèdent plusieurs établissements importants. Bautzen était la capitale du margraviat ; il est encore celle de la partie saxonne de la Lusace.

LUSCINIA (*ois.*). Nom latin du genre Rossignol (*voy.* ce mot). M. G. R. Gray a désigné sous le nom de Luscinidées, *Luscinideæ*, une famille de Passereaux dentirostres qui, à l'exception de quelques groupes, correspond à la famille des Becs-Fins de G. Cuvier E. Desm.

LUSIGNAN ou **LUZIGNAN**, originairement *Lezignen*, est le nom d'une grande maison de Poitou, dont le premier chef connu fut *Flughe-le-Veneur*, qui vivait au milieu du X^e^ siècle. Son fils, *Flughe-le-Bien-Aimé*, paraît avoir bâti le château de *Lezignen*, qu'une tradition populaire attribua depuis à la fée Mélusine. Les descendants de ce seigneur continuèrent à tenir un assez haut rang parmi les vassaux des rois de France, et la branche aînée finit par porter les titres de comte de la Marche et d'Angoulême. Elle s'éteignit en 1303.

Gui de Luzignan, quatrième fils de Flughe VIII, fut le chef de la deuxième branche qui posséda le royaume de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie. Etant passé en Palestine, où il acquit les comtés de Japse et d'Ascalon, il y obtint un rang encore plus élevé par son mariage avec Sybille, sœur de Baudouin IV, roi de Jérusalem. Cette princesse avait eu pour premier époux le marquis de Montferrat, dont il lui restait un fils en bas âge, héritier présomptif de la couronne. A son avénement, sous le titre de Baudouin V (1186), Sybille et son mari disputèrent le pouvoir à Raymond, comte de Tripoli, que le testament du dernier roi désignait comme régent. La lutte s'envenima quand Baudouin V mourut, chaque parti accusant l'autre d'avoir empoisonné ce prince. Cependant Gui, seigneur aussi orgueilleux que capitaine incapable, se voyait presque abandonné, lorsque Sybille s'avisa de se séparer de lui publiquement, promettant de donner sa main et le sceptre au plus digne. Quand elle eut ainsi fait prévaloir ses droits, elle choisit pour roi son époux, qu'elle n'hésita pas à reprendre. Raimond, menacé par celui-ci, appela à son aide le redoutable Saladin, dont les progrès furent si rapides que les deux princes chrétiens se réunirent bientôt contre lui ; mais il était trop tard, et leur armée fut défaite dans la plaine de Baltons, après un combat opiniâtre qui ne se termina que le second jour (1187). Gui, fait prisonnier dans cette bataille, fut assez généreusement traité par le vainqueur, et obtint même la liberté quand Jérusalem et les autres principales forteresses eurent fait leur soumission. Après la mort de Sybille, qui ne laissait point d'enfant, il conserva le titre nominal de roi de Jérusalem, et finit par le céder à Richard Cœur-de-Lion en échange de l'île de Chypre. Il posséda cette dernière souveraineté jusqu'à sa mort (1194), et sa maison s'y maintint ensuite pendant près de 300 ans.

Gui de Lusignan, roi d'Arménie, donna mo-

mentanément une nouvelle célébrité au nom déjà déchu de cette vieille race. Son père, comte de Tyr et de Sidon, avait épousé Isabelle, fille de Léon III, roi de la Petite-Arménie. Le jeune Gui fut élevé dans le pays de sa mère qui était restée veuve (1310), et passa ensuite à Constantinople, où l'empereur Andronic III, dont il était le cousin, lui confia le commandement de ses meilleures troupes. Il se montra digne de ce choix par sa valeur, et se rendit célèbre par une suite d'exploits glorieux. Il dut enfin à sa renommée son élection au trône d'Arménie, que tous les partis lui offrirent (1343), mais ce fut l'origine de ses revers. Les princes mahométans l'attaquèrent de tous côtés, et d'autre part les chefs arméniens, pour se soustraire à la domination des Latins, se soulevèrent contre lui et le massacrèrent au bout de deux ans de règne (1343). MOCKE.

On verra à l'article CHYPRE le nom des successeurs de Guy de Lusignan. Nous nous bornerons à parler ici des plus célèbres. — HENRI Ier, qui régna de 1218 à 1253, était encore mineur lorsqu'il parvint au trône. De grands troubles signalèrent sa jeunesse ; mais il fit tout rentrer dans l'ordre dès qu'il put saisir les rênes de l'état. Il accompagna saint Louis dans son expédition d'Égypte, fut fait prisonnier avec lui en 1250, obtint sa liberté et mourut à Nicosie, en 1253, laissant la réputation d'un prince aussi sage que vaillant. — HUGUES III, dit *le Grand*, parvint au trône en 1267. En 1269 il se fit couronner roi de Jérusalem dans la ville de Tyr, et mourut en 1284, après plusieurs expéditions malheureuses. — PIERRE Ier, qui succéda à Hugues IV en 1361, se rendit à Rome en 1363, obtint des secours contre les infidèles, prit Alexandrie qu'il ne chercha pas à garder, et en 1366 s'empara de Tripoli avec l'aide des Rhodiens et des Gênois; mais abandonné de ses alliés, il fut forcé de faire la paix avec les Egyptiens. Il se montra cruel et débauché dans les dernières années de son règne, et mourut assassiné en 1369. — JEAN II, successeur de Jacques Ier (1398), ravagea les côtes de l'Egypte et y fit un immense butin. Le sultan Boursbaï-Aseraf-Seiffeddin à son tour opéra, en 1424, une descente dans l'île de Chypre, pilla Famagouste, revint deux ans après, fit Jean prisonnier et lui imposa un tribut annuel. Ce prince en mourut de chagrin en 1432. — JEAN III lui succéda jusqu'en 1458. — CHARLOTTE sa fille monta alors sur le trône; mais Jacques, frère naturel de cette princesse, obtint du sultan d'Egypte la couronne de Chypre avec une flotte pour la conquérir, et força la reine à s'enfuir (1460). Voulant ensuite assurer son indépendance, il fit massacrer en un même jour tous les musulmans qui lui avaient prêté leur appui, et fut lui-même égorgé par ses sujets en 1473. — JACQUES III, son fils, lui succéda sous la tutelle de Catherine Cornaro sa mère. Mais il mourut en bas-âge (1475), et Catherine aidée par les Vénitiens fit prévaloir ses droits contre la reine Charlotte. Mais s'étant rendue à Venise en 1489, elle fut obligée de faire donation de ses états à la république. Ainsi finit la dynastie royale des Lusignan.

LUSITANIE. Province de l'ancienne Espagne. Avant la conquête romaine, les frontières de la Lusitanie n'étaient pas nettement déterminées, et l'on comptait parmi les Lusitaniens quelques peuples leurs voisins, et qui leur ressemblaient par la langue, les mœurs et les usages, tels que les *Callaici*, établis au nord du fleuve Durius, et quelques autres encore. Après que les Romains eurent subjugué toute la contrée, Auguste y établit de nouvelles divisions territoriales. La partie qu'habitaient les Callaici, au delà du Durius, fut attribuée à la province nommée *Tarraconensis* (Tarraconnaise), et la Lusitanie se trouva comprise dans les limites suivantes : au nord, le fleuve Durius; à l'est, une ligne imaginaire, qui commençait à l'ouest de la ville actuelle de Toro, se prolongeait vers le sud et passait à quelques milles à l'ouest de la ville actuelle de Ciudad-Real, dans la Manche. Au dessous de ce point, la Lusitanie formait un angle où elle confinait avec la Tarraconnaise et la Bétique. La ligne de la frontière se dirigeait ensuite vers l'ouest, puis, en suivant le cours de l'Anas, vers le sud, où l'Océan lui servait de limites. On voit que si la Lusitanie s'étendait moins vers le nord que le Portugal actuel, elle se prolongeait infiniment plus loin vers l'est, et comprenait une partie du royaume de Léon, de l'Estremadure espagnole et de la Nouvelle-Castille. — La Lusitanie était habitée par différents peuples; les *Lusitaniens* occupaient le pays situé entre le Tage et le Durius ; vers l'est se trouvaient les *Turduli* et les *Veltones;* les *Celtici* possédaient le pays qui répond à l'Alemtejo actuel et à une partie de l'Estremadure portugaise. Enfin les *Turdetani* occupaient tout le reste de la contrée vers le sud jusqu'au fleuve Anas et à l'Océan. — Les promontoires principaux de la Lusitanie étaient le Cuneus (cap Sainte-Marie), promontorium Sacrum (cap Saint-Vincent), promontorium Barbarum (cap Espichel), promontorium Magnum (Cabo da Roca). — Les fleuves les plus importants étaient l'Anas ou Ana (Guadiana), Tagus (le Tage), Mundas ou Muliadas (le Mondejo), Vacus (le Vouga), Durius (le Douro). — Les noms des montagnes ne sont pas indiqués par les anciens auteurs. — La Lusitanie

était partagée en trois juridictions (*conventus juridici*) qui avaient pour chefs-lieux Pax Julia (Beja), Emeritas Augusta (Merida), et Scalabis (Santarem). Les villes principales, après celles que nous venons de nommer, étaient : Olisipo (Lisbonne), Conimbriga (Coïmbre), Salmantica (Salamanque). — On ignore l'étymologie du nom de *Lusitanie*; quelques auteurs la font venir de Lusus, fils ou compagnon de Bacchus. Bochart suppose que cette dénomination a été donnée au pays par les Phéniciens, qui l'appelèrent *Louz* à cause de la grande quantité d'excellentes amandes qu'il produisait. Pour l'histoire de la Lusitanie voir PORTUGAL. L. DUBEUX.

LUSSAN (MARGUERITE DE), née à Paris en 1682, sans qu'on sût au juste quels étaient ses parents. On croit toutefois que le prince Thomas de Savoie, qui la produisit et la patrona dans le monde, était son père. Elle excella dans ce genre détestable des romans par allusion qui sous le titre de *mémoires secrets* des règnes passés, racontaient les scandales du règne présent. Dans ce genre, elle publia les *Mémoires secrets et intrigues de la cour de France sous Charles VII* (1741, in-12); *Anecdotes du règne de Philippe-Auguste; Anecdotes de la cour de François Ier*, etc., et nombre d'autres de même force. Son existence fut des plus dissipées, et l'on assure que sa mort, en 1758, fut la suite d'un repas trop copieux. E.F.

LUSTRAL. Epithète donnée par les Romains à un jour, à une eau (*voy.* EAU LUSTRALE) et à des fêtes. — Le *jour lustral* était celui où les enfants nouveau-nés recevaient leurs noms, et pendant lequel se faisait la cérémonie de leur *lustration*. D'après plusieurs écrivains, on doit croire que le jour lustral était, pour les mâles, le neuvième après leur naissance, et le huitième pour les filles; cependant, d'autres historiens prétendent que c'était le cinquième pour les deux sexes; d'autres auteurs enfin veulent que ce soit le dernier jour de la semaine où l'enfant était né. Ce jour-là, les matrones faisaient, après s'être purifié les mains, trois fois le tour du foyer en portant l'enfant dans leurs bras; on consacrait par cette cérémonie son entrée dans la famille, et on le mettait ainsi sous la protection des dieux de la maison à laquelle le foyer servait d'autel. On jetait ensuite quelques gouttes d'eau sur l'enfant. La cérémonie se terminait par un festin. Si l'enfant était un mâle, on ornait la porte du logis d'une guirlande d'olivier; si c'était une fille, la porte était décorée d'écheveaux de laine, symbole de l'ouvrage dont son sexe doit s'occuper. — Les *fêtes lustrales* se célébraient à Rome de cinq en cinq ans, d'où est venu l'usage de compter par *lustres*

LUSTRATION. Cérémonie expiatoire par laquelle les Grecs et les Romains purifiaient une ville, un champ, une armée, un peuple entier, et en général toutes les personnes qu'ils supposaient souillées de quelque crime ou de quelqu'impureté. Les lustrations étaient publiques ou particulières; les unes se faisaient par le ministère des principaux magistrats, par celui des généraux, ou par celui des prêtres; les autres, par celui des particuliers qui en avaient besoin. Les lustrations publiques avaient lieu de trois manières : par les victimes, par l'eau et par le feu. Pour purifier une armée par un sacrifice, on partageait la victime en deux, et après avoir placé ces deux parties de côté et d'autre d'un chemin qui conduisait à l'autel, on faisait défiler les soldats entre elles en prononçant quelques prières. Le roi Servius purifia le peuple romain après le premier dénombrement qu'il en fit, en conduisant à l'entour de l'assemblée une truie, une brebis et un taureau, avant de les immoler; ce sacrifice s'appelait *Suove aurilia*. On faisait la lustration d'un champ ou d'une campagne entière par une espèce de procession; la cérémonie consistait à chanter en chœur les louanges de Cérès et de Bacchus, en faisant tourner trois fois les victimes autour des vignes et des champs ensemencés. Les lustrations avec l'eau se pratiquaient dans les funérailles; le prêtre prenant sur l'autel un tison allumé le plongeait dans un vase plein d'eau, puis, avec un rameau d'olivier ou de romarin, il répandait cette eau sur les assistants. Les lustrations par le feu consistaient à faire tourner trois fois le peuple autour d'un bûcher ou autour des autels chargés de charbons allumés. — Les lustrations particulières étaient de trois sortes : la première par l'air, la deuxième par l'eau, la troisième par le feu et le soufre. Les lustrations par l'air se faisaient en l'agitant autour des personnes; les lustrations par l'eau consistaient ou à répandre sur soi l'eau lustrale, à s'y plonger; enfin, les lustrations par le feu et le soufre, qui étaient fort en usage parmi le peuple, se faisaient en brûlant autour de la personne, du soufre mêlé de bitume, auquel on mettait le feu avec un petit bâton de sapin, appelé *tæda*. Virgile fait allusion à ces trois sortes de lustrations quand il dit :

Aliæ panduntur inanes,
Suspensæ ad ventos, aliis sub gurgite vasto;
Infectum eluitur scelus aut exaretur igni (ÆNEID lib.6)

LUSTRE (*chron.*). Ce mot désignait chez les Romains une révolution de cinq années. Selon Varron, il vient de *luere*, payer, parce qu'au commencement de chaque cinquième année on payait le tribut imposé par les censeurs. Ce mot

signifie aussi *dénombrement;* les Latins ont dit *lustrare*, pour dire faire la revue des troupes ou du peuple. A la fin de chaque lustre, après le cens et le dénombrement du peuple, on prescrivait un jour où celui-ci devait se trouver en armes au Champ-de-Mars, chacun dans sa classe et dans sa centurie; là, un des censeurs faisait des vœux pour le salut de la république, et après avoir conduit une truie, une brebis et un taureau autour de l'assemblée, il en faisait un sacrifice expiatoire, offert aux dieux pour purifier le peuple. — Le lustre, d'après une discussion savante des textes, par Daunou, semble avoir désigné d'abord une réunion de quatre années, comme les olympiades. Ce ne fut que plus tard que lustre signifia cinq ans. Cette valeur est celle adoptée aujourd'hui par les modernes.

LUSTRE, LUSTRIER (*techn.*). Support à plusieurs branches, principalement destiné à être suspendu, et disposé pour recevoir plusieurs lumières. On appelait autrefois *lustriers* ceux qui construisaient les lustres; ils n'ont jamais formé de corporation, et aujourd'hui les bronziers, les lampistes et les appareilleurs de gaz ou fabricants d'appareils à gaz, se chargent également de leur confection. La forme à donner aux lustres dépend du goût de l'artiste : les plus grands doivent avoir leur carcasse en fer forgé pour supporter la charge quelquefois très considérable de l'appareil. Leur décoration consiste en bronzes simples, ouvragés ou dorés, mais surtout en cristaux taillés qui, élégamment suspendus parmi les lumières, soit en longues guirlandes, soit en pendeloques, ou bien en rosettes étoilées et en boules, projettent de toutes parts un reflet varié de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, une lumière dont ils ont multiplié l'éclat. Autrefois les décorations des lustres étaient fort pesantes à cause de la masse de bronze qu'on y employait; le développement donné à l'industrie de l'estampage du cuivre permet aujourd'hui de disposer un système d'ornementation à la fois vaste et léger. La dernière exposition de l'industrie offrait un heureux spécimen de l'emploi du cuivre estampé pour les lustres.

LUSTRE, LUSTREUR (*techn.*). Le *lustre* est un brillant donné aux objets par un dernier apprêt. Pour les tissus, la manière la plus simple consiste à étendre parfaitement l'étoffe dans un châssis, et, après y avoir promené une éponge imbibée d'une eau pure ou chargée de diverses gommes, à promener dessous un corps plus ou moins chauffé, suivant la nature et la couleur de l'objet. Les soies, préalablement décrassées au savon blanc, sont passées à l'alun; le taffetas noir dans la bière double, bouillie avec du jus d'orange ou de citron, et celui de couleur dans une dissolution de colle de poisson.

Le *lustreur* de profession emploie des machines dont l'action est plus efficace et plus régulière : la plus ancienne se compose de trois cylindres entre lesquels on fait circuler l'étoffe, et dont un et quelquefois deux sont en fer creux, et qui peuvent être chauffés par l'introduction des barreaux de fer. Depuis une vingtaine d'années le perfectionnement de cet appareil, opéré par M. Beauvisage, qui avait pris un brevet, est tombé dans le domaine public. Ce perfectionnement consiste à avoir disposé trois cylindres en cuivre avec l'addition de plusieurs rouleaux qui conduisent et maintiennent le plus longtemps possible l'étoffe sur les surfaces échauffées, et surtout à avoir fait les cylindres creux, et à les avoir mis en communication avec un générateur de vapeur, et à avoir criblé l'un d'eux d'une multitude de petits trous réguliers. L'étoffe étant enroulée sur une ensouple ou cylindre en bois, parallèle à ceux en métal, est passée sous le premier rouleau, puis sur le cylindre criblé, qui est préalablement revêtu d'une grosse étoffe de laine; puis elle descend sous un second et un troisième rouleau, qui la mènent autour d'un cylindre qu'elle enveloppe presque entièrement; enfin, elle passe par dessus le dernier cylindre et sous un dernier rouleau qui la conduit sur une autre ensouple. Cette dernière ensouple, qui est tournée avec une manivelle, attire l'étoffe et la fait circuler sur les cylindres. Dans cette course, l'étoffe reçoit la vapeur déjà refroidie et parfaitement divisée par l'étoffe de laine qui recouvre le cylindre percé, puis elle se sèche sur les deux autres cylindres.

Les chapeliers lustrent le feutre avec de l'eau pure ou légèrement teinte en noir. — Les corroyeurs lustrent le maroquin noir avec le jus d'épine-vinette, d'orange ou de citron, appliqué avant de donner le grain, et ensuite avec une liqueur composée de bière et de vinaigre dans lesquels on a fait cuire de l'ail, de la colle de Flandre et de la gomme arabique. Pour les cuirs blancs, on emploie le blanc d'œuf battu dans l'eau. — Le drap se lustre en le passant à la calandre ou en le pressant entre des cartons fortement échauffés. — Pour les fourrures on emploie la noix de galle, la moelle de bœuf, le sulfate de fer, l'alun, etc., séparément ou mélangés.

LUT, du mot *lutum*, boue. Le lut est une pâte que l'on applique aux joints des différentes pièces d'un appareil pour éviter les fuites, et dont on garnit quelquefois en entier les corps fragiles que l'on doit soumettre à l'action de la chaleur, pour les garantir d'une action trop

vive et en éviter la rupture. Le plus simple des luts est celui qui se fait avec de l'argile. On peut employer cette terre à différents états de pureté et de préparation : simplement délayée à l'état de pâte ferme, elle est très bonne pour garantir de l'action des vapeurs acides. Il est convenable de la recouvrir d'une couche bien mélangée avec du crottin de cheval, quand il ne s'agit que d'atténuer l'action du feu. L'argile mélangé d'environ moitié de son volume de crottin et de sable, s'il est nécessaire, est d'un excellent usage. Il est à propos de faire sécher l'enduit à l'ombre et de le battre à petits coups de temps en temps pour l'empêcher de se fendiller. L'argile calcinée légèrement pour lui enlever toute l'eau additionnelle, puis broyée, tamisée et soigneusement incorporée à de l'huile de lin siccative, fait un lut excellent. La même huile, avec de la céruse et du minium broyés, forme un lut gras d'autant plus ferme qu'il y entre plus de minium. Ces luts à l'huile peuvent se conserver dans une vessie ficelée ou dans un vase bien fermé.—Le lut de graine de lin, composé de colle de farine de blé mêlée avec de la farine de graine de lin, en pâte ductile, est très bon pour fermer les jonctions des appareils ; il résiste moins aux vapeurs corrosives que le précédent, et il a besoin, comme lui, d'être soutenu par des bandelettes de papier, de toile ou de vessie, assujetties par des ficelles. — Le blanc d'œuf ou le sang, triturés avec de la chaux fusée de manière à obtenir une bouillie claire, est très convenable pour enduire les bandelettes qui enveloppent les jointures. — Les luts plus composés et d'une consistance plus solide prennent le nom de *mastic*, mot auquel nous renvoyons.

LUTATIUS CATULUS (*voy.* CATULUS).

LUTÈCE (*voy.* PARIS).

LUTH (*mus.*), instrument de musique à cordes pincées. Il est originaire de l'Orient où il s'emploie encore sous le nom d'*eoud*. Il était usité en Europe au XVI^e^, au XVII^e^ et dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, mais sa difficulté et son peu de sonorité l'ont fait abandonner. Son corps était arrondi comme celui de la mandoline, qui en était le diminutif, et la partie supérieure de son large manche était renversée. Les plus complets étaient montés de vingt-quatre cordes. Huit étaient en dehors du manche et se pinçaient à vide, de la main gauche pour faire les basses ; les seize autres s'accordaient par couples à l'unisson, et fournissaient huit sons à vide. Le manche portait dix touches sur lesquelles on pressait les cordes de la màin gauche. L'accord des basses variait avec le ton dans lequel on voulait jouer, et c'était toujours une longue étude que de mettre l'instrument d'accord, à cause de la position des chevilles et du nombre des cordes. — Pour bien jouer du luth, il fallait beaucoup d'aplomb de la main gauche, et un grand moelleux dans le pincer de la main droite. L'instrument forcé n'était plus reconnaissable. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle le luth était l'instrument principal de toute musique de chambre, et l'on composait des concertos avec des dessus et des basses de luth. Ceux de Boulogne étaient les plus estimés pour la sonorité du bois. — Le luth a encore figuré dans la poésie longtemps après avoir cessé d'être en usage dans la musique. — Les facteurs d'instruments à cordes, et même d'instruments à vent, ont aussi conservé le nom de *luthiers*.

LUTH (*rept.*). Espèce du genre CHÉLONÉE (*voy.* ce mot).

LUTHIER (*tech.*). Ce nom, donné originairement à celui qui confectionnait les luths, a été conservé à ceux qui fabriquent les instruments portatifs à cordes, Les fabricants d'orgues, de pianos et d'instruments à vent sont désignés plus particulièrement sous le nom de facteurs. La lutherie est une profession qui ne manque pas d'importance au point de vue commercial et industriel : son siége principal en France est dans le département des Vosges, à Mirecourt, où six à huit cents ouvriers s'en occupent et fabriquent plus de trois cents instruments à archet par semaine. Le luthier n'a pas recours à des procédés réglés par une science, car jusqu'à présent on ignore comment il est possible d'appliquer à la fabrication des instruments les observations faites sur la sonorité des corps ; la tradition d'atelier, et l'imitation des instruments qui sont reconnus les meilleurs, sont les seuls guides de l'ouvrier. — Il est inutile de dire que l'atelier du luthier est garni de tous les instruments de menuiserie et d'ébénisterie nécessaires pour toute espèce de travail sur le bois, et nous ne signalerons que ceux qui lui sont particuliers.

Pour donner une idée des procédés de la lutherie, nous nous bornerons à décrire ceux de la construction du violon. — Lorsque le bois choisi pour faire la table de dessous est disposé, on l'applique sur le patron en bois que l'on préfère, et on en chantourne le pourtour, puis on le fixe à l'aide de deux vis, sur une table mobile ayant la forme de l'instrument : cette table s'appelle *creusoir* et s'arrête sur l'établi. On évite d'enlever la partie sur laquelle s'appuiera le talon du manche. On travaille de même la table supérieure ; l'une et l'autre peuvent être réduites à un ou deux millimètres d'épaisseur, plus ou moins suivant la taille de l'instrument, et la sonorité du bois. L'opération se fait avec des

rabots en cuivre, d'une forme ovale, et dont le plan inférieur est courbe ; elle s'achève avec des racloirs. On juge l'épaisseur laissée au bois, à l'aide d'un compas d'épaisseur, dont les branches sont prolongées de part et d'autre au delà du nœud, d'une manière parfaitement égale, de façon que l'écartement des branches libres soit égale à celui des branches appliquées au bois. Les éclisses se composent de quatre pièces : deux pour chacune des échancrures en C, et chacune des autres pour les pourtours inférieur et supérieur. On courbe ces pièces à la chaleur humide.

Lorsque tout est préparé, il s'agit de monter la caisse. Pour cela on a un *moule* qui représente la forme intérieure du pourtour de l'instrument, avec cette condition, que les deux angles très aigus que présentera celui-ci aux deux extrémités de chaque échancrure, y sont abattus, et que dans le milieu des courbures du haut et du bas, il y a deux entailles. Les angles aigus sont supprimés, et les entailles sont occupées par des tasseaux qui, se trouvant collés avec les éclisses et les tables, feront corps avec elles et les consolideront. Le moule ne sert que pour coller les éclisses. Lorsqu'elles sont bien séchées, on les dégage, puis on les colle successivement à la table inférieure, puis à la supérieure que l'on assujettit avec des *happes*, sorte de C en fer, portant une vis de pression à l'une de ses extrémités, ou bien avec des vis en bois. La table d'harmonie, avant d'être collée, doit être renforcée intérieurement, dans sa longueur et vers son côté gauche (l'instrument étant vu de face et la base tournée vers la terre), d'une barre longue et étroite : les *ouïes* doivent aussi être percées. Ces ouvertures sont faites d'abord avec un emporte-pièce circulaire qui ouvre la tête et la queue de chaque *f*, puis avec une scie qui en découpe la longueur, et terminées avec des couteaux. Les filets que l'on trace autour des tables et quelquefois autour des ouïes se font avec des trusquins d'une forme particulière et qu'il est facile de se représenter ; on remplit ces filets de couleur noire.

Le manche, demi-cylindrique dans sa partie moyenne, se termine à sa partie inférieure par un renflement en forme de talon, destiné à être collé sur le renfort de la table inférieure, sa partie plate étant au niveau de la table supérieure dont il est comme la continuation. A l'extrémité libre, le manche prend une forme presque carrée, qui est creusée en forme de canal et se termine en une volute tournée en dessus, plus rarement en dessous, et quelquefois en une tête sculptée. A son origine est collée une lame transversale en ivoire que l'on appelle *sillet*, destinée à supporter les cordes élevées au-dessus de la *touche*. Celle-ci se colle sur le manche. La construction et le placement de ces parties n'offre rien de particulier. — Les autres pièces qui complètent l'instrument, sont toutes mobiles et n'y sont pas fixées à demeure. Ce sont d'abord les chevilles, percées d'un trou dans lequel on introduit l'extrémité de la corde qui, croisée sur elle-même, s'enveloppe jusqu'au degré de tension suffisant. La tête de la cheville est une ellipsoïde dont le petit axe est la continuation de celui du cylindre, et auquel on a enlevé deux segments à bases parallèles. La cheville tient à frottement dans les trous du sommier ; ce frottement est suffisant pour maintenir la tension des cordes. La *queue* dont nous avons déjà parlé retient l'autre extrémité de chaque corde, maintenue par un nœud terminal dans une petite fente pratiquée dans le sens du diamètre, et qui se prolonge au delà de la circonférence de chacun des quatre trous. Le *chevalet* est une pièce de bois de hêtre, assez mince, entaillée dans sa partie inférieure pour figurer deux pieds et quelquefois évidée dans sa largeur. Les pieds seront appuyés sur la table, la partie supérieure amincie en lame de couteau et légèrement arrondie, supportera les cordes qui par leur pression même, maintiendront ce petit appareil qui, avec le sillet, les tient élevées au-dessus de la touche. Cette élévation doit être médiocre, pour que les doigts de l'instrumentiste puissent facilement appuyer et serrer la corde sur la touche. Sous le pied droit du chevalet qui se pose environ à la hauteur de l'angle saillant inférieur des échancrures, on place à peu près verticalement et entre les deux tables, un petit cylindre de bois, gros comme le tuyau d'une plume à écrire qui s'appelle *ame* du violon. Cette pauvre petite cheville sans aucune valeur intrinsèque, est effectivement la cause la plus influente de la sonorité de l'instrument. Si les cordes ne tenaient qu'à la queue et au sillet, le violon serait presque muet, mais le chevalet, communique leurs vibrations à la table d'harmonie et celle-ci les transmet à la table inférieure : l'air intérieur résonne et en communiquant par les *ouïes* avec celui de l'extérieur, il nous met en rapport avec l'ame du musicien. L'ame du violon, mal posée, l'instrument n'est plus reconnaissable. Ici comme dans beaucoup d'autres occasions, un élément insignifiant par lui-même, une circonstance qui semble indifférente, sont la vie même.

La dernière pièce qui complète le violon, est l'archet : c'est une baguette de bois dur et élastique terminée par une tête saillante en équerre. L'autre bout est foré et percé dans le sens de la longueur, d'une lumière allongée. Par cette lu-

mière entre un écrou fixé à angle droit sur le côté d'une pièce appelée *hausse* et faite en forme d'U dont la partie inférieure serait fort large. Le côté où est cet écrou, est creusé en une gouttière de forme analogue à celle de la tige de l'archet. Une vis dont la tête est de même diamètre que l'archet, entre par la forure, s'engage dans l'écrou, et suivant qu'on la tourne dans un sens ou dans l'autre, fait monter ou descendre la hausse. Dans la tête de l'archet comme au pied de la hausse, existent deux creusures ou mortaises à chacune desquelles est adapté une sorte d'opercule en bois qui ne remplit pas toute la profondeur de la cavité. C'est dans chacune de ces mortaises que l'on introduit une des extrémités préalablement nouée, de la mèche de crin qui est la partie principale de l'archet; puis on l'arrête avec l'opercule que la tension du crin n'a pas pour effet d'arracher. — Lorsque le violon est terminé, on le vernit soit à l'huile, soit à l'esprit de vin.

On a fait plusieurs essais pour soumettre la fabrication du violon et par suite celle de tous les instruments de la même famille, aux formules tirées des observations et des principes sur lesquels on base la science de l'acoustique : la plus radicale, celle de M. Savart, est exposée au mot violon auquel nous renvoyons. Il a été vers la même époque fabriqué un assez grand nombre de violons dont les échancrures, au lieu de se rajuster aux courbes supérieure et inférieure par des angles saillants très aigus, étaient la continuation de cette même courbe infléchie comme aux guitares; les cordes s'attachaient aussi à des chevilles fixées à demeure à la table. L'usage n'a pas adopté cette forme qui était due à M. Chanot, et qui n'offrait pas, comme celle beaucoup plus éloignée de M. Savart, la perspective d'un succès plus certain dans la fabrication.

La fabrication des luthiers comprend ordinairement outre les violons, les altos, violoncelles, contrebasses, guitares, mandolines et vielles. Les luthiers, au temps des corporations, faisaient corps avec les facteurs d'orgues, de pianos, de harpes et d'instruments à vent. Ils furent constitués en corps de jurande, seulement sous Henri IV, en 1599. En 1776 ils furent réunis aux tablettiers et éventaillistes. Em. Lefèvre.

LUTHER, LUTHÉRANISME. Martin Luther naquit à Eisleben, dans la Saxe, le 10 novembre 1483, d'une famille obscure et sans fortune. Son père n'était qu'un ouvrier occupé au travail des mines, mais qui lui fit faire néanmoins de bonnes études. Ayant achevé son cours de philosophie à Erfurt, il y prit le degré de maître-ès-arts, et s'appliqua ensuite à l'étude du droit pour suivre la carrière du barreau. Mais un jour qu'il se promenait hors la ville, la foudre ayant tué son compagnon à ses côtés, il fut si frappé de cette mort subite, qu'il fit vœu à l'instant même de se faire religieux. Il entra en effet à l'âge de vingt-deux ans, malgré les représentations de son père, dans l'ordre des ermites de saint Augustin, et fut ordonné prêtre au bout de deux ans, puis appelé bientôt après à Wittemberg par le vicaire général de son ordre pour enseigner la philosophie dans l'université récemment fondée par l'électeur Frédéric de Saxe. Comme il montrait de grands talents qui devaient naturellement faire honneur à son ordre, le vicaire général lui fit ensuite prendre le grade de docteur et lui procura une chaire de théologie. Luther, doué d'un esprit vif et d'une grande mémoire, joignant d'ailleurs à une certaine érudition beaucoup d'éloquence, professa avec un éclat extraordinaire qui le rendit célèbre parmi le clergé de la Saxe. Mais ses succès lui inspirèrent un orgueil qui ne tarda pas à se trahir par le mépris des opinions généralement reçues, et dès l'année 1516, entraîné à l'amour des nouveautés par la lecture des écrits de Wiclef et de Jean Huss, il fit soutenir des thèses publiques où l'on aperçut, au milieu de ses déclamations contre les théologiens scolastiques, le germe des erreurs qu'il enseigna depuis. Toutefois ce n'est qu'à l'année suivante qu'on en rapporte l'origine, parce que ce fut alors qu'il eut occasion de les répandre avec plus de hardiesse et de liberté.

Léon X venait de faire publier des indulgences dans tous les royaumes chrétiens, en faveur des fidèles qui contribueraient de leurs aumônes à la construction de l'église de Saint-Pierre et aux frais de la guerre contre les Turcs. Comme les dominicains furent chargés de prêcher ces indulgences en Allemagne, Jean Staupitz, vicaire général des Augustins, soit par esprit de jalousie, soit pour d'autres motifs, engagea les religieux de son ordre et en particulier Martin Luther, un des plus célèbres, à prêcher contre les abus réels ou supposés qu'on reprochait aux quêteurs et aux prédicateurs. Luther ne se contenta pas de s'élever contre les abus; il attaqua les indulgences mêmes et le pouvoir de l'Église qui les accorde; puis successivement le purgatoire, l'efficacité des sacrements, le mérite des bonnes œuvres, l'existence du libre arbitre, et se livrant enfin sans règle comme sans frein aux emportements de son caractère impétueux, il ne craignit pas de soutenir comme des dogmes les plus monstrueuses impiétés. Après avoir longtemps déclamé en

chaire, il fit imprimer et publier des thèses où, combattant tout à la fois la valeur des indulgences et les motifs de leur publication, il allait jusqu'à avancer cette étrange proposition, que vouloir combattre les Turcs, c'était résister à la volonté de Dieu. Dès que ces thèses furent publiées, Jean Tetzel, dominicain et chef des commissaires pour la prédication des indulgences, en fit imprimer d'autres qui avaient en même temps pour objet de réfuter les erreurs de Luther et de repousser comme des calomnies les imputations dirigées contre les quêteurs et les prédicateurs, et comme il était inquisiteur de la foi, il fit brûler publiquement les thèses de Luther, qui de son côté fit brûler à Wittemberg celles du dominicain; car outre que son génie emporté s'échauffait par la contradiction, l'appui qu'il trouvait dans l'Université et surtout la faveur et la protection de l'électeur Frédéric, le disposaient insensiblement à ne plus garder de mesures. Il publia bientôt des thèses sur la pénitence où il attaquait l'efficacité des sacrements, la nécessité de la confession, et répétait sous toutes les formes que la rémission des péchés ou la justification ne dépend point de la contrition, mais seulement de la foi ou de la confiance, et que pour être absous et pardonné, il suffit de croire fermement qu'on l'est en effet. Ainsi, par un étrange aveuglement, il enseignait en propres termes une erreur qu'il avait faussement reprochée aux prédicateurs des indulgences. Ce principe devint même un des points capitaux de sa doctrine. Luther reproduisit et développa ces erreurs dans d'autres thèses publiées au mois de février 1518, puis dans des sermons, dans quelques écrits et dans des conférences publiques, où il attaquait en outre le libre arbitre, les effets de l'excommunication, la communion sous une seule espèce, l'autorité du Saint-Siége et d'autres points de la doctrine ou de la discipline de l'Eglise.

Cependant, comme le pape, instruit de ses erreurs, avait donné ordre à ses supérieurs de les réprimer, Luther lui adressa une défense de ses thèses avec une lettre pleine de témoignages de soumission, où il disait en propres termes : « Approuvez ou réprouvez, comme il vous plaira, je reconnaîtrai dans votre voix celle de J.-C. même parlant par votre bouche. » Tous ses discours étaient pleins de semblables protestations. Il les renouvela encore dans une lettre du 21 mars 1519, et dans une autre au mois d'avril 1520. Mais il était visible qu'elles n'étaient pas sincères ; car il ne craignait pas de dire ouvertement dans sa première lettre qu'il ne pouvait se rétracter ; et dans celle de 1520, il s'exprimait ainsi : « Pour ce qui est de chanter la palinodie, que personne ne s'y attende. Votre Sainteté peut finir toutes ces contestations par un mot en évoquant l'affaire à elle et en imposant silence aux uns et aux autres ; » c'est-à-dire qu'il voulait bien se soumettre au jugement du pape, mais à condition de n'être pas condamné. On comprend que de telles protestations devaient peu réussir. Léon X, dès le mois d'août 1518, fit citer Luther à comparaître à Rome, et comme l'électeur de Saxe et l'université de Wittemberg demandèrent que l'affaire fût jugée sur les lieux, le pape en donna commission au cardinal Cajetan, son légat en Allemagne. Luther comparut devant le légat au mois d'octobre 1518; mais il refusa de rétracter ses erreurs, et craignant d'être arrêté, il se retira furtivement après avoir fait afficher un acte d'appel au pape mieux informé. La protection de l'électeur de Saxe le mit à l'abri de toutes poursuites et le rendit plus audacieux. Comme il prévoyait bien qu'il serait condamné à Rome, il publia, le 28 novembre, un nouvel acte où il déclarait appeler du pape au concile général. Léon X fit inutilement des démarches auprès de l'électeur Frédéric, pour le presser de retirer sa protection à un hérétique opiniâtre. Enfin, après avoir épuisé tous les autres moyens, il publia, le 20 juin 1520, une bulle où il condamnait quarante et une propositions extraites des écrits de Luther, avec défense à toutes personnes de les soutenir, ajoutant que si ce dernier refusait de les rétracter dans le délai de soixante jours, il devrait être soumis avec ses adhérents à toutes les peines portées pour les hérétiques. Mais l'hérésiarque, bien loin de se soumettre, rompit toute mesure, fit brûler à Wittemberg la bulle du pape, et donna un libre cours à tous les emportements de son orgueil blessé. On vit couler de sa plume un déluge d'écrits pleins de sarcasmes et d'injures grossières contre le pape, et joignant les prédictions aux invectives, il annonçait d'un ton de prophète la ruine de la papauté, et ne lui donnait pas plus de deux années d'existence.

Charles-Quint, depuis peu élu empereur, ne fut pas plutôt arrivé en Allemagne, qu'il convoqua une diète à Worms pour prendre les mesures réclamées par les circonstances. Elle se tint au mois de janvier 1621. Luther eut ordre d'y comparaître, et malgré toutes les représentations qu'on put lui faire, il déclara que sa conscience ne lui permettait pas de se rétracter ni de se soumettre à l'autorité du pape et des conciles. L'empereur, avec l'assentiment de la diète, publia un édit rigoureux contre cet hérésiarque et contre ses fauteurs. Mais comme on lui avait accordé un sauf-conduit, les poursuites

ne devaient commencer qu'après un délai de vingt et un jours, et l'électeur de Saxe, pour le mettre en sûreté, le fit enlever à son retour de Worms par deux cavaliers qui le conduisirent au château de Wartbourg où il demeura neuf mois sans qu'on sût où il était. Il continua cependant d'infecter l'Allemagne de ses erreurs, et publia plusieurs écrits soit en latin, soit en allemand, contre la confession, contre le célibat et les vœux monastiques, contre l'usage des messes privées et contre les fondements de la hiérarchie ecclésiastique. Il avait publié quelque temps auparavant, sous le titre de la *Captivité de Babylone*, un ouvrage où il semblait prendre à tâche de renverser toute la constitution du christianisme, d'attaquer tout à la fois les dogmes, le culte, la morale, et d'ébranler jusqu'aux fondements de la société. Il y rejetait tous les sacrements, à l'exception du baptême et de l'eucharistie; il soutenait qu'il n'y avait aucune distinction entre les prêtres et les simples fidèles, et que tous les chrétiens avaient également le droit de prêcher et d'administrer les sacrements; il rejetait le dogme de la transsubstantiation et les effets du saint sacrifice; il prétendait que le chrétien ne devait être soumis à d'autres lois qu'à celles de Dieu, et ne craignait pas d'enseigner que l'homme baptisé, pourvu qu'il conserve la foi, ne peut perdre le salut par aucun crime. Henri VIII, roi d'Angleterre, combattit ces erreurs par un traité qu'il publia vers ce temps sous le titre de *Défense des Sept Sacrements*. Luther y répliqua par un écrit plein d'injures grossières, où il traitait ses adversaires et le roi en particulier, de fous, de stupides, d'ânes et de pourceaux. On ne s'étonnera pas après cela de toutes les invectives, de toutes les insultes et de toutes les bouffonneries indécentes qu'il vomissait contre le pape dans ses discours et ses écrits. La réputation d'Erasme, qui écrivit quelque temps après un traité contre les erreurs de Luther sur le libre arbitre, ne le mit pas à l'abri des injures et des railleries les plus outrageantes. Luther répondit par un écrit intitulé du *Serf-arbitre*, où il soutenait expressément que nulle créature ne peut être libre, et que la providence divine détermine toutes nos actions comme tous les autres événements, par une volonté immuable et invincible qui détruit toute liberté. Par là il était forcé de rendre Dieu auteur de tous les crimes, et il n'hésitait pas en effet à soutenir en termes formels cette monstrueuse impiété.

Comme Charles-Quint ne tarda pas à quitter l'Allemagne, Luther sortit enfin de sa retraite et se rendit à Wittemberg où la protection de l'électeur devait suffire pour le mettre en sûreté. Il publia bientôt après divers écrits contre l'autorité des évêques, contre les lois de l'Église, contre les vœux, les cérémonies ou d'autres points de la doctrine catholique, et un traité sur le mariage, où il enseignait que les prêtres, les moines et les religieuses, non seulement pouvaient se marier malgré leurs vœux, mais qu'ils y étaient obligés. Il publia aussi en allemand un libelle intitulé *du Fisc commun*, où il conseillait de confisquer les biens des évêchés, des chapitres, des abbayes et en général tous les biens ecclésiastiques, d'affecter la huitième partie des revenus aux pasteurs et aux prédicateurs, et d'employer le reste à d'autres usages. Ce conseil ne pouvait manquer de plaire à la cupidité des princes et des seigneurs, et de procurer bientôt à la secte nouvelle un grand nombre de prosélytes. Enfin pour propager de plus en plus ses erreurs, il fit paraître une traduction allemande du Nouveau-Testament, faite avec toute l'élégance possible, mais remplie d'altérations qui changeaient le sens du texte et accompagnée de notes et de préfaces où sa doctrine était exposée avec un art insidieux. Le mépris que témoignait l'électeur Frédéric pour les prêtres et les religieux qui se mariaient, malgré une discipline révérée dans tous les siècles, força pendant quelque temps Luther de contenir ses passions pour conserver son autorité et son crédit. Mais aussitôt que cet électeur fut mort, il s'empressa d'épouser une religieuse nommée Catherine de Bore dont il s'était épris, et qui s'était laissé enlever de son monastère, en 1523, avec huit autres religieuses également faciles. Ce mariage eut lieu en 1525, au plus fort des guerres civiles amenées par le soulèvement des anabaptistes, et lorsque les disputes entre les différentes sectes de la réforme s'échauffaient de plus en plus. Ces circonstances ne servirent pas peu à augmenter dans l'esprit même de ses disciples, le blâme et la honte de cette faiblesse scandaleuse, et l'on peut voir dans une lettre de Mélanchthon à Camérarius, le jugement sévère de l'opinion publique. Luther, alors âgé de quarante-cinq ans, était lui-même si honteux de son mariage, qu'il n'osa le célébrer publiquement, et que sans avoir prévenu ses amis, il invita un soir à souper le pasteur Poméranus, avec deux témoins pour faire secrètement la cérémonie.

Les principes proclamés par Luther ne tardèrent pas à produire leurs conséquences et à faire naître de nouvelles sectes. Il se vit obligé de combattre les anabaptistes et les sacramentaires ou zwingliens, qui, revendiquaient à son exemple, le droit d'interpréter l'Écriture suivant leurs propres lumières sans tenir compte

d'aucune autorité, et l'on voit par une lettre de Mélanchthon à Camérarius, quels étaient les tourments de Luther dans cette polémique embarrassante où il ne pouvait se soutenir que par des *inconséquences ou des contradictions*, et combien sa fierté souffrait de voir son autorité méconnue et des concurrents s'élever à côté de lui dans un parti dont il voulait être le seul chef. Des négociations nombreuses furent entreprises pour amener une réconciliation avec les sacramentaires; mais elles ne produisirent que des trèves peu durables, et à la fin ses attaques devinrent si violentes, que ceux de Zurich ne l'appelaient plus que le nouvel antechrist. D'un autre côté les paysans de Souabe, excités par les prédications séditieuses des anabaptistes et par les principes d'indépendance que Luther avait répandus dans son livre de la liberté chrétienne, se soulevèrent en 1524 contre leurs seigneurs et formèrent bientôt une armée nombreuse. Luther, obligé de se prononcer sur leurs griefs, leur répondit que Dieu condamnait la sédition; mais en même temps il écrivit aux seigneurs que les peuples ne pouvaient ni ne devaient plus souffrir leur tyrannie. Il rendait ainsi à la révolte les armes qu'il semblait lui avoir ôtées. Ensuite quand il vit les princes en état de la réprimer, craignant de s'être compromis, il les excita, par deux lettres d'une cruauté révoltante, à exterminer sans pitié tous ces misérables, sans même faire grâce à ceux que la multitude aurait entraînés par force dans la sédition. Bientôt les princes protestants se mirent eux-mêmes en état de révolte contre le chef et les lois de l'empire, et formèrent une ligue pour s'opposer aux résolutions des diètes. Luther ne balança pas à les approuver; il écrivit des lettres et publia des libelles furieux où il ne parlait que d'exterminer comme de nouveaux Moab les ennemis de la réforme. On peut juger de ses emportements et de son fanatisme par des thèses publiées en 1540 et 1545, où il compare le pape à un loup enragé, contre lequel tout le monde s'arme au premier signal, sans attendre l'ordre des magistrats. « Si l'on est tué, ajoute-t-il, avant d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un sujet de se repentir, c'est de ne lui avoir pas enfonce le couteau dans le sein. »

Nous n'avons pas à exposer ici les progrès du luthéranisme, les causes auxquelles on doit les attribuer, et les troubles ou les révolutions qui en furent la suite. Ces matières sont traitées dans d'autres articles (*voy.* PROTESTANTISME, RÉFORMATION, ANABAPTISTES, ANGLICANISME, CALVINISME, ZUINGLE, etc.); nous rappellerons seulement la part que prit Luther aux principaux événements. Il s'opposa aux concessions que Mélanchthon se montrait disposé à faire dans les conférences avec les catholiques, pendant la diète d'Augsbourg; il ne montra pas moins de roideur dans la *conférence de Marpourg* et dans ses autres disputes avec les sacramentaires; il repoussa et combattit par ses discours et par ses écrits toutes les propositions et les démarches qui eurent pour objet d'obtenir des protestants la promesse d'adhérer aux décisions d'un concile général; enfin comme il avait non seulement approuvé mais encouragé la révolte et les entreprises de la ligue protestante, et qu'il lui importait de ne pas mécontenter le landgrave de Hesse, qui en était un des chefs les plus puissants, il n'hésita pas à signer une honteuse décision qui lui permettait la polygamie. La guerre était sur le point d'éclater entre la ligue protestante et l'empereur, lorsque Luther mourut, le 17 février 1546, âgé d'environ soixante-trois ans. On trouve de nombreux détails sur sa vie privée dans un livre publié par un de ses disciples, intitulé *Sermones mensales*, où sont rappportées ses conversations de table. La collection de ses œuvres contient des Thèses, des Sermons, des Commentaires sur l'Écriture sainte, et une foule d'ouvrages de polémique. On préfère les éditions publiées de son vivant, parce que les autres ont été souvent altérées par ses sectateurs, soit pour adoucir des expressions ou des doctrines trop révoltantes, soit pour les accommoder à leurs opinions personnelles. En effet, les divisions qui depuis longtemps avaient éclaté dans la réforme augmentèrent après la mort de Luther, et l'on vit bientôt différentes sectes luthériennes s'anathématiser réciproquement. Quelques unes adoptèrent avec quelques modifications l'*Intérim* de Charles-Quint, *c'est-à-dire le formulaire de* doctrine et de discipline, rédigé pour être suivi provisoirement dans l'empire jusqu'aux décisions d'un concile général. Ils furent nommés par cette raison *intérimistes*, et on leur donna aussi le nom d'adiaphoristes ou indifférents, parce qu'ils soutenaient que les lois de l'Église, le jeûne, les cérémonies et les fêtes établies étaient des choses indifférentes auxquelles on pouvait se soumettre pour le bien de la paix. Ils avaient pour chef le célèbre Mélanchthon. Les autres avaient pour chef Mathias Flaccius, surnommé Illyricus, auteur des Centuries de Magdebourg; Osiandre, qui donna lieu à de vives et nombreuses disputes par son système sur la justification; Brentius, Westphale et David Chytré, connus surtout par leur attachement pour le système de l'*ubiquité*. L'autorité de Mélanchthon, qui semblait tantôt se rapprocher des catholi-

ques, tantôt des sacramentaires, contrebalança d'abord l'influence de ces luthériens rigides; mais après sa mort, ils dominèrent dans le parti, et firent coudamner dans un synode les zwingliens, les adiaphoristes et les défenseurs du libre arbitre et de la nécessité des bonnes œuvres. Les divisions toutefois continuèrent, et après divers synodes et conférences où l'on ne put s'entendre, Chytrée, Kemnitz et quelques autres dressèrent, en 1577, une formule de concorde, où ils établirent expressément l'*ubiquité*. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg, avec plusieurs autres, en ordonnèrent la signature; mais elle fut loin de rétablir l'union : il fallut tenir encore de nombreuses conférences et employer enfin la prison et d'autres violences contre ceux qui refusaient de la souscrire. R.

LUTI ou **LUTTI** (Benedetto), peintre, né à Florence en 1666, apprit les premiers principes du dessin à l'école de Gabbiani, et quitta bientôt sa ville natale pour aller suivre à Rome les leçons de Cico Ferri. Mais à son arrivée, ce peintre était mort, et Luti fut obligé de se borner à l'étude des chefs-d'œuvre de l'art antique et de la renaissance, qu'il copia au pastel; il se créa un style bizarre qui semble être le produit de diverses manières, mais qui ne manque ni de noblesse ni d'originalité. Choix judicieux de la forme, suavité de la touche, correction du dessin, beauté du coloris, harmonie de la composition, science approfondie du clair-obscur, telles sont les qualités éminentes de cet artiste justement appelé le *dernier de l'école*. Un des grands torts de Luti est d'avoir peint au pastel plutôt qu'à l'huile ou à fresque; cependant il a laissé des ouvrages fort estimés dans ces deux genres. Nous citerons à l'huile : les deux tableaux que possède le Musée du Louvre représentant, le premier, l'*Apparition des Anges à la Magdeleine*, le second, *la Magdeleine contemplant un crâne;* et à fresque, un *Saint Antoine* à l'église des Saints-Apôtres, une *Magdeleine* aux Sœurs de Magnanopoli, et une *Psyché* dans les galeries du Capitole. Chargé par Clément XI de plusieurs travaux, il fut décoré par ce pape du titre de chevalier. Luti a aussi gravé à l'eau forte, d'après ses propres ouvrages; mais sa pointe est assez sèche. Il mourut à Rome en 1724. Il avait un cabinet de gravures composé, dit-on, de 14,566 pièces. J. Vallent.

LUTIN, génie, esprit follet. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il se plaît à *lutter* avec les hommes. Autrefois, chaque ville, chaque village avait son lutin particulier, dont l'emploi était de tourner la tête aux bonnes femmes et de faire peur aux petits enfants. Le lutin a plus de malice que de méchanceté.

LUTJAN (*poiss.*). Cette dénomination a été primitivement appliquée par Block à un genre de poissons, qui n'a pas été adopté, et le nom de *Lutjan* a été ensuite donné à des espèces des groupes des mesoprion, centropiste, pristipome, crénilabre et sablet. E. Desm.

LUTRAIRE, *Lutraria* (*moll.*). Genre d'Acéphales lamellibranches, établi par de Lamarck pour un certain nombre d'espèces de Myes et de Mactres de Linné, qui n'ont pas dans la coquille tous les caractères de ce dernier groupe, mais dont l'animal n'offre presque aucune différence. Ses caractères principaux sont : coquille ovale ou allongée, équivalve, inéquilatérale, quelquefois à peine baillante et à sommet peu distinct; charnière similaire, portée sur un appendice avancé, et composée de deux dents cardinales obliques, divergentes, quelquefois presque effacées, au devant d'une large fosse triangulaire pour l'insertion du ligament, qui est interne; animal très comprimé; le manteau fendu dans tout son bord inférieur, terminé en arrière par un long tube; pied presque antérieur, petit, sécuriforme. — Les lutraires sont des mollusques de petite taille, qui vivent constamment enfoncés dans le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut; ils peuvent cependant très bien changer de place. Ils sont particulièrement répandus dans les mers tempérées; toutefois, il en existe aussi dans les mers des pays chauds, et les espèces de ces mers sont plus minces et plus fragiles que les autres. Le nombre des lutraires connues est peu considérable; on en signale douze vivantes et six fossiles : ces dernières proviennent des terrains tertiaires des étages moyens et supérieurs et ne semblent pas propres aux environs de Paris.

Comme type nous citerons, parmi les espèces vivantes : La Lutraire comprimée, *Lutraria compressa*, Bruguières; coquille mince, comprimée, striée longitudinalement suivant la longueur, d'un blanc sale, quelquefois roussâtre. Très commune dans la Manche. — La Lutraire papyracée, *Lutraria papyracea*, Lamarck; coquille ovale, arrondie, mince, pellucide, striée transversalement, très brillante sur un côté qui est marqué d'une ligne longitudinale élevée. De l'Océan Indien. — La Lutraire tellinoide, *Lutraria tellinoides*, Lamarck; coquille ovale, mince, translucide, blanche; un pli au côté antérieur qui est le plus court. Des côtes de la Guinée.

Parmi les diverses espèces fossiles nous parlerons seulement de la Lutraire lyre, *Lutraria lirata*, Sowerby; fondée sur un moule ayant environ 0m 09, présentant des stries longitudi-

nales et un peu obliques, ce qui prouve que la coquille devait être très mince. Trouvée à Norton-Ander-Edgen, en Angleterre, et en France, dans le Jura. E. Desm.

LUTTE, l'un des exercices le plus en honneur chez les anciens et particulièrement chez les Grecs, qui la nommaient παλη, mot dont on ignore le sens précis, et καταβαλητικος, *l'art de jeter par terre.* L'introduction de la lutte dans les jeux publics fit de cet exercice un art véritable et très compliqué où la souplesse et la dextérité triomphaient presque toujours de la force brutale. Les lutteurs commençaient par se frictionner le corps, afin de faciliter la transpiration et de hâter la circulation du sang, après quoi ils s'oignaient d'huile, de la tête aux pieds, pour donner aux muscles toute la flexibilité possible, et se roulaient dans le sable ou dans la poussière, précaution nécessaire après l'onction pour empêcher les mains de l'adversaire de glisser sur leur corps. Ces préparatifs terminés, on voyait les athlètes deux à deux, s'empoigner brusquement par les bras, chercher à se renverser en arrière au moyen d'un choc inattendu, se prendre au cou, se serrer la gorge jusqu'à s'ôter la respiration, se soulever en l'air, se heurter du front comme les béliers, etc. Lorsque les deux adversaires tombaient renversés dans l'arène, ils continuaient la lutte, couchés sur le sable, et la victoire appartenait à celui qui parvenait à monter sur le corps de son antagoniste, à se rendre maître de lui et à lui faire demander quartier. L'ακροχειρισμος était une troisième espèce de lutte, dans laquelle, comme le mot l'indique, les athlètes ne combattaient qu'avec les mains sans se prendre au corps. Ils entrelaçaient leurs doigts en se les serrant avec force, se poussaient violemment avec la paume des mains, se tordaient les poignets et les jointures des bras, sans jamais toucher au bras lui-même. La lutte cessait quand un des athlètes s'avouait vaincu. Il paraît du reste que l'acrocheirismos n'était que le prélude de la lutte véritable. — La lutte cessa de figurer dans les jeux olympiques après leur rétablissement par Iphitus; mais elle y reparut vers la XVIIIe olympiade; ce ne fut qu'à la XXXVIIe que des prix furent décernés aux vainqueurs dans ce genre d'exercice. La lutte ne figure point aux jeux pythiques avant la XLVIIIe olympiade. Quant aux jeux néméens et isthmiques, on ignore à quelle époque elle y fut introduite. Pour remporter le prix de la lutte, il fallait combattre trois fois de suite et terrasser au moins deux de ses adversaires. Milon de Crotone, Chilon de Patras, Polydamas et Théogène de Thasos, sont les plus fameux lutteurs dont les écrivains grecs nous aient transmis le souvenir.

LUTZEN. Ville de Prusse, province de Saxe, à 14 kilomètres S.-E. de Mersebourg; avec 1,500 habitants. Elle est célèbre par deux grandes batailles : la première, en 1632, gagnée par Gustave-Adolphe, qui y perdit la vie; la seconde, en 1813, dans laquelle Napoléon vainquit les Prussiens et les Russes. E. C.

LUXATION (*méd.*). C'est la cessation de rapport entre les surfaces qui concourent à former une même articulation. Les causes sont ici de deux ordres : 1° les inflammations chroniques qui altèrent les surfaces articulaires, gonflent les extrémités osseuses, comblent les cavités de réception, ramollissent les ligaments, et permettent aux os de glisser l'un sur l'autre, en obéissant à l'action des muscles et à la pesanteur des parties. Les luxations qui résultent de cet ordre de causes sont dites *spontanées*, et mieux *consécutives*, car elles ne sont qu'un accident d'une maladie antérieure et plus grave du tissu des os ; — 2° toutes les violences extérieures qui séparent de vive force les surfaces articulaires en détruisant les liens qui les assujettissent. C'est exclusivement des luxations de cette espèce, dites *accidentelles*, qu'il sera question ici. Nous nous bornerons à citer les luxations *congéniales*, puisqu'elles présentent les mêmes signes que les précédentes, moins la contusion, le gonflement, la douleur, etc., et qu'elles sont incurables.

Les luxations accidentelles sont ordinairement *complètes*, lorsqu'elles attaquent une articulation orbiculaire. Mais lorsque les surfaces sont en même temps très larges et peu profondes, par exemple dans quelques articulations gynglimoïdales, il arrive le plus souvent qu'elles ne cessent qu'*incomplètement* de se correspondre. — Les coups, les chutes, sont les causes les plus ordinaires des luxations. La contraction des muscles, qui n'agit le plus ordinairement que comme influence auxiliaire, suffit à elle seule dans quelques cas, principalement chez les sujets doués de muscles très-énergiques en même temps que d'articulations très faibles ou très étroites. Ajoutons enfin le poids des parties. Les luxations se produisent plus facilement chez les sujets dont les tissus offrent une grande laxité native ou résultant d'une maladie de longue durée, chez les enfants et les femmes à constitution molle; dans les articulations affectées de diastasis, ou qui ont été le siége de luxations antérieures, et sur les membres paralysés ou bien atrophiés par suite d'une longue inaction. Il est indispensable, pour que certaines luxations aient lieu, que les os se trouvent préalablement entraînés dans une direction particu-

lière; ainsi le déplacement de l'extrémité supérieure de l'humérus ne peut se produire que quand le membre est porté dans une forte abduction; celui de la tête du radius, que si l'avant bras est mis dans une pronation forcée. Certaines articulations sont plus exposées que d'autres aux luxations par suite de la disposition de leurs surfaces, de leur étendue, du genre de leurs mouvements et de la disposition des muscles qui les entourent. C'est ainsi que les luxations sont communes dans les articulations orbiculaires, à cause de leur mobilité dans tous les sens, parce que leurs capsules offrent moins de résistance que les autres genres de ligaments, et aussi parce que ces capsules ne les protègent pas partout également. L'articulation de l'épaule en est l'exemple le plus frappant, puisque ses luxations sont aussi fréquentes à elles seules que celles de toutes les autres parties prises ensemble. Après les *enarthroses*, viennent sous ce rapport les articulations ginglymoïdales, formées par des surfaces plus larges que les précédentes, ordinairement emboîtées, et qui n'exécutent de mouvements que dans deux sens opposés. Enfin, les *arthrodies* sont de toutes les articulations celles ou les déplacements sont les plus difficiles, à cause du peu d'étendue de leurs mouvements naturels.

Le premier effet d'une luxation est la sensation d'une déchirure intérieure, quelquefois accompagnée de bruit, et toujours d'une douleur très vive. Dès lors la partie luxée se trouve dans l'impossibilité complète d'exécuter aucun mouvement. Sa direction est changée, son axe diversement incliné; sa longueur est ordinairement modifiée; il y a changement de forme; la partie reste invariablement dans la position anormale qu'elle a prise, et ce n'est qu'avec des efforts plus ou moins considérables et convenablement dirigés, qu'on peut la ramener à sa direction et à sa position naturelle qu'elle conserve alors. — Le rétablissement des surfaces articulaires dans leurs rapports naturels est marqué par la cessation complète de la douleur, de la déformation, et le retour de la liberté des mouvements, ensemble de circonstances qui établit une différence bien tranchée entre les luxations et les fractures. Dans ces dernières, en effet, la partie conserve une mobilité anormale très prononcée, une facilité assez grande à reprendre sa conformation primitive sous l'influence d'efforts convenables, mais une facilité plus grande encore à reprendre sa conformation vicieuse lorsqu'elle est abandonnée à elle-même.

La luxation une fois opérée, les muscles, en agissant constamment sur l'os le plus mobile, ne tardent pas à le faire glisser sur celui qui est demeuré fixe, et le premier obéit ordinairement à cette action jusqu'à ce que son extrémité déplacée rencontre une surface résistante sur laquelle elle puisse prendre un point d'appui. Celle-ci s'encroûte alors de cartilages, et il se forme entre elles une articulation anormale à laquelle les muscles et les autres tissus voisins, plus ou moins modifiés dans leur organisation de manière à prendre les caractères des tissus fibreux, servent de moyen d'union. A mesure que ces fausses articulations s'organisent, les douleurs diminuent, et finissent même par cesser; les mouvements deviennent progressivemeut plus libres; mais sans pouvoir acquérir la rectitude, ni l'étendue, ni la force de ceux qui se passent dans une articulation naturelle. — Les luxations peuvent être compliquées de fractures, d'épanchement sanguin et de plaies. Nous avons fait connaître les suites que pourraient avoir ces divers accidents, et les moyens d'y remédier, en traitant des fractures.

Quoique les luxations abandonnées à elles-mêmes ne compromettent pas en général la vie des malades, elles constituent toujours des affections graves, puis qu'elles privent les parties d'une certaine étendue et d'une certaine force dans leurs mouvements. Les luxations que l'on réduit sont encore des affections assez sérieuses en ce qu'elles laissent une disposition manifeste à la récidive, surtout si l'articulation est trop tôt livrée au mouvement. Enfin, chez les sujets scrofuleux, on voit assez souvent survenir une arthrite chronique, quelquefois suivie de tumeurs blanches. Toutes choses étant égales d'ailleurs, les luxations qui affectent les articulations larges, comme le sont presque toutes les articulations ginglymoïdales, sont accompagnées d'un désordre et d'une déchirure intérieure beaucoup plus considérables que les autres, et par conséquent exposent à des accidents inflammatoires graves, et si elles se réduisent plus facilement, elles ont, en revanche, une tendance extrême à se reproduire; celles des surfaces orbiculaires sont, au contraire, accompagnées de beaucoup moins de désordres, et si elles sont beaucoup plus difficiles à réduire, elles ont bien moins de tendance à la récidive. Les luxations anciennes sont aussi plus graves que les luxations récentes, attendu que les chances de réduction sont en raison inverse du temps écoulé depuis l'accident; cependant l'époque à laquelle une luxation devient irréductible n'est pas encore fixée.

Réduire les os luxés et les maintenir en place pendant un temps assez long pour empêcher une rechute et des accidents inflammatoires, telles sont les indications curatives com-

munes à toutes les luxations. Pour que la réduction s'opère avec facilité, il faut que les muscles soient mis dans le plus grand état de relâchement possible, et que l'extension et la contre-extension soient méthodiquement exécutées pendant que le chirurgien, profitant de l'instant favorable, fait reprendre aux parties leurs rapports naturels. Chez les sujets vigoureux et irritables, les contractions musculaires sont un des principaux obstacles à surmonter; en vain multiplierait-on l'énergie de la puissance, si les muscles excités par la douleur et par l'état d'irritation du malade se contractent spasmodiquement. Autrefois on surmontait de vive force cet obstacle au moyen d'appareils mécaniques; mais la chirurgie moderne bannit tous ces moyens doués d'une force aveugle et incalculable, et cherche, au besoin, à diminuer la résistance des muscles par les bains prolongés, par les saignées générales portées quelquefois jusqu'à la syncope, par les narcotiques à l'intérieur, et même par l'ivresse ordinaire, ou produite par le chloroforme. Un moyen fort simple, et qui suffit le plus souvent, consiste à détourner fortement l'attention du malade à l'instant de l'opération.

On reconnaît que la réduction est opérée à un mouvement brusque, ordinairement accompagné d'un bruit sensible, mouvement qui reporte l'une vers l'autre les surfaces désunies; à la disparition instantanée de la déformation, en un mot, à la cessation de tous les phénomènes anormaux. — Le rapport des parties est assuré au moyen de divers bandages, qui tous ont pour effet de s'opposer aux mouvements de l'articulation, surtout dans le sens où la luxation s'est opérée. Ces bandages doivent être maintenus pendant trois semaines ou un mois au moins, et après ce temps, le malade devra s'abstenir encore du mouvement dans lequel les surfaces articulaires ont abandonné leurs rapports. Si la douleur et le gonflement persistaient, il faudrait les combattre par les saignées locales ou générales, par des applications résolutoires et émollientes ou narcotiques. La rigidité de l'articulation sera combattue au besoin par les bains, les douches, des applications émollientes, en un mot, par tous les moyens indiqués contre l'ankylose, et surtout par un exercice progressif et modéré de la partie. Il est assez commun d'avoir à combattre un relâchement assez prononcé des liens articulaires pour que le déplacement se reproduise à l'occasion de tout mouvement considérable. Malheureusement les ressources de l'art sont presque toujours impuissantes contre cette infirmité qui provient beaucoup plus souvent de ce que les malades ont trop tôt exercé l'articulation affectée, que des délabrements primitifs des ligaments; il faudra toutefois essayer de la diminuer par un long repos, par des applications et des douches aromatiques, en un mot, par tous les moyens propres à donner plus de force et de résistance aux parties molles. L. DE LA C.

LUXE. Les moralistes et les économistes ne sont point d'accord sur ce sujet. Les premiers sont à peu près unanimes à condamner le luxe; les seconds, en général, le considèrent comme un produit et une consommation ordinaire. C'est donc une question très controversée. Tout dépendrait d'une bonne définition; mais cette définition n'est pas facile, car le luxe n'est point une seule et même chose, un seul et même usage. Il y a des différences extrêmes entre ce que l'on appelle luxe dans un pays et ce qui reçoit ce nom dans un autre; il y a des différences semblables selon les temps ou plutôt selon les civilisations. D'un autre côté, c'est un fait qui semble acquis à l'histoire, que l'abus des richesses, c'est-à-dire le luxe, a perdu, dans les temps anciens, de grands empires. La Perse, l'Assyrie, la Grèce, Rome, sont les exemples que l'on cite ordinairement. Mais en même temps l'expérience moderne semble démontrer que la puissance des nations est en rapport avec leur richesse. Or, le luxe étant la conséquence constante de la richesse, il en résulterait que le luxe n'est pas aussi destructif dans le temps présent qu'il le fut dans le passé. Ce sont là des contradictions qu'il est nécessaire d'éclaircir. Nous allons tâcher de le faire en aussi peu de mots que possible.

L'homme ne se conserve, sous le rapport physique et moral, qu'en consommant; et tout ce qu'il consomme est le produit du travail. La perfection des choses est que chaque consommateur engendre un produit suffisant pour payer sa consommation, et même la dépasser, ce qui fait naître la richesse. Mais il peut y avoir, il y a deux espèces de consommateurs : il y a celui qui paie par son travail ce qu'il consomme et le remplace dans la masse des richesses, ou, en d'autres termes, chez lequel la consommation se transforme en moyen de production; il y a l'oisif, qui ne produit rien et constitue un consommateur stérile. Le premier est l'homme utile; le second est un parasite. On comprend sans peine que plus le premier est nombreux dans une société, plus celle-ci prospère. C'est le contraire pour le second; la société ne peut en supporter qu'un certain nombre. Quand ce nombre est dépassé, elle peut périr. Ce fut le cas de la Grèce, de la Perse, de Rome, etc. — Cette distinction, dont nous n'avons pas besoin de montrer l'importance, étant établie, examinons ce que c'est

essentiellement que le luxe et ce qu'il en résulte, suivant qu'on l'examine chez le travailleur ou chez l'oisif. Quant au travailleur, on pourrait dire que pour tout homme, au delà du nécessaire, indispensable à sa conservation morale et physique, au delà de ce qui est utile à son développement et à sa sécurité, il y a quelque chose sans quoi la vie n'est qu'un labeur triste et sombre, il y a ce qui donne du bonheur, du plaisir, de la joie, il y a l'embellissement des choses, ce qu'on appelle luxe quand on ne le possède pas, bien-être et aisance quand on le possède. Or, ceci constitue bien positivement une consommation de la nature de celles que les économistes appellent improductives, c'est-à-dire un véritable luxe selon le langage usité. Mais ici quelle différence entre le travailleur et l'oisif? Le premier consomme sans doute momentanément sans produire; mais son travail a acheté ce qu'il consomme et en borne l'étendue; le second, au contraire, ne fait qu'ajouter à son oisiveté, qui est déjà un luxe, une destruction de richesse de plus. On peut déjà dire que, chez le premier, le luxe est innocent, tandis qu'il est un danger chez l'autre. Mais que si l'oisif, suivant la pente de la situation qui lui est donnée, cherche à dépenser son activité dans l'ordre des occupations improductives qui forment la loi de son existence, alors nous verrons naître ce luxe si justement blâmé par les moralistes, cet emploi des hommes et des choses, qui n'est pas seulement stérile, mais immoral et destructif de la société. Tel était ce luxe des esclaves, des jeux du cirque, des combats de gladiateurs, tous ces abus monstrueux et infâmes de la nature humaine, si justement flétris par les pères de l'Eglise,et qui perdirent les sociétés antiques. Telle était la vie de tant de grands seigneurs dans le dernier siècle, uniquement occupés de jouissances et de vanités, et que trop de gens cherchent à imiter aujourd'hui. Ce qu'il y a de pis dans ce luxe créé par l'oisiveté et pour elle, c'est qu'il offre la séduction de toutes les passions mauvaises; il exagère le mal en l'embellissant; il tente par de détestables exemples; il a un pouvoir de propagation immense. L'habitude du luxe change la nature morale de l'homme; il remplace chez lui la dignité par une vanité puérile; il substitue au besoin d'être le désir de paraître; il amollit le courage; il éteint l'énergie; il déprave l'homme de toutes manières; il donne à la richesse un prix qu'elle n'a pas, qu'elle ne mérite pas; enfin, il met le but de la vie là où il n'est pas. Faut-il s'étonner qu'une société puisse en mourir? « *In præsenti tempore vestra abundantia illorum inopiam supplcat, ut et illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est,* » a dit saint Paul aux Corinthiens. Voilà ce qu'afin de fuir un luxe coupable, doivent méditer ceux que Dieu fait naître exempts de la loi du travail. BUCHEZ.

LUXEMBOURG, grand-duché de la confédération germanique,constitué en 1815,et, avant la révolution belge de 1830, province du royaume des Pays-Bas; il était alors borné par les provinces de Liége et de Namur, la province prussienne du Bas-Rhin et la France, et s'étendait du 22° 4′ au 24° 18′ de long., et du 49° 26′ au 50° 16′ de lat. sept., sur une surface de 108 milles carrés, peuplée d'environ 600,000 âmes. Il était divisé en quatre arrondissements, 30 cantons et 424 communes. C'est une contrée très montagneuse et couverte de bois. La partie allemande ou orientale est la plus fertile et la mieux cultivée; l'autre partie, dont le sol est très pierreux, offre beaucoup de bruyères et de terres improductives. La principale montagne est celle des Ardennes, dont les ramifications s'étendent sur tout le grand-duché. Les rivières les plus considérables sont la Moselle, la Sure, la Wiltz, l'Alzette, l'Our, l'Ourthe, la Semoy, le Chiers, la Lesse et l'Homme. Le climat est très sain et tempéré malgré l'élévation du pays, dont les principales productions naturelles et agricoles sont une race particulière de chevaux, de très petite taille, mais fort vigoureux; du bétail, notamment des moutons et des porcs dont les jambons ne le cèdent guère à ceux de la Westphalie; des truites et des brochets également recherchés des gourmets; beaucoup de gibier parmi lequel des chevreuils et des sangliers; de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, beaucoup d'arbres fruitiers, principalement des pommiers,des cerisiers et des noyers; du chanvre, du lin, des vignobles, mais dont le vin est d'une qualité très médiocre; des mines de fer, de charbon de terre, des carrières de marbre, de pierres à bâtir et de pierres à chaux, d'ardoises, et de la terre à porcelaine, etc. Les branches d'industrie les plus importantes sont les forges, les papeteries, les tanneries, la fabrication d'un drap commun, des moulins à huile, des brasseries, la tisseranderie, etc. On exporte du bétail gras et des chevaux, de la viande salée, de la laine, des cuirs, du fer, des ardoises, du plâtre, du bois, de la potasse, du papier et de la poterie. Les nombreuses routes, dont le pays a été sillonné depuis ces dernières années, ont puissamment aidé au développement de l'agriculture et du commerce. Une partie des habitants, qui sont presque tous catholiques, parle le wallon; l'autre partie parle un allemand corrompu. —

Par le traité de paix conclu entre les Pays-Bas et la Belgique, en 1830, la partie wallonne du Grand-Duché est presque tout entière échue à cette dernière; elle forme une des neuf provinces du royaume, dont le chef-lieu est Arlon, et qui compte une population d'environ 400,000 âmes.

La ville de LUXEMBOURG, capitale du Grand-Duché est une des places les plus fortes du royaume. Elle se divise en ville haute, bâtie sur un rocher escarpé, et en ville basse que traversent les rivières l'Alzette et la Pétrusse. Sa population s'élève à 13,000 âmes. Luxembourg est une jolie ville que décorent deux belles et grandes places publiques, la place d'armes et la place Guillaume; plusieurs églises remarquables; un magnifique hôtel-de-ville construit en 1828; un palais du gouverneur général du Grand-Duché; un palais de justice servant de siége au tribunal de première instance, et aux Cours d'appel et de cassation du Grand-Duché. On remarque encore l'hôtel du gouverneur de la Forteresse; le hardi pont de pierre du château; l'hôpital militaire; le théâtre, ancien bâtiment du cercle littéraire, le casino militaire, l'arsenal, les casernes et autres bâtiments militaires. Comme établissements littéraires, Luxembourg possède une bibliothèque publique, un gymnase et un séminaire. SCHAYÈS.

La première maison de Luxembourg commença en 963 avec *Sigefroi*, fils de Wigeric ou Wideric, comte des Ardennes, qui acquit le château de Luxembourg en vertu d'un échange qu'il fit avec l'abbaye de saint Maximin de Trèves. Elle finit en 1136 dans la personne de *Conrad II*. Le Luxembourg passa alors aux comtes de Namur, puis à ceux de Bar, et en 1214 à Waleran de Limbourg qui épousa Hermesinde, veuve de Thibaud de Bar. Cette nouvelle maison, une des plus illustres de l'Europe, a donné à l'Allemagne quatre empereurs : Henvi VII, Charles IV, Wenceslas et Sigismond. Elle fournit aussi quatre rois à la Bohême, de 1309 à 1437. La branche aînée se fondit dans la maison d'Autriche par le mariage d'Élisabeth, héritière de l'empereur Sigismond avec Albert II. Les branches principales de cette famille, après la branche impériale, sont celles de SAINT-POL, dont le nom fut illustré par le connétable de Saint-Pol (*voy.* POL); et celles de BRIENNE (éteinte en 1608) et de PINÉI ou PINEY dont la tige fut *Antoine de Luxembourg*, troisième fils du connétable de Saint-Pol. La branche de Pinéi passa en 1620 dans la famille de Luynes, par le mariage de *Léon-Albert de Luynes*, frère puîné du connétable de Luynes, avec Charlotte Marguerite, fille de Henri de Pinéi-Luxembourg. — *Henri-Léon*, fils du précédent, embrassa l'état ecclésiastique en 1645, et le duché de Luxembourg revint en 1659 à *François-Henri de Montmorency-Bouteville*, par suite de son union avec Madeleine-Charlotte de Clermont-Tonnerre, sœur de mère de Henri-Léon. C'est ce Montmorency qui se rendit si célèbre sous le nom de *Maréchal de Luxembourg*.

Ce grand capitaine était fils du comte de Bouteville qui fut décapité en 1627, pour s'être battu en duel. Né en 1626, il fit sa première campagne dans la Catalogne (1647) sous Condé, dont il était aide-de-camp. L'année suivante, il fut nommé maréchal de camp après la bataille de Sens à laquelle il avait pris une part glorieuse. Sincèrement attaché au duc d'Enghien, il abandonna avec lui le parti de la cour pour suivre celui de la Fronde, fut fait prisonnier à la bataille de Rhétel (décembre 1650) et se vit renfermer dans le donjon de Vincennes dont les portes lui furent ouvertes en février 1651, après la seconde fuite de Mazarin. Il se réunit ensuite à Condé qui se préparait à lutter contre la France à la tête d'une armée espagnole, tomba entre les mains de Turenne à la bataille des Dunes (1658), et fut bientôt échangé contre le maréchal d'Aumont. La paix de 1659 lui permit de reparaître à la cour, et bientôt après il joignit à son nom, celui de Luxembourg, à la suite du mariage dont nous avons parlé. La guerre avec l'Espagne recommença en 1667; Bouteville s'empara de Salins, força la ville de Dôle à se rendre à Louis XIV, et envahit les duchés de Luxembourg et de Limbourg. En 1672, il fut chargé par le roi de faire la guerre à la Hollande, s'empara de plusieurs places importantes, gagna les batailles de Bodegrave et de Woerden, et forcé d'évacuer enfin ce pays, il exécuta, du 15 novembre au 6 décembre 1673, avec 16,000 hommes contre 70,000, une admirable retraite dans laquelle il ne perdit pas un homme. Après la mort de Turenne (1675), il reçut le bâton de maréchal et soutint d'abord assez mal sa réputation, ce qui donna lieu à ce mot célèbre, attribué à Condé: que Luxembourg faisait mieux l'éloge de Turenne que Mascaron et Fléchier. Il se réhabilita en 1677 par la prise de Valenciennes et de Cambrai, par la belle part qu'il eut à la victoire de Cassel, et par la défaite du prince d'Orange qui l'avait surpris à Saint-Denis près de Mons. Malheureusement il se brouilla avec Louvois qui le fit renfermer à la Bastille comme coupable d'avoir fait un pacte avec le diable et d'avoir cherché à empoisonner sa femme, le maréchal de Créqui et d'autres personnages, pour mieux se mettre dans les bonnes grâces

du roi. Luxembourg fut absous le 14 mai 1660, après une détention de 19 mois ; mais les exhalaisons infectes du cachot où on l'avait renfermé affaiblirent pour toujours sa santé, et Louis XIV ne songea qu'en 1690 à lui confier un commandement militaire. Le maréchal fut envoyé en Flandre, et dès le 1er juillet 1690 il remportait sur le prince de Waldeck la mémorable bataille de Fleurus. L'année suivante il était vainqueur à Leuze et bientôt après à Steinkerque. En 1693, il remportait encore sur Guillaume la sanglante bataille de Nerwinde, et envoyait à Paris tant de drapeaux pris à l'ennemi qu'il recevait le surnom de *Tapissier de Notre-Dame*. Sa mort suivit de près ces éclatants triomphes. Il tomba malade le 31 décembre 1694, et mourut à Versailles le 4 janvier 1695. Avec lui s'éteignit la gloire militaire du règne de Louis XIV. Le maréchal de Luxembourg était un peu contrefait, et le prince d'Orange disait de lui : Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là ! Sa *Vie* occupe les tomes IV et V de l'*Histoire de la maison de Montmorency* par Desormeaux ; on peut aussi consulter : le *Mémoire pour servir à l'histoire du Maréchal, etc.*, Lahaye (Paris), 1758 in-4 ; et l'*Histoire militaire du duc de Luxembourg* par Beauvais, La Haye, 1756, in-4.

LUXEMBOURG (*Christian-Louis, duc de)* un des fils du précédent, né en 1675 et mort en 1740, se distingua à Oudenarde, à Lille, à Malplaquet, à Bouchain, à Philisbourg, et fut nommé maréchal de France en 1734.

LUXEMBOURG (*Charles-François-Frédéric de*), neveu du précédent, né en 1702, fut gouverneur de Normandie et maréchal de France. Il fit avec distinction la guerre en Allemagne, en Bohême, dans les Pays-Bas, et mourut en 1764.

LUXEUIL, LUXUL, ou plutôt LUXEU, *Luxuvium*, est une petite ville du département de la Haute-Saône, à 6 myriamètres de Besançon et à 2 de Plombières, au pied des Vosges, sur le Breuchin. Sa population est de 3,600 habitants. A quatre cents pas de la ville on voit les restes d'anciens thermes magnifiques, ruinés par Attila en 450. Luxeuil devint célèbre par l'abbaye que saint Colomban y fonda en 590, et où Ebroin, maire du palais, fut plus tard enfermé. Les Sarrasins renversèrent, en 731, cette abbaye, qui se releva bientôt plus magnifique qu'auparavant.

Luxeuil est aujourd'hui célèbre surtout par le grand nombre de ses sources minérales. L'établissement qui leur est consacré renferme 60 baignoires et 6 piscines. Les sources, qui jaillissent au pied d'une coline calcaire, sont reçues dans un beau bâtiment construit au milieu du dernier siècle, et vont alimenter sept bains : —1° *le bain du Capucin*, dont la température est à 32° centésimaux, et qui offre un bassin ovale pouvant contenir ensemble vingt personnes; autour de la salle sont disposées huit baignoires particulières; —2° *le bain des Cuvettes*, dont la température est de 46°, sert de promenoir aux personnes qui viennent boire les eaux; — 3° *le Grand-Bain* est composé de deux sources à 55° et 56°, qui alimentent des cabinets de bains et de douches; 4° *le bain Gradué*, consiste en un bassin divisé en plusieurs compartiments qui reçoivent chacun une eau de température différente; — 5° *le bain des Fleurs*, à 40°, contient huit cabinets de bains; — 6° *le bain des Dames*, à 46°, est peu usité; —7° *le bain des Bénédictins*, 34° à 35°, est formé par un bassin qui peut contenir vingt personnes. En outre, près de l'établissement, se trouve une source thermale dite *Fontaine d'Hygie* ou *Fontaine savonneuse*, à 29°, et deux sources ferrugineuses à 29°.

Les eaux thermales de Luxeuil sont limpides, inodores, onctueuses au toucher; leur saveur est légèrement astringente; elles déposent autour du bassin une substance noirâtre; dans les canaux, on trouve des concrétions siliceuses stalactiformes considérables. L'ensemble des sources produit 300 mètres cubes d'eau en 24 heures. L'eau saline de Luxeuil a donné pour les sources du Bain-Gradué, des Bénédictins, du Grand-Bain et du bain des Dames, une analogie complète d'éléments minéralisateurs, dans une proportion à peu près semblable. Les sources du Bain-Gradué, des Cuvettes et des Capucins, quoique provenant de la même nappe d'eau, ont rencontré dans leur trajet des filets d'eau pure qui ont altéré leur constitution originelle. Enfin, la source savonneuse est tellement appauvrie par son mélange avec l'eau pure, qu'elle peut être rangée parmi les eaux ordinaires. L'eau ferrugineuse est limpide en sortant de terre, mais par le contact de l'air, elle se prend en une masse gélatineuse couleur de chair.

Les eaux thermales de Luxeuil, qui ont, dans leurs plus fortes proportions, à peu près les mêmes éléments minéralisateurs que celles de Plombières, ont aussi les mêmes propriétés. Administrées en boisson, elles provoquent la sécrétion urinaire et la transpiration cutanée, et activent un peu la circulation. Elles passent pour moins excitantes que celles de Plombières. On les conseille dans les maladies nerveuses, les affections cutanées et les affections rhumatismales. Les sources ferrugineuses sont employées avec avantage contre la chlorose, la leuchorrée et la débilite du tube intestinal p a

relâchement des tissus. La saison des eaux commence le 1er mai et finit le 15 octobre. L. DE LA C.

LUXURE. Un des sept péchés capitaux. C'est un des vices honteux et avilissants que le christianisme a flétris avec le plus de force. Il en a proscrit jusqu'à la pensée; celle-ci en effet souille et affaibit l'âme autant que la pratique énerve le corps. Dirons-nous que ce vice abaisse l'homme au dessous de la brute; dirons-nous ce qu'il offre de dangers pour la société, pour la famille, et même pour le misérable qui en est possédé? Nul ne l'ignore. Pour mesurer ce qu'il enferme de mal, pour en apprécier les ravages, il suffit de voir ce qu'il produit chez ceux qui s'y sont entièrement abandonnés : là, l'intelligence est morte, la force physique est éteinte, il n'y a plus d'énergie ni de courage pour rien ; plus de sentiments généreux, plus de nobles aspirations, mais un seul et grossier égoïsme : une seule préoccupation est présente, celle des voluptés sensuelles. L'aliénation mentale est trop souvent le terme de cette vie délirante livrée tout entière à un honteux appétit. La luxure ne va pas seulement contre la religion; elle va contre le but même que le Créateur s'est proposé en établissant les relations entre les sexes; elle rend ces relations stériles ; elle attaque la fécondité dans sa source même. A cet égard, l'expérience a démontré ce que nul calcul humain n'aurait pu prévoir. C'est dans les contrées où, comme chez les Mahométans, la loi sur l'union des sexes accorde le plus à la luxure, que les mariages sont le moins féconds. Au contraire, c'est dans les pays et les familles où la chasteté chrétienne est le mieux observée, que l'accroissement de la population est le plus considérable. Ainsi, en cela comme ailleurs, on trouve la preuve que la meilleure et la plus fructueuse hygiène pour les familles, pour les individus, comme pour les sociétés, consiste dans l'observation rigoureuse de la morale.

LUYNES, Famille originaire de la Toscane, et dont le vrai nom était *Albert* ou d'*Albert*. Elle remontait, dit-on, à Thaunius Alberti, frère du pape Innocent VI. Elle vint s'établir en France au commencement du xve siècle, dans la ville de Pont-Saint-Esprit. En 1540, Léon d'Albert était déjà comte de Luynes, petite ville située à 9 kilom. O. de Tours, et que Louis XIII érigea en duché-pairie en faveur de *Charles d'Albert*, son favori, le seul membre de cette famille qui se soit rendu célèbre. — *Charles d'Albert* naquit à Pont-Saint-Esprit en 1578. D'abord page de Henri IV, il fut placé auprès du jeune Louis qui le prit en affection, et le combla de faveur dès qu'il fut monté sur le trône. Après le meurtre de Concini, à la chute duquel il avait activement travaillé, de Luynes se trouva plus roi que le roi lui-même, et fit exiler la reine-mère qui lui portait ombrage. Son ambition et son avidité mécontentèrent la nation, et occasionnèrent des troubles qu'il réprima promptement; il se fit ensuite nommer connétable (1621), voulut abattre les protestants auquels il déclara la guerre, et échoua devant Montauban. Il mourut la même année au moment où il allait être disgracié.

LUZ. Ville de France, département des Hautes-Pyrénées, arrondissement, et à 20 kilomètres S.-E. d'Argelès, sur le Gave de Pau, dans la vallée de Barrèges. Population, 2,500 habitants. On y remarque une église bâtie par les Templiers. Il y a une importaute fabrication des étoffes dites *barrèges*. A peu de distance sont les célèbres eaux minérales sulfureuses de Saint-Sauveur.

LUZERNE, *Medicago* (*bot.*). Genre de la famille des légumineuses papillonacées, de la diadelphie-décandrie dans le système de Linné. — Il est composé de végétaux herbacés et sous frutescents, spontanés dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Ces végétaux ont des feuilles presque toujours pennées-trifoliolées, fort rarement pennées, accompagnées de stipules adnées au pétiole. Leurs fleurs, le plus souvent groupées en petites têtes ou en épis axillaires, et généralement jaunes, ont pour principaux caractères : un calice campanulé, à cinq divisions égales ou peu inégales; une corolle papillonacée dont la carène, un peu écartée de l'étendard, est obtuse, et marquée au-dessus de l'onglet de deux enfoncements latéraux; dix étamines diadelphes. Le fruit des luzernes est une gousse courbée en faucille ou plus ordinairement contournée en spirale.

L'espèce la plus importante de ce genre est la LUZERNE CULTIVÉE, *Medicago sativa*, Linn., si connue sous le nom de *Luzerne*, et à laquelle les habitants du Haut-Languedoc donnent, par une erreur singulière, le nom de *Sainfoin*, tandis qu'ils transportent au véritable sainfoin le nom de luzerne. La racine de cette plante est très développée et pénètre profondément en terre, tandis que sa tige ne s'élève ordinairement qu'à six ou sept décimètres. Les folioles de ses feuilles sont obovales-oblongues, dentées, mucronées, accompagnées de stipules lancées. Ses fleurs violacées forment des grappes axillaires, et donnent des gousses lisses, réticulées à leur surface, contournées en spirale à un ou deux tours, et renfermant des graines jaunes, ovoïdes ou un peu en cœur. — Tout le monde connaît la haute importance de la luzerne comme plante fourragère. Aussi, sa cul-

ture occupe-t-elle de grandes surfaces de terrain. Son mérite sous ce rapport était déjà parfaitement reconnu par les Romains, qui lui donnaient le nom de *Medica*, d'où est venu le nom générique de *Medicago*, parce que c'était de la Médie qu'elle avait d'abord été introduite en Grèce, d'où elle avait ensuite passé dans l'Italie méridionale. Plus tard ce mérite a été également reconnu et proclamé en France, notamment par Olivier de Serres, qui l'appelle la *merveille du mesnage*. Mais les qualités supérieures de cette plante et les avantages de sa culture diminuent beaucoup en-dehors des climats tempérés auxquels appartiennent la plupart de nos départements du centre et du midi; aussi la voit-on remplacée plus au midi par le sainfoin et plus au nord par le trèfle, le premier résistant mieux à la sécheresse, et le second se développant mieux sous l'influence d'une humidité permanente et d'une température peu élevée. Sous l'empire de circonstances favorables, c'est-à-dire dans un sol simplement frais et non humide, et sous une température chaude sans excès, cette espèce reste presque constamment en végétation, et sa production peut s'élever jusqu'à huit coupes par an, comme dans l'Algérie. En moyenne et dans une grande partie de la France, elle reste bien au-dessous de ce produit maximum, et donne annuellement quatre coupes, dont la première est la plus abondante, dont la seconde est souvent sensiblement moindre, et dont la dernière devient un simple regain de moins en moins considérable à mesure qu'on s'élève vers le nord. Ces coupes se font toujours à l'époque de la floraison, lorsque la plante n'est cultivée que comme fourrage. Mais, dans nos départements méridionaux, on trouve un produit précieux dans la graine de luzerne. Dès lors, après avoir fait la première ou les deux premières coupes, on laisse la seconde ou la troisième fleurir et fructifier. L'hectolitre de la graine qu'on obtient ainsi, et dont l'extraction et la préparation exigent des soins multipliés et un temps sec, a une valeur moyenne de 55 ou 60 frrancs, et s'élève quelquefois notablement au-dessus de ce prix. — La composition chimique de l'herbe de la luzerne a été étudiée par divers savants. Une analyse faite par M. Lassaigne a montré dans celle provenant des cultures d'Alfort, près Paris, du sulfate de potasse, du chlorure potassique, du carbonate de chaux, de la silice et des traces de sulfate de chaux. De son côté, M. Boussingault a trouvé dans la luzerne récoltée en Alsace : 1° en fleurs et verte : 80,4 d'eau; 1,3 de phosphates et autres sels; 5,1 de ligneux et de cellulose; 0,80 de matières grasses; 9,6 d'amidon, sucre ou principes analogues; 2,8 de matières azotées contenant 0,45 d'azote; 2° en fleurs et fanée : 15,0 d'eau; 5,7 de phosphaste et autres sels; 22,0 de ligneux et cellulose; 3,50 de matières grasses; 41,8 d'amidon, sucre ou principes analogues; 12,0 de matières azotées contenant 1,92 d'azote. Ce dernier résultat est sensiblement au-dessous de celui obtenu par M. Payen dans l'analyse d'une jeune luzerne en fleurs, récoltée à Paris; le chiffre du contenu en azote a été évalué par ce chimiste à 3,1 à l'état sec. — Cette richesse de la luzerne en azote en fait un fourrage très nutritif. Mais on sait aussi que ce fourrage doit surtout être donné sec, et qu'à l'état frais, il détermine fréquemment la météorisation des bestiaux, ou des gonflements qui sont promptement mortels si l'on n'y remédie sur le champ.

La luzerne emprunte pour sa végétation une assez forte proportion des matières entrant dans la composition de l'atmosphère pour que le sol dans lequel elle a été cultivée en reçoive une amélioration notable. Aussi cette plante est-elle rangée parmi les fourrages améliorants. M. de Gasparin exprime ce résultat en disant que cette plante soutire à l'atmosphère une somme de fertilité qui peut être évaluée à 0,58 de celle que présente son foin. Il est bien entendu néanmoins qu'elle doit trouver, en outre, dans le sol, le complément des matières qui lui sont nécessaires pour son développement rapide.—Pour que sa culture donne tout ce qu'on peut en attendre, il est indispensable que la plante trouve autour d'elle la réunion des circonstances qui influent le plus sur sa végétation; ces circonstances sont une chaleur suffisante prolongée pendant longtemps, la fraîcheur constante et la profondeur du sol. Dès lors il faut renoncer à cette culture dans les pays où l'été est très court, ainsi que dans les terres compactes, sujettes à se dessécher de bonne heure, dans celles qui manquent de fonds, enfin dans celles qui sont exposées à une trop grande humidité.

C'est le plus ordinairement par le semis qu'on multiplie la luzerne. La plantation, quoique présentant quelques avantages, a des inconvénients assez graves pour être rarement usitée, surtout dans la culture en grand. Le semis lui-même se fait ordinairement à la volée, rarement en lignes, et soit au printemps, soit à l'automne. Quelle que soit l'époque de ces semis on ne doit jamais perdre de vue que, dans les premiers temps de son développement, la luzerne craint le froid. Dès lors il est bon de ne semer à l'automne que dans les pays assez chauds pour que les jeunes plantes aient déjà

pris de la force avant l'hiver, et, lorsqu'on sème au printemps, d'attendre que les gelées tardives ne soient plus à craindre. Les semailles d'automne sont les plus avantageuses, lorsqu'elles sont possibles, parce qu'elles font gagner une année, la luzerne donnant dès l'année suivante une récolte entière. On sème aussi la luzerne soit seule, soit avec une céréale, et en même temps qu'elle, méthode qui paraît également désavantageuse pour les deux plantes ainsi mélangées, soit au printemps dans un blé d'automne. Quoique moins désavantageux que le premier mélange, celui-ci a cependant pour effet de faire languir sensiblement la végétation de la luzerne. Dans tous les cas, et quel que soit le mode adopté pour le semis, il se fait toujours sur une terre préalablement ameublie par un labour profond, engraissée par une bonne fumure, et soigneusement unie à sa surface. Dès que les jeunes plantes sont sorties de terre, on procède à un premier sarclage qu'on renouvelle plusieurs fois successives. Plus tard et lorsque la luzerne a commencé à être fauchée, on supprime les sarclages, mais on donne un bon hersage après la coupe. Il est avantageux de donner un labour chaque année vers la fin de l'hiver, et même après la dernière coupe. — La durée d'une luzernière est de plusieurs années, mais on ne trouve pas de profit à la laisser se prolonger longtemps, les produits en devenant très faibles avec l'âge. Cette durée, en la limitant au temps pendant lequel la culture est profitable, est fréquemment abrégée soit par l'invasion des mauvaises herbes et particulièrement du chiendent dans les bons fonds, soit par celle de la cuscute et du rhizoctone. La cuscute, comme on le sait, enlace de ses fils déliés, dont l'extension et la multiplication se font avec une rapidité désolante, les pieds de luzerne qu'elle épuise en outre en aspirant par ses suçoirs la sève dont elle se nourrit. Quant au rhizoctone, c'est un champignon souterrain qui forme autour des racines de la luzerne une enveloppe comme feutrée de filaments très déliés et violets ou purpurins. Les pieds attaqués par lui ne tardent pas à périr, et le champignon gagnant sans cesse de proche en proche, comme en rayonnant autour d'un centre, amène ainsi la formation dans la luzernière d'espaces vides arrondis qui s'agrandissent rapidement et qui ont fait donner aux luzernes ainsi dévastées le nom de *luzernes couronnées*.

La LUZERNE LUPULINE, *Medicago Lupulina* Lin., est une petite espèce bisannuelle, très commune dans les champs et les prairies, à laquelle on donne vulgairement les noms de *Minette*, *Minette dorée*, de *Trèfle jaune*, *Trèfle noir*. Sa tige grêle et couchée porte des feuilles à folioles en coin à leur base, élargies au sommet qui est dentelé. Ses petites fleurs, d'un jaune doré, forment de petits épis raccourcis, portés sur des pédoncules axillaires plus longs que les feuilles ; elles donnent des gousses réniformes, pubescentes, à surface réticulée, monospermes et noires, d'où est venu le nom de trèfle noir. La culture de cette espèce comme plante fourragère a pris récemment une assez grande extension dans nos départements du centre. Son fourrage est fin et de bonne qualité. Mais on trouve encore plus d'avantage à la faire pâturer par les moutons qu'à la faucher. Les principaux avantages de cette plante consistent dans sa précocité et surtout dans la facilité avec laquelle elle réussit sur les terres sèches et de médiocre qualité.

C'est encore ce dernier mérite qui distingue la LUZERNE EN FAUCILLE, *Medicago falcata*, L., plante spontanée dans les endroits secs, et particulièrement dans les terres calcaires. Cette espèce ressemble beaucoup à la luzerne cultivée ; mais elle a les fleurs jaunes et les gousses simplement arquées en faucille et pubescentes. On la nomme communément *luzerne de Suède*, à cause de la culture dont elle est l'objet dans cette partie de l'Europe septentrionale. Depuis quelques années on a essayé d'utiliser en France son aptitude à croître dans les terres calcaires et marneuses ; mais les essais faits en semant les grains du type indigène paraissent avoir donné des résultats peu avantageux. Ils ont été beaucoup plus satisfaisants lorsqu'ils ont porté sur une variété qui est venue du Thibet ; aussi M. Vilmorin conseille-t-il de s'attacher particulièrement à celle-ci, qui pourra rendre des services importants.

P. DUCHARTRE.

LUZERNE (CÉSAR-GUILLAUME DE LA), cardinal, né à Paris le 17 juillet 1738, d'une famille noble de Normandie. Il fit de brillantes études qu'il termina au collége de Navarre, et dut au crédit de Lamoignon, auquel il était allié par sa mère, d'être élevé, quoique jeune encore, sur le siége de Langres, qui conférait le titre de duc et pair (1770). Il fut appelé en cette qualité à l'assemblée des notables (1787) et député aux États Généraux (1789). Pressentant les suites funestes des premières opérations du tiers-état, il proposa de diviser l'assemblée en formant une chambre haute, composée du clergé et de la noblesse ; mais il ne tarda pas à comprendre qu'il n'avait rien à faire au milieu des passions violentes de cette assemblée, et il se retira dans son diocèse après les journées du 5 et du 6 octobre. De retour à Langres, il partagea son

temps entre le ministère pastoral et l'étude. A cette époque, il écrivit, sur la suppression des chapitres et sur la constitution civile du clergé, plusieurs lettres ou instructions pastorales qui lui attirèrent des persécutions. Il fut forcé d'émigrer en 1791, comme tous les ecclésiastiques qui avaient refusé d'adhérer à la constitution civile du clergé, se fixa successivement à Contance et à Venise, où il s'occupa de la rédaction de ses nombreux ouvrages. Il exerça sur la terre étrangère une généreuse hospitalité envers les prêtres de son diocèse émigrés comme lui, et vendit jusqu'à sa croix épiscopale pour subvenir à leurs besoins. Il visita aussi les nombreux prisonniers français retenus dans les hôpitaux par le typhus, et en contracta une maladie dont il se ressentit longtemps. Après la chute de l'Empire, Mgr de La Luzerne rentra en France. Le roi le proposa pour le cardinalat, qui lui fut accordé en 1817, et le nomma ministre d'État. Ce prélat, aussi recommandable par sa vaste érudition que par ses qualités et ses vertus, mourut le 21 juin 1821. Il nous reste de lui des ouvrages dans lesquels il se montre écrivain habile et plein de chaleur, controversiste profond, théologien exact et logicien consommé. Parmi ses savantes dissertations, quelques-unes passent justement pour des chefs-d'œuvre : ce sont plus particulièrement celles *sur la loi naturelle*, *sur la spiritualité de l'âme*, *sur la liberté de l'homme*, *sur l'existence de Dieu*. On a aussi de lui un ouvrage en faveur des *libertés gallicanes;* les *Explications des Evangiles des dimanches et des fêtes*, formant 4 v. in-12; des *Considérations sur divers points de la morale chrétienne*, Venise 1799, 5 vol. in-12, etc.; une *Dissertation sur l'instruction publique*, une autre *sur la responsabilité des ministres*, etc. Il a laissé un manuscrit *sur le prêt à intérêt*; un autre de ses manuscrits *sur les droits et les devoirs respectifs des évêques et des prêtres*, a été publié en 1844. Dans ce dernier ouvrage, il réfute les calvinistes qui s'efforcent de détruire la hiérarchie de l'Eglise en proclamant l'égalité de pouvoirs entre tous les ministres de l'Évangile. L'abbé DEIMIÉ.

LY ou LI. Mesure itinéraire en usage chez les Chinois et équivalant à 360 pas ordinaires, ou au dixième de la lieue marine de 20 au degré. L'origine de cette mesure se perd dans la nuit des temps, car, sous la dynastie des Tcheou elle servait déjà de base aux délimitations des principautés, des fiefs et des majorats conférés aux grands de l'empire. Mais pourquoi a-t-on adopté pour unité de mesure itinéraire le chiffre de 360 pas plutôt que tout autre? Les lettrés répondent que ç'a été pour mettre de l'analogie entre les mesures de la terre et celles du ciel qui est divisé en 360 degrés. Il n'y a qu'un inconvénient à cette explication, c'est qu'elle fait remonter à la plus haute antiquité l'usage d'une division céleste que les astronomes modernes ont empruntée aux peuples de l'Occident. — Sur les routes impériales que suivent les courriers du gouvernement, tous les cent lys de parcours sont marqués par une station ou relai de poste officiel où se trouvent un petit mandarin et des chevaux de selle toujours prêts. Pour les dépêches ordinaires, le courrier doit parcourir trois relais, ou 300 lys (30 lieues) dans les vingt-quatre heures; mais la célérité des estafettes augmente en proportion de l'importance des dépêches, et est quelquefois portée jusqu'à 800 lys (80 lieues) par jour. En expédiant une dépêche, les mandarins ont soin d'écrire sur l'enveloppe à quelle vitesse elle doit aller; à chaque relai, l'officier de la poste contrôle la durée du dernier parcours, et en arrivant à destination le courrier est puni ou récompensé, suivant qu'il a retardé ou anticipé sur le temps fixé pour son voyage.

LYCANTHROPIE (*méd.*), de λυχος, loup, et ανθροπος, homme. Variété de mélancolie ou d'aliénation mentale dans laquelle les malades se croient changés en loup et imitent la voix ainsi que les allures de cet animal. On applique, par extension, le même nom à la manie de ceux qui se croient changés en un animal quelconque. Cette maladie est extrêmement rare, quoique certains voyageurs aient assuré qu'elle se rencontrait fréquemment en Livonie et en Islande.

LYCAON, fils de Pélasgue et de la nymphe Cyllène, ou d'Asan fils de Pélasgue et de Déjanire, ou enfin, selon d'autres, de Titan et de la Terre, fut le premier roi de l'Arcadie. Il donna des lois à son peuple, bâtit au pied du mont Lycée la ville de Lycosure, la plus ancienne de la Grèce, et éleva sur cette montagne un autel à Jupiter auquel il immolait des victimes humaines et tous les étrangers qui traversaient le pays. Pour donner plus de force à ses institutions, il se prétendait inspiré par Jupiter. Ce dieu vint un jour lui demander l'hospitalité. Lycaon lui servit les membres d'un jeune enfant. Jupiter, irrité, embrasa son palais et le tua d'un coup de foudre avec quarante-neuf de ses fils : le cinquantième, Nyctrine, fut seul épargné. Suivant une autre légende, Lycaon n'avait pas participé à ce crime et continua de régner. D'autres mythographes disent qu'il fut changé en loup. Il est probable qu'il ne diffère point de cet autre Lycaon, qui après avoir été loup dix ans reprenait la forme humaine, s'il s'était abstenu de chair humaine pendant tout le temps de sa métamorphose. Les Evehméristes ont

distingué jusqu'à quatre Lycaons arcadiens. M. Petit Radel, qui n'en compte que deux, n'a pas craint de fixer les dates de leurs règnes. Le premier, selon lui, gouverna l'Arcadie de 1830 à 1780, et le second, petit-fils du précédent, de 1750 à 1700 avant Jésus-Christ.

LYCAONIE (*géog. anc.*), qu'on peut traduire par *pays des loups* ou *de la lumière*. Contrée de l'Asie-Mineure, dans la Cappadoce au N. de la Pisidie et de l'Isaurie. Elle avait pour villes principales *Iconium* (aujourd'hui Konieh. *Laranda*, suivant Etienne de Byzance, et *Lystra* (aujourd'hui Latik), où saint Paul fut lapidé. Constantin fit de la Lycaonie une des huit provinces du vicariat d'Asie. Ptolémée place aussi des *Lycaoniens* dans la Lycie, sur les bords du fleuve Lycas. Denys d'Halycarnasse les appelle *Æzécns*, αἰζεοι. Ils envoyèrent, dit-on, en Italie une colonie qui prit le nom d'*Œnotriens*. L'Arcadie porta aussi le nom de *Lycaonie*. Saint Jérôme (*in Locis hebraïcis*) cite une ville de *Lycaonie* dans la Phrygie-Mineure.

LYCÉE, *Lycœus mons* (auj. mont *Mintha*). Célèbre montagne de l'Arcadie, appelée aussi le *Mont-Sacré*. Elle était située au sud de cette contrée et s'unissait au mont Taygète. Le Lycée joue un rôle capital dans l'ancienne religion de l'Arcadie. C'était sur cette montagne que Lycaon, l'homme-loup, avait consacré à Jupiter un autel de terre sur lequel on lui immola des victimes humaines jnsqu'au troisième siècle avant Jésus-Christ. Devant cet autel, on avait dressé deux colonnes surmontées chacune d'un aigle doré, et l'on y célébrait des mystères dont les détails ne nous sont pas connus. Pausanias rapporte (liv. VIII) que Jupiter passait pour y avoir été élevé par les nymphes Thisoa, Nida et Hagno, que les corps n'y faisaient point d'ombre, etc. Pan avait aussi un temple sur cette montagne, ainsi qu'Apollon, et ces deux dieux recevaient comme Jupiter le nom de *Lyceens*. Au pied du Lycée se trouvait la ville de Lycosure bâtie, dit-on, par Lycaon et la plus ancienne de la Grèce.

LYCÉE. École où Aristote enseignait la philosophie à Athènes. On y voyait des portiques et des allées d'arbres plantés en quinconce, où le maître et les disciples se promenaient en discutant, ce qui a fait donner à leur doctrine le nom de doctrine *péripatéticienne*. Cette école, selon Suidas, occupait l'emplacement d'un ancien temple d'Apollon Lycien.

LYCÈNE *Lyncœa* (*ins.*). Fabricius a créé sous Ce nom un genre de Lépidoptères diurnes qui, pour les entomologistes modernes, est devenu, sous la dénomination de *Lycénides*, une tribu particulière à laquelle on assigne pour caractères : antennes droites, dont la tige est toujours annelée de blanc et terminée par une massue allongée, de forme un peu variable; palpes dépassant de beaucoup la tête; dernier article toujours grêle et très distinct des autres; yeux oblongs, cernés de blanc; corselet robuste; abdomen plus ou moins court, caché presque en entier par les deux bords internes des ailes inférieures, qui se rejoignent en dessous et forment gouttière dans l'état de repos; crochets du haut des tarses très petits; chenilles en forme de cloportes, pubescentes, à tête petite et rétractile, avec les pattes extrêmement courtes. — Cette tribu renferme un assez grand nombre d'espèces qui sont presque toutes européennes. Les deux genres principaux qu'on y a formés sont ceux des POLYOMMATE (*voy. ce mot*) plus connus sous le nom d'*Argus*, et des LYCÈNES. Ce dernier groupe a pour caractères : antennes en massue ovalaire; palpes avancés, à dernier article long, très grêle; ailes arrondies. — L'une des plus jolies espèces est la *Lycæna adonis*, Fabricius, ou *Argus bleu-céleste*, Eugramelle, dont les ailes sont d'un beau bleu dans le mâle, et d'un brun-foncé dans la femelle, avec de nombreuses petites taches noires, une bande marginale de taches fausses et une frange blanchâtre. Cette espèce est répandue dans une grande partie de l'Europe. É. DESM.

LYCHNIDE (*géog. anc.*), *Lychnidus*. Ville située sur les confins de la Macédoine et de l'Illyrie, sur les bords orientaux du lac Lychnide (aujourd'hui lac d'Ochrida, dans le Sandjakat du même nom). Cette ville, chef-lieu de la peuplade, brave mais féroce, des Dassarètes, fut réunie à la Macédoine par Philippe, revint ensuite à l'Illyrie et appartint enfin aux Romains. Elle était le centre d'un commerce très important, que favorisa plus tard la grande voie *Egnatia*, que les Romains construisirent à travers la Macédoine et la Grèce.

LYCHNIDE, *Lychnis* (*bot.*). Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, de la décandrie-pentagynie dans le système de Linné. Il est formé de plantes herbacées, presque toujours vivaces, propres aux parties tempérées de l'hémisphère boréal, à fleurs généralement grandes et belles, distinguées surtout par les caractères suivants : calice dépourvu de bractées, tubuleux, avec diverses modifications de formes; cinq pétales égaux, à long onglet linéaire, à limbe entier ou bifide, ou même lacinié, portant le plus souvent un appendice à sa base; pistil à cinq styles. Le fruit de ces plantes est une capsule uniloculaire qui s'ouvre au sommet par cinq dents.

L'espèce la plus connue est la LYCHNIDE

NIELLE, L. *githago*, Lam. (*Agrostemma githago*, Linné; *Githago segelum*, Desf.), qui infeste nos moissons. Ses diverses parties sont hérissées de longs poils. Sa tige, droite, s'élève à six ou sept décimètres; ses feuilles sont linéaires, allongées, aiguës; ses grandes fleurs solitaires, purpurines, ont les pétales échancrés au sommet et sans appendice à la base du limbe; ses graines noirâtres, chagrinées, se mêlant aux grains des céréales, altèrent la qualité de leur farine, ce qui rend très fâcheuse l'abondance de cette plante au milieu de la plupart des moissons. Les agriculteurs regardent la nielle comme nuisible à la végétation des céréales.

Plusieurs lychnides figurent parmi les plantes d'ornement plus répandues dans les jardins. La LYCHNIDE COQUELOURDE, *L. coronaria*, Lamarck (*Agrostemma coronaria*, Lin.), est spontanée dans les Alpes, les Pyrénées, en Italie. Toute sa surface est cotonneuse; sa tige droite, dichotome, porte des feuilles ovales-lancéolées; ses grandes fleurs blanches, avec le centre purpurin, ont le calice campanulé, à côtes saillantes, et les pétales dentelés, pourvus d'un appendice. On la nomme vulgairement *Passe-fleur*, *Œillet-de-Dieu*. Dans les jardins, on en possède des variétés à fleurs doubles, à fleur toute blanche, ou rouge-vif. On la multiplie de graines semées dès leur maturité, et pour les variétés à fleurs doubles, par division des pieds en automne.

La LYCHNIDE SYLVESTRE et la LYCHNIDE DIOÏQUE, *L. sylvestris*, Hoppe, et *L. dioïca*, Lin., sont des espèces assez voisines pour que beaucoup de botanistes et tous les jardiniers les confondent en une seule. Ceux-ci leur donnent les noms de *Jacée*, *Robinet*. La première a les fleurs rouges, inodores, assez souvent hermaphrodites, tandis que la seconde les a blanches, odorantes, toujours dioïques; en outre, la première a ses capsules arrondies, et s'ouvrant en valves recourbées, tandis que la seconde a les capsules coniques, et s'ouvrant par des dents droites. Les fleurs de ces deux plantes, surtout de la première, devenues doubles dans les jardins, produisent beaucoup d'effet. En en tondant les pieds, on les oblige à produire des rejets qui servent à les multiplier. Ces deux espèces redoutent le froid et les pluies trop abondantes.

La LYCHNIDE FLEUR-DE-COUCOU, *Lychnis flos-cuculi*, Lin., est une très jolie plante commune dans les prairies humides. Elle se fait surtout remarquer par ses fleurs purpurines, en cyme, dans lesquelles chaque pétale est divisé en quatre ou cinq lobes étroits. Introduite dans les jardins, elle a donné une très élégante variété à fleurs doubles, que les jardiniers ont nommée fort improprement *Véronique*. Malheureusement, cette jolie plante est délicate et difficile à conserver. On la multiplie par ses rejets, dont on force la production de la même manière que pour les deux espèces précédentes.

La LYCHNIDE DE CHALCÉDOINE, *L. chalcedonica*, L., est fort connue sous les noms vulgaires de CROIX DE MALTE, CROIX DE JÉRUSALEM. Elle est originaire de la Russie méridionale. Sa tige, haute de près d'un mètre, porte des feuilles en cœur, embrassantes, et se termine par une cyme serrée de fleurs d'un beau rouge-minium, à pétales échancrés. Les horticulteurs ont obtenu de ce type des variétés à fleurs souvent doubles, blanches, roses, safranées, écarlates. On cultive cette espèce dans une terre légère et à l'exposition du midi. On la multiplie par semis, par boutures et par éclats.

Nous citerons comme répandue dans les jardins la LYCHNIDE A GRANDES FLEURS, *Lychnis grandi-flora*, Jacq., espèce de la Chine, remarquable par ses fleurs très grandes, d'un beau rouge-orangé. On la multiplie principalement par graines semées sur couche au printemps, moins fréquemment par boutures et par éclats. Elle souffre des froids de nos hivers. P. D.

LYCIARQUE, c'est-à-dire *chef de la Lycie*. Magistrat élu pour un an par les membres de l'assemblée fédérale des villes de la Lycie. Il présidait aux conseils, à la justice et aux cérémonies de la religion.

LYCIE (*géog. anc.*). Contrée de l'Asie-Mineure, au S. de la Phrygie, entre la Carie et la Pamphilie, et formant aujourd'hui le livah turc de *Tekke* et une partie de celui de *Mentech*. Elle était située dans la vaste péninsule comprise entre le golfe Glaucus ou de Telmisse et celui de Pamphylie ou mer de Lycie, et où prend naissance la chaîne du Taurus. Dès les temps les plus reculés, les villes de Lycie qui avaient su maintenir leur indépendance formaient une sorte de république fédérative qui réglait dans des assemblées communes les affaires d'intérêt général. On remarquait parmi ces villes : *Telmissus* (aujourd'hui en ruines près de Macri), au fond du golfe Glaucus, et célèbre par ses devins; *Xanthus* (aujourd'hui Eksénidé), sur la rive droite du fleuve qui portait son nom; *Patara* (aujourd'hui Patéra), à la pointe méridionale de la péninsule, fameuse par le temple où Apollon rendait l'hiver ses oracles, qu'on allait consulter l'été à Délos; *Limyre* et *Phazelis*, colonies grecques. — La Lycie, qui avait d'abord porté le nom de *Milyade*, était anciennement habitée par les Milyes et les Termilles; peut-être dut-elle son nouveau nom à l'introduction du culte d'Apollon-Loup, qui paraît être passé de ce pays

dans la Grèce. Crésus, les Perses, Alexandre, Antigone, les Séleucides occupèrent tour à tour cette province. Les Romains exigèrent d'Antiochus-le-Grand qu'il la cédât aux Rhodiens; ils lui rendirent ensuite une apparence de liberté; elle fut réunie par Claude à l'empire.

LYCIET, *Lycium* (*bot.*). Genre de la famille des Solanées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le forment sont des arbrisseaux ou de petits arbres indigènes de la région méditerranéenne et de l'Amérique tropicale au delà des Andes, à fleurs blanchâtres, jaunâtres, rouges ou violacées. Leurs principaux caractères consistent : dans un calice urcéolé; une corolle en entonnoir ou tubuleuse, portant cinq étamines vers le milieu ou au fond de son tube; un ovaire à deux loges multiovulées, qui devient une baie polysperme, embrassée à sa base par le calice persistant. —

Le Lyciet d'Europe, *Lycium Europæum*, Lin., est un arbuste très épineux, dont la tige droite porte des branches irrégulièrement flexueuses, plus ou moins pendantes; ses feuilles, en coin à leur base, élargies et spatulées dans leur moitié supérieure, sont glabres, obliques, alternes et solitaires à l'extrémité des rameaux, fasciculées sur les branches plus âgées; ses fleurs, violacées, solitaires ou groupées par deux ou trois, ont leur calice court, à cinq dents ciliées; son fruit est d'un rouge vif dans le type, jaune ou fauve dans une variété. Cette espèce croît naturellement dans le midi de l'Europe et dans l'Afrique septentrionale. On l'emploie très souvent pour des haies, des tonnelles, etc. On la multiplie par boutures et par rejets.

Le Lyciet jasminoïde, *L. barbarum*, Lin., est moins épineux que le précédent; ses longs rameaux pendants portent des feuilles lancéolées, aiguës; ses fleurs, purpurines ou violacées, ont leur calice divisé en deux lèvres; ses fruits sont d'un rouge orangé. On l'indique comme spontané dans la région méditerranéenne. On le plante plus fréquemment encore que le précédent en haies, en tonnelles, sur des talus, etc. Il réussit à peu près partout, et il est même naturalisé dans une grande partie de la France. On le multiplie comme le lyciet d'Europe. —

On cultive encore dans les jardins le *Lycium sinense*, Mill., le *Lycium afrum*, Lin., ou jasmin d'Afrique, arbuste d'orangerie, etc.

LYCOMÈDES, Arcadien qui voulut assurer l'indépendance de sa patrie, menacée d'un côté par les Lacédémoniens, et de l'autre par les Thébains. Pour y parvenir, il projeta d'abord la fondation d'une ville centrale, qui devait servir de siége au gouvernement fédéral des cités arcadiennes, et parvint à faire appuyer son projet par Epaminondas. Telle fut l'origine de la grande cité arcadienne, Mégalopolis. Lycomède, pour mieux sauvegarder les libertés nationales, obtint ensuite la création d'une armée permanente. Il se déclara bientôt publiquement l'adversaire des Thébains, qui s'arrogeaient une sorte de suprématie sur l'Arcadie, et pour mettre la ligue arcadienne en état de résister à toutes les attaques, il se rendit à Athènes et conclut un traité avec cette république. Homme d'un talent éminent et d'une énergie extrême, il aurait fait sans doute de grandes choses, mais au moment où il revenait en Arcadie, il tomba entre les mains d'un parti d'Arcadiens de la faction lacédémonienne, qui l'égorgèrent (366 av. J.-C.). Il était né à Mantinée selon Pausanias et Xénophon, ou à Tégée suivant Diodore.

LYCOMÈDE (*myth.*). Roi de l'île de Scyros et père de Déidamie. Thetis voulant préserver Achille de la mort qui l'attendait au siége de Troie, le conduisit à ce prince, sous des habits de fille. Achille se fit aimer de Déidamie et en eut Pyrrhus. Lycomède donna aussi asile à Thésée, chassé d'Athènes par la faction Pallantide, et le précipita ensuite dans la mer, soit qu'il soupçonnât en lui des desseins perfides, soit qu'il eût été séduit par Ménesthée.

LYCOMIDES. Célèbre famille d'Athènes consacrée au culte de Cérès éleusinienne, et préposée à l'intendance des mystères. Les Lycomides chantaient dans ces solennités les hymnes composés par Pamphus et Orphée en l'honneur de Cupidon.

LYCOPERDACÉES, *Lycoperdaceæ* (*bot.*). Groupe de champignons qui emprunte son nom au genre *Lycoperdon* ou *vesse-loup*, et que M. Brongniart regarde comme une famille, tandis que Frics et plusieurs autres botanistes n'en font qu'une tribu de la famille des gastéromycètes.

LYCOPERDINE, *Lycoperdina* (*ins.*). Genre de coléoptères trimères, de la famille des Fongicoles. Ce sont des insectes d'une petite taille, d'une forme assez élégante; leur corps est très luisant, leurs antennes forment, à l'extrémité, une massue composée de deux articles seulement, ce qui les distingue facilement des Endomyques. Les Lycoperdines vivent exclusivement dans les champignons appelés vulgairement vesse-loups, et paraissent de même en automne. — On trouve communément dans toute l'Europe la Lycoperdine de la boviste, *L. bovistæ*, Ol., qui est entièrement d'un brun noir. — Dans les Alpes, on trouve, mais rarement, la Lycoperdine porte-croix, *L. cruciata* Schiller, dont les élytres sont rouges avec une croix noire.

LYCOPHRON. Célèbre poète grec né à

Chalcis, en Eubée. Il fut protégé par Ptolémée Philadelphe, et ses quarante-six ou soixante-six tragédies, dont il ne nous reste plus que quatre vers, lui valurent un rang élevé parmi les poètes contemporains. Lycophron s'était aussi distingué dans le drame satyrique, et avait composé un long traité sur la comédie, et un poëme intitulé : *Alexandra* (ou Cassandre), qui nous est parvenu. Voici en substance ce qu'en dit Boissonade : Lycophron, pendant près de quinze cents vers, fait prophétiser Cassandre du haut d'une des tours de Troie. Il veut imiter le langage bizarre, l'enthousiasme et les accès frénétiques des sibylles et des pythies, et la Cassandre a dû lui coûter de prodigieux efforts. Pour arriver à son but, il est obligé d'appeler à son secours toutes les irrégularités de la syntaxe, les mots les moins usités, les formes des dialectes les moins employés, les métaphores les plus étranges; il désigne les dieux et les héros par des noms à peine connus, et les pays par leurs localités les moins importantes; on comprend, après cela, que Lycophron ait fait le désespoir des commentateurs anciens et modernes, que Suidas ait appelé son Alexandra *le poëme ténébreux*, et Stace *le dédale du noir Lycophron*. Cette œuvre singulière eut pourtant beaucoup de lecteurs dans l'antiquité, comme l'attestent les nombreuses copies qui nous en sont parvenues. Duris, Théon, Orus, Tzetzès et d'autres encore, firent des glossaires, des paraphrases, des commentaires de l'*Alexandra*. Il ne nous reste guère de ces scholies que celles de Tzetzès, sans lesquelles nos savants ne seraient jamais parvenus à déchiffrer Lycophron. Canter, Meursius et Potter, sont les premiers qui se soient occupés avec succès de le commenter. L'édition de Reichard, Leipsick, 1788, complétée par les trois volumes publiés a Zeitz, en 1811, par Muller, offre le résultat complet de tous les travaux antérieurs. Ajoutons, comme singularité, que Joseph Scaliger, par un tour de force vraiment prodigieux, est parvenu à reproduire en vers latins toute l'obscurité et les bizarreries de Lycophron. La traduction est jointe à l'édition de Canter. AL. BONNEAU.

LYCOPODE, *Lycopodium* (*bot.*). Genre de la famille des Lycopodiacées, de la Cryptogamie, dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont le plus souvent vivaces et quelquefois sous-frutescents. Leur fructification consiste en capsules ou sporocarpes, tantôt uniformes, tantôt de deux formes différentes. Quelques unes de celles-ci sont ovales ou presque réniformes, remplies d'une poussière fine; elles s'ouvrent en deux valves; les autres sont tri ou quadrilobées renferment trois ou quatre corps globuleux et s'ouvrent en tout autant de valves.

Le LYCOPODE A MASSUE, *Lycopodium elevatum*, Lin., croît abondamment dans les forêts, dans les lieux couverts de montagnes. Sa tige rampante, allongée, est chargée de petites feuilles rapprochées, étroites, aiguës au sommet que termine un poil; sur les rameaux fertiles, les feuilles sont réduites à l'état de très petites écailles distantes; ces mêmes rameaux, se bifurquant à leur extrémité, portent deux épis serrés, en massue, d'où a été tiré le nom de l'espèce. Ce sont les capsules ou sporocarpes de ce lycopode qui fournissent la poussière connue vulgairement sous les noms de *poudre de lycopode, soufre végétal*. Cette poussière entre dans la composition des pièces d'artifice; on l'emploie dans les théâtres pour simuler les éclairs, à cause de son inflammabilité. Les pharmaciens s'en servent pour rouler les pilules. En médecine on l'applique sur les parties du corps des enfants et des personnes grasses qui ont été excoriées par le frottement ou par le contact prolongé d'une humidité irritante.

Le LYCOPODE SÉLAGE, *Lycopodium selago*, Lin., autre espèce indigène, facile à distinguer de la précédente par ses capsules situées toutes à la base des feuilles, possède des propriétés fort énergiques et agit, à forte dose, comme poison narcotique. Dans le nord de l'Europe, on se sert de sa décoction pour détruire la vermine des bestiaux.

LYCOPODIACÉES, *Lycopodiaceæ* (*bot*). Famille de plantes acotylédones, formée par L. C. Richard, et détachée par lui des mousses parmi lesquelles Jussieu la comprenait sous le nom de fausses mousses, *Musci spurii*. Elle comprend des végétaux, quelquefois annuels, mais généralement vivaces, remarquables tant sous le rapport de leur végétation que sous celui de leur reproduction. Leur tige est presque toujours rameuse par bifurcations successives de l'extrémité, ce qui donne naissance à une véritable dichotomie dans laquelle les deux branches sont tantôt égales, tantôt inégales. La structure intérieure de cette tige peut également servir à la caractériser. Elle résulte d'un axe formé de laines diversement unies entre elles et composées de fibres très allongées, d'un plus grand calibre que les cellules voisines, à parois épaisses, marquées de fentes transversales, parallèles et superposées en séries longitudinales, de manière, en un mot, à constituer des faux vaisseaux scalariformes, sans autre communication entre eux que celle qui est établie par les fentes latérales. Cet axe ligneux est entouré d'une large zone de cellules à parois

parfois épaisses et ponctuées. Les Lycopodiacées n'ont que des *racines* adventives, nées aux bifurcations de leur tige, et qui, chez les grandes espèces, descendent dans l'épaisseur de la zone cellulaire externe avant de se montrer à l'extérieur. Leurs *feuilles* sont très nombreuses et petites, sessiles ou décurrentes, étroites, de structure entièrement celluleuse, avec une nervure médiocre formée seulement de cellules allongées; elles portent quelques stomates à leur face inférieure. — Les *organes reproducteurs* de ces végétaux sont des capsules ou coques membraneuses, attachées vers la base des feuilles un peu plus haut que cette base même et sur la face supérieure de ces organes. Ces coques se produisent dans toute la largeur de la tige ou seulement vers l'extrémité des branches où elles se groupent en des sortes d'épis. On en trouve de deux sortes : les unes sont ovales; elles s'ouvrent en deux valves et contiennent une poussière à grains très fins, groupés d'abord par quatre, comme ceux du pollen des phanérogames. Les autres sont plus grosses, à trois ou quatre loges qui s'ouvrent par autant de valves, et dont chacune renferme un corps arrondi, hérissé de saillies à sa surface. Beaucoup de botanistes ont vu dans ces corps les organes femelles, tandis qu'ils ont comparé les coques à poussière fine à des anthères, comparaison qui a valu à ces coques le nom d'*Anthéridies*. Lorsque ces deux sortes de coques existent dans la même espèce, ce sont celles à gros corps hérissés, ou les *Oophoridies*, qui germent et reproduisent la plante; au contraire, lorsque l'espèce ne possède que les coques à poussière fine, la comparaison de celles-ci avec les anthères des phanérogames n'est plus admissible, puisque ce sont alors les grains fins contenus dans leur intérieur, qui germent et jouent le rôle de séminules. Cet exposé montre combien il règne encore aujourd'hui d'incertitude relativement à la nature réelle des capsules reproductrices des lycopodiacées. — Les lycopodiacées forment le genre *Psilotum*, R. Br. et *Lycopodium*, Lin. Ce dernier est très considérable, et quelques botanistes le subdivisent en plusieurs autres. — Ces végétaux croissent en majeure partie dans les lieux bas et humides des régions tropicales, sur la terre ou sur les troncs d'arbres. Le vingtième environ des espèces connues se trouve dans les parties extratropicales de l'hémisphère boréal dans lequel elles arrivent jusqu'à une altitude considérable sur les montagnes et jusque sous les latitudes les plus septentrionales.

LYCOPOLIS. Ancienne ville de la Thébaïde, qui occupait l'emplacement de la moderne Syout, capitale du Saïd. Lycopolis succédait elle-même à une ville pharaonique appelée vulgairement Ssout, dénomination qui est passée dans le copte, puis dans l'arabe. — Les habitants honoraient le chacal ou le loup comme symboles vivants d'Anubis et de Macédo. C'est pour cette raison que les Grecs donnèrent à Ssout le nom de *Lycopolis*. Rossi a reconnu le nom copte du loup dans celui du feu, et λυκος pourrait bien n'être que la forme grecque d'un nom primitif de la lumière. Il est probable que le nom sacré de cette ville était *demeure* ou *lieu de la lumière*. — Il ne reste de Lycopolis que des hypogées percés dans la montagne, à un quart de lieu de la ville. Ils sont antérieurs à la XII^e^ dynastie. Ils ont été taillés et décorés pour des chefs de la caste militaire, et offrent de précieuses représentations des costumes, des armes et des évolutions de l'armée égyptienne sous les premiers rois. On y remarque aussi de curieux ornements peints dans le genre des Grecs et des Étrusques. — Tous ces tombeaux ont été habités par des cénobites dans les premiers âges du christianisme. Plotin, un des chefs de l'école néo-platonique, était né dans la ville de Lycopolis. PRISSE.

LYCOSE, *Lycosa* (*arachnides*). Genre d'arachnides de l'ordre des Pulmonaires, famille des aranéides, tribu des citigrades. Les yeux de ces araignées sont disposés sur trois lignes transversales et représentent un quadrilatère; leurs pattes sont assez courtes et robustes; la paire antérieure est plus forte que la seconde, et la quatrième paire est la plus longue : tout le corps est pubescent. Les lycoses vivent à terre et courent fort rapidement; elles nichent dans des trous, soit qu'elles les creusent elles-mêmes, soit qu'elles les prennent tout faits; elles en tapissent les parois d'une toile assez solide qui empêche les éboulements. Ce nid varie suivant les espèces. C'est au genre lycose qu'appartient la *tarentule* (*voy.* ce mot).

Le midi de la France nous offre une espèce de lycose très voisine de la tarentule, avec laquelle elle a été longtemps confondue, c'est la LYCOSE A ABDOMEN NOIR, *L. melanogaster*, Lat.; elle est un peu plus petite, et le dessous de l'abdomen est presque entièrement occupé par une grande tache très noire, arrondie. Cette araignée creuse dans les terrains secs et arides un trou cylindrique long de 25 à 27 centimètres; elle se tient en embuscade à l'orifice de ce boyau, et dès qu'elle voit un insecte à sa portée, elle se précipite sur lui, l'emporte et le dévore au fond de sa caverne. Quelquefois même elle va à la chasse, mais pour revenir toujours à son trou. Vers la fin du mois d'août, la femelle pond un grand nombre d'œufs,

semblables à des graines de pavot, qu'elle recouvre d'une coque de soie blanche, d'un tissu serré: cette coque, deux fois aussi grosse qu'une noisette, est fortement attachée à l'extrémité de l'abdomen, et la femelle ne quitte plus ce précieux dépôt dont le poids ne nuit en rien à son activité; du reste, toutes les lycoses femelles témoignent une sorte d'affection pour leurs œufs, et lorsqu'on les leur ôte elles cherchent de tous côtés avec inquiétude. La lycose mélanogastre passe l'hiver dans l'engourdissement; son accroissement est assez lent, puisque ce n'est qu'à la troisième année qu'elle arrive à son état parfait; sa vie doit donc être d'une certaine durée. Mais de nombreux ennemis attaquent cette araignée, entre autres un millepieds qui tue les plus grosses lycoses et s'empare de leur habitation, malgré une résistance opiniâtre, car on a beaucoup de peine à les tirer de leurs trous.

On rencontre très communément aux environs de Paris, sous les pierres, dans les endroits humides, la LYCOSE RURICOLE, *L. ruricola*, de Geer. La femelle ne porte pas son cocon qui est rond, blanc et gros comme un pois; mais elle se pose souvent dessus avec affection : ses œufs, au nombre de plus de cent quatre-vingts, éclosent en juin ou juillet; les petits restent dans la coque jusqu'à leur première mue; ensuite ils sortent, montent sur le corps de leur mère et s'y cramponnent, ce qui donne à celle-ci un aspect hideux; elle se promène avec ce fardeau vivant et partage, sans doute, sa proie avec sa progéniture.

Au bord des rivières on trouve la LYCOSE ALLODROME, *L. allodroma*, Latreille, qui construit un tube de toile fine, recouvert à l'extérieur de parcelles de terre ou de sable, et d'environ 5 centimètres de longueur. C'est une de nos plus grandes espèces.

Enfin, on trouve encore dans nos environs la LYCOSE PIRATE, *L. piratica*, Walkenaer, qui court sur l'eau sans se mouiller; son cocon est rond et d'un beau blanc. L. FAIRMAIRE.

LYCURGUE. Au début de la vie de Lycurgue, Plutarque s'exprime en ces termes : « On ne sauroit du tout rien dire de Lycurgue, qui establit les loix des Lacédémoniens, en quoy il n'y ait toujours quelque diversité entre les historiens; car et de sa race, et de la saillie qu'il fit hors de son pays, de sa mort et mesme de ses loix et de la forme du gouvernement qu'il institua, ils ont presque tous écrit différemment. Mais moins encore, que de toute autre chose, s'accordent-ils du temps auquel il a vescu. » Après quoi néanmoins Plutarque raconte sa vie sans hésitation, « eslisant les choses où il y a moins de contradiction, ou qui ont de plus graves et plus approuvez tesmoings. » Il semble donc que tout ce qu'on a écrit dans les temps modernes de Lycurgue et de ses lois ne saurait être reçu sans quelque doute; résumons les récits avec nos propres jugements.

Lycurgue était fils d'Eunomus l'un des deux rois de Sparte. Son frère aîné, qui fut roi à son tour, mourut en laissant sa femme enceinte, et Lycurgue exerça l'autorité jusqu'à la naissance de l'enfant (on suppose que c'est vers l'an 866 avant J.-C.). Plutarque dit qu'il refusa d'entrer dans le dessein de sa belle-sœur qui lui offrait de l'épouser et de se faire avorter pour lui assurer la royauté. Lycurgue la détourna d'un tel crime, en lui disant qu'il ne serait pas malaisé de se défaire d'un enfant nouveau-né; mais lorsque l'enfant vint au monde, Lycurgue le prit dans ses bras et alla le montrer au peuple, en lui disant : Voilà votre roi. Et puis il nomma l'enfant *Charilaüs* « qui vaut autant dire comme *joie du peuple*, pour ce qu'il vit tous les assistans fort joyeux, louans et bénissans sa magnanime preud'hommie et sa justice: » — Le désordre était alors grand dans la cité; Lycurgue résolut de réformer les mœurs et les lois, et se prépara à ce grand dessein par de longs voyages. Il visita la Crète dont l'austérité était célèbre; il parcourut l'Asie où régnaient des mœurs contraires, et enfin il passa en Égypte où brillaient les arts et les sciences. Mais « les Lacédémoniens le regrettèrent fort, quand il s'en fut allé, et le renvoyèrent quérir par plusieurs fois, estimans que les roys n'avoient que l'honneur et le nom de rois tant seulement, sans autre qualité qui les fist apparoir par dessus le commun populaire. » Avant de rentrer en sa patrie Lycurgue « s'en alla devant toute œuvre en la ville de Delphes, là où après avoir sacrifié à Apollo, il lui demanda de son affaire. » La Pithie l'appela *Aimé des Dieux* et *Dieu plutôt qu'homme*, et lui annonça qu'il réussirait dans l'entreprise qu'il avait conçue de refaire tout le gouvernement de Lacédémone. C'est alors qu'aidé de quelques confidents, il alla commencer et consommer cette audacieuse révolution. — Tout devint nouveau sous la main du législateur. La puissance politique n'était point réglée; tantôt les rois exerçaient tyranniquement leur pouvoir, tantôt le peuple revendiquait la liberté par l'anarchie. Lycurgue établit d'abord un sénat pour contrepoids à ces deux forces ennemies; le plus souvent le sénat dut s'unir à la royauté, mais la puissance cessa d'être arbitraire, et plus tard des magistrats populaires (les éphores) servirent encore à la tempérer. — Une application

générale de Lycurgue fut de dominer les mœurs par les lois, et c'est à ce point de vue que sa réforme mérite surtout l'attention de l'histoire. Lycurgue sembla ne se proposer que de faire un peuple robuste ; il écarta tout ce qui semblait répondre aux goûts de l'esprit comme aux penchants de l'âme, pour ne laisser que ce qui pouvait donner de la force aux corps ; il forma des athlètes plutôt que des citoyens. — L'amour de l'or pouvait corrompre ; il supprima l'or : il n'y eut à Sparte qu'une monnaie de fer difficile à manier et à déplacer ; « tellement, dit Plutarque, que pour en loger la valeur de cent escus, il falloit en empescher tout un grand cellier en la maison, et falloit une paire de bœufs pour l'y traîner. » Il fit de plus accepter entre les citoyens, le partage des terres en portions égales, ce qui fit, selon Plutarque, trente mille parts, « lesquelles il distribua aux habitants à l'environ de Sparte ; et des terres plus prochaines de la propre ville de Sparte, en fit autres neuf mille parts qu'il départit aux naturels bourgeois de Sparte, qui sont ceux que proprement on appelle les Spartiates. » Toutefois la distinction des richesses ne fut point effacée, la faveur même se glissa dans le partage, et l'orgueil survécut à ce déguisement de l'égalité. Lycurgue attaqua ce qui devait rester de vanité ou d'envie, d'avarice ou de luxe, par une institution singulière, la communauté des repas. « Ce fut chose grande à luy, dit encore Plutarque, que d'avoir peu faire cela, mais encore plus d'avoir rendu la richesse non subjette à estre desrobée et moins encore à estre convoitée, comme dit Théophraste ; ce qu'il fit par le moyen de ce statut, de les faire manger ensemble avec si grande sobriété en leur vivre ordinaire. » — Le brouet de Sparte est célèbre. L'assaisonnement en déplut à quelques uns, et il y ent des murmures et même des séditions contre Lycurgue. Dans un de ces troubles, un jeune homme, nommé Alcander, creva un œil au législateur d'un coup de bâton. Le peuple remit le coupable aux mains de Lycurgue, *qui sut bien s'en venger*, dit Rollin, en le traitant avec douceur et le ramenant à la modération et à l'équité. — Selon les récits admirateurs de Plutarque et puis de Rollin qui les suit avec sa bonhomie accoutumée, ces repas communs étaient une école d'honneur et de tempérance : c'est là que se faisaient les beaux devis sur le gouvernement et sur la patrie. Là les enfants apprenaient à admirer les bons exemples comme aussi « à se jouer de paroles les uns avec les autres, et à s'entremocquer plaisamment sans toutefois piquer aigrement, ny gaudir deshonestement : » il faut croire que ce petit peuple apportait à de tels exercices une retenue dont la tradition s'est à peine retrouvée dans les couvents les mieux réglés.

D'autres remarques sont plus graves. Lycurgue qui voulut mettre cette dignité dans les repas, ôta la pudeur de la famille, et abolit la famille même. Le mariage se faisait par un larcin. Un jeune homme enlevait un jeune fille et la retenait quelque temps dans un lieu secret, et Plutarque, le moraliste, dit sérieusement : « si leur servoit cette entrevue ainsi recelée, non seulement à ce que ce leur estoit un exercice de continence et de pudicité, mais aussi à ce que leurs personnes en estoient plus vigoureuses pour engendrer. » C'était comme un raffinement dans la brutalité. Ajoutez que la femme ainsi dérobée n'appartenait pas au mari, la fidélité de l'un et de l'autre, bien loin d'être une vertu, n'était pas même une convention. De là une promiscuité autorisée par les lois comme par les mœurs, toujours en vue d'une génération d'enfants robustes, qui était toute la perfection de la société lacédémonienne. De là aussi cette maxime, transférée par quelques esprits malades dans la politique moderne, à savoir que les enfants apprtiennent à l'Etat. Il est certain qu'à Sparte ils n'appartenaient pas à la famille, car il n'y avait pas de famille.

Tout se tient dans ces coutumes étranges, c'est comme un lien de barbarie. « Depuis que l'enfant étoit né, le père n'en estoit plus le maître pour le faire nourrir à sa volonté. » Les plus anciens de sa lignée s'assemblaient pour visiter l'enfant ; s'ils le trouvaient bien constitué, ils ordonnaient qu'il vivrait, et on lui assignait une des neuf mille parts réservées à la ville. « S'il leur sembloit laid, contrefait, ou flouet, ils l'envoyoient jeter dedans une fondrière auprès du mont Taygète, qu'on appeloit vulgairement les Apothètes, comme qui diroit les Dépositaires. » Telle était la perfection des lois de Lycurgue : toute l'éducation qui venait ensuite se conformait à ce début.

La discipline des corps fut l'objet unique des lois de Lycurgue ; et il dressa aux mêmes habitudes les femmes et les hommes : il pensait ainsi faire un peuple de force à tout braver, les douleurs comme la mort. Il voulut que les jeunes filles endurcissent leur corps, « en s'exercitant à courir, lucter, jetter la barre, et lancer le dard, à cette fin que le fruict qu'elles concevroient venant à prendre racine forte en un corps dispos et robuste, en germast mieux. » Et, afin d'achever cet endurcissement, il les accoutuma à se mêler aux jeunes gens, et à danser nues aux fêtes publiques et aux sacrifices solennels ; c'était encore, selon Plutarque, une

excitation de vertu ; « car elles donnoient en passant aux jouvenceaux quelque brocard à point, touchant au vif ceux qui en quelque chose auroient oublié leur devoir; et quelquefois aussi récitoient en leurs chansons les louanges de ceux qui en estoient dignes. » On croirait lire l'histoire d'une peuplade sauvage qui aurait retenu quelques souvenirs de civilisation perdue : c'est de cette éducation que Rollin dit d'un ton sérieux : « Tout inspirait à Sparte l'amour de la vertu et l'horreur du vice » (*Hist. Anc.*, tom. II).

Un peuple ainsi façonné dut avoir une manière farouche de pratiquer la liberté. La liberté de Sparte ne fut le droit que d'un petit nombre; on le voit par les parts de terre assignées aux citoyens : tout le reste était esclave. Qui ne sait la condition des Ilotes? malheureux livrés à la merci de maîtres effroyables ! Les Ilotes cultivaient les terres et exerçaient les métiers nécessaires à la vie commune. L'oisiveté était le droit du Spartiate; c'était même son devoir et son honneur ; le travail était une ignominie. Il n'y avait de travail permis que celui qui se rapportait aux armes et à la guerre; et quand cet exercice manquait aux Spartiates, ils tuaient les Ilotes pour occuper leurs robustes corps; il y avait des jours dans l'année où les jeunes gens sortaient de la ville pour aller surprendre ces malheureux dans leurs travaux des champs et les percer de flèches comme des bêtes fauves ; c'est ce peuple qu'on nous a fait admirer ! c'est cette législation qu'on a étudiée de nos jours autrement que pour la maudire?

« Je prie, dit Montesquieu avec toute la gravité possible, qu'on fasse un peu d'attention à l'étendue de génie qu'il fallut à ces législateurs (grecs) pour voir qu'en choquant tous les usages reçus, en confondant toutes les vertus, ils montreraient à l'univers leur sagesse. Lycurgue, mêlant le larcin avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, les sentiments les plus atroces avec la plus grande modération, donna de la stabilité à sa ville. Il sembla lui ôter toutes les ressources, les arts, le commerce, l'argent, les murailles : on y a de l'ambition, sans espérance d'être mieux; on y a les sentiments naturels, et on n'y est ni enfant, ni mari, ni père ; la pudeur même est ôtée à la chasteté. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire » (*Esprit des Lois*, liv. IV, ch. VI.).

Ces jugements ne sont ni chrétiens ni philosophiques. Sparte n'a point eu dans l'histoire du monde cette part d'action qui fait que l'admiration prévaut sur le blâme; sa destinée a été restreinte ; elle a dominé la Grèce par les armes, elle n'a touché aucun peuple par les idées. Rien de semblable en cela à la destinée de Rome, à qui il fut donné de dominer l'univers par les lois plus encore que par la guerre. Parler de génie, à propos d'une législation de cette sorte, c'est méconnaître ce qui fait la grandeur des hommes comme des Etats. Sparte ne mérite de servir d'exemple qu'aux peuples qui sont exposés à confondre les conditions morales de la liberté avec les lois brutales de la discipline.

On raconte que Lycurgue, après avoir donné ses lois, annonça son dessein de consulter de nouveau l'oracle de Delphes, et fit jurer à tout le peuple qu'il les maintiendrait jusqu'à son retour. Il se rendit à Delphes en effet, et là, après avoir reçu une réponse favorable de la Pythie, il se laissa mourir en s'abstenant de manger, comme pour ôter au peuple de Sparte tout prétexte de violer son serment. Cette espèce de sacrifice put rendre les lois sacrées, et après s'être établies d'abord par le respect, elles s'affermirent par les habitudes. Cette législation dura cinq cents ans, sans nulle influence sur la marche générale des peuple. Elle n'est restée dans l'histoire que comme une énormité mal connue, servant d'aliment tour à tour à la curiosité et au paradoxe. LAURENTIE.

LYCURGUE, l'un des meilleurs orateurs d'Athènes, naquit d'une famille illustre vers l'an 408 avant l'ère chrétienne. Il étudia la philosophie sous Platon, l'éloquence sous Isocrate, et exerça pendant quinze ans les fonctions d'intendant du trésor et de directeur de la police, purgea la ville des malfaiteurs et augmenta les revenus publics. Il mourut vers l'an 326. Il fut l'un des orateurs qui s'opposèrent avec le plus de force aux projets des Macédoniens, et qu'Alexandre voulut se faire livrer. Il travaillait beaucoup ses discours. Du temps de Plutarque, on en possédait encore quinze. Il ne nous reste plus que celui qu'il composa contre Léocrates. L'abbé Auger l'a traduit en français. La vie de Lycurgue avait été écrite par Philiscus, son contemporain ; mais elle ne nous est point parvenue. Tout ce que nous savons de lui se trouve dans la *Vie des dix orateurs*, par Plutarque.

LYCURGUE (*myth.*). Des cinq personnages mythiques connus sous ce nom, nous ne citerons que Lycurgue, fils de Dryas et roi de Thrace, Ayant un jour poursuivi, sur la montagne de Nysse, les nourrices de Bacchus qui célébraient les orgies, ce dieu fut lui-même effrayé à tel point, qu'il se précipita dans la mer, où il fut reçu par Amphitrite. Les dieux, pour punir Lycurgue, le frappèrent d'aveuglement ; il mourut bientôt après. Tel est le récit d'Homère,

qui diffère de ceux d'Hygin, de Diodore et d'Apollodore. Tous font de Lycurgue un adversaire du culte de Bacchus, encore nouveau dans la Thrace.

LYCUS (*géog.*). Beaucoup de cours d'eau ont porté ce nom dans l'antiquité. Il y en avait un dans la Sicile (Diod. liv. XVI) qui porte aujourd'hui le nom de *Platani*; un dans le Pont, et affluent dans la Mer-Noire; un autre, appelé aussi Marsias, traversait la ville de Célène en Phrygie; un quatrième arrosait Néocésarée dans la Cappadoce. On en mentionne aussi dans la Syrie, dans l'Arménie, dans la Scythie Européenne, dans la Macédoine, dans l'île de Chypre, etc. Ces rivières sont peu considérables, une des plus importantes est connue sous le nom de *Zabatus Major* (le grand Zab) affluent du Tigre.

LYCUS (*myth.*), en grec λυκος, c'est-à-dire *Loup*. Les mythologues mentionnent un assez grand nombre de personnages de ce nom, nous n'en avons que deux à citer : — 1° LYCUS, fils d'Hyriée et de Clonie, était frère de Nyctée (*la nuit*) et d'Orion, fils d'Hyriée. De concert avec ses frères, il attaqua et tua Phlégyas, roi d'Orchomène, se rendit plus tard à Thebes et se fit nommer roi de cette ville à la mort de Laïus. Antiope, sa sœur, s'étant enfuie à Sicyone auprès du roi Epoptée, qui l'avait séduite, Lycus fit la guerre à ce prince, le tua, s'empara de Sicyone et ramena Antiope qui fut cruellement persécutée par sa femme Dircé. Lycus fut tué dans la suite par Zéthus et Amphion, fils d'Antiope. — 2° LYCUS, fils de Pandion II, qui, chassé de l'Attique par Egée, l'un de ses frères, institua à Thebes et à Mycènes les mystères des Grandes-Déesses, et passa ensuite dans l'Asie-Mineure, où il établit le culte du dieu de la lumière.

LYDE, *Lyda* (*ins.*). Genre d'hyménoptères de la famille des Tenthredines. Ce sont des insectes à corps large et déprimé, à couleurs agréables. Leurs antennes sont sétacées, simples, de 16 à 30 articles; leur tête est grande, large, obtuse en avant; leurs ailes sont grandes. Les Lydes paraissent au printemps et sont assez difficiles à trouver; aussi sont-elles peu répandues dans les collections. Leurs larves diffèrent de celles des autres fausses chenilles en ce qu'elles n'ont point de pattes membraneuses et que l'extrémité de leur corps est terminée par deux cornes pointues. Celles qui vivent sur l'abricotier, sont réunies en société, et chacune se file un tuyau de soie. Ces fausses chenilles ne peuvent marcher et n'avancent que par la contraction et l'allongement de leurs segments; elles sont toujours placées sur le dos, lorsqu'elles veulent changer de place. Quand elles sont parvenues à leur complet accroissement, elles descendent en terre pour s'y transformer en nymphes. — On trouve d'autres espèces sur le poirier, le tremble, le bouleau, etc. L'une des plus belles est la LYDE A TÊTE ROUGE, *L. erythrocephala* Linné, d'un beau bleu verdâtre luisant avec la tête rouge; elle est fort rare partout. La LYDE DU BOULEAU, *L. betulæ* Linné, est d'un beau jaune avec le corselet et le bout de l'abdomen noirs; elle est aussi très rare. La LYDE DES FORÊTS, *L., sylvatica* Linné, est plus commune et se trouve sur le bois de Sainte-Lucie, *Prunus mahhaleb*. L. FAIRMAIRE.

LYDIAT. Savant chronologiste et mathématicien anglais, né en 1572, à Okerton, dans le comté d'Oxford, et mort en 1646. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de variis annorum formis*, dirigé contre Clavius et Scaliger, Londres 1605, in-8°; *Emendatio temporum contra Scaligerum et alios*, 1609, 1613, in-8°; *Solis et lunæ periodus*, 1620, in-8°; *De anni solaris mensura*, 1621, in-8°; *Canones chronologici*, 1675, in-8°. Lydiat était beau-frère du savant Usher.

LYDIE (*géog. anc.*). Contrée maritime de l'Asie-Mineure qui forme aujourd'hui la partie occidentale de l'Anatolie. La Lydie était située entre la Carie et la Mysie. Elle porta d'abord le nom de Méonie, et occupa de bonne heure un rang important parmi les états de cette partie du monde. Le royaume de Lydie fut probablement fondé par les Phrygiens, hypothèse qui paraît confirmée par la position dans la Phrygie de sa première capitale, Manesium, dont on attribue l'origine à Mœon ou Manès, premier roi du pays, et dont on ignore d'ailleurs la position exacte. Sous le règne d'Atys, un des successeurs de Mœon, une famine affreuse désola le royaume, et l'on croit généralement qu'une partie de la population s'embarqua pour l'Italie, sous la conduite de Tyrrhenus (*voy.* ETRURIE). Lydus, successeur d'Atys, donna son nom au royaume dont il étendit les limites jusque dans le pays des Syriens; il ne s'agit point ici vraisemblablement des Syriens du Liban, mais des Leuco-Syri ou Syriens blancs, qui habitaient sur la rive droite et vèrs l'embouchure de l'Halys. Ces conquêtes d'ailleurs ne paraissent pas avoir été durables. Tmolus, autre monarque lydien, donna son nom à une montagne célèbre dans l'antiqnité, et au pied de laquelle fut bâtie la ville de Sardes. Les Lydiens, sous le nom de Meoniens, prirent part à la guerre de Troie comme alliés ou peut-être tributaires de Priam. On ne sait rien de précis sur la situation de leur pays après cette guerre celèbre, et ce n'est guère qu'à partir du règne de Gygès (708 av. J.-C.) que les documents deviennent plus circonstanciés, et

que nous voyons la Lydie étendre ses limites le plus souvent aux dépens des colonies grecques de la mer Egée, qui tombèrent toutes, les unes après les autres, sous sa domination. Colophon (aujourd'hui Zillé) succomba la première sous les armes de Gygés, qui paraît s'être aussi emparé de la Troade. Ardys, son fils, conquit Priène (aujourd'hui Samsoun). L'accroissement de la puissance lydienne fut brusquement arrêté sous le même règne, par une invasion des Cimmériens, qui, chassés par les Scythes nomades, se rendirent maîtres de la Lydie et de Sardes même, à l'exception de la citadelle. Les Cimmériens restèrent maîtres du pays jusqu'au règne d'Halyatte, second successeur d'Ardys, qui les chassa et se trouva assez fort pour soutenir pendant six ans une guerre acharnée contre Cyaxare, roi des Mèdes. Halyatte soumit la ville de Smyrne, qui, de même que Milet, excitait depuis Gygès l'ambition des rois lydiens. Il eut pour successeur Crésus, qui fit de vastes et brillantes conquêtes. La Lydie, parvenue à son apogée, comprit alors la Mysie, l'Æolie, les colonies grecques ioniennes, la Carie avec ses colonies doriennes, la Pamphylie, la Phrygie, les Thraces Thyniens et Bithyniens entre la Propontide, le Bosphore et le fleuve Sangarius, les Mariandyns à l'E. des Thraces, les Paphlagomens, les Chalybes jusqu'à l'Halys. Cette grande puissance n'eut qu'un moment de durée; on verra au mot CRÉSUS comment elle s'écroula sous l'épée du grand Cyrus. La Lydie fut alors réduite au rang d'une simple province persane, et forma la seconde satrapie de cet empire naissant. Elle tomba ensuite au pouvoir d'Alexandre, fut cédée à Antigone après la bataille d'Ipsus (301), et obéit ensuite aux Séleucides. Vers 260, Eumène Ier, roi de Pergame, s'en empara, et, en 132, elle fut léguée aux Romains par Attale III. — Les Lydiens passent pour les inventeurs du monnayage; ils travaillaient avec une grande perfection les métaux précieux et surtout l'or que leur fournissaient les mines du mont Tmolus et la rivière du Pactole qui baignait les murs de Sardes. Ils excellaient dans le tissage des étoffes fines, et avaient pour ainsi dire le monopole de la fabrication des joujoux d'enfants, dont ils fournissaient toute la Grèce et d'autres pays. La Lydie était aussi l'entrepôt d'un commerce immense, dont les Grecs du rivage étaient les habiles facteurs. Trois dynasties royales gouvernèrent la Lydie. Voici la liste des rois qui appartiennent à chacune d'elles, avec l'année de leur avénement, quand elle est connue. — *Dynastie des Atyades* : Mœon ou Manès (1579?); Cotys, Atys, Lydus, Akiasmus (1480?); Hermon ou Adremis, Alcimus, Camblite, Tmolus, Théoclymène, Marsyas, Jardanus, Omphale (1350?); Pylémène (1292?). — *Dynastie des Héraclides :* Alcée, Belus, Ninus, Argon, ces quatre princes régnèrent de 1292 à 1219; après eux le trône fut occupé par dix-huit rois inconnus, de 1219 à 797; Ardys Ier (797); Halyatte Ier (761); Mélès (747); Candaule (735). — *Dynastie des Mermnades* : Gygès (708); Ardys II (670); Sadyattes (621); Halyatte II (610); Crésus (559-547). AL.B.

LYDIEN (*mode*). Le *mode lydien* des Grecs était le plus aigu des trois modes primitifs de la musique grecque. On l'appelait aussi quelquefois *mode barbare* à cause du peuple qui l'avait inventé; son caractère dominant était la mollesse. C'est sur ce mode, dit-on, qu'Orphée apprivoisait les bêtes féroces, et qu'Amphion bâtit les murs de Thèbes. On en attribue la création tour à tour à Amphion, fils de Jupiter, à Olympe, disciple de Marsyas, et à Mélampides. Pindare assure que ce fut aux noces de Niobé qu'il fut entendu pour la première fois. Quoi qu'il en soit, Platon le bannit de sa république comme dangereux pour la vertu de ses associés imaginaires. Euclide compte deux modes lydiens, celui dont nous venons de parler, et le lydien *grave*, qui n'est autre chose que l'éolien, du moins quant à sa fondamentale (*voy.* MODE).

LYDUS (JEAN-LAURENTIUS). Ecrivain grec, né en 490 à Philadelphie dans la Lydie, d'où il prit le nom de Lydus, sous lequel seul il est connu. Il remplit à la cour de Justinien l'emploi de chartularius ou premier archiviste, qu'il abandonna dans sa vieillesse. Ce fut alors qu'il composa ses ouvrages, dont la plupart sont perdus. On connaît de lui : un *Traité des mois*, dans lequel il décrivait jour par jour toutes les fêtes instituées à Rome depuis la fondation de la ville jusqu'à son époque, et dont les passages connus sont d'un grand intérêt; ils ont été publiés par Schow, Leipsick, 1794, in-8°. — *De magistratibus reipublicæ romanæ, libri III*, recueil important qui a été imprimé pour la première fois par Hase, avec une traduction latine par Fuss, Paris 1812, in-8°. — *De Ostentis*, où l'on trouve des détails très étendus sur la science et les fonctions des Augures depuis leur établissement chez les Etrusques jusqu'à Justinien. La dernière édition et la seule complète est celle de Hase, Paris, 1823.

LYGÉE, *Lygeum* (*bot.*). Genre de la famille des graminées, de la triandrie-monogynie dans le système de Linné. Il comprend une espèce de la région méditerranéenne, à chaumes simples, couverts à leur base de gaînes aphylles; à feuilles enroulées et subulées, avec une longue ligule; à fleurs embrassées par une feuille en spathe, et formant un seul épillet biflore. Ces

fleurs sont opposées, connées, à paillette unique pour chacune, sans glumellule, à trois étamines, à un seul style portant un stigmate glabre, convexe d'un côté, plan de l'autre, et qui présente à sa base une ouverture en entonnoir. L'épillet est pourvu de deux glumes soudées en tube jusque près du sommet.—L'espèce unique de ce genre est le LYGÉE SPARTE *Lygeum spartum*, Linné, dont les chaumes grêles, résistants et ressemblant à un jonc, servent à faire des tissus dits de sparterie.

LYGÉE, *Lygæus* (*ins.*). Genre d'hémiptères hétéroptères, type de la famille des Lygéides. Le corps de ces insectes est plat en dessus, très convexe en dessous; leur tête est triangulaire, et a des ocelles; les antennes sont filiformes, de 4 articles : le corselet est trapézoïdal, à bords tranchants; l'écusson est triangulaire et assez grand. Les couleurs des Lygées sont le rouge écarlate, le noir et le blanc. On trouve communément dans le midi de la France le LIGÉE MILITAIRE, *L. militaris* Rossi, qui se retrouve aussi à Manille, au Sénégal, en Abyssinie et au cap de Bonne-Espérance; il se distingue de ses congénères par la membrane des élytres moins foncée et offrant à sa base deux points blancs séparés par une tache noire.—L'une des plus petites et des plus jolies espèces est le LYGÉE A GOUTTES BLANCHES, *L. punctato guttatus*, Fab., qui a un point noir sur la base des élytres, et deux points blancs sur la membrane qui est très noire.— On a séparé des Lygées, sous le nom de *Pyrrhocoris*, le LYGÉE APTÈRE, *L. apterus*, Linné, qui n'a pas d'ocelles sur le vertex. Ces insectes, excessivement communs, sont connus sous le nom vulgaire de Suisses, à cause de leur couleur rouge. On les voit entassés par groupes nombreux au pied des murs et surtout des arbres sur le côté exposé au midi; on les rencontre aussi sur diverses espèces de mauves; ils n'exhalent point de mauvaise odeur. Il est très rare de trouver des individus avec une membrane à l'extrémité de l'élytre; c'est cette particularité qui leur a fait donner le nom d'aptères. L. FAIRMAIRE.

LYGÉIDES, (*ins.*). Famille d'hémiptères hétéroptères, section des géocorises, caractérisée par l'insertion des antennes au dessous d'une ligne tirée des yeux à la base du rostre, et par la membrane des élytres n'offrant que cinq nervures : les antennes ont toujours cinq articles; le troisième article du bec est toujours plus long que le quatrième. Tous ces insectes sont de taille médiocre. Les principaux genre sont : Ophthalmique, Myodoque, Stenogastre, Phyparochrome, Rolyacanthe et Lygée (*voy.* ce dernier mot). L. FAIRMAIRE.

LYGIE, *Lygia*, (*Crust.*). Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Cloportides, établi par Fabricius aux dépens des *Oniscus* de Linné, et présentant, comme caractère essentiel : l'insertion tout près l'un de l'autre, sur l'extrémité tronquée de l'article basilaire, des deux appendices styliformes des dernières fausses-pattes. Ces crustacés, dont on connaît six à huit espèces, vivent près des bords de la mer, dans les endroits pierreux, au dessus de la limite des hautes eaux. On les trouve dans presque tous les pays. Le type est la LYGIE OCÉANIQUE, *Oniscus Oceanicus*, Linné, qui n'est pas rare sur les côtes de l'Océan. E. DESM.

LYMEXYLON, *Lymexylon* (*ins.*). Genre de coléoptères de la famille des Xilotrogues. Le corps de ces insectes est très-grêle, filiforme, de consistance peu coriace; les élytres sont longues, flexibles, et vont en s'amincissant de la base à l'extrémité, les antennes sont courtes, légèrement renflées au milieu; la tête est inclinée, presque globuleuse; les tarses postérieurs sont très longs. Ce genre ne renferme que deux ou trois espèces. La plus connue est le LYMEXILON NAVAL, *L. navale*, Fabricius, ainsi nommé à cause des ravages que sa larve exerce non seulement dans les forêts de chênes, mais aussi dans les chantiers de construction pour la marine. L'insecte parfait est rare, quoiqu'on rencontre fréquemment sa larve, qu'il est fort difficile d'élever. L. FAIRMAIRE.

LYMNÉE, *Lymnæa* (*moll.*). Genre de Gastéropodes établi par De Lamarck, dont Linné faisait des espèces d'Hélices, et que Bruguières, en ne considérant que la coquille, rangeait parmi ses Bulimes. On doit y réunir les *Amphipeplea* de M. Nilson, qui sont fondés sur la *Lymnæa glutinosa* et les *Chilina* de M. Gray, qui comprennent des espèces toutes américaines qui en sont très voisines. Ainsi constitué, le genre Lymnée a pour caractères : animal spiral, trachélipode; tête pourvue de deux tentacules aplatis, triangulaires, auriformes, contractiles, avec des yeux sessiles au côté interne de leur base; bouche accompagnée d'appendices buccaux, larges, triangulaires, et armée d'une dent supérieure; orifice de la cavité pulmonaire en forme de sillon, bordé inférieurement par une sorte d'appendice auriforme; organes complets de la conservation de l'espèce portés sur le même individu; coquille oblongue ou renflée, mince, lisse, à spire pointue; ouverture bien entière, ovale d'avant en arrière, plus large en avant, à bords désunis, le droit toujours tranchant; un simple pli très oblique à la columelle; pas d'opercule. — Ces mollusques, tous de petite taille, sont aquatiques et répandus dans les eaux douces des deux mondes, mais plus particuliè-

rement dans celles des régions tempérées. Cependant ces animaux ne peuvent rester longtemps plongés sous l'eau ; car ils respirent l'air atmosphérique, et sont dès lors obligés de remonter souvent à la surface de l'eau pour exercer cette fonction. Ils rampent sur un pied large et assez épais, ovalaire, plus court que la coquille. Les lymnées ont l'habitude de venir souvent à la surface de l'eau et de se renverser de manière à présenter la face inférieure de leur pied : dans cette position, elles se meuvent lentement en exécutant les mouvements musculaires de la reptation.

On connaît une soixantaine d'espèces de lymnées à l'état vivant ; l'on en a signalé aussi quelques unes à l'état fossile : ces dernières sont répandues dans les terrains tertiaires seulement, mais dans les trois étages qui constituent ces mêmes terrains.

Nous citerons seulement : — la LYMNÉE DES MARAIS, *Helix palustris*, Linné : coquille ovale, oblongue, striée par les stries d'accroissement, conique, assez solide, à spire aiguë, d'un brun plus ou moins foncé; animal noirâtre, parsemé de petits points d'un jaune pâle. Cette espèce est commune dans les eaux stagnantes et dans les rivières de toute l'Europe. — La LYMNÉE NAINE, *L. minuta*, Draparnaud : coquille très petite, ovale, conique, mince, transparente, cendrée ou cornée, d'une longueur de $0^m,005$ sur une largeur de $0^m,002$; animal noirâtre, ponctué de jaune. Elle habite dans les ruisseaux, les fossés, les mares de la France et de l'Allemagne. — La LYMMÉE STAGNALE, *Helix stagnalis*, Gmélin : coquille fort mince, ovale-oblongue, à spire très aiguë de sept tours : couleur brun cendré; longueur, $0^m,036$, sur une largeur de $0^m,012$; animal de couleur plus ou moins fauve. C'est l'espèce la plus grande et la plus commune dans les étangs et les rivières de France. — La LYMNÉE GLUTINEUSE, *H. glutinosa*, Gmélin : coquille petite, ampullacée, d'un jaune pâle, diaphane, luisante, extrêmement mince et fragile, à trois tours de spire et obtuse au sommet; animal jaunâtre ou blanchâtre, parsemé de points dorés ou de taches noires, ayant les bords de son manteau dilatables, et pouvant sortir de la coquille de manière à la recouvrir presqu'en entier ; c'est cette dernière particularité, des plus remarquables, qui a fait croire que la coquille était couverte d'un enduit visqueux. Cette espèce n'est pas rare en France.

Comme type des espèces fossiles, nous indiquerons seulement la LYMNÉE EFFILÉE, *Lymnæa longiscata*, Al. Brongniart, dont la coquille est composée de cinq tours de spire peu renflés, et dont la bouche est ovale, allongée. Elle se trouve dans la première formation d'eau douce à Belleville, Saint-Ouen, dans la forêt de Fontainebleau, et même en Angleterre. E. DESM.

LYMNÉENS (*moll.*). De Lamarck a formé sous cette dénomination une famille particulière, comprenant les trois genres *Planorbe*, *Physe* et *Lymnée* (*voy.* ces mots), et offrant pour caractères : coquille univalve, le plus souvent lisse, ayant le bord droit toujours aigu; pas d'opercule; exclusivement propre aux eaux douces. E. DESM.

LYMPHATIQUE (*systeme*). On désigne sous le nom de *système lymphatique* l'ensemble des vaisseaux contenant la lymphe et le chyle.

Les vaisseaux lymphatiques naissent de toutes les parties du corps. D'abord infiniment petits, ils se réunissent par anastomoses fréquentes, et forment un réseau capillaire qui s'étale en façon de membrane sur les surfaces internes et externes du corps, ainsi que dans les organes parenchymateux dont ils enveloppent probablement les lobules ou les fascicules. Ces vaisseaux devenus visibles à l'œil nu, plongent dans les ganglions (*voy.* ce mot), d'où ils émergent pour se rendre dans deux troncs communs, savoir : le *canal thoracique* et la *grande veine lymphatique droite*. — Le canal thoracique est formé de la réunion des vaisseaux lymphatiques qui proviennent des membres inférieurs, de l'abdomen, du bras gauche et du côté gauche de la tête, du cou et de la poitrine. Ce vaisseau commence au niveau de la colonne lombaire, suit l'aorte, et avant d'entrer dans l'ouverture diaphragmatique, présente un renflement appelé *réservoir de Pecquet;* il monte ensuite dans la poitrine, passe au devant de la colonne vertébrale, en arrière de l'aorte, et va se jeter dans la veine sous-clavière gauche. — La grande veine lymphatique droite est formée des lymphatiques provenant de la partie droite du thorax, du cou, de la tête ainsi que du bras du même côté. Ce vaisseau, extrêmement court, et cependant presque aussi volumineux que le canal thoracique, vient se perdre dans la veine sous-clavière droite, à l'angle formé par ce dernier vaisseau et la jugulaire interne. — La disposition générale du système lymphatique est analogue à celle du système veineux. Il présente deux plans principaux, l'un profond, l'autre superficiel. Les vaisseaux qui constituent ces deux plans présentent des anastomoses fréquentes; mais c'est principalement dans les ganglions que se font les réunions, puisque le nombre des vaisseaux *afférents* (*advehentia*) est plus grand que celui des vaisseaux *efférents* (*efferentia*). — La membrane intérieure, l'une des tuniques des vaisseaux lymphatiques, se

replie de manière à former de distance en distance de véritables *valvules* qui empêchent le retour de la lymphe vers la périphérie du corps. — La terminaison, ou pour parler plus exactement, l'origine des vaisseaux lymphatiques dans les organes n'est pas parfaitement connue. On présume qu'ils naissent par des ampoules infiniment petites à travers lesquelles transsudent les humeurs qui remplissent les vaisseaux.

Les fonctions physiologiques des vaisseaux lymphatiques sont connues, et consistent à pomper dans l'intestin la portion de l'aliment désignée sous le nom de chyle, et dans les parenchymes, certaines substances provenant de la décomposition du sang artériel ou de l'usure des organes, peut-être même de ces deux sources à la fois. Henle pense qu'ils sont destinés à s'emparer d'une partie de la sérosité du sang, échappée des vaisseaux sanguins capillaires. Sans attacher une trop grande valeur à cette assertion, on ne peut s'empêcher de faire la remarque que le système sanguin et le système lymphatique ont un développement parallèle et que les vaisseaux lymphatiques manquent dans les organes privés de vaisseaux sanguins. A l'état morbide, les lymphatiques absorbent la bile, le pus, l'urine, ou même certaines substances étrangères, comme le sang épanché, le mercure, etc., etc. — Les vaisseaux lymphatiques paraissent de bonne heure dans l'embryon, ils se produisent spontanément dans les cicatrices et les fausses membranes.

Les vaisseaux lymphatiques peuvent se développer outre mesure, ou se rétrécir jusqu'à perdre complètement leur calibre; ils peuvent dégénérer en cancer, se laisser pénétrer par le mélanose, passer à l'état fongueux, s'ossifier ou subir l'état cartilagineux. Contre ces altérations l'art est impuissant. — Lorsqu'ils ont été ouverts par déchirure, par coupure ou autrement, on traite par la compression, ou de préférence par les caustiques. — L'inflammation aiguë frappe assez souvent les vaisseaux lymphatiques. Le malade éprouve d'abord les accidents généraux qui précèdent les inflammations des organes importants. Bientôt les symptômes locaux se manifestent. Si le mal a pour siége le réseau superficiel, la peau se tend, rougit par places et présente quelques cordons tortueux, sensibles au toucher ; les ganglions du voisinage ne tardent pas à s'enflammer également. Si l'inflammation attaque le réseau profond, le malade se plaint d'une douleur sourde, pongitive ou lancinante, mais profonde; alors survient, sous forme de masses éparses, l'engorgement qui envahit bientôt l'ensemble de la partie affectée. L'inflammation des lymphatiques se termine par résolution, par suppuration et quelquefois par la mort. C'est donc une affection grave. Les émissions sanguines locales et générales, selon la force du sujet, les applications émollientes ou de préférence les onctions avec l'onguent mercuriel, la pommade de concombre, ou même l'axonge pure; la compression méthodique dans certains cas, les boissons émollientes et la diète constituent le traitement à suivre. Il convient d'ouvrir de bonne heure les abcès qui se produisent. — L'inflammation chronique des vaisseaux lymphatiques est assez rare, si même elle existe, et assez peu connue d'ailleurs, pour pouvoir être négligée dans cet article. Dr BOURDIN.

LYMPHE, de λυμφη, *eau*, parce que le liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques est clair comme de l'eau. La lymphe est transparente et coule facilement, d'une saveur salée, inodore, et donnant des réactions alcalines. Sa pesanteur spécifique est de 1,037. Elle circule dans les vaisseaux propres, poussée de la circonférence au centre par la contraction de ces vaisseaux eux-mêmes. Cette contraction, vainement contestée, se démontre facilement par l'expérience. Si, sur un animal vivant, on ouvre un vaisseau lymphatique, le canal thoracique par exemple, on voit la lymphe s'échapper en jet, et lorsque le vaisseau est vide, il se contracte encore de manière à perdre une partie de son calibre, qu'il ne retrouve qu'après la mort de l'animal et par l'effet de l'élasticité du tissu vasculaire. — La composition de la lymphe varie non seulement dans les espèces, mais encore dans les individus, et même, chose singulière, dans les différents points du système lymphatique du même individu. Par exemple : la lymphe recueillie dans le canal thoracique seulement, contient de l'hématine. La fibrine augmente d'autant plus que la lymphe soumise à l'analyse a été prise dans un vaisseau plus rapproché du cœur. Lorsqu'on abandonne la lymphe à elle-même, elle se coagule et se divise en deux parties, l'une aqueuse ou *plasma*, l'autre solide, qui se couvre quelquefois de couenne, le *caillot*. Le plasma est un peu jaunâtre, de consistance huileuse, et composé de 92 à 96 p. 100 d'eau. Le caillot, qui se sépare sous forme de masse réticulée, est formé de fibrine et de corpuscules. Ceux-ci sont tantôt lisses, tantôt grenus ; leur diamètre varie de 0,002 à 0,005 de ligne ; leurs noyaux sont plus petits que ceux des corpuscules du sang, bien que les corpuscules lymphatiques soient plus gros que ceux du sang. L'analyse de la lymphe de l'homme a donné, d'après MM. Marchand et Colberg, les résultats suivants : eau, 96,926 ; fibrine,

0,520; albumine, 0,434; osmazome, 0,312; huile grasse et graisse cristalline, 0,264; chlorures de sodium, de potassium, carbonate et lactate alcalins, sulfate et phosphate de chaux, oxyde ferrique, 1,544. Total 100.

Les altérations propres de la lymphe sont peu connues. La théorie des anciens, à ce sujet, repose uniquement sur des hypotheses. On sait seulement que le pus, le sang, la bile et certains médicaments comme le mercure, peuvent se mélanger à la lymphe et circuler avec elle.

LYNCÉE (*myth.*). L'un des Argonautes était fils d'Apharée, roi de Messénie. Il avait, dit-on, la vue si perçante qu'il voyait au travers des murailles, jusqu'au haut des cieux, et jusque dans les entrailles de la terre. Ayant eu, ainsi que son frère Idas, une dispute avec les Dioscures, au sujet d'un troupeau de bœufs, ou des deux filles de Leucippe, il tua Castor et fut tué lui-même par Pollux. — Un autre *Lyncée*, fils de Danaüs, fut de ses cinquante frères le seul qui, grâce à sa femme Hypermnestre, échappa au massacre des Danaïdes. On voyait sa statue à Delphes au milieu de celles des héros de la Grèce. Il régna après Danaüs et, suivant le scholiaste d'Euripide, mit a mort ses quarante-neuf belles-sœurs et Acrisius.

LYNCESTIDE, *Lyncestis*. Contrée de la Macédoine, à l'O. de la Pélagonie. Elle avait pour capitale Héraclée surnommée *Lyncestis*. On croit que cette province fut réunie à la Macédoine par Philippe.

LYNCUS, roi de Scythie, jaloux des faveurs accordées par Cérès à Triptolème, voulut assassiner son rival, lorsque celui-ci vint à sa cour. Au moment où il allait commettre son crime il fut changé en Lynx.

LYNX, *Lynx* (*mam.*). M. Boitard, a créé sous ce nom un genre de Carnivores digitigrades, qui n'est qu'une division du genre chat, et qui ne peut en être distingué que par des caractères peu importants.

Quinze espèces, toutes propres à l'ancien continent et à l'Amérique sont rangées dans ce genre. —Le type est le Lynx ou Loup cervier (*felis lynx*, Linné). Le dos et les membres sont de cet animal d'un roux clair, avec les mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des membres sont blanchâtres; trois lignes de taches noires sur la joue joignent une bande oblique, large et noire, placée sous l'oreille de chaque côté du cou, où les poils, plus longs qu'ailleurs, forment une sorte de collerette; il y a quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot, et au milieu d'elles une cinquieme qui est interrompue; des bandes mouchetées obliques sur l'epaule, transversales sur les jambes; les pieds sont d'un fauve pur, excepté le tarse qui est raye d'un fauve brun en arrière; la queue est fauve, avec du blanc en dessous et des mouchetures noires. La longueur de la tête et du corps est de 0m 80; la queue n'a pas plus de 0m 10; ce qui donne à l animal une taille à peu près double de celle du chat sauvage. — Le lynx est très carnassier; il attaque surtout les ruminants, mais il détruit aussi un grand nombre d'hermines, de lievres, de lapins, de perdrix et d'autres animaux de taille moyenne ou petite; il court avec une grande facilité et monte très bien sur les arbres. Pris jeune et élevé en captivité, il s'apprivoise assez bien, et devient même caressant, ce qui ne l'empêche pas de reprendre sa liberté dès qu'il en trouve l'occasion. Quoique ses formes soient épaisses, il est plein de grâce et de légèreté; son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat il est d'une propreté recherchée, et passe beaucoup de temps à se nettoyer et à lisser sa robe, qui fournit une fourrure assez estimée. Autrefois il y en avait en France et en Allemagne; mais depuis près d'un siècle ils en ont disparu, si ce n'est peut être dans quelques-unes des grandes forêts des Alpes et des Pyrénées. On en trouve encore assez fréquemment en Espagne; ils sont communs dans les forêts du nord de l'Europe, de l'Asie et du Caucase. — Les autres espèces de lynx de l'ancien contient sont : Le Caracal ou Lynx des anciens (*felis caracal*, Linne). Son pelage, qui varie considérablement selon les pays qu'il habite, est d'un roux uniforme; ses oreilles sont noires en dehors, blanches en dedans; la queue atteint ses talons; il a du blanc au dessus et au dessous de l'œil, autour des lèvres, tout le long du corps et en dedans des cuisses: sa poitrine est fauve avec des taches brunes; une ligne noire part de l'œil et se rend aux narines; il a une tache de la même couleur à la naissance des mousiaches. Sa tête et son corps ont une longueur de 0m 75; et sa queue 0m 27. Les Grecs avaient consacré cet animal à Bacchus, et très souvent ils le représentent attelé au char de ce dieu Pline a rapporté un grand nombre de fables à son sujet; selon lui il a la vue si perçante qu'il voit très bien à travers les murailles, et son urine aurait la propriété de se durcir en une pierre précieuse nommée *lapis lyncurius*, qui guérit une foule de maladies. Nous n'avons pas besoin de réfuter toutes ses fables; nous dirons seulement que le chacal a les mêmes mœurs que le lynx et qu'il attaque d'assez gros animaux, tels que des gazelles, des antilopes, etc. On assure qu'il suit le lion pour recueillir les

débris de sa proie; mais ce fait n'est pas entièrement démontré. On peut le réduire en domesticité. Il habite une grande partie de l'Afrique, la Perse et l'Arabie. — Le PARDE ou CHAPARD. (*felis pardina*, Oken et Temminck). Son pelage est court, d'un roux vif et lustré, parsemé de mèches ou taches longitudinales d'un noir profond, avec des taches semblables sur la queue; il porte aux joues de grands favoris. Sa taille est celle du blaireau. Il vit dans les contrées les plus chaudes de l'Europe, telles que le Portugal, l'Espagne, la Sicile, la Turquie et la Sardaigne. — Les autres espèces sont le CHELASON (*felis cervaria*, Temminck) du nord de l'Asie; le MANOUL (*felis manul*, Pallas), des steppes qui s'étendent de la Sibérie à la Chine; le CHAUS (*felis chaus*, Guldenstein), d'Égypte, de Nubie et du Caucase, et le LYNX BOTTÉ (*felis caligata*, Bruce et Temminck), qui habite l'Afrique depuis l'Égypte jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et le midi de l'Asie.

Les espèces américaines sont: — Le LYNX DU CANADA (*felis canadensis*, Et. Geoffroy). Son pelage est long, fauve avec la base des poils blancs, ce qui rend la teinte générale d'un cendré grisâtre, ou taché de gris et de brun; pendant l'été, après la mue, on lui voit des lignes plus foncées aux joues, quelques mouchetures sur les jambes, et même parfois des taches sur le corps. Un peu plus petit que le lynx. Il habite le nord de l'Amérique, et peut-être aussi celui de l'Asie. — Le PAJEROS (*felis pajeros*, A. G. Desmarest), son pelage est long, doux, d'un brun clair en dessus, montrant, sous une certaine incidence de la lumière, une raie sur l'échine, et d'autres raies parallèles sur les flancs; la gorge et le dessous du corps sont blanchâtres; les membres sont fauves annelés de raies obscures. Sa tête et son corps ont 0m 75, et sa queue 0m 27. Il se nourrit de perdrix et autre menu gibier et attaque les chevreuils. On le trouve dans les pampres situées au sud de Buénos-Ayres. — Les autres espèces sont: Le LYNX BAI (*felis rufa* Guldestein et Temminck), des Etats-Unis; le LYNX DE LA FLORIDE (*felis floridana* A.G. Desmarest), de la Floride, de la Georgie et de la Lousiane; le LYNX DORÉ (*Felis aurea*, A. G. Desmarest), des bords de la rivière Yellowstone; le LYNX DE MONTAGNE (*Felis montana*, A. G Desmarest), des montagnes des Alléghanys, du Pérou et des Etats-Unis; le LYNX A BANDES (*Felis fasciata*, A. G. Desmarest), de la côte nord-ouest de l'Amerique septentrionale; et le LYNX DE LA CAROLINE (*Felis carolinensis*, A. G. Desmarest), qui habite la Caroline et n'est pas encore parfaitement connu. E. DESMAREST.

LYON, anciennement *Lugdunum*, la seconde ville de France pour la population et l'importance, chef-lieu du département du Rhône, au confluent du Rhône et de la Saône, à 466 kilom. S.-E. de Paris. Latitude N., 45° 45′ 44″; longitude E., 2° 29′ 10″; altitude, 162 mètres. Lyon est le siége d'un archevêché, dont le diocèse embrasse les départements du Rhône et de la Loire, et dont l'archevêque porte le titre de primat des Gaules, et a pour suffragants les évêques d'Autun, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude et de Grenoble. La ville proprement dite est composée de deux parties distinctes: la plus considérable, resserrée entre la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Saône, s'appuie au N. sur les hauteurs de la Croix-Rousse, et s'allonge au S., par la presqu'île de Perrache, jusqu'au confluent des deux cours d'eau; la seconde, sur la rive droite de la Saône, est adossée aux collines de Saint-Just et de Fourvières, qui projettent vers la rivière le pittoresque rocher de Pierre-Scize; trois faubourgs, Saint-Irénée, Saint-Just et Saint-George, sont annexés à cette partie. Il se trouve ensuite trois vastes faubourgs qui sont des villes à part: Vaize, au N.-O., sur la rive droite de la Saône; la Guillotière, à l'E., sur la rive gauche du Rhône, avec sa dépendance, le beau quartier des Brotteaux; la Croix-Rousse, au N., entre les deux fleuves. A cette dernière ville tiennent les faubourgs de Serin, sur la Saône, et de Saint-Clair, sur le Rhône. Tout cet ensemble renferme une population de 219,000 habitants, dont 162,000 pour la ville proprement dite, 7,000 pour Vaize, 30,000 pour la Guillotière, et 19,000 pour la Croix-Rousse. Une ligne de fortifications et plusieurs forts, entre autres les forts Montessuy et Calvire, défendent Lyon. L'apect général de cette grande cité est beau et pittoresque: ses deux magnifiques rivières, les hauteurs escarpées qui bordent la Saône, les vastes plaines de la gauche du Rhône qui laissent apercevoir les Alpes dans une lointaine perspective, les campagnes riantes des environs, la largeur et la régularité des quais du Rhône, le mouvement et la variété de ceux de la Saône, tout plait dans l'abord de la ville; mais l'intérieur est loin de répondre partout à cette apparence générale: on y remarque avec déplaisir des habitations vieilles et tristes, des cours étroites et sombres, bordées de maisons d'une hauteur extraordinaire; la fumée du charbon de terre obscurcit l'atmosphère; le pavé est sali par ce combustible et composé généralement de cailloux ronds ou pointus, est fort incommode pour les piétons. Un des inconvénients graves du séjour de Lyon sont les inondations, souvent redoutables, du Rhône

et de la Saône, et la fréquence des brouillards et des pluies. — La plus belle place est celle de Bellecour, dans la partie située entre le Rhône et la Saône; la place des Terreaux, dans cette même division, est ornée du plus admirable édifice de Lyon, l'Hôtel de Ville; sur la même place se trouve aussi le Palais des Arts ou de Saint-Pierre, ancien couvent de Bénédictines, où sont réunis les principaux musées, la Chambre de commerce, l'Académie des sciences, une bibliothèque, les Écoles de dessin et d'histoire naturelle, l'institution de la Martinière, la Bourse. Parmi les autres édifices, on distingue la cathédrale de Saint-Jean, dans le quartier de la droite de la Saône; l'Hôtel de Préfecture, la Monnaie, les églises de Saint-Nizier, des Chartreux, de Saint-Just, la chapelle de Notre-Dame de Fourvières, la bibliothèque de la Ville dans les bâtiments du Lycée (106,000 volumes et 800 manuscrits).

Lyon brille surtout par la fabrication et le commerce de la soie; cette industrie a subi des phases dont il est intéressant de suivre le développement. Après deux siècles d'existence, le nombre des métiers actifs variait, dans le XVII^e^ siècle, de 9 à 12,000, lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint le faire tomber à 3 ou 4,000; après 1750, il remonta à 12,000; de 1780 à 1788, il dépassa 18,000; les orages de la révolution le firent descendre de nouveau à 3,000. Le gouvernement impérial tenta de grands efforts pour relever les soieries lyonnaises, mais ne parvint pas à leur faire compter plus de 12,000 métiers. A peine la paix était-elle conclue, que ce nombre s'éleva à 20,000; de 1825 à 1827, il atteignit 27,000; en 1835, malgré les sanglants événements de novembre 1831 et d'avril 1834, et grâce au maintien de la paix extérieure, il était de 40,000. Au moment de la révolution de 1848, il dépassait 50,000. Cette révolution n'a que passagèrement troublé une prospérité si remarquable, et pendant les années 1849 et 1850 le nombre des métiers s'est élevé à plus de 60,000. Il faut donc, avant tout, à cette brillante industrie, la paix extérieure et les marchés étrangers, sur lesquels elle place plus de la moitié de ses produits, grâce à leur supériorité, et malgré la concurrence puissante des fabriques de plusieurs pays. Les 60 ou 65,000 métiers qui travaillent pour les 4 ou 500 fabricants de Lyon, sont dispersés généralement dans les ménages de la ville, des communes suburbaines (surtout à la Croix-Rousse), des villages du département du Rhône et des départements voisins; les troubles politiques ont contribué beaucoup à les faire reporter dans les campagnes. Sur les 360 millions de francs environ qui forment le produit total des soieries françaises, Lyon entre pour la splendide part de 200 millions, dont 120 à 130 sont exportés. Les autres branches principales de l'industrie et du commerce lyonnais sont les fils d'or et d'argent, la passementerie, les gazes, les mousselines, la chapellerie, la papeterie, le coton, la bonneterie, les indiennes, la poterie, l'imprimerie, la librairie, les papiers peints, les pelleteries, les cuirs, les fleurs artificielles, les chapeaux de paille d'Italie, la bière, les produits chimiques, les vernis, l'orseille, les teintures, la charcuterie, l'orfévrerie, la bijouterie, les vins, les marrons qui, bien qu'ils portent le nom de Lyon, proviennent peu du voisinage de cette ville, mais des départements de l'Isère, de l'Ardèche, de la Loire et du Var. Plusieurs institutions importante sont été établies pour favoriser le commerce et l'industrie : au premier rang se présente la *Condition publique*, établissement où le poids des soies achetées est officiellement constaté, et qui, fondé sous l'Empire, a reçu une grande et salutaire influence de l'introduction du système Talabot, d'après lequel ses opérations sont rendues d'une exactitude extrême; l'administration en est confiée à la Chambre de commerce, qui emploie les bénéfices qu'elle en retire à l'amélioration, aux progrès et au soutien des ouvriers lyonnais. Le Conseil des Prud'hommes de Lyon est l'un des plus heureusement organisés de France. Il y a une Banque, qui est devenue depuis 1848 une succursale de la Banque de France. L'École de la Martinière est une admirable institution, tout-à-fait industrielle, dont le but est de faire d'excellents ouvriers et contre-maîtres. L'École des beaux-arts, dite de Saint-Pierre, fondée sous l'Empire, et entretenue aux frais de la ville, enseigne gratuitement à 200 élèves le dessin de la fleur, de l'ornement et de l'architecture, la peinture, la gravure, la sculpture, dans le but surtout de former des dessinateurs pour les fabriques. Les autres établissements d'instruction publique et gratuite pour le peuple sont nombreux, et se sont, depuis vingt ans surtout, considérablement développés. Lyon possède deux bibliothèques, un beau jardin botanique, une École de médecine, une Faculté des sciences et des lettres, un lycée, deux théâtres principaux : le Grand-Théâtre et le théâtre des Célestins. C'est sans contredit la ville de France qui, relativement à sa population, possède le plus d'institutions religieuses ou laïques destinées au soulagement des misères physiques : ses hôpitaux sont renommés pour leurs richesses, leur bonne tenue, leur libéralité. Les principales ressources de la ville proviennent de ses

octrois, qui, en 1851, ont produit net, pour sa part, 2,288,000 fr.

Lyon est lié au nord et au midi de la France par la navigation de la Saône et du Rhône, où circulent sans cesse de nombreux bateaux à vapeur, et par les chemins de fer de Paris à Châlon et de Marseille à Avignon, chemins qui bientôt se prolongeront jusqu'à Lyon même, Déjà depuis longtemps un chemin de fer l'unit à Saint-Étienne et à Roanne. — Les principaux hommes célèbres nés à Lyon sont : Sidoine Apollinaire, le P. Ménestrier, Gros de Boze, les Terrasson, l'abbé Bossut, Montucla, Gui-Pape, l'abbé Morellet, Lemontey, Jean-Baptiste Say, Bergasse, Gérando, le mécanicien Truchet, le chirurgien Pouteau, les naturalistes Antoine, Bernard et Joseph de Jussieu, l'abbé Rozier, Bourgelat, Philibert Delorme, Coysevox, Chabry, Nicolas et Guillaume Coustou, Lemot, Audran, Andier des Rochers, Stella, les voyageurs Poivre et Sonnerat, le chancelier de Bellièvre, l'amiral Fleurieu, Suchet, Duphot, Camille Jordan, le major-général Martin, qui a laissé près de deux millions pour la fondation de l'école qui a pris en son honneur le nom de la Martinière, enfin Jacquart, qui s'est immortalisé par ses ingénieuses machines de tissage. Ajoutons deux femmes poètes illustres au XVIe siècle, Louise Labé, surnommée la Belle Cordière, et Pernette du Guillet. — On trouve à Lyon quelques antiquités, surtout sur la colline de Fourvières (appelée par les Romains *Forum Vetus*, premier emplacement de la ville); l'église Notre-Dame de Fourvières remplace l'ancien *Forum Trajani*, et l'hôpital des Antiquailles est bâti sur les ruines d'un palais des empereurs. On remarque de beaux restes d'aqueducs auprès de l'église de Saint-Irénée, quelques vestiges de théâtre dans l'enclos des Minimes, des bains romains dans celui des Ursulines, des restes d'un beau temple d'Auguste dans l'église d'Ainay, et ceux d'une naumachie dans le jardin botanique.

On ne s'accorde pas sur l'époque de la fondation de Lyon, ni sur l'étymologie de son ancien nom, *Lugdunum* ou *Lugdun*, qui pourrait signifier en celtique, soit *colline du corbeau*, soit *colline longue* ou *colline élevée*. Les uns l'ont dite bâtie vers 220 avant J.-C., par une colonie de Rhodiens conduite par Momorus; d'autres ne font remonter son origine qu'à Munatius Plancus, qui s'y établit avec des Viennois quarante ans avant l'ère chrétienne; enfin on a aussi prétendu que Plancus ne fit que construire une nouvelle ville près de celle que les Rhodiens avaient déjà élevée. César n'en parle pas dans ses Commentaires, ce qui fait penser qu'elle était, de son temps, peu considérable encore; mais elle s'agrandit promptement, devint bientôt la capitale des Ségusiens, et Auguste en fit la métropole de la Celtique, qui prit alors le nom de *Lugdunensis* (Lyonnaise). Elle fut dès lors considérée comme le boulevart des Romains au delà des Alpes, et Agrippa en fit partir les chemins militaires de la Gaule; Caligula y fonda un célèbre Athénée et les fameux *Jeux gaulois;* Claude, qui y avait pris naissance, ainsi que Germanicus, l'éleva du rang de municipe à celui de colonie romaine, et lui donna le nom de *Colonia Claudia Augusta*, auquel on ajouta celui de *Copia*. Sous le règne de Néron, elle fut détruite par un affreux incendie, mais rebâtie par les soins de cet empereur. Trajan y fonda le marché qui a porté son nom (*Forum Trajani*). Des persécutions contre les chrétiens y commencèrent sous Marc-Aurèle, et l'évêque saint Pothin en fut une des victimes; saint Irénée, autre évêque de Lyon, fut martyrisé sous Septime Sévère, qui ruina la ville après sa victoire sur Albin; elle se releva sous Constantin, et l'on vit s'y élever la belle basilique des Macchabées, le premier édifice monumental que le christianisme y posséda. Dans le Ve siècle, des hordes de barbares la ravagèrent, et les Bourguignons finirent par y établir le siége de leur royaume. Dans le VIe siècle, la peste et une inondation de la Saône et du Rhône désolèrent cette cité; les Sarrasins la saccagèrent dans le VIIIe; elle se releva sous Charlemagne, et devint, dans le démembrement de l'empire de ce prince, la capitale du royaume de Bourgogne cisjurane ou de Provence. Elle passa ensuite au royaume de Bourgogne transjurane; mais, après la mort du roi Rodolphe III, elle devint le domaine temporel de son archevêque, Burchard, frère de Rodolphe. Dès lors, les archevêques de Lyon exercèrent pendant longtemps un droit de souveraineté, d'abord comme feudataires de l'empire d'Allemagne, ensuite comme chefs indépendants; mais, au commencement du XIIIe siècle, les citoyens se soulevèrent contre la juridiction ecclésiastique, et se créèrent un gouvernement municipal, ou consulat. Philippe-le-Bel mit fin à cette scission, et fit entrer la ville sous le sceptre des rois de France, en 1312, par une transaction avec l'archevêque Pierre de Savoie, à qui il laissa cependant une juridiction sur une partie de Lyon. Le consulat lui-même conserva une autorité judiciaire, et au XVIIIe siècle, il formait encore un tribunal très respecté sous le nom de *Juges de la conservation*. De nombreux et riches négociants et fabricants italiens, chassés de la péninsule par les guerres civiles, vinrent s'établir dans cette ville aux XIVe et XVe siè-

cles, et contribuèrent puissamment à l'essor de ses manufactures et de son commerce. Lyon souffrit beaucoup pendant les guerres de religion du XVIe siècle, et plus encore pendant le régime de la Terreur : les Lyonnais s'étaient insurgés contre Chalier et la municipalité terroriste, et leur avaient arraché l'autorité le 29 mai 1793; la Convention les fit attaquer par une armée de 60,000 hommes; ils se défendirent avec vigueur sous la conduite de Précy; mais, après soixante-trois jours de siége, la malheureuse ville, forcée de se rendre à Collot-d'Herbois et à Couthon, fut ensanglantée par les plus horribles exécutions, et condamnée à être démolie et à changer son nom pour celui de *Commune affranchie*. Cependant la destruction n'atteignit que quelques maisons, et l'ancien nom fut rendu par un décret du 7 octobre 1794. Les plus grands désastres qu'elle ait éprouvés depuis, sont deux émeutes sanglantes et leurs sévères répressions, en 1831 et 1834; enfin une grande inondation en 1840. — L'arrondissement de Lyon renferme 384,000 habitants.

Il s'est tenu à Lyon deux conciles œcuméniques, en 1245 et 1274. Le premier fut convoqué par Innocent IV, à l'occasion des démêlés du Saint-Siége avec l'empereur Frédéric II. Le pape y prononça contre ce prince une sentence d'excommunication et de déposition. Le second fut convoqué par Grégoire X pour réunir les Grecs au Saint-Siége, et procurer des secours aux chrétiens de la Palestine. Les Grecs y renoncèrent à leur schisme et firent une profession de foi conforme à celle de l'église romaine. On imposa des contributions sur les bénéfices pour une nouvelle croisade. Mais celle-ci n'eut pas lieu. Les peuples étaient revenus de leur enthousiasme pour ces expéditions lointaines et sans résultat. C'est aussi dans ce concile que fut publiée la constitution qui oblige les cardinaux à se renfermer dans un conclave pour l'élection du pape. E. CORTAMBERT.

LYONNAIS. Ancienne province de France, comprise à la fois dans les bassins du Rhône et de la Loire, et située entre la Bourgogne, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Dauphiné et le Languedoc. Elle formait un gouvernement-général, qu'on divisait en trois parties : le *Lyonnais* propre (où se trouvait le petit pays nommé Franc-Lyonnais); le *Beaujolais* et le *Forez*. Le Lyonnais fut habité dans l'antiquité par les Ségusiens, et compris dans la province romaine de la Première Lyonnaise; il passa ensuite au royaume de Bourgogne; puis le Lyonnais propre appartint aux archevêques de Lyon, et fut réuni enfin à la couronne sous Philippe-le-Bel. Le Beaujolais eut ses sires particuliers, le Forez eut ses comtes, et ils ne furent réunis à la couronne que sous François Ier. Aujourd'hui le Lyonnais forme les départements du Rhône et de la Loire. E. C.

LYONNAISE ou **LUGDUNAISE**, en latin *Lugdunensis*, une des régions de la Gaule romaine sous l'empire. Elle comprenait une vaste étendue à travers toute la Gaule, depuis les Alpes et le Rhin jusqu'à l'océan Atlantique et les extrémités de l'Armorique, et répondait à peu près à la contrée plus ancienne qu'on appelait la *Celtique*. On la divisait en cinq provinces : la *Première Lyonnaise*, métropole Lugdunum (Lyon); la *Deuxième Lyonnaise*, métropole Rhotomagus (Rouen); la *Troisième Lyonnaise*, métropole Cæsaromagus ou Turones (Tours); la *Quatrième Lyonnaise*, métropole Senones (Sens); la *Cinquième Lyonnaise* ou *Grande Séquanaise* (*Maxima Sequanorum*), métropole Vesontio (Besançon). E. C.

LYONNET (PIERRE). Naturaliste et anatomiste, né en 1707 à Maestricht, et mort en 1789. Il prit pour objet d'études la chenille qui ronge le bois de saule, et fit sur ce chétif insecte une série d'observations si approfondies, si complètes et si exactes, qu'il n'existe pas un ouvrage d'anatomie spéciale qui puisse être comparé au sien. Ce livre, publié à La Haye et à Amsterdam en 1760, ne renferme pas moins de six cents pages in-4°, où, sans jamais s'écarter de son sujet, l'auteur décrit les 4,041 muscles qu'il a découverts dans la chenille, et le nombre infiniment plus considérable de branches de nerfs, de rameaux et de trachées, sans compter tous les autres organes de l'insecte. Lyonnet grava lui-même toutes ses planches avec une incomparable perfection. On a aussi de lui de bonnes recherches sur les insectes dans la traduction française qu'il publia, en 1742, de la *Théologie des insectes*, de Lesser.

LYQUE, *Lycus* (*ins.*). Genre de Coléoptères malacodermes, tribu des Lampyrides, caractérisé par un corps allongé et mou; par une tête saillante en forme de museau, inclinée; par un corselet en forme de triangle tronqué, et des élytres plus larges en arrière, souvent très dilatées sur les côtés, souvent réticulées; par des antennes très rapprochées à leur base, comprimées, quelquefois pectinées. On ne trouve en Europe que le LYQUE COULEUR DE SANG, *L. sanguineus*, Fab., qui est noir, avec les côtes du corselet et les élytres rouges; sa larve, également noire, linéaire, aplatie, vit sous l'écorce du chêne; son dernier segment, qui est rouge, est terminé par deux cornes cylindriques. Les espèces exotiques sont excessivement nombreuses et d'une grande taille. Nous citerons seulement le LYQUE TRÈS

LARGE, *L. latissimus*, Fabricius, du Sénégal, qui est jaune, avec l'extrémité des élytres et une tache marginale noires. L. FAIRMAIRE.

LYRA (NICOLAS DE) (*voy.* NICOLAS).

LYRE (*mus.*). Le plus ancien instrument à cordes pincées dont il soit fait mention. La forme en était très variée. La lyre primitive se composait d'une écaille de tortue surmontée de deux cornes de bouquetin, réunies par une traverse de buis. La lyre phénicienne n'avait que deux cordes, la lyre d'Olympe et de Therpandre en avait trois, la pandore de Babylone en avait également trois. On fit ensuite des lyres à quatre cordes, puis à cinq ; Pollux attribue l'invention du pentacorde aux Scythes. La plus usitée portait sept cordes; comme elle n'avait pas de manche, les cordes n'en pouvaient être touchées qu'à vide, et l'étendue de l'instrument était des plus bornées. Quand on voulait moduler, il y avait nécessité de changer de lyre. Simonide y ajouta une huitième corde pour produire l'octave, et au temps de Philippe et d'Alexandre, Timothée de Milet porta à douze le nombre de ses cordes. Plus tard on fit des lyres qui en avaient jusqu'à vingt; mais on les réservait pour célébrer les dieux et les héros. — La lyre portait différents noms suivant sa forme et sa grandeur. Ainsi il y avait la *cythare*, la *chelys* ou *tortue*, la *phorminx*, le *barbiton*, etc. Ce barbiton était la plus grave et la plus grande en dimension. Mais toutes se composaient de montants ou branches, d'une traverse, de chevilles et de cordes, et d'une table d'harmonie sur laquelle s'attachaient les cordes, et qui formait une sorte de caisse nommée *maga*. Cette caisse manquait dans la *cithare* ou petite lyre. La grande se rapprochait de notre harpe et du *kinnor* de David, qui était monté de dix cordes. Les cordes de la lyre étaient de lin ou de boyau. — En Chine on connaît de temps immémorial deux sortes de lyre à cordes de soie dont les accords sont très doux: l'une, *kin*, qui n'a que cinq cordes, l'autre, *chè*, qui en supporte vingt-cinq et sert à accompagner les voix. — On jouait de la lyre antique de trois manières, soit en pinçant les cordes, soit en les frappant avec une sorte d'archet de bois poli, quelquefois un peu recourbé et appelé *pecten* ou *plectron*; soit enfin en pinçant les cordes de la main gauche, tandis qu'on les frappait de la main droite armée du plectron ; c'est ce qui s'appelait *pincer en dedans et en dehors*. — La lyre joue un grand rôle dans les poèmes antiques, et les poètes en parlent toujours avec enthousiasme. L'invention de cet instrument fit délaisser la flûte qui ne permettait pas de joindre le chant à la musique. On se servait de la lyre dans les chants tragiques, et Sophocle en joua dans une de ses tragédies. Il était d'usage dans les festins de se passer la lyre de convive à convive ; ceux qui ne pouvaient en jouer à leur tour étaient regardés comme n'ayant reçu qu'une éducation fort négligée. C'est ce qui arriva un jour à Thémistocle. Les hommes qui jouaient de la lyre dans les cérémonies s'appelaient *citharistes* et les femmes *psaltrai*. Celui qui chantait en s'accompagnant recevait le nom de *lyrodos* ou de *citharôdos*.

A la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, de 1795 à 1810 on a essayé de faire revivre la lyre en donnant à l'instrument antique le manche de la guitare à six cordes. La forme élégante et pittoresque de l'instrument avait d'abord fait fortune à cette époque où l'on n'aimait que le renouvelé des Grecs; mais on ne tarda pas à y renoncer à cause de l'incommodité de la forme et surtout de la maigreur des sons, en comparaison desquels ceux de la guitare semblent pleins et sonores. — La lyre allemande se rapprochait davantage de la vielle. Elle consistait en une caisse de forme oblongue ressemblant à la partie inférieure d'une viole d'amour. Quatre cordes étaient attachées dans l'intérieur, sur lesquelles jouaient pour les raccourcir dix ou douze touches mobiles que la main gauche mettait en mouvement pendant que la droite faisait tourner une roue frottée de colophane qui faisait résonner les cordes. Cet instrument a été également abandonné, et il ne reste plus de tous ces essais d'instruments imparfaits que l'épithète de *lyrique* qui continue de s'appliquer aux vers faits pour être chantés. J. FLEURY.

LYRE (*astr.*). Constellation boréale située entre les cercles de perpétuelle occultation et de perpétuelle apparition. Elle n'est visible que pendant une partie de son cours. Elle fait partie des quarante-huit de Ptolémée, et contient vingt et une étoiles, dont la plus brillante, désignée sous le nom de *Wega*, a 277° 45′ d'ascension droite et 38° 37′ de déclinaison. Cette belle étoile forme avec *Arcturus* et la Polaire, un grand triangle dont elle est le sommet de l'angle droit. Cette constellation est opposée à la Chèvre relativement au pôle; lorsque l'une est au zénith, l'autre est à l'horizon. Au dessous de Wega, sont trois étoiles de troisième grandeur, ϵ, γ, δ, formant un triangle isocèle.

LYRE (*zool.*). On a appliqué ce nom à un oiseau du genre MENURE et à un poisson du groupe des TRIGLES. Enfin, on désigne aussi vulgairement sous la dénomination de *Lyre de David* les coquilles du genre HARPE (*voy.* ces mots). E. D.

LYRIQUE (*poésie*) (*voy.* CHŒUR, HYMNE, ODE, OPÉRA, POÈME).

LYS (JEAN), peintre, né à Oldenbourg vers 1570, fut élève de Henri Goltzius, dont il imita la manière, qu'il abandonna après un voyage en Italie. Il séjourna d'abord à Rome, où il peignit, pour l'église de Saint-Nicolas de Tolentino, un *Saint Jérôme dans le désert, écoutant avec effroi la trompette du jugement dernier;* un *Adam et Ève pleurant sur le corps d'Abel*, et une *Chute de Phaëton*. Il se rendit ensuite à Venise, dont les mœurs dissolues flattaient ses penchants, et dont l'école se rapprochait de son genre plus que l'école romaine. Il peignit des fêtes, des bals vénitiens, des noces de village, et une foule d'autres petits tableaux du même genre qui ne sont que des travestissements de la mythologie à la manière de Paul Véronèse. La gêne pécuniaire lui fit reprendre le chemin de la Flandre, où il peignit quelques tableaux de genre et d'histoire, qui lui rapportèrent assez d'argent pour qu'il pût retourner à Venise, mais la peste le surprit en route, en 1629. J. V.

LYS (*mon.*). Une ordonnance de mars 1655, ordonna de frapper des pièces d'or au titre de 23 karats 3/4, et au poids de 2 deniers 17 grains 1/2, c'est-à-dire au titre de 0,969 et pesant en grammes, 4,045. Il y avait, d'un côté, quatre lis couronnés opposés en croix et appuyés sur un cercle central, et quatre plus petits dans les intervalles; de l'autre côté, l'écu de France couronné, supporté par deux anges ailés ayant un genou en terre, avec l'inscription : DOMINE ELEGISTI. LILIUM TIBI. Leur cours était de 6 livres. La fabrication en fut interdite trois mois après. En décembre de la même année, on en reprit la fabrication : le titre fut baissé à 23 karats 1/4, et le prix porté à 7 livres. Le lys d'or vaut au pair 13 fr. 50 c. A la même époque, mars 1655, il fut ordonné de fabriquer des lys d'argent au titre de 11 deniers 20 grains, ou 0,958, et au poids de 6 deniers forts : en grammes, 8,002. Ils furent émis pour 20 sous, et ce fut la première pièce de la valeur de la livre nominale. D'un côté était la figure du roi couronné de laurier, avec l'inscription LUD etc.; et de l'autre côté, une croix de lis couronnés, avec la même inscription qu'au lys d'or. En décembre 1655, on abaissa le titre à 11 deniers 12 grains, et on tailla 30 1/2 pièces au marc : le revers portait une croix formée de quatre doubles L opposées et surmontées d'un petit ornement portant une couronne avec quatre fleurs de lis aux angles et la même inscription. Le marc d'argent pur était à 26 livres 10 sous. Les lys d'argent valaient au pair, en francs, 1,71.

LYSANDRE, l'un des plus grands généraux de Lacédémone, était fils d'Aristoclite et descendant des Héraclides, suivant une opinion rapportée par Plutarque. Il fut appelé au commandement des galères de Sparte, lorsque les Athéniens, sous la conduite d'Alcibiade rappelé de l'exil, commençaient à réparer les pertes qu'ils avaient essuyées dans la guerre dite du Péloponèse. Lysandre se rendit à Éphèse, y établit un arsenal de constructions navales, se mit dans les bonnes grâces de Cyrus, roi de Perse, et, profitant d'une absence d'Alcibiade qui avait concentré ses forces à Samos, il battit la flotte ennemie commandée par Antiochus. Quelque temps après, il fut remplacé par le vertueux Callicratidas; mais ce général ayant été vaincu aux Arginuses, Cyrus fit rendre le commandement à Lysandre. Celui-ci, malgré des forces supérieures, n'osa engager une action générale avec les Athéniens et se contenta de piller les îles d'Égine et de Salamine, et de faire une descente dans l'Attique. Forcé de fuir à l'approche de la flotte ennemie, il se porta sur Lampsaque. Les Athéniens accoururent; mais la ville était prise lorsqu'ils arrivèrent. Ils jetèrent l'ancre à Ægos-Potamos, présentèrent cinq jours de suite la bataille aux Spartiates qui la refusèrent, et, croyant n'avoir rien à craindre d'un ennemi si timide, ils descendirent à terre, laissant leurs vaisseaux sans défense. Lysandre attendait cette imprudence; il tomba à l'improviste sur la flotte athénienne, s'en empara, et termina ainsi la guerre du Péloponèse (405). Il fit ensuite massacrer trois mille prisonniers, abolit le gouvernement démocratique dans les villes grecques de l'Asie-Mineure, en chassa tous les Athéniens sous peine de mort, et les obligea ainsi à se retirer à Athènes, dans l'espoir d'y occasionner la famine. Le fléau s'y déclara en effet quelque temps après. Lysandre arriva avec sa flotte, força la ville à se rendre aux conditions qu'il voulut lui imposer, brûla les vaisseaux ennemis, détruisit les fortifications du Pyrée et imposa aux vaincus trente archontes qui méritèrent le nom de tyrans. Jamais citoyen n'avait joui dans la Grèce d'une autorité égale à la sienne. Les villes lui dressèrent des autels et lui offrirent des sacrifices comme à un Dieu. Tant d'honneurs l'enivrèrent et rendirent intolérable l'arrogance naturelle de son caractère. Il poussa même la cruauté et l'arbitraire jusqu'à se défaire sans formalités de ceux qui lui portaient ombrage dans les villes asiatiques. Des plaintes nombreuses furent adressées aux éphores, et Lysandre, de retour à Lacédémone, se vit réduit, pour échapper à un jugement qui lui paraissait imminent, de demander à se rendre en Libye pour s'acquitter d'un vœu qu'il

avait fait à Jupiter Ammon. Les Athéniens avaient profité de son départ pour chasser les *Trente*. Lysandre revint à cette nouvelle, espérant être chargé de réprimer cette rébellion. Les éphores le craignaient, et il échoua. Les humiliations qu'il reçut ensuite d'Agésilas, auquel il venait de faire décerner le titre de roi, lui suggérèrent le dessein de changer la forme du gouvernement de sa patrie, et de rendre accessible à tous les Héraclides et même, dit-on, à tous les citoyens, la royauté, qui était le privilége exclusif des Agides et des Eurytionides. Pour y parvenir, il essaya de corrompre les oracles de Delphes et de Dodone; mais il échoua dans cette entreprise. Il fit la même démarche auprès des prêtres de Jupiter Ammon, qui le dénoncèrent. Il fut absous. Mais il rêvait toujours le succès de son entreprise, lorsqu'il fut tué, en 395, dans son attaque contre la ville d'Haliarte. La vie de Lysandre a été écrite par Plutarque, que nous n'avons fait qu'abréger. AL. B.

LYSIAS, l'un des meilleurs orateurs d'Athènes, naquit dans cette ville en 495 av. J.-C., d'un père syracusain. Il partit à l'âge de quinze ans, avec une colonie envoyée par les Athéniens à Sybaris, dans la Grande-Grèce, y étudia l'éloquence, y resta jusqu'à sa trente-deuxième année, et revint à Athènes. Pendant le gouvernement des *Trente*, il eut la douleur de voir son frère condamné à boire la ciguë, courut lui-même de grands dangers, rejoignit Thrasybule à Philé, lui fournit cinq cents soldats qu'il avait armés à ses frais, et l'aida à rendre à Athènes l'indépendance qu'elle avait perdue. Il intenta ensuite un procès à Eratosthène, auteur de la mort de son frère, et prononça à cette occasion un beau discours qui nous est parvenu. Lysias mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Il ne nous reste de lui que trente-deux harangues composées la plupart pour différents particuliers, et qu'il ne prononça pas lui-même. Ces discours sont remarquables par la grâce et la pureté de style, une concision qui ne nuit jamais à la clarté, l'observation des convenances, la vivacité des peintures. La meilleure édition de Lysias est celle de Taylor, grec et latin, Londres, 1739, in-4°; l'abbé Auger en a donné une traduction, Paris, 1783, in-8°.

LYSIAS, général et parent d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, fut chargé du gouvernement du royaume pendant l'expédition d'Antiochus contre les Perses et les Arméniens. Ayant appris que Judas Machabée faisait de grands progrès dans la Palestine, il envoya contre lui Ptolémée Macron, Gorgias et Nicanor, qui furent battus successivement. Lysias envahit lui-même la Judée avec une armée de 60,000 fantassins et 5,000 cavaliers, fut surpris dans son camp près de Bethsura, et obligé de prendre la fuite. Antiochus mourut sur ces entrefaites, laissant à Philippe la tutelle de son fils Eupator. Lysias accourut, s'empara de l'autorité sous le nom d'Eupator, se fit nommer gouverneur de la Palestine et de la Cœlésyrie à la place de Macron, entra dans la Judée avec une armée formidable, fut battu à Bethsura, dont il voulait s'emparer, fit la paix avec les Juifs et revint bientôt assiéger Jérusalem. Philippe, profitant de cette absence, s'empara d'Antioche. Lysias se hâta de faire la paix avec Judas Machabée, marcha contre son rival, qui fut chassé de la capitale et tué bientôt après. Un ennemi plus redoutable ne tarda pas à se présenter. C'était Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator, qui s'était échappé de Rome, où il était retenu en ôtage. Lysias et le jeune Eupator se virent abandonnés de tout le monde, et furent massacrés par leurs gardes (162). AL. B.

LYSIMACHIES ou LYSIMACHIÉES (*bot.*). Nom qu'a porté en premier lieu la famille à laquelle tous les botanistes donnent aujourd'hui le nom de Primulacées. Aujourd'hui ce même nom de Lysimachiées désigne une des subdivisions de cette famille.

LYSIMAQUE, l'un des meilleurs généraux d'Alexandre, naquit en Macédoine, en 356 ou 362, d'une famille distinguée, selon Justin qui, sur ce point, n'est pas d'accord avec les autres historiens. Il servit d'abord dans la garde d'Alexandre, qui le nomma intendant du trésor. Si l'on en excepte une histoire rapportée par Justin, Pline et Sénèque, et traitée de fable par Quinte-Curce, on ne sait rien de la vie de Lysimaque jusqu'à la mort d'Alexandre. En 324, il reçut en partage la Thrace et les pays voisins, et vainquit Seuthès qui occupait ces contrées avec une armée nombreuse. Dévoré par l'ambition, il attaqua ensuite les Gètes, les Odrysiens et d'autres peuples qui lui firent subir une défaite humiliante. En 315, il s'unit avec Séleucus, Ptolémée et Cassandre contre Antigone, dont la puissance allait toujours croissant. Il prit le titre de roi en même temps qu'Antigone, Ptolémée et Séleucus, et forma avec ces deux derniers princes et Cassandre, une seconde ligue contre Antigone, qu'il alla attaquer en Asie. Séleucus le rejoignit, et Antigone fut vaincu et tué à la bataille d'Ipsus en 301. Lysimaque eut sa part des dépouilles de l'ennemi terrassé, et ajouta à ses États la Bithynie et plusieurs contrées situées au delà de l'Hellespont et du Bosphore. En 299, il resserra son alliance avec Ptolémée, qui lui donna en mariage Arsinoé, une de ses filles. Pendant douze ans, à partir

de cette époque, il gouverna paisiblement son royaume. Mais Démetrius, fils d'Antigone, réparait ses forces dans la Macédoine; une nouvelle ligue se forma contre ce prince. Lysimaque et Pyrrhus s'emparèrent de la Macédoine et se la partagerent; puis elle resta bientôt tout entière à Lysimaque, qui prit le titre de roi de Thrace et de Macédoine. La mort injuste d'un de ses fils, qu'il fit périr comme conspirateur, à la suggestion d'Arsinoé, le fit haïr de ses peuples Seleucus, profitant de ce mecontentement, l'attaqua et le vainquit dans une bataille où Lysimaque fut tué avec douze de ses fils (282).

LYSIMAQUE, *Lysimachia* (*bot.*). Genre de la famille des Primulacées ou Lysimachiées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont des herbes vivaces, indigènes des parties tempérées de l'hémisphère boréal, à feuilles alternes, opposées ou verticillées; à fleurs jaunes, d'un blanc rosé ou purpurines, distinguées surtout par les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; corolle à tube très court, à limbe quinqueparti; cinq étamines opposées aux lobes de la corolle, quelquefois avec les rudiments de cinq autres; ovaire uniloculaire, à placentaire central libre portant de nombreux ovules, devenant une capsule surmontée du style persistant. — La LYSIMAQUE COMMUNE, *Lysimachia vulgaris*, Lin., porte vulgairement les noms de *Corneille*, *Chasse-bosse*; elle croît fréquemment dans les endroits humides et marécageux, le long des ruisseaux. Sa tige, haute d'environ un mètre, porte des feuilles opposées ou verticillées par trois, ovales-lancéolées, aiguës; ses fleurs jaunes forment une grappe paniculée rameuse, terminale. — La LYSIMAQUE NUMMULAIRE, *Lysimachia nummularia*, Lin., vulgairement désignée sous le nom d'*Herbe aux écus*, est commune dans les prairies fraîches, dans les endroits un peu humides et herbeux. Sa tige rampante porte des feuilles presque arrondies, dont la configuration lui a valu son nom vulgaire; ses fleurs, d'un beau jaune, sont solitaires à l'aisselle des feuilles et longuement pédonculées. On employait autrefois cette plante comme astringente; mais elle est entièrement inusitée de nos jours. — On cultive dans les jardins la LYSIMAQUE ÉPHÉMÈRE, *Lysimachia ephemerum*, Lin., belle plante indigène des Pyrénées et de l'Espagne, haute d'un mètre, à feuilles opposées, lancéolées, glauques; à longues grappes terminales de fleurs blanches. Elle demande un sol léger et humide, et l'exposition du nord. On la multiplie par semis et par division des pieds. — On cultive aussi la LYSIMAQUE HYBRIDE, la LYSIMAQUE VERTICILLÉE, etc.

LYSIPPE. Fameux statuaire de Sicyone et contemporain d'Alexandre-le-Grand. Les auteurs font de ses productions les éloges les plus magnifiques et le représentent comme le plus éminent sculpteur de l'antiquité. Il perfectionna toutes les parties de l'art, rendit moins grosses les têtes des statues qu'on avait exagérées jusque-là, soigna les chevelures, fit les corps plus sveltes et en harmonisa toutes les parties. Il ne prenait de modèle que la nature. Alexandre, qui appréciait son merite, ne voulut être sculpté que par lui. Lysippe exécuta de ce prince un grand nombre de statues, et sut même faire tourner au profit de l'art la légère inclinaison de sa tête. Pline rapporte qu'il avait donné six cent dix ouvrages, dont plusieurs étaient des colosses de bronze et des statues équestres. Ce nombre paraît exagéré; il est certain pourtant que Lysippe avait énormément produit. Toutes les villes de la Grèce et de l'Asie-Mineure l'appelaient pour avoir en leur possession quelqu'un de ses chefs-d'œuvre. Les Romains en transportèrent un grand nombre en Italie; Constantinople en possédait aussi plusieurs, entre autres le fameux morceau où il avait personnifié l'*Occasion*, et qui excita une admiration prodigieuse. Ce marbre admirable périt au XIIIe siècle, lorsque les Latins ravagèrent Constantinople. Nous ne possédons plus rien de ce grand artiste, si ce n'est peut-être des imitations. On croit, par exemple, que l'Hercule de Farnèse n'est que la reproduction de la statue de ce héros qui existait encore à Constantinople au commencement du XIIIe siècle.

LYSIS. Philosophe né à Tarente, et l'un des deux disciples de Pythagore qui échappèrent à la fureur de Cylon ou Cyclon de Crotonne. Après cet événement il se retira dans l'Achaïe et ensuite à Thèbes. On a dit qu'il avait été précepteur d'Epaminondas; mais ce fait se rapporte évidemment à un Lysis moins ancien. On attribue généralement à ce philosophe les *vers dorés* dont quelques uns font honneur à Philolaüs ou à Empédocle. On a sous son nom une lettre à Hyparque, dans laquelle il lui reproche de divulguer les secrets de son maître. On trouve cette piece à la suite du Diogène Laërce de Henri Estienne.

LYSISTRATE. Statuaire grec qui contribua beaucoup au perfectionnement de l'art en pratiquant pour la première fois le moulage en plâtre et sur nature, et en formant avec de l'argile les modèles de ses statues avant de les tailler dans le marbre. Il florissait vers la 114e olympiade, et avait pour frère ou pour beau-frère le fameux Lysippe.

LYSMATE, *Lysmata* (*crust.*). Genre de l'or-

dre des décapodes macroures, famille des Salicoques, tribu des palémoniens, créé par Risso, ayant beaucoup de rapport avec les Palémons et servant à établir le passage entre ces crustacés et les Hippolytes. Les Lysmates en ont la forme générale, et leur carapace est également armée d'un rostre allongé, comprimé et dentelé; mais ils s'en distinguent par leurs pattes de la deuxième paire qui sont filiformes et dont le corps est multi-articulé. — On ne connaît qu'une seule espèce de ce groupe la LYSMATE A QUEUE SOYEUSE, *Lysmata seticauda* Risso, qui habite la Méditerranée et a été trouvée aussi bien sur les côtes de l'Europe que sur celles de l'Afrique. E. D.

LYSTRE, *Lystra* (*ins.*). Genre d'Hémiptères homoptères de la famille des Fulgorides. Ce sont des insectes de taille moyenne, à élytres allongées et à ailes grandes, revêtues de couleurs variées et éclatantes, qui les font ressembler à des papillons : leur front est large et très court, leurs antennes ont le deuxième article ovalaire plus long que large, et la soie terminale est insérée, non à l'extrémité, mais sur le côté extérieur. Toutes les Lystres sont propres à l'Amérique méridionale; les femelles sont remarquables par les énormes touffes cotonneuses qui terminent leur abdomen et qui sont destinées à envelopper les œufs; c'est une matière analogue à de la cire, qui fond à la chaleur, et qui se retrouve d'ailleurs dans un grand nombre d'insectes, mais dans une proportion moins remarquable. — Le type du genre est la LYSTRE LAINÉE, L. *lanata*, Fab.; ses ailes et ses élytres sont noirâtres, avec des points blancs et bleuâtres; les côtés de la tête et l'extrémité de l'abdomen sont rouges. Cette espèce est commune à la Guyane. L. FAIRMAIRE.

LYTHRARIÉES, *Lythrarieæ* (*bot.*). Famille de plantes dicotylédones polypétales établie par A.-L. de Jussieu, d'abord sous le nom de Salicariées, plus tard sous celui qu'elle porte actuellement. Les végétaux qui la composent sont des herbes, des arbrisseaux ou des arbres. Leurs feuilles, opposées ou verticillées, rarement alternes, sont simples et entières, toujours dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont parfaites, régulières ou quelquefois irrégulières, et se distinguent surtout par les caractères suivants : le calice est libre, persistant, tubuleux ou campanulé, rarement urcéolé, terminé par trois ou plusieurs dents, et marqué généralement dans sa longueur de stries ou de côtes longitudinales; la corolle s'attache sur le haut du calice et à sa gorge; elle est composée de pétales alternes aux dents intérieures du calice et en même nombre qu'elles, lorsque celui-ci a ses dents dirigées alternativement en dedans et en dehors; les étamines sont en nombre égal à celui des pétales, souvent aussi deux ou trois fois plus considérable, et elles s'attachent sur le tube du calice toujours plus bas que la corolle; leurs anthères sont introrses et biloculaires; l'ovaire, libre, présente deux, trois, quatre, cinq ou six loges, quelquefois confluentes dans la fleur ouverte, le plus souvent multiovulées; il porte à son sommet un style simple, terminé par un stigmate obtus ou capité. Le fruit des lythrariées est une capsule membraneuse ou quelquefois coriace, entourée plus ou moins haut par le calice persistant, s'ouvrant à la maturité, soit irrégulièrement, soit par déhiscence transversale, soit par valves régulières, pour laisser sortir des graines d'ordinaire nombreuses, sans albumen et dont l'embryon a ses cotylédons arrondis, avec deux oreillettes à leur base et une radicule courte. — Les lythrariées croissent dans les parties tempérées des deux hémisphères, mais beaucoup plus abondamment dans la zone intertropicale et dans l'Amérique équinoxiale. — Plusieurs de ces plantes ont des usages médicinaux ou autres qui leur donnent de l'intérêt pour les pays où elles croissent. Telles sont : la Salicaire commune, *Lythrum salicaria*, Lin., et la Salicaire à feuilles d'hyssope, *Lythrum hyssopifolia*, Lin., pour nos pays; le *Lawsonia alba*, Lam., arbuste rameux de l'Egypte et du Levant, où il jouit d'une grande célébrité, soit à cause du parfum de ses fleurs, soit à cause de la couleur jaune ou fauve qu'on obtient par la trituration de ses feuilles, et avec laquelle les femmes de ces contrées se teignent les cheveux et les ongles; sa racine donne une couleur rouge. Les fleurs du *Grislea tomentosa*, Lin., fournissent aux Indiens une couleur jaune. L'*Ammannia vesicatoria*, Roxb., plante annuelle, spontanée dans les endroits humides de l'Inde, est remarquable par ses feuilles vésicantes dont l'application sur la peau produit un effet analogue à celui des cantharides, mais plus rapide et sans douleur. — Plusieurs lythrariées sont cultivées comme espèces d'ornement. — Cette famille est subdivisée en deux tribus : 1° les EULYTHRARIÉES, à graines aptères, parmi lesquelles sont compris les genres : *Suffrenia*, Bellar., *Peplis*, Lin., *Ammannia*, Houst., *Nesæa*, Commers., *Lythrum*, Lin., *Cuphea*, Jacq., *Grislea*, Lofl., *Lawsonia*, Lin., etc.; — 2° les LAGERSTROEMIÉES, à graines ailées, qui doivent leur nom au genre *Lagerstroemia*, Lin.

LYTTA (*ins.*) (*voy.* CANTHARIDE).

LYTTELTON (Lord GEORGE), écrivain anglais, né en 1709, dans le Worcestershire et

mort en 1773. Après avoir terminé ses études à l'université d'Oxford, il parcourut les différents pays de l'Europe, fut nommé, à son retour, membre de la chambre des Communes, et combattit avec autant de force que de talent le ministère Walpole. En 1737, il devint secrétaire du prince de Galles; de 1744 à 1754 il fut lord commissaire de la Trésorerie, poste qu'il abandonna pour celui de trésorier de l'épargne du roi, et fut ensuite élevé aux fonctions de chancelier et de sous-trésorier de l'échiquier. Il reçut en 1757 les titres de pair et de baron de Frankley. Il avait publié dans sa jeunesse des *Pastorales*, un poème sur *Blenheim*, les *Progrès de l'Amour*, et les *Lettres d'un persan*, imitation de Montesquieu. Mais ces ouvrages sont très faibles. Son plus beau titre de gloire est son *Histoire de Henri II*, précédée de l'*Histoire des Révolutions d'Angleterre*, depuis la mort d'Edouard-le-Confesseur, 1767-1771, 4 vol. in-4°, livre écrit avec beaucoup d'élégance et composé d'après les actes et les documents imprimés et manuscrits renfermés dans les archives. On estime aussi ses *Dialogues des morts*, remarquables à la fois par la vérité du caractère et par la pureté du style; ils ont été traduits par Joncourt, La Haye, 1760, et par Deschamps, Londres, 1760. Ce dernier et l'abbé Guénée ont publié chacun une traduction des *Observations* de Lyttelton *sur la conversion et l'apostolat de saint Paul*, ouvrage d'une grande force de raisonnement où l'auteur prouve que la seule conversion de saint Paul est une démonstration suffisante de la divinité du christianisme.

M

M. La treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet. C'est une labio-nasale, simple, douce et facile à prononcer. Aussi est-ce la première articulation que les enfants arrivent à former, et elle figure par conséquent dans la plupart des mots qui énoncent l'idée de mère, et cela dans presque toutes les langues : *Ma*, *maman*, *mater*, *madre*, *math*, *matter*. Invariable au commencement des mots, sa prononciation se modifie singulièrement à la désinente; mais le plus souvent elle prend le son de l'*n*, et ne garde le son qui lui est particulier qne dans les noms propres de langues étrangères, *Sem*, *Abraham*, etc; *Stockholm*, *Rotterdam*, etc. Quand le *m* est redoublé dans un mot il conserve sa valeur, comme dans *immortel*, *immense*, etc.; il ne la perd pour prendre celle de l'*n* que dans les mots composés de la préposition *en* : *emmener*, etc. Dans quelques mots, sa prononciasion disparaît complétement : *damnation*, *automne*, etc; devant le *b* et le *p* il prend le son de l'*n* : *combler*, *compagnie*, etc. — Dans les abréviations du commerce, *M* signifie *marc* ou *monnaie*; en architecture, il veut dire mètre, etc.; en musique, il se prend pour *meno* (moins), *mano* (main), *mezzo* (moyen). — Le *mem* hébreu et le μ grec signifiaient 40, tandis que le *m* latin se prend pour 1,000, et pour un million quand il est surmonté d'un trait horizontal. M était le signe de l'hôtel des monnaies de Toulouse. E.F.

MA (*myth.*). Ce nom qui signifie mère, a été appliqué à plusieurs hautes déesses, personnifications de la fécondité de la nature, de la terre nourricière. La Cybèle Prhygienne est appelée **Dà-Mà**, *Mère divine*, d'où est venu le nom de *Damater*, donné à Cérès. Mâ était aussi la déesse Terre en Lydie.

MAB. La fée des songes et la Lucine des autres fées dans la mythologie du moyen-âge. Quelques écrivains lui donnent le titre de reine des fées, et en font l'épouse d'Oberon. Shakespeare, dans *Roméo et Juliette*, a fait d'elle et de sa cour, des descriptions d'une grâce et d'une fraicheur exquises, et il a placé dans la bouche de Mercutio la description de son fantatisque équipage.

MABILLON (JEAN), une des gloires de la France et de l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, naquit à Saint-Pierremont, sur la frontière de Champagne, le 23 novembre 1632, et mourut à Paris le 27 décembre 1707. Après trois années passées au séminaire de Reims, il prit l'habit de Bénédictin dans la maison de Saint-Remi, en l'année 1653. Il se montrait dès lors capable et fervent; ses biographes académiques disent cependant que des maux de tête violents continuels, le détournaient alors forcément de tout travail intellectuel. Les fréquents changements d'abbaye auxquels il fut soumis, semblèrent en faire un sujet médiocre, l'infériorité des fonctions dont il fut chargé dans ces maisons, accréditèrent d'autres traditions. On voit en effet que Mabillon, après avoir été successivement envoyé à Nogent-sur-Coucy, à Corbie, et enfin à Saint-Denis, n'y a rempli « que les fonctions auxquelles l'esprit a le moins de part »; à Saint-Denis, en effet, Mabillon avait pour emploi de montrer au public la maison de l'abbaye et les tombeaux des rois. Néanmois il fut donné comme collaborateur à

son très savant confrère D. d'Achery qui travaillait alors à son grand recueil qui, sous le titre de *Spicilège*, renferme un très grand nombre de pièces inédites relatives à notre ancienne histoire. Ce début de Mabillon fut un engagement pour le reste de sa vie, et il lui resta fidèle : il publia les œuvres de S. Bernard, les actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, les *Vetera analecta*, choix de pièces intéressant l'histoire du même ordre; un traité de la liturgie gallicane, un autre des études monastiques trop discréditées par la piété ombrageuse de l'abbé de la Trappe; enfin les annales mêmes de l'ordre de Saint-Benoît. D'autres sujets occupèrent en même temps Mabillon; les divers ouvrages qu'il produisit, prouvent à la fois sa science profonde et son activité incessante, dans toutes les études de ce genre : le titre seul de ses autres écrits formerait une nomenclature assez étendue. Ses voyages en Allemagne et en Italie lui en procurèrent ou les sujets ou les matériaux. Son *Muséum italicum* en 2 volumes in-4°, est très souvent consulté à cause des curieux documents anciens qui s'y trouvent réunis. Tant de travaux suffiraient pour placer D. Mabillon au premier rang des plus savants hommes de la savante congrégation de Saint-Maur; mais D. Mabillon fit plus encore : il créa une science, celle des diplômes, des chartes, des manuscrits. Son livre *De re diplomaticâ* est partout connu, étudié et professé. Ce volume in-folio renferme la copie figurative des plus anciens documents de l'histoire de France, des chartes de nos rois de la première race et des deux races suivantes, des fragments de manuscrits latins de divers siècles, et de chaque figure le docte Bénédictin tire sur les écritures, les formules, les matières subjectives, des observations nombreuses et variées qui sont devenues les rudiments et les éléments d'une science nouvelle et immense, laquelle touche à toutes les époques de l'histoire, en contrôle la véracité, et en démontre les certitudes. L'ancienne littérature n'en tire pas de moindres avantages. C'est une source inépuisable de lumières applicables à tous les intérêts, à ceux des empires, des familles et des particuliers. La *diplomatique*, perfectionnée et complétée ensuite par d'autres bénédictins, est une œuvre qui rendra le nom de Mabillon immortel. Il refusa les récompenses de Colbert, les grâces du Saint-Siége; il accepta, quoique avec une hésitation qu'explique sa sincère piété, le titre d'académicien honoraire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, auquel il fut promu par nomination du roi, au moment de la nouvelle constitution donnée à cette compagnie en 1701. Mabillon s'attacha ensuite aux vues, aux doctrines, aux intérêts de l'académie, il en partageait les travaux, et assistait souvent à ses réunions. Il y conserva toujours l'autorité due à sa science, et le respect qu'imposaient la simplicité de sa personne, ses hautes vertus et son noble caractère. L'Europe savante regretta sa perte d'une commune voix; le pape exprima son affliction pour la mort d'un des hommes qui avaient été les plus utiles aux lettres et à l'Église, et demanda que sa sépulture fût placée dans un lieu distingué, afin de ne pas la soustraire à la vénération publique. Les cendres de D. Mabillon reposent aujourd'hui dans une des chapelles de l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris, après avoir figuré temporairement dans le musée des Monuments français des Petits-Augustins. La France ne montrera jamais assez de respect pour les cendres de ce grand homme. CHAMPOLLION-FIGEAC.

MABLY (GABRIEL BONNOT DE). Publiciste célèbre du XVIII^e^ siècle, né à Grenoble en 1709, Il étudia sous les Jesuites, puis au séminaire de Saint-Sulpice, et entra ensuite dans les ordres; mais il ne dépassa pas le sous-diaconat. Le cardinal de Tencin, son protecteur, était souvent embarrassé de motiver les avis qu'il était obligé d'émettre dans le conseil des ministres sur les affaires d'État; Mably se chargea de lui donner par écrit des opinions toutes faites, qu'il lisait devant ses collègues. Il rédigea également le traité contre l'Autriche qui fut présenté au roi de Prusse par Voltaire, et les instructions des ministres français réunis au congrès de Bréda. Mais une discussion qu'il eut avec le cardinal le détermina à abandonner la diplomatie pour se jeter dans la littérature. Il débuta par un *Parallèle des Romains et des Français*, qu'il désavoua depuis et dont il détruisit même les exemplaires qui lui tombèrent entre les mains, parce qu'il y avait émis des idées fort différentes de celles qu'il soutint plus tard. L'abbé Mably avait surtout étudié la politique dans Plutarque, et s'était épris d'un bel amour pour la république de Lycurgue. L'égalité des fortunes, la suppression du luxe et des arts lui semblaient les conditions indispensables de la prospérité des États, l'idéal dont il fallait au moins se rapprocher si on ne pouvait l'atteindre. Il développa ces idées dans plusieurs ouvrages, entre autres dans les *Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés*, œuvre communiste dont les socialistes de nos jours ont plus d'une fois invoqué l'autorité et reproduit les arguments; dans le traité *De la législation ou principes des lois*, et dans les *Entretiens de Phocion*, qu'il publia d'abord comme traduits du grec. Ce der-

nier ouvrage couronné par l'académie de Berne, bien que l'auteur ne se fût pas mis sur les rangs, est le plus agréable de tous ceux du fécond publiciste; il a été traduit en plusieurs langues et souvent réimprimé.— En fait de politique Mably accepte la royauté héréditaire à la condition que les fonctions royales se borneront à un rôle de représentation, à peu près semblable à celui que les constituants de 1848 avaient entendu attribuer au président de la république française. Quant aux traités, il n'admettait pas qu'ils pussent avoir d'autre base, que l'interêt bien entendu des peuples, et d'autres lois que les règles de la morale. Son livre intitulé *le Droit public de l'Europe fondé sur les traités*, qu'il avait composé pour le cardinal de Tencin, est devenu classique dans tous les États civilisés; la première édition ne put être imprimée qu'à l'étranger, mais d'Argenson s'opposa à la saisie des exemplaires qui avaient été introduits en France. Les *Principes des négociations* sont conçus dans le même but; d'Ossat y est présenté comme le modèle des négociateurs. Les divers écrits historiques de l'abbé Mably : *Observations sur l'Histoire grecque*, *l'Histoire romaine*, *l'Histoire de France*, *De l'étude de l'Histoire*, *De la manière d'écrire l'Histoire*, contiennent, à côté d'idées paradoxales, d'exagérations misanthropiques et de jugements trop sévères sur les historiens qui l'ont précédé, un grand nombre d'observations fort justes et dont les écrivains postérieurs ont profité. On sait que Thouret a abrégé ses *Observations sur l'Histoire de France*, et que M. Guizot les a lui-même commentées. Les écrits de l'abbé Mably n'eurent jamais un grand nombre de lecteurs à cause de sa forme lourde, sèche et monotone; mais il jouit de son temps d'une telle réputation, que la Pologne et les États Unis lui demandèrent des Constitutions. Il est vrai que celles qu'il leur envoya ne furent jamais mises à exécution. Mably fut toute sa vie en lutte avec Voltaire et les philosophes de son temps, bien qu'il partageât la plupart de leurs idées en politique sociale, sinon en irréligion. Un de ses livres, les *Principes de morale*, encourut la censure de la Sorbonne, non pas cependant que le christianisme y fût attaqué, mais parce que la morale en parut trop relâchée. L'auteur, du reste, ne réclama pas contre cette censure, et quand il mourut, en 1785, il voulut être entouré des secours de la religion. Mably portait dans la vie privée la brusque misanthropie et l'austère integrité que l'on trouve dans ses écrits; il vécut dans la retraite, repoussant les faveurs du pouvoir, ne voulant voir les ministres que lorsqu'ils n'étaient plus en place, refusant même le prix des écrits dont il enrichissait les libraires, et s'imposant des privations pour assurer après sa mort une existence convenable à son unique domestique. Ses principaux ouvrages ont été recueillis, après sa mort, en 15 vol. in-8. — Paris, 1791-95. J. FLEURY.

MABOUGA (*rept.*). Espèce du genre GECKO (*voy.* ce mot).

MABUSE (GOSSAERT, dit JEAN DE), né à Maubeuge en 1499, est un des peintres qui ont porté le plus haut l'art d'animer les figures, de faire palpiter les chairs. D'abord esclave des traditions flamandes, il ne chercha, comme ses maîtres, d'autres inspirations que la nature, et apporta dans ses œuvres la patience et le fini d'un miniaturiste; mais plus tard il passa les Alpes, et à son retour d'Italie, sa touche avait acquis toute l'indépendance, l'ampleur et la facilité des écoles italiennes. Cet homme étrange, voué à tous les vices, trouvait des inspirations sublimes au milieu des débordements d'une vie crapuleuse, et traduisait entre deux orgies les plus belles pages de la Bible. Libéralement protégé par le marquis de Véren, qui le regardait autant comme son bouffon que comme son peintre, il lassa la bonté de ce protecteur, fut jeté en prison et y mourut criblé de dettes, en 1562. A son retour d'Italie, il avait composé deux *Descentes de croix*, dont une était si belle, qu'Albert Durer entreprit exprès un voyage pour venir l'admirer. Ses autres compositions principales sont un *Adam et Ève*, peint avec une vigueur et une vérité d'expression remarquables; un *Saint Michel*, deux *Saintes Familles*, une *Vierge au Calvaire*, etc., etc., ouvrage d'un sentiment profond, d'une beauté achevée et d'une conservation parfaite. Le musée de peinture du Louvre possède de cet éminent artiste un portrait et une Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. J. VALLENT.

MACABRE (DANSE). On appelle ainsi, ou *danse des morts*, des représentations peintes ou sculptées, assez communes au moyen âge, dans lesquelles on voyait la Mort entraînant tous les États personnifiés dans une ronde immense. Les danses macabres les plus connues sont la *Danse des Morts* du cimetière de Saint-Maclou, à Rouen, expliquée par M. Langlois (*voy.* La Fuerrière, t. II), celle de la *Chaise Dieu*, expliquée par M. A. Jubinal (*Moniteur*, 20 novembre 1842), et celle du cimetière de Saint-Jean, à Bâle (par M. É. Souvestre, *Revue des Deux-Mondes*. octobre 1836). L'usage de peindre ces sortes d'images sur les murs des cloîtres et des églises existait avant le XIVe siècle. L'idée en avait été suggérée, selon les uns, par des mascarades, selon les autres par la grande dépopulation qu'oc-

casionnèrent les différentes pestes qui ravagèrent l'Europe autrefois. C'est par exemple l'origine de la Danse des morts de Bâle. A l'époque du concile tenu dans cette cité désolée par la peste, les Pères du concile, voulant laisser un monument de ces jours de deuil, firent peindre la ronde funèbre. — La coutume la plus générale était donc de placer ces représentations dans les cimetières. Leur composition n'était pas exempte d'un certain esprit de satyre et d'indépendance qui se manifestait même par l'admission des personnes religieuses parmi les funèbres danseurs. — Les Danses macabres qui substistent encore sont peu nombreuses. Il y en avait une à Paris, faite en 1429 ou 1424, suivant le *Journal de Paris*. Elle ornait le charnier des Innocents. Sa destruction est complète. Dans celle de Bâle, due à Holbein et dont il ne reste maintenant qu'une copie et deux têtes originales, on voit des fous, un prélat allant au chœur avec un chasseur et un bouffon, un moine entraîné par un diable à tête de coq, toutes satyres dirigées contre les goûts mondains du clergé. Celle d'Amiens était placée dans un cloître nommé des Macchabées, ce qui a fourni une fausse étymologie du mot macabre. La plus ancienne Danse des morts connue fut peinte à Minden en Westphalie. La Danse macabre de Saint-Maclou est à la fois peinte et sculptée. Elle se compose de statuettes coloriées adossées à des piliers. On y voit Adam et Ève, un pape, un patriarche, un évêque, un abbé bénédictin, un autre abbé crossé, un religieux bénédictin. Les chapiteaux des piliers représentent des figures gracieuses, des femmes nues, des cariatides, des cupidons, des images fantastiques qui semblent vouloir, par les formes, les grimaces, les attitudes les plus grotesques, provoquer l'hilarité des spectateurs. — Les savants se sont singulièrement exercés sur l'étymologie du mot *macabre*. D'après Fabricius (Bib.-lat.-méd., etc.), cette appellation viendrait du poète Macaber, qui le premier traita ce sujet bizarre dans des vers allemands, traduits en latin par P. Desrey, de Troyes, en 1460. M. Vallet de Viriville suppose que le nom de macabre pourrait bien venir de celui d'une famille d'imagiers, connue à Troyes pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles sous les noms de Macrade, Macadre, Machadre, Maquadrez ou Macradez. Enfin M. Van Praet (Catalog. des vélins de la Biblioth. Nation.) croit que macabre vient du mot arabe corrompu Magbarah, qui signifie cimetière. Cette étymologie paraît la plus fondée ; outre le rapport exact du nom, de la représentation figurée et du lieu où elle avait lieu, elle a pour elle l'autorité de M. Van Praet et l'appui du savant orientaliste M. Dubeux. Nous croyons donc qu'elle est la plus vraisemblable, sinon la plus certaine. D.

MAC-ADAM. Nom donné aux voies de communication construites d'après les principes de Mac-Adam, ingénieur anglais, qui y a attaché son nom. Cette espèce de route, d'origine française, mais perfectionnée en Angleterre, consiste en une chaussée d'empierrement, dont les cailloux, soigneusement choisis et purgés de toute partie de terre, craie, argile ou substance quelconque ayant affinité avec l'eau, doivent être brisés en fragments dont le volume n'excède pas 6 1/4 centimètres cubes, et dont le poids ne dépasse pas six onces. Cette condition est de toute rigueur dans ce système; aussi les toiseurs de pierres sont-ils munis d'un instrument semblable à celui dont se servent les canonniers pour vérifier le calibre des boulets. On étend sur l'aire, de la chaussée bien préparée, une première couche de ces fragments de cailloux, et de trois pouces d'épaisseur. Cette première couche, battue ou aplatie avec un lourd cylindre en fer, est pour quelque temps ouverte aux voitures et durant ce temps on a soin de remplir les ornières creusées par les roues. Puis, avec le même soin, et les mêmes précautions, on étend une seconde couche et successivement d'autres, de deux pouces d'épaisseur, chacune; que l'on soumet de même à l'épreuve des voitures, jusqu'à ce que le tout ensemble forme une seule masse de dix pouces d'épaisseur si compacte, si parfaitement liée que Mac-Adam n'hésita pas à l'assimiler à un immense madrier. Longtemps après encore on est attentif à remplir les moindres ornières et les plus petits creux, si bien qu'enfin il ne reste aucune partie qui ne soit en état de résister aux causes ordinaires de dégradation. Ces chaussées ont très peu de bombement; leur courbe à peine sensible, est celle d'un arc surbaissé qui aurait trois pouces seulement de flèche, sur un développement de trente pieds; malgré cela, elles sont imperméables à l'eau, et par conséquent exemptes des effets de la gelée et du dégel, fléaux destructeurs des empierrements ordinaires. Rien de plus commode aussi pour le roulement des voitures, et surtout pour le pied des chevaux ; cependant, en temps de pluies, ces routes en France offrent beaucoup de boue, parce qu'étant imperméables, elles n'absorbent pas les liquides qui restent à leur surface, le bombement n'étant pas assez élevé pour les déverser sur les bas côtés. Londres a adopté depuis longtemps ce genre de chaussée, non seulement dans ses vastes et magnifiques rues, mais aussi dans quelques anciens quartiers ou l'on dépave les rues pour les *macadamiser*. Le conseil géné-

ral de la Seine, après avoir fait l'épreuve de ce système à Sablonville, en a décidé l'application aux boulevards de Paris et aux voies de grandes communications qui à l'avenir seront exécutées dans cette ville. D. DE P.

MACAIRE. Deux saints, originaires d'Alexandrie, ont porté ce nom, qui vient du grec μάκαρ, *heureux*. Le premier, surnommé l'ancien, vivait au IVe siècle, et fut l'un des plus célèbres solitaires de cette époque. Il passa soixante ans dans le monastère de Scété, et mourut vers 391, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On lui attribue cinquante homélies écrites en langue grecque, et imprimées avec saint Grégoire le Thaumaturge, Paris, 1516. Elles ont été publiées séparément à Leipsick, 1698-1699, 2 vol. in-8°. — Le second, dit MACAIRE *le jeune*, était ami du précédent, et mena comme lui la vie solitaire. Il eut près de cinq mille moines sous sa direction. La pureté de sa foi porta ombrage aux ariens qui l'exilèrent dans une île où il n'y avait que des païens. Saint Macaire les convertit presque tous par ses miracles. Il mourut vers l'an 395. On le croit auteur des *Règles des moines*, en trente chapitres, qui se trouvent dans le *Codex regularum collectus a sancto Benedicto, auctus ab Holstenio*, Rome, 1661. J. Tollius a donné dans ses *Insigna itinerarii italici*, un discours de saint Macaire sur la mort des justes.

MACAO. C'est le plus ancien établissement que les Européens aient fondé et conservé jusqu'à ce jour sur le territoire de l'empire chinois. Les historiens ne sont pas d'accord sur les circonstances qui ont accompagné sa fondation. Les uns disent que les Portugais l'acquirent par droit de conquête sur un prince de Hian-chan avec lequel ils furent en guerre; les autres prétendent que l'empereur Kia-Tsing en fit cession aux Portugais pour les récompenser de ce que ceux-ci avaient prêté le secours de leurs navires pour l'extermination des nombreux pirates qui ravageaient les côtes de la Chine méridionale. Quoi qu'il en soit, c'est en 1557 que les Portugais, chassés des établissements de Tching-tcheou, Ning-po, Tamao et Lampacao, où ils avaient en vain essayé de se maintenir, transportèrent le siége de leur commerce dans la presqu'île déserte et rocailleuse que les pêcheurs nommaient alors *Amangao*, et qui par corruption de langage s'est appelée depuis Macao. Pendant tout le XVIe siècle, les Portugais étaient presque les seuls habitants de cette presqu'île et de la petite ville commerçante à laquelle ils avaient donné le nom de *cidade do santo nome de Deo de Macao* (ville du saint nom de Dieu de Macao). Les Chinois n'y venaient faire des échanges qu'à des intervalles éloignés; ils s'étaient même efforcés d'empêcher les communications internationales en séparant la presqu'île portugaise du territoire de l'empire proprement dit, par un mur qui occupe toute la largeur de l'isthme, et dont la porte, gardée par un piquet de soldats, ne s'ouvrait qu'une fois par semaine. Mais peu à peu les Portugais se laissèrent envahir, et il se forma à côté d'eux une ville chinoise qui eut bientôt un mandarin, une douane, une police, une force militaire, en un mot, tout ce qui caractérise les villes du Céleste-Empire. Au fond, les Portugais gagnaient plus qu'ils ne perdaient à se laisser entourer par les Chinois, car par eux-mêmes, ils eussent difficilement pu se procurer les choses nécessaires à la vie, et leur commerce n'eût pas atteint sitôt les proportions gigantesques qui excitèrent la jalousie des autres nations maritimes. Les Hollandais furent les premiers auxquels la prospérité sans exemple de Macao donna l'idée de s'en emparer. Ils arrivèrent dans la rade le 22 juin 1622, avec une flotte de dix-huit voiles commandée par l'amiral Kornelis Reyerszoon, et deux jours après, ils débarquèrent des forces considérables. Mais la population portugaise déploya une telle bravoure, que les envahisseurs furent repoussés avec la perte de tout leur matériel et d'un grand nombre d'hommes. Les Macaïstes racontent encore aujourd'hui que pendant l'action du 24 juin 1622, on vit saint Jean, dont ce jour était la fête, parcourir les rangs des hérétiques et les exterminer avec un glaive de feu! Les Anglais cherchèrent aussi à occuper Macao, sous prétexte de le défendre contre les envahissements de la première république française; mais le gouvernement chinois fit une résistance que l'Angleterre ne jugea pas à propos de contrarier dans la crainte de compromettre le commerce immense que la Compagnie des Indes faisait alors à Canton.

Dès son origine, Macao fut doté par la cour de Portugal de toutes les institutions nécessaires à sa bonne administration. Un gouverneur assisté d'un sénat; un juge suprême secondé par des juges de paix; un commandant militaire ayant plusieurs capitaines sous ses ordres; un évêque diocésain avec un chapitre, et un nombre proportionnel de curés ou desservants; un collége, plusieurs congrégations religieuses et des maisons de charité concoururent, chacun dans sa sphère, au bien-être et à la sécurité des habitants, au bon ordre, à l'instruction et à la formation des mœurs. Il est résulté de là que Macao a toujours été la colonie la plus vertueuse, la plus riche et la plus heureuse que les Portugais aient possédée en Asie; s'il en est autrement aujourd'hui, cela est dû, en grande

partie, à l'hospitalité généreuse accordée, en ces derniers temps, aux commerçants anglais, ainsi qu'aux fautes commises par Adriaô Acacio da Silveira Pinto, gouverneur pendant la guerre des Anglais avec la Chine. Macao était alors le seul point où les Européens pussent débarquer en sécurité. Si le gouvernement avait déclaré le port franc, et accessible à tous les pavillons, tout le commerce se portait là, Hong-Kong n'avait aucune raison d'être : Canton même n'était pas indispensable pour tous les chargements. Mais des considérations chétives de lucre passager réservèrent aux pavillons portugais et espagnol le droit primitif d'entrer dans le port, et l'établissement de Macao, battu en brèche par la rivalité des cinq ports francs ouverts sur les côtes de Chine par le traité de Nankin, tomba dans le plus complet abandon. La richesse fit place à la misère, l'activité commerciale disparut, la ville et le port devinrent déserts, et le gouvernement s'est vu forcé d'établir une foule de taxes qui ont encore augmenté la gêne de la population.

La presqu'île de Macao, vue en projection, représente grossièrement la forme d'une guitare, dont le bras est formé par la langue de terre ou l'isthme étroit qui la sépare de la grande île de Hiang-chan. Elle a tout au plus trois quarts de lieue de longueur, de l'est à l'ouest, sur un tiers de lieue dans sa plus grande largeur, du sud au nord. La ville occupe la partie la plus basse d'une rangée de collines sur lesquelles sont construites des forteresses, des églises et des couvents qui donnent à Macao un aspect pittoresque du côté de la rade. Les maisons y sont belles, spacieuses, bien entretenues et construites de manière à neutraliser la chaleur du climat qui est très forte pendant l'été. Au N.-E. de la ville, se trouve un beau jardin au haut duquel trois blocs de granit superposés forment un abri appelé grotte du Camoëns, parce que, suivant la tradition du pays, le grand poète se plaisait, pendant le séjour qu'il fit à Macao en 1561, à aller dans cette solitude travailler à ses *Luisiades*. Au delà de ce jardin s'étend une jolie petite plaine appelée *Campo*, que les Chinois ont livrée à la culture, et qui est arrosée par la marée montante habilement dirigée, car il n'y a dans toute la presqu'île aucun cours d'eau qui puisse fournir aux besoins agricoles ou domestiques. Plusieurs pagodes d'un style enchanteur servent de lieu de pèlerinage aux Bouddhistes chinois de la ville et des environs. Les catholiques y ont une dixaine d'églises assez jolies pour un pays où les Chinois sont tout à la fois les architectes et les constructeurs.

On peut se procurer à Macao presque autant de commodités qu'à Paris; la vie y est à bon marché; le service des Chinois ou des Nègres y est facile et agréable; le pays n'est sujet à aucune maladie endémique; la rade et le port sont de bons mouillages; en un mot, tout y justifie la faveur dont cette colonie a joui pendant près de deux siècles, et qu'elle aurait pu conserver longtemps encore, sans la cupidité et les imprudences de ses gouverneurs. En 1840, la population de Macao était d'environ 40,000 âmes, dont 4,000 Portugais ou descendants de Portugais, 1,000 esclaves cafres, et de 32 à 35 mille Chinois. Depuis cette époque, la population chinoise a subi une diminution notable et journalière à laquelle ont puissamment contribué les mesures vexatoires et despotiques de l'infortuné gouverneur Ferreira do Amaral, tombé sous le glaive des assassins, victime d'un zèle aveugle pour la renaissance politique et commerciale de Macao.

C'est dans cette ville qu'a été signé le traité de Wang-hia entre la Chine et les États-Unis, et qu'a été négocié en 1844 celui de Huan-pou, le premier traité de commerce et d'amitié que la France ait conclu avec l'empire chinois.

La position géographique de Macao a été déterminée avec beaucoup de soin par les ingénieurs hydrographes français qui ont fait le voyage de circumnavigation sur la *Bonite*. Elle est, pour le mât de pavillon du fort S. Francisco, de 22° 11′ 25″ lat. N., et de 111° 13′ 53″ long. E. La moyenne de la température y est de 18 degrés centigrades. CALLERY.

MACAON, *Papilio Macaon* (*lépidopt.*). Nom spécifique d'une espèce du genre PAPILLON qui se trouve dans presque toute l'Europe. Elle n'est pas rare aux environs de Paris, et est remarquable par sa grande taille, ainsi que par ses ailes inférieures, terminées en pointe ou queue assez aiguë. Le macaon est en dessus d'un beau jaune, avec des lignes transversales noires sur les ailes et des taches arrondies rougeâtres, bordées de bleu vers les bords des mêmes organes; il est d'une teinte plus pâle en dessous. E. D.

MACAQUE, *Macacus*, (*mammif.*). Genre de l'ordre des Quadrumanes, de la tribu des singes de l'ancien continent ou Catarrhiniens, créé par Lacépède, intermédiaire aux genres Guenon et Cynocéphale, partagé lui-même en plusieurs groupes particuliers. Les Macaques sont des singes de taille moyenne, dont le museau est plus gros et plus prolongé que celui des Guenons, mais moins que celui des Cynocéphales : l'angle facial est d'environ 40 degrés; le système dentaire, composé de trente-deux dents, est très développé, et ne diffère de celui

des Guenons qu'en ce qu'un talon termine les dernières molaires, et queles canines de lamâchoire supérieure sont arrondies et non aplaties à la face interne, et tranchantes sur la face postérieure, ce qui rapproche les macaques des Cynopithèques; la tête est assez forte, avec les orbites ayant un rebord élevé eté chancré; le front est peu étendu; les yeux sont rapprochés; les oreilles nues, assez grandes, aplaties contre la tête; la bouche est pourvue d'abajoues; le corps est plus ou moins trapu et épais; les bras sont robustes; les quatre mains ont cinq doigts; la queue est de longueur variable, mais jamais préhensile. — Ces singes sont en général plus doux, plus susceptibles d'éducation que les Cynocéphales, mais beaucoup plus méchants et plus indociles que les Guenons: les mâles principalement montrent un caractère presque intraitable, que l'on retrouve dans tous ces animaux à l'âge adulte, tandis que les jeunes même les femelles sont plus doux, plus susceptibles d'être apprivoisés, plus intelligents et plus adroits. Ils habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'Archipel indien; une espèce, le Magot, se trouve en Europe, sur les rochers de Gibraltar, d'où elle n'est pas probablement originaire.

On connaît une vingtaine d'espèces de Macaques. On peut former dans ce genre trois subdivisions particulières :

1° Les Macaques, (*Cercocebus partim*, Et. Geoffroy), chez lesquels la queue est plus longue que le corps; la face étroite, allongée; le front nu; les poils de la tête souvent sont divergents et formant une sorte de calotte par leur ensemble. — Macaque Toque (*Macacus radiatus*, A.-G. Desmarest). Long de un mètre et demi, du bout du nez à l'origine de la queue, ce dernier organe ayant la même longueur. Pelage gris-verdâtre en dessus; dessous du corps et de la queue et partie interne des membres blancs; calotte petite. Il habite l'Inde. — Le Bonnet Chinois (*Simia sinica*, Linné). Long de 33 centimètres, avec une queue deux fois plus longue. Pelage fauve; brillant en dessus, avec la queue un peu plus brune; dessous du corps blanchâtre; mains, pieds et oreilles noirâtres; face couleur de chair; calotte forte et composée de poils longs. Il se trouve au Bengale, et n'est pas rare dans nos ménageries. — Le Macaque ordinaire ou Aigrette, (*Simia cynomolgos* et *cynocephalus*, Linné). D'une longueur d'environ un mètre et demi, avec une queue aussi longue. Son pelage est verdâtre en dessus et d'un gris blanchâtre en dessous; queue et pieds noirâtres; mais cette coloration varie suivant les sexes et les âges. Il est originaire de la Guinée et de l'intérieur de l'Afrique; il s'est plusieurs fois reproduit à Paris même, à la ménagerie du Muséum. — Le Macaque roux doré (*Macacus aureus*, Et. Geoffroy). Plus petit que le précédent; dessus du corps d'un beau roux tiqueté de noir, et dessous grisâtre; cet animal se trouve au Bengale, à Sumatra, etc. — On range encore dans ce groupe le Macaque des Philippines, (*Macacus philippensis*, Is. G.), espèce albide qui a vécu longtemps à la ménagerie du Muséum de Paris; le Macaque d'Assam (*Macacus assamensis*, Mac-Leay), etc. — En terminant ce groupe nous ferons remarquer que les Cercocèbes, *Cercocebus* (*voy.* ce mot), en sont distincts, et forment un genre qui vient lier intimement les Macaques aux Guenons.

2° Les Maïmons (*Silenus* et *Rhesus*, Less.), dont la queue est beaucoup plus courte que le corps, et parfois même d'une extrême brièveté. — L'Ouanderou ou Macaque a crinière (*Simia silenus*, Linné). Il a un mètre et demi de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; celle-ci n'a guère que la moitié de cette dimension. Son pelage est généralement noir, avec l'abdomen et la poitrine de couleur blanche; la tête est entourée d'une grande barbe blanchâtre et d'une sorte de crinière cendrée. Il se trouve à Ceylan et aux Indes orientales. — Le Rhésus ou Macaque a queue courte (*Macacus rhesus*, A.-G. Desmarest); plus petit que le précédent, avec la queue encore plus courte proportionnellement. D'un vert roussâtre en dessus, et d'une coloration blanchâtre sur les parties inférieures du corps. Il habite particulièrement les rives du Gange. — Le Maïmon ou Singe a queue de cochon (*Simia semestrina*, Linné). Il atteint jusqu'à 65 centimètres de longueur du bout du nez jusqu'à l'origine de la queue; celle-ci est très courte et très grêle. En dessus il est d'un fauve verdâtre, avec le milieu du sommet de la tête noir; le dessous du corps, ainsi que les joues sont d'un blanc roussâtre. Il se trouve à Java et à Sumatra. — Le Macaque ursin (*Macacus arctoïdeus*, Et. Geoffroy). Pelage brun, tiqueté de roux; les poils longs, plusieurs fois annelés de brun et de roux clair; queue excessivement courte. Il est de la Cochinchine. — Le Macaque a face rouge, (*Macacus speciosus*, Fr. Cuvier), des Indes orientales; le Macaque de l'Inde (*Macacus maurus*, Fr. Cuvier), de la Cochinchine; *Macacus libidinosus*, Et. Geoffroy; *Macacus melanotus*, Less., sont trop peu connus pour que nous les décrivions. — Ajoutons seulement que, dans ces derniers temps, MM. Falconer et Cautley ont décrit de ossements fossiles d'un Macaque assez voisin du Rhesus, et qui provenaient des monts Sivalicks.

3° Les MAGOTS, (*Inuus*, Et. Geoffroy), qui n'ont plus de queue du tout et dans lesquels cet organe est remplacé par un petit tubercule. On n'y place assez généralement que le MAGOT (*simia inuus*, Linné), qu'Aristote indiquait sous la dénomination de Πίθηκος. Il atteint jusqu'à 80 ou 85 centimètres de longueur totale : son pelage est assez uniformément d'un gris jaunâtre, avec les parties inférieures du corps et la région interne des membres de couleur blanchâtre; la face est de couleur de chair livide. Le Magot est le singe le plus anciennement connu et celui dont Galien a fait l'anatomie. Il habite toute la côte septentrionale de l'Afrique, depuis l'Égypte, l'Arabie, l'Éthiopie, jusqu'en Barbarie; on en a signalé quelques individus sur les côtes de Gibraltar. Cet animal, qui s'apprivoise assez facilement, est souvent amené en Europe : il apprend assez bien, lorsqu'il est jeune, à exécuter plusieurs tours de force ou d'adresse, mais c'est par la crainte seule qu'on le fait obéir : il grimace beaucoup et fait souvent grincer ses dents lorqu'il est contrarié; devenu vieux il est, comme les autres Macaques, taciturne, méchant et même indomptable. E. D.

MACARÉE (*myth.*), fils d'Éole, commit un inceste avec Canacée, sa sœur. Leur père, irrité, ordonna que le fruit de ce coupable amour fût exposé aux chiens, et envoya à Canacée une épée avec laquelle elle se tua. Macarée s'enfuit à Delphes, où il devint prêtre d'Apollon.

MACARIE, c'est-à-dire *félicité*. Fille d'Hercule et de Déjanire. Démophoon, roi d'Athènes, ayant pris les Héraclides sous sa protection, Eurysthée lui déclara la guerre. L'oracle promit la victoire aux Athéniens, à condition qu'ils immoleraient à Cérès une fille née d'un père illustre. Macarie se dévoua, et les Athéniens, pour perpétuer le souvenir de cet acte de générosité, donnèrent le nom de la princesse à la fontaine de Marathon, et lui consacrèrent un temple.

MACAREUX, *Mormon*, Illig.; *Fratercula*, Briss.; *Larva*, Viell; *Alea*, Lin. Genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes ainsi caractérisé : bec plus court que la tête, plus haut que long, très comprimé, cannelé transversalement, à crête tranchante surmontant le niveau du crâne; mandibules arquées et échancrées vers la pointe, à base garnie par une peau plissée; narines marginales, linéaires, en partie fermées par une membrane nue; tarses courts; ongles forts et crochus; oreilles très courtes; la première rémige de la longueur de la seconde ou un peu plus longue; point de pouces; palmures complètes. Les macareux occupent habituellement les îles et les pointes les plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie, et vraisemblablement aussi celles de l'Amérique, puisqu'on les trouve au Groenland ainsi qu'au Kamchatka. On en rencontre communément en hiver sur les côtes d'Angleterre, de Hollande et même de France. Ils ont presque toujours été confondus dans le genre Alæa avec les pingouins, malgré les différences de leurs caractères extérieurs, et celles, non moins remarquables, de leurs squelettes. Leur existence se passe presque entièrement sur l'eau, ou s'ils en sortent quelquefois ce n'est qu'accidentellement ou dans le temps de leur ponte. Ils ne font point de nid; la femelle pond sur la terre nue, et dans des trous qu'elle sait creuser et agrandir. La ponte n'est jamais, dit-on, que d'un seul œuf, très gros, fort pointu par un bout et de couleur grise ou rougeâtre. Leur nourriture se compose de langoustes, de divers poissons, et de mollusques qu'ils saisissent en plongeant. Les principales espèces sont :

Le MACAREUX-MOINE, *Alea arctica*, L., *Mormon fratercula*, Temm. Sommet de la tête, toutes les parties supérieures et un large collier qui entoure le cou, d'un noir profond et lustré; rémiges d'un brun noirâtre; joues, une large bande au dessus des yeux et la gorge d'un gris très clair; poitrine, ventre et les autres parties inférieures d'un blanc pur; base du bec d'un cendré bleuâtre, jaunâtre dans le milieu, et d'un rouge vif à la pointe; trois sillons à la mandibule supérieure, deux à l'inférieure; bord nu des yeux rouge; pieds d'un rouge orangé; longueur de la pointe du bec aux ongles 0m37. Ces oiseaux sont de passage en hiver et au printemps sur les côtes de Norwége, d'Angleterre, de Hollande et de France.

Le MACAREUX HUPPÉ, *Alea cirrhata*, Pall. Plumage du corps entièrement noir, les côtés de la tête blancs ainsi qu'un cercle qui entoure les yeux; deux faisceaux de plumes d'un beau jaune partant de derrière les orbites, et retombant avec grâce sur les côtés du cou; ailes noires, bordées de blanc; queue courte, égale et noire, pieds d'un rouge éclatant; taille du précédent; l'œuf dont le vitellus est de la couleur orangée la plus vive, est très renommé pour son goût exquis. Ces oiseaux habitent la partie septentrionale de l'Océan Pacifique.

Le MACAREUX GLACIAL, *Mormon glacialis*, Leach. Cette espèce est très voisine de la première; leur plumage est absolument semblable mais celle-ci diffère de la première par un bec beaucoup plus haut, dont la mandibule inférieure est très arquée, et enfin parce que sa patrie exclusive est le nord de l'Amérique. L. SÉNÉCHAL.

MACARON, pâtisserie déjà célèbre au XVIIe siècle, qui se compose d'amandes pilées et séchées, puis battues avec des blancs d'œufs et du sucre pulvérisé On fait cuire les macarons à une chaleur médiocre et on les glace, comme les biscuits. Outre ces macarons ordinaires, on a les *macarons à la portugaise* qu'on fait cuire dans des caisses de papier, comme les biscuits; et les *macarons pralinés*, faits d'amandes mondées en petits filets, et pralinés de la même manière que la fleur d'oranger. ED. F.

MACARONI. Ce mets national des Napolitains est une pâte faite de fromage et de farine. A Naples, depuis plusieurs années déjà, on y emploie la farine de ce blé à petits grains serrés qui se récolte sur les bords de la mer Noire et que l'Italien appelle *grano-duro* ou *grano del mar Nero*. La pâte de macaroni faite avec cette farine est la préférée. Les marchands de la *rue de Tolède* et des autres rues de Naples, font cuire le macaroni simplement à l'eau et au sel, avec quelques couches de fromage de Parmesan. Notre *macaroni à la napolitaine* se prépare de la même manière, seulement, sur le dernier lit de parmesan on verse du beurre fondu et du *jus à l'étouffade*. Le *macaroni au gratin* ne demande, comme autre préparation, que d'être préalablement saupoudrée de mie de pain et de fromage râpé, puis d'être placé sous le four de campagne pour prendre couleur. — On croit que les anciens connaissaient le *macaroni*, et que certain *puttis* lucanien dont parle Martial, n'était pas autre chose. ED. F.

MACARTNEY (*lord* GEORGE). Diplomate et écrivain anglais, né en 1737, à Lissanoure près de Belfort, en Irlande, mort en 1806 dans le Surreyshire. Après des études solides et divers voyages en Europe, il fut élu membre du parlement, puis envoyé en Russie pour conclure un traité de commerce. A son retour, il fut nommé membre du parlement pour l'Irlande, et parvint à alléger quelque peu la servitude de ce malheureux pays. Capitaine général et gouverneur en chef de la Grenade, des Grenadines et de Tabago, il rendit de grands services à ces îles; mais il fut fait prisonnier par le comte d'Estaing. En 1780, il fut envoyé comme chef d'administration dans les Indes. Il soutint habilement et courageusement la guerre que faisaient à ses compatriotes les Français et les Hollandais alliés d'Haider-Ali et de Tippoo-Saëb, et déjoua les intrigues que le gouverneur général Hastings forma pour l'éloigner. Il revint ensuite à Londres en 1792, fut envoyé à la Chine dans le but d'obtenir du céleste empire de bonnes conditions commerciales. Cette ambassade ne réussit pas. Macartney revint en Angleterre en 1794, et fut fait comte. L'année suivante, il fut chargé d'abord d'une mission confidentielle en Italie, puis envoyé au cap de Bonne-Espérance en qualité de gouverneur. Mais l'état de sa santé le força de revenir dans sa patrie, où il mourut en 1806. Lord Macartney avait fait imprimer pour ses amis un *État de la Russie en* 1767, et un *État de l'Irlande en* 1773. On a aussi publié, après sa mort, la relation officielle de son voyage en Chine, traduit en français. Barrow a publié la *Vie* de lord Macartney, 1807, 2 vol. in-8°.

MACASSAR ou **MANGKASSAR**. Ancienne ville de Célèbes, sur la côte occidentale de cette île, à 1,400 kilom. E. de Batavia, sur le détroit qui sépare Célèbes de Bornéo, et qui se nomme *détroit de Macassar*. Elle était la capitale d'un royaume malais du même nom, qui occupe le S. de la plus méridionale des grandes péninsules de Célèbes, et qui, après avoir été un des plus puissants États de la Malaisie, est devenu une possession des Hollandais. La capitale actuelle de ce royaume tributaire est Goa ou Goak. Quant à la ville indigène de Macassar, qui avait été visitée pour la première fois par les Portugais en 1525, et occupée par eux jusqu'en 1660, époque où les Hollandais s'en emparèrent, elle a été peu à peu détruite et remplacée par la petite ville hollandaise de *Vlaardingen*, à laquelle on donne souvent encore le nom de *Macassar*. Le fort Rotterdam défend cet établissement, devant lequel est une rade très sûre pendant la mousson du S.-E. Vlaardingen est la résidence du gouverneur hollandais de la plus grande partie des possessions néerlandaises de Célèbes, qui forment le *gouvernement de Macassar*, et qui s'étendent bien au delà des limites du royaume de ce nom (*voy.* CÉLÈBES). E. C.

MACAULEY (CATHERINE). L'une des femmes qui ont parcouru avec le plus d'éclat la carrière littéraire. Son nom de famille était Sawbridge. Née en 1733 à Ollantigh, dans le comté de Kent, elle épousa, en 1760, le docteur Macauley, un des médecins les plus distingués de Londres, et se fit remarquer par ses idées libérales qui allaient jusqu'au républicanisme. En 1777, elle fit un voyage en France, et s'y lia avec Franklin, Turgot, etc. Elle passa, en 1785, en Amérique, où elle reçut de Washington l'accueil le plus flatteur. Elle donna lieu ensuite à ses ennemis de la tourner en ridicule, en épousant, à l'âge de 45 ans, un jeune homme nommé Graham, et mourut le 22 juin 1791. On a d'elle, entre autres ouvrages : *Histoire d'Angleterre depuis Jacques Ier jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre*, 8 vol. in-4°, 1763-1783; *Remarques sur les élements du gouvernement et de la société*, par Hobbes, 1767, in-8°, ouvrage

dans lequel elle combat vivement les tendances politiques de ce philosophe ; *Histoire d'Angleterre depuis la révolution jusqu'au temps présent dans une suite de lettres à un ami*, 1778, 1 vol. in-4° ; *Lettres sur l'éducation*, 1790, in-8°.

MACBETH (*hist. d'Écosse*). Le drame de Shakespeare et les chroniques écossaises ont popularisé l'histoire de ce personnage. On sait que, fils du thane de Glamis et cousin-germain du roi d'Écosse Donald VII ou Duncan Ier, il rencontra, un jour qu'il passait sur une bruyère avec Banquo, thane de Loquhabir, trois sorcières qui le saluèrent successivement, l'une comme thane de Glamis, l'autre comme thane de Cawdor, et la troisième comme futur roi d'Écosse. Tout troublé de cette prédiction, il se rend auprès de Duncan, qui lui déclare qu'il le fait thane de Cawdor en remplacement du titulaire devenu coupable de félonie. Le hasard avait accompli la première prédiction. Macbeth concourut à l'accomplissement de la seconde en assassinant, de concert avec sa femme, le roi Duncan qui était venu loger dans son château. Il fut en effet proclamé roi après la fuite des ls de Malcolm, petits-fils de Duncan. Mais il croyait voir partout des complots, et il immola tant de personnes à ses soupçons, entre autres Banquo, son compagnon d'armes, que ses sujets se soulevèrent, et, aidés d'une armée anglaise commandée par les jeunes princes émigrés, ils vinrent l'assiéger dans son château-fort de Dunsinane. Il s'y croyait en sûreté, parce qu'on lui avait prédit que Dunsinane ne serait pris que le jour où la forêt de Birnam, qui en était voisine, se mettrait en marche pour le prendre, et que lui-même ne périrait pas de la main d'un homme né d'une femme. Mais les soldats anglais en traversant la forêt de Birnam imaginèrent de couper des branches d'arbres pour cacher leur marche, et celui qui les commandait, Macduff, était né à la suite d'une opération césarienne. Macbeth, en apprenant cette double circonstance, y vit l'accomplissement de la prédiction qui lui avait été faite, et se laissa tuer presque sans résistance. Cet événement s'accomplit l'an 1057. On montre encore près de Meigle, village du Pertshire, l'espace circulaire entouré d'arbres où Macbeth périt de la main de Macduff.

MACDONALD (Étienne-Jacques-Alexandre), duc de Tarente, pair et maréchal de France, né à Sedan en 1765, d'une famille noble d'Irlande qui avait suivi Jacques II dans l'exil. Il entra d'abord dans le régiment d'infanterie irlandaise ; et fit ensuite partie de la légion qui alla en 1784 appuyer les patriotes de Hollande. Nommé colonel après la bataille de Jemmapes, en 1792, général de division en 1796, à la suite d'opérations importantes qu'il avait accomplies les années précédentes dans les campagnes de Hollande, il fut envoyé en Italie en 1798 avec le commandement des Etats-Romains qui venaient d'être envahis, et là il battit à diverses reprises les troupes du roi de Naples. Se trouvant en mésintelligence avec le général Championnet, il donna sa démission, mais le Directoire qui ne l'accepta pas, destitua Championnet, et donna à Macdonald le commandement en chef de l'armée. Il avait soumis la Calabre, lorsque les défaites de Shérer l'obligèrent d'évacuer entièrement l'État de Naples. Il se fit jour partout, mais son obstination à ne pas faire sa jonction avec Moreau, faillit compromettre la situation de l'armée française. Obligé par sa santé de rentrer en France, Macdonald se trouvait à Versailles lors du coup d'état du 18 brumaire, et il seconda puissamment Bonaparte qui l'en récompensa en le nommant d'abord général en chef de l'armée des Grisons, puis ministre plénipotentiaire à la cour de Danemark. A son retour, il défendit le général Moreau ; Napoléon l'en punit, en le laissant pendant quelques années en disponibilité. Mais il le rappela en 1809, pour lui donner un commandement dans l'armée d'Italie. A la bataille de Wagram, Macdonald força le centre de l'armée autrichienne et l'empereur le nomma maréchal de l'empire et duc de Tarente sur le champ de bataille. Il fut ensuite employé dans la guerre d'Espagne, puis dans celle de Russie où il commanda en chef le dixième puis le douzième corps. Il assistait au combat de Leipsick, et après la défection des Saxons, il commanda avec le prince Poniatowski l'extrême arrière-garde de l'armée. Lors des événements de 1814, il contribua beaucoup à l'abdication de Napoléon près duquel il se trouvait à Fontainebleau, et fut un des premiers généraux à adresser son adhésion à Louis XVIII. Envoyé en 1815, contre Napoléon revenu de l'île d'Elbe, ses troupes firent défection, mais il s'empressa de revenir auprès du roi qu'il accompagna jusqu'à Menin, et il attendit dans la retraite la seconde restauration. Louis XVIII à son retour lui confia le licenciement de l'armée de la Loire, le créa chancelier de la légion-d'honneur, grand'croix de St-Louis, et autorisa la transmission de ses rangs, titre de qualité, de pair, au marquis de la Roche Dragon, son gendre. Le maréchal Macdonald est mort à Paris en 1837. Il avait été élu en 1819, major général de la garde nationale parisienne.

J. Fleury.

MACEDO (François). L'un des plus féconds écrivains qui aient jamais existé, na-

quit à Coïmbre en 1576, prit tour à tour l'habit de jésuite et celui de cordelier, figura parmi les plus ardents défenseurs du duc de Bragance, qui, après son avènement, le chargea de plusieurs missions politiques à la cour de France, fut nommé par Alexandre VII maître de controverse au collége de la Propagande, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sapience, et consultateur de l'Inquisition. Disgracié ensuite par ce pontife, il se rendit à Venise où il soutint des thèses publiques *de omni re scibili*. Il obtint une chaire de philosophie morale à Padoue, et mourut en 1681. Il dit lui-même dans son *Myrothecium morale* qu'il avait prononcé 53 panégyriques, 60 discours, 32 oraisons funèbres; qu'il avait fait 48 poèmes épiques, 123 élégies, 115 épitaphes, 212 épîtres dédicatoires, 700 lettres familières, 2,600 poèmes héroïques, 110 odes, 3,000 épigrammes, 4 comédies latines, et qu'il avait improvisé, soit de vive voix, soit la plume à la main plus de 150,000 vers. Ce qu'il y a de positif, c'est que la bibliothèque portugaise possède de lui 139 ouvrages, dont 30 manuscrits. On distingue parmi ces ouvrages : *Clavis Augustiana liberi arbitrii*, livre dirigé contre le P. Noris; *Schema sanctæ congregationis* où il discute sur l'inquisition, et la fait remonter au commencement du monde. Il combattit en faveur du jansénisme dans sa *Doctrina S. Augustini de Prædestinatione*, mais il changea de sentiment après la condamnation des cinq propositions de Jansenius par Innocent X. B.

MAC-CARTHY (Nicolas de). Célèbre prédicateur catholique, né à Dublin en 1769, et mort à Annecy, en Savoie, le 3 mai 1833. Il était le second fils du fameux bibliophile comte de Mac-Carthy-Reagh, qui s'était retiré en France parce que l'exercice de la foi catholique avait été proscrit dans son pays, et avait formé une des bibliothèques du monde les plus riches en livres rares et précieux. — Nicolas de Mac-Carthy se voua à la carrière ecclésiastique, vit ses études théologiques arrêtées par la révolution française, et ne reçut la prêtrise qu'en 1814. Il entra, en 1818, dans l'ordre des Jésuites, se livra à la prédication et prêcha avec succès dans les principales villes de France et de l'étranger. Presque toujours il improvisait. Ses sermons se font remarquer par le choix des preuves, la richesse de l'élocution et la vérité des mouvements oratoires. Ils ont été imprimés après sa mort en 3 vol. in-8°, avec une notice sur l'auteur.

Mac-Carthy (*Jacques*), géographe distingué, d'une famille étrangère au précédent, naquit à Cork, en Irlande, en 1785, fut amené de bonne heure en France, servit avec distinction dans les armées françaises pendant l'empire et rentra dans la vie civile en 1815. On a de lui des *Traductions* de plusieurs ouvrages anglais historiques ou géographiques; un *Dictionnaire universel de géographie*, 2 vol. in-8°, 1835, travail fort estimé; un *Choix de voyages modernes*, 10 vol. in-8°, 1821-1822. Mac-Carthy mourut en 1835.

MACÉDOINE. Ce pays que les Turcs, qui le possèdent aujourd'hui, nomment encore *Macdonia*, quoique réduit à d'étroites limites, est une des grandes et belles provinces de l'empire ottoman. La Macédoine a au nord la Bulgarie et la Romanie, dont elle est séparée par la chaîne des Balkans (Hémus), qui s'étend, sous divers noms, depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer Noire; à l'occident l'Albanie, au midi la Thessalie, à l'orient l'Archipel, autrefois mer Egée, qui entre dans les terres de la Macédoine par plusieurs golfes dont les principaux sont ceux de Salonique, de Cassandre, du mont Athos et de Contessa. Du reste on peut dire qu'elle est ceinte de montagnes et d'eau. La péninsule qu'elle projette au sud-est, entre les golfes de Salonique et de Contessa, est terminée par trois promontoires dont l'Athos est le principal; ce bassin naturel est encore rempli de montagnes qui le divisent en terrasses séparées par de nombreux défilés. En général, l'air y est pur, très sain, et le sol fertile. La partie cultivée produit surtout, et en abondance, du blé, des vins excellents et de l'huile; mais depuis que les Turcs en sont maîtres, on y trouve bien des terres incultes et des cantons inhabités. Le produit du coton s'élève à environ sept millions de piastres. La culture du tabac, qui emploie un huitième des terres en labour et fait vivre une population de 20,000 familles, produit près de 100,000 balles valant 4 millions de piastres. Les parties montueuses sont couvertes de belles forêts et les montagnes renferment des mines d'or et d'argent autrefois exploitées et d'un grand revenu, mais aujourd'hui épuisées ou du moins à peu près abandonnées. Celles de Karatova paraissent encore exploitées et donnent du cuivre argentifère. Dans les montagnes de Dupindscha, où la neige reste presque toute l'année, il y a des mines de fer, mais celles de Vrana sont encore plus riches et de meilleure qualité. Les principales rivières de la Macédoine sont : la *Platamone*, Haliacmon, qui se jette dans le golfe Salonique. Le *Vistritza*, Érigon, qui se réunit à la suivante : le *Vardar*, Axus, la plus considérable, qui prend sa source aux monts Scardes et se jette dans le golfe de Salonique. Le *Strymon* vient de la Romanie ou de la Thrace, et tombe dans le golfe de Contessa. Outre les lacs formés par les rivières du Vardar ou du Strymon, il y en a quel-

ques autres célèbres, particulièrement entre les golfes Salonique et Contessa.

La partie méridionale de la Macédoine forme le patchalik de Salonique. La partie septentrionale est gouvernée par des beys particuliers. L'ancienne *Piérie* est sous la dépendance de l'aga de Kathérim qui commande le mont Olympe. Les petits patchaliks d'Aulone et de Delphino ont été à plusieurs reprises envahis par le pacha de Janina. En général ces pays sont confiés par le gouvernement turc à des espèces d'intendants appelés ayants (les yeux), soumis à des supérieurs militaires qui commandent à autant de sortes de divisions. Cette institution remonte au sultan Mourad ou Amurath. Il faut payer pour obtenir ces gouvernements ; la Porte les vend pour l'espace d'un an, d'un béiran à l'autre : au moyen d'une somme plus forte, on peut se faire continuer. La famille de Ghavrinos qui, au temps de la conquête, a le plus contribué à la réunion de la Macédoine, a le droit de préférence à plusieurs de ces gouvernements.

Histoire. La Macédoine, située entre la Thessalie et la Thrace, faisait anciennement partie de cette dernière contrée qui s'étendait alors jusqu'au mont Olympe. Autant qu'on peut en juger à travers les traditions mythologiques, la Macédoine dut son origine à une colonie de Pélages qui, chassés par les compagnons de Cadmus, vinrent s'établir aux environs du Pinde, sous le nom de Macedones. Suivant les mythologues, cette colonie prit son nom de Macedo, fils de Jupiter et de Thya, petite-fille de Deucalion. Paeon, l'un des fils d'Endymion, y passa ensuite avec une colonie d'Épéens et vint s'établir sur les bords de l'Axus. Sous le règne de Minos, les Crétois y envoyèrent une autre colonie qui occupa le pays des Bottéens : enfin différentes peuplades pélasges et tyrrhéniennes s'établirent après le siége de Troie dans le pays qui prit dans la suite le nom de Chalcidique, en raison des colonies que les Chalcidiens de l'île d'Eubée y envoyèrent. A ces différentes peuplades qui, sous les noms de Bryges, d'Éordiens, d'Élimiotes, de Stymphaliens, de Tymphiens, de Bottéens, de Lyncestes, de Dassaretes, de Mathiens, d'Orestiens et de Péones, s'étaient partagé le pays, vinrent, au IXe siècle seulement, se joindre les ancêtres de ceux qui devinrent peu à peu maîtres de la Grèce et ensuite du monde entier. C'est à proprement parler à cette époque que se place la fondation du royaume de Macédoine. Caranus, frère de Phédon, roi de Corinthe, et descendant d'Hercule, à la tête d'une colonie d'Argiens, s'empara de l'Émathie, expulsa des bords de l'Haliamon le roi Midas, et après avoir réduit les princes voisins, réunit les divers peuples de la Macédoine en corps de nation, en fondant sur les ruines de cette féodalité des siècles héroïques un royaume qui prit soudainement une place éminente dans le monde alors civilisé. Les dieux, suivant la légende, prirent soin de l'enfance de la Macédoine et envoyèrent, comme les oracles l'avaient prédit, un troupeau de chèvres pour diriger Caranus à sa nouvelle capitale d'Édesse qui prit alors le nom d'*Égée*, la ville des chèvres, « fiction indigne d'être rapportée, dit J. Gillies, si elle n'expliquait la raison qui engagea les Macédoniens à représenter les chèvres sur leurs enseignes et leurs médailles. » La suite des anciens rois de Macédoine a été dressée sur divers passages d'Hérodote, de Thucydide, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Justin, de Pline et de plusieurs autres anciens auteurs. Ainsi, bien qu'on trouve peu de détails sur la plupart de leurs règnes, on peut cependant se faire une assez juste idée de ce qui est arrivé en Macédoine depuis Caranus jusqu'à Philippe. — Voici comment s'établit la chronologie des rois de Macédoine.

887 CARANUS.
779 CŒNUS, } *omis par Hérodote.*
767 THURIMAS, }
729 PERDICCAS Ier, auquel Hérodote attribue des exploits trop grands pour n'être pas fabuleux.
678 ARGÉE, repousse les invasions des Illyriens.
640 PHILIPPE Ier, continue à défendre son royaume contre les Illyriens, et périt dans un des combats qu'il leur livre.
602 EROPAS soutient la lutte contre les Illyriens et les Thraces.
576 ALCETAS, prince pacifique dont on sait peu de chose.
547 AMYNTAS Ier subit le joug de la Perse, et offre asile aux Pisistratides chassés d'Athènes.
497 ALEXANDRE Ier prend une part honorable aux affaires de la Grèce et de la Perse, sans négliger les intérêts de son royaume qu'il étend des rives de l'Axus à celles du Nessus.
454 PERDICCAS II, hérite des talents de son père sans hériter de son intégrité. Dans la guerre du Péloponèse il prend le parti de Sparte contre les Athéniens alors maîtres des établissements grecs le long de la côte macédonienne. Il ne peut empêcher les Olynthiens, qu'il croyait réduire, de s'agrandir aux dépens de son royaume.
413 ARCHÉLAÜS fait jouir la Macédoine d'une sage administration, et règne 6 ans;

sa mort est suivie de cinquante années de troubles et de désastres, et le trône est livré à une succession de dix princes la plupart usurpateurs dont l'histoire n'est qu'une suite de calamités.

399 AMYNTAS II.
398 PAUSANIAS, *usurp.*
392 ARGÉE, *usurp.*
390 AMYNTAS, *rétabli.*
372 ALEXANDRE II.
371 PERDICCAS III.
PAUSANIAS, *rétabl.*
368 PTOLÉMÉE, *usurp.*
365 PERDICCAS, *rétab.*
360 AMYNTAS III.
359 PHILIPPE II.

Malgré ces désordres, le sceptre se maintint encore dans la famille d'Hercule, mais presque tous ses princes étaient dévorés de l'ambition de régner. Pour arriver à leurs fins, les différents compétiteurs recherchaient l'assistance des Thraces, des Illyriens, des Thessaliens de la ligue olyntienne, d'Athènes, de Sparte et de Thèbes, et chacune de ces puissances s'efforçait de tourner à son profit les dissensions de la Macédoine. Amyntas II, dont le règne fut si troublé par les entreprises de Pausanias et d'Argée, avait laissé trois fils légitimes, Alexandre, Perdiccas et Philippe, et un fils naturel, Ptolémée, dont l'ambition et les intrigues perpétuèrent les divisions. Perdiccas, maintenu sur le trône à l'aide des Thébains, ne laissait pour héritier qu'un fils en bas âge, Amyntas, que Thèbes, déchue de sa prééminence, était impuissante à protéger. Athènes avait des injures à venger, et la Macédoine, environnée d'ennemis, se voyait plus que jamais exposée à la furie des barbares usurpateurs. Les frontières occidentales étaient ravagées par Bardyllis, chef des Illyriens, tandis qu'au nord les Paéoniens, tribu féroce et vaillante, se livraient contre les sujets de Perdiccas à toute sorte d'excès. Les Thraces soutenaient toujours la cause de l'usurpateur Pausanias, qu'ils se préparaient à renvoyer en Macédoine à la tête d'une nombreuse armée. Ptolémée était mort; mais Argée, l'ancien concurrent du roi Amyntas, enhardi par les victoires des Illyriens qui l'avaient autrefois placé sur le trône, renouvelait ses prétentions. A son instigation, les Athéniens, dans l'espoir de reprendre Amphipolis que leur avait enlevée Perdiccas, venaient de mettre leur flotte en mer et faisaient voile vers les côtes de la Macédoine avec trois mille hommes puissamment armés et commandés par Mantias. Tels étaient les dangers qui menaçaient ce malheureux royaume et les calamités qui l'accablaient, lorsque Philippe (*voy.* ce mot), à la nouvelle de la mort de son frère Perdiccas, arrive de Thèbes où, depuis le secours donné par Épaminondas aux intérêts de sa famille, il était en otage, et change soudain l'état de ce royaume qui paraissait désespéré. A sa mort, la Macédoine, qu'il avait trouvée resserrée dans les bornes d'une petite province au N. du golfe Thermaïque, s'étendait des monts Candaviens, qui la séparaient de l'Illyrie à l'O., jusqu'aux bords de l'Hellespont et de la Propontide à l'E. Du côté du nord, elle était limitée par la chaîne des monts Scardus, Orbelus et Hæmus, dont les peuples sauvages finirent par se soumettre à Alexandre. Du côté du sud, elle bordait les côtes méridionales de la mer Égée, découpées par les golfes profonds du Strymon, du Singitique et du Toronaïque. Les monts Cambuniens et ceux de l'Olympe, qui la séparaient de la Thessalie, étaient le rempart derrière lequel s'abrita contre elle la Grèce jusqu'au règne d'Alexandre. L'ancienne Macédoine proprement dite renfermait l'*Émathie* et la *Mygdonie*, auxquelles Philippe réunit la *Piérie*, au S.-E. de l'Émathie; la *Chalcidique*, au S. de la Mygdonie, et où se trouvent Chalcis, Olynthe, Stagyre. Les provinces conquises sur la Thrace comprenaient la *Paéonie*, au N. de l'Émathie, qui tirait son nom de Paéon, fils d'Endymion. — L'Éonide, à l'E. de la Mygdonie, dont elle était séparée par le Strymon, avait pour villes principales Amphipolis, que Philippe proclama libre en haine des Athéniens, et près de laquelle était le mont Pangée, dont les mines d'or firent donner à Amphipolis le nom de Chrysopolis. Les pays conquis sur l'Illyrie consistaient en l'*Éordée*, limitrophe de l'Émathie; l'*Orestide*, au S.-O. de l'Eordée; *Lyncestide*, au N. de l'Orestide, et la *Dassarétie*, à l'O. de la Lyncestide, autour du lac Lychinde; puis le pays des Antariates et des Penestes; la Candavie et l'Elymiotide, où l'on suppose qu'habitait la belliqueuse tribu thrace des Bryges qui surprit l'armée de Mardonius, auquel elle tua beaucoup de monde. A ces domaines il faut joindre, comme dépendant de la Macédoine au temps de Philippe, les îles de Thasos, vis-à-vis la côte de l'Edonide, et où Philippe relégua les criminels dont il purgea la Macédoine ; Imbros et Lemnos, non loin des côtes de la Troade, dans la mer Egée. — Philippe avait assuré à la Macédoine la prépondérance dans les affaires de la Grèce, par sa redoutable phalange, par ses conquêtes, par la création de sa marine, par la découverte des mines d'or du mont Pangée, et surtout par les dissensions des Grecs, habilement exploitées. Alexandre, pendant un règne mémorable qui n'embrasse que treize années, établit la domination macédonienne sur une grande partie de l'Asie et sur l'Égypte. On trouvera tous ces événements à l'article consacré à ce grand conquérant. Quant au partage de ses conquêtes, c'est un point historique qui a été éga-

lement traité ailleurs. Nous nous bornerons donc à citer ici le nom de ses successeurs au trône de Macédoine.

324 PHILIPPE ARIDÉE.
321 CASSANDRE.
298 PHILIPPE.
296 ALEXANDRE AIGUS.
294 DÉMÉTRIUS POLIORCETE
292 LYSIMAQUE.
282 SELEUCUS.
280 PTOLÉMÉE CÉRAUNUS.
279 MÉLÉAGRE.
ANTIPATER.
SOSTHÈNES.
Invasion des Gaulois.
278 ANTIGONE GONATHAS.
274 PYRRHUS.
272 ANTIGONE, *rétabli.*
242 DÉMÉTRIUS II.
232 ANTIGONE DOZON.
222 PHILIPPE V.
178 PERSÉE.
149 ANDRISCUS.
148 *Réduction en province romaine.*

Le vice-roi Antipater eut pour successeur son fils Cassandre qui, vainqueur à Ipsus, en 301, s'investit du pouvoir royal. Il avait triomphé de ses rivaux; il avait éteint la postérité d'Alexandre, mais il mourut dès 298, et ses fils à leur tour furent détrônés par Démétrius Poliorcète le preneur de villes; celui-ci ayant été chassé six ans après par Lysimaque, ce trône resta si glissant jusqu'en l'an 201, que plus de douze princes s'y succédèrent. Parmi eux, Antigonus-Gonatas, qui avait reconquis la Macédoine sur les Gaulois, en fut chassé lui-même par Pyrrhus, roi d'Epire, qui ne sut pas s'y maintenir. Antigonus s'y rétablit mais ne s'y raffermit pas. Démétrius, son fils, y régna un peu plus heureusement. Antigonus-Dozon, frère de Gonatas, vainquit les Illyriens; et après lui, depuis 222 jusqu'en 178, espace de quarante-trois ans, Philippe, au milieu de périls qu'aggravaient ses vices, occupa un trône toujours chancelant, toujours menacé par des rivaux et surtout par des alliés, la pire espèce d'ennemis. Enfin cette dynastie, qui n'était plus depuis longtemps celle des Æacides, finit dans la personne de Persée (*voy.* ce nom), fils de Philippe, que Paul-Emile traîna attaché à son char de triomphe à travers les rues de Rome, comme un de ces superbes débris destinés à montrer aux hommes l'inconstance des grandeurs humaines. Après le désastre de Persée, la Macédoine fut réduite en province romaine et gouvernée par des proconsuls absolus. — Sous les Césars de Byzance, son administration passa à des préfets et à des toparques qui se succédèrent au milieu des révolutions de l'empire déchiré par les passions Enfin elle avait perdu son nom longtemps avant que Amurath l'eût rangée sous ses lois, au XIVe siècle.

L. BARIS.

MACÉDONIENS. Hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils eurent pour chef Macédonius, évêque de Constantinople. Macédonius fut d'abord attaché au parti des Ariens qui mirent tout en œuvre pour assurer son élection au siége de cette ville après la mort de Saint-Alexandre; mais leurs intrigues furent alors sans succès. Les catholiques vinrent à bout de faire élire Paul qui avait souffert l'exil pour la foi de Nicée. L'empereur Constance, attaché aux Ariens, le fit déposer; mais il fit transférer en même temps Eusèbe de Nicomédie au siége de Constantinople. Celui-ci étant mort bientôt après (342), Paul fut rétabli par les catholiques, et les Ariens, de leur côté, firent ordonner Macédonius. Cette division produisit une émeute et des rixes sanglantes qui durèrent plusieurs jours. L'empereur, informé de ces désordres, fit chasser Paul de la ville, sans confirmer toutefois l'élection de Macédonius, à qui il laissa seulement une église particulière. Mais quelques années plus tard (350), il ordonna de le mettre en possession de l'église épiscopale, et comme la multitude accourut pour s'y opposer, on la fit charger par des troupes avec tant de brutalité, que plus de trois mille personnes furent tuées ou écrasées dans la foule. Macédonius se rendit odieux, même à son parti, par ses cruautés. Soutenu par la puissance impériale, il fit bannir ou emprisonner les catholiques, et exerça contre eux toutes sortes de violences. Il employa les mêmes rigueurs contre les novatiens, qui faisaient profession de croire, comme les catholiques, la consubstantialité du Verbe. Il envoya contre eux dans la Paphlagonie, des troupes pour les contraindre à recevoir la doctrine d'Arius; mais ils prirent les armes pour se défendre et les soldats périrent presque tous. Cet échec indisposa l'empereur contre Macédonius, qui acheva de l'irriter en occasionnant une émeute sanglante à Constantinople, par son obstination à vouloir transférer le corps de Constantin d'une église dans une autre, malgré l'opposition d'une partie du peuple. Enfin, comme il paraissait incliner pour la faction des sémiariens, il fut déposé, en 359, par les ariens eux-mêmes. Alors il se sépara entièrement de leur parti, et soutint contre eux la divinité du Verbe. Mais en se rapprochant des catholiques sur ce point il se jeta dans une autre erreur et enseigna que le Saint-Esprit n'est point une personne divine, mais une simple créature comme les anges, quoique plus parfaite et d'un ordre plus élevé. Il entraîna dans son parti Eustache de Sebaste et quelques autres évêques sémiariens déposés comme lui. Cette erreur se répandit surtout dans la Thrace et la Bythinie, où l'on désigna ceux qui l'adoptèrent sous le nom de marathoniens, parce qu'ils avaient pour chef dans cette province Marathon, évêque de Nicomédie. Saint

Athanase combattit cette hérésie par divers écrits, où il réfute les objections des sémiariens, et prouve la divinité du Saint-Esprit par plusieurs textes de l'Écriture-Sainte, et surtout par la tradition de l'Église qui a toujours cru et enseigné le dogme de trois personnes en Dieu. Les mêmes preuves furent développées par saint Basile dans son *Traité du Saint-Esprit*, où il signale en particulier comme un témoignage authentique de la tradition chrétienne, l'usage établi partout, dès les premiers temps, de chanter, comme on le fait encore aujourd'hui : Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. La secte des Macédoniens eut comme toutes les autres, sous le règne de Julien, la liberté de se maintenir et de s'étendre. Ils adressèrent une requête à Jovien pour obtenir d'être mis en possession des églises; mais cette démarche fut sans succès. Ils furent persécutés sous Valens par les ariens, et plusieurs se réunirent alors aux catholiques; mais la plupart retournèrent ensuite à leurs erreurs. L'empereur Théodose les fit appeler au concile général de Constantinople, dans l'espoir de les réunir à l'Église; comme ils refusèrent de souscrire au symbole de Nicée, le concile les condamna comme hérétiques, et l'empereur ordonna de leur enlever les églises qu'ils possédaient encore, et de les remettre aux évêques catholiques. Depuis cette époque l'histoire ecclésiastique ne fait plus mention des Macédoniens. RECEVEUR.

MACER. Divers personnages ont porté ce nom. Nous citerons :

MACER (*Lucius-Clodius*). L'un des généraux qui se soulevèrent contre la tyrannie de Néron. Propréteur d'Afrique, il s'annonça comme défenseur de la république, et fit frapper des monnaies d'agent au nom du sénat, ce qui ne s'était pas vu depuis Auguste. La Sicile et Carthage avaient reconnu son pouvoir, mais Galba le fit assassiner et dispersa ses partisans.

MACER (*Æmilius*). Poète de Vérone, contemrain de Virgile et d'Ovide. Il avait écrit un poëme sur les propriétés des plantes vénéneuses; mais il y a lieu de croire que cet ouvrage est perdu, et que celui que nous avons sous ce titre est d'un autre Macer postérieur à Galien. On a fait diverses éditions de cet ouvrage. La meilleure est celle de 1590, in-8°. Il a été publié en français sous ce titre : *Les fleurs du livre des vertus des herbes*, etc., traduit par Lucas Tremblay, 1588, in-8°.

MACERATA. Ville des Etats de l'Église, chef-lieu de la délégation de *Macerata et Lorette* qui, avec celles d'Urbin et Pesaro, d'Ancône, de Fermo, d'Ascoli et de Camerino, forme une des quatre légations pontificales; elle est à 176 kilomètres N.-E. de Rome, sur une montagne d'où l'on jouit de la vue de la mer Adriatique. On y remarque des rues et des places généralement belles et larges; la porte dite *Porta Pia*, en forme d'arc de triomphe; la cathédrale, une université fondée d'abord en 1290, et reconstituée en 1824. La population est de 16,000 habitants. — Cette ville est l'ancienne *Helvia-Ricina*, détruite par les Goths. Dans le royaume d'Italie, sous Napoléon, elle fut le chef-lieu du département du Musone. E. C.

MACERATION. Opération qui consiste à laisser séjourner un corps pendant quelque temps dans un liquide, dans le but de distendre ses parties et de les mieux disposer à se laisser pénétrer, pour en extraire tels ou tels principes (*voy.* DÉCOCTION, DIGESTION).

MACERON, *Smyrnium* (*bot.*). Genre de la famille des Ombellifères, de la pentandrie-digynie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes bisannuelles, des parties moyennes et méridionales de l'Europe, à racine charnue, à fleurs jaunes ou jaune-verdâtre, en ombelle terminale munie d'un involucre. Leur fruit est resserré sur les côtés et didyme; chacun de ses deux carpelles porte trois côtes dorsales saillantes, aiguës, et deux côtes latérales bordantes, fort peu marquées.

Le MACERON COMMUN, *Smyrnium olus-atrum*, Lin., est spontané dans les prairies humides du midi de la France. Sa tige, striée et rameuse, s'élève jusqu'à un mètre; ses feuilles glabres et luisantes, sont ternées et biternées, à segments ovales, arrondis, crénelés-dentés. L'importance qu'on accordait autrefois à cette plante, soit à titre d'espèce médicale, soit comme herbe potagère, a presque entièrement disparu de nos jours. Autrefois on mangeait sa racine préalablement dépouillée en partie de son amertume naturelle par un séjour assez prolongé dans l'obscurité d'une cave. On employait aussi ses parties vertes et tendres, comme on le fait aujourd'hui pour le persil et le céleri.

MACHABÉES, *Machabæi* selon la Vulgate, et Μαχχαβαίοι suivant les Septante. On a proposé de ce nom un grand nombre d'étymologies différentes que nous croyons inutile de rappeler. Nous nous bornerons à indiquer celles qui offrent le plus de probabilité et qui ont été adoptées par les auteurs les plus graves. Suivant quelques uns le nom de Machabées est la réunion des quatre lettres hébraïques *Mem*, *Caph*, *Beth et Jod* qui forment les initiales des quatre mots hébreux qui se lisent dans l'Exode XV, 11 et dont le sens est *qui est semblable à vous entre les forts, ô Seigneur*. Les Machabées avaient, dit-on, fait broder ces lettres sur leurs

étendards et on leur donna à cause de cela le nom de Machabées. Rien n'est plus fréquent parmi les Juifs que cet usage de réunir les initiales d'une phrase ou de plusieurs noms et d'en faire un autre nom. C'est ainsi que de Rabbi Mosché Ben Maïmon (Rabbi Moïse, fils de Maimon), nom que portait le célèbre Maïmonide, ils ont fait, en ajoutant seulement les voyelles indispensables pour la prononciation, le nom artificiel Rambam. Cette étymologie de Machabée est donc possible et même probable; toutefois quelques savants objectent que Judas portait déjà avant la guerre le surnom de Machabée, et ils donnent pour preuve de leur opinion, un passage qui n'est peut être pas décisif (I, *Machab.* II, 4). Gesenius (*Lexicon manuale Hebraicum et Chaldaicum*, pag. 610), donne de ce nom une autre étymologie également très plausible; il le dérive de *Makkaba* ou *Makkava*, *marteau*, en sorte que Machabée signifierait le *Marteleur*, c'est-à-dire le *vaillant guerrier*, et le docte hébraïsant rappelle à cette occasion le surnom de *Martel* accordé à Charles, maire du palais et aïeul de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, ces deux étymologies expliquent les deux orthographes *Machabœi* et Μαχχαβαῖοι. Si l'on adopte la première, il faudra écrire *Machabées* avec la Vulgate, et si l'on préfère la seconde, on devra écrire Macchabées d'après les Septante.

Le chef de la famille des Machabées était Mathathias (*voy.* ce nom). Son fils Judas, surnommé Machabée, (*voy*, Judas) communiqua ce nom à tous les princes de sa famille qui vécurent après lui. Ces princes sont encore appelés *Asmonéens* et *Hasmonéens*, d'Asmonée ou Hasmon, bisaïeul de Mathathias. Les Machabées délivrèrent la Palestine du joug des Syriens, battirent plusieurs nations ennemies des Juifs, et fondèrent un Etat indépendant. Ils gouvernèrent leur peuple depuis l'an 167 jusqu'à l'an 63 avant Jésus-Christ. Voici la liste chronologique de ces différents princes. Mathathias, chef de la famille des Asmonéens ou des Machabées, secoue le joug des Syriens, l'an 167 avant J.-C. Il meurt après avoir nommé pour lui succéder son fils Judas Machabée, an 166. — Judas Machabée, XVI^e grand-prêtre ou souverain pontife des Juifs, poursuit les victoires de son père contre les Syriens, défait quelques autres peuples et périt dans une bataille contre les Syriens, an 160. — Jonathas ou Jonathan, frère de Judas Machabée, prince des Juifs et XVII^e grand prêtre, meurt assassiné, an 143 avant J.-C. — Simon ou Siméon, frère de Judas Machabée, XVIII^e grand-prêtre, gouverna avec justice. Il fut assassiné l'an 135. — Jean Hyrcan, fils de Simon, XIX^e grand-prêtre, mourut après un règne de 29 ou 30 ans, an 105. — Aristobule, fils de Jean Hyrcan, XX^e grand-prêtre, quitta le titre de prince (*naçi*,) des Juifs pour prendre celui de roi. Il mourut de maladie, an 104. — Alexandre Jannée, frère d'Aristobule, XXI^e grand-prêtre, mourut an 78. — Alexandra, épouse d'Alexandre Jannée, gouverna après la mort de celui-ci, et mourut an 69. — Hyrcan II, son fils aîné, XXII^e grand-prêtre, lui succéda. Il fut bientôt dépossédé de la couronne. mais non de la souveraine sacrificature par son frère Aristobule qui régna six ans. Pompée soumit la Judée (an 63 avant J.-C.), et le royaume des Asmonéens devint une ethnarquie tributaire des Romains. Pompée conserva le pontificat à Hyrcan; mais il lui défendit de porter le diadème, et ce prince fut appelé Ethnarque (chef du peuple), au lieu de roi. Il fut assassiné par ordre d'Hérode-le-Grand, an 31 avant J.-C. La race illustre des Asmonéens ou des Machabées s'éteignit ainsi dans la personne d'Hyrcan II.

Machabées (livre des). Il existe quatre livres qui portent les titres de *premier*, *second*, *troisième* et *quatrième livre des Machabées*. Les deux premiers sont canoniques et les deux derniers apocryphes. Les Juifs et les protestants n'en admettent aucun dans leur canon. *Le premier livre des Machabées* fut très probablement rédigé en syro-chaldéen; nous ne possédons plus cet original, mais seulement la version qu'on en fit en grec et qui est fort ancienne. Notre version latine insérée dans la Vulgate remonte aux premiers temps de l'Église. Elle a été déclarée authentique par le concile de Trente. *Le second livre des Machabées* n'est que l'abrégé d'un ouvrage plus considérable composé par un juif du nom de Jason. Le texte orignal de Jason n'existe plus et on ignore le nom de l'abréviateur qui l'a arrangé. L'un et l'autre avaient été rédigés en grec. Ce second livre contient l'histoire d'environ quinze années, depuis l'entreprise d'Héliodore pour enlever les trésors du temple jusqu'à la victoire de Judas Machabée sur Nicanor. *Le troisième livre des Machabées* porte très improprement le nom des Machabées, car il ne contient rien de relatif à ces princes; mais on y lit la relation de la persécution que Ptolémée Philopator, roi d'Égypte excita contre les Juifs habitants de son royaume. Il se trouve dans la Bible grecque des Septante, mais non dans la Vulgate. *Le quatrième livre des Machabées* est fort peu connu. Il se trouve dans quelques manuscrits grecs de la Bible. Il contient l'histoire du pieux vieillard Éléazar et des sept frères qui souffrirent le martyre avec leur mère, histoires qui se lisent plus en abrégé dans le

second livre des Machabées, chapitre VI et VII. Ce livre contient à ce qu'il paraît plusieurs graves inexactitudes historiques.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les Juifs et les protestants n'admettent dans leur canon aucun des livres des Machabées. Ce fait ne saurait rien faire préjuger sur la solution de la question elle-même. En effet, ils les repoussent *à priori*, par la seule raison que ces livres sont écrits en grec. Un pareil jugement ne soutient pas l'examen, car de ce que nous ne possédons qu'une traduction du premier, et de ce que le second a été rédigé en grec, il ne s'ensuit pas qu'ils soient ni moins authentiques, ni moins exacts dans la relation des faits, ni moins édifiants quant à la morale. Il est certain que, pour les principaux événements, ces deux premiers livres se trouvent d'accord avec l'historien Josèphe, et avec quelques autres auteurs parmi lesquels il faut citer Justin. La morale en est très pure, et ils contiennent des exemples de courage et de zèle religieux dignes d'être proposés à l'admiration et à l'imitation des chrétiens eux-mêmes. Enfin la tradition chrétienne des premiers siècles devient un argument décisif; car nous trouvons ces livres déjà reçus par le concile de Laodicée, en 320, et le fait de leur approbation se trouve consigné dans les écrits des principaux pères grecs et latins, notamment dans ceux de saint Augustin (Cf. *Contra Gaudentium*, lib. I, § 38; et *De civitate Dei*, lib. XVIII, cap. 36). L'Église n'a pas admis dans le canon le troisième livre des Machabées qui contient le récit de miracles non suffisamment avérés et des faits historiques pour l'exactitude desquels on n'a de témoignages ni assez nombreux ni assez certains. Le quatrième livre, amplification inexacte et sans autorité d'une partie du deuxième, sera toujours repoussé par tout sage critique, à quelque religion qu'il appartienne. L. DUBEUX.

MACHAIRE (*archéol.*). Petite arme antique en forme de couteau ou de poignard que les Grecs avaient l'habitude de porter suspendue à l'épée, et que rappelle assez exactement la *miséricorde* dont se servaient les guerriers du moyen-âge; mais les guerriers de l'antiquité n'étant point couverts comme eux d'une armure impénétrable dont il fallût chercher les défauts pour atteindre son ennemi renversé par terre, il est probable que la machaire faisait seulement l'office de couteau pour les repas, usage auquel les chevaliers employaient également leur poignard.

MACHANIDAS. Tyran de Lacédémone, qui s'étant emparé de la souveraineté et disposant d'une armée puissante, osa entreprendre d'assujettir tout le Péloponèse, et marcha contre Philopémen, chef de la ligue Achéenne. Il fut vaincu et tué dans une bataille, près de Mantinée, après avoir longtemps disputé la victoire. (208, av. J.-C.)

MACHAON, fils d'Esculape et d'Epione ou Lampétie, fut élevé par le centaure Chiron. Il régna dans la Messénie avec son frère Podalire, suivit les Grecs au siége de Troie, et fut, selon Virgile, un des héros qui se renfermèrent dans le cheval de bois. Il fut tué par Eurypile, fils de Télèphe. Ses os, recueillis par Nestor, furent apportés à Gérénie, où on éleva en son honneur un temple qui devint célèbre par les guérisons nombreuses que Machaon passait pour y opérer.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (JEAN-BAPTISTE). Contrôleur général et garde des sceaux sous Louis XV, ministre probe et habile, à qui l'on ne reproche que son trop grand dévouement pour madame de Pompadour. Né en 1701 d'une ancienne famille de robe, il fut nommé maître des requêtes, intendant du Hainaut en 1743, et enfin appelé par le roi, en 1745, aux fonctions de contrôleur général des finances en remplacement de Philibert Orry dont les manières brusques et les principes d'économie avaient déplu à la favorite. Machault, exempt d'ambition, n'accepta pas sans hésiter un poste aussi important, mais il administra avec sagesse et suppléa à l'absence de connaissances pratiques en s'entourant d'hommes habiles et autant que possible aussi désintéressés que lui. Enrichir l'agriculture, favoriser l'industrie, augmenter les droits de mutation en diminuant le nombre des propriétés inaliénables, répartir les taxes avec égalité dans la proportion des fortunes, et enfin créer un fonds d'amortissement qui opèrerait successivement l'extinction de la dette, tel était le plan qu'il se proposa; mais il rencontra de grandes difficultés dans l'exécution. Par un arrêt de 1749, il accorda la liberté entière du commerce des grains, des engrais, des matières premières dont manquaient nos fabriques; un édit plus important encore rendu la même année, interdit pour l'avenir tout nouvel établissement de collége, séminaire, maison religieuse, corps et communauté ecclésiastique, etc., fit défense à tous gens de main-morte d'acquérir fonds, maisons ou rentes, autrement qu'en vertu de lettres-patentes. A la place du dixième de guerre qu'il abolit, le contrôleur général créa un autre impôt d'un vingtième, qui devait être illimité dans sa durée, universel dans son application et porter sur tous les genres de revenu, les rentes exceptées. Les intendants s'arrangèrent de manière à faire rendre à ce nouvel

impôt autant qu'à celui du dixième, et des murmures éclatèrent de toutes parts. Les parlements ne l'enregistrèrent qu'après de longues hésitations, les pays d'États réclamèrent, et le clergé surtout qui, jusque là n'accordait que des dons gratuits, se plaignit avec tant d'ardeur et de persévérance que l'on finit par ôter le contrôle et les sceaux à Machault qui fut placé au ministère de la marine. La bataille navale gagnée par la Galissonnière sur l'amiral Bing, et la prise de Port-Mahon par Richelieu, illustrèrent son administration. Mais il se brouilla avec Madame de Pompadour à qui, lors de l'assassinat du roi par Damiens, il donna l'ordre de quitter le château; celle-ci s'en vengea, après le rétablissement du roi, en faisant disgracier et exiler le ministre dans sa terre d'Arnouville (1757). Machault qui se trouvait à Rouen en 1794, y fut arrêté et conduit à la prison des Madelonnettes où il mourut le 13 juillet de la même année.

MACHE (*bot.*). Nom vulgaire d'une espèce de valérianelle très commune dans les champs et cultivée fréquemment dans les jardins potagers pour ses feuilles qu'on mange en salade, la *Valerianella olitoria*, Lin. Dans nos départements méridionaux, cette plante porte le nom vulgaire de doucette, sous lequel elle est fort connue.

MACHEE, le même nom que le *Michée* des Hébreux, et qu'on trouve aussi appelé Malée, était un général Cathaginois auquel on attribue le succès de la guerre entreprisé par les Carthaginois contre les premiers Africains pour s'affranchir du tribut qu'ils leurs payaient depnis la fondation de leur ville. Machée conquit ensuite une partie de la Sicile, vers l'an 536; mais il reçut un grand échec dans la Sardaigne, où les Carthaginois voulaient asseoir leur domination, et fut condamné à un exil perpétuel avec ceux qui avaient partagé son malheur. Il chercha en vain à fléchir le sénat, vint avec sa flotte mettre le siége devant Carthage, coupa toutes les communications entre la ville et le continent, mit en croix son fils Cartalon dont il suspectait la fidélité, força à se rendre et fit mourir quelques une des sénateurs qui l'avaient fait exiler. Il fut bientôt accusé d'avoir voulu confisquer la liberté à son profit et périt dans une émeute.

MACHEFER. Résidu incombustible de la houille. Son apparence extérieure et la circonstance qu'il provient généralement des forges où le fer est travaillé, lui ont sans doute valu son nom; mais le mâchefer contient à peine quelques millièmes de fer, et se compose surtout de la partie terreuse de la houille. Lorsque la combustion a été incomplète, il reste une portion plus ou moins grande qui est combustible, et le mâchefer, désigné alors sous le nom d'*escarbille*, peut encore être utilisé soit au chauffage direct, en l'incorporant à la pâte des briques dont il aide la cuisson en même temps qu'il diminue leur retrait. La houille peut laisser depuis 3 jusqu'à 25 pour 100 de mâchefer. Ce résidu est la plupart du temps un embarras pour ceux qui le produisent : quelquefois on l'utilise comme remblai peu perméable à l'humidité, ou bien en le mêlant à la terre dont on fait du pisé. La seule circonstance où il soit véritablement utile, est dans l'horticulture : une couche de 12 à 15 centimètres étendue sous la terre des plates-bandes où l'on cultive des plantes délicates, est tout-à-fait impénétrable aux lombrics.

MACHIAVEL (Nicolas). Son véritable nom était *Niccolo Bernardo dei* Macchiavelli, c'est-à-dire de la race des Macchiavelli; cette coutume italienne était empruntée à l'aristocratie des anciens romains qui conservait avec soin le groupe de la vieille famille noble ou *stirps*, originairement maîtresse du sol. Les Machiavelli remontaient à une origine latine indiquée par l'étymologie du mot, *Marcus Avellinus*. Machiavel, dont le nom seul représente à la fois toute une école historique et toute une époque sociale, né le 3 mai 1469, à Florence, vit le jour au moment même où l'éclat païen de la Renaissance, en combattant ou en affaiblissant le sentiment chrétien, allait couronner l'Italie d'une gloire nouvelle, celle des arts, et anéantir à la fois sa liberté politique et sa vie morale. Ses ancêtres, marquis toscans, maîtres de deux vallées limitrophes de la République Florentine, longtemps en guerre avec les Florentins, qui ne cessaient pas de leur contester leurs priviléges féodaux, avaient compris qu'il n'y avait pas à lutter et s'étaient faits bourgeois pour être quelque chose. En effet, à peine affiliés à la démocratie florentine, leur ambition renouvelée par ce changement avait pris une part active, souvent heureuse, aux intrigues sans nombre dont cette république ouvrait la carrière. Tour à tour exilés et proscripteurs, bourreaux et victimes, toujours habiles et intrépides, ils eurent du moins l'honneur de rester fidèles au parti italien proprement dit, à celui des Guelfes, qui se rattachait au vieux centre du monde à Rome, et par conséquent à l'Eglise. Treize gonfaloniers de justice et cinquante-trois prieurs dans la seule famille de Machiavel, prouvent assez le succès de cette race patricienne dans la nouvelle république. Mais auprès d'eux se trouvaient les commerçants qui, sans prétendre aux dignités publiques, accroissaient leur fortune, et il se trouve qu'en définitive le

descendant de tant de dignitaires républicains, le père de Machiavel, trésorier de la Marche d'Ancône, était pauvre et sans patrimoine. Il avait cependant épousé une Nelli, fille d'une autre race patricienne qui avait occupé les plus grands emplois. La *plutocratie*, c'est-à-dire le despotisme de l'argent, avait fini, comme il arrive toujours, par frayer sa route au milieu des factions rivales. Le jeune Niccolo annonçait des dispositions brillantes, et l'un des maîtres de la renaissance littéraire, Marcello Virgilio, se chargea de l'éducation du jeune homme qui tenait sans doute de sa mère, poète elle-même, le goût des lettres et des études. Ainsi préparé et doué de l'esprit le plus sagace qui fut jamais, il aurait pu prétendre à tout; mais il était pauvre, et il est évident, d'après la teneur de sa vie entière, qu'il était incapable de ces actes de férocité rusée ou de violence habile qui triomphent de la fortune et imposent aux hommes. Ce gouvernement de bourgeois riches et d'artisans jaloux voulait bien employer les talents, mais pour les détruire à son usage, en les brisant ensuite. Le jeune Machiavel fut sans peine à vingt-neuf ans, chancelier de la seconde chancellerie, et secrétaire du gouvernement général de la république. Il faut que la conduite de Machiavel ait été bien pure, que son caractère au milieu de tant de rivalités bourgeoises et d'intrigues enflammées, ait été aussi conciliant que ferme : pas une plainte ne s'éleva contre lui, et seize ans après, il osait prendre ses ennemis à témoin qu'il avait été toujours bon et fidèle. Sa probité est incontestable; il sortit pauvre de ses emplois. Son activité fut nécessairement très grande. Correspondance intérieure et extérieure, rédaction des traités, enregistrement des délibérations, vingt-trois ambassades ou légations au dehors, un bien plus grand nombre de missions intérieures dans le territoire de la république : tels furent les travaux de Machiavel. Les relations de ses ambassades, simples, pénétrantes, presque naïves dans leur sagacité, font partie de ses œuvres complètes. Accrédité tour à tour auprès de François Ier, de Borgia, du pape et de l'empereur Maximilien, il était certainement à son époque l'homme qui connaissait le mieux et les intérêts des puissances et leurs positions respectives, le diplomate par excellence. La calomnie elle-même ne lui reproche ni une bassesse, ni une faiblesse, ni une vénalité; il avait traversé pur toutes les cours; malheureusement la foi et la vertu manquaient à l'Italie qui ne croyait plus en elle-même, et que des pratiques superstitieuses d'une part, d'une autre, un paganisme renouvelé conduisaient à la dernière décadence. Cet idéal moral, sans lequel aucun peuple n'est grand, ni aucune société durable, lui faisait défaut. Machiavel non seulement sait tout cela, mais il aperçoit nettement les erreurs politiques dans lesquelles la faiblesse, l'énervement et la cupidité ne manquent jamais d'entraîner les peuples. Le chef ou *gonfalonier* de la république, détestant Rome et les Italiens, se jetait dans les bras de la France impuissante à défendre ses alliés Italiens. Les commerçants de Florence, aimant mieux amasser de l'argent et jouir de la vie que se battre, livraient la garde de leur république à des troupes soldées. Le secrétaire de la république, Machiavel, estimé, mais sans pouvoir, car il était toujours pauvre, combattit ces deux erreurs, l'une sans succès : Soderini, en partageant la mauvaise fortune de la France, ruina la république; l'autre avec un succès notable dont on ne lui a pas assez tenu compte : il est le créateur des milices bourgeoises ou gardes nationales qu'il inventa, institua et organisa lui-même à Florence. Après avoir vainement préparé une résistance, dont les âmes et les esprits étaient incapables, il vit Florence ouvrir ses portes aux Médicis parents du pape, et la France ne lui porter aucun secours. Le maître de tous les secrets de la république détruite, le défenseur naturel de tant d'intérêts qu'il avait servis pendant quatorze ans, le républicain florentin par excellence, en un mot, c'était évidemment Machiavel. Les Médicis le traitèrent avec un mélange d'estime, d'admiration et de crainte qui prouve assez quel il était. On le dépouilla d'abord de tous ses emplois; on l'exila des murs de la ville, en lui défendant de se rendre à l'étranger. Puis, par un adoucissement, dû sans doute au respect qu'inspirait son caractère, on lui intimait seulement l'ordre de ne pas entrer dans le palais de la Seigneurie, fermant les yeux sur son séjour toléré à Florence. Enfin les Médicis crurent ses conseils bons à suivre; car ils lui donnèrent successivement quatre audiences dans le cours des années 1512 et 1513. Les républicains essayaient de relever l'étendard de la liberté. Machiavel, trop clairvoyant pour ne pas comprendre qu'une république qui n'avait pas su se défendre, serait impuissante à renaître, ne prit aucune part à ces complots, et n'en fut pas moins jeté en prison et mis à la torture : celui qui avait montré pendant sa vie tant d'habileté, d'activité et de loyauté, subit sans faiblir ces terribles épreuves. Médicis, devenu Léon X, le reconnut pour innocent. Ce fut alors que, se retirant dans une petite maison de San-Casciano, qui existe encore aujourd'hui et qu'on loue pour une rentaine de francs par mois, il se replia sur lui-même, recueillit ses souvenirs,

jugea le monde, son temps, le passé et les hommes, et, du sein de la plus grande pauvreté, n'ayant pour compagnons de sa vie que les bûcherons, les bouviers et les charbonniers de l'endroit, les observant du même coup d'œil impassible et profond qui avait jugé Soderini et Médicis, il composa les livres qui ont transmis son nom à la postérité. Deux sciences qui n'en font qu'une, la science du gouvernement et celle des hommes, remplissent ses ouvrages ; dans l'un, les *Discours sur Tite-Live*, il détermine avec une sûreté d'observation inexorable, les causes de la grandeur et de la décadence romaine ; dans l'autre, les *Discours sur l'art de la guerre*, il développe la connaissance la plus profonde de l'art militaire moderne. Enfin dans son *Histoire de Florence*, il trouve moyen d'unir à la vivacité la plus élégante de la forme, l'analyse la plus exacte des causes et des effets. Le style de Machiavel, lumineux avant tout, plein de grâce et de vigueur, est, comme il convient au style d'un homme politique, net, animé, viril et toujours facile. Il conserve ces qualités dans ses poésies, et plus spécialement dans la *Mandragore*, œuvre de premier ordre, qui a donné le signal de toute la comédie moderne. L'auteur de ces divers ouvrages est évidemment un esprit désabusé qui a pratiqué les hommes, qui ne voit dans les hommes que ce qu'ils sont, et ne se permet d'illusions sur rien. C'est aussi un philosophe pauvre, un misanthrope qui connaît la vie, et qui, né dans une société mal faite, trop clairvoyant pour essayer de la reconstituer ou de la renouveler, se contente de noter ses expériences ; enfin c'est un vaincu que l'injustice n'étonne plus tant elle lui semble inhérente aux affaires humaines. Si l'on veut jeter les yeux sur la vie de Machiavel avant qu'il ne prît la plume, on reconnaîtra qu'il ne pouvait pas en être autrement ; ses livres sont le corollaire redoutable de ses dévouements, de ses travaux, de ses souffrances et de sa profonde amertume.

Machiavel sait ce que vaut la vertu parmi les hommes et le peu de cas qu'ils font du génie. La situation à laquelle il est réduit ne l'étonne pas ; il s'y complaît, et se conforme avec un sourire amer à la nécessité des vaincus. — La peinture du hameau rustique de San-Casciano au milieu des bois, des paysans qui l'habitaient, de leurs intérêts et de leurs querelles, a été souvent cité et avec raison. C'est Machiavel tout entier, son mépris profond pour les intérêts de l'humanité y éclate ; il empêche, dit-il, son cerveau de moisir, en observant ces hommes rustiques, aussi ambitieux, aussi rusés et aussi avides que de grands seigneurs. Voilà ce qu'est devenu le premier homme de son temps et de son pays : au lieu de larmes et de malédictions, il a des sourires pour répondre aux indignités de sa fortune. Ce ton, c'est là ce que les Grecs appelaient l'*astéisme*, la douce et profonde ironie de l'expérience qui ne se courrouce plus. Elle appartient quelquefois aux hommes que la corruption a blasés. Une vie fort active, intellectuelle et pure, avait protégé contre cette misère morale le secrétaire de la république. L'amour de la nature et la sympathie pour les grandes intelligences, deux penchants qui n'appartiennent jamais aux corrompus, respirent dans une admirable lettre trouvée à Rome dans la bibliothèque Barberini, et dont la simplicité a trompé M. Ginguené, M. Salfi et tous les commentateurs accoutumés par Jean-Jacques Rousseau et l'abbé Raynal à de sublimes déclamations. C'est dans la solitude, dit-il, qu'il a conçu et exécuté le projet d'étudier à fond l'art du succès et du gouvernement ; et il l'a fait sans pitié, sans faiblesse, sans rien omettre, sans rien taire, surtout sans commisération pour les hommes pour lesquels il a peu d'estime, auxquels il ne doit point de reconnaissance. Voilà en deux mots le traité du *Prince* qui ne devrait point porter ce titre : c'est l'*Art du succès* parmi les hommes corrompus. « C'est un capital, dit-il, que j'ai recueilli dans mes entretiens avec l'antiquité; » et il aurait dû ajouter avec la vie. Une fois en possession de ces résultats, *arcana imperii*, comme dit Tacite, il en fut comme effrayé. Un tel manuscrit, contenant l'art de séduire et de gouverner les hommes, était-il fait pour le peuple? Lui, qui était « si pauvre que les hommes étaient tout prêts à le mépriser, » lui, dit-il, qui se consumait lentement après avoir servi l'État quinze années sans avoir donné une heure à dormir ou à jouer (ce sont ses expressions), devait-il renoncer à jamais à tout emploi public, à toute activité? Ayant été mis en liberté par Léon X, et recevant, dans sa solitude, une pension de Laurent de Médicis qui payait ainsi à très bas prix l'admirable *Histoire de Florence*, il pouvait envoyer au nouveau chef de la république son traité du *Prince*. C'est là-dessus qu'il demande conseil à Vettori, sans bassesse, quoi que l'on en ait dit, sans une seule flatterie, disant seulement qu'il serait encore bon à quelques fonctions, et que son inaction lui pèse. La république était morte à jamais ; Machiavel était l'obligé des Médicis. Il ne trahissait ni un ami ni un parti ; et l'on ne comprend pas le rigorisme de ceux qui, après avoir vu les sujets de Louis XVI s'inféoder à la république, s'enrôler sous Napoléon, accepter la Restauration, et prêter dix serments en cinquante années

sans se déshonorer, s'arment de tant de rigueurs contre le secrétaire florentin. La grande et perpétuelle méchanceté de la fortune à son égard, comme il s'exprime dans le *Prince*, ne l'avait certes pas disposé à peindre le monde sous les couleurs riantes et fades de Florian ou de Berquin. Certes, il ne prétendait ni refaire l'Evangile ni apprendre aux hommes le sacrifice. Il leur apprenait le contraire, l'art de dominer. Il sépare en un mot, et complètement, le succès de la vertu, le bien terrestre du beau idéal; hélas ! il écrit sous la dictée de l'histoire elle-même. Comme il est impossible qu'un grand génie soit un génie pervers, il laisse éclater de temps à autre le sentiment intime du beau moral qui n'a pu s'éteindre chez lui. Ainsi l'unité de l'Italie et sa liberté, le danger des flatteurs, l'inutile folie des conspirations, l'odieuse iniquité des confiscations et des exils, sont tour à tour soutenus avec une verve incisive et une force de raisonnement admirable. L'honnête homme et le grand citoyen reparaissent au milieu des observations sévères de ce prédicateur du succès. Les Médicis ne s'y trompèrent point : ils auraient employé un intrigant subalterne, orné de tous les vices bien plutôt que ce raisonneur philosophe qui les comprenait trop bien pour ne pas être redouté. Léon X, qui avait de la bonté et qui aimait les arts et le talent, voulut bien lui octroyer quelques missions secondaires. Au lieu de profiter de la circonstance pour s'élever par quelque flatterie basse, il fit son devoir comme autrefois et resta dans les emplois subalternes. Son génie était connu et on le craignait. Florence ayant un moment secoué l'autorité des Médicis et repris le gouvernement populaire, eut, comme cela devait être, bien plus peur encore de l'ancien secrétaire, qu'elle priva de tout emploi jusqu'à sa mort, arrivée le 22 juin 1527. PHILARÈTE CHASLES.

MACHICOULIS. On appelle ainsi une partie de fortification en pierre, très usitée au moyen-âge, maintenant oubliée par suite des progrès de l'art militaire. Ce sont des ouvertures verticales pratiquées entre les encorbellements ou consoles qui soutiennent la saillie du parapet des tours et des remparts de nos anciennes forteresses. Par ces meurtrières ou espèces de soupiraux dont la figure suivante offre un curieux modèle, on pouvait voir dans le fossé creusé au pied de la forteresse, et, dans le cas d'escalade, abattre les échelles, et jeter sur ceux qui montaient à l'assaut, des pieux aigus, des pièces d'artifice, des pierres, de l'eau et de l'huile bouillantes, de la chaux vive, ou autres moyens d'éloigner les assiégeants. Les machicoulis furent d'abord des ores en *plein-cintre* comme celui d'Avignon (*fig.* 2). Toutes les forteresses du

FIG. 1.

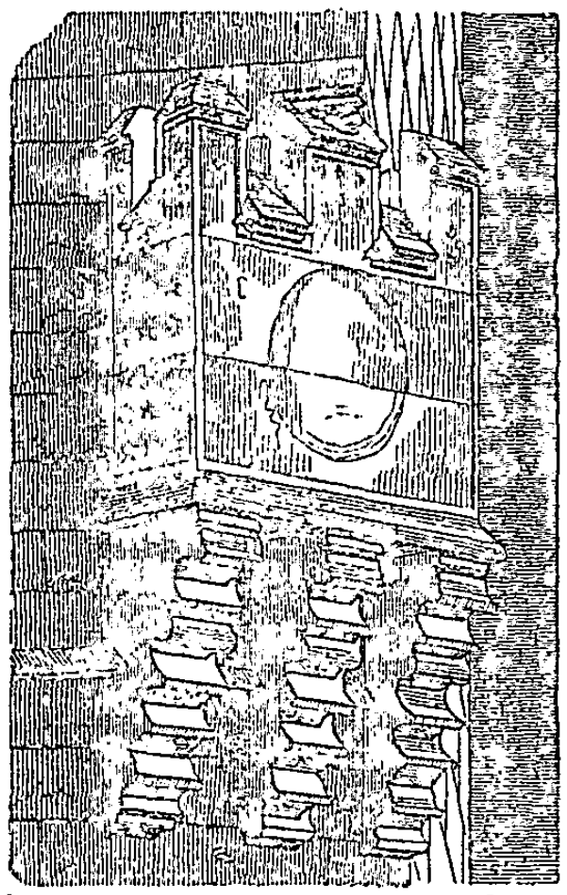

MACHICOULIS DE L'HOTEL DE SENS.

moyen-âge étaient défendues dans leurs parties faibles par des *machicoulis*. On fit ensuite

FIG. 2.

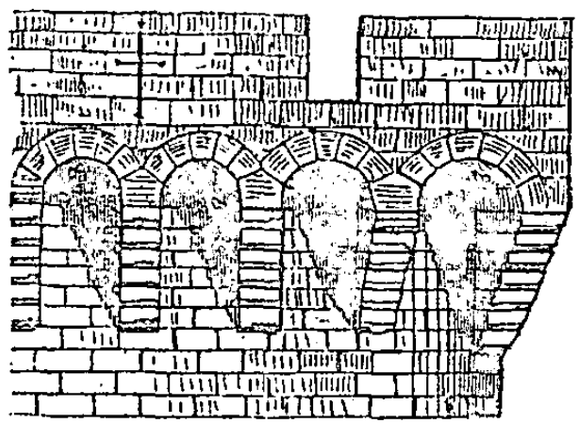

MACHICOULIS DE L'ENCEINTE D'AVIGNON.

des machicoulis en ogive à *tiers-point*, puis en ogive à contre-courbe (*fig.* 3). Après des modi-

FIG. 3.

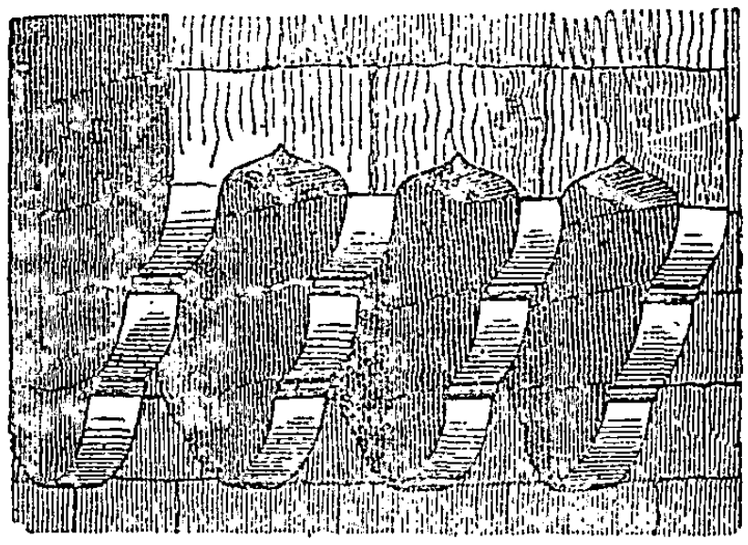

fications plus ou moins importantes que nous ne pouvons retracer ici, ils représentent enfin la forme primitive (*fig.* 4). Les enceintes des

villes fortes en étaient également munies. L'exemple le plus remarquable de ce genre

Fig. 4.

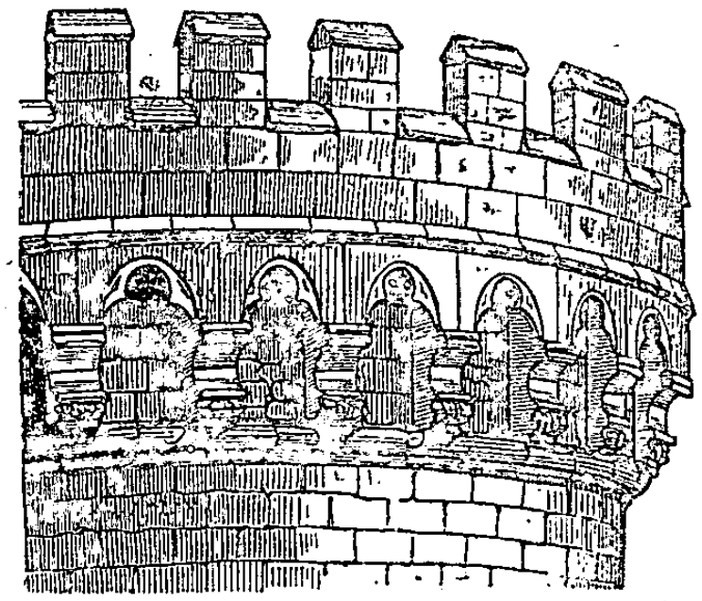

Machicoulis du chateau de Mehun.

d'enceinte se fait voir encore autour de la ville papale d'Avignon, qui doit à la nécessité de se protéger contre la Durance la conservation de son imposante physionomie de vraie ville du moyen-âge. On trouve aussi des églises garnies de cette antique défense. Ainsi on voit à Tournus (xie siècle) un assommoir, construction en saillie sur le mur porté par des machicoulis. L'église du Montet-aux-Moines, en Bourbonnais, (xie siècle) présente une muraille couronnée d'une ceinture de machicoulis. Celle de Royat, près Clermont-Ferrand (xie a la xiie siècle), offre par ses machicoulis une série d'arcs à plein cintre, portés sur des consoles en encorbellement. Cette défense, faite après coup, et qui a dû remplacer la corniche à modillons de toutes les églises romano-byzantines, est évidemment antérieure, par sa forme, au xiiie siècle.

MACHILE, *Machilis*, (*ins.*). Genre de Thysanoures, famille des Lépismènes, offrant les caractères suivants : corps comprimé sur les côtés, dos voûté au milieu, tête petite et enfoncée dans le corselet ; yeux grands, réunis en arrière, extrémité du corps terminée par trois longs filets cétacés, et au dessous de ces filets par un appendice cylindrique, comprimé, canaliculé ; de chaque côté du corps, on remarque de petits appendices cylindriques dont l'usage est incompris, et qui ont fait donner à l'espèce connue le nom qu'elle porte, Machile a pattes nombreuses, *M. polypoda*, Linné ; on la trouve dans toute l'Europe, dans les bois au pied des arbres ; elle saute très bien au moyen des filets qui terminent l'abdomen. L. F.

MACHINES. Les machines sont des appareils destinés à exécuter les opérations mécaniques dont nous avons besoin dans l'usage de la vie ou dans la pratique des arts, soit en utilisant à cet effet quelqu'autre puissance que la puissance musculaire de l'homme, soit en permettant d'obtenir de celle-ci des effets qu'il serait moins avantageux ou impossible d'obtenir sans leur intermédiaire. Ces appareils demandent à être étudiés au point de vue géométrique et au point de vue dynamique : au point de vue géométrique, en ce que tel déplacement du point d'application de la force motrice, correspondra, suivant la disposition des différents organes de la machine, à un déplacement plus ou moins grand, effectué dans telle ou telle direction par la partie que l'on doit déplacer pour obtenir l'effet que l'on recherche. Au point de vue dynamique, on aura à considérer la grandeur de l'effort exercé par ces derniers organes, comparé à l'effort en vertu duquel la machine est mise en action.

Ce serait en vain que la partie de la machine qui doit effectuer l'opération que l'on recherche, se mouvrait avec la vitesse convenable, si elle ne peut vaincre la résistance qu'elle est appelée à surmonter : comme aussi si les conditions dynamiques dans lesquelles elle se trouve étaient en tout point convenables, il faudrait encore la plupart du temps que la vitesse imprimée à cet organe satisfit à certaines conditions. Le levier qui, considéré isolément, est une machine de la plus grande simplicité, nous permettra de faire utilement comprendre pourquoi cette double étude est indispensable, en même temps qu'il nous servira à établir, que dans une foule de circonstances l'emploi des machines est absolument nécessaire : soit en P, un bloc d'un

Fig. 1.

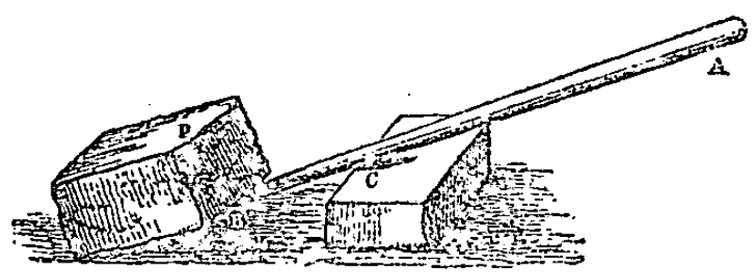

poids considérable qu'il s'agit de soulever, la puissance d'un homme livré à ses propres forces ne saurait y suffire, et cependant si, plaçant l'extrémité B du levier AB sous le bloc P, et assurant d'une manière invariable la position du point C sur la longueur du levier, un homme vient agir en pressant de haut en bas vers l'autre extrémité A du levier, il lui sera très facile de vaincre l'action de la pesanteur sur ce bloc et de le soulever avec une certaine vitesse ; le point en lequel il conviendra d'exercer l'effort n'est pas du tout indifférent ; trop près du point C il serait insuffisant, et l'observateur reconnaîtrait bientôt, par l'expérience,

que l'effort à exercer deviendrait d'autant moindre que l'on s'approcherait davantage de l'extrémité A. Mais d'un autre côté si l'on remarque que le point A comme l'extrémité B et tous les points intermédiaires sont obligés de décrire, pendant le mouvement du levier, des circonférences de cercle dont le point C est le centre commun, on en tirera cette conséquence, que le chemin parcouru par le premier de ces points sera plus petit ou plus grand que celui parcouru en même temps par le second, selon qu'il sera plus rapproché ou plus éloigné que lui du centre commun, et il est facile de voir que le chemin parcouru par la puissance sera d'autant plus considérable que son point d'application sera plus éloigné du point d'appui, ou ce qui revient au même selon que la puissance pourra être moindre.

Ce principe, que nous avons cherché à faire comprendre lorsqu'il s'agit du levier dont tout le monde saisit l'action, peut être également vérifié pour toute autre machine, quel que soit le nombre des organes qui transmettent l'action de la puissance à la résistance qu'il s'agit de vaincre ; quelle que soit la combinaison de ces organes, si l'inspection géométrique démontre que les chemins parcourus dans le même temps par la puissance et la résistance sont entre eux comme 10 à 1, par exemple, l'examen des conditions dynamiques établira qu'abstraction faite des frottements intermédiaires le rapport inverse de 1 à 10 devra exister entre la puissance et la résistance. Ce principe qu'il ne serait pas possible de démontrer dans un article comme celui-ci, étant pris pour règle, on voit donc que lorsqu'il s'agira de combiner un arrangement mécanique destiné à servir d'intermédiaire, le problème pourra être immédiatement ramené à une recherche géométrique qui tienne compte des rapports dans les deux déplacements extrêmes. Une machine ne saurait donc avoir pour but, comme on le croit généralement d'engendrer de la puissance mécanique qui peut seulement être transmise, et qui dans chaque transmission diminue parce qu'à chaque organe nouveau correspondent des frottements nouveaux, et que ces frottements absorbent à eux seuls quelquefois plus de la moitié du travail mécanique livré à la machine par la puissance motrice.

Afin de pouvoir dans les limites de notre cadre, passer en revue les machines les plus usuelles, nous grouperons ces appareils en quatre classes distinctes, dont les caractères seront suffisamment tranchés, pour que chacun puisse immédiatement reconnaître auquel de ces groupes une machine donnée doit appartenir. Dans le premier, nous réunirons les dispositions d'organes mécaniques à l'aide desquels les transformations de mouvement sont obtenues dans les arts, ou qui pourraient être employées à les obtenir ; ce sont ces organes, avons-nous dit, qu'il importe d'étudier au point de vue géométrique, leurs propriétés mécaniques pouvant être facilement déduites de cet examen.

Le nombre des organes de cette espèce est innombrable, quoiqu'ils aient tous pour but d'obtenir un mouvement déterminé à l'aide d'un mouvement. Un corps que l'on abandonne librement à l'action de la pesanteur, se met verticalement de haut en bas ; si, à l'aide d'une corde enroulée autour d'une poulie il est attaché à un autre corps qu'il entraîne avec lui dans son mouvement, celui-ci remontera pendant que le premier effectuera le mouvement descendant : voilà donc un mouvement rectiligne produisant un mouvement rectiligne effectué dans une autre direction ; et comme le chemin parcouru par l'une et l'autre extrémité de la corde est identiquement le même, on en peut conclure, en vertu de notre principe général, que la puissance exercée d'un côté sera égale, abstraction faite des frottements, à la résistance opposée de l'autre par le corps qui s'élève. Si un *coin* est introduit dans une pièce de bois pour la fendre, il est évident que pour une égale longueur de pénétration, les deux lèvres de la fente seront d'autant plus écartées que le coin dont on se servira sera moins aigu ; et ne fût-ce qu'avec un compas il sera toujours facile de mesurer, sur l'outil lui-même, l'écartement qui résultera d'une longueur donnée de pénétration. Voilà encore un organe mécanique qui transforme le mouvement rectiligne vertical du coin en un autre mouvement rectiligne, dirigé dans le sens horizontal, des deux faces de séparation l'une par rapport à l'autre. De même que dans le précédent exemple, le rapport entre la puissance (qui s'exerce ici sur la tête du coin) et la résistance opposée par la charpente, sera inversement proportionnel aux chemins respectifs parcourus dans le même temps, aux deux points que nous venons d'examiner.

Considérons maintenant deux roues montées sur deux axes fixes et parallèles, et tellement disposées que leurs deux couronnes soient obligées, dans tous leurs mouvements, de rouler l'une sur l'autre sans glisser ; il est facile de voir que si ces deux roues sont égales, lorsque l'une d'elles aura fait un tour, l'autre aura tourné de la même quantité, d'où il résulte, toujours en vertu du même principe, que le nombre de kilogrammes qu'il faudrait appliquer à

l'une des circonférences, dans une condition mécanique donnée, équivaudra exactement à un même nombre de kilogrammes appliqué comme résistance à la circonférence de l'autre roue. Cette égalité entre la puissance et la résistance serait encore admissible si les deux circonférences étaient inégales, car l'une des conditions de notre énoncé exige clairement que les chemins parcourus soient égaux, puisque aucune d'entre elles ne peut glisser sur l'autre; les deux roues constitueraient dans ce cas un système de deux poulies solidaires et cette condition est d'ailleurs matériellement réalisée dans les arts à l'aide des dents dont on arme ordinairement les couronnes, et qui ont fait donner à cette disposition le nom de *roues* dentées; les dents employées sous différentes formes depuis les temps les plus reculés, ne sont qu'un moyen d'éviter complètement les glissements qu'il y aurait à craindre dans cette position. Il n'est plus question ici de mouvements rectilignes, mais de mouvements circulaires de part et d'autre; les roues dentées sont en effet des organes mécaniques destinés à opérer une telle transformation, et de ce que le mouvement circulaire peut indéfininiment s'effectuer dans le même sens, chaque portion du système revenant constamment à sa position première, il s'ensuit que nous verrons des roues dentées dans presque toutes les machines que nous aurons à passer en revue.

Si la roue conduite est remplacée par une tige droite dentée de la même manière et dans le même but, les mêmes raisonnements sont encore applicables et l'engrenage prend le nom de *crémaillère*.

De la propriété que nous venons de reconnaître aux engrenages, et qui consiste en ce que le chemin parcouru sur un point quelconque de la circonférence de l'une des roues est précisément égal à celui qui parcourt au point quelconque de l'autre la circonférence, il résulte nécessairement que la roue la plus petite fera un nombre de tours plus considérable que n'en fera la plus grande, et le rapport du nombre des tours sera nécessairement proportionnel aux développements des circonférences respectives, ou ce qui revient au même aux longueurs des rayons; ces organes donnent donc le moyen de faire exécuter à un point donné une révolution autour d'un axe dans un temps aussi petit ou aussi considérable que l'on voudra. Le mécanisme d'une montre donne un exemple de l'utilité d'une telle disposition, mais pour que ce genre de transmission soit plus complètement compris, il ne sera pas inutile de nous arrêter quelques instants sur un autre mode de transformation fort usité dans l'emploi des mouvements circulaires.

Imaginons que sur un même axe soient montées deux roues parallèles de diamètres différents; qu'autour de la plus grande de ces deux roues soit enroulée une corde à l'extrémité de laquelle une certaine puissance, un poids par exemple, puisse être appliquée; si sous l'action de ce poids cette roue vient à tourner, elle entraînera nécessairement dans son mouvement la petite roue callée sur le même axe et qui fera forcément le même nombre de tours et de fractions de tour que la première, tout le système étant à la fois entraîné dans le même mouvement. Si la première roue est dix fois plus grande que la seconde, chaque point de sa circonférence parcourra constamment un chemin double de celui parcouru par un des points de cette dernière, en telle sorte que si nous supposons que ce soit sur celle-ci qu'une résistance soit appliquée, nous pourrons assurer tout d'abord que la puissance sera suffisante si elle est seulement la moitié de la résistance qu'il s'agit de vaincre; ces conditions sont réalisées dans la roue de carrière, dans laquelle un homme marchant sur les échelons disposés au pourtour d'une grande roue à cheville, suffit à élever par son propre poids celui de masses de pierres considérables. Les déplacements des pieds du manœuvre sont très grands pour une très petite élévation du fardeau, le mouvement de la puissance est beaucoup plus grand que celui du fardeau résistant, mais celui-ci se trouve soulevé, quoiqu'avec lenteur, par un poids relativement très minime. L'organe mécanique que nous venons de décrire et qui porte le nom de tour, est encore soumis à la loi générale, et son emploi est utilisé dans mille circonstances, particulièrement dans les cabestans, les treuils, et autres appareils destinés à mouvoir d'énormes poids; le manège à cheval n'est qu'un tour de grande dimension placé dans une situation particulière.

Deux roues montées sur deux axes parallèles et engrenant l'une avec l'autre constituent un *engrenage*; deux roues montées sur un même arbre avec lequel elles sont solidaires constituent un *tour*; des engrenages et des tours réunis forment le mécanisme d'une montre ou d'une pendule: une grande roue A engrene avec une petite roue B que l'on appelle pignon; la circonférence de celle-ci se meut avec la même vitesse que la circonférence de celle-là, mais elle effectue une révolution entière en un temps moindre, dont le rapport inverse des diamètres donne la mesure. Sur l'axe même de B est montée une roue plus grande A' qui se trouve entraînée dans son mouvement et qui effectue

nécessairement ses révolutions en même temps que la roue B; le système de ces deux roues constitue un *toar* tel que nous venons de le définir, de même que le système des deux roues A et B constitue un engrenage proprement dit ; puis A' mène un pignon B' fixe sur un arbre qui porte en même temps une autre roue A", et cette combinaison se renouvelle autant de fois qu'il est nécessaire pour que les révolutions du dernier pignon s'effectuent en un temps aussi court qu'on le désire. Nous ne parlons pas ici des organes qui impriment et qui régularisent le mouvement; nous aurons occasion d'y revenir.

Parmi les organes mécaniques avec lesquels nous sommes le plus familiarisés, nous citerons encore la *vis* à l'aide de laquelle il est possible de produire des compressions si considérables.

FIG. 2.

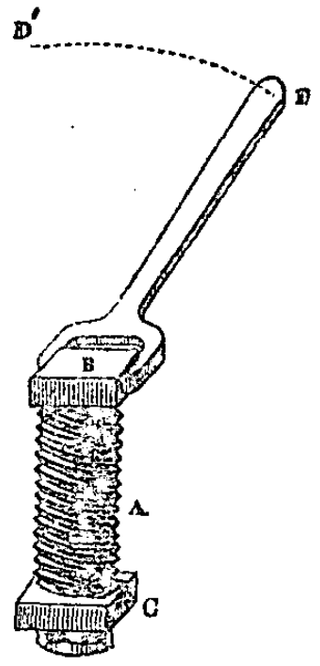

Représentons la vis A munie de sa tête carrée B, dans une position telle que son extrémité opposée soit engagée dans un écrou C; cet écrou est une pièce de métal, percée d'une ouverture dans toute l'épaisseur de laquelle a été exécutée en creux la saillie même du filet qui existe en relief sur la vis. Ce filet étant incliné d'une manière continue et constante, depuis l'extrémité C jusqu'à la tête B, on se rend parfaitement compte de la possibilité de faire pénétrer davantage la vis en la faisant tourner par rapport à l'écrou, ou, ce qui revient au même, en faisant tourner l'écrou par rapport à la vis supposée fixe; les choses sont ainsi disposées que l'un ou l'autre de ces mouvements de rotation ne peut s'opérer, sans qu'il en résulte un rapprochement ou un éloignement entre la tête B et l'écrou C; si donc une substance compressible était placée entre les deux parties du système, on ne saurait manquer de la comprimer plus ou moins fortement, en tournant, soit l'écrou, soit la tête, dans le sens convenable, et ce rapprochement, d'après la construction même du filet, sera mesuré, pour un tour entier, par la hauteur du *pas*, c'est-à-dire par la distance même qui existe entre deux arêtes voisines de la vis.

Si nous supposons que la main agit à l'extrémité d'une clef telle que BD, elle parcourra donc toute la longueur de la circonférence DD', pour amener un rapprochement aussi petit que l'on voudra, 1 millimètre par exemple, entre les deux surfaces internes de B et de C, sur lesquelles s'exerce la résistance : les choses pourront très facilement être disposées de telle façon que le déplacement de la résistance ne soit par exemple que la millième partie du déplacement de la puissance ; tel serait le cas si le rayon BD de la circonférence était d'environ 33 centimètres, dans l'hypothèse que nous avons faite sur la hauteur du pas; et alors, abstraction faite des frottements qui sont, il est vrai, considérables dans la vis, l'effort exercé par cette sorte de presse serait mille fois plus considérable que celui exercé par un manœuvre à l'extrémité de la clef; si celui-ci s'élevait jusqu'à 40 kilogrammes, il produirait une pression de 40,000 kilogrammes, et cet énorme rapport nous explique pourquoi la vis est employée si fréquemment dans les arts, depuis la vis à bois qui réunit deux simples planches, le boulon qui joint entre elles deux surfaces dans la plupart des constructions mécaniques, jusqu'à ces presses puissantes, qui servaient presque exclusivement et qui servent encore dans un grand nombre de localités, à extraire les jus d'un certain nombre de pulpes dans les arts agricoles, et qui s'utilisent aussi dans mille et mille industries.

Nous venons de voir la vis produisant des effets considérables à l'aide d'une faible puissance, précisément parce qu'elle avance beaucoup plus lentement que la main qui la fait agir; mais dans combien de circonstances n'est-elle employée qu'à cause de cette propriété géométrique que nous venons de rappeler. Veut-on transmettre un mouvement de manière que l'organe qui le reçoit ne se meuve qu'avec une vitesse très faible par rapport à la vitesse motrice, la vis sera souvent d'un utile secours, dans un banc de tour par exemple, où l'on veut que l'outil ne se déplace que très lentement, au fur et à mesure qu'il a effectué son travail sur la pièce qu'il confectionne. Nous pourrions indéfiniment multiplier ces exemples, pour faire voir que toujours une augmentation de vitesse correspond à une diminution d'effort, et réciproquement ; c'est au moins ce que nous reconnaîtrions dans tous les cas sur lesquels nous arrê-

terions notre attention. Il suit de là qu'une puissance mécanique n'est véritablement déterminée que par la connaissance de ces deux éléments, l'énergie de l'effort exercé, et le déplacement effectué par son point d'application dans le sens de sa direction. Si un effort de 1 kil. est exercé sur un mobile qui sous son action se déplace de 1m par exemple, il est évident que la puissance mécanique qui produit ces effets, doit être considérée comme étant double de celle qui transporterait dans le même temps 1 kilogramme à un demi-mètre, ou un demi-kilogramme à un mètre, et que le travail mécanique, c'est-à-dire l'utilité obtenue sous l'action d'une force constante devra être représenté par le produit de l'effort et du chemin parcouru sous son action. Le travail mécanique d'un homme qui soulève 20 kil. à 2 mètres, sera 20×2 ou 40 kilogrammètres, en donnant ce nom à l'unité de travail mécanique, ou au produit de l'effort d'un kilogramme par le transport à un mètre de ce poids.

Cette évaluation, appliquée aux exemples que nous avons passés en revue nous fournira le travail moteur, si l'on considère le point d'application de la puissance, l'extrémité de la corde dans la poulie par exemple, et le travail résistant, si l'on considère le point d'application de la résistance, qui est ici celui par lequel le poids à soulever est soutenu. Tous les organes que nous avons examinés sont tels, que, pour eux, abstraction faite des frottements, le travail de la puissance est égal au travail de la résistance. Ce serait donc une grave erreur de croire qu'une machine, par l'habileté de ses dispositions, puisse en aucune façon fournir en travail plus qu'elle n'a reçu ; elle n'est à proprement parler qu'une machine de transformation, non de création. Ce que nous venons de dire à cet égard étant vrai, quels que soient les organes de transmission qui transforment le travail de la puissance, sera également vrai pour les machines plus compliquées qui sont du domaine des arts ; car, malgré cette complication apparente, elles ne peuvent jamais consister qu'en des transformations successives analogues à celles que nous venons d'étudier. Si quelquefois une même puissance est employée à mettre en action plusieurs organes indépendants, comme par exemple si la même main tenait deux cordes appartenant à deux poulies différentes, ou bien encore si deux hommes tiraient à la fois à la corde qui transmet le mouvement à une poulie, les mêmes considérations seraient toujours applicables, et c'est en ce sens que l'on peut dire que le travail de toutes les puissances qui agissent sur une machine est égal au travail de toutes les résistances que cette machine doit surmonter. Les frottements qui s'exercent dans une machine sont autant de résistances qu'il faut vaincre, et qui consomment, pendant qu'elle fonctionne une certaine quantité de travail moteur; c'est de cette manière qu'il faut comprendre l'expression souvent employée de travail des rottements qui, si l'on ne consultait que le sens grammatical, pourrait faire croire à un travail produit par les frottements qui ne peuvent au contraire qu'en consommer, et qui dans certaines machines consomment effectivement la plus grande partie du travail moteur.

Employer dans la disposition d'une machine les organes les plus favorables pour obtenir les rapports de vitesse qui conviennent à l'ouvrage qu'elle doit effectuer, prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la consommation du travail par les frottements soit aussi restreinte que possible, tels sont les deux points sur lesquels l'attention du constructeur doit toujours se porter. Pour qu'il puisse être assuré de choisir les transmissions les plus simples et les plus efficaces, il faut qu'il ait présentes à l'esprit un grand nombre de combinaisons conduisant sous le rapport géométrique au même résultat, il faut en un mot qu'il connaisse la géométrie de transmissions, qui a été appelée *cynematique* ; et quant aux frottements de toute nature, il faudrait aussi qu'il pût se rendre compte à priori de leur importance dans telle ou telle combinaison, pour qu'il pût choisir la meilleure entre toutes celles qui géométriquement pourraient conduire à la solution cherchée. L'importance qui s'attache à cette question des frottements aussi bien qu'à celle des autres résistances passives, telles que les ébranlements résultant du défaut de stabilité dans l'établissement, la raideur des cordages ou des courroies employées, les inégalités de vitesse ou d'effort dans les moments successifs de l'action d'une machine, a donné lieu depuis longtemps à des recherches consciencieuses qui ont été, dans ces dernières années, reprises avec toute la persévérance et toute la précision désirables, par M. le colonel Morin à l'école d'artillerie de Metz. Ces expériences et les lois qu'elles ont mises en lumière, permettent maintenant de calculer à priori, dans un certain nombre de circonstances peu complexes, quelle sera la mesure du travail consommé par ces sources de résistances ; et dans celles où les calculs conduiraient difficilement à des appréciations certaines, elles permettent encore de discerner, entre deux modes de solution, celui qui dans la réalisation serait le plus profitable. Il faut dire cependant, que

lorsqu'il s'agit d'une machine composée d'un très grand nombre d'organes, ces considérations, non plus que les données de la pratique, ne sont plus suffisantes pour éclairer convenablement la route à suivre, et c'est un service non moins considérable que le même savant a rendu à la mécanique pratique en construisant ces admirables appareils qui, sous le nom de dynamomètres, permettent toujours, non plus seulement d'apprécier, mais de mesurer avec exactitude le rendement d'une machine quelconque, c'est-à-dire le tant pour cent du travail effectif qu'elle utilise par rapport au travail moteur.

Sans anticiper sur ce que nous aurons à dire dans cet article au sujet des machines des différents ordres, il ne sera pas inutile de nous arrêter un instant sur ce mesurage, si l'on peut se servir de ce mot, de la qualité d'une machine. Deux machines à vapeur, en consommant la même quantité de charbon, transmettent l'une et l'autre à un arbre qui tourne une certaine quantité de travail ; celle-là est la meilleure qui en transmet davantage ; le dynamomètre en la mesurant décide la question d'une manière absolue. Tel métier de filature pour filer en certain numéro cent kilogrammes de laine ou de coton, exigera plus ou moins de travail moteur que tel autre ; le dynamomètre portera sûrement son estimation dans ce cas comme dans l'autre; en un mot, le dynamomètre pourra toujours déterminer la quantité de travail moteur fournie à une machine, celle transmise à l'un quelconque de ses organes, ou à telle partie d'un ensemble de machines, et saura par conséquent fournir par différence la consommation à laquelle aura donné lieu telle ou telle disposition. Ce n'est là toutefois qu'une partie des avantages de ces précieux instruments qui peuvent porter leurs investigations d'une manière certaine et suffisamment prolongée dans chacun des détails du travail des machines; ils vous apprendront que telle machine à vapeur en fonctionnant à telle vitesse et sous telle pression, donnera lieu à un effet utile ou à un rendement de 50 p. 100, tandis que ce rendement atteindra 60 p. 100 avec une autre vitesse, un autre système de détente, en un mot, dans d'autres conditions. L'emploi des dynamomètres, lorsqu'il sera devenu plus général, permettra donc non seulement d'éclairer l'avenir en montrant quelles sont les machines les meilleures, mais encore d'enrichir le présent en faisant fonctionner celles déjà construites dans les conditions les plus favorables pour leur fonctionnement économique. Avant d'entrer dans quelques détails sur la construction de ces appareils, que nous pourrions appeler les baromètres de la mécanique moderne, qu'il nous soit cependant permis une observation qui n'en diminuera certes pas le mérite, mais qui a cependant besoin d'être bien comprise. Le but de l'industriel est celui-ci : produire, dans les limites de la consommation, un objet donné au plus bas prix possible. De deux machines de même prix, d'une installation également coûteuse, d'un volume identique, sans doute il faudra toujours choisir celle que le dynamomètre aura désignée, et ces circonstances, il faut le dire, seront les plus ordinaires. Mais si la machine la plus parfaite sous le rapport du rendement coûtait beaucoup plus cher, était d'une installation plus difficile ou exigeait des réparations plus fréquentes, en un mot, présentait sur un autre moyen d'arriver au même but quelque inconvénient se traduisant en augmentation de prix, il n'est pas à dire que le dynamomètre serait la seule boussole à suivre; loin de là. Mais là encore, ses indications permettront d'apporter dans la comparaison à faire la précision où n'aurait existé sous lui qu'une aveugle routine.

FIG. 3.

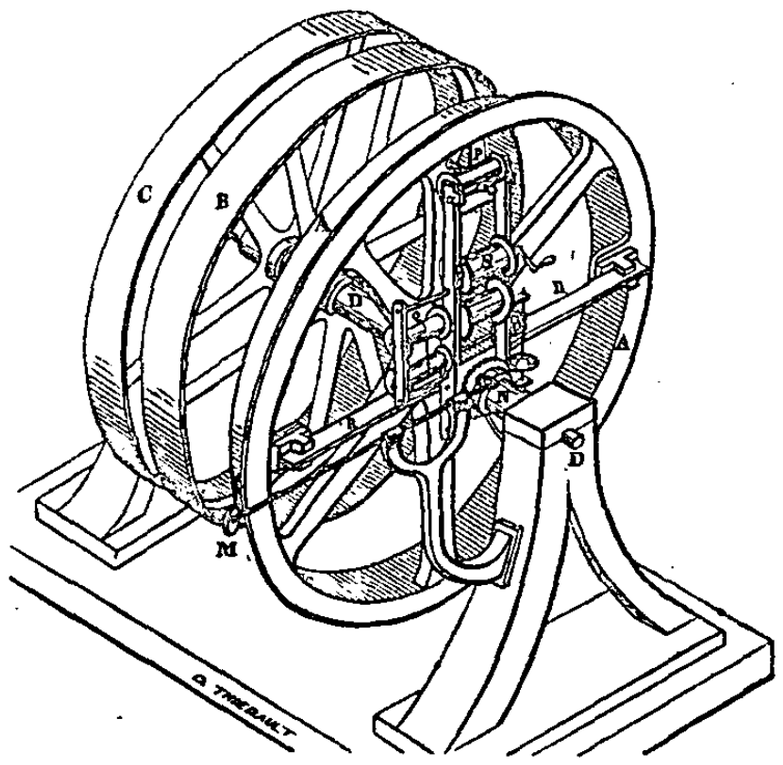

A Poulie folle fixée sur l'arbre D, au moyen de deux ressorts encastrés R R.
B Poulie calée sur l'arbre D.
C Poulie folle pour débrayer.
P 2 styles fixés l'un à la roue A, l'autre D, sur le bâtis P.
Q Organes de transmission produisant un déroulement du papier enroulé sur la bobine S proportionnel au mouvement de rotation de la poulie A.
M Tête de la tige qui commande l'arrêt N de la roue dentée.

Le dessin que nous donnons en perspective pour faire comprendre plus facilement le mécanisme, est celui d'un dynamomètre à rotation destiné à mesurer le travail transmis à un arbre, soit par une machine à vapeur soit par toute autre machine motrice. La grandeur de

l'effort est à chaque instant tracée sur une feuille de papier dont les déplacements sont en outre proportionnels aux espaces parcourus par l'arbre, ou au nombre des tours effectués. On remarquera particulièrement dans le dessin les parties les plus essentielles du dynamomètre :

Dans les observations qui précèdent, nous ne nous sommes attachés qu'à montrer, au point de vue pratique, quelles sont les considérations générales auxquelles le mécanicien constructeur ou le mécanien industriel doivent s'attacher s'ils veulent se rendre compte de l'effet de leurs appareils. Ces conditions générales, nous les avons réunies avec celles de la cynématique dans un premier groupe, annonçant que tout ce que nous nous proposions de dire se rattacherait à quatre têtes de chapitre. Dans cet ordre d'idées, nous aurons encore à énumérer successivement :

2° Les machines motrices ;

3° Les machines élévatoires et les appareils servant au transport;

4° Les machines de fabrication.

Quelques mots d'abord sur les puissances motrices et les moyens mécaniques employés pour les recueillir. Puisque, loin de produire de la puissance, comme on n'est que trop porté à le croire, une machine quelconque ne restitue jamais qu'une portion de celle qu'elle reçoit, c'est en dehors de la machine même qu'il faut chercher ces puissances motrices que la machine ne fait que dompter en les appropriant aux exigences du but qu'il s'agit d'atteindre. C'est faute d'avoir reconnu la verité de ce principe que les chercheurs du mouvement perpétuel de tous les temps ont constamment perdu, dans la recherche d'une impossibilité, le fruit de leurs persévérants efforts, qui, mieux dirigés, auraient pu amener cependant d'utiles résultats. La force motrice ne réside et ne doit être cherchée que dans les phénomènes naturels, physiques ou chimiques que l'homme peut seulement diriger. C'est ainsi que la puissance musculaire développée par la vie animale, l'eau qui coule et qui tombe, le vent même, malgré son inconstance, la vapeur emprisonnée à laquelle on donne une issue, et qui agit alors comme le ferait le vent contenu sous la forme d'air comprimé, c'est ainsi que l'expansion de la poudre et plus généralement toutes les masses en mouvement, dont la nature a si libéralement enrichi notre monde, peuvent indifféremment servir à mettre en marche les machines; et c'est uniquement dans les considérations économiques qu'il faut chercher les conditions les plus favorables à l'application dans tous les cas. Chacune de ces puissances que nous venons d'énumérer et qui sont à peu près les seules d'un usage général, présente des caractères qui lui sont propres, des avantages et des inconvénients.

La puissance musculaire de l'homme, toujours prête à fonctionner avec intelligence, et qui peut, par cela même qu'elle est intelligente, se prêter aux opérations les plus délicates sans appareils intermédiaires, a aussi été pendant longtemps la seule utilisée. Mais elle est la plus coûteuse de toutes les puissances motrices, et elle ne peut maintenant être employée que là où il s'agit de produire successivement un grand nombre d'effets différents, qui, malgré le haut prix de la main-d'œuvre, sont cependant obtenus à meilleur marché que s'il était nécessaire pour chacun d'eux de construire une machine. Après les progrès réalisés daus les arts mécaniques depuis le commencement de ce siècle, on peut presque dire que toutes les opérations des arts peuvent être maintenant exécutées par des machines dans lesquelles l'homme n'a plus qu'à exercer une intelligente surveillance : il n'est plus obligé de travailler de ses mains et de ses forces, que quand les conditions économiques l'exigent, et l'on ne citerait peut-être pas un exemple d'un produit d'une consommation grande, dans la fabrication duquel l'introduction des machines ne soit pas, pour peu ou pour beaucoup, d'un excellent résultat. De plus en plus, le travail de l'homme sera réservé aux créations originales dont les machines se serviront comme de modèles, ou à ces objets de goût d'un grand prix dans lesquels l'artisan n'est plus un ouvrier, mais un artiste.

La force musculaire des animaux, beaucoup moins intelligente, est encore d'un prix énorme; réservée, quant à présent, à l'industrie des transports et à faire mouvoir quelques manéges, elle trouve déjà une concurrence redoutable dans ces machines de chemins de fer, dans ces locomotives auxquelles il a suffi de trente ans pour devenir d'un emploi général, et aussi dans ces machines à vapeur locomobiles, encore peu connues chez nous, mais déjà très nombreuses chez nos voisins, qui vont de ferme en ferme, et à tour de rôle, battre le grain et faire chacune le travail qui exigerait un manége de vingt ou trente chevaux. Sans doute il y a des limites posées à ce progrès; ces limites sont tracées par les mêmes considérations que celles qui restreignent l'étendue des travaux manuels dans les productions des arts ; on peut même dire, qu'à part quelques emplois exceptionnels, la force musculaire des animaux est bien plus menacée dans ses emplois que celle de l'homme, dont l'intelligence fait le principal mérite.

La vapeur, voilà maintenant la puissance motrice la plus répandue, surtout dans les localités où le combustible est à bas prix, dans celles où l'abondance des matières premières et le développement des industries mécaniques produit aussi les machines à bas prix; car la vapeur ne peut s'utiliser qu'avec l'intermédiaire de machines qui jouent, par rapport à elle, le rôle que jouent les manéges par rapport à la force musculaire des chevaux, c'est-à-dire qui, par son moyen, font mouvoir une pièce (c'est la plupart du temps un arbre qui tourne) dont le mouvement se communique avec la puissance par des transmissions convenables, à tous les organes que l'on a besoin de faire mouvoir.

Un autre article de cette publication étant consacré aux machines à vapeur, nous ne donnerons aucun détail sur leur construction, et nous aurons même, par cette raison, à nous excuser près du lecteur en lui donnant un dessin de l'une de ces machines locomobiles dont nous parlions tout à l'heure, qui ne sont, à vrai dire, que des machines fixes dans le sens spécial du mot, mais qui sont montées comme une voiture sur quatre roues, à l'aide desquelles on peut les transporter par des chevaux partout où il est besoin.

Le nombre de ces machines était considérable à l'exposition de Londres, et celle que nous reproduisons y était exposée par MM. Barrett Exall et Andrewes; nous avons choisi ce système pour le représenter, parce que les différentes parties peuvent en être plus facilement vues que pour toute autre, sur le dessin. On peut

Fig. 4.

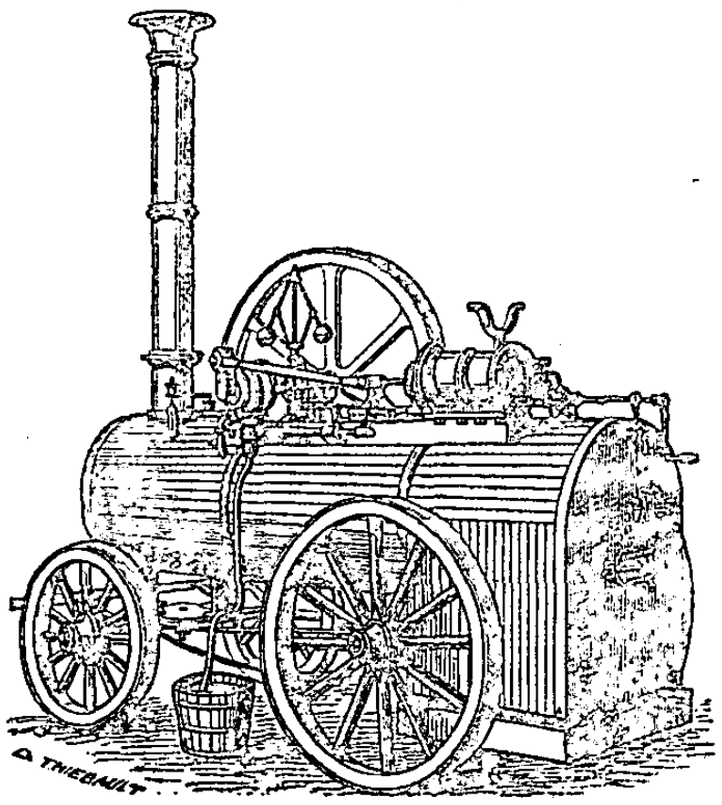

voir fonctionner au Conservatoire des Arts et Métiers une machine de même sorte construite par Richard Hornsby, de Grantham. Le prix d'acquisition pour une machine de six à huit chevaux est d'environ 5,000 fr.

Cette machine a cela de commun avec les locomotives qu'elle est à chaudière tubulaire, et, en se reportant à l'article *vapeur*, le lecteur retrouvera facilement l'objet de chaque partie du mécanisme qui est ici placé au dessus de la chaudière.

La vapeur étant une puissance motrice tirée d'un phénomène physique, l'ébullition de l'eau, qui peut indéfiniment se prolonger, offre cet avantage sur les moteurs animés qu'elle peut fonctionner toujours, sans jamais s'arrêter, sans se fatiguer comme un homme ou comme un cheval, et elle se distingue de l'eau et du vent, ces deux moteurs sur lesquels nous jetterons également un coup d'œil, en ce qu'elle peut être produite à l'instant même où la puissance motrice est nécessaire. Le cheval de manége mange au ratelier, que la machine chôme ou fonctionne; la machine à vapeur ne consomme rien lorsqu'elle n'a pas à travailler. D'ailleurs, elle condense pour ainsi dire le travail mécanique dans un espace réduit, et diminue ainsi l'espace nécessaire à une fabrication donnée; car telle machine de quatre chevaux qui tiendrait dans le moindre espace, ne saurait être remplacée par moins de vingt chevaux, et elle offre encore cet avantage qu'elle ne consomme que suivant le travail que l'on exige d'elle.

La vapeur, toutefois, est encore d'un prix élevé; c'est, après la force musculaire des animaux, la puissance dont le prix de revient est le plus grand; l'eau et le vent, sous ce rapport, présentent de notables différences, nous dirons même de notables avantages, à côté desquels cependant nous aurons à signaler plus d'un inconvénient.

L'eau, qui coule dans un ruisseau, tombe; elle ne coulerait pas si elle ne descendait d'un niveau plus élevé à un niveau inférieur; elle tombe, parce que, comme tous les corps placés à la surface de la terre, elle est soumise à l'action de la pesanteur. Dans l'esprit de la définition que nous en avons donnée, le travail mécanique mis à notre disposition par un kilogramme d'eau qui tombe ainsi de la hauteur d'un mètre, est l'unité du travail mécanique, ou un *kilogrammètre*. Autant de kilogrammes d'eau, autant de mètres de chute, autant d'unités de travail que nous pouvons utiliser pour filer, pour moudre, pour presser, pour scier, en un mot, pour faire tout ce que nous avons à exécuter. Un cheval-vapeur correspond au développement de 75 kilogrammètres par seconde, et nous fournit autant de pouvoir mécanique que

nous pouvons raisonnablement en exiger de cinq bons chevaux de trait. Combien donc le moindre cours d'eau pourrait-il remplacer de machines à vapeur! Mais que d'obstacles, que de sujétions, que d'impossibilités même pour utiliser cette puissance si abondamment répandue, qu'il ne s'agit pour ainsi dire que de ramasser; pour maîtriser cette puissance qui se renouvelle d'elle-même par l'évaporation et par les pluies qui alimentent constamment les canaux naturels qui reconduisent sans cesse ces eaux à la mer. Tantôt les eaux sont trop abondantes, tantôt elles sont trop basses; ici, l'établissement d'usines nuirait à la navigation, cet autre bras de la richesse publique qui transporte le plus économiquement le trop plein d'une contrée dans telle autre qui en a besoin; ailleurs, la création d'une usine nouvelle nuirait à celles qui existent déjà, soit en noyant les usines supérieures, soit en modifiant le régime des usines d'en bas. Le nombre des chutes utilisables est donc relativement restreint, et l'inconstance de leur produit, là où elles peuvent être industriellement utilisées, ne permet que trop rarement encore aux usines à moteur hydraulique une régularité aussi grande dans la production, dans le bon emploi des ouvriers dont elle dispose, que dans les usines à vapeur. Mais aussi, quelle économie par rapport à la puissance première : les roues une fois installées sur une chute bien réglée, plus de dépenses à faire, pas de consommation incessante de combustible, rarement quelques réparations : il n'y a plus que la rente du capital d'acquisition ou la location de la chute. De même que la meilleure machine à vapeur ne sait utiliser qu'une portion du travail mécanique développé par la production de la vapeur, de même les roues hydrauliques, qui généralement rendent le même office par rapport aux cours d'eau, ne fournissent sur leur arbre que 60 à 70 pour cent du travail développé par la chute, travail dont on trouve l'expression en kilogrammètres, en multipliant le nombre de kilogrammes d'eau tombant en une seconde, par la hauteur de chute estimée en mètres et fractions de mètre. 60 à 70 pour cent est assurément le rendement des meilleures roues hydrauliques. Dans les anciennes roues à palettes recevant le choc de l'eau qui coule, il ne s'élève pas quelquefois à plus de 20 ou 25 pour cent, tant il est vrai que partout où il y a transmission, mouvement, choc, une partie, souvent considérable, de la richesse motrice se trouve infructueusement consommée à vaincre les résistances accessoires.

L'art d'utiliser la chute de l'eau, à l'aide des roues, remonte pour les opérations mécaniques à la plus haute antiquité; mais leurs formes se sont modifiées à mesure que des connaissances plus vraies ont enrichi les premières données de l'expérience. Le système qu'il convient d'employer dépend principalement et de la hauteur de la chute, et de la vitesse que l'on veut obtenir sur l'arbre de la roue, et de la position de l'organe principal ou des organes principaux auxquels on a pour objet de transmettre la puissance. Les roues à axe horizontal ont été pendant longtemps les seules employées, pour ainsi dire, et ce sont encore celles que recommande la simplicité dans l'installation, la facilité dans les réparations, la réduction dans le nombre des organes de transmission lorsque le mouvement doit être transmis à un axe également horizontal. Les roues à axe vertical ou *turbines*, dont le nombre s'est singulièrement accru dans ces dernières années, sont préférables au contraire lorsqu'il s'agit d'un ou de plusieurs axes verticaux, comme par exemple ceux des meules d'un moulin à farine auxquels il est nécessaire de communiquer un mouvement rapide, et elles offrent cet avantage important de pouvoir continuer à fonctionner, dans des conditions satisfaisantes de rendement, lorsque les eaux, au delà de la roue, se sont élevées au dessus même du mécanisme, pourvu que de l'autre côté elles aient également grossi.

FIG. 5.

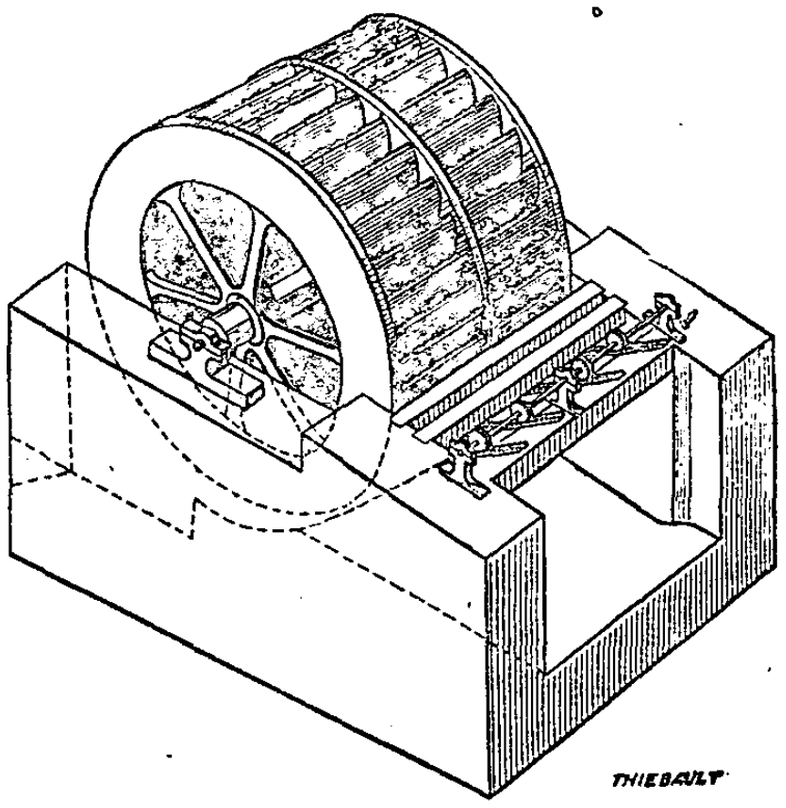

Nous donnerons, pour plus de clarté, le croquis d'une roue à axe horizontal et d'une turbine. Les roues de la première espèce peuvent être à aubes droites ou courbes; elles peuvent, suivant la hauteur de chute, recevoir l'eau en dessous, ou en dessus, ou dans un point intermédiaire : notre figure se rapporte à l'installa-

tion d'une roue à aubes courbes, dites roues à la Poncelet, renfermée dans un coursier, l'eau venant rencontrer les aubes à la partie inférieure. Les roues à augets sont celles qui se trouvent garnies à la circonférence de petits compartiments dans lesquels l'eau motrice tombe, et qui sont entraînées dans un mouvement de rotation par son poids. Ces roues, les plus profitables pour les grandes chutes, se meuvent avec une grande lenteur, tandis que celle que nous représentons, et qui est surtout avantageuse pous les petites chutes peu variables, tourne plus rapidement.

La turbine dont nous donnons un dessin est celle qui a conservé le nom de son inventeur, M. Fourneyron qui peut être considéré comme ayant le premier avec M. Burdin, appelé l'attention générale sur ces machines, qui, comme les roues à rouet employées depuis longtemps à Toulouse, se meuvent autour d'un axe vertical.

Fig. 6.

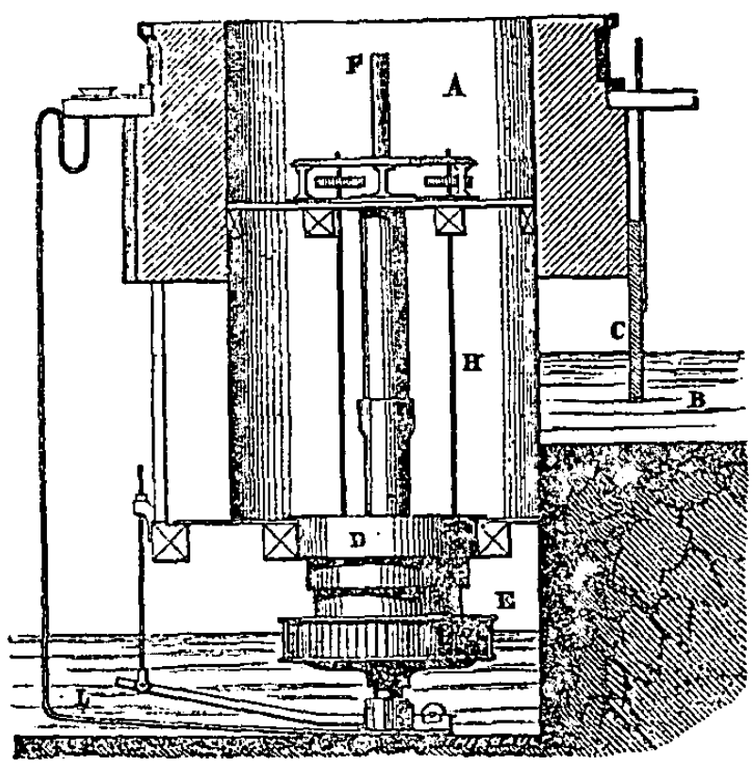

A Puits en maçonnerie dans lequel la turbine est montée.
B Canal d'amenée dont l'ouverture est commandée par la vanne C.
D Turbine proprement dite, dans laquelle la couronne E mobile et percée d'ouvertures au pourtour, transmet en tournant son mouvement de rotation à l'arbre E.
H Tiges ornées de roues dentées par lesquelles les ouvertures de la couronne sont plus ou moins démasquées.
G Tube graisseur.
L Canal de fuite.

Partout où l'industrie humaine élèvera un moulin à vent, pour peu qu'une brise se fasse sentir, il tournera; et le travail mécanique disponible sur son arbre pourra être appliqué à telle machine élévatoire ou de fabrication dont les produits enrichiraient la localité. Cependant le nombre des moulins à vent, si l'on en excepte quelques plaines du nord de la France et de la Hollande, est très peu considérable, et on peut croire qu'il diminue chaque jour. Les frais d'installation de ces machines si simples seraient-ils donc considérables? exigeraient-elles des réparations fréquentes? les opérations qu'elles effectuent seraient-elles nécessairement plus imparfaites qu'avec les autres récepteurs de force motrice? Il n'en est rien; sous le premier rapport, elles offrent même un avantage incontestable; elles sont d'un prix de revient fort minime; les réparations sont presque nulles; la perfection de leur ouvrage n'a d'autres limites que la perfection des machines de fabrication qu'elles conduisent. D'ailleurs, la puissance motrice ne coûte rien; à côté d'un moulin on peut en construire mille autres. Mais il est une autre considération qui seule doit restreindre l'emploi industriel de ces appareils : les moulins à vent ne fonctionnent pas toujours; ils ont leurs caprices; ils s'arrêtent lorsqu'ils seraient le plus utiles; ils ne demandent souvent qu'à tourner quand ils n'ont plus de blé à moudre. Les opérations industrielles s'accommodent peu de cette inconstance, et si l'on voulait en tirer un bon parti, il faudrait, comme on fait pour les moteurs hydrauliques dans un grand nombre d'usines, pouvoir commander le travail, par une machine à vapeur supplémentaire, pendant les moments de calme.

Telles sont les principales machines auxquelles on donne plus particulièrement, depuis quelques années surtout, le nom de *récepteurs*, parce qu'elles reçoivent effectivement l'action directe des moteurs physiques ou animés; c'est par leur intermédiaire que ces moteurs sont mécaniquement utilisés; elles méritent d'autant plus l'attention des savants, que la moindre économie de travail sur l'une d'elles se multiplie par le nombre de celles auxquelles le même perfectionnement est appliqué. Ce sont celles aussi que les travaux géométriques peuvent apprécier avec le plus de sécurité, et ce sera pour le général Poncelet un éternel honneur que d'avoir déduit de ces considérations scientifiques le tracé de ses aubes courbes qui, dans toutes les roues où elles ont été employées, ont augmenté la puissance de l'homme en diminuant la perte de puissance qu'entraînait l'emploi des roues à palettes planes, prises en *dessous*.

Le troisième groupe de machines que nous nous proposons d'examiner se compose des machines élévatoires et des appareils de transport. Par cela même que nous les voyons fréquemment travailler sous nos yeux, nous pourrons nous arrêter moins longtemps sur leurs principaux caractères.

En ce qui concerne les machines élévatoires, s'il s'agit de matériaux solides, le levier, le cric, la poulie, le moufle, le palan, la rue de carrière, la grue, sont autant d'appareils qui servent à des usages spéciaux : la plupart sont manœuvrés à bras d'homme, lorsqu'il s'agit de travaux peu importants ou de courte durée, tandis que la machine à draguer, par exemple, que l'on doit considérer aussi comme une machine élévatoire, emploie ordinairement la force motrice d'une machine à vapeur.

Il ne sera pas utile de donner ici la figure de quelques unes de ces machines, le lecteur pouvant en trouver une au mot *grue*, auquel nous nous bornerons à le renvoyer.

S'il s'agit de matières liquides, la simple écope que l'on manœuvre à la main, le seau de maraîcher mis en action par un manége, la pompe qui, suivant son importance, est conduite par un ou plusieurs hommes, par une roue hydraulique, ou par une machine à vapeur, sont autant de machines élévatoires. De tous les appareils de ce genre, la pompe est celui qui est le plus généralement employé. Il importe d'en bien connaître le jeu ; aussi avons-nous consacré à ce sujet un article spécial.

Nous avons réuni les appareils de transport aux machines élévatoires, parce que, comme celles-ci, ces appareils sont généralement assez simples, et sont mis en mouvement par l'application directe de la puissance motrice qui consiste toujours en moteurs animés, si ce n'est dans le cas des transports par chemin de fer.

Si un corps était placé sur un plan horizontal, parfaitement poli, si, par un moyen quelconque, on pouvait parvenir à rendre absolument nuls les frottements, le moindre effort suffirait pour le déplacer, et lorsqu'il aurait acquis une vitesse toujours en rapport avec celle de la puissance motrice qui la lui aurait communiquée, il continuerait à se mouvoir indéfiniment avec cette vitesse acquise; car rien ne l'empêcherait de se mouvoir ainsi. Si les frottements étaient nuls, il n'y aurait aucune résistance à vaincre pour faire mouvoir horizontalement le fardeau, quel que soit son poids; car le poids, c'est le résultat de l'action de la pesanteur, et il ne faut effectuer de travail mécanique pour vaincre son action que lorsqu'il s'agit d'élever, peu ou beaucoup, verticalement ou dans une direction inclinée, le fardeau que l'on considère. Si maintenant, de cette hypothèse impossible, nous revenons à la réalité, nous voyons immédiatement qu'en ce qui concerne le déplacement horizontal d'une masse pesante, il n'y a lieu de dépenser du travail mécanique que pour vaincre en chaque point les frottements auxquels donne lieu le déplacement du corps, et puisque ces frottements ne peuvent être évités tout-à-fait, l'industrie de l'homme a dû depuis longtemps chercher à les amoindrir le plus possible.

Il y a deux sortes de frottements qui dépendent l'une et l'autre de la nature des surfaces frottantes, mais qui sont très différentes entre elles sous le rapport du travail qu'elles consomment. Le frottement de glissement est celui qui s'exerce entre deux surfaces, dont l'une parcourt l'autre comme le fait, par exemple, le fer de la blanchisseuse, comme le fait le traîneau sur la glace; chaque point de la surface mobile reste en contact avec la surface fixe pendant tout son parcours, ou tout au moins sur une certaine longueur. Le *roulement*, au contraire, se distingue de cette espèce de frottement en ce que la surface mobile se développe pour ainsi dire sur la surface fixe, à la manière de la roue, dont un point donné ne vient en contact avec le pavé qu'à chaque révolution, et jamais ne le touche en deux points voisins. Lorsque la roue, comme on dit, patine, elle donne lieu à un frottement de la première espèce en même temps qu'elle roule sur le sol. Chacun sait parfaitement qu'une voiture montée sur ses roues est bien plus facile à traîner que si son essieu était simplement posé à terre : cela tient uniquement à ce que la résistance au roulement est beaucoup moindre que le frottement de glissement ou frottement proprement dit, et l'avantage que procure la substitution du premier au second, donne en deux mots la raison de l'emploi des roues, des rouleaux, des galets, employés non seulement dans l'industrie des transports, mais fréquemment aussi dans les machines pour diminuer les consommations de travail par le frottement.

Cette manière de présenter la théorie des transports mérite la plus sérieuse attention; car, quand les hommes peu versés dans ces matières viennent à jeter les yeux sur des ouvrages faits consciencieusement où on leur dit qu'un cheval transportant des fardeaux sur une charrette et marchant au pas, continuellement chargé, peut produire dans une journée de dix heures 27,720,000 unités de travail ou kilogrammètres, tandis qu'attelé à un manége, il n'en développe au maximum que 1,150,000, ne doivent-ils pas penser que cette énorme disproportion tient à l'imperfection de nos manéges, et que par des dispositions nouvelles, il doit être possible d'atteindre au premier chiffre que le même cheval peut fournir dans d'autres circonstances. Mais ce premier chiffre est tout simplement une erreur; en transportant 27,720 kilogrammes à

un mètre sur un terrain horizontal, le cheval de limon ne développe réellement et ne met à la disposition de l'homme que la quantité de travail correspondant à la résistance qu'il a incessamment à vaincre, et qui ne saurait s'estimer avec exactitude qu'en mesurant à chaque instant quel est l'effort de traction (et non le poids traîné), et en multipliant la moyenne de cet effort par le chemin parcouru; on arrive ainsi à un chiffre de 1,461,000 kilom., très exact, et bien plus rapproché de celui que nous avons donné pour le manége.

L'industrie des chemins de fer est fondée sur le même principe : ce n'est plus, il est vrai, le cheval qui est chargé de la traction, c'est une machine à vapeur qui se traîne elle-même, en même temps qu'elle traîne tout un convoi; mais le moyen à l'aide duquel on parvient à transporter davantage avec moins de consommation de travail, consiste encore à diminuer les frottements, en substituant aux inégalités d'une route pavée ou macadamisée, la perfection des voies de fer qui diminuent dans une énorme proportion les résistances.

Ces résistances d'ailleurs ne sont pas toujours nuisibles; il est tel appareil dont la disposition d'ensemble se rapproche beaucoup de celle d'une brouette ou d'une voiture, et dans lequel la résistance provient d'un travail utile à effectuer : la plupart des instruments de culture sont dans ce cas : la charrue qui ouvre un sillon est un instrument de transport qui ne transporte rien autre chose que la résistance offerte au soc par le sol cultivé. Tantôt, comme dans les araires, la position convenable de l'instrument est uniquement maintenue par les traits de tirage et les efforts du laboureur sur les mancherons; tantôt des roues semblables à celles des voitures sont disposées dans les charrues à avant-train pour aider à cette stabilité et empêcher en même temps les frottements inutiles en les transformant en roulement. L'art de la construction des machines s'est introduit depuis quelques années dans l'industrie des machines agricoles : déjà en Angleterre, il existe pour cette spécialité d'immenses fabriques occupant des milliers de bras; une charrue, une herse, un hache-paille, s'y construisent maintenant avec la même précision, avec la même habileté qu'une machine à vapeur ou qu'une presse hydraulique. Nous citerons parmi les machines perfectionnées repandues dès maintenant dans la culture anglaise, le rouleau de Croskill, qui se compose d'une suite de disques indépendants, montés sur un châssis unique, et effectuant individuellement leur travail de division des mottes, à l'aide des dents en forme de coins dont ils sont armés sur tout leur pourtour; et le semoir de Hornsby et fils, qui répand à la fois dans la rigole qu'il creuse, et dans un état de mélange parfaitement régulier, la graine et l'engrais destinés à la première nourriture de la plante nouvelle.

Nous avons pu grouper jusqu'ici dans un ordre presque méthodique les différents appareils mécaniques que nous avons passés en revue. En arrivant au dernier de nos titres, aux machines de fabrication, nous entrons dans l'immensité : des volumes entiers ne suffiraient pas pour décrire tous les prodiges de la mécanique moderne : ici, un simple outil traverse sans effort une poutre de fer qui supporterait un monde : ou, puissante comme une génération d'hommes, la presse de Pascal réduit au centième de leur volume toutes les matières compressibles qui doivent être transportées au loin; là, le travail et la vie d'une machine à vapeur se transmet aux mille doigts d'une filature, plus habiles, plus rapides, plus délicats que les doigts les plus exercés; un fil se brise, et tout s'arrête : la machine a averti la fileuse qu'elle était embarrassée; elle n'attend que son secours d'une seconde pour recommencer avec la même précision. La puissance des récepteurs se divise, se transmet partout dans la proportion convenable, surmontant d'un côté les plus grands obstacles, se prêtant ailleurs aux caprices de la mode et de la fantaisie; une machine en un mois habillera tout un peuple.

Que faire dans notre article au milieu de ces prodiges de toute sorte : à quel choix pourrions-nous nous borner? quel guide pourrions-nous suivre, là où chaque chose apporterait avec elle son enseignement et son intérêt? La machine à briques est-elle plus importante et plus ingénieuse que celle qui pétrit la farine? L'étonnante découverte de Jacquart qui tisse nos étoffes de fantaisie, est-elle préférable à celle de Philippe de Girard, auquel est due la filature mécanique du lin? Chacun de ces appareils trouvera mieux sa place dans les articles spécialement consacrés à chacun de ces sujets en particulier. H. TRESCA.

MACHINE INFERNALE. On donne généralement ce nom à tout objet, quelle que soit sa dimension, contenant de la poudre, des matières inflammables, des projectiles, et destiné, par son explosion, à donner la mort ou à porter la destruction. Frédéric Jambelli, ingénieur italien, fit usage d'une machine de cette espèce au siége d'Anvers, sous Alexandre de Parme, pour détruire un pont de 2,400 pieds. L'effet en fut terrible. Cette machine était chargée de pierres, de poutres, de chaînes, de boulets; la terre trembla à près de quatre lieues à la ronde;

une partie des bateaux du pont, les canons et les soldats qui étaient dessus furent enlevés et jetés de tous côtés. En 1693, les Anglais tentèrent, mais en vain, de bombarder plusieurs villes maritimes de France, notamment Saint-Malo, avec un vaisseau qu'ils nommaient machine infernale. Sous Henri III, le 26 septembre 1587, un Normand nommé Chantepie, fut rompu et mis sur la roue, pour avoir envoyé au sieur de Millaud d'Aligre une boîte dans laquelle étaient arrangés trente-six canons de pistolet chargés chacun de deux balles; un ressort assujetti à la couverture du coffre faisait partir la charge au moyen d'une batterie mise en mouvement par la seule action d'ouvrir la boîte. Ce genre de machine a été, depuis lors, plusieurs fois mis en usage. Quelques années avant la révolution de 89, une invention semblable fut mise en œuvre à Senlis. En 1820, à Orléans, un nommé Dessin fit usage, pour se venger d'un amour malheureux, d'une boîte ayant l'apparence d'un flacon de liqueurs, mais renfermant une rangée de pistolets chargés; le couvercle, en s'ouvrant, donnait le mouvement à plusieurs lames de canif qui devaient couper les fils retenant les ressorts des batteries. On a aussi donné le nom de *machine infernale* à une machine dirigée contre Napoléon Bonaparte, alors premier consul, et qui fit explosion dans la rue Saint-Nicaise, le 3 nivôse an IX (le 24 décembre 1800). C'était un tonneau rempli d'artifice, de la grandeur de ceux que les porteurs d'eau traînent à bras. L'explosion fut terrible, quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées, un mur en pierre de taille fut enfoncé, plusieurs personnes furent tuées ou blessées; le premier consul, dont la voiture avait déjà dépassé le fatal tonneau, échappa au danger qui le menaçait. Une autre machine infernale fut inventée par Fieschi pour attenter aux jours du roi Louis-Philippe, le 28 juillet 1835, sur le boulevart du Temple, en face le Jardin-Turc. Cette machine, qui n'atteignit pas le roi, mais qui tua dix-huit personnes et en blessa vingt et une, était établie dans une chambre, près d'une croisée faisant face aux boulevarts, et se composait d'un châssis en bois monté sur quatre pieds, garni de vingt-cinq canons de fusils chargés de plusieurs balles. On a encore fait usage de *machines infernales* ayant la forme d'une bombe, d'un carton, ou même d'un verre, remplis de poudre et de mitraille.

MACHINE PNEUMATIQUE (*physiq.*) (*Voy.* PNEUMATIQUE).

MACHINE PNEUMATIQUE (*ast.*). Nom donné par Lacaille à une des seize constellations formées par lui, dans l'hémisphère australe; elle est composée de vingt-deux étoiles dont deux de cinquième grandeur et vingt de sixième. Elle est située au dessus du *Navire* sous la *Coupe* et tout près de la *Boussole*.

MACHINE ÉLECTRIQUE (*voy.* ELECTRICITÉ).

MACHINE D'ATWOOD (*voy.* CHUTE DES CORPS).

MACHINISTE. On appelle ainsi celui qui construit, invente ou conduit des machines. Il y a cette différence entre le *machiniste* et le *mécanicien*, que le premier est celui qui se livre habituellement au travail manuel ou aux opérations pratiques des machines, tandis que le second, plus instruit, joint la théorie à la pratique, et sait s'élever, par l'intelligence et le calcul, à la prévisiou ou à l'explication des faits. — Au théâtre, on nomme *machines* tous les moyens employés pour rendre l'illusion complète, tels que tableaux, décors, animaux de carton, d'étoffe; statues, bosquets, tonnerre, éclairs, etc., et par suite, on appelle *machiniste* l'employé qui dispose tous ces objets, donne le signal des changements à vue et ceux qui sont chargés d'exécuter toutes ces manœuvres. D. J.

MÂCHOIRE, MAXILLAIRE (*anatom., méd.*). Dans les animaux vertébrés et articulés, on donne le nom de *mâchoires* aux parties solides qui forment en quelque sorte la charpente de la bouche; l'épithète de *maxillaire* s'applique en général aux parties qui ont des rapports immédiats ou prochains avec les mâchoires. Comme ces derniers organes varient beaucoup dans les diverses classes d'animanx, c'est à chacune de ces classes que nous renvoyons pour la connaissance des particularités qu'offrent les mâchoires dans chacune d'elles.

Dans l'homme la *mâchoire supérieure* est formée de treize os, joints ensemble par juxtaposition, et par engrenure avec ceux du crâne, six de chaque côté : l'os maxillaire supérieur, zigomatique, unguis, l'os du nez, le palatin, le cornet inférieur nazal, et, au milieu, le vomer. — La *mâchoire inférieure* est formée par un seul os, le maxillaire inférieur.

Les os *maxillaires supérieurs* sont à la face ce que le sphénoïde est au crâne; ils s'articulent avec toutes les pièces qui la composent; ils en déterminent presque seuls la configuration; ils en assurent la solidité. Leur volume est considérable, leur forme très inégale. Ils occupent la partie moyenne et antérieure de la mâchoire supérieure; ils entrent dans la composition de l'orbite et des fosses nasales dont ils forment les planchers, ainsi que dans la composition de la bouche où ils constituent la plus grande partie de la paroi supérieure appelée voûte du is,pala

et le bord alvéolaire supérieur. Ils donnent passage à plusieurs nerfs et à plusieurs vaisseaux ; divers muscles s'y insèrent. Ils renferment dans leur intérieur le plus grand sinus de la tête, désigné sous les noms de *sinus maxillaire* ou *entre d'hyghmor*, et tapissé par un prolongement de la membrane pituitaire, ce qui indique qu'il s'ouvre dans les fosses nasales. L'os *maxillaire inférieur* constitue à lui seul le squelette de la partie inférieure de la face, dont il ne forme la partie antérieure qu'en avant, car, en arrière, il remonte jusqu'à la région moyenne et postérieure. Il est symétrique, et on y considère : le corps, de forme parabolique ; à l'extrémité de chacune des branches de l'ovale tronqué qui en résulte postérieurement, l'os se relève presque à angle droit, pour former ce que l'on appelle les *branches de la mâchoire*, offrant à leur origine une éminence, dite *apophyse coronoïde*, à cause de sa ressemblance avec le bec d'une corneille, en grec κορωνη. L'extrémité de chacune de ces branches se termine par les *condyles de la mâchoire*, formant une surface articulaire qui va s'emboiter dans la fosse glénoïde du temporal ; cette dernière est disposée de telle sorte que l'articulation qui en résulte ne permet aucun déplacement en arrière et en dedans. L'os maxillaire inférieur est creusé d'un canal, pour ainsi dire, dans toute l'étendue de son corps, canal dit canal *maxillaire* ou *dentaire inférieur*, destiné au passage de nerfs et de vaisseaux qui sortent par le trou mentonnier, situé à la face antérieure de l'os à la partie qu'indique son nom. — Deux artères ont reçu plus spécialement le nom de maxillaires. 1° L'*artère maxillaire externe* ou *faciale* pour laquelle nous renvoyons au mot FACE ; 2° L'artère *maxillaire interne* qui provient de la carotide dont elle forme une des branches de terminaison ; elle est remarquable par son trajet compliqué pendant lequel elle passe en dedans du col du condyle de la mâchoire pour aller gagner la fosse zygomatique, d'où elle gagne le plancher de l'orbite et s'enfonce dans la fosse sphéno-maxillaire où elle se partage en plusieurs branches parmi lesquelles nous citerons : les artères méningée, moyenne, dentaire temporale profonde postérieure, massétérine, ptérygoïdienne, buccale, temporale profonde antérieure, alvéolaire, sousorbitaire, vidienne ou ptérygoïdienne, pharyngienne supérieure et sphénopalatine. — Deux *nerfs* portent également le nom de maxillaire : 1° Le *maxillaire supérieur* qui naît de la partie moyenne du renflement commun du nerf trifacial, se dirige à travers le trou grand rond du sphénoïde pour passer dans la fosse sphéno-maxillaire où il fournit un rameau orbitaire et s'introduit dans le canal orbitaire à la sortie duquel il s'épanouit dans la joue et se termine en se divisant en rameaux dits orbitaires ; 2° Le *nerf maxillaire* inférieur, la plus grosse des branches que donne le trifacial, sort du crâne par le trou ovale du sphénoïde pour se rendre dans la fosse zygomatique, où il semble se diviser en deux troncs principaux dont l'un, supérieur et externe fournit les artères temporales profondes, massétérines, buccales et ptérygoïdiennes, et l'autre, inférieure et interne, donne naissance aux artères, dentaire inférieure, linguale et auriculaire. — On donne le nom de *glande sous-maxillaire*, à l'un des organes sécréteurs de la salive. Cette glande est située au côté interne de la branche et du corps de l'os maxillaire inférieur. Son conduit excréteur a reçu le nom particulier de *conduit de Warthon*.

Les os courts et irréguliers de la mâchoire supérieure, solidement articulés entre eux, et comme enclavés dans ceux du crâne, semblent, au premier abord, ne pouvoir être affectés que de *fractures* directes ; mais il est aujourd'hui démontré par plusieurs observations que le même désordre peut y être produit par contre-coup. Dans tous les cas, on les reconnaît à la mobilité de l'ensemble ou d'une portion seulement de l'arcade dentaire supérieure. Le traitement spécial cousiste à mettre, avec les doigts, les fragments en position, et à les y maintenir, s'il est besoin, en prenant un point d'appui, au moyen d'un fil d'or ou d'argent qui fixe ensemble deux dents, dont chacune appartient à l'un des fragments de l'os. Les accidents inflammatoires, le plus souvent assez graves, nécessitent presque toujours un traitement antiphlogistique énergique. Le silence et l'usage d'aliments liquides sont toujours d'une nécessité absolue. Quelquefois ces fractures déterminent des accidents mortels, surtout quand elles sont compliquées de lésions du crâne et du cerveau. — L'os maxillaire inférieur, placé superficiellement et offrant une large surface, est, par cela même, très exposé aux fractures, qui le plus souvent ont leur siége dans le corps de l'os, rarement dans ses branches, et alors encore presque toujours au col des condyles. Les symptômes sont trop évidents pour avoir besoin d'être rapportés. Les conséquences sont, en général, peu graves, à moins que la fracture ne soit comminutive et compliquée d'autres lésions de la face et du crâne. Une fois les fragments remis en place, ce qui se fait avec beaucoup de facilité, le meilleur moyen de les maintenir en place est de fixer la mâchoire inférieure sur la supérieure, au moyen d'une sous-mentonnière appropriée ; il faut de plus, chez quelques sujets, remédier à l'irrégularité ou à l'absence d'un plus ou moins grand nom-

bre de dents par un morceau de liége de forme convenable placé entre les arcades dentaires. On peut employer ici, comme à la mâchoire supérieure, un fil métallique, au moyen duquel on assujettirait ensemble les deux dents le plus rapprochées de l'extrémité des fragments, lorsque ces organes sont solidement implantés dans leurs alvéoles. On a inventé pour assurer le rapport des fragments, plusieurs appareils ingénieux dont le mécanisme commun consiste à prendre un point d'appui en dehors, sur la base de la mâchoire, et à presser sur l'arcade alvéolaire, à l'aide d'une plaque creusée ou non en gouttière, et unie à la pièce externe, par une ou plusieurs vis de rappel; mais tous ont l'inconvénient de nécessiter la présence continue de corps étrangers dans la cavité buccale et dans l'orifice de la bouche; aussi, malgré la supériorité qu'ils présentent, en théorie, sur l'appareil ordinaire, ne sont-ils guère usités.

Les os de la mâchoire supérieure ne sont point, en raison de leur mode d'articulation entre eux et avec ceux qui les touchent, susceptibles d'une véritable *luxation*, mais tout au plus d'une *déduction* qui cesse d'elle-même. L'articulation de l'os maxillaire inférieur avec la fosse glénoïde le rend, au contraire, assez sujet à ce genre d'accident, surtout en raison de ses mouvements étendus; mais le déplacement, par suite même de l'arrangement des surfaces articulaires, ne peut avoir lieu qu'en avant seulement. Les deux condyles sont le plus souvent luxés ensemble, et alors la bouche reste béante, et le menton est de plus porté en arrière. Quelquefois la luxation n'a lieu que d'un seul côté; la bouche est alors poussée de côté. La réduction s'opère dans tous les cas en abaissant fortement la mâchoire, par la force des pouces introduits dans la bouche et prenant leur point d'appui le plus profondément possible sur l'arcade dentaire inférieure, qu'elles dépriment fortement d'abord pour repousser ensuite le condyle dans sa cavité, en relevant en même temps le menton, qui se trouve alors ramené en avant par les autres doigts placés sous la base de la mâchoire.

Enfin les os maxillaires sont sujets aux autres affections propres à toutes les parties du système osseux, et pour lesquelles nous renvoyons aux articles généraux. L. DE LA C.

MACIGNO (*min.*). Espèce de psammite composée essentiellement de petits grains de quartz mêlés à du calcaire et renfermant quelquefois du mica, d'autres fois de l'argile.

MACIS (*bot.*). Dans la muscade on donne le nom de macis à l'arille formée de sortes de prolongements rameux et charnus qui s'appliquent sur la graine (*voy.* MUSCADIER).

MARCK (*voy.* LAMARCK).

MACKENZIE, fleuve de la partie la plus septentrionale du continent de l'Amérique, dans la Nouvelle-Bretagne, au pays des Eskimaux. Il sort de l'extrémité occidentale du lac de l'Esclave, coule au N. et au N.-O., et se jette dans la mer Polaire, par plusieurs embouchures, dont la plus occidentale est sous 68° 49′ 23″ de latitude N. et 136° 36′ 45″ de longitude O. Son cours est d'environ 1,000 kilomètres. Il fut descendu pour la première fois, en 1789, par Mackenzie, qui lui a laissé son nom. Le capitaine Franklin l'a visité en 1825.

MACKENZIE (*biog*). Divers personnages célèbres ont porté ce nom. Nous citerons entre autres :

MACKENZIE (*Henri*), romancier et journaliste écossais, né à Édimbourg en 1745. Il étudia d'abord la jurisprudence et exerça les fonctions de procureur de la couronne. Son premier ouvrage, l'*Homme sensible*, qui fut publié en 1771, semble faire la transition entre *le Voyage sentimental*, qui avait paru quelque temps auparavant, et *Werther*, qui allait bientôt paraître. Tout y respire un amour profond de l'humanité joint à une merveilleuse finesse d'aperçus et au récit d'une action pleine du plus doux intérêt. L'*Homme du monde* qui forme le pendant du *Man of feeling* se fait remarquer par les mêmes qualités, mais il offre moins d'intérêt. Il en est de même de *Julie de Roubigné*, roman épistolaire, bien que l'intrigue en soit plus piquante. Ces trois ouvrages sont classiques en Angleterre et les traductions qu'on en a faites en français ont été réimprimées en grand nombre de fois. Henri Mackenzie a publié, de 1777 à 1808, comme directeur et collaborateur, deux journaux littéraires fort recherchés, le *Miroir* et le *Promeneur*; mais ses œuvres dramatiques le *Père espagnol*, l'*Hypocrite blanc* et le *Prince de Jums* n'ont pas obtenu autant de faveur auprès du public. C'est Mackenzie qui le premier a fait connaître Burns, et c'est sous ses auspices que Walter Scot, qui devait plus tard écrire sa vie, a publié son *Waverley*. Il est mort en 1831 à Edimbourg où il remplissait depuis longtemps l'emploi de contrôleur des taxes. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, Mackenzie a encore publié une *Revue des actes du parlement de 1784*, qui a été revue et corrigée par Pitt. Tous ses écrits réunis ou séparés ont obtenu un grand nombre d'éditions.

MACKENZIE (*Alexandre*), voyageur dans l'Amérique du Nord, né en Angleterre vers 1760. Il passa de bonne heure au Canada pour se livrer au commerce des pelleteries. Doué d'un caractère curieux et aventureux, il pénétra

beaucoup plus loin que ses confrères dans les contrées inconnues habitées par les sauvages, et mérita de devenir un des personnages importants de la compagnie unique formée par la réunion des entreprises rivales qui avaient longtemps exploité cette branche de commerce. Dans une à ses excursions, il s'avança en canot jusqu'auprès de l'embouchure de la rivière qui porte son nom, mais voyant que faute de connaissances premières, il ne pouvait faire participer la science de ses découvertes, il revint en Angleterre, et s'alla replacer sur les bancs pour apprendre l'astronomie, la navigation et les sciences qui s'y rattachent. De retour en Amérique, il partit de nouveau avec son canot, descendit la rivière Mackenzie dont il détermina la position géographique, explora tout le cours de la rivière de la Paix, franchit les Montagnes Rocheuses, parvint à la Mer Polaire, et explora des lieux qui ont été reconnus depuis par Vancouver pour être le canal des Cascades, la pointe Menzies et l'île du Roy. Dans cette expédition il n'avait emmené que neuf compagnons dont sept étaient français. Son voyage a été publié en 1801 en anglais, et en français l'année suivante, 3 vol, in-8., traduction de J. Castera, 3 v. in-8. Châteaubriand en a donné dans le *Mercure* de 1801 un extrait qui a été reproduit dans ses *Mélanges littéraires*.

MACKINTOSH (James), publiciste, historien et membre de la chambre des communes, né à Dorish (Inverneshire), en 1756. Il se fit recevoir docteur en médecine, mais il n'exerça jamais cette profession. En 1791, il opposa à un pamphlet de Burke contre la révolution française une réponse moins brillante et moins vigoureuse, mais remarquable par l'esprit, la science et le bon goût, sous ce titre : *Vindiciæ gallicæ*. Burke rechercha plus tard son amitié, et dans ses conversations particulières, parvint à le faire changer d'opinion pour un temps. Ce fut à cette époque que Mackintosh fit un cours sur le droit de la nature et des gens, dont l'introduction imprimée obtint le plus grand succès. Il exerçait en même temps la profession d'avocat, et fut envoyé, en 1803, juge assesseur à Bombay, où il resta jusqu'en 1811. Son administration se signala par une réduction considérable dans le nombre des crimes et des condamnations. Nommé membre de la chambre des communes en 1816, il prit place dans les rangs de l'opposition, combattit les lois pénales trop sévères et toutes les mesures restrictives de la liberté. Il s'occupait depuis longtemps d'une *Histoire d'Angleterre* et le troisième volume de cet ouvrage ne faisait que de paraître, lorsque la mort vint le surprendre en 1828. Cet ouvrage qui fait partie de l'*Encyclopédie* du docteur Lardner a été traduit en français par Defauconpret, dans son *Histoire des îles Britanniques*. L'*Histoire de la révolution de 1688*, œuvre posthume de Mackintosh n'a été publiée qu'en 1834. Son *Essai sur les progrès de la philosophie morale* qui fait partie de l'*Encyclopédie britannique* fut goûté dans son école. Le *New monthly Magazine*, et l'*Edimbourg review* contiennent de nombreux articles de cet écrivain.

MACLE (*cristallographie*). Nom donné par Romé de l'Isle à cette sorte de groupement qui résulte de deux cristaux semblables réunis en sens contraire par des faces égales. Mais ce nom ayant été appliqué par la plupart des minéralogistes à une espèce minérale particulière, Haüy a cru devoir lui substituer le mot *hémitropie*, auquel nous renvoyons, en notant toutefois que l'on se sert encore du nom de *macle*, surtout dans le langage ordinaire, pour désigner en général toute espèce de groupement régulier.

MACLE (*min.*). Substance pierreuse assez dure pour rayer le verre, infusible au chalumeau, ayant pour forme primitive un prisme droit, rhomboïdal, de 91°,50, et d'une pesanteur spécifique qui varie depuis 2,98 jusqu'à 3,2. Considéré chimiquement, c'est un double silicate d'alumine et de potasse contenant en poids : 35 parties de silice, 56 d'alumine, et 9 de potasse. — La macle est rarement pure; les matières étrangères et de couleur noire qu'elle renferme ne sont pas contenues uniformément dans toute sa masse, mais placées au centre des cristaux d'une manière symétrique. Ces matières sont de même nature que la masse au milieu de laquelle la macle a cristallisé, le plus souvent composée en grande partie de parcelles très divisées de mica. Lorsqu'on coupe un prisme cristallin de macle perpendiculairement à son axe, on obtient sur le plan de section un dessin régulier qui varie souvent dans les différentes portions d'un même prisme, comme l'assortiment de substances composantes, dont l'une, qui est la matière propre de la macle, est d'un blanc jaunâtre, et l'autre, qui forme la substance étrangère, est d'un noir bleuâtre.— La macle se trouve disséminée dans le schiste argileux en différents endroits; en France, dans le Morbihan; à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne; près de Gefrees, dans le pays de Beyreuth; dans le Hartz, en Cumberland, et dans l'Amérique du nord. On a encore observé la macle dans deux autres espèces de roches, la dolomie du Simplon et un calcaire noirâtre mêlé de grains pyriteux qui existe à Couledoux, dans la vallée de Gér (Haute-Garonne).

La plupart des minéralogistes reunissent maintenant à l'espèce précédente, sous le nom d'*andalousite* ou de *jomsonite*, un minéral composé, selon Vauquelein, de 52 alumine, 32 silice, 8 potasse et 2 oxyde de fer : total, 94 parties. Comme la macle, il est infusible au chalumeau, ce qui le distingue du feldspath, avec lequel il a quelque analogie d'aspect. L'andalousite appartient aux terrains primordiaux anciens. On la trouve dans le terrain de granite et de gneiss de Lizens, en Tyrol ; de Herzagan, dans le Haut-Palatinat ; et d'Imbert, près de Montbrison ; dans celui de micaschiste, dans le royaume de Castille ; aux environs de Nantes, en France ; à Killiney, en Irlande ; à Dartmoor, en Devonshire. Ce minéral est ordinairement accompagné de quartz hyalin et quelquefois de pinite.

MACLURE, *Maclura* (*bot.*) : Genre de la famille des Morées, de la diœcie-tétrandrie dans le système de Linné. Il a pour type un bel arbre de l'Amérique du nord, à suc laiteux ; à feuilles alternes, ovales, acuminées, entières, pubescentes à leur face inférieure, accompagnées de stipules caduques ; à fleurs dioïques, les mâles disposées en grappes, les femelles ramassées en tête serrée et arrondie sur un réceptacle globuleux. Les fleurs mâles de cet arbre ont un périanthe quadriparti et quatre étamines opposées aux lobes du périanthe ; ses fleurs femelles ont un périanthe de quatre folioles concaves, dont les extérieures plus grandes ; un ovaire comprimé-lenticulaire, dont la loge unique renferme un ovule fixé au milieu de la paroi ; un style à deux divisions dont l'une allongée, l'autre fort courte ou rudimentaire. Les fruits qui succèdent à ces fleurs sont enfermés dans les périanthes, qui sont devenus succulents, et qui se sont soudés entre eux, de sorte que l'ensemble ressemble extérieurement à une orange pour la forme, la couleur et le volume. — Le MACLURE ÉPINEUX, *Maclura aurantiaca*, Nutt., porte les noms vulgaires de *oranger des Osages*, *bois d'arc*. Le premier de ces noms lui vient de l'apparence de ses têtes de fruits ou syncarpes ; le second est dû à ce que son bois, d'une jolie couleur jaune, et très élastique, fournit aux Indiens la matière de leurs arcs. Ce bel arbre porte de fortes épines, droites ou courbes, à l'aisselle de ses feuilles, ce qui le rend très propre à faire des haies. On le cultive assez communément aujourd'hui. Il demande une bonne terre fraîche. On le multiplie facilement par boutures de racines, ou bien par marcottes. Les vers-à-soie mangent volontiers sa feuille.

MACLURITE. Minéral découvert dans la Nouvelle-Jersey. Il est d'un vert pâle, offre assez de ressemblance avec l'amphibole hornblende, et forme des croûtes cristallines à la surface des lits de calcaire. Il fond facilement. Sa composition chimique est, d'après Nuttal : silice, 52,1 ; deutoxyde de fer, 10,7 ; chaux, 20,0 ; magnésie, 11,0 ; alumine, 4,0 ; eau, 1,3. Cette composition paraît donner à la maclurite quelque ressemblance avec le pyroxène augite.

MAÇON (*techn.*). Ouvrier qui exécute les constructions en pierres naturelles ou artificielles, et les enduits en mortier. On en sépare aujourd'hui les tailleurs de pierre et les plâtriers. Les manœuvres et les garçons qui exécutent les parties du travail qui n'exigent guère que de la force, les compagnons qui posent la pierre et font les enduits, les maîtres-compagnons qui surveillent et dirigent plusieurs ouvriers dont ils assurent l'ensemble, et le maître qui prépare les détails, dirige les hommes et surveille la nature aussi bien que l'emploi des choses, constituent les principaux éléments de la maçonnerie. Chacune de ces classes de travailleurs renferme une spécialité d'autant plus tranchée qu'elle s'éloigne davantage des deux extrêmes. Le *maître*, par la faculté de comprendre en même temps l'ensemble et les détails, l'unité et la variété, l'idée et son exécution, est un architecte, moins l'esprit d'invention peut-être. Le *maître-compagnon* doit tenir du maître comme celui-ci tient de l'architecte ; il dirige une partie spéciale et déterminée de l'ouvrage en y travaillant de ses mains avec des camarades, parmi lesquels il est le premier ; l'esprit d'ordre lui est surtout essentiel. Le *compagnon* se livre particulièrement à une ou plusieurs spécialités de travaux qu'il exécute seul en se faisant aider par le garçon qui le sert, et plus souvent de concert avec un autre compagnon son égal. — Le plus ancien acte d'organisation pour les maçons que nous connaissions en France, fait partie du livre des métiers d'Étienne Boileau ; il date de saint Louis ; il comprend les tailleurs de pierre, les plâtriers et les mortelliers ou fabricants de ces auges de pierre qu'on appelle mortiers. Les maçons et les plâtriers devaient le guet et la taille ; mais les mortelliers étaient quittes du guet ainsi que les tailleurs de pierre, dès le temps de Charles-Martel, suivant la tradition que constatent les statuts. Leur juridiction était dès lors dans l'enclos du palais, elle était connue sous le nom de maçonnerie. Les maçons constituaient la 29e des quarante-quatre communautés d'artisans rétablies par l'édit de 1776 ; les droits exigés à leur réception étaient de 800 fr., c'est-à-dire les plus élevés après ceux des drapiers et merciers qui étaient de 1,000 fr. (*voy.* MAÇONNERIE).

MACON, anciennement *Matisco*. Ville de France, chef-lieu du département de Saône-et-Loire, sur la rive droite de la Saône, qu'on y passe sur un beau pont de douze arches, à 63 kilom. N. de Lyon et à 347 kilom. S.-E. de Paris. Latitude N., 46° 18′ 24″; Longitude E., 2° 29′ 53″. Population, 12,000 habitants. Vu du côté de l'est, Mâcon a un aspect riant, et présente un long et beau quai. L'intérieur en est beaucoup moins agréable et offre des rues tortueuses et étroites. La plus belle place est la place d'Armes, dans le nord-ouest ; c'est là que s'élève l'hôpital, bel ouvrage de Soufflot. Les ruines de l'ancienne cathédrale de Saint-Vincent sont le seul monument historique digne de remarque. Il y a un lycée, une bibliothèque publique de 7,000 vol., une école d'horlogerie, une société d'agriculture, sciences et belles-lettres, qui s'est acquis, par ses travaux et par les prix qu'elle a décernés, une honorable célébrité. Le commerce principal de cette ville est celui de ses vins justement renommés ; les meilleurs sont produits, non par les environs immédiats de Mâcon, mais par des coteaux qui s'étendent à quelque distance, au sud-ouest et au sud-sud-ouest, surtout par ceux de Davayé, de Thorins, de Julliénas, de Fuissé, de Pouilly. Il se fait aussi un grand commerce de merrains, de tonneaux, de bestiaux, de blé; les principaux marchés de grains se tiennent au faubourg de Saint-Laurent, qui est sur la rive gauche de la Saône, dans le département de l'Ain. La navigation active de la Saône anime Mâcon, par où passera le chemin de fer de Paris à Lyon. La société Mâconnaise se distingue par son urbanité. Parmi les personnages remarquables qu'a produits cette ville, on peut citer le poète Senecey, le botaniste Dombey et l'astronome Mathieu. Les environs de Mâcon sont fertiles et riants. L'arrondissement renferme 120,000 habitants.

Jules César mentionne cette ville sous le nom de *Matisco;* c'était alors un poste important du pays des Eduens; elle devint plus considérable encore sous les empereurs romains, et elle avait le titre de *civitas*, lorsque les Bourguignons s'en emparèrent. Elle fut comprise dans les États de Charles-le-Chauve, fit ensuite partie du royaume de Bourgogne, sous Boson, revint bientôt après au royaume de France, et finit par avoir ses comtes particuliers et indépendants. Alix, héritière du comte Guillaume II, épousa Robert de Dreux, qui vendit le comté à Saint-Louis, en 1238. La couronne cessa de le posséder en 1435, lorsque Charles VII le céda à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI le réunit de nouveau à la couronne, en 1476. Mâcon a été longtemps le siége d'un évêché, qui datait des premiers siècles de l'Église. Il s'y est tenu plusieurs conciles, dont le plus célèbre est celui de 585, destiné à régler l'observance du dimanche. Plusieurs fléaux ont atteint cette ville à diverses époques : Attila la ravagea; une affreuse famine y régna au commencement du XIe siècle; on appela *Sauteries de Mâcon*, des exécutions cruelles qui y eurent lieu pendant les guerres de religion du XVIe siècle. Lorsque, pendant la guerre de 30 ans, Gallas envahit la Bourgogne, on y commença des fortifications, qui sont maintenant démolies.

Il y a une petite et florissante ville de MACON, dans les Etats-Unis, État de Georgie, à 50 kil. S.-O. de Milledgeville, dans l'Okmulgee. Des chemins de fer l'unissent à Savannah, à Forsyth, à Columbus. E. C.

MAÇONNERIE (*technologie*). C'est l'art et aussi l'œuvre du maçon. Suivant cette définition, nous comprenons dans la maçonnerie toutes les constructions en pierres naturelles ou artificielles, grosses ou petites, taillées ou non taillées, posées à sec ou reliées entre elles soit par des crampons ou tenons de bois ou de métal, soit par des mortiers ou des bitumes, et celles faites en mortier, en ciment ou en plâtre pur. Nous ne pouvons adopter l'opinion des auteurs qui refusent de ranger dans la maçonnerie les constructions en pierre de taille avec ou sans mortier, car le travail dont elles résultent étant fait par des maçons, nous ne saurions quel autre nom générique leur donner. Les travaux de maçonnerie se divisent en deux grandes classes : la grosse maçonnerie, et les ouvrages légers. La première est le corps même de la construction ; les ouvrages légers en sont le complément. — On distingue principalement, dans la grosse maçonnerie, la construction en pierres de taille ou appareil, celle en moellons piqués ou bruts, celle en pierres sèches, en briques, en blocage ou en béton. Souvent un seul édifice réunit ces différentes manières. Le premier soin à prendre, quelle que soit l'espèce de la maçonnerie, est de l'asseoir sur un fond assez solide, pour supporter la charge qu'on lui imposera, sans tasser ou au moins sans tasser inégalement. On satisfait à cette condition en faisant des tranchées dont on enlève la terre végétale ou de remblai, ainsi que les couches plus solides, et, si le fond résistant est trop éloigné, en enfonçant jusqu'à lui des pieux ou pilotis, dont on recèpe les têtes de niveau, pour y établir des grillages en charpente d'assemblage. Ces grillages, ainsi appuyés et solidement reliés

entre eux, constituent une plateforme capable de supporter le poids de la construction, et qui en rend d'abord solidaires toutes les parties.On établit sur le grillage, et pour l'ordinaire sans mortier, un premier rang de pierres les plus grosses et les plus résistantes; puis on élève jusqu'à fleur du sol, et par lits successifs, un massif de pierres posées avec du mortier, ou bien fait en béton. Ce massif, enfermé dans le sol, porte le nom de fondation, et doit toujours avoir plus de largeur que la construction qu'il est destiné à supporter.

Toute maçonnerie se construit par *assises* si elle est en pierres de taille, par *lits* ou *levées* si elle est en moellons. La hauteur de l'assise est celle de la pierre de taille elle-même; celle de la levée est de 4 à 5 décimètres. On distingue dans la pierre de taille les *lits* ou surfaces inférieures et supérieures, le *parement*, surface destinée à être vue, les *joints*, surfaces verticales au parement et aux lits, et qui se trouvent rapprochées lorsque les pierres sont en place. La face opposée au parement s'appelle *queue*. Les lits et les assises se posent horizontalement, excepté dans les voûtes où ils tendent au centre; cependant nous signalerons quelques exceptions. Les moyens d'exécution étant différents, suivant les matériaux, nous parlerons d'abord de ceux employés pour la pierre de taille, et ensuite de ceux applicables au moellon.

Les *constructions en pierres de taille* ne sont jamais employées que pour des édifices importants, et pour lesquels on choisit la pierre qui offre le plus de garantie de solidité et le plus de beauté. Les tailleurs de pierres les réduisent en polygones à faces parfaitement planes, qui peuvent être des prismes irréguliers, mais qui, le plus souvent, sont rectangulaires. Chaque pierre, dans ce cas, peut être égale aux autres dans tous les sens, ou bien seulement dans le sens de l'épaisseur. Dans l'un et l'autre cas, on a des assises réglées, c'est-à-dire de même hauteur. Ou bien les pierres peuvent être refouillées sur leurs lits, pour en ménager la matière, et présenter à l'extérieur des joints horizontanx, brisés irrégulièrement en escalier. Dans tous les cas, les joints ne doivent jamais se continuer, mais il faut les couper à chaque assise, c'est-à-dire y faire correspondre le corps des pierres inférieure et supérieure, sans quoi la construction pourrait se fendre et tomber. Un système pareil de liaison doit être employé dans le sens de l'épaisseur des murs lorsque la longueur d'une seule pierre ne suffit pas à la constituer. Ceci peut s'obtenir par une foule de combinaisons qu'il est inutile d'énumérer. Quelquefois on relie toutes les pierres par des crampons de fer ou des tenons de bois encastrés de leur épaisseur, ou bien on ménage, sur les lits de la pierre même, des refouillements qui, étant pénétrés par les parties analogues, ménagées en saillie sur les autres assises, empêchent tout dérangement. Mais ces précautions sont superflues et hors de l'usage habituel. – Lorsque les pierres sont taillées en polygones irréguliers, il en résulte un appareil qui ne présente plus d'assises continues. Ce procédé, qui distingue les constructions antiques appelées cyclopéennes, est inusité aujourd'hui quant à la pierre de taille. Les différents dessins que présentent à l'extérieur les lignes séparatives des pierres employées peuvent être considérées comme un moyen de décoration; c'est ce qui a toujours lieu de nos jours. Mais l'antiquité n'eut pas égard à cet effet avant le siècle d'Alexandre. La solidité fut d'abord le principal, sinon le seul but : les anciens peuples paraissent l'avoir recherchée au moyen de la grandeur et de la masse des pierres employées. On voit avec étonnement en Égypte des pierres de plus de 10 mètres de long sur 3 ou 4 d'épaisseur et 2 ou 3 de largeur, dont le cube est de plus de 100 mètres et le poids de 4 à 500 milliers. Une des assises du grand temple de Balbeck offre une longueur de 57 mètres, formée de trois pierres seulement, et d'une épaisseur de 4 mètres. En Amérique, dans les ruines d'une forteresse auprès de Cusco, on voit des pierres de 13 mètres de long. Les pierres peuvent être posées sans mortier : cette méthode paraît avoir été fréquemment employée dans les constructions antiques. Les surfaces sont dressées avec tant de soin dans toute leur étendue, que les joints sont à peine sensibles. Cette manière est bonne lorsque les pierres sont très grandes, autrement il serait préférable d'employer du mortier, dont l'effet est d'augmenter l'adhérence et la stabilité. Aujourd'hui les pierres de taille sont posées sur des coins et des cales de bois d'une épaisseur telle que les surfaces apparentes soient affrontées, puis on introduit entre les lits un mortier clair, que l'on pousse à l'aide d'une fiche, espèce de truelle fort longue et étroite, dont les bords sont découpés en dents de scie, relevées de telle façon qu'en poussant la fiche dans le joint, elle introduise le mortier, mais qu'elle ne le ramène pas lorsqu'on la retire. Cette manœuvre exigeant, pour être bien faite, que les joints des lits aient 22 à 25 millimètres d'épaisseur, on ménage le long des parements un petit bord de 12 à 15 centimètres de large, qui réduit le joint extérieur à environ 3 millimètres, et on démaigrit grossièrement le surplus des lits, en sorte que les joints sont à l'intérieur quatre à cinq fois plus larges

qu'au parement. Cette méthode a de très grands inconvénients, surtout lorsque la charge à supporter est considérable : le mortier, dont la masse est plus abondante à l'intérieur qu'à l'extérieur, y prend davantage de retrait, et les cales en bois, gardant leur volume, tout le poids repose seulement sur quelques parties de la pierre qui finissent par s'évaser. C'est ce qui est arrivé aux piliers du dôme du Panthéon. Pour éviter ce danger, il faut que les pierres, bien dégauchies et taillées parfaitement à angles droits sur tous les sens, et sans démaigrissement, soient posées sans cale sur une surface bien dérasée de niveau et sur laquelle on aura étendu un lit de mortier très fin ; puis qu'elles soient battues avec une dame de bois pour les faire bien asseoir sur leur lit et faire refluer le mortier superflu.

On emploie les *moellons* soit piqués, c'est-à-dire dressés sur leurs parements et sur leurs lits, soit dressés sur leurs lits seulement, soit tout à fait bruts. La solidité des trois espèces de maçonnerie qui en résultent consiste principalement dans le soin d'asseoir parfaitement chaque pierre de parement et de la caler au besoin avec de petites pierres, de la lier dans l'épaisseur par des croisements bien entendus et de remplir parfaitement tous les vides avec du mortier et des garnis qui doivent y être noyés. Souvent les ouvriers se contentent de poser sur un lit de mortier fort dur, un lit de pierres dont ils remplissent les interstices avec de la pierraille, et de recouvrir le tout d'une couche de mortier, sans que la pierre soit complètement enveloppée. Cette méthode est fort défectueuse.

La *brique*, représentant en petit des pierres de taille, doit être traitée de la même manière : les joints doivent être croisés dans tous les sens à chaque lit, et bien remplis de mortier.

La *maçonnerie mixte* est celle qui se compose d'éléments différents liés par du mortier. Elle est la plus usitée. Presque toujours les constructions en pierre de taille ont des parties intérieures remplies en moellon ou en béton, et des briques peuvent y être intercalées soit par rangées, soit pour former des encadrements ou des tableaux. Souvent la maçonnerie en moellons est consolidée par des chaînes en pierres de taille. Ce qui est le plus à redouter dans ces différentes circonstances, c'est la différence de tassement. Pour l'éviter autant que possible, il faut que toutes les parties soient bien pleines et damées avec soin.

Une des conditions de solidité et de durée pour la maçonnerie est que le mortier ne soit pas rapidement desséché. C'est parce que cette condition ne peut être remplie dans la plupart des constructions particulières où les murs sont trop minces, que le mortier n'y relie pas suffisamment les matériaux employés. On réunit sous le titre de *légers ouvrages* tous les enduits faits sur les murs en moellon ou sur les latis, et beaucoup d'ouvrages intérieurs en brique et en plâtre. EMILE LEFÈVRE.

MAÇONNERIE ou CHAMBRE DES BATIMENTS. C'était le titre d'une juridiction royale ressortissante au parlement, et qui avait pour attributions de connaître de tout ce qui avait rapport aux bâtiments, recevoir et surveiller les entrepreneurs, et juger les contestations soit entre eux, soit avec leurs fournisseurs et leurs ouvriers. Elle était fixe dès le temps de saint Louis, et dévolue au *maître maçon du roi*, qui, au XVIe siècle, portait le titre de *maître général des œuvres et bâtiments du roi, ponts et chaussées de France*. Louis XIV ajouta en 1645 deux autres juges généraux à celui primitivement institué, et qui ne pouvait plus à lui seul suffire à remplir ses fonctions. Il existait alors un *maître général de charpenterie*, auquel il en fut de même adjoint deux autres. Leurs audiences se tenaient dans la même chambre du palais, et il fut établi un seul procureur du roi pour l'une et l'autre. La police des bâtiments fut disputée à cette juridiction par le prévôt de Paris et le Châtelet, mais elle lui fut exclusivement maintenue par plusieurs arrêts du parlement. La connaissance des contestations relatives aux paiements et aux obligations contractées par les entrepreneurs lui fut aussi conservée à l'exclusion des juges-consuls. A l'époque de la construction de Versailles, il fut nécessaire d'en rapprocher le tribunal qui y vint siéger tous les quinze jours, et, à dater de cette époque, il s'intitula : *établi au palais à Paris et à Versailles.* Des lettres-patentes de 1598 semblaient borner l'action de la maçonnerie à la ville et aux faubourgs de Paris, mais d'autres de 1645 ajoutèrent qu'ils continueraient les mêmes visites, et commettraient quelqu'un pour les lieux éloignés. Les mortelliers ou fabricants de mortier et les plâtriers étaient soumis à cette juridiction, suivant les statuts recueillis par Étienne Boileau, du temps de saint Louis. Henri IV y soumit les carriers, préaulliers et jardiniers, c'est-à-dire les terrassiers travaillant aux carrières et ceux qui pratiquaient des galeries ou préaux souterrains. Le parlement déclara que la chaux, dès qu'elle était livrée, appartenait à la même juridiction. La charpente y fut réunie par Louis XIV; mais la menuiserie resta en dehors, comme n'important pas à la solidité, bien que la communauté des maîtres menuisiers eût demandé à y être soumise. Ce tribunal fut supprimé par l'art. 13 de la loi du 7-12 septembre 1790.

MACOUBA. Bourg de la côte N. de la Martinique, à 19 kilom. N. de Saint-Pierre. Il est célèbre par son excellent tabac, dont la culture a cependant beaucoup diminué, pour faire place à celle du sucre. E. C.

MACPHERSON (JACQUES). Le traducteur sinon l'inventeur des poèmes d'Ossian, naquit en 1738, en Écosse, d'une famille anciennne, mais pauvre, termina ses études au collége d'Aberdeen, publia des poésies qui ne lui firent guère de réputation, et souleva dans l'Europe un long cri d'admiration en lui faisant connaître les poèmes d'Ossian. Une foule de savants et de littérateurs, entre autres Blair, Gray, et Cesarotti, l'habile et brillant traducteur de cet ouvrage, crurent à la réalité de la découverte de Macpherson. M. Cameron, évêque catholique d'Édimbourg, affirma même avoir vu un exemplaire des poésies d'Ossian dans la bibliothèque du collége écossais de Douai. Il se trouva des savants moins faciles à convaincre et le docteur Johnson, après un voyage exécuté dans les Hébrides pour se faire une opinion positive sur la question en litige, en étudiant tous les chants populaires du pays, n'hésita pas à déclarer supposés les prétendus poèmes du fils de Fingall. On verra à l'article OSSIAN, les débats suscités par cette grande querelle littéraire. Letourneur a traduit en français les poésies Ossianiques; Paris, 1777, 2 vol. in-8. L'édition in-4 de 1799 est précédée d'une notice de Ginguené sur l'authenticité de ces poésies. Baour Lormian en a donné une imitation en vers français. On a aussi de Macpherson, une assez mauvaise *traduction de l'Iliade*; une *Histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, et une *Histoire de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre*, Londres, 1776, 2 vol. in-4. Ces deux ouvrages sont estimés. Macpherson fut envoyé en 1780, à la chambre des Communes où il ne se fit remarquer que par son silence. Il mourut en Écosse en 1796, et fut inhumé à Westminster.

MACRAUCHENIA (*Mamm. foss*). Genre de l'ordre des Pachydermes, créé par M. Owen, pour des ossements fossiles trouvés en Patagonie par M. Darwin, dans un lit irrégulier du sol sablonneux recouvrant une accumulation horizontale de gravier sur le côté sud du port Saint-Julien. Par ces trois doigts aux pieds de devant comme à ceux de derrière, et par d'autres points de son ostéologie, ce groupe a une certaine analogie avec celui de nos *Palæotherium* européens; mais par la soudure des os de l'avant-bras et de la jambe, par la disposition du canal artériel des vertèbres cervicales, il se rapproche aussi des ruminants, principalement des chameaux. — L'espèce unique de *Macrauchenia* est indiquée sous la dénomination de *M. Patagonica*, Owen; elle était de la taille d'un petit rhinocéros. E. D.

MACRA, *Trapa* (*bot.*). Genre dont la place, dans la méthode naturelle, n'est pas parfaitement déterminée, et pour lequel Endlicher a proposé de former la petite famille des Trapées, qui se placerait à la suite des Haloragées; il appartient à la tétrandrie-monogynie, dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes qui nagent dans l'eau des marais et des lacs, dans l'Europe moyenne et dans le centre et le midi de l'Asie. Leurs feuilles inférieures, étant submergées, se trouvent réduites à leurs nervures devenues capillaires, ce qui les fait ressembler à des racines rameuses; elles sont opposées, tandis que les supérieures sont alternes. Celles-ci flottent sur l'eau, et présentent un limbe rhomboïdal, avec un pétiole renflé, vers le milieu de sa longueur, en une sorte de vessie pleine d'air, qui aide à soutenir la plante. Les fleurs des Macres sont solitaires à l'aisselle des feuilles; leur calice est adhérent par le bas de son tube, et son limbe demi-supère a quatre lobes persistants qui dégénèrent en épines; leur corolle est à quatre pétales, avec lesquels alternent quatre étamines; enfin l'ovaire, demi-adhérent, a deux loges, dont chacune renferme un seul ovule suspendu. Le fruit de ces plantes est une sorte de noix dure, accompagnée de deux ou quatre pointes épineuses formées par les lobes calicinaux persistants et endurcis; il n'a plus qu'une loge, où se trouve une grosse graine sans albumen, formée presqu'en entier par un énorme cotylédon, l'autre loge étant resté très petit et rudimentaire. — La MACRE FLOTTANTE, *Trapa natans*, Lin., est connue sous les noms vulgaires de *Châtaigne d'eau*, *Truffe d'eau*, *Noix d'eau*, *Corniolle*, *Caltigot*, etc. Ces noms sont dus à ses fruits, qui ont la couleur et presque le volume d'une châtaigne, avec quatre fortes cornes aiguës et opposées en croix. On trouve cette plante dans les lacs et les eaux stagnantes du centre et du midi de l'Europe, ainsi que d'une grande partie de l'Asie. Sa graine a un goût analogue à celui de la châtaigne, mais plus fade. On peut la manger soit crue, soit rôtie ou cuite sous la cendre. Elle fournit, dans quelques pays, un aliment utile, qui rend quelque peu profitables des lieux nécessairement perdus pour l'agriculture. Pour recueillir le fruit de la macre, il est indispensable de devancer quelque peu sa maturité; car, lorsqu'il est mûr, il se détache spontanément et tombe au fond de l'eau. La multiplication de cette plante dans les marais se fait de la manière la plus

simple; et consiste uniquement, en effet, à en jeter les fruits dans l'eau. Dans nos pays, il ne paraît pas qu'on ait songé sérieusement à tirer parti de la macre; mais, dans la Chine et la Cochinchine, deux espèces de ce genre, le *Trapa bicornis*, Lin., à fruit pourvu de deux cornes seulement, et le *Trapa cochinchinensis*, Lour., qui n'est probablement qu'une variété de la précédente, sont l'objet d'une culture régulière, et fournissent un aliment précieux à la partie inférieure de la population de ces pays. P. D.

MACRASPIS, *Macraspis*, (*ins.*). Genre de coléoptères lamellicornes, de la tribu des Phyllophages, remarquable par la grandeur de l'écusson et par la saillie du mésosternum qui se prolonge entre les pattes antérieures, sous la forme d'une pointe assez longue, épaisse et arrondie à l'extrémité. Les Macraspis sont des insectes à corps large, trapu, épais, convexe, orné de couleurs éclatantes et souvent métalliques; leurs pattes sont robustes, les crochets des tarses sont grands. Ce genre est peu nombreux en espèces, qui toutes sont propres à l'Amérique méridionale. Le type est le MACRASPIS A MASSUE, *M. clavata*, Fab., assez commun au Brésil; il est d'un beau bronzé cuivreux, avec les élytres seulement d'un jaune un peu rougeâtre et luisant. L. F.

MACREUSE, *Macceranas*, (*Cuv.*). Sous-genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. On en connaît plusieurs espèces; les plus communes sont:

La MACREUSE, *anas nigra*, Lin. Le plumage de cet oiseau est noir. Sa taille est à peu près celle du canard commun; mais elle est ramassée et plus courte. Dans le mâle, la base du bec est considérablement gonflée et présente deux tubercules de couleur jaune; les paupières sont de cette même couleur; les doigts sont très longs; la trachée n'a pas de labyrinthe. Les vents du nord et du nord-ouest amènent le long de nos côtes de Picardie et de Normandie, depuis le mois de novembre jusqu'en mars, des troupes prodigieuses de Macreuse; la mer en est, pour ainsi dire couverte; on les voit voleter sans cesse de place en place et par milliers, paraître sur l'eau et disparaître à chaque instant. Lorsque les vents sont du sud et du sud-est elles s'éloignent, et ces premiers vents, au mois de mars, les font disparaître entièrement. Il est fort rare de les voir voler ailleurs qu'au dessus de la mer; elles ne s'élèvent presque pas, et souvent leurs pieds trempent dans l'eau pendant le vol. Depuis longtemps on a répandu sur l'origine de ces oiseaux des fables ridicules basées sur la soudaineté de leur apparition et de leur disparition. La plupart des habitants de nos côtes croient encore qu'ils naissent du bois de sapin pourri, des champignons ou des mousses marines, et surtout de l'anatife. Leur chair est noire, souvent dure, et toujours imprégnée d'un détestable goût d'huile de poisson, à moins qu'on ait eu la précaution habituelle de les dépouiller. On les prend ordinairement dans des filets tendus sous l'eau, souvent par vingt et trente douzaines à la fois. Elles se nourrissent principalement de petites moules. Les femelles sont plus petites et souvent moins noires que les mâles. Ces oiseaux nichent dans les îles les plus septentrionales du Monde.

La GRANDE MACREUSE OU DOUBLE MACREUSE, *anas fusca*, ne diffère de la précédente que par sa taille qui est plus grande, par une tache blanche à côté de l'œil et par une bande blanche dans l'aile. Cette espèce est moins nombreuse et a les mêmes habitudes que la précédente. L.S.

MACRIEN (TITUS-FULVIUS-JULIUS-MACRIANUS), naquit en Égypte de parents obscurs, parvint par son mérite aux grades les plus éminents dans les armées romaines et servit tour à tour dans les Gaules, dans la Thrace, dans l'Afrique, dans l'Illyrie et dans la Dalmatie. Valérien lui confia le gouvernement de la Syrie à l'époque de son expédition contre les Perses (260). Valérien livra bataille à Sapor dans la Mésopotamie. Zonare, Aurélius Victor, Eutrope et Agathias rapportent que l'empereur aurait remporté la victoire sans la trahison de Macrien. Zozime au contraire attribue le malheur de Valérien à sa propre imprudence. Quoi qu'il en soit, Macrien, bien qu'il eût atteint un âge avancé et fût estropié d'une jambe, profita de la captivité de l'empereur pour prendre la pourpre, et donna le titre d'Auguste à ses deux fils Macrien et Quiétus. Il vainquit les Perses, défit les Goths qui, après avoir ravagé la Macédoine, avaient pénétré dans l'Asie, et passa en Europe pour détrôner Gallien; mais il fut battu et tué, en 261, avec son fils aîné Macrien, par Auréole, général de cet empereur, sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie. Quiétus, son second fils, assiégé dans Emèse par Odénat, fut massacré par les habitants de cette ville. Ce fut à la suggestion de Macrien que Valérien commença, en 256, sa persécution contre les chrétiens. — MACRIEN est aussi le nom d'un chef Germain qui, sous le règne de Valentinien, fit de fréquentes incursions sur le territoire romain. L'empereur dirigea contre lui une expédition sans résultat en 371.

MACRIN (MARCUS OPILUS SEVERUS MACRINUS). Empereur romain né à Césarée en Numidie (164), d'une famille obscure. Son père, qui, au dire de quelques écrivains, était un affranchi,

lui fit donner une excellente éducation. Macrin vint à Rome où Plautien, son compatriote, favori de Septime-Sévère, lui confia l'intendance de sa maison; on le retrouve plus tard en Afrique où il était obligé de plaider pour vivre. Il revint à Rome sous le règne de Caracalla et exerça les fonctions d'avocat du fisc. Il fut ensuite nommé préfet du prétoire, et vit dans cette dignité un moyen d'arriver à l'empire. Caracalla était l'objet d'une haine profonde, Macrin excita les ressentiments d'un de ses officiers, déjà irrité contre ce prince, et le fit assassiner à Edesse, en 217. Les soldats le nommèrent empereur. Il feignit d'abord de refuser, pour éloigner les soupçons que la fin tragique de Caracalla pouvait faire planer sur lui; mais il eut soin d'informer le sénat des volontés de l'armée. Son élection ne rencontra aucune opposition. Voulant gagner les sympathies du peuple, il commença par diminuer les impôts dont son prédécesseur l'avait accablé. Peu de temps après, Artaban, roi des Parthes, marcha contre les Romains, avec une armée formidable. Macrin, redoutant le hasard des batailles, rendit la liberté aux prisonniers faits sur les Parthes pendant le règne précédent, et proposa une paix honorable à Artaban. Mais celui-ci crut pouvoir se montrer exigeant, et déclara qu'il ne mettrait bas les armes que si les Romains consentaient à l'indemniser de toutes les pertes qu'il avait éprouvées dans les guerres précédentes, à rétablir les villes détruites par Caracalla, et à abandonner la Mésopotamie. Macrin recula devant de pareilles conditions. La guerre commença, les Romains furent vaincus à Nisibe, après une bataille qui avait duré deux jours, et Macrin se décida à acheter la paix au prix de cinquante millions de drachmes. Il entreprit ensuite de rétablir dans l'armée la discipline qui s'était extrêmement relâchée sous Caracalla; mais pendant qu'il faisait opérer ces réformes, il s'abandonnait lui-même, dans Antioche, à de honteuses débauches. Les légions murmurèrent; Mœsa, qui rêvait l'empire pour son petit-fils Bassien, plus connu sous le nom d'Héliogabale, et qui habitait avec lui la ville d'Emèse, attisa partout le feu de la révolte, répandit l'or à pleines mains et fit décerner la pourpre à Bassien. Macrin envoya un de ses généraux contre son jeune compétiteur, obtint d'abord quelques avantages, fut ensuite vaincu, prit la fuite et eut la tête tranchée à Archélaide en Cappadoce par quelques uns de ses soldats. Il n'avait régné qu'un an et quelques mois. Diadumémien son fils fut tué peu de temps après. Macrin était de mœurs aussi dissolues que sa femme, la belle Nonnia Celsa, qui sous le règne de Septime-Sévère avait rempli Rome de ses scandales.

AL. BONNEAU.

MACROBE (AMBROSIUS AURÉLIUS THEODOSIUS MACROBIUS). La vie de cet écrivain nous est tout à fait inconnue. La seule chose que nous sachions de lui, c'est qu'en 422 il était grand-maître de la garde-robe (*præfectus cubiculi*), de Théodose-le-Jeune. La ville de Parme réclame l'honneur de lui avoir donné le jour; mais cette prétention n'a rien de fondé, car Macrobe dit lui-même qu'il était né dans un pays où on ne parlait pas la langue latine. Cette origine étrangère s'accorde assez, d'ailleurs, avec la nature de son style qui manque généralement de pureté et trahit parfois un certain embarras. Nous avons de Macrobe deux livres de commentaires sur le *Songe* attribué à Scipion par Cicéron, dans le VIe livre de la République, et un ouvrage intitulé les *Saturnales* et divisé en 7 livres, dont quelques parties ne nous sont point parvenues. Macrobe est tout à la fois érudit, philosophe, astronome, physicien, antiquaire et grammairien. Comme philosophe il relève de Platon dont il parvient encore à subtiliser les théories les plus mystiques. Comme érudit il cite dans les deux ouvrages que nous venons d'indiquer, les noms et les opinions de 173 personnages grecs, latins, etc. Dans son commentaire *sur le songe de Scipion*, il se livre à de curieuses dissertations sur les songes, sur l'âme et son origine; sur les nombres, leurs vertus, leurs puissances et leurs rapports avec la musique; sur les étoiles, les planètes, leur position et leur influence; sur le zodiaque; sur la terre, sa forme, ses divisions, etc. — Dans le premier livre des *Saturnales*, ainsi nommé parce que l'auteur y fait discourir tour à tour plusieurs hommes illustres qu'il suppose réunis pendant la fête des Saturnales, il donne de précieux détails sur les fêtes des Romains, leurs jours fériés, fastes et néfastes, leur calendrier, et sur les Dieux des différentes mythologies qu'il s'efforce, par de savantes discussions, d'identifier tous avec le soleil. Dans le second livre, il traite des jeux de mots, des saillies des Romains et de leurs hommes les plus célèbres. Dans le troisième il commente la manière dont Virgile s'est exprimé sur les sacrifices, et parle des chanteurs, des danseurs, des histrions, des poissons les plus recherchés par les Romains, des lois portées contre le luxe, des différentes sortes de fruits. Le quatrième est un traité du pathétique. Le cinquième, d'un haut intérêt au point de vue de la littérature et de la grammaire, est consacré à rechercher et à apprécier les emprunts faits par Virgile aux poètes de la Grèce. Dans le sixième, il s'occupe des imita-

tions que Virgile a faites des poètes romains, des mots latins, grecs et barbares dont il peut être considéré comme s'étant servi le premier, et de ceux qu'il a rajeunis. Dans le septième enfin, il traite du repas, des diverses sortes de nourriture, du vin, de l'ivresse, etc. Nous avons aussi de Macrobe un ouvrage *sur les différences et les associations des mots grecs et latins*. Cet écrit ne nous est pas parvenu tel que l'auteur l'avait composé, et paraît avoir été mis dans sa forme actuelle, par un écrivain du IXe siècle, nommé Jean Erigène. Les meilleures éditions de Macrobe sont celles de Leyde 1670, in-8., *cum notis variorum*, et de Leipsick 1774 in-8. On estime aussi celle de Londres 1694, in-8.; celle de Venise 1472, in-fol., est d'une extrême rareté. Les œuvres de Macrobe ont été traduites en français par M. de Rozoy, Paris, 1827, 2 vol. in-8. On peut consulter sur sa vie et ses ouvrages une *Dissertation* de Mahul, Paris 1817, in-8. AL. BONNEAU.

MACROBIENS, c'est-à-dire *qui a une longue vie*. C'est le nom que les Grecs donnaient à des peuples lointains, sur lesquels ils n'avaient que de vagues et confuses notions, et dont ils croyaient la vie beaucoup plus longue que celle des autres hommes, peut-être à cause de la simplicité de leurs mœurs. Isidore dit que les Seres, les Cirnes dans une partie de l'Inde, les Macrobiens Éthiopiens et les habitants du mont Athos vivaient 140 ans. Il attribue la longévité de ces derniers à la chair de vipère dont ils passaient pour se nourrir et qui les préservait de toute vermine. Si l'on en croit Onésicrite, il existe dans l'Inde des contrées où il n'y a pas d'ombre, où les hommes, qui ont 5 coudées et 2 palmes de haut, vivent 130 ans et meurent comme entre deux âges, sans connaître la vieillesse. Ctésias cite une nation indienne où la vie des hommes qui habitent des vallées, se prolonge pendant deux siècles; il les appelle Pandoré et raconte que leurs cheveux, blancs dans le jeune âge, deviennent noirs quand ils vieillissent. Isidore (Orig. lib. XI, cap. 3.) mentionne aussi dans l'Inde des Macrobiens de 12 pieds de haut. — A côté des Macrobiens, les auteurs anciens mentionnent souvent d'autres peuples qui font avec ceux-ci un singulier contraste et que nous pourrions nommer *Microbiens*, tels étaient les Mandes, voisins des Pandoré, dont l'existence n'excédait pas 40 ans et les Indiens Calinges dont les femmes, nubiles à 5 ans, mouraient à 8. (Pline, liv. VII, cap. 1.—Solin *Polyhist.* cap. 5).

MACRODACTYLES (*entom.*). Tribu de coléoptères de la famille des clavicornes; elle renferme des insectes dont les antennes sont plus courtes ou guère plus longues que la tête, et dont les tarses, allongés et minces quoique robustes, sont munis de forts crochets; le corps de quelques uns est couvert d'un épais duvet soyeux qui retient le peu d'air nécessaire à la respiration de l'insecte pendant qu'il est dans l'eau, car tous les macrodactyles sont aquatiques. Les uns, comme les macronyques, les elmis, vivent accrochés aux pierres; les autres, comme les potamophiles, s'attachent aux arbres ou aux pieux plantés sur le bord des rivières. Quant aux hétérocères, qui vivent dans les trous qu'ils creusent dans le sable humide, leur organisation est toute différente, et ils doivent être, pour cette raison, séparés du groupe des macrodactyles.

MACROCÉPHALE, *Macrocephalus*, (*ins.*). Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des Phymatides, distingué des Phymates proprement dits par l'insertion des antennes au bord antérieur de la tête, sans prolongement bifide entre elles, et par la grandeur de l'écusson qui recouvre entièrement les élytres et atteint l'extrémité de l'abdomen. Les antennes sont courtes, épaisses : leur dernier article est grand et ovalaire. Les pattes antérieures sont semblables à celles des Phymates. Nous citerons le MACROCÉPHALE à mains épaisses, *M. crassimanus*, Fab., du Brésil, d'un jaunâtre couleur de rouille avec le dessus du corps finement granulé. Le corselet offre deux tubercules élevés; l'écusson est fortement caréné au milieu; les pattes antérieures sont d'un brun foncé.

MACROCÈRE, *Macrocera*, (*Insectes*). Genre d'hyménoptères mellifères, de la tribu des Apiaires solitaires. Ces insectes sont remarquables par la longueur de leurs antennes. Leur corps est couvert de poils, les crochets des tarses sont bifides, les ailes sont disposées en lignes transversales sur le vertex; les tibias postérieurs des femelles, ainsi que le dessus du premier article des tarses sont garnis de longs poils pour la récolte du pollen; pas de palette proprement dite : premier article des tarses garni en dessous de brosses qui servent aussi à ramasser le pollen des étamines. Ces insectes ne construisent pas de nids à l'intérieur, ils profitent des cavités qu'ils rencontrent, ou bien creusent un terrier cylindrique. Quand le Macrocère femelle a bien lissé les parois de son tube, il va chercher du pollen, le mélange avec du miel, le dépose au fond du trou et y pond un œuf; puis il construit par dessus une cloison qui offre au milieu un petit trou rond fermé par une petite pelotte, il va chercher ensuite une nouvelle provision, y dépose un second œuf, et continue ainsi jusqu'à ce que le trou soit presque entièrement rempli; chaque

larve trouve ainsi sa provision toute faite. De nombreux ennemis menacent cette petite colonie : des Chalcidites, des Ichneumons, des Cleris, des Sitaris, vivent aux dépens des larves des Macrocères comme d'un grand nombre d'autres hyménoptères. On trouve fréquemment dans toute la France le MACROCÈRE DE LA MAUVE, *M. malvæ*, Rossi, qui est noir, à poils roussâtres ; l'abdomen offre des bandes interrompues d'un blanc sale. L. FAIRMAIRE.

MACRODONTIA (*insect.*). Genre de coléoptères longicornes de la tribu des prioniens. Ce sont des insectes de très grande taille, de forme assez aplatie, armés de fortes mandibules horizontales, parfois plus longues que la tête, multidentées en dedans ; le corselet est armé sur les côtés de deux ou trois fortes épines très aigues : l'intervalle entre la première et la deuxième est notablement crénelé ; les élytres sont longues, très déprimées, munies d'une épine à l'angle apical ; les pattes sont grandes ; fortes, sans épines internes ; les antennes sont filiformes et n'atteignent pas la moitié des élytres. Ces énormes prioniens vivent au pied des arbres, sous les écorces, et ne sortent que le soir ; leur vol est lourd, sans durée ; on prétend qu'ils se servent de leurs fortes mandibules pour couper les branches d'arbres. — L'espèce la plus connue est le *M. cervicornis*, Lin., qui atteint de 10 à 14 centimètres de longueur ; il se trouve à Cayenne où il est rare. Sa couleur est d'un brun roussâtre, jaunâtre sur les élytres ; la tête a quelques linéoles noires ; le corselet est tridenté sur les côtés, et offre trois bandes noirâtres ; les élytres sont ornées de bandes irrégulières noirâtres ; les antennes sont d'un brun testacé, les pattes brunâtres avec les tarses plus clairs.

MACROGLOSSE (*Mamm.*). Nom d'un groupe générique créé par Fr. Cuvier, aux dépens des Chéiroptères du grand genre ROUSSETTE (*voy.* ce mot), et qui ne comprend qu'une seule espèce, le MACROGLOSSE KIODOTE (*Pteropus minimus*, E. Geoffroy) qui est en dessus d'un roux clair, en dessous d'un fond roussâtre, et habite Sumatra et Java. E. D.

MACROGNATHE, *Macrognathus*. Genre de poisson remarquable par le grand développement de ses mâchoires. Le museau est très allongé et terminé par une pointe cartilagineuse et aplatie, qui dépasse de beaucoup la mâchoire inférieure ; le corps est long, dépourvu de nageoires ventrales ; la nageoire dorsale est épineuse et longue ; l'anale est parfaitement distincte de la caudale. Les macrognathes ont l'habitude de s'enfoncer dans le sable qui se trouve au fond des eaux qu'ils habitent, et, par leur forme allongée, ils peuvent aisément pénétrer dans le sol. Leur nourriture consiste en vers de terre. L'espèce la plus connue est le MACROGNATHE ŒILLÉ, *Macrognathus ocellatus*, Block, qui est d'un gris-brun avec trois bandes brunes peu prononcées, et des taches ocellées en nombre variable. Ce poisson habite les eaux douces des environs de Pondichéry, et est recherché pour l'excellent goût de sa chair. E.D.

MACRON (NÆVIUS-SERTORIUS), favori de Tibère, fut le principal instrument dont se servit cet empereur pour se débarrasser de Séjan. Il reçut en récompense la dignité de préfet du prétoire. Voyant Tibère approcher de sa fin, il s'efforça de se mettre dans les bonnes grâces de Caligula, et fit servir à son projet les charmes de sa femme Ennia, dont Caligula s'était épris. Macron ayant appris ensuite que Tibère paraissait revenir à la santé, le fit étouffer sous des couvertures. Il jouit quelque temps des faveurs de Caligula, mais ce prince ne pouvant souffrir ses remontrances, l'obligea bientôt à se donner la mort avec sa femme (l'an 38 de J.-C.).

MACRONTICHOS (*voy.* MURAILLES (*Grandes*).

MACRONYCHUS (*ins.*). Genre de coléoptères clavicornes, famille des elmides. Il ne renferme qu'une seule espèce importante, le *M. quadrituberculatus*, Müller. C'est un insecte fort curieux qui vit sur les morceaux de bois submergés, et qu'on rencontre quelquefois en grand nombre sur les troncs de pins que certains torrents roulent dans leurs eaux. Il est d'un brun noirâtre un peu cuivreux, d'environ deux millimètres de longueur : ses antennes sont roussâtres, très courtes, de six articles dont le dernier est épais. Cet insecte s'accroche aux bois submergés au moyen de ses longues pattes terminées par deux grands crochets, et qui lui donnent l'aspect d'une araignée quand on le tire de l'eau. Son corselet offre, à sa partie postérieure, quelques petites éminences ; ses élytres sont un peu élevées vers leur base. Il est assez commun dans l'Adour ; on le trouve quelquefois sous les pierres dans la Seine, aux environs de Paris.

MACROPUS (*Mamm.*). Mot synonyme de KANGUROO (*voy.* ce mot.).

MACROPODE, *Macropodus* (*poiss.*). Genre de la famille des Acanthoptérygiens-Labyrinthiformes, qui ne diffère du groupe des Polyacanthes que par sa nageoire dorsale moins étendue et terminée, ainsi que la caudale, par une pointe grêle plus ou moins allongée. — Le type de ce genre est le MACROPODE VERT DORÉ, Cuv., qui est d'un beau vert doré, avec des bandes nuageuses disposées sur le corps : trois bandes lon-

gitudinales noires se remarquent sur l'opercule; toutes les nageoires sont rouges. Ce poisson, qui atteint de 3 à 4 pouces de longueur, est originaire des eaux douces de l'Inde et de la Chine. Dans ce dernier pays on le conserve en domesticité. E. D.

MACROPS, *Macrops* (*insectes*). Genre d'hémiptères hétéroptères formant à lui seul une tribu dans la famille des Réduvides. L'unique espèce, le *Macrops pallens*, Laporte, est remarquable par ses yeux extrêmement saillants, presque pédonculés, et sa tête courte et large, qui lui donnent un aspect particulier; les antennes sont aussi longues que le corps; le corselet offre deux épines en avant, deux en arrière. et une aux angles postérieurs; l'écusson offre aussi une épine au milieu. La couleur de l'insecte est d'un jaune cendré bariolé de noir. Cette espèce se rencontre dans la Guyane et dans la Colombie, mais elle y paraît assez rare. La saillie de ses yeux et la conformation de ses pattes indiquent qu'elle doit être carnassière. Le genre *Cethera*, Amyot et Serville, diffère de celui-ci par un prolongement bifide que la tête offre entre les antennes qui sont plus courtes que le corps : le corselet et l'écusson sont dépourvus d'épines; l'unique espèce, *C. variata*, Amyot et Serville, se trouve au Sénégal et offre à peu près le même aspect que le *Macrops pallens*.

MACROPSIS (*ins.*). Ce sont de petits insectes homoptères, de la famille des tettigonides. Leur taille est petite, leur tête large, leurs élytres sont minces et longues; leurs antennes sont placées dans une fossette sur les côtés de la face au dessous des yeux. Leurs mœurs n'offrent rien d'intéressant; ils vivent sur les plantes, et sautent facilement comme leurs congénères. Le type du genre est le *M. virescens*, Fab., qui se trouve dans toute l'Europe.

MACROPHTALME, *Macrophtalmus*, (*Crustacés*). Genre de crustacés décapodes de la famille des Brachyures, ayant la carapace en forme de quadrilatère, granulée en dessus; pédicules oculaires assez longs, légèrement arqués, logés dans une fissure assez profonde; les pattes antérieures sont petites, terminées par une petite pince; les seconde et cinquième paires de pattes sont peu allongées, tandis que les troisième et quatrième le sont beaucoup plus, et élargies. Le type du genre est le Macrophtalme à petites mains, *M. parvimanus*, Latreille qui se trouve à l'Ile-de-France. L. F.

MACROSCÉLIDE, *Macroscelides* (*mam.*). Genre de carnassiers insectivores créé par M. Smith pour une espèce indiquée par Petiver, rangée anciennement dans le genre musaraine, sous le nom de *Sorex Capensis*, et qui comprend aujourd'hui plusieurs espèces propres à l'Afrique, tant méridionale que septentrionale. Ces animaux ont un museau allongé en forme de petite trompe assez semblable à celle du desman; leur système dentaire est analogue à celui de la plupart des insectivores, c'est-à-dire que les molaires sont hérissées de pointes aiguës; les yeux sont médiocres; les oreilles grandes; les pieds plantigrades et à doigts onguiculés, les ongles étant à demi réticulés; la queue est longue; les jambes postérieures sont beaucoup plus allongées que les antérieures, ce qui leur donne, au premier aspect, quelque analogie avec les gerboises et les kanguroos, dont ils diffèrent par des caractères de première valeur. — L'espèce la plus anciennement connue est le Macroscélide type (*Macroscelides typus*, Smith). Sa longueur totale est de 25 centimètres, sur lesquels la queue en mesure 10 environ et la tête, y compris la trompe, 5. La partie supérieure du corps est revêtue de poils d'un gris noirâtre dans presque toute leur étendue, puis noirs, et enfin fauves à leur pointe, ce qui les fait paraître, dans leur ensemble, d'un fauve varié de brun; le dessous du corps, la face interne des avant-bras et des jambes, ainsi que les mains et les pieds, sont blancs; la queue, variée de roux brunâtre et de blanchâtre à son origine, est noire dans le reste de son étendue. Cette espèce, qui est essentiellement insectivore, habite le cap de Bonne-Espérance, de même qu'une autre espèce, *Macroscelides rupestris*, Smith, encore assez peu connue et qui n'en est peut-être pas distincte. — Un autre Macroscélide, le M. de Rozet (*Macroscelides Rozeti*), qui est assez commun en Algérie, principalement aux environs de Bone, d'Oran et d'Alger, a été décrit avec soin par M. Duvernoy. Il est un peu plus grand que le Macroscélide type : son pelage sur tout le corps, la tête, les cuisses et les bras, est gris de souris, plus fauve en dessus qu'en dessous, et varié d'un peu de jaune et de brun. Les moustaches sont longues, composées de poils jaunes, gris et noirs; les oreilles sont couvertes d'un épiderme sale, n'offrant que peu de poils; la queue semble formée de petits anneaux écailleux, imbriqués, et porte des poils raides qui sont peu nombreux. Ses mœurs sont douces, et il peut aisément être gardé en captivité; il se nourrit d'insectes et de graines. E. Desm.

MACROURES (*crustacés*). Famille de crustacés décapodes, chez laquelle la queue est au moins aussi longue que le test, découverte, courbée en arrière et terminée par deux appendices qui, le plus souvent, forment deux nageoires : dans une seule espèce, le Nébalie, la queue est terminée par deux filets allongés en forme

de soies. La queue offre, en dessous, presque toujours cinq paires de fausses pattes ou pieds-nageoires. Les pieds-mâchoires sont petits, ne recouvrent pas toute la bouche et ressemblent à des palpes. Les branchies, séparées entre elles par des bandes musculaires, imitent des brosses ou des barbes de plume. Les antennes sont grandes ; les intermédiaires sont saillantes et se terminent presque toujours par deux ou trois filets articulés. Les macroures se subdivisent en quatre tribus : *anomaux, homards, salicoques. schizopodes.*

MACTRACÉES, MACTRE (*moll.*). Linné avait créé sous ce nom un genre de Conchifères ténuipèdes, dont de Lamarck a fait une petite famille qu'il nomme MACTRACÉES, *Mactraceæ*, et que l'on partage en une dixaine de genres.

Les Mactracées ont pour caractères : Coquille équivalve le plus souvent bâillante aux extrémités latérales ; ligament inférieur avec ou sans complication au côté externe. Ces mollusques ont de grands rapports avec les Myaires, mais ils en diffèrent par l'animal, qui a le pied petit, comprimé, et propre à ramper.

Le genre MACTRE, *Mactra*, le seul qui ait de l'importance, est caractérisé : par sa coquille transverse, inéquilatérale, presque trigone, un peu bâillante sur les côtés et à crochets protubérants ; par sa dent cardinale, comprimée, pliée en gouttière sur chaque valve ; par ses deux dents latérales rapprochées de la charnière, comprimées, et par un ligament interne inséré dans la fossette cardinale. L'animal est très voisin de celui des Vénus : il fait sortir, par le côté postérieur de la coquille, deux tubes qu'il forme avec son manteau, et, par le côté antérieur, il présente un pied musculeux comprimé. — Le genre Mactre renferme un assez grand nombre d'espèces qui vivent dans toutes les mers, enfoncées dans le sable à une petite distance du rivage, et qui toutes sont assez généralement trigones, d'un blanc foncé ou d'un blanc pur, lisses ou ridées, ou même sillonnées transversalement. On connait aussi quelques espèces à l'état fossile, qui se rencontrent dans les couches postérieures à la craie.

MACULATURE. Papier imprimé qui, par différentes causes, est impropre à l'usage et ne peut être considéré que comme un papier taché. Dans la gravure en taille-douce, on a souvent besoin de fixer un dessin : alors, après l'avoir mouillé, on le couvre d'une feuille blanche et humide, puis on le passe sous la presse. On obtient ainsi une contre-épreuve inutile qui s'appelle *maculature*. On tire aussi des épreuves des planches à mesure que la gravure avance et pour se rendre mieux compte de l'état du travail ; ces épreuves imparfaites sont encore des *maculatures*. On donne aussi le même nom à la feuille de papier mise entre l'estampe et le lange. — Dans l'impression en lettres, toute feuille peu lisible, soit parce qu'elle a été mal imprimée, soit parce qu'elle a été pressée ou battue étant encore fraîche, est une *maculature*. Le même nom appartient encore aux feuilles de papier grossier qui sont employées pour préserver de toute souillure le papier utile, principalement lorsqu'on le trempe. — Les fabricants de papier ont, par suite, donné le même nom au papier fort et souvent marqué de taches dans la pâte, destiné à faire des enveloppes.

MACULE (*ast.*), du latin *macula*, tache. Ce mot est employé en astronomie pour désigner toutes les espèces de taches que l'on aperçoit sur le disque solaire. Ces macules sont presque toujours comprises dans une zone dont la largeur, mesurée sur le méridien solaire, ne s'étend guère au-delà du 34e degré de son équateur. Les formes diverses qu'elles affectent, depuis l'apparence circulaire jusqu'à celle de la ligne droite, ainsi que leur disparition, ne sont dues qu'au passage de la même tache du milieu du disque du soleil, vers l'un de ses bords, par suite de la rotation de cet astre sur son axe. Les macules ont été observées pour la première fois en 1611 ; on attribue généralement mais à tort cette observation à Galilée. Le premier ouvrage imprimé que l'on connaisse sur cette matière est un mémoire de John Fabricius, publié à Witterbe, en 1611 ; l'épître dédicatoire porte la date du 13 juin de la même année, tandis que la première publication de Gobbe sur les *Macules*, est de 1612. Kepler faisait remonter bien plus haut cette découverte en se fondant sur deux vers de Virgile. On lit dans les annales de la Chine du P. de Mailla, qu'en l'an 321 de notre ère, il y avait sur le soleil des *Macules* qui s'apercevaient à la simple vue. En arrivant au Pérou, les Espagnols reconnurent, si toutefois l'on doit ajouter foi au témoignage de Joseph Acosta, que les naturels avaient remarqué les taches solaires avant que leur existence eût été constatée en Europe. Averhoës, Scaliger, Képler, virent des taches solaires, mais, comme les habitants du Pérou, sans en tirer aucune conséquence utile, ainsi qu'on l'a fait par la suite, pour la connaissance du mouvement de rotation du soleil.

L'aspect ordinaire des Macules varie. Il y en a de noires qui apparaissent au centre même du disque solaire, ce qui montre qu'elles sont nées de la matière même de l'astre ; on les nomme *taches proprement dites:* leur région centrale ou la plus noire, est-ce qu'on appelle le

noyau. Quand ce noyau a de grandes dimensions, il existe presque toujours tout autour une zone étendue, d'une teinte moins sombre, et que l'on désigne par le nom de *pénombre*. Ce fut Schneider qui remarqua la pénombre. On voit quelquefois aussi à la surface du soleil, diverses petites places plus lumineuses que le reste; ces taches ont été appelées *facules*. Les innombrables rides lumineuses dont est sans cesse sillonnée la surface du soleil, de l'orient à l'occident, et d'un pôle de rotation à l'autre, ont reçu le nom de *lucules*. Enfin on nomme *pointillé*, les petits points lumineux et obscurs qui couvrent constamment le disque solaire.

En examinant ces taches, on remarquera d'abord qu'elles se meuvent d'orient en occident; elles paraissent comme des fibres déliées sur le bord oriental du disque, et s'avancent graduellement vers le centre en augmentant de largeur; puis elles vont en se rétrécissant, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le bord opposé. Arrivées au bord occidental, elles disparaissent et se montrent plus tard au bord oriental. Si on suit une de ces macules dans la route qu'elle parcourt, on verra que près du bord oriental elle se meut très lentement; ensuite elle augmente de vitesse, à mesure qu'elle approche du centre, et là, le déplacement se fait pendant vingt quatre heures, avec le maximum de vitesse. Cette vitesse va en diminuant à mesure que la tache avance vers le bord occidental; ici le mouvement est à peine sensible et cela doit être ainsi, car au centre les taches se présentent perpendiculairement à l'œil de l'observateur, tandis que près des bords elles sont vues sous une direction oblique, ce qui ne permet pas d'en suivre l'uniformité de mouvement.

C'est en déterminant la longitude et la latitude d'une tache que l'on obtient sa position représentée sur le disque apparent du soleil. En répétant la même opération pendant plusieurs jours successifs, on trouve une suite de positions, telles que M, M′ M″ (fig. 1), qui représentent la

Fig. 1.

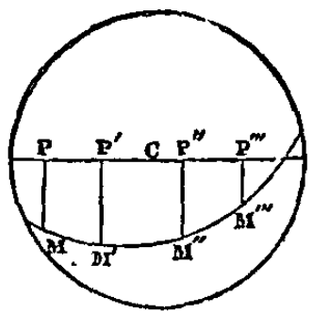

route de la tache, et par conséquent la courbe qu'elle décrit sur un plan perpendiculaire au rayon visuel mené de la terre au centre du soleil. Cette projection est en général une courbe ovale, ressemblant assez à une ellipse. La durée de la révolution de toutes les macules est la même, environ 27 jours 2 h. pour revenir à la même position; mais la forme de ces ovales, leur courbure et leur inclinaison, éprouvent de très grandes variations. A la fin de novembre et au commencement de décembre, ce sont de simples lignes droites comme les représente la fig. 2. Les taches vont de M en *m*,

Fig. 2.

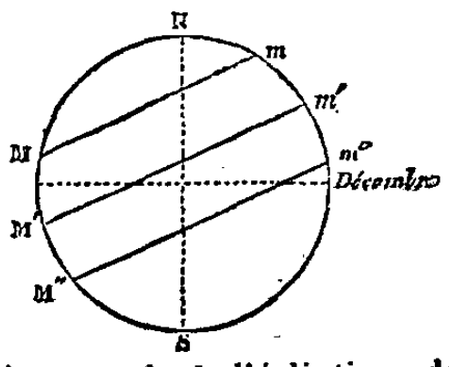

de la partie australe de l'écliptique dans sa partie boréale. Les points M, M′, où elles commencent à paraître et que l'on pourrait appeler leur orient, sont moins élevés que les points *m*, *m′*, *m″*, où elles disparaissent et que l'on pourrait nommer leur occident. Peu à peu ces lignes

Fig. 3.

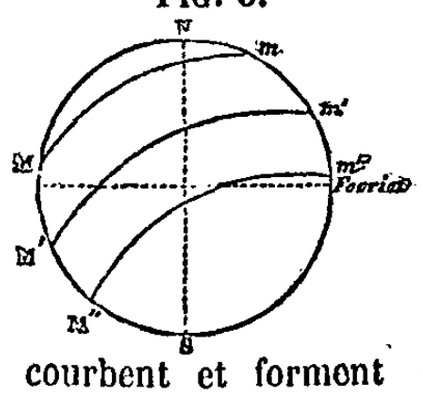

droites se courbent et forment des ovales comme dans la fig. 3. Pendant l'hiver et le printemps, la convexité de ces ovales est tournée vers le pôle boréal de l'écliptique; mais, en même temps, leur inclinaison change : au commencement de mars, les points où les taches commençaient à se montrer sont aussi élevés sur l'écliptique que ceux où elles disparaissaient (fig. 4). Depuis cet instant, le changement d'in-

Fig. 4.

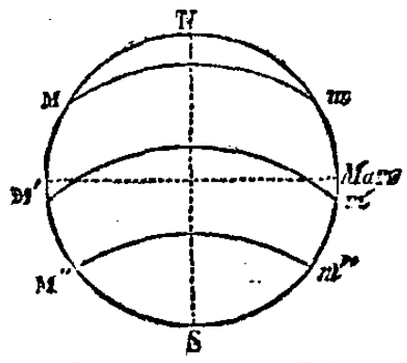

clinaison continuant à se faire dans le même sens, la courbure des ovales diminue peu à peu; à la fin de mai et au commencement de juin, on les revoit de nouveau sous la forme de lignes droites (fig. 5); mais leur inclinaison sur l'écliptique est précisément le contraire de ce qu'elle était six mois auparavant. Après cette époque, ces courbes s'ouvrent de nouveau (fig. 6),

et leur convexité est dirigée vers la partie australe de l'écliptique ; leur inclinaison change

FIG. 5.

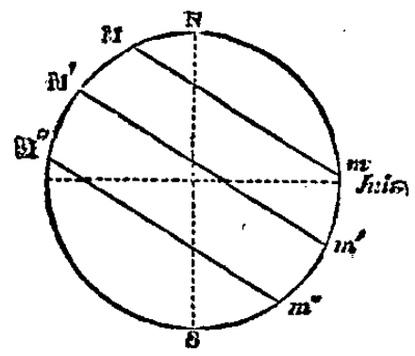

en même temps. Au commencement de sep-

FIG. 6.

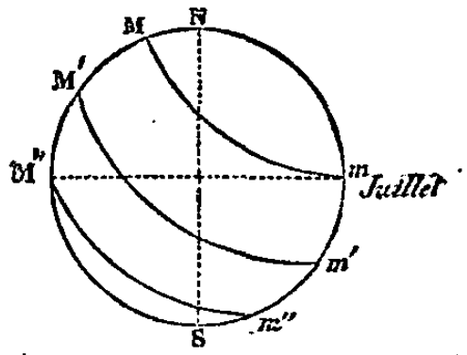

tembre on les voit sous cette forme (fig. 7). Les

FIG. 7.

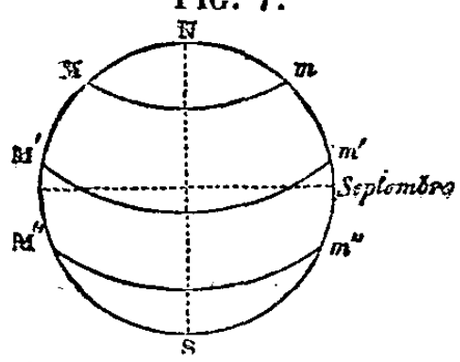

points où les macules paraissent sont aussi élevés que ceux où elles se couchent. Parvenus à ce terme, les ovales se resserrent, s'inclinent de nouveau sur l'écliptique et, enfin, au mois de décembre, on les revoit sous la forme de lignes droites, telles qu'elles étaient un an auparavant. Ces phénomènes se reproduisent chaque année dans le même ordre et suivant les mêmes périodes. Les inflexions diverses et successives des lignes décrites par les macules, indiquent que l'axe de rotation n'est pas perpendiculaire à l'écliptique ; car dans ce cas, elles décriraient des cercles parallèles à ce plan, et ces cercles nous paraîtraient comme autant de lignes droites. Les changements que l'on observe dans leur courbure apparente sont causés par la translation de la terre dans son orbite. Parmi ces positions, il en est deux qui doivent offrir des lignes droites ; ce sont celles où le plan mené par l'axe de rotation, perpendiculairement à l'écliptique, devient aussi perpendiculaire au rayon visuel mené de la terre au centre du soleil. A ces positions opposées de six mois, on aperçoit les *poles de rotation du soleil.* Dans toute autre position, la route des taches doit paraître ovale ; c'est-à-dire leur convexité tournée vers la partie australe de l'écliptique, lorsque l'on découvre le pôle boréal, et la convexité tournée vers la partie boréal, lorsque l'on découvre le pôle austral. — La Macule mettra à revenir du bord occidental au bord oriental, 27 jours et 12 heures. Il est cependant préférable d'observer la tache lorsqu'elle est au centre du disque, parce que ce centre donne le moyen d'apporter plus d'exactitude dans les observations. En observant l'instant du passage de la tache par le centre même du soleil, et en notant l'intervalle de temps écoulé entre la première observation et la deuxième, la deuxième et la troisième, la troisième et la quatrième, on trouvera qu'entre deux apparitions successives de la tache au centre, il s'est écoulé 27 jours et demi, chiffre qui manque d'exactitude et auquel on est obligé de faire subir une réduction, parce que le centre du disque apparent ne correspond plus, lors de la seconde observation, au centre physique, ainsi que cela avait lieu pour la première, puisque pendant le temps qui s'est écoulé entre les deux observations, le soleil s'est avancé dans son orbite, ce qui oblige la tache à parcourir un petit arc pour que les deux centres se correspondent de nouveau. La durée du parcours de ce petit arc est de deux jours, temps qu'il faut retrancher du nombre 27 jours et demi, parce que le mouvement apparent les avait ajoutés au mouvement réel, ce qui donnera 25 jours et demi. Les Macules permettent donc de constater que le soleil se meut par lui même.

On a émis bien des hypothèses pour expliquer la nature de ces taches. Au temps de Fabricius, en partant de l'idée d'Aristote que les cieux étaient incorruptibles, on imagina que les Macules étaient des planètes, et elles reçurent les noms d'*astre Bourbon*, d'*astre d'Autriche*, etc. On trouvera les autres hypothèses au mot SOLEIL.

Le diamètre de la terre, vu du centre du soleil, sous-tendant un arc de 17° 2′, pour déterminer la grandeur des Macules, il ne s'agira que de connaître le rapport existant entre la grandeur de la tache et celle du diamètre de la terre. La plus grosse tache qu'on ait vue, celle de 1716 à 1720, avait un diamètre égal à la 60^{me} partie de celui du soleil : son diamètre réel était donc double de celui de la terre. Le 15 mars 1788, Mayer mesura une tache dont le diamètre était égal à 1/20 du diamètre solaire, ou à une minute et demie, plus de cinq fois le diamètre de la terre. Schroeter parlait, en 1789, d'une tache qui, d'après ses mesures, couvrait sur le soleil une étendue superficielle 16 fois plus grande que celle de la terre. Ces taches ont-elles quelques influences sur les saisons ? Cette question n'est pas encore résolue. A. DE P.

MACUSSON ou **MARCUSSON** (*bot.*). Noms vulgaires de la gesse tubéreuse, *lathyrus tuberosus*, Lin., plante spontanée dans nos départements méditerranéens et qui est quelquefois cultivée pour ses tubercules peu volumineux, mais de saveur agréable.

MADAGASCAR (*géog. et hist.*). L'île de Madagascar ou plutôt *Malegashie* (pays des Malegashes et non pas Madécasses), est située dans la mer des Indes, parallèlement à la côte orientale de l'Afrique australe. Elle est comprise entre les 12e et 26e degrés de latitude au midi de l'équateur, et les 40e et 48e degrés de longit. E. Dans sa plus grande longueur, du N.-N.-E. au S.-S.-O, elle a 1,600 kilomètres; sa largeur moyenne est de 470 kilomètres, sa superficie d'environ 25,000 lieues carrées. Le canal de Mozambique, qui sépare l'île Malegashe de la côte d'Afrique, a 400 kilomètres dans sa moindre largeur. L'on ne connaît encore qu'imparfaitement la géographie de Madagascar, bien que depuis quelques années de nombreux documents aient été recueillis.

La configuration topographique de l'île Malegashe présente un vaste plateau central, élevé d'environ 2,000 mètres au dessus du niveau de la mer; c'est le pays d'Ankôva (Any, Hovas, Là Hovas). Ce plateau est enceint lui-même de montagnes qui le dominent; ce sont les monts Ankaratra au sud, Angavo à l'est, Andringitra au nord, Ambohi-Miangara vers l'ouest. Une seconde chaîne de hauteurs, concentrique à la première, mais moins élevée, entoure le plateau central, comme d'une terrasse et descend ensuite vers le rivage par des gradins successifs. Ce système général est traversée par des chaînes secondaires qui en forment les contreforts et qui se prolongent principalement dans le sens de la plus grande longueur de l'île, en faisant avec la méridienne un angle d'une vingtaine de degrés. Il y a toutefois dans l'étendue de Madagascar, d'autres accidents de terrains qui ne se rattachent pas à ce système général. Les indigènes appellent Ambohis-Mena (Montagnes-Rouges), la partie occidentale de la grande chaîne; les pics d'Ancaratra ou Ankarto et d'Angavo atteignent approximativement une hauteur de 4,000 mètres. Madagascar est divisé par les Hovas d'une façon arbitraire qui repose sur l'organisation de leur domination. La division naturelle, reconnue par les habitants et les géographes, est basée sur la distribution des différentes races sur la surface du sol. Au nord, se trouve la province d'Ankara, limitée par une ligne partant du fond de la baie d'Antongil et allant au fond de la baie de Passandava, en face de Nossé-Bé (Ile-Grande) sur le canal Mozambique. A partir de ce point, situé par 13° 30' de latitude, jusqu'au cap Saint-Vincent, par 22° de latitude, s'étend sur le versant occidental de la chaîne centrale et des plateaux qui la couronnent, le pays des Sakalaves, divisé en trois provinces qui sont du nord au sud, le Bouéni, l'Ambongou, le Ménabé. Sur le versant oriental, au midi d'Ankara, est le pays des Antavaratzi et celui des Betsimsarahs; les premiers habitent le plateau compris entre la chaîne centrale et les hauteurs qui lui sont concentriques; les Betsimsarahs habitent le versant de ces hauteurs jusqu'à la mer. Le plateau intérieur de la chaîne centrale, à la hauteur des Betsimsarahs, et au sud-ouest des Antavarts, renferme la province de Sianaka, habitée par les Ant-Sianaks. Au sud des Antavaratzi se trouve la province d'Ankaye; au sud des Betsimsarahs habitent les Bétanimènes (Bé-tani-mena, beaucoup-terre-rouge), comme eux riverains de la mer. A la hauteur de ces dernières provinces, c'est-à-dire entre le 20e et le 22e degré de latitude, au sud des Ant-Sianaka, se trouve le plateau central d'Ankova. — Au midi d'Ankova est le pays des *Belzileos*, au milieu des terres; au midi des Betanimènes habitent les *Antatchimou*. C'est à cette hauteur que se termine sur le versant occidental de l'île, le Menabé et les pays Sakalaves; au midi de ces provinces se trouvent, dans la partie orientale, les *Amaymouri*, dans la partie centrale les *Vourimou*, à l'occident, sur le canal de Mozambique, le *Feeregne*, puis, en allant toujours vers le midi, les *Antarayes* à l'est sur la mer des Indes, les *Machicors* à l'intérieur, les *Maha-Faly* à l'ouest, et enfin la province *Anossi* à l'est, et celle d'*Androy* où se trouve le cap Sainte-Marie qui termine la terre de Madagascar.

L'île Malegashe est sillonnée par un grand nombre de fleuves et de rivières dont les unes se jettent dans la mer des Indes à l'est, les autres dans le canal de Mozambique. Les fleuves importants qui prennent leur source dans la chaîne qui entoure le plateau central, traversent les chaînes inférieures en formant des cataractes dont quelques unes sont, au dire des indigènes, d'une grande beauté. Les principaux fleuves qui se jettent à l'est dans la mer des Indes sont, en allant du nord au sud, la Tunguabali (Tingballe) qui sépare le pays d'Ankara de celui des Betsimsarahs; le Manangourou qui prend sa source dans le lac Sianaka, et sépare les Antavaratchi des Antankayes, et le Mangourou dont le cours est d'environ 400 kil. et qui, prenant sa source près de celle du Manangourou, s'en écarte en courant au sud, de manière à enfermer entre les deux fleuves le pays d'An-

kaye et celui des Bétanimènes. La Mananghare prend sa source chez les Vourimou et a un cours de près de 450 kilom. Les fleuves qui se jettent à l'ouest dans le canal de Mozambique sont en remontant du sud au nord : l'Ongn'lahé qui sépare le Feerègne des Mahafaly, le Betzibouka dont le cours, y compris celui de son affluent l'Ikoupa a 500 kilom. au moins de développement. L'Ikoupa prend sa source dans la province d'Ankhova, passe à Tananarivou, capitale des Hovas, et, se dirigeant vers le nord-ouest, franchit la chaîne inférieure aux cataractes d'Amboudirouka, et, sous le nom de Betsibouka, va se jeter dans la baie de Bombetock (Ampapatouka); ce fleuve est navigable jusqu'à 25 lieues de son embouchure pour les Bouthris, sorte de navires arabes qui fréquentent ce pays.

Madagascar est entouré d'îles dont un petit nombre seulement a quelque importance; les principales sont Sainte-Marie (Nossé-Bourrah et non pas Nossé-Ibrahim, comme on l'a prétendu), sur la côte orientale, et Nossé-Bé sur la côte N.-O. où sont des établissements français.

Les côtes de Madagascar dans la partie nord de l'île, ont un caractère bien différent de celui que présente la partie méridionale. Cette dernière, comprenant les deux tiers de l'île, et généralement bordée de récifs, n'offre aucun bon mouillage sur un périmètre de 4,000 kilomètres, à l'exception du Fort-Dauphin, dans le sud-est et de la baie de Saint-Augustin, à l'ouest. Les rivières nombreuses qui débouchent sur cette côte, ont leur entrée obstruée par les coraux ou par les sables qu'y poussent les vagues, et forment ainsi des marécages dont les exhalaisons, sous un climat aussi chaud, rendent les bords de la mer malsains, tandis que les plateaux de l'intérieur jouissent d'une parfaite salubrité. La partie nord de l'île, au contraire, est découpée de baies magnifiques, de rades excellentes, de ports fermés et profonds. Ce sont sur la côte N.-E. à partir du cap d'Ambre : la baie de Diégo-Soarez (Antombouk), le bassin le mieux fermé, le plus découpé qui existe peut-être au monde; à quelques lieues au sud, la baie de Rigny (Ambavaranou), reconnue pour la première fois en 1833; puis le port Louquez, le port Leven et la rade de Vouhé-Maro. A l'ouest du cap d'Ambre, s'ouvrent sur le canal Mozambique, le port Liverpool (Ambavani-Bé), la baie de Passandava, couverte par Nossé-Bé et pleine de rades excellentes. Toutes ces baies sont comprises dans la province d'Ankara et dans un rayon de moins de 50 lieues du cap d'Ambre. Les principales baies, au sud de celles que nous avons nommées, sont : à l'est, la baie d'Antongil, Tintingue et la rade de Tamatave. Là commencent les côtes inhospitalières du sud. A quelques lieues de Tamatave, les rivières, barrées à leur embouchure, ont formé des lagunes ou lacs séparés de la mer par des bancs de sable, et qui s'étendent pendant 65 lieues environ du nord au sud. Sur la côte N.-O. de l'île, au sud de Nossi-Bé, on trouve successivement les baies de Bavatou-Bé, de Mouronsang, de Matzamba, de Bombétok, de Boëni, de Cajembi, de Bàli, dans la province de Bouëni. C'est à partir du cap Saint-André, voisin de Bàli, que la côte occidentale cesse d'offrir des sinuosités suffisantes pour former de bons abris aux navires.

Madagascar est cité pour la première fois sous ce nom, dans les mémoires de Marco-Polo, publiés en 1298. Ce voyageur en avait eu connaissance par les récits des Arabes et des Chinois. Les géographes arabes attestent d'une manière certaine que, vers le VII^e^ siècle, leurs compatriotes établirent des comptoirs sur la côte N.-O. de cette île, qu'ils appellent Zaledji ou Serendib. — Les navigateurs européens ne la découvrirent qu'en 1506, près de dix ans après que Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne-Espérance; c'est Don Fernand Suarez qui, revenant des Indes à Lisbonne, sur une flotte de huit vaisseaux, fut poussé en vue de cette grande terre, habitée, dit-il, par une population nombreuse et de mœurs très douces. Il lui donna le nom de Saint-Laurent. — En 1642, le cardinal de Richelieu, *chef et surintendant de la marine, navigation et commerce de France*, accorda son patronage à la *Société de l'Orient*, pour fonder des établissements à Madagascar avec privilége du roi. Cette compagnie établit des postes sur toute la côte orientale, depuis le Fort-Dauphin, par 25° de latit. sud, jusqu'à la baie d'Anton-Gil, par 15°, c'est-à-dire sur un espace de plus de 1,500 kilomètres. Ces établissements, qui dominèrent parfois toute la contrée, subirent des vicissitudes dues aux dilapidations des gouverneurs, aux incroyables excès commis par les colons, à l'intolérance religieuse, aux affreux massacres qui en furent la suite. En 1664, une nouvelle concession fut accordée par lettres-patentes du roi, et un édit du 1^er^ juillet 1665 prescrivit de donner désormais à Madagascar le nom d'*île Dauphine*. La Compagnie Orientale obtint avec cette concession le droit de bâtir des châteaux-forts, avec celui de haute, moyenne et basse justice. Nonobstant la protection royale et l'habile dévouement d'un français, Lacaze, qui, par son alliance avec les chefs du pays, fournit d'utiles secours à la colonie, la division des supérieurs, leurs horribles attentats contre des peuples paisibles, amenèrent la ruine de la colonie qui fut abandonnée en 1672. En 1768, le comte

de Mandave relève le Fort-Dauphin, dont il était nommé gouverneur, et tente l'emploi de la colonisation et du commerce pour créer un établissement définitif ; mais, traversé par la jalousie des administrateurs de l'île de France et par les continuels changements de politique du gouvernement de la métropole, il quitta la colonie en 1769. En 1773, le comte Maurice Beniowski, magnat de Pologne et de Hongrie, reçut du gouvernement français la mission de fonder un établissement dans la baie d'Antongil. Grâce à son énergie, et malgré les perfides menées des administrateurs de l'île de France, qui, loin de lui fournir l'assistance qu'ils lui devaient, le traversaient par tous les moyens, il réussit à attirer à lui presque tous les peuples de la partie orientale de l'île ; mais enfin, menacé de voir ses efforts perdus par l'abandon de la France, il accepta la souveraineté que lui offraient les naturels, après avoir renoncé au service du roi, et passa en France pour conclure un traité de protectorat et de commerce. Repoussé par le cabinet des Tuileries, il passa en Amérique, d'après les conseils de Franklin, et réunit quelques subsides avec lesquels il retourna à Madagascar. Il débarqua à Passandava et traversa toute l'île pour se rendre à Antongil où il s'établit. Mais l'administration de l'île de France, qui n'avait pas voulu dans le principe envoyer à Beniowski, agent du roi, les secours qu'elle avait reçu l'ordre de lui fournir, sut organiser une expédition contre lui lorsqu'il eut été forcé de se déclarer indépendant. Beniowski tomba mortellement frappé en se défendant contre les assaillants. Dès lors aucune influence ne domina à Madagascar, et le terrain se trouva préparé pour la conquête des Hovas, et les effroyables résultats qui en sont la suite. Les établissements que nous y avons toujours conservés, négligés par la métropole, n'ont pu servir que d'inutile protestation contre les entreprises de ces barbares.

Il est impossible d'établir d'une manière seulement probable le chiffre de la population de Madagascar. Ce qui est certain, c'est que depuis la conquête des Hovas elle est excessivement réduite. Le pays d'Ankara, où l'on voyait, il n'y a pas vingt ans, de nombreux villages, des cultures, des bestiaux, est à présent un désert ; le pays des Sakalaves, abandonné par cette race guerrière qui a émigré dans les îles, ou qui se cache comme des bêtes fauves dans les forêts, est affreusement dépeuplé ; les Betsimsarahs, les Betanimènes, ont subi d'affreux massacres pour l'assistance qu'ils ont donnée à nos expéditions ; enfin le monopole du commerce placé dans les mains des Hovas et leurs exactions réduisent à la dernière misère, au plus abject abrutissement ce peuple, qu'après Fernand Suarez, nous avons trouvé de mœurs douces, sensible et intelligent.

Les indigènes, les Malegashes proprement dits, sont de couleur acajou plus ou moins foncée. Leurs cheveux sont crépus, mais abondants. Les Hovas sont d'une teinte plus claire avec les cheveux droits et lisses. Ils proviennent, dit la tradition, d'une colonie d'étrangers, qui remonta dans le centre du pays pour éviter les fièvres du rivage et l'hostilité des tribus voisines. Il y a aussi à Madagascar des descendants des colons Arabes ; ce sont les Anta'y-Mours, sur la côte S.-E. Ils conservent des manuscrits en caractères arabes et se disent originaires de la Mecque. D'autres Malegashes, de sang mêlé et provenant aussi de colonies arabes plus récentes, se trouvent sur la côte N.-O., aux environs de Bombetoe ; on les nomme les Antalotches. Il y a, en outre, quelques groupes, très peu nombreux, d'une ancienne race désignée par le nom de Vasimbas. Lorsqu'ils formaient une nation, la tradition rapporte qu'ils mangeaient leurs prisonniers, ce qui arma contre eux les autres tribus de l'île et amena leur extermination. Les tombes des anciens Vasimbas sont de la part des Hovas l'objet d'un culte superstitieux.

Les races principales que nous avons indiquées se subdivisent en différentes branches qui elles-mêmes comprennent plusieurs tribus. Cette dernière subdivision est indiquée par le mot *Zaffi*, qui veut dire *fils de*, et correspond au *Beni* des Kabyles, au *Ouled* des Arabes. La présence des Français à Madagascar et leur union avec les femmes du pays, a donné naissance à une race peu nombreuse que les indigènes appellent *Malattes*, et qui, jusqu'en ces derniers temps, était fière de son origine.

Les tribus Malegashes se composaient de plusieurs classes, les *Andrianes* (princes), les *Ondzatzi* (guerriers), les *Ambouras* (bourgeois, peuple), les *Ombiashes* (savants, devins respectés et consultés dans toutes les circonstances importantes). Les Malegashes sont doués d'une rare abondance de parole et d'une vive imagination. Les femmes jouissent d'une grande influence, bien qu'assujetties à tous les travaux agricoles. Les mœurs des Malegashes sont généralement fort douces. Ils sont hospitaliers, curieux, prodigues, sensuels, mais vindicatifs, lorsqu'on abuse de leur confiance. La polygamie est d'usage à Madagascar où le nombre des femmes excède de beaucoup celui des hommes. Les Malegashes ont une religion fort obscure ; ils reconnaissent un bon génie, Zanhar, un mau-

vais génie Angueutsh; ce dernier, qu'ils redoutent,est principalement l'objet de leur culte. Ils portent des amulettes de toutes sortes pour se le rendre propice. La dépopulation de Madagascar est accélérée par une coutume barbare, l'usage du Tanghen sorte de poison violent. Tout homme accusé d'un crime, est appelé à subir l'épreuve du Tanghen, comme jugement de Dieu ; il doit, avec un cérémonial consacré, boire une certaine quantité de ce poison ; s'il en réchappe, c'est qu'il est innocent : s'il en meurt, c'est qu'il était coupable. Les Hovas profitent de ce préjugé et soumettent à cette épreuve tout indigène qui leur inspire de l'ombrage ou dont ils convoitent les richesses. On a estimé à cent mille le nombre des victimes en dix ans.

Le climat de Madagascar varie considérablement suivant les localités. Au bord de la mer, on ressent parfois des chaleurs étouffantes, mais dans l'intérieur, la température s'abaisse et le climat devient tempéré ; il est particulièrement agréable dans les plateaux du centre. Il en résulte que le rivage, couvert de marécages que décompose l'ardeur du soleil, est le séjour de fièvres dangereuses, et qu'à peine a-t-on fait quelques lieues dans l'intérieur, le pays devient salubre. L'année se divise, pour le littoral, en deux saisons ; la saison sèche et l'hivernage. Cette dernière est celle des pluies, des ouragans, des maladies ; l'autre, qui dure de mai en octobre, est la saison froide et sèche, celle de la santé et des beaux temps. — Sur la côte orientale de Madagascar, règnent les vents alisés de l'est au sud-est, interrompus dans la partie la plus voisine de l'équateur par une mousson du N.-O. qui dure trois mois dans l'hivernage, de janvier à avril. Sur la côte occidentale la mousson du N.-O. souffle d'octobre en avril ; pendant le reste de l'année existent la brise du large pendant le jour, et la brise de terre pendant la nuit.

Les produits principaux de Madagascar sont le riz, dont on exportait jadis des quantités considérables dans des ports aujourd'hui déserts ; le blé, le maïs, le coton, le tabac, l'indigo, la canne, les arbres à épices, et tous les arbres à fruits des tropiques, qui poussent spontanément dans le sol. Les palmiers de toutes les espèces, le cocotier surtout, s'y trouvent en forêts. La terre recèle de l'or, de l'argent, du fer en abondance, de l'étain, du sel gemme, de la houille. On y trouvait autrefois beaucoup de cristal de roche. Les baies abondent en poissons de toute espèce, en tortues, en carets ; on y trouve même des baleines. Quelques rivières sont infestées de caïmans, (Vouhé) ; la mer y est peuplée de requins. — Il y a, ou plutôt, il y avait à Madagascar des quantités innombrables de ces beaux bœufs à larges cornes, portant sur le garrot une bosse ou loupe qui passe pour un mets délicat. Les forêts qui donnent asile à de nombreux oiseaux, aux perroquets noirs, aux makis, renferment des arbres également précieux pour la construction et l'ébenisterie entre autres le taka-maka, l'azigne, l'andramène (bois rouge), quantité de guttifères, le sandal, l'ébénier, etc. Les Arabes de Zanzibar envoient chaque année, avec la mousson favorable, quelques-uns de leurs navires charger de la gomme copale, des écailles de caret et d'autres produits précieux. Le commerce avec les Européens paraît devoir rester à peu près interdit par la tyrannie des Hovas, jusqu'à ce que le gouvernement français ait pris des mesures pour rétablir l'ordre dans cette contrée, où il a fait des efforts séculaires, bien que mal dirigés, et dont les derniers traités (1815) lui reconnaissent l'antique souveraineté. E. Pacini.

MADEIRA, (c'est-à-dire *bois*, en portugais). Ce nom, exactement celui de *Madère*, est aussi celui d'une grande rivière de l'Amérique méridionale, qu'on a appelée ainsi à cause du bois qu'elle charrie en abondance. D'après une lettre adressée en 1851 à M. de Saint-Priest par M. Léon Favre, consul-général de France en Bolivie, cette rivière est formée, sur la limite du Brésil et de la Bolivie, vers 8° 55′ de latitude S. et 66° 54′ de longitude O., par la jonction du Beni et du Guaporé ou Itenes, grossi lui-même du Mamoré, qui est nommé à sa source Rio-Grande ; elle coule du S.-O. au N.-E., à travers le S.-O. de la province de Para, et se jette dans l'Amazone, par la rive droite, en se divisant en plusieurs branches, dont la principale, appelée Tupinambaranas ou Canoma, se joint au fleuve, à 900 kilomètres de celui-ci, dans l'Atlantique. Le cours du Madeira, pris seulement du point où il commence à porter ce nom, est d'environ 1,400 kilomètres ; mais si l'on remonte jusqu'aux sources les plus lointaines du Guaporé, on compte au moins 3,000 kilomètres. Les troncs d'arbres et les courants rapides, paraissent embarrasser son cours ; cependant, ajoute M. Favre, un Portugais qui habite San-José, sur la frontière brésilienne, l'a parcouru tout entier dans un canot, ce qui prouverait qu'il n'y a pas d'obstacles sérieux pour la navigation. Il est certain du moins que le Guaporé, le Mamoré, le Beni, seraient praticables pour des bateaux à vapeur sur de grandes étendues. E. C.

MADELEINE (Sainte-Marie). Ce surnom est donné dans l'Évangile à une des saintes

femmes du nom de Marie, probablement parce qu'elle était du bourg de Magdala, dans la Galilée, près du lac de Tibériade. Elle est mentionnée par saint Luc (cap. 8), entre celles que Jésus-Christ avait guéries, qui le suivaient dans ses prédications et pourvoyaient à sa subsistance. Il dit de Marie Madeleine en particulier, qu'elle avait été délivrée de sept démons. On croit communément que c'est la femme pécheresse dont a parlé saint Luc dans le chapitre précédent, qui vint laver les pieds de Jésus-Christ, les essuyer avec ses cheveux, et les oindre avec des parfums, dans la maison de Simon le pharisien. On croit aussi que c'est la même qui, selon saint Mathieu (cap. 26) et saint Marc (14) vint répandre des parfums sur la tête de Jésus-Christ, dans la maison de Simon le lépreux, en Béthanie, quelques jours avant la passion. Il est vrai que cette femme, non plus que la pécheresse de saint Luc, n'est désignée ni par le nom de Marie, ni par celui de Madeleine: mais, le rapprochement des récits évangéliques peut faire croire que, dans ces deux circonstances, il s'agit de Marie, sœur de Marthe et de Lazare; car saint Jean, dans le chapitre où il raconte la résurrection de Lazare, dit, en parlant de Marie sa sœur, que c'est elle qui répandit des parfums sur le Sauveur et essuya les pieds de Jésus-Christ avec ses cheveux; ce qui semble faire allusion au récit de saint Luc; et dans le chapitre suivant, en parlant d'un festin donné à Jésus-Christ dans la Béthanie, où Marthe assistait pour le service, et Lazare comme convive, il dit que Marie répandit des parfums sur les pieds de Jésus-Christ et les essuya avec ses cheveux; après quoi il ajoute des circonstances entièrement conformes à celles que rapportent saint Mathieu et saint Marc, à l'occasion des parfums répandus chez Simon le lépreux, (*Joan.*, cap. 11 et 12). Du reste, il ne donne à la sœur de Lazare que le nom de Marie, sans y ajouter jamais le surnom de *Madeleine*, qui ne lui est pas donné non plus par saint Luc dans l'endroit où il parle d'elle et de Marthe sa sœur, (*Luc*, cap. 10.). Mais c'est cependant une opinion assez généralement reçue, qu'elle est la même que Marie Madeleine. Quoi qu'il en soit, après la mention faite dans saint Luc, on ne voit reparaître ce surnom dans les évangiles, qu'au moment de la passion. Saint Mathieu nous montre Marie Madeleine sur le calvaire, avec les autres saintes femmes qui avaient suivi Jésus-Christ depuis la Galilée, et, lorsque le corps fut enlevé de la croix, elle l'accompagna jusqu'au tombeau, avec une autre Marie pour voir où il serait déposé (Math. 27; Marc, 15). Elles revinrent encore le surlendemain, de grand matin, avec des parfums, pour l'embaumer. Mais elles trouvèrent le sépulcre vide, et un ange leur annonça que Jésus-Christ était ressuscité, et qu'elles le verraient dans la Galilée. Elles coururent l'annoncer aux disciples, et bientôt après elles rencontrèrent Jésus-Christ, qui les salua, et dont elles s'approchèrent pour se prosterner à ses pieds (Math. 28). Saint Marc, après les mêmes détails sur la visite des saintes femmes au tombeau, dit que Jésus-Christ apparut d'abord à Marie Madeleine, qui avait été délivrée par lui de sept démons (Marc. 16). Saint Luc rapporte seulement la présence des saintes femmes sur le calvaire et leur visite au sépulcre, et marque, dans le nombre, Marie Madeleine (cap. 23 et 24). On trouve dans saint Jean de nouveaux détails. Après avoir dit que Marie Madeleine était au pied de la croix avec la sainte Vierge (cap. 19), il rapporte qu'étant venue de grand matin au tombeau, et n'y trouvant plus le corps du Sauveur, elle s'empressa d'en avertir saint Pierre et saint Jean; que ceux-ci coururent au sépulcre, et qu'après avoir vérifié le fait de leurs propres yeux, ils retournèrent à leur demeure. Marie, qui était revenue avec eux, resta près du sépulcre, fondant en larmes, et s'étant baissée pour regarder dans l'intérieur, elle vit deux anges qui lui demandèrent pourquoi elle pleurait. Après leur avoir répondu, elle se retourna, vit Jésus debout, sans le reconnaître, et comme il demanda pourquoi elle pleurait ainsi et qui elle cherchait, Marie le prenant pour un jardinier, lui répondit: Si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. Jésus lui dit: Marie, et aussitôt le reconnaissant à sa voix, elle se jeta à ses pieds pour les baiser. Mais Jésus lui défendit de le toucher, et lui apprit qu'il devait rester encore quelque temps sur la terre. Marie Madeleine vint aussitôt annoncer aux disciples qu'elle avait vu le Seigneur et leur rapporter ce qu'il avait dit (Jean, cap. 20). Voilà tout ce que l'Évangile nous apprend et tout ce que l'on sait de certain sur la vie de sainte Marie Madeleine.

C'est une tradition reçue en Provence, qu'après la mort de saint Etienne, les Juifs, entraînés par leur haine fanatique contre tous les disciples de J.-C., voulurent se défaire de Lazare et de ses deux sœurs; qu'ils les jetèrent, en conséquence, avec plusieurs autres chrétiens, dans un navire sans gouvernail, espérant qu'ils seraient bientôt engloutis par les flots, mais que le navire, conduit par la providence, aborda heureusement à Marseille; que Lazare y prêcha l'Évangile et fut le premier évêque de cette ville; que Marie Madeleine se retira dans une grotte, nommée la Sainte-Baume, où elle vécut pen-

dant plusieurs années dans les exercices de la pénitence, et qu'on y conserva longtemps ses reliques, déposées plus tard dans le monastère de Saint-Maximin. Les témoignages de l'antiquité manquent à l'appui de cette tradition, dont on ne voit pas de monument avant les dernières années du VIe siècle, et la plupart des critiques, dans les derniers siècles, ont cru devoir, par ce motif, ou la rejeter, ou du moins la regarder comme suspecte. Mais si elle n'est pas appuyée par des preuves positives, il faut avouer aussi qu'on ne peut lui opposer, non plus, aucune preuve de ce genre. L'objection la plus forte paraît résulter du silence de Proculus, évêque de Marseille, vers la fin du IVe siècle, lequel ne fait pas mention de Lazare, comme évêque de cette ville, dans ses démêlés avec l'évêque d'Arles, au sujet de la juri fiction métropolitaine. C'était cependant le cas d'alléguer ce fait et de l'opposer aux motifs de l'évêque d'Arles qui faisait reposer ses droits sur l'ancienneté de son église fondée par saint Trophime. On peut objecter aussi l'ancienne tradition de l'église grecque, d'après laquelle sainte Madeleine serait morte à Ephèse. Cette tradition se trouve déjà mentionnée comme un fait historique vers la fin du VIe siècle, par l'abbé Modeste, patriarche de Jérusalem, dans un sermon dont Photius rapporte des extraits, et l'on voit dans Grégoire de Tours, qu'à la même époque, elle était déjà connue aussi et reçue en Occident. (*De mirac.* lib. I, cap. 30). Mais il faut convenir que le défaut de monuments plus anciens doit la rendre un peu douteuse. Il est à remarquer en effet, qu'Eusèbe dans son martyrologe, et saint Jérome dans la traduction qu'il en a faite, indiquent la fête de sainte Madeleine, sans faire aucune mention du lieu où elle est morte, et, ce qui n'est pas moins concluant, Polycrate, évêque d'Éphèse à la fin du IIe siècle, ne parle point de sainte Madeleine, dans une lettre citée par Eusèbe, où il rappelle les principaux personnages de l'un et de l'autre sexe qui ont illustré, par leur séjour et par leur mort, l'église de cette ville et les autres églises de la province. Quant aux reliques de sainte Madeleine, on lit dans les ménologes des Grecs, qu'elles furent transférées d'Éphèse à Constantinople, par l'empereur Léon, le philosophe; vers la fin du IXe siècle; d'un autre côté on voit, par le témoignage d'Othon de Frisingue (lib. I, cap. 36), que vers le milieu du XIIe siècle on croyait que ces reliques étaient dans l'abbaye de Vezelai en Bourgogne, et Baudri, évêque de Noyon, dans sa chronique, écrite quelques années auparavant, dit qu'elles avaient été apportées de Jérusalem dans cette abbaye, par un moine, nommé Baidilon (lib. II, cap. 43). Enfin, le sire de Joinville, dans la vie de saint Louis, nous apprend qu'au milieu du siècle suivant on croyait aussi que le corps de sainte Madeleine reposait à la Sainte-Baume, et quelques années plus tard, des recherches ordonnées en conséquence par Charles, prince de Salerne, fils du roi de Sicile, amenèrent la découverte d'un tombeau en marbre avec deux écriteaux, dont l'un portait seulement ces mots : Ici repose le corps de Marie Madeleine, et l'autre, plus long et moins ancien, portait que l'on avait caché en cet endroit les saintes reliques, pendant les incursions des Sarazins, pour les soustraire à la profanation des infidèles.

Il est difficile de se prononcer entre ces traditions différentes. Quelques critiques ont essayé de les concilier, les uns en supposant qu'une partie seulement des reliques est restée dans le monastère de Saint-Maximin, et qu'une autre partie se trouve à Vezelai; les autres en distinguant plusieurs saintes femmes que l'on a confondues sous le nom de Madeleine; en effet, quoique d'après l'opinion commune, sainte Marie Madeleine soit la même que Marie, sœur de Lazare, et la même que la pécheresse dont parle saint Luc, cette opinion est loin d'être incontestable. Baillet, Tillemont, Calmet et d'autres savants critiques n'hésitent pas à la regarder comme fausse. Elle avait déjà été combattue dans le XVIe siècle par Josse Clicthoux, docteur de Paris et par Jacques Lefebvre d'Etaples, dans un livre qui a pour titre : *Des trois Madeleines.* L'autorité de saint Grégoire-le-Grand et des autres pères latins qui paraissent incliner davantage pour cette opinion, avait contribué, durant le moyen âge, à la faire regarder comme la seule probable. Mais on voit par divers passages de saint Ambroise (lib. VI *in Luc*, cap. 7; lib. 10, in cap. 24), de saint Jérome (*in cap. 26 Math.*), de saint Augustin (*tract. 49 in Joan*), qu'ils ne sont pas éloignés toutefois d'admettre l'opinion contraire. Quant aux pères grecs, plusieurs, entre autres Origène (tract. 35, *in Math.*) et saint Chrysostome (*homil.* 81, *in Math.*), distinguent expressément plusieurs saintes femmes auxquelles doivent se rapporter les divers récits évangéliques ordinairement rapportés à Marie Madeleine. Ils trouvent dans les circonstances de ces récits, des motifs pour ne pas confondre Marie, sœur de Lazare, avec la pécheresse dont parle saint Luc, et quelques uns même la distinguent de la sainte femme dont il est parlé dans saint Mathieu et saint Marc comme ayant répandu des parfums sur la tête du Sauveur. Origène surtout fait très bien ressortir cette diversité de circonstances. Mais

on a aussi donné des explications d'où il résulte qu'elles peuvent absolument se concilier. Nous n'entrerons pas dans cette discussion qui dépasserait les limites d'un article. RECEVEUR.

MADELONNETTES. Maison religieuse qui fut instituée, en 1618, au n° 14 de la rue Fontaine-du-Temple, à Paris, et qui tient son nom de sainte Madeleine, patrone sous l'invocation de laquelle fut mise cette pieuse fondation. On en doit la première idée à Robert Montoy, marchand de Paris, qui ouvrit d'abord sa maison de la Croix-Rouge à plusieurs filles de mauvaise vie dont le repentir l'avait touché. Il pourvut à leur entretien jusqu'à ce que la sœur du cardinal de Gondi, venant en aide à sa bonne œuvre, établit dans la maison connue encore aujourd'hui sous le nom de Madelonnettes, et qu'elle avait achetée à cet effet, toutes les repenties réfugiées chez Robert Montoy, et dont le nombre s'élevait alors à plus de vingt. Un legs de 101,600 livres qu'elle leur fit en mourant, et une rente perpétuelle de 3,000 livres que Louis XIII leur constitua par lettres-patentes de mai 1625, complétèrent et rendirent stable cette œuvre de charité. Urbain VIII l'autorisa en 1635, et la confia aux dames de la Visitation qui, en 1648, furent remplacées par les Ursulines, puis, en 1720, par les religieuses de Saint-Michel. En 1793, la maison des Madelonnettes devint une prison politique, mais pour reprendre, en 1795, une partie de ses anciennes attributions. On y renferma les femmes prévenues de délit. Il en fut ainsi jusqu'en 1830. Depuis lors elle est devenue une prison ordinaire. Les bâtiments ont conservé leur aspect claustral, larges arcades au rez-de-chaussée, vastes préaux plantés de tilleuls, etc. L'église qui datait de 1680, et qui, comme le reste, avait été bâtie dans le style le plus sévère du XVIIe siècle, a été entièrement détruite. ED. F.

MADÈRE, en portugais *Madeira*. Ile célèbre de l'Océan atlantique. Sa longueur est d'environ 15 lieues; sa largeur de 4 lieues. Cette île est montagneuse, et l'on y voit un grand nombre de rochers; mais partout où il existe de la terre végétale, le sol, d'ailleurs arrosé par plusieurs cours d'eau, est d'une grande fertilité. Le climat est beaucoup moins variable que dans aucune autre contrée située au nord de l'équateur. La moyenne de la température, pendant une période de dix-huit ans, a été de 18° 33 centigrades. Pendant les mois les plus chauds de l'année, août et septembre, le thermomètre n'atteint pas 24° degrés, et dans les mois de décembre et de janvier, qui sont les plus froids, il ne descend guère au-dessous de 17° Les froids ne dépassent jamais 11° degrés. La douceur du climat rend le séjour de l'île très précieux pour les personnes affectées de différentes maladies, et en particulier pour les poitrinaires. Le règne végétal est d'une grande richesse à Madère où l'on voit une grande quantité d'arbres et d'arbrisseaux, de plantes des tropiques, ainsi que de belles plantations de café et des vignes magnifiques, qui produisent ces vins si connus dans les deux hémisphères. On cultive encore à Madère du froment, de l'orge et du seigle, mais en petite quantité, et les habitants tirent du dehors les deux tiers des céréales nécessaires à leur consommation. La culture de la vigne et, dans ces derniers temps, celle du café, sont les plus importantes. Les pâturages sont rares; on élève peu de vaches, et le laitage, sauf celui de chèvre, est cher. Les habitants nourrissent un grand nombre de porcs et beaucoup de volailles. Les chevaux sont peu communs et on ne voit pas d'autres bêtes de somme que des ânes et des mulets. On trouve dans la campagne beaucoup de lapins et une grande quantité de petits oiseaux au plumage varié. Les jardins et les vignes fourmillent de lézards qui mangent ou détruisent une grande quantité de raisin. On a remarqué que l'île n'est point infestée de ces reptiles venimeux et de ces myriades d'insectes qui, trop souvent, rendent insupportable ou dangereux le séjour des pays chauds. Le miel est abondant et d'une excellente qualité. Les rivières et la côte de la mer fournissent des poissons exquis, mais surtout des thons et des anguilles très recherchés par les habitants. Madère fait un commerce considérable; les exportations consistent principalement en vin, mais on exporte aussi des fruits frais ou conservés, du miel, de la cire, de l'orseille, du tabac et des provisions fraîches pour la marine. Les importations consistent en marchandises manufacturées, en moutons, en salaisons, telles que harengs et merluches, en huile, en céréales et en quelques productions des tropiques. La population s'élève, suivant le dernier recensement ordonné par le gouvernement portugais, à 112,500 âmes. La race est mélangée. On y reconnaît les descendants des anciens Portugais; mais on voit parmi les gens du peuple, surtout à Funchal (*voy.* ce mot) des descendants d'Anglais, établis et mariés dans le pays. Les nègres sont assez nombreux, mais ils ne s'allient point avec la population d'origine européenne. Quelques uns des plus riches habitants appartiennent à la noblesse portugaise. Les négociants et les habitants sans profession sont pour la plupart anglais. Le gouvernement est entre les mains d'un lieutenant gouverneur; la justice est administrée par un tribunal qui relève de la haute cour

de Lisbonne. — Madère fut découverte, en 1419, par Jean Gonçalvez, envoyé par l'infant don Henri de Portugal pour faire un voyage de découvertes. L'île était alors déserte et couverte de forêts magnifiques. Ce fut pour cette raison qu'on l'appela *Ilha da Madeira*, littéralement *Ile du bois de construction*. Les Portugais y formèrent un établissement en 1421, et depuis lors elle a toujours été en leur pouvoir ; mais pendant la guerre de la Péninsule (1808-1814), le Portugal étant obligé d'opposer toutes ses forces à notre armée, et ne pouvant pas entretenir dans l'île une garnison pour la défendre contre nos bâtiments de guerre et nos corsairès, elle fut occupée par des troupes anglaises qui l'évacuèrent à la paix, en 1814. L. Dubeux.

MADGYARS. Tribu puissante d'origine Finnoise qui, au VIIIe siècle, vint s'établir entre le Don et le Dniepr, et se fixa en Hongrie sous la conduite d'Arpad, fils d'Almus. Le nom de madgyars est celui que se donnent encore aujourd'hui les Hongrois (*voy.* Hongrie).

MADI, *Madia* (*bot.*). Genre de la famille des composées, tribu des Sénécionées, de la syngénésie polygamie superflue dans le système de Linné. Son type est une plante herbacée annuelle, spontanée au Chili, dont toute la surface est couverte de poils glanduleux qui exsudent une humeur visqueuse ; dont les feuilles inférieures sont opposées, tandis que les supérieures sont alternes, demi-embrassantes, oblongues et entières. Les fleurs sont jaunes, disposées en capitules multiflores dans lesquels celles du rayon, au nombre de dix ou douze sur un seul rang, sont ligulées, femelles, tandis que celles du disque sont tubulées et hermaphrodites. L'involucre de ces capitules est formé d'un rang de folioles carénées, et ployées sur leur ligne médiane de manière à embrasser plus tard les achaines du rayon. Le réceptacle est plan, nu au centre, pourvu entre le rayon et le disque d'une ou deux rangées de paillettes un peu connées. Les achaines sont tous uniformes, comprimés, droits, atténués à la base, dépourvus d'aigrette. — Le Madi cultivé, *Madia sativa*, DC., est cultivé au Chili à cause de l'huile qu'on extrait de sa graine. Il a été introduit en Europe, dans ces derniers temps, et sa culture aurait certainement pris une assez grande extension dans les pays trop froids pour l'olivier, sans l'odeur forte et désagréable qu'exhale toute la plante, et la viscosité qui la revêt et qui salit tout ce qui la touche. Ces inconvénients, en apparence secondaires, mais qui en réalité rendent cette plante fort désagréable à cultiver, et qui contribuent même à donner à l'huile un goût peu agréable, si l'on n'a le soin de laver les fruits avant de les pressurer pour en extraire l'huile, ont certainement été pour beaucoup dans l'indifférence qui n'a pas tardé à remplacer la vogue qu'a d'abord eue le madi. Cette plante a un développement rapide et une grande rusticité. Elle fournit, en assez grande abondance, une huile bonne à manger, quoique d'une saveur particulière à laquelle bien des personnes ne s'habituent que difficilement. On la sème en place, du milieu du printemps jusqu'au commencement de l'été, surtout pendant les mois d'avril et de mai, soit à la volée, soit, et préférablement, en lignes espacées d'environ 4 décimètres. La qualité du sol est presque indifférente ; cependant on n'obtient un résultat entièrement satisfaisant que sur les terres profondes. Lorsque les graines sont parfaitement mûres, elles sont grises, ce qui permet de déterminer le moment de la récolte, en se réglant sur la maturité des capitules moyens. La graine de madi contient en réalité 0,25 d'huile ; mais on ne peut en retirer plus de 0,18. Le produit en graines, et par conséquent en huile, est en raison inverse du développement de la plante ; de telle sorte que les terres sèches, les climats secs sont ceux où l'on obtient proportionnellement les produits les plus abondants. Une qualité précieuse de cette plante consiste dans la richesse en azote de sa fane qui devient ainsi un bon engrais, à l'état frais. P. Duchatre.

MADIAN, MADIANITES. *Madian* ou suivant la prononciation hébraïque *Midian*, c'est-à-dire *contestation, dispute*, est le nom du quatrième fils d'Abraham et de Céthura (Gen. XXV, 2.). Madian fut le père des Madianites. L'Écriture ne nous apprend rien de sa vie. Les *Madianites* composaient déjà un peuple nombreux du temps de Jacob et faisaient avec l'Égypte un commerce considérable de parfums. Le patriarche Joseph fut vendu à des marchands de cette nation (Gen. XXXVII, 55 seqq.). Les Madianites habitaient le pays situé à l'orient du golfe Elanitique, au nord de la mer Rouge et leur territoire s'étendait jusqu'au pays des Moabites d'un côté, et jusqu'aux environs du mont Sinaï, de l'autre. Adad, fils de Badad, roi des Iduméens, battit les Madianites dans les plaines de Moab (Gen. XXXVI, 35). Les Madianites, alliés aux Moabites, appelèrent Balaam pour maudire les Israélites qui campaient dans la plaine de Moab, sous la conduite de Moïse. (Nombres, XXII, 4, seqq.). Les femmes Madianites ayant fait tomber les Israëlites dans l'impureté et dans l'idolâtrie en les appelant au culte de Béelphégor, Dieu, pour les punir, ordonna à Moïse de faire marcher contre eux douze mille hommes pris dans les douze tribus d'Israël. Les

Madianites furent défaits et mis à mort. Les femmes d'abord conservées comme captives, furent ensuite massacrées, à l'exception des vierges (Nombres, XXXI, v. 1, seqq.). Cette nation qui semblait anéantie se releva cependant, et environ deux siècles et demi après la conquête du pays de Chanaan par Josué, les Madianites, redevenus nombreux et puissants, opprimèrent les Hébreux pendant sept années consécutives. Mais Dieu suscita Gédéon qui délivra Israël et fit aux Madianites une guerre d'extermination (Juges, VI, VII, VIII.). Depuis cette époque, il n'est plus question des Madianites dans l'Écriture, et on suppose que les débris de cette nation allèrent se confondre avec quelque peuple voisin. DUBEUX.

MADISON (JAMES), président des États-Unis de l'Amérique du Nord, naquit à Montpellier, dans la Virginie, en 1758. Il commença sa réputation en combattant le bill de 1784, par lequel on voulait établir une religion privilégiée dans la confédération, et contribua beaucoup à la déclaration de liberté religieuse. Il fut l'un de ceux auxquels on confia le soin de rédiger la Constitution ; il obtint la présidence en 1809 avec une énorme majorité, fit déclarer la guerre aux Anglais en 1811, fut réélu en 1813 et par le traité du 24 décembre 1814, fit reconnaître pour limites septentrionales des Etats-Unis, le lac Hudson et le lac Supérieur. Madison quitta la présidence en 1836. Protecteur zélé des sciences et des lettres, il fonda l'Université de la Virginie. Son nom a été donné par reconnaissance à un grand nombre de villes ou de comtés des États-Unis.

MADONE, de l'italien *mia donna*. Ce nom est donné en Italie et en Espagne aux statuettes de la Vierge qui se trouvent placées dans des niches, à l'angle des rues, quelquefois au dessous du toit d'une chaumière, etc., et devant lesquelles on fait brûler une lampe nuit et jour.

MADRAGUES. Arrangement de filets disposés pour la pêche du thon. Les madragues forment une enceinte de plus de 200 mètres de longueur, sur 50 de largeur. Ces filets, arrêtés au fond de la mer, à 30 ou 40 mètres de profondeur, par des masses de pierre qui ne pèsent pas moins de 200 quintaux, sont soutenus à fleur d'eau par une quantité suffisante de nattes de liége; une espèce de chausse ou queue de filets en entonnoir, s'étend de la madrague au rivage, quelquefois à plus de 15 ou 1,600 mètres, et d'innombrables compartiments, formés par des filets d'ausse, bordés à la tête et au pied par de grosses cordes, complètent l'établissement, qui est soutenu contre le vent, le courant et les efforts du poisson par des cordes fixées à des ancres. Les thons, faisant route à une petite distance de la côte, et rencontrant la queue qui leur barre le chemin, la suivent et s'engagent dans l'enceinte. La madrague diffère des parcs en ce que ceux ci, toujours beaucoup plus petits, sont fixés sur la partie de la plage découverte à marée basse et soutenus par des pieux et des perches.

MADRAS (*géogr. asiat.*). Grande et belle ville de l'Indoustan, située sur la côte de Coromandel, dans la province sablonneuse et peu fertile du Carnatic. Elle a été fondée en 1639 par les Anglais qui en ont toujours été les possesseurs, et qui en ont fait le siége du gouvernement de la seconde présidence de l'Inde, ayant son armée distincte de celles du Bengale et de Bombay. — L'étendue du territoire que gouverne Madras est d'environ 75,000 lieues carrées, où l'on compte, d'après le dernier recensement, une population de 19 millions d'individus qui fournissent à l'État un revenu brut de 120 millions de francs. — La ville de Madras est construite sur une longue plage battue par les vents les plus furieux, devant laquelle il est presque toujours dangereux pour les navires de rester au mouillage. Les dangers permanents de la rade, joints au défaut d'une rivière qui mette la ville en communication facile avec l'intérieur du pays, sont cause que le commerce est beaucoup moins important à Madras qu'à Calcutta et à Bombay. Néanmoins, la moyenne des dix dernières années offre encore les chiffres satisfaisants de 38 millions de francs d'importations (céréales, tissus, objets divers de fabrication européenne), et de 80 millions d'exportations (coton en laine, grains, épices, bois et autres denrées coloniales). En comptant la Ville Noire habitée par les Indiens, les Arméniens et les créoles portugais, la population de Madras s'élève à environ 400 mille habitants. — Latitude du nouveau phare au nord du fort Saint-Georges 13° 5′ 10″ Nord ; longitude Est 77° 59′ 36″.

MADRÉPORE, *Madreporus* (*zoophytes*). Dénomination qui, anciennement, était commune à tous les Polypiers pierreux dont les naturalistes modernes font une vingtaine de genres particuliers, tels que ceux des *Caryophyllie*, *Fongie*, *Méandrine*, *Pavonie*, *Explanaire*. *Astrée*, *Madrépore proprement dit*, etc. Ce sont des zoophytes qui, dans les mers intertropicales, aujourd'hui comme jadis sur toute la surface du globe, forment des bancs, des récifs, des îles par leur accroissement successif et par l'accumulation de leurs débris : ce sont eux aussi qui, dans les périodes antérieures, infiltrés de carbonate de chaux, sont devenus les marbres et les divers calcaires madréporiques. Tous sont

produits par des polypes agrégés, pourvus de douze tentacules ou même davantage, et, recouvrant par leur partie charnue et vivante, le polypier calcaire sécrété à l'intérieur du corps. Les pores ou les orifices de ces polypiers sont habituellement en forme d'étoile, ou garnis de lames rayonnantes qui correspondent aux cloisons charnues portant les ovaires, et entre lesquelles se trouvent les tentacules. — Le nom de MADRÉPORE est plus particulièrement appliqué par les zoologistes modernes à un genre de polypiers pierreux fixe, divisé en rameaux distincts, et à surface garnie, de tous côtés, de cellules saillantes à interstices poreux. Les polypes en forme d'actinies sont assez courts, et pourvus de douze tentacules simples.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de ce genre, répandues surtout dans les mers du sud. Le MADRÉPORE ALBOTANIOÏDE, est l'espèce la plus vulgaire. Son développement est si rapide qu'il produit en peu d'années des récifs considérables au voisinage des îles de l'Océan Pacifique : on en voit dans les collections des touffes hautes de 4 à 6 décimètres, et formées de rameaux, épais de un centimètre environ, et d'une blancheur remarquable. — Une autre espèce, le MADRÉPORE PALMÉ, connu vulgairement sous la dénomination de *char de Neptune*, présente des expansions aplaties, profondément divisées, laciniées et presque palmées. On le rencontre communément dans les mers qui baignent le continent américain. — Plusieurs espèces ont été signalées à l'état fossile. E. D.

MADRÉPORITE (*min*). Nom donné a une variété de calcaire bacillaire, d'un gris noirâtre, trouvée dans la vallée de Rusbach, pays de Salsbourg. Cette dénomination provient d'une analogie que l'on a cru reconnaître entre cette variété et les lythophytes.

MADRID. Ville célèbre de la Nouvelle-Castille, chef-lieu de la province actuelle de Madrid, capitale de l'Espagne depuis Philippe II qui y établit sa résidence. Cette ville est située près de la rive gauche du Manzanarès par 40° 24″ 57′ de latitude nord-est, 6° 2″ 30′ de longitude ouest; à 115 lieues est-nord-est de Lisbonne et à 240 sud-sud-ouest de Paris : population 236,000 habitants. Madrid était une ville très-insignifiante avant Philippe II; l'élévation du sol à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, les terrains pierreux et stériles qui l'environnent, l'éloignement de toute rivière navigable, et le peu d'abondance d'eau bonne à boire, les froids vifs et piquants de l'hiver, et les chaleurs intolérables de l'été étaient autant de causes qui l'empêchaient de devenir un grand centre de population. La politique a cependant triomphé de tous ces obstacles, et Madrid est actuellement une ville importante. Cette capitale est bâtie sur une pente qui s'abaisse vers le sud-sud-ouest dans la direction du Manzanarès, ruisseau insignifiant en été, qui devient une belle rivière dans la saison des pluies, et que l'on passe sur deux ponts magnifiques. La ville est entourée d'une mauvaise muraille de briques, percée de quinze portes de pierres de taille, dont les plus belles sont celles d'Alcala, de Saint-Vincent et de Tolède. On distingue à Madrid le vieux quartier, et le nouveau. Le vieux, qui est l'ancien Madrid avant que cette ville ne devînt capitale de l'Espagne, renferme des rues étroites, sales, et des maisons en fort mauvais état. La ville nouvelle, au contraire, est belle, quoique un peu triste. Les rues en sont larges, bien pavées, et bordées de maisons d'une bonne construction. On y voit de belles promenades et des places ornées de fontaines. L'édifice le plus remarquable de Madrid est le palais qui sert de résidence aux souverains. Il s'élève sur l'emplacement du vieux palais ou Alcazar de Philippe II, qui fut détruit par le feu en 1734. L'intérieur du palais est orné de peintures magnifiques, les plafonds sont recouverts de chefs-d'œuvre de Mengs, de Velasquez et de Corrado. Les plus beaux marbres de l'Espagne et des glaces de la manufacture de Saint-Ildefonse contribuent encore à son embellissement. Quoique Madrid soit le siége d'un évêché, cette ville n'a cependant pas de cathédrale. Parmi les 67 églises que renferme cette capitale, deux seulement, celles de Saint Isidro et celle de la Visitation méritent une mention particulière. Toutes les autres sont petites et d'une mauvaise architecture. Avant l'abolition des Ordres monastiques, en 1834, on comptait à Madrid 66 couvents; plusieurs ont été détruits pour élargir quelques rues, et d'autres ont reçu différentes destinations. L'instruction publique est loin d'atteindre à Madrid un niveau très-élevé. On compte dans cette capitale 166 écoles primaires et 2 colléges, dont les professeurs et les élèves laissent également à désirer. L'éducation des femmes, comme on le pense bien, n'est pas dans un état plus satisfaisant. Les principaux établissements scientifiques et littéraires sont : 1° l'Académie d'histoire fondée en 1735, pour recueillir des matériaux authentiques sur l'histoire et la géographie de l'Espagne, et de ses colonies. Cette société savante a publié entre autres ouvrages importants un dictionnaire Historico-Géographique de l'Espagne et de la Navarre; 2° l'Académie de la langue. Ce corps savant se propose de publier des textes,

et d'amener la langue castillane au degré de perfection qu'elle est susceptible de recevoir. On doit à cette société plusieurs publications importantes, entre autres celle d'un Dictionnaire dont la neuvième édition parut en 1843. Elle fit paraître aussi une grammaire et quelques autres ouvrages de philologie. On compte encore à Madrid plusieurs autres académies, parmi lesquelles on distingue : celle des sciences, celle des Beaux-Arts, l'Académie de médecine et celle d'Économie rurale. Ces sociétés savantes rendent des services au pays, cependant on s'accorde à reconnaître qu'elles sont inférieures aux établissements analogues que l'on possède à Paris et à Londres. Les principales collections publiques sont : la Bibliothèque royale, qui compte 200,000 volumes imprimés, un assez bon nombre de manuscrits importants Arabes et autres, et une belle collection de médailles ; la bibliothèque de San Isidro, qui appartenait autrefois aux Jésuites, et qui contient au-delà de 60,000 volumes ; le Muséum d'histoire naturelle ; le jardin botanique qui possède une bibliothèque particulière ; la galerie nationale de peinture dans laquelle se trouvent des productions remarquables de Murillo, de Velasquez, et de quelques autres peintres espagnols non moins célèbres. On y voit encore environ 500 tableaux de l'école Italienne, et 300 de l'école Flamande. Madrid ne possède que deux théâtres, le *Teatro de la Cruz* et le *Teatro del Principe*. Ces deux établissements n'offrent rien de remarquable au point de vue architectural. On y joue des pièces espagnoles et des opéras italiens. L'orchestre est bon, et témoigne du goût des Espagnols pour la musique. Toutefois le passe-temps favori des habitants de Madrid est toujours le combat de taureaux qui a lieu tous les lundis, après-midi, pendant la belle saison. L'amphithéâtre peut contenir jusqu'à 17,000 personnes, et quoique les frais de ces sortes de spectacles soient extrêmement considérables, les recettes laissent cependant encore un assez beau bénéfice destiné à l'hôpital général de la ville. — Ce que nous avons dit de la situation de Madrid et de l'éloignement où se trouve cette ville de toute rivière navigable, suffit pour indiquer qu'on ne doit y chercher ni un centre d'industrie, ni un centre de commerce. Les denrées y sont très chères, ce qui n'étonnera pas si l'on réfléchit que les environs ne produisent rien et que les objets de consommations les plus nécessaires à la vie sont apportés quelquefois des points les plus éloignés du territoire et par des moyens de transport fort coûteux. Le bois et le charbon sont surtout extrêmement chers. Le sort des classes pauvres est devenu beaucoup plus malheureux depuis la destruction des couvents dont les aumônes abondantes et bien entendues donnaient des moyens d'existence à une foule d'habitants qui, privés de ces secours, végètent aujourd'hui dans la plus profonde misère. L. DUBEUX.

MADRIGAL (*poés. et mus.*). Le madrigal n'est plus depuis longtemps qu'un petit poème de quelques vers, une épigramme adoucie, un bon mot orné de deux rimes, mais dont la pointe caresse et ne blesse jamais, un compliment délicat et spirituel, galant pour l'ordinaire, comme la Sablière en a tant fait au temps de Louis XIV, comme Quinault en a bourré ses opéras, Marivaux ses comédies, Moncrif ses chansons. Le madrigal tourne quelquefois à la fadeur dans les *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, par exemple ; mais notre littérature en compte un nombre immense de ravissants, parmi lesquels il faut mettre au premier rang ceux qui fourmillent dans les poésies légères de Voltaire. Nous devons citer encore parmi les *madrigaliers* Fontenelle, Lamotte, J.-B. Rousseau, souvent lourds, Dorat et son école, souvent secs et recherchés, Berard, Bonnard, Boufflers et même le roi Louis XVIII. Les Italiens ont aussi composé d'excellents madrigaux ; nombre d'épigrammes de Catulle et de l'*Anthologie* grecque ne sont pas autre chose. Depuis vingt-cinq ans ce genre de poésie a disparu à peu près complétement.

Mais au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle un madrigal était une œuvre importante, sinon pour les vers qui ressemblaient à tout ce que nous connaissons en ce genre, au moins pour la musique qu'on y adaptait. Le madrigal composait, avec la chanson, à peu près toute la musique de chambre. Le madrigal était le morceau savant. Il s'écrivait dans la tonalité du plain-chant, et on l'ornait de toutes les richesses de la science musicale, imitations, combinaisons, phrases mélodiques passant d'une partie à l'autre, etc. Ces morceaux étaient ordinairement à cinq ou sept voix obligées. Les motifs devaient en être de peu d'étendue, mais pleins d'expression. C'était en somme une œuvre très compliquée, très difficile et souvent très ennuyeuse. On en connaît cependant quelques uns de Palestrina et de Monteverde qui sont très beaux, au dire des amateurs de musique scholastique. Ceux de Marcello sont un peu lourds et tristes ; cet auteur a mieux réussi dans les psaumes. On cite encore parmi les compositeurs qui se sont illustrés dans ce genre : Luca Marentio, Luigi Prenestino, Pomponio Nenna, Tomase Pecci et surtout le prince de Venosa. Le madrigal paraît avoir été inventé par les musiciens gallo-belges, dès le commencement du XVI^e^ siècle. Les musiciens

français ne parvinrent jamais à garder leur inspiration au milieu de ce labyrinthe de règles inflexibles; ils usèrent de plus de liberté dans leurs chansons à plusieurs voix. — Le madrigal accompagné était soumis à des lois moins sévères, mais il était plus expressif. Ce genre de musique n'a cessé complétement d'être de mode que depuis le triomphe de la musique dramatique. J. Fleury.

MADURÉ ou **MADURA**. Ville de l'Hindoustan anglais, dans le Karnatic, vers la côte de Coromandel, à 430 kilom. S.-O. de Madras, près de la rive droite du Vayg-Arou. Elle est considérée comme sacrée par les Hindous. Il y a un temple célèbre nommé Pahlary, consacré à la divinité Vellayadah. Elle était autrefois très-forte, et plus importante qu'aujourd'hui. On y compte environ 20,000 habitants. — On donne aussi le nom de *Madura* à une des îles de la Sonde, située près et au N.-E. de Java, longue de 160 kilomètres de l'E. à l'O., et peuplée d'environ 22,000 habitants d'origine malaise. Elle est riche en cocotiers, riz, coton, bois précieux, gros bétail et nids d'hirondelles. Elle appartient aux Hollandais, qui l'ont conquise en 1747. E. C.

MAELSTROEM, MALSTROEM ou **MAALSTROEM**, c'est-à-dire *courant qui moud*. Gouffre de l'Océan glacial arctique, près de la côte N.-O. de la Norvége, entre les îles Moskenœsœe et Værœe, dans l'archipel de Loffoden, par 67° 20′ de latit. N., et 8° 20′ de long. E. Ce gouffre est l'un des plus terribles qu'offre la mer; il est surtout produit par les courants de la marée montante et descendante, et particulièrement dangereux quand le vent du N.-O. souffle en opposition avec le reflux. De nombreux navires ont été engloutis par ce tournoiement, qui se fait sentir violemment à 10 kilomètres de distance, et fait entendre un bruit considérable; des baleines mêmes ont été entraînées par le Maelstrœm, et brisées sur les rochers placés vers son entrée. Ce gouffre est beaucoup moins dangereux en été qu'en hiver. E. C.

MAESTRICHT. Une des villes les plus anciennes et les plus fortes du royaume des Pays-Bas, chef-lieu de la province du Limbourg-Néerlandais, siége d'une cour d'appel et d'un tribunal de première instance. Elle est située au 21° 21″ de long., 50° 51″ de lat. septentrionale, sur la Meuse, qui la coupe en deux parties inégales, et que l'on passe sur un beau pont en pierre de 160 mètres de longueur. Un nouveau canal la met en communication avec Bois-le-Duc. Maestricht est une ville très bien bâtie et embellie de deux grandes et belles places publiques : la *Vrythof*, ornée d'une jolie plantation, et la *Grand'Place*, au centre de laquelle s'élève le charmant hôtel de ville, construit en 1652. Les autres édifices principaux sont les églises de Saint-Servais et de Notre-Dame, monuments fort remarquables du XIe siècle, en style roman; l'ancien cloître chapitral de la première de ces églises; l'église de Saint-Jean et sa belle et haute tour en pierre, et le palais de justice. L'origine de Maestricht remonte à l'empire romain. Son évêché, fondé vers l'an 380, fut transféré, au VIIe siècle, à Liége. Elle compte comme établissements scientifiques et artistiques, un athénée et une école de dessin, et comme établissements industriels, des tanneries célèbres, des fabriques de draps, de flanelle, d'épingles, d'amidon, de tabac, des distilleries, etc. Aux portes de la ville s'élève la montagne de Saint-Pierre, immense carrière percée d'une innombrable quantité de passages souterrains qui en font un labyrinthe inextricable, dans une étendue de 6 lieues de longueur sur deux lieues de largeur. Population, 22,000 habitants. Gchoyès.

MAFFEI (Raphael), surnommé Volterran, parce qu'il était originaire de Volterra, naquit en 1452, et mourut en 1522. Il mérite d'être cité pour ses 38 livres des *Commentarii urbani*, espèce d'encyclopédie qui résume toutes les connaissances humaines à son époque. Ses œuvres ont été publiées pour la première fois en 1506, in-fol., et réimprimées à Paris en 1526. — Maffei (*Jean-Pierre*), né à Bergame en 1535, et mort à Tivoli en 1603, professa l'éloquence à Gênes, remplit un emploi éminent dans cette république, et entra dans l'ordre des Jésuites en 1565. Il fut appelé à Lisbonne, vers 1570, par le cardinal Henri de Portugal, pour travailler à l'histoire des Indes, d'après les documents conservés dans les archives du gouvernement. Ce livre, publié à Cologne en 1593, sous ce titre : *Historiarum indicarum libri XVI*, et plusieurs fois réimprimé, a été traduit en français par Arnaud de la Borie et l'abbé de Pure. Il renferme des beautés de premier ordre. On a aussi de Maffei une *Histoire* du pontificat de Grégoire XIII, qu'il avait composée par ordre de ce pontife, et qui ne fut imprimée qu'en 1742, à Rome, 2 vol. in-4°, et un livre intitulé : *De vita et moribus sancti Ignatii*, Venise, 1685, in-8°; Bergame, 1747, 2 vol. in-4°. — Maffei (*François-Scipion*), né à Vérone en 1675, d'une famille distinguée, servit en 1704 dans l'armée bavaroise en qualité de volontaire, assista à la bataille de Donawerth, gagnée sur les Bavarois par Marlborough, revint bientôt après en Italie, et se consacra exclusivement à la carrière littéraire, dans laquelle il

obtint d'éclatants succès. En 1732, il se rendit à Paris, où il resta plusieurs années, puis en Hollande et en Autriche, où il reçut de l'empereur l'accueil le plus flatteur, et mourut à Vérone en 1755. Scipion Maffei a composé un assez grand nombre d'ouvrages. Sa tragédie de *Mérope*, qu'il donna en 1713, et dont Voltaire imita plusieurs passages, fit époque dans l'art dramatique en Italie. Sa comédie de la *Cérémonie* fut aussi fort applaudie, et sa *Verona illustrata*, 1732, in-fol., qu'il dédia aux Vénitiens, lui valut, dans le genre historique, une réputation égale à celle qu'il avait obtenue comme poète. Les vers de Maffei valent pourtant mieux que sa prose, qui manque souvent de vigueur et de précision. On distingue parmi ses autres écrits : *la Scienza cavallaresca*, livre dirigé contre le préjugé du duel et qui a obtenu au moins six éditions ; *Rime e prose*, Venise, 1719; *Degli anfiteatri e singolarmente del Veronese*, 1728 ; la *Traduction* en vers non rimés *du premier livre de l'Iliade*, et le *Musæum Veroneuse*, 1729, recueil dans lequel il donne des copies exactes d'une riche collection d'inscriptions antiques relatives à Vérone, qu'il avait laborieusement formée. Ses œuvres, publiées à Venise en 1790, ne comprennent pas moins de 28 vol. in-8°. AL. B.

MAFFEO VEGIO, en latin *Maphæus Vegius*, l'un des écrivains modernes qui ont cultivé avec le plus de succès la poésie latine, naquit à Lodi, en 1406, devint chanoine de Saint-Pierre de Rome, dataire du pape Eugène IV, et mourut en 1458. Ses ouvrages les plus remarquables sont : l'*Antoniade*, poème en l'honneur de Saint-Antoine, 1490; *Astyanax*, la *Toison d'or*, 1475, et le supplément qu'il ajouta à l'*Enéide*. Tous ces poèmes se font remarquer par la facilité et l'harmonie du style. On a aussi de lui un *Traité sur l'éducation des enfants* qui renferme d'excellents préceptes; six livres *De la persévérance de la religion*, etc.

MAGA. Chef d'une famille de prêtres qui s'introduisirent dans l'Inde à l'époque de la lutte du vichnouisme contre le sivaïsme. Une légende le dit fils du Soleil ; une autre lui donne pour père Agni, le dieu du feu, et pour mère Nikchoumba (l'immobile). Samba, fils de Krichna (une des formes de Vichnou) et petit-fils de Jambavan, alla chercher Maga dans une contrée mystérieuse (le pays des Saces, ou Sacadvipa), l'enleva sur l'aigle blanc de Vichnou, avec dix-huit familles sacerdotales, et l'amena sur les bords du Chinab, où il avait consacré une statue d'or au Soleil. Ainsi donc c'est du pays des Saces que partent les auxiliaires du vichnouisme; ce fut aussi des mêmes contrées que s'élancèrent les légions ursiformes qui détruisirent le sivaïsme dans l'île de Ceylan (Lanka), et, chose bien remarquable, la province même où s'établirent les Magas paraît avoir été le berceau du bouddhisme. Les Magas ont peut-être une commune origine avec les Mages de la Perse, et le pays des Saces (aujourd'hui Sakita), situé au N.-O. de la Sogdiane, était voisin de la grande ville de Balk, où Zoroastre établit le sanctuaire de sa religion. AL. B.

MAGADIS ou **MAGADE**, était le nom de deux instruments de musique. L'un était composé de 20 cordes qui, placées deux à deux et accordées à l'unisson ou à l'octave, ne faisaient que dix sons lorsqu'elles étaient pincées ensemble. Jusqu'au siècle d'Auguste, les Grecs et les Romains ne connaissaient pas de modulation plus étendue, comme on le voit dans Vitruve, qui renferme tout le système musical dans l'étendue de cinq tétracordes. Du nom de cet instrument, formé lui-même de μαγας, chevalet, les Grecs appelaient magadiser (μαγαδιζειν) l'action de chanter ou de jouer à l'unisson. Hesychius donne aussi le nom de *Magas* à une concavité formée vers le bas de la lyre pour en augmenter le son. Apollodore, dans sa Lettre à Aristote, dit que la Magadis ne différait point du psaltérion. — On voit aussi dans le traité *De luxu Græc.* de Musonius, dans un passage d'Ion de Chios et dans un autre de Tryphon, que la Magade était une sorte de flûte qui, selon Musonius, avait un son aigu et grave. Il est probable que c'était une flûte double dont une tige était l'octave de l'autre, et cet instrument, dans cette hypothèse, aurait été ainsi appelé du mot *magadizein*, chanter à l'octave. On peut consulter sur les Magades le chapitre 3 du livre XIV du Deipnosoph. d'Athénée. Cet auteur, dans un autre passage, donne le nom de Magade à une espèce de trompette.

MAGADOXO, ou plutôt **MAGADCHOU**, **MAGADICHOU** ou **MAKADICHO**. Ville de la côte orientale de l'Afrique, dans le Zanguebar, par 2° de latitude N., à l'embouchure d'une rivière du même nom. Elle a été la capitale d'un royaume appelé aussi Magadoxo ; aujourd'hui elle dépend du sultan arabe de Zanzibar. Elle est bien déchue, et ne compte qu'environ 4,000 habitants, qui sont généralement ou des Arabes ou des Souahhélis. E. C.

MAGAS, frère de mère de Ptolémée Philadelphe, avait été nommé gouverneur de la Cyrénaïque. Il prit tant d'influence sur la population de cette province, qu'il se crut assez fort pour lutter contre Philadelphe. Il marcha donc sur l'Égypte. Mais une insurrection qui venait d'éclater à Cyrène, le força de rebrousser chemin. Il parvint ensuite à attirer dans son parti

Antiochus, roi de Syrie, son beau-père. Mais Philadelphe devança les projets de ce dernier en envahissant lui-même ses États. Magas voyant échouer tous ses projets, conclut une alliance avec le roi d'Égypte et donna Bérénice, sa fille unique, à Ptolémee Soter, fils de Philadelphe. Il mourut avant ce mariage, qui fut néanmoins accompli malgré l'opposition d'Apamé sa veuve. — Un autre *Magas*, frère de Ptolémée Philopator, fut mis à mort par ce roi sanguinaire qui craignait son influence sur les troupes mercenaires.

MAGDALENA ou **MADELEINE**. Fleuve de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade. Il prend sa source dans les Andes, à 50 kilom. S.-S.-E. de Popayan, coule au N. en passant par Neyva, Honda, Mompox, et se jette dans la mer des Antilles, par plusieurs embouchures, dont la principale se trouve à 60 kilom. O. de Sainte-Marthe, et à 110 kilom. N.-O. de Carthagène. Son cours est d'environ 1,350 kilom. Ses principaux affluents sont : à droite, la Fusagasuga, la Bogota, le Sogamoso, le Cesare, et, à gauche, le Cauca. Des barques pontées remontent la Magdalena jusqu'à Mompox, et des bâteaux plats jusqu'à Honda, où des cataractes interrompent la navigation. Des bateaux à vapeur ont été établis sur ce fleuve; mais la chaleur étouffante qu'on y éprouve, les nuées de moustiques et autres insectes incommodes, les caïmans qui infestent ces parages, rendent cette navigation pénible et dangereuse.—On a donné pendant quelque temps, a cause de ce fleuve, le nom de *Magdalena* à un département, dont le chef-lieu était Carthagène. E. C.

MAGDEBOURG. Ville de Prusse, chef-lieu de la province de Saxe et d'une régence (*Regierungsbezirk*), à 123 kilom. O.-S.-O. de Berlin, sur la rive gauche de l'Elbe, dans une belle plaine, latit. N. 52° 8′ 4″, longit. E. 9° 18′ 31″. Elle est composée de cinq parties : Neumarkt, Alttadt, Neustadt, Sudenburg et Friedrichstadt. C'est une place très forte, généralement bien bâtie et ornée de promenades agréables. Les principaux édifices sont : la citadelle, dans une ile de l'Elbe, construite à la fin du XVII^e^ siècle; la cathédrale, qui date des XII^e^ et XIII^e^ siècles; l'église Notre-Dame, du XI^e^ siècle; l'ancien château ducal. Il y a une bibliothèque publique de 25,000 volumes, une école de chirurgie, deux importants gymnases, etc. L'industrie, très active, consiste en raffineries de sucre et en fabriques de tabac, de soieries, de rubans, de draps, de cuirs, de ganterie, de liqueurs. Le commerce est fort considérable, et la navigation sur l'Elbe a une grande importance. Les chemins de fer de Berlin au Rhin et de Hambourg à Dresde s'y croisent. La population est de 45,000 habitants. C'est la patrie d'Otto de Guericke, inventeur de la machine pneumatique et des *hémisphères de Magdebourg*. Carnot y mourut exilé en 1823. — Cette ville existait déjà du temps de Charlemagne, et fut fort augmentée par l'empereur Othon I^er^, et devint ville hanséatique. Elle prit part à la ligue de Smalkalde, fut mise au ban de l'empire et assiégée en 1550 et 1551, à cause de la protection qu'elle accordait aux luthériens, et fut prise enfin par Maurice de Saxe. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente Ans : les impériaux, sous Wallenstein, l'assiégèrent en vain pendant plus de 6 mois, en 1629; mais ils la prirent sous le commandement de Tilly, en 1631, et la détruisirent presque entièrement; les Suédois l'incendièrent en 1632, les impériaux l'assiégèrent encore en 1635, et l'obtinrent par capitulation, en 1636. Les Français y entrèrent en 1806, après un siége de peu de durée, et l'annexèrent au royaume de Westphalie, où elle devint le chef-lieu du département de l'Elbe. En 1813, pour augmenter les moyens de défense de la place, ils démolirent les faubourgs de Neustadt et de Sudenburg, aujourd'hui rebâtis. — Magdebourg a été le siége d'un archevêché, qui avait été érigé en 967; cet archevêché fut sécularisé lors de la paix de Westphalie, en 1648, prit le titre de duché, et fut donné à l'électeur de Brandebourg, qui n'en prit possession définitivement qu'en 1680. E. C.

MAGEDDO ou **MEGIDDO**. Ville de la Palestine, dans la demi tribu occidentale de Manassé, au sud du mont Carmel. Elle est célèbre par la victoire que Néchao, roi d'Égypte, y remporta sur Josias, roi de Jérusalem. Hérodote, dans son second livre (chap. 159), a confondu cette ville avec celle de Magdol, située dans la Basse-Égypte. AL. B.

MAGELLAN (FERNAND MAGALHAENS), connu en France sous le nom de). Célèbre navigateur portugais. On ignore le lieu de sa naissance. On ne le voit apparaître qu'en 1511, au siége de Malcaca par Albuquerque. Mécontent de ne pas trouver dans l'Inde l'avancement auquel il croyait avoir droit, il revint en Portugal où il ne fut pas plus heureux. Il s'adressa alors à l'Espagne et offrit d'aller chercher les Moluques par l'ouest, et de prouver, par là, qu'aux termes de la concession faite par le pape Alexandre VI, ces îles appartenaient aux Espagnols et non aux Portugais. Il partit pour cette expédition, avec cinq navires de 230 hommes d'équipage, le 20 septembre 1519, toucha d'abord à Ténériffe, puis à Rio-Janeiro et de là, se dirigea vers le sud, en côtoyant la côte des Pata-

gons. Quatre des officiers placés sous ses ordres se révoltèrent. Il en fit poignarder un, écarteler deux autres; le quatrième fut descendu à terre avec un aumônier, et les équipages rentrèrent dans le devoir. Mais lorsqu'il se fut engagé dans le détroit qui porte le nom de Magellan, un de ses navires l'abandonna pour revenir en Espagne, un second avait fait naufrage quelque temps auparavant. Magellan n'en continua pas moins son entreprise, il entra le 28 novembre 1520 dans le grand Océan, qu'il traversa du sud-est au nord-ouest sans avoir rencontré d'autres terres que deux îles désertes qu'on croit être l'île Pitcairn, de Carteret, et l'île des Chiens, de Lemaire. Il aborda aux Philippines, à Zébu, le 16 mars 1521, conduit par le roi des îles Mariannes qui lui avait témoigné beaucoup de bienveillance. Le roi de Zébu l'accueillit tout aussi favorablement, se déclara vassal de l'Espagne, et se fit baptiser à la première exhortation qui lui en fut faite. Magellan, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui offrit d'aller avec 55 hommes attaquer un de ses voisins qui était en guerre avec lui. Mais les Espagnols furent entourés par une multitude immense, la poudre vint à leur manquer, et Magellan fut tué à coups de pierres et de lances. Les dispositions du roi de Zébu changèrent aussitôt, et il égorgea tous les officiers espagnols à la suite d'un festin qu'il leur avait donné. L'équipage considérablement réduit brûla un des navires, et partit avec les deux autres dont l'un fut pris par les Portugais. L'autre revint, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, à San-Lucar, le 6 septembre 1522. Ce fut le premier qui eût fait le tour du monde. Les navigateurs avaient gagné un jour, et ne comptaient être qu'au 5 septembre. La seule relation du voyage de Magellan qui ait été publiée a été tronquée : Herrera a raconté cette expédition avec plus d'exactitude dans son Histoire.

MAGELLAN. On a donné ce nom, en l'honneur du grand voyageur portugais, à un détroit de l'Amérique méridionale et à un archipel de l'Océanie. — Le détroit sépare la Patagonie, c'est-à-dire l'extrémité méridionale du continent américain, de l'archipel de la Terre-de-Feu, vers 52° 30′ de latit. S.; le cap Froward, pointe australe du continent, s'avance vers le milieu de ce long passage, et y détermine deux principaux courants : l'un, dans la partie orientale, de l'E. au S.-O.; l'autre du S.-E. au N.-O. La longueur du détroit est de 580 kilom., et sa moindre largeur, qui se trouve vers l'entrée orientale, est de 2 kilom. Les côtes sont généralement très élevées, et la navigation y est très dangereuse, à cause surtout des tempêtes violentes qui y succèdent, souvent et inopinément, au calme le plus plat. Ce détroit fut découvert et traversé par Magellan en 1520.

Les *îles Magellan* sont dans le N. de la Micronésie, au S.-E. du Japon, entre 24° et 29° de latit. N., et entre 137° et 145° de longit. E. Elles se composent des groupes de Monin-Sima, des Volcans, de Marguerite, et de plusieurs îles disséminées. Elles sont peu considérables, peu fertiles et peu habitées.

On a quelquefois appelé archipel *Magellan* la *Terre-de-Feu*, et *Terre magellanique* la *Patagonie*. E. C.

MAGES. Tribu des Mèdes (Hérodote, I, 101), à laquelle étaient exclusivement réservés l'étude des sciences, l'exercice du sacerdoce et l'accomplissement de toutes les cérémonies de la religion. Les mages étaient considérés en Médie et en Perse, comme les interprètes des dieux, et les intermédiaires entre ceux-ci et les hommes. Leur influence était très grande et s'étendait sur toute la nation, jusque sur la personne du roi lui-même. Cyrus l'ancien, malgré l'éloignement naturel qu'il devait avoir pour les Mèdes, auxquels il avait enlevé l'empire pour le faire passer aux Perses, témoigna toujours cependant une grande vénération pour les mages. Nous lisons dans la Cyropédie de Xénophon (lib. IV, cap. V, § 13 et *passim*), qu'il les chargea de choisir dans le butin la part qui devait être offerte aux dieux pour les remercier de leur protection. Ailleurs (lib. VIII, cap. I, § 23), nous voyons que ce prince établit des mages chargés de chanter, au lever de l'aurore, des hymnes en l'honneur des dieux, et Xénophon observe que cet usage subsistait encore de son temps. Enfin Cambyse, fils de Cyrus, choisit un mage appelé Patizithès pour administrer ses biens (Hérodote, III, 61 et 63). Smerdis, frère de ce Patizithès, ayant usurpé le trône par la fraude, fut massacré, et les Perses irrités contre les prêtres mèdes en firent un grand carnage. Pour rappeler le souvenir de cet événement, les Perses instituèrent une fête qu'Hérodote (III, 79), appelle la *magophonie* ou le *massacre des mages*. On ne voit pas d'ailleurs que ces prêtres aient perdu l'influence qui s'attachait à leurs fonctions religieuses. — Nous n'avons point à nous occuper de la doctrine des mages; ce sujet a été développé aux articles *Ahrimane*, *Ormouzd*, *Perse*, *Zend-Avesta* et *Zoroastre*. Le nom de mage, d'origine indienne, signifie *grand*, *puissant*. C'est de là sans doute que viennent μαγεία et *magia*, magie. Il faut observer cependant que la loi de Zoroastre se montre très opposée à la magie et aux magiciens.

Depuis la fondation du Haut-Empire Perse

par Cyrus, dans le sixième siècle avant J.-C. jusqu'à la conquête de la Perse par les Musulmans au sixième siècle de notre ère, les Mages conservèrent une puissante influence religieuse, politique et civile. Peut-être toutefois cette influence fut-elle moindre sous les rois Parthes ou Arsacides qui gouvernèrent pendant cinq siècles (depuis l'an 256 avant J.-C. jusqu'à l'an 226 de J.-C.), ou tout au moins sous les derniers princes de cette dynastie, car nous voyons les Sassanides, qui leur succédèrent, affecter de relever la religion et le culte négligés par la dynastie parthe. Nous savons, par le témoignage d'Eubulus, rapporté par saint Jérôme (*Contra Jovianum*, lib. II), et par celui de Porphyre (*De Abstin.*, lib. IV, pag. 165) que les Mages se partageaient en trois ordres. Aujourd'hui même, les sectateurs de Zoroastre, répandus dans quelques parties de la Perse et de l'Inde, notamment dans le Kirman, à Yezd, à Surate et à Bombay reconnaissent encore trois degrés dans la hiérarchie sacerdotale ; mais depuis l'Islamisme la tribu des Mages a disparu et tous les sectateurs de Zoroastre peuvent remplir maintenant les fonctions réservées autrefois à cette seule tribu.

MAGES QUI ADORÈRENT L'ENFANT JÉSUS. L'évangéliste saint Matthieu nous apprend (cap. II, v. I, *seqq.*), que Jésus étant né à Bethléem, des mages, partis de l'Orient, se rendirent à Jérusalem pour adorer l'Enfant divin dont ils avaient vu l'étoile. Arrivés dans la ville sainte, ils s'informèrent du lieu où se trouvait le roi des Juifs nouvellement né, et ils apprirent que suivant les prophéties il devait naître à Bethléem. Hérode, qui régnait alors en Judée, fut rempli de trouble en apprenant l'existence d'un enfant qu'on désignait comme le roi des Juifs, et il engagea les mages à le lui faire connaître quand ils l'auraient découvert. Ceux-ci se mirent en route, et l'étoile qu'ils avaient vue en Orient leur apparut de nouveau, marcha devant eux et s'arrêta au dessus de l'endroit où était l'Enfant. Les mages adorèrent le nouveau né, et lui offrirent en présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Puis avertis en songe de ne point aller retrouver Hérode, ils retournèrent dans leur pays par un autre chemin. Voilà tout ce que nous savons d'authentique touchant les mages qui adorèrent Jésus-Christ. Quelques auteurs ont avancé que ces mages étaient au nombre de trois dont un noir, qu'ils étaient rois et avaient dû venir de l'Arabie Déserte ou de la Mésopotamie. Ces opinions, quoique fort anciennes, puisque quelques unes remontent à Tertullien, à saint Julien martyr, à saint Épiphane et à d'autres personnages des premiers siècles du christianisme, ne reposent cependant sur aucune base solide. Les noms de Gaspar, Melchior et Balthasar que l'on donne vulgairement aux mages sont inconnus de toute l'antiquité. L'Église célèbre le 6 janvier, sous le nom d'*Epiphanie*, mot qui signifie *manifestation*, l'adoration des mages; le peuple donne à cette fête le nom de *Jour des rois*.

La cathédrale de Cologne a la prétention de posséder les corps des mages, et on y voit un monument remarquable par la richesse et par le fini du travail dans lequel sont renfermées, dit-on, ces reliques. Le Père Crombach, jésuite, a écrit un volume in-folio intitulé : *Primitice gentium, sive historia sanctorum trium magorum.* Cologne, 1654, pour soutenir l'exactitude de cette tradition. Nous devons ajouter cependant que l'opinion du Père Crombach n'est pas généralement adoptée dans l'Eglise. L. DUBEUX.

MAGE ou MAJE, adjectif qui ne s'employait que dans cette locution *juge-mage*, c'est-à-dire *grand juge* (*Judex major*); on donnait ce titre dans plusieurs provinces de France au lieutenant du sénéchal.

MAGGIA, en allemand MAIN. Rivière de Suisse, canton du Tésin, qui se jette dans le lac Majeur, à Locarno, après un cours de 45 kilomètres, du N. au S. Elle donne son nom au *Val Maggia*, en allemand *Mainthal*, grande vallée, qui a pour lieu principal Cevio. Cette vallée a vu naître Pierre Moretini, célèbre ingénieur employé sous Vauban. E. C.

MAGIE et MAGICIEN. Ces mots dérivent du persan *Maga*, qui signifie *Puissant*. En le considérant dans sa première acception, le mot *magie* n'emportait pas jadis avec lui le sens qu'on y a attaché depuis. Il signifiait alors l'étude des sciences naturelles et non l'art des prestiges.

La superstition a un vaste empire sur la terre; il n'y a guère de peuples qui ne paye son tribut d'une manière ou d'une autre à cette faiblesse de l'esprit humain, et il faut un haut degré de civilisation pour que les usages superstitieux disparaissent. Bannis des villes, ils se conservent longtemps encore dans les campagnes, et y bravent les progrès des lumières et de la raison. Quelle que soit la partie de la terre que l'on examine, quelle que soit la nation ou la peuplade que l'on observe, on y trouve des hommes s'occupant de magie, c'est-à-dire auxquels on attribue le pouvoir de créer des prodiges par les connaissances surnaturelles qu'ils sont censés acquérir par leur commerce avec des démons ou des génies. Nous voyons dans l'enfance des peuples, la médecine et la magie se toucher, quelquefois se confondre, et faire souvent partie du gouvernement.

Il paraît que les Chaldéens, non contents de

chercher à penétrer les ténèbres de l'avenir par l'étude des différents aspects des planètes et des étoiles, étaient fort adonnés à la magie et aux enchantements. Cette étude faisait une de leurs principales occupations (ISAIE, XLVIII, 9, 12. — EZECH. XXI, 21. — DAN., I, 20, II, 2) ils se vantaient de pouvoir détourner les malheurs dont on était menacé et de procurer toutes sortes de bonheur par leurs expiations, leurs sacrifices et leurs cérémonies magiques (DIOD. II). L'Éternel, par la voix de ses prophètes, tonne souvent contre cette croyance aveugle que les Babyloniens avaient pour leurs magiciens, croyance dont les auteurs profanes déposent également. Les peuples en contact avec les Hébreux étaient tellement infectés de cette superstition que l'on trouve dans les livres saints la défense, sous peine de mort, de se livrer aux pratiques de la magie : « Ne vous détournez point de votre Dieu pour aller chercher les magiciens et les devins; ils attireront sur eux l'œil de ma colère, et je les exterminerai du milieu de mon peuple. (*Levit.* XX, 6.) » — « Qu'il ne se trouve personne parmi vous, qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les magiciens, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices, de sortiléges et d'enchantement, ou qui consulte ceux qui ont l'esprit de Python... Car le seigneur a en abomination toutes ces choses, et il exterminera tous ces peuples à cause de ces crimes. (*Deuter.*, XVIII, 10, 11, 12). »

Chez les Romains et chez les Grecs, la magie était l'art de produire dans la nature des choses au dessus du pouvoir des hommes, par le secours des dieux, en employant certaines paroles et certaines cérémonies. Quinte-Curce appelle la magie un vrai charlatanisme : « *Si modo ars est, non vanissimi cujusque ludibrium* (lib. VII, 14). Les païens étaient persuadés que les magiciens exerçaient leur empire sur le ciel, sur la terre et dans les enfers; que c'était un jeu pour eux que de faire tomber la grêle et le tonnerre; d'exciter les tempêtes, d'aller partout au milieu des airs, de faire descendre la lune sur la terre, et de transporter les fruits et les moissons d'un lieu dans un autre. Les plus habiles magiciens de la Grèce venaient de la Thessalie, comme le dit Horace « *Quæ saga, quis te solvere Thessalii magus venenis poterit ?* » (*Od.* lib. I. 27). — Chez les anciens, on voit la magie se mêler aux mystères de la religion. Les Grecs consultaient les oracles rendus par une femme inspirée ou plutôt enivrée des vapeurs qui sortaient d'un souterrain auprès duquel se trouvait placé le trépied sur lequel elle était assise. Les Romains avaient leurs augures, qui prédisaient l'issue des événements d'après le vol des oiseaux, d'après les entrailles des victimes et même d'après la manière dont mangeaient les poulets sacrés. Quoique Cicéron dise qu'il ne conçoit pas comment les augures pouvaient se regarder sans rire, ils ne riaient pourtant pas, et le peuple les regardait avec beaucoup de respect. Selon la croyance des Romains, la puissance des magiciens ne se bornait pas à faire du bien ou du mal aux vivants, ils pouvaient encore mettre les ombres aux prises les unes avec les autres.

Il y avait deux sortes de divinités auxquelles les magiciens pouvaient avoir recours dans leurs opérations : les unes bienfaisantes, les autres malfaisantes. Cette différence de divinités constituait deux espèces de magie, l'une ne renfermant que des opérations religieuses, l'autre des prestiges qu'ils attribuaient à l'artifice des hommes et aux impostures des mauvais démons. L'appareil de la magie religieuse passait pour un art divin. Il fallait que ceux qui la pratiquaient fussent irréprochables dans leurs mœurs; que tous ceux qui avaient part aux opérations fussent purs, qu'ils n'eussent point mangé de choses ayant eu vie, et qu'ils ne fussent pas souillés par l'attouchement d'un corps mort. Il n'en était pas de même de la magie pratiquée par des personnes censées n'avoir commerce qu'avec les mauvais démons, et qui n'employaient leur pouvoir que pour nuire. L'appareil de leurs cérémonies redoublait encore la terreur qu'ils inspiraient. Ces magiciens avaient pour demeures ordinaires les lieux souterrains et les cimetières; on les trouvait enveloppés de l'obscurité de la nuit, entourés de victimes noires, d'ossements de morts, et même de cadavres entiers. Les magiciens de Rome s'assemblaient ordinairement aux *Esquilies*, à cause des ossements et des tombeaux dont ce lieu était rempli. On les a vus quelquefois égorger des enfants et chercher dans les entrailles des victimes humaines les prédictions de l'avenir. Quelquefois aussi ils employaient le foie et le cœur de ceux qu'ils avaient fait mourir, à composer des philtres et des breuvages qui ensorcelaient les malheureux objets de leur enchantements (HORAT. *Od.*, liv. v. 5). Les magiciens avaient pour l'ordinaire, comme le décrit fort au long Virgile (VIRG. *Égl.* 8), une figure de cire qui ressemblait à peu près à la personne à laquelle ils en voulaient, et l'on avait la folie de croire que tout ce qu'ils appliquaient sur cette figure ne manquait pas de produire son effet sur celle-ci. Cette superstition s'est continuée et fort répandue, car nous la retrouvons en France, même sous le règne de Charles IX, et les voyageurs ont également signalé son existence

parmi les sauvages de l'Amérique du Nord. On vit chez les Orientaux les ennemis de Mahomet chercher à le faire périr à l'aide de ce maléfice. Les magiciens employaient, dans leurs opérations, certaines paroles auxquelles ils attribuaient la plus grande efficacité; ils y joignaient aussi la vertu de certaines herbes. Mais le cérémonial ne se bornait pas à cela; le temps des sacrifices, les jours, les nuits, les heures, l'aspect des astres, le nombre, la couleur des victimes, tout était essentiel, comme tout était mystérieux. Cette espèce de magie était regardée avec mépris par tous les honnêtes gens d'Athènes et de Rome.

Toutes les mythologies ont eu des devins et des magiciens chargés d'interpréter les oracles de leurs dieux ou d'évoquer les bons et les mauvais génies; les druides mêmes étaient à la fois physiciens, médecins, magiciens et devins; ils étaient regardés comme des hommes privilégiés des dieux. Le caractère de la magie varie selon les races et les climats. Imposante et poétique en Grèce, elle est terrible et sanglante dans le Nord. Dans l'Orient, elle se rattache aux traditions religieuses; elle a même un caractère sacerdotal. Les magiciens de Pharaon prouvent l'influence que ces hommes avaient dans le gouvernement. Cette influence, on la retrouve dans la Perse, à la Chine : elle est à peu près la même dans tous les pays où les connaissances scientifiques ne sont livrées qu'à un petit nombre d'adeptes. Les beaux jours de la magie furent les temps d'ignorance et de misère où les tribus du nord fondirent sur les contrées méridionales de l'Europe. Ce fut sans doute une effrayante irruption de demi-sorciers, dit M. F. Denis, dans son Traité des sciences occultes, que ces Huns, guerriers féroces et hideux, représentés, par Jornandès, comme nés du commerce des génies malfaisants avec des femmes de mauvaise vie, dans les plaines désolées du Nord. Ces Huns, mêlés aux Ouigours, qui, se prétendant anthropophages afin d'imprimer plus de terreur dans l'esprit de leurs ennemis, donnèrent naissance aux ogres et autres êtres effroyables qui apparaissent dans les anciens poèmes. Les Germains, les Goths, les Scandinaves, avaient leurs magiciens différents les uns des autres, et il est à remarquer que ces peuples guerriers donnèrent, en général, la qualité de magiciens aux restes malheureux des peuples qu'ils avaient vaincus et qu'une sanglante persécution forçait à chercher un asile dans les lieux reculés. C'est ainsi que la race finnoise, accablée par les Suédois et les Danois, fut en possession de fournir les légendes de ces peuples de magiciens et d'ouvriers mystérieux travaillant dans le sein de la terre à des armes enchantées. Le christianisme, en chassant successivement de la Gaule les religions des Gaulois, des Germains et des Scandinaves, fut loin de déraciner complétement toutes les superstitions. La mythologie celtique ne mourut pas sans léguer au monde poétique du moyen-âge quelques puissants magiciens; le barde Mer-d'hin ou Merlin est de ce nombre. Du mélange des croyances religieuses des différents peuples, on vit se former un grand nombre de traditions populaires, qui subsistèrent longtemps dans toutes les classes de la société, et qui, même aujourd'hui, sont encore vivantes chez les paysans de quelques contrées de la France. Les conciles, les écrivains ecclésiastiques font mention à chaque instant des superstitions les plus bizarres. Suivant l'évêque Agobar, qui écrivait au commencement du IXe siècle, ce peuple croyait à des magiciens qui avaient le pouvoir, selon lui, au moyen d'un certain souffle, de se transporter à travers les airs.

Les Européens ayant, à la suite des croisades, mêlé leurs superstitions aux superstitions de l'Orient, la magie prit parmi nous un tout autre caractère pendant les XIIe et XIIIe siècles. Le voisinage des Maures établis en Espagne contribua également à développer chez nous le goût et l'étude des sciences occultes.

La magie proprement dite renferme toutes les branches des sciences occultes, et, en l'examinant attentivement ainsi que ses variétés, on reconnait comment, peu à peu, s'est formée cette science imaginaire qui a tant de ramifications, partant toutes de deux principes qu'on retrouve toujours comme base : le désir, chez les uns, d'exercer une haute influence, et le besoin, chez les autres, de s'élever au dessus des misères de la terre en s'abandonnant aux rêves de l'imagination. — On distingue plusieurs espèces de magie. La première n'est que la possibilité d'opérer certains prodiges apparents, au moyen d'une connaissance plus ou moins approfondie des phénomènes de la nature; c'est ce que l'on nomme *magie naturelle*. Le père Kircher définit cette espèce de magie : la connaissance de la sympathie ou de l'antipathie des choses. C'est, selon lui, la connaissance de cette sympathie ou de cette antipathie des choses qu'ont possédée Hermès Trismégiste et Zoroastre. Selon Platon, la magie de Zoroastre ne serait qu'une haute kabbale, ou plutôt une connaissance approfondie des mystères religieux. — La seconde division a été nommée *magie mathématique;* c'est, à ce qu'il paraît, une connaissance moins imparfaite que ne l'avait le vulgaire, des lois de la mécanique. C'est cette connaissance qui a

donné à Albert-le-Grand et à Boëce la réputation de magiciens. — La troisième espèce de magie est celle qu'Agrippa appelle *empoisonneuse*. C'est celle qui a pour but d'opérer des métamorphoses effrayantes; on y emploie les philtres, les breuvages mystérieux; on l'a nommée aussi *magie noire*. — La quatrième division, enfin, comprend la *magie cérémoniale* qui se subdivise en deux sections : la *goetie*, qui est l'art de communiquer avec les esprits immondes, et la *théurgie*, qui semble n'être qu'une branche de la kabbale, et qui ne met en rapport qu'avec les génies divins.—Dans le dernier siècle, on a ajouté à cette nomenclature une cinquième division qui a reçu communément le nom de *magie blanche*. C'est celle de nos escamoteurs; elle a beaucoup de rapport avec celle qu'Agrippa admet dans la seconde division.— S'il faut en croire les démonographes, la *magie noire* existait de toute antiquité; selon eux, le déluge n'aurait eu lieu que pour purger la terre des magiciens qui l'infectaient; mais Cham, ayant conservé ces terribles secrets, les enseigna à son fils *Misraïm*, qui, en démonographie, n'est autre que Zoroastre. Toutefois, si l'on cite, pour prouver l'antiquité de la magie, nos livres saints, on peut aussi faire mention de l'*Odyssée* où Homère fait donner par un dieu, à un mortel, une plante (la plante *moli*) qui doit le garantir des prestiges d'une magicienne.

Les extravagances attribuées à la magie sont trop nombreuses pour en donner plus qu'un léger aperçu. On a été jusqu'à accorder aux magiciens, dans l'antiquité, une puissance complète sur les corps célestes. Selon Agrippa, le foie de caméléon excite le tonnerre et la pluie; mais pour cela, il faut que l'animal soit brûlé par les extrémités. La pierre, dite *héliotrope*, que nos lapidaires modernes auraient sans doute bien de la peine à retrouver, quoiqu'elle soit citée par Albert-le-Grand et Guillaume-de-Paris, rendait l'homme invisible. Pline et Agrippa prétendent qu'une peau de hyène rend invulnérable, et même, selon saint Isidore, une petite pierre que l'on trouve dans la tête d'une tortue des Indes donne la faculté de découvrir l'avenir. Qui n'a pas entendu parler des vertus de la mandragore, qui fait aimer de tout le monde ceux qui la portent.

Le formidable arsenal de la magie se compose d'une foule d'objets, dont plusieurs ont été traités particulièrement dans cet ouvrage, et auxquels nous renvoyons; tels sont : les philtres, les talismans, les anneaux constellés, les coupes et les miroirs magiques, les armes enchantées, les tambours magiques, les amulettes, les sorts, les charmes, les ensorcellements, les alphabets sympathiques, les grimoires, les phylactères, etc. Plusieurs moyens étaient connus et employés pour s'opposer aux actes divers de la magie.

Il ne faut pas s'imaginer que le vulgaire seul croyait au pouvoir des magiciens. Parmi les hommes instruits, les législateurs mêmes étaient entachés de cette superstition. Nous lisons dans la loi des Douze Tables : « Si quelqu'un se sert de la magie pour les biens de la terre, si par le moyen de quelques charmes que l'on nomme scopelime, il attire le blé d'autrui dans le champ voisin ou bien l'empêche de croître et de mûrir, qu'il soit immolé à Cérès. » On retrouve cette crédulité aux siècles les plus brillants de Rome. Virgile et Ovide la consacrent dans leurs poëmes. Il y a des magiciens et des devins jusque dans le XIX^e^ siècle; mais on se contente de les mettre à l'amende. Quand ils exploitent les ignorants, la police correctionnelle en fait justice.

AD. DE PONTÉCOULANT.

MAGILE, *Magilus*. Ce genre que l'on rangeait anciennement avec les Annélides, doit définitivement prendre place dans l'embranchement des Mollusques, classe des Gastéropodes. Ses caractères distinctifs sont : Animal de forme conique, un peu en spirale, terminé en mamelon; tête garnie d'une trompe cylindrique et courte; tentacules coniques, au nombre de douze, portant les yeux au côté interne de leur base; pieds assez grands, musculeux, sillonnés longitudinalement à la face inférieure, et portant à la partie postérieure un opercule cornu, de forme elliptique, mince, à sommet marginal; manteau à surface lisse; coquille à base contournée en spirale, ovale, héliciforme, composée de quatre tours de spires contigus et convexes, dont le dernier est plus grand et se prolonge en un tube dirigé en ligne droite et ondée.— Les Magiles se logent dans les excavations de certains Polypiers, qui, venant à grossir, obligent l'animal à se former un tube qu'il maintient toujours au niveau de la surface du polypier dans lequel il se trouve, et par lequel il peut abandonner la partie spirale de son habitation. — La seule espèce connue est le MAGILE ANTIQUE (*Magilus antiquus*) que l'on rencontre dans la mer Rouge.

E. D.

MAGISTÈRE (*chim.*). On désignait anciennement sous ce nom, les précipités obtenus avec les dissolutions salines, ainsi que les procédés propres à obtenir ces précipités. Ainsi le *magistère de soufre* est le soufre précipité d'une dissolution au moyen d'un acide ou de tout autre corps. On a vulgairement conservé le nom de magistère de bismuth au sous-nitrate de bismuth ou blanc de fer.

MAGISTRAT, MAGISTRATURE. Dans son acception la plus générale le mot *magistrat* désigne les personnages qui sont dépositaires de l'autorité publique. C'est ainsi qu'on l'entend quand on l'applique à la langue politique; les citoyens élus dans les républiques anciennes pour diriger les affaires de la cité sont désignés sous la dénomination générique de magistrats, et, dans ce sens, on va jusqu'à dire, quand on arrive aux limites extrêmes de la souveraineté du peuple, dont le fondement est dans la souveraineté individuelle : tout citoyen est magistrat. Dans le langage ordinaire et dans la langue du droit, ce mot a une signification plus restreinte et plus précise; il implique une participation à la distribution de la justice, *jus suum cuique tribuere*, suivant la belle expression du droit romain. A ce titre les juges sont les magistrats proprements dits; et en effet le mot *magistrature* ne s'applique qu'aux corps judiciaires. Cependant la loi française, notamment le Code pénal, art. 222, aussi bien que l'usage, reconnaît des magistrats de l'ordre *administratif* et de l'ordre *judiciaire*. Mais les fonctionnaires chargés de l'administration, les préfets par exemple, ne sont magistrats que parce qu'ils exercent le commandement au nom du pouvoir exécutif et en vue de l'attribution à chacun de son droit. Ce qui constitue pleinement le magistrat, c'est l'exercice de l'autorité judiciaire qui se compose de deux éléments : la *juridiction* et le *commandement*. La loi confère une juridiction (*jurisdictio, à jure dicendo*) toutes les fois qu'elle donne le droit d'appliquer les lois générales aux cas particuliers, par des décisions dont elle règle la forme et qu'elle prend l'engagement de faire exécuter; ainsi l'action de la juridiction commence au moment où le juge prend connaissance de l'affaire qui lui est soumise et finit à l'instant où il a définitivement prononcé. Mais comme un jugement serait une chose illusoire s'il n'emportait pas une force obligatoire, un moyen d'exécution, le législateur joint le commandement à la juridiction; c'est cette union du commandement à la juridiction qui constitue l'autorité judiciaire, ou ce qui est la même chose le *mixtum imperium* des Romains.

Le droit de distribuer la justice et d'assurer l'exécution des lois et des jugements par la force publique, n'est jamais exercé que par délégation du souverain, où que ce soit que l'on fasse résider la souveraineté. Autrement les hommes n'obéiraient pas : ils n'obéissent que lorsqu'ils reconnaissent dans l'ordre qui leur est donné une émanation de ce qu'ils considèrent comme la souveraineté. Cette délégation n'est pas toujours entière : la juridiction et le commandement sont tantôt unis et tantôt séparés. Par exemple les juges d'exception qui n'ont le droit de connaître que d'un certain genre d'affaires, et qui ne connaissent pas de l'exécution de leurs jugements, comme sont les tribunaux de commerce, n'ont que la juridiction et point le commandement qui reste attaché à la justice territoriale; les officiers du ministère public, de même qu'autrefois les tribuns à Rome, ont commandement sans juridiction, étant investis du droit de disposer de la force publique et non de rendre des jugements. La qualification de *magistrat* n'appartient donc proprement qu'à ceux qui, à raison de leur fonction et de la délégation qu'ils ont reçue du souverain, ont dans une circonscription déterminée la juridiction et le commandement. Ils sont en effet les maîtres (*magistri*), sous la loi, de toutes choses et de toutes personnes, arbitres de toutes les destinées, gardiens de toutes les propriétés, juges de toutes les conventions, garants de l'exécution de tous les engagements. Cependant les officiers du ministère public remplissent auprès des tribunaux des fonctions tellement importantes qu'il est dans les convenances et dans l'usage de donner à ceux qui en sont investis la qualification de *magistrats*.

Pour faire toujours respecter le grand caractère dont ils sont revêtus, et conserver dans toute son efficacité la puissance suprême qui leur est donnée, les magistrats ont des prérogatives qui ne leur sont point attribuées dans l'intérêt de leurs personnes, mais dans l'intérêt de leurs fonctions. On en peut signaler trois principales.

La première prérogative des magistrats est ce droit, essence de leur qualité, de commander au nom de la loi à tous les citoyens. Comme le droit d'ordonner avec obligation d'obéissance est un attribut de la souveraineté, le juge qui donne un ordre parle au nom du souverain, et souvent aussi il emprunte ce nom lui-même, comme si c'était le souverain qui parlait en personne : de là les formules : *Au nom du peuple*; ou : *Louis, roi de France et de Navarre, à tous*, etc. De là aussi le *Mandement* qui termine toutes les décisions des juges et qui exprime l'ordre à tous les agents de la force publique de faire exécuter le jugement. Sur le vu de cet ordre, les citoyens doivent obéir, parce que c'est le souverain qui a décidé par l'organe du magistrat. La résistance par voie de fait à ces mandements des magistrats est qualifiée de rébellion et punie de peines sévères.

Une autre prérogative des magistrats, c'est que leur caractère se transmet à leurs actes; ils communiquent la puissance publique dont ils sont investis à tous les actes qui dépendent de

leur ministère; ces actes, par le fait seul qu'ils sont revêtus de leurs signatures, sont authentiques, font foi pleine et entière, et ne peuvent être attaqués que par la voie de l'inscription de faux.

Enfin, la personne du magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, est inviolable, sans quoi il aurait en vain le droit de commandement et le caractère de représentant du souverain. Si on pouvait, sans autre peine que celle qui est attachée à l'injure privée, l'offenser sur son siége ou à raison de ses actes, cette puissance serait paralysée dans ses mains, car toute décision qui fait droit à un intérêt blesse le plus souvent un autre intérêt qui s'irrite. La loi pénale arrête l'irritation au moment où commencerait la vengeance, et si les vieux adages donnent au plaideur désappointé ou puni vingt-quatre heures pour maudire ses juges, il ne lui a jamais été permis de les outrager. Les lois ordinaires et les lois spéciales qui statuent sur les délits commis par la parole ou les écrits, édictent des peines particulières pour les outrages de toutes sortes commis envers les magistrats, et dans certains cas elles leur donnent le droit de punir eux-mêmes, instantanément, l'insolent qui viole dans leur personne le représentant du souverain rendant la justice.

De si grandes prérogatives nécessitent des garanties, tant de la part de ceux à qui elles sont confiées que de la part du pouvoir même qui les leur attribue. Le système de ces garanties varie suivant la constitution politique de l'État. Si l'État est gouverné despotiquement par un prince qui résume en lui tous les pouvoirs et toute l'autorité, la fonction de juge est donnée par lui à des hommes qui ont sa confiance, et qui ne gardent la fonction que tant qu'ils lui inspirent cette confiance; le titre de cette fonction est une commission toujours révocable; la garantie de l'accomplissement du devoir existe alors dans cette révocabilité, le pouvoir qui nomme étant en même temps celui qui apprécie la manière dont les devoirs sont remplis. Si l'État est constitué en démocratie, le magistrat est nommé à l'élection comme tous les autres fonctionnaires auxquels le peuple souverain confie directement des charges publiques; les charges de magistrats sont alors temporaires, irrévocables pendant le temps fixé; la garantie consiste dans la possibilité de n'être pas réélu si le juge n'a pas conservé la confiance publique. Dans les monarchies tempérées, où l'autorité du prince n'est pas absolue et transige avec la puissance du peuple qu'elle est appelée à régir, la fonction est assurée au magistrat pour toute sa vie. Il est inamovible et ne peut être privé de son office que pour cause de forfaiture judiciairement constatée. La garantie est alors dans l'indépendance qui résulte de l'inamovibilité et qui élève les magistrats au dessus de tous les genres de séductions.

La France a passé par ces divers états, et la magistrature en a suivi les phases. L'inamovibilité de la magistrature, en constituant un corps indépendant et résistant, n'a pas peu contribué à soutenir les rois de France, même par ses luttes contre eux, dans le grand travail de la conquête de l'unité française sur l'état féodal (*voy.* PARLEMENT).

Il est très intéressant d'étudier comment cette existence de la magistrature s'est développée et est devenue une institution enracinée dans la nation.

Dans le système féodal, le seigneur était tenu de rendre la justice, de même qu'il était tenu de protéger les sujets contre les agressions étrangères. La justice n'était pas telle alors que nous la comprenons aujourd'hui. Il était admis que chaque homme avait le droit de se faire justice à soi-même; mais l'offenseur pouvait substituer une réparation par composition, à la réparation que la partie lésée aurait pu se procurer directement par l'exercice du droit de vengeance. Sous nos premiers rois, toute l'administration de la justice se réduisait donc à protéger cette composition par laquelle l'offenseur s'affranchissait des poursuites de l'offensé et de sa famille. C'est là l'origne de la justice seigneuriale, exercée par les rois, puis par les seigneurs suzerains dans leurs terres. Il faut remarquer que ce service était payé; les rois et les seigneurs en recevaient le prix sous le nom de *fredum*. « C'est, dit Montesquieu, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance. » Le seigneur présidait le tribunal; les vassaux, c'est-à-dire ceux qui tenaient des fiefs sous sa mouvance immédiate, siégeaient avec lui; ils étaient tenus à ce service dans la cour de justice, de la même manière et par les mêmes raisons qu'ils étaient tenus au service de guerre. Peu à peu l'idée qu'on se faisait du droit de vengeance personnelle se modifia avec les mœurs et à mesure que la renaissance du droit romain fit des progrès; en sorte que vers la fin du XIII^e^ siècle, les seigneurs, ignorants du droit, se trouvèrent incapables de rendre la justice, et ils en confièrent l'exercice aux hommes de loi. Mais ils ne renonçaient pas par là au privilége inhérent à leur personne en qualité de seigneurs des fiefs, privilége plus qu'inamovible puisqu'il était héréditaire; ce privilége du droit de justice correspondait, en effet, à un devoir dont l'accomplissement était la justification de leur

domination. Les commissions conférées aux hommes de loi étaient donc révocables à volonté, tellement que, lorsque le roi nommait des juges pour connaître des appels, il ne les instituait que pour une session; mais la commission était renouvelée pour chaque session, et se perpétuait ainsi. En 1302, Philippe-le-Bel, pour arrêter les malversations commises par les juges, en destitua un grand nombre et confirma les autres dans leurs offices. Quoique ce ne fût là qu'un privilége qu'il donnait aux bons officiers, en récompense de leur intégrité, plutôt qu'une règle générale qu'il entendait établir pour l'avenir, la coutume prévalut que le magistrat une fois institué continuait l'exercice de son office par renouvellements successifs. Aussi, lorsque Charles V, dit le Sage, pendant la captivité du roi Jean son père, voulut désappointer plusieurs des principaux officiers du royaume, il prit l'avis des trois États; puis, reconnaissant les inconvénients de cette mesure, il les rétablit bientôt, par un arrêt prononcé en parlement. Pendant les troubles qui agitèrent les règnes de Charles VI et de Charles VII, on négligea de renouveler les commissions, et les juges qui en étaient pourvus continuèrent d'exercer sans autre titre que l'usage. Louis XI, en arrivant au trône, considérant comme ses ennemis personnels les serviteurs de Charles VII, destitua la majeure partie des hommes en place, et entre autres un grand nombre de magistrats, notamment le grand chancelier Juvénal des Ursins. Mais telle était déjà la force de la coutume, que ces destitutions excitèrent de vifs mécontentements et contribuèrent, au dire des historiens les plus accrédités, par l'effroi qu'elles jetèrent dans les esprits, à susciter la sourde conspiration qui éclata peu de temps après dans l'insurrection formidable connue sous le nom de Ligue du bien public. Quand la guerre civile fut apaisée, le grand politique comprit la valeur de la faute qu'il avait commise lors de son avénement à la couronne, et il rendit le célèbre édit de 1467, qui institua l'inamovibilité de la magistrature. Même, pour ôter à ses successeurs la tentation de revenir sur une institution qu'il considérait comme essentielle au repos de l'État, il s'avisa, quinze ans après, et étant au lit de mort, de faire jurer solennellement par son fils, Charles VIII, d'observer son ordonnance, et il envoya l'acte du serment au parlement pour qu'il y fût enregistré.

Cet édit, du 21 octobre 1467, est le fondement de l'inamovibilité de la magistrature, qui a duré sans atteinte pendant plus de quatre siècles. Le motif sur lequel Louis XI établit son ordonnance en exprime si nettement l'objet que nous croyons en devoir transcrire le principal chef : « Plusieurs de nos officiers, doutant choir audit inconvénient de mutation et destitution, n'ont pas tel zèle et ferveur à notre service qu'ils auroient ce n'étoit la dite doute; savoir faisons que nous, considérant qu'en nos officiers consiste, sous notre autorité, la direction de faits par lesquels est policée et entretenue la chose publique de notre royaume, et que d'icelui ils sont les ministres essentiaux, comme membres du corps dont nous sommes le chef, voulant extirper d'eux icelle doute, et pourvoir à leur sûreté en notre service, tellement qu'ils aient cause d'y persévérer ainsi qu'ils doivent; — statuons, ordonnons par ces présentes que désormais nous ne donnerons aucun de nos offices s'il n'est vacant par mort ou par résignation faite du gré ou consentement du résignant, dont il apparoisse duement, ou pour forfaiture préalablement jugée et déclarée judiciairement, etc. »

Ainsi l'inamovibilité, c'est la force de la magistrature, parce que c'est l'indépendance vis-à-vis du dépositaire de l'autorité suprême. Par cette indépendance, la magistrature pourra être assurée de joindre toujours la puissance à la justice; aucune autorité, aucune force ne disposera de la justice. Sauf les faiblesses humaines, c'est la meilleure et la plus indispensable garantie en présence de l'autorité exercée par un homme ou par quelques hommes.

Pour effacer cette garantie et détruire l'inamovibilité du juge telle qu'elle avait vécu depuis quatre cents ans, il a fallu qu'une révolution, comme celle de la fin du XVIIIe siècle, arrachât l'autorité des mains individuelles pour proclamer la souveraineté populaire. En face du peuple souverain, il ne peut subsister aucune force indépendante, autrement le peuple ne serait plus souverain. La logique inexorable des faits devait donc conduire la révolution à retourner l'institution judiciaire, et à replacer le magistrat, comme tous les autres fonctionnaires, comme les dépositaires de tous les pouvoirs, dans la dépendance du grand souverain qui absorbait tout. Aussi la Constitution de 1791, qui, tout en conservant un roi nominal, préludait à la république, confia-t-elle l'exercice de la justice à des magistrats élus, à temps, par le peuple, et consacrés, pour la forme, par le roi, qui ne pouvait les refuser; et la Constitution de 1793, qui tenta de mettre en pratique le principe absolu de l'exercice direct des magistratures par tous les citoyens, cherchait à confier toute justice civile à des arbitres, toute justice criminelle à des jurés, le tout avec des élections annuelles. Ce grand mouvement n'eut qu'une courte du-

rée, et dès que la république tendit à retourner vers le gouvernement tempéré, l'inamovibilité fut réinstituée, par la Constitution de l'an VIII, comme la condition vitale du pouvoir judiciaire.

Le pouvoir judiciaire est en effet l'un des éléments des constitutions modernes, fondées sur la théorie des trois pouvoirs. Or, le travail de la fin du dernier siècle a consisté dans la transformation de l'ancien régime en ce régime représentatif rêvé par le siècle entier. Aussi n'est-ce que par une disposition éphémère, quand il établissait le pouvoir absolu, que Napoléon, le 12 octobre 1807, porta atteinte à l'inamovibilité en ne l'accordant aux magistrats qu'après une sorte d'épreuve de cinq années. Toutes les chartes, toutes les constitutions qui se sont succédé depuis 1814 jusqu'à 1852, ont conservé le principe de l'inamovibilité tel qu'il a été défini par Louis XI, c'est-à-dire que le magistrat ne doit pas être exposé à « l'inconvénient de mutation et destitution. » Tant que le gouvernement, bien que fondé sur la souveraineté du peuple, sera constitué suivant la trinité des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, l'indépendance de la magistrature sera la condition absolue de l'existence et de la force du pouvoir judiciaire.

La magistrature trouve dans la constitution politique et dans le code des lois civiles et criminelles les éléments de la plus entière indépendance ; la constitution politique fait les magistrats inamovibles, et le code des lois civiles et criminelles charge la magistrature elle-même de réparer les erreurs, les fautes des juges qui préjudicient aux justiciables, par les voies de l'appel, de la cassation, de la requête civile, de la révision des procédures criminelles non conformes à la loi. Ces mêmes codes investissent la magistrature du droit exclusif de poursuivre et de juger ceux des magistrats qui se rendraient coupables d'un crime ou d'un délit, ou qui ne rempliraient pas convenablement leurs fonctions. La magistrature se soutient donc par elle-même. Il suffit, pour qu'elle concentre en soi une force irrésistible, qu'elle garde ses propres membres du grand danger de dépendance, résultant du besoin d'avancement, qu'elle se considère en toute circonstance comme la gardienne de la loi, et qu'elle ne s'inspire, dans ses décisions, que d'un seul intérêt : l'intérêt de la justice.

H. Cellier.

MAGISTRAT DE SURETÉ. Nom donné aux substituts du procureur-général par la loi du 7 pluviose an IX, avant le Code d'instr. crim.

MAGMA. On appelle ainsi, en chimie et dans les arts chimiques, une masse épaisse visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance de la bouillie. Le marc de café est un magma.

MAGNANERIE (*voy.* Ver a soie).

MAGNATS. Nom donné en Hongrie et quelquefois en Pologne aux principaux personnages de la haute noblesse, tels que les barons du Saint-Empire ou comtes palatins; les conseillers auliques, les principaux fonctionnaires de la cour, les gouverneurs de Croatie, de Dalmatie, d'Esclavonie, etc. La dignité de Magnat qui donnait jadis une puissance réelle, n'est plus aujourd'hui qu'un titre honorifique.

MAGNENCE (Flavius-Magnentius), né vers 303 dans la Germanie, prit du service dans les armées romaines, se distingua par sa valeur et par ses talents militaires, parvint aux grades les plus éminents, et fut honoré de l'amitié de l'empereur Constant, qui le sauva même de la fureur des soldats qui voulaient le massacrer. Magnence ne paya tant de bienfaits que par l'ingratitude et la trahison. Profitant de l'indolence de Constant, il prit la pourpre à Autun, en 449, et l'année suivante, battit Constant qui périt dans la déroute. Il lança alors son armée sur l'Italie. Apiut, son préfet du prétoire, fut d'abord vaincu par les troupes de l'usurpateur Népotrein, neveu de Constantin; mais un autre de ses généraux, Marcellin, défit et tua Népotrein sous les murs de Rome. Magnence entra dans la ville où il commit des meurtres et des exactions et proposa à Constance II, fils de Constantin, qui faisait alors la guerre aux Perses, de le reconnaître empereur d'Occident. Constance, pour toute réponse, marcha contre lui, et le battit (351) à Murcie sur la Drave en Illyrie, bataille qui coûta aux Romains 50,000 hommes de leurs meilleures troupes et qui affaiblit beaucoup l'empire, menacé de tous côtés par les barbares. Magnence se vit bientôt réduit à la seule possession des Gaules, subit une autre défaite entre Die et Gap, se sauva à Lyon, et se voyant perdu sans ressources, se tua en 353 après avoir fait mourir sa mère, son frère et d'autres parents. Sa tête fut promenée dans tout l'empire.

MAGNÉSIE, plusieurs villes ont porté ce nom dans l'antiquité : — 1° une ville de Macédoine ou Thessalie, située au pied du mont Gelion, suivant Pausanias qui, dans son voyage en Achaïe, dit que Philippe, fils de Demetrius, y entretenait une forte garnison pour tenir en respect les Etoliens et les Thessaliens. Démétrius Poliorcète avait considérablement agrandi cette ville qu'il avait appelée Démétriade. Magnésie avait donné son nom à la contrée environnante, qui, d'après Ptolémée, comprenait la Piérie et la Pélasgie. Les habitants de ce pays

étaient appelés *Magnetes*. Le sénat romain les déclara libres et exempts de tout tribut, après la défaite de Philippe V à Cynocéphales. — 2° Une ville de l'Asie-Mineure (auj. *Ghuzel Hissar* ou *Icnibazar*), située près de l'embouchure du Méandre, à l'O. de Tralles. C'était une colonie des Magnésiens de la Thessalie. Elle avait été d'abord appelée, selon Pline, *Thessaloce* et *Androlitiæ*. — 3° Une ville de l'Asie-Mineure, appelée dans Tite-Live, Magnésie du Sipyle (*Magnesia ad Sipylum*). Pausanias (*Voyage de Laconie*) rapporte qu'on y conservait sur la roche Coddine la plus antique statue de la mère des dieux. Scipion l'Asiatique y remporta en 190 avant J.-C. une victoire éclatante sur Antiochus, roi de Syrie. Les Romains rendirent la liberté à cette ville. Elle avait reçu, comme la précédente, une colonie de Magnésiens de Thessalie. Elle porte aujourd'hui le nom de *Mansa* ou *Manika*.

MAGNÉSIE (*min.*). Genre de la classe des substances métalliques hétéropsides, composé principalement des cinq espèces suivantes, ayant pour caractère commun de donner un précipité pulvérulent par l'ammoniaque, lorsqu'elles sont en solution dans l'acide nitrique ou dans l'eau, précipité presque entièrement composé d'oxyde de magnésium.

MAGNÉSIE BORATÉE, *boracite*, Werner. C'est une substance insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide nitrique. Sa forme primitive est le cube ; sa pesanteur spécifique est de 2,56. Elle raie le verre et fond au chalumeau, avec bouillonnement, pour donner un émail jaunâtre. La chaleur la rend électrique, et ses cristaux ont alors huit poles, dont quatre à l'état négatif et quatre à l'état positif ; ces poles correspondent aux angles solides des cubes. — La Magnésie boratée se trouve souvent mélangée de borate de chaux. Dans son état de pureté, elle offre pour composition 68 d'acide borique et 32 de magnésie. Elle est ordinairement incolore, quelquefois blanchâtre, grise ou violâtre. On la trouve en cristaux disséminés dans le gypse granulaire du mont Kalkberg, près de Lunéville, et du Segeberg, dans le Holstein. Ces cristaux sont ordinairement d'un petit volume et d'une épaisseur de 4 à 5 lignes au plus. Ils sont remarquables par la netteté et la perfection de leurs formes. On les connaît depuis longtemps sous le nom de *pierres cubiques*, à Lunébourg, où ils sont recherchés comme objets de curiosité.

MAGNÉSIE CARBONATÉE, *giobertite* Brongn. ; *magnésie négative* de plusieurs minéralogistes. Substance blanche, à texture ordinairement terreuse, soluble avec une vive effervescence dans l'acide nitrique, infusible par l'action du chalumeau, d'une pesanteur spécifique de 2,45, et se ramollissant dans l'eau. Elle est souvent à l'état compacte, mélangée de magnésie et de calcaire. Sa composition, calculée d'après les lois des proportions définies, est, en poids, de 52 parties d'acide carbonique, et de 48 de magnésie. Ses cristaux sont extrêmement rares et se rapportent à un rhomboèdre de 107° 25′. On la trouve dans la serpentine, à Hurbschitz, en Moravie, et près de Castella Monte et de Baldissero, en Piémont. Celle de cette dernière localité a été employée pendant longtemps, au lieu de kaolin, dans plusieurs manufactures de porcelaine. On l'avait regardée comme une argile jusqu'au moment où les expériences de Giobert ont prouvé que la magnésie en faisait la base.

MAGNÉSIE HYDRATÉE, *brucite*, Brongn. Cette substance qui se trouve, comme la précédente, en veines dans des roches serpentineuses, dans le New-Jersey aux Etats-Unis, n'a encore été rencontrée qu'à l'état laminaire. Elle est blanche, nacrée, transparente, tendre et douce au toucher. Elle donne de l'eau par la calcination ; l'acide nitrique la dissout sans effervescence, et cette solution précipite en blanc par l'ammoniaque. Sa pesanteur spécifique est de 2,6 ; l'analyse chimique en a retiré 70 de magnésie et 30 d'eau.

MAGNÉSIE SULFATÉE, *epsomite*, Brongn. ; vulgairement *sel d'Epsom* et *sel de Sedlitz*. Elle est blanche, soluble dans l'eau, d'une saveur très amère, fusible à un léger degré de chaleur, et d'une pesanteur spécifique de 1,66. On ne la trouve dans la nature que sous les formes granulaire, aciculaire ou fibreuse ; mais dans les laboratoires elle cristallise en prismes droits à bases carrées, ordinairement modifiés sur les arêtes des bases. Elle se rencontre tantôt en solution dans certaines eaux minérales, comme à Sedlitz en Bohême, à Epsom en Angleterre ; tantôt en masses granulaires avec l'anhydrite, dans les terrains salifères, comme à Bergtolsgaden en Bavière ; le plus souvent en effervescence à la surface de certains schistes. On en distingue deux variétés de mélanges : la *magnésie sulfatée ferrifère*, en fibres capillaires (le sel halotrique de scopoli) ; la *magnésie sulfatée cobaltifère*, en concrétions roussâtres dans les mines de cuivre de Herrengrund en Hongrie.

MAGNÉSIE HYDROSILICATÉE, *magnésite* de Brongniart. Elle est composée d'un atome de silicate de magnésie et de cinq atomes d'eau, ou en poids, de silice, 52 ; magnésie, 23 ; eau, 25. C'est une substance blanche, à cassure terreuse, ayant souvent une teinte rougeâtre, solide, tendre et sèche au toucher, infusible, se ramollissant

dans l'eau. Sa pesanteur spécifique est de 2,6 à 3,4. — On en distingue quatre variétés principales : 1° La *Magnésite écume de mer*, compacte, à cassure terreuse, qui nous vient de l'Asie mineure, où elle a pour gangue un calcaire compacte accompagné de silex ; La *Magnésite de Madrid*, connue sous le nom de terre de Vallecas, qui a son gisement dans les terrains secondaires, au dessus des argiles salifères ; 3° La *Magnésite du Salinelle*, près de Sommières, dans le département du Gard ; 4° La *Magnésite parisienne*, des environs de Saint-Ouen et de Coulommiers. Ces deux dernières appartiennent au sol tertiaire et se trouvent dans le calcaire ou dans l'argile à limnées inférieures au gypse. C'est à l'article ÉCUME DE MER que nous renvoyons pour les usages industriels de la première de ces variétés. L. DE LA C.

MAGNÉSITE (*min.*). C'est la magnésie hydrosulfatée de Brongniart (*voy.* MAGNÉSIE).

MAGNÉSIUM (*chim.*). Corps simple métallique, isolé par M. Bussy, en suivant un procédé semblable à celui déjà mis en usage pour l'aluminium et le glucinium, et qui consiste à chauffer le chlorure métallique anhydre avec du potassium. — Le magnésium existe dans la nature sous diverses formes (*voy.* MAGNÉSIE). Dans son état de pureté, il est solide, d'un blanc d'argent, brillant, dur, mais attaquable à la lime, assez malléable pour être forgé, plus dense que l'eau. Son poids atomique est de 158,353. Il entre en fusion à peu près au même degré de chaleur que l'argent. Il paraît qu'il n'est point volatil. A la température ordinaire, il est sans action sur l'air sec, mais il s'oxyde lentement au contact de l'air humide. A une température élevée, quel que soit l'état hygrométrique de l'air, il y brûle vivement en scintillant, et il se convertit alors en un oxyde qui est le seul qu'on connaisse; c'est la *magnésie* qui, après les alcalis, constitue la base salifiable la plus puissante.

Cet *oxyde de magnésium* est blanc, pulvérulent, très doux au toucher, insipide, inodore, d'une densité de 2,3, infusible à un feu de forge, sans action sur le gaz oxygène, décomposable par le chlore au degré de la chaleur rouge, mais inattaquable par les autres corps simples; il absorbe le gaz acide carbonique de l'air à la chaleur de l'atmosphère. L'eau, à la température ordinaire en dissout 1/3242, et 1/36000 à la température de 100. La magnésie possède une réaction faiblement alcaline et verdit le sirop de violettes. Mise en contact avec l'air humide, elle absorbe à la fois l'acide carbonique et l'humidité. C'est au mot MAGNÉSIE que nous renvoyons pour les différents états sous lesquels cet oxyde existe dans la nature : on l'obtient dans les laboratoires en versant une dissolution de carbonate de potasse ou de soude dans une dissolution de sulfate de magnésie, puis on recueille le carbonate de magnésie qui se précipite; on le lave, on le sèche et on le décompose enfin par le feu. — La composition de l'oxyde de magnésium est de 100 de métal pour 68,156 d'oxygène; d'où l'on déduit, en proportions ou en atomes.

1 de magnésium . 158,35
1 d'oxygène. . . . 100,00 } = Ma O

Cet oxyde existe à l'état d'hydrate, et alors il est formé de 100 de magnésie et de 43,51 d'eau, ou de 1 proportion de chaque corps composant; sa formule est donc MaO,HO.

La magnésie est employée en médecine sous le nom de *magnésie calcinée*, *magnésie pure*, pour la distinguer d'une autre préparation connue sous celui de *magnésie anglaise* qui est plus dense et ne se dissout pas comme la précédente dans les acides étendus. Ses principaux usages sont: comme absorbant, pour saturer les acides qui se développent en excès dans l'estomac pendant les mauvaises digestions: la dose en est alors de 30 centigr. à 2 grammes; comme dissolvant des calculs d'acide urique dont elle peut même prévenir la formation; comme contre-poison des acides caustiques qu'elle neutralise, par suite de sa grande affinité : l'acide arsénieux surtout forme avec elle un composé insoluble; la dose en est alors beaucoup plus considérable; elle doit être délayée dans l'eau. On peut enfin employer la magnésie comme purgatif, à la dose de 15 à 30 grammes. Cette propriété lui vient sans doute de la formation de quelque sel magnésien soluble, par suite de sa combinaison avec les acides de l'estomac.

Les combinaisons de la magnésie avec les autres corps simples sont peu nombreuses et sans intérêt. — Nous citerons, parmi les sels de magnésie: le *sous-carbonate*, qui est blanc, insipide, inodore, très léger, inaltérable à l'air, presque insoluble dans l'eau, et que l'on prépare en précipitant une dissolution de sulfate de magnésie purifiée par du carbonate de potasse. On l'emploie dans les cas d'empoisonnement par les acides minéraux; mais la magnésie pure doit lui être préférée, pour éviter la quantité considérable d'acide carbonique qu'il dégage. Cette circonstance le rend au contraire utile dans le cas de trouble des fonctions de l'estomac : d'anorexie, de rapports aigres; administré à dose légère, il agit de la même manière que les carbonates alcalins et les eaux chargées d'acide carbonique. On prépare des pastilles de magnésie, qui en contiennent chacune 5 centigrammes; une eau *magnésienne*

dont chaque bouteille en renferme 4 grammes; l'eau *magnésienne* saturée en contient le double. Enfin on emploie encore le sous-carbonate de magnésie à la dose de 1 à 2 grammes par livre, pour améliorer certaines farines : le sel est décomposé par l'acide acétique contenu dans la pâte, et l'acide carbonique mis à nu sert probablement à dilater les cellules du gluten. — Le *sulfate de magnésie*, connu sous les noms de *sel d'Epsom*, *sel d'Egra*, *sel de Sedlitz*, *sel cathartique amer*, se trouve en dissolution dans les eaux de la mer et dans plusieurs sources minérales. Il existe encore màis effleuri dans certains terrains schisteux. On l'obtient en évaporant les eaux qui en renferment, ou en décomposant les schistes qui contiennent de la magnésie et du sulfure de fer. Il est solide, blanc, inodore, en petites aiguilles ou en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces, ou par un sommet dièdre, sa saveur est désagréable et nauséabonde; pur, il s'effleurit à l'air, mais celui du commerce n'éprouve pas toujours ce changement parce qu'il retient un peu de chlorure de magnésium. Il contient 7 proportions d'eau de cristallisation ou 51 pour 100. Il est composé de : 1 proportion de magnésie ou 34,02, et une proportion d'acide ou 65,92. L'eau à 0° en dissout 25,76 parties et, par chaque degré au-dessus, 0,478 parties de plus. Ce sel est très usité, comme purgatif, à la dose de 15 à 60 grammes dissous dans 3 ou 4 verres d'eau. L'eau de Sedlitz naturelle n'est guère qu'une dissolution de sulfate de magnésie dans de l'eau gazeuse. L.

MAGNÉTISME ANIMAL (*Voy.* le *Supplément*).

MAGNÉTISME TERRESTRE. Lorsqu'une aiguille aimantée est suspendue horizontalement à un fil de soie ou sur un pivot, et qu'on l'abandonne à elle-même, on la voit aussitôt, après avoir effectué des oscillations plus ou moins rapides, se placer dans une direction déterminée à laquelle elle revient quand on l'en écarte. Cette direction est en Europe à peu près celle du N.-N.-O. et S.-S.-E. Le plan vertical qui passe par cette direction est le méridien magnétique du lieu où l'on observe. L'angle compris entre le méridien magnétique et le méridien du lieu, est appelé *déclinaison*. Cet angle varie non seulement d'un lieu à un autre, avec le temps, mais encore régulièrement toutes les 24 heures. Si l'aiguille aimantée est suspendue par son centre de gravité, de manière à se mouvoir seulement dans le sens du méridien magnétique, elle ne reste pas horizontale; elle s'incline par rapport à l'horizon d'un angle qui varie en allant de chaque pôle à l'équateur où cet angle devient nul. De l'équateur au pôle nord, l'extrémité de l'aiguille tournée vers le nord s'incline de plus en plus au dessous de l'horizon. Dans l'hémisphère sud, c'est l'inverse; l'angle que forme l'aiguille aimantée avec l'horizon est l'*inclinaison*. La déclinaison et l'inclinaison sont dues à l'action des forces magnétiques terrestres. Or, trois éléments sont nécessairés pour déterminer une force : la direction, l'intensité et le point d'application. La *direction* des deux composantes terrestres est donnée par l'aiguille de déclinaison et l'aiguille d'inclinaison; l'*intensité*, par l'action exercée par la terre sur la première; quant au *point d'application*, on le détermine par des données particulières. On observe la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité à l'aide de boussoles spéciales (*voy.* Boussole).

Lorsque l'aiguille horizontale est dérangée de sa position ordinaire d'équilibre, elle y revient en effectuant des oscillations isochrones dont la durée dépend de son magnétisme propre et de l'intensité des forces magnétiques terrestres du lieu de l'observation. Or, si cette aiguille conserve constamment son magnétisme, et on a des moyens de s'en assurer, et si on la transporte sur différents points du globe, le nombre d'oscillations qu'elle effectuera dans le même temps pourra servir à mesurer l'intensité magnétique en ces différents points. Cette aiguille, en effet, oscille sous l'influence des forces magnétiques terrestres, comme le fait un pendule sous l'action de la pesanteur : la formule du pendule peut donc servir à déterminer l'intensité des forces magnétiques. — Les boussoles destinées aux observations magnétiques sont pourvues d'aiguilles ou barreaux d'acier trempé et aimantées à saturation. Ces aiguilles sont très minces; elles ont la forme d'un lozange allongé; elles sont pourvues de chapes en agate et on les suspend sur des pivots d'acier très fin, ou bien, lorsqu'il s'agit d'observations sédentaires, suivant leur poids, à de simples fils de cocon, ou à un assemblage de fils de soie sans torsion. Les boîtes ou caisses qui renferment les aiguilles sont pourvues de cercles divisés suivant la méthode de Nonius et des accessoires nécessaires pour les observations. Outre les boussoles servant aux observations de déclinaison, d'inclinaison et d'intensité, il en existe d'autres destinées aux variations diurnes. Ces boussoles sont placées à poste fixe et exigent l'emploi du microscope, instrument indispensable pour lire les plus faibles changements qui s'opèrent journellement dans la déclinaison et l'inclinaison.

On détermine l'intensité au moyen du nombre d'oscillations exécutées par l'aiguille horizontale dans un temps donné. Si l'on représente par N et N' le nombre d'oscillations exécutées

par la même aiguille dans le même temps T, et dans deux lieux où l'intensité des forces magnétiques est G et G', on a, d'après la formule du pendule:

$$N^2 : N'^2 : : G : G'$$

Les trois premiers termes de cette proportion étant connus, en supposant G égal à l'unité, le quatrième s'en déduit. C'est à l'aide de cette formule que l'on a trouvé que l'intensité du magnétisme allait en augmentant de l'équateur aux pôles. Indépendamment de l'intensité relative d'un lieu à un autre, on s'est encore occupé de la détermination de l'intensité absolue afin de savoir si la résultante des forces magnétiques terrestres en différents points du globe éprouvait ou non des changements dans le cours des siècles. Si l'on pouvait construire des aiguilles parfaitement identiques, qui prissent constamment la même quantité de magnétisme, la question à résoudre ne présenterait aucune difficulté, puisqu'il suffirait de faire osciller la même aiguille, dans le même lieu, à la même heure, le même jour de l'année. Mais cette permanence de l'état magnétique dans une même aiguille, ne peut être stable, en raison des différences de température qui modifient la trempe, et par suite le degré d'aimantation. Forcé de renoncer à des méthodes directes pour étudier une des questions les plus importantes de la physique terrestre, on a dû recourir à des méthodes indirectes qui toutes présentaient d'abord plus ou moins de difficultés dans l'application.

Parmi les méthodes proposées, pour résoudre cette question, nous indiquerons celle qui a été imaginée par M. Poisson et qui n'exige que l'emploi d'aiguilles identiques sous le rapport de leur constitution et de leur magnétisme, et nullement une valeur déterminée de l'aimantation qu'on leur a donnée. M. Poisson a commencé par démontrer qu'il existe une fonction de sept quantités dont la valeur ne dépend pas des aiguilles employées, mais seulement du magnétisme terrestre. Cette valeur, à la vérité, ne peut être obtenue que par approximation, mais comme on peut la calculer à tel degré qu'on veut, il en résulte que l'on diminue à volonté les erreurs de l'experience. Pour se procurer ces 7 quantités, M. Poisson a proposé de faire osciller séparément deux aiguilles d'acier aimantées à saturation et librement suspendues par leur centre de gravité, de déterminer le temps de chacune de leurs oscillations et placer ensuite les centres de gravité des deux aiguilles sur une même ligne droite, parallèle à la force directrice du globe. Alors ces deux aiguilles se dirigent suivant cette ligne ; puis on fait osciller successivement chacune de ces aiguilles sous les actions réunies de la terre et de l'aiguille aimantée en repos, en déterminant également la durée de chacune des nouvelles oscillations. Enfin on mesure la distance du centre de gravité de ces deux aiguilles, et leurs moments d'inertie rapportés à leur axe de rotation passant par ces mêmes points. Les résultats fournis par toutes ces expériences suffisent pour calculer la valeur de la fonction à une époque déterminée. Il suffit, pour appliquer cette méthode, que l'aimantation des aiguilles ne change pas, pendant la durée de l'expérience, par leur action mutuelle et par celle de la terre ; conditions faciles à remplir en opérant avec des aiguilles dans lesquelles la force coercitive est peu considérable. — M. Poisson n'a fait qu'indiquer la méthode pour déterminer l'intensité absolue du magnétisme terrestre ; M. Gauss a fait plus, il l'a mise en pratique, en suivant un procédé analogue. Les observations de M. Gauss ont donné 1,774, le 18 janvier 1837, pour l'intensité du magnétisme terrestre ; ce nombre a l'avantage de pouvoir être immédiatement comparé avec ceux des nombres qui ont été obtenus au mois de juillet 1834, à l'aide du magnétomètre établi dans l'observatoire magnétique de Gœttingue, et qui ont été publiés dans les annonces savantes de Gœttingue, savoir :

17	juillet	1,7743
20	id.	1,7741
21	id.	1,7761

Il résulte de la comparaison qu'à Gœttingue le magnétisme terrestre n'a éprouvé, durant les années 1834 à 1837, que de bien faibles variations.

Observations de déclinaison faites sur différents points du globe. — Les voyageurs qui ont parcouru les différentes parties du globe depuis près de deux siècles, ont recueilli un grand nombre d'observations relatives à la déclinaison de l'aiguille aimantée. Les premiers qui observèrent à bord négligèrent l'action exercée sur la boussole par le fer des vaisseaux ; les résultats qu'ils obtinrent étaient donc entachés d'erreurs qu'il était du reste impossible d'éviter à cette époque. Halley est le premier qui ait essayé de réunir et de coordonner ensemble le grand nombre d'observations de déclinaison faites jusqu'alors. En 1700, il publia une carte marine dans laquelle sont tracées des lignes d'égale déclinaison de 5° en 5°. Cette carte, à l'époque où elle parut, fit sensation, parce qu'elle permettait de saisir d'un seul coup d'œil la marche de la déclinaison depuis l'équateur jusqu'aux parties les plus septentrionales où les voyageurs étaient parvenus. Des changements étant survenus dans la déclinaison et les méthodes d'ob-

servations ayant été perfectionnées, on sentit de jour en jour combien les indications de la carte d'Halley devenaient défectueuses.

En 1745 et 1746, Mountain et Dodson ayant eu à leur disposition les registres de l'amirauté anglaise et les mémoires de plusieurs officiers de marine, publièrent une nouvelle carte des déclinaisons. Churchman fit paraître, en 1794, un atlas magnétique dans lequel il essaya de donner les lois de la déclinaison, en s'appuyant sur l'existence de deux pôles magnétiques dont l'un était placé, pour 1800, sous la latitude de 58° nord, et sous la longitude de 134° ouest de Greenwich, très près du cap Fairweather ; et l'autre sous la latitude de 58° sud, et sous la longitude de 165°. Churchman avança, en outre, que le pôle nord effectuait sa révolution en 1096 ans, et le pôle sud en 2289. Cet ouvrage avait été précédé d'un autre plus remarquable qui parut en 1787, et dans lequel son auteur, M. Hansteen, donna le tableau le plus complet qu'on ait encore eu des observations de déclinaison. Cet ouvrage est accompagné d'un atlas magnétique où se trouvent toutes les lignes d'égale déclinaison. Le défaut de symétrie de ces lignes était tel, qu'on dut en conclure que les causes d'où dépend le magnétisme terrestre, étaient réparties irrégulièrement sur la surface du globe. M. Barlow a repris ce travail en 1823 ; mais le capitaine Duperrey a publié en 1836 de nouvelles cartes, dans lesquelles la déclinaison de l'aiguille aimantée se trouve employée selon sa véritable destination qui est de faire connaître la direction du méridien magnétique en chaque point du globe où elle a été observée, et, par suite, la figure générale des courbes qui ont la propriété d'être, d'un pôle magnétique à l'autre, les méridiens magnétiques de tous les lieux où elles passent.

Depuis le commencement de ce siècle, un nombre considérable d'observations de déclinaison ont été faites par les astronomes et les voyageurs les plus distingués, qui ont eu égard aux perfectionnements apportés aux méthodes d'observation par les découvertes récentes en physique. Parmi ces observations, on doit distinguer celles que le capitaine Parry a recueillies dans les mers polaires, soit sur le rivage, soit sur la glace, là où la composante horizontale est très faible, et qui sont les premières de ce genre dans ces régions, et les observations que le capitaine Duperrey a faites pendant les relâches de son voyage à bord de *la Coquille*, pendant lequel il a coupé à plusieurs reprises l'équateur magnétique. Nous verrons plus loin le parti que le capitaine Duperrey a retiré de toutes les observations recueillies jusqu'ici pour dresser les cartes des méridiens et les parallèles magnétiques qui sont les seuls qui puissent résumer d'une manière rationnelle toutes ces observations et montrer en même temps le parti que l'on peut en tirer.

Variations séculaires, annuelles, mensuelles et diurnes.—La déclinaison d'une aiguille aimantée est soumise à des variations séculaires, annuelles, mensuelles et diurnes que l'on peut considérer comme régulières, et à des variations irrégulières qui se montrent dans certaines circonstances atmosphériques, telles que les aurores boréales, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. Faute d'observations, on ne peut remonter au delà de 1580. A cette époque, à Paris, l'extrémité nord de l'aiguille déviait à l'est de 11° 30' ; en 1663, l'aiguille se trouvait dans le méridien terrestre. Depuis lors la déclinaison est devenue occidentale ; en 1814, elle avait atteint son maximum, et depuis elle a continué à diminuer. Des observations ont été faites aussi à Londres, depuis 1576 jusqu'à 1831. En comparant les observations faites dans les deux pays, on voit que le maximum de déviation a eu lieu, dans ces deux localités, en 1580 ; que de 1657 à 1662, à Londres, la déclinaison était nulle, tandis qu'à Paris, elle ne l'a été qu'en 1663 ; que le maximum de déclinaison à l'ouest a eu lieu à Londres en 1815, et à Paris en 1814. Ainsi les deux maxima ont eu lieu à l'est et à l'ouest sensiblement aux mêmes époques à Paris et à Londres. Les observations de déclinaisons faites au cap de Bonne-Espérance montrent que les variations séculaires, dans l'hémisphère sud, suivent une marche analogue à celle que l'on observe dans notre hémisphère. M. Barlow a essayé de déduire d'une formule, les changements progressifs et séculaires qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille aimantée ; en admettant que le pôle magnétique qui influençait l'aiguille à Londres, en 1818, fût placé sous la latitude nord 75° 2' et la longitude 67° 41' ouest, il en tira la conséquence que le mouvement était uniforme et de 4° 14' en dix ans.

En comparant les résultats calculés et les résultats d'observations, on voit que les différences sont peu considérables. M. Barlow a appliqué également sa méthode de calcul à la détermination de la déclinaison à Paris et à Copenhague ; la différence a été, entre les déclinaisons observées et les déclinaisons calculées, au-dessous de 0° 30′ à Paris, et de 0° 20′ à Copenhague, en mettant de côté la déclinaison observée en 1781. L'aiguille aimantée, outre les variations dont nous venons de parler, est soumise encore à des oscillations annuelles, qui paraissent se rattacher à la position du soleil à

l'époque des équinoxes et des solstices, et dont on doit la découverte à Cassini (*Annales de chimie et de physique*, t. XVI, p. 54 et suivantes). — Voici les conséquences auxquelles cet astronome a été conduit. Dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril, l'aiguille aimantée s'éloigne du pôle nord, en sorte que la déclinaison occidentale augmente. A partir du mois d'avril, et jusqu'au commencement du mois de juillet, c'est-à-dire, durant tout le temps qui s'écoule entre l'équinoxe de printemps et le solstice d'été, la déclinaison diminue. Après le solstice d'été et jusqu'à l'équinoxe du printemps suivant, l'aiguille reprend son chemin vers l'ouest, de manière qu'en octobre elle se trouve, à fort peu près, dans la même direction qu'en mai; entre octobre et mars, le mouvement occidental est plus petit que dans les trois mois précédents. Il résulte de là que pendant les trois mois qui se sont écoulés entre l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, l'aiguille a rétrogradé vers l'est, et que dans les neuf mois suivants, sa marche générale, au contraire, s'est dirigée vers l'ouest. — M. Arago voulant discuter les observations faites dans divers lieux, a pris la déclinaison moyenne de chaque jour qui est la demi-somme de deux déclinaisons maximum et minimum, puis la déclinaison moyenne de chaque mois divisée par le nombre de ces jours; il a réuni toutes les déclinaisons moyennes de Paris pour chaque mois depuis 1784 jusqu'à 1788; les déclinaisons moyennes faites à Londres dans les environs des équinoxes et des solstices, depuis 1793 jusqu'à 1805, ont également été réunies. En comparant tous les résultats, il a trouvé un maximum de déclinaison vers l'équinoxe du printemps, et un maximum au solstice d'été, mais avec cette différence que l'amplitude de l'oscillation a été moindre à Londres qu'à Paris.

Passons aux variations diurnes de l'aiguille aimantée. L'aiguille aimantée, outre les variations séculaires et annuelles, est soumise, dans sa déclinaison, à des changements diurnes qu'on relève avec le plus grand soin dans les observatoires de l'Europe. — Depuis 1722, époque où Graham découvrit ces variations, on a constamment observé leur marche dans le but de remonter s'il était possible à la cause du phénomène.

Quant aux variations diurnes, en Europe l'extrémité boréale de l'aiguille horizontale marche tous les jours de l'est à l'ouest depuis le lever du soleil jusque vers une heure après midi, et retourne ensuite vers l'est par un mouvement rétrograde, de manière à reprendre, à très peu près, vers dix heures du soir, la position qu'elle occupait le matin; pendant la nuit l'aiguille est presque stationnaire et recommence le lendemain ses excursions périodiques. La position géographique du lieu où l'on observe exerce-t-elle une influence sur ce phènomène? Est-il moins marqué près de l'équateur terrestre que dans nos climats? C'est ce que nous aurons plus loin l'occasion d'examiner. A Paris la moyenne de la variation diurne est pour avril, mai, juin, juillet, août et septembre de 13 à 15′, et pour les autres mois, de 8 à 10′. Il y a des jours où elle s'élève à 25′ et d'autres où elle ne dépasse pas 5 ou 6′. Le maximum de déviation n'a pas lieu à la même heure sur les différents points du globe. Ainsi, M. Dowe a annoncé que le maximum de déviation horizontale a lieu à huit heures du matin à Freyberg, Nicolaïeff et Saint-Pétersbourg; à neuf heures à Cazan; le maximum de la déviation occidentale, à deux heures après midi, à Cazan, Nicolaïeff et à Saint-Pétersbourg, et à une heure à Freyberg. En Danemark, en Islande, ainsi que dans les régions septentrionales, les excursions diurnes de l'aiguille aimantée sont plus étendues, aussi régulières, et ne s'arrêtent pas pendant la nuit. On en a conclu que les variations diurnes augmentent en allant de nos climats au nord, et diminuent jusqu'à l'équateur magnétique, où elles sont très faibles. Bien que les variations de l'aiguille aimantée soient soumises à un mouvement régulier de l'est à l'ouest dans nos contrées, on ne trouve pas deux jours dans l'année qui se ressemblent parfaitement. Cette remarque, faite depuis longtemps, a été justifiée par les observations de MM. Gauss et Weber, qui ont poussé l'exactitude jusqu'à des secondes de degré.

Si l'on compare les observations de variations diurnes dans nos climats à celles qui ont été faites par les personnes attachées à l'expédition scientifique, envoyée par le gouvernement français dans le ord, en 1837 et 1838, on trouve que pendant la nuit, l'aiguille aimantée est plus agitée dans les contrées septentrionales que dans les nôtres, et que l'amplitude des oscillations n'est pas aussi étendue qu'on l'avait d'abord avancé, puisqu'elle n'a pas excédé 15 à 16′, amplitude qui est souvent dépassée dans nos climats. Voici la marche des oscillations diurnes dans différentes parties du globe : on trouve dans les Transactions philosophiques deux séries d'observations de variations diurnes de l'aiguille de déclinaison faites de 1794 à 1796, par John Macdonald, au fort Marlborough de Sumatra et à l'île de Sainte-Hélène. Les observations de Macdonald conduisent à deux conséquences importantes : l'une que les variations diurnes

entre les tropiques ont sensiblement moins d'étendue qu'en Europe; l'autre, qu'aux mêmes heures où, dans l'hémisphère boréal, l'extrémité nord de l'aiguille marche à l'ouest, le mouvement, dans l'hémisphère austral, s'exécute en sens contraire. Les observations beaucoup plus récentes de MM. Freycinet et Duperrey confirment la première de ces assertions, bien qu'il soit vrai de dire qu'il ne paraisse pas y avoir de relations entre les amplitudes des aiguilles et les latitudes des stations. Quant à la seconde assertion, nous ferons remarquer qu'elle est généralement confirmée par les observations qui ont été faites jusqu'à présent dans les régions tempérées et dans une partie de la zône intertropicale; mais tout porte à croire que la limite des variations diurnes ne coïncide pas avec la ligne équinoxale ni même avec l'aiguille sans déclinaison; on juge de ces faits par les résultats que M. Duperrey a obtenus à Payta, à Offak et à l'île de l'Ascension où il s'est transporté durant le voyage de la Coquille dans le but d'étudier cette question. Les observations relatives aux variations de l'aiguille aimantée, soit annuelles, soit diurnes, doivent être attribuées à l'action de la chaleur solaire; car on a vu relativement aux premières qu'il y a un maximum de déclinaison en Europe, près du solstice d'hiver, et un minimum près du solstice d'été, et que l'aiguille, dans nos climats, est stationnaire pendant la nuit et ne recommence à se mettre en mouvement, la pointe nord du côté de l'ouest, que lorsque le soleil se montre au dessus de l'horizon.

Variations irrégulières. — On a dit précédemment que les aurores boréales, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre produisaient un dérangement dans la marche des variations diurnes de l'aiguille, et que ce dérangement avait lieu, en ce qui concerne les aurores boréales, dans les régions où ces météores ne sont pas visibles. Ce dérangement au surplus n'est jamais considérable; la plupart du temps il n'est que de quelques minutes. Quelques exemples indiqueront quelle est l'étendue de la perturbation. Le 29 avril 1826, on a vu, à Carlisle et dans le Roxburgshire, un arc lumineux provenant d'une aurore boréale. Le même jour, à Paris, à 7 heures 50′ du soir, la pointe nord de l'aiguille des variations diurnes était déviée de 4′ à l'est de sa position ordinaire; à 8 heures 1/2 elle était rapprochée de l'ouest par un mouvement prompt; à 11 heures 1/2 elle avait repris, à une demi-minute près, sa position première. Le 9 janvier 1827, M. Marshal a vu à Kendal, en Angleterre, une brillante aurore boréale. Le même jour la marche de l'aiguille des variations diurnes, à Paris, fut très irrégulière. Déjà à 2 heures après midi, la pointe nord était plus occidentale qu'à l'ordinaire de 4 minutes et demie; la déviation se maintint dans le même sens jusqu'à 7 heures et demie; mais à 11 heures 5′, la déclinaison était au contraire de 3′ et demie plus petite que les jours précédents.

L'aiguille d'inclinaison est soumise aussi à des oscillations irrégulières.—Dans le nord de l'Europe où les aurores se montrent avec beaucoup d'éclat, les variations de l'aiguille sont plus considérables. Quand les aurores n'offrent que des vapeurs diffuses, disposées en arcs ou en plaques éparses, la perturbation de l'aiguille aimantée est généralement faible et souvent nulle; mais lorsque les arcs rayonnants ou les faisceaux de rayons isolés deviennent vifs et colorés, l'action se fait sentir d'une à trois minutes après leur apparition, et alors il est difficile de suivre les grandes oscillations de l'aiguille qui, souvent, sont de plusieurs degrés. Les plus grands écarts de l'aiguille se manifestent quand les couronnes boréales, formées par les rayons qui convergent au zénith magnétique, effacent les étoiles de premières grandeurs, et dont les bases inégales colorées d'admirables teintes rouges et vertes, dardent et ondulent avec rapidité. — Les variations de l'aiguille aimantée ont aussi été étudiées par M. Gauss au moyen de méthodes qui lui sont propres, et de là résulte une nouvelle ère d'observations. M. Gauss, non content de se livrer à des observations magnétiques journalières, dans l'observatoire de Gœttingue, à l'aide du magnétomètre et d'autres appareils magnétiques dont nous ne pouvons donner ici la description, a témoigné le désir que des physiciens se livrassent comme lui, sur divers points de l'Europe, avec des appareils semblables aux siens, à des observations suivies, à des époques fixes de l'année auxquelles on a donné le nom de périodes, ou termes d'observations, dans le but de déterminer l'influence exercée par des causes locales sur la marche des phénomènes.

L'idée d'une semblable association est due à M. de Humboldt; en passant à Gœttingue, en septembre 1829, il témoigna le désir à M. Gauss de faire, dans le jardin de l'Observatoire, des observations simultanées sur différentes parties du magnétisme, et entre autres sur l'intensité magnétique, en employant des méthodes différentes; ils obtinrent des résultats qui ne différaient entre eux que de 0″,05 pour une série d'observations faites dans l'intervalle de 391″. Ce parfait accord montre que dans ce genre d'observations on pouvait obtenir la précision

astronomique. Du 20 au 21 mars 1834, on commença à observer à Gœttingue avec le magnétomètre de 10′ en 10′, tandis qu'à Berlin, à la même époque, on n'observait que d'heure en heure. On trouva dans cette dernière ville des oscillations extraordinaires qui avaient été également remarquées dans la première; seulement les observations de Gœttingue ayant été faites pendant des intervalles plus courts, on a dû reconnaître des effets qu'il avait été impossible de voir à Berlin.

Il devenait impossible alors de constater si une grande partie des observations faites à Gœttingue devaient être attribuées à des causes locales. A la période d'observation fixée pour les 4 et 5 mai, cette question fut résolue; les observations eurent lieu de 5′ en 5′. M. Sartorius observa à Waltershausen (Bavière), à 20 milles de Gœttingue, avec le magnétomètre et à de courts intervalles; ces observations s'accordèrent parfaitement avec celles faites dans cette dernière ville. Dès lors, il fut impossible d'attribuer aucune influence aux causes locales. Pendant les trois périodes suivantes, juin, août et septembre, les observations furent faites simultanément à Gœttingue et dans d'autres localités. Les résultats obtenus ayant une très grande concordance entre eux, on vit alors combien il était important d'observer les phénomènes à des intervalles de temps très rapprochés; aussi, observe-t-on maintenant de 5′ en 5′. C'est à cette époque que M. Gauss et les savants qui s'associaient à lui, arrêtèrent définitivement qu'il y aurait par an six périodes d'observations, d'une durée chacune de 24 heures, plus deux périodes supplémentaires. On observe aujourd'hui, d'après le système de M. Gauss, à Altona, Augsbourg, Berlin, Bonn, Brunswick, Breda, Breslaw, Cassel, Copenhague, Dublin, Freyberg, Greenwick, Haal, Cazan, Kracovie, Leipsick, Milan, Margbourg, Munich, Pétersbourg, Naples et autres lieux. M. Gauss, pour distinguer les variations régulières diurnes et annuelles des variations irrégulières dues à des causes accidentelles, multiplie pendant longtemps les expériences et prend les moyennes des résultats obtenus; c'est le seul moyen, en effet, de faire disparaître l'influence des anomalies que présentent souvent les résultats individuels. Cette marche doit être également suivie dans la recherche des variations séculaires qui exigent, pour être connues, une longue série d'années; car il ne suffit pas d'observations isolées, faites à peu d'années d'intervalle, alors même qu'elles auraient lieu aux mêmes jours et aux mêmes heures, il faut encore des moyennes sur un grand nombre d'années. C'est pour ce motif que M. Gauss détermine chaque jour, à huit heures du matin et à une heure de l'après midi, temps moyen, la déclinaison absolue. Il a choisi ces deux époques, parce que, à une heure, l'aiguille est peu éloignée de son maximum de déclinaison, et qu'à huit heures, elle s'approche beaucoup de son minimum.

Ces résultats montrent : 1° que chaque année, au mois de décembre, la différence est un minimum, ce qui paraît naturel, attendu que les changements, variant selon les différentes heures de la journée, ne peuvent être attribués, suivant les apparences, qu'à l'influence exercée par le soleil; 2° que les déclinaisons sont plus fortes vers une heure de l'après midi que le matin, comme on le savait déjà; 3° que les différences n'atteignent pas leur maximum à l'époque du solstice d'été, puisqu'en juin et juillet elles sont plus petites qu'en avril, mai et août. Cassini avait déjà reconnu une période à peu près semblable, puisque, selon lui, à partir du mois d'avril jusqu'au commencement de juillet, la déclinaison diminue. MM. Gauss et Weber attribuent avec raison ces effets à l'influence du soleil; mais relativement à la déclinaison moins forte dans les mois qui s'approchent du solstice d'été, on peut observer que l'instant du minimum de la déclinaison a lieu avant huit heures du matin, de sorte que l'accroissement total est plus grand que le mouvement calculé à partir de cette heure. On voit encore par les résultats obtenus que, pendant la deuxième année, la différence a été beaucoup plus grande dans tous les mois pris isolément que pendant la première, et que dans la troisième cette différence est encore plus grande que dans la précédente. Ces différences sont beaucoup trop fortes pour qu'on puisse y voir l'indice d'un accroissement séculaire; ces observations ont été faites depuis trop peu d'années pour que l'on en tire cette induction. Au surplus, si cela est, comment faire cadrer ce résultat avec le fait bien constaté, que la déclinaison est maintenant dans sa période de décroissement? Il pourrait se faire cependant que l'influence exercée par le soleil sur le magnétisme terrestre fût, selon les années, plus ou moins marquée, de même que la température diffère souvent d'une année à l'autre. Nous faisons remarquer encore que les vents les plus violents restent sans influence sur l'aiguille aimantée ainsi que les orages, et que les anomalies observées ne sont que de légers changements dans la force magnétique terrestre, dus probablement à des effets magnétiques du globe, ou qui ont lieu peut-être en dehors de notre atmosphère. M. Gauss a remarqué que la plupart des anomalies sont plus petites à beau-

coup près dans les lieux d'observation situés au sud, et plus grandes dans ceux placés au nord. Les régions les plus septentrionales paraissent être en général le foyer principal d'où partent les plus fréquentes et les plus grandes actions perturbatrices.

Variations de l'inclinaison. — L'inclinaison de l'aiguille aimantée est soumise comme la déclinaison à des variations continuelles. Depuis 1671 jusqu'en 1829, l'inclinaison a toujours été en diminuant; il en a été de même à Londres depuis 1720.

On considère la variation progressive qu'éprouve l'inclinaison comme la conséquence nécessaire d'un changement dans la latitude magnétique, provenant des nœuds de l'équateur magnétique, modifié par la forme de la courbe.

MM. de Humboldt et Arago ont essayé de calculer la diminution annuelle de l'inclinaison produite par le mouvement de l'équateur magnétique. Si l'on compare les observations de 1778 à 1810 pour Paris, la diminution annuelle est d'environ 5′, tandis que d'après celle de 1820 à 1825, elle paraît être de 3′3 seulement. Les observations faites à Turin de 1805 à 1826 donnent 3′5 et celle de Florence 3′3.

D'un autre côté, M. Hansteen a observé que les variations diurnes pendant l'été étaient d'environ 15′ plus fortes que pendant l'hiver, et d'environ 4 ou 5′ plus grandes avant midi qu'après.

Intensité magnétique du globe en divers points de sa surface. — Graham est le premier qui se soit occupé de l'intensité magnétique du globe, puis Muschenbrock en 1629, Lemonnier en 1776, puis de Saussure et Borda; mais c'est en France que l'on a eu pour la première fois l'idée de déterminer, par l'observation, l'intensité des forces magnétiques du globe en différents points de sa surface. Les membres de l'Académie des sciences, chargés de rédiger les instructions pour l'expédition de Lapérouse, recommandèrent d'observer la durée d'oscillation d'une aiguille d'inclinaison à des stations très éloignées, afin d'en déduire les différences entre l'intensité des forces magnétiques correspondantes à ces stations. Les observations recueillies à cet égard ont été perdues avec l'infortuné Lapérouse. Mais les instructions ont survécu et ont été mises à profit par M. de Rossel qui accompagnait d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche de l'intrépide voyageur.

M. de Rossel établit que l'intensité magnétique allait en augmentant en partant de l'équateur et se dirigeant vers l'un des deux pôles. Cet accroissement ressort des observations qu'il a faites en 1792 et 1793 à la terre de Van-Diémen et à Amboine, après s'être assuré que l'aiguille aimantée n'avait pas subi de changement entre ces deux points. Il restait néanmoins encore des doutes sur le fait fondamental découvert par M. de Rossel; mais M. de Humboldt les a levés tous en prouvant, par de nombreuses observations faites avec le plus grand soin, que l'intensité magnétique de la force du globe est variable en différents points. Depuis cette époque, les physiciens et les voyageurs n'ont pas cessé de s'occuper de recherches relatives à la détermination de l'intensité des forces magnétiques terrestres. M. de Humboldt s'est attaché particulièrement à déterminer la loi suivant laquelle varie l'intensité des forces magnétiques à diverses latitudes. Il découvrit, en se rendant au haut Orénoque et au Pico-Négro, pendant l'été de 1800, que cette intensité allait en croissant des basses latitudes aux pôles. Ainsi la même aiguille d'inclinaison qui avait donné, en dix minutes à Paris, 245 oscillations, n'en donnait plus que 229 à Cumana (lat. 10° 21′ boréale) et 216 à San Carlos del Rio-Négro (lat. 1° 53′ bor.), et sous l'équateur magnétique 211. Cette observation sous l'équateur eut lieu en septembre 1802, et, un mois plus tard, il vit de nouveau l'intensité augmenter dans l'hémisphère méridional en s'éloignant de l'équateur magnétique. M. de Humboldt, en publiant cette loi de l'accroissement magnétique vers les deux pôles, montra aussi comment les forces varient régulièrement par zône. La grande intensité des forces observée à Carthagène des Indes, à la Havane et au Mexique, prouve que la diminution de l'intensité sous l'équateur magnétique ne peut être attribuée à un affaiblissement dans le magnétisme de la boussole.

M. de Humboldt s'est assuré, du reste, que le magnétisme de l'aiguille n'avait pas changé. Il a fait aussi osciller son aiguille dans le méridien magnétique et dans le plan rectangulaire: l'inclinaison qu'il en a déduite, au moyen du calcul, s'est trouvée la même que celle qu'il avait obtenue directement par l'expérience.

En comparant la valeur de l'intensité exprimée par 240 oscillations à Carthagène des Indes, en avril 1800, à celle qui est représentée par 241 à Madrid, M. de Humboldt a découvert un autre fait très important : c'est le défaut de parallélisme des lignes isodynamiques ou d'égale inclinaison. Le fait important que nous venons d'indiquer a été confirmé, dans ces dernières années, par les nombreuses observations faites dans les expéditions anglaises aux régions polaires et dans les voyages autour du monde par les navigateurs français. Dans toutes ces observations, on a fait toutes les corrections nécessaires pour les ramener à la même tempé-

rature. D'un autre côté, depuis 1834, MM. Gauss et Weber, ainsi que d'autres observateurs, se sont livrés avec un zèle infatigable à des expériences relatives à l'intensité magnétique, particulièrement sur les variations diurnes, auxquelles elle est soumise. M. le capitaine Duperrey a fait également des observations sur l'intensité avec l'aiguille de boussole des variations diurnes ; les résultats obtenus avec cette aiguille, dont le magnétisme n'a jamais été troublé durant sa campagne, ont été réduits en nombre d'oscillations horizontales infiniment petites et ramenées à une température égale. A cet effet on s'est servi de la formule $C = \frac{N - N'}{N(t' - t)}$, laquelle, en raison des observations faites à Paris, à des températures différentes, a donné $c = 0{,}0002833$ pour la valeur du coefficient de la correction applicable à toutes les observations du voyage. Dans notre Traité complet du magnétisme, on trouvera, page 354, le tableau des intensités magnétiques pour différents lieux de la terre.

Nous avons dit précédemment que l'intensité magnétique était également soumise à des variations diurnes, annuelles et séculaires. MM. Gay-Lussac et Biot, dans leur voyage aérostatique, ont constaté que l'action magnétique du globe décroît très lentement à mesure que l'on s'éloigne de la terre, car ayant fait osciller la même aiguille à terre et à une hauteur de 7,000 mètres, ils ont trouvé des différences presque insensibles dans le nombre des oscillations pendant le même temps. Il est à présumer que la diminution suit aussi la loi inverse du carré de la distance comme les attractions magnétiques. Il y a aussi quelque probabilité à supposer que les astres, la lune, le soleil, sont doués également de la puissance magnétique (*Précis élémentaire de physique*, Biot, t. II, 2e édit., p. 98). S'il en est ainsi, leur action doit réagir sur les aiguilles en raison de leur distance et de leur position par rapport à nous. Mais comme ces derniers éléments changent par suite des mouvements de la terre et des planètes, il doit en résulter des variations diurnes et annuelles.

Néanmoins on est loin d'attribuer à de semblables causes toutes les variations que nous observons dans la marche de l'aiguille de la boussole, peut-être y contribuent-elles pour une partie. Il est d'autres causes cependant dont on ne saurait nier la coopération. M. Hansteen est un des premiers qui se soient occupés de rechercher les variations diurnes et annuelles de l'intensité. Il a employé, à cet effet, une aiguille cylindrique en acier suspendue à un fil de soie sans torsion et renfermé dans une boîte au fond de laquelle se trouvait un arc divisé, destiné à mesurer l'amplitude des oscillations, et on ne commençait à compter qu'à l'instant où les élongations étaient de 20°. Les temps où commençaient les oscillations de 10 en 10 étaient marqués sur un chronomètre, et l'on continuait ainsi à compter jusqu'à la 360e oscillation (*voyez*, pour plus amples détails, mon *Traité du magnetisme terrestre*, p. 369). Il résulte des observations de M. Hansteen : 1° que l'intensité magnétique est soumise à des variations diurnes; 2° que le minimum de cette intensité a lieu entre 10 et 11 heures du matin et le maximum entre 4 et 5 heures de l'après-midi; 3° que les intensités moyennes mensuelles sont elles-mêmes variables; 4° que l'intensité moyenne vers le solstice d'hiver surpasse beaucoup l'intensité moyenne donnée par des jours semblablement placés relativement au solstice d'été; 5° que les variations d'intensité moyenne d'un mois à l'autre sont à leur minimum en mai et juin, et à leur maximum vers les équinoxes; 6° que les moyennes variations journalières sont plus grandes en été qu'en hiver.

MM. Gauss et Weber ont également observé les variations de l'intensité. Les résultats qu'ils ont obtenus en l'année 1837 diffèrent des précédents. Ces résultats indiquent des variations régulières et irrégulières dépendantes des heures de la journée, et qui peuvent se confondre comme pour la déclinaison, de sorte qu'on ne les distinguera les unes des autres qu'après des observations continuées pendant nombre d'années. Néanmoins, M. Gauss pense que l'intensité décroît pendant les heures de la matinée, de telle sorte qu'elle atteint son minimum une heure ou deux heures avant midi, et qu'elle augmente de nouveau à partir de ce temps. Suivant M. Hansteen, ce mouvement a lieu entre 10 et 11 heures. M. Weber a reconnu que des variations irrégulières, quelquefois très considérables, se montrent à de courts intervalles, et ne sont pas moins fréquentes que dans la déclinaison (*Traité du magnétisme*, p. 374).

Discussion des observations magnétiques, des lignes d'égale déclinaison, d'égale inclinaison et de l'équateur magnétique. — Les lignes d'égale déclinaison dont on a déjà parlé ne peuvent avoir d'autre importance que de grouper les observations d'une manière méthodique, depuis surtout que M. le capitaine Duperrey a trouvé un moyen graphique à l'aide duquel il a déterminé la véritable figure des méridiens magnétiques, tels qu'ils doivent être considérés dans l'état actuel de la question du magnétisme terrestre. Sur la carte des lignes d'égale déclinaison, publiée en 1787 par M. Hansteen, on reconnaît sur-le-

champ le défaut de symétrie des courbes de déclinaison.

On doit en conclure que les causes dont dépend le magnétisme terrestre sont réparties également. On voit également qu'il existe deux lignes sans déclinaison dont on peut suivre le cours dans notre *Traité du magnetisme*, p. 379. M. Hansteen a tracé d'autres lignes qui suivent toutes les lignes de non déclinaison, et dont la déclinaison est de 5°, 10°, 15°, etc. Ces dernières présentant une courbure sur elles-mêmes à leurs extrémités, il en a tiré la conséquence qu'il existe deux pôles magnétiques dans chaque hémisphère, dont l'un a une intensité plus grande que l'autre, et que ces quatre pôles ont un mouvement régulier autour des pôles terrestres; les deux pôles du Nord allant de l'ouest à l'est, dans une direction oblique, et les deux autres de l'est à l'ouest, obliquement aussi. Suivant lui, les deux plus forts pôles se trouvent à l'extrémité d'un axe magnétique et les deux plus faibles à l'extrémité d'un autre axe, dont la position change en vertu de causes qui ne sont pas encore connues. Depuis la publication de ce travail, M. Hansteen, prenant en considération les observations faites par tous les voyageurs français et anglais qui se sont mis en garde contre les causes d'erreurs que leurs devanciers avaient négligées, a pu déterminer avec exactitude la position des pôles magnétiques et le temps de leur révolution. Voici ces déterminations :

	Latitude est du pôle.	Longitude ouest du pôle.
1730,	70°45′	108°6′
1769,	70°17′	100°2′
1813,	67°10′	92°24′.

On voit donc que le mouvement du pôle à l'est, de 1730 à 1769, a été de 8°4′, ou de 12′44″ par année, — de 1769 à 1813, de 7°38′, ou de 10′41″ par année. — Moyen mouvement : 11′4″,25. — Période de la révolution complète, 1890 ans.

Suivant les observations du capitaine Parry, du 18 août 1819, la latitude du pôle magnétique devait être d'environ 71°27′. Le capitaine Ross, qui a été ensuite sur le pôle même, a trouvé qu'il était situé par les 70°5′ de latitude nord et les 99°5′48″ de longitude ouest, à compter du méridien de Greenwich. Quant au pôle fort au Sud, M. Hansteen a trouvé pour 1642, latitude nord, 71°5′, longitude est, 146°57′; et pour 1773, latitude nord, 69°26′5″, longitude est, 136°15′4″.

Le pôle faible au Nord, suivant M. Hansteen, aurait eu les positions suivantes :

	Latit. nord.	Long. est.	Mouv. en 33 ans.	Mouv. ann.
en 1770,	85°46,	— 91°29′3″	114°35′	— 35″128
en 1805,	85°21 1/2	— 116°19′		

Quant au pôle le plus faible au Sud, il était

	Latit. sud.	Long. ouest.	Mouv. en 104.	Mouv. ann.
en 1670,	64°7″	— 94°33 1/2	28°43 1/2″	16″57
1774,	77°17	— 123°17		

Nous devons dire que les recherches de M. Barlow n'ont pas peu contribué à faire abandonner l'hypothèse de deux pôles dans chaque hémisphère (*Transactions philosophiques, 1833. — Traité du magnétisme*, p. 203). M. Barlow a déterminé la position des pôles magnétiques en supposant que des pôles magnétiques du globe sont les mêmes que ceux que présente une boule de fer, et en s'appuyant sur les meilleures observations de déclinaison et d'inclinaison faites dans diverses parties du globe.

Lignes d'égale inclinaison, de l'équateur magnétique. — Les premières cartes de lignes d'égale inclinaison, qui méritent d'être prises en considération, sont celles que M. Hansteen a publiées en 1819. Ces lignes sont analogues aux parallèles terrestres qu'elles coupent obliquement; mais elles n'en ont pas toute la régularité, et sont d'ailleurs d'autant moins parallèles entre elles qu'elles se rapprochent davantage des régions polaires où elles circonscrivent les pôles magnétiques de toute part. Les pôles magnétiques sont les points de la surface terrestre où l'aiguille aimantée suspendue par son centre de gravité prend la direction verticale.

Selon M. Duperrey, les lignes d'égale inclinaison ont, comme les lignes d'égale déclinaison, l'inconvénient de ne pas être l'expression d'un fait uniquement dépendant de l'action du magnétisme (*Traité du magnétisme*, p. 389).

Parmi les lignes d'égale inclinaison, il en est une dont les physiciens se sont plus particulièrement occupés. Nous voulons parler de la ligne sans inclinaison, à laquelle on a donné le nom d'équateur magnétique. Wilckl en a donné une figure en 1768. MM. Hansteen et Morlet l'ont reproduite à des époques beaucoup plus récentes, en se fondant sur les nombreuses observations qu'ils ont puisées dans les voyages de Cook, d'Eckberg, de Panton, de Lapérouse, etc. On doit à M. Morlet un moyen facile de faire concourir à la détermination de cette courbe les observations voisines des lieux qu'elle parcourt. On sait que M. Biot, résumant toutes les actions australes et boréales de magnétisme terrestre en deux centres d'action qu'il place à une très petite distance du centre du globe, est arrivé à une formule à l'aide de laquelle on obtiendrait la latitude magnétique d'un point de la surface de la terre, en fonction de l'inclinaison de l'aiguille observée en ce point, si la terre était

parfaitement homogène — Cette formule que MM. Bodwich, Malweide et Kraft ont transformée en celle-ci, qui est d'une simplicité remarquable :

$$\text{tang. } \lambda = \frac{\text{tang. } 1}{2},$$

est celle dont M. Morlet a fait usage, après avoir reconnu, par de nombreux essais, qu'elle pouvait toujours être appliquée aux inclinaisons qui ne dépassent pas 30°, et après s'être assuré que la latitude magnétique λ du lieu de l'observation devait être comptée sur le méridien magnétique, et non pas sur le méridien terrestre du lieu dont il s'agit. — Le meilleur tracé que nous ayons de l'équateur magnétique est celui que nous devons au capitaine Duperrey. Cet habile observateur a fait, durant son voyage sur la corvette *la Coquille*, de nombreuses observations qui l'ont mis à même de terminer pour l'année 1835 l'équateur magnétique dans la presque totalité de son cours (*Traité du magnétisme terrestre*, p. 410).

Lignes isodynamiques. — M. Hansteen a publié, en 1826, une première carte dans laquelle se trouvent figurées des lignes d'égale intensité magnétique, qu'il désigne sous le nom de lignes isodynamiques. De nouvelles cartes plus complètes que la précédente ont été publiées par ses soins, en 1832. Ces cartes sont accompagnées d'un mémoire que M. Duperrey a fait traduire du norwégien en français (*Traité du magnétisme*, p. 419). M. Duperrey, après avoir pris connaissance de ce mémoire, s'est appliqué à achever la carte des lignes isodynamiques qui était restée incomplète, faute d'observations dans l'hémisphère austral.

Dans les nouvelles cartes que M. Duperrey a présentées à l'Académie des sciences en 1833, les lignes isodynamiques de l'hémisphère nord sont à peu près telles que M. Hansteen les avait déjà tracées; mais celles de la zône intertropicale et de l'hémisphère sud ont éprouvé des modifications considérables (*Traité du magnétisme*, p. 420 et suivantes). M. Duperrey, dans ces cartes, n'a point indiqué les pôles magnétiques, parce que les lignes isodynamiques ne sont pas assez exactes pour offrir le moyen d'en bien déterminer la position; mais il a marqué dans les régions polaires deux espaces ombrés, bornés par des lignes isodynamiques de très fortes intensités, qui doivent nécessairement contenir les pôles en question. L'espace boréal est très allongé et ses deux extrémités sont, l'une sur la côte nord de l'Asie, l'autre sur la côte sud de l'Amérique. L'espace austral est un cercle irrégulier compris entre la terre de Van-Diémen, autrement appelée Tasmanie, et le pôle de rotation du globe.

M. le major Sabine a également dressé des cartes de lignes isodynamiques comme ses prédécesseurs; il s'est servi de toutes les observations recueillies depuis 1770 jusqu'en 1800. Il a pu disposer, en outre, des observations du voyage de l'*Uranie*, dont M. Duperrey avait été privé, et il a ajouté à ces dernières, outre des observations récentes qui lui sont propres, toutes celles que MM. Quetelet; Douglas, Fitz-Roy, Estcourt, Rudberg et Lloyd venaient de faire dans différentes parties du globe.

Ces nouvelles observations sont nombreuses; néanmoins, nous ne voyons pas qu'elles aient fait sensiblement varier la forme des courbes que MM. Hansteen et Duperrey avaient tracées, l'un dans l'hémisphère nord, l'autre dans l'hémisphère sud. Les seuls changements considérables que nous remarquons ne nous paraissent pas suffisamment justifiés.

Dans son rapport à l'Association britannique pour l'avancement des sciences, en 1838, sur les variations de l'intensité magnétique terrestre, M. Sabine s'étend beaucoup sur divers faits que ses prédécesseurs avaient déjà signalés, et que, pour cette raison, nous ne reproduirons pas ici. Quant à ses opinions théoriques sur le magnétisme de la terre, nous dirons qu'il admet deux pôles magnétiques à la surface du globe dans chaque hémisphère, et qu'il considère ces pôles comme des centres ou foyers magnétiques, ce qui n'est pas certainement admissible.

Méridiens et parallèles magnétiques. — M. le capitaine Duperrey a donné des cartes extrêmement importantes, sur lesquelles sont tracés des méridiens et parallèles magnétiques, tels qu'il les envisage dans leurs rapports avec les phénomènes magnétiques en général. Les méridiens magnétiques, comme les considère M. Duperrey, ne sont pas des lignes hypothétiques; ils résultent de la direction de l'aiguille aimantée en chaque point du globe. Supposons que l'on parte d'un point quelconque, et que, cheminant toujours dans le sens de la direction de l'aiguille aimantée, d'abord vers le pôle nord, ensuite vers le pôle sud, on relève tous les points par lesquels on aura passé, la courbe qui les réunira tous formera un méridien magnétique. Si l'on prend un autre point de départ, voisin du premier, et que l'on trace de la même manière un méridien magnétique, ce méridien rencontrera le premier en deux points situés l'un vers le pôle nord, l'autre vers le pôle sud. En traçant sur le globe un certain nombre de ces méridiens voisins, on aura alors dans chaque hémisphère une courbe fermée, résultante

de la réunion de tous les points d'intersection : il est naturel d'admettre que le pôle magnétique de chaque hémisphère se trouve au centre de l'aire renfermée par ces courbes. Outre les méridiens magnétiques, M. Duperrey a tracé sur les mêmes cartes, des courbes normales aux méridiens, et que pour ce motif il a appelées parallèles magnétiques, à raison de leurs analogie avec les parallèles terrestres. Ces parallèles magnétiques et les méridiens correspondants jouissent de propriétés particulières que M. Duperrey se propose de faire connaître dans le travail qu'il prépare en ce moment sur le magnétisme terrestre. Nous nous abstenons dès lors de toute réflexion.

THÉORIE DES PHÉNOMÈNES MAGNÉTIQUES TERRESTRES.

La représentation graphique des observations magnétiques, considérées isolément ou groupées ensemble de manière à nous représenter les méridiens magnétiques, les lignes d'égale déclinaison, d'égale inclinaison et d'égale intensité, peut être considérée comme le premier pas vers la solution de la grande question du magnétisme terrestre. La forme et la position de ces diverses lignes variant avec le temps, il en résulte qu'une même carte ne représente l'état du magnétisme terrestre que pour une époque déterminée. S'il était possible d'avoir des formules générales qui exprimassent, en y introduisant les données nécessaires, l'action magnétique exercée par la terre sur une aiguille aimantée, en un point donné de sa surface et à une époque déterminée, il est évident que la question du magnétisme terrestre serait complétement résolue ; mais cette question est d'un ordre tellement complexe, que le mathématicien ne saurait trop consulter les observations et les conséquences qui en résultent, s'il veut établir des formules qui soient la représentation exacte des phénomènes. Nous allons exposer successivement les principales théories qui ont été données sur le magnétisme terrestre, afin que le lecteur puisse embrasser, d'un seul coup d'œil, toutes les tentatives faites jusqu'ici pour la solution d'une des plus grandes questions de la physique terrestre. — Les anciennes théories considéraient la terre comme un véritable aimant agissant à distance, mais quelques mathématiciens ont considéré ces théories comme défectueuses en ce qu'au lieu de déterminer *a posteriori*, à l'aide d'observations quelle aurait dû être la grandeur réelle de l'aimant auquel ces théories comparaient la terre, elles donnent *a priori* à cet aimant une forme et une position particulières, n'examinant qu'ensuite si l'hypothèse cadre ou non avec les faits. Cette méthode peut néanmoins conduire à la vérité, si les faits sont exactement représentés par les formules. La plus simple de ces théories est celle qui admet un seul aimant, infiniment petit, placé au centre de la terre, ce qui revient à supposer que les forces magnétiques sont tellement distribuées dans toute la masse du globe que la résultante de toutes leurs actions peut être représentée par l'action de cet aimant central infiniment petit, de même que l'attraction exercée par un globe homogène est la même que si toute sa masse était réunie à son centre. Suivant cette hypothèse, l'axe du petit aimant étant prolongé, coupe la surface de la terre en deux points qu'on nomme pôles magnétiques. A ces points l'aiguille d'inclinaison est verticale, et l'intensité magnétique est à son maximum. D'après cette théorie, le grand cercle perpendiculaire à la ligne des pôles est l'équateur magnétique. Tobie Mayer, il y a près de quatre-vingts ans, s'empara de cette hypothèse, et la soumit au calcul. Il supposa que le petit aimant coïncidait, non avec le centre de la terre, mais avec un point situé à une distance de ce centre, égale au septième du rayon terrestre, et il en déduisit par le calcul des inclinaisons, des déclinaisons, qui s'accordaient avec les observations pour un petit nombre de lieux seulement ; sa théorie était défectueuse pour toutes les autres localités. M. Hansteen substitua à l'action magnétique de la terre, celle de deux aimants différant totalement de position et d'intensité ; mais lorsqu'il voulut comparer sa théorie avec les observations faites en quarante-huit lieux différents, les trois éléments calculés ne s'accordèrent que six fois avec les éléments observés. M. Biot, en partant de la même hypothèse que Tobie Mayer, est parvenu à découvrir une loi entre la latitude magnétique d'un point et l'inclinaison en ce point, loi qui sert aujourd'hui dans un grand nombre de circonstances, et dont voici l'énoncé. La tangente de l'inclinaison est égale au double de la tangente de la latitude magnétique. M. de Humboldt, ayant, à son retour d'Amérique, recueilli plus de 300 observations sur l'inclinaison de l'aiguille aimantée, et sur l'intensité des forces magnétiques, offrit à M. Biot de réunir ces observations, ainsi que celles qu'il avait faites en Europe avant son départ, aux observations que M. Biot avait faites dans les Alpes, afin de coordonner tous les faits, et d'en tirer des conséquences pouvant servir à la théorie générale du magnétisme terrestre. Cette proposition ayant été acceptée, MM. de Humboldt et Biot ont pris pour point de départ les points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, parce

qu'ils semblent indiquer les lieux où les deux hémisphères sont égaux entre eux. En discutant les observations, MM. de Humboldt et Biot ont été conduits à considérer l'intensité du magnétisme terrestre sur les différents points du globe, comme soumise à deux sortes de différences, les unes dépendantes de la situation des lieux par rapport à l'équateur magnétique, et les autres dues à des circonstances locales.

Passant de là à l'inclinaison de l'aiguille aimantée par rapport au plan horizontal, ils ont cherché la loi à laquelle est soumis l'accroissement, quand on s'éloigne de l'équateur magnétique. M. Biot a commencé par déterminer la position de l'équateur, en supposant qu'il soit un grand cercle de la sphère terrestre, puis il a donné la forme et la figure de cet équateur. Pour utiliser les observations de M. de Humboldt sur l'inclinaison, les longitudes et les latitudes terrestres ont été réduites en latitudes et longitudes rapportées à l'équateur magnétique. Pour représenter les inclinaisons observées, M. Biot est parti de l'hypothèse qu'il existait sur l'axe de l'équateur magnétique, et à égale distance du centre de la terre, deux centres de force attractive, l'un austral et l'autre boréal ; puis il a calculé les faits qui devaient résulter de l'action de ces centres sur un point quelconque de la surface de la terre, en faisant varier leur force attractive en raison inverse du carré de la distance, et il a ainsi obtenu la direction de la résultante de leurs forces, laquelle devait être précisément celle de l'aiguille aimantée au point d'observation. M. Biot a été conduit par là à des équations qui déterminent la direction de l'aiguille aimantée, relativement à un point dont on connaît la distance à l'équateur magnétique, direction dépendante d'une quantité qui exprime la distance des centres magnétiques au centre de la terre ; cette distance étant exprimée, bien entendu, en partie du rayon terrestre. Cette quantité a été déterminée par des observations. En examinant ce qui arriverait en lui donnant successivement diverses valeurs, M. Biot a déduit de son analyse qu'en général les résultats approchent de plus en plus de la vérité, à mesure que la distance devient moindre, c'est-à-dire à mesure que les deux centres d'action de la force magnétique approchent davantage du centre de la terre. M. Biot, en calculant d'après la formule basée sur cette hypothèse les inclinaisons à différentes latitudes, a trouvé les mêmes nombres que M. de Humboldt avait obtenus dans ses observations en Europe et en Amérique, à quelques différences près seulement. M. Biot a cherché aussi si l'hypothèse d'où il était parti, et qui lui avait servi à représenter les inclinaisons de la boussole, ne pouvait pas s'appliquer aux intensités de M. de Humboldt ; mais il a reconnu qu'elle ne pouvait satisfaire à cette application.

M. Krafft, en discutant la formule de M. Biot relative à la direction de l'aiguille aimantée, a été conduit à une expression plus simple de cette formule, et qui peut s'exprimer ainsi, comme nous l'avons dit : la tangente de l'inclinaison est double de la tangente de la latitude magnétique. Suivant M. Biot, cette loi très simple a besoin d'être modifiée quand on considère les points du globe qui sont influencés par les inflexions de l'équateur magnétique. Ainsi, en essayant d'appliquer le rapport des tangentes à quelques-unes des îles australes de la mer du Sud, telles que Otahiti, où Cook a souvent observé, M. Biot a trouvé des inclinaisons beaucoup trop fortes, tandis qu'elles sont plus faibles pour les lieux situés au nord de l'Amérique, à peu près sous la même longitude ; il a attribué ces écarts à l'inflexion de l'équateur magnétique vers le pôle austral. La formule ne peut non plus être appliquée par la même raison aux observations faites dans l'Inde. Pour expliquer les écarts de la loi des tangentes, M. Biot pense qu'il faut admettre que dans les archipels de la mer du Sud il existe un centre d'action qui influe particulièrement dans cet hémisphère, et cause ainsi des perturbations dans la marche des inclinaisons. Au moyen de cette supposition, et en n'y accordant qu'une force très faible à ce centre particulier d'action, M. Biot a trouvé que les résultats de l'observation s'accordent avec ceux déduits du calcul. D'après cette manière de voir, il faudrait supposer des centres d'action dans tous les endroits du globe où la loi des tangentes est en défaut, ce qui compliquerait singulièrement la question du magnétisme terrestre.

M. Poisson a donné une théorie mathématique du magnétisme, dans le but de déterminer en grandeur et en direction, la résultante des attractions ou répulsions exercées par tous les éléments magnétiques d'un corps aimanté, de forme quelconque, sur un corps pris à l'extérieur ou dans son intérieur : il a considéré la question de la manière la plus générale, sans en faire une application directe aux effets du magnétisme terrestre, de manière à pouvoir comparer les résultats de l'observation avec ceux de l'analyse ; il a déduit toutefois de ces savants calculs la loi de M. Biot dont il a été fait précédemment mention.

M. Morlet a publié des recherches analytiques sur les lois du magnétisme terrestre ; il a considéré comme le moyen le plus direct, pour arriver à la solution de la question, de déter-

miner avec précision une des courbes où la résultante magnétique présente quelques circonstances remarquables dans la direction à l'égard de l'horizon ou du méridien, attendu que ces courbes portant l'empreinte des lois genérales du magnétisme terrestre, peuvent servir, quand leurs équations sont données, à déterminer ces lois. Dans un premier travail présenté à l'Académie des sciences en 1819, M. Morlet, en profitant des résultats obtenus par M. Biot, a imaginé une méthode d'interpolation à l'aide de laquelle il a déterminé l'équateur magnétique; plusieurs mémoires ont été également publiés par lui sur la question du magnétisme terrestre dans toute sa généralité; ses Mémoires sont renfermés dans le recueil des mémoires des savants étrangers de l'Institut. M. Gauss, enfin, a donné une théorie mathématique complète des phénomènes magnétiques terrestres dont nous allons faire connaître l'esprit. On a vu précédemment que l'on avait tracé sur des cartes des lignes d'égale déclinaison et d'égale intensité; mais leur forme et leur position n'ont de valeur que pour l'époque où les observations ont été faites, de sorte que l'ensemble de ces courbes ne représente l'état du magnétisme terrestre que pour une période déterminée. C'est ainsi que la carte de déclinaison de Halley diffère beaucoup de celle de M. Barlow, tracée en 1833, et que la carte d'inclinaison de M. Hansteen est loin de donner la position actuelle des lignes d'égale inclinaison. Quant au tracé des lignes isodynamiques, il est encore trop récent pour que l'on puisse constater à son égard un changement de position qui deviendra bientôt évident. Peu à peu, les lacunes que présentent ces cartes seront remplies, et alors celles-ci seront la représentation exacte des faits pour des époques déterminées. M. Gauss fait observer que cette représentation graphique des phénomènes n'est qu'un premier pas vers la solution de la grande question du magnétisme terrestre. Ce serait peu, en effet, pour un astronome d'avoir tracé l'orbite apparente d'une comète, s'il ne pouvait calculer ses éléments et prédire son retour avec toutes les particularités de son mouvement; ce serait peu de même, pour le physicien, si, connaissant la véritable cause du magnétisme terrestre, il ne pouvait assigner d'avance, jusqu'à un certain degré d'appréciation, le véritable état des forces magnétiques en un point du globe à une époque quelconque. M. Gauss, avant d'exposer sa théorie, passe en revue celles qui ont été émises par ses prédécesseurs, en particulier celle de M. Biot que nous avons fait connaître précédemment. Suivant lui, on doit renoncer à la pensée de représenter l'effet magnétique du globe terrestre par l'action d'un ou de deux aimants infiniment petits, et recourir à un plus grand nombre d'aimants serait se jeter dans des calculs interminables. Pour parer à cet inconvénient, qui est très grave (l'admission de plusieurs aimants), M. Gauss a voulu donner une théorie du magnétisme terrestre indépendante de toute hypothèse sur la distribution du fluide magnétique dans l'intérieur de la terre. Les premiers résultats qu'il en a déduits, et que nous allons donner, sont considérés par lui comme incomplets, et comme devant servir seulement à donner une idée de ceux que l'on pourra obtenir quand sa méthode analytique aura acquis toute la perfection désirable, par la comparaison d'un grand nombre d'observations faites avec soin.

Supposons que la cause qui agit sur l'aiguille aimantée, quelle qu'elle soit, ait son siége dans le sein de la terre, la force magnétique terrestre sera celle qui, en chaque lieu, dirige une aiguille suspendue par son centre de gravité, et soustraite à l'influence de toute action étrangère, magnétique ou électro-magnétique. Quant aux variations diurnes, régulières ou irrégulières, auxquelles cette aiguille est soumise, M. Gauss pense, comme beaucoup de physiciens, que cette cause est étrangère au globe terrestre. Ces variations sont, en tout cas, très faibles, comparées à la force magnétique elle-même. Il en résulte que cette dernière force est réellement une action exercée par le globe terrestre, et, d'après cela, quand il s'agira d'évaluer cette force, il ne faudra employer évidemment que des moyennes prises entre des observations très nombreuses, afin de les rendre indépendantes des anomalies et des perturbations particulières. On conçoit, en effet, que si l'on ne suivait pas cette marche, les faits présenteraient une différence entre le calcul et l'observation. Les recherches analytiques de M. Gauss reposent sur cette hypothèse fondamentale, que l'action magnétique du globe est la résultante des actions de toutes les parties renfermées dans sa masse; qu'un aimant naturel est un corps dans lequel les deux fluides sont séparés; que les attractions et les répulsions magnétiques s'exercent en raison inverse du carré de la distance.

On arriverait aux mêmes résultats analytiques si l'on substituait à cette hypothèse celle de M. Ampère, qui consiste à regarder les forces magnétiques existantes dans un aimant, comme dues à des courants électriques, circulant autour des molécules, dans des plans perpendiculaires à l'axe de ces aimants. On pourrait même, si l'on voulait, adopter une hypothèse mixte, et considérer les forces magnétiques terrestres comme produites, en partie, par la séparation des

fluides magnétiques, en partie par des courants, attendu qu'il est toujours possible de substituer à un courant donné une certaine quantité de fluides séparés, distribués sur une surface déterminée, et qui produisent sur tous les points environnants le même effet que ce courant aurait pu faire naître.

Ne pouvant exposer ici, en raison des développements dans lesquels nous serions obligés d'entrer, la théorie mathématique de M. Gauss, nous nous bornerons à faire connaître les résultats déduits de l'analyse, afin de montrer combien peu ils diffèrent de ceux qui ont été observés.

En partant des intensités horizontales de Gœttingue et de Milhau, on obtient pour celle de Paris 0,51696, valeur à peu près égale à l'intensité réellement observée, qui est de 0,51804.

De l'origine probable du phénomène magnétique terrestre.— Gilbert est le premier qui ait avancé que la terre était un aimant puissant, dont l'axe coïncidait presque avec l'axe terrestre. D'après cette hypothèse, les deux pôles magnétiques seraient placés à peu de distance des pôles de la terre.

M. Hansteen, dans son ouvrage sur le magnétisme terrestre, a émis des opinions qui s'éloignent des idées reçues, et que nous ne rappellerons pas ici. M. Barlow, pour expliquer le magnétisme terrestre, est parti de ce principe, qu'en rendant magnétique un globe de manière à reproduire les mêmes phénomènes que le globe terrestre, ce dernier pourrait bien avoir une origine magnétique semblable à celle du globe artificiel ; si l'induction n'est pas rigoureusement exacte, elle tend du moins à démontrer que les choses peuvent se passer ainsi.

Les vues théoriques de M. Biot relatives à la distribution du magnétisme sur la surface du globe, tendent à montrer que la terre ne doit pas être considérée comme un aimant ordinaire dont les deux pôles se trouveraient aux extrémités. Les lois déduites de cette hypothèse s'accordent parfaitement avec celle d'un corps soumis à un magnétisme passager par influence, comme a cherché à le démontrer M. Barlow. Ce physicien, en étudiant l'action réciproque du fer et d'une aiguille aimantée l'un sur l'autre, a déduit d'une série d'expériences, des lois empiriques très simples, pour exprimer cette action, et il a trouvé en même temps que tout le pouvoir magnétique d'une sphère de fer résidait à sa surface. M. Bonnycastle, qui a entrepris de rechercher les lois d'attraction de cette sphère, en faisant une certaine hypothèse sur le magnétisme qu'on lui communique, est parvenu à obtenir la plupart des formules que M. Barlow avait déduites de ces expériences. Ce dernier, en faisant de légers changements à l'hypothèse de M. Bonnycastle, a fini par obtenir toutes les lois expérimentales. M. Poisson, en considérant la question analytique sous le point de vue le plus général, a confirmé, par sa puissante analyse, toutes les propositions de M. Barlow. Il résulte de ces lois que, si l'on fait agir aujourd'hui une sphère de fer aimanté par influence, sur une aiguille aimantée, librement suspendue, et soustraite à l'action du magnétisme terrestre, on a tous les effets que MM. Biot et Krafft ont obtenus par le calcul touchant l'action magnétique de la terre sur une aiguille aimantée, en supposant que dans la sphère en fer, comme dans le globe terrestre, les deux pôles magnétiques se trouvent infiniment près l'un de l'autre et du centre de la terre. M. Barlow a conclu de là : 1° que les lois du magnétisme terrestre sont incompatibles avec celles qui appartiennent à un corps dans un état magnétique permanent ; 2° Qu'elles coïncident parfaitement avec celles qui appartiennent à un corps dans un état passager d'induction magnétique. — Ces conclusions paraissaient rigoureuses, mais il s'agissait de montrer quelle espèce de magnétisme on pouvait communiquer à la terre pour lui faire produire tous les effets connus. M. Barlow, en s'appuyant sur l'action exercée par un courant électrique sur une aiguille aimantée, a cherché à prouver que le magnétisme terrestre pourrait bien avoir une origine électrique, c'est-à-dire être attribué à l'action des courants électriques circulant autour du globe, comme M. Ampère l'avait précédemment supposé. Ayant déjà prouvé, comme on l'a vu plus haut, que le pouvoir magnétique d'une sphère de fer réside seulement à sa surface, il conçut l'idée de distribuer sur la surface d'un globe artificiel une série de courants électriques disposes de manière à ce que leur action tangentielle pût donner, partout à l'aiguille, une direction correspondante. L'expérience vint confirmer ses prévisions ; ce globe produisit sur une aiguille aimantée, soustraite à l'influence terrestre, et placée dans diverses positions, le même genre d'actions que la terre lui imprimait dans des positions analogues. On peut donc concevoir tous les phénomènes électriques terrestres, sans recourir à l'aimantation par les moyens anciennement connus. M. Barlow ne s'est pas dissimulé toutefois les difficultés que l'on rencontre pour expliquer l'existence de courants électriques à la surface de la terre. Mettant donc de côté les courants qui ont une origine voltaïque, et dont la production serait difficile à concevoir, il a donné la préférence aux courants thermo-électriques dus à l'influence solaire.

Nous verrons ci-après jusqu'à quel point cette conjecture est fondée.

Réflexions sur les théories données pour expliquer l'origine du magnétisme terrestre. — Si l'on part de l'hypothèse que le magnétisme terrestre est dû à des courants thermo-électriques qui circulent continuellement autour de la surface de la terre, on se demande sur-le-champ en quoi consiste l'appareil thermo-électrique que le soleil met en action. Si la chaleur solaire pouvait produire des courants dans les matières qui forment la couche superficielle du globe, toutes les difficultés seraient levées, mais il n'en est pas ainsi. En effet, on sait qu'une différence de température entre deux substances métalliques en contact formant un circuit, suffit pour mettre en mouvement le fluide électrique dans ce circuit; mais jusqu'ici on n'a pu réussir à obtenir des courants électriques dans des fragments de roche ou autres substances qui composent la croûte superficielle de notre globe en raison de leur mauvaise conductibilité.

D'après cela, il est difficile de concevoir l'existence de courants électriques à la surface du globe par suite de l'action solaire. La difficulté était la même quand on a voulu établir que le magnétisme terrestre provenait de la différence de température entre le noyau central de la terre et la croûte superficielle qui est dans un état de refroidissement. Toutes les parties matérielles de la terre sont douées, à la vérité, de magnétisme, lequel éprouve des variations selon que ces parties participent aux influences calorifiques de l'atmosphère, par suite de la présence ou de l'absence du soleil au dessus de l'horizon. Les particules d'oxygène de l'atmosphère sont également magnétiques. Rien ne s'oppose donc à ce que les modifications qu'éprouve le magnétisme de tous les corps par l'effet du réchauffement et du refroidissement puisse agir sur l'aiguille aimantée, comme s'il existait des courants thermo-électriques à la surface de la terre, et produire ainsi les variations diurnes et annuelles de l'aiguille aimantée, qui sont dues à la présence du soleil au dessus de l'horizon.

Les courants hydro-électriques terrestres ne pourraient être invoqués comme cause principale ou perturbatrice du magnétisme terrestre. Ces courants se manifestent dans tous les sens et dépendent souvent de causes fortuites, telles que l'infiltration des eaux dans les roches, l'oxydation des sulfures, etc., phénomènes essentiellement variables, qui ne sauraient donner lieu par conséquent à des phénomènes soumis à des lois. Pour compléter la discussion, il ne reste plus qu'à examiner une autre question qui n'est pas sans intérêt depuis les observations du capitaine Duperrey, touchant l'influence des courants, dans les grandes mers, sur la direction de l'aiguille aimantée. Nul doute que le mélange de l'eau chaude avec l'eau froide ne produise des effets électriques; mais pour qu'il en résultât manifestement des courants, il faudrait que l'eau froide qui traverse l'eau chaude, comme nous en avons un exemple dans la mer Pacifique, où un courant d'eau froide vient se briser sur les côtes du Chili, et se partage en deux autres, l'un qui remonte vers les régions équatoriales, l'autre qui descend vers le cap Horn; il faudrait, disons-nous, que les électricités dégagées par le mélange pussent trouver un corps intermédiaire capable de leur livrer passage. Nous ne voyons dans les eaux de la mer que les substances qu'elles tiennent en suspension qui puissent servir à la recomposition des deux électricités; mais il résulterait de là une foule de courants partiels dirigés dans tous les sens, et dont il serait impossible de trouver la résultante *à priori*. C'est ce qui doit avoir lieu en pleine mer; mais le long des côtes, il pourrait se faire que les substances qui composent les terrains, ayant une conductibilité suffisante, servissent à la recomposition des deux électricités. Ce ne sont là toutefois que des conjectures que nous émettons uniquement dans le but d'éclairer le lecteur sur l'origine électrique probable du magnétisme terrestre. Bien que l'on soit porté à admettre cette origine, les faits manquent néanmoins pour l'appuyer sur des bases solides. — On pourrait rapporter encore d'autres hypothèses mises en en avant pour expliquer les phénomènes magnétiques du globe, mais nous devons nous abstenir de le faire, attendu qu'elles ne reposent pas sur des bases assez solides pour en faire le sujet d'une discussion approfondie. BECQUEREL.

MAGNIFICAT. C'est le nom qu'on donne au cantique prononcé par la Sainte-Vierge, lorsqu'elle alla visiter Élisabeth (Saint Luc, ch. I., verset 46). Ce cantique que l'on chante tous les jours à Vêpres, n'aurait été usité dans l'église latine que vers l'an 506, si l'on en croit Bingham et le père Mabillon. Il est certain, en effet, qu'à cette époque, Césaire, évêque d'Arles, et Aurélien son successeur, prescrivirent aux moines de chanter le Magnificat dans l'office du matin. Mais cela ne prouve pas que l'usage n'en existait pas antérieurement dans l'Église.

MAGNOLIACÉES, *Magnoliaceæ* (*bot.*). Famille de plantes dicotylédones polypétales, composées de végétaux tous ligneux, les uns arborescents, les autres frutescents. Les feuilles de ces végétaux sont alternes, simples, généralement entières, souvent marquées de ponctuations translucides, enveloppées ordinairement,

pendant leur jeunesse, dans des stipules membraneuses qui tombent en laissant une cicatrice circulaire. Leurs fleurs sont presque toujours parfaites, remarquables, chez la majorité des espèces, par leur grandeur et leur beauté, le plus ordinairement enveloppées avant leur épanouissement par une bractée en forme de spathe, quelquefois formée de deux, soudées l'une à l'autre. Le calice de ces fleurs est à trois, plus rarement à six sépales, presque toujours colorés comme la corolle, et très caducs. La corolle est formée de pétales disposés par verticilles ternaires, et au nombre de six ou davantage. Les étamines sont en nombre indéfini, insérées selon des lignes spirales sur un torus plus ou moins prééminent, formées de filets libres, ordinairement élargis, et d'anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement. Les pistils sont presque toujours nombreux, situés de diverses manières, toujours uniloculaires, biovulés ou multiovulés. Le fruit des Magnoliacées résulte de la réunion de carpelles en nombre égal à celui des pistils, libres ou soudés en syncarpe strobiliforme, à parois coriaces ou un peu ligneuses, s'ouvrant généralement à la maturité en deux valves, pour laisser sortir des graines solitaires ou plus nombreuses, dans lesquelles on trouve un très petit embryon droit, à cotylédons très courts, et à radicule épaisse, logé dans la base d'un albumen charnu.

Les Magnoliacées croissent, pour la plupart, dans l'Amérique septentrionale, d'où quelques espèces descendent jusqu'aux Antilles; on en trouve aussi un assez grand nombre au Japon, dans la Chine et dans l'Inde. Aucune d'elles ne s'est encore montrée en Afrique. — Plusieurs de ces plantes sont intéressantes par leurs propriétés médicinales, et par leur parfum; la plupart sont remarquables par leur beauté. Sous ce dernier rapport, on doit nommer avant tout les Magnoliers (*voy.* MAGNOLIERS), le Tulipier, *Liriodendron tulipifera* Lin., grand et très bel arbre spontané dans les lieux frais de l'Amérique du Nord, entre le Connecticut et le lac Champlain, dont l'écorce aromatique et amère est regardée comme une des meilleures succédanées de la Cascarille, et sert quelquefois aussi en place de quinquina. Parmi les Magnoliacées aromatiques se distinguent : l'*Illicium anisatum* Lin., de la Chine, dont les carpelles étalés en étoile constituent l'*Anis étoilé* ou la *Badiane;* l'*Aromadendrum elegans* Blume, de Java, dont l'écorce joint à une saveur amère un parfum des plus agréables, ce qui en fait un stomachique très estimé des habitants de cette île, et dont les troncs, de forte dimension, fournissent un bois excellent pour les constructions; le *Michelia champaca* Lin., qui est cultivé dans toute la Malaisie, à cause du parfum délicieux qu'exhalent ses fleurs jaunes, tant qu'elles sont fraîches; le *Michelia excelsa* Blume, espèce du Népaul, également riche en arome dans ses diverses parties, etc. On doit citer comme les plus remarquables entre les plantes de cette famille, à titre d'espèces médicinales, plusieurs espèces de *Drimys*, répandues dans l'Amérique tropicale et dans les régions un peu froides de l'hémisphère austral, surtout le *Drimys Winteri* Forst. (*Wintera aromatica* Murr.), arbre assez haut de l'Amérique la plus méridionale, dont l'écorce est connue et usitée sous le nom d'*écorce de Winter* ou *cannelle de Magellan*, et le *Drimys granatensis* Lin. fil., des montagnes de l'Amérique tropicale, dont l'écorce aromatique et stimulante est très fréquemment employée au Brésil. — La famille des Magnoliacées est divisée par les botanistes en deux sous-ordres : les MAGNOLIÉES, dont les pistils forment une sorte d'épi sur le torus, et dont les feuilles ne sont pas ponctuées, telles que les *Magnolia* Lin., *Aromadendron* Blum., *Michelia* Lin., *Liriodendron* Lin. Les ILLIACÉES, à carpelle formant un seul verticille, et à feuilles ponctuées, comme les *Drimys* Forst., *Illicium* Lin.

MAGNOLIER, *Magnolia* (*bot.*). Genre de la famille des Magnoliacées, qui lui emprunte son nom, de la polyandrie-polygynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont des arbres d'une rare beauté, indigènes les uns de l'Amérique du Nord, les autres de l'Asie tropicale. Leurs feuilles sont alternes, entières, enveloppées, pendant leur jeunesse, dans des stipules enroulées autour d'elles, qui se détachent et tombent de bonne heure. Leurs grandes et belles fleurs sont solitaires et terminales; elles présentent : un calice de trois sépales colorés; une corolle de six à douze pétales disposés en verticilles de trois chacun; de nombreuses étamines hypogynes, insérées en spirale sur un prolongement du réceptacle floral, à la partie supérieure duquel sont aussi portés de nombreux pistils libres et distincts, uniloculaires et biovulés. Le fruit des Magnoliers est un cône formé par un grand nombre de capsules coriaces, qui s'ouvrent à la maturité par leur suture dorsale, pour laisser sortir une ou deux graines, qui restent d'abord suspendues à un long funicule extensible.

Les Magnoliers occupent certainement l'un des premiers, si ce n'est même le premier rang, par leur beauté, parmi les arbres connus, Aussi en cultive-t-on fréquemment plusieurs espèces, entre certaines desquelles il s'est même formé des hybrides. — La plus communément cultivée de ces espèces est le MAGNOLIER A

GRANDES FLEURS, *Magnolia grandiflora* Lin., arbre dans lequel on peut dire que se trouvent *réunis tous* les genres de beauté. A l'état spontané, il atteint ordinairement 20 ou 25 mètres de hauteur; quelquefois même on le voit s'élever jusqu'à 35 mètres, avec un tronc d'un mètre de diamètre. Le tronc de ce bel arbre s'élève droit et nu dans une grande hauteur; la cime qui le couronne est conique. Ses feuilles sont grandes, ovales-oblongues, coriaces, d'un beau vert lustré en dessus, souvent de couleur de rouille en dessous, persistantes. Ses fleurs sont d'un beau blanc, larges de 15 à 25 centimètres, à 9-12 pétales étalés; elles exhalent une odeur agréable, mais forte et pénétrante. Dans son pays natal, ce Magnolier fleurit du mois de mai jusqu'à l'automne, et, pendant tout ce temps, il porte, surtout lorsqu'il croît isolément, une telle quantité de fleurs, que rien ne peut, dit-on, donner une idée de l'effet qu'il produit. Cette espèce vient naturellement dans les endroits frais et ombragés des États-Unis, où le sol est meuble, profond et fertile. Cultivé, il demande une terre franche, profonde, substantielle, et une exposition abritée du nord-est. Il supporte bien la pleine terre, même à Paris. Déjà dans les parties les plus méridionales de l'Europe, il est souvent fatigué par la chaleur. Pour le multiplier, on sème ses graines, immédiatement après leur maturité, en terre de bruyère et sur couche. Ce n'est qu'après deux ans qu'on met le jeune plant en pleine terre. Le premier pied de magnolier à grandes fleurs qui ait été porté en Europe a été planté, en 1832, à Maillardière, près de Nantes. Peu après cette époque, il en vint aussi un pied en Angleterre. Mais ces deux arbres passèrent à peu près inaperçus. Ce ne fut que vers la fin du siècle dernier que l'attention se porta sur cette belle espèce, et que celle-ci commença à se répandre dans les jardins et les parcs. Depuis cette époque, on en a obtenu plusieurs variétés qui se distinguent les unes par la beauté de leur feuillage, d'autres par la grandeur et la précocité de leurs fleurs, d'autres enfin par la coloration du dessous de leurs feuilles, par la rapidité de leur croissance, etc. Toutes ces variétés se propagent par marcottes ou par greffe en approche sur le type. — Le MAGNOLIER GLAUQUE, *Magnolia glauca* Linné, forme un arbre beaucoup moins élevé que le précédent, sa hauteur n'étant guère en moyenne que de 8 ou 10 mètres, et ne dépassant même pas 2 ou 3 mètres vers sa limite septentrionale. Il est très commun dans le sud des États-Unis, dans les marais qui longent l'Océan, et il ne s'avance jamais bien avant dans les terres. Son tronc est tortueux, ses branches divariquées. Ses feuilles tombent chaque année; elles sont elliptiques, obtuses, glauques en dessous. Ses fleurs blanches n'ont que de 6 à 9 centimètres de largeur; dans nos climats, elles se développent pendant l'été. Cette espèce est la première du genre qui ait été introduite en Europe; en effet, son introduction en Angleterre par Banister remonte à 1688. Elle est très rustique. On la multiplie comme la précédente. Les terres légères et humides sont celles qui lui conviennent le mieux. Aux États-Unis on emploie l'écorce de sa racine pour la teinture.— Le MAGNOLIER ACUMINÉ, *Magnolia acuminata* Linné, acquiert une hauteur égale à celle du Magnolier à grandes fleurs; mais sa cime est élargie, et non conique. Ses feuilles sont tombantes, d'une texture peu consistante, ovales, acuminées, pubescentes en dessous. Ses fleurs ont de 9 à 12 centimètres de largeur, une odeur faible, une couleur blanche un peu bleuâtre. Ses cônes cylindriques et étroits, un peu arqués, ressemblent assez bien à un cornichon, avant leur maturité : d'où le nom d'arbre à concombre (*Cucumber Tree*), que porte cette espèce aux Etats-Unis. Le Magnolier acuminé croît dans l'Amérique du Nord jusqu'au 45e degré de latitude, en abondance dans les parties peu élevées des Alleghanys, toujours très avant dans les terres. Il résiste sans difficulté au froid de nos hivers.— Le MAGNOLIER PARASOL, *Magnolia umbrella* Lam. (*M. tripetala* Lin.), est remarquable par la grandeur de ses feuilles, qui atteignent jusqu'à 5 ou 6 décimètres de longueur, et qui sont ordinairement groupées vers le bout des branches en une sorte de parasol; elles tombent chaque année; leur forme est lancéolée. Les fleurs de cette espèce sont blanches, larges de 20 à 24 centimètres, distinguées surtout par leurs trois sépales pendants. Cet arbre est de taille moyenne. Il passe très bien l'hiver à Paris. Il croît naturellement, comme les précédents, dans l'Amérique septentrionale.— Le MAGNOLIA YULAN, *Magnolia Yulan* Desf. (*M. conspicua* Salisb.) appartient aux provinces méridionales de la Chine. Il a été porté en Angleterre par Joseph Banks, en 1789, et, depuis le commencement de ce siècle, il s'est beaucoup répandu en Europe. Dans son pays natal, il forme un arbre de 12 à 15 mètres, à branches redressées; à feuilles de grandeur moyenne, obovales, acuminées, tombant chaque année et se montrant plus tard que les fleurs. Celles-ci se développent dès le commencement du printemps, en quantité telle que l'arbre en est quelquefois tou blanc; leur odeur est douce et agréable. L'Yulan est l'un des arbres d'ornement les plus communs et les plus estimés en Chine. L'art des jardiniers chinois a même

réussi à réduire ses proportions au point qu'on en possède dans ce pays des individus nains, cultivés en pots, qui sont extrêmement recherchés, et desquels on obtient des fleurs pendant toute l'année. — Enfin, nous nous contenterons de signaler encore le MAGNOLIER OBOVÉ ou DISCOLORE, *Magnolia obovata* Thumb. (*M. discolor* Vent., *M. purpurea* des Jardiniers). M. Soulange-Bodin a réussi à croiser cette espèce avec le *Magnolia Yulan*. P. DUCHARTRE.

MAGNUS. Divers rois de plusieurs nations ont porté ce nom.

Suède. — MAGNUS surnommé *Ladulos* (*Serrure des granges*) à cause des nombreuses lois qu'il porta contre les voleurs, naquit en Suède en 1240. Fils de Birger, comte du palais, il obtint un duché à la mort de son père, tandis que son frère aîné, Valdemar, fut élevé au trône de Suéde. Pendant un pèlerinage du nouveau roi, Magnus, chargé de l'administration du royaume, se fit un parti puissant, battit Valdemar, le fit prisonnier, lui rendit ensuite la liberté, lui céda quelques provinces, et bientôt après le condamna à la prison perpétuelle. Magnus épousa ensuite Hedwige, fille de Gérard, comte de Holstein. S'étant entouré, par suite de cette union, d'une foule d'étrangers qu'il comblait de faveurs, les nobles se révoltèrent, massacrèrent Frigman, son favori, emprisonnèrent le comte de Holstein, son beau-père, et la reine même ne dut son salut qu'à la retraite qu'elle sut choisir à temps dans un couvent. Magnus, feignit de donner raison aux mécontents, invita à diner les principaux d'entre eux, ordonna leur arrestation et les fit transférer à Stockholm, où ils eurent la tête tranchée. Magnus chercha auprès du clergé et du peuple un appui contre la la noblesse, et obtint ou conserva par ce moyen leur affection et leur dévouement. Magnus fut le premier roi de Suède qui entretint des relations suivies avec les puissances étrangères. Après avoir assuré la couronne à son fils Birger, il se retira dans l'île de Wisingsoé, où il mourut en 1298; son corps fut transporté à Stockholm et enterré dans l'église des Franciscains. — MAGNUS, surnommé *Smeck* (le Leurré), fils du duc Eric, né en 1316, succéda à Birger, fils de Magnus, en 1320, à l'âge de quatre ans. La couronne de Norwége lui était également échue. Le sénat profita de son jeune âge pour s'emparer de la tutelle et confia l'administration du royaume au sénateur Mathias Kethilmundson. Ce seigneur dirigea la guerre contre la Russie et contre Canut, un des grands vassaux de la couronne, et sut par une politique habile assurer à la Suède les provinces de Scanie, de Bleckinger et de Halland, qui furent détachées du Danemarck. Magnus sortit de tutelle en 1337. Ce prince, d'un caractère tour à tour faible et entreprenant, décidé et irrésolu, devint bientôt le jouet des mécontents. La dilapidation des finances fut telle que, dans une guerre contre les Russes, Magnus se vit forcé de toucher au denier de saint Pierre pour suffire aux dépenses publiques. La cour de Rome ayant mis le royaume en interdit, Magnus perdit alors la confiance des États, qui lui adjoignirent au pouvoir royal son fils Éric. Ce prince mourut peu de temps après. Magnus céda ensuite à Vlademar, roi de Danemarck, les trois provinces réunies à la Suède par la politique de Mathias Kethilmundson. Cet acte de faiblesse lui valut le surnom de *Smek*. Les États lui associèrent alors *Haquin*, son second fils, qui depuis plusieurs années avait régné en Norwége. Bientôt les deux rois s'efforcèrent de résister à la faction des grands seigneurs mécontents qui avaient offert solennellement la couronne de Suède au duc Albert de Meklembourg. La fortune se déclara contre Haquin et son père Magnus qui, fait prisonnier, ne recouvra la liberté qu'en renonçant formellement au trône. Il se retira en Norwége où Haquin le suivit. Magnus se noya accidentellement en 1374.

Norwége. — MAGNUS Ier, *le Bon*, roi de Norwége et de Danemarck, fils de saint Olaüs, suivit son père en Russie lorsque celui-ci fut obligé de s'enfuir pour échapper en 1028 à Canut, roi de Danemarck, qui s'était emparé de la Norwége. Mais le peuple, mécontent du gouvernement de Suenon, fils de Canut, et de la tutelle d'Emma, sa mère, offrit la couronne à Magnus, réfugié en Russie. Canut II reconnut la royauté de Magnus sous la condition écrite que celui des deux qui survivrait hériterait des Etats de l'autre, s'il mourait sans enfants mâles. Ce traité singulier fut garanti par le serment de douze seigneurs danois et norwégiens. A la mort de Canut en 1042, Magnus alla prendre possession de la couronne de Danemarck avec une flotte de soixante-dix voiles et fut reçu avec joie. Suenon, fils d'une sœur de Canut Ier, qui s'était tenu caché à la cour de Suède depuis la mort de son père, vint implorer l'assistance de Magnus qui le combla d'honneurs et le nomma vice-roi de Norwége. Suenon voulut soulever en sa faveur le pays qu'il administrait, fut contraint de se retirer en Suède et, aidé des Suédois, vint deux fois attaquer Magnus, mais sans succès. En 1045, Hérald, oncle de Magnus, obtint de ce monarque la moitié du trône de Norwége en échange de la moitié de ses trésors. Magnus mourut la même année, laissant à Suenon la Norwége et à Hérald le Danemarck.

— MAGNUS II fut proclamé roi de Norwége, et succéda à son père, Hérald III, en 1066. Un an plus tard, on lui adjoignit au trône son frère Olaüs. Les deux rois marchèrent contre Suénon II, roi de Danemarck, qui leur avait déclaré la guerre, espérant les désunir. Magnus mourut en 1069. — MAGNUS III parvint à la couronne après la mort d'Olaüs III, en 1087 ; il régna sur la Norwége méridionale. Haquin II, fils de Magnus II, avait été élevé au trône de la Norwége septentrionale. L'ambition suscita entre ces deux princes une guerre qui ne cessa qu'à la mort de Haquin, arrivée en 1089. Magnus battit ensuite les troupes ennemies et en fit périr les chefs; il commanda seul alors à la Norwége. Ce prince porta la guerre dans les Orcades, les Hébrides et en Islande. Son fils Sigurd fut placé sur le trône des Orcades. Ayant voulu conquérir l'Irlande, il prit la ville de Dublin, et fut tué, le 24 août 1103, dans une sortie. Ce monarque avait adopté la chaussure des montagnards écossais, ce qui lui fit donner le surnom de *Barfod*, (aux pieds nus.) — MAGNUS IV, l'*Aveugle*, monta sur le trône de Norwége en 1130. D'un caractère dur et altier, il fut bientôt odieux à la nation. Harald lui arracha la moitié de son royaume. Magnus eut d'abord l'avantage dans la lutte ; mais Harald, aidé des troupes danoises, le surprit à Bergen, lui fit crever les yeux et l'enferma dans un couvent de Drontheim en 1135. Harald ayant été tué en 1136 par Sigurd, celui-ci tira de prison Magnus qui lui-même fut tué dans une bataille le 13 novembre 1139.—MAGNUS V fut proclamé roi par une faction mécontente des frères Ingon Ier et Sigurd II, mais il mourut presque au même moment, en 1142. — MAGNUS VI, fils du comte Erling et de Christine, fille de Sigurd Ier, fut déclaré roi à cinq ans sous la régence de son père. Ce règne fut très agité. Plusieurs princes du sang élevèrent des prétentions au trône. Chaque prince avait ses partisans. Au premier rang se montraient les *Birkebeniens*, nommés ainsi de leur chaussure en écorce de bouleau; ceux-ci résolurent de placer sur le trône Sverrer, descendant des rois de Norwége. Dans un engagement général qui eut lieu près de Drontheim, en 1179, Erling fut tué, et son fils, Magnus obligé de fuir, se cacha dans un monastère, puis se rendit à Bergen. Sverrer lui offrit la moitié du royaume; Magnus refusa, il alla demander du secours aux Danois, et, le 15 juin 1184, attaqua Sverrer ; mais entouré par les vaisseaux norwégiens et sur le point d'être pris, il voulut se sauver à la nage, et il se noya. — MAGNUS VII succéda à son père Haquin V, en 1262. Il commença son règne par conclure la paix avec Alexandre III, roi d'Ecosse, auquel il céda les Hébrides et l'île de Man moyennant 1,200 marcs sterl. d'argent. Magnus sut aplanir toutes les difficultés avec les puissances voisines, et se livra à l'administration et à la réforme des lois de son pays, ce qui le fit surnommer le *Législateur*. Il rendit la couronne héréditaire et organisa les assemblées générales en grandes assises de la nation. Sous le règne de ce prince, la Norwége prit un rang distingué parmi les nations civilisées. Ce fut à Magnus que ce pays dut les premiers établissements hospitaliers. Magnus VII mourut le 9 mai 1280. — MAGNUS VIII (*voy.*, ci-dessus, MAGNUS *Smeck*).

Livonie. — MAGNUS fut d'abord évêque de l'île d'Oessel. La Courlande et l'évêché de Reval furent bientôt joints à cette possession. Les Livoniens, fatigués du gouvernement oppressif des Russes et des Chevaliers Teutoniques, appelèrent Magnus, et le reçurent comme leur libérateur. Mais trop faible pour résister au tzar Ivan IV, il fut contraint de se retirer dans l'île d'Oessel. Bientôt après Ivan lui offrit (en 1570) une de ses nièces en mariage et le proclama roi de Livonie. Le tzar avait pour but dans cette conduite de faire continuer la guerre par Frédéric II, frère de Magnus et roi de Danemarck, contre la Suède. Frédéric fit cependant la paix avec cette nation. Dans ce même temps, Magnus perdait devant Reval une bataille contre les Suédois. Le tzar, indigné de la conduite des deux frères, fit mettre Magnus aux fers et ne le relâcha qu'en exigeant une grosse somme pour rançon. Il l'assiégea ensuite dans Wenden, et, en 1578, le traîna à sa suite comme criminel, le fit comparaître à Dorpat, le jugea, puis lui pardonna. Magnus s'enfuit en Courlande, et se mit sous la protection du roi de Pologne. Ce malheureux prince, sans appui, accablé de chagrins, lutta vainement contre la mauvaise fortune; il mourut dans sa retraite le 17 mars 1583.

Suède. — MAGNUS (*Brug*) Jean, archevêque d'Upsal, vit le jour à Lindkœping, en 1488. Ce nom n'est que la traduction latine du mot suédois *store* qui veut dire *grand*. Magnus se retira à Rome au moment où Gustave Wasa entreprit d'introduire la réformation en Suède. Il a écrit un ouvrage qui a joui d'une très grande réputation, et ayant pour titre : *Gothorum Suenumque historia ex probatissimis antiquorum monumentis collecta*, Rome, 1554, in-fol. Il y en a une édition imprimée à Bâle en 1558, in-8°. Cette histoire de Suède est basée sur le témoignage de Saxon le grammairien, sur celui d'Éric d'Upsal sur les monuments runiques, sur plusieurs mémoires du temps conservés par les

moines. On a aussi du même écrivain une histoire des archevêques d'Upsal : *Historia metropolitanæ Ecclesiæ upsalensis a Johanne Magno gotho*; *Collecta opera Olaï Magni gothi, ejus fratris, in lucem edita*, Rome, 1550, in-fol. Jean Magnus mourut à Rome le 22 mars 1554. — MAGNUS (*Olaüs*), frère du précédent, archidiacre de la cathédrale de Strengnès, résigna sa place lors de la réformation et suivit son frère à Rome; il fut nommé archevêque d'Upsal à la mort de son frère; mais ne pouvant prendre possession de son siége, il passa ses dernières années dans le monastère de Ste-Brigitte à Rome, où il y mourut en 1558. On a de lui : *Historia de gentibus septentrionalibus, earumque diversis statibus, etc.*, Rome, 1555; *Tabula terrarum septentrionalium et rerum mirabilium in eis ac in Oceano vicino*, Venise, 1639.

MAGON. C'est le nom de plusieurs Carthaginois, qui exercèrent les plus hautes fonctions civiles ou militaires, et qui appartenaient à la célèbre famille des Barca. — Un d'entre eux conquit les îles Baléares vers l'an 702 avant J.-C. et y fonda le *Portus-Magonis*, aujourd'hui Port-Mahon. — Un autre, commandait la flotte carthaginoise chargée d'appuyer en Sicile les opérations d'Imilcon. Il remporta une grande victoire sur les galères ennemies commandées par Leptine, frère de Denys l'ancien, menaça ensuite Syracuse avec 300 vaisseaux et fut laissé en Sicile, par Imilcon, après la peste terrible qui força ce général à quitter cette contrée. Magon était un homme d'une grande habileté; il traita les insulaires avec douceur; accueillit favorablement les mécontents; parvint à rétablir dans l'île l'influence carthaginoise et conclut une paix avantageuse avec Denys qui la rompit au bout de neuf ans. Magon marcha contre lui et fut battu. Désespéré de cet échec, il se précipita au milieu des ennemis et se fit tuer. — MAGON, fils du précédent, lui succéda dans le commandement des possessions carthaginoises en Sicile. Il établit une discipline sévère dans son armée et sut en même temps se faire aimer des soldats par sa générosité. Il battit l'armée de Denys à Cronium en 382, et força ce prince à lui demander la paix et à lui payer 1,000 salents pour les frais de la gnerre. Plus tard, il occupa Syracuse avec Icétas, tyran de Leontium; il marchait déjà sur Catane pour combattre Timoleon, général des Corinthiens, qui venait défendre la liberté sicilienne; mais ayant appris que ce capitaine s'avançait avec une forte armée, et qu'un autre corps ennemi pouvait venir le prendre lui-même en queue, il quitta précipitamment la Sicile. Le sénat allait le condamner à mort, lorsqu'il prévint le supplice en se tuant. Son cadavre fut mis en croix en signe d'ignominie. — MAGON, frère d'Annibal, fut un des généraux qui le secondèrent avec le plus de vigueur et d'habileté dans ses guerres d'Italie. Il se distingua surtout à la bataille de Cannes, au gain de laquelle il eut beaucoup de part. Après cette victoire, Annibal l'envoya à Carthage pour rendre compte de ses succès au sénat et obtenir de nouveaux renforts. Il rencontra une opposition violente, organisée par Hannon, l'ennemi le plus énergique de la faction Barcine. Magon réussit néanmoins dans sa mission. Le sénat le chargea ensuite de se rendre en Espagne pour y faire des levées de troupes et pour combattre les Romains. Scipion le vainquit dans une grande bataille avec Asdrubal et Massinissa. Asdrubal étant passé en Italie, Magon se retira dans Gadès où il reçut en 205 l'ordre d'aller rejoindre Annibal en Italie. Magon commit avant son départ de grandes exactions, enleva les trésors du temple de Gadès, recruta 10,000 hommes dans les îles Baléares, débarqua à Gênes dont il s'empara, prit ensuite Savone où il établit son quartier général et où il laissa sa flotte en réserve. Magon fit savoir à toutes les nations de la Gaule italique que les Carthaginois se proposaient de rendre la liberté aux peuples opprimés par les Romains, s'immisça habilement dans les querelles des Gaulois, et en enrola une multitude dans son armée. Il ne s'était pas pressé de rejoindre Annibal; ce fut là une grande faute. Il reçut bientôt à Savone des renforts de Carthage, et l'ordre d'opérer sa jonction avec son frère, fit de nouvelles levées chez les Gaulois, qui lui fournirent des provisions de toutes sortes, fut battu dans l'Insubrie par Quintilius Varus, par suite du désordre que ses éléphants avaient mis dans son armée, opéra, quoique dangereusement blessé, une savante et glorieuse retraite et périt peu après, des suites de sa blessure. Il venait, ainsi qu'Annibal, de recevoir du sénat carthaginois l'ordre d'évacuer l'Italie. AL. B.

MAGOPHONIE (*hist. anc.*). C'est-à-dire, *Massacre des mages*. Fête nationale des Perses, destinée à rappeler le souvenir d'une révolution accomplie au profit des Perses sur les Mèdes et sur la caste sacerdotale des mages. Cette fête, qui se célébrait avec beaucoup de solennité, suivant Hérodote, remontait à l'époque où les sept conjurés perses tuèrent le faux Smerdis (*voy.* ce mot) et avec lui tous les mages qui avaient soutenu son usurpation, action qui fut imitée par les Perses sur tous ceux des mages qui furent rencontrés. Plusieurs milliers périrent dans ce massacre, et depuis lors, il fut interdit aux mages de paraître en public le jour anniversaire de cette exécution.

MAGOT (*mamm.*). Espèce du genre MACAQUE (*voy.* ce mot).

MAGREB, c'est-à-dire *Occident*. Les historiens et les géographes Arabes désignent par ce nom la partie de l'Afrique appelée parmi nous, il y a peu de temps encore, *États barbaresques*. Le Magreb se subdivise en trois parties dont la première et la plus orientale, appelée *Afrikiya*, répond à peu près aux régences de Tripoli et de Tunis; la seconde, nommée *Magreb al-aousat*, c'est-à-dire *Magreb du milieu*, répond à l'Algérie, et la troisième, appelée *Magreb al-aksa* ou *Magreb le plus éloigné*, comprend l'empire de Maroc. Plusieurs anciens auteurs arabes, persans et turcs donnent au nom de Magreb une acception moins étroite, et ils étendent cette dénomination à toutes les contrées conquises par les Arabes et situées à l'occident de leur patrie, depuis la partie occidentale de l'Égypte jusqu'à l'Océan atlantique; quelques uns mêmes comprennent dans le Magreb la péninsule Hispanique et les îles de la Méditerranée, depuis Candie jusqu'au détroit de Gibraltar.

MAGUELONE. Petit village de France, département de l'Hérault, arrondissement de Montpellier, commune de Villeneuve-les-Maguelone, sur la lagune appelée *Etang de Maguelone*, à environ 6 kilomètres S. de Montpellier. Il fut autrefois une ville importante qui paraît avoir été construite un peu après l'invasion des Barbares. Cette ville avait un port, aujourd'hui comblé, et se trouvait sur une île qui fut jointe au continent par une chaussée. Charles-Martel la détruisit en 737, et son évêché passa à Montpellier qui s'éleva en quelque sorte sur ses débris. — L'*Etang de Maguelone* est une de ces lagunes du sud de la France qui communiquent avec la Méditerranée par d'étroits passages; il est entre l'étang de Thau à l'O., et l'étang de Manguio à l'E. Il a environ 20 kilomètres de longueur du N. au S.-O. Le canal des Étangs le traverse.

MAHABHARATA. Grand poëme épique sanscrit dans lequel est chantée la guerre qui éclata entre les descendants de Bhârata, prince de la dynastie lunaire, au sujet de la succession au trône. On prétend que l'auteur de ce poëme s'appelait *Vyasa;* mais comme en sanscrit vyasa signifie *compilateur*, on présume que ce n'est pas là un nom propre, et quelques auteurs ont vu une allégorie dans ce mot. Le Mahâbhârata forme un total d'environ 200,000 vers.

MAHALEB (*bot.*). Nom vulgaire du *Prunus Mahaleb* Lin., *ou Cerasus Mahaleb* Juss., connu aussi sous le nom d'*arbre de Sainte-Lucie*.

MAHDI, c'est-à-dire, en arabe, *celui qui est dirigé* (*par Dieu*), et non, comme l'ont avancé plusieurs auteurs, *celui qui dirige, le directeur*. Ce nom appartient à plusieurs personnages célèbres, parmi lesquels nous citerons :

1° *Mohammed Mahdi*, troisième calife abbasside, qui succéda à son père Mansour, au mois de Dzoul-hadjà de l'an 158 de l'hégire (octobre 775 de J.-C.). Il battit, près d'Alep, les Zendiks, hérétiques dont les doctrines menaçaient de bouleverser l'État. Il obtint aussi, par ses généraux, des avantages sur les Grecs et sur plusieurs sectaires qui s'étaient rendus redoutables dans le Khorasan et dans le Djordjan. Il mourut le 23 de Moharrem de l'an 169 de l'hégire (4 août 785), à l'âge de quarante-trois ans. Quelques auteurs prétendent qu'il périt empoisonné (*voy.* ABBASSIDE).

2° *Aboul-Cacem Mohammed* surnommé le *Mahdi*, douzième et dernier imam (*voy.* ce mot) de la race d'Ali, naquit à Sermenraï ou mieux *Serra-men-raa* (celui qui la voit se réjouit), ville de l'Irak-Arabi, l'an de l'hégire 255 (869 de J.-C.). Il succéda à son père, Hasan-el-Askeri, dans la qualité d'imam suprême de l'islamisme. Les auteurs musulmans prétendent qu'à l'âge de douze ans, sa mère, pour le soustraire aux recherches du calife Motamed qui voulait le faire périr, le cacha dans une caverne où il vit encore inconnu au monde. Les schiites, ou musulmans sectateurs d'Ali, s'attendent à le voir paraître d'un jour à l'autre dans la province d'Ahwaz, et ils croient qu'aussitôt après son avènement il établira sa domination spirituelle et temporelle sur toute la terre. Les musulmans orthodoxes enseignent seulement que le Mahdi viendra à la fin des temps avec le prophète Jésus, fils de Marie, pour appeler tous les hommes à embrasser la religion de Mahomet. — La croyance à la venue du Mahdi a été funeste à plusieurs États mahométans en Europe, en Asie et en Afrique. L'histoire nous apprend qu'un grand nombre d'aventuriers séduisirent les peuples en se faisant passer pour cet imam, et qu'ils amenèrent ainsi de véritables révolutions. On peut dire que les faux Mahdis ne furent pas une moins grande calamité pour les nations musulmanes, que les faux Messies pour les juifs. LOUIS DUBEUX.

MAHÉ, ville de l'Hindoustan, appartenant aux Français, sur la côte de Malabar, à 40 kilomètres N. de Calicut, près de l'embouchure d'une petite rivière navigable, qui forme un port. Population, 3,000 habitants. La France possède autour de la ville un territoire d'environ 6 kilomètres de rayon. Mahé exporte du poivre, de la cannelle, du sandal, de l'arack. Les Anglais prirent cette ville en 1761, et la conservèrent jusqu'en 1785; ils la gardèrent encore de 1795 à 1815.

Mahé est aussi le nom de la plus considérable des îles Séchelles, dans l'océan Indien, au N.-E. de Madagascar; elle dépend de l'Angleterre. Ce

n'est qu'une masse de montagnes escarpées, se dirigeant du N. au S. Sa circonférence est d'environ 90 kilomètres ; ses côtes, bordées de récifs, offrent cependant plusieurs baies commodes et profondes, dont la principale, à l'E., forme un bon port. C'est là que s'élève le chef-lieu de l'île, nommé autrefois l'*Établissement* ou le *Bourg*, mais, depuis 1840, *Port-Victoria*. La plupart des habitants de cette petite ville sont d'origine française, car les Séchelles ont longtemps appartenu à la France, et le nom de Mahé vient du célèbre Mahé de la Bourdonnais, qui fut gouverneur de l'île de France. — On donne enfin le nom de *Mahé* à tout le groupe d'îles dont celle que nous venons de décrire est la principale, et où l'on remarque encore Praslin, Saint-Anne, etc. : c'est la partie N.-E. de l'archipel des Séchelles, dont la partie S.-O. est formée des îles Amirantes. E. C.

MAHÉCHA, c'est-à-dire *le grand seigneur*. Roi des géants ou Açouras, dans la mythologie indienne, qui le représente avec une tête de buffle. Il bat les dieux, les chasse des cieux, et les contraint à chercher un refuge sur la terre, Vichnou et Siva sont indignés du triomphe de l'impie, et leur énergie divine, se personnifiant tout à coup, devient la puissante déesse Mahamaïa, qui taille en pièces les Açouras, et finit par tuer Mahécha lui-même, malgré ses métamorphoses successives en lion, en éléphant, etc. Ce grand épisode rappelle, d'une manière frappante, la Gigantomachie grecque.

MAHERBAL. Général carthaginois qui servrit en Italie sous les ordres d'Annibal. Ce fut par son influence qu'une partie des Gaulois cisalpins se déclarèrent contre Rome. Après la bataille de Thrasimène, il força un corps de 6,000 Romains à se rendre prisonniers et tailla ensuite en pièces un détachement de cavalerie envoyé au secours de Flaminius et commandé par le propréteur Centenius. Après la bataille de Cannes, où il s'était distingué, il donna à Annibal le conseil de marcher immédiatement sur Rome. L'avis contraire ayant prévalu. « Je vois bien, s'écria-t-il, que les dieux n'ont pas donné au même homme tous les talents. Annibal, tu sais vaincre, mais tu ne sais pas profiter de la victoire. »

MAHMOUD, c'est-à-dire en arabe *loué* et *louable*. Nom de plusieurs personnages célèbres parmi les musulmans. Nous citerons :

MAHMOUD I, le Gasnévide (*voy.* GASNÉVIDES).

MAHMOUD II, sultan des Ottomans, trentième souverain de la dynastie d'Osman, naquit à Constantinople le 14 du mois de Ramazan de l'an 1199 de l'hégire (20 juillet 1785). Il était fils du sultan Abd-ul-Hamid, et, suivant une tradition assez peu fondée, d'une dame noble née en Provence, prise par des corsaires algériens, vendue comme esclave et placée dans le harem impérial. Il succéda à son frère aîné Mustapha IV, et monta sur le trône à la suite d'une révolution, le 28 juillet 1808. Mahmoud avait passé une partie de sa vie dans le sérail, au milieu des eunuques, suivant l'usage jusqu'alors presque généralement suivi par les sultans ottomans, de faire périr ou d'enfermer ceux de leurs proches dans lesquels ils pouvaient craindre un compétiteur. Cette captivité n'avait pas abattu l'énergie naturelle de Mahmoud. Ce prince avait été pendant quelque temps enfermé avec son cousin, le sultan Sélim III, précipité du trône par les janissaires. Les deux princes se lièrent d'une étroite amitié, et il est permis de croire que ce fut dans les longs entretiens qu'ils avaient ensemble que Mahmoud puisa sa haine contre les Janissaires et l'idée d'établir les réformes qui, repoussées par les hommes intéressés à la conservation des abus, avaient amené la chute de Sélim. Lorsque Mahmoud monta sur le trône, l'empire ottoman se trouvait dans la position la plus précaire. A Constantinople les soulèvements continuels des janissaires paralysaient le gouvernement. Ces soldats indisciplinés étaient partagés en deux factions, dont l'une soutenait Mustapha et l'autre Sélim. Mahmoud n'avait aucun moyen de les faire rentrer dans le devoir, car les pachas s'étaient rendus indépendants, et l'empire, épuisé par ses longues luttes avec la Russie et par la guerre qu'il venait de soutenir en Égypte contre la France, ne possédait ni troupes ni argent. Mahmoud comprit qu'il n'avait qu'à temporiser. Il dissimula ses projets, nomma grand vizir Mustapha-Pacha, surnommé *Baïraktar* ou *Baïrakdar*, c'est-à-dire *porte-étendard*, homme ambitieux, énergique et partisan des réformes essayées par Sélim, auquel il laissa en réalité le souverain pouvoir. Mustapha entreprit plusieurs réformes dans l'administration et se montra sévère envers les janissaires et les pachas. Il obtint d'abord quelques succès; mais bientôt tous les mécontents s'étant ligués contre lui, une révolution éclata le 14 novembre 1808 et Mustapha fut brûlé dans son palais, auquel les révoltés avaient mis le feu. Ils voulurent aussi incendier le sérail et proclamer Mustapha IV ; mais celui-ci fut étranglé, suivant les uns, par ordre de son frère Mahmoud, et suivant les autres, par l'ordre de Mustapha Baïraktar; cette dernière version paraît peu probable. Pendant cette révolution, tout un quartier de Constantinople avait été réduit en cendres. Mahmoud triompha, et ces événements

lamentables tournèrent même au profit de sa politique. Il se trouvait à la fois débarrassé de son frère Mustapha IV, compétiteur dangereux, et de Mustapha Baïraktar devenu véritable souverain sous le nom de grand vizir. D'un autre côté, quelques unes des réformes que ce vizir avait payées de la vie subsistaient sans que Mahmoud en fût responsable aux yeux des mécontents. Son premier acte d'autorité fut le massacre du fils de son frère Mustapha IV, et quatre femmes de ce prince que l'on croyait enceintes furent précipitées dans le Bosphore. Ces crimes monstrueux firent de lui le seul rejeton de la famille impériale. N'ayant plus à craindre de rivaux, il commença, quoique avec une extrême prudence, à préparer les voies pour introduire ses plans de réforme. La guerre qui recommença bientôt avec la Russie jeta l'empire ottoman dans de nouveaux désastres. Cependant, forcée de rappeler une partie de ses troupes pour résister à la France, la Russie signa à Bucharest, le 16 mai 1812, un traité de paix avec la Porte. Ce traité, favorable à la Russie qui gagnait plusieurs provinces et quelques positions militaires importantes, le fut également à Mahmoud qui se serait bientôt trouvé dans l'impossibilité de prolonger la lutte. Il mit habilement à profit cette paix onéreuse, mais cependant utile pour réduire successivement à l'obéissance quelques uns des pachas qui s'étaient déclarés indépendants. Parmi ces révoltés, se trouvait Ali, pacha de Janina, dont la résistance longue et habile amena plus tard le soulèvement et l'émancipation de la Grèce. La France, l'Angleterre et la Russie, mues par des sentiments divers, s'entendirent cependant pour arracher la Grèce au joug ottoman. Mahmoud avait su contraindre Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, à lui envoyer sa flotte et ses troupes de terre. Toutefois, malgré ce renfort, il était manifeste que le sultan ne pouvait pas résister aux puissances chrétiennes coalisées. Les troupes ottomanes furent battues dans plusieurs rencontres, et le combat naval de Navarin anéantit la marine turque. Le 6 juillet 1827, Mahmoud fut contraint d'accepter un traité qui garantissait l'indépendance de la Grèce.

Nous devons retourner en arrière pour nous occuper des réformes introduites dans l'empire. Mahmoud avait renoncé au turban pour adopter le costume européen; il avait formé de nouveaux corps de troupes disciplinées à la manière des nations chrétiennes. Ces changements excitèrent un mécontentement profond, surtout parmi les janissaires. Le 15 juin 1826, les principaux chefs de cette milice se révoltèrent. Mahmoud, qui avait pris ses mesures, fit mettre le feu aux casernes des janissaires, et on tira à mitraille sur les bâtiments en flammes. Le lendemain un *hatti-schérif* ou décret impérial prononçait la dissolution des janissaires et leur organisation sur de nouvelles bases. Six mille hommes environ avaient péri par la mitraille ou par le feu; il en restait encore environ 15,000 qui furent exilés en Asie où les suivirent bientôt 20,000 scélérats et vagabonds chassés de Constantinople. La destruction des derviches Bektachis, intimement liés avec les janissaires, suivit de près celle de ces derniers. Les différents corps de troupes attachés aux janissaires ou intéressés à l'ancien ordre de choses furent supprimés, et une milice disciplinée à l'européenne les remplaça. Telle était la situation de l'empire ottaman, lorsque Mahmoud, par un appel imprudent aux musulmans fidèles qu'il engageait à se préparer à la guerre sainte, attira sur son empire les armes de l'empereur Nicolas qui ne cherchait qu'un prétexte pour s'emparer de la Turquie. La campagne de 1829 fit perdre à Mahmoud quelques unes de ses plus belles provinces, et, sans l'intervention de la France et plus encore de l'Angleterre, l'empire ottoman formerait aujourd'hui une partie de l'empire russe. La paix fut signée à Andrinople le 2 septembre 1827. — Là ne s'arrêtèrent pas les échecs que Mahmoud était destiné à essuyer. Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, s'était révolté et envoyait une armée contre Constantinople. Le 21 décembre 1832, Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, mettait en fuite les troupes ottomanes à la bataille de Koniah, et forçait le sultan à conclure un traité aussi humiliant que désastreux. Mahmoud voyait son empire déchiré par un vassal, et se trouvait lui-même sous la dépendance complète de la Russie. Les chagrins affreux qui furent pour lui la suite de ces désastres hâtèrent sa fin. Il mourut dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1839. Il allait entrer dans sa cinquante-cinquième année. DUBEUX.

MAHMOUDI (*monn.*). Monnaie d'argent de Perse, de la valeur de 48 1/2 centimes.

MAHOMET, dont le nom réel est *Mohammed* (le glorifié, le loué), est aussi nommé, par les musulmans, *Ahmed*, mot dérivé de la même racine que Mohammed. Il porte aussi le surnom d'*Abou-l-Kâcem* (père de Kâcem), du nom du premier de ses fils, qui mourut en bas âge.

Mahomet est le fondateur de l'islamisme, ou religion de l'islâm, c'est-à-dire religion de la résignation, de l'abandon entier aux volontés divines. En se déclarant prophète et envoyé de Dieu, il réussit à constituer une société nouvelle, la société arabe, à réunir sous une croyance commune les nombreuses tribus de la pénin-

sule Arabique, et à étouffer l'idolâtrie grossière, le presque fétichisme qui dominait encore parmi les Arabes, surtout parmi les tribus les plus éloignées du rivage de la mer Rouge, et qui, dans l'Yémen, constituait un mélange informe avec le judaïsme, lequel y avait été, dit-on, importé depuis un siècle environ par un des Tobba ou souverains de cette contrée.

Mahomet naquit à la Mekke, le 29 août 570 de J.-C. Il n'est merveilles ni miracles dont les croyants de l'islamisme n'entourent le berceau, puis l'enfance et l'adolescence de l'apôtre arabe. Il était fils d'Abd-Allah et d'Aminah, la plus belle et la plus vertueuse femme de sa tribu. Mahomet hérita de la beauté de sa mère. Son père étant mort avant la naissance de son fils, Abd-El-Mouttaleb, père d'Abd-Allah, recueillit son petit-fils, lui donna le nom de Mohammed, et eut pour lui toute la tendresse et tous les soins d'un père. Abd-El-Mouttaleb était plus qu'octogénaire lorsqu'il mourut; la tutelle de Mahomet, qui n'avait alors que neuf ans, fut confiée à son oncle paternel, Abou-Tâleb, qui jouissait à la Mekke d'une grande considération. Le commerce était l'occupation principale des familles les plus distinguées de cette ville. Abou-Tâleb, obligé d'aller en Syrie pour ses spéculations, emmena avec lui Mahomet lorsque celui-ci n'avait encore que douze ou treize ans. La caravane, arrivée sur le territoire de la ville de Bosra, fut hébergée et traitée généreusement par un moine appelé Bahîrah, arabe d'origine, et qui, parmi les chrétiens, portait le nom de Djerdjis (Georges), et non pas Sergius, comme on l'a répété depuis Gagnier et Prideaux. Au dire des écrivains arabes, Djerdjis annonça la destinée et la grandeur future de Mahomet. — Le fils d'Abd-Allah se fit remarquer par sa gravité, par la régularité de sa vie, par l'élégance et la justesse de ses discours, par son inattaquable probité, et mérita le surnom d'*Amîn* (l'intègre, l'homme sûr). Il avait vingt-cinq ans, lorsque ses hautes qualités attirèrent sur lui l'attention d'une riche veuve appelée Khadidjah, et qui avait des relations commerciales très étendues. Elle proposa à Mahomet de voyager en Syrie, pour une spéculation importante; il accepta; et de cette opération, Khadîdjah recueillit des bénéfices considérables. La reconnaissance et aussi un sentiment encore plus puissant, déterminèrent la riche Mekkoise à faire offrir sa main à son intendant. Khadîdjah avait une haute position à la Mekke; Mahomet accepta l'offre. Khadîdjah lui donna trois garçons qui moururent tous en bas âge, et quatre filles qui vécurent jusqu'après l'établissement de l'islamisme et embrassèrent la foi de leur père. — Peu de temps après, Mahomet se chargea du soin et de l'éducation d'Alî, son cousin, qui bientôt devint son disciple le plus ardent, le plus résolu, épousa plus tard Fâtimah, fille de Mahomet, et devint le quatrième calife.

Mahomet préparait la révolution qui devait, sans qu'il le prévît peut-être, agiter le monde alors connu. Il avait mesuré les hommes qu'il voyait autour de lui; il ne trouva qu'une société incohérente, sans lien de pensée et de foi, sans nationalité réelle; il ne voyait que des agglomérations ou tribus qui n'avaient de commun que le nom d'arabe, dont toute la valeur humaine se résumait en trois choses : passion de la poésie, passion des combats, passion de la noblesse. Mahomet sentait sa supériorité; il comptait ses ascendants jusqu'à vingt générations, et, ensuite, il eut soin de se faire remonter, bien qu'il ne sût pas indiquer par quelle voie, jusqu'à Ismaël, et par conséquent à Abraham. Il voulait descendre d'un envoyé de Dieu; mais aussi il sentait en soi ce qu'il n'apercevait chez nul autre des siens, la hauteur de pensées, d'ambition, de puissance de persuasion, d'à-propos pour toutes les questions de la vie particulière de l'homme et de la vie générale d'une société, et il résolut d'élever une puissance. Il appela Dieu pour ainsi dire au service de son ambition. Il travailla à se consacrer d'abord comme envoyé du ciel; il s'exerça à faire des miracles, et aux moyens de les faire croire; dès lors sa fortune fut établie.

Il dépassait sa quarantième année; il était beau, vigoureux. Depuis longtemps déjà il méditait et essayait en détail son projet; il apprenait son rôle, il jouait l'inspiré en allant rêver dans les vallées des environs de la Mekke, dans la grotte de Hirâ; enfin il proclama sa mission. Quarante ans, eut-il soin de dire, est l'âge où tous les prophètes, tous les messies élevèrent leur voix révélatrice; Jésus même, Mahomet osa le dire, avait quarante ans quand il appela, par sa prédication, les Juifs à la nouvelle foi. Jésus n'écrivit rien; l'Évangile, disent les docteurs arabes, lui fut envoyé tout écrit du ciel; Mahomet n'écrivit rien, ne sut même ni lire ni écrire, et le Koran, le sceau de toutes les révélations, comme lui Mahomet était le sceau de tous les prophètes, lui fut envoyé successivement du ciel. Tant de hardiesse révolta surtout les contribules de Mahomet. — Les premiers prosélytes du prophète furent ses plus proches parents. Khadîdjah commença; le jeune Alî (il n'avait alors que onze ans) fut le second fidèle acquis à l'islamisme naissant. Quelque temps après, Abd-Allah, qui plus tard et lorsqu'il eut marié sa fille, la célèbre Aïchah, à Mahomet,

prit le nom d'Abou-Bekr, embrassa les croyances nouvelles. Cette conversion fut une conquête par le grand nombre de personnages influents qu'elle entraîna. — Pendant trois ans, la révélation restée entre les adeptes, finit par déborder en plein jour. Chacun se mit à la propager, à la publier. — Douze pains avaient été l'occasion d'un miracle de la part de Jésus ; Mahomet, qui voulait faire aussi des miracles, donna à dîner à quarante personnes avec un pot de lait et un gigot de mouton servi sur du blé cuit. Mais tout cela ne rapporta d'abord à Mahomet que des rires, des sarcasmes, des plaisanteries, et il en fut ainsi tant qu'il se contenta d'annoncer simplement sa mission apostolique et l'unité de Dieu. Mais dès qu'il attaqua le culte des arabes et leur idolâtrie, les mécontentements surgirent ; on le fit inviter à se taire et à respecter la religion régnante. Mahomet ne tint nul compte des avis ; il était décidé à réussir ou à succomber. Il parla avec autorité. On demanda sa mort. Un tel acharnement n'eut d'autre résultat que de faire connaître le nom de Mahomet dans toutes les contrées de l'Arabie. Ses plus violents ennemis furent ses compatriotes et surtout les Koréïchides ses contribules. On persécuta d'abord ses disciples ; on les insulta. Ils eurent le courage de leur œuvre. Des insultes on en vint aux voies de fait, et un jour Mahomet faillit être étranglé. Les incrédules demandèrent des miracles ; Mahomet les refusa et répéta que sa mission était seulement de communiquer aux hommes les paroles divines qui lui étaient révélées. Les outrages qu'avaient à supporter les nouveaux religionnaires en forcèrent plusieurs à abandonner le séjour de la Mekke ; quelques uns traversèrent la mer Rouge et se réfugièrent en Abyssinie. C'était en 615 de J.-C., la cinquième année depuis que Mahomet avait, disait-il, reçu la mission apostolique ; et, si l'on en croit les arabes, le roi d'Abyssinie, Admakha, reconnut Mahomet comme l'envoyé de Dieu. — La mort d'Abou-Tâleb (619 ou 620 de J.-C.), et peu après celle de Khadîdjah, furent un malheur pour le prophète ; il perdait en eux un appui moral puissant. Déjà toute sa famille était en quelque sorte bannie de la Mekke. Il se retira alors à Tâïf ; là encore il fut accueilli par des moqueries et des insultes, et assailli à coups de pierres... Il reprit le chemin de la Mekke ; mais n'osant pas rentrer sans défense dans cette ville, il s'arrêta sur le mont Hirâ. Quelques Koréïchides s'engagèrent à le protéger, et il rentra. De ce moment, il mit plus de modération et d'adresse dans ses paroles, fit un enseignement plus rare, mais plus direct, parla de sa mission, de la puissance divine, et n'attaqua plus les idoles. — Pendant le pèlerinage de 620, il gagna quelques personnages de deux tribus puissantes à Médine, les Aûs et les Khazradj ; et plus tard, ce fut aux arabes de ces deux tribus qu'il dut réellement sa fortune ; ils furent désignés ensuite sous le nom collectif d'*Ansâr* (*auxiliaires*, *dévoués*). — La même année, Mahomet épousa deux femmes, Saûdâ et Aïchah ; cette dernière, à peine âgée de six ans, était fille d'Abou-Bekr ; il ne consomma le mariage avec elle que lorsqu'elle eut accompli sa neuvième année. — En 621, eut lieu, à ce que prétend Mahomet, le célèbre voyage nocturne dans lequel, monté sur une sorte d'hippogriffe amené du ciel par l'ange Gabriel et appelé Borâk, il alla jusqu'en face de Dieu qui lui parla directement et lui mit la main sur l'épaule. Il conversa avec les anciens patriarches, et, d'après le conseil de Moïse, se présenta trois ou quatre fois à Dieu pour obtenir que le nombre des prières obligatoires journalières fût réduit à cinq. Le récit de ce merveilleux voyage fut diversement reçu par les disciples et par les ennemis de Mahomet.

Les Aûs et les Khazradj qui avaient communiqué avec Mahomet, importèrent l'islamisme à Médine. Une seconde visite au prophète pendant le pèlerinage de 621, augmenta le nombre des néophytes, et fut l'occasion d'un serment d'alliance entre eux et Mahomet ; ils lui jurèrent de le protéger, même par la force des armes. Il vit dès lors son projet de réforme presque assuré. Cette alliance, bien que jurée en secret, s'ébruita ; les Koréïchides pressentirent la prédication à main armée ; la situation de Mahomet et de ses disciples à la Mekke devenait périlleuse. Tous les musulmans se retirèrent à Médine. Mahomet, avec Abou-Bekr et Ali, resta à la Mekke, attendant les ordres de Dieu. — Les Koréïchides se rassemblent en conseil et discutent ; on décide sa mort, et des assassins sont chargés de le tuer la nuit suivante. Mahomet averti, disent les récits arabes, par l'ange Gabriel, échappe à la vigilance des sicaires, part avec Abou-Bekr et se retire dans une caverne du mont de Toûr, à trois milles de la Mekke. Les perquisiteurs arrivent à la caverne, voient à l'entrée un nid de colombe et des toiles d'araignées tendues en travers ; ils jugent par là que nul n'a pénétré dans cette caverne et s'éloignent. Mahomet avait eu soin d'entrer à plat-ventre, ainsi qu'Abou-Bekr. Trois jours après, les enfants d'Abou-Bekr et un guide leur amènent deux chamelles. Ils se rendent sur le territoire de Médine, où ils sont reçus avec enthousiasme. Ce jour correspond au 26 juin 622 de J.-C. ; c'est l'ère musulmane, la date de la fuit

ou *hedjrah*, mot que nous avons traduit par hégire. Cette ère fut instituée, dix-sept ans plus tard, par le calife Omar, qui la plaça au commencement de l'année, c'est-à-dire deux mois et demi plus tôt que le jour de la fuite. — Mahomet ne fit son entrée à Médine que le 2 juillet 622 de J.-C. Chacun voulait avoir l'honneur de l'héberger « Laissez marcher ma chamelle, dit le prophète; c'est Dieu qui la conduit. » Elle s'arrêta d'elle-même, s'agenouilla, et Mahomet descendit. Le terrain sur lequel elle s'arrêta fut acheté dix deniers d'or ou dînâr, et aussitôt le prophète y jeta les fondements de la première mosquée de l'islamisme, qui existe encore aujourd'hui. Il y travailla de ses propres mains; et dès lors, la ville qui s'appelait Iathrib prit le nom de Médine, c'est-à-dire la ville par excellence (*voy.* MÉDINE). — La puissance de Mahomet va maintenant grandir de jour en jour. Le nombre des prosélytes s'accroît avec rapidité; quelques juifs et quelques chrétiens même se déclarent musulmans.

L'islamisme prit bientôt des formes de culte; on fit annoncer les prières par la voix d'hommes, etc. On consacra le mois de jeûne, les prélèvements ou dîmes aumônières sur les biens, afin de venir au secours des nécessiteux. — Mahomet songeait à se venger de ses contribules... Dans la deuxième année de l'hégire, eut lieu le combat de Bedr. Les musulmans formaient deux classes, les *ansâr* et les *mouhâdjar* ou émigrés. Mahomet partit avec 314 hommes pour aller surprendre une caravane de Mekkois. La caravane échappa; mais le combat eut lieu; l'affaire fut sanglante; Mahomet, de la cabane où il était à l'abri des flèches, commandait et priait. Tout à coup, il s'élance hors de la cabane, annonce qu'il voit l'ange Gabriel à cheval. Les musulmans, transportés d'enthousiasme, fondent sur les Mekkois et les mettent en déroute (13 janvier 624).

Nous ne suivrons pas le prophète arabe dans ses expéditions, qui, la plupart d'ailleurs, sont de fort peu d'importance, quant au nombre des combattants; mais toutes de haute gravité pour les conséquences qui en résultèrent. Il prit une part active dans neuf de ces rencontres ou râzia. A celle d'Ohod, il fut blessé, renversé de cheval et son armée fut battue. A la journée de Honaîn, il vit ses troupes se débander; le péril pour lui était extrême; il ne crut pas de sa dignité de reculer, et, sans quelques intrépides disciples restés à ses côtés, il se précipitait au milieu de l'ennemi pour s'y faire massacrer. Heureusement la chance tourna, et Mahomet fut vainqueur. L'adresse, la générosité, la cruauté, la ruse, la hardiesse, la franchise, la résolution, la défiance, etc., tout fut arme et ressource pour lui; il voulait réussir, il réussit. — Peu après le succès de Bedr, le prophète épousa encore deux femmes, Hafsa et Zeynab, dite la mère des malheureux. L'année suivante, il épousa Oumm Selma, et l'autre année, il prit encore une captive, Rîhânah, pour concubine; puis il épousa Zeynab, sa cousine, qu'il avait mariée à son affranchi Zeîd. Par droit de prophète, il s'était réservé le privilége de se marier à autant de femmes qu'il lui plairait, et il usa largement de ce privilége. Il eut quinze femmes légitimes.

En 626 de J.-C., cinquième année de l'hégire, eut lieu l'expédition contre les juifs koraïza; ils durent capituler; sept cents hommes d'entre eux furent conduits à Médine, où ils furent égorgés. — L'année suivante, Aîchah, sa femme, fut accusée d'adultère; mais comme une femme de prophète ne pouvait pas plus être soupçonnée que la femme de César, un verset du Koran fut envoyé du ciel pour attester l'innocence d'Aïchah. — En 628 de J.-C., sixième année de l'hégire, Mahomet annonça le projet d'aller visiter les lieux saints de la Mekke et de faire le pèlerinage. Son intention était d'entrer à la Mekke en vainqueur. Les Koréïchides se mirent en défense et vinrent en armes au devant des musulmans; après plusieurs pourparlers, on fit une trève de dix ans, et il fut convenu que les musulmans ne feraient leur pèlerinage que l'année suivante. — Mahomet parlait alors en maître; ses projets marchaient à grands pas à leur accomplissement. Il songea à appeler les souverains étrangers et plusieurs chefs puissants des Arabes à accepter sa religion. Il écrivit, donc tout d'abord au kisra ou kosroës Parwîz, roi de Perse, un message sur lequel il apposa un cachet portant ces mots : « Mohammed, apôtre de Dieu. » Le kosroës déchira la lettre. Informé de cet acte de mépris, Mahomet s'écria : « Que son royaume soit ainsi déchiré! » Cette imprécation eut plus tard son effet. Mahomet envoya aussi un message au roi de l'Abyssinie et au gouverneur de l'Égypte. Le premier accepta l'islamisme; le second, chrétien jacobite, resta dans sa foi, mais envoya des présents à Mahomet, et entre autres choses, deux jeunes filles coptes. Mahomet, charmé de la beauté de l'une d'elles, en fit sa concubine. — La paix conclue avec les Mekkois laissait à Mahomet le moyen de continuer ses expéditions armées et de récompenser par le butin le zèle de ses musulmans. Il recommença ses attaques contre les Juifs, ses plus implacables ennemis. Il alla alors à Khaybar leur porter la guerre; il avait quatorze cents hommes, dont deux cents cavaliers.

La défense fut vigoureuse ; les Juifs furent vaincus sur tous les points et obligés de se livrer au vainqueur. Mahomet, encore ici, se réserva une captive, Safiah ; elle embrassa l'islamisme, et le prophète l'épousa. Dans cette expédition, une femme juive servit à lui et à un autre musulman, Bichr, une brebis rôtie, mais dont la chair était empoisonnée ; Bichr avala une bouchée et en mourut ; Mahomet mâcha une bouchée, puis la rejeta ; mais le poison eut sur lui un effet assez puissant pour que le prophète arabe s'en ressentît le reste de sa vie. Il pardonna cependant à la Juive. — De nouvelles ambassades envoyées dans l'Yémen, en Syrie, à l'empereur Héraclius, furent sans succès. — Mahomet fit ensuite, avec deux cents hommes et cent cavaliers, le pèlerinage de la Mekke. Son apparition dans cette ville eut l'effet qu'il en attendait ; il y était rentré puissant, et beaucoup de conversions eurent lieu. Peu après son apparition à Médine, il envoya un message à un prince qui gouvernait Bosra. L'individu expédié fut tué, avant d'être arrivé, par un autre prince de la tribu arabe des Ghassânides. Mahomet, pour venger cet outrage, envoya une armée de trois mille hommes (629 de J.-C.). On avertit Théodore, lieutenant d'Héraclius en Palestine, de l'approche des musulmans. Théodore réunit une armée nombreuse de Romains et d'Arabes. Les musulmans arrivèrent à Mouta, à peu de distance de Karak. Ils furent complètement battus ; un petit nombre seulement d'entre eux retourna à Médine. A la nouvelle de ce désastre, la consternation, puis l'indignation, furent générales dans cette ville. D'autres avantages firent compensation. Nombre de tribus vinrent faire leur soumission à Mahomet. Mais la conquête qu'il ambitionnait le plus alors était celle de la Mekke, celle du temple de Dieu, la kaabah bâtie par Abraham et Ismaël. Les Mekkois enfreignirent les conventions de la trève, en attaquant la tribu des Khozâïdes, alliés de Mahomet. Celui-ci profita de l'occasion et marcha contre la Mekke. Arrivé à quatre lieues de cette ville, les troupes musulmanes s'étaient accrues et comptaient alors dix mille hommes. Les Koréïchides n'opposèrent qu'une faible résistance, et la ville fut bientôt prise. Mahomet fit le tour de la kaabah. Trois cent soixante idoles étaient dressées et scellées sur le temple ; Mahomet les fit abattre. Il proclama une amnistie générale et reçut ensuite le serment d'obéissance de toute la population. — Mahomet envoya bientôt après détruire quelques temples d'idoles jusqu'à une certaine distance de la Mekke, et appela les tribus arabes à sa nouvelle religion. La tribu des Hawâzin et celle des Thakif, du côté de Taïf, se mirent en marche pour aller attaquer les musulmans. Le prophète sortit de la Mekke (an 630 de J.-C.) avec ses dix mille hommes et deux mille Koréïchides. La bataille s'engagea dans la vallée de Honaîn. Les musulmans plièrent d'abord et remportèrent enfin la victoire. Mahomet alla assiéger les ennemis dans Taïf, et se retira après un siège de vingt jours.

L'année suivante (631 de J.-C.), les chrétiens du Nedjrân et tout leur clergé, à la suite de discussions théologiques, furent, disent les musulmans, obligés de s'avouer vaincus et de payer aux musulmans l'impôt de vie sauve ou d'embrasser l'islamisme. — On vint annoncer à Mahomet que les Romains et les Arabes chrétiens de Syrie se préparaient à marcher contre les musulmans. Il traverse le désert avec trente mille hommes, et revient à Médine sans avoir trouvé d'ennemis à combattre. Ce fut l'*année* dite *des députations et des soumissions* : il en vint de tous les côtés de l'Arabie, de l'Yémen, même de l'Omân, du Yamâmah, du Bahreïn, etc. Elles continuèrent l'année suivante ; toute la péninsule se faisait musulmane. Pour instruire tant de néophytes, Mahomet envoya des missionnaires et un chef de l'instruction religieuse. Il restait quelques idolâtres dans l'Yémen ; Alî, le gendre de Mahomet, fut envoyé pour les soumettre, et trouva peu de résistance. — Le mahométisme alors était établi, et le Koran, depuis vingt ans, descendait du ciel morceau par morceau, les jours que le prophète en avait besoin, et dans le sens qui pouvait le mieux favoriser ses vues. — Il fallait consacrer la Mekke comme le centre et la capitale du monde musulman. Pour accomplir cet acte de haute importance, et clore, pour ainsi dire, sa mission aux yeux des hommes, Mahomet annonça un grand pèlerinage. Une foule immense accourut de l'Hedjâz et du Nedjd (dixième année de l'hégire, 632 de J.-C.). Dans une allocution adressée à la foule, le prophète fit ses adieux aux hommes ; il semblait sentir sa fin prochaine. Le lendemain, il immola de sa main soixante-trois chameaux en sacrifice, et donna la liberté à soixante-trois esclaves ; il avait alors soixante-trois années lunaires. Ce fut le pèlerinage dit le *pèlerinage d'adieu*. Quelques jours après, Mahomet quitta la Mekke et repartit pour Médine. A peine y fut-il arrivé que sa santé s'altéra visiblement ; la maladie ne le quitta plus. — Il avait constitué des gouverneurs nombreux dans toute l'Arabie ; il apprit que trois d'entre eux aspiraient à rivaliser avec lui et se proclamaient prophètes. Le plus redoutable des trois fut El-Assouad, qui souleva l'Yémen et s'établit dans la ville de Sanâ. Un émissaire habile, Wabr, envoyé par Mahomet, se rend à Sanâ, conspire avec quel-

ques autres individus, et El-Assouad est surpris dans sa propre demeure et décapité. Le calme se rétablit. La nouvelle de ce succès arriva à Mahomet deux jours avant sa mort. — La maladie du prophète arabe s'aggravait de jour en jour. Le 8 juin 632 dé l'ère chrétienne, il parut encore à la mosquée; mais cet effort l'épuisa; il rentra chez lui, et ne prononça plus que quelques mots entrecoupés. Il avait la tête appuyée sur les genoux de sa chère Aïchah; Aïchah sentit tout à coup la tête de Mahomet s'appesantir; elle l'examina de plus près; il venait d'expirer. — La nouvelle de sa mort jeta le trouble et la désolation dans Médine. On vit immédiatement la nécessité de lui donner un successeur. Abou-Beckr fut proclamé calife ou représentant de l'apôtre de l'islamisme. — L'élection terminée, on procéda aux funérailles de Mahomet; on le lava, on le parfuma, on le couvrit d'aromates, on l'enveloppa dans trois linceuls; on pria. Le tombeau fut creusé sur la place même où il avait rendu le dernier soupir. — Mahomet mourut à l'âge de soixante-trois ans huit mois, années lunaires, ou soixante et un ans neuf mois, années solaires. De ses quinze femmes, neuf lui survécurent. Personne n'eut le droit de les demander en mariage, elles furent appelées les *mères des musulmans*. PERRON.

MAHOMET. Ce nom est encore celui de quatre sultans ottomans.

MAHOMET Ier, cinquième sultan des Turcs Ottomans, était fils de Bajazet Ier. Nommé d'abord gouverneur du pays d'Amasie, dans l'Asie Mineure, il fit preuve, dans ces fonctions, de modération et de prudence. Ses deux frères Mousa et Soliman qui se disputaient la suprématie étant morts, il se trouva paisible possesseur de tout l'empire ottoman. Cet événement arriva l'an de l'hégire 816 (1413 de J.-C.). Mahomet avait alors 39 ans. Cet empereur montra un grand caractère dans la conduite des affaires, et contribua à l'établissement de la puissance ottomane. Il soumit la Servie et la Bosnie, créa une flotte et une armée navale, et se mit en état de disputer aux Vénitiens l'empire de la mer. Il fut frappé d'apoplexie l'an de l'hégire 824 (1421 de J.-C).

MAHOMET II, 7e sultan des Ottomans, monta sur le trône à l'âge de treize ans. Son père, Amurath II, abdiqua en sa faveur l'an 847 de l'hégire (1443 de J.-C.). Mais les attaques de plusieurs princes chrétiens et une révolte des janissaires obligèrent Amurath à reprendre deux fois la conduite des affaires. Après la mort de cet empereur, Mahomet remonta sur le trône (8 février 1451), et marqua son avénement par un crime horrible; il fit noyer dans un bain son frère Ahmed, encore au berceau. Il commença alors ses grandes conquêtes par une victoire sur le souverain de la Caramanie, son oncle, et saisit ensuite un prétexte pour attaquer l'empereur grec de Constantinople. Il le resserra dans sa capitale, assiégea et prit quelques unes de ses places dans la Morée et la Thrace, sur la mer Noire et la Propontide. Enfin le 26 du mois de rébi 1er de l'an 857 de l'hégire (le vendredi après Pâques, 6 avril 1453), il mit le siége devant Constantinople avec une armée de 250,000 hommes, et l'emporta d'assaut après un siége de 55 jours. La ville fut livrée au pillage, et Mahomet racheta à ses soldats plusieurs prisonniers de distinction auxquels il fit ensuite trancher la tête. Constantinople fut cependant préservé d'une destruction complète; Mahomet qui avait déjà résolu d'en faire la capitale de son empire, défendit qu'on l'incendiât. Mahomet s'établit pendant trois ans dans cette ville et chargea ses généraux de réduire la partie de la Thrace qui n'avait point été soumise, et la Macédoine. Il envoya aussi un de ses lieutenants en Albanie, contre le célèbre Scanderbeg; mais celui-ci le défit complètement. Au mois de juillet 1456, il assiégea Belgrade à la tête d'une armée de 150,000 hommes. Hunyade qui commandait les Hongrois battit avec un petit nombre de vaisseaux la flotte ottomane, forte de 300 voiles. Il entra ensuite dans Belgrade et repoussa Mahomet II qui, blessé dangereusement, se vit contraint de lever le siége avec précipitation. Les Ottomans perdirent dans cette campagne 40,000 hommes de leurs meilleures troupes et un matériel considérable. Repoussé en Hongrie, le sultan tourna ses armes contre la Grèce qu'il soumit tout entière. Sa flotte s'empara de plusieurs îles de l'Archipel et fit un nombre considérable de captifs. En 1461 il détruisit l'empire de Trébizonde, et l'année suivante il se rendit maître de l'île de Lesbos. Il dirigea ensuite des expéditions contre la Valachie, la Moldavie et la Caramanie, et marcha en personne contre Scanderbeg. Ces expéditions ne furent pas heureuses. Les Vénitiens ayant obtenu quelques succès en Grèce et en Macédoine, et s'étant rendus coupables de plusieurs actes de cruauté, Mahomet jura de combattre les chrétiens jusqu'à la mort. Après quelques opérations moins importantes, il attaqua l'île de Négrepont en 1470, mit le siége devant la capitale et l'emporta d'assaut. Le commandant vénitien, forcé par la famine à capituler, demanda la vie sauve pour lui et ses soldats. Mahomet promit sur *sa tête* qu'il respecterait *la leur*. Mais aussitôt après la reddition de la place, il fit scier par le milieu du

corps le gouverneur et ses principaux officiers, en disant qu'il avait juré de respecter leurs *têtes*, mais non leurs *flancs*. Les Vénitiens, trop faibles pour résister seuls à Mahomet, surent déterminer Ouzoun-Hassan, chef turcoman, qui régnait alors en Perse, à attaquer ce prince. L'armée d'Ouzoun, composée de soldats de race turque, entra dans la Natolie, et tailla en pièces les Ottomans, l'an de l'hégire 876 (1472 de J.-C.). Mustapha, fils de Mahomet, obtint ensuite un avantage signalé sur les troupes d'Ouzoun-Hassan, et Mahomet se mit lui-même en marche contre son rival. Les deux armées, commandées par les souverains en personne, se rencontrèrent dans la plaine d'Erzendjan, le 1er du mois de rébi 1er de l'an 877 ou 878, suivant de plus graves autorités (26 juillet 1472 ou 1473). Mahomet remporta une victoire complète, mais il en ternit l'éclat par ses cruautés. Bientôt les Ottomans recommencèrent le cours de leurs conquêtes. Mahomet enleva aux Génois la ville de Caffa sur la mer Noire, plaça sur le trône de Crimée un khan de son choix, rendit tributaires la Géorgie et la Circassie, soumit la Moldavie, l'Albanie et les îles de l'Adriatique. En 1478, les Vénitiens se virent contraints d'accepter de ce sultan une paix honteuse, et, en 1480 Mahomet prit la ville d'Otrante et mit le siége devant Rhodes. Mais il fut repoussé. L'année suivante, il entra en campagne dès le commencement du printemps. Il se trouvait avec son armée dans un petit endroit situé entre les villes de Scutari et de Gébissé, lorsqu'il tomba malade. Il mourut le jeudi, 3 mai 1481, dans la trentième année de son règne et la cinquante-deuxième de son âge. — Mahomet II était doué de grands talents militaires; les historiens ottomans ont toutefois exagéré ses exploits. Hunyade et Scanderbeg témoignent assez qu'il n'était point invincible. Si l'on examine la cause de ses plus brillants succès, on est forcé de reconnaître qu'il les a dues à la supériorité numérique de ses troupes. Son caractère était cruel, il fit étrangler son fils aîné et les exécutions de ce genre furent très nombreuses sous son règne. Les Ottomans le représentent comme un prince très attaché à sa religion et comme un protecteur intelligent des sciences et des lettres. Ces éloges sont mérités. Mahomet II peut être considéré comme le véritable fondateur de l'empire ottoman. Cependant, malgré tous les éloges que lui décernent ses compatriotes, l'histoire impartiale lui reprochera toujours sa perfidie, et les vices les plus honteux. On possède des lettres qui portent le nom de ce sultan. Elles ont été traduites en latin par Landini, chevalier de Rhodes, et imprimées à Lyon, 1520, in-4.; réimprimées dans la collection d'Oporinus, Bâle, 1554, in-12; puis à Marbourg, 1604, in-8., et à Leipsick, 1690, in-12. On trouve quelques unes de ces lettres, en original, dans la collection des manuscrits turcs de la bibliothèque nationale. M. Langlès les a fait connaître dans le tome V des *Notices et extraits des Manuscrits*, pag. 668 et suivante. Guillet a donné une *Histoire de Mahomet II*, Paris, 1681, 2 vol. in-12, et M. le baron de Hammer-Purgstall lui a consacré une large place dans son *Histoire de l'empire ottoman*, ouvrage traduit de l'allemand en français par M. Hellert. Châteaubrun, Lanoue et Baour-Lormian ont puisé chacun le sujet d'une tragédie dans l'histoire de ce sultan.

Mahomet III, treizième sultan des Ottomans, succéda à son père Amurath III, l'an de l'hégire 1003 (janvier 1595). Dès qu'il fut monté sur le trône, il fit étrangler dix-neuf de ses frères et l'on précipita dans la mer sept jeunes esclaves qu'ils avaient laissées enceintes. Mahomet III n'était pas moins faible que cruel. Il rendit à sa mère, la vénitienne Baffo, toute l'autorité dont elle avait joui sous le règne d'Amurath III. Profitant de cet état d'anarchie, l'empereur Rodolphe II, ligué avec quelques autres princes, fit essuyer plusieurs échecs aux Ottomans. Mahomet redoutant les suites du mécontentement qui se manifestait parmi ses sujets entra en Hongrie à la tête de 200,000 hommes, mit le siége devant Agria et entra dans cette place par composition, en septembre 1596. La garnison ayant été massacrée par les janissaires contre la foi de la capitulation, le sultan fit trancher la tête à l'aga de cette milice. Le 26 octobre suivant, il remporta sur les impériaux la victoire de Cariste. Ce succès fut uniquement dû à la valeur et à la capacité de Cicala-Pacha, car le sultan avait pris la fuite dès le commencement de la bataille. Cependant les impériaux obtinrent ensuite sur les Ottomans plusieurs avantages considérables. Le mécontement atteignit son comble à Constantinople, et les janissaires se révoltèrent. Mahomet fit à cette milice insolente toutes les concessions qu'elle exigea, et ne refusa que la tête de sa mère. L'empire ottoman, avili au dehors et affaibli au dedans, semblait devoir finir entre les mains de Mahomet III, lorsque ce sultan mourut le 18 du mois de rédjeb de l'an 1012 (22 décembre 1603). Mahomet III était dépourvu de talent, plein de vanité, indolent, faible et cruel. Aux crimes que nous avons énumérés, il en joignit plusieurs autres; mais le plus odieux est le meurtre de son fils aîné, le jeune Mahomet, qui lui inspirait un grand sentiment d'envie. Il

fit aussi coudre dans un sac de cuir et jeter dans le Bosphore la mère de ce jeune prince.

Mahomet IV, dix-neuvième sultan des Ottomans, fils d'Ibrahim, monta sur le trône, à l'âge de moins de sept ans, le 26 du mois de rédjeb de l'an 1058 (16 août 1648). La minorité de Mahomet IV fut une longue anarchie. Six grands visirs furent déportés ou étranglés pendant cette période. Mais la sultane mère s'étant décidée à remettre cette charge importante à Méhémet Kupruli, tout rentra dans l'ordre. Mahomet, faible et indolent, passait sa vie à la chasse, tandis que son grand vizir empêchait les factieux de troubler l'Etat, et remportait sur les impériaux des succès décisifs. Après la mort de ce grand homme, son fils Achmet Kupruli attaqua la Hongrie, en 1663, et obtint plusieurs avantages à la suite desquels il essuya des échecs qui amenèrent la paix de Temeswar, en 1664. Achmet mit fin, en 1667, à la guerre de Candie qui durait depuis 22 ans. Mahomet cependant était occupé à chasser dans la Macédoine. Ce prince comprit enfin que son indolence et l'éloignement qu'il témoignait pour la guerre et les affaires pourraient lui devenir funestes. Dans l'année de l'hégire 1083 (1672), il commanda en personne le siége de Kaminiec, en Pologne, où il déploya autant d'activité que de courage. La conquête de cette ville fut le dernier succès important des armes ottomanes, et depuis cette époque l'empire déclina constamment. Vaincu par Jean Sobieski, roi de Pologne, et par les Russes, Mahomet IV obtint la paix en 1680. L'année suivante, il rompit une trève de vingt ans qu'il avait conclue en 1684 avec les impériaux. L'armée ottomane, conduite par Karah-Mustapha, assiégea Vienne en 1683; mais elle fut repoussée par Jean Sobieski, et s'étant révoltée à la suite de grands revers, elle marcha contre Constantinople, sous la conduite de Sians-Pacha. Celui-ci, nommé grand vizir par le sultan, devint lui-même suspect aux factieux, et ne put les empêcher de déposer Mahomet IV, au mois d'octobre de l'année 1687. Ce prince vécut encore cinq ans après sa déposition ; il avait passé 38 ans sur le trône. Il fut juste, brave, et l'histoire ne lui reproche aucun de ces actes de cruauté atroce qui ensanglantèrent le règne de presque tous les souverains de la race d'Osman. Son amour excessif pour la chasse et son éloignement des affaires furent sans doute encouragés par Kupruli qui aimait à gouverner sous le nom de son maître. L. Dubeux.

MAHOMÉTISME (*voy.* Islamisme).

MAHOUTS. Draps destinés aux échelles du Levant. Ils sont de couleur variée, se fabriquent dans le Midi, et portent 2 mètres de large.

MAHRATTES (*État ou confédération des*), État aujourd'hui détruit de l'Indoustan. Il se composait des territoires du Peïschwa, du radja de Nagpour, du Scindia, du Holkar, du Guicowar et de celui de quelques autres chefs moins importants. Quelques auteurs prétendent que les Mahrattes habitaient, dans le principe, le Candesch, le Baglana et une partie du Bérar; d'autres soutiennent qu'ils sont étrangers à l'Inde, où ils arrivèrent il y a environ 1200 ans, après avoir quitté la Perse occidentale. Ces données n'ont pas le caractère d'une entière certitude, et l'on ne connaît parfaitement l'histoire du peuple mahratte qu'à partir du milieu du XVIIe siècle. A cette époque, ils habitaient un territoire situé vers la partie occidentale de la péninsule en deçà du Gange, et qui s'étendait depuis le 15e jusqu'au 21e degré de latitude nord.

Le fondateur de l'empire des Mahrattes fut Sévadji, né vers 1626, et mort en 1680. Ce chef se vantait de descendre d'une race illustre, mais cette généalogie est loin d'être prouvée. Son père, appelé Sahou-Bhosila ou Bhounsla, était un officier au service du souverain mahométan du royaume de Visapour. Le pays des Mahrattes était partagé entre un nombre assez considérable de petits chefs indépendants que Sévadji sut contraindre à reconnaître son autorité. Ce prince eut pour successeur son fils Sambadji, qui, après plusieurs succès, finit par être fait prisonnier et mis à mort par le Grand-Mogol Aurengzeb, en 1689. Il eut pour successeur Sahouradja, qui réussit à consolider sa puissance et à étendre son territoire. Ce prince laissa la couronne à son fils Ram-radja. Celui-ci fut détrôné par deux officiers de sa cour, qui partagèrent son royaume. Le premier était le peïschwa ou premier ministre, et le second le trésorier (ragodji. Le peïschwa fixa sa résidence à Pouna; le ragodji fonda un nouveau royaume à Nagpour, dans la province de Gandouana. Le peïschwa mourut en 1759, laissant le trône à son fils Balladjirou. En 1760, les Mahrattes, qui avaient étendu leurs conquêtes sur plusieurs parties de l'Inde, trouvèrent un rival redoutable dans la personne d'Ahmed-Schah-Abdali, souverain de l'Afghanistan. Le 7 janvier 1761, eut lieu, entre les Afgans et les Mahrattes, la célèbre bataille de Paniput, dans laquelle ces derniers furent battus et perdirent un grand nombre de leurs chefs. A dater de cette époque, la puissance mahratte commença à décliner. Les différents chefs cherchèrent d'ailleurs à se renverser mutuellement, et leurs luttes et leurs intrigues donnèrent aux Anglais des prétextes de se mêler des affaires de la confédération. En 1777, la guerre éclata entre les deux puissances, et la

paix ne fut conclue, d'une manière définitive, qu'en 1782. A cette époque, les Mahrattes entreprirent plusieurs expéditions contre les États indépendants qui séparaient leur propre territoire de celui de la Compagnie des Indes. Au bout de six ou sept ans, la conquête de ces différents pays était terminée, et la frontière de l'empire des Mahrattes confinait avec les possessions britanniques. En 1785, ils entreprirent contre Tippou-Sahib une guerre dont l'issue leur devint funeste, et ils se virent obligés d'acheter la paix par la cession de plusieurs provinces importantes qui leur furent rendues en 1790, par les Anglais avec lesquels ils firent alors alliance. A partir de cette époque, les différents chefs mahrattes, opposés les uns aux autres, renouvelèrent leurs dissensions intestines. En 1815, ils formèrent une alliance contre la puissance anglaise, mais ils furent battus, et le peïschwa lui-même se vit obligé de se rendre au général sir John Malcolm. Alors s'éteignit le nom et la puissance de l'empire mahratte. On suppose que les Mahrattes occupent aujourd'hui dans l'Inde un espace de 200,000 milles anglais carrés, et que leur nombre se monte à environ 12,000,000 d'âmes. L. DUBEUX.

MAI (*chronolog.*). Cinquième mois de l'année à compter depuis janvier; il était le troisième du calendrier de Romulus. A cette époque, le soleil entre dans le signe des Gémeaux. Les anciens avaient personnifié ce mois sous la figure d'un homme entre deux âges, portant une corbeille pleine de fleurs. Suivant plusieurs étymologistes, on donna à ce mois le nom de *Maïus* en l'honneur des sénateurs qu'on appelait *Majores*. D'autres écrivains prétendent au contraire que ce nom vient de la déesse Maïa, fille d'Atlas et mère de Mercure. Une superstition qui existe encore dans quelques provinces, avait fait considérer comme funestes les mariages contractés en mai. Ovide dit dans ses *Fastes* : « que les vierges et les veuves se gardent bien d'allumer dans le mois de mai les flambeaux de l'hyménée, qui se changeraient bientôt en torches funèbres. » C'était dans ce mois que les Romains fêtaient les *Lémuriennes*, fêtes instituées par Romulus pour se délivrer de l'ombre plaintive de son frère.

On nommait encore *Mai* un arbre ou un rameau de verdure que l'on plantait le 1er jour du mois de mai à la porte d'une personne pour lui faire honneur, *maialis arbor*. Cette coutume, venue des Romains, fut pendant longtemps observée en France; mais elle y est maintenant tombée en désuétude. Ceux qui conservèrent le plus longtemps cet usage sont les clercs de la Bazoche qui allèrent, jusqu'à la Révolution de 1789, planter chaque année un mai dans la cour du Palais, et les orfèvres de Paris qui faisaient, à cette époque, hommage à la Vierge d'un tableau exécuté ordinairement par le maître le plus en renom. Celui de 1649 est dû à Eustache Lesueur; c'est le saint Paul prêchant à Éphèse, tableau qui se trouve aujourd'hui dans les galeries du Louvre.

MAIA. Epouse de Brahm, nommée aussi Sakti (l'énergie) et Parasakti (la grande énergie). Brahm, par ses émanations, devient Brahma, Vichnou et Siva, c'est-à-dire la Trimourti mâle, et Maïa, descendant en même temps de la sphère irrévélée qu'elle occupe à côté du Grand-Être, devient, sans cesser d'être Maïa, Saraçouati (femme de Brahma), Lakchmi (femme de Vichnou), Bhavani (femme de Siva), c'est-à-dire la Trimourti femelle, qui, se manifestant elle-même en divinités inférieures, fait descendre jusqu'aux degrés les plus bas de la hiérarchie divine la haute et primitive essence de Maïa. Brahm étant le père, Maïa est la mère, la mère par excellence, la mère de la Trimourti, la mère du monde et de toutes les forces qui le composent, le soutiennent et l'animent. Mais Maïa, comme son nom l'indique, est l'*illusion* et tous les phénomènes auxquels elle préside, toutes les réalités visibles, sensibles et tangibles sont, comme elle, illusion toute pure. C'est là un des points capitaux de la doctrine philosophique des Hindous. (*Voy.* PANTHÉISME.)

Dans la mythologie grecque, Maïa, fille aînée d'Atlas et de la nymphe Pleïone, rendit Jupiter père de Mercure. Mais cette Maïa, que la plupart des mythographes placent parmi les Pléïades, occupait dans la hiérarchie divine un rang beaucoup plus élevé. Maïa est une déesse-mère; elle est la terre même; c'est pourquoi on lui immolait une truie pleine, comme à Tellus. C'est d'elle que le mois de mai tire son nom. — On distingue encore une autre Maïa, femme de Vulcain, selon Macrobe, et fille du dieu Faune. AL. B.

MAIA, *Maïa* (*crustacés*). Genre de Crustacés décapodes, famille des Brachyures. Leur corps est ovoïde ou triangulaire, et leurs longues pattes leur ont fait donner sur nos côtes le nom vulgaire d'*araignées de mer* : leur carapace est, en dessus, fort rugueuse et inégale, souvent tuberculeuse ou épineuse; les yeux sont logés dans les fossettes latérales; les serres sont petites ou de grandeur moyenne. C'est dans la Méditerranée que les Maïas sont le plus répandues; elles vivent dans les fonds pierreux ou vaseux, où l'aspect et la couleur de leur test les aident à se cacher : quand elles sont menacées de quelque danger, elles restent immobiles, et attendent en contrefaisant le mort. Leur ponte est consi-

dérable, puisque certaines espèces pondent à la fois de six mille à dix mille œufs. Ces crustacés sont voraces, mais ne vont à la poursuite de leur proie que pendant la nuit. L'espèce la plus commune sur nos côtes, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée, est la MAÏA SQUINADO, *M. squinado*, Lamark, dont la carapace est couverte, en dessus, de petits tubercules, avec six épines très aiguës de chaque côté, et offre en avant, deux pointes coniques, assez grandes. Les anciens connaissaient cette espèce, qui passait pour être le modèle de la sagesse, et pour aimer la musique : en conséquence de ces attributs, elle était pendue comme emblème au cou de la Diane d'Ephèse. — La M. ARMÉE, *M. armata*, Latreille, est en forme de triangle allongé, avec plusieurs bosses sur le dos, trois épines en arrière, et deux longues pointes en avant : elle est commune dans la Méditerranée. — La *M. pipa*, Herbst, qui vit dans la mer des Indes, porte ses œufs sur son dos, comme le crapaud Pipa. — La *M. longipes*, Herbst, est remarquable par la grandeur de la seconde paire de pattes, qui sont près de quatre fois aussi longues que le corps. — On a séparé des Maïas sous le nom de MACROPODIE, *Macropodia*, les espèces dont la carapace se termine en avant par une sorte de bec souvent fort long, dont les pédicules oculifères ne se logent pas dans des fossettes, et dont les pattes sont longues, grêles ou filiformes. Ces crustacés sont de petite taille, et vivent parmi les fucus et les plantes marines : on les appelle vulgairement *petites araignées de mer*. — On trouve communément dans toutes nos mers le M. FAUCHEUR, *M. phalangium* Pennant ; la pointe antérieure est plus courte que les antennes latérales ; les pinces sont un peu raboteuses et très velues au côté interne. L. F.

MAIDSTONE. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la Medway, à 16 kilomètres S. de Rochester, avec une population d'environ 15,000 habitants. Maidstone est surtout remarquable comme le plus important marché de houblons de l'Angleterre. Fairfax battit les royalistes sous ses murs, en 1648.

MAIER (MICHEL). Célèbre alchimiste allemand, qui reçut le titre de médecin de l'empereur Rodolphe II, et se livra avec ardeur à la recherche de la pierre philosophale. Il était né, en 1568, dans le Holstein, et il mourut à Magdebourg en 1622. On a de lui : *Septimana philosophica* ; *Silentium post clamores, seu tractatus revelationum fratrum Roseæ Crucis; De fraternitate Roseæ Crucis* ; *de Rosea Cruce ; Apologeticus revelationum fratrum Roseæ Crucis* ; *Arcana arcanissima*, etc.

MAIGRE, *Sciæna* (*poiss.*). On désigne sous ce nom, avec Linné, et plus généralement sous celui de *Sciène*, un genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, ayant pour caractères : une nageoire dorsale divisée ; une anale n'ayant que de très fines épines et ne présentant ni canines, ni barbillons, mais seulement une rangée de fortes dents pointues et à peu près égales, accompagnées, à la mâchoire supérieure, d'une bande étroite de dents en velours. On ne connaît bien que trois espèces de ce genre.

Le MAIGRE (*Sciena aquila*, Linné). Il peut atteindre jusqu'à deux mètres de longueur ; mais ceux que l'on pêche en général n'ont guère qu'un mètre de long ; son museau est mousse, un peu bombé ; les écailles qui garnissent le corps, ainsi que les joues et l'opercule, ne s'étendent pas sur les os intermaxillaires ni sur les maxillaires ; les lèvres sont médiocrement charnues ; la gueule est peu fendue, avec une rangée de dents écartées, pointues, légèrement crochues ; les écailles sont obliques, plus larges que longues ; la ligne latérale est bien marquée. La coloration est d'un gris argenté assez uniforme, un peu plus brunâtre sur le dos et plus blanchâtre sur le ventre : les nageoires sont d'un brun rougeâtre, excepté les pectorales, les ventrales et la première dorsale, qui sont d'un beau rouge. Les pierres que le maigre a dans l'oreille, comme tous les autres poissons osseux, mais qui chez lui sont beaucoup plus grandes que dans les autres espèces, ont été remarquées par les anciens qui leur ont attribué des vertus imaginaires. Ce poisson habite presque toutes les mers de l'Europe, et surtout n'est pas rare dans la Méditerranée ; il se réunit par troupes nombreuses faisant entendre en nageant un bruit assez fort. Sa chair qui, autrefois, à Rome, était très recherchée, ne l'est plus autant aujourd'hui, quoiqu'elle soit réellement de bon goût. — Les deux autres espèces de ce genre sont la *Sciena hololepidota*, G. Cuvier, qui ressemble beaucoup au maigre, se trouve très abondamment dans les mers du cap de Bonne-Espérance, où elle sert à l'alimentation, et la *Sciæna pama*, G. Cuvier, que l'on rencontre communément aux environs des embouchures du Gange.

MAILLA (JOSEPH-ANNE-MARIE DE MOYRIAC DE MAILLAC), missionnaire jésuite, connu par l'*Histoire générale de la Chine*, qu'il traduisit à Pékin, et que l'abbé Grosier publia à Paris, en 1777, en 12 vol. in-4°. Il naquit en 1670, au château de Maillac, dans le Bugey, d'une famille noble qui comptait alors plusieurs membres illustres. Parti pour la Chine peu après avoir fait profession dans la compagnie de Jésus, le Père Mailla fut au nombre des missionnaires que l'empereur Kang-hi chargea de dresser la carte de son empire, et dans ce travail il fit preuve

de tant de savoir, que Kang-hi voulut le garder auprès de sa personne comme membre de l'observatoire impérial.

La traduction mandchoue des annales chinoises, ordonnée par ce prince ami des lettres, donna au P. Mailla l'idée de traduire en français l'histoire générale du vieil empire, dont l'Europe n'avait encore qu'une connaissance très superficielle. Son manuscrit fut envoyé à Lyon en 1737, au collége des Jésuites, qui en firent grand bruit, et conçurent l'espoir de le faire publier aux frais de l'État, avec l'appui de Fréret, grand admirateur des Chinois. Mais la suppression de la compagnie de Jésus détruisit ces espérances, et l'ouvrage ne vit le jour que trente ans après la mort de l'auteur, survenue à Pékin, le 28 juin 1748.

Si l'on s'en rapportait au titre, l'*Histoire générale de la Chine* serait une traduction de l'ouvrage chinois *Tong-kien kang-mou*, que tous les sinologues connaissent; mais la moindre confrontation suffit pour démontrer que l'ouvrage du Père Mailla n'est autre chose qu'une compilation de plusieurs abrégés de l'histoire chinoise, parmi lesquels le *Tong-kien kang-mou* a le principal mérite d'avoir fourni la méthode et l'ordre chronologique. On ne doit donc pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage des vues générales d'un ordre élevé. Ce n'est partout qu'un récit ampoulé de faits arides et dénués d'intérêt; qu'un recueil de harangues, de dialogues et de maximes qui en rendent la lecture fort ennuyeuse. Ceci ne veut pas dire que le P. Mailla n'ait rendu un grand service aux lettres et à l'histoire chinoise, car il est indubitable pour nous que, sans son travail, on n'aurait pas vu paraître les nombreux essais qui, tout plagiaires qu'ils sont plus ou moins, ne laissent pas que d'avoir, depuis trente ans, jeté de nouvelles lumières sur l'histoire si peu connue de l'empire du Milieu. CALLERY.

MAILLARD (OLIVIER), célèbre prédicateur du XV^e^ siècle, était né en Bretagne et fut tour à tour docteur de Sorbonne, professeur de théologie dans l'ordre des Frères Mineurs, prédicateur du roi Louis XI et du duc de Bourgogne. Le pape Innocent VII, le roi de France Charles VIII, le roi de Castille Ferdinand le catholique, le chargèrent tour à tour de diverses missions, et il prit une grande part à la reddition de la Cerdagne et du Roussillon à l'Espagne. Ses sermons, dans lesquels il usait d'une grande liberté de langage, étaient fort suivis, bien qu'il malmenât fort ses auditeurs, et qu'il ne se fît pas faute, à leur égard, d'expressions crues et d'allusions très peu voilées. Il paraît que quelques-unes de ces allusions attaquaient Louis XI. Le roi lui fit dire qu'il le ferait jeter dans la rivière. — Dites-lui, répondit Maillard, que je serais plus tôt au paradis par elle que lui par les relais de poste qu'il vient de faire établir. — Louis XI ne l'inquiéta pas davantage. Henri Estienne dans son *Apologie pour Herodote* a cité quelques passages de Maillard, pour montrer à quel point les mœurs étaient corrompues à l'époque où de telles paroles avaient pu être prononcées du haut de la chaire. Le Précis de ses sermons en style macaronique a été publié plusieurs fois depuis 1498. On a aussi de lui des avents, des carêmes, des dominicales, des sermons de saints, etc. Le plus curieux est le sermon prêché le cinquième dimanche de carême dans la ville de Bruges (1500, in-4°), dans lequel on a indiqué les passages où suivant la coutume du temps l'orateur s'arrêtait pour tousser. Ses sermons étaient quelquefois entremêlés de chansons, et l'on en a conservé une qui se chantait sur l'air de la *Bergère Savoisienne.* Maillard mourut en 1502 près de Toulouse. J.F.

MAILLE (*accept. div.*). Cette racine entre dans la composition d'une foule de mots qu'il est impossible de ramener à un sens général et commun ; elle a donc eu plusieurs étymologies que le temps a fait confondre dans une seule et même prononciation. Quant au mot en lui-même, il a deux sens très distincts, suivant qu'il est employé comme étant de la langue de notre époque ou de celle du moyen âge. Aujourd'hui le mot maille exprime toujours l'idée d'un élément qui, assemblé avec d'autres éléments pareils, forme une trame continue. Cet élément peut être formé par un fil souple ou rigide, et même par des barres dont l'entrecroisement produit un contour déterminé; mais pour être une maille, il doit être assemblé avec d'autres, sinon c'est une boucle, un anneau, un maillon si l'on veut, mais non pas une maille. C'est d'une suite d'anneaux entrelacés que l'on forme les chaînes ou ces tissus de maille si usités autrefois comme armure défensive, et que l'on appelait cotes, jacques, chemises ou gants de mailles, suivant leur forme. — Dans les grillages, on appelle maille, non seulement les ouvertures laissées dans l'ouvrage, comme on l'a dit trop souvent, mais la figure même produite par l'entrelacement, c'est-à-dire son vide et les côtés qui le dessinent. Ceux qui ont voulu que la maille fût l'ouverture ou le vide, n'ont pas réfléchi que le tissu composé avec leurs mailles n'existerait pas s'il n'était composé que de vides. Les mailles peuvent être complétement fermées, comme celles dont nous avons parlé jusqu'ici, et reliées l'une à l'autre par des attaches ou points fixes, comme dans les grillages ou dans les

filets, ou bien être simplement passées les unes dans les autres, comme dans les chaînes et les tissus, disposition qui rend flexible un ensemble d'éléments rigides ; mais elles peuvent aussi ne constituer qu'une simple courbure d'un fil plus ou moins replié sur lui-même en forme d'anse. — C'est cette dernière espèce de maille dont l'emploi forme la grande classe de tissus connus sous le nom de tricot. Toutes les mailles d'un même tissu sont alors formées par un seul et même fil continu entrelacé avec lui-même, sans être nulle part fixé à demeure par un seul point. Cette dernière circonstance rend la confection du tissu plus facile, et lui donne une souplesse qui lui permet de se mouler avec la plus grande précision sur tous les objets qu'on lui fait envelopper, tout en se prêtan t lorsqu'il est employé comme vêtement, à tous les mouvements des membres ; mais aussi, il offre cet inconvénient que, si l'extrémité du fil, arrêté seulement lorsqu'on a fini la dernière maille, vient à être dégagée, on peut, en la tirant à soi, défiler tout l'ouvrage. Dans les ouvrages dits au crochet, les mailles se font aussi avec un seul fil, mais à la suite les unes des autres et en une longueur dont l'aspect reproduit assez bien celui d'une natte à trois brins. Dans ce dernier ouvrage, la première maille est la boucle d'un nœud coulant, et toutes les boucles passent successivement les unes dans les autres ; on l'exécute rapidement à l'aide d'une longue aiguille ou poinçon terminé par un très petit crochet que l'on passe dans chaque maille pour saisir le fil que l'on tire à soi sans en amener l'extrémité, excepté à la dernière maille. E. L.

MAILLE (*métrolog. et monn.*). Au moyen-âge, on a donné ce nom à l'obole, qui était la 640e partie de la livre poids de marc, la 40e de l'once, plus de moitié du denier qui vaut en grammes 1,724, et la moitié exacte de l'esterlin. La demi-maille était la même chose que le felin. La maille valait en grammes 0,7648. Plusieurs monnaies portèrent aussi le nom de maille. Du Cange dit qu'il y avait à Constantinople une maille d'or. — Les ordonnances mentionnent l'existence, au temps de François Ier, d'une maille de Lorraine ayant cours en France pour 33 sols 6 deniers ; elle pesait 2 deniers 4 grains, avait la forme d'un petit écu d'or, et portait d'un côté la figure d'un duc de Lorraine et de l'autre une croix. En 1303, Philippe-le-Bel fit frapper des mailles blanches, et Robert d'Artois en fit frapper à Meun-sur-Yèvre qui pesaient 20 sous au marc de Paris. Elles étaient au titre de 3 deniers 6 grains ou 0,27 de fin. C'était, comme on le voit, une monnaie de bas titre que nous appelons billon et que les anciens désignaient sous le nom de métail. Quelques-uns ont voulu que de la contraction de ce dernier mot on eût fait maille. Du Cange prétend que c'est de médaille qu'il est venu. Pourquoi ne pas le tirer plutôt de mail, employé dans le sens de tribut, et qui est resté dans le mot anglais blac-mail ? Quoi qu'il en soit, la maille était en dernier lieu la moitié du denier, ou le tiers lorsqu'elle était qualifiée de maille poitevine que l'on appelait communément pitte. Le nom latin donné à cette pièce, *masculus* ou *mascula*, prouve que la dernière articulation du mot français n'était pas mouillée, car masculus est la traduction littérale de mâle. E. LEFÉVRE.

MAILLÉ-BREZÉ (*biog.*). Ancienne et illustre famille de Touraine, qu'on voit figurer dans l'histoire dès le XIe siècle. — *Jaquelin* de MAILLÉ, chevalier du Temple, se signala, vers l'an 1200, dans les guerres contre les musulmans, et périt en combattant, après avoir vu tomber à ses côtés ses compagnons d'armes. — *Simon* de MAILLÉ-BREZÉ, fils de *Guy de Maillé*, gouverneur d'Anjou, embrassa la vie religieuse et fut tour à tour abbé de Laon, évêque de Vervins, et enfin évêque de Tours en 1555. Il accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Il a traduit en latin quelques homélies de saint Basile, et publié un *Discours au peuple de Touraine*. Né en 1515, il mourut en 1597. — *Urbain* de MAILLÉ-BREZÉ, maréchal de France sous Louis XIII et Louis XIV, fit les campagnes de Piémont, en 1629 et 1630, fut nommé commandant de l'armée d'Allemagne en 1634, secourut Heidelberg, prit Spire et gagna, en 1635, la bataille d'Avesnes, dont il aurait pu profiter pour chasser les Espagnols de Flandre. Ces campagnes furent interrompues par des négociations dont il fut chargé près de Gustave-Adolphe et près du gouvernement hollandais. Le gouvernement d'Anjou et la vice-royauté de Catalogne furent la récompense de ses services. Il est mort en 1650, à l'ge de 53 ans. Il avait épousé la sœur du cardinal de Richelieu. — *Armand* de MAILLÉ-BREZÉ, duc de Fronsac et de Caumont, amiral de France, fils du précédent, né en 1629, prit part, comme son père, aux diverses guerres qui remplirent le règne de Louis XIV. Il servit d'abord en Flandre, puis il obtint le commandement d'une escadre, avec laquelle il battit, en 1640, les Espagnols devant Cadix ; il fut ensuite chargé de protéger les mouvements de l'armée envoyée en Italie. Un coup de boulet le tua à son bord au moment où il venait de mettre le siége devant Orbitello. Il n'avait alors que vingt-sept ans. Sa perte fut un malheur public que plusieurs poètes du temps déplorèrent dans leurs poésies. Le P. Le-

moyne, qui avait été son précepteur, a inséré un petit poëme sur ce sujet dans ses *Peintures morales*. J. F.

MAILLEBOIS (J.-B.-FRANÇOIS DESMARREST, marquis de), fils de Desmarest, contrôleur général des finances, et petit-fils de Colbert, naquit en 1682, embrassa la carrière des armes, se distingua dans la guerre de la succession d'Espagne, donna des preuves de son talent et de son courage au siége de Lille, en 1708, participa à la guerre d'Italie, en 1733, en qualité de lieutenant-général, fut envoyé en 1739 dans l'île de Corse, qu'il soumit en moins de trois semaines (*voy.* CORSE), et reçut en récompense le bâton de maréchal en 1741. Envoyé ensuite en Italie (1745) pour soutenir l'infant Don Philippe depuis duc de Parme, il vainquit les Autrichiens, mais ne put défendre le Milanais contre des forces bien supérieures, et fut battu sous les murs de Plaisance en 1746. Il mourut le 7 février 1762. Le marquis de Pezai a écrit ses campagnes d'Italie, Paris, 1775, 3 vol in-4°, avec atlas. Cet ouvrage, intéressant pour les tacticiens, est rare et recherché.

MAILLECHORT, alliage composé de cuivre, de zinc et de nickel (*voy.* NICKEL).

MAILLET (*techn.*). Espèce de marteau en bois, employé dans beaucoup d'industries. La tête prend une foule de formes différentes, suivant l'usage spécial auquel on destine l'instrument, qui est particulièrement décrit à l'article de chacune des professions qui l'emploient.

MAILLET (BENOÎT DE), né en 1656, à Saint-Mihiel, dans le département actuel de la Meuse, remplit, pendant seize ans, à partir de 1692, les fonctions de consul général de France en Égypte, obtint ensuite le consulat de Livourne, devint, en 1715, inspecteur des établissements français des Échelles du Levant, et mourut à Marseille, le 30 janvier 1738. De Maillet connaissait parfaitement la langue arabe, et avait fait une étude approfondie des mœurs et des coutumes des peuples de l'Orient. On estime encore *la Description de l'Égypte*, 1735, et l'*Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Égypte*, 1743; mais il se fit surtout une grande réputation, comme écrivain, par son fameux livre intitulé : *Tellamied* (anagramme de son nom), *ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français*, Amsterdam, 1748. Il cherche à y prouver que toutes les parties du globe, qui sont aujourd'hui à sec, sont sorties du sein des mers, qui se retirent sans cesse pour les laisser paraître, et qu'il en est de même de tous les animaux, sans en excepter l'homme, qui sont arrivés à leur état actuel à la suite de transformations successives. Voltaire s'est souvent égayé au sujet de l'homme-poisson, et le savant de Luc, dans ses *Lettres physiques et morales*, a montré tout ce qu'il y a d'extravagant dans le *Tellamied*. AL. B.

MAILLOT, *Pupa* (*moll.*). Genre de Gastéropodes, de la famille des Colimacées, créé par Draparnaud aux dépens des Bulimes de Linné, et qui, plus ou moins modifié dans ces derniers temps, renferme des espèces ayant pour caractères : Coquille cylindracée, turriculée, pupiforme, épaisse et assez solide, à sommet obtus et à ouverture demi-ovale, irrégulière, dentée ou plissée chez les adultes; animal ayant une organisation presque semblable à celle des Hélices. — Les Maillots vivent dans les lieux secs et ombragés, sous les pierres, sous le gazon, et au pied des arbres, etc.; pendant la grande chaleur du jour, ils s'abritent ordinairement, mais ils aiment moins l'humidité que plusieurs autres animaux de la même famille. — On en connaît un grand nombre d'espèces, surtout si, à l'exemple de M. Deshayes, on y réunit les Clausilies, qui ne peuvent guère en être séparées. On a donné la description d'une vingtaine d'espèces françaises, parmi lesquelles nous citerons le MAILLOT BORDÉ (*Pupa marginata*). L'animal est de couleur pâle, et la coquille grosse à peu près comme un grain de chenevis, est d'un brun blanchâtre, composée de six tours de spires : il est commun partout. — Le MAILLOT BARIL (*Pupa dolium*) et le MAILLOT BARILLET (*Pupa doliolum*) sont deux espèces de petite taille qui se rencontrent ensemble dans les contrées septentrionales et tempérées de l'Europe. Elles se ressemblent beaucoup; la coquille est formée de huit tours de spires, mais la première espèce se distingue de la seconde en ce que la coquille est un peu plus grosse, moins obtuse au sommet, à stries moins saillantes et à ombilic moins oblique. L'animal est noir, et la coquille de couleur blanchâtre. — Parmi les espèces étrangères à la France, le MAILLOT ZÈBRE (*Pupa zebra*), propre au Levant, se fait remarquer par sa coquille cylindrique, obtuse, blanche, ornée de lignes longitudinales, roussâtres, interrompues. — On a trouvé à l'état fossile quelques coquilles de Maillot : les brèches osseuses de Cette, celles d'Antibes, de Nice, d'Auvergne, etc., en ont fourni plusieurs : on a découvert une espèce particulière de maillot (*Pupa Defrancii* Al. Brongniart) dans les pierres meulières de Versailles.

MAILLOTINS. Nom qui fut donné aux Parisiens révoltés contre l'autorité royale, dans les commencements du règne de Charles VI. C'est le 1er mai de l'an 1382 que l'insurrection éclata. L'impôt du douzième, mis par ordre des oncles du roi sur le prix de toutes les denrées

qui se vendaient aux halles, en était la cause. L'Hôtel-de-Ville fut attaqué et pris, ainsi que l'arsenal où les rebelles trouvèrent pour s'armer un grand nombre de ces maillets de plomb qui leur firent donner le nom de *Maillotins* ou *Maillès*, en latin *Maletti*. Leur vengeance sévit surtout contre les percepteurs d'impôts, qu'ils massacrèrent; puis ils se portèrent sur l'abbaye de Saint-Germain, sur le Châtelet, où ils délivrèrent les prisonniers, et sur l'Evêché, abandonné dès le commencement de l'insurrection, l'évêque ayant quitté Paris, ainsi que le prévôt, les conseillers du roi et les plus riches bourgeois, pour ne pas être accusés de connivence avec les révoltés (*Collect. Petitot*, 1re série, tome VI, page 187). Le roi était à Meaux au moment de l'émeute; il alla d'abord châtier la populace de Rouen qui avait pris exemple sur les maillotins, puis il revint ravager les environs de Paris, ne tenant nul compte de la déclaration des Etats, réunis à Compiègne, qui, au nom du peuple, protestaient contre tous impôts. Paris tint bon; les portes furent fermées, des chaînes furent tendues dans les rues, et « les bourgeois appareillés de toutes pièces, comme nuls chevaliers pourroient être, disoient, quand ils se nombroient, qu'ils étoient bien gens à combattre d'eux-mêmes et sans aide les plus grands seigneurs du monde. » On évaluait qu'ils étaient trente mille. Ce fut le roi qui céda; il fit remise des impôts à la simple condition d'un don de gratuit de 100.000 livres. Mais il prit bientôt sa revanche quand la victoire de Rosbecq, qui venait d'anéantir le parti populaire en Flandre, eut remis à sa merci le peuple de Paris solidaire des révoltés flamands. Les bourgeois influents furent décapités ou mis dans des sacs et jetés à la Seine; ceux à qui l'on fit grâce de la vie furent écrasés d'amendes, si bien que le roi, outre les impôts qui furent tous rétablis, fit entrer dans son trésor une somme de plus d'un million. ED. F.

MAILLY (MAISON DE). Cette famille, qui tire son nom de la terre de Mailly près d'Amiens, est une des plus anciennes de la province de Picardie. On voit en 1202 un *Nicolas* DE MAILLY, chef d'une escadre qui contribua à la prise de Constantinople, lors de la 4e croisade. Parmi les personnages de cette famille qui figurent dans l'histoire, nous citerons: — MAILLY (*Francois de*), cardinal-archevêque de Reims, né à Paris en 1658, mort à l'abbaye de Saint-Thierry près de Reims en 1721. Il avait été d'abord archevêque d'Arles. Ce fut un des prélats les plus zélés contre le jansénisme, dans les discussions relatives à la bulle *Unigenitus*. Une lettre qu'il adressa, en 1718, au régent, qui avait ordonné le silence sur cette question, fut trouvée si vive, que le parlement en fut saisi, et la condamna au feu. Le prélat fit part à son clergé de cette condamnation, dont il se félicita comme d'un honneur qui lui était fait, et publia de nouveaux mandements contre ceux qui en appelaient au futur concile. Le pape Clément XI le récompensa de son zèle, en le créant cardinal par un *proprio motu*, mais le régent, qui crut voir dans ce fait un acte d'hostilité, lui défendit de porter les insignes de sa dignité, et ce ne fut qu'en 1720 que Louis XV lui donna la barrette. — MAILLY (le chevalier de), littérateur médiocre, fut tenu sur les fonts par Louis XIV avec la reine-mère Anne d'Autriche, et mourut vers 1724, après avoir publié un grand nombre d'ouvrages, entre lesquels on distingue une *Histoire de la république de Gênes*, 3 vol. in-12; et un roman, les *Aventures de Sarendip*, auquel Voltaire a emprunté un chapitre de son *Zadig*, le Chien et le Cheval; Gueulette en a aussi inséré quelques traits dans ses *Soirées bretonnes*. — MAILLY (*Louise-Julie de Nesle*, comtesse DE), dame d'honneur de la reine, et première maîtresse de Louis XV, née à Paris, en 1710. Elle épousa, à seize ans, Louis-Alexandre de Mailly, son cousin. Les courtisans, qui cherchaient à tenir le roi éloigné des affaires, lui facilitèrent une première entrevue avec Mme de Mailly, qui s'y prêta d'autant plus volontiers qu'elle aimait le roi en secret. Elle ne tarda pas à être abandonnée pour sa sœur, Mme de Vintimille, qui fut abandonnée à son tour pour une troisième sœur, la duchesse de Châteauroux. Mme de Mailly avait mis si peu de calcul dans sa conduite, qu'après sa disgrâce elle se trouva dans le dénuement. Louis XV, en l'apprenant, lui fit une pension, qu'elle partagea avec les pauvres. Les dernières années de sa vie se passèrent dans la retraite et la pénitence. Elle mourut en 1751. — MAILLY-D'HAUCOURT (*Joseph-Augustin*, comte DE), maréchal de France, né en 1708, entra au service en 1726, et commença ses campagnes par le siége de Kehl, en 1733. Il fut ensuite nommé commandant du Roussillon, et s'efforça de rétablir l'ordre dans l'administration de cette province, et d'y développer le commerce, et la civilisation. Louis XVI lui confia, en 1790, le commandement d'une armée, mais il donna sa démission dès qu'il apprit la fuite du roi, et, le 10 août 1792, il accourut aux Tuileries, et, mettant un genou en terre et tirant son épée, il jura de mourir aux côtés du prince ou de relever le trône. Il faillit périr inutilement dans cette journée, et ne fut sauvé que par la générosité d'un des hommes du peuple qui se trouvaient là. Mais il fut emprisonné quelque temps après. Mis en liberté une pre-

mière fois, il fut arrêté de nouveau dans sa famille, où il s'était retiré, et guillotiné à Arras, en 1794. Il mourut en poussant le cri de : Vive le roi ! J. FLEURY.

MAIMBOURG (*Louis*), prédicateur et historien fécond qui a joui quelque temps d'une grande réputation. Né à Nancy en 1620, il entra à 16 ans dans la société de Jésus dont il sortit plus tard, par l'ordre du pape mécontent de l'ardeur peu mesurée avec laquelle il avait défendu les libertés de l'église gallicane dans son *Traité historique de l'église de Rome*. Maimbourg professa quelque temps les humanités au collége de Rouen, puis il se livra à la prédication. Ceux de ses sermons qui ont été imprimés sont remarquables par leur froideur, mais il paraît que lorsqu'il les prononçait il en faisait de véritables comédies. Ses nombreuses histoires sont écrites avec chaleur et agrément, mais elles ressemblent trop souvent à des romans ; les faits y sont transformés de manière à offrir de continuelles allusions, et la couleur des époques disparaît complètement sous les enjolivements du narrateur. On trouve cependant dans son *Histoire de la Ligue* quelques pièces curieuses, entre autres l'Acte d'association des grands du royaume contre la maison de Bourbon. Les *Histoires* du *Pontificat de Saint-Grégoire et de Saint-Léon* sont les plus supportables ; quant à celles de l'*Arianisme*, des *Iconoclastes*, du *Schisme des Grecs*, des *Croisades*, de la *Décadence de l'empire*, du *grand Schisme d'Occident*, du *Luthéranisme* et du *Calvinisme*, on ne les lit plus à cause des inexactitudes dont elles fourmillent. Louis XIV avait donné à Maimbourg une retraite à l'abbaye de Saint-Victor. Il y mourut en 1686, d'une attaque d'apoplexie.

MAIMON (*mamm.*). Nom d'une espèce du genre MACAQUE (*voy.* ce mot).

MAÏMON, philosophe juif du XVIII^e^ siècle, naquit en 1753, à Naschwitz, en Lithuanie. Il habita successivement Berlin, Hambourg et Amsterdam, et s'occupa de l'étude de *la Critique de la raison pure* de Kant, étude dans laquelle il fit preuve d'une grande pénétration pour les subtilités de la philosophie la plus abstruse, et d'une merveilleuse facilité pour découvrir les points vulnérables des systèmes philosophiques. Mais il manquait lui-même de cette puissance d'intelligence qui crée et coordonne un système entier : aussi a-t-on remarqué que les services qu'il rendit à la philosophie furent purement négatifs. Il découvrit des erreurs dans les écrits des penseurs les plus illustres, mais il ne put jamais bâtir un nouvel édifice à la place de celui qu'il renversait. Maïmon a composé des *Recherches critiques sur l'esprit humain* ou *Tableau des facultés de connaître et de vouloir*, Leipsick, 1797, in-8°, qui forment son principal titre de gloire. Il avait publié antérieurement un *Essai de philosophie transcendantale*, Berlin, 1790, in-8° ; un commentaire en langue rabbinique sur le *Moreh Nebouchim* de Maïmonide, Berlin, 1791, in-4° ; un *Traité de logique* ; un *Parallèle de Bacon et de Kant*, et une *Histoire du progrès de la métaphysique en Allemagne, depuis Leibnitz et Wolf*, Berlin, 1793, in-8. Enfin, on a encore de lui des *Mémoires autobiographiques* qui passent pour fort intéressants et qui furent publiés à Berlin, 1792-93, 2 vol. in-18. M. de Gérando a fait connaître les idées les plus remarquables de Maïmon dans son *Histoire comparée des systèmes philosophiques*. Maïmon mourut en Silésie en novembre 1800.

MAÏMONIDE, ou Moïse, fils de Maïmon, célèbre docteur juif, naquit à Cordoue, en 1131 de notre ère, ou, suivant quelques-uns, en 1136, et suivant d'autres enfin, en 1139. Il étudia la philosophie et la médecine sous Abou-Djafar-ibn-Tophaïl, et sous Averroës. Il quitta ensuite l'Espagne, et passa en Égypte, où il se fixa ; c'est de là que lui est venu le surnom d'*Égyptien*. Il se livra d'abord au commerce des pierreries et à l'exercice de la médecine. Sa réputation dans l'art de guérir devint bientôt si grande, que le sultan Saladin le choisit pour son premier médecin. Malgré tous ses travaux, Maïmonide trouvait encore le temps de s'occuper de philosophie, de théologie, de jurisprudence et de mathématiques. Il mourut en 1209. Son corps fut transporté à Tibériade. Il savait parfaitement l'arabe et le rabbinique ; il a laissé de nombreux ouvrages rédigés dans ces deux langues.

Ses principales compositions sont un commentaire sur la Mischna, en arabe ; il en existe une traduction en rabbinique qui a eu de nombreuses éditions. *Yad Khazaka* ou *la Main forte*, bon abrégé du Talmud, écrit en rabbinique, a eu plusieurs éditions ; mais un grand nombre de Juifs le regardent comme hérétique. Le *Moreh Nebouchim* ou *le Docteur des perplexes*, en arabe. Dans cet ouvrage, l'auteur explique le sens de certaines locutions embarrassantes de l'Écriture sainte. Samuel-ben-Juda-Aben-Tibbon en fit sous les yeux de l'auteur une traduction en rabbinique, qui eut plusieurs éditions. Ce livre fut condamné par plusieurs rabbins, qui firent même brûler tous les exemplaires qu'ils purent se procurer. Il en existe une traduction latine de Buxtorf fils, Bâle, 1629, in-4°. *les Treize articles de foi* ; *le Livre des préceptes*, le *Traité de logique* en arabe, traduit en rabbinique par Moïse, fils d'Aben-Tibbon ; son traité

médical intitulé : *le Régime de la santé*, et des *Aphorismes de médecine* : ces deux derniers ouvrages sont en arabe. Maïmonide avait traduit en rabbinique les œuvres d'Avicenne. Les juifs et les chrétiens rendent également justice à l'immense érudition et à la haute intelligence de ce grand philosophe. L. DUBEUX.

MAIN (*anat. méd.*). On distingue dans la main trois régions principales : Le *carpe* ou *poignet* qui en est la partie postérieure ; le *métacarpe* qui, comme l'indique son nom, fait suite au carpe et forme le corps de la main proprement dite, enfin les *doigts*. C'est aux mots POIGNET, MÉTACARPE et DOIGT, que nous renvoyons pour la charpente osseuse, et ce qui est particulier à chacune de ces régions, n'envisageant ici la main qu'au point de vue de son ensemble et des parties molles qui entrent dans sa composition.

La paume de la main offre deux saillies musculaires. L'une située au bord externe ou radial, se terminant au pouce et appelée *éminence thénar*, est constituée par le *court abducteur* du pouce, l'*opposant*, le *court fléchisseur* et l'*adducteur* du même doigt. L'éminence du bord interne ou cubital, appelée *éminence hypothénar* est également composée de quatre muscles, dont l'un placé en travers, sous la peau, est le *palmaire cutané ;* les trois autres appartiennent au petit doigt dont ils sont *l'adducteur, l'opposant et le court fléchisseur*. On trouve dans le milieu de la paume de la main, les muscles *lombricaux*, véritable dépendance du muscle fléchisseur profond dont ils rendent plus précise l'action sur les doigts. Sous ces muscles se rencontrent encore dans la même région, les tendons des fléchisseurs superficiel et profond, qui vont gagner leurs gaines digitales. Ces tendons sont eux-mêmes en rapport avec les muscles *interosseux palmaires*. Enfin, un tendon appartenant au fléchisseur propre du pouce traverse cette région.

La face dorsale de la main est sillonnée par sept tendons, quatre pour le muscle extenseur commun qui se rend aux quatre derniers doigts ; trois pour les muscles extenseurs propres du pouce, de l'indicateur et du petit doigt ; l'existence de ces derniers explique pourquoi les doigts qui leur correspondent jouissent de la faculté de s'étendre isolément, tandis que le médius et l'annulaire ne peuvent le faire sans que l'indicateur et le petit doigt y participent plus ou moins. On trouve encore à la face dorsale de la main les muscles *interosseux dorsaux*, au nombre de quatre, tandis qu'il n'y a que trois interosseux palmaires, le quatrième se trouvant remplacé par l'adducteur du pouce. Ceux-ci sont encore tous adducteurs des doigts par rapport à l'axe de la main, tandis que les interosseux palmaires sont tous abducteurs.

Les *artères* de la main viennent de deux sources, l'artère cubitale et l'artère radiale. La première, d'abord superficielle dans la paume, devient bientôt plus profonde et décrit au devant des tendons des fléchisseurs, une courbure à concavité supérieure, dite *arcade palmaire superficielle*, et se termine le plus souvent en s'anastomosant avec un rameau de l'artère radiale pour former l'artère *radio-palmaire*. De la connexité de cette arcade naissent sept branches qui deviennent les *collatérales* des trois derniers doigts et la collatérale interne de l'indicateur. L'artère radiale forme, à la paume de la main, l'*arcade palmaire profonde*, placée au-dessous de l'extrémité supérieure des quatre métacarpiens, et séparée de l'arcade superficielle par des tendons; par une disposition analogue à celle offerte par la cubitale, elle se termine en s'anastomosant, à son tour, avec une branche de celle-ci. De la convexité de l'arcade palmaire radiale naissent les interosseuses palmaires, au nombre de trois ou quatre, se terminant vers la racine des doigts. De la partie postérieure de la même arcade, émergent les *artères perforantes*, qui, à travers les trois derniers espaces interosseux vont se rendre au dos de la main. Mais avant de former l'arcade palmaire profonde, la radiale avait déjà fourni l'artère *collatérale externe du pouce* et la dorsale du premier espace interosseux, qui, par sa bifurcation constitue la collatérale externe de l'index et la collatérale interne du pouce. — Ces dispositions sont fort utiles à connaître dans les plaies avec hémorrhagies, pour savoir sur quel tronc principal il faut alors agir.

Les *veines* superficielles et profondes de la paume de la main ne méritent aucune mention. Celles de la face dorsale, nombreuses, pour la plupart superficielles, volumineuses et irrégulièrement distribuées, se réunissent ordinairement pour former, celles des deux premiers doigts, la *céphalique du pouce* ; celle des trois autres doigts, la *salvatelle*, assez grosse généralement pour être saignée.

Les *vaisseaux lympathiques* ont, ici, cela de particulier qu'ils n'offrent aucun ganglion à la face palmaire. On en trouve dans cette région trois à quatre situés superficiellement et qui, avec ceux de la région profonde, vont se jeter à l'avant-bras. Ceux de la face dorsale, peu nombreux, se contournent bientôt pour aller se terminer dans les précédents.

Les *nerfs* de la main proviennent des cinq branches de terminaison du plexus brachial ;

mais les troncs cutané et musculo-cutané ne donnent que quelques filets superficiels et grêles. Le nerf radial envoie d'abord une branche peu considérable à l'éminence thénar. Il fournit ensuite le nerf *dorsal interne* qui se partage en deux rameaux principaux, se subdivisant eux-mêmes pour constituer les nerfs *collatéraux* dorsaux des deux derniers doigts et de la partie interne du médius. Enfin le nerf radial se termine en deux branches qui vont se ramifier sur le pouce, l'indicateur et souvent sur la partie externe du médius. Le nerf cubital, qui se rend d'abord à l'éminence thénar, se divise en deux cordons, dont l'un, superficiel, va se porter au petit doigt et au bord interne de l'annulaire; l'autre profond, forme une arcade analogue à celle fournie par l'artère radiale, et se distribue à tous les muscles interosseux, au devant desquels il est placé. Le nerf médian enfin, fournit une branche sous-cutanée qui vient se perdre dans la paume de la main, et quelques filets aux muscles lombricaux et à l'éminence thénar; mais ses principales divisions constituent les nerfs collatéraux des trois premiers doigts et le collatéral externe de l'annulaire.

La main, organe essentiel du toucher et de la préhension est, au premier de ces deux points de vue, merveilleusement disposée par la multiplicité et la distribution des papilles et des filets nerveux dont est pourvue sa face palmaire. Cette aptitude est en outre puissamment favorisée par la faculté de se mouvoir en tous sens et de se promener sur les objets en s'y moulant, pour ainsi dire, afin d'en apprécier les moindres inégalités. Cette réunion de la sensibilité et de la motilité n'était pas moins indispensable à la préhension des corps. On sait en effet que, quand la main est paralysée du sentiment, elle ne peut retenir les objets qu'elle embrasse qu'autant que l'œil du malade la suit et remplace momentanément la sensibilité tactile dans la direction de la contraction musculaire.

Le nombre des affections morbides dont la main peut être atteinte, est très considérable, mais nous n'avons à nous occuper ici que de celles qui ont exclusivement leur siége dans cet organe ou y affectent une forme particulière, en renvoyant pour les autres à des articles spéciaux (*voy.* GANGLIONS, ONYXIS, PANARIS). — La *flexion permanente* des doigts est assez fréquente. Lorsqu'elle résulte d'une cicatrisation vicieuse ou de la contracture des fléchisseurs, il faut, au moyen d'une incision plus ou moins profonde, restituer à l'organe sa position naturelle et l'y maintenir jusques à la cicatrisation complète des parties molles. La flexion qui reconnaît pour cause une paralysie des muscles extenseurs, ne cédera qu'au rétablissement de l'action de ces derniers, que peut quelquefois remplacer utilement un appareil mécanique. Enfin la flexion permanente résultant d'une affection articulaire, n'est curable qu'avec celle-ci, après la guérison de laquelle elle persiste le plus souvent encore. Les *fractures* et les *luxations* des divers os de la main n'offrent rien de particulier. — Les *piqûres*, sans gravité par elles-mêmes, peuvent néanmoins, si elles intéressent les gaînes synoviales, si multipliées dans cette région, donner naissance à des inflammations étendues et souvent funestes; aussi nécessitent-elles plus de précautions que partout ailleurs et l'emploi de moyens énergiques dès l'apparition des premiers symptômes inflammatoires. — Les *plaies* par instrument tranchant, qui ne s'étendent pas au-delà de la couche sous-cutanée, guérissent facilement par première intention, lorsque les mouvements des articulations ne viennent pas y porter obstacle. Les plaies plus profondes qui intéressent les gaînes des muscles fléchisseurs, exposent d'autant plus aux accidents que ces gaînes communiquant le plus souvent les unes avec les autres à la pomme de la main, l'inflammation pourra se propager rapidement dans une grande étendue et les fusées purulentes remonter jusqu'à l'avant-bras, dont elles décolleront les muscles, et alors, dans les cas les plus simples, il y aura presque toujours dénudation et exfoliation des tendons. Ces blessures doivent donc être, autant que possible, réunies immédiatement, et, dans tous les cas, elles demandent une grande surveillance. Les blessures des *tendons* donnent lieu à des accidents faciles à prévoir, le plus souvent l'exfoliation et la perte du mouvement des doigts auxquels ils se rendent si leurs bouts ne se réunissaient pas. Quant aux plaies des articulations, indépendamment de la gravité de la lésion des coulisses fibro-synoviales qui peuvent les compliquer, elles sont toujours plus ou moins fâcheuses par elles-mêmes, tant à cause de l'étendue des surfaces voisines qui peuvent s'enflammer, que par la réaction générale qui en résulte et par les altérations que la suppuration doit nécessairement entraîner. Les parties molles de la main sont douées, surtout au bout des doigts, d'une telle vascularité, qu'elles se recollent facilement, même après avoir été complètement séparées. Les plaies par instrument contondant sont les plus graves de toutes, parce qu'elles ont plus de tendance que les autres à se compliquer d'accidents inflammatoires ou nerveux; aussi nécessitent-elles souvent l'ablation des parties. — Enfin les plaies, en raison des nombreux vaisseaux

que nous avons signalés, donnent souvent lieu à des hémorrhagies abondantes. Si l'artère ouverte est un rameau émanant de l'arcade superficielle, le rapprochement des lèvres et la compression suffisent presque toujours; mais pour les rameaux de l'arcade profonde, il est presque constamment nécessaire de recourir à la ligature, soit dans la plaie même, soit sur la radiale, au dessus du poignet. — Les abcès de la main seront toujours un phénomène grave lorsqu'ils seront profondément situés sous les aponévroses. Il faudra donc, si on n'a pu arrêter le développement de l'inflammation, soit par une médication active, et dès le début, soit par des applications froides ou un courant d'eau fraîche, se hâter de donner issue au pus, aussitôt que l'existence en sera manifeste. L. DE LA C.

MAIN (*archéol.*). Le plus utile des instruments donnés à l'homme par la nature, le signe sensible de l'immense supériorité de l'homme sur la brute, ne pouvait manquer de jouer un grand rôle dans le langage figuré qu'on appelle le symbolisme. L'antiquité nous a laissé sur ce sujet de précieux enseignements. Par malheur la signification d'un grand nombre est perdue pour la science, qui n'a pu, jusqu'ici, que constater des faits dépouillés d'interprétation. — L'imposition de la main sur la tête indiquait l'autorité. C'est un des plus antiques usages de l'Orient, où il s'est conservé. Aujourd'hui encore, lorsque l'esclave reçoit un ordre, il pose sa main ou ses deux mains sur sa tête, en signe d'obéissance absolue. Mais ce n'était pas en s'imposant la main sur la tête que les anciens peuples de l'Orient exprimaient l'adoration, appliquée aux divinités. « Si j'ai regardé le soleil lorsqu'il brillait, dit Job (ch. XXXI), et la lune lorsqu'elle croissait en clarté; si mon cœur alors a ressenti une secrète joie, et *si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser*, ce qui est le comble de l'iniquité, et un renoncement du Dieu très haut... » Ainsi s'exprimait donc alors l'adoration. Mais la prière se manifestait autrement, tantôt par les mains jointes, usage qui a survécu aux siècles, d'autres fois par les mains élevées vers le ciel, ainsi que fit Moïse pendant que Josué combattait contre Amalec. La main était et est demeurée un instrument de serment. Dans la Genèse (ch. XIV), Abraham dit au roi de Sodome: « Je lève la main vers le Seigneur, le Dieu très haut... Que je ne prendrai rien de tout ce qui est à vous... » Et au ch. XXIV, il dit à Eliezer: « Mettez votre main sous ma cuisse, afin que je vous fasse jurer par le Seigneur... » A l'usage de lever la main pour affirmer le serment qui passa dans les mœurs des païens, et que les chrétiens ont aussi adopté, les premiers joignirent ou substituèrent en certaines occasions celui de toucher de la main le coin de l'autel du dieu par qui l'on jurait, et les seconds celui de toucher de la main soit l'évangile, soit quelque reliquaire. Chez les Romains, lorsqu'on jurait *per Jovem lapidem*, qui était une statue de pierre érigée au Capitole, on devait tenir une pierre dans la main. Un serment plus simple consistait à jurer par la main droite, cette main étant assignée à la bonne foi. Dans les statues et les médailles, la main étendue et élevée exprime une victoire ou une menace.

Les anciens, qui divinisaient la matière sous toutes les formes, n'avaient eu garde d'oublier les différentes parties du corps humain, et parmi celles-ci, les mains dites *sacrées* étaient honorées d'un culte spécial. Il ne faut point confondre ces mains avec les mains *votives* ou *phalliques*. Quelques savants ont cru voir dans ces mains votives, ou prétendues telles, quelque chose d'analogue aux *ex voto* qui tapissent chez nous les murs de certaines églises. D'autres l'ont nié, et sans doute avec raison, car il est difficile d'accorder cette idée avec l'aspect des mains dont il s'agit, et que les savants indécis se contentent d'appeler *panthées*, eu égard aux divers objets évidemment symboliques qu'elles portaient en plus ou moins grand nombre, car elles offrent sous ce rapport beaucoup de variétés. Les plus simples de ces mains votives, et qui semblent cesser dès lors d'avoir droit au nom de *panthées*, ne portent qu'une tête isolée de quelque dieu, un vase, une fleur. Des antiquaires ont pensé, mais sans preuves, qu'on devait prendre toutes ces mains comme une représentation de la main droite d'Isis avec tout ou partie de ses symboles, accompagnés quelquefois d'autres divinités. D'autres voient dans leurs divers signes des rapports avec les mystères de Cybèle ou d'Atys. Millin observe avec sagacité que cette disposition des mains panthées, ayant les trois premiers doigts ouverts, et les deux autres fermés, est celle de la main droite de toutes les statues représentant des orateurs, des poètes, des philosophes, des magistrats déclamant ou discourant. On en peut tirer la conséquence que la main panthée symbolise l'enseignement des mythes ou emblèmes qu'elle porte, et sous ce point de vue, l'idée qu'elle figurait dans les mystagogies est parfaitement acceptable, tout au moins celle que ces mains étaient offertes par les initiés, peut-être au moment de leur initiation, et dès lors les différences qu'on remarque relativement au plus ou moins grand nombre d'objets qu'elles tiennent ou supportent, indiqueraient ses différents degrés.

Il ne faut pas confondre avec ces mains, celles,

pareillement isolées, qu'on trouve assez fréquemment tenant une oreille ou le bout d'une oreille entre le pouce et l'index : quelquefois même la tête accompagne l'oreille. Ces symboles offrent toujours une espèce de devise ou d'invocation, dont l'âme est : *souviens-toi*, et auquel on peut trouver ces mots ajoutés : *de moi*, — *de ta bonne fortune*, — *de moi ta belle âme*. Ces mains étaient ainsi, à ce que l'on conjecture, des symboles d'amitié ou d'amour qui n'avaient point de rapport avec le culte. Pour bien comprendre ceux qui existaient entre le sens de la devise et la forme emblématique de l'objet, il faut se rappeler que toucher l'oreille de quelqu'un était, chez les anciens, soit une caresse, une marque de tendresse, soit un appel fait à la mémoire.

Pour épuiser les symboles, disons que les anciens attachaient à la main droite l'idée d'amitié et de bonne foi, d'où l'on voit des cités ou des armées s'envoyer des mains droites en manière de présent et de témoignages de sympathie réciproque. Les deux mains droites placées l'une dans l'autre rappellent l'idée de concorde et d'alliance. Deux mains jointes avec les doigts engagés expriment l'abattement, la tristesse. Les deux mains ouvertes et unies, l'intérieur de l'une appuyé sur l'intérieur de l'autre marquent encore la prière. La main droite ouverte était le signe de la libéralité, la gauche celui de l'équité; de là l'attitude donnée à certaines divinités favorables à la piété, et à d'autres personnages, chez qui l'on voulait caractériser la réunion de ces deux vertus, et qu'on représentait les deux bras étendus et les deux mains ouvertes. On suppose que la main droite élevée, mais n'ayant que l'index ouvert est l'emblème de l'autorité impériale ou du serment qui lui était prêté par les soldats. Les enseignes portent souvent, au reste, une main droite ouverte, que l'on considère comme le symbole de cette même autorité, explication qui s'étend à la main qu'on voit sur les médailles des empereurs postérieurs à Constantin.

On voit sur quelques tombeaux antiques deux mains figurées ouvertes et étendues vers le ciel. Quelquefois, entre ces mains, est une légende contenant une prière ou une invocation, ce qui ne permet pas de se méprendre sur la signification de cet emblème, et donne lieu de reconnaître que les païens priaient au moins quelquefois à la manière de Moïse.

La main de justice, comme ornement de la royauté, est un symbole qui ne doit rien à l'antiquité. L'exemple le plus ancien que l'on en connaisse ne remonte pas au delà de Hugues Capet, qui fit graver sur son sceau cet attribut, dont Charles VI, croit-on, imagina le premier de faire un ornement qu'il porta simultanément avec le sceptre, celui-ci de la main droite, et l'autre de la main gauche. On n'a pourtant d'autre garantie de cet usage que les sceaux et les monnaies. Quelques auteurs ne parlent de la main de justice qu'à l'occasion du sacre de Louis-le-Gros, où, observe préalablement A. Lenoble (*Histoire des sacres*), « il y eut des particularités qui ne se sont point vues dans les sacres des autres rois. » Le formulaire ordonné par Louis-le-Jeune pour être observé au sacre et couronnement de Philippe-Auguste, mentionne expressément la tradition de *la main de justice terminée par une main d'ivoire*. Depuis lors il n'y a plus d'obscurité. Henri V, roi d'Angleterre, et sacré, encore enfant, roi de France, dans l'église de Notre-Dame de Paris, prit ou plutôt on lui fit prendre sur ses sceaux deux mains de justice comme marque de son autorité sur deux royaumes. Par une opposition qui mérite d'être remarquée, les sceaux des empereurs d'Allemagne ne portent point cet insigne.

Les charlatans qui prétendaient pratiquer la magie noire fabriquaient, pour les voleurs et pour les amants, un talisman qu'ils appelaient *main de gloire*, et qui n'était autre chose qu'une main de pendu, desséchée et dans laquelle on plaçait une chandelle faite de la graisse d'un homme mort de la main du bourreau ou d'un meurtrier. La lueur de cette chandelle servait à éclairer celui qui voulait pénétrer la nuit dans une maison, en même temps qu'elle frappait tout autre d'aveuglement ou d'immobilité. — On appelait encore main de gloire une racine de mandragore à laquelle, entre autres préparations, on donnait la forme d'une main, et qui avait, disait-on, la vertu de doubler l'argent qu'on mettait dedans.

Les artistes de nos jours, généralement peu familiers avec les usages religieux, confondent volontiers dans leurs tableaux ou leurs sculptures l'imposition des mains avec la bénédiction, ce qui est un grave solécisme, surtout quand il s'agit d'une œuvre destinée à une église. Pour la bénédiction, l'usage de l'Église latine diffère de l'usage de l'Église grecque, en ce que dans celle-ci la bénédiction se donne toujours avec la main droite ayant l'*index*, le *médium* et l'*auriculaire* étendus, et le pouce rejoignant l'annullaire à demi fermé, tandis que dans l'Église latine les trois premiers doigts de la main sont ouverts, et ses deux derniers fermés. Ces deux manières sont également symboliques chez les païens; la bénédiction se donnait tantôt avec la main entièrement ouverte, tantôt avec le pouce et l'index fermés.

Gui d'Arezzo se servit de la main gauche pour faire sa main harmonique. Les mariages de la main gauche (*voy.* MORGANATIQUE) sont des unions légitimes au fond et dans la forme, mais qui ne confèrent le rang nobiliaire du mari ni à la femme, ni à ses enfants. Louis XIV avait contracté avec Mme de Maintenon un mariage de cette sorte. J. P. SCHMIT.

MAIN ou MAYN, anciennement *Mœnus*, rivière d'Allemagne, formée en Bavière, à 20 kilomètres N.-O. de Bayreuth, par la réunion du Main-Blanc et du Main-Rouge, deux petits cours qui descendent du Fichtelgebirge ou de ses rameaux. Après avoir parcouru de l'E. à l'O. tout le nord de la Bavière, le Main sépare ce royaume du grand-duché de Bade, puis du grand-duché de Hesse, forme ensuite la limite entre la Hesse-Électorale et la Hesse Grand-ducale, baigne le territoire et la ville libre de Francfort, sépare enfin le grand-duché de Hesse du duché de Nassau, et se joint au Rhin, par la rive droite, près de Mayence. Son cours, dirigé de l'E. à l'O., est de 360 kilomètres, dont 300 de navigation. Ses principaux affluents sont, à droite, le Rodach, la Saale franconienne, la Kinzig hessoise, la Nidda, à droite, et la Regnitz, la Tauber, le Münking, la Gersprenz, à gauche; le canal Louis, qui fait communiquer la Regnitz à l'Altmühl, établit ainsi une importante communication entre le Rhin et le Danube. Le Main a donné son nom à plusieurs territoires : les cercles du *Main supérieur* et du *Main inférieur* en Bavière, et le cercle de *Main-et-Tauber* dans le grand-duché de Bade.

MAINLEVÉE (*jurispr.*). On désigne ainsi un acte qui restreint ou détruit une inscription hypothécaire, une opposition, une saisie, un emprisonnement. La mainlevée peut toujours être donnée par la personne, au nom de laquelle a eu lieu l'un des actes conservatoires ou exécutoires que nous venons de rappeler, pourvu qu'elle soit capable. Sur son refus la mainlevée peut être ordonnée par les tribunaux, lorsque l'acte en vertu duquel elle est réclamée n'a pas de cause ou n'est fondé ni sur la loi ni sur un titre régulier. Cette demande requérant célérité, elle est dispensée du préliminaire de conciliation ; on peut même obtenir la faculté, dans certains cas, d'assigner à bref délai, et l'instruction se fait sommairement. Cette instruction est du ressort du tribunal de première instance; toutefois lorsque des bestiaux, des instruments, des voitures, des attelages, ont été séquestrés par des gardes, le juge de paix peut donner mainlevée provisoire de la saisie, en exigeant bonne et suffisante caution jusqu'à concurrence de la valeur des objets saisis et en faisant satisfaire au séquestre. La jurisprudence permet aussi au juge des référés la connaissance des demandes en mainlevée des saisies-arrêts, à la charge d'en référer. La demande en mainlevée doit être portée : en matière de saisie, devant le juge du domicile de la partie saisie; cependant si la saisie-arrêt a été requise par un préposé de l'enregistrement, elle peut être formée auprès du tribunal de l'arrondissement du saisissant : en matière d'inscription hypothécaire, devant celui dans le ressort duquel l'inscription a été faite, car cette inscription est réelle ; mais si l'inscription a eu lieu pour sûreté d'une condamnation éventuelle ou indéterminée, sur la liquidation de laquelle le débiteur et le créancier prétendu sont en instance, devant celui qui doit les juger, parce qu'il y a connexité : en matière d'opposition à mariage devant le juge du domicile élu ou réel de l'opposant; dans cette espèce le tribunal prononce dans les dix jours ; s'il y a appel la cour statue dans les dix jours de la citation : en matière de contrainte par corps devant le président du tribunal de première instance du lieu où l'arrestation a été faite. Si les formalités prescrites pour l'emprisonnement ou la recommandation n'ont pas été observées, la demande est portée devant le tribunal de l'exécution du jugement et en matière de consignation d'aliments à celui dans le ressort duquel le débiteur est détenu. La mainlevée peut se donner par acte sous seing privé. Il est, néanmoins, des cas où la loi exige qu'elle soit revêtue d'une forme authentique ou soumise à certaines formalités. Ainsi, entre autres espèces, la mainlevée de l'emprisonnement doit être consentie par devant notaire ou consignée sur le registre d'écrou ; celle d'une inscription hypothécaire doit être authentique ; il serait facile autrement de surprendre la bonne foi du conservateur des hypothèques ou du directeur d'une prison. Pour ce même motif les administrations publiques exigent, en matière de saisie-arrêt pratiquée entre leurs mains que les mainslevées qui leur sont rapportées, soient dans la forme authentique. CROUZET.

MAIN-MISE (*jurisp.*). Action de mettre la main sur une personne ou sur une chose, afin d'obtenir, par ce moyen, le paiement d'une dette. Cette contrainte est fréquemment employée chez les peuples dont la législation est imparfaite, et surtout à l'origine des sociétés. Elle fut longtemps pratiquée à Rome dans toute sa rigueur. Le chevalier, le soldat, le publicain, pouvaient s'emparer d'un meuble appartenant au citoyen, au contribuable mis en demeure de payer la solde ou l'impôt. Ce système passa avec quelques modifications chez les peuples moder-

nes, et spécialement en France, où l'on distinguait anciennement trois sortes de mains-mises. L'une se pratiquait sur les meubles et les effets mobiliers, l'autre sur les biens-fonds, et la troisième sur la personne des débiteurs. Les mains-mises sur les meubles et sur les biens-fonds pouvaient avoir lieu non seulement à fin d'exécution, mais encore à fin de sûreté de la dette, pourvu qu'il y eût titre exécutoire; néanmoins cette dernière condition n'était pas requise, en matière de bail et de louage, à l'égard des étrangers et des habitants de quelques provinces frontières qui auraient pu aisément se soustraire par la fuite à l'exécution de leurs engagements. Quant aux mains-mises personnelles, les chartes générales ne les autorisaient que lorsque le titre exécutoire de créance contenait la soumission expresse à la contrainte par corps. Il y avait toutefois une exception à cette règle en matière de dettes domaniales; dans ce cas, on pouvait mettre la main sur le débiteur et le saisir au corps pour sentences et actes du rôle.

Le législateur apporta peu à peu quelques modifications à la rigueur des lois en matière de main-mise. Ainsi il fut interdit successivement de saisir ou de vendre les animaux et les harnais servant au labour, les outils de métier, les armes, les armures, les bâtons des gens de guerre, etc. D'un autre côté, les mains-mises sur les fiefs et sur les francs-alleux furent entourées de certaines formalités protectrices, et, en matière de main-mise personnelle, il fallut une permission de justice. L'objet des mains-mises réelles était de faire tenir les biens saisis en régie, et d'appliquer les revenus à l'extinction de la dette. Cependant les saisissants se rendaient maîtres des biens, et les incorporaient à leurs domaines. Des dispositions législatives (1694, 13-20 avril 1791, 11 janvier 1811 et 17 janvier 1812) combattirent cet abus à diverses époques.

Aujourd'hui les mains-mises sont réglées par le Code et soumises à certains préliminaires (*voy.* ARRESTATION, CONTRAINTE PAR CORPS, OPPOSITION, SAISIE). H.

MAIN-MORTE (*hist. et législ.*). État intermédiaire entre la liberté et la servitude, entre le droit de propriété, libre et entier ou soumis à certaines restrictions : ce dernier titre est le seul auquel la main-morte existe encore en France; elle s'applique uniquement à des propriétés possédées par des corporations laïques ou religieuses constituant des êtres moraux purement conventionnels qui ne peuvent jouir qu'à des conditions exceptionnelles, des droits inhérents à l'individu. Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de penser que les communautés ne peuvent mourir, et que les membres dont elles sont composées à un moment donné, n'ont aucun titre pour priver ceux qui les remplaceront, d'aucune partie de la propriété commune. Nous nous occuperons successivement de ces deux espèces de main-morte.

I. *Main-morte affectant les individus.* La main-morte affectait autrefois la presque totalité des Français dans leur personne, dans leur famille, dans leurs propriétés. La main-morte divisait les Français en deux grandes classes : la noblesse et le roturier : la première n'y étant jamais soumise, et la seconde l'étant à des degrés divers. Cette diversité résultait de plusieurs circonstances : le roturier pouvait être libre, soit pour un temps déterminé, soit à vie, soit à toujours et dans sa postérité; il pouvait faire partie d'une commune, être homme de poëte ou à pote (*potestatis*), affranchi ou lite, colon, ou enfin serf d'un homme libre, ou serf d'un serf. Ces différents degrés de liberté ou de servitude plus ou moins rigoureuse, influaient sur les effets de la main-morte, et la faisaient distinguer en deux espèces bien différentes, la *main-morte réelle* qui, affectant uniquement la propriété, n'atteignait la personne que par une espèce de reflet auquel on pouvait se soustraire en aliénant ou en abandonnant l'immeuble, et la *main-morte personnelle*, inhérente à l'individu, et qui le suivait toujours et partout. D'un autre côté les effets de la main-morte différaient encore suivant que le main-mortable dépendait du roi, de l'église, d'une commune, d'un seigneur, d'un particulier, d'un serf, etc., et suivant aussi qu'il était soumis à une des cinq ou six cents coutumes qui faisaient un inextricable labyrinthe de notre droit public.

L'individu soumis à la main-morte personnelle était attachée à la terre, et ne pouvait la quitter : son seigneur avait droit de le suivre partout où il s'était réfugié, et de le réclamer, lui et ses biens : ce droit s'appelait *Droit de suite*. Il fut autrefois général en France, comme on le voit par les capitulaires et les anciennes ordonnances, et il a trouvé des défenseurs jusque dans le dernier siècle : on disait qu'il y avait eu contrat, que le seigneur, en concédant à son esclave un peu de terre à défricher, lui avait fait encore beaucoup de grâce, quelle que fût la condition qu'il eût attachée à cette concession; d'autres invoquaient l'intérêt public, le président Bouhier dit : « L'expérience nous apprend que les terres sont cultivées avec plus de soin dans les lieux de main-morte..... uniquement occupés de l'agriculture, on ne voit point les main-mortables aspirer à des professions qui les détournent du métier de leurs pères. Ils ne son-

gent qu'à faire fructifier la terre, et à multiplier le nombre des citoyens, qui fait en même temps la force et la richesse de l'État. » Cependant, la main-morte personnelle qui mettait le serf casé absolument hors de la société, lui interdisant d'emprunter, de donner ou de recevoir et de comparaître en justice autrement que par son maitre, fut qualifiée différemment dès les temps les plus anciens, et des esprits moins prévenus déclarèrent que c'était une énormité. Toutefois elle survécut non seulemeut à la condamnation morale portée contre elle, mais encore à des dispositions légales qui la déclarèrent abolie. Une ordonnance de 1241 due à Suger, régent du royaume, et deux chartes, l'une de Thibault, comte de Blois, l'autre de Humbert, dauphin de Viennois, déclarèrent en vain tous les gens de main-morte affranchis; deux édits, l'un de Louis-le-Hutin, en 1357, l'autre de Henri II, en 1553, proscrivant à jamais la servitude personnelle, restèrent aussi sans effet, et les possesseurs de ce droit ne l'abandonnèrent, en partie, qu'après l'édit d'août 1779, dont l'art. 6 porte : Abolition dans tout notre royaume du droit de suite sur les main-mortables, dès que le serf aura acquis un véritable domicile dans un lieu franc. L'édit ne supprimant cet état de chose que pour les serfs ayant acquis un véritable domicile ailleurs, la servitude la plus complète continua à peser sur tous les autres jusqu'à la révolution. Sans doute un certain nombre de seigneurs usèrent de leur pouvoir avec une modération relative, et il arriva que certains serfs sollicitèrent, comme une faveur, de ne pouvoir être mis hors de leurs mains. Ainsi une charte du comte Thibaud de Champagne, datée de 1224, constata et accueillit une demande de ce genre; sans doute encore la plupart des coutumes, dans leurs réformations successives, restreignirent ou supprimèrent tout à fait cet usage, mais une dizaine de coutumes l'avaient conservée. Plusieurs arrêts du parlement, de 1669 et même de 1679, cassèrent des jugements qui, en première instance, avaient reconnu au seigneur le droit de s'emparer de l'héritage du serf ayant quitté depuis longtemps leurs domaines.

Il n'était pas permis au main-mortable de contracter mariage avec des personnes franches ou serves d'un autre seigneur, sans le consentement de leur seigneur, sous peine de for-mariage. Cette peine variait suivant les pays et les temps, mais elle consistait toujours en une amende et la confiscation d'une partie des biens. Il arrivait souvent que, dans leur intérêt personnel, des seigneurs voisins autorisaient leurs serfs à se transporter, ou à se marier dans leurs possessions réciproques. Il y avait alors *parcours*, *entrecours* ou *société*. Il existait, sous ce rapport, une foule de conventions particulières entre les seigneurs. Nous citerons les traités par lesquels l'abbé d'Essonne et le prieur de l'Hôtel-Dieu de Provins, permirent à leurs serfs, en 1245 et 1250, de contracter mariage entre eux, à condition de partager par moitié les biens acquis dans le mariage, les enfants naturels, et même ceux résultant d'unions illégitimes.

Le *droit de propriété* ne pouvait exister pour celui qui n'était même pas maître de sa propre personne : on en voit la preuve dans un article des *Conseils* de Pierre Defontaines, légiste postérieur aux deux premières races. Après avoir dit : « Le serf ne peut ester en jugement, et si aucun commandement est fait en sa personne, et ne sont rien. » Il ajoute : « Saches bien que, selon Dieu, tu n'as mise plenière pôte (puissance) sur ton vilain, donc si tu prends du sien, fors les droites amendes qu'il te doit, tu le prends contre Dieu et sur le péril de ton âme, et ce que l'on dit que toutes choses qu'a vilain sont à son seigneur, c'est à garder (regarder, considérer); car si elles étaient à son seigneur propre, il n'y aurait nulle différence entre serf et vilain. » Ces dernières paroles prouvent que tout ce que pouvait posséder le serf était considéré comme appartenant à son seigneur. La même conséquence résultait des coutumes qui, comme celles de Troyes, reconnaissaient des serfs taillables à volonté. D'un autre côté le main-mortable ne pouvait aliéner ses héritages; les anciennes coutumes de Bourgogne le disaient en propres termes, et lors même que la dernière réformation de cette coutume eût permis « de vendre et aliéner son héritage assis au lieu de main-morte aux gens de la seigneurie et condition d'où il est », c'est-à-dire à d'autres main-mortables du même seigneur, cette faculté fut très difficile à exercer. La jurisprudence annula toujours les donations universelles, les ventes de la totalité des biens, les donations ayant pour cause la récompense de services, et celles en faveur de mariage des enfants. Ces obstacles étaient opposés aux aliénations toutes les fois que l'aliénation pouvait paraître faite en fraude des droits du seigneur : or, il était difficile que ces droits ne fussent pas atteints par l'aliénation. En effet, le main-mortable ne pouvait disposer de ses biens par testament, ni faire héritier ou convention de succéder, même par contrat de mariage, au préjudice du seigneur (coutume du Nivernais); ses biens retournaient au seigneur quelque part qu'ils fussent assis, quand ils trépassaient sans délaisser enfants nés en mariage, *étant de leur*

condition, et en celle. (cout. de Troyes et autres). Ces héritages tombaient alors en main-morte, suivant ce que l'on appelait droit d'*échoite* ou *échute*. Le seigneur devait donc être très souvent privé de son droit d'échute par les aliénations, et il était de principe que toute aliénation faite uniquement en vue de frauder le seigneur devait être annulée. Les aliénations en faveur de serfs dépendants d'un autre seigneur, et à plus forte raison celles en faveur de ceux qui étaient de franche condition, ne pouvaient avoir lieu que du consentement du seigneur. Cependant ces ventes n'étaient pas radicalement nulles; mais le seigneur avait le droit de poursuivre l'acquéreur pour le faire condamner à mettre les héritages en la main d'un homme de sa seigneurie. Cette action s'appelait *action de vide-main*. Les enfants, même légitimes, n'héritaient pas de leurs parents s'ils avaient eu le bonheur d'acquérir la franchise, ou bien s'ils ne vivaient pas en communauté avec eux; les droits de la famille disparaissaient devant ceux du seigneur, qui prenait alors les biens à titre d'héritier universel et sans être tenu d'aucune dette. Les coutumes les plus favorables admettaient à la succession du main-mortable tous ses parents étant en *communion* avec lui.

Il n'était pas permis au main-mortable de se *faire prêtre*, sans le congé de son seigneur. Plusieurs coutumes le constatent, et une charte de l'archevêque de Sens, datée de 1160, déclare que la collégiale de Saint-Quiriace de Provins jouissait du privilége d'affranchir, dans le domaine de Provins, les hommes du comté de Champagne qui ne pouvaient ordinairement embrasser la cléricature sans sa permission. Le droit des seigneurs était si rigoureux qu'un arrêt obtenu sur la poursuite du chapitre de Soissons, contraignit un des serfs de ce chapitre à rendre sa tonsure cléricale, c'est-à-dire à en être dégradé.

Les biens soumis au droit de main-morte, entraînaient pour leur possesseur libre, les mêmes servitudes qui pesaient sur le main-mortable. Toutefois elles étaient bornées dans leur effet à ce qui touchait au bien lui-même et n'atteignaient pas la personnalité et la liberté de l'individu dans ses autres relations. Ainsi il payait la taille de ces biens lors même qu'il était de race noble; il ne pouvait transmettre les fonds taillables par testament, ou s'il le faisait, le testament était annulé dans cette disposition, les autres restant valables; il ne pouvait espérer de les voir passer après sa mort à ses héritiers, que dans le cas où ceux-ci auraient vécu en communauté avec lui; mais il n'était pas soumis au droit de suite et il pouvait même dépouiller entièrement la portion de servitude que les biens projettaient sur lui, en s'en démettant et en désavouant le seigneur. Cette servitude, qui résultait seulement de la possession d'une terre main-mortable et qui ne s'étendait ni sur les autres biens ni d'une manière indélébile sur la personnalité elle-même, constituait ce qu'on appelait la *main-morte réelle*. L'édit de 1779 qui, bien qu'on ait cru le contraire, n'avait pas même éteint la servitude personnelle ailleurs que dans le domaine du roi, fut, comme nous le verrons plus tard, encore plus réservé sur ce point.

Origine de la main-morte. L'espèce d'esclavage résultant de la main-morte ressemble trop, pour n'en pas découler, à celui qui succédait à l'espèce d'affranchissement que définit ainsi Salvien : « Il est tous les jours d'usage, dit-il, que les maîtres donnent à leurs esclaves une liberté médiocre. Ceux qui jugent leurs esclaves indignes des honneurs des citoyens romains, les attachent au joug de la liberté latine. » Ce n'est pas à dire cependant que cette origine de la main-morte, ait été la seule : toutes les causes qui ont pu amener l'esclavage, ont pu établir le servage : la violence de la guerre qui a dépouillé le vaincu du fruit de son travail, de la propriété qu'il avait édifiée, et de sa liberté même, n'a sans doute éprouvé aucun scrupule à l'attacher à la glèbe, à le déclarer taillable et corvéable à merci, à nier le droit de succession et à défendre l'union de l'homme et de la femme, si elle ne devait avoir pour effet d'augmenter le nombre des bras qui faisaient sa force et sa richesse. Salvien raconte de plus qu'un grand nombre d'hommes qui manquaient des moyens de travailler et de vivre, avaient accepté des terres à défricher en faisant abandon du droit de propriété et même de leur propre liberté. Mais pourquoi chercher si haut des témoignages qui ne nous apprennent que des faits généraux ? En l'année 1556 plus de dix mille villageois des provinces de Normandie et de Picardie, vexés et ruinés par les guerres, se réfugièrent en Franche-Comté, et s'y rendirent volontairement main-mortables des seigneurs qui voulurent bien, à cette condition, leur donner des bois et des terres à défricher. Combien d'autres, incapables de défendre leur liberté et celle de la propriété qui, tenue en franc alleu, se trouvait tout à fait isolée au milieu de l'établissement féodal, ont consenti ou se sont trouvés forcés à choisir parmi les hommes de guerre qui les pressaient de toute part, un maître qui leur garantît, si précairement que ce fût, une portion quelconque de ce qu'ils étaient sur le point de se voir complètement enlever. Toutes ces causes concoururen,

simultanément à constituer la main morte.

La reconnaissance des droits obtenus par les communes, fut le premier coup porté à la main-morte, bien que plusieurs d'entre elles eussent des hommes taillables à leur profit. Le rétablissement de la supériorité des justices royales fut un second coup bien sensible. Composés comme ils l'étaient d'hommes étrangers à la race qui se qualifiait de conquérante, les tribunaux furent nécessairement frappés de l'iniquité radicale de la main-morte; ils se montrèrent de plus en plus difficiles à la reconnaître, et, dans la rédaction et la réformation successives des coutumes, ils restreignirent surtout l'étendue et l'importance de cette servitude. La maxime : nulle terre sans seigneur, perdit chaque jour du terrain. Partout où elle continua à subsister, la main-morte personnelle disparut des coutumes, et celles qui la conservèrent proclamèrent presque sans exception que toute terre était naturellement de franc alleu; de sorte que la liberté était de droit commun ou de coutume, et que la main-morte, tout admise qu'elle fût, n'était que l'exception et devait être prouvée. D'un autre côté, l'intérêt que les rois et les grands vassaux avaient à se faire les protecteurs des serfs appartenant aux seigneurs qui relevaient d'eux, la facilité de se procurer de l'argent par des affranchissements et, sans doute, les idées plus élevées que leur inspirait leur haute position, les portèrent à supprimer ou à restreindre les effets les plus odieux de la main-morte. Nous avons déjà cité l'ordonnance de Suger et les chartes des comtes de Blesois et de Viennois qui restèrent sans effet; nous devons mentionner aussi la constitution faite par Charles-le-Chauve à Pistes-sur-Seine en 864, par laquelle il fut ordonné que ceux que la famine ou toute autre espèce de nécessité avaient engagés à vendre leur liberté, y pourraient rentrer de plein droit après un certain temps de service, suivant l'exemple des Israélites; la nomination, par Philippe-le-Bel, en 1302, de commissaires en Languedoc, avec pouvoir d'affranchir les serfs en tel nombre qu'il leur plairait; l'ordonnance de Louis-le-Hutin, qui affranchissait tous les hommes de corps du domaine. Celle-ci est remarquable en ce qu'elle mettait à prix la franchise de ceux qui la requerraient; peut-être même n'était-elle qu'un prétexte pour colorer un impôt forcé, car presque aussitôt après la nomination des commissaires qui devaient exécuter la loi, il leur fut donné de nouvelles instructions ne laissant plus à personne le choix, mais imposant à tous l'obligation de racheter leur liberté. « Pourroit-être, dit le roi, que aucuns charroit (tomberoit) en disconnoissance de si grand bénéfice, qu'il voudroit mieux demeurer en chetivité de servitude que de venir à état de franchise; mandons que vous, de telles personnes, pour l'aide de notre présente guerre, considérée la quantite de leurs biens et les conditions de la servitude de chacun, vous en leviez si suffisamment et si grandement comme la condition et la richesse des personnes pourront souffrir et la nécessité de notre guerre le requiert. » L'édit de 1779 fut plus généreux. « Nous aurions voulu, dit-il, abolir sans distinction les vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais nos finances ne nous permettant pas de racheter ce droit des mains des seigneurs, et, retenus par les égards que nous aurions dans tous les temps pour les lois de la propriété... Nous pouvons cependant effectuer une partie du bien que nous avons en vue en abolissant le droit de servitude dans tous nos domaines. » L'art. 4 transforme ce droit de main-morte en un simple cens d'un sou seulement par arpent.

La main-morte qui avait en partie résisté aux mœurs, à la tendance du parlement et à l'édit d'août 1779, fut abolie dans sa partie essentielle par l'assemblée constituante qui, par l'art. 1er de ses décrets du 4 août 1789, abolit, sans indemnité, tous les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, qui tenaient à la main-morte réelle ou personnelle et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentaient. La loi du 15 mars 1790 maintint certaines charges, redevances, tailles ou corvées réelles sur les fonds tenus en main-morte réelle ou mixte; l'art. 3 de la loi du 25 août 1792 supprima une partie des droits ainsi réservés, et la loi du 17 juillet et 2 octobre 1793, et celle du 7 ventôse an XII abolirent, aussi sans indemnité, tous les droits féodaux et censuels maintenus jusque là.

On appelle *établissements de main-morte*, toutes les associations ou corporations, constituant un être moral dont l'existence se perpétue à l'infini par la subrogation successive et continue des personnes qui les composent. Leurs biens ne pouvant jamais sortir des mains d'un propriétaire qui ne meurt pas, sont retirés du commerce, et, s'il n'y était pourvu par des moyens équivalents, ils ne fourniraient rien aux impôts basés sur les mutations de la propriété. Cette circonstance appela donc particulièrement l'attention de tous ceux qui eurent à profiter des mutations. Le gouvernement français fut en outre touché par diverses considérations d'ordre public, notamment par celle de conserver à la disposition de l'industrie particulière les fonds de terre naturellement destinés à la subsistance et à la conservation des familles. Aussi, de tout

temps fut-il reconnu en principe que nulle association ou corporation perpétuelle ne pouvait être admise à jouir des droits d'une personne civile, qu'après avoir été autorisée par l'État. Les communautés d'habitants, élément essentiel et primitif de toute nationalité, furent les seules dont l'existence résultant de son fait même, n'eut point besoin d'autorisation. Une ordonnance de 1275 (Philippe III), rappelle ces principes et l'usage constant qui obligeait encore les gens de main-morte, après l'approbation donnée à leur établissement, d'obtenir un consentement spécial pour chacune de leurs acquisitions. Ce consentement s'appelait *amortissement; il entraînait toujours le paiement* d'un droit qui, suivant les époques, a été fixé à la valeur de une, deux ou trois années de revenu. Le gouvernement qui n'avait pas alors un moyen régulier de connaître à quelle époque chaque acquisition avait lieu, exigeait, à des époques indéterminées, que les établissements de main-morte fissent une déclaration générale de tous leurs biens; alors il percevait le droit sur *toutes les acquisitions faites depuis 30 ou 40 ans*, et dont l'amortissement n'était pas prouvé. Ce droit était indépendant de ceux de lods et vente, francs fiefs et autres droits féodaux perçus par le seigneur au moment même de la mutation par décès. Pour ces derniers droits il arrivait souvent que les établissements de main-morte avaient à fournir un homme vivant et mourant, c'est-à-dire dont la mort naturelle rendait le droit exigible comme si l'établissement lui-même fût mort. On ne tarda pas à faire une distinction entre les corporations qui appliquaient tout ou partie des propriétés communes au bien être de leurs membres, et celles qui l'employaient à secourir des malheureux. A ce point de vue Philippe VI par une ordonnance de 1344, exempta les prieurs, maîtres, frères et gouverneurs des Maisons-Dieu, hôpitaux où les pauvres étaient hébergés, les maladreries, et leur donna pour dîme et en aumône toute cette *finance qui lui peut et doit appartenir comme* droit d'amortissement. Il est douteux que ceci ait toujours été exécuté, car une ordonnance de 1551 donne l'énumération suivante de ceux qui doivent fournir les déclarations : « Marguilliers et procureurs de fabrique et confréries, administrateurs des biens des villes et villages et autres communautés et tous gens de main-morte. » Mais une ordonnance du 21 janvier 1738 excepta de nouveau les hôpitaux particuliers, hôtels-Dieu, maisons et communautés tant séculières que régulières où l'hospitalité était exercée. Enfin, le droit d'amortissement fut aboli par l'art. 1er de la loi du 5 décembre 1790 sur l'enregistrement, et ce qui restait de la législation ancienne devint sans objet, lorsque les lois de 1792 et 1793 réunirent au domaine de l'État, qui devait se charger des services charitables, tous les biens de main-morte, excepté ceux des communes.

Cependant le désir d'associer les ressources et les facultés individuelles, non seulement pour multiplier leur énergie, mais encore pour donner une sorte de perpétuité à leur action, est si essentiel à l'esprit humain, qu'il ne tarda pas à recommencer la même œuvre. Un décret impérial du 3 messidor an XII posa les bases de la nouvelle organisation des agrégations ou associations religieuses, d'hommes ou de femmes. Il leur fallut être autorisées par un décret impérial. Les congrégations, les hospices ou les communes ne purent acquérir aucun immeuble qu'en vertu d'une loi, si l'acquisition était à titre onéreux, ou d'un décret si c'était à titre gratuit. Quant à leur administration, le mode en fut déterminé pour les établissements particuliers, par leurs statuts, et pour les communes, les hospices, les hôpitaux et les fabriques par les lois et des règlements spéciaux.

Lors de cette réinstallation des établissements de main-morte, et probablement à cause du peu d'importance primitive de leurs biens, on avait omis de s'occuper de la question des droits prélevés autrefois à raison de l'amortissement. Les immeubles étaient, suivant le droit commun, soumis aux droits d'enregistrement lors de l'acquisition, et à la perception annuelle des contributions directes, mais rien ne suppléait à la perte éprouvée par l'État par suite de l'immobilisation de ces biens retirés à perpétuité du commerce. Une loi délibérée les 16 janvier, 9 et 20 février 1849 combla cette lacune en établissant, à partir du 1er janvier 1849, sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics légalement autorisés, une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre vifs, par décès; cette taxe devant être calculée à raison de soixante deux centimes et demi (0,625), par franc du principal de la contribution foncière. Le produit de cet impôt fut évalué à 3,300,000 francs, frappant sur les natures de biens détaillés dans le tableau suivant, fourni à l'Assemblée par le ministère. Ces biens comprennent le vingtième des biens imposables de toute la France et représentent le trente et unième du revenu général.

TABLEAU DES BIENS DE MAIN MORTE EN 1849,

COMMUNAUTÉS OU ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE	CONTENANCE EN HECTARES			REVENU EN Francs.	VALEUR CAPITALE En Francs.
		TOTALE.	Productive de revenu.	Affectée à un service public		
Départements	30	1.756	947	808	36,801	1,216,988
Communes	30,650	4,738.128	4,718.656	19,472	45.146.554	1,618,618,900
Bureaux de bienfaisance	2,480	20.281	20.271	10	1,524 5 7	50,831 33
Hospices, établissements de charité	2,150	178,528	177 523	759	10,450 564	330,423 991
Fabriques	7,184	17 875	17 450	424	1,054 429	35,145 607
Seminaires	131	3,894	3 775	118	262,6 0	8,647,868
Consistoires	70	1.800	1,769	30	333,911	10 932.985
Congrégations religieuses	850	6.850	6.848	10	1 535.835	43 021 914
Sociétés anonymes	308	35,850	35,879	1	3,874,116	91,132,487
	43,835	5,004,764	4,983,127	21,636	61,209,456	2,199,308,646

EMILE LEFÈVRE.

MAINATE, *Mainatus* Briss.; *Gracula* Lin., Temm., Viell.; *Eulabes* Cuv. — Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, dont la tête est caronculée, le bec robuste, dur, comprimé, convexe en dessus, fléchi à la pointe; la mandibule inférieure forte et de la hauteur de la supérieure; les narines latérales, ouvertes vers le milieu du bec, et en partie cachées par les plumes très avancées du front; les pouces forts; les ailes médiocres; la première rémige presque nulle; la deuxième un peu plus courte que la troisième. — On ne connaît que deux espèces de ce genre, savoir : Le MAINATE RELIGIEUX, *Gracula religiosa*, Lin., *Eulabes indicus*, Cuv. Plumage d'un noir profond, à reflets veloutés; tache blanche vers la base des grandes pennes de l'aile; bec, pieds, parties nues de la tête et caroncules jaunes; 0m30, environ, de longueur. La ponte est ordinairement de trois œufs grisâtres tachetés de vert olive. Cet oiseau se nourrit de fruits et d'insectes. Il s'apprivoise aisément, et apprend à parler et à siffler avec une rare perfection. On le trouve à Java, à Sumatra et dans les grandes îles de l'est. — La seconde espèce, *Eulabes javanicus*, Viell., a le bec plus large, plus fendu, plus crochu au bout et sans échancrure. L'on devrait en conséquence, dit Cuvier, la placer à la suite des Rolles, quoiqu'elle ressemble à la première espèce par tout le reste de ses caractères, et surtout par les lambeaux nus de la tête. On assure que c'est de tous les oiseaux celui qui imite le mieux le langage de l'homme. SÉNÉCHAL.

MAINE, en latin *Cenomania* ou *Cenomanensis ager*. Province de l'ancienne France, bornée au N. par la Normandie, au S. par l'Anjou et la Touraine, à l'E. par l'Orléanais, et à l'O. par la Bretagne. A l'époque de la domination romaine, le Maine faisait partie de la IIIe Lyonnaise. Ses habitants luttèrent contre César et se soumirent aux Francs vers l'an 460. Vers l'an 500, ils étaient gouvernés par un prince de la race Mérovingienne qui attira sur le pays les armes de Clovis. Le Maine se soumit après avoir été cruellement ravagé, et les successeurs de Clovis en confièrent l'administration à des comtes, dont la nomination fut laissée, par Childebert III, (698) à l'évêque diocésain, aux abbés et aux notables, ce qui occasionna de sanglantes rivalités. Sous le règne de Charles le Chauve, le Maine fit partie du duché de France. Un des comtes du Maine, Foulques, partant pour la Terre-Sainte en 1129, céda le Maine avec l'Anjou à son fils Geoffroy Plantagenet, duc de Normandie. Cette province passa ainsi aux rois d'Angleterre. Arthur, petit-fils de Henri II et d'Eléonore de Guyenne, en disputa ensuite la possession à Jean sans Terre, et s'en empara, ainsi que de l'Anjou, puis fut assassiné par son rival, en 1203. Philippe-Auguste saisit cette occasion pour confisquer les provinces de la France qui appartenaient à l'Angleterre, et accorda l'année suivante la seigneurie du Maine à Berengère de Sicile, veuve de Richard cœur-de-lion. Saint Louis donna cette province à Marguerite de Provence, sa femme, et en investit ensuite son frère Charles Ier, comte d'Anjou et de Provence. Le Maine fut réuni définitivement à la couronne en 1584.

Le Maine était du ressort du parlement de Paris, du gouvernement de l'Orléanais et de la généralité de Tours. Il comprenait quatre élections : celles du Mans, de Laval, de Mayenne et de Château-du-Loir. Il était divisé en Haut-Maine, chef-lieu Le Mans; Bas-Maine, chef-lieu Mayenne; Haut-Perche, chef-lieu Mortagne; Perche-Gouet, chef-lieu Montmirail; Terres-Françaises, chef-lieu la Tour-Grise; Thymerais, chef-lieu Château-Neuf. Le Maine est compris aujourd'hui dans le département de la Sarthe, à l'exception des arrondissements de La Flèche, de Laval et de Mayenne, qui appartien-

nent au département de la Mayenne; de l'arrondissement de Mortagne qui rentre dans le département de l'Orne, et d'une partie des arrondissements de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, qui relèvent du département d'Eure-et-Loir. Les principaux ouvrages à consulter sur cette province sont : *Histoire des annales et chroniques d'Anjou et du Maine*, par Bourdigné, 1529; *Antiquités du Maine*, par Bodreau, 1645; *Description de la carte-Cenomanique*, etc., 1673; *Dictionnaire topographique, historique, généalogique, bibliographique.... du Maine*, par Lepaige, 2 vol. in-8°, 1787; *Paroisses, chapelles, bénéfices.... du diocèse et comté du Maine*, 1558; *Histoire littéraire du Maine*, par Haureau, 1 vol. in-8°, 1842-1843; *Essais historiques et littéraires sur le Maine*, par Renouard, 2 vol. in-12, 1811; on trouve la série des évêques et des comtes du Maine, dans l'*Almanach Manceau* de 1728.

MAINE. L'un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, situé entre 43° et 48° de latitude N.; 67° 20′ et 71° 10′ de longitude O. Il est borné au N. par le Bas-Canada, et à l'E. par New-Brunswick, qui appartiennent à l'Angleterre; à l'O. par le New-Hampshire; au S. par l'océan Atlantique, et a pour capitale Augusta, dont la population, en 1830, était d'environ 4,000 habitants. Le Maine fut découvert en 1497 et les premiers établissements européens y furent fondés par les Français. En 1692, les habitants du Maine se mirent sous la protection du Massachussetts, auquel leur territoire fut annexé. Il n'en fut séparé qu'en 1819, pour entrer dans l'Union. Le Maine a 84,506 kilomètres carrés. C'est un pays généralement élevé et accidenté, bien que les montagnes n'y soient que d'une médiocre élévation. Le N.-O. est sillonné par les ramifications des monts Albany, qui le séparent du bassin du Saint-Laurent. Les côtes sont basses, sablonneuses, peu fertiles, découpées et bordées d'une multitude de petites îles. Le sol, assez productif dans l'intérieur, est arrosé par des cours d'eau nombreux, dont les principaux sont : le Saint-John, le Penobscot, le Kennebeck, l'Androscoggin et la Sainte-Croix, presque partout navigables. On voit aussi dans sa partie septentrionale, encore couverte de forêts immenses, un nombre considérable de lacs, parmi lesquels on doit citer le Moose-Head, le Chesancook, le Scoodie et l'Umbagog. Le climat, froid au nord et au centre, est fort sain. Les étés y sont courts, mais le temps est ordinairement beau et régulier.

La population du Maine était de 96,540 habitants en 1790; de 151,719 en 1800; de 228,705 en 1810; de 298,335 en 1820; de 399,437 en 1830. En 1840, elle s'élevait à 501,793 habitants, dont 500,438 blancs, et 1,355 nègres ou mulâtres libres, car l'esclavage n'existe pas dans cet État. A la même époque, l'agriculture occupait 101,630 personnes; les manufactures, 21,879; la navigation maritime, 10,091. Les cultes religieux y sont en grand nombre. Les communions qui comptent le plus d'adeptes, sont les Baptistes, les Congrégationistes, les Méthodistes, les Baptistes-Libres, les Amis, les Unitaires, les Épiscopaux, les Catholiques et les Chrétiens de la Nouvelle-Jérusalem. En 1840, le Maine a produit : 205,340 hectolitres de froment; 659,488 kilogrammes de laine; 6,222,231 quintaux métriques de foin. On y récolte aussi une grande quantité de pommes de terre, de houblon et de sucre. L'élève du bétail comprenait, la même année, 59,208 chevaux et mules; 327,255 têtes de gros bétail; 649,264 moutons; 117,386 porcs. L'exploitation du minerai de fer y alimentait 16 hauts fourneaux et forges, et l'on y comptait 24 filatures de laine, occupant 532 ouvriers; 6 de coton; 395 tanneries; 1,979 moulins, dont 1,381 destinées à la scierie du bois; le nombre comparativement élevé de ces dernières usines s'explique par l'importance de l'industrie forestière, dont le produit, en 1840, était évalué à 9,043,415 francs. Le chiffre total des exportations était, en 1841, de 1,095,565 dollars, et celui des importations de 700,961 dollars. — D'après la constitution de 1819, le pouvoir est confié à un *gouverneur* élu chaque année par le peuple, et assisté de sept conseillers, choisis par l'assemblée générale. Celle-ci est composée de la *Chambre des représentants*, au nombre de 200, et d'un *Sénat* de 31 membres, nommés annuellement par la nation, ainsi que les représentants. Trois mois de résidence dans l'État, et le paiement d'une fraction quelconque de l'impôt, donnent à chaque citoyen, âgé de plus de vingt-un ans, le droit d'être électeur et éligible. Le Maine, au point de vue de l'administration, est divisé en comtés, et sous le rapport de la justice, en 4 districts. Les juges sont nommés par le gouverneur et révocables. La force armée de l'État était, en 1842, de 45,352 hommes; les revenus publics s'élevaient, en 1840, a 52,178 dollars (260,890 francs), et la dette à 1,678,367 dollars. Le Maine envoie au Congrès 2 sénateurs et 8 représentants.

AL B.

MAINE (LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON *duc du*), fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Versailles, le 30 mars 1670, légitimé le 29 décembre 1673, colonel général des Suisses et des Grisons à l'âge de quatre ans, etc., etc. Ce jeune prince annonçait les dispositions les plus heureuses; le roi aimait beaucoup à l'entretenir, et ce fut surtout à cause de lui qu'il rendit les édits

de 1710 et de 1714, qui accordaient aux princes légitimés les mêmes rang et honneurs qu'aux princes du sang, et les déclaraient habiles à succéder à la couronne. On sait que ces édits furent cassés par le parlement avec le testament du grand roi, à l'instigation du duc d'Orléans. Le duc du Maine fit avec honneur la guerre de Flandre, mais le reste de sa vie répondit peu aux espérances qu'il avait fait concevoir. Il se laissa entraîner par la princesse sa femme (*voy.* l'article suivant) dans la conspiration de Cellamare, fut detenu un an à Doullens, et finit par faire sa paix avec le régent. Depuis cette époque il ne s'occupa plus guère que d'études; il traduisit le commencement de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, et se laissa complètement effacer dans la petite cour que réunissait la duchesse. Il mourut en 1736 d'un cancer au visage.

MAINE (ANNE-LOUISE-BÉNÉDICTE DE BOURBON, *duchesse du*), épouse du précédent, était petite-fille du grand Condé, et aussi ambitieuse que son mari l'était peu. Ce fut elle qui inspira tous les écrits manuscrits ou imprimés qui furent répandus contre les ducs à la suite de la décision rendue par le parlement, au sujet du testament de Louis XIV. Elle employait une partie de ses nuits à compulser des in-folios pour y chercher des arguments en faveur des princes légitimés. Lorsqu'un arrêt du conseil de régence eut déclaré le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, elle se jeta dans cette conspiration de boudoir, connue sous le nom de *conjuration de Cellamare*, qui devait rendre au duc son époux ses droits de légitimé et lui donner le gouvernement de la France comme lieutenant de Philippe V. Cette conspiration mal ourdie ne tarda pas être découverte (*voy.* CELLAMARE). Le 29 décembre 1718, le duc et la duchesse furent incarcérés, et celle-ci ne recouvra sa liberté qu'au mois d'avril 1720. Le duc, blessé de la manière dont elle l'avait défendu en soutenant qu'elle s'était bien gardée de lui faire connaître une conspiration qu'il aurait dévoilée s'il l'avait connue, fut sur le point de demander une séparation; mais l'empressement, le dévouement qu'elle mit à le soigner pendant la maladie mortelle dont il était déjà atteint, amenèrent une réconciliation complète. La duchesse du Maine avait réuni à Sceaux une petite cour de beaux esprits qui rappelaient, à plus d'un titre, les ruelles du temps de la Fronde. On a imprimé sous le titre de : *Divertissements de Sceaux*, une partie des madrigaux et des pièces diverses qui faisaient l'amusement de cette société spirituelle, dont la reine portait le nom de *Bergère*, et les membres celui de *Bêtes*. La bergère malmenait quelque peu son troupeau, dont les membres se plaignirent amèrement, plus d'une fois, de l'obligation qui leur était imposée d'avoir toujours de l'esprit. Le style des *Mémoires de Mme de Staal*, non moins que les événements qui sont racontés dans cet ouvrage, peut donner l'idée du genre d'esprit recherché à la cour de Sceaux. Mme de Staal caractérise d'un mot la duchesse du Maine : Cette princesse avait le malheur de ne pouvoir se passer des gens dont elle ne se souciait pas. — Née en 1676, la duchesse du Maine mourut en 1753. J. FLEURY.

MAINE DE BIRAN (MARIE-FRANÇOIS-PIERRE-GONTHIER). Philosophe, né vers 1770, à Chanteloup, dans le département de la Dordogne. Il servit dans les gardes du corps avant la révolution, administra l'arrondissement de Bergerac sous l'empire, fut envoyé en 1810 au corps législatif, fit partie de la fameuse commission qui, en 1813, protesta contre l'absolutisme impérial, fut nommé membre de la chambre des députés après la rentrée des Bourbons, soutint constamment le gouvernement, devint conseiller d'État, et mourut à Paris, en 1824. La politique n'absorba qu'une partie de la vie de Maine de Biran. Il cultiva avec succès la philosophie, et il peut être considéré comme un des métaphysiciens les plus profonds de son époque. En 1802, il obtint le prix de l'Institut pour son mémoire : *De l'influence de l'habitude sur la manière de penser*, et, en 1809, il en présenta un autre, qui fut également couronné, et dans lequel il traitait de la *Décomposition de la pensée*. En 1821, il composa ses *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral*. Maine de Biran avait d'abord adopté les principes de Condillac et de Cabanis; mais il s'en écarta promptement et s'attacha surtout à démontrer la puissance des *principes actifs et d'action*. Il ne voit qu'une idée, celle de vie, force pure, activité au moyen de laquelle il explique tout, Dieu et le monde. Dans l'homme, cette force est l'âme, et l'on juge de l'âme par la conscience qui est le point général et central d'où viennent toutes nos connaissances.

MAINE-ET-LOIRE. Département qui tire son nom des deux principales rivières qui l'arrosent, la Loire, et la Mayenne qui prend le nom de Maine après sa jonction avec la Sarthe. Le département de Maine-et-Loire est borné au N. par celui de la Mayenne, au N.-E. par celui de la Sarthe, au S. par ceux des Deux-Sèvres et de la Vendée, au S.-E. par celui de la Vienne, à l'E. par celui d'Indre-et-Loire, et à l'O. par celui de la Loire-Inférieure. Il est formé de la Mayenne, partie de l'ancienne province d'Anjou;

Ses principales rivières sont : le Loir, la Sarthe, l'Oudon, l'Authion, le Thouet, le Layon, et enfin la Loire et la Mayenne, navigables dans tout leur parcours à travers ce département. Le climat y est sain et la température y varie de 10 à 20° Réaumur. Les vents de l'O. et du S.-O. y sont dominants. Le territoire est composé de collines généralement plantées de vignes, et de terres à bruyère très productives. La *grande vallée de la Loire*, protégée par des digues puissantes, est la partie la plus fertile du département et l'on en évalue le produit annuel à 4,000,000 de francs. La contenance totale du département est de 514,861 hectares dont 354,298 en terres labourables, 69,338 en prés, 1,290 en vignes, 26,379 en bois; 8,535 en vergers, pépinières et jardins; 24,429 en landes et bruyères; 1,881 en étangs, mares et canaux d'irrigation. On y récolte environ 500,000 hectolitres de vins de bonne qualité, parmi lesquels on estime surtout les vins blancs de Varrains, de Clos-Morin, de Saumur, de Faye, de Rabelais et de Bounescaux. Les meilleurs vins rouges sont ceux de Champigné-le-Sec et de Neuillé. Une partie de ces vins servent à faire l'excellent *vinaigre* dit de *Saumur*. M. Ackerman a introduit en 1838 dans le département de Maine-et-Loire la fabrication des vins mousseux, telle qu'elle est usitée en Champagne; cette méthode a donné d'excellents résultats. On y fabrique aussi annuellement environ 30,000 hectolitres de cidre. Le lin et le chanvre qu'on y récolte, jouissent d'une grande réputation, et les fruits y sont d'excellente qualité, surtout les noix qui sont d'un grand produit, et les prunes et pruneaux de Sainte-Catherine. L'élève des chevaux, des mulets et surtout des bœufs engraissés pour la consommation de Paris constitue la principale richesse des cultivateurs. Les forêts, dont les essences dominantes sont le chêne et le hêtre, sont peuplées de cerfs, de chevreuils, de sangliers, de blaireaux, de loups, de renards et de chats sauvages. Le sol renferme du minerai de fer, des granits, des marbres, des mines de charbon, de pierre propre à la sculpture, et de magnifiques carrières d'ardoises. Les plus importantes sont celles d'Angers, dont quelques-unes ont jusqu'à 120 mètres de profondeur. On extrait annuellement des diverses ardoisières du département, 80 millions d'ardoises. L'industrie consiste principalement en manufactures de toiles à voiles, de toiles communes, de mouchoirs, de siamoises, de flanelles, en filatures de laine et de coton, en teintureries, papeteries, huileries, tanneries. La fabrication des sabots occupe à Mouliherne plus de 100 ouvriers; les raffineries de sucre de canne et les fabriques de sucre indigène méritent aussi d'être citées. Le département a pour chef-lieu Angers, et se divise en cinq arrondissements : Angers, Baugé, Beaupréau, Saumur et Segré; en trente-quatre cantons et en 384 communes. Sa population, en 1846, était de 504,963 habitants. Il fait partie du 26e arrondissement forestier (chef-lieu Nantes); du 3e arrondissement des Mines (chef-lieu Paris); de la 4e division militaire (chef-lieu Tours). — On peut consulter sur ce département tous les travaux relatifs à l'ancienne province d'Anjou; l'*Exposition méthodique des plantes du département de Maine-et-Loire*, etc., par Desvaux, 1827, in-8°; et la *Reconnaissance et description des mines de houille qui existent depuis Chalonne jusqu'à Pont-Barré*, par Pucelle, 1803, in-4°. AL. B.

MAINFROI ou **MANFRED**. Fils naturel de l'empereur Frédéric II. Son père, en choisissant son fils Conrad pour successeur, lui avait donné Mainfroi pour lieutenant dans le royaume de Naples et de Sicile. Le pape, hostile à la maison de Souabe et aux Gibelins, chercha à enlever à Conrad ses états d'Italie, et y fomenta des révoltes. Mainfroi quitta la Sicile pour défendre les droits de son frère, parvint, quoique dénué de ressources, à arrêter la défection de plusieurs villes et à en faire rentrer d'autres dans le devoir. Il ne put toutefois empêcher Naples et Capoue de se déclarer contre Conrad. Ce dernier, qui avait été reconnu empereur, se montra jaloux des succès de Mainfroi et lui fit subir plusieurs humiliations. Conrad mourut à Amalfi (1254) et Mainfroi reçut la tutelle du jeune Conradin, son neveu. En 1256, un faux bruit de la mort de ce prince se répandit en Italie; le régent y crut ou feignit d'y croire, et se fit sacrer roi dans l'église de Palerme. Sommé de renoncer à la couronne, il refusa de se démettre. Alexandre IV l'excommunia pour ce fait et Urbain IV, qui occupa ensuite la chaire pontificale, fit prêcher une croisade contre lui. Ces événements jetèrent la plus grande perturbation dans la Sicile et dans l'Italie méridionale. Urbain, pour y mettre un terme, offrit la double couronne de Naples et de Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Mainfroi fit de grands préparatifs de défense, dans la Campanie, menaça le pape de sa vengeance, s'empara de l'embouchure du Tibre et du port d'Ostie. Une autre division de son armée, en observation dans la Lombardie, attendait Charles d'Anjou pour l'arrêter au passage. Charles, à la faveur d'une tempête qui avait écarté la flotte de Mainfroi, débarqua à Ostie avec une poignée de braves, entra dans Rome, sema la division dans

le parti de Mainfroi, attendit des renforts et força son rival à se replier sur Naples et à accepter une bataille générale. L'engagament eut lieu en 1266, dans la plaine de Grandella, près de Bénévent et Mainfroi fut tué dans la mêlée. On lui refusa les honneurs religieux parce qu'il était excommunié, et il fut enterré au pied du pont de Bénévent.

MAINLAND. La plus grande des îles Orcades (*voy.* ORCADES).

MAÏNOTES. Habitants du *Maina* ou *Magne*, contrée de la Morée qui comprend le S.-E. de l'ancienne Laconie, entre les golfes de Coron (*Sinus Messeniacus*) et de Kolokythia (*Sinus Laconicus*). L'histoire de ce petit peuple offre un grand intérêt. On a souvent répété que les Maïnotes descendent de ces Laconiens qui, après la défaite de Nabis par les Romains, furent déclarés indépendants, et prirent le nom d'*Eleuthéro-Lacons* (Laconiens libres) et des brigands attachés à Nabis, qui, après l'assassinat de ce tyran, furent chassés de Lacédémone par la ligue achéenne, et se réfugièrent en partie dans les villes du littoral ; mais il paraît résulter des travaux de la commission scientifique de Morée, qu'ils descendent des Spartiates eux-mêmes. Le Maïnotes de l'E. ont pour chef-lieu la ville de Marathonisi, et ceux de l'O. le gros village de Chimava. En 1474, un aventurier nommé Nicéphore, se disant descendant des Comnènes et fils de David, dernier empereur de Trébizonde, fit reconnaître ses droits réels ou fictifs par l'évêque de Vitulo. Il prit le titre de *protogéronde*, c'est-à-dire premier vieillard, ou pour mieux dire, premier magistrat de la côte de Maïna, et transmit son autorité à ses descendants, qui gouvernèrent assez despotiquement. En 1676, les Turcs, voulant soumettre les Maïnotes, firent une invasion dans leur pays. Ceux du Nord résistèrent à peine; 4,000 d'entre eux s'embarquèrent avec le protogéronde et l'évêque de Vitulo, et vinrent débarquer à Paomia en Corse, où ils formèrent une petite colonie. Les autres affaiblis par cette défection, se réfugièrent dans les montagnes qui dominent le cap Ténare (les anciens monts Thyrides), abolirent la dignité de protogéronde, et divisèrent la contrée en capitaineries héréditaires, ce qui occasionna parmi eux de sanglantes discordes. Toujours en guerre avec les Turcs, ils demandèrent infructueusement à plusieurs souverains de l'Europe des secours contre les infideles. La Russie, pourtant, fit en leur faveur, en 1770, une expédition qu'ils promettaient d'appuyer de toutes leurs forces. Les Moscovites s'emparèrent de Misitra par capitulation; les Maïnotes, malgré les traités, égorgèrent une partie des habitants, pillèrent la ville, et abandonnèrent les Russes, qui, privés de leur concours, durent évacuer la Morée. Depuis, les Turcs firent reconnaître leur autorité aux Maïnotes, dont le bey, le chef suprême de leurs capitaineries, et qui était électif, dut recevoir l'investiture de la Turquie. Les Maïnotes, toutefois, ne furent soumis qu'en apparence, et les Musulmans ne tirèrent qu'un faible tribut de cette population passionnée pour la liberté. Les Maïnotes sont au nombre d'environ 60,000. Ils ont puissamment contribué à conquérir l'indépendance de la Grèce, et on les vit, en 1827, arrêter toutes les forces d'Ibrahim-Pacha. Les Maïnotes sont sobres et courageux jusqu'à la témérité. Les principaux objets de leur commerce sont l'huile, la vallonée, le seigle, le miel, la cire, la noix de galle, le kermès, le coton, les cuirs bruts et les laines. On les a souvent confondus, mais à tort, avec les *Cacavouniotes*, pirates sanguinaires qui habitaient vers le cap Matapan, et avec les *Baniotes*, qui habitent l'intérieur, et égalent les Cacavouniotes en férocité.

MAINTENON (*géog.*). Chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir, à 9 kilom. O. d'Epernon, avec une population de 1,800 habitants environ. On y voit un château où Louis XIV épousa, dit-on, Mme de Maintenon. Collin-d'Harleville y est né.

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, *marquise de*). Cette femme, que son esprit porta à une si haute fortune, naquit à Niort le 27 novembre 1631, de Constant d'Aubigné, fils de ce Théodore-Agrippa d'Aubigné, poète et guerrier protestant, qui lutta avec plus de vigueur encore en faveur de sa croyance par ses écrits poétiques que par son épée. Celle qui devait s'asseoir sur le trône de France à côté du monarque le plus ami de l'étiquette, vécut d'abord dans la misère ; celle qui devait contribuer à la révocation de l'édit de Nantes naquit en prison, de parents poursuivis pour crime de protestantisme. Ses premières années se passèrent dans une forteresse ; elle fut ensuite conduite à la Martinique par son père. Dans la traversée on la crut morte, et fut près d'être jetée dans les flots. En Amérique, elle faillit être dévorée par un serpent. Son père, ayant perdu au jeu ses possessions transatlantiques, revint en France chargé de dettes. Françoise d'Aubigné fut confiée à l'une de ses tantes, qui la rendit protestante comme elle ; une autre tante, à qui elle fut confiée ensuite, parvint à la ramener au catholicisme ; mais elle la délaissa bientôt après, et la jeune fille fut obligée de retourner auprès de sa mère qui, devenue veuve et réduite à une de pension deux cents livres, vivait du travail

de ses mains. Françoise d'Aubigné cherchait à se consoler en lisant les *Vies* de Plutarque, et contractait, au milieu de toutes ces vicissitudes, ces habitudes graves et réfléchies qui ne l'abandonnèrent jamais. Conduite à Paris après la mort de sa mère, elle eut occasion de faire connaissance avec le poète Scarron qui, touché de la pénible situation où elle se trouvait près d'une tante qui ne l'aimait pas, lui offrit de payer sa dot si elle voulait entrer dans un couvent, à moins qu'elle n'aimât mieux l'épouser. Mademoiselle d'Aubigné préféra ce dernier parti. Scarron, accablé d'infirmités avant l'âge, attirait chez lui par ses saillies beaucoup de personnages distingués par l'esprit et la naissance; ces réunions furent beaucoup plus nombreuses encore lorsque Madame Scarron en fit les honneurs, et elle se vit, à la mort de son mari, (1660) entourée d'obsessions de tout genre, auxquelles elle eut le courage de résister. La reine mère vint à son aide en lui conservant la pension qu'elle faisait à Scarron et l'augmenta même de 500 livres; mais à la mort de la reine, elle se trouva de nouveau sans ressources. On voulut la marier à un seigneur de la cour, riche et débauché; elle refusa de s'allier à un homme qu'elle ne pouvait estimer, et elle se disposait à suivre, en Portugal, la princesse de Nemours, qui allait épouser le roi Alphonse IV, lorsqu'elle demanda à être présentée à Madame de Montespan, ne voulant pas, disait-elle, quitter la France sans en avoir vu la merveille. Cette parole fut rapportée à la favorite, qui en fut très flattée. Elle engagea Madame Scarron à ne pas s'éloigner, et fit rétablir sa pension. — « Madame, je vous ai fait attendre longtemps, lui dit le roi quand elle alla le remercier; mais vous avez tant d'amis que j'ai voulu seul avoir ce mérite auprès de vous. » Madame de Montespan n'était pas encore maîtresse en titre à cette époque. Quand elle se vit enceinte, elle proposa au roi de confier à Madame Scarron son secret et l'éducation de son enfant. Il y consentit et donna à l'institutrice une maison dans Paris, près de Vaugirard, où les enfants furent élevés dans le plus grand mystère. C'est à l'occasion de ces fonctions que le roi la rencontra et fut à même d'admirer son esprit, pour lequel il s'était senti d'abord de la répulsion. Il intervint plus d'une fois dans les querelles que Madame de Montespan cherchait à Madame Scarron, et, après la mort de la reine, il en vint à ne pouvoir plus se passer d'elle. Plusieurs années s'écoulèrent cependant avant qu'un mariage secret unît Louis XIV à l'institutrice de ses enfants. La mort de la reine est de 1683. Le mariage n'eut lieu qu'en 1685 ou 1686. Madame Scarron portait depuis 1774 le nom de Maintenon, qui était celui d'une terre acquise par elle des bienfaits du roi. Rien à l'extérieur ne décela le mariage qui venait d'être accompli; mais dans l'intérieur du palais, Madame de Maintenon recevait une partie des honneurs dus à la reine. Le roi travaillait chez elle avec ses ministres, et souvent il lui demandait son avis sur les affaires de l'État. Cet avis fut souvent désastreux. C'est elle qui fit donner à Chamillard le double poste de ministre de la guerre et des finances, qui remplaça Catinat par Villeroi, et qui dicta ce testament en faveur des enfants légitimés, ses élèves, cassé plus tard par le Parlement. Elle disposa aussi trop souvent des finances de l'État en faveur de sa famille et de ses amis, et intronisa dans l'administration le règne de la médiocrité et du favoritisme. Quant à la révocation de l'édit de Nantes, elle ne semble pas y avoir eu autant de part qu'on l'a prétendu, et il est certain qu'elle réprouva les dragonnades. Il ne paraît pas non plus que Saint-Simon ait été bien informé quand il assure qu'elle intrigua pour se faire déclarer reine. Elle avait toujours été ambitieuse, et s'était montrée, avant tout, avide de *considération*, comme elle l'avoue plus d'une fois. Mais arrivée à un point d'élévation que certes elle n'avait pu prévoir, elle éprouva un ennui profond qui se trahit et s'accuse même dans toutes ses lettres. Quand Louis XIV tomba malade, elle s'établit au chevet de son lit; mais lorsqu'on crut la situation du roi désespérée, le maréchal de Villeroi l'engagea à s'éloigner, et elle se retira en effet, avec trop d'empressement peut-être. Elle se rendit dans cette maison de Saint-Cyr qu'elle avait fondée pour les jeunes orphelines de famille noble, et pour laquelle Racine écrivit ses tragédies d'*Esther* et d'*Athalie*. Le Régent l'alla voir après la mort du roi, et lui continua la pension de 48,000 livres qu'elle recevait sur la cassette royale. D'autres grands personnages la visitèrent dans sa retraite, qu'elle ne quitta plus et où elle mourut le 15 avril 1719. — Elle fut enterrée à Saint-Cyr, et son tombeau, détruit lors de la première révolution, a été rétabli en 1802. Ses *Mémoires* et une partie de ses *Lettres* ont été publiés au XVIIIe siècle par La Beaumelle, qui a souvent altéré les documents mais qui cependant a travaillé sur les originaux. Une édition plus correcte des *Lettres* a été publiée en 1807, 6 vol. in-12, et reproduite partiellement en 1816. On trouve à la suite un petit traité de Mme de Maintenon, intitulé : *l'Esprit de l'Institut des filles de Saint-Louis*. On a aussi conservé la plupart des *Conversations* qu'elle avait composées pour être récitées par les demoiselles de Saint-Cyr; elles ont été imprimées

en 1757 sous le titre de *Loisirs de Mme de Maintenon*, et, en 1828, augmentées d'un nouveau volume. On a aussi publié en 1826, 4 vol. in-8°, les *Lettres inédites de Madame de Maintenon et de Madame la princesse des Ursins* pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le style de ces écrits est correct, précis, austère et sans ornements. Les *Souvenirs* de Madame de Caylus contiennent de nombreux détails sur Madame de Maintenon. Enfin la Société des Bibliophiles a publié en 1822, à trente exemplaires seulement, les *Lettres de Louis XIV, du Dauphin, etc., à Madame de Maintenon.* J. FLEURY.

MAINVIELLE (PIERRE). Conventionnel, né en 1765 d'un riche marchand d'Avignon. Il embrassa avec ardeur les principes révolutionnaires et fut un des principaux chefs du parti qui voulait la réunion immédiate du Comtat à la France, et qui, sous prétexte de déclarer la guerre à Carpentras, ravagea et pilla le pays. Il fut aussi, avec Duprat, l'un des agents des massacres de la Glacière, qui préludèrent aux malheurs de septembre. Un décret d'amnistie, rendu par la Convention, fit remettre en liberté Mainvielle et ses amis qui avaient été arrêtés pour ce fait. Ils furent reconduits en triomphe à Avignon, et quelques mois après Mainvielle était envoyé à la Convention comme député suppléant. Duprat l'aîné le dénonça comme ayant voulu l'assassiner, et le fit incarcérer à son arrivée à Paris. La Montagne refusa d'intervenir en sa faveur ; mais il fut défendu par les Girondins qui le firent rendre à la liberté. Décrété d'accusation comme fédéraliste, le 18 juillet 1793, il fut condamné à l'échafaud le 30 octobre, et exécuté le lendemain avec son ami Duprat.

MAIRAN (*Jean-Jacques* DORTUS DE). Mathématicien distingué, né à Béziers en 1678, mort en 1771. Un mémoire *sur les Variations du baromètre* et des dissertations *sur la Glace et les Phosphores* lui ouvrirent, en 1718, les portes de l'Académie des sciences, dont il fut secrétaire perpétuel après Fontenelle. Une foule de mémoires scientifiques *sur la Cause du froid et du chaud*, *sur la Rotation de la lune*, *sur les Forces motrices*, *sur la Réflexion des corps*, etc., rendirent son nom célèbre. En 1721, il fut chargé avec Varignon de proposer un nouveau procédé de jaugeage pour les vaisseaux, qui eût pour objet de prévenir les fraudes et les réclamations. Ce procédé a été adopté depuis. On a en outre de Mairan : *Dissertation sur la glace*, Paris, 1749, in-12 ; *Traité de l'aurore boréale*, Paris, 1731, in-4° ; *Éloge des membres de l'Académie des sciences*, Paris, 1749 ; et des *Lettres* à Mallebranche et au P. Parennin. J.

MAIME. On appelle ainsi le membre du conseil municipal chargé en chef de la partie exécutive de l'administration d'une commune. La partie délibérative de cette même administration appartient au conseil municipal (*voyez* MUNICIPALITÉS). Dans l'ancien régime, même aux époques les plus reculées de notre histoire, le maire, ou *Major*, n'était que *primus inter pares*, ou le président d'honneur du *corps de ville*, qui exécutait collectivement les délibérations de l'*Assemblée des notables*. On entendait par corps de ville, le maire, les échevins et les conseillers. L'élection des échevins et des autres membres du corps municipal n'était pas sujette à confirmation ; mais il n'en était pas ainsi des maires, qui ne pouvaient se passer de l'investiture souveraine. Les nouveaux élus devaient, avant d'exercer leurs fonctions, avoir fait enregistrer leur brevet de nomination au siége ordinaire du lieu, et prêter serment entre les mains du premier officier de ce tribunal. Indépendamment des droits qui résultaient de leurs fonctions, et des présents ou indemnités que les villes étaient dans l'usage de voter pour eux, quelques édits du dernier siècle leur attribuent un traitement fixe. Cet état de choses fut d'abord modifié par les assemblées provinciales de 1778, et ensuite complètement changé par la révolution de 1789. Aux termes du décret des 14-18 décembre de cette même année, le maire est le chef du corps municipal. Il est élu à la pluralité absolue des suffrages de tous les citoyens actifs ; ses pouvoirs durent deux ans, mais il peut être réélu pour deux autres années. Il rappelle, renouvelle, publie et fait exécuter les lois et réglements existants. Il exerce d'ailleurs des attributions étendues qui se retrouvent dans les lois postérieures. La constitution de l'an III restreint les administrations municipales aux chefs-lieux de canton et aux villes d'une population de 5,000 habitants au moins. Sous son empire, le maire n'est plus qu'un commissaire nommé par le directoire, révocable, et placé auprès de chaque municipalité pour surveiller et requérir l'exécution des lois. La constitution de l'an VIII rendit aux anciennes communes leur individualité, en confiant l'administration de chacune d'elles à un maire assisté d'un conseil municipal ; mais elle supprima le principe d'élection, et attribua au chef de l'État la nomination des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. — La charte de 1814 conserva au pouvoir exécutif la nomination absolue des maires. Aux termes de la loi du 21 mars 1831, le choix des maires resta dans les prérogatives de la couronne ; mais celle-ci dut les prendre dans le sein du conseil municipal, élu par un

certain nombre de citoyens, d'après des règles établies dans la loi du 21 mars 1831. Après la révolution de février, suivant un décret du gouvernement provisoire, en date du 3 juillet 1848, dans toutes les communes au dessous de 6,000 âmes, et dans celles qui ne sont chefs-lieux ni de département ni d'arrondissement, les maires et les adjoints étaient directement élus par les conseil smunicipaux et pris nécessairement dans leur sein. Dans les autres communes, ils étaient choisis par le pouvoir exécutif parmi les membres élus du conseil municipal. Ils pouvaient être suspendus par un arrêté du préfet, mais ils n'étaient révocables que par une décision du pouvoir exécutif. La constitution du 14 janvier 1852 a changé cet état de choses. Aux termes de son art. 57 une loi déterminera l'organisation municipale, d'après cette restriction que les maires seront toujours nommés par le pouvoir exécutif, et pourront être pris hors du conseil municipal. En attendant la promulgation de cette loi, les dispositions de la loi du 21 mars 1831, qui ne sont pas contraires à la base posée par la nouvelle constitution, continuent à s'exécuter. Ainsi les maires sont nommés pour trois ans; ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis, et avoir leur domicile réel dans la commune. En cas d'absence ou d'empêchement du maire, et de ses adjoints, l'autorité municipale exécutive est dévolue au conseiller municipal le premier dans l'ordre du tableau dressé suivant le nombre des suffrages obtenus. Il y a incompatibilité entre les fonctions de maire ou d'adjoint et celles de juge à tous les degrés, sauf les juges suppléants; de ministre d'un culte; de militaire en activité de service ou en disponibilité; d'ingénieur des ponts et chaussées ou des mines, en activité de service; d'agent ou d'employé de l'une des administrations financières; de fonctionnaire ou d'employé de l'université; de commissaire ou d'agent de police.

Dans l'état actuel de notre législation municipale, les maires, outre leurs fonctions d'organes et d'agents exécutifs de la représentation communale, sont délégués du gouvernement central pour certains détails de l'administration générale, agents directs de la loi pour certains actes, et investis aussi de quelques délégations judiciaires. Leurs attributions, sous le premier de ces rapports, sont résumées dans la loi du 18 juillet 1837 (art.10 à 16, 55, 60, 61 et 63). Elles comprennent, sous la surveillance de l'administration supérieure, l'exercice d'une autorité de police et l'administration des biens et des intérêts communaux. L'autorité de police donne au maire le droit de faire des réglements sur tout ce qui se rapporte 1° à la police municipale proprement dite, c'est-à-dire d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés par les lois à sa vigilance et à son autorité (ordre et sûreté, salubrité, débit des denrées qui se vendent au poids et à la mesure); 2° à la police rurale (ordre, sûreté, salubrité des campagnes, récolte et conservation de certains produits agricoles); 3° à la voirie municipale, qu'on divise en voirie urbaine (entretien et police des voies publiques dans les villes, bourgs et villages), et voirie rurale (police des chemins reconnus nécessaires aux communications entre les habitants d'une même commune). Les arrêtés pris par le maire sur chacun de ces points doivent être adressés immédiatement au sous-préfet. Le préfet peut les annuler ou en suspendre l'exécution. Ceux de ces arrêtés qui portent réglement permanent ne sont exécutoires qu'un mois après la remise de l'ampliation constatée par le récépissé du sous-préfet. — Comme administrateur des biens et des intérêts communaux, le maire est chargé de la conservation des propriétés de la commune, et de faire, en conséquence, tous les actes conservatoires de ses droits; du soin de faire produire à ces propriétés, de concert avec le conseil municipal, les meilleurs revenus possibles; de l'emploi de ces revenus, lorsqu'ils ne sont pas immédiatement versés dans la caisse municipale; de la surveillance des établissements communaux (hospices, écoles, salles d'asile, etc.); de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux; de la direction de ces travaux; de souscrire les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisitions, transactions, lorsque ces actes ont été dûment autorisés; de représenter la commune en justice, soit en demandant, soit en défendant. L'accomplissement de ces divers actes doit être précédé de formalités nombreuses prescrites dans l'intérêt des communes, mais dont le détail ne peut trouver ici sa place.

Le maire nomme à tous les emplois communaux pour lesquels la loi ne prescrit pas un mode spécial de nomination. Il nomme les gardes champêtres, sauf l'approbation du conseil municipal et l'agrément du sous-préfet qui les commissionne. Ces agents peuvent également être suspendus par le maire, mais le préfet seul peut les révoquer. Le maire nomme encore les pâtres communs, sauf l'approbation du conseil municipal. Il peut prononcer seul leur révocation. Le maire nomme et révoque seul les secrétaires des mairies. Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer une portion de ses attributions à un ou plusieurs de ses ad-

joints, et, en l'absence de ces derniers, à ceux des conseillers municipaux qui sont appelés à en faire les fonctions. — Le maire procède, avec l'assistance de deux conseillers municipaux, et toujours en présence du receveur municipal, à toutes les adjudications qui intéressent la commune ; toutes les difficultés qui peuvent s'élever sur les opérations préparatoires de ces adjudications, sont résolues, séance tenante, par le maire et les deux conseillers assistants, à la majorité des voix, et sauf le recours de droit. Il présente au conseil municipal le budget de la commune ; mais ses comptes pour l'exercice clos, doivent toujours précéder la discussion de ce budget. L'examen des comptes du maire a toujours lieu en son absence. Il n'a ni la conservation ni la gestion d'aucuns fonds appartenant à la commune. C'est le receveur municipal qui en a la garde ; mais au maire seul appartient le droit de délivrer des mandats sur la caisse de ce receveur, dans la limite des crédits ouverts. Le maire, d'après les délibérations du conseil municipal, et l'autorisation préalable du conseil de préfecture, exerce toutes les actions judiciaires qui peuvent intéresser la commune. Il peut toutefois, sans autorisation préalable, intenter toute action possessoire, ou y défendre, et faire tous actes conservatoires ou interruptifs des déchéances.

Comme délégué de l'administration centrale, et sous son autorité, le maire est chargé de la publication des lois et réglements administratifs généraux ; de l'exécution des mesures de police générale, lesquelles comprennent tout ce qui concerne l'ordre et la sûreté publics, commerce, industrie, salubrité générale, organisation de la force publique armée (garde nationale, gendarmerie); la perception des contributions ; de la grande voirie (routes nationales, départementales, chemins de fer, fleuves et rivières navigables, canaux de navigation); des élections parlementaires et départementales ; de la confection des listes du jury ; des mesures préliminaires à prendre pour les expropriations d'utilité publique ; enfin de l'exécution de tout ce que l'administration supérieure croira devoir lui ordonner, conformément aux lois, dans l'intérêt général. Comme agents directs de la loi, les maires sont chargés de rédiger les actes qui intéressent l'état civil des citoyens (naissances, mariages, décès, adoptions), et de recevoir le serment des étrangers naturalisés. Sous ce rapport, ils sont responsables de tous les accidents qui seraient de nature à compromettre l'existence des actes, et directement placés sous la surveillance et l'autorité des officiers du ministère public. Enfin, comme délégués de l'autorité judiciaire, les maires sont assimilés aux juges de paix, aux officiers de gendarmerie, et aux commissaires de police, pour tout ce qui concerne la recherche des faits auxquels la loi attache une peine (crimes, délits et contraventions). Ils sont en outre investis d'attributions judiciaires près les tribunaux de simple police. Ils président ces tribunaux dans les communes où il n'y a pas de juges de paix. Dans les autres (sauf celles qui ont un commissaire de police), ils remplissent les fonctions d'officiers du ministère public, et peuvent se faire remplacer, dans ce dernier cas, par l'un de leurs adjoints.

Les fonctions des maires, des adjoints et des autres membres du conseil municipal sont essentiellement gratuites, et ne peuvent donner lieu à aucune indemnité, ni frais de représentation. Les honneurs, prérogatives et préséances qui leur appartiennent sont déterminés par le décret du 24 messidor an XII. Dans le cas où un maire négligerait ou refuserait de faire un des actes ou de remplir une des obligations qui lui sont imposées par les lois, le préfet, apres l'en avoir requis, pourrait y procéder d'office, soit par lui-même, soit par un délégué spécial. A. Bost.

MAIRE DU PALAIS (*major domûs*, *dux palatii*, *gubernator palatii*). C'est le titre d'une des premières dignités de l'État, sous les Mérovingiens. Les fonctions du maire du palais étaient semblables à celles du préfet du prétoire sous les empereurs romains. Il était chargé de veiller à la sûreté de la personne royale ; il commandait le petit corps armé qui accompagnait partout la cour ; il était le chef du palais ; il intervenait dans la distribution des fonctions et des bénéfices militaires, dans la nomination aux places de comtes et de ducs. Il participait à l'exercice de tous les droits qui appartenaient spécialement au roi : le commandement des armées, la haute justice, la réformation des jugements, les grâces, la convocation et la direction des plaids, etc. En un mot, il avait partout le rôle d'un premier ministre, et souvent, par suite, il suppléait le roi. — Les maires du palais ne jouirent pas tout de suite de cette grande autorité. Leur rôle fut d'abord obscur, et fort modeste. Ils ne commencèrent à prendre une part importante aux affaires politiques que vers la fin du VIe siècle, dans les guerres civiles de Frédégonde et Brunehaut. Les chroniques n'en font mention qu'à partir de cette époque ; mais il faut remarquer qu'on en parle alors comme d'une institution déjà ancienne. On croit donc en général qu'elle existait depuis Clovis, et que, comme la préfecture du prétoire sous les Romains, la mairie du palais grandit successivement en importance par cela seul qu'elle

mettait le possesseur en rapport constant avec le monarque, et le plaçait comme un intermédiaire habituel dans toutes les affaires qui se traitaient à la cour. C'est une preuve de plus entre toutes celles que l'on peut citer, de l'analogie de nature qui existait entre la royauté mérovingienne et les césars de la vieille Rome. On a pensé aussi que l'institution des maires du palais, ou, comme le disaient nos ancêtres, *principatus majorum domûs*, était une imitation de celle du *magister palatii*, ou *magister scriniorum* de la cour de Constantinople. On peut penser encore que sous ce titre nouveau, Clovis rétablit la fonction de préfet du prétoire des Gaules. Il importe peu de discuter ces diverses opinions puisque l'analogie des fonctions est certaine. Au reste, il y avait autant de maires du palais que de rois. Par suite de cet usage, la fréquence, la régularité et la longue durée des partages donnèrent à certaines provinces l'habitude d'une mairie du palais. L'Austrasie, la Bourgogne, la Neustrie, tinrent à avoir chacune un maire du palais en propre, même quand toute la France n'obéissait qu'à un seul monarque. C'était une garantie pour les libertés publiques telles qu'on les entendait alors, mais en même temps un moyen d'indépendauce qui ne pouvait convenir à la politique royale dès qu'elle était dirigée par un prince capable de la comprendre et de la suivre. Aussi Dagobert chercha-t-il à détruire cette coutume. Il réussit en Bourgogne; il le tenta en Austrasie; mais il ne tarda pas à reprendre les anciens errements pour cette dernière province, en lui donnant un de ses fils pour roi et un maire sous le nom de duc du Palais. Les chroniqueurs nous apprennent que cette mesure fut délibérée et prise dans un plaid austrasien tenu à Metz, composé des évêques, des ducs et des comtes de la contrée. Après la mort de Dagobert, sous la régence de Bathilde, l'ancienne coutume fut reprise dans les trois provinces, mais avec des circonstances qui démontrent la tendance qui existait dans chacune d'elles à se garantir contre les excès de l'autorité royale, qui, plusieurs fois, avaient été si fatals au pays sous les règnes précédents. Les maires furent nommés d'accord avec les plaids dans chaque province. Cette première concession fut suivie d'une autre, ou plutôt d'une usurpation plus positive sur les priviléges du roi. Les plaids, c'est-à-dire les assemblées des évêques, des ducs et des comtes de chaque province, s'emparèrent de l'élection des maires. Dès ce moment, l'autorité souveraine appartint de fait à ceux-ci; les mérovingiens n'en eurent plus que l'apparence et le titre. Ce fut alors que se fonda l'autorité de cette famille des Pepins et des Charles, qui, par une suite de grands services rendus à la nation, parvint à rendre en quelque sorte héréditaires les faveurs de l'élection, et d'où sortit la seconde dynastie des rois de France. L'institution de la mairie du palais fut supprimée par les Carlovingiens. BUCHEZ.

MAIRET (JEAN), l'un des créateurs de la tragédie française, était né à Besançon, le 4 janvier 1604. Il fut d'abord gentilhomme de M. de Montmorency sous lequel il servit contre Soubise, chef huguenot. En 1629, il était tout au culte des muses, et il faisait représenter sa *Sophonisbe*, tragédie où la plupart des bienséances littéraires sont bravées, mais où, en revanche, la règle des unités est observée pour la première fois. Les partisans d'Aristote en tinrent compte à Mairet, et lui firent un succès immense. Il eut dès lors à la cour ses entrées et un grand crédit dont il usa moins pour lui que pour sa province. En 1649, il obtint pour la Franche-Comté un traité de neutralité renouvelé en 1651. Ce service lui valut de la part du parlement de Dôle le titre de son résident à Paris. Mazarin le lui enleva bientôt pour se venger d'un Éloge que Mairet avait fait du roi d'Espagne. Lors de la paix des Pyrénées, il rentra en grâce, revint à Paris, et, pour un seul sonnet, reçut mille louis de la main d'Anne d'Autriche. Il retourna pourtant à Besançon, où il mourut en 1636. Ses tragédies, au nombre de douze, sont toutes médiocres, aussi bien la *Sophonisbe* la plus fameuse, que le *Courtisan solitaire*, la meilleure de toutes. Les concetti y abondent, parfois aussi les obscénités. Le beau ne s'y trouve que par de rares éclairs. ED. F.

MAÏS, *Zea* (*bot.*). Genre de plantes de la famille des Graminées, de la monœcie-triandrie dans le système de Linné. Il est formé de végétaux annuels, à tige simple, pleine intérieurement; à grandes et larges feuilles munies d'une ligule courte. Les fleurs des maïs sont monoïques; les mâles disposées au sommet de la tige en grappe rameuse, paniculée, tandis que les femelles sont réunies en grand nombre, en forme d'épi simple, entouré d'une enveloppe de grandes expansions foliacéees, représentant la gaîne des feuilles, dont le limbe a avorté. Les fleurs mâles forment des épillets biflores et géminés; chaque épillet a deux glumes presque égales et mutiques; chaque fleur a deux glumelles ou balles également mutiques, transparentes, et trois étamines. Les fleurs femelles forment des épillets biflores, dans lesquels la fleur inférieure est stérile; la glume est à deux folioles un peu charnues, très larges, ciliées, dont l'inférieure est échanchrée profondément; la glumelle a aussi ses deux ou trois folioles un peu charnues, conca-

ves, mutiques, mais glabres; on ne voit dans ces épillets femelles ni glumellule, ni étamines; l'ovaire oblique, sessile, convexe en dehors, presque plan en dedans, porte un long style terminé par un stigmate allongé, grêle, velouté; et la réunion de ces stigmates forme la houppe soyeuse qu'on voit sortir d'entre les bractées qui enveloppent l'épi femelle. Le fruit des Maïs est un caryopse presque réniforme, dans lequel se trouve un gros embryon presque aussi long que l'albumen.

Le MAÏS CULTIVÉ, *Zea maïs* Lin. (*Maïs zea* Gærtn.) est l'une des espèces les plus importantes du règne végétal, à cause du rôle qu'il joue dans l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques. Il porte les noms vulgaires de *Blé de Turquie, Blé d'Inde, Blé d'Espagne;* on lui donne communément les noms de *Millet, gros Millet* dans nos départements méridionaux. — Malgré tout ce qui a été écrit relativement à la patrie de ce précieux végétal, on n'est pas encore fixé sur ce sujet. On croit généralement qu'il nous est venu d'Amérique, et qu'il est indigène de cette partie du monde. Divers auteurs se sont exprimés à cet égard de la manière la plus catégorique. Cependant nous voyons, d'un autre côté, des auteurs tout aussi recommandables révoquer en doute, pour cette plante, son origine américaine, et même M. Bonafous, qui a fait du maïs l'objet de divers travaux spéciaux, notamment d'un grand et beau travail monographique, après s'être d'abord prononcé dans cette question pour l'affirmative, a été conduit plus tard à admettre la négative. Il rapporte même des faits qui ne semblent guère permettre de croire que l'Amérique soit réellement la patrie du mais. Ainsi, dit-il, il paraît avéré que la culture de cette plante existait dans l'Inde à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique. En second lieu, le *Traité d'histoire naturelle* de Li-tchi-tchin, qui a été écrit vers le milieu du XV^e^ siècle, parle de l'existence du maïs en Chine à une époque tellement rapprochée de celle de la découverte de l'Amérique, que l'on ne doit pas rapporter à cet événement l'introduction de cette plante en Asie. Enfin, le maïs trouvé à Thèbes, dans le cercueil d'une momie (par M. Rifaud, en 1819), après trente ou quarante siècles, serait une relique précieuse, mais unique, qui prouverait son existence en Afrique dès les temps les plus reculés. Aussi M. Bonafous pense-t-il que le maïs était connu dans l'ancien monde avant la découverte du nouveau; mais que seulement la découverte de l'Amérique a pu amener une nouvelle introduction de cette graminée en Europe et sa culture sur une bien plus grande échelle.

De nos jours le maïs est cultivé sur une grande portion de la surface du globe. Sa culture règne seule, ou concurremment avec celle du riz, sur de vastes contrées, dans la zone torride et dans la zone tempérée chaude. Elle est à son maximum de développement en Amérique, où le riz ne joue généralement qu'un rôle secondaire, tandis que, dans l'ancien continent, elle perd toute l'importance que gagne au contraire le riz. Dans les contrées les plus chaudes du globe, la culture du maïs s'étend des bords de la mer jusqu'à une altitude de 2,400 mètres. Sur cette surface, l'altitude qui lui convient le mieux est limitée entre 1,000 et 2,000 mètres au dessus de la mer. Là cette plante prospère au point d'y acquérir des proportions extraordinaires. Dans le nouveau monde, sa culture ne descend pas au delà de 42° de latitude vers le S., et ne monte pas au dessus de 45° de latitude vers le N. Cette limite septentrionale est dépassée en Europe. En effet, la ligne oblique et ascendante de l'O. vers l'E., par laquelle Arthur Young, et De Candolle après lui, ont désigné la limite septentrionale du maïs en France, part d'environ 45° de latitude sur les bords de l'Atlantique, et s'élève jusque vers 49° de latitude N. dans nos départements de l'est. Ce dernier terme est même dépassé sur quelques points; il peut surtout l'être très notablement lorsque la culture porte sur les variétés de cette plante à développement assez rapide pour pouvoir s'effectuer entièrement pendant les mois de la fin du printemps et de l'été. Il est inutile de faire observer qu'il ne s'agit ici que du maïs cultivé pour son grain; car le maïs cultivé comme fourrage peut évidemment arriver jusque dans des pays assez froids pour que son grain n'y mûrisse jamais.

Le maïs cultivé comme céréale a des qualités extrêmement précieuses, parmi lesquelles il faut surtout compter l'abondance de son produit, qui peut s'élever, en France, jusqu'à quarante hectolitres par hectare; il atteint le chiffre de cinquante-huit hectolitres en Toscane, et s'élève, en Amérique, jusqu'au chiffre énorme de cent vingt-neuf hectolitres, d'après M. Codazzi. De là le prix peu élevé de son grain qui en fait la base de l'alimentation du peuple des campagnes dans plusieurs de nos départements méridionaux, en Lombardie, etc. Ce grain donne une farine de couleur jaune plus ou moins prononcée selon les variétés, avec laquelle on fait une bouillie plus ou moins épaisse qu'on mange sans autre préparation sous les noms de *polenta* en Italie, de *millas, mistras* dans le Languedoc et la Gascogne, ou qu'on rend beaucoup plus agréable soit en la recuisant au four en plaques

peu épaisses, soit en la faisant frire. On en fait aussi du pain en y mêlant un quart ou moitié de farine de froment. Sous ces diverses formes et sous ces préparations, la farine de maïs fournit une nourriture suffisante pour l'homme à cause de la proportion assez forte d'azote qu'elle renferme. Ainsi l'analyse du grain de maïs a donné à M. Payen les résultats suivants :

Amidon	71,2
Gluten et albumine	12,3
Huile grasse	9,9
Dextrine et glucose	0,4
Ligneux	5,0
Sels	1,2
	100,0

De son côté, M. Boussingault donne pour la composition de ce grain récolté en Alsace les chiffres suivants :

Albumine	12,8
Huile	7,0
Amidon	59,0
Dextrine et sucre	1,5
Ligneux et cellulose	1,5
Sels	1,1
Eau	17,1
	100,0

En Amérique, on tire parti de diverses manières du grain de maïs ; non seulement on fait des bouillies avec sa farine, mais encore, en le cueillant avant sa maturité parfaite, on le mange cuit ou rôti. On en obtient aussi une liqueur fermentée qui remplace le vin, et qu'on nomme *chicha*. — Les autres parties du maïs ont aussi leur utilité. La plante entière coupée de bonne heure constitue un bon fourrage vert. Ses inflorescences mâles, ou les *crêtes*, comme les appellent les cultivateurs, coupées après la fécondation, sont aussi utilisées comme fourrage, ainsi que ses feuilles. Les larges enveloppes de son épi femelle ont un usage spécial qui leur donne un prix assez élevé; on en remplit les paillasses des lits ; on en fait aussi un papier à écrire de bonne qualité, mais qui ne devient jamais très blanc. Les rafles des épis mûrs, dénudées du grain qui les couvrait, forment un combustible très utile dans les pays où le bois est rare. Enfin, on a songé à tirer parti de la tige même de cette plante, en en extrayant le sucre qui jusqu'à l'époque de la floraison est contenu dans son tissu en forte proportion. Dans ces derniers temps, M. Pallas a beaucoup insisté sur les avantages marqués que présenterait cet emploi du maïs, et il a affirmé que cette céréale remplacerait sans désavantage la canne à sucre, à la seule condition d'être privée de ses inflorescences dès les premiers temps de leur développement. Il assure même que, depuis quelques années, le maïs a remplacé la canne à sucre dans les environs de la Nouvelle-Orléans.

Le maïs cultivé compte aujourd'hui des variétés nombreuses qui diffèrent entre elles par la couleur de leur grain, par leur développement hâtif ou tardif, par leurs proportions, etc. Les deux couleurs qui dominent parmi elles sont le blanc et le jaune ; ce sont même les couleurs de toutes les variétés cultivées en grand. Quant aux variétés à grains rouges, noirâtres, panachés, etc.; elles n'ont aucune importance agricole, et ne sont cultivées à peu près que comme curiosités. Parmi les variétés à grains jaunes cultivées en grand, on doit citer surtout le *Maïs d'été* et le *Maïs d'automne*, celui-ci mûrissant tard, et ne pouvant dès lors être cultivé avantageusement que dans les pays où les froids n'arrivent pas de bonne heure. Ces deux variétés ont le grain très jaune et même orangé ; elles atteignent une hauteur de 1m10 jusqu'à 2 mètres. Le *Maïs de Pensylvanie* est remarquable par sa hauteur, qui, en Amérique, est quelquefois de plus de 5 mètres, par le nombre de ses épis, dont chacun présente huit ou dix rangées de cinquante ou soixante grains chacun, enfin par la grosseur de ses grains qui sont aplatis et d'un jaune pâle ; cette variété est tardive et demande beaucoup de chaleur pour sa maturité parfaite. Les variétés naines et hâtives de maïs ont une importance beaucoup moindre. Celles qu'on cultive le plus habituellement sont le *Maïs quarantain*, dont la végétation est très rapide, mais qui cependant, malgré son nom, exige environ trois mois pour son développement complet. Sa taille n'est que de 6 ou 7 décimètres ; son grain est petit et d'un jaune pâle. Le *Maïs nain* ou *Maïs à poulets* atteint tout au plus 5 décimètres de hauteur. Son épi est très petit, à grains fort petits aussi, d'un jaune clair le plus habituellement, blancs et rouges, dans deux sous-variétés. Il est un peu moins hâtif que le maïs quarantain. Parmi les variétés à grain blanc, la plus importante est le *Maïs blanc tardif*, qui rappelle à peu près, sous tous les rapports, le maïs d'automne à grain jaune.

Le maïs n'est nullement difficile sur la nature du sol, pourvu qu'il y trouve une quantité suffisante d'engrais. Sa culture exige des préparations analogues à celle qu'on donne aux autres céréales ; mais le semis s'en fait différemment, toujours en lignes espacées de 7 ou 8 décimètres, ce qui permet d'établir dans l'intervalle des cultures intercalaires, telles que des haricots nains, des pommes de terre, des courges, etc. On sème au plantoir, à la main ou au se-

noir. Dès que les jeunes plantes sont sorties de terre, on donne un premier binage, auquel succède un second dès que les plantes sont devenues assez fortes. En Alsace, on fait jusqu'à quatre binages successifs. En Europe, on ne laisse assez généralement à chaque pied qu'un jet unique, tandis qu'en Amérique on respecte toutes les pousses latérales, qui augmentent beaucoup le rendement. Lorsque les plantes ont environ trois décimètres de hauteur, on les butte soit à la houe, soit au butoir, et l'on répète la même opération quinze jours plus tard. Après que les fleurs mâles ont répandu leur pollen, on écime pour obtenir, sans désavantage pour la plante, un très bon fourrage vert; quelquefois même on effeuille, pour le même motif, le bas de la plante; mais cette effeuillaison diminue sensiblement le rendement en grain, qui devient retrait, ainsi que l'a constaté Burger. Enfin, la récolte des épis mûrs se fait à la main par la rupture du support, et les épis entiers sont disposés ensuite de manière à sécher, soit qu'on les suspende en un lieu aéré et couvert par leurs bractées retroussées, soit qu'on les étende sur l'aire ou sous des hangars, après les avoir dépouillés. La séparation des grains se fait, lorsque la dessiccation est suffisante, soit au fléau, soit à la main, soit en frottant rudement les épis contre une lame de fer, soit, et beaucoup plus rapidement, à l'aide d'un égrenoir composé d'une plate-forme circulaire en fonte de fer, sur laquelle s'élèvent de petites saillies dans la direction des rayons; les épis de maïs se trouvent saisis par ces saillies et égrénés complètement dans une sorte de tube vertical ouvert du côté de la plate-forme, où un enfant les introduit l'un après l'autre, tandis qu'un homme imprime, au moyen d'une manivelle, un mouvement rapide de rotation à la plaque circulaire.

On n'a admis pendant longtemps qu'une seule espèce de maïs, celle qui vient de nous occuper; mais aujourd'hui M. Bonafous en admet quatre autres, distinguées par des caractères assez saillants pour qu'on dût voir en elles au moins des variétés parfaitement tranchées, si l'on ne croyait pas devoir les séparer spécifiquement. Voici quelles sont ces quatre espèces : — 1° le MAÏS CURAGUA OU CURAHUA, *Zea curagua* Molina, que cet auteur avait observé au Chili, et que M. Bonafous a pu cultiver. Son caractère distinctif consiste en ce que ses feuilles sont constamment dentelées sur leurs bords. — 2° le MAÏS VÊTU, *Zea cryptosperma* Bonaf., du Paraguay, que M. Aûg. Saint-Hilaire avait décrit comme une simple variété du maïs cultivé. Il se distingue parce que ses grains ne sont pas nus à leur maturité, mais restent enveloppés par les balles. Ce caractère se conserve malgré la culture. — 3° Le MAÏS HÉRISSÉ, *Zea hirta* Bonaf., de la Californie, a les feuilles et les glumes hérissées, et les épillets mâles généralement sessiles, tandis qu'ils sont ordinairement pédiculés dans les autres espèces. — 4° Le MAÏS A BALLES ROUGES, *Zea erythrolepis* Bonaf., cultivé en Amérique sur les rives du Missouri, caractérisé par des grains aplatis, et surtout par les glumes et glumelles des fleurs femelles constamment rouges. P. DUCHARTRE.

MAISON (*accep. div.*). Ce mot, qui sert communément à désigner un édifice destiné à l'habitation, prend souvent un sens beaucoup plus vaste. *Maison* signifiait chez les Romains la famille; l'expression a passé dans notre langue, mais seulement en parlant des grandes familles nobiliaires. Par *maison royale*, sous la monarchie, on entendait les enfants du roi et les princes du sang, de là ces termes : maison de France, d'Autriche, d'Espagne; par *maison du roi*, la domesticité attachée au roi, sans exception des offices remplis par les plus grands seigneurs du royaume; par *maison militaire du Roi*, la troupe ou les troupes attachées d'une manière permanente à la garde de sa personne; tels étaient avant la révolution les gardes du corps, les mousquetaires, les suisses, etc. — Les *petites-maisons* étaient à Paris une réunion de petits bâtiments ou loges destinées à renfermer les aliénés. Cette dénomination est demeurée dans le langage proverbial, bien que depuis longtemps l'établissement ait changé de destination et de configuration. — L'astrologie appelle *maisons du soleil* les douze signes du zodiaque.

MAISON (*archit.*). Édifice plus ou moins important, plus ou moins modeste, plus ou moins somptueux, destiné à l'habitation. Ce peu de mots suffit pour faire comprendre de quels vastes développements le sujet serait susceptible. — L'Écriture ne nous fournit que peu de renseignements sur les maisons des Hébreux. Nous voyons seulement qu'elles étaient construites de pierres appareillées, ajustées avec beaucoup de soin, ce qui caractérise un peuple stable, attaché à la propriété, vivant sous des lois qui la lui garantissent. Il en est autrement dans cet orient de l'islamisme assujetti au despotisme. La propriété y étant toute précaire on y multiplie les maisons de bois. — Nous n'avons point de renseignements sur la distribution intérieure de la maison chez les Hébreux, mais nous devons croire qu'elle n'offrait pas ce système de séparation commandé chez les Grecs par la vie retirée des femmes, chez les Orientaux mahométans par leur séquestration. Les historiens

sont plus explicites sur ce qui regarde les mœurs des Grecs, et nous savons que leurs maisons se composaient de deux parties entièrement distinctes : l'une reculée, qu'on appelait le *gynæconitis* (gynécée), absolument réservée aux femmes, et où nul étranger ne pénétrait; l'autre antérieure, nommée l'*andronitis*, et occupée par les hommes; c'était là qu'on s'occupait des affaires et que se faisaient les festins, auxquels les femmes n'assistaient jamais. Les maisons des Grecs, probablement comme celles des Hébreux, étaient petites; elles avaient peu d'ouvertures à l'extérieur, soit pour mettre les habitants à l'abri du bruit du dehors, soit pour les préserver de la curiosité indiscrète des voisins. Elles avaient des bains en plein air, sous des ombrages, ainsi que le prouve l'histoire de Suzanne, ou même assez peu abrités pour être exposées en plein à la vue des terrasses : c'est ainsi que David aperçut Bethsabée. Ces terrasses, construites primitivement en madriers, et ultérieurement revêtues de tuiles ou de dalles, formaient le toit; c'était là qu'on allait respirer l'air frais du matin et du soir. Quelquefois on y prenait le repas; elles servaient encore dans l'occasion comme de tribunes d'où l'on pouvait aisément haranguer le peuple.

D'autres mœurs introduisirent d'autres conditions dans la distribution des maisons des Romains. Quoique la vie de la femme fût moins retirée que chez les Grecs, les architectes romains avaient cependant emprunté à ceux-ci leur gynécée ; mais les femmes se tenaient à travailler dans l'*atrium*, où l'épouse s'occupait à filer et à tisser la laine à la vue des gens qui venaient chez son mari. Les Romains attachaient beaucoup de prix au privilége d'exposer les images de leurs ancêtres. Le besoin d'un lieu spécial consacré à cette destination, leur fit inventer le *tablinum*, où l'on entrait en sortant de l'*atrium*, et par où devaient nécessairement passer ceux qui avaient affaire au maître de la maison. La clientèle nécessita le *vestibulum*, où les clients se tenaient en attendant l'heure où ils pouvaient entrer chez leur patron. Du reste, les maisons des Romains, comme celles des Grecs, renfermaient, outre les pièces nécessaires aux usages ordinaires de la vie, des salles de bain, des salles pour les exercices, des salles pour la conversation, etc. Nous nous étendrions trop si nous voulions donner les détails que rapporte Vitruve, et ceux qu'on a recueillis des ruines d'Herculanum et de Pompéi concernant le système de distribution intérieure, sa destination et les rapports des diverses pièces dont se composait la maison complète d'un riche romain. Il ne faut pas confondre la terrasse proprement dite, qui était la couverture ordinaire de la maison de l'Orient, de la Grèce et de l'Italie, avec le *solarium*, qui semble avoir été particulier à celle-ci, et qui ne s'entendait volontiers que de la plate-forme couronnant une partie plus élevée que le reste, comme le faîte d'une tour, et sur le plan duquel les voluptueux Romains établissaient des parterres, des volières, ou qu'ils transformaient en salle à manger, surtout lorsque le pays environnant offrait des points de vue pittoresques. Enfin une des dépendances caractéristiques de la maison romaine, commandée apparemment par l'immense quantité des esclaves, était l'*ergastulum*, lieu voûté et souterrain qui servait de prison, de bagne aux esclaves que l'on voulait punir. Il pouvait contenir dix, et jusqu'à quinze individus; dans les maisons considérables, il y avait plusieurs *ergastula*.

Les maisons d'Athènes, de Syracuse, de Pompéi, ne paraissent pas avoir eu plus d'un ou deux étages; mais à Rome, elles s'élevèrent tellement que divers édits des empereurs intervinrent pour mettre un terme à cet abus menaçant pour la sûreté publique. Auguste en limita la hauteur à 70 pieds; Trajan la réduisit à 60. Les maisons à plusieurs étages réunissaient comme les nôtres, plusieurs familles. Les maisons d'Athènes, non plus que celles de Rome, n'étaient point alignées; ce ne fut que sous Néron, après l'incendie de trente-six quartiers sur les quarante-deux dont se composait cette dernière ville, que l'élargissement des rues et l'alignement des maisons furent ordonnés. Ce prince voulut même que les maisons fussent isolées, et que chacune eût un portique sur la rue. De cette situation isolée, elles prirent la dénomination d'*insulæ*, qui servait aussi à désigner une maison habitée par plusieurs familles, par opposition à *domus privata*, qui caractérisait celle habitée par une seule.

La civilisation, les mœurs du moyen-âge, donnent nécessairement un autre caractère à la maison, et généralement de petites dimensions. Il existe encore dans plusieurs villes de France et d'Allemagne, une grande quantité de maisons remontant évidemment jusqu'aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, bâties par de grands et puissants personnages; un bourgeois un peu aisé de nos jours ne pourrait ni s'y retourner ni y respirer. Cela se comprend assez des maisons de la haute noblesse, parce que, vivant dans ses châteaux, ces *logis*, ainsi qu'on les appelait, n'étaient que des sortes de pied-à-terre. Les maisons des bourgeois, quoique destinées à satisfaire à des besoins permanents et en apparence plus éten-

dus, puisqu'il s'agissait de loger des ouvriers et des marchandises, étaient cependant fort restreintes; ainsi les développements de l'industrie, aux XVe et XVIe siècles, n'influent pas d'une manière très sensible sur celui de la maison ; mais si celle-ci gagne peu sous ce rapport, elle prend sa revanche sous celui de la décoration, et quoique construite seulement de bois et de briques, elle devient un véritable bijou de sculpture et d'agencement pittoresque. Le logis du baron et du prince prend plus d'extension, parce que la noblesse se plaît à prolonger son séjour dans les villes, et la maison devient l'hôtel. Celui-ci se distingue de l'habitation bourgeoise, extérieurement par ses tourelles et sa barrière, intérieurement par sa cour et son oratoire. Ordinairement, le type de la maison bourgeoise est le pignon aigu protégé par le toit en auvent; sa façade est étroite et offre rarement plus de deux fenêtres de front. Dans les provinces flamandes, ce pignon se découpe en degrés. Là, les corporations industrielles si puissantes ont aussi leurs maisons, dont les larges façades à jour semblent faire un défi aux maisons des nobles, de même que leurs splendides maisons de ville en adressent un perpétuel à l'église et au château ducal ou royal. Il serait impossible de résumer les manières variées dont les architectes de l'époque comprenaient les dispositions intérieures de ces maisons d'usages si différents, si dissemblables, variété qui n'a fait que s'accroître avec le temps. Signalons seulement quelques points communs tels que les escaliers en vis, la salle où se trouvaient à la fois la grande cheminée à manteau, décorée selon le goût ou la richesse du propriétaire, la table à demeure, avec ses bancs adossés, car la salle servait en même temps pour les repas et pour les réunions; le dressoir sur lequel éclatait la vaisselle d'argent ou d'étain poli. Les planchers étaient faits de bois ou de briques vernissées ; les plafonds laissaient apparaitre leurs solives, et l'architecture savait en faire un objet de décoration, même dans les maisons royales, en les peignant de couleurs vives, et en y attachant des fleurons d'étain. La chambre à coucher était une sorte de sanctuaire où ne pénétraient, hormis les maîtres de la maison, que ceux qu'ils invitaient à partager leur lit par amitié ou par hospitalité, car c'était alors un usage, et ces lits étaient quelquefois assez vastes pour contenir jusqu'à huit ou dix personnes.

Nous ne suivrons pas les transformations que la maison a subies depuis cet état encore modeste jusqu'à nos jours où les hôtels sont devenus des palais, où les maisons rivalisent avec les hôtels. Constatons seulement que par un singulier revirement, les hôtels à leur tour ont tendu à se faire maisons, si bien même qu'ils ont à peu près cessé d'exister surtout à Paris. Ce n'est plus guère en effet que par exception qu'on y trouve encore de ces édifices construits seulement pour l'usage d'une famille et de sa domesticité, séparés de la voie publique par une vaste cour qui rappelle l'esplanade du château ou du manoir féodal, et prenant le jour de ses principaux appartements sur un jardin, souvenir du parc ou du verger seigneurial. — Quant à ce qui concerne la hauteur des maisons au point de vue des réglements, leur alignement, la manière dont la police intervient dans leur construction ou leur réparation, on le trouvera aux articles ALIGNEMENT, ÉTAGE, VOIRIE.

MAISSOUR, MYSORE des historiens et des géographes anglais. Province de l'Indoustan méridional, située entre 11° 30′ et 15° de latitude N., et 72° 25′ et 76° 20′ de longitude E., entourée presque entièrement par le territoire de la présidence de Madras. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 80 lieues ; sa largeur n'est guère moindre. On estime sa surface à environ 10,000 lieues carrées; sa population à environ 2,500,000. Cette province est un plateau dont la hauteur varie de 600 à 1,500 mètres au dessus du niveau de la mer. Le Maïssour est arrosé par plusieurs cours d'eau ; mais on n'y voit aucune rivière importante. Le climat est sain ; le sol, fertile, produit toutes les céréales et les légumes de l'Inde et quelques autres productions végétales particulières à l'Europe. On y récolte surtout du riz, du sésame, du sucre, du café, des feuilles de bétel, des noix de coco, des pavots, et un peu de tabac d'une qualité inférieure. La terre produirait plus encore si l'agriculture n'était pas aussi arriérée. Les maisons des paysans y sont plus propres et plus commodes que dans toutes les autres parties de l'Inde. Les habitants sont presque tous Indous. — Le Maïssour est placé sous l'autorité nominale d'un prince indien, qui obéit lui-même à un résident anglais, qui habite la capitale. Les troupes auxiliaires que le pays doit fournir au gouvernement de l'Inde anglaise s'élèvent à environ 4,000 hommes. Depuis 1760 jusqu'en 1799, le Maïssour fut gouverné par Haïder-Ali et par son fils Tippou-Sahib. Après une guerre longue et sanglante contre les Anglais, Tippou-Sahib perdit la couronne et la vie à la prise de Séringapatam, alors capitale du royaume. Actuellement le Maïssour est subdivisé en trois grandes provinces. — La capitale actuelle, appelée également *Maissour*, avait perdu beaucoup de son importance vers la fin du dernier siècle. Elle est aujourd'hui dans un état florissant.

MAISTRANCE (*mar.*). La maistrance est composée de tous les maîtres ou contre-maîtres chargés des différents détails des travaux d'un arsenal ou d'un bâtiment de guerre. Les maîtres sont placés sous la surveillance des ingénieurs ou des officiers de vaisseau. On les assimile, fort mal à propos selon nous, aux sous-officiers de l'armée de terre. En effet, ces derniers ont la même profession que leurs supérieurs et leurs inférieurs, tandis que les hommes qui composent la maistrance sont tous de profession différente ; sur les bâtiments de guerre, tous les maîtres, indépendamment de leur spécialité, ont en outre à accomplir leur devoir de combattant, soit à bord, soit à terre dans un débarquement. On comprend donc tout le tort qu'ils reçoivent de leur assimilation aux sous-officiers, sans compter que les règles de l'avancement militaire sont pour eux d'une extrême difficulté.

La maistrance à bord d'un vaisseau se compose des quatre *premiers-maîtres*, ayant rang d'adjudant sous-officier, ce sont : 1° Le maître de manœuvre, chargé de tout ce qui a rapport à l'entretien du gréément et des embarcations, des câbles, des ancres, etc.; 2° Le maître canonnier, dont le nom seul désigne l'important service ; il est préposé à la consommation de la poudre, des projectiles, des pièces d'artifices de toute espèce, à l'entretien des bouches à feu; 3° le maître de timonerie, appelé chef de timonerie, qui a sous sa surveillance les pavillons de nation et de signaux, l'entretien des agrès, du gouvernail, des boussoles, le loch, etc.; 4° le capitaine d'armes chargé de l'entretien des armes de main : fusils, pistolets, sabres, haches, poignards, piques et en même temps de la police des hommes de l'équipage. Sur les bâtiments à vapeur, il y a un cinquième premier maître qui est le *premier-maître mécanicien*. Il a sous sa direction l'entretien et la réparation de la machine, le combustible et les matières de toute espèce que consomme un appareil à vapeur. — Après ces premiers maîtres, viennent les maîtres de profession : charpentier, voilier, calfat, armurier, forgeron, dont la première classe est assimilée aux sergents-majors de l'infanterie.

Lorsqu'on arme un bâtiment, chacun des maîtres reçoit livraison de tous les objets qui regardent son détail; ces objets sont inscrits sur une feuille; il en devient responsable. Au retour il faut qu'il justifie qu'il n'a consommé aucun de ces objets, sans l'ordre de l'officier chargé du détail spécial du maître, autorisé par l'officier en second du vaisseau, le tout approuvé sur un état de consommation mensuel par le commandant du bâtiment. Les fonctions de *maîtres-chargés*, qui sont celles de la maistrance, sont remplies par des premiers-maîtres et des maîtres sur les vaisseaux de ligne ou frégates : sur les bâtiments inférieurs, ces maîtres sont remplacés par des seconds-maîtres (sergents), et même par des quartiers-maîtres (caporaux). Les premiers maîtres peuvent, en passant un examen déterminé, parvenir au grade d'*enseigne* de vaisseau, qui est assimilé à celui de lieutenant en premier. Voici donc l'échelle comparative des grades de la maistrance avec ceux de l'armée.

ARMÉE DE TERRE.	ARMÉE NAVALE.
Soldat.	Matelot de troisième, de deuxième, de première classe.
Caporal.	Quartier-maître de deuxième, puis de première classe.
Sergent.	Second-maître de deuxième, puis de première classe.
Sous-lieutenant (sans examen).	Premier-maître.
Lieutenant.	Enseigne de vaisseau (après un examen théorique et pratique).

La maistrance se recrute parmi les hommes les mieux rompus au métier, sur la proposition des officiers du bâtiment, réunis en conseil ; l'avancement en grade ou en classe ne peut être donné que de six mois en six mois tout au plus, pour le même homme. — Depuis quelques années, on a admis les aspirants auxiliaires qui ont terminé leurs trois ans de service à entrer comme seconds maîtres dans les équipages de la flotte. E. PACINI.

MAISTRANCE (ÉCOLES DE), écoles spéciales pour le service de la marine, établies en 1819 pour l'instruction d'un certain nombre d'ouvriers destinés à la *maistrance*, et qui doivent renfermer ensemble 52 élèves, dont 24 à Brest, 14 à Rochefort, 14 à Toulon. Pour y être admis, il faut être âgé de vingt-un ans, avoir servi trois ans dans les ports, et avoir passé un examen préalable. On y apprend l'arithmétique, la géométrie élémentaire, la géométrie descriptive, les éléments de statique, la stabilité des corps flottants, le dessin linéaire, la comptabilité des ateliers.

MAISTRE (*Comte* JOSEPH DE), l'un des écrivains distingués de notre siècle, né à Chambéry en 1754, mort à Turin, le 26 février 1821. A ne considérer que l'homme et non pas l'écrivain, la vie de Joseph de Maistre offrirait encore le sujet d'une intéressante et noble étude. La foi, le travail, la fidélité, l'obéissance; c'est en ces mots qu'on peut résumer une vie qui traversa tant d'orages, fut témoin de tant de malheurs, passa par tant de vicissitudes. Jeune homme méditatif et recueilli, de Maistre fut bientôt un magistrat intègre et savant. C'est au milieu de ses fonctions judiciaires, remplies

avec honneur et modestie, que la révolution surprend de Maistre. La Savoie est envahie, la République des Allobroges est décrétée. De Maistre quitte son pays; il y rentre peu après pour obéir à une loi sur les émigrés. Ce dernier séjour ne fut pas long; de Maistre ne pouvant s'astreindre à obéir à un pouvoir usurpateur, abandonna une seconde fois la Savoie, qu'il ne devait pas de longtemps revoir. Son existence est désormais vouée à de singulières destinées. De la Savoie il passe en Suisse. En 1797 on le trouve à Turin; en 1798 de Turin, envahi par les Français, de Maistre passe à Venise. Puis on le voit bientôt appelé à la première magistrature de la Sardaigne, par son roi dépouillé d'une moitié de son royaume. C'est à partir de son exil en Suisse qu'a commencé sa vie d'écrivain. Les *Considérations sur la France*, les *Lettres d'un royaliste Savoisien*, l'*Adresse des émigrés à la Convention nationale*, le *Discours à la marquise de Costa sur la vie et la mort de son fils*, et *Jean Claude Têtu* se sont succédé. D'autres ouvrages sont restés inachevés, l'un sur la *Souveraineté*, l'autre intitulé *Bienfaits de la Révolution*, ou la *République peinte par elle-même*. A cette époque se rapporte aussi un opuscule récemment publié, *Cinq paradoxes à Madame la marquise N.* Les études de morale et la culture des lettres servent, comme on voit, chez de Maistre, d'adoucissement à des misères trop communes hélas! en ces temps.

A peine de Maistre avait-il repris l'exercice de ses fonctions magistrales, qu'il est tout-à-coup nommé ambassadeur de Sardaigne à Saint-Pétersbourg. Nouvelle péripétie d'une vie déjà bien troublée! Cependant il n'hésite pas. Il part, il va, pauvre et dépouillé lui-même, philosophe inaccoutumé aux intrigues, représenter un roi quasi-détrôné. Il abandonne une famille aimée; douze ans s'écouleront avant qu'il ne la revoie. Au milieu de la cour de Pétersbourg dissipée et peu savante, mais énergique et chevaleresque, de Maistre fut bientôt honoré et recherché.

Alexandre apprécia son dévoûment et la dignité de sa conduite, et sut avec délicatesse témoigner à l'ambassadeur son estime et son affection; c'est ainsi que le frère et le fils de de Maistre reçurent des grades et des distinctions dans l'armée russe. La faveur générale s'attachait à de Maistre; l'envie ne s'y mêlait pas; l'envie n'avait guère de prise contre une vie si peu fortunée, et l'austérité de la vertu du philosophe ne pouvait effrayer personne, tempérée qu'elle était comme la causticité de son esprit, par l'aménité de sa parole. Mais s'il était bienveillant, de Maistre était aussi bien éloigné de la flatterie. La vérité était la règle de sa conduite, comme elle était le but de tous ses travaux. La vérité, il la disait à tous et partout, à l'exilé comme aux têtes couronnées, aux usurpateurs comme aux rois légitimes. Peu s'en fallut qu'il ne vînt seul à Paris pour la dire à Napoléon.

Ce fut ainsi que de Maistre passa le temps de sa mission à Saint-Pétersbourg. Sur la fin, quelques nuages s'élevèrent; on accusa le philosophe chrétien d'avoir fait des prosélytes au catholicisme, au milieu du *sanctuaire* de l'orthodoxie de l'église russe. De Maistre saisit cette occasion de demander son rappel; c'était en 1817. Les restaurations que de Maistre avait appelées, s'étaient faites; il voulait voir, avant de mourir, sa patrie réintégrée dans ses limites et dans ses droits.

Au milieu des embarras, des soucis, des fêtes où l'entraînait sa position, de Maistre n'avait pas laissé sa plume inactive. C'est à Saint-Pétersbourg que furent composés les ouvrages suivants : *Délais de la justice divine* (traduction d'un traité de Plutarque); *Essai sur le principe générateur des institutions humaines; du Pape;* de l'*Église gallicane;* les *Soirées de Saint-Pétersbourg; Examen de la philosophie de Bacon.* Le premier seul fut publié dans cette ville.

En quittant Saint-Pétersbourg, de Maistre parut un instant à Paris, qu'il n'avait jamais vu. Ce fut là que se lièrent d'illustres amitiés. De Maistre et de Bonald, sont deux noms qu'on aime à voir réunis par l'affection, comme ils sont liés par la communauté des doctrines, et l'éclat du génie. De Maistre, de retour à Turin, y fut nommé chef de la chancellerie du royaume et ministre d'État. C'est dans cette position qu'il mourut, quelque temps après, peu rassuré sur l'avenir de l'Europe, et prévoyant de nouvelles catastrophes. Il laissait en portefeuille des travaux prêts à voir le jour. Il y a quelques années parut l'examen de la philosophie de Bacon (1837). Il y a peu de mois, nous avons eu, les *Lettres et Opuscules inédits*. Ce dernier ouvrage est un riche trésor pour le philosophe, le curieux, l'homme de lettres. Les autres livres de de Maistre révèlent son génie; c'est dans celui-ci qu'on peut apprendre à connaître l'homme, à apprécier la délicatesse de ses sentiments, l'expansive bonté de son âme, la verve de son esprit, la flexibilté de sa plume.

Comment donner en quelques lignes un aperçu des œuvres de de Maistre? La pensée qui y domine c'est la pensée chrétienne. Soit qu'il traite de la politique ou de la morale, de

le nature ou des langues, de Maistre met Dieu partout. En philosophie, c'est sur le verbe Divin qu'il asseoit toute science humaine. En politique, les sociétés sont, aussi bien que l'homme, une création de Dieu ; les souverainetés de la terre ne sont qu'un reflet de l'autorité infinie, et c'est de Dieu même que les rois tiennent leur pouvoir. S'il étudie la société dans son ensemble, il voit en elle un être libre ayant ses devoirs sanctionnés, comme ceux de l'homme, par des récompenses et par des peines, si ce n'est que la vie sociale se développant tout entière dans le temps, trouve aussi dans le temps la sanction de ses obligations et la punition de ses révoltes. Ainsi s'expliquent aux yeux du philosophe les transformations, les révolutions, les invasions, les guerres, les ruines par où ont passé tant de sociétés depuis l'origine du monde. — Un livre capital de de Maistre, c'est le livre du *Pape*. Pour lui la papauté souveraine, toute puissante, supérieure à tout, maîtresse de l'Eglise, c'est le christianisme. Otez le pape, ou seulement subordonnez ses décisions à l'examen d'une puissance souveraine et le christianisme n'est plus. L'idée de l'appel est exclusive de l'idée de royauté ; or l'Église chrétienne est une monarchie. C'est là la thèse de de Maistre. — Après le penseur, il faudrait étudier l'homme de lettres, de Maistre a on style comme Bossuet a sa parole. Peu d'écrivains ont mieux le don de faire saisir, goûter, retenir les pensées abstraites, les discussions sérieuses. Il a la lumineuse simplicité des écrivains du XVIIe siècle, il a leur magnificence, il n'a point leurs formes sévères. Il se peint dans son langage. Chez lui le style reflète les qualités de l'âme et de l'esprit. Sa plume a la logique, l'imagination, le sentiment sublime et mystique de son génie. Ce n'est pas un paradoxe : la science même de de Maistre avait une influence sur sa manière d'écrire. Il avait pris dans la pratique assidue des langues une facilité singulière à jeter dans son langage des expressions calquées sur les locutions étrangères. Certaines personnes pourront blâmer cette licence ; mais elle apparaît surtout dans les œuvres légères, et l'on ne peut nier qu'elle ne donne souvent à la traduction de la pensée de l'originalité et de la justesse.

Tel est de Maistre. C'est une grande et belle figure dans l'histoire des lettres contemporaines. Peu d'hommes ont été comme lui en tout semblables à eux-mêmes. Chrétien dans la vie publique et dans la vie privée, chrétien par les idées, chrétien même par la forme, on sent que si le christianisme lui eût manqué, l'indépendance originale de son esprit l'eût jeté dans toutes les extrémités du paradoxe. Le christianisme a fait de lui un moraliste inspiré, un esprit aimable, un homme affectueux et bon. Ajoutons que de Maistre est français par le caractère, et par sa foi dans la mission de la France ; nous pouvons revendiquer sa gloire.

J. LAURENTIE.

MAITRE (*hist. rom.*), *magister* en latin. Ce nom etait commun à un grand nombre d'officiers publics et de dignitaires, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre religieux, ou même à l'armée. Nous nous bornerons à indiquer ceux des officiers ainsi désignés, dont le titre ne suffit pas pour faire connaître les attributions. — Le *Magister auctionis* était un commissaire préposé à la vente des biens d'un créancier, et à la liquidation des créances ; le *Magister census* était un magistrat chargé de l'exécution des testaments, de l'inspection sur les étrangers, etc. Le *Magister curiæ* distribuait aux tribus les sommes consacrées par les candidats à acheter les suffrages. Le *Magister equitum*, ou *maître de la cavalerie*, qu'on a traduit aussi par *général de la cavalerie*, était un magistrat extraordinaire, nommé en même temps que le dictateur, auquel il servait pour ainsi dire de lieutenant. Ordinairement il était choisi par le dictateur lui-même ; quelquefois cependant il était élu par le sénat ou par le peuple. Il avait six licteurs et tous les insignes des préteurs. Spurius Cassius fut le premier revêtu de cette charge importante. Depuis le règne d'Alexandre Sévère, on donna le nom de *Magister equitum* ou de *Magister militum* à un officier qui remplaça celui qu'on appelait auparavant *Legatus*, et qui commandait en qualité de lieutenant du général en chef. — Le *Magister vicorum* ou *Vicomagister* était un magistrat désigné tous les ans par la voie du sort et chargé d'inspecter un quartier de Rome. Les *Magistri vicorum* avaient été institués par Auguste. Le *Magister scrinii dispositionum* était chargé de faire au prince le rapport des sentences rendues par les juges de chaque localité. Des courriers, appelés *agentes ad responsum*, étaient établis pour le service de ces dépêches. Le *Magister scrinii epistolarum* était le secrétaire qui écrivait les lettres de l'empereur ; le *Magister scrinii libellorum* était chargé de présenter au prince les requêtes et les placets des particuliers, auxquels il rendait réponse par le moyen de ses secrétaires, appelés *libellenses*. Le *Magister scrinii memoriæ* recueillait en abrégé les réponses faites par l'empereur au sujet des placets qui lui étaient adressés, et les développait dans les brevets ou patentes. Ses commis étaient nommés *memoriales*. On croit que cette charge fut instituée par Auguste. Le *Magister scripturæ*

était le receveur d'une circonscription financière.

MAITRE DE CHAPELLE (*mus.*). Musicien chargé de composer ou d'arranger la musique qui doit être exécutée dans la *chapelle* des souverains ou dans les autres lieux où se célèbre l'office divin. On donne même ce nom, en Italie, à tous les musiciens qui ont fait un cours régulier de musique, et en Allemagne à tous les compositeurs attachés à un prince, qu'ils fassent de la musique d'église ou des opéras. Le maître de chapelle doit connaître la composition et l'exécution musicale, la composition d'un orchestre et la place qui doit lui être assignée; il doit posséder en outre l'art du chant, la langue, la prosodie, etc.

MAITRE DES COMPTES (*voy.* COUR DES COMPTES).

MAITRE DES REQUÊTES (*voy.* CONSEIL D'ÉTAT).

MAITRE DES SENTENCES (*voy.* PIERRE LOMBARD).

MAITRISE DE MUSIQUE. On donne ce nom à des établissements institués auprès des cathédrales et de certaines églises pour former les enfants de chœur au chant de la musique sacrée. On peut faire remonter leur origine aux deux grandes écoles que Charlemagne fonda, l'une à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, l'autre à celle de Reims, sous la direction de clercs musiciens qu'il avait fait venir de Rome pour introduire la connaissance et la pratique du chant grégorien dans ses États. Ces établissements n'eurent toutefois qu'une médiocre durée, et ce n'est guère qu'après la Renaissance qu'on voit les écoles de chant ou *psallettes* se répandre assez généralement. Les progrès de la musique et son introduction dans les offices exigeaient en effet des exécutants plus habiles que ceux qui s'étaient bornés jusque-là à l'exécution du plain-chant, et l'on ne pouvait les obtenir qu'à l'aide d'une éducation musicale spéciale. Nous croyons que le mélange adultère de la musique moderne avec ce vieux plain-chant tout rempli des traditions de la mélopée antique qui résonnait seule autour du berceau du christianisme a été plus funeste à la piété publique que profitable à l'art; ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut le prétendu perfectionnement de cette musique qui fit naître l'idée barbare de mutiler de pauvres enfants pour conserver les notes aiguës de leur voix, coutume révoltante qui dura pendant plus de quatre siècles, et peupla l'Italie de ces malheureux *castrati*, dont le nom a fini par disparaître de la langue parlée comme une protestation solennelle contre les excès incroyables auxquels peut porter le fanatisme de l'art sensualiste.

Les psallettes, qu'on appelait aussi manécanteries et maîtrises, produisirent, et cela devait être, la plupart des grands artistes chanteurs ou compositeurs de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci. Le Conservatoire, enfant de la république, n'avait pas encore été inventé, et ce qui prouve combien à cette époque de dégénération sociale l'éducation était vicieuse, c'est que les jeunes gens qui sortaient des écoles cléricales passaient immédiatement de l'ombre des sacrés parvis au grand jour profane du théâtre. Leur instruction musicale, fondée entièrement sur le mépris du plain-chant, sur l'excellence du contre-point et le charme des fioritures, se trouvait toute faite aux frais de l'Église.

Ce sont ces motifs que firent valoir Lesueur et Choron, vers la fin de l'empire, pour exciter l'intérêt de l'empereur à la réorganisation officielle des maîtrises, supprimées par la révolution comme les églises, et que quelques évêques avaient essayé de rétablir avec les secours éventuels des départements. Un projet de budget fut préparé par Choron, et le ministre des cultes l'envoya aux évêques pour avoir leur avis. Les deux invasions de 1814 et de 1815 firent penser à autre chose. Les maîtrises ont continué de subsister comme elles ont pu. Sous la restauration, quelques grandes églises, autres que des cathédrales, voulurent en avoir aussi, pour ajouter à la solennité du culte; mais des obstacles divers ont empêché le succès de ces établissements.

J.-P. SCHMIT.

MAITRISE. On comprend aisément les rapports qui existent entre les deux mots maître et maîtrise, selon les différents cas où ils se présentent; cependant le mot maîtrise ne s'applique pas partout où apparaît son radical. Sous le régime antérieur à 1789, les artistes et les artisans avaient besoin d'obtenir la maîtrise pour jouir de certains droits (*voy.* CORPORATIONS, JURANDES). Hormis ces deux exemples, le mot maîtrise n'est jamais employé pour caractériser la condition, l'autorité ou les droits du maître. Il n'en était fait de même qu'un usage fort restreint comme attribution de dignité ou de juridiction : ainsi on disait bien la *grande maîtrise* du Temple, de Malte, de Saint-Lazare, en parlant du gouvernement de ces ordres; mais l'on ne disait guère la *grande maîtrise de l'artillerie*, quoique celui qui en avait la direction supérieure eût le titre de *grand-maître*. Ce que nous appelons aujourd'hui la direction des eaux et forêts s'appelait alors la maîtrise, parce qu'elle était confiée à un agent portant le titre de maître. Par une raison semblable, on disait le *maître* ou le *grand-maître de*

la garde-robe la *maîtrise d'hôtel*, quand il s'agissait de ces fonctions exercées chez le Roi, mais non chez les particuliers.

MAITTAIRE (MICHEL), grammairien, philologue et bibliographe célèbre, né en France en 1668, de parents protestants, passa en Angleterre avec sa famille après la révocation de l'édit de Nantes, occupa une chaire à l'école de Westminster, et mourut à Londres, le 7 août 1747. Maittaire a publié un grand nombre d'excellentes éditions des classiques grecs et latins, accompagnées de précieux index. Mais il doit surtout sa réputation aux ouvrages suivants : *Opera et fragmenta veterum poetarum latinorum*, Londres, 1713; *Stephanorum historia*, Londres, 1709; *Historia typographorum aliquot parisiensium*, Londres, 1717; *Miscellanea grecorum aliquot scriptorum carmina cum versione latina et notis*, Londres, 1722; *Marmora oxoniensia*, grec et latin, 1732; *Annales typographici*, La Haye, 1719-1741, travail d'une érudition profonde et rempli de détails biographiques, où l'on trouve les titres de tous les livres publiés depuis l'origine de l'imprimerie. La table parut en 1741; elle forme le tome 5 de ce grand ouvrage. La belle *Collection des classiques latins*, qu'il donna à Londres de 1713 à 1722, forme 27 vol. in-12.

MAIXENT (SAINT). Ville la plus importante du département des Deux-Sèvres, après Niort, qui en est le chef-lieu, et dont elle est éloignée de 2 myriamètres et 2 kilomètres E.-N.-E. Saint-Maixent doit son origine à un monastère édifié, en 459, par Agapit, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Un religieux d'Agde, nommé Adjutor, s'y réfugia en 507, prit le nom de Maixent (*Maxentius*), et succéda à Agapit. La même année, l'armée de Clovis dévasta le pays, mais le monastère fut épargné, grâce à l'énergie de son fondateur, et richement doté par le roi. Autour de l'abbaye, s'éleva peu à peu une ville qui devint très florissante. Les Normands la ravagèrent plusieurs fois. Les Anglais s'en emparèrent après la bataille de Crécy, et en égorgèrent les habitants; Duguesclin la leur enleva en 1372. Elle fut ensuite pillée par le duc d'Alençon, qui suivait le parti du dauphin, depuis Charles VII. Elle fut prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres de religion. Les protestants y tinrent deux assemblées synodales, en 1593 et en 1618. Louis XIII fit raser son château en 1629. Saint-Maixent ne se releva pas des pertes que tant de guerres lui avaient causées, et sa population, qui s'était élevée jusqu'à 12,000 habitants, n'est plus que de 4,025 (recens. de 1846). On y remarque des promenades charmantes, et l'église de l'abbaye, dont la première pierre fut posée en 1670, mais qui n'est pas complétement achevée. L'industrie de Saint-Maixent consiste en fabrication de bonneterie, de chapeaux de feutre, de chapeaux cirés, et de moutarde fort estimée. Elle a aussi d'importantes tanneries. Le commerce des grains et des bestiaux y est fort actif; elle possède un dépôt d'étalons et de remonte pour la cavalerie.

MAIZEROY (JOLY DE), écrivain militaire, né à Metz en 1719 et mort en 1780, servit sous le comte de Saxe, fit les campagnes de 1756 à 1763, étudia profondément la tactique des anciens et des modernes, et devint membre de l'Académie des inscriptions. Il a laissé des écrits remarquables sur la tactique : *Traité des stratagèmes, ou remarques sur Polyen et Frontin*; *Traduction des institutions militaires de l'empereur Léon*; *Tableau général de la cavalerie grecque*; *Essais militaires*; *Traité des armes défensives*; *Nouveau Cours de tactique théorique, politique et historique*.

MAIZIÈRES (PHILIPPE DE), né en 1312, au château de Maizières, près de Montdidier, dans la Picardie, porta les armes dans la Sicile et dans l'Aragon, fit un voyage dans la Terre-Sainte, passa une année au milieu de l'armée des infidèles, pour en étudier les moyens et les forces, devint chancelier de Pierre, roi de Chypre et de Jérusalem, rentra en France en 1372, fut nommé par Charles V conseiller d'Etat et gouverneur du Dauphin. Maizières se retira en 1380 chez les Célestins de Paris, où il mourut en 1405, sans avoir pris l'habit de l'ordre. Ce fut à sa sollicitation que Charles VI abrogea l'usage barbare où l'on était alors de refuser le sacrement de la pénitence aux condamnés à mort. Maizières a laissé plusieurs ouvrages fort enrieux parmi lesquels on cite : *le Pèlerinage du pauvre pèlerin; le Songe du vieil pèlerin adressant au blanc faucon* : c'est un recueil de conseils adressés à Charles VI; *le Poirier fleuri en faveur d'un grand prince*. On lui a aussi attribué *le Songe du verger*, qui paraît être de Raoul de Presle. On trouve le catalogne raisonné de ses ouvrages et une notice sur sa vie, par l'abbé Lebeuf, dans les tomes 16 et 17 de l'Académie des inscriptions. AL. B.

MAJESTÉ. Ce mot, qui, dans l'Europe moderne, est devenu la qualification des grands souverains, nous vient de l'ancienne Rome. Sous la république romaine, le titre de majesté appartenait à tout le corps du peuple et au sénat; c'est pourquoi, pour exprimer un manque de respect pour l'État, on disait : *Majestatem minuere*, diminuer la majesté. Lorsque la puissance qui appartenait à tous, eut passé entre les mains d'un seul homme, la flatterie transporta le titre de majesté à cet arbitre de la nation, et même

à sa famille. C'est ainsi qu'on disait, pour désigner la famille impériale : *Majestas divinæ domûs.*

MAJEUR (LAC), en italien *Lago Maggiore*, en allemand *Lagen-sec*, anciennement *Verbanus lacus.* C'est un des principaux lacs situés sur le versant méridional des Alpes, et qui sont formés par des affluents de la rive gauche du Pô. Il s'allonge du nord au sud l'espace de 60 kilomètres, et n'a qu'une largeur moyenne de 5 kilomètres. Il est presque entièrement compris en Italie, entre les Etats-Sardes et le royaume Lombard-Vénitien ; sa partie la plus septentrionale est en Suisse, dans le canton du Tésin. Vers le milieu de sa rive occidentale est la baie de la Toce, où débouche la rivière de ce nom, et où se trouvent les jolies îles Borromées. Il reçoit par sa rive orientale la Tresa, qui lui apporte les eaux du lac de Lugana. Enfin le Tésin, dont il n'est en quelque sorte qu'un épanchement, y entre par l'extrémité septentrionale, et en sort par l'extrémité méridionale, pour aller se joindre au Pô. La plus grande profondeur de ce lac est de 800 mètres ; l'altitude de son niveau au-dessus de l'Adriatique est de 195 mètres. Les eaux en sont belles et transparentes, riches en poissons, surtout en magnifiques truites. La navigation y est facile, et ses rives offrent les paysages les plus variés.

MAJEUR (*mus.*). Les intervalles que les sons de la gamme naturelle laissent entre eux se divisent en intervalles *majeurs* et en intervalles *mineurs.* Le plus petit des intervalles *majeurs*, la seconde majeure, est celui qui sépare l'*ut* du *ré*, le *ré* du *mi*, le *fa* du *sol*, le *sol* du *la*, le *la* du *si*, par opposition aux intervalles *mi fa*, *si ut*, nommés secondes mineures. La tierce majeure est composée de deux secondes majeures, tandis que la tierce mineure se compose d'une seconde majeure et d'une seconde mineure. La gamme naturelle contient trois tierces majeures *ut mi*, *fa la*, *sol si*, et trois mineures *ré fa*, *mi sol*, *la ut.* La quarte majeure est composée de trois secondes majeures superposées. On n'en compte qu'une seule dans la gamme naturelle *fa si;* les autres *ut fa*, *ré sol*, *mi la*, *sol ut*, *la ré*, *si mi*, sont toutes mineures, et contiennent une tierce mineure, plus une seconde majeure. En revanche toutes les quintes de la gamme sont majeures, et contiennent une tierce majeure, plus une tierce mineure, excepté la quinte *si fa*, qui se compose de deux tierces mineures *si ré*, *ré fa* superposées. La sixte se distingue en mineure ou en majeure, selon qu'elle contient deux secondes mineures, comme *mi ut* (*mi fa*, *si ut*), *la fa* (*si ut*, *mi fa*), *si sol* (*si ut*, *mi fa*), ou qu'elle n'en contient qu'une, comme *ut la*, *ré si*, *fa ré*, *sol mi.* La gamme naturelle d'*ut* contient donc trois sixtes majeures et trois sixtes mineures. Elle éontient deux septièmes majeures *ut si*, *fa mi*, et cinq septièmes mineures *ré ut*, *mi ré*, *sol fa*, *la sol*, *si la.* Les premières ne comprennent qu'une seconde mineure ; les autres en comprennent deux.

Le mode est déterminé par la place qu'occupent les tierces majeures et mineures dans la gamme. Quand la première tierce et la première sixte sont majeures, le mode est majeur ; le mode est mineur si ces intervalles sont mineurs. Les Grecs connurent le mode majeur, mais ils ne tardèrent pas à le rejeter de leur musique comme trop éclatant, pour s'en tenir à une tonalité qui se rapproche beaucoup de notre gamme mineure (*voy.* MODE). Aujourd'hui le mode majeur est de beaucoup le plus employé, malgré la douceur et la richesse harmonique du mode mineur. Il est rare cependant qu'un morceau se tienne constamment dans le même mode. Ses excursions de l'un à l'autre s'appellent *modulations.* (*Voy.* ce mot).

MAJEURS (*voy.* ORDRES).

MAJOR (*art mil.*), du latin *major*, supérieur. C'est ainsi que se nomme l'officier chargé du détail de la comptabilité, de l'administration et de l'instruction d'un corps ; en temps de guerre, c'est lui qui commande le dépôt. Ce grade a éprouvé différentes modifications. Autrefois le major, cheville ouvrière du régiment, le commandait plus habituellement que le colonel ; le second bataillon était sous ses ordres ; il ne portait que la double épaulette de capitaine, et n'était que le dernier des officiers supérieurs. Le grade de major fut supprimé pendant quelques années ; puis on créa des quatrièmes chefs de bataillon chargés de la tenue des contrôles. On institua plus tard les *gros majors*, qui furent placés au dessus des chefs de bataillon ; c'étaient des colonels en second. Aux gros majors ont succédé les lieutenants colonels, qui ont refoulé les majors. Aujourd'hui le major est le dernier des officiers supérieurs ; il est officier de détail, sans commandement ; il porte une épaulette à graine d'épinard sur l'épaule droite. C'est parmi les majors, que l'on prend assez généralement les sous-intendants militaires. — L'épithète de *major* est souvent accolée aux grades de l'armée pour marquer la supériorité de celui-ci sur ceux qui portent le même nom. On dit le *tambour major*, le *trompette major*, le *chirurgien major*, l'*adjudant major*, le *sergent major*. — Le *major général* d'une armée est l'officier qui fait les fonctions de chef d'état major général. Sous la restauration on a vu quatre majors généraux commander tour à tour la garde royale. Les généraux de brigade faisant fonction de sous-chefs d'état-major gé-

néral prennent le titre d'*aides-majors généraux*, et les colonels sous-chefs, celui de *sous-aides majors*. — En Autriche, le général de brigade prend la dénomination de *général major*.

MAJORAT (*législ.*). On appelle ainsi une institution dont le but était de transmettre les biens d'une famille de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, *majores natu*, et de conserver ainsi dans la personne des aînés, la splendeur d'une maison. On appelle également *majorat* la propriété même ainsi frappée de substitution. Cette institution ne paraît pas avoir été pratiquée chez les Romains; elle est toute féodale, et s'est, pour la première fois, introduite en Italie à l'époque où Pepin et Charlemagne en firent la conquête. Ce n'était pas alors l'aîné le plus rapproché du dernier possesseur qui recueillait les biens et les titres, mais l'aîné de la branche. Les majorats ont été en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal, mais ils étaient plus généralement usités dans le Roussillon, l'Artois, la Flandre et la Franche-Comté, provinces possédées pendant quelque temps par les Espagnols. Il existait aussi au moyen-âge des biens, qui, sans porter le nom de majorats, en avaient cependant le véritable caractère : c'étaient les *duchés-pairies*, dont le chef-lieu était l'objet d'une substitution perpétuelle. En 1789, l'Assemblée constituante, en supprimant tous les priviléges féodaux, abolit également les majorats. Plus tard, lorsque le gouvernement impérial voulut rehausser son éclat par les splendeurs d'une noblesse nouvelle, son premier soin fut de les rétablir. Le décret du 1er mars 1808 établissait deux espèces de majorats : ceux de propre mouvement, formés en entier d'une dotation accordée par le chef de l'État, et les majorats sur demande, constitués sur les biens personnels des titulaires. Les uns et les autres ne pouvaient se constituer que sur des immeubles libres de tous priviléges et hypothèques, et ils étaient, dès leur érection en majorats, déclarés inaliénables et insaisissables (déc. du 1 mars 1808, art. 52). Le majorat s'éteignait avec la descendance masculine et légitime du titulaire qui avait fourni les biens; ceux-ci, devenus libres, étaient recueillis dans la succession par les héritiers, selon les règles du droit commun. Il y avait, sous l'empire, des majorats constitués pour les sénateurs; ils devaient alors être d'un revenu net de 50,000 francs pour un duc; de 20,000 francs pour un marquis; de 10,000 francs pour un vicomte ou un baron. — La restauration laissa subsister les majorats tels que les avait établis l'empire. A partir de 1830, aucun majorat n'a été établi en France, et en 1835 (loi du 12 mai), les chambres décidèrent : 1° que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir; 2° que les majorats fondés, jusqu'au jour de la loi, avec des biens particuliers, ne pourraient s'étendre au delà de deux degrés; 3° que le fondateur d'un majorat pourrait le révoquer en tout ou en partie, ou en modifier les conditions, sauf le cas où il existait un appelé qui aurait contracté, avant la loi, un mariage, dont il fût resté des enfants. Cette loi devait avoir pour résultat de diminuer chaque jour le nombre des majorats en France. Chez les autres peuples de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Espagne, l'institution des majorats et de la noblesse héréditaire est encore dans toute sa vigueur, et forme une des bases de la stabilité de l'état social de ces peuples.

AD. ROCHER.

MAJORDOME, du latin, *major*, le plus grand, *domûs*, de la maison. On désignait par ce mot, dans les anciennes cours, quelques uns des principaux officiers, soit le maître d'hôtel, soit le *Dapifer* (*voy.* ce mot). Ainsi ce n'était pas un titre spécial; il servait plutôt à en compléter un autre. Quelquefois, le premier officier de la couronne, celui qui était chargé de toutes les affaires de l'État, tant celles de l'intérieur que celles du dehors, ne s'appelait pas autrement. Sous les derniers mérovingiens, le titre de *majordome*, équivalait à celui de *maire du palais*. Plus tard, il fut changé en celui de *sénéchal*. Thibaut, comte de Blois, prit indistinctement cette dernière qualification et celle de majordome, ce qui prouve leur similitude. Les reines avaient aussi leur majordome, de même que les évêques; mais il paraîtrait que ces majordomes n'étaient autres que les *vidames*. C'est du moins l'avis de Du Cange.

ED. F.

MAJORIEN (FLAVIUS-JULIUS-VALERIUS-MAJORIANUS), empereur d'Occident, était fils d'un des officiers d'Aétius, et petit fils d'un général qui avait commandé les troupes de la Pannonie, sous Théodose. Majorien se distingua lui-même sous le commandement de Ricimer, qui le fit élever à l'empire en 457. Il méritait cet honneur par ses vertus, ses talents et l'aménité de son caractère. Il signala le commencement de son règne par une guerre contre les Visigoths, vainquit le roi Theodoric II dans les Gaules, et entreprit de ruiner la puissance des Vandales en Afrique. Voulant d'abord connaître par lui-même l'ennemi qu'il allait combattre, il se rendit auprès de Genseric, se fit passer pour un ambassadeur de Majorien, vit que l'armée vandale manquait de discipline et que le peuple était porté à la révolte. Il revint en Italie, poussa avec vigueur ses préparatifs de guerre et mit à la voile pour l'Afrique. Des traîtres livrèrent à

Genseric une partie de ses vaisseaux et Majorien revint en Italie. Il préparait une nouvelle expédition contre les Vandales lorsque Genseric lui demanda la paix. Il ne crut pas devoir la refuser. Ricimer, général en chef de ses armées, qui avait espéré régner sous son nom, voyant qu'il s'était mépris sur le caractère de Majorien, le fit massacrer par les troupes en 461.

MAJORITÉ (*jurisp.*). C'est l'âge où l'on devient légalement habile à faire tous les actes de la vie civile ; la loi appelle *majeur* celui qui a atteint cet âge, et *mineur* celui qui n'y est pas encore parvenu. Cette époque a été déterminée par le législateur chez tous les peuples, mais elle a été différente presque partout, suivant dans ses variations l'influence des mœurs, des usages, du climat et de la civilisation. A Rome, la majorité de l'homme se mesura d'abord spécialement sur le développement physique du corps ; ce signe était, peut-être, l'indice le plus naturel, mais aussi le moins uniforme et le moins conforme à la dignité du législateur. Il cessa donc dans la suite de faire règle, et la majorité fut fixée à quatorze ans. Mais ni l'âge ni la puberté n'apportait à l'homme une majorité complète et absolue parce que ni l'un ni l'autre ne lui apportait l'expérience des affaires. C'est pourquoi les mœurs, la loi *Platoria* et l'édit du préteur voulaient que le majeur qui n'avait pas encore vingt-cinq ans pût être restitué pour cause de lésion contre les engagements et les obligations qu'il avait souscrits. La femme, majeure à douze ans pour contracter mariage, fut, sous la République, si l'on excepte les vestales, considérée toujours comme mineure pour tous les autres actes de la vie civile. La loi *papia poppæa* l'affranchit, dans certains cas, de cette minorité perpétuelle à laquelle l'empereur Claude porta un nouveau coup et qui, enfin, tomba successivement en désuétude et finit par s'éteindre sous l'influence du christianisme, de telle sorte que, sous Justinien, les lois n'en conservaient plus de trace.

En France, sous l'ancien droit, la majorité n'avait pas lieu à la même époque dans toutes les provinces; elle différait suivant les coutumes, suivant la qualité des personnes et suivant la nature des biens. Il y avait une majorité pour le *noble*, une autre pour le *vilain*, une majorité pour les choses nobles et feudataires et une autre pour les choses *tenues à villenage*. Mais en somme la femme était majeure plus tôt que l'homme, et le roturier plus tôt que le noble ; la majorité pour disposer des choses en roture arrivait plus tôt que celle requise pour disposer des choses nobles et feudataires. Dans tous les cas, on était majeur pour les meubles avant de l'être pour les immeubles. De l'ensemble des diverses coutumes et des chartes générales il résulte que la majorité variait pour les hommes de quatorze à vingt-cinq ans, et pour les femmes de onze à vingt. Du reste, presque partout le majeur était restituable pour cause de lésion jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Le Code civil passa le niveau sur toutes ces inégalités et assigna à la majorité une époque fixe également éloignée des extrêmes, celle de vingt et un ans accomplis. Dès lors, on est capable de tous les actes de la vie civile et non restituable pour cause de lésion. Cependant, pour des motifs soit d'intérêt public, soit de respect pour le chef de la famille, le législateur a, dans certains cas, restreint ou étendu cette limite. Ainsi, d'un côté, le mineur commerçant, âgé de dix-huit ans et qui a rempli toutes les conditions exigées par la loi ; le mineur qui a contracté mariage, sont majeurs en ce sens que le premier est, pour tous les actes de commerce, réputé avoir vingt et un ans accomplis, et que le second a le droit de se gouverner lui-même et d'administrer ses biens ; la dignité du mariage et la rapidité des transactions commerciales s'opposent en effet à ce qu'ils soient l'un et l'autre en tutelle. D'un autre côté, le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'est point parvenue à celui de vingt et un ans, ne sont point majeurs pour contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère, ou, à défaut de ceux-ci, sans celui de leurs aïeuls ou aïeules. Nul ne peut non plus être adopté sans le consentement de ses père et mère, s'il n'a aussi vingt-cinq ans accomplis. La tendresse éclairée des parents devait l'emporter, dans ces diverses espèces, sur le défaut d'expérience des enfants et sur l'entraînement des passions.

En matière politique, la majorité a également subi diverses variations. En règle générale, on a exigé pour elle un âge plus avancé que pour la majorité civile, vingt-cinq à trente ans ordinairement. Aujourd'hui on est électeur à vingt et un ans. Pour être membre d'un conseil municipal, d'un conseil d'arrondissement, d'un conseil général ou de la chambre des représentants, il faut être majeur de vingt-cinq ans; il faut être majeur de trente ans pour pouvoir faire partie du jury. Diverses dispositions réglementent l'âge que doivent avoir les juges et les fonctionnaires du Gouvernement ; elles sont toutes comprises dans la limite de vingt et un à trente ans.

J. CROUZET.

MAJORQUE, en espagnol MALLORCA. C'est la plus considérable des îles Baléares (*voy.* ce mot), dans la Méditerranée, entre 39° 16′ et 39° 57′ de latitude N.; et 0° 4′ et 1° 11′ de lon-

gitude E. Longueur, environ 20 lieues de l'E. à l'O.; largeur, 16 lieues; superficie 174 lieues carrées. Cette île se trouve à 40 lieues de Barcelone, et à 55 à l'E. de Valence. Population environ 182,000 habitants. La surface de l'île est très accidentée, et coupée en deux parties par une chaîne de montagnes de granit et de porphyre, que recouvre une couche d'argile, d'ardoise et de charbon de terre. On y trouve aussi du plomb et du fer, mais pas en quantité suffisante pour couvrir les frais d'exploitation. Les cours d'eau y sont nombreux et donnent de grandes facilités pour l'irrigation; la plupart méritent plutôt le nom de torrents que celui de rivières. Le climat est doux, salutaire, et agréable. En hiver, le thermomètre centigrade descend rarement à 9° au dessus de 0, et la moyenne, dans cette saison, est d'environ 18. En été, la température varie de 28° à 31°; mais la chaleur, tempérée par les brises de mer est rarement incommode. Le sol des montagnes, quoique pierreux, est extrêmement fertile, et produit en grande quantité des olives, des raisins, etc. Le sol des plaines est moins productif, à cause de la trop grande humidité et de l'absence de tout système de dessèchement. L'agriculture est peu avancée, et il arrive que dans les années humides le blé manque totalement. Dans les années ordinaires, l'île ne produit que la moitié de ce qui est nécessaire à la consommation des habitants. On en importe de la Catalogne et de Valence. Les olives y sont très abondantes, et quoique plus petites que celle d'Andalousie, elles donnent beaucoup d'huile. On fabrique à Majorque de grandes quantités de vin. On en brûle une partie pour la distillation de l'eau-de-vie. Les fruits et les légumes, variés et abondants, y sont très savoureux. On récolte aussi beaucoup de safran de bonne qualité. Il existe dans l'île quelques pâturages, et les habitants élèvent des brebis, des porcs, des mulets et des ânes. Le gibier, en particulier les lièvres, les lapins, les perdrix, les cailles, et les bécassines y sont en abondance. La côte est très poissonneuse. — Majorque fait un commerce considérable avec plusieurs pays, mais surtout avec l'Espagne, la France et l'Angleterre. Les exportations se composent principalement d'huile, de vin, d'eau-de-vie, d'oranges et de quelques autres fruits, de câpres, de safran, de mulets et d'ânes, ainsi que de quelques objets de peu de valeur, fabriqués par les habitants. On y importe, outre le blé, des viandes salées, du fer, des épiceries, des tissus de laine et de coton. Les habitants passent pour être braves, honnêtes et laborieux; ils parlent un dialecte catalan. On compte à Majorque deux villes, vingt-huit villages, et un grand nombre de hameaux, de fermes et de maisons de campagne; plusieurs de ces dernières sont bâties avec beaucoup d'élégance. Les routes ont été considérablement améliorées depuis quelques années. La capitale de l'île est Palma (*voy.* ce mot). Les Arabes furent chassés de Majorque vers la fin du XIII^e^ siècle; l'île alors passa sous la domination de la couronne d'Aragon. Depuis cette époque, elle n'a pas cessé d'appartenir à l'Espagne. L. DUBEUX.

MAKI, *Lemur (mamm.)*. Genre de Quadrumanes, créé par Linné, devenu le type de la famille des Lémuriens (*voy.* ce mot), et qui, dans ces derniers temps, a encore été partagé en plusieurs groupes distincts. Les Makis ont quelques-uns des caractères des singes, mais ils en diffèrent principalement sous le rapport de leur système dentaire, qui est cependant composé de trente-six dents, mais dans lequel les quatre incisives intermédiaires de la mâchoire inférieure sont très longues, très minces, courbées en avant, très rapprochées de manière à former comme les dents d'un peigne. Tous les doigts sont terminés par des ongles plats, à l'exception du deuxième des pieds de derrière, dont l'ongle est subulé. La queue est plus longue que le corps, et non préhensible. Il a deux mamelles qui sont pectorales.— Ces animaux se trouvent dans les grandes forêts de Madagascar et des îles voisines; ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se nourrissent de fruits. On peut aisément les apprivoiser; ils vivent assez longtemps en captivité.

On connaît une quinzaine d'espèces de Maki, telles que : le MAKI VARI (*Lemur macaco* Linné). Il a 35 centimètres de longueur; son pelage est varié de grandes taches blanches et noires : le mâle a les côtés du nez, les coins de la bouche, les oreilles, le dessus du col, le dos et les flancs de couleur blanche, avec le dessus de la tête, le ventre, la queue et la face externe des avant-bras et des cuisses de couleur noirâtre. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle présente moins de blanc, et particulièrement en ce que son dos est tout noir, à l'exception d'une bande blanche placée transversalement à son milieu. Les voyageurs attribuent à cette espèce des mœurs sauvages qui ne sont pas justifiées par la docilité qu'elle montre dans nos ménageries.— Le MAKI MOCOCO (*Lemur catta* Linné). Sa longueur, du bout du nez à l'origine de la queue, est d'environ 40 centimètres; cette dernière présente à peu près la longueur d'un demi-mètre. Le pelage est cendré roussâtre en dessus; cendré sur les membres et les flancs, et blanc en dessous. La queue est colorée d'anneaux alternativement blancs et noirs. Il vit par troupes

de trente à quarante individus; est très doux, très agile, et monte avec facilité sur les points du plus difficile accès.— Le MAKI A FRONT BLANC et MAKI D'ANJOUAN (*Lemur albifrons* Et. Geoffroy). On doit probablement réunir les animaux indiqués sous ces deux noms. La coloration de leur pelage varie notablement : néanmoins elle est habituellement d'un roux brunâtre en dessus, gris à l'occiput et sur les épaules, et gris roussâtre en dessous. cette espèce provient de Madagascar et d'Anjouan.— Le MAKI A FRAISE (*Lemur collaris*, Ét. Geoffroy). Son pelage est brun roux en dessus, fauve en dessous; mais ce qui le distingue surtout, c'est une espèce de collerette de poils roux qu'il présente à la région du col. — Le PETIT MAKI ou GRISET (*Lemur cinereus*, Ét. Geoffroy) est la plus petite espèce du genre, car il n'atteint pas 30 centimètres de longueur; son pelage est généralement gris en dessus, et blanc grisâtre en dessous; les poils de la queue sont un peu longs et d'un gris uniforme.

Quant au MAKI NAIN, aussi nommé GALAGO DE MADAGASCAR (*Lemur murinus*, Ét. Geoffroy), il doit faire partie d'un genre distinct, désigné sous la dénomination de *Glicebus* par Lesson, et qui est intermédiaire entre les Makis et les Galagos. Ce Lémurien présente un museau court, une tête ronde, des yeux grands; son pelage est épais, d'un gris fauve uniforme en dessus et blanc en dessous : sa taille est petite. E. D.

MAKRIZI. C'est le surnom sous lequel est généralement désigné Taky-Eddyn-Abou-Ahmed-Mohammed, célèbre historien arabe du VIII^e^ et du IX^e^ siècle de l'hégire (le XIV^e^ et le XV^e^ de J.-C.). Son nom régulier est Mohammed-Taky-Eddyn-el-Makrîzi-Abou-Mohammed. Le surnom de Makrîzi, donné à cet auteur, était héréditaire dans sa famille, qui avait habité Makrîz, un des faubourgs de Balbek. Du vivant de Makrîzi on avait voulu le rattacher à la famille d'Aly par la branche qui a donné le jour aux califes fatimites; mais cette filiation a été rejetée et niée par Makrîzi même. Il naquit en 766 de l'hégire (1364 de J.-C.), au Caire, où il fit ses études. Il suivit d'abord les principes du rite des *Hanafites* ou disciples d'Abou-Hanîfah, le fondateur d'un des quatre rites orthodoxes de la loi musulmane; mais ensuite il l'abandonna et embrassa le rite de Châfey, autre docteur orthodoxe ou chef du rite qui porte son nom, et y resta fidèle jusqu'à la fin de ses jours. Makrîzi, dès sa jeunesse, se voua à l'étude et acquit une immense érudition. Le goût du travail lui fit aimer la solitude pendant toute sa vie. En 801 (1398), il fut nommé *mohtéceb* (commissaire de police) du Caire. Il exerça plusieurs autres emplois. Makrîzi composa un grand nombre d'ouvrages; la plupart, et ce sont les plus importants, ont trait à l'histoire d'Egypte; malheureusement plusieurs ne nous sont pas parvenus, et ne sont connus que de nom. Voici la liste des plus importants, et auxquels il doit la réputation dont il jouit en Orient et en Occident : 1° *Description historique et topographique de l'Égypte*, et particulièrement de *Misr* ou *Fostât*, et du Kaire. Cet ouvrage est un recueil, pour ainsi dire inépuisable, de faits anciens et modernes, d'indications historiques et géographiques; c'est en un mot la plus riche encyclopédie de l'Égypte arabe. « On pourrait avec raison, dit M. S. de Sacy, appeler l'auteur de cet ouvrage le Varron de l'Égypte musulmane. » 2° *Histoire des sultans aïoubites et mamlouks;* nous possédons d'une partie de cet ouvrage une excellente traduction due à M. Ét. Quatremère. 3° *Traité des monnaies musulmanes*. 4° *Traité des poids et mesures légales des Musulmans;* ces deux ouvrages ont été traduits par M. S. de Sacy. 5° *Histoire de Mahomet et de sa famille*. 6° *Histoire des hommes* (de l'Arabie). 7° *Histoire des Califes Fatimites*. Il composa encore beaucoup d'autres ouvrages et opuscules qui manquent dans les bibliothèques d'Europe. Il avait commencé un ouvrage qui devait être gigantesque, la grande chronique de l'Égypte, que l'on nomme généralement *Moukaffa*, ou recueil biographique de tous les gouverneurs et souverains de l'Égypte, et de tous les hommes illustres qui ont fleuri sous leur domination; ce travail, disposé par ordre alphabétique, devait avoir, dit-on, 80 volumes; il n'en a jamais eu que 16; Makrîzi est mort avant d'avoir pu parfaire son œuvre. La Bibliothèque nationale possède un volume précieux de cet ouvrage, car il est écrit de la main de l'auteur même; ce manuscrit porte le numéro 675, sous le nom de *Kitâb Moukaffa*. Makrîzi mourut, à la suite d'une longue maladie, dans le mois de ramadân 845 de l'hégire (janvier-février 1441), à l'âge d'environ 79 ans. Plusieurs auteurs ont reproché à Makrîzi de s'être approprié des ouvrages auxquels il n'aurait pas travaillé; mais cette imputation est complétement fausse. Ce que l'on peut avec justice lui reprocher, c'est d'avoir copié une foule de passages d'auteurs ses prédécesseurs, sans jamais indiquer la source où il puisait; mais, comme le fait observer M. Ét. Quatremère, « Makrîzi a parfaitement su choisir ses guides, et il était difficile de faire un usage plus judicieux des trésors littéraires qu'il avait à sa disposition. » ALFRED CLERC.

MAL. Ce mot exprime une idée complexe dont les éléments sont trop multipliés et trop divers pour qu'il soit possible d'en donner une définition précise et rigoureuse. Mais cette idée

se conçoit, au moins jusqu'à un certain point, sans définition, car elle forme un des éléments du sens commun ; elle fait partie de ces notions primitives et fondamentales qui se révèlent d'elles-mêmes à l'intelligence, et qui se développent ensuite au moyen de l'expérience et du raisonnement, mais qui ne sauraient tirer de là leur origine. Le mal, dans l'acception vulgaire du mot, comme dans sa notion essentielle, n'est que l'absence, l'opposé ou la privation du bien. La raison n'y trouve à proprement parler qu'une idée négative dont la valeur et l'extension sont déterminés par la nature de l'idée positive qui lui correspond. La notion du mal, en un mot, s'explique et se définit par celle du bien dont il est la négation. Or, l'idée du bien est par elle-même très complexe, et renferme des éléments qui se rattachent à deux catégories bien distinctes. On conçoit en effet un bien absolu, sans imperfection, sans restriction et sans limites. Cette idée ainsi conçue s'identifie avec celle de l'infini. Le bien absolu n'est autre chose que Dieu lui-même. D'autre part on conçoit un bien relatif, imparfait, borné, variable, dont l'étendue et la mesure présentent des diversités sans fin et des degrés innombrables. C'est le bien qui se trouve dans les êtres créés et le seul que comporte leur nature nécessairement imparfaite. Il est évident que la notion du mal doit aussi présenter des caractères analogues. Elle renferme des éléments multipliés et variables, dont la mesure est subordonnée à celle du bien dont le mal est la négation.

On distingue des maux de différentes sortes que l'on divise ordinairement en trois classes : le mal que l'on appelle métaphysique et qui comprend toutes les imperfections et les défauts des créatures ; le mal physique, qui consiste dans les misères et les privations d'où résultent les souffrances et le malheur ; enfin le mal moral comprenant le péché et les peines qui en sont la suite. La question de l'origine du mal, sous ces trois points de vue, a préoccupé de tout temps la raison humaine et donné lieu à un grand nombre de sophismes et d'erreurs. On s'est demandé comment un Dieu créateur, tout puissant et souverainement bon, avait pu produire ou permettre le mal dans l'univers. Cette question, comme on le sait, occupait une grande place dans la philosophie aussi bien que dans les religions de l'orient ; elle fit imaginer le système des deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, dont le premier était l'auteur du bien, et l'autre la cause du mal que l'on remarque dans le monde. Ce système de dualisme, qui constituait sous des formules différentes et avec des noms divers le fond des croyances mythologiques, chez les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, et d'autres nations voisines, fut reproduit dans les premiers siècles du christianisme par différentes sectes de gnostiques, et particulièrement par les Marcionites et les Manichéens. La philosophie grecque chercha aussi à résoudre cette question. Les Stoïciens cherchèrent à expliquer l'origine du mal par leur système de fatalité. Ils en virent la cause dans les lois nécessaires et immuables de la matière éternelle dont était formé le monde. Dieu n'avait pu remédier à l'imperfection de ces lois qui tenaient à la nature essentielle de la matière. Les Platoniciens rejetèrent la cause du mal sur l'ignorance et l'impuissance des dieux ou génies inférieurs, qui avaient disposé les éléments pour former le monde et qui présidaient au gouvernement des différentes parties de l'univers. Les Epicuriens voyaient dans l'existence du mal sur terre un argument contre la Providence, et prétendaient en expliquer l'origine, comme celle du monde, par l'effet du hasard. Enfin dans les temps modernes, quelques sophistes, à l'exemple de Bayle, ont reproduit toutes les objections des épicuriens, des manichéens, et donné lieu par cela même à de nouvelles discussions sur cette question importante. Malebranche, Leibnitz, et beaucoup d'autres philosophes ont publié, pour l'éclaircir et répondre aux sophismes de Bayle, divers écrits contenant des solutions dont quelques unes ont l'inconvénient de ne s'appuyer que sur des systèmes arbitraires, ou sujets à contestation.

Les anciens Pères dans leurs discussions avec les hérétiques ou les païens, notamment Tertullien dans ses livres contre Marcion et contre Hermogène ; saint Augustin, dans ses écrits contre les Manichéens, et surtout dans son traité sur le libre arbitre ; Théodoret, dans son traité de la Providence, ont parfaitement éclairci la question et développé les principes qui servent à résoudre toutes les difficultés. Ils ont compris et démontré que les idées de bien et de mal sont relatives, et que par conséquent le bien lui-même peut paraître un mal quand on le compare à ce qui est mieux, parce qu'il renferme la privation ou l'abscence d'une perfection ; d'où il suit que demander pourquoi il y a du mal dans le monde, c'est comme si l'on demandait pourquoi Dieu n'y a pas mis une plus grande somme de bien. Or, cette question, qui pourrait toujours se reproduire dans un monde plus parfait, trouve sa solution dans la nature même des créatures ; car elle se réduit à demander pourquoi les créatures ne sont pas infinies. Dieu ne saurait créer des êtres infiniment parfaits ; cela implique contradiction dans les

termes; et d'autre part il est absurde de demander pourquoi il s'est arrêté à tel degré de perfection plutôt qu'à tel autre; car il est parfaitement libre, et il ne nous appartient pas de scruter les conseils de sa sagesse infinie et de connaître les secrets de sa providence. Si la question pouvait se faire pour l'ensemble de l'univers, elle pourrait se reproduire pour chaque être en particulier, de sorte qu'on pourrait demander pourquoi il a créé des êtres de plusieurs sortes ou des espèces différentes. Quant aux maux physiques, c'est-à-dire aux peines et aux misères qui nous affligent, saint Augustin fait voir qu'ils ne sont pas des maux proprement dits, puisqu'ils peuvent contribuer au bonheur des justes en augmentant leurs mérites; que l'homme qui souffre sur la terre n'est pas absolument malheureux, puisqu'il lui reste toujours l'espérance d'un meilleur avenir ici-bas ou dans l'autre monde; que son état n'est donc un mal que par comparaison avec un état meilleur, et que si Dieu ne l'a pas établi dans une autre condition, c'est par des motifs de sagesse dont nous n'avons pas à lui demander compte. Enfin, quant au mal moral, les pères ont montré qu'on ne doit pas en chercher la cause dans la création, qu'il a sa source dans la volonté de l'homme qui se détermine librement à violer les droits de l'ordre, et qui s'écarte ainsi du bonheur pour lequel tous les hommes sont créés, qu'on ne doit pas imputer à Dieu l'abus que nous faisons de notre liberté; car elle est un bien par elle-même et peut en outre nous conduire à la possession du souverain bien si nous savons en faire un bon usage; qu'elle nous est donnée dans ce but; que Dieu n'était pas tenu de rendre l'homme impeccable, puisqu'il ne lui doit rien; que tous les arguments tirés de la bonté de Dieu sont sans valeur, parce qu'ils se rapportent à une perfection infinie dont nous ne pouvons avoir qu'une idée incomplète, et qu'on ne peut raisonner des perfections de Dieu d'après des notions relatives aux perfections des créatures; en un mot, que le péché n'est point une suite nécessaire de notre nature; mais un effet libre de notre volonté, et que par conséquent c'est dans notre volonté que se trouve l'explication de son origine (*voy.* BIEN).

MAL DE MER (*méd.*). On désigne par cette expression des accidents morbides, ordinairement passagers, sans fièvre et consistant principalement en des nausées, des vomissements, de la cardialgie, accompagnés d'un grand abattement. L'expression *mal de mer* est impropre pour désigner ces accidents, puisqu'on les voit fréquemment survenir sur un fleuve ou même sur un lac agité, dans une voiture ou pendant l'exercice de l'escarpolette. — Le mal de mer commence généralement quelques instants après l'entrée dans le vaisseau, pour peu que les flots soient agités. Chez quelques sujets, ce n'est qu'au bout d'un temps assez long. La souffrance débute par un sentiment de malaise vague qui se concentre bientôt vers l'épigastre. Puis surviennent bientôt le besoin de cracher, des nausées avec sensation de spasme au pharynx; l'abattement des forces physiques et une grande prostration morale qui jettent le sujet dans un anéantissement profond, interrompu par des vomissements et sous l'influence duquel a souvent lieu la perte involontaire des urines et des excréments. Chez quelques personnes le malaise et les contractions de l'estomac sont portés au plus haut point sans que le vomissement puisse avoir lieu. Ce dernier état est le plus douloureux. Mais si violentes qu'aient été les souffrances, elles cessent le plus ordinairement aussitôt que l'on touche le sol; l'appétit et la digestion reprennent alors toute leur activité. Si la navigation continue, le soulagement n'a guère lieu qu'au bout de plusieurs jours. Le malaise reparaît quelquefois sous l'influence d'un gros temps; chez quelques sujets il dure même pendant toute une traversée; d'autres plus malheureux encore ne s'*amarinent* jamais et chaque navigation est pour eux l'occasion d'accidents aussi prononcés. — Bien que le plus souvent le mal de mer n'ait aucune terminaison fâcheuse, on l'a vu parfois être suivi d'une hématémèse mortelle.

On a signalé comme cause du mal de mer les mouvements oscillatoires du vaisseau; celui d'avant en arrière, appelé *tangage*, est beaucoup plus à craindre sous ce rapport que le *roulis* ou inclinaison alternative du vaisseau d'un bord à l'autre. On joint à cette influence celle d'une disposition personnelle inappréciable, mais que l'expérience ne permet pas de révoquer en doute; le trouble de la vue par le mouvement du vaisseau, l'odeur nauséabonde qui s'exhale de la cale et des cables goudronnés. La première de ces causes est évidente; la deuxième n'est pas moins réelle; l'impression de la vue par les objets environnants qui semblent se mouvoir en sens contraire du réceptacle dans lequel on est porté, n'est pas assurément sans quelqu'influence, puisque le malaise s'accroît quand on fixe le *sillage*, et semble diminuer quand on ferme les yeux; mais on ne saurait lui reconnaître qu'une action secondaire, puisque les personnes renfermées dans l'intérieur d'un vaisseau ou d'une voiture et dont la vue ne peut être douloureusement affectée par la vacillation d'aucun objet, ne sont pas toujours exemptes des accidents qui nous occupent,

Quant à l'impression de l'odorat, l'odeur du vaisseau comme celle d'une voiture peut devenir aggravante du mal de mer, mais ne saurait être considérée comme une cause suffisante à elle seule. — Quant à *la nature essentielle* de l'affection, si l'on fait attention à l'analogie du mal de mer avec l'embarras gastrique, avec les phénomènes produits par une indigestion ou par l'émétique, si l'on remonte au point de départ de ce douloureux anéantissement qui rend incapable de résistance et de volonté, on voit clairement que l'estomac est le siége essentiel de l'affection. Mais pour la production de tant de contractions pénibles, de tant d'efforts déchirants, par quel mécanisme, par quelle route organique le mouvement du vaisseau a-t-il porté une impression douloureuse sur ce viscère. Ici nous n'avons que des hypothèses, parmi lesquelles nous citerons, sans nous arrêter à la discussion d'aucune, le mouvement de balottement et le frottement des organes épigastriques et abdominaux, un trouble primitif de l'encéphale, une perturbation de la marche du sang dans les artères.

Le spécifique unique du mal de mer est le débarquement; vient ensuite une habitude progressive de la navigation; la position horizontale dans un hamac fixé vers le point le plus central et le plus bas du vaisseau, aux environs du grand mat, là où les mouvements sont beaucoup moins prononcés qu'aux extrémités du levier. Quelques personnes se sont bien trouvées d'une ceinture compressive de l'abdomen. On conseille encore les boissons acidulées ou excitantes. Nous recommanderons la distraction morale dans les premiers instants, et de ne pas s'embarquer l'estomac vide. On a enfin attribué au mal de mer une influence heureuse sur les affections chroniques du cerveau, sur lesquelles il agirait comme un puissant dérivatif. Il peut également devenir à la rigueur utile dans quelque cas d'inflammation chronique de l'estomac et des intestins; mais il nous semble bien difficile, pour ne pas dire plus, de déterminer à l'avance les indications ou les contre-indications sur lesquelles il faut ici se régler. L. DE LA C.

MALABARE (*géog.*). On appelle pays des Malabares ou côte Malabare l'étendue de pays comprise entre la longue chaîne de Ghâtes et la mer, depuis le cap Comorin jusqu'à Surate dans la presqu'île de l'Hindoustan. Autrefois cependant cette dénomination était restreinte à la partie du même versant qui a Cochin au S. et Goa au N. Les peuples qui habitent cette côte, ne présentent, au point de vue ethnographique, aucune différence notable avec les autres races de l'Inde; mais leur langue, ou plutôt leur dialecte offre une certaine uniformité qui s'explique aisément par la facilité et la fréquence des relations maritimes le long de la côte. Cette partie de l'Hindoustan étant la première que les Européens aient abordée lorsqu'on a découvert le passage par le cap de Bonne-Espérance, le nom de Malabare a été appliqué indistinctement à tous les Indiens, quelle que fût leur race ou leur pays. Aujourd'hui la côte malabare appartient aux Anglais, sauf le petit territoire de Goa, où les Portugais ont encore quelques restes de leur ancien établissement, et la principauté de Travancore, dont le radjah est tributaire de la compagnie. CALLERY.

MALABARES (*rites*). Quand les travaux de saint François-Xavier dans l'Inde commencèrent à porter des fruits, et que le christianisme compta de nombreux prosélytes parmi les Malabares des royaumes de Maduré, de Carnatie et du Mayssour, des doutes et des difficultés s'élevèrent sur la nature et la moralité d'une foule de pratiques usitées de temps immémorial, et formant, pour ainsi dire, le système social de ces pays. Un grand nombre de ces pratiques tenaient évidemment au culte idolâtrique, et ne pouvaient, sous aucun prétexte, être permises aux chrétiens; mais il en était de mixtes qui pouvaient être dépouillées de leur caractère païen; comme il en était de purement civiles ou naturelles, que l'intention ou le but pouvaient rendre idolâtriques aux yeux de la foi. Ainsi, la division des castes, les ablutions, certains scrupules de propreté, l'usage de certaines matières dans les vases domestiques, avaient leur origine dans les lois, les coutumes, le climat et l'hygiène de l'Inde, abstraction faite du culte religieux. Mais par suite d'une longue association d'idées, ces usages avaient fini par faire corps avec l'idolâtrie, et les missionnaires catholiques se demandaient chaque jour s'ils devaient les tolérer ou les défendre chez leurs néophytes. Une partie du XVI^e^ et tout le XVII^e^ siècle s'écoulèrent en discussions théologiques auxquelles l'esprit de corps donna quelquefois de l'acrimonie. Chacune des congrégations religieuses qui travaillaient à la conversion des Indiens, plaida pour ou contre ces pratiques, suivant le parti qu'avaient pris ses premiers missionnaires, jusqu'à ce qu'enfin le cardinal de Tournon, envoyé en Asie par le pape avec les pleins pouvoir de légat *à latere*, publiât, le 8 juillet 1704 un décret où furent nettement définis et prohibés ceux des rites Malabares que l'Eglise ne pouvait pas permettre aux fidèles. Benoît XIII et plusieurs autres de ses successeurs confirmèrent le décret du cardinal patriarche d'Antioche, et afin d'en assurer l'exécution,

tous les missionnaires furent et sont encore obligés, avant d'exercer aucune fonction apostolique, de prêter serment de s'y conformer.

Voici les principaux rites sur lesquels se porta l'attention de l'Eglise :

1° Dès que les enfants des deux sexes avaient atteint l'âge de six ou sept ans, les parents les mariaient en passant au cou de la jeune fille un collier en or nommé *tali*, qui restait comme signe de l'indissolubilité du mariage. Le vice radical de cette pratique consistait en ce que le consentement des parties était entièrement négligé, et qu'en attendant l'âge où elles auraient pu le donner validement, la permission de cohabiter favorisait considérablement la dépravation des mœurs.

2° Quand le mariage était consommé, les femmes portaient pendu à leur collier l'image grossière du dieu de la fécondité, symbole idolâtrique dont le moindre inconvénient était de fomenter des idées impures.

3° Dans les cérémonies du mariage, on portait en pompe un rameau d'aréquier ; on ne mangeait que certain mets ; on ne servait qu'un nombre donné de plats ; on plaçait des cerceaux sur la tête des époux ; on ne faisait usage que de vases en terre ; on portait au cou un cordon composé de 108 fils jaunes ; on observait enfin une foule de minuties qui étaient pour le moins entachées d'une superstition incompatible avec la doctrine catholique.

4° En signe de dévotion ou de pénitence, les Malabares avaient coutume de se faire sur le front, sur la poitrine, sur les épaules ou sur les bras, des plaques de couleur rouge, jaune ou blanche; ils se servaient également comme d'une chose sacrée de cendres obtenues par la combustion d'une vache entière. En proscrivant ces pratiques, le pape permit à peine l'usage des cendres le premier jour du carême.

5° Dans les théories brahminiques, les bains jouent un grand rôle pour la purification de l'âme. Cependant l'usage des bains étant indispensable sous le ciel brûlant de l'Hindoustan, les papes durent se borner à donner des conseils pour que dans les circonstances de lieu, d'heure et de cérémonial, les chrétiens et surtout les missionnaires évitassent de faire soupçonner des idées superstitieuses dans un usage purement hygiénique. Ce chapitre a fourni matière à beaucoup d'interprétations plus ou moins larges.

6° La bouse de vache est pour les Indiens une substance éminemment purificatrice. Il est évident pour nous que cette manière de voir tient à l'espèce de culte dont la vache est l'objet chez les brahmes. Néanmoins, les chrétiens continuent de faire un grand usage de bouse de vache, et nous avons vu des chapelles catholiques entièrement pavées de cette substance, en guise d'apparat, quelques heures avant les cérémonies des grandes fêtes.

7° Les grandes processions où les Indiens promènent leurs idoles de renom, sont accompagnées d'un nombre considérable de musiciens; il va sans dire que les néophytes jouant d'un instrument quelconque, même par état, ne pouvaient concourir par leur talent musical à la pompe de ces fêtes idolâtriques.

8° Quand un homme d'une caste supérieure se met en contact avec les parias, il perd les priviléges de sa caste, et contracte une sorte d'excommunication sociale fort longue à racheter. Les missionnaires étant par état dans l'obligation de traiter avec tout le monde, se trouvaient sans cesse exposés à l'inconvénient, non pas de perdre caste eux-mêmes, puisqu'ils n'en avaient pas ou qu'ils s'en souciaient fort peu ; mais de la faire perdre, par leurs relations personnelles, à beaucoup de chrétiens de castes supérieures, pour lesquels c'était presque toujours un grave préjudice. Les jésuites avaient proposé d'obvier à cet inconvénient en désignant quelques uns des leurs à l'administration exclusive des parias. Benoît XIV approuva cette idée ; mais, à vrai dire, cette difficulté a subsisté presque entière jusqu'à nos jours, et nous croyons qu'elle subsistera longtemps encore.

9° Suivant les préjugés des Indiens, on contracte une foule de souillures par le contact de certaines substances, telles que la salive, le souffle, les sécrétions, le sang, etc. De là une grande répugnance pour les cérémonies du baptême où le prêtre administre du sel, touche avec de la salive et de l'huile, fait des insufflations, etc. L'Eglise ne pouvait pas supprimer comme impures des cérémonies d'un sens mystique élevé ; cependant, comme elles ne sont pas indispensables à la validité du baptême, les missionnaires eurent la faculté de s'en abstenir pendant un certain nombre d'années, tant que les préjugés des Indiens à cet égard ne seraient pas vaincus. De nos jours on les observe toutes, quoique les souillures légales aient peu perdu de leur ascendant sur les Indiens.

Nous passons sous silence bon nombre d'autres pratiques auxquelles le relâchement des mœurs indiennes avait donné lieu pendant vingt siècles de culte idolâtrique non interrompu. A toutes, l'Église romaine a opposé sans cesse l'unité et l'intégrité de la foi et de la morale évangéliques ; mais il y a dans la nature des peuples de l'Inde quelque chose de particulier, nous dirions presque de mystérieux,

qui oppose des obstacles invincibles à la diffusion rapide du christianisme chez eux.

Parmi les catholiques l'abbé Dubois, parmi les protestants l'évêque Héber, ont constaté naïvement ce fait inexplicable, qui rend d'autant plus généreux le dévoûment des nombreux missionnaires de toutes les nations qui vont sacrifier leur existence sur une terre inféconde et stérile, où le grain de la parole et la sueur des ouvriers évangéliques tombent depuis trois siècles sans presque rien produire. CALLERY.

MALACANTHE, *Malacanthus* (*poiss.*). Genre d'Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, créé par Bloch aux dépens des Labres, et ayant pour caractères : corps oblong, mandibules avancés, garnies de dents coniques; dents pharyngiennes en cardes. Les Malacanthes ont un opercule terminé par une petite épine mousse; une ligne latérale continue; une nageoire dorsale s'étendant sur toute la longueur du corps, garnie d'un très petit nombre d'épines, minces et flexibles en avant; une nageoire dorsale distincte et une nageoire anale courte, basse. — L'espèce la plus connue est indiquée vulgairement sous le nom de VIVE, et porte, d'après G. Cuvier, la dénomination latine de *Malacanthus furcatus*. C'est un poisson d'environ vingt pouces, jaunâtre, rayé irrégulièrement en travers de violet, et qui habite les Antilles. D.

MALACCA (*géog. asiat.*). Ville qui a donné son nom à la presqu'île et au détroit sur lesquels elle est située dans le sud de l'Asie. Au XVe siècle elle avait une grande importance par son commerce, qui attirait tous les peuples, depuis la Perse jusqu'au Japon, et par sa population, qui était de 100,000 habitants. En 1511, les Portugais, commandés par Alfonso d'Albuquerque, la prirent d'assaut sur le sultan Mahomet, auquel appartenaient les détroits, et y fondèrent un établissement qui, par sa position, aurait pu devenir le plus prospère de toute l'Asie; mais les vexations sans nombre que les vainqueurs firent peser sur les négociants et sur les navires éloignèrent promptement le commerce, et un siècle après, c'est à peine si toute la presqu'île de Malacca comptait encore 12,000 habitants, dont 3 ou 4,000, réduits à la misère, se tenaient encore groupés autour de la forteresse, où 300 hommes défendaient le simulacre de la puissance portugaise. En 1641, les Hollandais s'emparèrent à leur tour de Malacca; mais ils ne réussirent pas à lui rendre son ancienne prospérité. Pendant les guerres de l'empire, le pavillon britannique remplaça le pavillon hollandais, et par les traités de 1815, Malacca resta la propriété de l'Angleterre; mais l'absence d'un port où les navires puissent s'abriter, et surtout le voisinage de Singapore, dont la position est bien plus favorable, firent laisser Malacca dans l'oubli, et maintenant ce n'est plus qu'un point d'exploitation dont l'importance est minime comparativement aux autres colonies anglaises dans l'Inde. Ce sont presque exclusivement les Chinois qui exploitent les produits du territoire de Malacca; ces produits se composent principalement de sucre, riz, sagou, terra japonica, caoutchouc, gomme gutte, noix muscade, poivre, bois divers, étain, antimoine et quelque peu de poudre d'or obtenue par des lavages. L'aspect de la côte de Malacca est vraiment enchantéur : une végétation des plus exubérantes s'étend depuis le rivage de la mer jusqu'au sommet des montagnes; cependant ce beau pays est presque tout désert, ou pour mieux dire, il n'est peuplé que par les tigres et les orang-outangs, dont le repos est rarement troublé par les quelques Malais qui habitent la plage et les vallons de l'intérieur. Latit. 2° 15′ N. Longit. 100° 5′ E.

MALACHBÉLUS, c'est-à-dire *roi, seigneur* C'était un des noms que l'on donnait dans la Basse-Asie à la Lune, considérée comme divinité masculine. Malachbélus ne différait donc point du Lunus des Mésopotamiens et du dieu Pharnace des habitants du Pont. A Malachbélus on opposait Aglibel qui paraît être le même qu'ELAGABALE (*voy.* ce mot), le soleil par conséquent.

MALACHIE, abréviation de *Malachiiah*, qui signifie en hébreu *Envoyé du Seigneur*, dénomination par laquelle on désigne le dernier des douze petits prophètes. La vie de Malachie nous est tellement peu connue, qu'on ne sait pas même si le nom qu'on lui donne est un nom générique attribué aux prophètes et aux autres envoyés de Dieu. Quoique l'on n'ait pas de données certaines sur l'époque à laquelle vivait Malachie, la plupart des savants, et parmi eux Dom Calmet, s'accordent à dire qu'il prophétisa après Aggée et Zacharie et sous Néhémias. On remarque, en effet, que dans ses prophéties il parle du temple comme étant rebâti depuis longtemps (III, 1 et 10). Il accuse le peuple de mettre de la négligence dans le paiement de la dîme et des prémices (*ibid.*, v. 8), et les prêtres, de manquer à leurs devoirs les plus saints (I, 6-8; II, 1-9). Il blâme Israël d'avoir pris des femmes idolâtres (II, 11). Or, ces reproches portent sur les mêmes faits que ceux que Néhémias adresse aux Juifs. Enfin, Dom Calmet croit trouver dans ce prophète (II, 4 et suiv.), une allusion à l'alliance du Seigneur, que Néhémias renouvelle avec les prêtres et le peuple. Si ces données sont exactes, Malachie vivait environ 400 ans avant J.-C. Les plus savants interprètes

reconnaissent que Malachie a annoncé, d'une manière évidente, la naissance de saint Jean-Baptiste, l'avènement du Sauveur et l'abolition des anciens sacrifices remplacés par le sacrifice de la loi nouvelle (III, 1, 2, 3, 4 et 5; I, 10, 11, 12, 13). La prophétie de Malachie est très courte et forme quatre chapitres. L. D.

MALACHIE, *Malachius* (*ins.*). Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Malacodermes. Les Malachies sont des insectes à corps très mou, qu'on rencontre le plus souvent sur les fleurs; cependant il ne faut pas croire que leurs mœurs soient inoffensives, car on les voit souvent attaquer d'autres insectes pour les dévorer : ils sont surtout remarquables par la singularité qu'ils présentent lorsqu'on les saisit; ils font alors sortir des côtés du corselet et de l'abdomen des vésicules renflées, molles et irrégulières, d'un beau rouge, ordinairement trilobées, et auxquelles certains auteurs donnent le nom de cocardes : lorsqu'on cesse de toucher l'insecte, ces vésicules disparaissent, et il ne reste qu'une tache rouge. Il est probable que c'est une arme destinée à effrayer les ennemis des Malachies. Les mâles sont aussi remarquables par la forme des élytres à l'extrémité desquelles on voit souvent une dépression accompagnée d'un crochet ou d'une pointe saillante, et par la dilatation des articles des antennes. Les métamorphoses et les larves ne sont pas encore connues : on suppose que les Malachies vivent sous leur premier état dans le bois, où leurs larves poursuivent sans doute celles des insectes xylophages. Les vrais Malachies n'offrent en général que deux couleurs, le vert un peu métallique, et des taches d'un rouge jaunâtre, comme le MALACHIE A DEUX TACHES (*M. bipustulatus* Olivier), qui est entièrement d'un vert bronzé, avec une tache rouge au bout des élytres; le M. A BORDURE (*M. marginellus* Fab.) diffère par les côtés du corselet, qui sont rouges. Ces deux espèces sont communes partout. On trouve dans le midi de la France le *M. rufus* Fab., qui est, en dessus, d'un beau rouge avec une large bande au milieu du corselet. On a séparé des Malachies plusieurs sous-genres, tels que les *Attalus*, qui sont presque tous d'un bleu foncé avec le corselet rouge : on trouve l'*A. dalmatinus* Erichson dans le midi de la France; les *Anthocomus*, dont le type, *A. equestris* Fabricius, noir avec deux bandes rouges sur les élytres, se trouve aux environs de Paris. L'*A. cardiacæ* Linné est remarquable par les antennes pectinées du mâle; les *Charopus* et les *Troglops* sont remarquables par l'allongement du corselet et par la convexité des élytres qui s'élargissent en arrière : plusieurs sont aptères. LÉON FAIRMAIRE.

MALACHITE (*min. industr.*). Variété de cuivre carbonaté vert. On trouve la malachite en masses solides d'une très belle couleur verte qui la fit appeler par les grecs μαλαχη, c'est-à-dire *mauve*. Elle forme des stalactites en croûtes mamelonnées dans les fissures des filons, comme la matière calcaire dans les cavités des montagnes ordinaires, ou comme l'hématite dans les mines de fer. — La plus belle malachite se trouve dans les mines de Goumichelski en Sibérie, à 10 lieues au S. d'Ekaterinbourg, dans les monts Ourals. Cette malachite, sciée et polie, présente à sa surface des cercles concentriques de différentes teintes de vert du plus bel effet. C'est d'ailleurs la seule qui se trouve en morceaux solides d'un certain volume; partout ailleurs la malachite est remplie de cavernosités, et mêlée d'oxyde bleu de cuivre et autres matières étrangères. Ainsi celle des mines de cuivre de Touria, également dans les monts Ourals, à 100 lieues au N. d'Ekatérinbourg, n'est ni aussi solide, ni d'une aussi belle couleur; ses teintes sont faibles et tirent sur le bleuâtre. On en trouve cependant une variété fort jolie, qui, sciée perpendiculairement à sa surface, présente des dessins panachés, à peu près comme le mica en végétation qui se rencontre dans quelques granites des Pyrénées. Ces dessins sont d'une teinte blanche verdâtre sur un fond vert d'œillet. — Outre la malachite mamelonnée résultant de couches de diverses teintes, il en existe une variété dont la couleur est uniformément d'un beau vert d'émeraude velouté. Elle se compose de stries qui partent de différents centres, et viennent aboutir à sa surface, que cette structure rend chatoyante. Cette malachite est susceptible d'un très beau poli qui ne lui fait rien perdre de son chatoiement, surtout quand on lui donne une surface un peu convexe. Cette variété, qui appartient au cuivre carbonaté soyeux et compacte, est extrêmement rare. — On trouve encore des malachites dans les mines de cuivre de diverses contrées, notamment à Schmælnitz, en Hongrie, à Kamsdorf et à Freyberg, en Saxe; à Falkenstein, près de Schwartz, en Tyrol, etc. — Le plus beau morceau de malachite connu a longtemps été à Saint-Pétersbourg. Scié et poli, il avait une dimension de 32 pouces de long sur 16 de large, et 2 d'épaisseur; sa valeur était de plus de 20,000 fr. On cite encore comme échantillon remarquable une coupe, des candelabres, et un dessus de table envoyés en présent à Napoléon par l'empereur de Russie. — La malachite est pour la Russie l'objet d'un commerce important; les ouvriers russes excellent à la travailler. Il est exporté une grande quantité de cette production minérale en France pour des

dessus de tabatières, des manches de couteau et divers bijoux. Elle s'harmonise très heureusement avec l'or.

MALACIE *(méd.)* (*voy.* PICA),

MALACOBDELLE, *Malacobdella* (*annél.*). Genre de la famille des Hirudinées, créé par de Blainville, et ayant pour caractères : corps ovale, très déprimé, sans articulations visibles; tête non distincte, avec une simple bifurcation antérieure, et sans aucun indice de points oculaires ; disque adhérent et beaucoup plus étroit que le corps ; bouche antérieure ; anus bien évident à la racine dorsale de la ventouse postérieure. — L'espèce type de ce genre est la MALACOBDELLE DES MYES, *Malacobdella grossa* Lin., que M. E. Blanchard indique sous la dénomination de *Xenistum Valenciennii*, et sur laquelle il a publié, en 1845, des détails anatomiques.

MALACODERMES *(insect.)*. Latreille a donné ce nom à un groupe très considérable de coléoptères de la famille des serricornes, groupe qu'il partageait en cinq tribus : les *cébrionites*, les *lampyrides*, les *métyrides*, les *clairones* et les *ptiniores*. Aujourd'hui la famille des serricornes, composée d'une foule de genres n'ayant d'autre caractère commun que des antennes plus ou moins dentées en scie, a disparu de la science, et il en est de même, dans les systèmes entomologiques les plus récents, du groupe des malacodermes, dont les éléments ne sont guère plus homogènes. Les auteurs qui l'admettent encore n'y comprennent plus, pour la plupart, que les trois premières des tribus indiquées plus haut. Ainsi restreints, ces insectes se reconnaissent à leurs téguments minces et flexibles, à leur tête penchée et souvent recouverte par le bord antérieur du prothorax devenu clypéiforme, à leurs antennes plus ou moins dentées et formant parfois l'éventail chez les mâles, à leurs hanches antérieures saillantes, à leurs tarses tous composés de cinq articles, enfin à leur abdomen formé de six et même sept segments. Sauf quelques femelles de lampyrides, qui ont perdu à la fois leurs élytres, leurs ailes inférieures, et la forme générale de leurs mâles, tous sont ailés et vivent presque exclusivement sur les végétaux herbacés et les arbrisseaux ; néanmoins tous ne sont pas à beaucoup près phytophages : un grand nombre d'entre eux sont au contraire carnassiers, et se nourrissent d'insectes et même de mollusques terrestres, tant à l'état de larves qu'à l'état parfait. Les larves vivent sous les écorces ou sous les pierres, quelquefois même dans l'intérieur du sol. — Les malacodermes sont assez nombreux dans nos climats, mais presque tous d'assez petite taille, et leurs couleurs attirent rarement l'attention. Sauf les lampyrides, que tout le monde connaît sous le nom de *vers luisants*, ce sont des insectes qui n'offrent qu'un intérêt purement scientifique.

MALACOLOGIE, *Malacologia* (*zool.*). De Blainville, et d'après lui presque tous les zoologistes, donnent le nom de *Malacologie* à la science qui traite de l'organisation des mollusques, de leurs mœurs, de leur répartition à la surface du globe et de leur classification (*voy.* MOLLUSQUES). E. D.

MALACOPODES (*zool.*). De Blainville a donné ce nom aux animaux articulés qui ont sur les côtés du corps des mamelons subarticulés, au moyen desquels ils se meuvent. Les Malacopodes semblent lier entre eux les Myriapodes, qui ont les pieds très nombreux, mais manifestement articulés, et les Annélides à soies ou Chétopodes, chez lesquels ces appendices sont en forme de soies non articulées. — Un seul genre entre dans cette division : c'est celui des PÉRIPATES. E. D.

MALACOPTÉRYGIENS, *Malacopterygii* (*poiss.*). Artedi a proposé ce nom, qui est formé des deux mots grecs μαλακος, mou, et πτερον, nageoire, pour désigner un groupe primaire de poissons à squelette osseux, dont tous les rayons des nageoires sont mous, à l'exception toutefois du premier et quelquefois du deuxième ; réservant, au contraire, le nom d'*Acanthoptérygiens* pour les poissons dont les rayons sont épineux. G. Cuvier, qui adopta cette division, la partagea dans les trois ordres suivants : 1° *Abdominaux*, caractérisés par des nageoires ventrales suspendues sous le ventre : genres *Cyrin*, *Esoce*, *Silure*, *Saumon*, *Clupée*, etc. ; 2° *Apodes*, qui sont dépourvus de nageoires ventrales : genres *Gade*, *Pleuronecte*, *Discobole*, etc. ; et 3° *Subrachiens*, dont les nageoires sont placées sous les branchies : genre *Anguille*, etc. (*voy.* ces mots et l'article POISSONS). E. D.

MALACOSTRACÉES (*crustacés*). Grande division de Crustacés, compranant quatre ordres : les Décapodes, les Stomapodes, les Amphipodes et les Isopodes. C'est la partie la plus nombreuse et la plus intéressante des Crustacés; elle a pour caractères : bouche composée de mandibules de plusieurs mâchoires, et recouverte par des pieds-mâchoires ; presque tous ont une carapace et les yeux pédonculés ; les Isopodes seuls manquent de palpes ; leur corps est annelé et leurs yeux sont toujours sessiles.

MALACOZOAIRES, *Malacozoa*, et MALACOZOOLOGIE (*zool.*). Synonymes de MOLLUSQUES et de MALACOLOGIE (*voy.* ces mots).

MALADIE (*méd.*). La *vie*, au point de vue physiologique, est l'ensemble des effets produits par une organisation donnée ; la *santé*, l'ordre et

la régularité dans le développement de ces effets; la *maladie*, le désordre et l'irrégularité dans leur manifestation, ou l'obstacle à l'accomplissement d'un ou de plusieurs d'entre eux. D'après cela, toute manifestation morbide reconnaîtra nécessairement pour cause immédiate un changement plus ou moins profond dans l'organisation, et pour bien connaître les diverses maladies, il importe de savoir quels tissus ou quels fluides sont altérés dans chacune d'elles, et quel mode d'altération ils ont subi. Le but du médecin, dans l'étude des maladies, est de pouvoir diriger l'emploi des moyens propres à en obtenir la guérison (*voy.* THÉRAPEUTIQUE). Mais dans aucune science, peut-être, les problèmes ne sont hérissés d'autant de difficultés. Les éléments du plus simple de ces problèmes sont nombreux et compliqués, les données en sont fugitives, changeantes, trompeuses même parfois, si bien que la solution la plus satisfaisante n'entraîne presque jamais avec elle la conviction mathématique, et reste le plus souvent susceptible de contestation. Cependant, par une analyse méthodique, le médecin parvient à frayer sa route vers la vérité : il étudie l'action des *causes* des maladies; il porte les lumières de la physiologie dans le dédale souvent obscur de leurs *symptômes ;* il en observe la marche et la durée pour en prévoir l'issue; et, en combinant ensemble tous les résultats obtenus de ces différentes sources, il en déduit un *diagnostic* et un *traitement* rationnels.

Tous les corps de la nature, sans aucune exception, peuvent devenir une cause de maladie; mais, parmi eux, les agents nécessaires à l'entretien de la vie sont surtout la source des plus nombreux et des plus fréquents désordres, parce que leur action est continuelle sur nos tissus, et, soit qu'elle augmente ou qu'elle diminue au delà de certaines limites, soit que les organes la ressentent plus ou moins vivement qu'ils ne doivent le faire dans l'état normal, l'équilibre est rompu et une maladie se déclare. — Certaines manières d'être de l'organisation favorisent l'action des causes morbifiques extérieures, et suffisent même souvent pour amener seules et à la longue les maladies. Ainsi, l'influence de toutes les causes, en général, est bien plus grande sur les sujets faibles que sur les individus robustes, en raison de la moindre résistance qu'opposent tous leurs tissus. Les différents âges, les sexes, les prédominances sanguine, lymphatique et nerveuse (*tempérament*), l'excès ou le défaut de développement d'un organe relativement aux autres (*idiosyncrasie*) et tous les vices de l'organisation rendent les individus plus sensibles à l'action de telles ou telles causes, et plus aptes à contracter telle ou telle maladie. C'est dans ces conditions organiques que consistent principalement les causes internes des maladies. Mais de toutes les causes prédisposantes la plus puissante est, sans contredit, l'hérédité. Il faut bien se garder de croire, toutefois, que les parents transmettent à leurs enfants le *germe* réel de leurs maladies. Les enfants reçoivent de leurs pères une organisation semblable à la leur, d'où résulte nécessairement la même aptitude à contracter les mêmes affections morbides ; c'est à cela seulement que se borne cette mystérieuse influence de l'hérédité. L'habitation dans un autre climat, l'éducation, le genre de vie, etc., peuvent arriver à modifier tellement l'organisation du fils qu'il ne contractera jamais les maladies auxquelles il semblait le plus prédisposé en naissant. De la sorte s'explique naturellement le fait de certaines maladies qui sautent une ou plusieurs générations, pour reparaître chez une autre, phénomène tout à fait inexplicable dans l'hypothèse des prétendus germes. Un fait évident toutefois, c'est que la prédisposition héréditaire à contracter telle ou telle maladie, les circonstances restant les mêmes d'ailleurs, s'accroît de génération en génération, ce qui fait que les familles qui ne se croisent pas s'abâtardissent.

Certaines maladies résultent d'une cause spécifique pour chacune, laquelle produit constamment une même série de symptômes qui suivent une marche nécessaire, comme cela se voit pour la variole, la rougeole, la scarlatine, etc.; mais les faits de cette espèce doivent être considérés comme exceptionnels, et c'est généralement l'état dans lequel se trouve l'économie au moment où la cause agit, qui détermine et la nature de la maladie et l'organe sur lequel se porte son influence. D'un autre côté, certaines causes, telles que l'air, l'eau, le calorique, la lumière, l'électricité, etc., quoique agissant sur l'économie tout entière, ne provoqueront pas pour cela des maladies générales ; dès l'instant où leur action est suivie d'un résultat morbide, ce résultat est local, parce qu'il existe toujours un point de l'organisme, variable suivant les individus, qui devient l'aboutissant de toutes les impressions. — En considérant l'immense variété des causes, on serait tenté de croire que les effets qu'elles produisent doivent être variables à l'infini ; mais en réalité la plupart ont un seul et même résultat, l'augmentation de l'action vitale des tissus, c'est-à-dire l'accroissement de la sensibilité, suivie d'un afflux plus considérable des *fluides*. Il n'y en a qu'un bien petit nombre qui soient réellement *asthéniques* ; presque toutes celles auxquelles on a donné ce nom

sont *négatives*, c'est-à-dire qu'elles consistent dans l'absence des stimulants nécessaires à l'entretien de la vie ou dans la soustraction des matériaux de l'économie. Tels sont : la privation des aliments, celle de l'air, de la lumière, de la chaleur, les saignées abondantes et tous les écoulements trop copieux. — Quelques maladies se transmettent d'individu à individu, par le contact plus ou moins immédiat ; on donne à ces maladies l'épithète de *contagieuses*. Il en est d'autres qui semblent inhérentes à certaines localités et propres aux individus qui les habitent, bien qu'il ne soit pas sans exemple de les voir se développer en d'autres lieux et sur d'autres hommes; on les appelle *endémiques*. Plusieurs maladies peuvent, sous l'influence de causes dont l'action se fait sentir à un très grand nombre d'individus en même temps, attaquer des populations entières, des bourgs, des villages, des villes, des contrées; elles sont alors dites *épidémiques*. On nomme *sporadiques* les maladies qui règnent habituellement dans le sein d'une population. C'est à tort que l'on a prétendu que ces circonstances changeaient la nature des maladies. Une inflammation ne cesse pas d'être une inflammation pour être contagieuse, endémique ou épidémique.

Il arrive quelquefois que le tissu primitivement affecté dans une maladie cesse tout-à-coup de l'être, et qu'un autre s'altère immédiatement. Quand la cause de cette sorte de déplacement d'une maladie par une autre, dans une partie éloignée, est bien évidente, lorsque surtout c'est artificiellement qu'elle a été provoquée, on nomme le changement qui s'est opéré, *révulsion*, tandis que si la cause reste au contraire inaperçue, on lui donne le nom de *métastase*. Mais le phénomène est identique dans les deux cas, et consiste uniquement dans la diminution de l'action morbide ou de l'altération d'un tissu, tandis que cet état augmente ou se développe dans un autre. Dans quelques cas, il y a cependant véritable transport, non pas de la maladie, ce qui est impossible, puisque l'altération matérielle d'un tissu ne peut se transporter dans un autre, mais transport du produit de la maladie sur un organe éloigné. C'est ainsi qu'on voit le pus d'un abcès être resorbé et déposé dans un autre organe, où il causera un autre abcès, ou bien déversé à la surface des intestins, de la vessie, etc., et rendu par les selles, par les urines; voilà les seuls cas de véritable métastase, dans l'acception rigoureuse du mot. — C'est encore bien souvent à un phénomène de révulsion que l'on a donné le nom de *crise*. Mais les crises consistent le plus souvent dans le rétablissement impétueux des sécrétions qui avaient été suspendues par la maladie. Ainsi les sueurs et les urines abondantes qui surviennent quelquefois à la fin des maladies aiguës, bien loin d'être la cause de la guérison subite de celle-ci, en sont les effets. La peau était sèche et l'urine rare, parce qu'un organe important s'opposait par sa souffrance à la libre excrétion des urines et des sueurs, et ces liquides ont tout à coup été produits en grande abondance, parce que l'organe malade est rentré subitement dans son état normal; leur quantité dans un temps donné se trouve proportionnelle à la rapidité de ce changement.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des altérations organiques dans les maladies, s'applique exclusivement aux solides. On ne connaît pas encore les altérations dont les liquides sont susceptibles. On conteste même qu'ils puissent être altérés primitivement; d'après cette manière de penser, leur altération serait toujours consécutive à une modification préalable des organes chargés de leur préparation. Il nous semble cependant que dans le scorbut, la composition du sang se trouve primitivement altérée. Dans quelques affections produites par certains miasmes, ou inoculées, on pense qu'il en est encore ainsi; peut-être même le nombre des affections morbides dans lesquelles le sang est primitivement altéré, est-il plus grand encore; mais jusqu'à ce jour l'on n'a pu le démontrer d'une manière évidente, et il est impossible de déterminer quel rôle les altérations du sang jouent dans la production des maladies. Quant aux altérations des autres fluides, elles sont encore moins connues que celles du sang; car, si l'on a trouvé, à l'ouverture des cadavres, la bile verte, noire, poisseuse, corrosive; le mucus blanc, jaune, verdâtre, purulent, pultacé, couenneux, membraneux; la sérosité trouble, épaisse, solide, toutes ces altérations sont sans valeur connue au point de vue qui nous occupe, puisque la plupart dépendent d'une manière évidente de l'altération primitive des tissus, ce qui nous semble probable pour toutes.

Puisque la maladie consiste dans les diverses altérations des solides et des fluides de l'économie, si la nature de toutes les altérations nous était connue, la classification des maladies pourrait être établie sur des bases solides et immuables. Mais il n'en est malheureusement pas ainsi, malgré les découvertes récentes de l'anatomie pathologique, et il existe surtout des maladies ayant leurs symptômes propres, dans lesquelles l'altération des tissus n'a pas été jusqu'à ce jour appréciable par nos moyens d'investigation. Une classification parfaite des maladies est donc impossible dans l'état actuel de la science.

Nous donnerons cependant comme le plus propre à faire mieux saisir l'ensemble des maladies qui peuvent affecter l'homme, le tableau suivant, qui a pour base les changements matériels connus opérés dans les tissus ou la composition des fluides.

ALTÉRATIONS DES SOLIDES.	Appel plus considérable que dans l'état normal, des fluides qui parcourent naturellement les tissus, avec augmentation de l'irritabilité, ou.....	IRRITATIONS.....	Irritations inflammatoires ou inflammations. Irritations hémorrhagiques ou hémorrhagies. Irritations nerveuses ou névroses. Irritations sub-inflammatoires ou sub-inflammations. Irritations sécrétoires ou hyperdiacrisies. Irritations nutritives ou hypertrophies.
	Abord moins considérable que dans l'état normal, des fluides qui parcourent naturellement les tissus, et diminution de l'irritabilité, ou.....	ASTHÉNIES...	Asthénies sanguines. Asthénies nerveuses. Asthénies sécrétoires. Asthénies nutritives.
	Transformation des tissus en d'autres tissus normaux, ou.....	TRANSFORMATIONS.....	Transformations graisseuses. Transformations cutanées. Transformations muqueuses. Transformations fibreuses. Transformations cartilagineuses. Transformations osseuses.
	Développement anormal de tissus plus ou moins analogues à ceux qui composent le corps humain, ou des autres êtres vivants, ou.....	PRODUCTIONS MORBIDES.	Productions cornées. Végétations. Polypes. Fongus. Pseudo-membranes. Kystes. Entozoaires.
	Modification de texture telle qu'il semble que l'organisation primitive a disparu et que les tissus paraissent convertis en tissus nouveaux sans analogues dans le corps humain, ou consistant dans leur destruction rapide et spontanée, ou	DÉSORGANISATIONS.....	Tubercules. Mélanose. Cyrrhose. Squirrhe et cancer. Carcinôme. Pourriture d'hôpital.
	Mortification plus ou moins étendue d'un ou de plusieurs tissus, ou.....	GANGRÈNES.....	Gangrène externe. Gangrène interne.
	Interruption de la continuité des tissus, ou	LÉSIONS DE CONTINUITÉ..	Contusions. Plaies. Brûlures. Gerçures. Ruptures. Fractures.
	Changements de rapports entre les tissus ou les organes, ou.....	LÉSIONS DE RAPPORTS....	Renversements. Invaginations. Déviations. Hernies. Luxations.
	Agrandissement anormal de cavités, d'ouvertures et de canaux naturels, ou.....	DILATATIONS.....	Dilatations simples. Tumeurs érectiles. Varices. Anévrysmes.
	Obstruction plus ou moins complète de cavités, d'ouvertures et de canaux naturels, ou.....	OBSTRUCTIONS.....	Rétrécissements. Occlusions.
	Formation d'ouvertures ou de conduits nouveaux, ou.	FISTULES.....	Fistules lacrymales. Fistules salivaires. Fistules biliaires. Fistules stercorales. Fistules urinaires. Fistules anormales.
	Modifications congéniales ou acquises de l'organisation, produites soit par un arrêt de développement, soit par un développement excessif, soit par l'influence d'un état morbide, ou.....	VICES DE CONFORMATION.	Divisions anormales. Réunions anormales. Rétrécissements et obstructions. Ouvertures anormales. Prolongements anormaux. Déviations. Parties surnuméraires. Absence de parties.
	Corps étrangers, introduits, placés accidentellement ou développés, soit dans l'épaisseur, soit à la surface des organes, ou.....	CORPS ÉTRANGERS.....	Corps étrangers dans la cavité du crâne. Corps étrangers dans les yeux et les voies lacrymales. Corps étrangers dans le conduit auditif. Corps étrangers dans les voies olfactives. Corps étrangers dans les voies respiratoires. Corps étrangers dans les voies digestives. Corps étrangers dans les voies urinaires. Corps étrangers dans les voies génitales et autour d'elles. Corps étrangers dans les articulations.
ALTÉRATIONS DES LIQUIDES.	Changement dans la nature ou la composition des fluides, ou.....	CACOCHYMIES.....	Altérations du sang. ....

MALADRERIE (*voy.* HOPITAL).

MALAGA. Nom d'une province et d'une ville d'Espagne.

La PROVINCE DE MALAGA, autrefois comprise dans celle de Grenade, est bornée au N. par la province de Cordoue ; au N.-O. par celle de Séville; à l'O. par celle de Cadix ; au S. par la Méditerranée ; et à l'E. par la province de Grenade. Elle a 32 lieues de longueur du N.-E. au S.-O., et 16 de largeur. Elle est couverte au N.-E. par la sierra de Antequera, et au N.-O. par la sierra de Ronda. Les cours d'eau les plus importants de cette province sont : la rivière de Velez, le Guadaljorce et le Guadiaro, qui se jettent dans la Méditerranée. Popul.: 298,312 habit.

MALAGA, capitale de la province du même nom, est une ville importante, port de mer, et située au fond d'une baie profonde sur la Méditerranée, à l'embouchure du Guadalmédina, à environ 23 lieues au N.-E. de Gibraltar, et 85 au S.-O. de Madrid. Latitude N. 36° 43′ 30″; longitude O. 6° 45′ 17″. Population environ 65,000 habitants. La ville est bâtie le long du rivage, au pied de montagnes qui s'abaissent en pente douce. A l'O. se trouve la Véga. Du côté opposé s'élèvent des montagnes nues et arides qui s'étendent jusque vers le bord de la mer, en laissant à peine assez d'espace pour les constructions de la ville. Vue de la mer, Malaga offre un aspect imposant et pittoresque ; mais l'illusion cesse aussitôt que l'on s'engage dans ses ruelles étroites, sales et mal pavées, caractère distinctif des anciennes villes moresques d'Espagne. On remarque dans la ville plusieurs beaux édifices, entre autres la cathédrale, quelques églises, le palais épiscopal, plusieurs hôpitaux ou hospices, et autres établissements publics; mais le peu de largeur des rues empêche de juger de l'aspect de ces monuments. On ne peut adresser le même reproche aux constructions qui s'élèvent dans les environs de la promenade publique. Cette partie de la ville est fort belle, et offre une agréable perspective. Sur le sommet d'un rocher élevé on voit encore le Gibralfaro, vieux château moresque, qui serait presque imprenable si on le fortifiait d'après le système moderne. Malaga est sans contredit un des ports de mer les plus commerçants de l'Espagne ; cependant il est impossible d'indiquer avec exactitude le chiffre des transactions, à cause de la contrebande qui s'y fait sur une grande échelle, et dont les résultats demeurent inconnus. Les articles d'exportation les plus importants sont les vins, les raisins secs et frais, les amandes, les figues et les citrons. On en exporte encore, mais en moindre quantité, de l'huile d'olive, des eaux-de-vie, des anchois, du savon, etc. Les importations se composent principalement de fer, de tissus de laine et de coton, de cuirs, de poteries, de denrées coloniales, de beurre, de fromages de Hollande et d'Irlande. Il existe dans la ville quelques manufactures de tissus, de papier, etc.; mais elles sont peu importantes, et ne peuvent fournir aux besoins des habitants. Le climat de Malaga est excessivement chaud en été, et il règne souvent dans la ville des fièvres qui emportent un nombre considérable d'habitants.

Malaga fut bâtie par les Phéniciens, qui l'appelèrent *Malacha*, nom qui, suivant l'étymologie sémitique, indique *un lieu où l'on fait des salaisons*. Cette ville appartint successivement aux Carthaginois, aux Romains, aux Goths, aux Arabes, qui la possédèrent jusqu'en 1487, époque à laquelle ils furent chassés par Ferdinand-le-Catholique. La fièvre jaune y emporta 22,000 habit. en 1803. Elle reparut en 1813, mais moins terrible que lors de la première invasion. L. D.

MALAGRIDA (GABRIEL). Missionnaire jésuite, né en 1689, à Mercajo, dans le Milanais. Il passa en Portugal, où il fit profession, et fut ensuite envoyé au Brésil, et dans les autres pays d'Amérique soumis à la domination portugaise, où il opéra beaucoup de conversions. Il exerça le ministère de la chaire avec non moins de succès en Portugal, où il avait été rappelé. En 1758, à l'époque où plusieurs coups de feu furent tirés sur le roi, qui revenait en voiture du château de Belem, on accusa les jésuites d'avoir armé le bras des assassins, et trois d'entre eux, dont le P. Malagrida, furent arrêtés avec plusieurs personnages de la cour. Comme on ne put convaincre Malagrida de complot, on l'accusa d'hérésie, et l'on produisit contre lui deux ouvrages qu'il avait publiés : la *Vie héroïque et admirable de la glorieuse sainte Anne, mère de la sainte Vierge* en portugais, et la *Vie et l'empire de l'Antechrist* en latin. Ces deux ouvrages sont remplis de prétendues révélations et de puérilités qui prouvent tout au plus l'exaltation religieuse de l'écrivain, mais qui ne peuvent justifier la condamnation prononcée contre lui par ordre du gouvernement. Après la crémonie de l'auto-da-fé, Malagrida fut étranglé et son corps jeté au feu, le 21 septembre 1758. Un édit rendu le 3 du même mois avait banni les Jésuites du Portugal. Le P. Cordara a publié l'apologie de Malagrida, et l'abbé de Longchamps a fait de sa catastrophe le sujet d'une tragédie en trois actes (1763). On a encore du P. Malagrida trois drames à l'usage des colléges : *la Fidélité de Léontine*, *saint Adrien* et *Aman*.

MALAGUETTE (*voy.* GRAINES (*Côte des*).

MALAIS. Race d'hommes répandue surtout dans la presqu'île de Malacca (extrémité sud de

l'Asie) et dans la Malaisie (O. de l'Océanie). On croit la retrouver dans plusieurs îles de la Micronésie, de la Polynésie, de la Mélanésie, c'est-à-dire dans le nord, l'est et le sud de l'Océanie, ainsi que dans Madagascar; quelques ethnologues considèrent même les Cafres, les Gallas, les Felatah et autres peuples de l'Afrique centrale et orientale, comme des rameaux de cette race remarquable. Les traits physiques qui la distinguent sont : un teint olivâtre, brun ou rougeâtre, des cheveux longs, luisants et noirs, la face aplatie, le nez épaté, la bouche grande. Les Malais sont braves, féroces, rusés, vindicatifs, ardents, passionnés pour l'indépendance; ceux qui habitent les côtes s'adonnent activement au commerce et généralement aussi à la piraterie. Quelques uns, comme les Battas, dans l'île de Sumatra, ont admis une sorte d'anthropophagie légale, qui consiste à dévorer les coupables. En général, la civilisation a fait peu de progrès chez ces peuples, qui ne sont pas non plus entièrement barbares. La plupart ont embrassé le mahométisme. Leurs habitations ne sont que des cabanes entourées d'une palissade en bois et souvent de simples bateaux. La langue malaise est douce et musicale; elle a pour base le sanscrit, auquel s'est joint un mélange de mots arabes et portugais. Elle offre une littérature assez riche, surtout à Java, qui est le siége de la plus grande civilisation de cette race; les histoires et les contes d'origine javanaise sont fort répandus dans la Malaisie et dans le sud de l'Asie; il y a aussi des versions du Koran et des commentaires nombreux de cette loi de Mahomet.

MALAISIE. Nom proposé par les géographes français, et particulièrement par Dumont-d'Urville, pour désigner cette portion occidentale de l'Océanie qui est la plus voisine de l'Asie, et qu'on désigne aussi quelquefois par les dénominations d'Archipel Asiatique, de Notasie et d'Archipel Indien. Mais le nom de Malaisie, exprimant la population *malaise* qui peuple ces contrées, est préférable à toute autre. On désigne ainsi l'ensemble formé de l'archipel de la Sonde (Sumatra, Java, Timor, etc.), de Bornéo, de Célèbes, des Moluques et des Philippines, qui s'étend entre 12° 30′ de latit. S. et 23° de latitude N., et entre 92° et 130° de longitude E. Ces îles si diverses se ressemblent par quelques traits généraux, c'est-à-dire par le sol montagneux et volcanique de leur intérieur, par leur extrême fertilité, leurs productions très nombreuses, telles que le riz, le maïs, la canne à sucre, le sorgho, le tabac, le camphre, la cannelle, le poivre, la muscade, les clous de girofle, le bois odorant de sandal, les oranges, les mangoustans, les arbres à pain. On y trouve de l'or, du fer, du cuivre, de l'étain, des diamants (dans Bornéo). Le règne animal y est aussi fort riche : il y offre l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le tigre, le buffle, l'orang-outang, le casoar, le kakatoès, l'hirondelle salangane, l'holothurie trépang, etc. Ces belles régions ont vivement attiré l'ambition des peuples lointains : les Portugais, les premiers Européens qui s'y soient établis, n'y ont presque rien conservé; les Espagnols sont venus ensuite, et ont gardé l'important archipel des Philippines, où Manille est leur capitale; mais ce sont les Hollandais qui ont acquis le plus de puissance dans la Malaisie. Ils y possèdent Java, où s'élève Batavia, capitale de leurs colonies océaniennes, une grande partie de Sumatra et des autres îles de la Sonde, le sud et l'ouest de Bornéo, une portion de Célèbes et la plupart des Moluques. Il y a aussi dans la Malaisie un grand nombre de Chinois, qui y font un commerce actif. E.C.

MALAMIDE ou **ASPARAGINE** (*chim.*). C'est une substance azotée, découverte par MM. Vauquelin et Robiquet, et étudiée ensuite par MM. Henry et Plisson. Elle existe dans les pousses d'asperges, le bois de réglisse, la racine de guimauve, la grande consoude, les pommes de terre, etc. — Pour la préparer, il suffit ordinairement d'exprimer le suc des plantes qui la contiennent, et de l'évaporer, ce qui la donne à l'état cristallin. Elle est incolore et cristallise en prismes à base rhombe ou raccourcis, à six pans. Sa saveur est fraîche et fade. Lorsqu'on la chauffe, elle perd un équivalent d'eau. Elle est très soluble dans l'eau bouillante, mais insoluble dans l'alcool absolu, dans l'éther et les huiles essentielles. L'acide azotique la transforme en acide malique. Elle est formée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène dans les proportions représentées par la formule : $C^4H^4AzO^5$. Elle se combine avec quelques bases, telles que la potasse et l'oxyde de cuivre. — On a proposé de la considérer comme l'amide de l'acide malique. En effet, si l'on y ajoute deux équivalents d'eau, on retrouve la composition du malate d'ammoniaque :

$$\underbrace{(AzH^3,HO)^2,C^6H^4O^8}_{\text{Malate d'ammoniaque.}}=\underbrace{(C^4H^4AzO^5)^2}_{\text{Malamide.}}+4HO.$$

Mais pour que la malamide pût être définitivement considérée comme l'amide de l'acide malique, il faudrait l'avoir reproduite artificiellement par une des méthodes que l'on applique à la préparation des amides, ce qui n'a pas encore été fait.

MALAMIQUE ou **ASPARTIQUE** (ACIDE). La malamide, traitée par une dissolution étendue de potasse, dégage en abondance de l'ammo-

niaque, et se change en un acide appelé *malamique*, qui reste combiné avec la potasse. Il a pour composition $C^8H^5AzO^6$,2HO. 128 parties d'eau le dissolvent à froid ; il en faut beaucoup moins à la chaleur de l'ébullition. Il forme des sels représentés d'une manière générale par la formule $(MO)^2C^8H^5AzO^5$. Quelques chimistes ont annoncé que l'acide malamique éprouve une modification isomérique lorsqu'on le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique. Sous cette nouvelle forme, il deviendrait très soluble dans l'eau, et même déliquescent.

MALANDRINS (*hist.*). C'est sous ce nom que l'on désigna, du temps des croisades, les voleurs égyptiens ou arabes qui infestaient la Syrie et l'Égypte, parce que la plupart d'entre eux étaient attaqués de la lèpre que l'on nommait alors *Malandre*, du grec μαλος, mal. Ce mot resta dans les langues du midi pour signifier voleur de grand chemin, écumeur de mer. C'est ce qui fit que le peuple nomma également *Malendrins* ces bandes qui, sous le roi Jean et Charles V, ravageaient la France, et surtout la Bourgogne. Les *Malandrins* étaient des soldats licenciés qui se réunirent sous le commandement du Chevalier Vert, frère du comte d'Auxerre, de Hugues de Caunelie, de Mathieu de Gournay, de Hugues de Varennes, de Gauthier Huet et de Robert Lescot, tous chevaliers, et qui pillèrent impunément les passants, les villages et même les petites villes. Bertrand du Guesclin en délivra le royaume en les emmenant en Espagne sous prétexte de combattre les Maures (*voy.* COMPAGNIES).

MALAPTÉRURE, *Malapterurus* (*poiss.*). Genre de l'ordre des Malacaptérygiens Abdominaux, famille des Esoces, créé par de Lacépède, aux dépens des Silures, avec lesquels il a de grands rapports, et auquel G. Cuvier assigne pour caractères principaux : nageoire dorsale nulle; une petite nageoire adipeuse seulement sur la queue; nageoires pectorales entièrement dépourvues d'épines et ayant des rayons mous; tête et corps recouverts d'une peau lisse; dents en velours, disposées, tant à la mâchoire supérieure qu'à l'inférieure, sur un large croissant. — La seule espèce placée dans ce genre est le MALAPTÉRURE ÉLECTRIQUE (*Silurus electricus* Linné), qui habite le Nil et le Sénégal, et possède, comme le Gymnote, le Trichiure, etc., des propriétés électriques très remarquables, particularité qui l'a fait appeler par les Arabes *Raash* ou *Tonnerre*. C'est un poisson long d'environ 40 centimètres; sa couleur est d'un brun grisâtre, assez uniforme, avec de petites taches noires peu nombreuses et éparses sur toute la surface du corps. L'animal renferme quatre organes électriques, deux grands et deux petits, dont l'ensemble compose environ la moitié des parties musculaires du poisson. Chacun de ces deux grands organes occupe un côté du malaptérure, depuis l'abdomen jusqu'à l'extrémité de la queue; un autre petit organe torporifique est situé au-dessous du grand, et commence et finit à peu près aux mêmes points que ce dernier; entre le petit organe de droite et celui de gauche s'étendent longitudinalement des muscles; en outre, les deux petits organes sont séparés des deux grands par une membrane longitudinale, qui s'attache, d'un côté, à la cloison verticale par laquelle les deux grands organes sont écartés l'un de l'autre dans leur partie inférieure, et qui tient, par le côté opposé, à la peau de l'animal; de plus, chaque organe est traversé par des nerfs qui se dirigent dans toutes sortes de directions, et étendent de petites ramifications entre les tubes. Les formes des tubes ou tuyaux ne sont pas toutes semblables : les uns sont hexagones, d'autres pentagones, et quelques uns carrés; l'intérieur de chacun d'eux est divisé en plusieurs intervalles par des espèces de cloisons composées d'une membrane déliée et transparente; toutes ces cloisons paraissent se réunir par leurs bouts, sont attachées dans l'intérieur des tubes par une membrane cellulaire très fine, et communiquent ensemble par de petits vaisseaux sanguins. Placées l'une au-dessus de l'autre à de très petites distances, elles forment un grand nombre d'interstices contenant un fluide particulier. C'est avec cet appareil que le silure électrique réussit à donner des ébranlements violents, à engourdir et même à paralyser les animaux qui s'approchent trop près de lui, et qu'il parvient à se débarrasser des ennemis qui veulent l'attaquer, et à vaincre la résistance de ceux dont il fait sa proie. Cet appareil est disposé de telle sorte que le poisson peut à son gré faire une décharge plus ou moins forte; mais il ne peut faire qu'un certain nombre de décharges pendant lesquelles son fluide s'épuise complétement, de sorte qu'au bout d'un certain temps il ne fait plus aucun mal et finit par se trouver sans défense. Il a besoin, pour reprendre sa puissance électrique, de reparer ses forces par la nourriture et par le repos. E. DESM.

MÆLAR. Lac de Suède, sur la côte orientale de la péninsule, et très près de la mer Baltique, à laquelle il communique par un détroit où se trouve Stockholm. Il baigne les préfectures d'Upsal, de Vesteras, de Nykœping et de Stockholm. Il s'allonge de l'O. à l'E. l'espace de 115 kilomètres. Les bords en sont très pittoresques; il renferme beaucoup d'îles. L'Arboga et

le Torsalla-an lui apportent à l'O. les eaux du lac Hielmar, et l'on en a dérivé au S.-E. le canal de Sœdertelge.

MALARMAT, *Peristedion* (*poiss.*). Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Joues-Cuirassées, fondé par de Lacépède et différant des Trigles par les caractères suivants : corps cuirassé de grandes écailles hexagonales, formant des arrêtes longitudinales; museau divisé en deux pointes et surmonté de barbillons branchus; bouche dépourvue de dents. — Le type est le Malarmat (*Trigla cataphracta* Linné), qui habite toutes les parties occidentales de la Méditerranée, et dont le corps est d'un beau rouge, couvert sur les flancs d'une teinte dorée, et sous le ventre d'une coloration blanche argentée.

MALBROUCK (*mamm.*). Espèce du genre Cercopithèque (*voy.* ce mot). E. Desm.

MALCHUS et MALICHUS. Ce nom qui, sauf quelques légers changements dans les voyelles, signifie *roi* dans toutes les langues sémitiques, appartient à divers personnages de l'histoire des Juifs. Nous citerons en particulier : — 1° Malchus, serviteur du grand-prêtre Caïphe. Cet homme se trouvait avec les gens qui allèrent arrêter Jésus-Christ dans le jardin des Olives. Saint Pierre tira son épée et lui coupa l'oreille droite (Saint-Jean, xviii, 10), mais Jésus ayant touché sa blessure, la guérit aussitôt (Saint-Luc, xxii, 51). — 2° Malchus ou Malichus, juif d'une naissance illustre qui partageait l'autorité souveraine en Judée avec Antipater, père du grand Hérode, sous le gouvernement nominal du grand-prêtre Hyrcan. Malchus voulant exercer seul le pouvoir, fit empoisonner Antipater (43 av. J.-C.). Peu après, il fut assassiné par l'ordre d'Hérode.

MALCOLM. Quatre rois d'Écosse ont porté ce nom : — Malcolm Ier, fils de Donald III, succéda, en 943, à son cousin Constantin III. En 945, Edmond, second roi de l'Angleterre, lui donna le Cumberland qu'il venait de conquérir sur Dumnail, à condition que le roi d'Écosse se reconnaîtrait vassal et tributaire de l'Angleterre et s'unirait aux rois de ce pays, pour s'opposer aux tentatives des pirates danois. Ceux-ci, qui jusqu'alors avaient épargné les Écossais, ne gardèrent plus aucun ménagement envers eux; mais ils trouvèrent dans Malcolm un rude adversaire. Ce prince fut assassiné à Ulrine, dans le comté de Murray, en 958, et eut pour successeur Indulph, fils de Constantin III. — Malcolm II était fils de Kenneth III, qui avait été assassiné par deux de ses parents, Gryme et Constantin, dont le dernier lui succéda. Malcolm s'était rendu indépendant dans le Cumberland, avait plusieurs fois battu les troupes envoyées contre lui par Gryme, successeur de Constantin, et était devenu cher aux Écossais, qui admiraient son courage et son énergie. Gryme, voyant en lui un rival dangereux, marcha à sa rencontre, et périt de la main même de Malcolm, qui monta sur le trône (993). Ce prince, voulant prévenir les désordres occasionnés par le mode de succession à la couronne, qui permettait au peuple de choisir ses rois dans une famille privilégiée, sans observer aucun ordre de filiation, abolit le droit d'élection, et déclara le trône héréditaire par ordre de primogéniture. La nation se résigna, et Malcolm lui procura de longues années de paix. En 1024, il refusa de payer à Canut, le tribut au prix duquel ses prédécesseurs avaient acquis le Cumberland. Canut marcha contre lui, les deux armées allaient en venir aux mains, mais un accommodement fut conclu; Malcolm fut assassiné peu de temps après, lorsqu'il passait, suivi d'une faible escorte, dans un lieu écarté. Donald, son fils, lui succéda. — Malcolm III Kinmore, fils de Duncan, fut obligé de prendre la fuite devant Macbeth, assassin de son père. Il sollicita l'appui d'Edouard, roi d'Angleterre, qui, au bout de quelques années, fit marcher une armée pour le rétablir sur le trône. Macbeth périt dans la bataille (1066); Lulach, son fils, qui, soutenu par les habitants du nord de l'Écosse, avait pris le titre de roi, fut tué lui-même dans un engagement. Malcolm alors régna sans contestation. Après la bataille d'Hastings, il donna asile à Edgard Atheling, neveu d'Edouard, lui promit de faire tous ses efforts pour le rétablir sur le trône, et épousa Marguerite, la plus jeune des nièces de ce prince. Guillaume triompha de tous les efforts d'Edgard, et, en 1073, il força Malcolm à reconnaître sa suzeraineté, acte dont on ignore d'ailleurs la nature et les conditions. La cause des Saxons était perdue; le roi d'Écosse se contenta de recevoir favorablement ceux qui venaient chercher un refuge dans ses États. Il ne se montra pas moins généreux envers les seigneurs normands qui avaient conspiré contre Guillaume, ce qui mécontenta tout à la fois ce dernier et les montagnards écossais. Malcolm résista à l'attaque de Guillaume, et remporta, près de la Spée, une victoire sanglante sur ses sujets révoltés. On dit qu'il porta ensuite des lois pour mettre un frein au luxe qui s'était développé parmi les Écossais, à l'imitation des réfugiés étrangers. Il périt en 1087, en assiégeant la forteresse d'Anlwick, dans une guerre qu'il soutenait contre Guillaume-le-Roux. Il laissait plusieurs fils, qui furent supplantés par Donald, son neveu. — Malcolm IV, petit-fils de David, lui succéda en 1154. David avait obtenu d'Étien-

ne son désistement à l'hommage que le roi d'Écosse devait à celui d'Angleterre depuis Guillaume-le-Conquérant. Mais Henri II, malgré les services qu'il avait reçus des Écossais, attira Malcolm à Londres, et le força de se reconnaître son vassal. Il exigea ensuite qu'on lui rendît les provinces conquises par David. Malcolm en appela à la noblesse, et cette assemblée, la première qu'on voie jouer un rôle politique en Écosse, refusa d'obtempérer aux exigences de Henri. La guerre éclata. Les Écossais la soutinrent avec énergie. Malcolm cependant consentit à céder le Northumberland. Ce qui causa une révolte. Il mourut en 1165.

MALCOLM (sir JOHN), né en 1769, près de Langholm, dans le comté de Dumfries (Écosse), passa dans l'Inde, à l'âge de quatorze ans, se distingua au siége de Seringapatam, en 1792, fut nommé colonel et agent principal du gouverneur général, reçut, en 1808, la mission de se rendre à la cour de Perse, afin d'y combattre l'influence française, prit plus tard une part active à la guerre contre les Mahrattes, devint major général, et reçut, en 1827, le gouvernement de Bombay. En 1831, il siégeait à la chambre des communes. Il mourut à Windsor, en 1833. Il a laissé des livres du plus haut intérêt: *Essai sur les Sikhs*; *Histoire de la Perse*, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à notre époque; *Essais sur la Perse*; *Mémoire sur l'Inde centrale*, et un ouvrage fort estimé sur *le gouvernement de l'Inde*.

MALCOLMIE, *Malcolmia* (*bot.*). Genre de la famille des Crucifères, sous-ordre des Pleurorhizées, de la tétradynamie siliqueuse dans le système de Linné. Il a été formé par M. Rob. Brown pour des plantes comprises jusqu'alors parmi les Hespérides et les *Cheiranthus*. Les Malcolmies sont des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, spontanées dans la région méditerranéenne et dans l'Asie moyenne, revêtues de poils rameux ou étoilés, dont les fleurs purpurines ou blanches forment des grappes lâches, terminales et latérales, et présentent : un calice de quatre sépales connivents; quatre pétales onguiculés, entiers; deux stigmates acuminés, connivents. A ces fleurs succèdent des siliques allongées, cylindracées, à deux valves trinervées, dans lesquelles sont contenues des graines nombreuses unisériées, lisses et entourées d'un rebord très peu marqué.— L'espèce la plus intéressante de ce genre est la MALCOLMIE MARITIME, *Malcolmia maritima* R. Br. (*Hesperis maritima* Lam., *Cheiranthus maritimus* Lin.), vulgairement connue sous les noms de *Giroflée de Mahon*, *Mahonille*. C'est une plante annuelle, assez commune dans les sables du littoral de la Méditerranée et de l'Océan. Sa tige, un peu rameuse, ne s'élève que de quinze à vingt centimètres; elle se couche dans le bas pour se redresser dans sa partie supérieure; ses feuilles sont ovales, obtuses, un peu rudes au toucher; ses siliques sont terminées par le style subulé, qui persiste. Ses jolies fleurs purpurines-violacées ont une odeur agréable; elles se développent aux mois de mai et de juin. Dans les jardins, on fait avec cette plante de très jolies bordures et des massifs. Pour jouir plus longtemps de ses fleurs, on en fait des semis à l'automne et d'autres au printemps et en été. Les plantes obtenues du premier semis fleurissent au printemps suivant; celles produites par le second et le troisième fleurissent pendant l'été et l'automne. On arrive aussi à prolonger la floraison de ces plantes en les tondant après leurs premières fleurs. On possède une variété de cette espèce à fleurs blanches. P. D.

MALCULFE. Moine des Gaules qu'on croit avoir vécu dans le VII^e^ siècle. Il n'est connu que par son *Recueil de formules* des contrats privés ou des actes publics les plus en usage à l'époque où il vivait. C'est un des plus précieux documents pour l'histoire, et surtout pour la législation de ce temps-là. Il a été publié plusieurs fois, notamment par J. Bignon (Paris, 1613, in-8°), puis par Th. Bignon (in-4°, 1666), comme appendice aux notes du précédent sur la *Loi salique*, enfin par Lindenbrog dans son *Codex legum antiquar.* (1613, in-fol.), et par Canciani dans les *Leges Barbarorum*. Enfin le volume donné par Th. Bignon a été inséré textuellement dans la collection des Capitulaires.

MALDANIES, *Maldaniæ* (*annél.*). Famille de l'ordre des serpules, créée par Savigny, et ne comprenant que le genre *Clymène*, et trois Lombrics (les *Lombricus tubicola*, *sabellaris* et *aquaticus*), qui ne sont pas encore suffisamment connus. — Les maldanies ont pour principal caractère d'être privées de branchies. En outre, leur bouche est formée de deux lèvres extérieures et sans tentacules; les pieds sont dissemblables : ceux du premier segment sont nuls ou anormaux, et ceux des segments suivants ambulatoires et de formes variables. L'intestin est grêle, sans boursouflures sensibles, dépourvu de cœcum et tout droit. E. DESM.

MALDIVES ou plutôt **MALE-DIVE**, c'est-à-dire les *îles Male*. Longue chaîne d'îles de l'océan Indien, au S.-O. de l'Hindoustan et au S. des Laquedives, entre 0° 20′ de latitude S. et 8° 10′ de latitude N., et entre 69° 40′ et 71° 30′ de longitude E. Elle se dirige du N. au S. l'espace de 900 kilomètres, et se compose de 17 atollons ou groupes arrondis, dont les principaux

sont, du N. au S.. ceux de Malicoy, Tilla-Dou-Matis, Milla-Doué-Madoué, Padipolo, Malos-Madou, Male, Poulisdous, Nillandous, Moluque, Colomandous, Adoumatis, Souadive, Addon et Pona-Moluque. Chaque atollon est entouré d'une ceinture de roches de corail qui le rend difficile à aborder, et la plupart des îles qui le composent sont très petites et inhabitables. Le nombre total s'élève, dit-on, à douze mille. Les plus septentrionales sont les plus fertiles et les plus salubres; il n'y en a guère que cinquante de cultivées; elles produisent principalement des cocotiers et le bois léger nommé candou. Il y a beaucoup de volailles, mais peu de bestiaux. Les rats et les fourmis y exercent de grands ravages. On pêche sur les côtes de l'ambre gris, du corail et une grande quantité de cauris, petites coquilles qui servent de monnaie dans l'Inde. Les Maldiviens font un commerce très actif avec l'Hindoustan, au moyen de leurs petits bâtiments légers en cocotier. Ils sont olivâtres, et paraissent être d'origine malaise. Mais il s'est introduit, sans doute, dans leur population un grand mélange d'Hindous, d'Arabes et de Chingalais (originaires de Ceylan). Ils sont bien faits, braves, spirituels, adroits. Ils se couvrent d'étoffes légères en soie et en coton. Leur religion est l'islamisme. Ils parlent une langue particulière; cependant les plus instruits connaissent l'arabe, et expliquent le Koran. — Les Maldives sont gouvernées par un sultan qui réside dans l'île de *Male*, la principale de tout l'archipel, située dans la partie S.-E. de l'atollon de son nom, par 4° 20′ de latitude N. Il s'y trouve une ville nommée aussi Male, très fortifiée par la nature et par l'art, et siége du principal commerce des Maldives, E. C.

MALDUIN (*hist.*), roi d'Écosse, fils de Donald III. Il fut appelé au trône en 664, après la mort de Ferquard. Prince sage et religieux, il vécut en paix avec ses voisins, et ne fit un moment la guerre que pour réduire à l'obéissance les tribus de l'ouest qui s'étaient soulevées. Les chroniqueurs racontent que sa femme le tua en 684 dans un accès de jalousie, et fut ensuite brûlée vive avec les complices de ce meurtre. Malduin eut pour successeur Eugène IV.

MALEBRANCHE (Nicolas), naquit à Paris, le 6 août 1638. Sa constitution délicate et une grave difformité ne permirent pas à ses parents de l'envoyer aux écoles publiques. Il ne quitta la maison paternelle que pour faire sa philosophie au collége de la Marche, et sa théologie en Sorbonne. En 1660, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, à Paris. Le Père Le Cointe et R. Simon essayèrent vainement de l'attirer, l'un aux recherches historiques, l'autre à la critique sacrée. Son esprit méditatif était antipathique à l'étude des faits qui ne se liaient point dans sa tête, et il témoigna toute sa vie de l'éloignement pour l'érudition. A vingt-six ans, il ignorait encore sa vocation scientifique. Le *Traité de l'homme* de Descartes, qu'il rencontra par hasard, excita dans son âme un enthousiasme si vif, que des battements de cœur l'obligèrent quelquefois d'en interrompre la lecture. Dès ce moment, il fut ce qu'il devait rester toujours, le disciple passionné de Descartes, mais comme il convient à un esprit original qui complète la doctrine du maître, et qui ne craint pas de l'abandonner sur quelques points. Malebranche renonça donc à toute autre étude, et après dix années de méditations profondes, il fit paraître en 1674 le premier volume de la *Recherche de la vérité*, où il pose les fondements de son système philosophique. Nous allons l'exposer succinctement.

Il n'y a qu'une seule cause. Cette cause unique, c'est l'Être infini. Les causes secondaires ne sont que des causes occasionnelles, c'est-à-dire, des occasions qui déterminent l'action de Dieu en vertu des lois générales qu'il a établies. Dieu seul agit sur les esprits et sur les corps: c'est lui qui produit les idées, les sentiments, la locomotion. Dieu est très étroitement uni à nos âmes par sa présence, de sorte qu'on peut dire qu'il est le lien des esprits, de même que les espaces sont, en un sens, le lien des corps. — Il y a quatre manières de connaître. On connaît les choses par elles-mêmes, par leurs idées, par conscience, par conjecture. Les choses sont connues par elles-mêmes et sans idées, lorsqu'elles sont intelligibles par leur nature, c'est-à-dire, lorsqu'elles peuvent agir sur l'esprit, et par là se découvrir à lui. Dieu seul peut être connu par lui-même, parce que Dieu seul est intelligible par sa nature. On ne peut connaître Dieu par son idée, parce que l'Etre infini, universel, ne peut pas être aperçu par une idée, c'est-à-dire, par un être particulier, différent de l'Etre universel et infini. Nous voyons Dieu en lui-même, et cette vue est confuse. On le voit d'une manière fort imparfaite, parce qu'on ne le voit point comme un être simple. — On connaît par leurs idées les corps et leurs propriétés, parce que, n'étant pas intelligibles par eux-mêmes, nous ne les pouvons voir qu'en Dieu qui renferme le monde intelligible où se trouvent les idées de toutes choses. Dans toutes les connaissances sensibles il y a une idée claire et un sentiment confus : l'idée claire est en Dieu, le sentiment passager est en nous; mais Dieu le produit. L'idée représente l'essence de la créature et le sentiment fait seulement croire

qu'elle existe. Mais cette connaissance n'est certaine que lorsqu'elle est confirmée par une révélation surnaturelle. Nous ne connaissons pas notre âme par son idée : nous ne la voyons pas en Dieu ; nous ne la connaissons que par conscience. Cette connaissance est imparfaite et obscure ; mais elle suffit pour nous démontrer la spiritualité, la liberté, l'immortalité de l'âme. Ce n'est que par conjecture que nous jugeons que les âmes des autres hommes sont de même nature que la nôtre. — L'idée est distincte de la perception. L'idée est en Dieu. La perception est en nous : c'est une modification de l'âme. L'entendement est passif : l'activité ne se trouve que dans la volonté. Ses désirs sont un effort, appelé *attention*, qui est certainement de nous. Les désirs de la volonté sont les occasions qui déterminent l'action de Dieu qui nous montre les idées. Ils sont aussi les occasions qui déterminent l'action de Dieu sur la matière unie à notre âme, et qui produit la locomotion. Dieu produit en nous le sentiment de plaisir et de douleur en présence ou à l'occasion des corps. Les sens sont la cause occasionnelle qui détermine l'action de Dieu. — La volonté, c'est le mouvement naturel et continuel de l'âme vers le bien, en général, c'est-à-dire, vers Dieu ; et c'est ce mouvement qui rend la substance de l'âme capable d'aimer différents biens. Ce mouvement est invincible. Le pouvoir d'aimer ou de ne pas aimer les biens particuliers, c'est la liberté. Lorsque le bien qui est présenté à l'esprit ou aux sens est reconnu sous l'idée de bien particulier, la volonté peut suspendre le jugement de son amour : elle peut par ses désirs chercher quelque objet nouveau, et ses désirs seront une cause occasionnelle de nouvelles idées. — Dieu ne pouvant agir que pour sa gloire, et ne la pouvant trouver qu'en lui-même, n'a pu avoir aussi d'autre dessein dans la création du monde que l'établissement de son Église. L'Etre parfait n'a pu créer que le monde le plus parfait possible : le monde actuel a ce caractère de perfection, à cause de la simplicité des voies par lesquelles Dieu l'a produit et le gouverne. Les voies les plus simples sont celles qui exigent le moins de volontés particulières, c'est-à-dire le moins d'exceptions aux lois générales. De là la nécessité des causes occasionnelles. Les anges sont causes occasionnelles des miracles de l'Ancien-Testament : J.-C. est la cause occasionnelle des miracles de l'Evangile. Les miracles qui sont non seulement les effets des volontés particulières, mais encore la suite nécessaire des lois naturelles qui ne nous sont pas naturellement connues, sont rares et difficiles à reconnaître. La simplicité des voies a lieu dans l'ordre de la grâce et dans l'ordre de la nature. Dans l'ordre de la grâce, J.-C. est la cause occasionnelle de tous les secours spirituels accordés aux créatures intelligentes : Dieu n'a par lui-même qu'une volonté générale de sauver tous les hommes.

Le système de Malebranche a pour base l'idée de cause, telle qu'il l'a conçue. Il a pour objet de concilier la philosophie et la religion, et d'établir l'entière dépendance des hommes à l'égard de l'Être infini. Malebranche développa son système dans plusieurs ouvrages. Il publia en 1674 la *Recherche de la vérité*, en 1677 les *Conversations chrétiennes*, en 1680 le *Traité de la nature et de la grâce*, en 1683 les *Méditations chrétiennes et métaphysiques*, en 1688 les *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion*, en 1709 le *Recueil de ses Lettres*. Le cartésianisme est la philosophie que Malebranche se propose d'unir à la religion ; mais il le modifie et en tire des conclusions que Descartes n'avait pas déduites. D'après Descartes, l'essence de l'esprit, c'est la pensée : l'essence de la matière, c'est l'étendue. Malebranche fait un pas de plus : il refuse à l'esprit et à la matière le caractère de cause. Les causes occasionnelles de Malebranche sont entièrement différentes de celles de Descartes. Descartes prouve l'existence de Dieu par l'idée de l'infini qui est en nous, parce qu'un esprit fini ne peut pas se donner l'idée de l'infini. Malebranche va plus loin. Il soutient que l'esprit fini ne peut voir l'Etre infini qu'en lui-même.

Arnauld et Fénelon, à l'instigation de Bossuet, combattirent Malebranche. Arnauld commença l'attaque en 1683, en faisant paraître son ouvrage *Des vraies et des fausses idées*. Il crut avec Bossuet qu'il fallait d'abord réfuter l'hypothèse de la vision en Dieu étroitement liée aux causes occasionnelles. En 1685, il attaqua le système tout entier de Malebranche dans ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le Traité de la nature et de la grâce*. Malebranche répondit, Arnauld répliqua. Arnauld releva avec un succès complet les contradictions de Malebranche, l'ambiguité de ses expressions, la gratuité de ses hypothèses, la fausseté de ses principes. Il rendit sensible le défaut de liaison qui existait dans ses déductions, et il prouva aisément que le système de son adversaire, contredit par l'expérience, ne reposait que sur des abstractions. Malebranche ne put jamais rendre claire son étendue intelligible. Il put soutenir avec raison qu'il repousssait le spinosisme, qu'il n'avait pas voulu attaquer la Providence, ni révoquer en doute la nécessité de la prière ; mais il ne parvint pas à démontrer que ses principes ne contenaient pas cette erreur et ne com-

battaient pas ces vérités. Fénelon soutient que le système de Malebranche porte atteinte à la liberté de Dieu. Bossuet écrivait en 1687 : « Plus je me souviens d'être chrétien, plus je me sens éloigné des idées que présente Malebranche. » Il traite de parfait galimatias son explication de la manière dont Dieu est auteur du libre arbitre. Il l'accuse d'attribuer les miracles à des causes naturelles, et il voit dans ses écrits les inconvénients du pélagianisme. En 1683, il écrivait à l'évêque de Castorie, qu'il a lui-même déclaré à Malebranche que *son opinion sur l'âme de J.-C. lui a inspiré de l'horreur*. Ces paroles donnent un démenti aux assertions que Malebranche a consignées dans le *Recueil de ses lettres*, p. 31, t. 3, et qui ont été reproduites par le savant éditeur des œuvres de Fénelon.

Le système de Malebranche eut des partisans enthousiastes. La *Recherche de la vérité* fut traduite en latin, en anglais, en grec moderne. On trouve dans les écrits où il a développé son système de nombreuses vérités, parées de toutes les grâces du style, et une admirable exposition des causes de nos erreurs. Malebranche pousse jusqu'à la perfection l'art du dialogue ; et, dans les *Méditations chrétiennes*, le langage qu'il prête au Verbe porte l'empreinte d'une poésie sublime et mystérieuse. Il possède à un haut degré le talent de faire croire au lecteur qu'il peut tout entendre et le persuade qu'il entend tout à peu près.

Outre les ouvrages que nous avons cités, Malebranche a publié les ouvrages suivants : en 1664, *Traité de morale* : ce traité aurait dû le préserver de l'accusation d'épicurisme que Régis porta contre lui ; en 1697, *Traité de l'amour de Dieu* : dans ce traité Malebranche montre, contre l'assertion du P. Lami, bénédictin, que dans ses principes l'amour de Dieu est toujours intéressé ; en 1708, *Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur la nature de Dieu* ; en 1715, les *Réflexions sur la prémotion physique contre l'auteur de l'action de Dieu sur les créatures*. On a faussement attribué à Malebranche un traité de l'*Infini créé*.

Malebranche, malgré la faiblesse de sa constitution, parvint, à l'aide du régime, à une vieillesse avancée. Il s'éteignit le 13 octobre 1715, dans sa 78e année. Il avait été nommé membre honoraire de l'Académie des sciences en 1699.

L'abbé FLOTTES.

MALÉFICE. Ce mot se dit spécialement de l'action par laquelle on procure du mal soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre, en employant les sortiléges, les poisons, etc. Dans le XVIe siècle, les maléfices devinrent si nombreux, que la magistrature s'en émut. On comptait sept espèces de maléfices, et il est assez curieux de voir qu'un de ceux les plus usités à cette époque, et qui consistait à piquer au cœur la figure en cire d'une personne qu'on voulait faire périr lentement, se soit retrouvé parmi les sauvages de l'Amérique du Nord. Les maléfices employés par les magiciens, les bohémiens et les sorciers, sont en si grand nombre et d'espèces si diverses, qu'il est de toute impossibilité d'en établir la nomenclature.

MALÉIQUE, PARAMALÉIQUE (*acides*), **MALÉATES, PARAMALÉATES**. L'*acide maléique* est le produit de l'acide malique soumis à une température ménagée, par exemple, à la chaleur de 200°, dans une cornue placée dans un bain d'huile. Alors l'acide malique se décompose rapidement en eau et en acide maléique volatil, qui passe dans le récipient. Il a pour composition : carbone, 41,84 ; hydrogène, 3,41 ; oxygène, 54,75 ; ce qui donne pour sa formule : $C^8 H^2 O^6$, 2HO, ne différant de celle de l'acide malique que par 2 équivalents d'eau. Il cristallise en prismes obliques à bases rhombes ; sa saveur est nauséabonde et métallique comme celle de l'acide succinique. Lorsqu'on le distille rapidement, il perd deux équivalents d'eau, et se transforme en acide maléique anhydre dont la composition devient : carbone, 49,45 ; hydrogène, 2,02 ; oxygène, 48,53 ($C^8 H^2 O^6$), et qui est fusible à 170°.

Mais si au lieu de porter rapidement l'acide à une température capable de le sublimer, on le maintient pendant quelque temps à quelques degrés seulement au dessus de son point de fusion, c'est-à-dire entre 130 et 140°, on obtient un nouvel acide découvert par M. Lassaigne parmi les produits de la distillation de l'acide maléique, ce qui lui a fait donner le nom d'acide *paramaléique*, et dont la présence a été démontrée plus tard dans la fumeterre, ce qui l'a fait appeler acide *fumerique*. Cette transformation n'est accompagnée d'aucune absorption et a lieu sans dégagement de gaz ou de vapeurs ; elle s'opère dans un tube fermé aussi bien que dans un vase ouvert. C'est donc une simple transformation isomérique ayant pour formule $C^4 HO^3$, HO. Le nouveau corps est beaucoup moins soluble que celui qui lui a donné naissance : il exige environ 200 parties d'eau pour se dissoudre. Sa saveur est franchement acide, mais faible et n'a rien du goût nauséabond de l'acide maléique ; il cristallise en prismes déliés, tantôt rhomboïdaux, tantôt hexaédriques. Il forme dans l'acétate de plomb un précipité amorphe qui ne cristallise pas comme le maléate à même base. La chaux, la baryte, la strontiane, ne sont pas troublées par lui. Mais de tous les caractères de l'acide para-

maléique, le plus sensible est celui qu'il présente dans l'azotate d'argent, avec l'oxyde duquel il forme un précipité aussi insoluble que le chlorure; l'acide chlorhydrique ne trouble pas la dissolution d'un sel d'argent dans laquelle on a mis un excès de paramaléate de soude. — Il faut une chaleur de plus de 200° pour fondre l'acide paramaléique ; mais à une température un peu supérieure à celle de son point de volatilisation qui a lieu vers 250°, il donne un sublimé blanc cristallin, beaucoup plus volatil que lui et qui, lorsqu'on le dissout dans l'eau, s'hydrate et donne des cristaux d'acide maléique.

La transformation isomérique de l'acide maléique en acide paramaléique, sous l'influence de la chaleur, explique les différences si singulières qu'amène une variation thermométrique de quelques degrés, dans la nature des produits de la distillation de l'acide malique. Ainsi, en admettant, ce qui est très vraisemblable, que l'acide maléique soit le seul produit nécessaire de l'action de la chaleur sur l'acide malique, lorsqu'on chauffera ce dernier à 200°, la réaction sera très prompte; l'acide maléique formé entrera en ébullition, passera rapidement du vase distillatoire dans le récipient; mais comme la transformation n'est pas instantanée et exige un laps de temps beaucoup plus long que celui de la sublimation, une petite quantité d'acide paramaléique pourra se produire, tandis que l'acide maléique devra dominer. — Si au lieu de chauffer fortement, on maintient au contraire la température de l'acide malique à 150° et qu'ensuite on distille, l'acide paramaléique deviendra prédominant alors, parce que, d'une part, l'acide maléique primitivement formé n'a pas été assez chauffé pour se sublimer, et que, d'une autre, il l'a été néanmoins assez pour subir la transformation isomérique. — Enfin si, à la chaleur de 176°, on remarque que les acides se produisent dans des rapports à peu près égaux, c'est qu'à ce terme la formation de l'acide maléique est encore lente, ce qui fait qu'une partie doit se transformer en acide isomérique, et l'autre distiller, puisque la température est assez élevée pour cela.

L'acide maléique forme, par sa combinaison avec les bases, des *maléates bibasiques* qui, à l'état neutre, ont pour formule : $C^8 H^2 O^6$, 2MO. — Les *paramaléates* sont représentés par la formule : $C^4 HO^3$, MO. L. DE LA C.

MALESHERBES. Ville de France, département du Loiret, arrondissement et à 18 kilomètres N.-E. de Pithiviers, sur l'Essonne, peuplée de 1,500 habitants seulement, mais célèbre par le château qui a appartenu à l'illustre défenseur de Louis XVI, Lamoignon de Malesherbes.

MALESHERBES (CHRÉTIEN-GUILLAUME LAMOIGNON DE) appartenait à cette famille des Lamoignon que Fléchier représente comme une de celles où l'on ne semble né que pour exercer la justice et la bienfaisance, où la vertu se communique avec le sang, s'entretient par les bons conseils et s'excite par les grands exemples.

Malesherbes naquit le 6 décembre 1721. Il fut élevé chez les jésuites, et un neveu de Catinat, l'abbé Pucelle, conseiller-clerc au parlement de Paris, homme habile et intègre, qu'il appelait *le dernier des Romains*, lui donna les premières notions de la politique et du droit public de la France. Son père voulut qu'il débutât par une fonction qui était regardée comme une excellente école pour les jeunes magistrats, celle de substitut du procureur général. Le 3 juin 1744, il fut nommé conseiller au parlement, à la quatrième chambre des requêtes, et, en 1750, son père ayant été fait chancelier, il lui succéda dans la première présidence de la cour des Aides. Ce fut comme chef et organe de cette cour qu'il porta devant Louis XV, en 1770 et en 1771, de sévères *remontrances* sur l'établissement des nouveaux impôts, et pour la défense des prérogatives des parlements. Son père, en lui cédant cette haute position, l'avait en même temps placé à la tête de la librairie dont la direction était dans les attributions du chancelier. En 1771, une lettre de cachet l'exila dans ses terres, lors de la suppression du parlement et de la cour des aides.

Rappelé sous Louis XVI, en 1775, après le rétablissement de la magistrature, il reprit ses fonctions et présenta au roi les célèbres *remontrances* de 1775, relatives aux impôts, qui produisirent une sensation si profonde. Le gouvernement s'en émut au point qu'il fit enlever la minute du greffe, pour en empêcher la publication. Le roi conçut néanmoins, tant d'estime pour Malesherbes, qu'il voulut absolument le faire entrer dans le conseil des ministres. Malesherbes dut obéir, malgré sa répugnance. Il donna sa démission de premier président le 12 juillet 1775, et entra dans le cabinet comme ministre secrétaire d'État de la maison du roi et de Paris, à la place de la Vrillière, qui occupait cette fonction depuis cinquante-un ans. — Malesherbes eut contre lui tous ceux dont sa droiture et sa probité contrariaient l'ambition. Ces hommes étaient nombreux. Des intrigues l'eurent bientôt dégoûté, et il donna sa démission le 12 mai 1776, avec Turgot, son ami, qui était entré au ministère en même temps que lui. Il disait de lui-même « qu'un magistrat ami de la règle, accoutumé à résister à tous les excès du pouvoir, dans

l'intérêt des principes, et à lutter contre les abus de l'administration, était peu propre à des fonctions ministérielles, et qu'on avait eu tort de les lui confier. »

Les lettres et les sciences occupèrent les loisirs de Malesherbes. Il était devenu membre de l'Académie des sciences en 1750, de celle des Inscriptions en 1759, et de l'Académie française en 1775. Sa réception dans cette dernière compagnie fut brillante. On applaudit avec enthousiasme un passage de son discours où il parlait de l'opinion publique comme d'une souveraine, sous l'autorité de laquelle tout, dorénavant, devra plier. Désormais sans fonctions publiques et libre de son temps, il entreprit des voyages pour son instruction autant que pour son agrément, et parcourut les différentes contrées de la France, de la Hollande et de la Suisse, rapportant avec lui tout ce qui lui paraissait susceptible d'être utilement transporté dans sa patrie. Assez instruit en histoire naturelle, et surtout en botanique, pour lutter même avec Buffon, on conçoit tout ce qu'il dut recueillir de notions utiles.

A son retour, en 1783, peu de temps après la convocation de l'Assemblée des notables, il fut rappelé au ministère. Mais, comme on voulait seulement se couvrir de la faveur de son nom, pour donner couleur aux actes du gouvernement, on ne lui confia aucun pouvoir. Il était ministre sans portefeuille. Les avis qu'il donna furent à peine écoutés; les mémoires qu'il prenait la peine de rédiger furent à peine lus; il n'avait pas même la faculté d'entretenir le roi, hors la présence du premier ministre, tant celui-ci était jaloux de son autorité, et craignait de le voir partager son crédit. Lassé d'une position aussi fausse, il se hâta de la quitter, en abjurant pour toujours tout exercice du pouvoir. Il se retira à Malesherbes, d'où il ne sortit que pour défendre Louis XVI.

La conduite de Malesherbes, dans cette grande et douloureuse circonstance, est au dessus de tout éloge. La famille royale était dispersée; les courtisans avaient disparu; tout avait fui ! les uns par crainte, les autres pour aller chercher à l'étranger des vengeurs et des soutiens. Malesherbes, qui désapprouvait hautement l'émigration, était resté à son poste de citoyen. Lorsqu'il apprit, dans sa retraite, que le roi venait d'être traduit devant la Convention, il adressa à cette assemblée (11 décembre 1792), une lettre pleine de noblesse et de grandeur, dans laquelle il déclarait qu'il était prêt à défendre Louis, s'il le choisissait pour remplir cette dangereuse fonction. L'assemblée l'autorisa à se rendre auprès du roi, qui, le 14 décembre, l'accueillait les larmes aux yeux dans sa prison du Temple. Lorsque le décret de mort eut été rendu, Malesherbes, accablé de douleur, voulut parler après Tronchet et Desèze; mais, dès les premiers mots, il se troubla; l'émotion avait paralysé sa pensée. Il eut encore une dernière entrevue avec Louis XVI, quitta Paris peu de jours après la mort du roi, retourna dans sa terre de Malesherbes, se vit bientôt enlever sa fille, la présidente de Rosambo, sollicita la grâce de la suivre dans sa prison, fut lui-même arrêté dès le lendemain, conduit aux Madelonettes, et ensuite incarcéré dans la maison d'arrêt de Port-Royal. Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort avec sa fille et sa petite-fille, le 22 avril 1794. Il monta sur l'échafaud avec une tranquillité parfaite et une fermeté sans ostentation.

La mémoire de Malesherbes, malgré quelques erreurs, est l'objet d'un respect universel. Il y a dans son dévouement quelque chose de si noble et de si grand, qu'on s'est habitué, pour ainsi dire, à ne voir en lui que le défenseur de Louis XVI. Mais pourtant, il faut le dire, Malesherbes a rendu encore d'autres services.

Il y avait dans le pays de grandes réformes à opérer. Malesherbes y travailla avec ardeur, et non point sans résultats. — Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les protestants et les juifs étaient exclus de toute participation aux droits politiques; il n'y avait pas même pour eux d'état civil; à la vérité, quelque tolérance de fait s'était peu à peu introduite par la force de l'opinion. Malesherbes voulut que leur état civil fût l'œuvre de la loi, et il parvint à son but. — La liberté individuelle était celle dont on se jouait le plus, avant 1789. Aucun citoyen n'était à l'abri d'une lettre de cachet, qui, au moment où il s'y attendait le moins, pouvait le précipiter, pour un temps indéfini, dans d'horribles cachots. La Vrillière en avait expédié plus de 50,000 pendant son ministère. Malesherbes qui lui succéda, fit tous ses efforts pour prévenir de pareils abus, s'en interdit l'usage à lui-même, et chercha, pour l'avenir, à sauvegarder par des réglements la liberté des personnes. — De toutes les parties de l'administration, celle qui avait trait aux contributions publiques était la plus arriérée, et celle qui entraînait le plus de vexations et d'abus. Malesherbes demandait, au nom de la cour des Aides, et dans un intérêt national, ce que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire que l'impôt fût également réparti entre les contribuables; qu'il le fût par l'autorité des élus, dans chaque département et dans chaque paroisse, et non pas *d'office* par les commissaires de l'intendant; il demandait même que les rôles fussent publics, afin que chacun pût les vérifier

— Dans un paragraphe du *mémoire* qu'il adressait au roi, *sur la situation présente des affaires*, Malesherbes se demande : Qu'est-ce que la nation? et la manière dont il résout cette question, n'est pas autre que celle dont Sieyès a résolu celle-ci : Qu'est-ce que le Tiers-Etat? mais à Malesherbes appartenait la priorité.

Malesherbes a laissé plusieurs écrits qui méritent d'être étudiés, et dont quelques-uns sont des plus remarquables. Nous avons déjà cité ses *Remontrances* et son *Mémoire au roi sur la situation présente des affaires*; nous devons ajouter les ouvrages suivants : *Mémoires sur l'état civil des protestants*, 1785 et 1787; *Mémoires sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, 1790; *Mémoires pour Louis XVI*, 1792; *Mémoires sur la librairie et sur la liberté de la presse*, publiés par M. Barbier en 1809. La même année, on a fait paraître à Paris un extrait de ses *Remontrances*, sous le titre d'*Œuvres choisies de Malesherbes*. On a enfin de ce grand magistrat, excellent naturaliste, comme nous l'avons dit, des *Observations sur les pins, les orchis, le mélèze et le bois de Sainte-Lucie*, et des *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon*, publiées par Abeille, Paris, 1796, 2 vol. in-8°. On a donné une *Vie de Malesherbes* en 1802, in-12; Boissy-d'Anglas en a fait paraître une autre, 1818, 2 vol. On peut aussi consulter son éloge historique par Gaillard, 1805. — Nous avons, nous-même, apprécié sa vie politique et privée, dans un discours prononcé, le 8 novembre 1841, à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, dont cet article n'est que l'analyse. DUPIN.

MALESHERBIACÉES, *Malesherbiaceæ* (*bot.*). Petite famille de plantes dicotylédones polypétales, formée par Don pour des genres compris jusqu'alors parmi les passiflorées. Les végétaux qui la composent sont des herbes sous-frutescentes à leur base, couvertes d'un duvet plus ou moins long. Leurs *feuilles* sont alternes, sessiles, généralement sinuées ou dentées-pinnatifides, dépourvues de stipules. Leurs *fleurs* sont parfaites, régulières, tantôt en longues grappes, tantôt paniculées ou fasciculées. Chacune d'elles présente : un *calice* à tube allongé cylindrique ou campanulé, à limbe quinquefide, à la gorge duquel se trouve une *couronne* membraneuse, courte, annulaire ou profondément divisée en dix lobes; une *corolle* de cinq pétales insérés à la gorge du calice, au dessus de la couronne; cinq *étamines* opposées aux divisions calicinales et naissant sous l'ovaire, sur un gynophore, quelque peu saillantes, à anthères introrses, biloculaires; un *ovaire* porté sur un gynophore ou support, renfermant dans sa loge unique de nombreux ovules suspendus, attachés à trois placentaires pariétaux, et portant trois styles distincts, qui ne partent jamais de son sommet. — Le *fruit* des malesherbiacées est une capsule stipitée, accompagnée du calice qui persiste, s'ouvrant au sommet, sur une faible longueur, en trois valves, renfermant des *graines* nombreuses, à test crustacé, marqué de côtes longitudinales, et dans lesquelles un *embryon* à cotylédons orbiculaires, à radicule assez épaisse, occupe l'axe d'un albumen volumineux et charnu. — Les espèces peu nombreuses de cette famille habitent toutes le Pérou et le Chili. — Elles rentrent dans les deux genres *Malesherbia*, Ruiz et Pav., et *Gymnopleura*, Cav.

MALET (CLAUDE-FRANÇOIS DE). Général français né à Dôle en 1754. Il servit d'abord dans les mousquetaires, se retira après la réforme de ce corps, adopta les principes de la Révolution, rejoignit l'armée du Rhin avec un corps de volontaires, devint aide-de-camp de Beauharnais, servit ensuite en Italie, fut nommé général de brigade en 1799 et gouverneur de Pavie en 1805. La gloire de Napoléon ne fascina point Malet, qui resta républicain. Il causa tant d'inquiétudes au gouvernement, qu'il fut emprisonné en 1808. En 1812, il obtint sa translation dans une maison de santé, ourdit, de concert avec les généraux Guidal et Lahorie, une vaste conspiration qui éclata dans la nuit du 23 au 24 octobre, pendant que Napoléon était en Russie. L'issue de cette entreprise fut malheureuse (*voy.* EMPIRE), et Malet fut fusillé le 29 du même mois. L'abbé Lafon, qui faisait partie de la conspiration, en a publié l'histoire, Paris, 1814, in-8°.

MALFILATRE (JACQUES-CHARLES-LOUIS-CLINCHAMP DE). Un vers de Gilbert a peut être plus fait pour la gloire de ce poète que les poèmes gracieux ou graves que renferme le volume de ses œuvres. Ce n'est pas cependant que sa poésie soit à dédaigner, Malfilatre n'était pas seulement un versificateur mélodieux comme Colardeau, un laborieux et élégant forgeron de difficultés poétiques comme Delille; il aspirait aux grandes beautés dans la composition et dans le style. « Ses fragments traduits de Virgile, dit un illustre critique, sévère pour la poésie du XVIII^e^ siècle, ébauches mutilées et parfois incorrectes, semblent l'essai d'un art nouveau qui ramène notre langue aux hardiesses de Racine et fait paraître un peu timide la versification de Voltaire. » Son poème de *Narcisse dans l'île de Vénus* pêche par le sujet et l'ordonnance; mais il est remarquable par une mollesse de langage, et une naïve élégance qui rappelait le grand siècle : la brillante facilité d'Ovide s'y marie à la sensibilité, et à la simplicité de Virgile

et de La Fontaine. Son ode sur *le Soleil fixe au milieu des planètes*, présageait, chez le jeune écrivain, un poète lyrique de plus pour la France, à une époque où l'accent lyrique était si rare. Il avait tracé le plan d'un grand poème sur la découverte du Nouveau-Monde; il avait commencé une tragédie d'*Hercule mourant*, une traduction de *Télémaque* en vers français, et une version de Virgile en prose et en vers, lorsque la misère vint l'assaillir. Qu'il eût, comme on le rapporte, reçu quelque argent d'un libraire pour une traduction inachevée de Virgile et qu'il l'eût dissipé avec des compatriotes; qu'il soit mort d'une maladie douloureuse, et non pas simplement de faim, comme l'a dit Gilbert, il n'en est pas moins vrai qu'il mourut obéré, dans la maison d'une tapissière qui l'avait recueilli par humanité, qu'il avait été obligé de changer de nom pour échapper aux poursuites de ses créanciers, et que le mal dont il mourut était une conséquence de sa misère. Gilbert a donc pu dire poétiquement et sans faillir à la vérité.

La faim mit au tombeau Malfilatre ignoré.

Malfilatre n'avait, en effet, publié à cette époque que ses quatre odes couronnées par le Palinod de Rouen; *Narcisse* ne parut qu'un an après sa mort, et ses fragments de traductions que quarante-trois ans plus tard, en 1810, 4 vol. sous ce titre : *Génie de Virgile*. Ces fragments n'ont pas la précision de ceux de Delille, mais ils l'emportent de beaucoup par le naturel, la simplicité, le sentiment de la beauté antique. Le poème et les odes ont été imprimés un grand nombre de fois et reproduits dans toutes les collections poétiques. — Né à Caen, de parents pauvres, le 8 octobre 1733, élevé chez les jésuites, Malfilatre vint mourir à Paris. le 6 mars 1767. J. Fleury.

MALHERBE (François de), le réformateur de la poésie française, naquit à Caen en 1555. Son père s'étant fait protestant, il en conçut un tel chagrin qu'il le quitta pour suivre en Provence le grand prieur Henri d'Angoulême. Après avoir servi quelque temps sous ses ordres, il porta les armes dans les troupes de la ligue, et poursuivit un jour Sully l'espace de deux lieues, avec tant d'acharnement, que le ministre lui en tint toujours rancune, si nous en croyons les amis du poète. Tout en bataillant, Malherbe s'essayait à la poésie. Son poëme des *Larmes de Saint-Pierre*, imité de Tansillo, par lequel il débuta, en 1565, était plus que médiocre, et en lisant ces vers, pleins de *concetti* ampoulés, personne ne pouvait deviner le futur « éplucheur de diphthongues. » Il en fut autrement de l'*Ode sur l'arrivée de Marie de Médicis*. Le cardinal Du Perron en signala l'auteur à Henri IV, qui chargea le duc de Bellegarde de lui donner une maison et un cheval. Malherbe servit le prince dans ses amours, en écrivant pour lui un assez grand nombre de pièces généralement très faibles, mais il ne paraît pas que le poète ait jamais eu beaucoup à se louer des bienfaits du roi, car ses amis nous le représentent comme vivant assez pauvrement. Son caractère peu sociable, sa franchise, qui dégénérait souvent en grossièreté, la sécheresse de son âme, furent nécessairement pour beaucoup dans cet oubli du monarque. On trouve parmi les poésies de Malherbe une épigramme dans laquelle il déclare qu'il voudrait voir enterrer avec un grand parent dont il venait d'hériter, son père, sa mère, son frère, ses trois sœurs et ses trois tantes; c'est une plaisanterie, sans doute, mais il faut une tournure d'esprit spéciale pour faire des plaisanteries de cette nature. Il s'était marié, et avait eu trois enfants. Une seule passion remplissait sa vie : le culte exclusif de la pureté du langage. Il avait chargé de notes marginales son exemplaire de Ronsard, et il finit par le biffer tout entier sans même faire grâce à ces charmantes odes anacréontiques qu'il était incapable d'égaler. Cette passion grammaticale ne l'abandonna qu'avec la vie. Nous le voyons à son lit de mort, imposer silence à son confesseur, qui lui parlait de l'autre vie en mauvais termes, et sortir d'une léthargie pour reprendre sa garde sur un mot mal prononcé. — Malherbe, on le voit, était beaucoup plus grammairien que poète; plus éplucheur de mots que chercheur d'images ou remueur d'idées. Chez lui, en effet, la pensée est souvent nulle, le sentiment faux, l'image écourtée; mais la phrase est toujours sonore, claire, précise, la période symétrique et nettement terminée. La phrase ample et flottante du XVIe siècle devient logicienne sous sa plume; pas un mot n'est admis qui n'ait fait ses preuves de noblesse, pas une phrase qui ne puisse être facilement analysée; la poésie y perd souvent, mais la langue y gagne. Aussi Malherbe n'a-t-il pas fait une pièce excellente d'un bout à l'autre, parce que la poésie ne saurait vivre en dehors de l'émotion de la pensée; mais il a fait d'admirables strophes qui sont dans toutes les mémoires; telles sont : la paraphrase du Ps. 145, les trois admirables strophes de la *Consolation* à Duperrier, celle où il représente l'ombre de Henri IV apparaissant à Marie de Médicis, une partie de l'ode sur l'expédition de La Rochelle, et quelques autres morceaux également remarquables par la beauté des images jointe à une noblesse de correction inconnue avant lui. — L'influence de Malherbe sur notre littérature a été

immense. Les écrivains du XVIIe siècle qui semblent s'y être soustraits, comme Lafontaine et Molière, ne l'ont pas moins subie dans ce qu'elle avait d'heureux, de profondément approprié au caractère français. Boileau, Racine, presque tous nos écrivains classiques de l'époque de Louis XIV sont ses disciples directs, et J. B. Rousseau ne l'a que trop imité, car en négligeant comme lui la pensée pour la forme, il a accrédité ce préjugé, que l'ode est quelque chose d'essentiellement ennuyeux et antipathique à notre langue. André Chénier est le premier qui ait réagi contre l'école de Malherbe. — Marie de Médicis, que le poète caennais avait tant célébrée, lui accorda une pension dans les dernières années de sa vie. Il mourut en 1628, à l'âge de soixante-treize ans. Les éditions de ses œuvres se sont fort multipliées. On distingue entre autres celle de Chevreau, 1723, 3 vol. in-12, qui contient, outre ses *poésies*, des traductions assez faibles de quelques morceaux de Sénèque et de Tite-Live, et des *Observations* de Ménage. La meilleure est celle qui a été publiée par L. Pareille, 1825, 2 vol. in-8, avec les notes de tous les commentateurs. Elle fait partie des *Classiques de Lefèvre*. La correspondance de Malherbe avec Presc n'a été publiée que plus tard ; elle n'offre qu'un médiocre intérêt. J. FLEURY.

MALIBRAN (MARIE-FÉLICITÉ GARCIA Mme), l'une des plus célèbres cantatrices de notre époque, née à Paris, en 1809. Elle débuta à 15 ans dans le rôle de Rosine du *Barbier* : ce début fut un triomphe. Elle donna ensuite des représentations dans différentes villes d'Angleterre et des États-Unis. A New-York, elle épousa un banquier français, M. Malibran, qui passait pour fort riche, mais qui ne tarda pas à faire faillite. Il en résulta des discussions qui amenèrent une séparation complète. Mme Malibran revint à Paris. Elle était alors dans toute la fleur de ses facultés musicales. Elle joua successivement avec une flexibilité merveilleuse les rôles les plus différents de tous les opéras en vogue : Desdemona et Rosine, la Cenerentola, Tancredi, Ninetta de la *Gazza*, Romeo ou Suzanne. Sa voix possédait les trois registres. Puissante et dramatique dans les notes graves, pleine de légèreté et de souplesse dans les notes aiguës, elle était quelque peu sourde dans le médium ; mais on n'avait pas le temps de s'en apercevoir, maîtrisé que l'on était par l'émotion sympathique de ce timbre qui charmait l'oreille, de cette passion dramatique qui se communiquait à l'auditoire. On pouvait lui reprocher quelques exagérations, quelques fioritures qui n'étaient pas toujours du meilleur goût, mais on n'y songeait qu'après le rideau baissé, et lorsque l'émotion excitée par elle avait pu se calmer. Mme Malibran mourut à Manchester, le 23 septembre 1836, peu de temps après s'être remariée au violoniste Bériot. On a publié d'elle un assez grand nombre de *mélodies* qui ont toutes obtenu un succès de vogue.

MALINES. Très jolie ville de la Belgique, dans la province d'Anvers, ancienne capitale de la ci-devant seigneurie de son nom, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, siége de l'archevêque primat du royaume et de différentes cours de justice. Elle est située au 22° 9″ long., 51° 2″ lat. N., sur la rivière la Dyle et près d'un canal, par lequel elle communique avec la ville de Louvain, distante, comme Anvers et Bruxelles, de 4 lieues. A Malines se trouve aussi la station centrale de tous les chemins de fer de la Belgique. La chaussée de cette ville à Louvain est regardée comme une des plus belles de l'Europe. Ses édifices les plus remarquables sont : la magnifique église métropolitaine de Saint-Rombaut, construite aux XIVe et XVe siècles, et dont la tour en pierre superbe, mais inachevée, a une hauteur de 97 mètres ; l'église de Notre-Dame, autre monument ogival du XVe siècle ; les églises de Saint-Pierre (ci-devant des Jésuites), d'Hauswyk et du Béguinage, toutes trois de style moderne ; l'ancienne halle, élevée en 1346 ; le palais archiépiscopal et l'ancien local de l'Université catholique, bâti en 1832. Le centre de la grand'place a été décoré récemment de la statue en marbre de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas. Outre le beau jardin public de Pitsenbourg, Malines possède une promenade fort agréable dans les plantations qui ont remplacé les anciens remparts. Un grand et un petit séminaire, un collége communal, une académie de dessin et une bibliothèque publique constituent ses établissements d'instruction publique. — Autrefois Malines était renommée pour ses fabriques de cuir doré ; elle l'est aujourd'hui, dans le pays, pour ses brasseries, ses fabriques de chapeaux, ses tanneries, et à l'étranger, pour ses dentelles dites *malines*. Il y existe en outre plusieurs autres branches d'industrie assez florissantes. Il s'y fait un commerce considérable de grains et d'huiles. Sa population s'élève à 22,000 âmes.

MALIQUE (ACIDE), **MALATES.** — L'*acide malique*, découvert en 1785 par Schèele, se rencontre dans presque tous les fruits, surtout dans les pommes, les prunes, les prunelles, les baies de sorbier, d'épine-vinette, de sureau noir, etc. ; c'est encore à cet acide, joint à l'acide citrique, que les groseilles, les framboises, et, en géné-

ral les fruits rouges, doivent leur saveur aigre.

C'est des fruits du sorbier que l'on extrait l'acide malique. Pour cela on les pile lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité. Le suc exprimé est d'abord porté à l'ébullition, puis filtré, presque entièrement neutralisé par le carbonate de soude, et mêlé avec un excès d'azotate de plomb en dissolution, ce qui donne lieu à un précipité abondant, qui, abandonné à lui-même, dans un lieu modérément chaud, se convertit peu à peu en un grand nombre de groupes cristallins entourés d'une matière floconneuse. En lavant à plusieurs reprises ce dépôt dans l'eau froide, et en décantant la liqueur chaque fois, on enlève facilement la matière floconneuse, tandis que les cristaux, beaucoup plus lourds, se réunissent au fond du vase. Ces cristaux sont du malate de plomb, mêlé à du tartrate, à de l'albuminate, et jaunis par la couleur du suc de sorbier. Pour les purifier et en retirer l'acide, on les soumet à l'ébullition dans une capsule en porcelaine, avec un faible excès d'acide sulfurique étendu, jusqu'à ce qu'ils perdent leur état grenu. Alors, sur la masse qui se forme et qui contient du sulfate de plomb, de l'acide sulfurique libre, de l'acide malique, de la matière colorante, de l'albumine, de l'acide tartrique, on ajoute, peu à peu, du sulfure de barium dissous, jusqu'à ce que la liqueur se trouve contenir un peu de baryte, et l'on précipite par l'acide sulfurique. Par ce moyen, on transforme le sulfate de plomb en sulfate de baryte et en sulfure de plomb. La liqueur filtrée est soumise à l'ébullition avec un excès de carbonate de baryte. Par ce moyen, l'acide tartrique se dépose sous forme de tartrate; l'albumine se trouve également séparée, tandis que l'acide malique reste en dissolution à l'état de malate acide que le carbonate de baryte ne sature point, ce qui fait qu'après une nouvelle filtration il suffira de précipiter le baryte par une quantité proportionnelle d'acide sulfurique étendu, pour avoir l'acide malique pur, que l'on obtiendra en cristaux par la concentration de la liqueur.

L'acide malique est blanc, inodore, d'une saveur très forte, ressemblant à celle des acides citrique et tartarique, et d'une densité plus grande que celle de l'eau. Exposé à l'air, il ne tarde pas à en attirer l'humidité, et à se résoudre en liqueur; aussi est-il très soluble dans l'eau, et même dans l'alcool. Soumis à l'action du feu dans une cornue, il entre en fusion, laisse dégager une partie de l'eau qu'il contient, donne lieu à un petit résidu de charbon et à deux acides isomères qui se vaporisent et se condensent, l'un à l'état liquide, l'autre sous forme d'aiguilles blanches (*voy.* MALÉIQUE et PARAMALÉIQUE). Par l'acide azotique, et à l'aide de la chaleur, il est promptement converti en acide oxalique. L'acide sulfurique agit à chaud sur l'acide des malates comme sur celui des citrates. — L'acide malique ne trouble ni la dissolution de l'azotate de plomb, ni celle de l'azotate d'argent, ni l'eau de chaux, ni l'eau de baryte; mais il précipite la dissolution de l'azotate de mercure.

L'acide malique est isomérique avec l'acide citrique. Sa composition à l'état anhydre est, suivant M. Liebig : Carbone, 41,84; hydrogène, 3,42; oxygène, 54,74, ce qui donne pour sa formule : $C^8H^4O^6$. A l'état de cristallisation, il retient deux équivalents d'eau, et devient alors : $C^3H^4O^2+2HO$.

Par sa combinaison avec les bases, l'acide malique donne lieu à des sels qui, à l'état neutre, sont composés de telle sorte que la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'oxygène de l'acide comme 1 est à 4, et à la quantité de l'acide lui-même comme 1 est à 7,27. Les malates acides semblent toujours contenir deux fois autant d'acides que les malates neutres.—Aucun malate ne se trouve dans la nature, à l'exception de celui de chaux que l'on y rencontre à l'état de malate acide. On les obtient directement, c'est-à-dire en combinant l'acide avec les bases; quelques-uns seulement s'obtiennent par d'autres procédés, comme on l'a vu plus haut. Tous se décomposent par le feu, se boursouflent et donnent des produits analogues à ceux qui proviennent des autres sels végétaux. La plupart se dissolvent dans l'eau et peuvent s'unir à un excès d'acide qui les rend solubles lorsqu'ils ne le sont pas, ou augmente leur solubilité lorsqu'ils ne le sont que très peu, et la diminue, au contraire, lorsqu'ils possèdent cette propriété à un haut degré. L. DE LA C.

MALLÉABILITÉ (de μαλάσσω, j'amollis). C'est la propriété que possèdent certains corps de pouvoir être réduits en lames minces, soit par le laminoir, soit par l'écrouissage (*voy.* ces mots). Cette propriété se manifeste dans ces corps, lorsque, par la compression ou la percussion, on a fait dépasser à leurs particules les limites de leur élasticité. Les molécules alors, ne pouvant revenir sur elles-mêmes, conservent les positions nouvelles qu'on leur a données, tandis que dans les corps non malléables, soumis à la même expérience, elles se désagrègent. Les corps malléables ne le sont pas tous également, et pour le même corps, la malléabilité varie suivant l'instrument dont on se sert. Les uns, par exemple, passent mieux au laminoir, tandis que d'autres se travaillent plus aisément au marteau. Voici l'ordre

de malléabilité des métaux les plus usuels :

Au laminoir.	Au marteau.
Or	Plomb
Cuivre	Etain
Etain	Or
Plomb	Platine
Platine	Cuivre
Fer	Fer

La malléabilité varie aussi avec la température à laquelle les corps sont soumis. Le zinc et le fer, par exemple, sont moins malléables à la température ordinaire qu'à une température élevée. Il en est de même du verre, qui est si fragile à la température ordinaire, et qu'on réduit aisément en lames ou en fils à une haute température. La résine, la cire d'Espagne, offrent des exemples du même genre. Lorsqu'un métal a été réduit en lames, les interstices de ses particules ont diminué, et sa densité a augmenté. Par exemple, le platine fondu pèse 19, 5, tandis que laminé il pèse 22,669, et ainsi des autres.

MALLÉACÉS (*Moll.*). Famille des Bivalves, formée par de Lamarck pour les genres *Crenatule*, *Perue*, *Marteau*, *Avicule* et *Pintadine*, compris auparavant dans le grand genre *Huitre* de Linné. Depuis la création de cette famille, de Blainville, tout en l'adoptant, y a fait quelques additions et en a changé la dénomination, en celle des MARGARITACÉES, nom qui a été généralement adopté. E. DESM.

MALLEMOLLE. Mousseline ou toile de coton, blanche, claire et très fine qu'on tirait des Indes-Orientales. Une espèce de mallemolle s'appelait tarnatane. On distinguait les mallemolles à fleurs, les mallemolles fines et les mallemolles ordinaires.

MALLÉOLE (*anat.*). On désigne par ce nom et vulgairement par l'expression de *cheville du pied*, les deux bosses osseuses situées de chaque côté du bas de la jambe, et formées, l'interne par le tibia, l'externe par le péroné.

MALLET, plusieurs écrivains ont porté ce nom. — MALLET (*Pierre*), ingénieur ordinaire du roi, né à Abbeville en 1630, se fit remarquer par sa persévérance à vouloir réformer l'orthographe de la langue française. Il partait de ce principe, que les mots doivent être écrits comme on les prononce. On a de lui plusieurs ouvrages, et, entre autres, l'*Ortographe nouvelle et rézonée*, Paris, 1668, in-12, qui peut servir tout à la fois à bien faire connaître son système et la prononciation de certains mots au milieu du XVII^e^ siècle. — MALLET (*Edme*), né à Melun en 1713, et mort à Paris en 1751, professa la théologie au collége de Navarre, et fournit à l'Encyclopédie divers articles de théologie et de littérature. Il a publié plusieurs ouvrages destinés à l'instruction des jeunes gens, et une traduction de l'*Histoire des guerres civiles de France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III, et Henri IV*, de l'italien d'Avila, 1757, 3 vol. in-4°. — MALLET (*Paul-Henri*), né à Genève, devint, en 1730, professeur royal de belles lettres à l'Académie de Copenhague (1752), fut chargé de l'éducation littéraire du prince royal, fut ensuite résident du Landgrave de Hesse-Cassel auprès des états de Berne et de Genève, et mourut dans cette dernière ville en 1807. Il était membre de plusieurs académies, entre autre de celle des inscriptions de Paris. Il a laissé des écrits historiques fort estimables : *Histoire du Danemarck*, dont la meilleure éditiou est celle de 1787, ouvrage précédé d'une introduction fort intéressante dans laquelle il fait connaître la mythologie des peuples du Nord, sur laquelle on ne possédait encore que des notions imparfaites; *Histoire de Hesse jusqu'au XVII^e^ siècle*, 3 vol. in-8°; *Histoire de la maison de Brunswick jusqu'à son accession au trône d'Angleterre*, 3 vol. in-8°; *Histoire des Suisses depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement de la dernière révolution*, Genève, 1803, 4 vol. in-8°; *Histoire de la ligue Anséatique, depuis son origine jusqu'à sa décadence*, 1805, 2 vol. in-8°. Mallet découvrit à Rome la liste chronologique des évêques d'Islande qui n'existait plus en Danemarck. — MALLET-DUPAN (*Jacques*), publiciste célèbre et parent du précédent, naquit à Genève en 1750, professa d'abord à Cassel où Voltaire lui avait fait obtenir une chaire de littérature française, revint à Genève où il continua les *Annales de Linguet*, et se rendit ensuite à Paris où il rédigea le *Mercure historique et politique de Genève* qui fut réuni au *Mercure de France*, et obtint un succès immense. Mallet combattit les principes de la révolution, et fut chargé par Louis XVI, en 1792, d'une mission secrète en Prusse et en Autriche. Les événements avaient marché vite pendant son absence; il ne put rentrer en France et se retira à Berne, d'où il fut exilé par ordre de Bonaparte, qu'il avait violemment attaqué en 1799. Mallet alla fonder à Londres le *Mercure Britannique*, qui fut accueilli avec avidité. Il mourut le 10 mai 1800. On a de lui, entre autres ouvrages : *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, Genève, 1779-1782, dont il a paru 5 volumes; *Considérations sur la nature de la Révolution française*, etc., Londres, 1793, in-8°; *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français*, Hambourg, 1796, in-8°. AL. B.

MALLICOLLO. Ile de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dans l'Océanie, près et au S.-S.-E. de l'île du Saint-Esprit, dont elle est

séparée par le détroit de Bougainville. Elle a 80 kilomètres de longueur du N.-O, au S.-E., sur 30 de largeur. Elle est peu élevée, bien boisée et peuplée par de nombreux indigènes qui sont des nègres fort laids et très cruels. Il ne faut pas confondre cette île avec la *Vanikoro* ou *Vanikolo* de l'archipel Santa-Cruz, où La Pérouse fit naufrage et que Quiros appelle aussi *Mallicollo*.

MALMESBURY (Olivier). Bénédictin qui vivait au XIe siècle, et fort versé dans les sciences mathématiques, et surtout dans l'astrologie. C'est le premier qui prétendit fendre les airs à l'aide d'ailes mécaniques, qu'il construisit d'après la description qu'Ovide a laissée de celles de Dédale; il s'élança du sommet d'une tour, mais la machine ne pouvant le soutenir, il tomba et se cassa les jambes, l'an 1060. Il a laissé plusieurs écrits manuscrits : *De signis plantarum*, *De astrologorum dogmatibus*; *De geomantia*.

MALMESBURY (Guillaume de). Bénédictin anglais, du nom de Sommerset, qui vécut dans le XIIe siècle, et auquel on donna plus tard le nom du monastère de Malmesbury, où il fit profession. Ses études approfondies et son excessive application l'avaient fait surnommer *le Bibliothécaire*. On ignore l'époque de sa naissance ainsi que celle de sa mort; on sait seulement qu'il existait en 1143. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages de poésie et d'histoire. Ses travaux historiques, appliqués surtout à l'Angleterre, sont fort estimés à cause de l'exactitude des recherches, la clarté du style, et surtout pour un esprit de critique inconnu à ses contemporains. Nous citerons de lui une Histoire commençant à l'époque de la première invasion des Saxons (vers 449), et finissant à la douzième année du règne de Henri Ier (1137), intitulée : *Regalium, sive de rebus gestis regum Anglorum*, libri IV; l'histoire de son temps, importante par les détails dont l'auteur a été témoin, *De historia novella* libri II (1127 à 1143); l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, *De gestis pontificum anglorum* libri V. Ces trois ouvrages furent réunis et publiés pour la première fois à Londres par Henry Savile en 1596. Mais le livre cinquième de l'histoire ecclésiastique ne s'y trouve pas ; il échappa aux recherches de l'éditeur; on ne le trouve pour la première fois que dans le tome II de l'*Anglia sacra* de H. Warton. On a encore de Guillaume de Malmesbury d'autres ouvrages d'une moindre importance, dont on peut consulter la liste dans les *Scriptor. eccles.* d'Oudin, tome II, et dans l'Histoire littéraire des Bénédictins de Zielgelbauer.

MALMOE (*géog.*). Ville de la Suède, dans la Gothie, par 55° 36′ lat. N., et 10° 41′ longit. E., sur le Sund. Elle est située presqu'en face de Copenhague, possède un port assez actif, et compte environ 8,000 habitants. Elle fait un commerce important de céréales. Son industrie consiste en manufactures de draps, de tabac, de savon, en raffineries, etc. C'est à Malmœ que Gustave Wasa et Frédéric Ier, roi de Danemarck conclurent, en 1523, un traité, en vertu duquel ils se reconnaissaient mutuellement au préjudice de Christian II, dit *le Cruel*, et mettaient fin à l'union de Calmar. — Malmœ est le chef-lieu du lan ou gouvernement de Malmœhus, qui a pour bornes au N. le Cattégat, à l'E. le lan de Christianstadt, au S. la Baltique, et à l'O. le Sund. Ce gouvernement, formé d'une partie de la Scanie, a pour autres villes : Lund, Landskrona et Helsingborg.

MALO (Saint). Ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine, à 70 kilomètres N.-N.-O. de Rennes, dans la petite île du Rocher d'Aaron, à l'embouchure de la Rance. Latitude N., 48° 39′ 1″; longitude O., 4° 21′ 47″. L'île est liée au continent par une chaussée nommée le Sillon, de 200 mètres de longueur, qui forme, avec l'île elle-même et la côte voisine, un port vaste et sûr, mais d'une entrée étroite et difficile. La ville est entourée de murailles bastionnées, et défendue au N.-O. par un château-fort; la rade, située à l'O. de Saint-Malo et dans laquelle débouche la Rance, est défendue par cinq forts. Les principaux édifices publics sont l'ancienne cathédrale, l'hôtel de Ville, l'ancien palais épiscopal, le théâtre, et, dans les murailles, les tours *Quiqu'engrogne* et *Solidor*. Il y a une école nationale d'hydrographie. La construction des navires, les fabriques de toiles à voiles, de cordages, de cuirs apprêtés au goudron, d'instruments de pêche, et des fonderies de fer et de cuivre, sont les principales branches de l'industrie de cette ville, où se font des armements importants pour les Indes, pour la pêche de la baleine et de la morue, et pour le cabotage. Le commerce y est considérable, quoiqu'il soit déchu de son ancienne activité et d'une richesse telle que les habitants armèrent à leurs frais 22 bâtiments pour seconder le duc de Guise contre La Rochelle, et qu'en 1711, ils donnèrent 30 millions à Louis XIV. Les Malouins sont intelligents, laborieux, excellents marins et considérés comme les meilleurs armateurs de France; ce sont eux qui ont les premiers, colonisé les îles Malouines, auxquelles ils ont donné leur nom et qui ont fondé la Compagnie des Indes; ils ont vu naître parmi eux plusieurs des hommes qui, dans la marine, l'administration, les sciences, les lettres ou la philosophie, ont le plus illustré notre patrie : le plus célèbre

des enfants de Saint-Malo est sans contredit Châteaubriand, qui, d'après ses vœux, repose sur un îlot près de la ville ; on remarque ensuite Duguay-Trouin, Jacques Cartier, Maupertuis, Mahé de Labourdonnaye. Saint-Malo a 8,900 habitants, et l'arrondissement en renferme 120,890 (recensement de 1846). — *Aletum*, *Aleth* ou *Aletha*, ancienne ville gauloise de l'Armorique, dans la 3e Lyonnaise, était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Saint-Servan, ville qu'on peut considérer comme un faubourg de Saint-Malo. Les habitants de cette vieille cité, voulant se soustraire aux attaques des pirates, se retirèrent sur le rocher d'Aaron et y fondèrent dans le VII.e siècle une ville qui fut nommée, d'après un évêque d'Aleth du VIe siècle, *Saint-Maclou*, en latin *Macloviopolis* ou *Maclovium*, et par corruption *Saint-Malo*. Bien défendue par la nature et par l'art, elle a presque toujours résisté avec succès aux attaques dirigées contre ses murs. Les Anglais la bombardèrent en 1693 et 1695, mais furent forcés de se retirer ; en 1758, ils l'attaquèrent encore inutilement, On avait coutume autrefois de lâcher autour de la ville, à l'entrée de la nuit, un certain nombre de dogues pour garder les remparts. E. C.

MALOPE, *Malope* (*bot.*). Genre des malvacées, de la monadelphie polyandrie dans le système de Linn. Il est formé de plantes herbacées annuelles, indigènes de la région méditerranéenne, à fleurs solitaires sur de longs pédoncules axillaires. Ces fleurs sont pourvues d'un calicule de trois bractéoles en cœur ; leurs cinq pétales sont très obtus et presque tronqués ; leurs nombreux ovaires uniloculaires sont agglomérés, en apparence sans ordre, en une petite tête, sur un réceptacle globuleux, et deviennent autant de petits fruits monospermes, indéhiscents, enveloppés tous ensemble par le calice persistant. — On cultive très fréquemment la MALOPE TRIFIDE, *Malope trifida*, Cav., à feuilles trilobées, d'où a été tiré son nom spécifique, à grandes et belles fleurs purpurines. On en possède une variété à fleurs blanches et une autre à fleurs encore plus grandes que dans le type, d'un rouge plus intense, dont on prolonge la durée en la mettant en pot, en la taillant, et en l'enfermant pendant l'hiver dans la serre tempérée. Ordinairement on cultive la malope en pleine terre, après l'avoir semée sur couche, de bonne heure lorsqu'on veut en jouir longtemps, ou en la semant sur place lorsqu'on se contente d'en jouir plus tard. Les fleurs de cette jolie plante se succèdent pendant tout l'été.

MALOUET (PIERRE-VICTOR), né, en 1749, à Riom (Puy-de-Dôme), s'était consacré, dès sa jeunesse, à l'administration de la marine. Après avoir rempli avec distinction des missions importantes à Saint-Domingue et à Cayenne, il fut, en 1789, nommé par le bailliage de Riom, député aux États-Généraux. Il ne tarda pas à se faire remarquer parmi les plus ardents adversaires de la révolution ; il demanda la mise en jugement de Marat, de Camille Desmoulins, et obtint même contre ce dernier un décret d'accusation qui n'eut pas de suite. En 1790, de concert avec Cazalès, et quelques autres députés royalistes, il demanda que le roi fût investi d'une dictature temporaire. Le 10 août emporta les dernières digues du parti monarchique, et dès lors Malouet, gravement compromis, chercha son salut dans l'exil. Lorsqu'il apprit que Louis XVI venait d'être mis en jugement, il demanda la permission de venir le défendre, ce qui ne lui fut pas accordé. Après la chute du Directoire, il revint à Paris ; et fut bientôt appelé par le gouvernement consulaire dans l'administration de la marine, et, en 1810, nommé conseiller d'État et membre du conseil privé de l'empereur, mais cette faveur dura peu. Doué d'un esprit indépendant et frondeur, Malouet encourut la disgrâce de Napoléon et reçut, vers la fin de 1812, l'ordre de se retirer à quarante lieues de Paris. En 1814, le gouvernement provisoire lui confia le département de la marine que lui conserva Louis XVIII. L'excès du travail acheva de délabrer sa santé ; il mourut le 7 septembre 1814, dans un tel état de pauvreté, que le trésor royal dut payer les frais de ses funérailles. Malouet a laissé de nombreux *Mémoires sur l'administration de la marine ; des Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes ;* un Mémoire sur cette question : *Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* A. BOST.

MALOUINES ou FALKLAND, groupe d'îles de l'Océan Atlantique méridional, au N.-E. de la Terre de Feu et à 500 kilometres E. de la Patagonie, c'est-à-dire de la contrée la plus australe du continent américain, entre 51° et 52° 32′ de latitude S., et entre 60° et 64° de longitude O. Il comprend deux îles principales, Falkland ou Maiden-Land, à l'O., et Soledad ou Conti, à l'E., séparées l'une et l'autre par le détroit de Falkland. Il compte en outre un grand nombre d'autres petites îles, telles que Borbon, Kemolinos, les Salvages, Swam, etc. Les côtes présentent des ports commodes ; le climat est assez doux, mais le sol est ingrat et couvert d'une épaisse couche de tourbe qui le rend impropre à la culture. Il n'y a pas d'arbres, mais seulement des plantes herbacées et quelques petits arbustes. Le seul quadrupède indigène qu'on y trouve est un carnassier qui tient du loup et du renard ; mais les Européens y on

amené des bœufs, des chevaux, des porcs, des lapins, qui ont multiplié prodigieusement. Il y a un grand nombre de ces oiseaux étranges qu'on nomme manchots. Les phoques, autrefois communs dans ces parages, ne s'y rencontrent presque plus. Américc Vespuce vit, dit-on, le premier ces îles, en 1502, mais il ne leur a pas laissé de nom. L'Anglais Hawkins visita, en 1592, la plus grande, qu'il appela Maiden-Land; le Hollandais Sebold de Wert y aborda en 1598; l'Anglais Cowley, en 1683; en 1689, un autre Anglais, Strong, navigua le premier dans le détroit qui sépare les deux îles principales, et lui donna, ainsi qu'à la plus considérable, le nom de son protecteur, lord Falkland, nom qui passa bientôt à tout l'archipel. Quelque temps après, des navigateurs de Saint-Malo appelèrent le groupe, îles Malouines; en 1764, Bougainville établit sur l'île orientale, appelée Conti par les Français, la colonie de Port-Louis, qui fut bientôt après vendue à l'Espagne et prit le nom de Puerto-de-Soledad, mais fut abandonnée ensuite par cette puissance, quand la pêche des phoques cessa d'être lucrative. En 1771, les Espagnols cédèrent à l'Angleterre cet archipel, qui demeura néanmoins inoccupé jusqu'en 1820, époque à laquelle le gouvernement de la Plata releva Port-Louis; mais cette colonie fut détruite en 1831, pendant la guerre entre la Plata et les États-Unis. Les Anglais se sont réinstallés aux Malouines en 1833, et ils les considèrent comme une de leurs possessions, malgré les prétentions des Argentins : ils y ont deux établissements : Port-Louis, où réside le commandant, et Port-Egmont. E. Cortembert.

MALPIGHI (Manuel), célèbre anatomiste italien, né à Cremone en 1628, professa la médecine à Bologne, à Pise et à Messine. Il fut nommé premier médecin du pape Innocent XII, qui l'avait connu à Bologne lorsqu'il n'était encore que légat et mourut à Rome en 1694. La société royale de Londres se l'était adjoint. Malpighi était passionné pour le travail et ne reculait devant aucun labeur, si pénible fût-il, pour éclaircir un point scientifique qui lui paraissait douteux. Il fut l'un des premiers qui étudia l'anatomie, le microscope à la main; aussi fit-il plusieurs découvertes remarquables, non-seulement sur l'homme, mais encore sur les animaux et les végétaux; il reconnut pour la première fois le corps muqueux qui entre dans la composition de la peau, corps muqueux de Malpighi. Il a laissé plusieurs ouvrages, tous écrits en latin et dont le style est lourd, embarrassé et difficile à comprendre; nous citerons : *Plantarum anatome*, Londres, 1675 et 1679, 1 vol. in-fol., avec figures; *Epistolæ variæ; Dissertationes epistolicæ de bombyce*, Londres, 1699, in-4°, avec figures, traduit en français ainsi que le suivant; *De formatione pulli in ovo; Consultationes*, in-4°, 1713; *De cerebro, Dissertatio de polypo cordis et de pulmonibus*, Bologne, 1661; *De cerebro, de lingua, de externo tactus organo, de pinguedine et adiposis ductibus*, 1661-1665; *Exercitatio anatomica de viscerum structura*, 1665; il soutient dans cet ouvrage que les viscères sont tous glanduleux. Les ouvrages de Malpighi ont été publiés à Londres, 1686, 2 vol. in-fol., et ses *Œuvres posthumes* dans la même ville, en 1697; à Venise et à Amsterdam, en 1698. Tous ses écrits ont été réimprimés à Venise, en 1735, avec des notes de Faustin Gavinelli.

MALPIGHIACÉES, *Malpighiaceæ* (*bot.*). Grande famille de plantes dicotylédones polypétales, établie par A.-L. de Jussieu. Les végétaux qui la composent sont tous ligneux, et forment les uns des arbres, d'autres des arbrisseaux, un grand nombre des lianes fort remarquables par la structure anatomique de leur tige. On y trouve, en effet, un bois partagé en plusieurs lobes par des incisions occupées par l'écorce, et si profondes, qu'elles finissent quelquefois par les séparer entièrement les uns des autre, et que la tige entière semble alors formée de plusieurs branches tordues ensemble. Les *feuilles* des Malpighiacées sont généralement opposées, simples, entières, accompagnées chacune de deux stipules, qui peuvent se souder et se confondre en une seule qui est axillaire. Leurs *fleurs* sont disposées en grappes, en corymbes, le plus souvent en ombelles pauciflores, et chacune d'elles en particulier est portée sur un pédicelle articulé, chargé de deux bractéoles sous l'articulation; elles sont le plus souvent rouges ou jaunes, plus rarement blanches; quelques genres présentent même le fait singulier d'en posséder en même temps d'autres petites, vertes, incomplètes et stériles. Les fleurs normales de ces plantes ont : un *calice* quinqueparti, dont, le plus souvent, quatre lobes portent chacun deux glandes; une *corolle* de cinq pétales à long onglet; des *étamines* en nombre généralement double de celui des pétales, dont les filets sont presque toujours soudés entre eux à leur base, dont les anthères introrses, biloculaires, ont le connectif plus ou moins développé; parmi elles il en est quelquefois de stériles ou de déformées; un *pistil* de trois carpelles généralement soudés sur une longueur variable, dont l'ovaire est uniovulé, dont les styles libres ou soudés, plus ou moins, supportent autant de stigmates terminaux ou subterminaux. Le *fruit* des Malpighiacées présente trois carpelles, ou moins par suite d'un

avortement, soudés ou distincts, le plus souvent relevés d'ailes, drupacés, renfermant chacun une graine sans albumen et pourvue d'un embryon dont les cotylédons sont le plus souvent inégaux et recourbés, ou reployés ou même spiralés. Les Malpighiacées croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale, surtout au delà de l'équateur; peu d'entre elles arrivent au delà du tropique du Capricorne; aucune ne s'est encore montrée en deçà du tropique du Cancer. On n'en trouve qu'un fort petit nombre dans l'Asie équatoriale, la Sénégambie et le cap de Bonne-Espérance. Leurs usages sont peu importants, et tiennent surtout à la présence d'une assez forte proportion de tannin dans leurs diverses parties, surtout dans l'écorce et le bois. Le fruit d'un certain nombre d'entre elles sert d'aliment ou de médicament. On n'en cite qu'une seule, le *Bunchosia americana* DC., arbre du Pérou, qui soit dangereuse; ses graines sont, à ce qu'il paraît, vénéneuses. — La grande famille des Malpighiacées est divisée en quatre tribus se rattachant elles-mêmes à deux sections. — 1re section : Malpighiacées diplostémonées, ou dont les étamines sont toujours en nombre double des pétales, dont les fleurs sont d'une seule sorte. Ce sont les plus nombreuses; elles forment trois tribus : 1re tribu, Malpighiées ou Aptérygiées, à fruit aptère, dont les principaux genres sont : *Malpighia* Plum., *Byrsonima* Rich., *Galphimia* Cav., *Bunchosia* Rich., etc. 2e tribu, Banistériées ou Notoptérygiées, à fruit pourvu d'ailes, dont la dorsale de chaque carpelle est seule ou plus grande que les autres; ici rentrent les genres *Lophopterys* Ad. Jus., *Stigmaphyllon* Ad. Jus., *Banisteria* Kunth., etc. 3e tribu, Hiræés ou Pleuroptérygiées, à fruits ailés, mais les ailes marginales des carpelles étant seules ou plus grandes; tels sont les genres *Hiptage* Gærtn., *Triaspis* Burch., *Tricpterys* Lin., *Hiræa* Jacq., etc. — 2e section, Malpighiacées meiostémonées, chez lesquelles on trouve des fleurs de deux sortes sur la même plante, et où les fleurs les mieux développées manquent, en totalité ou en partie, des étamines alternes aux pétales, et présentent des ovaires distincts, avec un seul style. Ces plantes forment la seule tribu des Gaudichaudiées, dont les principaux genres sont : *Gaudichaudia* Kunth, *Camarea* A. St-Hil.

P. Duchartre.

MALPIGHIER, *Malpighia* (*bot.*). Genre de la famille des Malpighiacées, de la décandrie-trigynie dans le système de Linné. Par suite des travaux des botanistes de nos jours, l'étendue que Linné lui avait assignée a été fortement restreinte. Tel qu'il est admis aujourd'hui, il est formé d'arbrisseaux et de petits arbres propres à l'Amérique, à feuilles opposées, pourvues d'un pétiole court, entières ou bordées de dents épineuses. Les fleurs de ces plantes sont rouges, purpurines ou blanchâtres, groupées généralement en ombelles ou en corymbes, et distinguées principalement : par un calice à cinq divisions, sur lesquelles se trouvent 10-8-6 glandes, placées, suivant leur nombre, soit par deux sur chaque division, soit par deux sur chacune des 4 divisions supérieures, soit enfin deux sur chacune des deux divisions supérieures, et une seule sur chacune des deux divisions latérales; par cinq pétales denticulés et à long onglet; par dix étamines soudées en tube à leur base; par un ovaire à trois loges et trois styles tronqués. Le fruit des Malpighiers est charnu et renferme un endocarpe osseux partagé en trois noyaux à 3-5 ailes ou crêtes sur leur côté extérieur.

Le Malpighier brulant, *Malpighia urens* Lin., croît aux Antilles, où il est connu sous les noms vulgaires de *Bois capitaine*, *Cerisier de Courvith*. C'est un arbrisseau peu élevé, à rameaux glabres, à feuilles oblongues-ovales, glabres en dessus, chargées en dessous de poils en navette, sécrétant une humeur caustique, qui rend leur piqûre aussi cuisante que celle de nos orties. Ses fleurs blanches et rosées se développent, dans nos jardins, pendant l'été et le commencement de l'automne. Ses fruits sont de petites drupes arrondies, de la grosseur et de la couleur d'une cerise, qu'on mange aux Antilles, surtout confites au sucre, et qu'on donne aussi comme médicament dans les diarrhées, etc., à cause de leur astringence. L'écorce de cette espèce est également astringente et usitée dans les mêmes circonstances. Le Malpighier brûlant est assez fréquemment cultivé dans les jardins. On le tient en serre chaude pendant l'hiver; pendant l'été, on le place à une exposition méridionale. On le multiplie par boutures et par semis sur couche chaude et sous châssis. —

Le Malpighier glabre, *Malpighia glabra* Lin., vulgairement nommé *Cerisier des Antilles*, originaire des parties chaudes de l'Amérique, est cultivé dans les jardins de la même manière que le précédent. Son nom indique l'absence de poils brûlants sur ses feuilles.

P. D.

MALPLAQUET. Village de France, département du Nord, arrondissement et à 29 kil. N.-N.-E. d'Avesnes, commune de Taînières-sur-Hon. Il est célèbre par la grande bataille gagnée par Eugène et Marlborough sur Villars, le 11 septembre 1709; les alliés perdirent plus de 20,000 hommes, et les Français n'en perdirent que 14,000, mais furent forcés d'abandonner le champ de bataille.

MALT. Orge ou tout autre grain préparé

pour faire de la bière. Le maltage a pour but de transformer en sucre soluble, l apartie amylacée et insoluble du grain. Pour cela, on mouille l'orge et on la met en tas pour lui fournir l'humidité et l'abri nécessaires à la germination. Alors la transformation des substances s'opère, le germe se développe et pousse au dehors sa radicelle. Si la végétation ainsi éveillée continuait, elle absorberait le sucre produit, mais on l'étouffe à sa naissance, et aussitôt que l'effet désiré est arrivé à son maximun, on expose le grain dans un appareil nommé *touraille*, à la chaleur d'un fourneau qui, de 40 degrés seulement dans l'origine, est élevée lorsque la dessiccation est complète, à 60° centigrades si l'on veut du malt blanc, à 75 et 80 si on veut du malt brun. On achève la préparation en détachant et en séparant les radicelles au moyen du frottement et du criblage. Cette opération ne se fait bien qu'autant qu'une sécheresse parfaite rend très friable cette partie que l'ouvrier appelle germe. Pendant que le grain, après avoir été mouillé, est amassé en tas, il faut avoir soin d'en former des couches proportionnées à la température qu'on veut y faire développer, et faciles à remuer, car lorsque la germination est développée à l'intérieur, il est nécessaire d'y amener les parties extérieures. La chaleur ne doit pas s'y élever à plus de 15°. On obtient en malt les trois quarts du poids de l'orge employée. E. LEFÈVRE.

MALTE, en italien *Malta*, l'ancienne *Melita*, une des îles italiennes de la Méditerranée, à 82 kilomètres S. de la Sicile, dont elle est séparée par le canal auquel elle donne son nom, et à 292 kilomètres de la côte d'Afrique; par 35° 54' de latitude N. et 12° 14' de longitude E. Elle se trouve dans cette partie étroite de la Méditerranée qui sépare l'Italie de la Barbarie, et qui divise cette mer en deux grands bassins presque égaux. C'est une position très importante dans la navigation de la Méditerranée : aussi la possession en a-t-elle été recherchée avidement par diverses nations. Aujourd'hui les Anglais en sont les maîtres et en tirent un parti très avantageux pour leur commerce et leur puissance dans le midi de l'Europe. L'île a 29 kilomètres de longueur du N.-O. au S.-E., 15 kilomètres dans sa plus grande largeur, 246 kilomètres carrés et 110,000 habitants. C'est le pays d'Europe le plus peuplé relativement à l'étendue. Elle est presque partout hérissée de rochers et n'a qu'une seule plaine un peu considérable, celle de Nasciar, au nord. Il y a des sources nombreuses, mais peu abondantes, et l'on y est réduit presque partout à l'eau de citerne. Le sol est fertile et cultivé avec le plus grand soin. Les rochers même les plus nus et les plus arides ont été rendus productifs, au moyen de terre apportée de la Sicile à grands frais par les chevaliers de Malte, et soutenue par de petits murs. Le climat est favorable aux plus riches productions de l'Europe méridionale et du nord de l'Afrique : on y récolte du coton, des fruits exquis, particulièrement des oranges, de l'indigo, du safran, du miel renommé; mais il n'y a pas assez de grain pour la consommation, et le sirocco y exerce quelquefois ses ravages. On exploite des carrières de belle pierre. La population se compose de Maltais proprement dits, d'Anglais et d'un mélange d'autres Européens. On parle généralement italien dans les villes; mais la langue des indigènes est un dialecte corrompu de l'arabe. La Valette, chef-lieu de l'île, s'élève sur la côte orientale. C'est une ville de 30,000 âmes, et l'une des places les plus fortes de l'Europe.

Malte paraît être l'*Hyperia* de l'Odyssée. C'est la *Melita* ou *Melite* de Strabon, de Ptolémée, etc. Elle fut possédée successivement dans l'antiquité par les Phéniciens, les Carthaginois, les rois de Syracuse, les Romains; elle est devenue intéressante dans l'histoire des premiers temps du christianisme par le naufrage de saint Paul. Au moyen âge elle appartint aux Vandales, puis aux empereurs grecs, aux Arabes, aux Normands, à la maison de Hohenstaufen, à la maison d'Anjou, et enfin à celle d'Aragon, qui la conserva jusqu'en 1530. A cette époque, Charles-Quint céda Malte aux chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, chassés de Rhodes par Soliman II, et qui prirent dès lors le nom de chevaliers de Malte. Sous la direction de cet ordre, l'île forma un petit État souverain, gouverné par des grands-maîtres, et qui pendant trois siècles fut la terreur des musulmans. Bonaparte, allant en Egypte, s'en empara en 1798, à la faveur d'intelligences que le Directoire avait entretenues avec le dernier grand-maître, Hompesch. Les Anglais la prirent aux Français en 1800. Par le traité d'Amiens, ils devaient la rendre à la France, mais ils n'exécutèrent pas cette clause, et ce fut un des motifs de la continuation de la guerre entre les deux nations. Le traité de 1814 assura la possession de Malte à l'Angleterre, qui y entretient un gouverneur et une garnison considérable, mais qui a laissé aux Maltais beaucoup d'anciens priviléges, entre autres celui d'élire leurs magistrats, et le libre exercice de leur culte catholique. — Près et à l'O. de Malte, est l'île de Comino, et près et à l'ouest de celle-ci, celle de Gozzo, qui dépendent également de l'Angleterre. Ces trois îles sont désignées sous

le nom de *Groupe de Malte, Iles Maltaises*, et forment le diocèse de l'archevêché de Malte. E.C.

MALTE (ORDRE DE) (*voy.* HOSPITALIERS).

MALTE-BRUN (CONRAD), dont le véritable nom était BRUUN (*Malte-Conrad*), l'un des plus éminents géographes modernes, naquit en 1775, à Thisted, dans le Jutland. Il abandonna la carrière ecclésiastique, à laquelle son père l'avait d'abord destiné, pour étudier les sciences politiques et se livrer à son penchant pour la littérature. Il se fit avantageusement connaître comme poète, embrassa avec enthousiasme les principes de la Révolution française, et publia une feuille périodique dans laquelle il attaquait vivement l'aristocratie. Le journal fut condamné; Malte-Brun en fit paraître un autre plus mordant, intitulé le *Catéchisme des aristocrates*. Poursuivi par les tribunaux, il se réfugia dans l'île suédoise de Hven, où il composa, au sujet d'une victoire remportée par les Danois sur les barbaresques, une ode magnifique qui est l'un des plus beaux morceaux de la littérature danoise. Rappelé à Copenhague au bout de deux ans, il fut encore obligé de s'expatrier, d'abord en Suède, puis à Hambourg, où il apprit le jugement qui le frappait d'un bannissement perpétuel comme membre de la société secrète des *Scandinaves-Unis*, qui se proposait de réunir la Suède, la Norwége et le Danemark, et d'en former une république fédérative. Il se rendit alors à Paris (1800), écrivit dans le *Journal de l'empire*, se déclara pour les Bourbons en 1813, et rédigea une foule d'articles de politique extérieure dans le *Journal des Débats*, ce qui le fit connaître dans l'Europe entière. Mais c'est à des travaux plus importants que Malte-Brun doit sa réputation. Il avait étudié à fond la géographie, et il mit au jour des ouvrages d'une haute importance, qui ont puissamment contribué aux progrès de cette science dans notre pays. Nous avons de lui : *Géographie mathématique, physique et politique*, en société avec Mentelle, 16 vol. in-8°, Paris, 1804-1807, publication qui, malgré ses défauts, était bien supérieure à tout ce qui avait paru jusque-là et dont la meilleure part appartient à Malte-Brun; *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, 1 vol. in-8°; *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, avec Eyriès, 1808-1826, ouvrage périodique, qui obtint beaucoup de succès; *Précis de la géographie universelle*, 7 vol. in-8°, 1820-1827, qui est son œuvre capitale. Le *Précis*, en effet, est un ouvrage neuf, pour le fond comme pour la forme. Malte-Brun y prend la géographie à l'origine des sociétés, la conduit jusqu'aux temps modernes, groupe les peuples d'origine commune, peint l'homme avec ses mœurs, sa langue et sa physionomie caractéristique, et sait intéresser tout à la fois la raison et l'imagination. On a accusé Malte-Brun de nombreux plagiats, et le libraire Dentu a prouvé dans une brochure assez volumineuse que le géographe danois ne s'était pas fait faute de copier textuellement de longs passages de Pinkerton et de Lacroix; mais le mérite et la science de Malte-Brun n'en sont pas moins hors de doute, et c'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir tiré la géographie de l'ornière étroite où elle se traînait avant lui. Son *Précis de géographie* a été plusieurs fois réimprimé; M. Huot en a donné, en 1841, une nouvelle édition avec des additions nombreuses qui ajoutent encore à la valeur de ce livre. Malte-Brun est mort à Paris, en 1826. AL. B.

MALTHÉE *Malthea* (POISS.). Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens à pectorales pédiculées, établi par G. Cuvier aux dépens des Baudroies. Comme ces derniers poissons, les malthées ont la partie antérieure du corps aplatie et élargie, les nageoires pectorales portées sur des pédicules, l'orifice de la branchie cachée dans l'aisselle; mais elles manquent entièrement de première nageoire dorsale. Leur corps est couvert au-dessus d'une peau dure et tuberculeuse, et garni tout autour de filaments charnus. Leur museau est proéminent; leur bouche petite, ouverte vers le museau, mais assez protractile; on voit un pédicule particulier attaché à leur museau, et terminé par un pinceau de filets charnus, représentant seul les rayons libres de la baudroie. — On connaît une dixaine d'espèces de ce genre, qui, toutes, se trouvent dans les mers de l'Amérique. La plus commune est la MALTHÉE VESPERTILION, *Malthea Vespertilio* Cuvier et Valenciennes, dont le nom est tiré de la forme étrange de son corps qui rappelle un peu celle des chauve-souris. Ce poisson est d'un gris brun, pâle en dessus, d'un rouge pâle en dessous; sa taille atteint quelquefois cinquante centimètres de longueur. Il n'est pas rare dans la mer qui baigne la Martinique. E. DESM.

MALTHUS (THOMAS-ROBERT). Célèbre économiste anglais, né en 1766 à Rookery, dans le comté de Surrey, mort en 1834. Il fut d'abord ministre anglican, puis professeur d'économie politique à Ailesbury. Malthus doit sa réputation au premier de ses ouvrages, l'*Essai sur le principe de la population*, publié sans nom d'auteur, en 1798, dans un recueil périodique, et sous sa forme actuelle, en 1803. Dès son apparition, ce livre causa la plus vive sensation. Il renversait complètement, en effet, les idées universellement admises sur la population. Avant

Malthus, on considérait une population nombreuse comme le signe de la force et de la prospérité des Etats; l'accroissement de la population, comme un indice certain du progrès. Malthus arriva à des conclusions diamétralement opposées. Suivant lui, si aucun obstacle n'entravait le développement numérique de la race humaine, elle doublerait en nombre, au moins tous les 25 ans, comme le prouve l'exemple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, tandis qu'il est impossible que la production des subsistances croisse avec la même rapidité. En effet, la population doublant tous les 25 ans, s'accroit en raison géométrique, comme 1. 2. 4. 8. 16. tandis que les circonstances les plus favorables à l'agriculture ne permettent, dans nos pays civilisés, qu'un accroissement comme 1. 2. 3. 4. 5. pour les subsistances. Ainsi donc, au bout d'un petit nombre d'années, le chiffre de la population doit dépasser celui des matières alimentaires, et cet écart devenir de plus en plus considérable. Malthus conclut de ce raisonnement qu'il est de toute nécessité que l'accroissement de la population rencontre des obstacles, puisque autrement il en résulterait la plus effroyable misère. Ces obstacles, il les classe en deux catégories : 1° les obstacles préventifs dont le principal est la *contrainte morale*, c'est-à-dire l'abstinence du mariage jointe à la chasteté; 2° les obstacles repressifs, tels que les maladies et les épidémies, l'extrême pauvreté, la famine et la guerre, la débauche, les vices de tout genre; en général toutes les causes qui font mourir les hommes avant le terme naturel de la vie. Lorsque les hommes n'ont pas assez de prudence pour employer les premiers de ces moyens, la nature emploie infailliblement les autres pour rétablir l'équilibre. « L'homme qui naît dans un monde déjà occupé, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture; il est réellement de trop sur la terre: au grand banquet de la nature, il n'y a pas pour lui de couvert mis. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. » Tout le livre de Malthus n'est que le commentaire de cette parole cruelle et des suppositions dont elle est la conséquence. Sa conclusion dernière est que la misère ne provient que de ce que la population dépasse les moyens de subsistance; que les classes pauvres sont elles-mêmes les premières causes de leurs souffrances, par suite de leur défaut de prudence dans le mariage; qu'il n'est qu'un moyen d'éviter l'excès des malheurs qu'engendrera toujours l'accroissement trop rapide de la population, c'est la contrainte morale, et qu'enfin, les expédients imaginés pour combattre la misère, tels que les secours donnés aux pauvres, sous toutes les formes, loin de porter remède au mal, ne font que l'aggraver.

La doctrine de Malthus eut un grand retentissement en Europe, et si elle rencontra des contradicteurs, elle trouva encore plus de partisans. Etant accepté que tous les maux de l'humanité ne provenaient que d'un trop plein de population, les économistes de toutes couleurs s'ingénièrent aussitôt à découvrir les moyens propres à arrêter la propagation de l'espèce humaine. Malthus, homme de mœurs sèvères, n'avait demandé que la contrainte morale, mais ses disciples ne gardèrent pas sa modération. Parmi les moyens proposés, on voit figurer les plus odieux et les plus infâmes : la suppression des hopitaux et des hospices, le refus de toute espèce de secours aux pauvres, l'interdiction du mariage aux ouvriers, les encouragements au libertinage, la castration, l'avortement des femmes, l'étouffement des nouveaux nés. Les gouvernements suivirent les publicistes dans cette voie; on refit les lois sur les pauvres, on supprima les institutions charitables, on ferma les troncs destinés à recevoir les enfants trouvés. Ce n'est que depuis quelques années qo'on s'est arrêté dans cette voie funeste, et qu'une étude plus approfondie des faits a montré combien les conclusions de Malthus étaient peu fondées. Ces conclusions, en effet, supposent la vérité des deux progressions simultanées: la progression en raison géométrique de la population, et la progression en raison arithmétique des subsistances. Or, la première n'est pas toujours vraie, la seconde ne l'a jamais été jusqu'ici.

En vertu de la puissance de propagation naturelle de l'espèce humaine, il est certain que la population pourrait doubler facilement en 25 ans; mais l'observation prouve que l'accroissement est en général beaucoup moins rapide, sans qu'on puisse dire que l'obstacle provient du malheur et de la misère. Au contraire, la population croit très vite dans des circonstances tout-à-fait inverses, c'est-à-dire dans les pays ou, par des causes indépendantes de l'accroissement de la population, la misère est arrivée à son plus haut degré. Les populations malheureuses, en effet, privées de tout espoir d'une amélioration dans leur condition, s'abandonnent, sans prévision aucune, aux instincts des sens. Dans ces circonstances les mariages sont précoces et féconds; la vie moyenne est très courte, mais un certain nombre des enfants arrive toujours à la puberté, ce qui fait que la population augmente constamment. L'Irlande offrait ce triste spectacle il y a quelques années. En

France, en Angleterre, en Allemagne, la population s'accroit, mais assez lentement, et cette augmentation provient plutôt de la diminution des décès que de l augmentation des naissances. En France notamment le nombre des naissances n'a pas augmenté depuis 1817, et n'a varié que faiblement autour de la moyenne qui est de 967,763 par an. Ainsi, l'accroissement de la population, qui est de plus de 6 millions depuis cette époque, ne provient que de l'accroissement de la durée moyenne de la vie humaine. Comme cette durée a nécessairement un terme, si les naissances continuaient à rester au même nombre, la population elle-même finirait par devenir stationnaire. On ne peut raisonnablement s'attendre à un pareil résultat, mais en tout cas, dans des circonstances de ce genre, le doublement exige une longue période de temps. On s'explique parfaitement qu'il en soit ainsi. Dans les pays dont nous parlons, la misère n'est pas encore arrivée au point que la grande majorité des hommes se livre sans nulle prévision aux hasards de la vie. Ce qui existe pour le plus grand nombre, c'est la pauvreté et surtout l'insécurité, mais le désir et l'espoir du bien être subsiste encore néanmoins. Or, dans de telles conditions, l'insécurité complète empêche souvent le mariage. C'est là, sans doute, la cause principale de l'état stationnaire des naissances, auquel contribuent aussi des vices et des habitudes immorales. — Voilà pour les accroissements de la population, voyons maintenant pour les subsistances. Il est d'abord un point hors de doute : c'est qu'aujourd'hui la misère n'est nullement l'effet du défaut des moyens d'alimentation. La misère provient de vices et d'abus de diverses sortes, inhérents à notre état économique, et de causes morales qui dérivent de la nature imparfaite de l'humanité. Nous n'avons pas à rechercher ici les sources de ce mal, ni les moyens d'y porter remède; mais il est certain que dans les sociétés modernes (et sauf des exceptions dues à des circonstances particulières, il en a toujours été ainsi), la production est plus que suffisante pour donner la vie indispensable à tous les habitants, et que si quelques-uns manquent du nécessaire, d'autres disposent d'un large superflu, et que la misère n'arrive à son maximum que dans les pays où les fortunes individuelles sont hors de toute proportion. Que l'on considère, en effet, la production de l'Europe centrale. Ni les céréales, ni les bestiaux, ni les boissons fermentées, ni les matières nécessaires au vêtement et à l'habitation, ne font défaut, et tous ces produits pourraient être créés en plus grande abondance, s'ils avaient un débit assuré, si tout le monde avait le moyen d'en acheter en quantité suffisante. L'expérience prouve donc précisément le contraire de la thèse de Malthus : ce sont les subsistances qui augmentent plus rapidement que la population. En 1700, 11 millions d'hectares produisaient en France 92 millions d'hectolitres de grains; en 1840, près de 14 millions d'hectares rendaient plus de 180 millions d'hectolitres; et les semences défalquées, il restait disponible par tête pour la consommation, en 1700, 354 litres, en 1840, 457 litres (Hipp. Passy, *article dans l'annuaire de l'économie politique*, 1849). — Cependant, de la théorie de Malthus, il sort un enseignement. L'accroissement des matières alimentaires ne peut être indéfini. L'homme, à la verité, est bien loin encore d'avoir fait produire à chaque coin de terre tout ce qu'il peut donner, et tant que ce terme ne sera pas atteint, l'espèce humaine pourra croître impunément. Mais ce terme existe; il arrivera nécessairement un moment où la terre donnera tout ce qu'elle peut produire, où il sera impossible de porter la production à un point plus élevé : alors la croissance de l'humanité sera fatalement arrêtée. Quelque éloigné que puisse être ce terme, la société aurait grand tort d'attendre sans prévision ce moment suprême, et de ne rien faire pour le reculer. Or, dans ce but, elle ne peut légitimement employer que deux moyens : l'un purement moral, qui consiste à remettre en honneur ces vertus chrétiennes, si longtemps traitées d'antisociales, la virginité et la chasteté, à arrêter par une éducation plus sévère le développement de la puberté trop hative aujourd'hui, et par suite à retarder les mariages ; l'autre tout politique, qui consiste à faire de la colonisation une institution régulière, et à translater le trop plein de la population européenne sur les immenses territoires incultes des autres parties du monde. Néanmoins, il arrivera qu'un jour l'humanité remplira le globe tout entier, et qu'il n'y aura plus de place pour un accroissement ultérieur; mais aussi, rien ne nous autorise à croire que l'homme doive vivre éternellement sur cette terre; la religion, au contraire, nous enseigne que la destinée terrestre de l'humanité est limitée dans le temps comme dans l'espace, et toute spéculation scientifique qui prétendrait dépasser ces conditions de notre nature finie conclurait à l'absurde. La science n'a donc nullement à résoudre la question de savoir ce que deviendra l'humanité quand elle ne pourra plus vivre sur le globe, question dans laquelle M. Rossi s'est retranché en dernier lieu pour soutenir la théorie de Malthus. — Outre l'Essai sur le principe de la population, on a traduit de Malthus : *Principes d'économie poli-*

tique, livre publié en 1820. Mais cet ouvrage est loin d'avoir la valeur du premier. Ils font tous deux partie de la collection des Economistes, publiée par M. Guillaumin. OTT.

MALTOTE ou MALTOLTE, désignation par laquelle on flétrissait en même temps les impôts que l'on trouvait iniques et les compagnies qui spéculaient sur la perception des revenus de l'État. Plusieurs espèces d'impôts étaient désignés dans le latin du moyen âge par le mot *tolta*, correspondant exactement au mot français *levée*. Mala tolta, dont on a fait maltote, voulait donc dire levée faite mal à propos. Le peuple, qui à juste titre souffrait avec peine d'être soumis à des impôts ayant pour but ordinaire l'avantage particulier de ses maîtres et non l'utilité publique, n'était pas seul à employer le mot maltote. Si toute levée de deniers était pour lui une maltote, les tribunaux et les rois eux-mêmes ont plus d'une fois appelé du même nom des impôts que la justice réprouvait ou que le gouvernement abolissait. Quant aux compagnies de finances, auxquelles on a si souvent concédé à forfait le droit de percevoir les impôts, comme leur intervention éloignait encore de l'esprit des peuples la seule considération qui justifie les contributions, c'est-à-dire leur emploi pour l'utilité publique, on comprend pourquoi elles étaient odieuses, et pourquoi on les désignait collectivement par le nom de maltote, et leurs membres par celui de maltotiers. BOST.

MALUS (ETIENNE-LOUIS). Célèbre mathématicien et physicien, né à Paris, le 23 juin 1775, mort le 23 février 1812. A ce nom se rattache une des plus belles découvertes de la physique moderne, la *polarisation de la lumière*. Malus s'était livré de bonne heure aux mathématiques. A 17 ans, il était admis, après examen, à l'école du génie militaire. Bientôt ses dispositions extraordinaires le firent remarquer de Monge et Lagrange, et il allait être nommé officier, lorsque sa famille fut poursuivie comme suspecte. Obligé de quitter l'école, il entra au service et fut employé comme simple soldat aux réparations du fort de Dunkerque. Là encore, ses brillantes dispositions attirèrent sur lui l'attention de l'ingénieur Lepère, qui le fit admettre, après 1793, au nombre des jeunes gens choisis pour constituer le noyau de l'École polytechnique. Son talent et son amour du travail en firent le premier élève de cette école, et, dès ce moment, d'élégantes applications de l'analyse à la théorie de la lumière réfléchie ou réfractée, montrèrent toute la portée de son esprit. Rentré dans le génie au sortir de l'école, il se distingua dans l'armée de Sambre et Meuse, au passage du Rhin, en 1797, partit de là pour l'expédition d'Egypte où il fut employé à relever les fortifications de Jaffa et de Damiette, et revint en France après la capitulation, le 26 octobre 1801. Enfin, après d'importantes constructions exécutées encore à Anvers et à Strasbourg, il revint à Paris, où il fut élu, à poste fixe, membre du comité des fortifications et examinateur à l'École polytechnique pour la physique et la géométrie descriptive. Alors seulement, Malus put donner l'essor à son génie et reprendre ses expériences commencées à l'Ecole polytechnique. Son *Mémoire d'optique analytique*, qu'il publia à cette époque, attira l'attention de l'Institut, qui, en 1808, proposa un prix pour la meilleure composition relative aux phénomènes de la double réfraction. Non-seulement Malus remporta le prix, mais il prouva, ce qui n'était encore soupçonné par personne, que lorsqu'un rayon de lumière a été réfléchi sur une plaque de verre sous un certain angle, il a subi des modifications telles qu'il est devenu impropre à se réfléchir sur une autre plaque de verre dans certaines inclinaisons, ou de se réfracter, dans certaines positions, au travers des corps transparents. Il montra, de plus, que des modifications analogues ont lieu, tant dans la lumière réfléchie à la première ou à la seconde surface d'une lame de verre, que dans la lumière réfractée par réfraction simple ou double, et traça les lois de tous ces phénomènes en les démontrant par l'expérience. On peut voir à l'article POLARISATION tous les détails de cette découverte qui eut alors le plus grand retentissement parmi les savants. Un si grand service rendu à la science valut à Malus le titre de membre de l'Institut, et une médaille d'or qui lui fut décernée par la Société Royale de Londres, malgré l'état de guerre où se trouvaient alors la France et l'Angleterre. Combien on doit regretter qu'une mort prématurée ait empêché Malus de tirer de ses découvertes toutes les conséquences dont elles sont susceptibles ! Les écrits de Malus ont été insérés dans le recueil des Mémoires de l'Institut, sauf sa première découverte imprimée dans son Mémoire de prix. D. JACQUET.

MALVACÉES, *Malvaceæ* (*bot.*). Grande et belle famille de plantes dicotylédones polypétales, formée par A.-L. de Jussieu dans son *Genera*, et universellement adoptée par les botanistes, mais avec des limites plus restreintes. Les végétaux qui la composent sont des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbrisseaux, plus rarement des arbres, offrant à peu près toujours à leur surface, sur l'une ou l'autre de leurs parties, des poils étoilés. Leurs *feuilles* sont alternes simples, généralement à nervures pal-

mées, presque toujours crénelées ou dentées, accompagnées de *stipules*. Leurs *fleurs* sont parfaites, régulières, et se distinguent par les caractères suivants : *calice* presque toujours accompagné à sa base d'un calicule de bractéoles distinctes ou soudées, à cinq sépales plus ou moins soudés, disposés en préfloraison valvaire; *corolle* de cinq pétales hypogynes, dont les onglets sont reunis en anneau à leur base par l'intermédiaire du tube staminal, dont la lame est le plus souvent à côtés inégaux, et dont la préfloraison est convolutive; *étamines* à filets soudés en un tube élargi à sa base, et devenant libres à leur sommet, qui porte une anthère réniforme, uniloculaire; pistil formé de cinq ou plusieurs carpelles fixés autour d'un axe central plus ou moins développé, libres ou plus ou moins soudés entre eux, uni- ou pluriovulés, dont les styles se soudent entre eux dans leur portion inférieure, et se terminent par des stigmates simples ou en tête. Le *fruit* des Malvacées est, le plus souvent, formé de coques au nombre de cinq ou davantage, ne renfermant chacune qu'une ou peu de graines; plus rarement il constitue une capsule à cinq ou plusieurs loges généralement polyspermes, s'ouvrant par déhiscence loculicide, et à parois sèches ou plus rarement charnues. Les *graines* sont réniformes, à tégument crustacé, quelquefois chargé de poils abondants; elles renferment un albumen mucilagineux peu volumineux, autour d'un *embryon* à cotylédons foliacés, souvent plissés, et à radicule droite, dirigée vers le hile. — Les plantes de la vaste famille des Malvacées croissent pour la plupart dans la zone intertropicale, surtout vers le tropique du Cancer et en Amérique. Leur nombre diminue à mesure qu'on s'éloigne des tropiques, et aucune d'elles n'arrive jusque dans les contrées froides. — Plusieurs de ces plantes ont des usages qui leur donnent une grande importance. Parmi elles on doit citer d'abord les Cotonniers, *Gossypium*, dont les graines sont recouvertes de poils abondants et très longs qui forment le coton. Les fibres corticales de plusieurs donnent une filasse à brins un peu grossiers, mais très résistants, et très bonne pour la fabrication des cordes et des toiles grossières. Tels sont, entre autres, l'*Althæa cannabina* Lin., spontané dans le midi de l'Europe, et surtout l'*Hibiscus cannabinus* Lin., que la culture a propagé dans presque toutes les contrées tropicales. Les fruits, les graines, même les fleurs de plusieurs servent d'aliment. Tels sont : les fruits de l'*Abelmoschus esculentus* Guill. et Perrot., connus sous le nom de Gombo; les graines de l'*Abelmoschus ficulneus* W. et A., d'Égypte; les fleurs de l'*Abutilon esculentum* St-Hil., du Brésil. En outre, les graines des Malvacées sont généralement oléagineuses, et l'on en extrait de l'huile en divers pays. D'autres renferment un suc acide qui les fait employer comme notre oseille; telles sont l'*Hibiscus sabdariffa* Lin., ou Oseille de Guinée rouge, et l'*Hibiscus digitatus* Cav,, ou Oseille de Guinée blanche. Beaucoup d'entre ces plantes sont usitées en médecine, principalement comme émollientes et adoucissantes. Telles sont notre Guimauve officinale, *Althæa officinalis* Lin., nos Mauves, et un très grand nombre d'autres. Enfin, la famille des Malvacées fournit à nos jardins beaucoup de leurs plus belles plantes. — La famille des Malvacées se divise en quatre tribus : 1° les MALOPÉES, parmi lesquelles nous citerons les genres *Malope* Lin., *Kitaibelia* Willd.; 2° les MALVÉES, comprenant les *Lavatera* Lin., *Malva* Lin., *Althæa* Cav., *Pavonia* Cav., etc.; 3° les HIBISCÉES, dans lesquelles rentrent les *Hibiscus* Lin., *Malvaviscus* Dill., *Abelmoschus* Medik, *Gossypium* L.; 4° les SIDÉES, où se trouvent les *Sida* Kunth, *Abutilon* Gærtn., *Lagunea* Cav., etc. P. D.

MALWAH. Province de l'Inde, située entre 22° et 26° de latitude N. et 72° et 77° de longitude E., bornée au N. par le Raadjpontana et Agra, à l'E. par l'Allachabad, au *S.* par le Gandwanah et le Candeisch dont elle est séparée par le Nerbeddah, à l'O. par le Guzarate; longueur, de l'est à l'ouest, environ 100 lieues; largeur moyenne du nord au sud 70 lieues; superficie 5,140 lieues. La partie centrale de cette province est formée par un plateau qui s'élève sur plusieurs points à 2,000 p. au dessus du niveau de la mer. Il s'abaisse vers le nord; c'est dans cette direction que coulent les principales rivières du pays. Le climat est doux et sain, excepté pendant les deux mois qui suivent les pluies. A cette époque de l'année, les fièvres sont très communes et dangereuses, surtout pour les Européens. Le sol du Malwah est d'une fertilité remarquable. On y récolte du blé, du seigle, des pois et du maïs; on y cultive également le riz, mais en petite quantité et seulement pour la consommation intérieure. Le pavot, la canne à sucre et le tabac y sont cultivés sur une grande échelle. L'opium est sans doute le produit le plus important du Malwah. Les Chinois, qui le consomment presque en entier, le trouvent supérieur en force à celui du Béhar et de Bénarès, mais inférieur en arôme. Depuis la pacification de l'Inde centrale, la production de l'opium a augmenté considérablement dans le Malwah. En 1821, l'exportation pour la Chine n'atteignait pas 3,000 caisses, et en 1839 elle s'élevait à 21,000 caisses représentant une valeur de deux

millions sterl (environ 52,000,000 de francs). Le tabac de cette province, particulièrement celui du district de Bilsah, est sans comparaison le meilleur de tout l'Indoustan. — Le Malwah est placé sous l'autorité nominale de plusieurs chefs indiens qui, en réalité, n'ont aucun pouvoir, et dépendent entièrement du gouvernement anglais. Les villes les plus considérables de la province sont Oudjeïn, Schahjihanpour, Bilsah, Tchandéry et Ragougar. L. DUBEUX.

MALVAVISQUE, *Malvaviscus* (*bot.*). Genre de la famille des Malvacées, de la monadelphie-polyandrie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont des arbrisseaux et de petits arbres propres à l'Amérique tropicale, dont les feuilles sont entières ou faiblement lobées, pétiolées; dont les fleurs rouges sont solitaires sur des pédoncules axillaires et terminaux, et présentent, entre autres caractères, les suivants : calicule à plusieurs folioles; cinq pétales à côtés inégaux et prolongés à la base en un petit lobe; tube staminal longuement saillant, tordu, à sommet nu et marqué de cinq dents; ovaire à cinq lobes et cinq loges, devenant une baie arrondie, marquée extérieurement de cinq sillons. — On cultive, comme plante d'ornement, le MALVAVISQUE EN ARBRE, *Malvaviscus arboreus*, Cav. (*Achania malvaviscus*, Willd.), originaire des Antilles, dont les feuilles présentent trois lobes peu profonds et des dentelures à leur bord; dont les fleurs, d'un très beau rouge vif et ne s'ouvrant qu'imparfaitement, se succèdent pendant toute l'année. Cette espèce demande une exposition méridionale pendant l'été et la serre tempérée pendant l'hiver. On la cultive dans une terre légère, mais nutritive. On la multiplie par graines semées au printemps sur couche et sous châssis, ou bien par boutures.

MALVOISIE ou **NAUPLIE DE MALVOISIE** (*voy.* NAPOLI).

MAMACHI (THOMAS-MARIE). Savant dominicain né dans l'île de Chio en 1713, et mort à Corneto près de Montefiascone, en 1792. Il vint fort jeune en Italie, obtint en 1740 une chaire au collége de la Propagande, à Rome, fut nommé consulteur de l'Index par Benoît XIV, et maître du sacré palais par Pie VI. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *De Ethnicorum oraculis, de cruce a Constantino visa*, etc., Florence, 1738; *Originum et antiquitatum christianorum, libri* XX, Rome, 1749-1755, 5 vol; c'est une continuation de l'ouvrage sur le même sujet de l'anglais Bingham qui en avait publié déjà 8 volumes améliorés par Mamachi; *Del dritto libero della chiesa d'acquistare beni temporali*, Rome, 1769; *De legitima romani pontificalis auctoritate libri duo*, Rome, 1776-1777.

MAMBRÉ ou **MAMRÉ**. Vallée, bois et montagne de la Judée, dans le voisinage d'Hébron. Abraham s'y fixa pendant quelque temps, et y acheta le caveau appelé la *Caverne double*, où il enterra Sara et fut enseveli lui-même, ainsi qu'Isaac, Rébecca, Jacob et Lia.— Sonnini donne le nom de *chèvre de Mambré* à une espèce de chèvre très commune sur les montagnes de cette localité, et qui a les oreilles très longues, les cornes courtes, le corps long et mince, le poil court et d'un rouge clair.

MAMBRIN. Fameux roi more, dont la légende se retrouve dans le poëme italien la *Mambriana* et dans les épopées héroïques du Boïardo et de l'Arioste. Il passait pour avoir un casque ou armet enchanté qui rendait invulnérable quiconque le portait sur sa tête. Tous les paladins chrétiens en tentèrent la conquête. Ce fut Renaud qui l'enleva après avoir tué Mambrin. Les plaisantes inventions de Cervantès au chapitre XXI de son Don Quichotte ont perpétué jusqu'à nous la célébrité du fameux armet.

MAMELLES (*anat. méd.*). Organes glanduleux, pairs, présentant vers leur centre un prolongement cutané conique appelé *mamelon*. Leur existence caractérise une grande classe d'animaux vertébrés qui en ont tiré la dénomination de *mammifères*. Les mamelles existent constamment, chez les mâles aussi bien que chez les femelles. Leur organisation chez les premiers où elles ne semblent destinées à aucune fonction, est même si parfaite, que la sécrétion du lait peut très bien s'y opérer et que l'on a l'exemple d'enfants allaités par des hommes. Les mamelles varient beaucoup suivant les différentes classes de mammifères pour le nombre et la situation. Lorsqu'elles sont inguinales ou abdominales, elles sont nourries par les artères épigastriques; lorsqu'elles sont pectorales, par les artères thoraciques internes. Leur nombre est ordinairement en rapport avec celui des petits. Chez presque toutes les espèces qui n'ont que deux mamelles, elles sont pectorales comme chez l'homme : c'est ce qui a lieu chez les singes, les chauve-souris, la plupart des espèces du genre Tatou, les Bradypes, les Éléphants, les Lamantins. Dans l'espèce humaine, les mamelles reçoivent leurs artères des thoraciques, de l'axillaire et des intercostales, qui sont accompagnées par des veines profondes, indépendamment d'autres vaisseaux de cette classe, en assez grand nombre et assez volumineux. Les vaisseaux lymphatiques y sont très multipliés et forment deux couches, l'une superficielle, l'autre profonde; ils communiquent avec ceux des parois abdominales et thoraciques, ainsi qu'avec les mammaires internes, et se rendent dans les glandes

axillaires. Les nerfs des mamelles sont fournis par le plexus brachial et par les troncs intercostaux.

Les maladies dont les mamelles peuvent être affectées sont très nombreuses. Les inflammations comprennent, chez la femme, soit primitivement, soit secondairement, les excoriations, les crevasses, les affections eczémateuse ou prurigineuses du mamelon et de son aréole, les diverses sortes d'érysipèle, puis toutes les variétés du phlegmon et des engorgements. — Les inflammations proprement dites du sein, désignées sous les noms de *mastoïte*, *mastite* et *mammite*, sont très fréquentes et ont leur point de départ les unes dans la couche sous-cutanée, les autres dans la glande mammaire elle-même, les troisièmes enfin, dans la couche cellulaire profonde sous-mammaire. Celles du premier ordre reclameront chez les sujets forts et sanguins les émissions sanguines générales et locales, ces dernières opérées plutôt sur les parties malades elles-mêmes qu'à la base du sein. Ces moyens seront suivis d'applications locales émollientes, d'onctions avec les graisses mercurielles et de dérivatifs énergiques sur le tube intestinal. — Le tissu cellulaire profond, qui sépare la glande mammaire du muscle grand pectoral et des cartilages sterno-costaux, a une disposition laminaire et foliacée qui fait que son inflammation a une grande tendance à occuper une large surface et à revêtir la forme du phlegmon diffus, ce en quoi elle diffère beaucoup des inflammations sous-cutanées qui présentent ordinairement la forme de bosselures ou de reliefs plus ou moins régulièrement circonscrits à la surface du sein. Son début par le tissu cellulaire qui en reste définitivement le siége est très rare; c'est le plus souvent par suite d'une constitution profondément altérée sous l'influence de causes généralement inconnues dans leur essence, ou d'une affection soit de la glande mammaire elle-même, soit de la poitrine, qu'on la voit survenir. Il n'en est pas moins vrai cependant que toutes les violences extérieures peuvent y donner naissance. Sa marche est ordinairement rapide; en deux, trois, quatre ou cinq jours elle arrive à son summum d'intensité, et il suffit même parfois de quarante-huit heures pour que le sein acquière le doublé ou le triple de son volume naturel. Elle se termine quelquefois par résolution, le plus souvent par suppuration, rarement par gangrène, presque jamais par induration. Le *traitement* doit être le même, au fond, que celui des inflammations superficielles, mais en insistant plus largement sur les saignées générales et en appliquant les sangsues autour du sein plutôt qu'à sa surface. Les pommades résolutives, mercurielles, iodurées, fondantes, ne sont ici que d'un bien faible secours, le siége du mal étant trop éloigné de la peau sur laquelle on les applique. Les cataplasmes émollients, narcotiques et résolutifs, n'ont également que peu de prise sur le mal. Les moyens internes tels que le calomel, le tartre stibié à haute dose, les purgatifs répétés sont plus efficaces. Mais une fois la suppuration établie, tous ces moyens doivent être abandonnés. — La glande mammaire est sujette à des phlegmasies diverses. Le gonflement des seins qui se manifeste chez les nouvelles accouchées tient souvent à ce que le lait retenu, épaissi, concrété dans ses propres conduits, les dilate au point d'occasionner de vives douleurs et de faire naître une réaction prononcée. Cet état, désigné sous le nom de *poil*, ne constitue point d'abord une véritable inflammation, mais il en devient rapidement la cause. Il trouve principalement sa source dans les transitions subites du chaud au froid et dans la retention trop prolongée du lait dans la mamelle. On conçoit encore que l'abus des boissons stimulantes, tous les écarts de régime, puissent en favoriser l'apparition. Abandonné à lui-même, cet engorgement laiteux peut entraîner la suppuration. Il faut pour y remédier donner plus souvent le sein à l'enfant ou le vider artificiellement. Les applications chaudes viennent en aide à ce moyen, et ce n'est que dans le cas de leur insuffisance qu'il faut avoir recours aux remèdes généraux et aux topiques, soit huileux, soit rendus stimulants au moyen de l'ammoniaque, du safran, du camphre : encore faut-il qu'il n'existe pas d'inflammation réelle. Dans le cas de phlegmasie, c'est aux saignées générales, aux révulsifs intestinaux, aux boissons délayantes, qu'il faut avoir recours, parce qu'alors on ne doit plus balancer à compromettre l'allaitement pour guérir l'affection locale. — Quand l'inflammation envahit le tissu de la glande elle-même, sa marche est moins rapide que dans la plegmasie du tissu cellulaire sous-cutané ou profond, et son pronostic plus grave. Le traitement doit encore être antiphlogistique et dérivatif comme précédemment.

Les *abcès* du sein sont la terminaison la plus fréquente des inflammations. Quel que soit leur siége, il faut y donner issue le plus promptement possible pour éviter des souffrances inutiles et les fusées purulentes. Quand ils sont étendus et profonds, ils nécessitent, parfois, après leur ouverture, des injections appropriées à leur nature et une compression ménagée pour amener le recollement de leurs parois.

Le sein est quelquefois sujet à un travail *hy-*

pertrophique qu'il faut combattre par l'iode méthodiquement administré, par la compression et par une dérivation sur les organes les plus en rapport de sympathie avec la glande mammaire. — Les *collections hydatiques*, *sanguines* ou *séreuses* du sein se guérissent par la seule ouverture pratiquée pour donner issue aux fluides, sans qu'il soit nécessaire d'enlever leurs kystes. — Les *dégénérescences* sont très fréquentes au sein ; celles de nature osseuse ne réclament pas impérieusement l'extirpation, tant qu'elles ne déterminent aucun accident par leur présence ; mais il n'en est pas ainsi des dégénérescences de nature *squirrheuse*, *ligneuse*, et des productions *encephaloïdes*, *cotloïdes* et *mélaniques*, qui ont une grande tendance à passer rapidement à l'état cancéreux. L'instrument tranchant nous semble offrir de grands avantages, comme plus expéditif et plus certain, sur la destruction progressive au moyen des caustiques. Il est vrai de dire que les récidives dans les tumeurs malignes du sein sont très fréquentes par suite de l'état général dont la tumeur n'est qu'une manifestation locale.

Restant presque toujours à l'état rudimentaire chez l'homme, les mamelles n'y sont exposées dès lors qu'à un bien petit nombre de maladies. On y a plusieurs fois observé, néanmoins, la plupart des affections dont nous avons déjà parlé, mais plus particulièrement des abcès, des indurations et de véritables tumeurs cancéreuses. — Le sein des très jeunes enfants est sujet à un engorgement particulier. Après avoir augmenté en s'accompagnant d'un léger travail phlegmasique, le gonflement se dissipe presque toujours rapidement et de lui-même. Le mal a ceci d'étrange qu'il se comporte, jusques à un certain point, comme l'engorgement des femmes enceintes ou des nouvelles accouchées, puisque la compression donne issue par les conduits naturels à un liquide véritablement laiteux. C'est donc aux moyens indiqués précédemment pour cet état qu'il convient d'avoir recours. L. DE LA C.

MAMELOUKS ou MAMLOUKS (*hist. d'Égypte*). Ce mot est purement arabe ; il signifie *chose possédée*, et par suite il a pris le sens d'*esclave* ; mais jamais il ne s'applique aux esclaves de couleur. Ce nom a été donné, dès le principe, aux esclaves circassiens, turks, turkomans, etc., que les sultans Ayoubites, ou successeurs de Saladin, achetèrent pour se former une garde particulière, ou *halakah* (*anneau*, *cercle*), ce qui correspond à *garde du corps*. Les Mamlouks étaient tous des hommes de choix, jeunes et vigoureux. El-Mélik-el-Sâleh, sultan d'Égypte, qui monta sur le trône en 637 de l'hégire (1240 de J.-C.), fut le premier prince d'Orient qui acheta un grand nombre de ces esclaves ; il les fit discipliner, et bientôt ils devinrent l'élite de la cavalerie de l'Orient et la principale force des troupes égyptiennes, réputation qu'ils ont toujours conservée. Les Mamlouks furent divisés en plusieurs classes ou ordres, qui se distinguaient entre eux au moyen de certains signes, tels que des broderies sur les vêtements, ou des incrustations variées sur les cuirasses, ou encore par des bandes d'étoffe de différentes couleurs que portaient les chefs, ainsi que les subalternes. C'est sans doute de là que les Croisés rapportèrent l'usage des livrées. El-Mélik-el-Sâleh avait fait construire dans l'île de Raudah, vis-à-vis Fostât, aujourd'hui le vieux Kaire, de vastes casernes ; ce fut dans ces quartiers fortifiés, tant par des constructions que par les deux bras du Nil, que ces milices furent logées. De là vint le nom de *bahrites* ou marins, formé du mot arabe *bahr*, mer, fleuve, que l'on donna à la première dynastie des Mamlouks.

Après la défaite de Louis IX et la mort d'El-Mélik-el-Sâleh, El-Mélik-el-Moazzam monta sur le trône ; mais, au bout de deux mois de règne, il fut assassiné par les Mamlouks, irrités de sa brutalité envers leurs émirs, et jaloux de la préférence qu'il accordait aux courtisans qu'il avait amenés de la Mésopotamie. En lui finit la dynastie des Ayoubites. — Après plusieurs jours d'anarchie, les Mamlouks, pour mettre fin aux dissensions, donnèrent le titre de sultane à une femme habile et intrigante, Chageret-ed-Dor, turque d'origine et mère de Moazzam. Ils lui prêtèrent serment de fidélité et lui donnèrent pour conseiller Aïbek, qu'elle avait associé à ses intrigues, et qui, selon quelques historiens arabes, partageait déjà secrètement son lit. Des ambassadeurs furent expédiés à Bagdad, pour faire sanctionner l'investiture de la nouvelle sultane ; mais le calife Mostacem, s'appuyant sur ces paroles du Koran : « Malheur aux peuples gouvernés par des femmes ! » refusa sa sanction. Chageret-ed-Dor, après quelques mois de règne, fut donc forcée d'abdiquer, et Aïbek fut proclamé sultan d'Égypte ; il prit alors le surnom de *Turkomâni*, le Turkoman, nom que porte aussi la première dynastie. Peu de temps après, il épousa Chageret-ed-Dor.

PREMIÈRE DYNASTIE.

Bahrites ou *Turkomans*.

	hég.	ère chr.
CHAGERET-ED-DOR	648	1250
AÏBEK-Djachenkyr	648	1250
Mélik-el-ACHRAF-ibn-Youssef . .	648	1250
Nour-ed-dyn-ALY-ibn-Aïbek . . .	655	1257

	hég.	ère chr.
Mélik-el-Mozaffar-Kottouz . . .	657	1259
Bybars-el-Bondokdâry	658	1260
Barkah-Khan-ibn-Bybars. . . .	676	1277
Salamech-ibn-Bybars	678	1279
Mélik-el-Mansour-Kalaoun . . .	678	1279
Khalyl-ibn-Kalâoun.	689	1290
Mélik-el-Kâher-Beydara.	693	1293
Mélik-el-Nasser-ibn-Kalâoun. .	693	1293
Mélik-el-Adel-Ketbogha	694	1294
Mélik-el-Mansour-Lagyn.	696	1296
Bybars-el-Djachenkyr	708	1308
Abou-Bekr-ibn-el-Nâsser	741	1341
Koutchouk-ibn-el-Nâsser	742	1341
Ahmed-ibn-el-Nâsser	742	1342
Ismayl-ibn-el-Nâsser.	743	1342
Chaaban-ibn-el-Nâsser	746	1345
Hagy-ibn-el-Nâsser	747	1346
Haçan-ibn-el-Nâsser.	748	1347
Saleh-ed-dyn-ibn-el-Nâsser . .	752	1351
Mohammed-ibn-Hâgy.	762	1360
Chaaban-ibn-Haçan	764	1362
Aly-ibn-Chaaban.	778	1376
Hagy-ibn-Chaaban.	783	1381

(Cette dynastie occupa le sultanat d'Égypte pendant 136 ans, de 648 à 784 (1250 à 1382).

DEUXIÈME DYNASTIE.

Circassiens ou *Bourdjites*.

	hég.	ère chr.
Mélik-el-Zâher-Barkoûk	784	1382
Hagy-ibn-Chaabân.	791	1388
Faraj-ibn-Barkoûk	801	1398
Abd-el-Azyz-ibn-Barkoûk . . .	808	1405
El-imâm-el-Mostayn-Billah . .	815	1412
El-Cheykh-el-Mahmoudy	815	1412
Ahmed-ibn-el-Mahmoudy	824	1421
Seyf-ed-dyn-Tattar.	824	1421
Mohammed-ibn-Tattar	824	1421
Mélik-el-Achraf-Barse-Bey. . .	825	1422
Youssef-ibn-Barse-Bey	841	1437
Mélik-el-Zâher-Djakmak.	842	1438
Othman-ibn-Djakmak	857	1453
Mélik-el-Achraf-Ynal	857	1433
Ahmed-ibn-Ynal	865	1460
Mélik-el-Zâher-Khochkadam . .	865	1461
Mélik-el-Zâher-Yelbey	872	1467
Mélik-el-Zâher-Tamar-Bogha. .	872	1467
Mélik-el-Achraf-Kayt-Bey . . .	872	1467
Mohammed-ibn-Kayt-Bey	901	1495
Kansou-Khams-myeh	901	1495
Kansou-Abou-Sayd.	904	1498
Kansou-Djân-balad	905	1499
Mélik-el-Adel-Touman-Bey. . . .	906	1500
Kansou-el-Ghoury.	906	1501
Mélik-el-Achraf-Touman-Bey . .	922	1516

Aux Bahrites succédèrent les *Bourdjites*, appelés aussi *Circassiens*, en raison de leur origine. Les sultans mamlouks circassiens sont dits aussi *Bourdjites* du mot arabe *bourdj*, qui signifie *une tour*, *un fort*, parce qu'ils furent primitivement chargés de la garde et de la défense des forteresses. Cette seconde dynastie fut fondée par le sultan Barkoûk, qui fit déposer et exiler le dernier sultan bahrite. Les Mamlouks circassiens, plus nouveaux en Égypte que les bahrites, n'étaient ni moins audacieux ni moins turbulents. En 918 (1512), le sultan El-Ghoury donna asile à Kourkoud, qui, après avoir disputé le trône à son frère Sélim Ier, sultan de Constantinople, avait été obligé de prendre la fuite. Il lui donna même une flotte pour aller attaquer Constantinople; mais cette flotte fut capturée par celle des Turks, et Sélim Ier résolut de s'emparer de l'Égypte. El-Ghoury chercha en vain à fléchir le sultan, qui mit une armée en campagne. Les Mamlouks lui livrent bataille dans la Syrie, à Merdj-Dabek près d'Alep, le 25 redjeb 922 (1516). La journée fut terrible; le sultan mamlouk y perdit la vie. — A la nouvelle de sa mort, on proclama au Caire son neveu Toumân-Bey. Celui-ci s'empressa de réunir les restes de l'armée de Syrie, leva de nouvelles troupes, fit ajouter de nouvelles fortifications à toutes les villes situées du côté de la Syrie, et fit venir de Venise quatre-vingts pièces d'artillerie. Les deux armées en vinrent aux mains le 29 zil-hedjeh 922 (23 janvier 1517) et les Égyptiens furent écrasés par les Turks, dont l'artillerie était plus considérable et mieux servie. Toumân-Bey se retrancha au Caire, où il essaya encore de se défendre; la ville et la citadelle furent emportées d'assaut, après une vigoureuse résistance; les vainqueurs mirent tout à feu et à sang. Toumân-Bey fut pris, et fut pendu quelques jours après. Ainsi finit tragiquement cette seconde dynastie. De même que la première, elle n'avait guère donné à l'Égypte que des oppresseurs avides et cruels. A partir de cette époque, l'Égypte ne fut plus qu'une province de l'empire ottoman. Mais Sélim essaya en vain d'établir dans cette contrée une organisation qui pût réparer les maux causés par les Mamlouks; il n'avait fait qu'abolir la souveraineté des Mamlouks, et non leur puissance; leurs beys ou chefs continuèrent à former une sorte d'aristocratie militaire, tyrannique, ruineuse pour le pays. L'Égypte avait été érigée par Sélim en pachalik, c'est-à-dire en province gouvernée par un pacha vassal de la Porte. Ce pacha devait aussi commander aux beys, qui étaient *capitaines* des odjaks ou régiments composés de Mamlouks. Sélim n'avait pas voulu confier entièrement le gouvernement de l'Égypte à un seul pacha; la division de l'É-

gypte en plusieurs pachaliks ne lui semblait pas non plus favorable pour contrôler les actes du gouverneur général ; il eut alors l'idée d'instituer les Mamlouks en milice d'élite, afin d'établir un contre-poids à l'autorité et aux actes du pacha. Cette milice, composée de 12,000 hommes, obéissait à vingt-quatre beys, qui bientôt devinrent autant de tyrans indépendants ; ils dominèrent le pacha et le tinrent dans un état de neutralité complète ; ils se contentaient de lui payer quelquefois l'impôt foncier. De plus, les rivalités et les jalousies personnelles les soulevèrent les uns contre les autres ; ils se dépouillaient mutuellement de leurs districts. En 1786, le sultan de Constantinople essaya de soumettre l'Égypte, qui depuis longtemps méconnaissait son autorité, mais il échoua dans cette tentative. Enfin deux hommes supérieurs à leurs collègues, Ibrahim-Bey et Mourâd-Bey s'emparèrent de l'autorité, qu'ils se partagèrent ; le premier se chargea de la direction et de l'administration des affaires civiles, et l'autre de toutes les affaires militaires ; ils achevèrent à peu près de ruiner l'Égypte. Leurs vexations s'étendirent jusqu'aux négociants français, qui adressèrent leurs plaintes au Directoire. Bonaparte saisit cette occasion pour mettre à exécution le projet qu'il mûrisssait depuis longtemps, la conquête de l'Égypte. Le coup terrible qui frappa les Mamlouks à la bataille des Pyramides abattit leur puissance, qu'ils tentèrent ensuite de relever. Après l'évacuation des Français, l'Égypte retomba entre les mains des beys mamlouks, qui reprirent leurs querelles interrompues pendant l'occupation française. On verra à l'article MÉHÉMET-ALI comment ce prince se débarrassa de ces hôtes dangereux. Depuis ce temps, il n'y a plus de milice de Mamlouks. Ceux qu'on appelle maintenant de ce nom, ne sont plus que de simples serviteurs, qui sont la propriété de leurs maîtres ; ils sont à l'état des plus anciens Mamlouks : c'est en quelque sorte l'aristocratie des esclaves. Il y a même une certaine gloire à être Mamlouk de tel personnage de haut rang, et l'appellation d'esclave, même de domestique, irriterait la susceptibilité et la fierté d'un Mamlouk.

Alfred CLERC.

MAMERCUS, prénom de la famille Æmilia, qui descendait de Mamercus, fils de Numa. Festus croit que ce mot appartenait à la langue osque, parce que le dieu Mars était appelé Mamercus par les Sabins. — Deux personnages de ce nom méritent d'être cités. — MAMERCUS (*L. Æmilius*), consul en 484 et en 478, avant J.-C., vainquit les Eques et les Véiens, obtint encore le consulat en 473 et souleva contre lui la haine du peuple en faisant battre de verges, le plébéin Volero. — MAMERCUS (*L. Æmilius*) exerça le consulat en 438 et fut ensuite trois fois dictateur. Il fit avec succès la guerre aux Fidenates, aux Véiens, et limita à dix-huit mois la durée de la censure qui était d'abord de cinq ans.

MAMERS. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Sarthe, à 43 kilomètres E.-N.-E. du Mans, vers la source de la Dive. Elle ne consiste, en quelque sorte, qu'en deux grandes places auxquelles aboutissent quelques rues. Elle a des fabriques importantes de toiles, de serges, de piqués estimés, et fait commerce de grains et de moutons renommés. Il y a 5,900 habitants, et l'arrondissement en renferme 131,366 (recensement de 1846). — Mamers est ancienne, et tire, dit-on, son nom d'un temple de *Mars*, construit par les Romains. A 6 kilomètres au N., est un ancien camp retranché qu'on attribue à César. La ville était bien fortifiée au XI^e^ siècle, lorsque Roger de Montmorency, comte de Bellème, la prit ; les ducs de Normandie s'en emparèrent ensuite, et des restes de retranchements qu'ils établirent ont conservé le nom de *fossés de Robert-le-Diable*.

E. C.

MAMERTINS. Habitants de la ville de Mamertium (aujourd'hui *Martorano*) dans la province d'Italie appelée Brutium, et en face de Messine en Sicile. Les Mamertins étaient excellents soldats, et se mettaient à la solde des États voisins. Plus tard ils s'adjoignirent une foule d'étrangers, qui furent confondus avec eux sous le nom de Mamertins. Après avoir servi Agathocle, tyran de la Sicile, mort en 289, et ses successeurs, ils firent la guerre pour leur propre compte, et s'emparèrent de Messine, ainsi que de différentes autres places. Pyrrhus les défit en bataille rangée, en 278, et leur enleva toutes leurs conquêtes en Sicile, excepté Messine. Lorsque ce prince débarqua en Italie, les Mamertins, au nombre de 18,000, lui livrèrent bataille et furent vaincus (276). En 463 et en 464, pressés par les Carthaginois, auxiliaires des Siciliens, ils appelèrent les Romains à leur aide, et occasionnèrent ainsi la première guerre punique. Les Romains leur accordèrent de grands priviléges.

A. B.

MAMILIA. Famille de l'ancienne Rome, qui tirait son origine de *Mamilius*, chef des Latins, qu'elle disait descendre d'Ulysse. Ce Mamilius épousa la fille de Tarquin le Superbe, et fit tous ses efforts pour le rétablir sur le trône lorsqu'il eut été chassé par les Romains. Il commandait l'aile gauche dans l'armée de Porsenna lorsque ce prince marcha contre Rome, et arma plus tard tous les peuples latins en faveur de

son beau-père. Il fut tué dans la bataille où périrent les deux fils de Tarquin. Le premier de la famille Mamilia qui fut admis au rang des citoyens romains est *L. Mamilius*, chef de la ville de Tusculum, qui reçut cette faveur pour avoir puissamment contribué à la victoire remportée par les Romains sur les Sabins en 458 av. J.-C. En 262, un autre *Mamilius* (Quintus Vitulus) s'empara, avec son collègue Posthumius, de la ville d'Agrigente, défendue par Annibal.

MAMILLIFÈRE, *Mamillifera* (*zoophytes*). Genre de l'ordre des polypiers, famille des Actinies agrégées, créé par Lesueur pour deux espèces confondues anciennement avec les alcyons. Les mamillifères naissent plus ou moins nombreuses à la surface d'une expansion membraneuse commune; leur corps est coriace, court, en forme de mamelon, terminé par une bouche qui est élargie, et bordée de plusieurs rangées de tentacules. Les deux espèces de ce genre sont les *Alegonium mamillosum* et *ocellatum* de Lamarck, qui habitent dans la mer des Antilles. E. D.

MAMMALOGIE, *Mammalogia* (*zool.*). On désigne ordinairement sous ce nom la partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des Mammifères (*voy.* ce mot).

MAMMÉE (Julie), mère de l'empereur Alexandre-Sévère, et sœur de Julia Mœsa, aïeule d'Héliogabale, fit tous ses efforts pour que le règne de son fils fût favorable à l'empire. Comme il n'avait que treize ans et demi lorsqu'il parvint au trône, elle l'entoura des hommes les plus recommandables. On s'accorde à louer les vertus de Mammée; mais elle avait le tort de pousser l'ordre et l'économie jusqu'à une exagération voisine de l'avarice, et l'influence qu'elle exerçait à ce sujet sur l'empereur, favorisa la sédition des légions de la Germanie qui assassinèrent ce prince, en 235, avec sa mère. Cette princesse avait été instruite par Origène des dogmes du christianisme, et elle protégea les chrétiens.

MAMMIFÈRES (*zool.*). On réunit sous ce nom commun tous les animaux vertébrés à sang chaud, vivipares, qui allaitent leurs petits. Ces animaux étaient autrefois distribués en deux groupes sous le nom de cétacés et de quadrupèdes. C'est à Linné que nous devons leur réunion en une seule et même classe, acceptée maintenant par tous les zoologistes.

Les formes extérieures présentent ici une très grande diversité en rapport avec celle du séjour habituel et de la locomotion. Quelle différence entre la forme de la baleine et celle de la chauve-souris, et combien toutes deux ne s'éloignent-elles pas de la forme du chevreuil, du chien ou de tout autre quadrupède. La taille ne varie pas moins : entre la souris et l'éléphant ou le cachalot que de distances à parcourir! Au reste, c'est dans la classe des mammifères que nous rencontrons les plus grands animaux du monde actuel. La surface de leur corps est généralement protégée par des poils, genre de production qui leur est propre comme les plumes le sont aux oiseaux. Mais ces productions varient beaucoup, et constituent tantôt de la laine, tantôt des soies ou même des piquants, le plus souvent des fourrures plus ou moins fines; en s'agglutinant d'une certaine manière elles composent des ongles qui terminent les doigts, des cornes qui arment quelquefois la tête, ou enfin des espèces d'écailles comme celles que nous voyons chez les pangolins. Quelques mammifères, tels que l'éléphant, n'ont que des poils rares et courts, et dans ce cas, la peau acquiert une épaisseur considérable; d'autres fois elle prend une consistance osseuse comme chez les tatous. En général, cette membrane est plus protectrice que sensoriale, si ce n'est sur quelques parties limitées, comme les lèvres et quelquefois l'extrémité des membres. L'œil excepté, qui déjà chez les oiseaux atteint son plus haut degré de perfection, les appareils des sens spéciaux n'acquièrent leur dernier perfectionnement que chez les mammifères, et leur cerveau est toujours beaucoup plus développé que celui des oiseaux. Leur langue très mobile, très souple, est couverte d'une peau molle et humide, dont le système nerveux s'épanouit sur de petites éminences ou papilles.

Les fosses nasales sont grandes, leur surface est multipliée par une quantité considérable de plis formés par la membrane qui les tapisse. Des narines plus ou moins avancées, humides, mobiles à quelques degrés, forment au devant de ces cavités olfactives un petit appareil de recueillement pour les odeurs. Enfin, l'appareil auditif se montre ici non seulement perfectionné dans ses parties profondes, mais encore complété par une oreille externe, le plus souvent en forme de cornet mobile à la volonté de l'animal, et destiné à recueillir les sons.

Nous trouverions dans le squelette des mammifères de nombreux caractères pour les distinguer des autres animaux vertébrés; mais nous nous bornerons à rappeler un fait qui prouve combien, au milieu de la diversité des formes, l'unité du plan est respectée; tous les mammifères, à l'exception d'un seul, l'aï, ont sept vertèbres au cou, la girafe n'en a pas plus que les cétacés, chez lesquels cette partie est complétement effacée en apparence.

Les membres constituent le plus ordinaire-

ment des organes de locomotion terrestre. Dans ce cas leurs formes varient selon les mouvements à exécuter. Les différences les plus importantes à cet égard sont celles qui résultent du nombre, de la position et de l'armure des doigts. Les membres de certaines espèces reposent sur des doigts plus ou moins larges, enveloppés à leur extrémité d'un ongle épais, aplati en dessous, véritable sabot. D'autres mammifères ont les doigts plus déliés, plus libres, armés de griffes ou d'ongles fouisseurs, et dans ce cas ce n'est plus sur l'ongle lui-même que s'opère la marche. Enfin les doigts venant à s'allonger et à se dégager encore davantage, et l'un d'eux pouvant être opposé aux autres, l'extrémité devient un organe de préhension, une main. Des modifications plus considérables convertissent les membres des mammifères en ailes ou en nageoires (*voy.* MEMBRES). La bouche garnie de lèvres charnues souvent très développées et très mobiles, est armée de dents solidement implantées sur le bord des deux mâchoires. Jamais on n'en voit au palais comme chez les reptiles et les poissons, à moins qu'on ne veuille considérer comme des dents transformées, les lames cornées et chevelues qui pendent de la voûte palatine des baleines. Les dents des mammifères se divisent en trois catégories : les plus antérieures sont des *incisives*, parce qu'en effet elles sont souvent taillées en lames tranchantes ; à côté de celles-ci se voient les *canines*, à couronnes simples, souvent longues et crochues ; enfin plus en arrière sont les *molaires* ou *mâchelières*, dont la couronne fait souvent l'office d'une meule (*mola*). Le nombre, la forme, les proportions, la constance de ces dents offrent des différences caractéristiques d'une valeur réelle, mais dont on a souvent exagéré ou dénaturé l'emploi. Les plus importantes de ces différences sont en rapport avec le mode d'alimentation, et en harmonie avec les mouvements permis à la mâchoire inférieure par la forme variable de son articulation. Tantôt on trouve les trois espèces de dents à la fois ; dans d'autres cas il n'en existe que deux sortes, rarement une seule. Quant aux différences de forme, nous nous bornerons à rappeler que les mâchelières sont tuberculeuses dans les espèces qui se nourrissent essentiellement de fruits ; sillonnées soit en long, soit en travers dans les espèces qui doivent broyer les herbes ; pointues et comprimées chez les mammifères carnassiers.

Le jeune mammifère, après avoir séjourné pendant un temps très variable dans le sein de sa mère, et y avoir subi un développement très différent selon les espèces, à l'aide d'une nourriture fournie, soit par l'ovule lui-même, analogue au jaune de l'œuf des ovipares, soit en puisant dans le sang maternel à l'aide d'un organe temporaire nommé *placenta*, se dégage de ses enveloppes et vient au jour. On sait tout ce que l'éducation a fait de certains mammifères réduits en domesticité depuis les temps les plus reculés ; mais il est encore un grand nombre d'espèces aujourd'hui sauvages dont il est probable qu'on pourra utiliser les instincts. C'est surtout parmi les espèces naturellement sociables que nous avons trouvé et que nous trouverons de précieuses richesses. L'attention de beaucoup de naturalistes est aujourd'hui dirigée vers ces nouvelles applications de la puissance de l'homme sur les animaux. — Terminons en indiquant ici les bases et les grands traits du plan qui a présidé à la création des mammifères.

Ces animaux, essentiellement caractérisés par la viviparité et l'allaitement, se distribuent en trois groupes, qui correspondent à trois degrés de viviparité. Nous ajouterons que les études les plus récentes sur le cerveau ont pleinement confirmé cette première vue générale. Les trois groupes ou sous-classes que nous admettons ici, à l'exemple de M. de Blainville, et d'accord avec un grand nombre de zoologistes modernes, ont reçu les noms d'*Ornithodelphes*, de *Didelphes* et de *Monodelphes*. — Les *Ornithodelphes* sont les mammifères qui se rapprochent le plus des oiseaux : le nouveau-né paraît se débarrasser de ses enveloppes dans une sorte d'oviducte, où il ne se nourrit que du jaune de l'œuf dont il provient, matière qui doit être passablement abondante dans ce cas. Les organes d'allaitement sont ici cachés, et, en quelque sorte temporaires, n'apparaissant que pendant l'époque de leurs fonctions, en sorte que pendant longtemps, on a pu en méconnaître l'existence. Nous ne trouvons dans cette première sous-classe que deux genres, les *Echidnés* et les *Ornithorinques*, qui appartiennent à la Nouvelle-Hollande, terre remarquable par l'infériorité de sa faune mammalogique. — La sous-classe des *Didelphes* ou *Marsupiaux* comprend déjà un plus grand nombre de genres, qui tous, à l'exception d'un seul, celui des sarigues qui est d'Amérique, sont aussi originaires de l'Australie et des terres voisines. Dans ce groupe les jeunes naissent tout à fait informes, à l'état d'embryon, après un très court séjour dans une poche de dépôt ou utérus, et viennent s'attacher aux mamelles de leur mère, enfermés le plus souvent dans une seconde poche, espèce de matrice extérieure qui a fait imaginer le nom de didelphe. Ici encore l'allaitement succède à l'alimentation par le jaune, mais déjà cette der-

nière tend à disparaître, et les glandes mammaires ont pris en échange un grand développement. Nous nous éloignons donc de plus en plus des ovipares. — Enfin la sous-classe des *Monodelphes* nous offre le jeune animal, à peine pourvu de vitellus, vivant au sein de sa mère pendant un temps de *gestation* plus ou moins considérable, greffé en quelque sorte aux parois d'une poche de dépôt par une partie de ses enveloppes converties en organes d'absorption et d'élaboration nutritive, et recevant aussi du sang maternel la nourriture nécessaire à ses premières phases de développement. Après sa naissance il trouve un lait abondant qui lui suffira jusqu'à sa complète émancipation.

Quant aux subdivisions ultérieures des trois groupes généraux que nous venons de caractériser, il n'y a pas lieu de nous arrêter sur celles des ornithodelphes, puisque nous ne trouvons ici que deux genres; pour ce qui concerne les didelphes il suffira de dire qu'on peut les répartir en deux petites séries, dont l'une comprend des espèces carnassières bien caractérisées, sous ce rapport, par leurs dents et par leurs doigts, tels que les *Sarigues*, les *Dasyures*, etc., tandis que l'autre série est formée des didelphes plus ou moins frugivores ou herbivores, parmi lesquels nous citerons les *Phalangers*, les *Koalos*, les *Phascolomes* et les *Kanguroos*. — Mais la distribution des monodelphes est bien moins simple, en raison de leur nombre et de leur diversité. Ces mammifères forment d'abord trois catégories caractérisée par les ongles, ou ce qui revient au même par les formes terminales des membres. Nous trouvons successivement, en commençant par les groupes les plus voisins de l'homme : 1° les *Onguiculés* ou mammifères à doigts plus ou moins distincts, armés d'ongles en griffes; 2° les *Ongulés*, dont les doigts peu dégagés portent des ongles larges, et le plus souvent en forme de sabots sur lesquels pose le pied; 3° les *Inongulés*, qui n'ont point de doigts apparents ni d'ongles pour en indiquer la présence.

Les *Onguiculés* comprennent deux séries secondaires. Dans la première nous rencontrons toujours les trois sortes de dents comme chez l'homme. Ici se rangent dans un ordre de dégradation bien évident les cinq groupes ou ordres des *Singes*, des *Makis*, des *Chéiroptères*, des *Insectivores* et des *Carnassiers*, tous bien caractérisés par les formes de leurs extrémités, et par leur système dentaire. Chacun de ces ordres se subdivise à son tour en familles qui comprennent plusieurs genres.—La deuxième série, celle des *onguiculés* ne nous offre qu'un système dentaire imparfait qui concorde avec d'autres caractères de dégradation. Elle se compose seulement de deux ordres : 1° les *Rongeurs*, remarquables par les deux incisives saillantes qu'ils portent à chaque mâchoire, et que suit un espace édenté, au delà duquel on voit quelques molaires à couronne tuberculeuse ou sillonnée en travers; 2° les *Edentés*, dont le système dentaire, toujours imparfait de composition, finit par s'annuler complétement. C'est à ce groupe qn'on rattache : les *Bradypes* ou *Paresseux*, et les *Megatherium* avec les genres analogues du monde fossile; les *Fourmiliers*, les *Tatous*, et enfin les *Pangolins* ou *Fourmiliers ecailleux*, tous genres plus ou moins singuliers par leurs formes et leur revêtement.

Les *Ongulés* comprennent trois ordres dont les membres sont réduits à la seule fonction locomotrice de translation. Ce sont d'abord les *Gravigrades* qui marchent sur une semelle calleuse qui garnit la face inférieure des doigts, les ongles n'étant encore que des lames appliquées sur leur face dorsale; on pourrait les désigner sous le nom de subongulés. Ici se rencontrent les *Éléphants* et les *mastodontes*, vrais quadrupèdes terrestres, les uns encore vivants, les autres fossiles; puis les *Lamantins*, conformés pour nager et mal à propos confondus par G. Guvier avec les cétacés. Les *dinotheriums* trouvés à l'état fossile paraissent appartenir au groupe des gravigrades, et indiquer un animal qui liait les Éléphants aux Lamantins. Dans tout cet ordre nous ne rencontrons que deux sortes de dents, comme chez les rongeurs. — Viennent maintenant les vrais ongulés à sabots, ou *ongulogrades* qui réunissent les *Pachydermes* et les *Ruminans*, munis d'un système dentaire plus ou moins complet ou incomplet. Chez les *Pachydermes*, il est assez ordinairement complet. Cet ordre nous offre d'abord des genres à doigts impairs (rhinocéros, daman, lapin, chevaux), et des genres à doigts pairs (hippopotames et cochons). Par les cochons, dont deux doigts seulement posent sur le sol, les pachydermes passent au *Ruminants*. Ceux-ci forment par leurs pieds fourchus et leurs dents, comme par leur estomac, malgré quelques différences, un des groupes les plus naturels de la classe. Les uns ont le front désarmé, et portent toujours alors des canines (chameaux, chevrotins); d'autres portent sur le front des excroissances osseuses permanentes ou caduques, des *bois* simples ou rameux, et sont encore quelquefois munis de canines (cerf); d'autres enfin, toujours privés de canines, ont le front armé de cornes proprement dites (antilopes, bœufs, etc.). Il n'est pas difficile de reconnaître entre ces diverses catégories des

transitions qui leur assignent un ordre de série.

Enfin viennent les *Inongulés*, réduits aux cétacés mammifères pisciformes, n'ayant qu'une paire de membres, les antérieurs, dont les doigts sont complétement cachés sous un tégument indivis. Ici le système dentaire devient uniforme ou disparaît, comme c'est le cas chez les baleines. Cette dégradation, jointe à celle de la forme, à l'infériorité relative de la vie aquatique, à la disparition des poils et à l'imperfection de la plupart des appareils sensoriaux, nous dit que les cétacés sont le dernier des types généraux de la sous-classe des mammifères monodelphes. H. HOLLARD.

MAMMON. Dieu des richesses dans la mythologie syro-phrygienne. Il en est parlé dans l'évangile de saint Luc, chap. XVI. On ne sait rien d'ailleurs sur cette divinité.

MAMMOUTH (*mamm.*). Une espèce fossile d'éléphant porte ce nom vulgaire, et dans la méthode zoologique celui d'*Elephas primigenius*, Campér. Sur cet animal, les molaires sont marquées de nombreux sillons, ordinairement très serrés et moins festonnés que dans aucune autre espèce; la tête est assez allongée; le front excavé; les incisives, qui sont très longues, sortent des alvéoles prolongés en une espèce de tube. C'est dans les terrains supérieures de certaines parties de l'Europe et de la Sibérie que l'on a découvert des débris de cet éléphant. Outre l'*Elephas primigenius*, on a distingué deux autres espèces, également fossiles, qui doivent être placées dans le même groupe : ce sont l'*Elephas meridionalis* qui se rapproche beaucoup du *primigenius* et l'*Elephas priscus*, Goldfuss, dont les molaires sont très semblables à celles de l'éléphant d'Afrique. — Le nom de *Mammouth* a été aussi appliqué à une espèce de MASTODONTE (*voy.* ce mot), le *Mastodon giganteum*, G. Cuvier. E. D.

MAMURIUS VETURIUS. Armurier célèbre, qui fabriqua, par ordre de Numa, douze boucliers absolument semblables à ceux qu'on disait être tombés du ciel. Une statue en plomb de cet artiste était placée à Rome dans la sixième région. Le quartier où elle se trouvait, dans cette région, portait le nom de Mamurius.

MAN (ILE DE). Dépendance de l'Angleterre dans la mer d'Irlande. Cette île a environ 11 lieues de longueur et 5 dans sa plus grande largeur. Son centre se trouve par 54° 15′ de latitude nord, et 7° de longitude ouest. Elle est située à une distance qui varie de 8 à 13 lieues des côtes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; vers le sud, un étroit canal la sépare d'un îlot rocailleux appelé *Calf of Man*. Une chaîne de montagnes la traverse dans toute sa longueur du nord-ouest au sud-est; les points culminants s'élèvent à plus de 350 mètres au dessus du niveau de la mer. Plusieurs petits ruisseaux descendent de ces hauteurs; mais on ne voit dans l'île ni rivière ni lac de quelque importance. On y trouve des mines de plomb, de zinc et de cuivre, ainsi que des carrières de marbre, de chaux et d'ardoises; mais jusqu'à présent, on s'est peu occupé d'en tirer parti, et les procédés d'exploitation ont été fort imparfaits. — Le climat est doux et humide. L'île, naguère possession féodale, était un vaste entrepôt de contrebande avec l'Angleterre; mais depuis que le gouvernement britannique en a fait l'acquisition, cet état de choses disparaît d'une manière sensible. — Les bains de mer attirent dans l'île de Man, pendant l'été, un grand nombre de visiteurs, qui contribuent à la prospérité des habitants; la misère est assez rare parmi eux.

Man est la *Mona* de César, la *Monafia* de Pline. On connaît peu l'histoire ancienne de cette île. Elle appartint successivement aux Druides, aux rois de Norwége, à Alexandre III d'Ecosse, et à l'Angleterre. Henri IV, qui gouverna ce dernier pays au commencement du XVe siècle, la donna d'abord à la famille Percy, puis à la famille Stanley dont le chef était comte de Derby. L'île de Man conserva jusqu'en 1504 le titre de *royaume*, puis elle fut appelée *seigneurie*. En 1735, le duc d'Atholl hérita de ce fief qu'il transmit à ses successeurs. En 1826, le gouvernement britannique acheta la souveraineté de l'île qui lui appartient maintenant. Le nombre des habitants dépasse 21,000; ils font partie de la famille celtique, comme le prouve la langue du pays. Villes principales, Castletown et Douglas. V.

MAN. Nom commun à différents poids employés dans les Indes orientales. Le man de roi, qui sert à peser les denrées alimentaires, vaut environ 20 kilogr. Le man pour les marchandises est de 15 kilogrammes. Un autre man est de 2 kilogrammes et demi seulement.

MANAHEM selon la Vulgate, Μαναήμ d'après les Septante, et MENAKHEM conformément à la prononciation hébraïque, c'est-à-dire *Consolateur*. C'est le nom que portèrent quelques personnages de l'Histoire sainte, entre autres : — 1° MANAHEM, fils de Gadi et seizième roi d'Israël. Il n'était d'abord que général de l'armée de Zacharie, fils de Jéroboam II, roi d'Israël; mais ce prince ayant été assassiné par un rebelle appelé Sellum, Manahem qui se trouvait alors à Thersa marcha contre Samarie, se rendit maître de cette capitale, mit à mort Sellum, et l'an 771 avant J.-C., s'empara du trône qu'il conserva pendant dix ans. L'Ecriture nous apprend

(IV Rois, xv, 16 et suiv.) que Manahem fit le mal devant le Seigneur et entraîna le peuple dans l'idolâtrie. Sa cruauté égalait son impiété: il fit ouvrir le ventre à toutes les femmes grosses dans une ville qui n'avait pas voulu le reconnaître pour souverain. Phul, roi d'Assyrie, étant entré dans le pays d'Israël, Manahem, pour se le rendre favorable, lui donna mille talents d'argent, levés sur les habitants les plus riches du royaume; Phul se retira aussitôt après avoir reçu cette somme. Manahem eut pour successeur son fils Phaceïa. — 2° MANAHEM, petit-fils de Judas le Galiléen ou le Gaulonite. Cet homme remuant ayant su attirer autour de sa personne des gens sans aveu, des brigands, et un nombre assez considérable de ces fanatiques connus dans l'histoire sous le nom de *zélateurs*, parvint avec leur secours à s'emparer de la ville de Masada où le roi Hérode-le-Grand avait établi un riche arsenal. Après y avoir pris toutes les armes dont il avait besoin pour ses gens, il se mit à leur tête et retourna à Jérusalem. Il fit dans cette ville une entrée triomphale, et assiégea aussitôt le palais d'Hérode où s'étaient retirés les soldats romains et les Juifs opposés aux zélateurs. Il s'en rendit maître, mais sa conduite cruelle et hautaine lui aliéna une partie des hommes qui l'avaient suivi jusque-là. Il fut attaqué dans le parvis du temple, avec ceux de ses partisans qui lui étaient restes fidèles, et réduit à se cacher pour éviter la mort. Sa retraite ayant été découverte, il fut massacré l'an 65 de J.-C. L. DUBEUX.

MANAKIN, *Pipra* (*ois.*). Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, voisin des becs-fins et des coqs de roches, créé par Brisson, considérablement restreint par les ornithologistes modernes, et ayant pour caractères : un bec court, assez profondément ouvert, déprimé, trigone à la base qui est un peu élargie, à mandibule supérieure voûtée, échancrée vers la pointe; des narines triangulaires situées à la base du bec; des ailes médiocres; une queue très courte; des tarses grêles, allongés, scutellés, et des doigts faibles, à ongles très petits. Les manakins sont des oiseaux de petite taille dont le plumage est assez richement, et surtout assez franchement coloré. Ils habitent les grands bois, d'où ils ne sortent jamais pour aller dans les endroits découverts; le matin ils viennent par petites troupes d'une dixaine d'individus, se confondant souvent avec d'autres troupes d'espèces différentes, et cherchent ensemble leur nourriture qui consiste en petits fruits sauvages et en insectes : ces sortes de réunions durent jusqu'à 9 ou 10 heures du matin, après quoi les individus se séparent tous pour vivre isolés. Ils recherchent de préférence les lieux frais et humides; on ne les trouve cependant pas au bord des eaux. Leur vol est bas, assez rapide, mais peu soutenu. Leur chant consiste en un gazouillement faible et assez agréable. Ils établissent leurs nids dans les broussailles, et y déposent 5 à 6 œufs. On en connaît une quarantaine d'espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale, et parmi lesquelles nous citerons : — le MANAKIN THÉ OU GRAND MANAKIN (*Pipra pareole*, Linn.), qui est d'un beau noir velouté, avec une calotte bleue chez le mâle, rouge dans la femelle, et qui habite le Brésil; — le MANAKIN GOITREUX (*Pipra gulhicosa* A.-G. Desm.), qui est noir sur le corps, d'un cendré blanc en dessous, et vit dans la Guyanne; le MANAKIN FILIFERE (*Pipra filifera*, Lesson), chez lequel le front et le dessous du corps sont d'un rouge safran, la tête, le col et le manteau rouge de feu, les ailes, la queue et le dos noirs, les rectrices filiformes : sa patrie est le Pérou. E. D.

MANASSÉ ou MANASSÈS. Mot qui veut dire *oubli*, devenu le nom de quelques personnages de l'Ancien-Testament et de plusieurs juifs modernes. Nous citerons :

1° MANASSÈS, fils aîné de Joseph et d'Aseneth. Il naquit en Egypte l'an 1712 av. J.-C. Joseph l'appela ainsi parce que, dit-il, Dieu en le lui donnant, lui avait fait oublier toutes ses peines et la maison de son père (*Genes.*, XLI, 51). Jacob, à son lit de mort, bénissant les deux fils de Joseph, plaça sa main droite sur la tête d'Ephraïm, qui était le plus jeune, et la gauche sur celle de Manassé, prédisant ainsi que ce dernier aurait une postérité moins puissante que son frère. L'Écriture ne dit rien de plus de Manassé. A la sortie d'Égypte sa tribu comptait 32,200 hommes en état de porter les armes. Dans le partage de la terre promise, la moitié de cette tribu fut placée au delà du Jourdain; l'autre obtint le droit de s'établir dans le pays de Samarie et de Sichem, entre les tribus d'Issachar et d'Éphraïm.

2° MANASSÉ, roi de Juda, succéda l'an 694 av. J.-C. à son père Ezéchias. Il avait 12 ans lorsqu'il monta sur le trône; il en régna 55. Il adora les dieux des nations étrangères, et entraîna même son peuple dans l'idolâtrie; il se montra en outre cruel et injuste. On lit dans le second livre des Paralipomènes (XXXIII, 11, 12 seqq.), que Dieu irrité contre ce prince le livra aux mains des généraux du roi d'Assyrie, qui le firent prisonnier et le conduisirent à Babylone. Manassé reconnut alors ses crimes; Dieu lui pardonna et le rétablit sur le trône. Il existe une prière qui, suivant quelques auteurs, au-

rait été composée par Manassé dans sa prison; mais l'Église la met au nombre des pièces apocryphes. Manassé mourut à Jérusalem et fut enterré dans le jardin de son palais.

3° MANASSÈS AZARIA ou RABBI-MENAHEM-AZARIAS-MIPANO, juif et cabaliste très célèbre, vivait en Italie vers la fin du XVIe siècle. Il tenait une école dans le duché de Reggio, et de nombreux auditeurs accouraient de pays éloignés pour l'entendre. Il a composé en hébreu rabbinique un assez grand nombre d'ouvrages sur la cabale, dont plusieurs sont encore manuscrits. On distingue parmi ceux qui furent imprimés le *Asis rimmonim* ou le *Suc des grenades*, que plusieurs rabbins attribuent cependant à un autre auteur; *Asara maamaroth*, recueil de dix traités sur la cabale.

4° MANASSÉS BEN-JOSEPH BEN-ISRAEL, rabbin célèbre de la famille d'Isaac-Abarbanel, naquit en Espagne vers 1604. A l'âge de 18 ans il devint rabbin de la synagogue d'Amsterdam, et s'appliqua avec ardeur à l'étude du Talmud et de l'Écriture. Manassès appelé en Angleterre par Cromwell, retourna quelque temps après à Amsterdam, où il mourut en 1659. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés écrits en hébreu rabbinique, en espagnol et même en latin, langue qu'il ignorait cependant, mais dans laquelle il faisait traduire ses travaux par quelques amis. Nous citerons parmi ses écrits : *El conciliador nel Pentateucho*, Amsterdam, 1632, in-4, ouvrage fort estimé et traduit en latin; *La economia que contiene todo lo que toca al matrimonio y dinim de las mugeres, hijos, siervos, bienes;* un *Traité de l'immortalité de l'âme*, et un autre intitulé : *De resurrectione mortuorum* où il expose les différentes opinions qui ont été admises par les Juifs sur ce sujet. Il a écrit sur l'Histoire, la grammaire, la cabale, et on lui doit même des poésies. C'était un violent ennemi des chrétiens.

L. DUBEUX.

MANATE, MANATI et MANATUS (*mam.*). On désigne sous ces noms, dans les langages vulgaire et scientifique, le groupe des LAMANTINS (*voy.* ce mot).

MANÇANARÈS (*voy.* MANZANAREZ).

MANÇENILLIER, *Hippomane* (*bot.*). Genre de la famille des Euphorbiacées, de la monœcie-monadelphie dans le système de Linné. Ses principaux caractères consistent dans des fleurs monoïques, dont les mâles forment des glomérules ou petits groupes rapprochés en faux épis interrompus, tandis que les femelles sont solitaires. Les fleurs mâles ont un calice turbiné, bifide, et deux étamines entièrement soudées entre elles. Les fleurs femelles présentent un calice triparti, et un pistil dont l'ovaire, généralement creusé de sept loges uniovulées, porte un style court et épais, terminé par sept stigmates aigus et étalés. Le fruit est charnu extérieurement, et renferme plusieurs coques ligneuses, monospermes, réunies en une noix à surface inégale et sinueuse.

Le MANCENILLIER VÉNÉNEUX, *Hippomane mancenilla* Lin., type de ce genre, est un arbre de taille moyenne, et d'un port analogue à celui du poirier. Il croît assez généralement au bord de la mer dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud. Il ne s'élève guère plus haut que de cinq à sept mètres, et son tronc ne dépasse pas trois ou quatre décimètres d'épaisseur. De l'écorce épaisse et grisâtre qui couvre ce tronc, la moindre blessure fait couler en abondance un suc blanc et laiteux, qui se trouve du reste dans toutes les parties de ce végétal. Les feuilles du mancenillier sont alternes, pétiolées, ovales, dentées, glabres et luisantes; ses fleurs femelles sont solitaires à la base de l'inflorescence mâle, dont chaque glomérule est situé à l'aisselle d'une bractée embrassante. Le fruit de cet arbre a la forme et la coloration d'une petite pomme d'api; de là est venu le nom de mancenillier, qui n'est que la reproduction en français du mot espagnol *manzanilla*, petite pomme. Ces fruits sont si abondants, qu'en tombant ils couvrent souvent tout le sol au dessous de l'arbre. — Le mancenillier est célèbre par ses propriétés délétères, au sujet desquelles, cependant, les voyageurs ont fait des récits exagérés à plusieurs égards. On a dit et répété dans presque tous les livres où il a été question de cet arbre, que son atmosphère est mortelle, et que les hommes qui s'arrêtent ou s'endorment à l'ombre de son feuillage périssent promptement. Cependant Jacquin rapporte, dans son *Histoire des plantes d'Amérique*, qu'il est resté pendant trois heures, avec ses compagnons de voyage, à l'ombre d'un mancenillier, sans qu'il en soit résulté la moindre incommodité pour lui ou pour ces diverses personnes. Tussac, qui a étudié le mancenillier, et qui en a fait le sujet d'un mémoire spécial, n'a éprouvé non plus aucun fâcheux effet après être resté une heure sous cet arbre. Enfin, Ricord Madiana, qui a aussi écrit un mémoire sur l'espèce qui nous occupe, assure s'être arrêté plusieurs fois et pendant longtemps sous cet ombrage qu'on dit si funeste, s'y être même endormi sans avoir jamais éprouvé la moindre incommodité. Bien que ces faits négatifs ne suffisent peut-être pas pour détruire une assertion émise en termes précis par divers voyageurs, ils autorisent cependant le doute, et tout au moins ils prouvent qu'il est des circonstances dans lesquelles les émanations

de cet arbre ne produisent aucun effet fâcheux.

C'est dans le suc laiteux que résident les propriétés vénéneuses du mancenillier. Quelques gouttes de ce liquide, déposées sur la peau et essuyées au bout de quelque temps, suffisent, selon une observation faite par Tussac sur lui-même, pour déterminer la formation d'ampoules et d'ulcères malins, dont la guérison exige plusieurs mois. Il est dès-lors évident que ce suc pris à l'intérieur doit agir comme un poison des plus énergiques. C'est du reste ce que prouvent, de la manière la plus positive, les expériences faites par Ricord avec le suc frais, et par MM. Orfila et Olivier avec ce même liquide conservé et envoyé d'Amérique en Europe. Le premier de ces observateurs a vu la faible dose de 20 grains de suc frais faire périr un chien. MM. Orfila et Olivier ont varié leurs expériences. Ayant respiré pendant quelque temps l'odeur du poison, ils ont éprouvé des picotements aux yeux, aux lèvres et autour des ailes du nez. Ils en ont mis quelques gouttes sur la peau de leur visage, et il en est résulté une très vive démangeaison, une inflammation érysipélateuse et une éruption de petites pustules. Enfin, dans trois expériences faites sur des chiens, ils ont vu un de ces animaux périr sans convulsions neuf ou dix heures après l'ingestion d'un gros de suc de mancenillier dans son estomac; un second succomber également sans convulsions vingt-quatre heures après l'introduction d'un gros à un gros et demi de ce liquide dans le tissu cellulaire de la cuisse; un troisième, dans les veines duquel on en avait injecté un demi-gros, mourir après deux minutes.— Le fruit du mancenillier est vénéneux, mais moins qu'on ne l'a dit. Un seul ne suffit pas pour empoisonner; il cause seulement, dans tout l'intérieur de la bouche une chaleur vive et une éruption de petits boutons qui disparaissent après quelques jours. — On a conseillé l'eau de mer pour combattre l'empoisonnement par le mancenillier; mais des expériences ont prouvé que ce traitement aggrave le mal, au lieu d'en arrêter les progrès. Il paraît reconnu que le seul antidote contre ce poison est la décoction des graines de Nhandiroba ou *Feuillea scandens*. — Le mancenillier est devenu fort rare de nos jours dans les pays où il croît naturellement, et probablement il finira par disparaître tout à fait, grâce à l'empressement avec lequel on abat tous les pieds que l'on rencontre. Comme, du reste, il ne se recommande par aucune qualité, comme son bois n'a aucune valeur et ne peut même servir pour le chauffage, sa fumée étant très malfaisante, comme de plus les essais tentés pour introduire son usage en médecine n'ont pas été satisfaisants, on ne peut regretter sous aucun rapport sa disparition de la surface du globe. P. DUCHARTRE.

MANCHE (*géogr.*). On appelle ainsi une portion de mer d'une forme allongée entre deux terres. Il y a la *Manche proprement dite*, la *Manche de Bristol*, la *Manche de Tartarie*. La Manche proprement dite est comprise entre la côte sud de l'Angleterre et la France, par le 50e degré de latitude moyenne. Son embouchure dans l'Océan est marquée par les îles Scilly ou Sorlingues du côté de l'Angleterre, et l'île d'Ouessant du côté de la France. Le débouché de cette mer dans celle du Nord forme le détroit ou Pas de Calais. La Manche, indépendamment d'un grand nombre de bancs, sur lesquels il reste peu d'eau, n'a qu'une profondeur de 50 à 60 brasses (83 à 100 mètres), circonstance avantageuse pour les navigateurs, qui, obligés de faire route dans les courants de cette mer resserrée, pendant les longues nuits de l'hiver, et dans les journées brumeuses de cette latitude élevée, sont très heureux de pouvoir reconnaître par la profondeur de la mer et la qualité du fond, dans quels parages et à quelle distance de terre ils se trouvent. Les côtes de l'Angleterre que baigne la Manche sont *saines*, c'est-à-dire d'un accès facile et sans danger pour le navigateur; si quelque rocher s'en trouve détaché, c'est, comme celui d'Eddystone, un point isolé, qui sert plutôt de point de reconnaissance qu'il ne forme un écueil. Les embouchures d'un grand nombre de rivières dessinent cette côte, et forment les ports commodes et sûrs de Falmouth, Plymouth, Darmouth, Exmouth, Portsmouth. Les caps Lizard, Start-Point, Saint-Albans, Beachy-Head ou Beveziers, Dungeness, se détachent de la côte vers le sud, et, formant ainsi des abris contre les vents de l'ouest, qui sont les mauvais temps de nos parages, offrent des mouillages faciles aux navires qui peuvent y attendre en sécurité la fin des tempêtes. Dès que les vents de sud-ouest et d'ouest commencent à tourner vers le nord-ouest, la mer devient belle à la côte d'Angleterre, et le temps s'y éclaircit, pendant que la fureur des vagues et des vents se déchaîne sur la rive sud qu'occupe la terre de France. Celle-ci est hérissée, depuis l'île d'Ouessant jusqu'au cap la Hague, placé à la pointe ouest du Cotentin, de la plus formidable ceinture de rochers et d'écueils qui existe au monde; depuis le cap de Barfleur, situé à l'est de la même presqu'île, jusqu'au Pas de Calais, la côte de France est semée de bancs dangereux, dont quelques-uns, comme ceux de la Somme, s'avancent au large. Les bancs de Colbart et de la Varne, sur quelques points desquels il ne reste

qu'une ou deux brasses (deux à trois mètres) d'eau lors de la basse mer, divisent le Pas de Calais en deux canaux, dont celui du nord est le plus fréquenté. Les rochers et les bancs ne sont pas les seuls dangers de la mer de la Manche; les marées y sont d'une extrême violence, en raison de sa forme resserrée; elles produisent dans certaines localités des différences de niveau considérables, et donnent ainsi naissance à des courants rapides. A Granville, au fond de la baie de Saint-Malo, l'élévation de la haute marée au dessus des basses eaux, est de plus de cinquante pieds, et le courant par lequel elle s'écoule atteint la vitesse de dix à onze milles marins (19 à 21 kilomètres) par heure dans le passage appelé communément *la Déroute de Tourville*, entre Jersey et la côte du département de la Manche.

Les îles principales situées dans la mer de la Manche sont : l'île de Wight, sur la côte nord; et sur la côte de France, celles de Guernesey, Jersey, Aurigny, qui appartiennent toutes à l'Angleterre. Cette nation donne à la mer de la Manche le nom d'*english channel*, le *canal anglais*. Les principaux ports de la France sur la Manche sont : Morlaix, Saint-Malo, Granville, Cherbourg, le Hâvre, Dieppe, Boulogne. A l'exception des deux premiers, ces ports sont formés par des travaux de main d'homme, jetées, digues, estacades ou bassins. La rade de Cherbourg, formée par une digue, construite en mer, par 25 mètres de profondeur, sur une longueur de 4,000 mètres, peut recevoir des vaisseaux de ligne, ainsi que les bassins creusés dans le roc, qui forment l'arsenal de la marine. Ces côtes de la Manche sont éclairées par un grand nombre de phares, dont plusieurs de premier ordre et d'une architecture monumentale. E. Pacini.

MANCHE (Département de la). Ce département, qui tire son nom du détroit sur lequel il est situé, a pour bornes ce détroit au N., à l'O. et même à l'E., et confine aux départements du Calvados et de l'Orne à l'E., à ceux de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine au S. Il est formé de l'Avranchin et du Cotentin qui faisaient partie de la Basse-Normandie. Les principales rivières sont la Vire, la Taute et la Douve, qui se jettent dans l'Océan entre Isigny et Carantan; l'Ay, la Sée et la Célune qui ont leur embouchure sur la côte occidentale. Les côtes de ce département sont composées de falaises d'une grande élévation, ou de grèves unies et d'une vaste étendue. Elles sont bordées d'un grand nombre de petites îles dont les principales sont le Mont-St-Michel, l'île Tombelaine, l'archipel de Chausey qui, sur une étendue d'environ 12 kilom., contient plus de cinquante îlots; l'île Pelée, au N.-E. de Cherbourg, à l'O. de laquelle se trouve le Fort-Royal; l'île Tatihou à l'E. de Saint-Vaast, et occupée tout entière par un lazaret; les deux îles Saint-Marcouf qui, dit-on, touchaient jadis au continent et qui sont fortifiées. Ce département, quoique souvent sablonneux et uni, offre, par l'agréable succession de ses collines et de ses plaines verdoyantes, les plus ravissants paysages. Les propriétés y sont excessivement divisées, ce qui rend le sol très productif, malgré sa fertilité médiocre. Les parties mêmes du territoire qui ne sont pas propres aux céréales ont acquis une grande valeur par le développement de la culture maraîchère : tels sont les territoires compris entre Granville et Regneville, et surtout la commune de Lingreville. La superficie du département est de 593,769 hectares, dont 380,415 en terres labourables, 94,056 en prés, 23,957 en bois, 20,259 en vergers, pépinières et jardins, 46, 292 en landes et bruyères. — Le blé noir, qu'on récolte dans les terrains médiocres, forme la principale nourriture de la population des campagnes. La vigne n'est point cultivée dans le département, mais on y fait chaque année un million d'hectolitres d'excellent cidre, bien que les pommiers ne soient cultivés que dans une partie du pays, car ils viennent assez mal sur les côtes. On estime surtout les cidres de Lolif, près d'Avranches, de Hébécrévon, de Villers, de Couvains. A l'extrémité méridionale, dans les cantons de Barenton et du Tilleul, on ne boit guère que du poiré. Les pommiers pourtant y viennent parfaitement, mais les habitants ont conservé l'habitude de ne planter que des poiriers, parce que sous l'ancien régime les produits de cet arbre n'étaient pas sujets à la dîme. La race bovine est grande et belle. Les contrées peu fécondes en herbes naturelles fournissent aux pays de prairies des animaux qui y sont engraissés pour les marchés du Calvados, de la Seine-Inférieure et de Poissy. On tire pourtant encore beaucoup de bœufs du Poitou, du Maine et du Berry. Les arrondissements de Valognes et de Saint-Lô produisent l'excellent beurre connu sous le nom de beurre d'Isigny. Les moutons élevés dans les plaines sablonneuses des côtes sont petits, mais d'une chair excellente. Les chevaux de cette partie de la Normandie sont d'une très bonne qualité; mais vigoureux et résistent longtemps à la fatigue. Malheureusement ils sont demeurés peu nombreux depuis les réquisitions opérées pendant notre première Révolution; cependant on fait, depuis 1836, des efforts constants pour remédier à un état de choses si préjudiciable pour le département.

Les richesses minérales de la Manche sont

assez importantes. On en extrait surtout du fer, du plomb. un peu de houille et du granit gris et rose. Les granits de l'arrondissement de Cherbourg sont magnifiques. On trouve des sources minérales dans tous les arrondissements. Les plus connues sont : la source gazeuse de Bivelle ; la source de la Taille dans la commune de la Haye-d'Ectot; celles de Saint-Lô, de Coutances, de Saint-Hilaire du Harcouet, de Dragey et d'Hébécrévon.

La fonte du fer, la préparation du zinc et du cuivre, l'exploitation du marbre, les manufactures de glaces, la fabrication des serges, des basins, des calicots, des droguets, des coutils, des étoffes de laine, des dentelles, des rubans de fil, des tissus de crin, la chaudronnerie, la quincaillerie, la coutellerie, la filatures, le tannage des cuirs, le raffinage de la soude, sont les principales branches de l'industrie du département de la Manche. Les raffineries de soude occupent presque tous les habitants des côtes de l'arrondissement de Cherbourg. Le résidu de la soude raffinée est employé comme engrais. Des ports nombreux, dont les principaux sont ceux de Cherbourg, de Barfleur, de Saint-Vaast-la-Hogue, de Portbail, de Carteret, de Regnéville et de Granville, favorisent puissamment le commerce et l'industrie. — Le département a pour chef-lieu Saint-Lô. Sa population en 1846 était de 604,024 hab. Il se divise en 6 arrondissements : Saint-Lô, Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain et Valognes, comprenant 48 cantons. On peut consulter pour la minéralogie de ce département plusieurs travaux remarquables insérés dans le *Journal des mines*, et une brochure de M. de Caumont : *Course géologique dans la Manche*. Cet auteur a aussi publié : *Essai sur la topographie du département de la Manche*.

MANCHE. Province d'Espagne située dans la partie méridionale de la Nouvelle-Castille, et bornée au N. par la province de Grenade, à l'E. par celle de Cuenca et par le royaume de Murcie, à l'O. par l'Estremadure. Sa population est d'environ 250,000 âmes. Le sol, très élevé au dessus du niveau de la mer, y est en général peu fertile, d'un aspect triste et monotone. On y récolte cependant du blé, des olives, du safran, et on y fait un vin rouge clairet appelé vin du *Val de Peñas*, très estimé dans toute l'Espagne. On y élève aussi des mules excellentes. C'est surtout au roman de Cervantès que la Manche doit sa célébrité. La capitale de cette province est Ciudad-Real, assez florissante autrefois, et réduite aujourd'hui à une population qui ne dépasse pas le chiffre de 8,000 âmes.

MANCHE, *manica*. C'est la partie de l'habillement qui couvre le bras ; la *manchette* est celle qui couvre la main. L'histoire du costume offre une grande variété quant à l'usage des manches. Les Grecs et les Romains, après les premiers temps de simplicité et d'austérité, portèrent deux tuniques, dont la seconde, plus juste et servant de chemise, n'avait point de manches. Un peu plus tard les Grecs portèrent des manches étroites, qui tombaient au dessous du coude, et tenaient à la seconde tunique, tandis que les Romains portaient les manches fort larges, mais si courtes qu'elles ne couvraient pas même le coude. Parmi les vêtements particuliers aux Romains, le *sagum*, habit militaire emprunté des Gaulois, n'était qu'une espèce de petit surtout sans manches. L'habit des femmes grecques et romaines des premiers temps, c'est-à-dire une seule tunique de laine, avait des manches descendant jusqu'au coude, tandis que les hommes, surtout à Rome, n'en avaient presque point. L'invasion du luxe dans la société antique fit orner les manches, d'abord tout unies, de broderies d'or ou de couleur, assorties à celles de la jupe. Au moyen-âge les gens de métier portaient par dessus leur habit de travail un manteau ou cape sans manches. Les personnes riches ou nobles avaient des manches ornées de fourrures ou de broderies, qu'elles laissaient pendre ou dont elles se couvraient les bras, suivant la saison ou leur fantaisie. A la fin du XI^e^ siècle l'ampleur des manches fut portée jusqu'à l'exagération la plus ridicule. Au XIII^e^ le vêtement nommé *cotte-hardie* présentait des manches étroites, boutonnées en dessous jusqu'au coude comme celles que nous nommons *amadis*. Cette mode continua dans les deux siècles suivants. Charles V était vêtu de cette façon. Pendant la même période de temps, les chevaliers faisaient représenter leurs armoiries jusque sur les manches de leur cotte d'armes. Quant aux femmes, l'usage fut également varié. A l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, les manches des robes descendaient jusqu'au bout des doigts. Au XV^e^ siècle les élégants des deux sexes firent pendre de leurs épaules de grandes manches déchiquetées, coupées en dent de loup, festonnées, se terminant en pointe et en lambrequin. Dans le siècle suivant, on porta des manches carrées fort larges, fourrées et pendant à la manteline qui se mettait par dessus la saye. Louis XII et François I^er^ sont représentés sous ce costume. On appelait d'ailleurs *mancheron* et *manchereau* ces sortes de manches traînantes qui tenaient à l'habit, à la veste, à la houppelande ou au manteau. Les garnitures mises au bout des manches s'appelaient *mancelon*. — Il y avait dans l'ancienne cour des officiers appe-

lés *gentilshommes de la Manche*, et d'autres, *gardes de la Manche*. Les premiers étaient des gentilshommes de la maison du roi, qui se tenaient continuellement près du prince pendant sa jeunesse. Les seconds marchaient toujours devant le roi, vêtus de hoquetons et armés de pertuisanes. Nous avons vu les derniers officiers de ce nom sous Charles X. — Le mot *manche* signifie encore, en terme de guerre, aile de bataillon composée de mousquetaires. *Manche*, en terme de géographie, est une longueur de mer entre deux terres, sens général qui a été restreint et particularisé pour désigner le bras de mer qui sépare l'Angleterre de la France.

MANCHE DE COUTEAU (*moll.*). Nom vulgaire du Solen de nos côtes.

MANCHESTER, ville de l'Angleterre, dans le comté de Lancastre, par 53° 29′ 50″, latit. N., et 4° 34′ 37″ long. O., à 11 lieues E. de Liverpool, et à 55° N.-O. de Londres, avec une population de 300,000 habitants. La ville proprement dite est située sur la rive gauche de l'Irwell, affluent de la Mersey; la commune de Salford s'étend sur la rive droite, et six beaux ponts relient ces deux parties de Manchester. Les anciennes rues sont étroites et irrégulières; mais depuis quelques années on en a percé de fort belles. Manchester renferme un nombre considérable de beaux édifices; on cite entre autres la Bourse, l'Hôtel-de-Ville, l'Hôpital royal et l'Athénée. L'église collégiale, monument gothique du XVe siècle, est célèbre en Angleterre; le chœur surtout passe pour un chef-d'œuvre. On compte dans la ville 23 églises anglicanes, 53 chapelles de différents cultes dissidents, et 5 chapelles catholiques. Les établissements scientifiques et littéraires, les colléges et les écoles y sont nombreux. Sa société de philosophie est connue dans toute l'Europe et ses institutions de bienfaisance disposent annuellement, pour venir en aide aux malheureux, d'une somme de 450,000 fr., non compris les aumônes des paroisses qui s'élèvent à un million de francs.

C'est surtout comme ville manufacturière que Manchester se fait remarquer. On en exporte des tissus de coton pour une valeur de 625,000,000 francs par an. Ses manufactures d'étoffes de soie et de laine ont pris une prodigieuse extension, due surtout à la position de la ville sur l'Irwell, que viennent grossir dans les environs l'Irlir et le Medlach. Un nombre considérable d'usines et de fabriques s'élèvent sur les bords de ces trois rivières, dont le courant fait mouvoir de puissantes machines. Les découvertes d'Arkwright, perfectionnées par d'autres célèbres mécaniciens, ont encore contribué à la prospérité de Manchester. Les chemins de fer et les canaux fournissent des voies de communication rapides ou économiques avec différents ports de mer, en particulier avec Liverpool. Manchester est devenu si important que le gouvernement lui a accordé une charte municipale, et depuis le *Reforme-Bill* il envoie trois membres au parlement. On y compte dix maisons de banque de premier ordre. La banque d'Angleterre y a établi une succursale. Une partie de la population ouvrière y vit dans la misère la plus affreuse; 65,000 Irlandais y végètent au fond de caves humides, et dans le dernier dénuement. Les maladies contagieuses exercent de cruels ravages sur ces êtres misérables, et l'on peut s'étonner que les crimes ne soient pas plus fréquents avec une semblable population. Manchester tire son nom, suivant Whittaher, de *Mancunium*, poste militaire bâti par les Romains. Vers 629, le roi saxon Edouard l'aîné fit fortifier Manchester, qui, dans les XIVe et XVe siècles, passait pour la ville la plus belle et la plus peuplée de Lancasterie. Dès 1641, elle était renommée pour ses tissus de laine et de coton. VALMONT.

MANCHON (*techn.*). Le manchon représente une vaste manche. Comme pièce d'habillement, c'est une sorte de sac ouvert par les deux bouts et qui entre le dessus et la doublure est ouaté, ou garni de laine, de plume ou d'édredon. On a fait des manchons couverts extérieurement de satin ou d'une étoffe quelconque, ornée ou non de piqûres, de peaux d'oiseaux et plus généralement de fourrures. La mode a successivement adopté ou repoussé le manchon, elle l'a permis ou refusé aux hommes. Aujourd'hui il est porté uniquement par les femmes. — Dans les arts, le *manchon* est également une sorte de manche, le plus souvent cylindrique, mais quelquefois carrée. — Chez le verrier, le manchon est un cylindre de verre: le verre à vitre est aujourd'hui soufflé sous forme de manchon. — En mécanique, le manchon est un cylindre creux, destiné à recevoir, pour les réunir bout à bout, deux pièces, dont le diamètre extérieur est égal à son diamètre intérieur. Le manchon a souvent pour objet de transmettre à volonté le mouvement d'un axe à un autre lorsqu'ils sont sur la même ligne et bout à bout. On le fait glisser de manière à ce qu'il réunisse les deux pièces ou les laisse séparées. Lorsque la forme est cylindrique, une rainure ménagée dans le manchon, doit correspondre à une languette pratiquée sur les axes. Quelquefois le manchon ne recouvre pas les deux pièces, mais il a ses bords épais ou relevés à angle droit et percés de mortaises correspondantes à des tenons pratiqués sur le bout de

l'autre axe, dont on l'approche ou dont on l'éloigne plus ou moins, suivant le besoin, en le faisant glisser. Em. Lefèvre.

MANCHOT, *Aptenodytes (ois.)*. Genre de l'ordre des Palmipèdes, créé par Forster, et qui, dans ces derniers temps, a été partagé en quatre groupes génériques distincts, que nous n'indiquerons que comme de simples divisions. Ce genre a pour caractères : un bec robuste ou grêle, convexe en dessus, dilaté et renflé à la base de la mandibule inférieure; des ailes tout-à-fait impropres au vol, réduites à de simples moignons aplatis en forme de nageoires, et n'ayant plus que des vestiges de plumes d'apparence aquatique; des tarses excessivement portés en arrière, très gros et très élargis, ce qui les fait ressembler à la plante du pied d'un mammifère; des doigts au nombre de quatre, trois devant, réunis par une membrane entière, et un pouce petit, peu distinct.

Les Manchots ont beaucoup d'analogie avec les Pingouins, mais ces derniers ont le corps couvert de véritables plumes; leurs ailes sont pourvues de rémiges, leurs pieds n'offrent plus de vestige de pouce, et, en outre, ils ont un autre habitat que les premiers. Chez les oiseaux qui nous occupent, tout a été disposé pour une vie essentiellement aquatique; on les rencontre en mer à une grande distance des côtes, et ils peuvent rester pendant plusieurs mois sur les glaces de l'Océan polaire. Les mouvements qu'ils exercent dans l'eau sont très vifs; quand ils nagent tout leur corps est submergé, et leur tête seule est apparente à la surface; ils peuvent plonger à de grandes profondeurs, et ont la faculté, lorsqu'ils rencontrent quelque obstacle sur leur passage, de s'élever à plus d'un mètre au dessus de l'eau. Sur le sol, au contraire, ils sont pesants et gauches; leur marche est très difficile, en raison de la disposition de leurs tarses, et l'on peut facilement les approcher et s'en emparer. Leur cri ressemble beaucoup au braiment de l'âne. C'est vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, que les manchots font leur ponte; ils viennent alors à terre, et la femelle place ses œufs, qui ne sont qu'au nombre d'un ou de deux, dans des espèces de terriers qu'elle creuse dans les dunes de sable des rivages. Les voyageurs ne sont pas d'accord sur la qualité et le goût de la chair de ces palmipèdes; tous conviennent cependant qu'elle offre une ressource des plus abondantes dans les climats désolés et tristes qu'habitent ces oiseaux; mais les uns veulent qu'elle soit aussi bonne que celle de l'oie; les autres la disent un médiocre manger; d'autres enfin lui trouvent une odeur musquée et un goût de poisson trop prononcé pour qu'elle soit un mets passable. Il est de fait que les manchots, ne vivant presque que de poissons plus ou moins putréfiés, leur chair doit en contracter le goût, aussi bien que l'énorme quantité de graisse dont leur corps est couvert. Ils se rencontrent non seulement dans toutes les mers australes, et sur toutes les terres qui y sont éparses, mais on les voit aussi à des latitudes moins élevées, dans le Grand-Océan et dans l'océan Atlantique. Le tropique du Sud, dans lequel les pingouins sont communs, paraît cependant être une limite qu'ils ne franchissent pas le plus habituellement. On ne connaît bien que quatre espèces de manchots, qui toutes sont d'assez grande taille, et qui chacune servent de type pour des genres que l'on a formés aux dépens de ce groupe naturel.

§ 1er. Les Manchots proprement dits, *Aptenodytes* Forster. Mandibule supérieure couverte de plumes jusqu'au tiers de sa longueur, où s'ouvrent les narines, et d'où part de chaque côté un sillon qui s'étend jusqu'à l'extrémité du bec. Type : le Grand Manchot (*Aptenodytes patagonica* Forster), d'un blanc ardoisé en dessus, blanc satiné en dessous, avec un masque noir entouré d'une cravate jaune; il habite le détroit de Magellan, la Terre de Feu, les îles Malouines et la Nouvelle-Guinée.

§ 2. Les Sphenisques (*voy.* ce mot).

§ 3. Les Pygoscèles, *Pygoscelis* Wagler. Bec plus long que la tête, cylindrique, grêle, sans sillons; la mandibule inférieure pointue et plus courte que la supérieure. Type : le Pygoscèle papou (*Pygoscelis papua* Wagler). La tête et le col sont d'un noir sombre, tirant sur le bleu; on remarque un trait blanc au dessus de l'œil; les parties supérieures sont d'un noir bleuâtre, et les inférieures blanches; on rencontre cet oiseau dans les îles des Papous et de Falkland.

§ 4. Les Gorfous, *Catarrhactes* Brisson. Bec court, droit, comprimé sur les côtés, élevé et très robuste; mandibule supérieure convexe, arrondie, recourbée, un peu crochue; sillon nasal s'accolant au tiers du bec; mandibule inférieure courte, pointue au sommet. Type : le Gorfou sauteur (*Aptenodytes chrysocoma* Gmelin). Brun en dessus, blanc en dessous, avec les plumes de la tête dorées : il a été pris aux îles Malouines, dans les mers arctiques et dans celles du cap de Bonne-Espérance. E. D.

MANCHOTS, *Sphenisci (ois.)*. Viellot a établi sous ce nom, dans l'ordre des Palmipèdes, une famille caractérisée par des ailes impropres au vol, courtes, comprimées en forme de nageoires, dépourvues de pennes proprement dites, et garnies de plumes qui ont l'ap-

parence d'écailles. On n'y range que les deux genres principaux MANCHOT et GORFOU; encore ce dernier est-il souvent réuni au premier. E.D.

MANCINI, famille italienne qui dut sa célébrité au mariage de Michel-Laurent Mancini avec une sœur du cardinal Mazarin. De ce mariage naquirent Philippe-Julien Mancini, qui joignait à son nom celui de Mazarin, et cinq filles, remarquables par leur beauté et leur esprit. Elles sont toutes célèbres, excepté l'ainée, Laure-Victoire, qui épousa le duc de Vendôme, en 1651.

MANCINI (*Olympe*), née à Rome en 1632, fut aimée de Louis XIV. Après son mariage avec le comte de Soissons, elle devint surintendante de la maison de la Reine, charge que Mazarin avait créée en sa faveur. Elle fut deux fois exilée par Louis XIV. Impliquée dans la fameuse affaire de la comtesse de Brinvilliers, elle fut décrétée d'accusation, et partit précipitamment pour la Flandre, fuite qui la fit soupçonner d'avoir empoisonné le comte de Soissons, qui venait de mourir subitement. Elle finit sa carrière à Bruxelles, en 1708, dans le plus grand abandon. — *Marie*, née à Rome en 1639, inspira, comme sa sœur, un tendre attachement à Louis XIV, qui songea, dit-on, un moment à l'épouser. Le cardinal Mazarin, qui voyait un danger dans cette liaison, envoya ses nièces à Brouage, dans un couvent. Marie revint à la cour après le mariage de ce monarque avec Marie-Thérèse, et épousa le prince de Colonna, connétable de Naples, qu'elle abandonna au bout de quelques années. Elle revint en France et voulut se présenter à Louis XIV qui refusa de la voir. Elle divorça ensuite, prit le voile dans un couvent près de Madrid, s'en évada, parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, et, après un grand nombre d'aventures et douze années d'absence, revint en France où elle vécut dans la retraite et l'obscurité. On croit qu'elle mourut la même année que Louis XIV. On a publié, sous son nom, des *Mémoires*, Cologne, 1676, in-12; mais c'est un roman tout pur. Saint Evremont fit paraître une *Apologie* ou *les véritables Mémoires de Marie Mancini, écrits par elle-même*, Leyde, 1678. — *Hortense*, née en 1646, épousa le duc de la Meilleraie, qui prit le nom de Mazarin. Elle le quitta au bout de cinq ans, et après avoir erré en France et en Italie, se réfugia en Angleterre, où Charles II lui fit une pension de 4,000 livres sterling; elle recevait dans sa maison les écrivains les plus spirituels, entre autres saint Evremont, et les personnages les plus marquants. Lorsque Guillaume de Nassau monta sur le trône d'Angleterre, il diminua de moitié sa pension. Hortense mourut à Chesly, sur les bords de la Tamise, le 2 juillet 1699. — *Marie-Anne*, née en 1669, épousa Godefroy de La Tour, duc de Bouillon. Sa conduite fut plus réglée que celle de ses sœurs; elle fut cependant accusée (1680) de complicité avec la Brinvilliers. Les réponses qu'elle fit aux juges, dans son interrogatoire, prouvèrent, à la fois, son innocence et la finesse de son esprit, car elle y persifla les magistrats de la façon la plus plaisante; elle osa s'en vanter, et Louis XIV l'exila à Nérac. Elle mourut en 1714.

MANCINI, ducs de Nivernais (*voy.* NEVERS).

MANCIPATION (*jurisp.*). C'était l'un des modes d'acquisition de la propriété, dite *mancipium*, sous la législation romaine. Le mancipium répondait à peu près à ce que nous appelons la propriété immobilière; il comprenait les héritages urbains ou ruraux, situés en Italie, et les servitudes qui en dépendaient. Etaient également compris dans le mancipium, les esclaves, les animaux qui servent comme bêtes de trait ou de somme et réputés immeubles par destination. La vente des choses appartenant au mancipium se faisait donc avec une solennité dont on avait encore, au moyen-âge, conservé quelques traditions dans les pays de droit écrit. Le vendeur et l'acquéreur étaient en présence; cinq citoyens romains, tous pubères, et un porte-balance (*libripens*), sorte de greffier ou de tabellion les entouraient; celui qui voulait acquérir la propriété se portait acheteur en termes solennels, et pour prix de la vente remettait au vendeur un lingot d'airain, après avoir fait le simulacre de le poser dans l'un des plateaux de la balance. La mancipation des choses *nec mancipi*, ou si on veut, des choses mobilières, ne pouvait se faire que par l'autorité d'un magistrat et par voie de revendication judiciaire, et cependant amiable; les parties d'un commun accord intentaient l'action *in jure cessio*, par suite de laquelle le magistrat adjugeait cette chose au revendiquant, dont la prétention n'avait pas été contredite. AD. ROCHER.

MANCO CAPAC. Fondateur du royaume du Pérou (*voy.* PÉROU). Ce nom de Manco-Capac devait clore la dynastie des Incas, qu'il avait ouverte. Après l'assassinat juridique de l'inca Atahualpa, Pizarre avait placé sur le trône un des fils de la victime, pour exercer le pouvoir en son nom. Les habitants de Cuzco et des pays voisins refusèrent de reconnaître le protégé des Espagnols, et décernèrent le titre d'inca à Manco Capac, fils d'Huascar, et neveu d'Atahualpa. Pizarre, à la faveur des désordres occasionnés par la rivalité des deux princes, marcha sur Cuzco, et s'en empara. Le fils d'Atahualpa était mort au

moment où les Espagnols préparaient cette expédition, et Manco Capac se vit sans concurrent. Mais son pays était devenu la proie des étrangers, et il fut réduit à vivre dans le palais de ses aïeux, sous la surveillance des vainqueurs. Ne pouvant supporter un pareil outrage, il choisit le moment où les aventuriers européens s'étaient précipités sur de nouvelles contrées, dans lesquelles ils espéraient trouver de l'or, organisa du fond de sa retraite une vaste insurrection, parvint à s'échapper, se porta sur Cuzco avec une armée que les historiens évaluent à 200,000 hommes, assiégea la ville pendant neuf mois, et parvint à en prendre une partie. Il montra un courage remarquable dans toute cette guerre; mais il ne sut pas profiter des dissensions qui s'élevèrent alors entre Pizarre et Almagro. Il fut obligé de licencier ses troupes et de se retirer dans les Andes, où il fut assassiné par un Espagnol auquel il avait donné asile. K.

MANDARIN. Mot dérivé du portugais *mandar* (commander) et employé, de nos jours, dans toutes les langues européennes pour désigner les fonctionnaires publics de l'empire de la Chine. Il correspond au mot chinois *kouan*, qui s'applique indistinctement aux fonctionnaires de tous les ordres, pourvu qu'ils soient chefs de service, ou qu'ils aient dans leurs attributions une initiative d'action et de commandement. Si, dès les temps les plus anciens, les Chinois ont appelé d'un nom aussi générique des autorités fort disparates, que les nations de l'Europe ont toujours distinguées par des noms différents, c'est que, chez eux, le même personnage peut passer, et passe souvent, de la carrière civile dans la carrière militaire, de la magistrature aux finances, de l'administration municipale à la diplomatie extérieure; en un mot, c'est qu'en Chine tout personnage élevé au rang de mandarin est censé capable de remplir dignement toute sorte de fonctions publiques. Ceci n'empêche pas que chaque dignité ne porte un titre spécial; ainsi il y a des gouverneurs, des préfets, des sous-préfets, des intendants, des juges, etc.; mais en définitive ce sont tous des *kouan*, ou, comme nous disons, des *mandarins*, qui peuvent changer de catégorie au premier moment. L'armée innombrable de mandarins soit civils, soit militaires, qui gouverne la Chine, se divise en neuf ordres ou degrés qui constituent la hiérarchie honorifique ou nobiliaire, la seule reconnue par les lois de l'empire, mais sans le privilége de l'hérédité. Chacun de ces ordres a des insignes particuliers qui les distinguent; le plus essentiel, néanmoins, est le globe placé au sommet du chapeau officiel. Ainsi, le **1er ordre**, c'est-à-dire le plus élevé de tous, porte le globe rouge, à surface unie; 2e ordre, globe rouge ciselé; 3e ordre, globe bleu de ciel transparent; 4e ordre, bleu foncé opaque; 5e ordre, globe en cristal de roche; 6e ordre, globe en marbre blanc ou en porcelaine; 7e globe en or ou en métal doré à surface unie; 8e ordre, même globe avec des ciselures; 9e ordre, globe en argent ciselé.

On n'entre généralement dans le mandarinat effectif que par la voie du concours. Des examens sévères ont lieu, pour cet effet, tous les ans à Pékin, et dans les capitales de province. Les candidats qui ont fait preuve de plus de connaissances sont promus à des fonctions plus ou moins élevées, suivant le degré qu'ils ont déjà dans la hiérarchie littéraire, laquelle compte, comme en Europe, des bacheliers, des licenciés, des docteurs et des académiciens. Pour les promotions postérieures à des grades plus élevés, les examens ne sont plus indispensables, et on peut les obtenir, soit par le mérite, soit par la faveur, et le plus souvent par des pots-de-vin considérables qu'on paie en dessous-main aux ministres ou aux grands de l'empire, qui peuvent disposer des postes vacants. C'est aussi au moyen de l'argent que les riches illettrés obtiennent le mandarinat honoraire, c'est-à-dire le droit de porter le globe au chapeau, et les autres insignes de l'autorité, sans en avoir pour cela les attributions administratives. Le gouvernement propose, pour ainsi dire, ces honneurs au plus offrant, en faisant un appel de fonds aux capitalistes, tantôt pour subvenir aux frais de la guerre, tantôt pour faire réparer les digues du Fleuve-Jaune, tantôt pour des constructions navales, tantôt pour d'autres travaux d'utilité publique. Il va sans dire, que le rang obtenu par ce moyen est d'autant plus élevé, que la somme offerte en don à l'empereur a été plus importante. En dehors des examens et des donations d'argent, un nombre restreint d'individus parviennent au mandarinat après un certain stage dans les bureaux ministériels ou dans quelque grande administration. Ces privilégiés de la bureaucratie sont d'abord envoyés *à l'essai* occuper un petit poste; et comme ils manquent rarement de faire tout aussi bien que les autres, on les nomme définitivement mandarins, en leur confiant un poste meilleur.

Le traitement des mandarins est fixe, et le trésor impérial le paie sur les revenus de l'État, par trimestre à ceux de l'ordre civil, et par mois à ceux de l'ordre militaire. Si on s'en rapportait aux chiffres du budget officiel, les fonctionnaires de la Chine paraîtraient fort mal rétribués; mais la coutume et l'abus fournissent aux mandarins un casuel souvent beaucoup plus

fort que les appointements réguliers; ce qui explique comment certaines charges, taxées, par exemple, à dix mille francs par an, sont achetées un demi-million. La nomination d'un mandarin à un poste quelconque n'est jamais que pour trois ans; les lois chinoises veulent empêcher par là que les fonctionnaires publics aient le temps de se former un parti ou d'acquérir, dans un endroit donné, des sympathies et une influence qui puissent faire ombrage au pouvoir. C'est pour le même motif qu'un mandarin est rarement employé dans la province où il est né. D'où il résulte que les provinces du midi de la Chine sont presque exclusivement administrées par des gens du nord, et vice-versa. Ces deux coutumes occasionnent un déplacement continuel de fonctionnaires d'un bout de l'empire à l'autre, et offrent souvent l'inconvénient que le mandarin n'entend pas le langage de ses administrés, et qu'il a besoin d'un interprète, ni plus ni moins qu'un étranger.

La qualité que les mandarins apprécient le plus, dans leur carrière, c'est la ruse; le vice qu'on est le plus en droit de leur reprocher, c'est la cupidité. Peu soucieux du bonheur de la population qu'ils ne doivent administrer que pendant trois ans, leur unique pensée est d'extorquer de l'argent, et dans cet exercice abusif de leur pouvoir, ils sont énergiquement secondés par les valets du tribunal et les agents de police, véritable fléau, non pas pour les malfaiteurs, mais pour les gens paisibles, qu'on peut voler impunément. Malgré cela, le peuple chinois respecte assez les mandarins, parce qu'ils représentent l'autorité impériale, devant laquelle tout s'incline. De là l'absence presque complète, en Chine, d'une force militaire destinée a protéger le gouvernement et à comprimer la population. La force de l'empereur, comme celle des mandarins, est purement morale, et assure bien davantage la stabilité que ne le ferait une armée nombreuse, si le dogme de l'autorité n'était pas si profondément enraciné dans l'esprit de la nation.

Par analogie, on appelle aussi *mandarins* les fonctionnaires publics des divers royaumes qui environnent l'empire du Milieu, et qui sont peuplés par la race sino-mongole, tels que le Tonkin, la Cochinchine, le Camboge, la Corée et le Japon. Ces pays, du reste, ont emprunté leur système administratif au grand empire dont ils sont tributaires, et dont ils se font honneur d'imiter les coutumes; on peut donc leur appliquer presque tout ce qui vient d'être dit des mandarins chinois. CALLERY.

MANDAT (*jurispr.*). Le mandat est un contrat, par lequel un des contractants confie à l'autre la gestion d'une ou de plusieurs affaires. Le premier se nomme *mandant*, le second *mandataire*. — Le mandat extrajudiciaire ne se présume pas; il se donne par écrit, par lettre, verbalement et même tacitement; mais dans ce dernier cas, il faut que la volonté du mandant soit évidente; tel serait le cas où la femme signe les factures et les quittances du mari. En matière de mandat verbal, la preuve par témoins n'est admissible que pour une affaire qui n'excède pas cent francs. Le mandat judiciaire, au contraire, se présume; ainsi un avoué, un huissier à qui on a remis les pièces relatives à une affaire, a le mandat tacite de faire les poursuites nécessaires et de toucher les sommes dues. L'acte qui contient le mandat se nomme *procuration*, et le bénéficiaire de cet acte est dit *procureur fondé*.

Pour les actes importants, la loi exige un mandat spécial et exprès, par exemple : 1° en matière de désaveu, d'expertise, de désistement, de faux, de prise à partie, de récusation de juges; 2° toutes les fois que la présence d'une partie ou sa signature est nécessaire à un acte de procédure ou d'instruction; 3° lorsque le mandat a pour objet des offres, des aveux, un consentement à faire donner ou accepter au nom du mandant; 4° quand il s'agit de procéder, à sa requête, à un emprisonnement, à une saisie immobilière. Bien plus, il faut une procuration authentique pour représenter une personne dans un acte de l'état civil, pour former opposition à un mariage, pour accepter ou faire une donation, pour former une inscription de faux, pour récuser un juge ou pour le prendre à partie, pour toucher des arrérages de rente sur l'État, dans le cas prévu par l'ordonnance du 1er mai 1816; pour accepter ou répudier une succession.

Toute personne ayant capacité peut, en général, se faire représenter, et s'oblige par son mandataire, comme si elle agissait elle-même. Il est pourtant des cas où, vu la gravité des circonstances ou les lumières qui peuvent résulter de la présence des intéressés, les parties ne peuvent jamais se faire représenter, et doivent comparaître en personne. Il en est ainsi en matière d'interrogatoire sur faits et articles, d'enquête, de séparation de corps, de cession de biens et dans le cas où un serment doit être prêté par la partie.

La condition d'agir pour un autre et par son autorisation est essentielle au mandat; de là, il suit que le mandataire ne peut, en conservant cette qualité, rien faire au delà de ce qui est porté dans son mandat; son pouvoir est défini; l'interprétation et l'analogie ne sauraient y rien ajouter. On convient néanmoins que le manda-

taire général pourrait, en cas d'urgence, faire tous les actes conservatoires dans l'intérêt du mandant. En vertu de son mandat, le mandataire porte le masque du mandant; il n'est pas nécessaire qu'il ait la plénitude de la capacité que la loi exige pour contracter : aussi les femmes mariées et les mineurs émancipés peuvent-ils être chargés d'un mandat. Mais ces personnes ne sont point obligées vis-à-vis du mandant, comme celles qui jouissent d'une capacité entière; la loi n'a pu souffrir qu'on leur ravît, par des moyens détournés, la protection dont elle les couvre. En effet, la femme mariée et le mineur ne peuvent être poursuivis pour mauvaise gestion, la première sur les biens de la communauté, et le second sur ses immeubles; car ni l'un ni l'autre n'ont pu les engager.

Le mandat extrajudiciaire est gratuit de sa nature, tandis que le mandat judiciaire ou *ad lites* ne l'est pas. Par conséquent si les contractants veulent convenir d'un prix ou y renoncer ils doivent l'énoncer formellement. Le mandat doit être accepté. L'acceptation peut n'être que tacite, et résulter de l'exécution qui lui a été donnée par le mandataire. Elle lie le mandataire, qui, dès lors, est tenu d'accomplir le mandat tant qu'il en demeure chargé, et répond des dommages-intérêts résultant : 1° de son inexécution; 2° du dol et même des fautes qu'il commet dans sa gestion; ce principe s'applique surtout au mandataire qui reçoit un salaire. La responsabilité du mandataire n'est pas seulement attachée aux actes dont il est directement l'auteur: elle s'étend encore aux actes de celui qu'il s'est substitué dans la gestion, quand il n'a pas reçu le pouvoir de se substituer quelqu'un, ou quand ce pouvoir lui ayant été confié, mais sans désignation d'une personne, celle dont il a fait choix était notoirement incapable et insolvable; car, dans le premier cas, le substitué est l'homme du mandataire, et dans le second, il y a faute grave de la part de celui-ci. Dans cette double hypothèse, le mandant peut agir directement soit contre le mandataire, soit contre le substitué, soit contre tous les deux à la fois; car le préjudice qu'il a souffert est imputable à l'un et à l'autre. Si le mandant a plusieurs mandataires, il n'y a de solidarité entre ceux-ci qu'autant qu'elle est exprimée. Le mandataire qui a donné au tiers, avec lequel il contracte en cette qualité, une suffisante connaissance de ses pouvoirs, n'est tenu d'aucune garantie pour ce qui a été fait au delà, s'il ne s'y est personnellement engagé; car d'un côté, à parler exactement, ce n'est pas lui qui contracte, mais le mandant, et, d'un autre côté, s'il y a désaveu, le tiers ne peut l'imputer qu'à lui-même. Le mandataire est tenu de rendre compte de sa gestion; il doit faire raison au mandant de tout ce qu'il a touché en vertu de sa procuration, quand même ce qu'il aurait reçu ne serait point dû au mandant; car il a reçu non pour lui-même mais pour le mandant, contre qui uniquement l'action du tiers non débiteur devrait être dirigée. Il doit l'intérêt des sommes qu'il a employées à son usage, à dater du moment de cet emploi, et de celles dont il est reliquataire, à compter du jour qu'il est mis en demeure; car il ne peut s'enrichir aux dépens du mandant. On pourrait même, dans le premier cas, si le mandataire est salarié, le punir d'une amende et d'un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus.

Le mandat finit soit par la révocation du mandataire, soit par la rénonciation de celui-ci au mandat. Néanmoins le mandant ne peut révoquer le mandataire lorsque le mandat est le résultat d'un forfait. La révocation du mandataire a lieu, soit en révoquant la procuration qui lui a été remise, et en le contraignant à remettre l'acte qui la contient, soit en constituant un nouveau mandataire pour la même affaire, et en notifiant cette constitution au premier. Le mandataire à qui l'on a notifié sa révocation ne peut plus agir pour le mandant, mais il lie celui-ci avec les tiers qui ont traité avec lui dans cette ignorance.

Le mandataire qui renonce au mandat doit notifier sa renonciation au mandant. Néanmoins si ce dernier éprouve un préjudice par le fait de cette rénonciation, il doit en être indemnisé par le mandataire, à moins que celui-ci ne se trouve dans l'impossibilité de continuer le mandat sans éprouver lui-même un préjudice considérable; le service qu'il a voulu rendre ne doit pas tourner à son détriment. — Le mandat finit aussi par la mort naturelle ou civile, par l'interdiction ou la déconfiture soit du mandant, soit du mandataire. Cependant la faveur qui est due à la bonne foi du mandataire ignorant la cause qui met fin à son mandat, veut que ce qu'il a fait dans cette ignorance soit valide. Le mandataire est tenu d'achever la chose commencée au décès du mandant, s'il y a péril dans la demeure. — Les héritiers du mandataire ne sont pas tenus de l'exécution du mandat, qui n'est qu'une marque de confiance personnelle de la part du mandant; néanmoins la loi, d'accord avec l'équité naturelle, exige qu'ils préviennent le mandant, et qu'ils veillent, en attendant, à ce qu'il ne lui arrive aucun préjudice. CROUZET.

MANDAT DE JUSTICE. On désigne ainsi une mesure de police judiciaire tendant à s'assurer de la personne ou seulement de la comparu-

tion devant l'autorité compétente d'un prévenu ou d'un témoin défaillant. Ces mandats sont de quatre espèces : le *Mandat de comparution*, le *Mandat d'amener*, le *Mandat d'arrêt*, et le *Mandat de dépôt*. Lorsque l'inculpé est domicilié et que le fait ne donne lieu qu'à une peine correctionnelle, on ne décerne, en général, contre lui qu'un mandat de comparution. Le mandat d'amener se décerne au lieu et place du mandat de comparution, si le magistrat le juge convenable, contre l'inculpé qui fait défaut au mandat de comparution ou n'a pas détruit, dans son interrogatoire, les charges qui s'élèvent contre lui; contre toute personne inculpée d'un délit emportant peine afflictive ou infamante; contre le témoin défaillant. Le mandat d'arrêt est lancé contre une personne dont la culpabilité paraît évidente, ou qui a déjà été condamnée ou qui se trouve en état de rupture de ban. Le mandat de dépôt se décerne contre les personnes qu'on veut maintenir en prison ou contre le prévenu qui a été trouvé, après plus de deux jours depuis la date du mandat d'amener, hors de l'arrondissement du magistrat qui l'a délivré. Ces divers mandats sont rendus par une ordonnance du magistrat compétent; ils doivent être signés de lui, munis de son sceau, et désigner le prévenu aussi clairement que possible. En outre, le mandat d'amener doit contenir l'énonciation du fait pour lequel il est décerné et la citation de la loi qui déclare que ce fait est un crime ou un délit. Ils doivent être notifiés par un huissier ou par un agent de la force publique et exhibés au prévenu à qui on en délivre copie. Ces divers mandats sont exécutoires dans toute l'étendue de la République. Néanmoins, afin de prévenir des arrestations illégales et arbitraires, la loi veut que, dans le cas où il s'agit de mettre à exécution un mandat de dépôt ou d'arrêt hors de l'arrondissement du magistrat qui l'a délivré, on conduise le prévenu devant le juge de paix, à son défaut, devant le maire ou devant le commissaire de police du lieu où l'arrestation s'est opérée, et que ce magistrat vise le mandat sans en pouvoir empêcher l'exécution. Plusieurs magistrats et certains tribunaux peuvent décerner des mandats. Le juge d'instruction est celui qui exerce ce droit avec la plus grande puissance et dans toute sa plénitude; il a le choix des mandats qu'il décerne, et il est appréciateur souverain des circonstances dans lesquelles ils peuvent être décernés. Les mandats de justice peuvent être encore décernés, dans certaines limites et dans des circonstances données, par les tribunaux, par la chambre du conseil, par la chambre des mises en accusation, par le procureur de la République, par le président de la cour d'assises, par les préfets des départements, par le préfet de police de Paris, par les généraux de division sous le régime de l'état de siége, par les juges de paix, par les maires, par les commissaires de police et par les officiers de gendarmerie (*voy*, ARRESTATION). CROUZET.

MANDATS APOSTOLIQUES. On appelait ainsi, des lettres ou brefs du Saint-Siége, contenant l'ordre de conférer à une personne désignée, tel bénéfice vacant ou quand il viendra à vaquer. Ces lettres ne furent d'abord que de simples recommandations adressées au collateur du bénéfice, mais ensuite on changea ces recommandations en ordre positif, et on y joignit des lettres portant délégation d'un commissaire chargé, à défaut du collateur, d'en assurer l'exécution. Les mandats contenant l'expectative d'un bénéfice ont été abrogés par le concile de Trente (Sess. 24, cap. 19).

MANDCHOURIE, ou pays des Mandchous. Grande contrée de l'Asie, qui s'étend sur une longueur de plus de 400 lieues du nord au sud, et atteint jusqu'à 325 l. de largeur; entre 38° 58′ et 55° 30 de latitude N., et 114° et 139′ de longitude E. Sa superficie est d'environ 95,000 lieues carrées. La Mandchourie est bornée au N. par la Sibérie, à l'E. par la mer du Japon, au S. par la Corée, et à l'O. par la Mongolie. Le pays, coupé par des chaînes de montagnes, des fleuves et des lacs, est sur presque tous les points d'une extrême fertilité. On y admire de grandes forêts très anciennes, dont les arbres sont d'une hauteur prodigieuse. Le climat est froid en Mandchourie. La saison des chaleurs ne dure que quatre mois, depuis le commencement de mai jusqu'à la fin d'août, et quelquefois des fleuves larges et profonds se trouvent, dès les premiers jours de septembre, tellement encombrés de glaces, que les barques ne peuvent plus les traverser. On attribue la rigueur du climat à l'élévation du sol et aux vastes forêts dont le pays est couvert. La population s'élève à deux millions d'âmes, et se compose de Mandchous proprement dits, de Dahouriens ou Dakhouriens, de Tongouses, etc., et dans les parties méridionales de Chinois et de Coréens. Les Mandchous appartiennent à la grande race jaunâtre qui peuple l'Asie orientale. Ils ont des formes plus robustes, mais la physionomie moins expressive que les Chinois. Les Dahouriens sont une race mêlée de Mandchous et de Mogols. Les Mandchous se livrent peu à l'agriculture; leurs principales occupations sont la pêche, la chasse et l'élève du bétail. Vers la fin de septembre et le commencement d'octobre, ils partent pour aller chasser. Ils tuent des bêtes à fourrures, des renards, des martres, des hermines, des loutres,

des castors, des ours, des tigres, des panthères, des loups et plusieurs espèces d'antilopes et de sangliers. Les plus belles peaux sont réservées pour l'empereur de la Chine, qui en donne un prix fixé d'avance, le reste est vendu dans le pays même. La Mandchourie dépend de l'empire de la Chine, et se partage en trois gouvernements : ceux de *Ching-King*, de *Guirin-Oula* et de *Sakhalien-Oula*. Le premier a pour chef-lieu la ville de Moukden, résidence des souverains mandchous avant que ceux-ci eussent fait la conquête de la Chine. Cette capitale forme, pour ainsi dire, deux villes, entourées de murailles, l'une intérieure, l'autre extérieure. La première, qui a environ une lieue de tour, renferme le palais du vice-roi, l'arsenal et toutes les administrations. La ville extérieure a plus de trois lieues de circonférence. Elle sert de demeure aux marchands et aux personnes qui ne remplissent pas de fonctions publiques. La langue mandchoue, comme nous l'apprend le Père Amyot, n'est pas de formation très ancienne. Le peuple qui la parle ne possédait pas d'écriture particulière avant le commencement du XVII^e^ siècle. Vers cette époque, les Mandchous empruntèrent aux Mogols leur alphabet et le complétèrent au moyen de quelques signes additionnels destinés à représenter des sons particuliers à leur idiome. Aujourd'hui on possède en mandchou des traductions des ouvrages les plus importants composés en chinois. Les Mandchous adorent un Être-Suprême, qu'ils appellent l'*Empereur du ciel*. Depuis qu'ils ont fait la conquête de la Chine, en 1644, un grand nombre d'entre eux ont adopté la religion de Fo ou Bouddha. L. DUBEUX.

MANDEMENT, du latin *mandatum*. Ordre de la part d'une personne qui a autorité et juridiction. Ce mot est spécialement consacré à désigner les instructions que les évêques ont coutume de donner à leurs diocésains dans certaines circonstances ordinaires, comme à l'approche du carême, pour imposer aux fidèles des œuvres de pénitence ; et dans des circonstances extraordinaires pour attirer les bénédictions du ciel, comme pour ordonner des prières à l'avénement d'un souverain, à l'ouverture des chambres, pour la cessation d'un fléau, ou pour rendre de solennelles actions de grâces à l'occasion d'une victoire ou de toute autre faveur signalée. — Les mandements ont deux parties : la première comprend une instruction pastorale de l'évêque à ses diocésains : l'autre un dispositif indiquant les œuvres qui leur sont imposées. Lecture en est faite au prône de la messe paroissiale, conformément au même dispositif.

MANDEVILLE (JEAN DE), en latin *Magno-Villanus*, naquit en 1300, à Saint-Albans en Angleterre, exerça la médecine, quitta son pays à l'âge de vingt-sept ans et pendant trente-trois ans parcourut la Terre-Sainte, l'Égypte, l'Asie et la Chine, où il séjourna pendant plusieurs années. Il publia à son retour une curieuse *Relation de ses voyages* en latin, en anglais et en français. On trouve cet ouvrage plein de faits incroyables, dans le *Recueil* de Bergeron, La Haye, 1735. Le Voyage de Jérusalem a paru à part sous ce titre : *Itinerarius a terra Angliæ ad partes Ierosolimitanas*, in-4°. Ce voyageur mourut à Liége, en 1372.

MANDEVILLE (*Bernard de*), médecin hollandais, né à Dordrecht, vers 1670, vint exercer sa profession à Londres, et s'y fit connaître par plusieurs ouvrages qui soulevèrent contre lui l'indignation publique : *la Vierge démasquée*, 1709; *la Ruche bourdonnante* (*the grumbling hive*) *ou les fripons devenus honnêtes gens*, poëme en cinq cent cinquante vers, dont il donna en 1723 une nouvelle édition avec une foule de remarques sous ce titre : *la Fable des abeilles, ou les Vices privés font la fortune publique*, livre traduit en français par Bertrand, Amsterdam, 1740, et dans lequel Mandeville attaque tous les états, et soutient que la vertu n'est que l'effet de l'intérêt et de l'amour-propre. Poursuivi par les tribunaux, il déclara n'avoir écrit ses livres que dans le but de se jouer, et en 1732 il chanta la palinodie dans ses *Recherches sur l'honneur et l'utilité du christianisme*. Mandeville mourut en 1733.

MANDIBULES (*zool.*). On donne ce nom, en mammalogie à la mâchoire inférieure, et en ornithologie aux deux parties du bec qu'on distingue en *mandibule supérieure* et en *mandibule inférieure*. E. D.

MANDILLE, en languedocien *mandrilio*, en bas-breton *mandrilhen*. Casaque, composée de trois pièces, dont l'une pendait sur le dos, et les deux autres sur les épaules, et que mettaient les laquais seuls, ce qui les faisait distinguer des autres valets.

MANDINGUES ou **MANDINGOS**. Grande famille africaine, appartenant à la variété noire, et répandue dans les contrées situées entre la Gambie, la Geba, les côtes arrosées par le Kissi, dans plusieurs provinces du royaume de la Sénégambie et dans une grande partie du Soudan. Les Mandingues sont assez policés, mais très enclins au vol. Ils ont une certaine habileté dans la chirurgie, savent travailler le fer, s'occupent de la préparation des cuirs, et montrent beaucoup d'aptitude aux affaires commerciales. Leur vie est très bornée. A quarante ans ils sont déjà décrépits. Leur langue est douce et abondante.

MANDOLINE (*mus.*). La mandoline, ainsi que son nom l'indique, est un diminutif de la mandore, ou plutôt c'est une transition entre le luth et la guitare, mais dans des proportions plus petites. Le dos de la mandoline est rond comme celui du luth, mais le manche est disposé comme dans la guitare. Elle a quatre cordes accordées comme celles du violon. La chanterelle est simple, mais ses autres cordes sont doubles; celles de *la* et de *re* résonnent à l'unisson; mais les deux cordes de *sol* sont à l'octave. La mandoline se tient de la main gauche, et l'on en tire des sons avec un morceau d'écaille de tortue, un morceau d'écorce de cerisier ou un bout de plume d'aigle; ce *plectre* est tenu avec l'extrémité du pouce et de l'index, l'index au dessous du pouce et sans serrer. Le plat du bras pose sur l'instrument en se portant un peu en dehors. En Italie, il y a des mandolines à trois cordes, d'autres à cinq, dont l'accord varie suivant les différents maîtres. Denis a publié une bonne *Méthode de mandoline*. Le *catascione* ou *colascione* dont se servent les Napolitains est une sorte de mandoline au manche allongé. Les deux ou trois cordes de cet instrument sont aussi pincées avec une plume. La mandoline n'est plus qu'un instrument de musique populaire. J. F.

MANDORE (*mus.*). Instrument de musique, à cordes pincées, de la famille du luth. Il était long de 50 centimètres, et monté ordinairement de quatre cordes accordées de quinte en quarte, c'est-à-dire que la quatrième corde était à la quinte de la troisième, la troisième à la quarte de la seconde, et la seconde à la quinte de la chanterelle. On abaissait quelquefois la chanterelle d'un ton pour obtenir d'autres accords; c'est ce qu'on appelait jouer à corde avalée. Quelquefois on abaissait aussi la chanterelle et la troisième corde d'une tierce majeure pour faire l'accord en tierce; enfin on la montait aussi à l'unisson. Cet instrument, fort à la mode au commencement du XVIII^e^ siecle, n'est plus en usage depuis longtemps. De toute la famille du luth, on n'emploie plus que la guitare, et même le moment ne paraît pas loin où elle disparaîtra à son tour.

MANDRAGORE, *Mandragora* (*bot.*). Genre de la famille des Solanées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné, formé d'abord par Tournefort, réuni par Linné aux *Atropa*, rétabli enfin dans ces derniers temps. Les espèces peu nombreuses qui le forment sont des herbes vivaces, du midi de l'Europe. Ces plantes ont une racine charnue, épaisse, en cône allongé, souvent bifurquée. Leurs feuilles sont radicales, nombreuses, grandes, entières, groupées en touffe serrée. Leurs fleurs ont un calice turbiné, quinquefide; une corolle en cloche à cinq lobes plissés; leur ovaire biloculaire devient une baie, entourée inférieurement par le calice légèrement accrescent et uniloculaire, à graines nombreuses. — La MANDRAGORE OFFICINALE, *Mandragora officinarum* Lin. (*Atropa mandragora* Lin.), porte vulgairement le nom de *Mandragore femelle*. Sa racine est volumineuse, noirâtre à l'extérieur; ses grandes feuilles sont un peu glauques, luisantes en dessus, plus ou moins hérissées, ciliées, munies d'un long pétiole. Ses fleurs sont violacées; leur corolle est légèrement hérissée à l'extérieur, et sa gorge est fermée par une grande quantité de poils blancs qui partent de la base des étamines. Cette espèce est commune dans la Calabre et la Sicile; elle fleurit en automne. — La MANDRAGORE PRINTANIÈRE, *Mandragora vernalis* Bertol., a été longtemps confondue avec la précédente. Sa racine est plus épaisse, blanchâtre sale à l'extérieur. Ses feuilles ont une configuration notablement différente, des premières aux dernières développées; elles sont ondulées, d'un vert gai, à court pétiole. Ses fleurs se montrent dès les mois de mars et d'avril, et se succèdent pendant longtemps; leur corolle, d'un blanc verdâtre, est petite et à peine plus longue que le calice, au lieu d'être trois fois plus longue, comme dans la précédente. Le fruit de la Mandragore printanière est beaucoup plus gros que celui de la Mandragore officinale; son volume égale celui d'une petite pomme. Cette espèce s'élève plus avant vers le nord que la première. Les deux espèces de Mandragores qui viennent de nous occuper possèdent des propriétés analogues, et figurent également et aux mêmes titres parmi les plantes officinales. Elles sont narcotiques et stupéfiantes. La racine des mandragores était très employée au moyen-âge par tous ceux qui s'adonnaient aux pratiques de la sorcellerie.

MANDRILL (*mam.*). Espèce du genre CYNOCÉPHALE (*voy.* ce mot) dont A. G. Desmarest a fait, sous la dénomination de *Mandrilla*, le type d'un groupe générique.

MANDRIN (LOUIS), fameux chef de contrebandiers du dernier siècle, né en 1715, à Saint-Étienne de Geoire, en Dauphiné, d'un maréchal-ferrant. Il fut d'abord soldat, puis après avoir déserté, il se fit faux-monnayeur. La contrebande lui ayant semblé devoir être d'un meilleur produit, il s'y jeta, n'ayant d'abord que deux compagnons, et eut bientôt groupé autour de lui une bande considérable. Avec ces forces, il osa tout, ravagea les campagnes, mit en déroute les escouades d'employés aux fermes

et même les détachements de troupes réglées qu'on envoya contre lui. Il vint même, en plein jour, attaquer des villes importantes telles que Beaune et Autun, y pénétra, mit au pillage les bureaux des receveurs des fermes, et se retira sans être inquiété. Il fallut presque une armée pour le réduire. Après un combat où il se battit bravement, sa bande fut dispersée, mais on fut près d'un an avant de le prendre lui-même. Enfin trahi par une femme qu'il aimait, on le saisit au château de Rochefort en Savoie, d'où il fut mené à Valence. La cour criminelle le condamna au supplice de la roue le 24 mai 1755. Il fut exécuté le surlendemain. Ed. F.

MANDRIN (*techn.*). Il y a trois espèces de mandrins : les uns sont destinés à servir de noyau momentané à un objet qui sera formé sur eux. Le mandrin le plus simple de ce genre est un petit cylindre de bois sur lequel on enveloppe le papier des cartouches ou des pièces d'artifice ; lorsqu'il s'agit de pièces métalliques, le mandrin est lui-même en métal. Dans tous les cas, ses formes peuvent être très diverses. Le second genre se rapproche du premier; seulement il est destiné à entrer à force, dans une pièce métallique préalablement forgée, et dans laquelle il a été ménagé une cavité. Le troisième genre admet bien plus de variétés; son caractere principal est de servir d'intermédiaire entre le tour et les objets que l'on veut travailler sur cet instrument. En général le mandrin de tourneur est une pièce de bois ou de métal qui se fixe d'un côté sur le nez du tour, et reçoit de l'autre, soit la pièce elle-même, soit des forets, des broches ou autres outils qu'on veut faire agir sur la pièce. Dans ce dernier cas, le mandrin joue, à l'égard de ces outils, le rôle de manche, dans l'autre celui de main ou de pince. Dans tous les cas, il serre l'objet de manière à le maintenir dans le centre du tour. — Le *mandrin à pince* est suffisamment désigné par son nom ; il est tenu fermé par une boucle coulante. — Le *mandrin à virole* est une pièce cylindrique, percée suivant son axe, et fendue, dans une partie de la longueur, en quatre parties égales qui peuvent s'écarter ou se rapprocher à volonté. Les objets introduits au centre de ces quatre mâchoires y sont serrés, soit au moyen d'une virole coulante, soit au moyen d'une virole à vis marchant sur la partie extérieure, qui est conique. — Le *mandrin universel* fait partie des tours de Vaucanson ; il est composé de deux pièces, dont l'une, fixée sur le nez du tour, porte à sa surface opposée à celui-ci, une spirale carrée qui fait partie de sa substance. Sur cette pièce est appliquee, par un ajustage à tabatière qui lui permet de tourner sans pouvoir s'écarter, une autre pièce dans laquelle sont percées trois fentes, selon trois rayons également espacés ; dans ces fentes passent trois pièces de fer ou machoires perpendiculaires à la pièce et par conséquent parallèles entre elles et à l'axe du tour et qui sont susceptibles d'être rapprochées ou éloignées l'une de l'autre. Ces mâchoires ont un empâtement reposant sur la pièce en spirale et portant lui-même une creusure de la même figure, et qui s'y applique exactement. Lorsqu'on fait tourner la pièce mobile, l'écartement ou le rapprochement s'opère. — Le *mandrin à vis* est plus simple et moins ingénieux que le précédent, puisque les mâchoires marchent l'une après l'autre, et chacune sous l'impulsion d'une vis; mais il est d'un usage bien plus général. Il s'emploie soit pour fixer les pièces au tour en l'air, soit, étant fixé à la pièce même, pour l'entraîner dans le mouvement. Il peut se composer uniquement d'un cadre dans lequel sont creusés les écrous des vis qui opèrent directement, ou bien être porteur de pièces ou mâchoires mobiles, qui reçoivent et transmettent l'action des vis. — Le *mandrin ovale* se compose aussi de deux pièces : l'une est un cercle métallique, fixé à la poupée de devant à laquelle il peut être rendu plus ou moins excentrique; l'autre est un disque en cuivre portant une pièce coulante qui obéit au mouvement de l'excentrique, et porte à son centre un nez susceptible de recevoir les mandrins ordinaires. L'effet produit est de faire tourner la pièce sur deux pointes tournant elles-mêmes autour des pointes fixes du tour, et de produire un ovale. Le mouvement imprimé doit être modéré, pour que le jeu de l'excentrique soit régulier. E. Lefèvre.

MANDUBIENS. Peuple de la Gaule, au N. des Eduens, et au S.-O. des Lingones. Il avait pour capitale la ville d'Alesia, fameuse par le siége qu'elle soutint contre César. Le territoire des Mandubiens forme la partie S.-O. du département de la Côte-d'Or.

MANÉGE, En mécanique, on appelle ainsi toute machine mue par un ou plusieurs animaux qui, au moyen de traverses horizontales auxquelles ils sont attelés, communiquent le mouvement à un arbre vertical. Comme ces animaux tirent dans la direction de la tangente au cercle qu'ils doivent décrire, il s'ensuit que toute leur force est employée utilement. Un cheval, travaillant ainsi, exerce un effort de 80 kilogrammes en parcourant 1 mètre par seconde. — En équitation, c'est à la fois l'art de dresser les chevaux, le lieu où on les dresse, et le lieu où l'on apprend à les monter. — En marine, c'est l'art de manœuvrer et de faire évoluer un navire.

MANES (*myth.*). Nom sous lequel les anciens adoraient les âmes des morts. Servius dit que les mânes étaient ainsi appelés par antiphrase, parce que *Manus* a la même signification que *bonus*, et Festus le dérive de *manere*, demeurer, parce qu'ils remplissent tout de leur présence. D'autres font venir ce mot de *manare*, couler, parce que les âmes occupent tout l'espace entre la lune et la terre, d'où ils *découlent*, ou parce que les deux génies que l'homme reçoit en naissant et qui ne sont que des mânes, *coulent* ou *passent* des pères aux enfants, et *demeurent* avec ceux-ci pendant toute leur vie. Pausanias et plusieurs monuments grecs donnent aux mânes le nom de *dieux souterrains*, et Philostrate (*Vie d'Apollonius*), celui de *dieux terrestres*. Quelquefois cependant on les a placés parmi les divinités supérieures. On en reconnaissait de bons et de méchants, suivant la conduite qu'avaient tenue les hommes animés par eux. Les premiers portaient le nom de *lares*, et les seconds ceux de *larves*, de *lémures*, et même de *lamies*. Dans Homère, on voit Ulysse offrir un sacrifice aux mânes, pour obtenir un heureux retour à Ithaque. Au mois Antisthérion, les Athéniens célébraient en leur honneur une fête solennelle, pendant laquelle on se livrait à la tristesse, et on chantait des hymnes lugubres. Homère les représente accourant à la voix de ceux qui les invoquent, et buvant avec avidité le sang des victimes qu'on leur avait offertes. Quelquefois même on leur immolait des hommes lorsqu'on les supposait irrités. Numa leur avait consacré le second mois de l'année (Macrobe, *Saturn.*, *liv.* I, *cap.* XIII), et la loi des Douze Tables ordonnait de les honorer. Les généraux les invoquaient pour leur dévouer une armée ennemie ou une ville qu'ils allaient assiéger. Les mânes passaient pour jouir d'un pouvoir très étendu, qu'ils ne pouvaient toutefois exercer que pendant la nuit, jusqu'aux premiers chants du coq et aux lueurs du crépuscule. Sur une épitaphe, on trouve même cette invocation : *Aux Dieux Mânes arbitres des destinées*. On leur attribuait une connaissance parfaite de ce qui doit arriver, et on les évoquait pour connaître les mystères de l'avenir. Properce (*lib.* II, *élég.* XX) nous dépeint comme le plus redoutable des serments celui qu'on faisait par les mânes de ses parents. On regardait les manes comme les génies tutélaires des tombeaux, et on les priait d'éloigner les criminels de ces lieux de repos. Les victimes qu'on leur offrait devaient être noires, ou rousses et stériles. On verra aux mots FEBRUUS et FERALES, les cérémonies usitées par les Romains, dans les fêtes célébrées au mois de février en l'honneur des mânes. Ils leur en avaient consacré d'autres appelées *Remuria*, du nom de *Remus*, ou *Lemuria*, et qui avaient lieu le 9 du mois de mai. AL. BONNEAU.

MANÈS et MANICHÉISME. — *Manès*, et, suivant les auteurs orientaux, *Many* ou *Mani*, appelé encore *Cubricus*, fondateur de la secte des Manichéens, naquit en Perse vers le commencement du IIIe siècle, et si nous en croyons la chronique d'Edesse publiée par Joseph Assemani (*Bibliotheca orientalis*, tom. I, pag. 393) dans l'année 240 de notre ère. Il fut, très jeune encore, acheté comme esclave par une veuve qui possédait les livres de Scythien, et l'on suppose qu'il y puisa une partie de sa doctrine. Quelques auteurs prétendent qu'il fut d'abord chrétien, et qu'il exerça même le sacerdoce non loin d'Ahwaz, dans la province de Khouzistan, en Perse. Manès commença par se faire appeler apôtre de Jésus-Christ; bientôt ce titre ne lui paraissant pas assez pompeux, il se fit passer pour le saint-Esprit que J.-C. avait promis d'envoyer à ses Apôtres, s'annonça comme prophète, et envoya des émissaires pour prêcher sa doctrine dans différentes contrées de l'Asie et de l'Afrique, et entre autres en Egypte, en Chine et dans l'Inde. Un de ces hommes s'appelait Buddas, et quelques savants ont cru voir dans ce nom une preuve que le bouddisme, alors florissant dans l'Inde, n'était pas inconnu de Manès. Cet imposteur, après avoir vu Sapor Ier adopter sa doctrine, fut plus tard exilé par ce prince. Il quitta la Perse, et suivant plusieurs historiens orientaux, il se mit à faire des tableaux pour subsister, car il était peintre habile; mais voulant continuer à jouer son rôle, il se retira dans une caverne et ne se montra plus aux hommes pendant une année entière. Il reparut ensuite, et, ayant obtenu la permission de rentrer en Perse, il fit dans ce pays de nombreux prosélytes parmi les chrétiens. Provoqué ensuite à une conférence par Archelaüs, évêque de Cascar en Comagène, il fut complètement réfuté. Les actes de cette conférence, intitulés : *Acta disputationis Archelaï, episcopi Mesopotamiæ, et Manetis heresiarchæ*, se trouvent dans les *Collectanea monumentorum veterum Ecclesiæ Græcæ et Latinæ*, par Zacagny, Rome, 1698, in-4°. On les trouve également dans la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de D. Ceillier et dans la Bibliothèque grecque de Fabricius. Behram Ier, roi de Perse, appela Manès pour répondre de sa religion devant une assemblée de mages. Il fut avéré que cet homme ne prêchait pas la doctrine pure de Zoroastre, et qu'il s'arrogeait la qualité de prophète. On le condamna en conséquence à être écorché vif, et sa peau, remplie de paille, fut

attachée à une des portes de la ville de Djondischapour, l'an 274 de notre ère. Ses disciples furent également poursuivis. Manès avait créé une sorte de collége composé de douze hommes auxquels il donnait le titre de *Maîtres*, et qui représentaient les douze Apôtres de J.-C. Après la mort du faux prophète, il y eut un treizième Maître qui le représentait lui-même. Il créa aussi 72 évêques qui rappelaient les disciples, et au dessous desquels se trouvaient des prêtres et des diacres. Il était le chef de cette hiérarchie sacerdotale. — Manès reconnaissait deux dieux, ou, si l'on veut; deux natures ou deux substances entièrement différentes. Il appelait l'un, principe du bien, l'autre, principe du mal. Avant la création du monde, le peuple des ténèbres, c'est-à-dire le peuple du mauvais principe, se révolta contre Dieu ou le principe du bien, et celui-ci, incapable de résister d'une manière efficace à l'attaque du principe du mal et de son armée, leur jeta une partie de son essence. Les princes du peuple des ténèbres dévorèrent cette partie du bon principe, et recélant ainsi en eux-mêmes le bien qui leur était étranger et le mal qui leur était naturel, ils purent faire ce monde, où les deux éléments se trouvent mélangés, mais où le mal prédomine comme l'élément naturel des êtres qui le formèrent. Le peuple des ténèbres n'a pas eu de commencement et il a toujours été mauvais. Une lutte incessante existe entre le Dieu de lumière et le peuple des ténèbres. Les Manichéens admettaient huit terres et dix cieux. Ils supposaient que dans le royaume du mal se trouvaient cinq antres appelés Antres des éléments. Le premier était rempli de ténèbres, le second d'eau, le troisième de vent, le quatrième de feu, et le cinquième de fumée. C'était dans ces antres que prenaient naissance les animaux, suivant l'élément auquel ils appartenaient : les serpents prenaient naissance dans l'antre des ténèbres, les poissons et les animaux aquatiques dans l'antre des eaux, les oiseaux dans l'antre des vents, les quadrupèdes dans celui du feu, et les bipèdes dans celui de la fumée. L'homme est un mélange des deux natures : Les âmes remontent à J.-C., et les corps, surtout la distinction des sexes, sont l'œuvre du mauvais principe.

Nous venons de dire que les antres de la création se trouvaient dans le royaume des ténèbres ou du mal. En effet, les manichéens considéraient la production de tout être vivant comme un mal moral, parce que ce monde et les créatures qui le peuplent étant composés des deux principes, il en résulte qu'à chaque nouvelle naissance, une parcelle plus ou moins grande de Dieu ou du principe du bien se trouve liée et pour ainsi dire enchaînée à une parcelle du principe du mal. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les déplorables conséquences qu'eurent dans la pratique ces opinions révoltantes; elles favorisèrent, ou tout au moins elles excusèrent aux yeux des hommes corrompus, ces crimes si communs dans l'Orient depuis le temps de Loth jusqu'à nos jours. Les manichéens niaient la résurrection des corps et croyaient à la métempsychose; ils accordaient aux brutes, aux arbres et aux plantes une âme raisonnable; ils croyaient que les arbres entendaient et comprenaient les paroles des hommes, et quelquefois même devinaient leurs pensées; ils attribuaient le sentiment de la douleur aux fruits que l'on cueille, à la plante que l'on arrache, à l'arbre que l'on coupe. Aussi établissaient-ils peu de différence entre l'homicide et la destruction d'un arbre ou d'un animal. Ces sectaires étaient Sabéens et adoraient le soleil comme une parcelle de la lumière de Dieu ou peut-être comme Dieu lui-même. Nous avons vu plus haut qu'ils regardaient les corps ou la matière comme l'œuvre du mauvais principe, et par une conséquence assez naturelle, ils niaient que J.-C. fût né de la sainte Vierge, et qu'il eût été tout à la fois Dieu et homme; mais ils soutenaient que, revêtu d'un corps fantastique, d'une apparence de chair sans réalité, il ne souffrit jamais la mort, et que les Juifs crucifièrent un fantôme à sa place. Ils regardaient le baptême comme inutile, ils niaient le libre arbitre et attribuaient tous leurs mauvais penchants, et en particulier la concupiscence, au principe du mal; aussi, pour eux, pécher signifiait uniquement être dominé par l'esprit des ténèbres. Dans les Écritures, ils rejetaient l'Ancien Testament et ne recevaient pas tout le Nouveau, mais seulement quelques parties de celui-ci. La secte se partageait en deux classes très distinctes, celle des *élus* et celle des *auditeurs*; les premiers étaient tenus à une austérité beaucoup plus grande que les seconds : ils renonçaient au mariage, ils ne mangeaient jamais de viande, et n'exerçaient point l'agriculture dont le but est de faire croître les végétaux qui servent à la nourriture et à quelques autres besoins de l'homme; mais, par une contradiction inexplicable, s'ils refusaient de cueillir eux-mêmes des fruits ou des légumes, parce qu'ils auraient cru se rendre par là coupables d'une sorte de meurtre, ils ne faisaient nulle difficulté de se nourrir de ceux qui avaient été cueillis par les auditeurs. Tels sont les points les plus importants du manichéisme, mélange grossier et inconciliable des doctrines de l'émanation, de la métempsy-

chose, du fatalisme, du magisme et du christianisme. Nombre de Pères de l'Église, entre autres saint Augustin, flétrirent cette hérésie. Le manichéisme continua d'exister cependant, et sous différents noms il exerça de grands ravages en Asie, en Afrique, et particulièrement en Europe où on le retrouve encore au XIIe siècle dans la secte des albigeois. Le concile d'Orléans, en 1022, celui de Toulouse, en 1119, et celui de Tours, en 1163, condamnèrent solennellement les manichéens. On peut consulter sur la vie et les doctrines de Manès les actes d'Archelaüs dont nous avons parlé plus haut, et parmi les auteurs orientaux, traduits en latin ou en français, Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, Aboul-Faradje; les *Tableaux de l'Orient* publiés par M. d'Ohsson; le *Schah-Nameh*, traduit en français par M. Mohl; l'*Histoire des Sassanides*, de Mirkhond, traduite par M. de Sacy, et enfin, parmi les auteurs français, d'Herbelot, *Bibliothèque Orientale;* l'abbé Pluquet, *Dictionnaire des hérésies;* Beausobre, *Histoire du Manichéisme*, et l'abbé Godescard, traduction de la Vie des Saints, d'Alban-Buttler (Vie de saint Augustin). Mais tous ces auteurs réunis n'ont pas l'autorité de saint Augustin, qui fut lui-même manichéen et vécut pendant près de neuf ans parmi ces sectaires avec le grade d'auditeur. C'est à cette source que nous avons presque exclusivement puisé. LOUIS DUBEUX.

Malgré l'extravagance de ses principes, la secte des Manichéens fit des progrès rapides, et subsista très longtemps. De la Perse, où elle était née, elle se répandit successivement par toutes les provinces, jusqu'aux extrémités de l'Occident. Il y avait un assez grand nombre de ces hérétiques à Carthage, et même à Rome, dès le IVe siècle. Mais comme il existait contre eux des lois sévères, ils se cachaient souvent parmi les fidèles, et assistaient aux assemblées de l'Église, afin de n'être pas remarqués. Un de leurs docteurs, nommé Paul, prêcha le manichéisme en Arménie, vers le milieu du VIIe, et les succès qu'il obtint firent donner à ses sectateurs le nom de Pauliciens. Leur nombre s'accrut tellement, dans la suite, qu'ils furent en état, vers la fin du IXe siècle, de lutter longtemps par les armes contre l'empire d'Orient. Ils finirent cependant par succomber, et alors ils se dispersèrent en différents endroits, et s'établirent principalement dans la Bulgarie, puis dans la Lombardie, d'où ils pénétrèrent en Allemagne, en France, en Angleterre, sous le nom de Bulgares, de Cathares, de Popelicains, etc. On sait combien ils se rendirent terribles dans le Languedoc et la Provence sous le nom d'Albigeois.

Les Manichéens avaient un zèle et une adresse incroyables pour s'insinuer dans les esprits et se faire des partisans. Quelques-uns affectaient de n'employer que les termes des Saintes-Écritures, et de s'exprimer comme les catholiques sur les dogmes les plus importants; d'autres prétendaient que toutes les religions sont les mêmes dans le fond, et ne diffèrent que dans des cérémonies ou des dogmes accessoires; tous se vantaient non seulement d'enseigner la vérité, mais de la faire comprendre, et, méprisant la foi qui oblige à croire ce que l'on ne conçoit pas, ils promettaient de ne rien enseigner dont ils ne fussent en état de rendre raison. Ils représentaient comme des superstitions, et taxaient d'idolâtrie les pratiques et le culte de l'Église. Ils cherchaient à séduire les simples par des paroles qui ne respiraient que l'humilité, par un grand nombre de jeûnes, par leur visage pâle et leur extérieur négligé, qui semblaient annoncer l'austérité de leur vie. D'autre part, ils condamnaient la guerre, dont la continuité et les suites barbares étaient alors pour les peuples un si terrible fléau; ils s'élevaient, au nom de la liberté, contre le gouvernement, contre les lois civiles, et repoussaient comme une injuste usurpation toute espèce d'autorité. C'est par là qu'ils vinrent à bout de se répandre et de se maintenir si longtemps.

Manès avait exposé sa doctrine dans plusieurs ouvrages qui portaient les titres fastueux d'Evangile vivant, de Trésor et de Mystères. Ses disciples publièrent aussi plusieurs livres apocryphes, entre autres un Evangile qu'ils attribuèrent à saint Thomas, et des histoires fabuleuses sous les titres de Mémoires et d'Actes des Apôtres.

Cette secte ne tarda pas à être proscrite par les lois de l'Empire, tant à cause de la magie dont elle faisait profession que par suite de la haine des Romains contre les Perses, chez qui elle avait pris naissance. Dioclétien, vers l'an 296, adressa au préfet d'Egypte un rescrit portant les peines les plus sévères contre les Manichéens. Il ordonna que les chefs seraient brûlés avec leurs livres, que les personnes de condition seraient condamnées aux mines et leurs biens confisqués, et que les autres auraient la tête tranchée. Cette loi fut maintenue sous les empereurs chrétiens, mais l'usage en adoucit la rigueur. Plusieurs lois, publiées dans la suite par Valentinien, par Gratien, par Théodose et par les empereurs suivants, prononcèrent différentes peines contre les Manichéens, et restreignirent la peine de mort aux principaux docteurs de la secte. Elles ordonnèrent que ces hérétiques seraient bannis de toutes les villes, elles les déclarèrent infâmes, privés du droit

de tester et de succéder même aux biens paternels et maternels, incapables enfin de contracter, de paraître en justice et d'occuper aucun emploi. Elles leur défendirent surtout de tenir leurs assemblées, et, comme ils employaient tous les moyens de dissimulation pour échapper aux recherches, il fut ordonné à tout le monde de les dénoncer, même sans les formalités juridiques. R.

MANÉTHON, né à Sébennytus dans la Basse-Egypte, fut prêtre et scribe sacré du temple d'Héliopolis. Il vivait pendant le règne de Ptolémée-Philadelphe (de 230 à 286 avant l'ère chrétienne). L'école grecque d'Alexandrie était alors fondée, et Manéthon était un des Égyptiens qui connaissaient parfaitement et également sa langue maternelle, l'égyptien, et celle des nouveaux conquérants de l'Égypte, le grec. Le roi Ptolémée le chargea de rédiger en grec une histoire de l'Égypte, tirée des documents déposés dans les archives publiques, des monuments élevés dans les principales villes et des annales rédigées depuis la plus haute antiquité par la caste sacerdotale chargée à la fois des choses sacrées, de la justice et de la direction des sciences et des lettres. — Manéthon, qui a laissé tant de preuves de sa grande érudition, possédait à fond la connaissance des écritures égyptiennes : il se servit donc avec un plein succès des manuscrits et des autres textes hiéroglyphiques et hiératiques. Ces textes originaux étaient sous ses yeux ; il les traduisit en grec, ou les employa dans le texte grec de son ouvrage ; la connaissance actuelle de quelques uns de ces originaux ne permet point d'en douter. Son *Histoire de l'Égypte* fut divisée en trois volumes ; le premier comprenait les onze premières dynasties qui fournirent 292 règnes, dont la durée fut de 2350 ans et 70 jours. Les huit dynasties suivantes, de la 12e à la 19e, donnèrent 96 rois qui régnèrent 2121 années; le troisième volume terminait l'histoire de ces dynasties, depuis la 20e jusques et y compris la 31e, qui fut détruite par les conquêtes d'Alexandre; ces onze dynasties, y compris celle des Perses, avaient régné pendant 1050 années. De ce grand ouvrage de Manéthon il ne nous est parvenu que qnelques fragments et la liste incomplète des 31 dynasties et des rois qui appartiennent à chacune d'elles. Lorsque la Liste est complète pour une dynastie, on y trouve le nom du roi, sa filiation, la durée de son règne en années, mois et jours. Quand il s'agit d'une dynastie de rois qu'on peut qualifier de fainéants, puisque l'histoire ne raconte d'eux aucun fait mémorable, Manéthon donne le nombre des rois de cette obscure dynastie et le nombre d'années de son existence. C'est dans cet état que ses Listes nous sont parvenues par les écrivains chrétiens Jules l'Africain et Eusèbe, qui ont donné ces Listes en grec, et par saint Jérôme qui les a traduites en latin ; elles se trouvent aussi dans la traduction arménienne de la Chronique du même Eusèbe. L'historien juif Josèphe en a inséré une portion dans son livre contre Apion. — Georges Le Syncelle, chroniqueur chrétien du VIIIe siècle, a recueilli dans sa Chronographie les listes grecques tirées des ouvrages de Jules l'Africain et d'Eusèbe, et soit par l'effet du temps, soit par la faute des copistes, il existe quelques différences entre les deux Listes grecques comparées. Mais ces différences sont de peu de conséquence sur l'ensemble considérable d'années que ces deux Listes embrassent. La somme des règnes des rois d'Égypte depuis la première dynastie jusqu'à la trente-unième inclusivement, à laquelle succéda Alexandre le Grand, est en effet de 5535 années, la première année du premier règne remontant à l'an 5867 avant l'ère chrétienne.

Les défenseurs d'une chronologie plus restreinte ont rejeté ces Listes de Manéthon, d'une part comme supposées en partie, et de l'autre comme contenant dans un ordre successif des dynasties qui étaient collatérales, c'est-à-dire qu'elles avaient régné *en même temps* dans des parties différentes de l'Égypte. Le Syncelle imagina une autre objection, prétendant que les années des dynasties de Manéthon n'étaient que de trois mois, et que la somme de ses règnes devait être réduite au quart de son énoncé. Le règne simultané de deux ou plusieurs dynasties a été particulièrement soutenu par le savant chronologiste anglais Marsham, et récemment dans un important ouvrage sur l'Égypte, publié, en 1845 à Hambourg, par M. Bunsen, ministre de Prusse à Londres.

Le nom de Manéthon est tout égyptien, mais arrangé à la façon des Grecs. En Égypte on le nommait *Maneith*, *ami qui aime Neith*, la Minerve égyptienne. Trois personnages de ce nom sont connus dans l'histoire littéraire de l'antiquité. M. Champollion-Figeac en a ajouté un quatrième qui fut l'intendant de tous les domaines du Nord et gardien des temples du roi Psammétichus Ier. Son sarcophage a été transporté aux cryptes de Rome, où il se trouve. On connaît une Lettre que Manéthon adressa au roi Ptolémée Philadelphe à l'occasion de l'ouvrage qui lui avait été demandé ; mais l'authenticité de cette Lettre est justement mise en doute par quelques critiques. On lui attribue aussi un traité sur *Sœthis* ou la conscience, mais mal à propos encore.

Manéthon composa réellement plusieurs autres ouvrages, mais on n'en connaît que les titres. On croit même qu'il ne s'occupa que de l'Égypte, ayant traité dans une première section de l'histoire de cette contrée, et, dans l'autre, de son ancien état et de sa religion. La dernière édition des Fragments grecs de Manéthon a été donnée avec beaucoup de soin et accompagnée de notes intéressantes, à La Haye, par M. Robert Fruin, en 1747, in-8°. CH.-FIGEAC.

MANFREDI (EUSTACHE). Célèbre géomètre et astronome italien, né à Bologne en 1674, mort en 1739. Les leçons qu'il donnait chez lui à ses compagnons d'études devinrent l'origine de l'Institut de Bologne, qui a jeté un si grand éclat dans la science. On a de lui d'importants travaux en astronomie, en gnomonique, en géométrie, et principalement en hydrostatique : *Éphémérides des mouvements célestes*, de 1715 à 1725, Bologne, 4 vol. in-4° ; *Dernières observations sur les apparences des étoiles fixes*, 1730, in-4° ; *Passage de Mercure sur le Soleil*, 1723, in-4° ; *De Gnomone meridiano bononiensi, deque observationibus astronomicis eo instrumento peractis*, 1736, in-4° ; *Institutiones astronomicæ*, 1749, in-4°. — MANFREDI (*Gabriel*), frère du précédent, né en 1681, mort en 1761, s'est également distingué dans la même carrière.

MANFREDONIA. Ville du royaume de Naples, sur le golfe du même nom, dans la Capitanate, à 35 kilomètres N.-E. de Foggia. Elle fut bâtie en 1251 par Manfred, fils naturel de Frédéric II, à peu de distance des ruines de l'ancienne *Sipontum*. Les Turcs la brûlèrent en 1620. Elle renferme aujourd'hui 5,000 habitants, et possède un archevêché, un port, et fait commerce de grains. — Le golfe de Manfredonia était connu par les anciens sous le nom d'*Urias sinus*.

MANGABEY (*mam.*). Espèce du genre GUENON (*voy.* ce mot).

MANGALORE (*géog.*). Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. Cette ville, appelée aussi Koryal, est le chef-lieu du district de Kanara, à 745 kil. S.-O. de Bombay, par 72° 25′ long. E., et 12° 49′ lat. N. Mangalore a un port, et compte 20,000 habitants. Son commerce est actif, et consiste en sel, riz, bétel, poivre, bois de sandal et safran. Elle était autrefois une des villes principales du Maïssour. Le 15 mai 1784, Tippou-Saëb y signa la paix avec l'Angleterre. La compagnie anglaise possède la ville depuis 1799.

MANGANÈSE (*chim.*). Substance simple métallique dont la découverte, due à la fois à Scheèle et à Gahn, date de 1774. On l'appela d'abord *magnesium*, ensuite *manganium*, et enfin *manganesium*, d'où nous avons fait le nom actuel.

Le manganèse est si oxydable qu'on ne le rencontre jamais dans la nature à l'état natif. Il y existe très souvent à l'état d'oxyde, quelquefois à celui de silicate et de carbonate, plus rarement à l'état de phosphate et de sulfure. Les oxydes de manganèse purs ou hydratés se trouvent en filons dans les terrains primitifs ou de transition (Angleterre, Hartz), et forment ordinairement des amas irréguliers intercalés à la séparation des terrains primitifs et des terrains secondaires (Saône-et-Loire). Quelquefois aussi ils constituent des veines ou des amas irréguliers dans les terrains jurassiques. — On n'a pas encore rencontré dans la nature de carbonate de *manganèse pur ;* il est toujours combiné aux carbonates de chaux, de fer et de magnésie. Le sulfure est très-rare, et n'a été trouvé qu'en proportion minime en Cornouailles. On connaît un grand nombre de *silicates* simples ou multiples de manganèse. Parmi les derniers, nous citerons le grenat manganésifère de Franklin, l'épidote manganésifère et la carpolite. Une autre espèce de manganèse natif est le *manganèse barytique ;* on le considère comme une combinaison de baryte et de peroxyde de manganèse. Il est très abondant à Romanèche, près Mâcon, en Prusse, en Bohême, en Silésie. — Les minerais de manganèse les plus importants, les seuls que l'on exploite, ont reçu les noms de *Pyroluzite*, de *Braunite*, de *Manganite* et de *Hausmanite*. Nous les signalerons en traitant des oxydes.

On obtient le manganèse en réduisant un de ses oxydes dans un creuset garni de charbon. On opère généralement en mêlant avec de l'huile l'oxyde provenant de la calcination du carbonate, puis on chauffe le tout dans un creuset couvert, de façon à décomposer l'huile, qui laisse alors un résidu de charbon ; on triture encore la masse obtenue avec de l'huile pour en former une pâte que l'on divise en boulettes ; celles-ci sont ensuite placées dans un creuset brasqué que l'on achève de remplir de charbon, et l'on chauffe pendant deux heures au feu de forge. On trouve après le refroidissement un bouton de manganèse qui retient toujours un peu de carbone, dont on a essayé de le débarrasser en le fondant avec du borax ; mais il est douteux pour nous que l'on ait jamais obtenu le manganèse parfaitement pur. — Dans l'état où on le retire, il est solide, d'un gris blanc, cassant, grenu, dur, mais attaquable à la lime, et doué d'un faible éclat métallique. Sa densité est de 8,013. Lorsqu'on le touche avec les doigts humides, il répand une odeur désagréable dont la peau reste longtemps imprégnée. Il ne fond qu'au plus haut degré de chaleur qu'il

nous soit possible d'obtenir dans les meilleures forges, à environ 160° du pyromètre de Wedgwood.

A la température ordinaire, le manganèse n'est attaqué ni par l'air ni par le gaz oxygène parfaitement secs; mais il s'altère peu à peu, si ces corps sont mélangés à de la vapeur d'eau; il se ternit et finit par se convertir en une poudre noire d'oxyde. Aussi faut-il, pour conserver le manganèse, le mettre dans de l'huile de naphte, comme le potassium et le sodium, ou dans un tube de verre scellé par ses deux extrémités. L'oxydation est très-prompte à une température élevée, surtout dans le gaz oxygène. Les combinaisons de cette nature connues jusqu'ici sont au nombre de six : quatre oxydes et deux acides.

Le *protoxyde* forme la base des principaux sels de manganèse. A l'état anhydre, il est verdâtre; la chaleur ne le décompose pas; il absorbe facilement l'oxygène, et devient terne. Son affinité pour ce corps varie toutefois avec sa cohésion, puisque quand il a été fortement calciné, il peut se conserver à l'air pendant longtemps. Chauffé dans l'oxygène ou dans l'air, il se change en oxyde rouge. Il se dissout dans l'acide chlorhydrique sans dégager de chlore.— A l'état d'hydrate, ce même oxyde est blanc, et se transforme facilement, à l'air, en sesquioxyde, même à la température ordinaire. Les corps oxydants, tels que le chlore, déterminent cette oxydation, et peuvent même le faire passer à l'état de peroxyde. — Le protoxyde de manganèse est formé de 28,91 de métal pour 100 d'oxygène, ce qui correspond à 1 atome de chaque composant, et donne pour formule MnO. Il n'existe naturellement que combiné à l'acide carbonique et à l'acide silicique. On le prépare 1° en reduisant l'oxyde rouge du même métal par l'hydrogène : la désoxydation s'arrête toujours à son degré; 2° en calcinant du carbonate ou de l'oxalate de manganèse dans une atmosphère d'hydrogène; 3° en chauffant un mélange de chlorure de manganèse et de carbonate de soude avec un peu de sel ammoniac qui a uniquement pour effet de réduire les traces d'oxyde rouge qui pourraient se produire. Obtenu de la sorte, le protoxyde de manganèse est gris-verdâtre, et peut être lavé à l'air sans crainte de suroxydation; 4° Enfin en calcinant au rouge blanc, dans un creuset brasqué le carbonate ou un autre exyde quelconque de manganèse; il est alors d'une couleur d'un beau vert d'herbe. — L'hydrate de protoxyde de manganèse s'obtient en décomposant un sel de manganèse soluble par une dissolution de potasse ou de soude.

L'*oxyde rouge* peut être considéré comme une combinaison de protoxyde et de sesquioxyde. On peut admettre également qu'il résulte de 2 *équivalents de protoxyde*, et de 1 *équivalent* de peroxyde. Il a pour formule : Mn^3O^4, équivalant à $(MnO^{1\ 1/3})^3$. C'est le composé le plus fixe que puisse donner la combinaison du manganèse avec l'oxygène; aussi suffit-il pour l'obtenir, soit de chauffer à l'air le peroxyde, soit de calciner les oxydes plus oxygénés que lui. Il existe dans la nature; les minéralogistes le désignent sous le nom d'*hausmanite*.

Le *sesquioxyde* de manganèse est d'un brun-noirâtre. Il se dissout dans quelques acides sans s'altérer, et constitue alors de véritables sels. Il se trouve dans la nature; les minéralogistes le désignent sous les noms de *braunite* quand il est anhydre, et de *manganite* quand il est hydraté. On le trouve souvent mélangé avec du peroxyde. Il est formé de 43, 36 d'oxygène pour 100 de métal, d'où l'on tire la formule atomique Mn^2O^3 équivalent à $(MnO^{1\ 1/2})^2$. On le prépare généralement en laissant le protoxyde hydraté s'oxygéner à l'air, ou en soumettant l'azotate de protoxyde à une calcination ménagée.

Le *bioxyde* ou *peroxyde* est le plus important de tous ceux de manganèse, en raison de son emploi dans les verreries pour décolorer les produits qui contiennent du peroxyde de fer ou de l'oxyde de fer intermédiaire, et de son usage en chimie, notamment pour la préparation du chlore et de l'oxygène. Il est d'un brun-noir et bon conducteur de l'électricité; mais ce qui surtout est remarquable, c'est que mis en contact avec les métaux, il se constitue à l'état négatif, tandis que la manganèse métallique prend au contraire l'électricité positive. Voilà pourquoi, sans doute, ce dernier s'oxyde assez facilement dans l'eau aérée, et surtout dans l'air humide. — L'acide sulfurique concentré est sans action à froid sur le peroxyde de manganèse; mais sous l'influence de la chaleur, il se dégage de l'oxygène, et il se forme un sulfate de peroxyde. Le même acide étendu, mêlé à des matières organiques, peut attaquer le peroxyde de manganèse sous l'influence de la chaleur. A froid comme à chaud, l'acide azotique paraît être sans action sur lui, mais en présence d'une matière organique qui s'empare d'une partie de l'oxygène de l'oxyde, cet acide donne lieu à de l'azotate de peroxyde. — Le peroxyde de manganèse se trouve abondamment dans la nature, tantôt sous forme de cristaux très nets et d'un gris d'acier, tantôt en masses cristallines et radiées. On lui donne, en minéralogie, le nom de *pyrolusite* lorsqu'il est pur et anhydre, mais on le trouve rarement dans cet état. Il contient ordinairement du spath fluor, des hydrates de

sesquioxyde de manganèse et de peroxyde de fer, du carbonate de chaux, de la baryte et une certaine quantité d'eau. C'est principalement dans les terrains primitifs et intermédiaires qu'on le rencontre. Saint-Diez, Romanèche, près Mâcon, Thiviez, la Saxe, la Bohême, en fournissent de grandes quantités. Celui de Romanèche contient une proportion considérable de baryte, qui paraît être en combinaison avec le peroxyde de manganèse, jouant alors le rôle d'un acide faible. C'est à ce minerai de peroxyde de manganèse barytique que l'on donne le nom de *psilomelane*.—La composition du corps qui nous occupe est de 57,82 d'oxygène pour 100 de métal, ce qui donne 1 atome du dernier pour 2 d'oxygène, et pour formule MnO^2. — Le bioxyde de manganèse ne se prépare que rarement dans les laboratoires; l'on emploie de préférence celui fourni par la nature. Il peut néanmoins être obtenu par divers procédés : 1° en chauffant avec du chlorate de potasse l'un des autres oxydes du même métal, mais plus particulièrement le sesquioxyde : une température trop élevée changerait le peroxyde obtenu en oxyde rouge; 2° en traitant l'hydrate ou le carbonate de protoxyde en suspension dans l'eau, par un excès de chlore; le produit obtenu de la sorte constitue un hydrate pulvérulent qui a pour formule MnO^2HO; 3° en décomposant à chaud les manganates et les hypermanganates alcalins par des acides étendus; 4° en évaporant le bromate de peroxyde de manganèse, ce qui donne une poudre noire dont la composition est $(MnO^2)^5,HO$; 5° enfin en traitant de l'oxyde rouge par de l'acide azotique concentré, d'où résulte un hydrate ayant pour formule $(MnO^2)^4,HO$.

L'*acide manganique* prend naissance lorsqu'on calcine, au contact de l'air ou en présence d'un corps oxydant, du peroxyde de manganèse avec de la potasse, ce qui donne un manganate de cette dernière base. On n'a pu, jusqu'à présent, obtenir l'acide manganique isolé; quand on traite un de ses sels par un autre acide, il se décompose immédiatement. La théorie lui donne pour formule atomique : MnO^3. Il est susceptible de former par sa combinaison avec les bases des sels qui, à l'état neutre, sont composés de telle sorte que l'oxygène de l'oxyde est à celui de l'acide comme 1 est à 3.

L'*acide permanganique* se présente sous la forme d'une masse brune, cristalline et rayonnée; il est très soluble dans l'eau et fort peu stable; une température de 30 à 40 degrés suffit pour le décomposer en oxygène et en hydrate de peroxyde de manganèse. Les matières organiques, telles que le sucre, le papier, etc., en opèrent la décomposition; l'oxygène, l'azote, le chlore, sont sans action sur lui; l'hydrogène, les carbures d'hydrogène, les acides au minimum d'oxydation, le décomposent rapidement. L'acide permanganique paraît se combiner avec l'acide sulfurique; ainsi lorsqu'on chauffe ensemble, dans une cornue, de l'acide permanganique et de l'acide sulfurique anhydre, il se sublime un composé cristallin et de couleur cramoisie, qui contient les éléments des deux corps; c'est un acide double décomposable par l'eau.—L'acide permanganique a pour formule : Mn^2O^7. On l'obtient en décomposant un permanganate, à froid, par l'acide sulfurique étendu d'eau. Il forme avec les bases alcalines des sels solubles dans l'eau, dont la dissolution est d'un beau rouge. Les permanganates ont une composition telle, que l'oxygène de leur oxyde est à celui de l'acide comme 1 est à 7.

Les *métalloïdes* unis jusqu'à présent au manganèse sont le silicium, le carbone, le phosphore, le soufre, le fluor, le chlore, le brôme et l'iode. Ceux de ces composés qui méritent d'être cités sont : un *chlorure*, très soluble dans l'eau et déliquescent au contact de l'air humide, cristallisable en tables quadrilatères, et de couleur rose. Sa formule est : $MnCl,6HO$. Il se produit en très grande abondance dans les usines où l'on prépare le chlore. Pour l'obtenir immédiatement et pur, on réduit le bioxyde de manganèse en poudre fine, on le lave avec de l'acide chlorhydrique faible, pour en séparer les carbonates terreux qu'il contient souvent, et on le calcine au rouge obscur avec la moitié de son poids de chlorhydrate d'ammoniaque. Il se dégage de l'eau, de l'azote, de l'ammoniaque, et il se forme du chlorure de manganèse, qui reste mélangé avec une certaine quantité de bioxyde non altéré, dont on le débarrasse par l'eau bouillante, pour laisser cristalliser ensuite.— Ce chlorure est employé dans la teinture pour obtenir les couleurs brunes dites *solitaires*. On a proposé de l'utiliser dans l'épuration du gaz de l'éclairage. Il jouit, en effet, à un haut degré de la propriété de décomposer les sels ammoniacaux (carbonate et sulfhydrate) qui accompagnent les produits gazeux de la distillation de la houille. — Il existe un *sulfure* de manganèse natif qui se présente en masse compacte, brillante et d'une couleur noire passant au vert par la trituration. Sa formule est MnS. Il se précipite à l'état anhydre lorsqu'on verse un sulfure soluble dans un sel de manganèse; il est alors sous forme d'une poudre amorphe d'une couleur rougeâtre pâle, qui passe au terne lorsqu'on l'expose au contact de l'air.

Les *alliages* de manganèse ont à peine été étu-

diés. On sait que ce métal s'unit au fer, à l'étain, au cuivre, à l'or, à l'argent; qu'il ne peut s'unir au zinc, à l'antimoine, au platine, au mercure; qu'il donne de la dureté au fer, et que c'est pour cela que ce dernier métal est plus propre à la fabrication de l'acier lorsqu'il contient un peu de manganèse, que dans son état de pureté.

Le *manganèse* décompose l'*eau* au degré de la chaleur rouge, et passe à l'état d'oxyde composé. A froid, il est presque sans action sur l'acide *sulfurique* concentré : dégagement de quelques bulles de gaz hydrogène, formation d'un peu de sulfate de protoxyde. A chaud, action vive : dégagement d'acide sulfureux et formation de sulfate de protoxyde. Avec l'acide sulfurique étendu, action subite à froid comme à chaud : décomposition d'eau, grand dégagement de gaz hydrogène, formation de sulfate de protoxyde, dissolution du métal, élévation de la température; la liqueur reste incolore. Avec l'acide *azotique*, action subite à la température de l'atmosphère : décomposition de l'acide, vive effervescence due à de l'oxyde d'azote ou à de l'azote qui se dégage; production d'un azotate de protoxyde incolore et soluble, dissolution du métal et dégagement de chaleur. Avec l'acide *chlorhydrique liquide*, action subite à froid : décomposition de l'acide, grand dégagement de gaz hydrogène, formation de protochlorure incolore et soluble, dissolution du métal et production de calorique.

Tous les *sels* de manganèse chauffés avec de l'azotate de potasse et de la potasse donnent du manganate de potasse qui colore l'eau en vert, forme une liqueur rose avec les acides étendus, et se décolore rapidement par le contact de l'acide sulfureux ou des matières organiques. Ce dernier caractere est le plus important, et donne des indications assez précises pour distinguer le manganèse de tous les autres métaux. On constate encore facilement la plus légère trace de manganèse en faisant chauffer la dissolution dans laquelle on suppose l'existence de ce métal avec un mélange d'acide plombique et d'acide azotique étendu. La liqueur prend aussitôt une teinte rouge due à la formation de l'acide permanganique. On a pu reconnaître ainsi le manganèse dans la chaux ordinaire et même dans certains marbres blancs. L. DE LA C,

MANGLIER,, MANGLE (*bot.*). On désigne sous le nom de *manglier* différents arbres exotiques, qui croissent sur les bords de la mer, mais plus particulièrement le *palétuvier* ou *rhizophore mangle* (voy. RIZOPHORE). On appelle *mangle* le fruit du manglier ou quelquefois cet arbre lui-même. On donne fort souvent aussi le nom de mangle *bleu* au *fromager*, de mangle *gris* à l'*avicenia tomentosa* et au *canocarpus erectus*, de mangle *rouge* au *cocoloba vinifera*, de mangle *vénéneux* au *cerberha manghas*.

MANGOU-KHAN, fils de Touloï et de la princesse Siourconcteni, et petit-fils de Gengis-kan, devint empereur ou gran-khan des Mogols, le 1er juillet 1251. Il était alors âgé de quarante-trois ans. Il donna trop souvent des preuves de cruauté et d'ambition; on peut lui reprocher surtout d'avoir usurpé la souveraine puissance, au préjudice des héritiers de l'empereur Oktaï, son bienfaiteur, qui lui avait même tenu lieu de père. Malgré ses crimes particuliers, Mangou fut un souverain juste, et les peuples furent heureux sous son gouvernement. Il essaya d'établir une sorte de discipline dans son armée, et on le vit faire des largesses aux soldats pour les empêcher de se livrer au pillage. Ce fut à lui que saint Louis adressa en faveur des chrétiens des lettres portées par deux religieux, dont l'un était Guillaume de Rubruquis, auquel on doit les premières notions exactes sur ce pays. En 1257, Mangou entra en campagne pour soumettre la Chine méridionale. Il avait déjà remporté des avantages considérables, lorsqu'il mourut de la dyssenterie. Il était alors dans sa cinquante-deuxième année, et avait régné huit ans.

MANGOUSTAN, *Garcinia* (*bot.*). Genre de la famille des Clusiacées ou Guttifères, de la dodécandrie-monogynie, dans le système de Linné. Les végétaux qui le forment sont des arbres à suc jaune abondant, à feuilles simples, munies généralement d'un pétiole court et renflé. Dans leurs fleurs, hermaphrodites ou unisexuées, on trouve un calice persistant, de 4 sépales; 4 pétales; des étamines au nombre de 16 ou davantage, libres ou polyadelphes; un stigmate sessile à 4-8 lobes. Leur fruit est arrondi, couronné par le stigmate persistant, à 4-8 loges; il présente une chair succulente, recouverte par une couche externe coriace. — Le MANGOUSTAN COMESTIBLE, *Garcinia mangostana* Lin., est un très bel arbre, originaire des Moluques, mais propagé par la culture, à cause de la bonté de son fruit, dans une grande portion de la zone intertropicale. Ses feuilles sont ovales, aiguës, veinées; ses belles fleurs rouges sont solitaires et terminales. Le fruit de cet arbre est de la grosseur d'une orange moyenne; sa couleur est foncée à l'extérieur, plus pâle à l'intérieur. Sous une couche externe spongieuse, assez astringente pour que les Chinois l'emploient à la teinture en noir, il renferme une chair blanche, très fondante, sucree avec une légère acidité, parfumée de manière à rappeler assez bien nos framboises, ce qui fait regarder ce fruit

comme l'un des meilleurs des régions intertropicales. La pulpe du Mangoustan est très rafraîchissante et un peu laxative.

MANGOUSTE (*mam.*). Genre de Carnassiers digitigrades, que Linné comprenait sous le nom de *Viverra* avec quelques autres groupes, que G. Cuvier en a distingué le premier, et qui a successivement reçu les noms scientifiques d'*Herpestes* Illiger, *Ichneumon* Lacépède, et *Mangousta* Olivier, et qui, dans ces derniers temps, a été partagé en plusieurs genres particuliers, tels que ceux des *Mongo*, Ogilby, *Herpestes*, Illiger et *Ichnenmia* Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Les Mangoustes sont des mammifères de taille moyenne, à corps très allongé, et à pattes courtes, terminées par cinq doigts, dont le pouce est le plus court de tous, et dans lesquels les ongles sont aigus et à demi rétractiles. La tête est petite, terminée par un museau fin, qui présente un petit mufle, et qui est pourvu de moustaches; les oreilles sont larges, courtes, arrondies; les yeux assez grands; le système dentaire, composé en totalité de quarante dents, est caractéristique; la queue est grosse à la base, très longue, poilue; le pelage est assez dur, et les poils offrent des couleurs assez sombres, mais cependant variées, disposées par anneaux, de manière que la robe est en général tiquetée. Les mœurs de ces animaux sont très analogues à celles des Martes; ils vivent de rapine, et leur nourriture consiste principalement en petite proie et en œufs : ils se tiennent ordinairement à terre, dans les endroits découverts, et ils ont un penchant déterminé pour la chasse des reptiles. On peut aisément les réduire en domesticité, et alors ils montrent assez d'intelligence. Ils habitent les contrées chaudes de l'ancien continent, et l'on en a décrit une quinzaine d'espèces, dont les plus connues sont : — 1° la MANGOUSTE D'ÉGYPTE, RAT DE PHARAON OU ICHNEUMON (*Viverra ichneumon* Linné), type du genre *Herpestes* d'Illiger, qui a environ cinquante centimètres depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, ce dernier organe ayant à peu près la même longueur. Son pelage est d'un brun foncé tiqueté de blanc sale, et composé de poils secs et cassants, plus ou moins courts, suivant les diverses parties du corps; le ventre est plus clair que le dos; la tête et les pattes sont, au contraire, d'une teinte plus foncée. Cette espèce semble confinée aujourd'hui dans la Basse-Égypte, entre la mer Méditerranée et la ville de Siout; mais autrefois elle s'étendait davantage. La Mangouste était placée par les Égyptiens au nombre des animaux qu'ils adoraient, parce qu'ils la considéraient comme un destructeur actif des reptiles, qui sont si redoutables, et, en même temps, si abondants dans leurs pays, et peut-être aussi parce qu'elles empêchent les crocodiles de trop se multiplier en dévorant un grand nombre de leurs œufs. Ce carnassier se tient dans les campagnes, au voisinage des habitations, et souvent sur le bord des rigoles qui servent aux irrigations : lorsqu'il pénètre dans les basses-cours, il met à mort toutes les volailles qu'il rencontre, et se contente d'en manger le cerveau et d'en sucer le sang; dans la campagne, il fait la guerre aux rats, aux oiseaux, aux petits reptiles, et recherche aussi les œufs. Sa démarche est très circonspecte. On peut facilement le conserver dans nos ménageries, où il s'apprivoise très bien; il paraîtrait même qu'autrefois il vivait, en Égypte, à l'état domestique. — 2° LA MANGOUSTE A BANDE OU DE L'INDE (*Viverra mungos* Linné), type du genre *Mongo* de M. Ogilby. Elle est près de moitié plus petite que la précédente, d'une couleur généralement brune; le dos et les flancs sont recouverts de longs poils blanchâtres, terminés de roux et marqués, dans leur milieu, d'un large anneau brun bien tranché : l'arrangement de ces poils est tel, que les anneaux bruns d'un certain nombre d'entre eux, arrivant à la même hauteur, forment sur le dos des bandes transversales de cette couleur, au nombre de douze à treize, lesquelles sont séparées entre elles par autant de bandes rousses, formées par les extrémités des mêmes poils. Cette espèce, qui a les mêmes mœurs que la Mangouste d'Égypte, et qui se fait surtout remarquer par la chasse qu'elle fait aux reptiles, habite diverses contrées de l'Inde. — 3° L'ICHNEUMONIE A QUEUE BLANCHE (*Herpestes albicaudatus* G. Cuvier), type du genre *Ichneumonia* de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, dont le corps est d'un cendré fauve, très peu tiqueté, passant au noirâtre en dessus, et qui habite l'Afrique australe et le Sénégal. E. D.

MANGUE, *Crossarchus* (*mam.*). Genre de Carnassiers digitigrades, créé par Fr. Cuvier, pour y placer une seule espèce, la MANGUE OBSCURE ou CROSSARQUE (*Crossarchus obscurus*) qui offre de nombreux rapports avec les Mangoustes et les Suricates. Le museau, qui jouit d'une grande mobilité, et est terminé par un mufle se prolonge de beaucoup au delà des mâchoires; le système dentaire a beaucoup d'analogie avec celui des Mangoustes; les oreilles sont assez petites, arrondies; les pieds sont pentadactyles, mais sans aucune trace de membrane interdigitale; le doigt du milieu est le plus long de tous, et le pouce le plus court; la plante du pied offre cinq tubercules; enfin, la queue est comprimée, d'un tiers moins longue que le corps. La Mangue a plus de trente centimètres de lon-

gueur depuis le haut du museau jusqu'à l'origine de la queue; son pelage est d'un brun uniforme, présentant seulement une teinte un peu plus pâle sur la tête; elle habite les côtes occidentales de l'Afrique, et principalement la Sierra-Léone. Plusieurs individus ont vécu à la Ménagerie du Muséum de Paris, et l'on a pu remarquer qu'ils n'étaient pas exclusivement carnassiers.

MANGUIER, *Mangifera* (*bot.*). Genre de la famille des anacardiacées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Il comprend des arbres des Indes-Orientales, dont les feuilles sont simples, entières, alternes, dont les fleurs sont petites, blanches ou rougeâtres, paniculées, et présentent l'organisation suivante : leur calice, régulier, est profondément divisé en cinq lobes qui se détachent et tombent de bonne heure; leur corolle est à cinq pétales; sur leurs cinq étamines, quatre restent plus ou moins rudimentaires, et la cinquième seule est bien développée et fertile; leur ovaire est libre et porte le style sur un de ses côtés. Le fruit des manguiers est une drupe quelquefois très grosse, plus ou moins comprimée, à chair molle et pulpeuse, à noyau presque réniforme, comprimé, uniloculaire, dont la surface est sillonnée-rugueuse, toute couverte de prolongements ligneux, presque semblables à des poils. — Le MANGUIER DES INDES, *mangifera indica*, Lin., dont le nom indique la patrie, a été propagé par la culture à l'Ile-de-France, dans l'Amérique du Sud. C'est un grand et bel arbre à écorce épaisse, raboteuse, à feuilles oblongues, lancéolées, ondulées, glabres; à pétales aigus, rougeâtres, ayant chacun une tache rouge plus foncé. Son fruit est vulgairement désigné dans les Antilles sous les noms de *mangue* ou *mange*. On en possède des variétés jaunes, vertes et rouges. Son volume est à peu près celui d'un petit melon, et son poids est d'environ un demi-kilogramme en moyenne; il devient même beaucoup plus gros encore dans certaines variétés; il est un peu réniforme. Sa chair, jaune, un peu filandreuse, est fondante, sucrée, très agréable; c'est un des fruits les plus estimés dans les contrées tropicales. L'abondance de la production de cet arbre est telle que, pendant trois ou quatre mois de l'année, son fruit forme la base de l'alimentation des gens du peuple et des Nègres dans tous les pays où il est cultivé. On le mange souvent sans préparation; souvent aussi on le cuit ou on le sale; mais la meilleure préparation qu'on lui fasse subir consiste, après l'avoir pelé, à le couper par tranches et à l'assaisonner avec du vin, du sucre et des aromates. On fait aussi avec la mangue des compotes et d'excellentes confitures au sucre. Ce fruit est rafraîchissant et adoucissant. La culture en a obtenu un grand nombre de variétés. — Le bois du manguier est blanc, mou, et ne peut guère être employé que pour des ouvrages de peu de valeur. Son écorce contient un suc résineux brunâtre, amer et âcre, qui découle par les incisions faites au tronc et qui passe pour un excellent remède contre les diarrhées chroniques. Les feuilles elles-mêmes, la graine et le fruit du manguier ont des usages médicinaux divers qui ajoutent encore à l'importance de cet arbre. — Deux autres espèces du même genre donnent un fruit comestible; ce sont le MANGUIER FÉTIDE, *Mangifera fœtida*, Lour., grand arbre de la Cochinchine et des Moluques, et le MANGUIER A FLEURS LACHES, *Mangifera laxiflora*, Desrous., de l'Ile-de-France.

MANHARSTBERG, chaîne de montagnes de l'archiduché d'Autriche, qui, courant de la Moravie au Danube, divisent le territoire au dessous de l'Ens en deux cercles : celui de *Manhartsberg inférieur*, et celui de *Manhartsberg supérieur*. Le premier, borné au N. et à l'E. par la Moravie, au S. par le Danube et à l'O. par le Haut-Manhartsberg, a 110 kilomètres sur 49, et une population de 260,000 habitants. Kornenbourg en est le chef-lieu. — Le cercle du *Manhartsberg supérieur* est situé entre la Bohême au N. et au N.-O., le cercle de la Mühl à l'O., le Danube au S., et le Bas-Manhartsberg à l'E. Krems en est le chef-lieu. Il a 102 kilomètres sur 95, et 220,000 habitants.

MANHEIM ou **MANNHEIM**. Ville du grand-duché de Bade, chef-lieu du cercle du Bas-Rhin, à 53 kil N. de Carlsruhe, sur la rive droite du Rhin, au confluent du Necker : latit. N. 49° 29′ 18″, longit. E. 6° 7′ 45″; population, 20,000 habitants. C'est la seconde ville du grand-duché, dont elle possède la cour suprême de justice. Elle est belle et florissante, et a un lycée grand-ducal avec une bibliothèque publique de 70,000 volumes, un observatoire célèbre, un vaste château grand-ducal, une bourse et une douane remarquables, un arsenal, une maison de force pour tout l'État. Son port est franc et son commerce très actif. Il y a des fabriques de glaces et de cristaux, de tabac, de liqueurs, d'anizette dite *eau de Manheim*, de bijoux en composition appelée *or de Manheim*, de cuirs, etc. Cette ville est toute moderne : en 1606, ce n'était encore qu'un petit village dominé par un château fort. Frédéric IV, comte palatin du Rhin, et son fils Frédéric V en firent une importante place de guerre qui se peupla surtout de Flamands chassée des Pays-Bas par les persécutions religieuses. Elle fut prise et dévastée par les Bavarois en 1622, par les Fran-

çais en 1688, se releva et fut de nouveau très bien fortifiée après la paix de Ryswik; mais réunie à la Bavière en 1777, par l'extinction de la famille des comtes palatins, elle perdit beaucoup de sa prospérité; bombardée et prise par les Français en 1795, assiégée et reprise par les Autrichiens peu de temps après, elle tomba de nouveau au pouvoir des Français, qui démolirent ses fortifications. Enfin, en 1802, elle entra dans les possessions de Bade. E. C.

MANICHÉENS, MANICHÉISME (*voyez* MANÈS).

MANICOU (*mamm.*). Espèce du genre DIDELPHE ou SARIGUE (*voy.* ces mots) indiquée scientifiquement sous le nom de *Didilphis Virginiana.*

MANILIA (*Loi*). Plusieurs lois romaines portent ce nom. La plus celèbre est celle qui fut portée l'an de Rome 515 (av. J.-C. 238). Elle ajoutait quelques dispositions nouvelles à la loi des Douze Tables, qui décidait que la limite séparative laissée entre les héritages devait être de cinq pas. Au lieu de trois arbitres qui, d'après la loi des Douze Tables, devaient juger les contestations survenues sur ces matières, la loi Manilia n'en voulait qu'un, et elle établissait qu'aucune prescription ne pouvait faire tomber l'espace limitatif entre les mains d'un particulier.— Il ne faut pas confondre cette loi avec une autre du même nom relative à une colonie.— Une autre loi *Manilia*, proposée l'an 68 av. J.-C. par un tribun du peuple (C.Manilius), pour faire donner à Pompée la direction de la guerre contre Mithridate avec des pouvoirs très étendus, a fourni à Cicéron, qui l'approuvait, la matière d'un discours connu sous le titre : *Pro lege Manilia.*

MANILIUS (MARCUS). Poëte latin, qui vivait vers la fin du règne d'Auguste ou sous celui de Tibère. On ne sait absolument rien de sa vie. Il a publié sur l'astronomie un poëme en cinq chants, intitulé *Astronomicon*, et qui paraît inachevé. Ses contemporains n'ont point parlé de cet ouvrage. Julius Firmicus en donna un commentaire du temps de Constantin. Poggio Bracciolini le découvrit au XV^e^ siècle. Manilius, malgré le titre de son ouvrage s'y montre plus poëte qu'astronome, et l'on y trouve plus de chimères astrologiques que de saines notions scientifiques. Comme écrivain, Manilius se distingue par une imagination riche et féconde. Ses descriptions sont pittoresques, et, après des passages obscurs, prolixes et négligés, on en trouve d'autres pleins de vigueur et d'énergie. L'*Astronomicon* fut publié pour la première fois par Muller (*Regiomontanus*). Les meilleures éditions sont celles de Paris, *ad usum Delphini*, 1769, in-4°; de Bentley, Londres, 1739, in-4°; et celle publiée dans cette dernière ville en 1783, avec les notes de Bentley, de Scaliger et de Burton. Pingré en a donné une traduction française avec des notes fort savantes. Paris, 1787, 2 vol. in-8.

MANILLE (*géog. asiat.*). Capitale des îles Philippines et siége du gouvernement colonial dans les possessions asiatiques de l'Espagne. Elle est construite sur la côte occidentale de la grande île de Luçon, au fond d'une spacieuse et charmante baie, près de l'embouchure d'une rivière, le Pasig, qu'alimente un grand lac (*la Laguna*) situé à deux lieues dans l'intérieur des terres. La ville proprement dite, placée sur la rive gauche du Pasig, est entourée de bastions, de redoutes, et d'une ligne continue de fossés inondés. Elle renferme le palais du gouverneur général, l'archevêché, les administrations publiques, et un nombre considérable d'églises, de chapelles, de couvents, de colléges, et d'autres édifices religieux qui ont conservé leur destination primitive jusqu'à ce jour, malgré les réformes introduites récemment en Espagne.

Sur la rive droite du Pasig se trouve la ville commerciale qu'on nomme Binondo, du nom du village qui en a été le noyau, et autour duquel se sont successivement agglomérées les paroisses de Santa-Cruz, San-Miguel, San-Fernando, San-Pablo et autres dont elle se compose aujourd'hui. Les deux villes communiquent par un pont de pierre dont l'arche du milieu, renversée par un tremblement de terre, a été remplacée par un tablier en planche que les étrangers croient souvent avoir été fait à dessein pour donner passage aux navires qui voudraient remonter la rivière, mesure parfaitement inutile, vu que le Pasig a fort peu de profondeur et n'est plus navigable au dessus du pont, même pour navires de petit tonnage qui peuvent en approcher.

Manille a été fondée en 1571 par Don Miguel Lopez de Legaspi, hardi *conquistador* auquel le roi Philippe II avait conféré des pleins pouvoirs sur tous les pays découverts ou à découvrir dans les Archipels de l'Asie. Trois ans après elle faillit tomber au pouvoir du fameux pirate chinois Limahon qui s'empara plus tard de l'île Formose. En 1603, en 1639 et en 1785, les colons chinois, dont le nombre était très considérable, tentèrent de nouveau de s'emparer de Manille; mais ils furent encore vaincus par les Espagnols, grace au concours des indigènes; depuis lors le gouvernement a porté une loi qui fixe à vingt mille le nombre des Chinois autorisés à habiter Luçon, et les force à payer un tribut annuel d'environ 50 fr. par tête. Nous croyons que, pour le nombre des individus admis, cette loi tombe chaque jour en désuétude.

La population de Manille est évaluée à cent

mille âmes, de quatre races bien distinctes ; savoir : les Européens en très grande partie espagnols ; les Chinois ; les Tagales ou indigènes qui forment le plus grand nombre d'habitants ; et les métis qui proviennent du croisement des Chinois avec les indigènes, soit Tagales, c'est-à-dire de la province de Manille, soit des provinces plus éloignées.

Ces derniers forment une classe industrielle qui a su accaparer la plus grande partie des richesses du pays. C'est dans ses mains que se trouvent les principales plantations de sucre, d'indigo, de tabac et des autres produits qu'on exporte de Luçon. Quelques Européens ont commencé naguère des plantations de café qui donnent déjà des résultats très satisfaisants et promettent au pays un brillant avenir commercial. Depuis longtemps les cigares sont la source la plus importante du revenu de Manille ; la manufacture que le gouvernement entretient à Binondo fournit de l'ouvrage à six mille femmes et à quinze cents hommes. Tous les producteurs de tabac sont obligés d'y porter leur récolte. A quelques rares exceptions près, la religion catholique est la seule religion professée à Manille soit par les Européens, soit par les indigènes, soit même par les Chinois qui l'embrassent en apparence, afin de mieux réussir dans leurs affaires avec les Espagnols. L'archevêque a trois suffragants qui sont les évêques de la Nouvelle-Ségovie, de la Nouvelle-Gacérès et de Cébée. Les dominicains, les augustins, les franciscains et les hospitaliers ont tous des provinciaux qui gouvernent aussi les religieuses de leurs ordres respectifs. — Le climat de Manille est très chaud ; cependant, il est beaucoup moins insalubre qu'on ne le croit, et sauf quelques dyssenteries causées par les fruits, on ne peut pas dire qu'il y ait une maladie endémique propre au pays. Une des précautions nécessaires pour les Européens, c'est de ne pas s'exposer au soleil : de là les nombreuses et élégantes voitures qui parcourent la ville pendant le jour, et qui, réunies le soir sur une belle route, le long de la plage, donnent une idée avantageuse du bien-être et du luxe qui règnent à Manille. Autrefois les Espagnols immatriculés à la ville avaient seuls le droit de faire le commerce extérieur par les galions avec Acapulco. En 1780 le monopole des galions fut supprimé en faveur de toute la marine marchande espagnole. De nos jours toutes les nations sont admises à importer leurs produits aux Philippines ; mais les droits d'ancrage et de douane sont encore trop forts pour que le commerce étranger puisse y prendre un grand développement. Latit. N. 14° 36. Long. E. 118° 30′.

MANIHOT, MANIOC (*bot.*). Genre de la famille des euphorbiacées et de la monœcie décandrie dans le système de Linné. Il est formé d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent naturellement en Amérique. Ces végétaux renferment un suc laiteux abondant ; leurs feuilles sont alternes et palmées ; leurs fleurs monoïques forment des grappes paniculées axillaires et terminales, et présentent un calice campanulé, divisé profondément en cinq lobes ; les fleurs mâles ont dix étamines libres insérées sur le bord d'un disque charnu et comme festonné ; dans les fleurs femelles, l'ovaire repose sur un disque charnu ; il a trois loges uniovulées, et porte un style court terminé par trois stigmates à plusieurs lobes réunis en une masse comme rugueuse. — L'espèce la plus intéressante de ce genre est le MANIHOT COMESTIBLE, *Manihot utilissima*, Pohl. (*Jatropha manihot*, Lin.) qui porte le nom vulgaire de *manioc*. C'est un arbrisseau spontané dans l'Amérique du Sud, et, en outre, cultivé en grand dans toutes les parties chaudes du nouveau continent. Ses feuilles, palmées, ont leurs lobes lancéolés, entiers, lisses. Ce manihot est estimé pour sa racine féculente qui acquiert un volume considérable. Fraîche, cette racine renferme en abondance un suc laiteux vénéneux et volatil, qui disparaît par la cuisson ou même par l'exposition à l'air. La matière amilacée, débarrassée de son suc âcre, constitue ce qu'on nomme la *farine de manioc*. (*voy.* CASSAVE). La fécule extraite du manihot est l'un des aliments les plus habituels des peuples qui habitent les parties chaudes de l'Amérique. On assure qu'un homme est suffisamment nourri pendant un jour entier avec environ un demi-kilogramme de cette substance. Cette fécule a une couleur un peu jaunâtre. — Le suc du manioc jouit d'une action vénéneuse très intense, et, à une assez faible dose détermine la mort de l'homme et des animaux, après avoir produit des vomissements, des convulsions et le gonflement de tout le corps. On ne trouve cependant aucune trace d'inflammation dans l'estomac et les intestins. Son action paraît se rapprocher assez de celle de l'acide cyanhydrique ; l'on avait même cru, d'après l'odeur assez analogue à celle de l'amande amère, que cet acide y existait réellement ; mais il n'en est rien. Le principe vénéneux est très volatil, car si le suc du manioc est exposé à l'air, il perd ses propriétés délétères au bout de 36 heures. Soumis à la distillation il fournit un liquide des plus toxiques. Le sucre à haute dose, l'eau de mer, le rocou, le pois d'angole, ne paraissent pas en être l'antidote, ainsi qu'on l'avait pré-

tendu. Le suc du *Rhandiroba cordifolia* a été donné comme capable d'en affaiblir les effets.

MANIPULATION. On appelle ainsi la pratique des sciences ou l'ensemble des opérations manuelles propres à obtenir des résultats connus, ou à vérifier par l'expérience les données de la théorie. Le plus ordinairement cette dénomination s'applique aux opérations physiques, chimiques et pharmaceutipues. En physique et en chimie, nous mettons les agents naturels ou artificiels en présence les uns des autres et nous reproduisons en petit, pour les étudier de plus près et les mieux connaître, les phénomènes de la nature, ou bien nous en produisons de nouveaux qui, exécutés ensuite sur une plus grande échelle, tournent au profit des arts. La physique met à contribution trois de nos sens, la vue, l'ouïe et le toucher. La chimie emploie de plus le goût et l'odorat. Combien l'expérience, comme moyen d'investigation, ne devait-elle pas l'emporter sur les méthodes anciennes fondées sur l'hypothèse. Depuis Robert Boyle qui le premier sut placer l'expérience au dessus des paroles de quelques maîtres, la chimie a marché graduellement de découverte en découverte, et l'on peut dire que c'est au système des manipulations, universellement adopté aujourd'hui, qu'elle est redevable de tous ses récents et merveilleux progrès. Les manipulations pharmaceutiques n'ont le plus habituellement pour objet que d'obtenir des résultats connus et circonscrits, tels que des potions, des sirops, des pilulles, etc. Elles exigent moins de science et moins d'habileté que les précédentes, et ont besoin de moins d'appareils. Elles se composent de plusieurs opérations élémentaires, telles que la *Pulvérisation*, l'*Expression*, la *Clarification*, la *Filtration*, l'*Evaporation*, la *Distillation*, la *Congélation*, la *Combinaison*, etc. D. J.

MANIPULE, MANIPULAIRES (*antiq.*). *Manipule* est le nom que l'on donnait à Rome à un corps d'infanterie, qui, du temps de Romulus, formait la dixième partie d'une légion, et qui, à l'époque de Marius, n'en était plus que le trentième. Le nombre des *manipulaires*, ou soldats composant un manipule, variait d'ailleurs suivant la force de la légion. Ce corps tirait son nom de la botte de foin (*manipulus*, mot à mot *poignée d'herbe*), attachée au haut d'une perche, et qui, dans les premiers temps, servait d'enseigne aux Romains. L'officier qui commandait le manipule est souvent nommé *manipulaire*.

MANIS (*mamm.*). Nom latin du genre PANGOLIN (*voy.* ce mot). La dénomination de *Manina* a été donnée à une division d'édentés qui comprend le même genre.

MANITOU, c'est-à-dire *esprit*, est le nom que les peuplades de l'Amérique du Nord donnent à l'être suprême, qu'elles confondent presque toutes avec le soleil. Les tribus qui distinguent leur grand Manitou de cet astre n'en sont pas moins vouées à toutes les superstitions du fétichisme, car elles reconnaissent une foule de manitous inférieurs (*voy.* FÉTICHISME) qui reçoivent leurs hommages journaliers aux dépens du grand Manitou, distingué d'ordinaire de la foule des dieux de bas étage, par une épithète caractéristique. Les Illinois immolent des chiens aux manitous, ce qui ne les empêche pas de penser que nous avons des chiens pour ancêtres. Les prêtres des manitous portent le nom d'Agolkons, c'est-à-dire *jongleurs*. Les Américains joignent à la croyance à ces dieux le dogme de l'immortalité de l'âme qui souvent se dégage du corps sous la figure d'une ombre pour se rendre dans *Eskenane, le pays des ancêtres*.

MANIVELLE. Tige rigide, ordinairement de fer, recourbée deux fois à angle droit, et fixée par une de ses extrémités à l'axe d'une machine à laquelle on veut communiquer un mouvement de rotation. A son extrémité libre, la manivelle reçoit une impulsion alternative soit d'une corde, soit d'une tige rigide ou du bras même de l'ouvrier. Dans le premier cas, on la dit *à simple effet*, parce que la force n'agit que pendant la moitié de la circonférence, et que l'autre moitié de celle-ci s'achève, par la vitesse acquise, comme dans le rouet à filer ou la pédale du rémouleur. Dans les autres cas, la manivelle est *à double effet*, parce que la tige rigide, appelée *bielle*, ou les bras de l'ouvrier, agissent sur elle, en poussant ou en tirant, pendant le parcours de la circonférence entière. La théorie de la manivelle revient donc à celle du tour ou du treuil. Mais il est aisé de voir que le mouvement transmis n'est jamais uniforme ; car tantôt la puissance agit perpendiculairement au bras de levier auquel elle est appliquée, tantôt elle fait avec ce bras un angle plus ou moins aigu. Dans le premier cas, son effet est le plus grand possible, et dans le second, il arrive à deux limites ou deux points opposés où il est nul. Ces deux points sont appelés *points morts*. En général, la puissance est proportionnelle au sinus de son angle avec la bielle. La manivelle offre le moyen le plus simple et le plus usité de transformer un mouvement alternatif circulaire ou rectiligne en un mouvement circulaire continu et réciproquement. On rend le mouvement uniforme au moyen d'un *volant* ou de toute autre machine équivalente, qui absorbe les temps morts. D. JACQUET.

MANLIUS. Célèbre famille patricienne de l'ancienne Rome. Ses surnoms étaient : *Acidinus*,

Atticus, Longus, Maximus, Serratus, Capitolinus, Imperiosus, Torquatus, Vulso. Elle a produit un grand nombre de personnages remarquables. Nous ne pouvons citer que les principaux :

MANLIUS CAPITOLINUS (*Marcus*), guerrier depuis longtemps éprouvé, mit le comble à sa réputation en repoussant en 391 (avant J.-C.) les Gaulois, qui, à la faveur de la nuit, cherchaient à s'emparer du Capitole. On répète communément, mais à tort, que cette belle action lui valut le surnom de Capitolinus; la branche des Manlius à laquelle il appartenait, avait été ainsi désignée, parce qu'elle habitait une maison bâtie sur le mont Capitolin. Ce n'est point du reste à cet exploit, mais à la part qu'il prit dans la lutte du peuple contre l'aristocratie, que Manlius doit son importance historique. La jalousie qu'il avait conçue contre Camille détermina son rôle politique. Il se mit à décrier la noblesse qui n'avait pas, disait-il, su récompenser ses services, flatta le peuple et se déclara son protecteur contre les patriciens, qui, profitant des avances qu'ils avaient faites au peuple à la suite des désastres occasionnés par l'invasion des Gaulois et la révolte du Latium, exigeaient de ruineux intérêts des débiteurs, et les faisaient jeter dans les prisons lorsqu'ils étaient insolvables. Manlius plaidait leur cause, se faisait caution pour eux, payait leurs dettes, les arrachait des mains de leurs créanciers. Il finit par faire cause commune avec les tribuns du peuple, reprit la question toujours brûlante du partage des terres, et se déclara ouvertement l'ennemi du sénat. Les patriciens redoutaient un pareil adversaire, et en 383, profitant du soulèvement des Volsques, ils firent décerner la dictature à Aul. Cornélius Cossus. Le dictateur vainquit d'abord les ennemis, arriva à Rome, et fort de son triomphe, somma Manlius de comparaître devant lui, et le fit conduire en prison. Le peuple prit le deuil et montra une irritation profonde. Le sénat espéra détourner l'orage en distribuant à deux mille citoyens nécessiteux quelques terres situées à Iatricum. Ce semblant de générosité ne calma point les ressentiments du peuple, qui attendit la fin de la dictature de Cossus, et força alors le sénat à relâcher Manlius. Celui-ci, triomphant, se crut déjà le maître. Il rassemblait les mécontents dans sa maison du Capitole, et n'attendait qu'un moment favorable pour s'emparer de la citadelle. Son but même était, dit-on, de se faire proclamer roi. Mais le sénat avait revêtu du tribunat militaire des amis dévoués, parmi lesquels se trouvait Camille. Les tribuns du peuple se déclarèrent eux-mêmes contre Manlius, et lui ordonnèrent de comparaître, sous vingt-sept jours, devant les comices. Manlius obéit; mais l'assemblée avait été convoquée au champ de Mars, d'où l'on voyait le Capitole, et devant ce témoin de sa gloire, le peuple ne put se résoudre à le condamner. Le jugement fut ainsi plusieurs fois renvoyé et ajourné. Camille, pour arriver au résultat si impatiemment attendu par la sénat, fit convoquer l'assemblée dans le bois de Pétilie, derrière le Quirinal. De là on n'apercevait pas le Capitole, et Manlius, malgré ses quarante récompenses militaires et ses vingt-et-une blessures, fut condamné à mort (382) et précipité de cette même roche Tarpéienne où il avait vaincu les Gaulois sept ans auparavant. Sa famille décréta que nul de ses membres ne porterait désormais le prénom de Marcus, et il fut défendu à aucun patricien d'habiter sur le mont Capitolin. Manlius était à peine mort, que déjà le peuple se repentait d'avoir sacrifié son défenseur. La fin tragique de Manlius a fourni à Lafosse le sujet d'une belle et vigoureuse tragédie.

MANLIUS TORQUATUS (*Titus*) était fils de ce *Manlius Imperiosus* qui, revêtu de la dictature après la démission de Camille, fut forcé d'abdiquer lui-même, parce que les tribuns l'accusaient d'avoir fait des enrôlements inutiles pour signaler son pouvoir. Le tribun Pomponius voulait en outre le citer comme coupable de laisser son fils dans l'ignorance et confondu avec ses esclaves des champs. Ce fils, Titus Manlius, accourt à Rome, à cette nouvelle, surprend au lit le tribun accusateur, et le menace de le poignarder s'il ne renonce à poursuivre son père. Ce trait d'audace fit la fortune du jeune Manlius. Le peuple, charmé de sa piété filiale, le fit nommer tribun légionnaire (362). L'année suivante, les Gaulois s'étaient avancés jusqu'à l'Anio. L'un d'eux, homme d'une taille prodigieuse, insultait les Romains, sans que personne osât répondre à son défi. Manlius entra en lice avec lui, le tua, et lui enleva son collier (*torques*), qu'il mit à son cou, et fut depuis lors surnommé *Torquatus*. En 353, il fut nommé dictateur, quoiqu'il n'eût pas été revêtu du consulat, et força les Cérites à mettre bas les armes. En 340, il reçut le consulat à l'époque où allait s'ouvrir la grande guerre contre les Latins. Ce peuple réclamait l'admission de ses principaux citoyens au sénat et au consulat. Manlius déclara qu'il poignarderait le premier Latin qui oserait siéger parmi les pères conscrits. Cette réponse fit éclater un soulèvement général. Manlius se mit en campagne avec son collègue Decius Mus, décréta la peine de mort contre quiconque combatttrait hors des rangs, et fit trancher la tête à son prôpre fils, qui, malgré cette défense, avait accepté le défi d'un officier latin qu'il avait tué.

La bataille s'engagea bientôt après, et Manlius remporta la victoire. La sévérité barbare qu'il avait déployée contre son fils fit donner aux arrêts d'une justice trop rigoureuse le nom de *manliana dicta*. — Un autre MANLIUS TORQUATUS, consul en 235, conquit la Sardaigne après le départ des Carthaginois. Ce fut lui qui, après la bataille de Cannes, s'opposa au rachat des prisonniers. Le gouvernement de la Sardaigne lui fut ensuite confié, en l'absence du préteur Scœvola, retenu par une grave maladie (216). Asdrubal, surnommé le *Chauve*, faisait voile en même temps pour cette île, avec 12,000 fantassins et 1,500 cavaliers. Une tempête ayant assailli la flotte carthaginoise, Manlius la devança et battit les Sardes. Asdrubal débarqua bientôt après, fut vaincu dans une grande bataille, et tomba entre les mains de Manlius avec ses principaux officiers, Hannon et Magon. En 211, Manlius allait être de nouveau revêtu de la dignité consulaire, lorsqu'au milieu de l'élection il suspendit les votes, et refusa les faisceaux, en déclarant que la faiblesse de sa vue ne lui permettait plus de servir utilement la république au dehors.

MANLIUS VULSO, c'est-à-dire *Manlius l'Épilé*, fut nommé consul, en 256, avec Régulus, et chargé avec son collègue de porter la guerre en Afrique, où les Romains n'avaient pas encore pénétré. Il remporta une grande victoire navale sur les Carthaginois à la hauteur d'Héraclée de Sicile, aborda en Afrique, pénétra dans la ville de Clupée, et reçut à son retour les honneurs du triomphe. En 250, il fut encore nommé consul, alla combattre les Carthaginois en Sicile, et commença le fameux siége de Lilybée, qui dura dix ans. — Un autre *Manlius Vulso* (*Cneius*) exerça le consulat pendant l'année 189, et soumit les Gaulois de l'Asie (*voy.* GALATES). AL. BONNEAU.

MANN (*myth. germaine*). Il passait pour fils du Dieu suprême Tuiston, et pour père des trois grandes races des peuples germains les Ingevones, les Istévones et les Hermiones.

MANNE (*méd.*). C'est le suc concrété qui découle de différentes sortes de frênes; on le recueille particulièrement en Calabre et en Sicile. Les espèces qui produisent la manne sont le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*), et surtout le frêne à feuilles rondes (*Fraxinus rotundifolia*). Une particularité digne d'être remarquée, c'est que les deux premières espèces, fort communes dans nos contrées, n'y sécrètent jamais de manne, et qu'il faut descendre jusque vers le milieu de l'Italie pour observer ce phénomène. La manne coule naturellement par les pores de l'épiderme, mais en petite quantité. Pour l'obtenir en plus grande abondance, on pratique sur l'un des côtés du tronc, et en procédant de bas en haut, des incisions profondes, par lesquelles s'échappent les sucs propres ou la sève élaborée, qui, en se desséchant à l'air, forme la manne. Quelquefois on introduit dans l'interstice des fentes de petits brins de paille, pour faciliter l'écoulement et le dessèchement de la matière sucrée. L'année suivante, on pratique les incisions d'un autre côté du tronc, et ainsi de suite.

On connaît trois sortes de mannes, que l'on distingue sous les noms suivants : 1° la *manne en larme*. C'est la plus pure : on la recueille pendant les grandes chaleurs de l'été, depuis le mois de juillet jusqu'à celui de septembre. Dans cette saison, la matière sucrée, aussitôt qu'elle se trouve en contact avec l'air, se concrète en larmes ou plaques presque blanches et d'une saveur sucrée.— 2° *Manne en sorte*. Cette seconde espèce découle pendant les mois de septembre et d'octobre, alors que la saison, encore chaude, est accompagnée de pluie. La matière sucrée ne se concrète plus aussi facilement, ce qui fait que l'on ne recueille que des fragments blanchâtres et solides, réunis en masse par une matière brunâtre et sirupeuse. La saveur de cette espèce est sucrée, mais un peu nauséause. — La *manne grasse*. C'est la plus impure : on la recueille pendant l'automne, et comme elle ne se condense que très lentement, on pratique, au pied de chaque arbre, une petite fossette, dans laquelle elle coule et s'entasse. Elle se compose de petits grains blanchâtres, réunis en masse par une matière poisseuse très abondante. Son odeur est nauséeuse, sa saveur sucrée, mais désagréable.

On préfère généralement la manne en larmes, parce qu'elle est la plus pure et la moins désagréable. Mais, en revanche, elle est moins purgative que la manne en sorte, qui, elle-même, l'est moins encore que la manne grasse. L'analyse chimique donne pour composition à la manne : 1° un principe sucré, cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais ne pouvant passer à la fermentation alcoolique, et auquel on a donné le nom de *mannite* (*voy.* ce mot); 2° une certaine quantité de sucre véritable, donnant de l'alcool par la fermentation; 3° un principe extractif, incristallisable et nauséabond, dans lequel paraît résider l'action purgative, puisqu'il est en plus grande abondance dans la manne en sorte et dans la manne grasse, dans lesquelles la mannite et la matière sucrée diminuent en proportion.— La manne, lorsqu'elle est récente et bien pure, doit être placée parmi les substances alimentaires. En effet, les habitants de la Sicile et des Calabres l'emploient en guise de sucre, sans en éprouver aucune action

purgative. Mais, lorsqu'elle est moins pure, la portion du principe nauséux augmente, au point d'en faire une substance assez purgative.—Plusieurs autres substances analogues à la manne, en ce qu'elles sont sucrées et sont sécrétés par des végétaux, ont également reçu le nom de manne. La *manne de Briançon* est formée de très petits grains blancs, de la grosseur d'un pois; elle exsude des jeunes branches du mélèze (*Larix europea*). La *manne alhaghi* provient de l'*Hedysarum alhaghi*, espèce de sainfoin, qui croît en Égypte, en Nubie et dans plusieurs autres parties de l'Afrique septentrionale. L. DE LA C.

MANNE DE POLOGNE ou MANNE DE PRUSSE (*bot.*). Noms vulgaires du *Glyceria fluitans*, graminée commune dans les eaux douces.

MANNEQUIN. Représentation d'un homme ou même d'un animal, construite en pièces articulées de manière à pouvoir prendre à volonté et d'une manière conforme à la nature, toutes les poses de l'être vivant. Les mannequins sont d'un grand secours pour les peintres et les sculpteurs qui les emploient au lieu de modèles vivants; ils gardent aussi longtemps qu'il est nécessaire la pose qui leur a été donnée, et suffisent pour l'ensemble, surtout lorsque la figure est drapée. Ce mot vient évidemment de la racine *man*, commune à toutes les langues du nord. On l'emploie dans un sens détourné pour signifier un homme qui obéit aveuglément à toutes les impulsions extérieures. — Un mannequin est encore un grand panier d'osier qui sert au transport des marchandises, et peut souvent être fixé aux deux côtés du bât des bêtes de somme.

MANNERT (CONRAD). Historien et géographe allemand. Il professa la philosophie à Nuremberg (1797), l'histoire a Altdorf (1808) et à Munich (1826), et mourut dans cette dernière ville en 1836. Il était né en 1756 à Altdorf. Mannert a composé d'excellents travaux, qui lui ont fait une grande réputation : *Histoire des Vandales*, Leipsick, 1785; *Histoire des successeurs d'Alexandre*, 1803. Son œuvre capitale est sa *Géographie des Grecs et des Romains*, Nuremberg et Leipsick, 1788-1825, ouvrage d'une vaste érudition, qui ne comprend pas moins de 15 volumes in-8°.

MANNET (*mamm.*). Nom vulgaire du type du genre HÉLAMYS (*voy.* ce mot).

MANNITE (*chim.*). C'est une substance qui entre dans la composition de toutes les espèces de mannes, mais principalement dans la manne en larmes, dont elle forme la majeure partie. Elle existe aussi dans le celleri ordinaire, et en plus grande quantité dans le celleri rave; elle se développe dans la fermentation de plusieurs sucs, tels que ceux d'ognon, de carotte, de betterave. Elle est composée de : carbone, 40,02; hydrogène, 7,63; oxygène, 52,35. Ce qui donne pour formule : $C^{12}H^{14}O^{6}$, c'est-à-dire les éléments de l'eau, plus de l'hydrogène en excès, et du carbone. — On obtient la mannite en faisant dissoudre de la manne en larmes dans de l'alcool; puis on dissout de nouveau le dépôt cristallin qui se forme par le refroidissement, après l'avoir pressé entre des feuilles de papier joseph. Le dépôt qui se précipitera de cette seconde dissolution sera de la mannite pure. Dans cet état, elle est blanche, inodore, d'une saveur douce. Elle cristallise en aiguilles demi-transparentes. Parfaitement sèche et soumise à l'action du calorique, elle fond à 100 et quelques degrés, sans rien perdre de son poids, en une liqueur limpide comme l'eau, qui, par le refroidissement, se prend en une masse cristalline d'un éclat soyeux. Chauffée plus fortement, elle donne lieu à tous les produits qui résultent de la distillation des substances végétales. Elle n'attire point l'humidité de l'air, quoique très soluble dans l'eau; elle ne se dissout bien dans l'alcool qu'à chaud. L'acide azotique la décompose facilement à l'aide d'une légère chaleur, et il ne résulte point d'acide mucique de cette réaction. Le sous-acétate de plomb ne trouble point sa dissolution. La mannite, mise en contact avec l'eau et le ferment, ne donne aucun signe de fermentation, même au bout d'un temps assez long, et quelle que soit la température. L. DE LA C.

MANOEL ou EMMANUEL, roi de Portugal (*voy.* EMMANUEL).

MANOEL DO NASCIMIENTO (*Francisco*), poète portugais très célèbre, naquit à Lisbonne, le 23 décembre 1734. Il se destina fort jeune à l'état ecclésiastique, et obtint même plusieurs bénéfices. Ses opinions religieuses et politiques, peu en rapport avec la gravité de son état, attirèrent sur lui l'attention du Saint-Office. En 1778, il quitta le Portugal, et vint habiter la France. Il vécut presque toujours à Paris, étranger à la politique et uniquement occupé de la composition de ses poésies, qui lui firent bientôt un grand nom parmi ses compatriotes. Ses œuvres ont été recueillies en 11 vol. in-8°, et publiées sous le pseudonyme académique de *Filinto Elysio*. Ce poète a composé des stances, des sonnets, des épîtres et des traductions des *Martyrs* de Châteaubriand, du *Vert-Vert* de Gresset et de quelques fables de Lafontaine, qui ne sont point sans mérite, à l'exception toutefois de celle de Lafontaine, dont le style, souvent ampoulé, offre un contraste choquant avec l'élocution naïve de notre fabuliste. Ce n'est que comme

poëte lyrique que Francisco Manoel mérite la haute réputation qu'il s'est faite parmi les amateurs de la littérature portugaise. Il mourut à Paris, le 25 février 1819.

MANOIR. Cet ancien mot, qui vient du latin *manere*, demeurer, désignait une maison, un lieu fixe où un homme était présumé faire sa demeure. Il n'est plus guère en usage maintenant que dans le genre burlesque. Pris au sérieux, il rappelle le vieux droit féodal et les coutumes diverses qui régissaient la France avant l'établissement d'un code unique. En effet on appelait jadis *manoir principal* le château ou la maison principale d'un fief, le lieu où le seigneur faisait sa résidence, où il devait recevoir foi et hommage de ses vassaux. Le manoir appartenait par préciput à l'aîné des enfants partageant noblement. Les coutumes ne s'accordaient pas cependant sur la qualité du principal manoir. Celles de Paris, d'Orléans et du Grand-Perche lui donnent plus ou moins d'étendue, en y comprenant ou non le moulin, le four, le pressoir, la basse-cour et le jardin. — Le manoir, en latin *manerium* ou *manerius*, fut toujours, chez nous, une habitation avec une certaine étendue de terre; mais il ne conserve pas ce sens chez toutes les nations, principalement chez les Anglais, où les jurisconsultes Cowell, Rastall et Bracton le composent d'une ou plusieurs parties, et le distinguent très subtilement de la *villa* et de la maison. Chez nous, primitivement, les manoirs n'étaient qu'une *villa* (maison de campagne); on les appelait manoirs royaux, manoirs seigneuriaux, *villas royales*. Ils servaient seulement aux repos des princes et des rois dans leurs voyages, à leurs délassements en temps de paix. C'est dans ce sens qu'on trouve encore le mot dans les lois de Henri Ier d'Angleterre, et dans les vieilles chartes de cette nation, chez laquelle les Normands l'ont introduit avec l'idée. Dans les anciens titres, le manoir est appelé *castrum*. Philippe de Beaumanoir le nomme *chief-manoir*. Les jurisconsultes anglais le désignent par les mots *mesnagium capitale*. Caseneuve le fait venir du latin barbare *manerius*, qui signifiait une métairie, une maison champêtre. Orderic Vital (*Hist. eccles.*, liv. IV) prononce ces paroles remarquables pour la question étymologique : « Villas quas a manendo vulgo manerios vocamus. » — *Maner* se trouve dans la langue celtique. On appelle ainsi en Bretagne une maison noble à la campagne. Que cette locution soit ancienne ou nouvelle dans la langue, il n'y en a pas d'autre pour désigner sur cette terre des traditions féodales, les gentilhommières dispersées qui parsèment le pays des Armoriques.

A. DE M.

MANOMETRE (du grec μανος rare et μητρον mesure). On appelle ainsi tout appareil destiné à mesurer les pressions des gaz et des vapeurs. Le baromètre n'est autre chose qu'un manomètre, au moyen duquel on mesure la pression libre de l'air atmosphérique. Mais on désigne plus spécialement sous le nom de Manomètre un appareil destiné à mesurer les pressions des gaz et des vapeurs, lorsque ces pressions surpassent celle de l'atmosphère. Il y en a de deux sortes : le manomètre à air libre, et le manomètre à air comprimé. Le *manomètre à air libre* (fig. 1) en un long tube DC, dont l'extrémité

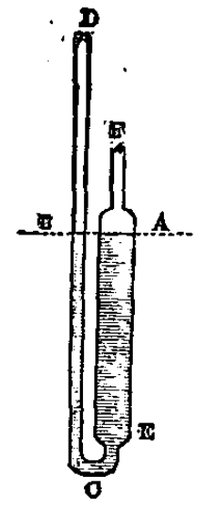

inférieure communique avec un large réservoir AE, terminé par un tube ouvert à sa partie supérieure. Le diamètre intérieur de DC est de 2 à 3 millimètres. Sa longueur est d'autant plus grande que la pression du gaz à mesurer est plus considérable. Le réservoir et le tube contiennent du mercure jusqu'à un certain niveau AB. Lorsque l'on veut s'en servir, il suffit de mettre l'extrémité F du réservoir en communication avec le gaz comprimé. Ce gaz presse le mercure en A, et le fait élever d'une certaine hauteur dans le tube DC. Évidemment alors, la pression exercée en A, dont le niveau a baissé, est égale à une pression atmosphérique, plus le poids de la colonne soulevée dans le tube DC, au dessus du niveau de A. Pour évaluer cette pression en kilogrammes, il suffira de savoir qu'une colonne de mercure d'un centimètre de base et de *h* centimètres de hauteur, pèse 1,3598 kilogrammes, poids d'un centimètre cube, multiplié par *h*. En appelant donc *s* la section du tube DC, $sh \times 1$ kil.,3598 représenteront le nombre de kilogrammes qui presseront en A, et par suite, la pression du gaz. Le *manomètre à air comprimé* (*fig.* 2) consiste en un réservoir A communiquant avec tube recourbé DC, fermé à sa partie supérieure. Le réservoir et le tube contiennent du mercure jusqu'à une certaine horizontale AB, et la pression de l'air renfermé dans BD est égale à celle de l'atmosphère. Si donc on fait communiquer le tube F avec le gaz com-

primé, et que le mercure monte d'une certaine hauteur BG, la pression du gaz sera égale à

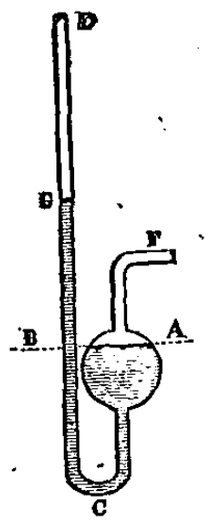

une colonne de mercure de cette hauteur, plus à la pression du gaz renfermé dans DG, laquelle est inverse au volume, suivant la loi de Mariotte. Donc, en appelant P la pression du gaz, *h* la hauteur BG, et *s* la section du tube, on aura en kilogrammes :

$$P = 1^k, 3598 \left(h + 76 \times \frac{DB}{DG} \right) \times s.$$

Le manomètre à air comprimé est sujet à être détérioré par l'absorption de l'oxygène de l'air enfermé ou l'oxydation du mercure aux dépens de cet oxygène. Aussi n'est-il employé que dans les locomotives et les bateaux à vapeur à haute pression. Le manomètre à air libre est le seul prescrit par les ordonnances des 22 et 23 mai 1843, pour toutes les chaudières à cinq atmosphères et au dessous; mais les ordonnances permettent de remplacer dans les chaudières des machines locomobiles et locomotives le manomètre à air libre par une autre sorte de manomètre appelé *thermomanomètre*. Cet instrument se compose d'un thermomètre à mercure construit de manière à indiquer la température jusqu'à 200° environ, et dont la tige est divisée en atmosphères et fractions décimales d'atmosphère. La boule de ce thermomètre est enfermée dans un tube métallique fermé par le bas, qui entre dans la chaudière, et est solidement fixé aux parois. Le tube métallique empêche que les indications ne soient faussées par la pression de la vapeur sur les parois du thermomètre. L'intervalle compris entre les parois et le tube métallique est rempli avec un corps bon conducteur, qui ordinairement est de la limaille de cuivre. D. JACQUET.

MANORHINE, *Manorhina* (*ois.*). Genre de Passereaux, de la famille des Sylvains, division des Chanteurs, créé par Viellot, ayant quelques rapports avec les Martins et les Philédons, et présentant pour caractères : un bec très comprimé, peu arqué, faiblement échancré; des fosses nasales larges, fermées par une membrane dans laquelle sont percées des narines linéaires; les plumes du front veloutées, et s'avançant en partie sur les fosses nasales; le tour de l'œil nu. — Une seule espèce entre dans ce genre, c'est la MANORHINE VERTE (*Manorhina viridis* Viellot), propre à la Nouvelle-Hollande. Le plumage est généralement, chez le mâle, d'un vert d'olive, légèrement lavé de jaune en dessous; le front est d'un beau noir velouté; les moustaches, qui s'étendent depuis la mandibule inférieure jusque sur les côtés de la gorge sont de cette dernière couleur; les joues sont jaunes, de même que le bec et les pieds. La femelle a une coloration moins vive; ses joues n'offrent pas de jaune, et elle n'a pas de moustaches. E. D.

MANOU. Ce mot qui, en sanscrit, a plusieurs acceptions, signifie, entre autres choses, un *homme en général*. Sa racine est *mana*, *savoir*, *connaître*, *comprendre*, *penser*, avec l'affixe *ou*, qui sert à former les adjectifs et les noms d'agent. Les Indiens appliquent en particulier le nom de *Manou* à quatorze personnages divins, qui gouvernent le monde pendant une période de temps appelée *Manwantara*, après laquelle le monde éprouve une destruction momentanée, qui précède son renouvellement. La réunion de ces quatorze manwantaras fait un *calpa*, grande révolution de temps, qui forme un jour et une nuit de Brahmâ, et se termine par l'anéantissement général de toute la création. Depuis la création actuelle, il y a déjà eu six Manous, dont le premier, surnommé *Swâyambhouva*, c'est-à-dire *issu de l'être existant par lui-même*, est considéré par la généralité des Indiens comme fils de Brahmâ, et par quelques-uns comme la personnification de Brahmâ lui-même. Il passe aussi pour le créateur du monde et le père de la race humaine. Le Manou, qui règne actuellement, s'appelle Vêvaswata; il est fils du Soleil.

C'est à Manou Swâyambhouva que les Indiens attribuent le *Manava-darma-sastra* ou *livre de la loi de Manou*, qui contient, outre les matières ordinairement traitées dans un code, un système de cosmogonie, des idées de métaphysique, des préceptes qui règlent la conduite que l'homme doit tenir dans les différents âges et dans les différentes positions de la vie, une exposition des devoirs religieux et des cérémonies du culte, des purifications et des expiations, et l'indication des aliments permis ou défendus. On y trouve aussi des maximes de morale, quelques notions de politique, d'art militaire et de commerce, l'exposition des peines et des récompenses qui suivent la mort, des

transmigrations des âmes et des moyens d'arriver à la béatitude par l'absorption dans Brahmâ. Le code de Manou est, en un mot, le résumé de tout ce que doit croire et pratiquer l'Indien, et à ce point de vue, bien peu d'ouvrages dans la littérature sanscrite offrent un intérêt aussi soutenu. Les lois de Manou sont en vers, et contiennent dans leur état actuel 2,685 slokas ou distiques. Suivant l'opinion des Indiens, Manou écrivit d'abord ses lois en 100,000 distiques. L'ouvrage fut ensuite réduit successivement pour l'usage du genre humain à 12,000, puis à 4,000, et enfin au nombre où il se trouve actuellement. William Jones a cru devoir placer la rédaction de l'ouvrage que nous possédons à l'an 880 ou 1280 avant notre ère. De Chézy le croit du XIIIe siècle avant notre ère. Toutes ces dates sont malheureusement quelque peu arbitraires, et il est impossible de rien dire de satisfaisant sur ce point, comme sur presque tout ce qui a rapport à la chronologie indienne. Le nom du véritable auteur de ces lois, et l'époque de leur rédaction resteront toujours, suivant toute apparence, à l'état de problème. Le texte de Manou est extrêmement concis et quelquefois obscur. Plusieurs scholiastes indiens, parmi lesquels on distingue Coulloûka-Bhatta, ont composé des commentaires destinés à l'éclaircir. La première édition du texte, imprimée à Calcutta, en 1813, est accompagnée de ce commentaire, et Loiseleur-Deslongchamps en a donné des extraits importants à la suite de son édition du texte, Paris, 1830, 2 volumes in-8°. Le même savant a fait paraître, en 1833, une traduction française élégante et fidèle de ces lois. Sir William Jones en avait donné une en anglais, qui est fort estimée. L. DUBEUX.

MANS (LE). Ville de France, chef-lieu du département de la Sarthe, à 214 kilomètres S.-O. de Paris, sur la Sarthe, qui y devient navigable. Latitude N. 48° 0′ 35″, longitude O. 2° 8′ 19″. C'est le siége d'un évêché, suffragant de Tours. Elle est placée partie sur un côteau, où elle a des quartiers agréables et bien bâtis, partie au bord de la rivière, où elle n'offre que des rues étroites et tortueuses. La cathédrale est très belle; on remarque aussi l'hôtel de la préfecture, l'hôtel-de-ville et la salle de spectacle. Il y a une bibliothèque publique contenant 40,000 volumes et 500 manuscrits. Le Mans a des fabriques et des blanchisseries importantes de toiles, des blanchisseries de cire et des fabriques de bougies renommées, un commerce très connu de volailles estimées, ainsi que de graine de trèfle et de luzerne, C'est la patrie du comte de Tressan, des mathématiciens Lamy et Mersenne, et du sculpteur Pilon. On y compte 24,000 habitants; l'arrondissement en a 171,900 (recensement de 1846). — Le Mans s'appelait d'abord *Suindinum;* il était, dans la Gaule celtique, troisième lyonnaise, la capitale des Aulerques Cénomans, dont il prit le nom, du latin *Cenomani,* et c'est la dernière partie de ce mot qui a donné naissance à son nom actuel, ainsi qu'au Maine, dont il fut la capitale. Il était considérable du temps des Romains, et il le fut aussi sous Charlemagne; mais les Normands le maltraitèrent cruellement dans les IXe et Xe siècles; dans le XIe, il eut à souffrir des guerres du comte d'Anjou et du duc de Normandie; dans le XIIe, il fut incendié; dans le XVe et XVIe, la peste le ravagea; comme il avait embrassé le parti de la Ligue, Henri IV l'attaqua et s'en empara; pendant la guerre de la Fronde, le duc de Beaufort voulut le prendre pour le prince de Condé et le parlement, mais de Gèvres le maintint sous l'obéissance du roi. Le 10 décembre 1793, l'armée vendéenne y entra, mais elle en fut expulsée trois jours après par le général républicain Marceau; enfin, il fut surpris en 1799 par les chouans, qui pillèrent les caisses publiques. E. C.

MANS (*ins.*). L'un des noms vulgaires du HANNETON, *Melolontha vulgaris.*

MANSARDE (*archit.*). C'est un comble brisé dont on attribue à tort l'invention à l'un des deux Mansard, puisque, bien avant eux, Pierre Lescot en avait fait usage pour les combles du vieux Louvre. Mais c'est Jules Hardouin Mansard qui a vulgarisé ce système par l'usage considérable qu'il en a fait. Jusque-là on ne connaissait que les combles aigus construits dans le principe de ceux que nous voyons encore couronner les cathédrales gothiques et quelques édifices de la Renaissance, quand on ne les a pas disgracieusement tronqués comme ceux de l'Hôtel-de-Ville et du palais du Luxembourg. Ces sortes de combles, outre qu'ils étaient fort dispendieux, parce qu'ils exigeaient des pièces de bois d'une grande portée, qu'ils étaient compromettants pour la solidité des contructions ordinaires, parce qu'ils poussent fortement au vide, avaient le désavantage ou d'être perdus pour l'habitation ou de n'offrir que des logements disgracieusement et incommodément lambrissés. L'introduction du comble brisé a remédié à ces divers inconvénients avec plus ou moins de bonheur, mais il faut avouer que sa forme est beaucoup moins fière, beaucoup moins monumentale que celle du comble aigu, bien moins élégante que ne seraient l'addition d'un attique, lorsque les règlements de la voirie le permettent. Le plus souvent c'est pour échapper à leur rigueur que l'on a recours à la

mansarde. Il va sans dire que, supposant nécessairement l'habitation, elle ne saurait convenablement se manifester au dessus d'un édifice destiné à un autre usage où elle formerait une sorte de solécisme architectonique.

MANSART (FRANÇOIS), un des plus grands architectes dont s'honore la France, naquit à Paris, en 1598. Son oncle Germain Gautier, architecte du roi, lui donna les notions essentielles de son art. Ses premiers essais furent la restauration de l'*hôtel de Toulouse*, le *portail de l'église des Feuillants*, à Paris, le château de *Berny*, celui de *Balleroi* en Normandie, et une partie de celui de *Choisy-sur-Seine*. Sa réputation une fois établie, Anne d'Autriche lui confia la construction du Val-de-Grâce, et il en était déjà au premier étage, lorsque cette entreprise lui fut enlevée et confiée à d'autres architectes, pour éviter les lenteurs et les dépenses qu'occasionnaient ses essais, car, ainsi que tous les grands génies, Mansart était rarement satisfait de ses travaux, et cherchait toujours à les perfectionner. L'artiste se vengea de cette préférence en élevant sur les plans du Val-de-Grâce dont il avait réduit les proportions au tiers, la *chapelle du château de Fresnes*, bien supérieure au premier édifice. Ses essais, pour tendre à une plus grande perfection, empêchèrent de lui confier l'édification du Louvre. Colbert ne put jamais obtenir de lui un plan définitif qu'il pût communiquer au roi, et fut obligé de lui préférer Perrault. Outre les travaux de Mansart déjà cités, nous parlerons des dehors et des jardins du *château de Gèvres*, de *l'église des Dames de Sainte-Marie*, à Chaillot, et du château de *Maisons*, à Saint-Germain-en-Laye. Doué d'un incontestable mérite, Mansart eut le malheur de trop s'attacher à l'imitation des anciens, et pour rendre leur hardiesse et leur imposante majesté, il tomba souvent dans l'exagération et la lourdeur. Il mourut en 1666.

MANSART (*Jules-Hardouin*), neveu du précédent, né à Paris, en 1645, étudia l'architecture sous la direction de son oncle. Doué d'un esprit délicat et agréable, quelque peu courtisan peut-être, il eut le bonheur de plaire à Louis XIV qui lui donna le cordon de Saint-Michel, le nomma son premier architecte, surintendant et ordonnateur général de ses bâtiments, arts et manufactures, et fit élever sur ses dessins les plus beaux édifices de son siècle. Le château de Clagny et les écuries de Versailles furent le prélude d'une entreprise autrement importante, le château de Versailles. Mansart eut le bonheur, très rare pour un architecte, de trouver un champ assez vaste pour y déployer toutes les ressources du génie, et s'il n'a pas tiré de sa position tout le parti possible, il faut un peu s'en prendre aux entraves auxquelles il fut nécessairement assujetti. Il a choisi pour le château de Versailles le genre d'ordonnance le plus propre à la décoration d'une maison royale, un soubassement qui porte un bel étage surmonté d'un attique; mais les rapports ne sont pas également estimables. Le bel étage n'est pas assez élevé pour le soubassement, et son attique continu est d'une monotonie fatiguante. L'*orangerie* de Versailles est un chef-d'œuvre, mais, s'il faut en croire quelques auteurs, la première idée en fut donnée par Le Nôtre. Sa simplicité en fait le principal mérite, et ne lui ôte rien de sa grandeur et de son imposante beauté. La maison de St-Cyr, le grand commun de Versailles, l'ancienne paroisse et la maison des missionnaires qui la desservaient, le riant palais de Marly, celui de la Ménagerie et de Trianon ont été élevés sur les dessins de Mansart. Le château de Trianon ne consistait autrefois qu'en trois pavillons que le roi avait fait construire à la place d'un hameau nommé Trianon. Mansart remplaça cet édifice par un étage décoré d'un ordre ionique en marbre, et le couronna d'une balustrade ornée de vases. — Le second chef-d'œuvre de Mansart est l'hôtel des Invalides, admirable surtout par sa belle structure, la distribution intéressante de ses formes et la beauté de ses détails. Le dernier ouvrage de Mansart fut la chapelle de Versailles qu'il laissa inachevée. Il mourut presque subitement à Marly, en 1708.

J. VALLENT.

MANSE, en latin *mansus*, *mansa* et *mansum*. Ce mot, qui se rattache à l'ancien système du partage des terres particulier au moyen-âge, désignait une certaine portion de terrain, propre à l'habitation et à la nourriture d'une famille, à peu près ce que nous entendons par métairie. Le manse se composait de douze arpents, quantité de terre que deux bœufs pouvaient labourer dans l'année. L'étymologie de ce mot ne souffre aucune difficulté : *mansus a manendo*, disent tous les auteurs. Le manse portait différents noms, suivant les espèces. L'*entier*, renfermant douze arpents, sur la dimension en usage; le *demi-manse*, qui contenait six arpents, ou moins de douze; le *mansel* (petit manse), d'une contenance inférieure. Le *manse seigneurial* était celui cultivé et habité par le seigneur; c'était sa résidence personnelle, dont il percevait les fruits; le *manse royal* était propre au roi; le *manse capital* ou *chef-maz* était la maison principale où habitait le chef de famille, et qui appartenait à l'aîné, ce qu'on appela plus tard Manoir et enfin Majorat; *manse ecclésiastique* ou *manse d'église*, la portion de terres qu'il était

d'usage d'assigner en dot à chaque église, ou plutôt au prêtre qui la desservait; elle était exempte de tout service onéreux, et pourvue de domestiques suffisants; chez les Saxons seulement, chaque église possédait deux manses. Cette dotation des temples et des prêtres fut en usage même chez les païens. Le *manse ingénu* était celui cultivé par des ingénus ou hommes de condition libre, ou bien la terre non sujette aux charges serviles; le *manse servile* était cultivé par des esclaves et des colons, sous condition de cens envers le seigneur et autres charges serviles, plus pesantes que les charges du *manse ingénu*, surtout d'après la qualité féodale de la terre; la nature du *manse manouvrier* s'explique d'elle-même; le *manse tributaire* était imposé par le prince pour un tribut de guerre ou de dépense publique; le *manse lidial* était cultivé par des *lites* ou *letes*, espèce de serfs d'une condition très basse, connus sous la première et la seconde race, et soumis en outre aux charges militaires; le *manse exercital* était cultivé par des soldats, à qui on donnait ces terres en récompense; le *manse barscalque* était habité par des colons de condition moyenne entre l'ingénuité et le servage, sorte de serviteurs des barons; le *manse amasate* était pourvu d'édifices ou maisons; le *manse nu* ou *abse* n'était pas cultivé; le *manse vêtu* ou *de terre arable*, ou *labouré* était cultivé. Le colon du manse s'appelait *mansier* ou *mansionnier*, et son habitation *celle* ou *cellule*. La forme du mot s'est modifiée par la suite, et a pris l'orthographe *mas*, encore usitée dans le midi de la France pour désigner une maison. On entendait par cette locution, à l'époque du droit de coutume, un tènement et héritage mainmortable des personnes de condition servile et de mainmorte; en ancien provençal : *masnil*, *maza* et *mazat*; en languedocien, *mas*; en auvergnat, *masu*; en basbreton et en gallois, *ma*, *maes* et *meas*. Nos esprits modernes se font difficilement une idée de cette singulière division territoriale, universellement en usage chez nos premiers aïeux, qui comptaient la superficie des terres par manses. Le manse était l'unité d'appréciation de la propriété foncière au moyen-âge.

MANSFELD (*géogr. et biogr.*). L'ancien comté de Mansfeld était situé en Allemagne, dans la Haute-Saxe, entre les principautés d'Anhalt, d'Halberstadt, de Saxe-Eisenach, le comté de Stolberg, l'évêché de Mersebourg et la Saxe électorale. Il avait environ 540 kilomètres carrés, et se composait de deux parties ou cercles. L'un, relevant de la Saxe électorale, avait pour villes : Eisleben, Bornstedt, Arnstedt, Wippra, Artern. L'autre, qui reconnaissait la suprématie de l'archevêché, depuis duché de Magdebourg, avait pour villes principales Mansfeld, à 44 kilomètres N.-O. de Mersebourg, Wœlfesholz et Leimbach. Ce cercle, fort montagneux, était renommé par la richesse de ses mines. Aujourd'hui le comté de Mansfeld se trouve compris dans la Saxe prussienne, et divisé en deux cercles, dont l'un appartient encore au royaume de Saxe, et l'autre à la Prusse.

La célèbre maison de Mansfeld, florissante surtout au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, siégeait à la diète. Elle tirait son origine de Riddag, qui mourut en 685. Elle s'éteignit en 1230, dans la personne de Burkhard VIII, et se continua dans la lignée de Burkhard IX, gendre du précédent, seigneur de Querfurt, et burgrave de Magdebourg. A la mort de Burckhard X, elle se divisa en deux branches, celle des comtes de Mansfeld, et celle des seignenrs de Querfurt. La première de ces lignes se subdivisa elle-même en un grand nombre de rameaux, ce qui causa sa ruine en morcelant ses domaines. Dès 1484, la maison de Mansfeld avait cessé d'être une puissance immédiate, et avait cédé le riche domaine de ses mines à la maison de Saxe, qui, depuis lors, paya une pension aux comtes de Mansfeld. Un de ces comtes, *Aubert de* MANSFELD, embrassa la cause de Luther, et fut un des principaux appuis des protestants. *Pierre-Ernest*, gouverneur du Luxembourg et de Bruxelles, mort en 1604, avait été fait prince du Saint-Empire. *Charles*, son fils, se distingua dans la guerre de Flandre et de Hongrie, et mourut en 1695, sans laisser de postérité.

Le plus célèbre des membres de cette ancienne maison est *Ernest de* MANSFELD, frère naturel du précédent. Né à Malines, en 1585, il fut élevé dans la religion catholique, et fut légitimé par l'empereur Rodolphe II, auquel il avait rendu d'éminents services dans la Hongrie. On lui avait promis de lui conférer la dignité de son père, et de lui rendre les biens que celui-ci possédait dans les Pays-Bas; mais cette promesse ne fut point réalisée. Ernest, irrité, passa, en 1610, du côté des protestants, embrassa la religion réformée, et devint l'un des ennemis les plus dangereux de la maison d'Autriche. En 1618, il se mit à la tête des mécontents de la Bohême, s'empara de Pilsen, en 1619, et lutta vaillamment contre l'Autriche. Mis au ban de l'empire en 1621, on le vit dans le Palatinat, à la tête d'une petite armée, résister à tous les efforts d'un ennemi bien supérieur en nombre. Pour soutenir son armée, il faisait la guerre de partisans et pillait le pays; en somme sa présence fut beaucoup plus funeste au Palatinat qu'utile au palatin. En 1622, il se trouvait le seul soutien de l'électeur Frédéric; mais ses troupes formaient un noyau,

auquel pouvaient se réunir les autres princes protestants; aussi reçut-il en secret des secours des princes d'Orange. Frédéric, espérant obtenir des conditions avantageuses de l'empereur, en renonçant à soutenir ses droits par la force des armes, eut la maladresse de congédier Mansfeld. Il fallait à ce dernier des pays à piller et des villages à rançonner; il envahit la Lorraine et l'Alsace, et s'empara de Haguenau. En 1623, il rentra en Allemagne, et résista à tous les efforts du comte de Tilli. En 1625, grâce aux secours de la France et de l'Angleterre, il se trouvait à la tête d'une armée assez considérable. Il se proposait d'envahir les États héréditaires de l'Autriche; mais il fut vaincu près de Dessau par Wallenstein. Il parvint néanmoins à pénétrer dans la Hongrie, se joignit à Bethlem-Gabor qui lui fournit un renfort de 10,000 hommes, et arma les Turcs même contre l'empire. C'était un plan hardi et habile: mais des maladies vinrent décimer son armée; Bethlem-Gabor se rapprocha de l'empereur, et Mansfeld résolut de se rendre avec une suite peu nombreuse à Venise, d'où il se proposait de passer en Angleterre. Mais il tomba malade dans un village près de Zara. Sentant sa fin approcher, il se fit armer de pied en cap, et mourut debout, appuyé sur deux de ses aides-de-camp (1626). Son corps fut inhumé à Spalatro.—Mansfeld était doué d'une activité prodigieuse, d'un esprit fécond en ressources, d'une sagacité extrême, et d'une éloquence entraînante. Il avait été surnommé le second Attila.

Un autre membre de la maison de Mansfeld, *Henri-François*, se signala dans la guerre de la succession d'Espagne, et reçut de Charles II, en 1690, la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples. Cette principauté fut vendue par *Henri-Paul-François*, dernier comte de Mansfeld, qui mourut sans postérité mâle, en 1680. Sa fille unique épousa un membre de la famille princière de Colloredo, qui, depuis cette époque, se nomme Colloredo-Mansfeld. AL. B.

MANSIONS (*hist. anc.*). On comprenait sous cette désignation des lieux de station préparés sur les grandes routes de l'empire, où les empereurs, les légions et les courriers devaient passer; ils étaient pourvus de magasins, et où l'on pouvait passer la nuit. Ces lieux étant distants d'un jour de marche, le mot mansion servit aussi pour exprimer cette distance. On disait: telle ville est à tant de mansions, c'est-à-dire à tant de jours de marche. — On nommait aussi mansions tout lieu où une armée s'arrêtait une, deux ou trois nuits, et qu'elle avait soin de commencer par fortifier selon les règles de la discipline romaine; d'où ces stations prenaient aussi le nom de *castra* et de *castra stativa* si l'armée y séjournait plus longtemps : les sortes d'auberges ou de relais que les empereurs firent établir, principalement pour faciliter le service des courriers, et pour l'usage des voyageurs; l'officier ou l'administrateur chargé de l'intendance d'une maison s'appelait *manceps* ou *stationarius*. — La *mansion albane* ou *albaine* à Rome était le camp où logeaient les soldats chargés de la garde du mont Cœlius. Les *mansions des Saliens* étaient des maisons où ces prêtres déposaient leurs boucliers, et les gardaient la nuit durant tout le temps de la fête. De mansion s'est formé le mot français *maison*, qui, à consulter son étymologie, semblerait convenir mieux, sous cette acception, à un peuple nomade qu'à un peuple ayant des demeures permanentes.

MANSOURA. Province de la Basse-Égypte, bornée au nord par celle de Damiette; à l'est et au sud par celle de Scharkiyé; à l'ouest par celle de Garbiyé : longueur environ 20 lieues; largeur moyenne 8; superficie 112 lieues carrées. Elle est arrosée au nord par le canal d'Aschmoun, au nord par le lac Menzalé, à l'ouest et au nord-ouest par le principal bras oriental du Nil. On y trouve une plaine appelée Daïhéliyé qui pendant les deux tiers de l'année, offre l'aspect d'un lac. Sa principale culture est le coton. Population environ 197,000 âmes.

MANSOURA est aussi le nom de la ville capitale de la province du même nom, à 13 lieues sud-ouest de Damiette, à 25 nord du Caire, sur la rive droite de la principale branche orientale du Nil. Les maisons y sont bâties de briques, et tombent en grande partie en ruine. On voit dans cette ville six mosquées et une église copte. On exporte de Mansoura du coton, du riz et du sel ammoniac. Mansoura signifie en arabe *lieu de la victoire*. Cette ville fut bâtie par les Sarrazins à l'époque des croisades, pour servir de boulevard contre les chrétiens. Elle est devenue célèbre chez nos historiens sous le nom de *la Massoure*. Les Croisés et les musulmans y livrèrent plusieurs batailles; saint Louis fut retenu captif dans ses murs.

MANTE. La mante n'est plus guère de mode que dans le peuple des campagnes. On appelle encore ainsi le grand voile traînant que les femmes de qualité se mettaient sur la tête en temps de deuil.

MANTE, MANTIS (*ins.*). Genre d'orthoptères de la famille des coureurs. Ce sont des insectes de grande taille, de forme élargie : leur tête est triangulaire, leur corselet étroit et allongé; les ailes sont, dans le repos, couchées longitudinalement sur l'abdomen qui est assez gros et terminé par des appendices sétacés articulés. Les pattes antérieures sont ravisseuses,

portées sur des hanches robustes, presque aussi longues que les cuisses. Celles ci portent en dessous une gouttière bordée de fortes épines, et dans laquelle vient s'emboîter le tibia, qui lui-même est armé d'une double rangée d'épines et se termine par une forte pointe. Les mantes sont des insectes fort carnassiers qui ne s'épargnent pas entre eux ; souvent la femelle dévore le mâle; on voit même des petits nouvellement éclos s'attaquer et se combattre. Ces orthoptères paraissent au milieu de la journée, lorsque le soleil est le plus chaud, et volent assez rapidement. — On trouve communément dans le midi de la France et de l'Europe les MANTIS *religiosa et precatoria* : ces noms leur ont été donnés à cause du mouvement de leurs pattes antérieures qu'elles élèvent, abaissent et joignent comme une personne en prière. De là vient aussi le nom de *prégadion* qu'on leur donne en Provence. La mante religieuse remonte jusqu'à la forêt de Fontainebleau, et se trouve assez souvent dans celle d'Orléans. L.F.

MANTEAU. Ce mot, quoique les étymologistes veuillent le faire venir du grec μαντύη, ou du perse *mandyas*, a pour racine *mantum*, qui viendrait lui-même de *manus*, parce que ce vêtement couvre les mains. Quoi qu'il en soit, le manteau est un habillement presque toujours long et ample, avec ou sans manches, que l'on met sur un autre, soit pour se parer, soit pour se garantir contre l'injure des saisons. L'usage et le sens symbolique du manteau sont également anciens. Parmi les habits communs aux Grecs et aux Romains, nous trouvons le *pallium*, que les premiers nommaient ἱμάτιον, vêtement très voisin du manteau moderne, que les Romains leur empruntèrent, au rapport de Suétone. Le manteau des philosophes ne différait de celui des autres personnes qu'en ce qu'il était plus ras et plus usé. C'est pour cela que les Grecs l'appelaient τριβώνιον, de τρίβω, j'use. Les philosophes le portaient ainsi par ostentation, pour faire parade de leur pauvreté. Il était ordinairement de couleur brune ou noirâtre, avec des pièces ou des trous. — Quant aux habits propres aux Romains, la *lacerne* (*lacerna*) fut d'abord le manteau de guerre seulement; mais elle devint par la suite en usage à la ville et à la campagne. Elle s'attachait par devant avec une boucle. L'hiver, d'étoffe fort épaisse, en été fort légère, la *lacerne* pouvait être augmentée d'un capuchon (*cucullus*) qui s'ôtait à volonté. Du temps de Cicéron, la lacerne était l'habit du peuple; mais peu à peu la mode s'en empara, et la rendit commune à tout le monde. Les sénateurs et les gens de qualité la portaient de pourpre, le peuple d'une étoffe noire ou brune, d'où vint, pour désigner la plèbe, l'expression : *pullata turba*, la troupe noire. Le *palliolum* n'était qu'un mantelet, ou plutôt un chaperon, couvrant seulement la tête, dont les malades et les convalescents faisaient usage, ainsi que les femmes de mauvaise vie, qui marchaient ainsi dans la ville pour ne point être reconnues, au rapport de Martial et de Juvénal. Les femmes grecques et romaines portaient sur la tunique une espèce de manteau léger et frangé, que les Grecs appelaient ἀναξόλη, et les Romains *palla* ou *amiculum*. Ce dernier était une mante que les dames mettaient sur tout l'habillement, la partie supérieure passant sur l'épaule et le bras gauches, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes avaient découvert comme les hommes. Cette mante, fort ample, traînait une queue très longue, dont les matrones faisaient quelquefois tomber un pan sur leur tête, pour tenir lieu de voile, et dont les plus modestes se couvraient les bras jusqu'aux coudes. La *crocote*, vêtement féminin en usage à Athènes comme à Rome, manteau élégant et léger, de couleur de safran (*crocus*), d'où venait son nom, était portée par les femmes galantes, les bacchantes, les libertins efféminés, les bateleurs. Cicéron dit de Clodius qu'il s'est rendu tout à fait populaire par sa crocote et sa ceinture.

Au moyen-âge, les paysans, les ouvriers, les gens du peuple, se couvrirent de manteaux ou surtouts, auxquels était attaché un large capuchon, qui garantissait des intempéries; on nommait ces surtouts *cape*, *capeline*, ou habit de dessus. Les gens de métier portaient en ville, par dessus leurs camisoles de travail, des capes sans manches, qu'ils relevaient pour agir. Au XIIIe siècle, les chevaliers, en costume de cérémonie, étalaient un magnifique manteau de peaux, d'étoffes de soie ou d'or, taillé en manière de chape, sur leur habit ou justaucorps. Sous Charles VI, les femmes nobles mirent par dessus le surcol un manteau de riche tissu, retenu par un fermail de pierreries. Ainsi, à l'entrée d'Isabeau de Bavière, la qualité des dames régla la longueur des manteaux, c'est à dire que celui de la reine était d'une ampleur démesurée, comme le fut plus tard celui d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, qui traînait, à son entrée à Paris, le 29 mars 1571, une queue de velours violet à fleurs d'or, de vingt aunées. Au XVIe siècle, les manteaux d'hommes se raccourcirent. On mettait alors des *mantelines*, sortes de cape courte, à larges manches, à collet renversé, couvert de velours ou de fourrures, qui se posait par dessus le vêtement juste, nommé *saye*. François Ier en portait une au *Camp du drap*

d'or, en drap d'or, et enrichie de pierreries. Depuis Henri II jusqu'à la fin de la jeunesse de Louis XIV, régna la mode des petits manteaux à l'espagnole, portés sur l'épaule gauche, et souvent d'étoffe pareille à l'habit. Du XVII^e^ siècle à la première révolution française, le manteau, orné du petit collet, devint le vêtement particulier des gens de robe et des ecclésiastiques. Les religieux, tels que les Dominicains et les Carmes, les religieuses, telles que les Bernardines et les Bénédictines, s'en servaient en cérémonie, et même dans la vie habituelle. De nos jours, le manteau est presque hors de mode. On l'a remplacé par le paletot.

Le manteau eut jadis un sens symbolique. Principal vêtement des papes, et formé d'une sorte de chape rouge, il servait à les investir de leur dignité par la main d'un cardinal évêque qui les habillait ainsi le jour de leur sacre. Les antipapes prenaient eux-mêmes la chape rouge pour signaler leur intronisation volontaire. — Les préfets de Rome étaient également investis par le manteau; le pape leur donnait, lors de la prestation d'hommage, la mante entourée d'un limbe d'or, et ouverte sur le bras droit. — Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem se reconnaissaient par le *manteau à pointe* (*mantellum ad rostra*), vêtement pointu, orné de la croix blanche, avec lequel ils devaient être enterrés. — Le manteau était encore l'insigne des rois d'Aragon et des rois de France. Ces derniers le portaient de velours, fourré d'hermine, et ouvert sur le côté. Dans les derniers sacres, depuis Louis XIII jusqu'à Charles X, on l'a vu en velours bleu, semé de fleurs de lis d'or. Napoléon le voulut avoir de velours pourpre, semé d'abeilles d'or. Ce furent là les dernières splendeurs royales du manteau, qui n'est plus même un vêtement démocratique, puisque la blouse a remplacé la cape des gens de métier du moyen-âge. DE MARTONE.

MANTEAU (*zool.*). — On donne ce nom à une peau plus ou moins mince, plus ou moins musculaire, qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves et le partage en deux lobes égaux ou inégaux, selon que la coquille est elle-même équivalve ou inéquivalve; mais cette même dénomination a été souvent étendue à l'enveloppe cutanée des autres mollusques (*voy.* ce mot), quoiqu'elle ait des formes bien différentes de celle des bivalves. Cette partie charnue semble revêtir l'animal à peu près de la même manière que les manteaux dont nous nous couvrons; c'est de là que lui est venu le nom qu'elle porte.

Le nom de *manteau* est devenu spécifique, et forme la base de plusieurs noms vulgaires employés en zoologie. Ainsi l'on a appelé : *Manteau bleu* une espèce de Mouette; *Manteau ducal* une espèce de Peigne; *Manteau gris* la Corneille mantelée; *Manteau noir* une espèce de Goëland; *Manteau pourpre* une grande espèce de Peigne, etc. E. D.

MANTEGNA (ANDRÉ). Grand peintre italien, né à Padoue, en 1451, mort à Mantoue, en 1517. On a avancé, mais à tort, qu'il avait été berger dans son enfance. Des actes où le nom de son père est accompagné d'épithètes honorables contredisent cette tradition populaire. Mantegna fut élève de J. Squarcione, qui lui fit particulièrement étudier les antiques connus alors. A dix-sept ans, il avait déjà fait un tableau qui le plaça au rang des maîtres. Frappé du mérite de Mantegna, J. Bellini, fameux peintre vénitien, lui donna sa fille en mariage. Cependant la réputation de Mantegna s'étendait dans toute l'Italie, et Louis de Gonzague, duc de Mantoue, le protégea particulièrement. C'est pour ce prince que l'artiste exécuta les beaux cartons représentant le *Triomphe de César*, qui sont aujourd'hui au château d'Hamptoncourt en Angleterre. Le pape Innocent VIII l'ayant demandé à Rome, ce fut à cette occasion que le duc de Gonzague créa Mantegna chevalier, afin que son protégé parût avec plus d'éclat à la cour de Rome. Dans cette ville, Mantegna peignit une suite de tableaux dans la chapelle du Belvédère, mais ces ouvrages n'existent plus. — Les tableaux de Mantegna sont nombreux, et il est peu de musées ou de galeries qui n'en possèdent. Au musée du Louvre, on en voit quatre des plus beaux : un *Calvaire*, la *Vierge à la Victoire*, le *Parnasse* et la *Sagesse victorieuse des Vices*. Ces quatre compositions font prendre une idée juste de l'élévation du style de ce peintre, de la justesse et de la force de son expression, et de l'emploi si habile qu'il a fait de la perspective. Malheureusement dans ces peintures les contours sont secs et le coloris triste. — Mantegna s'est occupé de sculpture; on dit même qu'il faisait des vers. On lui a faussement attribué l'invention de la gravure. Il est certain cependant qu'il s'est distingué dans cet art. Il a gravé une partie de ses cartons du *Triomphe de César*, dont les rares épreuves sont fort recherchées; puis un *Calvaire* où les sentiments des personnages sont admirablement exprimés. On lui attribue encore la gravure d'un jeu de cartes connu sous le nom de *cartes de Mantegna*, ouvrage digne de sa main. DELÉCLUZE.

MANTELET. Ce mot, diminutif de manteau, a conservé un grand nombre de sens, et désigne un vêtement féminin, encore en usage; le petit manteau violet que doivent mettre les évêques

de France, par dessus leur rochet, quand ils vont au devant d'un légat du pape; la pièce de cuir qui s'abat sur la portière des voitures ouvertes, pour garantir du vent et de la pluie. En terme de marine, *mantelet* signifie les contre-sabords, ou fenêtres des sabords, attachés par le haut, battant sur le feuillet du bas, fortement doublés et cloués de très près en losange. En terme de fortification, c'est une couverture de grosses planches, qu'on établit contre une muraille, lorsqu'on veut la saper, afin de mettre les soldats à couvert; c'était encore une machine de guerre, connue des anciens, qui la nommaient *vinea*, et la construisaient le plus souvent de claies, de peaux crues ou de matelas. En terme de blason, c'est un ornement ou lambrequin, large et court, dont se parent les casques et les écus des chevaliers.

MANTES. Chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Oise, à 42 kil. N.-O., de Versailles, sur la rive gauche de la Seine, avec une population de 4,400 habitants (recens. de 1846). Mantes, surnommée à juste titre la jolie, est située dans une position charmante, et élégamment bâtie. On y remarque l'église Notre-Dame, et la tour de Saint-Maclou. Elle possède des hôpitaux, une bibliothèque, une salpétrière nationale, des tanneries renommées et des fabriques de grosse toile. Le commerce du blé y est important. Cette ville, dont on attribue la fondation aux Druides, fut ravagée par Guillaume le Conquérant en 1096. Philippe-Auguste y mourut en 1223. Charles V s'en empara en 1364; elle tomba entre les mains des Anglais en 1418, et fut reprise par les Français en 1449.— L'arrondissement de Mantes a cinq cantons; Bonnières, Houdan, Limay, Magny et Mantes, 127 communes et une population totale de plus de 60,000 habitants.

MANTILLE, venant de *mantile*. Vêtement féminin couvrant la taille et les épaules, célèbre en Espagne, et dont les femmes de ce pays ont l'art de se draper d'une façon charmante.

MANTINÉE (*géog. anc.*), ville de l'Arcadie, entre Tégée et Orchomène, à égale distance de ces deux villes. Avant la fondation de Mégalopolis, Mantinée était la ville principale de l'Arcadie. Elle est célèbre par trois grandes batailles qui se livrèrent sous ses murs. Dans la première, les Lacédémoniens vainquirent les Argiens et les Athénienns (418); la deuxième fut le dernier triomphe d'Épaminondas, qui y fut mortellement blessé (363); dans la troisième, Démétrius Poliorcète vainquit Archidamus IV, roi de Lacédémone (296). Mantinée avait été démantelée en 385 par les Spartiates, et avait promptement réparé ses pertes. Sous le règne d'Adrien, elle eut un temple dédié à Antinoüs, qui y était représenté sous la forme de Bacchus. La cité arcadienne avait été forcée d'adopter ce culte infâme et ridicule, parce qu'Antinoüs était originaire de Bythinium, colonie de Mantinée. Cette ville porte aujourd'hui le nom de Goritza ou Paléopoli.

MANTO. Célèbre sibylle, fille d'Hercule, selon quelques auteurs, et du devin Tirésias, suivant le plus grand nombre. Sa légende est fort incertaine, et les mythographes ne la rapportent pas de la même manière. Ils s'accordent toutefois à en faire une prêtresse d'Apollon soit à Claros, soit à Delphes. Elle fut mère d'Amphilocus et de la belle Tisiphone. On dit qu'elle perfectionna l'art prophétique, qu'elle écrivit un grand nombre d'oracles, et l'on a même accusé Homère d'avoir dérobé beaucoup de ses vers. Virgile la transporte en Italie, où le dieu Tibre la rendit mère d'Ocnus, fondateur d'une ville que, du nom de sa mère, il appela *Mantoue* (*Mantua*). Manto, toujours désespérée des malheurs de sa patrie, pleura tant qu'elle finit par s'écouler en larmes, ce qui forma une fontaine et un lac dont l'eau communiquait le don de prophétie, non sans altérer la santé et abréger la vie de ceux qui s'en abreuvaient. — Manto n'a jamais existé que dans l'imagination des poètes. Les plus habiles mythographes voient en elle la personnification de l'esprit prophétique, étroitement uni à l'enthousiasme poétique.

MANTOUE, en italien *Mantova*, anciennement *Mantua*. Ville du royaume lombardo-vénitien, chef-lieu d'une province du même nom, gouvernement et à 132 kilomètres E.-S.-E. de Milan, dans une situation peu salubre, sur la rive gauche du Mincio, qui, au moyen de digues établies dès 1190, y forme deux lacs, l'un supérieur, l'autre inférieur. De plus, des marais, des canaux, des rizières l'enveloppent, et, joints aux ouvrages d'art qu'on y a élevés, en font une des places les plus fortes de l'Italie. Elle est, en outre, défendue par l'importante citadelle de Porto, située sur l'autre rive du Mincio; un canal coupe la ville en deux parties. Il y a à Mantoue un évêché, suffragant de Milan; un lycée, autrefois avec le titre d'université, et auquel sont attachés une bibliothèque publique de 80,000 volumes et un très riche musée de sculptures et d'antiques; une maison centrale de détention pour tout le royaume. On y remarque aussi l'Académie virgilienne, la belle place de Virgile, où les Français ont élevé un monument en marbre en l'honneur de ce poète; une superbe cathédrale et le palais du Tè (dans l'île Ceresa), construits d'après les dessins de Jules Romain;

l'église de Saint-André, dont les peintures sont très belles; l'église de Saint-Égide, qui possède les cendres de B. Tasso, père du célèbre poète. Mantoue a des manufactures de soieries et de lainages, et fait commerce de blé, de maïs, de riz, de soie, de chevaux. La navigation du Mincio est la voie de ses expéditions. On y compte 30,000 habitants, parmi lesquels environ 2,000 juifs. Virgile, le *cygne de Mantoue*, est né à Andes (aujourd'hui Pietole), petit village voisin. Elle a produit, dans les temps modernes, Battista Spagnoli, les Ghisi, Lelio Capiluoghi. Ses environs sont très fertiles et parsemés de belles maisons de plaisance, parmi lesquelles nous citerons la *Favorite*, que le duc Ferdinand de Gonzague fit construire en 1602.

Mantoue fut, dit-on, bâtie plus de 400 ans avant Rome, par Bianor et Ocnus, et reçut son nom en l'honneur de Manto, mère d'Ocnus. Son territoire fut distribué aux soldats d'Octave, après la défaite de Brutus et de Cassius. Des Romains elle passa sous la domination des Goths, puis sous celle des Lombards, à qui elle fut enlevée par Charlemagne. Sous les successeurs de cet empereur, elle forma une république, soumise à la protection des empereurs d'Allemagne, jusqu'au commencement du XII^e^ siècle. Elle devint alors un duché, dont la famille de Gonzague fut longtemps en possession. La maison d'Autriche en devint maîtresse à l'extinction de cette famille, en 1707. Peu de cités ont autant souffert des guerres d'Italie : elle fut prise et saccagée par les Impériaux en 1630; les Français l'attaquèrent en vain en 1735; mais Napoléon la prit en 1797 sur Wurmser, après une longue défense. Les Autrichiens la reprirent en 1799; ils la rendirent aux Français en 1801, et dès lors elle fut comprise dans la république Cisalpine (peu après république italienne); elle fit ensuite partie du royaume d'Italie, dans lequel elle fut le chef-lieu du département du Mincio. Quatre congrès fameux furent tenus à Mantoue : en 1392, 1459, 1511 et 1791. — La province de Mantoue a été formée de ce département; elle renferme 1,497 kilomètres carrés et 24,000 habitants. E. C.

MANUCE (*biog*). Trois érudits et imprimeurs de ce nom se sont illustrés dans l'histoire littéraire de la Renaissance :

1° MANUCE (*Alde*) *Aldo-Pio-Manuzio*, dit l'*Ancien*, né en 1447, à Bassiano, bourg de l'Etat romain; il étudia les lettres à Rome, le grec à Ferrare, se lia avec Pic de la Mirandole et les princes de ce nom, et avec leur concours, fonda à Venise, en 1448, cette imprimerie en caractères *aldins* ou italiques, qui a pour la première fois donné au monde savant tant d'écrits de l'antiquité grecque et latine. Les manuscrits de ces ouvrages étaient peu nombreux, illisibles et souvent corrompus, et pour en entreprendre la publication, il fallait cette fièvre d'érudition dont les littérateurs étaient saisis à cette époque. Les propriétés de Manuce furent pillées pendant la guerre, les fonds lui manquèrent souvent pour continuer ses travaux, mais son ardeur ne se ralentit pas, et l'on vit successivement sortir de ses presses les éditions *princeps* de Musée, d'Aristote, de Platon, d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Pindare, d'Aratus, d'Hérodote, de Thucydide, d'Athénée, d'Hésychius, d'Harpocration, de Philostrate, de Lycophron, d'Etienne de Byzance, des œuvres morales de Plutarque, etc., etc. Ses éditions latines et italiennes ne sont pas moins nombreuses et elles sont plus correctes. Alde l'Ancien est le premier qui ait substitué pour les auteurs anciens un format commode à l'in-folio usité jusqu'alors. Il préparait une bible en trois langues, lorsqu'il mourut, en 1555. Outre les *Préfaces*, *Dissertations* et *Notes* dont il a enrichi ses éditions, on a de lui une *grammaire latine*, qui a été longtemps la meilleure, une *grammaire grecque* non moins estimée, un *dictionnaire grec-latin*, des traductions latines de *grammaire grecque* de Lascaris, et d'un grand nombre d'opuscules grecs. Unger et Manni ont publié chacun une vie d'Alde Manuce.

2° MANUCE (*Paul*), fils du prédédent, né à Venise en 1512, succéda à son père comme érudit et comme imprimeur. Il publia de nouvelles éditions des principaux classiques latins bien supérieurs pour la correction à celles qui avaient paru jusque-là, les enrichit de notes, de préfaces, d'index, etc. Cicéron était son auteur favori, aussi en donna-t-il une belle édition complète. Des démêlés avec les Turisoni, frères de sa mère, interrompirent plus d'une fois ses travaux. Il essaya même de s'établir à Rome, au Capitole, *In Ædibus populi romani*, mais il n'y resta que neuf années et revint à Venise avec son fils Alde le jeune. Il mourut en 1574, à Rome où il était retourné pour voir sa fille qu'il y avait laissée religieuse. Son imprimerie déchut un peu dans les dernières années de sa vie; cependant comme éditeur et comme auteur on le met sur la ligne de son père. Ses principaux ouvrages sont un recueil de *lettres*, divers *traités* sur les antiquités romaines, des traductions du grec en latin, et de nombreuses notes sur les auteurs qu'il a publiés.

Le troisième des MANUCE portait le nom de son grand-père. On l'appelait *Alde-le-Jeune* pour l'en distinguer. Né en 1547, il fut un enfant célèbre et un homme médiocre; il mourut en

1597 des suites d'une débauche. A onze ans il publia un recueil des *Elégances latine et italienne*, qui eut le plus grand succès. Il en fut de même de l'*Orthographiæ ratio* qui parut trois ans après. Mais on croit que Paul Manuce, son père, l'avait aidé dans la composition de ces ouvrages. Il négligea son imprimerie et finit par l'abandonner pour aller professer l'éloquence latine successivement à Bologne, à Pise et à Rome. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut. Outre les ouvrages cités, il a composé de nombreuses dissertations insérées en grande partie dans le Recueil de Grævius et de Gronovius. A.-A. Renouard a publié en 1803-13 des *Annales* fort curieuses *de l'imprimerie des Aldes*, ou Histoire des trois *Manuce*, etc.

MANUEL (*bibliog.*) : livre-manuel, livre que l'on peut tenir *à la main*, que l'on consulte souvent; résumé d'une science, d'un art, d'une profession. Le manuel est d'invention fort ancienne. On le trouve, nom et chose, dans la littérature grecque, sous cette forme, *Encheiridion*, qui n'en est qu'une traduction littérale. L'Εγχειριδιον était ce que le manuel est chez nous : un résumé succinct des choses qu'on ne doit pas oublier. Ainsi Epictète croyait avoir renfermé toute la morale dans le sien. Le manuel n'est pas inconnu à la littérature latine; dans cette langue cependant il s'appelle plus souvent *Breviarium*, ou Abrégé, qui est devenu aussi le nom d'un livre manuel. Les manuels se multiplient au moyen-âge et à la renaissance, surtout dans l'Église. Chaque ordre religieux, chaque confrérie a son manuel, puis tous les fidèles trouvent le leur dans le *Manuel des pécheurs*. Le manuel n'entre dans le monde profane qu'au XVIIIe siècle avec le *Géographe-Manuel;* mais une fois accueilli, il ne tarde pas à prendre faveur. Les arts, les sciences ont leurs manuels, souvent encore in-8°, mais ne dédaignant pas de descendre à l'in-24 et à l'in-32. Le manuel se fait même satirique sous la plume de Morellet, qui a écrit le *Manuel des inquisiteurs*, mais il reste généralement grave, même lorsqu'il s'occupe des amusements et des plaisirs. Vers la fin de la restauration, un libraire de Paris imagina de mettre tous les métiers, tous les arts et même toutes les sciences en manuels. Cette bibliothèque encyclopédique, dont la publication va toujours se continuant, ne contient pas moins de 100 à 150 volumes, avec planches et atlas. Quelques-uns de ces manuels sont d'excellents traités qui ne s'attendaient pas à se voir revêtir de cette enveloppe; cependant la partie littéraire et scientifique n'est pas à la hauteur de la partie purement technologique. Les Anglais excellent dans les manuels; les Allemands en ont fait aussi un assez grand nombre. On estime surtout ceux qui ont pour objet l'histoire et la philosophie, et ils sont devenus presque tous classiques dans les pays où ces sciences sont étudiées. Dans un siècle comme le nôtre, où chacun veut et doit savoir un peu de tout, le manuel, qui, dans un petit volume, offre un résumé à la portée des intelligences ordinaires, est, comme les encyclopédies, destiné à un succès toujours croissant. J. FLEURY.

MANUEL COMNÈNE, empereur d'Orient, succéda en 1143, à son père Jean Comnène, au détriment de son frère aîné Isaac. On trouvera au mot ORIENT (*empire d'*) les événements les plus importants de son règne. Il ne nous reste à mentionner ici que son expédition contre Azeddyn, sultan d'Iconium, qui extermina l'armée de Manuel dans des défilés près de Myriocéphales, en Asie-Mineure (1175). Manuel battit bientôt après Azeddyn près du Méandre. Il se distingua comme capitaine, mais il a laissé la réputation d'un prince sans mœurs comme sans probité. — MANUEL PALÉOLOGUE succéda en 1391 à son père Jean Paléologue, après s'être échappé de la cour de Bajazet, où il était en ôtage. Il mourut en 1425. à l'âge de soixante-dix-sept ans (*voy.* ORIENT (*Empire d'*).

MANUEL (*Pierre-Louis*), procureur général de la commune de Paris, naquit à Montargis en 1751. Il entra dans la congrégation des doctrinaires, et devint ensuite précepteur du fils du banquier Tourton, qui lui assura une pension modeste. Manuel, dont le caractère était ardent et enthousiaste, embrassa les idées nouvelles, et publia un pamphlet qui lui valut trois mois de Bastille. Il fut membre de la société des Amis de la constitution dès sa fondation, acquit une grande popularité en 1791, par la véhémence de ses discours, et devint, la même année, procureur général de la commune de Paris. Il se montra de plus en plus exalté, et en février 1792, il adressa à Louis XVI la fameuse lettre qui commençait par ces mots : *Sire, je n'aime pas les rois*. Il concourut puissamment à l'insurrection du 20 juin 1792, et fut un moment suspendu de ses fonctions. Il prit ensuite la part la plus active à l'insurrection du 10 août ; le 12, il fit rapporter le décret en vertu duquel le roi devait être renfermé dans le Luxembourg ou l'hôtel de la Justice, et fit donner pour résidence à Louis XVI le Temple, où il le conduisit lui-même. Il fut ensuite chargé de lui apprendre sa déchéance, et ému de tant d'infortunes, il ne négligea, depuis lors, aucune occasion d'adoucir la position du royal prisonnier, sans renoncer pourtant à ses premières opinions. Dans le procès de Louis XVI, il reconnut sa culpabilité, et

vota l'appel au peuple, déclarant qu'il voyait dans la Convention des législateurs, et non des juges. Sa conduite excita les soupçons de ses anciens amis; il donna sa démission, se retira à Montargis, fut bientôt arrêté par ordre des comités de salut public et de sûreté générale, et monta sur l'échafaud le 15 novembre 1793. Il a publié différents écrits, et entre autres : *Lettres sur la Révolution*, 1792, in-8°; il fut aussi l'éditeur des *Lettres de Mirabeau à Sophie de Ruffey*, dont il avait saisi l'original à la prise de la Bastille. C'est à tort qu'on a accusé Manuel d'être l'un des principaux auteurs des assassinats de septembre, que, le 5 novembre 1792, il flétrissait lui-même à la tribune, en les appelant *la Saint-Barthélemy du peuple*.

MANUEL (*Jacques-Antoine*), célèbre orateur parlementaire, naquit à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 10 décembre 1775. Il prit du service comme volontaire dès 1793, devint bientôt officier, fit la campagne d'Italie, abandonna la carrière militaire après le traité de Campo-Formio, et suivit celle du barreau d'abord à Dijon, et ensuite à Aix, où il se fit remarquer par un rare talent. Le département des Basses-Alpes l'envoya, pendant les Cent Jours, à la chambre des députés, où il se distingua par son patriotisme. Ce fut lui qui, après le désastre de Waterloo, demanda la formation d'un gouvernement provisoire, et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de proclamer Napoléon II. En 1818, il fut élu député par les départements du Finistère et de la Vendée, et opta pour ce dernier. Il combattit avec passion le parti royaliste, et alla, dans la séance du 27 février 1823, jusqu'à qualifier la mort de Louis XVI, de *crime nécessaire*. La majorité, irritée, prononça son exclusion, le 3 mai. Depuis lors, il vécut dans la retraite, et mourut le 20 août 1827. Son convoi donna lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique.

MANUFACTURE (*voy.* au *Supplément*).

MANULÉE, *Manulea* (*bot.*). Genre de la famille des Scrophulariacées, de la didynamie-angiospermie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, à fleurs souvent de couleur orangée, en grappes, et caractérisées principalement par un calice profondément divisé en cinq lobes linéaires ou subulés; par une corolle à long tube, à limbe divisé en cinq lobes égaux ou les quatre supérieurs rapprochés; par des étamines didynames incluses, à anthères uniloculaires. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule biloculaire, renfermant un grand nombre de graines, et s'ouvrant par déhiscence septicide, en deux valves bifides au sommet. — On cultive assez fréquemment dans les jardins la MANULÉE A FEUILLES OPPOSÉES, *Manulea oppositifolia* Vent., jolie espèce qui donne, pendant tout l'été, des grappes axillaires et terminales de fleurs lilas et jaune-orangé au centre. On en possède une variété à fleurs blanchâtres. Cette plante est d'orangerie. Elle s'élève à un mètre ou un peu davantage. Elle demande une terre légère. On la multiplie par semis et par boutures.

MANUSCRITS. L'usage des manuscrits remonte jusqu'à l'origine de l'écriture. Les matières subjectives de l'écriture déterminèrent la forme et la durée des manuscrits. Les plus anciens documents écrits appartiennent à l'Égypte. Elle grava sur la pierre, les lois et les autres actes de l'autorité publique, et comme la classe sacerdotale était chargée à la fois de l'administration de la justice et de l'enseignement des lettres, l'écriture gravée sur ses édifices publics reçut le nom de *hiéroglyphes* ou *gravure sacrée* (sacerdotale). Employée sur d'autres matières, l'écriture égyptienne conserva la même dénomination, quoique, au lieu d'être *gravée*, elle fût *tracée* avec un pinceau imbibé d'une liqueur coloriée sur l'écorce d'arbre, la toile, le papyrus (*voy.* ce mot), le bois et même souvent la pierre.

Il nous reste des exemples de ces divers usages pratiqués par les anciens Égyptiens. Les inscriptions gravées sur la pierre, en creux ou en relief, sur le granit, le grès, le calcaire et l'albâtre, sont très nombreuses Les manuscrits égyptiens le sont beaucoup moins; et parmi ceux-ci l'emploi de la toile est très rare. Les manuscrits égyptiens sont, à peu d'exceptions près, exécutés sur papyrus. Les fragments écrits sur pierre ou sur des tessons d'argile sont très courts et sont des écrits isolés. Les recherches contemporaines faites en Égypte, surtout dans les tombeaux, ont fait découvrir un certain nombre, borné toutefois, de manuscrits sur papyrus, et de diverses grandeurs. Les plus larges n'ont que de 36 à 54 centimètres; leur longueur varie selon leur sujet depuis une feuille de quelques pouces jusqu'à un rouleau de soixante pieds de longueur. Tel est le manuscrit du musée de Turin, intitulé *le Livre de la manifestation*, plus connu sous le nom de *Rituel funéraire*. Il renferme, en effet, toutes les prières et, par ses peintures, toutes les cérémonies funéraires : les peintures au simple trait, ou coloriées, représentent l'âme du défunt accomplissant toutes les cérémonies qui lui sont prescrites par le rituel envers les diverses et nombreuses divinités qu'elle doit visiter avant de subir son jugement. Le texte des prières que l'âme doit reciter ac-

compagne ces scènes religieuses ; le nom du défunt y est souvent répété ; il était en blanc lorsque l'écrivain faisait une copie de ce livre. Son texte était abrégé lorsqu'on le destinait à un personnage de condition médiocre ; il n'était complet que pour les rois et les prêtres ; on en possède une copie entière, celle de Turin, et plusieurs autres abrégées, même à un seul feuillet pour quelque pauvre artisan. Ce manuscrit était mis dans le tombeau avec le mort et placé soit dans son cercueil en bois, soit sur sa poitrine, enveloppé, avec son corps, de langes et de bitumes. Des précautions étaient prises pour sa conservation, et assez heureusement pour que ces manuscrits soient venus jusqu'à nous. D'autres morceaux de papyrus contiennent des contrats entre particuliers ; ces contrats sont exactement datés ; le plus ancien remonte à 1800 ans avant l'ère vulgaire ; il est antérieur à Moïse de près de 300 ans ; d'où l'on peut conclure que les copies primitives du Pentateuque ont pu se conserver longtemps et parvenir ainsi jusqu'à nous par la série des copies faites de siècle en siècle. Parmi les manuscrits égyptiens les plus importants pour l'histoire, on doit mettre au premier rang le *Canon chronologique des dynasties égyptiennes*, dont les fragments appartiennent aussi au musée royal de Turin. Champollion-le-Jeune reconnut le premier ce précieux manuscrit et l'annonça au monde savant en l'année 1824 ; depuis, ce curieux manuscrit a été le sujet de plusieurs dissertations publiées en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et en France. L'auteur de cet article a résumé toutes ces recherches et y en a ajouté de nouvelles, dans un mémoire publié dernièrement dans la *Revue archéologique*. Ce manuscrit est comme un tableau original égyptien, rédigé au douzième siècle avant l'ère chrétienne, des textes grecs conservés dans les fragments de Manéthon.

Quand l'Égypte fut soumise aux rois grecs, l'usage du papyrus fut conservé ; les fabriques mêmes de cette matière furent en plus grande activité ; le papyrus fut longtemps l'objet d'un commerce considérable en Égypte, et Rome en consommait une grande quantité, selon Pline. Il nous est venu un grand nombre de morceaux écrits en grec, trouvés en Égypte, des contrats surtout entre particuliers, des procès, des actes de l'autorité publique, des lettres particulières, quelques chapitres d'un ouvrage de géométrie, d'autres d'un ouvrage de littérature, quelques fragments d'Homère, enfin des thèmes d'astrologie judiciaire, rédigés dans la première année du règne de l'empereur Antonin-le-Pieux. On connaît aussi quelques diplômes des empereurs du Bas-Empire, et l'on posséde même deux ou trois fragments écrits en langue latine.

Il ne nous est rien parvenu de semblable des anciens royaumes de l'Asie : point de manuscrits antiques de la Chine, qui employait l'imprimerie six siècles avant que cet art fût découvert en Europe ; les manuscrits indiens ne sont pas anciens ; ils sont écrits sur papier de coton ou sur des feuilles de palmier ; l'humidité du climat est contraire à leur conservation : des vers les attaquent et les détruisent. Il en est de même des manuscrits persans qui se sont trouvés dans les mêmes conditions. Les plus anciens manuscrits arabes sont sur parchemin, mais il n'y en a pas d'antérieurs au x^e^ siècle de notre ère, si ce n'est quelques feuillets écrits sur papyrus, et en Égypte, où ils ont été trouvés. Ces feuillets isolés sont des passeports délivrés pour voyager en Égypte, peu après sa conquête par les Arabes. Des fragments coptes sur papyrus ont été aussi trouvés en Égypte.

La littérature des Arabes remonte aux plus anciennes époques de l'histoire ; mais il reste peu de monuments écrits antérieurs à Mahomet. Les manuscrits qui conservent ces fragments sont des copies postérieures au fondateur de l'islamisme. De tous les peuples de la grande famille arabe, on ne connaît de leurs manuscrits antiques qu'un fragment phénicien sur papyrus ; il faisait partie du cabinet de M. le duc de Blacas. Il ne reste rien non plus des grands empires de Ninive et de Babylone que les inscriptions en écriture cunéiforme, gravées en creux sur leurs monuments, et dont la collection ninivienne du Louvre renferme de beaux modèles : aucun manuscrit de ce genre n'est parvenu jusqu'à nous. Les nations modernes de l'Asie orientale font un grand usage de l'écriture, et il y a en Europe des manuscrits tibétains, birmans, japonais, javanais, siamois, indiens, etc. Mais ces manuscrits sont modernes, parce que l'Inde ne peut pas en avoir d'anciens. Quelques-uns de ces manuscrits sont ornés de figures ou de peintures, mais d'un style peu recommandable. Les plus beaux manuscrits orientaux rehaussés d'or, de couleurs, ou ornés de peintures sont les persans exécutés dans l'Inde, les persans de Perse, quelques arabes et quelques turcs, mais moins beaux.

Les plus anciens manuscrits grecs proviennent des découvertes faites en Égypte ; les plus âgés remontent aux premiers Ptolémées, vers la fin du III^e^ siècle avant l'ère chrétienne. Ceux-là sont écrits, toujours sur papyrus, en petites capitales, carrées, assez élégantes ; successivement l'écriture devint moins belle ; les formes cursives s'introduisirent peu à peu dans ces textes, par l'invention des copistes qui, étant plus

occupés, trouvèrent cette manière plus expéditive pour les affaires courantes.

Parmi les manuscrits grecs autres que les fragments d'Homère trouvés en Égypte, et qui sont antérieurs d'environ deux siècles à l'ère chrétienne, on cite comme le plus ancien, la copie du Nouveau-Testament, désignée par le titre de *Codex alexandrinus*, découvert dans le monastère grec du mont Athos, et qu'on dit être du IVe siècle de l'ère chrétienne. Il y a aussi à la Bibliothèque royale de Paris un Pentateuque grec qu'on porte à la même époque. Ces manuscrits grecs anciens sont écrits en lettres capitales bien formées, sans ponctuation, sans accents, et sans esprits : ce sont là les signes de leur ancienneté. Successivement cette écriture, qui était presque un dessin, fut modifiée; ses formes carrées furent arrondies, l'E prit la forme lunaire C; les autres lettres furent également métamorphosées au gré des copistes, et on arriva enfin, vers le IXe siècle, à l'écriture grecque cursive, et successivement, toujours dans l'intérêt des copistes, aux groupes, aux abréviations, aux liaisons de lettres qui rendent les manuscrits grecs du moyen-âge d'une si difficile lecture. Tous les fragments de manuscrits tirés des ruines d'Herculanum sont en grec; cette langue était celle de la Campanie, partie de la Grande-Grèce. Ces manuscrits, tous calcinés ou réduits à l'état de charbon, étaient sur papyrus et à colonnes. On en a tiré bien peu de lumières nouvelles. Cette ville ayant été détruite en l'an 79 de l'ère chrétienne, les manuscrits qui y furent engloutis avec elle sous la lave du Vésuve, étaient pour la plus grande partie antérieurs au premier siècle de cette ère. Il est impossible de les dérouler; on en détache quelques minces fragments qu'on rapproche le mieux qu'on le peut; les savants de l'académie d'Herculanum qui se sont dévoués à ce travail ont successivement inventé et perfectionné des instruments destinés à favoriser leur travail; mais comme le rouleau manuscrit ne forme plus aujourd'hui qu'un cylindre compacte carbonisé, il est difficile de détacher les fragments d'une page sans amener avec lui un morceau du pli suivant auquel il adhère. Le texte le plus considérable parmi ceux qui ont été retrouvés appartient à un traité de musique du grec Philodème. Il est écrit sur un rouleau à colonnes étroites, en petites capitales cursives, qui témoignent de l'antiquité de ce manuscrit. Les académiciens d'Herculanum publient en un recueil in-folio tous les textes recouvrés; ils sont accompagnés de fac-simile. On en trouvera un dans notre *Paléographie universelle*.

Les manuscrits latins ont eu le même sort que les manuscrits grecs. On possède quelques fragments sur papyrus en lettres gigantesques, qu'on attribue au IIIe siècle de notre ère; les inscriptions du tombeau des Scipions sont considérées comme le plus antique modèle de l'écriture romaine; elle avait la même origine que l'écriture grecque; dans les premiers temps, les deux alphabets grec et latin étaient les mêmes; les inscriptions qui nous restent des peuples de l'Italie avant la domination romaine nous montrent aussi l'universalité de cet alphabet grec et romain; mais son plus ancien emploi dans les manuscrits nous ramène aussi vers le IVe siècle de notre ère. Nous n'avons donc à traiter maintenant que des manuscrits proprement dits du moyen-âge de l'Europe latine. Au quatrième siècle de l'ère chrétienne, le monde n'était plus romain : des Grecs nouveaux, infirmes héritiers des anciens, voulaient survivre à la chute de l'Occident; le soleil d'Orient ne put suffire pour les raviver, et bientôt il n'y eut plus de Byzance grecque, ni de Rome latine. Le nord secoua partout son sarreau de frimas, et l'Asie fournit aussi son contingent de barbares. Tout fut changé ou détruit; l'idée de Dieu survécut seule à tant de ruines, et le culte qui lui fut consacré sauva en quelque sorte les lettres et les arts. La société antique se trouva ainsi transformée; tout prit d'autres noms, empruntés à des idiomes issus eux-mêmes de cette confusion universelle; l'usage de l'écriture se conserva et pénétra même dans des pays jusque-là incultes ou inconnus. L'intelligence humaine flottait incertaine, n'étant plus grecque ni romaine, et n'étant pas encore chrétienne.

A cette époque, on n'avait pas cessé de copier des ouvrages des auteurs païens; mais on multipliait de préférence, et avec un zèle qui portait en lui-même sa récompense, les textes dogmatiques de l'Église chrétienne, leurs versions et leurs commentaires. On a, de ce temps-là, quelques belles copies des œuvres de Virgile et des versions de la Bible. Arrêtons-nous maintenant à décrire les procédés divers que le perfectionnement des arts introduisit dans la confection du matériel des manuscrits.

Le monde romain avait adopté l'usage du papyrus, qui était pour Alexandrie une branche de commerce des plus importantes. On en trouve la preuve dans les écrivains de tous les siècles. Saint-Jérôme en rend témoignage pour le Ve siècle de l'ère chrétienne. Au VIe siècle, Théodoric diminua l'impôt onéreux établi sur cette marchandise. Les empereurs grecs et latins donnaient leurs diplômes sur le papyrus. Les chartes des rois de France de la première race furent aussi expédiés sur papyrus. Dès le VIIIe

et le IXe siècle, le parchemin lui fit concurrence. Le papier de coton accrut cette concurrence presqu'en même temps, et l'on fixe généralement au XIe siècle l'époque où le papyrus fut remplacé tout à fait par ces deux nouvelles productions.

Pour écrire sur le papyrus, on employa le pinceau ou le roseau, et des encres de diverses couleurs; l'encre noire fut la plus usitée. Il y avait aussi dans le Nil une autre espèce de roseau très propre à faire les *calam*, nom qu'on donne encore en Orient à l'instrument qui y remplace la plume à écrire : celle-ci ne fut pas adoptée avant le VIIIe siècle. On possède en France quelques manuscrits latins sur papyrus; mais les bibliothèques d'Italie sont plus riches en ce genre de monuments graphiques. Il existe en Angleterre des fragments des évangiles; à Genève et à Paris, des ouvrages de saint Augustin; à Milan, une partie de la traduction latine de l'ouvrage grec de Rufin.

On a beaucoup parlé d'un papier fait très anciennement d'écorce d'arbre, notamment avec celle du tilleul. Cette tradition est peut-être fondée, mais il n'en subsiste aucune preuve. La Bibliothèque nationale possède quelques feuillets d'un manuscrit latin, que D. Mabillon dit être de papyrus, et D. Montfaucon d'écorce d'arbre; un examen attentif et la comparaison des matières donnent pleinement raison à Mabillon: il est réellement en papyrus. On ne connaît sur écorce d'arbres que des écrits modernes, tels que deux ordonnances russes écrites sur écorce de bouleau bien préparée, et concernant l'administration du Kamschatka. Quant au papier proprement dit, de soie, de coton, de chiffe et autres matières, les Asiatiques connaissent le papier de soie depuis le Ier siècle de l'ère chrétienne. L'usage du papier de coton est aussi bien ancien en Asie. Il s'introduisit parmi les Grecs dès le IXe siècle, et depuis il devint commun dans les pays où ils se fixèrent. On fit aussi des papiers de fantaisie, mais nous n'avons à parler ici que des matières que les manuscrits existants nous font connaître. Le papier de chiffe fut fabriqué à l'imitation du papier de coton, et on en fait remonter l'usage au XIIe siècle. On connaît des registres de notaires antérieurs au XIIIe siècle, écrits sur papier de coton, et on a trouvé une lettre du sire de Joinville à Louis-le-Hutin, écrite sur papier de chiffe; c'est le plus ancien exemple de ce papier occidental. Pour les manuscrits importants, le parchemin fut toujours préféré et même exigé.

Le format des manuscrits n'était point sujet à des règles fixes; il y a des volumes de toutes les dimensions; les plus anciens sur parchemin sont, en général, plus hauts qu'ils ne sont larges, ou bien ils sont carrés; les cahiers sont composés d'un nombre indéterminé de feuilles; la première feuille des cahiers de papyrus est parfois en parchemin pour aider à leur conservation; un mot ou un chiffre, placé au bas et au fond de la dernière page de chaque cahier, sert de réclame d'un cahier à l'autre. On ne connaît l'emploi de l'ivoire en feuillets de manuscrits que chez les Asiatiques modernes. La feuille du palmier est aussi d'un usage vulgaire dans toute l'Asie.

Les tablettes de cire consistaient en une planche légère, dont le champ était plus bas que les bords; on couvrait cette planche d'une couche de cire blanche; on y traçait les lettres en creux au moyen d'un style en cuivre ou en fer, pointu par un bout et aplati en spatule à l'autre bout, qui servait à effacer les traits, soit pour faire des corrections, soit pour écrire de nouveau et plusieurs fois successivement sur la même page.

Le parchemin ne semblait pas d'abord susceptible de recevoir deux fois de l'écriture, mais on imagina de le gratter pour le faire servir encore. Les manuscrits qui conservent les vestiges de ce procédé purement économique se nomment *Palimpsestes* ou *anciennement grattés*. On grattait, en effet, l'ancienne écriture sur le parchemin, mais l'opération n'a jamais été faite assez parfaitement pour que l'œil exercé d'un paléographe ne puisse retrouver la trace de cette ancienne écriture. Il arrive aussi que l'ancien livre a pris une autre forme sous le nouveau texte; que le parchemin a été plié à contresens, de sorte qu'on reconnaît les lignes primitives, à la pointe sèche, tracées à angle droit ou ne correspondant plus avec les nouvelles lignes. C'est dans les manuscrits *palimpsestes* qu'on a découvert des textes grecs ou latins. Le traité de la République par Cicéron était caché sous le texte du concile de Chalcédoine. Le cardinal Maï a publié plusieurs volumes extraits des manuscrits palimpsestes de Milan et de Rome. La Bibliothèque nationale de Paris possède un certain nombre de manuscrits grecs ou latins réécrits, mais on n'en a tiré jusqu'ici que peu de chose. Toutefois, le manuscrit grec n° 9, contenant les ouvrages de saint Ephrem, écrit au XIIIe siècle, renferme un texte des évangiles en grec, remontant au Ve ou VIe siècle : il a été publié récemment par M. Tischendorff. Ajoutons, pour terminer ce qui concerne le matériel des manuscrits, que le choix du parchemin répondait à l'importance ou à la destination du livre; que les plus beaux, les plus riches sont composés du parchemin le plus blanc et le plus fin; que le suprême en cette matière était le parchemin teint en pourpre; qu'on écrivait d'ordinaire sur la

pourpre avec de l'encre d'or et d'argent; qu'il nous reste quelques beaux modèles de ce luxe, fort dispendieux, dans des manuscrits tout liturgiques; que l'encre noire était d'un usage universel ; qu'on écrivait les titres des livres et des chapitres avec de l'encre rouge : de là le nom de *rubrique* donné à ces titres; qu'on employait aussi des encres bleues, vertes et jaunes, mais pour l'ornement plutôt que pour le corps des ouvrages. Le goût des écrivains, des calligraphes et des miniaturistes était d'ailleurs le seul arbitre de l'ornement, à moins qu'il ne se soumît aux ordres de la personne qui faisait les frais de la copie : quant aux frais de la reliure, ils entraient en grande considération dans la dépense du volume.

On attachait souvent les cahiers d'un manuscrit à deux ou trois lanières de cuir qu'on clouait ensuite à deux ais de bois; il n'y avait dans ces simples matériaux aucune cause prochaine de fermentation, ni de génération d'insectes, tandis que la couverture en peau préparée et la colle de farine exposent les livres à ce double danger. Mais le luxe pénétra bientôt dans les reliures ; l'offrande d'un évangéliaire, d'un missel, d'un antiphonaire à une église, témoignait de la piété du donateur en proportion de la richesse du présent. L'offrande de si riches volumes ne se faisait pas sans éclat : le manuscrit était déposé sur l'autel principal de l'église; une messe solennelle était célébrée à cette occasion, et le volume, après avoir été béni, même s'il renfermait un texte profane, était placé avec quelque cérémonie dans la bibliothèque ou le trésor de l'église. D'ordinaire une inscription à la fin de l'ouvrage mentionnait cette offrande à Dieu et aux saints du paradis. Il ne faut point s'étonner de l'empressement de l'Église à encourager ces sortes d'hommages où la littérature avait autant d'intérêt que la religion ; l'Église, à peu près seule, était lettrée et savante; elle comprenait la nécessité de répandre la foi; elle recherchait les auteurs profanes presqu'à l'égal des textes sacrés. Les orateurs chrétiens prenaient leurs modèles d'éloquence là où il les trouvaient, même dans Rome païenne; les poètes, usant de la même langue, n'avaient point d'autre école, et le zèle des nouveaux disciples s'exaltait jusqu'à découvrir des prophéties du Messie dans les écrivains bien antérieurs aux doctrines nouvelles. Ainsi les manuscrits grecs et latins profanes sont, pour le plus grand nombre, comme les bibles et les Pères, l'ouvrage des moines et des clercs. Les règles des plus anciennes congrégations religieuses recommandaient, comme une œuvre très agréable à Dieu, aux moines qui savaient écrire de copier les manuscrits, et à ceux qui ne le savaient pas d'apprendre à les relier.

A toutes les époques de l'histoire on trouve la mention de certains manuscrits célèbres, et ces traditions font honneur aux siècles où elles sont nées. Ainsi au v^e^ siècle, saint Jérôme savait que Pamphile le martyr avait transcrit de sa main les œuvres d'Origène. saint Ambroise, saint Fulgence, Alcuin, Hincmar copiaient eux-mêmes les livres les plus utiles ; et comme c'étaient des hommes très savants, ils s'appliquèrent surtout à conserver ou à rétablir la bonne leçon des textes. Les capitulaires contre les mauvais copistes étaient alors souvent renouvelés, ainsi que ceux qui prescrivaient la révision de livres sacrés corrompus par de nombreux solécismes. On a parlé d'un texte d'Origène corrigé de la main de Charlemagne, à qui l'on attribue aussi l'introduction des points et des virgules dans les manuscrits. Les plus grands hommes de l'Église ne dédaignèrent point non plus une telle occupation ; les corrections étaient indiquées dans les interlignes, et les additions portées sur les marges. Dans les manuscrits grecs, l'écriture capitale grecque, régulière et bien proportionnée, fut la première en usage. L'écriture nommée onciale, on ne sait trop pourquoi, lui succéda et fut employée sans beaucoup de variations, jusqu'au VII^e^ siècle. On cite comme du IV^e^ siècle le Dioscoride de Vienne, et du VII^e^ celui des Épîtres de saint Paul en grec et en latin (Bibl. nat. gr., n^o^ 107). Du VII^e^ au IX^e^ siècle, on peut mentionner le beau Pentateuque grec et divers fragments de saint Paul de la même bibliothèque; une Bible n^o^ 625, et un Dion Cassius au Vatican; un lectionnaire grec du VIII^e^ siècle à Munich, et un évangeliaire de la ville de Vienne, de la fin du même siècle; un Grégoire de Nazianze, de Paris (n^o^ 510), exécuté au IX^e^ siècle est encore plus célèbre que l'évangéliaire de Saint-Marc de Venise; celui de la Bibliothèque médicéo-laurentienne de Florence, et le saint Denis l'Aréopagite, aussi de Florence, qui, tous les trois, appartiennent au IX^e^ siècle. Parmi les beaux types de manuscrits grecs du X^e^ siècle, nous citerons le n^o^ 139 de la Bibliothèque nationale (Prières avec commentaires), un évangéliaire (n^o^ 70), le Plutarque et un évangéliaire de Florence, un Grégoire de Nazianze (n^o^ 519), et un livre d'offices (n^o^ 731) de Paris. Pour les XII^e^ et XIII^e^ siècles, nous indiquerons les n^os^ 543 et 1115 de Paris (texte de saint Grégoire et de saint Jérôme), enfin les beaux manuscrits, mais plus récents, de Gregoropoulo et d'Ange Vergèce.

Les manuscrits mœsogothiques se rattachent à la famille grecque, et sont très rares, car on

ne connaît que celui d'Upsal, celui de Wolfembuttel, et quelques fragments à Rome et à Milan, découverts par le cardinal Maï. Les manuscrits slaves sont aussi des fils de la Grèce; ils se divisent en cyrilliens et en hiéronymiens ou glagolitiques : on en trouve un grand nombre en Allemagne et dans le reste de l'Europe. Le texte dit du Sacre, conservé à Reims, est le plus célèbre de France : on le dit seulement de la fin du XIVe siècle.

La famille des manuscrits latins est plus nombreuse et infiniment plus variée. Mais on connaît bien peu de fragments latins antérieurs au IVe siècle. On considère cependant comme authentique le *Libellus* de *Velius Fidus*, qui date de l'an 155, et dont l'écriture est en lettres un peu rustiques. On a publié récemment un autre *libellus*, ou tablettes de cire, trouvées, dit-on, dans une mine d'or de Hongrie, et dont on fixait la date à l'année 167; mais on a pensé généralement que ces fragments n'étaient pas antiques On place donc en tête des manuscrits de l'écriture latine le fragment d'un rescrit impérial, sur papyrus, trouvé en Égypte, attribué au IIIe siècle. C'est à la même époque que l'on rapporte le manuscrit latin palimpseste de la République de Cicéron. Pour le IVe siècle, on connaît le Virgile à figures de la bibliothèque du Vatican, le Térence en lettres capitales de la même bibliothèque. Pour le Ve siècle, un autre Virgile, dans la même collection, orné de peintures très médiocres, et un troisième du VIe siècle; le Prudence (no 8084) de Paris est du même siècle, ainsi que les sermons de saint Augustin sur papyrus, le Psautier de Saint-Germain-des-Près en lettres d'argent, le code Théodosien appartenant à la même bibliothèque. Il en est de même du Tite-Live de la bibliothèque de Vienne, du Lactance de Bologne, du Breviaire d'Alaric à Munich : tous sont du VIe siècle. Nous mentionnerons pour le VIIe siècle latin les Homélies de saint Avit sur papyrus, l'admirable évangéliaire de Notre-Dame de Paris et la Bible du monastère du mont Amiati à Florence.

Les manuscrits en lettres tachygraphiques ou tironiennes remontent au VIIIe siècle, et le Psautier de la Bibliothèque de Paris en est un exemple; mais les manuscrits de cette écriture abrégée sont fort rares. Dès le IXe siècle, les manuscrits latins ou dans les idiomes modernes deviennent plus nombreux, et cette abondance a rendu nécessaire une classification en quelque sorte géographique ; on distingue donc les manuscrits latins exécutes en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France; on distingue ceux du Midi ou visigothiques de ceux du Nord en écriture latine, qui, en se déformant dans la minuscule, fut successivement appelée capétienne, ludovicienne (époque de saint Louis) et gothique. Pour l'Angleterre, on distingue aussi les manuscrits qui sont en caractères ordinaires de ceux qui sont en écriture irlandaise. Toutes ces distinctions établies sur des caractères physiques et certains constituent la science qu'on a nommé *Paléographie*, ou connaissance des anciennes écritures; appliquées aux chartes seulement, elle prend le nom de *Diplomatique* ou science des diplômes. Les savants Bénédictins français ont composé sur cette vaste matière un ouvrage à jamais célèbre, utile à la fois à l'étude des chartes et à celle des manuscrits latins. Nous résumons ici toutes leurs doctrines sur ce dernier sujet, éclairées ou appuyées sur des documents nouvellement découverts, et complétées par notre exposé sur la paléographie antique, asiatique et grecque, qui n'entrait point dans leur plan, et que nous ne pouvions négliger pour satisfaire la curiosité ou l'intérêt du lecteur sur un sujet littéraire aussi important que l'étude des manuscrits depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours. CHAMPOLLION-FIGEAC.

MANUTENTION. Ce mot, formé de *manu tenere* (tenir dans sa main), signifie, en général, gestion ou administration; mais, pris dans ce dernier sens, il n'est plus usité aujourd'hui dans la langue administrative. On appelle *manutentions* des établissements appartenant à l'État et destinés à la fabrication du pain pour la nourriture des troupes. Les manutentions sont placées dans les attributions du ministre de la guerre, et directement administrées par des officiers de l'intendance militaire. D'après une ordonnance des 2-6 octobre 1822, le pain destiné à la subsistance des troupes doit être fabriqué avec des farines de pur froment, blutées à 10 pour 100. Toutefois cette disposition n'est point applicable à la garnison de Paris, à laquelle on continue de fournir du pain fabriqué avec les farines du commerce, en usage dans cette place. La préparation du pain, dans les manutentions, est confiée à des compagnies d'ouvriers boulangers qui se recrutent par des engagements volontaires, ou, en cas d'insuffisance, par des choix faits dans les rangs de l'armée active. La garnison de Paris possède, depuis quelques années, sur le quai de Billy, près le pont d'Iéna, un admirable établissement de manutention, où l'on a introduit tous les perfectionnements de la science moderne pour le blutage des farines, la manipulation des pâtes et le chauffage des fours. Malgré les sommes considérables que cet établissement a coûtées à l'État, le projet de lui enlever sa destination, avait été récemment émis ainsi qu'à tous les établissements du même gen-

re, en substituant au système de la manutention, pour la fourniture du pain de l'armée, la distribution d'une augmentation de solde, au moyen de laquelle les soldats achèteraient directement leur pain ainsi qu'ils l'entendraient. Il ne semble plus être question de ce projet, qui a soulevé de vives controverses. A. Bost.

MANY (*voy.* Manès).

MANZANARES. Nom d'une ville et d'une rivière d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille. La ville est dans la province et à 40 kilomètres E. de Ciudad-Real ; elle a des fabriques d'étamines et de draps grossiers, 10,000 habitants, et produit d'excellent vin, du safran. — La rivière prend sa source dans la sierra de Guadarrama, passe à Madrid, et se jette dans le Henarez, à 22 kilomètres S. de cette capitale, après un cours de 100 kilomètres du N. au S. E. C.

MANZOLLI, poète latin, né à Stellata, près de Ferrare, au commencement du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un poème latin fort curieux, qui fit beaucoup de bruit à l'époque où il fut publié. Il parut pour la première fois à Bâle, en 1537, sous le titre de *Zodiacus vitæ, hoc est de hominis vita, studio ac moribus*. C'est une espèce de satire, où le poète passe en revue toutes les professions, et s'exprime fort librement sur toutes, sans en excepter le clergé. Pour éviter les persécutions, il avait fait imprimer son poème sous le pseudonyme de *Marcellus Palingenius*, anagramme de ses noms. C'est en 1725 seulement que Facciolati a fait connaître son nom véritable. La meilleure édition du *Zodiacus* est celle de Rotterdam, 1722. Il a été traduit en français par Lamonnerie, 1731.

MAOUNA ou **ILE DU MASSACRE.** Une des îles Samoa, dans la Polynésie, par 14° 22′ de latitude S., et 173° de longitude O. La Pérouse la visita en 1787, et y perdit plusieurs de ses compagnons, massacrés par les habitants. Elle est fertile et belle; l'arbre à pain, le cocotier, l'oranger, le goyavier et le bananier y abondent. E. C.

MAPPEMONDE, c'est-à-dire carte générale du monde. Cette appellation fut introduite dans le langage de la science géographique par les cosmographes ou géographes du moyen-âge. L'ensemble de tous les pays connus du globe terrestre compose une *mappemonde*. Antérieurement, la connaissance très restreinte qu'on avait du globe terrestre, faisait de la mappemonde, qui, à l'époque, n'en répondait pas moins à son titre, une véritable carte spéciale et même chorographique. A mesure que les connaissances s'élargirent, la carte générale recevait plus d'extension, d'abord d'une portion de l'hémisphère, ensuite de la moitié de l'hémisphère; enfin elle eut à représenter le globe entier. L'augmentation consécutive des espaces qu'elle devait développer provoqua les inventions géographiques pour mieux rendre la convexité de la terre sur le plan. Ce sont les conditions qu'il faut observer, examiner et indiquer dans la marche de la composition et du dessin des mappemondes.

On a expliqué dans l'article Cartes géographiques l'utilité des cartes, leur variété, leur composition, basée sur les opérations mathématiques. On a distingué les cartes générales en mappemondes et en leurs projections. L'existence de cartes géographiques en Égypte ne peut pas être contestée. Il faut par conséquent admettre la réalité des produits géographiques des Phéniciens, des enfants d'Israël, des Babyloniens, des Persans et de divers autres peuples orientaux. Mais il ne reste de ces travaux ni trace, ni mention qui puisse nous permettre d'en apprécier le mérite et la composition. Il en est de même des produits géographiques des Grecs, des Romains, des Arabes. Ils ont péri pour la plupart, et à peine en reste-t-il quelques vestiges. On peut toutefois en réparer la perte, du moins en partie. Les positions désignées par les longitudes et latitudes, par les climats et les parallèles, par les distances et les triangles, fournissent en effet un moyen certain pour la reconstruction des originaux perdus. D'Anville et Gosselin l'ont bien compris quand ils se sont occupés de refaire les cartes positives des Grecs. Antérieurement, Bertius, Papius; plus tard, Hellwag, Voss, Lelewel ont avancé cette tâche. Sedillot et Lelewel ont effectué la reconstruction des cartes arabes. Le temps a épargné beaucoup de cartes arabes et latines du moyen-âge, publiées par Gough, Zurla, Formaleoni et Santarem. On possède ainsi une suite de mappemondes dressées dans le courant de plusieurs siècles, et on peut apprécier par conséquent la marche de la cartographie et la direction qu'elle prit chez différents peuples. Jusqu'à présent le plus complet recueil des mappemondes se trouve dans les ouvrages de Lelewel : pour les cartes grecques et romaines, dans son ouvrage polonais *Badamia;* pour les cartes arabes et latines, dans l'atlas en français de ses études de la géographie du moyen-âge.

L'homme a son monde qui existe dans son imagination, bien qu'il ne le dessine pas, et dont il se fait lui-même le centre. Ce monde, pour certain Arcadien, dans l'antiquité, ne s'étendait pas au delà des montagnes qui formaient les limites de son pays. Cette idée s'agrandissait avec les connaissances humaines. Chinois, Indien, Arabe, Grec, chacun pensait que son pays était au milieu du monde; ils indiquaient le mi-

lieu par un point central et sacré. Chez les Indiens et les Grecs, ce point était regardé comme un séjour des dieux. La rondeur du monde et son centre ont influencé des peuples pendant un grand nombre de siècles pour la composition des mappemondes. Le *monde homérique*, environné tout entier par le fleuve Océan le circumfluant, avait pour centre le mont Olympe. Les quatre points cardinaux y sont distingués. Celui du nord est qualifié de la partie obscure; celui du sud de la partie claire ou de la lumière. Au bout de l'orient, la rivière Fasis, espèce de détroit, réunit la mer Noire avec l'Océan; à l'occident, où sont les ténèbres de la nuit, l'île de Trinakia (Sicile), touche au détroit qui réunit la mer (Méditerranée) avec l'Océan. Il n'y a que 9 journées de chemin à Trinakia, et le diamètre du disque de la terre montait à 20 journées ou 20,000 stades. Ce disque, nageant dans l'Océan environnant, se trouvait au milieu du ciel, comme le jaune d'œuf dans sa coquille. — Toute la cartographie dérive de ce monde poétique et le rappelle à tout moment. La science même en respectait l'autorité, auquel elle pliait ses propres conceptions. L'école ionienne, enrichie par les connaissances que la navigation commerciale apportait d'au delà de Sicile et les courses continentales du fond de l'empire persan, réglait sur ce modèle le *schème*, σχημα, de la terre *habitable* ἡ οἰκουμενη. L'oracle de Delphes formait le centre ou *nombril*, ὀμφαλος, de cette terre habitable de 30,000 stades de diamètre, régulièrement ronde et cernée par l'Océan. Décrite en détail par le logographe Hécatée, elle fut dessinée à Milet sur une table par Anaximandre, vers l'an 555. A l'aide de cette mappemonde Aristagoras (504) a pu indiquer aux Spartiates les distances de 9,000 stades de Lacédémone jusqu'à la gorge de l'Asie et l'Euphrate, et 6,000 stades pour dépasser la capitale Suse (14,000 stades à partir d'Ephèse).

L'esprit actif des Grecs commença à ébranler ce système. Démocrite, vers 450, établit par ses voyages une habitable ovale, plus longue que large. Hérodote (444) réprouvait ces systèmes et souriait à la croyance de l'Océan. En même temps l'opinion presque généralement établie dans les écoles italiques de la sphéricité de la terre fut soulevée par Anaxagoras (453) dans l'école ionienne. La grandeur du globe devenait, on le comprend, une question vitale pour les mappemondes. Thalès et l'école ionienne, Pythagoras et ses disciples ont pu tirer des avantages des connaissances mathématiques et astronomiques des Égyptiens et des Orientaux en général; ils ont pu voir et examiner leurs cartes; mais ils n'y trouvaient rien pour leur schème qu'ils élaboraient sur leur propre terrain.

Eudoxe de Cnide, vers 360, fut le premier qui donna l'exemple de l'application des apparences célestes à la terre. Par la hauteur du pôle et par les étoiles qui rasent l'horizon, il indiqua la situation de la Grèce en degrés de latitude. Cnide et Rhodes, placées sous le même climat, se trouvaient au 38° de la latitude; Byzance monta à 45°. Les distances relatées par Hérodote et celles de la tradition homérique, rapportées à ces latitudes, évaluèrent un degré à 1111 1/9 de stade. L'habitable est deux fois plus longue que large, et sa longueur est de 6,000 stades. Ephore était de cet avis avec son habitable carrée.— Eudoxe jeta le premier les bases des latitudes et longitudes géographiqnes qui devaient désormais diriger les positions géographiques. La projection plane cylindrique règle la composition. Rhodes y est le point central de l'opération; par lui se croisent le principal méridien sur lequel on comptait les latitudes stadiales, et le principal parallèle, le *diaphragme* διαφραγμα, sur lequel on comptait les stades des distances longitudinales ou la longitude stadiale. Ces stades sont maintes fois reportés sur l'équateur, où les 60,000 stades sont représentés par 75,000. Le principe scientifique fut proclamé, mais son application était infiniment grossière. Le rapport des latitudes stadiales à la longueur du jour forçait de réduire la grandeur du degré à 883 1/3 de stades : ce qui était loin de satisfaire. Heureusement l'usage du gnomon commença à s'introduire avec succès pour déterminer les latitudes par l'ombre. Aristarque, le Samien, vers 280, en la plaçant dans une σκάφη, vase-gobelet ou demi-globe creusé, rendit son usage plus facile.

Deux évènements d'une immense conséquence pour la géographie survinrent en même temps: le voyage de Pythéas de Marseile et l'expédition d'Alexandre le Grand. Le premier fit connaître l'existence de la Bretagne; la latitude positive de Marseille par 43° 3′ 31″, la position trop septentrionale de la Grèce et de Byzance, qu'il fit descendre au parallèle de Marseille. Il détermina en outre la grandeur du degré à 600 stades. Alexandre, par son expédition, ouvrit l'Orient jusqu'au delà de l'Indus; il fut mesuré par Diognète et Beto, exploré par Néarque, Patrocles et plusieurs autres investigateurs. Les peripatéticiens, attachés à l'origine poétique de la science, traitaient Pytheas de menteur et pliaient à leur cadre étroit les riches documents que leur avaient fournis les conquêtes d'Alexandre. La mappemonde, πιναξ, composée par le Messénien Dicéarque (321), et exposée au portique de l'Académie par Théophraste, présentait l'habi-

table sous une forme ovale, dont la longueur était à la largeur comme 3 est à 2. Rhodes s'y trouvait au centre ; à partir de Malea jusqu'au détroit d'Hercule, il n'y avait que 10,000 stades homériques, divisés par la Sicile, rapprochée à 3,000 stades du Péloponnèse. Les golfes et les mers situés au nord du diaphragme sont par conséquent excessivement prolongés vers le cercle arctique dans le sens des traditions homériques. La carte de Dicéarque était très estimée et servit de type aux opérations ultérieures de l'école d'Athènes. Cratès construisit alors un globe, sur lequel on voyait, sur l'hémisphère arctique, au dessus du tropique, l'habitable comme étendue jusqu'au delà de 66 degrés, en forme d'un demi-cercle. Or, cette habitable, deux fois plus longue, occupait 145 degrés du tropique. Elle avait, sur le même hémisphère arctique, une autre habitable latérale inconnue. De même, sur l'hémisphère antarctique, au delà de son tropique, se trouvaient opposées deux habitables inconnues. La zone située entre les tropiques, considérée comme inhabitable, était couverte des eaux de l'Océan.

Sous la domination des Ptolémées en Égypte, on continua les observations de l'ombre à Alexandrie, à Syène, à Méroé et ailleurs ; on explorait les pays et les mers. Timosthènes de Rhodes fut chargé d'explorer l'occident de la Méditerranée. Par les fragments de sa description on voit que chez les Grecs les cartes marines étaient autrement composées que celles du continent. Les marins, dans leur navigation, se dirigeaient toujours d'après les quatre points cardinaux et d'après les vents intermédiaires. Aussi la mappemonde de Timosthènes était-elle dressée sur la rose des vents, rose de 12 aires placée sur le point central; c'est-à-dire sur l'île de Rhodes.

L'école d'Alexandrie, école de grammaire et de science, illustra l'Égypte. *Eratosthène* de Cyrène y parut en 226 comme géographe. Afin de composer une mappemonde sur les bases mathématiques, il chercha à déterminer la grandeur du degré. Admettant qu'Alexandrie et Syène, dont les latitudes furent suffisamment connues, sont situées sous le même méridien, il divisa leur distance de 5,000 stades, chiffre rond, par 7° 12′ de la latitude relative, et il trouva le degré de 694 4/9 de stades, qu'il arrondit en 700 stades. On appela son opération : « La mesure de la grandeur du globe, » et depuis lors, pendant plusieurs siècles, les cartes furent dressées au degré de 700 stades. Dans la composition de la mappemonde, Eratosthènes avait pour l'occident les matériaux qu'il trouva dans Pythéas, Eudoxe et Timosthènes ; pour l'orient, ce que lui avaient rapporté Patroclès et les géomètres macédoniens. Sa carte fut dressée sur la projection cylindrique. L'habitable s'étendait en largeur entre 11° 25′ et 66° 17′, et en longueur elle occupait le tiers de la zone tempérée. Elle ressemblait à une casaque, χλαμυδοειδες σχημα. Les péninsules européennes, Grèce, Italie et Ligystique (Espagne), s'y tenaient à égales distances de 7,000 stades. Vers l'orient d'Alexandrie, la longitude stadiale trouva ses dimensions déterminées, par exemple :

		Cartes modernes.
Alexandrie	0° 0′	0° 0′
Embouchure de Fasis .	11° 25′	11° 7′
Ninive	13° 17′	13° 15′
Babylone	13° 43′	14° 18′
Caspiæ Pylæ	23° 17′	22° 26′
L'Inde commence. . .	43° 17′	
Embouchure de l'Indus . . .		37° 30′

Sa mappemonde acquit une grande autorité, surtout pour cette partie orientale qu'on ne savait mieux régler.

Hipparque, vers 160, examinant cette carte en astronome, y trouva beaucoup à refaire. Il ne contestait point qu'un large méridien principal passait par Méroé, Syène, Alexandrie, Rhodes, Alexandrie Troas, Byzance; mais il s'efforça de désigner plus régulièrement les climats, dont il comptait huit, guidé par les observations de la latitude. Quant à la longitude, il savait qu'elle ne peut être déterminée sans l'observation des éclipses du soleil ou de la lune, et sous ce rapport, la cartographie ne possédait aucun document. Suivant son opinion, l'habitable n'était point connue tout entière. Il crut que le globe était ceint par le continent prolongé par une lisière de terre qui divise le grand Océan de l'autre hémisphère. La théorie scientifique de l'école d'Alexandrie ne devait pas faire faire autant de progrès aux travaux cartographiques, que la pratique, favorisée par les circonstances qui changeaient la face du monde. Rome, pour le conquérir, expédiait dans toutes les directions des flottes nombreuses et d'innombrables métateurs, chargés de lever les plans, et de bornoyer les routes. A la suite de ces explorations guerrières, l'école d'Athènes comprit que sa connaissance de la Méditerranée, partie la plus essentielle de la mappemonde, était défectueuse. Polybe cherchait à corriger la carte de Dicéarque; Artémidore ensuite et beaucoup d'autres cartographes modifiaient et réglaient la composition qui allait diriger celle de Rome. Jules César avait disposé le mesurage des provinces de la république, qui se prolongea jusqu'à la vingt-cinquième année (44-19); des explorations avaient été faites en même temps au

delà de la frontière. Agrippa, dans l'intérieur, par ses propres investigations, préparait les matériaux pour la carte générale. Auguste s'occupait de la statistique de son empire, et encourageait l'observation de l'ombre. Après la mort de son gendre, l'an 12, il fit achever la carte de l'empire du monde, et exposa à la vue du peuple l'image de l'*Orbis*. Il ne reste de ce grand ouvrage que de très faibles fragments, par lesquels on peut cependant reconstruire l'ensemble de l'Orbis, qui était dressé sur la projection cylindrique du grand cercle.

Le nombre des mappemondes se multipliait par les soins des Grecs. Strabon en avait à son usage ; lui-même en modifiait la composition. Isidore de Charax remaniait les cartes de ses prédécesseurs. Tous s'accordaient à n'assigner que 72,000 stades à la longueur de l'habitable. En effet, il existait une belle mappemonde *græcæ inventionis*, élaborée avec succès, et dont on possède dans Pline des indications nombreuses, confuses il est vrai, mais suffisantes pour qu'on puisse la reconstruire. Dans cette invention grecque, la mer Méditerranée fut l'objet principal de la carte composée sur une projection qui décèle le rétrécissement des degrés de longitude. Dans l'intervalle de 15 degrés en latitudes (de 30° à 45°); elle passait par sept bandes, qualifiées de climats ou parallèles, déterminées par l'ombre du gnomon ou par la longueur du jour. Les stades, comme à l'ordinaire, y désignaient les longitudes. Par le degré de 700 stades, la longitude stadiale s'étendait comme il suit :

Longitude des cartes.	Romaines.	Grecques.	Modernes.
Calpe	32° 8′	35° 52′	33° 9′
Rivière Vara . . .	19° 56′		20° 35,
Carallis		16° 56′	18° 44′
Pachynum . . .		11° 22′	12° 14′
Détroit de Sicile. .	12° 8′		11° 50′
Rhodes	0° 0′	0° 0′	0° 0′
Alexandrie . . .	0° 27′	3° 5′	2° 5′
Sinope		7° 5′	7° 16′
Issus, Panticapeum .	7° 8′	8° 10′	8° 25′

C'était le produit de l'école d'Athènes, et ce produit servit de base aux Romains, Agrippa, Nigidius Figulus, et aussi certainement à Metius Pomposianus, victime infortunée de son zéle pour la cartographie. Les Romains cependant inventèrent un autre genre de cartes géographiques qu'ils qualifiaient à juste titre de carte itinéraire. Ils avaient sous ce titre : *Itineraria descripta, non tantum adnotata, sed etiam picta*, des cartes dessinées sur une bande très oblongue, où les positions et les distances étaient annotées. Elles étaient à l'usage des militaires, et représentaient une mappemonde, car l'empire était *Orbis*, et les pays limitrophes s'y trouvaient indiqués en raccourci, jusqu'à ceux des rivages de l'Océan qu'on n'avait point visités. Ces cartes étaient très nombreuses, et elles finirent par rendre la composition des cartes régulières moins nécessaire.

Arrivé à ce point de maturité géographique, nous devons examiner comment, après la chute de la république, la science cartographique rétrograda, au lieu d'avancer. Ce mouvement de recul commence à se déclarer d'abord en Orient. L'astronome Posidonius d'Apamée, 50 ans avant l'ère chrétienne, composa une mappemonde. L'habitable y figurait sous la forme d'une fronde (σφενδονη) ou d'un sac, ou d'un tablier s'élargissant un peu vers l'Orient. Cet astronome n'était pas satisfait de la grandeur du globe, dont le degré avait été diminué par Eratosthènes en 700 et par Pytheas en 600 stades ; il voulait l'avoir plus petit. Par un examen très grossier des apparences de l'étoile Canobus à Rhodes, il crut remarquer que cette île monte à 38° 38′ de latitude, et qu'il y a 7° 30′ de latitude relative entre Rhodes et Alexandrie. Divisant par cette latitude relative la distance de 3,750 stades, désignés entre ces deux positions par Eratosthènes, il conclut qu'un degré n'avait que 500 stades, le circuit du globe 180,000, et par conséquent la longueur convenue de l'habitable 72,000 stades sur le parallèle de Rhodes, et 90,000 du grand cercle occupa 180 degrés ou approximativement la moitié de l'hémisphère. Cette étrange déduction apporta dans la science une perturbation grosse de conséquences incalculables. On s'embrouillait en cherchant à disculper l'astronome. A la fin, les organisateurs de son invention, pour consommer leur œuvre, ne s'arrêtaient plus à distinguer les différences de milles et de stades, dont la grandeur était bien déterminée et connue. L'usage de climats et de parallèles rendit les stades latitudinaux inutiles, et les fit oublier. Les 500 au degré ne rencontraient donc plus d'obstacle de ce côté, et les distances pouvaient librement s'étendre par une inclinaison plus forte par toute la longueur de l'habitable connue, et lui donner l'extension de 180 degrés. A l'appui de cette énorme extension, vinrent les prétendues observations des éclipses de la lune et du soleil, faites par Servius à Arbelle et par Corbulon en Arménie, qui indiquèrent 3 heures ou 45 degrés entre ces deux positions et l'Italie.

L'ouvrage commencé par Posidonius ne fut définitivement élaboré que 150 ans plus tard. Marin de Tyr, s'emparant de la construction préparée, renchérit sur l'énormité de l'habitable de sa mappemonde. Il accepta la longueur

double de la largeur et le nombre connu des stades; mais il transporta les 90,000 stades du grand cercle sur le parallèle de Rhodes au degré posidonien, et déploya l'habitable sur 225 degrés en longueur; en largeur, elle dépassait la ligne équinoxiale jusqu'au 24° de latitude S. Sur ce point, les rivages de Libye tournaient vers l'orient pour se réunir aux dernières extrémités du continent asiatique, et enfermaient la mer de l'Inde comme un grand bassin sans issue. Analysant cette composition monstrueuse, on voit que le stade de la création posidonienne y est considéré comme égal au stade philétérien d'Égypte, et le mille, au mille militaire drusien. La partie occidentale (la partie de la mer Méditerranée) n'est plus qu'une dégénérescence de la composition de l'école d'Athènes ou plutôt de la mappemonde romaine, et les milles de la longitude sont considérés comme les milles drusiens et réduits en stades philétériens. Dans la partie orientale (de la grande Asie), les stades olympiques de la composition d'Eratosthènes sont considérés comme philétériens, et le schème d'Eratosthènes conservé. Le reste est de la nouvelle invention. Par cette opération la longitude de la mappemonde s'accrut de la manière suivante :

Longitude de la carte de Marin.		Mérid. de Rhodes.	Moderne.	Différ. en plus.
Méridien des Fortunées	0° 0′	58° 15′	45° 35′	12° 40′
Calpe.	7° 30′	50° 45′	33° 10′	17° 35′
Carallis	32° 30′	25° 45′	18° 44′	7° 1′
Pachynum.	40° 0′	18° 15′	12° 14′	6° 1′
Rhodes	58° 15′	0° 0′	0° 0′	0° 0′
Issus	69° 30′	11° 15′	8° 25′	2° 50′
Babylone	79° 0′	20° 45′	14° 18′	6° 27′
Embouch. de l'Indus .	110° 20′	52° 5′	37° 30′	14° 25′
Lithinos Pyrgos . . .	137° 40′	79° 25′		
Sera (Thine) Cattigara.	225° 0′	166° 45′		

Partout la prise des milles de distances pour les milles drusiens et des stades de quelque genre qu'ils fussent pour les stades philétériens, favorisait l'énormité d'extension. Marin, pour remplir quelques intervalles vides de sa carte, a été jusqu'à doubler et tripler des espaces, des distances, des positions et des nomenclatures. La composition de Marin, qui avait mis à profit les cartes de ses prédécesseurs, a dû se montrer plus exacte dans les latitudes géographiques. En effet, elle y pèche moins, mais il n'y manque pas ou de mauvais choix ou de dépravation.

Latitudes des cartes.	De Marin.	Modernes.	Différences.
Carthage	32° 20′	36° 51′	— 4° 31′
Babylone	33° 0′	32° 34′	+ 2° 26′
Ténare (Matapan) . . .	34° 20′	36° 23′	— 2° 3′
Bactre (Balkh)	41° 0′	36° 35′	+ 4° 25′
Byzance	45° 5′	41° 1′	+ 2° 4′

Toute cette construction géographique est décorée de l'appareil scientifique. Les sept climats de la longueur du jour sont régulièrement organisés; les sousdivisions par de nombreux parallèles, soigneusement énumérées. Les traces des stades sont tout à fait effacées par l'apparence des observations astronomiques, par les degrés et minutes des latitudes et longitudes de chaque position. Dans la longitude, le point central et le diaphragme disparurent. Pour la désigner d'un bout à l'autre, le premier méridien fut tracé à l'occident par les îles Fortunées, position tout à fait incertaine. Ce monument géographique plut à l'astronome Ptolémée de Peluse (vers 160). Il ramena l'habitable à sa précédente étendue de 180 degrés, et l'acceptant tout entier, il lui prépara une autorité immense dans l'avenir. Depuis que les connaissances avaient pris au nord et au sud une extension trop considérable, et que la longueur de l'habitable avait reçu des proportions exorbitantes, le développement cylindrique ne pouvait satisfaire aux conditions de l'échelle de la carte. Ptolémée, afin d'y remédier, indiqua une projection conique. Elle viciait l'échelle, mais moins que la précédente. Pour aplanir, autant que possible, l'imperfection et surmonter l'impossibilité de développer la surface de la convexité sur le plan, Ptolémée proposa encore une troisième projection, dans laquelle, sur le plan du méridien, l'équateur et les parallèles sont figurés par des arcs de cercle et les méridiens par des arcs d'ellipse. Par cette projection il rendit le plus grand service à la cartographie. La mappemonde de Ptolémée demeura longtemps presque inconnue. Elle pouvait contenter les savants, mais le vulgaire était trop habitué au système généralement répandu qui se popularisait encore par les copies des mappemondes (de l'Orbis), beaucoup moins vicieuses, des itinéraires peints et des figurines rondes ou carrées, dont l'origine remontait aux siècles homériques. Les Pères de l'Église et les chrétiens aimaient mieux se référer à ces dernières. L'empereur Théodose, en 422, pour composer une mappemonde, fit de nouveau mesurer les provinces et compulser les cartes anciennes.

A Alexandrie, le géomètre Agathodaïmon dessinait les cartes ptoléméennes, et, vers 550, la mappemonde de Cosmas Indicopleustes ne donnait à l'habitable que 125 degrés de longueur et à la Méditerranée 47 13/16 de degrés. La plupart de ces cartes étaient surchargées d'une nomenclature fantastique, enfantée par le goût du merveilleux. Cette invasion de l'élément fabuleux assiégeait spécialement les images du monde qui rappelaient les temps homériques, et qui se communiquèrent également aux chrétiens et aux

mahométans, ainsi que plusieurs idées surannées relatives aux montagnes et aux issues des mers. Cosmas avait placé près de Zingis l'issue de la mer de l'Inde. Les Arabes, qui possédaient la connaissance des rivages africains jusqu'à Vak-vak, transportèrent cette issue jusqu'aux extrémités de la Chine, et suivirent, dans leur immense khalifat, les chemins géographiques tracés pàr les Grecs. Ils dessinaient d'abord les figurines rondes, qui s'accordaient avec leurs doctrine kouranique. Massoudi (947), le Persan Abou-Ishak-Istakhri (950), Ibn-Haoukal (977), n'avaient pas de répugnance à les copier. On les voit reproduites invariables encore par Ibn-al-Ouardi (1349) et autres rigides observateurs de la loi. L'Océan bordé à l'extérieur par la chaîne ininterrompue de la montagne Kaf, cerne le monde, dont le centre est occupé par l'Arabie. Le sud, tourné en haut, exhausse l'Afrique et ses déserts, prolongés par l'Espagne jusqu'au bout de Sin. Cette pose des cartes, dans laquelle le nord occupait la partie inférieure, se retrouve dans toutes les compositions géographiques des Arabes. Les astronomes et les hommes instruits étudiaient les cartes grecques de Ptolémée, de Marin, et les mappemondes dont on ignorait les noms des auteurs. D'après ces cartes, ils réglaient les climats, comme on le voit par l'astronome Ibn-Ketir (mort en 830). Le khalif Almamoun (813-833) convoqua à Bagdad une réunion de savants qui entreprirent d'abord de vérifier la grandeur du degré. Ayant échoué dans deux épreuves, ils convinrent de garder la grandeur de 500 stades indiquée par Ptolémée. En effet, elle était très exacte quand on se servait de milles militaires drusiens et de stades philétériens, et quand 500 stades ou 66 2/3 de milles furent évalués à 22 2/9 de parasanges. Ils avaient une grande vénération pour Ptolémée, pour toutes ses connaissances astronomiques, pour sa théorie et sa méthode cartographique qu'ils acceptaient en entier; ils compulsaient souvent ses cartes; mais, pour se former une mappemonde, ils choisirent un autre type qui représentait l'habitable du quart de globe, et portait le titre de ὁρισμος, *rasm*. Abou-Djafar-Mohammed, khovarezmien, traduisit sa description, et livra cette mappemonde à l'usage des études ultérieures. La mappemonde rasm représentait l'habitable étendue sur 180 degrés, de toutes parts baignée par l'Océan. Le premier méridien, passant par les îles Fortunées, était éloigné de 10 degrés du méridien qui passait par les rivages de l'Afrique (Ptolémée y comptait 6°). La mer Méditerranée s'étendait le long de 52 degrés (Ptolémée lui donnait 62°). Les régions de l'Euphrate et du Tigre décèlent une rectification satisfaisante de la construction grecque. Le reste, vers l'Orient, n'est que défectueux et inconnu.

Les Indiens dessinaient ainsi leurs cartes. Mérou, séjour des dieux, formait le centre, et sur le globe terrestre, par le milieu, passait le méridien d'Oudjein, traversant le mont Mérou et l'île Lanka, située sur la ligne équinoxiale à égale distance de 90° des pôles et des extrémités orientale et occidentale. Les Arabes trouvèrent cette doctrine connue chez les Persans, et voulurent l'adapter alors à leurs cartes générales. Ils imaginèrent pour ce point central de l'hémisphère une île inaccessible, dont la cité Arin (οὐρανος) est la coupole par laquelle passe le méridien moyen de l'habitable. Mais cette coupole n'a pu obtenir de fixité; elle changeait de position suivant les extrémités que les géographes désignaient à l'habitable. Un tel comptait la longitude des extrémités orientales, un autre des extrémités occidentales, à partir des îles Fortunées ou du littoral africain. Tant de méridiens avec la coupole embrouillaient la réduction des chiffres. Bagdad était 70° du méridien littoral et 80° de celui des îles Fortunées. Or, le méridien de la coupole passait à 20 ou 10 degrés à l'est de Bagdad. L'immense activité des Arabes apportait sans cesse de nouveaux matériaux au perfectionnement et à la refonte de la mappemonde rasm. On explorait tous les pays par des investigateurs, par des voyageurs, par des commerçants et des ambassades. Depuis l'Espagne jusqu'au fond de la Chine, du pays de Khozars jusqu'à Vakvak, tout fut parcouru, et les distances et itinéraires soigneusement annotés. Dans toutes les possessions du khalifat, on examinait le climat, on levait les latitudes. Les observatoires établies à Bagdad, Damask, Raka, Fostat, Tolède, Samarkand, Mosul, Maragha et ailleurs, étudiaient les éclipses et déterminaient leur position relative. Les astronomes Albateni (mort 929), Ibn-Iounis (mort 1007), n'avaient pas d'autres cartes que celle de rasm : mais ils annotaient dans leurs tables de positions les rectifications nécessaires. Les conquêtes des Ghaznevides conduisirent l'astronome ABOU-RIHAN, Birounien, dans l'Inde. Partout où il se trouvait il fit des observations, leva les latitudes, combina les itinéraires et distances, et contribua immensément à faire progresser la composition des mappemondes. Déjà vers 1030 il régla les régions spacieuses de l'Orient, de la mer Caspienne jusqu'à l'embouchure du Gange, et il fixa à 31° (Ptolémée en donnait 44) l'espace compris entre le coin oriental de la Méditerranée et l'embouchure de l'Indus, et à 33° celui qui s'étend de l'embouchure de l'Indus à l'embouchure orientale

du Gange, que Ptolémée avait évaluée à 39°. A l'autre extrémité des possessions mahométanes, dans le khalifat d'Andalousie, à Tolède, l'astronome Arzakhel acquérait, vers 1075, une grande célébrité. Il rectifiait la carte de rasm, et assignait à Tolède une longitude tout à fait différente, qui indiquait 4 heures et 1/10 d'Arin ou du méridien du milieu, passant par 90° (à 10 degrés est de Bagdad), résultat évident d'une heureuse observation astronomique qui devait réduire la longueur de la Méditerranée à 42°.

La refonte de la mappemonde de rasm et de celle des Birouniens devenait nécessaire. Dans le vaste empire du khalifat, elle fut sans doute plus d'une fois entreprise par de nombreux cartographes ; mais ils n'utilisèrent pas toutes les annotations astronomiques, de peur de toucher trop à la fixité de la longitude, et ils élaboraient sur les latitudes et les distances. Ignorant les espaces des mers, ils n'opéraient que sur le continent. C'est pourquoi la configuration des mappemondes du XIIIe siècle parut très variée. Le continent de l'Asie avait été relevé avec succès, et surtout dans la carte *persane* ou d'un anonyme persan, supérieure à celle qu'avait composée l'astronome de Maragha, *Nassireddin*, Thousien, en 1261, en lui donnant le nom de table *ilkhanienne*. Un Marocain, ABOUL-HASSAN (vers 1230), après avoir levé les latitudes de plus de 40 positions africaines, s'empara de la longitude de Tolède, indiquée depuis 150 ans, essaya de réduire à leur juste dimension de 41 degrés de longueur les proportions de la Méditerranée. Mais on aimait mieux l'ancienne imperfection, comme on le voit par la carte de l'Espagnol *Ibn-Saïd*, 1274. Les géographes mahométans avouaient leur ignorance des pays qui n'étaient point en leur possession; ils connaissaient les bab mondou (mappemondes) des chrétiens ; mais ils ne s'en sont jamais servis pour améliorer leur défectueuse composition. A partir du XIIIe la cartographie mahométane perd du terrain. Le génie arabe, épuisé, passe dans la race turke. On ne voit que compilateurs, abbréviateurs et copistes. La carte d'Aboulféda (1331) est un rapiéçage dont les lambeaux sont empruntés à d'autres compositions. Ouloug-Beg (1437) fait copier celle qui portait le nom d'ilkhanienne. Les dessinateurs tunisiens de Sfakes, Ali en 1551, et son fils Mohammed, se plaisent à recopier les cartes anciennes et surannées.

A l'époque de la dissolution de l'Empire romain en Occident, la grande activité qu'on mettait à dessiner des cartes soutint pendant un certain temps l'art de dresser des itinéraires et des mappemondes : la peinture était soignée, mais on négligeait les bases mathématiques. L'école ravennate compulsait à cet effet les itinéraires. Les mappemondes étaient ordinairement carrées. Celle d'Ethicus, la grande, gravée sur une table d'argent par l'ordre de Charlemagne, la petite anglosatone, étaient de cette forme. La forme ronde prévalut ensuite. Les petites figurines et les grandes mappemondes s'y pliaient également. Qualifiées d'orbis ou d'image du monde, dans cette forme homérique, elles tournaient l'Orient en haut, plaçaient Jérusalem au centre, et reproduisant la nomenclature ancienne des provinces, elles y entremêlaient en particulier celle de la Palestine, de fleuves bibliques, et ne négligeaient pas de figurer le Paradis terrestre situé aux extrémités de l'Orient. Ces figurines sont nombreuses dans les manuscrits. Strasbourg, Saint-Omer, Bruxelles (1119), Gand (1120), Leipzig, Turin, Paris, Mons, Vienne d'Autriche, Arras, etc., en possèdent. La très grande mappemonde du XIIIe siècle de Haldingham, à Heresford, est ronde, soigneusement peinte, mais d'une exécution grossière. — Une des mappemondes les plus remarquables de cette époque est celle qui fut exécutée en Sicile, en 1145, sous le règne distingué du roi Roger. Les Mahométans y travaillèrent avec les Chrétiens. De nouveaux et nombreux renseignements, des itinéraires et distances furent soumis aux règles mathématiques et sur une planche à dessiner, toutes les positions étaient marquées par les longitudes et latitudes. Ce dessin fut ensuite gravé sur une table ronde en argent. On avait mis à contribution les Arabes et Ptolémée même, dont pourtant on réprouvait le système, et on était arrivé à une composition tout à fait différente de celle de ce géographe, mais assez rapprochée de la manière des Arabes. La longueur de la Méditerranée pouvait y monter à 45 degrés. Cette table est perdue, et il n'en reste de souvenir que dans une figurine ronde, et une grande carte dessinée à vue d'œil d'après les sept climats avec une description arabe, le tout exécuté par *Edrisi* qui se trouvait à la cour des rois de Sicile.

Les traits de la figurine reparaissent dans les compositions postérieures, mais alors on avait renoncé à la méthode mathématique. Le développement de la navigation chez les Italiens et les Espagnols rendait indispensable l'exécution de cartes marines spéciales et générales, et les ateliers cartographiques se multiplièrent partout. Dès le commencement du XIIIe siècle l'usage de la boussole était général. Mais les navigateurs ne voulaient pas entendre parler de longitude, pas même de latitude géographique, et sans s'enquérir de la situation de l'habitable

sur le globe, ils composaient les cartes marines par les distances sur la rose de vents, ou plutôt sur la boussole. Leurs cosmographes par la même méthode et sur les mêmes matériaux élaboraient les mappemondes. Cette laborieuse opération, donna naissance à des produits infiniment utiles à la navigation. L'art cartographique du XIVe siècle décèle déjà la configuration de la Méditerranée, heureusement saisie dans presque tous les détails, et dans son ensemble réduit à de justes proportions, qui n'auraient pas excédé 41 degrés de longueur, si l'on avait voulu la placer sur le globe dans sa véritable situation. Les rivages extérieurs recevaient la même perfection, comme le démontre une longue suite de cartes produites pendant le cours de deux siècles : Visconti 1318, Marino-Sanuto 1320, Castillane 1346, Médicéenne 1351, Pizzigani 1367, Catalane 1375, Weimarienne 1400, Borbonienne à Naples 1410, Gênoise à Florence 1417, Giroldo 1426, Bedrazio 1436, Biancho 1436, Valsequa 1439, Paretto 1456, Mauro 1459, Benincasa 1466-1409, Fredutio 1497. La plupart de ces cartes étaient des mappemondes. On dressait dans les formes qu'avait déterminées la pratique des navigateurs, les cartes chorographiques de chaque pays dont l'ensemble composait les mappemondes. Mais il ne reste de ces cartes qu'un faible exemple dans l'atlas publié en 1513 par Ubelin et Esler à Strasbourg. La mer Méditerranée et les parties occidentales furent seules géographiquement dressées dans les mappemondes, et elles occupaient près de la moitié de la table ronde. L'autre moitié consacrée à l'Asie n'offrait qu'une composition vague, comme on le voit par la mappemonde de Sanuto (1320), empruntée de la table rogerienne, et par les images de Ranulfe-Hygden (1360), du manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève (1372), de celui de Reims (1417). Les grandes courses de Marco-Polo et des autres commerçants, ambassadeurs et voyageurs, donnant de plus justes notions de la grande étendue de l'Orient, enlevaient à Jérusalem sa position centrale, et les cartes catalèmes de 1375, de Biancho (1364), de Mauro (1459), faisaient déjà accorder un développement plus considérable au continent de l'Orient. On a une mappemonde, une table ronde métallique de 1452, gravée sur le cuivre et émaillée. — Ainsi marchait et progressait la pratique. Il y avait cependant des hommes instruits dans la cosmographie qui ne perdaient pas de vue la position de l'habitable sur le globe. L'étude des sciences arabes aussi bien que la tradition scientifique locale éveillaient leur attention. Cecco d'Ascoli, brûlé vif (1327); plusieurs figurines d'Honorius d'Autun, des Islandais du XIIIe siècle, plaçaient à la manière arabe le sud en haut, distinguaient les zones et l'habitable étendue sur 180 degrés de l'hémisphère arctique. Le cardinal d'Ailly, en 1410, dans sa sphère traçait les climats à travers la carte des cosmographes, et marquait l'arin-coupole dont le méridien devait passer à Jérusalem. Mais à peine avait-il terminé son opuscule *De imagine mundi*, qu'il apprenait l'existence de Ptolémée.

La renaissance des lettres, en exhumant la géographie de Ptolémée, amena des conséquences incalculables. Appelant à la méthode scientifique longtemps encore impraticable, elle jeta une perturbation extrême dans la cartographie; elle propagea des erreurs qui donnèrent l'impulsion aux découvertes du Nouveau-Monde, et de l'intérieur de l'Afrique. La géographie de Ptolémée fut traduite en latin, en 1409, par Jacques Angelo, éditée en 1475. En Allemagne, *Nicolas Donis* (1470) reprenant la version latine, non seulement dessina les cartes de Ptolémée, mais essaya de les travestir en cartes modernes. Les savants d'Italie approuvèrent cette invention. Par une singulière interprétation de ce qu'avait relaté Marco-Polo, les îles et l'Inde qui touchait Mekran furent renvoyées au delà du 180e degré sur l'autre hémisphère pour y former, avec la Chine et le Japon, la prolongation du continent du 180e degré, et le complément de la mappemonde de Ptolémée. Le Japon se trouva placé à 280 degrés de longitude, et rapproché de l'Europe. A partir d'alors les mappemondes ne cessent de représenter les deux hémisphères à la fois, toutes les parties du monde connues ou inconnues, et le nord fut définitivement placé au sommet des cartes. Ce fut une carte de ce genre que Paolo Toscanelli expédia à Christophe Colomb en 1474. *Martin Behaïm*, en 1492, l'étala en entier sur son globe à Nurimberg. Bientôt Colomb naviguant sur les côtes de Cuba, pensait cotoyer les rivages de Chine, et, remarquant l'élévation de la terre vers l'équateur, il croyait se rapprocher au Paradis terrestre, correspondant sur l'autre hémisphère à la coupole arin. L'apparition de ces curieuses mappemondes encouragea beaucoup plus les découvertes que les tables rondes. Ces mappemondes furent reproduites pendant quelque temps par l'hydrographie portugaise (1504), par Ruysch (1507), Sylvanus (1511), Bordone (1521), Schoner (1521). La navigation et les découvertes des Portugais submergèrent enfin dans l'Océan ce monde fantastique de la Renaissance.

Longtemps encore la navigation presque seule régla les mappemondes. Elle avait sa car-

tographie à elle, créée par le moyen-âge, et cette cartographie ancrée dans sa pratique, dans sa méthode, repoussait toute innovation. A l'apparition de Ptolémée naquit pourtant une autre cartographie qu'on peut appeler continentale, et qui, basée sur la méthode scientifique et théorique, affublée de la large casaque du géographe Alexandrin, croyait savoir tout et connaître tout, quoiqu'elle manquât absolument de pratique. Ce fut elle qui, pour la première fois, reproduisit ses tracés par la gravure. Les théoriciens se plaignaient hautement de l'ignorance des marins et de leur pratique. Les cartes marines n'avaient ni climats, ni parallèles, ni méridiens, et leur orientation, basée uniquement sur la boussole, sans tenir compte de la déclinaison de l'aiguille aimantée, ne répondait pas à l'orientation réelle. La construction et les proportions qu'ils donnaient à la Méditerranée étaient en désaccord avec Ptolémée; placées sur le globe elles auraient déterminé la latitude de Constantinople à 41 degrés, celle de Tunis à 37 degrés, et la longueur de la mer à 41 degrés seulement. Les théoriciens préféraient la composition de Ptolémée qui rangeait Constantinople à 43 degrés, et Tunis à 32 degrés de latitude, et n'assignait pas moins de 62 degrés à la longueur de la Méditerranée. Chaque position y avait sa latitude et sa longitude déterminées. L'acceptation sans réserve de tout ce qu'annota l'astronome géographe, recommandait avec entêtement la nouvelle école allemande par l'organe de Schoner (mort 1527), de Munster (mort 1552), d'Apien (mort 1551), de Gemma (mort 1555). L'Ecole italienne, accablée du poids de ses connaissances antérieures, s'embrouillait dans les compositions de Castaldo (mort 1557), et des autres auteurs de mappemondes. La navigation et les découvertes arrêtaient continuellement les cartographes dans les dernières extrémités du continent : mais le Vieux-Monde restait déformé pour longtemps.

La renaissance ptoléméenne rappela les projections géographiques. Celles que Ptolémée avait proposées rendaient passablement l'image du monde du quart de globe : amplifiées jusqu'à 60 degrés, elles défiguraient les pays plus éloignés du centre. La projection elliptique ainsi élargie représentait la mappemonde et son globe cordiformes. Pour obvier à ces inconvénients, on se contentait d'étendre la mappemonde du globe entier dans une projection circulaire oblongue, en alignant à un cercle une succession de demi-cercles extérieurs qui complétaient le nombre de 360 degrés. Enfin, l'astronome Stabius proposa les projections stéréographiques de deux hémisphères du globe; vers 1525 Werner de Nuremberg les fit connaître, et les recommanda à la pratique. Ces projections prévalurent vers la fin du XVIe siècle, et les mappemondes reçurent le titre de globe terrestre.

Les marins suivaient leur ancienne routine, et la navigation hauturière les conduisit tout le long de l'équateur avec leurs mappemondes. Les Portugais, les Espagnols, le pilote de Colomb, Jean de la Cosa, en 1500, préparaient les cartes marines hydrographiques du monde. Ils comprirent le développement cylindrique de leurs cartes, les défauts de leurs anciennes productions, l'incohérence des parties, l'imperfection de l'ensemble de leur composition, mais ils ne se hâtaient point de détruire l'ouvrage de la bonne pratique, et ils nourrirent une juste et salutaire répugnance contre Ptolémée. La navigation hauturière n'était pas inaccessible à la théorie, elle comprit la nécessité de se servir des instruments et des observations astronomiques, elle les adoptait autant que leur usage ne contrariait pas sa pratique bien éprouvée. Elle savait qu'il était plus facile de trouver un nouveau monde que de déterminer le premier méridien ou une longitude géographique. Le tour du monde accompli, en 1521, par Magellan, souleva la question de la possession des Moluques, et les experts du compromis de Saragosse, en 1529, se virent incapables de la résoudre. Le cosmographe Diego Ribero, qui faisait partie de cette consultation, divisait cependant, en 1527 - 1529, ses cartes hydrographiques du monde en degrés de longitude, et donnait 17° 30′ d'extension à l'isthme de Suez. Cependant l'art de la cartographie continentale multipliait les mappemondes compliquées de configurations variables et hétérogènes, de conjectures hasardeuses, et de difformités engendrées par la mappemonde de Ptolémée. Ces complications ne pouvaient être rectifiées que très lentement par les cartes spéciales bien élaborées, par le progrès des découvertes et des observations astronomiques. Abram Ortelius, en 1570, entreprit de réunir les cartes spéciales dans un recueil et de les propager. Son ami Gérard Mercator, allant plus loin, élaborait l'ensemble, réglait les parties par sa carte universelle pour son *Atlas*, fixant le premier méridien par l'île de Corvomarino, où la boussole changeait de déclinaison, il coordonnait tout par les longitudes sans s'assujettir à Ptolémée. L'école italienne lui fournit des matériaux abondants. Pour sa mappemonde il s'est servi de la projection stéréographique. Mais il a inventé lui-même l'unique moyen de représenter la mappemonde régulière par la projection rectiligne à l'échelle croissante, projection qui porte son nom. Il

dressa, en 1569, sur cette projection, une grande mappemonde, *ad usum navigantium*, et recommanda sa projection aux navigateurs comme le plus simple moyen de tracer leurs courses, et de dessiner leurs cartes. Le travail du grand géographe ne pouvait pas être utile aux marins, parce qu'il viciait les proportions de leur composition, en traçant la configuration des rivages d'après les cartes continentales. L'école marine ne voulait souffrir aucun dérangement dans son produit, et réprouvait les inventions de la géographie continentale. En 1584, le pilote *Jean-Luc Waghenaer* ou *Aurigarius* commença à publier, en Hollande, des cartes marines à l'usage de la navigation. Ces cartes conservaient toutes les proportions anciennes, quoiqu'on y remarquât la graduation de la projection cylindrique. Guillaume Blaev (1623-1638), Janson, Van Keulen (1780), continuaient les publications des atlas marins en Hollande. Depuis qu'Edward Wright (1599) donna l'explication théorique à la projection mercatorienne, les Dieppois d'abord (1630), ensuite les autres navigateurs, l'introduisirent dans leur pratique. Elle parut aussi (1693) dans les publications nautiques de Hollande, à l'époque où les observations astronomiques faisaient rentrer la cartographie continentale dans les ornières de la cartographie nautique.

Les cartes générales de la cartographie marine étaient rares ; elles pouvaient déceler les découvertes qui allaient combler les lacunes des mappemondes, et l'inflexible constance dans la conservation qu'avait élaborée depuis des siècles la pratique nautique. Les mappemondes de la cartographie continentale, avec leurs variations perpétuelles, manifestaient non seulement le progrès des découvertes, mais encore celui de la cartographie en général. Quand une mappemonde était bien élaborée, elle formait un résumé de la perfectibilité à laquelle arrivaient les parties spéciales, et l'imperfection de l'époque. L'atlas de Mercator engendra la longue série des atlas publiés en Hollande par les Hondius, et les Blaev géographes instruits qui avaient toujours à rectifier leur modèle. Chaque fois il fallait détruire quelque portion, ou de l'édifice de Ptolémée, ou de l'érudition du XVI^e^ siècle, ou des inventions imaginaires. Mais le prestige de Ptolémée était tel, que le retour vers ses proportions et sa configuration se manifesta longtemps encore. Blaev n'hésitait point à publier des mappemondes qui donnaient 62 degrés à la Méditerranée, lorsque Mercator l'avait réduit à 53 degrés. *Sanson*, 1630-1667), suivant les traces de ce dernier et gagnant de la célébrité, aimait à faire revivre les difformités ptoléméennes, et les Delisle rêvaient encore la réhabilitation du grec.

Pour suivre les variations des mappemondes, il faut en dernier lieu tourner nos regards vers la France, où se concentraient les opérations des réformes cartographiques. L'Académie des sciences fit de toutes parts lever les longitudes. Les positions du Vieux-Monde furent surtout étudiées et déterminées. A la fin du XVII^e^ siècle la mer Méditerranée dut se resserrer à 41 degrés. L'activité de Pierre-le-Grand procura à la géographie la véritable configuration et la position de la mer Caspienne. En même temps (1708-1718), les vastes opérations des missionnaires en Chine et dans l'intérieur de l'Asie, contribuèrent à la métamorphose de la mappemonde, dont les différentes phases sont reproduites dans les cartes de DELISLE. L'esprit profond de D'ANVILLE jetait un nouveau jour sur la géographie de toutes les parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. L'ingénieur Bonne montra comment on peut s'égarer quand on se fie sans discernement aux observations des longitudes. En Allemagne enfin, les laborieux Hase et Tobias Mayer hâtèrent puissamment le progrès immense qui prépara la perfection des mappemondes. LELEWEL.

MAQUARIE, *Macquaria* (*poiss.*). Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scienoïdes, créé par G. Cuvier et M. Valenciennes pour un poisson, le MAQUARIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE (*Maquaria Australasica*), qui présente le port de la Gremille, mais qui en diffère principalement par l'absence des dents et par le nombre des rayons branchiaux réduits à cinq. La couleur de ce poisson est le brun roussâtre ou verdâtre, à part la gorge et la poitrine qui sont blanchâtres. Leur longueur est d'environ quinze centimètres ; ils habitent les mers de l'Océanie ; leur chair est très délicate. E. D.

MAQUEREAU (*poiss.*). Une espèce du genre SCOMBRE (*voy.* ce mot), le *Scomber Scombrus*, Linné, porte ce nom. La longueur de ce poisson est d'environ trente centimètres ; les couleurs qui le parent sont remarquables par leur vivacité. Le fond de la coloration est, en dessus, un beau vert clair plus ou moins foncé et relevé par des lignes ondulées noires bleuâtres ; les parties inférieures du corps présentent une teinte argentée. Le corps des maquereaux est allongé, fusiforme ; la nageoire dorsale est séparée de la seconde par un grand intervalle ; la queue n'offre pas de carènes sur les côtés, mais seulement deux petites crêtes. Ce poisson passe l'hiver dans la mer Glaciale ; vers le printemps il côtoie l'Islande, l'Écosse et l'Irlande, se jette dans l'Océan-Atlantique, où une colonne nombreuse

d'individus, en passant le long du Portugal, entre dans la Méditerranée, tandis qu'une autre vient dans la Manche, et paraît vers le mois de mai sur les côtes de France et d'Angleterre : elle va de là, en juin, devant celles de Hollande. Mais ces poissons n'émigrent pas tous ainsi, car on en pêche dans nos mers pendant presque toute l'année ; et, suivant quelques auteurs, ils se tiendraient pendant les froides saisons dans les profondeurs des eaux, d'où ils sortiraient pendant la belle saison. Les mâles sont polygames ; les femelles pondent un très grand nombre d'œufs vers le commencement de l'été ; leur quantité est prodigieuse, à en juger par les animaux qui les détruisent pour s'en nourrir, et par les pêches que l'on en fait. Leur chair est en effet estimée ; il s'en fait une très grande vente sur nos marchés, où on les conserve séchés pour l'hiver. — A côté du maquereau viennent se ranger quelques espèces qui en sont très voisines ; telles que le PETIT MAQUEREAU (*Scomber grex*, Mitchil), qui vit sur les côtes de New-York ; le MAQUEREAU PRINTANIER (*Scomber vernalis*, Mitchil), des mêmes parages ; le MAQUEREAU AUSTRALIEN (*Scomber australicus*, Valencienne), des mers de la Nouvelle-Hollande ; le MAQUEREAU KANAGURTA (*Scomberkanagurta*, Valencienne), des mers de l'Inde et de la mer Rouge ; et le MAQUEREAU LOO (*Scomber loo*, Valencienne), des mers de la Nouvelle-Guinée. E. D.

MARA, *Mara* (*mam.*). Genre de l'ordre des Rongeurs, division des Caviens, créé par Lesson, et ne comprenant qu'une seule espèce, le MARA OU LIÈVRE PAMPA (*Dasyprocta Magellanica* A.-G. Desmarest). Chez cet animal, les molaires sont au nombre de huit à chaque mâchoire, et présentent chacune un double cœur lamellaire : il n'y a pas de canines, et les incisives sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. Les oreilles sont assez saillantes ; les jambes sont élevées, grêles et d'égale longueur ; elles n'offrent, comme chez les Agoutis, que trois doigts aux pieds de derrière, et quatre à ceux de devant : les doigts antérieurs sont petits, courts, bien que les deux moyens dépassent les latéraux, et les trois postérieurs médiocres, celui du milieu débordant les externes ; les ongles ont une forme triquètre ; la queue est courte et nue. Le Mara a une longueur d'environ 80 centimètres. Son pelage est doux, soyeux, très fourni, de couleur brune sur le dos et sur la région externe des membres, tandis que les poils sont annelés de blanc et de roux-clair sur les flancs, le col et les joues, ce qui donne à ces parties une teinte jaune-cannelle ou fauve ; le dessous du corps est blanc ; une tache d'un noir violâtre occupe toute la région lombaire et l'extrémité du dos, tandis qu'immédiatement en dessous, la région sacrée est neigeuse ; les oreilles sont bordées de poils formant un léger pinceau au sommet. Cette espèce, qui vit en général par paire, habite toute la partie australe de l'Amérique ; elle est commune dans les pampas de la Patagonie. On peut l'élever en domesticité, et sa chair est assez recherchée. E. D.

MARABOU, *Leptoptilos* Lesson (*ois.*). On désigne sous ce nom un genre d'Échassiers cultirostres, que la plupart des zoologistes ne regardent que comme une simple division du genre naturel des Cigognes ; on lui assigne pour caractères généraux : bec très volumineux ; mandibule supérieure légèrement voûtée ; tête et col nus ; il existe un sac au bas du col. L'espèce-type de ce genre est l'ARGALA, MARABOU ou CIGOGNE A SAC (*Ardea dubia* Gmelin). Les parties supérieures de son corps sont cendrées, et les plumes qui les recouvrent sont raides et dures ; les parties inférieures sont blanches, à plumes longues ; la tête et le col sont parsemés de poils placés sur une peau rouge et calleuse ; une longue membrane conique, couverte d'un léger duvet, pend au milieu du col ; il y a douze rectrices d'une couleur brune, dont les inférieures sont duveteuses, et constituent les panaches légers nommés *marabous*. Le mâle porte une fraise composée de plumes assez longues pour s'étendre au dessus de sa tête en forme de capuchon, lorsqu'étant en repos, le col est reployé sur la poitrine ; les plumes des côtés du croupion sont en outre plus longues que dans les femelles, plus soyeuses, d'un blanc de neige, à barbes découpées et frisées. Cet oiseau se trouve communément à Chandernagor et à Calcutta, où il se rend très utile en dévorant toutes les immondices des rues ; il est très familier et on l'élève aisément en domesticité. On sait que les panaches de la queue sont recherchés, et qu'ils servent à la parure de nos dames européennes, ainsi qu'à l'embellissement des riches costumes orientaux. E. D.

MARABOUT. Ce mot est la transcription presque exacte du mot arabe *marboût*, qui signifie attaché, lié, voué strictement aux œuvres et aux exercices religieux, cénobite, anachorète, sage, qui veille à la gloire de la religion. Il signifie encore garde-forestier, garde-côte, placé à poste fixe. — En français, et au point de vue de l'islamisme, marabout est synonyme d'homme consacré uniquement aux pratiques pieuses, considéré par les musulmans comme un saint personnage, animé de l'esprit de Dieu, et souvent capable de faire des miracles. Aussi, le marabout a-t-il une influence puissante sur les musul-

mans; pour eux, tout marabout est un saint, et l'on n'ignore pas combien de fois les populations de l'Algérie ont été excitées et poussées à la guerre par l'exaltation et les prédications de ces personnages, qui, de bonne foi, ou dans des idées d'ambition, se sont donnés comme inspirés de Dieu et envoyés pour affranchir les musulmans de la domination des chrétiens. — On appelle aussi *marabout* le tombeau d'un marabout, et l'espèce de chapelle ou de construction qui renferme ce tombeau. — Le terme *marabout*, pour dire saint homme, n'est employé que dans le nord de l'Afrique. Partout ailleurs, chez les Arabes musulmans, un saint est appelé *wali*. — La vénération qui entoure les marabouts est une sorte d'héritage qui se transmet de père en fils. On va consulter le marabout dans une foule de circonstances de la vie; il conseille, il prédit même, il juge parfois dans les simples altercations civiles, et son arbitrage est toujours respecté. Les marabouts, ou selon la forme du pluriel arabe, les *mourâbet* ou les *mourâbétûs* sont les descendants d'une troupe d'Arabes de l'Yémen qui passèrent en Syrie, puis en Égypte, et de là en Libye, et enfin dans le Sahrâ ou Grand Désert, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes, et de se livrer plus facilement aux pratiques les plus sévères et les plus austères de la religion. Par la suïte, les chefs de ces Arabes, aidés d'autres tribus du Sahrâ, acquirent une puissance considérable, et, en 1056 de J.-C., ils constituaient une véritable dynastie, celle des Almoravides. Ce dernier mot est, selon la prononciation espagnole, les *Morâbet* ou *Mourâbétûs*, avec l'article arabe *al*. Ils fondèrent la ville de Maroc en 1067, et l'empire de ce nom. — Les marabouts actuels sont les survivants de cette dynastie des Almoravides, et le souvenir de leur ancienne gloire impose encore aux musulmans. L'air, l'accoutrement sévère et rustique des marabouts, et aussi la grossière architecture des chétives constructions dans lesquelles on abrite leurs tombeaux, a fait, dit-on, donner le nom de marabout à une sorte de coquemar de forme lourde, apporté du Levant. PERRON.

MARACAYBO. Ville du Venezuela, chef-lieu d'une province du même nom, sur le bord occidental du détroit qui joint le lac de Maracaybo à un golfe nommé aussi Maracaybo, à 560 kil. O. de Caracas. Elle est sur un terrain sablonneux et aride, et a un climat trop chaud, contre lequel les habitants se prémunissent en couvrant leurs maisons en roseaux, au lieu de tuiles. Il y a un port, dont l'entrée est obstruée par un banc de sable, mais le lac sert en quelque sorte de port à la ville, et favorise beaucoup son commerce. Trois forts la défendent. Elle compte environ 20,000 habitants. On l'a appelée aussi *Nueva-Zamora*. — LE LAC DE MARACAYBO s'étend au S.-E. de la ville. Il a une forme un peu circulaire, avec un périmètre de 400 kilomètres. La marée s'y fait fortement sentir, et la navigation y est facile pour les plus grands navires. L'eau en est douce généralement. Des vapeurs bitumineuses qui s'exhalent d'une mine abondante placée sur la côte N.-E. s'enflamment quelquefois spontanément sur le lac, pendant les grandes chaleurs, et offrent des feux étranges, qu'on a nommés *lanternes de Maracaybo*. Cette grande masse d'eau s'écoule au N. dans le golfe de Maracaybo par un détroit de 13 kilomètres de large; elle reçoit un grand nombre de rivières, telles que la Zulia, au S., le Motatan à l'E., et la Perija à l'O. Ce lac est fort poissonneux; ses bords sont généralement stériles et malsains, et les Indiens, au lieu de s'y fixer, préfèrent construire leurs habitations sur les eaux mêmes, au moyen de pilotis : voilà pourquoi on a donné au pays voisin le nom de *Venezuela* (Petite-Venise). — LE GOLFE DE MARACAYBO, formé par la mer des Antilles, et situé à l'O. de la presqu'île de Paraguana, a 250 kilomètres dans sa plus grande étendue, de l'E. à l'O.; il contient l'île de Zapara. — LA PROVINCE DE MARACAYBO, formée de la partie occidentale du ci-devant département de la Zulia, renferme 50,000 habitants. E. C.

MARACH. Pachalik de la Turquie d'Asie, situé entre 36° 50′ et 39 de latitude N.; et 33° et 36° 50′ de longitude E. Il est borné au nord par le pachalik de Sivas, à l'est par celui du Diarbekir, au sud par celui d'Alep, au sud-ouest par celui d'Itchil, à l'ouest par celui de Caramanie. Sa longueur de l'E. à l'O. est de 70 lieues; sa largeur moyenne du N. au S. de 50 lieues; sa superficie de 1,130 lieues carrées. Ce pachalik est traversé dans sa longueur par une partie de la chaîne du Taurus. Le climat y est tempéré et sain; le pays est agréable et fertile, mais exposé aux tremblements de terre. La population se compose en grande partie de Turcomans. Les villes principales sont Marach, chef-lieu, et Malatia. Ce pachalik comprend l'ancienne Comagène, une partie de la Petite-Arménie, et l'extrémité orientale de la Cilicie.

MARAGA. Ville de Perse, dans la province de l'Aderbidjan, à 20 lieues environ au S. de Tébriz ou Tauris, et à 120 O.-N.-O. de Téhéran. Sa population est estimée à 15,000 âmes. Cette ville, bien bâtie, est située dans une vallée, à l'extrémité d'une plaine fertile, et à 4 lieues à l'ouest du lac de Ourmia. Ses édifices les plus remarquables sont le bazar, qui est grand et beau, les bains publics et le tombeau de Hou-

lagou, un des princes les plus capables de la famille de Gengiskhan qui aient régné en Perse. Maraga est célèbre par les jardins et les vergers magnifiques qui environnent son enceinte et sont arrosés par des canaux dérivés d'une petite rivière qui coule dans le voisinage. On voit dans la ville une grande manufacture de verre; cependant la plus grande partie des habitants s'occupe d'agriculture. Cette prédilection s'explique par la richesse du sol qui entoure la ville. Au sommet d'une montagne, derrière Maraga, on aperçoit encore les ruines d'un observatoire élevé par Houlagou pour le célèbre astronome Nassirouddin.

MARAICHER. Cultivateur adonné particulièrement à la culture des légumes, et dont le nom vient de ce qu'il opère ordinairement sur des terrains bas et marécageux qui presque toujours ont gardé le nom de marais. Le maraîcher ne cultive pas les fleurs; il n'a pas recours aux serres, et ne s'occupe des arbres fruitiers qu'accidentellement. La nature du sol et son exposition sont pour lui des considérations secondaires; il peut modifier l'une par des défoncements et des amendements, et la forcer, par les engrais et le travail; il peut suppléer à l'autre par des abris artificiels; ce qu'il recherche, c'est la facilité de trouver des engrais, de l'eau et des consommateurs. Partout où il rencontre ces trois conditions, il édifiera une culture productive. Il suffira de citer les hortillons d'Amiens, situés dans les tourbières; les jardins des Trappistes de la Meilleraie, établis sur des terrains pierreux et argileux, presque improductifs autrefois; des vallées tourbeuses, près des Provins, ne produisant ni tourbe, ni bois, et dans le centre desquelles on a créé de magnifiques cultures maraichères. Les procédés généraux sont partout les mêmes; leur application seule varie comme les circonstances. Celui qui cultive un terrain soigné et approprié de longue main, n'a pas besoin de se livrer aux opérations de défoncement et de mélange des terres, il n'a pas recours aux amendements proprement dits. Celui qui peut disposer d'un cours d'eau supérieur néglige l'arrosoir; mais il lui faut toujours, fumer, labourer, biner, sarcler et diriger les arrosements. — La *bêche* est l'instrument principal du maraîcher; elle sert exclusivement à labourer les terrains en bon état de culture. Elle se compose d'une lame quadrangulaire de fer et d'acier, portant au milieu d'un des petits côtés une douille ou deux oreilles pour y fixer le manche, qui est droit et dans le même plan que la lame, suivant l'axe de laquelle il se prolonge. La bêche préférée à Provins, a sa lame de 32 à 34 centimètres de long, de 18 à 22 de large, mince, très légèrement concave sur la longueur et la largeur, un peu plus large en bas qu'en haut et dans le milieu. Elle est jointe au manche par deux oreilles, et réunit au plus haut degré les conditions de légèreté, de solidité et de facilité dans le travail. Le *crochet*, sorte de houe à deux dents, n'est guère employé que dans les parties trop pierreuses ou infectées de lignot ou de chiendent, qu'il permet d'arracher en les coupant moins que la bêche. La *fourche à dents plates* sert dans les mêmes circonstances et pour ameublir la terre des fosses d'asperge; celle à *dents courbes*, pour enterrer certains semis. La *houette*, petite houe à lame pleine, sert à faire certaines plantations. La *serfouette* ou *binette* est une houette de plus petite dimension. Elle porte en général, opposées l'une à l'autre et de part et d'autre de l'œil central, où est inséré le manche, deux lames différentes soit pour la largeur, soit pour la forme; une de ces lames est souvent pleine, à taillant perpendiculaire aux deux faces, tandis que l'autre est beaucoup plus étroite et souvent pointue, ou bien composée de deux ou plusieurs dents. Cet instrument sert pour les binages, et quelquefois pour les sarclages, qui cependant sont plutôt opérés à l'aide de la *ratissoire*. Celle-ci est un fragment de lame de faux, auquel on a ajouté une douille recourbée, maintenant le manche à angle droit avec la lame. Les rateaux à dents de fer plus ou moins fortes et plus ou moins serrées servent à ameublir parfaitement et quelquefois à rectifier le nivellement de la surface des terres récemment labourées et aussi à extraire les pierres ou les racines qui n'ont pas été retirées pendant l'opération du labour. Le dos du rateau sert, en frappant la terre, à tracer les lignes indiquées par le cordeau, et qu'on devra suivre pour les plantations. Le *cordeau* n'est qu'une simple ficelle attachée à deux pieux courts, autour desquels on l'enroule pour la raccourcir et la tendre suivant le besoin. Le *plantoir* est une cheville de bois, dont l'extrémité supérieure est arrondie ou courbée; il sert à faire les trous dans lesquels on plante les végétaux. Nous mentionnerons encore les *arrosoirs*. A ces instruments indispensables le maraîcher ajoute presque toujours une quantité quelquefois considérable de cloches de verre pour hâter et protéger les jeunes semis et les plantations, des châssis pour les légumes de primeur, et des paillassons pour couvrir les semis et les plantes qu'il veut défendre du froid ou du soleil. Il ne saurait non plus se passer de couches (*voy.* ce mot), qui, indépendamment des melons, des choufleurs et de quelques autres produits hâtifs, lui fournissent la quantité

de terreau qui lui est indispensable pour recouvrir les semis.

Placé près des centres de population, le maraîcher trouve du fumier en abondance ; il se procure facilement les boues, les poudrettes et autres engrais naturels ou artificiels. A la campagne, il nourrit souvent lui-même en partie, avec les débris de son jardin, des vaches, des porcs et des ânes ou des chevaux qui lui servent au transport de ses produits. Placé au milieu d'un pays de petite culture, il renonce à produire les gros légumes : pommes de terre, haricots, pois, asperges, artichauts, suivant que ses voisins sont plus ou moins habiles à les obtenir ; mais alors il peut espérer vendre lui-même tous ses débris au cultivateur, qui les achète pour donner à ses bestiaux. En général, les plus habiles maraîchers mettent plus de soin à faire porter constamment leur terrain et à obtenir de beaux produits, surtout en primeur, qu'à avoir une grande variété d'espèces. Il est vrai de dire que le public se défie des nouveautés, qu'il se refuse très longtemps à les admettre, et que le cultivateur travaillant pour vivre, et non pour la gloire, est obligé de se conformer au goût des acheteurs. Les asperges, l'ail, l'artichaut, la bette ou poirée, les brocolis, la ciboule et la civette, les cardons, le céléri, le cerfeuil, la chicorée, les choux et les choufleurs, le cresson, les épinards et la tétragone, l'échalote, les fèves, les haricots, les laitues, les mâches ou doucettes, l'oseille, l'ognon, le persil, le porreau, le pourpier, le pissenlit, la raiponce en fait de légumes proprement dits ; les betteraves, les carottes, le fenouil, les navets, les panais, la pomme de terre, les radis, les salsifis et le topinambour, auxquels il serait souhaitable de voir ajouter la patate, parmi les racines ; les aubergines, les citrouilles, les concombres et les cornichons, les fraisiers, les melons, les tomates, parmi les fruits, sont les plus généralement cultivés, et si nous ajoutons quelques plantes potagères, la capucine, la chenillette et le limaçon, le cresson alénois, l'estragon, le perce-pierre, la pimprenelle, comprises sous le nom de fournitures de salade, nous aurons l'ensemble des végétaux qui font l'objet habituel de la culture maraîchère.

C'est parmi toutes ces plantes et leurs variétés cultivées que le maraîcher doit choisir celles qui lui donneront le meilleur produit. Mais il faut que son terrain soit toujours et entièrement couvert de récoltes. N'allez pas lui dire que la terre a besoin de se reposer : votre aphorisme est un mensonge pour lui ; il sait que le fonds est ce qui manque le moins. Son expérience est là qui prouve que la terre ne se lasse jamais si elle est bien cultivée et bien fumée. Non seulement il fait succéder immédiatement une récolte à une autre, mais souvent il en fait végéter plusieurs à la fois dans le même carré, soit que l'une puise dans les profondeurs et l'autre à la superficie du sol, soit que l'une approche de sa maturité au moment où l'autre vient d'être plantée. Les sentiers même sont fréquemment utilisées. Il obtient ainsi quatre et quelquefois cinq et six récoltes du même terrain dans la même année. La méthode qu'il faut suivre pour arriver à un pareil assolement est trop variable, et demanderait de trop longs développements pour trouver place ici. Le maraîcher travaille essentiellement en famille, car le père, la mère et les enfants trouvent ensemble et sur le même sol une occupation appropriée à leurs différents âges et à leurs différentes capacités (*voy.* HORTICULTURE, HORTILLONNEUR, JARDINAGE, LÉGUMES). EMILE LEFÈVRE.

MARAIL. (*ois.*). Synonyme de PÉNÉLOPE (*voy.* ce mot.).

MARAIS, que l'on a écrit *marest* et *marêt*. Saumaise le fait venir de notre mot Mare, dont il ne donne pas l'étymologie ; d'autres le tirent du mot *mariscetum*, venu lui-même de *marisci*, qui veut dire jonc. Un *marais* est un lieu qui ne peut être utilisé, ni comme étang ou lac, ni comme terre, parce que le sol en est trop pénétré d'eau, et que celle-ci est trop embarrassée de terre et de plantes aquatiques. Dans les *terrains marécageux*, la partie solide surmonte ordinairement la partie aqueuse, mais elle en est tellement imprégnée qu'il est difficile et souvent dangereux de s'y aventurer. Ordinairement on ne distingue pas ces deux espèces de lieux, dont les caractères sont peu différents, et se confondent presque toujours. Ils ne présentent d'autre utilité qu'une maigre pâture à quelques troupeaux, ou bien, lorsqu'ils sont tourbeux, la possibilité d'en extraire du combustible ; mais en revanche ils s'opposent aux communications et à l'exercice de l'agriculture, et sont de redoutables foyers d'émanations pestilentielles. A ces différents titres, il est intéressant de connaître, l'étendue qu'ils occupent, les circonstances qui peuvent les former et les entretenir, les moyens de les restreindre ou de les supprimer, et les avantages que l'on peut retirer de leur dessèchement.

L'étendue occupée par les marais ou terrains marécageux est considérable, mais elle l'a été d'autant plus, qu'on était moins éloigné de l'époque où les eaux se sont retirées de la surface du globe. Les amas de houille, de terrains bitumineux et plus ou moins charbonneux en font foi. Mais sans remonter à des temps anté-his-

toriques, ou même en nous bornant à l'état actuel de la terre, il nous suffira de rappeler simplement : pour l'Amérique, l'état de marais continu dans lequel on a trouvé la plupart de ses plaines; pour l'Asie, les marais de l'Euphrate, de la Tartarie, du Palus Méotide; pour l'Europe, ceux de la source du Tanaïs, de Finlande, de Hollande, de Westphalie, du pays de Liége, d'Angleterre, d'Irlande, et en Italie les Marais Pontins. En France, nous avons près d'un million d'hectares de terre que leur état marécageux soustrait à la culture.

La cause fondamentale de l'existence des marais est toujours la même, c'est la difficulté ou l'impossibilité de l'écoulement des eaux. Mais cette difficulté peut tenir à plusieurs circonstances. La surface entière du sol marécageux peut être plus ou moins profondément enfoncée au dessous des terrains environnants, ou bien elle peut simplement être couverte de plantes faisant obstacle à l'écoulement de l'eau. Dans l'un ou l'autre cas, le marais est d'autant plus dangereux, qu'il y a une plus grande épaisseur de sol spongieux et imbibé d'eau. D un autre côté, il faut considérer les causes variées qui amènent les eaux sur ce terrain dont elles ne peuvent plus sortir. La pluie est une cause générale et commune; mais il s'y joint ordinairement soit des cours d'eau apparents, continus ou accidentels, soit des courants circulant entre deux terres et venant de lieux plus élevés, ou bien des eaux jaillissant du fond même; enfin, l'envahissement peut provenir des eaux de la mer ou du débordement des fleuves. Ce sont autant de circonstances différentes qui rendent nécessaire l'emploi de procédés divers pour arriver au desséchement. Une circonstance très importante quant à la facilité des travaux que l'on peut se proposer de faire, et surtout quant au produit que l'on doit vouloir tirer du terrain après son assainissement, est la nature même du sol. Lorsque ce dernier est ferme et non susceptible de se ramollir excessivement par l'imbibition de l'eau, il suffit d'enlever celle-ci de la surface; mais si la terre est imbibée, il faut, dans l'opération du dessèchement, considérer toute l'épaisseur pénétrée par l'eau comme étant liquide, et l'écoulement doit avoir pour point de départ, non pas le fond de la couche d'eau, mais le fond de la terre imbibée. Il se rencontre souvent des fonds de terre composés de couches alternativement solides et inconsistantes : ils sont le produit naturel d'anciens dépôts de bonne terre ayant recouvert des surfaces marécageuses et qui sont restées, après leur enfouissement, dans leur état primitif. La première couche solide doit être considérée comme le fond du marais.

Les différentes natures de sol et la manière d'être de l'eau donnent lieu à distinguer les terrains inondés en marais proprement dits, en marécages, en terrains marécageux et en sols gouttеux, qui ont les uns et les autres un fond sans consistance, et en terrains inondés, schores, lais et relais de la mer. Les *marais* sont toujours à l'état aqueux, les *marécages* élèvent des portions de leur surface au dessus de l'eau, les *terrains marécageux* sont une partie de l'année a l'état sec, les *sols gouttеux* ont leur surface solide posée sur un fond de marécage assez rapproché pour que son humidité gène la végétation. On appelle *terrains inondés* ceux que les débordements d'eau douce recouvrent quelquefois; *schores*, les terrains qui surgissent de la mer par suite de l'envasement produit par les fleuves à leur embouchure; *lais* et *relais*, ceux délaissés par la mer. Ces derniers peuvent être à l'état de *marais salants* exploités (*voy.* le mot SEL) ou de *terrains salés* plus ou moins couverts d'eau, que l'on appelle *salobres* ou *sansouires*. Tous ces terrains inondés passent à l'état de *polders* lorsqu'ils sont garantis de l'invasion des eaux par des digues; les uns sont naturellement plus élevés que le niveau normal des eaux voisines, par lesquelles ils ne peuvent être recouverts que momentanément et pendant les crues; les autres, plus enfoncés, conservent l'eau après que les crues sont terminées.

Les moyens sont très divers pour assainir toutes ces variétés de marais : nous commencerons par indiquer ceux employés dans les cas les plus favorables, en passant par degrés aux plus difficiles. Lorsque le fond du terrain est plus élevé que le niveau habituel des eaux envahissantes, l'écoulement se fait de lui-même, et il suffit de prévenir l'inondation. On y parvient par la construction de digues dont la nature et la disposition varient suivant qu'on les oppose à la mer ou aux eaux courantes. Pour celles-ci, elles peuvent être continues, comme les jetées de la Loire, et alors elles doivent être assez élevées et assez solides pour résister aux crues d'eau les plus fortes, sous peine d'augmenter le mal si elles venaient à être submergées; ou bien elles sont discontinues ou submersibles. Celles-ci sont disposées de manière à modérer l'invasion des eaux extraordinaires, qui s'étendent alors sur le sol d'une manière paisible; loin de dégrader et d'emporter la terre, elles y amènent et y laissent de la vase qui engraisse et relève successivement le sol. Dans ce système, les digues doivent avoir leurs surfaces inclinées suivant une pente très douce, et présenter à l'eau des issues suffisantes, ou plutôt elles doivent être composées d'épis successifs ou de je-

tées se recouvrant l'une l'autre, et laissant entre elles des intervalles disposées de manière que l'eau ne puisse s'introduire qu'à contre-sens du courant général, et par conséquent très paisiblement. Pour les détails de construction, nous renvoyons aux mots : DIGUE et ENDIGUEMENT, nous bornant à signaler l'utilité des plantations d'osiers, de saules, de tamarises et autres plantes aquatiques exploitables, sur la partie non revêtue de pierre. Ces plantes peuvent être employées sous forme de claies vivaces. De grands travaux d'endiguement ont été faits en France, mais ceux qui ont été exécutés sur la plus vaste échelle, sont ceux du Rhin. Impossibles aux efforts isolés des particuliers, ils sont le résultat du concours de plusieurs associations solidaires, c'est-à-dire obligées, dans certaines circonstances, de venir au secours l'une de l'autre. Les digues opposées aux envahissements de la mer sont surtout remarquables en Hollande, où elles sont l'objet de pareilles associations. Lorsque le sol est inférieur au niveau ordinaire des fleuves ou de la mer, l'établissement des digues le constitue à l'état de polder. Il est alors difficile de faire écouler l'eau, et il faut pourvoir à son épuisement par des machines à vapeur ou des moulins à vent qui mettent en mouvement des roues à pot, des pompes, des norias ou des vis d'Archimède. Les polders les plus nombreux sont en Hollande; la Zélande n'est, pour ainsi dire, qu'un archipel au milieu de polders infinis. Si le terrain présente une dépression naturelle, il faut reconnaître s'il est envahi par des eaux extérieures, et dans ce cas, s'il est possible ou non de les détourner, ou bien si les eaux proviennent du fond même. Les eaux de pluie tombant sur la surface même du sol ne peuvent le constituer à l'état de marais. Si les eaux surgissent du sol même, ou si, étant extérieures, elles ne peuvent en être détournées, on doit chercher à ménager une pente jusqu'à une déclivité naturelle qui leur donne issue. Pour cela on pratique dans la partie la plus profonde et la plus solide du marais, un canal, auquel on fait, s'il le faut, des berges rapportées, et on dirige vers lui des conduits secondaires, partant de points suffisamment rapprochés pour que la totalité de l'eau trouve son écoulement. Il est souvent utile pour la facilité de la culture et des communications, il est même quelquefois nécessaire, lorsque les fossés devraient être trop profonds, d'avoir recours à des rigoles, à des aqueducs ou à des fossés couverts. On les construit en disposant sur le fond des tranchées, soit des fascines soutenues par des chevalets et recouvertes de paille, de feuille ou de mousse avant de rejeter la terre, soit des pierres irrégulièrement espacées, ou des tuyaux continus, ou des conduits en pierre, en briques, en tuiles. Ces différentes sortes de conduits couverts étaient connus dès la plus haute antiquité. Non seulement Caton et Columelle, Palladius et Pline en font mention, mais encore on en rencontre en France, et surtout dans la Perse, dont l'origine est ignorée, et qui rendent cultivables des terrains, qui, à leur défaut, seraient à l'état de marais. Les Persans les appellent Kerises. Plusieurs de ces kerises sont à la fois des conduits couverts et des puits perdus, et par une combinaison qui ne peut avoir été conçue que par des peuples très intelligents, elles servent à la fois à assainir des terres qui auraient été inondées, et à irriguer avec les eaux nuisibles des terrains inférieurs que la sécheresse aurait rendus improductifs. — S'il est impossible ou trop difficile d'établir une pente, il faut avoir recours aux moyens artificiels d'épuisement, ou bien chercher à pratiquer des issues intérieures au milieu des couches perméables, s'il en existe dans le sous-sol. Après en avoir fait la recherche par des sondages préparatoires, on pratique soit des travaux de creusement ordinaire, si le peu de profondeur le permet, soit un forage, comme pour amener des eaux jaillissantes. Ces espèces de puits s'appellent *puits perdus*; *boitouts*, *bétoirs artificiels*. Ils sont l'imitation des gouffres naturels qui remplissent le même office; les eaux peuvent y être amenées soit par des conduits à ciel ouvert, soit par des conduits couverts. Dans tous les cas, leur orifice doit être protégé contre les vases et autres objets qui pourraient les obstruer; en général cet effet s'obtient par des amas de pierres qui font l'effet d'un filtre. Il va sans dire que les puits perdus peuvent être réduits à de simples trous de sonde.

Parmi les peuples modernes, les Allemands, les Anglais, et surtout les Italiens, ont particulièrement étudié et pratiqué le desséchement des marais. Nous citerons parmi les plus beaux succès obtenus au moyen de puits perdus artificiels, les desséchements du comté de Roxburg en Angleterre, et les *embreghs* des anciens marais de la plaine des Paluns près de Marseille. Cette dernière localité est aujourd'hui couverte de vignes.

Dans les terrains goutteux, surtout lorsque l'eau dont ils sont pénétrés provient de sources comprimées, le forage des puits amène encore l'assainissement, mais par un effet opposé. Dans ce cas, l'eau trouvant une ouverture facile, s'y précipite et cesse de faire effort pour s'insinuer dans la couche supérieure du sol. Quelquefois, et c'est ce qui a été éprouvé par Elkington, auquel on attribue en Angleterre l'emploi de cette

méthode, les eaux peuvent être élevées bien au dessus du sol, et de manière à pouvoir être employées soit à son irrigation, soit à servir de moteur, et en tous cas à être conduites par leur seule force à un point qui permette leur facile écoulement. Dans le cas où elles ne peuvent s'élever aussi haut, on les amène au dehors par des conduits à ciel ouvert ou fermé, suivant les circonstances.

Dessécher complétement est quelquefois impossible ; alors il faut travailler à restreindre le marais. A cet effet, on creuse davantage les parties les plus basses en rejetant les terres sur les portions que l'on peut assainir, ou bien si l'ensemble du terrain est de niveau, on le coupe de fossés assez rapprochés pour que leur déblai élève suffisamment les parties intermédiaires, qui alors deviennent cultivables ou au moins susceptibles de recevoir des plantations d'arbres. Dans tous les cas, et quel que soit le mode employé pour conduire les eaux ou pour séparer l'élément humide de l'élément solide, il faut toujours employer simultanément la méthode des remblais. Sans doute cette méthode serait bien rarement profitable s'il fallait amener et répandre des terres à mains d'homme, mais on profite, à ce point de vue, du passage même des cours d'eau qui traversent les marais, et que l'on force à déposer la vase qu'ils entraînent avec eux. C'est ce qu'on appelle desséchement par *colmates*, mot italien qui veut dire comblement. Pour obtenir cet effet, il faut faire séjourner l'eau, ou bien lui faire faire des circuits, ou encore lui opposer des obstacles de manière à reproduire des circonstances analogues à celles qui déterminent dans les rivières les dépôts naturels. Les Anglais appellent *warping* une méthode intermédiaire entre celle des remblais et des colmates. Elle consiste, après avoir dirigé sur le terrain où l'on veut porter de la terre un cours d'eau rapide, à y jeter à mains d'homme des terres qui sont ainsi portées et répandues sans autres frais.

Pour la mise en valeur des marais desséchés, lorsque le sol est bon par lui-même, il est possible, aussitôt après l'évacuation des eaux, d'obtenir sans engrais d'excellentes récoltes qui pourront même se reproduire plusieurs années de suite; mais s'il est exclusivement sableux, argileux ou calcaire, il faut lui donner des amendements appropriés à sa nature. S'il est tout à fait tourbeux, et que la couche inférieure soit bonne, le plus avantageux est d'exploiter la tourbe et de mettre ainsi à découvert le sol productif. Lorsque cette exploitation est impossible, parce que l'humidité est encore trop considérable, on peut diviser le sol en carreaux par des fossés, et en relever ainsi une partie qui produira des herbages, où les vaches et les bœufs trouveront une nourriture suffisante. C'est ainsi que plusieurs polders sont utilisés en Hollande. On peut encore laisser le sol comme *roselières*, sortes de prairies où domine le roseau, et qui, dans certaines parties du Midi, ont une grande valeur. Il en existe dans le département du Gard : elles reçoivent en hiver les eaux du Rhône, et donnent en abondance une herbe qui fournit à la fois la nourriture et la litière aux mulets et aux chevaux, et les entretient avec une faible addition d'avoine dans un bon état de santé pendant les plus rudes travaux. Si le dessèchement est complet, il faut, par l'écobuage, combiné avec une méthode de comblement, créer un sol cultivable. Si le sol qui a été assaini était couvert d'eau salée, il y a nécessité de le faire laver par des eaux douces, pour le débarrasser de son excès de sel.— Dans tous les cas, lorsqu'il reste des parties d'eau, il y a avantage à les séparer et à les approfondir pour en faire des pêcheries, ou des canaux destinés soit aux irrigations, soit aux transports. Les hortillons d'Amiens offrent un bel exemple de l'utilité que l'on peut tirer de ces voies d'eau. La salubrité obtenue par ces opérations, la sécurité publique, et l'augmentation du sol cultivable, équivalant à un agrandissement du territoire national, sont des avantages inappréciables au point de vue de l'utilité publique; mais dans les entreprises particulières, on ne peut avoir égard qu'à l'augmentation de produits, ou même seulement à l'augmentation de valeur vénale, qui pourront être le résultat de l'opération. Alors, après avoir fait une estimation scrupuleuse de la valeur actuelle et de la valeur future, estimations qui sont purement du ressort de l'agriculture, il faut se rendre compte de tous les travaux d'art qui seront nécessaires, de la dépense qu'ils occasionneront, et enfin du temps pendant lequel les capitaux engagés resteront improductifs. Les bases de tous ces calculs sont extrêmement variables, et ne peuvent être qu'indiquées. Le travail pour l'assainissement des marais de toute espèce devient d'autant plus difficile que le terrain est plus morcelé, alors il faut préalablement se conformer aux lois qui règlent les droits et les devoirs réciproques de tous les intéressés, et qui sont indiquées au mot DESSÈCHEMENT. E. L.

MARAIS PONTINS, *Pomptina Palus*. Vastes marais qui s'étendent d'Astura à Terracine, dans les États de l'Église. Leur étendue est d'environ 13 kilomètres sur 12. Ils contiennent des champs labourés et de grands pâturages où paissent des troupeaux de bœufs, de buffles et de chevaux. Du côté de la mer on y trouve aussi quelques bois d'une étendue assez considérable.

Les habitants y sont peu nombreux et fréquemment atteints par des fièvres dangereuses. Ils sont enclins au vol et au brigandage. — On ignore l'origine des Marais Pontins. Peut-être ont-ils été formés par la mer, qui couvrait autrefois cette contrée. C'est ce qu'on a supposé d'après un passage d'Homère, qui représente l'ancien mont Circeïum, aujourd'hui Monte-Circello, près de Terracine, comme une île où Circé avait établi sa demeure. Pline, s'appuyant sur le témoignage d'historiens anciens, dit que dans les premiers temps de Rome, plusieurs villes, dont la plus considérable donna son nom à ces marais, occupaient le territoire qu'ils couvrent aujourd'hui. Ces villes disparurent bientôt, et le pays, rempli d'eaux croupissantes, devint de plus en plus inhabitable. Les exhalaisons qui s'en échappaient rendaient malsains les cantons voisins, et poussées par les vents du midi, s'abattaient sur Rome elle-même. Les Romains cherchèrent de bonne heure à dessécher ces marais, entretenus par les eaux abondantes qui y descendent des montagnes. La voie Appienne, qui les traversait, avait été probablement construite dans ce but. D'autres travaux furent entrepris dans la suite, et César avait formé le projet de creuser au Tibre un nouveau lit à travers les Marais, pour y faire décharger, au moyen de canaux et de digues, toutes les eaux sans écoulement, et assainir ainsi et fertiliser tout à la fois cette contrée perdue. La mort l'empêcha de réaliser cette gigantesque entreprise. Auguste se contenta de faire percer des canaux de dérivation, et sous les règnes suivants, on perdit de vue l'utilité de ces constructions, et on négligea même de les entretenir, jusqu'à Néron, qui prit à tâche de réparer à ce sujet l'incurie de ses prédécesseurs. Trajan poussa avec vigueur pendant dix ans les travaux de dessèchement; il restaura la voie Appienne, et parvint à enlever aux eaux tout le territoire situé entre Terracine et Treponti. Les troubles et les désastres qui fondirent plus tard sur l'Italie ne permirent pas aux empereurs de continuer le dessèchement, et les eaux reprirent tout ce qu'on leur avait arraché. Théodoric, roi des Goths, reprit avec succès ces utiles travaux; mais ils furent abandonnés après lui. Boniface VIII est, parmi les papes, le premier qui se soit occupé de l'assainissement des Marais Pontins. Pendant ses neuf ans de pontificat, il fit creuser un vaste canal, grâce auquel les environs de Sezze et de Sermonetta se trouvent encore à sec aujourd'hui. Martin V fit ouvrir un nouveau canal, qui devait porter à la mer l'eau d'une multitude de ruisseaux. Une étendue d'un mille restait seule à achever lorsqu'il mourut; mais les travaux ne furent pas continués et devinrent inutiles. Léon X crut arriver à un heureux résultat en donnant tous les Marais Pontins à Julien de Médicis, à condition qu'il en opèrerait le dessèchement; mais les Médicis, pendant plus d'un demi-siècle qu'ils les possédèrent, ne firent aucune tentative pour les assainir. Sixte V entreprit des travaux considérables, mais tout fut englouti peu de temps après sa mort, par suite de la rupture des digues qu'il avait fait construire. Pie VI s'occupa ensuite du dessèchement, et y fit travailler sans relâche depuis 1778 jusqu'en 1788; il fit élever à grands frais des constructions de toutes sortes, niveler les marais, et crut les avoir enfin desséchés; mais le sol n'avait pas été suffisamment exhaussé. Ces travaux cependant ont diminué l'insalubrité de la contrée, et la belle Linea Pia qu'il y établit fut un grand service rendu aux populations. De nouveaux travaux furent exécutés sous la domination française : Napoléon avait entrepris de rendre définitivement à la culture les Marais Pontins; mais les évènements de 1814 l'empêchèrent de mettre ce projet à exécution. On peut consulter sur ces marais la *Description hydrographique et historique des Marais Pontins*, par de Prony, Paris, 1823. AL. B.

MARAIS SALANS (*voy.* SALINES).

MARALDI (JACQUES-PHILIPPE), savant mathématicien et astronome, né dans le comté de Nice, en 1665, mort en 1729, était neveu du célèbre Cassini. En 1687, son oncle l'amena en France, où il devint membre de l'Académie des Sciences. En 1700 et 1718, il travailla à la détermination de la fameuse méridienne. A ces voyages près, dit Fontenelle, il passa sa vie enfermé dans l'Observatoire. On a de lui un *Catalogue manuscrit des étoiles fixes*, et un grand nombre d'*Observations astronomiques*, qu'on trouve dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. On remarque surtout un *Mémoire sur le mouvement apparent de l'étoile polaire vers les pôles du monde*. — MARALDI (*Jean-Dominique*), célèbre astronome, neveu du précédent, fut associé à son cousin Cassini de Thury pour la description géométrique des côtes et des frontières de France. En 1735, il fut chargé de rédiger la *Connaissance des temps*, et s'acquitta pendant vingt-cinq ans de cette tâche pénible et ingrate. Il mourut en 1788 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

MARANHAM ou MARANHAO. C'est le nom d'une île, d'une ville, d'un fleuve et d'une province du Brésil.—L'île, située dans l'Atlantique, entre les baies de San-Marcos à l'O., et de San-José à l'E., a 60 kilom. sur 35. Les Français s'en emparèrent en 1612, et y bâtirent la ville qui en est aujourd'hui le chef-lieu. Cette île appartient

à la province de Maranham; elle est fertile et bien peuplée.— La ville, appelée aussi San-Luis-de-Maranhao, se trouve dans l'île dont nous venons de parler. Elle possède un évêché, trois forts, et on y compte 15,000 habitants. Elle commerce en riz, coton, peaux, bois de teinture.— La province est bornée au N.-E. par l'océan Atlantique, au N.-O. par la province de Para, au S.-O. par celle de Goyaz, à l'E. par celle du Pianhy. Sa longueur est de 1,000 kilomètres, et sa largeur de 700. Sa population s'élève à plus de 180,000 habitants. Elle a pour capitale Maranham. Son sol est uni au N. et assez montagneux au S. Elle jouit d'un climat sain et agréable, et son sol fertile renferme des mines d'argent, de fer, etc. Elle est arrosée par le fleuve Maranhao, qui se jette dans l'Océan vis-à-vis de l'île.

MARANS, Chef-lieu de canton du département de la Charente-Inférieure, au dessous et près du confluent de la Vendée et de la Sèvre-Niortaise, à 3 lieues de l'embouchure de cette dernière rivière dans le golfe de l'Aiguillon. Cette ville, située à 5 lieues N.-E. de La Rochelle, possède une des meilleures rades foraines de la France, et contient des navires de 100 tonneaux. Elle reçoit en grande partie les grains et les minots des départements voisins, en particulier du Poitou, et fait en outre un grand commerce de légumes secs, de graines grasses, de chanvre, de lin, de bois merrain et de cercles. Sa population est de moins de 5,000 habitants. Marans fut jadis une place forte, défendue surtout par les marais qui l'avoisinent. Elle possédait un château, et eut plus d'un siége à soutenir. Henri IV s'en empara en 1588; le château fut rasé en 1638.

MARANTA, *Maranta* (*bot.*). Genre de la famille des cannées, de la monandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent croissent, pour la plupart, dans les parties tropicales de l'Amérique, et plus rarement en Asie. Ils ont un rhizome plus ou moins volumineux dans le tissu duquel la fécule se développe abondamment. Leur tige herbacée ou sous-frutescente se termine par un épi ou uue grappe de fleurs irrégulières fort remarquables par leur organisation. On y trouve en effet un premier rang de folioles vertes herbacées et distinctes; un deuxième rang de trois folioles plus grandes, colorées et pétaloïdes, plus ou moins cohérentes à leur base en un tube sur lequel s'attachent les organes intérieurs; en troisième lieu, deux staminodes pétaloïdes situés au côté supérieur de la fleur, et un staminode inférieur, échancré, auriculé, qui enveloppe un quatrième staminode plus intérieur, et une étamine. Les deux rangs extérieurs ne sont pas autre chose que le périanthe; les staminodes de leur côté, plus développés et plus apparents que le périanthe lui-même, proviennent, d'après l'opinion exposée par M. Lestiboudois, d'une transformation des étamines qu'appelait le plan normal de la fleur. L'ovaire adhérent n'a qu'une loge uniovulée; le style est embrassé par le filet pétaloïde de l'étamine ployé en gaîne. Le fruit est charnu et monosperme. Le MARANTA A FEUILLES DE BALISIER, *Maranta arundinacea*, Lin., est cultivé en grand aux Antilles, dans le midi des États-Unis, à l'Ile-de-France, pour la fécule qu'on extrait de son rhizome. Cette fécule constitue l'*arrow-root* du commerce. Ce rhizome consiste en un tubercule allongé, horizontal, charnu et blanc. Il en part des jets renflés vers leur extrémité qui sort de terre après un trajet souterrain de 2 ou 3 décimètres. La tige herbacée et rameuse de cette plante s'élève à environ un mètre; ses feuilles sont grandes, ovales-lancéolées dans le bas de la plante, tandis que vers le haut, leur lame va en décroissant graduellement et finit par disparaître, de telle sorte que la gaîne reste seule. Les fleurs sont blanches, assez petites, très délicates. — Sous le nom d'arrow-root, on trouve encore dans le commerce la fécule extraite du maranta de l'Inde. L'arrow-root ressemble à l'amidon, mais il est en poudre plus fine, plus douce au toucher, moins blanche. La facilité avec laquelle s'en opère la digestion la fait recommander en médecine. Le nom d'arrow-root ou racine à flèches vient de ce que les tubercules du maranta sont regardés, en Amérique, comme un bon spécifique contre les blessures faites par des flèches empoisonnées.

MARASME *(méd.)*, du grec μαραινω, je dessèche. C'est le dernier degré de la maigreur. On le remarque surtout dans les maladies chroniques.

MARASQUIN. Liqueur forte obtenue en faisant infuser dans de l'alcool des petites cerises nommées *griottes* ou *marasca*.

MARAT (JEAN-PAUL). Parmi les noms que la révolution a rendus tristement célèbres, celui de Marat mérite plus que tout autre d'être voué à l'exécration et au mépris. Il y avait en lui le génie du mal; la sanglante auréole qui entoure la mémoire de cet homme n'est que trop justifiée par les excès qu'il a commis. Marat nacquit en 1746, à Baudry, dans la principauté de Neufchâtel. Sans fortune et sans appui, il travailla avec ardeur, étudia pendant longtemps les sciences physiques et la médecine, et publia pendant les voyages qu'il fit en Angleterre, en Écosse et en Hollande plusieurs ouvrages. Le plus remarquable de ses écrits a pour titre : *De l'homme,*

ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme. Il s'occupait aussi de questions politiques, et publia en 1787 un plan de législation criminelle, où il réclamait avec vigueur l'abolition de la peine de mort. Malgré son intelligence et son activité, Marat se vit réduit presque à la misère, et fut, dit-on, obligé de vendre lui-même dans les rues de Paris un spécifique de sa composition. Il occupa ensuite un modeste emploi de médecin attaché aux écuries de M. le comte d'Artois. La révolution le trouva donc, comme tant d'autres, aigri contre son siècle, qu'il faisait solidaire de son peu de succès, et tout prêt à concourir vigoureusement à un bouleversement total, qui n'était à ses yeux qu'une régénération ; mais sa haine et sa fureur n'éclatèrent pas seulement contre le vieil édifice social qui s'écroulait. Marat fut à la fois l'ennemi implacable de tous les partis : toute supériorité l'offusquait ; les hommes les plus exaltés de la révolution, Robespierre, Danton, Chaumette, étaient à ses yeux tièdes et trop modérés. Il est vrai qu'il les surpassa tous par ses crimes. Son journal, qu'il appela successivement le *Moniteur patriote*, le *Publiciste parisien*, et enfin l'*Ami du peuple*, renfermait chaque jour les plus violentes attaques contre les hommes de cette époque; il y faisait appel à toutes les mauvaises passions. Marat devint promptement un objet de mépris et de dégoût, même pour les chefs de la Terreur ; mais en revanche il fut l'idole de cette horde de bandits qui souvent en imposèrent par leurs violences au honteux gouvernement d'alors. Décrété de prise de corps dès le mois de janvier 1790, traqué de tous les côtés, il se réfugia dans des caves, et enfin dans les souterrains du couvent des Cordeliers, d'où il continua à répandre dans Paris ses écrits incendiaires. Une femme, qu'il avait enlevée à son imprimeur, lui servait d'intermédiaire avec le monde, où il ne pouvait paraître. Danton, devenu ministre de la justice, le tira de sa cachette et l'employa comme administrateur-adjoint au comité de surveillance et de salut public. Marat eut alors une merveilleuse occasion de satisfaire ses instincts féroces. Les prisons étaient pleines de citoyens, victimes de ce honteux régime qui voyait des suspects dans tout ce qui avait un cœur honnête. A l'instigation de Marat, on fit de l'assassinat en masse un moyen de gouvernement, et les massacres de septembre eurent lieu. Le club des Jacobins appuya la candidature de Marat à la Convention, sur tous les bancs de laquelle il trouva le mépris qu'il méritait. Accusé par Louvet de préparer la dictature en faveur de Robespierre, il soutint audacieusement qu'il fallait pour sauver la république, une dictature momentanée. Le député Boileau faillit entraîner la Convention à le mettre hors la loi. La lecture d'un de ses écrits excita l'indignation de l'assemblée. Marat parvint à détourner l'orage ; mais il devait, comme la plupart des hommes qui trempèrent dans les excès de la révolution, subir la peine du talion. Le couteau de Charlotte Corday l'enleva à l'échafaud, où sa tête aurait sûrement payé tôt ou tard les crimes de sa vie. C'est le 13 juillet 1794 qu'il fut frappé dans son bain, par la main de la courageuse jeune fille. Par une incroyable lâcheté de ce temps, Marat, assassiné par Charlotte Corday, apparut comme un martyr de la liberté. Son corps fut embaumé, son portrait peint par David orna la salle des séances de la Convention. Ses cendres allèrent au Panthéon remplacer celles de Mirabeau qu'en chassait la multitude ; mais, le 8 février 1795, les restes de Marat en sortirent à leur tour pour être jetés ignominieusement dans l'égout de la rue Montmartre. Singulier exemple de cette incohérence des passions de la foule, qui s'acharne sur les cadavres de ceux aux pieds desquels elle s'est si souvent prosternée. C. DE LA GUERONNIÈRE.

MARATHON. Bourg de l'Attique situé au N.-E. d'Athènes, près de la mer Égée. Il est célèbre par la victoire que les Grecs, commandés par Miltiade (*voy.* ce mot), y remportèrent sur les Perses. Ce bourg devait, dit-on, son nom à Marathon, fils d'Épopée. — Le taureau de Marathon, ainsi nommé parce qu'il se tenait sur le territoire de ce petit centre de population, était célèbre dans la mythologie grecque. Thésée le prit vivant et le sacrifia à Apollon Delphien. Quelques mythographes disent que ce taureau était le même que celui de Crète, qui était passé en Attique (*voy.* TAUREAU (*astr.*)

MARATTA (CHARLES). Ce peintre italien, qui a joui d'une très grande vogue pendant sa longue vie, est né à Camérino, dans la marche d'Ancône, en 1625, et mort à Rome, en 1713. L'époque à laquelle Maratte a vécu indique quelle a dû être sinon l'excellence, au moins la qualité de son talent. Heureusement doué du ciel, il composait largement, dessinait avec hardiesse, et peignait avec une facilité prodigieuse. Toutes ces qualités poussées à l'excès étaient loin d'être tempérées par le goût : aussi, malgré la grande quantité de tableaux que Maratte a laissés et le mérite réel qui s'y trouve, la postérité ne reconnaît-elle en lui que le successeur affaibli des Carraches, et le précurseur de la chute de l'art en Italie et en France, où il a travaillé quelque temps. DELÉCLUZE.

MARAUDAGE, MARAUDE (*jurispr.*) :

Soustraction frauduleuse de récoltes, de fruits ou autres productions utiles de la terre. La loi du 28 septembre-6 octobre 1791, connue sous le nom de *Code rural*, punissait le maraudage d'une amende égale au dommage causé, et de la détention municipale; suivant les circonstances du délit, l'amende était double du dommage, et la détention pouvait être de trois mois si le maraudage avait eu lieu avec des paniers, des sacs, ou à l'aide d'animaux de charge. Cette pénalité a été modifiée le 28 avril 1832. Depuis lors, on punit la soustraction, dans les champs, des récoltes ou autres productions de la terre qui, avant d'être soustraites, n'étaient pas encore détachées du sol, d'une amende variable de 6 jusqu'à 10 fr. (C. pén., art. 475, n° 15) inclusivement, et, en outre, en cas de récidive (C. pén., art. 478), d'un emprisonnement pouvant être de cinq jours. Lorsque les productions utiles de la terre sont détachées du sol, la peine est d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. Mais si la soustraction a eu lieu, soit avec des paniers, des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes réuuies, la peine est d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 16 fr. à 500 fr., quand les récoltes sont déjà détachées du sol, et d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans ainsi que d'une amende 16 fr. à 200 fr., quand elles n'en sont pas encore détachées; dans ces divers cas, hormis celui où il s'agit de soustraction de récoltes adhérentes au sol sans le concours d'aucune circonstance aggravante, les coupables peuvent, indépendamment de la peine principale, être interdits des droits civiques pendant cinq ans au moins et dix ans au plus; le juge a, en outre, la faculté de les placer sous la surveillance de la haute police pendant le même nombre d'années. Le Code pénal, art. 471, n° 9, prévoit un autre cas de maraudage dont la loi de 1791 ne s'occupait pas, et qui consiste à cueillir et à manger sur le lieu, même des fruits appartenant à autrui; ce fait, quand il n'y a pas de circonstance aggravante, entraîne une amende de 1 à 5 fr.

Le maraudage de bois fait à dos d'homme dans les bois taillis, les futaies ou autres plantations d'arbres des particuliers ou des communautés, entraînait, aux termes de l'art. 36 du Code rural, une amende double du dommage causé, et la peine facultative de la détention qui pouvait être de trois mois. Cette législation est encore en vigueur en matière de plantations autres que les bois et les forêts. Mais la disposition qui concerne ceux-ci a été remplacée par celle des art. 192, 193 et 194 du Code forestier. D'après leurs prescriptions, l'enlèvement des arbres ayant au moins deux décimètres de tour est puni d'une amende variable suivant l'essence et la circonférence des arbres, et pouvant s'élever de 50 c. à 128 fr. par arbre. Si le bois enlevé n'a pas ce diamètre, l'amende est de 2 fr. par fagot ou charge d'homme; il faut, néanmoins, observer, dans ce dernier cas, que, s'il s'agit d'arbres semés ou plantés dans les forêts depuis moins de cinq ans, l'amende est de 3 fr. par arbre, quelle que soit sa dimension, avec un emprisonnement de six à quinze jours.

On appelle encore *maraudage* et plus spécialement *maraude*, le vol de certains objets tels que bétail, volailles, viande, fruits, légumes, fourrages, commis par des gens de guerre dans les environs d'un camp ou en s'écartant de l'armée. Ce délit est régi par le Code pénal militaire de brumaire an v. Tout soldat ou autre individu attaché à l'armée, qui s'introduit dans les propriétés closes, cours, basses-cours ou jardin, et y maraude ou prend le bétail gardé à la corde ou en troupeau, est condamné à faire deux fois le tour du quartier, au milieu d'un piquet, le reste de la troupe étant sous les armes, le coupable portant ostensiblement la chose dérobée, avec son habit retourné : sur sa poitrine est un écriteau portant en gros caractères ce mot: *Maraudeur*. Si la chose dérobée n'est pas transportable le coupable est, en outre, exposé durant trois heures. L'escalade ou le bris de porte sont punis de trois tours et de trois heures d'exposition. La récidive entraîne cinq années de fers, et le maraudage commis en troupe ou à main armée, huit années. L'officier et celui qui est employé à la suite de l'armée sont passibles des mêmes peines et perdent leur grade ou leur emploi; l'employé est de plus soumis à une retenue sur ses appointements ou sur son salaire, jusqu'à concurrence de la valeur de la chose enlevée; l'officier est condamné à deux ans de prison, déclaré incapable de servir dans les armées et déchu de ses pensions; s'il a commis le délit avec ses subordonnés, il est condamné à dix ans de fers, et à la mort, s'il les a conduits en troupes. Tout vivandier ou autre individu attaché à l'armée, mais non entretenu sur les fonds de l'État, reconnu coupable de maraude, est condamné à cinq ans de fers et à la restitution au propriétaire, même par voie de saisie, du double de la valeur des objets volés. L'officier qui achète ou reçoit de ses subordonnés des objets provenant de la maraude est destitué et condamné à un an de prison. J. C.

MARAVÉDIS (*mon.*). Monnaie espagnole réelle et de compte, qui est la seizième partie du

réal de veillon. Elle se divise quelquefois en dix dineros. Le maravédis actuel vaut en centime environ 2,6. Il tire son nom des Maures Almoravides, qui avaient aussi des maravédis d'or et d'argent (*voy.* MONNAIE).

MARBRE (*min. géol. techn.*). Ce mot (*marmor)* avait généralement pour les anciens la même signification qu'il a encore de nos jours parmi les personnes du monde, pour lesquelles il désigne toute espèce de roche susceptible de recevoir un éclat brillant par le poli. Les minéralogistes ont considérablement restreint cette expression en ne l'appliquant qu'aux variétés de calcaire (chaux carbonatée), qui en raison de la densité, de la finesse, de la cohérence de leurs parties, peuvent acquérir un poli brillant et assez égal. On ne trouve ces qualités que dans trois variétés principales de calcaire : le *calcaire saccharoïde*, qui donne les marbres statuaires; le *calcaire concrétionné*, qui fournit la sorte particulière de marbre désignée sous le nom d'*albâtre*, mot auquel nous renvoyons; le *calcaire de sédiment*, *compacte* ou *sublamellaire*, qui, en raison de la finesse de son grain et de la netteté de ses couleurs, a reçu par excellence le nom particulier de calcaire-marbre. Quelques autres calcaires compactes, offrant parfois des qualités à peu près égales à celles du calcaire-marbre, sont également compris dans cette classe. Ainsi limités, les marbres offrent les caractères suivants : ils font effervescence avec l'acide nitrique ; ils se laissent rayer par une pointe de fer, et se réduisent en chaux vive par la calcination. Ce petit nombre de caractères suffit à lui seul pour distinguer les marbres de toutes les roches également susceptibles d'un beau poli, telles que les porphyres, les granites, les serpentines, etc. Le calcaire albâtre lui-même se distingue des marbres, avec lesquels il partage les caractères précédents, par sa structure intérieure, presque toujours fibreuse en un sens ; par sa translucidité extrême, ainsi que par ses nuances jaune de miel ou jaune de cire, toujours disposées par zones ondulées ou concentriques, aspect qu'il tient nécessairement de sa formation, et que l'on ne rencontre jamais dans les marbres.

Les calcaires doués de ces propriétés se trouvent dans presque toutes les formations, mais en proportions bien différentes. Ainsi les calcaires saccharoïdes ou marbres statuaires n'appartiennent qu'aux formations primordiales, aux plus nouvelles, à celle qu'on appelle généralement de transition, comme aux plus anciennes. S'il s'en trouve dans des formations plus récentes, ce sont des exceptions bien rares par leur nombre, et plus restreintes encore dans leur étendue. C'est ainsi que le calcaire jurassique, dans quelques-unes de ses parties, dans celles surtout où beaucoup de zoophytes entrent dans sa composition, et dans celles encore où il se trouve associé à une grande quantité de magnésie, présente l'aspect et quelques-unes des propriétés du marbre statuaire. La plupart des marbres colorés, à texture en grande partie compacte, avec des parties lamellaires inégalement disséminées dans la masse, ou bien assemblées en veines ou en vénules, appartiennent soit aux derniers terrains primordiaux, c'est-à-dire aux terrains de transition compacte, soit aux terrains de sédiment inférieur, mais ici ils commencent à devenir rares, et dans des étendues immenses de pays entièrement composées de ces calcaires, on ne trouve quelquefois pas une carrière de marbre. Tel est, entre autres, le cas de beaucoup de calcaires des Alpes, sur le versant septentrional de la chaîne de montagnes de ce nom. Les terrains de sédiment moyen renfermant le terrain jurassique, présentent encore moins de marbres exploitables ; mais nous ferons remarquer que ce n'est pas ici, comme dans les Alpes, une argile grise, du sable, une stratification mince et contournée qui altèrent les qualités techniques de cette formation. Souvent, au contraire, ce calcaire est pur et homogène; son grain est fin, sa texture très compacte ; mais le peu de vivacité des couleurs, et surtout la disposition fragmentaire de la roche lui enlèvent les caractères que doit offrir le calcaire marbre pour être susceptible d'une exploitation avantageuse. C'est donc dans le terrain jurassique que se voient les dernières grandes exploitations de marbre, dont la présence cesse presque entièrement dans ce terrain. On ne trouve plus, en effet, de marbre, même par échantillon, ni dans les terrains crayeux, ni dans les calcaires grossiers qui leur sont supérieurs ; mais il se présente de nouveau, en moins grande quantité toutefois, tant en nombre qu'en étendue : 1° dans le terrain de transport, composé de cailloux calcaires roulés, connus sous le nom de *pouddingues,* quelquefois de *magelflue* : quelques-uns même de ces marbres pouddingues sont assez recherchés et très répandus : tel est celui désigné sous le nom de *brèche de talonet* en Provence, etc.; 2° dans le calcaire d'eau douce ou lacustre, supérieur au calcaire grossier, et faisant partie du terrain de sédiment supérieur : nous en donnerons comme preuve la pierre de Château-Landon, près Nemours, employée comme marbre; celle de Nonette, près d'Issoire. Ce sont, il est vrai, des marbres peu recherchés, à cause du faible éclat de leurs couleurs grises ou pâles, et de leur poli

très peu brillant; mais ils offrent le grand avantage d'être en masses puissantes, continues et d'une facile exploitation; considération industrielle qui a, sur le succès des carrières de marbre, plus d'influence assurément que les qualités résultant de la finesse du grain et même de l'éclat des couleurs et du poli. On rencontre même souvent, quand on parcourt les montagnes, des gîtes de calcaire-marbre évidemment supérieurs en qualité aux marbres les plus connus, mais que l'on ne saurait mettre en exploitation, à cause de la difficulté des lieux, et plus encore du peu d'étendue des masses homogènes. Cette dernière condition est certainement la plus importante, et suffit la plupart du temps pour faire disparaître toutes les autres, parce qu'alors la durée qu'elle garantit à l'exploitation permet d'entreprendre les dépenses nécessaires pour l'aplanissement de tous les obstacles, même de celui résultant d'un abord difficile. Cette circonstance explique suffisamment la faveur constante des produits de Carrare, et pourquoi l'on n'a pas encore mis en exploitation réelle les marbres statuaires d'une belle qualité trouvés dans les Pyrénées, en Savoie, en Corse, etc.

On a proposé plusieurs méthodes de classification pour les marbres. Il nous semble que la plupart de ces roches ne différant entre elles que par des nuances, des teintes, ou de légers accidents sans aucune importance minéralogique, on ne peut réellement les classer que par ordre de contrée, quand on veut en faire une longue énumération, ou par ordre d'usage et d'emploi, si l'on a pour but de ne rappeler que les plus estimés dans le commerce. — Envisagés sous ce dernier rapport, qui nous semble le plus convenable ici, les marbres se distinguent en marbres *statuaires* et en marbres de *décoration*. Les premiers comprennent les espèces, presque toujours blanches, dont le grain, la teinte et la dureté sont à peu près uniformes. Ils appartiennent aux variétés lamellaires et saccharoïdes de la chaux carbonatée. Leur cassure présente soit une foule de petites lamelles ou facettes brillantes se croisant en tous sens, soit un grain plus fin et plus serré, qui rappelle la contexture du plus beau sucre. On a encore donné à ces marbres le nom de *marbres salins*. — Les marbres de *décoration* se composent de cette foule d'espèces colorées, dont quelques-unes présentent le brillant assemblage des nuances les plus tranchées, qui, disposées par veines, par taches ou par bandes, plus ou moins grandes, plus ou moins distinctes, et surtout plus ou moins variées, n'en offrent cependant pas moins un aspect assez constant dans chacune d'elles pour qu'il soit facile de les reconnaître sous les noms de convention qu'elles portent dans le commerce. Ces marbres appartiennent en général au calcaire de sédiment; quelques espèces seulement se rangent à côté des marbres statuaires, dont elles ne sont que de simples variétés : tels sont les marbres blancs, veinés de gris, les bleus turquins, les cipolins, etc. La cassure des marbres de décoration est ordinairement terne et compacte, ou si elle devient brillante et lamellaire dans certaines parties, elle le doit à des veines de calcaire spathique qui traversent leur masse dans un grand nombre de directions, ou plus souvent encore à des débris de corps organisés marins, tels que des coquilles, des madrépores, des entroques, etc., dont ils sont quelquefois pénétrés dans tous les sens. La chaux carbonatée qui constitue les espèces appartenant au calcaire de sédiment, n'a donc pas été dissoute, au moins dans la plus grande partie de sa masse; elle a seulement été suspendue dans un liquide, et déposée lors du repos ou du dégagement de ce dernier. On remarque cependant dans les masses à texture très compacte et à grain fin une homogénéité et des lamelles indiquant qu'une partie de la chaux carbonatée a dû être dissoute. Néanmoins les variétés de marbres de cette section sont beaucoup moins pures que les précédentes. — Les noms génériques de *brèches* et de *lumachelles* sont à peu près les seuls employés dans le commerce pour désigner les deux groupes que l'on peut établir dans cette foule d'accidents si difficiles à décrire, et pour lesquels l'expression est souvent en défaut. Les marbres *bréches* sont composés de fragments anguleux, différemment réunis par une pâte plus ou moins distincte; les marbres *lumachelles* sont ceux qui contiennent des débris de coquilles très apparents et très nombreux. Quant aux autres marbres, qui ne sont ni unis, ni des brèches, ni des lumachelles, on les distingue par de simples épithètes destinées à exprimer leur disposition particulière : jaspé, diapré, bariolé, etc. — Les marbres *antiques* sont ceux qui ont été employés par les Égyptiens, les Grecs ou les Romains, ou ceux anciennement mis en usage, dont les carrières sont perdues, et qui ne se trouvent plus qu'en fragments ou en blocs travaillés, au milieu des monuments ou des ruines.

Nous rangerons parmi les marbres statuaires les plus célèbres : celui de *Paros*, appelé *lychnites* par les anciens; il appartient plutôt au calcaire lamellaire qu'au calcaire saccharoïde; c'était celui de première qualité. Il offre une grande translucidité. Ses carrières sont situées dans l'île dont il a pris le nom, et dans celles de Naxos et de Ténos. On dit qu'elles n'en fournissent

plus. Les célèbres statues de la Vénus de Médicis, de la Vénus du Capitole, de la Pallas de Velletri, etc., en sont faites. — Le marbre appelé *pentélique* sortait des célèbres carrières du mont Pentélis, près d'Athènes. Il est traversé de quelques couches ou veines verdâtres ou plutôt grises et communément micacées. On lui donne vulgairement le nom de *cipolin statuaire*. La tête d'Alexandre, le Bacchus indien, le Torse, la statue d'Esculape, la tête d'Hippocrate, en fournissent des échantillons. — Le marbre de *Carrare* ou de Luni, à l'E. du golfe de Gênes, est encore plus blanc que celui de Paros. C'est maintenant le plus employé pour les objets d'art. On en cite beaucoup de figures antiques : l'Antinoüs du Capitole, un buste colossal de Jupiter, etc. Dolomieu prétend que l'Apollon du Belvédère en est fait; mais plusieurs antiquaires, et surtout les marbriers de Rome pensent qu'il est d'un marbre grec antique, différent de ceux qùi nous sont connus. Le marbre de Carrare ne paraît point avoir été employé à une époque aussi reculée que les précédents, et l'on s'accorde assez généralement à n'en faire remonter l'exploitation qu'au temps où César pénétra dans les Gaules. Aujourd'hui, la belle qualité en devient de plus en plus rare : aussi a-t-on fait quelques essais sur les marbres de Florence et des Pyrénées. Ces derniers surtout ont fourni des résultats avantageux. Nous citerons une statue en pied de Henri IV enfant, et un buste de Clémence Isaure, placé au capitole de Toulouse. — On cite encore parmi les marbres statuaires grecs : celui du *mont Hymète*. Il est à grandes facettes et souvent d'un gris cendré approchant de la couleur du bleu turquin ; le marbre *thasien*, de l'île de Thaso, dans la mer Égée ; celui de *Proconèse*, dans la mer de Marmara ; le marbre *arabique*, qui était encore plus blanc que celui de Paros ; celui de *Chio*, que l'on tirait en très grands blocs du mont Pelleno. — Le marbre *rouge antique* et le marbre *noir de Lucullus* ont aussi quelquefois été employés dans la statuaire, comme le prouve la statue colossale d'Agrippa, qui se voit à Venise, au palais Grimani, et, pour le marbre antique, plusieurs autres faisant partie de notre Musée national. A l'époque de la décadence des beaux-arts, quelques sculpteurs exécutèrent des statues en plusieurs espèces de marbres colorés, et notre Musée en possède dont les têtes et les extrémités sont en marbre blanc, tandis que les draperies sont en marbres de couleur, imitant les étoffes, les brocards et les péquins à grands ramages. Ces essais ont été considérés comme des écarts de goût, et rien n'autorise à regarder ces roches comme des marbres statuaires. — Le beau marbre statuaire est l'objet d'un commerce important. Plusieurs carrières sont exploitées dans la vallée de Carrare pour le compte du gouvernement français, qui possède un dépôt de leurs produits à Paris. La belle qualité s'en paie jusqu'à 80 fr. et plus le pied cube. — On a remarqué que plusieurs espèces de marbres statuaires appartenant au calcaire saccharoïde acquéraient, au bout d'un certain temps, par l'action de la chaleur, une sorte de flexibilité non élastique, qu'ils doivent à une dessiccation complète et à l'influence d'une dilatation et d'une contraction souvent renouvelées. Quelques-uns présentent même ce phénomène à la suite d'une longue exposition à l'air, en sorte que les bras et en général toutes les parties saillantes des statues qui en sont faites, se détachent et tombent d'eux-mêmes, au bout d'un certain temps.

L'usage des marbres de décoration n'est point aussi ancien que celui des marbres statuaires. On commença par en faire des colonnes monolithes, quelques sarcophages ; puis on en vint à en revêtir les murs des temples et des palais. On attribue ce dernier excès de luxe à l'un des préfets de César. — Les principaux marbres de cette espèce employés en Europe sont : le marbre *blanc veiné de gris de Carrare*, dont on fait les piédestaux et les vases qui décorent nos jardins. Il est d'autant plus estimé, qu'il approche davantage de la pureté de couleur du marbre statuaire. Le fameux escalier du palais de Versailles en est fait. Le *bleu turquin* n'est encore qu'une variété du marbre statuaire, puisqu'il se trouve à Carrare, dans les mêmes carrières. — Le *cipolin* est blanc, veiné de larges bandes ondulées grises et vertes, dues à la présence du talc. Les carrières antiques en sont perdues, mais on en connaît plusieurs dans les Alpes. — Le *languedoc* provient des carrières de Cannes près Narbonne. Il est d'un rouge de feu, rubané de blanc et produit beaucoup d'effet; il se rencontre surtout dans la plupart de nos belles églises de France. — Le marbre *griote* est d'un rouge foncé, varié de taches ovales d'une teinte plus vive et de cercles noirs, dus à des coquilles. On l'extrait aux environs de Cannes en Languedoc. Il s'en trouve aussi en Italie, en Flandre et en France. Son prix est assez élevé. — Le marbre *campan* présente trois variétés, dont on a fait à tort trois marbres différents. Son fond rouge, rose ou vert clair est varié de veines entrelacées, et d'une teinte plus foncée ; il produit un grand effet, mais il s'altère à l'air. On l'extrait dans la vallée de Campan (Hautes-Pyrénées), à quelque distance de Bagnères de Bigorre. Il s'en trouve beaucoup de fragments dans les ruines des constructions romaines

du midi de la France.—Le marbre *de serancolin*, dans les Pyrénées, est généralement d'un rouge foncé, mêlé de gris et de jaune, avec des parties transparentes. La carrière qui donnait la plus belle qualité est épuisée.—Le marbre *de Veyrette*, près de Bagnères, est jaune et rouge.—La *brocatelle d'Espagne* est jaune et renferme une multitude de coquilles. Ce marbre s'extrait à Tortose en Catalogne, d'où il se répand dans toute l'Espagne, en France et en Italie. On peut, à la rigueur, le regarder comme une lumachelle.—Le *portor* est l'un des plus beaux marbres de décoration connus. Son fond est noir, très intense, veiné de jaune vif. Le plus riche vient des environs de Gênes, et particulièrement de Porto-Venere. Louis XIV le fit exploiter pour la décoration de Versailles et de Marly. — Le *jaune de Sienne* est un beau marbre d'un jaune assez vif, veiné de pourpre et de rouge vineux. On l'extrait à deux lieues de la ville dont il tire son nom. — Le *marbre de Sicile* est très recherché. Il se distingue par ses grandes bandes veinées, rouges, brunes et olivâtres. — Le *noir* antique et le *noir de Flandre* sont principalement employés pour les inscriptions, les tombeaux, les socles, les caveaux. Le premier est d'un noir excessivement foncé; le second, qui tire sur le gris, vient de Dinan près Liége, de Namur (celui-ci est un peu veiné de blanc), de Theux près cette dernière ville, etc. Ces divers marbres ont souvent l'inconvénient de répandre une odeur fétide par le frottement et la chaleur. — Le *marbre Sainte-Anne* est gris foncé, veiné de blanc. Il était naguère encore très employé en France; mais il est tous les jours remplacé par le suivant.—Le *petit granite*, marbre gris foncé, parsemé ou presque entièrement composé de débris d'entroques d'une teinte cendrée. Il se trouve aux Encaussines près Mons. Le marbre français de *Moncy*, dans les Ardennes, lui ressemble beaucoup. — Le marbre à taches noires et blanches, anguleuses, bien mêlées, appelé communément petit *antique*, vient des environs de Mons. — Le grand *antique* est un marbre de l'espèce brèche, à grands fragments noirs réunis par une pâte blanche. — La *brèche violette* est un marbre très variable qui présente une foule de fragments de marbre blanc, violet, rouge, lilas, cimentés par une pâte verdâtre, etc. Il faut réunir à cette espèce les suivantes, qui ne sont que de simples accidents : le *marbre africain*, la *fleur de pêcher* et peut-être la *brèche rose*. On l'exploite à Serravezza, en Italie. — La *brèche Tarentaise* est un marbre qui ne ressemble à aucun autre; son fond est brun chocolat, parsemé de petits fragments anguleux jaunes ou blancs; on y voit aussi, mais rarement, quelques débris de coquilles. Cette espèce est exploitée à Villette en Tarentaise. — La *brèche d'Alet* ou de *Talonet*, à une lieue d'Aix, est mêlée de rouge, de noir et de gris. — La *brèche coraline d'Espagne* a de grandes taches blanches avec de plus petites, jaunes, brunes et violettes. — La *lumachelle* grise est entièrement d'un gris cendré; les coquilles y sont plus brunes. Elle vient des environs de Troyes. On exploite encore un marbre grossier de cette espèce auprès d'Auxerre. — La *lumachelle* jaune, dont les coquilles sont d'un jaune pâle sur un jaune foncé; cette variété, fort belle, est malheureusement très rare. On ne sait pas précisément quel pays la fournit. On l'appelle quelquefois *lumachelle d'Astrakan*, mais il paraît démontré qu'elle ne se trouve pas aux environs de cette ville. — La *lumachelle opaline* a le fond brun; mais ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que les coquilles de nautiles ou d'ammonites qu'elle contient ont conservé un nacré brillant et magnifique, qui parfois jette l'éclat rouge-orangé d'un charbon enflammé. Ce marbre se trouve en Carinthie, où il sert de toit à la mine de plomb de Bleyberg. — Le *drap mortuaire* est un marbre lumachelle noir, parsemé de coquilles blanches d'un pouce à 15 lignes de long; il est assez estimé, malgré sa couleur de deuil. — Les beaux marbres d'Italie désignés vulgairement sous le nom de *vert antique*, *vert de mer*, *vert de Suze*, etc., ne sont point des marbres, mais des variétés de serpentine.

L'estime que l'on fait d'un marbre est fondée sur la vivacité de ses couleurs, sur le poli qu'il est susceptible de prendre, sur son homogénéité, et surtout sur les propriétés qu'il a de se conserver à l'air sans altération. Les marbres qui contiennent des argiles se délitent facilement; ceux qui renferment des sulfures de fer se salissent.

On donne aux marbres le poli brillant qui les caractérise par les procédés suivants. Après avoir aplani la surface de la pièce à polir avec la scie ou avec le ciseau, on l'unit parfaitement en la frottant avec des tessons de poterie rouge commune, qui n'a pas eu de couverte, rendus plus actifs par l'interposition d'un sable rougeâtre argileux, et l'addition d'eau. Cette première opération terminée, on enlève complétement le sable, et l'on *plombe*, c'est-à-dire que l'on frotte fortement le marbre avec un parallélipipède de plomb piqué par dessus, de l'émeri neuf, dit *quatrième*, et de l'eau. Sous cette action, la surface devient très unie, fort douce, mais sans être encore brillante. On prend alors de la limaille de plomb, mêlée d'un tiers d'alun, et on frotte très fortement avec un tampon de linge

la surface du marbre, sans ôter l'émeri qui peut y rester. Lorsque l'opération est sur le point d'être terminée, le dernier poli est donné avec la potée d'étain, employée à sec, et sans changer de tampon. On essuie ensuite avec une serge la surface du marbre, qui alors est poli. — Pour les marbres d'une couleur pâle, on emploie la pierre ponce au lieu de plomb qui les noircirait. Comme, d'un autre côté, la potée d'étain jaunirait le beau marbre blanc, on lui substitue, dans sa préparation, de la potée d'os, c'est-à-dire des os de mouton, calcinés, broyés et mêlés avec un tiers d'alun. On se sert pour la griotte, qui est un marbre rouge, de rouge à polir employé dans les manufactures de glaces.

Les marbres blancs sont sujets à jaunir à l'air ou à s'y salir de toute autre manière. On peut arriver à les nettoyer complétement en les lavant avec de l'acide chlorhydrique, suffisamment étendu d'eau. L. DE LA C.

MARBRE (TABLE DE). Table immense qui se trouvait dans la grande salle du Palais-de-Justice, à Paris; elle en occupait presque toute la largeur, placée à son extrémité, à l'opposite de l'entrée de la chapelle bâtie par Louis XI. C'était sur cette table que se donnaient les festins royaux, auxquels les empereurs, les rois, les princes du sang, les pairs et leurs femmes étaient seuls admis. Elle servit aussi de premier théâtre aux représentations des farces des clercs de la basoche. On comprend par là qu'elle devait être énorme d'épaisseur et d'étendue, et par conséquent immuable, ainsi que l'a dit Froissard (liv. IV, ch. 2). Sauval donne à entendre qu'elle était d'un seul morceau. « C'était, dit-il, la plus belle tranche de marbre qu'on ait jamais vue. » Piganiol est du même avis; cependant un passage de la *Description de la ville de Paris*, etc., écrite en 1434 par Guillebert de Metz, et nouvellement analysée par M. Bonardot, ferait croire, ce qui est plus probable, qu'elle était faite de « IX pièces. » Elle fut détruite lors de l'incendie du Palais en 1618. Il se trouvait encore au Palais, dans la cour, une autre table de marbre, dont il est parlé dans la Chronique de Saint-Denis, sous la date de 1357. Mais la première était bien plus fameuse. C'est auprès d'elle que se tenaient les séances de la *Juridiction des eaux et forêts*, celles de la *Connétablie*, de l'*Amirauté*, juridictions qui, pour cela, prenaient le nom de *siéges de la Table de marbre*. Il existait en France deux autres tribunaux de même nature, l'un à Rouen, l'autre en Bretagne. Ils s'appelaient aussi *siéges généraux de la table de marbre*. ED. FOURNIER.

MARBRÉ, *Polychrus*. Genre de l'ordre des Sauriens, créé par G. Cuvier, pour une espèce, *le Lucerta marmorata*, Linné, placée par Daudin, dans les Agames. Les Marbrés sont intermédiaires entre les Ignanes et les Anolis; ils diffèrent des premiers en ce qu'ils n'ont pas de crête dorsale, et des seconds parce que leurs doigts ne sont pas dilatés. Le système de coloration de ces reptiles est composé de brun, de cendré et de vert-de-gris, et ces couleurs sont tellement variées qu'on les a comparées aux nuances que présentent certaines variétés de marbre. La patrie des Marbrés est l'Amérique méridionale, principalement Surinam. E. D.

MARBRES D'ARUNDEL (*voy.* ARUNDEL).

MARC (*accep. div.*). Mot dérivé de la langue germanique, dans laquelle il est écrit *mark;* il correspond exactement à notre mot *marque*. On le rencontre, sous la forme latine *marca*, dès 857, dans une charte d'Adenulphe, roi des Anglais, et dès 881, dans une charte de Charles-le-Gros. Il fut employé comme poids et comme monnaie de compte (*voy.* MESURE, MONNAIE). On le trouve écrit dans le moyen-âge : *Marca*, *Marcha*, *Marcus*, *Marcata*, et, en français, *marquée*, désignait un revenu foncier d'un marc, comme *librata* et *solidata*, livrée et souldée, signifiaient un revenu d'une livre et d'un sol. — Le mot *marc* entrait encore dans la composition de plusieurs expressions. — MARC D'OR (*hist.*). Finance qui était due au roi par ceux qui obtenaient un office ou un brevet pour grâces, honneurs, titres, dignités et services tant civils que militaires, ainsi que pour toutes lettres d'érection de terres en dignités et pour les lettres de noblesse. Ce droit qui a varié plusieurs fois, était en général du quarantième de la valeur de l'office. Il avait été établi par un édit d'octobre 1578: doublé en 1656, il fut encore étendu en décembre 1770 et 1774. Le dernier arrêt du conseil auquel il ait donné lieu est du 6 juin 1784. — MARC D'ARGENT. Droit féodal qui était établi par la coutume de Melun et de Meaux, en cas de mutation de terre sujette à fief. C'était aussi un droit domanial que devaient payer une fois, au roi, les notaires des pays de droit écrit, pour son joyeux avènement. Il est confirmé par une lettre de Charles VII, datée du 25 août 1452.

MARC (SAINT) tient le second rang parmi nos évangélistes. S'il faut en juger par son style, il était Juif d'origine. Comme le nom de Marc est latin, on supposerait avec quelque vraisemblance que notre évangéliste l'avait pris suivant un usage assez commun à son époque. La plupart des anciens et des modernes croient que saint Marc était le disciple et l'interprète de saint Pierre, et que c'est lui dont parle cet apôtre dans sa première Épître (V, 13), et qu'il appelle son fils, apparemment parce qu'il l'avait engendré à

a foi en Jésus-Christ, comme saint Paul appelait les Corinthiens *ses fils très chers*, parce que, comme il le disait lui-même, *il les avait engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile* (I Cor., IV, 14, 15). On croit aussi qu'avant de s'attacher à la suite du prince des Apôtres, Marc faisait partie des soixante-dix disciples. Mais Origène et plusieurs autres Pères prétendent qu'il fut un de ceux qui se retirèrent de la compagnie du Sauveur lorsqu'il l'entendit dire ces paroles: « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous (Joan., VI, 54). » Ces mêmes Pères ajoutent que saint Pierre l'ayant ramené, il resta toujours ferme dans la foi et s'attacha à cet apôtre. Il est parlé dans les Acies des Apôtres et dans les Épîtres de saint Paul d'un personnage qui porte le nom de Marc comme notre évangéliste : de là s'est élevée la question parmi les écrivains ecclésiastiques et les interprètes, de savoir si c'est la même personne que le disciple de saint Pierre. Il faut remarquer que celui dont il est fait mention dans les Actes y est qualifié de *Jean surnommé Marc*, et de fils d'une femme de Jérusalem, appelée Marie, chez laquelle saint Pierre, délivré de prison par un ange, se retira et trouva les fidèles assemblés, priant pour sa délivrance (Act. XII, 12). Ce Jean-Marc suivit saint Paul et saint Barnabé dans plusieurs voyages ; étant arrivé à Perga en Pamphylie, il les quitta et s'en retourna à Jérusalem (Act., XV, 37). C'est à son occasion que s'éleva entre ces deux apôtres une contestation par suite de laquelle ils se séparèrent. Marc s'attacha constamment à saint Barnabé. Sa liaison étroite avec ce dernier porte à croire que c'est le même qui est appelé son cousin dans l'épître aux Colossiens (IV, 10), et dont saint Paul fait mention dans sa seconde lettre à Timothée (IV, 12), ainsi que dans celle qu'il adressa à Philémon (24). Dans cette hypothèse, saint Marc se serait réconcilié avec saint Paul depuis la division de cet apôtre avec saint Barnabé. Tous ces rapprochements semblent prouver que Jean, surnommé Marc, qui figure dans les Actes des Apôtres, est le même Marc dont parle saint Paul dans ses épîtres; mais ils ne nous fournissent aucune donnée suffisante pour montrer son identité avec l'évangéliste. Il ne faut donc pas s'étonner du partage d'opinions qui existe sur ce point, en voyant d'un côté saint Jérôme, Victor d'Antioche et beaucoup de critiques de ces derniers temps se prononcer pour l'identité, et de l'autre Baronius, Grotius, Tillemont et une foule d'autres écrivains distingués se déclarer pour le sentiment contraire. Le choix entre les deux opinions est d'autant plus embarrassant, que l'une et l'autre s'appuient sur des raisons également spécieuses. Cependant, si nous étions obligé d'en embrasser une plutôt que l'autre, nous pencherions pour la première; mais fort heureusement cette question n'est d'une grande importance ni pour l'histoire, ni pour la religion.

Voilà ce que nous savons, par l'Écriture, de l'histoire de saint Marc. Quant aux autres circonstances de sa vie, les unes sont fondées sur des traditions anciennes et constantes, les autres sont incertaines et paraissent même fabuleuses. Nous nous bornerons donc à dire que saint Marc fut destiné à prêcher l'évangile à Alexandrie, ou plutôt dans les pays qui en dépendaient alors, et qui comprenaient toute l'Égypte, la Thébaïde et la Libye Pentapolitaine ou Cyrénaïque, et que, après avoir fondé et gouverné l'église d'Alexandrie et plusieurs autres en Égypte et dans les pays voisins, il mourut par le martyre, en faisant observer toutefois que ni Eusèbe ni saint Jérôme ne parlent du martyre de saint Marc, mais que cet évangéliste est reconnu pour martyr dans toute l'Église grecque; et qu'outre la chronique orientale et celle d'Alexandrie, le concile de Rome, tenu sous le pape Gélase, et Pallade nous assurent que c'est réellement par le martyre qu'il finit sa vie apostolique (Lab., *Conc.*, t. IV, p. 1262; Pallad., *Hist. Lausiac*, cap. 113).

Quoique Baronius, Selden et quelques autres critiques aient soutenu que saint Marc avait écrit son évangile en latin, nous regardons comme hors de doute qu'il l'a composé en grec. Les anciens ont généralement cru que les livres du Nouveau Testament ont été écrits en langue grecque, à l'exception de l'évangile de saint Matthieu et de l'Épître aux Hébreux, qu'ils ont remarqué comme chose particulière avoir été composés originairement en hébreu, c'est-à-dire en syro-chaldaïque. Mais quand nous n'aurions pas cette autorité, les grécismes si nombreux que l'évangile de saint Marc contient ne suffiraient-ils pas pour nous révéler un original grec? D'ailleurs, la plupart des interprètes et des critiques ont trouvé si faibles et si peu concluants les arguments de Baronius, qu'ils n'en ont tenu aucun compte. Nous dirons cependant un mot en réponse à ce qu'on a objecté, que, suivant la tradition de l'église de Venise, saint Marc a réellement écrit son évangile en latin, et que cette église en conserve l'original. Nous demanderons quel fondement on peut faire sur une tradition opposée à celle des Pères? Cette tradition d'ailleurs repose uniquement sur l'apostolat, très douteux à tous égards, de saint Marc à Aquilée (Tillement, *note VI sur saint Marc*). Quant au prétendu original latin conservé à Ve

nise, il est aujourd'hui démontré par tous les critiques que ce n'est qu'un fragment d'un ancien manuscrit d'une ancienne Italique.

On n'est pas plus certain du temps auquel saint Marc a écrit son évangile que du lieu où il l'a composé. D'après le sentiment de toute l'antiquité, saint Matthieu a écrit avant saint Marc. Si donc saint Matthieu n'a pas composé son évangile avant l'an 61, comme le prétend saint Irénée, saint Marc aura pu composer le sien vers l'an 66, et après la mort de saint Pierre et de saint Paul, comme le soutient le même Père. Mais si saint Matthieu, au contraire, a écrit l'an 41 (*voy.* S. MATTHIEU), saint Marc aura pu écrire la quatrième année de l'empire de Claude, comme porte la Chronique d'Eusèbe.

La plupart des Pères disent expressément ou supposent que saint Marc écrivit son évangile à Rome, et à la prière des chrétiens de cette ville qui désiraient avoir par écrit ce qu'il avait appris de la bouche de saint Pierre. Si on examine attentivement certaines explications que saint Marc semble affecter de donner dans son livre, on est fondé, en effet, à croire que ces explications n'étaient faites que pour des hommes étrangers à la Palestine, et qu'il en est même plusieurs qui semblent prouver que c'est à Rome et pour des Romains qu'il écrivait. Cependant saint Chrysostôme cite une opinion d'après laquelle ce serait en Égypte, et pour les chrétiens de ce pays (*Hom.* I, *in Matth.*, I, 5). On pourrait, ce semble, concilier cette opinion avec le sentiment des autres Pères, en disant que saint Marc a donné aux fidèles de Rome son évangile, en qualité d'interprète de saint Pierre qui prêchait dans cette ville, et qu'il l'a donné ensuite aux premiers chrétiens d'Égypte, comme apôtre ou évêque (*voy.* Richard Simon, *Histoire critique du N.-T., ch.* X).

En comparant l'évangile de saint Marc avec celui de saint Matthieu, plusieurs critiques ont pensé que saint Marc a eu sous les yeux celui de saint Matthieu quand il a composé le sien, et qu'il n'a fait que l'abréger. Cependant on doit avouer qu'il y a une assez grande différence entre les deux évangélistes. D'abord, bien qu'il suive assez exactement saint Matthieu pour tout le reste, saint Marc s'en écarte pourtant dans l'ordre de sa narration, depuis le chap. IV, vers. 12 jusqu'au chap. XIV, vers. 13 de saint Matth. Dans ces endroits, au lieu de suivre saint Matthieu, il s'attache à l'ordre des temps observé dans saint Luc et dans saint Jean. Il commence son récit à la prédication de saint Jean-Baptiste, et passe sous silence plusieurs paraboles rapportées par saint Matthieu. Il omet également plusieurs discours de Jésus-Christ à ses disciples et aux Pharisiens. Mais, il faut le remarquer, la raison pour laquelle saint Marc n'a pas rapporté la conception de Jésus, l'adoration des Mages et le massacre des Innocents, n'est pas, comme l'ont prétendu des critiques modernes, qu'il n'eût pas foi dans ces événements, ou qu'il les regardât comme douteux ; mais c'est que, voulant s'occuper uniquement du ministère extérieur de Jésus-Christ, tout ce qui concernait l'enfance du Sauveur n'entrait pas dans le plan de son évangile. Mais si saint Marc a omis certains faits racontés dans saint Matthieu, s'il en a abrégé plusieurs autres, il en a aussi rapporté quelques-uns qui manquent dans le livre de son devancier, et il a ajouté certaines particularités nouvelles et certains développements qui jettent un grand jour sur le texte de celui-ci Ce qui prouve clairement, ce nous semble, que si saint Marc a eu sous les yeux le texte de saint Matthieu, quand il a composé son évangile, il ne s'est pas borné à l'office de simple abréviateur. La tradition nous apprend qu'il tenait tous ses renseignements de saint Pierre ; et il nous en fournit lui-même une preuve non équivoque dans le soin qu'il prend de citer le nom de son maître dans six endroits au moins, où il manque dans l'évangile de saint Matthieu. Or, ce soin, en quelque sorte affecté, de placer le nom de saint Pierre dans des endroits où il n'est pas nécessaire, n'indique-t-il pas en effet des rapports d'intimité et de respect avec le prince des Apôtres?

Les critiques modernes, qui cherchent par tous les moyens à détruire l'autorité des oracles de la révélation divine, n'ont pas manqué de s'inscrire en faux contre le récit de l'apparition miraculeuse du Sauveur à sainte Madelaine, après sa résurrection. Ils ont donc prétendu que des vingts versets dont se compose le seizième ou dernier chapitre de saint Marc, les douze derniers ne font point partie du livre, mais qu'ils y ont été ajoutés par une main étrangère. La raison ou plutôt le prétexte sur lequel ils fondent leurs prétentions, c'est que, d'après saint Grégoire de Nysse, l'évangile de saint Marc se termine dans les meilleurs manuscrits par ces mots : *Car elles étaient effrayées*, mots qui terminent en effet le huitième verset ; et que, selon saint Jérôme, ce fragment ne se trouvait pas dans presque tous les exemplaires. Si on admet que ces raisons sont de quelque valeur, on sera obligé de reconnaître aussi qu'elles se trouvent balancées par d'autres qui ont au moins le même poids et la même autorité. Et d'abord nous pourrions demander s'il est sûr que par *manuscrits plus exacts*, saint Grégoire de Nysse n'entendait pas des manuscrits plus correcte-

ment écrits ? ce qui n'ajouterait rien à leur autorité critique. Nous pourrions demander encore s'il n'est pas visible, par la lettre même de saint Jérôme à Hédibia, que le saint docteur ne parlait que de l'apparition de J.-C. à Madelaine, c'est-à-dire des versets 9, 10 et 11 seulement? Mais nous avons des raisons plus fortes à faire valoir en faveur de notre opinion. En effet, nous trouvons les douze derniers versets contestés dans tous les manuscrits grecs actuellement existants, à l'exception de celui du Vatican, et de deux autres qui les marquent d'astérisques. De plus, des scolies, qui accompagnent les manuscrits actuels, prouvent qu'on les lisait dans plusieurs manuscrits anciens. On les lisait, en effet, dans les éditions qu'Origène, Lucien, Hésychius ont données du texte du Nouveau Testament. Ils se trouvent encore dans toutes les anciennes versions, telles que les trois syriaques, l'ancienne italique et l'arménienne. Ajoutons que nous les voyons cités par les Pères même les plus anciens. Ainsi ce n'est pas seulement saint Léon, saint Augustin, saint Ambroise, qui en font usage, mais c'est encore saint Cyrille de Jérusalem, Clément d'Alexandrie, saint Denis d'Alexandrie, saint Hippolyte, saint Irénée, saint Justin. Enfin, saint Grégoire de Nysse lui-même et saint Jérôme ne les ont nullement rejetés comme une pièce apocryphe, en approuvant les manuscrits qui ne les contenaient pas. Mais il est important de remarquer qu'Eusèbe, qui a distingué avec tant de soin les écrits du Nouveau Testament dont l'autorité était contestée parmi les catholiques, ne dit nulle part que l'on ait révoqué en doute l'authenticité de ce fragment. A ces autorités se joint celle de tous les plus anciens livres d'évangile, tels que les missels et les lectionnaires en usage dans toute l'Église. D'un autre côté, si nous examinons ces douze versets avec quelque attention, nous ne pouvons manquer d'y reconnaître et le style et la manière de raconter propres à saint Marc. Mais ce qui, en bonne critique, doit faire regarder comme défectueux les manuscrits qui ne contiennent point cette dernière partie, c'est qu'on ne saurait raisonnablement supposer que saint Marc ait terminé son évangile par ces mots : *Car elles étaient effrayées.* Aussi voyons-nous que dans les manuscrits grecs qui ne contenaient pas ce fragment, on y avait ajouté une autre conclusion. Nous ne dirons rien des nombreuses hypothèses par lesquelles les critiques ont essayé d'expliquer cette omission dans les manuscrits ; si toutes ne présentent pas la même probabilité, il n'en est pas une seule dont on puisse démontrer la fausseté. Mais les preuves que nous venons de produire ne perdraient rien de leur force, quand bien même la critique n'aurait absolument aucun moyen d'expliquer cette lacune ; elles n'en prouveraient pas moins que le chapitre XVI appartient tout entier à l'évangile de saint Marc. Ajoutons en terminant que les derniers mots du vers. 20 : *Et eux* (les Apôtres) *étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnaient*, répondaient parfaitement au but que saint Marc s'était proposé en composant son évangile, et qui est, comme on le voit évidemment à chaque page, de montrer les œuvres de la puissance divine, dont Jésus-Christ possédait la plénitude, pour le faire reconnaître comme maître souverain de toutes les choses. GLAIRE.

MARC (SAINT), succéda au pape Silvestre Ier, le 18 janvier 336, et mourut le 7 septembre suivant.

MARC (ORDRE DE S.), fut institué à Venise en l'honneur de l'évangéliste patron de la république. Les chevaliers avaient un drapeau blanc orné d'un lion de *gueule*, ailé, avec cette devise : *Marce, evangelista meus*. Tous avaient le titre de citoyens. Ils étaient de trois sortes, les uns qui étaient à la nomination du sénat, n'obtenaient leur titre que s'ils avaient rendu de grands services à la République ; c'étaient eux qui, aux grandes cérémonies, portaient la stole d'or ; les jours ordinaires ils se distinguaient des autres par un galon d'or bordant leur stole noire. Les deux autres catégories de l'ordre de Saint-Marc se recrutaient parmi ceux qui s'étaient distingués dans les armes et dans les lettres. Ils portaient la stole noire sans galon et, comme les premiers, la chaîne d'or, avec l'effigie du saint évangéliste dans une croix d'or. Cet ordre fut aboli avec la république de Venise.

MARC-AURÈLE (MARCUS-AURELIUS-VERUS-ANTONINUS) naquit à Rome, l'an 121 après J.-C. Orphelin de bonne heure, il passa ses premières années chez son oncle paternel, Annius Verus, personnage consulaire d'une illustre famille. Antonin l'adopta ensuite sur la recommandation d'Adrien, et le jeune Verus, du nom de son père adoptif, fut appelé Marcus Aurelius. Son éducation fut confiée à Apollonius de Chalcis et à Sextus de Chéronée, petit-fils de Plutarque, qui professait le stoïcisme. Marc-Aurèle embrassa avec ardeur ces doctrines, et, dès l'âge de 12 ans, il prit le manteau de philosophe. Il fut tour à tour revêtu des plus hautes dignités, et la mort d'Antonin le laissa maître de l'empire en 161. Marc-Aurèle s'associa le lâche et vicieux Lucius Verus. Un débordement du Tibre et du Pô, suivi de la peste et de la famine, inaugura son règne. Marc-Aurèle fit tous ses efforts pour

réparer ces désastres, et envoya son collègue contre les Parthes qui, unis aux Arméniens, venaient de tailler en pièces les légions romaines. L'armée, commandée par Avidius Cassius, s'empara de Séleucie et de Ctésiphon, et, après avoir consolidé la paix en Orient, fut en partie rappelée en Italie où elle apporta la peste (166). Marc-Aurèle et Verus reçurent les honneurs du triomphe qu'ils n'avaient mérité ni l'un ni l'autre. La Germanie s'agitait en même temps et bientôt une foule de peuplades groupées autour de la nation belliqueuse des Marcomans, s'abattit sur l'Italie. Marc-Aurèle les rejeta de l'autre côté des Alpes. Verus, qui l'avait accompagné, étant mort à Altinum en 168, Marc-Aurèle revint à Rome pour lui rendre les derniers devoirs. Pendant cette absence, les Romains éprouvèrent un sanglant échec; plus de 20,000 hommes restèrent sur le champ de bataille; le reste de l'armée fut refoulé jusqu'à Aquilée. L'Italie se trouvait dans la situation la plus critique. La peste avait décimé ses habitants, et, pour tenir tête aux barbares, il fallut, comme après les grandes défaites de Trébie, de Trasimène et de Cannes, armer les gladiateurs et les esclaves; en outre, le trésor public était vide, et la misère des populations ne permettait pas de lever d'impôts extraordinaires. Ce fut alors que l'empereur philosophe, dominé par la croyance superstitieuse qui faisait peser sur les chrétiens les malheurs de l'empire, ordonna contre eux des persécutions cruelles dont on a fait connaître, à l'article Rome, les plus illustres victimes. Marc-Aurèle, afin de pourvoir aux frais de la guerre, vendit ses meubles, sa vaisselle, et jusqu'aux bijoux de l'impératrice Faustine. Le peuple enthousiasmé voulait lui temoigner sa reconnaissance en lui élevant des temples où il devait être honoré d'un culte public. Marc-Aurèle s'y opposa en disant : « Que la vertu seule peut égaler les hommes aux dieux, et que quand la justice conduit le chef d'un état, l'univers devient son temple et les bons citoyens ses prêtres et ses ministres. » Il marcha ensuite contre les barbares, pénétra dans la Pannonie et força les Marcomans à demander la paix. Vers la même époque, une révolte éclatait en Egypte, les Maures envahissaient l'Espagne, les Vésontes et les Séquaniens prenaient les armes dans la Gaule. Avidius Cassius rétablit la paix sur les bords du Nil; un autre général repoussa les Maures au delà du détroit, et Marc-Aurèle lui-même comprima les Gaulois. Les Marcomans, unis aux Quades, aux Sarmates, etc., ne tardèrent pas à recommencer la guerre. L'empereur les battit dans une première rencontre; mais bientôt il se vit envelopper de toutes parts dans le pays des Quades; l'armée, décimée par la peste et accablée par la soif, semblait perdue sans ressources, lorsqu'à la prière d'une légion composée de chrétiens (*voy.* Légion fulminante), une pluie abondante, mêlée d'éclairs et de tonnerres, vint réparer les forces épuisées des soldats et jeter l'épouvante au milieu des ennemis qui prirent la fuite sans songer à combattre. Marc-Aurèle se préparait à tirer parti de cette victoire, lorsqu'il se vit obligé de se diriger vers la Syrie où Avidius Cassius venait de prendre la pourpre. Les troupes de l'usurpateur firent justice de son crime et l'empereur n'eut plus qu'à paraître pour pacifier les provinces de l'Orient. Il se montra généreux envers les partisans d'Avidius et put enfin rentrer à Rome (177), après une absence de huit années. Il ne devait pas jouir longtemps du calme dont il avait besoin après tant d'inquiétudes et de fatigues. Les peuples de la Germanie se soulevèrent encore. Marc-Aurèle remporta une dernière victoire et mourut à Sirmium, en mars 180. Il laissa l'empire à son fils Commode,

Marc-Aurèle avait pris à tache, pendant tout son règne, de justifier cette parole de Platon : que les peuples ne seront heureux que quand les philosophes seront rois. Il avait rendu au sénat toute son autorité, et il assistait assidument aux délibérations de cette assemblée dont il prenait pour règle les décisions, disant qu'il est plus raisonnable de suivre l'opinion de plusieurs personnes éclairées, que de les obliger à se soumettre à la volonté d'un seul homme. Il observait les lois dans leurs moindres détails, et se faisait gloire de n'en être que le premier sujet; c'est ainsi que donnant un jour à un préfet du prétoire l'épée d'investiture. « Je vous donne cette épée, lui disait-il, pour me défendre si je reste fidèle à mon devoir, pour m'en punir si je m'en écarte. » Ce sont là, assurément, des traits qui font honneur à Marc-Aurèle. On a cependant porté sur lui des jugements fort opposés. Les écrivains ecclésiastiques lui ont avec raison reproché ses persécutions contre les chrétiens. Il est vrai que, paraissant revenir dans la suite à une appréciation plus juste de leur caractère, il ordonna de punir les délateurs; mais le païen s'insurgeant tout à coup contre le philosophe, il ordonnait en même temps de sévir contre les accusés, et ensanglantait la dernière année de son règne par les persécutions des Gaules. Marc-Aurèle, en effet, et malgré ses efforts pour s'élever à cette indépendance d'esprit qui, d'après ses propres idées, caractérise la vraie philosophie, était malgré lui, ou plutôt a son insu, dominé par la superstition; avant d'être philosophe, il avait été affilié au collége des prêtres

saliens, et le stoïcien restait toujours sous l'influence sacerdotale. S'il avait été réellement un homme supérieur, il aurait compris, en voyant la dissolution toujours croissante de la société païenne, que la morale basée sur le polythéisme, avait fait son temps, et que dans le christianisme s'élaborait la régénération du monde. Marc-Aurèle nous offre le plus frappant exemple de ce que peut la philosophie sur un esprit bien intentionné mais d'une portée médiocre. Voulant s'élever au dessus de l'humanité, il outre les exagérations mêmes du stoïcisme. Il se guinde pour paraître plus grand; il cherche la fermeté, la dignité, l'impassibilité, qui tiennent au fatalisme de la secte, et il tombe dans la plus grossière immoralité. Ce n'est pas, sans doute, sans se faire une violence pénible, qu'il parvient à ce point trompeur d'apparente perfection; mais le nom de philosophe impose des obligations, et Marc-Aurèle crut avoir donné une preuve éclatante de sa grandeur d'âme, en récompensant les complices des débordements de sa femme, et en faisant rendre les honneurs divins à cette nouvelle Messaline.

Au milieu des guerres et des désastres de toutes sortes qui signalèrent son règne, Marc-Aurèle, avait trouvé assez de loisir pour écrire en grec un recueil de réflexions en 12 livres, où l'on retrouve le philosophe tel que nous venons de le dépeindre, et laissant percer à chaque instant, comme Antisthène, son orgueil à travers les trous de son manteau. L'ouvrage de Marc-Aurèle a été traduit en français par Mme Dacier, et plus tard par Joly. Les meilleures éditions grecques sont celles d'Oxford, 1704; de Londres, 1707; de Leipsick, 1729 et 1751, et celle qui fut donnée en 1802 par Schulz et Sleswik. M. Maï a découvert dans la bibliothèque du Vatican, et publié en 1819, une correspondance de Marc-Aurèle avec Frontin. Thomas a écrit de cet empereur un éloge qui est un de ses meilleurs ouvrages. AL. B.

MARCA (PIERRE DE). Savant prélat, né à Gant (Béarn) en 1594. Il entra d'abord dans la magistrature, fut créé en 1615 conseiller au conseil souverain de Pau, composé de calvinistes, puis président de cette assemblée lorsqu'elle fut transformée en parlement par Louis XIII. Nommé conseiller d'État en 1639, et chargé, par le cardinal de Richelieu, de réfuter l'*Optatus Gallus* de Hersent, il publia la première partie de son traité devenu célèbre : *De concordatu sacerdotii et imperii, et de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ.* Cet ouvrage souleva de grandes difficultés, et lorsque plus tard, devenu veuf, de Marca entra dans l'Église et fut appelé à l'évêché de Couserans, les papes Urbain VIII et Innocent X mirent pour condition à l'expédition de ses bulles, la rétractation de quelques endroits de son livre. Il y consentit, et publia en outre quelques écrits pour soutenir la supériorité des papes sur les conciles et la primauté de saint Pierre. De nouvelles difficultés s'élevèrent lorsqu'il fut transféré sur le siége de Toulouse, et il ne les leva que par le zèle vif qu'il déploya dans l'affaire des propositions de Jansénius. Il se disposait à aller occuper ce siége épiscopal, lorsque le roi le retint en le nommant ministre d'État en 1658, puis archevêque de Paris en 1661. Il mourut en 1662, le jour même où il reçut ses bulles. Baluze publia l'année suivante une seconde édition du livre *De concordiâ*, etc., augmenté de quatre nouveaux livres. C'était le traité le plus complet sur la matière avant la Défense des Quatre articles de Bossuet. Quoique l'éditeur eût modifié quelques passages de ce livre, il n'en fut pas moins mis à l'Index. Les autres ouvrages de de Marca sont une description des provinces frontières de France du côté de l'Espagne, intitulée : *Marca hispanica*; une *Histoire* intéressante *du Béarn*; quelques dissertations et traités théologiques en latin et en français. Bossuet représente ce prélat comme « un homme d'un très beau génie, mais qui avait la malheureuse facilité de passer d'un sentiment à un autre à la faveur de quelques équivoques, et de traiter, comme en se jouant, les matières ecclésiastiques. » J. F.

MARCANTONIO (RAIMONDI), célèbre graveur, natif de Bologne, d'abord orfèvre et nielleur, s'appliqua ensuite à l'art de la gravure. Étant à Venise, il fut si vivement frappé de la beauté des gravures d'Albert Durer, qu'il contrefit jusqu'à la signature de l'artiste allemand. Celui-ci s'étant plaint à la république, défense fut faite à Marcantonio de signer ainsi ses copies. Raimondi alla ensuite à Rome, où Raphaël, reconnaissant son mérite, lui donna une foule de compositions à graver. Ces gravures, dont les plus célèbres sont le *Jugement de Pâris*, le *Massacre des Innocents*, la *Prise d'Ostie*, etc. eurent un succès prodigieux, et enrichirent le graveur. Aujourd'hui le peu de bonnes épreuves qui reste de ces ouvrages se paie excessivement cher. C'est au talent de Marcantonio que nous devons un grand nombre de compositions dessinées seulement par Raphaël, qui n'aurait jamais eu le temps de les exécuter. On a à reprocher à ce graveur la part qu'il a prise à un horrible livre dont l'Arétin fit le texte, Jules Romain les dessins, et lui les estampes, ce qui lui fit encourir les justes sévérités du pape Clément VII. Marcantonio fut totalement ruiné à la suite

du sac de Rome, en 1527. De ce moment on n'entendit plus parler de lui, et l'on ignore même jusqu'à la date de sa mort. DELÉCLUZE.

MARCASSIN (*mamm.*). Nom que porte le sanglier dans son jeune âge.

MARCASSITE (*min.*). C'est le nom par lequel on désigne dans le commerce des objets d'ornement, des cristaux cubiques et de fer sulfaté, d'un jaune d'or et d'une assez grande pureté pour être taillés et polis (*voy.* FER.).

MARCEAU (FRANÇOIS-SEVERIN DES GRAVIERS), général de la première république, né à Chartres en 1769. L'étude du droit qu'on lui imposa ne pouvant suffire à son activité, il s'engagea à seize ans dans un régiment d'infanterie. Congédié en 1789, il fut nommé, en 1791, commandant du 1er bataillon des volontaires du département d'Eure-et-Loir, qui faisait partie de la garnison de Verdun lors de la reddition de cette place. A la fin de cette campagne, il fut envoyé dans la Vendée à la tête d'une compagnie de cavalerie. Dénoncé comme traître par le représentant Bourbotte, il ne tarda pas à être mis en liberté, et à la bataille de Saumur il eut l'occasion de sauver la vie à son dénonciateur. Celui-ci le défendit à son tour lorsqu'après la bataille du Mans il fut accusé de nouveau pour avoir sauvé une jeune royaliste de la fureur de ses soldats, et le justifia pleinement. C'est à Marceau que la cause républicaine dut le gain de cette sanglante bataille qui coûta à la France 10,000 républicains et 20,000 Vendéens (12 et 13 décembre 1793). Il avait été chargé, peu de temps auparavant, sur la proposition de Kléber, du commandement des deux armées de l'ouest. Envoyé comme général de division à l'armée de Sambre et Meuse, Marceau commandait l'aile droite à la bataille de Fleurus ; il eut deux chevaux tués sous lui, et finit par combattre à pied à la tête des bataillons, et acheva ainsi le succès de cette brillante journée. Il fit avec la même distinction la campagne de 1795 dans le Palatinat et le Hundsdruck. Forcé en 1796 de lever le blocus de Mayence, il couvrit la retraite de l'armée et repoussa plus d'une fois l'archiduc Charles qui avait battu le général Jourdan. Mais le 19 août, au moment où, pour donner le temps à l'armée française de passer le défilé d'Altenkirchen, il arrêtait la marche du corps ennemi commandé par le général Hatz, il reçut un coup de carabine et resta entre les mains de l'ennemi. L'archiduc Charles lui fit en vain prodiguer tous les secours ; il succomba à sa blessure le troisième jour, et fut inhumé dans le camp de Coblentz. Kléber dessina lui-même le monument funèbre qui lui fut élevé près d'Altenkirchen. Marceau n'avait que 27 ans. Lord Byron a dit de lui en beaux vers : « Sa vie fut glorieuse, courte, immortelle. Il se battit pour rendre la liberté à sa patrie, et il fut pur comme la cause qu'il avait embrassée. Noble comme Paul Émile et Brutus, il ne fut pas moins magnanime. Ses ennemis ont pleuré sur son tombeau. »

MARCEL (SAINT), premier du nom, succéda au pape Marcellin, le 19 mai 304, travailla au rétablissement de la discipline et fit plusieurs règlements salutaires. La juste sévérité dont il usa envers les apostats qu'il voulait soumettre à la pénitence publique, le fit bannir de Rome par Maxence. Il mourut en 309. Il est appelé martyr dans les Sacramentaires de Gélase Ier et de saint Grégoire. On lui attribue deux décrétales supposées, ainsi que quelques ordonnances peu certaines. — MARCEL II (*Marcel-Cervinus*), né à Fano, en 1501, cardinal de Sainte-Croix, l'un des présidents du concile de Trente, succéda à Jules III, qui l'avait honoré de son estime et de sa confiance. L'Église pouvait espérer beaucoup de son mérite éminent, et il se disposait à pacifier les troubles, à réformer les abus, à faire refleurir la science et la piété dans l'Église, lorsqu'il mourut d'apoplexie, le 30 avril 1555, vingt et un jours après son élection.

MARCEL, évêque d'Ancyre. Il assista au concile de Nicée en 325, et y combattit avec chaleur l'arianisme. Au concile de Tyr (335, il s'opposa à la condamnation de saint Athanase ; il s'éleva encore contre les ariens à celui de Jérusalem. Ces hérétiques se vengèrent de lui en le persécutant : ils le déposèrent en 336, et mirent Basile à sa place. Ils avaient déjà condamné son *Traité contre Astère* comme renfermant des opinions sabelliennes. Marcel en appela au pape, qui, d'après sa profession de foi entièrement orthodoxe, déclara sa déposition nulle, et bientôt après, le concile de Sardique (347) le rétablit sur son siége. Il mourut en 374. Saint Hilaire, saint Basile, saint Chrysostome et Sulpice-Sévère l'ont accusé de sabellianisme ; mais il est probable qu'ils ont été trompés, car Marcel dans les derniers temps de sa vie, avait repoussé avec force cette imputation des ariens. Il nous reste de lui une *Lettre* écrite au pape Jules, *Deux confessions de foi* dans saint Épiphane, et quelques fragments de son *Livre contre Astère* dans Eusèbe de Césarée.

MARCEL (ÉTIENNE), prévôt des marchands de Paris sous le règne de Jean-le-Bon. Dans les États-Généraux qui furent convoqués à Paris par le Dauphin, après la bataille de Poitiers (1357), le tiers état eut la majorité, et Marcel, qui était à la tête de ce parti, exigea, avant que les fonds nécessaires fussent votés, des garanties qui furent ac-

cordées par l'ordonnance de 1357. Le Dauphin, qui ne voulait point exécuter cette ordonnance, quitta Paris aussitôt; mais il fut obligé d'y rentrer, faute de trouver un lieu où il fût en plus grande sûreté. Marcel craignant de ne pouvoir lutter contre la noblesse groupée autour du prince, chercha à s'assurer l'appui d'un homme d'épée, et fit sortir de prison Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Il alla alors trouver le Dauphin et le somma de mettre un terme aux déprédations des bandes armées, et aux désastres de la France, puis n'en obtenant qu'une réponse évasive, il fit massacrer sous les yeux du prince les maréchaux de Champagne et de Normandie qui l'accompagnaient. Le Dauphin promit tout ce que voulait Marcel; mais lorsque les États de Champagne s'assemblèrent, il se réfugia au milieu d'eux, demanda qu'on lui remît douze bourgeois des plus coupables, assurant qu'il ne leur serait point fait de mal. Marcel refusa de livrer personne; il fit nommer Charles-le-Mauvais capitaine de Paris, s'allia à la Jacquerie, et s'occupa, avec une sollicitude infatigable, de l'approvisionnement de la ville. Mais les environs étaient désolés par des bandes armées. Le roi de Navarre qui recevait de l'argent des Parisiens pour les en délivrer, en recevait du Dauphin pour ne rien faire. Marcel qui ignorait cette trahison, voyant la famine envahir Paris, crut que le meilleur moyen de le sauver était de le livrer au roi de Navarre, et il s'était rendu à la Bastille dans la nuit du 1er août 1358 pour remettre les clefs de la ville à Charles-le-Mauvais, lorsque des bourgeois qui surveillaient ses démarches lui fendirent la tête d'un coup de hache. — Le peuple qui avait d'abord applaudi à ses meurtriers, revint bientôt à des sentiments plus justes à son égard, et il y eut une conspiration pour le venger. La carrière politique d'Étienne Marcel fut courte et terrible; mais en flétrissant ses violences, on ne doit pas oublier qu'il sauva Paris en 1356, et qu'il fut l'inspirateur de l'ordonnance de 1357.

MARCEL (Guillaume), né à Toulouse, en 1647, devint avocat au conseil, puis commissaire de marine, et mourut en 1708. On a de lui : *Histoire de l'origine et du progrès de la monarchie française*, 4 vol. in-12, espèce de chronique très sèche et souvent inexacte; *Tablettes chronologiques pour l'histoire de l'Eglise*, in-8°, ouvrage estimable et qui, avec quelques développements, deviendrait un excellent cours élémentaire d'histoire ecclésiastique. Marcel se distingua surtout comme négociateur. Ce fut par ses soins que la paix fut conclue en 1677 entre Alger et Louis XIV; il rendit un éminent service au midi de la France, en favorisant le développement de nos relations commerciales avec l'Egypte.

MARCELLIN (Saint), Romain de naissance, occupa le siége pontifical en 296, après la mort de saint Caïus. La persécution de Dioclétien commença sous son pontificat. Le donatiste Pétilien a osé avancer que Marcellin avait sacrifié aux idoles. Mais saint Augustin justifie complétement ce pape dans son livre contre Pétilien (ch. xvi). Les hérétiques bâtissant une autre fable sur cette calomnie, disaient que Marcellin avait publiquement exprimé son repentir dans le concile de Sinuesse. Mais ce concile même n'a jamais eu lieu. Marcellin occupa le siége de Rome huit ans et près de quatre mois.

MARCELLIN, général romain, né dans la Dalmatie, exerça les fonctions de chancelier sous l'empereur Justin, et selon Cassiodore sous Justinien. Il est auteur d'une chronique qui commence où finit celle de saint Jérôme (379), et va jusque 534. Elle a pour titre : *Chronicon rerum orientalium in Ecclesia gestarum*. Elle a été continuée jusque 566. Cassiodore attribue à Marcellin deux autres ouvrages, dont l'un était intitulé : *De temporum qualitatibus, et positionibus locorum*.

MARCELLIN (Saint-) *(géogr.)*. Chef-lieu d'arrondissement du département de l'Isère, à 13 lieues de Grenoble, avec une population d'environ 2,800 habitants. Cette ville est située dans une position charmante, sur les bords de l'Isère; son territoire produit d'excellents vins qui forment avec la soie la partie la plus importante de son commerce. L'arrondissement de Saint-Marcellin renferme 7 cantons : Saint-Marcellin, Pont-en-Royans, Rives, Roybon, Tullins, Vinay, Saint-Étienne-de-Saint-Geoire; 84 communes, et une population totale de 82,292 habitants.

MARCELLO (Benedetto), l'un des plus illustres compositeurs religieux de l'Italie. Né à Venise en 1686, d'une ancienne famille noble de cette république, il s'appliqua de bonne heure à la poésie et à la musique. Il fut néanmoins tour à tour à Venise avocat et membre du Conseil des Quarante; il fut ensuite envoyé, en qualité de provéditeur, à Pola, puis avec le titre de camerlingue à Brescia, où il mourut le 13 juillet 1739; mais la musique et la poésie furent toujours l'objet de ses prédilections. Parmi ses productions littéraires, on distingue deux recueils de sonnets, un poème burlesque en treize chants : *Il Buffone di nuova invenzione*, et surtout une satire très piquante et très curieuse sur la composition et l'exécution des ouvrages de musique, *il Teatro alla moda*. Ses Madrigaux en musique *(Canzoni madrigalesche)* sont estimés pour la no-

blesse et l'ampleur du chant; mais son chef-d'œuvre, l'ouvrage qui lui a fait une réputation européenne, ce sont les cinquante *Psaumes* à une, deux, trois ou quatre voix avec basse continue, qui parurent en 1724 et 1726, en 8 volumes; ils furent reçus avec un enthousiasme que le temps n'a pas diminué. Ce qu'on y admire surtout, c'est un rare mérite d'expression poétique, beaucoup d'originalité et de hardiesse, une variété merveilleuse de tons pour exprimer des sentiments analogues. Marcello a emprunté quelques-uns de ses thèmes aux chants juifs d'Orient, d'Espagne et d'Allemagne, et même à ceux de l'Église catholique, mais la manière dont il a traité ses emprunts ne fait que mieux admirer le talent avec lequel il en a tiré parti. Les harmonistes se sont amusés à relever dans les *Psaumes* quelques incorrections de style, quelques dissonances mal résolues, mais ces légères taches n'empêchent pas cette composition d'être une des plus belles productions de l'art musical, une des plus hautes inspirations de l'art chrétien. Les éditions les plus modernes des *Salmi* sont celles d'Avison, Londres, 1750, avec une traduction anglaise, celle de Venise, 1803-8, 8 vol. avec notes, et celle de Carli, à Paris, 4 parties en 12 livres, avec accompagnement de piano. On trouve aussi un psaume de Marcello dans le *Répertoire des concerts du Conservatoire*, que publie en ce moment à Paris. La plupart des œuvres musicales de Marcello sont restées inédites. Sa Vie a été imprimée plusieurs fois en Italie, et traduite en français avec des notes, 1839, in-8°. J. FLEURY.

MARCELLUS, branche de la famille plébéienne des Claudii, dont plusieurs membres se sont illustrés. — MARCELLUS (*M. Claudius*) fut édile et augure, parvint au consulat en 222, vainquit les Gaulois à Clastidium, tua de sa propre main leur roi Viridomare ou Britomare, et fut le troisième et le dernier chef d'armée qui consacra les dépouilles opimes à Jupiter Férétrien. Il prit ensuite Milan et réduisit en province romaine toute la Gaule cisalpine. Après la bataille de Cannes, il devait aller commander en Sicile, mais il fut retenu en Italie par le dictateur Junius Pera, et il repoussa de Nole Annibal, qui voulait s'en emparer. C'était le premier succès que Rome eût remporté sur le général carthaginois, et la victoire de Marcellus le fit appeler l'*Épée de Rome*, par opposition avec Fabius Cunctator, qui en avait été surnommé le *Bouclier*. Marcellus resta dans la ville de Nole. Annibal vint l'y chercher, et échoua plutôt par suite des pluies et de la désertion de 1,200 cavaliers qu'à cause de l'habileté de l'ennemi. En 214, il fut nommé consul avec Fabius, et empêcha une troisième tentative d'Annibal sur Nole. Il passa ensuite dans la Sicile, *plein de confiance en sa réputation*, assiégea Syracuse par terre et par mer, et ne peut s'en emparer qu'au bout de trois ans (*voy.* ARCHIMÈDE) par surprise et par trahison. En 210, il se trouvait encore en face d'Annibal, auquel il livra la bataille indécise de Numistron. L'année suivante, les deux généraux se mesurèrent encore à Canusium sans aucun résultat positif, mais le lendemain même de ce combat, Annibal mit l'armée romaine en pleine déroute. Marcellus, irrité, accabla ses soldats, leur fit donner de l'orge au lieu de froment, et ordonna une nouvelle attaque pour le lendemain. Les Carthaginois, vainqueurs au commencement de l'action, furent vaincus ensuite parce que leurs éléphants blessés mirent le désordre au milieu d'eux. Mais il est à croire que la victoire de Marcellus fut de bien faible importance, puisqu'il ne put continuer la campagne. En 208, il était consul pour la cinquième fois. Malgré ses soixante ans, il n'avait rien perdu de la témérité et de la présomption du jeune âge. Il se croyait égal à Annibal, et voulait avoir l'honneur de terminer la guerre par un coup d'éclat; à peine avait-il reçu les faisceaux, qu'il s'avança contre le général carthaginois, mais il donna tête baissée dans une embuscade près de Petelia et y perdit la vie. Plutarque a écrit sa vie. Après la prise de Syracuse, il avait fait transporter à Rome des statues et des tableaux. C'était la première fois qu'un consul avait pensé à enrichir la ville des objets d'art des peuples vaincus. Mais l'exemple de Marcellus fut souvent suivi par ses successeurs.

MARCELLUS (*M. Claudius*) était consul en 51 av. J.-C. lorsque César revint de la conquête des Gaules, et proposa au sénat de retirer à ce général le commandement des pays qu'il avait conquis. Il prit parti pour Pompée dans la guerre civile. César l'exila à Mitylène après la bataille de Pharsale; mais il le rappela dans la suite, à la prière du sénat. C'est à cet acte de clémence que nous devons le magnifique discours de remerciement de Cicéron *Pro Marcello*. Marcellus ne jouit pas de ce bienfait. Il fut assassiné par un esclave au moment où il allait s'embarquer pour l'Italie dans l'un des ports d'Athènes. —

MARCELLUS (*M. Claudius*) était fils du précédent et d'Octavie, sœur d'Auguste, qui l'adopta et lui donna sa fille Julie en mariage. Ce jeune prince donnait les plus grandes espérances, lorsqu'il mourut à l'âge de 18 ans, empoisonné peut-être par Livie, qui voulait assurer le trône à son fils Tibère. Marcellus est surtout célèbre par l'éloge que Virgile fait de lui dans le VI^e^ livre de l'*Énéide*. Le poète lui-même lut ce passage à

Octavie, qui s'évanouit en entendant ces vers :

. . . . . Si quâ fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris . . . . . .

MARCELLUS (*Ulpius*), jurisconsulte romain de l'école des Proculéiens, vivait sous les Antonins. Il jouit à son époque de la plus grande réputation. On trouve plusieurs fragments de lui dans les Pandectes. — MARCELLUS, médecin pamphylien, vivait sous le règne de Marc-Aurèle. Il avait composé deux poèmes en vers héroïques, l'un sur la *Lycanthropie*, et l'autre sur les *Poissons*. On trouve des fragments du premier dans le *Corpus poetarum* de Maittaire.

MARCGRAVIACÉES, *Margraviaceæ* (*bot.*). Famille de plantes dicotylédones polypétales formée d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, qui croissent spontanément dans l'Amérique intertropicale. Ces végétaux ont les *feuilles* alternes, simples, entières ou légèrement dentées, glabres, luisantes, non accompagnées de stipules. Leurs *fleurs* forment des ombelles, des grappes ou des épis terminaux, et leur pédicule porte généralement une bractée fort singulière en forme de sac ou de capuchon. Ces fleurs ont l'organisation suivante : un *calice* de 2-6 sépales coriaces, souvent colorés, distincts, ou un peu soudés à leur base; une *corolle* formée de pétales en nombre égal à celui des sépales, libres et distincts, ou plus ou moins soudés entre eux, la soudure étant même quelquefois complète au point qu'ils forment un opercule qui tombe d'une seule pièce, en se coupant sur toute la circonférence de sa base; des *étamines* en même nombre que les sépales et les pétales, plus souvent en nombre indéfini, à anthères introrses, biloculaires; un *ovaire* libre, ayant de trois à cinq loges ou davantage, multiovulées; un *stigmate* sessile ou presque sessile, tantôt entier, tantôt divisé en autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Le *fruit* des Marcgraviacées n'est connu que pour quelques-unes; il s'ouvre à sa maturité par déhiscence septifrage pour laisser sortir des *graines* peu nombreuses, dans lesquelles un test dur recouvre un embryon à radicule infère, allongée, conique, et à cotylédons très courts, non accompagné d'albumen. Les genres de cette famille sont : *Marcgravia* Plum., *Norantea* Aubl., *Ruyschia* Jacq.

MARCHAIS (*zool.*). Nom appliqué à deux poissons : 1° à une variété sans tache du *Maquereau commun*; 2° au hareng lorsqu'il ne présente plus de laite, ni d'œufs.

MARCHAND. On désigne ainsi toute personne qui achète pour vendre, et fait profession habituelle de commerce. On appelle *marchands forains* ceux qui fréquentent les foires ou les marchés, et *colporteurs* ceux qui transportent les marchandises pour les vendre, de commune en commune. Tous, dans le langage de la loi, sont compris sous la dénomination de commerçants; mais l'usage et le langage habituel établissent entre eux des catégories, et les distinguent en négociants, fabricants, manufacturiers et marchands proprement dits. Le marchand sert d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, et répond à un besoin nécessaire dans la société. Cependant cette profession n'a pas été partout également appréciée. Honorée à Athènes et à Carthage, elle était peu estimée à Rome, principalement dans les premiers temps, où on l'abandonnait aux esclaves, aux affranchis et surtout aux *pérégrins*, ou Romains non-citoyens. Vers la fin de la république, si le haut commerce jouissait de quelque considération, les petits marchands étaient encore peu estimés. Ces idées semblent avoir été partagées par les Francs, peuple conquérant, comme les Romains. Ils auraient cru déroger en s'adonnant au commerce, qui fut interdit aux Français nobles, jusqu'à Charles IX, qui leur permit de se livrer au commerce maritime, et dans la suite ils furent autorisés à faire le commerce en gros. Cependant le gouvernement accorda à plusieurs époques des privilèges aux marchands nationaux ou *aubains*, principalement à ceux qui fréquentaient les foires de Brie, de Champagne, de Lyon et de Beaucaire. Dès l'origine, les marchands appartinrent, ce semble, aux classes les plus maltraitées de la société; ils étaient esclaves, affranchis, étrangers, serfs ou roturiers. Ils eurent donc dès lors à s'organiser pour résister aux classes puissantes de la société et ennemies naturelles de l'émancipation à laquelle les conduisaient les richesses acquises par le commerce. C'est pourquoi ils se constituèrent en corporations ayant leurs règlements, leurs statuts, leurs juges particuliers, formant une sorte d'État dans l'État. Ces corporations existèrent à Athènes, à Rome, dans les républiques italiennes, en France, en Angleterre, où elles subsistent encore de nos jours (*voy.* CORPORATIONS). Deux motifs semblaient exiger que les marchands fussent soumis à une juridiction spéciale, savoir : la nécessité de terminer promptement des différends dont la prolongation nuirait à la rapidité des transactions, et la nécessité de diminuer les frais en simplifiant les formalités. Ce besoin a été compris partout. Athènes avait des juges institués pour juger les causes des marchands et les terminer sans désemparer, sans frais, ni procédure. Rhodes eut toute une législation maritime. Rome faisait juger les différends entre marchands, d'abord, par les chefs de la corporation ou collége, et, dans la suite, par les *pri-*

mates professionum, sorte de prud'hommes, dont il n'était pas permis de décliner la juridiction. En France, les marchands furent soumis, jusqu'en 1563, aux juges ordinaires. Il y eut pourtant, dès le commencement, des exceptions qui allèrent croissant avec le commerce, et finirent par devenir la règle. Ainsi, sous Charlemagne, on voit le *roi des merciers* (*merx*, marchandise), dont la juridiction s'étendit d'abord à Paris, et ensuite dans le ressort du parlement. En 1571, les marchands tailleurs de Montpellier avaient leurs consuls. La première confrérie des marchands fréquentant la rivière de Paris avait pour juge le prévôt de la marchandise de l'eau. Les autres corporations de marchands relevaient du Châtelet. Vers le même temps, on institua le juge conservateur des foires de Brie et de Champagne, et plus tard celui des foires de Lyon. Ils décidaient sur les contestations survenues pour fait de marchandises. Enfin, de 1549 à 1566, on créa des juridictions consulaires dans toutes les villes principales où il y avait un grand nombre de marchands; elles s'élevaient à 67 en 1710, et étaient assimilées aux justices royales. Ces diverses juridictions jugeaient les différends survenus entre marchands, d'abord d'après les usages et les coutumes, ensuite d'après les recueils qui en furent faits, plus tard enfin en vertu des ordonnances de 1673 et 1681, que le Code de commerce actuel a reproduites en les modifiant et les perfectionnant, eu égard aux mœurs du temps et au progrès du commerce.

Aujourd'hui toute personne peut être marchande, si la loi ne l'a frappée d'incapacité. Il y a même des incapables, tels que les mineurs et la femme mariée, qui peuvent faire le commerce aux conditions suivantes, savoir : que le mineur soit âgé de dix-huit ans, émancipé et autorisé soit par son père, soit par sa mère, soit par le conseil de famille, suivant les circonstances ; pour la femme sous puissance de mari, il faut le consentement exprès ou tacite de ce dernier. Un décret de 1810, confirmé par les réglements postérieurs, défend le commerce aux avocats et aux magistrats. Les marchands sont astreints à la patente, à la publication de leur contrat de mariage et des jugements de séparation de corps et de biens, et à la tenue de livres qu'ils doivent conserver au moins pendant dix ans. Tout marchand est justiciable du tribunal de commerce pour les engagements qu'il a contractés pour des causes relatives à sa profession, et les billets souscrits par lui sont censés faits pour son commerce; en outre il entraîne devant ses juges le souscripteur non-négociant d'un billet à ordre, si sa signature, comme endosseur, se trouve sur ce billet, le facteur, le commis, le serviteur pour les actions qu'il a contre eux pour le fait du trafic de sa maison. Les marchands, même les femmes ou filles et le mineur, peuvent être condamnés à la contrainte par corps (*voy.* ce mot) pour dettes commerciales. Les marchands manufacturiers ou fabricants sont soumis à la juridiction des prud'hommes pour les contestations qui s'élèvent entre eux et les ouvriers qu'ils emploient. Nul marchand ne peut former de demande, ni faire aucun acte ou signification extrajudiciaire pour tout ce qui est relatif à sa profession, s'il n'est fait mention, en tête des actes, de sa patente, avec désignation de la date, du numéro et de la commune où elle a été délivrée ; en cas de contravention, il est passible, ainsi que l'officier ministériel, d'une amende de 25 fr. — Il n'est pas nécessaire que le billet ou promesse sous seing privé émanant d'un marchand soit écrit en entier de sa main, ou qu'il ait écrit de sa main un *bon* ou un *approuvé*, portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose due. Sa signature suffit. La célérité du commerce a dicté cette exception.

MARCHANGY (Louis-Antoine de), écrivain et magistrat, naquit à Saint-Saulge (Nièvre) en 1775, se voua d'abord à la poésie, et débuta sans succès par le poème du *Bonheur*, en quatre chants (1804). Il fixa davantage l'attention de la critique par la publication de la *Gaule poétique* ou *Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts.*, ouvrage auquel on prodigua, dans le temps, des éloges exagérés. Une imitation emphatique du style pompeux de Chateaubriand, de fréquentes incorrections de langage, des fautes de goût, des aperçus où la fantaisie domine, tels sont les défauts qui rendent cette lecture fatigante pour les hommes judicieux. Marchangy se distingua dans les fonctions du ministère public, soutint avec éclat des causes importantes, et se montra l'un des champions les plus passionnés du gouvernement de la Restauration. Il fut chargé, comme avocat général, de l'acte d'accusation des Sergents de La Rochelle : on lui reprocha à juste titre d'avoir cherché à effrayer le pays par l'exposé terrible de complots chimériques. Le département du Nord l'envoya à la Chambre en 1823. Sur la fin sa vie, il publia, comme suite à la *Gaule poétique*, un livre destiné au plus profond oubli, *Tristan le Voyageur, ou la France au* xv^e^ *siècle*. Il mourut à Paris en 1826.

MARCHANTIACÉES, *Marchantiaceæ* (*bot.*), l'un des groupes considérés par les uns comme des familles, par les autres comme de simples tribus, qui ont été formés parmi les hépatiques. Ce groupe naturel est composé d'herbes vivaces,

à fronde lobée, pourvue d'épiderme et de stomates. Les anthéridies de ces plantes sont tantôt enfoncées dans la fronde même, tantôt portées sur des sortes de réceptacles en forme de disques sessiles ou pédiculés. Les organes femelles ou les conceptacles sont portés à la face inférieure ou au pourtour d'un autre disque en parasol pédiculé; chacun d'eux est pourvu d'un involucelle membraneux, qui se fend régulièrement: Les spores sont entremêlées d'élatères. — Ces petites plantes croissent dans toutes les contrées tempérées, dans les endroits continuellement humides, et sur les rochers ombragés des forêts tropicales. Toutes sont terrestres. — Le principal genre de cette famille est le genre *Marchantia*, dont une espèce, fort commune dans nos pays, a fourni à M. de Mirbel le sujet d'un de ses plus beaux travaux. P. D.

MARCHE (*physiol.*). L'un des modes de progression de l'homme, dont voici le mécanisme: on porte, par exemple, la jambe droite en avant, en inclinant légèrement le corps de son côté, pour amener sur cette jambe le centre de gravité. Dès que le pied droit a touché le sol, les fléchisseurs de la cuisse gauche soulèvent le pied gauche et le portent en avant. Lorsque le membre est étendu, son propre poids reporte sur lui le centre de gravité, qui retombe en décrivant un arc jusqu'à ce que le talon ait touché le sol. Alors, les extenseurs du pied droit élèvent la jambe droite sur les extrémités des os du métatarse, et poussent le centre de gravité en haut et en avant, en lui faisant décrire un arc oblique de droite à gauche, jusqu'à ce que la verticale abaissée de ce centre tombe dans l'étendue de la plante du pied gauche. Le centre de gravité étant convenablement soutenu, les fléchisseurs du pied droit soulèvent ce pied resté en arrière, en le portant en avant, et ramènent de leur côté le centre de gravité, qui décrit de nouveau un arc oblique de gauche à droite, et ainsi de suite. Observons qu'à chaque pas l'impulsion du pied porté en avant se communique au côté correspondant du bassin, et lui fait exécuter un mouvement de rotation en avant, autour de la tête du fémur du côté opposé. On voit donc que dans la marche, le centre de gravité décrit parallèlement au sol une ligne sinueuse, à la fois dans le sens vertical et dans le sens horizontal. On évalue à 22 millimètres l'étendue des oscillations par lesquelles il se rapproche du sol ou s'en éloigne alternativement. L'homme élève ainsi, dans la marche, 60 fois dans une minute, à une hauteur de 22 millimètres, le poids de son corps, qui est de 75 kilogrammes environ, ou une fois par minute un poids de 75 kilogrammes à $1^m,32$; ce qui donne une évaluation assez exacte de la quantité de puissance déployée dans ce mode de progression. D. J.

MARCHE. On appelle ainsi en stratégie la disposition que l'on doit apporter dans les mouvements des corps d'armée. — En stratégie navale, c'est la disposition assignée aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. On reconnaît sous ce rapport cinq ordres de marche : 1° l'*ordre de chasse*, dans lequel l'armée est sur l'une des lignes du plus près; 2° l'armée suit la perpendiculaire du vent; 3° l'*ordre de retraite*, dans lequel l'armée se place sur les deux lignes du plus près, le général au centre et sous le vent; 4° l'armée en trois divisions, chacune dans le troisième ordre, et chaque division commandant respectivement à l'autre; 5° l'armée partagée en trois colonnes, chacune étant rangée sur la ligne du plus près, dont elle tient l'armure. — La *marche d'un navire* se dit en général de la quantité dont il s'avance en faisant route. C'est aussi la disposition ou la facilité qu'a ce même navire à faire plus ou moins de route sous l'influence de telle ou telle disposition; lorsque l'on dit, par exemple, que tel tirant d'eau ou telle voile est à la marche du vaisseau, cela exprime que c'est avec ce tirant d'eau ou cette voile que le navire est susceptible de marcher le mieux possible. — La marche d'une montre marine est la variation journalière de l'instrument, précédemment constatée, et dont il faut tenir compte dans les appréciations.

MARCHE (*musique*). C'est une pièce composée pour des instruments à vent et à percussion, destinée à régler le pas d'une troupe militaire. Dans la musique théâtrale, où les marches s'emploient quelquefois, on y joint souvent un chœur. Le mouvement de la marche est à quatre temps, d'un caractère bien déterminé, mais modéré. — On appelle aussi marche en harmonie une progression régulière et uniforme d'accords, à un dessin que l'on suit pendant quelque temps. Les marches sont d'un très bel effet, surtout dans les morceaux de musique dits fugués.

MARCHE (*géog.*), de l'allemand *Mark, frontière* (et en basse latinité *Marca* ou *Marchia*). C'est le nom que l'on donnait, au moyen-âge, et surtout à partir de l'époque carlovingienne, aux provinces frontières des États. Les marches étaient gouvernées par des officiers nommés *margraves* en allemand et *marquis* en français (*voy.* ces mots). Quelques-unes de ces contrées frontières ont conservé le nom de *Marche*. Nous allons les faire rapidement connaître :

MARCHE ou MARCHE LIMOUSINE ; ancien grand gouvernement de la France, qui formait autrefois la limite du royaume du côté du Limousin.

Elle était bornée au N. par le Berri et le Bourbonnais, au S. par le Limousin, à l'O. par le Poitou, et à l'E. par l'Auvergne. Guéret en était la capitale. Elle se divisait en Haute et en Basse-Marche, et en pays de Combraille, situé à son extrémité orientale. La première avait pour chef-lieu Guéret, et la seconde Bellac. Sous la domination romaine, cette province faisait partie de l'Aquitaine, et appartenait aux *Lemovices*, aux *Bituriges*, aux *Cubi* et aux *Pictavi*. Guillaume III, duc d'Aquitaine, l'érigea en comté, au VIIIe siècle, en faveur de Boson Ier, le *Vieux*, descendant de ce Roger que Charlemagne avait fait comte de Limoges et de Charroux. A partir de cette époque, elle eut ses comtes souverains de la maison de Charroux, puis de celles de Montgommeri et de Lusignan. Philippe-le-Bel la confisqua, en 1309, sur Gui de Lusignan coupable de félonie. Charles-le-Bel, son troisième fils, auquel il l'avait léguée, la donna, en 1327, à Louis Ier de Bourbon, en échange du comté de Clermont. La Marche passa ensuite aux maisons d'Armagnac, de Bourbon-Beaujeu et de Bourbon-Montpensier. François Ier la retira, en 1525, au connétable de Bourbon. Elle forme aujourd'hui le département de la Creuse et une grande partie de celui de la Haute-Vienne. — Le Rouergue, dans ses trois grandes divisions, comprenait aussi une Haute et une Basse-Marche. Dans la première se trouvaient les villes de Milhau et de Sainte-Affrique, dans la seconde celles de Villefranche, de Saint-Antonin, de Najac et de Sauveterre.

MARCHE D'ESPAGNE : nom donné par Charlemagne aux conquêtes qu'il fit au delà des Pyrénées. Cette province avait pour bornes le cours de l'Èbre, le califat de Cordoue, le royaume des Asturies, et se divisait en *Marche de Gascogne*, capitale Pampelune, et *Marche de Gothie* ou *Septimanie*, capitale Barcelone. Elle forma depuis une partie de la Navarre et du comté de Barcelone.

MARCHE D'ANCONE : ancienne province des États de l'Église, au N.-E., le long de la mer Adriatique. Elle se divisait en *Marche d'Ancone* au N., et en *Marche de Fermo* au S., qui avaient pour capitales Ancone et Fermo. Ses autres villes importantes étaient : Lorette, Camerino, Macerata, Osimo, San-Severino, Tolentino. Cette province correspondait à l'ancien Picenum. Les Goths et les Lombards s'en emparèrent successivement, et ce sont ces derniers qui en firent une *marche*. Elle changea souvent de maître pendant les guerres de la papauté et de l'empire. Louis de Gonzague l'annexa définitivement à l'état romain en 1532.

MARCHE DE TRÉVISE : une des provinces de l'État vénitien, dans la partie appelée Terre-Ferme, à l'O. de l'Istrie, et au S. du Tyrol. La Marche Trévisane comprenait le Trévisan, le Feltrin, le Bellunais et le Cadorin. Elle correspond à peu près à la délégation de Trévise du royaume lombardo-vénitien.

MARCHE DE BRANDEBOURG : ancien Etat de l'empire germanique, dans le cercle de la Haute-Saxe, entre la Poméranie, le Mecklenbourg, la Saxe, la Lusace et la Silésie. Cette province se divisa, à partir de 1455, en *Marche électorale* et en *Nouvelle Marche*. La première était divisée en *Vieille Marche* (*villes* Stendal, Tangermünde); *Marche de Priegnitz* (Perleberg, Pritzwald, Kyritz, Wilsnack); *Moyenne Marche* (Brandebourg, Potsdam, Vieux-Rupen, Nouveau-Rupen, Berlin, Charlottenbourg, Francfort-sur-l'Oder); *Marche de l'Uker* (Prenzlow, Templin, Nouvel-Angermünde, etc.) La *Nouvelle Marche* était située entre la Rega et la Warta, et divisée en trois masses. — Dès 926, Henri l'Oiseleur avait fondé dans le Brandebourg la *Marche du Nord* ou *Marche de Saxe septentrionale*, qui fut appelée aussi *Marche de Soltwedel*, de la ville où résidaient les premiers margraves ou commandants de la Marche, et ensuite *Marche de Stade*, lors de l'avènement au margraviat au milieu du XIe siècle d'Udon, comte de Stade (*voy.* BRANDEBOURG).

MARCHES (LES), ancien petit pays de France, dans la partie méridionale de la Basse-Normandie. Ses villes étaient : Alençon, Seez, Argentan. Il fait aujourd'hui partie du département de l'Orne. AL. B.

MARCHE (OLIVIER DE LA), poète et chroniqueur du XVe siècle, né en 1426, dans le comté de Bourgogne. Il fut élevé à la cour du duc Philippe-le-Bon, découvrit et fit échouer le projet formé par Louis XI d'enlever le comte de Charolais; commanda une compagnie d'archers au siége de Beauvais, et devint capitaine des gardes de Charles-le-Téméraire. Il suivit ce prince dans la guerre de Lorraine, fut fait prisonnier à la bataille de Nancy, paya sa rançon, rejoignit en Flandre l'héritière de Bourgogne, Marie, depuis femme de Maximilien d'Autriche, et mourut à Bruxelles, en 1501. Ses *Mémoires*, qui comprennent de 1435 à 1492, ont été publiés pour la première fois en 1562, in-fol., réimprimés plusieurs fois et insérés, avec quelques retranchements, dans la *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*. Cette chronique est fort curieuse. La Marche est loin de Commines pour le style, mais il est d'une franchise qui inspire la confiance. On regrette seulement qu'il ait donné trop de place à la description des fêtes et des tournois, et pas assez à celle des grands événements. On a encore d'Olivier de La Marche : 1° *le Chevalier délibéré*, poëme publié en 1483, in-4°

gothique, et souvent réimprimé. On croit que c'est une vie allégorique de Charles-le-Téméraire. 2° *Le parement et le triomphe des dames d'honneur*, Paris, 1510, autre poëme divisé en vingt-six chapitres ou anecdotes, qui portent chacun le nom d'un ajustement de femme. Le quinzième, intitulé l'*Epinglier de patience*, contient l'histoire de Griselidis. 3° *la Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames*, etc., 1532, fig., très rare, 4° *le Miroer de la mort*, etc., sans date, in-fol. goth., rare. 5° *Traités et advis de quelques gentilshommes français sur les duels et gages de bataille*, etc., 1586, in-8°. On conserve plusieurs manuscrits inédits d'O. de La Marche dans la bibliothèque de l'Escurial.

MARCHE (*Jean-François de la*), évêque de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne), suivit d'abord la carrière militaire, et parvint au grade de capitaine dans le régiment de la Reine; mais après le traité d'Aix-la-Chapelle, il entra au séminaire, devint chanoine et grand-vicaire de Tréguier, et fut nommé évêque en 1772. Il résida toujours dans son diocèse, et s'y montrait le modèle de toutes les vertus chrétiennes lorsque la révolution supprima son siége. Après avoir protesté quelque temps, il prit le parti d'émigrer en Angleterre, en 1791. Ce fut lui qui proposa une souscription en faveur des prêtres réfugiés dans la Grande-Bretagne. Un bill du parlement ayant organisé un mode régulier de secours, ce fut encore l'évêque de Saint-Pol qui fut chargé de présider à la distribution des fonds. Il pourvut aussi, à l'aide de souscriptions, aux besoins des prisonniers français que le sort de la guerre avait trahis. Lors du concordat de 1801, Pie VII, ayant demandé la démission des évêques de France, M. de La Marche protesta avec ses collègues retirés en Angleterre, dans une lettre qui fut rendue publique. Il écrivit même au pape une lettre en son nom personnel, bien qu'il ne partageât pas ce qu'il appelait les exagérations de ceux qui avaient repoussé complétement le concordat. Ce prélat mourut à Londres le 25 novembre 1806. Il était né en 1729, dans le diocèse de Quimper.

MARCHÉS A TERME (*jurisp.*). C'est une convention par laquelle on s'oblige à fournir certaines choses, à une époque fixée, et moyennant un prix déterminé. Le contrat est parfait dès le moment de son existence; le terme retarde seulement l'exécution de l'engagement. De là, il résulte que l'acquéreur à terme est propriétaire de la chose, et qu'il court les chances attachées à sa qualité dès le moment de la convention, et si par exemple elle vient à périr ou à péricliter par force majeure ou par un fait étranger au vendeur, les conséquences sont pour le compte de l'acheteur. Il résulte encore de la nature même de la convention que le terme est stipulé en faveur du débiteur, à moins qu'il ne ressorte évidemment des circonstances du marché qu'il a été convenu dans l'intérêt du créancier. Aussi la règle générale est-elle que le débiteur est libre de se libérer avant l'échéance du terme ; ce n'est que par exception particulière qu'il est obligé d'attendre l'époque fixée pour la livraison.

Dans le commerce, les marchés à terme répondent évidemment à un besoin sérieux, et la liberté nécessaire à l'existence même du commerce n'existerait pas s'il était défendu au fabricant vis-à-vis du négociant, et à celui-ci vis-à-vis du consommateur, de prendre de ces engagements qui assurent le travail, permettent de faire les approvisionnements nécessaires sans avoir à subir les risques de la variation des prix et les dépenses considérables d'un long emmagasinement. Aussi la loi a-t-elle reconnu et la jurisprudence consacré ces sortes de contrats; mais à la condition formelle que la marchandise vendue soit en la possession de celui qui s'oblige à la livrer, et que celui qui l'achète soit en état d'en prendre livraison. Mais à côté de ces opérations réelles et licites, sont bientôt venus, dans la pratique, se placer l'abus, le pari, le jeu. Des spéculateurs, qui n'ont aucun rapport avec les producteurs, vendent à terme, en France, des cotons de la Virginie avant qu'ils ne soient récoltés; d'autres vendent des quantités fabuleuses de sésame, d'huile, de sucre, etc., dont le capital à leur disposition ne leur permettrait pas le plus souvent de payer la vingtième partie; tout doit se liquider par le paiement de la différence entre le prix du jour de la vente et celui du jour de l'échéance, ce qui fait varier sans motifs le prix des marchandises, au grand détriment du commerce réel, pour lequel il en résulte des perturbations funestes. Ce sont surtout les effets publics qui donnent lieu à ces abus désignés généralement sous le nom de *jeux de bourse*. Aussi la plupart des législateurs, mais plus particulièrement les rois de France ont-ils porté une sollicitude toute spéciale sur ces sortes de spéculations. Cette matière est régie chez nous par les édits de 1705 et 1708, par les arrêts du conseil de 1721, de 1785 (août et septembre), et de septembre 1786, par la loi de mai 1791, par les décrets du 13 fructidor an III et du 28 vendémiaire an IV, par les articles 1665 et 1667 du Code civil, et par les articles 421 et 422 du Code pénal. Nous citerons encore les ordonnances royales du 29 mai 1816 sur les agents de change, et 12 novembre 1823 sur le cours des effets publics, lesquelles rappellent les anciens

édits du roi et les arrêts du conseil comme toujours existants et maintenus dans les dispositions qui ne sont pas formellement abrogées.

De l'ensemble de ces divers actes législatifs il résulte que les marchés à terme d'effets publics et de marchandises sont nuls et sans validité : 1° si le vendeur ne peut prouver que les effets vendus étaient à sa disposition au temps de la convention, ou qu'ils devaient s'y trouver au temps de la livraison; qu'à l'époque de la vente il en était propriétaire libre, et qu'il a fait à l'instant le dépôt de son titre de propriété actuelle ; 2° si l'acheteur n'est nanti des sommes à payer au moment de l'opération. Lorsque l'une de ces conditions manque, le vendeur et l'acheteur ne sont obligés par aucun lien de droit, et ils peuvent se refuser l'un à livrer et l'autre à payer. L'agent de change ou le courtier qui a servi d'intermédiaire à de tels marchés est sans action civile pour le paiement des sommes qu'il aurait avancées. Néanmoins on ne pourrait point répéter les sommes volontairement payées par suite du jeu de bourse ou des marchés à terme prohibés, attendu qu'en payant on a satisfait à une obligation naturelle. Mais il n'y a point jeu de bourse lorsque les circonstances prouvent que le marché était une vente réelle obligeant à livraison. Il en est de même si l'achat à terme a été approuvé et ratifié après la vente, car tout indique alors qu'il n'y a pas eu jeu et que l'opération était sérieuse. — Les paris faits sur la hausse ou la baisse des effets publics, c'est-à-dire les marchés à terme prohibés de ces valeurs, sont punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 500 francs à 10,000 francs; les coupables peuvent de plus être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins, et cinq ans au plus.

La jurisprudence, sans cesser de respecter le vœu de la loi et de proscrire l'agiotage, a modifié néanmoins l'application des réglements, de manière à favoriser dans une juste mesure le crédit public. Elle déclare valables les marchés à terme, même entre ceux qui en font une habitude, pourvu qu'ils remplissent respectivement les conditions essentielles du contrat. Mais elle annule sans indulgence tout ce qui porte le caractère du jeu et du pari, surtout quand l'un des joueurs abuse de l'ignorance de l'autre. Il eût en effet été politique et même injuste de proscrire entièrement toute espèce de marchés à terme sur les effets publics; car ces valeurs étant destinées à entrer dans le commerce, il faut faciliter, autant que possible, dans l'intérêt de ce qu'on appelle le *crédit*, les moyens d'en disposer. C'est surtout depuis le système de Law jusqu'aux premières années du règne de Louis XVI, que la rigueur des réglements d'administration publique sur les valeurs de bourse fut justifiée. Une perturbation financière pouvait être l'œuvre d'un simple particulier. Ainsi le trop fameux abbé d'Espagnac, plus téméraire ou plus rusé, comme on l'a dit, que le contrôleur général Calonne, était parvenu, par des marchés à terme, à se rendre propriétaire de 45,653 actions de la compagnie des Indes, c'est-à-dire de 8,653 actions de plus qu'il n'en existait réellement. Il en résulta que le gouvernement se trouva aussi embarrassé pour arrêter la hausse qu'il l'avait été pour arrêter la baisse. X. K.

MARCHÉ. Assemblée, rendez-vous de vendeurs et d'acheteurs de denrées alimentaires, et de produits bruts ou ouvragés. Le mot marché s'applique aussi à l'endroit, au lieu couvert ou découvert, où sont apportés et vendus les produits en général. Un marché est un centre où la production vient s'offrir à la consommation. Faisons observer toutefois que le mot marché s'applique plus particulièrement au commerce des denrées alimentaires. Il y a pourtant aussi des marchés de bétail sur pied, d'animaux domestiques, de fourrages, de fleurs, de plantes médicinales, de bois, de charbons, d'habillements, de petits ameublements d'objets de ménage, etc. — L'institution des marchés remonte au temps où les populations se sont agglomérées. L'on conçoit, en effet, que là où les sociétés se forment elles ont besoin non seulement de substances alimentaires, mais encore d'une foule d'objets nécessaires à leur état de civilisation. De là des foires, des marchés mensuels, hebdomadaires et quotidiens, selon l'importance et les besoins commerciaux des populations. Dans l'origine, pour se transporter aux foires, il n'y avait pas toujours sécurité ; les marchands, comme ils le sont encore aujourd'hui en Orient, étaient obligés de voyager en caravannes pour se protéger mutuellement. Au moyen-âge, le vilain, le marchand achetait la protection du maître, du seigneur du lieu, enfin plus tard les villes s'étant régulièrement constituées, la justice devint plus égale pour tous, mais en revanche on frappa des droits sur les productions alimentaires pour payer les dépenses municipales.— Les marchés ne peuvent s'établir qu'avec l'autorisation, et sous la surveillance de l'administration qui prélève alors des droits de place ou de vente, d'octroi, de contrôle, de poids et mesure, ou même d'attache pour les animaux domestiques. — C'est en 1546 que pour la première fois la ville de Paris s'est occupée de la vente et de l'achat des aliments ; c'est le 20 décembre 1745 qu'a été rendu l'arrêt

du bureau de la ville établissant le *marché Daguesseau*, rue Basse-du-Rempart; le *marché Neuf*, près le pont Saint-Michel, ouvert sous Charles IX; le *marché Saint-Germain*, construit originairement en 1726 par le cardinal de Bissi; le *marché Saint-Martin-des-Champs*, construit en 1765; le *grenier d'Abondance*, ou de *Réserve*, pouvant contenir 30,000 sacs de farine, terminé en 1817; les cinq *abattoirs* de Paris, construits en 1809 et 1817. Les plus beaux marchés connus pour les denrées alimentaires sont ceux construits à Paris sous Napoléon, le *marché Saint-Germain*, le *marché des Carmes*, le *marché Saint-Gervais*. Quelques marchés reposent sur caves pour recevoir les denrées non vendues ou à livrer, et dans quelques uns, les viandes et les poissons se vendent dans des parties séparées de l'édifice. On cite encore le *marché* ou *Halle au Blé*, fondé en 1755, brûlé en 1802, et dont la coupole a été refaite en 1811; le *marché* ou *Halle aux Vins*, fondé en 1808, dont les constructions furent terminées en 1817, et comme marché découvert, le *marché aux Chevaux*, le *marché aux Vins* ou la *Rapée*, extra-muros, sur les bords de la Seine; enfin le *marché aux Fleurs*.

En général, il faut que les marchés aient de vastes espaces couverts et découverts, des arbres, des fontaines, et qu'ils soient, autant que possible, près des bassins ou cours d'eau pour jouir des dispositions convenables, et se trouver dans de bonnes conditions hygiéniques. Beaucoup de villes, même de premier ordre, ont encore leurs principaux marchés en plein air. Lyon, Munich, Bruxelles, Stockholm, ont des palais pour leurs objets d'art, pour le commerce d'argent qui n'a pas à redouter la pluie, tandis que les denrées alimentaires avariables restent avec leurs producteurs et les consommateurs exposés aux injures du temps. Paris, en 1851, est encore dans ces déplorables conditions avec les halles centrales. Quelques villes du Nord ont leurs marchés flottants sur des cours d'eau, dans les bateaux même qui apportent les denrées, ou sur les quais attenant aux cours d'eau, comme au Mail à Paris, comme à Abo en Finlande, et dans presque toutes les villes de Hollande. On commence pourtant à reconnaître la nécessité d'abriter les vendeurs et les acheteurs, ainsi que les produits; aussi va-t-on construire les halles centrales de Paris, et beaucoup de villes commencent à établir des marchés couverts, ce qui devient facile avec les moyens employés depuis peu dans l'art de construire de grands hangars ou espaces couverts. — Les marchés se modifient selon les localités, les saisons et les habitudes. Dans quelques villes les apports restent à peu près constants, et ne sont modifiés que pour les saisons. Faisons observer ici toutefois qu'en rapprochant les distances, la vapeur rend de moins en moins sensibles les différences qui existaient dans les apports des approvisionnements. La Russie reçoit beaucoup de fruits de France pendant la belle saison, tant que les brouillards et les glaces ne viennent pas paralyser le service de la navigation dans la Baltique. A Londres on consomme des viandes abattues et débitées en Écosse, et que les voies ferrées apportent le même jour au centre de consommation. — A Paris les marchés s'approvisionnent principalement par les halles centrales, où les denrées sont vendues en gros et à la criée surveillée par l'administration, par les abattoirs en ville et hors barrière pour les viandes de boucherie, et par la halle au gibier et à la volaille appelée la *Vallée*. A certains jours de la semaine, quelques producteurs appelés forains, apportent directement leurs denrées aux différents marchés, où elles sont vendues à l'amiable. — A Londres les marchés ne sont pas aussi bien coordonnés qu'à Paris. Certaines rues sont spécialement affectées à la vente d'une denrée alimentaire, ou de quelque objet d'approvisionnement. Dans la cité même, au centre de la population, il y a un marché à bestiaux sur pied (smithfield) qui entrave la circulation, et compromet la sûreté même des habitants. Quelques hommes intelligents s'occupent de changer ce déplorable état de choses que l'on retrouve dans presque tous les grands foyers de population, parce que le commerce qui recherche toujours les réunions nombreuses, vient s'établir de préférence autour des marchés où s'opère un grand mouvement d'affaires.

En général, il y a peu d'ordre et de corrélation établis dans les approvisionnements et dans les édifices ou emplacements destinés à l'approvionnement des cités, et la municipalité de Paris est peut-être la seule qui fasse surveiller avec soin les qualités, les quantités et la livraison des denrées alimentaires, et de tous les approvisionnements qui se consomment en ville. — Cette ville est certainement celle du monde où l'alimentation est le mieux assurée et la plus saine, parce des agents contrôleurs spéciaux surveillent les produits qui passent presque tous à la criée, et que cette criée permet aux producteurs ou pourvoyeurs, sans se déranger, sans quitter leurs exploitations, d'expédier et de vendre leurs denrées aux *maximum* des besoins et des demandes généralement réglées sur l'abondance ou la pénurie des apports de denrées en général. — Les entrepôts qui reçoivent les marchandises des marchés extérieurs et des grands centres de production, contribuent aussi à établir des mer-

curiales qui éclairent les producteurs et les consommateurs sur les prix de revient et d'acquisition.

La criée est un précieux rouage administratif établi pour la première fois à Paris, et qui, il faut l'espérer, sera appliqué dans toutes les villes importantes à cause de la promptitude, de la sécurité, de la surveillance et de la loyauté qu'il donne aux contractants et aux populations en général.

Le régime prohibitif déjà supprimé en Angleterre pour les denrées alimentaires, disparaîtra, de proche en proche, de toutes les administrations gouvernementales, et il est aujourd'hui permis d'espérer que dans un temps qui ne saurait être éloigné, tous les produits si variés de la terre pourront parvenir aux marchés, et par suite aux consommateurs, exonérés de droits ralentissant la vente et la production, et chargés seulement des frais de transport que la vapeur réduira de plus en plus pour faire enfin goûter aux hommes les bénéfices de la solution de ce grand et important problème de notre époque, *la vie à bon marché*. V. HOREAU.

MARCHESVAN ou, selon la prononciation chaldaïque, MARKHESCHVAN. Nom du second mois de l'année civile des Juifs, le huitième de l'année sainte et religieuse. Ce mois répond à une partie d'octobre et de novembre, et a, suivant les années, 29 ou 30 jours. Avant la captivité de Babylone, les Israélites le désignaient par le nom hébreu de *boul*, dénomination qui indique le commencement des pluies. Quelques auteurs, entre autres Buxtorf (*Lexicon Chaldaicum, Talmudicum* et *Rabbinicum*, col. 1255) et Castell (*Lexicon heptaglotton*, col. 2140) semblent vouloir tirer le mot *marchesvan* de la racine hébraïque *rakhasch, eructavit*, parce que dans ce mois tombent des pluies abondantes; mais cette étymologie paraît bien peu naturelle. Aujourd'hui les juifs, dans leurs calendriers, désignent ordinairement ce mois par le nom de *keschvan*, en supprimant la prothèse *mar*.

MARCHEURS, *Ambulatores* (*ois.*). Lesson a établi sous ce nom, dans l'ordre des Passereaux, un sous-ordre auquel il rapporte toutes les espèces qui ont trois doigts, ou très rarement deux, toujours dirigés en avant, et, en arrière, un pouce quelquefois versatile.

MARCIAGE. Droit féodal résultant de la coutume du Bourbonnais. Ce droit variait suivant les localités. En général il consistait dans la perception d'un certain droit sur les héritages roturiers, lors de la mort naturelle du seigneur, ou lors de celle du tenancier ou propriétaire. Dans la chatellenie de Verneuil, les terres sujettes au marciage abandonnaient au seigneur tout ou partie de la récolte chaque troisième année. Lorsque les fruits étaient naturels, comme ceux des prairies, la récolte entière était prise par le seigneur, et le tenancier était quitte du cens ; mais pour les fruits industriels, comme ceux des terres labourées ou des vignes, la moitié seulement de la récolte était due; alors on n'était quitte que de la moitié du cens. Le marciage était de droit étroit, et borné aux terres qui y étaient spécialement assujetties par titre ou par coutume.

MARCIEN (MARCIANUS). Empereur d'Orient, né vers 391, dans la Thrace, d'une famille obscure. Il s'enrôla comme simple soldat dans l'armée romaine, et, de grade en grade, s'éleva jusqu'à celui de tribun. Il fut ensuite nomme sénateur. A la mort de Théodose II, Pulchérie, sœur de ce prince, fut nommée impératrice. Ne se sentant pas la force de tenir seule les rênes de l'État, elle épousa Marcien (450), auquel elle fit promettre de respecter sa virginité, qu'elle avait fait vœu de conserver toute sa vie. Marcien gouverna avec sagesse, réforma les abus introduits par Théodose dans les diverses branches de l'administration, et s'entoura de ministres probes et habiles. Attila faisait alors trembler le monde. Il somma Marcien de lui payer le tribut annuel auquel il avait forcé Théodose. Marcien lui répondit qu'il n'avait d'or que pour ses amis, et qu'il gardait le fer pour ses ennemis. En 452, Marcien assista au concile de Chalcédoine, et sanctionna les décrets portés par les Pères du concile contre les Eutychiens et le conciliabule d'Ephèse. Vers la même époque, il battit une division de Huns qui ravageait la Pannonie. Attila, furieux, allait marcher sur Constantinople lorsque la mort le surprit. Marcien se préparait à attaquer Genseric, lorsqu'il fut atteint d'une maladie à laquelle il succomba au bout de cinq mois, le 26 janvier 457. Son règne, malheureusement trop court, avait été appelé par les peuples reconnaissants *l'âge d'or de l'empire*. Les Pères de l'Église grecque ont placé cet excellent empereur au nombre des saints.

MARCION, MARCIONITES. La secte des *marcionites*, une des branches du gnosticisme, commença vers le milieu du IIe siècle. *Marcion*, qui en fut l'auteur, était né dans la province du Pont, et fils d'un évêque catholique, qui le chassa de l'Église pour avoir entretenu un commerce criminel avec une vierge. Plus touché de la punition que du crime, et honteux des humiliations qu'il avait à subir, il employa auprès de son père les plus vives instances pour se faire pardonner; mais n'ayant pu venir à bout de le fléchir et d'être réuni à l'Église aussi promptement qu'il le désirait, il prit le parti

d'aller à Rome où il espérait trouver plus d'indulgence. Il y arriva pendant la vacance du siége pontifical, après la mort du pape Hygin, et s'adressa aux plus anciens du clergé, qui refusèrent de l'admettre à leur communion sans le consentement de son père. Outré alors d'orgueil et de dépit, il s'attacha à l'hérésiarque Cerdon, en adopta les erreurs, et travailla avec ardeur à les répandre, ce qui fit que son nom fut donné à la secte. On croit qu'il parcourut successivement l'Égypte, la Syrie et l'Asie-Mineure; mais il demeura longtemps à Rome, où il dogmatisa principalement sous le pontificat de saint Anicet. Le point fondamental de son système consistait à admettre deux principes de toutes choses, l'un bon et l'autre mauvais. Il attribuait toutefois au premier, une plus grande puissance et le faisait auteur d'un monde invisible, comprenant plusieurs catégories de purs esprits, et produit par des émanations diverses, en sorte qu'il adhérait, sous ce rapport, à toutes les rêveries des gnostiques sur la génération des éons ; mais il en différait en ce qu'il ne rapportait point à ces *éons* l'origine du démiurge ou Dieu créateur dont il faisait un second principe existant par sa nature. Ce second principe était l'auteur du monde visible qu'il avait formé en disposant la matière éternelle comme lui ; et pour assujettir les âmes à son empire, il avait trouvé le moyen de les emprisonner dans des corps qui devaient les entraîner au mal par la violence des passions. En conséquence, Marcion se déclarait ennemi de la chair, œuvre du mauvais principe, et obligeait ses sectateurs à la combattre par l'abstinence du vin et de la viande; il condamnait aussi le mariage comme une invention du mauvais principe pour perpétuer l'emprisonnement des esprits dans la matière, et par ce motif il faisait un devoir rigoureux de la continence, et ne donnait le baptême qu'à ceux qui promettaient de la garder. Enfin il niait la résurrection des corps, et admettait la métempsychose, pour les âmes qui n'avaient pas pu s'élever au dessus des sens. Plusieurs marcionites, pour témoigner leur mépris de la chair et se délivrer de la prison du corps, se faisaient un mérite de rechercher la mort et de courir eux-mêmes au martyre. Comme Marcion attribuait la création du monde au mauvais principe, il le regardait aussi comme l'auteur de la loi donnée à Moïse et de la religion judaïque. C'est pourquoi il rejetait l'Ancien-Testament et prétendait que J.-C. avait été envoyé par le bon principe pour combattre la puissance du créateur, et qu'il était descendu aux enfers non pour sauver les patriarches et les justes qui avaient observé la loi, mais pour Caïn et tous les pécheurs condamnés dans l'Écriture comme ennemis du Dieu des Juifs. Il résultait de là que, ne devant rien tenir du Créateur, J.-C n'avait pas eu un corps réel, et que sa naissance, sa passion et toutes les circonstances de sa vie n'avaient été qu'apparentes. Marcion, pour établir son système, avait composé un livre sous le titre d'*antithèses*, où il cherchait à faire voir l'opposition qui se trouvait selon lui entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre la loi de Moïse et celle de Jésus-Christ. Il en concluait que le Créateur, qui parle dans l'Ancien Testament et qui a donné la loi aux Juifs, ne pouvait être le même Dieu qui a envoyé J.-C., et de là vient que les Marcionites jeûnaient le samedi, en haine du Créateur qui avait commandé aux Juifs de fêter le sabbat. Saint Justin, saint Irénée, et d'autres auteurs dont les écrits sont perdus, combattirent ces erreurs extravagantes. Tertullien, surtout, en donna une réfutation très étendue dans les cinq livres de son Traité contre Marcion. Il prouve dans le premier l'unité de Dieu, en montrant qu'un premier principe éternel et incréé doit être souverainement parfait; que la souveraine perfection résulte évidemment de la nécessité d'être, et emporte elle-même nécessairement l'unité; qu'il n'y a pas plus de raison pour admettre deux principes que pour en admettre mille, et qu'enfin la doctrine des deux principes opposés renferme une multitude de contradictions sans lever aucune des difficultés que les marcionites avaient prétendu résoudre en l'adoptant. Dans le second livre il prouve que le Dieu créateur adoré par les Juifs est le seul Dieu véritable, et que sa bonté se révèle par ses ouvrages, par sa providence, par ses lois, par sa miséricorde envers les pécheurs; après quoi Tertullien résout les objections que les marcionites faisaient contre la conduite de Dieu dans l'Ancien Testament, et il explique l'origine du mal par l'abus que l'homme a fait de la liberté qui lui a été donnée pour le rendre capable de mérite et de récompense. Dans les livres suivants, il montre que J.-C. est véritablement le fils du Créateur, seul Dieu de l'univers ; qu'il s'est dit envoyé par lui et non par un autre ; qu'il a été annoncé comme tel par les prophètes ; que toute sa vie a été prédite et figurée dans l'Ancien Testament ; qu'il a expliqué et confirmé la loi et les prophètes ; qu'il a pris une véritable chair en se faisant homme comme nous, et que ses souffrances et sa mort ont été réelles et non pas seulement apparentes. Tertullien fit en outre un traité spécial sur la chair de J.-C. et un autre sur la résurrection de la chair, pour combattre la doc

trine des marcionites à cet égard, et montrer que les corps sont l'ouvrage de Dieu et non du mauvais principe. — La secte des marcionites fit des progrès rapides et dura pendant plusieurs siècles en Italie et surtout en Orient; mais comme toutes les autres, elle se divisa bientôt par suite des changements que les disciples de Marcion apportèrent à sa doctrine. Le plus célèbre d'entre eux fut Apelle (*voy.* ce mot) qui devint chef d'une secte particulière à laquelle on donna le nom d'apellistes. Quelques marcionites joignirent aux deux principes admis par Marcion, un troisième être qui n'était ni tout-à-fait bon ni tout-à-fait mauvais, et qu'ils regardaient comme le créateur du monde et l'auteur de la loi mosaïque. Ces différentes sectes se fondirent enfin dans celle des manichéens. RECEVEUR.

MARCIUS (CAIUS RUTILUS). Plébéien, qui fut consul en 357 avant J.-C. avec Cn. Manlius Imperiosus. Il battit les Privernates révoltés contre Rome, fut nommé dictateur l'année suivante, honneur qui n'avait été accordé à aucun plébéien avant lui, et battit les Étrusques qui menaçaient Rome. En 350, il fut revêtu de la censure, qui n'avait jamais été donnée qu'à des patriciens. — MARCIUS (*Q. Tremulus*) fut nommé cousul en 306, vainquit les Herniques et remporta une victoire complète sur les Samnites qui allaient détruire les légions commandées par son collègue Cornélius, en 281. Il reçut le triomphe après une campagne brillante contre les Étrusques. — MARCIUS (*Caïus*), chevalier romain, fit la guerre en Espagne avec Cneius Scipion, et après la double défaite et la mort de ce dernier et de son frère, rallia les Romains dispersés par les Carthaginois, fut nommé général par les troupes, réveilla leur courage, battit Asdrubal, et, tombant ensuite à l'improviste sur l'armée ennemie, en fit un massacre épouvantable (212). Ces deux exploits relevèrent les affaires des Romains en Espagne. Le sénat, qui ne voulait pas laisser à l'armée l'élection de ses chefs, résolut de faire annuler par le peuple la nomination de Marcius. Mais la victoire remportée par Annibal sur Cn. Fulvius, vint donner un autre cours à ses préoccupations. Marcius se distingua ensuite en Espagne, sous les ordres de Scipion (l'Africain), et s'empara d'un grand nombre de places fortes, entre autres de Castalon et d'Astapa, ville dont la défense fut aussi opiniâtre que celle de Sarragosse au XIXe siècle.— MARCIUS (*Q. Philippus*) fut nommé consul en 170, et fut désigné pour aller combattre Persee. Quoique sexagénaire, il avait conservé toute l'énergie du jeune âge, mais il en avait aussi l'imprudence. Il était à peu près impossible de pénétrer dans la Macédoine, tant la défense était savamment organisée. Marcius résolut pourtant une invasion, et s'engagea dans les montagnes. Jamais armée romaine n'avait couru de dangers pareils; c'était à peine si les soldats pouvaient faire quinze mille pas en deux jours. Persée heureusement était effrayé; il craignait un débarquement de la flotte romaine, et Marcius put redescendre dans la plaine par la vallée de Tempé. Il s'occupa ensuite de rendre praticables les routes de la Thessalie, et fit des travaux immenses qui facilitèrent beaucoup à Paul Émile la conquête de la Macédoine.—MARCIUS (*Quintus*), surnommé *Rex*, fut élu consul en 118, avec M. Porcius Cato, et envoyé dans les Gaules, dont il conserva le gouvernement l'année suivante. Il franchit le Rhône, battit les Stoénéens, Stones ou Sarnes (habitants du Gévaudan?), qui, voyant qu'ils ne pouvaient conserver la liberté, s'entretuèrent tous, sans en excepter les femmes et les enfants. Marcius, pour tenir en respect les autres peuples de la province, plaça dans le pays des Volces Tectosages une colonie qui, de son nom, fut appelée Narbo-Marcius (*Narbonne*). De retour à Rome, il reçut les honneurs du triomphe.

MARCK (DE LA) (*voy.* LAMARCK).

MARCOMANS. Ce nom, qui signifie, dans les anciennes langues germaniques, *hommes des marches* ou *des frontières*, appartenait à un peuple que l'on voit figurer, du temps de César, dans l'armée d'Arioviste (Cæsar, *de Bello Gallico*, I, 51). A cette époque, les Marcomans habitaient entre le Rhin et le Mein. Ils allèrent ensuite s'établir sur la rive méridionale du Danube, dans les contrées qui forment aujourd'hui l'Autriche et la Haute-Hongrie. Les Romains s'étant rapprochés d'eux par leurs conquêtes, les obligèrent à se retirer au nord du Danube, dans le *Boiohemum* ou *pays des Boïens*, la Bohême actuelle. Cette émigration eut lieu sous le règne de Maroboduus. Celui-ci avait étudié, dans sa jeunesse, la civilisation et la politique des Romains à la cour d'Auguste. Comprenant donc tout ce qu'il pouvait avoir à redouter de la puissance romaine, il engagea, par la persuasion autant que par la force, les nations germaniques qui avoisinaient son royaume à former avec lui une alliance offensive et défensive. La politique et les talents militaires de Maroboduus placèrent bientôt les Marcomans au-dessus de tous les autres peuples de la Germanie. Une guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Chérusques épuisa les ressources de l'État. Maroboduus se vit abandonné par tous ses alliés. Deux années plus tard, il était précipité du trône, et se voyait réduit à demander un asile aux Romains. Les

Marcomans continuèrent à vivre en paix jusqu'au règne de Domitien. Cet empereur, allant porter la guerre chez les Daces (l'an 88 de J.-C.), voulut aussi humilier les Marcomans, qui lui firent éprouver plusieurs échecs. Sous Nerva et sous Trajan, ils ne firent aucune entreprise importante. Enfin, l'an 169, sous l'empereur Marc-Aurèle, éclata la guerre des Marcomans, qui dura, sauf de courtes interruptions, jusqu'à l'an 180, date de la mort de Marc-Aurèle. Commode, fils et successeur de ce prince, aima mieux acheter la paix aux Marcomans et aux nations germaniques, leurs alliées, que de les combattre. Il abandonna même les forteresses que son père avait élevées au nord du Danube pour les contenir. Les Marcomans continuent encore à figurer dans les historiens romains pendant les IIIe et IVe siècles de notre ère; mais au Ve il n'est plus question d'eux. Quelques auteurs croient reconnaître les successeurs de ce peuple dans les Bawarii ou Bavarois. L. DUBEUX.

MARCO POLO (*voy.* POLO).

MARCOSIENS, *secte d'hérétiques* du second siècle, dont le chef fut un certain *Marc*, disciple de l'hérésiarque Valentin. Il admettait pour premier principe de toutes choses un être souverain qui était, selon lui, une quaternité composée de l'ineffable, du silence, du père et de la vérité, et qui ensuite avait produit les autre *éons* ou génies inférieurs, par l'efficacité de sa parole. Il supposait, par conséquent, que les mots avaient une vertu ou une force naturelle, et de là il concluait, qu'en parvenant à combiner les lettres de manière à reproduire les mots prononcés par ce premier être, on pouvait participer à son pouvoir et opérer des prodiges en commandant aux esprits qui animent toute la nature. Son système reposait donc tout entier sur les prétendues propriétés des lettres et des nombres, et n'était qu'un mélange des rêveries de la cabale et des opinions de Pythagore. C'était d'après ces idées qu'il recommandait les pratiques de la magie, et qu'il s'y livrait lui-même. Un prestige qu'il opérait, sans doute par quelque préparation chimique, fit croire aisément qu'il avait en effet trouvé le secret de faire des miracles. Ayant mis de l'eau et du vin dans un petit vase, et après avoir prononcé quelques paroles mystérieuses, il versait la liqueur dans un vase plus grand qu'elle remplissait tout entier, jusqu'à se répandre par une espèce d'ébullition; et comme elle prenait alors une couleur plus foncée, il prétendait qu'elle s'était changée en sang. Il faisait opérer par des femmes ce prétendu prodige pour leur persuader qu'elles recevaient de lui un pouvoir surnaturel; puis, joignant à quelques potions capables de troubler les sens, des invocations et des gestes bizarres, il exaltait l'imagination de ces femmes qui se croyaient alors en état de prophétiser. C'est par ce moyen qu'il vint à bout d'en séduire un grand nombre dont il abusait pour satisfaire ses passions, car à l'exemple des autres gnostiques, il rangeait les actions les plus infâmes au nombre des choses indifférentes. Les Marcosiens initiaient leurs disciples, tantôt par des invocations prononcées sur un lit nuptial; tantôt par des formules hébraïques; quelquefois enfin par un baptême administré au nom de l'être inconnu, père de toutes choses, au nom de la vérité mère de tout, et au nom de la puissance descendue dans Jésus. Quelques uns cependant regardaient toutes ces cérémonies comme inutiles, prétendant que la connaissance de leur doctrine opérait la véritable rédemption, et qu'on ne pouvait figurer par des signes extérieurs le mystère des choses spirituelles et invisibles. La secte des Marcosiens se répandit dans le midi des Gaules, et fut combattue par saint Irénée RECEVEUR.

MARCOTTE et **MARCOTTAGE** (*bot.*). Une marcotte est une branche sur laquelle on détermine le développement de racines adventives, tout en la laissant fixée à la plante-mère, jusqu'à ce que l'enracinement ait eu lieu. Cette branche, une fois pourvue de racines adventives, peut être isolée, et devenir ainsi une plante distincte et séparée de la première et capable de se nourrir par elle-même. Seulement il faut remarquer que cette plante, quoique existant isolément et par elle-même, ne forme pas en réalité un individu distinct et séparé, mais simplement une extension de l'individu premier qui a fourni la marcotte. — Le *marcottage* n'est que l'opération par laquelle on obtient des marcottes. — Le marcottage est surtout employé avec avantage pour les végétaux ligneux dans lesquels le développement des racines adventives s'opère avec une certaine difficulté, et avec une lenteur telle que les branches qu'on en isolerait pour en faire des boutures auraient le temps de se dessécher et de périr avant d'avoir poussé des racines qui pussent les nourrir. Il est aussi employé pour la multiplication de végétaux dans lesquels l'enracinement est très lent ou même très difficile; mais dans ce cas on détermine préalablement la formation de bourrelets circulaires, sur lesquels le développement des racines s'opère plus facilement, ou bien l'on pratique sur la branche qui doit devenir la marcotte, une torsion, des incisions diverses qui produisent le même résultat que des bourrelets circulaires. Cette modification à l'opération du marcottage repose sur ce fait, que les racines adventives se développent essentiellement sur les

renflements superficiels, et sur toutes les agglomérations de tissu qui se sont produites récemment à la surface du végétal.

Dans la nature, il se produit fréquemment des véritables marcottes. Ainsi les coulants des fraisiers ne sont rien autre chose que des branches produites par le végétal, qui, douées de la faculté de s'enraciner à leurs nœuds, et de produire par suite de nouvelles pousses aériennes, donnent de nouveaux pieds qui peuvent être séparés, et qui servent en effet à la multiplication de ces plantes. Ainsi encore, beaucoup de plantes produisent à leur base des branches qui s'enracinent naturellement, et fournissent ainsi un moyen commode de multiplication. Ces branches enracinées constituent ce qu'on a nommé des *drageons*. — Dans la culture, on imite ce dernier marcottage naturel lorsqu'on fait des *marcottes en butte* ou *en cépée*. Pour cela on recèpe l'arbre à multiplier à 2 ou 3 décimètres au dessus du sol. La courte portion de tige conservée produit un grand nombre de branches. On forme alors avec de la terre une sorte de butte en tronc de cone qui enveloppe la base de toutes ces branches. On place, dès lors, celles-ci dans les circonstances qui peuvent amener le développement de racines adventives à leur base. Lorsque ce développement a eu lieu, chaque branche enracinée est devenue un véritable drageon qui peut être séparé, et qui donne ainsi un pied nouveau, distinct et séparé du premier.

Le marcottage le plus habituellement employé est celui par *arceau* ou par *provin*. Il consiste à arquer une branche basse, assez longue et assez flexible pour pouvoir être enfoncée, par sa portion moyenne, préalablement effeuillée, dans une petite fosse creusée dans la terre ameublie. Cette portion enterrée est retenue dans cette position le plus souvent à l'aide d'un petit crochet de bois enfoncé en terre, et l'extrémité même de la branche est redressée verticalement au dessus du sol. Lorsque l'enracinement a eu lieu, on coupe la branche entre sa portion enterrée et la tige de la plante-mère, et l'on isole ainsi cette branche enracinée qui forme dès lors un pied nouveau. C'est le genre de marcotte qui est journellement employé dans les vignes pour remplir les vides produits par une cause quelconque. — Lorsqu'on opère sur des branches très longues et très flexibles, on peut faire plusieurs marcottes du même genre l'une à la suite de l'autre, c'est-à-dire qu'on forme avec chacune de ces branches une sorte de serpenteau, dont les courbures sont alternativement en terre et hors de terre. L'enracinement ayant lieu sur plusieurs points à la fois, chaque portion enracinée constitue une marcotte distincte et séparée ; ce qui fait que si l'on sépare ces diverses parties, on obtient plusieurs pieds de la plante qu'on avait voulu multiplier. — Il est bien des cas dans lesquels la branche qui doit fournir une marcotte n'est pas située assez près de terre, ou n'est pas assez flexible pour pouvoir être enterrée dans une portion de sa longueur. On remédie à cet inconvénient, soit en roulant en cornet autour d'une portion de la marcotte une lame de plomb qui forme ainsi un petit vase qu'on remplit de terre, soit en faisant passer la branche dans de petits pots à marcotter. Ces pots présentent le plus souvent une large fente qui entaille un de leurs côtés sur la moitié de la largeur de leur base. Après avoir introduit une portion de la longueur de la branche dans cette fente, on ferme avec une lame de verre ou d'ardoise, et l'on remplit le vase de terre. Dans l'un et l'autre cas, lorsque les racines adventives se sont développées dans la terre qui entoure une portion de la branche, on coupe celle-ci au dessous du petit vase, et l'on a dès lors un petit pied enraciné. Seulement, lorsqu'on opère ainsi, l'on éprouve de la difficulté à maintenir dans une humidité constante la petite masse de terre dans laquelle doit se faire l'enracinement. On arrive à ce résultat, soit par des arrosements très fréquents, soit en couvrant le petit vase de mousse ce qui rend le dessèchement de la terre plus difficile, soit enfin et surtout en plaçant à côté du petit pot, et un peu plus haut que lui, un petit vase rempli d'eau, et en disposant une mèche de coton de telle sorte que, plongeant par un bout dans le liquide et produisant l'effet d'un siphon, en vertu de la capillarité, elle le transporte goutte à goutte sur la petite masse de terre qu'elle maintient constamment humide.

Les diverses sortes de marcottes dont nous avons parlé jusqu'ici, peuvent être appelées *marcottes simples*. On peut appeler *marcottes compliquées* celles dans lesquelles on recourt à des moyens auxiliaires pour amener la production des racines adventives, et par conséquent la reprise. Dans cette catégorie rentrent les marcottes suivantes : — les marcottes par *strangulation* et par *incision annulaire* sont celles dans lesquelles, avant d'enterrer partiellement la branche, on a eu la précaution de la serrer fortement avec une ficelle ou un fil de fer, ou bien de lui enlever un anneau d'écorce. Le bourrelet qui se produit à la suite de cette opération préliminaire, rend la reprise plus facile, et amène ainsi plus sûrement le succès de l'opération. — Les marcottes par *torsion* sont celles dans lesquelles on tord fortement la marcotte sur le point où on l'enterre. — Enfin les marcottes *à*

talon simple ou *multiple* sont celles dans lesquelles on pratique sur la branche, avant de l'enterrer, deux incisions dirigées de telle sorte que l'une l'entaille jusque vers le milieu de son épaisseur, et que l'autre part de la première en montant. La languette qui se trouve ainsi formée est quelquefois subdivisée en deux ou trois par d'autres entailles longitudinales, ce qui donne des talons multiples. On maintient ces talons écartés en introduisant dans la fente longitudinale un petit caillou.

Quel que soit le genre de marcottage qu'on ait employé, lorsque l'enracinement a eu lieu, il est prudent et souvent indispensable de ne pas séparer d'un seul coup la branche marcottée, mais de la *sévrer*, comme le disent les cultivateurs, c'est-à-dire de faire pénétrer d'abord la section jusqu'au tiers ou à la moitié environ de son épaisseur afin de l'habituer en quelque sorte à se nourrir par elle-même, et à couper ensuite plus profondément, quelques jours plus tard, pour ne détacher, dans certains cas, cette marcotte d'avec le pied-mère que deux ou trois semaines après le commencement du sevrage.

MARCULFE (*voy.* MALCULFE).

MARCUS GRÆCUS, auteur célèbre d'un livre intitulé : *Liber ignium ad comburendos hostes,* publié en 1804 par Laporte du Theil. On ne connaît aucun détail de la vie de cet écrivain. On ignore même l'époque à laquelle il vivait. M. Reinaud, dans l'ouvrage qu'il a fait en collaboration avec le capitaine Favé, sous le titre : *Du feu grégeois, des feux de guerre, etc.*, pense que le livre de Marcus a été composé de 1225 à 1250, et il base cette opinion sur les recettes des diverses compositions pyriques données par l'auteur, et qu'il devait avoir empruntés aux Arabes, qui ne les auraient connues que vers cette époque. Le *Liber ignium*, au milieu de recettes assez ridicules, en contient d'extrêmement curieuses au sujet du salpêtre, des fusées volantes, des pétards et du feu grégeois.

MARDI, *dies Martis, jour de Mars,* est le second jour de la semaine. D'après un passage curieux de Dion Cassius, il était consacré chez les Égyptiens à quatre planètes, Mars, Jupiter, Saturne et la Lune. Il reçut le nom de la première, parce qu'elle dominait sur le premier quart de ce jour. D'après le Bréviaire, le mardi est le troisième jour férié de la semaine. — Le *Mardi gras,* dernier jour du Carnaval rappelle chaque année, au milieu de nous, les folles joies des Saturnales de l'antiquité *(voy.* CARNAVAL).

MARDIN, ville de la Turquie d'Asie dans le pachalick de Bagdad, à 125 lieues N.-O. de cette ville, et à 18 S.-E. de Diarbékir, sur le penchant d'une montagne escarpée qui domine une plaine fertile. La ville est ceinte de murailles de pierre; ses rues sont étroites et tortueuses. On y remarque plusieurs mosquées, quelques églises chrétiennes, et un collége musulman. On y fabrique des toiles de coton et de lin, et du maroquin. Le climat de Mardin est sain ; cependant les ophthalmies et le bouton d'Alep y sont communs. On ne boit guère, dans cette ville, que de l'eau de citerne, et souvent même il est difficile de s'en procurer. Sa population est d'environ 27,000 habitants. Mardin est la résidence d'un gouverneur dépendant du pacha de Bagdad.

MARDOCHEE était fils de Jaïr, fils de Séméï, fils de Cis, de la tribu de Benjamin (Esther, II, 5-6). Cis avait été emmené en captivité à Babylone par Nabuchodonosor, avec Jéchonias, roi de Juda, l'an 599 avant J.-C. Mardochée était établi à Suse, capitale de la Perse, lorsque Esther, sa cousine-germaine ou sa nièce, épousa le roi Assuérus. Pour avoir des nouvelles d'Esther, il se tenait assidûment à la porte du palais sans se faire connaître. Deux eunuques ayant formé un complot contre la vie du roi, Mardochée découvrit leurs intentions, et en fit donner avis à Esther qui prévint Assuérus. Les eunuques reconnus coupables, furent mis à mort, et l'histoire de la découverte de cette conspiration fut inscrite, par ordre du roi, dans les Annales de son règne. Plus tard, Mardochée s'étant refusé à fléchir le genou devant un favori d'Assuerus, appelé Aman, celui-ci voulut se venger sur tout le peuple juif, et obtint d'Assuérus un édit qui condamnait à la mort tous les Israélites établis dans l'empire de Perse. Peu de temps après la publication de cet édit, Assuérus tourmenté par une insomnie se fit lire les Annales de son règne, et lorsqu'on fut arrivé à l'époque de la conspiration découverte par Mardochée, il s'informa si cet homme avait reçu une récompense ; on lui fit une réponse négative. Aman ayant été introduit alors, le roi lui demanda ce qu'il devait faire en faveur d'un homme qu'il voulait combler d'honneurs. Aman, persuadé que c'était lui-même que le roi voulait honorer, dit : Il faut que cet homme soit revêtu des habits royaux, qu'il monte le cheval du roi, qu'on place sur sa tête le diadême royal, et que le premier des grands de la cour tenant son cheval par les rênes, et marchant devant lui par la place de la ville, crie : C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer. Eh bien, reprit alors Assuérus, faites tout ce que vous venez de dire au juif Mardochée. Aman se conforma aux ordres du roi, et Mardochée retourna ensuite à la porte du palais. Cependant Esther obtint la ré-

vocation de l'édit contre les juifs, Aman fut condamné à être pendu, Mardochée fut élevé à sa place, et Esther le fit intendant de sa maison. — Gesenius a essayé d'expliquer le nom de Mardochée, et croit y reconnaître le persan *merdeki*, c'est-à-dire *petit homme, homme de rien*, ou le nom de la planète de Mars, et, dans cette derrière hypothèse, Mardochée voudrait dire *sectateur* ou *adorateur de la planète de Mars*. Ni l'une ni l'autre de ces étymologies ne mérite la moindre attention, et si nous les mentionnons ici, c'est uniquement pour qu'on ne leur accorde pas la confiance que méritent en général les travaux du savant orientaliste (*voy.* ESTHER). L. D.

MARDONIUS, gendre de Darius. Après avoir achevé la soumission des Grecs de l'Asie-Mineure, aidés dans leur révolte par les Athéniens, il passa dans la Macédoine, fit embarquer ses troupes et soumit l'île de Thasos. Il voulait pénétrer dans la Grèce même, lorsqu'une violente tempête brisa une partie de ses vaisseaux contre les rochers du mont Athos. Il reprit alors le chemin de la Macédoine, d'où il fut bientôt rappelé par le roi, qui donna à Datis et à Artapherne le commandement de l'armée destinée à agir contre la Grèce. Après la mort de Darius, Mardonius, qui voulait réparer sa honte, détermina Xerxès à diriger une nouvelle expédition contre les Hellènes. Cette tentative ne fut pas plus heureuse que celle de Darius (*voy.* XERXÈS). Lorsque le grand roi repassa en Asie, Mardonius resta dans la Grèce avec une armée qui s'élevait encore à 300,000 hommes. Avant de tenter de nouveau le sort des armes, il voulut employer la persuasion pour engager les Athéniens à se soumettre à la Perse. Alexandre, roi de Macédoine, son émissaire, échoua dans cette entreprise. Mardonius envahit aussitôt l'Attique, se replia bientôt sur la Béotie, se fit vaincre à Platée par Aristide et Pausanias, malgré le courage indomptable qu'il déploya, et fut tué dans la bataille.

MADRAGUES. Arrangement de filets disposé pour la pêche du thon. Les madragues forment une enceinte de plus de 200 mètres de longueur, sur 50 de largeur. Ces filets, arrêtés au fond de la mer, à 30 ou 40 mètres de profondeur, par des masses de pierre qui ne pèsent pas moins de 200 quintaux, sont soutenus à fleur d'eau par une quantité suffisante de nattes de liége; une espèce de chausse ou queue de filets en entonnoir, s'étend de la madrague au rivage, quelquefois à plus de 15 ou 1,600 mètres, et d'innombrables compartiments, formés par des filets bordés à la tête et au pied par de grosses cordes complètent l'établissement, qui est soutenu contre le vent, le courant et les efforts du poisson par des cordes fixées à des ancres. Les thons, faisant route à une petite distance de la côte, et rencontrant la queue qui leur barre le chemin, la suivent et s'engagent dans l'enceinte. La madrague diffère des parcs en ce que ceux-ci, toujours beaucoup plus petits, sont fixés sur la partie de la plage découverte à marée basse et soutenus par des pieux et des perches.

MARE (*géol.*), dépression peu profonde et de peu d'étendue à la surface du sol, dans laquelle s'écoule et séjourne l'eau fournie par l'atmosphère aux terres environnantes. Les mares naturelles ne se rencontrent pas seulement dans les lieux bas et humides; il en existe également dans les montagnes et sur les plateaux élevés. Les environs de Paris en offrent les exemples les plus remarquables, dans les plaines hautes, qui, de Versailles s'étendent au midi vers la Beauce. Chaque année le nombre des mares diminue, par suite des progrès de l'agriculture qui s'empare de l'espace occupé par elles. Leur fond vaseux fournit un amendement avantageux pour presque toutes les espèces de terre. Il est assez généralement composé, sur plusieurs pieds d'épaisseur, de couches de marnes très fines, d'un blanc jaunâtre ou bleuâtre, avec des lits minces de matière charbonneuse provenant de la décomposition des matières végétales. On y rencontre fort souvent, dans une position couchée, des troncs entiers de grands chênes ou de chataigniers, dont le bois est devenu très dur et d'un noir d'ébène. Les fruits du noisetier sont encore très communs dans ces dépôts. Tous ces débris du règne végétal sont enveloppés par des sédiments vaseux qui contiennent des tests de coquilles analogues à celles dont les animaux vivent actuellement dans les mêmes lieux (lymnées, planorbes, etc.). Les batraciens sont beaucoup plus communs dans les mares que dans les grands marais.

MAREB (*géog.*), la Mariaba de Strabon, qui portait aussi le nom de Saba, la Chaba des textes bibliques. On l'a encore appelée Sabé, Maraba, Marsyaba; mais ce dernier nom était évidemment dénaturé. Mâreb était située à l'extrémité d'une montagne. « Nariaba (lisez Mariaba) était, dit Pline (liv. VI, chap. XXVIII), la première de toutes les métropoles, *regia tamen omnium;* elle avait six milles de tour. » Pline dit ailleurs : « Mariaba significat dominos omnium. » C'était la résidence du roi des Sabéens, et les Sabéens, selon Artémidore, Diodore de Sicile, etc., étaient les plus riches de tous les peuples de l'Yémen ou Arabie-Heureuse. — Dans les environs de Mâreb était jadis la fameuse digue dite de Mâreb, travail gigantesque, dont la rup-

ture arriva, selon nos calculs, vers 69 à 72 de J.-C. La crainte de l'inondation immense dont menaçait cette rupture, inondation qu'on appela et qu'on appelle encore, dans toute l'Arabie, *Seîl arim* ou torrent de la digue, ou irruption de la digue, fut la cause, disent les chroniques arabes, d'une grande émigration qui porta des tribus nombreuses jusque vers l'Euphrate, où elles fondèrent le royaume de Hyrah, dans l'Irâk (Chaldéo-Babylonie). De ce moment, Mâreb perdit de sa grandeur; à l'époque de Strabon et de Pline elle était encore florissante. La digue, dont il reste des ruines considérables, était une construction puissante qui fermait un passage entre deux montagnes, retenait là, comme en un réservoir ou bief, les eaux des torrents, et, au besoin, en laissait échapper par des ouvertures ce qu'il fallait pour arroser les campagnes. L'excédant de ces eaux torrentielles était détourné dans des lits qui s'embouchaient dans la mer. Cette digue était d'origine très ancienne, d'une époque dont on ne sait plus fixer l'âge. — La fondation de Mâreb ou Saba, remonte, dit l'histoire, à Abd-Chems, surnommé Saba, et arrière-petit-fils de Kahtân, que l'on croit être le Yoctân ou Yectân de la Bible. L'époque de Yaroub, aïeul d'Abd-Chems-Saba, est fixée à 7 siècles et demi avant J.-C. Selon des géographes arabes, Saba fut proprement le nom de la ville, et Mâreb celui du palais ou château qui était la demeure du souverain.— Aujourd'hui Mâreb n'est plus qu'un bourg chétif situé vers le 16° de latitude et le 44° 50 de longitude. PERRON.

MARÉCHAL. Mot par lequel on désigne également le citoyen revêtu d'une dignité ou d'une fonction militaires, et celui qui exerce la profession de ferrer les chevaux et de fabriquer les parties de leurs harnais qui sont en fer. Les uns font dériver ce mot d'une seule fonction divisée depuis en deux spécialités. Suivant eux, le maréchal était le préposé aux écuries du roi; *marack*, *march* ou *mark*, en celtique et en allemand, signifiant cheval, et *schalk* voulant dire puissant, suivant Ménage, ou serviteur, selon Cluvier. On aurait ensuite partagé les fonctions en deux, savoir : le commandement des chevaux ou de la cavalerie, attribué au chef militaire, et le soin matériel des chevaux, dévolu au maréchal vétérinaire et au maréchal ferrant. Les autres, beaucoup plus nombreux, trouvent à ce même mot des origines différentes, qui, par suite d'altérations successives, auraient été confondues dans une prononciation semblable. Pasquier, dans ses curieuses recherches sur la France, veut que l'on distingue *marchal* de *maréchal*. Marchal à son avis a le même sens que marquis, et dérive, comme lui, de *marchio*. Leur signification commune serait celle de commandant des marches ou frontières. Cependant marchal se rattacherait spécialement au sens propre du mot marche, et ce titre indiquerait que ce fonctionnaire était chargé de marquer ou départir les places que chacun devait occuper. C'est le sens limité strictement qui est conservé à ces officiers des maisons royales qu'on devait plus tard appeler *maréchaux des logis*. Quant aux grands dignitaires, aux maréchaux de France, il veut qu'on écrive leur nom avec un *e*, parce qu'il dérivait de deux dictions corrompues, *maire* et *cheval* pour *maître de cheval*, c'est-à-dire *maître ou commandant de la cavalerie*. Matthieu Paris donne pour origine : *Martis seneschallus*, sénéchal ou grand officier de Mars. Ménage trouve le mot même *mareschalus* dans les lois allemandes. On le rencontre aussi dans la loi salique, qui punit de onze sous d'amende celui qui tuera un maréchal ayant sous ses ordres plus de douze chevaux. Appliqué à un artisan, le même mot viendrait de *mire*, médecin et de *cheval*.

Il y avait à la cour de France le *grand maréchal des logis*, qui avait au dessous de lui douze *maréchaux des logis* servant par quartier. Sa principale fonction était de recevoir les ordres du roi pour les logements de Sa Majesté, de sa maison, de toute la cour, et même pour celui des troupes attachées à la maison du roi. Sous Louis XIV, il avait 300 livres de gages, 8,100 d'appointements ordinaires, 7,200 d'appointements extraordinaires, et 4,000 livres de livrée. Il prêtait serment entre les mains du roi, et recevait celui des maréchaux et des fouriers des logis. La reine, les princes et les princesses du sang avaient aussi leurs maréchaux des logis, mais ceux du roi pouvaient seuls arrêter et marquer ses logements à la craie blanche, sur les portes de la rue, tandis que les autres ne les marquaient qu'à la craie jaune et seulement sur les portes intérieures. Ces maréchaux des logis étaient encore, du temps de Louis XIII, confondus avec les *maréchaux des logis des camps et armées*, et faisaient partie des anciennes compagnies des gendarmes du roi, dont ils avaient conservé tous les priviléges; mais, sur la fin de ce règne, les deux fonctions furent séparées. Les maréchaux des logis du roi portaient une canne en forme de major, ou un bâton garni d'argent en pomme et en pointe; les armes royales étaient gravées sur le pommeau avec le nom de l'officier. Le bâton du grand maréchal était garni d'or en pomme et en pointe, portant sur la pomme les armes de France : le reste de la poignée était semé de fleurs de lis de diamant. — Ces fonctions et ces dignités furent longtemps civiles et militaires à la fois : il est donc difficile

d'éviter la confusion dans leur histoire. Dès l'an 783, le connétable de Charlemagne avait pour adjoints deux maréchaux. Philippe-Auguste n'eut qu'un maréchal; il s'appelait *maréchal de l'host*.

Maréchal de France. Le titre de maréchal de France semble, pendant longtemps, n'avoir eu pour but que de distinguer le maréchal de l'armée royale de ceux commandant les armées des grands vassaux. Dans l'origine, cette dignité n'était qu'une commission temporaire : sous Philippe de Valois, Bernard de Mareuil s'en dépouilla lorsqu'il fut nommé gouverneur des fils du roi. Alors le revenu de cette charge était de 500 livres pendant l'activité du fonctionnaire, qui avait en outre un cheval de l'écurie du roi quand il allait en campagne. François Ier voulut borner à deux le nombre de ces dignitaires, car en créant Gaspard de Coligni-Châtillon maréchal de France à vie, il voulut que la charge de celui des trois maréchaux qui mourrait le premier fût éteinte et supprimée. Mais cette règle ne fut point suivie, et le nombre resta indéterminé; il y en avait vingt après la promotion de 1703. Henri II fut le premier qui les qualifia de *cousin*. Ils prêtaient serment entre les mains du roi, ils étaient juges du point d'honneur, et tenaient le siége de la connétablie et maréchaussée de France, pour lequel ils avaient, dans les provinces, des prévôts et des lieutenants, dont la juridiction s'étendait sur les vagabonds, les gens sans aveu, les voleurs de grands chemins, les incendiaires et les assassins. En 1776, leurs appointements furent élevés, et le roi décida que les dix-huit gouvernements généraux des provinces, du produit de 60,000 liv. chacun, ne pourraient être donnés qu'à eux seuls ou à des princes du sang. Les honneurs qui leur étaient dus furent réglés par l'ordonnance de 1768 : « L'infanterie sera en haie et présentant les armes; la cavalerie ira au devant d'eux; ils seront salués par les troupes; l'état-major se trouvera à la barrière de la ville; on tirera douze volées de canon; ils seront attendus à leur logis par une garde de cinquante hommes avec un drapeau de couleur; les trompettes sonneront la charge. » La marque de leur dignité était deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or, et passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes. Le sénatusconsulte du 28 floréal an XII les plaça au nombre des grands officiers de l'empire, et régla que leur nombre ne pourrait dépasser celui de seize, non compris ceux qui faisaient partie du sénat. Le décret du 8 fructidor an XII porte qu'ils ne compteront plus sur le tableau des généraux de division, et qu'ils jouiront de 40,000 francs d'appointements. Une ordonnance de 1818 les réduisit à douze; une autre de 1820 leur continua, lorsqu'ils seraient sans fonctions, le traitement de 40,000 francs, sans accessoires, mais doublé pour ceux qui étaient majors généraux dans la garde royale. Celle de 1821 ordonna que, lors de leur décès, leurs portraits seraient transférés aux Invalides. La loi des finances de 1832 voulut qu'en temps de paix aucun grade de maréchal de France ne fût rempli qu'après trois extinctions successives; il y avait alors quatorze maréchaux, dont deux étaient à l'étranger. La loi du 4 août 1839 fixa leur nombre à six, au plus, en temps de paix, et a douze, au plus, en temps de guerre. Les honneurs qu'on doit leur rendre diffèrent peu de ceux résultant de l'ordonnance de 1768, et sont fixés par le décret de messidor an XII.

Maréchal général des camps et armées du roi. C'était une charge accordée à un maréchal de France, auquel le roi voulait conférer une distinction particulière. Les premiers qui en furent revêtus furent le maréchal de Biron, puis le maréchal de Lesdiguières, avant d'être connétable; le maréchal de Turenne y fut élevé en 1660, le maréchal de Villars en 1733, et le maréchal de Saxe en 1746.

Maréchal de camp. Cette fonction paraît avoir été peu distincte de celle de maréchal de France, jusqu'à Henri IV, sous lequel il n'y en eut qu'un seul. Depuis, le nombre en fut augmenté sans limite, et le titre pouvait être cumulé avec celui de colonel. Ce fut une ordonnance de 1779, qui rendit les deux fonctions incompatibles. La république abolit cette dénomination pour lui substituer celle bien plus précise de général de division. La restauration la rétablit, mais elle fut supprimée en 1848. Le nombre des maréchaux de camp a été longtemps indéterminé; il y en avait cinquante dans les cadres, au moment de la révolution; mais la loi du 4 août 1839 a divisé leur cadre en deux sections, la première comprenant l'activité et la disponibilité, et la seconde la réserve. La première section, en temps de paix, doit se composer de 160 maréchaux de camp au plus; la deuxième comprend tous ceux qui cessent de faire partie de la première, ce qui arrive nécessairement à l'âge de soixante-deux ans accomplis. Les honneurs qu'on leur doit diffèrent suivant qu'ils commandent ou non un département, et sont fixés par le décret de l'an XII. Les tambours et trompettes ne sonnent ni ne battent pour eux, mais ils doivent être prêts à sonner et à battre.

Maréchal des logis. Sous-officier de cavalerie, dont le grade répond à celui de sergent dans l'infanterie. Le maréchal des logis chef répond au sergent-major. Avant la révolution, le maréchal des logis qui se retirait après trente ans de

service, jouïssait de l'exemption de taille industrielle et autres impositions personnelles pour la profession qu'il voulait exercer. E. LEFÈVRE.

MARÉCHAL (*techn.*). Au temps de saint Louis, plusieurs des ouvriers qui travaillaient le fer, étaient compris sous le nom générique de *fèvres*. On distinguait parmi eux, le fèvre *marissal* ou *marischal*, comme on le voit dans le Livre des métiers d'Étienne Boileau. Leur métier, c'est-à-dire le droit de conférer les permissions d'ouvrir boutique, et la juridiction avaient été donnés par le roi à son mestre marischal, qui, en échange, était tenu à ferrer les chevaux de selle du roi. Plusieurs additions ou modifications furent faites aux statuts, notamment par le prévôt de Paris, en 1473, par Henri IV, en 1609, et cette fois il y eut enregistrement au registre des bannières du Châtelet; puis en 1651. Lors du rétablissement d'une partie des corporations par l'édit d'août 1776, la communauté des maîtres maréchaux ferrants fut rétablie et réunie à celle des éperonniers. Suivant les statuts de 1651, il n'appartenait qu'aux seuls maréchaux de priser et estimer les chevaux et bêtes de charge, et de les faire vendre et acheter, sans pouvoir être troublés par aucuns courtiers ou autres. Aujourd'hui on distingue, dans les localités un peu importantes, le maréchal grossier du maréchal ferrant. — Le maréchal vétérinaire est de nos jours une expression hybride qui ne se trouve plus employée que dans les villages. La science vétérinaire est en effet un art distinct de la manœuvre du ferrage des chevaux. Mais l'insuffisance de la science médicale, au point de vue des moyens d'existence, fait parfois réunir l'une et l'autre profession par le même individu.

1° *Maréchal ferrant*. Cette branche de la profession en est le centre et comme le pivot. Elle a pour but de mettre le cheval en état de marcher lorsqu'il est soumis aux exigences de notre service. Dieu a donné à ce beau quadrupède le pied le mieux approprié aux vastes plaines dans lesquelles il l'avait placé; l'homme, en le chargeant d'un fardeau, en lui faisant traîner de lourdes charges sur des routes durcies et recouvertes de pierre, a dû ajouter quelque chose à la résistance et à la dureté du sabot de son esclave; le maréchal répond à cette nécessité. L'habileté du forgeron lui est nécessaire pour préparer la semelle de fer; les connaissances anatomiques lui sont indispensables pour proportionner la forme de ce fer à la nature de chaque pied, et pour faire pénétrer dans la corne du sabot, avec confiance et certitude, les clous par lesquels il le fixe. Il tient donc à la science d'une part, et de l'autre au métier. Sa boutique est garnie d'une forge, d'une enclume et de marteaux à frapper devant, qui ne diffèrent point, non plus que ses procédés pour travailler le fer, de ce qui existe chez tous les autres forgerons; mais il a plusieurs outils qui lui sont particuliers. Le fer qu'il emploie doit être très doux, et souvent il compose le lopin dont il fera un fer, avec des débris de clous, de tôle et de vieux fer, déjà adoucis par un travail antérieur. Quand le lopin, quelle que soit son origine, est bien corroyé, il s'agit de lui donner la figure convenable. Dans son aspect le plus général, le fer à cheval est une plaque, épaisse environ d'un centimètre, dont le contour extérieur a la forme du sabot sous lequel on doit l'appliquer, et dont l'intérieur est évidé, suivant une ligne courbe analogue à celle de l'extérieur, et de manière à ce que, pour l'ordinaire, l'ensemble ne dessine pas une figure fermée. Ce fer ne se découpe pas dans une feuille de métal, mais il se forme d'une lame que l'on courbe, et dont les diverses parties doivent satisfaire à beaucoup d'exigences, dont nous allons essayer de donner un aperçu en désignant les principales de ses parties. On distingue d'abord deux *faces*, celle qui posera sur la terre, et celle qui sera appliquée au sabot; celle-ci est toujours un peu concave, surtout à l'endroit où la courbure du fer est le plus sensible. Cet endroit s'appelle la *voûte*. La partie qui répond au devant du pied est nommée la *pince;* les parties latérales, qui recouvrent les quartiers, portent le nom de *branches*, et leur extrémité qui répond aux talons, celui d'*éponges*. La largeur des branches décroît insensiblement jusqu'aux éponges, ainsi que leur épaisseur : la face inférieure de chaque branche est dans le même plan; les éponges peuvent être terminées en *crampons*, et la pince est presque toujours un peu remontée sur le sabot, par une sorte d'onglet que l'on appelle *pinçon*. Les trous ménagés dans le fer pour qu'il puisse être cloué, se nomment *étampures;* ils se placent en pince pour les fers de devant, et en talon pour ceux de derrière, et, dans l'un comme dans l'autre cas, ils sont plus rapprochées du bord extérieur, dans la branche qui doit couvrir le quartier de dedans. Le fer est forgé sur une enclume souvent par un seul ouvrier, mais de préférence par deux; l'un frappe devant avec le marteau, qui est surtout consacré à cet usage, et l'autre, qui dirige l'opération, emploie un *ferretier*, marteau particulier, qui, au lieu d'avoir le manche placé dans le milieu de sa tête, le porte à une de ses extrémités. Ce dernier forgeron termine seul le fer et donne à son dessus et à son dessous leur forme définitive, en se servant alternativement de la table, du bras carré ou du bras arrondi de l'enclume. Ensuite il perce les trous, en commençant à former, avec l'*étampe*

qu'il tient de la main gauche, et sur laquelle frappe un apprenti, la cavité dans laquelle sera logée la tête du clou; puis l'étampure faite, il retourne le fer, et avec le *poinçon*, il débouche le trou, toujours à l'aide d'un compagnon. Cette opération se nomme *contrepointer*. Les crampons, lorsqu'on les juge nécessaires, ne sont faits qu'après. Le fer mis en cet état a besoin d'être retouché pour être ajusté plus exactement au pied du cheval sur lequel on voudra le poser. — Les autres outils particuliers au maréchal sont: le *brochoir*, moyen marteau à tête écrasée, dont la panne est fendue, et qui est destiné à entrer les clous; les *triquoises* ou tenailles, avec lesquelles on déferre les chevaux et on coupe l'extrémité du clou dépassant le sabot; le *boutoir*, espèce de ciseau tranchant par son extrémité, et dont les deux côtés sont relevés à angle droit et tranchant par ses deux côtés. Le *boutoir* est coudé à angle droit, deux fois sur lui-même, de manière à ce que la partie garnie de bois, et qui sert de manche, soit supérieure, mais presque parallèle à celle qui porte le taillant, et dans un même plan vertical à celui du tranchant. Un morceau de lame de sabre, appelé *rogne-pied*, sert à enlever la corne pour découvrir les clous, lorsqu'on veut les arracher, ou bien à parer le sabot après que le fer est posé. Des petites *pinces*, des *renettes* et des *gouges* pour fouiller dans la corne; des *morailles*, instrument très semblable à un compas, et avec lequel on saisit et on pince fortement la lèvre supérieure du cheval pour le dompter. On ajoutait autrefois comme complément obligé le *travail*, bâtis en charpente, composé principalement de quatre forts poteaux en bois, fixés par le bas dans le sol, et consolidés supérieurement par des entretoises. On faisait entrer les chevaux difficiles entre ces poteaux, soit pour les ferrer, soit pour leur faire des opérations. Ils étaient maintenus par des sangles montées après des rouleaux que l'on pouvait faire tourner pour serrer le corps de l'animal; la tête et les pieds pouvaient être tenus élevés à l'aide d'autres sangles ou de chaînes. Aujourd'hui cet engin est presque entièrement abandonné.

La ferrure est la partie la plus délicate de l'art du maréchal : une faute peut entraîner la perte du meilleur cheval; une appropriation peu intelligente de telle ou telle espèce de fer qui ne serait pas le plus convenable à chaque pied de chaque animal pourrait le rendre boiteux. Pour ferrer, on blanchit la sole avec le boutoir, on enlève le superflu des quartiers, on ouvre les talons en dirigeant le boutoir en dehors et sans creuser, et on les abat de manière à ce que le pied, posé à terre, soit dans la position la plus convenable; on coupe le superflu de la fourchette jusqu'à épanchement d'une légère sérosité, mais non au delà. Toutes ces opérations ont pour but, non pas de donner au pied du cheval une forme de fantaisie, mais de lui conserver sa forme la plus naturelle. Aussi, dans le cas où le pied serait difforme ou malade, faudrait-il agir plus ou moins sur telle partie que sur telle autre, de la manière la plus efficace pour obtenir que le pied revînt à la forme normale, ou que la maladie fût vaincue. Cette indication, tout incomplète qu'elle est, confirme ce que nous avons dit de la difficulté de l'art. Il est commun de trouver des maréchaux qui évitent d'entamer la sole jusqu'à blesser l'animal, de la brûler ou de la dessécher en y posant le fer trop chaud, d'enfoncer les clous de manière à toucher le vif, de trop serrer ces clous, de comprimer le pied dans un fer trop ajusté, ou dont le pinçon est trop frappé sur la pince; mais il est plus rare d'en trouver qui sachent, par une ferrure bien raisonnée, conserver entièrement aux bons pieds toutes leurs qualités, et surtout remédier aux défauts naturels ou accidentels des mauvais pieds. On emploie dans ce cas des formes de fer très variées, et dont la plupart sont connues de longue date, et dessinées dans les ouvrages spéciaux. Les uns offrent des branches inégales, ou plus ou moins relevées, ou plus ou moins larges, ou plus ou moins serrées, ou bien ont les éponges réunies par une lame soudée de l'une à l'autre. Le fer peut être plein ou à peu près plein par dessous; il peut porter un patin destiné à élever le pied au dessus de terre, etc. On a pensé aussi à disposer des fers de telle manière qu'ils pussent s'appliquer à toute espèce de pieds, ou même être posés sans clous. On satisfait à la première condition en pratiquant à la pince une charnière qui permette d'ouvrir ou de fermer les branches à volonté, et à la seconde en pratiquant en outre, au portour extérieur du fer, des joues assez relevées pour emboîter le sabot. Lorsque ce fer est placé sur le pied, on le serre avec un écrou qui traverse les deux éponges.

On manque de renseignements sur l'inventeur de la ferrure et l'époque à laquelle cet art a été introduit. Quelques critiques ont prétendu qu'il était ignoré des Romains, mais des passages de Suétone, de Pline et de Catulle prouvent la fausseté de cette opinion.

2° Le *maréchal grossier* a peu d'outils qui diffèrent de ceux du serrurier. Les principaux sont le *mouton*, que plusieurs emploient pour enfoncer les boîtes de fonte à l'intérieur des moyeux; la *chaîne double* destinée à remédier au déjour des roues; cet engin se compose de deux chaî-

nes, dont l'une porte à ses deux extrémités deux vis qui peuvent tourner sans tordre la chaîne, tandis que l'autre porte deux boîtes à écrou, dans lesquelles entrent les vis. Lorsque les chaînes retiennent deux parties opposées du cercle d'une roue, l'action des vis opère le rapprochement. La *selle* est un billot porté sur trois pieds, et du milieu duquel s'élève une broche que l'on fait entrer dans le moyeu d'une roue pour achever de faire entrer les cercles, en amenant successivement au dessus de l'enclume chaque point qu'il est nécessaire de frapper. Les *manivelles* sont des espèces d'essieux en bois, auxquels est fixée une petite flèche en bois; elles servent à conduire une ou deux roues.

MARÉCHAL (*ins.*). Nom vulgaire donné aux espèces indigènes du genre TAUPIN, *Elater*, et qui est dû aux soubresauts que ces coléoptères exécutent avec bruit et mesure, au moyen d'un mécanisme particulier.

MARÉCHAUSSÉE (*hist. milit.*). La maréchaussée n'était dans l'origine qu'un escadron d'élite, dont les cavaliers combattaient à côté des connétables et des maréchaux de France, ou portaient leurs ordres aux divers chefs de l'armée, comme font aujourd'hui les aides de camp et les officiers d'ordonnance des généraux. Ce service était recherché avec empressement par les jeunes gentilshommes qui voulaient faire l'apprentissage des armes. Par la suite, lorsque la royauté sentit la nécessité de réprimer les désordres et l'indiscipline qui s'étaient introduits dans les armées, elle créa dans chaque province des compagnies d'archers, sous les ordres d'un prévôt. Cette nouvelle troupe reçut la dénomination de *maréchaussée*, parce que ceux qui la commandaient relevaient de l'autorité des maréchaux de France pour la répression des délits militaires. Le but de cette institution fut atteint avec tant de succès, et la tranquillité publique fut partout si parfaitement rétablie, que les prévôts militaires n'avaient plus de coupables à juger. Louis XI, pour ne point laisser la maréchaussée inutile, crut devoir agrandir ses attributions, en lui confiant l'exercice de la justice corrective sur les vagabonds et les malfaiteurs de toute sorte qui infestaient les campagnes, en lui formant ainsi une juridiction sur tous les cas appelés depuis *prévotaux*. Les compagnies de maréchaussée battaient la campagne à l'instar de ces milices que les Romains avaient appelées *Latroncula-tores*. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que leurs officiers, qui n'avaient pour la plupart aucune idée de jurisprudence, ne pouvaient convenablement administrer la justice distributive. Louis XII, pour remédier à cet inconvénient, ordonna, par un édit de 1498, qu'à l'avenir les baillis et sénéchaux, chefs des compagnies de maréchaussée seraient gradués. On tomba par là dans un autre excès. Les postes de cette juridiction finirent par être occupés par des gens de robe aussi peu propres à commander des gens de guerre que ceux-ci l'étaient peu à exercer la justice. Le chancelier de L'Hôpital, par l'ordonnance de 1560, sous Charles IX, jugea qu'il était convenable d'ôter l'administration de la justice aux baillis et aux sénéchaux, pour la conférer à leurs lieutenants qui durent être des gens de loi. Les attributions et la compétence de la maréchaussée furent encore ultérieurement modifiées par les ordonnances de 1563, 1564, 1566, 1670 et 1731, jusqu'à ce qu'enfin l'édit de 1720 eût supprimé toutes les maréchaussées pour les réorganiser sur de nouvelles bases. Aux termes de ce dernier édit, toutes les compagnies de maréchaussée ne durent plus être commandées que par des prévôts généraux, sous les ordres des maréchaux de France. On répartit cette troupe en résidences de quatre hommes aux ordres d'un exempt ou d'un brigadier. Il fallait, pour y être admis, des services préalables dans les troupes royales. Les prévôts et les lieutenants étaient nommés par le roi parmi trois sujets présentés par les maréchaux de France. Plus tard toutes les parties du service furent surveillées par des inspecteurs généraux. Enfin la maréchaussée était, par suite de nouveaux changements introduits dans son organisation en 1770, devenue un corps de troupe à cheval, moitié civil, moitié militaire, qui avait principalement pour mission la police des routes, l'arrestation des brigands et la police des campagnes, lorsqu'elle fut remplacée par la *gendarmerie nationale* dont l'Assemblée constituante détermina l'organisation et le service par son décret des 16 janvier-16 février 1791 (*voyez* GENDARMERIE).

A. BOST.

MARÉES (*astr.*) : Mouvements périodiques des eaux de la mer, qui couvre et abandonne successivement une partie de ses rivages. — Dans les mers d'une grande étendue, on observe un mouvement régulier qui agite leurs eaux, et qui les élève et les abaisse tour à tour deux fois dans l'espace de vingt-quatre heures à peu près. Ce mouvement ne s'opère pas brusquement; les eaux, pendant six heures, montent au dessus de leur niveau et s'étendent sur les rivages; elles demeurent pendant quelques minutes dans un état d'immobilité complète; elles redescendent ensuite pendant six heures environ, demeurent stationnaires, puis recommencent à s'élever de nouveau, et ainsi de suite. Le mouvement ascensionnel se nomme

le *flux*, le mouvement contraire le *reflux*; le flux et le reflux réunis constituent le phénomène des *marées*. Le moment où se termine le flux, lorsque la mer est arrivée à sa plus grande élévation se nomme la *pleine mer*; le moment où finit le reflux, c'est-à-dire où la mer cesse de descendre, se nomme la *basse mer*. Les deux mouvements par lesquels la mer s'élève et s'abaisse ne sont pas d'égale durée; la mer emploie plus de temps à descendre qu'à monter. A Brest, par exemple, la différence est de 15 à 20 minutes, en sorte que la basse mer ne tient pas le milieu entre les deux hautes mers consécutives. Dans un port libre et dégagé des obstacles naturels qui peuvent retarder le mouvement des flots, l'intervalle qui sépare deux hautes mers successives du matin ou du soir, est de 24^h 50′ 1/3, pendant lesquelles on observe deux flux et deux reflux. La marée n'arrive donc pas toujours à la même heure dans chaque port; l'instant du phénomène retarde journellement de 3/4 d'heure environ sur celui de la veille, et cette circonstance offre une analogie remarquable avec le mouvement de la lune, dont les passages au méridien retardent chaque jour de la même quantité. Les hauteurs auxquelles la mer s'élève ne sont pas constamment égales; elles varient pendant la durée d'un mois et dans les diverses saisons de l'année. Ces différences consistent 1° en ce que les marées sont plus grandes dans les nouvelles et les pleines lunes, c'est-à-dire dans les *syzygies*, que lorsque la lune est à 90° du soleil, c'est-à-dire dans les *quadratures*. La plus haute et la plus basse marée n'ont pas lieu le jour même de la syzygie, mais un jour et demi après et lorsque la lune est à 19° environ au delà des pleines et des nouvelles lunes. Les plus basses marées ont lieu lorsque la lune est à 19° au delà du premier et du dernier quartier. 2° Les hauteurs des marées syzygies sont plus grandes, et les hauteurs des marées quadratures sont plus petites vers les équinoxes qu'à toute autre époque de l'année. Vers les solstices au contraire, les marées des pleines et des nouvelles lunes sont moins fortes que celles des autres lunaisons, tandis que les marées des quadratures sont plus considérables. On observe encore comme circonstances particulières du phénomène : 1° que les marées syzygies sont plus grandes et les marées quadratures plus petites en hiver, temps où le soleil est plus près de nous qu'en été où il est plus éloigné. Il existe aussi une petite différence entre les marées du matin et celles du soir : à Brest, la marée du matin surpasse celle du soir de 0^m 83 dans les syzygies des solstices d'été; elle en est surpassée de la même quantité dans les syzygies des solstices d'hiver. 2° Que la hauteur des marées augmente à mesure que la lune se rapproche de la terre et du plan de l'équateur, de sorte qu'en général, les plus grandes marées ont lieu lorsque la lune est à la fois dans le plan de l'équateur, dans les syzygies et dans son périgée, c'est-à-dire à sa plus petite distance de la terre. 3° Enfin la hauteur des marées diminue à mesure que la latitude du lieu dans lequel on les observe augmente; à 65° de latitude le flux est tout à fait insensible. Quant aux variations relatives aux heures des marées, on observe que, lorsque la lune est dans les syzygies ou dans les quadratures, l'intervalle de temps dont la marée suit le passage de la lune au méridien, est constamment le même. Cet intervalle est de 3 heures à peu près dans le port de Brest. Si la lune va des syzygies aux quadratures, l'instant de la pleine mer arrive plutôt que ces trois heures; c'est le contraire lorsque la lune va des quadratures aux syzygies.

Ce simple exposé des principaux phénomènes des marées suffit pour nous montrer qu'ils ont avec les mouvements du soleil et de la lune une corrélation évidente. Cette remarque n'avait pas échappé aux philosophes de l'antiquité, et ils en avaient conclu que l'action du soleil et celle de la lune en sont la véritable cause. Les modernes adoptèrent cette idée; plusieurs passages de Kepler montrent qu'il la regardait comme une vérité incontestable. Galilée fit reculer le problème en attribuant simplement le phénomène des marées au mouvement de rotation de la terre, combiné avec son mouvement autour du soleil, et en se montrant, en cette occasion, aussi injuste envers Kepler que le tribunal de l'Inquisition le fut depuis envers lui. Descartes, le premier, admettant comme Kepler que la lune et le soleil sont les vraies causes du flux et du reflux des mers, essaya de nous montrer comment cette cause opère; mais son explication, fondée sur le système des tourbillons, outre qu'elle choque la raison, a le grave défaut d'être absolument contraire aux faits observés. Il était réservé à Newton de nous donner la véritable explication du phénomène, et de nous montrer que l'action du soleil et de la lune, soumise aux lois de la gravitation universelle, suffit pour expliquer dans leurs moindres détails toutes les circonstances que nous présentent les oscillations périodiques de l'Océan. En effet l'action du soleil et de la lune sur les eaux de la mer, doit tendre continuellement à altérer la figure d'équilibre que la mer prendrait si elle n'était soumise qu'à l'action de la pesanteur

terrestre combinée avec la rotation diurne. L'attraction décroissant à mesure que la distance augmente, les parties fluides situées dans l'hémisphère tourné vers l'astre, et qui en sont plus voisines que le centre du globe, sont plus fortement attirées que lui; elles doivent donc, en vertu de leur parfaite mobilité, s'élever vers l'astre qui les sollicite, et tendre à s'écarter du centre de la terre avec une force égale à la différence des actions que l'astre exerce sur ce centre et sur la molécule fluide. Dans l'hémisphère opposé à l'astre, le même effet doit se produire; les particules fluides, étant moins fortement attirées que le centre du globe, resteront en arrière et paraîtront s'être soulevées au dessus de leur niveau d'équilibre comme celles de l'hémisphère supérieur. Les deux points de la surface terrestre où la mer aura la plus grande élévation sont ceux qui se trouvent diamétralement opposés sur la droite qui joint le centre de la terre à celui du soleil. Les parties intermédiaires doivent tendre à suivre le mouvement avec une vitesse qui diminue à mesure qu'elles s'éloignent de l'astre attirant, et comme il ne peut y avoir élévation dans une partie du fluide sans qu'il y ait en même temps dépression dans l'autre, la masse fluide devant toujours demeurer la même, c'est à 90° de distance des points les plus élevés que se trouveront les points du plus grand affaissement de cette masse. L'action du soleil produira donc chaque jour deux soulèvements des eaux de la mer en chaque lieu de la terre, le premier lors du passage de l'astre par le méridien supérieur, le second lorsqu'il traversera le méridien inférieur. L'élévation aura lieu au même instant pour les points situés sur le même méridien et diamétralement opposés. A 90° de distance de ces points, la mer s'abaisse au dessous de son niveau, parce qu'elle fournit les eaux qui alimentent le flux. Les mêmes phénomènes se reproduisent relativement à la lune; nous devrions donc distinguer quatre marées différentes dans l'espace d'un jour lunaire; mais les actions simultanées des deux astres se combinent entre elles dans la production du phénomène, qui se réduit ainsi aux deux marées journalières que nous observons. De là doivent résulter de grandes variétés soit dans les heures, soit dans les hauteurs des marées, selon que l'action du soleil et celle de la lune concourront à produire les mêmes effets ou qu'elles se contrarieront mutuellement. Dans les pleines et les nouvelles lunes, la marée solaire et la marée lunaire s'ajoutent pour former la marée totale, parce que les deux astres agissent à peu près dans la même direction dans les quadratures, au contraire, la marée totale n'est que l'excès du flux lunaire sur le flux solaire, parce que le soleil se trouvant à 90° du méridien à l'instant où la lune le traverse, la haute mer lunaire arrive précisément lorsque la basse mer solaire se fait sentir, et réciproquement. Toutes choses étant égales d'ailleurs, les plus grandes marées auront donc lieu dans les syzygies, et les plus basses vers les quadratures. Dans les points intermédiaires la marée solaire ne tend qu'à altérer l'heure et la hauteur de la marée lunaire, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens opposé, selon les positions respectives des deux astres qui les produisent.

Nous avons dit que l'action que le soleil et la lune exercent pour soulever les eaux de la mer, n'est pas l'action totale de ces deux astres sur le sphéroïde terrestre, mais seulement la différence des actions qu'ils exercent sur le centre du globe et sur le fluide qui couvre sa surface. Le calcul montre que ces forces sont entre elles comme les masses de chacun des deux astres, respectivement divisées par le cube de la distance de chacun au centre de la terre. Or, quoique la masse du soleil soit incomparablement plus grande que celle de la lune, comme il est infiniment plus éloigné de la terre que cet astre, il en résulte que son action pour soulever les eaux de la mer est beaucoup plus faible que celle de la lune. Newton a trouvé que le rapport de ces deux forces est environ celui de 6 à 1; Daniel Bernouilli, par une évaluation plus exacte, a trouvé ce rapport égal à 2 1/2, et Laplace, en le déduisant d'un grand nombre d'observations faites dans le port de Brest, l'a évalué à 2,3533, ce qui se rapproche beaucoup de la valeur précédente. L'action de la lune sur les eaux de la mer est donc deux fois et demie à peu près plus grande que celle du soleil. L'élévation de la mer au dessus de son niveau devant être supposée proportionnelle à la force qui la produit, les marées lunaires seront donc, toutes choses étant égales d'ailleurs, beaucoup plus fortes que celles du soleil. — Les résulats précédents supposent le soleil et la lune en mouvement dans l'équateur : cela n'a pas lieu dans la nature; mais comme le soleil et la lune ne s'écartent jamais beaucoup de ce plan, les phénomènes des marées, tels qu'ils auraient lieu dans la première hypothèse, ne seront que légèrement modifiés. — La théorie se réunit à l'observation pour montrer que l'influence des deux astres s'affaiblit à mesure qu'ils s'écartent du plan de l'équateur, c'est-à-dire que l'élévation des marées, toutes choses étant égales d'ailleurs, diminue à mesure que les déclinaisons du soleil et de la lune augmentent. La hauteur de la marée est d'autant plus considérable que la

lune et le soleil sont plus rapprochés de la terre et du plan de l'équateur. Les plus grandes marées syzygies ont donc lieu à l'équinoxe, quand la lune est à la fois dans l'équateur et dans son périgée; les plus petites arrivent au solstice d'été, lorsque la lune est dans son apogée et dans sa plus grande déclinaison.

Les variations observées dans les heures des marées, s'expliquent avec la même facilité par la loi de la gravitation universelle. Si les eaux de la mer obéissaient instantanément à l'action des forces qui les sollicitent et qu'elles ne fussent soumises qu'à l'action de la lune, la pleine mer devrait arriver à l'instant même où cet astre traverse le méridien supérieur ou inférieur. L'heure de la pleine mer, ainsi déterminée, ne serait d'ailleurs que légèrement altérée par l'action du soleil qui n'est, comme on l'a vu, que le tiers à peu près de celle de la lune. Cependant, sur toute l'étendue de nos côtes, on remarque que les marées sont constamment retardées d'un jour et demi à peu près, en sorte que dans chaque port, la marée qu'on observe, eu égard à son intensité et à l'heure à laquelle elle arrive, n'est pas le résultat de l'action immédiate des astres, mais celui de leur action antérieure de trente-six heures. Ainsi, par exemple, les plus hautes et les plus basses marées ne sont pas celles qui ont lieu le jour même des syzygies et des quadratures, mais celles qui les suivent à un jour et demi de distance; de sorte que, si la syzygie arrive à l'instant de la pleine mer, la plus haute marée est la troisième qui la suit, et pareillement, si la quadrature arrive au moment de la pleine mer, la troisième marée suivante est la plus petite. Ce retard général entre l'effet et la cause qui le produit, provient, à ce qu'on suppose, de la force d'inertie qui tend à maintenir tous les corps de la nature dans l'état qu'ils occupent à un instant donné. C'est la même cause qui fait qu'après le flux et le reflux, les eaux de la mer demeurent un instant dans un état de stagnation apparent avant de redescendre ou de remonter et de céder à l'action des nouvelles forces qui agissent sur elles.

Outre ces causes générales du retard des marées, les circonstances particulières à chaque localité, la profondeur des eaux, les irrégularités du sol contre lequel elles frottent, les obstacles de toute nature qui s'opposent aux libres mouvements de la mer, peuvent faire varier le temps que les impressions qu'elle reçoit mettent à se transmettre dans nos ports. Le retard que la marée éprouve, en chaque lieu de la terre, sur l'instant du passage de la lune au méridien, à l'époque de la conjonction, se nomme *établissement du port*. Comme les circonstances qui produisent ce retard demeurent toujours à peu près les mêmes, l'établissement du port est aussi une quantité constante; mais cette quantité varie d'une manière fort sensible d'un lieu à un autre, et même quelquefois pour des lieux très voisins. L'établissement du port se détermine dans chaque lieu par l'observation de l'heure à laquelle la pleine mer arrive le jour de la nouvelle lune. Il est de 3^h 33′ à Brest, de 7^h 45′ à Cherbourg, de 9^h 15′, au Havre, etc.

L'élévation des eaux à l'instant de la pleine mer étant le résultat des actions combinées du soleil et de la lune, l'heure à laquelle la mer atteint sa plus grande hauteur doit varier chaque jour, comme la distance angulaire de ces deux astres, ou comme l'heure à laquelle la lune traverse le méridien. L'instant de la pleine mer précède quelquefois le passage, ou bien d'autres fois il le suit; mais il ne peut jamais s'en écarter beaucoup, parce que la force attractive de la lune est, comme on l'a vu, trois fois plus grande à peu près que celle du soleil. La théorie fournit des formules qui donnent exactement l'heure de la pleine mer dans un port dont la latitude est connue, lorsque l'*établissement du port* est déterminé. Les résultats de ces calculs, exécutés pour les ports les plus fréquentés, servent à former des tables qui sont très utiles aux marins, parce qu'ils ne peuvent ordinairement entrer dans les ports ou en sortir qu'au moment de la haute mer, et qu'il leur importe par conséquent de connaître exactement l'heure à laquelle le phénomène se produit. On voit, par ce qui précède, que l'espace de temps qui s'écoule entre deux marées consécutives du matin et du soir n'est pas constamment le même. Il est sujet à quelques variations dépendant des phases de la lune. Sa valeur moyenne est de 24^h 50′ 28″; l'intervalle qui sépare deux marées consécutives du matin ou du soir surpasse donc la durée du jour solaire d'une heure environ. Cet intervalle est le plus petit qu'il soit possible dans les syzygies, quand les marées atteignent leur plus grande hauteur; il est alors de 24^h 38′ 57″, et comme la révolution diurne de la lune est de 24^h 50′ 28″, le retour des marées anticipe de 11′ à peu près sur le passage de la lune au méridien. Dans les quadratures, au contraire, lorsque les hauteurs de la mer sont à leur *minimum*, l'intervalle entre deux marées consécutives atteint sa plus grande valeur; il est alors de 24^h 47′ 58″, et la marée retarde de 25′ sur le mouvement de la lune. Enfin l'intervalle moyen arrive beaucoup plus près des quadratures que des syzygies. Les valeurs précédentes répon-

dent aux distances moyennes du soleil et de la terre ; les variations de ces distances, et surtout de celles de la lune, y causent quelques altérations. Les variations des déclinaisons du soleil et de la lune influent aussi sur le retard des marées d'un jour à l'autre, comme elles influent sur leur hauteur ; ces retards vers les quadratures sont plus grands dans les équinoxes que dans les solstices ; vers les syzygies, ils sont plus petits à la première époque qu'à la seconde.

Tels seraient les phénomènes généraux que présenteraient les marées, si les mers étaient partout également profondes et d'une égale étendue. Mais l'on conçoit que les circonstances locales doivent apporter de grandes variétés soit dans la hauteur des marées, soit dans les heures auxquelles le phénomène arrive. Ainsi la théorie montre que l'action du soleil et de la lune aura d'autant plus d'énergie qu'elle s'exerce sur une surface d'une plus grande étendue ou sur un plus grand nombre de molécules, et c'est par cette raison que le mouvement du flux et du reflux est très considérable dans l'Océan, et qu'il est à peine sensible dans la mer Caspienne, dans la mer Baltique et même dans la Méditerranée. La configuration des côtes, l'escarpement des rivages, l'inégalité de la profondeur des mers, ont aussi une grande influence sur les hauteurs et sur les intervalles des marées. Enfin, outre les causes permanentes qui peuvent influer sur ces phénomènes, les vents ont encore sur le mouvement des eaux de l'Océan, une action extrêmement puissante et qu'il est malheureusement impossible de fixer à l'avance. Lorsqu'ils conspirent avec l'action de la lune et du soleil pour augmenter la hauteur des grandes marées des équinoxes, ils peuvent produire des inondations, et il est heureux que la théorie ait permis d'indiquer d'avance les époques de ces phénomènes pour prévenir autant que possible les accidents. Le calcul de la hauteur des grandes marées et des heures auxquelles elles arrivent est aussi très utile pour les travaux des ports, la mise à flot des vaisseaux en construction ou en réparation, et pour les besoins de la navigation. On peut dire que la théorie mathématique des marées a été aujourd'hui assez perfectionnée pour qu'il soit facile de prédire, plusieurs années à l'avance, la hauteur à laquelle la mer doit s'élever à un jour donné dans un lieu déterminé de la terre, à moins que des vents violents ou quelque circonstance extraordinaire ne vienne à déranger l'ordre de la nature. Enfin cette théorie, parfaitement d'accord en tous points avec les observations d'un phénomène qui se passe tous les jours sous nos yeux, est devenue l'une des preuves les plus évidentes de la grande loi de la gravitation universelle (*voy.* GRAVITATION).

Comme il serait presque impossible, sans le secours du calcul, de se former une idée exacte de la manière dont la théorie a pu s'appliquer au phénomène des marées, nous espérons que l'importance du sujet et l'intérêt même de curiosité qui s'y rattache, nous feront pardonner d'ajouter à l'exposition que nous venons de présenter en langage vulgaire, quelques développements analytiques à l'usage de ceux de nos lecteurs que n'effraieront pas les formules algébriques.

Considérons d'abord l'action du soleil sur les eaux de la mer. Soit L (*fig.* 1) la masse de cet

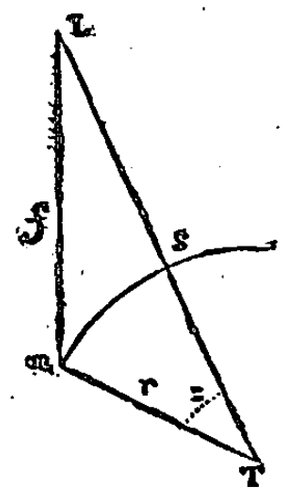

astre, s sa distance au centre de la terre, et f sa distance à une molécule quelconque m de l'Océan. $\frac{L}{s^2}$ sera, conformément à la loi générale de la gravitation, l'action du soleil sur le centre de gravité de la terre, et $\frac{L}{f^2}$ l'action que le même astre exerce sur la molécule m, suivant la droite qui les joint. Cette dernière force peut se décomposer en deux autres, l'une dirigée suivant le rayon vecteur r, mené du centre de la terre à la molécule m, et qui, d'après le théorème connu du parallélogramme des forces, aura pour expression $\frac{Lr}{f^3}$; l'autre dirigée parallèlement à la droite qui joint les centres de la terre et du soleil, et qui, par le même théorème, sera égale à $\frac{Ls}{f^3}$. Cette dernière force n'est pas consacrée tout entière à soulever les eaux de la mer au dessus de leur surface d'équilibre ; une partie est employée à leur communiquer un mouvement qui est commun à tous les éléments du globe terrestre, et l'on a vu en effet, dans ce qui précède, que la force que le soleil exerce pour troubler l'équilibre de l'Océan, est la différence des attractions qu'il

exerce sur chacune de ses molécules et sur le centre de gravité du sphéroïde. Il faut donc de la force $\frac{Ls}{f^3}$, qui résulte de l'action du soleil sur la molécule m, retrancher la force $\frac{L}{s^2}$ qui provient de l'action du même astre sur le centre de gravité de la terre, ou, ce qui revient au même, transporter à la molécule m, en sens contraire de sa direction, la force qui anime le centre de gravité de la terre, en sorte que ce point puisse être ensuite regardé comme immobile. La force qui sollicite la molécule m parallèlement à la droite qui joint les centres de la terre et du soleil, devient ainsi $\frac{Ls}{f^3} - \frac{L}{s^2}$. Cette force peut de nouveau se décomposer en deux autres, l'une dirigée suivant le rayon r, et l'autre perpendiculairement à ce rayon. Si l'on nomme Z l'angle mTL compris entre les deux droites r et s, ou, ce qui revient au même, la distance de l'astre L au zénith de l'observateur, la première de ces composantes sera $\frac{Ls\cos Z}{f^3} - \frac{L\cos. Z}{s^2}$, la seconde sera $\frac{Ls\sin. Z}{f^3} - \frac{L\sin. Z}{s^2}$; et comme nous avons déjà trouvé que la molécule m était animée d'une force $\frac{Lr}{f^3}$ dans le sens du rayon r, la force totale qui tend à l'éloigner du centre de la terre dans le sens de ce rayon sera

$$\frac{Ls\cos. Z}{f^3} - \frac{L\cos. Z}{s^2} - \frac{Lr}{f^3};$$

et la force qui l'anime dans une direction perpendiculaire à ce rayon ou parallèlement à la surface sera

$$\frac{Ls\sin. Z}{f^3} - \frac{L\sin. Z}{s^2}.$$

Désignons par P la première force, par Q la seconde, et remarquons que dans le triangle formé par les trois droites qui joignent les centres du soleil, de la terre, et la molécule m, on a

$$f = \sqrt{r^2 - 2rs\cos. Z + s^2}$$

Substituons cette valeur dans les expressions de P et Q, et développons le radical en série ordonnée par rapport aux puissances descendantes de la distance s de l'astre L au centre de la terre, série qui sera convergente, puisque cette distance est toujours très grande relativement au rayon terrestre r; en négligeant comme insensibles tous les termes qui seraient divisés par des puissances de s supérieures à la troisième, on trouvera que ces expressions se réduisent aux suivantes :

$$P = \frac{3Lr}{s^5}\left(\cos.^2 Z - \frac{1}{3}\right);$$

$$Q = \frac{3Lr}{s^5}\sin. Z\cos. Z.$$

L'action de la lune sur la molécule m introduirait dans ces deux expressions, des termes semblables aux précédents.

Les expressions ci-dessus sont générales et indépendantes de la position de l'astre L. Nous supposerons d'abord, pour simplifier, que le soleil et la lune se meuvent dans le plan même de l'équateur; si l'on nomme l la latitude de la molécule m, $nt + \varepsilon$ la longitude du méridien qui passe par ce point, comptée d'un point fixe sur l'équateur, et ψ l'ascension droite de l'astre L comptée du même point, l'angle $nt + \varepsilon - \psi$ sera sa distance au méridien passant par la molécule m, ou l'angle horaire de l'astre L compté de ce méridien : on aura ainsi $\cos. Z = \cos. l\cos.(nt + \varepsilon - \psi)$, et en substituant cette valeur dans l'expression de P,

$$P = \frac{Lr}{2s^3}\left(\cos.^2 l - \frac{2}{3}\right) + \frac{3Lr}{2s^3}\cos.^2 l + \cos. 2(nt + \varepsilon - \psi).$$

La force constante $\frac{3Lr}{2s^3}\left(\cos.^2 l - \frac{2}{3}\right)$ s'ajoute à la pesanteur terrestre, et ne fait que modifier légèrement la figure d'équilibre que la mer prendrait en vertu de l'action de cette force combinée avec le mouvement de rotation de la terre; on peut donc en faire abstraction, et ne considérer que la partie variable de l'expression de P, la seule qui puisse produire des oscillations périodiques semblables à celles que le phénomène du flux et du reflux nous présente. On aura simplement ainsi :

$$P = \frac{3Lr}{2s^3}\cos.^2 l\cos. 2(nt + \varepsilon - \psi).$$

On pourrait donner à l'expression de la force Q une forme analogue; mais il nous suffira, dans ce qui va suivre, de considérer l'expression précédente, ce que nous dirons de l'une des deux forces P et Q, pouvant, sans difficulté, s'appliquer à l'autre.

Connaissant ainsi les forces qui troublent l'équilibre des mers, il s'agit de déterminer les oscillations qui en résultent. Pour cela, nous nous appuierons sur les principes suivants, indiqués par la théorie et confirmés par son accord constant avec les observations. 1° Les oscillations de la mer sont périodiques comme les forces qui les produisent, et l'élévation de la mer au dessus de son niveau d'équilibre est

proportionnelle à ces forces. 2° Le flux total produit par l'action simultanée du soleil et de la lune est égal à la somme des flux partiels qui résulteraient de l'action de ces deux astres s'ils agissaient séparément. Cela posé, considérons d'abord l'action du soleil comme s'il agissait seul : soit y la hauteur de la mer au dessus du niveau d'équilibre qu'elle prendrait sans l'action du soleil et de la lune. En vertu du premier principe, la valeur de y doit redevenir la même toutes les fois que l'expression de la force P reprend les mêmes valeurs, ce qui exige qu'elle soit exprimée par une fonction trigonométrique de la même nature. En vertu du même principe, il faut de plus que la hauteur y du soulèvement des eaux de la mer, au dessus de leur niveau, soit proportionnelle à la force P qui le produit. Or il est évident, d'après l'expression de cette force, qu'on satisfera à ces deux conditions en supposant

$$y = \frac{AL}{r^3} \cos. 2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda),$$

A et λ étant deux arbitraires qui se déterminent par l'observation, et dont la première dépend de la grandeur de la marée, et la seconde de l'heure de pleine mer dans le port d'observation, ou de l'intervalle dont elle suit le passage du soleil au méridien. Cette dernière constante serait nulle si la pleine mer avait lieu à l'instant même où le soleil traverse ce plan. La valeur de y est à son *maximum* lorsqu'on a cos. $2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda) = 1$; c'est l'instant de la pleine mer. La basse mer a lieu quand on a cos. $2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda) = -1$; mais l'angle $nt + \varepsilon - \psi$ représentant, comme on l'a vu, la distance du soleil au méridien de l'observateur, cet angle augmentera de quatre angles droits dans l'espace de 24 heures, et l'angle $2 (nt + \varepsilon - \psi)$ augmentera de la même quantité dans l'espace d'un demi-jour solaire. Il en sera de même, par conséquent, de l'angle $2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda)$, quelle que soit la constante λ, et comme on a cos. $0 = 1$, cos. $180° = -1$, cos. $360° = 1$, il suit de là que la mer doit revenir à la même hauteur à chaque intervalle d'un demi-jour, et qu'il y aura par conséquent, un flux et un reflux dans cet intervalle.

En appliquant à la lune tout ce que nous venons de dire pour le soleil, on peut en conclure qu'il résultera de son action sur les molécules de l'Océan un flux et un reflux semblables à ceux que produit l'action du soleil, et dont la période sera également d'un demi-jour. Ces deux flux s'ajouteront sans se troubler, conformément au second principe que nous avons posé. En marquant donc d'un accent, pour la lune, les lettres L, r, ψ qui se rapportent au soleil, l'expression de la hauteur de la mer au dessus de sa surface d'équilibre, en vertu des actions réunies de ces deux astres, sera :

$$y = \frac{AL}{r^3} \cos. 2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda),$$
$$+ \frac{AL'}{r'^3} \cos. 2 (nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'),$$

λ' étant une nouvelle arbitraire que l'observation détermine, Quant à la constante A, toutes les observations concourent à montrer que dans nos ports elle est la même pour les deux astres. On voit par cette formule que les phénomènes des marées doivent varier considérablement, selon les différentes phases de la lune. La hauteur de la mer atteint son *maximum* lorsque les deux cosinus de l'expression de y sont à la fois égaux à l'unité ; elle est à son *minimum* lorsque le cosinus affecté du plus grand coefficient, étant égal à $+1$, l'autre cosinus est égal à -1. Dans le premier cas, la hauteur de la mer est égale à la somme des deux quantités $\frac{AL}{r^3}$ et $\frac{AL'}{r'^3}$, dans le second à leur différence. En comparant donc les hauteurs de la plus grande et de la plus petite marée, on peut déterminer le rapport des deux quantités $\frac{AL}{r^3}$ et $\frac{AL'}{r'^3}$ ou celui des actions du soleil et de la lune dans la production du phénomène. Toutes les observations montrent que la seconde quantité surpasse la première ; elle est à peu près deux fois et demie plus grande.

Si les deux coustantes λ et λ' étaient égales, les plus grandes marées auraient lieu au moment de la pleine ou de la nouvelle lune, c'est-à-dire dans les *syzygies*, et les plus basses mers lorsque la lune est dans son premier ou son dernier quartier, c'est-à-dire dans les *quadratures*. En effet, au moment de la plus grande marée, les angles $2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda)$ et $2 (nt + \varepsilon - \psi' - \lambda')$ doivent être en même temps égaux à 0 ou à un multiple de la circonférence. En faisant donc $\lambda = \lambda'$, on aurait à cet instant $nt + \varepsilon - \psi = nt + \varepsilon - \psi'$, ou bien $nt + \varepsilon - \psi = 180° + nt + \varepsilon - \psi'$, ce qui suppose la lune en conjonction ou en opposition. La plus grande marée, dans nos ports, suit ordinairement d'un *jour et demi* l'instant de la nouvelle ou de la pleine lune, instant déterminé par la condition $\psi = \psi'$, ou $\psi = 180° + \psi'$; la différence $\psi' - \psi$ est donc l'arc que la lune décrit dans cet intervalle relativement au soleil, et comme à l'instant du *maximum* des marées on a $\psi' - \psi + \lambda' - \lambda = 0$, la constante λ surpasse λ', et l'arc

$\lambda - \lambda'$ est égal au mouvement synodique de la lune en un jour et demi.

La pleine mer a lieu chaque jour lorsque la valeur précédente de y atteint son *maximum*, et la basse mer lorsqu'elle est à son *minimum*. On aura donc l'heure de la pleine mer et de la basse mer en égalant à 0 la différentielle de y. On peut d'ailleurs, dans cette différenciation, regarder comme des constantes les angles ψ et ψ', parce que ces angles varient avec beaucoup de lenteur relativement à l'angle $nt + \varepsilon$ qui se rapporte au mouvement diurne. On aura ainsi :

$$0 = \frac{L}{r^3} \sin. 2 (nt + \varepsilon - \psi - \lambda) + \frac{L'}{r'^3} \sin. 2 (nt + \varepsilon - \psi' - \lambda').$$

D'où il est aisé de conclure :

$$\text{tang.} 2 (nt + \varepsilon - \psi' - \lambda') = \frac{\frac{L}{r^3} \sin. 2 (\psi - \psi' + \lambda - \lambda')}{\frac{L'}{r'^3} + \frac{L}{r^3} \cos. 2 (\psi - \psi' + \lambda - \lambda')} \quad (a)$$

Cette équation fera connaître l'instant de la *pleine* ou de la *basse mer*. On aura les hauteurs correspondantes en substituant à la place de $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ sa valeur déduite de la formule précédente, dans l'expression de y. On trouve ainsi :

$$y = \pm \sqrt{\left(\frac{AL}{r^3}\right)^2 + 2 \frac{AL}{r^3} \cdot \frac{AL'}{r'^3}} + \cos. 2 (\psi - \psi' + \lambda - \lambda') + \left(\frac{AL'}{r'^3}\right)^2$$

le signe + s'appliquant à la haute mer, et le signe — à la basse mer. Comme y désigne en général la hauteur de la mer au dessus de la surface d'équilibre, on voit que la mer s'abaisse autant au dessous de son niveau, dans les basses mers, qu'elle s'élève au-dessus, quand la mer est pleine. Lorsque la mer atteint sa plus grande hauteur, ce qui a lieu vers les syzygies, nous avons vu qu'on avait : $\psi - \psi' + \lambda - \lambda' = 0$. L'expression précédente devient :

$$y = A \left(\frac{L}{r^3} + \frac{L'}{r'^3}\right).$$

C'est la valeur que nous avions trouvée précédemment pour la hauteur de la plus grande marée d'après l'expression générale de y. On peut, au moyen des formules précédentes, déterminer les variations journalières des hauteurs des marées, à partir de leur *maximum* vers les syzygies, ou de leur *minimum* vers les quadratures, et ce genre de phénomènes, qui se prête à des observations faciles à faire dans chaque port, offre un moyen très simple et très sûr pour comparer la théorie aux observations. Ces formules supposent, il est vrai, que le soleil et la lune se meuvent dans le plan de l'équateur; mais l'analyse montre que, pour avoir égard aux inclinaisons des orbites de ces deux astres, il suffit, en désignant par v et v' les déclinaisons respectives du soleil et de la lune, de changer leurs masses L et L′ en L $\cos.^2 v$ et L′ $\cos.^2 v'$ dans les formules précédentes. On trouve ensuite une coïncidence presque complète entre les résultats de la théorie et ceux des observations, en tenant compte des variations de la distance des astres, soit au centre de la terre, soit au plan de l'équateur.

Voyons maintenant comment, au moyen des formules précédentes, on peut déterminer pour un lieu indiqué, l'heure et la hauteur de la pleine mer à un jour donné. Reprenons d'abord la formule (a) qui donne l'heure de la pleine mer. Dans cette formule, $\psi - \psi'$ est l'arc de l'équateur compris entre le soleil et la lune. En le supposant réduit en temps, à raison de la circonférence entière pour un jour, ce sera donc l'heure du passage de la lune au méridien supérieur ou inférieur. L'angle $\lambda - \lambda'$, comme nous l'avons vu, est le mouvement synodique de la lune pendant le temps dont le *maximum* des marées suit la syzygie. On a vu que ce temps est à Brest de *un jour et demi* environ. Les observations montrent qu'il en est de même sur toutes les côtes de l'Océan, et comme la lune en 36 heures, décrit, relativement au soleil, un arc d'un peu plus de 19°, nous pouvons supposer en nombres ronds $\lambda - \lambda' = 20°$. Nous avons vu d'ailleurs que par un grand nombre d'observations on a trouvé que l'action de la lune, dans la production des marées, est environ *deux fois et demie* plus grande que celle du soleil, ce qui donne $\frac{L'}{r'^3} = 2{,}5 \frac{L}{r^3}$. La formule (a), en y substituant ces valeurs, deviendra :

$$\text{tang.} 2 (nt + \varepsilon - \psi' - \lambda') = - \frac{\sin. 2 (\psi' - \psi - 20°)}{2{,}5 + \cos. 2 (\psi' - \psi - 20°)}.$$

L'angle $nt + \varepsilon - \psi'$ est la distance de la lune au méridien du lieu pour lequel on calcule, à l'instant de la haute mer; cet arc, réduit en temps, est donc l'intervalle qui s'écoule entre le passage de la lune au méridien supérieur ou inférieur, instant déterminé par la condition $nt + \varepsilon - \psi' = 0$ ou $nt + \varepsilon - \psi' = 180°$, et l'instant de la haute mer. En réduisant donc en tables l'expression de $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$, et en convertissant les arcs en temps, on aura la loi

des retards des marées sur l'instant du passage de la lune au méridien. Mais, pour faire usage de cette table, il faudrait connaître la valeur de la constante λ'. Cette constante, réduite en temps, est le retard de la pleine mer qui suit la syzygie d'un jour et demi sur le passage de la lune au méridien, puisqu'on a en effet pour cette pleine mer, $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda' = 0$. On a déterminé ainsi, dans les principaux ports, la valeur de la constante λ' par un grand nombre d'observations de l'heure de la pleine mer, le second jour après la syzygie. Cette constante est ce qu'on nomme l'*établissement du port*. En ajoutant cette quantité constante aux valeurs successives de l'angle $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ déterminées comme on l'a dit plus haut, on aura le retard des marées sur l'instant du passage de la lune au méridien du lieu auquel le calcul se rapporte, et comme l'heure du passage de la lune par ce méridien est supposée connue, puisqu'elle est égale à l'arc $\psi' - \psi$ réduit en temps, on en conclura l'heure de la marée.

Voici comment procède cette table ainsi formée :

PASSAGE DE LA LUNE AU MÉRIDIEN $\psi' - \psi =$	RETARD JOUR. DES MARÉES. $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda' =$	PASSAGE DE LA LUNE AU MÉRIDIEN $\psi' - \psi =$	RETARD JOUR. DES MARÉES. $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda' =$
20° ou 1 h. 20'	0' 0"	110° ou 7 h. 20'	+ 0' 0"
25 ou 1 40	— 5. 42,3	115 ou 7 40	+ 11. 46,2
30 ou 2 »	— 11. 32,3	120 ou 8 0	+ 24. 43,7
35 ou 2 20	— 16. 53,9	125 ou 8 20	+ 31. 36,9
etc.	etc.	etc.	etc.

On voit par cette table que les valeurs de l'angle $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ sont tantôt positives, tantôt négatives; de 0° à 90°, $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ est négatif, comme exprimant un retard; au delà et jusqu'à 180°, $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ prend le signe + comme exprimant une avance. En tout cas, en ajoutant la valeur de l'angle $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$, prise avec son signe à l'heure du passage $\psi' - \psi$, augmentée de l'établissement du port, la somme sera l'heure de la marée cherchée. Dans la table précédente, les valeurs de $\psi' - \psi$ croissent de 5° en 5°; les valeurs intermédiaires se détermineront par interpolation. On peut d'ailleurs calculer la table en resserrant les intervalles. La plus grande valeur de $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda'$ a lieu lorsqu'on a $\psi' - \psi = 5^h\ 7^m\ 9^s$ ou $= 9^h\ 32^m\ 51^s$, ce qui donne $nt + \varepsilon - \psi' - \lambda' = 47'\ 9''\ 4$. C'est lorsque la lune passe à ces heures au méridien, que le retard ou l'avance des marées est le plus considérable. La table qui précède suppose le soleil et la lune en mouvement dans le plan de l'équateur et dans leur moyenne distance à la terre; il faudrait y introduire quelques corrections pour avoir égard aux déclinaisons des astres et aux variations de leurs distances. Nous renverrons, sur ce point, aux ouvrages spéciaux.

Passons au calcul des hauteurs de la pleine mer. Nous avons vu qu'il était important de connaître à l'avance les hauteurs des grandes marées, soit pour éviter les accidents qui en peuvent résulter, soit pour en profiter pour les travaux des ports. Nous ne nous occuperons donc que des marées de cette espèce qui ont lieu vers les pleines ou nouvelles lunes. La hauteur de la pleine mer au dessus de son niveau d'équilibre, en ayant égard à la déclinaison des astres, est alors donnée par la formule :

$$y = A\left(\frac{L}{r^3}\cos.^2 v + \frac{L'}{r'^3}\cos.^2 v'\right) \qquad (b)$$

Cette hauteur est celle de la pleine mer qui suit la syzygie d'un jour et demi. Représentons par a et a' les distances moyennes du soleil et de la lune à la terre, et supposons qu'on ait généralement $\frac{1}{r} = i\frac{1}{a}$, et $\frac{1}{r'} = i'\frac{1}{a'}$. Nous avons vu que, dans les distances moyennes du soleil et de la lune, on avait à très peu près $\frac{L'}{a'^3} = 2{,}5\frac{L}{a^3}$. La formule précédente (b) devient ainsi :

$$y = \frac{AL}{a^3}\left\{ i^3\cos.^2 v + 2{,}5\ i'^3\cos.^2 v' \right\}.$$

La quantité $\frac{AL}{a^3}$, qui entre dans cette valeur, se détermine par la comparaison de la théorie aux observations, et, par la discussion d'un grand nombre d'observations, on a trouvé à Brest cette quantité égale à $0^m{,}781125$. On aura donc $y = 0^m{,}781125\ (i^3\cos.^2 v + 2{,}5\ i'^3\cos.^2 v')$.

Dans les syzygies des équinoxes, on a $i = 1$ à fort peu près; v et v' sont nuls : la valeur moyenne de i'^3 est de $\frac{41}{40}$, et l'expression précédente devient $0^m{,}781125\left(\frac{143}{40}\right)$. En prenant

donc pour unité la hauteur de la pleine mer vers les syzygies des équinoxes, la valeur de y pour une syzygie quelconque sera :

$$y = \frac{40}{143}\,(i^3 \cos.^2 v + 2{,}5\, i'^3 \cos.^2 v').$$

Cette formule très simple, étant réduite en nombres au moyen des valeurs de i et i' que l'on trouvera dans les tables, donnera le rapport de la hauteur de la plus grande marée qui suit d'*un jour et demi* la syzygie à la hauteur moyenne de la plus grande marée vers les syzygies des équinoxes. On n'aura donc qu'à multiplier la première valeur par la seconde, pour avoir la hauteur de la marée qu'on veut calculer. Cette hauteur est l'élévation de la mer au dessus de sa surface d'équilibre, et comme nous avons vu que la mer s'abaisse autant au dessous de son niveau dans les basses mers, qu'elle s'élève au dessus, quand la mer est haute, y est en général la moitié de la différence de la haute mer à la basse mer qui lui correspond. En observant donc avec soin la différence de la haute à la basse mer des marées qui suivent d'*un jour et demi* les syzygies voisines des équinoxes, la moitié de la valeur moyenne des résultats de ces observations, répétées plusieurs fois pour éviter les erreurs, sera à très peu près la hauteur de la marée prise pour unité. On a trouvé ainsi pour l'unité de hauteur à Brest $3^m,21$, à Cherbourg $2^m,71$, à Granville $6^m,35$, etc. Granville est celui de nos ports où les marées atteignent leur plus grande hauteur, ce qui tient à des circonstances particulières résultant de sa position. C'est par les formules précédentes que sont déterminées les hauteurs des marées annoncées chaque année dans les Annuaires scientifiques; mais comme les grandes marées sont les seules qu'il nous importe de connaître à l'avance, on se borne à faire ce calcul pour les marées qui, d'après la position du soleil et de la lune, peuvent devenir considérables, surtout si les vents les favorisent.

ÉTABLISSEMENT

DES PRINCIPAUX PORTS DE FRANCE.

Ou heures de la pleine mer les jours de la nouvelle et de la pleine lune.

Dunkerque	11 h.	45'	Honfleur	9 h.	15'
Calais	11	45	Cherbourg	7	45
Boulogne	10	40	Saint-Malo	6	0
Dieppe	10	30	Brest	3	45
Le Havre	9	15	Lorient	3	30

G. DE PONTÉCOULANT.

MAREMME, en italien *Maremma*, c'est-à-dire terrain situé au bord de la mer. Cette dénomination, vraie à l'origine, n'est plus aujourd'hui absolument juste. On donne, en effet, le nom de maremmes non seulement à des contrées maritimes qu'on ne saurait habiter sans danger, à cause des émanations délétères qu'exhale leur sol imprégné de soufre et d'alun, mais encore à quelques cantons également mal sains, situés plus avant dans l'intérieur des terres. Ce n'est guère qu'au XIVe siècle que l'on a reconnu positivement l'insalubrité de ces terrains, dont les émanations ou *mal aria* (mauvais air) engendrent des fièvres d'une issue la plupart du temps funeste. Les jeunes gens y sont exposés plus que les personnes d'un âge avancé, et l'insalubrité du sol se révèle par des brumes fréquentes et une odeur désagréable. Cette influence pernicieuse ne s'y fait sentir que l'été. L'hiver, l'homme peut y résider sans inconvénients, et les bestiaux y trouvent une nourriture abondante. On donne surtout le nom de Maremmes au pays marécageux qui s'étend entre Orbitello et Piombino, et où l'on ne rencontre plus aujourd'hui que les ruines de quelques villes étrusques, témoignage de son ancienne prospérité, et quelques pasteurs nomades conduisant des troupeaux de buffles. A l'exemple de son prédécesseur, qui avait assaini la vallée de Chiena, le grand-duc de Toscane avait entrepris, en 1829, le dessèchement du lac de Castiglione, pour rendre cette contrée habitable. Mais ce résultat n'a pas été atteint. Les maremmes paraissent aujourd'hui tendre à gagner vers l'Arnoet à envelopper Volterra, malgré ses 3,600 pieds d'élévation au dessus du niveau de la mer. Plus loin, vers l'occident, la campagne de Rome, jadis si fertile et si bien cultivée, a été elle-même envahie par le *mal aria*, qui déjà sévit dans quelques rues de la ville. Le défaut de culture, dans ces contrées presque désertes, contribue à augmenter l'intensité du mal; les plantations d'arbres en diminuent les funestes effets, mais il s'en faut de beaucoup pourtant qu'elles les fassent disparaître.

AL. B.

MARENGO n'est qu'un petit hameau d'Italie, à 8 kil. E.-S.-E. d'Alexandrie, sur la Bormida. Il doit toute sa célébrité à la victoire éclatante que Bonaparte, habilement secondé par Desaix, y remporta, le 14 juin 1800, sur les Autrichiens commandés par le général Mélas.

MARENNES, chef-lieu de sous-préfecture de la Charente-Inférieure, à 8 lieues et demie S. de La Rochelle, et à 4 S.-O. de Rochefort, sur la rive droite de la Seudre, à une demi-lieue de l'embouchure de cette rivière dans l'Océan. Marennes, dont la population n'est guère que de 4,600 habitants, doit son importance à son port. Elle fait un grand commerce de sel blanc et gris, provenant des marais salants de son territoire qui produit d'excellents vins rouges et

blancs. On y fabrique des eaux-de-vie estimées, et la culture des fèves s'y opère sur une très grande échelle ; on y cultive aussi une grande quantité de maïs. Ses huîtres vertes sont fort recherchées, ainsi que sa graine de moutarde et sa marne fine qui sert à la fabrication des savons. — Marennes avait le titre de comté dans le XIVe siècle. Elle appartint ensuite à Philippe de Valois et à la maison de Pons. Dans le XVIIIe siècle elle devint une seigneurie appartenant en commun aux comtes de Soissons et à l'abbesse de Saintes. Le voisinage des marais fait de Marennes un séjour assez malsain.

MAREOTIS. Lac de la Basse-Égypte, situé au S.-O. de la bouche du Nil appelée Canopique. Il formait jadis un golfe sur la Méditerranée. Alexandrie fut bâtie sur son rivage septentrional, et il en baignait primitivement les murs. Peu à peu il s'éloigna de la ville, et aujourd'hui il est comblé presque tout entier par les sables. Sur ses bords se trouvait la ville de Marea (auj. *Mariout)*, qui, depuis Psammétique, servit de garnison à un corps d'armée destiné à tenir en respect les peuples voisins. Le lac Mareotis était surtout célèbre dans l'antiquité par le vin délicieux qu'on récoltait dans ses environs. Virgile nous apprend que ce vin était blanc. Ces fameux vignobles ont disparu comme le lac lui-même.

MARFORIO (*voy.* PASQUIN).

MARGARAMIDE (*chim.*) : substance neutre découverte par M. Boullay dans les corps gras naturels qui contiennent de la margarine, tels que les graisses, les huiles d'olive, de colza, de noix, d'amandes douces, de ricin, etc. Pour la préparer, on mêle de l'huile d'olive ou de la graisse avec de l'alcool qu'on sature de gaz ammoniac. Le mélange est délayé dans de l'eau bouillante; pendant le refroidissement la plus grande partie de la margaramide se fige à la surface du liquide dont il est facile de la séparer. On la traite ensuite par l'alcool bouillant, et après plusieurs distillations de ce liquide, on peut considérer la margaramide obtenue comme pure. Dans cet état, elle est blanche, inodore, cristallisable en lamelles ou en petits prismes; sans action sur les réactifs colorés, fusible à la chaleur de 60°, insoluble dans l'eau, très soluble, surtout à chaud, dans l'alcool et l'éther. Elle brûle avec une flamme éclairante sans laisser de charbon, et présente tous les caractères d'une amide : ainsi les alcalis concentrés et bouillants en dégagent seulement de l'ammoniaque, et laissent pour résidu un véritable savon. Les acides convenablement concentrés agissent, à chaud, d'une manière semblable; ils éliminent peu à peu l'acide margarique et s'unissent à l'ammoniaque. Ces réactions s'accordent avec la formule représentant sa composition : $C^{34}H^{33}O^2,AzH^3$, et démontrent que la margaramide n'est pas autre chose que du margarate d'ammoniaque, moins les éléments d'une certaine quantité d'eau. L. DE LA C.

MARGARINE (*chim.*), corps gras, neutre, qui se trouve dans la graisse humaine, dans l'huile d'olive et dans un grand nombre d'autres graisses. La margarine y est ordinairement mélangée à l'oléine et à la stéarine; on la trouve souvent combinée avec la première de ces substances. Le procédé mis en usage pour se la procurer, consiste à traiter la graisse humaine par l'alcool bouillant : la margarine se précipite en écailles micacées, que l'on soumet à plusieurs cristallisations pour la purifier. La margarine ressemble alors à la stéarine, mais elle en diffère par son point de fusion, qui est à 47° cent., tandis que la stéarine n'entre en fusion qu'à 62°. La margarine peut se saponifier sous l'influence des alcalis ou des oxydes métalliques, et se transforme alors en glycérine et en acide margarique. — Jusqu'ici la margarine n'a pas été obtenue dans un état de pureté absolu. Mais en comparant la margarine à la stéarine, on peut la considérer comme une combinaison d'acide margarique et de glycérine. On a pensé que l'on pourrait retirer de la margarine pure du beurre par la pression et des cristallisations répétées dans l'alcool éthéré; mais ce fait n'a pas été généralement confirmé. L. DE LA C.

MARGARIQUE (*acide*), MARGARATES. — L'*acide margarique* a été ainsi appelé par M. Chevreul du grec μαργάριτης, *perle*, parce que l'un de ses caractères est d'avoir l'aspect de la nacre de perle et de le communiquer à plusieurs des combinaisons qu'il forme avec les bases salifiables. Il est solide, blanc, insipide et inodore. Sa densité est moindre que celle de l'eau; il entre en fusion à 60° et forme un liquide incolore, limpide, qui cristallise, par le refroidissement, en aiguilles entrelacées, moins brillantes et plus rapprochées que celles de l'acide stéarique. Soumis à la distillation, il se volatilise; mais une petite partie se décompose toujours, et l'acide distillé contient un peu de margarate. Il est insoluble dans l'eau, extrêmement soluble dans l'alcool et dans l'éther ; il rougit la teinture de tournesol, et décompose, à chaud, les carbonates de potasse et de soude. Sa composition est représentée par $C^{34}H^{33}O^3$, HO, formule qui ne diffère de celle de l'acide stéarique que par un équivalent d'oxygène.

L'acide margarique ne s'est trouvé tout formé, jusqu'à présent, que dans le gras de cadavre et quelques liquides animaux. On le

prépare : 1° en traitant l'acide stéarique par l'acide azotique à 32° de Baumé ; les cristaux obtenus peuvent, après leur purification par l'alcool, être considérés comme de l'acide margarique pur; 2° en soumettant l'acide stéarique à la distillation, on retire une masse cristalline qui contient de l'acide margarique que l'on obtient pur en le faisant entrer dans des combinaisons salines dont on finit par le déplacer; 3° en précipitant par un sel de plomb un savon d'huile d'olive, qui peut être considéré comme un mélange d'oléate et de margarate alcalin. Il se forme, par double décomposition de l'oléate et du margarate de plomb, la masse traitée par l'éther ne donnera à celui-ci que de l'oléate : le résidu sera donc du margarate dont il sera facile d'isoler l'acide.

L'acide margarique est susceptible de s'unir avec les bases salifiables pour former des sels. Les *margarates* offrent une grande analogie avec les stéréates; mais, comme l'acide margarique est monobasique, il ne se forme ici qu'une seule espèce de sels, c'est-à-dire des margarates neutres dont la composition est représentée par la formule $MO,C^{34}H^{33}O^3$. L. DE LA C.

MARGARITIQUE (*acide*). C'est un des produits résultant de l'action des alcalis caustiques sur l'huile de ricin. Cet acide gras a été découvert par M. Bussy. Il n'offre jusqu'ici que bien peu d'importance.

MARGARITONE, peintre, architecte, statuaire et poète, né à Arezzo en 1212. Il occupait la première place parmi les imitateurs des Grecs du Bas-Empire, lorsque parurent Cimabué et Giotto qui, poussant les arts dans une voie nouvelle, laissèrent derrière eux tous leurs prédécesseurs. Margaritone, trop vieux pour les suivre, en conçut un si violent dépit, qu'il en mourut en 1289. Il jouit durant sa vie d'une réputation parfois méritée. Arezzo possédait un grand nombre de ses fresques; la plupart ont aujourd'hui disparu. On a pourtant conservé de cet artiste, une *Madone* et un *Christ* dans l'église de Saint-François à Arezzo, et un *saint François* dans le couvent de Sargiane. Il construisit dans sa patrie une cathédrale sur les dessins de Lasso. Le pape Urbain IV lui fit faire plusieurs tableaux pour décorer l'église de Saint-Pierre à Rome, et après la mort de Grégoire X, les Arétins le choisirent pour faire le tombeau de ce pape, sa statue, sa chapelle, et pour l'orner de peintures; il exécuta le portrait de Grégoire en marbre et en peinture; son travail fut si favorablement accueilli qu'il reçut trente mille écus de récompense. VALLENT.

MARGARONE (*chim.*), principe immédiat, découvert par M. Bussy. La margarone se produit dans la distillation de l'acide stéarique. Sa composition, rapprochée de celle de l'acide margarique hydraté, dont elle ne diffère que par de l'acide carbonique et de l'eau, indique assez nettement que ce produit résulte de la décomposition même de cet acide :

$$\underset{\text{Acide margarique}}{(C^{34}H^{34}O^4)^2} = \underset{\text{Margarone}}{C^{66}H^{66}O^2} + \underset{\text{A. C.}}{2CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{2HO}$$

Pour préparer la margarone, on distille un mélange de 4 parties d'acide margaroque et de 1 partie de chaux. Le produit de la distillation, cristallisé deux à trois fois dans l'éther, est de la margarone pure. Dans cet état elle est blanche, nacrée, très friable et électrique par le frottement. Lorsqu'elle est soumise à l'action de la chaleur, une partie distille sans s'altérer, mais une autre partie plus ou moins considérable, se détruit en produisant des composés liquides qui paraissent identiques avec ceux que l'on observe quand on distille les acides stéarique et margarique sur un excès de chaux. — La margarone est insoluble dans l'eau, soluble dans 50 parties d'alcool et dans 5 parties seulement d'éther bouillant. Elle n'a reçu, jusqu'à présent, aucun emploi dans l'industrie. L. DE LA C.

MARGAY (*mamm.*). Espèce du grand genre CHAT (*voy.* ce mot).

MARGERIDE (*géog.*), branche des Cévennes, qui se détache de cette chaîne de montagnes près de la source du Chapeau-Roux, affluent de l'Allier, se dirige au N.-O., court au N. du département de la Lozère, et va se lier au Plomb du Cantal. Son plus haut sommet s'elève à 1560 mètres.

MARGIANE, province de l'ancienne Perse située à l'E. de la Parthiène, au N. de l'Arie, et limitrophe de la Bactriane. Cette position répond à la partie orientale du Khorasan actuel. La Margiane tirait son nom du Margus, qui sort des montagnes qui s'étendent entre la Bactriane et l'Arie; ce fleuve conserve encore aujourd'hui son ancienne dénomination, et on l'appelle dans le pays *Marg-ab* ou *Mourg-ab*, c'est-à-dire *fleuve du Marg* ou *du Mourg*. La Margiane a été quelquefois comprise dans la Bactriane ou dans l'Hyrcanie. Alexandre, qui visita toutes les contrées environnantes, ne pénétra jamais dans cette province. La Margiane ne commença à être bien connue que sous le règne d'Antiochus, fils de Séleucus Nicanor. Ce prince, frappé de la fertilité admirable du sol, y fit bâtir une ville qui fut appelée de son nom *Antiochia Margianæ* ou *Margiana*. On a reconnu sa position dans la Marw-Schahi-Djan actuelle. Les Romains qui devinrent prisonniers des Parthes lors de la défaite de Crassus, furent gardés dans cette ville.

MARGINELLE, *Marginella* (*moll.*) : Genre de la famille des Pectinibranches buccinoïdes, créé par de Lamarck pour des espèces placées par Adanson dans une division particulière de son genre Porcelaine, et que Linné rangeait avec les Volutes. Les caractères des Marginelles sont : coquille polie, ovale oblongue, à sommet un peu conique, à spire courte et dont l'ouverture, occupant presque toute la longueur de la coquille, n'a qu'une légère échancrure à sa base; bord droit garni d'un bourrelet en dehors, avec columelle traversée obliquement par quatre plis bien distincts et presque égaux. L'animal a beaucoup d'analogie avec celui des Porcelaines, et n'en diffère guère que par les lobes de son manteau moins amples. Il est pourvu de deux tentacules courts et élargis à leur base. Le tube respiratoire, qui est assez étendu et formé par un repli du manteau, s'élève dans une direction oblique au dessus de la tête. Il n'y a pas d'opercule. Ces mollusques habitent les mers équatoriales; leurs coquilles sont petites ou moyennes, lisses et en général agréablement colorées. — On en connaît un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons : — la MARGINELLE NEIGEUSE (*Voluta glabella*, Linné), dont la couleur est d'un jaune tirant sur le grisâtre, traversée par des bandes roussâtres semées de petites taches blanches ovales : elle habite les mers du Sénégal et des Antilles; — la MARGINELLE BLEUATRE (*Voluta prunnus*, Gmelin) : sa coloration générale est d'un blanc bleuâtre, quelquefois zonée; on trouve cette espèce en abondance dans l'Océan-Atlantique, sur la côte ouest d'Afrique; — la MARGINELLE BULLÉE (*Voluta bullata*, Linné), qui est blanche, avec des zones étroites et rapprochées, d'un rouge livide : elle vit dans l'Océan Indien. E. D.

MARGRAFF. Deux savants de ce nom méritent d'être cités : — MARGRAFF (*Georges*), médecin et naturaliste, naquit en 1610, à Liebstædt en Misnie, s'attacha au comte de Nassau, gouverneur des établissements hollandais au Brésil, et de 1632 à 1636 visita tout ce pays en observateur consciencieux et habile, et composa en latin son excellente *Histoire naturelle du Brésil*, qui a été publiée en 1648. Il est mort en 1644 dans un voyage en Guinée. — MARGRAFF (*André-Sigismond*), né à Berlin, en 1709, s'adonna avec ardeur à l'étude de la chimie, devint membre de l'académie de Berlin, directeur de la classe de physique et associé de l'Académie des sciences de Paris. Il mourut en 1782. Il a fait de précieuses découvertes en chimie et en métallurgie. C'est lui qui, pour la première fois, a tiré la potasse du sel de tartre et du sel d'oseille, qui a extrait du sucre de la betterave, et qui a trouvé l'acide formique. Il n'a écrit que des opuscules, qui ont été réunis à Berlin, 1761-1767. Ils sont presque tous en français.

MARGRAVE. Ce mot, formé de l'allemand *marck*, marche, et de *graff*, comte, désignait, dans l'origine, les seigneurs chargés par les empereurs de la défense des *marches* ou provinces frontières. Quatre provinces allemandes portent encore le titre de margraviats, parce qu'elles étaient autrefois des *marches* : ce sont celles de Brandebourg, de Misnie, de Bade et de Moravie.

MARGUERITE. Nous citerons parmi les princesses de ce nom :

Angleterre. — MARGUERITE D'ANJOU, fille de René le Bon, duc d'Anjou et comte de Provence, et d'Isabelle de Lorraine, naquit en 1425. Elle était douée d'une beauté remarquable et d'un esprit élevé; mais son père n'avait pas une dot convenable à lui donner, et elle vit sa main refusée par différents princes. Un parti puissant, opposé au duc de Glocester, qui gouvernait l'Angleterre comme tuteur de Henri VI, conçut l'espoir d'enlever toute influence au régent en élevant au trône une princesse d'une intelligence supérieure. Henri VI se laissa facilement décider à ce mariage, qui, après des négociations secrètes, eut lieu en 1443 malgré le duc de Glocester. Marguerite, comme on l'avait prévu, fit contre ce seigneur cause commune avec ceux auxquels elle devait sa fortune. Glocester, accusé et absous par le conseil du roi, fut arrêté de nouveau, et on le trouva mort dans sa prison le jour où le second procès qu'on lui avait intenté devait être jugé par le Parlement. Le peuple crut à un crime de la part de Marguerite; son mécontentement augmenta lorsqu'on apprit la cession à René de la province du Maine, ce qui était une des clauses, jusque là secrètes, de l'union de Henri VI et de Marguerite. Richard, duc d'York, crut le moment favorable pour revendiquer le trône enlevé à sa famille par celle de Lancaster. Sa tentative ne fut pas heureuse; mais, en 1454, il profita de l'état d'imbécillité dans lequel Henri VI était tout à fait tombé pour prendre de nouveau les armes. Marguerite parvint à détourner l'orage en le faisant déclarer régent du royaume. Elle envoyait en même temps à la Tour, Sommerset, son premier ministre; mais bientôt ce dernier fut rappelé à son poste, et le duc d'York, dépouillé de la régence, courut dans le pays de Galles et rassembla une armée. Tel fut le commencement de la guerre des Deux Roses, dans laquelle Marguerite fit preuve d'un courage, d'une persévérance et d'une grandeur d'âme dignes des héros les plus fameux. On verra à l'article ROSES (*Guerre des Deux*) le rôle qu'elle joua

dans cette lutte acharnée. Pour assurer le trône à son fils, elle livra douze batailles rangées. La dernière fut celle de Tewksbury (4 mai 1471), qui la fit tomber avec son fils et son époux entre les mains d'Édouard. Le jeune prince fut massacré; Henri VI fut poignardé, et Marguerite, jetée dans une prison, ne dut la vie qu'à sa parenté avec Louis XI qu'Édouard avait intérêt à ménager. Louis XI la racheta au prix de 50,000 écus lors du traité d'Amiens, et elle revint en France où elle mourut en 1482.

Ecosse. — MARGUERITE *(Sainte)*, fille d'Édouard, prince anglais, et d'une princesse hongroise, naquit en Hongrie en 1046. Elle passa en Écosse pour échapper à Guillaume, duc de Normandie, qui venait de conquérir l'Angleterre, et qui voulait se débarrasser de tous ceux dont il pouvait craindre les prétentions au trône de la Grande-Bretagne. Malcolm III, qui régnait alors en Écosse, l'accueillit avec distinction, refusa de la livrer à Guillaume, contre lequel il eut à soutenir à ce sujet une guerre dont l'issue lui fut favorable. Malcolm avait su apprécier les grandes vertus de Marguerite; il l'épousa en 1070. La reine parvint à adoucir le caractère rude et cruel de son époux, et fit tous ses efforts pour civiliser les Écossais et améliorer leur sort. Sa charité était sans bornes, et elle allait elle-même secourir les malheureux et panser les malades. Malcolm et un de ses fils ayant été tués en 1093, dans une bataille contre Guillaume-le-Roux, Marguerite en mourut de douleur trois jours après.

France. — MARGUERITE, fille de Raymond Béranger III, comte de Provence, naquit en 1219, épousa Louis IX en 1234, l'accompagna dans sa première croisade, montra un courage viril dans les tristes circonstances qui suivirent la captivité de ce prince, et détermina les Croisés à se défendre contre les Infidèles dans la ville de Damiette. Ce fut elle qui fit renoncer Louis IX à son projet d'abdication. Après la mort de son époux, elle se retira dans un couvent et mourut en 1295.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, fille de Robert II, duc de Bourgogne, épousa en 1305 Louis-le-Hutin qui ne parvint qu'en 1314 à la couronne de France. Cette princesse se livra avec sa sœur Blanche, comtesse de la Marche, aux plus honteuses débauches. L'abbaye de Montbuisson était le théâtre de ces orgies. Les deux frères Philippe et Gaultier de Launai, surpris dans la chambre des princesses, furent traduits devant le parlement, condamnés à être écorchés vifs et à être traînés, attachés par les pieds, à la queue de chevaux indomptés. L'arrêt fut exécuté; Marguerite, enfermée avec Blanche dans le château Gaillard, près du Petit-Andely, fut étranglée avec un linceul, par l'ordre de Louis le Hutin (1314). Le comte de la Marche se contenta de divorcer avec la sœur de Marguerite.

MARGUERITE D'ÉCOSSE, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, épousa en 1436 Louis XI qui n'avait encore que 14 ans; elle-même en avait 12 à peine. Marguerite était d'une rare beauté à laquelle elle joignait une douceur extrême et un esprit plein de vivacité. Louis XI, malgré ces qualités, la traitait si durement qu'elle dit en mourant (1444) : «Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus! »

MARGUERITE DE FRANCE, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, épousa en 1572 Henri de Bourbon, depuis Henri IV. Ce mariage, fait par la cour dans le but de tromper les protestants à la veille de la Saint-Barthélemy, ne fut pas heureux. Marguerite suivit plus d'une fois l'exemple de Henri IV, qui ne se piquait pas de respecter la foi conjugale. Elle donna néanmoins à son époux les preuves d'un attachement sincère quand, n'ayant pas d'enfants, elle consentit à la dissolution de leur mariage (1599), pour laisser au roi la satisfaction de transmettre la couronne à ses descendants. Elle mourut à Paris en 1615. Élevée dans une cour adonnée aux plaisirs, Marguerite laissa souvent prise à la critique qui pourtant a exagéré ses faiblesses. Elle protégea les lettres, et les cultiva elle-même avec succès. Nous avons d'elle des *Poésies* dans lesquelles on trouve des vers charmants, et des *Mémoires* qui vont depuis 1565 jusqu'en 1582. Ils ont été publiés en 1628 par Auger de Mauléon. Godefroy en a donné une bonne édition, Liége 1713. Le style de cet ouvrage est d'une naïveté charmante. On y trouve des anecdotes curieuses et pleines d'esprit.—Marguerite avait fondé à Paris le couvent du Sacré-Cœur et celui des Petits-Augustins, dont la Révolution fit un Musée.

Navarre. — MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre et sœur de François Ier, naquit à Angoulême le 11 avril 1492. Elle épousa en 1509 Charles de Valois, duc d'Alençon, le perdit en 1525, et donna sa main en 1527 à Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle concourut avec ce prince à toutes les améliorations qu'il introduisit dans son royaume. Quelques auteurs protestans et catholiques ont prétendu que Marguerite avait embrassé la réforme; mais ce fait n'est pas prouvé, et, lorsque le connétable de Montmorency, organe des catholiques les moins tolérants, déclara au roi que, s'il voulait exterminer les hérétiques, il fallait commencer par mettre sa sœur à la raison : « Ne parlons point de celle-là, répondit François, elle m'aime trop:

elle ne croira jamais que ce que je croirai, et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon État. » Quoi qu'il en soit, il est certain que Marguerite protégeait les calvinistes. Quant à sa conduite, qui a été attaquée par quelques auteurs avec plus de passion que de justice, il n'est pas prouvé qu'elle ait mérité du moins toutes les accusations dont elle a été l'objet. Marguerite était douée d'un cœur aimant, et elle donna des preuves de sa charité en dotant les hôpitaux d'Alençon et de Mortagne, et en fondant à Paris l'hôpital des Enfants trouvés qu'on appela les *Enfants-Rouges*. Elle mourut, le 21 décembre 1549, au château d'Odos. François Ier l'appelait sa *Mignonne* et la *Marguerite des Marguerites*. Clément Marot, qui était son valet de chambre, et d'autres poètes de l'époque l'avaient surnommée la quatrième Grâce et la dixième Muse. Marguerite, en effet, est une des gloires littéraires du XVIe siècle. A une grande finesse d'esprit elle joignait beaucoup de délicatesse de pensée et une érudition remarquable. L'hébreu même lui était familier. Elle a composé des poésies dans lesquelles on trouve des vers admirablement tournés. Elles ont été publiées en 1547 sous ce titre : *Marguerites de la Marguerite des princesses*, jeu de mots dans lequel le nom de la reine de Navarre est à la fois synonyme de fleur et de perle. Le recueil de ses Contes ou *Heptameron* est d'une lecture encore agréable. Bayle y trouvait des « beautés merveilleuses. » Marguerite, sans doute, reste placée bien loin au dessous de Boccace qu'elle a imité ; on admire néanmoins dans cet ouvrage une grande richesse d'imagination, beaucoup d'esprit, de grâce et de facilité. Mais on aimerait à y trouver cette chasteté délicate, dont le charme est si grand dans les écrits de quelques unes des femmes qui ont suivi Marguerite dans la carrière littéraire. Il faut toutefois, pour l'apprécier avec impartialité, se reporter au temps et à la société au milieu desquels Marguerite a vécu.

Pays-Bas. — MARGUERITE D'AUTRICHE, fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, naquit à Gand en 1480. Elle fut fiancée en 1483 à Charles VIII, dauphin de France, qui, en 1491, la renvoya pour épouser Anne de Bretagne, et en 1497 à l'Infant d'Espagne, fils de Ferdinand et d'Isabelle. L'Infant étant mort au bout de quelques mois, elle épousa en 1501 Philibert II, dit le Beau, duc de Savoie, qui, en 1504, la laissa veuve et sans enfants. Ce fut alors qu'elle adopta cette devise si connue :

Fortis fortuna infortunat fortiter unam.

Maximilien la nomma en 1506 gouvernante des Pays-Bas pour l'archiduc Philippe, depuis Philippe Ier le Beau. C'était à cette époque une position difficile et délicate ; mais Marguerite était douée d'un esprit plein de finesse et de sagacité, et sa dissimulation profonde la rendait propre aux affaires politiques. Elle assista, en qualité de plénipotentiaire, aux conférences de Cambrai, et conclut (1508) avec le cardinal d'Amboise le fameux traité qui devait armer contre Venise l'Europe presque entière, ce qui ne l'empêcha pas en 1515 de déterminer le roi d'Angleterre à entrer dans une nouvelle ligue contre la France. Ce fut Marguerite encore, qui, en 1529, conclut avec Louise de Savoie, mère de François Ier, le traité connu sous le nom de *Paix des Dames*, et qui était si défavorable à la France. Marguerite se fit remarquer dans l'administration comme dans la diplomatie. Elle fit fleurir dans les Pays-Bas les arts, l'agriculture et les lettres. Elle mourut en 1530, à Malines, dont Charles-Quint lui avait donné la souveraineté viagère. Marguerite avait composé des poésies qui manquent en général d'élégance et de correction, mais non de naturel. MM. de la Serna et de Reiffenberg en ont publié un certain nombre, ainsi que la Vie de cette princesse, écrite en vers latins par Corneille Graphæus. M. E. Munch a donné en allemand une Histoire de Marguerite.

MARGUERITE DE PARME, duchesse de Parme et de Florence et gouvernante des Pays-Bas, était fille naturelle de Charles-Quint et d'une demoiselle flamande nommée Marguerite Vaugeste. Elle avait à peine 13 ans lorsqu'on lui fit épouser Alexandre de Médicis. Après l'assassinat de ce prince (1537), elle fut mariée à un enfant de 13 ans, Octave Farnèse, neveu du pape Paul III et fils du duc de Parme et de Plaisance. Charles-Quint ayant abdiqué l'empire, Philippe II confia en 1559 le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite qui, au milieu des circonstances les plus difficiles, montra une sagesse et une fermeté remarquables, et se fit aimer par le peuple. Philippe, tout en lui rendant justice, n'approuvait pas sa modération envers les réformés ; il envoya le duc d'Albe dans les Pays-Bas pour comprimer par des mesures violentes des troubles qui venaient de s'élever. La cruauté du duc accrut rapidement le nombre des mécontents. Marguerite, vivement regrettée, abandonna la régence en 1568. Elle mourut à Naples en 1586.

Danemarck, Norwége, Suède. — MARGUERITE, surnommée la *Sémiramis du Nord*, naquit à Copenhague en 1353. Elle était la seconde fille de Valdemar ou Wladimir III, qui, en 1363, lui fit épouser Haquin VII, roi de Norwége. Valdemar étant mort en 1376, Marguerite fit donner la

couronne de Danemark à son fils Olaüs ou Olof, dont la tutelle lui fut confiée. En 1380, elle obtint également, comme veuve de Haquin et mère d'Olaüs, la régence du royaume de Norwége, et en 1387, après la mort de son fils, elle fut appelée au trône par les Danois et les Norwégiens. Albert de Mecklembourg, roi de Suède, avait profondément irrité la noblesse. Marguerite fit cause commune avec les mécontents, et se chargea de les débarrasser du roi qu'ils haïssaient, à condition qu'elle occuperait le trône à sa place. Albert fut vaincu à Falkœping, et tomba entre les mains de Marguerite qui le retint cinq ans prisonnier, et ne lui rendit la liberté qu'en 1394, lorsqu'il eut renoncé à ses droits à la couronne. Les États de Norwége avaient imposé à Marguerite l'obligation de s'associer un monarque de son choix. Craignant de trouver un maître dans un époux, elle appela au trône Éric de Poméranie, son petit-neveu, âgé alors de cinq ans. La puissance de la noblesse lui portait ombrage ; pour la diminuer, elle augmenta celle du clergé. Le plus grand événement du règne de Marguerite fut la convocation des États de Norwége, de Danemark et de Suède, qui, par l'acte célèbre connu sous le nom d'Union de Calmar, prononcèrent en 1397 la réunion perpétuelle des trois royaumes. Les États déclarèrent en même temps que le roi continuerait d'être électif, qu'il serait tenu de séjourner tour à tour dans les trois royaumes, et que chaque État conserverait son sénat, ses lois et ses priviléges. — Marguerite gouverna avec hauteur et égoïsme, et porta de fréquentes atteintes à la liberté de ses sujets qui avaient pour elle plus de crainte que d'amour. Les Suédois surtout la haïssaient. Elle mourut presque subitement à bord d'un vaisseau en 1412; elle était âgée de 59 ans, et elle avait régné pendant trente-six. On a dit d'elle, avec assez de justice, qu'elle n'eut que des talents et point de vertus. Ses mœurs, en effet, étaient fort relâchées, et elle mettait ses intérêts au dessus de tout. Son père disait d'elle lorsqu'elle était encore enfant, que « la nature s'était trompée; qu'elle voulait en faire un héros, non une femme. » Marguerite n'en joignait pas moins à un caractère d'une trempe rare, même chez les plus grands hommes, les grâces qui font l'ornement de son sexe. AL. B.

MARGUERITE (ILE), île de la mer des Antilles, appartenant au groupe des Antilles dites Sous-le-Vent. Elle est située par 66° 47′ long. O. et 11° 3′ lat. S., et séparée du continent par un canal de 3 kilomètres de large. Elle fut découverte par Colomb en 1498. Les Espagnols y fondèrent des établissements qui furent ruinés par les Hollandais en 1662. Elle fait aujourd'hui partie de la république de Venezuela. Son étendue est de 62 kilomètres sur 35, et sa population d'environ 12,000 habitants. Elle a de redoutables fortifications, et a pour chef-lieu l'Assomption. Elle possède une pêcherie de perles, encore importante, mais moins riche pourtant qu'autrefois. — MARGUERITE (île SAINTE-), une des îles de Lérins (*voy.* ce mot.).

MARGUERITE (*bot.*). Ce nom vulgaire, qui appartient proprement à la Pâquerette vivace, *Bellis perennis* Lin., a été étendu à d'autres espèces de Composées rayonnées, auxquelles on a seulement appliqué quelque épithète. Ainsi la *Grande Marguerite* ou *Marguerite des prés* est le *Chrysanthemum leucanthemum* Lin. ou *Leucanthemum vulgare*. La *Marguerite jaune* est le *Chrysanthemum coronarium*. La *Reine-Marguerite* est l'*Aster chinensis*, etc.

MARGUILAN ou **MARGUINAN**, ville importante de la Tartarie, dans le khanat de Khokande, à une distance d'environ 17 lieues E.-S.-E. de cette capitale, au pied des monts Caschgar-Divani, et près d'un affluent de la rive gauche du Sir-Déria. Cette ville, entourée de mauvaises murailles de terre, a près de sept lieues de tour, et renferme environ 20,000 familles. On y voit plusieurs monuments d'une bonne architecture, un bazar et des manufactures d'étoffes d'or et d'argent, de velours, etc. A une lieue environ de Marguilan est la forteresse d'Yarmazar, qui sert de défense à la ville, et dans laquelle on entretient une garnison considérable.

MARGUILLIER, MARGUILLERIE (*adm. ecclés.*). On confond quelquefois, à tort, les mots marguillerie et fabrique, marguillier et fabricien. On verra à l'article FABRIQUE en quoi consiste la différence. Les marguilliers, institués pour suppléer les curés dans l'administration des biens des églises, furent d'abord appelés *matricularii*, ou *matriculaires*, comme étant inscrits sur la matricule de l'église; depuis on les nomma *matriculiers*, d'où est venu, par corruption, le nom de *marguilliers*. Il paraît que ces matriculaires furent primitivement choisis parmi des clercs ordonnés, puisque nous voyons, à une époque assez récente, que les marguilliers, chargés de l'administration temporelle dans les cathédrales et les collégiales, recevaient la dénomination de *marguilliers lais*, parce qu'ils étaient choisis parmi les notables laïques de la paroisse. Les marguilliers lais étaient, du moins dans les grandes villes, de deux sortes : les *marguilliers d'honneur* et les *marguilliers bourgeois;* la nomination des uns et des autres se faisait par la voie de l'élection

dans l'assemblée annuelle des paroissiens, les artisans exceptés, hormis les cas où la paroisse était composée d'artisans. La marguillerie était ordinairement composée de deux premiers marguilliers et de deux marguilliers comptables. Les marguilliers d'honneur, qui ne pouvaient être chargés d'aucun maniement de deniers, se prenaient parmi les personnes les plus qualifiées de la paroisse, un notamment parmi les principaux officiers des cours souveraines, et un parmi les avocats faisant profession, ou autres personnes qu'il n'est pas d'usage, à raison de leur état et de leur condition, de nommer pour marguilliers comptables (art. 8 du réglement arrêté pour la fabrique de Saint-Jean-en-Grève, par le parlement de Paris). Un arrêt du même parlement venait de juger qu'un riche marchand de bois d'Auxerre, ne pouvant être compris sous la dénomination de notable, l'élection qui l'avait nommé premier marguillier était radicalement nulle. Les marguilliers bourgeois étaient choisis dans le corps des notaires, des procureurs, des payeurs de rentes, des bourgeois et des marchands. Le réglement pour Saint-Jean-en-Grève excluait nommément les paroissiens exerçant un art mécanique, et ce qui peut paraître plus singulier, le parlement de Paris eut à prononcer, en 1600, sur la question de savoir si les femmes pouvaient être élues *marguillières;* il décida qu'elles pouvaient seulement être élues au gouvernement des pauvres. Le réglement de Saint-Jean-en-Grève voulait encore que l'on n'élût marguilliers que d'anciens commissaires des pauvres. — On pourrait conclure de ces restrictions et de quelques autres, que les fonctions de marguillier étaient fort recherchées. Cependant nous pensons, d'une part, qu'il existait des *exemptions*; de l'autre, qu'il y avait obligation d'accepter la charge lorsqu'on était élu. Il y a eu plusieurs arrêts rendus contre des élus qui prétendaient se dispenser pour une cause ou pour une autre. On comprendra qu'il devait y avoir en effet peu d'empressement, lorsqu'on saura que la garantie était toujours solidaire entre les marguilliers dont chacun dirigeait à son tour, pendant une année l'administration matérielle; mais, en compensation, les marguilliers jouissaient decertaines prérogatives, telles que l'exemption d'être employés au recouvrement des deniers, des subsistances, des emprunts, des tailles ou autres charges que nous ne comprenons plus d'après notre système des finances publiques, mais qui étaient alors fort redoutées. Il ne paraît pas d'ailleurs que les fonctions de marguillier fussent ou du moins eussent été dans tous les temps gratuites, puisque, anciennement, on donnait aussi le nom de gagers à ces administrateurs, et que d'une autre part, nous lisons dans Fleury (*Institutions au dr. ecclés.*), à propos des marguilliers lais : « Il y en a encore à N.-D. de Paris. Ils sont au nombre de quatre. Ils assistent à l'office les jours de fêtes solennelles, étant en robe et le bonnet quarré à la main; ils ont séance dans les basses stalles du chœur, et vont à l'offrande après le clergé. Ils reçoivent chaque jour un pain de chapitre. Ils jouissent d'un fief appelé le *fief des tombes*, assis au faubourg Saint-Jacques et près le lieu où étoit la porte Saint-Jacques, à cause duquel ils perçoivent des sens et lods et rentes sur une partie du quartier. »

Il y avait autrefois des provinces où la marguillerie était inconnue. La commune elle-même, ou les consuls qui la représentaient étaient alors fabriciens nés, et comme tels obligés d'agir et de répondre pour tous les droits ou charges de la fabrique paroissiale. Le décret du 30 décembre 1809, qui est la loi organique de la matière, quoique calqué sur le fameux réglement de Saint-Jean-en-Grève, a apporté de très notables modifications au système de l'administration des fabriques, particulièrement en ce qui regarde l'état et les fonctions des marguilliers. Ceux-ci, au nombre de trois, sont élus par le conseil de fabrique au scrutin, au moment même de la formation. Un des trois doit sortir chaque année au premier dimanche d'avril. Le curé ou le desservant fait partie du bureau où il peut se faire remplacer par son vicaire. Les marguilliers nomment entre eux un président, un secrétaire et un tresorier. Dans les paroisses où il y avait anciennement des marguilliers d'honneur, il peut en être choisi deux par le conseil de la fabrique, parmi les principaux fonctionnaires publics domiciliés dans la paroisse. Ces marguilliers et tous les membres du conseil ont une place distinguée dans l'église; c'est le banc de *l'œuvre* placé devant la chaire autant que faire se peut. — Les marguilliers pris dans le conseil de fabrique, qui lui-même est pris parmi les notables, ont nécessairement la même origine; mais cette dénomination de notables a beaucoup changé de signification. — Les fonctions de marguillier n'étant plus obligatoires, les exemptions sont naturellement tombées, mais ces fonctions rencontrent encore des incompatibilités légales; ainsi ne peuvent faire partie du bureau en même temps, les parents ou alliés, jusques et compris le degré d'oncle et de neveu.

Nous ne dirons rien ici des formes de l'administration, parce que toute la matière a été traitée à l'article FABRIQUE. J.-P. SCHMIT.

MARIAGE. C'est un contrat par lequel un homme et une femme, remplissant les conditions voulues, s'engagent réciproquement à vi-

vre ensemble comme époux. Son but est de constituer une nouvelle famille, d'élever les enfants qui pourront naître de cette union, et de perpétuer ainsi l'espèce humaine et la société. Il suit de là qu'il est évidemment le plus important de tous les contrats, qu'il n'intéresse pas seulement les époux, leurs personnes et leurs biens; que, par conséquent, ce n'est pas seulement sous ce rapport ou à ce point de vue qu'il faut le considérer pour en déterminer la nature et les conditions; mais qu'il implique essentiellement d'autres intérêts plus graves et d'un ordre plus élevé, l'intérêt des enfants ou de la famille, et les intérêts mêmes de la société. On ne doit donc pas s'étonner qu'il ait fixé dans tous les temps et partout l'attention spéciale des législateurs, et que la religion y soit intervenue de son côté par des cérémonies et des lois pour le revêtir de son sceau divin et l'entourer d'une nouvelle sanction. De là vient aussi que ce contrat est soumis à des règles et à des conditions de différentes sortes, dont les unes découlent de sa nature même, et dont les autres sont établies par le droit divin, ou par les lois de l'Église, ou enfin par les lois civiles. Ainsi le mariage peut être envisagé comme contrat naturel, comme contrat civil et comme contrat ou mariage ecclésiastique, selon qu'on se reporte uniquement à l'une ou à l'autre de ces différentes espèces de lois. Mais il ne faut pas oublier que ces trois dénominations ne supposent pas trois espèces de mariage, mais qu'elles ont seulement pour objet d'exprimer trois rapports sous lesquels on peut envisager le mariage, et de désigner le même contrat comme régi par des lois différentes.

On comprend d'abord que le mariage, ayant pour but la propagation du genre humain, il a son fondement dans la nature et tire son institution de Dieu lui-même. Les paroles dont se sert l'Écriture-Sainte pour exprimer cette institution, nous révèlent clairement la nature et le but du mariage, et servent aussi à nous en faire connaître les obligations. Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui un aide semblable à lui. Dieu envoya donc un sommeil à Adam; puis il tira une de ses côtes, et fit une femme qu'il lui présenta. Voilà, dit Adam, la la chair de ma chair et les os de mes os. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. Enfin, Dieu les bénit, et leur dit : Croissez et multipliez, remplissez la terre, et régnez sur les animaux et les plantes (*Génès.*, cap. I, vers. 28. — cap. II, vers. 18). On voit par là que le mariage d'après l'institution divine est l'union de deux personnes et non de plusieurs, d'un seul homme et d'une seule femme, ce qui exclut la polygamie; que cette union est indissoluble, et que l'un des conjoints ne peut se séparer de l'autre sans rompre l'unité de sa chair ; ce qui exclut le divorce ; que l'effet de cette société est de donner aux époux un droit mutuel sur leurs personnes ; qu'elle comprend l'union des esprits et des cœurs, aussi bien que celle des corps ; enfin, qu'elle a pour but de peupler la terre et de perpétuer l'espèce humaine, et que par conséquent les époux sont obligés de nourrir leurs enfants, et de veiller à leur conservation. C'est au mariage ainsi formé que Dieu donna sa bénédiction, et qu'il attacha la prospérité des familles et le bien général de la société.

Après ce que nous venons de dire sur la nature et l'institution du mariage, nous ne nous arrêterons pas sur les opinions de quelques sectes anciennes qui affectaient de le condamner ; c'était la doctrine des Marcionites, des Manichéens et de quelques autres, qui le regardaient comme une invention du mauvais principe, à qui ils attribuaient la création des corps et de la matière. Son but était d'emprisonner dans un corps au moyen de la génération, et de soumettre ainsi à son empire les âmes ou les esprits émanés du bon principe. Le sens commun a depuis longtemps fait justice de ces extravagances. D'autres sectes ont prétendu, au contraire, que le mariage était commandé d'une manière absolue par la nature et par le Créateur à tous les hommes, et que par conséquent la virginité ou le célibat était contraire à la loi naturelle et à la loi divine, en sorte qu'il n'est pas permis de rester dans cet état, et qu'on ne peut s'y dévouer volontairemeut sans se rendre coupable. Cette doctrine, adoptée par Wicleff, fut reproduite dans les écrits de Luther et de Calvin. Ce n'est pas ici le lieu de la discuter longuement. On peut voir à ce sujet les articles CÉLIBAT et VIRGINITÉ. Nous ferons remarquer seulement qu'elle n'est pas moins contraire aux inspirations du sens commun qu'à l'enseignement incontestable des livres saints. Quel est l'homme, en effet, qui se reproche comme un crime de ne pas se marier, de prolonger le célibat jusqu'à un âge avancé ou de le garder même toute sa vie, à moins que des circonstances ou des raisons particulières ne lui imposent une autre détermination, et cependant si la nature ou la loi divine faisait une obligation du mariage, n'est-il pas évident que la conscience devrait faire un crime de différer trop longtemps l'accomplissement de ce devoir, au risque de ne pas s'en acquitter ? Si l'on peut admettre que dans l'origine c'était une loi pour chacun de contribuer à la propagation du genre humain, en vertu de ces paroles :

Croissez et multipliez, et remplissez la terre, il est clair que depuis longtemps le motif de cette loi ne subsiste plus, et qu'elle a cessé par conséquent d'être obligatoire pour tous les hommes. C'est par la réunion de toutes les circonstances que chacun maintenant doit juger de sa vocation. Il est certain d'ailleurs que la virginité est représentée dans l'Écriture Sainte par Jésus-Christ et par les Apôtres, comme un état de perfection (*Matth.*, XIX, 10; *I Corinth.*, VII, 32 et 38), et que telle a été la doctrine perpétuée dès l'origine par l'enseignement de tous les Pères et par les manifestations les plus éclatantes de la tradition chrétienne. N'est-ce pas une preuve incontestable que le mariage n'est prescrit à chaque individu par aucune loi naturelle ou divine? Il est vrai que les mœurs, les coutumes ou les lois de différents peuples ont fait quelquefois une obligation du mariage, afin d'accroître la population, et que l'on a fait aussi, dans le même but, intervenir la religion pour le prescrire ou l'encourager. Mais ces faits ne prouvent point que l'on ait cru à une obligation de droit naturel pour tous les hommes; ils tenaient à des raisons politiques, à des circonstances particulières, et quelquefois même à la licence et à la corruption des mœurs. On comprend, en effet, que lorsque des circonstances particulières ont diminué la population, ou que différentes causes l'empêchent de s'accroître, comme elle est la condition nécessaire de la force des États, les gouvernements doivent être portés naturellement, dans l'intérêt public, à chercher les moyens de l'augmenter, et prendre par cela même les mesures qui leur semblent propres à multiplier les mariages. C'est ainsi qu'à Rome, après les guerres civiles, et quand la dissolution des mœurs tendait encore, par des unions illégitimes, à diminuer le nombre des citoyens, César et ensuite Auguste publièrent des lois pour encourager les mariages par des priviléges et des honneurs. Ils accordèrent des récompenses à ceux qui avaient beaucoup d'enfants; ils accordèrent même des prérogatives au mariage, indépendamment du nombre des enfants, et ils dépouillèrent de certains droits les citoyens qui, après un certain âge, n'étaient point mariés. Ces lois, citées par Dion, par Suétone, et par d'autres historiens furent recueillies et refondues dans la loi Papienne. A Lacédémone, où la constitution sacrifiait à l'État les droits de la famille et la liberté des citoyens, il y avait aussi des peines contre ceux qui refusaient de se marier, ou qui se mariaient trop tard. Le mariage était commandé par la religion des Perses comme un moyen de perpétuer les familles, et Zoroastre avait ordonné que si un homme venait à mourir célibataire, on lui donnerait après sa mort une femme et un enfant pour porter son nom. Le Zendavesta place au dernier rang des hommes celui qui n'est pas marié. Le même soin de perpétuer les familles avait fait aussi du mariage une sorte de loi chez les Hébreux. Ils savaient que parmi les promesses faites à Abraham se trouvait celle d'une postérité innombrable, et que c'était parmi eux et dans cette postérité qne devait naître le Messie ou le Sauveur du monde. Ils pouvaient donc, au moins dans les premiers temps, et avant les promesses faites à David, espérer qu'il naîtrait de leur famille, et de là résultait que non seulement on se faisait une loi de se marier, mais que c'était pour les femmes un opprobre d'être stériles.

L'essence du mariage consiste nécessairement, comme celle de tous les contrats, dans le consentement des parties, et ce consentement donné librement suffit selon le droit naturel pour le former et le rendre inviolable. Mais partout la sagesse des législateurs a cru devoir l'entourer de cérémonies et de formalités plus ou moins solennelles pour en constater l'existence aux yeux de la société, et garantir en même temps la liberté et les droits des époux. Chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, le mariage était ordinairement précédé de fiançailles qui avaient pour bout d'engager les parties par une promesse réciproque, et de leur laisser néanmoins le temps de se connaître avant leur union définitive. Il était contracté ensuite, chez les Juifs, par une convention de vive voix, quelquefois par écrit, en présence des parents ou d'autres témoins, et sanctifié par des prières pour attirer sur les époux la bénédiction du Ciel. Le serment des parties servait aussi à lui donner un caractère sacré et une sanction religieuse. Il était suivi de fêtes et de réjouissances qui duraient ordinairement sept jours. On peut voir les détails que donne à ce sujet Fleury dans son *Traité sur les mœurs des Israélites*. Chez les Romains, le mariage contracté aussi devant les parents était accompagné d'un sacrifice dans lequel on consultait les auspices, comme pour toutes les affaires importantes. L'époux donnait un anneau à sa fiancée qui alors commençait à porter le voile nuptial. On leur plaçait une sorte de joug sur la tête en signe de leur union. L'épouse devait être enlevée ensuite de sa famille, comme par une sorte de violence, et conduite par une troupe de jeunes gens au domicile conjugal, dont on lui donnait les clefs. Les Athéniens consacraient également le mariage par un sacrifice, et le faisaient suivre de fêtes et de réjouissances dans lesquelles on chantait un épithalame.

A Sparte, d'après un ancien auteur, l'usage établi par Licurgue etait d'enfermer les filles à marier dans un lieu obscur où chaque jeune homme prenait au hasard celle qu'il devait épouser ; cet usage ne subsista pas toujours, et le mariage fut réglé par le choix des parents et des époux. Mais peut-être par un reste de cette ancienne coutume, le mari, après la convention réglée, se rendait à l'entrée de la nuit chez son épouse, l'enlevait furtivement, la menait dans sa maison, et après quelque temps de cette cohabitation en quelque sorte mystérieuse, il la présentait aux magistrats pour donner à son mariage la sanction de l'autorité civile. Chez les Samnites, on assemblait tous les jeunes gens en présence des magistrats, et celui qui était déclaré le meilleur par le jugement du peuple choisissait la femme qu'il voulait, et ainsi des autres jusqu'au dernier. Chez quelques peuples les époux célébraient la cérémonie de leur mariage en buvant dans une même coupe. Cet usage existait chez les Perses et subsiste encore chez les Guèbres où lès époux boivent de l'urine de bœuf consacrée, et en mêlent une partie avec de l'eau dont ils se servent ensuite pour se purifier.

La célébration du mariage dans la société chrétienne fut naturellement réglée par la discipline et les lois de l'Église. On sait que dès les premiers siècles les chrétiens avaient soin de faire sanctifier leur mariage par l'oblation du saint sacrifice et par la bénédiction de l'évêque ou d'un prêtre. Tertullien le dit en termes formels (lib. 2 *ad Uxor.*), et on en voit aussi la preuve dans les Lettres de saint Ignace d'Antioche et de saint Ambroise (Ign. *Epist. ad Polycarp.*, — Ambr. *Epist.* 19), dans la Lettre décrétale du pape Sirice à Himère, évêque de Tarragone, dans la Lettre d'Innocent Ier à Victrice de Rouen, dans un canon du quatrième concile de Carthage et dans plusieurs autres monuments de la discipline. Mais ni la bénédiction, ni la présence du prêtre, n'étaient regardées comme nécessaires pour la validité du mariage, et de là vint que peu à peu, à mesure que le relâchement s'introduisait parmi les chrétiens, plusieurs négligèrent de faire célébrer leur mariage à l'église et de le faire bénir selon la règle établie par la coutume, ou bien ils se contentaient de le faire bénir hors de l'assemblée des fidèles par un prêtre quelconque dans une chapelle domestique. Ces mariages clandestins furent condamnés par un grand nombre de conciles du moyen âge, et, pour y mettre un terme, le concile de Latran ordonna que le mariage fût précédé de trois publications faites les dimanches ou jours de fête à la messe de paroisse. Enfin, comme les abus subsistaient toujours, le concile de Trente exigea, sous peine de nullité, la célébration du mariage devant le curé des parties et devant plusieurs témoins. Cette loi a son effet dans tous les pays où le concile de Trente a été publié, et quoiqu'il ne l'ait pas été en France, pour ce qui regarde les réglements de discipline, néanmoins cette disposition, réclamée par l'intérêt des familles et des mœurs, fut adoptée avec beaucoup d'autres, par la législation du royaume, et son exécution ordonnée par le concours des deux autorités. Elle fut en effet reproduite dans plusieurs actes et ordonnances de l'autorité civile, et promulguée en outre par tous les rituels, par tous les conciles provinciaux et par l'usage public et authentique de toutes les églises de France. Or, quoique la loi civile ait été changée à cet égard, la loi ecclésiastique subsiste toujours, et la coutume, qui aurait suffi pour l'introduire, doit suffire à coup sûr pour la maintenir : d'où il suit que tout mariage célébré en France, pour lequel on ne remplit pas la condition prescrite par cette loi, se trouve par là même frappé de nullité.

On a vu que le mariage dans son institution primitive devait exclure le divorce et la polygamie. Mais comme ces deux choses ne sont ni l'une ni l'autre essentiellement contraires à sa fin principale, qui est la propagation du genre humain et l'éducation des enfants, il s'ensuit que Dieu a pu dans la suite des temps les permettre ou les tolérer par une dispense ou une abrogation de la loi primitivement établie. C'est ce qui eut lieu sous la loi mosaïque, et cet état de choses avait commencé sous les patriarches ; mais en permettant cette double dérogation à l'ordre primitif, la loi mosaïque en atténuait autant que possible les inconvénients par les conditions et les règles multipliées qu'elle imposait au mariage. La polygamie s'introduisit chez presque tous les anciens peuples de l'Orient ; mais en Europe, elle était repoussée par la legislation romaine : elle l'était aussi par les mœurs et les coutumes des peuples germains et de quelques autres barbares. Quant au divorce, quoiqu'il eût été longtemps inconnu à Rome, il y fut enfin adopté par la coutume et par les lois, comme il l'était chez les autres peuples. Enfin le christianisme vint ramener le mariage à son institution primitive et à la perfection de sa nature par l'abolition du divorce et de la polygamie. Jésus-Christ par la loi évangélique, a restreint le mariage à l'union d'un homme avec une seule femme, et l'a déclaré en outre perpétuel et indissoluble. Il est évident que l'union conjugale dans ces conditions répond mieux et plus

complétement à toutes les fins du mariage et aux besoins de la famille ; car la raison fait comprendre clairement, comme l'histoire atteste de son côté que le divorce et la polygamie apportent des obstacles de plus d'ue genre à la bonne éducation des enfants, à la paix domestique, et sont opposés surtout à la fin secondaire du mariage, qui est l'amour réciproque et l'assistance mutuelle des époux. Mais nous ne saurions, dans les limites de cet article, nous étendre davantage sur cette matière. On peut consulter les articles DIVORCE et POLYGAMIE.

Le mariage, comme tous les contrats, est soumis à certaines conditions nécessaires pour sa validité. Quelques-unes sont exigées par la nature, et d'autres par les lois. Ainsi le droit naturel exige que le consentement des parties soit réciproque et véritablement libre; car il n'y a pas de consentement réel sans liberté; d'où il suit que l'erreur, la violence, l'imbécillité ou le défaut de raison, sont des obstacles naturels à la validité du mariage, et ont pour effet, quand ils sont de nature à détruire la liberté ou le consentement, de rendre le contrat nul et comme non avenu. D'un autre côté, il faut que les parties soient habiles à contracter ensemble, et que leur engagement réciproque ne soit pas contraire aux lois de la nature; autrement il deviendrait nul, non par le défaut de liberté, mais par le vice de son objet; car on ne peut s'obliger, ni par conséquent s'engager validement à une chose essentiellement mauvaise. De là vient que la parenté en ligne directe constitue à tous les degrés un empêchement naturel au mariage. Il en est de même, en certains cas, pour la parenté en ligne collatérale. Cet empêchement, qui touche de si près, et sous tant de rapports, à tous les intérêts de la famille, ne pouvait manquer de fixer aussi l'attention du législateur, et d'être réglementé par les lois civiles ou religieuses. Mais des raisons politiques, et quelquefois la superstition contribuèrent à introduire ou à maintenir des règles ou des usages peu conformes, et quelquefois même absolument contraires à la loi naturelle. C'est ainsi que, chez les Assyriens, le mariage entre le frère et la sœur était autorisé et passé en coutume par l'effet d'un aveugle respect pour la mémoire de Sémiramis. La même coutume s'était établie chez les Égyptiens en l'honneur d'Isis. Ce mariage était aussi recommandé comme le plus honorable par la religion de Zoroastre (Philo, *de Special. leg. ad præcept. Decalogi)*, et l'usage s'en est perpétué chez les Guèbres. Les lois d'Athènes permettaient au frère d'épouser sa sœur consanguine, mais non pas sa sœur utérine (Cornel. Nep. *Præf.*). Le contraire avait lieu à Lacédémone (Strab., *lib.* X; Philo, *de Spec. leg.* etc.). La loi mosaïque défendit les mariages incestueux, non seulement entre le frère et la sœur, mais encore entre l'oncle et la nièce, entre la tante et le neveu, et les alliés au même degré (*Levit.* 18 et 20). Cependant, il était permis, et même ordonné d'épouser la veuve de son frère, afin de perpétuer son nom, quand il était mort sans enfants (*Deuter.*, 25). Les lois romaines défendaient le mariage du frère avec le sœur, de l'oncle avec sa nièce ou sa petite-nièce, et du neveu avec sa tante ou sa grand'tante. L'empereur Claude fit porter une loi qui permettait le mariage de l'oncle avec sa nièce, mais elle fut abrogée par Constantin. Quant aux mariages des cousins germains, ils furent défendus dans les premiers temps de la république; ensuite le peuple fit une loi pour les permettre, afin, dit Plutarque, de favoriser un citoyen très populaire qui s'était marié avec sa cousine germaine. Ils restèrent permis jusqu'au règne de Théodose, qui les défendit sous les peines les plus sévères. Cette défense, confirmée par Arcade et Honorius, fut ensuite abrogée en Orient par Arcade lui-même; et on voit dans les Institutes de Justinien le mariage formellement permis entre cousins germains; mais elle fut maintenue en Occident par Honorius, et adoptée par les peuples qui s'établirent sur les débris de l'empire romain. On la voit aussi établie par les lois de Mahomet, et par les lois ou les coutumes des Chinois et de la plupart des autres peuples de l'Asie orientale. Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs furent permis chez les Romains, comme chez les autres peuples païens, jusqu'au règne de Constance, qui les défendit comme incestueux. Les lois romaines avaient aussi fixé des règles particulières pour le mariage de certaines personnes. Ainsi les enfants mineurs ne pouvaient contracter un mariage valide sans le consentement de leurs parents, ni les esclaves sans le consentement de leurs maîtres. Il était défendu aux sénateurs d'épouser des affranchies, et cette défense fut étendue sous les empereurs à toutes les personnes illustres; mais elle fut abrogée par Justinien. Du reste, on pouvait prendre à titre de concubine la femme de condition inférieure, qu'on ne pouvait prendre pour épouse, et cette union, quoique privée de quelques effets civils, était considérée comme un mariage légitime. Nous ne dirons rien des conditions prescrites par les lois canoniques. On peut voir à ce sujet l'article EMPÊCHEMENT.

Le christianisme, en ramenant le mariage à son institution primitive, lui a imprimé aussi un nouveau caractère de sainteté. Il a élevé cette

union à la dignité de sacrement, et lui a donné ainsi la vertu de produire une grâce particulière qui sert à la sanctification des époux. C'est un dogme incontestable, dont la preuve se trouve dans la tradition constante des Pères et des théologiens, comme dans les décisions des conciles et l'enseignement perpétuel de l'Église. Bellarmin (*de Matrim.*, lib. I), et les auteurs de la *Perpétuité de la foi* (tom. V, liv. 6) ont recueilli une foule de témoignages qui constatent cette tradition universelle. On en trouve aussi un grand nombre dans tous les théologiens qui ont écrit sur les sacrements. Quand on considèrera, dit Bossuet, que J.-C. a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes indissolublement unies; et quand on verra que cette inséparable union est le signe de son union éternelle avec son Église, on n'aura pas de peine à comprendre que le mariage des fidèles est accompagné du Saint-Esprit et de la grâce, et on louera la bonté divine de ce qu'il lui a plu de consacrer de cette sorte la source de notre naissance (*Exp. de la doctr. cath.*). Mais tout mariage entre les chrétiens est-il un sacrement, ou faut-il quelques conditions spéciales pour qu'il ait ce caractère? C'est une question controversée, et dont la solution dépend de l'opinion que l'on peut avoir touchant le ministre, la matière et la forme du sacrement. — Si l'on admet que le prêtre est le ministre du sacrement, et que les paroles qu'il prononce en sont la forme, il est évident que le mariage ne devient un sacrement que par ces deux conditions. Si l'on admet au contraire, avec plusieurs théologiens, que la matière et la forme du sacrement se trouvent dans le consentement réciproque des parties, et que celles-ci en sont elles-mêmes les ministres, il s'ensuit visiblement que tout mariage, dans ceux qui sont baptisés, dés qu'il est contracté validement, devient toujours un sacrement; on y trouve alors en effet toutes les conditions requises pour la matière et la forme, et, quant à l'intention nécessaire, elle est inséparable du consentement des parties, car l'intention de contracter un véritable mariage, implique nécessairement celle de défaire ce que fait l'Eglise. RECEVEUR.

MARIAGE (*jurisp.*). Le mariage a été défini, au Corps législatif : « la société légitime de l'homme et de la femme, qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider à supporter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. » C'est une union qui doit son institution à la nature, sa perfection à la loi, sa sainteté à la religion. L'attention des législateurs s'est fixée, dans tous les temps, d'une manière particulière sur ce contrat, qui est la source des familles. Partout la loi civile a tracé les règles et les solennités du mariage, ne l'abandonnant jamais aux caprices, à la licence des passions. Partout on y a fait intervenir la religion, et l'on a demandé la bénédiction du ciel sur ce grand acte, institué par le créateur lui-même. Les institutions civiles et religieuses ont été longtemps, sous ce rapport, unies étroitement dans tous les états catholiques, spécialement en France. Le prêtre y était à la fois ministre du contrat, au nom de la puissance civile, et ministre du sacrement, au nom de l'Église. On finit par reconnaître que les deux fonctions pouvaient être séparées ; et que les circonstances pouvaient quelquefois exiger qu'il en fût ainsi. L'édit de 1787 fut le premier pas dans cette sécularisation de la loi, en autorisant ceux qui ne professaient pas la religion catholique à se marier devant un officier de la justice civile. Les mariages des catholiques continuèrent à être célébrés suivant les rites de la religion, sous peine de nullité. La constitution de 1791 acheva l'œuvre commencée par Louis XVI, en proclamant que la loi ne considère le mariage que comme un contrat civil. C'est dans le même esprit que le Code civil a été rédigé. La bénédiction nuptiale n'est donc plus une loi que pour la conscience des fidèles. « On a organisé, dit M. Portalis, cette grande idée qu'il faut souffrir tout ce que la Providence souffre, et que la loi, qui ne peut forcer les opinions religieuses des citoyens, ne doit voir que des Français, comme la nature ne voit que des hommes. »

Le mariage est, dans la pensée du législateur, un acte qui embrasse à la fois l'homme physique et l'homme moral ; toutes les prescriptions de la loi tendent, d'une part, à protéger l'homme moral contre ses propres passions, et de l'autre à garantir que le but du mariage sera atteint. De là les dispositions qui règlent les conditions requises pour pouvoir contracter mariage ; les formalités relatives à sa célébration ; les obligations qui naissent de cette union ; les droits et les devoirs respectifs des époux ; la dissolution de l'union conjugale. Nous les résumerons sommairement. — Le premier devoir de la loi, et c'était aussi sa première difficulté, était d'établir une règle uniforme et générale sur l'âge auquel les hommes pourraient contracter mariage. Le droit romain et le droit canonique, originairement destinés à régir la Grèce et l'Italie, avaient fixé cet âge à quatorze ans accomplis pour les garçons, et à douze ans pour les filles. On pensa au Conseil d'état que cette règle convenait moins à nos climats; et il fut décidé que l'homme avant dix-huit ans, la femme avant quinze ans révolus, ne pourraient contracter mariage. La

rigueur de la règle est tempérée par la faculté que la loi donne au gouvernement d'accorder des dispenses pour des motifs graves. Toute personne pubère est donc habile à contracter mariage. Mais il existe ce que la loi appelle des empêchements. Les jurisconsultes les ont divisés en *empêchements prohibitifs* et en *empêchements dirimants*. Les premiers ne contiennent que la défense ; les seconds emportent la nullité du mariage. — C'est le consentement des parties contractantes qui forme l'essence de l'union conjugale ; il n'y a donc pas de mariage lorsque manque le consentement. Supposez, par exemple, un homme privé de raison, une jeune fille qu'on traîne par violence devant un officier de l'état civil, ou qui ne s'y présente elle-même que par la crainte de mauvais traitements ; une personne qui, par un concours singulier de circonstances et de surprises, épouse une autre personne que celle qu'elle croit épouser ; dans toutes ces hypothèses, le mariage sera nul, parce qu'on ne trouvera point ce consentement libre et volontaire des deux parties, cette foi mutuelle qu'elles doivent se donner réciproquement. — L'impuissance était autrefois un empêchement dirimant, reconnu par la loi civile, et les recueils de l'ancienne jurisprudence sont remplis de monuments judiciaires qui attestent les scandales résultant de l'application de cette partie de la loi. Le Code garde à ce sujet un silence absolu. — Les empêchements de mariage entre parents et alliés étaient autrefois très étendus. La loi actuelle en a diminué beaucoup le nombre. Elle a conservé, en première ligne, les prohibitions de mariage en ligne directe, entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés de la même ligne. Ce sont là des unions que toutes les nations ont en horreur. La sainteté de la famille a fait également proscrire, en ligne collatérale, le mariage entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les alliés au même degré. La loi défend le mariage entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, le grand oncle et la petite nièce ; mais elle donne au gouvernement le pouvoir de lever, par une dispense, cette prohibition, ainsi que celle entre beau-frère et belle-sœur. Des motifs d'ordre public ont aussi fait défendre le mariage entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants ; entre les enfants adoptifs du même individu ; entre l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoptant ; entre l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et réciproquement entre l'adoptant et le conjoint de l'adopté. — L'empêchement résultant de l'engagement dans les ordres sacrés a été traité au mot CÉLIBAT.

La loi devait faire plus que de déterminer l'âge auquel on pourrait contracter mariage et de créer des empêchements. Le mariage est de toutes les actions de l'homme la plus grave et celle qui intéresse le plus sa destinée. Les forces du corps se développent plus rapidement que les facultés de l'ame ; et l'on est habile à contracter mariage avant que l'âge ait mûri la raison. De là le consentement du père et de la mère, pour le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et pour la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans révolus. La nécessité de ce consentement, reconnue par toutes les législations, est fondée sur la nature elle-même. Lorsqu'il y a dissentiment entre le père et la mère, le consentement du père suffit. C'est un hommage rendu par la loi à la puissance naturelle du chef de famille. Lorsque le père et la mère sont morts, ou lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de manifester leurs volontés, les aïeuls et aïeules les remplacent. S'il y a dissentiment, il suffit du consentement de l'aïeul. S'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte consentement. Enfin, quand il n'y a ni père, ni mère, ni aïeuls ou aïeules, les fils ou filles mineurs de vingt et un ans ne peuvent contracter mariage sans le consentement du conseil de famille Le mariage contracté avant l'âge de vingt-cinq ou vingt et un ans accomplis, et sans l'obtention préalable du consentement des ascendants ou du conseil de famille est nul ; et l'officier civil qui aurait célébré ce mariage, serait condamné à une amende et à l'emprisonnement. Mais cette nullité doit être demandée par l'ascendant dont le consentement était requis. Lorsque les garçons ont atteint l'âge de vingt-cinq ans et les filles celui de vingt et un ans accomplis, le consentement du père et de la mère n'est plus, pour le mariage, d'une nécessité absolue ; mais, à tout âge, les enfants de famille doivent, avant de contracter mariage, demander, par un acte respectueux et formel, le conseil de leur père et de leur mère, ou celui de leurs aïeuls ou aïeules, lorsque les père et mère sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté. Si les enfants qui n'ont pas atteint, les garçons trente et les filles vingt-cinq ans accomplis, n'obtiennent pas le consentement de leurs ascendants par ce premier acte de respect et de soumission, ils doivent le renouveler deux autres fois, de mois en mois ; et un mois après le troisième acte, l'officier civil peut passer outre à la célébration du mariage. Après l'âge de trente ans pour les garçons et de vingt-cinq ans pour les filles, un seul acte respectueux est suffisant, et le mariage peut être célébré un mois après la date de cet acte. Le Code soumet l'of-

ficier de l'état civil qui a célébré le mariage sans se faire présenter les actes respectueux, à une amende qui ne peut excéder trois cents francs, et à un emprisonnement qui ne peut être au-dessous d'un mois.

Le consentement des parties est l'essence du mariage; mais il importe de plus à la société que ce consentement des époux intervienne dans une forme régulière et solennelle. Le mariage soumet les conjoints à de grandes obligations; la société en contracte elle-même envers eux et leurs enfants. Ces considérations ont déterminé tous les législateurs à établir des formalités propres à fixer la certitude du mariage et à leur donner le plus haut degré de publicité. Celles que prescrit le Code civil sont de deux espèces : les unes doivent précéder, les autres accompagner le mariage. Le mariage doit être précédé de publications, faites le dimanche par l'officier de l'état civil, à la municipalité du domicile des contractants, et devant la porte de la maison commune. Le domicile, en ce qui concerne le mariage, s'établit par le seul fait d'une habitation continuée pendant six mois dans la même commune, quand même on n'aurait pas l'intention d'y fixer son domicile. Si les parties contractantes, ou l'une d'elles, sont, relativement au mariage, sous la puissance d'autrui, les publications doivent être faites non seulement à leurs municipalités respectives, mais encore à la municipalité du domicile de ceux sous la puissance desquels ils se trouvent. Ces publications doivent énoncer les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux; leur qualité de majeurs ou de mineurs; les prénoms, noms, professions et domiciles de leurs père et mère. Il doit être fait deux publications à huit jours d'intervalle, et de manière que la seconde soit faite le dimanche qui suit la première. On dresse de ces publications un acte qui est inscrit sur un registre particulier, lequel est déposé, à la fin de chaque année, au greffe du tribunal de l'arrondissement. Un extrait de l'acte de publication doit rester affiché à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre publication. Le mariage ne peut être célébré avant le troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. On peut obtenir, pour des causes graves, des dispenses de la seconde publication, mais non de la première. Quelque essentielle que soit la formalité des publications, leur omission n'entraîne point la nullité du mariage; elle soumet seulement à une amende, l'officier de l'état civil et les parties contractantes.

La célébration du mariage doit être faite dans la paroisse où l'un des époux a son domicile, devant l'officier de l'état civil, constitué ministre de la loi pour procéder aux mariages, publiquement et dans la maison commune. Le jour désigné par les parties, après les délais des publications, en présence de quatre témoins du sexe masculin, âgés de vingt et un ans au moins, parents ou autres, choisis par les parties intéressées, l'officier de l'état civil fait lecture aux futurs époux des pièces relatives à leur état et aux formalités du mariage, et du chapitre VI du titre du mariage (C. c.) sur les droits et les devoirs respectifs des époux. Il reçoit ensuite de chacun d'eux, l'un après l'autre, la déclaration qu'ils veulent se prendre pour mari et femme; il prononce, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, et il en dresse acte sur-le-champ.

Les conditions et les formalités relatives à la célébration du mariage ne serviraient à rien, si personne n'avait action pour empêcher qu'elles ne fussent éludées ou enfreintes. De là, le droit d'opposition. On avait abusé de ce droit dans l'ancienne jurisprudence. Beaucoup d'oppositions étaient dictées par la vanité, l'ambition ou l'avarice. Le souvenir de ces abus a beaucoup influé sur les dispositions du Code à ce sujet. La faculté de s'opposer au mariage appartient aujourd'hui à l'époux de l'individu qui veut contracter un second mariage avant la dissolution du premier; aux ascendants, relativement au mariage de leurs enfants, même majeurs; et, dans certains cas spécifiés par le Code, au frère, à la sœur, à l'oncle, à la tante, au cousin ou à la cousine germaine de l'un des époux.

Le mariage soumet à de grandes obligations ceux qui le contractent. La première est celle de nourrir, élever et entretenir ceux auxquels on a donné le jour. Ce n'est pas seulement à leurs enfants, mais encore à leurs gendres et à leurs belles-filles que les pères et mères doivent des aliments. L'engagement est d'ailleurs réciproque, et de part et d'autre il est fondé sur la nature. L'obligation de fournir des aliments comprend tout ce qui est nécessaire à la vie : la nourriture, le logement, le vêtement, dans la proportion des besoins de celui qui les réclame, et de la fortune de celui qui les doit.

Le mariage donne aussi naissance à des droits et à des devoirs respectifs entre les époux. Ils se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance. Le mari doit protection à sa femme, et il est obligé de la recevoir, de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. La femme doit obéissance à son mari, et alors elle ne peut avoir d'autre domicile que le sien; elle doit le suivre partout où il lui plaît de résider. Enfin, et c'est un des effets les

plus remarquables de l'autorité maritale, la femme perd, en se mariant, la faculté d'exercer seule la plupart de ses droits civils. Elle est frappée d'une incapacité légale de contracter et d'ester en jugement, sans l'autorisation de son mari. Il n'y a d'exception à cette règle que, lorsque la femme est poursuivie criminellement ou pour fait de police. L'autorité du mari disparaît alors devant celle de la loi, et la nécessité de la défense naturelle dispense la femme de toute formalité.

Le mariage finit par la mort de l'un des conjoints, et, relativement aux effets civils, par une condamnation prononcée contre l'un des époux, et emportant mort civile.

Telle est, dans ses aspects généraux, la législation française sur le mariage. Le Code ne s'est point proposé pour but d'encourager les mariages, mais de les régler; et il l'a fait avec une remarquable sagesse. — Nous n'avons point parlé de ces tristes doctrines qui cheminent aujourd'hui dans le monde, y semant, avec le mépris du lien conjugal, la révolte contre les plus saintes des lois. Les théories sur la femme libre, sur la polygamie, sur la polyandrie, sont connues. La morale ne gagnerait rien à leur exposition ici: Ecoutez ces prétendus novateurs: obéir à la nature, céder aux sollicitations des sens, jouir de tout sans réserve : voilà la vraie sagesse. Cette puissance, que Dieu a mise en nous, de vaincre nos penchants, de commander à nos désirs ; cette lutte de tous les jours que se livrent, dans l'âme humaine, la raison et le caprice, le devoir et la passion ; cette guerre de la vie, qui paie nos efforts par de si grands contentements, tout cela pour eux c'est mensonge, duperie et préjugé. La liberté est un mot, le mal un mot, le devoir ou la contrainte un mot. S'abstenir, se maîtriser est une folie, La vertu est dans la satisfaction. La raison publique fait heureusement justice de ces doctrines désolantes qui ramèneraient l'Europe à la barbarie. Il y a longtemps que le genre humain eût péri, si dans des choses sur lesquelles nos sens peuvent exercer un empire tyrannique, l'usage de nos facultés n'eût été réglé par des lois. LANGLAIS.

MARIAMNE. Fille d'Alexandre, qui, en 49, avait été décapité à Antioche, par ordre de Scipion, et petite fille d'Hyrcan. Hérode, qui croyait de son intérêt de s'unir avec une princesse hasmonéenne, l'épousa en 37 avant J.-C. Il avait conçu pour elle, la passion la plus violente. Elle était en effet d'une beauté merveilleuse. Antoine, qui avait reçu d'Alexandra, mère de Mariamne, un portrait de cette princesse, s'en était également épris. Hérode le sut, et en 34, lorsqu'il fut obligé de se rendre en Égypte pour se justifier devant Antoine de l'assassinat d'Aristobule, il recommanda, avant de partir, à Joseph, son oncle, de tuer Mariamne, s'il était condamné, de peur qu'elle ne tombât entre les mains du général romain. Joseph, voulant montrer à Mariamne combien elle était aimée, lui fit part de l'ordre de son maître. Mais Mariamne, justement effrayée du caractère d'Hérode, lui voua dès lors une haine implacable. Salomé, sœur d'Hérode, jalouse de l'influence de la fille d'Alexandra, l'accusa de relations coupables avec Joseph. Celui-ci fut mis à mort, mais le poison resta dans le cœur d'Hérode. Après la bataille d'Actium, pendant le voyage qu'il fit à Rhodes, pour détourner la colère d'Octave, ce prince donna à deux de ses officiers, au sujet de Mariamne, le même ordre qu'il avait donné à Joseph. Mariamne sut tout, comme la première fois, et Hérode, à son retour, ne trouva en elle que froideur et tristesse. Salomé saisit avec empressement cette occasion pour achever de perdre Mariamne. Celle-ci, accusée de nouveau d'adultère, fut condamnée tout d'une voix par un tribunal composé d'hommes dévoués aux volontés d'Hérode. Elle marcha d'un pas ferme à la mort, et eut la douleur de se voir injuriée et calomniée, jusqu'au pied de l'échafaud, par sa propre mère, qui, par cette incroyable lâcheté, espérait échapper à la colère d'Hérode. AL. B.

MARIANA (JEAN), célèbre historien espagnol, naquit à Talavera, diocèse de Tolède, en 1537. Il fit ses études à l'Université d'Alcala, et entra, à l'âge de dix-sept ans, dans la compagnie de Jésus, où il se distingua par la finesse de son esprit et la profondeur de son érudition. Il fut envoyé à Rome, en 1561, et y professa la théologie ; il passa ensuite en Sicile, et, en 1569, il se rendit à Paris. Ses leçons de théologie obtinrent un grand succès dans cette dernière ville ; mais, en 1574, épuisé par l'excès du travail, il retourna en Espagne, et mourut le 17 février 1624. On lui doit : 1° *Historiæ de rebus Hispaniæ libri* XXX, *cum appendice*, Tolède, 1592 et 1595, in-f° ; les derniers livres furent imprimés à Francfort, 1616. La meilleure édition est celle de La Haye, 1733, 4 tomes en 2 vol. in-f°. Cet ouvrage obtint un succès qui décida l'auteur à le revoir et à en faire lui-même une traduction espagnole. Celle-ci eut un grand nombre d'éditions ; la plus belle et la plus correcte est sans contredit celle de Valence, 1783-1796, 9 vol. petit in-f°. Malgré les éloges qu'elle a obtenus, cette histoire n'est point irréprochable. L'auteur y accueille des faits contestables ou même évidemment controuvés. 2° *De Rege et regis institutione, libri* III, Tolède, 1599, in-4°. Mariana y examine entre autres questions, celle de savoir

s'il est permis de tuer un roi qui ne respecte ni la religion, ni les mœurs, ni les lois, et il se déclare par l'affirmative. L'assassinat odieux de Henri IV donna à ce livre une sorte d'intérêt de circonstance et les éditions s'en multiplièrent; on prétendit que Ravaillac y avait puisé le projet de son crime. Cette supposition n'a pas le moindre fondement. Cependant le livre de Mariana fut condamné au feu, en 1610, par arrêt du Parlement; 3° *Liber des ponderibus et mensuris*, réimprimé plusieurs fois. Traité fort savant, mais devenu presque inutile, parce que les poids et mesures des anciens peuples y sont expliqués par ceux dont on se servait en Espagne à l'époque de l'auteur; 4° *Scholia brevia in Vetus et Novum Testamentum*, ouvrage fort estimé. Enfin Mariana composa encore plusieurs mémoires et dissertations dont un, intitulé : *De monetæ mutatione*, contient la critique de l'altération des monnaies en Espagne. Les ministres de Philippe III se montrèrent très irrités de ce juste blâme. L'ouvrage fut défendu et Mariana resta, pendant un an, enfermé dans le couvent des Franciscains de Madrid. Mais au bout de ce temps, ses ennemis le laissèrent aller, sans donner aucune suite à cette affaire dont ils redoutaient les conséquences. Le *Traité des choses qui sont dignes d'amendement en la Compagnie des Jésuites*, Paris, 1625, in-8°, attribué à Mariana, n'est point de cet auteur, comme l'ont bien prouvé quelques savants et parmi eux Alegambe.

MARIANNES (Iles) ou Iles des Larrons, en espagnol *Marianas* ou *Ladrones*. Chaîne d'îles qui s'étend du N. au S., dans cette partie septentrionale de l'Océanie qu'on nomme Micronésie, entre 13° 30′ et 20° 30′ de latitude N., et entre 142° 30′ et 144° de longitude E. Ces îles sont généralement montagneuses, volcaniques et nues; la plus méridionale et en même temps la plus considérable est Guam, plus fertile que les autres, et riche en cocotiers, jaquiers, orangers, pastèques, cycas, qui sont indigènes, et en coton, indigo, canne à sucre, maïs, cacao, riz, que les Européens y ont introduits. C'est dans cette île qu'est Agagna, chef-lieu des établissements espagnols aux Mariannes. Les autres principales îles sont Suypan, Tinian, Rota, etc. Magellan découvrit cet archipel en 1521, et le nomma *Iles des Larrons*, à cause des dispositions au vol qu'il remarqua chez les naturels. Legaspi en prit possession, au nom de Philippe II, en 1565. Le nom de Mariannes lui fut donné, vers le milieu du XVIIe siècle, en l'honneur de la reine d'Espagne Marianne ou Marie-Anne d'Autriche, qui y envoya des missionnaires. Les indigènes étaient fort nombreux (au nombre, dit-on, de 150,000), lors de la découverte; ils paraissaient de la même race que les Togols des Philippines, se croyaient les seuls peuples de la terre, avaient beaucoup de disposition pour les arts, et excellaient dans la confection de leurs petits bateaux ou *pros*. Les Mariannais actuels, au nombre d'environ 5,000 seulement, ont beaucoup d'embonpoint et des formes athlétiques. Ils vivent d'une manière frugale; l'eau-de-vie de coco est leur boisson favorite. On les dit paresseux, indolents, simples, hospitaliers, grands amateurs de danse, de musique et de combats de coqs. Ils ont totalement oublié la langue de leurs ancêtres du temps de Magellan, et parlent un espagnol corrompu. Presque tous sont catholiques. La population totale de l'archipel est de 10,000 habitants, la plupart fixés dans l'île de Guam.

MARIE, en hébreu *Miriam*. Un grand nombre de femmes ont illustré ce nom. Nous citerons comme les plus remarquables :

Marie (*Mère de Jésus-Christ*). Les livres saints nous ont conservé peu de détails sur sa vie. D'après les traditions consacrées par la liturgie, Marie était fille de Joachim et d'Anne. Joseph était de la tribu de Juda et de la race de David. « Il faut donc, dit Bergier, que Marie ait été de la même race et de la même tribu que Joseph son époux. » Elle était déjà mariée et demeurait à Nazareth, lorsque l'ange Gabriel lui apparut et lui annonça qu'elle serait mère d'un fils : « Vous le nommerez Jésus, ajouta-t-il; il sera grand, et sera reconnu fils du Très-Haut : le Seigneur lui donnera le trône de David son père, et son règne n'aura point de fin. » Marie dit à l'ange : « Comment cela se fera-t-il? car je ne connais point d'homme. » L'ange lui répondit : « Le Saint-Esprit descendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera le fils de Dieu. Sachez qu'Élisabeth, votre cousine, a conçu un fils dans sa vieillesse, parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu. — Voici la servante du Seigneur, dit Marie, qu'il me soit fait selon votre parole. » L'ange disparaît, et Marie s'empresse d'aller visiter sa cousine. Dès qu'Élisabeth entend sa voix, l'enfant qu'elle portait dans son sein tressaille, et elle s'écrie : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » Alors Marie chante ce divin cantique (le Magnificat) que Bossuet appelle la gloire des humbles et la confusion des superbes. Marie revient à Nazareth. Un ange dissipe les appréhensions de Joseph par ces paroles : « Ne craignez point de retenir Marie, votre épouse; ce qui est formé en elle vient du Saint-Esprit. » — Un édit de César-Auguste, qui prescrivait le dénombrement de ses sujets, oblige

Joseph et Marie à se rendre à Bethlem. Ils n'y trouvèrent de place dans aucune hôtellerie, et Marie mit au monde, dans une étable, notre divin Sauveur, dans la nuit du 25 décembre de l'an 4004 depuis la création du monde, selon l'opinion commune. Quarante jours après la naissance de Jésus, elle le présente au Temple, conformément à la loi de Moïse. Elle fut témoin des adorations que les pasteurs et les Mages offrirent à son fils. Pour le préserver de la fureur d'Hérode, elle s'enfuit en Égypte avec Joseph. Après la mort de ce prince, la sainte famille revint à Nazareth. Ce retour et la fuite en Égypte avaient eu lieu d'après un avertissement du Ciel.

L'Évangile retrace la sollicitude de Marie lorsqu'elle eut perdu son fils âgé de douze ans, et il rapporte les tendres observations qu'elle lui adressa après l'avoir retrouvé dans le Temple, au milieu des docteurs. Aux noces de Cana, elle demande à Jésus un miracle en faveur des convives, et malgré sa réponse sévère en apparence, elle n'en dit pas moins à ceux qui servaient : « Faites tout ce qu'il vous dira. » Marie suivait son fils dans le cours de ses prédications; elle conservait en elle-même tout ce qu'elle voyait et tout ce qu'elle entendait, en le repassant dans son cœur. On la trouve au Calvaire; elle assiste à la mort de son fils, qui, avant de mourir, la donna pour mère à son disciple bien-aimé, et depuis cette heure, ce disciple la prit chez lui. Elle était dans le cénacle avec les Apôtres et les autres disciples. — Après la descente du Saint-Esprit, les livres saints ne parlent plus de Marie. On croit qu'elle mourut à Éphèse, mais on ignore à quel âge et dans quelle année. D'après une tradition adoptée par l'Église, elle fut transportée en corps et en âme dans le ciel, après sa mort.

L'Église enseigne que Marie a été vierge, avant, pendant et après son enfantement. Cette proposition est de foi; elle repose sur l'Écriture et sur la tradition. Les prophètes avaient prédit que le Messie naîtrait d'une vierge (*voyez* MESSIE). Les hérétiques ont contesté la virginité de Marie. Cérinthe, Carpocrate et les Ébionites qui niaient la divinité de Jésus-Christ, assimilaient Marie aux mères ordinaires. Jovinien, Helvidius, etc., réfutés par saint Jérôme, avançaient que Marie avait eu d'autres enfants depuis Jésus-Christ. Les Antidicomarianites professaient la même erreur. Saint Épiphane les a combattus. Cette erreur eut cours en Arabie. Il y eut dans le même temps et dans le même pays, une erreur tout opposée qui faisait regarder la sainte Vierge comme une espèce de divinité. Les partisans de cette erreur furent nommés *Collyridiens*, parce que le culte qu'ils rendaient à Marie consistait principalement à lui offrir des gâteaux appelés en grec *collyrides*. Au IXe siècle, une discussion s'éleva entre Ratram et Pascase, au sujet de l'enfantement de Marie. « On ne voit pas, fait observer Fleury, que cette dispute ait eu de suite; il eût mieux valu ne point agiter ces questions inutiles et indécentes. Mais ces savants, élevés grossièrement chez les Barbares, n'avaient plus la sagesse et la discrétion des premiers docteurs de l'Église. » — Le concile d'Éphèse, en 431, a proclamé Marie *mère de Dieu*. Il ne faisait que reproduire, par une décision solennelle, la doctrine et les expressions des Pères qui l'avaient précédé. « Cette proposition, *Marie est mère de Dieu*, dit Bossuet, est véritable, naturelle, propre, et ne peut être niée ni révoquée en doute sans renverser le mystère de l'Incarnation..... Par ce mystère, le fils de Dieu tout-puissant et celui qui est né de la Vierge ne sont pas deux personnes. C'est le même qui, étant Dieu et homme, selon la nature divine est le fils de Dieu, et selon l'humanité le fils de Marie. C'est pourquoi nos saints Pères ont enseigné que la Vierge est mère de Dieu. » Si l'on prétend que Marie, mère de Jésus-Christ, n'est pas mère de Dieu, il faut nécessairement soutenir qu'en Jésus-Christ, Dieu et l'homme ne sont pas une même personne, et par conséquent nier la divinité de Jésus-Christ. Aussi Nestorius, qui n'admettait pas la maternité divine de Marie, a-t-il rejeté la divinité de son fils. Quelques hérétiques ont prétendu que le fils de Dieu n'avait pris qu'un corps fantastique; d'autres ont assuré que l'humanité avait été absorbée par la nature divine. Les premiers ont refusé à Marie le titre de mère de Dieu, les seconds l'ont regardée presque comme la mère de la Divinité. — Marie a été *pleine de grâce*; elle a été exempte de toute espèce de péché actuel, et, d'après la croyance commune des catholiques, elle a été préservée du péché originel (*voy.* CONCEPTION IMMACULÉE). L'Église lui rend un culte particulier, supérieur à celui des Saints; mais Marie est toujours à ses yeux une créature; elle l'honore mais elle ne l'adore pas. Le culte de Marie remonte à la plus haute antiquité. L'église dans laquelle se tint le concile d'Éphèse lui était dédiée. La dévotion à la Vierge, a toujours été chère aux âmes pieuses, et la foi à la puissance de son intercession a existé dans tous les temps. On connaît la joie des habitants d'Éphèse lorsqu'ils apprirent la décision du concile au sujet de la maternité divine de Marie (*voy.* CULTE). L'Église rappelle par des solennités les principaux faits de l'histoire de la Vierge. Un article

est consacré dans cette Encyclopédie à chacune de ces fêtes. Marie, que les Mahométans appellent *Mirjam*, est mentionnée dans leurs traditions; ils en parlent avec éloge. Les Juifs la poursuivent de leurs calomnies. Origène y a répondu. Dans les premiers siècles, des lettres ont été faussement attribuées à Marie, et des livres apocryphes, qui eurent quelque cours parmi les chrétiens, rapportèrent sur son compte des fables extraordinaires ou absurdes. L'Église a rejeté ces écrits. L'ABBÉ FLOTTES.

MARIE, sœur d'Aaron et de Moïse, naquit comme eux en Égypte, surveilla le berceau dans lequel Jocabed avait exposé Moïse, et donna à la fille des Pharaon le conseil de confier l'enfant qu'elle adoptait à Jocabed elle-même. Marie devint l'épouse de Hur. Après le passage de la mer Rouge, elle se mit à la tête du chœur des femmes pour chanter l'hymne de la délivrance. Ayant plus tard murmuré contre Moïse qui avait épousé une femme du pays de Cus, elle fut frappée de la lèpre qui ne l'abandonna qu'au bout de sept jours, lorsqu'elle eut manifesté du repentir.

MARIE (*sainte*), sœur de Lazare et de Marthe, habitait avec eux dans le bourg de Béthanie. Un jour, Jésus était venu dans leur maison; Marie, assise près de lui, écoutait attentivement ses paroles. Marthe se plaignit de ce que sa sœur lui laissait tous les soins du ménage. « Une seule chose est nécessaire, répondit Jésus. Marie a choisi la meilleure part, elle ne lui sera point ôtée. » Lorsque Lazare fut mort, ce fut à la prière de Marie que Jésus le ressuscita. Six jours avant la pâque, au moment où Jésus soupait avec Simon le lépreux, Marie entrant dans la salle, répandit sur ses pieds de l'essence de nard qu'elle essuya ensuite avec ses cheveux.

MARIE-MADELEINE (*voy.* MADELEINE).

MARIE *de Cléophas*, ainsi nommée parce qu'elle était femme de Cléophas appelé aussi Alphée, était mère de Jacques-le-Mineur, de saint Simon et de saint Jude, cousins-germains de Jésus. Elle suivit Jésus au Calvaire et assista à sa sépulture. Étant allée à son tombeau avec d'autres femmes, le dimanche de grand matin, des anges vinrent leur annoncer que J.-C. était ressuscité, et Marie courut avec ses compagnes en porter la nouvelle aux apôtres.

MARIE-L'ÉGYPTIENNE (*sainte*) avait abandonné, dès l'âge de douze ans, la maison paternelle, et jusqu'à l'âge de dix-sept ans avait mené, à Alexandrie, la conduite la plus déréglée. Ayant suivi à Jérusalem une troupe de pélerins, elle s'abandonna dans cette ville aux plus déplorables excès. Excitée par la curiosité, elle voulut entrer dans l'église, et se sentit repoussée jusqu'à trois ou quatre fois, par une force invisible. Faisant alors un retour sur elle-même, elle se repentit, résolut de changer de vie, et, s'étant présentée à l'église, elle y entra sans difficulté et adora la croix. Le même jour elle passa le Jourdain et se retira dans le désert, où elle vécut pendant 47 ans, éloignée de toute société, et vivant des fruits spontanés de la terre. Un solitaire nommé Zozime la rencontra vers l'an 430 et lui promit de lui apporter l'eucharistie. Il la lui apporta en effet un an après, le jour du jeudi saint. A peine était-il parti, que Marie mourut. Zozime revint l'année suivante, trouva son corps avec une inscription tracée sur le sable, où elle lui faisait connaître l'époque de sa mort et le priait de l'enterrer. Le solitaire était embarrassé pour creuser la fosse, lorsqu'un lion vint le délivrer de ce travail. Plusieurs critiques ont révoqué en doute les détails de cette légende.

MARIE. Plusieurs princesses ont porté ce nom :

Allemagne.— MARIE DE BOURGOGNE (*voy.* MAXIMILIEN).

MARIE-THÉRÈSE, fille de l'empereur Charles VI et d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel, naquit à Vienne, le 13 mai 1717, et épousa en 1736 François duc de Lorraine. Charles VI, qui n'avait pas d'enfant mâle, avait assuré la couronne à Marie-Thérèse par la pragmatique sanction. Cet acte célèbre avait été reconnu par toutes les puissances européennes; mais lorsque l'empereur vint à mourir en 1740, la jeune princesse vit s'élever de toutes parts des ennemis puissants. Charles-Albert, électeur de Bavière, réclamait les États héréditaires autrichiens; Frédéric II, roi de Prusse, voulait avoir la Silésie qu'il envahit; Philippe V, roi d'Espagne, invoquant le pacte de famille de 1617, se prétendait héritier de la couronne d'Autriche; Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, faisait valoir ses droits sur le Milanais, comme descendant de Catherine, seconde fille de Philippe II; Auguste III, roi de Pologne, fondait ses prétentions à l'empire sur son mariage avec la fille de Joseph Ier. L'électeur de Pologne et l'électeur palatin refusaient de leur côté de reconnaître les droits de Marie-Thérèse. Le plus redoutable de ces adversaires, était l'électeur de Bavière, gendre de Joseph Ier, comme Auguste III. Fort de l'appui de la France, il commença la guerre en juillet 1741. Le duc de Belle-Isle vint le rejoindre à la tête d'une armée. L'Autriche fut envahie; la ville de Lintz succomba; l'ennemi marcha sur Vienne, et Marie-Thérèse, vaincue avant d'avoir combattu, sans armée, sans ressources, se réfugia dans la Hongrie. Sa cause semblait perdue; mais un courage viril animait

cette jeune femme. Elle arrive à Presbourg, convoque la noblesse hongroise, la harangue la couronne au front et l'épée au côté, l'émeut en lui montrant son fils au berceau : « Mourons pour notre roi, Marie-Thérèse ! » s'écrient les magnats enthousiasmés. La fille de Charles VI avait enfin trouvé des défenseurs et une armée. Charles-Albert, après s'être fait proclamer tour à tour archiduc d'Autriche et roi de Bohême, avait pris la couronne impériale sous le nom de Charles VII (12 février 1742) ; mais le jour même où cette cérémonie avait lieu à Francfort, les troupes autrichiennes entraient à Munich, sa capitale. Les soldats de Marie-Thérèse tenaient tête en même temps à l'armée du roi de Prusse. Frédéric, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, gagna enfin la bataille de Chotusitz. Marie-Thérèse avait rejeté les propositions qui lui avaient été faites quelque temps auparavant ; elle entra alors en négociations et signa, le 11 juin 1742, le traité de Breslau, par lequel elle abandonnait à la Prusse la haute et la basse Silésie et une partie du comté de Glatz. Tranquille de ce côté, elle put enfin diriger toutes ses forces contre l'électeur de Bavière. Charles de Lorraine repoussa les Français jusqu'à Braunau et attaqua Prague. L'Angleterre qui croyait l'existence de la maison d'Autriche nécessaire à l'équilibre européen, arma bientôt en faveur de Marie-Thérèse, et lui envoya 16,000 hommes ; la Hollande lui fournit des subsides, et le roi de Sardaigne se réconcilia avec elle moyennant quelques concessions dans le Milanais. Les armes de Marie-Thérèse triomphèrent sur tous les points, et la bataille d'Ettingen (27 juin 1743) enleva à Charles-Albert l'espoir de conserver l'empire. En 1744, la France, qui jusqu'alors n'avait combattu que comme puissance auxiliaire, déclara formellement la guerre à l'Angleterre et à l'Autriche et envahit les Pays-Bas. Charles de Lorraine fit diversion en tombant sur l'Alsace ; il avait déjà forcé le roi Stanislas à quitter Lunéville, lorsqu'il fut contraint de repasser le Rhin pour s'opposer au roi de Prusse qui, le 22 mai 1744, avait conclu l'union de Francfort avec Charles-Albert, la France, l'électeur palatin et le roi de Suède. Marie-Thérèse avait elle-même appelé l'orage sur sa tête, en manifestant l'intention de garder la Bavière, d'enlever des provinces à la France et de partager les États prussiens avec la Saxe et l'Angleterre. La mort de Charles-Albert (20 janvier 1745) vint heureusement détourner le péril. Marie-Thérèse fit décerner la couronne impériale à son époux (*voy.* FRANÇOIS Ier), et conclut avec le roi de Prusse une paix avantageuse à ce dernier. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) vint rendre enfin le repos à l'Europe. Marie-Thérèse donna alors tous ses soins à l'administration de ses vastes États. Elle imprima au commerce une activité extraordinaire, ouvrit à toutes les nations les ports de Trieste et de Fiume, fit creuser des canaux, agrandit Vienne, y établit des manufactures de draps, de porcelaines, de glaces, d'étoffes de soie ; fonda des universités et des colléges ; créa des bibliothèques publiques à Prague et à Inspruck, de magnifiques observatoires à Vienne, à Gratz, à Tyrnau, et de nombreux établissements de bienfaisance. La paix paraissait assurée pour longtemps, lorsque Marie-Thérèse entreprit d'enlever la Silésie à Frédéric II. Telle fut l'origine de la guerre de sept ans, guerre opiniâtre qui fit couler des flots de sang et qui, après des alternatives de succès et de revers, fut terminée, le 15 février 1763, par le traité d'Hubertsbourg, en vertu duquel Marie-Thérèse cédait pour la troisième fois la Silésie à Frédéric. L'année suivante, elle fit nommer son fils Joseph roi des Romains. En 1772, elle consomma avec la Prusse et la Russie l'inique partage de la Pologne, et reçut pour sa part la Galicie. La mort de Maximilien-Joseph (1777), électeur de Bavière, occasionna entre l'archiduc et la Prusse une nouvelle guerre qui n'offrit aucun fait digne de remarque, et se termina en 1779, par le traité de Teschen et la cession à l'Autriche de quelques cantons de la Bavière. Marie-Thérèse mourut à Vienne le 29 novembre 1780, et avec elle s'éteignit la maison de Hapsbourg.

Angleterre. — MARIE Ire TUDOR, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, naquit en 1515, et fut éloignée de la cour avec sa mère, qui l'éleva dans la religion catholique. Henri VIII, par son testament, avait légué la couronne à son fils Édouard, et ensuite à Marie et à Élisabeth, et au défaut de ses trois enfants, aux filles de sa sœur cadette, car il excluait la postérité de Marie Stuart, sa sœur aînée. Édouard n'ayant pas d'enfants, la couronne revenait de droit à Marie. Mais le duc de Northumberland avait circonvenu ce monarque, en lui représentant le danger de laisser le trône à Marie, qui était catholique, et que le parlement avait déclarée illégitime, en annulant le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. Édouard avait donc appelé à la couronne Jeanne Gray, sa nièce, épouse du duc de Guilford, fils de Northumberland. Lorsqu'il mourut (1553), le duc de Northumberland, qui avait tenu le testament secret, voulut faire arrêter Marie, qui, avertie à temps, se réfugia dans le comté de Suffolk. Le duc fit néanmoins couronner Jeanne Gray dans la ville de Londres. Marie rassembla une armée et calma les scrupules des Anglais en promettant de

ne point inquiéter les réformés. Le duc de Northumberland eut la tête tranchée. Jeanne Gray et Guilford furent condamnés à la même peine; mais la reine retarda leur exécution. Marie, qui était sincèrement attachée à la religion catholique, prit des mesures pour la rétablir. Elle commença par rendre leurs siéges aux évêques déposés, et fit emprisonner les prélats anglicans. Cranmer, qui avait lancé une diatribe contre la messe, et qui avait pris part aux complots contre la reine, fut condamné à mort, et Gardiner, qui secondait la reine dans ses mesures violentes, fut nommé chancelier et premier ministre. Les statuts d'Edouard III en faveur du protestantisme furent abolis, le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon fut annulé. Aussi complaisant pour les volontés de Marie qu'il l'avait été pour celles de Henri VIII et d'Edouard, le parlement approuvait toutes ces mesures. Marie, qui, dans son zèle catholique, avait d'abord pensé à épouser le cardinal Pole, qui n'était pas prêtre, et pour lequel elle avait conçu la plus grande estime, se décida bientôt pour Philippe, héritier présomptif de Charles-Quint, dont on connaissait déjà l'intolérance en matière de religion. C'était livrer l'Angleterre à la politique espagnole. La nation poussa les hauts cris, et la chambre des communes, jusque-là si docile, fit à la reine de sévères remontrances. Le parlement fut dissous ; de nouvelles ordonnances furent portées contre les Anglicans; tous les prêtres non célibataires furent privés de leurs bénéfices, et le mariage de Marie avec Philippe fut définitivement conclu. A cette nouvelle, deux gentilshommes, Wiat et Carew, soulèvent quelques comtés, et le duc de Suffolk, père de Jeanne Gray, prend part au mouvement. La rébellion fut comprimée ; Elisabeth, accusée d'avoir entretenu des relations avec les conjurés, fut enfermée dans la tour de Londres ; Jeanne Gray et Guilford, qui pouvaient devenir un danger, payèrent de leur tête la révolte du duc de Suffolk, qui lui-même fut bientôt envoyé à l'échafaud. Marie poussa si loin le ressentiment, qu'elle fit incarcérer et condamner à l'amende les juges intègres qui avaient renvoyé absous le chevalier Throcmorton, l'un des accusés. Les prisons regorgeaient; le peuple fut désarmé par mesure de sûreté, et la reine se décida à convoquer le parlement. Malgré les 400,000 écus envoyés par Charles-Quint pour le corrompre, il refusa à Marie le droit de nommer son successeur, déclara que Philippe ne participerait en aucune sorte au gouvernement, et rejeta des bills présentés contre l'anglicanisme. La cour était exaspérée : le parlement fut dissous. Philippe enfin arriva en Angleterre. Marie convoque une nouvelle chambre des communes. Les élections avaient été si habilement dirigées, que le parlement accueillit sans difficulté toutes les propositions relatives à l'abolition du protestantisme; il reconnut même la suprématie du pape. Mais lorsqu'on lui proposa d'accorder à Philippe l'administration de l'État et de le déclarer héritier présomptif de la couronne, il sentit le peuple derrière lui, et opposa son refus aux instances de la reine. Il ne consentit pas même à accorder des subsides à l'empereur dans sa guerre contre la France. La reine, armée des lois que le parlement venait de sanctionner contre les anglicans, voulut porter sans retard le dernier coup à l'hérésie. Le cardinal Pole, qui se trouvait alors à la cour, prêcha la modération et déclara la violence contraire à l'évangile. Mais Gardiner était pour les mesures de rigueur, et ses sentiments étaient trop en harmonie avec ceux de Marie et de Philippe, pour ne pas l'emporter. Les finances étaient dans la situation la plus déplorable. Marie, à la prière du pape, consentit néanmoins à restituer les biens ecclésiastiques, malgré les observations qui lui furent présentées à ce sujet. Le parlement, réuni à Westminster (1555), irrité de cette conduite, n'accorda que de maigres subsides. Il fut cassé. Cependant Philippe, qui ne trouvait en Angleterre rien de ce qu'il avait espéré, négligeait la reine, et la traitait avec une sorte de dédain. Bientôt même il la quitta, repartit pour l'Espagne, et devint, par l'abdication de Charles-Quint, le souverain le plus puissant de l'Europe. Ce fut une grande douleur pour Marie, qui l'aimait avec passion. Il semblait que son esprit fût égaré; elle accablait les Anglais par les exactions les plus arbitraires, empruntait à des taux ruineux, redoublait de rigueurs contre les protestants, et s'aliénait tout à fait la nation. Philippe, quoique éloigné, exerçait sur elle un pouvoir absolu. Pour lui plaire, elle força le conseil à déclarer la guerre à la France. Le connétable de Montmorency fut battu à Saint-Quentin, en 1557; mais prenant bientôt leur revanche, les Français s'emparèrent de Calais en 1558. Marie mourut la même année. Elle ne laissait pas d'enfants; Elisabeth lui succéda.

MARIE II, fille du duc d'York qui régna depuis sous le nom de Jacques II, et d'Anne Hyde, naquit en 1662. Charles II, son oncle, lui fit épouser, en 1677, le prince d'Orange, depuis Guillaume III. Elle était tellement attachée à ce prince, qu'elle l'aida à renverser Jacques II. Lorsque Guillaume passa en Hollande en 1692, Marie fut chargée de la régence; elle prit d'habiles mesures contre son père, qui cherchait

toujours à recouvrer le trône, et persécuta les catholiques. Elle mourut en 1694.

Ecosse.— MARIE DE LORRAINE, fille de Claude, duc de Guise, épousa, en 1535, Louis II d'Orléans, duc de Longueville, devint veuve au bout de trois ans, et donna, en 1538, sa main à Jacques V, roi d'Ecosse, qui la rendit mère de Marie Stuart. Elle se trouva veuve pour la seconde fois en 1542, fut chargée de la régence du royaume, gouverna sous l'inspiration des Guise, sévit contre les réformés, et mourut en 1560. AL. B.

MARIE-STUART, fille de Jacques, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, fille aînée du premier duc de Guise, naquit à Linlithgow, le 5 décembre 1542. Son père mourut quelques jours après sa naissance. Elle était encore au berceau lorsque les Anglais vinrent assaillir l'Écosse ; pour la soustraire à leur fureur, sa mère fut obligée de la cacher. Deux partis se disputaient déjà cet enfant. Henri VIII, demandant la main de Marie pour son fils, voulait qu'elle lui fût remise jusqu'à sa nubilité et menaçait de venger par les armes un refus qu'on lui opposerait ; la mère de Marie, Lorraine et catholique, poursuivait l'alliance française et obtint des états du royaume, le 5 février 1548, qu'elle fût envoyée dans ce pays, le plus ancien et le plus fidèle allié de l'Écosse, pour y être élevée et fiancée au dauphin fils de Henri II. — Le 13 août suivant, quatre bâtiments français débarquaient dans le port de Brest la jeune princesse dont les grâces et l'intelligence précoce gagnaient déjà tous les cœurs. Accueillie avec enthousiasme par la galante cour de Saint-Germain, elle fut placée dans un couvent où les filles de la première noblesse recevaient une éducation en rapport avec leur naissance. Marie apprit la musique, la danse, l'italien, le latin et l'art de versifier. A l'âge de treize ans, elle prononça devant le roi Henri et la reine, un discours où elle soutenait, contre l'opinion commune alors, que les arts et les lettres sont du domaine des femmes ; elle exerçait partout et sur tous une irrésistible séduction. Le 24 avril 1558, son mariage avec le dauphin, depuis François II, fut célébré avec pompe dans l'église de Notre-Dame de Paris. Peu de temps après, Henri II étant mort, Marie-Stuart monta sur le trône de France. Une mort prématurée lui enleva François II dès l'année 1560, deux ans seulement après son mariage.

Veuve à dix-huit ans et mal vue de Catherine de Médicis, Marie résolut de retourner en Écosse, malgré les menaces d'Élisabeth qui n'avait pu obtenir d'elle une renonciation définitive aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Elle s'embarqua à Calais, le 15 août 1561. Quand elle vit la galère qui la portait s'éloigner des côtes de France, elle monta sur la poupe, et pendant près de cinq heures, elle ne cessa de répandre des larmes en répétant : Adieu France ! adieu France ! La nuit l'y surprit, et il fallut la venir chercher pour qu'elle prît part au souper. — Grâce à un brouillard qui s'éleva le lendemain, elle échappa à la croisière anglaise. Le 18 août elle débarqua à Leith, et de là elle se rendit à Edimbourg, au milieu des manifestations de la joie la plus vive. Un de ses premiers soins fut de publier une proclamation par laquelle elle promettait de maintenir le protestantisme. La même tolérance ne lui fut pas accordée par la réforme, et Knox déchaîna contre elle tout son parti. On lui reprochait jusqu'à l'élégance de ses mœurs, jusqu'aux témérités de ses adorateurs, et un jeune français nommé Chastellard fut condamné à mort pour avoir été surpris en récidive caché dans la chambre à coucher de la reine — Elle sentit alors qu'il fallait se donner un protecteur et un époux, Elisabeth voulait qu'elle prît un seigneur anglais, elle nomma même Leicester, son favori ; mais Marie avait déjà distingué le beau Darnley, âgé de dix-huit ans et fils du comte de Lennox. Elisabeth s'oppose à ce mariage ; les seigneurs protestants prennent les armes, excités par Knox et Murray, frère naturel de Marie. Ces obstacles ne font que l'irriter, elle marche contre les rebelles, les dissipe, reste victorieuse, et conduit Darnley à l'autel, le 29 juillet 1565. La bonne harmonie ne dura pas longtemps entre les deux époux. Darnley, non content d'être roi, voulut obtenir de Marie une égalité parfaite de pouvoirs, et, sur son refus, il s'oublia jusqu'à l'insulter en public et à se livrer à mille débauches ; enfin, tout catholique qu'il fût, il finit par faire cause commune avec les calvinistes dans leurs complots contre Marie. La reine avait alors près d'elle un secrétaire italien nommé David Rizzio, homme déjà âgé, lourd et morose : il s'était par ses talents rendu nécessaire à Marie qui ne pouvait confier qu'à lui sa correspondance française, italienne et espagnole : les ennemis de la reine le disaient l'émissaire de Rome auprès d'elle, et de plus son amant. On était ainsi parvenu à rendre suspects à Darnley ses fréquents rapports avec Marie ; le meurtre parut un moyen naturel de s'en débarrasser ; avec un atroce raffinement de cruauté, on le frappa par dessus l'épaule de la reine, grosse alors de sept mois. C'était le 6 mars 1565 ; un pistolet fut même appuyé sur la poitrine de Marie par un des conspirateurs. D'abord prisonnière dans son palais, elle sut, en dissimulant, amener Darnley à dénoncer ses com-

plices et à fuir avec elle à Dunbar. De là elle rallie son parti, fait trembler les rebelles et reconquiert son autorité. Ce fut dans cette même ville qu'elle mit au monde l'enfant qu'elle portait et qui fut depuis Jacques Ier. Blessée ainsi comme femme et comme reine, Marie avait séché ses larmes pour ne plus songer qu'à la vengeance. Les complices de Darnley, trahis par lui, ne tardèrent pas à le dénoncer à leur tour, et mirent sous les yeux de la reine qui voulait encore douter, le pacte du crime où sa signature figurait en tête de toutes les autres.

Alors paraît sur la scène un nouveau personnage, Bothwell, amiral héréditaire d'Écosse, longtemps exilé, puis mêlé aux troubles des derniers temps; du reste, débauché, et sans principes, faisant aussi peu de cas de la vie d'un homme que de l'honneur d'une femme, brave et susceptible d'exercer au plus haut degré la séduction de l'énergie et du courage. Il s'était déclaré pour la reine dans l'affaire de Rizzio, et tout récemment chargé de pacifier les *Borders*, il s'était acquitté de cette mission avec sa bravoure accoutumée. Marie alla visiter ce serviteur blessé, à son château de l'Hermitage, et Bothwell, à peine rétabli, courut remercier sa souveraine. L'intrigue favorisa cette inclination naissante et sut l'exploiter. Murray et Lethington furent les meneurs de cette nouvelle machination. Dans une conférence tenue à Craigmillar, on proposa à Marie le divorce et l'exil de Darnley; alla-t-on plus loin, et la reine comprit-elle qu'il s'agissait d'un meurtre? On l'ignore. Toutefois elle parut se réconcilier avec son époux, le ramena de Glasgow à Édimbourg, et l'établit dans une petite maison hors de la ville, tandis qu'elle habitait elle-même le château d'Holy-Rood. Dans la soirée du 15 février 1566, elle venait de le quitter, après des témoignages de tendresse mutuelle, quand une explosion terrible se fit entendre, et, le lendemain, on trouva près des décombres les cadavres de Darnley et de son page. Il n'y eut qu'une voix contre Bothwell; toutes les circonstances le désignaient comme l'auteur de ce meurtre, et le comte de Lennox, père de Darnley, ayant porté contre lui une accusation formelle, une procédure eut lieu, à la suite de laquelle il fut déclaré non coupable. Marie choisit ce moment pour lui accorder de nouvelles faveurs. Rien ne peut plus l'arrêter. Bothwel, qui était marié, fait en quelques jours prononcer son divorce, et, le 15 mai 1567, après un simulacre d'enlèvement par Bothwell, que Marie pardonne aussitôt, elle donne publiquement sa main au meurtrier présumé de son mari, trois mois seulement après sa mort.

Elle ne tarda pas à s'en repentir; le farouche caractère de Bothwell reparut bientôt tout entier; il fallut alors faire face à une nouvelle confédération formée contre eux et grossie cette fois par le mécontentement public. Assiégés dans leur château de Borthwick, poursuivis à Dunbar, Marie et Bothwell voyent les deux mille hommes qu'ils avaient pu réunir se débander à Carberry-Hill et fuir devant l'ennemi; ils sont forcés de se séparer. Marie est ramenée prisonnière à Edimbourg et enfermée au château de Loch-Leven, où on lui fait signer son abdication en faveur de son fils, et la régence de Murray. Son évasion ne produisit pour elle qu'un changement de prison. Un moment entourée d'amis fidèles, elle sembla retrouver le prestige de sa puissance; mais battue à Langside, le 13 mai 1568, elle eut la funeste idée d'aller demander asile à la reine d'Angleterre. Elisabeth feignit de considérer cette démarche comme un acte de soumission, fit comparaître Marie devant une commission hostile, puis rompit tout à coup les conférences, en déclarant que les preuves n'étaient pas suffisantes, et que sa cousine demeurerait en prison. Alors (1568) commença cette série de tentatives en faveur de la prisonnière, qui toutes devaient échouer et finir par la perdre. Les provinces du nord se révoltèrent; la cour de Rome intrigua et envoya des émissaires; plusieurs souverains armèrent: tout fut inutile. Elisabeth opposa aux rebelles ses armes victorieuses, fit périr dans les tortures les prêtres catholiques, répondit aux bulles des papes par des bills du parlement, et imposa silence par une victoire aux rodomontades espagnoles. Enfin, après dix-neuf ans de captivité et d'efforts inutiles de la part de ses amis, le complot de Babington amena la condamnation et la mort de Marie : la colère protestante semblait d'ailleurs la réclamer, surtout depuis la Saint-Barthélemy, et plus d'une fois la reine d'Angleterre avait laissé pressentir assez clairement aux geôliers de Marie, qu'on lui rendrait service en la débarrassant de sa cousine. Dans ces jours d'épreuve, la reine d'Écosse fit preuve d'un grand courage; sa condamnation la trouva résignée, et elle mourut en chrétienne, le 18 février 1587. PHILARÈTE CHASLES.

Étrurie et Lucques. — MARIE-LOUISE, infante d'Espagne, reine d'Étrurie et duchesse de Lucques, naquit à Madrid en 1782, de Charles IV et de Marie-Louise-Thérèse. Elle épousa l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, qui, en vertu de conventions faites, en 1801, entre la France et l'Espagne, reçut le royaume d'Étrurie en échange du duché de Parme. Louis mourut à Florence, en 1803, laissant à sa fem-

me, par son testament, la régence et la tutelle de ses deux enfants. Marie-Louise avait moins d'aptitude à diriger les affaires de l'État que de goût pour le luxe et les fêtes. Elle dilapida l'argent du trésor et montra plus d'ostentation que les plus riches souverains de l'Europe. Napoléon lui enleva son royaume en 1807. Elle passa alors en Espagne, et accompagna en France la famille royale espagnole. Napoléon, soupçonnant avec raison des intrigues secrètes entre elle et l'Angleterre, la fit conduire à Nice en 1809. S'étant convaincu plus tard de la réalité de ses soupçons, il l'envoya à Rome, où elle fut gardée dans un monastère. En 1815, elle reçut en souveraineté la principauté de Lucques, dont elle prit possession en 1817. Elle mourut, en 1825, dans la capitale de son duché.

France. — Marie de Brabant, fille de Henri, duc de Brabant, épousa Philippe-le-Hardi, en 1274. Deux ans après ce mariage, Labrosse, ancien barbier, devenu favori de Philippe, accusa la reine d'avoir empoisonné l'aîné des fils que le roi avait eus d'Isabelle d'Aragon, sa première femme. Une béguine extatique de Nivelle en Brabant, consultée à ce sujet, déclara Marie innocente. Il n'en fallut pas davantage, et Labrosse fut pendu. Marie mourut en 1321, à Marel près de Meulan. Elle aimait la poésie, et le ménestrel Adenez lui dut en partie le plan de son roman de Cléomadès, comme il le dit lui-même en commençant.

Marie d'Angleterre, fille de Henri VII, roi d'Angleterre, épousa Louis XII, en 1514, devint veuve en 1515, et donna bientôt sa main au duc de Suffolk.

Marie de Médicis, fille de François II, duc de Toscane, naquit à Florence en 1573, et épousa Henri IV, en 1600. Elle était d'un caractère hautain et opiniâtre, et le roi n'eut que trop à s'en plaindre. On l'a même accusée de n'avoir pas été étrangère au crime de Ravaillac. Après la mort de Henri (1610), le parlement, investi par les troupes du duc d'Aiguillon, conféra, malgré ses répugnances, la régence du royaume à la reine-mère. Marie n'apporta dans l'administration de l'Etat qu'aveuglement et passion. A une ambition effrénée, elle joignait une grande irrésolution de caractère. Elle voulait gouverner, et elle avait besoin d'être gouvernée elle-même. Les Concini se chargèrent de ce soin; Marie n'était que l'instrument de leurs volontés. Les faveurs dont elle les combla causèrent un mécontentement profond. Les courtisans même étaient irrités. Pour apaiser les murmures, la régente dilapida les revenus de l'État et les trésors déposés à la Bastille par Henri IV, qui les destinait à l'abaissement de la maison d'Autriche. Les protestants, effrayés de l'intimité qui régnait entre la régente et l'Espagne, du mariage projeté du dauphin avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III, et du dévouement de Marie à la cour de Rome, s'agitaient en même temps. Condé, appuyé par le duc de Bouillon, se mit à leur tête; la Guienne, le Poitou, la Normandie, la Picardie et d'autres provinces étaient prêtes à se soulever. La cour parvint à calmer l'orage par la paix de Sainte-Menehould, et les États-Généraux furent convoqués (1614). Les députés de l'ordre populaire, traités avec mépris par la reine, portèrent leurs ressentiments dans les provinces, et le parlement adressa au roi, qu'il avait reconnu majeur avant la convocation des Etats, de hardies et sévères remontrances (1615). On n'en tint pas compte. La reine, bien décidée à faire épouser à son fils la princesse espagnole, se dirigea vers les frontières de l'Espagne, à la tête d'une armée, suivie par le duc de Bouillon, qui commandait les troupes des princes mécontents, et qui paraissait vouloir profiter de la première occasion favorable pour vider la querelle par la force des armes. Le jour de son départ, Marie de Médicis avait fait enlever le président Lejay, principal instigateur des remontrances du parlement. Cet acte d'arbitraire aviva les animosités; la guerre civile semblait inévitable. Le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche fut célébré au milieu de ces agitations, et le traité de Loudun (6 mai 1616) rendit la paix à la France. La haine pourtant croissait sans cesse contre Concini. Louis XIII le laissa assassiner en 1617, et Marie fut exilée à Blois. Elle murmurait hautement des rigueurs de sa détention, et s'efforçait d'exciter le mécontentement dans les provinces. Un abbé florentin, nommé Ruccellaï, fit tant par ses intrigues qu'il détermina le duc d'Epernon à tenter la délivrance de la reine. Le duc arrive à Blois, fait évader Marie pendant la nuit, et la conduit à Loches, puis à Angoulême. Luynes, favori du roi, voulait envoyer une armée à la poursuite d'Epernon et de la reine. Louis XIII refusa d'abord, et céda enfin à ses importunités. Il intriguait en même temps auprès de sa mère pour la décider à désavouer le duc d'Epernon. Marie eut au moins le courage de rester fidèle à ses amis. La guerre menaçait de devenir sérieuse. Un parti nombreux s'était rangé autour de la reine; le roi lui-même s'était mis en campagne; mais Richelieu se rendit auprès de Marie, dont il gagna bientôt toute la confiance, et parvint à la réconcilier avec le roi. Elle put enfin reparaître à la cour en 1620. Quatre années après, elle faisait entrer Richelieu au conseil malgré les répugnances de Louis XIII. Le favori devint bien-

tôt tout-puissant sur le roi même. Son élévation excita des haines et des jalousies, et Marie, incapable de se tenir en repos, se joignit aux mécontents. Après la journée des Dupes, elle fut arrêtée, et on la décida à s'enfuir à Bruxelles (1631). Elle voulut obtenir sa rentrée en France. Richelieu fut inflexible. Elle mourut à Cologne, en 1642, dans une gêne voisine de la misère. Marie de Médicis aimait et cultivait les beaux-arts. Elle excellait surtout dans la gravure. Elle fit élever de beaux monuments, dont le plus remarquable est le palais du *Luxembourg*, et dota la France d'une collection de tableaux de Rubens. On peut consulter sur cette princesse l'*Histoire de la Mère et du Fils*, Amsterdam, 1730, 2 vol. in-12, qui porte le nom de Mézeray, mais qui paraît être de Richelieu. Madame d'Arconville a publié sa vie en 3 vol. in-8°, Paris, 1774.

Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, épousa Louis XIV, en 1660. Elle donna, sur le trône, l'exemple de toutes les vertus, et mourut en 1683. Bossuet a prononcé son oraison funèbre ; mais le plus bel éloge qui fut fait de ses qualités sortit de la bouche du roi lui-même, lorsqu'il dit, en parlant de sa mort : « Voilà le seul chagrin qu'elle m'ait donné. »

Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, et de Catherine Opalinska, naquit en 1703. Stanislas, dépouillé de son royaume, habitait la France depuis six ans, lorsque Marie Leczinska fut appelée à partager le trône avec Louis XV (1725). Ce prince avait dû épouser d'abord une infante d'Espagne qui sortait à peine du berceau. Le duc de Bourbon voyant la répugnance du jeune roi pour cette union avec une enfant, le décida à offrir la couronne à Marie Leczinska. Le duc avait espéré peut-être trouver en cette princesse un appui solide contre ses ennemis politiques. Mais la reine ne parvint jamais à vaincre la répugnance que le roi avait toujours eue pour le duc de Bourbon. Marie donna l'exemple de toutes les vertus. Elle mourut en 1768. L'abbé Poyart a écrit sa vie.

Marie-Antoinette (*Josèphe-Jeanne d'Autriche*), reine de France. Ce nom remue l'âme et provoque les larmes; c'est l'exemple le plus effrayant des retours par lesquels il plaît à Dieu d'avertir l'homme de son néant; aussi la voix de Bossuet seul pourrait-elle parler dignement de cette vie si mêlée de grandeur et d'humiliation, de joie et de douleur, de pompe et de deuil, qui commence à un trône et finit à un échafaud. Ce n'est point ici une biographie, c'est un souvenir d'histoire et comme un sujet de méditation.

Marie-Antoinette avait été élevée avec éclat. La nature l'avait douée de beauté et de grâce; tous les arts l'avaient parée de leurs dons brillants, lorsqu'elle arriva en France pour partager la destinée du Dauphin qui devait être Louis XVI. On la reçut avec des fêtes; mais d'affreux accidents troublèrent les solennités de son mariage ; on eût dit un présage. Elle se dépouilla de ce qu'elle possédait pour venir au secours des victimes de ce grand désastre. Paris et Versailles célébrèrent sa bonté ; son nom excitait l'enthousiasme et la gratitude. Mais la cour était travaillée par des passions. Cet éclat de jeunesse excita l'envie, et déjà de petites rivalités de faveur devenaient l'indice d'oppositions plus cachées. Quand Marie-Antoinette devint reine de France, ce germe éclata par des antipathies qui se mêlaient de haines politiques, car déjà la révolution était entrée dans les âmes par le dénigrement de l'autorité. Comment dire les raffinements de calomnie par lesquelles des coteries de cour attaquèrent la jeune reine? Le gouvernement manquait de nerf pour contenir cette licence. L'affaire du *Collier*, avec l'innocence de Marie-Antoinette, atteste la perversion des mœurs et l'affaiblissement de la royauté.

Ce fut des hauts rangs que partit cet essai d'outrage, prélude du scandale et du désordre, où tout devait s'abîmer. La vive intelligence de la reine pénétrait la disposition des âmes et les maux qu'elle allait produire ; mais aisément aussi, elle soupçonnait ce qui manquerait au caractère du roi pour arrêter l'impulsion des vices et la perversité des opinions, et elle crut faire assez en opposant à cette dégradation la fierté de ses mépris. Elle ne fit qu'aigrir les aversions, et par là s'expliquent les calamités de sa vie. Une chose mystérieuse, ce fut de voir le peuple embrasser les calomnies parties de la cour, et cette observation s'applique à tout l'ensemble de la Révolution française. Les grands avaient donné le signal par une antipathie systématique pour la politique séculaire de la royauté. Le peuple suivit ce travail de réaction et de représailles, et à l'heure venue des grandes vengeances contre la monarchie, le peuple se rua sur elle avec ses passions connues, avec ses aveuglements, avec ses inquiétudes, et aussi avec son cortége ordinaire de bandits et de sicaires, race infâme qui n'est pas le peuple, mais qui dans tous les grands troubles prend ce nom et en couvre ses atrocités. Le premier forfait contre Marie-Antoinette éclate au 5 octobre 1789. Ce fut une machinatiou préparée, et l'histoire s'effraie de trouver dans les sombres mystères de ce complot le nom du duc d'Orléans. Ce malheureux prince suivait à sa façon la tradition des exemples de son aïeul le Régent; ce-

lui-ci avait attaqué la royauté en appelant à son aide l'orgueil des grands; l'autre l'attaquait en excitant la scélératesse des meurtriers. Marie-Antoinettte échappa au crime. On sait quelle grandeur la reine opposa en plusieurs rencontres à la fureur de ses ennemis; on sait aussi quel éclair d'intelligence elle essaya de jeter au travers des mille desseins qui se croisaient autour du monarque et déconcertaient sa volonté honnête et pure, mais vacillante et défiante d'elle-même. Tout fut inutile, la sagesse, le courage, le génie même et la vertu : Dieu voulait que la Révolution suivît son cours pour l'éternel enseignement des peuples. La journée du 20 juin avait été pour la reine une journée d'héroïsme. Le 10 août ouvrit une suite d'épreuves qui semblaient devoir dépasser les forces de l'âme humaine. Épouse, mère et reine, Marie-Antoinette passa par toutes les angoisses, et elle les égala toutes par sa dignité et par sa constance. La prison du Temple et celle de la Conciergerie ont vu des scènes dont n'approchent point les fictions des vieux poètes, et après que Marie-Antoinette eut épuisé cette coupe de douleur, il ne lui resta qu'à mourir comme mouraient alors les innocents. Elle passa par le tribunal révolutionnaire, accusée et interrogée comme une scélérate; elle fut condamnée, comme le roi l'avait été; son procès est digne de figurer à côté de ceux des martyrs.

Le drame s'accomplit le 16 octobre 1793. Marie-Antoinette fut grande sur l'échafaud comme elle l'avait été dans sa prison. La Révolution s'étonna de frapper une pareille tête; le peuple resta muet de stupeur devant ce grand crime. Marie-Antoinette mourait à 38 ans; elle était née à Vienne le 2 novembre 1755. — C'est là tout ce que nous avons à dire, en cet ouvrage, de la destinée de cette femme, de cette reine; l'histoire lui garde d'autres hommages. Ce qui confond, c'est qu'après de telles épreuves, il reste des cœurs inexorables. De loin en loin il s'élève contre Marie-Antoinette des voix qui sont comme un écho mourant des calomnies : c'est qu'on ne pardonne pas aisément à l'innocence; on lui cherche des taches pour n'avoir pas à jeter l'anathème à ses bourreaux; ou bien on affecte l'impartialité pour le crime : on se croit généreux, on n'est que complice. L.

Marie-Louise. On a fait connaître au mot Empire les motifs qui avaient déterminé Napoléon à répudier Joséphine, et les négociations qu'il avait entamées pour amener sur le trône une princesse russe. Froissé par les lenteurs de la cour de Saint-Pétersbourg, il se tourna du côté de l'Autriche, et demanda la main de l'archiduchesse Marie-Louise, qui lui fut accordée avec empressement. Cette princesse, fille de François II et de Marie-Thérèse de Naples, était née le 11 décembre 1791. Le 27 février 1810, Napoléon fit notifier au sénat son prochain mariage, et l'acte civil fut dressé à Saint-Cloud, le 1er avril. La cérémonie religieuse fut célébrée le lendemain dans la grande galerie du Louvre, disposée en chapelle, et le 20 mars 1811, la jeune impératrice mettait au monde le roi de Rome. Après les désastres de la Russie, lorsque Napoléon repassa le Rhin pour aller combattre les souverains coalisés, il confia à Marie-Louise la régence de l'empire. La France avait besoin de recevoir un nouvel élan. Marie-Louise pouvait réchauffer son enthousiasme; mais elle resta froide, impassible, indifférente. Quand la coalition déclara qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon, lorsqu'elle parut faire espérer à Marie-Louise qu'on laisserait l'empire à elle et à son fils, le devoir de l'impératrice était de déclarer qu'elle resterait attachée à la fortune de Napoléon. Elle n'eut ni cette dignité, ni ce courage, ni ce respect d'elle-même, et son silence fut un encouragement pour les ennemis de la France. Les alliés parurent enfin sous les murs de Paris; la régente reçut une lettre de Napoléon, qui lui ordonnait de se rendre à Tours. Mais, comme le conseillait Boulay de la Meurthe, l'impératrice devait tenter un dernier effort, se montrer au peuple à l'Hôtel-de-ville, et réveiller son enthousiasme. Marie-Louise, au lieu de servir la cause de Napoléon, aima mieux se contenter d'obéir à ses ordres. Après l'abdication de l'empereur, elle vint se mettre à la disposition des alliés, et partit bientôt pour Vienne. Alors elle oublia tout-à-fait qu'elle avait été, qu'elle était encore la femme d'un grand homme; elle eut de honteuses faiblesses, et l'on a même assuré que si, au retour de l'île d'Elbe, l'Autriche ne s'était pas déclarée pour Napoléon, c'était parce que Marie-Louise portait dans son sein le fruit de criminelles amours. Ce qu'on sait positivement, c'est qu'elle a laissé mourir l'empereur au milieu d'une lente et cruelle agonie, sur le rocher de Sainte-Hélène, sans lui avoir jamais adressé un souvenir de tristesse et de regrets. En 1814, elle avait reçu des alliés le duché de Parme, Plaisance et Guastalla. Elle accomplit ensuite un indigne mariage, et mourut le 27 décembre 1847.

Naples. — Marie-Caroline, troisième fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, naquit à Vienne, en 1762, et épousa, en 1778, Ferdinand, roi de Naples. L'Autriche, pour ruiner auprès de cette cour la politique espagnole, avait exigé qu'après la naissance d'un premier fils, la reine eût voix délibérative au conseil.

Le marquis de l'Eschilace, ministre du roi d'Espagne, protesta en vain contre cette clause. L'Autriche tint bon. Marie-Caroline, d'ailleurs, avant d'être mère, s'était déjà emparée de l'esprit de Ferdinand, sur lequel elle exerça la plus grande influence. Le premier usage qu'elle fit de son autorité fut d'éloigner le ministre Tanucci, d'ailleurs fort impopulaire, qu'elle remplaça par Acton, son favori, Irlandais d'origine. Elle fit aussi renvoyer le marquis de Sambuca, gouverna l'État avec son favori et la trop célèbre lady Hamilton, apporta un désordre extrême dans les finances, et mécontenta tout à la fois la noblesse, le clergé et le peuple. Marie, dominée par Acton et lady Hamilton, professait contre les Français une haine violente, qui augmenta naturellement après la mort de sa sœur Marie-Antoinette. Aussi favorisa-t-elle de tout son pouvoir la politique anglaise. Elle contribua beaucoup à faire abdiquer la couronne à Ferdinand, et régna elle-même sous le nom de son fils. Mais elle avait mécontenté le cabinet britannique qui força Ferdinand à remonter sur le trône. Marie voulut soulever le peuple; les Anglais la firent expulser, et elle retourna en Autriche, où elle mourut en 1815.

Pays-Bas. — MARIE D'AUTRICHE, petite-fille de Marie de Bourgogne, et sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles, en 1503, épousa, en 1521, Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, qui fut tué, en 1526, à la bataille de Mohacz. En 1531, Charles V lui confia le gouvernement des Pays-Bas. Elle administra ce pays avec habileté jusqu'en 1555 et se retira ensuite en Espagne, où elle mourut en 1558. AL. BONNEAU.

MARIE DE FRANCE est la première femme qui ait cultivé les muses françaises, la première du moins dont les poésies nous soient parvenues. Nous ne savons rien d'elle, si ce n'est qu'elle était originaire de la Neustrie, d'où elle passa en Angleterre, au commencement du XIIIe siècle. Son nom de famille nous est inconnu, car elle n'avait pris la qualification *de France* que pour rappeler son pays natal, comme elle nous l'apprend elle-même :

Marie ay num, si suis de France.

Cette femme, si célèbre au moyen-âge, nous a laissé un recueil de *fables* intitulé *Ysopet*, ou le petit Ésope, quelques lais, et un conte ou poëme, *le Purgatoire de saint Patriz*, empreints de cette délicatesse et de cette fraîcheur dont les femmes seules ont le secret. Son style est en général d'une clarté et d'une élégance remarquables pour l'époque. Legrand d'Aussy, dans le quatrième livre de ses fabliaux, a traduit en prose quelques unes des fables de Marie, et M. de Roquefort a donné en 1832, 2 volumes in-8°, une édition de toutes ses poésies.

MARIE-MADELAINE (DE LA TRINITÉ), fondatrice de l'ordre de la Miséricorde (*voy.* ce mot) avec le père Yvan, était née en 1616, à Aix en Provence. Elle refusa, à l'âge de quinze ans, un mariage avantageux pour se livrer à la vie dévote, et mourut à Avignon, en 1678. Le P. Croiset, jésuite, a écrit sa *Vie*, Lyon, 1696.

MARIE DE L'INCARNATION, dont le premier nom était Marie Guyert, naquit à Tours, en 1599. Elle entra, à trente-deux ans, après la mort de son mari, chez les Ursulines de Tours, passa à Québec en Canada, en 1639, y fonda un couvent de son ordre, et y mourut en 1672. On a d'elle l'*École chrétienne*, livre destiné à l'instruction des novices, et un volume de *Retraites* et de *Lettres*. Ces ouvrages sont pleins d'onction et de sentiments religieux d'une grande élévation. Son fils, dom Claude Martin a écrit sa vie, ainsi que le Père de Charlevoix.

MARIE D'AGRÉDA (*voy.* AGRÉDA).

MARIE ALACOQUE (*voy.* ALACOQUE).

MARIE (SAINTE), île de la mer des Indes, sur la côte orientale de Madagascar, dont elle n'est séparée que par un canal de 7 à 8 kilom. Sa population est de 5,000 habitants; elle a pour chef-lieu Saint-Louis. Elle appartient aux Français.

MARIE-AUX-MINES (SAINTE), chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, à 37 kilom. N.-O. de Colmar, dans une des vallées les plus pittoresques des Vosges. Cette ville, appelée en latin *Sancta-Maria ad fodinas*, doit son nom aux mines de plomb, d'argent et de cuivre, qui se trouvent dans ses environs. Elle est divisée en deux parties par la Liepvrette; celle du nord appartenait au duc de Lorraine, et ses habitants, catholiques, parlaient le français; celle du sud obéissait au duc des Deux-Ponts et était occupée par des luthériens qui parlaient l'allemand. Sainte-Marie-aux-Mines, aujourd'hui l'une des villes les plus importantes du Haut-Rhin, doit son développement à Reber, de Mulhouse, qui y introduisit le tissage du coton en 1758, et mérita d'être surnommé l'*Oberkampf des Vosges*. Sainte-Marie-aux-Mines renferme près de 12,000 âmes, de nombreuses teintureries en rouge, des blanchisseries, des papeteries, des fabriques de toiles peintes, et de siamoises fort renommées qui occupent 20,000 ouvriers. Elle fait aussi un commerce considérable de kirschenwasser.

MARIE-GALANTE, autrefois **MARIE-GALANDE**, une des petites Antilles françaises, dans le gouvernement de la Guadeloupe, à 22 kil. S. de la Grande-Terre de la Guadeloupe. Elle est de forme à peu près circulaire, et a 17

kil. de longueur sur 15 de largeur. Les côtes en sont bordées de falaises taillées à pic, excepté au S.-O., où se trouve le Grand-Bourg ou Marigot, seul mouillage de l'île. L'intérieur est en partie couvert de montagnes revêtues de bois, surtout de bois de campêche. Il y a enfin des cantons fertiles en sucre, coton, etc., et l'on y élève des chevaux renommés; mais l'eau douce est rare. Il y a environ 13,000 habitants, dont 10,000 nègres ou mulâtres. Le Grand-Bourg est le chef-lieu; on remarque, parmi les autres lieux principaux, Capesterre et Saint-Louis. Colomb découvrit Marie-Galante le 3 novembre 1493, et lui donna le nom de son vaisseau. Les Français la colonisèrent les premiers en 1647; les Hollandais et les Anglais la leur disputèrent, et ces derniers s'en trouvaient maîtres lorsque le traité de 1763 la rendit à la France. Dès lors elle a suivi le sort de la Guadeloupe. E. C.

MARIE-SALOPE (*mar.*): petit bâtiment ou barque d'une construction particulière, destiné à porter à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en retire quand on les cure ou qu'on les nettoie. Cette barque a un seul mât placé au milieu et portant une voile carrée, de chaque côté un réservoir ou puits, en pyramide quadrangulaire tronquée, et fermée par en bas au moyen d'une trappe qui sert à décharger les immondices que leur ont versées les cuillers d'un cure-molle sous lesquels on les place le plus ordinairement pour les charger. Les hommes qui conduisent ces gabares à vase ont de très longues perches pour pousser de fond au besoin.

MARIENBAD (*géogr., eaux min.*). Marienbad ou *bain de Marie*, est un village de Bohême situé dans le cercle de Pilsen, entre Carlsbad et Eger, à 5 milles du premier et à 6 du second. Cette localité est surtout connue par ses eaux minérales. Celles-ci étaient mises en usage depuis longtemps par les habitants; mais ce n'est que depuis une trentaine d'années environ qu'elles ont commencé à être fréquentées par les étrangers. Leur célébrité est parvenue en peu de temps à égaler presque celle des eaux les plus renommées de la Bohême, même de Carslbad et de Tœplitz. — Toutes les eaux de Marienbad sont froides, limpides, sans odeur, d'une saveur acidule, saline, et, sur la fin, astringente; le goût ferrugineux est assez prononcé dans quelques sources. Les principales substances par lesquelles elles sont minéralisées sont le sulfate, l'hydrochlorate et le carbonate de soude, les carbonates de magnésie et de protoxyde de fer, enfin une assez grande quantité d'acide carbonique à l'état de liberté. Ces principes varient en proportion suivant les diverses sources, ce qui a fait distinguer celles-ci en trois classes, suivant la prédominance de telle ou telle substance : 1° eaux *alcalines* avec prédominance du *sulfate de soude*. Ici se rapportent la source dite *Kreutzbrunnen*, la plus renommée de toutes, et celle appelée *Marienbrunner* ou *Badequelle* (source de *Bade* ou de *Marie*); 2° eaux *alcalines salines ferrugineuses*, comprenant le *Karolinenbrunnen* (*source ce Caroline*), plus connue sous le nom de *Newbrunnen (nouvelle source)*, l'*Ambrasenbrunnen*, le *Ferdinandsbrunnen* ou l'*Auschowitzer quelle* : c'est le carbonate de fer qui y prédomine; 3° eaux *alcalines acidules*, dans lesquelles prédomine l'acide carbonique, sans nulle trace de carbonate de fer : cette classe ne renferme que la source dite *Waldquelle* ou *Aeolsbrunnen*.

Les eaux de Marienbad se rapprochent beaucoup, prr leurs propriétés physiques et chimiques, et par conséquent sous le rapport des propriétés physiologiques et thérapeutiques, des eaux d'Eger (*voyez* ce mot). Les analyses y demontrent seulement une moins forte proportion d'acide carbonique. Aussi sont-elles moins excitantes, mais en revanche plus purgatives. Comme toutes les eaux alcalines et acidules, elles provoquent particulièrement la sécrétion des reins, et sont recommandées dans la plupart des affections chroniques des organes abdominaux. On les emploie en boisson, en bains, en douches et en bains de vapeur. Leurs boues minérales sont aussi mises en usage.

MARIENBOURG, ville de la Prusse, à 12 kilom. S.-E. de Dantzick, sur le bras de la Vistule appelé Nogat, avec une population de 5,000 habitants. Casimir IV s'en empara en 1460, et les Suédois en 1626 et en 1655. Elle avait jadis le titre de Palatinat. Elle fabrique des lainages, des toiles, des cotonnades, et fait un commerce assez actif en blé et en bois de construction. Marienbourg n'était d'abord qu'une forteresse bâtie par les chevaliers Teutoniques. Elle s'agrandit considérablement lorsque les grands maîtres de l'ordre y eurent fixé leur résidence. Ils y habitaient un beau château qui existe encore et qui a été restauré. — *Marienbourg* est aussi le nom d'une ville forte de la Belgique, dans la province de Namur, sur la rive gauche de l'Eau-Blanche. Bâtie au milieu d'une plaine, elle est classée au nombre des places fortes de première classe, et se compose de sept rues aboutissant à la place d'armes.

MARIENWERDER, en polonais *Kwedzin*, est le nom d'une ville et d'une régence des États prussiens. — La *ville*, chef-lieu de la régence, est située à 48 kilom. N.-E. de Berlin. Ses habitants, au nombre de 5,000, fabriquent des draps, de

la toile, du savon, etc. — La *régence* de Marienwerder est située entre la Poméranie et la régence de Dantzick au N., la Prusse orientale à l'E., la Pologne et la Posnanie au S. et le Brandebourg à l'O. Elle a une étendue de 260 kilom. sur 70, et une population de 380,000 habitants. Elle est pleine de forêts, de landes, de lacs et d'espaces sablonneux.

MARIGNAN, *Marignano* ou *Melegnano* en italien : ville du royaume lombardo-vénitien, sur le Lambro, à 14 kilom. S. de Milan. Elle possède 4,000 habitants et un vieux château. Elle est célèbre par la victoire que François Ier y remporta, en 1515, sur les Suisses et le duc de Milan. — Les Guelfes et les Gibelins avaient conclu la paix dans cette ville en 1279.

MARIGNAN (*Jean-Jacques*, MEDICHINO, MARQUIS DE), célèbre capitaine du XVIe siècle, né à Milan en 1494, mort dans la même ville en 1555. Le duc François Sforce, auquel il s'était attaché, lui avait donné, ainsi qu'à un autre seigneur nommé Pozzino, l'ordre d'assassiner Hector Visconti; mais à peine l'assassinat fut-il commis que le duc voulut se défaire de ses agents. Pozzino fut tué; mais Medichino, qui prévit le danger, parvint à s'enfermer dans un château où il soutint un siége, et qu'il échangea ensuite avec l'empereur contre la ville de Marignan dont il prit le nom. Le marquis de Marignan se mit au service de Charles-Quint, commanda les troupes italiennes que ce prince envoya en Flandre en 1540 pour soumettre la ville de Gand, et lui rendit de signalés services dans les guerres d'Allemagne et d'Italie. Brantome a raconté les hauts faits de ce personnage, souvent entachés d'avarice et de cruauté. Sa Vie a été publiée en italien par Misaglia, Milan, 1605, in-4°.

MARIGNY (ENGUERRAND DE), ministre de Philippe-le-Bel. Son véritable nom était Le Portier. La bravoure qu'il montra dans la guerre contre les Flamands révoltés et l'habileté déployée par lui dans les négociations qui suivirent, le firent remarquer par le roi, qui le créa tour à tour châtelain du Louvre, grand-maître de l'hôtel, surintendant des finances, et enfin *coadjuteur du royaume de France*. A ce titre Enguerrand de Marigny fut l'inspirateur de toutes les mesures impopulaires de ce règne désastreux: l'altération des monnaies, l'établissement d'impôts vexatoires, etc. La noblesse, dont Philippe avait attaqué les priviléges, s'en prit à son ministre, qui, dès l'avènement de Louis X, fut emprisonné à la Tour. Tous ceux qui avaient des plaintes à former contre lui furent invités à les apporter au roi, *qui ferait bonne justice*. Le procès fut dirigé par les ennemis personnels, par les complices mêmes du ministre, contre toute règle de justice. On l'accusait de concussion, de détournement de fonds, et même de magie. C'est pour ce dernier crime qu'il fut condamné à mort et exécuté au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait dresser lui-même. Louis X témoigna le plus grand regret de cette exécution; Charles de Valois, qui avait pris la part la plus active à la condamnation, fit transporter le corps d'Enguerrand à l'église collégiale d'Ecouen, et paya des hérauts qui allaient criant par les rues : « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles de Valois ! »

MARIKINA (*mamm.*). Buffon a donné ce nom à l'une des plus jolies espèces du genre Ouistiti, connue vulgairement sous le nom de *Singe-Lion*.

MARILLAC (MAISON DE) : Ancienne famille d'Auvergne qui a produit plusieurs personnages célèbres. On distingue entre eux : — MARILLAC (*Charles de*), l'un des habiles négociateurs de son temps. Envoyé tour à tour à Constantinople, en Angleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, il réussit dans toutes ces missions, et mourut en 1560 archevêque de Vienne, après avoir occupé le siége épiscopal de Vannes. Il était né en 1510. — MARILLAC (*Michel de*), neveu du précédent, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et conseiller d'État. Bien qu'il eût embrassé le parti de la Ligue, il vota pour que les portes de Paris fussent ouvertes à Henri IV. Richelieu, auquel il avait été recommandé par la reine mère, le fit surintendant des finances en 1624, et garde des sceaux deux années après. Marillac voulait opérer des réformes dans l'administration, et, dans le lit de justice tenu en 1629, il présenta au Parlement, sur la juridiction ecclésiastique, le droit civil, le droit criminel, les revenus et le droit maritime, un Code extrait principalement des cahiers des États généraux et des assemblées de notables ; mais le Parlement le repoussa, et il fut tourné en dérision sous le sobriquet de *Code Michau*, bien que ces dispositions constituassent un progrès remarquable. Michel de Marillac fut compromis avec son frère dans le complot qui avait été formé par le reine mère, contre Richelieu, et comme tel arrêté en 1630, à sa campagne de Glatigny. Emprisonné à Caen d'abord, puis à Lisieux, il alla mourir à Châteaudun, le 7 août 1632. On a de lui des traductions médiocres de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des *Psaumes*, un récit de la *Descente des Anglais dans l'île de Ré*, et un ouvrage de polémique au sujet du cardinal de Bellarmin. — MARILLAC (*Louis de*), frère du précédent, né en 1572, prit la carrière des armes.

Il servit sous Henri IV, et ce fut lui qui donna au maréchal d'Ancre des instructions sur l'ordre et la police de la guerre. Au siége de La Rochelle, il dirigeait les travaux de la digue; il fut nommé ensuite gouverneur de Verdun, puis maréchal en 1629. Marillac, l'un des principaux chefs de ce complot ourdi sous la direction de la reine mère pour enlever le ministère à Richelieu, complot qui n'aboutit qu'à la *Journée des Dupes*, alla même, dit-on, jusqu'à offrir son bras pour débarrasser la reine du cardinal. Le premier ministre, remonté au pouvoir, fit arrêter le maréchal, le 11 novembre 1630, au milieu de l'armée qu'il commandait en Piémont, et l'enferma au château de Sainte-Menehould. On fit des informations sur sa carrière administrative et l'on trouva quelques détournements de foin, de paille et de chaux. Marillac ne voyait pas là de quoi fouetter un laquais. Une chambre de justice, nommée pour le juger, ne l'en condamna pas moins à avoir la tête tranchée, comme coupable de péculat. Cet arrêt, rendu à la majorité de 13 voix sur 21, fut exécuté le 10 mai 1632. Richelieu avait poursuivi ce procès avec une telle animosité qu'on peut y voir un acte de vengeance beaucoup plus que de justice. J. F.

MARIN DE TYR, géographe grec, que l'on croit d'origine romaine et qui s'était établi dans la ville de Tyr. On pense qu'il vivait vers la fin du 1er siècle de notre ère. Ses écrits ne nous sont point parvenus, sauf quelques fragments. On peut consulter sur cet auteur un des *mémoires* composés sur la géographie ancienne par Gosselin, qui cherche à établir le système de Marin de Tyr, d'après Ptolémée (*voy.* MAPPEMONDE).

MARIN (SAINT-) (*géog.*). La république de Saint-Marin, enclavée dans les États de l'Église, au confluent du Tanaro et du Calore, entre la légation de Forli et la délégation d'Urbin et Pesaro, possède une population totale de 7,000 habitants, sur un territoire de 9 kilom. sur 7, et a pour capitale Saint-Marin. Cette ville, qui compte aujourd'hui 600 âmes, est bâtie sur la montagne appelée par Strabon *Acer mons* ou *Titanus*. Elle doit son origine à saint Marin, maçon dalmate, qui, s'étant fait ermite vers 520, avait obtenu d'une dame nommée Félicité, la possession de la montagne sur laquelle il s'était retiré. Peu à peu l'ermitage devint un bourg, qui obéit d'abord aux exarques. Vers l'an 1100, sa petite population acheta au comte de Monteltro le château de Penna-Rosta, situé dans les environs; en 1170, elle acquit celui de Casola, et en 1183, elle se constitua en république, et évita soigneusement toute participation aux luttes qui se perpétuaient autour d'elle. En 1460 pourtant, le pape Pie II, dont les troupes avaient reçu plusieurs échecs dans ses démêlés avec Malatesta, demanda du secours à Saint-Marin. La république répondit à l'appel du pontife. Ses guerriers battirent les soldats de Malatesta, et la commune reçut en récompense les quatre petits châteaux de Serravalle, de Faetano, de Mongiardino et de Fiorentino, avec le village de Pieggio. Ce fut l'âge héroïque de cette nation et l'époque de sa plus grande splendeur. Mais les républicains de Saint-Marin n'étaient pas ambitieux, et, voyant dans cet excès de puissance un danger, ils abandonnèrent volontairement, dans la suite, cet accroissement de territoire. César Borgia leur imposa plus tard un gouverneur. Mais Jules II se déclara, en 1506, le protecteur de la république, et rétablit son indépendance. Elle était d'abord gouvernée par un conseil souverain appelé *Arringo*, et composé d'un représentant de chaque famille. Mais cette assemblée était trop nombreuse, ce qui en éloignait quelquefois le calme nécessaire aux délibérations. Le peuple réunit tout entier, restreignit, mais encore dans de faibles proportions, le nombre de ses représentants, et institua un nouveau conseil composé des citoyens reconnus les plus instruits et les plus dignes, qui reçurent le nom d'*Ottimi* (*les meilleurs*). Le peuple se réserva le droit de se rassembler deux fois par année, droit dont il n'eut d'ailleurs jamais besoin de se servir, et chaque citoyen eut la liberté de présenter publiquement des remontrances et des pétitions aux magistrats supérieurs. Les ducs d'Urbin étaient alors les protecteurs de cette république, mais leur race s'étant éteinte, les papes les remplacèrent. En 1739, un grand danger menaça la république. Le cardinal Alberoni, exilé d'Espagne, résolut de réunir le petit État aux domaines de l'Église. Il parvint à corrompre quelques citoyens, et représenta les autres à Clément XII comme des émules des habitants de Genève. Il fut autorisé à s'approcher des frontières avec quelques soldats pour sonder les dispositions des habitants. Mais au lieu de s'en tenir à ces ordres, il fit invasion dans la ville, s'empara de la citadelle et voulut forcer les habitants à prêter serment de fidélité au pape. Une révolte allait éclater, lorsque le cardinal reçut de Rome, l'ordre de respecter l'indépendance de la république. Saint-Marin modifia, à cette époque, son système gouvernemental. Elle a, depuis lors, un conseil composé de soixante membres formant le corps législatif, deux capitaines chargés du pouvoir exécutif, un conseil de douze magistrats, dont les deux tiers se renouvellent chaque année, et qui joue le rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs exécutif et législatif, et enfin une cour de judicature élue

tous les ans par le conseil des soixante. La répartition de l'impôt est toujours basée sur les besoins de l'État, qui diminuent d'année en année. Quant au service militaire, il est imposé à tous les citoyens qui possèdent. Les affaires ecclésiastiques sont réglées par un évêque. Les noms des patriciens nationaux ou étrangers sont inscrits sur un livre d'or, et cette inscription était autrefois un titre qui facilitait l'entrée des titulaires dans l'ordre de Malte. En 1797, Napoléon fit offrir à la république une augmentation de territoire. Elle refusa sagement et conserva son indépendance. Les *animali neri*, espèce de petits cochons qu'on élève sur les versants de la montagne forment un des principaux revenus de Saint-Marin. AL. BONNEAU.

MARINAS (HEMRI dit LAS), né à Cadix en 1620, peignit les marines avec une perfection dont peu de peintres ont approché. Son enfance, passée sur les bords de la rade de Cadix, lui permit d'étudier tout à l'aise ces sujets. Il se forma tout seul, et acquit rapidement de la célébrité. Ses travaux lui donnèrent une honorable fortune, dont il profita pour voyager en Italie, et, tout émerveillé des chefs-d'œuvre de Rome, il ne voulut plus quitter cette capitale, où il mourut, en 1680. Las Marinas sut vaincre avec une rare habileté les difficultés des sujets qu'il représenta; il rend avec vérité la transparence des eaux; il fait sentir l'insaisissable dégradation de l'horizon, circuler l'air autour de ses vaisseaux, monter les vapeurs qui distinguent les différents plans de la mer; en un mot il possède à un degré supérieur la science des fonds et leur donne l'étendue de la nature. Le Louvre possède de lui un dessin à la plume, lavé, représentant une marine et des vaisseanx de différentes constructions.

MARINE, du latin *mare*, mer.—La marine, dans la plus large acception du mot, est le résultat de l'application des facultés de l'homme à la navigation sur mer. Les diverses conditions de ce problème ont engendré les différentes branches de la marine : 1° la construction et l'équipement des navires; 2° la manœuvre des divers appareils moteurs; 3° l'hydrographie ou l'art de reconnaître sa route sur les mers; 4° l'armement en guerre et la tactique navale. — Chacune de ces sciences ou arts spéciaux implique l'emploi plus ou moins immédiat de toutes les sciences exactes, mathématiques et physiques. La présence d'un personnel indispensable pour leur mise en pratique ajoute un nouvel ordre de connaissances, le droit, l'administration.

La marine, liée comme science à l'ensemble des connaissances humaines, comme institution au développement de la puissance des peuples, a suivi toutes les phases de la civilisation. Elle a modifié ses moyens d'action, ses procédés spéciaux en même temps que la société subissait ses transformations successives, s'y conformant toujours, les devançant et les facilitant parfois. L'histoire de la marine est l'histoire scientifique, commerciale et politique de l'humanité. Dans les époques barbares, la marine ne connaissait qu'une seule espèce de matériel : les navires transportaient, suivant les besoins, des denrées, des émigrants ou des guerriers. Mais aux époques de civilisation plus raffinée, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, la marine eut, pour la guerre, ses constructions distinctes de celles de la paix et du commerce. Cette différence de plus en plus tranchée établit une première division dans l'étude des différentes marines. Certains peuples ont marqué par leurs entreprises sur mer. Les Chinois, les Arabes ont peut-être devancé en beaucoup de points la science des anciens navigateurs; mais les œuvres de l'intelligence de ces peuples n'ont aucune liaison avec le mouvement général des sciences européennes. Nous ne pourrons donc étudier leurs procédés stationnaires que comme un spécimen, qui va bientôt disparaître, de l'enfance des arts de la navigation.

Ire ÉPOQUE. — MARINE DES TEMPS HÉROÏQUES (du XVe au VIIIe siècle avant J.-C.). —*Égyptiens*, —*Phéniciens*, — *Grecs*.—Les traditions antiques, recueillies par les Grecs sous la forme de fables, corroborées par quelques passages des livres saints; les narrations d'Hérodote, dont chaque jour on reconnaît davantage l'exactitude, s'accordent à signaler, du XVe au IIe siècle environ avant l'ère chrétienne, un grand mouvement d'émigration par mer des peuples de l'Asie en Grèce et en Europe. C'est la marine des Phéniciens et des Égyptiens qui fournit les moyens de transport à ce flot envahissant parti du berceau de la civilisation. La marine de ces peuples était composée de radeaux fermés, construits sans aucun doute sur le modèle de celui que, dans Homère, Minerve décrit à Ulysse. Dans les interstices des poutres entrecroisées, sur le plancher supérieur des radeaux se plaçaient les rares munitions nécessaires à ces aventuriers hardis; c'est ainsi que Cécrops, Inachus, Cadmus apportent, le premier à Athènes, le second à Argos, le dernier à Thèbes, la civilisation d'Égypte et de Phénicie; c'est ainsi que le flot envahisseur de l'Orient, entraîne les Pélasges en Italie. Enfin Danaüs amène le premier vaisseau d'Égypte en Grèce. La différence du radeau au vaisseau en général, c'est que le

premier surnage à cause de la légèreté spécifique des matériaux qui le composent, tandis que le dernier flotte en raison du vide intérieur qu'il renferme, bien que composé de matériaux souvent fort lourds. — Dédale et son fils Icare appliquèrent, les premiers, des mâts et des voiles aux corps flottants, ou du moins régularisèrent leur emploi, leur manœuvre, ainsi que l'emploi et la manœuvre du gouvernail, sous le règne d'Amasis, roi d'Égypte. Enfin, la marine des Phéniciens et des Grecs s'enrichit, environ un siècle avant la guerre de Troie, du *vaisseau long*, mû par de nombreuses rames, dont le navire *Argo* est le plus antique spécimen. Déjà la marine se scinde en deux branches spéciales : l'ancien radeau, devenu le vaisseau aux formes rondes, obéissant lourdement à l'impulsion du vent, s'applique essentiellement au commerce, et tout au plus au transport des hommes ; le vaisseau allongé, aux formes effilées, mû par de nombreux rameurs, devient l'élément spécial de la marine de guerre. A peine deux siècles se sont-ils écoulés depuis la guerre de Troie, que déjà les Grecs et les peuples voisins luttent pour l'empire de la mer. Les Lydiens, les Doriens, les Ioniens, les Thessaliens même le possèdent tour à tour. La piraterie elle-même est déjà établie et réprimée, car l'histoire mentionne Pyséas, le plus ancien pirate connu, comme inventeur de la *trompette marine*, qui lui servait à rappeler à bord ses compagnons dispersés sur le rivage. — La marine des Phéniciens avait fondé Carthage, Utique, et, franchissant les colonnes d'Hercule placées à l'entrée de l'Océan, elle avait établi les colonies de Gades et de Tingis. Elle se met à la solde de Salomon qui lui assure un port sur la mer Rouge, et parvient ainsi à nouer des relations avec les peuples de l'Indo-Chine. Comptoirs maritimes de tous les peuples, Sidon et Tyr monopolisent la navigation, et c'est par suite d'une transaction avec l'Égypte que leurs marins accomplissent, très probablement, le périple de l'Afrique sous le roi Néchos, quatre cents ans après l'époque de la guerre de Troie, huit siècles à peu près avant la naissance du Christ. Cette époque n'est pas très reculée, et cependant les ténèbres qui enveloppent la marine de ces temps ne se dissipent pas pour nous comme celles de l'histoire. Les auteurs qui nous ont laissé le récit de tant de rencontres et de tant de batailles navales, ne nous ont transmis presque aucun indice sur la constitution du matériel des flottes, le mode de recrutement des équipages et les procédés de leur navigation. Il est nécessaire, pour arriver à quelque notion exacte, d'une étude faite au point de vue complexe de l'ethnologie, de la tradition, de l'histoire et de la science nautique. Cette dernière a fait défaut à tous les commentateurs du moyen-âge, et leur science linguistique ne leur a suggéré que des solutions impossibles pendant que les marins ne pouvaient que reconnaître comme impraticables les procédés qui leur étaient indiqués par les savants.

IIe PÉRIODE. — MARINE ANTIQUE (du VIIIe siècle avant J.-C. au IVe siècle de l'ère chrétienne). — *Grecs. — Carthaginois. — Romains. — Massiliens.* — La marine des anciens commence avec les premières certitudes de l'histoire, vers l'origine de l'ère des olympiades. Les mers resserrées qui baignent la Grèce, l'Asie, l'Égypte, la Sicile et l'Italie, deviennent le théâtre d'un mouvement maritime de plus en plus considérable. Les relations entre les peuples deviennent chaque jour plus fréquentes. Dans le cours du VIe siècle av. J.-C., Solon, Lycurgue, Pythagore, rapportent dans la Grèce et dans ses colonies les lumières qu'ils ont été dérober outre-mer à l'antique civilisation égyptienne. L'industrie navale, développée en Ionie, remplace les coques ouvertes par des navires fermés au moyen d'un pont continu sous lequel s'abritent les diverses munitions entassées dans les cavités de la cale. La trière, œuvre compliquée d'une ingénieuse industrie, est déjà inventée à Corinthe, et présente le premier modèle de cette nature de navires à plusieurs rangs de rames qui, avec des développements de plus en plus grands, a constitué la force navale de l'antiquité jusqu'à l'époque du Bas-Empire, pendant une période de plus de mille années. La Grèce, par sa position géographique, la configuration de ses côtes, les ports de ses îles innombrables, développe sa marine avec une extrême rapidité. En vain, vers la fin du Ve siècle av. J.-C., les Perses s'emparent des colonies ioniennes et en adjoignent les ressources navales à leurs auxiliaires de la Phénicie ; Thémistocle peut déjà confier le sort de sa patrie *à des murailles de bois* et sauver la Grèce à Salamine. Peu de temps après ce suprême effort, Athènes, attaquée sur terre par les Lacédémoniens, lutte sur mer avec les flottes des Grecs insulaires jaloux de la prospérité de la patrie des Périclès et des Alcibiade, et transporte jusqu'en Sicile le théâtre de la guerre. Les sanglants démêlés des Grecs entre eux, les poussent à couvrir les mers de leurs armements. Aux déchirements des républiques, succèdent les guerres ambitieuses des successeurs d'Alexandre. Les insulaires, les Rhodiens surtout, acquièrent dans ces combats la réputation de manœuvriers habiles et décident souvent la victoire pour le parti qu'ils ont embrassé. Les Phéniciens et, comme eux, les Carthaginois,

dont la politique persévérante et intéressée contrastait avec l'effervescence des imaginations helléniques, s'appliquaient avec succès à une navigation fructueuse et ne cherchaient à conquérir par leurs armes que des comptoirs et des débouchés. Aussi les voyons-nous lancer de nombreuses colonies jusque dans l'Océan-Atlantique, sur les côtes du Maroc et du Sénégal. Les expéditions de cette nature se font sur des navires *mixtes*, c'est-à-dire munis de rames afin de pouvoir manœuvrer et combattre, mais en même temps chargés de denrées, de vivres et d'une population de marchands. Ainsi s'accomplit ce périple d'Hannon dont les Grecs nous ont transmis une traduction incomplète, mais qui porte le cachet d'un journal de mer écrit par un homme du métier. Grâce à l'activité des marins de Carthage, le monde entier devint son tributaire. Elle tirait de l'Égypte le lin, le papyrus, le blé, des voiles, des cordages ; l'Arabie et les Indes lui fournissaient des épices, de l'encens, des parfums, des perles ; l'Asie lui expédiait, par les ports de la Phénicie, les teintures de pourpre, les étoffes, les tapis, les meubles somptueux; l'Afrique propre et l'Espagne soumise ouvraient leur sein pour lui livrer le fer, le plomb, le cuivre qu'elles recélaient. Facteur du monde entier, ce commerce triomphant fouillait des régions hyperborées à la zone torride, et demandait à la fois la résine, le succin odorant aux rives à demi glacées de la Baltique, des esclaves et de la poudre d'or aux côtes brûlantes de la Guinée. L'activité commerciale de Carthage, digne héritière de Sidon et de Tyr, avait atteint son apogée, lorsque le destin lui fit rencontrer la haine jalouse d'un peuple rude, étranger aux arts et au commerce, mais avide des richesses qu'ils procurent et poussé par une aristocratie ambitieuse à s'enrichir, le fer à la main, des dépouilles de ses ennemis. Avec l'adresse du sauvage, les Romains réussirent à imiter la forme d'un navire carthaginois échoué sur leurs côtes. Sur ces constructions grossières, leurs farouches légions osèrent affronter les habiles marins de Carthage. Les mercenaires que celle-ci entretenait finirent par succomber devant les fanatiques soutiens de la grandeur romaine ; le monde courba la tête sous la hache du licteur, remplaçant le sceptre doré de Carthage. La lutte avait duré soixante-cinq ans et se termina par la destruction de cette grande cité, deux cents ans avant la naissance de Jésus-Christ. La marine romaine fut ainsi créée de toute pièce, sans avoir sa raison d'être dans des relations commerciales. Il est probable cependant que les villes alliées de la Grande-Grèce lui furent d'un utile secours pour ses premières épreuves navales. Après la ruine de Carthage, les colonies et les comptoirs de cette ville continuèrent sans aucun doute à s'appliquer à l'industrie de la navigation, mais leurs opérations, isolées du vaste réseau qui les reliait auparavant, languirent et diminuèrent de plus en plu

La république de Marseille, peuplée de Phocéens fuyant devant l'invasion des Perses, avait transporté sur le bassin antérieur de la Méditerranée la haine de la race hellénique contre les oppresseurs de l'Asie, et par conséquent contre les Carthaginois liés par leur origine phénicienne aux intérêts du roi des Perses. Pendant que celui-ci était vaincu dans le combat naval de Salamine, pendant que Gélon et les colons grecs de la Sicile détruisaient Amilcar et une armée de Carthaginois, Marseille faisait à ces derniers une concurrence redoutable sur les marchés de la péninsule ibérique, les côtes de l'Océan, et jusqu'aux Iles-Britanniques. L'histoire a conservé le nom de Pythéas, l'intrépide navigateur qui découvrit la terre la plus septentrionale connue du monde ancien, *ultima Thule*. — A l'autre extrémité des Gaules, florissait en même temps une marine dont l'histoire ne nous a mentionné que la destruction, celle de la confédération des Venètes, peuples de l'Armorique, dont Vannes a transmis le nom jusqu'à nos jours. Elle attendit sur les eaux du *Mor-bihan* (mer-petite) la flotte que César avait fait construire sur les bords de la Loire. C'étaient incontestablement des hommes de mer que ces guerriers qui préférèrent combattre l'ennemi sur leurs navires plutôt que de l'attendre sur la terre ferme, c'étaient d'habiles manœuvriers que ces marins qui n'employaient que des navires à voile, même pour le combat. Ils furent cependant vaincus par les fantassins de César : le vent leur manqua pour exécuter leur manœuvre favorite qui consistait à venir sous toutes voiles rafler les longues rames des birêmes romaines, pour lesquelles le calme devint au contraire la circonstance la plus favorable.

Par suite du progrès de la puissance romaine, toutes les marines dont nous venons de parler, obéirent aux réquisitions des proconsuls et des triumvirs ; les dernières guerres civiles consacrèrent à jamais le triomphe des Européens sur les Asiatiques. Les restes des alliés de Tyr et de Carthage furent définitivement écrasés à la bataille d'Actium; il n'y eut plus qu'une marine, celle de Rome, qui, régnant sans partage, finit par décroître à ce point que les traditions même des constructions navales militaires avaient disparu trois siècles plus tard, lors du règne de Constantin. Les institutions maritimes d'Auguste, ses deux légions navales de Ra-

vennes et de Misène avec leurs vaisseaux toujours prêts à le recevoir et équipés de leurs rameurs, tombèrent en désuétude, et le rôle principal de la marine fut d'apporter les blés de la Sicile, de l'Afrique et de l'Égypte pour la subsistance de ce peuple auquel les empereurs devaient donner à tout prix des jeux et du pain.

Quel fut, pendant la longue période dont nous venons d'indiquer les phases principales, l'état des différentes branches de l'art nautique? C'est un problème sur lequel les écrivains de l'antiquité, ordinairement si prodigues de descriptions, ne nous ont laissé aucune donnée précise. Ce n'est qu'incidemment que l'on trouve dans leurs ouvrages quelques mentions de faits maritimes, et souvent des assertions évidemment erronées. Les savants qui se sont efforcés d'en tirer quelque lumière, manquaient des connaissances du métier, et croyaient avoir beaucoup fait en démontrant la signification d'un texte obscur, sans s'inquiéter de la possibilité de leurs interprétations. D'un autre côté, l'érudition nécessaire manquait aux marins, et peut-être que ces qualités réunies ne suffiraient pas encore avec les documents imparfaits échappés à la destruction, pour arriver à une connaissance suffisante du degré d'avancement des anciens dans toutes les branches de la *nautique*. Nous avons indiqué à l'article GALÈRES tout ce que l'étude des monuments, des écrits et des faits à pu nous donner de notions sur le système moteur des navires à plusieurs rangs de rames, singulier problème destiné à rester à jamais insoluble pour nous. Cependant il nous est possible de déterminer avec probabilité l'organisation du matériel naval auquel la Grèce, Carthage et Rome ont confié si souvent les destinées de leur empire. La marine militaire de l'antiquité a exclusivement employé le vaisseau long, le bâtiment à rames. La marine du commerce fit, au contraire, un constant usage du vaisseau rond, du vaisseau à voile. Ce dernier avait quelques rames, quelques avirons, dont on se servait dans les circonstances de calme, ou pour aider à une évolution, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sur les bâtiments de guerre, dont les plus petits, jusqu'aux corvettes de 24 canons, ont, dans leur armement, des avirons dits de galères. Mais ce moyen auxiliaire n'imprimant jamais qu'une faible vitesse en échange de beaucoup de fatigue, ne fut et n'est encore employé que dans des cas exceptionnels. Les vaisseaux des anciens atteignaient, il est certain, des dimensions considérables : la description que Lucien met dans la bouche de l'un des interlocuteurs de ses dialogues, en est une preuve irrécusable. Or, aucune révolution dans la science, aucune découverte caractéristique n'avait signalé la période maritime que nous étudions : il est donc plus que probable que l'*Isis*, décrit par Lucien avait, à quelques exceptions près, la dimension des navires de charge des Phéniciens, et des autres peuples qui avaient étendu au loin leurs excursions maritimes. Les dimensions données par l'écrivain à l'*Isis*, en font un bâtiment du port de plus de 1,000 tonneaux; il n'en fallait pas moins pour être capable de transporter tout le blé de l'Attique, comme s'exprime l'auteur. Nous devons donc admettre que les anciens possédaient des bâtiments de commerce aussi grands que ceux dont on fait usage de nos jours. Ils étaient munis, suivant sur leur grandeur, de un, deux ou même quatre gouvernails ayant la forme de la rame, et placés à l'arrière sur le côté du navire; ces bâtiments portaient un, deux ou trois mâts : le rêveur de Lucien s'est encore cru possesseur de cinq vaisseaux aussi beaux, même plus beaux que l'*Isis*, ayant trois mâts et trois *dolons*, que tout, y compris la tradition conservée chez les grecs modernes, nous fait présumer être des huniers, des voiles étendues en haut et en bas le long de deux pièces de bois appelées vergues.

Les vaisseaux longs, dont l'antiquité fit spécialement usage pour le combat, furent jusqu'à la guerre du Péloponèse à un seul rang de rames, et désignés, en grec, selon qu'ils avaient trente, quarante ou cinquante rameurs sous le nom de *triacontore*, *tessaracontore*, *pentecontore*. — Les Romains appelèrent les bâtiments de ce rang des *liburnes;* les *trières* à trois rangs de rames, et les navires de rang supérieur jusqu'à l'*heptère* (à sept rangs), paraissent avoir composé les flottes jusqu'à l'époque d'Alexandre-le-Grand, à qui l'on attribue l'honneur de l'invention d'un arrangement à douze rangs de rames, du *dodécaère*. A l'exception de quelques constructions exceptionnelles et tout aussi inintelligibles pour nous, on ne voit effectivement figurer, d'une manière un peu officielle, dans les relations de combat, que des bâtiments de trois à huit rangs de rames; et encore est-il constaté que la trière, chez les Romains la trirème, était par excellence le navire de combat; plus rapide que la liburne ou le pentécontore, il était en même temps le seul susceptible d'être manœuvré avec quelque dextérité au contraire des pesants bâtiments d'un rang supérieur.

Ces navires à rame étaient, comme les vaisseaux ronds, munis de deux gouvernails, de mâts légers et de voiles, auxiliaires utiles du rameur pour les traversées; on ne s'en servait point dans le combat où les rames rendaient les évo-

lutions plus sûres. On débarquait même quelquefois mâts et voiles avant d'engager une action, comme Agrippa, lieutenant d'Octave-Auguste, le fit à la bataille d'Actium.

L'hydrographie, terme sous lequel nous comprendrons à la fois la connaissance de la mer et des côtes, ainsi que l'art de reconnaître au large la position et la route du bâtiment, était nécessairement moins avancée dans l'antiquité que la construction des navires. En effet, la pratique de la navigation suffit pour faire progresser cette dernière, tandis que l'hydrographie était enchaînée par l'ignorance des lois qui régissent les astres, seuls jalons qui puissent guider le navigateur en pleine mer, par les erreurs accréditées sur la forme de la terre, par l'impossibilité où se trouvaient les navigateurs de déterminer, en l'absence de la boussole, les changements de direction des terres nouvelles qu'ils avaient visitées. Cependant les pilotes adonnés constamment à la navigation dans les mêmes parages, se dirigeaient d'après le point du lever et du coucher de certains astres, d'après la position de l'étoile polaire, et par leur connaissance pratique de la forme des côtes qu'ils apercevaient. Dans les navigations lointaines nous les voyons reconnaître approximativement leur latitude par la durée du plus long ou du plus court des jours de l'année : c'est ainsi que la position de *Thulé*, située à cinq jours et cinq nuits de la plus septentrionale des Orcades (voyage de Pytheas, Justus Solin, Pomp. Méla), est incontestablement fixée à la hauteur de l'Islande, puisque, selon les témoignages des marins, les nuits d'été y étaient lucides, et qu'au solstice le soleil ne s'abaissait pas au dessous de l'horizon, ce qui n'a lieu que près du cercle polaire. D'un autre côté, les Phéniciens, dans leurs voyages sur les côtes d'Afrique, rapportèrent qu'ils avaient atteint des parages où l'ombre des objets tombait du côté du Nord, au lieu de se diriger vers le Midi comme dans nos climats. Ils avaient donc dépassé la ligne et même le tropique du capricorne : leurs excursions s'étaient aussi étendues au delà du Gange, et jusqu'à des îles (la Malaisie), où ils avaient trouvé des peuples noirs comme les Ethiopiens (*ibid*).

Grâce à ces données générales, aux caractères atmosphériques spéciaux pour chaque direction de vent dans un parage donné, les pilotes anciens pouvaient se diriger à peu près vers les points qui leur étaient connus; mais ce n'était qu'à l'aide d'une longue pratique, et encore commettaient-ils des erreurs fréquentes; Lucien critique la navigation accidentée du *Navarque* de l'*Isis*, quoique, dit-il, ce vieillard à cheveux blancs passe pour habile dans son art, ayant depuis l'enfance fréquenté les parages de l'Égypte et de la Grèce; mais tout en blâmant les bordées intempestives qu'il a fait courir à son navire, il nous apprend aussi que les anciens ne naviguaient pas seulement vent-arrière, et qu'ils savaient combiner leurs voiles pour faire des routes obliques à la direction du vent. Sur les bâtiments à rames, on suivait autant que possible les sinuosités de la côte. Virgile nous montre, il est vrai, les vaisseaux d'Énée louvoyant en présentant au vent l'un ou l'autre sein (*sinus*) des voiles. Ces navires préféraient, néanmoins, relâcher sur une plage abordable pour reposer leurs rameurs, et, selon la durée du séjour qu'ils voulaient faire, ils restaient à l'ancre, tenant le rivage (*oram tenens*) par un câble à l'arrière, ou bien ils se tiraient sur la plage.

Dans les voyages de découverte il était indispensable de hanter la côte pour en reconnaître les divers accidents. C'est ainsi que firent Hannon, Néarque et les autres navigateurs; cependant, s'il faut en croire Aristote, des navires carthaginois voguèrent en plein Océan, et découvrirent des terres couvertes d'immenses forêts sous un climat très doux. La cité punique, alors occupée de l'extension de ses colonies et de ses comptoirs en Sicile, en Espagne, sur les côtes de la Libye, aurait défendu sous peine de mort de naviguer vers ces nouvelles terres dans la crainte qu'on ne détournât ainsi de son but le courant de l'émigration. En admettant que ce récit, de même que celui de l'Atlantide de Platon, mérite d'être relégué au rang des fables, il est au moins singulier qu'ils aient été justifiés par les découvertes opérées dans les âges suivants. Si l'hydrographie antique est restée pleine d'obscurités, la tactique navale de la même période est, au contraire, facile à retrouver, et l'on peut dire qu'avec les mêmes éléments on ne ferait pas mieux de nos jours.

Dans l'origine, les vaisseaux à rames, chargés de guerriers, manœuvraient pour les amener en présence de leurs ennemis. La manière de combattre était toute tracée : de loin les projectiles; quand les traits et un navire avait pu joindre son adversaire, le combat corps à corps, l'abordage. Plus tard la grandeur du navire, l'augmentation du nombre de rangs de rames suggérèrent l'idée de transformer en combattants les vaisseaux eux-mêmes. La proue fut armée d'un éperon, d'un *rostre* recouvert de fer ou d'airain pour défoncer les carènes ennemies. Ce genre de combat compliqua nécessairement la tactique navale; le marin dut étudier la manœuvre de son navire, l'art de le faire pivoter

pour se dérober à un choc redoutable; il dut exercer son coup d'œil pour saisir le moment favorable à l'attaque, et apprécier instantanément la durée d'une évolution commencée. C'était la supériorité des Grecs insulaires, des Rhodiens, des Carthaginois. Mais ces derniers perdirent tout leur avantage devant la décision des Romains qui, au moyen d'un appareil nommé le corbeau, accrochaient les navires ennemis sans s'inquiéter de leur choc, et s'y frayaient passage l'épée à la main. Les moyens de guerre employés lorsque les vaisseaux étaient près de se joindre, étaient les traits lancés par les balistes, machine empruntant sa puissance à l'élasticité du bois, comme les arcs, ou à la torsion d'un cordage; on les installait sur la poupe et sur la proue; du haut des plates-formes élevées sur poteaux, qu'on appelait des tours, on lançait sur le pont de l'ennemi des *tribuli*, clous à trois pointes, des pots pleins de chaux vive, des boules de bois garnies de mèches enflammées, des vases d'argile remplis de scorpions et de vipères; à l'aide d'une grue adroitement manœuvrée on faisait tomber sur l'ennemi de la poix bouillante; au moyen de longues faux on s'efforçait de couper les cordes qui suspendaient les ancres; enfin de l'extrémité de l'antenne on laissait choir sur l'adversaire, le *Dauphin*, lourde masse de fer qui défonçait quelquefois la cale par son choc. On faisait pleuvoir les javelots, les flèches sur le point où l'ennemi se présentait à l'abordage, et le combat se terminait au moyen des armes de main usitées à terre à cette époque. La tactique navale consistait donc alors, comme aujourd'hui, à réunir le plus de forces possibles contre une portion des forces ennemies, à profiter du vent pour couper une des ailes, à l'entourer de toute la flotte, et, une fois la mêlée établie, à se réunir plusieurs navires pour combattre successivement les ennemis isolés.

Le personnel qui armait ces flottes a différé suivant l'époque et le caractère des nations. Dans les premiers temps des républiques, l'exercice de la rame était réputé honorable, et les équipages de la flotte étaient composés d'hommes libres appelés chez les Romains *socii*. Mais avec les progrès du luxe, et dans les États où le nombre des citoyens était peu considérable, en raison de l'étendue du commerce, chez les Tyriens, les Carthaginois, c'étaient des esclaves qui garnissaient les bancs de rameurs. Les guerriers étaient des citoyens en Grèce, des légionnaires à Rome, des soldats mercenaires à Carthage. Lorsque l'empire romain fut établi, deux légions maritimes furent créées et cantonnées, l'une à Ravennes, l'autre à Misènes. Il y eut un *préfet des rameurs* chargé d'entretenir les chiourmes au complet, de veiller à leur administration. Un préteur commandait chacune de ces stations maritimes. En général, on nommait préteur, l'amiral d'une flotte, et *prætoria navis* le bâtiment qu'il montait; ce navire était distingué la nuit par les trois fanaux qu'il portait à la poupe, comme actuellement le vaisseau amiral. Le jour une enseigne écarlate, avec les lettres S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*), était sa marque distinctive. Le *capitaine* de navire s'appelait Navarque, et se tenait ordinairement à l'arrière près des gouvernails. A l'avant se tenait un officier inférieur, le *prorète*, chargé de la manœuvre des ancres et des câbles. Dans la marine marchande les matelots étaient le plus souvent des esclaves, parfois loués à différents maîtres, parfois, comme à bord de l'*Isis*, ils appartenaient au propriétaire du bâtiment. Dans ces renseignements succincts sur la marine antique, que la destruction des livres anciens par les barbares et par les copistes du moyen-âge a seule permis de recueillir, on voit paraître déjà le germe des institutions qui régiront dans l'avenir les marines des époques plus avancées que nous allons examiner.

IIIe PÉRIODE (du Ve au XVe siècle de l'ère chrétienne). — MARINE DU MOYEN-AGE. — *Normands.* — *Greco-Romains.* — *Vénitiens.* — *Génois.* — Tous les peuples civilisés de l'antiquité avaient perdu leur indépendance; les barrières qui les séparaient jadis étaient renversées; la Providence étreignait le monde dans la vaste unité de l'empire romain, comme pour faciliter la rapide propagation de la loi du Christ. Mais d'innombrables tribus barbares s'étaient silencieusement accumulées dans les retraites peu connues de la Scythie, de la Sarmatie et des régions hyperboréennes. Leurs masses débordèrent sur le monde romain par toutes les frontières; des flottes innombrables portèrent les terribles Vikings, les rois de mer, sur les rivages de la Grande-Bretagne, des Gaules, de l'Espagne et de l'Italie. Sous le nom commun de Nor-mans, les hommes du nord, Danois, Suédois, Norwégiens infestèrent le littoral de l'Europe par leurs expéditions maritimes; leur marine était composée de navires appelés *drakkar* (*dragons*), *snekars* (*serpent*). C'étaient des bâtiments à voile et à rames qui avaient jusqu'à trente rames de chaque côté. Leurs voiles étaient ornées d'emblèmes guerriers, sorte de blason du chef qui commandait le vaisseau. Ces armements étaient plutôt des moyens de transport que des armées navales. Les aventuriers qui les montaient ne trouvèrent devant eux aucune force maritime; à peine éprouvaient-ils quelque résistance dans

leurs incursions à terre de la part des populations épouvantées. Leur audace, aussi grande contre les éléments que contre les hommes, les poussa dans leurs courses aventureuses jusque sur les côtes d'Islande et du Groënland, découvert par eux à la fin du VIIIe siècle de l'ère chrétienne. Cependant la marine greco-romaine était péniblement reconstituée sous le bas-empire. Les Sarrazins, maîtres des rivages de l'Égypte et de la Syrie, franchirent la mer pour combattre ces soldats qui n'avaient plus de romain que le nom; les vaisseaux de l'empire n'étaient plus les anciennes trirèmes dont on avait déjà perdu la tradition; c'étaient des *dromons* et des *pamphyles*. Les dromons, à deux rangs de rames, incontestablement superposées, selon le témoignage de Procope, et plus tard, selon celui de Léon le Philosophe, avaient vingt-cinq rames de chaque côté par étage; les rameurs des bancs supérieurs étaient armés de pied en cap; les hommes des tours revêtus de cuirasses de nerfs de bœuf tissés et recouverts d'un cuir épais, jetaient à l'ennemi des traits d'espèces variées; enfin, au VIIe siècle, les projectiles ordinaires sont remplacés par le feu grégeois; un siphon, véritable pièce d'artillerie, est placé à la proue des navires. Il lance, avec un bruit égal à celui du *tonnerre* (*ibid.*), cette matière incendiaire, dont l'eau ne fait qu'activer la combustion; les deux rameurs de l'avant sont chargés de sa manœuvre, et reçoivent une haute-paie. Un amiral, appelé drongaire, est préposé à la flotte impériale, et un système de signaux est employé pour transmettre ses ordres à l'armée. Le pavillon rouge est déjà le signal du combat.

Pendant que l'empire de Constantinople expirait dans de dernières convulsions, une marine importante s'était développée en Italie. Venise, abritée dans ses lagunes contre les innombrables irruptions des barbares, avait acquis, par son activité maritime, un développement considérable, et déjà, au VIIe siècle, elle lutta avec succès contre Charlemagne, pour rester attachée à l'empire d'Orient, à qui elle était liée par les intérêts de son commerce. C'est pour échapper aux ravages de cette guerre que les habitants de Venise s'établirent définitivement au milieu des eaux, sur le Rialto et les soixante îles qui l'environnent. La marine de cette république devint bientôt prépondérante dans l'Adriatique, absorba celle des cités illyriennes, détruisit la piraterie, et étendit son commerce depuis l'Orient jusqu'aux Iles Britanniques. A l'époque des croisades, les forces navales de Venise transportèrent les armées chrétiennes en Palestine, non sans en retirer d'énormes bénéfices, créèrent un empire latin à Constantinople, et s'emparèrent de Candie et de la Morée. En même temps que Venise, grandissaient en Italie les marines de Gênes et de Pise. Les Pisans s'étendirent surtout dans le bassin occidental de la Méditerranée, combattirent les Sarrazins, plus tard les Aragonais, s'emparèrent de la Sardaigne, qu'ils perdirent ensuite; mais ils succombèrent devant la jalouse rivalité de Venise et de Gênes. Le commerce de l'Orient, dévolu désormais aux marines italiennes, fut la cause des luttes de ces deux dernières puissances, assez grandes pour que, dans les combats de Chiozza et de Sapienza, où les Génois furent vainqueurs, on mît en ligne près de cent galères de chaque côté. Lorsque saint Louis entreprit ses croisades en Égypte et ensuite à Tunis, au milieu du XIIIe siècle, c'est Gênes qui lui procura le complément des navires, que Fréjus et Marseille ne purent fournir; son contingent était composé de galères et de nefs à voiles.

Quoique les marines italiennes aient jeté le plus d'éclat dans cette période de l'histoire, cependant les riverains de l'Océan avaient conservé la pratique de la mer. Les Anglais, d'un côté de la Manche, les Bretons, les Normands, les Flamands de l'autre, faisaient surtout usage de nefs à voiles; mille de ces navires portèrent Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et d'autres armements non moins considérables figurent dans les luttes de ses successeurs contre la France; les Basques, les Gascons, les Saintongeois s'adonnèrent également à la marine, et pendant que le code d'*Amalfi*, cité maritime du royaume de Naples, était la règle du commerce dans la Méditerrannée, les rôles d'Oléron avaient force de loi pour tous les navigateurs de l'Océan.

Au milieu de la transformation qu'avait subi le monde dans la période que nous venons d'examiner, quelles furent les modifications du système naval? — Quant aux navires à voile, rien ne prouve qu'elles aient été considérables; aucune découverte nouvelle n'avait dû modifier leur forme; les nefs que décrivent les contrats d'affrétement passés par ordre de saint Louis à Gênes, et dont nous avons restitué la forme réelle dans notre ouvrage intitulé : *la Marine*, ne diffèrent que dans des détails peu importants du vaisseau du Ve siècle; parmi ces nefs, les unes ont deux, d'autres trois couvertes ou ponts, comme les plus grands navires marchands de nos jours; elles ont deux ou trois mâts, selon leur grandeur, et sont munies de voiles *latines*, ainsi nommées parce qu'elles furent surtout en usage chez les peuples latins. Les bâtiments à rame ne sont spécialement employés comme navires de combat que dans la Méditerrannée, et

encore souvent voit-on figurer des nefs ou naves dans bien des rencontres. Le feu grégeois a fait abandonner l'emploi de l'éperon antique; bientôt l'usage de cet artifice se perd, et les navires ne sont plus que des moyens de transport pour les guerriers qui combattent sur ce plancher mobile, comme ils le feraient sur la terre ferme. Cependant les marines des Vénitiens et des Génois font particulièrement usage des galères, et leurs combats sont décidés par des manœuvres intelligentes, et non par les chances d'une aveugle mêlée. Les galères avaient succédé aux polyrèmes de l'antiquité. Tous les auteurs du moyen-âge les appellent encore *trirèmes*. En effet, elles méritaient ce nom, et les galères à senzile continuèrent la tradition antique jusqu'au XVe siècle. — L'art de l'hydrographie, stationnaire pendant la période de l'invasion des barbares, était cependant prêt à accomplir de rapides et définitifs progrès. Les peuples de la péninsule ibérique, dont les marines n'ont joué qu'un rôle obscur dans la lutte contre les Arabes, commencent à réparer les malheurs de ces longues guerres, et vont bientôt paraître dans la lice avec l'avantage de leur position en même temps méridionale et avancée sur l'Océan. Un marin de cette importante cité d'Amalfi, l'oracle du commerce de la Méditerranée, Flavio Gioja, suspend l'aiguille aimantée sur un cercle gradué représentant tous les points de l'horizon, et livre ainsi au navigateur le seul moyen certain de suivre en haute mer une route donnée. Presqu'en même temps, la poudre à canon est mise en usage, et ces deux inventions simultanées, qui ferment l'ère navale du moyen-âge donnent à la marine européenne les instruments nécessaires pour soumettre à ses lois les océans et les peuples inconnus vers lesquels elle va s'aventurer.

IVe PÉRIODE (du XVe au XIXe siècle). — MARINE MODERNE. — *Portugais. — Espagnols. — Vénitiens. — Génois. — Hollandais. — Anglais. — Français.* — Pendant que Venise, infatigable dans sa politique commerçante et guerrière, augmentait sa puissance continentale, combattait les infidèles, s'emparait de l'île de Chypre, luttait contre la ligue redoutable des Français, du pape et d'autres princes italiens, pour conserver le monopole du commerce avec les Indes, les Portugais, en guerre prolongée avec les Maures d'Afrique, furent conduits à explorer les côtes occidentales de cette péninsule, où l'invasion des Arabes avait rompu les relations anciennes des marines de la Méditerranée. Poussant de plus en plus leurs expéditions vers le sud, ils s'ouvrirent, à la fin du XVe siècle, une voie nouvelle vers ce rivage si opulent de l'Océan indien, conquirent un immense empire, et firent trembler le Maroc, les Arabes, les soudans d'Égypte et des Indes. Colomb découvrait en même temps l'Amérique. Ces nouvelles routes des Indes menacent le négoce de Venise et d'Alexandrie; le soudan d'Égypte porte plainte au pape Jules II du tort que lui font les Portugais, et parle de se venger de la diminution de ses recettes de douane et de transit en interdisant aux fidèles l'accès des lieux saints. Les industrieux habitants des lagunes de la mer du Nord, les Hollandais, dont la patience disputait chaque jour à la mer le sol à demi-submergés de leur patrie, cherchèrent à profiter des découvertes nouvelles, et poussèrent sur les côtes de la Guinée leur marine, qui bravait chaque année les rigueurs de la mer polaire, et qui avait fini par trouver, au cœur des glaces éternelles, ces rochers gelés qu'on appelle la Nouvelle-Zemble et le Spitzberg; les Anglais, dignes héritiers des Normands, excités en outre par la sage politique de leur gouvernement, s'élancèrent sur ces mers où leur pavillon devait si souvent régner en maître; les Français eux-mêmes, bien qu'occupés de sanglantes guerres en Italie, de dissensions intestines et de la lutte de la monarchie contre l'empire d'Allemagne, ne furent pas les derniers dans la carrière. Malgré le dicton trop véritable qu'il n'y avait pas d'amis pour la France au delà de l'équateur, les hardis marins de Dieppe, de Saint-Malo, de Nantes disputèrent souvent avec succès à des forces supérieures les dépouilles de l'Amérique et de l'Inde; et ce peuple, que l'on dit si peu colonisateur, créa, malgré les affreux désordres de son gouvernement, les plus belles colonies sous le ciel des Antilles et de l'Inde, aussi bien que sous le rude climat de l'Amérique du Nord.

L'histoire maritime de cette époque est dominée par deux grandes luttes qui se sont prolongées jusqu'à nos jours : c'était, dans la Méditerranée, la guerre des chrétiens contre les infidèles. L'Italie surtout en supporta le poids, avec cette belliqueuse chevalerie de Malte, dont cette île était l'arsenal, mais qui puisait ses revenus dans tous les États de l'Europe. L'Espagne y contribua largement, surtout à l'époque où ses conquêtes en Italie et dans les Pays-Bas lui donnèrent une sorte de protectorat sur le monde catholique; mais elle avait en même temps à faire face à une autre lutte dont l'Océan était le théâtre, et qui n'a pas cessé pendant toute cette période : ses riches colonies de l'Amérique, le commerce qu'elles alimentaient, l'or qu'elles produisaient, furent l'objet de l'ardente convoitise des autres nations. L'Angleterre s'acharna à combattre les conquérants du Nouveau-Mon-

de, sans renoncer à enlever en même temps à la marine des États de Hollande le transport du commerce européen. La France, favorisée par l'étendue de ses côtes, sa position sur trois mers, l'essor de ses colonies et l'ardeur de sa population maritime, intervint dans la lutte, et réclama sa part de souveraineté navale; Richelieu, et après lui Colbert, comprenant que l'avenir était aux maîtres de la mer, donnèrent à la puissance navale de la France le plus admirable développement. Mais la guerre continentale, suscitée par nos habiles rivaux, vint alors, comme nous l'avons vu de nos jours, épuiser nos ressources que ne ménagèrent pas assez les prodigalités des cours. Quoique la défaite de la France ne fût pas définitive, les marines, entraînées contre la nôtre par la politique de l'Angleterre, s'aperçurent qu'elles avaient travaillé seulement pour la grandeur de cette puissance; la lutte, renouvelée sous Louis XV, se termina par de grands désastres, et cependant Louis XVI, son successeur, put encore trouver dans les ressources et l'ardeur de la France, les moyens de remporter dans une guerre nouvelle des avantages marqués, et de susciter dans la marine américaine une rivale redoutable à l'Angleterre. L'Espagne avait compris, mais trop tard, que son intérêt le plus pressant était de joindre ses forces navales aux nôtres pour lutter contre les impérieux dominateurs de l'Océan, dont l'habile politique sut profiter des événements des guerres continentales pour poursuivre le but qu'elle atteignit enfin, l'annihilation de toutes les marines européennes.

Bien que l'ère maritime que nous venons d'esquisser rapidement embrasse un moindre espace de temps que celles qui la précèdent, la foule des faits nouveaux qui s'y sont produits dans les arts nautiques égale celle des événements. L'usage de l'artillerie amena peu de changements dans les galères, qui continuèrent à être encore les navires de combat dans la Méditerranée, mais il modifia profondément les nefs à voiles, qui finirent par remplacer complétement les bâtiments à rames dans l'Océan, et partout ailleurs les reléguèrent au second plan. Toutefois les galéasses de Venise sont l'expression du dernier effort de la construction navale pour réunir la puissance des nouveaux engins de guerre à la mobilité due à l'emploi des avirons. Elles ne purent cependant prévaloir contre l'augmentation incessante du nombre des bouches à feu sur les vaisseaux, et ces derniers composèrent principalement ces grandes flottes qui débattaient les destins de l'Angleterre, de la Hollande et de la France dans de terribles combats.

Les progrès de l'hydrographie ont été surtout la gloire de cette époque; les doutes sur la forme de la terre sont levés; Colomb découvre le Nouveau-Monde, qu'il suppose être la côte de l'Inde, mais bientôt l'Océan Pacifique est aperçu par les conquérants de l'Amérique; le vaisseau de Magellan achève le tour du monde; les Portugais ont découvert le cap de Bonne-Espérance et exécuté le périple de l'Afrique, sujet de tant de contestations dans l'antiquité. Les Hollandais découvrent les régions arctiques, et s'assurent que la mer baigne les côtes nord de la Moscovie. Les Français, qui ont reconnu le Canada, remonté le Saint-Laurent et le Mississipi, entourent d'un immense empire, qu'ils ne doivent pas conserver, les colonies anglaises qui bordent l'Océan; la grande Madagascar devient aussi leur domaine; les Portugais s'établissent sur les côtes de l'Inde et de l'Indo-Chine, explorent les îles Moluques, les côtes de Chine et du Japon; dans les mêmes parages, Tasman découvre cette île grande comme un continent qu'il nomme la Nouvelle-Hollande; des cartes exactes de ces contrées sont mises dans les mains des navigateurs; Mercator trouve le procédé de construction des cartes réduites, sur lesquelles tous les méridiens étant réprésentés par des lignes parallèles, on peut indiquer par une ligne droite le rhumb de vent que suit un vaisseau. Mendoza, Anson, Cook, Bougainville battent l'Océan Pacifique, en reconnaissent les mille terres et les mille peuplades jusque-là inconnues. L'homme a pris enfin possession du globe qu'il habite. Les instruments d'optique, les notions astronomiques, les calculs nautiques reçoivent des perfectionnements simultanés. Les astres servent désormais d'immuables jalons au navigateur pour reconnaître sa position en pleine mer. L'art de l'horlogerie vient lui apporter une nouvelle certitude : le chronomètre ou *garde-temps* lui permet de comparer à l'heure de Paris ou de Londres celle que la hauteur des astres indique pour le lieu du navire : le problème des longitudes est doublement résolu.

L'armement et la tactique navale n'ont pas subi une révolution moins grande; les bouches à feu, sous les noms successifs de bombardes, basilics, serpentins, pierriers, sacres, couleuvrines, et enfin de canons et caronades arment l'avant des galères, les châteaux de poupe et de proue des galéasses et des naves, et enfin les flancs des caraques, puis des vaisseaux de haut-bord. La tactique des galères consistait à présenter à l'ennemi leur proue munie d'artillerie; elles pouvaient donc marcher de front en avant et en bataille; les vaisseaux, au contraire, dont le flanc seul était armé, durent se mettre à la file et promener parallèlement à l'ennemi des

lignes hérissées de canons. Une nouvelle tactique prit naissance. Le duc d'York, Ruyter, Duquesne et Tourville combinèrent habilement les dispositions de ces lignes avec la direction des vents.

Les galères, qui durèrent pendant toute cette période, employaient un nombreux personnel pour le maniement des avirons; c'est ce qu'on appelait la chiourme; on y employait des prisonniers de guerre, des esclaves, des criminels. Il fallut donc enchaîner ces dangereux serviteurs, et employer avec eux des moyens de rigueur que la férocité des mœurs rendait encore plus atroces. Les combattants des galères étaient des soldats levés par les capitaines, qui trouvaient aussi dans les rangs infimes du peuple, surtout en Italie, des galériens de bonne volonté. — Les équipages des vaisseaux à voile étaient, indépendamment des soldats et des canonniers, formé des marins requis indistinctement par leur seigneur ou par le roi, jetés sur les vaisseaux bon gré mal gré, et maintenus par une discipline étrange dont l'hydrographie du P. Fournier nous donne un spécimen. Ce savant, qui vivait sous Louis XIII, trouve tout naturel que, si le matelot chargé de veiller sur le sablier s'endort en faction, on lui cloue la main contre le grand mât. Colbert mit fin à cet état de choses irrégulier, et donna un essor au patriotisme chez les gens de mer par le régime des classes. Tout homme exerçant la profession de marin fut inscrit sur un registre, appelé à tour de rôle pour le service du roi, et se vit doté de certaines immunités, et d'une pension dans sa vieillesse. C'est ce qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom d'*Inscription maritime*. Les états-majors des bâtiments se recrutaient dans la noblesse, dont les membres avaient souvent commencé par faire leurs caravanes sur les navires de Malte. Louis XIV institua le corps royal de la marine, et montra toute l'importance qu'il attachait à cette arme en lui donnant pour uniforme le *justaucorps à brevet*. Cependant les capitaines de navires marchands, les officiers des compagnies de commerce étaient admis dans la marine comme *auxiliaires*. On désignait sous le nom d'*officiers bleus*, ces marins qui ajoutaient à une jeunesse brave mais présomptueuse le tribut de leur expérience. Chez les Anglais comme chez les Français, la conduite du navire était confiée à la responsabilité d'un agent inférieur, appelé *master* en Angleterre, et chez nous *pilote hauturier*, c'est-à-dire pilote de haute mer, pour le distinguer du pilote ordinaire que l'on prend à l'entrée d'un hâvre ou d'un port. Cette institution, utile sous un régime où la bravoure suppléait à la science, n'est plus en vigueur chez nous. Les Anglais au contraire, n'ayant pas modifié l'avancement dans leur marine, l'ont conservée jusqu'à nos jours.

Dans cette période, la marine militaire prend une forme plus régulière; des réglements émanés du souverain en régissent les différents détails; le nouveau matériel, qu'il n'est plus possible d'improviser, est renfermé dans des arsenaux qui se remplissent d'édifices destinés à recevoir les magasins et les ateliers où s'élaborent les munitions et les instruments de l'art nautique; des corps spéciaux sont affectés aux constructions navales, à la comptabilité multiple des arsenaux et des navires, institutions qui, tout en subissant de fréquentes modifications, se sont maintenues jusqu'à nous.

Ve Période. — Marine contemporaine. — *Anglais, Français, Américains, Russes, Marines secondaires.* — L'issue des guerres sanglantes de la République et de l'Empire a consacré la suprématie de la marine anglaise. Par suite de la coalition du continent armé tout entier contre la France, celle-ci a vu ses forces navales succomber dans des rencontres funestes. Tous les peuples maritimes, amis ou ennemis, ont perdu la plus grande partie de leurs colonies; les États-Unis croissent chaque jour, mais n'ont pas encore développé dans une guerre maritime leurs facultés nouvelles. La France est encore la seule puissance dont les forces navales, bien que très inférieures, puissent être mises en parallèle avec celles de l'Angleterre. La Russie, abondamment pourvue de matières premières, prépare silencieusement dans la Baltique et dans la mer Noire des escadres nombreuses. Les Danois, les Suédois, les Hollandais au Nord; les Espagnols, les Portugais, les Sardes, les Napolitains au Midi, proportionnant leurs marines de guerre à leurs ressources actuelles, ne pourraient mettre en mer que des frégates, et à peine un ou deux vaisseaux de ligne. C'est donc en Angleterre, en France, en Amérique, en Russie, que l'on doit étudier l'état de la marine contemporaine.

Les galères ont disparu depuis le commencement du siècle devant les colosses à trois ponts; mais l'application de machines à vapeurs à la marine, les progrès rapides qu'elles font chaque jour menacent ceux-ci d'un abandon prochain. La marine militaire se compose de vaisseaux de ligne, de frégates, de bâtiments légers à voile et à vapeur. — Les vaisseaux de ligne sont à trois ou à deux ponts. Le vaisseau à trois ponts a quatre rangées de canons étagés dans trois batteries couvertes, et une dernière sur le pont supérieur, de manière qu'en comp-

tant l'entrepont qui est au dessous de la première batterie, un vaisseau à trois ponts a réellement 5 batteries. Il porte de 110 à 126 bouches à feu. Le vaisseau à deux ponts a un étage de moins, et porte de 74 à 100 pièces d'artillerie. Tels sont les bâtiments que l'on considère comme propres à se présenter en ligne de bataille et sur le nombre desquels on mesure la force des marines. L'Angleterre en possède à peu près 50 en état de servir, la France 20, les États-Unis 6. La proportion des frégates et des bâtiments légers n'est pas la même; les stations anglaises pullulent de petits bâtiments, tandis que les Américains ont à peine un ou deux navires inférieurs aux grandes corvettes. Le nombre des bâtiments à vapeur s'accroît de jour en jour de même que leurs dimensions. La France a la première construit un vaisseau à vapeur à deux batteries, mu par une machine de la force de 1,200 chevaux. De toutes parts de nouveaux essais sont tentés; l'application de l'hélice à la propulsion des bâtiments permet de munir les vaisseaux d'une machine auxiliaire peu embarrassante et susceptible de leur donner en toute circonstance une vitesse suffisante pour évoluer. L'artillerie a fait des progrès dont la paix n'a pas encore permis d'apprécier toute la portée; mais l'introduction des amorces fulminantes, des hausses de mire et des obus Paixhans de 16 à 27 centimètres de diamètre a augmenté les moyens de destruction dans une proportion extraordinaire. — Les équipages des différentes marines ne sont pas recrutés de la même manière : en France, l'inscription maritime à peine modifiée, mais scrupuleusement réglée, fait passer à chaque marin trois ans sur les bâtiments de l'État; la conscription, qui fournit aussi quelques hommes, les retient pendant sept ans au service de la marine. Les compagnies d'équipages de ligne sont formées, dans des proportions réglementaires, d'hommes de l'inscription et du recrutement. En Angleterre, les équipages des bâtiments sont formés, en temps de paix, par l'enrôlement volontaire; en temps de guerre, on les complète par la *presse*, espèce de razzia exécutée sur la population. En outre, les Anglais ont à bord de leurs vaisseaux des détachements de soldats de marine. Aux États-Unis, les mêmes procédés sont en usage, à l'exception de la presse qui n'a pas trouvé place dans les institutions de ce peuple nouveau. La Russie emploie un système qui lui est propre. N'ayant pas une marine marchande suffisante pour alimenter les équipages de sa flotte, elle forme ces derniers comme l'armée, par des levées dans tout l'empire, et les recrues, qui doivent servir pendant vingt-cinq ans, apprennent le métier de la mer dans les exercices du régiment; cependant, par l'emploi de stimulants appropriés à leurs mœurs, on obtient de ces équipages des résultats surprenants. L'état-major de la flotte est composé en France de 2 amiraux ayant rang de maréchal, 10 vice-amiraux ayant rang de général de division, 20 contre-amiraux ayant rang de général de brigade, 110 capitaines de vaisseau ayant rang de colonel, 230 capitaines de frégate, 650 lieutenants de vaisseau, 550 enseignes de vaisseau, 200 aspirants de première classe provenant soit de l'école Polytechnique, soit des aspirants de deuxième classe ayant deux ans de grade; ces derniers sortent, après examen, d'une école navale établie sur un vaisseau à Brest, où ils sont admis par le concours et où ils s'occupent pendant deux ans des études théoriques et pratiques du métier. Le cadre de la marine anglaise est conçu dans des proportions bien différentes : ainsi il renferme *trente amiraux*, *quarante-cinq vice-amiraux*, *soixante-quinze contre-amiraux*, et ainsi du reste.

La marine marchande a participé à tous les progrès que la science navale a dus aux efforts des gouvernements pour développer la marine militaire. Les traversées se font avec une rapidité et une régularité remarquables. Les naufrages sont chaque jour plus rares; les vivres, conservés par des procédés scientifiques, rendent de moins en moins compréhensibles les malheurs des hardis navigateurs de l'âge précédent, dont les vivres en se corrompant engendraient le scorbut et d'autres maladies terribles. C'est surtout dans la navigation à vapeur que la marine marchande de l'Angleterre et des États-Unis a atteint des résultats prodigieux. D'énormes bâtiments à vapeur, presque insensibles au choc des lames, traversent maintenant l'Océan Atlantique avec la plus parfaite régularité et une inconcevable vitesse. Grâce au télégraphe électrique établi de New-York à Halifax et de Liverpool à Londres, on a eu dans cette capitale de la Grande-Bretagne des nouvelles de New-York ayant seulement *dix jours* de date; c'est moins de temps qu'on n'en mettait il y a un siècle pour aller de Paris au rivage de l'Océan. Ce mouvement extraordinaire amène entre le nouveau et l'ancien monde un merveilleux échange de produits, de population, de pensées. La marine a jeté un pont désormais indestructible d'une rive à l'autre de l'Océan.

De nos jours, cinq arsenaux maritimes renferment les richesses du matériel naval de la France. Chacun d'eux est le chef-lieu d'un arrondissement maritime (*voy.* ARRONDISSEMENT).

En ce moment (1851) la flotte française se compose ainsi :

ESPÈCE DE BATIMENTS.	Armés.	Désarmés.	En Construction.
Vaisseaux de 1er rang (à trois ponts) de 120 canons.....	deux	quatre	deux
Vaisseaux de 2e rang (à deux ponts) 100 canons	deux	deux	neuf
Vaisseaux de 3e rang (deux ponts) de 60 à 90 canons).....	trois	six	onze
Vaisseaux de 4e rang (74 à 80 canons).....	»	six	»
Frégates de 1er rang (une batterie couverte, 60 canons).....	une	onze	cinq
Frégates de 2e rang (50 canons).....	trois	onze	dix
Frégates de 3e rang (40 canons).....	quatre	sept	quatre
Corvettes à gaillards ou frégates de 4e rang (30 canons).....	cinq	quatre	cinq
Corvettes et bricks de 10 à 24 canons.....	treize	quarante-cinq	quatre
BATIMENTS A VAPEUR.	**Armés.**	**Désarmés.**	**En Construction.**
Vaisseau (90 canons)...	»	un	»
Frégates (de 800 à 450 chevaux).....	huit	douze	néant
Corvettes.....	huit	dix-neuf	cinq
Avisos.....	trente-huit	vingt-deux	trois
Bâtiments de flottille...	quarante-cinq		néant
Transports.....	trente-deux		néant

L'armement complet de cette force, en supposant les bâtiments en construction achevés et armés, exigerait l'emploi de 85,000 hommes, en ne comptant ni les bâtiments de flottille ni les transports. Mais il faut tenir compte de l'inutilité en cas de guerre, de beaucoup de petits bâtiments, de la vétusté de quelques autres, et considérer seulement les vaisseaux et les frégates à voile et à vapeur comme l'expression de la force et de notre marine. EUGÈNE PACINI.

MARINGOUIN (*entom.*) (*voy.* MOUSTIQUE).

MARINI (JEAN-BAPTISTE), connu en France sous le nom de Cavalier Marin, fut regardé pendant un demi-siècle comme un des grands poètes de l'Italie; mais sa réputation, qui n'était pas basée sur le mérite, n'a eu que la durée d'un engouement. Né à Naples, en 1569, il se fit poète malgré son père qui lui interdit sa maison, fut accueilli à Naples, à Rome et à Turin par divers protecteurs, et appelé enfin à la cour de France par Marie de Médicis. Quoiqu'il ignorât la langue française, il n'en exerça pas moins une très grande influence sur notre littérature. Tous les poètes fidèles au culte de Ronsard, tous ceux que choquait la réforme de Malherbe, se groupèrent autour de lui; Concini le prit sous sa protection; la reine lui assigna une pension de 20,000 écus, et la coterie, dont il était le centre, devint plus tard l'académie des Précieuses. Il était fort lié avec le Poussin, bien que son talent n'eût rien de commun avec celui de notre illustre peintre. C'est à Paris qu'il composa son fameux poëme l'*Adone*, ou Adonis, long récit où la grâce recherchée de la forme n'a de comparable que le vide de la pensée. Des images abondantes, beaucoup d'esprit, une phrase souple et ondoyante, des pointes, des jeux de mots, des subtilités, tels sont les qualités et les défauts de cet ouvrage, beaucoup trop long pour ce qu'il contient; aussi n'a-t-on pas entrepris de le traduire en français, parce qu'on a senti que son mérite, tout extérieur, disparaîtrait complétement dans une traduction. — Marini, enveloppé dans la chute de son protecteur, retourna à Rome, où il composa un autre poëme qui fit aussi grand bruit, et qui est encore moins lu que le premier, la *Stragge degli Innocenti;* Après la mort de Grégoire XV, qui le protégeait, il retourna à Naples, où il mourut en 1625. — On a encore de lui des *Rime amorose, sacre e varie;* la *Murtoleide*, recueil de sonnets contre le secrétaire du duc de Savoie, qui lui répondit en lui tirant un coup de pistolet, auquel il eut le bonheur d'échapper; enfin un recueil de *Lettere gravi, argute, facete.* Tous ces ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois. La dernière édition des œuvres de Marini est celle de Paris, Baudry, 1847, in-8°; elle contient l'*Adone*, la *Stragge degli Innocenti*, et diverses poésies. J. FLEURY.

MARINI (GAÉTAN), un des érudits les plus distingués de l'Italie, naquit en 1742, à Sant-Arcangelo, dans le diocèse de Rimini. Il étudia avec ardeur la philosophie, les mathématiques, l'histoire naturelle, les langues classiques et l'hébreu; s'adonna ensuite aux investigations archéologiques, et abordant en même temps le droit civil et le droit canon, il prit à Ravenne le grade de licencié dans l'une et l'autre de ces facultés. Il se rendit à Rome en 1764, et s'y livra à l'étude des médailles, des chartes et des diplômes. Il publia sur ces matières un grand nombre d'ouvrages, se vit recherché par les savants de tous les pays, devint préfet des archives du Saint-Siége, bibliothécaire du Vatican, camérier d'honneur de Pie VII, correspondant de l'Académie française des Inscriptions, et mourut en 1815, à Paris, où il s'était rendu depuis cinq ans pour suivre les archives du Vatican. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Degli archiatri pontefici*, Rome, 1784; *Iscrizioni antiche delle ville e palazzi albani*, Rome, 1785; *Atti e monu-*

menti de' fratelli Arvali, Rome, 1795, un des livres les plus savants et les plus curieux qu'ait produits la science archéologique; *Ruolo de' professori del archiginnasio romano*, Rome, 1797; *I papiri diplomatici*, Rome, 1805, recueil de tous les papyrus alors connus; *Memorie storiche degli archivi della Santa Sede*, Rome, 1825.

MARINUS (P. CARVILIUS), capitaine d'une centurie de l'armée romaine, chargée de garder la Mésie et la Pannonie. Il s'était distingué contre les Goths, et il fut proclamé empereur par les soldats, vers la fin du règne de Philippe (249), pendant que Saturnien recevait la pourpre en Syrie. Dèce, un autre soldat de fortune, marcha contre lui, et bientôt Marinus fut mis à mort par ses troupes mécontentes.

MARINUS, philosophe platonicien du v^e^ siècle, originaire de Syrie, étudia la philosophie à Athènes, sous Proclus, et dirigea l'école d'Athènes après la mort de ce philosophe (485). Nous avons de lui la *Vie de Proclus*, publiée avec la version latine et des notes par J.-Alb. Fabricius, Strasbourg, 1700, in-4°, et à Leipsick, par M. Boissonade, 1814. Marinus avait composé en outre des *Commentaires sur le Traité de l'âme* d'Aristote, sur les *Dialogues* de Platon, etc.

MARION DELORME (*voy.* DELORME).

MARIONNETTES. Ce mot n'est qu'un diminutif du nom de *Marion*, qui lui-même était une altération de celui de *Marie*. On a donné ce nom aux petites figures de bois des scènes foraines et des théâtres enfantins, parce, que au moyen-âge, on appelait *marioles*, *mariettes*, puis enfin *marionnettes* les images de la Vierge qu'à certaines fêtes on offrait, richement parées, à la vénération des fidèles. Sans changer leur nom, elles passèrent d'une exhibition dévote à un spectacle profane. Dès l'antiquité nous trouvons dans les fêtes religieuses des exemples de ces petites figures offertes en adoration. Seulement celles du moyen âge étaient immobiles et sans mouvement; celles des temples antiques étaient à ressort et d'un mécanisme pour ainsi dire animé. Les anciens eurent aussi leurs comédiens de bois. Xénophon (*Sympos.*, cap. IV, § 55), décrivant le banquet de Callias, nous parle d'un Syracusain, montreur de marionnettes, qui fit danser à ses pantins un ballet de *Bacchus et d'Ariane*. Ces montreurs de poupées mobiles, qu'on nommait *nevroplastes*, faisaient fortune à Athènes. Ils y faisaient jouer par leur personnel de bois le grand répertoire de Sophocle et d'Euripide. Athénée parle de la vogue qu'obtenait ainsi un certain Pothein, et en fait reproche aux Athéniens. La *nevroplastie* eut aussi ses beaux jours à Rome. Pour s'en convainvre, qu'on se souvienne seulement des poupées à ressort qu'on mettait dans le cercueil des petites filles, et qu'on retrouve encore tous les jours dans les Hypogées romains; et qu'on se rappelle aussi la marionnette d'argent que Pétrone fait intervenir au banquet de Trimalcion (*Satyric.*, cap. LXXIV), et qui exécute sa danse lémurique au son d'un *canticum* mélancolique. Ce *canticum*, chanté par Trimalcion, se retrouve au moyen âge dans le *Cantique* explicatif que débite le montreur de marionnettes en faisant mouvoir ses figures et pour expliquer leurs mouvements. — Ces marionnettes du moyen-âge furent ce qu'avaient été les pantins de l'antiquité; la *névroplastie* n'avait pas fait de progrès. On le voit par la description que donne Cardan de deux de ces poupées qu'un Sicilien fit danser devant lui en 1550 (*Opera*, pag. 492). C'est en Italie qu'il les avait vues; c'est-à-dire dans le pays où ce spectacle était le mieux perfectionné. Les marionnettes y étaient alors appelées *magatelli*, mot dont, selon M. Magnin, par un changement naturel des labiales *m* et *b*, on a fait *bagatelli*, puis *bagatelle*. Polichinelle était déjà le roi des marionnettes italiennes, comme on l'apprend de reste par les gravures de Bartholomeo Pinelli; mais les grands théâtres des *Puppi*, des *Fantoccini* tels qu'on en trouve à Gènes, à Milan, au *Fiando*, à Rome, patrie préférée de *Cassandrino*, à Venise, à Florence, depuis le XVIII^e^ siècle, n'étaient pas encore organisés. Les Burattini, directeurs de ces troupes de bois, n'exerçaient encore que sous des baraques de toile. La plus ancienne pièce de leur répertoire que nous connaissions ne date que de 1628 : c'est *Le disgrazzie di Burattino, Comedia di Francesco Gattici*. — L'Espagne avait été plus vite. Dès 1608, suivant un passage de la *Picara Justina*, les marionnettes donnaient déjà des combats de taureaux à grand spectacle, et l'on sait par le grand massacre que fit Don Quichotte des marionnettes de maître Pierre quel nombreux personnel de pantins un *titerero* portait déjà avec soi. En France, il faut attendre 1600 environ pour entendre parler pour la première fois des marionnettes. C'est dans la XVIII^e^ série de Guill. Bouchet que s'en trouve la première mention. Il s'agit de « badineries, bastelleries et *marionnettes*, » dont Tabary, Jehan des Vignes et Franc-à-Tripes sont les héros. Polichinelle n'est pas encore arrivé d'Italie, non plus que madame Gigogne. Il n'apparaît qu'en 1649 environ, en pleine Fronde, et lorsque le souvenir des guerres avec l'Espagne est encore dans tous les esprits. On lui fait endosser le ridicule costume des Espagnols; on lui fait chanter deux ou trois couplets dignes des matamores; on le pose en général des *Espagnolels*, comme le dit cette chanson qui lui est

restée ainsi que le costume, et il va s'installer tout près de la porte de Nesle, chez le fameux Brioché. Madame Gigogne était venue un peu auparavant. En 1602, elle jouait aux Halles avec les Enfants-sans-souci ; en 1607, elle dansait devant la Cour, dans un ballet de la façon du prince de Condé, l'*Accouchement de la foire Saint-Germain* ; en 1669, elle est devenue marionnette, et ne met plus au monde que des pantins minuscules. Avec Polichinelle et Fagotin le singe, elle forme le fond de la troupe de Brioché, troupe déjà fameuse, qui, à certaines époques, quitte ses tréteaux de la rue Guénégaud, et court la province et même l'étranger. On sait que Brioché alla jusqu'en Suisse, où, pris pour un sorcier, il manqua « d'être condamné à la grillade dans la Grève de ce pays-là. » Pendant ces courses, des concurrents s'établissent : d'abord un Anglais qui fait mouvoir ses marionnettes par des ressorts et sans corde; puis, en 1676, La Grille avec ses *bamboches*. Celui-ci, selon l'abbé Du Bos (*Réflexions sur la poésie, etc.*, III, 244), fait jouer des opéras par ses marionnettes; mais il a beau faire, Brioché reste le préféré. Bertrand fut pour lui un concurrent plus redoutable qui finit même par le vaincre et par lui survivre sur le champ clos des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, où Brioché l'avait suivi vers 1694. C'est pour les marionnettes de Bertrand que Fuzelier, Lesage, D'Orneval, Carolet, firent leur *théâtre de la foire*. On eut aussi alors les marionnettes de Bienfait dont Voltaire a tant parlé, celles aussi de John Ritner qui, tout Anglais qu'il fût, ne nous donna point *Punch* et ses lazzis qui amusaient si bien Swift, mais un polichinelle français dans des pièces françaises. Quand la vogue des boulevarts eut commencé, et qu'ils furent devenus une foire permanente, les marionnettes s'y installèrent avec Fourré d'abord, puis avec Nicolet et son singe, avec Audinot, etc. Elles s'appelaient ici les *fantoccini français* là les *pantagoniens*, à cause de leurs dimensions, ailleurs les *porenquins*, etc. Au Palais-Royal elles eurent aussi leur théâtre sous la direction de Garden et Homel, etc., et s'intitulèrent *Petits comédiens de M. le comte de Beaujolais*. Un certain Caron y eut aussi ses *fantoccini* vers 1785. Enfin parut Séraphin avec les *ombres chinoises*, auxquelles il donna les marionnettes pour compagnes. Avec lui elles traversèrent les mauvais jours de la Terreur, et, grâce à lui et au *castelet* de Guignol dans les Champs-Elysées, elles survivent et amusent encore. ED. F.

MARIOTTE (EDME) : physicien célèbre né en Bourgogne en 1620, mort en 1684. Il était abbé et possédait le prieuré de Saint-Martin-sous-Beaune. On lui doit divers perfectionnements en hydrostatique, et la découverte de cette loi importante : que les volumes d'une masse d'air comprimé, à une température constante, sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent. Outre cette loi, qui porte son nom, nous lui devons encore d'avoir confirmé par une foule d'expériences la théorie du mouvement des corps trouvée par Galilée, et d'avoir prouvé, un des premiers, que le calcul analytique appliqué aux sciences physiques est le seul moyen d'obtenir des résultats exacts et d'arriver aux grandes découvertes. Mariotte a laissé divers ouvrages dont le *Recueil* a paru à La Haye, en 1740, 2 tomes in-4. Son *Traité du mouvement des eaux* a été publié à Paris en 1786. JACQUET.

MARITIME (*voy.* ARRONDISSEMENT).

MARITZA : rivière de la Turquie-d'Europe dans la Roumélie. Elle prend sa source à 16 kilomètres S.-E. d'Iktiman, dans le versant N.-E. du Despoto-Dagh, l'ancien Rhodope, et va se jeter dans l'archipel après un cours de 380 kilom. La Maritza est l'Hèbre des anciens.

MARIUS (CAÏUS) naquit vers l'an 156, près d'Arpinum, d'une famille obscure, et fit ses premières armes en Espagne sous Scipion Emilien. Malgré la rudesse de ses manières et sa profonde ignorance, il brigua les emplois civils et échoua dans les tentatives qu'il fit tour à tour pour obtenir l'édilité curule, l'édilité plébéienne et le tribunat. En 119, il réussit pourtant à se faire nommer tribun par l'influence des Métellus, ses protecteurs. Irrité des obstacles que lui suscitait sa naissance plébéienne, il comprit qu'il devait s'appuyer sur le peuple pour s'élever, et, rompant dès lors avec l'aristocratie, il commença par rétrécir les ponts volants par lesquels on faisait défiler les tribus lorsqu'elles se présentaient au vote, et, n'y laissant de place que pour une seule personne, il empêcha les patriciens de s'y introduire pour acheter les voix au passage. Indigné de l'audace de ce parvenu, le consul Cotta proteste par un décret. Marius, sommé de comparaître devant le sénat, s'y présente en maître plutôt qu'en accusé, menace le consul de le faire arrêter s'il ne révoque son décret, ordonne à un viateur de saisir Métellus, président du sénat, qui avait pris la parole pour soutenir Cotta, et sort triomphant de l'assemblée. Le peuple avait trouvé un nouveau chef. En 117, Marius se mit sur les rangs pour obtenir la préture lui qui n'avait ni l'habitude de la parole, ni la science du droit, ni l'usage du barreau. Le réformateur des ponts employa la corruption et fut élu. Envoyé plus tard en Espagne, il purgea son gouvernement des bandes de pillards qui l'infestaient, et revint ensuite à Rome. Le repos forcé

qu'il y trouva pendant plusieurs années ne faisait qu'exciter son impatience : aussi, en 109, accepta-t-il avec empressement les fonctions de lieutenant-général de Métellus dans la guerre contre Jugurtha. Le consul ne connaissait guères l'officier qu'il s'était attaché. Marius se comporta bravement, mais bientôt, froissé par les manières hautaines de l'homme de race noble, et indigné de n'occuper qu'un rôle subalterne, il commença à semer des bruits défavorables sur le compte de son général, et ne songea plus qu'à le supplanter. Vers la fin de l'année 145, il força Métellus (*voy.* ce mot) à le laisser partir pour Rome, afin de briguer le consulat. Le peuple n'aspirait qu'à élever les plébéiens; Marius gagna sans peine les tribuns; il fut nommé, et bientôt après il se fit décerner le commandement de la guerre de Numidie, malgré l'opposition du sénat, fit appel pour la guerre à toutes les classes de la population, et enrôla sans distinction de cens tous ceux qui se présentèrent, des affranchis, des esclaves, des hommes perdus, ce qui ne s'était jamais vu. La noblesse plaisantait en disant que Marius n'avait trouvé que de la canaille pour le suivre; mais cette canaille n'avait de ressources que dans l'ambition de son chef, et Marius pouvait tout avec elle. Ses levées terminées, le nouveau consul s'embarqua pour l'Afrique. La guerre, malgré tous ses efforts, traîna d'abord en longueur; il était difficile de joindre Jugurtha, qui évitait les batailles rangées, et se tenait toujours sur les montagnes. Marius qui voyait avec terreur approcher le terme de son consulat, résolut d'en finir, et, traversant le désert, prit Capsa, qu'il pilla et brûla (107), reçut la soumission d'un grand nombre de villes, s'avança jusqu'aux extrémités de la Numidie, s'empara de la forteresse, réputée inexpugnable, de Malucha, perchée au sommet d'un rocher taillé à pic, et des trésors qui y avaient été déposés, remporta sur Bocchus et Jugurtha réunis une grande victoire, suivie d'une autre plus décisive encore et plus meurtrière, et parvint à détacher Bocchus de l'alliance du roi de Numidie. Métellus n'avait rien fait de comparable pendant ses deux années de commandement; Rome ne pouvait que s'applaudir de son choix, et Marius fut chargé de continuer la guerre en qualité de proconsul. Bocchus avait promis de lui livrer Jugurtha. Le jeune Sylla, questeur dans l'armée romaine, avait puissamment contribué par l'habileté de ses négociations à la détermination de Bocchus; ce fut lui encore qui parvint à faire réaliser cette promesse. Marius en conçut une jalousie violente. Le parti du sénat, en effet, disait hautement que tout le succès de la guerre appartenait à deux patriciens; que Métellus l'avait commencée, et que Sylla l'avait terminée. Mais Rome était en proie à de nouvelles inquiétudes. Une avalanche de Barbares, Cimbres, Ambrons, Teutons, après avoir ravagé la Gaule, battu le consul Mallius, fait Scaurus prisonnier, tué à Cœpion 70,000 Romains sur 80,000, menaçait l'Italie elle-même, et Marius avait été nommé consul pour la seconde fois. La nouvelle de cette élection vint le surprendre en Afrique. Il arrive à Rome, y entre en triomphe précédé de Jugurtha et va se poster dans la Narbonaise. Les Cimbres étaient alors occupés au pillage de l'Espagne. Marius, campé au pied des Alpes pour protéger l'Italie, attend les barbares; deux années s'écoulent, et Marius reçoit pour la troisième et pour la quatrième fois les faisceaux consulaires. Les barbares se mettent enfin en mouvement. Marius établit son camp au dessous d'Arles. Ce fut alors que, pour suppléer à la navigation du Rhône, entravée par les sables de ses embouchures, il fit creuser la *fossa mariana*, qui allait de ce fleuve à la mer, ouvrage gigantesque qui a laissé jusqu'à nos jours le nom de Marius à un canton voisin, la Camargue (Castra Mariana). Les Ambrons et les Teutons viennent prendre position en face des Romains; Marius les laisse s'affamer; ils l'attaquent dans son camp, et sont repoussés. Alors, fatigués de l'immobilité des légions, ils veulent passer en Italie. Le consul, avec une incroyable célérité, les devance, va les attendre à Aix, et taille en pièces, sur les bords de l'Arcq, la division des Ambrons. Le surlendemain, Teutobochus, roi des Teutons, est vaincu lui-même, et plus de 100,000 barbares tombent sous le glaive des Romains. Rome apprend cette double victoire, et Marius est d'enthousiasme élu consul pour la cinquième fois. Les Cimbres passent bientôt en Italie. Marius accourt; la bataille s'engage dans les plaines de Verceil; 120,000 ennemis sont égorgés, et 60,000 faits prisonniers. Le général Catulus avait contribué autant que Marius au succès de cette journée; le peuple néanmoins en attribua toute la gloire à son candidat et lui décerna les titres de troisième fondateur de Rome et de second libérateur de la patrie. Alors se réveillèrent avec un nouvel acharnement les éternelles rivalités des patriciens et des plébéiens. Le consulat de Marius approchait de son terme; il en voulut un sixième. Le danger de la patrie ne pouvait plus servir de prétexte à son ambition. Il eut recours aux intrigues les plus honteuses et emporta l'élection. Mais cet homme, si fort à la tête des armées, sentait toute son insuffisance dans les affaires administratives, et, pour faire prévaloir sa politique, il s'unit au fameux Saturninus, et voulut le faire

élever au tribunat. Le vote lui fut contraire; Saturninus, qui ne reculait pas devant le crime, se débarrassa d'un de ses rivaux, et se fit nommer tumultuairement. Marius, en sa qualité de consul, valida la nomination et sut attirer dans son parti le préteur Glaucia. Jamais, même au temps des Gracques, les chefs populaires n'avrient joui d'une telle autorité. Le triumvirat ne s'occupa plus que de l'abaissement du sénat, et fit tous ses efforts pour augmenter l'influence des Italiens dans les élections, afin de triompher plus sûrement par leur vote des prétentions des patriciens. Marius même, à la suite de manœuvres habiles, mais perfides, parvint à faire exiler Métellus. Le sénat était décapité. Marius, qui devenait toujours plus avide de pouvoir à mesure qu'il vieillissait, voulait obtenir pour la septième fois les faisceaux consulaires. Il parut alors se rapprocher des patriciens. Au fond, il était jaloux de Saturninus, dont il était devenu, pour ainsi dire, le second. L'autorité du tribun, soutenu par Glaucia, s'accroissait, en effet, de jour en jour, et il avait pour lui toutes les tribus rustiques et les Italiens. Le peuple de Rome, non moins jaloux des Italiens que des patriciens, était exaspéré. Le sénat profita de cette dissension dans le parti populaire. Marius fut chargé de mettre un terme aux projets de Saturninus. Il l'assiégea dans le Capitole, coupa les conduits qui y amenaient l'eau, et le força a s'enfuir avec Glaucia. Il voulait les sauver pourtant; mais les deux factieux furent égorgés malgré lui par le peuple. On procéda ensuite à l'élection des nouveaux consuls; Marius échoua. Le sénat triomphant reprit la prépondérance; Métellus, rappelé (99), fut reçu dans la ville comme un triomphateur (98). Marius, de dépit, quitta l'Italie et passa en Asie, dans la ville de Pessinonte, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à la Mère des dieux. Son but véritable était d'indisposer le roi de Pont contre Rome et de susciter une nouvelle guerre qui lui aurait permis de ressaisir le pouvoir après la victoire. Il parvint, en effet, à aigrir Mithridate, mais sans le décider encore à la guerre. Il était de retour en 97, après l'élection des nouveaux consuls. Sylla s'était tenu prudemment à l'écart pendant la longue domination de Marius; mais depuis la chute de son rival, il avait vu son influence s'accroître avec rapidité, et Marius sentait sa haine s'envenimer de jour en jour. La rivalité allait devenir sanglante (*voy.* Sylla), lorsqu'éclata la guerre sociale. Marius ne s'y distingua guère que par sa prudence, et finit par se démettre du commandement. Il suffit, pour comprendre la réserve dans laquelle il se tint, de se rappeler qu'il était Italien, qu'il avait toujours soutenu les droits des Italiens, et que les alliés n'avaient pris les armes que pour défendre les priviléges que le parti romain leur contestait. Marius avait même été accusé de trahison. Toute la gloire de cette expédition revint à Sylla, qui fut récompensé par le consulat et désigné pour aller faire la guerre à Mithridate. Marius résolut de le supplanter. Il se ligua avec Sulpitius, ce fameux tribun, qui disait de Saturninus qu'il avait été trop timide et trop lent. Le tribun, pour assurer le triomphe du vieux général (Marius avait alors soixante-huit ans) voulut faire voter, avec le peuple, les étrangers admis au droit de cité. On verra à l'article Sylla comment il y réussit. Marius fut chargé du commandement de la guerre en Asie. Sylla, à cette nouvelle, accourt à Rome et s'en empare. Marius, proscrit, s'enfuit à Ostie, se jette dans une barque, erre le long des rivages, et, abandonné sur la plage par des mariniers qui l'avaient recueilli, va s'enfoncer jusqu'à la tête dans les marais de Minturnes, pour échapper aux cavaliers de Sylla. Ses vêtements, retrouvés dans les environs, le trahissent; il est traîné à Minturnes tout couvert de boue, et la corde au cou. Après de longues hésitations, les magistrats de la ville se décident à lui ôter la vie, conformément au décret du sénat. Un esclave cimbre ou gaulois est chargé de porter le coup fatal. Marius le voit entrer l'épée nue dans la cabane obscure où il est renfermé. «Malheureux! s'écrie-t-il, oserastu tuer Caïus Marius! » L'esclave sort effrayé. Les magistrats, considérant cet événement comme un avertissement des dieux, se repentent de leur résolution et donnent à l'illustre proscrit un navire qui le conduit à Carthage. Là, il reçoit bientôt un licteur du propréteur Sextilius, qui, ne voulant mécontenter aucun parti, lu ordonnait de sortir de son territoire. « Va dire à ton maître, répondit-il, que tu as vu Marius assis sur les ruines de Carthage. » Marius ne tarda pas à être rejoint par son fils adoptif, et craignant quelque trahison, il s'embarqua sur-le-champ, et se retira dans l'île de Cernina.

Pendant que Marius échappait aux poursuites de ses ennemis, le parti populaire s'agitait à Rome, et reconquérait sa prédominance. Sylla avait vu échouer les deux candidats qu'il avait présentés au consulat, et un partisan de Marius, L. C. Cinna avait été élu (87). Sylla avait même jugé prudent de partir pour l'Orient. Néanmoins une bataille sanglante, livrée dans la ville, entre le parti italien et les patriciens avait forcé Cinna de sortir de Rome; mais il avait levé des troupes dans les villes voisines, avait trouvé partout de l'argent, et s'était adjoint Sertorius et Carbon. Bientôt il appella Marius, auquel il avait

près de trente légions à remettre. Marius arrive *irrité contre les dieux et les hommes*; il bloque Rome; la famine s'y fait sentir; la peste s'y déclare; le peuple murmure et déserte par troupes. Le sénat enfin cesse de résister. Marius, au moment d'entrer dans la ville, s'arrête tout à coup à la porte : un décret l'avait exilé; un décret devait le rappeler. Le peuple s'assemble; mais à peine trois tribus avaient-elles voté, que le vieillard impatient se précipitait dans la ville, ordonnant à ses satellites, qu'il appelait du nom infâme de *Bardyates*, de tuer tous ceux qui viendraient le saluer, et auxquels il ne tendrait pas la main. Des vengeances terribles furent exercées; les Bardyates, au nombre de 6,000, se livrèrent à des excès si épouvantables, que Sertorius et Cinna se décidèrent à les faire assassiner pendant leur sommeil. Marius voulait faire périr en masse tout le sénat et établir un gouvernement populaire sans mélange. Cinna et Carbon partageaient son avis. Sertorius seul était d'un sentiment opposé. Tous les chefs du parti sénatorial furent sacrifiés. Fimbria secondait Marius, et le sang coulait dans l'Italie entière. On arriva ainsi à la fin de l'année 85. Cinna et Marius se firent nommer consuls pour l'année suivante. Marius continua ses proscriptions. Cependant il dépérissait de jour en jour; des préoccupations terribles l'agitaient; il voyait sans cesse Sylla accourant à la tête d'une armée victorieuse. Pour faire diversion à sa tristesse, il se livrait avec passion aux plaisirs de la table; ces excès hâtèrent sa fin, et il mourut treize jours, selon les uns, dix-sept jours, selon les autres, après avoir pris possession de son septième consulat.

Marius laissait un neveu adopté par lui et qui portait son nom, celui-là même qui était venu le rejoindre à Carthage. Le jeune Marius fut associé au pouvoir par Cinna. Fidèle à la politique de son père, il fit main basse sur tous les patriciens qu'il trouva. La misère était extrême dans la ville; les débiteurs se trouvaient dans l'impossibilité de satisfaire leurs créanciers. Marius, décrétant d'un même coup deux banqueroutes, porta une loi qui réduisait les dettes au quart de la somme primitive et haussait la valeur du numéraire. La multitude lui dressa des statues. En 82, il fut consul avec Papirius Carbo. Il n'avait alors que vingt ans. Voyant Sylla faire des progrès en Italie, il fit égorger tous ceux de ses partisans qu'il avait à Rome. Sylla le battit ensuite dans les environs de Préneste, et vint l'assiéger dans cette place. La ville se rendit malgré Marius, qui, n'ayant pu parvenir à prendre la fuite, se tua ou se fit tuer par un soldat.

AL. BONNEAU.

MARIUS (*Marcus Aurelius Augustus*) fut un des trente ou plutôt des dix-neuf tyrans qui s'élevèrent pendant les règnes de Valérien et de Gallien. Marius était un homme d'une force extraordinaire. Il avait été jadis armurier, avait quitté cette profession pour celle des armes, et s'était fait remarquer en combattant les Germains. Après la mort de Victorin, Marius fut proclamé Auguste par la mère de ce prince. Il fut assassiné par un soldat qui avait autrefois travaillé dans sa boutique, et qui lui dit, en lui passant son épée au travers du corps : « C'est toi qui l'as forgée. » On ne sait pas combien de temps Marius a régné. Le grand nombre de médailles que nous avons de lui prouve qu'il a dû rester au pouvoir plus de trois jours, selon l'opinion générale. De Boze le fait régner depuis le commencement de septembre ou d'octobre 267 jusqu'à la fin de janvier ou de février 268.

MARIVAUX (PIERRE-CARLET-DE-CHAMBLAIN DE) naquit à Paris en 1688. Sa famille était originaire de Rouen, et son frère directeur de la monnaie à Riom. L'héritage de son père, qu'il recueillit assez jeune encore, semblait lui promettre une existence aisée, à l'abri des inquiétudes qui naissent d'un avenir incertain; mais il voulait augmenter sa fortune; il eut confiance dans cette banque de Law qui venait de bouleverser le système financier en France; il joua, et fut une de ses nombreuses victimes. Son goût et la nécessité le portèrent alors vers la littérature; mais ses débuts ne furent pas heureux; l'*Homère* et le *Télémaque* travestis, continuation du genre déjà presque oublié de Scarron, reçurent un froid accueil, et l'auteur, profitant à propos de la leçon, tourna ses efforts vers le théâtre. Mais son *Annibal*, dont le succès fut plus que douteux, lui fit comprendre encore qu'il n'était pas né pour la tragédie. Il lui aurait fallu le génie de Molière pour continuer de tracer après lui la grande histoire du cœur humain; Marivaux s'en tint à la peinture de genre; là, son tact exquis et la finesse de son esprit lui ouvrirent une carrière dramatique, où bien peu d'échecs se mêlèrent à de nombreux et brillants succès. Il travailla surtout pour le Théâtre-Français et la Comédie-Italienne, qui ne jouait que des pièces françaises. *Les Jeux de l'amour et du hasard*, *les Fausses-Confidences*, *le Legs*, *l'Épreuve*, *la Surprise de l'Amour*, *la Mère confidente*, furent ceux de ses ouvrages qui reçurent le plus bienveillant accueil.

Le roman commençait alors à occuper un rang plus élevé dans la littérature; Marivaux fut un de ceux qui contribuèrent le plus à le lui assurer, et on ne peut contester à sa *Marianne* et à son

Paysan parvenu de l'intérêt et un charme jusqu'alors inconnus dans le roman. Il ne termina aucun de ces deux ouvrages, et Mme Riccoboni se chargea de cette tâche pour *Marianne*, et le fit avec succès.

Malgré la susceptibilité de son caractere, Marivaux se faisait aimer de tous par sa probité, sa droiture et sa modestie; aussi lorsqu'il se présenta comme candidat à l'Académie Française, fut-il élu à l'unanimité, et s'il n'eût eu Voltaire pour concurrent, ce choix eût été universellement approuvé. Malgré ses succès au théâtre, Marivaux se trouva, vers le milieu de sa vie, dans un état voisin de la gêne; mais Helvétius, Mme de Pompadour et le duc d'Orléans lui vinrent en aide, et il termina paisiblement sa longue et honorable existence, le 11 février 1763, à l'âge de 75 ans. Son théâtre fut alors réuni et publié quelques années après sa mort, en sept volumes in-12. De nos jours M. Duvicquet a donné une édition presque complète, avec notes et commentaires, des *Œuvres de Marivaux*. PH. CHASLES.

MARJOLAINE, *Majorana* (*bot.*). Le genre que Tournefort avait formé sous ce nom avait été plus tard réuni, par la majorité des botanistes, aux Origans, parmi lesquels il ne constituait plus qu'une simple section. Mais dans ces derniers temps, il a été rétabli par des auteurs dont le nom fait autorité dans la science. Ce genre appartient à la famille des Labiées, à la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Il se distingue d'avec le genre Origan par un calice nu pendant la maturation et non obstrué par des poils, divisé en deux lèvres dont la supérieure est grande et simplement tridentée, tandis que l'inférieure est plus courte et profondément divisée en deux lobes. En outre, les inflorescences des plantes qui le composent sont plus raccourcies que celles des origans. — La MARJOLAINE COMMUNE, *Majorana crassa*, Moench (*Origanum majoranoïdes*, Willd.), est cultivée dans tous les jardins où elle porte le nom vulgaire de *Marjolaine*. C'est une espèce sous-frutescente, originaire du nord de l'Afrique. Ses feuilles sont ovales, obtuses, entières, pétiolées, couvertes de poils blanchâtres; ses petites fleurs blanches sont groupées en des sortes de petits épis serrés, à quatre faces. Toutes les parties de la marjolaine exhalent une odeur agréable. Elle est employée soit comme espèce médicale, soit comme condiment. En outre, on la cultive très communément pour l'ornement des jardins, et, dans ce cas, on en fait ordinairement des bordures. Sa multiplication s'opère sans difficulté par éclats, ainsi que par le moyen de semis faits aux premiers jours du printemps. Le plant qui provient de ces semis est mis en place dans les mois d'avril et de mai. — Le nom spécifique d'*Origanum majorana*, donné par Linné à une autre espèce de marjolaine, pourrait faire croire que celle-ci est la véritable marjolaine. Ce serait une erreur; car la plante que le botaniste suédois a désignée sous ce nom est annuelle, à feuilles glabres, et n'est cultivée nulle part. P. D.

MARLBOROUGH (JOHN CHURCHILL, duc de), naquit, le 24 juin 1650, à Ashe, dans le comté de Devon. Sa famille était ancienne et noble, mais elle s'était vue ruinée par les événements qui suivirent la mort de Charles Ier. Quelques leçons d'un prêtre et un séjour bien court à l'école de Saint-Paul, voilà tout ce que son père put faire pour l'éducation du jeune Churchill; mais il avait d'autres avantages qu'il sut mettre au service de sa fortune. Devenu, dès la Restauration, page d'honneur du duc d'York, il plut à ce prince, qui le nomma, à 16 ans, enseigne dans un régiment de ses gardes. Il fit comme volontaire la campagne de Tanger, alors possession anglaise, assiégée par les Maures; puis il revint à la cour où ses succès continuèrent. Lorsqu'en 1672, Charles II envoya à Louis XIV un corps auxiliaire, sous les ordres de Monmouth, Churchill, capitaine des grenadiers dans le régiment du duc, prit part à la brillante campagne de Flandre, où Louis XIV commandait en personne, avec Turenne et Condé pour généraux. Le bel anglais, c'était le nom de Churchill dans l'armée, se signala aux siéges de Nimègue et de Maëstricht, et, avec le grade de lieutenant-colonel, obtint pour sa conduite des éloges publics de Turenne et de Louis XIV. Il continua à servir dans les armées françaises jusqu'en 1677. A cette époque il retourna en Angleterre, et peu de temps après il épousa miss Sarah Jenmings qui, par sa position auprès de la reine Anne, eut toujours une grande influence sur la fortune de son mari.

Le duc d'York, devenu roi sous le nom de Jacques II, donna pour mission au colonel Churchill d'aller notifier à Louis XIV la mort de Charles II, et le nomma pair d'Angleterre, sous le titre de baron Churchill de Lanbridge. Il se montra digne de ces faveurs en étouffant la révolte du duc de Monmouth; mais quand une révolution eut renversé Jacques II, Churchill n'hésita pas à offrir ses services au prince d'Orange, et passa à lui avec le corps d'armée qui lui était confié pour le combattre; il usa même de l'ascendant de sa femme sur la princesse Anne et sur son époux, pour les détacher du parti du roi. Guillaume III le créa tout d'abord lord-chambellan, conseiller privé et comte de

Marlborough; néanmoins Churchill refusa d'assister à la séance du parlement où l'on vota la vacance du trône, et ne voulut point accompagner le roi en Irlande, contre son bienfaiteur; mais quand Jacques II eut quitté cette île, il s'empara des places de Cork et de Kinsale. Guillaume étant entré dans la ligue formée contre la France, Marlborough dirigea, dans les Pays-Bas, les campagnes de 1690 et 1691, et remporta la mémorable victoire de Walcourt, après laquelle le prince de Vemdernout disait de Marlborough, qu'il serait un jour compté parmi les grands capitaines. Cependant, à peine de retour en Angleterre il se vit dépouillé de tous ses emplois, et enfermé comme coûpable de haute trahison dans la tour de Londres. Le parlement le renvoya absous, mais sa disgrâce dura 3 ans.

Après la paix de Ryswick, Guillaume le rappela, lui rendit tous ses honneurs, et lui dit en le nommant gouverneur du duc de Glocester : « Milord, faites seulement qu'il vous ressemble, c'est tout ce que je souhaite à mon neveu. » Guillaume le nomma encore commandant en chef des troupes anglaises dans les provinces unies, et ambassadeur extraordinaire près des états-généraux, puis il mourut le 19 mars 1702. L'influence de Marlborough était alors sans bornes; maître de la reine par sa femme, et du ministère par Godolphin, père de son gendre; nommé dans la même année généralissime des troupes alliées dans les Pays-Bas, il succéda à Guillaume III comme chef de la ligue contre la France. Dans une première campagne, Vanloo, Duremonde, Liége, tombent en son pouvoir; les chambres l'en remercient publiquement en lui conférant le titre de duc de Marlborough (décembre 1702). L'année suivante il vole en Allemagne, au secours de l'empereur menacé par les Français et les Bavarois; il les bat à Donanwath, les détruit à Blenheim, le 13 août 1704, et force les débris de l'armée française à repasser le Rhin. Cette campagne lui valut le domaine de Woodstock, et ce qu'aucun sujet anglais n'avait encore obtenu, l'érection du magnifique château de Blenheim, pour en jouir à perpétuité, lui et ses héritiers.

Pendant l'hiver Marlborough devenait négociateur; il détachait les cours d'Allemagne du parti de la France, excitait les ressentiments de l'électeur palatin, flattait le duc de Brandebourg pour en obtenir un secours de 7 à 8,000 soldats; voilà ce qu'il fit en 1705; mais le 19 mai 1706, il battait Villeroi à Ramilies, s'emparait d'Ostende, de Menin, Dendermonde et Ath, et soumettait tout le Brabant en quinze jours.

Louis XIV, voyant ses meilleurs généraux tour à tour battus, demanda la paix; mais Marlborough faisait rompre toutes les négociations, et fut encore heureux dans toutes ses entreprises jusqu'à la victoire de Malplaquet, et au siége meurtrier de Bouchain, qui coûtèrent plus cher au vainqueur qu'au vaincu.

Mais il se formait contre Marlborough un orage que ses victoires ne purent conjurer. Les Tories, ses ennemis, l'accusèrent d'éloigner la paix pour diriger la guerre; on lui reprochait sa cupidité et même des malversations. Il sollicita la place de capitaine-général à vie; elle lui fut refusée; la duchesse, disgrâciée, fut remplacée par une autre favorite; Godolphin et Sunderland étaient supplantés au ministère; enfin la paix était signée à Utrecht.

On ne s'en tint pas là; la chambre des communes accueillit les accusations de péculat dirigées contre Marlborough; il fut destitué de ses emplois le 1er janvier 1712, et poursuivi à la requête du procureur-général. Il publia alors son apologie, et se condamna à un exil volontaire qui ne cessa qu'à la mort de la reine Anne. Georges Ier le rétablit dans tous ses emplois civils et militaires; mais, frappé d'apoplexie le 8 juin 1716, Marlborourg languit jusqu'à sa mort arrivée le 17 juin 1722. Il avait perdu son fils, le marquis de Blandford, âgé de 18 ans, et bien qu'il ne laissât que des filles, ses titres furent perpétués en faveur de la branche féminine alliée aux ducs de Spencer. PH. CHASLES.

MARLI ou MARLIE. Espèce de gaze de soie. Le marli simple peut être plus ou moins fin, depuis 16 jusqu'à 20 fils. Le marli double ou d'Angleterre est à peu près composé d'autant de fils à la chaîne que le marli grossier, mais il a en outre un poil qui a moitié du nombre des fils de la chaîne, et avec lequel le tissage forme une croisure.

MARLIANI (BARTHÉLEMI), savant antiquaire, né à Milan vers la fin du XVe siècle, et mort vers 1560. Il fit des recherches approfondies sur l'ancienne Rome, et composa sur l'objet de ses études des ouvrages estimés : *Romæ topographiæ libri V*, Lyon, 1534, livre qui a été souvent réimprimé; *Consulum, dictatorum, censorumque romanorum series.....* Rome, 1549; *In annales consulum et triomphos commentaria*, Rome, 1560.

MARLY, qu'on appelle aussi *Marly-le-Roi* et *Marly-la-Machine*, n'est plus aujourd'hui qu'un petit chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, près de la rive gauche de la Seine, à 18 kilomètres O. de Paris et à 7 kilomètres N. de Versailles. Mais avant notre première révolution, Marly possédait une des plus magnifiques résidences de nos rois. Louis XIV, qui l'avait fait bâtir pour s'y dérober aux soucis de la couronne et à l'étiquette de la cour, y avait

dépensé un milliard. Cette retraite, comme il l'appelait, devint son séjour de prédilection dans les dernières années de son règne, et ce fut là qu'il perdit, à deux années de distance, les ducs de Bourgogne et de Berri, ses petits-fils. Le château fut détruit pendant la période révolutionnaire. Rennequin Sualem avait construit à Marly, de 1676 à 1682, une célèbre machine hydraulique destinée à fournir à Versailles les eaux de la Seine, qu'elle élevait à près de 500 pieds de hauteur, et déversait dans un superbe aqueduc, qui ne fournissait pas moins de 24,000 muids par jour. Cette machine se dégrada peu à peu, et elle était depuis longtemps hors de service lorsque l'ingénieur Gécile la remplaça, en 1826, par une machine à vapeur d'une admirable simplicité, qui élève d'un jet sur la colline de Marly 4,925 pieds cubes d'eau par 24 heures. L'eau, arrivée à ce point culminant, est refoulée au haut d'une tour, d'où elle se répand dans l'ancien aqueduc. — Le bourg de Marly était, au moyen-âge, une baronnie qui appartenait aux Montmorency. Il possède aujourd'hui environ 1,500 habitants. AL. B.

MARMANDE, à 40 kil. N.-O. d'Agen, est un chef-lieu d'arrondissement du département de Lot-et-Garonne. Cette ville, qui est fort ancienne, était déjà importante au VIIIe siècle; mais elle fut alors détruite par les Sarrasins. Richard Cœur-de-Lion la reconstruisit en 1185. Amaury de Montfort la ravagea en 1219. Henri IV en 1577 et Condé en 1652 ne purent parvenir à s'en emparer. Marmande a aujourd'hui plus de 7,500 habitants. Elle possède une bibliothèque, et fabrique des étoffes de laine, des esprits, des eaux-de-vie, de la toile, des cordages et des chapeaux. Son arrondissement comprend neuf cantons : Marmande, Bouglon, Castelmoron, Duras, Lauzun, Le Mas d'Agenois, Meilhan, Seyches et Tonneins; 115 communes et plus de 104,000 habitants.

MARMARA ou MARMORA (*Mer de*), la *Propontide* (c'est-à-dire située avant le Pont) des anciens. Cette petite mer dont l'étendue est de 260 kilom. sur 85, est située entre la Méditerranée et la mer Noire. Elle est unie à la première par le détroit des Dardanelles (*Hellespont*), et à la seconde par le détroit de Constantinople. Elle renferme les golfes de Nicomédie, de Mondania et d'Isnick. Elle doit son nom de Marmora (marbre), a quatre îles ainsi nommées, et dont la plus grande n'a pas plus de 25 kilom. sur 8. Cette dernière île a pour chef-lieu Marmara, l'ancienne Proconèse, et produit de bons vins, des fruits et de l'albâtre.

MARMARIQUE (*Marmarica*) : contrée de l'Afrique ancienne, située entre l'Égypte et la Cyrénaïque, au N.-E. du désert de Barca. Ce pays peu fertile comptait pourtant au premier siècle, après J.-C., vingt-sept villes ou bourgs, dont onze sur le bord de la mer. C'est la partie orientale de la Marmarique qui a été annexée à l'Égypte sous le nom de Nome Libyque.

MARMAROS ou MARMAROSCH : comtat du royaume de Hongrie, situé dans le cercle et au delà de la Theiss. Il est borné au N. et au N.-E. par la Gallicie, au S. par la Transylvanie, et traversé par les monts Krapacks. Sa superficie est de 2,000 kilom. sur 100, et sa population de 115,000 habitants. Ce pays âpre et montagneux est arrosé par la Theiss, la Bersava, le Nagiasch, le Tarazk et le Pesso. Le sol en est peu fertile; mais il produit du bois en abondance, et l'on y trouve du sel gemme, de l'argent, du fer et du cristal de roche connu sous le nom de diamant de Hongrie. L'avoine et le lin y viennent bien; l'on y élève du bétail. Les villes principales sont Szigeth qui en est la capitale, Honiszek et Huszt.

MARMITE. Nom générique des vases destinés à faire chauffer de l'eau, seule ou mêlée de matières solides; c'est, en général, un ustensile de ménage. A ce titre le langage figuré du peuple emploie ce mot pour signifier la cuisine elle-même, et les moyens de subsistance. Ordinairement la marmite est de métal, le plus souvent en fonte de fer, à fond arrondi, montée sur trois pieds, garnie d'une anse accrochée à deux oreilles latérales, et d'un couvercle. L'absence de pieds et de couvercle constitue la chaudière. La marmite en argile garnie d'une queue ou bien de deux oreilles s'appelle ordinairement *pot*, ou *pot au feu*.

On a essayé d'introduire dans les ménages un ustensile qu'on appelait *marmite autoclave*; c'était un vase en métal battu, garni d'un couvercle fermant hermétiquement pour empêcher la vapeur de s'évaporer. On vantait l'économie réalisée par cet appareil pour la cuisson des aliments. En effet rien n'y résistait, et les os même pouvaient y devenir mangeables; nous ne savons toutefois si les promoteurs de cet appareil avaient ajouté cette amorce pour attirer la faveur publique, et nous ne voudrions pas l'affirmer; mais ils avaient peu insisté sur les dangers de l'explosion, dangers trop réels et qui occasionnèrent quelques accidents. Il y avait bien une soupape, mais on négligeait de l'ouvrir à temps. En somme, les cuisines furent toujours fermées à la marmite novatrice; les quelques curieux qui l'avaient d'abord accueillie reconnurent bientôt en elle une très dangereuse qualité sans aucune compensation, et l'abandonnèrent. Cette marmite autoclave n'était autre chose que le

digesteur de Papin, connu aussi sous le nom de *marmite de Papin*.

MARMOL, écrivain espagnol né à Grenade, vers 1520, assista au siége de Tunis, en 1536, fut huit ans prisonnier en Afrique, et parcourut une partie des régions barbaresques. Sa *Description générale de l'Afrique* lui fit alors une réputation immense. Elle fut imprimée à Grenade, 1573, 3 vol. in-fol., et traduite en français par N.-P. d'Ablancourt, 1667, 3 vol in-4°. On a aussi de Marmol une *Histoire de la révolte des Maures de Grenade*, Malaga, 1600.

MARMONTEL (JEAN-FRANÇOIS), poète et littérateur, fils d'un tailleur de Bord, petite ville du Limousin, naquit en 1723. Un prêtre lui donna les premières leçons de latin; il étudia ensuite chez les Jésuites de Mauriac, et professa la philosophie dans un collége des mêmes Pères à Toulouse. Encouragé par quelques prix gagnés aux Jeux Floraux, il s'adonna tout à fait à ses goûts littéraires, et vint à Paris, d'après les conseils de Voltaire qui lui obtint ses entrées au Théâtre Français. Marmontel avait alors 22 ans. Sa tragédie de *Denys le Tyran* eut beaucoup de succès. *Aristomène* ne fut guère moins favorablement reçu; mais *Cléopâtre* éprouva un sort différent. Vaucanson avait fabriqué pour cette pièce un aspic qui sifflait. Le parterre fut de l'avis de l'aspic, et depuis lors il fut impossible à Marmontel de reconquérir la faveur du public dans le genre tragique. Madame de Pompadour, qui connaissait sa situation précaire, lui donna la place de secrétaire des bâtiments. Le *Mercure* était fort déchu; Marmontel le releva en y insérant quelques uns de ces petits récits qu'il a recueillis plus tard sous le titre de *Contes moraux*. Le privilége du *Mercure* lui fut concédé quelque temps après; mais le duc d'Aumont, dont il avait blessé la susceptibilité, lui fit retirer son journal. On l'enferma même quelque temps à la Bastille. Il profita des loisirs qui lui étaient faits pour achever sa traduction abrégée de la *Pharsale*, et composa cette *Épître aux poètes* dans laquelle Boileau était fort maltraité et qui obtint néanmoins le prix de l'Académie, au grand scandale des admirateurs du XVII^e^ siècle. *Bélisaire*, qui parut quelque temps après, n'aurait probablement pas été remarqué, si la Sorbonne n'en eût censuré le XV^e^ chapitre. Cette censure attira sur le livre une attention dont il n'était pas digne; il fut publié dans toutes les langues de l'Europe, et Catherine II traduisit en russe le chapitre condamné. Les *Incas*, sorte de poëme en prose cadencée, composée de vers de toute mesure, fut également accueilli avec de grands éloges par le parti philosophique.

Plusieurs des contes de Marmontel avaient été transportés sur la scène; il prit le parti d'en transformer aussi quelques uns en opéras comiques. Il s'associa d'abord à Grétry et tous les deux ils firent applaudir de conserve le *Huron* (1768) *Lucile* (1769), *Silvain* (1770), *Zémire et Azor* (1771). Les opéras de Quinault n'étaient plus en rapport avec les exigences musicales et scéniques; Marmontel en refit quelques uns qui furent remis en musique par Piccini, auquel il avait enseigné la prosodie française. Il composa aussi pour le même musicien deux opéras, *Didon* et *Pénélope*. On sait que le premier fut une des plus belles productions du rival de Gluck. Dans la lutte qui s'éleva à ce propos, Marmontel ne pouvait manquer de prendre parti pour l'auteur de *Didon*; il tourna Gluck et ses partisans en ridicule dans un poëme (*Polymnie*), qui n'a été publié en entier qu'en 1818. On avait nommé Marmontel historiographe de France; mais il n'a laissé que des *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans*, qui ne sont pas toujours d'une complète impartialité. On lit avec plus de plaisir ses *Mémoires* sur sa vie. Quant à ses poëmes, ils ne s'élèvent guère au dessus du médiocre. On y distingue cependant la *Boucle de cheveux enlevée*, traduite de Pope, et quelques beaux vers épars çà et là dans son volumineux recueil.

Marmontel avait publié dès 1763 une *Poétique française*. Il refondit cet ouvrage avec les articles qu'il avait fournis à l'*Encyclopédie* pour en former ses *Eléments de littérature*, son plus beau titre de gloire. Membre des assemblées électorales dès 1789, il ne fut élu qu'en 1797 au Conseil des Anciens; encore n'y siégea-t il que peu de temps, les opérations électorales du département de l'Eure ayant été annulées après le 18 fructidor. Il mourut en 1799, à Abbeville, près de Gaillon, où il s'était retiré. Marmontel était membre de l'Académie depuis 1763, et secrétaire perpétuel de cette société depuis 1783. Ses derniers *Contes moraux* n'ont été publiés qu'après sa mort. On a dit que si le premier recueil méritait trop peu ce titre, le dernier le méritait trop. Les *Œuvres complètes* de cet écrivain ont été publiées en 1819, 18 vol. in-8°, précédées de son *Éloge* par l'abbé Morellet, son oncle par alliance. Les *Œuvres choisies* (1824) forment 10 vol. in-8°.

MARMOSE (*mamm.*). Espèce de marsupiaux du genre didelphe ou sarigue.

MARMOTTE, *Arctomys* (*mam.*). Genre de Rongeurs, de la division des Rats, fondé par Gmélin, et aux dépens duquel on a créé les groupes génériques des *Lipure*, *Aplodontie*, *Citille*, *Sphermophile* et *Cynomys*. Ces animaux ont

vingt-quatre dents, savoir : quatre incisives, dix molaires supérieures et huit inférieures : pas de canine. Parmi les molaires d'en haut, la première est beaucoup plus petite que les autres, et n'offre qu'un seul tubercule et une seule racine : les quatre suivantes ont trois racines, dont deux externes et une interne : elles sont divisées transversalement sur leur couronne en trois collines, par deux sillons profonds, les deux collines postérieures formant par leur réunion un petit talon peu élevé : les quatre molaires postérieures sont échancrées sur leur côté externe : les incisives sont très fortes, très longues, et taillées en biseau à leur face interne. Les membres sont courts, ce qui donne à ces animaux une démarche lourde et embarrassée ; la clavicule est disposée de telle sorte, que les membres antérieurs sont portés en dedans. Les doigts, au nombre de quatre en avant et de cinq en arrière, sont réunis par une membrane jusqu'a la première phalange, et armés d'ongles fouisseurs très puissants. Le corps est gras et trapu ; les yeux sont latéraux ; les oreilles très courtes, presque entièrement cachées par les poils ; le pelage est composé de poils brunâtres, assez raides. — Les Marmottes, à l'état de nature, ont un régime végétal, tandis qu'à l'état de domesticité, elles sont entièrement omnivores. Pendant l'hiver, elles tombent en léthargie, et ce n'est qu'au printemps qu'elles sortent de cet état pour reprendre de nouveau de la nourriture. Pour hiverner ainsi, elles se creusent de profondes et spacieuses retraites, et, lorsque les froids arrivent, elles s'y renferment : très grasses alors, elles sont au contraire excessivement maigres à leur réveil, et leur poids est aussi très considérablement diminué. — On connaît une dixaine d'espèces de ce genre ; deux vivent en Europe, une en Asie, et toutes les autres en Amérique. Plusieurs espèces fossiles ont été signalées, et l'on ne doit probablement pas en distinguer l'animal que l'on désigne génériquement sous la dénomination de *Citillus*. Les espèces les plus connues sont :

La Marmotte des Alpes (*Arctomys marmotta* Gmelin). D'une longueur de trente-cinq centimètres, avec le pelage d'un gris noirâtre, plus ou moins foncé sur le corps, la tête et les flancs ; le dessus de la tête noirâtre ; les joues et les oreilles grises ; le dessous du col et la face interne du corps d'un gris légèrement teinté de roux. Les poils sont rudes et grossiers ; ceux du ventre plus doux ; la queue est garnie de longs poils très touffus et noirâtres. Cette espèce, qui habite les Alpes, les Pyrénées, et les montagnes élevées de l'Europe et de l'Asie, ne se trouve que dans les hautes régions des montagnes, c'est-à-dire dans celles des glaces et des neiges perpétuelles. Elles se réunissent au nombre de six à quinze, et se creusent, à l'exposition du sud, un terrier qui a près de deux mètres à son entrée, se bifurque ensuite en deux branches, dont l'une conduit à une sorte de chambre en forme de four, d'un à deux mètres de diamètre, et dont l'autre n'est qu'un simple cul-de-sac rempli de foin. Elles ne sortent de cette retraite que pendant les plus beaux jours, et ne s'en éloignent guère ; alors l'une d'entre elles veille, dit-on, à la sûreté des autres, et les avertit par un sifflement aigu, lorsqu'elle prévoit quelque danger. En hiver, elles bouchent l'ouverture de leur demeure avec la terre et le foin qu'elles ont amassés dans la galerie, et s'endorment d'un profond sommeil. Elles ne produisent qu'une fois par an, et leur portée est de trois, de quatre, quelquefois de cinq petits. Leur accroissement est prompt, et la durée de leur vie d'environ dix ans. On les élève et on les conserve très longtemps en captivité ; alors elles deviennent assez familières.

Le Bobax ou Marmotte de Pologne (*A. bobax* Gmel. De même taille que la précédente. Son pelage est d'un gris jaunâtre, entremêlé de poils bruns en dessus, roux en dessous ; la queue et la gorge sont roussâtres. Cette espèce a les mêmes mœurs que la marmotte commune et habite non seulement la partie septentrionale de l'Europe, mais encore le nord de l'Asie jusqu'au Kamtschatka ; elle n'est pas rare en Pologne, mais il paraît qu'elle ne descend guère au dessous de cette latitude.

Le Monax (*Arctomys monax* Gmelin). Sa longueur est de presque 40 centimètres. Il est brun en dessus, plus pâle en dessous et sur les côtés. Le museau est d'un gris bleuâtre et noirâtre ; la queue, longue comme la moitié du corps, est couverte de poils noirâtres. Cette espèce habite toute la partie septentrionale de l'Amérique, et particulièrement l'intérieur des États-Unis ; elle se plaît dans les rochers, et a les même habitudes que la Marmotte commune.

Quant au Souslic, il constitue un genre bien distinct. E. Desmarest.

MARNAS. Dieu syro-phénicien qui avait un temple célèbre dans la ville de Gaza. Sa fête était remarquable par des courses de chars et autres jeux gymnastiques. Si l'on en croit Platon, Marnas était un secrétaire de Minos Ier, roi de Crète, opinion qui rappelle l'origine crétoise attribuée aux Philistins par certains auteurs. Gaza même porta primitivement le nom de Minoa, suivant Etienne de Byzance, parce que Minos y avait formé un établissement. Quoi qu'il en soit, Marnas devait être une haute divinité. On voit en effet dans Lampride, Alexandre Sé-

vère, empereur originaire de la Syrie, invoquer Marnas avec Jupiter, et Etienne de Byzance identifie ces deux divinités. On a traduit Marnas par *Seigneur des hommes*.

MARNE : C'est le nom d'une rivière et d'un département de la France :

La Rivière de Marne, *Matrona* en latin, cours d'eau assez considérable de France, prend sa source à environ 4 kilom. de Langres, vers le Sud, et se jette dans la Seine à Charenton. Elle est navigable depuis Saint-Dizier jusqu'à son embouchure, sur un parcours de 342,177 mètres. Les principales rivières dont elle reçoit les eaux, sont le Rognon, la Saulx. la Collé, l'Ourcq, le Grand et le Petit-Morin. Elle arrose dans son cours, qui est d'environ 350 kilom., Chaumont, Châlons, Vitry, Épernay, Château-Thierry, Meaux. Les principaux objets de transport qui alimentent sa navigation sont les vins de Champagne, les bois de charpente et à brûler, les céréales de toute espèce, les charbons, les fers, les pierres à plâtre, les meules, les fruits, les légumes potagers, etc. Les rives de la Marne offrent peu de variété; mais elles sont, en général, verdoyantes et fertiles.

Le Département de la Marne, formé d'une partie de l'ancienne Champagne, est borné au N. par celui des Ardennes, à l'E. par celui de la Meuse, au S. par ceux de la Haute-Marne et de l'Aube, et à l'O. par ceux de l'Aisne et de Seine-et-Marne. Il forme une espèce de plateau de configuration presque quadrangulaire, qui, du centre aux extrémités, se compose d'un tuf crayeux, recouvert à peine de 3 centimètres de terre végétale. Ce terrain est cependant généralement assez fertile. Il produit en céréales de quoi suffire à la consommation de ses habitants. On y trouve quelques belles forêts, particulièrement en pins silvestres. Les prairies qui bordent la Marne depuis Vitry jusqu'à Épernay, et celles qui avoisinent les rivières d'Aisne, d'Aube et de Seine, produisent des foins d'excellente qualité qui suffisent aux besoins du département. La vigne est cultivée avec succès sur presque tous les points de son territoire, et produit annuellement en moyenne 700,000 hectolitres de ces vins délicieux dits *de Champagne*. La race des animaux domestiques, longtemps chétive et médiocre, commence à s'y améliorer par le croisement des belles races étrangères. Le département de la Marne possède, en outre, un nombre considérable d'étangs poissonneux, une grande quantité de gibier; on s'y livre en grand à l'éducation des abeilles et de la volaille. Mais ces abondantes ressources ne sont rien en comparaison de celles que le pays retire de son industrie et de son commerce, particulièrement de ses filatures de laines et des fabriques de tissus de toute espèce dont la ville de Reims est le centre. — La superficie du département est de 817,037 hectares, dont environ 760,000 sont en culture. — Parmi les rivières qui l'arrosent, la Marne, l'Aube et la Seine sont navigables sur la totalité de leur parcours; la Saulx et l'Ornain sont flottables sur une longueur totale de 500,000 mètres. Ce département possède huit routes nationales, quinze routes départementales, le canal de la Marne au Rhin et le canal de Saint-Dizier. On y compte 5 arrondissements, dont les chefs-lieux sont Châlons-sur-Marne (chef-lieu départemental), Épernay, Reims, Vitry-le-Français et Sainte-Menehould; 32 cantons et 677 communes, dont la population totale est de 367,309 habitants. — Le département de la Marne est classé dans la 10e division des forêts, le 7e arrondissement des mines, et la 2e division militaire. — Son administration diocésaine se compose d'un archevêché, dont le siége est à Reims, d'un évêché siégeant à Châlons, de vingt-huit cures et de trois cent huit succursales. Reims possède un Lycée; Châlons, Épernay, Vitry et Sainte-Menehould, des colléges communaux; Châlons, une école normale primaire. L'air y est pur, excepté dans la partie occidentale où se trouvent des étangs et des marais. — La Marne est riche en souvenirs historiques; l'immense plaine qui s'étend de Reims à Sainte-Menehould est doublement célèbre par la défaite d'Attila en 450, et des Prussiens en 1792. Les noms de Fère-Champenoise, de Sézanne, de Montmirail, sont immortels dans les annales de la Grande-Armée. Quant aux personnages nés dans ce département, on peut citer: Urbain II, le cardinal de Retz, Colbert, l'historien Velly, l'astronome Lacaille. A. Bost.

MARNE (Haute-) : département de la France, qui a pour limites au N.-E. le département de la Meuse, à l'E. celui de Vosges, au S.-E. celui de la Haute-Saône, au S.-O. celui de la Côte-d'Or, à l'O. celui de l'Aube, et au N.-O. celui de la Marne. Il est formé de la partie de la Champagne qui comprenait le pays de Perthois, de Vallage et de Bassigny, de quelques fractions de l'ancien duché de Bourgogne, d'une partie considérable du duché de Bar et de quelques cantons de la Franche-Comté.

Ce département est sillonné par un grand nombre de montagnes, dont les sommets culminants se groupent dans l'arrondissement de Langres, qui est une des contrées les plus élevées de la France. Les montagnes s'abaissent progressivement du S. au N., de sorte que l'arrondissement de Vassy, situé tout à fait au N., est beaucoup moins coupé et accidenté que les deux autres. La Marne naît dans ce département

et le traverse du S. au N. Les autres rivières qui y prennent leur source sont : La Meuse, l'Aube, la Blaise, la Voire, la Saulx, l'Ornain, l'Apance, l'Amance, le Saulon, la Vingeanne, l'Ource, l'Aujon, le Mouzon, la Suize, la Treire, le Rognon. L'arrondissement de Vassy renferme un nombre considérable d'étangs, dont les principaux sont ceux d'Harmeville et du Val, et les plus belles forêts de ce département qui est l'un des plus boisés de la France. La superficie de la Haute-Marne est de 625,037 hectares parmi lesquels 27,969 sont en landes et en bruyères. Les variations de la température y sont très grandes. Le climat y est d'ailleurs généralement sain. On y récolte des céréales en quantité suffisante pour sa consommation, de la navette et des légumes secs, de la moutarde blanche et de la noire. Les champignons y sont très abondants ainsi que les truffes dans certains cantons, et les plantes médicinales, entre autres la grande gentiane. La vigne y est cultivée sur une superficie de 13,136 hectares, et les vins qu'elle produit sont en partie exportés en Suisse, dans le Haut-Rhin et les Vosges. Les meilleurs sont ceux d'Aubigny, de Montsaugeon et de Langres. Ils manquent généralement de couleur, et l'art, sous ce rapport, est obligé de corriger la nature. Les chevaux y sont médiocres; mais on y élève d'excellentes vaches laitières, et des moutons de petite taille qui sont d'une chair exquise. L'éducation des abeilles s'y fait sur une grande échelle. On y rencontre beaucoup de chevreuils, de sangliers et de petit gibier. — Le sol appartient en général au terrain secondaire inférieur. Il fournit des mines de fer oxydé, exploitées pour les forges du département, et beaucoup de minerai de fer en grain et en roche. On y exploite en outre de belles carrières de pierres de taille, des grès à paver et à aiguiser, de l'albâtre gypseux susceptible d'un beau poli, de la marne, de l'argile à briques et à foulon, etc. Bourbonne-les-Bains, Attancourt, Essey-les-Eaux, et d'autres localités possèdent des sources minérales.

La fabrication et l'extraction du fer constituent la principale industrie des habitants. Les fers et la fonte qu'ils livrent au commerce sont de bonne qualité; les forges et les fourneaux répandus dans les trois arrondissements (Chaumont, Langres, Vassy) font communément usage de charbon de bois. Les produits les plus importants qui sortent de ces usines sont : les tôles et fers noirs, les limes, les râpes, les pointes dites de Paris, les poêles à frire, des ustensiles et des outils de toute espèce. La coutellerie a pris à Langres une grande extension. Il faut citer parmi les autres industries des fabriques d'eau-de-vie de marc, des vinaigreries, des fabriques de cire, de bougies et de chandelles, des filatures de laine et de coton, des fabriques de droguets, des papeteries, des tanneries, des courroieries, etc. Le commerce de bois de chauffage et de charpente est considérable dans ce département; Chaumont en est le chef-lieu. Ses trois arrondissements renferment 38 cantons et 257,600 habitants environ. La Haute-Marne fait partie de la 17e conservation des forêts (chef-lieu Chaumont), du 10e arrondissement des mines, de la 18e division militaire. Rozière et Houry ont publié un *Mémoire sur la statistique minéralogique du département* (Journal des mines, n. 102); le tome XV des *Annales des mines* contient une *Notice géologique sur les gîtes de minerai de fer du terroir néocomien de la Haute-Marne.* AL. B.

MARNE, MARNAGE *(min., agricult.)*. Si les parties qui couvrent les pierres appelées *marnes* étaient plus grosses et plus visibles, ces minéraux sortiraient de la division des pierres simples et feraient partie des roches mélangées; mais les matières qui, par leur mélange, composent les marnes, sont d'une ténuité qui les rend invisibles. Nous définirons donc les marnes : un mélange naturel et dans des proportions très variables, de particules calcaires, argileuses et sablonneuses d'une ténuité telle que leur réunion présente à l'œil une surface homogène, dont les principaux caractères minéralogiques sont d'être peu dure, souvent même très tendre et friable, d'avoir l'aspect terne et pulvérulent, de se délayer plus ou moins facilement dans l'eau en ne faisant avec celle-ci qu'une pâte courte, qui, soumise à l'action du feu, acquiert peu de dureté et se fond facilement. Ces derniers traits, joints à celui de donner lieu à une très vive effervescence avec l'acide nitrique, distinguent les marnes des argiles proprement dites, tandis que le résidu considérable qui reste au fond de la dissolution par l'acide nitrique établit une différence entre elles et les calcaires sans mélange. — Malgré ces distinctions qui paraissent bien tranchées, il devient cependant fort difficile, dans la pratique, à l'exception de quelques substances particulières que les usages auxquels elles sont propres font désigner par tout le monde sous le même nom, de prononcer si tel dépôt appartient à des variétés de calcaire ou d'argile, ou bien si c'est une véritable marne. Cette difficulté qui existe d'ailleurs dans toutes les substances minérales mélangées, est ici toutefois d'autant plus grande que, dans la même couche, les quantités relatives de calcaire, d'argile et de sable varient d'un point à un autre. De là

les expressions journellement employées, même dans les descriptions scientifiques, de : argile marneuse, calcaire marneux, marne calcaire, marne argileuse, marne sablonneuse, etc., locutions qu'il est bon d'employer malgré leur sens vague, puisqu'elles expriment des modifications sans nombre existant dans la nature, mais dont il faut bien se garder de limiter le sens d'une manière trop étroite et trop systématique, dans la crainte de donner, en les employant, des idées inexactes. Aussi doit-il être bien entendu que les caractères donnés ici pour établir les principales variétés de marnes, ne sont applicables qu'aux extrêmes, celles qui semblent les plus différentes passant de l'une à l'autre par des nuances insensibles. — Les marnes ne contiennent pas seulement de l'argile, du calcaire et du sable; la magnésie, les oxydes de fer et de manganèse entrent assez souvent dans leur composition. C'est même à ces oxydes qu'elles doivent généralement leur coloration. Nous admettrons avec Werner les deux espèces de marnes suivantes :

1° MARNES ARGILEUSES. — Elles se délayent toujours plus ou moins facilement dans l'eau, en formant alors une pâte assez courte. Leur texture est tantôt compacte et tantôt feuilletée. Leurs couleurs les plus ordinaires sont le gris, le vert-sale plus ou moins foncé, le brun-jaunâtre, le brun-verdâtre, le gris et le jaune marbrés. C'est à ce groupe qu'il faut rattacher la *terre* ou *argile à potier*, c'est-à-dire la *marne argileuse figuline* qui ressemble beaucoup à l'argile plastique par sa texture fine et serrée, mais qui offre moins de ténacité et présente des surfaces raboteuses dans sa cassure. Quoiqu'elle fasse toujours effervescence avec l'acide nitrique, elle ne contient quelquefois cependant que 5 pour cent de chaux carbonatée, et rarement plus de 15, ce qui suffit néanmoins pour la rendre fusible au feu. Cette marne accompagne le gypse dans presque toutes ses formations. — Deux autres sous-variétés sont la *marne argileuse schistoïde* et la *marne argileuse* compacte. La première offre tous les caractères des marnes argileuses, avec une structure schisteuse ou fissile très distincte. Elle se casse assez difficilement et se délaie avec beaucoup plus de difficulté que l'espèce précédente; il faut même la broyer assez longtemps avec ce liquide pour en former une pâte qui ait quelque liant. Sa couleur dominante est le brunâtre. Elle est quelquefois associée à des matières charbonneuses ou bitumineuses qui la colorent en brun-foncé ou même en noir. Cette marne se présente à peu près dans les mêmes terrains que la précédente, mais dans des rapports inverses. Ainsi elle est rare dans les terrains de gypse à ossements, où la marne figuline est si commune, et se présente surtout entre les bancs du calcaire grossier où cette dernière est assez rare. Mais elle est beaucoup plus abondante que celle-ci dans les terrains inférieurs à la craie, notamment dans les terrains houillers. Elle est accompagnée dans les terrains inférieurs à la craie, et dans le calcaire jurassique surtout, d'un grand nombre de coquilles marines fossiles, tandis qu'elle ne contient que des débris de végétaux terrestres dans les terrains houillers. Elle se rencontre souvent, ou même se trouve parfois entièrement confondue dans ces terrains, avec l'argile schisteuse. — La *marne argileuse compacte* est solide, mais se laisse facilement couper au couteau et même entamer par l'ongle. On la trouve en couches épaisses, d'un gris marbré, entre les bancs de la seconde masse de gypse à Montmartre, près Paris. On en voit aussi d'un vert pâle assez pur dans les carrières de Passy, où elle passe à la marne calcaire. Elle est quelquefois employée comme pierre à détacher. On peut en rapprocher quelques terres à foulon d'Angleterre.

2° MARNES CALCAIRES. — Elles sont beaucoup plus arides au toucher que les précédentes, ne se délaient pas dans l'eau et ne font point pâte avec ce liquide si elles n'ont été auparavant longuement broyées. Elles sont quelquefois assez dures pour être employées dans les constructions; mais le plus ordinairement elles se délitent à l'air, et se réduisent d'elles-mêmes en une poussière assez fine. Leurs couleurs sont le blanc, le gris, le jaunâtre sale, le brun pâle; elles offrent des couleurs foncées beaucoup plus rarement que les marnes argileuses. Les principales variétés de ce groupe sont : — La *marne calcaire compacte*, plus ou moins solide et seulement traversée par des fissures qui la divisent quelquefois en fragments d'une forme polyédrique assez régulière. Elle présente toutes les formes des basaltes, jusqu'à la figure sphérique. C'est à cette variété, mais à la sous-variété tendre, qu'appartient la circonstance d'un retrait en forme de pyramide à quatre faces. Ces faces sont assez profondément striées parallèlement aux côtés de la base, et adhèrent par celle-ci à la masse de la marne. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est le groupement constant de six pyramides, de manière que les sommets soient rapprochés, mais non confondus, au centre d'un cube dont les bases des pyramides formeraient les faces si elles étaient dégagées de la masse de marne. Ce n'est point une cristallisation : ces pyramides n'en offrent point les caractères de régularité,

ue constance et d'homogénéité; c'est un solide à peu près régulier, opéré par une cause analogue au retrait, et par conséquent analogue à celle qui donne naissance aux sphéroïdes présentés par les basaltes. La plupart des couches marneuses qui surmontent et précèdent la formation gypseuse des environs de Paris, et celles qui alternent avec les lits de plâtre, appartiennent à la marne calcaire compacte. C'est cette variété qui forme la base terreuse de la porcelaine tendre ou *frittée*. — La *marne calcaire schistoïde*, est tendre, à structure fissile, à texture terreuse, à grains plus ou moins fins. Ses feuillets se séparent plus difficilement et moins nettement que dans la marne argileuse schistoïde. Elle se délaye quelquefois assez facilement dans l'eau, mais ne forme point de pâte avec ce liquide, quelque soin qu'on mette à la pétrir. La marne de cette espèce est plus particulière aux formations lacustres des terrains de sédiment supérieurs qu'à toute autre. C'est à elle qu'il faut rapporter les célèbres schistes calcaires d'Œningen, près du lac de Constance, de Locle, près de Neufchâtel, et d'Aix en Provence, qui renferment entre leurs feuillets des débris nombreux de végétaux, de poissons, de reptiles et de coquilles d'eau douce. On regarde assez généralement aussi comme appartenant à cette variété la marne qui, au mont Balca, près de Vérone, renferme une si prodigieuse quantité d'ichthyolithes. — La *marne calcaire friable* est souvent assez tendre pour se réduire en poudre entre les doigts. Lorsqu'elle paraît solide et même dure en sortant de la carrière, elle ne tarde pas à se déliter par la seule influence de l'atmosphère. Elle est généralement blanche, ou faiblement grisâtre ou jaunâtre. C'est cette variété qui reçoit plus spécialement le nom de *marne* dans l'acception vulgaire et technique de ce mot. Son gisement est à peu près le même que celui de la marne calcaire schistoïde. Elle est aussi accompagnée de marne calcaire compacte et de silex, soit pyromaque, soit corné, soit résinite; elle appartient plus particulièrement que toutes les autres aux terrains lacustres supérieurs. Cette marne est remarquable par la petite quantité d'alumine et de chaux qu'elle contient. Son analyse a donné, sur 100 parties, environ 60 de silice, 8 de magnésie, 1 à 4 d'alumine, 1 de chaux, etc. Quelques auteurs regardent comme une variété *bitumineuse* de cette espèce le minéral qui se trouve auprès de Syracuse, en Sicile, et auquel Cordier a donné le nom de *Dusodyle*.

Bien que l'on trouve quelquefois les marnes en amas au milieu d'autres substances, c'est le plus généralement en couches alternant avec le calcaire et les argiles qu'elles se présentent; elles offrent alors tous les caractères de dépôts sédimenteux opérés sous des eaux tranquilles qui tenaient en suspension les particules dont elles se composent, particules qui, dans beaucoup de cas, ont été, comme plus fines, séparées mécaniquement d'un mélange plus grossier, et transportées, en raison de leur pesanteur spécifique, loin du lieu où s'est fait le premier délayement. Beaucoup de marnes paraissent avoir été portées par des courants continentaux qui les ont laissé déposer, soit dans des lacs, soit dans la mer. — Les marnes, dont l'importance est pour ainsi dire nulle comme espèce minérale, jouent tout au contraire, au point de vue géologique, un rôle dont l'importance est bien supérieure à celle de la plupart des substances minéra les simples, dont l'existence est presque toujours accessoire dans les couches qui composent l'écorce terrestre. Cette écorce est dans beaucoup de lieux, en effet, essentiellement formée de marnes, qui entrent encore pour plus de deux tiers dans certains terrains, par exemple ceux qui constituent les collines subappennines. Plusieurs variétés alternent avec les lits de schiste, de grès et de charbon de terre dans les terrains houillers; d'autres abondent dans les terrains gypseux et muriatifères; les grands dépôts de terrains jurassiques sont entrecoupés par des séries puissantes de couches marneuses.

Indépendamment de leur emploi pour la fabrication des poteries, des tuiles, des carreaux, etc., pour le dégraissage des draps, etc., les marnes sont d'une grande importance en agriculture. Le *marnage* des terres est mis en pratique depuis un temps immémorial en certaines contrées. Pour le succès de l'opération, non seulement il n'est pas indifférent d'employer toute espèce de marne en général, mais il faut encore que parmi les espèces propres à l'amendement des terres, les qualités de celles mises en usage soient en rapport avec la nature du sol que l'on veut amender par ce moyen. Les marnes argileuses, par exemple, conviennent aux terres sablonneuses, qu'elles rendent plus tenaces et plus propres à retenir l'humidité. Les marnes calcaires, au contraire, serviront à ameublir les terres argileuses trop grasses. Les argiles ou les sables purs pourraient à la rigueur opérer respectivement l'une ou l'autre de ces deux actions mécaniques; mais il paraît que la quantité de carbonate de chaux qui entre dans la composition des marnes exerce une action chimique favorable à la végétation, soit que ce sel absorbe l'oxigène de l'air, soit qu'il fournisse aux plantes de l'acide carbonique, et rende soluble l'humus qui

doit les nourrir. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'effet des marnes sur les terres n'est pas rapide, et qu'il n'est même le plus souvent sensible que la seconde, la troisième ou même la quatrième année. Il faut encore que l'agriculteur apprenne par l'expérience la quantité de marne convenable pour sa terre, car une trop forte dose peut entraîner une stérilité complète. Les marnes ne produisent leur effet avantageux sur la terre qu'après avoir été préalablement réduites en poudre. Beaucoup d'entre elles, qui paraissent fort dures, subissent d'elles-mêmes cette transformation en se délitant par la seule influence des météores atmosphériques. C'est pour faciliter ce phénomène que l'on est généralement dans l'usage de laisser, pendant quelque temps, les marnes en tas avant de les employer. A défaut de marne proprement dite, on emploie au même usage, dans quelques contrées, la craie, des amas de coquilles fossiles (*faluns*), des vases de mer, et même de la chaux éteinte à l'air. Il faut éviter soigneusement de se servir de marnes ou de calcaires contenant une trop grande quantité de magnésie, car il est démontré par l'expérience que cette substance frappe les terres de stérilité.

MAROBODUUS ou MARBOD, prince marcoman, fut élevé à Rome, retourna ensuite dans la Germanie, parvint à la souveraine puissance, et soumit les Bohémiens, les Sénnones, les Burgondes et les Lombards. Auguste envoya Tibère contre lui. Mais une révolte éclata sur ces entrefaites dans la Pannonie et l'Illyrie, et Tibère, ne pouvant agir contre Maroboduus, se contenta de conclure un traité. Une ligue des nations occidentales de la Germanie se forma quelque temps après contre Maroboduus. Arminius, chef des Chérusques, lui livra une bataille dont le succès resta douteux. Ne se sentant pas en état de résister, Maroboduus se retira dans le pays des Bohémiens, et demanda du secours à Tibère, qui lui en refusa d'abord, mais qui, plus tard, (17 après J.-C.) lui en accorda pour tenir en échec Arminius, dont les progrès commençaient à l'inquiéter. Maroboduus fut bientôt après chassé par les peuples auxquels il commandait et qu'il avait irrités par la dureté de son gouvernement. Tibère lui accorda une pension (49). Le prince germain mourut à Ravenne, vers l'an 37.

MAROC. Les musulmans n'ont pas de dénomination invariable pour désigner cette partie de l'Afrique barbaresque qui est limitée à l'ouest par l'Océan, au nord par la Méditerranée, à l'est par l'Algérie, et au sud par le désert. Ils l'appellent *Belad-Moula-Abd-er-Rahman* (le pays du seigneur Abd-er-Rahman), Nous l'appelons en Europe *Empire de Maroc*. Les deux dénominations sont également impropres. Abder-Rahman est le nom du prince qui gouverne aujourd'hui cette contrée; Maroc est celui d'une des villes de son territoire; l'un pas plus que l'autre n'a le droit de s'imposer à tout le pays. Le nom européen traduit en arabe ne désignerait aux indigènes qu'une ville ou, tout au plus, une province, et le nom arabe n'aura plus de raison d'être dès que le prince régnant aura disparu. Quant au système politique du pays, comment appeler un état qui ne reconnaît d'autre règle et d'autre loi que le caprice du souverain; où il n'existe de garantie ni pour les propriétés ni pour les personnes; où le gouvernement, depuis le sommet jusqu'à la base, repose sur la violence et l'exaction; où le chef de l'État arrive le plus souvent au trône par un crime et ne s'y soutient que par des cruautés; où l'on voit des hommes vivants bâtis dans un mur, sciés entre deux planches ou emprisonnés dans le cadavre sanglant d'un bœuf; où règne une ignorance absolue et à la fois un dédain superbe des sciences, des lettres, des arts et de tout ce qui fait la gloire et la grandeur des nations? Pour trouver une apparence d'ordre politique, il faut l'aller chercher au fond des massifs insoumis, dont l'ensemble forme plus de la moitié de l'empire. Là les peuples vivent en général dans un état de démocratie rudimentaire, c'est-à-dire que les tribus y renouvellent leurs chefs par des élections annuelles; mais il leur manque le lien de solidarité qui seul pourrait les élever dans l'échelle de la civilisation. — La partie du territoire soumise à l'empereur est divisée en trois gouvernements : *Fès*, *Maroc* et *Tafilelt*. Chaque gouvernement se subdivise en *pachaliks*, chaque pachalik en *kaïdats*, chaque kaïdat en *tribus*. Telle est dans son ensemble la hiérarchie territoriale; mais elle admet de nombreuses exceptions. Les trois gouvernements sont presque toujours confiés à des princes du sang. L'importance des deux premiers est telle, que l'on peut en regarder les chefs-lieux comme les deux capitales de l'empire.

Au point de vue géographique, l'empire de Maroc présente une division fort simple. La haute chaîne de l'Atlas, qui le traverse diagonalement du nord-est au sud-est, détermine un large bourrelet central que l'on peut appeler la *région atlantique*. Il reste deux espaces, l'un au nord, l'autre au sud de la montagne, qui forment, eu égard à leur position relative, la *région cisatlantique* et la *région transatlantique*. La région du nord ou cisatlantique s'étend depuis les pics de l'Atlas jusqu'aux deux mers. La région du sud ou transatlantique s'étend depuis le pied de l'Atlas

jusqu'au désert. Ainsi le désert au sud, la Méditerranée et l'Océan au nord, l'Atlas au centre, voilà les grands accidents physiques qui caractérisent la physionomie matérielle de l'empire de Maroc. Les subdivisions ne sont pas moins simples. La région cisatlantique se compose d'un massif montagneux, le Rif, qui borde la Méditerranée, et d'une zone de plaines ondulées qui borde l'Océan. La région transatlantique se compose d'un massif montagneux, celui de Guezoula, qui s'adosse à l'Atlas, et d'une zone de plaines, qui borde le désert. — Nous allons présenter rapidement les traits caractéristiques de chacune de ces subdivisions.

Ire région. — Le mot *Atlas* est un de ceux dont on a le plus fait abus, surtout dans ces derniers temps. Ce nom, que l'histoire, la géographie et la mythologie païennes ont rendu si populaire, appartient exclusivement à la chaîne de montagnes qui, des frontières de l'Algérie, s'étend sans interruption jusqu'au cap d'Aguer. Elle renferme, en effet, les sommets les plus élevés de l'Afrique septentrionale. Un des points saillants, le Miltsin, est situé vers le milieu de la chaîne, en vue de Maroc, a 3,475 mètres de hauteur, à peu près comme les Pyrénées. A l'extrémité méridionale, au cap d'Aguer, tout près de l'Océan, où elle va disparaître, cette chaîne conserve encore une élévation de 1,344 mètres. Ce profil abrupte de l'Atlas, joint à sa hauteur, à sa continuité et à son étendue, explique l'espèce de fascination qu'il a exercée sur les peuples de l'antiquité, et les traditions fabuleuses auxquelles il a servi de texte. En effet, les navigateurs anciens, lorsqu'ils côtoyaient la Mauritanie Tingitane, voyaient se dérouler devant eux une ligne basse de falaises, de collines et de plages, qui se prolongeait jusqu'au cap d'Aguer. Là se dressait devant eux une muraille raide et haute, si haute même que, pour en trouver d'équivalentes, il eût fallu doubler le cap Blanc, et s'avancer jusqu'à la Guinée. Or, la côte de Guinée leur était entièrement inconnue. Au delà du cap d'Aguer, borne méridionale du grand Atlas, leurs connaissances géographiques allaient se perdre dans les profondeurs mystérieuses du désert et de l'Océan. Aussi ce morne escarpé au delà duquel commençait l'inconnu, leur paraissait-il la limite du monde. Habitués à personnifier les objets de leur admiration ou de leur effroi, ils en avaient fait un géant fantastique chargé de tout le poids du ciel. Ils avaient baptisé de son nom la vaste mer qui se brisait à ses pieds, et aujourd'hui encore, ces deux mots : *Océan atlantique* disent assez de quel prestige fut entouré dans l'antiquité le front de la grande chaîne marocaine. *Atlas* était le nom grec, le nom étranger; mais le nom indigène, national, était *Dyris* ou *Dyrin*, et celui-là aussi s'est conservé jusqu'à nous, car les Berbers du grand Atlas l'appellent encore Idrer-n-Dêren (la chaîne du Dêren). Le massif de l'Atlas détermine la distribution des eaux sur presque toute l'étendue de l'empire de Maroc. Des deux versants de la montagne descendent des rivières, dont les principales sont : au nord la Mlouia, le Sbou, l'Oum-er-Rebi et la Tensift, qui passe au Maroc ; au sud, le Guîr, le Zîz, qui passe à Tafilelt, et le Dra. Ce dernier occupe une vallée étroite, de 35 myriamètres de longueur (la longueur du Rhin), qui, parvenue à la moitié de son développement, traverse un lac d'eau douce poissonneux, navigable et trois fois plus grand que le lac de Genève ; phénomène très remarquable, eu égard à la latitude (28°), et au régime général du Sahara, qui ne présente aucun autre exemple d'un fait analogue. Le Sahara, dont il vient d'être question, n'est pas le désert ; c'est une région qui dans la géographie des États barbaresques suppose l'existence complémentaire d'une autre région appelée *Tell ;* le Tell, région des céréales ; le Sahara, région des pâturages et patrie du dattier. Ce partage naturel, un des traits caractéristiques de l'Algérie, existe aussi dans le Maroc. Il a lieu suivant une ligne qui suit le pied méridional de la grande chaîne, dans une direction parallèle au rivage de l'Océan. Le massif de l'Atlas est peuplé de Berbers et de Juifs, dont le plus grand nombre ignore complétement la langue arabe. On n'y voit point de tentes. Toute la population habite des villages, et vit d'ailleurs dans un état complet d'indépendance.

2e région. — Le Rîf ou massif méditerranéen occupe une étendue de 330 kilom. sur une largeur moyenne de 50. Il renferme les villes de Tanger, Tétouan, Ceuta et Mlila. Il est peuplé de tribus berbères, groupées par villages, qui ne reconnaissent à l'empereur de Maroc qu'une suzeraineté nominale. La zone des plaines, au contraire, possède peu de villages ; elle contient une population presque entièrement arabe, clairsemée sur le sol, habitant sous la tente, vivant presque uniquement de ses troupeaux et de ses labours, livrée d'ailleurs aux exactions des kaïds, aux rapines de la troupe, au pillage des voisins et enfin aux razias de l'empereur. Aussi rien de plus misérable que l'aspect de cette contrée, formée cependant de trois vallées riches et fertiles. La tyrannie y a produit un de ses effets les plus ordinaires, en créant ou développant des situations extrêmes. C'est au milieu de ces tribus pauvres, étiolées, avilies, que s'élèvent les villes les plus populeuses et les plus riches, Meknès, Fès, Maroc, Ouezzân et les villes mari-

times de l'Océan, Souira (Mogador), Mazagan, Sla et Rbât, les deux points les plus accessibles de la côte, les véritables portes du Maroc.

3e *région*. — Le massif transatlantique, celui de Guezoula, est entièrement peuplé de Berbers qui ont constamment, depuis la conquête musulmane, repoussé la domination arabe, et qui aujourd'hui encore échappent à l'autorité impériale, malgré tous les efforts tentés pour les soumettre. Toutefois au moyen-âge ils ont reconnu les dynasties berbères des Almoravides et des Almohades, et ont pris part avec elles au mouvement d'invasion de l'Afrique sur l'Espagne, où ils ont formé des colonies mentionnées au XVIe siècle sous le nom de *Gazules*. L'analogie du nom des Guezoula avec celui des Gétules donne lieu de penser que ce dernier peuple, si célèbre dans l'antiquité, a transmis son nom à ces intrépides montagnards. Le massif de Guezoula domine la zone des plaines transatlantiques. Celle-ci contient : 1° le pays de Sous, peuplé de villages berbers, la dernière contrée maritime qui reconnaisse l'autorité impériale; 2° le pays de l'Ouad-Noun, divisé depuis une quarantaine d'années en deux principautés indépendantes, celle de Sidi-Hecham, et celle du cheickh Berouk. Ce dernier s'est fait honorablement connaître par la protection qu'il accorda, en 1836, au voyageur anglais Davidson, et par le vif désir qu'il a fréquemment témoigné d'établir des relations de commerce avec l'Europe. C'est sur ses instances que le gouvernement français a fait explorer, il y a quelques années, la côte de l'Ouad-Noun. 3° Le pays des oasis, dont la principale est Tafilelt, située sur le Zîz, au milieu d'une forêt de dattiers, et habitée par une population mi-partie arabe et berbère, dans laquelle fourmillent les chérifs. Tafilelt est l'entrepôt du commerce de l'Afrique centrale avec le Maroc, et le principal atelier de production de ces cuirs de luxe que les Européens appellent *maroquin*, et les Arabes *filâli*, du nom de l'oasis qui les fabrique. L'oasis de Tafilelt est une des contrées qui reconnaissent l'autorité de l'empereur et qui payent régulièrement l'impôt.

L'excursion que nous venons de faire dans les principales provinces du Maroc prouve combien est peu homogène cet empire en apparence si compacte et si formidable. Les trois massifs montagneux du Rif, de Guezoula et de l'Atlas occupant une superficie de 4,000 myriamètres carrés, sont dans l'insoumission. L'Ouad-Noun obéit à des chefs héréditaires indépendants. Il ne reste donc au gouvernement que l'Oasis de Tafilelt, la petite province de Sous et la zone des plaines maritimes. Encore le morcellement du territoire est-il pour l'autorité impériale une nouvelle et puissante cause d'affaiblissement.

A défaut d'observations météorologiques régulières, il est naturel de comparer le climat du Maroc à celui de l'Algérie qui lui est contigue. Analogue à certains égards, il en diffère cependant par plusieurs circonstances fort importantes. L'Algérie est comprise entre le 37e et le 32e degré de latitude, le Maroc entre le 36e et le 28e. Il y a donc deux degrés et demi de différence entre les latitudes moyennes ; ce qui devrait produire dans les températures moyennes, si les autres conditions étaient identiques, une différence d'un degré. Mais en Algérie les sommets les plus élevés ne dépassent pas 2,200 à 2,300 mètres, tandis qu'au Maroc la seule montagne mesurée, le Miltsin, haute de 3,475 mètres, atteint presque le niveau des neiges perpétuelles pour sa latitude. Il est probable que la chaîne de l'Atlas contient d'autres sommets plus élevés encore. Ainsi la région montagneuse du Maroc doit être beaucoup plus froide que l'Algérie, quoique plus méridionale. Plusieurs faits viennent confirmer cette induction. Léon l'Africain rapporte qu'une caravane dont il devait faire partie fut anéantie par le froid au passage de l'Atlas entre Fes et Tafilelt. Durant l'hiver de 1678 à 1679, l'empereur Moula-Ahmed ayant entrepris une expédition dans les montagnes de Guezoula, faillit périr dans les neiges avec toute son armée, à la latitude de 30°, c'est-à-dire à deux degrés plus au sud que l'oasis la plus méridionale de l'Algérie. D'autres exemples rapportés par les indigènes témoignent de la rigueur du froid qui règne dans la région atlantique. Des différences analogues caractérisent le régime thermométrique de la côte et du Sahara. En Algérie, le bord de la mer et celui du Sahara suivent des directions à peu près parallèles et courent de l'est à l'ouest suivant des lignes sensiblement isothermes. Dans le Maroc au contraire le bord de l'Océan et le bord du désert convergent vers le sud-ouest et vont se rencontrer dans le voisinage du tropique, circonstances qui toutes concourent à élever la température. Mais là où le désert et l'Océan se rencontrent, le phénomène des vents alisés commence à se faire sentir et apporte dans le régime thermométrique une influence à laquelle l'Algérie reste étrangère. Ainsi on ne verra jamais en Algérie, au mois d'août et au niveau de la mer le thermomètre descendre à 10° ; c'est cependant ce qui a lieu sur la côte du Maroc à 5° plus au sud. Le 14 août 1844, veille du bombardement de Mogador, les équipages des navires français mouillés dans la rade furent on ne peut plus étonnés du froid qui se faisait sentir; le ther-

momètre marquait à peine 10°. On ne vit d'abord dans ce fait qu'une anomalie, mais on sut bientôt que c'était l'état normal de cette côte où les vents du nord-ouest soufflent presque constamment en été. C'est pendant l'hiver que les calmes règnent et que la chaleur se fait sentir. Ces exemples feront apprécier dans l'un des phénomènes météorologiques les plus importants, la différence entre le climat de l'Algérie et celui du Maroc.

Le commerce intérieur du Maroc repose sur une loi commune à tous les états barbaresques, et dont, le premier, nous avons constaté l'existence en Algérie (1844). Chaque année, vers la fin du printemps, les tribus transatlantiques quittent les landes desséchées du Sahará, et vont planter leurs tentes dans les vallées arrosées par le Tell. Là elles échangent les tissus de laine et les dattes, produits de leur industrie, contre les céréales et la laine récoltées par les tribus du nord. Le commerce extérieur se divise en deux branches: le commerce continental et le commerce maritime; le commerce continental se compose lui-même des échanges avec le soudan (mouvement du nord au sud) et des échanges avec l'Algérie (mouvement de l'ouest à l'est).

Le commerce du Maroc avec le soudan aboutit principalement à Timbektou, qui, depuis plusieurs siècles, est le grand marché de la Nigritie occidentale. Fondée au XIIIe siècle, cette ville devint, au commencement du XVe, par les conquêtes du roi nègre Ischia, la capitale d'un empire presque aussi grand que l'Europe, et le foyer d'une civilisation qui rayonna sur toute la race noire. Mais avec le XVIIe siècle s'ouvrit une ère de décadence. En 1672, l'empereur Moula-Ismaël en fit une province de Maroc, qui absorba dès-lors, au préjudice des autres états barbaresques, le commerce du soudan. On vit les négociants de Fès établir des comptoirs à Timbektou et faire des fortunes considérables. L'empereur Moula-Ismaël lui-même y acquit des richesses immenses. Des unions entre la garnison marocaine et les femmes de race noire contribuèrent à resserrer les liens formés par le commerce. Au commencement du XVIIIe siècle, des caravanes de 16 à 20,000 chameaux traversaient encore le désert pour se rendre de Maroc à Timbektou. Mais à la mort de Moula-Ismaël (1727), ces liens commencèrent à se relâcher. Timbektou paya moins régulièrement son tribut, et finit par s'en affranchir. Toutefois, devenue Marocaine par ses habitudes et ses alliances, elle resta encore, pendant tout le XVIIIe siècle, le grand bazar de la Barbarie occidentale. En 1803, les choses changent de face. Timbektou tombe au pouvoir du roi nègre de Sego. Le parti marocain y perd son influence, et avec elle une partie de ses avantages commerciaux. En 1810, Sidi-Hecham les réduit encore par la fondation de son petit état de l'Ouad-Noun. Peuplé en grande partie de familles marocaines que la révolution de 1803 avait forcées de quitter Timbektou, situé à l'entrée du désert et au bord de l'Océan, c'est-à-dire au point d'arrivée des caravanes de la Nigritie et des navires de l'Europe, l'Ouad-Noun se trouve ainsi dans les conditions les plus favorables pour enlever au Maroc le commerce du Soudan. Cependant cette déviation, si puissante qu'elle soit, n'a pas encore détourné complètement le courant de Fès à Timbektou. En ce moment, le Maroc expédie au soudan des céréales, des moutons, de la graisse, du beurre, des légumes secs, des dattes et des plumes d'autruche. Il en reçoit des Nègres, de la poudre d'or, du henna, de l'alun, du salpêtre. Les produits entre le Maroc et l'Algérie s'échangent principalement par la voie du Sahara, où les communications sont plus sûres et plus faciles. Les points de départ sont l'Oasis de Tafilelt pour le Maroc, et pour l'Algérie, les oasis de l'Ouad-Mzâb et d'el-Abiedh-Sidi-Cheikh. Le Maroc expédie en Algérie les cuirs de Tafilelt, des chaussons de peau dits *belra*, des *haîk* ou voiles de laine, des armes, du fer, des toiles de coton, des articles de mercerie, du *tfol*, ou terre à foulon employée comme savon, des peignes de femmes, des calottes rouges, des étoffes de soie, des chevaux. Il reçoit en échange de la soie plate venue de Tunis, et des étoffes de laine fabriquées dans les oasis.

Le produit des droits de douane forme une des principales ressources du trésor. C'est Mogador qui fait la plus forte recette; elle produit annuellement 700,000 piastres; Tanger en produit 400,000, et les six autres ports réunis 1600,000. Mogador et Tanger représentent donc à eux seuls les deux tiers de la recette effectuée par tous les autres ports ensemble. On peut juger par-là de l'effet que dut produire sur l'empereur le bombardement de Tanger et surtout celui de Mogador. Aussi le commerce maritime est-il le sujet constant de ses préoccupations. Pour l'entretenir et l'activer, il ouvre sa cassette aux négociants juifs et chrétiens; l'argent qu'il leur prête les aide à étendre le cercle de leurs affaires; la circulation des marchandises devient plus active; les recettes du fisc croissent en proportion. Dans cette augmentation de produits, l'empereur trouve l'intérêt de ses avances, et dans l'accroissement des bénéfices, le moyen de se les faire rembourser. On évalue à 25 ou 30 millions le montant des sommes engagées dans cette spéculation fiscale. Aux profits de la ban-

que, il faut ajouter ceux du monopole. Le tabac, le soufre et la cochenille, sont trois produits dont l'empereur se réserve la vente, et sur lesquels il gagne 100 p. 0/0. Il est des marchandises dont il afferme le monopole; tels sont les sangsues, la cire, le tan, la monnaie de cuivre. D'ailleurs le prix du monopole ne dispense pas du paiement des droits.

Enfin certaines marchandises ne peuvent être exportées sans un permis spécial qui se paye comme tout privilége. Dans cette catégorie figurent les céréales, les bestiaux, les bêtes de somme, et, faut-il le dire, les juifs et les juives; l'Israélite est assimilé à une denrée. Homme, enfant ou vieillard, il ne peut sortir d'un port sans payer un droit de quatre piastres (5 francs). Quant aux juives, elles doivent acquitter à la sortie un droit de 100 piastres. Lorsqu'en 1844, les Français enlevèrent leurs nationaux de Tanger, les juifs se réfugièrent à bord de l'escadre, mais ce ne fut qu'après avoir payé leur droit de sortie. Pour les juives, la dépense parut trop considérable, et elles furent laissées à terre.

Toute marchandise qui n'est pas placée sous le régime du monopole, du privilége ou du permis spécial, est réputée libre, et peut être exportée moyennant le paiement des droits. Les principales sont : les ceintures de laine rouge, dont l'Espagne fait une grande consommation, les chaussures de peau dites *belra*, recherchées dans tout l'Orient, les pois chiches, expédiés en Espagne, les farines consommées à Gibraltar, les plumes d'autruche, l'ivoire, la gomme arabique, les amandes douces et amères, les noix, l'huile, les cuirs et les maroquins, les dattes, les poules, les œufs, les oranges et les citrons. Quant à l'importation, dont le droit est de 10 0/0 de la valeur, le Maroc reçoit de l'Angleterre les tissus de coton, le drap et les métaux; de Marseille et de Gibraltar les articles d'épicerie et de mercerie : de l'Espagne, la soie.

Les peuples du Maroc professent le Mahométisme Sunnite ou orthodoxe, et suivent le rite malki, commun à tous les états barbaresques. Ainsi sous ce rapport, la contrée qui nous occupe ne présente rien de particulier. Ce qui la distingue surtout des autres pays musulmans, c'est l'ascendant théocratique que l'empereur de Maroc exerce non seulement sur les peuples de son obéissance, mais sur toutes les nations barbaresques. Cette autorité toute spéciale prend sa source dans le titre de chérif, ou descendant de Mahomet, que s'attribue la dynastie actuelle du Maroc, et que d'ailleurs aucun musulman ne lui conteste ; mais elle est considérablement rehaussée par deux circonstances qu'il est bon de faire connaître. La première est le privilége réservé de temps immémorial à l'empereur de représenter toute l'Afrique barbaresque dans la solennité annuelle du pèlerinage de la Mecque. Cette grande caravane se met en marche chaque année le 2 du mois de Redjeb; elle part alternativement de Fès et de Tafilelt, sous le commandement d'un chef nommé par l'empereur, qui confie toujours cette haute mission à l'un de ses plus proches parents; ce dignitaire marche entouré d'une escorte nombreuse, au son de la musique, les étendards déployés. Mais le cortége le plus imposant, est la caravane elle-même. Quelquefois en entrant dans le Sahara algérien, elle compte déjà 8,000 pèlerins. Tous les peuples qu'elle traverse lui envoient leurs contingents, et viennent ainsi, par délégation, se ranger sous les drapeaux du chérif. Le prince est accompagné d'un kadi dont la juridiction s'étend à toutes les villes et tribus voisines des lieux de séjour. Après avoir traversé l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli, la caravane arrive au Caire. Là, elle s'accroît encore des pèlerins de l'Egypte. Elle cotoie avec eux les bords de la mer Rouge, et vient enfin camper sous les murs de la Mecque, le jour, et presque à l'heure où les caravanes de la Syrie et de Bagdad atteignent elles-mêmes la ville sainte. Ce jour est celui de l'Aïd-el-Kebir, le premier de l'année musulmane. Après une station de quinze jours à la Mecque, les trois caravanes se rendent ensemble à Médine. C'est le dernier acte du pèlerinage. On comprend quelle autorité le nom de l'empereur du Maroc doit acquérir aux yeux des peuples musulmans, qui voyent chaque année une solennité aussi imposante se renouveler sous ses auspices et sous ses drapeaux.

Nous venons de montrer les causes patentes de cette autorité; elle a aussi ses causes occultes. Il existe dans les états barbaresques des associations secrètes, formées originairement dans un but religieux, devenues plus tard des instruments politiques, unissant par le lien d'une hiérarchie puissante, mais clandestine, des hommes animés de la même ardeur fanatique. On a constaté l'existence de sept de ces associations : trois ont leur siége dans le Maroc; trois ont pris naissance en Algérie; une seule sort du berceau de l'islamisme. Les trois sociétés marocaines sont celles de Moula-Taïeb, des Aïçaoua et des Derkaoua. Le première domine toutes les autres par le nombre et le rang de ses affiliés. L'ordre de Moula-Taïeb doit sa fondation aux chérifs de Maroc; aussi compte-t-il dans ce pays un nombre immense de membres. A leur tête figure l'empereur lui-même. Il est vrai qu'il n'en est pas le chef; mais le khalifa ou grand-maître de l'or-

dre est toujours choisi dans la famille impériale. Ce poste éminent a été longtemps occupé par Sidi-el-Arbi, et sa mort, arrivée il y a seulement quelques mois, a été regardée, au point de vue des intérêts algériens, comme un événement d'une grande importance. Le quartier-général de l'ordre est une ville du Maroc appelé Ouezzân, située entre Fès et El-Araich. C'est la résidence du grand-maître, le centre d'un immense réseau qui embrasse l'Algérie elle-même. En 1845, une insurrection éclatait dans la province d'Oran, et se propageait avec une incroyable rapidité. On a su depuis que le massif où elle avait pris naissance était un des principaux centres de réunion des frères de Moula-Taïeb. C'étaient encore des frères de Moula-Taïeb qui, à la même époque, anéantissaient, à Sidi-Brahim, le petit corps du colonel Montagnac. On ne vit d'abord dans ces événements qu'une explosion banale et confuse de fanatisme ; ce n'est que deux ans après que fut découvert et révélé le lien mystérieux qui unissait les épisodes et les personnages de ce drame lugubre.

Nous avons mentionné deux autres ordres religieux également originaires du Maroc, les Aïçaoua et les Derkaoua. Le premier, fondé il y a environ deux siècles, à Meknês, n'a ni prétention ni influence politique ; mais il n'en est pas de même des Derkaoua, dont l'existence s'est révélée inopinément, par un événement étrange, au commencement de 1845. Le 30 janvier, une soixantaine d'indigènes marchant processionnellement et psalmodiant un air lugubre se présentèrent devant le poste de Sidi-Bel-Abbès, qu'ils tentèrent de surprendre ; mais la garnison courut aux armes, et en quelques minutes c'en était fait d'eux. Une enquête commencée immédiatement fit connaître qu'ils étaient affiliés à une confrérie dite des Derkaoua, et qu'ils avaient agi sous l'inspiration d'un marabout récemment arrivé de Fès. — Les Derkaoua tirent leur nom de Derka, petite ville du Maroc, où leur ordre a pris naissance. Ils professent en religion un ascétisme rigoureux, et en politique un radicalisme absolu. Depuis leur origine, ils sont dans un état permanent de conspiration et de révolte, en Algérie contre les Turcs, au Maroc contre les chérifs. Abd-el-Kader lui-même a ressenti les effets de leur fanatisme farouche. On doit regarder comme un nouvel instrument de puissance théocratique pour le Maroc cette association clandestine qui donne aux marabouts de cette contrée le moyen de souffler la révolte quand il leur plaît et là où il leur plaît.

La population marocaine se compose des mêmes éléments que celle des autres États barbaresques. Nous avons nommé les Berbers et les Arabes qui en sont les éléments principaux ; il faut y ajouter les Juifs, cette nation frappée d'une inexplicable ubiquité, et les habitants des villes, population hétérogène recrutée à toutes les sources et dans laquelle le sang chrétien, apporté par des esclaves et des renégats, entre peut-être pour une proportion plus considérable qu'on ne le pense généralement. La population berbère, africaine d'origine, n'est pas toute d'origine marocaine. Parmi les tribus qui la composent, plusieurs sont venues de l'Algérie orientale, de la régence de Tunis et même de la régence de Tripoli, poussées par le vent des révolutions qui, en Afrique, a presque constamment porté de l'est à l'ouest. Le même vent, qui entraînait vers les rivages de l'Océan des rameaux arrachés à l'arbre berbère, y conduisait aussi, de proche en proche, les tribus arabes. Nous indiquerons ci-après, dans le précis historique, les causes et, autant que possible, les effets de ces grands déplacements. Quant au chiffre absolu de la population, comme il n'a jamais été fait aucun recensement, il est impossible de le connaître avec certitude. Les évaluations les plus judicieuses le portent à 7 ou 8 millions, sur lesquels il faut compter environ 5 millions de Berbers et 3 millions d'Arabes.

L'empire de Maroc occupe le territoire qui, sous la domination romaine, formait la Mauritanie tingitane. Mais la soumission en fut toujours moins complète que celle des autres provinces d'Afrique. Ce n'est qu'environ deux siècles après la conquête de Carthage que les aigles romaines y pénétrèrent pour la première fois ; elles s'avancèrent alors jusqu'à l'Atlas. Quelques années après elles le franchissaient et poussaient leur exploration jusqu'au fleuve Ger, dont on ignore le nom actuel. C'est à ces deux mentions que se réduisent les annales du Maroc sous la domination romaine. Même silence sous la domination vandale. On sait seulement qu'en 430 Genseric passa le détroit de Gibraltar et traversa la Tingitane sans s'y arrêter. Un siècle après, en 533, Bélisaire enlève l'Afrique aux Vandales ; mais les limites de la domination grecque ne dépassent pas la Mauritanie de Sétif et laissent dans l'indépendance la Césarienne et la Tingitane. En 643, les Arabes paraissent dans le Maghreb ; mais leurs premières incursions s'arrêtent aux régences de Tunis et de Tripoli. Ce n'est qu'en 682 qu'ils se montrent dans la région occidentale. En quelques mois, Okba-ben-Nafi, parti de Kairouan, atteint le rivage de l'Océan ; il prend Ceuta et Tanger. Là, on lui signale la province de Sous comme habitée par un peuple belliqueux, les Berbers ; aussitôt il va les combattre et s'avance jusqu'à l'Ouad-Dra.

Mais une vaste insurrection l'attendait à son retour, et il périt avec toute sa troupe sous les murs d'une petite ville du pied de l'Aourês.

Une seconde insurrection, qui éclata quelques années après, motiva la transplantation dans l'ouest du Maghreb d'un grand nombre de Berbers de ce massif, premier noyau de ces émigrations qui ont peuplé successivement toute la zone centrale du Maroc de tribus enlevées à l'extrémité opposée de l'Afrique. En 705, nouvelle expédition des Arabes dans le Maroc. Elle a pour résultat l'installation d'un gouverneur permanent à Tanger qui devient ainsi le quartier général de la domination arabe dans l'ouest de l'Afrique et le point de départ de la conquête de l'Espagne.

En 761, une nouvelle insurrection berbère, née aux environs de Tripoli, amène un nouveau déplacement de population. Les révoltés se retirent dans l'ouest après leur défaite, et vont porter à Tahart, dans la province d'Oran, le nom et le sang de leurs tribus respectives. Puis, 27 ans plus tard, la colonie de Tahart se fractionne encore, et une partie va s'installer dans les environs de Fès, près de la dynastie naissante des Edricites. C'est ainsi que des noms de tribus originaires de Tunis et de Tripoli se retrouvent aujourd'hui dans la population du Maroc. Déjà antérieurement, en 757, une autre dynastie, celle des Médrarites, avait été fondée à Sedjelmaça (Tafilelt), dans le Sahara marocain, par des Meknaça amenés du massif de l'Aourês par la première transplantation. Chacun de ces établissements détermine un noyau autour duquel viennent se grouper de nouvelles émigrations parties des mêmes points. Le Maroc reçoit peu à peu les épaves de Tripoli, de Tunis et de Constantine.

En 908, une nouvelle révolution élève la dynastie Fatimite sur les ruines de toutes les autres. En 912, elle s'empare de Fès, assujettit les Edricites et renverse les Médrarites de Sedjelmaça. Mais ce vaste empire, dont la capitale était Mohdia, sur la côte de Tunis, ne tarde pas à se démembrer, et de ses débris se forment trois États, première esquisse de la division moderne. Trois dynasties berbères se partagent l'Afrique, les Sanhadja à Mohdia, les Beni-Hammâd à Bougie, les Zenâta à Fès et à Sedjelmaça. Cette dernière, moins connue que les deux autres, dura cependant l'espace d'un siècle, de 970 à 1071. Les Zenâta qui la soutenaient étaient originaires des monts Aourês, et leur avénement détermina un nouveau mouvement d'émigration dans le massif qui avait été leur berceau. Depuis l'année 908, où la dynastie des Aghlabites avait été renversée à Kairouân, les Arabes n'existaient plus en Afrique comme gouvernement, et comme ils n'y avaient envoyé que des corps d'armée, il est probable qu'ils y occupaient peu de place comme population. Le moment approchait où cette race allait reparaître et exercer sur la destinée du Maghreb la plus profonde et la plus désastreuse influence.

La dynastie des Sanhadja, qui depuis son origine avait reconnu la suzeraineté du khalifat Fatimite d'Égypte, s'en sépara vers l'an 1045 de notre ère. A cette déclaration d'indépendance, le khalife du Caire répondit en ouvrant aux Arabes la porte de l'Afrique barbaresque. Ce fut alors une véritable irruption; on évalue à un million le nombre de nomades que le premier flot versa dans le Maghreb. Le mouvement d'émigration se continua ensuite pendant près d'un demi-siècle. De cette époque date la véritable implantation des tribus arabes en Afrique. De cette époque aussi date le prodigieux travail de dévastation dont nous constatons aujourd'hui les effets. L'irruption s'avança lentement comme l'incendie; mais elle avança toujours et dévora tout sur son passage. Partie de l'Égypte en 1048, elle avait, dès 1067, envahi la moitié de la régence de Tripoli. En 1150, elle avait pénétré jusqu'au centre de l'Algérie. Vers 1170, elle couvrait le territoire de Tlemcen; à la fin du XIIe siècle, elle atteignait l'empire du Maroc.

Au moment où les tribus arabes rompaient leur digue à l'extrémité orientale du désert, à l'extrémité opposée, les tribus berbères se mettaient aussi en mouvement et allaient fonder à Maroc l'empire et la dynastie des Almoravides. Elles avaient pour chef le fameux Ioucef-ben-Tachfin, qui conquit l'empire actuel de Maroc et la moitié de l'Espagne et de l'Algérie. Mais dès l'année 1120, un nouveau mouvement s'opérait parmi les tribus berbères du grand Atlas, et substituait les Almohades aux Almoravides.

Ici s'ouvre pour le Maroc une période de gloire et de prospérité vraiment nationales; car non seulement la nouvelle dynastie naissait au centre de cette contrée, mais elle s'appuyait sur la tribu berbère des Másmouda, marocaine d'origine. Parti de Tinmâl, l'un des sommets les plus élevés du grand Atlas, vers l'an 1145, Abd-el-Moumen, le premier émir almohade, s'emparait de Fès en 1146, de Maroc et de Tanger en 1147, de Sedjelmaça (Tafilelt) en 1148. En 1160, il avait achevé la conquête de l'Afrique depuis la province de Sous jusqu'au désert de Barka; œuvre gigantesque accomplie dans l'espace de trente ans par un homme que la fortune était allée chercher dans une humble échoppe d'artisan; car telle était l'origine de cet Abd-el-Moumen qui, comme conquérant et comme or-

ganisateur, doit compter parmi les plus grands hommes de l'histoire. Ses successeurs entreprennent la conquête de l'Espagne ; mais ils s'y épuisent dans des luttes stériles et s'affaiblissent par degrés jusque vers le milieu du XIIIe siècle, où une nouvelle dynastie, issue encore de cette tribu des Zenâta qui eut une si étrange destinée, porte le dernier coup aux descendants dégénérés d'Abd-el-Moumen, et fonde à Fès le royaume des Beni-Mrîn qui embrasse presque tout l'empire actuel des chérifs et en prépare la formation.

Mais la révolution qui éleva la dynastie actuelle du Maroc fut précédée d'une période d'anarchie qui occupa presque tout le XVe siècle. Les Beni-Mrîn, d'abord réduits au territoire de Fès par des usurpations partielles, en furent chassés en 1471 par une autre branche de leur famille, les Beni-Ouatâs. Maroc, Sous, Sedjelmâça eurent alors chacune leurs souverains.

Ce morcellement de l'autorité provoqua et favorisa les entreprises des Portugais sur les côtes du Maroc, longue et malheureuse croisade dont le roi Jean Ier eut l'initiative et qu'il inaugura par la prise de Ceuta en 1415. En 1458, les Portugais s'emparent de Ksar-es-Srir, entre Ceuta et Tanger, d'Anfa en 1468, et d'Arzilla en 1471. En 1506, ils fondent Mazagan ; en 1507, ils s'établissent à Safi et fondent Santa-Cruz au cap d'Aguer. Enfin en 1513, Azemmour tombe en leur pouvoir, et l'année suivante ils soumettent toute la province de Dukkala. A côté de la domination portugaise s'élevait une puissance musulmane qui devait la renverser. Vers la fin du XVe siècle vivait, dans une oasis appelée Sagui-el-Hamra, un pauvre et vieux marabout qui prétendait descendre de Mahomet par sa fille Fatma, et qui, à ce titre, se faisait appeler chérif. Profondément affligé des conquêtes des Portugais et des divisions qui déchiraient son pays, il forma dans sa solitude le projet, en apparence insensé, de lui rendre l'indépendance et l'unité. Trop faible pour accomplir cette œuvre lui-même, il en chargea ses fils, et ils y réussirent. Cet homme, qui s'appelait Mohammed-ben-Ahmed, fut le vrai fondateur de la dynastie des chérifs qui occupe aujourd'hui le trône de Maroc. Ils commencèrent par prêcher la guerre sainte contre les Portugais et se virent bientôt en mesure de les attaquer. En 1517, l'aîné des chérifs se faisait proclamer sultan de Maroc. En 1549, ils s'emparaient de Fès ; en même temps, la guerre sainte se poursuivait. En 1536, les Portugais perdirent Santa-Cruz, et en 1540, Safi et Azemmour. En 1578 avait lieu la fameuse bataille d'Al-Kasar, dite *des trois-rois*, où périt le roi Sébastien. Quelque temps après, les Portugais évacuaient Arzilla. En 1662, ils cédèrent Tanger à l'Angleterre et Ceuta à l'Espagne. Il ne leur resta plus alors sur la côte du Maroc que la ville de Mazagan qu'ils évacuèrent en 1749. Après la bataille d'Al-Kasar, les chérifs, délivrés de la domination étrangère, se virent en butte à des dissensions et à des révoltes intestines qui depuis cette époque ont presque continuellement désolé leur empire. Il arriva même qu'en 1646 les Arabes se rendirent maîtres de Maroc et y installèrent un des leurs comme sultan. Cet interrègne dura quelques années, après lesquelles un chérif de Tafilelt, mais d'une autre branche, monta sur le trône. C'est à cette seconde race qu'appartient Moula-Abd-er-Rahman, l'empereur actuel. L'événement le plus considérable de cette seconde période fut la prise de Timbektou, dont il a déjà été question. Du reste, et à de rares exceptions près, elle s'écoula comme la première au milieu des agitations et des crimes. Moula-Abd-er-Rahman lui-même n'est arrivé au trône que par l'empoisonnement de Sliman, son prédécesseur et son proche parent. S'il n'a pas exécuté le crime, il est notoire qu'il y a consenti et certain qu'il en a profité. Cela eut lieu en 1827. Moula-abd-er-Rahman a donc déjà 24 années de règne ; il est âgé d'environ 60 ans ; on le représente comme un homme d'un caractère brutal et cruel.

Depuis l'expulsion des Portugais, la piraterie est devenue la principale source de relations entre l'empire de Maroc et le monde chrétien ; toutefois, de loin en loin, quelques rapprochements éphémères, provoqués souvent par ces excès même, en ont interrompu le cours. Tels furent le traité de commerce conclu avec la France en 1630, qui stipula l'établissement de consuls français à Maroc, Safi, Sainte-Croix et Sla ; l'ambassade envoyé à Louis XIV en 1699 ; l'ambassade anglaise de 1721 ; enfin la généreuse et constante intervention des Pères de la Merci pour le rachat des captifs. Il est même juste de dire que ces bons religieux ont eu quelquefois à se louer de l'humanité et de la loyauté des souverains barbaresques. En 1789, un médecin anglais, Lemprière, fut appelé dans le Maroc par un prince de la famille impériale. Il y resta quelques mois et rapporta de son voyage un grand nombre de renseignements précieux sur la géographie et les mœurs de cette contrée. Enfin la conquête de l'Algérie, en mettant un terme à la piraterie barbaresque, devint l'occasion de relations nouvelles avec l'empire des chérifs. Pour régler les conditions de la mitoyenneté continentale, un conflit était presque inévitale. Il éclata en 1844. Dès les pre-

miers temps de l'occupation française, des difficultés s'étaient élevées au sujet de la protection occulte ou patente que l'empereur accordait à nos ennemis, et notamment à l'émir Abd-el-Kader. A diverses reprises des explications avaient été demandées ; mais on n'avait obtenu que des réponses évasives. Enfin en 1844, Abd-el-Kader, obligé d'évacuer l'Algérie, se réfugie sur le territoire du Maroc, et l'accueil qu'il y trouve donne à la conduite d'Abd-er-Rahman un caractère manifeste d'hostilité. Aux plaintes qui lui sont adressées, l'empereur oppose lui-même une prétendue violation de son territoire. De part et d'autre, on se dispose à la guerre. Un premier engagement a lieu le 15 juillet, et le maréchal Bugeaud entre à Ouchda. En même temps, une escadre commandée par M. le prince de Joinville voguait vers les côtes du Maroc. Le 22 juillet, le prince notifie au pacha d'El-Araich l'ultimatum de la France ; le 4 août, il reçoit une réponse inacceptable, le 6 il bombarde Tanger. Le 8, à 4 heures du matin, l'escadre française met à la voile ; le 11 elle mouille devant Mogador ; le 15 elle canonne la ville et s'empare de l'île qui occupe l'entrée du port. Par une glorieuse coïncidence, la veille, le maréchal Bugeaud avait battu l'armée marocaine sur l'Ouad-Isli, à quelques lieues en avant d'Ouchda. Ces deux victoires, et surtout celle de Mogador qui atteignait l'empereur dans l'un de ses intérêts les plus chers, le commerce maritime, l'amenèrent à composition. Le 5 septembre, il fit les premières ouvertures, et le traité fut signé le 10 à Tanger. Un article réservait la question des frontières ; elle fut résolue l'année suivante par un nouvel acte diplomatique signé le 23 août 1845, à Lella-Marnia. E. CARETTE.

MAROLLES : deux villes de France portent ce nom. — L'une dans le département du Nord, à 6 lieues N.-E. de Landrecies, renferme 2,000 habitants environ, et fait un grand commerce de chicorée-café et de fromages renommés. — L'autre, MAROLLES-LES-BREAUX, chef-lieu de canton du département de la Sarthe, est située à 12 kilom. S.-O. de Mamers, et compte 2,000 habitants.

MAROLLES (MICHEL DE), littérateur médiocre et traducteur infatigable, était fils d'un ligueur, homme de guerre distingué. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et, pourvu de deux abbayes, il put se livrer avec ardeur à sa passion pour les traductions. Il s'en prit successivement à Plaute, à Térence, à Lucrèce, à Lucain, à Catulle, à Tibulle, à Virgile, à Horace, à Juvenal, à Stace, à Perse, à Martial, qu'il défigura et outragea de son mieux, sous prétexte de les corriger et de les accommoder au goût moderne. La plus curieuse de toutes ses traductions est celle de Martial, véritable chef-d'œuvre de platitude et de niaiserie que Ménage appelait des Epigrammes *contre* Martial. Marolles traduisit également quelques historiens : Aurelius Victor, Ammien-Marcellin, Grégoire de Tours, Athénée, une *Histoire* anonyme des *Comtes d'Anjou*, ainsi que les prières du *Bréviaire romain*, et une partie de la *Bible*. Mais cette dernière fut arrêtée par le Parlement et par l'archevêque de Paris, qui en fit brûler les exemplaires. Tous ces livres sont oubliés ainsi que la continuation de l'Histoire romaine de Coeffeteau, autre ouvrage de cet infatigable écrivain. Mais les curieux recherchent encore les *Mémoires de sa vie* (3 vol. in-12, 1735), qui prouvent que l'auteur valait mieux que ses livres ; ses *Catalectes* ou pièces choisies des poètes latins, traduites en vers ; ses *Œuvres de Virgile*, traduites en vers français ; ses *Tableaux du temple des Muses*, recueil de gravures avec description. L'abbé de Marolles avait réuni une très belle collection d'estampes qui, achetée par Colbert, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, où elle forme 224 volumes. Né en 1600 au bourg de Guillé, en Touraine, l'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681. L. DUBEUX.

MARONITES. On appelle ainsi une société de chrétiens du rite syrien, soumise au pape, et qui habite différentes parties du mont Liban. On n'est pas d'accord sur leur origine. L'opinion la plus probable est qu'ils remontent à saint Maron, abbé en Syrie, et mort dans la première moitié du v^e^ siècle. Vers le commencement du vi^e^, on constate l'existence de trois monastères célèbres qui portaient le nom de Saint-Maron : l'un dans le diocèse d'Apamée ; l'autre sur l'Oronte, entre Apamée et Emèse ; le troisième dans la Palmyrène. Les moines qui habitaient ces couvents furent appelés *Maronites*, et cette dénomination s'étendit ensuite à toute la population chrétienne au milieu de laquelle ils vivaient. Les Maronites se montrèrent d'abord attachés aux doctrines de l'Église ; mais plus tard ils tombèrent dans le Nestorianisme et dans l'Eutychianisme, et suivirent les Grecs dans leur schisme. Vers 1182, ils rentrèrent dans le sein de l'Église, et dans la seconde moitié du xvi^e^ siècle, sous les papes Grégoire XIII et Clément VIII, ils renouvelèrent leur acte de soumission au saint siége. Ces points d'histoire, obscurcis dans les annales arabes d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, dont la relation peu exacte induisit en erreur le savant Renaudot, ont été bien éclaircis par Étienne Evode Assemanie, dans les *Acta sanctorum martyrum orientalium et*

occidentalium, Romæ, 1748, in-folio, tom. II, pag. 405, seqq. Les Maronites ont un patriarche qui prend le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il réside au monastère de Canobine dans le Liban. Ce patriarche reçoit du pape des bulles de confirmation et rend compte à Rome, tous les dix ans, de l'état de son église. Il garde, ainsi que les évêques ses suffragants, un célibat perpétuel. Quant aux prêtres séculiers soumis à son autorité, ils peuvent se marier avant l'ordination. Le pape Grégoire XIII fonda à Rome un séminaire pour les jeunes Maronites qui se destinaient aux fonctions sacerdotales. Cette école a produit plusieurs hommes distingués dans la théologie, l'histoire et les lettres orientales, entre autres Abraham Ecchellensis et les trois Assemani, Joseph, Etienne Evode et Louis. Les Maronites étaient depuis longtemps tributaires de la Porte. Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, ayant soumis la Syrie à son obéissance, devint leur suzerain. L'intervention armée des quatre grandes puissances signataires du traité de Londres (1840) les replaça sous l'autorité de la Porte. Le pays des Maronites est partagé entre un petit émir qui réside à Djébal ou Djébaïl, et un grand émir qui réside à Canobine. Depuis environ dix ans, des collisions sanglantes ont éclaté fréquemment entre les Maronites et leurs voisins les Druzes, sectaires mahométans, qui semblent d'autant plus audacieux que leurs adversaires le sont moins. Les Maronites ont pour eux la justice, ils sont victimes des plus odieuses agressions; mais le peu de vigueur qu'ils ont montré pour se défendre, leur a fait perdre la sympathie d'un grand nombre d'Européens. L. DUBEUX.

MAROQUIN. Peau de bouc, de chèvre ou de veau, tannée au sumac, corroyée, mise en couleur et lissée. Les peaux tannées avec l'écorce de chêne et qui ont généralement un grain plus gros, sont distinguées par le nom de *cordouan*, racine de notre mot cordonnier. Le maroquin doit son nom à la ville de Maroc : les Italiens, les Espagnols et les Anglais l'appellent d'un nom semblable à celui que nous avons adopté; les Danois disent kardevan, comme nous disions cordouan, et les Hollandais spaanchleer, rattachant à l'Espagne la provenance de ce cuir; les Allemands et les Russes ont adopté saffian, qui est bien près de l'arabe sakhtian; les Grecs modernes ont emprunté le mot arabe lui-même, qu'ils écrivent σαχτιανι. Faut-il conclure que l'art de faire le maroquin vient des côtes de Barbarie ou seulement que c'est la perfection des produits de cette contrée qui a déterminé l'adoption de noms qui indiquent tous une origine barbaresque et arabe? C'est ce qu'il est difficile de décider. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui les contrées du Levant fournissent des peaux à grain beaucoup moins fin que les nôtres, et qui, très solides et nerveuses, répondent peut-être incomplétement à l'idée d'une peau souple, fine et d'un aspect flatteur, que réveille toujours dans nos idées le mot maroquin. Dans tous les cas, on fabriquait du cordouan en France depuis des siècles, puisqu'une ordonnance de Philippe-le-Bel, datée de 1345 et relative aux tanneurs, fixe la quantité de sayn (saint-doux ?) qui devra être employée à *conroyer* une douzaine de *cordan*, tant pour le plus fort que pour plusieurs autres qualités. Quoi qu'il en soit, on n'indique pas à Paris de manufacture qui ait porté le nom de fabrique de maroquin, avant 1665. On en cite une autre en 1720; mais c'est en 1749 que Barrois fonda son établissement qui, en 1765, fut érigé en manufacture royale. Depuis cette époque, la France a commencé à suffire elle-même à ses propres besoins, puis elle a exporté, et depuis 1815 elle a trouvé des acheteurs dans la Belgique, dans l'Amérique du Nord, la Havane, les mers du Sud, et elle accroît tous les jours l'étendue de ses affaires. Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, se distinguent particulièrement dans cette fabrication qui cependant occupe peu de monde. L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Suisse, ont aussi de bonnes fabriques, quoique cette industrie continue à fleurir dans le Levant.

Le travail du maroquinier diffère peu de celui du mégissier jusqu'au moment du tannage, seulement on ne met pas en chaux, et on se borne à faire tremper et revenir les peaux dans l'eau simple, à les détendre et à les *égraminer* avec un couteau à moitié ardent qui enlève les chairs superflues. On met *au plain mort*, puis à un plain un peu plus fort, pendant une huitaine de jours pour chaque plain. On *ébourre* en enlevant le poil avec un couteau rond, on met au *plain neuf* pendant une huitaine, puis on trempe, on rince et on *écharne*. A la suite de cette opération a lieu le *foulage*, dont on se dispense ou que l'on fait très légèrement dans la mégisserie. Ici le foulage se répète deux et trois fois, et après chacune de ces opérations on donne une façon de *queurse* avec une ardoise en forme de couteau, et un contre écharnage. Ce travail de rivière est bien plus important que chez le mégissier, car la moindre parcelle de chaux restée dans la peau compromettrait la réussite de la teinture. Le foulage se fait ordinairement dans un baquet à l'aide de pilons et par trente ou quarante peaux que quatre ou cinq ouvriers frappent pendant un quart d'heure. Ces pilons peuvent être mus mécaniquement, et un maro-

quinier les remplace par une machine fort différente en apparence, mais qui arrive plus économiquement au même but. Elle rappelle l'ancienne *mâchoire* avec laquelle les bonnetiers foulaient les bas, et consiste en un cylindre creux, de seize à dix-huit décimètres de diamètre et huit de long, dont toute la surface intérieure est garnie de grosses chevilles de bois à têtes arrondies et saillantes; on introduit par une porte, dans cette machine, les peaux avec un peu d'eau, et on la fait tourner le temps suffisant. On met ensuite au *confit* qui, autrefois, était une bouillie claire de crotte de chien délayée dans l'eau, et qui se compose uniquement aujourd'hui de farine et de son délayée dans l'eau pure. On lave et on redonne au couteau rond et à la *queurse* d'ardoise plusieurs façons successives séparées par des foulages et des séjours dans l'eau. Le nombre de ces façons, qui s'élevait dans l'origine et au total à douze, est aujourd'hui réduit à six, et le maroquin actuel est plus beau de couleur et meilleur de qualité que jamais. Il est probable qu'en suivant le procédé nouveau que nous avons indiqué à l'article *mégissier*, le travail serait encore plus court, plus économique et meilleur.

On procède ensuite au *tannage*. Au lieu de coucher en fosse et au milieu du tan, comme on le fait pour le cuir fort et la basanne, on passe au *coudrement*. Pour cela, on délaie dans 1,000 kilogrammes d'eau pure 100 kilogrammes de sumac de Sicile ou 250 de celui de Provence, pour 100 peaux. Cette opération se fait dans un tonneau reposant horizontalement sur des chantiers, et qui est ouvert dans toute sa longueur sur un cinquième de sa circonférence. On place sur l'ouverture un moulinet à quatre ailes pleines et tournant sur un axe à l'aide d'une manivelle. Chaque peau est à son tour posée sur une aile et précipitée par le mouvement continu de la machine dans le liquide, qui est agité en toute sa masse ainsi que toutes les peaux. On tourne deux jours de suite en laissant reposer la nuit : quand le tannage est suffisant, on rince, on foule et on *bute* sur le chevalet plat, avec le couteau à revers, dont le taillant est en ligne droite; on bat sur un bloc à dents rondes, table garnie de chevilles à têtes arrondies qui ont cinq à six centimètres de haut sur quatre de diamètre : on foule deux fois, en séparant par une façon de queurse. Enfin on étire les peaux tout humides et on les plie bien exactement en deux sur la longueur, chair sur chair, et de façon qu'une moitié recouvre l'autre exactement, pour que la couleur n'atteigne que la surface qui a besoin d'être teinte. L'opération du tannage s'appelle *coudrement*.

Pour la mise en couleur, il y a des méthodes différentes : la plus simple consiste à tremper les peaux ainsi ployées dans des baquets contenant la couleur; on appelle ces baquets des *moules*. On y passe les peaux deux par deux, en les tenant entre les doigts de manière à y ménager un certain espacement; on passe successivement les mêmes peaux, en les changeant de position, dans trois ou quatre moules, suivant l'intensité que l'on veut donner à la couleur, puisonles plonge dans l'eau fraîche, on les ouvre, on les tord, on les étend en les secouant,on les étale sur une table et on les imbibe sur toute la surface colorée d'une légère couche d'huile de lin étendue exactement avec un chiffon de laine. Enfin on les suspend pour les faire sécher. Ailleurs, et surtout dans l'Orient, on étend la couleur sur chaque peau séparément et avec la main ou avec un chiffon, et on passe de nouveau dans un coudrement composé avec de la noix de galle blanche ou de la poudre de sumac. Dans tous les cas la couleur est chaude.

Lorsque la peau est teinte et sèche, on la *draye*, c'est-à-dire qu'on enlève du côté de la chair toute l'épaisseur superflue, en tenant très minces les peaux destinées à la reliure, et aussi fortes que possible celles pour les souliers ou les garnitures de meubles. Pour terminer, il reste à *lisser*, à *crépir* et à *cylindrer*. *Lisser*, c'est frotter avec un corps dur et poli, toute la surface extérieure légèrement humectée; la lisse est un cylindre ou roulette de cristal ou de bois très dur, parfaitement poli et ne tournant pas dans la chappe ou monture. Cette chappe est ménagée à l'extrémité d'une pièce de bois qui joue à charnière dans le plafond : un tréteau d'environ un décimètre de large et de treize à quatorze de long, dont la surface est arrondie, reçoit la peau, sur laquelle un ouvrier promène l'instrument. Quelquefois on lisse à la main avec une espèce de pomme en verre. — *Crépir*, c'est donner le grain : cela se fait avec une *pommelle*, instrument en bois très dur, taillé en segment de cylindre; la portion où est la poignée est plane, tandis que la portion courbe est chargée de cannelures aiguës, plus ou moins rapprochées, suivant qu'on veut un grain plus ou moins fin. Les cannelures sont en travers, c'est-à-dire dans le sens de l'axe du cylindre dont le segment est détaché; on en compte depuis 120 jusqu'à 130 dans 30 centimètres. Pour faire un grain d'orge, on crépit de queue en tête, on abat le grain par un coup de lisse en buis, puis on le relève en tirant fortement la peau dans le même sens avec une pommelle en liége et sans dents. Le grain carré se fait en crépissant de quatre quartiers et en relevant avec la pommelle de liége après un

coup de lisse. *Cylindrer*, c'est soumettre la peau à l'action d'une roulette pareille à la lisse, mais crénelée par des cercles concentriques, et roulant sur son axe. Pour cette opération, la peau est placée sur une lame de bois plane et élastique, posée sur une table où elle est supportée, à ses deux extrémités seulement, par deux tasseaux. — Les peaux de mouton maroquinées se travaillent de la même façon, mais avec moins de soins et de temps.—La composition des couleurs, dont chaque fabrique fait un secret, n'offre rien d'étranger aux principes exposés au mot *coloration*. EMILE LEFÈVRE.

MAROS : c'est le nom d'une rivière, d'un district et d'une ville de la Transylvanie. — La *rivière*, l'ancien Marisus, arrose la Transylvanie, reçoit l'Aranyos et le Kokel, entre en Hongrie, devient navigable à Karlsburg, et, après un cours de 150 lieues environ, va se jeter dans la Theiss, en face de Szegedin. Elle est très poissonneuse et roule des paillettes d'or. — Le *district* ou siége de Maros, est situé entre ceux d'Udvarhely et de Tchik ou Csik, et les comtats de Kokelbourg et de Thorenbourg. Sa superficie est de 21 milles géographiques carrés. Le climat y est doux. Le sol montagneux est fertile, produit du vin, du bois, des grains, du tabac, du gibier, des chevaux, des brebis, des chèvres et beaucoup de miel. Il a pour capitale la ville de Maros-Vaharsely, située sur le Maros, avec une population de 10,000 habitants. Cette ville, fort jolie, possède une bibliothèque, un cabinet de minéraux, un collége, etc. On y remarque le palais de Tekely. Maros-Vaharsely est appelée en allemand *Markstadt* ou *Newmark*, et en latin moderne *Agropolis*. Elle est située à 42 kilom. N. de Schœssburg.

MAROT (CLÉMENT), le plus célèbre des poètes français du XVIe siècle. Le sévère auteur de l'*Art poétique* a dit :

« Imitez de Marot l'élégant badinage, »

Élégant n'est pas le mot qui convient. Boileau aurait mieux fait de qualifier de *charmant* le *badinage* d'un écrivain dont quelques littérateurs de l'époque ont parfaitement saisi le mérite. Clément Marot, au dire d'Étienne Pasquier, « avait une veine grandement fluide, un vers non affecté, un sens fort bon, et, encore qu'il ne fût accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vinrent après lui, si n'en étoit-il si dégarni qu'il ne les mît souvent en œuvre fort à propos. » D'un autre côté, Duverdier, l'auteur de la *Bibliothèque françoise*, s'exprime en ces termes : « Marot a si doucement écrit et si gracieusement entassé les mots de sa composition, que jamais on ne verra son nom éteint ni ses écrits abolis. » C'est qu'en effet Marot n'était pas un de ces hommes de génie qui se montrent, après tout, en très petit nombre à quelque époque que ce soit ; mais une causerie pleine de facilité, des mots empreints d'une vive finesse, une gaîté à toute épreuve, lui ont assuré une gloire durable. Il était bien évidemment né pour la poésie légère, genre éminemment en harmonie avec l'esprit français, et dont les autres nations ne se doutent guère. L'épigramme, le conte, l'épître familière, trouvent sous sa plume une prestesse, une grâce ravissantes. Il a jeté dans ses écrits quelques fables qui peuvent, sans désavantage, se placer à côté de celles de La Fontaine. Une de ses épîtres à François Ier présente des vers exquis. Demande-t-il au monarque de lui prêter quelque argent, le créancier royal reçoit l'assurance qu'il sera remboursé *sans usure, s'entend*,

Lorsque son los et renom cessera.

Personne n'a jamais mieux que Marot manié l'épigramme en tout sens et ne l'a armée de pointes plus acérées. Il tombe malheureusement parfois dans une licence des plus répréhensibles, et que n'excuse point le peu d'égard avec lequel nos ancêtres traitaient la bienséance. Tête chaude, indiscret, obéissant à une témérité étourdie, fort peu réglé dans ses mœurs, Marot ne put se dérober à une carrière agitée. Né à Cahors en 1495, il fut admis fort jeune à la cour. Son père, poète lui-même, voulait lui faire embrasser la carrière du barreau ou de la magistrature ; mais ces études arides et sévères n'étaient nullement du goût du jeune homme. Placé en qualité de page ou de valet de chambre auprès de la duchesse d'Alençon, sœur de François Ier, depuis reine de Navarre, attaché à la personne du roi lui-même, il fut mêlé à de mystérieuses intrigues. On a prétendu qu'il osa successivement adresser ses vœux à Diane de Poitiers et à la reine Marguerite ; mais à cet égard, nul témoignage certain n'est venu confirmer les assertions dictées par la malignité des amateurs de scandale. Accusé de partager les doctrines des sectaires de la Réforme et autorisant de pareils soupçons par la légèreté de sa conduite, la hardiesse de ses propos, le poète fut à plusieurs reprises jeté en prison. Il dut sa délivrance à la faveur du roi, qui ne cessa de le protéger, et auprès duquel il avait reçu à la bataille de Pavie une glorieuse blessure. L'animosité des ennemis de Marot l'obligea, à diverses reprises, à chercher un asile en des contrées étrangères. On le vit fuir successivement à Venise et à Ferrare, retourner en France et s'y exposer à de nouveaux périls. Atteint par une maladie grave dans un de ces fréquents voyages où s'écoula sa vie errante, il expira à Turin

à l'âge de quarante-quatre ans. — Les *Œuvres* de Marot virent le jour pour la première fois à Paris en 1532; d'autres éditions plus complètes ne tardèrent pas à répondre à l'empressement du public. Elles se succédèrent avec une rapidité telle qu'on en compte au moins quatre-vingts antérieures à l'an 1600. En fait d'éditions plus modernes, on distingue celle mise au jour en 1700 à Amsterdam (les bibliophiles l'annexent à la collection des Elzevirs), et celle que Lenglet Dufresnoy publia en 1731 (4 vol. in-4°) avec des commentaires étendus, mais non exempts de bien des erreurs. Trois volumes in-8°, imprimés à Paris en 1824, offrent un texte correct des *Œuvres complètes* d'un écrivain que La Fontaine ne se lassait pas de relire, et que J.-B. Rousseau s'est parfois efforcé de suivre trop fidèlement, puisqu'il en a reproduit la licence. Tout en rimant des épigrammes graveleuses, Marot traduisait en vers français les Psaumes de David. Ce mélange d'œuvres dévotes et de compositions très profanes n'était point rare à cette époque qui s'étonnait peu de voir un ecclésiastique écrire les énormités des *Chroniques pantagruéliques*. Le Psautier, tel que Marot le fit passer en langue vulgaire, est chose très médiocre: elle fut pour lui une source de tribulations amères, car la Sorbonne y découvrit sans peine des traces fréquentes des opinions hétérodoxes du poète. Il sembla passer lui-même condamnation en se retirant à Genève; mais l'austérité de ce chef-lieu du calvinisme se trouva fort peu en harmonie avec le sans-gêne de ses allures, et sa résidence dans une ville qui formait un contraste des plus frappants avec la cour de François Ier fut de très courte durée.

MAROTIQUE (Style) : C'est le nom qu'on a donné au style de certains auteurs qui, pour être piquants et naïfs, ont recherché quelquefois des tournures de l'ancienne langue française, ressuscité des mots vieillis, et imité surtout la manière de Clément Marot. A part quelques pièces légères et de très courte haleine, cette imitation a rarement réussi, et au lieu de trouver le naïveté, elle a rencontré la plupart du temps la bizarrerie et la prétention.

MAROZIE (*biog.*) : Dame romaine du xe siècle qui, pendant quelque temps, fit et défit des papes. Issue d'une famille riche et puissante, elle resta, fort jeune, veuve du marquis de Camerino, tué dans une émeute. Recherchée par divers personnages, elle leur vendit son amour au prix de palais, de châteaux, de forteresses, et devint ainsi propriétaire d'une partie de Rome. Installée dans le château Saint-Ange, elle offrit sa main à Guido, duc de Toscane, qui l'accepta. Les deux époux firent périr le pape Jean X, placèrent sur le trône pontifical deux de leurs créatures, et enfin un fils de Marozie, qui fut élu sous le nom de Jean XI. Veuve pour la deuxième fois, elle épousa en troisièmes noces Hugues de Provence, devenu roi d'Italie. Hugues ayant donné un soufflet au fils aîné de sa femme, Albéric, celui-ci ameuta la jeunesse romaine contre son beau-père, dont les gardes furent tués, et qui fut forcé de prendre la fuite (932). Maître dans Rome à son tour, Albéric fit jeter en prison son frère utérin, Jean XI, et renfermer sa mère dans un couvent, où elle mourut peu de temps après.

MARQUE (*comm., jurisp.*). Tout signe qui peut servir à distinguer ou bien à classer des objets semblables ou analogues, à rendre chacun d'eux remarquable parmi les autres, est une *marque*. Nous passerons rapidement en revue les principales espèces de marques qui peuvent encore avoir quelqu'intérêt de nos jours.

Pénalité. Le caractère général de la marque est ici d'être une flétrissure, et la loi française emploie souvent l'un et l'autre mot comme synonymes. Après avoir marqué l'esclave fugitif ou vicieux, il n'y avait qu'un pas à faire pour marquer les citoyens coupables. Platon veut que l'on marque le sacrilége au visage et à la main. Les Romains marquèrent au front certains condamnés. Constantin interdit, le premier, cette manière d'infliger la marque, mais il permit de l'appliquer sur la main ou sur la jambe, ne voulant pas, dit-il, que la face de l'homme, qui est l'image du créateur, fût ainsi déshonorée. Les Romains apportèrent parmi nous cette coutume, car elle ne pouvait appartenir aux peuples Francs, puisque chez eux tout crime était rachetable à prix d'argent. Les tribunaux en firent un usage habituel plutôt, disent les juristes, dans le but de reconnaître ceux qui, après une première condamnation, persévéraient dans le crime, que dans celui de les punir. La marque s'imprimait dans la chair du patient au moyen d'un fer rouge. Ce fer pouvait porter des lettres indiquant la nature du crime. Avant la déclaration de 1724, il était chargé de plusieurs petites fleurs de lis. Depuis cette époque, on marquait les voleurs d'un V, et les condamnés aux galères perpétuelles, des lettres GAL. Le code de 1791 supprima la marque, mais elle fut rétablie par la loi du 23 floréal an x et inscrite dans le code pénal de 1808-1810. Alors la lettre T indiquait les condamnés aux travaux forcés à temps, TP ceux condamnés à perpétuité, F les faussaires. Enfin les modifications apportées à ce code par la loi du 28 avril 1832 ont rayé la marque de nos lois.

Fiscalité. Ici la marque a pour but principal

de constater le paiement des taxes imposées, et quelquefois de garantir en même temps aux acheteurs la qualité de certaines marchandises. Il serait difficile et sans intérêt de donner la liste de tous les objets qui ont pu être soumis au droit de marque, et ce n'est que comme exemple que nous citerons les édits de 1573 et 1575, qui ordonnèrent successivement de sceller en plomb tout drap de laine et les tiretaines. Les cuirs furent également soumis à cette mesure. Mais nous signalerons plus particulièrement la marque des fers et celle des matières d'or et d'argent.— La première fut établie en 1626, au moment où le cardinal de Richelieu pensait à se ménager des ressources pour la guerre de religion qui venait de se rallumer; elle eut pour prétexte la nécessité de remplacer l'ancien droit domanial, suivant lequel il était perçu, au profit du roi, le dixième du produit de toutes les mines, et dont remise avait été faite, quant au fer, en 1601. D'un autre côté, les hommes du gouvernement déploraient, dès avant cette époque, les abus de la fabrication et du commerce des fers. Les commissaires établis par Henri IV pour le rétablissement du commerce et des manufactures avaient représenté, dès 1608, que la fabrication des fers, très négligée pendant les guerres civiles, continuait à dépérir; qu'on ne cessait de porter des plaintes de la substitution du fer aigre au fer doux, et que *la France, qui fournissait précédemment la quincaillerie aux étrangers était réduite à celle qu'ils apportaient*. Ils proposèrent de faire distinguer par des marques les fers doux et les fers aigres. Louis XIII, en établissant cette marque, en 1626, créa un contrôleur et deux visiteurs par bailliage, un contrôleur visiteur général par province, pour veiller à la fabrication et ne permettre l'emploi du fer aigre que dans les gros ouvrages. L'acier, la fonte brute et même le minerai furent successivement soumis à ce droit. Cette marque fut supprimée à la révolution avec tous les impôts indirects de l'ancien régime.— La *marque des ouvrages d'or et d'argent* eut d'abord pour objet de prévenir la dissipation des matières précieuses, puis de venir en aide aux lois somptuaires, qui limitaient à un poids déterminé la fabrication et l'usage de la vaisselle d'argent et de l'orfévrerie, en assurant l'exécution de ces lois, et même en augmentant par la perception d'un droit le prix de ces ouvrages. On s'imagina même que ce droit, auquel on donna le nom de *droit de remède*, devait rendre à l'or et à l'argent la valeur que leur ôtait l'alliage ajouté par les orfèvres. Enfin aujourd'hui cette marque, plus connue sous le nom de *contrôle*, auquel nous renvoyons, et sous celui de *garantie*, a pour effet de certifier au public le titre ou degré de pureté des objets d'or et d'argent ou de plaqué. Un édit de 1579 établit le droit de remède. Il fut révoqué par Louis XIII, en 1631; mais rétabli de nouveau, il subit, quant à la quotité et à son mode de perception, plusieurs changements; la vérification du titre, c'est-à-dire l'essai de la pièce, était toujours faite par la corporation des orfèvres et justifiée par le poinçon de leur communauté; celui du fisc n'indiquait que l'acquit du droit. On ne pouvait appliquer aucun de ces poinçons que sur des pièces ne dépassant pas le poids fixé par la loi pour les ouvrages d'orfévrerie. Cette limitation de poids fut maintenue et renouvelée jusqu'à la révolution.—Pour la marque frappée sur le parchemin ou le papier destinés à inscrire les actes publics ou de commerce, nous renvoyons au mot TIMBRE, qui en est le terme légal.

Les marques *de vérification* tiennent de très près à celles du contrôle, mais le but principal de leur institution a été la sécurité publique, soit au point de vue des transactions, soit à celui de la salubrité. Dans le premier cas, elles constituent le service de la vérification des poids et mesures, mot auquel nous renvoyons, et dans l'autre, elles constituent un service municipal facultatif, comme par exemple celui institué à Paris, pour constater, par l'apposition d'un timbre, l'innocuité des viandes exposées à la vente à la criée.

Parmi les marques se rattachant à des intérêts particuliers, les plus importantes sont les *marques de fabrique*. Ces marques étaient déclarées *obligatoires* par la plupart des statuts des corporations. La loi du 18 germinal an XI, dans les articles 16, 17 et 18, les reconnaît comme un *droit* pour chaque manufacturier ou artisan; elle punit leur usurpation ou contrefaçon des mêmes peines que le faux en écriture privée. Elle déclare contrefaites celles qu'on aura fait précéder des mots *façon de...*; mais en ne donnant action au propriétaire de la marque, que s'il l'a fait connaître préalablement d'une manière légale par le dépôt d'un modèle au greffe du tribunal de commerce. Le décret du 11 juin 1809, art. 5, veut que cette marque soit distincte et déposée au secrétariat des conseils de prud'hommes appelés à constater sa suffisance, en laissant le tribunal de commerce juge des contestations. Enfin, la loi du 28 juillet 1824, modifiant celle de l'an XI, punit la falsification des marques de commerce, de la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au dessous de 50 francs, le tout conformément à l'art. 423 du Code pénal. — A ces

conditions, la marque est presque uniquement d'intérêt privé; elle permet aux producteurs de garantir et de défendre leur bonne réputation, qui est sans contredit une précieuse propriété, mais le public est tout à fait oublié. L'opinion des hommes les plus compétents ne tarda pas à réclamer la marque obligatoire ; un projet de loi, présenté par le gouvernement à la Chambre des pairs en 1845, donna lieu à cette opinion de se produire; mais elle ne fut pas favorablement accueillie. En 1846, le conseil général de la Seine discuta la question ; il émit le vœu que la marque fût législativement déclarée obligatoire pour tous les produits susceptibles de la recevoir. Vers la même époque, le congrès scientifique de Reims et la Société d'encouragement se joignirent à ce vœu. La moralité de cette opinion est évidente, et les résultats de l'expérience prouvent que la marque facultative n'a jamais, depuis qu'elle existe, empêché aucune fraude. Il faut donc répudier la méthode qui permet de tromper l'acheteur, et adopter celle qui fera de la sincérité et de la probité, les bases nécessaires de toute transaction commerciale. La marque obligatoirement apposée par les corporations avait l'avantage de garantir la matière première et le mode de son emploi. Le seul inconvénient qu'on puisse lui reprocher était d'étouffer tout perfectionnement, puisque cette marque était refusée à tout ce qui n'était pas selon l'usage établi. Au lieu de la supprimer, il eût fallu en élargir l'emploi en accordant une marque nouvelle et spéciale à toute innovation. E. LEFÈVRE.

MARQUE (*monn.*). C'était une monnaie de compte usitée en Allemagne. Elle valait, à la fin du XVIII^e^ siècle, 20 sous ou une livre tournois. Il n'y a pas de doute que ce nom ne fût une corruption du mot *marc,* qui, pendant tout le moyen-âge, a servi de mesure commune à toutes les transactions monétaires.

MARQUE (LETTRES DE). On appelle ainsi les *commissions* dont les armateurs ou capitaines de *corsaires* (*voy.* ce mot) sont tenus de se pourvoir, afin de ne pas être confondus avec les *pirates*, et d'avoir droit au partage des *prises* qu'ils ont faites sur l'ennemi, conformément aux règles établies par le droit maritime (*voyez* PIRATERIE et PRISES). Les conditions à remplir pour obtenir des lettres de marque sont énumérées dans l'arrêté consulaire du 2 prairial an XI, chap. III. Il faut, en premier lieu, être citoyen français, ou avoir été immatriculé comme tel sur les registres des commissariats des relations commerciales. Les capitaines désignés pour commander des corsaires doivent ensuite produire des certificats de leur conduite et de leurs talents, de la part des officiers sous les ordres desquels ils auront servi, ou des armateurs qui les auront déjà employés. Ils sont enfin tenus de fournir un cautionnement par écrit de la somme de 37,000 francs. Ce cautionnement est doublé si l'état-major et l'équipage du vaisseau armé en course comprennent en tout plus de 150 hommes. Les lettres de marque sont délivrées, en France, par le ministre de la marine ; dans les colonies, par les gouverneurs ou ceux qui en remplissent les fonctions. Les commissaires de la marine ne peuvent en faire la remise aux corsaires qu'après avoir vérifié par eux-mêmes, et sous leur responsabilité, si le bâtiment armé en course est solidement construit, convenablement gréé et équipé, s'il est d'une marche supérieure, et si son artillerie est en bon état. Les devoirs imposés aux capitaines, dans toutes les circonstances qui peuvent se présenter durant sa course, sont énoncés avec détail dans les lettres de marque dont la formule est annexée à l'arrêté du 2 prairial an XI. Les lettres de marque délivrées sous un autre nom que celui du véritable armateur sont nulles, et une amende de six mille francs est prononcée, par l'article 15 de la loi du 27 vendémiaire an XI, au profit des invalides de la marine, contre l'armateur qui aurait prêté son nom. La durée des lettres de marque commence du jour où elles ont été enregistrées au bureau de l'inscription maritime du port de l'armement. Elle est fixée à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois. Le ministre de la marine peut seul en autoriser la prolongation, s'il y a lieu. Enfin, tant qu'un bâtiment continue d'être employé à la course, il est défendu de lui donner un autre nom que celui sous lequel il a été armé pour la première fois; et si un même corsaire était réarmé plusieurs fois, chaque nouvel armement devrait être indiqué numériquement sur la lettre de marque et sur le rôle de l'équipage. A. BOST.

MARQUETERIE (*techn.*). Dessin ou peinture produits par l'incrustation de filets ou plaques de plusieurs matières diversement colorées, dans la superficie de meubles généralement en bois. Pour la peinture à l'huile, ce qu'on appelle le métier, consiste à savoir disposer le fond du tableau, préparer, mélanger et appliquer les couleurs, manier la brosse : pour la marqueterie, le métier consiste à savoir travailler, découper, colorer, graver, fixer, polir et vernir les métaux, l'écaille, la nacre, les bois et toutes les matières qui, par l'habile et savant assemblage de leurs formes, de leurs couleurs, et le contraste de leurs natures diverses, ajouteront le charme des tableaux variés à celui de la forme de nos meubles. Cet art

dont les riches produits ont d'autant plus à redouter l'influence du mauvais goût, qu'ils attirent plus invinciblement l'attention, s'appuie donc sur la menuiserie, et procède comme l'ébénisterie ; il donne la main à la mosaïque, et ne peut vivre que par la science du dessin et par le sentiment de la couleur.

On connaît l'antiquité de la mosaïque ; plusieurs de ses monuments ont traversé les siècles : la brique, le verre et le marbre qui les composent sont inaltérables; la marqueterie est moins résistante, les preuves matérielles de son antiquité nous manquent donc. On pense que l'art de teindre les bois fut inventé seulement par Jean de Vérone, contemporain de Raphaël, il employait des teintures et des huiles cuites qui les pénétraient; depuis on se servit des acides et des alcalis caustiques pour modifier les bois naturellement colorés, enfin on employa la chaleur pour faire les ombres. De nos jours M. Boucherie a découvert une méthode supérieure, et à l'aide de laquelle les couleurs sont introduites dans l'intérieur même de la substance des bois. — L'art de la marqueterie avait atteint une certaine perfection en Italie vers le XVe siècle; mais au XVIIe il brilla particulièrement en France, encouragé qu'il fut par Louis XIV à la manufacture des Gobelins. L'artiste le plus renommé de cette époque, le fameux Boule, a laissé son nom aux meubles de marqueterie qui sont redevenus à la mode depuis plusieurs années. Il serait superflu de vouloir décrire les procédés qui constituent le métier dans la marqueterie; celle-ci les emprunte à chacun des arts qui travaillent ordinairement les substances qu'elle emploie ; aussi n'a-t-elle jamais constitué une corporation, mais elle s'est toujours trouvée comprise dans cette division de la menuiserie que nous appelons ébénisterie, et qui était distinguée autrefois par le nom de menuiserie d'assemblage.

On ne peut considérer comme particuliers à l'art dont nous parlons, que les procédés qui ont pour but de ménager dans la surface du meuble, les vides où seront incrustées les différentes pièces de rapport, et celui de découper ces pièces elles-mêmes. Remarquons d'abord que les incrustations ne se font que sur des meubles plaqués, et avec des feuilles ou des filets de substances égales en épaisseur à la feuille deplacage. Lorsque l'ensemble du dessin qui doit composer l'ornementation d'une pièce est terminé, on reporte chacun de ses détails sur une feuille de la nature qui convient pour la couleur ou l'effet à produire, métal, écaille, nacre, ivoire, etc., ou bois ; puis à l'aide d'une scie très fine, avec laquelle on suit le trait du dessin, on détache chaque portion et on la colle sur une feuille de papier à la place qu'elle doit occuper dans l'ensemble de celui-ci. Il faut dire que toutes les fois que cela est possible, cette opération se fait d'un seul trait de scie sur plusieurs feuilles pareilles superposées. Chaque ensemble de pièces de rapport, ou bien un calibre qui en reproduit exactement les contours, étant posé sur le meuble, on trace exactement avec une pointe fine, le trait qui l'enveloppe ; puis on enlève tout ce qui y est compris. Il ne reste plus alors qu'à fixer le bois avec de la colle, et les métaux ou les pierres avec des mastics appropriés. Si le dessin porte des traits que leur finesse ait empêché d'enlever à la scie, on les trace au burin et on les remplit d'un mastic coloré. Ajoutons que souvent on évide la feuille de placage avant de la poser, et qu'alors l'opération se fait aussi à la scie et bien plus promptement.

Dans les pièces dont le dessin consiste seulement en combinaisons de lignes, ce qui est très fréquent dans les pendules, les nécessaires, etc., dont le fond est, par exemple, d'écaille, et l'incrustation de filets de cuivre, il est très ordinaire de voir le même dessin reproduit avec la seule différence que la matière du fond, et celle des incrustations sont alternées : la substance qui fournit les lignes dans un meuble fournit le fond dans un autre, et celle qui formait le fond dessine les contours. Cela vient de la manière d'opérer que nous avons indiquée. En effet, si dans une feuille de cuivre, par exemple, on a enlevé tous les filets qui ont dû être placés dans le fond d'écaille, cette feuille se trouve rester exactement découpée comme a dû l'être l'écaille elle-même, et réciproquement. Il y a donc économie de temps, de peine et de matière à la garder pour l'incruster à son tour. On dit des meubles qui sont pour ainsi dire la contre-épreuve l'un de l'autre, que c'est le mâle et la femelle. EM. LEF.

MARQUIS et **MARQUISAT.** L'étymologie du mot Marquis est *Marca* ou *Marchia*, terme de basse latinité qui signifie marches, limites, frontière, nom que l'on donnait aux territoires situés le long des frontières des États. C'est le même mot que l'allemand *Mark*, d'où l'on a fait Margrave (commandant des frontières), qui a la même signification. Les marchis ou marquis étaient donc ceux qui avaient reçu ces marches à la condition de les défendre. On a beaucoup discuté sur la hiérarchie nobiliaire des marquis; les uns les placent avant, les autres après les comtes. Quoi qu'il en soit, ce titre était bien loin d'avoir chez nous la même importance que le titre correspondant de margrave dans les États

du Nord. Le margrave est l'égal d'un prince souverain.— Il serait difficile d'assigner une époque fixe à la création, en France, des marquis et des marquisats. Dans les temps modernes, le titre de marquis n'était plus qu'une simple qualification conférée par le roi, sans aucun rapport avec la signification primitive, et le marquisat qu'une terre, ainsi qualifiée par lettres-patentes, terre qui conservait le titre, et que l'on ne pouvait vendre ou acheter à volonté. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la vente des titres nobiliaires attachés aux terres étant devenue très commune, il en résulta une noblesse toute neuve, dont les prétentions ridicules servirent de texte aux plaisanteries de la cour et de la ville. Bientôt la scène s'en empara, et depuis Molière, le marquis de comédie est un type achevé de fatuité et de sottise. L'Espagne et l'Italie possèdent quelques marquisats; en Angleterre, le premier qui prit le titre de marquis fut le comte d'Oxford, en 1385. Il n'y en a point en Allemagne, en Danemarck, en Suède, et en Pologne.

MARQUISES (ILES) ou ILES MENDANA: archipel du Grand-Océan équinoxial, dans cette partie de l'Océanie qu'on nomme Polynésie, entre 7° 50′ et 10° 30′ de latitude S., et entre 141° et 143° 11′ de longitude O. Il se compose de deux groupes : les îles Marquises proprement dites, au S.-E., et les îles Washington, au N.-O. Dans les premières, on remarque Fatouiva (nommée la Magdalena par Mendaña); Motane (San-Pedro); Hiva (Santa-Dominica), la plus grande de l'archipel; Tahouata (Santa-Cristina), et Fetougou. Dans les autres, la principale est Noukahiva, et l'on y distingue aussi Ouapoa et Ouahouga. Les îles Marquises, d'origine volcanique, sont hautes et boisées. Elles jouissent d'un climat sec et salubre, et offrent des aspects enchanteurs dans les vallées basses; mais le sol est peu profond et peu cultivable. Les principales productions sont le goyavier, l'ananas, le citronnier, l'oranger, le ricin, l'ama (espèce de noyer), l'igname, le taro, le ti, le kape (arum), le kava (poivrier), la patate douce, l'arrow-root, le cocotier, l'arbre à pain, le pandanus, le bananier, le mûrier blanc. Le cochon, le chien et le rat sont les seuls quadrupèdes indigènes; le chat, qui s'y trouve propagé, y fut introduit, suivant les insulaires, par un dieu monté sur un grand navire, et qui n'est autre sans doute que le capitaine Cook. Les habitants des îles Marquises, au nombre d'environ 25,000, sont remarquables par leurs belles formes, la régularité de leurs traits et la blancheur presque complète de leur teint; ils ont les cheveux longs et frisés en larges boucles, de grands yeux, de belles dents et le nez aquilin. La variété de leurs coiffures, leurs joyaux, leurs vêtements bariolés, leurs tatouages divers dessinés avec un art fort remarquable, leur donnent un aspect curieux et étrange. Ils sont braves, presque toujours en guerre; mais ils ont un grand penchant à la rapacité, et se livrent à l'anthropophagie. Cette effroyable coutume est particulièrement pratiquée, en forme de cérémonie religieuse, par les chefs et les prêtres. Les casse-tête, les lances et la fronde sont leurs armes de guerre. Leurs *atouas* ou dieux sont très nombreux; on leur offre des sacrifices humains. Après leur mort, les chefs deviennent atouas; quelquefois même, par de longs artifices et de bizarres jongleries, il y a des hommes qui s'élèvent de leur vivant aux priviléges des atouas, et qui s'attirent ainsi une vénération particulière et de nombreuses offrandes. — Cet archipel fut découvert en 1595, par l'espagnol Alvaro Mendaña de Neyra, qui ne vit toutefois que le groupe du S.-E.; il lui donna, en l'honneur du vice-roi du Pérou, le nom d'îles du *Marquis de Mendoze* (*Marques de Mendoza*), nom qui s'est réduit ensuite à celui d'îles du *Marquis* ou îles *Marquises* (*Marquesas*). Cook, qui visita ces parages en 1774, ne vit aussi que le groupe du S.-E. Le groupe du N.-O. ne fut découvert qu'en 1791, par l'américain Ingraham, qui l'appela *Washington*. Marchand, navigateur français, le visita la même année, et le nomma îles de la *Révolution*. Krusenstern explora cet archipel en 1804. C'est lui qui a proposé de donner aux deux groupes réunis le nom de *Mendaña;* mais celui de Marquises prévaut aujourd'hui. Les Français, ayant proposé leur entremise pour terminer la lutte sanglante qui divisait deux partis, s'y introduisirent en 1841; ils en prirent possession en 1842, sous le commandement de l'amiral Dupetit-Thouars. C'est particulièrement à Noukahiva qu'ils se sont établis. L'Assemblée nationale a décrété, en 1850, que la vallée de Vaïtahou, dans l'île Tahouata, serait un lieu de déportation pour les condamnés politiques. E. C.

MARRONNIER, *Æsculus* (*bot.*) : Genre de la petite famille des hippocastanées, de l'heptandrie-monogynie dans le système de Linné. Il comprend des arbres et des arbrisseaux spontanés dans le nord de l'Inde et dans les parties chaudes de l'Amérique septentrionale, à feuilles opposées, sans stipules, digitées, composées de 5 à 9 folioles dentées en scie sur leurs bords. Les fleurs des marronniers forment de belles grappes ou panicules terminales. Chacune d'elles en particulier est caractérisée par un calice plus ou moins irrégulier, à 5 dents ou divisions; par 5 pétales réduits quelquefois à 4, plus ou moins dissemblables entre eux; par des étamines libres,

hypogynes, généralement au nombre de 7; enfin par un ovaire à 3 loges biovulées, surmonté d'un style simple. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule à parois épaisses, à surface tantôt hérissée d'épines, tantôt lisse, dans laquelle les loges ont été souvent réduites à 2 ou même à une, et qui renferme, pour chaque loge, une graine volumineuse à très large hile et à cotylédons soudés entre eux en une masse unique. — Selon la présence ou l'absence des épines sur le fruit, les botanistes divisent ce genre en deux sections : les *marronniers proprement dits* et les *paviers*. Plusieurs d'entre eux ont même élevé ces deux sections au rang de genres. — Le type de la première de ces sections est le MARRONNIER D'INDE, *Æsculus hippocastanum*, Lin., arbre magnifique, aujourd'hui fort répandu dans les parcs, les allées et les promenades, et qu'on regarde généralement comme originaire des montagnes du nord de l'Inde. Il n'est cependant pas parfaitement prouvé que ce soit là sa véritable origine. Le marronnier est arrivé d'Asie en Europe vers la fin du XVI^e^ siècle. Clusius en parle comme d'une rareté botanique de son temps; il en existait alors à Venise un pied qui n'avait pas donné de fleurs. Son introduction en France est encore postérieure; mais elle porte une date précise; il fut rapporté de Constantinople par Bachelier, en 1615. Le premier pied qu'on en ait vu à Paris fut planté dans une des cours de l'hôtel Soubise, au Marais. Le second fut planté, en 1650, au Jardin du Roi. C'est de ces deux arbres que sont sortis tous ceux, en si grand nombre, qui existent dans notre pays. Le marronnier d'Inde acquiert une haute taille; son tronc est droit, sa cime conique. Ses gros bourgeons ont leur enveloppe extérieure formée de grandes écailles chargées à l'intérieur d'un duvet abondant et enduites extérieurement d'une matière glutineuse; il résulte de cette disposition que les jeunes pousses ainsi abritées supportent les froids même de la Suède. Les feuilles de cet arbre ont 7 folioles en coin à leur base, élargies vers le sommet qui est aigu. Ses fleurs blanches, parsemées de taches rouges, se développent au printemps, et se détachent admirablement sur la verdure fraîche de ses feuilles; leurs 7 étamines sont déjetées vers le bas et redressées vers leur extrémité. — La rare beauté du marronnier en fait l'un des arbres les plus recherchés pour les plantations d'agrément. Il est fâcheux que son utilité réelle ne corresponde pas à son élégance; mais son bois est mou, de qualité médiocre, peu durable, de telle sorte qu'on ne peut guère l'employer que pour des ouvrages de peu de valeur, ou pour le chauffage. Son écorce est très amère; elle renferme un alcaloïde particulier qui a été découvert par Lœseke et qui a reçu le nom d'*esculine*. On l'a préconisée à diverses époques comme substance médicinale, particulièrement comme fébrifuge; mais des observations nombreuses ont prouvé que les espérances qu'on avait conçues relativement à ce nouveau médicament ne se réalisaient que fort imparfaitement. — On a songé, d'un autre côté, à extraire de la graine du marronnier la fécule qu'elle contient, et qui s'y trouve mélangée d'une matière extrêmement amère. Parmentier avait conseillé de faire macérer les marrons râpés dans une eau alcaline pour leur enlever cette amertume. M. Mérat a employé ce procédé, et il a obtenu ainsi, dit-il, une fécule supérieure même à celle de la pomme de terre. Tout récemment, plusieurs personnes ont également songé à débarrasser cette fécule de l'amertume qui en rend l'emploi impossible dans l'état naturel. Les résultats obtenus ainsi de divers côtés sont très satisfaisants; mais malheureusement, ces procédés d'épuration, tout efficaces qu'ils puissent être, ne peuvent être que d'une utilité fort limitée, les plantations de marronniers n'étant pas assez étendues pour donner des produits considérables, et, en outre, les fleurs de cet arbre étant assez sujettes à couler, pour n'en faire jamais qu'une espèce très médiocrement productive. — Le marronnier d'Inde réussit dans presque tous les sols; cependant il préfère ceux qui sont frais et substantiels. Il a l'avantage de pouvoir être taillé et tondu sans inconvénient, ce qui permet de l'assujettir à des formes variées. — Parmi les marronniers à fruit lisse ou paviers, les plus communément cultivés sont : 1° le MARRONNIER A FLEURS ROUGES, *Æsculus rubra*, Lin., arbre peu élevé de la Caroline, à belles grappes rameuses d'un joli rouge; 2° le MARRONNIER A FLEURS JAUNES, *Æsculus flava*, Ait., du même pays, qui s'élève jusqu'à 8 et 10 mètres, et dont les fleurs sont d'un jaune pâle. P. DUCHARTRE.

MARRUBE, *Marrubium* (*bot.*): Genre de la famille des labiées, de la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont vivaces, indigènes des parties moyennes de l'Europe et de la région méditerranéenne et de l'Asie tempérée. Ils sont généralement couverts de poils cotonneux ou laineux; leurs feuilles sont rugueuses, souvent incisées. Leurs fleurs forment des faux-verticilles multiflores à l'aisselle de feuilles florales semblables à celles que porte le reste de la tige; elles sont, en outre accompagnées de petites bractées plus courtes que le calice; celui-ci est tubuleux, marqué de 5-10 nervures qui cor-

respondent à autant de dents aiguës, et égales entre elles; la corolle est à deux lèvres, dont la supérieure dressée, étroite, entière ou bifide, l'inférieure étalée, et divisée en trois lobes, dont le médian est plus large et échancré. — Le MARRUBE COMMUN, *Marrubium vulgare*, Linn., porte le nom vulgaire de *Marrube blanc*. Il croît communément le long des chemins, parmi les décombres, dans les lieux incultes, etc. Sa tige droite, carrée, très-velue, et cotonneuse dans le haut, porte des feuilles ovales, presque arrondies, rugueuses, crénelées; ses fleurs sont blanches, petites, nombreuses à chaque faux verticille. Toutes les parties de ce marrube exhalent une odeur forte, aromatique, peu agréable; elles ont une saveur amère, chaude, un peu âcre, qui tient à la présence d'une huile essentielle et d'un principe amer. On a même signalé chez lui une petite proportion d'acide gallique. — Le marrube est employée fréquemment en médecine. Dans les pharmacies et les herboristeries, on le mêle souvent à la ballotte fétide, qui croît généralement dans les mêmes lieux, et qui est même désignée par le nom vulgaire de *Marrube noir*, mais dont les propriétés ne sont pas entièrement analogues aux siennes.

MARRUCINS: peuple de l'ancienne Italie, dont l'origine était la même que celle des Marses. Les Marrucins, bornés au N. par les Vestins, au S. par les Pélignes, à l'O. par les Marses, habitaient, sur la rive droite de l'Aternus, une petite contrée qui fait aujourd'hui partie de l'Abruzze septentrionale, dans le royaume de Naples. Leurs villes principales étaient: Téate (aujourd'hui CHIETI), sur une montagne près de l'Aternus, considérée comme leur capitale, et Aternum (aujourd'hui PESCARA), port situé à l'embouchure de l'Aternus, et qui paraît leur avoir été commun avec les Vestins et les Pélignes. Ils prirent part à la ligue samnite contre Rome, en 309, et furent soumis en 305.

MARS *(myth.)*, le dieu des batailles, était fils de Jupiter et de Junon, suivant les poètes grecs. Les poètes latins lui donnent pour mère Junon seule. Cette déesse, disent-ils, irritée contre Jupiter qui avait produit Minerve sans sa participation, voulut à son tour concevoir sans le secours d'aucun dieu ni d'aucun mortel. Flore lui montra une fleur dont le seul attouchement produisait cet effet merveilleux, et Junon devint mère. Mars fut confié à Priape qui lui apprit la danse et d'autres exercices du corps, préludes des jeux terribles de la guerre; c'est pour cette raison que les Bythiniens offraient à Priape la dîme des dépouilles consacrées à Mars, son élève. Le jugement de Mars devant les dieux à cause du meurtre d'Allyrothius, qui avait fait violence à sa fille Alcippe; sa fureur à l'occasion de la mort de son fils Ascalaphus, tué au siége de Troie; la blessure qu'il reçut de Diomède, guidé par Minerve, et ses amours avec Venus qui, un jour, se trouva prise avec lui sous les filets du jaloux Vulcain, voilà tous les traits que nous offre la légende de ce dieu, la moins riche de toutes celles des habitants de l'Olympe. On comprendra cette sécheresse quand on saura que Mars était à peine adoré dans la Grèce, puisque Pausanias, qui fait mention de tous les temples de cette contrée, n'en cite pas un seul élevé au dieu de la guerre, et ne parle que de deux ou trois de ses statues. Il en était tout autrement chez les Romains qui honoraient en lui l'auteur de leur nation, le père de Romulus et de Rémus, et qui s'appelaient eux-mêmes *Quirites*, de Quirinus, un des noms qu'ils donnaient à Mars, adoré autrefois sous la forme d'une pique (CURIS). Mars avait à Rome plusieurs temples, dont le plus magnifique fut bâti par Auguste, après la bataille de Philippes. Ses prêtres étaient les Saliens (*voy.* ce mot). On lui immolait le taureau, le verrat, le bélier, le coq, etc. Il avait à Rome des fêtes magnifiques remarquables par des courses de chevaux, et des combats d'hommes et de bêtes féroces.

Le dieu de la guerre chez les Grecs s'appelait Arès. On a voulu faire venir ce mot du verbe αιρεω, j'accable, mais c'est dans les langues orientales qu'il en faut chercher l'origine et le sens. En Orient, en effet, on donnait le nom d'Artès, Ertosi à la planète de Mars regardée comme pernicieuse, violente, cruelle, et telle est la signification du mot Artès ou Arès. Mars n'était donc que le feu considéré sous ses propriétés funestes, quoiqu'il ait été pris souvent dans un sens beaucoup plus large. Dans l'origine Arès était regardé par les Grecs comme identique à Vulcain. Les Égyptiens le confondaient avec leur Hercule, et donnaient à la planète de Mars le nom d'astre Herculéen. Hercule et Mars ne différaient pas non plus aux yeux des Romains, c'est pourquoi Virgile dit que les Saliens étaient les prêtres d'Hercule. Varron, dans la Ménippée, reconnaît également l'identité de ces deux divinités. En Espagne on représentait Mars avec une auréole lumineuse autour de la tête, comme Apollon, et dans le langage arménien, Adr, Azour ou Aziz, nom qu'on donnait à Mars, signifiait feu. Macrobe, dans ses Saturnales, prouve d'un autre côté qu'à Lacédémone Arès et Bacchus ne formaient qu'une même divinité. C'est parce que Mars était le dieu-feu, que les Syriens, les Perses, les premiers Romains, faisaient présider à la renaissance de l'année et à la régénération annuelle des plantes

et des animaux. Voilà encore pourquoi dans l'ancien calendrier romain le renouvellement du feu sacré avait lieu le premier jour de ce mois. AL. BONNEAU.

MARS (*astr.*). Nom d'une des planètes du système solaire. Dans la proportion des distances au Soleil, Mars vient immédiatement après la Terre, et paraît se mouvoir d'une façon irrégulière de l'ouest à l'est autour d'elle. Sa marche, très-rapide le matin, lorsque cette planète commence à se séparer du soleil, s'affaiblit graduellement et cesse tout à fait à environ 137°; puis elle reprend enfin un mouvement direct qui la porte en opposition à l'astre solaire. Sa rapidité diminue alors de nouveau, progressivement, et semble rétrograder jusqu'à ce qu'elle ait dépassé l'astre de 137°; le mouvement devient bientôt direct, et la planète va se plonger dans les rayons solaires. La distance moyenne de Mars au Soleil est de 58,000,000 de lieues. Sa distance à la Terre est très-variable, et se manifeste par des diminutions apparentes du diamètre de l'astre, qui est quelquefois de 18° et d'autres fois de 90°. L'observation des taches du disque de Mars a fait reconnaître la durée de sa révolution. Dans un mémoire de Herschell de 1781, l'auteur détermine le temps que cette planète employe à faire une révolution entière autour de son centre. Ce temps est de 24 h. 38^{m} 20^{s},3 pour la révolution synodique, et de 24 h. 39^{m} 21^{s},7 pour la révolution sidérale. Cassini avait donné jadis pour le temps de cette même révolution sidérale, 24 h. 40^{m}. Mars se meut dans une ellipse très-excentrique qu'il parcourt en 686 j. 23 h. 40^{m} 4^{s},4. Son axe est incliné sur son orbite, de 61° 33′, et cette orbite l'est sur l'ecliptique de 1° 51′ 1″. Son diamètre équatorial est à son diamètre polaire comme 16 : 15; c'est par des mesures micrométriques qu'Herschell est parvenu à en déterminer la valeur, qui, rapportée à la moyenne distance de la Terre au Soleil, devient 9″,1. Mars éprouve, en parcourant son orbite, de grandes variations de distance. Tantôt il se montre près, tantôt loin du Soleil. Il se lève quelquefois quand cet astre se couche, et se couche quand il se lève. Sa distance à la Terre est moindre dans les oppositions, et plus grande dans les conjonctions.

Le volume de Mars est très petit; il n'est que de 2/10 de celui de notre globe. Sa pesanteur spécifique est à peu près égale à celle de la terre; néanmoins les effets de la pesanteur à sa surface ne sont que la moitié de ce qu'ils seraient à la surface de la terre, et il faudrait au moins 2,700,000 corps semblables à Mars pour faire équilibre au Soleil. Observée au télescope, cette planète présente un disque arrondi, qui n'étant jamais échancré, semble moins hérissé d'aspérités. Ses phases font voir qu'elle n'est pas lumineuse par elle-même. On aperçoit sur sa surface des taches de nuances diverses. La lumière que Mars réfléchit est d'un rouge obscur, apparence que l'on croit due à l'atmosphère dont il est enveloppé, atmosphère si haute et si dense que, selon Cassini, lorsque la planète s'approche de quelque étoile fixe, celle-ci change de couleur, s'obscurcit et souvent disparaît. Mais Herschell n'a aperçu dans les étoiles qui s'approchent de Mars aucun changement extraordinaire d'intensité; cependant il croit également que la planète a une atmosphère considérable, et que les changements sensibles observés sur ses diverses bandes, au milieu des taches permanentes, dépendent de cette cause. Méraldi avait jadis appelé l'attention des observateurs sur des taches lumineuses situées aux pôles de rotation de Mars, et qu'il supposait devoir être des amas de neiges. Herschell les étudia avec un soin infini; le centre d'aucune de ces deux taches ne lui parut exactement placé aux pôles de rotation. La déviation semblait néanmoins plus grande pour la tache boréale que pour celle du pôle sud. Les changements observés dans les grandeurs absolues s'accordent à merveille avec l'idée que ces taches sont des amas de glace et de neige. Si en 1781, par exemple, la tache parut extrêmement étendue, ce fut après un long hiver de cet hémisphère, et après une période de douze mois, pendant laquelle les pôles correspondants avaient été entièrement privés de la vue du Soleil. Si, au contraire, en 1783, la même tache se montra très petite, c'était à une époque où depuis plus de huit mois, le Soleil dardait ses rayons d'une manière continue sur le pôle sud de Mars. La tache boréale offrit aussi des variations de grandeur absolue étroitement liées à la position du Soleil relativement à l'équateur de la planète. Une autre considération vient encore confirmer l'hypothèse que les taches brillantes des pôles de Mars sont dues à la présence des glaces et des neiges: c'est que l'axe de cette planète étant incliné sur son orbite de 61° 33″, les variations des saisons ne doivent pas être fort sensibles. Cette constance de chaque parallèle à conserver la même température est regardée comme favorable à la formation des glaces.

Le Soleil ne dispense à Mars que le tiers environ de la lumière qu'il répand sur la Terre; aussi paraît-il singulier que cette planète n'ait pas de lune. Toutefois, dit M. Arago, cette circonstance peut être compensée par la hauteur et la densité de son atmosphère. La parallaxe annuelle de Mars est de 18° 6′. L'astre parcourt 329 lieues en 1′ de temps. Suivant qu'elle

est en opposition ou en conjonction, cette planète paraît comme une étoile de première ou de deuxième grandeur. Elle parcourt de droite à gauche environ 16°. Ainsi supposons que le 1er mars 1821, elle eût 11" de longitude, et se trouvât au dessous de l'α du Verseau, et que nous voulions connaître la position de la planète à une époque postérieure; il suffira de procéder, pour chaque mois écoulé depuis le 1er mars 1821, de 16' de longitude vers l'est, à partir du lieu pris pour point d'origine: ainsi, après un an, on peut prendre le point opposé à l'écliptique (180° et plus), et en outre procéder de 11° à l'orient. Nous avons donné les éléments de *Mars* à l'article PLANÈTE. A. DE P.

MARS (*calend.*), le troisième mois de notre année. Il doit son nom au dieu Mars pour des motifs qui ont été expliqués à l'article de cette divinité. Il était placé pourtant sous la protection de Minerve. Les calendes de mars correspondant au renouvellement de l'ancienne année romaine, et à l'équinoxe du printemps, étaient remarquables par les cérémonies qu'on pratiquait alors. On allumait le feu nouveau sur l'autel de Vesta; on célébrait les Matronales et la fête des Ancilles. Le 6 avaient lieu celles de Vesta; le 14 les Equiries; le 15 la fête d'Anna-Porenna; le 17 les Bacchanales; le 19 les fêtes de Minerve et le 25 les Hilaries. Ce mois était personnifié par un homme vêtu d'une peau de louve, symbole du dieu Mars; autour de lui on voyait un bouc, une hirondelle, un vaisseau plein de lait, de l'herbe verdoyante, symboles du printemps.

MARS (*ins.*). L'un des plus beaux lépidoptères de notre faune française, le *Nymphalis Ilia*, Fabricius, porte vulgairement cette dénomination. Cet insecte est d'un bleu changeant et à reflets jaunâtres. — Le même nom a été appliqué à un groupe de Nymphales.

MARSAILLE, en italien *Marsaglia*, est un bourg des États sardes, à 15 kilom. N.-E. de Mondovi. Il renferme un millier d'habitants, et n'est célèbre que par la victoire que Catinat y remporta, en 1695, sur Victor-Amédée.

MARSAN : Petit pays de la Gascogne, qui avait pour capitale Mont-de-Marsan. Il s'étendait à l'E. des Landes, à l'O. de l'Armagnac et du Gabardan, et avait environ 40 kilomètres sur 32. Le Marsan forma d'abord une vicomté. Au xe siècle, il appartenait aux ducs de Gascogne. Il passa en 1118, par mariage, à la maison de Bigorre. Il appartint ensuite à la maison de Lorraine, dont une des branches prit le nom de Marsan.

MARSDÉNIE, *Marsdenia* (*bot.*): Genre de la famille des asclépiadées, de la pentandrie-digynie dans le système de Linné. Il est formé de sous-arbrisseaux volubles, croissant naturellement dans les Indes-Orientales, à la Nouvelle-Hollande, rarement dans l'Amérique du sud. Les feuilles de ces végétaux sont assez grandes, opposées; leurs fleurs sont disposées en cîmes interpétiolaires, et se distinguent principalement par un calice à cinq divisions profondes; par une corolle urcéolée et quinquéfide; par une couronne staminale de cinq folioles comprimées et indivises; par des organes polliniques fixés à la base du stigmate et dressés. Leurs graines portent une aigrette qui naît de la région du hile. —Ce genre renferme deux espèces intéressantes. La MARSDÉNIE TENACE, *Marsdenia tenacissima*, Wight et Arn., qui a reçu son nom spécifique de la ténacité de la filasse que l'on obtient avec les fibres de son écorce. Cette filasse est employée avec avantage comme matière textile dans les Indes, où cette plante croît spontanément. — La MARSDÉNIE TINCTORIALE, *Marsdenia tinctoria*, R. Br., est encore une espèce des Indes-Orientales. Ses feuilles donnent une matière tinctoriale d'un beau bleu, analogue à celle qu'on extrait des indigotiers.

MARSEILLE, *Massilia* en latin, et *Massalia* en grec, aujourd'hui chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, sur le golfe du Lion, à 813 kilom. S.-E, de Paris, fut colonisée 600 ans avant notre ère, par une émigration de Phocéens asiatiques. Justin, d'après Trogue-Pompée, dit que les Phocéens, en débarquant dans les Gaules, firent alliance avec Nannus, roi des Segobrigiens, qui donna sa fille en mariage à Protis, un de leurs chefs, et lui céda, sur le bord de la mer, un territoire où les Phocéens bâtirent la ville de Marseille. Aristote, dans Athénée, nous représente la ville comme existant antérieurement et faisant partie du royaume de Nannus. Cette opinion paraît plus vraisemblable que la précédente. Elle fait supposer que les Segobrigiens avaient chassé de la côte les Ligures-Salyens et s'étaient établis dans leur ville à laquelle ils avaient conservé le nom de *Demeure des Salyens* (*mas*, demeure, en celtique). Telle est en effet, d'après la plupart des savants, l'étymologie du nom de Marseille, étymologie prouvée par les anciennes médailles où elle est appelée Μασαλυετων, mot dans lequel on retrouve le radical *ma*, et le nom des *Salyens* grécisé et au génitif pluriel, ce qui paraît concluant. N'est-il pas probable, d'ailleurs, que si les Phocéens avaient réellement fondé leur ville, ils lui auraient imposé une dénomination grecque? Quoi qu'il en soit, la colonie fit des progrès rapides. Elle porta bientôt ombrage aux nations environnantes, qui l'attaquèrent avec acharnement.

Comanus même, fils de Nannus, fut un de ses plus terribles adversaires. Les Marseillais triomphèrent avec le secours que leur prêta Bellovèse, neveu d'Ambigat (590), avant de franchir les Alpes pour aller fonder Milan.

Vers l'an 540, une nouvelle colonie de Phocéens, chassés par Cyrus, vint aborder à Marseille, qui, grâce à ce surcroît de population, put bientôt agrandir son territoire, et fonder des colonies dont les principales sont Agde, Nice, et Antibes, qui date de 340 ans avant J.-C. Son commerce prenait en même temps une grande extension. Ses vaisseaux sillonnaient la Méditerranée; elle établissait des comptoirs sur les côtes d'Espagne, régnait, par le moyen du Rhône, sur tous les marchés de la Gaule orientale et centrale, et battait tour à tour les Phéniciens, les Rhodiens et les Carthaginois jaloux de sa prospérité. Une étroite alliance l'unissait aux Romains depuis l'année 390. C'était à cette époque qu'un des Brenn gaulois s'était emparé de Rome, et les Marseillais, à la nouvelle de ce désastre, avaient envoyé aux vaincus une partie de l'or exigé pour la rançon. Les Salyens pourtant ne cessaient pas de les inquiéter. Les Marseillais eurent enfin recours aux Romains, et l'an 123, le consul Sextius Calvinus passa les Alpes, vainquit leurs ennemis qu'il refoula jusqu'à 12 stades du rivage, et abandonna le territoire à ses alliés qui dominèrent alors sur tout le littoral de la Méditerranée, depuis Emporia, à l'entrée de l'Espagne, jusqu'à Nice et au-delà. Ils avaient introduit dans le pays la culture de l'olivier, de la vigne, du figuier, du caprier, et propagé les méthodes agricoles de la Grèce. Les barbares se civilisèrent à leur contact, et il semblait, dit Justin, que cette partie de la Gaule fût devenue une véritable Grèce. Le commerce de Marseille avait atteint alors des proportions colossales. Il s'étendait sur tout l'Orient et ses vaisseaux franchissaient depuis longtemps les colonnes d'Hercule. Après la chute de Tyr, Marseille saisit avec avidité l'occasion de recueillir le grand héritage de sa rivale, et chargea Pytheas, navigateur et astronome, de faire un voyage de découvertes vers le nord, tandis qu'un autre de ses enfants, Euthymène, explorait les côtes occidentales de l'Afrique, reconnaissait les embouchures du Sénégal, et établissait de nombreux comptoirs sur son parcours. Les échecs de Carthage en Sicile, en Espagne, et la ruine de cette ville elle-même, tournèrent encore au profit de Marseille toujours favorisée par les Romains. Pendant les guerres civiles de la République elle prit parti pour Pompée. Assiégée par César, elle résista longtemps; mais la perte de deux batailles navales, la famine et la peste la forcèrent à la soumission. Elle conserva sa liberté et ses constitutions, mais César lui enleva ses colonies, détruisit ses machines de guerre, abattit ses fortifications et se fit livrer le port de la Joliette et la citadelle où s'élevaient des monuments magnifiques, l'*Ephesium* ou temple de Diane, le temple d'Apollon, le Gymnase, le Gnomon de Pythéas, etc. Les Marseillais ne restèrent plus possesseurs que de la ville proprement dite et de l'ancien port appelé *Lacydon*. Mais ils continuèrent à naviguer sous la protection du nom romain. Du temps de Tibère, ils entrèrent sous la dépendance directe des empereurs et reçurent des décemvirs sans cesser d'être régis par leurs propres lois. Marseille était toujours une des villes les plus florissantes du monde. Les sciences, la littérature et la philosophie grecque, y étaient cultivées avec autant de succès qu'à Athènes même et à Alexandrie; la jeunesse italienne venait s'y initier à la vie intellectuelle.

La ville jusqu'alors s'était appliquée à étendre ses relations commerciales plus que son industrie. Sous l'influence romaine, les manufactures s'y multiplièrent; la fabrication des matelas de laine, des tissus à mailles, des vêtements tricotés, la teinture des étoffes en toutes sortes de couleurs, mais surtout en pourpre, les savonneries, y prirent une extension immense. Marseille déclina ensuite peu à peu, et lorsque Constantinople devint, en 330, la seconde capitale de l'empire, la cité phocéenne perdit tout le commerce de l'Orient, source la plus féconde de sa puissance et de ses richesses.

Marseille était gouvernée par un conseil de 600 citoyens élus à vie et appelés Timouques, qui tous devaient être fils et petits-fils de Marseillais et avoir des enfants. C'était dans ce conseil que résidait le droit de faire la paix et la guerre, de nommer des ambassadeurs, de ratifier les traités et les alliances, de prononcer sur toutes les questions relatives à l'État et à la religion. Parmi les membres de cette assemblée, quinze rendaient la justice, et au dessus d'eux étaient trois magistrats chargés du pouvoir exécutif. Les lois marseillaises ne différaient point de celles des Grecs Ioniens. Elles étaient toujours affichées sur la place publique, afin que chacun pût en prendre connaissance.

Les invasions des Barbares firent tomber Marseille dans une humiliante dégradation. Elle respira un peu sous les Goths. Les Sarrasins la firent ensuite cruellement souffrir. Ils s'en emparèrent en 735 et détruisirent tout ce qui restait de ses antiques monuments. Charlemagne la mit enfin à l'abri de leurs brigandages. Elle reprend alors un nouvel essor, renoue ses rela-

tions avec l'Asie et l'Espagne, relève son industrie en attirant dans ses murs les meilleurs ouvriers de ces contrées. Elle fabrique des armes, de l'orfévrerie, des toiles, des cotons, des cuirs qui rivalisent avec les produits les plus estimés de l'Orient. Arrive l'époque des croisades. Marseille, spéculant sur la passion religieuse qui précipite la société chrétienne sur le monde musulman, s'enrichit par le transport des armées, des munitions et des vivres, et bientôt elle arrive à un tel degré de richesse, qu'elle permet aux rois de puiser dans ses trésors. Mais au milieu de tant de prospérité, Marseille n'était pas libre. Depuis le x^e^ siècle, elle obéissait à des vicomtes. En 1214 ou 1218, elle acheta son indépendance, dont elle ne jouit pas longtemps. Elle succomba, en 1252, après une résistance de six mois, aux entreprises de Charles d'Anjou, comte de Provence. La tyrannie de ce prince la poussa à la révolte en 1256. Elle fut réduite l'année suivante, et conserva pourtant le droit de faire la paix et la guerre, et celui d'envoyer dans les villes avec lesquelles elle était en relations commerciales, mais surtout dans les Échelles du Levant, des consuls qui ne relevaient que de ses magistrats.

Grâce à ses rapports avec les peuples les plus éclairés du monde, la civilisation avait fait à Marseille d'étonnants progrès. L'instruction y était très répandue, et on trouve mentionnées parmi ses nombreuses manufactures, des fabriques de papier de coton sur lequel on écrivait avec de l'encre comme aujourd'hui. Sa législation commerciale faisait toujours l'admiration des peuples. Dès les temps anciens elle avait aboli le droit barbare des épaves, et on lui a attribué le code célèbre connu sous le nom de *Consulat de mer*. — L'ambition de ses maîtres devait la faire déchoir de nouveau. Entraînée malgré elle dans la guerre ruineuse que les comtes de Provence avaient entreprise pour monter sur le trône de Naples, elle perdit ses vaisseaux dans une bataille (1284); elle vit toutes ses ressources épuisées, et fut dépouillée par les républiques italiennes du commerce du Levant. Sa détresse ne fit qu'augmenter au siècle suivant, et, en 1422, Alphonse V d'Aragon s'en empara et la livra pendant quinze jours au pillage. Montpellier, Narbonne et Aigues-Mortes avaient alors accaparé tout le commerce de nos provinces méridionales. Marseille n'était point en état de le leur disputer. Mais, en 1481, elle devint française et sous la protection bienveillante de nos rois, elle répara promptement ses désastres, traita d'égale à égale avec les cités florissantes de l'Italie, fit avec avantage la guerre à Venise, recommença à envoyer ses galères dans les ports de l'Océan et se trouva assez forte pour résister, en 1516, aux efforts de Charles de Bourbon, et vingt ans plus tard à l'armée de Charles-Quint. En 1660, Louis XIV lui enleva ses derniers priviléges; mais la sage administration de Colbert lui fit oublier facilement cette perte. Avant l'entrée en fonctions de ce ministre, deux cents navires formaient le mouvement de son port; on en comptait quinze cents peu d'années après. En 1669, la franchise du port fut consacrée par un édit. En 1720, Marseille subit, pour la quinzième fois depuis quatre siècles, le fléau de la peste qui enleva trente mille personnes et donna lieu aux grands actes de dévouement du corps municipal et de l'évêque Belzunce. Un moment d'arrêt suivit cette catastrophe; mais au bout de quelques années, Marseille avait réparé les désastres causés par cet événement. De 1780 à 1792, son commerce prit un développement extraordinaire; sa population, pendant cette période, s'éleva à 140,000 âmes, et, en 1792, 2,440 bâtiments desservaient le mouvement de son port. Les désastres maritimes de la France vinrent brusquement arrêter ce grand développement commercial. Le système des *licences* sous l'empire, et l'énorme augmentation des tarifs firent tomber Marseille à un tel point de détresse, que, sur sa population réduite à 80,000 habitants, elle comptait 40,000 pauvres, tandis qu'en 1792 il n'y en avait que 3,000 sur 140,000 habitants. La révolution avait aboli la franchise de son port. Elle parvint à la faire rétablir sous la Restauration; mais cette mesure exceptionnelle en nécessita une autre, et la ville fut entourée d'un réseau de douanes qui la séparait pour ainsi dire du reste de la France; aussi réclama-t-elle comme un bienfait d'être débarrassée de la faveur qui lui avait été accordée (*voy.* FRANCHISE). Le mouvement de son port continua néanmoins à augmenter d'année en année. En 1825, il en sortit 5,526 navires, nombre qui ne subit que d'assez faibles variations pendant les huit années suivantes. Mais la conquête de l'Algérie devait ouvrir à son commerce une ère nouvelle de prospérité. Depuis lors, en effet, le nombre des navires qui sortent annuellement de son port a sans cesse augmenté; en 1834 il était de 6,822.

Marseille est le premier port marchand de la France et de la Méditerranée, et le plus grand entrepôt du commerce de cette mer. Elle étend ses relations dans toutes les parties du monde, mais surtout vers l'Orient. — L'importance de son industrie est en rapport avec celle de son commerce. Elle fabrique des bas et des bonnets façon de Tunis, des couvertures, des chapeaux

de paille et de cuir verni, des savons renommés, des salaisons, de l'huile d'olive, des eaux-de-vie, des liqueurs fines estimées, des pâtes d'Italie, de la colle forte, de l'amidon, des verres à vitre, toutes sortes de produits chimiques, des parfumeries, tous les objets de quincaillerie; elle a des filatures de coton, des raffineries de sucre, de soufre, de salpêtre, des tanneries nombreuses, des maroquineries célèbres, des fonderies, des briqueteries, des poteries de terre et d'étain; elle fabrique enfin tous les objets nécessaires aux navires.

L'ancienne Marseille était située un peu plus au midi que la moderne, sur une langue de terre de 1,500 pas de longueur et qui occupe un des côtés du port. Elle forme la partie de la ville qu'on appelle aujourd'hui la *vieille ville*. La plupart de ses rues sont étroites et irrégulières. Elle est séparée de la *ville neuve* par le port, la Cannebière, le Cours et la superbe rue d'Aix. La ville neuve est magnifique. Ses rues sont, en général, larges et bien percées; la plus belle est la Cannebière à l'extrémité de laquelle s'étend le port toujours couvert de navires. L'eau manque à Marseille; mais pour subvenir à cet inconvénient, on a exécuté un canal de 120 kil. qui y amène celle de la Durance. On y trouve peu de monuments. L'église de la *Major*, qui passe pour la plus ancienne de la ville, paraît occuper l'emplacement de l'ancien temple de Diane; l'église de *Saint-Victor* n'offre guère de curieux qu'une ancienne tour et la grotte qui a été le berceau de la foi dans la ville, dès l'époque de la prédication de l'Évangile. Le clocher des *Accoules*, dépendant de l'église de ce nom détruite pendant la Révolution, est un morceau gothique assez remarquable. L'église des *Chartreux*, située hors de la ville et bâtie au milieu du XVII^e^ siècle, est supérieure à tous les édifices religieux de Marseille. Parmi les autres monuments, nous n'avons à citer qu'un lourd et massif hôtel-de-ville, le grand théâtre bâti sur le modèle de celui de l'Odéon de Paris, et l'Observatoire. Marseille possède une bibliothèque composée d'environ 50,000 volumes et 1,300 manuscrits, un beau musée de tableaux, un cabinet de médailles et d'antiques qui, à certains égards, est un des plus riches de l'Europe, un beau muséum d'histoire naturelle, un jardin des plantes et de naturalisation, une chambre et une bourse de commerce, un hôtel des monnaies (lettre M), une académie des sciences, belles-lettres et arts, un athénée, une société nationale de médecine, une société d'agriculture, une école d'hydrographie de première classe, une institution des sourds-muets, une école secondaire de médecine, une banque fondée en 1835, etc. Le lazaret, le plus bel établissement de l'Europe en ce genre, s'étend, sur une superficie de 232,762 mètres, à une faible distance au nord de la ville. Aux environs, on visite le fort Notre-Dame-de-la-Garde dans lequel se trouve la chapelle du même nom appelée aussi de la Bonne-Mère: Notre-Dame-de-la-Garde est patronne de Marseille et célèbre par la vénération des marins provençaux.

Le port de Marseille, un des plus beaux du monde, a la figure d'un parallélogramme. Sa longueur est de 940 mètres et sa largeur de 300. On y pénètre par une ouverture étroite et recourbée vers le nord, qui en rend l'entrée assez difficile pour les vaisseaux arrivant de l'est, mais qui, en revanche, met les milliers de vaisseaux qu'il reçoit à l'abri de la tempête et des attaques de l'ennemi. L'entrée en est défendue par les feux croisés du fort Saint-Nicolas et de la tour Saint-Jean. A 4 kil. S.-O. du port, on trouve trois îlots dont le premier renferme le château d'If, élevé par François I^er^, et qui a souvent servi de prison d'État; les deux autres sont les îles de Ratonneau et de Pomègue, qui, en 1824, ont été jointes par une digue de 300 mètres de longueur, formant le port de la quarantaine destiné à recevoir les navires venant de lieux où règnent des maladies contagieuses. La population de Marseille était de 154,000 habitants en 1841. AL. BONNEAU.

MARSES, *Marsi* : un des peuples les plus puissants du Samnium. Les Marses occupaient la région montagneuse qui environne le lac Fucin, et avaient pour limites au N.-E. le territoire des Maruccins et des Vestins, et au S. le Latium. Ils étaient d'origine Sabine. Leurs villes principales étaient : *Marrubium*, aujourd'hui en ruines, sur le rivage oriental du lac Fucin, et regardée comme leur capitale; *Miolinia* au N.-O. du lac Fucin, prise par les Romains, en 295 av. J.-C. A l'O. du lac on voyait le *Lucus Angitiæ* ou bois sacré d'Angitie, l'une des forêts les plus célèbres du Samnium. Les Marses avaient acquis dans leurs guerres contre ou avec les Romains une telle réputation de courage qu'on disait en proverbe, qu'on n'avait jamais triomphé des Marses ni sans les Marses. — Après la prise de Nucérie, par Fabius (308 av. J.-C.), les Marses se soulevèrent pour la première fois contre les Romains, et résistèrent bravement à ce consul. En 301, ils se révoltèrent de nouveau, et furent vaincus par Fabius revêtu de la dictature. Quand éclata la guerre sociale (91 av. J.-C.), les Marses se mirent à la tête du mouvement avec leur consul, le fameux Pompedius Silo. — Rome triompha, et les Marses restèrent confondus dans la servitude commune. Les Marses étaient les psyl-

les les plus renommés de l'Europe. Ils pouvaient dit-on, toucher impunément les serpents, et même les faire obéir à leurs ordres. — Il y avait aussi dans la Germanie un peuple du nom de *Marses* qui était fort ancien, et jouissait d'une grande réputation. Il habitait vers Munster. C'était dans son territoire que se trouvait le temple célèbre de Tanfana (Tacite, I, 15), déesse qui présidait à la divination par la baguette. Après la défaite de Varus, les Marses s'étaient avancés jusque sur les bords du Rhin. Ils furent vaincus par Germanicus, et une partie de leur pays fut envahie par les Tubantes, chassés par les Usipiens. AL. B.

MARSHAM *(Thomas)*, connu sous le nom de chevalier de Marsham, parce qu'il fut nommé chevalier de la Jarretière, naquit à Londres en 1602, devint, en 1638, l'un des six clercs de la chancellerie, fut destitué par le Parlement à cause de l'attachement qu'il avait montré pour Charles Ier, et mourut en 1683. L'ouvrage auquel il doit sa réputation est le *Canon chronicus ægyptiacus, hebraicus, græcus*, Londres, 1672, dans lequel, reproduisant la méthode assez commode du Syncelle, il cherche à prouver que les dix-sept premières dynasties égyptiennes sont contemporaines et non successives. Il soutient dans le même ouvrage que les Juifs avaient emprunté à l'Égypte la plupart de leurs rites, et entre autres la circoncision.

MARSIGLI (LOUIS-FERDINAND) : Géographe et naturaliste, né à Bologne en 1658 d'une ancienne famille patricienne. Il prit du service dans l'armée de l'empereur Léopold qui était en guerre contre les Turcs, fit avec distinction plusieurs campagnes, fut fait prisonnier au passage du Raab en 1693, servit comme esclave deux Turcs qui l'avaient acheté, recouvra la liberté l'année d'après, fut nommé colonel et reçut plusieurs missions importantes. La guerre de la succession d'Espagne ayant éclaté en 1701, Marsigli fut élevé au grade de général. Ayant laissé prendre par les Français la ville de Brisach qu'il était chargé de défendre, il fut dégradé et dépouillé de ses honneurs, et se consacra depuis lors à l'étude. Il mourut en 1720 dans la ville de Bologne, à laquelle il avait donné ses belles collections d'instruments de physique, de cartes et d'objets d'histoire naturelle, à condition que la garde en serait confiée à une société de savants. Telle fut l'origine de l'Institut de Bologne. Nous citerons parmi les ouvrages de Marsigli : *Essai physique de l'histoire de la mer*, en italien, ouvrage traduit en français par Le Clerc; *Danubius Pannonico-Mysicus observationibus geographicis, astronomicis, hydrographicis, historicis, physicis perlustratus*, 6 vol. in-folio, dont il existe une traduction française publiée à La Haye en 1744; *État des forces ottomanes*, 1732, ouvrage écrit en français et en italien, et plein de choses intéressantes; *Traité du Bosphore*, in-4°, 1681. Fontenelle a fait l'éloge de Marsigli. AL. B.

MARSILÉACÉES, *Marsileacæ* (*bot.*). Famille de plantes acotylédones formée par suite du démembrement de la famille des rhizocarpées, et empruntant son nom au genre *Marsilea*, Lin., le principal des deux qu'elle comprend. Les végétaux qui la constituent sont des herbes de petite taille, dont la tige rampe sur la terre dans les marais. Leurs feuilles sont réduites dans la pilulaire à une sorte de filet, qui n'est très probablement autre chose qu'un pétiole sans limbe, tandis que dans les *Marsilea* leur long pétiole porte à son extrémité quatre folioles ovales ou en cœur renversé, disposées en croix et le plus souvent nageant à la surface de l'eau; dans l'un et l'autre cas ces feuilles sont roulées en crosse avant leur épanouissement, et portent sur leur épiderme des stomates. Les organes de la reproduction des marsiléacées sont renfermés dans des conceptacles ou sporanges attachés à la base des feuilles et à leur aisselle, ou sur leur pétiole, solitaires ou agrégés, semblables à des capsules, coriaces, divisés intérieurement en deux ou quatre loges, et s'ouvrant plus ou moins complétement, à la maturité, en deux ou quatre valves. Dans le cas où ces conceptacles présentent deux loges, leur cavité est encore subdivisée, par des cloisons transversales, en plusieurs logettes. Dans ces cavités on observe des corps de deux formes et de deux espèces, fixés à un placentaire saillant. Ceux qui se trouvent dans le bas de la cavité sont des sortes de petits sacs ovoïdes, à tégument très mince, remplis d'une substance gélatineuse, et présentant à leur centre un corps elliptique, renflé au sommet, constitué par une enveloppe crustacée et lisse, qui recouvre une cellule remplie de fécule. Ce corps central est l'embryon qu'on voit se développer dans l'eau par une véritable germination. Les corps de la seconde sorte sont placés dans le haut de chaque cavité. Ils constituent des sacs membraneux dont chacun renferme, au milieu d'un liquide un peu gélatineux, plusieurs globules jaunâtres qui sortent lorsque l'absorption a déterminé l'ouverture des sacs eux-mêmes. Ces globules sont solides. Les premiers des deux genres de corps que nous venons de décrire sont évidemment les séminules des marsiléacées; quant aux derniers, beaucoup d'auteurs les ont regardés comme analogues aux organes mâles des plantes phanérogames. — Des deux genres de

marsiléacées connus, l'un, le *Pilularia*, Lin., comprend une seule espèce assez répandue dans les lieux marécageux et les mares de l'Europe; l'autre, le *Marsilea*, Lin., renferme des espèces nombreuses disséminées dans presque toutes les contrées du globe, mais surtout dans les régions intertropicales. Le *Marsilea quadrifolia* et le *Marsilea pubescens* ou *Fabri* croissent en France. P. D.

MARSIN : Famille d'origine liégeoise connue depuis le XVe siècle, et dont le membre le plus célèbre est MARSIN (*Ferdinand*, COMTE DE) qui prit du service dans l'armée française, fit la guerre en Flandre, en 1690, fut blessé à Fleurus, prit part en 1693 à la bataille de Nerwinde, etc. En 1701, Louis XIV le nomma ambassadeur extraordinaire auprès de Philippe V. Il reçut le bâton de maréchal en 1703, et commanda, en 1704, la retraite de la bataille d'Hochstedt. Il fut ensuite envoyé en Italie, et donna lieu à la défaite de Turin. Il en conçut tant de chagrin qu'il s'exposa au feu de l'ennemi, fut grièvement blessé, et mourut des suites de l'amputation d'une cuisse.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (*Benoît-Joseph*), né à Paris, en 1750, mort à Versailles en 1817. Payeur de rentes à l'Hôtel-de-Ville sous la monarchie, il fut dépossédé par la Révolution, et se mit à fabriquer, avec Méhul, Gaveaux et surtout Dalayrac, une quantité considérable d'opéras et surtout d'opéras-comiques, qui furent fort bien accueillis pour la plupart. Nous citerons entre autres : *Nina ou la Folle par amour* (1786), *les Deux petits Savoyards*, *Alexis ou l'Erreur d'un bon père*, *Adolphe et Clara*, *Cange ou le bon Commissionnaire*, *Gulnare ou l'Esclave persane*, *la Maison isolée*, *l'Irato*, *Camille ou le Souterrain*. Marsollier ne se donnait guère la peine de mûrir ses plans; il se contentait d'une ou deux jolies scènes par ouvrage; il les encadrait à la hâte dans une action, sans trop se préoccuper du reste, et, malgré une foule d'intentions fines et de mots heureux, il ne s'est jamais élevé au dessus d'une certaine médiocrité distinguée. Ses *Œuvres choisies* ont été recueillies en 1825, 3 vol. in-8°, avec une notice de Mme de Beaufort-d'Hautpoul, sa nièce. E. FOURNIER.

MARSOUIN, *Phocœna* (*mam.*) : Division du grand genre Dauphin (*voy.* ce mot), qui, pour quelques zoologistes, et en particulier pour G. et Fr. Cuvier, forme un groupe générique distinct. L'espèce type est le MARSOUIN COMMUN (*Delphinus communis*, Linné). Il atteint un mètre et demi à deux mètres de longueur; son corps est allongé et son museau court et arrondi; ses dents sont comprimées latéralement, tranchantes, au nombre de vingt à vingt-trois de chaque côté des deux mâchoires; la nageoire dorsale est triangulaire, située à peu près au milieu du corps. Ce cétacé est, en dessus, d'un noir à reflets violacés ou verdâtres, et en dessous entièrement blanc; sa mâchoire inférieure est légèrement bordée de noir; toutes ses nageoires sont de cette dernière coloration; le bourrelet qui lui tient lieu de lèvre est couleur de chair. Le marsouin se trouve plus ou moins communément dans toutes les mers d'Europe; il vit aux embouchures des fleuves qu'il remonte parfois assez loin; il n'est pas rare d'en voir dans la Loire, à Nantes, dans la Garonne, à Bordeaux, dans la Seine, à Rouen, et même, mais très rarement, à Paris. — Les autres espèces de la même division, que nous ne ferons que citer, sont : l'EPAULARD (*Delphinus grampus*, Hunter; *Phocœna orca*, Fr. Cuvier), qui habite les mers d'Europe; le MARSOUIN DE D'ORBIGNY (*Phocœna griseus*, Fr. Cuvier), qui habite les mêmes lieux que le précédent; le MARSOUIN CARÉNÉ (*Delphinus compressicauda*, Lesson), qui vit dans les mers des Canaries; le MARSOUIN HASTÉ (*Delphinus hastatus*, Quoyet Gaimard), propre aux mers du cap de Bonne-Espérance; le MARSOUIN DE HOME (*Delphinus Homei*, Smith), des mêmes parages que le marsouin hasté; le MARSOUIN OBSCUR (*Delphinus obscurus*, Gray), également des mers du cap de Bonne-Espérance, et le MARSOUIN DE Meyer (*Delphinus cœruleo-albus*, Meyer), qui vit près des côtes orientales de l'Amérique du Sud et a été pris à l'embouchure de la Plata. On en connaît des espèces à l'état fossile. E. D.

MARSUPIAUX, *Marsupalia* (*mamm.*). G. Cuvier ne formait avec les *Marsupiaux* qu'une simple famille de son ordre des carnassiers, mais les travaux récents d'un grand nombre de zoologistes ont démontré que l'on devait, avec de Blainville, regarder ces animaux comme formant une sous-classe particulière, celle des *Didelphes*, à laquelle on réunit les *Monotrèmes* d'Etienne-Geoffroy-St-Hilaire, qui en diffèrent toutefois beaucoup. Chez ces animaux les petits ne se développent pas comme chez tous les autres mammifères dans la matrice, mais bien dans une poche, ou, selon l'expression usitée, dans une bourse extérieure formée par un repli de la peau de l'abdomen et soutenue par un os particulier. Dans quelques cas cependant la poche n'est pas entièrement formée, et l'on n'en voit que des rudiments fournis par des plis latéraux qui ne se rejoignent pas. Une particularité remarquable qu'offrent tous ces animaux, aussi bien les mâles que les femelles, c'est de présenter constamment attachés au bassin, en avant du pubis, des os que nous avons déjà indiqués, qui ont reçu la dénomination de *marsu-*

piaux, et de forme allongée, plate, à pointe dirigée vers l'ombilic. Les dents sont au moins de deux sortes : des incisives et des molaires ; mais le plus souvent il s'y joint des canines. Elles se rapportent à trois types différents : ceux des insectivores, des carnivores et des rongeurs ou frugivores. Le nombre de ces dents varie beaucoup. Les membres nous présentent tantôt des doigts libres à tous les pieds, tantôt les deux doigts postérieurs soudés ensemble jusqu'à l'ongle : dans le premier cas le pouce est tantôt nul, tantôt, au contraire, parfaitement formé, opposable aux autres doigts, mais dépourvu d'ongle ; dans le second, les membres postérieurs sont beaucoup plus longs que les antérieurs ; c'est ce qu'on voit chez les kanguroos. Quelquefois il y a entre les membres des expansions de la peau des flancs, semblables à celles des galéopithèques. Dans la plupart des espèces, la queue est longue et prenante ; dans quelques unes elle est lâche ; il en est un petit nombre où elle n'est plus que rudimentaire, et chez quelques unes, les kanguroos par exemple, elle est très robuste, très forte, elle sert à soutenir le poids du corps, et fournit comme un troisième membre postérieur indispensable à la marche. Les marsupiaux sont généralement des animaux de taille moyenne ; la plus petite espèce, qui rentre dans le genre sarigue, a tout au plus 10 centimètres de longueur, et la plus grande, le kanguroo laiteux, près de 3 mètres. Mais ce sont là les deux limites extrêmes, et presque tous ne dépassent pas, ou même n'atteignent pas la taille de notre chien domestique. Les poils sont laineux ou soyeux ; ils existent chez tous, et ne sont jamais transformés ni en piquants ni en écailles ou squames, comme cela se voit chez les hérissons, les échidnés et les pangolins ; ils ne sont pas non plus remplacés par des incrustations en forme de carapace, comme chez les tatous. Ils existent sur tout le corps ; la queue, les pattes et le mufle sont les seules parties qui puissent en manquer. Ils sont vers les joues transformés en moustaches. Les organes des sens ne nous offrent pas de particularités très remarquables. Les mœurs des marsupiaux sont assez différentes suivant les genres ; les uns sont frugivores ou herbivores, d'autres préfèrent les insectes, les petits animaux et les œufs ; enfin il en est qui ont des appétits plus carnassiers, et qui, à la manière des fouines, des renards et des loups, chassent des proies assez volumineuses. La plupart d'entre eux ont coutume de s'approcher des habitations : ils se glissent dans les basses-cours, et attaquent même les troupeaux. On les trouve presque exclusivement à la Nouvelle-Hollande, et dans les îles voisines de ce continent. Cependant on en rencontre aussi quelques espèces dans les îles de l'archipel des Indes et dans l'Amérique, surtout dans la partie méridionale. Dans l'Amérique ils ne sont pas nombreux, et se rapportent tous au genre sarigue. Dans les autres pays, leur type varie davantage ; en Australie ce sont, à très peu d'exception près, les seuls mammifères que l'on trouve, tandis que les autres animaux de la même classe, que de Blainville désigne sous la dénomination de *Monodelphes*, sont en nombre excessivement restreint. Il en est de même dans les îles qui avoisinent la Nouvelle-Hollande ; mais il n'en est plus ainsi quand on s'éloigne du sud, et bientôt les marsupiaux disparaissent entièrement.

Plusieurs zoologistes se sont occupés de la classification de ces animaux. Nous citerons seulement les travaux de E.-Geoffroy-Saint-Hilaire, de Blainville, G. et Fr. Cuvier, et ceux de MM. Duvernoy, Isidore Geoffroy-St.-Hilaire, Owen, Paul Gervais, etc. G. Cuvier, dont nous devons principalement donner la classification, partage les marsupiaux en six divisions. La première a de longues canines et de petites incisives aux deux mâchoires, des arrière-molaires hérissées de pointes, et, en général, tous les caractères des carnassiers insectivores. Elle comprend le genre *Sarigue* ou *Didelphe* de Linné, et ceux des *Chironecte*, Illiger, *Dasyure* et *Péramèle*, E.-Geoffroy. — La deuxième subdivision porte à la mâchoire inférieure deux longues et larges incisives, pointues et tranchantes par leur bord, couchées en avant, tandis que la mâchoire supérieure en présente six. Les canines supérieures sont encore longues et pointues ; mais il n'y a plus pour canines inférieures que des dents si petites qu'elles sont souvent cachées par la gencive ; quelques espèces n'en ont même pas du tout. Elle comprend les genres *Phalangers*, E.-Geoffroy, et *Petaurus*, Shaw. — La troisième subdivision a beaucoup de rapports avec la seconde : mais elle manque de pouces postérieurs et de canines d'en bas. Elle ne comprend que le genre *Hipsyprymnus*, Illiger. — La quatrième ne diffère que parce qu'elle n'a pas du tout de canines. Elle renferme le genre *kanguroo*, E.-Geoffroy, ainsi que tous ceux que l'on a, dans ces derniers temps, formés aux dépens de ce groupe. — La cinquième, que forme le genre *Phascolartos*, Blainville, a deux longues incisives sans canines à la mâchoire inférieure, et, à la supérieure, deux longues incisives au milieu, quelques petites sur les côtés, et deux petites canines. — Enfin la sixième ne diffère de l'ordre des rongeurs que par le mode d'articulation de la mâchoire inférieure. On n'y range que le genre *Phascolomys*, Geoffroy. Nous

avons indiqué les rapports que ces animaux avaient avec certains autres de la sous-classe des mammifères ordinaires; nous ajouterons que l'on a cherché, principalement M. Duvernoy, à former entre les deux sous-classes des ordres se correspondant les uns aux autres : ayant déjà indiqué quelques uns de ces rapports, nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur ce sujet. — On a découvert dans la Nouvelle-Hollande, principalement dans la vallée de Wellington, des débris fossiles assez nombreux de ces animaux; mais ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est qu'on a trouvé de petites mâchoires inférieures de sarigues dans les schistes oolithiques de Stonesfield. E. D.

MARSY. Deux frères, sculpteurs distingués, ont porté ce nom. Ils naquirent tous deux à Cambrai, l'un, *Balthasar*, en 1624, l'autre, *Gaspard*, en 1628. Ils étudièrent ensemble la sculpture, et travaillèrent souvent en commun. Étant venus à Paris en 1648, le besoin les força d'abord à travailler pour un sculpteur en bois. Sarrasin et Buyster les prirent ensuite sous leur direction, et les décorations qu'ils firent pour l'hôtel de la banque de France commencèrent leur réputation. Ils l'agrandirent en exécutant les stucs de la chapelle des Martyrs et la statue de Saint-Denis pour l'abbaye de Montmartre. Ils y mirent le comble par leurs chefs-d'œuvre du parc de Versailles, par leurs figures en bronze des bassins du *Dragon*, de *Bacchus* et de *Latone;* par leur groupe du bassin des bains d'*Apollon*, représentant *deux Tritons abreuvant les chevaux du Soleil*. Le feu de cette composition, l'intelligente exécution des formes, la vérite de l'expression, tout concourt à faire de ce groupe un des plus beaux ornements du parc de Versailles. A Paris, ils furent chargés de l'exécution du mausolée de Casimir, roi de Pologne, et représentèrent ce monarque offrant à Dieu sa couronne. Ce fut le dernier ouvrage de Balthazar, qui dès lors se contenta de professer à l'académie de peinture. Il mourut en 1674. Gaspard, livré à ses seules inspirations, montra combien il était inférieur à son frère. Les ouvrages qu'il composa seul sont : les figures du *Point du jour*, de l'*Afrique*, de *Mars* et d'*Enceladе*, à Versailles, et, à la Porte-Saint-Martin, le bas-relief qui représente *Mars portant l'épée de France et poursuivant l'aigle*. Son dernier ouvrage se ressent de l'épuisement que le travail avait apporté dans ses facultés; c'est un groupe représentant *Borée enlevant Orythie*, et qui se trouve aux Tuileries. Gaspard Marsy mourut en 1681. J. V

MARSY (François-Marie de) : Historien et littérateur, né à Paris en 1714, mort en 1763. Il entra de bonne heure chez les Jésuites, où il composa plusieurs petits poëmes latins, préludes de son grand poëme publié en 1736 sous le titre de *Pictura*, œuvre assez colorée, mais un peu vague, pour laquelle Virgile et Ovide ont été largement mis à contribution. Querlon a traduit cet ouvrage en prose française, et Lemierre l'a souvent imité dans son poëme sur la Peinture. Une *Analyse de Bayle*, 4 vol. in-12, 1755, ouvrage réimprimé en Hollande avec une suite en 4 autres volumes, fit mettre l'abbé de Marsy à la Bastille, parce que dans cette prétendue analyse il s'était contenté de reproduire les gravelures et les opinions irréligieuses du *Dictionnaire critique*. Pendant sa captivité, il composa une *Histoire moderne des Chinois, des Japonais*, etc., 30 vol. in-12; les 12 premiers seulement sont de lui, les autres sont de Richer. C'est moins une histoire qu'une description géographique et historique. Le style du continuateur est inférieur, mais ses recherches sont plus approfondies. On a encore de Marsy une *Histoire de Marie Stuurt*, à laquelle Fréron avait travaillé; le *Rabelais moderne*, édition des œuvres de Rabelais élaguée de gravelures et un peu rajeunie pour le style; un *Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture*; des traductions des *Mémoires* de Melvil, de l'ouvrage de Fra Paolo sur les biens ecclésiastiques; un poëme latin sur la tragédie, etc.

MARSYAS (*myth.*), fils d'Hyagnis de Célénes, dans la Phrygie, inventa la flûte double dans laquelle il sut réunir tous les sons qu'il fallait tirer avant lui des nombreux tuyaux du chalumeau. Il imagina le bandeau de cuir appelé phorbéion, dont les joueurs de flûte se servaient pour diriger tout leur souffle vers l'embouchure de l'instrument, et cacher l'enflure de leurs joues, composa les airs qu'on chantait aux fêtes de Cybèle, découvrit le mode phrygien et apporta à la musique des perfectionnements de toutes sortes. Les sons de sa flûte avaient tant de puissance qu'ils suffirent, dit-on, pour faire prendre la fuite aux Gaulois lorsqu'ils envahirent la Phrygie. Marsyas suivit Cybile dans toutes ses courses. Etant arrivé à Nysa, séjour de Bacchus, il y rencontra Apollon. Tout fier encore de ses nouvelles découvertes sur la lyre, il osa défier le Dieu qui accepta la lutte à condition que le vainqueur disposerait à son gré du vaincu. Les Nyséens furent pris pour juges. Apollon triompha, attacha à un arbre le malheureux Marsyas et l'écorcha. Cette scène variant à l'infini se trouve reproduite sur une foule de monuments. Marsyas y figure souvent les formes combinées de satyre et de faune. Les gouttes de sang qui découlèrent de son corps

donnèrent, dit-on, naissance à un fleuve qui porta son nom, et dont la source, selon Tite-Live, était voisine de celle du Méandre. Chaque ville libre de la Grèce avait dans sa place publique une statue de Marsyas, regardée comme un symbole de la liberté. AL. B.

MARTABAN : ville de l'empire birman, capitale de la province du même nom, située sur la rivière du Than-Eweng, à son embouchure, à 3 lieues au nord-ouest de Maulmain et 30 à l'E.-S.-E. de Rangoun: latitude N. 16° 28′, longitude E. 97° 30′ du méridien de Greenwich. En 1826, la population y était d'environ 9,000 âmes; mais depuis cette époque les habitants ont émigré en grand nombre, et aujourd'hui on n'en compte plus guère que 1,500. Martaban est située sur le versant oriental d'une montagne élevée. Elle a près d'une demi-lieue de longueur; elle forme deux longues rues, et se trouve environnée par une solide palissade qui la sépare des faubourgs. Les maisons sont de bois, mais on remarque dans la ville plusieurs beaux temples. Vue de la mer, Martaban offre un bel aspect. L'entrée du port ayant été comblée dans le dernier siècle, la ville a perdu une grande partie de son importance commerciale. Martaban fut prise par les Anglais en 1824.

MARTAGON (*bot.*). Nom vulgaire et spécifique d'une belle espèce de lis cultivée communément dans les jardins.

MARTE, *Mustela* (*mam.*). Les animaux que Linné comprenait sous ce nom générique sont devenus pour les naturalistes modernes une petite famille distincte, celle des *Mustéliens*, placée dans l'ordre des carnassiers digitigrades de G. Cuvier, et l'on ne comprend plus dans le genre Marte proprement dit les *Mouffètes* et les *Loutres* qui y étaient autrefois réunies. Ainsi restreint, ce groupe a pour caractères principaux : six incisives à chaque mâchoire: à l'inférieure, la seconde dent de chaque côté rentre en dedans de la bouche; deux canines; des molaires tranchantes : les antérieures ou fausses molaires coniques, comprimées, tantôt au nombre de deux en haut et de trois en bas, tantôt au nombre de trois en haut et de quatre en bas : les carnassières à trois lobes avec un petit tubercule à l'inférieur, mais non dans toutes les espèces, et une seule dent tuberculeuse ou dernière molaire, à couronne mousse: celle de la mâchoire supérieure est plus grande et divisée par un sillon. Corps allongé et vermiforme : pieds courts, terminés par cinq doigts, armés d'ongles crochus, acérés, et réunis par une membrane dans une grande partie de leur longueur; queue médiocrement longue, garnie de poils longs et soyeux; pelage doux au toucher, composé de deux sortes de poils, les uns duveteux et courts, les autres plus longs, raides et soyeux. — Les martes sont les animaux les plus sanguinaires de tous les carnassiers : elles ne se nourrissent que de proie vivante; l'instinct de la destruction est si grand chez elles qu'elles ne se contentent pas d'une seule proie, alors même que celle-ci peut suffire à leur appétit, et qu'elles font autant de victimes qu'il est en leur pouvoir. De petite taille, elles attaquent quelquefois des animaux sept à huit fois plus grands qu'elles : on a vu des furets s'acharner contre des renards au point de les faire fuir, et des belettes mettre à mort des lapins. Cependant, quand on les prend jeunes, on peut les apprivoiser, sans toutefois dompter entièrement leur instinct de destruction. Elles répandent, presque toutes, une odeur infecte qui provient d'une matière sécrétée par des glandes particulières. Leur vivacité est très grande. Elles courent, sautent, furètent partout et s'introduisent dans les plus petits trous. Leur marche est silencieuse; elles n'attendent jamais leur proie et mettent au contraire la plus grande activité à la rechercher. La fourrure de ces animaux compose la base du commerce des pelleteries; quelques uns de ceux-ci procurent des revenus considérables à plusieurs contrées du Nord, principalement à la Russie. On les trouve répandus dans tous les pays froids ou tempérés de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; l'Océanie seule n'en possède pas. On comprend dans ce groupe un assez grand nombre d'espèces qui ont été partagées en trois sous-genres particuliers.

a. — MARTES PROPREMENT DITES, *Mustela*, G. Cuvier. — Chez ces mammifères, il y a six fausses molaires à la mâchoire supérieure et huit à l'inférieure : la carnassière d'en bas présente un petit tubercule; le museau est un peu allongé, les ongles sont acérés. On en connaît dix espèces, toutes propres à l'Europe, à l'Asie et à l'Amérique : —1° la MARTE COMMUNE, *Mustela martes*, Linné, qui a près de 50 centimètres de longueur. Tout son pelage est d'un brun luisant avec une tache jaune sous la gorge, ce qui la distingue de la fouine chez laquelle cette partie est blanche. Elle fuit également les pays habités, les lieux découverts, et demeure au fond des forêts; elle ne se cache pas dans les rochers, mais court les bois et grimpe sur les arbres, vit de chasse, et détruit une prodigieuse quantité d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles, etc. Comme le putois elle est très friande de miel. La femelle porte deux ou trois petits qu'elle met bas dans le trou d'un vieil arbre ou même dans le nid d'un écu-

reuil. On la rencontre communément dans le nord de l'Europe; elle est très rare en France. — 2° La ZIBELINE, *Mustela zibellina*, Lin. Plus petite que la précédente, elle en diffère peu par les couleurs de sa robe : son pelage est généralement d'un brun-marron plus ou moins foncé et plus ou moins brillant, suivant les saisons; les parties inférieures du col et de la gorge sont grisâtres, et, ce qui surtout la caractérise comme espèce, le dessous de ses pieds est entièrement garni de poils. Elle se tient sur les bords des fleuves, choisit les lieux ombragés et les bois les plus épais, vit dans des trous ou dans des espèces de nids placés sur des branches élevées, ou dans des creux d'arbres ou de rochers. Elle passe dans cette retraite la journée entière et une partie de la mauvaise saison; elle fait sa nourriture habituelle de la chair des écureuils, des lièvres et de celle des martes et des hermines; en été elle y joint quelques fruits. L'Asie septentrionale, la Tartarie, la Sibérie jusqu'au Kamtchatka sont les pays qu'habite cette espèce, ainsi que les monts Altaï, les montagnes de Saïan, au delà de l'Iénisséi, et surtout les environs de l'Oï et des ruisseaux qui tombent dans la Touba. Les fourrures des zibelines de Sibérie passent pour les plus précieuses; on les recherche beaucoup dans le commerce de la pelleterie. — 3° La FOUINE, *Mustela fouina*, Linné. Sa longueur totale est de plus de quarante centimètres : son pelage est brun, avec tout le dessous de la gorge et du col blanchâtre. Elle se tient de préférence au voisinage des habitations rurales, et fait même quelquefois ses petits dans les granges. D'autres fois elle établit son nid dans un trou de rocher ou dans le creux d'un arbre. Elle a les mêmes mœurs que la marte, et habite l'Europe, l'Asie occidentale. Elle est assez commune en France et en Angleterre. — 4° Le PEKAN, *Mustela Canadensis*, L., est un peu plus grand que la fouine. Cette espèce se tient habituellement aux bords des eaux, et a pour patrie le Canada ainsi que les États-Unis de l'Amérique du Nord. — 5° La MARTE A TÊTE DE LOUTRE, *Mustela lutrocephala*, Harlan, espèce encore peu connue et qui se trouve dans l'Amérique septentrionale. — 6° Le VISON, *Mustela vison*, Linné. Pelage brun plus ou moins foncé, avec la pointe de la mâchoire inférieure blanche et la queue d'un brun-noir; pieds à demi palmés. Cette espèce, qui habite le Canada et le nord des États-Unis, vit sur le bord des eaux et s'établit sous terre. Sa nourriture consiste en poissons, en oiseaux aquatiques, en rats, en souris, en moules, en œufs de tortue, etc. — 7° MARTE DES HURONS, *Mustela Huro*, F. Cuvier. Cette espèce, que l'on trouve ordinairement dans le haut Canada, varie beaucoup pour le système de coloration; mais habituellement elle est d'un brun-clair avec les pattes et l'extrémité de la queue plus foncées, quelquefois brunes. — 8° Le WAJACH, *Mustela Pennanti*, Erxleben. Espèce peu connue, des bords du grand lac des Esclaves en Pensylvanie. — 9° La MARTE RENARD, *Mustela vulpina*, Rafinesque. Espèce mal déterminée qui habite le Canada, principalement les environs du Missouri. — 10° Le CUJA, *Mustela cuja*, Molina. Espèce de la taille du furet, dont le pelage est très doux, épais, entièrement noir. Sa patrie est le Chili et le Mexique.

b. PUTOIS (*voy.* ce mot).

c. ZORILLES, *Zorilla*, A. G. Desmarest. — Le système dentaire est le même que celui des Putois; le museau est court; les ongles sont longs, non pointus, propres à fouir la terre, mais non à grimper sur les arbres. — Une seule espèce entre dans ce groupe, c'est le ZORILLE, *Viverra zorilla*, Linné. Cet animal, dont la longueur est de plus de 30 centimètres, a un pelage noirâtre, varié irrégulièrement de bandes longitudinales noires et blanches. Il vit à la manière des martes, mais se creuse un terrier. Il habite le cap de Bonne-Espérance et le Sénégal. E. D.

MARTEAU (*techn.*), instrument destiné à frapper. Il se compose ordinairement d'une partie en fer, qui est le marteau proprement dit, et d'un manche en bois. Le marteau est un cylindre ou un prisme droit ayant ordinairement plus de longueur que de diamètre, et percé, vers le milieu de sa longueur, d'un trou qu'on appelle œil, dans lequel on entre le manche. Il peut être exactement pareil à ses deux extrémités, mais ordinairement l'une d'elles, plus grosse, est destinée à frapper avec force : on l'appelle tête de marteau; l'autre, plus mince et portant souvent le nom de panne, est obtuse ou tranchante, piquante ou fendue pour arracher des clous, etc. — Chaque profession, pour ainsi dire, a une ou plusieurs formes particulières de marteaux qui lui sont exclusivement destinées. En général, les deux extrémités du marteau sont garnies d'acier, ou au moins trempées. — La mécanique démontre que le choc produit par un marteau ne peut occasionner aucune réaction dans la main qui le dirige ou sur l'axe autour duquel il se meut, si la ligne passant par le point et le centre de percussion est perpendiculaire à celle passant par le même centre de l'axe ou par la main qui retiennent ou dirigent le manche. Cette condition de frapper d'aplomb, ne pouvant pas toujours être remplie, la réaction serait à la longue fatigante pour le poi-

gnet de l'ouvrier, dans les états qui exigent une action continue de marteau; il est donc utile, pour atténuer cet inconvénient, de diminuer autant que possible le diamètre du manche entre l'œil et la partie qui doit être tenue par la main; cette disposition isole davantage le centre de percussion, et empêche la vibration de se transmettre avec autant de force. L'utilité de cette précaution est parfaitement démontrée par l'effet produit lorsqu'on frappe avec un objet qui a le même diamètre dans toute sa longueur, avec un bâton par exemple. La réaction produit presque toujours un choc violent dans le bras, parce qu'il est difficile de porter le coup au point précis où se trouve le centre de percussion, et que la vibration est transmise tout entière.

On appelle *marteau à vapeur* une sorte de mouton mu par la vapeur et destiné à remplacer les martinets des forges aussi bien que les moutons avec lesquels on enfonce les pilotis. Cette invention, assez nouvelle, a été contestée entre la France et l'Angleterre, mais la date du brevet d'invention français est antérieure de plusieurs mois à celle du brevet anglais. — L'appareil se compose d'un cylindre vertical en communication avec un générateur de vapeur. Un piston y est disposé comme à l'ordinaire, et son axe est lié avec le châssis qui porte le mouton. Celui-ci est conduit et maintenu au dessus de l'enclume par des coulisses exactement verticales. Pour interrompre la communication de toute vibration jusque dans le piston, la jonction avec le marteau est faite au moyen de corps mous, comme le drap, la laine, etc. Un robinet permet l'entrée et la sortie de la vapeur; un homme le manœuvre au moment convenable. Pour éviter que dans un moment d'erreur et d'oubli le piston ne puisse être chassé du cylindre, on ménage au point extrême de sa course, et tout autour dans les parois du cylindre, des ouvertures qu'il découvre en s'élevant au dessus d'elles. Lorsqu'on destine un pareil marteau à frapper à coups égaux et redoublés, des mentonnets adhérents à la partie mobile, ouvrent et ferment d'eux-mêmes le robinet ou le tiroir réglant l'entrée et la sortie de la vapeur. Pour frapper des pilotis, l'appareil entier se place sur la tête même de chaque pilot, et comme il descend avec lui, les conduits qui amènent la vapeur doivent être suffisamment flexibles ou articulés. Le coup est si exempt de vibrations, que la tête du pilot n'est jamais écrasée, ce qui dispense de la garnir d'une frette. Les avantages de la vapeur, dans cet instrument, sont considérables et de plusieurs espèces. Le premier dérive des lois mécaniques du choc; il résulte de l'immense augmentation de poids qu'on a pu donner au corps du marteau, de la suppression du manche et de la constance de la direction du coup. L'effet utile produit par la percussion dépend de la masse du marteau et de la vitesse de sa chute; or la vibration éprouvée par le marteau lui-même croît avec la rapidité de cette chute. L'augmentation de la masse permet de diminuer la vitesse et par conséquent la vibration qui en est un effet pernicieux. La forme de mouton donnée au marteau, et sa marche constamment verticale entre des coulisses rigoureusement ajustées, faisant toujours porter le coup dans une ligne sur laquelle sont toujours réunis les centres de percussion, de gravité et de figure, supprime les principales causes de vibration. Aucune de ces conditions ne peut être constamment remplie par un martinet, dont le manche a pour centre de mouvement un axe fixe, car l'objet sur lequel on frappe étant d'une grosseur variable, le centre du mouvement est alternativement ou trop haut ou trop bas. Un second avantage tient à l'application directe de la vapeur au corps du marteau lui-même. Lorsqu'un martinet agit parce que son manche est soulevé par un moteur quelconque, la longueur et la disposition des leviers ne pouvant être changées, on peut bien éloigner le retour des coups en ralentissant la marche du moteur, mais on diminue à peine leur intensité, puisque le même marteau est toujours élevé à la même hauteur; l'action seule du ressort peut être évitée. Dans le marteau à vapeur au contraire, on est toujours, et à chaque coup, libre de faire varier la hauteur à laquelle le marteau est élevé, et par conséquent de régler exactement la force du coup. Enfin, la nature même de la vapeur offre un dernier avantage, celui de rester à volonté interposée après que le marteau est soulevé, et de le laisser retomber avec autant de lenteur et aussi peu de force qu'on le veut. C'est ainsi qu'on a vu casser des noisettes, sans en altérer l'amande, avec un énorme marteau à vapeur. E. L.

MARTEAU (*zool.*). On désigne vulgairement sous ce nom deux genres d'animaux appartenant à deux classes différentes.—1° G. Cuvier a appliqué cette dénomination, et, en latin, celle de *Zygæna*, à un genre de poissons de l'ordre des chondroptérygiens à branchies fixes, famille des sélaciens, formé aux dépens des squales. Ces animaux sont principalement remarquables par leur tête aplatie horizontalement, tronquée en avant, et dont les côtés se prolongent transversalement en branches qui la font ressembler à un marteau, et par ses yeux placés aux extrémités de ces branches. On n'en a décrit que quatre espèces dont les plus connues sont; le MARTEAU COMMUN, aussi

appelé MAILLET (*Zygæna Malleus*, Cuvier), que l'on prend dans nos mers d'Europe. Il atteint jusqu'à quatre mètres de longueur, et son poids peut s'élever jusqu'à 34 myriagrammes. Son corps est grisâtre; sa tête, très large, noirâtre et légèrement festonnée; sa chair est peu estimée. Le PANTOUFLIER (*Squalus tiburo*, Linné), qui a beaucoup de rapport avec le précédent, mais dont il se distingue surtout par sa tête qui est en forme de cœur. On le pêche souvent sur les bords de la Méditerranée; on mange sa chair qui est moins désagréable au goût que celle du marteau commun. — 2° De Lamarck a créé sous les noms de MARTEAU et de *Malleus* un genre de mollusques bivalves monomyaires, fondé aux dépens des huîtres de Linné et des avicules de Brugnière; il est généralement placé aujourd'hui auprès des vulselles dans la famille des margaritacés de de Blainville. La coquille des marteaux est presque équivalve, raboteuse, difforme, souvent allongée à l'opposé de la charnière et plus ou moins élargie, à la base, en deux lobes figurant des oreillettes ou les deux côtés d'un marteau; la charnière, dépourvue de dents, présente une fossette obliquement allongée, conique, destinée à contenir un ligament très fort et situé sous les crochets, qui sont petits et divergents; chaque valve est terminée au dessus de la charnière par un talus oblique qu'on nomme le talon, et dont la réunion forme un grand sillon triangulaire entre les crochets. Mais cette coquille varie singulièrement avec l'âge et suivant les diverses circonstances locales dans lesquelles elle est placée, et il en résulte qu'on ne peut en trouver deux tout à fait semblables. L'animal lui-même n'est pas encore connu. On a décrit six espèces de marteaux, toutes propres à la mer Rouge et à la mer des Indes. Comme type nous citerons le MARTEAU VULGAIRE (*Ostrea malleus*, Linné), qui est long de 15 centimètres, ordinairement noir, à prolongements auriculaires très étroits et qui habite l'Océan Indien. E. D.

MARTEAU (*anat.*) (*voy.* OREILLE).

MARTELAGE (*dr. adm.*). Le martelage est une opération forestière qui consiste à laisser sur certains arbres l'empreinte d'un marteau gravé en relief. Le martelage peut avoir pour objet des intérêts privés. Il en est ainsi lorsqu'on marque dans une forêt particulière les arbres exceptés d'une vente, et qui doivent rester debout après l'abattage des autres. Mais il ne peut être question ici que du martelage *public* opéré sous la direction et la surveillance de l'administration générale des eaux et forêts. — L'usage du marteau pour la marque des arbres est fort ancien dans notre pays. Il est prescrit par des ordonnances royales de 1276, 1388, 1400, 1515 et 1516; mais il ne fut complétement régularisé que par l'édit d'août 1669. L'art. 3 du titre II de cet édit voulait que le *marteau du roi* fût déposé dans un coffre fermant à trois clefs. L'une de ces clefs restait entre les mains du maître particulier, ou du lieutenant en son absence; la seconde entre les mains du procureur du roi, et la troisième dans celles du garde-marteau. Cette disposition n'a pas été conservée. Aujourd'hui le marteau national, uniforme et destiné aux opérations du martelage, reste déposé chez l'agent chef du service de chaque inspection, et renfermé dans un étui fermant à deux clefs, dont l'une reste entre les mains de cet agent, et l'autre entre les mains de l'agent immédiatement inférieur. — Le martelage a longtemps servi à désigner dans les forêts particulières les arbres qu'on destinait au service de la marine. Les constructions navales exigent, en effet, l'emploi d'une grande quantité d'arbres de choix, et d'une dimension considérable. Afin d'assurer cet important service, l'édit de 1669 conférait au gouvernement le droit de prendre dans les bois des particuliers les arbres qui lui convenaient. Cette servitude interrompue par la loi du 29 septembre 1791, fut renouvelée par la loi du 28 floréal an XI, et conservée par le Code actuel jusqu'en 1837. Depuis cette dernière époque le martelage n'a plus lieu pour le service de la marine dans les forêts particulières. — Dans tous les bois soumis au régime forestier (bois de l'Etat, des communes et des établissements publics), lorsque des coupes doivent être faites, le département de la marine peut faire choisir et marteler par ses agents les arbres propres aux constructions navales. Les formalités d'exécution relatives à l'exercice du droit de martelage, dans l'intérêt de la marine, sont indiquées par les art. 126, § II, 127, 128, 129, 132, 133, 134, 135 du Code forestier, et par les art. 152 à 161 de l'ordonnance d'exécution du 1er août 1827. Quant aux martelages qui ont lieu dans les forêts soumises au régime forestier pour la délimitation des coupes et des réserves, cette matière est réglée dans la section III, art. 73 et suiv. de cette ordonnance.

MARTÈNE (DOM EDMOND), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit en 1654, à Saint-Jean-de-Lône (Côte-d'Or), étudia la diplomatie, visita les archives de la France et des pays voisins pour recueillir les documents relatifs à l'Histoire de France, et mourut en 1739. On doit citer parmi ses ouvrages : *De antiquis monachorum ritibus*, lib. V, Lyon, 1690, 2 vol. in-4°; *De antiquis ecclesiæ*

ritibus, libr. III, Rouen, 1700-1702, 3 vol. in-4° ; *De antiquæ ecclesiæ disciplinæ in divinis celebrandis officiis*, Lyon, 1706, in-4° ; *Thesaurus novus anecdotarum*, avec Dom Ursin Durand, Paris, 1717, 5 vol. in-fol.; c'est un recueil d'écrivains et de monuments ecclésiastiques; *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum et moralium collectio*, Paris, 1724, 1729, 1733, 9 vol. in-fol. Tous ces ouvrages sont le fruit d'une lecture immense et de recherches prodigieuses. Dom Martène ne voyait que l'utilité, et ne se préoccupait guère de l'agrément du style.

MARTENS (THIERRY), qu'on a aussi appelé MERTENS et MARTIN, est l'un des imprimeurs qui ont fait faire le plus de progrès à l'art typographique au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Il naquit vers 1450, à Alost, près de Bruxelles, et se fit remarquer par ses belles éditions, surtout celles des auteurs grecs. Il exerça tour à tour sa profession à Alost, à Anvers, à Louvain, à Nimègue, et mourut dans sa ville natale, en 1534. On reconnaît ses éditions aux initiales T. M. renfermés dans un double écusson suspendu à un arbre et soutenu par deux lions. Martens emploie aussi quelquefois une ancre. — MARTENS (*Georges-Frédéric* de), né à Hambourg, en 1756, et mort à Francfort, en 1821, fit des études profondes sur le droit, professa à Gœttingue, fut conseiller d'État de 1808 à 1813, président de la section des finances au conseil d'État du royaume de Westphalie, etc. On a de lui des ouvrages estimés et d'une grande utilité : *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix*, etc., depuis 1761, Gœttingue, 1791-1818, 14 vol. dont la seconde édition plus récente contient 20 vol. in-8°, dont un de tables; *Introduction au droit des gens positif de l'Europe*, 1796; *Cas remarquables du nouveau droit des gens Européen*, 1800, 2 vol. in-4°; *Cours diplomatique ou tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe*, Berlin, 1801, 3 vol. in-8°; *Esquisse d'une histoire diplomatique des affaires publiques de l'Europe et des traités de paix depuis le* XV^e^ *siècle*, Berlin, 1807. — MARTENS (*Charles* de), neveu du précédent a publié les *Causes célèbres du droit des gens*, Leipsick, 1827, 2 vol. in-8°; le *Guide diplomatique*, Paris, 1832, 2 vol., ouvrages aussi fort estimés. Il a continué en outre le *Recueil des principaux traités* de son oncle.

MARTHE, sœur de Lazare et de Marie, avec lesquels elle habitait, dans le bourg de Béthanie, une maison que le Sauveur honora plusieurs fois de sa présence. Marthe servit Jésus à la table de Simon. Il n'est plus ensuite fait mention d'elle dans l'Évangile. Les légendes la font venir, avec Lazare et Marie, à Tarascon, où elle passa le reste de ses jours.

MARTHE (*Sœur*), dont le nom de famille était *Anne* BIGET, naquit dans la Franche-Comté, en 1748, et se rendit célèbre par les soins dévoués qu'elle donna aux malades des hôpitaux, et aux nombreux prisonniers de tous les pays qui furent envoyés à Besançon sous l'empire. Elle reçut en récompense beaucoup de médailles, et de décorations françaises et étrangères. Elle mourut, en 1824, dans la ville où elle avait donné de si grands exemples de charité chrétienne.

MARTIAL (MARCUS-VALERIUS-MARTIALIS), épigrammatiste latin. Espagnol, comme Lucain et Sénèque, Martial naquit l'an 40, à Bilbilis, ville de la Celtibérie, dont on n'a pu retrouver l'emplacement, et retourna y mourir vers l'an 130 de l'ère chrétienne. Il vint à Rome fort jeune et fort pauvre, et il s'y enrichit si peu, que lorsqu'il voulut rentrer dans sa patrie, Pline-le-Jeune fut obligé de lui donner de l'argent pour son voyage. Il exerça d'abord la profession d'avocat; mais il paraît qu'il n'y réussit pas, et il se mit à versifier des bons mots, des compliments, des flatteries à l'adresse de grands personnages, de Domitien entre autres, et surtout des demandes d'argent. Domitien lui donna une petite maison, mais non les moyens d'y vivre, et un titre de tribun qui lui imposa une certaine représentation sans lui fournir les ressources nécessaires pour y faire face. Martial demandait toujours et avec infiniment d'esprit; mais il recevait peu, car les remerciements sont rares dans son recueil, et ils sont tellement hyperboliques, qu'on reconnaît un homme peu accoutumé à voir ses prières exaucées. Il se représente lui-même allant recueillir la *sportule*, ou aumône journalière que les grands personnages faisaient distribuer à ceux qui les accompagnaient tout le jour. Lassé enfin de cette vie de misère, il voulut rentrer en Espagne; mais à Rome du moins on appréciait ses vers; il recevait des éloges, sinon des présents, et chez ses compatriotes, il se trouvait comme Ovide chez les Sarmates : *Barbarus ego sum*, etc., et il aurait voulu retourner à Rome. On lui a beaucoup reproché sa mendicité et ses flagorneries; la plus lourde partie de ce reproche doit retomber sur ses contemporains, qui n'ont pas su mettre au dessus de la misère un homme d'un tel talent. Il est plus difficile de justifier les impuretés dont il a sali presque toutes les pages de son livre, quoiqu'il n'ait été que le miroir de la société corrompue de son époque. — Quant au mérite littéraire de ses œuvres, il l'a apprécié lui-même assez impartialement dans un vers fort connu. Sur ses 1,500 épigrammes, il y en a beaucoup d'insipides,

mais il y en a aussi de fort piquantes, et en plus grand nombre chez lui que chez aucun écrivain, même français. Il est proprement l'inventeur de l'épigramme terminée par un bon mot. Aussi nos épigrammatistes, depuis Marot, ont-ils largement puisé chez lui. Un de ses traducteurs, E.-T. Simon, s'est amusé à recueillir dans son édition celles qui ont été le mieux rendues en français, et ce recueil est presque aussi gros que le texte original. Cette traduction, publiée en 1821, a été suivie de quatre autres, celle de la Bibliothèque latine, celle de la Collection Nisard; une 3e, dans laquelle le traducteur, en déplaçant les épigrammes, est parvenu à faire une sorte de biographie de l'auteur. La dernière, qui est en vers, porte la signature de M. Constant Dubos, et la date de 1842. Quant aux versions qui se sont succédé depuis le double travestissement en vers et en prose publié, il y a deux siècles, par l'abbé de Marolles, nous n'en parlerons pas. Martial a été publié dans les collections *Delfini*, *Variorum*, etc. L'édition princeps est de 1470. J. FLEURY.

MARTIAL D'AUVERGNE (*biog.*), poète du XVe siècle, né à Paris en 1440, d'une famille originaire d'Auvergne, mort en 1508, après avoir été 50 ans procureur du parlement et notaire apostolique au Châtelet. Ses principaux ouvrages sont *les Arrests d'amour* et *les Vigiles du Roy Charles VII*. Les *Arrêts d'amour*, au nombre de 53, sont en prose; le commencement et la fin du livre sont seuls en vers. C'est, comme le titre l'indique, un recueil de causes galantes avec décisions. Il en a été fait un grand nombre d'éditions au XVe et au XVIe siècle. On les a traduits en latin, et un savant jurisconsulte les a commentés avec toute la science juridique. L'autre ouvrage est un poëme en l'honneur de Charles VII, disposé à la manière des offices de l'église; les psaumes y sont remplacés par des récits, et les *leçons* par des complaintes sur la mort du feu roi. Il y a peu d'invention dans ce poëme, mais il se fait remarquer par une grande exactitude historique et par un style coulant et facile, un peu prosaïque, mais non sans élégance. On a encore de Martial d'Auvergne : *Les dévotes louanges à la vierge Marie*, souvent réimprimées. On lui attribue aussi un autre poëme en 234 strophes intitulé : *L'Amour rendu cordelier de l'observance d'amour*. Cet ouvrage ne figure pas dans l'édition de *Poésies* de l'auteur, imprimée en 1724. Coustelier, 2 vol. in-8°. J.F.

MARTIALE (COUR) (*législat.*). La justice militaire subit en France de nombreuses vicissitudes avant d'en arriver à l'organisation actuelle des *Conseils de guerre* (*voy.* ce mot). Les anciennes juridictions de police et de justice militaires étaient au nombre de trois : la *Connetablie*, les *prévots des maréchaux*, et les tribunaux appelés spécialement *Conseils de guerre*. Des attributions mal définies firent naître de nombreux conflits jusqu'au moment où la révolution essaya d'introduire dans la justice militaire les garanties et les formes de la justice ordinaire. A cet effet, la loi du 22 sept. 1790 établit des *Cours martiales* chargées de prononcer sur les crimes et les délits militaires, en appliquant la loi pénale après qu'un jury militaire aurait prononcé sur le fait. Il y en avait autant que de grands arrondissements militaires. Chacune était confiée à la surveillance d'un commissaire ordonnateur qui prenait le nom de grand-juge militaire, et était assisté de deux commissaires-auditeurs des guerres. La même loi réglait la composition du jury, d'après la déclaration duquel chaque cour martiale devait rendre ses jugements. En 1793, par la loi du 12 mai, la Convention supprima les cours martiales comme ne donnant pas encore assez de garanties aux accusés, et les remplaça par des tribunaux criminels militaires organisés à l'imitation des tribunaux ordinaires. Mais bientôt, au sein même de la Convention, les plaintes les plus vives éclatèrent contre ce nouveau système qui, après le 9 thermidor, fit place à des *conseils militaires* où le soldat, cette fois, fut jugé par ses pairs, mais où les sous-officiers et les soldats étaient en majorité de deux tiers. Enfin vint la loi du 13 brumaire an V, qui établit l'organisation actuelle des conseils de guerre, dont la compétence vient, par la loi du 13 janvier 1850, d'être étendue à tous les délits politiques et de presse, dans le cas où la circonscription territoriale composant une division militaire viendrait à être soumise au régime de l'état de siége. AD.R.

MARTIALE (LOI) (*jurisp.*). Ce fut après les néfastes journées des 5 et 6 octobre, le 20 octobre 1789 que l'Assemblée constituante, convaincue que les circonstances nécessitaient des moyens extraordinaires, décréta la loi martiale qui autorisait les officiers municipaux à requérir et à déployer la force militaire dès que la tranquillité publique serait mise en péril. La proclamation de cette loi se faisait en exposant à la principale fenêtre de l'Hôtel-de-Ville et dans toutes les rues un drapeau rouge, et, en même temps, les autorités municipales de la commune requéraient les chefs de la garde nationale, des troupes reglées et des maréchaussées de prêter main-forte. Au signal seul du drapeau tous attroupements avec ou sans armes devenaient criminels, et devaient être dissipés par la force. Cette loi fut proclamée le lendemain, 21 octobre, avec grande pompe dans

Paris, mais ce fut seulement le 17 juillet 1791 qu'on en fit usage pour la première fois : le peuple s'était assemblé au Champ-de-Mars pour signer une pétition demandant la déchéance de Louis XVI; il massacra alors deux hommes qui se trouvaient sous les marches de l'autel : Bailly et Lafayette se mirent à la tête de la force publique, la loi martiale fut lue à haute voix, et l'ordre fut donné de faire feu sur le rassemblement.

La Convention abrogea la loi martiale sous prétexte qu'elle conférait une trop grande puissance au pouvoir de la commune. Depuis, les dispositions de la loi martiale ont été rétablies le 10 avril 1831 dans la loi sur les attroupements, et dans celles portées en 1848; seulement les sommations légales faites par les commissaires de police, et précédées de roulements de tambour, ont remplacé l'exhibition du drapeau rouge (*voy.* ATTROUPEMENTS). AD. R.

MARTIANUS CAPELLA (MINEUS FELIX), écrivain latin, né à Madaure, près de Carthage. On croit qu'il vivait dans la dernière moitié du v^e^ siècle de notre ère. Il est connu par son *Satyricon*, ouvrage encyclopédique, composé de 9 livres. Les deux premiers, intitulés *Noces de la Philologie et de Mercure*, sont une espèce de roman philosophique. Les sept autres traitent des sept arts libéraux : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, arithmétique, astrologie et musique. Le Satyricon est écrit en un style qu'on peut qualifier de barbare. Il n'en eut pas moins une vogue immense dans les écoles du moyen-âge. Il fut imprimé pour la première fois à Vicence, 1499. L'édition la plus estimée est celle de Grotius, Leyde, 1599, 1 vol. in-8°.

MARTICHORE ou **MARTICHORAS**: animal fabuleux dont parle Ctésias dans ses *Indica*, et qui, suivant cet auteur, habitait l'Inde. Le martichore avait une face humaine, la taille d'un lion et le corps rouge comme du cinabre; sa bouche était garnie d'une triple rangée de dents; ses oreilles et ses yeux ne différaient pas de ceux des hommes; sa queue, semblable à celle du scorpion, mais infiniment plus longue, était pourvue, au bout, d'un aiguillon qui atteignait la dimension d'une coudée, et toute couverte de pointes. Le martichore employait son aiguillon contre les personnes qu'il pouvait atteindre, et la mort était la suite inévitable de la blessure. Son venin était sans action sur les éléphants. Heeren (*De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, tome I^er^, page 225, de la traduction française) a cru reconnaître la représentation de cet animal fabuleux dans les sculptures des ruines de Persépolis. — Le mot Martichore signifie dans les langues de la Perse, *qui mange* ou *qui dévore les hommes*.

MARTIGUES (LES) : chef-lieu de canton dans le département des Bouches-du-Rhône, à 35 kilom. S.-O. de la ville d'Aix, avec une population de plus de 7,000 habitants. Elle fut réunie au comté de Provence en 1382, érigée en vicomté par le roi René, et en principauté par Henri IV, en faveur de la duchesse de Mercœur. On croit que Martigues est l'ancienne *Maritima-Colonia*, capitale des *Anatilii*. Cette ville est située sur l'étang de Berre. Elle possède des chantiers de constructions au port du Bouc, et livre au commerce des huiles estimées, des vins, des thons, etc.

MARTIN. Cinq papes ont porté ce nom :

MARTIN I^er^ (*Saint*) naquit de parents nobles à Todi, ville de l'Ombrie sur le Tibre. Le 5 juillet 649, après avoir été légat à Constantinople, il monta sur la chaire de saint Pierre, qu'il honora par sa science, ses vertus et la pureté de son caractère. Pendant plus de six ans de pontificat il eut à essuyer des atrocités et des perfidies de la part des monothélites. Le 5 octobre de la même année, il assembla, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, un concile de cent cinq évêques, où furent condamnées les erreurs de ces nouveaux sectaires, ainsi que l'Ecthèse et le Type des empereurs Héraclius et Constant. Irrité de cette condamnation, Constant fit enlever de Rome et conduire à Constantinople le courageux pontife, qui, après une traversée de quinze mois, fut jeté, épuisé de maladie et de privations, dans un horrible cachot. Au bout de trois mois il en sortit pour comparaître devant le sénat assemblé. Là il subit un interrogatoire dans lequel vingt faux témoins le chargèrent de calomnies. Vêtu d'une simple tunique, un carcan de fer au cou, il fut traîné par toute la ville pour servir de jouet à une populace insolente, puis jeté de nouveau en prison. Il y resta plus de trois mois, à demi nu, mourant de faim, sans que sa fermeté parût jamais se démentir. Il mourut saintement dans la Chersonèse Taurique, dans l'abandon et la misère, patient et résigné, au bout de six mois d'exil, le 16 septembre 655. L'Église grecque l'honore, en qualité de confesseur, le 16 septembre, et l'Église latine, en qualité de martyr, le 12 novembre. Son corps fut rapporté à Constantinople et a été transporté depuis à Rome dans l'Église de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin. Martin a laissé dix-huit lettres d'un style noble, majestueux, plein de sagesse et de fermeté. Les vertus qui ont brillé en lui avec le plus d'éclat sont la piété, la charité, le zèle et l'amour de l'oraison et des souffrances.

MARTIN II ou Marin I^er^, natif de Galèse, ville

de Toscane, fut envoyé en qualité de légat à Constantinople auprès de Michel III, et assista au huitième concile général tenu contre Photius. Ses vertus et ses lumières le firent choisir pour succeder à Jean VIII le 23 décembre 882. A peine sur le trône pontifical, il condamna hautement Photius et tout ce qui s'était fait au faux concile de Constantinople. On lui attribue un décret portant qu'à l'avenir il serait procédé à l'élection des papes sans attendre les ordres des empereurs d'Occident. Il mourut dans le courant de mai 884, avec la réputation d'un homme pieux et éclairé.

MARTIN III ou MARIN II, Romain de naissance, succéda à Étienne VIII, l'an 942. Il se signala par son zèle pour la discipline et sa charité pour les pauvres. Il mourut en 946, après avoir occupé la chaire de saint Pierre pendant trois ans et six mois.

MARTIN IV succéda au pape Nicolas III, le 22 février 1281. Il était Français, né en Touraine, de l'illustre maison de *Brion*, chanoine et trésorier de Saint-Martin-de-Tours, garde des sceaux du roi saint Louis, et cardinal-prêtre de Sainte-Cécile. Il résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau quand on voulut le revêtir de celui de pape, Il fut couronné à Orviéto à cause des divisions qui troublaient Rome, et qu'il s'efforça de faire cesser dès le commencement de son pontificat. Bientôt convaincu que la soumission des Grecs schismatiques n'était point sincère, et abhorrant les cruautés que commettait l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, il prononça contre lui une sentence d'excommunication. Il frappa de même le roi d'Aragon, usurpateur de la Sicile et le promoteur des *Vêpres siciliennes*, publia une croisade contre lui, le priva non seulement de la Sicile, mais encore de l'Aragon qu'il donna à perpétuité, avec le comté de Barcelonne, à Philippe-le-Hardi pour un de ses fils. Cette déposition n'eut pas de suite; malgré les foudres de Rome, le roi Pierre conserva ses États d'Aragon et le royaume de Sicile. Martin mourut à Pérouse le 26 mars 1285, et fut enterré dans l'église des Franciscains.

MARTIN V, de la famille des Colonne, la plus puissante de Rome avec celle des Orsini, devint référendaire sous Urbain VI, nonce en Italie sous Boniface IX, cardinal sous Innocent VII, en 1405, et fut élevé au siége épiscopal en 1417 pendant le concile de Constance, après la déposition de Jean XXIII, de Grégoire XII et de l'antipape Benoît XIII. Il présida le concile depuis la XLII^e^ session, et y fit anathématiser les Hussites. Il partit pour Rome le 16 mai 1418, malgré les instances de l'empereur Sigismond qui l'engageait à se fixer en Allemagne, séjourna trois mois à Genève, quatre à Mantoue, et deux à Florence, où il reçut la soumission de Jean XXIII et celle de Braccio de Montone qui s'était emparé de Rome en 1410. Il entra enfin dans cette capitale le 22 novembre 1420. Ayant refusé de ratifier l'adoption d'Alphonse V d'Aragon par la reine Jeanne II, il souleva contre lui la colère d'Alphonse, auprès duquel s'était retiré Benoît XIII. Cet antipape mourut en 1424, et Alphonse fit décerner par deux cardinaux la couronne pontificale à un chanoine de Barcelonne, Gilles de Mugnoz ou Munox, qui fut intronisé à Peniscola, sous le nom de Clément VIII. Mais ce fantôme de pape n'inquiéta pas beaucoup le pontife légitime. Les révoltes qu'Alphonse fomenta contre lui en Italie et contre Louis III d'Anjou, son protégé, lui auraient été sans doute plus préjudiciables si le cardinal de Foix n'était parvenu à rétablir la paix par ses habiles négociations. Alphonse et l'antipape se soumirent vers la fin de mai 1429, et le chanoine Mugnoz reçut l'évêché de Majorque. — Ainsi finit le schisme qui avait désolé l'Église pendant un demi-siècle. Martin V n'avait point négligé les intérêts de l'Église pendant ces dissensions. Il avait fait tous ses efforts pour réformer les mœurs trop relâchées des cardinaux. Il avait cherché à opérer la réunion des Églises grecque et latine, était parvenu à extirper les brigands qui ravageaient la campagne de Rome, avait réparé les églises et les monuments de cette ville, et fait rentrer sous sa domination la Romagne et la Marche d'Ancône. Il fut moins heureux à l'extérieur, et ne put parvenir à triompher des partisans de Jean Huss et de Wiclef dans la Bohême, quoiqu'il eût armé contre eux l'empereur Sigismond, les princes allemands, le belliqueux évêque de Winchester, et quoiqu'il eût même fait prêcher une croisade contre ces hérétiques. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 20 février 1431 à l'âge de 63 ans. L'abbé FOURNIER.

MARTIN (SAINT), évêque de Tours, né à Sabarie (auj. Stein-am-Anger), ville de Pannonie, en 310 ou 316, fut transporté de bonne heure à Pavie, où ses parents s'étaient retirés. Quoique sa famille fût idolâtre, il se plaisait, dès l'enfance, à fréquenter les églises. A dix ans il fut admis au nombre des catéchumènes. Un ordre de l'empereur obligeait les enfants des vétérans à porter les armes. Martin, fils d'un tribun militaire, entra dans la cavalerie à l'âge de quinze ans. On connaît l'admirable charité du jeune soldat, et la récompense miraculeuse qu'elle reçut. Cette grâce augmenta sa ferveur, et il fut baptisé dans sa dix-huitième année. Le nouveau chrétien as-

pirait à ne plus servir que sous les étendards de J.-C. Il sollicita son congé avec une ardeur persévérante, et l'obtint deux ans après son baptême.

Martin se retira auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui voulut l'attacher à son diocèse, en l'ordonnant diacre. Martin consentit seulement à se laisser ordonner exorciste, demanda la permission d'aller visiter ses parents qui étaient retournés en Pannonie, et promit de revenir à Poitiers. Il eut le bonheur de convertir sa mère au christianisme. Son père lui résista. Fidèle à sa promesse, Martin s'acheminait vers Poitiers. Il apprend en Italie que les Ariens avaient fait exiler saint Hilaire. Il choisit une retraite, d'abord près de Milan, ensuite sur la côte de Gênes, et s'y livre aux dures pratiques de la pénitence. Saint Hilaire est rappelé dans son siége. Martin, qui en est informé, le cherche inutilement à Rome, mais le rejoint avant qu'il soit arrivé à Poitiers. Saint Hilaire, qui connaissait l'attrait de Martin pour la solitude, lui donne un petit terrain, à deux lieues de la ville. Martin y bâtit un monastère, le premier, à ce qu'il paraît, qui ait été construit dans les Gaules. Ses austérités, ses vertus, son zèle pour la foi, le don des miracles qu'il possédait, le rendirent bientôt l'objet de la vénération publique.

Le siége de Tours devint vacant vers l'an 375. On désigna Martin pour l'occuper. Pour le tirer de son monastère, il fallut recourir à un pieux stratagème qui faisait appel à sa charité, et il fut conduit à Tours sous bonne escorte. Le nouvel évêque conserva les habitudes du religieux. Il se loga d'abord dans une petite cellule près de l'église; mais, afin d'éviter les nombreuses visites qui venaient l'interrompre, il se retira ensuite dans un lieu désert, non loin de la ville et y fit bâtir un monastère qui devint l'abbaye de Marmoutier. Malgré son amour pour la retraite, il ne manquait pas d'en sortir, quand il s'agissait de défendre les intérêts de la foi, ou de remplir les devoirs de sa charge. Peu de temps après sa promotion à l'épiscopat, il se rendit à la cour de Valentinien I, pour une affaire qui concernait la religion. Sa persévérance triompha de la résistance de l'empereur. Plus tard, il alla trouver deux fois, à Trèves, l'empereur Maxime : il voulait arracher à la mort des condamnés politiques, et des Priscillianistes que des évêques espagnols, trop ardents, venaient dénoncer à l'autorité civile. N'est-ce pas assez, disait-il, que les hérétiques soient punis par l'excommunication?

Martin visitait exactement son diocèse, et, c'est dans le cours d'une de ces visites qu'il fut atteint, à Cande, à l'âge de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans, de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il ne put retourner à Tours. Les prêtres qui l'accompagnaient, fondant en larmes, s'écriaient : « Notre père, pourquoi nous abandonnez-vous? A qui laisserez-vous le soin de vos enfants? » Martin, mêlant ses pleurs à leurs larmes, disait à Dieu : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre volonté soit faite. » Martin avait mérité la récompense. Il expira le 6 ou le 11 novembre de l'an 400, d'après l'opinion la plus probable. Il avait voulu rester couché sur la cendre, couvert d'un cilice, les yeux élevés vers le ciel, *afin que son âme se disposât à prendre son vol vers le Seigneur*.

Saint Martin a combattu les Ariens, et a contribué à la destruction de l'idolâtrie dans les Gaules. Il a été le thaumaturge de l'Occident. De toutes parts on accourait à son tombeau. Sulpice-Sévère, son disciple, a écrit sa vie. « Martin, dit-il, n'était point versé dans les lettres humaines; mais ses discours étaient clairs, méthodiques, pleins de force, de sens et d'onction. » Saint Grégoire de Tours a parlé de ses miracles. Une vie de saint Martin a été publiée, en 1699, in-4°, par l'abbé Nicolas Gervaise. L'Abbé FLOTTES.

MARTIN, surnommé *le Polonais* (*Martinus Polonus*), né à Troppau, en Silésie, fut pénitencier et chapelain de Clément IV, Grégoire X, Innocent V, Jean XXI, Nicolas III, et mourut en 1278. Il est connu par une *Chronique* des papes qui finit à Nicolas III, dans l'édition de Bâle (1559), la première de toutes, et à Clément IV, dans celle de Cologne (1616), et dans celle de Strasbourg, qui sont les plus estimées. On en a une traduction française (1503) in-fol. Martin le polonais manque de critique, mais sa chronique renferme beaucoup de particularités curieuses qui ne se trouvent point ailleurs. L'édition de Bâle contient le fameux passage relatif à la papesse Jeanne, qui a été rejeté des deux autres éditions que nous avons citées, et dont l'interpolation a été démontrée, dans un traité particulier, par le ministre Blondel, par Bayle (Dict., art. *Polonus* et *Papesse*), par les PP. Echard, Quetif, etc. (*Scrip. ord. Prædicat.*).

— MARTIN (*David*), ministre protestant, né en 1639, à Revel (Haute-Garonne), passa en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, et exerça le ministère à Utrecht, où il mourut en 1721. Il était fort savant en hébreu et en philosophie. Ses ouvrages les plus célèbres sont l'*Histoire du Vieux et du Nouveau-Testament*, Amsterdam, chez Mortier, 1700, 2 vol. in-fol. avec plus de 400 belles estampes; ce livre est connu aussi sous le nom de *Bible de Mortier*; un *Traité de la religion naturelle*, 1713, in-8°; un *Traité de la religion révélée*, 1723, 2 vol.

in-8°, et une *Traduction de la Bible*, Amsterdam, 1707, 2 vol. in-fol. avec des notes assez étendues, ou in-4° avec des notes plus courtes. Cette traduction, faite d'après celle de Genève, et revue sur le texte hébreu, est celle dont se servent les protestants français.

MARTIN (DOM JACQUES) : un des écrivains qui se sont occupés avec le plus de succès de l'histoire et des antiquités de la Gaule, naquit à Fanjeaux (Aude), en 1694, entra en 1709 dans la congrégation de Saint-Maur, et mourut à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1751. Son *Traité de la religion des Gaulois*, Paris, 1727, 2 vol. in-4°, est plein de recherches profondes et curieuses qui prouvent une érudition immense, mais qui sont trop souvent entremêlées de dissertations ridicules. Son *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois*, 2 vol. in-4°, sert de complément à l'ouvrage précédent. Le second volume, publié par son neveu, Dom Brezillac, contient un dictionnaire géographique des Gaules, et la suite de l'histoire jusqu'à l'an de Rome 526 (227 av. J.-C.). Nous citerons parmi les autres ouvrages de Dom Martin : *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des plus anciens peuples*, etc., 1739, in-4° avec figures. *Traduction* des *Confessions de saint Augustin*, Paris, 1741; *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture*, 1730, 2 vol. in-4°.

MARTIN (FRANÇOIS), un des fonctionnaires les plus intelligents de la Compagnie française dans les Indes. Les efforts réunis des Hollandais et des Indiens avaient mis au plus bas les affaires de la Compagnie ; sa chute même paraissait inévitable lorsque Martin, heureusement inspiré, réunit dans la bourgade de Pondichéry les débris des colonies de Saint-Thomé et de Ceylan (1674). Le nouvel établissement sagement administré inspira bientôt de la jalousie aux Hollandais. Ils l'attaquèrent, et Martin, après une belle résistance, fut forcé de livrer la place, en 1693. La paix de Ryswyk rendit Pondichéry à la France, en 1697. On en confia de nouveau le gouvernement à Martin, qui, en peu de temps, éleva la ville à un tel degré de prospérité, qu'on y transporta le siége du conseil souverain des Indes, dont Martin devint le président. Cet habile administrateur mourut vers 1726. — Un autre MARTIN *(Claude)*, né à Lyon en 1732, d'un pauvre tonnelier, s'embarqua pour l'Inde en 1776, avec Lally, déserta et devint major général dans l'armée anglaise. Il fit une fortune immense à la cour du nabab d'Aoude, et mourut en 1800, laissant des legs considérables aux villes de Luknow, Calcutta et Lyon, afin qu'on y créât des établissements de bienfaisance et d'éducation pour les pauvres. C'est avec ces fonds qu'on a fondé à Lyon la célèbre école de commerce et d'industrie connue sous le nom de la *Martinière*.

MARTIN (LOUIS-AIMÉ) : littérateur et polygraphe, né à Lyon en 1786. Il vint à Paris, en 1809, et commença par publier de 1809 à 1812 des almanachs sous le titre d'*Étrennes à la jeunesse*, et une édition du *Traité* de Fénelon *sur l'existence de Dieu*, avec un commentaire scientifique. Ces écrits passèrent sans être beaucoup remarqués. Il en fut autrement des *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle*, imitation des *Lettres* de Demoustier sur la *mythologie*. Chargé de publier les Œuvres posthumes de Bernardin de Saint-Pierre, dont il avait épousé la veuve, il les fit paraître, précédées d'une vie très curieuse de l'auteur, qui forme à elle seule un volume, et entremêlées de commentaires fort intéressants. C'est dans les œuvres de son ami qu'Aimé Martin a puisé l'idée de son livre intitulé : *Éducation des Mères de famille, ou de la civilisation du genre humain par les femmes*, ouvrage couronné par l'Académie française. Aimé Martin a publié, en outre, des éditions de Racine, de Molière, de La Fontaine et de La Rochefoucauld, avec des commentaires dits *variorum*, mais qui sont presque tous de lui et fort estimés, surtout celui des Œuvres de Molière. Il fut nommé professeur de belles-lettres, de morale et d'histoire à l'École polytechnique en remplacement d'Andrieux, et mourut à Paris en 1847. Aimé Martin rappelle dans son style Bernardin de Saint-Pierre qu'il avait beaucoup étudié, mais il est loin d'avoir la netteté et la franchise de son coloris. Malheureusement il lui arrive trop souvent de se mettre en opposition avec les croyances religieuses.

MARTIN (SAINT-) *(géogr.)* : une des îles comprises sous la dénomination de *petites Antilles*. Elle est située au N. de la Guadeloupe, par 18° 4′ lat. N. et 65° 34′ long. O. Elle a environ 60 kil. de circonférence, et appartient à la France et à la Hollande. La partie française, la plus septentrionale, comprend les deux tiers de l'île environ, et a pour chef-lieu Marigot, ville de 3,500 habitants, dont 3,000 sont noirs. La partie hollandaise possède environ 3,700 habitants, dont la plupart sont de couleur. La ville principale est Philisbourg ou Grande Baie, avec un bon mouillage à l'extrémité méridionale. L'île Saint-Martin est en général peu fertile ; mais elle contient des lacs très poissonneux où l'on trouve une grande quantité de tortues, et d'excellentes salines. Son tabac est regardé comme le meilleur des Antilles. Son commerce consiste surtout en sucre, en rhum et en sel.

MARTIN-DE-RÉ (SAINT), chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, dans l'île de Ré, à 22 kil. N.-O. de La Rochelle. Cette petite ville, dont la population n'est guère que de 2,500 habitants, a un commerce fort actif en vins, en eaux-de-vie, etc., et fait des armements pour la pêche de la morue. Son port est commode; elle possède une bonne citadelle. Les Anglais firent infructueusement le siége de Saint-Martin en 1628. Vauban la fortifia en 1681.

MARTIN, *Gracula* (*ois.*). Genre de l'ordre des Passereaux dentirostres, famille des Sturnidées, créé aux dépens des Mainates, des Étourneaux et des Merles, et qui dans ces derniers temps a été lui-même partagé en plusieurs groupes particuliers. Ces oiseaux ont pour caractères généraux : bec plus ou moins long, comprimé, très peu arqué, à mandibule supérieure légèrement échancrée à la pointe, et à angles membraneux; narines latérales, ovoïdes, recouvertes par une membrane en partie emplumée; un espace nu autour des yeux; tarses allongés, assez robustes; ailes longues, pointues.—Les Martins, par leurs mœurs, se rapprochent beaucoup des Étourneaux. Ils vivent en sociétés nombreuses; leur vol est vif et saccadé; mais ils ne s'élèvent pas haut dans l'air, rasent assez fréquemment la terre, et passent dans le ciel avec la vitesse d'un trait lancé avec force. Ce sont des oiseaux voyageurs qui émigrent tous les ans. Ils sont peu timides, s'approchent avec confiance des lieux habités, et vivent assez facilement en captivité. Ils fréquentent les prairies et les pâturages, se plaisent surtout dans le voisinage des eaux, se mêlent volontiers à d'autres bandes d'oiseaux, principalement aux Étourneaux, et, comme ceux-ci, ils aiment beaucoup à se percher sur le dos des troupeaux. Leur nourriture consiste presque exclusivement en insectes, surtout en sauterelles : aussi sont-ils d'une grande utilité à l'agriculture. Ils sont assez nombreux en espèces, qui toutes sont propres à l'ancien continent.

Les espèces principales, en général de taille moyenne, sont : — le MARTIN ROSELIN (*Gracula roseus* Viellot). Il a la tête, le col, les pennes des ailes et la queue noirs, avec des reflets verts et pourpres; la poitrine, le ventre, le dos, le croupion et les petites couvertures des ailes sont roses. Il habite l'Asie et l'Afrique, n'est qu'accidentellement de passage dans l'Europe méridionale, et visite irrégulièrement le midi de la France. — Le MARTIN VULGAIRE (*Gracula tristis* Latham). La tête et le col sont noirâtres, le dessus du corps d'un brun marron, la poitrine et la gorge grises. Il habite le Bengale, l'Ile de France et Java. — Le MARTIN HUPPÉ (*Gracula cristatellus* Viellot). D'un noir bleuâtre sombre, avec les couvertures des ailes blanches à leur extrémité. Il vit dans l'île de Java. — Le MARTIN BRAME (*Gracula pagodarum* Viellot). Les plumes de la tête sont noires, à reflets violets; le dessus du corps est gris, et le dessous d'un jaune roussâtre. Il se rencontre au Malabar, au Coromandel, en Chine et dans l'Afrique méridionale. E. D.

MARTIN-PÊCHEUR, *Alcedo (ois.)*. — Genre de Passereaux syndactyles, créé par Linné, dont les ornithologistes modernes font, sous le nom d'*Alcidinées*, une famille particulière, et qui, d'une manière générale, ont pour caractères : un bec long, gros, droit, plus ou moins comprimé, très rarement échancré et incliné vers le bout; des narines situées à la base du bec et étroites; des tarses courts, placés un peu en arrière du corps; quatre ou trois doigts, l'externe presque aussi long que celui du milieu, auquel il est uni dans une grande partie de sa longueur; une queue habituellement courte, et des ailes de médiocre grandeur; corps très épais, court et ramassé. La tête est allongée, grosse et presque toujours couverte de plumes étroites, plus ou moins longues, et formant, vers l'occiput, une sorte de huppe immobile, qui a une direction contraire à celle du bec. Le plumage est presque toujours richement coloré, et au milieu des diverses couleurs qui le parent, le bleu y domine presque constamment. Les uns ont des habitudes essentiellement aquatiques et se rencontrent au bord des eaux, tandis que les autres ne vivent qu'au milieu des forêts : cette variation d'habitation produit des différences très notables de régime; ainsi, les premiers ou *Martins-pêcheurs proprement dits* sont ichthyophages, et les seconds, qui ont reçu la dénomination de *Martins-chasseurs*, sont insectivores. D'ailleurs, les uns et les autres sont des oiseaux solitaires, qui se rencontrent ordinairement loin de toute société, et évitent même celle de leurs semblables; tous ont un vol rapide, bas, direct. Ils ne chantent pas, et font seulement entendre des cris aigus, que l'on a comparés à des éclats de rire. Ils nichent dans les crevasses des berges des rivières, ou se logent dans le tronc des arbres. Leurs œufs sont habituellement blancs, assez variables en nombre, suivant les espèces. La chair de ces oiseaux a un goût détestable, et porte avec elle une odeur de musc assez prononcée. Les espèces de ce genre, toutes de taille moyenne, se trouvent répandues en nombre considérable sur presque toute la surface du globe; l'Europe et l'Amérique ne possèdent chacune qu'une seule espèce qui leur soit propre : les autres sont réparties dans les contrées chaudes de l'Afrique,

de l'Asie et de l'Océanie. Les Martins-pêcheurs, qui portent quelquefois aussi le nom d'*Alcyons*, très nombreux en espèces, sont partagés en deux sous-genres particuliers, subdivisés eux-mêmes en plusieurs groupes distincts, qui constituent des genres particuliers pour certains zoologistes.

1° MARTINS-PÊCHEURS, proprements dits, ou RIVERAINS, *a. Alcedo*, Linné. Espèces à bec droit, noirâtre et triangulaire. Une douzaine d'espèces entrent dans ce groupe ; les principales sont : — Le MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE (*Alcedo hispida* Linné). Le dessus de son corps est d'un noir bleuâtre d'aigue marine; le dessous roux-marron ; la gorge blanche, et les joues rousses et vertes. Cet oiseau, qui est l'un des plus beaux de notre faune, est répandu dans toute l'Europe, quoique beaucoup plus rare dans les contrées boréales ; il habite aussi l'Afrique et l'Asie. — Le MARTIN-PÊCHEUR ALCYON (*Alcedo Alcyon* Latham). Il est d'un gris ardoise en dessus, avec la tête plus bleuâtre que le corps, la gorge et le ventre blanchâtres, les flancs et le bas de la poitrine roux : il est répandu dans presque toute l'Amérique septentrionale. — Le MARTIN-PÊCHEUR DU BENGALE (*Alcedo Bengalensis* Gmelin). Le dessus de son corps est d'un vert aigue marine; le ventre roux ; un trait de cette même couleur se remarque sur les côtés de la tête ; la gorge est blanche : il habite le Bengale, Timor et les Moluques.—Le MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ (*Alcedo cristata* Gmelin). Le dessus du corps est azur ; la huppe et l'occiput sont bleus variés de brun ; la gorge est blanche; le ventre roux. Il se trouve au Sénégal, au cap de Bonne-Espérance et à Madagascar. — Le MARTIN-PÊCHEUR PIE (*Alcedo rudis* Gmelin), type du genre *Ceryle* de M. Boié. Son plumage est tapissé de noir et de blanc ; sa patrie est l'Afrique, mais sa présence a été signalée en Italie et en Espagne. — *b. Syma* Lesson. Espèce à bec élargi à la base, à bords mandibulaires garnis de dents en scie, et à queue arrondie. — Une seule espèce, le *Syma torotaro* Lesson, qui a le dessus du corps bleu, la tête rousse, les parties inférieures d'un roux blanchâtre, le bec doré ; et qui a été pris à la Nouvelle-Guinée. — *c. Ceyx* Lacépède. Espèces à pieds tridactyles, et à queue très courte. Quatre espèces, dont le type est l'*Alcedo tridactyla* Linné, qui se trouve dans l'Inde, et est remarquable en ce qu'il n'a que trois doigts, ce qui le différencie des autres Martins-pêcheurs.

2° MARTINS-CHASSEURS OU MARTINS-PÊCHEURS SYLVAINS. *a. Dacelo* Leach. Espèces à bec épais, large à sa base, à mandibule supérieure échancrée ou sans échancrure ; à queue allongée et à arses robustes. On en connaît une vingtaine d'espèces ; deux sont plus connues : — Le MARTIN-CHASSEUR OREILLON BLEU (*Dacelo cyanotis* Temminck). Dessus de la tête et queue roux ; ailes azur avec un trait de cette couleur sur l'œil ; sourcils pourpres et abdomen roussâtre : il habite l'île de Sumatra. — Le MARTIN-CHASSEUR A TÊTE ROUSSE (*Dacelo ruficeps* G. Cuvier). La tête et le col sont roux ; on remarque un trait noir sur l'œil et un demi-collier de même couleur ; le dos et les ailes sont couleur d'aigue marine, et le dessous du corps d'un roux plus ou moins vif : il se trouve dans les îles Mariannes. — *b. Tanysiptera* Vigors. Espèces à bec conique et court ; à rectrices intermédiaires très longues, terminées en palette. Espèce unique, le TANYSIPTÈRE DES FORÊTS (*Alcedo dea* Gmelin). Le dessus du corps est bleu et azur ; les parties inférieures d'un blanc pur ; les rectrices blanches à tige bleue : il se rencontre aux Moluques, à Ternate et à la Nouvelle-Guinée. — *c. Melidora* Lesson. Espèces à bec robuste, énorme, à mandibule supérieure terminée par un crochet et garnie de cils rigides à sa base. Peu d'espèces, dont le type est le MÉLIDORE EUPHROSINE (*Melidora Euphrosinæ* Lesson), chez lequel la calotte est verte et brune, entourée d'un cercle bleu ; le dos et les ailes sont d'un brun varié de roux ; les joues noires ; et les rectrices, ainsi que les rémiges, rousses : il habite la Nouvelle-Guinée. — *d. Todiramphus* Lesson. Espèces à bec droit, déprimé, comme celui des Todiers, et à queue longue. Deux espèces, dont le type est le TODIRAMPHE SACRÉ (*Alcedo sacra* Gmelin), qui a la tête et le corps verts, un collier blanc sur la poitrine, et le ventre blanchâtre tacheté de blanc pur : il vit à Otaïti. E. D.

MARTINET (*accept. div.*) : diminutif de marteau. C'est un assemblage de lanières très étroites, de cuir ou plutôt de buffle, fixées par un des bouts à un manche assez court, et dont l'usage était, primitivement, de battre les enfants. Il est très convenable pour battre les habits. — On appelle aussi martinet, mais par antiphrase, le plus gros marteau des usines à fer ; il est de fer ou de fonte, et du poids de 3 à 500 kilogrammes ; son manche en bois a de 25 à 30 centimètres d'équarrissage ; il est mis en mouvement par une chute d'eau, et peut frapper cent coups à la minute. Son action est réglée par un ressort supérieur contre lequel il frappe en se levant. Ce ressort est une pièce de bois de hêtre d'environ 24 centimètres d'équarrissage. Le dictionnaire de Trévoux dit que le nom de martinet lui vient de ce que les forges de Vienne en Dauphiné sont proches de la paroisse Saint-Martin. La partie de l'usine dans laquelle est placé ce marteau porte également le nom de martinet. Le même nom s'applique aussi à des mar-

teaux plus petits employés dans les forges. — Dans la marine on appelle martinet la balancine d'artimon, qui se replie sur une poulie à la tête du mât d'artimon, et le cordage dormant estropé sur la vergue du même nom, et qui retient une autre poulie. Il y a un autre martinet à l'avant. — C'est encore un petit chandelier en forme de bougeoir et portant un crochet opposé à sa poignée. On l'emploie surtout pour le service des caves, et le crochet sert à le suspendre après le jable des tonneaux. — Une petite arbalète a aussi porté le nom de martinet.

MARTINET (*ornith.*). Espèce du genre HIRONDELLE (*voy.* ce mot).

MARTINEZ (JUSEPE) naquit à Sarragosse, en 1612, et alla étudier la peinture à Rome; il en revint artiste habile, et ne voulut jamais quitter sa ville natale, malgré les faveurs de Philippe IV, qui le nomma son premier peintre, et celles de don Juan d'Autriche, qui le nomma plus tard son peintre particulier. Il mourut en 1682. Ses ouvrages se distinguent plutôt par la puissance et l'éclat du coloris que par la pureté du dessin ou l'élévation du style. Ses meilleures compositions sont dans la cathédrale de la Seu et le couvent de la Manteria à Sarragosse. Il a laissé manuscrit un ouvrage assez considérable intitulé : *Discours pratiques sur le très noble art de la peinture, ses rudiments, moyens et fins*, etc., dans lequel Céan-Bermudez avoue avoir souvent puisé.

MARTINEZ (JUAN-BAUTISTA DEL MAZO), né à Madrid, en 1618, entra fort jeune dans l'atelier de Velasquez, dont il fut le plus fidèle imitateur, et après Murillo, le plus illustre élève. Jamais on ne porta aussi haut que lui l'art de l'imitation. Le Tintoret, Titien, Véronèse, revivaient sous sa main; les plus habiles s'y méprenaient. Mais c'est surtout les œuvres de son maître qu'il excellait à copier. Madrid possède en outre de lui de magnifiques ouvrages, des portraits, des paysages, des chasses, des vues de ville ou de promenade, dont les groupes de figurines sont pleins de vie et de vérité. Après la mort de Velasquez, il reçut de Philippe IV, par lettres-patentes, la survivance de l'emploi si disputé de *pintor de camara*. Il mourut en 1687.

MARTINGALE (*accept. div.*) : Manière de jouer qui consiste à doubler, à chaque partie perdue, sa mise précédente, ce qui revient à rejouer toujours sa première mise augmentée de toutes celles que l'on a perdues; d'où il suit que si, à une partie quelconque, l'on vient à gagner, on ne gagne pas plus en réalité que si l'on avait gagné dès la première partie. Il est aisé de voir que l'on est souvent conduit par ce moyen à exposer pour un petit bénéfice des sommes considérables. Par exemple, si un joueur met successivement au jeu 1, 2, 4, 8..... francs, et qu'il perde 9 fois de suite, il aura perdu 511 francs. A la dixième partie il lui faudra mettre 512 francs. Or, s'il gagne, il ne recevra que 512 francs, c'est-à-dire 1 franc de plus qu'il n'a perdu. Si au contraire il perd, il aura perdu en tout 1023 francs. — En équitation, on nomme aussi *martingale* une large courroie que l'on adapte au menton du cheval, et qui permet de ramener sa tête lorsqu'il se cabre ou lorsqu'il s'emporte. — Dans l'art militaire, on appelle de ce nom une languette de buffle cousue à la giberne du fantassin. Enfin, en marine, c'est une sorte de câble. D. J.

MARTINI (MARTIN) : missionnaire jésuite, né à Trente, en 1614. Il alla deux fois en Chine, et mourut à Hang-Tcheou, en 1661. On a de lui sous ce titre : *Sinicæ historiæ decas*, une histoire de la Chine qui va jusque vers le commencement de l'ère chrétienne. Le Pelletier en a donné une traduction française en 1692, 2 vol. in-12. Il publia en outre : un Atlas chinois, in-folio, qui fut, jusqu'à du Halde, le meilleur ouvrage en ce genre; une *Histoire de la guerre des Tartares contre la Chine* (en latin), Anvers, 1654, in-4°. Martini est tombé dans le défaut commun à la plupart des sinologues. Il exagère tout ce qui tend à présenter la Chine sous un jour favorable. — MARTINI (*Jean-Baptiste*), fils d'un joueur de violon, entra dans l'ordre des Franciscains, fut envoyé comme missionnaire dans les Indes, revint en Europe à cause de la faiblesse de sa santé, s'adonna à l'étude de la musique, y fit des progrès étonnants, devint, en 1726, maître de la chapelle du couvent des Franciscains de Bologne, et composa un grand nombre d'*Oratorios*, de *Messes*, de *Psaumes*, qui faisaient accourir la foule. Il ouvrit ensuite un cours de musique qui étendit sa réputation dans l'Italie entière, et dans tout le monde musical. Les plus grands compositeurs venaient lui demander conseil; il fit faire un grand pas à la science de la musique. On estime encore son *Essai fondamental de contre-point*, et son excellente *Histoire de la musique* est toujours recherchée. Martini mourut le 23 août 1784. Les meilleurs ouvrages à consulter sur sa vie et ses œuvres sont le livre de Fantuzzi intitulé : *Degli scrittori Bolognesi*, et *le Memorie per le belle arti*. — MARTINI (*Jean-Paul-Egide*), autre musicien d'une grande habileté, naquit, en 1741, à Freystadt, dans le Haut-Palatinat, vint de bonne heure se fixer en France, servit quelque temps dans les hussards, fut attaché tour à tour au prince de Condé et au comte d'Artois, en qualité de directeur de leur musique, et devint surintendant de celle du roi,

place qui lui fut rendue sous la Restauration. Martini mourut en 1816. On estime l'ouvrage qu'il composa sur la musique intitulé : *Mélopée moderne*, 1790. On a de lui en outre : une *École d'orgue*, 1801; six recueils de romances, et des opéras parmi lesquels on distingue l'*Amoureux de quinze ans*, la *Bataille d'Ivry* et le *Droit du seigneur*.

MARTINIEN (MARTINIANUS), était un des généraux de l'empereur Licinius, qui l'avait revêtu de la dignité de maître des officiers du palais. Lorsque Licinius reprit pour la dernière fois les armes contre Constantin, il associa Martinien à l'empire. Ils furent battus près de Chalcédoine, en 323, et condamnés à mort par le vainqueur.

MARTINIQUE. Cette île est située dans l'Océan atlantique, et fait partie du groupe des îles dites du Vent, dans l'archipel des Antilles, qui ferme le golfe du Mexique. Elle s'étend entre 14° 23′ 43″, et 14° 52′ 47″ de latitude N., et entre 63° 6′ 19″ et 63° 31′ 34″ de longitude O. du méridien de Paris. Elle a d'un côté l'île de la Dominique, à sept lieues N.-O., et de l'autre celle de Sainte-Lucie, à huit lieues S.-E. Sa plus grande longueur est de 16 lieues, et sa largeur moyenne d'environ 7 lieues. Sa circonférence est de 45 lieues, non compris les caps, dont quelques-uns s'avancent de deux à trois lieues dans la mer. Sa superficie est de 98,782 hectares. Un tiers de l'île seulement est en plaine, et le reste en montagnes.

La Martinique est de forme irrégulière et paraît avoir été créée par plusieurs volcans, dont les cratères se reconnaissent encore facilement aujourd'hui. Les plus anciens, situés au sud, et connus sous les noms de *Montagne du Vauclain*, *du Marin* et *le Morne la plaine*, ont projeté des soulèvements moins considérables que ceux du nord, dont les vestiges attestent une origine plus moderne, quoique antérieure aussi à la découverte de l'île. Dans cette partie, les deux centres volcaniques les plus importants sont *la Montagne Pelée* et les *Pitons du Corbet*. La première a 1,350 mètres de hauteur, et les seconds 1,207. La montagne du Vaucläin, à l'extrémité méridionale de l'île, et qui sert de point de reconnaissance aux navires arrivant d'Europe, ne s'élève que de 505 mètres au dessus du niveau de la mer. L'origine volcanique de la Martinique est d'ailleurs démontrée par la composition même de ses montagnes et la nature de son sol, où les trachytes abondent, ainsi que le porphyre trachytique et le basalte.

Le climat de la Martinique est très salubre; il convient surtout aux vieillards qui n'ont point à y redouter de brusques changements de température. La chaleur, tempérée par les vents d'est et d'est-nord-est qui règnent constamment dans ces parages et se rafraîchissent beaucoup en passant sur la mer, y est très supportable. La fièvre jaune a sévi avec intensité à la Martinique à diverses époques, mais seulement sur la population agglomérée des villes; jamais elle n'a pénétré dans les campagnes. La température, à l'ombre, à 2 mètres au dessus du niveau de la mer, est de 21° 79ᶜ de Réaumur; le maximum de son élévation, de 28°, et le minimum de 16° 44ᶜ. Au soleil, le thermomètre s'élève jusqu'à 44°. L'air y est habituellement chargé d'humidité. La quantité de pluie qui y tombe annuellement n'est pas au dessous de 217 centimètres au niveau de la mer. On n'y connaît que deux saisons : l'une belle, l'autre pluvieuse, qu'on désigne par le nom d'*hivernage*, et qui règne de juillet à octobre. Cette dernière est la saison des ouragans qui causent souvent d'affreux ravages. On cite, comme ayant été les plus désastreux, ceux de 1766, de 1813 et de 1817. Depuis 1817, la Martinique ne s'est pas trouvée sur la route de ces trombes dévastatrices, et n'a éprouvé que ce qu'on y nomme des *bourasques*, c'est-à-dire des coups de vent légers qui couchent seulement les cannes à sucre, et renversent les bananiers.

Le sol de la Martinique n'est pas partout de même nature. Dans le nord, autour de la montagne Pelée, il présente, jusqu'à une très grande profondeur, une couche épaisse de pierres ponces réduites en parcelles, parmi lesquelles il se rencontre souvent des troncs d'arbre carbonisés. Sur cet amas de matières vitrifiées les détritus des végétaux ont successivement formé une couche mince d'humus ou terre végétale. Ce sol léger donne des récoltes magnifiques lorsqu'on y met des engrais. A partir de la rivière Capote et jusqu'à l'extrémité méridionale de l'île, on ne trouve plus qu'une argile forte et compacte. Dans les hauteurs du François et du Marin, on distingue quelques bancs de calcaire coquillier, dits roches à ravets dans le pays. La partie située entre Saint-Pierre et le Fort-de-France est aride et pierreuse. Dans la belle plaine du Lamentin, qui n'est qu'un riche dépôt d'alluvion, le sol, au contraire, est gras et profond.

Des montagnes qui remplissent l'intérieur de l'île, et que recouvre une végétation vigoureuse et pittoresque, descendent en torrents un grand nombre de cours d'eau, dont les principaux sont; au vent de l'île, la rivière du Macouba, la Capote, le Lorrain, le Galion; et sous le vent, la rivière de Case-Navire, la Lézarde, la rivière Salée et la rivière Pilote. Lorsque les pluies de l'hivernage ont grossi leurs eaux, ces rivières se précipitent avec une grande rapidité, entraî-

nant dans leurs cours des troncs d'arbres et des blocs de basalte d'un volume considérable. Il n'y a de navigable parmi elles que la rivière Pilote, la rivière Salée et la rivière du Lamentin, encore n'est-ce que jusqu'à une très petite distance de leur embouchure, et dans la partie où la vase de la mer a donné naissance à des forêts de palétuviers.

La Martinique possède un grand nombre de sources d'eau minérale, dont quelques-unes ont une grande puissance curative constatée. Deux d'entre elles ont pour base le muriate de chaux, les carbonates de chaux et de soude; plusieurs le muriate et le carbonate de soude, la silice, les carbonates de magnésie, de chaux et de fer. On cite particulièrement celle qui prend sa source dans la commune du Prêcheur, au pied de la montagne Pelée, et celle dite des Pitons de Fort-de-France; l'eau de la seconde, qui est ferrugineuse, contient beaucoup d'acide carbonique.

Si la faune de la Martinique est riche en animaux domestiques indigènes ou importés, elle est en revanche fort pauvre en fait d'animaux sauvages. Ses bois ne contiennent aucune espèce de bêtes féroces, aucun grand gibier. Le chasseur n'y rencontre guère que des ramiers, des tourterelles, des grives et quelques autres oiseaux de cette famille. En août et septembre, il s'y fait des passages de pluviers, de bécasses et d'une multitude d'oiseaux marins qui s'abattent dans les savanes, dans les étangs et à l'embouchure des rivières. La Martinique et sa voisine Sainte-Lucie sont les seules des Antilles qui contiennent des serpents venimeux. Le trigonocéphale ou vipère fer-de-lance s'y est très multiplié, et atteint jusqu'à sept pieds de longueur. Sa morsure est fort dangereuse. On ne sait comment en expliquer la présence dans deux des îles de ce grand archipel, alors que toutes les autres, depuis Cuba, la Jamaïque et Saint-Domingue, jusqu'à la Grenade et à Tabago, n'en ont jamais eu. Le défrichement et la mise en culture de l'île en ont beaucoup diminué le nombre.

La population de la Martinique s'élevait, en 1842, époque du dernier recensement, à 118,375 âmes, dans lesquelles la population blanche ne figurait que pour environ 10,000. Tout le reste était ou noir ou mulâtre. Cette population est répartie dans les deux villes de Fort-de-France et de Saint-Pierre, les deux bourgs de la Trinité et du Marin, et 22 communes rurales. La ville de Saint-Pierre compte 20,500 habitants, et celle de Fort-de-France, 10,200.

Le sucre est la principale production de cette colonie. Elle en exportait de 25 à 30 millions de kilos avant l'abolition de l'esclavage. La culture du caféyer qui y avait été jadis très florissante, n'a cessé d'y décroître depuis une trentaine d'années. Un insecte, qu'on a vainement essayé de détruire, attaque l'arbuste dans ses feuilles et dans ses racines, le rend stérile et finit par le faire périr. Aussi la production du café à la Martinique a-t-elle décliné très rapidement. Elle était encore de plus de 700,000 kilos en 1834 et 1835, et tombait à 200,000 kilos en 1846. L'indigo, qui dans les premiers temps de la fondation de la Martinique y était cultivé sur une assez grande échelle, ne l'est plus aujourd'hui. Il s'y fait très peu de coton et de tabac. Cette dernière plante fut longtemps la seule culture des colons. Elle se nommait alors *petun*. Le tabac de la Martinique passait à cette époque pour le meilleur du monde, sous le nom de tabac du Macouba. La culture pourrait en être reprise avec avantage, et y faciliterait la multiplication des Européens, parce que cette culture est très compatible avec la division de la propriété. La Martinique pourrait avec avantage produire une multitude d'autres articles, notamment des graines et des fruits oléagineux qui y croissent avec une merveilleuse rapidité. Mais il faudrait pour cela qu'on substituât aux lois qui régissent encore les rapports commerciaux de la France avec ses colonies des lois plus raisonnables et plus en harmonie avec les changements qui se sont opérés dans les conditions respectives des parties. Sous le régime qui les régit encore aujourd'hui, la Martinique recevait de la France, avant 1848, pour 22 millions de francs de marchandises, et lui en livrait pour 17,209,851 fr. Ce commerce se faisait par 141 navires expédiés de la métropole, jaugeant 36,000 tonneaux, et montés par 1,847 hommes d'équipage, et 98 navires sortis de la colonie, jaugeant 24,209 tonneaux, montés par 1,251 hommes. On ne comprend pas dans ce mouvement celui du cabotage autour de l'île et avec les îles voisines, mouvement assez considérable. L'émancipation des esclaves, proclamée le 23 mai 1848, à la suite d'une émeute, et quelques jours avant l'arrivée du commissaire envoyé par le gouvernement provisoire pour opérer l'exécution des décrets, porta tout d'abord un coup terrible à la production de cette île. Cette production, qui s'était élevée à 34,229,650 kilos de sucre, en 1846, et à 32,060,050 kilos en 1847, tomba, en 1848, à 19,731,302 kilos, et en 1849, à 18,391,600 kilos. Elle s'est un peu relevée en 1850, et promet d'atteindre, cette année, 22 ou 23 millions de kilos, ce qui prouve que les colonies peuvent, sous le régime de la liberté, voir encore luire des jours prospères.

La Martinique, indépendamment du magni-

fique port de Fort-de-France, où pourraient s'abriter les flottes les plus considérables, possède deux petits ports bien fermés, ceux de la Trinité, du Marin, et la superbe baie du Robert, parfaitement défendue par une ligne de récifs. Sa position au vent de l'Archipel et en face de l'isthme de Panama, qui sera bientôt percé par des canaux et des chemins de fer, et qui ne tardera pas à devenir pour les temps modernes ce que l'isthme de Suez a été pour l'antiquité, en fait une possession commerciale et militaire extrêmement précieuse dont les États-Unis comprendront l'importance si la France la dédaigne.—Il y a à la Martinique un jardin botanique qui fut créé en 1803, et qui possède de grandes richesses en plantes de toutes les parties duglobe. Faute d'une direction habile, cet établissement n'a malheureusement jamais été aussi utile qu'il aurait pu l'être. Dans chacune des deux villes de Saint-Pierre et de Fort-de-France, il existe un hôpital fort bien tenu, contenant environ 1200 lits où sont traités les malades de la garnison, de la marine de l'État et du commerce, les employés civils et les indigents. D'autres asiles sont ouverts aux pauvres infirmes des deux sexes, aux enfants trouvés et aux aliénés. On y compte aussi plusieurs bureaux de bienfaisance qui reçoivent de la caisse coloniale une allocation de 30,000 francs. — L'instruction publique n'est pas encore aussi étendue à la Martinique qu'elle devrait l'être, quoique depuis plusieurs années l'État ait augmenté les allocations pour ce service. On compte 52 écoles primaires et 5 pensions de jeunes filles, toutes établissements privés. Il y a de plus un pensionnat subventionné, tenu à Saint-Pierre par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et plusieurs écoles sous la direction des frères de Ploërmel.

La Martinique fut découverte en 1493, par Christophe Colomb, à son second voyage. Elle était alors habitée par les Caraïbes, race belliqueuse qui disputa courageusement plus tard son terrain aux Européens. Les Espagnols n'y firent aucun établissement. La possession de Saint-Domingue, du Mexique, du Pérou et du Chili, leur faisait dédaigner les Petites-Antilles. En 1635, d'Énambuc, gouverneur de la colonie fondée depuis quelques années par les Français dans la petite île de Saint-Christophe, alla, avec cent hommes de choix bien acclimatés, s'établir à la Martinique, dont il prit possession au nom de la Compagnie des îles de l'Amérique. Cette compagnie avait obtenu du gouvernement de la France, dès 1626, la propriété et le commerce exclusif, pendant vingt années, de toutes les îles du Nouveau-Monde qu'elle mettrait en valeur. N'ayant pas retiré de l'exercice de son privilége l'avantage qu'elle en attendait, elle vendit, en 1651, à M. Duparquet, neveu de d'Enambuc, et pour le prix de 60,000 livres, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines. En 1664, la couronne racheta des mineurs Duparquet la Martinique pour 120,000 livres, et la céda à la Compagnie des Indes-Occidentales, qu'un édit du mois de mai de la même année venait de créer avec concession du droit exclusif de commerce et de navigation, pendant quarante ans, dans les mers d'Amérique. La rigueur avec laquelle la Compagnie se conduisit envers les colons ayant causé des soulèvements répétés, cette compagnie fut supprimée en l'année 1674, et la Martinique réunie au domaine de l'État.

La Martinique fut défrichée et cultivée dans l'origine par des Européens qui, sous le titre d'engagés, étaient contraints de travailler pendant trois années consécutives sur les plantations des colons qui avaient payé les frais de leur passage. A l'expiration de l'engagement, ils recevaient pour la plupart des concessions gratuites de terres, dont l'étendue (réduite plus tard à moitié) était de mille pas de longueur sur deux cents de largeur. C'est ainsi qu'en peu de temps il se forma dans toutes ces îles une population blanche considérable. La facilité avec laquelle on obtint bientôt, à des prix modiques, des esclaves africains que les flibustiers capturaient à bord des navires espagnols qui les portaient à Saint-Domingue pour remplacer les Indiens exterminés dans les travaux des mines, fit rapidement retirer les blancs de l'agriculture. Ce n'est donc pas parce que ces derniers auraient été reconnus impropres au travail de la terre entre les tropiques, qu'on aurait eu recours aux noirs, mais bien parce qu'on trouva plus commode d'avoir des esclaves qu'on acquérait à bon marché, et qu'on ménageait peu. — La colonie ne fit de rapides progrès qu'à partir du traité d'Utrecht, qui enleva à la France le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson. La métropole chercha alors à développer les établissements qui lui restaient, et, par des faveurs intelligentes, les porta à un degré de prospérité sans égale. La Martinique devint notamment le centre du commerce des autres colonies. L'Europe ne connaissait qu'elle. En 1736, le montant de ses exportations en denrées coloniales ne s'élevait pas à moins de 16 millions de livres tournois; les ports de France expédiaient jusqu'à 200 bâtiments par an pour cette seule colonie. Ses rapports commerciaux avec les autres îles du Vent, avec les côtes de l'Amérique espagnole et avec les colonies du nord de l'Amérique du Nord jetaient annuellement une somme de 18 millions dans la circulation de l'île. La

guerre de 1744 arrêta le cours de ces prospérités. Elle dirigea l'industrie et les capitaux des colons vers l'armement des corsaires, et fit négliger la culture. On porte à plus de 30 millions la valeur de 950 navires que les corsaires enlevèrent à l'ennemi. Le 13 février 1762, les Anglais parvinrent à s'emparer de l'île, et la gardèrent pendant seize mois, jusqu'à la paix de 1763, qui la rendit à la France. La guerre de l'indépendance américaine démontra encore l'importance de la position de la Martinique. La superbe baie de Fort de France devint le centre des opérations des flottes françaises, et les corsaires créoles furent pour elles d'utiles auxiliaires. La révolution de 1789 et les événements qui la suivirent eurent leur contre-coup à la Martinique. La guerre civile y exerça ses ravages jusqu'au mois de février 1794. Les Anglais y débarquèrent alors une armée de 15,000 hommes et 90 bouches à feu. Après plusieurs combats, le général Rochambeau se retira, avec 600 hommes, dans le fort Desaix, et ne consentit à capituler qu'après avoir soutenu un siége et un bombardement de trente-deux jours. La garnison du fort se trouvait réduite de moitié par le feu de l'ennemi. — Les Anglais administrèrent paternellement la colonie, et la firent jouir d'une grande prospérité jusqu'en 1802 qu'ils la restituèrent à la France en exécution du traité d'Amiens. En février 1809, la Martinique, qui subissait depuis dix-huit mois un blocus très-serré et ne recevait de la mère-patrie aucun secours, fut attaquée de nouveau par 15,000 hommes et une artillerie formidable. Les habitants étaient affamés. La garnison, renfermée dans le fort Desaix et manquant de munitions, capitula le 24 février, après avoir soutenu pendant vingt-sept jours un effroyable bombardement. — La Martinique fut restituée à la France en exécution du traité du 30 mai 1814. Depuis lors, elle a suivi la fortune de la mère-patrie avec des vicissitudes diverses. La révolution de 1830 y fit tomber toutes les incapacités dont un régime ombrageux avait autrefois frappé la population libre d'origine africaine, et proclama l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de leur couleur. Les mœurs, malheureusement, ne répondirent pas à l'appel du législateur; de fâcheuses et irritantes distinctions continuèrent à diviser la société coloniale, et c'est dans cet état que la surprit la révolution de 1848, qui prononça l'abolition de l'esclavage. Toutefois, la Martinique eût traversé paisiblement cette crise redoutable, si quelques ambitieux n'eussent, pour la satisfaction de leurs coupables desseins, surexcité jusqu'au paroxysme les mauvaises passions de la population noire, naturellement si bonne et si inoffensive.

MARTINISME : doctrine mystique et fort obscure dont les adeptes formaient deux sectes qu'on a souvent confondues, et relevant, l'une du portugais Martinez, l'autre de Saint-Martin. Ce dernier (*Louis-Claude*), dit le *philosophe inconnu*, naquit à Ambroise en 1743, et mourut à Aunay, près de Sceaux en 1803. A 22 ans il quitta la robe pour l'épée comme on disait encore, et les loisirs de la paix lui permirent de se livrer sans contrainte à ses études mystiques. Il se fit recevoir d'abord parmi les adeptes de Martinez-Pasqual, se lia ensuite avec les admirateurs de Swédenborg, et devint enfin disciple de Jacques Baham, dont il traduisit les ouvrages en français. Il voyagea en divers pays pour lier connaissance et correspondance avec les adeptes de ces doctrines. Un passage de Boulanger, dans lequel la fondation des religions était attribuée à la frayeur éprouvée par les hommes à la vue des grandes catastrophes de la nature, le détermina à publier son premier ouvrage, l'*Examen des erreurs et de la vérité*, auquel il donna une suite quelques années plus tard. Il publia ensuite le *Tableau des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers*. La pensée fondamentale de ce livre est résumée dans l'épigraphe. « Expliquer les choses par l'homme et non l'homme par les choses. » L'*Homme de Dieu*, le *Nouvel homme*, l'*Esprit des choses*, le *Ministère de l'homme-esprit*, succédèrent, à divers intervalles, à ces premières publications. Ces livres qu'il signait le *Philosophe inconnu*, n'étaient pas mis en circulation; il se contentait de les distribuer à ses amis. Des obscurités de style, des idées bizarres, l'abus de l'allégorie et des combinaisons numériques ne les empêchèrent pas d'exercer une vive action sur certains esprits, et en 1791 Saint-Martin fut présenté avec Berquin, Condorcet, Sièyes et Bernardin-de-Saint-Pierre, comme instituteur du jeune dauphin, fils de Louis XVI. La Révolution passa sur la tête du *philosophe inconnu* sans le déranger de ses travaux; il vit dans ce grand mouvement un châtiment de la Providence contre la société française, et un moyen de réhabilitation qui lui était offert par la Providence. Cette idée exposée dans ses *Lettres à un ami*, a été depuis développée avec une grande vigueur par un écrivain célèbre qui avait beaucoup lu Saint-Martin, tout en s'en moquant un peu, par Joseph de Maistre, et ce n'est pas le seul emprunt que l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* ait fait à l'obscur et nuageux écrivain. Nous citerons encore de Saint-Martin : le *Crocodile*, poëme épico-magique (102 chants), en prose mêlée de vers. C'est une satyre mystique sous des formes *Rabelaisiennes*, mais plus

inintelligible et beaucoup moins spirituelle que que celle du *Curé de Meudon*. Les autres ouvrages de Saint-Martin ne sont que des brochures de polémique ou de circonstance. Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées après sa mort en 2 vol. in-8°. Il mourut d'apoplexie, mais il prévoyait sa fin, et les jours précédents il annonçait que son œuvre était terminée, et qu'il ne lui restait plus rien à faire sur la terre. J. FLEURY.

MARTINUZZI ou MARTINUSIUS (GEORGES), naquit en 1482 dans la Croatie d'une famille obscure, fut employé dans son jeune âge à chauffer les étuves chez Jean Zapoli, entra dans l'ordre de Saint-Paul où il se livra avec ardeur à l'étude, revint ensuite auprès de Zapoil, qui était devenu roi de Hongrie, lui montra dans ses revers une inébranlable fidélité, et devint son premier ministre lorsque ce prince eut triomphé des obstacles qui tendaient à l'éloigner du trône. Zapoli avant de mourir (1540) confia à Martinuzzi, qu'il avait nommé évêque du Grand-Waradin, la tutelle de son fils Jean-Sigismond. Le ministre déploya dans l'administration de l'État un talent hors ligne; mais il gouverna en despote, se brouilla avec la reine-mère qui paraissait vouloir appeler les Turcs, et s'unit à l'empereur Ferdinand Ier qui le fit élever au cardinalat. Il s'empara ensuite de la place forte de Lippe que l'Autriche ne pouvait parvenir à reprendre aux Turcs, et porta ombrage à l'empereur qui craignait l'ascendant de son génie. Il fut accusé de négocier en secret avec les Turcs, et Ferdinand le fit assassiner, vers 1551, dans le château de Vints. Le chanoine Bechet a écrit sa Vie avec peu de discernement.

MARTIOBARBULE (*antiq.*). C'était chez les Romains le nom d'une espèce d'arme et de la milice qui s'en servait. Cette arme, *Martiobarbulus*, paraît avoir été une sorte de hache dont le côté opposé au tranchant formait un marteau. On a donné au mot martiobarbulus plusieurs étymologies si ridicules ou si incertaines qu'il est inutile de les rapporter.—On trouve aussi cette arme désignée sous le nom de *Mattium*, dont on forma celui de *Mattiaires* appliqué aux soldats qui en faisaient usage. — On voit dans Végèce (liv. Ier, ch. 17) que deux légions de l'Illyrie, formant un corps de 12,000 hommes, étaient armées du martiobarbule, et qu'elles se distinguèrent tellement que les empereurs Dioclétien et Maximien-Hercule les placèrent au dessus de toutes les autres légions, et donnèrent aux soldats de l'une le nom de *Joviens*, et à ceux de l'autre celui d'*Herculéens*, parce que le premier de ces empereurs se faisait appeler Jupiter, et le second Hercule.

MARTYR. Ce mot, tiré du grec, signifie témoin, et s'applique à ceux qui ont sacrifié leur vie pour rendre témoignage de la vérité du christianisme. Jésus-Christ avait dit à ses Apôtres en les envoyant prêcher l'Evangile : « Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (Act., cap. 1). » Il ne leur avait pas laissé ignorer à quoi les exposerait un semblable témoignage ; il avait prédit les tortures et les supplices qui seraient le prix de leur zèle à publier et à soutenir la vérité de ses miracles. « On vous tourmentera, on vous ôtera la vie, et vous serez odieux à toutes les nations à cause de mon nom (Matth., XXIV). » Tels furent en effet les traitements qu'ils essuyèrent à Jérusalem et partout de la part des Juifs et des païens. Mais à toutes les persécutions ils opposèrent un courage inébranlable avec cette réponse ferme et sans réplique : « Dieu a ressuscité Jésus-Christ, et nous en sommes témoins ; il nous est impossible de ne pas dire et attester ce que nous avons vu et entendu (Act., c. IV, v. 20, — c. V, v. 32). » Ce témoignage des Apôtres a été transmis et perpétué par une foule de fidèles qui ont attesté, au prix de leur sang, la vérité des miracles de Jésus-Christ et de ceux des Apôtres eux-mêmes, c'est-à-dire de tous les faits qui servent de fondement au christianisme. On comprend d'après cela l'origine et l'exactitude rigoureuse de ce titre de martyrs ou témoins donné aux chrétiens qui ont souffert la mort pour leur religion; car ils ont attesté ainsi les faits de l'Évangile par le témoignage le plus irrécusable, puisqu'ils n'ont pas hésité à le sceller de leur sang. C'est ce caractère de témoins qui les distingue de quelques prétendus martyrs qui ont sacrifié leur vie dans les religions fausses, non pour attester des faits, mais par attachement pour des opinions dont ils ne pouvaient se rendre compte.

Tous les apologistes ont présenté avec raison la constance et le nombre des martyrs comme une des preuves les plus éclatantes de la divinité du christianisme, et il n'est pas besoin de longues discussions pour en faire sentir la force. Elle est si frappante qu'elle triomphait de toutes les préventions des païens, et que tous les anciens Pères l'ont signalée comme une des causes qui contribuaient le plus aux progrès de l'Évangile. On connaît le mot célèbre de Tertullien, « le sang des martyrs devient une semence de chrétiens, » et l'on sait par le témoignage de Libanius que ce fut cette raison, constatée par l'expérience des premiers siècles, qui détourna Julien l'Apostat de publier des édits de persécution (*Orat. Julian*, n. 58). Rien n'est plus pro-

pre en effet que cet inébranlable courage des martyrs, à faire éclater aux yeux des hommes les plus ignorants et les plus grossiers, la vérité des miracles constatés par de semblables témoignages, et l'intervention de la puissance divine dans le triomphe du christianisme attaqué par des persécutions si violentes. C'est là une preuve à la portée de tous, et que les sophismes de l'incrédulité ne sauraient affaiblir. Comment expliquer que des milliers de chrétiens de tout âge, de tout sexe, de toute condition; des femmes délicates et timides, des hommes accoutumés dans le paganisme à toutes les jouissances de la vie, aient pu se dévouer aux tortures les plus longues et les plus cruelles, braver les chevalets, les tenailles ardentes, les croix, les bêtes féroces, les flammes des bûchers, et, méprisant également les promesses et les menaces, courir à la mort non seulement sans crainte, mais avec joie, s'ils n'eussent été soutenus par la force toute-puissante de la grâce, et par un courage surhumain que la vérité seule peut inspirer? Il est vrai qu'on a prétendu trouver dans des motifs humains, dans les préjugés, l'orgueil, l'esprit de parti, dans le fanatisme ou l'aveuglement, la source naturelle de cet incroyable héroïsme. Mais peut-on rien imaginer de plus ridicule? Étaient-ce des hommes aveugles, crédules, des hommes à préjugés ou des fanatiques, ces savants docteurs de l'Église, ces philosophes profonds qui affrontaient la mort pour attester des miracles qu'ils avaient vus de leurs yeux, qu'ils avaient eux-mêmes opérés, et sur lesquels toute illusion leur était impossible? « Je crois volontiers, dit un auteur célèbre, les histoires dont les témoins se font égorger. » Quel homme en effet pourrait consentir à donner sa vie pour le soutien d'une fausseté connue, quand il lui suffirait d'un simple désaveu pour la racheter? N'est-ce pas une chose étrange que de venir nous parler de motifs humains, quand il s'agit d'expliquer pourquoi tant de chrétiens ont pu se résoudre à les fouler aux pieds? car en est-il un plus impérieux et plus puissant que l'amour du bien-être et de la vie?

Après tout, ce ne serait pas assez de faire voir par quels motifs des chrétiens zélés pour leur doctrine auraient pu la défendre, même au prix de leur sang; il faudrait expliquer surtout comment les païens ont pu se résoudre à l'embrasser, malgré l'effrayant appareil des supplices et de la mort, car c'était là ce que devait attendre quiconque se déclarait chrétien. Prétendrait-on que c'était par l'effet des préjugés, ou par esprit de parti, qu'ils abandonnaient leurs anciennes croyances pour une religion qui n'offre à l'homme que des devoirs pénibles, et qui ne rencontrait de toutes parts que des échafauds! On nous parle de l'effet que devait produire sur les esprits le dogme de la vie future avec les promesses et les menaces de l'éternité. Tout cela peut se comprendre, il est vrai, quand on suppose la vérité de l'Évangile, et alors on s'explique tous les sacrifices qu'a faits le monde païen pour l'embrasser. Mais, si le christianisme n'est qu'une invention humaine, s'il n'offrait pas des preuves frappantes et incontestables, qu'est-ce qu'on pouvait attendre de ses promesses, aussi vaines alors que ses menaces? Devaient-elles produire aucun effet sur des hommes habitués à ne voir dans la religion chrétienne qu'une superstition révoltante et une impiété que tous les dieux devaient punir? Pour espérer ou craindre quelque chose du christianisme, il fallait d'abord y croire, et si les Apôtres n'eussent, avant tout, prouvé, leur doctrine, ne conçoit-on pas ce que devaient faire les païens? Ils se seraient moqués des Apôtres et de leurs fabuleuses chimères; ils auraient conservé leurs anciens dieux, leurs plaisirs, leurs fêtes, leurs jouissances, et n'eussent jamais acheté par tant de sacrifices l'espoir d'un bonheur incertain que le paganisme leur offrait lui-même à si peu de frais. On ne pourrait expliquer leur conversion, et surtout leur constance au milieu des supplices, que par un délire et un renversement complet de la nature humaine.

Pour affaiblir la force ou obscurcir l'éclat de cette preuve si frappante de la divinité du christianisme, les incrédules, à l'exemple de Dodwel et de quelques autres protestants, ont essayé de révoquer en doute le grand nombre des martyrs et l'horrible cruauté des supplices qu'ils ont endurés. Mais il faut pour cela contredire les témoignages les plus irrécusables de l'histoire. Auteurs païens et ecclésiastiques, tous sont ici d'accord. On connaît le passage de Tacite sur la persécution de Néron, et sur les affreux supplices par lesquels ce monstre fit périr une multitude de chrétiens (Tacit. *Annal.*, lib. x, cap. 44). Dion Cassius atteste qu'un grand nombre de chrétiens furent mis à mort dans la persécution de Domitien, et Brutius, autre historien païen, cité par Eusèbe dans sa *Chronique*, rend le même témoignage. Tout le monde connaît aussi la Lettre de Pline à Trajan sur le grand nombre de chrétiens chaque jour dénoncés et condamnés à mort. Marc-Aurèle, dans ses Réflexions morales, blâme les chrétiens d'aller à la mort avec trop d'ardeur, et d'en témoigner trop de mépris (lib. II, cap. 3). Celse leur reproche de tenir leurs assemblées en se-

cret pour éviter les peines décernées contre eux, et prétend trouver dans les poursuites dont ils étaient l'objet une preuve évidente qu'ils étaient coupables. Il ajoute que, lorsqu'ils étaient pris, on les conduisait au supplice, et qu'avant de les mettre à mort, on leur faisait subir tous les genres de tourments (*Apud Orig.* lib. I, cap. 3 ; lib. XI, cap. 18 : lib. VIII, cap, 43 et 48). Il n'est rien de plus précis que le témoignage de Libanius. En parlant de l'avénement de Julien à l'empire, il s'exprime en ces termes au sujet des chrétiens : « Ceux qui suivaient une religion corrompue craignaient beaucoup, et s'attendaient qu'on leur arracherait les yeux, qu'on leur couperait la tête, et qu'on verrait couler des fleuves de sang. Ils croyaient que ce nouveau maître inventerait des tourments auprès desquels les mutilations, le fer, le feu, être jeté dans la mer, être enterré tout vif, paraîtraient des peines légères ; car les empereurs précédents, poursuit-il, avaient employé contre eux ces divers supplices. Mais Julien n'ignorait pas que le christianisme n'avait fait que s'accroître par la mort de ses sectateurs » (Liban. *Orat. Julian*, n. 58). La persécution de Dioclétien fut si terrible qu'il se vantait d'avoir exterminé le christianisme. Il reste de lui des médailles avec cette inscription : *Nomine Christianorum deleto.* Eusèbe, auteur contemporain, dit expressément qu'on ne saurait compter la multitude incroyable de martyrs que cette persécution fit en tous lieux. Il rapporte qu'une ville de Phrygie fut livrée aux flammes avec tous ses habitants, parce qu'ils avaient refusé d'adorer les dieux. Il dit avoir vu lui-même tantôt vingt, tantôt trente ou quarante, et quelquefois même jusqu'à cent chrétiens condamnés à mort dans un seul jour, et ces horribles boucheries se prolonger des années entières (Euseb. *Hist.* l. VIII). Quant aux effroyables supplices imaginés par la cruauté des tyrans, il serait impossible de s'en faire une idée ; il faut en lire les détails dans l'historien lui-même ou dans les Actes des Martyrs.

Nous ne discuterons pas toutes les frivoles objections qu'on oppose à ces témoignages formels et irrécusables. Est-il besoin, par exemple, de relever les chicanes et la mauvaise foi de Voltaire qui prétend que les Romains montrèrent toujours une grande tolérance, que l'esprit du sénat ne fut jamais de persécuter personne pour cause de religion, et qu'enfin on ne saurait concilier avec les lois romaines ces mutilations et tous ces tourments recherchés qu'on voit dans l'histoire des martyrs. Quand cela serait vrai pour le temps de la république, quand on ne saurait pas que le sénat proscrivit plusieurs fois et sous des peines rigoureuses les cérémonies des religions étrangères, qu'en peut-on conclure pour l'époque du Christianisme ? Cette assertion vague doit-elle suffire pour rejeter ou contredire tant de monuments authentiques, et le témoignage uniforme de tant d'auteurs païens ou chrétiens ? L'histoire a conservé la teneur des édits de Dèce, de Valérien, de Dioclétien, qui ordonnaient d'employer toutes sortes de tortures pour contraindre les chrétiens à sacrifier aux dieux, et de punir de mort ceux qui demeureraient inébranlables. Le genre de supplices était laissé au choix des magistrats. Un édit de Galère ordonna que s'ils ne cédaient pas aux tortures, on finît par les brûler à petit feu (Lact. *de Mort. pers.* Cypr. *Epist.*, 75 et 83). De quel front venir après cela nous parler des lois romaines, comme si les ordres des tyrans n'eussent pas été aussi des lois pour leurs officiers et leurs ministres !

Les objections de Dodwel sont plus sérieuses sans être mieux fondées. Il établit comme un fait reconnu que les chrétiens avaient le plus grand soin de recueillir les actes et de conserver les noms des martyrs pour célébrer l'anniversaire de leur mort, et cependant si l'on consulte les monuments des premiers siècles et les anciens martyrologues, on n'y trouve pas, dit-il, cette quantité de martyrs dont on a parlé plus tard avec une exagération toujours croissante ; ils ne font mention et ne contiennent les noms que d'un petit nombre. Mais on sait d'une part que Dioclétien ordonna de brûler tous les livres des chrétiens ; qu'à cet effet on eut soin de faire envahir subitement les églises pour les piller avant de les abattre ; qu'on employa les plus affreuses tortures pour contraindre les évêques, les prêtres et les diacres à livrer tout ce qui avait échappé aux recherches, et qu'enfin un grand nombre cédèrent à ces violences, et furent nommés par cette raison *traditeurs*. On peut donc conclure de ces faits, que les catalogues ou les actes des martyrs furent détruits en beaucoup d'endroits. D'autre part, on conçoit qu'il n'était pas toujours facile de recueillir les actes et les noms de tous les martyrs. La difficulté augmentait à proportion de leur grand nombre et de la violence des persécutions. Ainsi les monuments de tout genre et les plus authentiques viennent réfuter les assertions de Dodwel. Il est bien certain, par les témoignages de Tacite et de Pline, qu'il y eut une grande multitude de chrétiens martyrisés sous les règnes de Néron et de Trajan, et cependant il n'en est qu'un bien petit nombre dont le nom soit connu. Le pape saint Clément, dans sa lettre aux chrétiens de Corinthe, après avoir parlé de

la mort de saint Pierre et de saint Paul, ajoute qu'ils ont été suivis par une grande multitude d'élus qui ont enduré toutes sortes de tourments ; mais il ne cite pas leurs noms, qui ne se trouvent pas non plus dans les martyrologes. Les apologies de saint Justin, de saint Méliton et d'Athénagore, constatent la violence des persécutions sous le règne de Marc-Aurèle ; car ils se plaignent que les chrétiens étaient partout poursuivis et condamnés à mort. Clément d'Alexandrie, un peu plus tard, atteste qu'on les voyait chaque jour torturés, brûlés ou décapités (Clém. Alex., *Strom.*, lib. 2, n° 20). Mais où sont les actes de ces nombreux martyrs, et tous leurs noms sont-ils connus? Saint Cyprien parle en plusieurs endroits de la multitude des chrétiens condamnés à mort ou aux travaux forcés, et dit expressément que le nombre des martyrs est si grand qu'on ne saurait les compter (Cypr., *Epist.* 77. *Exhort. martyr*). Comment croire après cela qu'il était toujours possible de recueillir leurs actes ou leurs noms? Eusèbe dit en propres termes, qu'il y eut une multitude innombrable de martyrs immolés par les persécutions de Sévère, de Dèce, de Valérien, de Dioclétien (Eus., *Hist.*, lib. VI, cap. 42 ; lib. VII, cap. 4 ; lib. VIII, cap. 9, etc.). Mais bien loin de les nommer tous, il n'en cite pas même plusieurs dont nous avons les actes. Il rapporte qu'à Nicomédie, on fit périr, par divers supplices, les prêtres, les diacres et des troupes nombreuses de fidèles qu'on brûlait ensemble dans le même bûcher ou qu'on précipitait dans la mer. Cependant la plupart de ces martyrs nous sont inconnus. Sait-on les noms de tous ceux qu'il dit avoir été mis à mort en Égypte, quelquefois au nombre de trente, de quarante ou même de cent par jour, et les noms de tous ceux qui périrent dans cette ville de Phrygie livrée aux flammes? Enfin, ce qui n'est pas moins décisif, on a découvert à Rome un grand nombre de tombeaux renfermant les cendres de plusieurs martyrs, avec des inscriptions qui peuvent faire juger de la multitude de ceux que l'on ne connaît pas. Nous citerons seulement celui de sainte Marcelle, dont l'inscription mentionne, en outre, cinq cent cinquante martyrs dont on ignore les noms (Mamach. *Orig. et antiq. Eccl.* lib. 11, cap. 8).

On allègue avec confiance contre tant de preuves un passage où Origène semble dire que le nombre des martyrs a été peu considérable (*Contr. Cels.*, lib. 3, n° 8). Mais il est évident quand on lit le texte avec attention et dans son entier, qu'Origène a voulu seulement repousser les calomnies de Celse, qui reprochait aux chrétiens, comme une preuve de leurs crimes, les poursuites dirigées contre eux, et que son but était de prouver la protection divine en faveur du christianisme, par cette réflexion, que le nombre des chrétiens se multipliant au milieu des persécutions était beaucoup plus considérable que celui des martyrs. D'ailleurs Origène écrivait avant la persécution de Dèce ; or, ce fut depuis cette époque que le carnage devint plus général. Enfin, ce qui ne laisse pas de doute sur l'explication que nous venons de donner des paroles d'Origène, c'est que dans une de ses homélies, il constate la violence des persécutions et dit en propres termes : le sénat, le peuple et les empereurs ont décidé qu'il n'y aurait plus de chrétiens (*Hom. 9 in Jos.*, n° 10).

Si l'on doit être surpris que la témérité de quelques écrivains ait osé contredire le témoignage si éclatant de la tradition chrétienne, sur le grand nombre des martyrs, comment qualifier la mauvaise foi de Voltaire et des autres incrédules, qui ont eu l'audace de les représenter comme des rebelles ou des séditieux, et de prétendre que les persécutions n'ont pas eu proprement pour cause la religion des chrétiens, mais leur turbulence et leur révolte contre l'autorité publique? Pline, dans sa lettre à Trajan, témoigne qu'après des informations judiciaires contre les chrétiens, il ne les a trouvés coupables d'aucun crime, mais qu'il les a envoyés au supplice à cause de leur obstination. Tous les édits des empereurs n'avaient d'autre objet que de les contraindre à renoncer au christianisme ou de faire condamner ceux qui demeureraient inébranlables. C'est là un fait attesté par des monuments sans nombre. Il suffira de citer deux rescrits de Maximin, où il dit expressément que ses prédécesseurs, voyant presque tout le monde abandonner la religion de l'empire, avaient ordonné que les chrétiens seraient contraints par des supplices à revenir au culte des dieux (Eusèb., *Hist.*, lib. 9, cap. 1 et 9). Aussi dès qu'ils consentaient à faire un acte d'idolâtrie, ils étaient sur le champ mis en liberté. On en voit la preuve dans les rescrits de Trajan et de Marc-Aurèle, et tous les apologistes, en reprochant aux païens de persécuter des innocents, n'ont pas manqué de faire ressortir l'étrange bizarrerie des procédures contre les chrétiens que l'on tourmentait pour les contraindre à dire qu'ils ne l'étaient pas, tandis que les tortures contre les accusés ordinaires avaient pour but de leur faire avouer qu'ils étaient coupables ; tant il était constant qu'on ne pouvait imputer aux premiers d'autre crime que leur religion.

Les règles de l'Église défendaient de rien faire qui pût irriter les païens et attirer la per-

sécution. Il n'était pas même permis en général de se présenter volontairement au martyre ; on ne pouvait le faire que par des inspirations particulières ou dans des circonstances extraordinaires et pour des raisons graves, comme par exemple pour réparer le scandale d'une apostasie et raffermir le courage des chrétiens. Hors ces cas rares, la maxime générale était de ne point tenter Dieu et d'attendre qu'on fût découvert et interrogé (Conc. Eliber. can. 60. Epist. eccl., Smirn. — Clem. Alex. Strom, lib. IV, cap. 4 et 10). Il était permis aux chrétiens de se cacher ou de prendre la fuite, et même de se racheter de la persécution en donnant de l'argent pour n'être pas inquiétés. Mais ceux qui se procuraient, par argent ou autrement, des billets ou certificats portant qu'ils avaient sacrifié, quoiqu'ils ne l'eussent pas fait, étaient mis au rang des apostats.

Quand les chrétiens étaient arrêtés, on les faisait comparaître devant le tribunal du magistrat qui les interrogeait juridiquement. S'ils niaient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyait ordinairement sans autre formalité, parce qu'on savait que ceux qui l'étaient véritablement ne le niaient pas, ou que dès lors ils cessaient de l'être. Quelquefois cependant, pour mieux s'en assurer, on les obligeait à faire un acte d'idolâtrie ou à blasphémer contre Jesus-Christ. S'ils s'avouaient chrétiens, on s'efforçait de vaincre leur constance par des promesses ou des menaces, et enfin par des tourments. La torture la plus ordinaire était de les étendre sur des chevalets avec des cordes attachées aux pieds et aux mains, et tirées avec violence, puis de leur déchirer les flancs avec des peignes ou des ongles de fer, ou de les brûler avec des lampes allumées ou des fers chauds, et le plus souvent de les frapper avec des verges, des bâtons noueux, des fouets armés de pointes, ou des lanières garnies de plomb. Quelquefois on les pendait par les mains avec des poids attachés aux pieds, pour les flageller en cet état, ou les tourmenter par le fer et le feu. Souvent on foulait les martyrs dans des pressoirs, ou bien on les élevait avec des poulies et on les laissait retomber sur des cailloux ou sur d'autres corps propres à les déchirer. La durée ou la violence de ces tortures dépendait de la volonté des magistrats, dont un grand nombre ajoutaient aux tourments ordinaires tous les raffinements de la plus barbare cruauté. On continuait, pendant les tortures, d'interroger les martyrs, et de faire écrire par des notaires tout ce qui se disait ou se faisait. Les chrétiens n'épargnaient rien pour se procurer des copies de ces procès-verbaux, que l'on conservait dans les églises, et de là sont venus les actes des martyrs. Mais la plupart ont été perdus. On voit par ceux qui nous restent quels étaient, au milieu des plus affreux supplices, le courage, la tranquillité, la résignation, la joie même des martyrs, et l'on ne doit pas s'étonner qu'un spectacle si évidemment surhumain ait quelquefois désarmé et converti leurs bourreaux.

Après l'interrogatoire et les tourments de la question, les chrétiens qui demeuraient inébranlables étaient envoyés au supplice. Mais souvent on les remettait en prison pour les éprouver plus longtemps et les tourmenter de nouveau. La prison elle-même était une longue torture. On serrait les membres des martyrs avec des chaînes ou des courroies, on leur mettait au cou des pièces de bois ou de fer, et l'on tenait leurs pieds et leurs bras écartés par des entraves de bois. Quelquefois on les laissait étendus sur des morceaux de verre ou de pots cassés. Ordinairement on ne les laissait parler à personne, parce qu'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, et souvent jusqu'aux geôliers et aux soldats qui les gardaient. Cependant les chrétiens pouvaient quelquefois les visiter, et prenaient soin de leur procurer autant que possible tous les soulagements nécessaires. Les diacres étaient particulièrement chargés de ce soin. Ils allaient dans la prison pour les consoler, pour les encourager, pour faire leurs messages ou leur rendre d'autres services. Les prêtres y allaient pour célébrer le saint sacrifice, et donner aux saints confesseurs la consolation de ne point sortir du monde sans la protection du corps et du sang de Jésus-Christ. Ce sont les termes de saint Cyprien. Les simples fidèles, pleins de vénération pour ces prisonniers, baisaient leurs chaînes, pansaient leurs plaies, et passaient quelquefois des jours et des nuits entières aux portes des prisons pour obtenir la faveur d'y entrer. (Cypr., *Epist.* 5, 6 et 11. Tert. *ad Ux.* lib. 2. *Act.* S. Perpet.).

On faisait mourir les martyrs tantôt par le glaive, tantôt par le supplice de la croix, tantôt en les exposant aux bêtes dans l'amphithéâtre, quelquefois en les écartelant ou en les attachant à la queue de chevaux ou de taureaux indomptés, d'autres fois par les flammes d'un bûcher ou par le feu d'un brasier ardent et par divers autres supplices qu'imaginait la cruauté des tyrans ; car on les traitait comme des ennemis publics contre lesquels tout semblait permis. Le supplice de la croix ou de la potence était regardé comme le plus infâme, parce qu'il était depuis longtemps en usage chez les Romains pour la punition des esclaves ; on les

clouait par les quatre membres, ou bien on les suspendait par le cou, par les cheveux et quelquefois par les pieds ou par un seul membre, avec d'énormes poids qui leur disloquaient les os et les jointures. Ces divers genres de crucifiement furent employés contre les chrétiens. On allumait quelquefois du feu au pied de la croix pour les brûler lentement par la flamme ou les étouffer par la fumée, ou bien on les exposait à l'ardeur du soleil, le corps déchiré et frotté de miel, pour les faire piquer par les insectes. Le supplice de la roue était usité chez les Grecs pour la torture des esclaves ; les Romains l'empruntèrent aux Grecs avec celui du feu (Apul. *Asin. Aur.*, lib. 3), et ne manquèrent pas de l'employer aussi contre les chrétiens. On peut juger par tous ces détails constatés par les monuments les plus authentiques, quelle est la bonne foi de Voltaire et de quelques incrédules qui ont osé révoquer en doute les horribles supplices endurés par les martyrs.

L'acharnement des païens poursuivait les martyrs jusque après leur mort. On prenait tous les moyens pour les priver de sépulture ; on défendait d'enlever leurs corps ; on les mêlait avec ceux des gladiateurs et des criminels, pour empêcher de les reconnaître, ou bien on les jetait dans l'eau avec de grosses pierres. Souvent même, pour les anéantir, on les brûlait et on jetait les cendres au vent. On croyait par là ôter aux martyrs l'espérance de la résurrection, et on voulait surtout les priver des honneurs que l'Eglise rendait à leurs reliques. Mais toutes ces précautions demeuraient souvent inefficaces, tant les fidèles montraient de zèle à recueillir ces restes précieux. Ils les cherchaient au péril de leur vie, et n'épargnaient pas la dépense pour les racheter des mains des bourreaux et les ensevelir honorablement. Ils recueillaient même avec du linge ou des éponges le sang qui coulait de leurs plaies, pour le conserver dans des fioles que l'on déposait dans leurs tombeaux. Quand saint Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avaient étendu autour de lui des linges pour recevoir son sang. On voit dans les actes de saint Ignace et de saint Polycarpe, la vénération religieuse que les fidèles témoignaient pour les reliques des martyrs, et l'usage où l'on était, dès l'origine du christianisme, de se réunir sur leurs tombeaux pour célébrer leurs fêtes. Saint Cyprien et Tertullien nous apprennent qu'on le faisait tous les ans, et que pour cet effet on marquait soigneusement le jour de leur mort (Cypr., *Epist.* 34. — Tert., *de Coron.*, cap. 3). Cet usage de prier sur les tombeaux des martyrs était si connu des païens eux-mêmes, que Valérien, dans son édit de persécution, prononça particulièrement la peine de mort contre ceux qui s'assembleraient dans les cimetières. Plus tard, quand l'Eglise fut en paix, on eut soin de choisir pour les assemblées régulières des fidèles, les lieux consacrés par la sépulture des martyrs ; ce fut là qu'on bâtit les églises, et de là vint l'usage adopté depuis, de ne consacrer aucun autel sans y mettre des reliques. On prit soin également de construire des oratoires et des chapelles sur les tombeaux où l'on ne bâtissait point d'églises. La dévotion des peuples attirait aux tombeaux des martyrs, le jour de leur fête, une affluence prodigieuse. Saint Paulin de Nole rapporte qu'on voyait arriver tous les ans, au tombeau de saint Félix, malgré la rigueur de la saison, des troupes innombrables de fidèles de toutes les provinces d'Italie (Paulin, *Natal.* 3). Saint Basile, dans ses lettres et ses homélies, nous apprend qu'il n'y a pas moins d'affluence aux fêtes de quelques martyrs du Pont (Basil., *Epist.* 291). Tout cela prouve bien clairement l'antiquité incontestable du culte des saints et de leurs reliques. Elle est constatée d'ailleurs par une foule de passages que renferment les sermons de saint Basile, de saint Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze et des autres pères en l'honneur des martyrs. Enfin Eusèbe, dans sa démonstration évangélique, dit expressément que c'est la coutume de se réunir sur les tombeaux des martyrs pour les honorer par des vœux et des prières, et que c'est avec raison qu'on vénère ainsi les athlètes de la foi chrétienne (Eusèb., *Praepar. Evang.*, lib. 13, cap. II). Il fallait que cette coutume fût bien générale, bien authentique et surtout bien ancienne pour être signalée ainsi dans un traité de controverse contre les païens, comme une des pratiques du christianisme. Tout cela suffit incontestablement pour répondre à toutes les attaques des protestants contre le culte de martyrs, et nous n'avons pas à reproduire ici sur cette question les développements qu'on trouvera dans plusieurs autres articles. RECEVEUR.

MARTYR (PIERRE), diplomate et historien, naquit dans le Milanais, en 1455. Ferdinand le catholique lui confia l'éducation de ses enfants, et l'envoya en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Venise et en Égypte. Il remplit ces deux missions avec une rare habileté, et mourut en Espagne, en 1525. Pierre Martyr dut une grande célébrité à son histoire de la découverte du Nouveau-Monde, qui parut après sa mort sous ce titre : *De rebus oceanicis, sive de navigatione et terris de novo repertis*, 1585, in-4°; et à sa curieuse relation de son ambassade en Égypte, qui parut en 1500. Elle est intitulée :

alors au Caire le nom de Babylone. On a aussi de lui un recueil de Lettres qui contiennent d'importants documents sur l'histoire d'Espagne; ces lettres ont eu plusieurs éditions. — Il ne faut pas confondre cet auteur avec deux autres écrivains nommés comme lui *Pierre Martyr*, qui vivaient au XVIe siècle. Le premier était de Novare, en Italie, et avait composé un traité : *De ulceribus et vulneribus capitis*. Le second était espagnol; c'est l'auteur d'un livre intitulé : *Summarium constitutionum ordinis prædicatorum*.

MARTYROLOGE. On appelle ainsi un recueil ou une sorte de catalogue contenant le nom des martyrs, avec l'indication du lieu, du jour et des principales circonstances de leur supplice. Ils y sont mentionnés par ordre de date, suivant le jour de leur mort, et, comme il y en a pour chaque jour de l'année, l'usage s'est établi dans l'Église romaine de lire le martyrologe du jour à l'office de prime. Le plus ancien ou du moins le plus célèbre recueil de ce genre que l'on connaisse, est le martyrologe composé par Eusèbe de Césarée, dans les premières années du IVe siècle. Il fut traduit en latin par saint Jérôme; mais il n'en reste que le catalogue des martyrs qui souffrirent dans la Palestine pendant les huit dernières années de la persécution de Dioclétien. On comprend que ce martyrologe devait être fort incomplet; car il n'était pas possible alors à un particulier de connaître les noms de tous les martyrs qui avaient souffert dans les différentes parties du monde. Le vénérable Bede, au VIIIe siècle, composa un martyrologe plus complet où furent ajoutés aux noms des martyrs, ceux des autres saints. Il fut augmenté, dans le siècle suivant, par Florus, diacre de Lyon, et par Raban Maur, archevêque de Mayence. On vit paraître, dans le IXe siècle, plusieurs autres martyrologes dont le plus célèbre est celui d'Usuard, qui forme le fond du martyrologe romain. Adon, archevêque de Vienne, fit ensuite quelques additions au recueil d'Usuard, et, vers la fin du XIe siècle, Nevelon, moine de Corbie, fit un abrégé de celui d'Adon. Le cardinal Baronius a publié une savante édition du martyrologe romain, avec des notes et des corrections. Cette édition, approuvée par Sixte V, a été reproduite avec quelques additions et de nouvelles corrections par Benoît XIV. On peut citer parmi les autres martyrologes, celui de Notker, moine de Saint-Gal, celui d'Augustin Bellin de Padoue, celui de Maurolycus, et enfin celui de Molanus ou Vander Meulen, qui contient le texte d'Usuard avec de savantes remarques.

MARVÉJOLS : Ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département de la Lozère, à 20 kilom. O.-N.-O. de Mende, sur la Coulagnes, dans un vallon riche en arbres fruitiers. Elle est bien bâtie, et a des fabriques de serges et d'escots. Marvéjols eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion : elle fut prise et entièrement détruite par Joyeuse, en 1586; Henri IV donna des secours aux habitants pour la rebâtir. — La ville a 4,200 habitants, et l'arrondissement 54,667 (recensement de 1846).

MARYLAND, un des États-Unis de l'Amérique septentrionale. Il est dans la région orientale de la confédération, quoique ce soit un de ceux qu'on appelle *États du Sud*. Il s'étend de 37° 58′ à 39° 43′ de latitude N., et de 77° 22′ à 81° 52′ de longitude O., entre l'Atlantique, au S.-E., la Pensylvanie, au N., l'État de Delaware, à l'E., la Virginie et le district de Columbia, au S. et au S.-O. Il se retrécit sensiblement vers l'O., où il n'offre qu'une pointe aiguë. Il a 28,877 kilom. carrés et 470,000 habitants (recensement de 1840), dont 89,700 esclaves. La grande baie Chesapeake, qui s'allonge du S. au N., divise l'État en deux parties : l'une à l'E., plate et basse; l'autre à l'O., plate aussi vers la mer, mais plus loin, couverte par les monts Alleghany. Le Patuxent et le Potomac arrosent cette dernière partie. On récolte au Maryland du tabac, du froment, du maïs, des patates douces, des fruits européens, du coton; les chênes, les noyers, les frênes, les magnoliers, les pins et les cyprès peuplent les forêts. On y élève des bœufs, des moutons et des porcs estimés. Il y a des mines d'excellent fer, de cuivre, de plomb, de zinc et de houille. Les principales exportations consistent en tabac et en farine. Il y a déjà 380 milles de chemins de fer, dont les plus importants sont ceux de Baltimore à l'Ohio, de Baltimore à la Susquehanna, etc. Le catholicisme y est la religion la plus répandue, parce que les Islandais s'y sont établis en plus grand nombre. L'instruction publique y est florissante, et compte, à la tête de ses établissements, l'université de Maryland, le collége de Saint-Mary et celui de Baltimore. — Le pouvoir législatif de l'État est partagé entre quinze sénateurs et une chambre des députés; le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur assisté de cinq conseillers, et élu annuellement; tout citoyen blanc, âgé de vingt et un ans, jouit du droit de vote. — Le Maryland a pour chef-lieu Annapolis, mais sa plus grande ville est Baltimore, un des ports principaux de l'Union. Il se divise en dix-neuf comtés. — Ce pays fut colonisé vers 1631 et les années suivantes par William Clayborne, puis par George Calvert, lord Baltimore et Guillaume Penn. Il reçut le nom de Maryland, en l'honneur de Henriette-Marie, femme de Charles Ier,

Dès 1639, un code de lois y ébaucha la forme d'un gouvernement représentatif. Des troubles civils s'y élevèrent lors de la crise politique qui renversa Charles Ier, et, plus tard, au sujet des droits des propriétaires et de la couronne ; mais de 1716 à 1776, la tranquillité la plus profonde ne cessa de régner et amena une grande prospérité. Après la guerre de l'indépendance, le Maryland n'entra pas immédiatement comme État dans la confédération; il ne fut admis qu'en 1788. Deux ans après, il céda à l'Union une partie de la rive orientale du Potomac, pour qu'on y établît Washington, le siége actuel du gouvernement des États-Unis. E. C.

MASACCIO (Jean), né à San Giovanni de Voldarno en 1402, mort à Florence en 1443. Ce peintre éminent, disciple de Masolino de Panicole, fait partie de la pléiade d'artistes toscans, Luco delle Robio, L. Guiberti, P. Brunelleschi, Donato, Jean de Fiesole, etc., qui, vers le milieu du xve siècle, dégagèrent l'art du style gothique pour le faire entrer dans la voie que suivirent, peu après, avec tant d'éclat, Léonard de Vinci et Raphaël. Parmi les peintures qui restent de Masaccio, on estime surtout celles qu'il a faites à l'église del Carmine à Florence. La beauté et la grandeur de la composition, l'imitation vraie et délicate du naturel, et l'heureux emploi que l'artiste a fait de l'art de la perspective, donnent un aspect magistral à ces ouvrages auxquels quatre siècles n'ont rien ôté de leur vérité et de leur aspect grandiose. C'est en les étudiant que Raphaël a épuré et agrandi son style. Tommaso était le véritable nom de ce peintre; mais l'originalité de son caractère lui a fait donner le sobriquet de *Masaccio* que ses contemporains et la postérité lui ont conservé. Il est enterré à Forence, dans l'église même del Carmine, où sont ses plus beaux ouvrages. Delécluse.

MASANIELLO (Tomaso Aniello, connu sous le nom de) : chef d'une insurrection napolitaine contre le gouvernement espagnol. Il était né à Amalfi, en 1622, d'une famille de pêcheurs, et vendait des fruits et du poisson sur le marché de Naples, le 7 juillet 1647. De nouvelles taxes venaient d'être établies sur les marchandises, l'irritation était générale. Aniello refuse d'acquitter le droit entre les mains du collecteur, et renverse ses marchandises; la foule s'assemble, Aniello la harangue à sa manière, il parcourt les rues en criant : Plus de gabelles, vive le roi d'Espagne et meure le mauvais gouvernement! » Cinquante mille personnes lui servent de cortége. Le vice-roi, le duc d'Arcos, n'a que le temps de s'enfuir au Castel-Nuovo. On proclame l'abolition des taxes, et le pêcheur est reconnu chef suprême; l'archevêque s'interpose, le vice-roi demande à traiter. Mais pendant qu'Aniello se fie à leur parole deux seigneurs napolitains embauchent 200 bandits pour l'assassiner. Le peuple apprend cette trahison et met les bandits en pièces. Leurs têtes sont attachées à des piques, et Masaniello, monté sur un tribunal entouré de ces sanglants trophées, ordonne le désarmement des nobles, fait distribuer leurs armes au peuple, et maintient une justice ferme et sévère au milieu du peuple enthousiasmé. Il consent enfin à traiter avec le duc d'Arcos, et s'avance vers lui couvert de vêtements magnifiques pour représenter la majesté du peuple; puis, la transaction consentie, il déchire ces ornements, reprend ses habits de pêcheur et déclare son rôle fini. Mais le gouverneur le craignait encore, il insista pour qu'il assistât à un grand repas de conciliation. Masaniello en sortit fou-furieux; pendant deux jours il ne cessa de se livrer à des actes de démence et de férocité, et quelques jours après, le 16 juillet, il mourut assassiné par quatre arquebusiers que le duc d'Arcos avait appostés dans ce but. On suppose qu'il était alors sous l'influence d'un breuvage empoisonné que le vice-roi lui avait fait prendre. Le peuple, qui ne l'avait pas défendu, lui fit des funérailles magnifiques auxquelles le vice-roi lui-même fut obligé d'envoyer ses pages. Cette mort ne termina pas l'insurrection, mais il ne se trouva après Masaniello personne qui montrât une éloquence et une énergie pareilles à la sienne.

MASCAGNI (Paolo) : savant anatomiste né en Toscane en 1732. Il enseigna l'anatomie et la physiologie à Sienne, à Pise et à Florence, fut associé à l'Institut de France, et composa d'excellents ouvrages. Le plus célèbre est son *Anatomie universelle*, Pise, 1823-1832, un des plus beaux ouvrages qui aient été publiés en ce genre, soit pour le mérite du livre en lui-même, soit pour les planches magnifiques qui l'accompagnent. Mascagni est mort en 1815. Il compléta la superbe collection du muséum anatomique de Florence.

MASCARADE : divertissement du carnaval, troupe de personnes masquées. On l'appelait, au moyen-âge, *une barboire*. Les mascarades de l'Italie, à Rome, à Venise, celles de France, qu'on appelait *Fêtes des Fous* ou *des Innocents*, et jusqu'au *Bœuf-gras*, tout a disparu. Les jours gras ne montrent plus dans nos rues la foule des masques, qui se réunit maintenant dans les murs de plusieurs centaines de bals publics. — On appelle encore mascarade, des vers qu'on faisait autrefois pour les personnages qui se livraient aux plaisirs de la mascarade.

Boileau, dans une de ses satires, garde la trace de ce genre de poésie burlesque qui devait se rapprocher des *cavalcades*, dont le nom explique suffisamment la nature. A. DE M.

MASCARET (*voy.* BARRE).

MASCAREIGNES (*îles*). C'est le nom que l'on a donné à plusieurs îles de la mer des Indes, à l'E. de Madagascar, parce qu'elles furent découvertes par le portugais Mascarenhas, en 1545. Les principales sont l'île de France, Rodriguez, Bourbon. Cette dernière a plus spécialement reçu le nom de Mascareignes.

MASCARON (JULES). L'un des prédicateurs les plus célèbres du XVII^e^ siècle, naquit à Marseille en 1634. Dès l'âge de quatorze ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, où il se fit bientôt remarquer par ses brillantes dispositions pour l'éloquence de la chaire. Saumur vit ses premiers débuts, en 1663. Les populations accoururent de toutes parts pour l'entendre. Sa parole éloquente fut accueillie avec un égal enthousiasme à Aix, à Marseille, à Nantes, et dans plusieurs autres villes qu'il visita tour à tour. Il vint enfin à Paris et prêcha devant la cour l'Avent de 1666 et le Carême de 1669. Il plut beaucoup à Louis XIV qui le chargea de composer l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, celle du duc de Beaufort, et le promut, en 1671, au siége épiscopal de Tulle. Quelques années plus tard, il prononça l'oraison funèbre de Turenne, et déploya dans ce magnifique sujet toutes les ressources de son éloquence. Il fut transféré, en 1678, à l'évêché d'Agen. Ce fut en 1674 qu'il prêcha pour la dernière fois à la cour, à l'âge de soixante ans. Louis XIV lui dit, toujours charmé de l'entendre : « Il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit pas. » Mascaron mourut le 16 décembre 1703, dans son diocèse où il avait converti un grand nombre de protestants. — Mascaron jouit de son temps d'une réputation immense, mais la postérité n'a pas partagé de tout point l'admiration de ses contemporains, et si on loue la rapidité, le mouvement et l'énergie de son style, on est plus souvent encore forcé de lui reprocher l'emploi d'hyperboles outrées, d'antithèses bizarres et de subtilités métaphysiques qui, suivant la remarque de Thomas, annoncent plus de pauvreté que de richesse. Nous avons de lui cinq oraisons funèbres qui ont été rassemblées en 1704, et qu'on trouve ordinairement à la suite de celles de Bossuet et de Fléchier. Celle d'*Anne d'Autriche* offre à profusion tous les défauts que nous venons de signaler. Celle d'*Henriette d'Angleterre* est faible et languissante. On dirait que l'auteur, en la composant, se sentait accablé par le génie de Bossuet qui avait traité le même sujet avant lui. Celle du *duc de Beaufort* offre, dans la seconde partie, une grande verve oratoire et des beautés du premier ordre. L'éloge du *chancelier Séguier* ne permet aucune comparaison avec celui de Lamoignon dans lequel Fléchier a répandu tant d'élégance de style et de délicatesse de pensée. Mais dans l'*Oraison funèbre de Turenne* Mascaron s'est surpassé. Là il est véritablement éloquent ; il frappe, il étonne, il émeut, par la force, la rapidité et la chaleur de son style ; dans sa péroraison il égale presque Bossuet. AL. BONNEAU.

MASCARON (*archit.*), masque en relief, sculpté dans la pierre ou fondu en métal et représentant une tête d'homme, de lion, ou d'un être fantastique, que l'architecte décorateur emploie pour orner la face d'une clef d'arcade ou de voûte, ou l'orifice d'une fontaine. Dans ce dernier cas, le mascaron a nécessairement la bouche ouverte, pour laisser échapper l'eau. Les corbeaux ou modillons de l'architecture romane sont presque toujours ornés de mascarons offrant les types les plus difformes et les plus variés, sorte de pandemonium symbolique qui, plus tard, s'est réfugié à l'extrémité des gouttières ou gargouilles. La corniche du Pont-Neuf à Paris est soutenue par une file de consoles dont la face offrait une collection de mascarons d'un beau caractère et d'un beau travail. Malheureusement les restaurations et les changements effectués à ce pont dès le temps de l'Empire, et qui se poursuivent présentement, en auront fait remplacer le plus grand nombre. On plaçait aussi autrefois des mascarons aux portes des palais ou des hôtels pour y attacher le marteau. On cite comme œuvre d'art, les têtes de Méduse qui ornent la porte principale du Palais-Royal. Les sculpteurs d'ornement, les bronziers, les orfèvres, font un grand usage des mascarons dans la décoration des objets qui sortent de leurs mains.

MASCATE : ville et port de mer de l'Arabie, capitale de la province d'Oman, à environ 450 lieues à l'E. de la Mecque et 300 au S.-E. de Basra ; latitude N., 33° 38′ ; longitude E., 58° 37′ 30″ du méridien de Greenwich. La population est estimée à 10 ou 12,000 habitants, sur lesquels environ un millier sont des Indous ; le reste se compose de familles issues d'Arabes, de Persans, de Curdes, d'Afghans, et de Béloutchis, venus autrefois dans cette ville pour faire du commerce. Mascate s'élève à l'extrémité méridionale d'une baie entourée de montagnes couronnées de fortifications. Elle est bâtie sur une pente, en amphithéâtre, et les vagues baignent, pour ainsi dire, le pied de quelques unes de ses maisons. Elle n'est pas défendue du

côté de la mer; partout ailleurs, elle est entourée d'une muraille et d'un fossé sec. Les mosquées, les minarets et les maisons blanches à terrasse de Mascate, donnent à cette ville un aspect imposant lorsqu'on la voit de loin; mais quand on pénètre dans l'intérieur, les ruelles étroites et encombrées de passants, les bazars mal tenus, quelques huttes misérables et plusieurs maisons en mauvais état, ou même tombant en ruine, modifient l'idée avantageuse qu'on en avait d'abord conçue. On y voit cependant quelques édifices passables, entre autres le palais de l'iman et l'ancienne église élevée par les Portugais, devenue aujourd'hui un hôtel particulier. Les maisons diffèrent pour l'architecture de celles que l'on voit dans les autres ville de l'Arabie, et se rapprochent du style persan. Mascate est fournie d'eau par un aqueduc de nouvelle construction qui la distribue dans les différents quartiers de la ville. La chaleur y est insupportable dans les mois de juillet et d'août, et les fièvres qui règnent alors ont souvent une issue fatale, surtout pour les Européens. Le sol des environs immédiats de Mascate est stérile; mais il s'améliore à une petite distance. Les dattes et le blé sont les produits agricoles les plus considérables. Mascate est une place très importante par sa situation maritime. Elle commande l'entrée du golfe Persique, dont presque tout le commerce est entre les mains de ses habitants. Les domaines de l'iman qui règne à Mascate sont très vastes. Ce souverain a sous sa domination : l'Oman, quelques points de la côte du Farsistan, plusieurs îles du golfe Persique et quelques parties du Zanguebar. Son gouvernement est le plus sage et le plus libéral de tous ceux de l'Arabie et de la Perse. La police en particulier est bien faite à Mascate. L'iman possède quelques grands navires de guerre, et les plus beaux bâtiments marchands que l'on voit dans les mers de l'Inde appartiennent à ses sujets. Mascate est un grand entrepôt commercial, et nombre de navires européens, destinés pour Basra et Bouschir font escale dans son port. On voit le pavillon de l'iman dans toutes les villes maritimes de l'Inde anglaise, à Singapore, à Java, à l'île Maurice et dans un nombre considérable de ports de l'Afrique. Le commerce des perles du golfe Persique est maintenant entièrement concentré à Mascate. L'iman possède des revenus considérables qui proviennent des droits et des impôts. On trouve à Mascate toutes les marchandises que l'on importe dans le golfe Persique et toutes celles que l'on en exporte. On y trouve aussi tous les objets de consommation demandés en Arabie et dans les contrées voisines, notamment du riz, du sucre, du café de Moka, du coton en laine et des toiles de coton, des noix de coco, des bois de construction, des esclaves du Zanguebar et des dattes de Bouschir et de Basra. Les paiements se font en espèces ou en perles. Les négociants de la ville exportent de l'ivoire, différentes espèces de gomme, des peaux, des plumes d'autruche, de la poterie et du poisson sec. Les marchés sont abondamment fournis de toutes sortes de comestibles. On y trouve en toute saison du bœuf, du mouton, des légumes de bonne qualité et à des prix raisonnables. La baie fournit une très grande quantité d'excellent poisson. Le bois à brûler y est assez commun. Les mahométans paient un droit de 2 1/2 p. 100 sur les importations et les exportations. Les négociants qui appartiennent à une autre religion paient 5 p. 100. D'Anville et Niebuhr pensent que Mascate est la même que la Moscha de l'antiquité, et cette opinion semble au moins très probable; cependant quelques auteurs ne la partagent point. Mascate fut prise par Alphonse d'Albuquerque en 1507. Les Portugais la conservèrent jusqu'en 1648. Depuis cette époque elle a toujours appartenu aux Arabes.

MASENIUS (JACOB) : jésuite, né à Dalen, dans le duché de Juliers. Il professa les belles-lettres à Cologne, où il mourut en 1681, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages ascétiques, historiques et littéraires. Le seul dont on se souvienne est son poème en cinq chants, intitulé *Sarcotis*, c'est-à-dire la *chair*, où il décrit l'histoire d'Adam et d'Ève, les joies du paradis terrestre, la suite du péché de nos premiers parents. Ce poème, imprimé à Paris par Babou, 1671, renferme de beaux passages, et doit surtout sa célébrité aux fameuses assertions du critique écossais Lauder, qui soutint que Milton avait puisé dans le Sarcotis l'idée du *Paradis perdu*, et qu'il en avait imité les meilleurs morceaux.

MASIUS (*géog. anc.*) : chaîne de montagnes qui s'étendait au nord de l'ancienne Mésopotamie, depuis le passage de l'Euphrate au travers du Taurus jusqu'au bord du Tigre. Le mont Masius porte aujourd'hui le nom de Karadja-Dagh.

MASKELEYNE (NEVIL) : astronome, né à Londres en 1732, fut envoyé à l'île de Sainte-Hélène en 1761, pour observer le passage de Vénus. Son voyage fait époque dans l'histoire de l'astronomie par les perfectionnements qu'il apporta à divers instruments astronomiques, et entre autres, par le mode de suspension du fil à plomb qu'il imagina pour les secteurs, les quarts de cercle et divers autres instruments du même genre, mode de suspension généralement adopté

depuis. A son retour, il fit adopter dans sa patrie l'*Almanach nautique* rédigé par La Caille, et y joignit des tables pour en faciliter l'usage aux marins. Il fit ensuite, avec une précision qui n'a point été surpassée, un grand nombre d'observations astronomiques que la Société royale de Londres fit imprimer par cahiers, d'année en année, et qui forment aujourd'hui 4 vol. in-fol. Maskeleyne mourut en 1811 avec le titre d'astronome royal et celui de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On a de lui, en anglais, le *Guide du marin*, 1763, et l'*Almanach nautique avec tables*, 1781. JACQUET.

MASCLEF (FRANÇOIS), hébraïsant, plus connu par l'étrangeté de ses paradoxes que par l'étendue de son savoir et la rectitude de son jugement, naquit à Amiens, vers 1663. Il entra fort jeune dans l'état ecclésiastique, et, voulant approfondir le sens des Écritures, il apprit le grec, l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque, l'arabe, et devint, au dire de quelques auteurs, fort habile dans quelques-unes de ces langues; rien cependant ne justifie de pareils éloges dans les deux seuls ouvrages qu'il ait publiés sur la langue hébraïque. Successivement curé, directeur du séminaire d'Amiens et chanoine, il consacra à l'étude les loisirs que lui laissaient ses fonctions ecclésiastiques. Feydeau de Brou, évêque d'Amiens et protecteur de Masclef, étant mort en 1706, celui-ci, qui passait pour avoir des opinions jansénistes, fut privé de la direction du séminaire et réduit à son canonicat. Il mourut le 14 novembre, épuisé de travail et de chagrins, qu'il s'était attirés par ses opinions religieuses. On a de lui : *Grammatica Hebraïca a punctis aliisque inventis Massoreticis libera*, dont la première édition parut à Paris, 1716, in-12. Dans cet ouvrage l'auteur veut établir un système de lecture que renversent S. Jérôme, Origène et les Septante, et qui, *à priori*, semble impossible dans aucune langue. Il prétend que chaque consonne de l'alphabet hébreu doit être *invariablement* suivie de la voyelle qui entre dans son nom, comme lettre de l'alphabet : ainsi le *b*, qui s'appelle *beth*, serait toujours suivi d'un *e;* le *g*, nommé *ghimel*, serait fatalement accompagné d'un *i;* le *d*, appelé *daleth*, aurait toujours un *a* après lui, et les sons ba, *bi*, *bou*, *ga*, ghé, *gho*, etc., seraient bannis de la langue, sauf les cas assez rares où ils seraient indiqués par les lettres que les grammairiens hébreux appellent *matres lectionis*.

Chacun peut facilement se rendre compte de la fausseté de ce système en prenant un nom propre transcrit par les Septante, et en essayant de le lire d'après la méthode que nous venons d'exposer. Il semble difficile de croire que l'auteur d'une pareille aberration ait pu arriver à une intelligence suffisante des langues sémitiques. Ses études, si elles avaient été solides, lui auraient offert les moyens de renverser lui-même ses théories. Les opinions de Masclef furent réfutées avec la plus grande solidité par le bénédictin dom Guarin, dans la préface qui se trouve en tête du second volume de sa Grammaire hébraïque; et par le R. P. Diego de Quadros, de la compagnie de Jésus, professeur à l'université d'Alcala, dans le Journal de Trévoux, décembre 1713. Masclef essaya de répondre aux critiques dont sa théorie avait été l'objet, dans une dissertation intitulée : *Novæ Grammaticæ argumenta ac vindiciæ*, qui fut achevée après sa mort par l'abbé de la Bletterie, et imprimée pour la première fois, à Paris, en 1731, in-12. — Masclef a composé plusieurs ouvrages religieux qui ont été imprimés, ainsi qu'une *Théologie* et une *Philosophie* à l'usage des ecclésiastiques du diocèse d'Amiens. Ces deux dernières compositions sont restées inédites à cause des opinions hétérodoxes de l'auteur. DUBEUX.

MASO-FINIGUERRA (*voy.* FINIGUERRA).

MASON (*biog.*). Un astronome et un poète anglais ont illustré ce nom. — L'astronome *Charles* MASON s'est fait connaître surtout par sa vérification et ses compléments des tables lunaires, que Mayer avait envoyées au concours par le Bureau des longitudes. Ces tableaux, imprimés à Londres en 1787, ont été reproduits par Lalande dans son *Astronomie*. Charles Mason mourut en 1787 en Pensylvanie, où il avait été envoyé pour déterminer des limites. — MASON (*William*), né à Saint-Trinity-Hall (Yorkshire), en 1725, tenta de porter sur le théâtre moderne des pièces calquées purement sur la forme grecque. Mais ces tragédies, toutes belles qu'elles semblent à la lecture, furent très froidement accueillies à la représentation. Mason fut plus heureux dans trois élégies qu'il publia en 1762 et qui le placent au rang des meilleurs poètes de l'époque. Devenu grand chantre de la cathédrale, il fit imprimer une collection de psaumes et d'hymnes du rite anglican, précédée d'un *Essai historique sur la musique des cathédrales*. Mason a publié en outre une élégante imitation du poème de la *Peinture* par Dufrenoy, à laquelle Reynolds attacha des notes, un poème didactique en quatre chants, et beaucoup de poésies diverses, remarquables par le talent et aussi par la versatilité politique de l'auteur. Il mourut en 1797, et fut enterré à Westminster. Une édition complète de ses œuvres a été publiée à Londres en 1811, 4 vol. in-8°.

MASOUDI ou MASSOUDI, très célèbre historien arabe, florissait au x^e^ siècle de notre

ère. L'époque de sa naissance et les circonstances de sa vie nous sont également peu connues; nous savons seulement qu'il naquit à Bagdad et passa la plus grande partie de sa vie en voyage, et il paraît avéré qu'il visita successivement l'Arménie, la Perse, la Transoxane, le Caucase, l'Empire Grec, l'Espagne et quelques parties de l'Afrique. De retour de ses voyages, il se fixa à Bagdad, où il voulait mourir; mais il se vit obligé de quitter cette ville, suivant toute apparence, à cause de ses opinions religieuses, car il était motazale, secte considérée comme hétérodoxe par la plupart des musulmans. Il passa en Égypte, et mourut, dans un âge peu avancé, à Fostat, au mois de djoumadi second de l'an 345 de l'hégire (septembre ou octobre 956). — Masoudi se distingue de la plupart des auteurs musulmans par la justesse de son esprit, la hauteur de son point de vue et par sa profonde érudition. Ses ouvrages, dont quelques-uns sont fort considérables, s'élèvent au nombre de vingt, tous relatifs à l'histoire, à la géographie, à la religion ou à la politique. Feu M. le baron Silvestre de Sacy a donné dans le VIII^e^ volume des *Notices et extraits des manuscrits* une excellente notice d'un intéressant ouvrage de Masoudi, intitulé *Kitab-al-tenbih* ou *l'Indicateur*. Mais la plus importante de toutes les compositions de cet auteur, celle du moins qui a le plus attiré l'attention des savants, est le *Moroudj-addheheb*, c'est-à-dire *les Prairies d'or*. Schultens tira de cet ouvrage l'histoire des Joctanides qu'il fit paraître en 1740, dans ses *Monumenta antiquissima historiæ Arabum*. De Guignes en donna une courte notice dans le I^er^ volume des *Notices et Extraits*. Enfin, M. le docteur Aloys Sprenger a publié, pour la Société de traductions orientales de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, une traduction anglaise de ce même ouvrage, Londres, 1841, in-8°, précédée d'une longue introduction. Le premier volume a seul paru jusqu'à présent.

MASQUE. On entend à la fois par ce mot l'espèce de voile ou de couverture de visage que l'on met pour se cacher, et la personne qui le porte ou qui se montre revêtue d'un habit de carnaval. Masque semble être la terminaison ou le débris de *Talamascha*, sorte de représentation scénique de démons ou d'autres figures horribles propres à inspirer l'épouvante. Cette origine est cependant contestée. Outre Ducange, Saumaise, Ménage, beaucoup d'auteurs ont traité des masques : Savaron (*Notes sur les ouvrages de Sidoine Apollinaire*); l'abbé Pacichelli (*Schediana* et Traité *De mascheris sive larvis*); Boindin (*Discours sur les masques, les habits de théâtre des anciens* (Mém. de littérature, t. IV, p. 132); H. Langlois (*les Déguisements monstrueux, etc.*); Ménétrier (*Traité des mascarades*). — Les anciens se sont servis des masques pour le théâtre; ils les appelaient : *larva, persona, velum, velamentum*, ce qui prouve l'origine moderne du mot maintenant en usage. Les premiers acteurs chez les Grecs ne portaient point de masque; mais ils se déguisaient en se barbouillant de lie, comme le dit Horace. Ils formèrent leurs premiers masques avec des feuilles d'*arcion*, que les Grecs appelaient προσώπιον, et les Latins *personata*. Mais le perfectionnement du poëme dramatique ayant forcé les acteurs à représenter une foule de personnages de tout âge et de tout sexe, il fallut imaginer des masques de différentes matières; d'abord d'écorce d'arbre (Virg., *Géorg.*, liv. II), puis de cuir doublé de toile ou d'autre étoffe, puis enfin de bois, pour éviter leur détérioration. Les sculpteurs les exécutaient d'après l'idée des poètes. Dans l'ancienne comédie, ils étaient naturels et parfaitement ressemblants. Ils changèrent un peu dans la moyenne comédie et complètement dans la nouvelle. Les Grecs et les Romains avaient des masques pour leurs trois différents genres de pièces : comiques, tragiques et satyriques; ils consistaient en général dans une espèce de casque qui couvrait la tête, et qui, outre les traits du visage, représentait encore la barbe, les cheveux, les oreilles et même les ornements de tête des femmes; tous sans exception présentaient une bouche immense, comme on peut s'en convaincre par les masques retrouvés à Pompéï, soit en peinture, soit en réalité. La forme des masques comiques excitait à rire par des yeux louches, une bouche de travers, des joues pendantes ou quelque autre difformité. Les masques tragiques étaient encore plus horribles : d'une énorme dimension, avec la bouche béante et démesurée, l'air furieux, l'œil menaçant, le poil hérissé et sur le front une tumeur qui les rendait effrayants. Les masques destinés aux pièces satyriques étaient les plus absurdes et les plus extravagants. On y voyait les faunes, les pans, les satyres, les cyclopes, les centaures et tous les monstres et les animaux de la fable. Les masques qui représentaient les héros, les dieux et les demi-dieux, avaient un air de majesté et de grandeur. Les acteurs ne pouvaient s'en passer, à cause de la variété des genres, de l'absence d'actrices sur les anciens théâtres, et de la nécessité de se grossir la voix et le visage pour être vus et entendus dans les vastes théâtres ouverts en plein air et qui contenaient plusieurs milliers de spectateurs. L'usage des masques s'étendait jusqu'aux danseurs de l'orchestre, mais sans difformité et d'après nature. Les Grecs nommaient les masques des personnages vivants

προσωπεῖον, ceux des ombres dans la tragédie, μορμολυκεῖον, ceux des furies, γοργονεῖον. Les Romains, pour représenter des figures horribles, feignaient que c'étaient des barbares, tels que Bataves, Germains, Éthyopiens ou autres peuples étrangers. Les théâtres, en se rétrécissant et se fermant, rendirent inutiles les masques anciens. Au moyen-âge, on ne se cachait point la figure. Plus tard, on imagina de se déguiser ainsi pour n'être point reconnu, et accomplir quelque entreprise galante ou meurtrière, et principalement lors du carnaval. Cette coutume était universelle en Italie pendant le XVI^e^ siècle, et ne donnait lieu à aucune observation. L'incognito était scrupuleusement respecté. Du premier jour du carnaval au dernier, à Rome et à Venise, personne ne sortait à visage découvert; le mercredi des cendres seulement toutes les intrigues se dénouaient et tous les voiles tombaient. Brantôme (*Vie des dames galantes*) rapporte que ce fut seulement à la fin de son siècle que les dames prirent l'usage du loup, morceau de velours couvrant seulement le partie supérieure du visage et où l'on fait un nez et deux yeux, qu'elles mettaient pour aller à la campagne ou en ville, même sans mystère et sans mauvaises intentions, seulement pour être mieux protégées contre les indiscrets et contre les saisons. Pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, l'usage des loups subsista en France, malgré les arrêts des parlements et les ordonnances de police. Il ne disparut qu'à la première révolution. De notre temps, il est restreint aux déguisements du carnaval et aux folies du bal costumé.

A. DE MARTONE.

MASQUE DE FER (L'HOMME AU). Le mystérieux personnage connu sous ce nom a longtemps occupé les esprits, et le désir qu'on avait de résoudre cette énigme historique a donné lieu aux suppositions les plus étranges. Le chevalier de Taulès, ancien consul-général en Syrie, dit dans son livre intitulé l'*Homme au masque de fer* (1724), que le prisonnier était Arwediks, patriarche arménien schismatique, ennemi acharné des arméniens catholiques, qui aurait été transporté en France par des jésuites secondés par le vice-consul de France à Scio. D'autres le prirent pour un certain Marchiali ou Maffhidi, secrétaire du duc de Mantoue, qui aurait été enlevé par ordre de Louis XIV, parce que, par son influence, il contrariait les vues politiques du monarque. On a vu aussi en lui un fils adultérin du duc de Buckingham, ambassadeur d'Anglerre, et d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, et le comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, qui aurait été enlevé de la société par son père pour faire cesser le scandale de sa conduite, et le punir d'un soufflet donné au grand dauphin. Le duc de Beaufort, emprisonné à Vincennes en 1643, le duc de Monmouth, le surintendant Fouquet, ont tour à tour passé pour être l'homme au masque de fer. Mais toutes ces opinions tombent devant le plus simple examen des faits. D'après les mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, l'homme au masque de fer, ainsi nommé parce qu'on lui mettait un masque de velours noir sur le visage, était fils de Louis XIII et frère jumeau de Louis XIV. Il était né quelques heures après ce dernier, et on crut prudent de cacher sa naissance. Une dame, nommée Peronnette, fut chargée de le nourrir, et de le dire bâtard d'un grand seigneur. Mazarin le remit plus tard à un gentilhomme dont on ignore le nom. Arrivé à l'âge de vingt-un ans, ce jeune homme ouvrit la cassette de son gouverneur, espérant y découvrir le secret de sa naissance qu'on refusait obtinément de lui faire connaître. Il y trouva des lettres de Louis XIV, et du cardinal qui lui donnèrent de grandes lumières sur son état. Il devina le reste, et montrant un jour à son gouverneur le portrait de Louis XIV, il lui dit : Voilà mon frère, et lui montrant une lettre de Mazarin qu'il avait extraite de la cassette, il ajouta : Voilà qui je suis. Le roi, instruit de ce qui venait de se passer, fit arrêter le gentilhomme et son élève. Le premier mourut en prison, et c'est avant sa mort qu'il écrivit cette relation (*Mémoires du duc de Richelieu*, t. III, p. 66). Voltaire qui avait été instruit par la duchesse de Berri du secret relatif à l'homme au masque de fer, déclare aussi dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, qu'il était frère aîné de Louis XIV. Le jeune prince paya son indiscrétion de la perte de sa liberté. Il fut condamné même à ne voir aucun être vivant, à l'exception des personnes auxquelles il était confié. En 1666, il fut conduit au château de Pignerol, puis au fort d'Exiles, et, en 1686, dans l'île de Sainte-Marguerite, sous la garde de Saint-Mars, qui, en 1698, le conduisit à la Bastille, où il entra le 18 septembre. Il y mourut le 19 novembre 1703, à l'âge de 65 ans, et fut enterré le 20 novembre dans le cimetière de Saint-Paul, comme on le voit dans le journal de du Junca, lieutenant du roi à la Bastille, et sur le folio 120 du grand registre de la Bastille, correspondant à l'année 1698, qui avait été déchiré, envoyé avec d'autres pièces à M. Amelot, alors ministre, et qui fut retrouvé en 1789. L'acte d'inhumation qui fournit la même date donne au prisonnier le nom de Marchiale, et le dit âgé de 45 ans. Mais cet acte, à part la date, ne mérite aucune créance. Le prisonnier était partout traité avec

les plus grands égards. Les gouverneurs des châteaux où il séjourna lui parlaient avec le plus grand respect, debout, et l'appelaient mon prince, ce qui confirme les indications contenues dans les Mémoires de Richelieu, et l'affirmation de Voltaire. Un autre document, d'ailleurs, ne permet plus de doute à ce sujet. On a retrouvé un manuscrit de Saint-Mars qui prouve que l'homme au masque de fer était véritablement un frère de Louis XIV. Ce manuscrit, dont il est impossible de nier l'authenticité, est déposé aux archives du ministère des affaires étrangères, et on peut en voir la copie textuelle dans le 3e volume d'un ouvrage publié en 1835, et intitulé les *Mémoires de Tous*. Al. B.

MASSA-CARRARA (*duché de*) : principauté d'Italie, située entre le duché de Toscane au N. et à l'E., la principauté de Lucques au S., les États sardes à l'O. Sa superficie est de 44 kilom. sur 17, et sa population de 30,000 habitants. Ce duché, formé de celui de Massa et de la principauté de Carrara, appartenait d'abord sous le titre de marquisat à la famille Malaspina. Il passa ensuite à celle de Cibo, en faveur de laquelle il fut érigé en duché. Il passa, en 1743, par mariage à la maison de Modène. Napoléon le donna à sa sœur Élisa, en 1806. En 1809, il conféra au grand-juge Regnier le titre de duc de Massa-Carrara. Le duché revint, en 1814, à Marie Béatrix, héritière des maisons d'Este et de Cibo, pour retourner après sa mort au duc de Modène.—Massa, la capitale, à 96 kil. N.-O. de Florence, près de la mer, est une ville de 10,000 habitants avec un château fort et un beau palais ducal. Elle possède une académie de sculpture et d'architecture. Elle livre au commerce de beaux marbres destinés aux œuvres d'art.

MASSACHUSETTS : l'un des six États de l'*Est* dans les États-Unis, et l'un de ceux qui ont été formés de la Nouvelle-Angleterre. Il s'étend de 41° 12′ à 42° 52′ de latitude N., et de 72° 15′ à 75° 50′ de longitude O., entre les Etats de New-Hampshire, de Vermont, de New-York, de Connecticut, de Rhode-Island, et l'océan Atlantique. Il a une surface de 22,661 kilomèt. carrés, et une population de 737,699 habitants (recensement de 1840). La côte est assez irrégulière et présente les caps Cod, Ann et Malabar, et les baies de Massachusetts, de Cape-Cod, de Buzzards. On y remarque les îles de Nantucket, de Martha's-Vineyard et d'Élizabeth. La partie occidentale de l'État est couverte par diverses ramifications des monts Alleghany. Les principaux cours d'eau, tous tributaires de l'Atlantique, sont : le Housatonick, le Connecticut, le Taunton, le Charles-River, et le Merrimack, mis en communication avec le port de Boston pár le canal de Middlesex. Le climat est très chaud en été et très froid en hiver, cependant il est généralement sain. Le sol est sablonneux et pauvre le long des côtes, mais il offre ailleurs des régions fertiles, qui fournissent du maïs, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre, du houblon, du lin, du chanvre, de bons fruits européens. On y élève une grande quantité de bœufs, de moutons et de cochons. Il y a des mines de cuivre et d'étain, de beaux granits, des marbres et des colonnes basaltiques. — L'industrie du Massachusetts est fort active; elle consiste en fabriques d'armes, en joaillerie, en ouvrages en bois, en brasseries, distilleries, fabriques d'étoffes de coton, de chapeaux, de cordages, de clouterie. La pêche est très importante. Le tonnage des navires appartenant à cet État est à peu près le quart de celui de tous les États-Unis. Les chemins de fer y offrent déjà un développement d'environ 1,100 milles. L'instruction publique y est très florissante : le principal établissement est l'université d'Harvard, à Cambridge. — La Constitution de ce pays, adoptée en 1780, reçut quelques modifications en 1820, après qu'on eut séparé le Maine du Massachusetts. Elle attribue le pouvoir législatif à une cour générale, composée d'un sénat élu par les districts, et d'une chambre des représentants, élue par les villes; le pouvoir exécutif est entre les mains d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et d'un conseil de neuf membres. L'État est divisé en quatre comtés, et a pour chef-lieu Boston. Le premier établissement européen fut fondé dans ce pays par Bartholomew Gosnald, qui aborda au cap Cod, en 1602; en 1620, une congrégation de puritains vint s'établir sur le territoire de Plymouth, et se donna une constitution déjà à peu près républicaine; elle s'accrut bientôt, par suite des troubles qui agitèrent l'Angleterre, de nombreuses émigrations qu'attiraient la sécurité et la protection offertes aux puritains. Ce fut le Massachusetts qui donna le signal de la révolte contre l'Angleterre, en 1765 et 1767, et surtout en 1775; il fut souvent le théâtre de la guerre de l'indépendance. Après la paix de 1783, il y eut quelques troubles intérieurs au sujet des impôts; une violente insurrection éclata dans les comtés de l'ouest, en 1786, mais elle fut réprimée par le général Sheppard. E. C.

MASSADA ou MASADA, château-fort situé dans le territoire de la tribu de Juda, à l'ouest et près de la Mer Morte, sur un rocher d'un très difficile accès, fut d'abord fortifié par Jonathas, frère de Judas Machabée (Joseph., *de Bell.*, VII, 28), qui voulait en faire un bou-

levart contre les rois de Syrie. Massada attira plus tard l'attention d'Hérode-le-Grand ; celui-ci, frappé de l'importance de la position de cette place, ajouta de nouveaux ouvrages aux anciens et la rendit presque inexpugnable, et, comme cette forteresse manquait d'eau, il y fit construire plusieurs citernes.—Massada devint très célèbre par le siége qu'elle soutint contre les Romains ; elle fut prise l'an 73 de notre ère. Les Juifs qui formaient la garnison s'entretuèrent après avoir égorgé leurs femmes et leurs enfants, pour empêcher qu'ils ne tombassent entre les mains des ennemis.

MASSAGE ou MASSEMENT : mots dérivés, d'après les uns, du grec μασσειν, presser, frotter, et, d'après les autres, de l'arabe *mass*, presser doucement. On a compris sous ces dénominations tantôt la friction avec compression légère mais brusque et saccadée des parties charnues des membres, tantôt certaines manœuvres dirigées sur les articulations. Le massage est une des pratiques le plus généralement répandues. Depuis les frontières de la Chine jusqu'au sol fortuné de la Grèce, depuis les plaines glacées de la Russie jusqu'aux sables brûlants de l'Égypte, et non seulement chez les peuples dont les relations pourraient faire croire qu'ils la tenaient les uns des autres, mais pour ainsi dire aux extrémités du monde comme chez les habitants d'Otahiti, nous le trouvons également en usage. Si les Européens modernes ont méconnu le massage, il paraît qu'il n'en était pas ainsi chez les anciens. Martial désigne clairement cette pratique :

Percurrit agili corpus arte tritatrix,
Manumque doctam spargit omnibus membris.

La manière de pratiquer le massement varie à l'infini. La plus simple ne diffère guère d'une friction sèche et légère, avec pression douce et saccadée. Dans la Chine on joint à ces manipulations si simples un traitement tout particulier des diverses articulations, tiraillement accompagné d'un craquement assez fort pour être entendu à une assez grande distance; mais ici nulle immersion du corps dans un bain d'eau tiède, ou une atmosphère de vapeur. Sur les bords du Gange et de l'Indus, principalement sur ceux du Nil et sur les rivages du Bosphore, on ajoute au contraire les pratiques les plus variées. Dans les Indes, on fait d'abord usage de bains et de frictions, après quoi la personne à masser est étendue sur un lit ou sur un sopha, et l'opérateur manie ses membres comme chez nous l'ouvrier qui travaille de la pâte pour faire du pain ; puis il la frappe légèrement avec le bord de sa main, la parfume, la frictionne de nouveau, et ce n'est qu'après tout cela qu'il termine l'opération en faisant craquer toutes les articulations, même celles du cou ; puis vient une sorte de pétrissement des muscles de l'abdomen. Les Égyptiens pratiquent le massage d'une manière à peu près analogue. Chez les Turcs c'est dans une étuve sèche qu'on y procède, et l'amateur peut, suivant son désir, se livrer, en intermède, à des ablutions froides ou tièdes. Chez les Russes le massage devient beaucoup plus simple; c'est un bain de vapeur entremêlé de frictions rudes, faites même avec un copeau, et une légère flagellation avec des tiges de bouleau dépouillées de leur écorce, et trempées dans l'eau de savon, le tout entremêlé d'affusions et même de douches alternativement chaudes et froides, afin de surexciter la vitalité de la peau, et de développer une forte réaction à la périphérie par tous les moyens possibles.

Ces différentes manières d'opérer le massage influent sans doute sur ses résultats, mais sans toutefois les modifier assez profondément pour qu'il ne soit pas facile de résumer d'une façon générale les effets de cette pratique. Ainsi tous les voyageurs s'accordent à dire que le massement, joint aux bains, détermine dans l'économie une modification accompagnée des plus agréables sensations, et dont il est difficile de se faire une idée si on ne l'a pas éprouvée. A la fatigue succède un sentiment de légèreté qui rend propre à tous les exercices du corps : la peau est plus souple; les muscles rendus à leur contractilité naturelle agissent avec plus d'énergie et de facilité ; on croirait que le sang roule plus largement dans ses vaisseaux. De leur côté les fonctions du cerveau présentent bientôt un surcroît remarquable d'activité. Mais quel est au juste la manière physiologique dont le massage agit sur nos organes? Ils nous paraissent pouvoir se résumer ainsi : 1° augmentation de l'exhalation habituelle à la surface de la peau ; flexibilité plus grande apportée dans son tissu par les alternatives de tension et de relâchement qu'elle éprouve; absorption plus facile parce que le massement l'a débarrassée de la couche qui pouvait recouvrir les bouches lymphatiques dont elle est parsemée; circulation capillaire rendue plus libre par l'augmentation de l'exhalation et le mouvement communiqué; disposition plus grande des houpes nerveuses aux sensations extérieures, par suite de l'amincissement et du ramollissement de l'épiderme; —2° en vertu des mouvements communiqués aux organes actifs de la locomotion, abord plus libre du sang dans les vaisseaux qu'ils reçoivent, et glissement plus facile des différentes fibres qui les constituent; contraction rendue plus libre par la souplesse de la peau ; — 3° sou-

plesse plus grande dans les surfaces articulaires et les parties molles qui les entourent, par suite du tiraillement moelleux des parties ligamenteuses; mouvements plus étendus; circulation des tissus blancs rendue plus facile.

Il est évident que de pareilles modifications doivent avoir une action prononcée sur l'économie malade, mais les observations manquent à cet égard. On peut toutefois conclure *à priori*, d'après les seuls effets physiologiques : que le massage doit être avantageux dans les leucophlegmasies, dans les rhumatismes et les paralysies qui ne dépendent pas d'une lésion des centres nerveux; dans les cas de fausse enkylose, de rigidité, et de contractions spasmodiques des muscles; dans les diverses maladies chroniques de la peau, et du tissu cellulaire sous-jacent, telles que les dartres, l'éléphantiasis. L. DE LA C.

MASSAGÈTES, nom qui signifiait peut-être *grands Gètes*, et sous lequel les anciens paraissent avoir désigné un grand nombre de tribus scythes. Les Massagètes habitaient à l'E. et au N. de la mer Caspienne, vers l'Iaxartes (Djihoun ou Amou-Dahria). Cyrus voulut les soumettre, et fut, dit-on, vaincu et tué par Tomyris, leur reine, qui plongea sa tête dans une outre de sang, en disant : « Bois donc à satiété de ce sang que tu as tant aimé. » Les Massagètes ne cultivaient point la terre. Ils vivaient en nomades, et se nourrissaient du lait de leurs cavales et de poisson. Leur religion consistait à adorer les principaux cours d'eau de leur pays, les Palus Méotides et le soleil. A la guerre ils se servaient de flèches à pointes de cuivre, de la pique et de la sagaie ou épée de cuivre à deux tranchants, et portaient sur la poitrine de larges ceintures dorées.

MASSALIENS ou MESSALIENS : anciens sectaires, ainsi appelés en syriaque, et *Cuchites* en grec, c'est-à-dire *priants*, parce qu'ils faisaient consister toute la religion dans la prière. Il y en avait de deux sortes : les uns étaient de vrais païens, admettant plusieurs dieux, bien qu'ils n'en adorassent qu'un seul sous le nom de Très-Haut : on les appela aussi *Euphémites* d'un mot qui signifie louange, à cause de certains cantiques qu'ils avaient l'habitude de chanter dans leurs assemblées religieuses. Quelques-uns furent nommés *Sataniens*, du culte qu'ils rendaient aux démons; d'autres *Martyriens*, de ce qu'ils honorèrent comme martyrs quelques-uns de leurs partisans mis à mort en punition de leurs crimes. Ces sectaires avaient bâti des oratoires assez semblables à nos églises, et adopté certains rites du culte catholique.

L'origine des Messaliens, qui se disaient chrétiens, est fort incertaine. Saint Épiphane la place vers l'an 361, sous le règne de Constance. Il attribue leur erreur à l'ignorance de quelques hommes du peuple qui entendaient mal certains préceptes ou conseils évangéliques. Ainsi, prenant à la lettre le précepte *de tout abandonner pour suivre J.-C.*; celui de *travailler, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure éternellement;* enfin celui de *prier sans cesse*, ils menaient une vie oisive et vagabonde, rejetaient le travail des mains comme mauvais, et poussaient la pratique de la prière à des excès ridicules. Ils donnaient dans mille autres extravagances, jusqu'à se vanter de voir Dieu des yeux du corps. Par exemple, ils prétendaient que chaque homme reçoit de ses parents et apporte en naissant un démon qui l'entraîne toujours au mal; que ce démon ne peut être chassé que par la prière; qu'à sa place descend alors le Saint-Esprit qui délivre le corps du mouvement des passions et l'âme du penchant au mal. Ainsi affranchi de la concupiscence, l'homme devient impeccable; de là l'inutilité des sacrements et des bonnes œuvres. Dans la prière, qu'ils regardaient comme l'unique moyen de salut, ils s'agitaient, ils tremblaient, ils s'emportaient çà et là, s'abandonnant aux mouvements convulsifs les plus obscènes; souvent ils se mettaient à sauter, à faire des contorsions affreuses, disant qu'ils sautaient sur le démon. Leurs mœurs étaient très dépravées. Ils vivaient pêle-mêle hommes et femmes jusqu'à coucher ainsi dans les rues. Ils dormaient la meilleure partie du jour, puis donnaient leurs rêves pour autant de révélations et de prophéties. Enfin, ils admettaient deux âmes dans chaque homme; l'une purement animale, l'autre intelligente et céleste. Ces hérétiques furent condamnés par plusieurs conciles particuliers, d'abord à Antioche, puis à Icône, enfin au concile général d'Éphèse, l'an 431. — Au x^e^ siècle parut une autre secte d'Euchites ou Messaliens qui admettait deux dieux nés d'un premier être. Le plus jeune gouvernait le ciel; l'autre, la terre. Toujours en guerre, ils devaient un jour se réconcilier. Enfin le XII^e^ siècle vit naître d'autres Messaliens, que l'on prétend avoir été la tige des Bogonites.

MASSE. On appelle ainsi la somme des particules matérielles dont un corps est composé, ou, en d'autres termes, la quantité absolue de matière qui entre dans un corps. On conçoit que la masse peut être très petite quoique le volume soit très grand, à cause des interstices ou pores qui séparent les particules. La pesanteur étant la même pour toutes les particules de matière, il s'en suit qu'elle est proportionnelle aux masses des corps sous le même volume, et que par conséquent, la masse d'un

corps sera double, triple, etc., d'un autre, lorsque sous le même volume, il pèsera deux, trois fois plus, etc. Le rapport de la masse au volume, ou la masse divisée par le nombre des unités de volume, est ce que l'on appelle la densité (*voy.* ce mot). En appelant donc M la masse d'un corps, D sa densité et V son volume, on obtient cette formule si usitée :

$$M = VD.$$ D. JACQUET.

MASSÉNA (ANDRÉ), duc de Rivoli, prince d'Essling, etc., l'un des grands généraux de la Révolution et de l'Empire. Il naquit en 1758, à Nice, d'une famille de commerçants. Resté orphelin très jeune, il reçut à peine les premiers éléments de l'éducation, et navigua pendant quelques années en qualité de mousse; puis en 1775, il s'enrôla dans le régiment royal-italien, devint tour à tour caporal et sergent; mais n'ayant pu franchir le grade d'adjudant sous-officier, parce qu'il se trouvait toujours quelque noble à lui barrer le passage, il prit son congé après quatorze ans d'attente. Il venait de se marier à Antibes, lorsque la révolution éclata. Masséna s'empressa de prendre du service dans les armées de la République, où il obtint à l'élection un avancement rapide. Général de brigade en 1793, il fut nommé général de division l'année suivante, et, comme tel, il prit part à toutes les affaires importantes des campagnes de 1794 et de 1795. Montenotte, Millesimo, Dego, Cherasco, le pont de Lodi, Lonato, Castiglione, Roverodo, Bassano, Caldiero, Arcole, Rivoli, etc., furent le théâtre des exploits de sa division. On l'envoya ensuite à Rome où la République venait d'être proclamée. Les esprits y étaient dans une grande fermentation. Exaltée par ses succès, en proie à la misère, irritée par le spectacle des exactions de certains chefs, l'armée française était démoralisée. Les officiers présentèrent à Masséna une adresse illégale. Il y répondit en donnant à l'armée l'ordre de quitter Rome. L'armée résista; ce conflit pouvait être le signal d'une révolution. Masséna se démit du commandement en faveur du général Dallemagne, et, de retour à Paris, il sollicita la grâce des officiers instigateurs de cette insubordination. Il fut envoyé en Suisse, quelque temps après, et réunit au commandement de l'armée qui opérait dans ce pays celui de l'armée du Danube. Bonaparte était en Égypte à cette époque; Masséna n'avait qu'à vouloir et après la bataille de Zurich, il eût pu obtenir le rang qui fut donné quelque temps après à un autre général. A l'époque du 18 brumaire, l'armée d'Italie venait d'être rejetée dans les Alpes et ne présentait plus que des débris; Masséna, chargé de ce commandement fit des prodiges avec une poignée de soldats exténués. Séparé de son aile gauche, forcé de repasser le Var, il se renferma dans Gênes dont il contenait la population affamée en même temps qu'il effrayait l'ennemi avec son armée réduite à 5 ou 6,000 hommes. Ne recevant aucune nouvelle du général Bonaparte, il finit par traiter avec le général anglais, mais il sortit de Gênes avec les honneurs de la guerre.

Masséna refusa de voter en faveur de Bonaparte lors du consulat, et lui fit opposition dans les discussions du corps législatif. Napoléon, devenu empereur, ne crut pas cependant pouvoir se dispenser de le nommer maréchal, et lors de la troisième coalition (1805), il lui confia le commandement de l'armée d'Italie. Masséna fit la campagne avec des chances variées, poursuivit l'archiduc Charles avec vigueur, et fit sa jonction avec la grande armée en Autriche. Après le traité de Presbourg, Masséna fut chargé de conquérir le royaume de Naples que Napoléon voulait donner à son frère. A son approche, Naples est abandonnée, les Français sont les maîtres partout, excepté à Gaëte, qui passait pour inexpugnable. Le maréchal parvint à s'en emparer contre toute probabilité, et battit à plusieurs reprises les insurgés de la Calabre. En 1807, il prit le commandement de l'aile droite de la grande armée en Pologne, et fit tête aux Russes pendant les opérations de Napoléon au nord. Dans la campagne de 1809, Masséna prit une part des plus brillantes à la sanglante journée d'Essling, et ne se signala pas moins à Ezerdorf et à Wagram. Junot et Soult avaient déjà tenté la conquête du Portugal. Masséna l'essaya à son tour sans beaucoup plus de succès; mais sa retraite jusqu'à Salamanque lui fit beaucoup d'honneur. Napoléon l'envoya, en 1813, commander à Toulon la 8e division militaire, et il s'y trouvait lors des événements d'avril 1814. Dès le 16, il envoya son adhésion à la Restauration, et lors du débarquement à Cannes, il n'arbora le drapeau tricolore qu'après la capitulation du duc d'Angoulême, commandant de la garde nationale de Paris. Après la deuxième abdication, il sut maintenir la tranquillité dans la capitale. Membre du conseil de guerre chargé de juger Ney, il se prononça pour l'incompétence. En 1816, il fut dénoncé, à son tour, pour sa conduite pendant les Cent-Jours.

Les chagrins que lui causa cette dénonciation, la douleur qu'il éprouva en voyant le sort de ses compagnons de guerre, hâtèrent sa fin. Il mourut le 4 avril 1817, à l'âge de 59 ans. Sa biographie a été écrite par le colonel Beaufort d'Hautpoul, qui avait fait avec lui les campagnes de 1805, 1806, 1810 et 1811. J. FLEURY.

MASSESSYLIENS, un des peuples qui habitaient la Numidie (*voy.* ce mot).

MASSETER (*anat.*), du grec μασσαω, je broie. On donne ce nom à un muscle étendu de l'apophyse zygomatique à la mâchoire inférieure; il est court et très épais.—L'épithète de *massetérique* a été donnée à des *vaisseaux* et à des *nerfs*. —*L'artère massetérique* naît, soit du tronc de la maxillaire interne, soit de la branche temporale profonde postérieure; elle traverse l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur en donnant quelques rameaux à la portion supérieure du masseter, descend ensuite obliquement en avant entre l'os et le muscle, et se divise sous ce dernier en plusieurs ramifications qui s'anastomosent avec celles de l'artère faciale transverse.—La *veine massetérique* suit le même trajet que l'artère qu'elle accompagne, et va se rendre dans le tronc de la veine maxillaire interne.—Le *nerf massetérique* est fourni par la branche maxillaire inférieure du trijumeau ou trifacial, à la hauteur de la fosse zygomatique. Il se porte au devant de l'apophyse transverse du temporal, traverse l'échancrure sigmoïde et parvient à la face interne du masseter, en se perdant dans son milieu, après avoir donné quelques filets. Ce nerf se trouve fortement tiraillé, quelquefois même déchiré dans la luxation de la mâchoire inférieure, mais il n'en peut résulter la paralysie du masseter, puisque ce muscle reçoit beaucoup d'autres filets provenant du nerf facial, et de la portion dure de la septième paire.

MASSETTE, *Typha (bot.)* : Genre de la famille des Typhacées, de la monœcie-triandrie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent croissent dans les marais de presque tous les points du globe. Ils ont un rhizome rampant d'où s'élève une tige sans nœuds et sur laquelle s'attachent de longues feuilles rubanées, dilatées en gaîne à leur base. Au sommet de cette tige se développe un épi extrêmement serré de fleurs monoïques, parmi lesquelles les mâles forment la portion supérieure de l'inflorescence, tantôt contiguë à la portion inférieure formée par les fleurs femelles, tantôt séparée d'elle par un intervalle plus ou moins grand. Ces fleurs sont entièrement nues; les mâles sont uniquement composées de 1 à 4 étamines, dont les filets sont soudés; elles sont entremêlées de nombreux filaments, restes de fleurs avortées. Les femelles ont uniquement un pistil porté sur un pédicule d'où partent de nombreux filaments renflés au sommet, et qui semblent être des pistils avortés; ce pistil a un ovaire uniloculaire et uniovulé, avec un style et un stigmate unilatéral et en languette. — La Massette a larges feuilles, *Typha latifolia* Lin., vulgairement connue sous les noms de *Masse d'eau, Roseau des étangs*, se trouve dans les fossés pleins d'eau, dans les marais, le long des eaux de toute l'Europe, du Caucase, de l'Altaï, et de l'Amérique septentrionale. C'est une grande plante, haute d'un mètre et demi à deux mètres, dont les feuilles, larges de deux ou trois centimètres, planes et lisses, sont tellement longues, qu'elles dépassent le sommet de la tige fleurie. Les deux épis de fleurs femelles et mâles sont superposés l'un à l'autre sans interruption. — La Massette a feuilles étroites, *Typha angustifolia* Lin. est répandue sur une portion encore plus considérable de la surface du globe. Elle est moins haute que la précédente; ses feuilles sont plus étroites proportionnellement; enfin elle se distingue principalement par l'intervalle marqué qui existe entre ses deux épis mâle et femelle. — Les deux Massettes que nous venons de signaler ont été utilisées en divers pays et de diverses manières. Leurs feuilles servent à la confection de nattes, de paillassons, et pour couvrir des habitations rustiques. Leurs volumineux rhizomes sont formés d'une substance charnue et féculente qui permet aux peuplades de l'Asie centrale d'en faire leur aliment; même en certaines parties de l'Europe, on les recuille, encore peu développés, pour les confire au vinaigre et les manger ensuite en salade. Mais c'est des poils de leur inflorescence qu'on a surtout songé à tirer parti, et pour cela on les a tantôt mêlés aux poils de lapin et de lièvre pour les incorporer dans le feutre, tantôt on les a filés pour en fabriquer des tissus.

MASSICOT : L'un des noms du protoxyde jaune de plomb (*voy.* Plomb).

MASSIEU (Guillaume), membre de l'Académie française, professa le grec au collége royal en 1710, publia dans le recueil de l'Académie des inscriptions, dont il faisait aussi partie, de savants *Mémoires* sur l'antiquité grecque; il enrichit d'une préface très estimée les œuvres de Tourreil qu'il réédita en 1711, publia une *Histoire de la poésie française*, 1 vol. in-12, pleine de recherches curieuses, et un poëme latin sur le café, dont on s'accorde à louer l'élégance et la pureté du style. Né à Caen en 1665, il mourut à Paris en 1722.

MASSILLON (Jean-Baptiste), évêque de Clermont, l'un des plus célèbres prédicateurs de l'Église de France. Sa vie fut aussi simple que son talent fut éclatant. Né en 1663, dans la petite ville d'Hyères, il entra, après ses études terminées, chez les Oratoriens, et y professa la théologie pendant quelques années. Sa vocation pour la chaire se fit connaître dans l'Oraison

funèbre de l'archevêque de Lyon, Villeroy, puis dans celle de l'archevêque de Vienne, Henri de Villars. Ces discours firent du bruit, bien que ce ne fussent encore que des essais. La piété du jeune prédicateur fut effrayée de ce succès par l'orgueil qu'il en sentit naître en lui, et il alla s'enfermer à l'abbaye de Septfonds, dont la règle était la même que celle de la Trappe. Mais là encore, son talent se révéla malgré lui; le cardinal de Noailles avait adressé un de ses mandements à l'abbé de Septfonds; l'abbé, embarrassé de cet honneur, pria Massillon de répondre pour lui; le cardinal voulut connaître l'écrivain, qu'il ne put croire être l'abbé, et Massillon fut obligé de quitter sa retraite, de venir à Paris faire des conférences au séminaire de St.-Magloire, et de se livrer à l'étude de l'éloquence. A cette époque, les grands orateurs sacres du XVIIe siècle avaient dit leur dernier mot : Bossuet saisissait l'imagination par la profondeur des vues et l'ampleur des images; Bourdaloue frappait les intelligences par une dialectique nerveuse et inflexible; Fléchier occupait agréablement par les fleurs de l'antithèse et l'harmonie des périodes; Massillon s'adressa au cœur. Il ne cherche pas à provoquer des élans d'admiration par des figures gigantesques ou des mouvements passionnés : il s'insinue peu à peu dans les âmes par des images douces, des peintures gracieusement colorées; il émeut et fait pleurer. Il s'attache rarement à l'exposition des hautes vérités du dogme chrétien; il s'en tient au côté pratique, à la conduite de la vie; il étudie, il dissèque l'ame humaine; il va chercher le vice partout où il se cache, il écarte les prétextes dont il s'enveloppe, et le met à nu dans toute sa hideur. Ce n'est pas cependant qu'il manque d'élevation au besoin, témoin le magnifique sermon sur le *Petit nombre des élus*, qui fit frémir Louis XIV et toute sa cour, et produisit un effet si violent dans les auditeurs que tous se levèrent avec effroi comme s'ils eussent entendu le juge suprême; témoin encore ses discours sur la vérité d'un avenir, sur la Mort, sur l'impénitence finale, et plusieurs de ses belles Paraphrases sur les psaumes. Mais cette élévation ne lui est pas naturelle comme à Bossuet. Il y arrive par degrés; mais il se tient plus volontiers dans les régions tempérées, où il agit d'autant plus vivement qu'on ne songe pas à lui résister. Son débit était en rapport avec ce genre d'éloquence : point d'éclats, point de grands mouvements, un air modeste, grave et pénétré; mais il s'animait au besoin à mesure que l'émotion de son auditoire remontait jusqu'à lui. On n'était pas habitué à cette simplicité, et l'on s'en étonnait d'abord, mais on ne tarda pas à reconnaître combien cette sobriété allait mieux à l'ame que des gestes ampoulés. Massillon appelé à prêcher devant Louis XIV mérita de lui ce compliment : « Quand j'ai entendu les autres prédicateurs, j'ai été content d'eux, mais après vous avoir entendu, je suis mécontent de moi. »

Les succès de Massillon avaient excité l'envie; il ne fut pas rappelé à la cour de Louis XIV. Le régent le nomma, en 1717, à l'évêché de Clermont, mais auparavant, il voulut que la cour profitât une fois encore de ses lumières, et il le chargea de préparer une série d'instructions à la portée du jeune roi, alors âgé de neuf ans. Les dix sermons qui composent le *Petit-Carême* furent composés en six semaines. — L'Académie française admit, la même année, Massillon au nombre de ses membres. L'abbé Fleury, qui le recevait, lui donna le conseil, à peine tempéré par quelques regrets, de résider au milieu des fidèles dont le gouvernement venait de lui être confié. Massillon n'avait pas besoin de cette recommandation. Arrivé dans son diocèse, il ne s'occupa plus que de remplir les devoirs de l'épiscopat; il publia des *Mandements* sur un grand nombre de sujets, fit à ses curés d'éloquentes *Conférences* qui ont été imprimées à la suite de celles qu'il fit au séminaire de Saint-Magloire; il chercha à concilier, mais sans y parvenir, les Oratoriens et les Jésuites, sema les bienfaits autour de lui, et mourut le 28 septembre 1742, sans argent et sans dettes.

Massillon, resté seul des grands orateurs du siècle, fut chargé de rendre les honneurs funèbres à Louis XIV. Son début : « *Dieu seul est grand, mes frères* », est sublime; Bossuet n'eût pas mieux trouvé; mais malgré la pompe du langage, le reste de l'oraison n'est pas en rapport avec ce début. La finesse d'observation, le talent d'analyse que possédait à un si haut degré Massillon devenaient ici des défauts, et il n'avait pas assez de vigueur pour se créer une nouvelle manière. Aussi toutes ses oraisons funèbres sont-elles faibles; on sent qu'il n'embrasse pas son sujet d'un coup d'œil; il l'amplifie par parties séparées, et fatigue l'auditeur en se fatiguant lui-même. — Ses *Panégyriques* des saints sont plus estimés, parce que là Massillon n'avait qu'à raconter des faits entremêlés de réflexions, sans qu'il lui fût nécessaire de s'élever à des considérations supérieures. On distingue surtout son *Panégyrique de saint Bernard*, et celui de *saint Louis*. Parmi les sermons, outre ceux que nous avons cités, on estime particulièrement ceux sur l'Aumône, sur Vérités de la religion, et sur les Motifs de conversion; dans la plupart on trouve des morceaux ravissants. Les philosophes du XVIIIe siècle ont beaucoup vanté le *Petit-Carême;* Voltaire, qui

l'avait constamment sur sa table, en a fait le type de la perfection oratoire. Ces éloges sont mérités, mais ils tiennent plus au fond des idées qu'à la forme que leur a donnée l'orateur. Massillon, comme Fénelon, appartient au XVIIIe siècle. Il avait opposé les droits du peuple à la toute-puissance des rois, les droits des petits à la domination exclusive des grands; il avait critiqué l'accumulation entre les mains du clergé de biens qui n'étaient pas toujours administrés dans les intérêts des pauvres, avant que les philosophes en fissent le texte de leur polémique. — Ce que Voltaire loue le plus dans l'évêque de Clermont, c'est cette élégance continue, cet art merveilleux du coloris dans la correction, ce talent de reproduire une même pensée sous différentes formes, de la varier, de la renouveler par les images. Il faut convenir cependant que Massillon abuse quelquefois de cette facilité, et que par crainte de n'être pas compris, il marche parfois avec une lenteur qui, à la longue, tend à devenir de la monotonie. Les éditions les plus complètes de ses *Œuvres* sont celles de Renouard, 1810, 13 vol. in-8°: de Gaucé, 1817, 4 vol. in-8° compactes; de Méquignon aîné, 1818, 15 vol. in-12. Elles contiennent, outre les ouvrages mentionnés, des *Mémoires historiques sur la minorité de Louis XV*. Les *Œuvres choisies* (1824) forment 6 vol. in-8°. Le *Petit-Carême* et l'*Oraison funèbre de Louis-le-Grand* ont été imprimés un grand nombre de fois. De nombreux extraits de ces ouvrages figurent dans les divers chefs-d'œuvre d'éloquence sacrée, et il a été publié deux recueils de *Morceaux choisis* et de *Pensées* extraites de ses écrits. J. FLEURY.

MASSINISSA, fils de Gula, roi des Numides Massyliens, naquit vers l'an 238 av. J.-C. Lorsque les Carthaginois, effrayés des projets de Syphax, allié des Romains, firent alliance avec Gula, Massinissa, qui n'avait pas encore vingt ans, fut envoyé contre l'ennemi commun, et inaugura sa carrière militaire par une victoire qui fit perdre 30,000 hommes à Syphax. Le roi vaincu rassembla une nouvelle armée et voulut passer le détroit pour rejoindre les Scipions en Espagne. Massinissa l'arrêta, le vainquit et le força à la retraite (213). L'année suivante, il alla lui-même combattre les Romains dans la Péninsule, et contribua plus que personne aux deux grandes victoires qui faillirent enlever l'Espagne aux Romains et qui coûtèrent la vie à Publius et à Cneius Scipion. Massinissa assista ensuite à la bataille gagnée en 209 sur Asdrubal par un autre Scipion (l'Africain), et en 206 à celle de Bétula, plus funeste encore pour Carthage. Ce fut après ce dernier désastre, qu'abandonné par Asdrubal et Magon dans une position périlleuse, il se rendit à Scipion et commença à se détacher de l'alliance carthaginoise. Il se retira ensuite à Gadès, d'où il s'échappa en secret pour conclure un traité avec le général romain, et passa bientôt en Afrique. De grands événements s'y étaient opérés pendant son absence. Son père était mort, et Désalcès, son oncle, avait usurpé la couronne qu'il avait laissée à son fils Capusa. Ce dernier lui-même avait été tué dans un combat par Mézétule, prince de la famille royale, qui gouvernait sous le nom d'un enfant, Lucumacès, frère de Capusa, dont il avait épousé la mère, sœur d'Annibal, pour s'assurer la protection de Carthage. 20,000 cavaliers se trouvèrent bientôt rassemblés autour de Massinissa. Mais il avait à combattre les forces réunies de Mézétule, de Syphax et de Carthage. Il les harcela, pilla le territoire ennemi, parvint à former une infanterie, battit Mézétule, qui se retira sur le territoire carthaginois; recouvra son trône et rappela l'usurpateur, qu'il traita avec tous les honneurs dus à son rang. Carthage se croyait intéressée à ruiner la puissance d'un prince qu'elle savait attaché aux Romains. Asdrubal, qui exerçait sur Syphax une grande influence au moyen de sa fille, la belle Sophonisbe, qu'il lui avait donnée en mariage, l'engagea à disputer à Massinissa une contrée limitrophe qui avait été l'objet de nombreuses contestations entre les princes de la Massylie et de la Massésylie. Massinissa fut vaincu et chassé de son royaume. Il ne tarda pas à recommencer la guerre; fut vaincu d'abord par Bocchar, général de Syphax, et ensuite par Syphax lui-même. D'une armée de 10,000 hommes, il ne lui restait plus que 200 cavaliers. Il renoua ses relations avec Rome et fit engager Scipion à marcher enfin sur Carthage. Les Sufètes, qui sans doute avaient eu connaissance de cet événement, se repentirent d'avoir traité Massinissa avec trop de rigueur. Chassé de ses États, il avait tout à gagner en prenant parti pour les Romains; replacé sur son trône au contraire, il avait intérêt à ménager Carthage dont la victoire pouvait faire l'arbitre de son sort. Carthage engagea donc Syphax à lui rendre son royaume. Syphax obéit; il savait d'ailleurs que Scipion vaincu, Massinissa serait de nouveau dépouillé. Massinissa ne fut point dupe de cet arrangement, dont les clauses secrètes n'avaient pas échappé à sa perspicacité. Il feignit néanmoins d'embrasser le parti de Carthage. — Scipion arriva en Afrique. Massinissa eut une conférence avec lui. Il fut convenu que le Numide continuerait quelque temps à jouer le rôle qui lui était imposé. Campé avec les Carthaginois, il assista aux délibérations du

conseil de guerre et en fit connaître les résultats à Scipion. Il leva bientôt le masque, rendit à Scipion d'éminents services, et après la défaite de l'armée de Syphax, il fut chargé de poursuivre ce prince de concert avec Lœlius (203). En quinze jours il arrive au fond de la Numidie, recouvra son royaume, envahit celui de Syphax, qui fut battu et fait prisonnier. Massinissa marche alors sur Cirtha, capitale des États de son ennemi. La ville ouvrit ses portes, et il épousa Sophonisbe, femme de Syphax, qui lui avait été jadis fiancée et qu'il aimait encore. Mais Scipion craignit que la fille d'Asdrubal ne détachât Massinissa de l'alliance romaine comme elle en avait détaché Syphax, et Massinissa, pour présent de noces, lui envoya une coupe de poison (*voy.* SOPHONISBE). Après la bataille de Zama, dont le succès lui était dû en grande partie, il fut mis en possession du royaume de Syphax. En 193, il enleva à Carthage la fertile contrée d'Empories. Les Carthaginois portèrent plainte au sénat; mais Rome qui voyait avec inquiétude Carthage renaître de ses ruines, n'avait garde de donner tort à Massinissa, et le prince numide profita plusieurs fois de la partialité des Romains. Les Carthaginois ne pouvant obtenir justice, se vengèrent en tuant deux de ses fils. Une guerre s'en suivit (150). Une bataille qui dura un jour entier, laissa la victoire indécise. Massinissa parvint enfin à affamer les Carthaginois dans leur camp; ils se rendirent aux conditions qu'il leur imposa, et pendant qu'ils se retiraient sans défiance, sous la foi du traité, il lâcha sur eux sa cavalerie qui en égorgea 50,000, en présence d'une députation romaine. Massinissa ne survécut que deux ans à cet acte d'atroce perfidie, et mourut à Cirtha, à l'âge d'environ 90 ans, laissant à Scipion le soin de régler le partage de ses États entre ses enfants Micipsa, Gulassa et Manastabal. Al. B.

MASSIQUE, montagne de la Campanie (auj. Terre-de-Labour), au pied de laquelle se trouvait l'ancienne ville de Sinuesse. Servius (Ænéid. lib. X) pense que son véritable nom était Osinius. Scipion Mazella dit que le Massique faisait partie des monts *Gaurani* de Pline. La partie septentrionale de cette montagne portait, dit-il, le nom de *Falerne*, la partie occidentale celui de *Gaurus*, et la partie orientale celui de *Massique*. Le mont Massique est appelé aujourd'hui *Mondragone*. Il était fameux dans l'antiquité par ses excellents vignobles, et les auteurs latins, Horace entre autres, célèbrent souvent le vin de Massique, qui, de nos jours, porte encore le nom de *Massacano* (*Voy.* FALERNE).

MASSIVA : fils illégitime de Gulussa et petit-fils de Massinissa. Après l'usurpation et les crimes de Jugurtha, il se rendit à Rome pour réclamer la couronne de Numidie. Le consul Posthumius Albinus, auquel le gouvernement de la Numidie avait été assigné, l'appuya chaudement auprès du sénat. Jugurtha, qui se trouvait lui-même à Rome, redoutant l'issue de cette réclamation, fit assassiner Massiva en 110.

MASSORE, du chaldaïque *Masora*, qui veut dire *tradition*. On appelle ainsi un recueil d'observations critiques faites par de savants rabbins dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui avaient pour but de déterminer la lecture, l'orthographe, le sens exact des mots et des expressions employés dans les textes hébreux ou chaldaïques de l'Ancien-Testament, d'indiquer la place qu'ils occupent, et le nombre de fois qu'ils reparaissent dans l'écriture. Les docteurs juifs se transmirent d'abord la Massore par tradition, et c'est de là que lui vient le nom qu'elle porte. Au VIe siècle de notre ère, les rabbins, membres de la célèbre académie de Tibériade fixèrent la Massore par l'Écriture, et c'est sans doute à eux qu'il faut attribuer la division de cette œuvre critique, en *grande* et *petite Massore;* la seconde n'est que l'abrégé de la première. Elles sont l'une et l'autre écrites en chaldaïque. La Massore a été rédigée avec l'attention la plus scrupuleuse; les auteurs de ce travail ont indiqué le nombre des versets, des mots et même des lettres contenues dans chaque livre de la Bible. Le but qu'ils se proposaient était d'empêcher l'altération du texte sacré; aussi les juifs surnomment-ils la Massore *la haie de la loi*, parce qu'elle la met à l'abri de toutes les atteintes. Ce travail était d'autant plus indispensable que, dans l'origine, les livres saints étaient écrits tout d'une suite, sans la moindre distinction de chapitres, de versets ni même de mots. L. DUBEUX.

MASSORÈTES, docteurs juifs de l'académie de Tibériade, ainsi nommés parce qu'ils recueillirent la Massore (*voy.* ce mot et MASSORÉTIQUE).

MASSORÉTIQUE. D'après le dictionnaire de l'Académie française, cet adjectif signifie *qui a rapport à la Massore*. Les hébraïsants lui donnent une autre acception, et ne l'emploient guère qu'en parlant des points voyelles, des signes orthographiques et des accents inventés par les Massorètes (*voy.* ce mot). Le texte hébreu de la Bible était primitivement dépourvu de tous ces signes. Cependant le lecteur, guidé par le sens, par la prononciation traditionnelle et par quatre lettres (aleph, vav, iod et hé) qui remplissaient jusqu'à un certain point les fonctions de voyelles, pouvait apprendre la prononciation de chaque mot. Toutes ces conditions

étaient indispensables pour bien lire, surtout lorsqu'il s'agissait de mots qui s'écrivent avec les mêmes consonnes, et ne diffèrent que par les voyelles, comme il en existe un si grand nombre dans la langue hébraïque. Voici un exemple de cette difficulté : Nous lisons dans le Lévitique (III, 16 et 17) : *Omnis adeps Domini erit jure perpetuo in generationibus et cunctis habitaculis vestris : nec sanguinem nec adipem omnino comedetis.* Le mot hébreu qui correspond à *adeps* se compose de trois consonnes, *k* aspiré (qui se prononce à peu près comme la *jota* espagnole), *l* et *b*. Si l'on prononce *khêleb*, ce mot signifie *graisse*; mais si l'on dit *khâlâb*, il veut dire *lait*. Dans ce cas, la tradition seule pouvait enseigner aux Israëlites que la loi de Moïse leur interdit l'usage de la graisse, et non celui du lait. Pour obvier à un aussi grave inconvénient, les Massorètes inventèrent des signes et des accents qui, placés au-dessus ou au-dessous de la ligne du texte hébreu, et sans toucher aucunement à ce texte, déterminent de la manière la plus exacte la prononciation, et par conséquent le sens de chaque mot. En sorte que si le lecteur regarde seulement la ligne principale, il a sous les yeux le texte de l'Écriture tel qu'il était avant l'invention des points voyelles, et dans les interlignes il voit les signes qui déterminent la prononciation. Le système des points a fixé, d'une manière irrévocable, le texte hébreu de l'Écriture, on peut le considérer comme une sorte d'interprétation perpétuelle. Quant à l'excellence et à l'exactitude de cette interprétation, il serait impossible de les contester. La transcription des noms propres dans saint Jérôme, dans Origène et dans les Septante le démontre suffisamment, et pour les formes des noms, des verbes, etc. la comparaison avec les autres idiomes sémitiques complète les preuves qu'on peut exiger. Vouloir admettre le texte de la Bible sans points, serait créer aux gens de bonne foi des difficultés inutiles et insolubles, tandis que l'on donnerait à l'ignorance et à l'esprit de parti le moyen de remettre en question les vérités les mieux établies et les plus incontestables.

MASSOURE (*voy.* MANSOURA).

MASTIC (*techn.*). C'est le nom par lequel on désigne plusieurs compositions offrant quelque analogie, quant à leur emploi, avec le mastic naturel. Parmi ces compositions nous citerons: 1° le *mastic de vitrier*, composé de 84 kilogrammes de blanc d'Espagne et 16 kilogrammes d'huile de lin pure ou de fèces de lin, le tout malaxé et battu. On y ajoute quelquefois du blanc de céruse ou de la litharge, pour le faire durcir plus vite. — 2° Le *mastic de limaille*, formé de 12 kilogrammes de limaille de fer ou de fer et cuivre non oxydée, 2 kilogrammes de sel et 4 aulx, le tout infusé pendant vingt-quatre heures dans 2 litres et demi de bon vinaigre et 3/4 d'urine. Le dépôt constitue le mastic qui doit être employé immédiatement. Il sert avec avantage au scellement des pierres exposées à l'eau et à l'humidité.—3° *Mastic de limaille de fonte* pour les vases de fer et les chaudières à évaporation : on pile de la tournure de fonte, et on la passe dans un tamis grossier; d'une autre part on a un mélange de 2 parties de sel ammoniac en poudre et d'une partie de fleur de soufre. On mêle 20 parties de limaille avec une partie du mélange et avec de l'eau pour faire une pâte qu'on applique sur-le-champ. La pâte s'échauffe bientôt, dégage du gaz sulfhydrique et durcit.— 4° *Mastic de Corbel :* composé de 6 kilogrammes de ciment de tuile, 1 de litharge, 1 de blanc de céruse, détrempés dans 2 kilogrammes d'huile de lin et 1 kilogramme d'huile grasse. — Les mastics suivants s'emploient à chaud. — 5° *Pour fixer du laiton sur du verre*, 4 parties de résine et de cire, mêlées intimement avec une partie de brique pilée réduite en poudre fine par lévigation. Si on a besoin de moins de solidité, de la cire fondue avec un huitième de son poids de térébenthine de Venise forme une pâte que l'on étend ensuite sur les joints avec un fer chaud. — 6° *Pour fixer du fer sur du verre ou de l'acier sur du verre.* Faites dissoudre cinq ou six morceaux de résine de mastic gros comme des pois, dans la plus petite quantité possible d'alcool : mêlez avec 62 grammes d'une forte solution de colle de poisson ramollie et dissoute jusqu'à saturation dans de l'eau-de-vie à 0,96 ou de rhum bouillant, dans lesquels vous aurez préalablement broyé deux ou trois petits morceaux de galbanum ou de gomme ammoniaque. Ce mélange, conservé dans un flacon bien bouché, doit être chauffé légèrement lors de l'emploi.— 7° *Mastic de marbrier.* Résine, pois blanche et cire jaune mêlées de plâtre fin et de soufre, ou gomme laque mêlée avec de la cire d'Espagne de la couleur du marbre. — 8° *Mastic gras* : 2 parties de cire, 3 de poix blanche et de résine, fondues ensemble et projetées dans l'eau froide pour en saisir la pâte qui se garde jusqu'à l'emploi. — 9° Le *mastic de fontaine* est du mastic gras auquel on ajoute du ciment de poterie de grès ou de tuile de Bourgogne. — 10° *Mastic de fontainier.* Ciment de tuileau passé au tamis fin et mélangé avec de la poix fondue et de la graisse de porc.

Mastic bitume. On a d'abord donné ce nom à ce qu'on appelle simplement bitume aujourd'hui. Il est extrait de certains schistes, ou de la houille, lorsqu'on en tire le gaz pour l'éclairage.

Mastic de Dihl. Il se compose uniquement d'huile de lin cuite, dans laquelle on a fait dissoudre de la litharge, et de ciment de terre à porcelaine. On met ce ciment dans l'huile en poudre fine et en quantité suffisante pour faire une pâte assez ferme.

Mastic Lacordaire. C'est de l'arcanson (résine anhydre) mêlée de cire et d'ocre rouge. On peut remplacer l'ocre par du ciment très fin. Ce mastic réussit très bien pour sceller des métaux sur la pierre. E. LEFÈVRE.

MASTIC ou MASTIX (*chim.*) : substance résineuse que l'on obtient, principalement dans l'île de Chio, en pratiquant des incisions sur l'écorce du *Pistacia lentisca* (*voy.* PISTACHIER). De fluide et très visqueuse qu'elle était d'abord, elle finit par se concréter à l'air, et c'est dans cet état qu'elle est connue sous le nom de *mastic*. On en distingue dans le commerce deux variétés : l'une, le *mastic commun*, est en masse irrégulière ; l'autre doit son nom de *mastic en larmes* à son aspect ressemblant à des larmes plus ou moins grosses, souvent aplaties, d'une couleur jaune clair, pulvérulentes extérieurement, d'une odeur suave, d'une saveur piquante et aromatique. La cassure du mastic est vitreuse ; sa substance se ramollit sous la dent. Son nom lui vient de son emploi comme masticatoire. C'est, en effet, un usage très répandu en Orient d'en mâcher continuellement soit pour fortifier les gencives et blanchir les dents, soit pour se parfumer l'haleine. — Le mastic n'est pas une résine pure ; il contient en outre une huile volatile et une substance qui ne se dissout pas dans l'alcool. Néanmoins la majeure partie de ces principes étant soluble dans ce liquide, ainsi que dans l'huile essentielle de térébenthine, il forme avec ces véhicules des vernis brillants. — Le mastic faisait autrefois partie de plusieurs préparations pharmaceutiques. Administré à l'intérieur, il est tonique et stimulant : son emploi médical est aujourd'hui presque abandonné.

MASTICATOIRE. C'est le nom par lequel on désigne des substances molles ou solides que l'on mâche pour exciter ou fortifier les organes contenus dans la bouche, et en particulier pour solliciter la sécrétion des glandes salivaires. Beaucoup de moyens sont mis en usage dans ce but. Parmi les substances simples nous citerons les racines d'arum, de pyrèthre, d'iris, de gingembre, de rhubarbe ; les tiges d'angélique, d'impératoire ; les feuilles sèches et marronnées de tabac (chique), les feuilles et les graines de plusieurs espèces de poivre, les feuilles du cochléaria, les fleurs de psilanthus, les poudres de quinquina, de rhubarbe, enfin la résine connue sous le nom de mastic. On prépare des masticatoires composés par le mélange de ces diverses substances. Les habitants des régions équinoxiales sont plus particulièrement dans l'habitude de faire usage de masticatoires, la plupart assez compliqués dans leur composition. Nous citerons le *bétel*, le *haschisch*, etc. (*voy.* ces mots). — Les masticatoires sont en général âcres et excitants ; on a trop négligé, ce nous semble, ceux de nature émolliente et adoucissante, qui seraient fort utiles dans certains cas, principalement dans nos climats tempérés, comme topiques dans les inflammations de la bouche. — L'action des masticatoires ne se borne pas à la bouche ; la salive dissout leurs substances solides, qui se trouvent ainsi entraînées dans l'estomac. Dans les contrées septentrionales, où la transpiration est en général peu abondante, et où les liquides tendent plutôt à se porter vers les organes intérieurs que vers la peau, les masticatoires stimulants sont quelquefois utiles à cause de l'excitation locale qu'ils produisent et de la réaction générale qu'ils déterminent. C'est principalement aux hommes gras, d'un tempérament lymphatique et sujets aux fluxions qu'ils conviennent. La chique, chez les gens de mer, contribue certainement à les préserver des fluxions et des inflammations chroniques de la bouche, auxquelles leur nourriture et la nature de leurs travaux les exposent. L. DE LA C.

MASTODONTE, *Mastodon* (*zool.*). Genre de Mammifères fossiles de l'ordre des Pachydermes, famille des Proboscidiens, créé par G. Cuvier pour des débris d'animaux voisins des Éléphants, pourvus comme eux d'une trompe et de longues défenses implantées dans l'os incisif, ayant au moins leur grande taille, et présentant des pieds de même structure, mais en différant par leurs molaires hérissées de tubercules ou mamelons coniques, disposés en collines transversales, séparées par des sillons, tandis que, chez les Éléphants, ces dents sont formées de lames transversales, dont les intervalles sont comblés par un cément. Les molaires n'existent pas toutes à la fois, mais se succèdent, l'antérieure tombant et la postérieure poussant : elles sont au nombre de dix de chaque côté et à chaque mâchoire, mais souvent on n'en voit que quatre. Les défenses de ces animaux ne sont autre chose que leurs incisives très développées. — C'est principalement dans les terrains tertiaires supérieurs que l'on trouve les débris de Mastodontes, et ils ne sont qu'accidentellement mélangés à des ossements d'Éléphants. Ces animaux semblent avoir habité toutes les parties du globe, car on en rencontre dans les deux Amériques, dans une grande partie de

l'Europe, dans les Indes et en Australie; cependant on n'en a pas encore, jusqu'ici, découvert en Afrique. — L'espèce de Mastodonte la plus anciennement connue et la plus grande de toutes est le GRAND MASTODONTE (*Mastodon giganteum* Cuvier), que l'on désigne quelquefois sous les noms de *Mammouth*, d'*Éléphant de Sibérie* et d'*Animal de l'Ohio*. Dans les molaires, les collines sont formées de deux grosses pointes obtuses ou pyramides réunies, dont la coupe ou l'usure représente un losange à la pointe externe, et un quadrilatère à la pointe interne, pour la mâchoire inférieure, et en sens opposé pour la mâchoire supérieure : le nombre des collines transversales est, pour la première dent, de deux; pour la deuxième, de deux avec un bourrelet; pour les troisième, quatrième et cinquième, de trois; et pour la sixième, de quatre supérieurement avec un tubercule, et de cinq inférieurement, également avec un tubercule. Outre les défenses ou grandes incisives supérieures, quelques individus, probablement des mâles, portaient jusqu'à un certain âge une paire d'incisives caduques ou des défenses courtes à la mâchoire inférieure. On rencontre des os de ce Mastodonte dans toutes les parties tempérées de l'Amérique septentrionale, le plus souvent dans les lieux salés et humides; ces os ne sont pas roulés, et gisent à peu de profondeur; quelquefois on les trouve dans une situation verticale, comme si les animaux s'étaient simplement enfoncés dans la vase; ces os sont généralement teints et pénétrés de substances ferrugineuses, et accompagnés, assure-t-on, d'ossements d'animaux encore existants. On en a indiqué des débris dans quelques parties de l'Europe septentrionale. Une dixaine d'espèces, plus ou moins authentiques, sont rangées dans ce genre. — Les deux auteurs qui ont publié les travaux les plus importants sur les Mastodontes sont : G. Cuvier dans ses *Ossements fossiles*, et de Blainville, dans son *Ostéographie*, fascicule des *Éléphants*. E. D.

MASTOÏDE (*anat.*) : du grec μαστος, mamelle, et ειδος, forme. Nom donné à l'une des apophyses de l'os temporal, parce qu'elle ressemble grossièrement à un mamelon. L'apophyse mastoïde est située derrière le conduit auditif externe et au dessous de lui : elle donne attache au muscle sterno-cléido-mastoïdien.—L'épithète de *mastoïdienne* s'applique à différentes parties qui ont rapport à cette apophyse. Nous citerons : les *cellules mastoïdiennes* ou *sinus mastoïdiens;* ce sont les cellules dont est creusée cette partie osseuse. Elles s'ouvrent souvent toutes les unes dans les autres, et communiquent avec la caisse du tympan. Elles sont remplies d'une humeur onctueuse et rougeâtre qui peut s'écouler facilement dans cette dernière cavité. Leur intérieur est tapissé par une membrane dans le tissu de laquelle se répandent beaucoup de vaisseaux sanguins, et qui communique avec celle du tambour; ces cellules ont évidemment pour usage d'augmenter la caisse du tympan, de réfléchir le son, d'accroître la force de vibration de l'air. —La *gouttière mastoïdienne* est l'enfoncement qui se remarque à la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui loge une portion du sinus latéral.— L'*ouverture mastoïdienne* est une des cinq qui se remarquent dans la caisse du tambour; elle fait communiquer les cellules mastoïdiennes avec cette cavité; souvent il en existe deux. Jamais cette ouverture n'est fermée par une membrane. — La *rainure mastoïdienne* est l'enfoncement qui s'aperçoit derrière l'apophyse mastoïde. — Le *trou mastoïdien* est l'ouverture située derrière l'apophyse mastoïde. Il donne passage à une artère qui se rend aux membranes du cerveau, et à une veine qui se répand dans le sinus latéral.

La région mastoïdienne n'étant recouverte que par une peau mince, un tissu cellulaire peu abondant, et par des aponévroses, n'est pas fort sujette aux engorgements inflammatoires, qui affectent exclusivement les parties molles. Mais la portion mastoïdienne du temporal, en raison de sa nature spongieuse, des cellules dont elle est creusée et de la membrane qui tapisse celles-ci, est assez souvent atteinte de nécrose ou même de carie, affections qui donnent lieu consécutivement à une tumeur et à un abcès qui vient se faire jour à l'extérieur. Les moyens à opposer à la violence de l'inflammation seront les cataplasmes et les sangsues, suivant l'intensité de la maladie. Il est rare toutefois qu'elle se termine autrement que par la suppuration, car ces abcès sont presque toujours occasionnés par un vice interne quelconque, dont les moyens antiphlogistiques les plus énergiques ne sauraient combattre les conséquences, au point de vue qui nous occupe. Aussi après avoir donné issue à la suppuration aussitôt qu'elle sera manifeste, et même auparavant si un état inflammatoire trop violent ne s'y oppose pas, on devra recourir à un traitement interne et spécifique approprié à la nature de cette cause. Ces moyens suffisent généralement pour la guérison des abcès qui dépendent d'une simple nécrose qui n'affecte que les lames extérieures de l'os. L'exfoliation et le rejet du séquestre seront donc abandonnés à la nature, sans avoir recours à l'excision de la partie malade comme on le faisait autrefois. Mais lorsque l'os est carié, c'est-à-dire lorsque la vie, sans y être

éteinte y est dépravée, et lorsqu'il existe une altération dans la texture naturelle des parties, le traitement interne ne suffira pas toujours, et il faudra déterminer la nécrose de la partie atteinte, au moyen du fer rouge, et abandonner ensuite à la nature la chute de l'escarre produite. L. DE LA C.

MASULIPATAM : district de la présidence de Madras, dans l'Inde britannique ; étendue 4,810 milles anglais carrés ; population 332,039; revenu général 1,372,023 roupies. — Masulipatam, sa capitale, ville fortifiée sur la côte de Coromandel, se trouve à 230 milles anglais nord-nord-est de Madras, par 16° 15′ de latitude nord, et 78° 48′ de longitude est. La forteresse est bâtie au milieu de terrains marécageux, et l'on peut facilement inonder tous les environs. La ville, située à un mille et demi anglais de distance vers le nord-ouest, est considérable et assez bien bâtie. Le port peut recevoir des bâtiments de 300 tonneaux. Masulipatam fut pendant plusieurs siècles le siege d'un commerce très considérable avec le Bengale, la Chine, l'empire des Birmans, la Perse et l'Arabie. Aujourd'hui son commerce décline considérablement, et ne s'étend pas au delà de Calcutta d'un côté, et de Basra de l'autre. On exporte encore de Masulipatam beaucoup de tabac et une grande quantité d'indiennes. Cette ville est la résidence d'un collecteur de district et d'un juge. Elle fut cédée à la France en 1751, et prisé par les Anglais en 1759.

MAT (*mar.*). C'est le nom des longues pièces de bois destinées à être implantées sur un navire pour offrir un point d'appui élevé à l'appareil des voiles. Les vaisseaux ronds des anciens portaient un, deux ou trois mâts généralement d'une seule pièce, et ne supportant chacun qu'une seule voile ; les vaisseaux longs ou galères portaient un ou deux mâts mobiles que l'on dressait ou que l'on abaissait, selon que l'on voulait ou non mettre à la voile ; cet usage s'est transmis sur les galères modernes ; leurs mâts à bascule s'abaissaient sur la coursie.

Les noms des mâts ou arbres sur les nefs du moyen-âge comme sur les galères, étaient, en allant de l'avant vers l'arrière, l'arbre de *trinquet*, l'arbre de *mestre*, l'arbre de *mezzane* ; les grandes nefs portaient encore en arrière de ce dernier l'arbre de *contre-mezzane*. Lorsque par suite des progrès de la navigation, il devint indispensable d'élever plusieurs étages de voiles les uns au dessus des autres, on allongea les mâts au moyen de pièces de bois, liées par de fortes bridures à leur sommet. Ce nouvel auxiliaire fut appelé mât de *gabie*, du nom de la plate-forme circulaire placée au sommet des bas-mâts : la gabie était appelée *hune* par les navigateurs du nord de la France. Ce nom a prévalu, et les premières pièces qui allongent le bas-mât s'appellent aujourd'hui *mâts de hune*. Sur les grands navires modernes, vaisseaux, frégates, corvettes, il y a trois mâts verticaux et un mât oblique implanté à l'avant, et qu'on appelle le *beaupré*. Les autres mâts, en allant de l'avant vers l'arrière, sont le *mât de misaine*, le *grand-mât*, le *mât d'artimon*. Chacun d'eux se subdivise en trois fractions, dont chacune porte aussi le nom de mât, savoir : le *bas-mât*, le *mât de hune*, le *mât de perroquet* avec la flèche de *cacatois*. On distingue par l'épithète de *petits* le mât de hune et le mât de perroquet, qui appartiennent au mât de misaine ; ceux du grand-mât sont qualifiés de *grands*. Au mât de l'arrière, à l'artimon, le mât de hune s'appelle *mât de perroquet de fougue*, et celui de perroquet s'appelle *mât de perruche*. Tous ces mâts servent à élever, à hisser des *vergues*, longues pièces de bois par lesquelles les voiles sont déployées. — Le mât de beaupré, qui s'élance obliquement de la proue, sert à porter en avant l'angle des voiles triangulaires appelées *focs*, auxquelles leur position à l'extrémité du navire donne une grande puissance pour évoluer. Le beaupré se partage en *bas-mât*, *boute-hors de grand foc*, et *boute-hors de clin-foc*. Jusqu'au XVI^e^ siècle un mât vertical était implanté à l'extrémité du bas-mât, et s'appelait *perroquet de beaupré*.

Voici comment est disposé le bas-mât pour être implanté dans le navire, et supporter l'édifice des mâts supérieurs. Le pied du mât est entaillé de manière à former un tenon à quatre faces appelé *emplanture*, et qui sera retenu sur la *carlingue* ou doublure intérieure de la quille, par un appareil de charpente composé de quatre fortes pièces de bois et de coins ; au bout supérieur du mât on pratique également un tenon carré sur lequel s'adapte, par une mortaise semblable, le plateau de bois appelé *chouquet* ou *chouque*. Ce plateau, cerclé en fer, fait saillie en avant de la tête du mât, et est percé dans cette partie d'un trou rond qui donnera passage au mât de hune. A une distance de la tête du mât égale à un septième environ de sa longueur totale, on cloue deux flasques, deux plateaux de bois sur le flanc du mât ; ce sont les *jottereaux* qui supportent les *élongis* et les *barres traversières* de hune. Le pied du mât de hune engagé dans le trou carré nommé *cheminée* formé par les *élongis* et les *barres traversières*, y est retenu par une forte barre de bois ou de fer appelée *clef du mât de hune* qui, après l'avoir traversé d'outre en outre, dépasse les élongis et repose sur eux ; la partie comprise entre le chouque et

la hune s'appelle le *ton* du mât. Le mât de hune parfaitement cylindrique est équarri à sa base pour remplir la *cheminée;* il est percé dans la même partie d'un trou carré pour recevoir la *clef*, et de deux larges fentes ou *clans* qui renferment deux rouets ou *réas* de poulie pour les *guinderesses*, cordage au moyen duquel on *guinde*, autrement dit, on élève le mât de hune en le faisant monter dans la *cheminée* de la hune et le *trou rond* du chouque. Le mât de hune a la tête terminée comme le bas-mât, et reçoit un chouque semblable mais plus petit. A la distance d'un septième environ de la longueur du mât, à partir du chouque, on laisse un renfort de bois en travaillant l'arbre. Cette partie taillée à huit pans, et nommée la *noix*, fait une légère saillie dont la surface supérieure forme ce qu'on nomme les *épaulettes*, qui supportent les élongis et les barres de perroquet. Le mât de perroquet se *guinde*, s'élève dans le trou carré entre les barres et les élongis, puis dans le trou rond du chouque du mât de hune; sa base, façonnée comme celle de ce dernier, est percée d'un trou pour la *clef*, et d'un *clan* à *rouet* ou *réa* pour la guinderesse; la noix ou renfort du mât de perroquet est aux deux tiers plus ou moins de sa longueur; l'excédant se termine en pointe et forme la *flèche* du mât, au sommet de laquelle se hisse la voile la plus élevée, le cacatois; le tout est terminé par une *pomme* surmontée du fût de girouette et du paratonnerre. Tel est le système de mâture universellement employé par tous les peuples maritimes pour les navires d'une dimension un peu importante. — Sur de petits bâtiments, dans la Méditerranée surtout, on fait usage de mâts que l'on nomme *à pible*. Ces mâts sont d'une seule pièce de bois, mais divisés en étages successifs chargés de vergues, et de voiles comme ceux de plusieurs pièces; ils n'ont pas besoin de hunes ni de chouques, ce qui simplifie le grément et la manœuvre des voiles. — Les mâts de hune et de perroquet, entourés d'un collier qui retient les vergues que l'on élève et que l'on abaisse, sont parfaitement arrondis et formés d'une seule pièce; les bas-mâts, au contraire, qui ont jusqu'à 9 pieds de tour sur les vaisseaux de ligne, ne pourraient être fournis par une seule pièce de bois, ce qui, d'ailleurs, n'offrirait aucun avantage. On fait donc des *bas-mâts d'assemblage*, composés de plusieurs pièces de bois réunies par des cercles de fer autour d'un noyau central appelé *mèche;* le nombre total des pièces qui entrent dans la confection d'un mât d'assemblage est de cinq au moins. Les mâts à la *Symmons*, essayés dernièrement en Angleterre, se composent d'un nombre indéterminé de morceaux de bois de toutes grandeurs, disposés d'une façon ingénieuse. Les cercles de fer destinés à lier les différentes pièces d'un mât d'assemblage sont chauffés et dilatés jusqu'au rouge avant d'être mis en place, et sont poussés à grands coups de leviers de fer jusqu'au point qu'ils doivent occuper; c'est ce qu'on nomme *billarder*. Les mâts d'assemblage sont revêtus sur leur face antérieure d'une enveloppe de bois qui recouvre les cercles, et qui sert à faciliter par sa surface unie, le mouvement d'élever ou d'abaisser les basses-vergues, manœuvre rarement nécessaire en cours de navigation. Cette pièce de bois s'appelle la *jumelle*. En raison de la rareté, chaque jour plus grande, des bois propres à fournir des pièces aussi considérables qu'un mât de hune de vaisseau, véritable colonne qui atteint jusqu'à 5 pieds de circonférence, on a essayé de faire des mâts de hune d'assemblage; mais l'élasticité et la force nécessaires à des mâts placés déjà au bout d'un long bras de levier, leur a toujours fait défaut. Les mâts de perroquet étaient, il y a peu de temps encore, surmontés d'un mât de cacatois qui leur était uni par le même appareil de *barres* et de *chouque* qui joint les autres mâts; mais ils sont à peu près tombés en désuétude, et sur les bâtiments de guerre on a, pour les mauvaises saisons, des mâts de perroquet sans *flèche de cacatois* que l'on nomme *mâts d'hiver*. Les navires marchands n'ont souvent de flèche qu'à leur grand mât de perroquet; ils y ajoutent quelquefois de légères gaules qui les dépassent, et qui portent encore plus haut le pavillon de l'armateur. EUGÈNE PACINI.

MATADOR, c'est-à-dire *tueur*. C'est le nom qu'on donne en Espagne, dans les combats de taureaux, à l'homme qui, après les différents exercices des *picadores* et des *chulos*, vient terminer le spectacle en tuant le taureau (voy. TAUREAUX (*Combats de*).

MATAMATA (*rept.*). Synonyme de CHÉLYDE.

MATAMORE, tueur de Mores, du mot espagnol *matar*, tuer. Cette qualification, attribuée dans l'origine aux chevaliers qui allaient combattre les Maures, ne tarda pas être prise en mauvaise part, et appliquée à ces traîneurs de sabres, qui ne parlent que de coups et de batailles, et qui se sauvent quand vient l'occasion de se montrer. Le *capitaine Matamore* figure dans la plupart des comédies espagnoles du XVI^e^ siècle; c'est un fanfaron qui s'épuise en bravades pour dissimuler sa poltronnerie. Le Matamore figure aussi dans beaucoup de pièces françaises éditées sous le règne de Louis XIII. Les auteurs en avaient trouvé le modèle à la fois dans les écrivains espagnols et à la cour, où,

les grandes guerres du XVIe siècle terminées, une foule de bravaches se donnaient rendez-vous. Corneille a introduit un de ces bravaches dans son singulier drame de l'*Illusion comique*, où le Matamore entre en demandant qui il détrônera le premier du grand sophi de Perse ou bien du grand mogol. — Le Matamore ne figurait pas parmi les personnages de la Comédie-Italienne, et on le voit disparaître de notre littérature dramatique pendant près de deux siècles; mais sous l'empire, on l'a revu sur la scène et ailleurs. — Le mot *matamore* désignait aussi autrefois, chez les barbaresques, un cachot souterrain éclairé et aéré seulement par une lucarne, dans lequel on enfermait, pendant la nuit, les esclaves dont on redoutait la désertion.

MATAN : ville et royaume de l'île de Bornéo. Cette ville, capitale du royaume, située sur la rivière du même nom, à 900 kil. S. O. de Bornéo, compte environ 10,000 habitants. — Ce royaume, connu jadis sous le nom de royaume de Soukadanah, s'étend sur la côte occidentale de l'île. Il était autrefois très-puissant. Il est soumis aujourd'hui à l'influence des Hollandais.

MATAPAN : cap le plus méridional du continent européen, dans la Morée, à l'extrémité de la presqu'île du Magne, par 36° 23′ 20″ de latit. N., et 20° 9′ 15″ de long. E. C'est l'ancien promontoire *Ténare*, où les anciens plaçaient une des entrées des enfers. E. C.

MATARO, l'ancienne *Ilunum:* ville d'Espagne dans la province de Barcelone, à 27 kil. N.-E. de cette ville. Mataro a un port sur la Méditerranée, et une population de 13,000 habitants. Elle est divisée en deux quartiers : la vieille ville, qui est très ancienne, et la ville neuve, qui est assez jolie. L'industrie, fort active, produit des velours, des soieries, des blondes, des dentelles, des verreries, des bas, etc., Mataro possède aussi un chantier de construction et une source thermale. On y voit de nombreuses antiquités.

MATÉRIALISME. Le matérialisme est un système qui rejette l'existence des êtres spirituels, et ne regarde comme réel que ce qui tombe sous les sens. D'après ce système, ce qui existe de toute éternité, c'est la matière, diversement figurée et organisée, dont les transformations continuelles se succèdent dans un progrès à l'infini; l'homme est un agrégat qui doit son organisation au hasard ou à la nécessité, et que la mort réduit en poussière. Ces erreurs du matérialisme ont été réfutées dans les articles AME, DIEU, IMMORTALITÉ, VIE FUTURE. On y établit l'existence de l'Etre éternel, intelligent et libre, l'immatérialité et l'immortalité de l'âme. Les funestes conséquences de ces erreurs sont évidentes. En effet, supprimez Dieu, l'immatérialité et l'immortalité de l'âme, et vous faites disparaître la conscience et la liberté morale. L'homme alors serait assujetti à des lois fatales; il n'aurait plus de devoirs, il n'aurait que des appétits, et les jouissances sensuelles prendraient la place des vertus. La société ne serait pas une réunion d'êtres intelligents et libres dirigés par la justice, unis par la bienveillance; elle serait une *cohue* d'animaux appelés hommes, et que la force devrait contenir. Les vérités opposées à ces erreurs ont été développées dans les articles LIBERTÉ et MORALE. Si l'on en croit les matérialistes, ils ne rejettent l'existence des êtres spirituels que parce qu'ils ne peuvent pas comprendre ce que c'est que l'esprit. Mais comprennent-ils mieux ce que c'est que la matière? Sa nature n'est-elle pas aussi insaisissable que celle de l'esprit (*voy.* les articles ESSENCE, ÊTRE, etc.). On a prouvé dans les articles MATIÈRE et MÉTAPHYSIQUE que le matérialisme conduit au scepticisme. Locke n'est point matérialiste, mais il a soutenu une opinion erronée qui favorise le matérialisme lorsqu'il a dit : « Nous avons des idées de la matière et de la pensée; mais peut-être ne serons-nous jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non, par la raison qu'il nous est impossible de concevoir par la contemplation de nos propres idées, sans révélation, si Dieu n'a point donné à quelques amas de matière, disposés, comme il le juge à propos, la puissance d'apercevoir et de penser; ou s'il a joint et uni à la matière ainsi disposée une substance immatérielle qui pense. Je tombe d'accord qu'il n'y a pas moyen de concevoir comment la matière peut penser, mais inférer de là que Dieu ne peut pas donner à la matière la faculté de penser, c'est dire que la toute-puissance de Dieu est renfermée dans des bornes fort étroites, par la raison que l'entendement de l'homme est lui-même fort borné (*Essai philosophique*, etc.). » Cette opinion a été combattue. « Pour moi, dit Rousseau, je n'ai besoin, quoi qu'en dise Locke, de connaître la matière que comme étendue et divisible pour être assuré qu'elle ne peut penser. En effet, un être est distingué d'un autre quand l'idée que nous avons de l'un est différente de celle que nous avons de l'autre. Or, l'idée que nous avons de l'étendue renferme l'idée de plusieurs parties de longueur, de largeur et de profondeur; elle exclut l'idée de pensée. Donc la pensée est différente de l'étendue, et l'être qui est étendu est distingué de l'être qui pense. » Le recours à la puissance de Dieu n'excuse point le doute de Locke; on pourrait de même rendre incertaines toutes les

vérités géométriques en disant, par exemple: Que savons-nous si Dieu ne peut pas faire un cercle carré? L'abbé FLOTTE.

MATERNITÉ (*jurisp.*). Si la loi, dans l'intérêt de la morale publique, a dû interdire la recherche de la paternité, dont le fait est toujours difficile à constater, les mêmes raisons n'existaient pas dans le cas où il s'agit de rechercher la maternité, qui est toujours certaine et qu'un fait matériel, l'accouchement, vient révéler. La loi a donc autorisé l'enfant qui veut réclamer son état, à demander, à prouver qu'il est le fils de telle ou telle mère; mais il ne lui suffira pas d'établir le fait même de l'accouchement, il sera tenu de prouver qu'il est bien le même dont la personne qu'il appelle sa mère est accouchée. Cette recherche de la maternité n'intéresse que les enfants nés hors mariage, puisque pour les autres, l'acte de naissance lève toute espèce de doute. — L'enfant est seul autorisé à cette recherche, afin d'éviter les scandales; les héritiers ne peuvent réclamer qu'autant que l'enfant est décédé mineur ou dans les cinq années qui ont suivi sa majorité, ou lorsque l'action a été commencée par lui sans désistement de sa part (C. civ., 330). La réclamation que fait un enfant doit être fondée en premier lieu sur la possession d'état, c'est-à-dire sur une réunion de faits qui indiquent ses rapports de filiation et de parenté avec la famille à laquelle il prétend appartenir. Mais à défaut de possession d'état, si l'enfant a été inscrit sous de faux noms ou comme né de père et mère inconnus, il ne peut prouver la maternité par témoins qu'autant qu'elle est déjà appuyée d'un commencement de preuves par écrit, résultant soit des titres de famille ou des papiers domestiques de la mère, soit d'actes publics et même privés émanés d'une partie engagée dans la contestation. L'acte seul de naissance ne peut servir de commencement de preuve par écrit, car il ne prouve que le fait seul de l'accouchement; il faut en effet l'aveu de la mère à la reconnaissance que le père a faite de l'enfant; si la maternité elle-même n'était pas avouée, l'indication que le père ferait de la prétendue mère pourrait légitimer de la part de cette dernière une action en calomnie (*voy.* ENFANT, PATERNITÉ). AD. R.

MATERNITÉ (HOSPICE DE LA). Avant 1814, on comprenait, sous cette dénomination collective, deux maisons distinctes qui faisaient chacune partie du même établissement de charité. L'une, appelée Maison de la Maternité, et située dans les anciens bâtiments de l'Oratoire, rue d'Enfer, était destinée à recevoir les *élèves de l'École d'accouchement*. Dans l'autre, située rue de la Bourbe, et désignée également sous le nom de *Maison de la Maternité*, les femmes pauvres qui étaient sur le point de faire leurs couches, et leurs enfants nouveau-nés, recevaient tous les soins que réclamait leur état. Dans la suite, on y plaça des enfants trouvés. Les bâtiments de cette dernière maison étaient autrefois la célèbre abbaye de Port-Royal qui, sous le régime de la terreur, reçut le nom de *Port-Libre*, quoiqu'on en eût fait une maison d'arrêt, d'abord pour renfermer des *suspects*, et ensuite des militaires. — En 1814, les enfants à la mamelle furent transférés de la rue de la Bourbe dans l'hospice de la rue d'Enfer, qui prit le nom d'*Hospice de l'Allaitement* ou des *Enfants trouvés*, et les femmes en couche, ainsi que les élèves sages-femmes, furent réunies dans l'établissement de la rue de la Bourbe qui, à partir de ce moment, prit le nom d'*Hospice de l'Accouchement*, quoiqu'on l'appelle encore quelquefois, et par une ancienne habitude, l'*Hospice de la Maternité*. — Les cours de l'Ecole d'accouchement, fondée en 1802, sont maintenant établis dans ce dernier hospice. Les préfets y envoient chaque année un certain nombre d'élèves dont la pension est payée sur les fonds votés à cette fin par les conseils généraux. Cette pension est de 600 fr. Les élèves ne peuvent être admises que depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de trente-cinq. Elles reçoivent en arrivant de quoi se munir des livres qui leur sont nécessaires, et la maison pourvoit à toutes leurs dépenses pendant le temps de leurs études. Le nombre total des élèves est, en moyenne, de 103 par année. A la fin de chaque année scholaire elles subissent des examens devant un jury médical qui décerne des prix aux plus instruites, et délivre des brevets de sages-femmes à celles qui paraissent capables d'exercer cette profession. A. B.

MATHAN (ou plus exactement, suivant la prononciation hébraïque, *Malthan*, c'est-à-dire *don, cadeau*). Nous trouvons dans la Bible trois personnages de ce nom : — 1° MATHAN, prêtre de Baal, massacré devant l'autel de cette idole, à Jérusalem, par le peuple de Juda, comme on le voit au IVe livre des Rois (XI, 18) et dans le second livre des Paralipomènes (XXIII, 17). Cet événement se passait l'an 878 avant J. C. — 2° MATHAN, père de Saphatias (Jér.. XXXVIII, 1), — 3° Mathan, père de Jacob et aïeul de saint Joseph époux de la Sainte-Vierge (*voy.* S. Matth., I, 15, 16).

MATHATHIAS, selon la Vulgate, MATTHATHIAS, selon les Septante, en hébreu *Malthathyah* et *Matthathyahou*, c'est-à-dire *Don de Dieu*. Nom de quatre personnages de la Bible :

— 1° MATHATHIAS, fils d'Idithun, chantre de David (I Paral., XXV, 3.) — 2° MATHATHIAS, fils de Nebo, fut du nombre de ceux qui, sur l'ordre d'Esdras, répudièrent leurs femmes, parce qu'elles n'étaient pas juives (I Esdras, X, 43). — 3° MATHATHIAS, fils de Johanan (Jean), fils de Siméon, fils d'Hasmon (Asmonée) de la famille sacerdotale de Joïarib, prêtre à Jérusalem. Il quitta cette ville lors de la persécution d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie, et se retira dans le bourg de Modin (*voy.* ce mot). Quelque temps après, des hommes envoyés par Antiochus arrivèrent à Modin, pour contraindre les habitants à renoncer à la loi de Moïse et à sacrifier aux divinités du paganisme. Un grand nombre d'Israélites succombèrent. Mathathias et ses cinq fils, Jean, surnommé Gaddis: Simon, surnommé Thasi; Judas, appelé Machabée; Éléazar, surnommé Abaron, et Jonathas, surnommé Apphus, restèrent fermes dans la loi, malgré toutes les offres qu'on leur fit. Mathathias répondit même à haute voix que ni lui, ni ses fils, ni ses frères, ne renonceraient jamais à la loi de leurs ancêtres. Le saint vieillard avait à peine achevé de parler, lorsqu'un juif s'avança en présence de tout le peuple, pour sacrifier aux idoles. Mathathias, transporté d'un saint zèle, se jeta sur cet homme et le tua; il tua aussi un officier d'Antiochus et renversa l'autel des faux-dieux. Après avoir accompli ces actes de courage, Mathathias quitta Modin avec ses fils, abandonnant tout ce qu'il possédait dans la ville. Plusieurs Israélites qui voulaient rester fidèles à leur religion, s'enfuirent aussi dans des lieux déserts avec leurs familles et leurs troupeaux. Les généraux d'Antiochus qui étaient à Jérusalem, informés de la résistance que rencontraient les ordres de leur roi, attaquèrent les Israélites le jour du Sabbat. Ceux-ci n'osant opposer aucune résistance, dans la crainte de contrevenir au précepte de Moïse, furent massacrés avec leurs femmes et leurs enfants, au nombre de mille environ. Mathathias pleura leur sort, mais il décida de combattre le jour même du Sabbat, pour empêcher la destruction de tous les juifs fidèles qui existaient encore. Bientôt les Assidéens (*chassidim*, les pieux), qui étaient des hommes vaillants et attachés à la loi, se joignirent à Mathathias et à ses gens, et formèrent avec eux un petit corps d'armée. Mathathias se mit à leur tête, poursuivit les juifs prévaricateurs, en tua un grand nombre et obligea les autres à quitter le pays. Il détruisit les autels des faux dieux, circoncit les enfants, et releva le courage de plusieurs qui auraient pu faiblir. Sentant approcher sa fin, il désigna Judas Machabée pour son successeur dans le commandement, et lui donna Simon, son second fils, pour conseiller. Mathathias avait été pendant un an environ à la tête des Israélites. Il mourut l'an 166 avant J. C., et fut enterré à Modin, dans le sépulcre de ses pères. Tout Israël le pleura. — 4° MATHATHIAS, fils de Simon Machabée et petit-fils du précédent, fut massacré avec son père et un de ses frères par Ptolémée, fils d'Abobus, dans un château appelé Doch, et situé non loin de Jéricho. DUBEUX.

MATHÉMATIQUES. Les mathématiques, dans leur acception la plus générale, constituent la science des *grandeurs*. Quoique l'idée de grandeur soit une notion première, elle a une signification complexe, et peut se présenter à l'esprit sous deux formes bien distinctes : 1° comme un assemblage de parties élémentaires, ou d'*unités*, dont le *nombre* est plus ou moins grand. Envisagée ainsi au point de vue de la *discontinuité*, la grandeur prend le nom de *quantité;* mais le mot *quotité* d'après son étymologie, *quot*, combien, rendrait mieux cette idée. On peut aussi la considérer comme occupant une portion plus ou moins grande de l'*espace* : sous ce point de vue de la *continuité*, la grandeur prend le nom d'*étendue*.

Sous la première de ces deux formes, la comparaison des grandeurs donne lieu au *calcul;* sous la seconde, elle conduit à la *mesure :* de là naissent, dans les mathématiques, deux grandes divisions : 1° l'*Arithmétique*, dans son sens le plus général, 2° la *Géométrie*. Comparées entre elles sous un rapport secondaire, celui de leur *position*, les grandeurs discontinues mènent à l'idée de l'*ordre*, et les grandeurs continues à l'idée de la *forme*. Ainsi *calcul*, *mesure*, *ordre* et *forme*, telles sont les quatre grandes faces sous lesquelles on envisage les grandeurs dans la science des mathématiques. Cette science a deux *buts* bien distincts, entre lesquels il nous faut établir immédiatement une séparation tranchée : un but *théorique* et un but *pratique*. Dans le premier cas, on fait abstraction des propriétés matérielles des corps, on n'emprunte aucune donnée à l'expérience, on rejette entièrement le secours des sens, et les résultats qu'on obtient, basés uniquement sur des opérations intellectuelles, ont toute la rigueur des raisonnements eux-mêmes : ils conduisent ainsi au plus haut degré de certitude que l'homme puisse atteindre; à la certitude *mathématique*. L'emploi de symboles dans les relations arithmétiques, celui de figures dans les relations géométriques, n'enlèvent pas à la science ce caractère purement immatériel qui lui a valu le nom de mathématiques *pures* ; car, on le conçoit sans peine, ces symboles et ces figures ne sont que des moyens

auxiliaires, très-utiles, sans doute, mais non pas indispensables, soit pour faciliter le discours, soit pour soulager la mémoire et diminuer la tension de l'esprit. Dans le second cas, les théories mathématiques sont employées à l'explication des phénomènes naturels, à la recherche des propriétés et des modifications des corps, et à une foule de questions dont la solution est immédiatement applicable aux usages de la vie. Cette nouvelle branche de la science prend le nom de mathématiques *appliquées*, parce qu'en effet on y *applique* les mathématiques à différentes sciences, comme instrument de recherches, comme moyen d'investigation. Ici, l'on doit emprunter certaines données à l'expérience, s'appuyer sur des principes plus ou moins contestables, et les résultats que l'on obtient, quoique possédant souvent un haut degré de probabilité, n'ont jamais le caractère de la certitude absolue. — Nous allons énumérer rapidement, afin de les embrasser dans leur ensemble, les différentes parties dont se composent ces deux grandes branches des mathématiques; renvoyant pour les détails aux articles spéciaux qui traitent de chacune de ces parties individuellement.

MATHÉMATIQUES PURES. — L'*Arithmétique* proprement dite s'occupe des quantités *numériques;* elle apprend à trouver, au moyen de certains nombres donnés, d'autres nombres qui se déduisent des premiers par voie d'opération. Ce qui caractérise les procédés purement arithmétiques, c'est que les opérations s'effectuent uniquement sur les quantités *données;* que la quantité *cherchée*, (ou son symbole représentatif) ne s'introduit pas dans le courant des calculs, et n'apparaît que comme résultat définitif. Dans l'*algèbre*, au contraire, le calculateur a sous les yeux, pendant le cours des opérations, les quantités inconnues mêlées aux quantités connues; ces deux espèces de quantités se traitent et se combinent d'après les mêmes procédés de calcul, et le but de l'opération est atteint lorsque l'on est parvenu à *dégager* les inconnues des liens plus ou moins compliqués qui les rattachaient entre elles ou aux quantités connues. Pour donner ainsi à des grandeurs inconnues une place dans les calculs, il a fallu les représenter par des symboles (les lettres de l'alphabet, par exemple). C'est par-là que l'on a été conduit au *calcul algébrique* ou littéral. Véritable langue universelle, aussi admirable par sa concision que par sa clarté, l'algèbre est devenue le fondement de toutes les mathématiques. La généralité qui résulte de l'emploi de la notation algébrique a même fait introduire cette notation dans des questions purement arithmétiques, par exemple dans la *théorie des nombres*. Si l'on remarque qu'un nombre quelconque peut en général être considéré comme formé, soit par la *somme* de plusieurs éléments, soit par le *produit* de plusieurs facteurs, on reconnaîtra que ces éléments et ces facteurs doivent être liés entre eux par certaines lois qui régissent la possibilité de cette double génération : c'est l'ensemble de ces lois qui constitue la science, très-curieuse, connue sous le nom de *théorie des nombres*.

Tout problème d'algèbre conduit à une équation; aussi la *résolution des équations* est-elle l'objet principal de cette science. Les formules algébriques s'appliquent aussi d'une manière très heureuse à une classe étendue de questions se rattachant à l'idée de l'*ordre*. Nous voulons parler de la théorie des combinaisons, à laquelle les Allemands ont donné le nom de *syntactique*. Cette théorie a une connexion si intime avec l'algèbre, que la perfection, ou, comme on dit, l'élégance des formules algébriques consiste à mettre, par une notation bien choisie, la loi des combinaisons dans la plus grande évidence. A l'algèbre se rattache immédiatement une science à laquelle les mathématiciens modernes ont donné le nom d'*analyse algébrique*, et dont l'objet spécial est de faire connaître les développements divers des quantités exponentielles, logarithmiques et trigonométriques. Enfin, la *haute analyse* fait voir comment les valeurs variables d'une grandeur qui dépend (ou qui est *fonction*) d'une ou de plusieurs autres variables se déterminent au moyen de ces dernières. Déduire des variations de celle-ci la *loi* de variation de la fonction, ou réciproquement, conclure de cette loi de variation la *forme* de la fonction elle-même, tel est le but des calculs *différentiel*, *intégral*, et des *variations*.

La seconde branche des mathématiques pures comprend d'abord la *Géométrie* proprement dite; c'est, comme nous le savons, la science de l'*étendue*. Elle comporte deux grandes divisions, savoir : la géométrie des *mesures* et la géométrie des *formes* et des *situations*. Ces deux divisions, du reste, sont celles de toutes les sciences mathématiques, qui ont pour but, suivant l'expression de Descartes, la recherche de la *mesure* et de l'*ordre*. Aristote avait déjà émis la même pensée en ces termes : « De quoi s'occupent les mathématiciens, si ce n'est de l'*ordre* et de la *proportion*? » Dans une classe très étendue de questions, les ressources de l'algèbre prêtent un concours puissant à la géométrie, soit pour la solution des problèmes déterminés, soit pour la recherche des propriétés métriques des figures. Cette application de l'algèbre à la géométrie, due à Viète, a été perfectionnée par Descar-

tes, qui inventa en outre des méthodes générales aussi simples que fécondes, pour ramener la théorie des courbes au calcul algébrique. Ces méthodes, dont l'ensemble constitue la *Géométrie analytique*, n'ont été appliquées d'abord qu'aux courbes *planes:* plus tard elles ont été étendues aux lignes quelconques et aux *surfaces*, et c'est de là que vient la distinction assez généralement adoptée, de géométrie analytique à *deux* et à *trois dimensions*.

Sous le point de vue particulier de la résolution des triangles rectilignes et sphériques, l'algèbre appliquée à la géométrie constitue la *Trigonométrie*. Cette science, d'une très grande utilité pour l'astronomie, la navigation, etc., remonte à une haute antiquité; mais les travaux de Néper, et surtout ceux d'Euler l'ont singulièrement étendue, et en ont fait une science presque nouvelle, à laquelle on a réservé le nom d'*analyse trigonométrique*.

Enfin, dans ces derniers temps, la géométrie s'est enrichie d'une doctrine nouvelle, la *Géométrie descriptive*, qui était le complément nécessaire de la géométrie analytique, et qui, comme elle, devait avoir des résultats immenses. Cette science, due au génie créateur de Monge, embrasse deux objets : le premier consiste à représenter sur une aire plane tous les corps d'une forme déterminée, et de transformer ainsi en constructions planes les opérations graphiques qu'il serait impossible d'exécuter dans l'espace; le second est de déduire de cette représentation des corps leurs rapports mathématiques résultant de leurs formes et de leurs positions respectives. Cette belle création réduit à un petit nombre de principes et à des constructions faciles toutes les opérations géométriques qui peuvent se présenter dans la coupe des pierres, la charpente, la perspective, la fortification, la gnomonique. — Le peu de mots que nous venons de dire suffiront pour faire apprécier l'immensité du champ qu'embrassent les mathématiques pures.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES. — En tête des mathématiques appliquées, nous plaçons la *Mécanique rationnelle*. Cette science, qui traite de l'équilibre et du mouvement des corps, n'emprunte à l'observation que deux lois très simples, savoir : l'inertie de la matière, et la proportionnalité des forces aux effets qu'elles produisent. Aussi conduit-elle à des résultats qui, sous le rapport de l'évidence, équivalent presque à des vérités géométriques. La mécanique appliquée *aux mouvements des corps célestes* exige quelques hypothèses de plus, et repose par conséquent sur des fondements un peu moins sûrs. C'est ainsi qu'elle admet la loi de la gravitation universelle; la transmission instantanée de l'attraction; la non-résistance de l'éther, etc., principes vérifiés seulement par la concordance que l'on trouve (dans les limites de nos moyens d'observation) entre les résultats de la théorie et ceux de l'expérience. Mais si cette science n'est point parfaite au point de vue philosophique, il faut reconnaître qu'elle est complétement satisfaisante au point de vue pratique, qu'elle explique les phénomènes célestes jusque dans leurs moindres détails, et que souvent même elle a devancé l'observation.

Depuis un demi-siècle, l'analyse mathématique a exercé l'influence la plus heureuse sur les *sciences physiques*, et cela s'explique facilement. Les phénomènes, pour être traités mathématiquement, doivent être envisagés sous toutes leurs faces, et analysés dans toutes les circonstances qu'ils peuvent présenter; toute hypothèse doit être examinée en détail, et les résultats qu'elle fournit, exprimés numériquement, sont comparés immédatement aux résultats de l'observation : cette marche, on le conçoit, est le meilleur moyen de se garantir de l'erreur. Un accord incomplet entre la théorie et l'expérience conduit même quelquefois à des découvertes inattendues, en prouvant que cette théorie n'était vraie qu'à peu près, et en mettant sur la voie du fait qui doit la compléter. Enfin la nature exacte des opérations mathématiques est un frein salutaire qui arrête les fantaisies de l'imagination et empêche celles ci de se lancer au hasard dans le champ des hypothèses. Ce n'est pas à dire que la physique mathématique, même entre les mains des Fourier, des Ampère, des Poisson, des Murphy, etc., donne infailliblement la clef des phénomènes naturels. Une théorie fausse peut, pendant un certain temps, paraître expliquer tous les faits que l'on observe; par exemple, les deux théories de la lumière. Il y a plus; une théorie fausse, empruntant les dehors sévères et rigoureux des formules mathématiques, peut acquérir une apparence de certitude qui la fasse triompher de la théorie véritable. Mais ces objections, auxquelles nous reconnaissons un certain poids, ne doivent pas faire rejeter l'application des mathématiques aux sciences physiques : elles prouvent seulement que cette application doit être prudente et judicieuse.

Il n'est pas une branche des connaissances humaines qui ne se laisse aborder par les mathématiques, au moins d'un certain côté; on peut même avancer qu'une science est d'autant plus voisine de sa perfection qu'elle se prête plus facilement aux procédés mathématiques. C'est surtout dans la *théorie des probabilités* que l'on reconnaît l'immense variété des questions auxquelles l'analyse peut prêter le secours de sa

clarté et de sa précision. Cette partie très délicate des mathématiques appliquées nous permet d'apprécier l'exactitude des mesures obtenues dans les sciences d'observation, d'interpréter sainement les résultats numériques fournis par la statistique, de calculer les chances de succès de beaucoup d'entreprises financières, et, en général, de prévoir les effets par l'examen des causes, ou de remonter aux causes par la connaissance des effets. « Les questions les plus importantes de la vie, dit Laplace, ne sont pour la plupart que des problèmes de probabilités; on peut dire, à parler en rigueur, que presque toutes nos connaissances ne sont que probables. » La théorie des probabilités n'est, au fond, que le bon sens réduit au calcul; mais si l'on considère la logique fine et délicate qu'elle exige, les savantes méthodes analytiques qu'elle emploie, les questions intéressantes au plus haut degré qui lui sont soumises, on reconnaîtra qu'il n'est point de science plus digne de nos méditations, et l'on concevra qu'elle ait été cultivée avec une espèce de prédilection par les géomètres les plus distingués de notre époqu e

Par suite de l'étendue de ses applications, le calcul des probabilités établit un lien naturel entre les mathématiques appliquées aux sciences *physiques*, dont nous avons parlé jusqu'ici, et les mathématiques appliquées aux sciences *techniques*, dont il nous reste à dire quelques mots. Cette dernière catégorie est tellement étendue qu'il nous serait impossible d'en passer une revue complète : les différentes parties qui la composent occupent du reste, au point de vue scientifique, des rangs très inégaux. Les unes, n'empruntant à l'expérience que quelques données indispensables, sont presque aussi rigoureuses que les mathématiques pures; dans les autres, l'empirisme domine à tel point qu'elles n'ont, pour ainsi dire, de mathématique que le nom et la forme extérieure. Nous renvoyons, pour l'énumération des principales d'entre elles, au tableau synoptique suivant qui présente, dans leur ensemble, les branches les plus importantes des sciences mathématiques en général.

- **MATHÉMATIQUES pures.**
  - Science des quantités ou arithmétique universelle.
    - Arithmétique élémentaire ; — science du calcul numérique.
    - Haute arithmétique ; — théorie des nombres.
    - Algèbre élémentaire ; — calcul littéral ; résolution des équat. ; syntactique.
    - Haute algèbre ; — théorie générale des équations.
    - Analyse algébrique ; — développement des séries.
    - Haute analyse ; — calcul différentiel, intégral et des variations.
  - Science de l'étendue ou géométrie.
    - Géométrie pure
      - élémentaire ; — mesure et situation des grandeurs.
      - descriptive ; — représentation et propriétés géométriques des corps.
    - Géométrie mixte.
      - Application de l'algèbre à la géom. ; — géom. analytique.
      - Trigonométrie ; — analyse trigonométrique.
- **MATHÉMATIQUES appliquées**
  - à la philosophie naturelle.
    - Mécanique rationnelle
      - des corps solides :
        - statique.
        - dynamique.
      - des corps fluides :
        - hydrostatique.
        - hydrodynamique.
    - Astronomie
      - physique ; — description des mouvements célestes.
      - théorique ; — explication id. id.
      - pratique ; — observation ; calcul des tables ; chronologie ; gnomonique ; géographie; géodésie.
    - Physique mathématique.
      - Acoustique.
      - Calorique.
      - Electricité.
      - Magnétisme.
      - Lumière.
    - Probabilités ; — application aux sciences physiques, économiq. et morales.
  - aux sciences techniques.
    - Arithmétique pratique ; — commerce, finances, etc.
    - Géométrie pratique ; — topographie ; perspective ; charpente, etc.
    - Mécanique appliquée ; — théorie des machines ; leur construction.
    - Constructions ; — civiles ; militaires ; hydrauliques.
    - Artillerie ; — balistique.
    - Marine ; — constructions navales ; astronomie nautique.

D'après son étymologie le mot *mathématiques* signifie étude par excellence (de μανθανειν, apprendre). Les philosophes grecs accordaient, en effet, une telle importance à cette partie de l'instruction, qu'ils la regardaient comme la base de toutes les autres : témoin la fameuse inscription que Platon avait placée sur son école : « N'entrez pas ici, si vous n'êtes pas géomè-

tre. » L'étude des mathématiques constitue, en effet, une puissante gymnastique intellectuelle; elle exerce et fortifie la faculté du raisonnement, donne de l'ordre, de la liaison, de la clarté aux idées, et habitue l'esprit à se fixer longtemps sur un même sujet, condition indispensable au succès de toute recherche sérieuse. « Cette étude, dit le docteur Whewell, nous accoutume à un enchaînement de déductions logiques, dans lequel chaque anneau se rattache au précédent; elle donne ainsi de la continuité à l'attention, de la cohérence aux idées; elle apprend à l'intelligence à saisir les points fondamentaux d'un raisonnement, et à classer avec ordre les divers éléments de conviction, en leur accordant leur juste degré d'importance; qualités que l'on rencontre trop rarement dans le monde. » Outre leur utilité pratique qui se manifeste dans une foule de circonstances de la vie, les mathématiques ont singulièrement étendu le domaine de l'intelligence et l'ont enrichi d'une foule de vérités abstraites qui tôt ou tard, n'en doutons pas, recevront leur application. La théorie des progressions n'a-t-elle pas conduit Néper à l'invention des logarithmes, cette précieuse découverte qui, suivant l'expression de Delambre, a doublé la vie des calculateurs? Les propriétés des sections coniques, après être restées pendant près de deux mille ans un objet de pure spéculation, n'ont-elles pas été admirablement fécondées par le génie de Képler, et ne lui ont-elles pas donné le secret du véritable système du monde? Souvent on adresse aux mathématiques le reproche de dessécher l'esprit et de le rendre insensible aux beautés des ouvrages d'imagination. Certes, si un homme absorbe toutes ses facultés dans une seule étude, quelle qu'elle soit, il les annule pour tout le reste; mais cela ne prouve pas que la culture des mathématiques soit incompatible avec le goût de la littérature et même avec le sentiment des arts. L'époque de la Renaissance a produit plusieurs grands génies qui ont brillé à la fois comme artistes et comme savants; et s'il est vrai que l'art d'écrire n'est que celui de penser, comment refuser aux mathématiciens le talent littéraire? Pascal, le modèle des écrivains; Descartes, Leibnitz, Condorcet, d'Alembert, Laplace, illustres comme philosophes, littérateurs et géomètres; Clarke, Horsley, Playfair, savants du premier ordre; Young, génie universel, et une foule d'esprits d'élite ont prouvé, au contraire, que l'élégance du style peut s'allier à la profondeur de la science, et que les grands mathématiciens se distinguent ordinairement par la variété et la généralité de leurs connaissances.

L'origine des mathématiques est enveloppée de ténèbres, et ne nous est connue que par des traditions fabuleuses ou incertaines. Partout où l'on peut remonter à la formation des sociétés, on trouve l'intelligence humaine en possession de quelques vérités mathématiques, fruits nécessaires de ses premiers développements; mais ces vérités, d'ailleurs en petit nombre, sont uniquement relatives aux besoins physiques des hommes : la science de ces premiers âges ne s'élève pas au-dessus du but purement matériel qui a présidé à sa formation. Ce n'est qu'à la suite d'une élaboration lente et pénible que l'on voit la civilisation se dégager peu à peu de la barbarie, l'intelligence établir sa supériorité sur l'instinct, et la science se perfectionner en se spiritualisant. Il est naturel de croire que, dans ces premiers temps, les peuples commerçants se sont portés avec prédilection vers la science des nombres, et ont perfectionné, sinon inventé l'arithmétique et l'algèbre. Les peuples laboureurs ont dû cultiver de préférence la géométrie, dont les premières applications eurent pour but d'évaluer la surface des terrains et de fixer les limites des propriétés. Enfin le berceau des sciences d'observation, et en particulier de l'astronomie, doit être placé chez les peuples nomades ou pasteurs. Cette supposition se trouve appuyée par différents passages des écrivains de l'antiquité. Ainsi Strabon cite les Phéniciens comme les inventeurs de l'arithmétique; Hérodote dit qu'à la suite des inondations du Nil, les limites des héritages étaient souvent confondues, ce qui exigeait de nouvelles mesures et de nouveaux partages : c'est de là, ajoute-t-il, que la géométrie prit naissance, et qu'elle passa dans la Grèce. Enfin, les Chaldéens et les mages sont très souvent cités pour leurs connaissances spéciales en astronomie. Aujourd'hui, une opinion fortement appuyée place dans l'Inde le véritable berceau de la civilisation et des sciences : On ne peut en effet contester la haute antiquité des monuments de ce pays; mais il sera toujours très difficile de prouver que les autres peuples ont nécessairement communiqué avec les Hindous, et leur ont emprunté leurs connaissances.

Les plus anciens mathématiciens dont l'histoire nous ait transmis d'une manière positive les noms et les travaux, sont les philosophes grecs. On sait que la plupart d'entre eux visitèrent l'Égypte, où la science était un des attributs les plus respectés du sacerdoce. Ils y puisèrent sans doute un grand nombre de connaissances, mais ils ne tardèrent pas à dépasser leurs maîtres. Ce sont eux qui les premiers se sont élevés à la considération des vérités *abstraites* des mathématiques; et sous ce rapport comme sous tant d'autres, la Grèce mérite d'être placée

à la tête des nations civilisées. Thalès, Pythagore, Platon, et leurs disciples, trouvèrent successivement (de 640 à 390 av. J. C.) presque toutes les vérités géométriques qui forment aujourd'hui les éléments de la science : l'école platonicienne fit même des découvertes d'un ordre très élevé, qui donnèrent naissance à la géométrie transcendante. Les vérités admirables émises par plusieurs philosophes grecs témoignent d'une haute puissance de conception et rendent tout à fait incroyables les opinions absurdes que des historiens ignorants leur ont attribuées, sur la foi des traditions populaires, ou en prenant peut-être dans un sens littéral des idées émises dans un langage mystique et sous une forme poétique.

Trois autres grands génies, Euclide, Archimède, Apollonius, tracent ensuite, à cinquante ans d'intervalle l'un de l'autre, la marche de l'esprit humain dans ces siècles reculés. Le premier forme le lien entre l'école de Platon, où il avait étudié, et celle d'Alexandrie, qui prenait naissance (300 av. J. C.) : il est surtout connu par ses fameux *Éléments* de géométrie. Le second, si célèbre par ses découvertes en mécanique, est incontestablement le plus grand géomètre de l'antiquité; après avoir illustré par son savoir la Sicile sa patrie, il eut la gloire de mourir en la défendant. Le troisième enfin mit le comble à la réputation de l'école d'Alexandrie, et mérita de ses contemporains le surnom de *grand*, que la postérité lui a confirmé. L'ouvrage qui a le plus contribué à sa célébrité, et qui donne la plus haute idée de son génie, est le *Traité des côniques*.

Parmi les savants qui appliquèrent les mathématiques aux sciences d'observation et principalement à l'astronomie, nous citerons Aristarque de Samos et Eratosthènes, contemporains d'Archimède; Hipparque, le père de la véritable astronomie, qui vivait un siècle et demi avant notre ère, et Ptolémée, qui a observé dans la première moitié du deuxième siècle. Ces quatre grands hommes illustrèrent l'école d'Alexandrie. Le dernier, dont la réputation est populaire, a été successivement loué avec exagération et critiqué outre mesure : on ne peut toutefois lui refuser l'honneur de plusieurs découvertes importantes, et l'auteur de l'*Almageste* n'eût il fait que coordonner les travaux de ses devanciers, qu'il aurait des droits incontestables à notre reconnaissance, pour avoir dressé ce grand tableau systématique qui a servi de guide à la science durant quatorze siècles.

Les époques de décadence sont annoncées par les commentateurs et les annotateurs : c'est ce qui arriva après Ptolémée. A partir de la seconde moitié du IIe siècle, on cherche en vain des génies originaux; on ne voit plus apparaître que des mathématiciens du second ordre. Nous ferons toutefois une exception honorable en faveur de Pappus, qui vivait vers la fin du IVe siècle : ses *Collections mathématiques* sont un monument précieux qui nous fait connaître l'état de la géométrie à cette époque, et plusieurs propositions curieuses que renferme ce recueil le mettent au dessus des compilations ordinaires. Un fait digne de remarque, c'est que les mathématiciens grecs se vouèrent presque exclusivement aux spéculations géométriques, et négligèrent l'arithmétique et l'algèbre. Peut-être faut-il attribuer cet abandon des théories numériques à l'état imparfait de leur système de numération. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, on a même cru en Europe que l'algèbre avait été totalement inconnue aux anciens; mais l'ouvrage de Diophante, que l'on découvrit alors dans la bibliothèque du Vatican, assure aux Grecs des droits à l'invention de l'algèbre, droits qui ne peuvent leur être sérieusement contestés que par les Hindous. La balance, il est vrai, paraît pencher du côté de ces derniers qui, dès le VIe siècle, avaient une arithmétique et une algèbre bien supérieures à celles des Grecs. Diophante vivait, à ce qu'il paraît, vers le milieu du IVe siècle.

Jusqu'au VIIe siècle, les mathématiques continuèrent à être cultivées en Grèce, et surtout dans l'école d'Alexandrie. On sait qu'à cette époque, Mahomet et ses successeurs ravagèrent tout l'Orient et la partie méridionale de l'Europe. L'école d'Alexandrie fut engloutie par le flot de Barbares qui se précipita alors sur l'Égypte; ses savants furent dispersés, ses instruments détruits, sa bibliothèque livrée aux flammes. La chaîne des connaissances humaines menaça de se rompre, et la civilisation fut sur le point de perdre en quelques jours le fruit et la tradition des travaux amassés pendant treize siècles. Heureusement les Arabes eux-mêmes, qui avaient failli éteindre le flambeau de la science, se chargèrent de l'entretenir. Après la conquête, ils tournèrent leur activité vers l'étude, et traduisirent les auteurs grecs, dont plusieurs même ne nous sont connus aujourd'hui que par ces traductions; mais ils se contentèrent d'étudier avec respect ces grands maîtres, sans ajouter aucune découverte saillante aux connaissances qu'ils puisèrent dans leurs ouvrages. Ils ont toutefois le mérite d'avoir donné à la trigonométrie sa forme actuelle. Le même défaut d'originalité se remarque et chez les savants qui, après la destruction de l'école d'Alexandrie, se réfugièrent en Grèce, et chez leurs successeurs. La prise

de Constantinople, par Mahomet II, en 1453, fut l'époque de la ruine totale des mathématiques dans la Grèce.

Les chrétiens occidentaux montrèrent pendant longtemps une grande indifférence pour les mathématiques. Cependant elles ne furent pas totalement négligées pendant les siècles de ténèbres qui précédèrent la Renaissance : les couvents furent leur asile, et c'est au zèle patient et infatigable des religieux et des moines que nous sommes redevables de la conservation des monuments les plus précieux de la science.

Vers le milieu du xe siècle, commence à pénétrer en Europe l'admirable invention du système décimal de numération : nous devons ce bienfait à notre commerce avec les Arabes qui, eux-mêmes, paraissent l'avoir reçu des Hindous. L'*Algorismus* du juif Jean Hispalensis, ouvrage composé vers le milieu du xiie siècle, est le premier livre dans lequel ce système ait été nettement décrit, quoiqu'on prétende en retrouver des traces dans un passage assez obscur de la géométrie de Boëce, philosophe et sénateur romain qui vivait au commencement du vie siècle. Le xiiie siècle vit paraître un grand nombre de traités d'arithmétique, destinés à répandre et à vulgariser le nouveau système de numération. Le principal d'entre eux est de l'année 1202 ; il porte le titre d'*Abacus*, et a été écrit par un marchand de Pise appelé Léonard Fibonacci. Ce traité, comme celui de Jean Hispalensis, renferme en outre quelques notions d'algèbre, et les deux auteurs paraissent avoir pris pour modèle l'Arabe Mohammed-ben-Musa, qui vivait au ixe siècle. Après Fibonacci, il faut citer Sacro-Bosco, dont l'*Algorismus*, écrit en vers latins en 1236, présente des chiffres qui sont l'origine des nôtres ; puis Prosdocimo, auteur de la fin du xive siècle ; Regiomontanus, qui le premier a fait usage de *lettres* pour exposer le système de numération, et pour démontrer les règles de l'arithmétique pratique ; enfin Lucas de Borgo, dont l'ouvrage intitulé : *Summa de arithmetica*, a exercé une immense influence sur son époque. C'est le premier traité d'algèbre qui ait été imprimé (1494). Il ne s'élève pas encore du reste au dessus des équations du 1er et du 2e degré, et des problèmes indéterminés. La gloire de résoudre les équations du 3e degré était réservée à Tartaglia et à Cardan, auteurs du commencement du xvie siècle. On voit que l'introduction des mathématiques en Europe est marquée par une tendance prononcée vers la science du *calcul* (l'arithmétique et l'algèbre). De plus, cette science est présentée à un point de vue purement positif, et presque toutes ses applications sont relatives aux opérations commerciales. Nous avons signalé, dans les beaux temps de la Grèce, une tendance tout opposée. C'est que, dans l'enfance de la civilisation, les idées matérielles dominent ; les esprits sont incapables de s'élever au-dessus de la considération des propriétés *concrètes* de l'étendue, ou méprisent tous les travaux qui ne sont pas d'une application directe. Si, pendant cette époque d'ignorance générale apparaît un de ces génies hardis, destinés à donner l'impulsion à la marche intellectuelle de l'humanité, sa parole parcourt le désert, et va frapper un milieu qui n'a pas d'écho pour elle ; mais elle ne meurt pas, elle attend le siècle qu'elle avait devancé ; peu à peu les idées se spiritualisent, les esprits deviennent capables de s'élever à la considération des vérités *abstraites*, c'est-à-dire à la *science*, et alors cette voix du génie, que l'on croyait éteinte, se réveille avec éclat, et produit dans l'univers un immense retentissement.

Cette époque de transformation des esprits, commencée en Europe au milieu du xve siècle, se manifeste surtout à fin du xvie. Alors naissent de tous les côtés ces grands hommes qui ont illustré le xviie siècle, et l'ont placé au premier rang dans l'histoire des sciences mathématiques : Viète, l'inventeur de l'analyse algébrique ; Galilée, le fondateur de la mécanique, et le premier parmi les hommes qui ait tourné le télescope vers le ciel ; Copernic et Képler, les législateurs des mouvements célestes ; Descartes, géomètre-philosophe, le père de la géométrie analytique. Puis viennent Cavalieri qui fait entrer dans les calculs la considération de l'infini ; Huygens qui perfectionne la plupart des découvertes de Galilée, et prépare la route à la gravitation universelle ; Newton enfin, dont le nom seul suffit, et Leibnitz qui partage avec lui la gloire d'avoir fondé le calcul infinitésimal.

Le xviie siècle avait semé : les deux suivants avaient à cultiver, et ils ont recueilli la moisson. Il leur était réservé d'appliquer les sciences mathématiques à toutes les branches de la philosophie naturelle ; immense travail d'ensemble qui ne pouvait s'accomplir qu'en faisant entrer la considération de *l'infini* dans toutes les propositions élevées de la science. Cette nécessité de l'abstraction est caractéristique, et mérite l'attention des esprits sérieux ; elle établit d'une manière incontestable la spiritualité du principe des mathématiques.

Le xviiie et le xixe siècle étaient, disions-nous, destinés à faire converger vers l'unité toutes les branches éparses des connaissances humaines : cette haute mission philosophique a trouvé des apôtres dignes d'elles. Nous n'en nommerons aucun, ne pouvant les nommer

tous; d'ailleurs ils n'appartiennent ni à une famille, ni à un pays, mais à une époque et à l'humanité tout entière : la Providence les produit pour relever l'homme à ses propres yeux, et pour lui rappeler sa céleste origine, en lui faisant contempler l'œuvre puissante de sa raison. J. LIAGRE.

MATHIAS (SAINT) fut admis après la mort de Judas au nombre des apôtres. Les fidèles hésitant entre lui et Joseph, appelé Barsabas, et surnommé le Juste, ils prièrent Dieu de faire connaître lui-même son choix, et le sort tomba sur Mathias. Il alla, suivant la tradition, prêcher la foi en Ethiopie, en Cappadoce et en Colchide, et reçut le martyre dans ce dernier pays. On lui a attribué un *Évangile* et un *livre de traditions* qui sont reconnus apocryphes.

MATHIAS, fils de l'empereur Maximilien II, naquit en 1557. Lorsque les Pays-Bas se soulevèrent contre Philippe II, il accepta, malgré son père, l'empereur Rodolphe, le titre de gouverneur des Pays-Bas (1577). Il ne prêta guère, d'ailleurs, aux confédérés que l'appui de son nom, et en 1580, il fut mis à l'écart par le prince d'Orange. En 1594, il se fit donner le commandement de l'armée impériale contre les Turcs, et en 1602, secondé par le duc de Mercœur, il arriva jusqu'à Bude, occupée par les Musulmans, et échoua devant cette place. La mollesse de Rodolphe, qui s'occupait de la pierre philosophale beaucoup plus que du gouvernement de son empire, inspira à Mathias d'ambitieux projets. Il avait une armée sous ses ordres, et au lieu de combattre les Turcs, il résolut de se créer souverain de la Hongrie, de la Bohême et de l'Autriche. Pour y parvenir, il se mit à la tête du parti protestant, entra en négociations avec Battori, prince de Transylvanie, marcha sur Prague, où se trouvait le faible Rodolphe, et obtint de lui (11 mai 1608) la Hongrie, l'Autriche et la Moravie. C'était là une souveraineté périlleuse; Mathias avait à satisfaire les protestants en Autriche et en Hongrie, et à enlever aux Turcs la plus grande partie de cette dernière contrée. Pendant qu'il s'y préparait, une circonstance inattendue vint encore favoriser son ambition. L'archiduc Léopold, chassé du duché de Juliers par le parti protestant, s'était retiré en Bohême où il s'arrogeait des droits souverains. Mathias arrive à Prague avec son armée, force l'empereur à lui accorder la couronne de Bohême, et se fait sacrer le 21 mai 1611. Rodolphe mourut le 20 janvier suivant, et les princes allemands réunis pour la dernière fois en assemblée générale, à Francfort, décernèrent l'empire à Mathias. La capitulation qu'il signa en montant sur le trône diffère essentiellement de celles de ses prédécesseurs. Il promettait de n'employer les subsides accordés par les États, qu'au seul usage auquel on les destinait; il s'engageait à ne plus traduire les procès pour les péages électoraux au tribunal des sept électeurs; à prendre lui-même l'investiture des fiefs possédés par la maison d'Autriche. Il reconnaissait enfin aux électeurs le droit d'élire un roi des Romains lorsqu'ils le jugeraient utile, et malgré l'empereur régnant, s'il se trouvait en désaccord avec eux. Mais l'empire n'était plus qu'un corps sans unité; les esprits n'étaient préoccupés que des discordes religieuses, et le nouvel empereur demanda, sans rien pouvoir obtenir, des secours contre les Turcs. Il parvint néanmoins à conclure avec ces redoutables voisins (1615) un traité par lequel ils lui rendirent Agria ou Eger, Pesth, Bude, Szekes-Fejervar ou Albe-Royale, c'est-à-dire presque toute la Hongrie. Dans la position difficile où il se trouvait, Mathias devait s'étudier à ne mécontenter ni les protestants, ni les catholiques. Ce fut dans ces circonstances qu'il choisit pour lui succéder en Bohême et en Hongrie (1617) son cousin Ferdinand de Gratz, duc de Styrie, élevé à l'école des jésuites d'Ingolstadt. Il fit en outre avec le roi d'Espagne un pacte de famille, en vertu duquel ce monarque renonçait à tous ses droits sur la Hongrie et sur la Bohême, à condition que si Ferdinand mourait sans héritier, ces deux royaumes passeraient dans la maison de Philippe III. Cette politique maladroite causa une fermentation générale parmi les protestants. Ferdinand maltraitait en même temps les réformés de la Styrie, les chassait et confisquait leurs propriétés. La Bohême se révolta la première; Prague se trouva bientôt au pouvoir des insurgés; les conseillers impériaux furent jetés par les fenêtres; les hussites se joignirent aux protestants; l'administration fut confiée à trente directeurs, et on mit à la tête de l'armée le brave Mathias de Turm ou de La Tour. Les protestants de la Lusace, de la Silésie, de la Moravie, de l'Autriche et de la Hongrie entrèrent dans le mouvement. Vienne était menacée, et Mathias mourut en mars 1619, sans prévoir la fin de ces troubles auxquels il avait en vain cherché à mettre fin par des négociations. Ferdinand II lui succéda. AL. BONNEAU.

MATHIAS CORVIN, fils de Jean Huniade, roi de Hongrie, naquit à Clausemberg, en Transylvanie. Retenu prisonnier en Bohême, par Ladislas, il fut relâché (1457), à la mort de ce prince, par George Podiebrad, et élu roi de Hongrie le 24 janvier 1458. Une partie de l'aristocratie hongroise désapprouvant ce choix, offrit la couronne à l'empereur Frédéric III.

Celui-ci voulut s'emparer de la Hongrie et parvint à saisir la couronne sacrée de saint Étienne, nécessaire au couronnemeut des rois. Les Turcs profitant de ces divisions, envahirent la haute Hongrie. Mathias, digne fils de Huniade, tint tête à la fois à ces deux puissants adversaires, chassa les infidèles et força Frédéric à lui rendre la couronne de saint Étienne et à le reconnaître roi de Hongrie. Le traité conclu entre eux à ce sujet, portait que le trône reviendrait à Frédéric si Mathias venait à mourir sans enfants ou sans neveux. Le roi de Hongrie s'engeait en outre à payer à l'empereur une somme de 60,000 écus (1464). George Podiebrad, son beau-père, s'étant montré favorable aux hussites, le pape le déclara déchu du trône de Bohême qu'il offrit à Mathias (1466). Une lutte s'engagea entre le gendre et le beau-père; mais Podiebrad mourut en 1471, et le parti hussite lui donna pour successeur Ladislas VI, fils de Casimir, roi de Pologne. Mathias, toujours soutenu par les catholiques, continua la guerre, et pour prix de ses succès, se fit accorder la Silésie et la Moravie, laissant à son compétiteur la Lusace et la Bohême (1475). En 1486, il déclara la guerre à Frédéric III, pour des motifs qui ne sont pas parfaitement connus, et peut-être pour le punir de lui avoir refusé des secours contre les Turcs, battit les troupes impériales, s'empara de Vienne et de Neustadt, et conclut l'année suivante, avec Frédéric, un traité en vertu duquel il devait garder la Basse-Autriche jusqu'à ce que l'empereur l'eût indemnisé de tous les frais de la guerre.— Le règne de Mathias Corvin, dont nous n'avons pu reproduire que les événements les plus marquants, fut signalé par des guerres presque continuelles avec les Turcs, dont il arrêta l'élan envahisseur, et avec les Moldaves, les Valaques et les Transylvains. Sa position au milieu de tant de peuples ennemis lui avait fait sentir la nécessité d'avoir une armée permanente et bien disciplinée; il en avait créé une, et c'est à l'excellente organisation qu'il avait su lui donner qu'il dut surtout les succès constants de toutes ses expéditions militaires. Mathias ne fut pas seulement un grand capitaine. Dans les courts intervalles que lui laissa la guerre, il s'occupa avec ardeur de l'administration de ses États, fit des lois contre les duels, simplifia la procédure, donna le Code ou grande Charte des Hongrois, s'environna de savants et d'artistes, établit à Bude une université, fonda un observatoire, réunit plus de 50,000 manuscrits qu'il avait fait copier à Constantinople, à Rome, etc., et rassembla plus de 300 statues antiques. On trouve la collection de ses lois dans le recueil de Bonfini, Francfort, 1581. — Une attaque d'apoplexie l'enleva, à Vienne, en 1490, au moment où il préparait une nouvelle expédition contre les Turcs. Monarque infatigable, on aurait pu, comme son père, l'enterrer debout. Il eut pour successeur Ladislas, roi de Bohême, qui, après sa mort, avait épousé sa veuve Béatrix. AL. B.

MATHILDE. Nous citerons parmi les princesses de ce nom : — MATHILDE (sainte), fille d'un seigneur saxon et femme de l'empereur Henri Ier, l'*Oiseleur*, dont elle eut Othon-le-Grand, Henri, duc de Bavière, et Brunon, évêque de Cologne. Après la mort de son époux, elle fut maltraitée par ses fils Henri et Othon, et obligée de se retirer en Westphalie. Othon la fit revenir ensuite, et profita de ses sages conseils. Mathilde était la mère des pauvres, et sa piété la fit mettre au rang des bienheureux. Elle avait fondé plusieurs monastères, et entre autres celui de Quédlinbourg, où elle mourut en 968. — MATHILDE (*sainte*), fille de Malcom III, roi d'Écosse et de sainte Marguerite, épousa en 1200 Henri Ier, roi d'Angleterre, et donna sur le trône l'exemple de toutes les vertus. Elle fit bâtir à Londres l'hôpital de l'Église du Christ, celui de Saint-Gilles, et mourut le 30 avril 1218. — MATHILDE, fille de Henri Ier roi d'Angleterre, épousa en 1111 l'empereur Henri V, dont elle devint veuve en 1121, et deux ans après donna sa main à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Son père en mourant la déclara son héritière (1137). La couronne lui fut disputée par Étienne, comte de Boulogne, neveu de Henri; mais ce prétendant fut vaincu en 1141 par le comte de Glocester, frère illégitime de Mathilde. Le caractère fier et altier de cette princesse lui aliéna bientôt le cœur de ses sujets, et son frère étant mort en 1147, elle se trouva sans défenseur, se vit forcée d'abandonner le trône à son rival (*voy.* ETIENNE), et se sauva en France, où elle mourut en 1149, laissant un fils (Henri II), qui régna après la mort d'Étienne. — MATHILDE (*la comtesse*), fille de Boniface III, marquis de Tuscie ou Toscane et de Béatrix, sœur de l'empereur Henri III, naquit en l'année 1046, hérita en 1054 des états de son père, qui comprenaient la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare Modène, une partie de l'Ombrie, le duché de Spolète, Vérone, presque tout le territoire désigné depuis sous le nom de *patrimoine de saint Pierre*, et une partie de la marche d'Ancône. Elle avait appris de sa mère, maltraitée par Henri III, à haïr la famille impériale; elle se trouva donc toute disposée à embrasser les griefs de la cour de Rome contre la maison de Souabe; elle se sépara même de son premier mari, Godefroy-le-Barbu, qu'elle

avait épousé en 1063, parce qu'elle ne le trouvait pas assez dévoué au pape. Devenue veuve en 1076, elle fit dès l'année suivante donation de ses biens allodiaux au saint-siége. Cette même année 1076, la guerre des investitures éclata. Mathilde soutint Grégoire VII, et ce fut dans une de ses forteresses, à Cannosa, près de Reggio, que Henri IV, vaincu et humilié, vint se prosterner aux pieds du pape. Cette paix fut de courte durée. Après avoir fait déposer Grégoire par le conciliabule de Brixen en Tyrol, Henri vint en Italie à la tête de son armée et la comtesse déploya contre lui toutes ses forces, qui étaient considérables. Grégoire VII mourut en 1086, et la lutte continua toujours plus acharnée entre l'empereur et Mathilde. Vainqueur d'abord, Henri fut vaincu ensuite. Il se décida en 1091 à envoyer son fils Conrad en Italie, mais le jeune prince, gagné par Mathilde, tourna bientôt ses armes contre son père. — Henri V étant monté sur le trône impérial, ralluma la querelle des investitures. Il savait que Mathilde avait fait donation de ses états au pape; il espérait néanmoins, vu le grand âge de cette princesse, pouvoir enlever cet héritage au saint-siége; il entra donc en négociations avec Mathilde, et la paix fut conclue entre eux; il lui confirma même l'investiture de la Toscane, qu'elle avait déjà reçue des empereurs précédents. Mathilde pourtant ne revint pas sur sa première décision, et elle mourut en 1115 à Polirone, dans un couvent qu'elle avait fondé, léguant ses états au siége apostolique par un testament solennel, au détriment de son second mari, Guelfe V, duc de Bavière, qu'elle avait épousé en 1084, et dont elle s'était séparée en 1097, parce qu'il cherchait à la détourner de son alliance avec la cour de Rome. Quelques auteurs ont voulu faire croire à des liaisons coupables entre Mathide et Grégoire VII; mais c'est une pure calomnie, et qui plus est une calomnie maladroite à laquelle le caractère austère de Grégoire VII ne laisse pas la moindre prise. Mathilde d'ailleurs n'était pas belle, et à l'époque où elle s'unit étroitement à la politique du pape, elle avait dépassé l'âge où les femmes exercent le plus d'influence sur les hommes. Il ne faut pas oublier en outre que la cause de la papauté était alors le parti populaire dans l'Italie, fatiguée du joug allemand, et encore irritée des dévastations commises par les impériaux dans les dernières guerres. — Henri V n'avait élevé aucun doute sur l'authenticité du testament de Mathilde. Après la mort de cette princesse, il vint néanmoins prendre possession de ses états, qu'il prétendait feudataires de l'empire. En 1176, Frédéric Barberousse, après des revers successifs, offrit à Alexandre III de lui en rendre une partie; il n'y eut toutefois rien de conclu à ce sujet au congrès de Venise. Frédéric eut ensuite un entretien sur cette question avec le pape Lucius III, successeur d'Alexandre, et les deux souverains se séparèrent indisposés, Othon IV promit plus tard une cession positive à Innocent III; tout se borna là. Il en fut de même de la promesse de Rodolphe Ier en 1275; mais cet empereur, par un diplôme du 15 février 1279, se démit enfin de tous ses droits sur la partie qui forme le patrimoine de saint Pierre, cession qui fut approuvée la même année par les électeurs de l'empire. Il ne resta plus alors au saint-siége qu'à faire rentrer sous son autorité (*voy.* ETATS DE L'EGLISE) le territoire légué par Mathilde, qui se trouvait depuis longtemps entre les mains d'une foule de seigneurs ou de républiques indépendantes.

MATHURINS (*voy.* TRINITAIRES).

MATHUSALEM, *Mathusalam*, suivant la Vulgate, en hébreu *Metouschelakh*, c'est-à-dire l'*homme du trait* ou *du javelot*. Mathusalem était fils d'Henoch, père de Lamech, et grand-père de Noé (*Genese*, V, 22, seqq.). Il naquit l'an du monde 687, engendra Lamech l'an 874, et mourut l'an 1656, âgé de 969 ans. Dom Calmet rapporte dans son *Dictionnaire de la Bible* que, suivant les rabbins, Mathusalem était fort savant, qu'il suivit pendant 100 ans les instructions de son père Henoch, qu'il composa plusieurs livres, et prononça un grand nombre de paraboles. Suivant une tradition conservée par Eusèbe, les anges enseignèrent à Mathusalem les sciences et les arts qui existent dans le monde. Quelques rabbins ont avancé qu'il possédait un glaive sur la lame duquel était gravé le nom ineffable de Dieu, et qu'il s'en servit pour tuer mille démons.

MATIÈRE (*philos.*) : Nous appelons matière ce qui peut frapper nos sens. Telle est la première notion et peut-être la seule que nous puissions en avoir. C'est par là que notre esprit parvient à la saisir, à la reconnaître, et ce n'est qu'au moyen des qualités sensibles qui la font apercevoir que l'on peut essayer ensuite d'en déterminer, par le raisonnement, la nature et les propriétés essentielles. Tout ce que nous connaissons de la matière se réduit donc à ce que nos sens y découvrent, et comme ils ne peuvent pénétrer dans la nature des choses, qu'ils n'atteignent jamais que l'extérieur et ne jugent que des apparences, on ne doit pas être surpris de l'obscurité qui enveloppe cette idée et les questions qui s'y rapportent.

Parmi les qualités inséparables de la matière, ce que nous remarquons le plus constamment,

ce qui nous frappe avant tout, c'est qu'elle est étendue, c'est-à-dire composée de parties, et capable d'occuper un certain espace, car sitôt que cette qualité nous échappe, la matière elle-même cesse d'être aperçue, et l'imagination ne parvient à se la représenter qu'en l'en revêtant. De là vient qu'elle est regardée assez généralement comme la première propriété des corps, celle qui constitue leur essence et les distingue de tout ce qui n'est pas matériel. Si donc la matière peut jamais nous sembler intelligible, ce doit être évidemment par cette propriété hors de laquelle toutes les autres sont non seulement inconcevables, mais impossibles; et cependant, qu'on y réfléchisse, et l'on verra que, bien loin de nous donner des corps une idée nette, c'est elle-même qui contribue plus que tout le reste à nous en dérober la nature. — En effet, par cela seul que l'étendue suppose des parties distinctes et qu'elle est par conséquent l'attribut, non pas d'un seul objet, mais de plusieurs, il semble que la raison ne doit y voir qu'un phénomène accidentel, et non pas l'essence de la matière, qui doit se trouver dans chacune des parties tout aussi bien que dans leur ensemble. Elle ne peut donc s'arrêter que par désespoir à cette notion vague et incomplète où elle ne reconnaît pas même l'idée générale d'être ou de substance, car cette idée se rattache nécessairement, dans notre esprit, à celle de l'unité. Il est tellement impossible à la raison de séparer ces deux idées, que, pour concevoir la matière, elle est forcée de l'individualiser, pour ainsi dire, et de détacher sa vue des éléments pour n'envisager que leur agrégation, où elle entrevoit du moins une espèce d'unité fictive qui la repose. Mais alors évidemment ce n'est plus la nature immédiate et intime de la matière qu'elle saisit, ce n'est plus proprement une substance, mais des qualités variables et relatives, mais une collection d'êtres distincts dont la nature et la forme particulière lui échappent toujours, et si l'esprit humain s'en tient là, c'est à coup sûr bien moins pour la clarté qu'il y trouve que par impuissance de pénétrer plus loin. Il suppose toujours au-delà des qualités diverses qui le frappent, un sujet unique auquel elles appartiennent; mais il ne peut jamais ni l'atteindre ni le concevoir. On a beau s'épuiser en efforts d'imagination, on ne peut trouver autre chose sous l'étendue qu'une somme plus ou moins considérable d'éléments réunis; car elle n'est que le résultat de leur rapprochement, et par cela seul, elle sera toujours incompatible avec l'unité. Pour arriver à celle-ci, il faut pénétrer dans un autre ordre de choses et franchir l'infini. Or l'unité n'est pas seulement inséparable de toute idée de substance, elle est encore la base de toute somme, de tout composé quelconque; car, sans elle l'idée même de nombre et de composition devient incompréhensible, puisque nous ne pouvons concevoir l'un et l'autre que comme l'addition successive de plusieurs unités. D'où il suit qu'à s'en tenir aux qualités extérieures des corps, la matière ne présente qu'une suite d'accidents et de phénomènes, sans aucun sujet perceptible aux sens, et que si la raison cherche à le saisir, ne trouvant rien de simple et d'unique sous l'étendue, elle ne peut voir qu'un mystère inexplicable et nous dirions presque une contradiction, dans cette agrégation sans éléments, dans cette multiplication indéfinie dont les termes primitifs ne s'offrent nulle part.

Après cela, qu'on essaie d'analyser la matière et de pénétrer jusqu'aux premières molécules des corps, on n'y trouvera pas moins de ténèbres et d'obscurité. Supposera-t-on que la matière est une agrégation de substances simples, sans parties, sans étendue? Mais comment de semblables éléments pourraient-ils former un corps étendu? Réunissez tant que vous le voudrez des substances qui ne soient ni composées ni étendues, jamais vous n'obtiendrez de la matière. Le moyen en effet d'imaginer une composition quelconque avec des éléments simples! Jamais une réunion matérielle sera-t-elle possible sans un contact physique, c'est-à-dire, en d'autres termes, sans des parties qui se touchent? La matière est-elle au contraire un composé des substances divisibles et corporelles? Mais ces éléments, qui en auraient d'autres eux-mêmes, seraient encore une agrégation, et alors toutes les définitions de la matière ne viendraient-elles pas se réduire en propres termes à celles-ci : la matière est de la matière, sans que jamais l'esprit humain puisse concevoir ni ce qui en forme l'essence, ni les éléments dont elle se compose? Et d'ailleurs, si la matière n'est qu'une collection de molécules toujours divisibles, il s'en suit donc que chaque atôme renferme encore une infinité de parties qui sont elles-mêmes, tout aussi bien que la masse entière, divisibles jusqu'à l'infini. Or, tout cela présente-t-il à l'intelligence une seule idée nette? Et ne serait-on pas tenté de ne voir qu'une chimère dans un être composé dont on ne peut jamais retrouver les composants, ou plutôt dont les composants paraissent impossibles, puisqu'ils ne peuvent exister seuls, et qu'ils devraient tenir leur existence de leur union avec d'autres êtres auxquels ils doivent eux-mêmes la donner?

Mais ce n'est pas tout encore, et d'autres dif-

ficultés viennent déconcerter la raison, lorsqu'on se reporte à l'origine et qu'on recherche la cause de cette idée imparfaite et obscure que nous avons de la matière; car il est impossible de concevoir et d'expliquer ce qu'il y a de commun entre nos sensations et les objets matériels, et comment on peut d'une idée simple qui nous affecte, déduire la réalité des corps et de l'étendue. De même que nous ne pouvons remonter aux éléments de la matière, et que nous n'avons aucune idée de leur nature et de leur force primitive, l'esprit humain ignorera aussi toujours comment peut se former en nous la première notion d'un être composé, et la perception de cette contiguité de parties d'où résulte l'idée de l'étendue. En effet, toute perception primitive a nécessairement pour objet un être simple comme elle; car dans l'intelligence aussi bien que dans la nature, l'unité doit être le fondement de toute notion multiple, et ce n'est que par la réunion de plusieurs perceptions simples ou élémentaires que peut se former la réunion multiple ou composée. Or, jamais on ne pourra trouver dans la matière l'objet d'une perception simple, tant qu'on voudra la supposer divisible; et d'autre part, il n'est pas moins impossible de concevoir comment l'assemblage d'un nombre quelconque de perceptions simples produit une perception composée, que d'imaginer comment un être composé peut être le résultat d'éléments simples ; d'où il suit que l'idée de l'étendue et la sensation d'où elle provient, sont pour nous des mystères également incompréhensibles, et que si la matière frappe les sens par ses phénomènes et ses propriétés, elle se dérobe par sa nature aux conceptions de l'intelligence.

Il n'en faut pas d'avantage pour apprécier la valeur des systèmes qui n'admettent que la matière, sous prétexte que c'est la seule chose qu'on puisse voir ou toucher et dont on puisse avoir une idée claire. On voit à quoi se réduit au fond cette idée si claire en apparence, et dès qu'on veut pénétrer au delà des phénomènes pour saisir et étudier la nature de la substance qui les produit, on est forcé de convenir que cette question, toute simple qu'elle paraît, n'est pas moins que toute autre environnée de mystères ou de difficultés insolubles, et que si l'on est contraint d'admettre l'existence des corps, bien qu'ils échappent de toutes parts aux conceptions de l'entendement, il y aurait au moins de l'inconséquence à rejeter l'idée d'une substance immatérielle, par cela seul que l'imagination ne peut la concevoir.

Du reste, cette impossibilité de comprendre la matière, de remonter à ses éléments et d'en expliquer la nature, a déterminé quelques philosophes à se jeter dans un autre excès. Ils ont contesté l'existence de la matière, et n'ont voulu voir dans les phénomènes extérieurs que des apparences illusoires qui ont leur source comme leur fondement dans les phénomènes purement intérieurs de l'esprit humain. Les sensations ne sont pour eux que des faits internes qui se produisent et se révèlent dans la conscience ou le principe intelligent, sans aucun rapport nécessaire avec les objets matériels. Et ce qui le prouve à leurs yeux, c'est, d'une part, que nous éprouvons durant le sommeil, et sans nulle intervention des objets extérieurs, une foule de sensations très vives et très distinctes, qu'alors nous croyons voir ou toucher des objets qui n'existent pas, et que la même chose arrive dans l'état de veille, chez les fous, et chez certains malades affectés d'hallucinations; c'est, d'autre part, que les sensations, provenant en apparence des mêmes causes, n'ont rien d'uniforme, qu'elles sont différentes chez les divers individus, qu'elles varient souvent chez le même, suivant la disposition intérieure de ses organes, et que le même corps apparaît à nos yeux sous mille formes diverses, suivant sa position ou celle de l'observateur, et suivant les modifications qu'éprouve la lumière. La réflection des miroirs, la réfraction causée par des milieux plus ou moins denses, changent les objets, en augmentent ou en diminuent le volume, les brisent, les déplacent, les multiplient et nous les montrent où ils ne sont pas. Or, dès qu'une fois l'on est forcé de reconnaître en nous des sensations trompeuses et d'autres que notre esprit rapporte involontairement à des objets qui n'existent pas, quel moyen pour la raison de s'assurer qu'elles ne nous trompent pas toujours, et que dans aucun cas celles qui nous affectent, au lieu d'être de simples modes de la pensée, doivent se rapporter au dehors à quelque chose de réel?

On a employé des arguments divers pour répondre à ces objections et résoudre ces difficultés. Descartes et, après lui, un grand nombre de philosophes ont eu recours à la véracité divine; et partant de ce fait que nous éprouvons un penchant naturel et invincible à rapporter nos sensations à des causes extérieures, ils en ont conclu que ces causes devaient avoir une existence réelle, parce qu'autrement Dieu, qui a imprimé en nous ce penchant insurmontable, deviendrait responsable de l'erreur où nous serions ainsi forcément entraînés. Cet argument n'est pas sans valeur, et il faut même avouer que l'existence des corps et de la matière demeure pour nous incontestable, en dépit de tous les sophismes, par cela seul qu'il est im-

possible de détruire ni d'ébranler la croyance que la nature nous impose à cet égard, et qui forme un des éléments nécessaires et une des bases du sens commun. C'est là un de ces faits primitifs, une de ces vérités fondamentales qu'on n'explique pas, qu'on ne prouve pas, et dont on doit partir nécessairement pour expliquer et prouver toutes les autres. Mais par cela même, il n'est pas besoin de recourir à la notion de la véracité divine, qui d'ailleurs n'ajoute rien à la certitude fondée sur cette propension inébranlable et sur l'autorité du sens commun, parce qu'elle repose de son côté sur le même fondement. Malebranche, frappé des objections qu'on vient de voir, ne croit pas qu'on puisse établir et démontrer l'existence des corps et de la matière par des preuves de l'ordre naturel; les arguments de Descartes lui paraissent trop peu solides et absolument insuffisants; la croyance universelle du genre humain n'est pour lui qu'un argument sans valeur, parce qu'elle ne dérive point de la nature, et il n'hésite pas à la regarder comme un préjugé sans fondement, qui tombe devant la raison aussitôt qu'on veut le soumettre à un examen approfondi. Ce n'est donc que par la révélation qu'on peut constater certainement l'existence des corps. Mais il est visible que c'est se jeter dans un cercle vicieux; car la révélation est un fait qui se constate lui-même par des témoignages et qui, par conséquent, présuppose déjà la certitude de l'existence des corps et l'infaillibilité du témoignage des sens; elle ne peut être certaine pour nous, si l'on n'est pas assuré préalablement qu'il existe des rapports nécessaires établis par la nature entre nos sensations et les objets extérieurs. D'Alembert croit trouver un argument sans réplique dans ce fait constaté par expérience, que lorsqu'on touche un corps étranger la sensation est double, tandis qu'elle est simple quand nous touchons notre propre corps. Mais cette observation très juste ne répond point aux difficultés des philosophes qui regardent toutes les sensations comme des faits purement internes et sans cause extérieure; car durant le sommeil on croit aussi toucher des corps qui n'existent que dans l'imagination, et l'on éprouve alors les mêmes sensations que s'ils existaient réellement. Destutt Tracy reproduit à peu près le même argument sous une autre forme. Il avoue que les sensations résultant de la vue, de l'ouïe et de l'odorat, ne sauraient fournir une preuve incontestable. Mais la sensation de résistance et de solidité que nous éprouvons par le contact de la matière, et par les efforts que nous faisons pour vaincre cet obstacle, ne peut laisser aucun doute, parce qu'elle ne donne pas lieu aux mêmes illusions, et qu'on ne peut l'expliquer que par l'intervention d'une cause étrangère qui arrête notre activité et nos mouvements. Enfin les philosophes de l'école écossaise semblent renoncer à établir rigoureusement l'existence des corps; ils se bornent à l'admettre comme un fait dont la conviction est attachée à notre nature et qu'il est impossible de révoquer en doute. Ce n'est point par les sensations ni par les idées qui en résultent qu'on peut reconnaître et prouver la réalité de la matière; nous ne pouvons que la découvrir par une faculté distincte qu'ils ont nommée perception externe. Mais cette explication laisse subsister toutes les difficultés, et l'on peut élever au sujet de cette perception externe toutes les objections qui ont été faites au sujet des sensations.

Cependant, malgré tous les mystères qui enveloppent cette question, quoi de plus incontestable pour nous que l'existence de la matière! Cette croyance n'est pas seulement naturelle, mais nécessaire, et tous les sophismes du monde ne sauraient l'ébranler, parce qu'elle fait partie de ces notions primitives et spontanées, qui sont la base du sens commun et qui paraissent d'autant plus sûres qu'on ne sait comment en expliquer l'origine. On n'a pas besoin par conséquent de résoudre ni même d'examiner les objections qu'on y oppose; elles tombent naturellement et avant tout examen devant l'autorité du sens commun; et bien loin d'affaiblir la certitude que nous donnent les sens, on peut dire qu'elles servent même à la confirmer; car plus l'homme trouve de difficulté à concevoir le rapport de ses sensations avec les jugements qu'il porte en conséquence, plus aussi il doit reconnaître dans ce penchant insurmontable dont il ne peut se rendre compte, une loi naturelle de l'intelligence et par conséquent l'impossibilité de l'illusion. En un mot l'existence de la matière n'a pas besoin de preuves précisément parce que nous sommes forcés d'y croire en dépit de tous les raisonnements. Mais on voit au moins, par tout ce qui précède, que le matérialisme trouve à son point de départ une source de mystères incompréhensibles, et qu'en ne voulant admettre que ce qu'il est possible de concevoir distinctement, il doit nécessairement aboutir au scepticisme absolu; car il ne peut ni concevoir ni démontrer rigoureusement l'existence de la matière; et d'autre part, l'expérience ne peut fournir les principes qui sont la base nécessaire de toute connaissance et de tout raisonnement.

On sait que les anciens philosophes admettaient en général l'éternité de la matière et ne

voyaient dans la formation du monde qu'une simple disposition des éléments préexistants. La même opinion se trouvait plus ou moins explicitement dans les croyances religieuses du paganisme, et plusieurs sectes hérétiques en firent encore, dans les premiers siècles du christianisme, la base de leur système. Tertullien a solidement réfuté cette erreur dans son traité contre Hermogène. Il fait voir que si la matière était un être éternel et nécessaire, elle ne pourrait avoir aucune imperfection ni être sujette à aucun changement; que Dieu par conséquent n'aurait pu ni en disposer les éléments, ni lui imposer des lois, ni en régler les mouvements, ni enfin exercer sur elle aucune action. Il est clair en effet qu'un être éternel et, par conséquent, nécessaire, doit être aussi un être absolu et infini; qu'on ne saurait même le concevoir imparfait et borné; car la nécessité d'être exclut toute idée de limite et d'imperfection; elle est absolue, indépendante de toute condition, de toute hypothèse; elle ne peut pas s'appliquer à tel ou tel degré de perfection, mais elle s'étend à tous les degrés possibles. D'autre part, on comprend que l'être éternel est aussi nécessairement immuable, et que tous ses attributs doivent participer au caractère de nécessité absolue qui lui est essentiel; car les attributs s'identifient et se confondent en réalité avec la substance; ils font partie de l'idée que nous en avons, et servent à en constituer la nature. Si donc l'être est éternel, s'il est nécessaire, ses attributs sont également nécessaires et immuables; on ne saurait y supposer aucun changement sans contradiction. Enfin tout ce que l'on peut concevoir comme contingent, c'est-à-dire tout ce qui aurait pu exister autrement ou ailleurs, ne saurait être éternel; il suppose nécessairement une cause qui ait déterminé les conditions, les limites, le temps et le lieu de son existence. Or, la matière n'offre évidemment qu'un ensemble d'êtres contingents; elle n'est pas infinie, dans sa nature ni dans ses perfections; elle est inerte, passive, changeante et soumise à des transformations continuelles; toutes ses modifications varient, se détruisent ou se renouvellent continuellement et quelquefois par l'action visible d'une cause étrangère; on conçoit d'ailleurs que telle portion de matière puisse ne pas exister, qu'elle ait une autre forme, une autre situation, d'autres propriétés, ou qu'elle soit soumise à des lois différentes. Il est donc clair que ni ces phénomènes, ni le sujet où ils se produisent, n'offrent les caractères d'une nécessité absolue, que par conséquent la matière n'est pas un être éternel, et que l'on est forcé d'admettre une cause antérieure pour en rendre compte. — Saint Justin, dans son *Exhortation aux Gentils*, et Origène, dans son *Commentaire sur la Genèse*, développent les mêmes idées, comme Tertullien, pour combattre les systèmes des philosophes et des hérétiques, et prouvent également que si la matière était éternelle, Dieu n'aurait eu sur elle aucun pouvoir.

Nous n'avons pas à exposer ici les propriétés de la matière; on peut voir cet exposé dans l'article Corps. Mais il nous reste à dire un mot sur une question que les philosophes du dernier siècle ont essayé d'obscurcir par des sophismes : c'est ce qui regarde la cause du mouvement. Ils ont prétendu qu'il était essentiel à la matière, qu'il était une suite de ses propriétés, et qu'il n'y avait pas besoin de l'intervention d'une cause suprême pour le produire et l'expliquer. Mais s'il y a quelque chose de démontré par l'expérience comme par la raison, c'est que la matière est inerte par elle-même; c'est que les corps ne peuvent ni se mouvoir eux-mêmes, ni se soustraire à l'action des lois qui les entraînent, et que leur mouvement par conséquent est nécessairement le résultat d'une cause étrangère. Rousseau a parfaitement développé les preuves de ce principe incontestable. « Je vois, dit-il, la matière tantôt en mouvement et tantôt en repos, d'où j'infère que ni le repos ni le mouvement ne lui sont essentiels. Mais le mouvement étant une action, il est donc l'effet d'une cause dont le repos est l'absence. Quand rien n'agit sur la matière, elle ne se meut point; et par cela même, qu'elle est indifférente au repos et au mouvement, son état naturel est d'être en repos. » Après avoir distingué ensuite avec beaucoup de justesse, de clarté et de précision, le mouvement passif et communiqué, d'avec le mouvement volontaire et de spontanéité, il poursuit ainsi : « Concevoir la matière productrice du mouvement, c'est clairement concevoir un effet sans cause, c'est ne concevoir absolument rien; » et il ajoute : « N'est-il pas clair que si le mouvement était essentiel à la matière, il en serait inséparable, il y serait toujours en même degré, toujours le même dans chaque portion de matière; il serait incommunicable, il ne pourrait augmenter ni diminuer, et l'on ne pourrait pas même concevoir la matière en repos? Quand on me dit que le mouvement n'est pas essentiel à la matière, mais nécessaire, on veut me donner le change par des mots qui seraient plus aisés à réfuter, s'ils avaient un peu plus de sens; car, ou le mouvement de la matière lui vient d'elle-même, et alors il lui est essentiel; ou s'il lui vient d'une cause étrangère, il n'est nécessaire à la matière, qu'autant que la cause mo-

trice agit sur elle. Nous rentrons dans la première difficulté. Les idées générales et abstraites sont la source des plus grandes erreurs des hommes; jamais le jargon de la métaphysique n'a fait découvrir une vérité, et il a rempli la philosophie d'absurdités, dont il a honte, sitôt qu'on les dépouille de leurs grands mots. Dites-moi, mon ami, si, quand on vous parle d'une force aveugle répandue dans toute la nature, on porte quelque véritable idée dans votre esprit? On croit dire quelque chose par ces mots vagues de force universelle, de mouvement nécessaire, et l'on ne dit rien du tout. L'idée du mouvement n'est autre chose que l'idée du transport d'un lieu à un autre; il n'y a point de mouvement sans quelque direction; car un être individuel ne saurait se mouvoir à la fois dans tous les sens. Dans quel sens donc la matière se meut-elle nécessairement? Toute la matière en corps a-t-elle un mouvement uniforme, ou chaque atôme a-t-il son mouvement propre? Selon la première idée, l'univers entier doit former une masse solide et indivisible; selon la seconde, il ne doit former qu'un fluide épars et incohérent, sans qu'il soit jamais possible que deux atômes se réunissent. Sur quelle direction se fera ce mouvement commun de toute la matière? Sera-ce en droite ligne, en haut, en bas, à droite ou à gauche? Si chaque molécule de matière a sa direction particulière, quelles seront les causes de toutes ces directions et de toutes ces différences? Si chaque atôme ou molécule de matière ne faisait que tourner sur son propre centre, jamais rien ne sortirait de sa place, et il n'y aurait point de mouvement communiqué; encore même faudrait-il que ce mouvement circulaire fût déterminé dans quelque sens. Donner à la matière le mouvement par abstraction, c'est dire des mots qui ne signifient rien; et lui donner un mouvement déterminé, c'est supposer une cause qui le détermine. » — On voit donc que le mouvement n'est point un phénomène essentiel et nécessaire; mais un effet contingent qui pouvait être ou n'être pas, et comme la matière, inerte par sa nature, ne peut ni le produire, ni le modifier par une activité volontaire, on doit en conclure qu'il serait impossible sans l'action d'une cause première qui le détermine. LEPECQ DE LA CLOTURE.

MATIGNON (GOYON de), illustre famille de Bretagne qui vint s'établir en Basse-Normandie vers le milieu du XVe siècle, par le mariage de Jean Goyon avec Marguerite de Thorigny. — Le personnage le plus célèbre de cette famille est *Jacques-Goyon de* MATIGNON, maréchal de France au XVIe siècle, et dont Brantôme a écrit la biographie. Né à Lonray en 1525, il fut élevé auprès du dauphin et fit ses premières armes à la prise des trois évêchés. Pendant sa longue carrière il se rendit également remarquable par sa valeur, et par sa modération et sa sagesse. Lieutenant-général de la Basse-Normandie à l'époque de la Saint-Barthélemy, il sauva des massacres les protestants d'Alençon, de Falaise, de Saint-Lô et de toute la Basse-Normandie, ce qui ne l'empêcha pas de combattre avec vigueur et succès les armées protestantes quand il en trouva l'occasion. Resté neutre entre le duc de Guise et le connétable de Montmorency, il demeura fidèle à l'autorité royale, battit le roi de Navarre à Nérac, et le força d'évacuer le Quercy; mais après la mort de Henri III il se hâta de mettre son épée au service de Henri IV, par une lettre dans laquelle il l'engageait vivement à se faire catholique, et il entra avec lui dans Paris en 1594. Matignon ne survécut que peu d'années à cet événement; il mourut à Lesparre en 1597; la mort le surprit à table. Il était lent à résoudre et lent à exécuter, mais ses calculs ne le trompaient presque jamais. Il était maréchal de France depuis 1578, et gouverneur de Guyenne depuis 1584. Son corps fut rapporté à Thorigny, où l'on voit encore son tombeau. — Un de ses petits-fils, Charles-Auguste *Goyon* de MATIGNON, était maréchal de France sous Louis XIV. C'est à lui que fut confié le commandement de l'infructueuse expédition d'Écosse en faveur de Jacques Stuart. Il mourut le 6 décembre 1729.

MATIN (*mamm.*). Nom de l'une des nombreuses races du *chien domestique*.

MATINES: première partie des *heures canoniales*. Autrefois elles étaient inséparables des *laudes* qui se récitaient immédiatement après : la preuve, c'est qu'elles n'ont pas la conclusion ordinaire des autres heures. Cette conclusion termine les laudes et consiste dans l'oraison et le *Benedicamus*. L'office de matines est composé de trois nocturnes qu'on chantait séparément dans la primitive Église; le premier à l'heure du coucher, le second à minuit, le troisième un peu avant l'aurore. On lui donnait aussi le nom de *vigile*, parce qu'on le commençait la veille. De là la faculté actuelle de le chanter ou de le réciter, soit la veille, soit le jour même où il tombe. Si c'est la veille, il faut qu'au moment où on le commence le soleil soit plus près de son coucher que de midi; si c'est le jour même, il doit toujours être récité avant midi. — Chaque nocturne est composé de trois psaumes, de trois leçons dans les *doubles* et audessus : dans les rites inférieurs il n'y a que trois leçons terminant le dernier nocturne. Les matines commencent par un invitatoire et une hymne, et finissent ordinairement par le *Te Deum*. L'abbé F.

MATISIE, *Matisia* (*bot.*). Genre de la nouvelle famille des bambacées et de la monadelphie polyandrie, offrant les caractères suivants : calice urcéolé, companulé, persistant, dont le limbe offre de deux à cinq découpures ; cinq pétales inégaux ; étamines nombreuses dont les filets sont réunis en un tube qui se divise supérieurement en cinq faisceaux : les extérieures sont anthérifères ; anthère au nombre de douze dans chaque faisceau, sessiles, à peu près réniformes et unilocubaires ; ovaire, supère, sessile, à cinq loges qui contiennent chacune deux ovules fixées à un axe central ; un seul style surmonté d'un stigmate marqué de cinq sillons ; drupe ovée, à cinq loges monospermes ; graines convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, ayant deux cotylédons chiffonnés. — Ce genre ne renferme jusqu'ici qu'une seule espèce, le *Matisia cordata*, *Humb.* et Boupl., qui croît dans les parties chaudes de la Nouvelle-Grenade et du Pérou où les habitants donnent quelques soins à sa culture. C'est un arbre de cinq à six mètres de haut, dont le tronc est divisé à son sommet en un grand nombre de rameaux isolés horizontalement et garnis de feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, entières et à sept nervures saillantes. Les fleurs, d'une couleur blanche légèrement rose, sont soyeuses extérieurement, pédonculées, réunies en trois ou six faisceaux, et naissent directement sur les branches. Les fruits ont une saveur analogue à celle des abricots. X.

MATO-GROSSO : province de l'empire du Brésil, située entre 60° et 69° long. O., 7° et 25° lat. S. Elle est bornée au N. par la province de Para, vers l'E. par le Paraguay, à l'O. et au S. par la Bolivie et le Pérou. Sur une étendue d'environ 1,700 kilom. de l'E. à l'O., et de 1,600 du N. au S., elle contient une population qui ne paraît pas dépasser de beaucoup 300,000 habitants, dont une grande partie appartient aux tribus indépendantes des Payagas, des Guaycurus, des Bororos, etc. Le pays est en général très montagneux, et les chaînes qui le sillonnent portent les noms divers de Campos, Parexis, Serra, Cruçumanacu, Cordilerva-Géral, etc. Les fleuves principaux qui l'arrosent sont l'Uruguay, le Paraguay, le Parana, le Madeira, le Xingu, le Topayos, la Cayaba, etc. Cette vaste province, dont le sol est d'une extrême fertilité, n'est cultivée que sur quelques points. Les animaux de l'Europe y multiplient en général avec succès ; on y récolte du riz, du millet, du manioc, du coton, du sucre, du tabac, des raisins ; l'on y trouve l'ipécacuanha, le jalap, la gomme copal, le sang-dragon, le kina, la manne, etc. Ses forêts, d'une immense étendue, produisent d'excellents bois de teinture et d'ébénisterie. Le Mato-Grosso est célèbre en outre par ses mines de diamants. La capitale est Villa-Bella, appelée aussi Cidade-de-Mato-Grosso, dont la population est de 6,000 habitants.

MATRAS. Flacon de verre à long col, à corps rond et renflé, quelquefois ovoïde, d'un usage fréquent dans les manipulations chimiques. Les plus grands ne dépassent pas une pinte de capacité. Il y en a à une et à plusieurs tubulures.

MATRICAIRE, *Matricaria (bot.)*. Genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, de la syngénésie-polygamie-superflue dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes annuelles, la plupart d'Europe, à feuilles divisées profondément en un grand nombre de lobes sétacés. Leurs capitules sont jaunes au disque, blancs au rayon, et leur ensemble forme au sommet de la plante une sorte de corymbe. Les principaux caractères de ce genre consistent dans un réceptacle nu, conique ; dans des achaines uniformes sur tout le capitule, surmontés d'un grand disque épigyne, dépourvus d'aigrette ou en portant une en couronne. — La MATRICAIRE CAMOMILLE, *Matricaria camomilla* Lin., est assez commune en Europe, dans les champs, le long des chemins. Elle est glabre dans toutes ses parties. Sa tige, diffuse, rameuse, s'élève à quatre ou cinq décimètres ; ses feuilles sont bipinnatipartites, et à lobes presque sétacés, entiers ou partagés. Ses capitules sont larges de trois centimètres ; les achaines qu'ils donnent sont tétragones, surmontés d'une aigrette courte, et en couronne entière à son bord. L'odeur douce et aromatique de cette espèce la fait distinguer aisément de ses congénères, dont les unes sont inodores et les autres exhalent une odeur désagréable. Elle a une amertume prononcée qui détermine son emploi en médecine aux mêmes titres que l'*Anthemis nobilis* L., qui néanmoins est généralement préférée aujourd'hui. P. D.

MATRICE (*anàt.*, *méd.*), en latin *uterus*, dernier mot depuis longtemps francisé, et plus généralement employé de nos jours. — Doué d'une structure vasculaire au plus haut degré, l'utérus doit nécessairement être affecté de fréquentes souffrances et présenter des lésions très variées, dont la gravité et la fréquence sont en rapport avec les phases d'activité physiologique de l'organe. L'*inflammation* de l'utérus est désignée sous le nom de *métrite*, du grec μητηε. Elle se présente sous deux formes distinctes en raison de son siége, qui tantôt est la membrane interne dont l'organe est tapissé : c'est la métrite *ca-*

tarrhale ou *superficielle*, le *catarrhe utérin;* ou bien elle occupe le parenchyme même de l'organe, et alors elle constitue la métrite *profonde, phlegmoneuse* ou *parenchymateuse*. La première forme constitue la *leucorrhée* (*voy.* ce mot). Nous n'avons donc à nous occuper que de la seconde. — Dans la métrite *aiguë*, l'inflammation peut n'occuper qu'une partie de l'utérus, ou envahir la totalité de ce viscère. Le premier cas est le plus commun; le second ne se voit guère que dans l'état puerpuéral. Quoi qu'il en soit, l'inflammation de l'utérus est très rare avant l'époque de la puberté et après l'âge de retour. Les causes spéciales qui la provoquent sont fort nombreuses, et comprennent tout ce qui peut irriter l'organe qui en est le siége. Quant aux symptômes, lorsque l'inflammation est légère et bornée à une partie de la matrice seulement, elle débute sans prodromes et sans réaction générale; mais l'inflammation envahit-elle tout l'organe, son début est précédé de frisson, de céphalalgie, de courbature générale, de soif et d'anorexie. Bientôt se développe à l'hypogastre une douleur profonde et intense, continue, mais redoublant par intervalle, et qu'exaspèrent la pression, les mouvements du tronc, les grandes inspirations et toute secousse brusque. Bientôt cette douleur s'irradie à la région des lombes, aux aines, jusque dans les cuisses, avec un sentiment de pesanteur sur le périnée, souvent avec un tenesme douloureux, de fréquents besoins d'uriner dont la satisfaction est toujours accompagnée de douleurs vives. Quelquefois il se développe des douleurs sympathiques dans les seins. Dans la plupart des cas, l'inflammation suit, pendant quelques jours, une marche croissante; parfois, les phénomènes acquièrent même une gravité subite, et il survient du météorisme, du hocquet, des vomissements, du délire, avec pâleur de la face, altération des traits, concentration extrême du pouls, défaillances fréquentes et refroidissement des extrémités. Cette aggravation des symptômes dénote surtout l'envahissement du péritoine par la maladie, et dans ce cas, une terminaison presque toujours rapidement funeste; tandis que si la phlegmasie reste bornée à l'utérus, la marche en est plus longue et l'issue presque toujours heureuse. — Lorsque la métrite se termine par résolution, les symptômes, après avoir atteint leur maximum d'intensité, diminuent peu à peu et sont entièrement dissipés dans l'espace de deux à trois septénaires. D'autres fois les accidents diminuent graduellement d'abord sans disparaître entièrement, et l'affection passe à l'état chronique. Mais dans certains cas les phénomènes inflammatoires persistent au delà de leur durée habituelle, la douleur reste vive, de frissons irréguliers se déclarent, et la métrite passe à l'état de *suppuration*, qui se termine le plus ordinairement par la mort. Le pus cependant peut se rassembler en foyers, et si alors il se fait jour dans la cavité utérine, dans le rectum, dans la vessie, il pourra trouver une issue salutaire par les voies naturelles correspondant à ces organes. S'il fait, au contraire, irruption dans le péritoine, la mort est alors inévitable. — La terminaison *gangréneuse* est heureusement des plus rares dans la métrite simple; elle occasionne inévitablement la mort. La métrite qui survient à la suite de l'accouchement, dite pour cette raison *métrite puerpuérale*, tire de cette circonstance des caractères et une physionomie toute spéciale, ainsi qu'une gravité extrême par suite de sa terminaison presque toujours par suppuration ou par gangrène.

Les saignées générales et locales, plus ou moins abondantes et répétées suivant l'intensité de la maladie, mais auxquelles il faut avoir recours dès le début, les topiques émollients sur l'hypogastre et les injections mucilagineuses, les bains tièdes, les boissons adoucissantes et émulsionnées, une diète sévère, une position horizontale dans l'attitude des membres la plus propre à placer les muscles de l'abdomen dans le relâchement, et, dans le cas de douleurs vives, les narcotiques tant à l'extérieur qu'en injections et en lavements : telles sont les principales ressources qu'offre la médecine. Les frictions mercurielles à haute dose et le calomélas à l'intérieur conviennent lorsque les symptômes inflammatoires ont diminué d'intensité, mais principalement dans la métrite puerpuérale.

La métrite existe souvent à l'état *chronique*. Quand alors elle occupe la totalité de l'utérus, celui-ci est plus volumineux et plus pesant que dans l'état ordinaire par suite de l'épaississement de ses parois, mais il conserve sa forme naturelle; quand au contraire l'inflammation est limitée, la partie souffrante est seule tuméfiée, dure, et constitue à la surface de l'organe un relief qui en altère la forme. La métrite chronique a pour principaux symptômes : une douleur obscure et profonde dans l'hypogastre, d'où elle se propage aux lombes et aux cuisses, presque toujours gravative, augmentant par la station debout et la marche. Cette affection est peu grave, en ce sens qu'elle ne compromet pas l'existence; mais elle est fâcheuse tant en raison de sa durée toujours longue que des souffrances et des troubles fonctionnels auxquels elle donne lieu, et de la dégénérescence qu'elle provoque trop souvent. — Le traitement

sera antiphlogistique au besoin, mais le plus souvent émollient, résolutif et dérivatif : cataplasmes, bains, injections émollientes, frictions mercurielles et iodurées, exutoires et ventouses, purgatifs doux. Mais c'est dans le régime hygiénique que le médecin trouvera les plus grands secours. La position horizontale du corps, dans le but de dégager les vaisseaux sanguins de l'organe affecté, est d'une nécessité absolue dans les premiers temps du traitement. Quand il y a complication de phénomènes nerveux, les antispasmodiques sont réclamés.

Il se développe souvent à l'orifice du canal utérin, et, en s'étendant de proche en proche, sur le col de l'organe, des granulations dont les causes sont en général assez difficiles à déterminer. Leur couleur est ordinairement d'un rouge assez prononcé, d'un rose vif ou violacé, mais toujours très différente de la nuance pâle, rosée ou livide naturelle aux parties sur lesquelles elles se développent. Leur volume est généralement très petit, comme des grains de millet, rarement de la grosseur d'un grain de chènevis ou d'une petite lentille. Les symptômes qui accompagnent cet état sont le plus ordinairement la leucorrhée; il y a aussi souffrances hypogastriques, douleurs des lombes, des reins même, etc. Cet état n'a rien de grave par lui-même, et n'occasionne jamais la dégénérescence des tissus; mais il est fâcheux par la tendance du mal à s'agrandir, par sa durée toujours longue quoi que l'on fasse, et par l'incommodité des pertes muqueuses qu'il occasionne. Les granulations utérines ne semblent pas reconnaître pour cause un état purement inflammatoire, mais consister dans une hypertrophie de la muqueuse et des follicules nombreux qui existent dans son épaisseur, surtout vers l'orifice de l'organe. Les émollients et les antiphlogistiques sont en effet inefficaces pour les faire disparaître. La cautérisation réussit constamment au contraire, même peu énergique. Le nitrate d'argent fondu est ici le meilleur moyen pour la pratiquer.

De tous les viscères de l'économie, le cerveau excepté, il n'en est pas qui soit, plus souvent que l'utérus, le siége ou le point de départ de douleurs vives que l'impossibilité de les rattacher à une lésion matérielle appréciable doit faire ranger dans la classe des névralgies. Quelle que soit, du reste, la cause organique de l'*hystéralgie*, c'est de 18 à 40 ans qu'elle est le plus fréquente. Un tempérament nerveux, un caractère irritable, y prédisposent; des émotions pénibles, de vives souffrances morales, en sont les premières causes occasionnelles : la maladie une fois développée, il suffit des contrariétés les plus légères pour en rappeler ou exaspérer les atteintes. Les principaux symptômes sont des élancements pénibles ressentis profondément dans le bassin, d'où ils s'irradient dans les aines, les flancs, etc. Ces douleurs se calment par intervalle, ou disparaissent momentanément pour revenir quelquefois d'une façon périodique. Elles ont ceci de remarquable, qu'elles produisent le plus ordinairement dans tout le système nerveux, cet ensemble de phénomènes insolites désigné sous le nom de *vapeurs*. Cet état n'a rien de régulier dans sa marche et sa durée. Les ressources morales seront presque toujours le traitement le plus efficace; viendront ensuite les bains très prolongés, les antispasmodiques et les narcotiques à l'intérieur; un état pléthorique trop prononcé doit seul faire recourir exceptionnellement aux évacutions sanguines. Le quinquina sera réclamé par la forme intermittente.

Le *col de l'utérus* devient assez fréquemment le siége d'*excoriations*, d'*érosions* et d'*ulcérations* dépendant de causes fort diverses, quelquefois de dispositions internes tel qu'un vice dartreux, scrofuleux, et surtout syphilitique. Lorsque ces lésions seront superficielles, peu anciennes, non douloureuses, et reposeront sur un tissu sain, ne pénétreront pas dans l'intérieur de l'organe, et surtout résulteront de causes externes, elles n'offriront aucun danger et céderont même presque toujours assez promptement à la cessation des causes et à l'usage d'injections astringentes. En cas d'insuffisance de ces moyens, la cautérisation avec le nitrate acide de mercure sera indiquée; mais lorsque ces ulcérations, quoique résultant de causes externes, donneront lieu à des souffrances se propageant jusque dans les annexes de l'utérus, lorsque la pression hypogastrique sera douloureuse, etc., les topiques devront être émollients et le plus souvent même une saignée du bras sera nécessaire. Les ulcérations profondes qui menacent d'envahir l'intérieur de l'organe réclament encore un traitement analogue aux circonstances; mais lorsqu'il n'existe pas de symptômes inflammatoires, la cautérisation devient surtout nécessaire. — Les ulcérations de cause interne demeureraient constamment rebelles aux moyens locaux si l'on n'associait pas à ceux-ci un traitement interne convenable.

Le *cancer* de l'utérus affecte presque toujours primitivement son col; mais il finit par envahir la totalité de l'organe. Sa marche et ses symptômes n'ont rien de spécial (*voy.* CANCER). La médecine étant impuissante à guérir cette affection une fois qu'elle est confirmée, c'est à la chirurgie qu'il faut avoir recours.

Malheureusement, ici comme dans les autres organes, la maladie locale n'étant le plus souvent que l'expression d'un état morbide général de l'économie, les récidives seront à redouter; mais comme l'affection abandonnée à elle-même doit nécessairement être mortelle, on a conseillé l'ablation, même de la matrice entière, lorsqu'elle est complétement envahie par cette dégénérescence funeste, quel que soit le danger immédiat auquel expose l'opération. Quant aux moyens palliatifs, ils n'offrent ici rien de particulier.

L'organisation de l'utérus et les congestions dont il est si souvent le siége expliquent la fréquence du développement de *polypes* sur cet organe. Il ne faut pas espérer que ces excroissances se guérissent d'elles-mêmes par suite d'une rupture spontanée. Aussi faut-il toujours avoir recours pour les détruire à l'une des opérations suivantes : l'arrachement simple, l'arrachement par torsion de leur pédicule, la ligature, l'excision, ou la destruction par morcellement. Les circonstances indiqueront celui de ces moyens qui mérite la préférence. Nous rattacherons à ce genre d'affection les excroissances fibreuses, avec cette différence qu'elles sont toujours contenues dans l'épaisseur de l'une des parois de l'utérus, tandis que les polypes se développent sur la muqueuse qui tapisse sa face interne. Cette situation profonde des corps fibreux n'a pas empêché de les enlever par une opération pratiquée jusque dans l'intérieur de l'utérus, opération toujours laborieuse et constamment grave par l'hémorrhagie et l'inflammation violente qui peuvent en être la suite. Quelquefois ces tumeurs, abandonnées à elles-mêmes, font, à travers les fibres de l'utérus, irruption dans l'abdomen, en donnant le plus souvent lieu à une hydropisie ascite, quelquefois à une gêne et à des inflammations incurables, puisque tous les topiques fondants ne peuvent arrêter ce développement.

L'utérus peut, dans l'état de vacuité, être atteint par des instruments tranchants ou pointus, ou encore par des projectiles de guerre; mais il est presque impossible que les plaies de cet organe soient alors isolées, et elles ne seront plus que l'une des complications d'une blessure pénétrante de l'abdomen qui aura intéressé d'autres organes dont les lésions, plus graves encore que celle de la matrice elle-même, devront absorber toute l'attention. Nous devons encore renvoyer à l'article OPÉRATION CÉSARIENNE pour compléter ce sujet. — La rupture de la matrice est également une lésion des plus graves, mais qui n'a guère lieu que pendant l'état de plénitude de l'organe. Une hémorrhagie interne ou externe, une hernie intestinale, et souvent le passage du fœtus dans la cavité de l'abdomen en seront les conséquences inévitables.

Il n'est aucun viscère de l'économie qui soit plus souvent que l'utérus dérangé de sa position normale. — Ses *hernies* sont assez rares en raison de sa consistance solide, de sa forme arrondie et des ligaments qui suffisent ordinairement à le maintenir en place. On en connaît toutefois plusieurs exemples, même avec développement du fœtus dans le sac herniaire. — La *chute* (*prolapsus*) de l'utérus est malheureusement plus fréquente; c'est toujours un accident des plus fâcheux en raison de l'impossibilité des mouvements ordinaires auquel il condamne pendant quelque temps les sujets, et de la fréquence avec laquelle il se reproduit si l'on cesse les précautions nécessaires. Le traitement consistera à remettre l'organe en place et à l'y maintenir au moyen de pessaire; on facilitera son rétablissement définitif dans la position élevée qui lui est propre, au moyen d'une ceinture hypogastrique dont l'action est de diminuer le poids que supporte naturellement la matrice, en refoulant en haut les organes qui appuient sur elle. — L'utérus peut également être déplacé d'arrière en avant : c'est ce qui constitue l'*antéversion*; d'avant en arrière, c'est la *rétroversion*, ou de gauche à droite et de droite à gauche. Tous ces déplacements sont d'ordinaire accompagnés de plus ou moins d'abaissement. Les remèdes à leur opposer seront toujours les mêmes : la position horizontale si le déplacement est très prononcé; au besoin l'usage d'un pessaire, et celui de la ceinture hypogastrique; mais il est d'observation que ce moyen, toujours avantageux, a un effet beaucoup plus complet dans l'antéversion que dans les autres déplacements. — Les déplacements de *bas en haut* sont les plus rares; mais s'ils coïncident avec une adhérence assez solide de l'utérus avec quelqu'autre organe, et qui ne lui permettent pas de reprendre au besoin sa position normale, l'accomplissement des fonctions les plus importantes pourra s'en trouver fortement compromis. — Enfin, non seulement l'utérus peut se déplacer, mais on l'a vu quelquefois se retourner comme un doigt de gant. Il faudra se hâter de faire cesser aussitôt cet état, car au bout de quelque temps la chose deviendrait impossible en donnant lieu à une infirmité des plus fâcheuses (*voy.* ACCOUCHEMENT, GROSSESSE, MENSTRUATION). L. DE LA C.

MATRICE (*accept. div.*). Ce mot, dérivé de *mater*, mère, exprime, dans une foule de circonstances, l'élément primitif d'une chose; le moule, l'enveloppe où elle se forme, ou bien le modèle, le type auquel on est obligé de la ra-

mener pour en apprécier la justesse. Ainsi dans l'art du fondeur, de l'estampeur, du fabricant de monnaies, le mot matrice est synonyme de moule, d'empreinte; en minéralogie, on s'en sert pour désigner l'enveloppe où se forment des cristaux, des pierres, des minéraux; on entend aussi par ce mot, l'unité mère des poids et mesures dans notre système métrique; et enfin, en administration, un document qui sert de base pour de certaines appréciations; telles sont entre autres les matrices des rôles en matière de contributions directes. A. B.

MATRICE (DES RÔLES) (*dr. adm.*). On appelle ainsi un registre destiné, dans chaque commune, à recevoir la désignation de toutes les propriétés territoriales et celle de leurs possesseurs actuels. Chaque article de propriété s'y trouve indiqué par la relation du numéro du plan cadastral, par la dénomination du lieu de sa situation, par sa nature, sa contenance, la classe dans laquelle il a été rangé, et enfin son revenu estimatif qui sert de base à la répartition annuelle de la contribution foncière. Le directeur des contributions est chargé, dans chaque département, de la rédaction de ces matrices. Dès qu'elles sont terminées, il les adresse au préfet qui les transmet à toutes les communes en même temps que le rôle cadastral. Ces documents restent déposés à la mairie, où chaque propriétaire, averti d'ailleurs par l'envoi d'un bulletin particulier, peut en prendre communication. Le délai des réclamations est de six mois, à partir de la première mise en recouvrement du rôle. Aucun délai n'est prescrit pour les réclamations relatives à la propriété bâtie, à cause des nombreuses variations qui peuvent intervenir dans sa valeur. La commission de répartiteurs qui, chaque année, sous la présidence du maire, subdivise entre tous les contribuables le contingent imposé à la commune, est aussi chargée d'examiner tous les ans la matrice du rôle pour y faire les changements qui sont devenus nécessaires. La matrice elle-même n'est renouvelée, au moyen d'une transcription, que lorsque, sur le rapport du directeur des contributions, le préfet a reconnu qu'elle présente trop d'additions, de ratures et de surcharges. Dans ce cas, on transcrit en même temps l'exemplaire déposé à la direction et celui qui reste à la mairie. — Lorsque, à défaut de matrices de rôles, il y a lieu de choisir des commissaires pour les confectionner, les frais sont payés par la commune, soit sur les revenus communaux, soit par une addition à la contribution foncière. Les maires ne sont dépositaires de la matrice des rôles qu'en qualité d'agents du gouvernement; l'action directe tendant à contraindre ces fonctionnaires à en donner communication ou à en délivrer des extraits doit donc être portée devant le conseil d'État, et non devant les tribunaux, lors même qu'il s'agirait de pratiquer une saisie immobilière. A. B.

MATRICULE. Ce mot, pris dans son acception la plus générale, signifie soit le registre où sont inscrits les noms de tous les membres d'un corps ou d'une compagnie, soit l'extrait certifié qui en est délivré à chacun de ses membres, sur sa demande, quand il a intérêt à prouver qu'il en fait partie. On appelle *immatriculation* l'inscription sur la matricule. A. BOST.

MATRONALES (*antiq.*). On donnait ce nom à des fêtes que les dames romaines célébraient tous les ans aux calendes de mars. Le jour de cette solennité, les femmes se rendaient dès le matin au temple de Junon, offraient des fleurs à la déesse et s'en couronnaient elles-mêmes. Elles retournaient ensuite dans leurs maisons où elles recevaient les félicitations et les présents de leurs amis ou de leurs maris, en mémoire de la médiation par laquelle les femmes sabines, enlevées par les Romains, terminèrent la guerre entre leurs maris et les Sabins. Pendant que les femmes faisaient leurs dévotions dans le temple de Junon, les hommes mariés faisaient des sacrifices dans celui de Janus. Des festins magnifiques donnés par les maris à leurs femmes terminaient la solennité qui offrait encore cela de remarquable, que les dames accordaient alors à leurs servantes les mêmes priviléges dont les esclaves jouissaient pendant les saturnales. Ovide, dans son IIIe livre des Fastes, dit que les matronales avaient été instituées : 1° pour célébrer l'heureuse intervention des Sabines dont nous venons de parler; 2° pour obtenir de Mars la même protection qu'il avait accordée à Romulus et à Rémus; 3° pour que les femmes obtinssent une fécondité analogue à celle de la terre au mois de mars; 4° pour fêter la dédicace du temple de Junon-Lucine sur l'Esquilin; 5° parce que Mars avait pour mère la déesse de la fécondité.

MATRONE, *matrona*. C'est un nom qui était donné aux dames romaines, mais dans des circonstances qu'il est difficile de préciser. Voici ce que dit à ce sujet Servius (*Énéide*, liv. XI) : « Quelques uns croient qu'il y a cette différence entre *matrone* et *mère de famille*, que l'on appelle matrone celle qui a un enfant, et mère de famille celle qui en a plusieurs; mais d'autres pensent qu'on nomme matrone la femme qui est mariée quoiqu'elle n'ait point encore d'enfant, et que ce nom lui vient de ce qu'elle est déjà mère en espérance. C'est aussi pour cette raison que le mariage est appelé *matrimonium*. »

Aulu-Gelle et Nonnius Marcellus appuient cette dernière opinion.

MATTHÆI (CHRISTIAN-FRÉDÉRIC) : un des hellénistes les plus distingués du siécle dernier, naquit à Grost en Thuringe en 1744, professa la littérature classique à Meissen, et occupa la chaire de philosophie de Wittemberg. Il compulsa avec zèle les bibliothèques de la Russie, de l'Allemagne, et publia un grand nombre d'ouvrages et d'éditions des auteurs anciens. On estime surtout : *Chrestomatia græca*, Moscou, 1773; *Glossaria græca minora*, Moscou, 1774-1775; *Xiphileni et Basilii orationes ineditæ*, 1775, in-4°; *Isocratis epistolæ*, 1776; *Gregorii Thessalonicensis orationes*, 1776; *Notitiæ Codicum manuscriptorum græcorum bibliothecæ mosquensis*, 1776; *Animadversiones ad Origenis hexapla*, 1779; *Scholia inedita ad Iliados* T, Dresde, 1786 : *Nemesius de natura hominis*, grec et latin, Magdebourg, 1802. Matthæi, entre autres ouvrages inconnus avant lui, découvrit une *Hymne à Céres*, qu'on a attribuée à Homère, et qui fut publiée à Leyde en 1782 par Ruhnkenius.

MATTHIÆ (HENRI-AUGUSTE) : professeur de littérature grecque et latine à Weimar, et ensuite directeur du Gymnase d'Altembourg, mourut dans cette dernière ville en 1835, à l'âge de soixante-six ans. Matthiæ était un érudit distingué, et a laissé d'excellents ouvrages. Son *Ausführliche griechische grammatike*, Leipsick, 1825-1827, a été traduit en français par MM. Gail et Longueville sons ce titre : *Grammaire raisonnée de la langue grecque*, 1831, in-8°. Son excellent *Manuel de la philosophie*, Leipsick, 1823, l'a été par M. Porret. On doit en outre à Matthiæ : *Esquisses de la littérature ancienne*, Iéna, 1815 : des *Miscellanea philologica*, 1803, des éditions des *Hymnes* d'Homère et des *Tragédies* d'Euripide.

MATTHIEU (SAINT), dont le nom en hébreu peut signifier *don de Jehova*, fut un des louze apôtres et le premier des évangélistes. Juif d'origine, né en Galilée, il exerçait la profession de publicain, c'est-à-dire de receveur des impôts, état que les Juifs regardaient comme si vil et si méprisable, que Tertullien prétend, à tort il est vrai, que tous les publicains étaient Gentils. Saint Matthieu, loin de chercher à cacher son ancienne profession, la décrit au contraire sans ménagement pour rehausser le prix de la grâce que Jésus-Christ lui avait faite, en l'appelant à l'apostolat. Saint Marc et saint Luc, qui rapportent sa conversion, ne l'appellent point Matthieu, mais Lévi, fils d'Alphée, ce qui a donné lieu à quelques critiques modernes de soutenir qu'il faut distinguer Matthieu le publicain de Lévi, fils d'Alphée. Mais les raisons alléguées par ces nouveaux critiques ne sont ni assez fortes, ni même assez vraisemblables pour faire abandonner le sentiment de toute l'antiquité ecclésiastique, sentiment d'ailleurs qui est appuyé sur les preuves les plus solides. La demeure ordinaire du publicain était à Capharnaüm, et son bureau était établi hors de la ville, sur la mer de Tibériade, qui en est proche. C'était là qu'il se trouvait lorsque Jésus lui dit de le suivre. Avant d'abandonner sa maison, le nouveau disciple y fit un grand festin au Sauveur. Ce festin, auquel assistèrent plusieurs publicains, excita les murmures des pharisiens, et donna occasion à cette admirable réponse du Sauveur : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin du médecin, mais les malades. Allez donc, et apprenez ce que signifie cette parole : J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice; car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs (*Matth.*, IX, 12, 13). »

Saint Matthieu fut appelé à l'apostolat l'année même de sa conversion, c'est-à-dire la première de la prédication de Jésus-Christ. Quant au rang qu'il occcupe parmi les douze apôtres, il est compté quelquefois le septième, et quelquefois le huitième. Voilà à peu près tout ce que l'Évangile nous apprend de saint Matthieu. Ce que nous savons d'ailleurs de son histoire repose sur l'autorité de traditions dont la plupart paraissent d'autant moins fondées qu'elles ne s'accordent point. Toutefois, on peut regarder comme fort probable qu'après avoir écrit son Évangile, il alla prêcher aux Parthes, dans le pays desquels, selon l'opinion la plus commune, il finit ses jours par le martyre. — L'Église latine célèbre aujourd'hui la fête de cet apôtre le 21 septembre. C'est en effet à ce jour qu'elle se trouve indiquée dans Bède et dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Les martyrologes de saint Jérôme, tout en la plaçant à la même date, la marquent aussi le 7 octobre et le 6 mai, auquel le martyrologe romain célèbre maintenant la translation de son corps.

L'Évangile de saint Matthieu a soulevé plusieurs questions très intéressantes pour la critique, et qui ont une certaine importance pour la religion chrétienne elle-même. — 1° C'est le sentiment de tous les Pères et de tous les écrivains ecclésiastiques même des plus anciens et des plus savants, que saint Matthieu a écrit son Évangile en hébreu ou plutôt en syro-chaldéen, qui était la langue des Juifs à cette époque. En effet, depuis Papias, évêque d'Hiéraple, qui vivait au second siècle, jusqu'à Nicéphore-Callixte, qui écrivait au XIVe siècle, la tradition en faveur de ce sentiment a été aussi constante qu'universelle.

Saint Jérôme, en particulier, affirme que l'original hébreu de l'Évangile de saint Matthieu se conservait encore de son temps dans la bibliothèque de Césarée, et que les Nazaréens de Bérée, ville de Syrie, lui avaient permis de le transcrire (Hieron. *in catal. viror. illustr.* c. XXXVI). Ajoutons que presque toutes les suscriptions portées sur les manuscrits grecs et sur les versions de saint Matthieu confirment la tradition sur ce point. Aussi les protestants ont-ils, pendant long-temps et généralement, été d'accord sur cette question avec les catholiques. Depuis l'époque même où la dissidence a commencé, il s'est trouvé parmi eux des critiques fort habiles qui l'ont soutenue de tout leur savoir. Nous citerons en particulier J.-D. Michaëlis qui, ébranlé un instant par un écrit de Masch (*Essai sur la langue originale de l'Évangile de saint Matthieu,* Halle, 1755), n'en devint que plus zélé à défendre son sentiment. A la vérité, nous avons vu depuis un savant critique catholique, J.-L. Hug, peu satisfait des raisons alléguées par Michaëlis, se déclarer, dans son *Introduction aux écrits du Nouveau-Testament* (Tubingen, 1808), pour l'original grec; mais il a été victorieusement réfuté par un protestant habile, H. Olshausen, qui, dans son *Authenticité des quatre Évangiles canoniques,* n'a pas laissé un seul de ses arguments sans réponse. D'ailleurs, toutes les raisons alléguées fussent-elles solidement établies, qu'elles ne suffiraient pas pour contrebalancer l'autorité de cette tradition constante et universelle que nous venons d'indiquer; elles prouveraient seulement qu'outre un Évangile hébreu, saint Matthieu en aurait composé un autre en grec; de manière qu'au lieu d'un original unique, nous aurions deux originaux, un en syro-chaldéen pour l'usage des Juifs de Palestine, et un autre en grec pour les Juifs hellénistes. — Quant à la version grecque que nous avons de l'Évangile de saint Matthieu, et qui tient lieu aujourd'hui du texte original, elle a été composée dès les temps apostoliques. L'auteur en est absolument inconnu. La même obscurité règne sur l'auteur de la traduction latine, le temps, et l'occasion à laquelle on l'a composée, bien qu'on reconnaisse généralement qu'elle a été faite sur la version grecque, et qu'elle n'est guère moins ancienne.

2° On ne saurait fixer d'une manière certaine l'époque à laquelle saint Matthieu a écrit son Évangile. Cependant, d'après une opinion assez commune, le saint apôtre l'aurait composé environ huit ans après l'Ascension du Sauveur, c'est-à-dire vers l'an 41, et c'est en effet la date que portent plusieurs manuscrits grecs, et que donnent aussi Théophylacte, Eutymius et d'autres écrivains plus modernes. Mais saint Irénée, qui vivait au IIe siècle, qui avait été disciple de saint Polycarpe et qui, à ce double titre, semble mériter toute confiance sur ce point, saint Irénée recule la composition de cet Évangile jusqu'au temps où saint Pierre et saint Paul prêchaient à Rome, ce qui ne saurait être avant l'an 61. D'un autre côté, comment admettre cette date, quand toute l'antiquité nous apprend que saint Matthieu écrivit son Évangile en Judée, avant que les apôtres se fussent séparés? Une autre difficulté qui s'oppose à la date donnée par saint Irénée, c'est que tous les manuscrits, toutes les versions et tous les Pères assurent unanimement que saint Matthieu a écrit avant les autres évangélistes. Mais s'il n'a pas écrit avant l'année 61, comment accordera-t-on cette assertion unanime avec la date que les auteurs ecclésiastiques assignent à la composition des Évangiles de saint Marc et de saint Luc? Pour peu qu'on se soit occupé de critique historique, on sait que les difficultés chronologiques se présentent de toutes parts; mais on sait aussi que ces difficultés ne sont bien souvent qu'apparentes, et qu'on finit par trouver quelque moyen de les résoudre. C'est probablement ce qui aurait lieu pour celle qui nous occupe en ce moment, si nous avions la connaissance de mille circonstances, de mille particularités historiques qui s'y rattachent, et que nous ne pouvons pas même soupçonner à la distance qui nous sépare des événements. L'hypothèse dont nous venons de parler, celle de deux originaux de l'Évangile de saint Matthieu, l'un hébreu et l'autre grec, concilierait les deux opinions; car on pourrait dire que l'original hébreu ayant été fait en Palestine pour l'usage des Juifs convertis, a dû être écrit le premier, et que l'original grec a été composé beaucoup plus tard pour les Gentils évangélisés par saint Matthieu. Dans cette supposition, on placerait sans inconvénient la composition de l'exemplaire hébreu à l'an 8, et celle du texte grec à l'an 61. Cependant, il faut bien le reconnaître, la difficulté ne serait pas encore entièrement levée, puisque saint Irénée, en parlant de l'Évangile composé par saint Matthieu, lorsque saint Pierre et saint Paul évangélisaient à Rome, nomme expressément l'original hébreu. — Il nous reste à dire un mot de l'opinion de Hug, qui prétend que l'Évangile de saint Matthieu n'a été composé qu'au commencement du siége de Jérusalem. A la vérité, les arguments qu'il fait valoir et qu'il puise dans le livre lui-même, peuvent faire une certaine impression au premier abord; mais si on les examine avec les yeux d'une sage critique, on ne peut manquer de les

trouver faibles et par conséquent insuffisants.

3° Le lieu où l'Évangile de saint Matthieu a été composé ne saurait être douteux; la tradition et surtout les caractères intrinsèques de cet Évangile prouvent clairement que c'est dans la Palestine que son auteur l'a rédigé, pour servir aux Juifs qui avaient embrassé la foi chrétienne. Les mahométans veulent que ce soit à Alexandrie; mais les chrétiens orientaux disent seulement que saint Barthélemi porta l'Évangile de saint Matthieu en Égypte et de là en Éthiopie. Quelques critiques modernes veulent que saint Matthieu ait écrit son Évangile pour les Juifs hellénistes seulement; mais comme c'est une opinion purement gratuite, nous nous croyons en droit de la rejeter.

4° Selon saint Grégoire de Nysse, saint Matthieu s'est proposé de décrire la génération temporelle de Jésus-Christ, par laquelle il commence son Évangile; voilà pourquoi il porte pour symbole un visage d'homme (Gregor. Nyss. *Hom. 13 in Cantica*). Saint Augustin pense qu'il a voulu surtout rapporter l'origine royale du Sauveur, et faire connaître la vie humaine qu'il a menée sur la terre (August. *de Consensu Evang.*, l. I). Saint Ambroise fait observer qu'aucun autre évangéliste n'est entré dans un plus grand détail des actions de Jésus-Christ que saint Matthieu, et que nul n'a donné des règles de vie et des instructions morales plus appropriées à nos besoins et plus conformes à l'intention du divin maître (Ambr. *Præf. in Luc.*). Si l'on considère quelle était la grande question parmi les Juifs lorsque le saint apôtre a commencé à écrire, on reconnaîtra avec les critiques modernes qu'il a eu principalement en vue de leur démontrer que Jésus-Christ était le vrai Messie, fils de David, né d'une vierge, et annoncé par les prophètes, et que c'est pour ce motif qu'il a cité plus de passages de l'Ancien-Testament que tous les autres évangélistes.

5° Saint Matthieu a suivi un plan différent de celui des autres évangélistes. Ainsi on y découvre une assez grande différence dans l'ordre et l'arrangement des faits historiques de la vie de Jésus-Christ, depuis le chap. IV, vers. 22, jusqu'au chap. XIV, vers. 13. Cette différence, qui embarrasse les chronologistes et les interprètes, a fait conclure aux uns que saint Matthieu avait suivi l'ordre des temps, négligé par saint Marc, saint Luc et saint Jean, tandis qu'elle a fait tirer aux autres une conclusion contraire. Pour nous, il nous semble que le but de saint Matthieu ayant été principalement de prouver aux Juifs que Jésus de Nazareth était le vrai Messie attendu par leurs pères, et annoncé par leurs prophètes, on ne doit pas s'attendre à ce qu'il nous en donne une histoire complète, en observant avec une exactitude rigoureuse l'ordre des faits et des temps. D'où nous concluons que l'Évangile de saint Matthieu doit être considéré comme un traité dogmatique, ou comme de simples mémoires sur la vie de Jésus-Christ, plutôt qu'une histoire écrite selon les règles ordinaires d'une composition de ce genre, et qu'elle ne doit pas servir de guide dans l'arrangement chronologique. Mais hâtons-nous d'ajouter que cette manière d'envisager cet écrit sacré ne porte aucun préjudice à la vérité des faits qu'il contient, et qui en définitive constituent la partie essentielle de l'Évangile.

6° Nous ne prétendons pas prouver ici l'authenticité du livre de saint Matthieu; les preuves qui l'établissent étant communes aux Évangiles de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean; c'est à l'article ÉVANGILES qu'elles trouvent leur place naturelle. Seulement, comme plusieurs critiques modernes ont soutenu que les deux premiers chapitres que nous lisons dans saint Matthieu ne sont point l'ouvrage de cet apôtre, nous ne pouvons nous dispenser de montrer que cette opinion est aussi fausse que téméraire. Les deux premiers chapitres attribués à saint Matthieu, disent ces critiques, ne se trouvaient ni dans l'Évangile hébreu des Ébionites, ni dans le Protévangile, ou Évangile primitif; et d'ailleurs saint Marc ne dit rien de ce qui est rapporté dans ces deux chapitres. D'un autre côté, saint Luc a donné une histoire de l'enfance de Jésus tout-à-fait différente de celle qui se trouve dans cette pièce.

Nous pourrions demander d'abord à ces critiques pourquoi ces deux chapitres, traités d'apocryphes, se trouvent dans tous les manuscrits et dans toutes les versions comme faisant partie de l'Évangile de saint Matthieu? Pourquoi les Pères de l'Église, même les plus anciens, les ont cités comme appartenant à l'ouvrage de cet apôtre; pourquoi ils racontent trait pour trait ce qui est contenu dans cet important fragment, en disant, en termes les plus exprès, que c'est dans le livre de saint Matthieu qu'ils ont puisé tout ce qu'ils rapportent? Nous pourrions demander encore pourquoi les anciens hérétiques ont cité ces deux premiers chapitres comme appartenant aux Évangiles (Epiphan. *Hæres.*, XXX, c. 14); pourquoi les païens eux-mêmes, qui les connaissaient, les ont considérés comme un document qui faisait autorité parmi les chrétiens (Origen. *Contra Cels.*, l. I, n. 28, 34, 58, 61, 66, 74)? Enfin nous pourrions demander encore si le 3e chapitre de saint Matthieu ne suppose pas évidemment un récit qui précède; et si en compa-

rant les deux premiers à tous les autres, on peut s'empêcher d'y reconnaître le style propre à cet écrivain et sa manière de citer l'Ancien-Testament? Mais passons aux raisons qu'on allègue contre l'authenticité de ces deux chapitres. Et d'abord de ce que l'Évangile des Ébionites ne les contenait pas, est-il permis, en bonne logique, d'en induire qu'ils ne sont qu'une interpolation? Ne sait-on pas que ces hérétiques les rejetaient uniquement par un motif d'intérêt particulier pour leur secte? D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, l'Évangile des Ébionites passait dans l'Église universelle pour un Évangile falsifié et tronqué (Epiphan. *Hæres.*, XXX, c. 13). Quant au Protévangile, nous nous bornerons à remarquer que c'est une pure fiction qui a ébloui pendant quelques années un certain nombre (quoique fort limité) de critiques, à cause des couleurs séduisantes sous lesquelles le savant Eichhorn avait su le présenter. Ainsi ce prétendu livre n'ayant jamais existé que dans l'imagination de ses partisans, on ne saurait s'en servir comme document d'une autorité quelconque. La difficulté tirée du silence de saint Marc manque également de solidité; elle n'est même pas spécieuse; elle ne prouve donc rien contre l'authenticité des deux chapitres que nous examinons. Sans cela, non seulement il faudrait les retrancher du livre de saint Matthieu, mais on devrait en faire disparaître le sermon du Sauveur sur la montagne et plusieurs autres traités dont saint Marc ne fait aucune mention. Enfin pour répondre à la troisième objection de nos adversaires, nous dirons qu'il n'y a point de contradiction réelle entre saint Matthieu et saint Luc, en ce qui concerne les circonstances des premières années de Jésus-Christ. Les critiques et les interprètes l'ont suffisamment prouvé. On objecte surtout qu'il est impossible de concilier les deux généalogies; mais quand nous ne connaîtrions pas le moyen d'y parvenir, il ne s'ensuivrait pas qu'elles soient absolument inconciliables, et qu'on est autorisé par cela seul à retrancher du livre de saint Matthieu les deux chapitres contestés, tandis que tout concourt d'ailleurs à démontrer qu'ils sont bien son ouvrage. — Ce que l'on peut rejeter comme non authentique dans l'Évangile de saint Matthieu, c'est d'abord cette addition assez longue qu'on lit après le verset 28 du chapitre 20, dans plusieurs anciens manuscrits et dans l'ancienne version italique donnée par le père Martianay, et qui se trouvait aussi dans les Bibles de saint Hilaire, de saint Léon et du prêtre Juvencus. Cette addition est évidemment tirée, quant au sens, de l'endroit de l'Évangile de saint Luc, où Jésus-Christ enseigne que lorsqu'on est invité à un festin, on doit toujours choisir la dernière place. On doit regarder encore comme apocryphes plusieurs ouvrages attribués à saint Matthieu, tels que le *Livre de l'enfance de Jésus-Christ*, l'*Évangile des Hébreux*, l'*Évangile des Nazaréens*, l'*Évangile des Syriens*, etc.; bien que ces divers ouvrages ne représentent probablement que l'original hébreu de saint Matthieu, mais altéré et corrompu par les Ébionites, les Nazaréens et autres hérétiques, dans un intérêt de secte. L'abbé GLAIRE.

MATTHIEU. Ce nom est celui de plusieurs personnages connus. — MATTHIEU (*de Krokow*), cardinal, né au château de Krokow, en Poméranie, vers l'an 1350, fut professeur de théologie à Prague, puis chancelier de l'Université de cette ville. La guerre des Hussites le força de se réfugier à Paris. Il repassa ensuite en Allemagne, fut successivement professeur à l'Académie de Heidelberg, chancelier de l'empereur Robert de Bavière, évêque de Worms, ambassadeur à la cour de Rome, cardinal, et revint mourir dans son diocèse en 1410. On a de lui divers écrits en latin, entre autres un sermon sur les mœurs du clergé, un traité sur la célébration de la messe, et un petit in-folio, très rare, gravé en bois, intitulé : *Ars moriendi*. — MATTHIEU (*de Vendôme*), abbé de Saint-Denis, fut régent du royaume pendant la seconde croisade de Louis IX, et principal ministre sous Philippe-le-Hardi. Il mourut en 1286. On lui a attribué une *Histoire de Tobie* en mauvais vers élégiaques; mais cette paraphrase latine est d'un poète du même nom qui vivait au siècle précédent. — MATTHIEU (*de Westminster*), bénédictin, chroniqueur anglais, mort vers 1307, à l'abbaye dont il porte le nom. Sa chronique intitulée : *Flores historiarum*, n'est guère qu'une compilation de chroniques plus anciennes et surtout de celle de Matthieu Paris. — MATTHIEU (*Pierre*) : poète, historien, chroniqueur du XVII^e^ siècle. A 15 ans il savait l'hébreu, le grec et le latin; à 20 il était principal du collége de Vercel, bourg de la Franche-Comté, où il était né en 1563. Reçu docteur en droit à l'Université de Valence, à l'âge de 23 ans, il fut avocat à Lyon, et l'un des chefs de la Ligue dans cette ville, mais lorsque le Béarnais eut été reconnu roi de France il fut envoyé auprès de lui au nom de la cité lyonnaise, et mit son dévouement au service de ce prince, qui le nomma son historiographe en remplacement de du Haillan. Louis XIII lui conserva les mêmes fonctions. Pris de la fièvre au siége de Montauban, où il avait suivi le roi, Pierre Matthieu alla mourir à Toulouse en 1621. On a de lui un nombre considérable d'ouvrages, généralement médiocres. Les *doctes Tablettes du con-*

seiller Matthieu, pour employer le langage de Molière, ont été longtemps célèbres comme premier livre de morale. C'est un recueil de quatrains sur *la vanité du monde*. Ils ont été traduits en latin et dans la plupart des langues de l'Europe, et souvent réimprimés en volumes oblongs avec ceux de Pibrac et du président Favre. Sa tragédie de la *Guisiade, en laquelle est representé le massacre du duc de Guise*, est curieuse et recherchée des amateurs comme document historique. On l'a réimprimée avec des notes à la suite du *Journal de Henri III*, 1744. Parmi les ouvrages historiques de Pierre Matthieu on distingue : l'*Histoire des derniers troubles de la France sous les règnes de Henri III et de Henri IV*, in-8°; *Histoire véritable des guerres entre les deux maisons de France et d'Espagne* (de 1515 à 1598); *Histoire de France* (de 1598 à 1604), 2 vol. in-8°, traduits en italien et plusieurs fois réimprimés; *Histoire de Louis XI*, traduite en italien et en anglais; *Histoire de la mort déplorable de Henri-le-Grand* avec des poésies, in-fol. et in-18. *Histoire de Saint-Louis; Histoire de France* (de François Ier à Louis XIII), 2 vol. Ces ouvrages sont entremêlés d'allusions à l'histoire ancienne, fort déplacées pour la plupart, et qui jettent beaucoup d'embarras et de confusion dans le récit.

MATTHIOLE, *Matthiola* (*bot.*). Genre de la famille des Crucifères, de la tétradynamie-siliqueuse dans le système de Linné. Il a été créé par M. Robert Brown pour des plantes qui avaient été comprises jusqu'alors dans le genre *Cheiranthus* ou Violier. Les Matthioles sont des végétaux généralement herbacés, plus rarement sous-frutescents, qui croissent dans la région méditerranéenne. Leurs feuilles se font remarquer par la teinte blanchâtre que leur donnent les poils cotonneux et étoilés, dont elles sont couvertes; leurs fleurs blanches ou rouges, disposées en grappes terminales, ont les deux sépales latéraux bossus à leur base; les filets de leurs longues étamines sont également bossus dans le bas; leur stigmate est épais, bilobé. Leur fruit est une silique bivalve, allongée, surmontée des lobes stigmatiques connivents, épaissis à leur côté dorsal ou développés en cornes; les graines qu'il contient sont rangées en une seule série, et généralement bordées d'une membrane.— On cultive dans tous les jardins deux espèces de ce genre. La MATTHIOLE BLANCHATRE, *Matthiola incana*, Rob. Br. (*Cheiranthus incanus*, Lin.) qui porte vulgairement les noms de *Giroflée des jardins, Giroflée grosse espèce*. Elle croît spontanément dans le midi de l'Europe, sur le littoral des mers. Elle est vivace. Sa tige, droite, rameuse, presque ligneuse dans le bas, s'élève à cinq ou six décimètres. Ses feuilles, molles et blanches, lancéolées-allongées, sont entières dans les individus spontanés et deviennent plus ou moins sinueuses dans ceux de nos jardins. Ses pétales sont entiers; ses siliques sont cylindracées, comme tronquées à leur extrémité. Dans les jardins, cette espèce a donné des variétés nombreuses et fort belles, à fleurs blanches, rosées et rouges, violettes, panachées, simples ou doubles ou même prolifères. C'est surtout par graines qu'on multiplie ces variétés. On a aussi recours aux boutures pour celles dont la fleur est pleine.

La MATTHIOLE ANNUELLE, *Matthiola annua* DC. (*Cheiranthus annuus* L.) porte dans les jardins les noms de *Giroflée quarantaine, Violier d'été*. Elle croît naturellement dans les mêmes lieux que l'espèce précédente, de laquelle elle se distingue par sa durée, par sa tige herbacée et moins haute, par ses feuilles lancéolées et obtuses; par ses pétales échancrés au sommet, par ses siliques cylindracées et terminées en pointe. Cette plante a donné des variétés tout aussi nombreuses que celles de la précédente, remarquables par la durée de leur floraison. Naturellement ces variétés ne peuvent être multipliées que par graines; le semis s'en fait depuis la fin de l'hiver jusque vers le commencement de l'été, de telle sorte qu'on obtient des floraisons successives jusqu'à la fin de l'automne. Les graines recueillies sur des pieds à fleurs simples donnent des pieds les uns simples, les autres doubles; parmi les jeunes plants qui viennent de ces graines, les jardiniers de Paris savent très bien distinguer ceux de l'une et l'autre catégorie, de sorte qu'ils peuvent ne conserver que les doubles, qui doivent être seuls mis en vente. Il paraît même que les horticulteurs allemands qui livrent au commerce les graines de quarantaines les plus estimées à cause de la forte proportion de doubles qu'elles produisent, savent distinguer à la forme et à la largeur du stigmate les fleurs qui donneront des graines de pieds à fleurs simples ou doubles. P. D.

MATTIOLI ou MATTHIOLE (PIERRE-ANDRÉ) avait joint aux études classiques qu'on faisait au XVIe siècle, une connaissance approfondie, pour le temps, de la botanique et de la médecine. Il est surtout connu par ses *Commentaires* sur les *VI Livres de Dioscorides;* il les publia d'abord en italien, Venise, 1548, et les traduisit ensuite en latin. Ils furent alors imprimés à Venise en 1554, en un gros vol. in-fol., enrichi de remarquables gravures sur bois. Ce livre est une véritable encyclopédie des sciences naturelles au XVIe siècle; et à ce titre seul, il serait précieux. Il a été traduit en français par Du Pinet et par J. Desmoulins. Mattioli

avait exercé la médecine à Sienne, à Rome, à Trente et à Pavie. Les empereurs Ferdinand Ier et Maximilien II se l'étaient attaché, et ce dernier l'avait nommé conseiller aulique. Né à Sienne, en 1500, il mourut de la peste en 1577. — Un autre personnage connu sous le nom de MATTIOLI, le comte de *Gerolamo* MAGNI, premier ministre du duc de Mantoue, fut, dit-on, enlevé de Turin en 1679, ou en 1685, par ordre de Louis XIV, qui craignait que son habileté ne fît échouer ses négociations avec la cour de Piémont. Plusieurs auteurs ont cru, mais bien à tort, à ce qu'il paraît aujourd'hui, que l'homme au *masque de fer* (*voy.* cet article) n'était autre que Mattioli.

MATURIN, le plus oriental des départements de la république de Venezuela. Il s'étend depuis la mer des Antilles au N., jusqu'au Brésil au S., et s'avance à l'E. jusqu'à l'Atlantique et à la Guyane anglaise. L'Orénoque l'arrose de l'O. à l'E. La Guyane colombienne, ci-devant espagnole, est comprise dans le sud de son territoire; son chef-lieu est Cumana; on y remarque aussi Angostura et Barcelona. L'île Marguerite en dépend. E. C.

MATURIN (CHARLES-ROBERT), poète et romancier anglais, naquit à Dublin, en 1782, entra dans la carrière ecclésiastique, obtint la cure de Saint-Pierre dans sa ville natale, et se trouva au bout de quelques années chargé d'une famille nombreuse. Sa gêne était extrême; pour y remédier, il se mit à publier des nouvelles : *Montorio*, *le Jeune Irlandais*, *le Chef Milésien*, qui n'apportèrent aucun changement à sa position. Il se tourna alors du côté du théâtre, et en 1816, on représenta à Drury-Lane la tragédie de *Bertram*, qui obtint un succès prodigieux. Deux autres tragédies, *Manuel* et *Fredolphe*, tombèrent dès la première représentation. Il publia ensuite son poëme de l'*Univers*, qui le dédommagea amplement de ses derniers revers, et des romans : *Pour et Contre*, ou *les Femmes*, *Melmoth*, ou l'*Homme errant*, les *Albigeois*, qui furent accueillis avec avidité. Comme romancier et comme poète dramatique, Maturin est de l'école d'Anne Radclife. Tout ce que l'imagination peut rêver de plus effrayant, de plus horrible, de plus incroyable, tels sont les sujets qu'il affectionne. Son style se prête merveilleusement à ce genre surnaturel, par sa sauvage énergie et les teintes sombres et fortement tranchées de son coloris. Maturin est mort en 1824.

MATUTA : déesse romaine qui correspondait à l'Ino des Grecs. Les dames lui adressaient des prières pour leurs neveux et leurs nièces, mais jamais pour leurs propres enfants, parceque Matuta avait été une mère malheureuse (*voy.* INO). On célébrait en son honneur des fêtes appelées *matrales*, auxquelles les femmes de condition libre étaient seules admises; on y introduisait pourtant une esclave, mais c'était pour la renvoyer après l'avoir légèrement soufflettée, en mémoire de la jalousie d'Ino pour une de ses esclaves que son mari aimait avec passion. On présentait à Matuta un gateau pétri avec de l'huile et du miel et cuit sous une cloche de terre. Ovide donne à ces offrandes le nom de *flava liba*, libations rousses.

MATUTE (*zool.*). Genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxystomes créée par Fabricius et ayant pour caractères : carapace circulaire; pattes des quatre dernières paires terminées par un article lamelleux et complétement natatoire. Les matutes offrent quelque ressemblance avec les portunes. La distinction des espèces est difficile; Leach avait employé, comme caractères spécifiques, la direction transversale ou un peu oblique des grosses épines latérales de la carapace, et le nombre des petits points écailleux qui se voient sur la face supérieure de cette partie : mais on a reconnu que ces divers organes ne présentaient pas des caractères constants : aussi a-t-on restreint le nombre des espèces qui aujourd'hui n'est plus que de deux selon M. Milne Edwards. Le type est le MATUTE VAINQUEUR (*Matuta victor* A.-G. Desmarest), qui, long de 15 lignes, est d'une couleur blanchâtre, parsemée irrégulièrement d'une multitude de petites taches arrondies, et rouges : il habite la mer des Indes, et se rencontre également dans la mer Rouge. E. D.

MAUBÈCHE (*ornith.*). Espèce du genre BÉCASSEAU.

MAUBEUGE : ville forte de France, chef-lieu de canton du département du Nord, arrondissement et à 18 kilom. N. d'Avesnes, sur la Sambre : population 3,300 habitants. Il y a une manufacture d'armes, des carrières de marbre, des fabriques de broches et de cylindres pour filatures, de clous, de ferblanterie, etc.; il s'y fait un grand commerce de vin, d'eau-de-vie, d'ardoises de Fumay, de houille, etc. — Cette ville doit son origine à un chapitre de chanoinesses fondé par sainte Aldégonde, en 618. Elle s'appela d'abord *Malbodium* et devint la capitale du Hainaut. Souvent prise et reprise dans les temps modernes, par les Français et les Espagnols, elle tomba définitivement au pouvoir de Louis XIV en 1649; le traité de Nimègue, en 1678, lui en confirma la possession. Vauban la fortifia en 1680; le prince de Cobourg l'attaqua, en 1793, avec 65,000 hommes, mais Jourdan la délivra. E. C.

MAUGREBINS ou **MOGREBINS** et **MOGREBIS**, et plus correctement MAGREBIS,

Occidentaux, nom par lequel les Arabes, les Persans et les Turcs désignent les mahométans qui habitent les côtes de l'Afrique, depuis l'empire de Maroc, jusqu'à la régence de Tripoli.

MAULE, rivière du Chili; elle descend du versant occidental des Andes, passe à Talca, et se jette dans le Grand-Océan, par 35° de latitude S., après un cours de 200 kilom. de l'E. à l'O. Elle donne son nom à une province du Chili, qui a pour chef-lieu Cauquenes. E. C.

MAULÉON, ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Pyrénées, à 40 kilom. S.-O. de Pau, sur la rive droite du Saizon, qui prend, à partir de ce lieu, le nom de Gave-de-Mauléon. Elle est ancienne et mal bâtie; mais la situation en est agréable. On n'y compte que 1,200 hab.; l'arrondissement en a 76,187 (recensement de 1846). Mauléon était, avant 1789, capitale du pays de Soule, qui dépendait de la Gascogne. E. C.

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), jurisconsulte et canoniste, né à Paris en 1714. Reçu en 1733 avocat au parlement, il prit une part très vive à toutes les discussions qui s'élevèrent entre le clergé et les parlements au sujet des mandements et du formulaire; il écrivit sept ouvrages de polémique contre le clergé supérieur en faveur du clergé du second ordre, prêtres et curés; six sur le mariage et les empêchements dirimants, et vingt-huit contre la constitution civile du clergé. On a encore de lui divers écrits sur l'usure, sur les cas réservés au pape, sur la *puissance temporelle suivant les livres saints*, puissance qu'il fait émaner, contre l'avis de Bossuet, du principe de la souveraineté du peuple; des Maximes de droit public, etc. Une cécité qui affligea Maultrot dans sa vieillesse ne rallentit pas son ardeur, et sa mémoire était telle qu'il indiquait à point nommé à son secrétaire les livres et les passages qu'il voulait alléguer. La Révolution lui enleva sa fortune qui consistait en rentes sur l'État; il vendit sa bibliothèque, mais le commissaire-priseur fit banqueroute, et Maultrot se trouva sans livres et sans argent. Il a vécu jusqu'en 1803. Ses ouvrages attestent une vaste érudition; mais ils sont confus, mal écrits, et quelques uns renferment des principes hétérodoxes qui les ont fait condamner. J. F.

MAUPEOU (René-Nicolas-Charles-Augustin de), né en 1714, fut conseiller au parlement dès sa première jeunesse, remplaça successivement son père comme président, premier président, et lui succéda enfin, en l'année 1768, en qualité de chancelier. Élevé à cette haute dignité par la protection du duc de Choiseul, alors ministre principal, il parut d'abord vouloir seconder la politique de cet homme d'état, qui consistait à ménager le parlement tout en le contenant, mais il ne tarda pas à entrer dans d'autres voies. On le vit rechercher la faveur de Mme Dubarri, qui commençait à devenir puissante, et descendre auprès d'elle à des flatteries, à des bassesses qui eussent déshonoré le plus infime des courtisans. Pendant qu'il était le chef du parlement, il avait reçu de ce grand corps, toujours en lutte ou en suspicion contre le pouvoir, des témoignages d'une injurieuse défiance; l'idée de se venger en relevant l'autorité royale par l'abaissement ou la destruction du seul obstacle qui entravait son action, se présenta à son esprit. Ambitieux sans élévation et sans scrupule, doué d'une grande force de volonté, d'un esprit fin et délié, fort ignorant, mais sachant utiliser le savoir et les talents des jurisconsultes, des publicistes distingués qu'il appelait autour de lui, dissimulant sous des formes légères et étourdies des plans suivis avec persévérance, il osa tenter une entreprise d'autant plus hardie que le roi l'y encourageait d'abord assez faiblement, et lui laissait entendre qu'il ne le soutiendrait pas contre de trop grandes difficultés. Il sut persuader à Mme Dubarri qu'elle se couvrirait de gloire et qu'elle affermirait son crédit en l'appuyant dans les efforts qu'il allait faire pour émanciper la royauté. Profitant avec adresse des querelles qui s'étaient élevées entre le duc d'Aiguillon, commandant de la Bretagne, et la magistrature de cette province, il engagea le roi à déférer cette affaire au parlement de Paris; puis, lorsque le procès fut assez avancé pour qu'on pût en prévoir la prompte conclusion, il fit défendre au parlement d'y donner suite. Le parlement, sans tenir compte d'une défense dans laquelle il voyait une insulte et un déni de justice, rendit un arrêt portant que le duc, *prévenu de faits qui entachaient son honneur*, était, jusqu'au jugement définitif, suspendu des fonctions de la pairie. La lutte était engagée et l'autorité royale trop compromise pour reculer. Le roi se rendit en personne au palais de justice, et fit enlever du greffe les pièces de la procédure. Cependant, le parlement persistant dans sa désobéissance, on l'appela à Versailles, où le roi fit lire en sa présence, dans un lit de justice, un édit qui, après avoir condamné sa conduite dans les termes les plus sévères, lui interdisait, sous peine d'être cassé, les actes et les qualifications qui, jusqu'alors, avaient été ses armes habituelles contre le gouvernement: les communications avec les autres parlements du royaume sur des matières non spécifiées dans les ordonnances, la cessation de service, sauf les cas légalement prévus, la démission en corps, enfin tout arrêt ayant pour but de retarder l'en-

registrement des lois. Dès le lendemain, le parlement se mettant en révolte formelle contre une des prescriptions qu'on venait de lui notifier, déclara que ses membres, dans leur douleur profonde, n'avaient plus la liberté d'esprit nécessaire pour continuer à rendre la justice. Le moment était venu de frapper les grands coups, mais la présence dans le conseil du duc de Choiseul était encore considérée comme un obstacle; il fut destitué et exilé. Maupeou, sans se laisser effrayer par l'indignation universelle que souleva la disgrâce de ce ministre, poursuivit audacieusement l'exécution de son grand projet. Le parlement fut sommé de reprendre son service, et, sur son refus, le 21 janvier 1771, tous ses membres furent déclarés déchus (*voy.* PARLEMENT) et éloignés de Paris. Pendant qu'ils partaient le chancelier installait une commission de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, chargée de remplacer provisoirement le parlement. Pour concilier à cette espèce de révolution l'appui du parti philosophique et réformateur, Maupeou eut soin de faire annoncer que, dans le nouvel ordre de choses qui se préparait, la justice serait rendue gratuitement, que la division de l'immense ressort du parlement de Paris la mettrait à la portée de toutes les provinces, que les charges de la magistrature, cessant d'être vénales, seraient accessibles au mérite pauvre, et que la procédure, tant civile que criminelle, serait réformée. Bientôt, en effet, parut un édit qui établissait à Arras, à Blois, à Châlons, à Clermont, à Lyon et à Poitiers, sous le nom de conseils supérieurs, de nouvelles cours souveraines, où la justice devait être rendue aux frais de l'état. Le 4-5 avril, on promulgua solennellement, dans un lit de justice, de nouveaux édits en vertu desquels le parlement fut supprimé, et le grand-conseil, autre cour souveraine investie jusqu'alors d'une juridiction spéciale, le remplaça dans ses fonctions judiciaires, mais non pas dans celles qui lui avaient si souvent donné la possibilité d'arrêter la marche du gouvernement. Cette suite de coups d'état avait, comme on peut le croire, soulevé de vives et nombreuses protestations; tous les princes du sang, à l'exception d'un seul, treize pairs de France, la Cour des aides, la Chambre des comptes avaient élevé formellement la voix contre ce renversement de l'ancienne constitution judiciaire. Les avocats, sauf de très-rares exceptions, se refusaient à plaider devant le nouveau tribunal, voué, sous le nom dérisoire de parlement Maupeou, aux sarcasmes et au mépris public. Il fallut recourir à des mesures de rigueur pour comprimer ce déchaînement universel : les princes du sang furent exilés; de nombreuses lettres de cachet frappèrent les opposants, la Cour des aides fut dissoute comme le parlement. L'événement sembla bientôt prouver que le chancelier avait eu raison de ne pas trop s'effrayer des manifestations d'une opposition alors plus bruyante que sérieuse. En effet les princes, vaincus par les ennuis de l'exil, firent leur soumission; et sauf quelques rares opposants, tout se soumit au nouvel ordre de choses. Enfin, malgré la défaveur extrême qui s'attachait au nouveau parlement, défaveur en partie justifiée par sa composition, malgré quelques incidents malheureux qui ne pouvaient que le déconsidérer de plus en plus, les esprits les plus prévenus contre lui durent reconnaître que, devant cette juridiction nouvelle, les procès se terminaient avec bien plus de promptitude que devant l'ancien parlement, sans cesse distrait par des luttes politiques. Avant la fin de l'année, tous les parlements du royaume furent supprimés et réorganisés sur le même plan. Maupeou put croire qu'il avait rempli une grande entreprise, qu'il était définitivement parvenu, comme il aimait à le répéter, *à retirer la couronne du greffe.* Un changement s'opéra en lui; il parut aspirer à se relever de la position abjecte à laquelle il s'était d'abord condamné pour se créer des moyens de succès; il affecta de s'éloigner de madame Dubarri, de prendre des habitudes, et une attitude plus conformes à sa dignité. Mais ces tentatives, qu'on ne prit pas au sérieux, ne lui firent aucun bien dans l'opinion, et n'eurent d'autre résultat que d'ébranler son crédit à la cour. Le ministère impopulaire dans lequel le duc d'Aiguillon et le contrôleur-général Terrai figuraient avec lui au premier rang, commençait, d'ailleurs, à se diviser. La mort de Louis XV mit fin à cette position équivoque; trois mois après, au mois d'août 1774, Maupeou, dont l'opiniâtre ambition n'avait pas voulu comprendre la nécessité de la retraite, se vit retirer les sceaux, c'est-à-dire l'exercice des fonctions attachées à son titre inamovible. La nouvelle de sa disgrâce excita des transports de joie dans le peuple de Paris : un mannequin qui le représentait fut brûlé aux acclamations de dix mille spectateurs, et des chansons d'une gaieté féroce célébrèrent sa chute aussi bien que celle du contrôleur-général. On sait que le rétablissement du parlement fut un des premier actes du nouveau ministère. La carrière de Maupeou était finie. Néanmoins il refusa constamment de se démettre de la charge de chancelier, disant que si on voulait la lui ôter, on n'avait qu'à lui faire son procès. Retiré dans une terre qu'il possédait près des Andelys, il y mourut le 29 juillet 1792, à la veille du 10 août. Quelques jours auparavant, il

venait de faire à l'état le don patriotique d'une somme de 80,000 francs! Il avait épousé dans sa jeunesse Mlle de Roucherolles, d'une famille distinguée de Normandie, qui lui avait apporté une assez grande fortune. — D'autres ministres ont été de leur vivant aussi impopulaires que Maupeou; il n'en est peut-être aucun dont l'impopularité soit restée aussi grande dans l'histoire. Aujourd'hui encore, son nom n'est prononcé qu'avec l'expression du mépris, bien que l'acte par lequel il s'est surtout signalé ait trouvé de nombreux apologistes. VIELCASTEL.

MAUPERTUIS (PIERRE-LOUIS MOREAU DE), géomètre et astronome, né à Saint-Malo, en 1698, mort à Bâle, en 1759, quitta la carrière des armes pour se livrer aux sciences exactes, et y fit de si rapides progrès, qu'à vingt-cinq ans il entra à l'Académie des sciences (1723). Il voyagea alors pour s'instruire. A son retour de Londres, où il avait été reçu membre de la Société royale, il se lia avec les hommes les plus éminents de l'époque, tels que Voltaire, les frères Bernouilli, La Condamine, etc., et sa réputation s'étendit au point qu'en 1736 Louis XV le plaça à la tête des académiciens envoyés sous les glaces du pôle pour y mesurer un degré du méridien. Cette mission lui valut le titre de membre de l'Académie française, et celui de président de l'Académie de Berlin, que lui fit offrir le roi de Prusse, Frédéric II (1740). Maupertuis alla habiter la Prusse, servit peu après avec distinction dans la guerre contre l'Autriche, fut fait prisonnier, et dut bientôt, à l'éclat de son nom, d'être rendu à la liberté. Après un voyage de peu de durée en France, il retourna en Prusse, où son caractère inquiet, autant que la faveur du roi, lui suscita de violents démêlés, d'abord avec Kœnig, membre de l'Académie, qui lui disputait la découverte du *principe de la moindre action*, sur lequel Maupertuis fondait toute la mécanique, ensuite avec Voltaire, qui eut le tort d'accabler de ses plaisanteries un homme qu'il avait autrefois loué sans mesure. Voltaire perdit l'amitié de Frédéric, et Maupertuis resta le favori du roi de Prusse, sans en être plus heureux. Sa santé délabrée l'amena en France, et de là à Bâle, où il mourut, en 1759.

Maupertuis avait du génie, mais un style dur, une littérature peu soignée. Aussi fit-il plus d'honneur à l'Académie des sciences qu'à celle des lettres. On a de lui : 1° *Statistique arithmétique*, 1731; 2° *Commentaires sur les principes de Newton*, 1732; 3° *Discours sur la figure des astres*, 1732; 4° *Voyage au cercle polaire*, 1738; 5° *Mémoire sur la moindre action*, 1744; 6° *Essai de cosmologie*, 1748; 7° *Essai de philosophie morale*, 1751; 8° *Des lettres philosophiques*, etc. Ses œuvres ont été publiées à Lyon, en 4 vol. in-8, 1768. JACQUET.

MAUR (CONGRÉGATION DE SAINT-) : Réforme de l'ordre de Saint-Benoît, dont on verra l'origine au mot BÉNÉDICTINS. Cette congrégation devint une des plus riches de France; ses maisons les plus florissantes étaient celles de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Remi de Reims, de Marmoutier, de Saint-Pierre de Corbie, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Fécamp, de la Trinité-de-Vendôme. Quand Louis XV eut supprimé les jésuites, les bénédictins de Saint-Maur reçurent la direction de six colléges ou écoles militaires : Sorrèze, Pont-le-Voy, Tiron, Rebais, Auxerre et Beaumont. La congrégation de Saint-Maur a produit une foule d'hommes éminents par leur science et leur érudition; leurs monuments les plus importants sont : *l'Art de vérifier les dates*, la *Collection des historiens de France*, la *Gallia Christiana*, l'*Histoire de Paris*, par dom Lobineau et dom Felibien; l'*Histoire de Bourgogne*, par dom Merle. L'histoire de la congrégation a été écrite par dom Tassin, Bruxelles (Paris), 1770, in-4°. — Elle devait son nom à saint Maur, disciple de saint Benoît, qui fut, à ce que l'on suppose, envoyé en France par ce dernier, dans le VIe siècle, pour y établir des monastères de sa règle.

MAURE (SAINTE), anciennement *Neritis*, puis *Leucas* ou *Leucadia*, une des sept principales îles Ioniennes. Elle est dans la mer Ionienne, au N. des îles de Céphalonie et de Théaki (Ithaque), très près et à l'O. de la Grèce, dont elle n'est séparée que par un canal peu profond, et à laquelle on croit qu'elle a tenu autrefois. Elle a 30 kilom. de longueur du N. au S., sur 15 kilom. de largeur. Elle se termine au S. par le cap Ducato, qui est l'ancien promontoire de Leucade, si célèbre par le *saut* des amants malheureux. L'intérieur est couvert de montagnes. Le climat y est humide et froid en hiver, brûlant en été. Les tremblements de terre y sont fréquents. On y récolte peu de blé, mais beaucoup de vin, d'huile et de bons fruits. On y élève des moutons, des chèvres, des abeilles qui donnent un miel excellent. La pêche est abondante, et le sel se recueille en quantité sur la côte. Le commerce se fait principalement par Amaxichi, chef-lieu de l'île et port de la côte septentrionale. La forteresse de *Sainte-Maure* est sur un banc de sable, vis-à-vis d'Amaxichi, à laquelle elle communique par une chaussée.

Il y a en France, département d'Indre-et-Loire, une petite ville de *Sainte-Maure*, dans l'arrondissement de Chinon, avec 2,600 habitants. E. C.

MAUREPAS (*Jean-Frédéric* PHÉLYPPEAUX,

COMTE DE), petit-fils du chancelier de Pontchartrain, issu de cette famille des Phelyppeaux qui a donné en moins de deux siècles treize ministres à la France, naquit en 1701. A peine âgé de quatorze ans, il fut nommé secrétaire d'État au département de la marine à la place de son père, qui était tombé en disgrace; mais, à cause de son extrême jeunesse, on le mit sous la tutelle de M. de La Vrillière, secrétaire d'État de la maison du roi, Phelyppeaux comme lui, dont il devait plus tard épouser la fille. En 1724, à la mort de son beau-père, il réunit le département de la maison du roi à celui de la marine, et devint ministre d'État en 1738. Il jouissait d'un assez grand crédit auprès du premier ministre, le vieux cardinal de Fleuri, qu'il amusait par les saillies d'un esprit aimable et frivole. On lui attribuait d'ailleurs alors des mérites plus sérieux : on vantait son activité, sa finesse, et, comme il passait pour être bien vu du roi, beaucoup de personnes le croyaient appelé à jouer un rôle principal après la mort du cardinal. Les choses tournèrent tout autrement. Pendant la guerre de 1741, l'opinion publique imputa à la négligence de son administration des pertes que la France éprouva au-delà des mers. Sa disgrâce eut d'ailleurs une tout autre cause : il devint la victime du ressentiment qu'inspirèrent à madame de Pompadour certains couplets dans lesquels les charmes de la favorite étaient fort maltraités, et dont on l'accusait d'être l'auteur. Destitué, en 1749, des fonctions ministérielles qu'il exerçait depuis 34 ans, il fut exilé de la cour, suivant l'usage du temps, et supporta sa disgrâce avec une égalité d'humeur qui provenait de l'insouciance de son caractère plutôt que de la fermeté de son âme. Le public, cependant, pouvait s'y tromper, et, lorsque en 1774 Louis XVI monta sur le trône, M. de Maurepas, âgé de soixante-treize ans, se présentait à beaucoup d'esprits à raison de son âge, de sa longue carrière ministérielle, de sa modération bien connue, du calme, de l'agrément, de la dignité apparente de ses manières, comme un des hommes d'État les plus propres à diriger l'inexpérience du jeune roi. C'est sur lui que Louis XVI jeta en effet les yeux. M. de Maurepas ne fut pourtant pas appelé aux fonctions de premier ministre; mais avec le simple titre de ministre d'État, avec un traitement médiocre, sans département particulier, il devint le conseiller, l'inspirateur des actes de son jeune souverain. Mais pendant sa disgrâce le siècle avait marché; le respect du pouvoir s'était singulièrement affaibli; la pensée d'une grande révolution, désirée par les uns, redoutée par les autres, entrait déjà dans les imaginations exaltées ou prévoyantes. Maurepas était inaccessible à de telles prévisions; il se croyait encore à l'époque où les plus grands embarras du pouvoir provenaient des puériles résistances d'un parlement janséniste dont on avait raison au moyen de quelques épigrammes, de quelques lettres de cachet, et, au besoin, de quelques concessions faciles à rétracter. Un des derniers actes du règne précédent avait été la suppression de ce parlement. L'opinion réclamait le rétablissement d'un corps devenu populaire par le seul fait de son opposition. M. de Maurepas conseilla au roi de satisfaire à ce vœu. C'était, suivant lui, le seul moyen de faire naître la confiance, de ranimer le crédit, d'opposer un contrepoids aux exigences contraires du clergé et des philosophes. On s'effrayait trop d'ailleurs de l'opposition possible du Parlement que le cardinal Fleuri avait jadis si facilement contenu, et rien n'empêchait de mettre à sa réintégration des conditions qui en préviendraient les dangers. Ces considérations spécieuses et superficielles persuadèrent le roi, et le Parlement fut rappelé. Par des motifs analogues, Maurepas, qui aimait peu la philosophie moderne, mais qui tenait à se concilier la faveur publique dont ses adeptes étaient les dispensateurs, engagea le roi à faire entrer dans son conseil quelques-uns des hommes les plus connus comme partisans des réformes. Turgot, Malesherbes prirent place dans le cabinet; mais le vieux ministre, à qui leur réputation faisait ombrage, et dont la timidité routinière s'inquiétait de leur esprit novateur, mit tous ses soins à les paralyser. Sans combattre d'abord ouvertement leurs propositions, il affectait de laisser entrevoir le peu de confiance qu'il plaçait dans la politique à laquelle elles se rattachaient, de les discréditer par des railleries qui semblaient lui échapper comme malgré lui. Le Parlement n'ayant pas tardé à se déclarer contre les réformes de Turgot, et pour la défense des priviléges qu'elles attaquaient, on crut généralement que Maurepas inspirait et dirigeait cette agression tout en la modérant pour la rendre plus efficace. Les courtisans, déjà atteints ou menacés par l'application des principes d'économie que le contrôleur général s'efforçait de faire prévaloir, se liguèrent contre lui sous la protection de la jeune reine. Maurepas se joignit à eux. Le faible Louis XVI, circonvenu ainsi de tous côtés par les ennemis du seul de ses conseillers en qui il reconnut l'amour sincère du bien public, se décida à le sacrifier. Déjà Malesherbes, découragé, avait donné sa démission. Les projets de Turgot furent abandonnés; la monarchie rentra dans les voies qui

devaient la conduire à sa perte, et l'impuissance même de la tentative qu'elle venait de faire pour en sortir sembla prouver que les abus sous lesquels elle s'affaissait avaient acquis ce degré de gravité qui ne comporte plus d'autres remèdes que les révolutions. Maurepas se faisait à cet égard l'illusion la plus complète. Dans son éternelle frivolité, il considérait le régime de prodigalité et de favoritisme qui ruinait les finances et aliénait de plus en plus l'opinion comme une des conditions d'existence de la royauté. Incapable de prévoir les dangers éloignés, il trompait involontairement le malheureux roi; il calmait ses scrupules sur le maintien des abus; il le rassurait sur les périls de la situation par sa sérénité et sa gaîté soutenue; il lui faisait enfin contracter la funeste habitude de ces tergiversations continuelles, de cette dissimulation qui devaient un jour donner au plus loyal des princes l'apparence de la duplicité, et préparer de si terribles catastrophes. Rien de systématique n'entrait d'ailleurs dans cette politique déplorable. Après avoir renversé le réformateur Turgot, Maurepas ne tarda pas à appeler à la direction des finances un autre novateur appartenant à une école différente, mais non moins cher aux philosophes, le banquier genevois Necker. Il est vrai qu'en le choisissant il avait été surtout déterminé par le désir d'écarter un autre candidat qui lui déplaisait; il est vrai encore que bientôt après, jaloux du succès et de l'influence du nouveau ministre, il commença à l'attaquer par les moyens détournés qui lui étaient familiers, et Necker succomba comme Turgot. C'est avec la même légèreté que Maurepas engagea ou plutôt laissa engager la France dans la guerre de l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique, entreprise hardie dont très certainement il ne comprenait pas la portée et ne prévoyait pas les conséquences. Le caractère distinctif de ce singulier homme d'État était de se diriger, dans ses résolutions les plus importantes, par des motifs secondaires ou par de pures considérations de personnes, et de marcher ainsi au hasard entre les systèmes les plus contraires, on pourrait dire entre le bien et le mal, sans avoir le sentiment bien distinct de l'un ni de l'autre. Son action n'était pas d'ailleurs à beaucoup près celle d'un premier ministre pas plus qu'il n'en avait le titre. Il n'avait ni département particulier, ni contrôle formel sur ses collègues qui craignaient ses intrigues et ses sarcasmes plutôt qu'ils ne subissaient son impulsion ou sa surveillance. Cet état de choses se prolongea pendant plus de sept années, non sans amoindrir de plus en plus le peu de force morale qui restait au gouvernement, et sans jeter un grand discrédit sur la vieillesse du comte de Maurepas. Il mourut enfin le 22 octobre 1781, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il était membre honoraire de l'Academie des inscriptions et belles-lettres. On a publié sous son nom des Mémoires composés par son secrétaire Sallé. VIEL-CASTEL.

MAURES. On appela d'abord ainsi des peuples, descendants des Gétules, qui habitaient le pays connu dans l'antiquité sous le nom de *Mauritanie* (*voy.* ce mot). Les Arabes ayant réduit l'Afrique sous leur obéissance, firent, au commencement du VIIIe siècle, la conquête de l'Espagne. Les historiens espagnols les désignèrent sous le nom de *Moros*, d'où nous avons fait *Mores*. Cependant ces Arabes n'avaient rien de commun avec les Maures, mais ils étaient venus d'Afrique, et cette circonstance donna lieu à la confusion. Peut-être aussi la présence d'un nombre assez considérable d'Africains dans l'armée arabe contribua-t-elle à entretenir cette erreur. Quoi qu'il en soit, les Espagnols et les Portugais continuèrent à appeler Maures les musulmans de la Péninsule et ceux de la côte septentrionale de l'Afrique. Les Portugais étendirent même cette dénomination aux mahométans de l'Inde, et ils appelèrent l'hindoustani langue maure. Aujourd'hui nous désignons sous le nom de Maures les habitants du Maroc, de l'Algérie et des régences barbaresques, établis dans les villes.

MAURIAC: ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département du Cantal, à 30 kilom. N.-N.-O. d'Aurillac, sur le penchant d'une colline volcanique, à quelque distance de la rive gauche de la Dordogne. Elle fait un grand commerce de chevaux estimés, de mulets, de bêtes à cornes. C'est la patrie de l'abbé Chappe d'Auteroche. Elle a 3,400 habitants; l'arrondissement en a 65,549 (recensement de 1846). E. C.

MAURICE (SAINT) Commandait avec Exupère et Candide cette fameuse légion si célèbre par son courage et son attachement à la foi chrétienne, qui portait le nom de légion thébaine ou thébéenne, parce qu'elle avait été levée sans doute dans la province de l'Égypte appelée Thébaïde. Maximien, élevé à l'empire par Dioclétien, venait de passer les Alpes avec une armée nombreuse pour aller combattre les paysans gaulois révoltés (286). Arrivé sur les hauteurs d'Octodurum (aujourd'hui le bourg de Marinhac), ville alors fort importante, et bâtie sur la rive gauche du Rhône, à 10 l. à l'ouest du lac Léman, il s'arrêta pour donner quelques jours de repos à ses soldats, et voulut inaugurer son expédition par des sacrifices. La légion thé-

baine, pour ne pas se souiller par ces cérémonies superstitieuses, se retira à l'écart, et vint camper à Agaune, à trois lieues d'Octodunum. Maximien irrité fait sommer la légion de se rapprocher du gros de l'armée, pour prendre part aux sacrifices; elle refuse d'après les conseils de Maurice; le farouche empereur la fait décimer. Une nouvelle exécution est ordonnée : les chrétiens persistent dans leur résolution, après avoir refusé de se faire bourreaux de leurs frères, et Maurice, de concert avec Exupère et Candide, écrit à Maximien une lettre pleine de noblesse qui prouvait en même temps la fermeté des chrétiens dans leur foi, et leur obéissance comme soldats. Cette lettre aurait dû ouvrir les yeux à l'empereur; elle ne fit que l'irriter davantage, et il donna ordre à l'armée d'investir la légion thébaine. Les Romains, qui connaissaient l'indomptable valeur de ceux qu'ils étaient chargés d'exterminer, s'attendaient à une résistance acharnée : mais quel spectacle! à leur approche, tous les compagnons de Maurice mettent bas leurs armes, s'agenouillent, lèvent les bras vers le ciel, et présentent la tête à leurs assassins. Tous furent égorgés. La légion thébaine était forte de 6,600 hommes; mais si l'on en croit la tradition des Églises de Trèves et de Cologne, plusieurs compagnies en avaient été distraites, Maximien les fit égorger dans les localités où elles avaient été envoyées. Quand l'empereur fut rentré en Italie, les fidèles recherchèrent les corps de Maurice, d'Exupère, de Candide et de Victor, firent enlever leurs dépouilles mortelles, et leur élevèrent dans la ville d'Agaune un humble mausolée que l'empereur Sigismond remplaça par une chapelle magnifique, près de laquelle il fit élever un monastère qui compta jusqu'à 900 religieux. Cette chapelle attira longtemps des pèlerins de tous les pays, et les habitants du Valais ont donné le nom de Saint-Maurice à la ville et à la vallée d'Agaune. — Dubordier, Hottinger, Moyle, Burnet, dans sa préface sur Lactance, Mosheim, etc., ont cherché à nier l'authenticité du martyre de la légion Thébaine: mais leurs arguments ont été réfutés par l'anglais Georges Hickes, par Félix de Balthasar, par don Joseph de Lisle, par le P. Rossignoli, etc. Voltaire avait trouvé plus commode de nier l'existence de cette légion, en affirmant que son nom ne se trouvait point parmi ceux des 32 légions qui faisaient la force de l'Empire à cette époque; mais il s'y trouve une dixaine de fois répété. Le P. Chifflet a publié les actes du martyre de la légion thébaine, écrits par saint Eucher, évêque de Lyon, et regardés comme authentiques par dom Ruinart.

MAURICE (Ordre de Saint). Ordre militaire institué en 1434, par Amédée VIII, premier duc de Savoie, dans son château de Ripailles, où il s'était retiré avec cinq gentilshommes de son âge. Son but était de créer un ordre sacré et politique rappelant ces grands ordres qui avaient été les défenseurs du monde chrétien. Il ne put d'abord y réussir. L'ordre de Saint-Maurice tomba bientôt dans l'oubli, il fallut pour le faire renaître le zèle du duc Emmanuel-Philibert qui, en 1572, lui donna un essor nouveau dans le but de l'opposer aux envahissements des huguenots, et, de plus, un bref du pape Grégoire XIII qui confirma son institution le 16 septembre de cette même année 1572, et le réunit à l'ordre, récemment supprimé, de Saint-Lazare. Des bulles nouvelles du 2 novembre 1572, du 5 avril 1575, du 9 septembre 1603, du 17 juillet 1604, du 10 septembre 1744, du mois d'octobre 1750, du 14 septembre 1752, du 16 octobre 1759, et du 16 janvier 1766, maintinrent successivement cette création, et l'ordre de Saint-Maurice est maintenant encore l'un des ordres de mérite les plus considérés et les mieux rentés. Le roi de Sardaigne en est le grand-maître général; c'est lui qui investit les membres. En vertu des statuts donnés le 27 décembre 1816 par Victor-Emmanuel, et des lettres-patentes de Charles-Albert, du 9 décembre 1831, ses membres se partagent en chevaliers, commandeurs et grand's-croix. Les chevaliers se subdivisent en *cavalieri di giustizia* et *cavalieri di grazia*. Ces derniers, s'ils sont militaires, doivent être au moins lieutenants-colonels, ou s'ils sont de l'ordre civil doivent avoir fait des donations considérables ou rendu pendant longtemps des services gratuits à la direction des fondations pieuses. Les commandeurs ne peuvent dépasser le nombre de 50, et les grand's-croix celui de 30, non compris il est vrai les princes et les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade. L'ordre a cinq grands dignitaires principaux : le grand prieur, le grand hospitalier, le grand conservateur, le grand chancelier, le grand trésorier; il partage le royaume sarde en neuf provinces : Turin, Aosta, la Savoie, Gênes, Novare, Nice, Alexandrie, Coni, la Sardaigne. Dans chacune il y a un commandeur et un grand-croix qui porte le titre de chef de la province. Sur 80,000 livres qui forment les rentes de l'ordre, 50,000 sont régulièrement distribuées, le reste est réservé. Les chevaliers portaient autrefois une croix blanche pommelée et bordée de bandes vertes sur le manteau. Celui-ci, dans les grandes cérémonies, était de taffetas incarnat doublé de soie blanche avec houppe en soie blanche et verte

On y ajoutait une cotte de damas incarnat, sur laquelle la croix de l'ordre était brodée en or devant et derrière. La décoration aujourd'hui est une croix blanche enchâssée d'or pendue à un ruban bleu. Les grand's-croix la portent couronnée et ont, de plus, au côté gauche, une étoile brodée en or et en argent. ED. F.

MAURICE (MAURICIUS-TIBERIUS), empereur d'Orient, de 582 à 602, était né en 539 à Arabisse, en Cappadoce, d'une famille d'origine romaine. L'empereur Tibère l'éleva au grade de général, le nomma César pour le récompenser des victoires qu'il avait remportées sur les Perses, et le choisit pour occuper le trône après lui. Maurice envoya son frère Philippicus contre les Perses qui ne cessaient de menacer les provinces de l'orient, et qui furent vaincus dans plusieurs grandes batailles. L'empire avait alors besoin d'une armée permanente et toujours prête à se porter sur les frontières. Maurice, pour en élever l'effectif, porta, en 592, une loi, aux termes de laquelle nul ne pouvait embrasser l'état monastique avant d'avoir fourni le service militaire. Il rétablit ensuite Chosroës II dans ses États, d'où ce prince avait été chassé; il espérait s'en faire ainsi un allié fidèle. Malgré toute l'énergie déployée par le successeur de Tibère, on vit bientôt les Avares, après avoir ravagé la Basse-Hongrie et la Mésie, s'avancer presque sous les murs de Constantinople. Ils offrirent à l'empereur de lui rendre pour 6,000 écus 12,000 prisonniers qu'ils avaient faits. Maurice refusa, et les captifs furent égorgés sans pitié. Le peuple témoigna une grande indignation contre l'empereur qui se repentit lui-même de sa détermination. En 602, Phocas leva l'étendard de la révolte, prit la pourpre, battit Maurice dans la Chalcédoine et le fit massacrer avec ses quatre fils.

MAURICE. Plusieurs princes ont porté ce nom.

MAURICE, électeur de Saxe, de la branche albertine, naquit en 1521. Son oncle Georges de Saxe, souverain de la Misnie et de la Thuringe, avait déclaré, avant de mourir (1540), qu'il abandonnait ses États à la maison d'Autriche si son neveu ne renonçait pas au luthérianisme. Maurice resta protestant et conserva la succession, grâce à l'appui généreux que lui prêtèrent l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, et le landgrave de Hesse. Il fit d'abord cause commune avec les luthériens; mais bientôt (1546) il conclut avec l'empereur un traité secret, en vertu duquel il devait être investi de l'électorat de Saxe, battit les troupes de Jean-Frédéric, et, en 1547, contribua beaucoup au succès de la bataille de Muhlberg, qui fit tomber entre les mains de Charles V Jean-Frédéric et le landgrave de Hesse, et fut mis en possession de l'électorat; il promit par écrit au landgrave qu'on n'attenterait pas à sa liberté. En 1550, il fut chargé par l'empereur de réduire la ville de Magdebourg. Mais il était profondément irrité contre ce prince qui refusait de rendre la liberté au landgrave de Hesse. Il s'empara de la ville pour son propre compte, s'unit contre l'empereur avec l'électeur de Brandebourg, le comte Palatin, le duc de Wurtemberg, le marquis de Bade-Dourlach, etc., et fit en même temps alliance avec le roi de France, Henri II. La nouvelle ligue était plus puissante et plus dangereuse que celle de Smalkade. L'orage éclate en 1552. Maurice marche vers les défilés du Tyrol où se trouvait Charles V, et peu s'en faut que l'empereur, malade de la goutte à Inspruck, ne tombe entre ses mains. Henri II, de son côté, envahit le Luxembourg après s'être emparé de trois évêchés, de Haguenau et de Wissembourg; l'Allemagne est en feu, et Charles V, retiré dans Passau, est forcé de signer (10 août) un traité par lequel il accorde une amnistie générale à tous les princes confédérés, leur laisse le libre exercice de leur religion et les admet à la chambre impériale, privilége dont ils avaient été dépouillés après la bataille de Muhlberg. En 1553, Maurice marcha contre Albert de Brandebourg, le battit à Sivershausen, près de Hildesheim, et mourut trois jours après des suites de ses blessures. Il n'avait encore que 32 ans.

MAURICE, comte de Saxe, l'un des plus grands hommes de guerre des temps modernes, naquit dans un village près de Magdebourg, le 15 octobre 1696. Il était fils naturel de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de la comtesse de Kœnigsmarck. A douze ans, il servait déjà en Flandre sous Eugène de Marlborough, et à treize ans, il méritait les éloges publics de ces deux généraux, pour sa belle conduite à la bataille de Malplaquet. En 1717, il assistait au siége de Belgrade, où il connut le comte de Charolais et le prince de Dombes, qui l'amenèrent en France, en 1720, et le présentèrent au duc d'Orléans. Le régent lui donna un régiment. Maurice profita de ses loisirs pour faire l'essai de nouvelles manœuvres qu'il avait inventées, et pour se livrer à l'étude des mathématiques et de la tactique militaire. A la même époque, la dynastie ducale des Kettler s'éteignit dans la personne de Ferdinand, et les États de la Courlande choisirent le comte de Saxe pour lui succéder (1737). Le jeune prince accourut. Il était protégé par la veuve du dernier duc, Anne Iwanowna, depuis impératrice, qui, dit-on, eut un moment l'intention de l'épouser; mais la ré-

putation d'inconstance dont il jouissait à juste titre, la détourna de ce projet. Biren fut investi du duché, et Maurice retourna en France. En 1733, son père vint à mourir, et une nouvelle guerre éclata. L'électeur de Saxe lui offrit le commandement en chef de ses troupes; mais Maurice préféra le grade de maréchal de camp dans l'armée française, fit la campagne du Rhin sous les ordres de Berwick, se couvrit de gloire à la bataille d'Ettingen et au siége de Philipsbourg, et fut élevé au grade de lieutenant-général. Après la mort de l'empereur Charles VI (1740), s'ouvrit la guerre de la succession d'Autriche. La France prit parti pour Charles, électeur de Bavière, contre Marie-Thérèse. Louis XV envoya en Bohême une armée commandée par le maréchal de Belle-Isle. Maurice commandait l'aile gauche; il prit d'assaut Prague et Egra, et couvrit ensuite l'Alsace en s'emparant des fameuses lignes de Weissembourg. Ces brillants succès lui valurent le bâton de maréchal (1743). En 1744, il tint les alliés en échec dans la Flandre, les réduisit à l'inaction, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, et sut combiner ses opérations avec tant de prudence et d'habileté, qu'on a pu comparer cette campagne à celle de Turenne sur le Rhin, en 1674 et 1675. L'année suivante, il remporta sur les Anglais, les Autrichiens et les Hollandais, la grande bataille de Fontenoy (11 mai), qui fut suivie de la prise de Tournai, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, d'Ath et de Bruxelles. En avril 1746, il remporta la victoire de Rocoux, près de Liége; vainquit le duc de Comberland à Lawfeld, près de Maestricht, en 1747, et amena ainsi le traité d'Aix-la-Chapelle qui termina, en 1748, la guerre de la succession d'Autriche. En récompense de tant de services, il reçut comme Turenne le titre de maréchal général, et se retira dans le château de Chambord, que Louis XV lui avait donné en lui faisant une pension de 40,000 livres. Maurice y mourut le 30 novembre 1750, à l'âge de 54 ans. Louis XV voulut lui donner une place à Saint-Denis; mais le maréchal de Saxe était protestant, et son corps fut transporté en grande pompe dans l'église luthérienne de Saint-Thomas de Strasbourg, où un mausolée magnifique lui fut élevé par Pigale. — Maurice, que l'Académie française avait voulu s'adjoindre à toute force, quoiqu'il déclarât ne pas savoir l'orthographe, a exposé sur l'art militaire, dans un livre intitulé : *Mes rêveries*, des vues neuves et hardies complétement justifiées par la pratique moderne. Cet ouvrage, qu'il avait terminé en 1738, a été imprimé en 1757, en 5 vol. in-4°. Grimoald a publié en 1794 : *Lettres et mémoires choisis dans les papiers du maréchal de Saxe.* AL. B.

MAURICE (THOMAS), littérateur et historien anglais, naquit en 1754, à Hertford, d'un pauvre maître d'école qui l'abandonna dès son enfance. Un protecteur généreux fit instruire le jeune Thomas, qui occupa ensuite successivement différentes cures, et mourut, en 1824, bibliothécaire adjoint au Musée Britannique. Il a composé des *poésies*, des *tragédies*, etc.; mais il doit surtout sa réputation à ses travaux sur l'Inde. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Histoire de l'Indostan*, 1795-1798, 2 vol. in-4°, un des livres les plus importants qui aient été publiés sur ce sujet; *Histoire moderne de l'Indostan*, 1802-1804, 2 vol. in-4°; *Défense de l'histoire de l'Indostan*, 1805, in-8°; *Supplément à l'histoire de l'Inde*, 1810; *Antiquités indiennes*, 7 vol. in-8°, 1792-1800; *Fragments sanscrits, ou extraits des livres sacrés des Bhramines*, 1798, in-8°.

MAURICE DE NASSAU (*voy.* NASSAU).

MAURICE, en anglais *Mauritius*. C'est le nom qu'on donne aujourd'hui à une île qui a été appelée longtemps *Ile-de-France*, et qui fait partie des Mascareignes, dans l'Océan-Indien, au S.-E. de l'Afrique; elle se trouve à l'E. de Madagascar, à 155 kilom. E.-N.-E. de l'île Bourbon, entre 19° 58′ et 20° 31′ de latitude N., et entre 54° 56′ et 55° 26′ de longitude E. Elle a une forme à peu près ovale, et un circuit d'environ 200 kilom.; sa longueur, du N.-E. au S.-O., est de 60 kilom. du cap Malheureux au cap Sud-Ouest; sa superficie est de 1,750 kilom. carrés, et sa population de 90,000 habitants. Les côtes, assez découpées, présentent deux bons ports, dont le plus fort et le plus fréquenté est le port Nord-Ouest, autrefois Port-Louis; l'autre est le Grand-Port, ci-devant Port-Bourbon. Des îlots et des récifs rendent l'abord de l'île généralement difficile; des travaux d'art la défendent en outre, et elle se trouve ainsi presque imprenable. L'intérieur est très montagneux et de nature volcanique; il présente un plateau de 500 m. d'altitude, sur lequel s'élèvent des mornes escarpés : les principales hauteurs sont le Piton-du-Milieu, le Peter-Boot, etc. Les cours d'eau les plus considérables ne sont que de simples torrents, à sec pendant une partie de l'année; on remarque principalement la grande rivière de l'Ouest et la grande rivière de l'Est. Le climat est frais, la chaleur propre à la latitude est tempérée par l'air des montagnes, dont quelques unes conservent de la neige pendant une grande partie de l'année. Mais des ouragans terribles exercent souvent leurs ravages et détruisent en quelques heures toutes les plantations. Le cinquième environ de l'île est en culture. Il

se fait chaque année deux récoltes de blé et de maïs, insuffisantes cependant pour la consommation; on recueille un peu de riz, d'excellent café, du tabac, du giroffle renommé, du coton, de l'indigo, de la cannelle, du poivre, Il y a des figuiers, des ébéniers, des cacaoyers, des citronniers, des muscadiers, des bambous, des palpiers, des pamplemousses, des pins, des sapins, des chênes, des arbres à pain. On élève la cochenille et le ver-à-soie. Il y a une grande quantité de singes, des cerfs, des cochons sauvages, des lièvres. On exploite quelques mines d'un fer médiocre. Les exportations de l'île se montent annuellement à 20,000,000 de fr.; les importations, à 26,000,000 de fr. Les habitants se composent de blancs, de nègres, de mulâtres et autres populations mêlées; les premiers sont les moins nombreux, et descendent en grande partie d'anciennes familles nobles de France; ils ont une physionomie agréable, de l'esprit, des manières aimables et polies. L'île Maurice fut découverte en 1577, par dom Pedro Mascarenhas, navigateur portugais, qui, la considérant comme la *Cerne* des anciens, lui donna le nom d'Ilha do Cerno. Les Portugais n'y formèrent pas d'établissement régulier. L'amiral hollandais Van-Nek, l'ayant trouvée inhabitée, en prit possession en 1598, et l'appela Maurice (*Mauritius*), du nom du stathouder Maurice de Nassau, prince d'Orange. Les Hollandais abandonnèrent cette colonie en 1712. Des Français, déjà établis à l'île Bourbon, y vinrent comme colons, en 1715, et la nommèrent *Ile-de-France*. Le gouvernement français n'en prit véritablement possession qu'en 1721; elle fut d'abord concédée à la compagnie des Indes, qui la rétrocéda au roi en 1764. Ce fut surtout par les soins du gouverneur Mahé de la Bourdonnaie qu'elle commença à faire des progrès importants, à partir de 1734. En décembre 1810, elle se rendit aux Anglais, après une vive résistance; à la paix de 1814, elle leur fut cédée avec toutes ses dépendances, dont les principales étaient l'île Rodrigue et les Seychelles, et on lui rendit le nom de Maurice. On ne peut prononcer le nom de l'Ile-de-France sans se souvenir de la délicieuse création de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*. É. C.

MAURIENNE, en italien *Moriana*, province des Etats-Sardes, dans le S. de la Savoie, entre la Savoie supérieure, la Tarentaise, le Piémont, la Savoie propre et la France. Elle s'appuie sur le versant N.-O. des Alpes, et forme la vallée de l'Arc, affluent de l'Isère. Elle a 2,145 kilom. carrés et 65,000 habitants. Le mont Cenis et le mont Iseran s'élèvent sur sa limite. La Maurienne est l'ancienne *Garocelia vallis;* dans le XIe siècle elle fut érigée en comté, et ce fut le berceau des comtes de Savoie. Saint-Jean de Maurienne, petite ville de 2,500 habitants, en est le chef-lieu. E. C.

MAURITANIE ou mieux **MAURETANIE**: grande contrée de l'Afrique ancienne qui comprenait la partie N.-O. du continent sur la Méditerranée et sur l'Océan atlantique, c'est-à-dire les royaumes actuels de Maroc et de Fez. Maurusii était le nom national des peuples de ce pays, suivant Strabon, et on trouve le mot *Maurusia* dans Vitruve (liv. VIII, ch. 2). Quelques auteurs ont prétendu que le nom des Maures venait du grec μαῦρος, obscur et noir, à cause de la couleur basanée de leur teint. Salluste qui s'était fait traduire de la langue punique le livre du roi Hiempsal, dit (*guerres de Jugurtha*, 28, 29 et 30) qu'Hercule étant mort en Espagne, son armée composée d'un grand nombre de nations, et entre autres de Mèdes, de Perses et d'Arméniens, repassa en Afrique, et que les Mèdes et les Arméniens se réunirent aux Lybiens qui altérèrent le nom des premiers et en firent *mauri*. Bien qu'Hercule soit un personnage purement mythique, cette opinion mérite pourtant d'être prise en considération, et nous ferons remarquer qu'il existait un mont Maurus dans la chaîne du Taurus, et un autre dans la Palestine, qu'une peuplade riveraine du Pont-Euxin portait le nom de Mauri, et qu'une tribu de la Mauritanie était appelée *Macenitæ*, mot qui, dépouillé de sa terminaison latine, nous reporte à la contrée de la Syrie, nommée Maccès ou Makath dans l'Écriture (III rois IV, 9.). Nous ajouterons qu'il existait près de la grande Syrte une colonie phénicienne de Maurusii. On trouvera au mot NUMIDIE d'autres détails sur cette origine asiatique, et peut-être chananéenne des habitants de l'Afrique septentrionale.

Les limites de la Mauritanie étaient vagues au S. Strabon les prolonge à l'O. jusqu'aux rivages situés vis-à-vis les îles Fortunées (Canaries). A l'E. elles varièrent souvent. Avant la trahison de Bocchus qui livra aux Romains Jugurtha, son gendre, roi des Numides, la Mauritanie s'arrêtait au Muluchas, Molokath ou Malva (Moulouia), qui la séparait de la Numidie. Mais après cet évènement Sylla reconnaissant donna à Bocchus la partie de la Numidie comprise entre le Muluchas et l'Ampsagas (Oued-el-Kebir), qui reçut le nom de *Mauritanie-Orientale*, et ensuite de *Mauritanie-Césarienne*, parce qu'elle eut pour capitale la ville de Césarée (Cherchell), bâtie par Juba II, en l'honneur d'Auguste. Cette nouvelle Mauritanie se divisa elle-même en *Césarienne* et en *Sitifensis*, de Sitifis (Sétif). Ces deux provinces ayant été

décrites au mot NUMIDIE, nous n'avons à nous occuper ici que de la Mauritanie propre, qui, pour être distinguée des deux autres, fut appelée *Occidentale*, et *Tingitane*, de *Tingis* (Tanger), sa ville principale. — Nous possédons à peine quelques notions sur l'état intérieur de la Tingitane, parcourue par des tribus nomades aussi barbares que celles qui l'habitent à notre époque, mais plus civilisées pourtant que les Gétules qui leur confinaient au sud (Pomponius-Mela, liv. III). La côte était plus avancée; on y comptait un certain nombre de villes assez importantes, dont les principales avaient été fondées par les Carthaginois pour leur servir de comptoir, et pour donner asile, au besoin, aux vaisseaux qu'ils envoyaient jusqu'aux îles britaniques vers le nord, et jusqu'aux Canaries du côté du sud. Si nous parcourons cette lisière maritime de l'E. à l'O., nous trouverons : *Rusadir* (Melilla), avec un promontoire du même nom qui porte aujourd'hui le nom de Cap des *Trois-Fourches*; le port de *Parietina*, qui, suivant d'Anville, est peut-être la moderne Velez de Gomara; *Tænia-Longa* (Targa); la *Jagath* de Ptolomée (Tétouan?); *Abila* (Ceuta), dont il est fait mention après le VIe siècle sous le nom de *Septum* ou *Septa;* à l'orient de cette ville se trouvaient les *Monts des Sept-Frères*, qui correspondent probablement au Ghebel-Musa. De l'autre côté du détroit, sur l'Océan Atlantique, nous voyons : *Tingis* (Tanger), érigé en colonie par Claude, et, en descendant vers le S. : le promontoire *Ampelusia* (cap Spartel), de P. Mela et Pline, ainsi nommé parce qu'il était fertile en raisins; Ptolémée l'appelle Cottes, mais ce nom, suivant Pline, était celui d'une ville voisine; *Zilis* (Azzilia), nommée aussi Colonia Augusta Constantia Zilis. Pline dit qu'elle dépendait de l'Espagne; *Lixus* ou *Lynx* (Larache), célèbre dans l'antiquité par le séjour d'Antée, et située à l'embouchure du fleuve *Lixus* (auj. Lukos), fondée par Hannon; *Banasa* ou *Banassa*, dont on ignore la position, et qui, suivant d'Anville, est peut être la Vieille-Mamora ou Alt-Mamora; le fleuve *Subur* (Subu), le plus considérable du pays, qui se jette aujourd'hui dans la mer à Mamora, mais qui paraît avoir changé d'embouchure; *Sala* (le vieux Salé), la dernière place romaine. Elle devait son origine à Hannon, et était située sur le fleuve *Chretes* ou *Sala* (Buregreb). Claude, selon Pline, en fit une colonie. — Les villes principales de l'intérieur étaient : *Babba*, surnommée *Julia Campestris* (peut être Naranja), colonie romaine; *Volubilis* (Gualili ou Walili? Fez, selon La Martinière), à 35 milles de Banasa, selon Pline, et à égale distance des deux mers; *Oppidum Novum* (Narandscha), sur le Lixus; *Volubrix* (Lampta); et enfin la ville de *Prisciana*.

Juba ayant embrassé, en 47 av. J.-C., le parti de Pompée, fut vaincu à Thapse par César, et se fit tuer par un de ses esclaves. Son royaume fut confisqué par le vainqueur. Auguste le rendit à ses fils, et la Mauritanie eut des princes indigènes jusqu'en 42 après J.-C. Mais à cette époque les Maures s'étant révoltés, Suetonius-Paulinus, général de Claude, conquit leur pays qui devint une province romaine. Constantin ayant divisé l'empire en quatre préfectures, la *Tingitane* fit partie de la préfecture des Gaules, et du diocèse d'Espagne, tandis que la *Mauritanie-Césarienne* relevait de la préfecture d'Italie, et du diocèse d'Afrique. C'est à cause de son union avec l'Espagne que la Tingitane a été quelquefois appelée *Hispania Transfretana*. Dans le *Liber notitiarum*, elle est nommée *Hispania Tingitana*. Pline dit qu'on la désignait aussi sous le nom de *Bogudiana*, parce que Bogud était un de ses rois. — Dès les temps les plus anciens la Mauritanie eut des rois. Mais son histoire nous est absolument inconnue jusqu'à Bocchus Ier. On ignore même le nom de ses anciens monarques, car ce qu'on dit d'Ammon, de Sésac et de Neptune, Antée ou Atlas qui la gouvernèrent de l'an 1000 av. J.-C. jusque vers l'an 900, paraît appartenir à la fable. Après Bocchus, les princes qui y régnèrent sont : Ascalis (85 avant J.-C.); Bogud (46); Bocchus II (38); Juba (25) après J.-C.; Ptolémée (38), et Edémon (38-42). — La Mauritanie fut enlevée aux Romains par les Vandales. Genseric y fonda, en 429, un royaume florissant qui fut détruit par Bélisaire. Au VIIe siècle, la Mauritanie fut envahie par les Sarasins qui, de là, se répandirent en Espagne (*voy.* MAURES). AL. BONNEAU.

MAUROCORDATO (*biog.*). Ce nom célèbre dans l'histoire de l'émancipation hellénique apparaît vers la moitié du XVIIe siècle. — MAUROCORDATO (*Alexandre*), né à Chio, vers 1636, mort à Constantinople, en 1709, fut successivement médecin du grand-seigneur, interprète de la cour Ottomane, puis député à la cour de Vienne par Soliman III, et plénipotentiaire aux conférences de Carlowitz. Il a laissé un traité en latin sur la circulation du sang, et une histoire sacrée en grec. — MAUROCORDATO (*Jean-Nicolas*), fils du précédent, fut d'abord, comme son père, drogman de la Porte; il devint, en 1709, hospodar de Moldavie, et prince de Valachie en 1716, mais il fut enlevé la même année par les troupes impériales, et n'obtint sa liberté qu'en 1718, par le traité de Passarowitz; mort en 1730. — MAUROCORDATO (*Constantin*), frère et successeur du précédent, abolit, en 1739, l'esclavage dans les deux principautés.

Cette réforme lui coûta cher. Chassé plusieurs fois par les Boyards qui l'avaient élu, réintégré par les Turcs, il fut disgrâcié complétement en 1763, et mourut peu d'années après. — Un de ses descendants, Alexandre Maurocordato, né en 1787, fut un des principaux organisateurs du mouvement d'émancipation de la Grèce. FLEURY.

MAUROLYCO (FRANÇOIS), né à Messine, le 16 septembre 1494, mort en 1575, fut le géomètre le plus distingué de son temps. Sa réputation le fit appeler à la cour du vice-roi de Sicile, Jean de Véga. Malheureusement il s'occupa d'astrologie, et fut principalement vanté de son temps pour sa science de l'avenir, surtout après qu'il eut prédit à don Juan d'Autriche ses succès contre les Turcs, tandis que ses profondes connaissances en mathématiques étaient son véritable titre à l'admiration de ses concitoyens et à l'estime de la postérité. On a de lui : 1° *Emendatio et restitutio conicorum Apollonii Pergæi*, 1564, in-fol., ouvrage qui lui fait le plus grand honneur; 2° *Euclidis phænomena*, 1591, in-4; *Opuscula mathematica*, 1575, in-4; 4° *Cosmographia de forma, situ, numeroque cœlorum et elementorum;* 5° *Theoremata de lumine et umbra ad perspectivam radiorum incidentium*, Venise, 1575, in-4, etc., etc. Outre ces ouvrages, Maurolyco imagina une *Nouvelle théorie des sections coniques*, adoptée et étendue par La Hire; il perfectionna l'arithmétique et les gnomons, et laissa d'utiles traités sur toutes les parties des sciences physiques.

MAURY (JEAN-SIFFREIN), cardinal, naquit à Vauréas, dans le Comtat Venaissin, de parents peu fortunés. Il fit ses études au collége de sa ville natale, puis au séminaire d'Avignon, et vint ensuite à Paris, où il publia d'abord un éloge du dauphin, et un éloge de Stanislas, tous deux assez médiocres. Mais, en 1770, ayant concouru pour l'éloge de Fénelon, proposé par l'Académie française, il obtint l'accessit; ce fut son premier pas vers la fortune et la réputation. L'évêque de Lombez le nomma son grand-vicaire et son official. Mais il revint bientôt à Paris, où il se chargea d'une éducation particulière et se livra à la prédication. Le panégyrique de saint Louis, qu'il prêcha, en 1772, devant l'Académie française, lui valut une abbaye. Il fut appelé ensuite à prêcher à la cour un Avent et un Carême. Ses liaisons avec les gens de lettres et avec les encyclopédistes le firent recevoir, en 1785, à l'Académie française. Un ecclésiastique, dont il était l'ami, lui avait résigné le riche prieuré de Lihons, dans la Picardie; le clergé du bailliage de Péronne le nomma député aux États-Généraux. Il y brilla parmi les orateurs les plus distingués du côté droit. Il défendit la religion et la monarchie avec autant de courage que d'éloquence, et se vit quelquefois exposé, pour ses opinions, aux attaques menaçantes de la multitude; mais il parvint toujours à échapper aux dangers par des saillies heureuses. Après la clôture de l'Assemblée constituante, il se rendit à Rome, où sa réputation le fit accueillir avec les plus grands honneurs. Le pape le nomma archevêque de Nicée *in partibus*, nonce à Francfort, et, en 1794, cardinal et évêque titulaire de Montefiascone, un des meilleurs siéges d'Italie. Maury effrayé bientôt après par l'invasion des troupes françaises, se sauva d'abord à Venise, et de là en Russie; d'où il revint quand les armées russes eurent chassé les Français d'Italie, pour assister au conclave réuni à Venise, en 1799, pour l'élection de Pie VII. Il accompagna le nouveau pape à Rome avec le titre d'ambassadeur de Louis XVIII. Mais, en 1804, pressé, sans doute, par le désir de revoir sa patrie, il écrivit à Bonaparte une lettre où il protestait de sa fidélité et de son dévouement au nouvel empereur. L'année suivante, il le vit à Gênes et obtint la permission de rentrer en France. Il fut nommé, quelque temps après, cardinal français, aumônier du roi Jérôme, et, au mois d'octobre 1810, archevêque de Paris. Pie VII, alors prisonnier de Bonaparte, refusait de donner des bulles d'institution canonique aux évêques nommés. Le cardinal Maury, quoique déjà évêque d'un siége étranger, prit néanmoins l'administration du diocèse de Paris, en vertu des pouvoirs conférés par le chapitre. Le pape lui adressa un bref où il lui reprochait de violer ses serments et d'abandonner son église, pour prendre l'administration d'une autre dont il ne pouvait être chargé canoniquement. Il lui ordonnait d'y renoncer et le menaçait de procéder contre lui par les voies canoniques. Mais le cardinal n'eut aucun égard à cette injonction et feignit de n'avoir pas reçu le bref. Il fit partie des commissions nommées en 1809 et 1811 par Bonaparte pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux besoins de l'église de France. Enfin, à la Restauration, le chapitre de la métropole lui retira les pouvoirs qu'il lui avait donnés pour l'administration du diocèse. Alors il quitta Paris et se rendit à Rome, où il fut enfermé pendant six mois au château Saint-Ange, et ensuite confiné dans la maison des lazaristes, avec défense de se présenter devant le pape, et de paraître dans les cérémonies avec le sacré collége. Il mourut au mois de mai 1817. On a de lui, outre ses discours, un *Essai sur l'éloquence de la chaire*, dans lequel on trouve des qualités brillantes, mais quelquefois aussi de la déclamation et de l'enflure. R.

MAUSOLE (*voy.* ARTÉMISE).

MAUSOLÉE (*arch.*) : dénomination sous

laquelle l'antiquité classa au nombre des sept merveilles du monde le magnifique tombeau que la reine Artémise fit élever à Mausole ou Maussole, son époux. Cet édifice, dont la base était un parallélogramme rectangle orné de trente-six colonnes, la partie supérieure une construction pyramidale composée de vingt-quatre degrés ou gradins et surmontée d'un quadrige de marbre, fut l'œuvre des plus célèbres artistes du temps. Les architectes, Pitheus et Satyrus, le construisirent; les nombreuses sculptures dont il était couvert exercèrent les talents de Scopas, de Bryaxès, de Thimothée et de Léocharès, qui se partagèrent ses quatre faces. Cependant, s'il faut en croire Vitruve, Praxitèle y travailla aussi; mais alors on ne voit de quelle partie il put être chargé, puisque le quadrige fut exécuté par Pythis. La hauteur du tout, y compris ce couronnement, était de cent quarante pieds. Artémise mourut durant la troisième année des travaux, qui ne furent achevés que quelques années après sa mort, dans la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C. La renommée de ce monument porta les Romains à en appliquer le nom comme épithète générique à toutes les sépultures où l'art s'alliait à la magnificence. On n'en connaît guère cependant que deux qui aient pris cette dénomination comme nom propre : le mausolée d'Auguste, bâti par lui-même pour lui servir de sépulture, ainsi qu'à ses successeurs, destination à laquelle il demeura consacré jusqu'à Hadrien; il en existait encore quelques restes à la fin du siècle dernier, près de la fontaine de Saint-Roch à Rome; le mausolée d'Hadrien est appelé aujourd'hui château Saint-Ange.

Le mot *mausolée* est passé dans la langue française avec la signification générale que lui donnaient les Romains, mais seulement depuis l'époque de la renaissance, car on ne le rencontre dans les écrivains du moyen-âge. Les tombeaux de Louis XII, de Henri II, de François Ier, qu'on voit dans la nef de l'église Saint-Denis; ceux d'Anne de Bretagne, du cardinal d'Amboise, qui sont érigés dans les cathédrales de Nantes et de Rouen; de Jules II, ouvrage et chef-d'œuvre de Michel-Ange; du maréchal de Saxe, dont le ciseau de Pigale a orné le temple de Saint-Thomas à Strasbourg; de Turenne qu'on voit aux Invalides de Paris, et le tombeau de Napoléon qu'on y prépare, sont des mausolées; mais on ne saurait que par une application forcée, ou par une figure de rhétorique, donner ce nom à une tombe, si précieuse qu'elle soit sous le rapport de l'art, lorsque l'architecture n'y joue pas un certain rôle, ou quand le monument ne tend pas à s'élever. — Le sarcophage portant la représentation du mort, couchée ou agenouillée, n'est point un mausolée, à plus forte raison la simple pierre posée sur le sol.

On donne encore vulgairement la dénomination de *mausolée* à ces décorations funèbres, quelquefois très splendides, élevées temporairement dans une église pour les funérailles d'un roi, d'un prince ou de quelque personnage important. Elles sont plus proprement désignées sous le nom de catafalques. On a aussi simulé de véritables mausolées en plein air dans des occasions de deuil public. Tels furent ceux élevés sous l'ancienne république, au Champ-de-Mars, pour les funérailles du général Hoche, et des plénipotentiaires français, assassinés à Rastadt, et à la place de la Bastille, pour celles des victimes de juillet 1830. J.-P. S.

MAUVE, *Malva* (*bot.*). Grand genre de la famille des Malvacées, de la monadelphie-polyandrie dans le système de Linné. Les nombreux végétaux qui le composent sont des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux, quelques-uns même de petits arbres. On les rencontre dans presque tous les pays; néanmoins les contrées où l'on en trouve le plus grand nombre sont la région méditerranéenne et le cap de Bonne-Espérance. Les feuilles des Mauves sont alternes, le plus souvent lobées; leurs fleurs sont tantôt solitaires, tantôt groupées en épis, en grappes ou en glomérules. Leur calice porte à sa base un calicule de trois folioles distinctes; leurs cinq pétales sont réunis quelque peu à leur base soit entre eux, soit avec le tube staminal; ce tube lui-même est formé par la soudure des filets d'un grand nombre d'étamines. Le fruit de ces plantes se partage à la maturité en nombreuses coques renfermant chacune une seule graine. — La MAUVE SAUVAGE, *Malva sylvestris* L., vulgairement nommée *grande Mauve*, ou simplement *Mauve*; c'est une de nos plantes les plus communes le long des lieux habités, des haies, dans les lieux incultes, etc. Sa tige, droite, rameuse, velue, s'élève à cinq ou six décimètres; ses feuilles, pétiolées, légèrement velues, sont divisées en 5-7 lobes aigus, crénelés sur les bords. Ses fleurs sont grandes, purpurines, avec des lignes plus foncées. — Par opposition à cette espèce, on nomme vulgairement *Petite Mauve* la MAUVE A FEUILLES RONDES, *Malva rotundifolia* Lin., qui croît à peu près aussi communément dans les mêmes lieux. Sa tige est couchée et ne dépasse guère deux ou trois décimètres de longueur; ses feuilles sont petites, arrondies, à cinq lobes larges, courts et très obtus. Ses petites fleurs sont très légèrement colorées en rose, ordinairement groupées par cinq à l'aisselle de chaque feuille. Les Grecs et les Romains mangeaient les feuilles de cette plante en guise d'é-

pinards. Encore aujourd'hui on s'en sert pour le même usage dans le midi de l'Europe et en Égypte. Mais c'est surtout comme plantes médicinales que les deux Mauves que nous venons de signaler sont usitées journellement; le mucilage qu'elles renferment en abondance en fait l'un des émollients et des adoucissants le plus fréquemment employés. — On cultive communément pour l'ornement des jardins quelques espèces du genre qui nous occupe, telles que les suivantes. — La MAUVE FRISÉE, *Malva crispa* L., espèce annuelle, originaire de Syrie, est très curieuse à cause de ses grandes feuilles d'un vert gai, à sept lobes, qui sont élégamment dentées et frisées sur leurs bords. C'est une grande plante qui s'élève à un mètre de hauteur. — La MAUVE DU CAP, *Malva capensis* Cav., dont le nom indique la patrie, est une espèce ligneuse, à feuilles tri-quinquelobées, enduites d'une humeur visqueuse, à fleurs roses, solitaires ou géminées sur leur long pédoncule. — La MAUVE DIVARIQUÉE, *Malva divaricata* Andr., est encore une espèce ligneuse, dont le nom spécifique est tiré de ses branches divariquées et flexueuses. Ses feuilles sont petites, lobées et dentées, un peu rudes au toucher; ses fleurs sont blanches, rayées de rouge, solitaires sur de longs pédoncules axillaires; elles se succèdent pendant tout l'été et l'automne. Cette espèce est d'orangerie comme la précédente. On les multiplie l'une et l'autre par graines semées sur couches et sous châssis ou par boutures. P. DUCHARTRE.

MAUVIETTE (*ornith.*). Nom vulgaire de la GRIVE et de l'ALOUETTE DES CHAMPS.

MAUVIS (*ornith.*). Espèce du genre MERLE.

MAWARANNAHAR, pays de l'Asie centrale, situé entre le Dgihoun, ancien Oxus, et le Sihoun, ancien Jaxartes. C'est le nom donné par les Arabes à la Transoxiane ou Sogdiane septentrionale des Grecs et des Romains.

MAXENCE (MARCUS-AURELIUS-VALERIUS), fils de Maximien-Hercule, naquit vers l'an 282. Quelques historiens ont pensé qu'il avait été supposé par sa mère Eudoxie. Maximien avait conçu pour lui une sorte de répugnance, et Galère, son beau-père, empêcha Dioclétien de le nommer César. Après l'abdication de Dioclétien et de Maximien, Galère ayant ordonné un recensement des propriétés pour asseoir une taxe générale portant sur les biens et sur les personnes, Rome se souleva et décerna le titre d'Auguste à Maxence, qui, peut-être, avait favorisé cette révolte. Il accepta l'empire avec empressement (306); mais Galère lui opposa Valerius, et Maxence aurait sans doute échoué, sans l'intervention de son père. Maximien voulut profiter de sa victoire pour ressaisir le pouvoir; Maxence le chassa de Rome et rétablit son autorité en Afrique. Mais bientôt un officier nommé Alexandre prit lui-même la pourpre à Carthage. Maxence envoya une armée contre lui. Pendant ce temps, il persécutait les chrétiens et s'abandonnnait à ses penchants cruels et dissolus. Au bout de trois ans, Alexandre fut vaincu, fait prisonnier et étranglé. Les biens de ses partisans furent confisqués, Carthage et Cirta pillées et incendiées. La nouvelle de l'heureuse issue de cette guerre parvenait à peine à Maxence, qu'il apprenait la marche de Constantin sur Rome. Ce dernier voulait prévenir par cette attaque rapide une invasion que Maxence se préparait à faire dans les Gaules. Maxence avait 170,000 hommes de pied et 18,000 cavaliers. Constantin remporta une première victoire à Vérone sur Ruricius Pompeianus, le meilleur général de son adversaire, et une seconde à deux lieues de Rome, à *Saxa-Rubra*, sur Maxence lui-même, qui tomba dans le Tibre en traversant, pour s'enfuir, le pont Melvius, qui s'écroula sous ses pas (312). — Le résultat de cette victoire fut immense. Constantin était chrétien et le paganisme succombait en Italie avec Maxence.

MAXIME. Proposition générale destinée à servir de règle de conduite. Elle diffère de l'*axiome* en ce qu'elle se déduit de l'observation, qu'elle est une conséquence érigée en loi pratique, et non pas un principe scientifique. La maxime diffère du *proverbe* en ce qu'elle n'a rien de trivial et qu'elle ne se contente pas, comme il le fait quelquefois, d'une métaphore, d'une rime, d'une assonnance. Mais beaucoup de dictons populaires ont été des maximes dans leur nouveauté, avant que l'opinion particulière de celui qui les avait formulées fût devenue l'opinion générale. Le droit, la politique, la pratique des arts, ont leurs maximes particulières aussi bien que la morale : toutes ces maximes ne sont pas toujours parfaitement d'accord entre elles. — Parmi les écrivains, il en est qu'une tournure particulière d'esprit porte à formuler leurs pensées sous forme de maximes. Cette disposition est très fréquente chez les orientaux, et contribue à donner à leurs écrits ce caractère de raideur qui en rend la lecture peu agréable. Les littératures primitives abondent aussi en maximes : les livres moraux de la Bible ne sont guère que des recueils de ces règles de conduite; les poètes gnomiques sont également fort nombreux en Grèce, sans compter les poètes didactiques, Hésiode par exemple, dont les écrits ne sont guère qu'un recueil de sentences, et les biographies des philosophes qui se composent souvent d'une série de maximes. Cette tendance à multiplier les sen-

tences, que l'on remarque au début des littératures, se retrouve aussi à leur décadence, aux époques où la philosophie prédominante s'infiltre dans la poésie et vient en dessécher la couleur. Euripide, le premier poète de la décadence littéraire grecque, sème dans ses tragédies des maximes qui ne sont pas toujours suffisamment motivées. Dans la littérature latine, Sénèque, Pline le jeune, Martial, affectionnent les sentences; chez nous Corneille, qui brille au début de notre grande période littéraire, et Voltaire, qui jette tant d'éclat sur la fin, s'y complaisent également, avec cette différence que Corneille les place à propos et dans des dissertations, au lieu que Voltaire en abuse et les transforme en allusions aux événements contemporains. Tout son siècle l'imite, et c'est là le grand défaut de cette poésie du XVIII^e^ siècle, qui presque toujours remplace l'image par une sentence. — Rien de plus agréable qu'une maxime qui sous peu de mots renferme un grand sens et dont le tour ingénieux pique et réjouit l'esprit. Les maximes de ce genre abondent dans les écrits de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Montesquieu, de Vauvenargues, parmi les philosophes et les moralistes, de Boileau, de Gresset, etc., parmi les poètes.— On a publié des recueils des *Maximes et Pensées* de la plupart des écrivains anciens et modernes. Les maximes et apophthegmes tirées du seul Plutarque, forment un gros volume in-4°.

MAXIME. Plusieurs saints ont porté ce nom. Nous citerons :

MAXIME, évêque de Jérusalem après saint Macaire (331). Il fut condamné aux mines sous le règne de Maximien, après avoir perdu l'œil droit et le jarret pour la défense de la foi. Il parut avec éclat aux conciles de Nicée (325), de Tyr (335) et de Sardique (347). Deux ans après, il convoqua à Jérusalem un concile, après lequel il fut déposé par les ariens. Il mourut en 350. — MAXIME *(de Turin)*, évêque de cette ville au V^e^ siècle. Il assista en 451 au concile de Milan, en 465 à celui de Rome, et mourut peu de temps après. Il avait prêché avec succès la foi dans la Lombardie. On a de lui des *homélies*, dont quelques-unes ont été attribuées à tort à saint Ambroise, à saint Augustin et à Eusèbe d'Émèse. On les trouve dans la Bibliothèque des Pères. Muratori, à la fin des œuvres de saint Léon, a donné les *sermons de saint Maxime*, enrichis de remarques précieuses, Venise, 1748. Les œuvres de ce saint ont été publiées à Rome, en 1784, sous ce titre : *Opera Maximi Taurinensis*, in-fol., avec une préface de Pie VI.—Un autre saint de ce nom, né à Constantinople en 580, fut attaché à l'empereur Héraclius en qualité de premier secrétaire. Voyant que le monothélisme se répandait à la cour, il se retira à Chrysopolis, où il prit l'habit monastique. Il passa ensuite en Afrique, où il combattit avec zèle les monothélites. En 649, il assistait au concile de Latran. Après la mort du pape saint Martin, Constant II le fit arrêter à Rome, le persécuta cruellement et l'envoya en exil. il mourut en 662. Nous avons de lui des *commentaires* allégoriques sur plusieurs livres de l'Écriture; des *commentaires* sur les ouvrages attribués à saint Denys l'aréopagite; des *traités* contre les monothélites; un beau *discours* ascétique; des *maximes spirituelles* et quelques *lettres*. La plupart de ses écrits ont été réunis par le père Combéfis, Paris, 1675, 2 vol. in-fol. AL. BONNEAU.

MAXIME. Plusieurs empereurs ont porté ce nom :

MAXIME ou PUPIEN (*Marcus Claudius Pupienus Maximus*), empereur romain, dont on ignore l'année de la naissance, était fils d'un forgeron nommé comme lui Maxime. Il parvint aux plus hauts emplois, fut nommé sénateur, et se concilia l'estime générale par la sagesse de son administration. Il obtint le consulat en 227, et, après la mort des deux Gordiens, fut nommé empereur avec Balbin (237). Une sédition populaire eut lieu à cette occasion; le peuple réclamait le droit de ratifier l'élection des chefs de l'État, et demandait l'adjonction d'un troisième Auguste. On le calma en revêtant du titre de César Gordien le Jeune, petit-fils du vieux Gordien. Maxime et Balbin se rendirent bientôt chers au peuple; mais en rétablissant l'ordre, il fallut priver les prétoriens des faveurs et des largesses ruineuses dont ils avaient été comblés sous les règnes précédents; un mécontentement profond éclata parmi eux; ils assassinèrent les deux empereurs pendant la célébration des jeux capitolins à la suite desquels Maxime devait aller combattre les Germains, et élevèrent sur le trône le jeune Gordien. Maxime était âgé de soixante-quatorze ans, il n'avait régné que trois mois.

MAXIME (*Magnus Clemens Maximus*), sénateur et allié par sa mère à la famille de Constantin, servit avec distinction sous Théodose, dans la Grande-Bretagne, se fit proclamer empereur dans cette province, en 381 selon les uns, en 383 selon les autres, et se précipita sur la Gaule avec 30,000 soldats, suivi d'une population nombreuse, dont une partie se fixa dans l'Armorique. Gratien, qui séjournait alors à Paris, prit la fuite, et, arrêté par le gouverneur de la Lyonnaise, fut livré à Andragathius, général de la cavalerie de Maxime, qui le mit à mort. L'empereur d'Orient Théodose toléra cette usurpa-

tion à condition que Maxime laisserait l'Italie à Valentinien, frère de Gratien. Maxime établit à Trèves le siége de son empire, et, zélé pour le catholicisme, fit périr l'hérétique Priscillien, et plusieurs de ses disciples. C'était le premier exemple donné par le pouvoir de la répression sanglante de l'hérésie. Les Gaules, la Grande-Bretagne et l'Espagne obéissaient à Maxime; bientôt il voulut ajouter à ses États l'Italie en en dépouillant Valentinien. Il prit pour prétexte les persécutions exercées contre les catholiques par ce prince qui était arien, franchit les Alpes et entra dans Milan, ville catholique, où il fut reçu sans difficultés. L'impératrice Justine implore alors les secours de Théodose, qui accourt à la tête d'une armée de Romains, de Huns, d'Alains, de Goths. Maxime, battu sur les bords de la Save, fut bientôt pris dans Aquilée, et eut la tête tranchée dans le camp du vainqueur (388).

MAXIME (*Flavius Anicius Petronius Maximus*), riche sénateur de la famille Anicienne, conspira contre Valentinien III, qui avait déshonoré sa femme, et monta sur son trône en 455, après avoir fait assassiner l'empereur par deux barbares. Il força Eudoxie, veuve de Valentinien, à l'épouser. Cette princesse, par vengeance, appela en Italie Genseric et les Vandales, et leur livra la ville de Rome. Maxime voulut prendre la fuite; le peuple, indigné, le lapida; son corps fut traîné dans les rues pendant trois jours et précipité dans le Tibre. Il n'avait régné que soixante-dix-sept jours; il trouvait son règne encore trop long: « Fortuné Damoclès, s'écriait-il, ton règne commença et finit dans un même repas. » (SID. AP., Ep. XIII, liv. II).

MAXIME. On connaît plusieurs philosophes de ce nom : — MAXIME DE TYR, philosophe platonicien du second siècle de notre ère, né à Tyr, vint à Rome sous le règne de l'empereur Commode, voyagea dans l'Arabie et la Phrygie, et alla mourir en Grèce. Nous avons de lui 41 dissertations sur divers sujets de philosophie. La meilleure édition est celle de Daniel Heinsius, Leyde, 1614, accompagnée d'une traduction latine. Les œuvres de Maxime ont été traduites en français par Combe-Dounous, Paris, 1802, et antérieurement elles l'avaient été par Formey, Leyde, 1762, in-12. Le style de cet auteur est éloquent, énergique et chaleureux. Ses idées sont souvent profondes. On admire surtout son tableau de l'amour considéré au point de vue le plus élevé et le plus pur. — MAXIME le *Sophiste*, né à Éphèse au IVe siècle, se fit une grande réputation comme philosophe, et surtout comme magicien. Julien l'Apostat, qui prit des leçons de cet imposteur, le combla d'honneurs et le fit le censeur de ses propres ouvrages. Il lui avait promis, en sa qualité de devin, de grands succès contre les Perses. Julien en obtint, en effet, mais il périt dans cette expédition, et après sa mort, Maxime fut mis à mort par ordre de Valens, en 366. — MAXIME le *Cynique* avait embrassé, quoique chrétien, les principes de l'école fondée par Antisthène. C'était un homme de mœurs déréglées, qui, à cause de ses infamies, fut publiquement fouetté en Égypte. Il vint ensuite à Constantinople, sut capter, à force d'hypocrisie, la confiance de saint Grégoire de Nazianze, et acquit assez d'influence pour supplanter son protecteur et se faire nommer évêque de Constantinople (380). Il fut bientôt chassé et se vit repoussé avec indignation par Théodose, auquel il s'était adressé.

MAXIMIEN (MARCUS AURELIUS VALERIANUS), né vers 250, d'un paysan des environs de Bellegrade, garda les troupeaux dans sa jeunesse, comme Galère et les deux Maximin. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il offrit ses services aux Romains, et servit dans la même compagnie que Dioclétien, avec lequel il s'unit d'une étroite amitié qui ne se démentit jamais. Il se rendit déjà célèbre par ses exploits, sous les règnes d'Aurélien et de Probus. Dioclétien étant parvenu à l'empire, et sentant le besoin d'opposer un homme sûr et dévoué aux barbares qui menaçaient de toutes parts les frontières, lui donna le titre de César, en 286, et plus tard (292) celui d'Auguste. La Gaule était alors troublée par la révolte des paysans, qui, las de subir le joug et de supporter les exactions des proconsuls, s'étaient soulevés sous la conduite d'Amandus et d'Ælianus. Maximien marcha contre eux et les força à la soumission après plusieurs combats meurtriers (286). Les Allemands, les Burgondes, les Hérules, menacèrent bientôt la Gaule d'une invasion; le César prit son temps, et tombant tout à coup sur eux, les écrasa dans une grande bataille. Des bandes de pirates pillaient sans cesse les côtes de l'Océan; Maximien donna à un habile marin d'origine batave, Cerausius Ménapien, la mission de les combattre. Ménapien fut d'abord fidèle à ses engagements; mais bientôt il se ligua avec ceux qu'il devait exterminer, gagna la flotte placée sous ses ordres, et s'empara de la Grande-Bretagne, où il régna en souverain. Sur ces entrefaites, Maximien passe le Rhin, accable les peuplades germaniques, dévaste leur territoire, force à l'obéissance les tribus franques, et enlevant une partie de la population, la transporte dans le pays inculte des Nerviens et des Trévirais. Mais toutes ces victoires, jointes à celles de Dioclétien dans l'Asie, ne devaient point arrêter le torrent qui devait, un jour, en-

gloutir l'empire. Ce fut alors que Dioclétien jugea nécessaire de créer quatre armées et deux Césars pour tenir tête aux barbares de tous les côtés à la fois. Maximien fut élevé à la dignité d'Auguste, et régna sur l'Italie, sur l'Afrique, et sur les îles de la Méditerranée, tandis que Dioclétien gouvernait la Thrace, l'Égypte et l'Asie. En 303, les deux empereurs vinrent recevoir à Rome les honneurs du triomphe : ce fut la dernière fois que la ville éternelle vit cette solennité ! Maximien avait fixé sa résidence à Milan, et après tant de victoires, il s'était fait appeler *Hercule*, comme Dioclétien se faisait appeler *Jovius* ou *Jupiter*. Ces deux noms tracent admirablement leur position respective : l'un était la tête, l'autre était le bras. Le jour où Dioclétien abdiquait à Nicomédie, Maximien, quoiqu'à regret, se démettait du pouvoir à Milan, en faveur de Constance Chlore, et donnait le titre de César à Valérius Sévère. Quelques mois plus tard, Rome se soulevait contre Galère, et offrait la pourpre à Maxence, fils de Maximien. Sévère, un autre auguste, accourt avec une armée; mais Maximien sort de sa retraite, bat Sévère, le prend dans Ravenne, et ne lui laisse que le choix du supplice (307). Il s'allie ensuite avec Constantin, lui donne en mariage Fausta, sa fille, et le proclame Auguste. Regrettant le pouvoir, il veut bientôt régner seul (307), mais abandonné par ses troupes, poursuivi avec acharnement par son fils, il se retire en Illyrie et ensuite dans les Gaules, auprès de Constantin. Profitant d'une fausse nouvelle de la mort de ce prince, il s'empare de ses trésors déposés dans la ville d'Arles. Constantin arrive des bords du Rhin, assiége son beau père, le fait prisonnier et le condamne à mort (309). — Maximien comme Dioclétien avait cruellement persécuté les chrétiens. Ce fut lui qui ordonna, sur les bords du Léman, le massacre de la fameuse légion thébaine, commandée par Saint-Maurice (*voy.* MAURICE). AL. B.

MAXIMILIEN. Deux empereurs d'Allemagne et plusieurs souverains de la Bavière ont porté ce nom.

MAXIMILIEN Ier, fils de Frédéric III, le *Pacifique*, naquit en 1449. Le 17 août 1477, il épousa Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-Téméraire, mort la même année au siége de Nancy. Maximilien voulait avoir intacte toute cette riche succession ; mais Louis XI, qui en revendiquait lui-même une partie, s'était déjà emparé des deux Bourgognes, de la Picardie et de tout ce qu'il avait pu saisir dans l'Artois et le Hainaut. Un prince d'Orange de la maison de Chalons cherchait à conserver à Marie la Franche-Comté, qui pourtant passa à la France en 1479. Cette princesse elle-même défendait ses droits dans les Pays-Bas; pendant ce temps, Maximilien, en qui elle avait espéré trouver un protecteur, sollicitait des secours auprès des souverains de l'Allemagne. Éconduit de toutes parts, il revint dans les Pays-Bas, et, aidé par les seuls Liégeois, se mit à la tête de l'armée de sa femme, et livra à Louis XI la bataille indécise de Guinegate, le 10 août 1479 ; la guerre continua pendant un an sans résultat, et en 1480, une trève de deux ans fut conclue entre les parties belligérantes, par la médiation de Sixte IV. Marie de Bourgogne mourut en 1482, et bientôt Maximilien vit ses sujets des Pays-Bas lui refuser la tutelle de ses enfants, Philippe et Marguerite, tant son autorité était faible et précaire. Il eut recours aux armes ; les Flamands furent battus devant Oudenarde (1485), le fameux Guillaume de La Marck, son plus redoutable adversaire, fut fait prisonnier et eut la tête tranchée. Les Flamands, effrayés, le reconnurent alors comme tuteur du jeune Philippe. En 1486, il fut élu roi des Romains. La guerre continuait toujours sur la frontière de Flandre, mais elle était peu favorable à Maximilien, de plus en plus haï par les bourgeois flamands, dont il violait sans cesse les priviléges. La paix fut enfin signée à la diète de Francfort (1489). Bientôt après, Maximilien épousa, par procuration, la jeune duchesse de Bretagne, héritière de cette province ; c'était une politique habile. Maître de la Bretagne, le roi des Romains était à peu près certain de recouvrer de gré ou de force tout l'héritage de Charles le Téméraire ; mais le mariage n'avait point été consommé, et en 1491 la fille de François II lui fut enlevée par Charles VIII. Pendant ce temps, Maximilien reprenait à Ladislas, roi de Hongrie, la Basse-Autriche, conquise par Mathias Corvin. En 1492, ses lieutenants s'emparèrent sur les Français de plusieurs places importantes, et le 23 mai 1493, Charles VIII signa le traité de Senlis, par lequel il rendait à Maximilien, comme tuteur de son fils Philippe, les comtés de Bourgogne, d'Artois et de Charolais. Frédéric III mourut la même année. Maximilien fut proclamé empereur, et repoussa les Turcs, qui avaient envahi quelques unes de ses provinces. En 1494, il contracta avec Blanche Sforce, nièce de l'usurpateur Louis le Maure, un mariage qui rétablit pour un moment ses finances épuisées. Mais deux ans plus tard, il se trouvait réduit à une telle détresse pécuniaire, qu'il ne put amener qu'environ 5,000 hommes en Italie, où il avait été appelé par le pape et Louis le Maure, ligués contre les Français. La Suisse devait bientôt lui échapper tout à fait ; ses troupes y reçurent de nombreux échecs, et en 1499, il

fit avec ces rudes montagnards une paix qui assurait leur indépendance. Maximilien voyait avec douleur l'influence autrichienne s'affaiblir en Italie. Le pape Jules II profita de ces dispositions, et lui exagéra les projets de conquête de Louis XII. L'empereur convoqua une diète à Constance pour obtenir des secours, afin d'envoyer une armée en Italie; mais les faibles subsides accordés par les princes allemands étaient loin de répondre à ses besoins. Il demanda toutefois passage aux Vénitiens pour chasser les Français du duché de Milan. Le sénat refusa; Maximilien, indigné, déclara la guerre à la république, entra dans le Frioul, se fit battre par le général Alviano, perdit Trieste, et fut réduit à une paix humiliante. En pénétrant en Italie, l'empereur avait un autre but; il voulait se faire couronner à Rome. N'ayant pu y réussir, il se fit nommer par les États *empereur romain élu*, titre que ses successeurs portèrent après lui. En 1508, il adhéra à la ligue de Cambray. Une nouvelle invasion dans le Frioul, une ville prise, un honteux échec devant une autre, tels furent à peu près les résultats de sa coopération. En 1512 il contracta une nouvelle alliance contre la France avec Jules II, et ne sachant quels moyens employer pour reconquérir de l'influence en Italie, il conçut l'étrange projet de se faire nommer coadjuteur de Jules. Le pape se moqua de ses prétentions. Maximilien entreprit alors de se faire élever au siége pontifical, et d'abandonner l'empire à son petit-fils, Charles d'Espagne; il gagna quelques cardinaux qui lui promirent leurs voix; Louis XII même le seconda. On voit la preuve de cette résolution dans une lettre écrite par Maximilien à sa fille Marguerite. Jules II mourut bientôt après, mais il eut pour successeur Léon X. Les dernières années du règne de Maximilien ne présentent rien de remarquable, et peuvent être résumées en quelques mots : une haine impuissante contre la France, et de hardis projets échouant d'une manière honteuse ou ridicule. —Maximilien mourut le 12 janvier 1519 à Wels, dans l'Autriche supérieure. On l'inhuma à Wiener-Neustadt, et dans la suite un monument magnifique lui fut élevé à Inspruck par Ferdinand Ier. Il était doux, affable et bienfaisant, avide à la fois et prodigue, plein de finesse et d'habileté, mais d'une irrésolution d'esprit inconcevable. Sa gloire gît tout entière dans les améliorations qu'il apporta au régime civil et politique de l'Allemagne. Il abolit, à la diète de Worms (1495), le droit de diffidation, source perpétuelle de collisions sanglantes et d'abus de pouvoir énormes, et prononça le ban de l'empire, une amende de 2,000 marcs d'or, et la confiscation des fiefs de tout seigneur qui chercherait à se rendre justice par lui-même. Comme conséquence de cette ordonnance, il établit pour tout l'empire une cour supérieure appelée *Reichskammergericht* (tribunal de la cour impériale), et adopta comme base de la législation le droit romain et le droit canonique. S'il ne put réussir à détruire tout à fait les *wehgerichte* ou *tribunaux secrets*, dont les juges inconnus faisaient trembler l'Allemagne, il sut pourtant en faire disparaître les plus graves abus. C'est encore à lui qu'on doit (1500) la division de l'empire en dix cercles, tenus d'entretenir chacun un contingent de troupes destinées à maintenir la paix publique; la formation d'une armée permanente et l'organisation du service postal. Si Maximilien fut, en général, malheureux dans ses entreprises militaires, ce qui provenait tout à la fois du désordre qui régnait dans ses finances, de son irrésolution et du peu d'autorité dont il jouissait sur les seigneurs indépendants, il sut du moins préparer, par des alliances, la grandeur de la maison d'Autriche. C'est ainsi qu'il fonda la puissance de Charles V, en faisant épouser à son fils Philippe l'infante Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle (1497), qui devint souveraine de l'Espagne, du Portugal et des conquêtes espagnoles en Amérique, et qu'il fit revenir à l'Autriche les royaumes de Hongrie et de Bohême par les mariages de Ferdinand et de Marie, ses autres enfants. Protecteur éclairé des lettres et des beaux-arts, Maximilien composa quelques ouvrages en prose et en vers. En 1514, il avait ordonné à son secrétaire de faire imprimer avec figures sa vie intime écrite par lui-même. Ce curieux ouvrage, dont le texte, déjà composé, avait été oublié après sa mort, fut retrouvé à Graetz au siècle dernier, et publié sous le titre : *der weisse Kœnig*, *le Roi blanc*, avec gravures sur bois. On lui a longtemps attribue le *Theuerdank*, poème dont il est le héros, mais on sait aujourd'hui qu'il est l'œuvre de Pfelzing, un de ses secrétaires.

MAXIMILIEN II, fils de Ferdinand Ier, naquit à Vienne, le 1er août 1527, fut élu roi des Romains en 1562, et succéda à son père en 1564. Dès la première année de son règne, il eut une guerre à soutenir contre les généraux de Soliman, qui voulait assurer la possession de la Hongrie à Jean Sigismond, waivode de Transylvanie. De tous les princes allemands, l'électeur de Saxe fut le seul qui vint à son secours. Maximilien s'empara de la ville de Tokai, et fit, l'année suivante, une trève avec les Turcs. En 1566, Soliman recommença la guerre, vint en personne assiéger Siegen, et mourut devant cette place, qui fut prise néanmoins deux jours après. Se-

lim, son successeur, conclut avec l'Autriche une paix de huit années. La réforme agitait alors l'Allemagne. Maximilien, pressé par les protestants déjà nombreux dans ses États, déterminé d'ailleurs par les subsides qui lui avaient été promis à cette condition, accorda la liberté de conscience à ses sujets (1568). Peut-être même, comme on est autorisé à le croire, inclinait-il lui-même vers la réforme, ce qui ne l'empêchait pas de promettre au pape la révocation de son édit. En 1572, à la mort du roi de Pologne Sigismond, il brigua sous main son trône devenu vacant, et fut écarté par les électeurs. Il fut plus heureux, en 1575, après le départ précipité de Charles d'Anjou. Mais un parti puissant lui opposa Étienne Battori, waivode de Transylvanie, dont la Porte elle-même menaçait d'embrasser la cause. Maximilien mourut le 12 octobre 1576, au milieu des préoccupations que lui causaient ces événements. Il eut pour successeur Rodolphe, l'aîné de ses enfants.

MAXIMILIEN, dit *le Grand*, fils de Guillaume, duc de Bavière, succéda à son père en 1596. Il acquit pendant le règne de Mathias une grande influence sur les affaires de l'Allemagne, et, en 1609, il fut chef de la *Sainte-Ligue* formée à Wurtzbourg par les catholiques, pour s'opposer à l'*Union-Évangélique*, conclue en 1608, et définitivement arrêtée à Halle, en 1610, entre les États protestants de l'Allemagne. Après la mort de Mathias (1619), quatre des électeurs offrirent à Maximilien la couronne impériale. Il refusa, embrassa le parti de Ferdinand III contre l'électeur palatin Frédéric V, battit ce dernier en 1620 (19 novembre) près de Prague, le dépouilla de ses États, et assura l'empire à Ferdinand. En 1623, il fut nommé électeur palatin à la diète de Ratisbonne, vit plus tard son duché envahi par Gustave-Adolphe, et mourut en 1651, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait été surnommé le Salomon de l'Allemagne.

MAXIMILIEN-EMMANUEL, électeur de Bavière, naquit le 10 juillet 1662, rendit de grands services à l'empereur Léopold dans ses guerres contre les Turcs, se distingua surtout aux siéges de Neuhœusel (1685) et de Bude (1686), et à la bataille de Mohacz (1687). Il s'empara de Belgrade en 1689, et fut nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, en 1692. Ayant embrassé la cause de la France dans la guerre de la succession d'Espagne, il fut vaincu en 1704, à Hochstedt, et mis au ban de l'empire en 1706. Pour le dédommager de la perte de son duché, les Bourbons lui laissèrent Luxembourg et Namur. Il fut réintégré dans ses États par la paix de Bade (1714), et mourut à Munich en 1726. Son fils, Charles-Albert, devenu empereur depuis sous le nom de Charles VII, lui succéda.

MAXIMILIEN (*Léopold Joseph-Ferdinand*), fils de l'empereur Charles VII, succéda à celui-ci dans ses États héréditaires, en 1746, et mourut le 30 décembre 1777. Il n'avait point d'enfants, et avec lui finit la branche bavaroise des comtes de Witelsbach.

MAXIMILIEN-JOSEPH, roi de Bavière, naquit en l'année 1756, servit d'abord dans l'armée française, passa sous les drapeaux autrichiens en 1790, et succéda, en 1799, à son oncle Charles-Théodore, électeur palatin et duc de Bavière. Il fit dans ses États des améliorations nombreuses, diminua les priviléges de la noblesse, et s'efforça de suivre de loin le mouvement de réforme qui s'opérait en France. Lorsque Bonaparte fut nommé premier consul, Maximilien se rapprocha de lui. En 1805, il refusa passage à un corps de troupes qui devait rejoindre l'armée autrichienne, fut obligé de se retirer à Wurtzbourg, et conclut une alliance avec Napoléon, auquel il fournit un contingent de 25,000 hommes. Il donna ensuite la main de sa fille Amélie au prince Eugène Beauharnais, et reçut le titre de roi de Bavière et la province du Tyrol. Après la campagne de Moscou, Maximilien tourna les armes contre la France pour conserver son royaume. Il mourut en 1825, laissant le trône à son fils Louis.

MAXIMIN. Deux empereurs romains ont porté ce nom.

MAXIMIN Ier était originaire de la Mésie, selon George le Syncelle, et d'un petit village situé aux confins de la Thrace, suivant la chronique d'Alexandrie. Il avait pour père un Goth, et pour mère une femme de la nation des Alains; on rapporte qu'il traînait seul un chariot chargé, et qu'il écrasait des pierres entre ses doigts. Il avait gardé les troupeaux dans sa jeunesse; à 20 ans, il vint à Rome, se distingua dans les jeux militaires donnés en l'honneur de Géta, où il mit successivement seize athlètes hors de combat, et fut enrôlé dans la cavalerie, par ordre de Septime-Sévère. Il était centurion sous Caracalla et tribun sous Élagabale, qu'il méprisait à tel point qu'il ne le salua jamais. Alexandre Sévère lui donna la conduite des troupes nouvelles qu'il avait levées et le fit entrer au sénat. Maximin se distingua surtout sur les bords du Tigre contre les Perses, et sur ceux du Rhin en repoussant les populations germaines. Les légions cantonnées dans les Gaules murmuraient hautement contre l'empereur qui les traitait avec trop de sévérité. Maximin trouva dans cette irritation un chemin pour arriver au souverain pouvoir; des soldats assassinèrent Alexandre Sévère (235) près de

Mayence, et, pour la première fois, le fils d'un barbare monta sur le trône des Césars. Maximin se prépara à pousser avec vigueur la guerre contre les Germains. Il venait de passer le Rhin, lorsqu'un personnage consulaire, Magnus, fut accusé d'avoir rompu le pont pour empêcher la retraite de l'empereur et le livrer aux barbares. Cette conspiration vraie ou supposée permit à Maximin de se défaire de ses ennemis, et l'on porte à 4,000 le nombre des victimes de sa vengeance. Il persécuta ensuite les chrétiens, dépouilla les villes de leurs revenus, et pilla les temples les plus révérés. Le collége des pontifes cria au sacrilége; le peuple entier partagea sa haine. Une révolte occasionnée par les injustices et les spoliations d'un receveur du fisc éclata bientôt en Afrique. Gordien et son fils furent proclamés empereurs, et les sénateurs se répandirent dans toute l'Italie, pour en fermer l'entrée au tyran, qui se trouvait alors à Sirmium en Pannonie. Maximin, à cette nouvelle, entraîne, quoiqu'avec difficulté, ses légions vers l'occident. Pendant ce temps le jeune Gordien périt dans une bataille contre Capellien, gouverneur de la Numidie, et son père s'étrangle après trente-six jours de règne, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Le sénat consterné décerne la pourpre à Décimus Cœlius Balbinus, et à M. Cl. Pupienus Maximus. Maximin arrivé en Italie; déjà il est devant Aquilée; Rome tremble; mais ses soldats craignant de voir s'amasser contre eux toutes les forces de l'Empire, l'assassinent avec son fils en 237. Il était âgé de 65 ans.

MAXIMIN, surnommé *Daza* ou *Daïa*, naquit dans l'Illyrie, d'une sœur de Galère Maximien. Il fut d'abord berger, comme son père et son oncle, signala son courage et sa force contre les brigands qui infestaient la province, et, protégé par Maximien, vint à Rome, où il fut revêtu successivement des plus hautes dignités. Lorsque Dioclétien abdiqua (305), Maximin fut nommé César à la place de Galère, qui avait été élevé à l'empire. Licinius ayant été ensuite proclamé Auguste par Galère, Maximin jaloux prit lui-même la pourpre impériale (308). Après la mort de Galère (311), il partagea les états de ce prince avec Licinius, et s'allia avec Maxence, tandis que Licinius s'unissait à Constantin. Maximin gouvernait la Syrie et l'Égypte; bientôt il voulut déposséder Licinius, passa le Bosphore, et s'empara de Bysance. Licinius s'avance immédiatement à la tête d'une armée inférieure à celle de son rival, et le bat auprès d'Héraclée. Maximin ne se sauva qu'avec peine, malgré le déguisement sous lequel il s'était caché, chercha vainement à s'empoisonner, et mourut à Nicomédie, d'une maladie affreuse, après d'horribles souffrances (313). Il avait signalé son règne par des persécutions violentes contre les chrétiens. Il était superstitieux à l'extrême, et vivait entouré de devins; ce fut sur leurs conseils qu'il livra bataille à Licinius. AL. B.

MAXIMUM et MINIMUM (*mathém.*). On nomme *maximum* la plus grande et *minimum* la plus petite valeur que puisse prendre dans diverses questions, surtout dans celles qui dépendent de la Géométrie analytique, le résultat de certaines opérations arithmétiques effectuées sur des nombres. Ces sortes de questions nous font souvent connaître certaines propriétés des nombres ou des figures géométriques, très importantes dans la pratique.

On propose, par exemple, de partager un nombre a en deux parties, telles que leur produit soit le plus grand possible, ou un *maximum*. Après avoir appelé x l'une des parties, l'autre étant $a - x$, on égalera à une quantité indéterminée m le produit de ces deux parties, ce qui donnera : $x(a-x) = m$, d'où :

$$x = \frac{a}{2} \pm \sqrt{\frac{a^2}{4} - m.}$$

Il suffira alors de donner successivement à m, dans cette expression, des valeurs de plus en plus grandes jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la plus grande possible, sans que l'équation cesse d'être réelle. On voit que cette valeur est $\frac{a^2}{4}$, et que, dans ce cas, celle de x sera $\frac{a}{2}$. Donc pour que m ou le produit $x(a-x)$ soit un maximum, il faut que l'une des parties x soit égale à la moitié du nombre donné a. On voit de plus que le produit maximum est le carré de cette moitié.

Proposons-nous maintenant de rendre un *minimum* ou la plus petite quantité possible, l'expression $\frac{a^2x^2 + b^2}{(a^2 - b^2)x}$. Nous égalerons encore à une quantité indéterminée m toute cette expression, ce qui donnera :

$$\frac{a^2x^2 + b^2}{(a^2 - b^2)x} = m,$$

d'où l'on tire :

$$x = \frac{(a^2 - b^2)m}{2a^2} \pm \frac{\sqrt{(a^2 - b^2)^2m^2 - 4a^2b^2}}{2a^2}.$$

Or, pour que les deux valeurs de x soient réelles, il faut que l'on ait $(a^2 - b^2)^2m^2$ au moins égal à $4a^2b^2$, c'est-à-dire au moins $(a^2 - b^2)^2m^2 = 4a^2b^2$, ou $m = \frac{2ab}{a^2 - b^2}$. Donc le minimum ou

la plus petite valeur que puisse recevoir la quantité donnée m est $\frac{2ab}{a^2 - b^2}$. En substituant cette valeur dans l'expression x trouvée précédemment, il vient :

$$x = \frac{a^2 - b^2}{2a^2} \times \frac{2ab}{a^2 - b^2} = \frac{b}{a};$$

c'est-à-dire que l'on rendra l'expression proposée un minimum en faisant, dans cette expression, $x = \frac{b}{a}$.

Règle générale, pour rendre une quantité algébrique un maximum ou un minimum, on égalera cette quantité à une lettre quelconque m. Si l'équation obtenue est du second degré, on la résoudra par rapport à la variable x de la proposée, on égalera à 0 la quantité placée sous le radical, et la valeur de m tirée de cette dernière équation donnera le maximum ou le minimum cherché. On substituera enfin cette valeur de m dans celle de x obtenue précédemment, et l'on aura trouvé la valeur que devra prendre cette variable pour que la quantité proposée devienne un maximum ou un minimum. — Si la quantité sous le radical restait positive, quelle que fût la valeur assignée à m, l'expression proposée pourrait passer par tous les états de grandeur possibles, et, par conséquent, aurait l'infini pour maximum et zéro pour minimum.

Les questions de même genre, en géométrie, peuvent se résoudre par des constructions graphiques. Soit proposé de trouver, par exemple, quel est le triangle *maximum* de tous ceux que l'on peut former avec deux côtés donnés, A, B (fig. 1). On voit que, si sur une droite indéfinie MN, on prend une longueur CD égale à l'un des côtés donnés A, et que du point C, avec l'autre côté donné B comme rayon, l'on décrive partout une portion de circonférence, tous les triangles CDE, CDF, CDG.... auront deux côtés égaux respectivement aux côtés A et B. Or, il est évident qu'avec une base commune CD, ils auront des hauteurs variables EC, FH, GI..., et que la plus grande sera celle du triangle rectangle ECD. Donc le triangle maximum sera celui dans lequel les deux côtés donnés seront à angle droit.

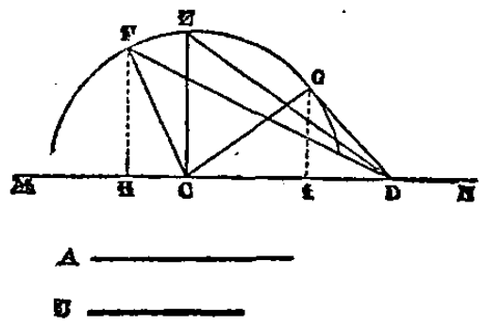

En trigonométrie, on peut se proposer de trouver la relation qui doit exister entre deux arcs α et β, dont la somme $\alpha + \beta$ est constante, pour que le produit sin. α sin. β soit un *maximum*. On transformera d'abord ce produit de deux sinus en la différence de deux cosinus par la formule (*voy.* SINUS) :

$$\text{cos. } q - \text{cos. } p = 2 \text{ sin. } \frac{1}{2}(p+q) \text{ sin. } \frac{1}{2}(p-q).$$

Il viendra alors :

$$\text{sin. } \alpha \text{ sin. } \beta = \frac{1}{2}\Big[\text{cos. } (\alpha - \beta) - \text{cos. } (\alpha + \beta)\Big].$$

Or, $\alpha + \beta$ étant constant, il est évident que le produit sin. α sin. β sera un maximum dès que le cos. $(\alpha - \beta)$ sera lui-même un maximum. Mais la plus grande valeur que puisse avoir un cosinus est l'unité, et alors l'arc est nul; ce qui exige que l'on ait $\alpha = \beta$. Donc le produit des deux sinus sera un maximum lorsque les arcs correspondants seront égaux. Ce produit sera alors :

$$\text{sin.}^2\left(\frac{\alpha + \beta}{2}\right) = \frac{1}{2}\Big[1 - \text{cos. } (\alpha + \beta)\Big].$$

On a traité à l'article *calcul différentiel* de la recherche des *maxima* et des *minima* des fonctions d'une ou de plusieurs variables (*voy.* DIFFÉRENTIEL). JACQUET.

MAXIMUM. Ce mot rappelle immédiatement l'idée d'une cruelle nécessité, d'une douloureuse déception; car en parlant du maximum, on parle toujours de celui décrété en 1793. Sous l'influence de la disette, la Convention décrète que tout propriétaire de grains ou farines sera tenu de faire, à la municipalité, déclaration de la quantité qu'il possède ; elle autorise les visites domiciliaires, prononce au profit des pauvres, la confiscation des grains non déclarés, défend la vente hors des marchés publics, sous peine d'une amende de 300 à 1,000 livres, tant contre le vendeur que contre l'acheteur; autorise les directoires de département et de district, ainsi que les municipalités, à requérir tout détenteur d'une quantité supérieure à ses besoins d'en apporter aux marchés pour les approvisionner, et à requérir des ouvriers pour faire battre le blé au refus des fermiers. Tous ceux qui voulaient faire commerce de grains et de farines devaient en faire une déclaration, en marge de laquelle ils étaient obligés d'obtenir des autorités la constatation de leurs achats ; en outre, des acquits à caution devaient accompagner les grains circulant, et être déchargés au lieu de vente. Pour parvenir à fixer le *maximum* du

prix des grains dans chaque département, les directoires de district étaient tenus d'adresser à celui de leur département, le tableau des mercuriales du marché depuis le 1er janvier précédent jusqu'au 1er mai : le prix moyen résultant de ces tableaux, était le maximum au-dessus duquel le prix ne pouvait s'élever. Il devait décroître au 1er juin d'un dixième, au 1er juillet d'un vingtième sur le prix restant, d'un trentième au 1er août, et enfin d'un quarantième au 1er septembre. Tout citoyen convaincu d'avoir vendu ou acheté au-dessus du maximum était puni par la confiscation et une amende de 300 à 1,000 livres, et celui qui aurait perdu ou enfoui des grains, à dessein et méchamment, devait être puni de mort. C'était établir deux maximums : l'un relatif au prix, l'autre aux quantités. Dès le 13 juillet, un député demandait que l'article fixant le *maximum du prix* fût rapporté : les inconvénients de cette mesure sont reconnus par Robespierre, qui demande l'ajournement jusqu'à la présentation du projet élaboré par le comité de salut public. Le 3 septembre, un rapport est présenté à la Convention : les partisans du maximum l'emportent et le prix des grains est fixé uniformément à 14 liv. par quintal de bonne qualité, et à 20 liv. par quintal de la plus belle farine, pesant 100 livres poids de marc, en sus le prix du charroi, dont le maximum est fixé 5 sous par quintal et par lieue de poste sur les routes, et à 6 sous dans la traverse. Le 27 septembre, il est décrété que les bois et les charbons ne pourront être vendus au-delà du prix de 1790 et un vingtième en sus, déduction faite des ci-devant droit d'entrée, octroi et autres, les municipalités devant régler le prix des transports et veiller à ce que les coupes de bois des particuliers fussent faites dans les temps et les proportions d'usage. C'était limiter la faculté donnée aux municipalités, par un décret du 19 août, de taxer comme le pain et la viande les bois de chauffage, le charbon, la tourbe et la houille. Ce dernier décret est rapporté le 29 septembre, lors de la rédaction définitive de la loi du maximum, qui y déclare assujettis tous les objets de première nécessité dont la nomenclature est arrêtée de façon à comprendre, pour ainsi dire, non pas seulement les substances alimentaires et celles d'un usage habituel, mais toutes les matières premières. Le maximum devait être, jusqu'au mois de septembre alors prochain, le prix de 1790, augmenté du tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux supprimés. Les tableaux devaient être rédigés par chaque administration de district. Toutefois le prix du combustible restait fixé par le décret du 27 septembre, uniformément pour toute la république, et celui du *tabac* l'était à 20 sous la livre, s'il était en carotte, et 10 sous pour le tabac à fumer. Le *sel* l'était à 2 sous la livre, et le *savon* à 25. Les contrevenants encouraient une amende du double de la valeur des objets, et étaient inscrits sur la liste des suspects. Le même décret appliqua le *maximum* aux *salaires*, *gages*, *main-d'œuvre* et *journées de travail* : il devait être fixé, par chaque conseil général de commune, au taux de 1790, augmenté de moitié en sus. Les municipalités pouvaient mettre en réquisition, et punir, selon les cas, de trois jours de détention, les ouvriers, les fabricants, et les différentes personnes de travail qui se refuseraient sans cause légitime à leurs travaux ordinaires.

Le comité de salut public ne se dissimulait pas combien ces mesures étaient hors des voies régulières et rationnelles, mais il cédait à ce qui lui paraissait la nécessité. Deux vices principaux ne tardèrent pas à se faire sentir : le premier tenait à l'inégalité mise dans l'exécution par les administrations ; le second venait de l'insuffisance de la loi elle-même, qui, n'embrassant pas tout le système commercial, n'atteignait pas les puissants, et ruinait les petits. Un nouveau décret fut porté dans la vue d'assurer au commerce un bénéfice légitime, de bannir l'arbitraire du prix comme on l'avait déjà banni des lois. Il posa quatre bases : 1° adopter les prix de 1790 augmentés d'un tiers ; 2° donner 5 0/0 de bénéfice au marchand en gros ; 3° 10 0/0 au marchand en détail ; 4° un prix fixé par lieue depuis la fabrique. Cet état de choses dura jusque au 9 nivose an III (23 décembre 1794).

Nous n'appellerons pas ici la science économique pour juger et condamner le maximum ; ceux qui l'ont décrété le regardaient eux-mêmes comme un des efforts déconseillés par la saine raison, mais que des convulsions violentes ou de fausses positions rendent indispensables pour revenir à l'équilibre. De plus ils suivaient la tradition gouvernementale, qui avait constamment employé ce procédé dans les temps difficiles et même dans les temps ordinaires. En effet, Charlemagne avait, en 794, dans le concile de Francfort, établi un réglement qui est un véritable *Maximum* pour le prix des grains. En 1304, Philipe-le-Bel suit le même errement. En 1431, c'est Charles VI. Toutes les archives communales constatent que lorsque l'on croyait l'utilité publique engagée, les autorités municipales faisaient des visites domiciliaires, constataient chez tous les détenteurs la quantité de blé existant, fixaient ce qui était nécessaire à la consommation du propriétaire, et faisaient délivrer le surplus à un prix fixé

par elles. La justice prêtait son concours à ces mesures. Le maximum s'appliquait aussi à beaucoup d'autres objets. L'ordonnance de Moulins en fait foi dans son art. 132, qui ordonne de garder le réglement sur les hôtelleries; ce réglement fixait le prix de tout ce que les hôtelliers pouvaient fournir aux voyageurs et à leurs chevaux. La main-d'œuvre elle-même était atteinte par des ordonnances qu'il serait trop long de rappeler ici. Toutes ces lois ne se rapportaient pas au système de la taxe (voir PAIN, TAXE), car celle-ci doit être basée sur le prix de revient, qui comprend tous les frais quelconques ajoutés aux prix d'achat et au bénéfice que doit faire le commerçant; elle est essentiellement variable à mesure que le cours du marché public varie lui-même. Le maximum, au contraire, est fait en vue de la satisfaction du plus grand nombre; il n'a pas égard aux prix de revient, et s'inquiète peu de ruiner le producteur et le marchand, pourvu que ce soit un profit pour le consommateur.

La mesure prise par la Convention eut deux périodes : la première, qui fut le maximum dans toute sa rigueur, avait duré six mois, depuis le 5 mai jusqu'au 3 novembre 1793; elle fut considérée comme inspirée par les ennemis de la République, et par conséquent on répudia son principe. La seconde, qui dura du 11 brumaire an II au 9 nivôse an III, c'est-à-dire plus de treize mois, reposait sur le même principe que la taxe. EMILE LEFÈVRE.

MAY : île sur la côte orientale d'Écosse, à l'entrée du golfe de Forth; elle dépend du comté de Fife. Il y a un phare et une chapelle dédiée à saint Adrien, qui y fut tué par les Danois, en 870. E. C.

MAYENCE, une des villes anciennes et les plus célèbres de l'Allemagne, ci-devant capitale de l'électorat de son nom, aujourd'hui chef-lieu de la Hesse-Rhénane, siége d'un évêché et de plusieurs cours de justice, et forteresse fédérale de premier ordre. Située sur la rive gauche du Rhin, au 25° 50' de long. 50' 7' de lat. N., dans une des contrées les plus belles de l'Europe (le Rhingau), elle doit son origine à un camp ou château fondé par Drusus Germanicus, sous le règne d'Auguste. Elle devint, sous l'empire romain, la capitale de la province de la première Germanie, et il lui reste de cette époque des débris considérables d'un aquéduc, un grand cimetière romain, les substructions d'un grand pont de pierre que Charlemagne remplaça par un pont de bois, et la tour appelée Drusenstein, dans la citadelle, que l'on regarde comme le tombeau de Drusus. Détruite par les Allemands au Ve siècle, puis rétablie par les rois francs, cette ville s'agrandit considérablement aux XIIe et XIIIe siècles. C'est là que furent jetées, en 1255, les bases de la fameuse ligue hanséatique, et que deux siècles après, Guttemberg fit la découverte de l'imprimerie. Mayence est encore célèbre par les siéges mémorables qu'y soutinrent les Suédois, en 1635, les Français en 1793, et les troupes de l'empire en 1794. Les rues des vieux quartiers de la ville sont généralement étroites et tortueuses; mais les nouveaux quartiers sont très bien bâtis et embellis par un grand nombre de palais et d'hôtels élevés aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les édifices les plus remarquables sont : le dôme, construit au XIe siècle, et qui passe à juste titre pour un des monuments byzantins les plus importants de l'Europe; l'église de St.-Etienne, et les églises modernes de St.-Ignace et de St.-Pierre, l'ancien palais de l'ordre teutonique, aujourd'hui palais grand-ducal, l'ancienne résidence de l'électeur, convertie en entrepôt, le Palais de justice, (ancien palais de Dalberg), la maison de Guttemberg, le nouveau théâtre, en face duquel se dresse, depuis 1837, la statue en bronze de Guttemberg par Thorwalden, la citadelle, le pont de bateaux sur le Rhin, long de 1666 pieds du Rhin, par lequel Mayence communique avec la petite ville de Cassel, comprise dans son système de fortifications, etc. En dehors de son enceinte, Mayence possède deux promenades magnifiques. Ses principaux établissements scientifiques et artistiques sont : le collége médical, la Bibliothèque, de plus de 80,000 volumes, un riche Cabinet d'antiquités et de numismatique, une galerie de tableaux, un Cabinet d'histoire naturelle, de physique et de mécanique. Mayence possède un port franc et fait un commerce considérable d'expédition et de commission; elle est le siége de la société de navigation à vapeur du Rhin et Mein. Sa population est de 36,000 âmes, non compris une garnison autrichienne et prussienne de 8,000 hommes. S.

MAYENNE (*géog.*) C'est le nom d'une rivière, d'un département et d'une ville de France. — La *rivière*, ancienne *Meduana*, prend sa source dans la partie S.-O. du département de l'Orne, entre presque aussitôt dans le département de la Mayenne, qu'elle traverse du N. au S. en baignant les villes de Mayenne, de Laval et de Château-Gontier, et arrose ensuite le N. du département de Maine-et-Loire, où elle se joint à la Sarthe. Après ce confluent, elle prend le nom de *Maine*, passe à Angers, et se jette dans la Loire, par la rive droite, entre Bouchemaine et La Pointe, après un cours de 180 kil., navigable depuis Laval.

Le *département de la Mayenne*, formé de la

partie occidentale de l'ancien Maine et d'une petite portion de l'Anjou, est situé dans la partie la plus septentrionale du bassin de la Loire. Il se trouve à droite de ce fleuve, et appartient à son bassin par la Mayenne, qui parcourt le département du N. au S. Il est entouré par les départements de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire et d'Ille-et-Vilaine, et s'étend entre 47° 45' et 48° 35' de latitude N., et entre 2° 20' et 3° 35' de longitude O. Sa superficie est de 5,149 kilom. carrés, et sa population de 368,439 habitants (recensement de 1846). Il s'allonge du N. au S., et forme à peu près la vallée de la Mayenne; cependant la Vilaine y prend sa source au N.-O. Le sol n'offre que de petites ondulations; il est généralement sablonneux et très-fertile, excepté dans le N. On y récolte du froment, de très-beau seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, beaucoup de lin et de chanvre, une grande quantité de pommes et de poires pour la confection du cidre et du poiré, un vin médiocre, des choux-cavaliers d'une grosseur énorme. Il y a des bois pour la marine et le chauffage. On élève beaucoup de bestiaux, qui donnent un beurre très-estimé, et des moutons nombreux, dont la laine est excellente; on y élève en abondance les porcs, les volailles, les abeilles. Il y a des mines de fer, des carrières de marbre, de pierres de taille et d'ardoises, et plusieurs usines à fer, telles que celles de Port-Triel et de Chaillant. L'industrie manufacturière s'applique principalement à la filature du lin, au tissage des toiles, dont les plus renommées sont celles de Laval et de Mayenne, au blanchiment des toiles, à la fabrication des cotonnades, aux papeteries. Le commerce est favorisé par la navigation de la Mayenne; il le sera plus tard par le grand chemin de fer de l'Ouest, de Paris à Brest. Le chef-lieu est Laval. Il y a trois arrondissements : Laval, Mayenne et Château-Gontier; 27 cantons, et 275 communes. Le département de la Mayenne dépend de la cour d'appel d'Angers; de la 4e division militaire (celle de Tours), et forme le diocèse de Laval. Il répond à une partie du pays des anciens Aulerques Cénomans, qui se trouvaient dans la 3e Lugdunaise. Il fut longtemps, au moyen-âge, le théâtre des guerres entre les Anglais et les Français. Il fut celui du commencement de la guerre des Chouans, en 1792.

La *ville* de *Mayenne* est un chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Mayenne, à 30 kilom. N.-N.-E. de Laval, sur la Mayenne. Elle est bâtie sur deux coteaux, l'un, à droite de la rivière, porte la ville proprement dite, l'autre est couvert par le faubourg. On y remarque un hôtel de ville élégant, et l'ancien et pittoresque château des ducs de Mayenne, situé sur un rocher, à droite de la rivière, et accompagné d'une promenade publique agréable. Cette ville est renommée par ses fabriques de toiles, de mouchoirs et de calicots. Il y a d'importantes forges dans le voisinage. On y compte 9,300 habitants, et l'arrondissement en a 163,000 (recensement de 1846). — Mayenne doit son origine à un château-fort construit dans le VIIIe siècle par Juhel, duc de Bretagne, et qui fut long-temps regardé comme imprenable; cependant les Anglais le prirent en 1424, après trois mois de siége Mayenne devint la capitale du Haut-Maine; Charles IX l'érigea en duché-pairie, en faveur de Charles de Lorraine, qui prit le titre de duc de Mayenne et fut ensuite si célèbre comme chef de la Ligue. Le cardinal Mazarin acheta ce duché et le donna à Charles de La Porte, duc de Mazarin, époux d'Hortense Mancini, nièce du cardinal. Cette ville a vu naître Babin du Bourg et le vertueux cardinal de Cheverus. E. C.

MAYENNE (CHARLES DE LORRAINE, duc de), second fils de François, duc de Guise. Pendant que ses frères, le *Balafré* et le cardinal de Lorraine, agitaient la France pour leurs projets ambitieux, le duc de Mayenne ne sembla d'abord occupé que de la guerre; il fit ses premières armes contre les Turcs, et soutint sa réputation de bravoure dans la lutte religieuse à la défense de Poitiers, au siége de La Rochelle, à la bataille de Montcontour et surtout à la prise de Brouage. Il se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit l'assassinat de ses deux frères; il se hâta de revenir à Paris, où il se fit nommer lieutenant-général du royaume par le conseil de la Ligue. Mais le duc de Mayenne n'avait ni cette vigueur ni cette activité qui font réussir dans les agitations civiles. S'il se fût mis résolument à la tête du parti démocratique, s'il eût promis aux bourgeois catholiques de Paris, soit une sorte de république mêlée de monarchie, soit une monarchie tempérée de garanties libérales, il eût pu devenir tout puissant, et peut être même empêcher Henri IV d'être « de ses sujets le vainqueur et le père. » Mais Mayenne n'était qu'un ambitieux sans vigueur, qui convoitait toujours la couronne, mais qui n'osait la prendre, et se contentait d'entraver les projets de ses adversaires. Au milieu de ces tergiversations la Ligue se décomposa, les Seize se jetèrent dans le parti espagnol, les politiques se tournèrent vers le roi légitime, et le duc de Mayenne, qui avait du moins rendu à Henri IV le service de faire prévaloir la loi salique dans les États de la Ligue, prêts un moment à couronner la fille du roi d'Espagne à la condition qu'elle épouserait un prince français, et cet autre service non moins grand

de se faire battre par lui aux batailles d'Arques et d'Ivry, quoique les troupes du roi fussent excessivement inférieures, le duc de Mayenne se soumit en 1599. Le roi lui confia le gouvernement de l'île de France, et se réconcilia sincèrement avec lui. Il eût obtenu de meilleures conditions s'il eût traité plus tôt, mais il arrivait toujours trop tard. Il mourut à Soissons, en 1611; il était né en 1554. — Le duc de Mayenne ne laissa qu'un fils du nom de *Henri*, qui fut grand chambellan de France et duc de Guyenne, et mourut en 1621, au siége de Montauban, d'un coup de mousquet dans l'œil, sans laisser de postérité. J. FLEURY.

MAYER (TOBIE) : un des plus grands astronomes du siècle dernier, était né à Marbach (Wurtemberg), le 17 février 1723. L'état de son père, qui s'occupait d'architecture hydraulique, lui inspira de bonne heure le goût des mathématiques. Dès l'âge de 20 ans son génie se révéla par la publication d'un *Traité des courbes* et d'un *Atlas de mathématiques*, et l'année suivante il publia ses *Mémoires d'astronomie* que la société des sciences de Nuremberg fit insérer en entier dans son *Annuaire de cosmographie*. Ces Mémoires, que Lagrange donne dans son astronomie, présentent une détermination de tous les éléments de la libration de la lune, beaucoup plus exacte qu'on ne l'avait prise avant lui, principalement celle qui est relative à l'inclinaison de l'équateur lunaire. En 1751, Mayer fut appelé à la direction de l'Observatoire de Gœttingue. Peu après, il publia son immense *Catalogue zodiacal* comprenant 998 étoiles, toutes observées de 4 à 26 fois, et ses *Tables de la lune* qui furent les premières où les erreurs n'allèrent jamais jusqu'à deux minutes. Mayer envoya ces tables à Londres pour concourir aux prix des longitudes. Bradley attesta que dans 230 observations répétées par lui, il n'avait pas trouvé d'erreurs de plus d'une minute et demie, et proclama leur immense utilité pour la navigation. Une mort prématurée qui l'enleva à 39 ans, le 20 février 1762, ne permit pas à Mayer de jouir de son triomphe. Le bureau des longitudes envoya à sa veuve un don de 5,000 liv. sterl. Mayer avait tenu compte de l'aplatissement de la terre par une méthode simple que nos astronomes ont améliorée sur ses indications, et qu'ils suivent encore. C'est aussi à lui que l'on doit la première idée du *cercle répétiteur*, que Broda perfectionna plus tard de manière à en rendre l'usage facile aux marins. On a, de plus, de lui : 1° une *Formule* pour trouver le degré moyen de chaleur qui convient à chaque latitude; 2° une *Méthode pour calculer les éclipses;* 3° un *Mémoire* sur l'affinité des couleurs; 4° une *Théorie de l'aimant* et des *Tables des perturbations* de Mars par les actions de Jupiter et de la Terre; 5° la description d'un *Astrolabe* de son invention et d'un nouveau *Globe lunaire;* 6° des *Cartes géographiques;* 7° la description d'un nouveau *Micromètre* pour observer la libration de la lune; 8° des *Observations sur les éclipses de soleil*, démontrant que la lune n'a pas d'atmosphère ; 9° une *Transmutation en triangles* de toutes les figures rectilignes; 10° l'*invention d'une espèce de peinture*, sorte de mosaïque faite de cire coloriée; 11° enfin, les *Inclinaisons et déclinaisons* de l'aiguille aimantée déduites de la théorie. D. JACQUET.

MAYNARD (*biog.*). François Maynard fut un de ces satellites qui se groupèrent autour de l'astre de Malherbe, et l'imitèrent dans sa sagesse sinon dans les éclairs de son lyrisme. Malherbe jugeait la poésie de Maynard trop faible; elle ne se distingue guère en effet que par la correction. La chaleur manque, mais non l'esprit ni l'élégance laborieuse. Les épigrammes de Maynard sont concises et bien aiguisées, les sonnets ont de la grâce et du piquant, mais le prosaïsme les gâte. L'auteur établit le premier la règle de faire une pause au 3e vers dans les stances de six, et une au 7e dans les strophes de dix. Maynard fit preuve d'esprit, mais de peu de dignité en importunant sans cesse de ses demandes le roi et les ministres, et en se plaignant amèrement de l'oubli où il était laissé. On sait la dure réponse que lui fit Richelieu un jour qu'il lui lisait une pièce de vers, où après avoir raconté ce qu'il dirait du premier ministre à François Ier, quand il le rencontrerait aux Champs-Elysées, il ajoutait : Mais s'il me demande quel bien j'ai reçu de toi, que veux-tu que je lui réponde? — Rien, répondit le ministre au poète, qui se vengea par une épigramme sanglante, mais n'en recommença pas moins. Né à Toulon, en 1582, il y retourna mourir en 1646. — Ses œuvres poétiques ont été publiées un an après sa mort, par Gomberville, avec une préface. Ses *Œuvres choisies* figurent dans la plupart des Recueils. J. FLEURY.

MAYO : comté d'Irlande, dans la partie occidentale de la prov. de Connaught, entre l'Atlantique et les comtés du Sligo, de Roscommon et de Galway ; il a 3,200 kilom. carrés et 390,000 habitants, presque tous catholiques. Les côtes très-irrégulières de ce comté offrent les baies de Clew et de Black-Sod, l'excellent havre de Killery, la jolie presqu'île de Mallet, et une grande quantité d'îles, dont les principales sont Achil et Clare. Le N. et l'O. sont montagneux et arides; l'E. et le S. ont de belles plaines, surtout de bons pâturages. Il y a beaucoup de lacs, dont les plus grands sont le Corrib, le Mask, le

Conn, le Keromore. On récolte du blé, du lin, et l'on exporte des bêtes à cornes et des moutons. L'agriculture est arriérée. Le chef-lieu est la petite ville de Castlebar. — *Mayo* est aussi le nom de l'une des îles du Cap-Vert, située à l'E. de Sant-Yago, et riche en sel. E. C.

MAYOTTE (*voy.* MADAGASCAR).

MAZENDERAN ou **MAZANDERAN**, province du nord de la Perse (partie de l'ancienne Hyrcanie), bornée au N. par la mer Caspienne, à l'E. par le Khorassan, au S. par l'Irak-Adjémi, et à l'O. par le Guilan. Sa longueur de l'O. à l'E. est estimée à 200 milles anglais, sa largeur moyenne à 50, et sa superficie à 10,000 milles carrés : population 150,000 habitants, sans compter les tribus turques nomades des Kadjars, des Kodjavends et des Modanlous. La partie méridionale de cette contrée est montagneuse et couverte de forêts de chênes ; les vallées sont fertiles quoique marécageuses, et produisent de grandes quantités d'excellent riz. — Le Mazenderan est arrosé par un nombre considérable de petits cours d'eau qui prennent leurs sources dans les monts Elbourz, et se jettent dans la mer Caspienne, mais il n'y a dans toute la province que deux fleuves de quelque importance. Quant au climat, on pourrait diviser cette contrée en deux zônes, la froide et la chaude. Cette dernière comprend le pays plat situé sur le bord de la mer Caspienne, et l'autre la partie montagneuse. Il faut remarquer toutefois que la température ainsi que la sécheresse et l'humidité sont extrêmement variables. Pendant l'été et l'automne les grandes chaleurs dégagent des terrains marécageux des exhalaisons qui rendent l'air extrêmement malsain. Les fièvres, les hydropisies, les rhumatismes et les maux d'yeux sont les maladies les plus communes dans cette province, et on a observé que les habitants ont en général le teint jaune et le corps bouffi. Les pluies sont abondantes dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Pendant cette même saison il tombe aussi de la neige, mais elle ne séjourne pas longtemps sur le sol. Au printemps, tous les cours d'eau débordent. La culture du riz est la plus importante de la province. Le coton et la canne à sucre y viennent bien, mais cette dernière donne des produits d'une qualité très inférieure. On sème quelquefois au printemps de l'orge, que l'on coupe au milieu de mai pour la donner en vert aux chevaux et aux bestiaux. On laboure ensuite les champs où on a fait cette récolte, et on y sème du riz. La culture du froment est peu importante pour la quantité comme pour la qualité. La production de la soie paraît devoir prendre de plus grandes proportions depuis que le gouvernement persan a cessé d'en faire un monopole. Le Mazenderan fait un grand commerce avec la Russie par la mer Caspienne. Les exportations consistent en riz, en soie brute et en coton. La Russie donne en échange des tissus de laine, de coton et de soie, du blé, du tabac, de la coutellerie, etc. Les habitants sont ignorants et vains, et se considèrent comme infiniment supérieurs à tous les peuples de la terre. Leur ignorance pour tout ce qui est étranger à leur petit pays passe toute croyance. Ils sont superstitieux, et pour eux la religion se borne à quelques pratiques extérieures. Du reste, ils enfreignent sans scrupule les lois les plus positives du mahométisme, et font un usage habituel de liqueurs spiritueuses et d'opium. Ils sont habillés comme les autres Persans auxquels ils ressemblent tout à fait, excepté pour le teint qui est plus foncé; on les regarde comme les plus belliqueux de tous les naturels de la Perse. Les villes les plus importantes du Mazenderan sont : Sari, Amol, Farahabad, Aschraf, Barforousch et Asterabad. Cette dernière, qu'on peut regarder comme la capitale de la province, est située sur une baie que forme la mer Caspienne. On y fait un grand commerce. On voit dans le Mazenderan un grand nombre de villes et de villages bien bâtis, et admirablement situés sur des montagnes couvertes de verdures ou au milieu de plaines fertiles et bien arrosées. Parmi les ouvrages d'utilité publique les plus importants de la province, on cite une magnifique chaussée qui s'étend parallèlement à la mer Caspienne, et qui dans certains endroits a près de 20 mètres de largeur. Cette chaussée rend le pays praticable dans toutes les saisons pour les armées et pour les voyageurs. Elle fut construite par Schah-Abbas-le-Grand, roi de Perse, au commencement du XVII^e^ siècle. DUBEUX.

MAZARIN. Le cardinal Mazarin appartient à cette classe d'hommes d'état qui résument en eux l'histoire de leur époque. Placés par leur génie et les circonstances difficiles au milieu desquelles ils se produisent, en dehors des conditions ordinaires du gouvernement, ils assument sur leurs têtes la responsabilité des réformes et des transformations sociales qu'ils opèrent. Aussi arrive-t-il le plus souvent que toute la colère des intérêts froissés par leur politique retombe sur eux. Jamais la haine des partis ne s'acharna avec plus de violence sur un ministre que sur Mazarin.

Jules Mazarin était né, en 1602, à Piscine dans les Abruzzes. Il avait étudié le droit à Salamanque, pendant un séjour en Espagne, à la suite du prince Colona. Il embrassa ensuite l'état mi-

litaire, et devint capitaine de cavalerie. Il quitta la carrière des armes pour s'adonner uniquement à la diplomatie, où quelques négociations heureuses le firent promptement remarquer. Il s'attira la bienveillance de Louis XIII et du tout puissant Richelieu, en négociant la paix entre la France et l'Espagne, et en faisant donner Pignerolles à la France. Il fut successivement nommé, grâce à la protection de Richelieu, vice-légat à Avignon, et nonce du pape en France. Richelieu demanda pour lui, sans pouvoir l'obtenir, le chapeau de cardinal. Mazarin, froissé du refus du Saint-Père, s'attacha complétement à la France et à la politique du cardinal de Richelieu. Nommé ambassadeur en Piémont, il réussit à conclure la paix, et reçut pour récompense la barette de cardinal des mains de Louis XIII.

Le véritable rôle politique de Mazarin ne commence qu'après la mort de Richelieu, qui l'avait désigné au roi comme son successeur. — Continuateur fidèle de la pensée de Richelieu, Mazarin marcha vers le même but par une voie différente. Il voulait comme lui dégager la royauté de la tutelle arrogante des grands seigneurs; mais il n'avait pas la hardiesse et l'orgueilleuse grandeur de son prédécesseur; au lieu d'humilier la noblesse et de faire rouler sur l'échafaud les têtes qui ne voulaient pas se courber sous sa volonté, il chercha constamment à dominer par la ruse, par les flatteries, par la séduction. Dans le principe, il se fit petit, pour asseoir plus solidement sa puissance derrière cette fausse humilité. Jamais il n'avoua nettement et franchement sa pensée, cherchant toujours à tourner les obstacles, plutôt qu'à les franchir, essayant de gagner du temps, et ne reculant pas même, devant le mensonge, pour tromper ceux qu'il redoutait, ou pour assouplir à sa politique ceux qu'il avait intérêt à ménager.

Nous avons déjà dit, en racontant les guerres de la Fronde (*voir* ce mot), avec quelle habileté Mazarin, désigné par le roi mourant pour faire partie du conseil de régence, affecta de vouloir rester à l'écart, et comment Anne d'Autriche, par un de ces revirements subits, si fréquents en politique, fit abnégation de ses propres antipathies, plaça Mazarin à la tête des affaires, et lui confia la couronne du jeune roi. Nous ne redirons pas ici l'histoire des guerres de la Fronde pendant lesquelles se révéla si bien le caractère de duplicité du cardinal, qui flatta tour à tour tous les partis, et les excita secrètement à se combattre, avec la pensée de faire servir leurs querelles au triomphe de sa politique. Lorsqu'il consentit à s'éloigner pour rendre la paix plus facile entre la cour et le parlement, il se retira à Cologne d'où il continua à diriger la conduite d'Anne d'Autriche et du jeune roi. Rentré à Paris, plus puissant que jamais, il profita du pouvoir pour satisfaire son ambition, maria ses nièces aux plus grands seigneurs du royaume, et ramassa d'immenses richesses.

La politique du Mazarin, toujours habile et fine, ne fut pas constamment à la hauteur d'un pays comme la France, C'est ainsi qu'il dirigea, pour satisfaire une vieille rancune contre le pape, la fâcheuse expédition des *Presidi*, qu'il s'allia directement avec Cromwel, et refusa un asile en France au malheureux Charles II, le petit-fils de Henri IV. Il y a cependant deux grands actes dans la vie politique de Mazarin; nous voulons parler du traité de Westphalie et de la paix des Pyrénées. Il est vrai de dire que les victoires de nos armées et la gloire de nos généraux contribuèrent bien plus que la diplomatie du ministre, à réduire l'Autriche et l'Espagne à subir les conditions de la France. On ne peut nier cependant qu'il n'y eût dans le mariage de Louis XIV avec une princesse d'Espagne, une pensée politique importante que réalisa plus tard l'avènement d'un prince français au trône de Philippe II. Mazarin mourut en 1661, laissant la réputation d'un homme habile, mais sans grandeur politique. Son plus réel titre à la gloire est d'avoir compris et suivi les plans de Richelieu. DE LA GUÉRONNIÈRE.

MAZDAK (*hist. relig.*), que l'on peut considérer comme l'Owen de la Perse, renouvela par sa doctrine, des agitations plus grandes que celles que, deux siècles auparavant, Manès avaient suscitées par la prédication du dualisme manichéen. Mazdak était mobed des mobed, c'est-à-dire pontife des pontifes de la religion de Zoroastre, et par conséquent le plus haut personnage de l'État après le roi. Apôtre exagéré de la doctrine de l'égalité absolue, du communisme le plus complet, il en poursuivit la pratique jusqu'aux dernières applications. Ce fut dans la onzième année du règne de Cobâd, 20e roi Sassanide (504), que Mazdak commença ses enseignements, se donna comme prophète et tenta la réforme radicale de la société. Une affreuse disette affligeait l'État depuis un an; Mazdak, voyant la souffrance publique, déclara la société d'alors organisée contrairement aux principes de justice, et, par suite, contrairement a la volonté divine. Doué d'une éloquence pénétrante, révéré pour sa piété, sa science, sa charité, l'austérité de sa vie, le hardi pontife de Zoroastre avait d'abord dogmatisé par allusions éloignées, et n'avait attaqué qu'indirectement et comme sous forme spéculative, la corruption, l'avarice, les jouissances des riches et des grands, la vé-

nalité des consciences et celle des fonctions publiques, le mépris des heureux du temps pour les pauvres et les nécessiteux, etc. Mais ensuite, exploitant l'inquiétude et l'agitation qui accompagnent une époque de disette, il éleva fortement la voix, traita les riches de détenteurs indignes, proclama que tout appartenait à Dieu, que Dieu avait tout donné à tous, puisque tous étaient aux yeux de la Providence indistinctement frères, et ayant un droit égal et positif à la jouissance de tout : de là, communauté générale de tout ce qu'on appelle bien, même des femmes. La vie seule était propriété personnelle, vu qu'elle est nécessaire à la jouissance des biens et des choses de ce monde ; et, par suite, nul n'a le droit de tuer un animal. De là encore, la prescription de ne se nourrir que de végétaux, d'œufs, de laitage. Cette doctrine, subtilement raisonnée, séduisit et entraîna la multitude, et le roi lui-même accueillit le nouveau dogme des égalitaires. Une loi agraire ordonna le partage des biens et, comme on l'a dit, les propriétés n'eurent plus de maîtres, les enfants n'eurent plus de pères. Cobâd lui-même, en prosélyte sincère, consentit, dit-on, à céder la reine aux désirs de Mazdak ; elle n'échappa au résultat de cette condescendance que grâce aux prières et aux larmes de son fils. — Les grands cherchèrent à mettre un terme à cette anarchie. Ils s'emparèrent du roi, l'emprisonnèrent, et proclamèrent son frère Djamasp. Mazdak s'enfuit peu après de la Perse, et n'y rentra que lorsque Cobâd reprit l'autorité souveraine. Cobâd désenchanté de Mazdak, le toléra cependant par crainte des sectaires devenus trop nombreux. — Le kesra (ou koroës) Nouchirouân succéda à son père Cobâd (en 531). Le nouveau prince fut obligé de recourir à la ruse pour se débarrasser de Mazdak, et de ses partisans les plus influents et les plus hardis. Un jour il les convoqua tous à un grand conseil, où ils devaient exposer leur doctrine aux grands et à lui-même. Mazdak et les siens se rendirent à l'invitation ; à mesure qu'ils traversèrent le palais, ils furent tous jetés dans des fossés et des puits. — Les partisans de Mazdak furent, ainsi que ceux de Manès, appelés *Zendik*, saducéens, impies. Ils se maintinrent en Perse jusqu'à l'islamisme. Au IIe siècle de l'hégire, un bon nombre d'entre eux se répandit en Syrie. El-Mahdy, 3e calife abbasside, dans une expédition, les rencontra à Alep, les poussa en un même lieu, les passa tous au fil de l'épée et détruisit leurs livres. — Mazdak était d'Istikhâr (Persépolis), ou, selon d'autres, de Nichapoûr. PERRON.

MAZEPPA (JEAN) : hetman des Cosaques que les poèmes de Byron et de V. Hugo ont rendu plus célèbre encore que les bizarres aventures de sa vie. Issu d'une famille noble et pauvre du palatinat de Podolie, il fut d'abord page du prince Jean Casimir, puis d'un autre gentilhomme qui, l'ayant surpris en tête en tête avec sa femme, imagina par vengeance de l'attacher nu sur le dos d'une cavale sauvage qu'il mit en liberté. La cavale était de l'Ukraine, elle y porta Mazeppa demi-mort. Il fut recueilli par les Cosaques du pays, dont il épousa les mœurs. Il devint secrétaire de l'hetman Samoïlowitz, et en 1687, quand ce chef fut déposé pour son impéritie militaire, Mazeppa fut élu pour le remplacer. Les succès qu'il obtint dans la civilisation de ses barbares subordonnés attirèrent l'attention de Pierre-le-Grand, qui lui accorda plusieurs faveurs. Il lui prescrivit de soumettre plus complétement les Cosaques à la Russie ; Mazeppa répondit que les mœurs des Cosaques rendraient ses efforts inutiles. Pierre, dont le vin commençait à obscurcir l'intelligence, lui adressa des injures et des menaces dont Mazeppa conserva un vif ressentiment. C'était l'époque ou Charles XII venait de faire un roi de Pologne, Mazeppa traita avec lui, lui conduisit ceux de ses Cosaques qu'il put déterminer à le suivre, et entraîna le roi de Suède dans cette malheureuse campagne de l'Ukraine, qui devait finir par la défaite de Pultava. Mazeppa, exécuté en effigie par ordre de Pierre Ier, alla mourir obscurément à Bender, en 1709. J. FLEURY.

MAZOVIE, en allemand *Masau* woïvodie, ou gouvernement du royaume de Pologne, dont elle occupe la partie centrale. On y compte 19,000 k. carrés, et 780,000 hab. Varsovie en est le chef-lieu. Ce pays a été, de 1138 à 1529, un duché indépendant, qui appartenait à une ligne de la maison royale de Piast, et qui fut généralement vassal de la Pologne, excepté de 1329 à 1370, où il reconnut la suzeraineté de la Bohème. La ligne des ducs de Mazovie s'étant éteinte en 1529, Sigismond 1er réunit le duché à la couronne de Pologne. Étienne Bathory l'érigea en palatinat en 1576. E. C.

MAZURECK ou MAZURKA. On appelle ainsi, du nom de la Mazovie, les airs nationaux qui sont, après les *Polonaises*, les plus fameux airs de ce pays. Comme ces dernières, la Mazureck est surtout un air de danse. Elle s'écrit aussi dans la mesure à trois temps ou plutôt à 3/4, mais elle est plus vive, plus animée et d'un mouvement plus variable que la Polonaise. La tonique se mouvant par octave y est d'ordinaire la base de l'air. Elle affecte plusieurs sentiments, tantôt la grace tendre et mélancolique, tantôt la vivacité et l'enjouement. Ses figures, assez peu compliquées, sont le rond, la grande chaîne et le changement de dames.

C'est la danse que préfèrent les Polonais. Ce fut pour nos salons une des conquêtes de l'empire; dédaignée après 1815, elle a repris dernièrement sa faveur d'autrefois. ED. F.

MAZZARA, l'ancien *Mazarum*. Ville de Sicile, vers l'extrémité occidentale de l'île, dans la province et à 42 kil. de Trapani, à l'embouchure du Salemi. Elle est fortifiée, et a un bon port, un évêché avec une cathédrale assez remarquable, et des eaux sulfureuses. On y fait commerce de vin; popul. 8,000 hab.—Cette ville donnait son nom à une ancienne division de la Sicile, le Val di Mazzara, qui occupait la partie occidentale de l'île, et qui avait pour capitale Palerme; on en a formé les provinces de Trapani et de Girgenti, une grande partie de celle de Palerme et une partie de celle de Caltanisetta.

MAZZUOLI (FRANCESCO), dit *le Parmesan*, peintre célèbre, fut un des premiers qui s'écarta des règles simples et naturelles de l'art tracées par les maîtres de la renaissance; et quelque grand que fût le prestige et la grâce de son génie, l'éclat de ses compositions exécutées aux applaudissements enthousiastes de tout un peuple qui croyait voir revivre en lui l'esprit du divin Sanzio, il n'a pu se faire pardonner ce fatal écart où l'entraîna l'ardeur de son imagination. Mazzuoli naquit à Parme en 1504. A 15 ans, il avait déjà exécuté un remarquable tableau du *Baptême du Christ*, et à 19 ans ses compositions étaient celles d'un maître expérimenté. Aussi lorsqu'il arriva à Rome, Clément VII fut-il émerveillé de leur beauté et de la jeunesse de leur auteur. Au milieu des chefs-d'œuvre de l'art, il s'attacha surtout à l'étude de Raphaël et imita ses qualités avec une rare perfection. En 1527, le sac de Rome vint l'arracher à ses occupations; sa vie se trouva même en danger; comme Archimède à Syracuse, il était tellement absorbé par son travail, qu'il n'entendit pas le bruit des armes et les vociférations des soldats qui envahissaient sa maison. Il quitta alors Rome pour revenir à Parme, mais il s'arrêta à Bologne, où il composa une foule de petits tableaux, parmi lesquels le portrait de Charles-Quint, qu'il exécuta de mémoire, mais qu'il ne voulut pas lui donner, le trouvant trop imparfait. Cédant enfin aux instances de ses parents, il arriva à Parme, où il fut chargé de peindre à fresque une voûte immense dans l'église de Santa-Maria-della-Steccata; mais rebuté par la longueur de l'entreprise, il n'y travailla plus qu'avec dégoût et se livra tout entier à ses penchants bizarres pour l'alchimie. Bientôt sa santé s'altéra, l'inquiétude et la mélancolie s'emparèrent de son esprit, une fièvre le conduisit en quelques jours au tombeau (1540). Ses tableaux les plus célèbres sont, outre celui déjà cité, *saint Roch*, *sainte Marguerite caressant l'Enfant-Jésus*, *Moïse*, *la Mort de Lucrèce*, *la Sainte-Famille*, *la Vierge au long cou*, *le Mariage de sainte Catherine*, etc., etc.

MÉACO (*voy.* MYIACO).

MÉAD (RICHARD), célèbre médecin anglais, né en 1673, dans le village de Stepney, près de Londres, et mort en 1754. Il fit ses humanités à Utrecht, sons la direction de Grævius, étudia la médecine à Leyde, se fit recevoir docteur à Padoue, et vint exercer sa profession en Angleterre, où ses succès lui ouvrirent les portes de l'Académie royale. Georges II le nomma son médecin en 1727. Il fut l'un des premiers à pratiquer la vaccine. On a de lui de savants ouvrages dont il existe une traduction française, Paris, 1774, 2 vol. in-8°. Les principaux sont : *Essai sur les poisons*, 1702, traduit en latin par Nelson, Leyde, 1737, et en français par M. Orfila, qui y a fait quelques changements, Paris, 1813; *Conseils et principes de Médecine*, renfermant un *Traité des maladies dont il est parlé dans l'Écriture*, où il prétend, en se basant sur un faux raisonnement, que les maladies des démoniaques étaient purement naturelles. Méad a fait aussi de savantes recherches sur les maladies pestilentielles; il croyait à la contagion, et recommandait l'isolement le plus absolu.

MÉANDRE (*myth*). Fleuve personnifié de la grande Phrygie, passant pour fils de Cercaphe et d'Anaxibie, et pour roi d'une ville de la contrée. Attaqué par une armée ennemie, il demande la victoire à la grande déesse phrygienne, et promet de lui immoler la première personne qui viendra le féliciter après son triomphe. Ce fut Archélaüs son fils, auquel une seconde légende joint la mère et la sœur de Méandre, qui tous trois furent sacrifiés; il paya de sa propre vie son imprudence, en se précipitant dans le Méandre, qui reçut son nom. Ce fleuve, célèbre chez les Grecs par la sinuosité de son cours, était, d'après eux, fils de l'Océan et de la Terre, et avait pour fille la nymphe Cyanée (*azurée.*)

MÉANDRINE, *Meandrina* (*zooph.*): Genre de Polypiers, de la division des Polypes pierreux lamellifères, subdivision des Anthozoaires, créé par de Lamarck, et dont Lamoureux a fait le type d'une famille particulière, celle des *Méandrinés*, qui comprend un petit nombre de groupes génériques, et que de Blainville rangeait dans sa section des Madréphyllies. Ce polypier forme ordinairement une masse simple, convexe, hémisphérique ou ramassée en boule, à surface occupée par des sillons sinueux ou tortueux, plus ou moins creux, garni de chaque côté de lames parallèles, qui adhèrent à des crêtes ou collines séparant les sillons dont elles suivent les sinuosités. L'a-

nimal est assez semblable à des Actinies qui seraient réunies par rangées sinueuses au fond des sillons du polypier; mais il n'a de tentacules que sur les côtés de la bande charnue résultant de leur agrégation, et leurs bouches lisses et saillantes sont espacées au milieu de cette bande; l'espace qui sépare les bouches de deux polypes voisins est non seulement dépourvu de tentacules, mais ne présente aucune trace de soudure : de sorte que l'union de ces zoophytes est encore plus intime que pour les autres polypiers anthozoaires. Les Méandrines habitent les mers des pays chauds; l'on en trouve même dans la mer Rouge, mais c'est surtout en se rapprochant de l'équateur qu'on rencontre ces masses de polypiers que leur forme et leur aspect ont fait nommer vulgairement *cerveaux de Neptune*. On en a décrit une vingtaine d'espèces, une moitié encore vivante, l'autre fossile, et se trouvant soit dans les terrains jurassiques, soit dans les terrains tertiaires. Les caractères spécifiques sont tirés de la largeur des sillons, qui sont lisses ou dentelés en peigne, simples ou bifides, etc. E. D.

MÉAT (*anat.*), conduit ou orifice qui donne passage à un liquide. — En anatomie on distingue plus particulièrement les *méats des fosses nasales* au nombre de trois : *un supérieur*, qui offre en arrière le trou sphéno-palatin, et en avant l'ouverture des cellules sphénoïdales postérieures. Il est borné en bas par le cornet moyen. Au dessous de celui-ci se voit le *méat moyen*, où se rencontrent deux ouvertures, l'une aboutissant au sinus maxillaire, et l'autre aux cellules éthmoïdales antérieures. Le *méat inférieur* est au dessous du cornet inférieur; on y aperçoit l'orifice du canal nasal. Tous ces méats sont tapissés par la pituitaire. On appelle *méat auditif* le trou auditif externe, *méat cystique* le canal cystique, et *méat urinaire* l'ouverture antérieure du canal de l'urètre.

MÉATH. C'est le nom de deux comtés d'Irlande, situés dans la province de Leicester : le premier, celui d'*East-Meath*, est entre ceux de West-Meath, de Kingt-County, de Kildare, de Dublin, de Louth, de Monaghanet, de Cavan. L'agriculture et l'industrie y sont fort arriérées, l'on n'y voit aucun grand établissement industriel, et ses habitants, au nombre de 112,000 environ, vivent dans une misère extrême. Sa capitale est Trim, sur la Boyne. — Le comté de *West-Meath*, situé entre ceux d'Est-Meath, de King's County, de Longford et de Cavan, est d'une étendue beaucoup moindre que le précédent, et compte environ 70,000 habitants. Sa capitale est Mullingar. Il renferme un nombre considérable de lacs fort poissonneux, des marais et des prairies fertiles.

MEAUX, ville de France, chef-lieu d'arrondissement, dans le département de Seine-et-Marne, à 56 kil. N. de Melun, et à 43 hilom. E.-N.-E. de Paris; sur la Marne, qui la divise en deux parties inégales, et sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg; latitude N. 48° 57 40", longitude E. 0° 32' 31". C'est le siége d'un évêché suffragant de Paris, et qui a été illustré par Bossuet. Elle est assez bien bâtie, mais mal pavée. On y remarque la belle cathédrale gothique, fondée dans le XIe siècle, avec un chœur magnifique et le tombeau et la statue de Bossuet; une bibliothèque publique de 13,000 vol.; le palais de justice, bâti par les comtes de Champagne, et qui fut souvent leur résidence. — Il se fait dans cette ville un grand commerce de grains et de farines, destinés principalement à l'approvisionnement de Paris : sous le vieux pont de pierre qui réunit les deux parties de la ville, sont plusieurs moulins qui empêchent la navigation qui ne peut se faire que par le canal Cornillon, creusé sur la rive gauche. Meaux expédie des fromages de Brie, des produits de jardinage, des navets estimés. C'est la patrie de l'auteur dramatique Delanoue et de l'avocat Philippe de Puisieux. On y compte 7,800 habitants; l'arrondissement en a 94,300 (recensement de 1846). Meaux était, dans la Gaule, sous le nom d'*Iatinum*, la capitale des *Meldes*, peuple de la quatrième Lugdunaise. Elle prit au IVe siècle le nom de ce peuple (*Meldi*), et c'est de là qu'est dérivé le nom actuel. L'évêché y fut établi en 375. Chilpéric y fit enfermer Brunehaut et ses filles. Les Normands la pillèrent et la brûlèrent au IXe siècle. Après avoir appartenu longtemps aux comtes de Champagne, qui joignaient à ce titre celui de comtes de Meaux, elle fut réunie à la couronne sous Philippe-le-Bel; elle fut prise en 1421 par les Anglais, qui la gardèrent jusqu'en 1436. Ce fut la première ville de France où commencèrent les prêches des protestants, et la première aussi qui sortit du parti de la Ligue pour se soumettre à Henri IV. C'était la capitale de la Brie champenoise. E. C.

MÉCANIQUE, du grec Μηχανή, machine : Science qui a pour objet la connaissance des lois des forces motrices, c'est-à-dire des actions que les corps peuvent exercer les uns sur les autres, soit directement, soit par le moyen des machines, soit encore qu'il y ait mouvement apparent ou seulement effort exercé entre eux. Le domaine de la Mécanique embrasse d'une part les lois abstraites de l'équilibre et du mouvement, d'autre part, l'application de ces lois à la construction et à l'usage des instruments employés comme puissances ou comme moteurs. De là cette division de la Mécanique

générale en deux branches : la Mécanique *rationnelle* ou *théorique* et la Mécanique *industrielle* ou *pratique*. Cette dernière cherche à combiner des appareils de manière à transmettre l'action des forces motrices à des agents destinés à produire des effets déterminés. C'était la seule connue des anciens, et il est remarquable que ceux-ci aient souvent porté la construction des machines à un haut degré de perfection sans en bien connaître les principes théoriques. Les Égyptiens, par exemple, ont dû employer des machines d'un effet prodigieux pour transporter et élever les blocs énormes de pierres dont se composent leurs pyramides. Toutefois les écrits d'Aristote et de Platon (IVe siècle avant J.-C.), nous prouvent que, de leur temps, l'on n'avait encore que des idées confuses ou erronées de l'équilibre et du mouvement des corps. A cette époque remonte l'invention de la vis et celle de la poulie par Archytas. Mais un siècle plus tard parut Archimède au génie duquel les écrivains anciens attribuent jusqu'à quarante inventions mécaniques d'une haute importance, et que l'on doit considérer comme le créateur de la mécanique rationnelle. En effet, la théorie du *levier*, celle des *centres de gravité*, celle du *plan incliné*, des *mouffles*, de la *vis sans fin*, de la *vis creuse* appelée *vis d'Archimède*, lui appartiennent. Il a posé et expliqué les principes de la statique dans son traité intitulé *De æqui ponderantibus*, comme il a établi les bases de l'hydrostatique dans son second traité, *De insidentibus in fluido*, et partout son génie s'est montré aussi fécond dans la pratique que dans la théorie. Toutefois sa mécanique, ainsi que celle de ceux qui l'ont suivi pendant près de vingt siècles, ne s'appuyait encore que sur des considérations statiques, c'est-à-dire qu'elle ne considérait que le mouvement uniforme, et qu'elle se bornait à la recherche du rapport nécessaire entre la puissance et la résistance pour produire l'équilibre. Des mécaniciens distingués parurent de temps à autre dans ce long intervalle, tels que Ctésibius qui inventa la pompe aspirante et foulante, Héron, son fils, qui inventa les clepsydres, les machines à vent et la fontaine qui porte son nom; Pappus qui nous a donné un théorème remarquable sur les centres de gravité, Anthémius qui nous a laissé la solution de divers problèmes de mécanique et de dioptrique, etc.; mais sans presque rien ajouter à la théorie, et il nous faut descendre jusqu'au XVIe siècle pour arriver à la découverte des premiers principes de la dynamique. C'est à cette époque que Simon Stévin, ingénieur des digues de Hollande, donne son important principe de l'équilibre sur un plan incliné; qu'il explique pour la première fois dans son *Art pondéraire*, le parallélogramme des forces, et que peu après Galilée découvre les lois du mouvement varié, lois dont il fait l'application à la chute des corps, au mouvement oscillatoire du pendule, et à la démonstration du système de Copernic sur le mouvement de la terre. A partir de cette époque, l'élan fut donné, et en deux siècles, l'on fit plus en mécanique que dans les vingt siècles précédents ensemble. C'est que l'analyse infinitésimale, récemment découverte, devint un instrument applicable à toutes les parties des mathématiques, et porta à un plus haut degré de perfection la théorie des mouvements produits par l'action et la réaction des corps d'un même système. De plus, l'attention se porta sur les phénomènes célestes qui, s'accomplissant dans le vide, ne sont point dérangés, comme sur terre, par les frottements et les résistances, de sorte que leurs formules mathématiques sont moins compliquées et sujettes à moins de corrections que celles de nos machines. Au milieu du XVIIe siècle, Descartes ébauche la théorie des lois du choc des corps, établie presque aussitôt après par les travaux de Wallis, de Wren et surtout d'Huygens. Ce dernier trouve la théorie des forces centrales qui sert au génie de Newton dans sa découverte de l'attraction universelle. Au XVIIIe siècle, J. Bernouilli généralise le principe des vitesses virtuelles, d'Alembert donne son principe général de dynamique, Maupertuis trouve le principe de la moindre action (*voy.* ACTION). Enfin, tous les géomètres s'évertuent à inventer de nouveaux procédés de calcul, et en peu de temps, ils achèvent de fonder la mécanique moderne, dont Lagrange et Laplace nous ont laissé, l'un dans sa *Mécanique analytique*, l'autre dans sa *Mécanique céleste*, deux monuments impérissables.

La mécanique rationnelle forme une branche des mathématiques appliquées ou mixtes; *appliquées*, parce que ses recherches sont fondées sur l'expérience, et que, des faits observés, elle remonte, comme en astronomie, par le calcul géométrique ou algébrique, aux lois qui les enchaînent; *mixtes*, parce qu'elle fait entrer dans ses calculs plusieurs qualités des corps qui sortent du domaine des mathématiques pures, comme la masse, la quantité de matière, l'inertie, la dureté, l'élasticité, le temps, l'espace, la force, etc. La mécanique moderne ne se livre plus, comme autrefois, à des discussions oiseuses sur la nature du mouvement et sur la mesure des forces; elle ne cherche plus à expliquer comment une puissance se répand dans la matière pour l'animer, ni comment elle lui communique la propriété de mettre en mouvement un corps en repos.

Elle ne s'occupe que de cela seul qu'il nous importe de connaître, c'est-à-dire des lois suivant lesquelles les effets se produisent. Ainsi, elle admet que deux forces sont égales, lorsqu'elles produisent le même effet, ou qu'étant opposées, elles se détruisent mutuellement; que plusieurs forces, agissant dans le même sens, ne peuvent communiquer à un corps qu'un seul mouvement dans une seule direction, et, par conséquent, qu'elles peuvent être considérées comme une seule force; qu'une force quelconque est double, triple d'une autre, lorsqu'elle produit un effet double, triple, etc. (*voy.* FORCE); d'où il suit qu'en en prenant une pour unité, les forces deviennent des quantités mesurables que l'on peut représenter par des lignes ou par des nombres. Cela posé, la mécanique cherche les conditions où les forces se feront équilibre, et celles dans lesquelles il y aura mouvement. De là, sa division naturelle en deux parties : la *statique* et la *dynamique*. Mais à cause des difficultés propres aux corps fluides (liquides et gaz), on est dans l'usage de les considérer isolément. C'est pourquoi, aux deux parties précédentes, la statique et la dynamique proprement dites, réservées pour les solides, on en ajoute une troisième pour les fluides, l'*hydraulique*, subdivisée elle-même en deux autres : l'*hydrostatique* ou statique des fluides et l'*hydrodynamique*, science du mouvement de ces corps. Faisons observer que le mot *Hydraulique* s'emploie aussi vulgairement pour exprimer l'art des constructions et des machines à eau, comme ponts, digues, écluses, etc., et que l'on désigne quelquefois sous les noms d'*aérostatique* et d'*aérodynamique* les parties de l'hydrostatique et de l'hydrodynamique qui traitent de l'équilibre et du mouvement des gaz et des vapeurs, quoique les lois de ces fluides rentrent exactenant dans celles des liquides.

La *Statique* cherche d'abord l'équilibre d'un point matériel. Elle combine ensuite les forces en s'aidant de la théorie du parallélogramme des forces, de celle des couples et de celle des moments. Elle fait l'application des formules trouvées à la recherche des centres de gravité des corps. Enfin elle arrive aux lois de l'équilibre d'un système quelconque et à celles des sept machines simples : la *corde*, le *levier*, la *poulie*, le *tour*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*. Une machine, quelque compliquée qu'elle soit, n'offre qu'un assemblage de ces sept machines dont les lois lui sont facilement applicables. La *Dynamique* examine le mouvement rectiligne, puis le mouvement curviligne dont elle fait l'application aux projectiles et aux planètes. Elle passe à la force centrifuge qui lui donne les lois du pendule simple, puis à la mesure des forces, aux masses des planètes, à l'attraction universelle, à la détermination du centre d'oscillation du pendule composé, au mouvement de rotation, au mouvement libre des planètes, aux lois du choc et au mouvement d'un système quelconque de corps. L'*Hydraulique* enfin donne les équations générales de l'équilibre et du mouvement des fluides; elle calcule les pressions; elle cherche les niveaux dans les vases communicants, et précise les modifications qu'y apporte la capillarité. Enfin elle fixe le métacentre des corps flottants, elle détermine les lois de l'écoulement et mesure la hauteur de l'atmosphère. Ce qui précède suffit pour montrer l'importance de la Mécanique rationnelle qui repose tout entière sur la démonstration de deux principes remarquables : l'un, qui est le fondement de la statique, est le *principe des vitesses virtuelles*. Il a été traité au mot STATIQUE (*voy.* ce mot). L'autre, qui a rapport au mouvement, est le *principe de d'Alembert :* Il a pour objet de ramener à une simple question d'équilibre toute question de dynamique. Comme il n'a pas été traité ailleurs, nous en donnerons ici l'énoncé et la démonstration.

Soit un système de points matériels liés entre eux d'une manière quelconque, et dont m, m', m'', etc., soient les masses respectives; supposons de plus que, par l'action de certaines forces, ces masses isolées puissent prendre, la masse m une vitesse v, la masse m' une vitesse v', la masse m'' une vitesse v'', et ainsi de suite; il est évident qu'en vertu de leur liaison, les vitesses de certaines masses pourront être augmentées, d'autres diminuées, et que leurs directions pourront être changées. Il y aura donc des quantités de mouvement perdues, d'autres gagnées. Or, nous disons que, dans le système, ces quantités de mouvement perdues ou gagnées seront toujours telles qu'elles se feront mutuellement équilibre. En effet, appelons u, u', u'', etc., les vitesses que prendront dans des directions quelconques les masses liées entre elles, et p, p', p'', etc., les vitesses perdues ou gagnées par ces masses, la vitesse v pourra être considérée comme la résultante des vitesses u et p, la vitesse v' comme celle de u' et de p', la vitesse v'' comme celle de u'' et de p'', et ainsi de suite; de sorte qu'aux quantités de mouvement mv, $m'v'$, $m''v''$, etc., des masses supposées libres, on pourra substituer respectivement les quantités de mouvement mu et mp, $m'u'$ et $m'p'$, $m''u''$ et $m''p''$, etc. Mais, d'après l'hypothèse, lorsque les masses ne sont plus libres, ces quantités de mouvement se réduisent à :

$$mu,\ m'u',\ m''u'',\ \text{etc.}$$

Donc, il faut pour cela que les quantités de mouvement mp, $m'p'$, $m''p''$, etc., qui sont les quantités de mouvement perdues ou gagnées, se détruisent mutuellement et, par conséquent, se fassent équilibre.

On peut donner à l'énoncé une forme plus commode dans la pratique. En effet, substituons aux forces mp, $m'p'$, $m''p''$, etc., les composantes mv et mu, $m'v'$ et $m'u'$, $m''v''$ et $m''u''$. Puisque les premières sont en équilibre, leurs composantes le seront aussi, c'est-à-dire que l'on aura :

$$mv + m'v' + m''v'' \ldots - mu - m'u' - m''u'' \ldots = 0.$$

Donc, il y aura équilibre dans le système entre les quantités de mouvement mv, $m'v'$, $m''v''$, etc., des masses supposées libres, et les quantités de mouvement mu, $m'u'$, $m''u''$, etc., des masses liées entre elles, chacune de ces dernières quantités de mouvement étant prise en sens contraire de sa direction. Ce second énoncé est, comme on le voit, indépendant des vitesses perdues ou gagnées p, p', p'', etc., et permet d'exprimer immédiatement les vitesses inconnues u, u', u'', etc., en fonction des vitesses données v, v', v'', etc. Lagrange a prouvé dans sa mécanique analytique que le principe de la moindre action et le principe des aires (*voy.* ACTION, AIRE), ne sont que des déductions du principe de d'Alembert et du principe des vitesses virtuelles, et qu'il n'y a pas de question de mécanique dont la solution ne se trouve renfermée dans l'un ou dans l'autre de ces deux principes. La Mécanique rationnelle a été exposee avec tous les développements qu'elle comporte dans les ouvrages de Lagrange et de Laplace. Parmi les autres sources où l'on peut puiser, nous citerons : le *Traité de Mécanique* de Poisson, 1833 ; les *Leçons de Mécanique analytique* de Prony, 1810; le *Traité élémentaire de Mécanique* de Francœur ; les *Éléments de Statique* de Poinsot, 1837; enfin le *Traité de Dynamique* de d'Alembert, et, comme plus récents, les *Traités de Mécanique* de Bossut et de Bezout. JACQUET.

MÉCÈNE (CAÏUS-CLINIUS-MŒCENAS), l'ami et le confident d'Auguste, était un simple chevalier romain, descendant des rois d'Étrurie. Il connut Octave en Grèce, où ce dernier faisait ses études, se lia d'amitié avec lui, l'accompagna ensuite dans toutes ses guerres, négocia avec Coccéius-Nerva et Pollion la paix de Brindes qui réconciliait Octave et Antoine, et prit une part glorieuse à la victoire d'Actium. Auguste était arrivé au faîte du pouvoir, et Mécène pouvait prétendre à tous les honneurs et à toutes les magistratures. Il voulut rester citoyen privé. Quand Auguste manifesta l'intention d'abdiquer, ce fut Mécène qui l'en dissuada, et qui lui fit prendre le titre d'empereur. Son influence était pour ainsi dire sans bornes sur le fils adoptif de César, et Rome n'eut qu'à s'en applaudir. Il lui conseillait toujours la clémence, et lui parlait avec une extrême liberté. L'ayant un jour entendu prononcer à la légère, dans le Forum, des condamnations capitales, il lui jeta ses tablettes avec ces deux mots : *Surge carnifex!* Lève-toi, bourreau ! Mécène était doué d'un jugement sain, d'un esprit plein de souplesse et de pénétration et d'un tact admirable, qualités qui faisaient de lui un politique habile et un excellent administrateur. Il passait pour l'homme le plus spirituel de l'empire, et recherchait la société des grands écrivains de son époque. Virgile, Horace, Properce, Pollion, etc., étaient ses protégés et ses amis, et c'est à l'appui généreux et bienveillant qu'il leur accordait que Mécène doit sa célébrité. Il cultivait lui-même les lettres avec succès. Il avait composé des *Mélanges d'histoire naturelle*, le *Journal de la vie d'Auguste*, différents *Traités sur les pierres précieuses*, deux tragédies, l'une intitulée *Prométhée* et l'autre *Octavie*, et plus de dix livres de *Poésies* qu'Auguste comparait à des boucles de cheveux soigneusement parfumées. Les fragments qui nous en restent justifient le blâme de Sénèque qui lui reproche une grande prétention, et la mollesse extrême de ses écrits. Mécène apportait dans ses ouvrages les goûts et les préoccupations de sa vie. Il aimait à s'entourer de toutes les voluptés que peut inventer l'épicurisme le plus raffiné. Dans sa délicieuse maison de l'Esquilin environnée de touffus ombrages, il s'occupait sans cesse des moyens d'augmenter la somme de ses jouissances; il inventait de nouveaux mets et faisait connaître aux Romains la danse pantomimique. Mécène mourut l'an 8 de notre ère. Il paraît que vers la fin de sa vie il avait encouru la disgrâce d'Auguste. — On trouve les fragments de ses poésies dans le *Corpus poetarum* de Maittaire. Méibomius, dans un livre particulier, et l'abbé Souchai dans le tome XIII des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, ont fait des recherches sur sa vie et ses ouvrages. Henri Richer a écrit sa vie. BONNEAU.

MÉCHAIN (PIERRE-FRANÇOIS-ANDRÉ), astronome distingué, né à Laon (Aisne), en 1744. Après avoir refusé de suivre la carrière de son père, qui était architecte, et s'être fait admettre à l'École des ponts et chaussées de Paris, il avait été forcé de quitter cette école, où le peu de fortune de sa famille ne pouvait le maintenir, et de prendre pour vivre une place de précepteur, lorsqu'un heureux hasard le fit connaître de l'as-

tronome Lalande. L'illustre savant, qui reconnut immédiatement son mérite, lui confia les feuilles de la seconde édition de son *Astronomie*, et peu après le fit nommer astronome hydrographe du Dépôt des cartes de la marine, à Versailles. L'infatigable Méchain, travaillant jour et nuit, compulsait tout, annotait tout, tandis que Lalande présentait, de sa part, ses observations à l'Académie, et que celle-ci en ordonnait l'impression dans ses mémoires. En 1781, il découvrit deux comètes dont il calcula aussitôt les orbites. La planète d'Uranus qu'Herschell avait découverte, avait été prise d'abord pour une comète. Méchain en calcula le cours dans diverses paraboles, et fut le premier qui sut déterminer son orbite vraie et la faire reconnaître pour une planète. D'après Halley, on attendait pour 1789 ou 1790 la comète de 1532, que l'on présumait être la même que celle de 1661. Méchain, reprenant toutes les observations, annonça positivement que ces comètes étaient distinctes, et qu'on n'avait aucun motif d'espérer de les revoir ni l'une ni l'autre. Admis peu après à l'Académie, il découvrit le premier onze comètes, dont il calcula aussitôt les orbites, en même temps que celles des treize autres comètes découvertes par divers astronomes. Personne ne pouvait égaler Méchain dans la sûreté de ses observations, et surtout dans la rapidité de ses calculs. Aussi fut-il choisi d'un suffrage unanime pour remplacer Jeaurat, dans la rédaction de la *Connaissance des temps*. Peu après, il fut adjoint à Cassini et à Legendre pour dissiper quelques doutes qui restaient encore sur la position relative des observatoires de Paris et de Greenwich. Méchain fut ensuite chargé de la mesure du méridien devant servir de base au nouveau système métrique (*voy.* MÈTRE). Revenu à Paris, il fut nommé directeur de l'Observatoire. Mais l'idée qu'il avait conçue de continuer la méridienne jusqu'aux îles Baléares, l'engagea bientôt à repartir pour l'Espagne, où une maladie contagieuse, qui régnait à Valence, l'enleva en 1805, à l'âge de soixante-un ans. Méchain n'a publié lui-même que les volumes de la *Connaissance des temps* de 1786 à 1794, et divers *Mémoires* sur les comètes qu'il avait découvertes, et sur quelques longitudes géographiques. La plupart de ses travaux se trouvent consignés dans le premier ouvrage et dans la *Base du système métrique décimal*, ou mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone, en 1792, par Méchain et Delambre, Paris, 1806, 1807 et et 1810, 3 vol. in-4°. D. JACQUET.

MÈCHE (*accept. div.*). Corps solide et poreux sur lequel viennent se brûler les combustibles liquides des lampes, et les combustibles solides, mais susceptibles de se liquéfier par la chaleur (*voy.* ÉCLAIRAGE). La mèche a pour effet d'élever une partie d'un corps naturellement liquide ou actuellement liquéfié, au dessus de la masse générale de ce corps, pour que, soumis dans de meilleures conditions à l'action de la flamme, cette partie puisse être volatilisée et brûlée. La mèche doit amener, par sa puissance capillaire, une quantité de liquide suffisante pour que la flamme soit entretenue, sans quoi elle se charbonnerait et produirait plusieurs effets désavantageux. Elle pourrait augmenter de volume, et en attirant trop de liquide, s'allonger tellement que la combustion serait incomplète, ou bien elle pourrait se consumer trop rapidement et se raccourcir de façon à s'étendre ou à faire couler la chandelle, la bougie, etc. : dans l'un et l'autre cas, il y aurait production de fumée et diminution de lumière. D'un autre côté, il faut aussi que la mèche soutienne la flamme à une distance du combustible qui soit toujours et sensiblement la même, sans quoi celui-ci, cessant d'être échauffé, n'irait plus se faire brûler convenablement. C'est pourquoi on mouche les chandelles. Cette opération est évitée dans les bougies, parce que la mèche, étant nattée et par conséquent plate, s'incline naturellement à mesure qu'elle s'allonge, sort ainsi du centre de la flamme où elle est à l'abri de l'air, et atteint les couches extérieures où elle se consume. Elle se trouve par suite maintenue à une dimension toujours également éloignée du centre du foyer qui est ainsi obligé de descendre vers la cire à mesure que celle-ci diminue. Il n'est pas moins indispensable que la mèche ne reçoive pas plus de combustible qu'elle n'en peut consumer utilement, car elle se trouverait noyée par un liquide froid et pour le moment incombustible ; elle brûlerait mal et pourrait même s'éteindre. On voit souvent des lampes à niveau supérieur ou mécaniques, dans lesquelles l'huile afflue jusqu'au dessus du bec, indépendamment de la capillarité, fournir très peu de lumière, parce qu'on ne donne pas assez de hauteur à la mèche. Ces observations ne s'appliquent pas aux liquides assez combustibles pour que leur flamme ne soit pas attachée à la mèche, à l'alcool, par exemple, et surtout aux combinaisons d'éther et d'huile essentielle, connues sous les noms de gaz liquide, hydrogène liquide, etc. La mèche ne sert qu'à amener ces liquides jusqu'aux orifices d'un bec métallique, dont l'état d'échauffement détermine leur volatilisation, de sorte que c'est un gaz tout formé qui se trouve directement soumis à la combustion. Tout corps poreux ou percé de trous capillaires peut donc être employé à former des

mèches. Les Esquimaux brûlent l'huile de baleine sur des mèches de mousse; l'asbeste constitue des mèches perpétuelles; un tube en verre mince, soutenu par un flotteur, donne une veilleuse qui ne s'use pas; mais en général on ne fait de mèches pour les lampes qu'avec des tissus lâches ou des tricots de coton, plats ou circulaires, cirés ou non, et dont la nature est déterminée par le genre de lampe. La lampe la plus ancienne, celle qui se compose d'un simple réservoir pour l'huile, avec ou sans bec saillant, a pour mèche un assemblage de fils de coton peu ou point tordu, analogue à celui que l'on place dans la chandelle.

Il est évident que c'est à leur ressemblance avec les mèches de lampe que des espèces de cordes destinées à conserver du feu doivent leur nom. Le linge à demi-brûlé, l'éponge, l'amadou peuvent servir à conserver le feu parce qu'ils brûlent très lentement, mais la matière ordinaire des mèches à feu qui autrefois servaient à allumer la charge des arquebuses, et que l'on emploie de nos jours pour mettre le feu aux mines ou aux canons, est l'étoupe de chanvre et surtout de lin. Après l'avoir débarrassée des corps étrangers, et en avoir fait une masse bien homogène en la pilant avec des maillets, puis en la peignant après l'avoir bien battue sur des claies, on la file gros comme le petit doigt, en la tordant très peu, puis on réunit trois de ces fils ensemble, de manière à former une corde qui peut avoir depuis 3 jusqu'à 8 centimètres de pourtour. Quelquefois on recouvre chacun des fils séparément ou seulement l'ensemble de la mèche, après qu'elle est commise, d'un brin de chanvre court et bien affiné. On passe ensuite les mèches dans une lessive assez forte pour qu'un œuf y surnage, et dans laquelle on ajoute quelquefois du salpêtre et de la bouse de vache; enfin dans une eau chargée d'un peu d'acétate de plomb. Parfois encore on les soumet à une fermentation putride, puis on les lisse et on les sèche. Ces mèches doivent brûler d'un bout à l'autre sans s'éteindre, même par les temps humides; 12 centimètres de long environ, doivent durer une heure, et il doit se former au bout un charbon dur et pointu qui puisse percer sans s'éteindre un papier tendu. On se sert quelquefois, pour communiquer le feu, de mèches qui sont de véritables pièces d'artifice composées des mêmes éléments que la poudre mais en proportion différente; elles sont enveloppées dans une gaîne de papier. — On a aussi des mèches soufrées, qui sont des cordes, ou plus souvent des linges couverts de soufre, et qui ont pour but principal d'occasionner par leur combustion un dégagement de gaz acide sulfureux. On les emploie pour soufrer des tonneaux et asphyxier les abeilles. — C'est encore par suite de la même ressemblance qu'on donne le nom de mèche à un faisceau de cheveux, à l'assemblage des brins de laine dans la toison du mouton, à l'extrémité défilée d'un fouet, à l'âme ou corde placée au centre de plusieurs torons commis ensemble pour faire un cordage plus gros, ou pour cacher frauduleusement de la vieille marchandise usée et la vendre pour neuve. — En suivant la même analogie, mais en passant à une série d'objets rigides, on appelle mèche la pièce centrale d'un mât, qui se trouve enfermée entre les jumelles solidement cerclées, et cette pièce du gouvernail qui, portant la barre ou timon, et les gonds, en est la partie fondamentale. — Par une extension plus grande, on applique ce même nom à la partie essentielle de plusieurs outils qui servent à percer : la mèche d'une vrille, d'une tarière, d'un villebrequin, d'un tire-bouchon est la partie acérée qui pénètre et perce.

EM. LEFÈVRE.

MÉCHITAR et MÉCHITARISTES (*voy.* MÉKHITAR).

MÉCHOACAN, État de la partie méridionale du Mexique, sur la côte du Grand-Océan, entre les états de Mexico, de Guanaxuato et de Xalisco; il a 60,000 kil. carrés et 460,000 habitants. Le N.-E. est couvert par les ramifications de la Cordillère d'Anahuac. Au centre s'élève le mont Jorullo, qui sortit subitement de la terre en 1759. Le Rio de Lerma (qui n'est qu'une partie du cours du Rio Grande) et la Colima en sont les principales rivières. Les parties septentrionales sont trop élevées et trop froides, les parties méridionales trop chaudes; mais celles du centre sont très-agréables et très-riches en céréales, en légumes, en ignames, en manioc, en melons, en ananas, en lin, en canne à sucre, en forêts. Il y a de nombreux troupeaux de moutons, qui donnent la laine la plus estimée du Mexique. On y élève beaucoup d'abeilles. Il y a de riches mines d'argent. Les Indiens sont encore assez nombreux au Méchoacan, et s'y divisent en trois peuplades principales : les Tarasques, les Chichimèques et les Otomites. Le chef-lieu de l'état est Valladolid de Méchoacan, ville de 18,000 habitants. Le Méchoacan était un royaume indien, lorsque les Espagnols arrivèrent au Mexique; il fut conquis en 1524 par Christoval de Olid, un des généraux qui commandaient sous Cortez.

E. C.

MÉCHOACAN (*bot.*). Nom vulgaire du *Convolvulus mechoacan*. On donne aussi le nom de *Méchoacan* noir au Jalap.

MECKEL. C'est le nom d'une famille de médecins et d'anatomistes allemands qui ont rendu à la science les plus éminents services. Le plus

célèbre d'entre eux, MECKEL (*Jean-Frédéric*), dit *le Jeune* pour le distinguer de son père Philippe, et de son aïeul nommé comme lui Jean-Frédéric, naquit à Halle en 1781, et avant même de quitter les bancs de l'école attira l'attention des savants par sa belle thèse inaugurale intitulée : *De conditionibus cordis abnormibus*. Il voyagea ensuite en France, en Allemagne et en Italie pour étudier l'anatomie des animaux vers laquelle il se sentait entraîné, devint professeur d'anatomie et de physiologie dans sa ville natale, et publia de 1809 à 1810 une traduction des *Leçons d'anatomie comparée de Cuvier*, qu'il enrichit d'une foule de notes et d'observations nouvelles et curieuses. Bientôt après il publia un *Essai sur l'anatomie comparée;* un *Manuel de l'anatomie de l'homme;* les *Tabulæ anatomico-pathologicæ*, et enfin son *Système d'anatomie comparée* dont le premier volume parut à Halle en 1821, et les cinq autres de 1821 à 1823. Cet ouvrage fit une sensation profonde dans le monde savant, et mit le comble à la réputation de l'auteur. Meckel publia en 1826 un autre ouvrage d'une haute portée, *Descriptio monstrorum* dans lequel il explique, l'un des premiers, les monstruosités par un arrêt dans le développement normal. Ce grand anatomiste prétendait aussi que le fœtus passe successivement par la forme d'animaux d'une espèce inférieure pour s'élever graduellement jusqu'à la forme plus parfaite qu'il doit revêtir définitivement. Meckel mourut en 1833, laissant un magnifique musée d'anatomie fondé par son aïeul, augmenté par son père, et qu'il avait lui-même enrichi d'une multitude de pièces. AL. B.

MECKLENBOURG, pays du nord de l'Allemagne, entre 53° et 54° 20′ de latitude N., et entre 8° 20′ et 11° 40′ de longitude E.; la mer Baltique le borne au N.; la Prusse à l'E. et au S.; le royaume de Hanovre au S.-O.; la province danoise de Lauenbourg et le territoire de Lübeck à l'O. Les côtes, généralement basses et bordées de digues, offrent la presqu'île de Fischland, le golfe de Wismar, avec l'île de Poel, et la lagune de Ribnitz. C'est une contrée presque partout plate, et son point le plus élevé, le mont Ruhnenberg, n'a que 200 mètres d'altitude. Les eaux sont distribuées en deux bassins : celui de la Baltique, où l'on voit couler la Stepnitz, le Warnow, la Recknitz, la Peene; et celui de l'Elbe, où coulent le Havel, la Tollense, l'Elde, la Sude. Il y a un grand nombre de lacs : les plus considérables sont ceux de Müritz, de Schwerin, de Dassow, de Ribnitz, de Krakow, de Malchin, de Cummerow, de Plau, de Flesen, de Tollense. Les marais dont le pays était autrefois couvert ont disparu peu à peu avec les progrès de l'agriculture, et se sont transformés en bons pâturages. Il y avait aussi beaucoup de terres de bruyères, qu'on a converties généralement en terres labourables. Le climat n'est pas froid pour la latitude, mais très variable, et remarquable par son humidité et par d'épais brouillards. Le sol est un mélange d'argile et de sable; il produit abondamment du blé, aussi le Mecklenbourg est-il considéré comme un des greniers de l'Allemagne; on y récolte aussi des pommes de terre, des légumes, des fruits, du lin, du tabac, de la navette et autres plantes oléagineuses, du houblon, un peu de vin de qualité très inférieure. On élève des chevaux renommés, et un grand nombre de bœufs, de moutons, de porcs et d'oies. Le gibier et le poisson abondent. Le sel est à peu près le seul minéral exploité. Il y a des sources minérales à Parchim, à Goldsberg, à Doberan et à Navenhagen. L'industrie manufacturière, assez peu active, fournit des étoffes de laine et des toiles grossières; il y a des fabriques de poix, des tuileries, des tanneries, des distilleries d'eau-de-vie de grains. Le commerce extérieur se fait par les ports de Rostock et de Wismar, et par l'Elbe, qui marque un instant la limite du pays, et sur lequel se trouve, dans le voisinage immédiat du Mecklenbourg, le grand port de Hambourg. Le canal de Steckenitz, qui unit si utilement l'Elbe à la Trave, tributaire de la Baltique, touche la frontière occidentale.

Le Mecklenbourg est divisé en deux grands-duchés : 1° le grand-duché de *Mecklenbourg-Schwerin*, qui est de beaucoup le plus considérable, et qui, indépendamment d'un territoire principal placé entre l'Elbe et la Baltique, a deux parcelles enclavées en Prusse; sa superficie est de 12,540 kilomètres carrés, et sa population de 500,000 habitants; il a pour capitale Schwerin, ville de 17,000 habitants; mais la plus grande ville est Rostock, peuplée de 20,000 âmes; les autres villes principales sont Wismar, Güstrow, Parchim, Ludwigslust, avec un beau château grand-ducal. — 2° le grand-duché de *Mecklenbourg-Strelitz*, composé de deux parties principales : l'une, à l'E., est le Mecklenbourg-Strelitz proprement dit, et se trouve entre le Mecklenbourg-Schwerin et la Prusse; l'autre à l'O., loin de la première, est la principauté de Ratzebourg, placée entre le Mecklenbourg-Schwerin, le Danemark et le territoire de Lübeck; il y a de plus quelques petites enclaves en Danemarck et dans le Mecklenbourg-Schwerin. La superficie de ce grand-duché est de 2,860 kilomètres carrés, et sa population de 100,000 habitants. La capitale est la petite ville de Neu-Strelitz; on y remarque aussi Alt-Strelitz, l'ancienne capitale, Neu-

Brandenbourg et Friedland.—Les deux grands-duchés sont indépendants pour leur administration; mais plusieurs liens les unissent cependant : ainsi ils ont en commun une cour suprême de justice, séant à Parchim, et une diète qui se tient alternativement à Sternberg et à Malchin. Chacun des deux chefs de ces états prend les titres de grand-duc de Mecklenbourg, prince des Wendes, de Schwerin et Ratzebourg, comte de Schwerin, seigneur de Rostock et Stargard. A l'extinction de l'une des deux branches, l'autre doit lui succéder, et à l'extinction de celle-ci, la maison de Brandebourg héritera de tous ses droits. Avant les troubles qui ont désorganisé dans ces derniers temps la Confédération germanique, les deux Mecklenbourgs étaient placés au quatorzième rang dans l'ordre de la chancellerie fédérale; ils avaient un vote dans l'assemblée des dix-sept, à Francfort-sur-le-Main, et deux votes dans l'assemblée générale. Ces grands-duchés sont des monarchies tempérées. La population s'y divise en trois classes distinctes ; la noblesse, qui est très nombreuse, la bourgeoisie, et les paysans, aujourd'hui libres, mais chez lesquels le servage a subsisté jusqu'en 1825. La diète se compose des députés des deux ordres de la noblesse et de la bourgeoisie. Les habitants sont généralement luthériens; on compte cependant environ 4,000 juifs. La population appartient à une double origine : la majorité des paysans est de souche wende; la noblesse et les habitants des villes ont de souche allemande proprement dite. Le peuple parle communément le bas allemand.

Dans les temps les plus reculés de son histoire, le Mecklenbourg était habité par les Vandales, auxquels succédèrent les Venèdes ou Wendes. Une tribu de ceux-ci, les Obotrites, occupait, dans les premiers siècles du moyen-âge, toute la contrée qui s'étend de la Steckenitz à la Peene. En 969, Mistewoy Ier établit le siége du royaume des Obotrites au village de *Mecklinborg*, appelé depuis *Mecklenbourg* (situé à 22 kilom. N. de Schwerin), qui a donné son nom au pays. Sous le règne de Niclot, dans le XIIe siècle, Henri-le-Lion ravagea le Mecklenbourg, et le partagea en quatre comtés, qu'il donna à ses chevaliers. Cependant Pribislaw, fils de Niclot, fut admis comme prince de l'empire en 1170. Sa postérité a depuis toujours régné sur le Mecklenbourg, et forme la plus ancienne maison régnante de l'Europe; mais elle s'est divisée en plusieurs lignes souveraines : celles de Mecklenbourg, de Werle, Wenden ou Güstrow, de Rostock, de Parchim, de Grabow, de Schwerin et de Strelitz. Ces deux dernières sont seules restées. C'est depuis 1701 qu'elles se sont partagé les deux grands-duchés tels que nous venons de les décrire. E. C.

MÉCONIQUE (acide) MECONATES, de de μήκων, *pavot*. L'acide méconique avait été entrevu par M. Derosne dans ses recherches sur l'opium, mais son existence n'a été pleinement dévoilée que par M. Sertuerner. L'opium du commerce est la seule substance dans laquelle on l'ait rencontré jusqu'ici. On ignore s'il existe dans l'extrait de nos pavots indigènes. Le procédé par lequel on le prépare le plus généralement consiste à précipiter par un peu de magnésie calcinée la quantité d'acide et de morphine contenue dans la dissolution aqueuse d'extrait thébaïque; à enlever la morphine au moyen de l'alcool bouillant, et à décomposer ensuite par l'acide sulfurique étendu d'eau le méconate de magnésie qui reste. On sépare ensuite la magnésie en ajoutant du chlorhydrate de baryte, qui donne naissance à du sulfate et à du méconate de baryte, tous deux insolubles, qu'on traite de nouveau et longuement par de l'acide sulfurique affaibli. L'acide méconique étant ainsi mis à nu, il ne s'agit plus que de le faire cristalliser, de le laver à l'eau froide et de le sublimer à une chaleur douce et longtemps continuée, pour l'obtenir parfaitement pur. Dans cet état, l'acide méconique est solide, incolore, volatil, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, cristallisable en longues aiguilles, en lames et même en octaèdres, et fusible dans son eau de cristallisation. Il rougit la teinture de tournesol, ainsi que les dissolutions fortement oxydées, dernier effet qui le distingue de tous les acides, à l'exception de l'acide prussique sulfuré, dont le différencient ses autres propriétés. — L'acide méconique forme avec la potasse, la soude et la chaux des sels, plus ou moins solubles.

MÉCONIUM. On donne ce nom aux matières que l'économie dépose dans l'intestin de l'enfant pendant sa vie intra-utérine. Il les rend naturellement, d'ordinaire immédiatement en venant au monde, ou dans les deux premiers jours qui suivent la naissance. Ces matières sont visqueuses, verdâtres, ou d'un brun tirant sur le vert, ce qui leur donne une grande ressemblance physique avec le suc de pavot, d'où leur est venu leur nom (μηκωνιον, suc de pavot). La quantité de méconium contenue dans les intestins ne dépasse pas celle des excréments que le nouveau-né produit en vingt-quatre heures. On commence à en apercevoir les premières traces dans l'intestin dès le troisième mois de la vie embryonaire : ce n'est que plus tard, vers le cinquième mois, qu'on en trouve en petite quantité dans le gros intestin. Le méconium est formé d'un mélange de bile, de mucus et de débris de cellules épithéliales. La chimie moderne a

démontré l'existence dans cette matière de : cholestérine, 16 ; matière extractive et acide bilifellinique, 10 ; caséine, 34 ; acide bilifellinique au maximum de biline, 6 ; biliverdine avec acide bilifellinique, 4 ; le mucus, les cellules et l'albumine entrent pour 26 centièmes dans la composition de cette substance. La présence de la matière colorante et de la résine de la bile prouvent déjà que le foie joue le plus grand rôle dans la production du méconium, mais ces preuves sont fortifiées par l'étude des monstres. Ainsi, le méconium existe chez les êtres sans bouche ou sans encéphale, ce qui prouve que cette substance n'a pu être introduite par la déglutition; tandis qu'il ne manque que chez les monstres sans foie. Lorsque l'intestin du fœtus se trouve oblitéré au dessous de l'insertion du canal cholédoque, c'est-à-dire au dessous du canal de décharge de la bile ; on trouve dans la partie inférieure de l'intestin, seulement un liquide blanc, comme mucilagineux, peu abondant, et qui n'a point les caractères ordinaires du méconium. Si l'oblitération siége au dessus du canal cholédoque, au pylore par exemple, le foie fonctionne normalement, et le méconium se produit comme dans l'état naturel.

L'excrétion du méconium doit fixer l'attention du médecin. Dans l'immense majorité des cas, cette fonction s'accomplit spontanément : toutefois certaines conditions peuvent l'entraver ; ce qui ne se fait jamais sans inconvénient pour l'enfant. Des coliques violentes, de la fièvre, des convulsions, des vomissements opiniâtres, la mort même peuvent être la suite de la rétention forcée de cette matière. L'occlusion de l'intestin vers la partie inférieure, et, à plus forte raison, l'absence d'une portion intestinale, le spasme de ce canal, une sorte de constipation, peuvent en empêcher l'évacuation. De là, diverses indications. Lorsqu'il existe un obstacle matériel, un opercule anal par exemple, le bistouri seul peut lever l'obstacle ; trop heureux encore quand le succès couronne l'opération. Mais le devoir est de tenter cette chance. Si l'intestin est oblitéré dans la partie inférieure et dans une certaine étendue, il faut renoncer à l'espoir de rétablir le conduit naturel. Dans ce cas extrême, certains chirurgiens, tels que Callisen, et de nos jours, M. Amussat, ont proposé d'ouvrir un anus artificiel à la région lombaire ; opération grave, d'une exécution excessivement difficile, d'un succès douteux, et qui, en cas de réussite, entraîne toujours une infirmité dégoûtante. Heureusement ces monstruosités sont assez rares. — S'il n'existe pas d'obstacle matériel au cours du méconium, un peu d'eau de fleur d'oranger, par exemple une cuillerée à café, donnée en deux ou trois fois, à courts intervalles, dans de l'eau sucrée, suffit pour déterminer une évacuation salutaire, peut-être en détruisant l'état spasmodique de l'intestin. Les accidents symptomatiques se calment promptement, et le petit malade ne tarde pas à s'endormir. La cause naturelle déterminante de l'expulsion du méconium est le premier lait de la mère. La nature prévoyante a donné à ce lait des qualités légèrement purgatives : aussi les accoucheurs expérimentés conseillent-ils de donner le sein de bonne heure au nouveau né. L'inexécution de ce précepte peut avoir des inconvénients pour la mère et pour l'enfant. Si la mère ne nourrit pas, si le lait de la nourrice a déjà perdu ses propriétés laxatives, s'il est trop nutritif, il faut que l'art vienne au secours de la nature. Quelques cueillerées d'eau miellée pendant quelques jours suffisent ordinairement pour remplir l'office du premier lait. Si ce moyen ne réussit pas, on administre quelques cuillerées à café de sirop de fleur de pêcher, ou de préférence de sirop de chicorée composé, qui contient de la rhubarbe. BOURDIN.

MECQUE (LA) : ville célèbre de l'Arabie, capitale de la province du Hedjaz, située par 21° 28′ 17″ de latitude nord, et 37° 54′ 45″ de longitude est, à 25 lieues environ du port de Djidda, sur le golfe Arabique. Son climat est chaud et peu sain. Les auteurs arabes écrivent quelquefois *Bekka* au lieu de Mekka ; le premier de ces noms signifie *un lieu où les hommes se réunissent et accourent en foule*. On a cru reconnaître la Mecque dans la *Macoraba* de Ptolémée. Les plus graves auteurs musulmans attribuent la fondation de cette ville à Megass, fils d'Amr, contemporain d'Abraham et beau-père d'Ismaël, auquel il donna sa fille en mariage. Cette tradition, évidemment fabuleuse, prouve cependant que la Mecque existe depuis une haute antiquité, et le surnom d'*Omm-al-Kora* ou *mère des villes*, que lui donnent les Musulmans, fait allusion à cette circonstance autant qu'à sa qualité de berceau et de métropole de l'islamisme, et de lieu de naissance de Mahomet. La Mecque fut à différentes époques assez florissante. Aujourd'hui la dévotion du pèlerinage décline sensiblement ; le nombre des habitants est descendu à 20,000 et, suivant d'autres, à 25,000. Malgré la difficulté qui existe pour obtenir des renseignements exacts sur la population, on peut assurer qu'elle ne dépasse pas ce dernier chiffre. La Mecque est située dans une vallée longue, étroite et stérile, qui s'étend du nord au sud. Elle a environ deux milles anglais de longueur et six cents pas de largeur. Les rues, plus larges que celles de la plupart des villes d'Arabie, sont pleines de poussière ou de boue, car aucune n'est pavée. Le

quartier du sud-ouest est celui dans lequel on trouve les plus belles maisons. La partie centrale de la ville se distingue par trois ou quatre belles rues. L'une entre autres, appelée *Mébsaa*, est remarquable par ses boutiques, tenues par des Turcs d'Europe ou de l'Asie-Mineure. On y vend des sabres, des montres, des manuscrits du Coran, des pâtisseries, etc. On voit dans cette même rue un nombre considérable de cafés, qui à l'époque du pèlerinage attirent la foule depuis trois heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Non loin de la Mésaa se trouve une autre rue, dans laquelle de riches marchands indiens offrent en vente des étoffes précieuses, des châles de cachemire, des mousselines, des parfums, de l'aloès, du musc, des cachets, de la porcelaine, etc. Ce lieu, le plus frais de la ville, sert de retraite aux pèlerins lorsqu'ils veulent se reposer pendant la chaleur du jour. Ces quartiers, avec ceux que l'on appelle *Schamié* et *Gárara*, forment la partie la plus importante et la mieux bâtie de la Mecque. On y voit plusieurs maisons à trois étages, surmontées de belles terrasses. La ville, autrefois fortifiée, est aujourd'hui complétement ouverte. On a remarqué toutefois que les montagnes qui l'entourent pourraient lui servir de rempart naturel. Le château, bâtiment massif, mais solide, contient un magasin à l'épreuve de la bombe, un bon réservoir et des logements pour une garnison de mille hommes. Le temple et les constructions qui en dépendent sont l'objet de la plus grande vénération de la part des Musulmans, surtout la *Caaba* ou *maison carrée*, dont les auteurs orientaux attribuent la fondation à Abraham et à Ismaël, aidés dans leur travail par l'ange Gabriel. Cet édifice fut détruit plusieurs fois, et notamment l'an de l'hégire 1039 (1629-1630 de notre ère) par une inondation. La Caaba, quoique très-célèbre parmi les Musulmans, n'a cependant rien de remarquable ni par la grandeur, ni par l'élégance de ses proportions. Suivant l'auteur turc de la relation des cérémonies du pèlerinage de la Mecque, elle est longue de 24 coudées, à peu près aussi large et haute de 27 coudées. Dans l'intérieur se trouve la pierre noire, considérée comme une relique précieuse des premiers âges du monde. Cette pierre, si on veut en croire la tradition arabe existait déjà dans le paradis terrestre : Adam l'emporta quand il en sortit. Plus tard l'ange Gabriel la remit à Abraham. La Caaba est recouverte d'un voile d'étoffe de soie noire brochée que l'on renouvelle tous les ans. Le puits de Zemzem, situé auprès de la Caaba, est le même, suivant les auteurs arabes, que l'ange fit découvrir à Agar lorsqu'elle errait dans le désert. Il a 67 coudées de profondeur et 4 de diamètre; trois sources différentes vont l'alimenter. Ses eaux, regardées comme saintes, ne peuvent être employées qu'à la boisson ou aux ablutions des fidèles. — Quoique la Mecque soit le sanctuaire de l'islamisme, on ne trouve dans cette ville qu'un fort petit nombre de docteurs habiles dans la connaissance de la loi musulmane. Les habitants sont presque tous des Arabes du Hédjaz ou des étrangers établis dans la ville par des motifs de religion ou d'intérêt. Ils passent pour être adonnés à l'opium, et aux liqueurs fortes. On leur reproche aussi l'amour du jeu et des plaisirs sensuels. Ils font quelque commerce, mais leur principale industrie consiste à louer des logements aux pèlerins. Le séjour de la Mecque est interdit aux non-musulmans. Cette ville est placée sous la dépendance du Grand-Seigneur. L. DUBEUX.

MEDAILLE. Ce mot, employé depuis la Renaissance pour désigner les *monnaies* antiques que l'on conserve dans les collections archéologiques, doit cependant être réservé pour exprimer l'idée particulière qui s'attache à certains monuments spéciaux, dénués de valeur légale comme espèces courantes, et destinés à rappeler des événements historiques ou à retracer des portraits. — Les Grecs n'ont pas connu l'usage des médailles; leurs monnaies mêmes ne rappellent qu'indirectement les faits historiques. Chez eux, des individus de condition privée, des hommes d'État, des poètes, des artistes eussent été mal venus à essayer de mettre leur image dans la circulation publique. Les rois qui vinrent après Alexandre-le-Grand ne parurent d'abord sur la monnaie qu'avec l'addition de quelques symboles qui leur donnaient le caractère divin. Sous les empereurs romains, au contraire, il est incontestable que les *médailles* ont été en usage, principalement à partir du règne de Néron. Les pièces connues par les antiquaires sous le nom de *médaillons*, sont en général de véritables médailles; cependant l'amour aveugle des séries complètes a fait ranger à tort dans cette classe des *monnaies* de grand module; il appartient à la science moderne de faire justice de cette puérile fantaisie.

Vers la fin du IIIe siècle les médaillons reçurent une plus grande dimension. Après Constantin et jusque sous Justinien, les médailles atteignirent presque les limites du module possible. On en connaît qui ont près de 10 centimètres de diamètre. La plus belle collection de médaillons de métaux précieux existait autrefois au cabinet des médailles de Paris; le vol de 1831, en détruisant l'incomparable série de médaillons d'or de la Bibliothèque nationale, laisse encore à cet établissement la suite des médaillons ro-

mains d'argent et de bronze, dans laquelle on trouve des monuments de la plus haute valeur pour l'art et pour l'étude de l'histoire.

Deux trouvailles faites, l'une en 1797 à Szilágy-Somlyo en Transilvanie, l'autre en 1805 à Pétrianez en Hongrie, ont enrichi le cabinet impérial de Vienne d'une magnifique série de médaillons romains d'or, qui ont été deux fois déjà reproduits par la gravure, tandis que ceux qui ont été détruits à Paris en 1831 étaient en partie inédits. Les médaillons romains étaient distribués comme pièces de plaisir, comme souvenirs de la faveur impériale; mais il est aussi constant qu'ils servirent à orner les *phalères*, ces décorations militaires que le général distribuait sur le champ de bataille, haute distinction qui se trouve mentionnée dans les inscriptions tumulaires d'officiers et de soldats romains.

On frappa aussi au IVe et au Ve siècle de grandes médailles à l'occasion de jeux, de courses, de représentations théâtrales. Le nom des vainqueurs du Cirque, des acteurs, des musiciens, celui même des chevaux qui avaient remporté un prix, s'y trouvent inscrits.

Au moyen-âge on fabriqua peu de médailles, à l'exception de quelques plaques métalliques portant des images de saints, et qui servaient d'amulettes ou d'attestation de pèlerinage.

Les premières *médailles* françaises que l'on connaisse appartiennent au règne de Charles VII; elles sont gravées dans le style des monnaies du temps, ont peu de relief et sont chargées de longues inscriptions en caractère gothique. Sous Louis XI et sous Charles VIII la Renaissance des arts introduisit l'usage de médailles conçues dans le goût romain. Quelques uns de ces monuments sont même très remarquables sous le rapport du dessin. Mais c'est surtout en Italie, vers le milieu du XVe siècle que fleurit l'art de fondre et de ciseler les médaillons. Victor Pisanello de Vérone, contemporain de Masaccio, paraît être le chef de l'école à laquelle on doit une série de monuments numismatiques aussi beaux qu'intéressants au point de vue historique. On en revint alors au grand module en usage sous les successeurs de Constantin, et cette dimension considérable permit aux artistes de modeler des portraits importants, et de retracer au revers de véritables bas-reliefs dans l'exécution desquels ils s'appliquèrent à vaincre les difficultés que présentent les raccourcis. Pisanello fut recherché par les princes de son temps; le pape Martin V l'emmena à Rome; Jean Paléologue, empereur d'Orient, Alphonse V d'Aragon, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, se firent représenter par lui; Mahomet II le demanda à Sigismond Pandulfe Malatesta, seigneur de Rimini, son protecteur. Vers la même époque Vérone comptait encore parmi ses enfants les graveurs Mathieu de'Pasti, Jules della Torre, J.-Marie Pomedello, Jean Carotto. Pierre de Milan a modelé de beaux médaillons du roi René d'Anjou. Sperandio travaillait à Mantoue, Jean Boldu à Venise, et Marescotti à Ferrare. En Allemagne on fabriqua dès le XVe siècle quelques médailles; mais c'est surtout au commencement du XVIe siècle que les artistes de l'école de Pierre Fischer et d'Albert Dürer, exécutèrent des médaillons qui peuvent rivaliser avec ceux des graveurs de Vérone. A cette époque on fit usage en Allemagne pour fabriquer des médailles, non seulement des métaux, mais encore de divers bois durs et de pierre calcaire fine et compacte. Les médailles de cette espèce sont extrêmement recherchées, parce qu'en général elles ont été exécutées avec une très grande finesse, et parce qu'aussi elles offrent un mérite de rareté tout particulier, attendu qu'elles ne sont pas comme les pièces coulées dans un moule ou frappées avec des coins, reproduites à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires.

Les grandes médailles de Pisanello et de ses émules sont coulées et retouchées au burin. Vers le milieu du XVIe siècle deux artistes de Padoue, Alexandre Bassiano et Jean Cavini, s'associèrent pour fabriquer des médailles *frappées* à la manière antique. Il est évident qu'ils avaient étudié avec un très grand soin les procédés de gravure et de fabrication des Romains. Aussi parvinrent-ils à imiter les grands-bronzes et les médaillons des empereurs d'une façon telle, que les collectionneurs s'y trompent encore souvent. Outre les médailles dont nous parlons, qui paraissent avoir été faites dans une intention frauduleuse, il existe encore un certain nombre de variétés de médailles frappées avec la tête et les noms d'une vingtaine de personnages distingués de Padoue et de Venise, médailles dans la gravure desquelles Bassiano et Cavini ont su faire la plus heureuse application de leur grande expérience du style antique.

On a de Benvenuto Cellini plusieurs médailles où l'on remarque la finesse de touche particulière à cet habile ciseleur. Les plus célèbres sont celles qu'il fit pour le cardinal Bembo et pour François Ier.

Une des plus anciennes et des plus célèbres médailles françaises, est celle que la ville de Lyon fit frapper, en 1499, pour rappeler le passage de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Les bustes du roi et de la reine sont empreints d'une frappante vérité, mais on y observe une certaine rudesse gauloise, une certaine ignorance

du beau qui montre que l'influence de la Renaissance italienne se faisait encore peu sentir.

A quelque exception près, les médailles du règne de François Ier ne sont pas aussi belles que devrait le faire supposer l'amour de ce prince pour les arts du dessin. Sous Henri II on produisit quelques bons monuments numismatiques; mais le règne de ses fils donna naissance à des médailles d'une sécheresse misérable. Sous Henri IV on voit apparaître une série nombreuse de médaillons admirablement gravés par Dupré. La physionomie des personnages, les détails de costume, les types des revers sont traités avec une habileté, un soin, une harmonie, qui n'ont jamais été depuis égalée. Le mouvement imprimé par Dupré se continua sous Louis XIII, et jusque sous la minorité de Louis XIV, grâce au talent de Warin dont les médailles sont extrêmement recherchées. Warin travailla aussi pour l'Angleterre à l'époque de Cromwell, et eut dans ce pays Simon pour successeur.

En Allemagne la gravure en médailles se soutenait toujours d'une manière remarquable; à Hiëronymus-Magdeburger et à Heinrich-Reitz, de Leipsig, avaient succédé Mathias Karl, Valentin Maler et Hans Pezold à Nuremberg, Constantin Müller à Augsbourg, Jacob Gladehals à Berlin.

Les Flamands firent aussi des médailles-portraits. On peut citer comme les meilleurs artistes qui travaillèrent vers le millieu du XVIe siècle, Paul van Vianen, Etienne van Holland et Conrad Bloc.

Les trois derniers quarts du XVIIe siècle nous présentent une période continuellement décroissante pour l'art de la gravure en médailles. Le règne de Louis XIV vit apparaître les séries historiques de *module uniforme*, déplorable invention qui trouva des propagateurs dans toute l'Europe. Jusque-là les médailles avaient été produites par les artistes à des moments d'inspiration. Les suites uniformes froidement composées dans une intention purement historique, et avec la prétention de laisser à la postérité le souvenir officiel de tous les actes du prince et de son gouvernement, furent la cause et l'occasion de la décadence complète de l'art. On possède des suites uniformes de médailles de Louis XIV et de Louis XV, des ducs de Lorraine, des papes, des czars de Russie, des rois de Danemarck et de Suède.

Vers la fin du XVIIIe siècle Gatteaux et Duvivier le père, firent quelques bonnes médailles à l'occasion des premiers événements de la révolution française; mais bientôt après une foule de fabricateurs vulgaires inonda notre pays de produits numismatiques de la dernière barbarie. Le fer, le plomb et l'étain, le métal de cloche, étaient les matières le plus communément adoptées, et chaque jour voyait éclore quelque cliché informe chargé d'inscriptions sans orthographe.

Avec l'Empire on revint à la méthode des suites uniformes et de la numismatique officielle. Aujourd'hui encore le gouvernement et quelques associations qui font frapper des jetons, soutiennent à peu près seuls l'art de la gravure en médailles dont les plus habiles représentants sont MM. Dépaulis, Bovy, Gatteaux, Barre, Domard, Oudiné.

L'usage de reproduire en médailles l'effigie d'individus vivants de condition privée est presque entièrement perdu. A. DE LONGPÉRIER.

MÉDARD (SAINT) naquit au village de Salency, à une lieue de Noyon. Il fut d'abord évêque de la cité des *Veromandui* (Saint-Quentin), et parvint au siége de Noyon, vers l'an 530. Il avait alors environ soixante-douze ans. Deux années après, saint Eleuthère, évêque de Tournai, mourut, et le pape, qui savait apprécier la fermeté et l'éloquence de saint Médard, lui confia l'administration de ce nouveau diocèse rempli d'idolâtres, sans lui retirer l'évêché de Cambrai. Saint Médard s'acquitta avec succès de la tâche qui lui était confiée et revint mourir à Noyon, le 8 juin 545. On l'enterra au bourg de Crouï, voisin de Soissons, qui devint dès lors célèbre, et où Clotaire Ier fit commencer, et son fils Sigebert achever une magnifique abbaye de Bénédictins qui comptait sept églises dans sa triple enceinte, et n'avait pas moins de 400 moines. — On attribue à saint Médard l'institution de la fête des Rosières de Salency (*voy.* ce mot). Les faiseurs d'almanachs prétendent que s'il pleut le 8 juin, jour de sa fête, la pluie continue pendant quarante jours. Il y a autre chose que de la superstition dans cette croyance, car les observations des savants ont prouvé que ce phénomène s'est souvent reproduit. On l'a attribué à certains vents causés par l'équinoxe, et qui, à partir du 8 juin, soufflent pendant quarante jours. Cette croyance très ancienne se trouve consignée dans une légende de la *Fleur des Saints*, où il est parlé des grandes pluies auxquelles saint Médard échappa par miracle, et nous lisons dans les *Mémoires inédits de Saint-Simon*, pag. 27, qu'au temps de Louis XIV chefs et soldats y avaient une foi entière. E. F.

MÉDECINE. On définit vulgairement la médecine l'art de guérir. Cette définition est fort loin d'être exacte; d'abord elle ne comprend que le côté pratique de la médecine, en négligeant tout-à-fait le côté scientifique; et dans la pratique même, il est tant de maladies essentiellement incurables, tant d'autres qui le de-

viennent par l'âge, par la faiblesse, par l'imprudence des malades, que toute la puissance de l'art se réduit alors à retarder les progrès du mal, à pallier les souffrances, et qu'on a pu, avec quelque apparence de vérité, exprimer ainsi la mission et les devoirs du médecin : guérir quelquefois, soulager souvent, consoler toujours.

Mais, si modeste que soit ce but, il faut encore, pour l'atteindre, se livrer à des études et à des travaux si multipliés, que la médecine est à la fois la plus vaste et la plus difficile de toutes les sciences. Au point où elle est arrivée de nos jours, elle s'attache à connaître d'abord la structure de l'homme (*Anatomie*), la manière dont le corps vivant exécute ses fonctions (*Physiologie*), les moyens de maintenir celles-ci dans leur rhythme normal (*Hygiène*). Ce sont là trois sciences préliminaires en quelque sorte, et qui ne concernent que l'état de santé. Vient ensuite l'étude bien plus ardue de l'état de maladie. Les maladies internes sont l'objet de la *Pathologie médicale ;* les externes, de la *Pathologie chirurgicale ;* les résultats qu'elles produisent sur nos tissus, et qu'on étudie sur le cadavre, appartiennent à l'*Anatomie pathologique*. La maladie reconnue exige des moyens de traitement. Les médicaments sont empruntés aux trois règnes de la nature (*Matière médicale*) : leur préparation relève de la pharmacie sans doute ; mais leurs combinaisons, leurs divers modes d'emploi constituent la *Pharmacologie*. Lorsque les médicaments ne suffisent plus, le fer et le feu apportent une ressource extrême ; c'est la *Médecine opératoire*. Sans être assurément rangés parmi les maladies, la grossesse et les couches offrent cependant parfois des accidents si divers, et si graves, qu'il a fallu leur consacrer une étude spéciale ; c'est l'*Obstétrique*, ou *l'art des accouchements*. Puis, après avoir ainsi satisfait à l'humanité, le médecin peut être appelé à éclairer de ses lumières la justice incertaine, à distinguer par exemple l'assassinat du suicide, à rechercher la trace des poisons (*Médecine légale et Toxicologie*). Enfin, et pour couronner l'œuvre, la *Pathologie générale* reprend de plus haut toutes les questions, interroge et juge les doctrines, et cherche à instituer la philosophie de la science.

La médecine n'est pas arrivée tout d'un coup à cette constitution scientifique si remarquable ; elle a eu ses commencements faibles et obscurs ; elle a eu ses accroissements ; elle a subi, comme les autres sciences, l'influence heureuse ou contraire des révolutions politiques ; elle a subi, plus qu'aucune autre science peut-être, l'influence des grandes doctrines philosophiques ; enfin la condition variable de la profession même a réagi puissamment sur ses progrès. Nous allons essayer de jeter un coup d'œil rapide sur cette histoire complexe et difficile, ignorée de la plupart des médecins eux-mêmes, mal comprise par la plupart des historiens.

En remontant aux premiers degrés de la civilisation, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'absence de toute médecine pour les maladies internes, tandis que la chirurgie apparaît en pleine vigueur. La raison en est facile à donner, et ressort des croyances générales de ces époques reculées. Les maladies internes, survenant sans cause connue, passaient pour être infligées par les dieux, et dès lors, tout secours humain était inutile. Au contraire, les plaies, les fractures, les lésions physiques, toujours produites par une cause visible, souvent par la main de l'homme, n'avaient rien qui empêchât de les guérir ; c'était l'œuvre de l'homme que l'homme pouvait corriger. La thérapeutique interne se réduisait donc, dans l'origine, à apaiser les dieux irrités ; c'est encore ce que nous voyons chez les peuplades barbares. Il faut noter cependant, chez les Hébreux et chez les Grecs, certaines notions assez avancées d'hygiène publique ; Moïse surtout entre dans les détails les plus minutieux pour assurer l'assainissement des camps, des cités, des maisons, de la table, des vêtements, et quelques unes de ses ordonnances seraient encore renouvelées avec avantage à l'époque actuelle. Homère est beaucoup moins complet à cet égard ; il n'omet pas de dire, toutefois, qu'après avoir obtenu d'Apollon la cessation de la peste, Agamemnon ordonne aux soldats de se purifier, et ceux-ci prennent soin de jeter toutes les ordures du camp dans la mer.

Que si, au contraire, nous recherchons l'état de la chirurgie, nous voyons dès le temps de Moïse, des chirurgiens chargés du traitement des blessures, et l'Exode prend même soin, pour certaines circonstances, d'assurer le paiement de leurs honoraires. Nous retrouvons pareillement des chirurgiens au camp des Grecs, et même, en comparant divers passages d'Homère, on reconnaît que le pansement des plaies avait fait des progrès récents, et qu'il s'était formé une école nouvelle. Ainsi on trouve dans l'Odyssée un vestige de la première chirurgie, encore mêlée de superstitions... Ulysse dans sa jeunesse avait eu la cuisse labourée par la défense d'un sanglier ; les fils d'Antolynus, ses oncles, se contentèrent de bander la plaie, en ajoutant, pour arrêter le sang, quelques paroles magiques. Vers le même temps, Chiron, en Thessalie, fondait une thérapeutique plus sérieuse, que l'Iliade nous montre appliquée par ses disciples. Machaon, avant de procéder au pansement de Ménélas, commence par sucer la

plaie. Patrocle, pour extraire une flèche de la cuisse d'Eurypile, débride avec le couteau, lave la plaie avec de l'eau tiède, et arrête le sang par l'application d'une racine amère broyée entre les mains. Sauf le cas d'hémorrhagie, toutes les plaies sont traitées avec des remèdes adoucissants; ce fut là pendant longtemps le caractère de la chirurgie grecque. Parmi les disciples de Chiron se trouvait Esculape, qu'Homère cite comme un chirurgien très renommé. Esculape avait instruit ses deux fils, Machaon et Podalire; mais Chiron avait eu en même temps pour élève Achille qui, à son tour, avait instruit Patrocle. Ainsi tombent du premier coup toutes ces traditions qui font d'Esculape le fondateur de la médecine, qui n'existait pas encore, et qui concentrent dans sa famille la pratique d'un art qui, tel qu'il était alors, se trouvait avant Esculape dans des mains étrangères.

A quelle époque ces premiers guérisseurs, longtemps bornés au traitement des plaies, commencèrent-ils à s'occuper des maladies internes, ou de la médecine proprement dite? C'est un point assez difficile à déterminer. La Bible nous montre pour la première fois, vers la fin du xe siècle avant notre ère (916 av. J.-C.), un roi de Juda, Asa, qui, tourmenté d'une violente douleur aux pieds, ne s'adressa point au Seigneur et se confia davantage dans l'art des médecins. Il ne s'agit plus ici de blessures. Vingt ans auparavant, en Égypte, Phexon frappé de cécité n'avait encore su recourir qu'à l'intervention des dieux. Il semblerait donc que la médecine interne fût un fruit de la civilisation hébraïque. L'Egypte ne tarda pas à suivre cet exemple; Homère, dans l'Odyssée, signale ce pays comme produisant des remèdes en abondance, et les médecins d'Égypte comme surpassant en habileté le reste des hommes. Les documents manquent ensuite pendant plusieurs siècles, et la première mention nouvelle, qui se rapporte au vie siècle avant notre ère, nous montre déjà la médecine égyptienne divisée en spécialités comme elle apparut à Hérodote au siècle suivant, Cyrus fit demander à Amasis, roi d'Égypte, le meilleur oculiste de son royaume. La Perse n'avait pas encore de médecin; aussi Cambyse ayant conquis l'Égypte, voyons-nous les médecins égyptiens les plus habiles appelés à la cour de Darius. C'est là même qu'enfin nous les voyons en lutte avec la médecine grecque représentée par Démocide de Crotone; et celle-ci, avec ses remèdes adoucissants, remporter une incontestable victoire.

Qu'y a-t-il donc de réel dans ces traditions relatives aux Asclépiades, c'est-à-dire aux descendants et aux prêtres d'Esculape? Fort peu de chose. Hérodote, contemporain pour le moins de la jeunesse d'Hippocrate, ne parle encore ni des uns ni des autres; et à l'époque où la médecine grecque battait la médecine égyptienne à la cour du grand roi, les médecins les plus renommés de la Grèce étaient ceux de Crotone, puis après eux ceux de Cyrène; Cos et Cnide, double patrie des fils d'Esculape, ne méritaient pas même d'être nommés. Quant aux prêtres asclépiades, assurément ils n'avaient pu exister avant le dieu même; or, Esculape n'était pas encore mis au rang des dieux à l'époque de Pindare. Platon raconte son apothéose aux poètes tragiques; et à l'époque d'Hippocrate même, Aristophane témoigne de la différence qui séparait les vrais médecins des prêtres qui faisaient servir le culte d'Esculape au plus ignoble charlatanisme. Il est bien vrai que quelques érudits ont fait d'Hippocrate un prêtre, et allégué qu'il avait puisé sa science dans les Asclépians de Cnide et de Cos; rêveries contre lesquelles proteste toute l'antiquité.

Au total, avant Hippocrate, la chirurgie, cultivée depuis des siècles, avait fait déjà d'incontestables progrès. Pour la médecine proprement dite, elle avait commencé par des tâtonnements purement empiriques, et il nous est resté quelques pages qui témoignent d'une double direction suivie à Cos et à Cnide; les uns étaient préoccupés surtout du diagnostic, les autres du pronostic; l'étude des causes et du traitement restait un peu en arrière. A côté de ces praticiens purs, s'étaient élevées les sectes philosophiques, abimées dans la recherche des causes; et tandis que les uns observaient sans beaucoup raisonner, les autres raisonnaient sans beaucoup observer. D'abord les philosophes avaient dédaigné de descendre sur le terrain pratique, ou tout au plus, recommandant la tempérance en toutes choses, étaient-ils arrivés à formuler quelques bons préceptes d'hygiène. Mais comme la médecine, pas plus que les autres sciences, ne peut se soustraire à l'empire des idées générales, un jour arriva où elle prit la couleur de la philosophie régnante; Empédocle fut l'auteur de cette révolution. Il n'était pas médecin; mais il philosophait sur la médecine comme Descartes; il disséquait comme Descartes; et toute part faite à la différence des temps, il eut sur la médecine de son âge la même influence que Descartes sur celle du xviie et du xviiie siècle. Pour lui, le monde était formé de quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu, auxquels correspondaient quatre qualités : le froid, le chaud, le sec et l'humide; et ces quatre qualités, par leur équilibre ou leur exagération, constituaient la santé ou la maladie. L'exemple donné, les imitateurs suivirent. Tout système

philosophique engendra une secte médicale. Les uns n'admirent dans l'homme qu'un seul élément, qui était tour à tour l'air, le feu, l'eau ou la terre; les autres n'y voulurent voir qu'une seule humeur, le sang, ou la pituite, ou la bile, etc. La médecine empirique ainsi battue en brèche, ne cédait pas pour cela le terrain. Il est resté chez des écrivains, à la vérité bien postérieurs, comme un souvenir d'une lutte soutenue contre Empédocle par Acron d'Agrigente, fils d'un père médecin et médecin lui-même; mais surtout nous avons, dans la collection hippocratique, un livre tout entier consacré à la défense de la *vieille médecine*, et qui s'élève formellement contre les théories d'Empédocle.

Entre ces théories désordonnées et cet empirisme aveugle, la médecine grecque, sans principe et sans base, flottait au hasard et ne méritait pas le nom de science. C'est que la philosophie elle-même errait encore sans méthode et sans règle, et dès cette époque, on peut vérifier ce qui se retrouvera à toutes les grandes phases de la médecine, à savoir : que son développement n'est pas spontané, mais lui vient d'ailleurs, et que son histoire est intimement liée à celle des révolutions de la philosophie. En effet, quel que soit le principe sur lequel l'homme règle ses croyances, qu'il se fie à ses sens ou à son imagination, qu'il plie sous le joug de l'autorité ou se révolte au nom de la raison pure, vous verrez la médecine obéir à l'impulsion de la philosophie régnante, et en suivre les progrès et les erreurs. Ainsi, quand Hippocrate parut, Socrate avait enfin proclamé une méthode rationnelle; la médecine avait ainsi sa voie toute tracée.

Le caractère de la philosophie de Socrate est de rejeter les spéculations pures, de n'admettre comme base de toute science et de tout raisonnement que les faits reconnus, les données positives; encore faisait-il peu de cas des recherches qui n'aboutissaient pas à un but honnête et pratique; en un mot, Socrate s'attachait par dessus tout à trois choses : la *réalité*, la *moralité* et l'*utilité*. Tel est aussi le caractère des chefs-d'œuvre que l'on s'accorde à attribuer à Hippocrate. Partout le même amour pour le réel, partout la même recherche de l'utile, partout ce profond sentiment de moralité que le serment hippocratique exprime d'une si admirable manière. S'il s'agit des causes des maladies, il n'ira pas discuter sur les quatre éléments d'Empédocle ou les qualités humorales de ses devanciers; il les recherchera dans l'influence des saisons, des climats, de l'air, des eaux, des habitations, et il écrira ce livre immortel : *De l'air, des eaux et des lieux*. Mais voici la maladie arrivée; il la suivra jour par jour, attentif à noter toutes ses phases, étudiant sa marche et ses terminaisons quand elle est abandonnée à la nature; négligeant bien un peu le diagnostic spécial, auquel il accorde moins d'importance; habile surtout à interroger les forces et à établir le pronostic, la base la plus assurée du traitement. C'est là l'œuvre des *Épidémies* et du *Pronostic*. Les grandes difficultés du traitement seront traitées à l'occasion du *Régime dans les maladies aiguës*, et c'est encore l'observation patiente, rigoureuse, attentive, qui lui servira à les résoudre. Et enfin, tout l'édifice médical reconstruit, il complétera son œuvre par ce magnifique couronnement des *Aphorismes*, dont la première sentence ira répéter d'âge en âge à ses successeurs : *L'art est long, la vie est courte, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile*. Est-ce à dire cependant qu'en s'écartant des théories, Hippocrate eût réduit la science à une pure collection de faits? Loin de là; il a un principe supérieur qui les rallie et les domine; c'est la toute puissance de cet agent inconnu qui préside à la vie, et qu'il appelle le plus souvent la nature; la nature, dont il disait presque comme Bacon que le médecin doit être le ministre et l'interprète; la nature dont il faut étudier et respecter les tendances; la nature qu'il faut suivre où elle marque le dessein d'aller : *Quò natura vergit, eò ducendum;* et c'est ainsi qu'il est le chef et le père de la première école *dynamique*. Nous ne ferons que mentionner ses admirables traités de chirurgie, *De l'officine du médecin; Des fractures, Des articulations*, où se rencontrent des observations d'une telle profondeur et d'une telle sagacité, que, sur plusieurs points, nous dirions presque qu'ils sont en avant de notre science contemporaine. Non pas cependant qu'il faille répéter avec quelques enthousiastes qu'Hippocrate ne s'est jamais trompé. Comme Socrate, que nous lui avons donné pour maître, il mêle quelquefois à ses déductions un certain abus de la dialectique, et ses observations même ne sont pas toujours suffisamment exactes. Mais quand on songe à l'époque reculée où il a paru, aux faibles ressources que lui offraient ses prédécesseurs, l'anatomie et la physiologie à peine ébauchées, la chimie inconnue, la physique et la botanique encore dans l'enfance, et lorsque l'on met en regard les immenses résultats auxquels il est arrivé, l'esprit s'arrête étonné devant la majesté de son génie, et s'associe au tribut d'admiration que lui ont payé tous les siècles.

L'école d'Hippocrate dura peu. On la reconnaît encore dans les livres des *Épidémies* attribués à son fils Thessalus, à son petit-fils Hip-

pocrate. Mais à peine avait-il disparu de la scène, que déjà son gendre, Polybe, cherchait à faire prévaloir un nouveau système. C'était encore la philosophie qui avait repris cette fausse voie et donné ce périlleux exemple; Platon, rompant tout d'abord avec la sévère méthode de son maître, avait remis en honneur ces hautes spéculations que Socrate avait dédaignées; et comme l'observation lui eût servi de peu pour y atteindre, il l'avait rejetée avec dédain. Les sens, suivant Platon, ne donnent que des apparences trompeuses, et pour s'élever jusqu'à la notion de la nature des choses, il faut se fier uniquement à la raison. Aussi, revenant aux rêveries d'Empédocle, avait-il refait le monde avec les quatre éléments. Polybe, entraîné par son exemple, reconstitua l'homme avec les quatre humeurs : le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile. La santé consistait pour lui dans le juste rapport de ces quatre humeurs, la maladie dans leur défaut d'équilibre. Tel fut le système qui mérita à ses partisans le nom de *dogmatiques*. Mais comme la raison pure, une fois déclarée souveraine, se livre à toutes ses fantaisies et n'admet plus d'autorité, c'est un curieux et instructif spectacle de voir les théories les plus divergentes se succéder dans les écoles de philosophie, et du même coup dans les écrits des médecins. La collection hippocratique, réunion informe d'écrits de toute école et presque de toute date, nous montre pleinement cette confusion des sectes allant jusqu'au chaos; les uns prêchent les quatre humeurs, mais différent sur leur nature; les autres disputent sur leur nombre; quelques uns ressuscitent ou continuent d'anciennes rêveries et ramènent tout à un élément unique, qui, selon le caprice du moment, est l'eau, l'air, le feu, etc. Ici s'arrête la première époque de la médecine grecque.

Mais une grande révolution politique allait rapidement agrandir ce cercle un peu étroit ; et tout d'abord elle devait avoir pour effet de déplacer le centre des études. Les conquêtes d'Alexandre avaient ouvert aux Grecs tout le vaste Orient ; les discordes civiles, entretenues par ses successeurs, chassèrent bientôt les sciences du sol natal. Dans cette conflagration générale, l'Égypte seule, préservée de la guerre et des révolutions par le génie des Ptolémées, leur offrait un sûr asile ; c'est à Alexandrie que la médecine alla se réfugier. Elle y marqua ses premiers pas par la création d'une science toute nouvelle : l'anatomie, protégée par les rois contre la superstition populaire, et rapidement agrandie par deux hommes supérieurs, Hérophile et Erasistrate. La physiologie suivit de près ; et si l'on en croit la tradition, les expérimentateurs ne se bornèrent pas à interroger la nature sur les animaux ; ils osèrent porter le scalpel jusque sur des hommes vivants. Dans le désordre où les doctrines médicales étaient déjà tombées, l'anatomie et la physiologie naissantes devaient bien aussi servir de base ou de prétexte à quelques théories. Hérophile et Erasistrate fondèrent deux nouvelles sectes, qui, après plusieurs siècles, portaient encore leurs noms. Hérophile, attribuait, dit-on, toutes les maladies aux vices des humeurs. Il convient d'ajouter toutefois qu'il constitua le premier une doctrine complète du pouls, qu'il regardait comme la règle et la mesure des forces. Erasistrate, se portant à un point de vue opposé, institua le premier essai du *solidisme*. Il rejetait par exemple l'idée commune que la digestion fût une coction, et l'expliquait par la trituration des aliments dans l'estomac. Il pensait que les veines seules contiennent du sang ; que les artères reçoivent l'air attiré par la respiration. Quand donc le sang, se trompant de route, passait dans les artères, c'était un accident qui entraînait soit l'inflammation, soit la fièvre. Par une déduction tout aussi mal justifiée, il rejetait du traitement les évacuations sanguines.

Une autre branche des sciences médicales qui devait avoir plus d'influence encore sur la pratique, fut la matière médicale. Hippocrate et ses successeurs immédiats ne connaissaient que peu de médicaments. La conquête de l'Asie et de l'Inde, mais surtout le contact de la médecine égyptienne en accrut le nombre outre mesure, en même temps que la tendance des médecins à en abuser.

Il nous reste peu de documents sur la médecine de l'antique Égypte; cependant, déjà du temps d'Homère, ce pays était renommé pour l'abondance des agents pharmaceutiques, remèdes ou poisons, et même aussi pour l'art d'en préparer les mélanges. Plus tard, les écrivains grecs rapportent assez confusément que les médecins égyptiens étaient assujettis à suivre certaines règles de traitement, desquelles ils ne pouvaient s'écarter qu'à leurs risques et périls. Quoi qu'il en soit, il nous est resté du moins quelques fragments d'ouvrages en renom, attribués à Horus de Mendès et au roi Néchepsos. Ces fragments ne sont guère que des recettes purement empiriques, qui attestent à la fois et l'abondance des médicaments, et la prodigalité qui présidait à leur association. Ajoutez l'emploi des talismans, la croyance aux influences astrologiques, et vous aurez une idée sommaire de ce qu'était, d'après les rares documents connus, l'ancienne médecine égyptienne. Or, quand par

la création de l'école d'Alexandrie, elle se trouva en face de la médecine grecque, ni l'une ni l'autre ne put échapper à l'influence de ce rapprochement. Les Grecs avaient apporté aux Égyptiens la liberté de penser et le goût des théories; les Égyptiens leur donnèrent le goût des médicaments, des formules compliquées, des croyances superstitieuses. La transformation ne fut pas sans doute l'affaire d'un jour ; on ne tarde pas beaucoup cependant à en apercevoir de fortes traces. Erasistrate était fort sobre de remèdes; mais Hérophile leur accordait déjà tant de puissance qu'il y avait recours dans toutes les maladies, et qu'il mérita le reproche de Galien qui l'appelle seulement *dogmatique à moitié*.

Ce demi-dogmatisme s'appuyait du moins sur des principes légitimes; Hérophile proclamait le premier que les remèdes ne sont rien par eux-mêmes, mais que, bien appliqués, *ils sont comme la main des dieux*. Mais l'empirisme égyptien, d'abord réduit et comprimé, eut bientôt le dessus à son tour; et en vertu de la liberté de penser apportée par les Grecs, il arriva à se poser comme une doctrine en face du dogmatisme. Chose remarquable, ce fut un Égyptien de nom et de naissance, Sérapion, qui se fit le chef de cette réaction; qui proclama le premier que ces superbes raisonnements des Grecs étaient étrangers à la médecine, et que celle-ci ne reconnaissait pour uniques fondements que la pratique et les expériences. A de si hauts axiomes correspondait par malheur une aveugle crédulité dans les recettes les plus absurdes et parfois même les plus dégoûtantes. Contre l'épilepsie, par exemple, Sérapion vantait les écailles d'épiderme, recueillies sous l'aisselle des chevaux, le cerveau et le fiel de chameau, le cœur et les reins d'un lièvre, et pour aller jusqu'au bout, la fiente de crocodile; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des disciples et de jouir d'une grande renommée. L'école *empirique*, hautement appelée de ce nom, scinda la médecine grecque jusqu'aux temps de Galien; elle souilla même le génie de Galien de sa fatale empreinte, et quand son nom s'éteignit, elle garda encore longtemps une large place dans la pratique.

Ce serait une grave erreur de n'envisager que par ce mauvais côté l'école empirique. Si trop souvent l'absence de toute doctrine la fit descendre à d'incroyables superstitions, d'un autre côté elle réagissait fortement contre un dogmatisme plus relevé dans la forme, et qui, dans le fond, n'était pas moins absurde. Elle se rattachait par ce mépris des théories à la pure école d'Hippocrate; elle étudiait ses écrits, et parmi les commentateurs du vieillard de Cos se trouvent bon nombre de médecins empiriques et le plus illustre d'entre eux, Héraclide de Tarente. Par ses recherches sur les médicaments et la façon de les combiner, elle aida aussi très fortement aux progrès de la matière médicale et de la pharmacie, et tira presque du néant une autre branche d'étude qui s'y rattache, la Toxicologie. Enfin, elle cultiva avec soin la chirurgie, toujours plus positive que la médecine interne, et qui d'ailleurs semble avoir beaucoup emprunté aux Égyptiens; les opérations de la pierre et de la cataracte, par exemple, ne paraissent pas avoir été connues d'Hippocrate.

L'école d'Alexandrie jeta son plus grand éclat sous le règne des premiers Ptolémées, s'affaiblit peu à peu pendant les guerres civiles, et reçut enfin un échec presque irréparable de la conquête de l'Égypte par les Romains. La médecine émigra avec la liberté et avec la puissance; non que les études fussent suspendues; pendant de longs siècles encore Alexandrie eut le privilége d'attirer les élèves et de former des médecins; mais les grands praticiens, les grands théoriciens se rendaient à Rome; et c'est là que désormais il faudra les chercher.

Pour résumer en peu de mots les caractères de cette deuxième époque de la médecine grecque, on voit donc qu'elle a créé l'anatomie, la physiologie, la matière médicale et la pharmacie; qu'aux systèmes empruntés aux erreurs philosophiques, elle a ajouté des systèmes nés d'erreurs anatomiques et physiologiques; et que cependant contre ces théories aventureuses, l'esprit d'observation réagissait fortement, mais avec moins de sévérité et de grandeur que dans l'époque précédente, et en corrompant les belles traditions d'Hippocrate par beaucoup des superstitions égyptiennes.

Ce ne fut pas seulement la pratique médicale qui se trouva ainsi fortement modifiée par le contact de l'antique Égypte; mais encore la constitution de la profession même. Jetons donc un rapide coup d'œil sur l'organisation de la médecine chez les Grecs, et pour cela les documents nous permettront de remonter aux temps d'Hippocrate; puis nous dirons comment elle était réglée en Égypte, et comment enfin elle se trouva transformée sous le règne des derniers Ptolémées.

A l'époque d'Hippocrate, il n'y avait pas d'école de médecine proprement dite; le mot même était inconnu aussi bien que l'idée, et n'a été inventé que longtemps après. La science se transmettait du père aux enfants; ou bien si un élève étranger voulait étudier la médecine, il allait trouver un médecin de son choix, auquel il payait son apprentissage par avance. Les sources de l'enseignement étaient les livres, déjà en grand nombre, les leçons orales et la visite des

malades, soit en ville, soit à la boutique. Chaque médecin en effet était en même temps chirurgien, et tenait une boutique ouverte, où venaient se faire panser les blessés; Hippocrate lui-même avait sa boutique. D'ailleurs, comme tout médecin ne pouvait avoir des élèves, il fallait bien, pour les besoins de la pratique, les remplacer par d'autres aides, soit des esclaves, soit des serviteurs à gages. Par une conséquence naturelle, ces aides, à force de routine, finissaient par passer aussi pour médecins; c'était à eux en général qu'on remettait le soin de traiter les esclaves soit à la boutique, soit en ville, et ils constituaient ainsi un ordre secondaire de praticiens, comparable aux compagnons barbiers de l'ancien régime ou à nos officiers de santé d'aujourd'hui.

Toutefois, dans les cités bien organisées, on ne permettait pas au premier venu d'exercer, et à défaut de diplômes, il fallait une autorisation des magistrats, garantie assez analogue à l'examen d'état qui donne seul le droit d'exercer dans divers États de l'Allemagne. Cette garantie n'était plus exigée quand il s'agissait d'hommes déjà considérables; l'histoire de Démocède, antérieur à Hippocrate, nous montre alors les grandes cités mettant le médecin à l'enchère et tâchant de l'attirer par des offres brillantes; ainsi Démocède avait reçu à Egine un talent d'appointement annuel (5,400 fr.); Athènes lui offrit 100 mines (9,000 fr.); et enfin Polycrate de Samos l'enleva à Athènes au prix de 2 talents (près de 11,000 fr. de notre monnaie). Sans doute alors la rareté des médecins capables ajoutait à leur prix; mais dans la vieillesse d'Hippocrate, nous voyons par un passage de Platon que les cités choisissaient encore quelquefois leurs médecins, et que pour les cités démocratiques ce choix était arrêté dans l'assemblée du peuple. On comprend par là pourquoi les médecins grecs étaient si peu sédentaires, et comment, à l'exemple de Démocède, Hippocrate lui-même fit le métier de périoducte ou médecin ambulant.

Pour le service des armées, c'étaient les généraux qui choisissaient les médecins; et en général les armées grecques en étaient assez bien fournies. Dans l'expédition des Dix mille, on trouve qu'il y avait au moins un médecin par chaque millier d'hommes.

Il n'y avait pas de pharmaciens; chaque médecin avait dans sa boutique toutes les préparations propres à l'usage interne et externe; en sorte que la boutique d'un médecin du temps de Périclès ne ressemblait pas mal à celle des barbiers du XVIIIe siècle, à cette exception près qu'on n'y faisait pas la barbe.

Les accouchements étaient restés entre les mains des femmes. On sait que la mère de Socrate, Phénarète, jouissait, comme accoucheuse, d'une certaine réputation. D'ailleurs les accoucheuses n'étaient soumises à aucun apprentissage; seulement, comme garantie d'expérience sans doute, Platon nous apprend qu'elles n'étaient admises à pratiquer qu'après avoir passé l'âge d'enfanter. Dans les cas difficiles, elles appelaient le médecin; mais encore celui-ci se bornait le plus souvent à indiquer la manœuvre, la laissant, pour plus de décence, pratiquer par la sage-femme.

Telle était donc l'organisation de la médecine grecque dans la première époque, des praticiens de deux ordres, exerçant à la fois la chirurgie et la médecine, et préparant eux-mêmes le peu de drogues dont ils avaient besoin; au dessous d'eux les accoucheuses; ajoutez enfin les charlatans sans titre et sans science, devins, magiciens, teneurs de gymnases, etc., parmi lesquels se remarquaient surtout les prêtres d'Esculape et de Diane.

Vers le même temps, la médecine égyptienne était autrement constituée. Les historiens ont prétendu qu'elle était exercée par les prêtres; erreur d'autant plus étonnante, qu'elle se trouve en contradiction avec tous les documents de l'antiquité. Tout récemment, M. Ampère, explorant les tombeaux de l'ancienne Égypte, a fait voir que les inscriptions honorifiques étaient réservés aux prêtres, aux guerriers, aux magistrats, et qu'il n'y était pas fait mention des médecins. La médecine, en effet, considérée comme un métier plutôt que comme une science, était réservée aux classes inférieures; et comme il a été dit, afin de protéger les malades contre leur ignorance ou leur témérité, des lois sévères les obligeaient à ne pas s'écarter de certaines prescriptions. D'ailleurs, au rebours des médecins grecs, loin d'embrasser l'art tout entier, ils l'avaient scindé en spécialités extrêmement rétrécies. Il y avait, au dire d'Hérodote, des médecins spéciaux pour chaque maladie, pour les yeux, pour les dents, pour la tête, pour le ventre. Cette division remontait assez loin : témoin cet oculiste que Cyrus avait demandé à Amasis. D'ailleurs toutes les professions étant rigoureusement limitées, il n'y avait pas encore de charlatans; tout au plus les médecins avaient à lutter contre les abus de la médecine domestique; mais les prêtres ne s'en mêlaient pas.

Lors donc que la médecine grecque fut transplantée à Alexandrie, elle ne tarda pas à modifier son ancienne organisation pour prendre quelques-unes des coutumes égyptiennes, et

tandis qu'un seul homme réunissait auparavant toutes les parties de l'art, la profession se trouva d'abord partagée en trois branches, qui, sous les noms de *diététique*, *pharmaceutique* et *chirurgique*, représentaient assez exactement la médecine et la pharmacie de nos jours, avec ce que les Anglais appellent la *chirurgie opératoire*. Toutes trois eurent des professeurs spéciaux et devinrent l'objet de traités particuliers. Ce ne fut pas assez; descendant bientôt jusqu'aux plus étroites spécialités, la chirurgie principalement fut bientôt morcelée et en quelque façon mise au pillage par une nuée d'oculistes, de dentistes, de chirurgiens pour la hernie, pour la pierre, pour les oreilles, pour l'anus, que l'on retrouve encore florissants à Rome à l'époque de Galien.

Tandis que la médecine grecque subissait ainsi l'influence de la médecine égyptienne, l'Égypte à son tour devait également se ressentir de l'invasion de la Grèce, et, qui le croirait? chez ce vieux peuple, si enclin aux superstitions, il y en avait une encore inconnue qu'il allait apprendre des Grecs : c'était le charlatanisme des temples. Dans une grande partie des temples grecs, les prêtres descendus des hauteurs du sacerdoce, en avaient fait métier et marchandise ; ils faisaient parler les divinités à leur profit, en rendant, sous forme d'oracles ou de songes, des consultations rarement gratuites ; et du vivant même d'Hippocrate, Aristophane avait cruellement fustigé pour de semblables jongleries les prêtres d'Esculape à Athènes. Mais depuis lors l'abus n'avait fait que s'accroître ; d'autres dieux avaient fait concurrence à Esculape ; on ne distinguait même plus ceux auxquels on devait s'adresser, et dans un cas urgent, le premier venu paraissait bon pour cet usage. C'est ainsi que, dans l'agonie d'Alexandre, les chefs macédoniens allèrent passer la nuit dans le temple de Sérapis pour savoir s'il fallait y apporter le malade. Le dieu, assez embarrassé, répondit qu'il serait mieux où il était. On reporta cet oracle à Alexandre, qui expira quelques instants après.

Or, quand la conquête macédonienne introduisit en Égypte de nouveaux dieux ; lorsqu'une organisation nouvelle de l'État eut enlevé à l'ancien sacerdoce une grande partie de ses richesses et de son influence, les prêtres essayèrent de les reprendre par un autre côté, et de ne pas céder sans résistance l'empire sur les imaginations populaires. Une foule de dieux grecs présidaient à la médecine ; on leur disputa ce privilége. Isis, la grande déesse, la nourricière du genre humain, fut tout à coup célébrée comme ayant découvert l'art de guérir; ses temples furent ouverts aux malades ; elle se révéla à eux dans leurs songes, et leur enseigna des remèdes ; elle fit voir les aveugles, marcher les estropiés. Après Isis, Sérapis ouvrit pareillement ses temples ; plus tard encore, on s'adressa à Apis. Dieux de la Grèce et de l'Égypte se trouvaient ainsi en présence ; et les Romains s'adressaient à la fois aux uns et aux autres.

Revenons maintenant à la science même, et suivons ses destinées à Rome.

Pendant longtemps les Romains, comme la plupart des peuples barbares, n'avaient pas eu de médecins proprement dits. On trouve bien dans Caton l'Ancien quelques traces d'une médecine domestique, dont le chou est l'agent le plus efficace ; le même auteur a transcrit gravement certaines paroles magiques qui lui aidaient à guérir les entorses et les luxations. De telles ressources ne menaient pas loin, comme on pense, et dans les grandes épidémies, le sénat n'en savait qu'une autre : c'était de nommer un dictateur avec la mission spéciale de planter un clou dans le temple de Jupiter. Le bruit de la médecine grecque était pourtant arrivé jusqu'à Rome ; mais les vieux patriciens redoutaient l'invasion de ces pratiques étrangères, et Caton, vif écho de ces préjugés, recommande à son fils de fuir les médecins grecs à l'égal des empoisonneurs. Vaine résistance ! La Grèce, conquise par les armes, allait soumettre ses conquérants à l'ascendant de ses arts et de ses sciences, et, peu d'années après la mort de Caton, Rome était remplie de ces philosophes, de ces rhéteurs, de ces médecins qu'il avait tant redoutés.

Dans cette ville, amollie par le luxe et les jouissances, la philosophie d'Épicure compta d'abord un grand nombre de partisans. Or, comme nous avons vu les sectes médicales naître, pour la plupart, des sectes philosophiques, l'école empirique même se rattachant à celle de Pyrrhon, ainsi la philosophie épicurienne allait engendrer la médecine épicurienne. Asclépiade en fut le fondateur, vers le commencement du 1er siècle avant l'ère chrétienne. Comme Épicure, il expliquait le monde par les atomes, sans intervention d'aucune divinité, et l'homme, également composé d'atomes, n'était qu'un aggrégat purement matériel. Du jeu régulier de ces atomes dans les vides ou les pores de l'organisme résultait la santé ; quand les pores obstrués leur refusaient passage, alors arrivait la maladie. La maladie siégeait donc dans les solides ; c'était un essai de solidisme plus complet que celui d'Erasistrate. Avec cette doctrine toute matérialiste, Asclépiade niait l'action de la nature, et rapportait tout au médecin ; il rejetait donc bien loin l'expectation d'Hippocrate, qu'il appelait la *méditation de la*

mort. Mais, d'un autre côté, habile à profiter des erreurs des autres doctrines, il répudiait également cette thérapeutique turbulente des empiriques, mélangeant les vomitifs, les purgatifs, les échauffants, et établissait comme le premier principe de l'art que tout traitement devait être *sûr, prompt et agréable; ut tuto, ut celeriter, ut jucunde curet.*

Une telle pratique devait plaire aux malades; mais la doctrine même, en révélant dans l'action des solides une vérité longtemps méconnue, était faite aussi pour exciter l'attention des médecins; Asclépiade acquit donc rapidement une grande renommée et de nombreux disciples; mais parmi ses disciples même, il s'en trouva un qui devait éclipser son maître, et transformer complétement sa doctrine. Ce fut Thémison. L'arrêt, ou comme disait Asclépiade, l'*enstase* des atomes n'apportait en soi aucune indication régulière. Thémison reconnut que la plupart des maladies pouvaient se partager en deux classes, l'une où il y avait une tension des solides faisant obstacle au passage des atomes; l'autre où les parties relâchées leur ouvrait un passage trop libre; le premier état, *strictum*, entraînait des indications générales évidentes; l'état opposé, *laxum*, en impliquait d'opposées. On retrouve là l'origine manifeste de plusieurs doctrines modernes, dont la plus celèbre, celle de Broussais, fondait pareillement tout l'édifice pathologique sur l'*irritation* et l'abirritation; et par un hasard singulier, Thémison fut le premier qui introduisit dans la pratique l'emploi des sangsues, dont son arrière-successeur devait tant abuser.

La médecine se trouvait ainsi singulièrement simplifiée. Toutes les théories anciennes étaient condamnées par la théorie nouvelle, chose assez peu importante; mais ce que nous avons vu aussi de nos jours, toutes les observations antérieures étaient jetées au rebut; il ne s'agissait plus que de reconnaître le *strictum* et le *laxum* pour agir en conséquence. C'est là ce qui s'appelait la *méthode*, et d'où vint à cette secte le nom de *méthodique*. On comprend donc que Thessalus, le disciple le plus célèbre de Thémison, retournant l'aphorisme d'Hippocrate, se vantât d'enseigner la médecine en six mois. Chose facile, en effet, dès que l'anatomie, la physiologie, l'étude spéciale des maladies devenaient à peu près inutiles; aussi Galien, se moquant des médecins instruits ainsi à la course, les appelait énergiquement *les ânes de Thessalus*. Il faudrait se garder toutefois d'appliquer à l'école entière ce jugement, dicté d'ailleurs par l'esprit de parti; ainsi vers la fin du 1er siècle de notre ère, Soranus d'Éphèse, à la fois médecin, chirurgien, anatomiste habile, alliant l'étude des anciens à sa propre expérience, jeta un vif éclat sur l'école méthodique, menacée dès cette époque même par une redoutable rivalité.

Tout n'est pas humeur dans le corps humain, comme le croyait Polybe; mais en réunissant les humeurs et les solides, on n'a encore qu'un cadavre. Cette force inconnue qui constitue la vie, trop négligée depuis Hippocrate, fut l'objet des méditations d'Athénée; mais il la matérialisa en quelque sorte dans l'air qui pénètre par la respiration, et qui, selon les idées des anciens, s'introduit dans le cœur et dans les artères. Cet air, *pneuma*, devint la source de toutes les maladies; l'école d'Athénée prit de là le nom de *pneumatique*. Cependant Athénée admettait en même temps les quatre éléments; il empruntait ainsi quelque chose à l'ancien dogmatisme. Ses disciples allèrent plus loin et tentèrent de concilier tout ce que les autres systèmes avaient de vrai ou de vraisemblable avec celui de leur maître. C'était là encore une voie où la philosophie avait précédé la médecine; plus d'un demi-siècle auparavant, Potamon d'Alexandrie avait jeté les bases de l'éclectisme philosophique. La nouvelle secte médicale établie par Archigènes, illustrée par Arétée et Léonide, porta également le nom d'*éclectique*. Les éclectiques admettaient tout ensemble dans le corps humain ses trois parties constituantes, les solides, les humeurs et les esprits; dans la pondération et le rapport convenables de ces trois éléments résidait la santé; l'équilibre rompu constituait la maladie.

Nous savons d'ailleurs peu de chose de leurs dogmes, ni même s'ils avaient des dogmes particuliers, et si ce qui les distinguait des autres ne consistait pas uniquement dans le soin de n'accepter aucune doctrine absolue, mais seulement d'emprunter à toutes ce qui semblait le plus commode pour la théorie et le plus utile pour la pratique. De cette manière, ils auraient représenté pour leur époque et autant que le comportait leur époque, le culte de la réalité et de l'utilité et se seraient ainsi rattachés de loin à Hippocrate. Ce qui nous reste de leurs écrits ne dément pas cette idée; Arétée est l'un des plus grands observateurs de l'antiquité; et Galien lui-même parle avec un certain respect d'Archigènes. Mais comme celle d'Hippocrate, l'école d'Archigènes dura peu, et ne tarda pas à se trouver, avec toutes les autres, envahie et submergée dans la grande synthèse dogmatique qu'allait élever le génie de Galien.

Né à Pergame, vers l'an 128 de notre ère, Galien avait commencé par étudier à fond tou

tes les doctrines philosophiques; puis abordant l'étude de la médecine, il avait suivi des maîtres nombreux à Pergame, à Smyrne, à Corinthe, à Alexandrie, et, mettant un travail opiniâtre au service d'une haute et belle intelligence, il arriva à ce point qu'en anatomie, en physiologie, en pharmaceutique, il ne connut pas de rival, et dans la connaissance des théories et des sectes médicales, pas de supérieur. Malheureusement il ne sut pas s'affranchir des idées philosophiques au milieu desquelles il vivait. La philosophie de Platon, longtemps combattue par des sectes rivales, reprenait peu à peu sa prééminence. Or, bien que Galien se défende d'appartenir exclusivement à aucune école, c'est à Platon qu'il se rattache de préférence. Instruit de bonne heure dans toutes les subtilités de la dialectique, comme Platon, il lui assignait le premier rang dans les sciences, et voulait en faire la première étude du médecin. C'est la dialectique, disait-il, qui nous apprend la nature des corps, ce qui est formé des quatre premiers éléments, et ce qui est composé des éléments secondaires, et dans de pareilles recherches, les sens sont impuissants et inutiles. Avec un tel point de départ, certes l'imagination avait libre carrière. Et cependant Galien n'ose s'y livrer sans réserve; au moment d'édifier le système le plus largement conçu, le plus absolu et le plus durable qui ait encore dominé la médecine, il hésite, il se méfie de lui-même; on dirait qu'il a besoin de s'abriter sous quelque grande autorité. C'est que dès lors les disputes incessantes des philosophes avaient tellement fatigué les esprits, que la multitude en était venue au point ou de douter de tout, ou de tout croire. Le doute étant une condition intolérable pour l'homme, déjà donc se montrait une tendance générale à se réfugier sous le dogme tranquille de l'autorité. Galien y céda comme un autre; ainsi, sur la manière de découvrir les éléments des corps, il est d'accord avec Platon; pour déterminer le nombre de ces éléments, il s'appuie du nom d'Hippocrate. Heureux s'il eût mieux su discerner la vraie doctrine de ce grand maître; mais emporté par les exigences de son système, il attribua à Hippocrate les plus creuses théories de Polybe et des dogmatiques, pour les reprendre et les compléter à son tour.

Nous pouvons maintenant donner une idée générale du système galénique. Le monde est formé de quatre éléments doués chacun d'une qualité propre; ainsi le feu est chaud, l'air froid, la terre sèche, l'eau humide. Le corps, formé du mélange des éléments, participe de leurs qualités diverses; telle particule sera donc simplement chaude, ou chaude et sèche, ou chaude et humide. De ce mélange de qualités secondaires proviennent les divers tempéraments. Les humeurs se ressentent aussi du même mélange. Le sang est chaud et humide, la bile chaude et sèche, etc. Galien y ajoute cependant les esprits : esprits *vitaux* dans le cœur, esprits *naturels* dans le foie, esprits *animaux* dans le cerveau; à chaque sorte d'esprit correspondent des facultés de même nature. Les maladies résultent de beaucoup de causes, mais particulièrement de l'excès des qualités des humeurs, ce qui en fait l'*acrimonie*. Et pour combattre ces qualités prédominantes, qu'y avait-il à faire que de leur opposer des remèdes de qualités toutes contraires.? Aussi tous les corps de la nature, et notamment les médicaments, offrant des qualités diverses, aux affections résultant du froid humide convenaient les remèdes doués de qualités chaudes et sèches. Tout cela était lié étroitement, logiquement; il n'y manquait vraiment qu'une chose : la réalité. Ajoutons, parce que ces notions nous seront utiles plus tard, que pour l'anatomie, Galien n'avait guère disséqué que des singes, et que trop souvent il conclut du singe à l'homme; et qu'en physiologie, ayant bien reconnu la présence du sang dans les artères, il l'y faisait arriver à travers des orifices imaginaires creusés dans la cloison du cœur, et l'y mêlait encore avec l'air ou les esprits, touchant ainsi à la découverte de la circulation, et la perdant aussitôt pour avoir mis l'imagination à la place de l'observation et de l'expérience.

Au total donc, si le système de Galien prévalut sur tous les autres, ce n'est pas qu'il leur fût véritablement supérieur; mais embrassant à la fois toutes les branches de l'art, il en offrait une coordination plus complète. et surtout il eut l'avantage de venir le dernier. On ne trouve plus en effet dans l'antiquité, passé Galien, de ces hardis novateurs qui essaient de renouveler les doctrines et les fondements de la science. Le dogme de l'autorité, qu'il avait contribué à fortifier pour sa part, allait prendre un bien autre empire après lui.

Lorsque Constantin porta à Byzance le siége de l'empire, la médecine abandonna Rome en même temps; et c'est à Constantinople qu'elle jeta ses dernières lueurs. Mais, comme il a été dit, il ne faut plus s'attendre à y trouver des observateurs et des théoriciens; il ne reste que des compilateurs. Oribase résuma en soixante-dix livres les écrits de Galien et de quelques autres écrivains; Paul d'Égine, à son tour, fit sur Oribase le métier d'abréviateur, consignant en tête de son ouvrage ce triste aveu qu'il ne vient pas produire d'opinions nouvelles, par la raison que les anciens n'ont rien laissé à dire. Encore du-

moins Oribase et Paul ont-ils le mérite de la rédaction; Aétius ne prit pas tant de soins : il composa un ouvrage quatre fois plus volumineux que celui de Paul, en coupant dans les écrits antérieurs et rassemblant ses coupures sous des têtes de chapitres. Seulement dans cette servilité aveugle se trouvait le péril d'une révolte involontaire à laquelle Aétius, par exemple, n'a pas échappé. A côté de Galien, il lui arrive de citer, sans les contredire, des auteurs plus anciens et de doctrines un peu différentes; c'est ainsi, par exemple, que dans le traitement de la pleurésie, il copie un fragment d'Archigènes, qui ordonne de saigner du côté sain, tandis que Galien et Oribase, à sa suite, prescrivaient la saignée du côté malade.

Tandis que la médecine grecque allait ainsi en déclinant, comme les destinées de l'empire, une puissance jeune et pleine de sève s'élevait en orient. Les Arabes, naguère encore épars et vagabonds dans le désert, s'étaient réunis à la voix de Mahomet; en moins d'un siècle, ils avaient soumis la Syrie, la Perse, l'Égypte, l'Afrique et l'Espagne, et, protégés au dehors par la terreur de leurs armes, ils faisaient régner à l'intérieur la paix, le commerce et les arts. Leurs conquêtes d'Égypte et d'Asie avaient mis entre leurs mains presque toutes les grandes bibliothèques, et de nombreuses traductions leur permirent bientôt de puiser aux sources de la médecine grecque. Mais déjà d'un côté l'exemple de leurs imitateurs devait leur inspirer un grand respect pour l'autorité; et d'une autre part, la religion du prophète tolère moins que toute autre l'esprit d'examen. Aussi malgré les faveurs et les encouragements des califes, la médecine des Arabes ne fut guère qu'une imitation, une reproduction timide de leurs devanciers, et nous trouvons chez eux, comme dans le Bas-Empire, ou bien des compilateurs qui revêtent seulement les anciennes idées d'une nouvelle forme, ou des collecteurs qui réunissent sous chaque tête de chapitre tous les fragments qu'ils détachent sans ordre et sans mesure des auteurs originaux qui leur tombent sous la main. Le *Continent* de Rhazès serait à cet égard une compilation d'un immense intérêt, si l'infidélité des versions dans lesquelles nous pouvons le lire ne lui ôtait pour nous la majeure partie de son prix. Rhazès, comme Aétius, nous a conservé une multitude de fragments des médecins et des chirurgiens de l'antiquité, qui n'existent que dans son recueil; bien plus, non content de puiser à cette source féconde, il a réuni et extrait un très grand nombre de manuscrits de la Perse et de l'Inde, que personne ne paraît avoir possédés après lui. Toutefois, malgré sa soumission à l'autorité, on trouve dans quelques uns de ses opuscules un homme qui sait observer par lui-même, et le même éloge peut s'appliquer à des degrés différents à ses successeurs les plus célèbres, Ali-Abbas, Avicenne, Albucasis. La pharmacie surtout fit entre leurs mains de véritables progrès; c'est chez eux qu'elle paraît s'être constituée en une profession distincte; c'est d'eux que nous viennent l'eau-de-vie, les sirops, les juleps, et tandis que par leur commerce avec les Indes, ils enrichissaient la matière médicale de médicaments nouveaux, ils avaient en même temps su tirer de la chimie quelques unes de ses préparations les plus énergiques. Au total donc, la médecine arabe est réellement en progrès sur celle du Bas-Empire; cependant elle porte tellement l'empreinte et comme le cachet de la servitude, que les traités classiques de tous les écrivains arabes réunis ne valent pas à beaucoup près, pour l'histoire de l'art, la lourde, diffuse et obscure compilation de Rhazès.

La médecine arabe commença à fleurir en Asie vers l'an 800, sous le calife Haroun-al-Reschid; elle dépérit vers l'an 1036 à la mort d'Avicenne. Elle reprit quelque éclat en Espagne entre les mains d'Albucasis, d'Avenzoar et d'Averrhoès; après quoi elle rentra dans un éternel silence. A quoi rapporter cependant de telles vicissitudes? Sans doute il faut tenir grand compte de la décadence de la nation même; les guerres civiles, les défaites, les invasions sont peu propres au développement des sciences. Mais d'autres puissants empires se sont fondés en Asie et en Afrique sur les ruines de la domination arabe, avec la même religion, les mêmes mœurs, la même langue, et cependant les écoles y sont restées muettes et les sciences n'ont pu y refleurir. C'est que l'intolérance de l'islamisme, adoucie quelque temps par la libéralité des califes, reparut tout entière sous leurs successeurs. Deux ans après la mort d'Avicenne, les Turcs s'emparaient de la Perse, ramenant avec eux la barbarie et le fanatisme de nouveaux convertis, et le dernier des médecins célèbres de l'Espagne arabe, Averrhoès, pour avoir écrit trop librement sa pensée, se vit déchu de ses honneurs, dépouillé de ses biens, forcé enfin de se rétracter publiquement à la porte d'une mosquée, tandis que tous les assistants lui crachaient au visage. On comprend qu'Averrhoès ne dut point avoir de successeurs.

Tandis que la médecine, transmise des Grecs aux Arabes, retrouvait pour quelques siècles un si vif éclat en Orient, dans l'Occident, sans cesse labouré et bouleversé par les invasions des barbares, elle descendit à un tel degré d'a-

baissement qu'il arrive un instant où l'on ne rencontre plus de vestiges, non seulement de l'art et de la science, mais même des médecins. Cette disparition de la profession est d'autant plus remarquable qu'à partir du IVe siècle, elle avait reçu une organisation plus forte que dans aucune des époques antérieures. On voit en effet, dans les édits des empereurs, des médecins établis à Rome sous le titre d'archiâtres, rémunérés par la cité, et chargés de donner gratuitement leurs soins aux indigents. A Rome, il y en avait un pour chaque quartier, et il semble qu'ils formaient une sorte de corporation ou de collége qui avait le droit de se recruter lui-même. Les grandes métropoles avaient dix archiâtres; les villes d'une importance moindre, sept; les plus petites pouvaient en avoir cinq; mais partout, Rome seule exceptée, le choix de ces médecins était remis aux magistrats et aux propriétaires. Ils jouissaient de priviléges considérables, exempts d'impôts, déchargés des fonctions onéreuses des curiales, protégés de toutes manières, dans le but, dit l'un de ces édits, « de leur laisser plus de temps pour instruire leurs élèves. » Il y avait donc deux sources principales d'enseignement; ou bien les grands centres scientifiques, ou bien l'apprentissage chez les archiâtres des pétites cités. Les derniers médecins grecs un peu connus, Aétius, Paul d'Égine, s'étaient instruits à Alexandrie; au VIe siècle, Réovalis, archiâtre de Childebert, roi d'Austrasie, avait suivi les médecins de Constantinople. Mais Alexandrie perdue pour les Grecs, Constantinople à son tour perdue pour les Occidentaux, l'enseignement se trouva donc réduit à l'apprentissage; dernière ressource qui ne pouvait subsister qu'autant que subsisteraient les corporations elle-mêmes; et comme elles étaient payées sur les revenus des villes, lorsque les administrations impériales eurent disparu par suite des invasions et des guerres civiles, les médecins stipendiés disparurent avec elles. Peut-être dans quelques grandes villes plus favorisées en demeura-t-il quelques vestiges; peut-être la petite confrérie de Saint-Côme, à Paris, composée de cinq ou six chirurgiens des plus médiocres, au XIIIe siècle, était-elle un reste de l'antique corporation des archiâtres; mais tout au moins les titres de succession avaient été si complétement oubliés que nulle part il n'en est resté même un souvenir.

Cependant, outre les archiâtres, il y avait des médecins libres qui se fixaient aussi dans la cité, ou qui allaient de ville en ville, à la façon d'Hippocrate ou encore de Paul d'Égine, seulement avec moins de succès et de célébrité. Ceux-là faisaient aussi des élèves, et le premier code des Visigoths, publié en 504, règle le prix de l'apprentissage : *douze sous*. Il semble d'ailleurs que le législateur ait eu en vue la chirurgie plutôt que la médecine interne; ainsi dans les nouvelles lois des Visigoths, tracées en 608, il est question des blessures, de la saignée, du pansement des plaies, de l'opération de la cataracte, qui se payait cinq sous quand elle avait réussi. On peut donc présumer qu'il resta toujours dans les rangs inférieurs de la société quelques pauvres chirurgiens, fixes ou ambulants, se transmettant comme un métier certaines pratiques; nous en retrouverons en effet, au XVIe siècle, en possession de procédés et d'instruments qui avaient disparu de la science officielle. Mais la médecine proprement dite était quelque chose de trop relevé pour eux, et un singulier concours de circonstances avait déjà commencé à la remettre presque exclusivement en d'autres mains.

S'il y a dans ce récit quelque chose qui doive surprendre les lecteurs de nos jours, c'est que l'une des causes de la décadence de l'art fut la création des hôpitaux. Les hôpitaux sont d'origine chrétienne; le premier dont il soit fait mention fut fondé vers l'an 400 par Fabiola, dame romaine, qui soignait les malades de ses propres mains. On rapporte au VIe siècle l'institution de quelques grands hôpitaux; à Constantinople et à Lyon par exemple. Plus tard ils se multiplièrent, toujours sous la direction des évêques ou des congrégations religieuses. Au XIe et au XIIe siècle, on voit naître une foule de ces congrégations, dont quelques unes sont devenues plus tard des ordres célèbres; les Templiers, les Chevaliers de Malte, n'étaient dans l'origine, que des associations destinées au soin des malades. Au XIVe siècle on voit enfin le service des hôpitaux confié à de véritables praticiens; le plus ancien document que nous connaissions à cet égard, est une ordonnance de Charles-le-Bel, à la date de 1327, qui commit les deux chirurgiens du Châtelet à la visite des malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. En quoi les Arabes avaient devancé les Occidentaux. En effet, on cite Rhazès comme ayant eu sous sa direction plusieurs hôpitaux, notamment celui de Bagdad. Quoi qu'il en soit, on comprend que dans les premiers hôpitaux chrétiens, la charité remplaçant souvent la science, celle-ci ne pouvait que décliner et se perdre.

Toutefois, l'histoire impartiale ne doit pas méconnaître les services que les congrégations religieuses rendirent à la science. Lorsque les nations avaient perdu l'usage de la

lecture et de l'écriture, les moines conservèrent l'art de lire et d'écrire; ils sauvèrent les manuscrits les plus précieux en les recueillant dans leurs couvents, en les reproduisant par de nombreuses copies. Les Bénédictins se distinguèrent particulièrement dans cette œuvre méritoire; bien plus, dès le IXe siècle, le monastère du Mont-Cassin, fondé par saint Benoît lui-même, était une sorte d'école où se rendaient, pour prendre quelque teinture de la médecine, les moines de tous les pays, et ce fut en quelque sorte à l'ombre du Mont-Cassin que s'éleva plus tard l'école de Salerne. D'un autre côté, il faut confesser également qu'en transcrivant les livres de Galien, d'Hippocrate, de tous les grands médecins de l'antiquité, les copistes n'en profitaient guère et n'en laissaient rien percer au dehors. Les écrits qui nous restent de l'école de Salerne jusqu'à la seconde moitié du XIe siècle, sont d'une incroyable pauvreté pour ranimer un peu ces études languissantes, il fallut qu'un homme de Carthage, Constantin, épris d'une ardeur scientifique bien rare à cette époque, s'en allât demander aux Arabes, aux Perses, aux Indiens le secret de leurs connaissances, et revînt après quarante années de travaux pour en faire profiter sa patrie. Il faillit le payer cher : on le prit pour un sorcier, et il n'eut que le temps de prendre la fuite. Il se réfugia à Salerne, et finalement au Mont-Cassin, apportant avec lui de nombreux écrits des Arabes qu'il fit le premier connaître à l'Occident. Un siècle après lui, Girard de Crémone allait chercher en Espagne d'autres ouvrages inconnus à Constantin. La médecine arabe se trouvait ainsi dévoilée tout entière. Vers ce même temps, la paix de Constance consacrant l'indépendance des grandes cités italiennes, la paix et la liberté rendues à ce petit coin du monde, allaient y ranimer la culture des sciences. La papauté comprit que les temps étaient venus.

La plupart des grandes universités datent du XIIIe siècle. Elles fondèrent des centres d'enseignement là où il n'en avait jamais existé; elles absorbèrent ceux qui avaient pu se former avant elles. La médecine en particulier recommençait à être enseignée à Paris, à Montpellier, à Bologne; mais ce furent les papes qui l'organisèrent, qui soumirent les élèves à une forte discipline, qui séparèrent les divers degrés par la collation des grades, et le titre de docteur en médecine, reconnu de nos jours par toutes les nations policées, nous vient directement de cette grande organisation papale. Tous les membres des universités étaient clercs. La médecine, arrachée aux mains des moines, n'en gardait donc pas moins son caractère ecclésiastique, et les premiers clercs pratiquaient même la chirurgie. Plus tard, les opérations parurent messéantes à leurs mains délicates; de là la séparation moderne de la médecine et de la chirurgie, qui, après être restée cinq siècles dans les lois, a passé de nos jours dans les habitudes et dans les faits.

C'est surtout au XIVe siècle que la séparation éclata. Alors, l'art de guérir était ainsi constitué : la médecine exercée par les clercs, membres des universités; la chirurgie dans les villes principales remise à des corporations étroites, jalouses, organisées en confréries, la plupart sous l'invocation de saint Côme et saint Damien; à côté et un peu au dessous de ces chirurgiens proprement dits, une autre corporation bien plus étendue et plus vigoureuse, celle des barbiers, unissant l'emploi du peigne et du rasoir à celui du couteau et des onguents; et enfin plus bas encore, les opérateurs ambulants, appelés *coureurs inciseurs*, *arracheurs de dents*, *triacleurs* ou *vendeurs de thériaque*, allant de foire en foire, et attirant l'attention de la foule à l'aide de leurs *dramcurs* ou saltimbanques. De ces trois honnêtes corporations, la première suivait les cours des universités, bien que complétant les études par un apprentissage; la deuxième n'eut longtemps pour mode d'enseignement que l'apprentissage pur et simple, soumis d'ailleurs à des réglements étroits et sévères; quant à la troisième, y entrait qui voulait, sans règles ni défense. Aussi, le plus souvent, n'y trouvait-on ni instruction ni moralité; ses membres opéraient à tout hasard, avec ou sans utilité, ajoutant à leur salaire le pillage des linges du malade, pour leurs *tromperies et pilleries*, *contraints bien souvent de gaigner les champs*. Qui le croirait, cependant? Les chirurgiens, plus honorés, placés plus près des universités, ne firent jamais rien pour la science. Lorsque la chirurgie parut ressusciter au XVIe siècle, elle le dut à des membres de ces deux classes inférieures, dont l'une surtout était si méprisée, et de nos jours encore, elle compte avec reconnaissance au nombre des grands maîtres, Pierre Franco l'inciseur, et Ambroise Paré le barbier.

Ce résultat peut surprendre au premier abord; cependant il trouve dans l'état des esprits une explication très simple. Les universités avaient reçu des Arabes une médecine toute faite, régulière, orthodoxe, soumise jusqu'à l'aveuglement au dogme de l'autorité. Le même dogme régnait dans l'Église, et les universités, animées du même esprit, n'auraient souffert de révolte dans aucune branche des connaissances humaines. Ce n'est pas que tout le mouvement scientifique y fût renfermé; en dehors des

écoles, nombre d'esprits entreprenants s'adonnaient librement à d'autres recherches, à d'autres études; mais aussi, privés de lumières suffisantes, ils tombaient dans les plus tristes écarts, et s'adonnaient à de fausses sciences, telles que la magie, l'astrologie, l'alchimie. Si quelques hommes supérieurs venaient à tirer quelques vérités éclatantes de ces études suspectes, ils étaient bientôt l'objet de redoutables préventions, et la profession religieuse ne suffisait même pas toujours à les protéger. Albert-le-Grand, au XIIIe siècle, dut à quelques heureuses expériences de physique et de chimie le renom de sorcier, et sut cependant échapper à tout péril, grâce à l'amitié de deux papes. Mais Roger Bacon, plus vieux seulement de quelques années, et le plus beau génie de cette époque, fut vainement protégé par Clément VII; délivré une première fois de prison par ce pape éclairé, il y fut replongé après sa mort. C'était ainsi que l'orthodoxie se maintenait dans les écoles; mais en même temps toute voie était fermée à l'avancement de la science. Cela dura jusqu'au XVIe siècle.

Alors, enfin, après bien des essais avortés, une lente révolution s'était opérée dans les esprits. Telle était alors la tendance universelle qu'en 1514, trois années avant les premières hostilités de Luther contre les papes, un jeune docteur de Paris, Brissot, prêchait par avance la révolte contre l'autorité des Arabes. Nous avons dit que les Arabes, quittant en ce point Galien pour Archigènes, avaient préconisé la saignée du côté sain dans la pleurésie. Brissot, en corrigeant une traduction latine de Galien, fit tout à coup cette grande découverte que Galien était d'un avis opposé. Il commença dès lors par rappeler ses confrères sous l'autorité de Galien; puis s'enhardissant peu à peu, il *osa*, dit son biographe, saigner dans la pleurésie du côté affecté, et obtint de la sorte des succès inespérés. La réforme s'accomplit à Paris sans beaucoup d'obstacles; mais Brissot ayant été propager sa doctrine en Portugal, y rencontra une résistance plus vive, et Denys, premier médecin du roi, obtint un arrêt qui défendait de saigner autrement que par le passé. L'Université de Salamanque, consultée, prit parti pour Brissot et Galien. Mais Denys ne se tint point pour battu et porta le débat devant l'empereur Charles-Quint, dénonçant la doctrine nouvelle, non pas seulement comme fausse et pernicieuse, mais comme impie et sacrilége, et flétrissant ses sectateurs du nom de *luthériens de la médecine*. Charles-Quint ne se pressa point de juger; et par bonheur, en 1553, le duc de Savoie étant mort d'une pleurésie après des saignées orthodoxes, Galien fut sauvé, à ce coup, au moins d'un arrêt impérial.

Cette réforme d'ailleurs, outre qu'elle était dans la tendance naturelle des esprits, avait encore été préparée et mûrie par d'autres circonstances. Dans le cours du siècle précédent, la plupart des ouvrages de l'antiquité avaient été retrouvés dans les bibliothèques poudreuses des monastères, et comme par un bienfait providentiel, l'imprimerie semblait avoir été créée à la même heure pour multiplier et répandre ces précieux trésors. Au lieu des versions barbares et parfois inintelligibles des Arabes, on pouvait s'instruire des doctrines originales soit dans le texte même de Galien, soin dans le latin assez fidèle de nouveaux traducteurs. Aussi, en moins d'un demi-siècle, les Arabes se trouvèrent-ils à peu près expulsés de toutes les écoles; Hippocrate et Galien redevinrent les grandes autorités, dont les sectateurs se montrèrent intolérants à leur tour. Or, cette intolérance ne devait pas tarder à avoir de nombreuses occasions de se montrer.

Si le galénisme pur avait été si facilement adopté d'abord dans l'orthodoxe Université de Paris, et plus tard dans toutes les universités catholiques, c'est qu'après tout il ne changeait rien aux dogmes reçus; il les puisait seulement à une source plus pure. Il n'en fut pas ainsi dans les contrées qui avaient rompu toute communion avec Rome, et de même que Luther, promptement dépassé, voyait de tous côtés s'élever des sectes nouvelles ou se réveiller des sectes assoupies, ainsi la révolte médicale ne devait pas s'arrêter à Brissot. Il y avait là aussi des idées longtemps comprimées, de vieilles hérésies qui allaient se faire jour et disputer à Galien sa domination à peine reconquise. Nous avons vu dans une antiquité assez reculée la vieille médecine égyptienne, mêlant ses superstitions à la médecine grecque, introduire l'usage des talismans, des paroles magiques, des rêveries astrologiques. A ces rêveries orientales s'en était jointe, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, une autre qui devait peu à peu dominer les premières et les faire servir à son but; c'était la recherche de la pierre philosophale, qui prit plus tard le nom d'alchimie. Séduits d'abord par l'espérance de faire de l'or, les adeptes n'avaient pas tardé à concevoir un plus grand dessein, celui de trouver un remède capable de guérir toutes les maladies et de prolonger la vie au delà des bornes ordinaires. Combien de recherches furent tentées dans ce but, combien il y fut dépensé de trésors, de persévérance et peut-être de génie! C'est ce que les rares documents de cet âge permettent seu-

lement de soupçonner. Il est bien avéré que ces idées s'étaient fortement emparées des imaginations populaires, et nous avons dit déjà comment, durant le moyen-âge, l'Église s'était émue de cette puissance occulte qui paraissait une œuvre du démon. Mais les alchimistes vulgaires, objets tour à tour de la recherche et de la colère des rois, ne cessaient cependant de poursuivre le grand œuvre, et introduisaient peu à peu dans la thérapeutique des compositions chimiques nouvelles repoussées avec une infatigable opiniâtreté par la médecine scholastique.

A côté des sciences licites et admises dans les universités, il y avait donc une science illicite, sans enseignement comme sans règle, livrée ainsi à tous les écarts de l'imagination, mêlant le vrai au faux, la magie à la physique, l'alchimie à la chimie positive, et invoquant pour les expériences les plus matérielles l'influence des astres et le secours des démons. Pour que cette science osât se montrer au grand jour, il ne fallait pas moins que les réformes religieuses qui ravissaient les universités à l'influence du pape, et les alchimistes à ses excommunications; mais aussi l'on pouvait bien prévoir que dès qu'un homme supérieur oserait en pleine chaire lever le voile si longtemps étendu sur cette science proscrite, il attirerait à lui la foule et l'enthousiasme. En 1526, l'Université de Bâle, sortie du giron catholique, avait besoin d'un professeur de médecine et de chirurgie; la chaire fut donnée à Paracelse.

On se tromperait beaucoup si, à l'exemple de certains historiens allemands, égarés par on ne sait quelle vanité nationale, on voulait voir dans Paracelse l'initiateur de l'âge moderne, le régénérateur de l'esprit humain, posant à la fois la borne du passé et ouvrant la barrière de l'avenir. Certes, ce n'était point un esprit vulgaire que celui qui, avant tous, renia toutes les autorités jusqu'alors adorées, confondant dans un égal mépris Galien et Avicenne, et qui, pour refaire la science, proclamait qu'il ne fallait pas même se fier à la raison seule, et faisait appel à l'expérience. Certes encore, il fallait une force de pensée et d'action peu ordinaire pour réédifier l'édifice médical, après l'avoir sapé dans ses fondements; pour concevoir, à peine au sortir du moyen-âge, une œuvre dont l'idée même, depuis Galien, paraissait dépasser l'intelligence humaine; et enfin, la conception réalisée, pour la faire adopter presque par la moitié de l'Europe. A ces titres divers, et surtout encore si l'on considère qu'il mourut à quarante-huit ans, on ne saurait méconnaître dans Paracelse le génie le plus puissant qui ait remué la médecine au XVIe siècle. Mais si de l'homme nous descendons à son œuvre, nous serons avant tout frappés, nous ne dirons pas seulement de ses imperfections, mais des traits caractéristiques qui la rattachent au passé bien plutôt qu'à l'avenir. Paracelse s'élève fortement sans doute contre l'autorité de Galien, et il semble en paroles dénier toute autorité; mais on s'aperçoit bien vite qu'il n'a guère fait que changer de maître, et cette bruyante indépendance cache au fond une aussi aveugle servilité. Il combat le passé, mais c'est encore au profit du passé, et l'exemple de sa révolte sera à peu près la seule chose dont il fera profiter l'avenir. N'attendez donc de lui ni des idées générales bien nouvelles, ni même un sérieux examen, une coordination suffisante de celles qu'il aura adoptées. On peut en juger par l'exposé qui va suivre.

Le corps humain, comme le grand monde dont il n'est qu'une image, est composé des quatre éléments classiques : le feu, l'air, la terre et l'eau. Mais il y a des éléments plus immédiats qui sont : le mercure, le soufre et le sel : nous tombons ici en pleine alchimie. Ces trois éléments en se corrompant concourent à produire les maladies. La cause des maladies étant un minéral corrompu, il faut le purger par un remède minéral : or, mercure, antimoine, etc. Tout cela n'est ni bien logiquement déduit, ni toujours facile à comprendre; mais jusque là enfin le système est un et entier; c'est une sorte de médecine chimique à laquelle il préfère donner le nom de *spagirique*.

Mais les autres sciences de Paracelse veulent avoir leur tour, et il n'en négligera pas une. Certaines maladies viennent de l'influence des astres, et les remèdes sont soumis à l'influence des astres; voilà pour l'astrologie. D'autres sont produites par des enchantements; voilà pour la magie. Qui veut comprendre la médecine magique, selon Paracelse, doit consulter l'apocalypse; saint Jean est en magie une grande autorité. A côté de l'apocalype ou peut-être au-dessus se place toutefois la cabale; l'art cabalistique, à son avis, comprend tous les autres. Et puis à une autre page : qu'importent tant d'études? Il s'agit simplement de se mettre en relation intime avec Dieu, qui vous donnera tout pouvoir sur les démons. En un mot, tout ce qu'a écrit Paracelse présente un tissu inextricable des idées les plus disparates, des contradictions les plus choquantes, où, de temps à autre, quelques faits bien observés, quelques lueurs de génie viennent se heurter aux superstitions les plus absurdes, aux plus incroyables puérilités; mélange de scepticisme et de crédulité, de raison

et de délire, inexplicable jusqu'ici pour tous ceux qui ont voulu lui attribuer la création d'un système ou d'une doctrine. De doctrine, il n'en a point; mais écrivant tour à tour sous l'influence des sciences vraies ou fausses qui ont éclairé ou troublé son intelligence, il passe d'un système à l'autre, démentant le lendemain ce qu'il a affirmé la veille, et, pour comble, ajoutant comme à plaisir au désordre des idées par le désordre d'un langage fréquemment inintelligible.

Tout cela même servit à son succès auprès du vulgaire qui n'admire jamais tant que ce qu'il ne comprend pas. Les esprits sérieux furent frappés à leur tour des nouvelles ressources que cette alchimie tant dédaignée pouvait offrir à la thérapeutique; le règne minéral lui offrait ses agents les plus actifs, et pour le règne végétal même, la solution des principes médicamenteux dans l'alcool avait ce double avantage d'accroître leur puissance en diminuant leur volume, et de les présenter surtout sous l'aspect attrayant de ses préparations nouvelles, les teintures et les élixirs. La matière médicale et la pharmacie en auraient reçu une vive impulsion si les Universités catholiques l'avaient permis; mais le galénisme rajeuni opposa une résistance opiniâtre, et dès 1566 le parlement rendait son premier arrêt contre l'antimoine, sur la demande de la Faculté de Paris. L'Allemagne, au contraire, livrée dès lors aux innombrables sectes religieuses que la réforme de Luther avait fait naître, accueillit la médecine spagirique avec autant d'empressement qu'elle eût fait d'une hérésie nouvelle. Mais en dehors de cette réforme radicale, et qui ne s'appuyait suffisamment ni sur la raison, ni sur l'expérience, dans l'école même, l'esprit d'examen une fois introduit allait faire son œuvre, lentement d'abord, mais aussi sans relâche, jusqu'à ce que toute autorité, en fait de doctrines, fût irrévocablement abolie. Ce fut dans l'anatomie, science essentiellement positive, qu'il planta son drapeau.

Bien que l'on eût recommencé à disséquer des cadavres humains, la science en avait retiré peu de profit; si l'on avait noté çà et là quelque disposition nouvelle, c'était à la condition qu'elle ne choquât point les descriptions de Galien. Certains professeurs s'en tenaient même résolument à ses écrits, estimant toute dissection superflue, et Vésale dit assez plaisamment de l'un de ses maîtres, Gonthier d'Andernach, qu'il ne l'avait jamais vu se servir du couteau qu'à table. Sylvius, son autre maître, interrogeait la nature avec plus de soin; on dit même qu'il fit, le premier, usage des injections; mais le scalpel n'était encore entre ses mains qu'un moyen de glorifier Galien, et lorsque la nature ne s'accordait pas suffisamment avec le livre, il n'en donnait pas moins raison à celui-ci, attribuant les différences qu'il rencontrait à un abâtardissement de l'espèce humaine.

On peut juger de l'éclat que firent dans une école aussi bien disciplinée, nous ne dirons pas les découvertes de Vésale, mais l'esprit nouveau qui donnait ces découvertes comme autant de vérités, et ce reproche enfin jeté aux descriptions de Galien, de n'avoir eu presque jamais l'homme pour objet. En ostéologie surtout, l'erreur était flagrante; Galien avait attribué sept pièces au sternum qui n'en a que trois; il avait décrit l'humérus et le fémur avec des courbures qui ne se rencontrent que chez le singe. Sylvius, pressé par les faits, les expliquait selon son système; si l'humérus et le fémur étaient moins courbes dans l'âge moderne, c'était l'usage des vêtements étroits qui avait redressé ces os; et si le sternum n'avait plus que trois pièces, c'était bien assez pour un siècle de nains. Il traita en conséquence Vésale de calomniateur et de fou (*vesanus*), et entraîna un bon nombre d'anatomistes par son exemple. Mais que pouvaient de telles raisons contre l'impulsion une fois donnée? Sylvius lui-même, par ses propres découvertes, témoignait qu'au moins Galien n'avait pas tout vu, et bientôt il fut évident pour tous les esprits éclairés qu'en anatomie, Galien était un guide incomplet et peu sûr.

La chirurgie vint ensuite. Mais comme elle ne remplissait à cette époque qu'un rôle subordonné, ses innovations, sans avoir moins de portée, étaient regardées comme périlleuses. Galien n'ayant connu ni les plaies d'armes à feu, ni la syphilis, il avait bien fallu en établir le traitement sans le consulter, et cependant encore on était parvenu à se rallier à sa doctrine. Mais une question de premier ordre, résolue par A. Paré contre l'opinion des anciens, savoir la ligature des vaisseaux après les amputations, éveilla de nouveau les scrupules de la Faculté de Paris; Gourmelen combattit l'innovation de toutes ses forces, et 15 ans après la mort de Paré, la Faculté, par une décision solennelle, adoptait le livre de Gourmelen, et excluait cette pratique de son enseignement chirurgical. A peu près vers le même temps elle renouvelait ses défenses contre l'antimoine, chassait de son sein quelques uns de ses membres qui n'avaient pas voulu se soumettre, et dans une forte censure prononcée contre Turquet de Mayerne, elle exhortait les médecins de toute nation et de tout pays à *demeurer constants dans la doctrine d'Hippocrate et de Galien*. C'est ainsi que s'ouvrait

le XVIIe siècle pour les connaissances médicales.

Mais l'esprit humain avait marché et senti sa force, et déjà se révélaient les hommes supérieurs qui cherchaient à l'émanciper tout-à-fait. En 1603, Bacon publiait son livre de l'*Avancement des sciences*, dans lequel, enveloppant dans une réprobation générale tout ce qu'on avait fait avant lui, il prétendait faire table rase, et procéder à une complète restauration des sciences en les faisant reposer sur la base unique de l'expérience. Une telle philosophie était trop haute à coup sûr pour son époque, et Bacon lui-même s'y montra plus d'une fois infidèle. Il était donc venu avant l'heure, et ne laissa guère à son siècle, en mourant, que ce qu'il en avait reçu, l'ardeur de l'indépendance, l'impatience de l'autorité. Descartes recueillit cet héritage; mais mieux inspiré il ne donna à ses contemporains que ce qu'ils pouvaient porter, et ce qu'il était capable de porter lui-même, et ayant fait table rase ainsi que Bacon, au lieu de s'en remettre pour la reconstruction des sciences à l'observation toujours lente et laborieuse, il fit appel à la raison, beaucoup moins sûre sans doute, mais plus brillante et plus prompte. Aussi sa méthode à peine proclamée fut-elle acceptée avec enthousiasme, et pour la médecine en particulier, c'est elle qui jusqu'à nos jours a présidé à la conception de tous les systèmes.

Assurément nous ne voulons pas dire que Descartes repoussa les faits et les expériences; loin de là. C'est une des sources les plus fécondes de ce qu'il appelle l'*évidence;* il les accepte donc comme utiles, mais non comme nécessaires, et n'est jamais plus à son aise que quand il peut s'en passer. Avant d'instituer sa méthode il avait étudié, dans le même esprit, la médecine, se mêlant à toutes les graves questions, ajoutant à toutes les théories.

Nous avons vu comment dans les écoles mêmes les dissections de Vésale avaient ébranlé l'autorité de Galien en anatomie; c'avait été surtout l'œuvre du XVIe siècle. Le XVIIe allait tenter une semblable rénovation en physiologie, et sur deux points essentiels le galénisme avait à subir deux échecs irréparables.

Une des grandes erreurs de toute l'antiquité portait sur le mouvement du sang. Bien que Galien en eût reconnu dans les artères, il croyait encore qu'il y était mêlé à l'air ou aux esprits; les veines en étaient donc le principal réceptacle, et comme la saignée seule le montrait agité d'un certain mouvement, on avait imaginé qu'il y était poussé en sens contraire par une sorte de flux et de reflux, pareil au flux et au reflux de l'Euripe.

Déjà dès le XVIe siècle, quelques découvertes anatomiques avaient été de nature à jeter du doute sur cette théorie. On avait trouvé des valvules dans les veines, on en avait trouvé dans le cœur; mais on n'avait pas été plus loin. Quelques écrivains plus hardis, Servet, Colombo, Césalpin, avaient imaginé que le sang pouvait bien traverser les poumons pour aller du ventricule droit au ventricule gauche; mais ces vues incomplètes n'avaient pas ébranlé l'idée générale des anciens, et la circulation n'en demeurait pas moins inconnue. La découverte en revient tout entière à Harvey, dont le livre parut en 1628.

Cette révolte nouvelle était bien autrement périlleuse que celles de Vésale et de A. Paré; aussi les écoles galéniques en furent-elles bien autrement émues. Par toute l'Europe Harvey rencontra bien des partisans, entre lesquels il faut nommer Descartes, mais partout aussi s'élevèrent de violents contradicteurs qui cherchaient à le réfuter par l'autorité, par le raisonnement et surtout par des injures. Par un jeu de mots heureusement trouvé, Vésale avait été appelé *vesanus*, fou; on imagina pour Harvey l'épithète de *circulator*, qui a aussi le sens de *charlatan*. La Faculté de Paris se porta comme toujours à la défense des anciennes doctrines. En 1645, Jean Riolan y fit soutenir des thèses contre la circulation. A Montpellier, Lazare Rivière avait admis la circulation dès 1649; un de ses collègues, Louis de Solignac, le déclara indigne de conserver sa chaire. Inutiles efforts! Trois ans après l'un des plus fougueux adversaires de Harvey, Plempius, professeur à Louvain, reconnut publiquement qu'il s'était trompé, et quand le grand physiologiste anglais mourut, en 1657, ses adversaires étaient tous réduits au silence. — Deux points secondaires restaient à éclaircir, savoir par quelles voies le sang passe des artères dans les veines, et par quel mécanisme le cœur le pousse dans les artères. En 1661, Malpighi, à l'aide du microscope, vit le sang traverser les capillaires. En 1663, Sténon reconnut la structure musculaire du cœur. Toutes les grandes difficultés de la circulation étaient donc résolues.

Mais si cette heureuse découverte avait ébranlé, jusque dans ses fondements, la physiologie de Galien, elle avait peu influé sur la pratique. Une autre découverte se fit vers ce temps, moins célèbre et d'une plus haute portée peut-être; ce fut celle du trajet direct du chyle dans la veine sous-clavière.

Dans le système de Galien, les veines mésaraïques allaient prendre dans l'intestin l'aliment déjà préparé par l'estomac, et le portaient au

foie qui lui faisait subir une dernière élaboration, et le transformait en sang; le foie était donc l'organe principal de la sanguification ou hématose. Pour extraire du sang pur de l'aliment, le foie en séparait deux sortes de matières impures ou excrémentielles, la bile jaune, qui allait s'amasser dans la vésicule; la bile noire, *atrabile* ou *mélancholie*, qui était attirée par la rate. On conçoit dès lors comment le foie devenait la source d'une foule de maladies, selon que la sanguification était altérée, et que la bile jaune ou noire cessant d'être éliminée allait infecter toute l'économie. Ces idées n'avaient cessé depuis Galien de dominer la médecine, et Riolan signalait encore, en 1626, le foie comme *le fondement de la nutrition et de la vie.*

Toute cette théorie avait reçu un premier choc, lorsque Aselli, en 1622, avait démontré que le chyle était absorbé par les chylifères au lieu de l'être par les veines. Mais Aselli croyait encore que les chylifères aboutissaient au foie, qui gardait ainsi toute son importance, et dès lors la découverte paraissait si frivole, qu'à peine intéressait-elle d'autres que les anatomistes. Mais lorsqu'en 1647 Pecquet découvrit le canal thoracique, et fit voir que le chyle, le liquide régénérateur, arrivait directement à ce canal, et, par ce canal, à la veine sous-clavière sans passer par le foie, alors tout ce qui avait été écrit depuis seize siècles sur les fonctions du foie, sur le rôle de la bile jaune et de la bile noire dans les maladies, fut menacé de rentrer dans le néant. On rapporte que Pecquet étant venu à Montpellier, et ayant été invité à faire la démonstration de son réservoir devant cinq professeurs, le 3 janvier 1652, après s'être bien assuré de la réalité des choses, l'un des professeurs dit à Pecquet : que va-t-il advenir de notre médecine? A quoi Rivière, l'un des assistants, répondit : les médecins sont des philosophes qui ont des sens, et qui croient ce qu'ils voient. *Amicus Galenus, sed magis amica veritas.* On voit que, depuis trois ans, les idées de réforme avaient déjà fait du chemin à Montpellier.

Le galénisme cependant ne se rendit pas encore, et l'on regrette de trouver parmi les adversairés de Pecquet l'illustre Harvey, offusqué peut-être d'une découverte qui menaçait d'éclipser la sienne. Le vieux Riolan se déclara aussi contre cette innovation, bien étonné, sans doute, d'avoir cette fois Harvey de son côté. Mais Pecquet ne manqua pas non plus de partisans; Bartholin, dès 1654, défendit la nouvelle marche du chyle, dans un opuscule intitulé : *Les funérailles du foie* (*hepatis exequiæ*); ajoutant même en style lapidaire une longue épitaphe pour le viscère anéanti. Ce jeu d'esprit eut du succès; jamais encore l'anatomie n'avait badiné si agréablement; et l'un des élèves de Bartholin, continuant la plaisanterie, publia la même année : *Le triomphe du cœur, après la victoire remportée sur le foie par Bartholin.* Riolan essaya vainement de répondre; Bartholin maintint le foie pour bien mort, et sa cause pour désespérée; son dernier écrit, qui termina la querelle, porte la date de 1666.

Ainsi Galien se trouvait convaincu d'erreur et en anatomie, et en physiologie, et en pathologie. Ces défaites successives avaient nécessairement diminué beaucoup le respect qu'on avait pour son autorité, et poussé les esprits à l'examen des doctrines rivales. Or, depuis un siècle, de grands mouvements s'étaient opérés dans la médecine spagirique. Les sectateurs les plus effrénés de Paracelse avaient commencé par répudier ses plus grandes extravagances, et si quelques uns avaient persisté dans leurs croyances aux astres, aux démons, à la cabale, à la magie, ils s'étaient en quelque sorte séparés de la médecine proprement dite, et s'étaient réfugiés dans quelques sociétés secrètes dont la plus connue fut celle des Rose-Croix. Dégagée de ces impurs éléments, ramenée aussi par quelques hommes supérieurs à un but plus réel que la recherche de la pierre philosophale, la chimie tendait à se constituer comme science; déjà dans plusieurs universités, des professeurs célèbres, Daniel Sennert à Wittemberg, Lazare Rivière à Montpellier, avaient essayé une sorte de conciliation entre les théories alchimiques et galéniques. Van Helmont fit un pas de plus.

Dans ses expériences de chimie, il avait été particulièrement frappé des phénomènes de la fermentation, et le premier il avait signalé l'existence et les propriétés des gaz, qui reçurent également de lui leur nom. Hardi à généraliser, il chercha à transformer un phénomène réel et important en une eau universelle et imaginaire. Tous les éléments furent réduits à un élément unique, l'eau, et de l'eau se produisaient toutes choses, à l'aide de la fermentation. Le corps humain n'avait pas une autre origine; là seulement une force spéciale, l'*archée*, siégeant dans l'estomac, présidait à la digestion et à toutes les autres fonctions animales, toujours par l'intermédiaire de la fermentation. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage; seulement, bien qu'il professât un profond mépris pour Paracelse, il accordait encore quelque chose, dans la production des maladies, au pouvoir des sorciers et des magiciens.

Ces idées mystiques ne convenaient déjà plus aux médecins du XVII^e^ siècle; mais Descartes

donna une certaine popularité à l'idée de la fermentation en la combinant avec l'idée de sa matière subtile. Nous avons vu que Descartes avait adopté, des premiers, la circulation du sang; les expériences de Harvey l'avaient mise hors de doute, et Descartes s'était rendu à ses expériences. Mais il restait à expliquer l'action du cœur, dont la structure n'était pas bien connue; Descartes imagina que la chaleur de ce viscère déterminait dans le sang une fermentation qui lui faisait faire effervescence et le chassait dans les artères. Toutefois, il n'accordait pas trop aux théories chimiques, et pour les sécrétions, par exemple, il se représentait les organes comme des cribles laissant passer des molécules d'une forme déterminée, et retenant toutes les autres. Les canaux circulaires admettaient les molécules rondes; les canaux prismatiques, selon le nombre de leurs faces, recevaient les molécules carrées ou triangulaires; ainsi s'opérait le départ de toutes les humeurs contenues dans le sang. C'était donc une théorie toute mécanique associée, pour certains points, à une autre théorie toute chimique. — Que si l'on recherche la valeur de ces idées, elles n'étaient assurément pas mieux fondées que celles de Galien; mais elles étaient nouvelles, elles semblaient mieux s'accorder avec les découvertes récentes, et enfin elles s'appuyaient d'une autorité devant qui tout cédait dans les sciences exactes et la philosophie.

On comprend quelle puissance retirèrent d'un pareil patronage les médecins qui, sans renoncer encore aux anciennes théories, ne voulaient pas pourtant se priver des ressources offertes par la chimie. L'antimoine, agent incomparable pour provoquer le vomissement, était depuis un siècle le principal drapeau de ces praticiens novateurs. En 1650, l'année même où mourut Descartes, la cause de l'antimoine fut de nouveau portée devant la Faculté de Paris; mais Guy Patin était doyen, et, grâce à sa vigilance, le galénisme l'emporta encore. Mais trop de brèches successives avaient été faites à cet édifice vermoulu; la circulation partout admise, le foie dépouillé de ses fonctions, présageaient une dernière et irrévocable défaite. Le 8 avril 1666, la Faculté, provoquée par le Parlement à se prononcer sur l'emploi des préparations antimoniales, se réunit au nombre de cent deux docteurs, et émit un avis favorable à l'antimoine, à la majorité de quatre-vingt-douze voix. Ce fut l'arrêt de mort du dogmatisme galénique; toute résistance était vaincue. L'ancienne ère médicale était finie; l'ère nouvelle allait commencer.

C'est bien de cette époque en effet que date l'ère moderne pour la médecine et pour toutes les sciences qui s'y rattachent. Sans doute de grandes et belles découvertes avaient été faites auparavant, en anatomie, en physiologie, en chirurgie, en matière médicale; ajoutez même que la médecine légale, inconnue aux anciens, avait reçu ses premiers développements des mains laborieuses de A. Paré; mais le vieil édifice n'en restait pas moins debout, et la lutte se terminait seulement à cette heure. Au XVI^e^ siècle, l'esprit humain s'était révolté, mais sans réclamer encore, sans comprendre même une complète indépendance. Cette liberté complète, Descartes la lui avait révélée; peu d'années avaient suffi pour la faire triompher. Tout se préparait d'ailleurs pour qu'il pût en faire un magnifique usage. Au moment même où la vieille médecine perdait sa dernière bataille, l'Académie des sciences était fondée (1666) trouvant déjà pour rivale la Société Royale de Londres; enfin un autre instrument bien puissant de progrès venait d'être créé : le journal, d'abord humble collaborateur des académies, auxquelles il devait laisser longtemps encore le premier rôle; le *Journal des Savants* date de 1665.

Qu'allaient faire cependant les médecins de leur indépendance reconquise, et quelle face nouvelle allait prendre leur science? Il s'opéra alors comme une sorte de scission; les uns, esprits positifs, dégagés des anciennes théories, se défendirent le plus qu'ils purent contre les nouvelles, et, n'admettant pour règle et pour principe que l'observation, reprirent et continuèrent l'œuvre si longtemps interrompue d'Hippocrate. Sydenham, auquel ses compatriotes ont donné le surnom glorieux d'*Hippocrate anglais*, se présente en effet comme le chef et le maître des modernes observateurs. Mais c'était là un exemple trop difficile à suivre pour le vulgaire, et même alors un grand nombre d'esprits éminents, ne comprenant pas une science sans dogmes et sans doctrines, se hâtaient de rasseoir la médecine sur de nouvelles bases, et de lui apporter de nouvelles théories et de nouvelles erreurs.

L'observation est lente à produire; l'imagination est prompte à créer. La médecine, détournée depuis longtemps par le galénisme de l'étude patiente des faits, n'en ayant pas assez de son propre fonds pour se constituer, ne trouva rien de mieux que d'en emprunter à d'autres sciences, et comme c'était surtout la chimie qui avait commencé la défaite de Galien, ce fut à la chimie que la médecine demanda des principes nouveaux, en retour de ceux qu'elle avait perdus. Vraiment l'interrègne ne fut pas long;

dès 1667, Sylvius (De le Boë), professeur à Leyde, publiait son *Idée nouvelle de la pratique médicale*, et associant, coordonnant quelques unes des idées de Van Helmont et des imaginations de Descartes, complétées par ses propres méditations, il instituait la médecine chimiâtrique.

A bien considérer les choses, il n'y avait pas si loin des doctrines de Galien à ces nouvelles théories, et peut-être cette ressemblance aida-t-elle quelque peu à leur succès. Le corps humain était toujours essentiellement formé par les humeurs, et ces humeurs viciées produisaient toujours les maladies ; mais au lieu de la pituite ou de l'atrabile, c'étaient les acides et les alcalis qui se trouvaient en excès dans les humeurs, et leur communiquaient une âcreté morbide. *L'âcreté* des humeurs est restée dans le langage vulgaire comme un dernier souvenir de ces absurdes théories, qui firent cependant le tour de l'Europe. Pour combattre ces âcretés chimiques, Sylvius avait recours surtout aux médicaments chimiques, et ne reculait pas devant les plus énergiques. Il faisait un grand usage des préparations d'antimoine, donnait jusqu'au nitrate d'argent et au sulfate de zinc pour provoquer le vomissement, et avait régularisé l'emploi du sublimé corrosif. Il faut lui rapporter encore l'honneur d'une autre innovation qui devait rendre plus tard de puissants services à la médecine; le premier il transporta l'enseignement dans les hôpitaux, aux lits des malades, et fut ainsi l'un des créateurs de la clinique.

Sylvius mourut en 1672, à l'âge de 58 ans. Vingt années ne s'étaient pas écoulées depuis sa mort, que son système, vivement attaqué, menaçait déjà d'une prochaine ruine, et ce qui est remarquable, c'est qu'il eut pour adversaires précisément deux des chimistes les plus distingués de cette époque, Frédéric Hoffmann et Stahl.

Hoffmann, professeur à l'université de Halle, commença l'attaque, en 1689, par un opuscule où il démontrait l'insuffisance des acides pour rendre compte des maladies, et l'insuffisance des alcalis pour les guérir. On se souvient que Descartes, en admettant pour certains cas la fermentation des humeurs, avait cependant presque tout réglé par le rapport tout mécanique des formes des molécules avec celles de leurs canaux. Ce point de vue était resté oublié, la vogue étant alors à la chimie. Mais depuis lors, la mécanique avait reçu une vive et féconde impulsion; elle occupait particulièrement l'Académie des sciences ; déjà, dès 1681, Borelli avait essayé de l'appliquer à l'étude des mouvements des animaux; enfin, en 1687, Newton, reculant en quelque sorte les limites de l'esprit humain, avait demandé et ravi à la mécanique le secret du mouvement des mondes. Qu'y avait-il de plus séduisant pour les médecins, désenchantés de la chimie? La science qui venait d'expliquer l'univers à Newton, ne pouvait-elle, plus aisément encore, révéler le mystère de l'organisation humaine? Hoffmann en conçut l'espérance, et prenant d'abord Descartes pour guide, il ramena la théorie des sécrétions au simple rapport des pores et des atômes. Toute la médecine fut fondée sur la mécanique et l'hydraulique, unique moyen, disait Hoffmann, de l'élever au rang des sciences exactes. La digestion, cessant d'être une fermentation, redevint une simple trituration, comme au temps d'Érasistrate; pour l'opérer plus sûrement, on doua l'estomac et les muscles abdominaux d'une force de contraction qui dépassait deux cent soixante mille livres. La circulation se réduisait à deux mouvements, la systole et la diastole, et toutes les fonctions s'opéraient en vertu de mouvements du même genre. Le corps humain était ainsi une *machine*, et c'est Hoffmann qui a fait passer cette expression dans le langage ordinaire; machine bien ou mal réglée, selon l'état de santé ou de maladie. La maladie résultait principalement de l'exagération des mouvements dans un sens ou dans l'autre; l'excès de systole ou de contraction constituait le spasme; l'excès de dilatation, l'atonie. C'étaient, sous une autre forme, le *strictum* et le *laxum* de Thémison. Cependant, comme il est bien difficile de rompre complétement avec les idées reçues, les sécrétions mécaniquement empêchées retenaient dans les humeurs des éléments étrangers, des sels, des acides, donnant naissance à certaines affections, les dartres, la goutte, la pierre. Et enfin, comme la machine se mouvait par elle-même, Hoffmann y reconnaissait un agent moteur, âme sensitive, fluide nerveux sécrété par le cerveau. Telle fut l'école iatro-mécanique.

Cependant, presque en même temps que Hoffmann, et dans la même université, une autre doctrine était professsée avec éclat; elle rejetait à la fois et la chimie et la mécanique, et, dans le corps vivant, ne voulait considérer que la vie même; c'etait la doctrine de Stahl. Le premier il insista avec une force toute particulière sur la différence essentielle qui sépare les corps inertes des corps vivants. Ceux-ci avaient en eux la raison de leur existence, et non pas seulement quelque agent matériel, comme les esprits vitaux de Galien, et le fluide nerveux de Hoffmann; mais une cause immatérielle, et pour ne laisser aucune prise au doute, dans le système de Stahl, c'était l'âme elle-même. Stahl, en même temps que la médecine, profes-

sait à la fois l'anatomie et la chimie; mais il ne cessait de prévenir ses auditeurs contre l'abus de ces deux sciences. Bien plus, dans un ouvrage célèbre, publié en 1694, il proposa de bannir des études médicales comme inutiles et même dangereuses la physique, la chimie, et l'anatomie. L'organisme (c'est le nom qu'il impose au corps vivant), l'organisme a ses lois propres, qu'il ne faut pas chercher en dehors de lui, et qui ne peuvent être révélées que par l'observation directe. Le cadavre même n'est que le cadavre: c'est la machine dont le moteur est absent. L'âme est donc tout; c'est elle qui préside aux sécrétions, à la nutrition, à toutes les fonctions qui constituent la santé; c'est le trouble de l'âme qui amène le trouble des fonctions, et qui est conséquemment la cause première de toutes les maladies. L'âme, ainsi troublée, réagit contre les causes morbifiques, et tend essentiellement à les dissiper; c'est là ce que les anciens entendaient sous le nom de *nature médicatrice*, et dont Hippocrate recommande si justement de suivre les indications.

Ainsi, moins de trente ans après la destruction du galénisme, la médecine moderne se trouvait déjà scindée en trois grands systèmes, dont chacun se fondait sur la considération spéciale et en quelque façon exclusive de ces trois indestructibles éléments de l'organisation : les humeurs, les solides et les forces invisibles qui les font mouvoir. L'antiquité avait déjà passé par cette voie; c'étaient au fond les mêmes idées sous de nouvelles formes. En outre, à l'écart de tous ces systèmes, se tenaient les observateurs purs, tels que Sydenham, et les expérimentateurs de remèdes nouveaux représentaient assez bien les anciens empiriques. Pour que la ressemblance fût bien complète entre les deux époques, il fallait un homme qui, doué du même génie et de la même érudition que Galien, tentât comme lui de réunir toutes ces théories, tous ces faits épars dans une vaste synthèse, et qui eût assez de pouvoir pour l'imposer à ses contemporains. Boerhaave fut cet homme.

Né en 1668, docteur en 1693, professeur en 1701, Boerhaave commença ses cours par convier ses auditeurs à reprendre l'étude, alors si négligée, d'Hippocrate. Ce n'était pas assurément pour faire prévaloir le passé sur le présent, car deux ans après, il s'expliqua nettement dans un autre discours sur l'application des raisonnements mécaniques à la médecine. Là était, en effet, sa tendance; de même que Galien se rattachait à Polybe, Boerhaave penchait essentiellement du côté de Hoffmann. Mais, comme par son immense érudition il s'était approprié les observations de tous les âges, il voulait embrasser de même toutes les théories : chimiques, mécaniques, vitalistes, et il emprunta même quelque chose au système suranné de Galien. Expliquant ainsi toutes les difficultés, éludant toutes les objections, doué d'ailleurs d'un talent professoral de premier ordre, il attira à l'université de Leyde des auditeurs de toutes les contrées de l'Europe, et arriva, de son vivant, à un degré de fortune et de renommée qu'aucun médecin n'avait atteint avant lui dans l'âge moderne. Ses Institutions, publiées en 1708, n'eurent pas moins de seize éditions; ses Aphorismes eurent plus de succès encore. Il mourut en 1738, voyant sa doctrine enseignée dans toutes les écoles, et pouvant espérer qu'il avait assis la médecine sur des bases impérissables. Qui lui eût dit pourtant qu'à son école même grandissait déjà un élève qui devait lui porter le coup fatal? Mais pour un assez long temps du moins, Boerhaave garda sa domination incontestée, et peut-être l'eût-il conservée autant que Galien, s'il avait rencontré des circonstances aussi favorables. C'est donc à Boerhaave qu'aboutit le premier cycle de la médecine moderne qui, commençant à Sylvius en 1668, finissant à Cullen en 1769, aura ainsi compris l'espace d'un siècle entier. Mais avant d'arriver à ce cycle nouveau et de dire quelles circonstances le préparèrent, il est à propos de jeter un coup-d'œil sur la chirurgie, demeurée jusqu'à un certain point indépendante de la médecine.

La deuxième moitié du XVII^e^ siècle avait été aussi pour la chirurgie une époque de rénovation, et la chute du galénisme enveloppant dans un discrédit complet tout ce qui avait été écrit dans les temps antérieurs, il y avait eu table rase, et il avait fallu songer également à reconstruire la science. De plus, à Paris particulièrement, les circonstances étaient venues en aide à cette révolution scientifique, et, en 1665, la réunion des barbiers et des chirurgiens de robe longue, mettant un terme à de longues rivalités, avait constitué un corps nouveau, ardent, vigoureux, et qui se mit à l'œuvre avec énergie. Dès 1668, Mauriceau publiait son Traité d'accouchements; en 1673, Dionis commençait, au Jardin des Plantes, ses démonstrations de médecine opératoire qu'il devait rédiger plus tard; deux chefs-d'œuvre. Une foule d'autres chirurgiens, marchant sur leurs traces, assuraient dès lors le premier rang en Europe à la chirurgie de Paris. Cette juste célébrité s'accrut encore dans le siècle suivant, d'abord par les leçons et les travaux de J.-L. Petit, le premier sans contestation parmi les chirurgiens du continent au XVIII^e^ siècle; et, plus tard, par la création de

l'Académie royale de chirurgie. L'oubli systématique de toutes les traditions avait eu pour effet de faire rétrograder l'art sur un grand nombre de points; mais, en revanche, il avait fait sentir le besoin d'observations nouvelles. Du reste, les recueils d'observations dataient déjà de loin, et Fabrice de Hilden en avait donné un remarquable exemple. Mais il restait à associer ces observations pour en tirer toutes les déductions légitimes; ce nouveau mode d'investigation, le Mémoire, inconnu jusque-là en chirurgie, date de J.-L. Petit.

Que si l'on recherche maintenant le caractère de la chirurgie de cette époque, on la trouvera tout d'abord dirigée, le plus souvent à son insu, par la méthode philosophique de Descartes, accordant presque autant à l'imagination qu'à l'expérience. Pour toutes les questions qui confinaient aux théories du jour, la chirurgie suivait aveuglément la médecine, et J.-L. Petit lui-même commença par étaler dans son premier ouvrage de misérables lambeaux de la chimiâtrie de Sylvius. Plus tard, il reconnut et proclama tout l'arbitraire de ces hypothèses; mais il ne parvint pas à en détourner ses collègues, et la doctrine de Boerhaave a laissé de ses traces impures jusque dans les mémoires de l'Académie de chirurgie. En dehors de ces grands problèmes, les tendances mécaniques de la médecine réagissaient également sur la chirurgie qui s'y prête mieux par son objet même, et les doctrines les plus brillantes de J.-L. Petit pèchent le plus souvent par l'abus des explications mécaniques.

Tel était donc l'aspect général de la science vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Mais alors la philosophie de Bacon commençait à sortir de sa longue obscurité; Percival Pott avait déjà tenté de l'introduire dans la chirurgie, et, de toutes parts, on sentait le besoin de s'appuyer sur des faits. Deux hommes surtout préparèrent à la médecine une voie nouvelle, tous deux d'un génie bien moins brillant que solide, d'une aptitude plus que douteuse pour les grandes conceptions, mais admirablement doués pour la recherche laborieuse et persévérante de la vérité. Le premier par le renom et l'influence fut Haller, le rénovateur, et nous dirions presque le fondateur de la physiologie moderne; le second fut Morgagni, qui donna une impulsion presque égale à l'anatomie pathologique. Haller, élève de Boerhaave, et plus érudit encore que son maître, avait déjà accordé depuis longtemps une certaine attention à l'*irritabilité*, force nouvelle imaginée par Glisson pour expliquer les mouvements des êtres organisés. Mais jusqu'alors ce n'avait guère été qu'une hypothèse plus ou moins séduisante, lorsqu'en 1752, Haller l'éleva au rang d'un fait démontré; fort de près de deux cents expériences, il affirma que toutes les parties du corps jouissaient de l'irritabilité, bien distincte de la sensibilité et même de la force nerveuse.

C'était assurément un grand progrès dans la recherche des forces ou facultés qui président aux actes de l'organisme, et, depuis la découverte de la circulation, aucune autre n'avait eu le pouvoir d'agiter autant les esprits. Pour qui veut cependant aller au fond des choses, la circulation et l'irritabilité sont de grands phénomènes physiologiques, qui n'ont qu'une bien médiocre portée dans le domaine de la pathologie. Lorsque, dix ans plus tard, Morgagni publiait ses fameuses Lettres *sur le siége et les causes des maladies éclairées par l'anatomie pathologique*, il rendait un service d'une tout autre importance à l'étude des maladies, puisqu'il en faisait connaître une face jusque-là trop dédaignée, c'est-à-dire leurs effets matériels sur le cadavre. Mais les recherches de Morgagni ne pouvaient être fécondées que par d'autres recherches semblables, toujours lentes et laborieuses; la découverte de Haller ouvrait un large champ aux imaginations et aux hypothèses, et comme toujours, ce furent les hypothèses qui eurent le don d'entraîner les esprits.

Cullen s'empara des idées de Haller, et fit jouer à la force nerveuse le principal rôle dans sa pathologie. Du reste, à part la forme nouvelle que ces idées prêtaient à sa théorie, il était facile d'y retrouver presque tout le système de F. Hoffmann; le spasme et l'atonie redevinrent les seuls éléments morbides; seulement Cullen, rejetant absolument les viciations des humeurs, se retranchait dans un solidisme absolu, et, d'un autre côté, aux explications trop mécaniques de Hoffmann, substituait les explications physiologiques de Haller.

Depuis la chute du galénisme, la haute direction de la médecine, échappée aux races latines, semblait ainsi devenue l'héritage des races germaniques; la France, en particulier, avait reçu l'impulsion qu'autrefois elle était accoutumée à donner. Les deux facultés dominantes, Paris et Montpellier, s'étaient partagées entre les systèmes, et tandis que Boerhaave régnait à Paris, l'animisme de Stahl avait prévalu à Montpellier. Il y revêtit tout à coup une forme nouvelle, plus d'accord avec la philosophie du jour; ce fut Barthez qui sonna en quelque façon le réveil médical de la France, en édifiant ce qu'on appelle encore aujourd'hui les doctrines de Montpellier.

Dès 1772, Barthez avait annoncé dans un

discours académique le principe vital dont il fit la base de toute la médecine. C'était toujours cette nature puissante d'Hippocrate; c'était bien aussi la force reconnue par Stahl, mais, essayant de sortir du vague de l'un en évitant la précision trop téméraire de l'autre, Barthez rencontra à son tour un autre écueil. Ce principe vital était-il quelque chose, un être distinct du corps et de l'âme, ou une simple faculté unie au corps vivant? Question à jamais insoluble, qui le tourmenta cependant comme elle tourmente encore son successeur, M. Lordat, qui, sous le titre de *double dynamisme*, semble accorder au principe vital ou *âme végétative* une existence aussi réelle que celle de l'âme pensante.

La doctrine de Barthez eut un grand honneur qui n'a peut-être pas été assez remarqué; ce fut d'inspirer quelques unes des plus belles idées et des plus heureuses expériences de J. Hunter, le chef illustre de l'école chirurgicale moderne, qui commençait ses cours de chirurgie par une étude spéciale du principe vital. Peut-être aussi avant Hunter inspira-t-elle à un certain degré Brown, l'élève et le rival de Cullen, qui produisit, vers 1780, tout un nouveau système médical.

Brown avait retenu de son maître que toutes les maladies proviennent d'un excès de force ou de faiblesse. Il avait appris de Haller qu'il existait dans l'organisme une force d'irritabilité qu'on pouvait mettre en jeu par les irritants. Mais Haller lui en associait d'autres; tandis que Barthez avait élevé bien au dessus de ces forces secondaires l'unité un peu abstraite de son principe vital. De cette triple source semble découler toute la doctrine de Brown. Dans l'organisme vivant, il ne regarde ni les liquides ni les solides; il raie ainsi le spasme et l'atonie de Cullen. De l'irritabilité de Haller, élevée à la hauteur d'un principe unique, il fait l'*incitabilité*. L'incitabilité, abstraction plus vague encore que celle de Barthez, est donc une faculté propre à tous les êtres vivants; à proprement parler, c'est la vie. Mais pour s'exercer et s'entretenir, elle a besoin d'être mise en jeu par les agents extérieurs; ceux-ci sont dits *incitants*, et le résultat de leur action est l'*incitation*. Quand l'incitation est modérée, toutes les fonctions s'opèrent régulièrement; si elle est trop forte ou trop faible, les fonctions sont troublées, il y a maladie. Maintenant quand l'incitation est trop faible, l'incitabilité languit; il y a faiblesse ou, dans le langage de Brown, *asthénie*. Une incitation trop forte détermine, au contraire, des affections *sthéniques;* mais, en même temps, use, épuise l'incitabilité; d'où une asthénie indirecte. Toute la pathologie de Brown reposait donc sur ces deux états généraux, qu'il appelait des *diathèses*, et la diathèse étant le plus souvent asthénique, la plupart des maladies réclamaient essentiellement des stimulants.

Cette métaphysique un peu confuse eut un grand succès en Angleterre et en Allemagne; en Italie même l'ouvrage de Brown fut propagé d'abord par la traduction de Rasori. Mais ce grand praticien ne tarda pas à reconnaître que les affections sthéniques étaient bien plus communes que les asthéniques, et qu'ainsi la pratique de Brown péchait par la base. Il fallait, en conséquence, modifier la théorie, et il parut plus facile d'en créer une nouvelle. Ce fut par là que la médecine inaugura le XIXe siècle.

Dans le système italien, l'excitabilité ou la vie, n'était plus mise en jeu par des agents d'une même nature, ne différant que par leur intensité; mais ces agents étaient de deux sortes, les uns stimulants, élevant l'excitabilité au dessus de son rhythme normal; les autres doués d'une propriété toute contraire, pouvant l'affaiblir directement, et nommés en conséquence contro-stimulants. Lorsque le *stimulus* et le *contro-stimulus* sont en équilibre, la santé est parfaite; si l'un est un excès, la permanence de cet excès constitue un état morbide ou diathèse; diathèse par excès de stimulus, diathèse par excès de contro-stimulus; celle-ci plus rare, demandant des stimulants; l'autre plus commune, réclamant des *contro-stimulants*. Tous les agents de la matière médicale furent donc encore rangés en deux catégories; mais, du moins, l'immense service rendu par l'école Rasorienne fut d'étudier directement le mode d'action des médicaments, de ramener dans la classe des contro-stimulants de nombreuses substances jusque-là regardées comme excitantes, et enfin de démontrer que la tolérance pour les agents les plus énergiques différait dans l'état de santé et dans l'état de maladie, de telle sorte que, dans les cas d'urgence, on pouvait porter l'émétique, par exemple, l'opium, et d'autres véritables poisons, à des doses inconnues jusque-là, et qui, dans le langage des praticiens, gardent encore le nom de *doses rasoriennes*.

Cette doctrine, assez rapidement répandue en Italie, était à peine connue au delà des monts, lorsque s'éleva en Allemagne un autre réformateur qui, avec un point de départ analogue aux précédents, arriva à des conséquences tellement différentes, qu'on dirait qu'il avait pour objet de combattre l'excès des hautes doses par un excès tout opposé; c'était Hahnemann, l'inventeur de l'homœopathie et des doses infinitésimales. Hahnemann établit avant tout son sys-

tème sur la considération de la force vitale; toutes les maladies sont pour lui des affections purement dynamiques, que la force vitale est tantôt suffisante et tantôt impuissante à dissiper. Mais, et c'est là qu'il se sépare de ses devanciers, toute affection dynamique, selon lui, peut être dissipée par une autre, analogue et plus forte. Le point essentiel était donc de trouver, dans les maladies où la force vitale serait impuissante, des moyens capables de déterminer une autre affection du même genre et un peu plus intense, mais facile à surmonter par la force vitale. Or, on sait que les médicaments produisent certains phénomènes tout-à-fait comparables aux phénomènes morbides, et que cette maladie artificielle qu'ils déterminent ne tarde pas à se dissiper. Administrer dans une maladie quelconque, un médicament qui reproduise l'image fidèle de cette maladie, en un mot, combattre les *semblables par les semblables*, c'est là l'homœopathie. Quant à l'atténuation des doses, portée jusqu'à un point qui effraie la raison humaine, c'est un accessoire qui ne touche pas au principe même; seulement Hahnemann a tellement enchevêtré l'un et l'autre qu'aujourd'hui, dans la pratique, homœopathie et doses infinitésimales sont à peu près synonymes.

Nous avons dit que l'homœopathie se rapproche, par son principe, des sectes précédentes; c'est qu'en effet Barthez, Brown, Rasori, Hahnemann ne sont, sous des formes diverses, que les représentants de l'école dynamique pure, avant eux restituée par Stahl. Pour cette école, il n'y a dans le corps vivant ni solides, ni liquides, ni organes; elle n'y voit qu'une ou plusieurs forces dont il s'agit de régler les manifestations. Elle s'élève ainsi à une telle hauteur qu'elle est exposée à perdre la terre de vue, et l'on conçoit que l'anatomie, la physiologie, la pathologie même en tant qu'elle décrit des maladies distinctes, et surtout l'anatomie pathologique, sont des sciences parfaitement inutiles. Pour Barthez, le plus sage de tous, le diagnostic précis de la lésion organique est à peu près superflu; après la considération de l'état des forces, tout au plus s'il s'occupe de décomposer la maladie en éléments symptomatiques, ouvrant ainsi la porte aux groupes de symptômes de Hahnemann; peut-être devait-on moins s'étonner de voir Risueno professer l'homœopathie dans la chaire même qu'avait illustrée le génie de Barthez. Pour Brown et Rasori, la médecine se simplifiait bien plus encore, puisque la pathologie tout entière aboutissait à deux éléments, un excès de force ou de faiblesse, et que la thérapeutique à son tour se réduisait à deux indications, affaiblir ou fortifier.

Mais il y a dans l'homme autre chose que des forces, et les recherches trop négligées de Morgagni avaient surabondamment démontré quelle influence la maladie exerce sur les organes, et combien souvent l'altération des organes entraîne inévitablement la mort. Morgagni avait étudié la nature et le siége des maladies sur le cadavre; il fallait reprendre la même étude sur le vivant. J. Hunter ne craignit pas d'entreprendre à la fois l'une et l'autre tâche. Glorieuse époque pour l'Écosse! Tandis que ces deux grands systématiques, Cullen et Brown, imprimaient à la médecine interne une déviation si puissante, J. Hunter, plus grand qu'eux, renouvelait la face de la chirurgie, et poursuivant par l'observation et l'expérimentation ces problèmes qui ne semblaient abordables qu'à la raison pure, il apprenait à la fois aux médecins et aux chirurgiens ce que c'était que l'inflammation, ses degrés, ses aspects divers, quand il fallait ou l'accroître ou l'abattre, et comment cette ennemie si dangereuse pouvait devenir une auxiliaire utile selon les besoins de la thérapeutique. Hunter avait, d'ailleurs, tout embrassé dans sa pensée, les forces, les solides et les liquides, et toute la génération médicale actuelle vit encore presque à son insu des idées de Hunter.

Nous disons à son insu, car la doctrine de Hunter ne pénétra que lentement et difficilement sur le continent, séparé de l'Angleterre par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Et puis Hunter était avant tout chirurgien, et une révolution parallèle, mais plus essentiellement médicale, allait être préparée en France par un jeune homme qui aurait pu marcher l'égal de Hunter, si sa carrière n'eût été prématurément tranchée.

Depuis longtemps, la Faculté de Paris était restée passive et indolente dans tous ces changements de système. Trop occupée de ses priviléges qui lui faisaient des loisirs dorés, elle paraissait s'attacher bien plus à ses intérêts qu'à la science. Comme autrefois les orgueilleux chirurgiens de Saint-Côme avaient eu besoin de se retremper dans la corporation plus active des barbiers, il était temps que l'aristocratique Faculté de Paris vît ses rangs rompus et renouvelés par une jeune et ardente démocratie. La révolution française se chargea de ce soin; toutes les barrières furent rompues, tous les rangs nivelés; chirurgiens et docteurs régents se virent compris pour la première fois sous le titre uniforme de docteurs, et alors, chose curieuse, comme la chirurgie s'était tenue scientifiquement en avant de la médecine, l'opinion lui maintint cette supériorité qu'elle garde encore de nos jours. Dans la constitution de l'enseignement nouveau se rencontrèrent alors inévi-

tablement les traditions du passé et les tendances de l'avenir.

Or, parmi les idées qui avaient eu le plus de vogue en France, il faut compter celle qui, enviant à la botanique et à l'histoire naturelle leurs heureuses classifications, avait pensé que la médecine arriverait à de semblables progrès, si l'on parvenait à classer ainsi toutes les maladies. Sauvages avait introduit cette nouveauté qui avait eu tant de succès qu'on avait imaginé une science nouvelle, la science de la classification, sous le titre de *nosologie*, et que vers la fin du XVIIIe siècle, l'un des coryphées de l'école de Paris, le vieux Pinel réduisait toute la médecine à ce naïf et intéressant problème : *une maladie étant donnée, lui assigner sa place dans le cadre nosologique.* C'était le dernier mot de cette génération vieillie; elle put entendre pourtant, avant de disparaître, les premiers mots de la génération naissante. Bichat, plein d'une ardeur pareille à celle de J. Hunter, créait à la fois une anatomie jusque-là inconnue, l'anatomie générale; il exposait au grand jour, à force d'expériences, quelques uns des mystères de la vie et de la mort; il réveillait l'anatomie pathologique et méditait une réforme de la matière médicale. Peut-être, mort à trente et un ans, laissa-t-il sa pensée incomplète; mais au point où la mort vint l'arrêter, d'une part, il avait rejeté es théories honorables de Boerhaave, sans rien y substituer; d'autre part, il méconnaissait le principe vital de Barthez, et s'expliquant toute l'organisation à l'aide de deux propriétés vitales empruntées à Haller, et appelées cette fois des noms de *sensibilité* et de *contractilité*, il jetait les bases d'un nouveau solidisme.

Bichat laissa cet héritage au XIXe siècle étonné. D'abord il ne se rencontra pas de mains assez puissantes pour le recueillir. Mais en 1816, l'héritier se révéla; Broussais, déjà connu par des recherches sur les inflammations chroniques, Broussais tira les déductions des idées de Bichat, et fonda ce qu'il appela lui-même la *doctrine physiologique*. C'étaient toujours l'exaltation ou l'affaiblissement des propriétés vitales qui constituaient tout le système; mais au lieu des hypothèses pures de Thémison, de Hoffmann, de Cullen, Broussais s'appuyait sur l'anatomie pathologique; il étudiait l'inflammation dans tous les tissus, dans tous les organes, la suivait dans tous ses degrés, dépassant même le but en la voyant où elle n'était pas; en un mot, il refaisait la pathologie presque tout entière, et lui donnait l'aspect et la solidité qu'elle montre encore aujourd'hui. Singulière contradiction, qu'un homme qui après tout n'admettait que deux maladies, l'*irritation* et l'*abirritation*, qui même regardait la dernière comme si rare, qu'on pouvait dire qu'il n'en reconnaissait qu'une seule; que cet homme ait travaillé plus que personne à découvrir, à distinguer, à isoler les inflammations propres de tous les tissus, de tous les organes; à en multiplier le nombre au-delà même de la réalité! Mais l'idée de Bichat le dominait; ce solidisme nouveau prenait au moins ses bases dans l'organisation même et surtout dans l'anatomie pathologique, et Broussais concourut énergiquement aux progrès de l'anatomie pathologique qui étaient pour sa doctrine un germe de mort. Heureux si, poursuivant une autre idée de Bichat, il eût porté un regard aussi attentif sur la matière médicale! Mais il eût fallu alors renoncer à tout son système; car l'inflammation ne réclamant que des antiphlogistiques, comment concilier cette indication unique avec l'emploi d'une foule de médicaments si divers par leur mode d'action, et si énergiques dans leur diversité?

La doctrine physiologique, malgré sa supériorité sur les autres systèmes contemporains, malgré les services réels qu'elle a rendus à la pratique, ne vécut pas vingt ans. Cependant aucune doctrine rivale ne lui fut opposée, et à part quelques partisans bien arriérés de Rasori ou de Hahnemann, la médecine actuelle n'obéit à aucun système. Quel est donc son caractère; et d'abord comment la doctrine physiologique est-elle si rapidement tombée? On peut assigner à cette chute trois causes principales.

Premièrement, l'anatomie pathologique sur laquelle s'appuyait Broussais, ne tarda pas à témoigner contre lui. L'inflammation constitue bien l'élément le plus commun des maladies de la race humaine; mais il y a une foule de transformations, de dégénérescences qu'elle n'explique pas. Il s'est donc élevé de nos jours une petite école qui s'est dévouée aux progrès de l'anatomie pathologique, pour qui le malade n'est guère qu'un sujet d'autopsie; qui montre même quelque tendance à regarder comme incomplètes les observations de maladies terminées par la guérison. Elle est certainement en possession d'une partie très essentielle de l'histoire des maladies, et toute doctrine qui n'aura pas l'anatomie pathologique en sa faveur, sera condamnée par cela même; mais aussi, l'anatomie pathologique seule est incapable de rien édifier; la thérapeutique surtout ne s'apprendra jamais sur le cadavre. Cette école a puissamment contribué à démolir le système de Broussais; mais elle n'a rien su mettre à la place.

Deuxièmement, Broussais avait négligé les altérations des humeurs, et depuis vingt-cinq ans environ, un humorisme nouveau tend à s'é-

difier à l'aide de l'anatomie pathologique et des progrès de la chimie organique. C'est le système qui a manqué jusqu'à présent pour compléter le deuxième cycle de la médecine moderne; il y a déjà quelques précurseurs, mais le fondateur est encore à trouver.

Enfin il avait mis à l'écart et pour ainsi dire aboli la matière médicale; les praticiens mal satisfaits de l'eau de gomme et des sangsues sentirent le besoin d'autres agents. Cela se fit lentement d'abord; puis la réaction se développa au point de franchir toutes limites, et comme Hahnemann, avec ses nombreux remèdes, avait succédé en Allemagne au système absolu de Brown, de même en France un certain nombre de ces esprits qui ne savent pas garder de mesures, se sont précipités du système absolu de Broussais dans l'homœopathie, la plus extraordinaire peut être des conceptions de la médecine moderne.

Ici s'arrête cette longue histoire. Peut-être l'impression qui en résulte est elle peu favorable à l'idée que l'on voudrait se faire de la certitude et des progrès de la médecine. Bien évidemment du moins elle n'a pas encore rencontré de ces lois générales qui dominent et expliquent toute une science, comme les lois de l'affinité en chimie, de l'attraction en astronomie. On peut en dire autant de la philosophie. C'est que l'une et l'autre s'occupent de l'homme et que les mystères de l'homme sont autrement obscurs et difficiles à pénétrer que ceux du monde extérieur,

Quant aux progrès réels de l'art, ils sont nombreux et évidents dès qu'on veut bien descendre de ces hautes régions pour arriver aux questions secondaires. Malheureusement, lorsqu'il s'agit de retracer dans un rapide résumé le tableau des vicissitudes de la médecine, c'est en quelque sorte une nécessité de s'attacher principalement au développement et à la chute des systèmes, comme dans l'histoire des peuples, on s'arrête surtout aux révolutions. Ce ne sont pas cependant les révolutions qui font le plus pour le progrès de l'humanité; trop souvent même elles le suspendent, et il attend qu'elles soient terminées pour reprendre sa marche continue. Non pas sans doute que certaines révolutions n'aient eu leur utilité, leur nécessité même, soit pour détruire de vieilles idées qui faisaient obstacle, soit pour inaugurer des idées nouvelles. Mais c'est bien moins durant leur cours que dans leurs intervalles que l'industrie, le commerce, les arts, les sciences s'étudient et se fécondent. Il en est ainsi dans la médecine. Le galénisme aurait été plus difficilement arraché des esprits sans la chimiâtrie de Sylvius; et la doctrine physiologique de Broussais a enlevé jusqu'aux dernières traces des hypothèses humorales de Boerhaave. Ce n'est pas là tout, et assurément de grandes et incontestables vérités ont été mises en lumière par les systèmes les plus opposés, soit qu'ils aient révélé la puissance médicatrice de la nature, soit qu'ils nous aient appris à découvrir les sources cachées de certaines maladies dans les altérations des liquides et des solides. Mais de même que les révolutions ne font pas toute l'histoire des peuples, la succession des systèmes ne fait pas toute la médecine. Ainsi que nous l'avons déjà observé, durant la plus grande vogue de Sylvius, les praticiens purs, Sydenham en tête, traçaient leur sillon à part; de même que Corvisart sous Pinel, de même que Laennec sous Broussais, pour ne parler que des morts. A côté et au dessous de ces hommes illustres, une foule d'observateurs laborieux, ont remué de tout temps, dans tous les sens, le sol scientifique, et nous héritons de leurs découvertes souvent sans connaître leurs noms. C'est ainsi que la thérapeutique s'est successivement enrichie, depuis trois siècles, des remèdes les plus précieux : l'émétique, le mercure, le quinquina, l'épicacuanha, la belladone, la digitale, la noix vomique, l'iodure de potassium; que la chimie a su dégager des médicaments végétaux l'élément actif sous une forme plus commode et surtout sous un bien moindre volume, comme la strychnine, le sulfate de quinine; c'est ainsi que nous avons appris à reconnaître des maladies qui se dérobaient à toute investigation et conséquemment à tout traitement; soit qu'on ait signalé des affections jusque là inconnues, telles que le scorbut au XVII^e^ siècle, le croup au XVIII^e^, l'albuminurie au XIX^e^; soit que par l'auscultation, la percussion; l'emploi des réactifs chimiques et du microscope, on s'assure de l'existence d'une affection douteuse, qu'on la signale dès le début, alors qu'elle est le plus facile à guérir; c'est encore ainsi que pour les maladies les plus communes et qu'on pouvait croire le mieux connues, la syphilis par exemple, une observation plus attentive distingue des périodes différentes, auxquelles répondent avec certitude des traitements différents; c'est ainsi enfin que dans les traitements les plus vulgaires, l'expérience a appris à substituer aux agents employés depuis des siècles d'autres agents plus énergiques qu'on avait cru doués de propriétés ennemies, comme l'émétique à haute dose à titre d'antiphlogistique, le nitrate d'argent comme agent de substitution. Ce sont là des progrès réels, des conquêtes qui se renouvellent tous les jours, qui tous les jours

viennent s'ajouter aux acquisitions anciennes, et agrandissent à petit bruit, mais d'une manière continue, le domaine de la science. Quelques unes de ces découvertes nous viennent à la faveur des systèmes, le plus souvent en dehors des systèmes, qu'elles contribuent fortement à ébranler et à détruire; et plus les systèmes sont exclusifs, plus la pratique, gênée et étranglée pour ainsi dire, tend à en sortir pour retrouver ailleurs plus d'espace et de ressources.

En ce moment, par exemple, une activité inouïe s'exerce sur toutes les questions d'un ordre secondaire; les faits, les recherches, les expériences, s'accumulent de toutes parts. En revanche, s'il faut le confesser, tous ces travaux demeurent isolés; chaque observateur va de son côté sans s'inquiéter des autres; il y a d'immenses matériaux, pas un architecte; en un mot, la médecine est actuellement dans une époque de crise, sans ordre, sans drapeau, sans idées générales. Un tel état peut-il subsister longtemps? L'histoire est là pour attester le contraire. Quel système sommes-nous destinés à voir surgir? Nous l'avons dit, les principales tendances sont actuellement à l'humorisme, et après le triomphe et le déclin du dynanisme pur et du solidisme, il aura probablement son tour. N'oublions pas toutefois qu'on voit poindre une autre tendance, bien faible encore à la vérité; c'est le retour aux études historiques, à l'intelligence des traditions, à la méditation des grands génies de tous les âges, qu'ils se nomment Hippocrate ou Galien, A. Paré ou J. Hunter. Est-ce un indice, est-ce une espérance?

Quoi qu'il en soit, s'il est quelques conclusions à tirer de l'histoire des systèmes en médecine, c'est d'abord que ceux qui n'ont voulu considérer qu'un des trois éléments de l'organisme, solides, liquides ou forces vitales, malgré tout le génie dépensé à les produire et à les défendre, n'ont jamais eu qu'un succès très limité, quant à l'étendue et quant à la durée, et que ceux qui ont dominé le plus longtemps et le plus loin, dans l'antiquité comme dans l'âge moderne, sont les grandes synthèses de Galien et de Boerhaave, qui embrassaient à la fois ces trois éléments. Il est aussi très remarquable que la plupart des auteurs de ces systèmes à la fois si étroits et si absolus, affectaient un profond mépris de tout ce qui les avait précédés, datant orgueilleusement la science d'eux-mêmes, et que Boerhaave et Galien, avant de tracer des règles à la médecine, avaient pris soin de l'étudier jusque dans ses origines, et dépassaient tous leurs contemporains aussi bien comme érudits que comme praticiens.

Est-ce là tout, et si la médecine doit voir une troisième synthèse de ce genre, est-elle condamnée à repasser par les mêmes erreurs, modifiées seulement par la différence des temps et des lieux? Et, par exemple, après avoir cherché à se modeler sur la chimie imparfaite, sur la physiologie toute mécanique du XVIIe siècle; va-t-elle encore emprunter les théories un peu plus avancées, nous l'accordons, de la chimie et de la physiologie de notre âge, même secondées par l'anatomie pathologique? A Dieu ne plaise, il faut espérer que les médecins arriveront enfin à reconnaître que la première condition d'une observation sérieuse, c'est de ne pas abandonner son sujet propre pour s'égarer sur les objets voisins; que l'anatomie, la physiologie, la chimie, peuvent apporter d'utiles secours à la pathologie, mais ne sauraient constituer la pathologie même; que l'anatomie pathologique en fait bien une partie, mais non pas même la partie la plus importante, et qu'en définitive l'objet essentiel de la médecine étant l'homme vivant et malade, c'est l'homme vivant et malade qu'il faut avant tout, après tout et par dessus tout étudier. MALGAIGNE.

MÉDECINE (ÉCOLE DE). L'École de Médecine de Paris ne fut organisée que dans la dernière moitié du XIIIe siècle. Ses statuts furent approuvés par Philippe de Valois en 1331. Elle n'était pas alors représentée par les professeurs enseignants, mais par l'universalité des docteurs régents divisés en deux ordres, celui des *jeunes*, dont la nomination ne datait pas de dix ans, et celui des *anciens*. L'enseignement principal était donné par deux maîtres-régents; l'un faisait un cours sur les *choses naturelles* (anatomie, physiologie, hygiène, etc.), et l'autre sur les choses *præter naturam* (les maladies, leur traitement et la matière médicale). Les écoliers payaient pour les frais de leurs études anatomiques, 40 sous la première année, 20 sous la seconde, et 10 sous seulement s'ils étaient vétérans. Pour subir l'examen de baccalauréat, il fallait être âgé de vingt-cinq ans au moins, avoir suivi pendant deux ans les cours de la faculté, être maître-ès-arts ou en philosophie, et avoir étudié pendant quatre ans à l'académie de Paris, ou huit ans dans une autre académie. En 1452, le cardinal d'Estouteville fut chargé, par le Saint-Siége, d'organiser les facultés. Il ordonna que l'hygiène, jusqu'alors trop négligée, entrerait dans l'enseignement, et institua, vers 1771, une thèse dite *cardinale*. La Faculté de médecine fut supprimée, comme les autres facultés, par la loi du 18 août 1792. A cette époque, il existait en France 18 facultés et 15 colléges de médecine; ces derniers n'avaient pas droit de conférer les grades. La loi du 4 décembre 1794

organisa de nouveau les écoles de médecine, dont le nombre fut fixé à trois, établies l'une à Paris, l'autre à Montpellier, et la troisième à Strasbourg sous le nom d'*écoles de santé*. Celle de Paris fut placée dans le local de l'ancienne académie de chirurgie, auquel on réunit le couvent des Cordeliers. Ce monument, que l'Ecole de médecine occupe encore aujourd'hui, avait été bâti, par ordre de Louis XVI, de 1774 à 1776, d'après les plans de Gondoin, sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne. En 1808, Napoléon créa l'Université, et la Faculté de médecine fut rétablie.

Les professeurs des écoles de médecine sont nommés au concours (décret du 17 mars 1808; ord. du 5 décembre 1830). Pour être admis à ce concours, il faut avoir trente ans accomplis, être Français et justifier du diplôme de docteur. Le doyen, toujours révocable, est choisi par le ministre parmi les membres de la faculté. Chaque faculté a aussi des professeurs agrégés chargés de suppléer les professeurs en cas d'empêchement, et de faire subir les examens avec eux, mais seulement dans la proportion de 1 à 3 (ordon. du 2 février 1823). Les conditions pour le concours d'agrégat sont les mêmes que celles pour les chaires de professeurs, avec cette différence qu'il suffit d'être âgé de vingt-cinq ans (arr. du 11 janvier 1842). Au bout de deux ans d'exercice, les agrégés ne remplissent plus aucune fonction et prennent le titre d'agrégés libres. Les étudiants doivent justifier du diplôme de bachelier ès-lettres dès la première inscription, et de celui de bachelier ès-sciences physiques à la cinquième. Pour arriver au grade de docteur, il faut avoir pris seize inscriptions, avoir fait un stage d'une année dans un hôpital, et avoir subi cinq examens et une thèse. Les droits d'examen et de diplôme, y compris le prix des seize inscriptions, s'élèvent de 1,000 à 1,100 fr.

En outre des trois Facultés de Paris, Montpellier et Strasbourg, il y a en France des écoles préparatoires de médecine, qui en dehors de leurs cours publics procèdent aux examens pour la délivrance des certificats de capacité nécessaires aux étudiants pour faire valoir ces études dans une faculté, mais pour un temps moindre que celui passé dans l'école préparatoire. Ces écoles délivrent des diplômes d'officiers de santé. Les villes où elles se trouvent sont: Reims, Marseille, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Arras, Grenoble, Limoges, Lyon, Nancy, Orléans, Tours, Poitiers, Rennes, Nantes, Rouen, Toulouse. Les professeurs titulaires et adjoints des écoles secondaires sont nommés par le ministre, sur une double liste de candidats, justifiant du grade de docteur, et présentées, l'une par l'école où la place est vacante, l'autre par la faculté de médecine dans la circonscription de laquelle se trouve l'école. AL. B.

MÉDÉE (*myth.*), fille d'Eète et d'Hécate. D'autres lui donnent pour mère Idye, Néère, ou Astérodie. Magicienne habile, elle joignait à sa puissance mystérieuse tous les charmes de la beauté dont elle disputa le prix à Thétis. Lorsque Jason aborde sur les rivages de la Colchide. pour enlever la toison d'or, Médée s'éprend du jeune héros et le fait triompher de tous les obstacles. Elle part ensuite avec lui pour la Grèce. Le vieil Eète envoie à sa poursuite Absyrte, frère de Médée; elle le déchire de ses propres mains, et sème sur sa route ses membres sanglants pour retarder son père, qui la poursuivait lui-même. Le vaisseau Argo sillonne enfin la mer et les fleuves, et les mille obstacles qu'il rencontre, c'est à Médée seule qu'il doit de les surmonter. Le mariage de la fille d'Eète avec Jason fut célébré dans l'île de Phéacie. Les Argonautes foulent enfin le sol de la Grèce. Médée rajeunit Eson en faisant bouillir ses membres dans une chaudière magique, et fait couper en morceaux le corps de l'usurpateur Pélias, sous prétexte de lui rendre, comme à son frère la jeunesse qu'il ne recouvre pas plus que la vie. Jason est infidèle à Médée, elle fait périr la fille du roi d'Éphyre, sa rivale, en lui donnant une tunique empoisonnée, égorge les fils qu'elle avait eus de Jason, et s'envole sur un char traîné par des dragons aux lueurs de l'incendie immense qui dévore le palais royal de Corinthe. Elle se retire alors, suivant une légende, auprès d'Alcmène, qui la reçoit favorablement, parce qu'elle avait guéri Hercule de ses accès de démence, ou selon d'autres, à Athènes, où elle épouse Égée, auquel, malgré sa vieillesse, elle promet de donner un fils. Thésée arrive sur ces entrefaites; Médée doit lui céder l'empire de l'Attique; elle part emportée par des serpents ailés, et descend dans la Phénicie, où elle devient la femme d'un roi, qui la rend mère de Midas, de qui les Mèdes tirent, a-t-on dit, leur origine.

Les savants ont beaucoup disserté sur la fable de Médée, que plusieurs ont regardée comme une reine véritable. Mais il est à croire que son existence est purement mythique. Médee paraît être une fée ou une déesse Colche, et peut-être Mède. Cette chaudière mystérieuse avec laquelle elle opère de si grands prodiges, nous la retrouvons dans l'Inde, en Italie, dans la Grande-Bretagne, dans la Germanie, etc. C'est la Kalaça (*Kessel*, *chaudière* en allemand), que des savants modernes, et entre autres Ottfried Müller regardent comne un symbole des transformations

opérées par la nature, et dont le grand épisode du poème hindou intitulé Mahabarata nous offre la plus grandiose image dans le barattement de la mer de lait ou Kalaça, par lequel les Dieux renouvellent la terre et conquièrent l'immortalité (*voy.* VICHNOU.) AL. B.

MÉDELPAD, hærad ou district de Suède, dans la préfecture d'Hernœsand, qui fait partie du Norrland. Il est baigné par le golfe de Botnie, et offre un sol montagneux, entrecoupé de vallées fertiles en grains, en lin et en chanvre. On en exporte des bois de construction. Sundsvall en est la ville principale. E. C.

MÉDIANE (*géom.*). On appelle ainsi toute droite menée d'un sommet d'un triangle au milieu du côté opposé. Cette droite jouit de deux propriétés remarquables que nous allons démontrer : 1° Toute médiane AD (*fig.* 1) partage

FIG. 1.

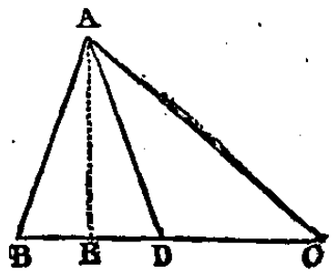

le triangle ABC, de telle sorte que l'on a $\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 = 2\overline{AD}^2 + 2\overline{BD}^2$. En effet, menons AE perpendiculaire sur BC, le côté AB, opposé à un angle aigu dans le triangle ABD, donnera :

$$\overline{AB}^2 = \overline{AD}^2 + \overline{BD}^2 - 2BD \times DE.$$

Le côté AC, opposé à un angle obtus dans le triangle ADC, donnera :

$$\overline{AC}^2 = \overline{AD}^2 + \overline{CD}^2 + 2CD \times DE.$$

Donc en additionnant membre à membre, et remarquant que BD = CD, on a :

$$\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 = 2\overline{AD}^2 + 2\overline{BD}^2 .$$

On déduit de cette proposition un corollaire important, c'est que dans tout parallélogramme la somme des carrés des côtés est égale à la somme des carrés des diagonales. Soit, par exemple, le parallélogramme ABCD (*fig.* 2), si

FIG. 2.

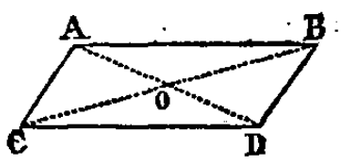

nous menons les diagonales qui se partagent en deux parties égales, nous aurons successivement par le principe précédent ;

$$\overline{AC}^2 + \overline{AB}^2 = 2\overline{AO}^2 + 2\overline{CO}^2$$
$$\overline{CD}^2 + \overline{BD}^2 = 2\overline{OD}^2 + 2\overline{CO}^2 .$$

Donc en additionnant, et à cause de AO = OD, on a :

$$\overline{AC}^2 + \overline{AB}^2 + \overline{CD}^2 + \overline{BD}^2 = 4\overline{AO}^2 + 4\overline{CO}^2$$
$$= (2AO)^2 + (2CO)^2 = \overline{CB}^2 + \overline{AD}^2 .$$

2° Dans tout triangle ABC (*fig.* 3), les trois

FIG. 3.

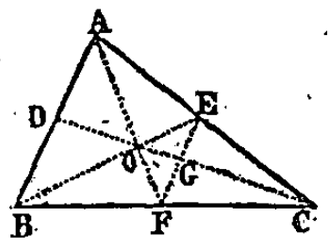

médianes se coupent en un même point. En effet, menons d'abord les deux médianes AF, BE, et traçons la droite CO que nous prolongerons jusqu'en D. Il s'agira de prouver que BD = AD. Or, si nous joignons FE, cette droite sera parallèle à AB. Donc on aura :

$$CF : CB :: FE : BA.$$

Mais à cause des deux triangles AOB et AOD, respectivement semblables aux triangles EOF, FOG, on a :

$$FE : BA :: OF : OA :: FG : AD.$$

Donc à cause du rapport commun FE : BA, il vient :

$$CF : CB :: FG : AD.$$

Mais on a aussi par la parallèle FE à AB :

$$CF : CB :: FG : BD.$$

Donc ces deux dernières proportions ayant les trois premiers termes égaux, les derniers le sont aussi, et l'on a BD = AD. Faisons remarquer que les rapports égaux qui précèdent donnent la proportion :

$$CF : CB :: OF : OA.$$

Donc CF étant la moitié de CB, OF sera la moitié de OA. Donc le point O sera situé au tiers de la longueur de chaque médiane à partir de son pied. D. J.

MÉDIANTE (*musique*). On nomme ainsi la note qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui se trouve entre la tonique et la dominante. L'une de ces tierces est majeure et l'autre est mineure. Lorsque la tierce majeure est au grave, c'est-à-dire formée par la tonique et la médiante, le mode est majeur ; il est mineur lorsque cette tierce majeure se trouve à l'aigu, c'est-à-dire entre la médiante et la tonique (*voy.* GAMME et MODE). La gamme grecque ne connaissait pas les propriétés de la médiante. On donne, dans le plain-chant, le nom de *médiante* ou *médiation* à un repos qui se place au milieu du verset, dans la psalmodie. Cette pause est marquée par un astérique dans les livres de liturgie, et le chant fait à cet endroit une demi-cadence dont les règles sont assez compliquées.

MEDIASCH ou **MEDWISCH**, nom allemand d'une ville qui se nomme en hongrois *Medgyes*, en valaque *Mediess*, et qui se trouve

en Transylvanie, dans le pays des Saxons, à 40 kilom. N.-N.-E. d'Hermanstadt, sur le Grand Kockel. Elle est entourée de murs et renommée par ses vins. On croit généralement que c'est la *Colonia Media* des Romains. Elle a 6,000 habitants, et c'est le chef-lieu d'un *siége*, qui en renferme 41,000. E. C.

MÉDIASTIN (*anat. méd.*). Le médiastin est la cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres (*voy.* ce mot), et divisant la poitrine en deux parties, l'une droite, l'autre gauche. Cette cloison s'étend depuis la colonne vertébrale jusqu'au sternum avec lequel elle n'est point toutefois parallèle; elle est dirigée un peu obliquement de haut en bas, et de droite à gauche, correspond en haut à l'endroit où les cartilages costaux droits s'unissent au sternum, vers son milieu au sternum seul, en bas à une partie des cartilages costaux du côté gauche. Le médiastin est écarté en haut et en avant pour loger le thymus, en bas et en avant pour recevoir le péricarde, le cœur, les gros vaisseaux qui partent de sa base et ceux qui s'y rendent, et en arrière pour loger l'œsophage et l'aorte. Les deux lames de la plèvre qui forment le médiastin ne sont donc véritablement adossées l'une à l'autre qu'au devant du péricarde, entre la partie inférieure du thymus et du diaphragme, et derrière le péricarde, au devant de l'œsophage, depuis la première vertèbre du dos jusqu'à l'ouverture du diaphragme qui donne passage à ce canal. Cette disposition a donné lieu de diviser le médiastin en antérieur et en postérieur.— Une *artère* a reçu le nom de *médiastine antérieure*. Elle est ordinairement fournie par la mammaire interne, quelquefois par la courbure de l'aorte ou le tronc brachio-céphalique, pour descendre dans la partie évasée que présente en haut le médiastin antérieur, en fournissant, dès son origine, quelques rameaux à la portion du péricarde qui environne l'aorte à sa sortie du cœur; puis elle se divise en deux branches, dont l'une remonte vers le cou en se portant à la partie inférieure de la glande thyroïde, ou elle s'anastomose avec les artères thyroïdiennes inférieures, et dont l'autre, plus considérable, continue à descendre dans le médiastin, en se divisant presqu'aussitôt en deux rameaux secondaires pour l'une et l'autre plèvre, avec des ramuscules allant au thymus, etc. Le médiastin postérieur reçoit ses artères de la thyroïdienne inférieure, des intercostales supérieures, des péricardiennes, des œsophagiennes et des bronchiales. — Des veines correspondent à toutes les artères du médiastin et portent le même nom qu'elles. Les nerfs proviennent de la branche diaphragmatique.

L'inflammation du médiastin peut résulter d'un refroidissement brusque, mais elle est le plus souvent provoquée par une violence extérieure sur le sternum. Le diagnostic en est en général assez difficile, parce qu'elle coïncide le plus souvent avec l'inflammation du cœur, de la plèvre ou du poumon. On peut cependant signaler comme signes plus particuliers : une douleur gravative et profonde sous le sternum, et se faisant sentir à chaque inspiration, à cause de la mobilité de cet os auquel s'attachent les feuillets qui constituent le médiastin; décubitus sur le dos ou sur le ventre, angoisse extrême, respiration difficile, toux sans expectoration, fièvre continue. Le traitement antiphlogistique doit être ici des plus énergiques pour amener la résolution et éviter la formation d'abcès. Ces derniers qui peuvent également provenir de causes internes, telles que le vice syphilitique ou scrofuleux, ou de fièvres de mauvaise nature, ne se traduisent pas toujours par des signes bien manifestes. Les plus constants sont : une douleur sourde et profonde derrière le sternum, oppressions, palpitations, syncope, fièvre lente, frissons irréguliers, toux sèche et petite, respiration haletante, impossibilité de se coucher autrement que sur le ventre, ou un peu sur le dos. Quelquefois une sorte de gargouillement se fait entendre dans la poitrine lorsque le malade change de position. Le pus contenu dans le médiastin cherche à se faire jour de tous les côtés : tantôt il fuse sous les parois abdominales par l'espace triangulaire antérieur du centre diaphragmatique, en suivant le trajet de l'artère mammaire interne; tantôt il détache dans une étendue plus ou moins grande les plèvres d'avec le sternum et les cartilages costaux pour venir faire saillie sur les côtés du sternum, sous forme d'une tumeur molle, arrondie, avec fluctuation, indolente par elle-même, et sans changement de couleur à la peau. Enfin le pus longtemps contenu dans le médiastin dont il écarte les deux lames, use le sternum et sort à travers les ouvertures cellulaires qu'il présente; d'autres fois cet os se carie par l'effet de la même cause qui détermine la formation de l'abcès, et alors la matière purulente sort à travers la substance osseuse en mettant quelquefois le cœur à nu. Un abcès du médiastin est donc toujours une affection grave que rend souvent plus dangereuse encore la difficulté d'enlever la cause de la suppuration. Le pronostic devra cependant être toujours subordonné au degré de la faiblesse du malade, et à la cause primitive de l'affection. C'est encore dans cette cause que le traitement doit puiser ses premières indications. Il restera ensuite à donner issue à la collection

purulente lorsqu'elle fera saillie à travers les parties molles. Autrefois on pratiquait la trépanation du sternum pour donner issue aux abcès situés derrière cet os, sans attendre qu'ils l'eussent perforé. De nos jours on a pour ainsi dire renoncé à pratiquer de bonne heure cette opération, par suite de la difficulté de reconnaître indubitablement la présence et le siége précis de la collection purulente, et l'on n'y a guère recours que pour agrandir une ouverture déjà faite par le pus mais trop étroite, ou bien pour donner issue au liquide par l'endroit le plus déclive de la collection, lorsque l'on a pu s'assurer, à l'aide d'une ouverture déjà existante, mais située trop haut, de l'endroit précis où doit être appliqué l'instrument. — On comprend que nous n'avons jusqu'ici parlé que des abcès du médiastin antérieur. Il peut s'en former aussi, quoique plus rarement, dans le médiastin postérieur, au devant des vertèbres dorsales. Ils sont alors d'autant plus dangereux et plus difficiles à guérir qu'ils ne se montrent communément que loin de leur foyer principal, et après avoir fait de grands ravages. Ils sont alors le plus souvent accompagnés de la carie du corps des vertèbres, complication au dessus de toutes les ressources de l'art. Les malades succomberont d'autant plus rapidement que le foyer purulent aura été ouvert plus tôt.

Le médiastin peut encore être le siége d'un amas de graisse, d'épanchements séreux ou sanguins, et de tumeurs tuberculeuses et autres. La présence de ces corps devra nécessairement gêner le jeu de la respiration ou de la circulation, par leur seule présence, et indépendamment de leur nature. La percussion en pourra faire reconnaître l'existence, mais sans donner d'indication utile pour le traitement. L. DE LA C.

MÉDIATEUR. On désigne ainsi la personne qui intervient pour traiter un accord ou une alliance entre deux parties. Moïse a été le médiateur de l'alliance que Dieu fit avec son peuple sur le Sinaï. J.-C. l'a été de celle conclue sur le Calvaire avec l'humanité tout entière. Il s'est interposé entre le ciel offensé et la terre coupable pour opérer leur réconciliation. Par la réunion, en sa personne divine, de deux natures séparées par des distances infinies, il a renversé la barrière qui existait entre Dieu et l'homme. En lui, l'humanité a été rassasiée d'opprobres, immolée sur l'autel de la croix pour satisfaire à la justice éternelle, et la divinité, qui se l'était étroitement unie, a donné à ce grand sacrifice un mérite infini. Jésus-Christ est donc le médiateur par excellence. Non seulement il a opéré le salut du monde en négociant la paix; mais il a payé de son sang la rançon du genre humain. — Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, relève admirablement en Jésus-Christ cette fonction de médiateur, et la place bien au dessus de celle de Moïse. Jésus-Christ, dit-il, est le fils de Dieu ; Moïse n'était que son serviteur. Le sacerdoce de l'ancienne loi n'était que passager; le sacerdoce de la nouvelle est éternel. Les sacrificateurs étaient des pécheurs qui intercédaient pour d'autres pécheurs; Jésus-Christ, la sainteté même, n'a pas besoin d'offrir des sacrifices pour lui. Les cérémonies de l'ancienne loi, par elles-mêmes, ne purifiaient que le corps; celles de la nouvelle purifient les âmes. L'une promettait des biens temporels, l'autre assure des biens éternels. — Cette sublime fonction de médiateur, Jésus-Christ la continue dans le ciel en qualité de pontife, d'ambassadeur et d'avocat. « Comme il possède un sacerdoce éternel, dit saint Paul, il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder. » Nul n'est agréé s'il n'est présenté de sa main; nul bienfait n'est accordé que par lui. « Quelle dignité ! s'écrie Bossuet ; de toutes les parties de la terre les vœux viennent à Dieu par Jésus : tous ceux qui invoquent Dieu comme il faut, l'invoquent au nom de ce grand pontife. C'est pourquoi » ajoute-t-il « je ne crains pas d'assurer qu'encore que l'Église de Dieu sur la terre, et les esprits bienheureux dans le ciel ne cessent jamais de prier, il n'y a que J.-C. seul qui soit exaucé; parce que tous les autres ne le sont qu'à cause de lui. » — En effet, J.-C. seul pouvait être médiateur, parce que seul il pouvait satisfaire pleinement à la justice de son père. Il fallait une victime d'un prix infini, parce que la majesté offensée était infinie. Cette vérité, tous les peuples semblent l'avoir comprise. Tous ont attendu ce médiateur. — (Consulter l'*Essai sur l'indiff.*, t. III, ch. 28).

De ce que J.-C. est l'unique *médiateur de rédemption*, il ne s'ensuit pas que les hommes ne puissent intercéder les uns pour les autres (*voy.* INTERCESSION). Mais, comme le dit Bossuet : « L'honneur dêtre médiateur demeure entier à notre Sauveur : il est le seul qui ait accès par lui-même; tous les autres, si saints qu'ils soient, ne peuvent rien espérer que par lui : et par là le titre de médiateur lui convient avec une prérogative si éminente, que qui voudrait l'attribuer en ce sens à d'autres qu'à lui, ne le pourrait pas sans blasphème. » - L'abbé FOURNIER.

MÉDIATION. Ce mot signifie, en diplomatie, l'action par laquelle une ou plusieurs puissances s'interposent entre d'autres états engagés dans une guerre ou dans une contestation, pour opérer un rapprochement, et ménager

une transaction. On confond quelquefois, dans le langage usuel, la *médiation* avec l'*arbitrage*. Elle en diffère en ce que la décision de l'arbitre est un jugement accepté d'avance par les parties qui sont, en conséquence, obligées de s'y soumettre, tandis que l'office du médiateur consiste seulement à porter des paroles de l'une à l'autre, à faciliter entre elles un accommodement et tout au plus à leur suggérer des concessions réciproques sans pouvoir les leur imposer.

La médiation a quelquefois un caractère tout à fait officiel, et s'exerce avec solennité dans des formes déterminées; c'est ce qu'on a vu, par exemple, aux fameux congrès de Westphalie et de Nimègue. Plus souvent, la médiation se borne à de bons offices et à une interposition pour ainsi dire officieuse. — On appelle *médiation armée* celle d'une puissance qui, décidée à intervenir par la force dans le cas où ses efforts pour arriver à une pacification demeureraient sans résultat, se met d'avance en mesure d'agir contre celui des contendants qui lui paraîtrait se refuser à des conditions justes et raisonnables. C'est quelquefois le moyen le plus efficace de conserver ou de rétablir la paix; quelquefois aussi c'est une manœuvre moins sincère par laquelle une puissance restée neutre jusqu'alors ou même plus ou moins engagée avec l'une des parties, se prépare un prétexte pour prendre part à la guerre en faveur de l'autre : tel fut le rôle de l'Autriche au congrès de Prague, en 1813. — Le médiateur n'est pas garant, à moins d'une stipulation expresse, des arrangements dont il a été l'intermédiaire. L. DE V.-C.

MÉDIATISATION. Terme emprunté à l'ancien droit public d'Allemagne, et qui, aujourd'hui, désigne la perte de la qualité de membre *immédiat* de l'empire germanique; mais on en a détourné le véritable sens, pour spécifier l'état des princes et des comtes allemands retranchés du nombre des souverains, postérieurement à la dissolution de l'Empire. On sait que, jusqu'au commencement du siècle actuel, l'Allemagne formait une grande aristocratie féodale, sous un empereur électif, très puissant dans ses états héréditaires, mais n'exerçant plus qu'une ombre d'autorité sur les feudataires et les vassaux de sa couronne. Cette indépendance datait de loin. On en découvre le germe sous les empereurs saxons; elle se développe rapidement pendant la période des empereurs de la maison de Franconie et sous les derniers Hohenstauffen, s'accroît encore à la faveur de la longue anarchie qui précéda l'avénement de Rodolphe de Habsbourg, lutte avec succès contre la prépondérance religieuse de la maison d'Autriche, et reçoit une dernière consécration par les traités de Westphalie. Les membres immédiats de l'empire se partageaient en quatre classes, savoir : 1° le collége des électeurs; 2° le colléges des prince; 3° le collége des villes libres et impériales; 4° le corps de la noblesse immédiate. Les électeurs, les princes et les villes libres composaient les *États d'empire*, et, comme tels, avaient voix délibérative et décisive dans les *diètes* ou assemblées générales, quelques uns avec un ou plusieurs suffrages personnels (vote *viril*), quelques autres avec un suffrage partiel (vote par *curie*), comme les comtes et les simples prélats compris dans le deuxième collége. Dans l'étendue de leurs domaines, ils jouissaient de toute la plénitude de la supériorité domaniale, et exerçaient les droits régaliens attachés à la souveraineté. La noblesse immédiate dut son origine à l'extinction des duchés de Souabe et de Franconie (par la mort du malheureux Conradin) et à l'anéantissement de l'ancien *domaine impérial* dans la province rhénane. Ce corps illustre composait une espèce de république aristocratique divisée en trois départements dénommés d'après ces trois provinces, et régie par des *capitaines* ou directeurs. Il était exclu des diètes, mais à cela près il jouissait de la plupart des priviléges et des immunités accordés aux états d'empire, ses possessions réunies auraient formé une principauté considérable.

Cet ordre de choses, perpétué à travers les siècles, durait encore lorsque la révolution française porta les premiers coups à l'antique constitution germanique. On comptait alors huit électeurs, dont trois ecclésiastiques; environ quatre-vingts princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques; une multitude de comtes et de prélats, et cinquante et une villes libres et impériales, outre un nombre presque infini de nobles immédiats, c'est-à-dire relevant directement de l'empire, mais sans droit de séance dans les diètes. La cession de la rive gauche du Rhin à la France ayant laissé sans états une foule de princes et de comtes, on était convenu dans le traité de paix de Lunéville (art. VII), de les indemniser, en sécularisant les principautés ecclésiastiques dont l'Allemagne était couverte. Cette mesure, qui *médiatisait* d'un seul coup tout le haut clergé allemand, reçut son règlement définitif par le *récès* de la députation de l'empire, adopté le 25 février 1803, d'après le plan proposé de concert par la France et la Russie, médiatrices entre les membres copartageants. On évinça donc du collége électoral deux des électeurs ecclésiastiques, et du collége des princes tous les évêques, abbés ou prélats, au nombre de soixante-dix qui y siégeaient. En même temps,

on incorpora aux états voisins toutes les villes libres et impériales, à l'exception de six (Augsbourg, Nuremberg, Francfort, Lubeck, Hambourg et Brême). La brièveté de cet article ne nous permet pas de détailler les modalités du partage des territoires ainsi médiatisés, dont la masse formait un sixième environ de l'Allemagne proprement dite, tant en étendue qu'en population. Faisons seulement remarquer que la justice y eut moins de part que la faveur, les convenances ou le bon plaisir des deux puissances médiatrices, et peut-être aussi la corruption, s'il faut en croire les récits anecdotiques du temps. Ainsi la Bavière, protégée par la France en haine de l'Autriche ; les duchés de Bade et de Wurtemberg, clients de la Russie, obtinrent beaucoup plus qu'ils n'avaient perdu. Le premier consul accorda aussi de grands avantages à la Prusse et à sa parenté, dans le but de s'assurer son alliance.

L'empire germanique ne survécut que trois ans à cette révolution. Sa chute (6 août 1806), accélérée par l'issue désastreuse de la troisième coalition, fut consommée par la création de la Confédération du Rhin (12 juillet 1806), à laquelle accédèrent successivement tous les états de l'Allemagne, excepté l'Autriche, la Prusse, le roi de Danemark duc de Holstein, et la Suède qui possédait encore la Poméranie *suédoise*. Le nouveau remaniement territorial qui en résulta mit fin à l'existence souveraine de la plupart des princes de troisième ordre renfermés dans les limites de la nouvelle Confédération, ainsi qu'à l'indépendance de la noblesse immédiate, dont les seigneuries furent soumises aux corps d'états dans lesquels elles étaient enclavées. Augsbourg et Nuremberg avaient passé sous la nomination bavaroise. Ces retranchements auxquels on continua d'appliquer le nom de *médiatisations*, quoique l'*immédiateté* eût disparu avec la suzeraineté impériale dont elle dérivait, furent acceptés comme des faits accomplis, lors de la réorganisation politique du corps germanique, par le congrès de Vienne, qui n'hésita pas à faire subir le même sort au prince-primat ancien électeur de Mayence, et aux princes d'Isembourg et de la Leyen, épargnés par l'acte de la Confédération du Rhin. Le duc d'Aremberg et les princes de Salm, exceptés également par l'acte de la Confédération du Rhin, avaient déjà perdu leurs droits de souveraineté en 1810. Grâce à ces réunions successives, complétées, en 1850, par celle des deux principautés de Hohenzollern à la monarchie prussienne, l'Allemagne qui, en 1792, obéissait à plus de deux cents maîtres différents ne comprend plus actuellement que trente-six états souverains.

On voit donc qu'il y a quatre classes de *médiatisés* : les familles ci-devant *immédiates et états d'empire*, les membres du clergé qui étaient souverains, les villes libres, et le corps de la noblesse immédiate. Ce dernier a été assimilé à la noblesse du pays (*landsassat*) auquel il s'est vu incorporé, et les familles appartenant à la première catégorie ont seules conservé un rang et des prérogatives proportionnées à leur ancienne grandeur. C'est à elles que s'applique aujourd'hui la désignation de *médiatisées*. La double qualité d'*immédiatisé* et d'*État d'Empire* est expressément exigée par l'acte organique de la Confédération germanique. Cependant on a assimilé aux familles remplissant cette condition quelques maisons princières et comtales, dont les chefs étaient simples *personnalistes*, c'est-à-dire admis à séance et à suffrage dans le collége des princes, sous la réserve qu'ils acquerraient des terres immédiates. Ces familles sont celles des princes de Khevenhuller-Metsch, de Rosenberg, de Stahremberg et de Trautmannsdorf ; et celles des comtes de Gœrtz, de Giech, de Harrach, de Neipperg, de Platen-Hallermund et de Wurmbrandt. Les comtes de Pappenheim et de Rechberg n'étaient pas même personnalistes. L'acte de la confédération du Rhin (art. XXVII à XXXIII) avait déjà réglé leur condition. L'acte de la confédération germanique du 8 juin (art. 6 et 14), confirmé par l'acte final de Vienne du 15 mai 1820 (art. 63), l'a fixée définitivement. En vertu de ces dispositions, dont l'une renferme la promesse éventuelle d'un certain nombre de voix collectives dans le *plenum* de la diète germanique, les *médiatisés* jouissent de tous les droits et priviléges non essentiellement inhérents à la souveraineté, et notamment de la *parité de naissance* avec les maisons régnantes, du titre d'altesse sérénissime (*Durchlancht*) pour les princes, et d'illustrissime (*Erlancht*) pour les comtes ; de la liberté absolue de fixer leur résidence en quelque lieu que ce soit, sans préjudice d'aucune sorte ; de l'*autonomie* relativement à leurs intérêts privés et à leurs pactes de famille ; d'un *for* privilégié comme accusés, et de la basse et moyenne justice en matière civile et criminelle. La juridiction leur a toutefois été retirée depuis 1848, ainsi que les droits seigneuriaux et féodaux, rachetés en partie par l'État, d'après une échelle de compensation qui varie d'un pays de la Confédération à l'autre. Ils jouissent encore de l'exemption du service militaire, de la faculté d'avoir une garde à leur solde dans leur résidence seigneuriale, etc. On trouve dans tous les annuaires généalogiques, et nommément dans l'almanach de Gotha la liste des familles médiatisées. — Les ouvrages à consulter sur les

matières traitées dans cet article sont : Pfeffel, *Histoire du droit public d'Allemagne* (Paris, 1776); Koch et Schoell, *Abrégé de l'histoire des traités;* Martens, *Recueil des principaux traités,* avec un *Supplément*, etc. Et en allemand : Klüber, *Droit public de la Confédération germanique* (Francfort, 1831); Maurenbrecher, *Principes du droit public allemand* (Francfort, 1837); Weiss, *Système du droit public allemand* (Ratisbonne, 1843), etc. PFEFFEL.

MEDICAGO (*bot.*). Nom latin du genre Luzerne *(voy.* LUZERNE).

MÉDICAMENT (*voy.* THÉRAPEUTIQUE).

MÉDICINIER, *Jatropha* (*bot.*) Genre de la famille des Euphorbiacées, de la monœcie-monadelphie dans le système de Linné. Les botanistes modernes ont considérablement restreint les limites que Linné lui avait primitivement assignées. Avec cette circonscription plus limitée, il comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes, tous également à suc laiteux abondant, et croissant pour la plupart en Amérique. Les feuilles de ces végétaux sont alternes, ordinairement palmées ou lobées; leurs fleurs sont monoïques, pourvues d'un calice et d'une corolle généralement de couleur vive, monopétale; les mâles ont 8-10 étamines à filets soudés dans le bas et inégaux ; les femelles ont un pistil, dont l'ovaire, à trois loges uni-ovulées, porte trois styles bifides ou dichotomes. Le fruit est à trois coques.— Le MÉDICINIER CATHARTIQUE, *Jatropha curcas* Lin. porte les noms vulgaires de *Médicinier, gros Pignon d'Inde, Ricin d'Amérique*. On le croit originaire d'Afrique, d'où il aurait été transporté en Amérique. Dans tous les cas, il est aujourd'hui parfaitement naturalisé dans cette partie du monde. Il forme un petit arbre d'environ 4 mètres de hauteur, qui exhale dans toutes ses parties une odeur vireuse narcotique. De son tronc naissent des branches nues dans presque toute leur longueur, et ne conservant plus de feuilles qu'à leur extrémité; les feuilles elles-mêmes ont un long pétiole ; leur limbe présente cinq lobes aigus et entiers. Les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles, en grappes mélangées des deux sexes; elles sont d'un jaune terne, peu intense. Les graines de cette espèce ont des propriétés extrêmement énergiques ; elles agissent, à petite dose, comme purgatif violent, et à forte dose elles sont vénéneuses. Leur activité réside essentiellement dans leur embryon et dans leur tégument, ce qui permet d'en manger l'albumen sans inconvénient, après l'avoir isolé. Leur principe actif paraît être l'acide jatrophique. Comme il est volatil, la chaleur l'expulse en grande partie. En Amérique on extrait des graines du Médicinier une huile qu'on emploie à l'extérieur pour le traitement de la gale et des dartres, et dont on se sert aussi pour les lampes. — Une espèce curieuse du même genre est le MÉDICINIER BRULANT, *Jatropha urens*, qui, comme certains de ses congénères, est couvert de poils rudes, dont la piqûre produit des effets analogues à ceux que nous éprouvons avec nos orties, mais beaucoup plus persistants.

MÉDICIS : Nom d'une famille célèbre dans l'histoire de Florence depuis le commencement du XIVe siècle; il en est même quelquefois parlé dès le XIIIe. D'immenses richesses acquises dans le commerce lui assuraient une influence bien supérieure à celle de toutes les autres familles patriciennes. Gauthier de Brienne, qui devait tout à cette puissante famille, ayant fait mourir, en 1342, *Jean de* MÉDICIS, parce que, selon lui, il n'avait pas opposé à Lucques une défense assez vigoureuse aux attaques des Pisans, tous les Médicis lui jurèrent une haine implacable, et furent pour beaucoup dans les évènements qui délivrèrent Florence de sa tyrannique domination. La noblesse était depuis 50 ans exclue des affaires; elle fit alors une tentative pour recouvrer ses anciennes prérogatives, mais *Alamanno de* MÉDICIS appela le peuple aux armes, et les nobles furent repoussés. Quelque temps après, et pendant les troubles occasionnés par la lutte entre les factions des Albizzi et des Ricci, les Médicis furent toujours fidèles aux derniers, bien que plus faibles, et un des fils d'Alamanno alla même jusqu'à tremper, en 1360, dans une conspiration contre les Albizzi. Elle fut découverte, et il eût subi le sort de tous ses complices sans l'intervention de son frère *Salvestro*, qui exerçait d'importantes fonctions dans la magistrature. Ce fut ce même Salvestro qui, nommé, en 1378, gonfalonier de la justice, fit passer une loi qui, en portant une atteinte mortelle à la faction des Albizzi, jetait les fondements de l'influence prépondérante de sa maison. En 1393, le peuple se révoltant contre les Albizzi et l'aristocratie, voulut élire pour chef *Veri de* MÉDICIS, fils de Salvestro. Cet honorable et modeste citoyen qui aurait pu si facilement s'emparer du pouvoir, n'usa de son influence que pour concilier les partis et rétablir la paix ; mais les nobles oublièrent bientôt des promesses arrachées à la nécessité, et tous les Médicis de la ligne de Salvestro furent bannis de Florence. Un d'entre eux, *Antonio*, aidé de quelques amis, essaya, en 1397, de rentrer dans sa patrie ; il échoua dans cette entreprise ; et sa malheureuse tentative lui coûta la vie. Enfin le bannissement de presque tout le reste de la famille fut la conséquence d'une nouvelle conspiration ourdie, en 1400, par le

duc même de Milan. Ceux qui échappèrent à cette proscription ne s'occupèrent plus que de leurs affaires commerciales et du soin de relever leur maison presque détruite. *Giovanni de* Médicis fut le premier qui reparut sur la scène politique; nommé successivement membre de la seigneurie en 1402, 1408 et 1417, un des dix du conseil en 1414, et gonfalonier de la justice en 1421, c'est de lui qu'est sortie la branche des grands ducs de Toscane.

Cosimo ou *Cosme*, son fils, surnommé l'*Ancien*, contribua puissamment à la grandeur de sa maison; son nom est inséparablement lié à l'éclat des lettres et au déclin de la liberté dans sa patrie. La famille des Albizzi et les autres Guelfes qui, depuis près d'un siècle, s'étaient mis à la tête des affaires, inspiraient une profonde jalousie aux Médicis, aussi ces derniers jouèrent-ils un très grand rôle dans la révolution de 1378, qui fit passer le pouvoir aux mains des ouvriers en laine, et autres artisans qui répandirent tant de sang. A la naissance de Cosme on n'avait pas encore oublié tous ces excès, et on ne paraissait guère disposé à les lui pardonner; ses immenses richesses lui donnèrent toutefois entrée dans la magistrature. Il avait des comptoirs dans tout le monde alors connu, à Alexandrie d'Égypte et dans tout le Levant, à Venise et dans les plus florissantes villes de l'Italie, à Anvers, Lyon, Londres et Augsbourg. De ses ennemis il savait se faire des créatures par ses largesses, et admettait les plus nécessiteux à des emplois divers dans ses nombreux établissements. Bien que considéré comme chef héréditaire du parti démocratique, Cosme se montrait rarement dans les assemblées, n'y prenait presque jamais la parole et semblait peu désireux d'accroître sa popularité; mais il était, au fond, jaloux des maisons patriciennes qui avaient ressaisi le pouvoir, ne ressentait que du dédain pour le peuple et éprouvait une secrète humiliation à voir son nom constamment associé aux actes de la multitude. Au conseil son opposition éclatait par la critique constante, et souvent amère de tous les actes des Albizzi. Ceux-ci, fatigués de tant d'acharnement, le firent arrêter, et une commission extraordinaire fut nommée pour le juger; l'exil fut tout ce qu'on put obtenir contre Cosme, qui fut rappelé l'année suivante. Ses adversaires furent tous exilés, et la faction démocratique lui conféra dès lors un pouvoir extra-légal, qu'il conserva jusqu'au 1er août 1464, jour de sa mort, et qu'il transmit à ses enfants.

On a peu de chose à dire en faveur de la vie politique de Cosme de Médicis. Il fut, il est vrai, calme, adroit et prudent; toutes ces qualités avaient pour mobile un profond égoïsme, et quoi qu'il en pût résulter pour le pays, il renversait sans le moindre scrupule ce qui pouvait porter obstacle à sa propre grandeur. Au lieu de ramener dans Florence l'amour de la république, on le vit toujours ardent à l'éteindre, et il méconnut la constante politique de sa patrie, jusque là protectrice des libertés, jusqu'à rechercher l'alliance de ceux qui avaient asservi l'Italie. Toujours prêt à comprimer l'élan du peuple, il empêcha, en 1450, après l'extinction de la famille des Visconti, la restauration de la république milanaise, et prépara ainsi les malheurs qui fondirent sur l'Italie 30 ans après sa mort.

La vie politique de Cosme de Médicis mérite le blâme, mais la protection constante et éclairée qu'il ne cessa d'accorder aux lettres et aux arts, est au dessus de tout éloge. Déjà, sous son prédécesseur, Florence s'était peuplée d'artistes, de savants, d'antiquaires et de philosophes : Cosme les réunit dans un palais qu'il fit élever, *in via larga*, par Michellozzi : c'est aujourd'hui le palais Ricardi qui égale par la richesse, et surpasse par le bon goût la demeure des plus puissants souverains de l'Europe. Il fonda une bibliothèque publique où il recueillit, par les soins de ses correspondants et les rercherches de ses envoyés, une multitude de manuscrits précieux, qui, sans lui, seraient perdus maintenant, et que l'invention de l'imprimerie ne tarda pas à multiplier. Quatre autres palais élevés par lui dans divers endroits de la Toscane, sont demeurés des modèles de grandeur et de goût en architecture. Les études philosophiques languissaient dans leur asservissement aux principes d'Aristote; une nouvelle école platonicienne se forma sous son influence, au sein même de sa société, et vint donner un vigoureux élan à cette importante branche des connaissances humaines. Enfin Cosme l'ancien fut le premier qui donna l'impulsion suivie depuis par Laurent le Magnifique et par le pape Léon X son fils, impulsion qni unit indissolublement le nom de Médicis à la renaissance des lettres, des arts et de la philosophie.

Bernardo et son fils *Giovanni*, cousin de Cosme de Médicis, étaient morts avant lui. *Piétro*, second fils de Bernardo, se vit donc seul, malgré son état maladif, obligé de se charger des soins du gouvernement. Le peuple était tout disposé à reporter sur lui l'attachement qu'il avait eu pour son père; de mauvais conseils auxquels Piétro prêta l'oreille, et l'opiniâtreté avec laquelle il exigea le remboursement de sommes prêtées à des bourgeois, ne tardèrent pas à faire disparaître ces bonnes disposi-

tions; il acheva même de s'aliéner les esprits en fiançant son fils à Clarice, de la famille noble des Ursini. Les ambitieux et les patriotes profitèrent de ces circonstances pour chercher à renverser Piétro; le complot fut découvert et les conjurés furent obligés de fuir. Dès lors tout plia devant la puissance des Médicis, et Piétro, qui ne pouvait déployer assez d'énergie pour s'opposer aux actes arbitraires de ses amis, allait rappeler les exilés quand la mort le surprit le 2 décembre 1469. Les ennemis de sa famille crurent le moment favorable pour renverser la maison des Médicis. L'archevêque de Pise et les Pazzi, qui ne tenaient que le second rang à Florence, se concertèrent pour attaquer les fils de Piétro, *Lorenzo* et *Giuliano*, le 2 mai 1478, dans l'église de *Santa-Aparata*. Giuliano fut massacré; Lorenzo parvint à s'échapper, et le peuple, furieux de cette lâche trahison, mit à mort tous les conjurés.

Devenu par suite de cet attentat le chef de sa maison, Lorenzo vit son autorité affermie, et profita de cette bonne disposition des esprits pour marcher sur les traces de son grand-père; il fut comme lui prudent, modéré, magnanime et libéral; il le surpassa même dans son amour pour les lettres et les arts. Il conclut d'abord avec Venise et Milan une alliance définitive contre le roi de Naples, et négocia avec tant d'habileté que de ce dernier, ennemi acharné des Florentins, il sut faire l'allié le plus fidèle et le plus dévoué; il couronna l'œuvre de sa politique en établissant un équilibre parfait entre les principaux états de l'Italie. Jusqu'alors les Médicis avaient continué leurs grandes opérations commerciales; de graves et nombreux sinistres obligèrent Laurent à y renoncer; il lui resta cependant une fortune assez considérable pour soutenir avec honneur le rang où il était placé, pour protéger les lettres, encourager les arts et embellir Florence. Toujours entouré d'hommes éminents en tout genre, il se faisait un bonheur de les combler de libéralités; il augmenta considérablement la bibliothèque fondée par Cosme l'ancien, et mourut, le 14 avril 1792, emportant avec lui l'estime et l'amour de ses concitoyens, et ayant justifié le surnom de Magnifique qui lui fut décerné d'une voix unanime. Il est auteur de quelques ouvrages en vers.

Laurent eut trois fils, *Pierre*, *Jean*, depuis Léon X, et *Julien* mort en 1511, qui laissa un fils naturel qui fut dans la suite le cardinal *Hippolyte de Médicis*. Pierre III qui succéda à son père, fut loin de l'imiter; deux ans lui suffirent pour brouiller la France et le duc de Milan avec Florence, et s'attirer par son imprudence et sa faiblesse la haine des Florentins, qui le bannirent avec toute sa famille; il essaya plusieurs fois, mais toujours inutilement, de rentrer dans sa patrie, et périt dans le Garigliano en combattant sous le drapeau de la France, en 1504. Neuf ans après seulement Jéan, son frère, alors cardinal, obtint de rentrer dans sa patrie. Élevé un peu plus tard sur le siége pontifical, il rendit à sa famille son ancien éclat. *Laurent II*, fils de Pierre II, né le 13 septembre 1492, revint au pouvoir, mais sans reprendre le titre de prince; Florence conservait encore la forme républicaine qui devait, du reste, disparaître sous Alexandre, son successeur. La mort de Laurent II suivit de près celle de sa femme, Madeleine de la Tour-d'Auvergne, qui expira en donnant le jour à leur unique héritière, la célèbre *Catherine de* MÉDICIS. L'esprit républicain s'était réveillé chez les Florentins; ils chassèrent même le vicieux *Alexandre;* à la demande du pape, Charles-Quint le rétablit, et le nomma duc de Florence en lui donnant pour épouse Marguerite, sa fille naturelle. Alexandre fut le dernier descendant du grand Cosme. Il fut assassiné, en 1537, par *Laurent de* MÉDICIS, de la branche collatérale, que Charles-Quint finit par imposer aux Florentins, et qui eut pour successeur *Cosme Ier*.

Ce prince réunit à grands frais une riche collection de tableaux de maîtres célèbres, augmenta le nombre des statues des jardins de Lorenzo, et fonda l'Académie de Florence et celle de peinture, en 1562. On a de lui un *Viaggie per l'Alta Italia*, dont Moréni a donné une dernière édition en 1828. S'étant emparé, en 1557, avec le secours des Espagnols, du territoire de Sienne, il obtint du pape, en 1569, le titre de grand duc de Toscane, dont son fils *François V* acheta la confirmation de l'empereur Maximilien II. François mourut le 19 octobre 1587, laissant deux filles, dont l'une fut depuis mariée à Henri IV de France, sous le nom de *Marie dé* MÉDICIS. Cette branche ne renonça point comme l'autre au commerce; seulement le cardinal *Ferdinand Ier* s'abstint du détail auquel s'était encore livré son prédécesseur. Ces protecteurs des lettres et des arts déployèrent une grande habileté et beaucoup d'adresse pendant les guerres d'Espagne et de France. Ces traits de ressemblance avec leurs illustres aïeux cessent à la mort de *Cosme II. Ferdinand II*, son fils et son successeur, laisse le clergé et la cour de Rome exercer sur Florence l'influence la plus funeste; *Cosme III* se conduisit plus mal encore, et la ruine de la Toscane était assurée si cette famille ne s'était éteinte, le 9 juillet 1737, avec *Jean-Gaston*, fils de Cosme III. PH. CHASLES.

MÉDIE, en grec Μηδία. Vaste contrée de l'ancienne Asie, bornée au nord par l'Araxe, qui la séparait de l'Arménie, et par la mer Caspienne; à l'est, par l'Arie; au sud, par la province de Perse ou Perside et par la Susiane; à l'ouest, par l'Assyrie. La partie septentrionale de la Médie était fort montagneuse; celle du midi était formée de vastes plaines, du milieu desquelles s'élevaient quelques collines. Le cours d'eau le plus important de la province portait dans l'antiquité le nom de *Mardus* ou *Amardus* : c'est le Kizil-ouzen actuel; il se jette dans la mer Caspienne. Un grand lac, appelé par Strabon *Spauta*, et par les auteurs arméniens *Cabodan* ou *Chapotan*, est désigné aujourd'hui sous le nom de lac d'Ourmiah. Le climat de la Médie n'était point aussi chaud que celui des provinces de la Perside et de la Susiane; les montagnes élevées de la partie septentrionale conservaient de la neige sur leurs sommets pendant une grande partie de l'année, et les vents qui passaient sur ces neiges rafraîchissaient l'atmosphère. L'air, assez froid en général, était sain et propre au développement des arbres, des plantes et des animaux domestiques. Le sol était fertile, et la Médie produisait en abondance des grains, des légumes et des fruits excellents. Le silphium (assa fœtida?), objet d'un commerce important, s'y trouvait encore. Mais la richesse principale de cette province consistait en bestiaux, et surtout en chevaux renommés pour leur taille, leur force et leur vitesse; on les appelait *Nisæi equi*, du nom de la ville de Nisa, dans les environs de laquelle existaient de vastes prairies où croissait l'*herba Medica* (le trèfle?), qui formait la base de leur nourriture. Pour donner une idée des ressources de la Médie, il suffira de dire que cette province envoyait chaque année au roi de Perse, outre un impôt considérable en argent, 3,000 chevaux, 4,000 mulets et 100,000 brebis (Strabon, p. 797).

On n'est pas d'accord sur l'origine du nom de Médie. Quelques auteurs le font venir de *Madaï*, fils de Japhet, cité dans la Genèse (X, 2). Cette opinion est fondée sur ce que les Mèdes sont nommés *Madaï* dans l'Ancien-Testament. Peut-être cependant n'est-ce point là une raison décisive, et les Hébreux, en appelant les Mèdes *Madaï*, ont-ils pu ne faire que les désigner sous un nom dont la forme leur était familière, sans prétendre indiquer aucune filiation. Les Grecs, et après eux les Romains dérivaient ce nom de Médus, fils de Médée et d'Égée ou Ægée, roi d'Athènes. Hérodote fait observer (VII, 62) qu'ils furent d'abord appelés *Ariens*.

La Médie se subdivisait en trois provinces : celle du sud, *Médie proprement dite* ou *Grande Médie;* la *Médie septentrionale* qui s'étendait jusqu'à la mer Caspienne; et l'*Atropatène* ou *Médie Atropatène*, qui confinait avec l'Arménie. Cette dernière fut ainsi appelée d'Atropatès, à qui Alexandre en confia le gouvernement. Nous voyons par Procope (*De Bello Persico*, II, 24, pag. 147), que déjà au VIe siècle de notre ère, sous le grand Chosroës, elle avait perdu son nom pour prendre celui d'*Aderbigan* (car c'est ainsi qu'il faut lire avec les meilleurs manuscrits grecs, et non *Ardabigan* ou *Ardabigare*), qu'elle conserve encore aujourd'hui, et que nous transcrivons *Aderbidjan* et *Aderbaïdjan*, c'est-à-dire *Terre du feu*, parce que cet élément y était particulièrement adoré par les disciples de Zoroastre. — La Médie septentrionale était habitée par des peuples barbares, rarement soumis à l'autorité des Mèdes ou des Perses, avec lesquels ils n'avaient rien de commun pour les mœurs et la civilisation. Il est certain toutefois que Cyrus visita ces contrées, comme le prouvent une ville et un fleuve qui portaient son nom. Hérodote nous apprend (I, 95) que les Mèdes furent les premiers à secouer le joug des Assyriens, qui depuis longtemps tenaient sous leur obéissance toute l'Asie supérieure. Les Mèdes combattirent vaillamment, et parvinrent à conquérir leur indépendance. Cet évènement doit être placé vers l'an 747 avant la naissance de J.-C. Déjocès, fils de Phraorte, profitant de l'état de trouble et d'anarchie où se trouvait le pays, s'empara de la couronne l'an 710 avant J.-C. Il bâtit Ecbatane (*voy.* ce mot), qui devint la capitale de son royaume, et éleva dans cette ville une citadelle qui lui servit de palais, de trésor, et qui, en cas d'invasion ou de révolte, aurait pu lui offrir un rempart solide contre les entreprises des étrangers ou de ses propres sujets. Déjocès régna cinquante-trois ans et laissa le trône à son fils Phraorte, l'an 657 avant J.-C. Celui-ci soumit les Perses et plusieurs autres peuples de l'Asie. Après avoir régné pendant vingt-deux ans, il périt avec une grande partie de son armée dans une guerre contre les Assyriens, au siége de Ninive. Il eut pour successeur Cyaxare Ier, son fils, l'an 635 avant J.-C. — Ce prince, au rapport d'Hérodote (I, 103), se montra doué de qualités plus grandes encore que son père et son aïeul. Il divisa la Médie en provinces, et tandis qu'avant lui tous les soldats combattaient sans ordre et sans distinction d'armement, il forma des corps séparés d'hommes armés de lances, d'archers, et de cavalerie. Il entreprit plusieurs expéditions, et marcha enfin contre les Assyriens pour venger la mort de son père. Tandis qu'il assiégeait Ninive, les Scythes firent une irruption en Médie, et asservirent ce royaume, qu'ils possédè-

rent pendant vingt-huit ans. Cyaxare les chassa ensuite, puis il prit Ninive et mourut après un règne de quarante ans. Son fils Astyage lui succéda l'an 595 avant J.-C.— Celui-ci régna trente-cinq ans, et laissa le trône à Cyaxare II, son fils, qui régna conjointement avec Cyrus, fils du Perse Cambyse, et de Mandane, fille d'Astyage.— Après la mort de Cyaxare II, Cyrus réunit les deux monarchies sous un même sceptre, et la Médie devint la province la plus importante de l'empire Perse. Ecbatane (la moderne Hamadan), successivement embellie par les successeurs de Déjocès et par ceux de Cyrus, devint une des villes les plus belles et les plus considérables de l'Asie. La magnificence de son palais nous est attestée par Polybe, auteur qu'on ne saurait taxer d'exagération ni d'inexactitude. Les rois de Perse et les souverains parthes y résidaient pendant l'été. La Médie comptait encore plusieurs autres villes célèbres et florissantes, telles que Gaza ou Gazaca (aujourd'hui Tauris ou Tébriz) Morunda (Marande), Ragès ou Ragæ (la Reï des géographes orientaux), et Zadracarta (aujourd'hui Sari, suivant le témoignage de quelques auteurs). On peut voir, d'après les indications données dans cet article, que l'ancienne Médie répond en partie aux provinces actuelles de l'Aderbijan, de l'Irak-Adjemi, du Tabaristan, du Mazenderan et du Guilan. L. DUBEUX.

MÉDINE (*géogr.*), en arabe *Médynah*, ville, c'est-à-dire la ville par excellence, parce que c'est à Médine que Mahomet se réfugia quand il se vit obligé de quitter la Mekke, sa ville natale, et parce qu'il établit à Médine le siége suprême de l'empire musulman. Les trois premiers kalifes y résidèrent; mais Aly transporta la demeure kalifale à Koûfa, où il avait plus de partisans et d'amis. — Médine est désignée par les musulmans sous le nom de Médine l'*illustrée*, l'*illuminée*, et encore sous le nom de *Médynat-el-Naby*, la ville du Prophète, parce qu'elle possède le tombeau de Mahomet et les sépulcres des premiers califes. Le tombeau de Mahomet est dans la mosquée dite du Prophète et bâtie par lui. Sous le nom collectif *Et-Haramâni*, en langage vulgaire, *El-Harameyn*, les *deux saintes* villes ou *les deux prohibées* au contact des mécréants, on entend toujours la Mekke et Médine. Les princes musulmans et surtout les sultans prennent le titre de Khâdem el-Harameyn, serviteur des deux saintes villes. — Médine, située dans la province de l'Hedjâz, en Arabie, à une assez grande distance du rivage de la mer de Koulzoum ou Mer-Rouge, est à un peu plus de 24° 50' de latitude, et vers le 36° 50' de longitude. Elle est bâtie sur un terrain sec et aride, et n'a d'eau que celle fournie par quelques puits dont le plus remarquable est celui de *Bédaât*.

Médine ne porte ce nom que depuis l'installation de la religion de Mahomet. Jusque-là elle était désignée sous celui de Yathrib, la Iatrippa de Pline et de Strabon, et devait, selon les chroniques, sa fondation à un certain Yathrib, qui vivait à une époque antérieure à l'établissement des Hébreux dans la Terre-Sainte. Plus tard une colonie juive s'implanta dans ce lieu et se renforça par l'adjonction de plusieurs émigrations. Lors de la réduction de la Judée en province romaine (64 av. J.-C.), ensuite lors de la destruction de Jérusalem par Titus (en 70 de J.-C.), et enfin lors des rigueurs d'Hadrien contre les Juifs (en 136 de J.-C.), d'autres émigrations vinrent augmenter la population du canton et de la ville de Yathrib, qui fut le séjour des plus riches et des plus nobles Juifs émigrés. Yathrib se forma en cité, et prospéra jusqu'au temps de l'islamisme, époque à laquelle elle était principalement peuplée par les descendants des deux grandes tribus arabes, les Aus et les Khazradj, qui furent ensuite les *Ansâr* ou *adjuteurs* les plus dévoués de Mahomet. Aujourd'hui Médine a très-peu d'importance, et ne vit presque que des dons et des dépenses des pèlerins qui, chaque année, viennent visiter les tombeaux de Mahomet et de ses premiers kalifes. PERRON.

MÉDIQUES (GUERRES). C'est le nom que l'on donne à ces luttes glorieuses que la Grèce eut à soutenir contre les Perses, au v^e^ siècle avant J.-C. — Les colonies hellènes de l'Asie-Mineure étaient tombées sous la domination des rois de Perse depuis la conquête de la Lydie par Cyrus. Un événement de peu d'importance par lui-même vint les soustraire à un joug qu'elles supportaient avec impatience. Les nobles de Naxos, une des Cyclades, chassés de leur patrie à la suite d'un mouvement populaire, s'étaient réfugiés à Milet, la plus importante des villes de l'Ionie, gouvernée alors par Aristagore, neveu du tyran Histiée, qui se trouvait retenu auprès de Darius. Le roi pouvait craindre que l'exemple des Naxiens ne fût imité par les villes grecques de l'Asie, peut-être même voulait-il profiter de cet événement pour s'emparer des Cyclades, et par suite de la Grèce. Aristagore et Mégabate furent chargés de rétablir les Naxiens fugitifs dans leurs anciens priviléges. Le courage des insulaires, joint à la mésintelligence des deux généraux, fit échouer l'expédition. Aristagore compromis, et redoutant la colère de Darius, souleva les Ioniens et vint implorer les secours de la Grèce. Sparte, ennemie des gouvernements populaires, repoussa dédaigneusement sa demande. Athènes, plus dévouée à la liberté, et irritée d'ailleurs contre Da-

rius, qui lui avait intimé l'ordre de rendre le pouvoir à Hippias, fils de Pisistrate, prit le parti de l'insurrection, entraîna la ville d'Éréthrie, et envoya vingt-cinq galères à Aristagore. Les Perses triomphèrent à Sardes, que les Grecs avaient prise, pillée et incendiée; battirent les ennemis à Éphèse, firent rentrer dans le devoir les Doriens et les Éoliens qui s'étaient jetés dans le mouvement, s'emparèrent enfin de Milet (494), et exercèrent dans toutes les villes insurgées les vengeances les plus terribles. Darius était profondément irrité de la conduite des Athéniens. L'année suivante, Mardonius, son gendre, parut sur les côtes de la Grèce avec une flotte nombreuse, tandis qu'une armée formidable pénétrait dans la Macédoine. 300 de ses vaisseaux furent brisés, par une tempête, dans les environs du mont Athos; 20,000 hommes trouvèrent la mort dans les flots. L'armée de terre, après quelques avantages, fut elle-même taillée en pièces par les Thraces. Mardonius revint sur ses pas. Darius persista. Il envoya aux Athéniens et aux Spartiates des ambassadeurs pour leur demander la terre et l'eau. La Grèce protesta en faisant mourir les envoyés du grand roi. Le Mède Datis et le Perse Artapherne s'avancèrent avec 50,000 hommes et une flotte innombrable. La flotte soumit les Cyclades, parut bientôt devant l'Eubée, et s'empara d'Éréthrie dont tous les habitants furent envoyés enchaînés à Darius qui leur assigna pour résidence une des contrées les plus fertiles de son royaume. Le flot asiatique fit enfin irruption sur l'Attique. Athènes semblait vouée à une destruction certaine; le génie de Miltiade la sauva. Les Perses vaincus à Marathon regagnèrent les côtes de l'Asie après avoir tenté sur le port d'Athènes un coup de main infructueux (490). La révolte de l'Egypte ne permit pas à Darius de donner suite à ses projets. Il mourut en 485. Xerxès hérita de sa haine, prépara une armée immense, passa l'Hellespont sur un pont de bateaux, envahit la Thrace, et reçut la soumission d'une foule de petits États. Thèbes même et les autres villes de la Béotie, excepté Thespies et Platée, lui envoyèrent en secret des ambassadeurs. Le poids de la lutte tombait presque tout entier sur Athènes et Lacédémone. Xerxès arriva jusqu'aux Thermopyles, et ce fut là que Léonidas (*voy.* ce mot) lui prouva qu'il n'y avait aucune exagération dans les paroles de Démarate, lorsque ce roi, réfugié à sa cour, lui avait dit : « Quand bien même les Spartiates ne seraient pas plus de mille hommes, ils défendraient la patrie et la liberté contre toutes les forces réunies de l'Asie. » Tandis que Xerxès se dirigeait par terre vers l'Attique, sa flotte était vaincue deux fois devant le port d'Artémise, et bientôt après à la grande bataille de Salamine (*voy.* THÉMISTOCLE et ARISTIDE). Ne voulant plus assister en personne à la honte de ses armées, il repassa la mer, laissant en Grèce Mardonius, qui, avec 300,000 hommes, alla se faire écraser à Platée (749) par Pausanias et Aristide. Le jour même de cette bataille Xantippe et Léotychide faisaient subir à la flotte persane réunie près du promontoire de Mycale, un échec comparable à celui de Salamine. Toute la Grèce asiatique était sur pied. Elle fut proclamée libre. Les Perses étaient encore maîtres de la Chersonèse de Thrace et de la ville de Sestos; les Athéniens s'en emparèrent. Deux années après, de concert avec les Spartiates, ils se rendirent maîtres de Bysance. L'orgueil de Pausanias lui faisant oublier et la cause sacrée de la liberté et sa propre gloire, allait peut-être ramener en Grèce les armées de Xerxès. Un juste châtiment coupa court à sa trahison. Cimon, fils de Miltiade, enleva ensuite la Thrace aux barbares, emporta la place forte d'Amphipolis, et, malgré la défense vigoureuse du gouverneur persan Bogès, prit la ville d'Eion, le seul point important qui restât aux Perses en Europe. Passant ensuite dans l'Asie mineure, il en chassa les derniers bataillons du grand roi. Xerxès était mort, et Artaxerxès-Longue-main l'avait remplacé sur le trône. Il lança dans la Pamphylie (470) une armée puissante soutenue par une flotte de 400 voiles. La flotte fut battue et l'armée dispersée (*voy.* CIMON). La guerre cessa pendant une année, et les Perses essayèrent vainement de ressaisir la Thrace. Athènes équipa bientôt une flotte pour faire la conquête de l'île de Cypre. L'Egypte venait de se soulever contre Artaxerxès; les Athéniens, dans leur haine contre les Perses, vont les combattre jusque sur les bords du Nil. Vainqueurs dans une grande bataille, ils sont ensuite renfermés dans une île du Nil, et périssent presque tous en traversant les déserts de la Libye pour arriver dans la Cyrénaïque, où ils espéraient pouvoir s'embarquer pour la Grèce. En 449, Cimon, avez 200 voiles, arrivait sur les ailes de Cypre. La flotte persane fut taillée en pièces; 100 galères tombèrent au pouvoir des Grecs. Artaxerxès se décida alors à offrir la paix aux Athéniens, et s'engagea à respecter l'indépendance des villes grecques de l'Asie mineure, à tenir ses armées éloignées d'au moins trois journées des côtes de l'Hellespont, à n'envoyer aucun de ses vaisseaux dans cette mer, depuis le Bosphore au nord jusqu'au promontoire qui termine la Lycie au Sud. — Ainsi finit cette lutte, vraiment gigantesque, où la Grèce triompha des forces réunies de l'Asie, sauvegarda son indépendance, et assura

celle des villes grecques de la côte asiatique de l'Hellespont. AL. BONNEAU.

MÉDISANCE. Tout discours sur des faits vrais tenu au désavantage de quelqu'un ou de plusieurs, par légèreté, par imprudence, par malignité ou par méchanceté, constitue une MÉDISANCE. Nous disons sur des faits *vrais*, car quand ce discours roule sur des faits faux ou inventés à plaisir dans le but de ternir la réputation de la personne de qui l'on parle, on débite alors une CALOMNIE.

Il y a plusieurs manières d'exercer la médisance, c'est-à-dire que nous médisons également, soit en disant du mal d'autrui avec ou sans l'intention de l'offenser, que nous y soyons provoqués ou non par des questions malveillantes, soit en renchérissant sur les propos méchants qui sont tenus devant nous, soit même en ajoutant foi à ces propos que nous approuvons hautement, ou en gardant le silence en signe d'adhésion.

De même elle s'exerce ouvertement ou par insinuation seulement contre les absents, ou contre les personnes présentes, alors qu'on dit la vérité toute nue, ou qu'on a assez d'esprit pour masquer sous un langage allégorique une piquante raillerie ou une mordante satire. C'est pourquoi on dit généralement de la médisance qu'elle naît de la sottise, de l'irréflexion, du désir de paraître aimable, et bien plus souvent peut être de l'envie, de la jalousie, de la haine ou de la vengeance. La médisance n'est jamais plus odieuse que lorsqu'elle procède du désir de briller dans la conversation. Alors en effet on sacrifie à une folle vanité la réputation, l'honneur, la considération, les intérêts de son prochain, et l'on n'a pas même le délire de la passion pour excuse; c'est une sorte d'assassinat moral commis de sang-froid et de gaieté de cœur. Saint Bernard (Sermon 24, *in Cantic. Cantic.*) dit qu'en parlant mal de son prochain, on se tue soi-même parce qu'on perd la charité, qu'on tue celui devant qui l'on parle parce qu'on lui fait concevoir des misères pour la personne dont on a dit du mal, et qu'on tue cette personne même parce que si elle a connaissance de la médisance elle conçoit de la haine contre celui qui en est l'auteur. On voit, dans le livre des Proverbes, que les médisants sont l'abomination des hommes (XXIV, 9), et saint Paul dit qu'ils n'hériteront point du royaume de Dieu (I, Cor., ch. VI, v. 10).

La race des médisants durera pourtant aussi long-temps que le monde, à moins d'une régénération complète de l'espèce humaine que nous sommes loin d'espérer, c'est-à-dire que, pour extirper la médisance de nos mœurs, il faudrait inspirer à chacun l'amour du prochain, la charité, la bienveillance, etc., ou du moins le désir de se connaître *soi-même* avant de condamner les autres. La médisance prise dans le sens propre de ce mot, tel que nous l'avons défini, peut cependant n'être pas condamnable, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un fait généralement connu. Sabstenir de porter alors un jugement pourrait devenir un scrupuble blâmable, si en signalant le mal on avait l'espoir d'empêcher qu'il ne se renouvelât. K.

MÉDITERRANÉE (*voy.* MER MÉDITERRANÉE).

MÉDIUM (*mus.*). Toutes les voix, excepté celles de basse, se composent ordinairement de plusieurs *registres* : le baryton, le ténor, la haute-contre en ont deux, quelquefois trois; les voix de femme en ont ordinairement trois. Le médium est le registre intermédiaire, celui de la voix parlée. Un beau médium est fort à priser dans un chanteur, d'autant plus que c'est la partie de la voix qui s'use le plus vite. Gluck, Grétry et les musiciens de leur époque avaient le tort de placer la plus grande partie de leur chant dans le médium. Cétait se priver d'un éclat qui n'est jamais à dédaigner, et fatiguer inutilement les exécutants. Certaines notes du médium sont surtout d'une grande difficulté, ce sont celles qui lient chez le ténor et le contralto les notes graves à celles de la voix moyenne, et pour le soprano le passage de la voix intermédiaire à la voix de tête. Il est rare qu'un exercice prolongé ne soit pas indispensable pour parvenir à lier ces deux registres avec douceur et sans brusquerie.

MÉDOC, ancien petit pays de France, placé dans la partie la plus occidentale de la Guyenne et resserré entre la Garonne et la Gironde, à l'E., et l'océan, à l'O. Le nord de ce pays est fertile en excellents vins. Le sud a des landes, des bois et des étangs. Lesparre en est la ville principale. Le Médoc est aujourd'hui compris dans le département de la Gironde. E. C.

MÉDON : surnommé le *Boiteux*, fils de Codrus, fut nommé archonte après l'abolition de la royauté. L'oracle de Delphes avait ordonné son élévation à ce poste éminent. Médon se rendit cher à ses concitoyens par sa justice et sa modération. L'archontat était d'abord à vie, mais les descendants de Médon le possédèrent longtemps sous le nom de *Médontides*.

MÉDRASCHIM ou mieux MIDRASCHIM : expression hébraïque et chaldaïque qui signifie *commentaires*. On donne ce nom à plusieurs ouvrages composés par des rabbins, et qui offrent une explication allégorique de différents livres de l'Écriture. *Midraschim* est le

pluriel de *midrasch* qui veut dire *recherche*, *étude*, *discours*, *exposition*, *commentaire*. La racine signifie en hébreu *rechercher*, *s'informer*; mais elle a de plus en chaldéen les significations de *prêcher*, *parler au peuple*, *disserter*, *exposer d'une manière savante ou allégorique*.

MÉDUSE. Une des Gorgones (*voy.* ce mot). Rien n'égalait sa beauté et l'éclat de sa longue et blonde chevelure, et des milliers de prétendants aspiraient à sa main. Neptune fut du nombre. Il l'enlèva en empruntant la forme d'un cheval-oiseau, et la transporta dans un temple de Minerve. La déesse irritée de voir son sanctuaire profané, ou outragée par Méduse, qui se serait vantée de la surpasser en beauté, la rendit d'une laideur horrible et pétrifiante, et changea en serpents les longs anneaux de sa chevelure. Méduse était la plus puissante des Gorgones, et cependant elle était mortelle, tandis que ses sœurs défiaient la vieillesse et le trépas. Persée (*voy.* ce mot) la tua, et de son sang naquit le cheval Pégase. Le vainqueur s'élança dans les airs sur ce coursier ailé, tenant à la main la tête de Méduse, et chaque goutte de sang qui s'en échappa produisit en tombant dans la mer ou sur la terre un serpent monstrueux. La tête de Méduse conserva encore la vertu de changer en rochers tous ceux qui la regardaient, et Persée, pour échapper à cette influence, la tint renfermée dans une sorte de havresac. Pallas l'attacha plus tard à son Égide.

MÉDUSE (TÊTE DE) (*ast.*). Étoile marquée β dans la constellation de Persée. Elle est changeante et passe de la 2e à la 4e grandeur dans une période de 69 h., ou plutôt de 2 j. 21 h. 2′ 49″. Elle est environnée d'un groupe de petites étoiles.

MÉDUSES ou **MÉDUSAIRES** (*zool.*) Famille de zoophytes de l'ordre des acalèphes, comprenant un grand nombre d'espèces qui toutes se composent d'un disque plus ou moins bombé en ombrelles, quelquefois hémisphérique ou en cloche, muni en dessous de divers appendices servant à la respiration ou à la manducation, et souvent pendants ou flottants. La substance qui compose ces animaux est molle et a la consistance d'une gelée; sa diaphanéité est quelquefois parfaite, et dans beaucoup de cas, elle se distingue par des nuances pures et délicates de rose, de violet et d'azur. Leur dimension varie depuis 2 millimètres jusqu'à 1/3 mètre. Les méduses flottent librement dans les eaux de la mer, où, par les constructions péristaltiques de leur ombrelle, elles se soulèvent alternativement. Quand le mouvement des vagues ou un courant tend à les entraîner, les contractions de l'ombrelle leur font prendre une position oblique contre le courant, et suffisent quelquefois pour en surmonter l'action. Parfois on les trouve en pleine mer, en troupes très nombreuses, et lorsque le vent souffle longtemps dans la direction des côtes, elles sont jetées sur le sable du rivage, où, laissées à sec, elles meurent presque aussitôt et semblent alors comme autant de masses d'empois bleuâtre ou de gelée diversement colorée : souvent elles sont phosphorescentes pendant l'obscurité, et lorsque la température est assez chaude, leur contact produit la sensation d'une brûlure semblable à celle occasionnée par les orties, et c'est là ce qui a fait donner à ces animaux les noms d'Acalèphes, du grec Ακαληφη, ortie, et celui d'*orties de mer*.

Les Méduses étaient connues des anciens; on les voit citées par Aristote, par Dioscoride et par Pline. A la renaissance des lettres, Belon, Rondelet et Aldrovande s'en occupèrent, et ce dernier les sépara définitivement des Actinies avec lesquelles elles avaient été confondues jusques-là. Plus tard, Réaumur étudia, sur les côtes de la Rochelle, une espèce qu'il désigna sous la dénomination de *gelée de mer*. C'est Linné qui, le premier, leur assigna le nom de *Méduses;* il en forma un seul genre de la classe des vers. G. Cuvier en forma deux, en créant celui des Rhizostomes. Peron et Lesueur en publièrent une classification qui comprenait un assez grand nombre de genres, adoptés en partie par de Lamarck. Enfin les travaux successifs d'Eschscholtz, de De Blainville, de Brandt, de Lesson, de G. Cuvier, d'Ehremberg, de Sars, de Siebold, etc., firent mieux connaître ces animaux, qui, très-nombreux, ont dû être partagés en plusieurs genres particuliers.

Le corps des méduses est en grande partie formé d'une substance demi-transparente qui présente la consistance d'une gelée un peu solide, et traversée en divers sens par des fibres ou des lamelles diaphanes et contractiles, et par de nombreux vaisseaux. La surface externe, revêtue d'un épiderme peu distinct, offre çà et là des groupes d'organes verticaux ou de capsules filières, et, d'autre part, elle est souvent revêtue de cils vibratiles. Quelques espèces ont au-dessus du corps une membrane diaphane disposée comme un diaphragme percé au milieu en forme de fibres concentriques rayonnantes ou obliques pour concourir à la contraction de l'ombrelle. Elles ont des tentacules filiformes qui se trouvent sur le bord ou en dehors de l'ombrelle. La bouche est simple dans les médusides, les océanides, et autres espèces que l'on a rangées dans la division des *monostomes;* elle est multiple chez les Rhizostomes, qui constituent les *polystomes* et

manquent tout à fait dans les bérénices et les gergonies, qui constituent les *astomes*. La cavité digestive est concentrée dans une sorte de trompe suspendue comme un pédoncule sous l'ombrelle des océanides, ou bien elle occupe le centre de l'ombrelle, et s'étend plus ou moins dans l'épaisseur de cet organe, dont le parenchyme gélatineux l'entoure immédiatement : souvent, dans ce dernier cas, cette même cavité digestive est prolongée latéralement dans des appendices en forme de sac, dont le nombre n'est pas fixe. Mais ces organes de la digestion varient beaucoup dans les diverses espèces et présentent des particularités remarquables. Autour de la bouche, on voit quelquefois des prolongements très-amples recourbés en dehors et creusés en gouttières à l'intérieur : une membrane sinueuse, flottante et garnie de cils vibratiles, borde les prolongements du bras de chaque côté de la gouttière interne : ce sont là de vrais organes respiratoires en même temps que ce sont des organes destinés à la locomotion, et qui servent aussi à amener à la bouche le courant du liquide où flottent les petits animaux dont ils se nourrissent. Les canaux circulatoires, simples ou ramifiés dans l'ombrelle, peuvent également être considérés comme servant à la respiration ; il en est de même des cavités qui correspondent aux ovaires, surtout lorsqu'elles sont garnies de franges et revêtues de cils vibratiles. Beaucoup de méduses sécrètent à leur surface externe une humeur âcre et brûlante, qui produit sur la peau la même impression que le contact des orties : on ne sait pas à quoi attribuer cette sensation. En outre, elles ont une autre sécrétion qui leur donne la propriété d'être phosphorescentes.

Les méduses ont été regardées pendant très longtemps comme des animaux distincts et complets ; mais les travaux récents de naturalistes habiles tendent au contraire à les faire considérer comme une simple phase du développement de certains polypes qui seraient, par rapport à elles, ce que le byssus est au champignon, c'est-à-dire qu'ils en seraient la phase végétative, tandis que la méduse elle-même, comme le champignon, est la phase de fructification ou de reproduction, mais la méduse, pendant cette dernière période, se détache complétement du polype d'où elle dérive. Quoi qu'il en soit, ces acalèphes se propagent par des œufs contenus dans des cavités spéciales sous l'ombrelle, ou produits dans l'épaisseur de la paroi de l'estomac. Les œufs donnent naissance à des formes animales tout à fait différentes des méduses, et qui devront passer par plusieurs phases avant d'acquérir leur forme définitive, et qui même pourront présenter alternativement les phénomènes de la vie individuelle et de la vie collective. C'est ainsi que la *Medusa aurita*, étudiée par MM. Sars et de Siebold, donne des œufs d'où sort un jeune animal ovoïde, oblong, revêtu de cils vibratiles, et ressemblant à un infusoire du genre leucophore. Cet infusoire, après s'être nourri pendant quelque temps des animalcules qu'il avale, se fixe et devient une sorte de polype pédicellé en forme de coupe, dont le bord est muni de huit tentacules allongés et contractiles ; ce polype est susceptible de se multiplier par gemmation et par stolons ; mais plus tard, son corps, de plus en plus long, montre huit côtes longitudinales séparées par autant de sillons ; puis il se divise transversalement en un certain nombre de tranches, qui seront autant de jeunes méduses analogues, sinon identiques, à celles que Péron et Lesueur avaient nommées *Ephyra* : celles-ci, par suite de leur développement successif, deviendront finalement des *Medusa aurita*. Ces phénomènes si singuliers ont été observés dans d'autres espèces de méduses, et ont présenté des particularités remarquables.

La classification des méduses a donné lieu à de nombreux travaux, ainsi que nous l'avons dit : nous ne parlerons que de la méthode adoptée par G. Cuvier dans son *règne animal*. Les méduses y sont divisées en trois groupes : 1° Les MÉDUSES PROPRES, ayant une vraie bouche vers le milieu de l'ombrelle, et comprenant, comme sous-genre, les *Équorées*, dont la bouche est simple, non prolongée et non garnie de bras ; les *Pélasgies*, dont la bouche se prolonge en pédoncule ou se divise en bras ; les *Cyanées*, qui ont en outre quatre cavités latérales correspondant aux ovaires ; 2° les RHIZOSTOMES, qui n'ont pas de bouche ouverte au centre, et qui paraissent se nourrir par la réunion des ramifications de leurs pédoncules et de leurs tentacules : ce sont, avec les vrais *Rhizostomes*, les *Céphées*, et les *Cassiopées* ; 3° les ASTOMES, sans bouche centrale, ni pédoncule ramifié, ni cavités ovariennes : ce sont les *Lymnorées* et les *Favonies*, qui ont encore un grand pédoncule garni de filaments chevelus ; les *Geryonies*, dont le pédoncule est terminé par une membrane en forme d'entonnoir ; les *Orythies*, dont le pédoncule est simple et nu ; les *Bérénices* et les *Eudores*, qui n'ont pas de pédoncules, mais dont l'ombrelle est presque plane ; et les *Carybdées*, également sans pédoncule, mais dont l'ombrelle est très-convexe, en forme de bourse.—Quant à l'ancien genre linnéen des MÉDUSES, *Medusa*, il n'existe plus ; il a été transformé en famille, et les espèces qu'il renfermait sont réparties dans un grand nombre de coupes génériques distinctes. E. D.

MÉGABYSE. C'est le nom de deux satrapes de la Perse. — Le premier fut un des seigneurs qui renversèrent du trône le mage Smerdis. Darius le comptait parmi ses meilleurs généraux, et après son expédition contre les Scythes qui habitaient entre le Danube et le Tanaïs, il lui confia le commandement de l'armée qu'il laissait en Europe. Mégabyse s'empara de Périnthe, et fit la conquête de la Thrace. — Le second, petit-fils du précédent, contribua à soumettre l'Égypte qui, avec le secours des Athéniens et des Libyens, avait pris les armes contre la Perse. Inaros, un des chefs de la révolte qui s'était rendu à Mégabyse à condition d'avoir la vie sauve, fut mis en croix par ordre d'Artaxerxès (448). Mégabyse irrité de la perfidie du roi, leva l'étendard de la révolte, battit tour à tour deux armées qu'Artaxerxès avait envoyées contre lui, et fit ensuite la paix par l'entremise de sa femme Amytis, sœur du roi.

MÉGACHILE (*ins.*): Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, tribu des apiaires. Ce sont des insectes solitaires qui se distinguent des autres genres voisins par le labre en carré allongé; les palpes dissemblables; l'abdomen muni en dessous de brosses. Leur taille est médiocre; leur tête est triangulaire, assez grosse; leurs pattes sont assez courtes et mal organisées pour le transport du pollen des fleurs, l'abdomen est triangulaire et se relève très facilement pour lancer le dard dont il est armé. Les mégachiles construisent, soit avec de la terre, soit avec des débris végétaux, de petites cellules affectant la forme d'un dé à coudre. Les espèces coupeuses de feuilles placent ces cellules dans des cavités cylindriques peu profondes: ces galeries sont tapissées ensuite de morceaux de feuilles que l'insecte va découper adroitement sur des rosiers ou des ronces : il est curieux de voir avec quelle adresse il accomplit ce travail : les morceaux varient de formes, et sans doute à dessein, car on voit quelquefois la mégachile abandonner un morceau entamé pour en reprendre un autre. On peut observer cette manœuvre sur la *M. centuncularis*, Linné, sur laquelle Réaumur donne de longs détails. Cet insecte est long d'environ 8 ou 9 millimètres, couvert de poils d'un gris fauve; l'abdomen est court, couvert en dessus de poils d'un rouge de cannelle, avec des taches transversales blanches; il est très commun aux environs de Paris. Les mégachiles maçonnes font leurs nids en plein air, et le placent ordinairement dans les angles des murs abrités. La *M. muriaria*, Linné, forme, avec de la terre délayée au moyen d'une liqueur visqueuse, douze ou quinze cellules, qui renferment chacune un œuf et du miel. En dehors, ce nid a l'aspect d'un morceau de terre appliqué contre le mur. Cet insecte est noir; ses ailes sont d'un noir un peu bleuâtre; les tarses et une portion du dessous de l'abdomen sont bruns. Son nid est souvent ravagé par des parasites appartenant aux genres de *Leucopsis* et de *Clerus*.

MÉGACLÈS : Citoyen d'Athènes qui, en 600 av. J.-C., remplissait les fonctions d'archonte. Ce fut pendant son administration qu'éclata la conjuration de Cylon, dans le but de rétablir la tyrannie. Le complot fut découvert, et les conjurés se retirèrent dans le temple de Minerve. Mégaclès les en fit sortir en leur promettant la vie sauve, et les fit massacrer. Les partisans de Cylon massacrèrent ensuite les descendants de Mégaclès.

MÉGADERME (*mamm.*) (*voy.* CHAUVE-SOURIS).

MÉGALÉSIE : Fête instituée à Rome en l'honneur de Cybèle, surnommée Mégalê, c'est-à-dire *la Grande*. Voici à quelle occasion cette nouvelle solennité fut établie. Pendant la seconde guerre punique les décemvirs rapportèrent au sénat qu'en consultant les livres sibyllins, au sujet des *pluies de pierres* qui venaient de tomber en Italie, ils y avaient trouvé que ce phénomène cesserait, et que les Carthaginois seraient chassés de l'Italie lorsqu'on aurait amené de Pessinonte à Rome l'image de la Grande-Mère-Idéenne, tombée du ciel dans la Phrygie. Le sénat envoya, en conséquence, au roi Attale, cinq députés des plus illustres familles de Rome, qui se vantaient d'avoir la même origine que le monarque asiatique. Attale reçut favorablement leur demande; la pierre sacrée fut embarquée et arriva l'année suivante (549 U. C.) en Italie. Le simulacre fut dès lors regardé comme un des gages sacrés de la prospérité de Rome, et chaque année on célébrait, au 14 avril, la fête de la grande déesse. On y voyait les dames romaines danser autour de l'autel de Cybèle, dont la statue était portée en grande pompe par des prêtres phrygiens. Les magistrats assistaient à la cérémonie en robes de pourpre, et il était défendu aux esclaves d'y paraître. Les patriciens s'envoyaient réciproquement des présents comme les plébéiens aux fêtes de Cérès.

MÉGALONYX (*mamm.*): Genre d'édentés fossiles de la famille des MÉGATHÉRIDES.

MÉGALONYX (*oiseaux*). Lesson a créé sous ce nom un genre que M. Kittlitz désigne sous la dénomination de *Pteroptochas*, et M. King sous celle d'*Hylacites*, et qui, d'abord placé avec les gallinacés, sous-ordre des passerigalles, doit être définitivement rangé dans l'ordre des passereaux, subdivision des troglodytinées. Les

caractères de ce genre sont : bec droit, conique, robuste, à mandibule supérieure plus longue que l'inférieure, terminée en pointe obtuse et échancrée vers le haut ; narines amples, creusées sur les côtés du bec ; ailes très courtes et obtuses ; tarses pointus et très gros ; doigts presque égaux, robustes ; ongles très grands, très peu recourbés, très forts, comprimés sur les côtés, et à pointe mousse. C'est principalement sur la considération de ces derniers caractères, d'où a été tiré le nom de *Megalonyx*, du grec μέγας, grand, et ὄνυξ, ongle, que ce genre a été fondé. — On en connaît trois espèces qui toutes proviennent de l'Amérique méridionale ; le type est le MÉGALONYX ROUX (*M. rufus*, Lesson) qui, par sa taille, la disposition de sa queue, la forme de ses ailes, celle de ses tarses et la couleur de son plumage, rappelle le ménure lyre. Son pelage est presque entièrement roux ; les sourcils, le menton, les moustaches, sont blancs ; le croupion présente de nombreuses raies blanchâtres. C'est un oiseau dont les habitudes sont plutôt terrestres qu'aériennes ; il fouille le sol avec ses ongles, il habite le Chili. — Les deux autres espèces sont le M. A GORGE ROUSSE (*M. rufo gularis* A. d'Orbigny, et le M. A COL BLANC (*M. allicollis* Kittlitz). E. D.

MÉGALOPE (*zoologie*). On désigne sous ce nom deux groupes d'animaux : un genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des chupées, créé par Lacépède, ressemblant aux harengs par la forme du corps, mais ayant un nombre plus considérable de rayons aux ouïes ; le dernier rayon de leur nageoire dorsale, ainsi que celui de l'anale, se prolongent en filet. On connaît deux espèces de ce groupe : la SAVALLE OU APALIKE, *Clupea cyprinoides*, Block, qui atteint jusqu'à 4 mètres de longueur, et le MEGALOPE FILAMENTEUX, *Megalopus filamentosus*, G. Cuvier, qui provient des mers des Indes. — 2° Un genre de crustacés de l'ordre des décapodes anomoures, famille des ptérygures, tribu des porcellaniens, établi par Leach aux dépens des galathées, remarquable par son abdomen très développé servant à la natation, sa carapace courte et large et terminée par un très petit rostre, ses yeux gros, et ses pattes courtes. On ne sait pas positivement si ce sont des animaux parvenus à leur complet degré de développement, et on les regarde quelquefois comme le jeune âge de quelques crustacés. C'est dans la haute mer qu'on les pêche. L'espèce type est le MÉGALOPE DE MONTAGU, *Megalops Montagui*. Leach, qui provient des côtes d'Angleterre. E. D.

MEGALOPOLIS (*géog. anc.*), c'est-à-dire *la Grande ville*, était la capitale de l'Arcadie. Elle fut fondée par Epaminondas, 370 ans av. J.-C. sur l'Hélisson, près de son embouchure dans l'Alphée, pour servir de centre aux forces de la ligue Arcadienne, qu'il voulait opposer à la puissance lacédémonienne. Par l'influence de ce général, une foule d'habitants des autres villes de l'Arcadie vinrent peupler la nouvelle cité, qui acquit par conséquent une haute importance. Son territoire, le plus considérable de toute l'Arcadie, comprenait les cantons de Parrhasie, de Ménalie, d'Euctrésie et d'Egytide. Mégalopolis se montra constamment opposée aux projets de Sparte. Cléomène, roi de cette dernière ville, y porta le pillage et l'incendie. Elle se releva promptement, et en 232, elle entra dans la ligue achéenne dans laquelle elle joua un rôle éminent. Elle donna naissance à Philopœmen. — Mégalopolis avait eu deux tyrans : Aristodème en 336, et Lysiade en 266 av. J.-C. Elle porte aujourd'hui le nom de *Leontari* ou *Scinano*.

MÉGALOSAURE (*rept. foss.*) : Genre de l'ordre des dinosauriens de M. Owen, créé par G. Cuvier, et ne comprenant qu'une seule espèce, le *Megalosaurus Bucklandii*, long de plus de dix mètres, et trouvé dans le calcaire oolithique de Stonesfild, ainsi que dans la formation d'eau douce de la forêt de Tilgate. Ses dents, longues de cinquante-cinq centimètres, sont comprimées, aiguës, arquées vers l'arrière, à deux tranchants, finement dentelées et enchassées dans des alvéoles complétement cernés et très grands ; ces dents montrent que le reptile auquel elles appartenaient était carnassier. Les surfaces non articulaires du corps des vertèbres sont très polies. La tête des côtes est supportée par un col long et comprimé. Les membres ont les plus grands rapports avec ceux de nos crocodiliens actuels ; c'est ainsi que le fémur présente un mélange des caractères des monitors et des crocodiles : il est arqué en deux sens, concave d'abord en avant, puis en arrière, et offre un trochanter comprimé et saillant, ainsi qu'une tête articulaire dirigée en avant. E. D.

MÉGALOTIS (*zool.*). Illiger indique sous ce nom un genre de carnassiers de la division des carnivores, comprenant une seule espèce, le FENNEC (*voy.* l'article CHIEN). — La même dénomination est appliquée, par Swainson, à un genre d'oiseaux qui ne renferme qu'une espèce de fringilles, ayant des rapports avec les bouvreuils et les alouettes. E. D.

MÉGALURE (*ois.*) : Genre de l'ordre des passereaux, tribu des dentirostres, formé par MM. Vigors et Horsfield aux dépens des genres mérion et martin, et ayant pour caractères : bec allongé, presque droit, un peu convexe, à bords lisses, à pointe mousse, à mandibules

garnies d'une lamelle coupante ; narines petites, latérales et à demi closes ; deux ou trois poils à la commissure du bec; tarses longs, grêles, scutellés, à doigt du milieu très long. Le type est le M. A LONGUE QUEUE, *Gracula caudata* G. Cuvier. E. D.

MÉGAPODE, *Megapodius* : Genre d'oiseaux créé par MM. Quoy et Gaymard, et dont la place dans la série ornithologique n'est pas déterminée d'une manière positive. En effet, G. Cuvier en fait un groupe d'échassiers macrodactyles, et le range à côté des jacanas et des kamichis, Lesson les considère comme un genre de passereaux voisins des pigeons, et enfin M.Temminck, pensant qu'on peut le regarder comme représentant la division des tinamous dans les contrées chaudes de l'ancien continent, l'a mis dans l'ordre des gallinacés. Les caractères des mégapodes sont : bec grêle, faible, droit, aussi large que haut, aplati en dessus à la base, à mandibule supérieure dépassant l'inférieure et légèrement courbée à la pointe; narines ovales, ouvertes; région ophthalmique nue ; col couvert de petites plumes ; ailes médiocres, concaves, arrondies; queue courte, cunéiforme ; tarses et pieds très forts; ongles très longs, très forts, plats en dessous, peu courbés, triangulaires, obtus. Ces oiseaux vivent dans les terrains marécageux, sont craintifs, courent très vite dans les broussailles à la manière des perdrix, volent peu et bas, et font entendre une sorte de gloussement. Leurs œufs sont énormes relativement à leur taille ; les femelles les déposent dans des cavités qu'elles creusent elles-mêmes dans le sable, en choisissant les expositions les plus chaudes ; elles n'y mettent qu'un seul œuf, qu'elles recouvrent avec des débris de plantes. Les petits naissent, assure-t-on, par la seule influence de la chaleur solaire, et pourvoient seuls à leurs besoins dès qu'ils sortent de l'œuf, sans que leur mère veille à leur conservation.— On n'indique que quatre espèces dans ce groupe, provenant de l'Océanie et des îles de l'archipel des Indes. Le type est le MÉGAPODE DE FREYCINET, *Megapodius Freycinetii*, Quoy et Gaymard, qui est de taille moyenne, à plumage en entier d'un noir brun, mais qui s'éclaircit un peu sous le ventre : il habite les îles de Guebé, de Waigiou et de Boui, et il paraît vivre dans une sorte de demi-domesticité. — Une cinquième espèce, nommée MÉGAPODE de D'URVILLE est le type du genre *Alecthile* de Lesson. E. D.

MÉGARE. Plusieurs villes de la Grèce ont porté ce nom. La plus importante, MÉGARE, capitale de la Mégaride, avait été bâtie entre deux montagnes granitiques par un prétendu fils de Neptune qui lui avait donné son nom. Elle était située à peu de distance du golfe Saronique, et également éloignée d'Athènes et de Corinthe. Elle avait pour port la petite ville de Nisée, avec laquelle elle a été souvent confondue. Mégare était petite, et au temps de sa plus grande prospérité elle ne comptait guère qu'une douzaine de milliers d'habitants. Elle possédait néanmoins une foule de monuments remarquables; on citait surtout le temple de Jupiter Olympien, auprès duquel on voyait le bois sacré d'Apollon et d'Isis ; les tombeaux d'Iphigénie, d'Adraste, de Corèbe, etc., et plusieurs chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle. Mégare fonda des colonies florissantes : Thapse, Chalcédoine, Sélinonte, Mégare l'Hybléenne, etc. Elle donna naissance à l'architecte Théocosme et aux philosophes Euclide et Stilpon. Avant de s'être constituée en république elle fut gouvernée par des rois au nombre de douze. Elle tomba ensuite sous la domination athénienne, et fut délivrée par les Doriens fondus avec les Héraclides. Elle eut à soutenir plusieurs guerres contre Athènes, et notamment au sujet de l'île de Salamine, du temps de Solon. Plus tard les Athéniens interdirent à ses habitants l'entrée de leurs ports et de leurs villes, mesure qui fut une des causes de la guerre du Péloponèse. Les Mégariens jouissaient d'une mauvaise réputation. On les disait lâches, perfides, inhospitaliers et voluptueux à l'extrême. C'était d'eux que Diogène disait : « Ils mangent comme s'ils devaient mourir en sortant de table, ils bâtissent comme s'ils ne devaient jamais mourir. » Leurs femmes passaient pour être les plus immorales de la Grèce. Mégare, aujourd'hui *Megra*, a été détruite par les Grecs à l'époque de la guerre de l'Indépendance. Elle n'offre plus que des ruines. — MÉGARE L'HYBLÉENNE, ville de la Sicile orientale, sur la côte, près du mont Hybla, était une colonie de la précédente dont la fondation remonte à l'an 728 avant J.-C. Elle donnait son nom à un petit golfe qui s'ouvrait devant elle. Détruite par Gelon, tyran de Syracuse, elle se releva et fut pillée, en 214 avant J.-C., par les Romains qu'elle avait voulu repousser. Elle n'existait plus vers le commencement de notre ère. Pausanias cite deux *Mégares hybléennes*, l'une qu'il appelle *Major* et l'autre *Gereatis*.— Les géographes mentionnent d'autres villes de ce nom : dans la Molosside, dans la Thessalie, sur les confins de la Macédoine, dans l'Illyrie, dans la Syrie, sur les limites de cette province et de la Cilicie. Un quartier de Carthage s'appelait aussi Mégare, et Pline donne le nom de Mégaride, à l'île de l'*OEuf*, entre Pausilippe et Naples. Cette Mégaride paraît être la Mégalia de Papinius.

MÉGARE, Fille de Créon, roi de Thèbes,

qui la donna en mariage à Hercule pour le récompenser de sa victoire sur Ergine. Elle devint mère de deux ou trois enfants avec lesquels elle fut massacrée par Hercule, en proie à de terribles accès de démence après son retour des enfers. Une autre légende montre Créon dépouillé du trône par Lycus pendant l'absence de son gendre; l'usurpateur veut forcer Mégare à l'épouser. Hercule arrive, tue Lycus, et agité par la démence de la jalousie, arrache la vie à sa femme elle-même. Suivant une troisième tradition, Hercule avait tué son fils dans ses accès de folie. Honteux de lui-même, il ne pouvait soutenir les regards de Mégare, qu'il céda à son ami Iolas.

MÉGARÉE, héros éponyme de la ville de Mégare, était selon les uns fils d'Apollon, selon d'autres de Neptune et d'Europe; d'autres enfin le disent fils d'Hippomène. Tué en portant des secours à Nisus assiégé par Mérion, il fut enterré au pied des murailles de Mégare, pour laquelle ses cendres devinrent une espèce de palladium. D'autres le disent gendre et successeur de Nisus.

MÉGARIDE : Contrée de la Grèce qui confinait à la Béotie au N., au golfe de Salamine au S., à l'Attique à l'E., au golfe et à l'isthme de Corinthe à l'O. La Mégaride, quoique de très peu d'étendue, puisqu'elle n'avait qu'environ 8 lieues de longueur de l'E. à l'O. sur une largeur de 3 à 4, excita souvent l'ambition d'Athènes et de Corinthe. Elle était en effet par sa position la clef du Péloponèse. Mégare en était la capitale.

MÉGARIQUE (Ecole): Secte philosophique qui agita principalement la question de la science, et se jeta dans les plus étranges subtilités en s'occupant des moyens de connaître. Le chef de cette école fut Euclide de Mégare (*voy.* Euclide). On a souvent compris dans cette école celle d'Elis fondée par Phædon (*voy.* Elienne (Secte), et celle d'Erétrie fondée par Ménédème (*voy.* ce nom).

MÉGASCOPE (*phys.*) : du grec μέγας, grand, σκωπέω, je regarde. Le mégascope est une espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe, et munie, comme la fantasmagorie, d'un tube et de verres. Il se compose d'une grande caisse avec cheminée, percée dans sa partie supérieure d'un trou circulaire assez grand pour y introduire les objets. Une des propriétés les plus remarquables de cet instrument est de montrer les choses en relief avec leurs contours et leurs couleurs.

MÉGASTHÈNE, historien et géographe grec, fut chargé vers l'an 295 av. J.-C., par Seleucus Nicator, d'une mission auprès d'un roi indien nommé Sandrocottas, qui était sans doute, suivant l'observation de l'anglais William Vincent, dans son *Voyage de Néarque*, le roi d'une ville située sur le Shantrow ou Chen-ab. C'est à la suite de son ambassade, ou pendant cette ambassade même, selon Pline et Solin, que Mégasthène composa son *Histoire des Indes*. Strabon, dans son livre Ier, dit : « Tous ceux qui ont écrit des Indes sont de grands menteurs, et surtout Daïmachus, et après lui Mégasthène, Onésicrite, Néarque, etc. » Strabon n'en a pas moins fait à Mégasthène de nombreux emprunts, ainsi qu'Arrien, et son mépris pour cet écrivain doit nous inspirer une grande défiance lorsque nous le voyons en envelopper Néarque lui-même, dont les observations ont été si souvent confirmées par les relations de nos plus savants voyageurs (*voy.* Néarque). Nous ne connaissons de Mégasthène que les citations qu'en ont faites les auteurs que nous avons cités, Clément d'Alexandrie (*Strom.*, liv. I), Josèphe (*Antiq.*, liv. X, ch. xi), Abydène, Pline, etc. Annius de Viterbe a publié, en l'attribuant à Mégasthène, un fragment sur le *Jugement des temps et les annales des Perses*. On croit ce morceau supposé. Quelques savants pensent néanmoins qu'il mérite d'être étudié, et qu'il contient peut-être quelques passages de l'historien grec.

MÉGATHERIDES (*mamm. foss.*). M. Owen nomme ainsi une famille d'animaux fossiles de l'ordre des édentés, ayant pour type le *Megatherium*, et qui se rapproche des paresseux, des fourmiliers et des tatous. La tête est petite; son jugal fournit une apophyse montante qui cerne en partie la fosse orbitaire, et une grande apophyse descendante, qui devait donner de fortes attaches aux muscles des lèvres; les dents, d'une seule venue, sans collets ni racines, se composent d'un ivoire peu dense au milieu, entouré d'un ivoire plus dur, le tout enveloppé d'un cément, recouvert lui-même d'une couche mince de substance osseuse plus dure : il n'y a que des molaires, au nombre de cinq de chaque côté supérieurement, et de quatre seulement inférieurement; l'omoplate se joint à l'apophyse coracoïde; la tête supérieure du radius est circulaire; le bassin est très large et l'extrémité postérieure d'une force extrême : le pied est articulé, de telle sorte que son mouvement sur la jambe est oblique, ce qui tient à ce que le bord interne de la poulie de l'astragale est presque entièrement effacé, et que le bord externe est oblique de dehors en dedans. Ils ont tous un ou deux doigts externes sans ongles, propres à la sustension et à la marche; les autres doigts portent de forts ongles qui ne pouvaient se ployer qu'en dessous; la queue est médiocre-

ment longue, très épaisse. Cette famille se compose des genres *Megalonyx*, *Megatherium*, *Mylodon* et *Scelidotherium*, qui ont été rencontrés en Amérique : on les trouve en grande abondance dans les sables argileux tertiaires du bassin de la Plata, mais on en a observé aussi dans les nombreuses cavernes du Brésil, et dans celles de l'Amérique septentrionale. Les os en sont même si bien conservés, qu'il n'est pas rare de rencontrer des phalanges onguéales encore recouvertes de leur partie cornée à demi décomposée.

Mégalonyx, Jefferson. Genre principalement remarquable par ses phalanges onguéales très grandes et très comprimées, et par ses molaires qui vont toutes en grandissant d'avant en arrière : les deuxième et troisième inférieures ayant leur couronne à peu près pyriforme. La seule espèce est le *Megalonyx Jeffersonii*, Owen, qui était de la taille d'un très grand bœuf et dont on a trouvé des débris dans une caverne de l'ouest de la Virginie, et dans certaines parties du bassin de la Plata.

Megatherium, G. Cuvier. Ce groupe ne comprend qu'une seule espèce, le *Megatherium Cuvieri*, chez laquelle l'apophyse descendante du jugal est très grande; la mâchoire inférieure, très renflée au-dessous des molaires, à cause de la profondeur des alvéoles, se termine en une sorte de bec; les molaires sont très longues, quadrangulaires, et offrent une composition très compliquée; les membres sont très robustes, surtout ceux de derrière; le bassin est grand; les mains ont quatre doigts, dont trois sont armés d'ongles peu comprimés; les pieds ont également quatre doigts, mais dont deux seulement portent des ongles; les vertèbres sont au nombre de sept cervicales, seize dorsales, trois lombaires, cinq sacrées et quinze caudales. On a trouvé, en 1789, sur les bords de la rivière de Luxan, à quatre lieues environ de Buenos-Ayres, le squelette presque complet de cet animal, qui a la taille de nos grands rhinocéros; ce squelette est aujourd'hui conservé dans le musée de Madrid. La Museum de Paris possède de nombreux débris de la même espèce.

Mylodon, Owen. Ce genre est principalement caractérisé par la forme de ses molaires. Les pieds sont égaux, ceux du devant pentadactyles, et ceux de derrière tétradactyles : sur les uns et les autres, les deux doigts externes ne portent pas d'ongles. Des trois espèces de ce groupe, dont M. Owen a publié une magnifique monographie, la plus connue est le *Mylodon robustus*, qui a la taille d'un gros cochon, et dont les débris ont été rencontrés dans diverses cavernes de l'Amérique, surtout au Brésil. Dans cette espèce, la mâchoire inférieure est à symphyse courte et large : la seconde des dents est à peu près trigone, et la dernière qui a trois sillons, deux internes et un externe, est arrondie.

Scelidotherium, Owen. Ce groupe présente des molaires contiguës ou séparées par des intervalles égaux : les supérieures sont trigones, aussi bien que la première des inférieures: les deuxième et troisième inférieures un peu comprimées, à face externe sillonnée : la dernière très grande et bilobée. L'espèce type est le *Scelidotherium leptocephalum*, Owen, qui a la tête allongée, de même forme que celle de l'Oryctérope, mais deux fois aussi grande, et dont la symphyse de la mâchoire inférieure, longue d'un décimètre, est concave intérieurement. Il a été rencontré dans les cavernes du Brésil.

Le *Macrotherium* de M. Lartet a été découvert dans les terrains tertiaires supérieurs de l'Europe. Il offre, par ses phalanges onguéales, de grands rapports avec les Pangolins, et doit probablement rentrer dans la même famille. E. D.

MÉGATHÉRIUM (*mamm.*) (*voy.* MÉGATHÉRIDES).

MÉGÈRE, *voy.* EUMÉNIDES.

MÉGISSIER. Celui qui travaille les peaux en mégie, c'est-à-dire au moyen de l'alun. Il est difficile de savoir à quelle époque furent distinguées les différentes manières de travailler les peaux pour les conserver et les approprier à l'usage de l'homme. L'indivision dut surtout se prolonger entre le travail du mégissier, du chamoiseur et du parcheminier. Le nom même de mégissier vient-il du mot latin *medicare*, et quelle raison a fait abandonner l'*alutarius*, qui fut spécialement employé chez les Romains et dans le le moyen-âge? nous l'ignorons. La correspondance exacte des mots *alutarius* et mégissier est incontestable, car plusieurs villes avaient des rues appelées *alutariorum viæ*, auxquelles la tradition a conservé le nom de rue de Mégissiers ou de la Mégisserie. Quoi qu'il en soit, les premier réglement connu sur la profession des mégissiers se réfère à des statuts plus anciens dont la date n'est même pas indiquée. Ce réglement, daté de 1290, a pour but l'interdiction d'acheter les peaux de mouton sur la bête vivante. En 1323, les valets mégissiers obtinrent un réglement qui, entre autres choses, fixait le temps de leur travail, savoir, en été, de soleil levant à soleil couchant, et en hiver, au jour naturel, sauf les veilles des fêtes et des dimanches où la journée finissait au troisième coup de vêpres. Ce qui est fort remarquable, c'est qu'ils obtinrent deux valets jurés pour veiller à leurs intérêts communs. Les derniers statuts de la corporation des mégissiers datent de 1594. En 1776,

ils furent réunis avec les tanneurs, les corroyeurs, les peauciers et les parcheminiers, et leur droit de réception fut fixé à 600 livres.

Les peaux que l'on prépare en mégie sont généralement celles de mouton, d'agneau, de chevreau et quelquefois celles de chèvre et de bouc, de chien, de veau, etc. Le produit constitue une peau blanche, à laquelle on a généralement enlevé le poil ou la laine, quoiqu'il y en ait de préparées dans le but de les conserver avec leur fourrure. La peau blanche est employée pour la chaussure, la ganterie, la doublure, la confection de tabliers, de garnitures de meubles, etc. Le travail a été considérablement modifié depuis quelques années soit pour les matières employées, soit pour le temps qu'on y consacre. Dans le procédé ancien, qui n'est pas encore abandonné partout, le travail, en supposant la peau fraîche ou *verte*, suivant le mot technique, exigeait une douzaine d'opérations distinctes, il ne pouvait se faire en moins de deux mois, et pouvait en exiger trois, surtout en hiver. 1° Mettre à l'eau, dégraisser et mettre en chaux ou *enchaussener*. On fait fondre la chaux, et on la laisse refroidir, ou mieux encore on l'emploie chaude. Avec une sorte de pinceau fait des bouts de fil ou pène qui restent au bout des pièces de grosse toile, ou avec des chiffons, on étend la chaux sur les peaux, que l'on plie ensuite chair contre chair, et qu'on met en pile jusqu'au lendemain. Il faut environ un demi-hectolitre de chaux pour six à sept cents peaux. En été, on faisait tremper pendant sept à huit jours les peaux mises en chaux; en hiver, on les roulait deux à deux, et on les laissait reposer pendant le même espace de temps.—2° On les lave ensuite pour détremper la chaux, puis on les met en pile, ployées laine contre laine, et on les y laisse jusqu'à ce que l'on reconnaisse que la laine se détache facilement. C'est une affaire de deux à huit jours.—3° Alors on les mouille de nouveau, pour les rincer, et on les bat, pour dégager la boue et les ordures attachées à la laine; enfin, on les rince jusqu'à ce que la laine soit blanche, et on les met égoutter pendant vingt-quatre heures, placées à terre, si c'est en hiver, et étendues sous un hangar couvert pendant l'été. Il était assez difficile d'empêcher les peaux de se brûler ou de se raccornir, et très souvent les pieds se durcissaient de manière à être perdus. —4° Les peaux se *pèlent*, étendues sur un chevalet et à l'aide d'un morceau de bois cylindrique de 50 centimètres de long sur 3 à 4 de diamètre. Le *chevalet* est une pièce de bois arrondie en portion de cylindre et de 3 à 4 décimètres de diamètre; il a 16 à 18 décimètres de long. Un bout repose sur le sol, et l'autre est soutenu, par une X de bois, à la hauteur la plus commode pour l'ouvrier: la peau se place sur la partie convexe qui est en dessus. Lorsque cette peau est pelée, elle s'appelle *cuiret*.— 5° On la met alors au plain, ce qui s'appelle *plamer*. Le plain est une fosse dans laquelle on fait fondre de la chaux à raison d'un demi-hectolitre pour cinq cents cuirets. Lorsque mille cuirets y ont passé, il s'appelle *plain mort*. On y couche les cuirets aussitôt qu'ils sont pilés, et on les y laisse huit jours, mais ils peuvent y rester un mois. Chaque jour on *relève*, c'est-à-dire que l'on sort les cinq cents cuirets de ce plain, et on les remplace par cinq cents autres, de sorte qu'au moyen de cette manœuvre, un plain qui ne peut contenir que cinq cents cuirets sert à en *morplamer* un mille. Un seul jour de plain mort *sauve* la peau, c'est-à-dire permet de la garder quelque temps sans qu'elle se corrompe. On donne ensuite quinze jours en été, et trente ou quarante en hiver, de plain neuf, en ayant soin de relever chaque jour et de laisser en retraite pendant douze heures. Ce travail a pour but de faire gonfler le cuir; c'est lorsqu'on reconnaît qu'il a acquis une épaisseur suffisante qu'on passe au travail de rivière.—6° Ce travail s'exécute de différentes manières, et on y tient le cuiret huit ou dix fois. Il a pour but de faire imprégner d'eau et d'enlever les parties qui ne peuvent être conservées, ainsi que toutes les chairs : faire boire, rogner, écharner et en même temps faire sortir tout ce qui pourrait rester de la chaux, en foulant avec des pilons et dans des cuviers. On *écharne* avec le *fer à écharner*, lame légèrement cintrée, coupant par sa partie concave et par sa partie convexe, et emmanchée par ses deux extrémités. On agit alternativement dans le sens de la longueur et dans celui de la largeur du cuiret posé sur un chevalet. En outre on travaille le côté de la *fleur* (celui qui portait la laine) avec une queue ou pierre à aiguiser que l'on appelle *queurse*.— 7° On met en *confit*, c'est-à-dire dans une eau acidulée par le moyen du son ou de la farine. Il faut 100 litres d'eau et 20 de son pour cent cuirets. Cette opération, qui avait pour but d'attendrir, de dilater la peau, et sans doute de détruire la graisse, a été une des premières abandonnées, elle durait depuis deux jours en été, jusqu'à vingt en hiver. Lorsque le confit *levait*, c'est-à-dire lorsque les cuirets arrivaient à fleur d'eau, on les retournait pendant quelques minutes, et l'on mettait le feu aux vapeurs; on laissait lever de nouveau le confit, en recommençant à le retourner toujours aussitôt, jusqu'à ce qu'il cessât de lever, puis on remettait les cuirets sur le chevalet pour en ôter parfaitement le son avec un couteau plus cintré que celui à écharner, et non tranchant, appelé

couteau rond.—8° *Passer* est le véritable but du mégissier; c'est pour en arriver là qu'après avoir détaché la laine, débarrassé la peau de toute matière étrangère, on l'a fait se distendre et gonfler. L'alun et la farine, un peu de sel, et autrefois des jaunes d'œuf et un peu d'huile d'olive étaient regardés comme nécessaires à cette opération, qui se faisait anciennement en plusieurs temps distincts. On a renoncé à l'huile, puis aux jaunes d'œuf et au sel, enfin on a exécuté d'une seule fois l'application d'une pâte de farine délayée dans de l'eau d'alun et de sel. On fait pour 200 cuirets une bouillie claire avec environ 8 1/2 kilogrammes de farine et le double du poids d'alun : on y passe ou on en couvre chaque peau successivement, puis on les étend l'une sur l'autre, après quoi elles peuvent être mises au séchoir dès le lendemain. Les peaux sont alors raides et grisâtres : il s'agit de les rendre blanches et souples. — 9° *Ouvrir* et redresser les peaux. Il faut que les peaux aient une certaine humidité, et, pour la leur donner, dans certains pays, on les mouille et on les foule aux pieds sur une claie; ailleurs on les fait tremper quelques minutes ou même on les plonge seulement dans l'eau. Le *palisson* ou *pesson* est l'instrument avec lequel on ouvre et redresse. C'est une lame de fer, mince, large de 3 décimètres, montée verticalement à l'extrémité d'une planche de 8 décimètres de haut, fixée perpendiculairement au bout d'une semelle ou d'un banc que l'on charge d'un poids qui le fixe solidement à terre. On saisit les deux bords de la peau, que l'on distend en la faisant glisser avec force sur le fer qui est arrondi comme un segment de cercle à sa partie supérieure. L'effort se fait dans la largeur, qui devient presque double. On ouvre aussi avec soin tous les bords, pour qu'il n'y reste aucunes parties dures, appelées de la *cire*. L'opération se fait du côté de la chair.—Si les peaux, lorsqu'elles arrivent chez le mégissier, étaient sèches au lieu d'être vertes, il faudrait les mettre tremper et leur donner un coup de fer sur le chevalet pour les ramollir, ou comme disent les ouvriers, les ramener en tripe. — Les peaux que l'on veut passer en laine reçoivent beaucoup moins de façons : on commence par les écharner, puis on les passe immédiatement à l'eau d'alun seule. Pour cela, après les avoir étendues sur une table à rebords, on les imprègne avec une brosse d'eau alunée, on les sèche et on les ouvre.

Aujourd'hui les ateliers bien conduits ont supprimé le plamage, les confits et toutes les opérations qu'ils entraînaient. La peau étant lavée de suint et égouttée, on la met de suite en chaux : un seau de chaux, dans lequel est mêlé un kilogramme d'orpin rouge (sulfure d'arsenic) suffit pour cent peaux; la chaux est étalée claire sur la peau, en couche très peu plus épaisse que l'ongle, après quoi on met dos sur dos. L'emploi de l'orpin a pour effet de faire détacher la laine bien plus vite, de lui conserver beaucoup plus de douceur, ainsi qu'à la peau, qui ne risque jamais de se raccornir. Le lavage est aussi beaucoup plus facile; un homme peut laver cent peaux en deux heures. Du soir au lendemain, c'est-à-dire au bout de dix à douze heures, on peut peler; il faut saisir le moment où la laine se détache, parce qu'ensuite il y a un resserrement qui rend l'opération de plus en plus difficile. Le cuir bleuit sous l'influence de l'orpin; il ne faut pas s'en effrayer, non plus que de la forte odeur d'hydrogène sulfuré qui se dégage : la chaux et le travail de rivière font disparaître cette couleur bleue. Au bout de deux jours on met dans le plain, et en 15 jours une peau est prête à être passée. On ne donne que trois façons de rivière, écharnage, queurse et contr'écharnage. Pour *passer*, on emploie 15 kilogrammes d'alun, et 2 de sel, auxquels on peut ajouter 5 de farine pour 100 cuirs. Quelques fabricants pensent que cette addition de farine fait mieux revenir le cuir et le rend plus blanc. L'ensemble de toutes les opérations ne demande pas plus de trois semaines.

ÉM. LEFÈVRE.

MÉHÉMET-ALI, ou mieux Mohammed-Aly, selon la prononciation arabe; Méhémet est une altération turque. Trois siècles avant J.-C., la Macédoine avait naturalisé dans la vallée du Nil les arts, les idées et les mœurs de la Grèce, et par une singulière coïncidence, c'est encore la Macédoine qui, au commencement de ce siècle, donne un réformateur à l'Egypte. Méhémet-Ali naquit en 1769, la même année que Napoléon, dans la place maritime de Cawala, près de l'ancienne Philippes. Il était jeune encore lorsqu'il perdit son père, Ibrahim-Agha, turc d'origine et chef de la garde préposée à la sûreté des routes. Un capitaine de Janissaires le recueillit, et charmé de la vivacité de son esprit et de l'énergie de son caractère, lui fit épouser plus tard une de ses parentes récemment répudiée et assez riche qui, en 1789, le rendit père d'Ibrahim. M. Lion, négociant français établi à Cawala, avait pris Méhémet en grande affection, et c'est à cette amitié, sans doute, qu'on doit faire remonter l'origine de la prédilection que Méhémet témoigna toujours pour les Français. — Lorsque l'Egypte fut tombée au pouvoir de Bonaparte, le capitaine de Cawala reçut l'ordre d'y envoyer un détachement de 300 hommes. Il donna à son fils Ali-Agha le commandement de cette petite troupe, et lui adjoignit Méhémet comme lieutenant. Tel fut l'événement à la suite duquel

le fils d'un simple officier turc, s'éleva sur le trône des pharaons et des califes. Ali-Agha débarqua à Aboukir avec le grand-visir; mais démoralisé par la défaite de l'armée ottomane, il s'enfuit laissant à Méhémet le commandement de ses 300 hommes. L'incapacité du général Menou ne tarda pas à amener la capitulation d'Alexandrie. L'Egypte, évacuée par les Français, se trouva occupée par 4,000 Albanais et par les troupes anglaises dont l'amiral Keith avait opéré le débarquement. La désorganisation était complète. Les Mamelouks, décimés par Bonaparte, et refoulés vers le sud, cherchaient à ressaisir le pouvoir; les Anglais voulaient tirer parti de leur intervention; la Porte, de son côté, songeait à utiliser la situation, et à rétablir sur l'Égypte sa domination, qui jusque-là avait été plus nominale que réelle. Khosrev-Pacha arriva bientôt muni d'un firman qui lui décernait la vice-royauté, avec l'ordre de se défaire des Mamelouks. Au milieu de tous ces événements, Méhémet croissait en dignités et en popularité. Khosrev, dont il avait gagné les bonnes-grâces, l'avait élevé du grade de Byn-bâchi (chef de 1,000 hommes), à celui de chef de police du palais et l'avait enfin nommé serchimé, titre qui lui conférait le commandement de 3 ou 4,000 Albanais. Il était devenu une puissance. Le pacha s'étant fait battre par les Mamelouks, le serchimé, qui n'avait pas assisté à l'engagement, fut accusé de trahison. Khosrev, auquel l'influence de Méhémet commençait d'ailleurs à porter ombrage, résolut de se débarrasser de lui, et le fit appeler au milieu de la nuit, sous prétexte de communications importantes. Méhémet comprit de quoi il s'agissait, et refusa d'obéir. La position était embarrassante; mais profitant du mécontentement de ses Albanais contre le pacha qui ne les payait pas, Méhémet passa avec eux du côté des Mamelouks, ouvrit à ceux-ci les portes du Caire, et de concert avec Osman Bardicy, un de leurs chefs, assiégea (1804), dans la ville de Damiette, Khosrev, qui fut fait prisonnier et renfermé au Caire. Un nouveau vice-roi, Djezâïrly-Pacha, fut immédiatement expédié de Constantinople, avec mission de châtier les rebelles; il fut mis à mort. Mohammed-el-Elfy, un des beys des Mamelouks, qui était allé mendier le secours de l'Angleterre, arriva sur ces entrefaites. Il n'avait qu'à s'entendre avec Bardicy, et l'Egypte était à eux. Méhémet le comprit; il attisa la jalousie de Bardicy contre son rival, qui n'eut que le temps de s'enfuir dans la Haute-Égypte. Le pouvoir restait à Bardicy. Mais bientôt les Albanais réclament huit mois de solde arriérée. Le bey mamelouk impose à la ville un impôt onéreux; les habitants poussent les hauts cris; les Albanais prennent fait et cause pour eux, et Méhémet vient assiéger Bardicy dans son palais. Celui ci parvient à s'échapper, et Méhémet se trouve maître de la situation. N'osant franchir encore le dernier pas, et se faire proclamer gouverneur, il voulut rendre le pouvoir à Khosrev. Les Albanais s'y opposèrent. Méhémet-Ali fit alors investir du pachalik Khourchid, gouverneur d'Alexandrie, et fut lui-même nommé lieutenant du pacha par l'armée et les ulémas, double installation que la Porte se hâta de confirmer (1804). De cette position éminente, le Macédonien pouvait de plain-pied arriver à la vice-royauté; il ne s'agissait que de faire surgir une occasion favorable. Il dressa ses plans, s'assura la coopération morale des ulémas, promit de rétablir l'ordre et la paix, et en mars 1805, provoqua une manifestation, se mit à la tête des mécontents, assiégea Khourchid dans la citadelle, l'en chassa, et fut proclamé pacha par les ulémas et les Albanais. Il parut d'abord refuser ces hautes fonctions; mais le 9 juillet de la même année, il reçut de la Porte le firman d'investiture. Il s'en fallait de beaucoup pourtant que sa puissance fût bien assise. Constantinople n'avait pas accepté sans arrière-pensée le fait accompli; Alexandrie restait sous les ordres d'un délégué du sultan; la Haute-Égypte appartenait aux Mamelouks; El-Elfy intriguait auprès de la Porte et de l'Angleterre pour obtenir le pachalik, et promettait au cabinet britannique de lui livrer en échange de ses services les meilleurs ports du pays. M. Drovetti, notre consul à Alexandrie, comprenant les grands intérêts de la France dans la question égyptienne, parvint à déjouer ces menées. L'Angleterre tint bon; son ambassadeur à Constantinople demanda le rétablissement des Mamelouks, et se porta garant de la fidélité d'El-Elfy. Méhémet fut nommé pacha de Salonique. Cette combinaison était habile, et le vice-roi ne put la déjouer qu'en temporisant. Il réchauffa le zèle des cheikhs et des ulémas, et rentra en intelligence avec Bardicy. L'ambassadeur français à Constantinople agit de son côté auprès de la Porte, et Méhémet fut confirmé dans son pachalik, à condition de payer au sultan un tribut annuel de 40,000 bourses (environ 5,000,000 de francs). La mort d'El-Elfy et celle de Bardicy, qui eurent lieu à deux mois de distance, portèrent un coup funeste aux Mamelouks. Méhémet pouvait enfin respirer. Mais le gouvernement britannique, irrité de l'échec de sa diplomatie, voulut obtenir par la voie des armes ce qu'il avait espéré de la politique. Le 17 mars 1807, 7 ou 8,000 Anglais débarquent en Egypte sous le commandement du général Fraser, et en-

trent dans Alexandrie, où ils se tiennent renfermés pendant six mois. Fraser se décide enfin à marcher sur Rosette, dont M. Drovetti avait organisé la défense; il est battu par une poignée d'Arnaoutes, et mille têtes d'Anglais sont exposées au Caire sur la place de Roumeîly. Le 14 septembre de la même année, Fraser quittait l'Égypte. La puissance de Méhémet se consolidait de jour en jour. Mais Constantinople voyait de mauvais œil ce gouverneur si habile, si énergique, si ferme et si ambitieux, qui s'était élevé sans elle et malgré elle. Ne pouvant le chasser de l'Égypte, elle voulut faire de sa puissance naissante l'instrument de sa perte. Elle lui enjoignit de marcher contre les Wahabites, qui menaçaient la Mecque et Médine. La mission était d'autant plus périlleuse que les Mamelouks, malgré la mort d'El-Elfy et de Bardicy, ne cessaient de combiner les moyens de rétablir leur domination en Egypte. Méhémet sentit qu'il était perdu s'il laissait derrière lui cette milice turbulente, après avoir dégarni le pays de tout ce qu'il possédait de troupes. Il donna ordre aux gouverneurs des provinces de massacrer à un jour fixé tous les Mamelouks de leur localité. Le 1er mai 1811, il invita lui-même ceux du Caire à une fête qu'il donnait, dans la citadelle, à l'occasion du départ de son fils Toussoun-Pacha pour l'Arabie. Les Mamelouks vinrent sans défiance. La réception paraissait cordiale; mais après la cérémonie, lorsque les Mamelouks s'engagèrent dans le chemin taillé à pic dans le roc vif, qui conduit de la citadelle à la place de Roumeîly, des soldats apostés sur les hauteurs et derrière les murs, les fusillèrent de toutes parts. Quelques uns seulement échappèrent à la mort et s'enfuirent les uns en Syrie et les autres jusqu'à Dongolah.

Méhémet pouvait alors sans danger obéir aux dernières injonctions du sultan; il marcha contre les Wahabites. La Porte attendait son départ, et quelque temps après, Latyf-Pacha arrivait en Égypte avec le titre de gouverneur. Méhémet, heureusement, avait confié le pouvoir à Méhémet-Bey, homme de résolution et son ami dévoué. Celui-ci reçoit avec respect ce nouveau pacha, feint de reconnaître son autorité, puis le fait saisir et décapiter en public. La Porte, en apprenant cet acte d'audace, fut frappée de stupeur, et l'Égypte appartint définitivement à Méhémet. Le vice-roi revint de l'Hedjâz, après une campagne infructueuse, et entra dès lors dans cette voie de réformes qui a attiré sur l'Égypte, depuis un demi-siècle, les regards et l'admiration de l'Europe. Il régularisa d'abord la perception des impôts, et pour en faciliter la rentrée, il imagina les prélèvements en nature, qui, en le forçant de chercher des débouchés aux produits de l'Egypte, lui permirent de livrer annuellement au commerce étranger 100,000 ardeb (172,000 hectolitres de blé) et plus de 600,000 balles de coton. C'est ainsi qu'en 1816, il avait plus que doublé les revenus du pays, qui n'avaient jamais dépassé le chiffre de 30,000,000. M. Drovetti usait en même temps de toute son influence auprès du pacha, pour lui faire créer des manufactures et des fabriques. Méhémet avait une autre tâche à remplir : il voulait régulariser et discipliner l'armée. Quelques années auparavant, une semblable tentative avait coûté au sultan Sélim III, le trône, d'abord, et ensuite la vie. Méhémet-Ali n'ignorait pas la difficulté de cette entreprise; il n'en fut point effrayé, et, en 1815, il décréta le *Nizâm-Djédîd* ou organisation nouvelle. L'armée, composée presque tout entière d'étrangers fanatiques et indisciplinés, répondit à cette tentative par la révolte, et le pacha faillit éprouver le même sort que Sélim. Son palais du Caire fut assiégé et pillé; Méhémet n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle; la ville resta deux jours au pouvoir des insurgés. Le pacha promit de renoncer à son dessein. Mais il n'était pas homme à reculer devant une difficulté; il comprit qu'il fallait procéder autrement et lentement. — La guerre des Wahabites était loin d'être terminée, et bientôt il envoya contre eux son fils Ibrahim avec la portion la plus audacieuse et la plus turbulente de son armée. Le jeune prince acheva cette guerre avec un succès qui lui fit décerner par le sultan le titre de pacha de la Mecque, ce qui le plaçait au premier rang des visirs et des pachas. Méhémet reçut en même temps le titre de khân, attribut des descendants d'Osman, qui n'avait encore été décernée qu'aux souverains de la Crimée. En 1820, il entreprit une autre expédition, et son fils Ismaïl se dirigea avec 5,000 hommes de troupes irrégulières vers le Haut-Nil. Le Sennâr fut soumis ainsi que le Fazogl (ou mieux Feïz-Oglou). Ismaïl, dans un mouvement de colère ou d'orgueil, brisa sa pipe sur le visage du mekk, Nemr, qui, par vengeance, fit brûler le jeune prince à Chendy en incendiant la maison où il se trouvait. L'armée égyptienne périt tout entière victime de l'imprudente brutalité de son chef. A cette nouvelle, Ahmed-Bey, beau-frère d'Ismaïl, si connu, par sa férocité, sous le nom de Defterdâr (porte-registre), accourt du Kordofan, qu'il était allé soumettre, avec 3,000 hommes, égorge sans pitié des milliers d'indigènes, et reçoit le titre de gouverneur du Sennâr.

En 1824, Méhémet reprit son projet d'organisation militaire. Il avait trouvé pour le seconder

un officier de hussards français, le colonel Sèves, aujourd'hui Soliman-Pacha, et major-général de l'armée égyptienne. Le colonel Sèves fut envoyé à Assouan dans la Haute-Égypte, avec quelques centaines de mamelouks du vice-roi et plusieurs personnages de la cour. Les premiers mois de cette éducation militaire faillirent lui coûter la vie ; pour diminuer l'irritation et achever son œuvre, il crut devoir se faire musulman. Il parvint à former avec les Mamelouks les cadres de plusieurs régiments, et les remplit avec des Arabes égyptiens et des nègres. Méhémet préparait en même temps une marine à Alexandrie, établissait au Caire une fabrique de fusils et une fonderie de canons, créait un hôpital militaire à Abou-Zabel, une école d'état-major à Khankha, et une école d'artillerie à Toura (ancienne Troie d'Égypte). Plus tard, il fonda des écoles d'infanterie, de cavalerie, de médecine, d'art vétérinaire, d'agriculture, de langue française, une école polytéchnique, etc., multiplia les plantations de coton à long brin, naturalisé en Egypte par M. Jumel, et donna une extension immense à la culture de l'indigo, de la garance, de l'opium, du riz, du froment, du maïs. Il fit planter trois millions de pieds de mûriers pour la nourriture des vers à soie, dont le produit, en 1833, s'élevait à 15,000 kilogr.; une quantité prodigieuse d'arbres de toute espèce furent cultivés sur les deux rives du Nil, et des fabriques de toutes sortes s'organisèrent en même temps pour exploiter les produits du sol. C'était l'inspiration française qui animait le vice-roi, et il avait confié à des Français la direction de la plupart de ses établissements. Il fallait pourvoir à tant de dépenses : les impôts furent augmentés. Un profond mécontentement fermentait dans la population ; les levées d'hommes ou *presses* qui se répétaient sans cesse augmentaient l'irritation ; on haïssait dans Méhémet le réformateur qui se laissait inspirer par les exemples et les idées des infidèles. Une insurrection éclata dans la Haute-Egypte, à la voix d'un saint personnage; 20,000 hommes se levèrent, mais la répression ne se fit pas attendre. La même année (1824), le sultan fit appel à Méhémet-Ali pour la guerre de Morée. Le pacha avait alors 24,000 hommes de troupes réglées, et au mois de juillet, une flotte de 63 voiles accompagnée de 100 bâtiments de transport de toutes nations sortait du port d'Alexandrie, portant 17,000 hommes d'infanterie, 800 chevaux, quatre compagnies de sapeurs et une artillerie nombreuse. Ibrahim commandait l'expédition. Sa campagne fut une suite de triomphes. Mais l'Europe se coalisa contre l'Égypte et la Turquie, et le 20 octobre 1827, eut lieu la bataille de Navarin, qui coûta en un jour plus de sang qu'il n'en avait été répandu dans toute la guerre. Méhémet avait perdu dans cette lutte 23,000,000 de francs et 30,000 soldats. Il fallut renoncer à l'invasion de la Syrie qu'il avait dès longtemps projetée, et tout réparer, flotte et armée !

Méhémet ne se découragea pas. Sur l'avis du grand divan, qu'il avait réuni après la désastreuse bataille de Navarin, il renonça à exporter à son propre compte les produits égyptiens et ramena ainsi dans ses ports les spéculateurs de l'Europe. Le mauvais état de ses finances fut bientôt réparé, et dès le mois de novembre 1831, il lançait sur la Syrie son fils Ibrahim, secondé par Soliman-Pacha, avec 24,000 hommes d'infanterie et plus de 80 bouches à feu. Le sultan lui avait promis deux fois ce pays, la première après l'extermination des Wahabites, et la seconde, après la campagne de Morée. Il avait ensuite éludé sa promesse, et Méhémet s'était décidé depuis longtemps à s'en emparer de vive force. Abd-Allah, pacha de Saint-Jean d'Acre, avait fourni d'ailleurs un prétexte d'envahissement en refusant de rembourser au vice-roi une somme de 11,000 bourses qu'il lui avait prêtée. Jaffa, Gaza, Saint-Jean d'Acre et Damas succombèrent tour à tour; l'armée turque fut vaincue à Homs, en juillet 1832; les troupes égyptiennes entrèrent dans Alep. L'ennemi reçut un nouvel échec à Baylan; Smyrne fut conquise, et bientôt Ibrahim arriva à Koniah, à 100 lieues de Constantinople, où il remporta, le 24 décembre 1832, une victoire éclatante sur une nouvelle armée de 60,000 hommes envoyée par le sultan Mahmoud. Ibrahim devait alors marcher sur Constantinople, et le sultan, encore étourdi de sa dernière défaite, eût inévitablement souscrit à toutes les conditions qu'il aurait plu à Méhémet de lui imposer. Malheureusement Ibrahim s'arrêta après son triomphe, comme Annibal à Capoue. Il attendit jusqu'au 20 janvier pour se mettre en marche. Il était à quelques journées de Scutari, lorsque Mahmoud ordonna à sa flotte de se rendre sur les côtes de la Syrie. Elle y rencontra celle du vice-roi, mais rentra dans le Bosphore sans oser combattre. Le sultan tendit alors les mains vers la Russie. Le tzar s'empressa de lui envoyer 20,000 hommes, qui débarquèrent à Constantinople, le 17 avril 1838. Cette intervention amena le traité d'Unkiar-Skélessy, qui investit Méhémet-Ali du gouvernement de la Syrie. Mais ce traité n'était qu'un sursis. Mahmoud se prépara à la guerre, et en 1839, il fit envahir l'Asie-Mineûre. Le 24 juin de la même année, son armée était taillée en pièces à Nézîb. Six jours après, le sultan mourait, laissant le trône à un débile enfant de dix-sept

ans, qui sortait du harem pour gouverner un empire ébranlé. Méhémet, pourtant, ne devait plus avoir qu'un jour de triomphe. Le 14 juillet, la flotte turque entrait dans le port d'Alexandrie sous la conduite d'Ahmed-Pacha, qui venait la livrer au vice-roi. Mais c'était là un avantage plus apparent que réel. La flotte ottomane, sans utilité pour Méhémet, ne pouvait que lui coûter des sacrifices énormes.

L'Europe s'était émue de tant de succès, et la question d'Orient préoccupait vivement les grandes puissances. Les notes diplomatiques se croisèrent en tous sens. La France fit espérer à Méhémet qu'elle lui ferait accorder par ses négociations tout ce qu'il aurait pu obtenir par la voie des armes. Le vice-roi, comptant sur cette promesse, ordonna à son fils de suspendre sa marche victorieuse. La Syrie, sur ces entrefaites, refusa de fournir à l'armée égyptienne son contigent d'hommes et d'argent. Il fallut user de violence, et le Liban se révolta. La répression fut terrible. Ce fut alors que la Russie et l'Angleterre, entraînant après elles la Prusse et l'Autriche, décidèrent qu'il fallait rappeler Méhémet-Ali à sa simple position de vassal, et le traité de Londres fut signé le 15 juillet 1840, une année après la bataille de Nézîb! — La France refusa de ratifier le traité. Méhémet appela aux armes tout ce qui pouvait porter un mousquet, et des gardes nationales furent organisées dans les principales localités. Mais on ne tarda pas à reconnaître l'inutilité, les dangers même d'une pareille mesure, et bientôt tout fut désarmé. Méhémet avait répondu fièrement aux puissances coalisées. On crut devoir lui offrir, comme fruit de ses victoires, le pachalik d'Acre. Il refusa, et tous les consuls européens, celui de France excepté, quittèrent Alexandrie. Les Anglais, qui avaient triomphé par la diplomatie, commencèrent les hostilités en s'emparant de Saïda (Sidon). — Après la prise de Saïda, le commodore Napier vint bloquer par mer la ville de Beyrout, défendue par Soliman-Pacha. L'organisateur de l'armée égyptienne se préparait à une vigoureuse résistance. Mais la fausse nouvelle de la mort d'Ibrahim l'obligea de quitter la place, qui, pendant son absence, fut abandonnée par l'officier chargé de la défendre. Saint-Jean-d'Acre, bientôt investi, fut évacué par Ismaïl-Bey, après quatre heures de bombardement. L'escadre anglaise, après ces faciles triomphes, parut devant Alexandrie. On se crut à la veille d'un bombardement. La paix fut proposée à Méhémet-Ali, qui l'accepta. La Porte offrit ensuite au vice-roi le pachalik héréditaire de l'Égypte, à la condition que le sultan choisirait son successeur parmi ses enfants. Méhémet refusa d'abord. Mais bientôt il accepta tout, à la sollicitation de la France. Il ordonna ensuite le renvoi de la flotte ottomane et l'évacuation de la Syrie, que Soliman-Pacha effectua au milieu d'embarras inouis. Le Hatti-Chérif *(rescrit sublime)* qui reconnaissait Méhémet comme pacha d'Égypte lui laissait le gouvernement de la Nubie, du Sennâr et du Kordofan, limitait à 18,000 hommes l'effectif de son armée, et lui imposait l'obligation de renvoyer dans leur pays tous les Syriens qu'il en avait tirés.

Méhémet pourtant n'avait point désespéré de pouvoir un jour reconquérir sa position. Reconnaissant l'insuffisance des hommes dont il était environné, et voulant se préparer de nouveaux éléments d'action, il envoya à Paris une colonie de jeunes Turcs et de jeunes Arabes, et parmi eux deux de ses fils, et deux fils d'Ibrahim-Pacha. Mais il mourut avant que ces jeunes gens, sur lesquels il fondait tant d'espérances, eussent terminé leur éducation. Méhémet-Ali termina, le 2 août 1849, sa longue et laborieuse carrière. Depuis deux ans, il était frappé d'aliénation mentale, et son fils Ibrahim lui avait succédé; cependant Méhémet lui survécut neuf mois, suivant les pressentiments qu'il en avait exprimés.

On a porté sur Méhémet-Ali les jugements les plus opposés. Cette diversité d'opinions s'explique facilement. Ses détracteurs n'ont vu en lui que l'homme de l'arbitraire, le despote ambitieux, le soldat de fortune qui voulait fonder une dynastie. — Après la mort d'Ibrahim, Abbâs-Pacha a recueilli l'héritage conquis par Méhémet.

PERRON.

MÉHUL (ETIENNE-HENRI), l'un des plus illustres compositeurs de l'école française. Né en 1763, à Givet, sur la frontière de Belgique, fils d'un cuisinier, il montra dès l'enfance une grande ardeur pour l'art qu'il devait illustrer. A dix ans, il tenait l'orgue de l'église des Récollets de Charlemont; à 19, il fit paraître une ode sacrée de J.-B. Rousseau à grand orchestre, qui fut grandement louée par les journaux du temps, et enfin, sous la direction de Gluck, alors à l'apogée de sa gloire, il composa la musique de divers drames lyriques qu'il ne destinait pas à la représentation, et fit recevoir *Cora et Alonzo* à l'Opéra. Mais l'Opéra ne se pressait pas d'ouvrir la carrière aux débutants; six années s'écoulèrent, et le tour de Méhul n'arrivait pas. Il frappa à la porte de l'Opéra-Comique qui, en 1790, joua enfin son *Euphrosine et Coradin*. La Révolution avait exalté les sensations, on voulait de la musique énergique, on tenait moins à la mélodie qu'à l'expression. Méhul arrivait à propos : c'était le musicien

qu'on attendait. Le succès fut prodigieux; le magnifique duo de la *jalousie*, l'un des chefs-d'œuvre de la musique moderne, fut accueilli par des trépignements d'enthousiasme; Grétry disait qu'en l'entendant, il avait senti son crâne s'ouvrir. Cette puissance inaccoutumée de rendre les situations fortes, cet orchestre comme on n'en avait jamais entendu jusque-là, ces chants toujours nobles et musculeux, firent aisément oublier les défauts inhérents au faire de l'auteur, une certaine lourdeur, des formes d'accompagnement obstiné et monotone. *Cora* passa inaperçue; mais la *Stratonice* renouvela l'enthousiasme; l'air *Versez tous vos chagrins*, et le célèbre quatuor, ce morceau si large, si bien orchestré, si puissant d'effet, malgré ses défauts, sont encore aujourd'hui le plus beau titre de Méhul à la gloire. Parmi les ouvrages qu'il fit représenter à cette époque, il faut compter *Adrien*, dont l'ouverture a quelque chose de colossal, mais que les divers gouvernements ont proscrit à cause du libretto; *Phrosine et Mélidoe*, qu'une musique pleine de grâce et d'abandon, qualités rares chez Méhul, ne put sauver d'une chute, tant le drame était froid et médiocre; le *Jeune Henri*, qui tomba à la première représentation (1797), mais dont l'ouverture, redemandée après la chute du rideau, n'a rien perdu de sa fraîcheur depuis plus de cinquante ans qu'on la redit dans les concerts; *Ariodant*, 1799, dont on a longtemps chanté des morceaux, mais que le *Montano et Stéphanie* de Berton éclipsa: *Uthal*, opéra ossianique, où les violons sont remplacés par des altos. L'*Irato*, donné comme parodie sur des paroles italiennes, obtint un grand succès (1801); le public d'alors s'y trompa, et Bonaparte aussi; mais ce fait preuve simplement l'ignorance du public et du futur empereur en fait de musique; la musique de l'*Irato* n'est le plus souvent qu'une caricature et non une imitation des cantilènes de l'italien. *Joseph*, (1813) joué avec peu de succès à Paris, fut accueilli par les départements avec une faveur qui a survécu à l'auteur. La *Journée aux Aventures* (1816) fut le dernier ouvrage dont Méhul put voir le succès. Il mourut le 18 octobre (1817). Sa *Valentine de Milan* ne fut jouée que cinq ans après sa mort, en 1822. Tout le monde musical et littéraire assistait à cette solennité dramatique.— Outre ses œuvres de théâtre, représentées ou non, Méhul a composé un grand nombre de morceaux de musique de tout genre, et entre autres beaucoup d'hymnes révolutionnaires: le plus remarquable et le plus connu est le *Chant du départ*. Méhul avait étudié profondément son art, mais il ne put jamais se débarrasser complétement de ces exercices d'une scholastique surannée qu'on enseigne dans les écoles de musique sous prétexte d'harmonie, de contrepoint. Ses derniers ouvrages surtout sont gâtés par cette manie de fugues, d'imitations et de savantes difficultés; mais il n'en reste pas moins, pour ses magnifiques qualités, une de nos gloires musicales. Sa bonté, la franchise de son caractère, étaient égales à son talent. Napoléon voulait le faire maître de sa chapelle en remplacement de Paesiello: Méhul déclara qu'il n'accepterait que pour partager la place avec Chérubini, que l'empereur détestait; la place fut donnée à Lesueur. J. FLEURY.

MEIBOM ou MEIBOMIUS. On distingue, dans cette famille de savants et de philologues: — MEIBOM (*Henri*) né en 1555 à Lemgow, mort en 1625, professeur de littérature et d'histoire à Helmstadt, auteur de divers écrits historiques sur la Saxe, l'ancienne langue saxonne, et d'un recueil très-rare, intitulé: *Parodiarum Horatianarum libri II et sylvarum libri II*, 1588, in-8°. — MEIBOM (*Jean-Henri*), fils du précédent, né à Helmstadt, en 1590, mort à Lubeck en 1655, auteur de plusieurs ouvrages bizarres sur la médecine, et d'une *Vita Mecenatis*, compilation indigeste, mais contenant des documents intéressants. — MEIBOM (*Henri*) fils du précédent, né à Lubeck en 1638, mort à Helmstadt, en 1700, professeur de médecine, de littérature et d'histoire. Comme médecin, il a publié des recherches anatomiques sur les glandes des paupières et le trou borgne de la langue, appelés de son nom *glandes* et *trou* de Meibomius. Comme historien, il a édité l'importante collection des *Scriptores rerum germanicarum*, 3 vol. in-fol., et plusieurs écrits contenant des documents importants sur l'histoire de Saxe. — MEIBOM (*Marc*) cousin du précédent et le plus célèbre des écrivains de ce nom, né en 1634, à Tœnningen. Il s'occupa avec une infatigable persévérance de la musique des anciens, et réunit les principaux écrivains qui en ont parlé dans une collection intitulée: *Antiquæ musicæ scriptores septem, græce et latine* (2 vol. in-4° 1652), contenant les écrits d'Aristoxène, d'Euclide, de Nicomaque, d'Alypius, de Gaudentius, d'Aristide Quintilien et de Martianus Capella. Christine de Suède, qui l'avait appelé à sa cour, fit exécuter sous sa direction divers instruments de musique grecque, et dans une fête qu'elle donna, Meibom fut chargé de chanter et de faire exécuter de la musique grecque, tandis que le professeur Naudé exécutait une danse du même pays; toute la cour fut prise d'un fou rire. Meibom se vengea de sa déconvenue en donnant un soufflet au médecin Bourdelot, qui riait plus fort que les autres, et quitta immédiatement Stockholm. Le

roi de Danemarck, près duquel il se retira, le nomma conseiller et professeur au gymnase de Soroë. Il passa de là en Hollande, en France, en Angleterre, où il remplit diverses fonctions, et mourut à Amsterdam en 1711. On a encore de lui une édition de Vitruve, une de Diogène de Laërte, une *De fabrica triremium*, in-4°, des corrections à la Bible hébraique, etc. J. FL.

MEIN (*voy.* MAIN).

MEILLERAIE (CHARLES de LA PORTE, duc de LA), cousin-germain du cardinal de Richelieu, naquit en 1602, fit avec distinction les guerres du Piémont, se distingua à l'attaque du Pas-de-Suze, et à la bataille de Marignan, fut nommé gouverneur de Nantes en 1632, servit en qualité de grand-maître de l'artillerie dans les guerres de Bourgogne et des Pays-Bas, assista à la bataille d'Avent, aux siéges de Louvain, de Dôle, etc., et reçut, des mains mêmes du roi, le bâton de maréchal de France, sur la brèche de Hesdin (1639). Le 2 août suivant il battit le marquis de Fuentès; en 1640, il contribua beaucoup à la prise d'Arras, et en 1641, il enleva aux Espagnols Aire, la Bassée et Bapaume. L'année d'après il fit la conquête du Roussillon; en 1646 il se signala en Italie par la prise des villes de Porto-Longone et de Piombino. En 1648, il reçut la surintendance des finances; mais dans cette position il se trouva tout à fait dépaysé. Excellent général, le duc de la Meilleraie se montra administrateur incapable; il donna sa démission en 1649, et mourut en 1664 avec la réputation du général le plus habile de son siècle dans l'art d'attaquer les places fortes. Le roi avait érigé en sa faveur (1663) la terre de la Meilleraie en duché-pairie.

MEININGEN : Ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, à 46 kil. S. S.-O. de Gotha, et à 97 kil. E. N.-E. de Francfort-sur-le-Main, sur la rive droite de la Werra, avec 5,000 habitants. C'est une jolie cité, ornée d'un château élégant, résidence des ducs, et qui possède une bibliothèque de 24,000 vol. On y remarque aussi le bel édifice où se tient l'assemblée des députés. Il y a des fabriques de drap, de toile, de futaine, de crêpe noir, des filatures de coton, etc. E. C.

MEINERS (CHRISTOPHE) : historien et philosophe allemand né en 1747 à Warstade, dans le Hanôvre. Il termina ses études à Gœttingue, devint professeur à la Faculté de philosophie de cette ville, pro-recteur de l'Université, conseiller aulique du Hanôvre, et mourut le 1er mai 1810. Meiners est un des historiens les plus remarquables qu'ait produits l'Allemagne. Il expose avec habileté les idées d'autrui, mais il était éclectique, et en repoussant tout ce qui pouvait se rapporter à un système ou à une école quelconque, il s'est jeté dans un vide où il s'est plus d'une fois égaré. Le but général qu'il se propose est toutefois des plus louables. Il cherche a prouver par l'étude des peuples anciens et modernes que l'amélioration morale et le bien-être des nations ont toujours été en rapport direct avec l'avancement de l'instruction. Il cite à l'appui de ces principes une étonnante quantité de faits qui attestent une érudition immense. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Histoire de l'inégalité des différentes classes de la société chez les nations de l'Europe*, 1792, 2 vol.; *Tableau comparatif des mœurs et de l'organisation sociale, des lois, de l'industrie, du commerce, de la religion, des sciences et des établissements d'instruction au moyen-âge et à notre siècle*, 1793, 3 vol., ouvrage rempli d'un nombre prodigieux de faits; *Histoire des Universités de l'Europe*, 1802-1805, 4 vol; *Exposé de l'origine et de l'accroissement des Universités protestantes de l'Allemagne*, 1808, traduit en français par M. Artaud; *Histoire des opinions et des croyances qui prévalurent dans les premiers siècles de notre ère, surtout parmi les néo-platoniciens*, 1782; *Historia de vero Deo, omnium rerum auctore atque réctore*, 1780; *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences chez les Grecs et les Romains*, 1781, 2 vol., traduit en français (1799) par Laveaux et Chardon-la-Rochette. Cet ouvrage, regardé comme le chef-d'œuvre de Meiners, a répandu de grandes clartés sur l'histoire de la philosophie grecque, et en particulier sur la secte et les plans politiques des pythagoriciens. Malheureusement il est incomplet et s'arrête à Platon; *Histoire de toutes les religions*, 1806, 2 vol.; *Essai sur l'histoire de la religion des plus anciens peuples et particulièrement des Égyptiens*, 1775; *Histoire des femmes*, 1788-1800, 4 vol. in-4°; *Histoire de l'humanité*, 1786, où il expose sa fameuse et ridicule hypothèse sur les deux races d'hommes, dont l'une, la race tartare ou caucasienne, type du beau physique et moral descend du Caucase, et dont l'autre, la race des mongols, type de la difformité, de la dépravation et de la stupidité est originaire de l'Altaï; *Histoire du luxe chez les Athéniens*, 1781; *Histoire de la decadence des mœurs et des institutions politiques chez les Romains*, 1782; ouvrage traduit en français par M. Binet, et l'un des meilleurs de Meiners

MEISSEN : Ville du royaume de Saxe, dans le cercle de Mèsnie, sur l'Elbe, que l'on y passe sur un beau pont en pierres de plusieurs arches. La population est de 8,000 habitants. Meissen est célèbre par sa manufacture royale de porcelaine, établie dans le château, et qui oc-

cupe près de six cents ouvriers. Parmi ses différentes églises, on remarque principalement le magnifique dôme, d'architecture ogivale, orné d'une haute tour en pierre, découpée à jour, et de beaux vitraux peints. Cette église renferme les tombeaux de la plupart des princes de la maison de Saxe, aux XVe et XVIe siècles ; le plus remarquable est celui en bronze de Frédéric-le-Belliqueux. On trouve à Meissen des fabriques de draps, de velours, de chapeaux et de cartes, de poteries, etc. ; la ville fait un assez grand commerce en vin.

MEISTER (LÉONARD), professeur d'histoire naturelle et de morale à l'école des arts de Zurich, naquit près de cette ville en 1741, et mourut à Cappel en 1811. Il a composé en allemand environ 80 ouvrages dont les plus utiles sont : les *Hommes célèbres de l'Helvétie*, 3 vol. in-8° ; l'*Abrégé du droit public helvétique*, et le *Dictionnaire historique, géographique et statistique de la Suisse*. C'est contre Léonard Meister que Gœthe dirigea une de ses plus fameuses épigrammes intitulée *Xénéis*.

MÉKHITAR. Nom de plusieurs Arméniens célèbres, et entre autres de *Pierre* MÉKHITAR, né à Sébaste, en Cappadoce, dans l'année 1676 de notre ère. Il commença ses études dans sa ville natale, et alla les continuer au monastère d'Edchmiazin, en Arménie, où il reçut le titre de *vartabied* ou docteur. En 1700, il passa à Constantinople et engagea les Arméniens à se soumettre au pape. Cette démarche lui attira la haine de tout le clergé. On obtint du mufti un ordre pour le faire arrêter. Il se cacha, et, protégé par l'ambassadeur de France, il parvint à se soustraire pendant près de deux ans aux recherches du patriarche arménien, qui voulait le faire arrêter, mais comme la persécution continuait, il s'enfuit à Smyrne. Un ordre d'arrestation émané de la Porte le poursuivit jusque dans cet asile ; il se cacha pendant quelque temps chez les RR. PP. Jésuites, et s'embarqua pour Zante, d'où il passa en Morée, pays qui appartenait alors (1703) à la république de Venise. Il bâtit près de Modon une église et un monastère, où il demeura jusqu'en 1717, époque à laquelle les Turcs rentrèrent en possession de la Morée. Il se rendit alors à Venise, et le gouvernement de la république lui céda l'île de Saint-Lazare, où il fonda un monastère de religieux arméniens, appelés de son nom *Mékhitaristes*. Mékhitar établit dans le monastère une imprimerie destinée à la publication d'ouvrages arméniens catholiques. Le monastère et l'imprimerie existent encore aujourd'hui. Ces deux établissements ont rendu de grands services aux lettres arméniennes et à la religion catholique. Pierre Mékhitar mourut le 26 avril 1749, à l'âge de soixante-treize ans.

MEKRAN : Province de l'Asie méridionale, dans le Beloutchistan, entre le Kaboul et la mer des Indes. Elle a environ 190 lieues de l'E. à l'O., et 100 du N. au S. Elle offre quelques vallées d'une étonnante fertilité au milieu de déserts immenses. Elle est divisée en 14 districts gouvernés par des chefs indépendants depuis la fin du XVIIIe siècle. La capitale de ce pays est Kedjè, ville d'environ 3,000 maisons, située sur le Doust, et importante par son commerce avec le Kandahar, Kélat et les ports de l'Inde. La côte de Mekran correspond à l'ancienne Gédrosie.

MÉLA (*voy.* POMPONIUS).

MÉLÆNA (*méd.*); du grec μελας, noir. On désigne sous ce nom le flux sanguin noirâtre, poisseux et souvent fétide, provenant de l'appareil digestif, et qui s'échappe par l'anus. Ce flux est toujours symptomatique d'une autre affection, et consiste tantôt en une simple exhalation sanguine du canal intestinal et principalement du système veineux abdominal ; tantôt dans le suintement sanguin de quelque tumeur ou de quelque lésion placée sur le trajet des intestins ; une gêne au passage du sang dans le système artériel y donne encore lieu parfois. Les symptômes antérieurs propres à chaque affection feront, indépendamment de la nature du sang, distinguer le flux mélænique d'une simple hémorrhagie ou du flux hémorrhoïdal. — Le mélæna est presque toujours caractérisé par un malaise habituel des voies digestives, par de l'anorexie, des borborygmes, la teinte livide de la face, la faiblesse du pouls, l'amaigrissement du sujet, et souvent même par un trouble profond des principales fonctions de l'économie. — Le pronostic dépendra toujours de la cause occasionnelle. Si l'affection ne dépend que d'une simple exhalation, elle pourra disparaître, et les sujets recouvreront alors des forces et une santé parfaite. Lorsque l'affection dépend au contraire de l'ulcération d'une tumeur cancéreuse, on conçoit qu'elle est au dessus de tous les secours de l'art ; l'écoulement sanguin devra nécessairement ajouter à la gravité de l'affection primitive. — Le mélæna par simple exhalation réclame le traitement de toutes les hémorrhagies : les astringents, les réfrigérents. Le même ordre de moyens convient encore lorsque l'écoulement est symptomatique d'une affection grave, pour éviter un affaiblissement rapide.

MÉLALEUQUE, *Melaleuca* (*bot.*). Genre de la famille des Myrtacées, sous-ordre des Leptospermées, de l'icosandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le forment sont des arbres et des arbrisseaux indigènes en général de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs

figurent avantageusement dans nos jardins d'agrément. Les Mélaleuques ont des feuilles simples, marquées de points translucides; leurs fleurs blanches, jaunâtres, purpurines ou rouges sont sessiles ou même un peu enfoncées par leur base dans l'axe de l'inflorescence, autour duquel elles se pressent en épis ou en têtes. Chacune d'elles se distingue par un calice à tube adhérent, à limbe divisé en cinq lobes; surtout par de nombreuses étamines soudées par les filets en cinq faisceaux opposés aux pétales. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule renfermée dans le tube du calice et s'ouvrant, à sa maturité, par trois ouvertures terminales. — Dans les Moluques et dans les îles de l'archipel indien croissent deux espèces de ce genre, confondues dans ces pays sous le même nom de *Cajeputi*, qui signifie bois blanc. Ce sont les *Melaleuca leucodendron* Lin. et le *M. minor* Smith. La première forme un arbre à tronc tortu, atteignant une hauteur de 15 à 20 mètres, remarquable par les lames épidermiques (plus exactement péridermiques) nombreuses, minces, blanches, qui se détachent de la surface de ses branches. Ses feuilles, alternes, sont allongées-lancéolées, acuminées, courbées en faucille; ses fleurs sont blanches, disposées en épis un peu lâches sur des rameaux pendants, qui sont glabres, ainsi que les calices. — La seconde a une taille moins élevée et se distingue surtout par ses épis plus serrés d'abord, dont l'axe est velu, ainsi que les calices et les rameaux. Les feuilles et les jeunes pousses de ces deux arbres, surtout du dernier, donnent l'*huile de cajeput*, huile volatile, formant un liquide épais, visqueux, verdâtre, d'une odeur forte et particulière. On l'obtient en distillant l'eau dans laquelle on a laissé infuser pendant une nuit les feuilles et les jeunes pousses auxquelles on avait laissé préalablement subir un commencement de fermentation, en les enfermant dans des sacs. Une seconde distillation rend cette huile limpide, sans toutefois la dépouiller entièrement de sa couleur verte. Dans la Chine, dans l'Inde et dans les îles de l'Asie, l'huile de cajéput est regardée comme un médicament précieux. — Parmi les espèces de Mélaleuques aujourd'hui cultivées dans les jardins, les plus répandues sont : le MÉLALEUQUE GENTIL, *Melaleuca pulchella* R. Br., dont les rameaux, grêles et flexibles, portent de petites feuilles ovales, glabres, et des fleurs lilas, généralement solitaires; le MÉLALEUQUE A FEUILLES DE MILLEPERTUIS, *Melaleuca hypericifolia* Smith, à feuilles opposées en croix, elliptiques-oblongues, à bords reployés en dessous, glabres; à fleurs d'un beau rouge vif, rapprochés en beaux épis d'un brillant effet. Toutes les espèces de ce genre exigent l'orangerie pendant l'hiver. On les multiplie par graines, par boutures et par marcottes. P. DUCHARTRE.

MÉLAM (*chim.*). Le mélam est une substance neutre, toujours le produit de l'art, et composée de carbone, 30,8; azote, 65,4; hydrogène, 3,8; ce qui donne pour sa formule atomique : $C^{12}A^{11}H^{9}$. Il forme le résidu de la distillation ménagée du sulfocyanhydrate d'ammoniaque. Il se produit, en outre, dans cette distillation, pour chaque atome de mélam obtenu, 5 atomes d'ammoniaque, 4 d'acide sulfhydrique, et 4 de sulfure de carbone, ce qu'exprime l'équation suivante : $4\ (H^{2},C^{4}Az^{2}S^{2}+Az^{2}H^{6})=C^{12}Az^{11}H^{9}+5AzH^{3}+4H^{2}S$. On peut encore employer pour la production du mélam la distillation d'un mélange intime de deux parties de chlorhydrate d'ammoniaque, et d'une partie de sulfocyanure de potassium, mélange qui se comporte exactement de la même manière.— Ainsi obtenu, le mélam est sous forme d'une poussière blanche, lourde et granuleuse, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. Une forte chaleur décompose ce corps en donnant lieu à du gaz ammoniac, à un sublimé cristallin peu abondant, et à une matière jaune que la chaleur rouge transforme en cyanogène et en azote, et qui doit être du mellon.— La *potasse* en liqueur dissout le mélam à l'aide de l'ébullition, et le décompose peu à peu, mais d'autant plus facilement qu'elle est plus concentrée, et il en résulte de la mélamine et de l'amméline : en fondant avec l'hydrate de potasse, l'alcali passe en partie à l'état de cyanate, tandis que du gaz ammoniac se dégage en produisant un grand boursouflement. Un atome de mélam ($C^{12}Az^{11}H^{9}$) joint à 3 atomes d'eau ($H^{6}O^{3}$), peut en effet fournir 3 atomes d'acide cyanique ($C^{12}Az^{6},O^{3}$), et 5 atomes d'ammoniaque ($Az5,H^{15}$). — L'*acide azotique* concentré, bouilli avec le mélam le détruit sans dégager le bioxyde d'azote, et il en résulte de l'ammoniaque avec laquelle cet acide s'unit, et de l'acide cyanurique dont une grande partie cristallise pendant que la liqueur refroidit, réactions exprimées par l'équation suivante : $C^{12}Az^{11}H^{9}+H^{12}O^{6}=C^{12}Az^{6}H^{6}+Az^{5}H^{15}$. — Si l'*acide sulfurique* est concentré il transforme le mélam en ammoniaque et en *ammélide*, substance représentée par $C^{12}Az^{9}H^{9}O^{3}$, ce qu'exprime l'équation $C^{12}Az^{11}H^{9}+H^{6}O^{3}=C^{12}Az^{9}H^{9},O^{3}+Az^{2}H^{6}$. Si l'acide est étendu d'eau il donne encore naissance à de l'ammoniaque, mais en moitié moins grande proportion; il n'y a que 2 atomes d'eau de décomposés pour chaque atome de mélam, et au lieu d'ammélide on obtient de l'*amméline* – L'action de l'*acide chlorhydrique* est tout à fait sem-

blable à celle de l'acide sulfurique affaibli.

MÉLAMINE (*chim.*) Base artificielle découverte par M. Liebig, et composée de 28,74 carbone, 66,57 azote, et 4,69 hydrogène, ce qui lui donne pour sa représentation en atomes la formule $C^{12}Az^{12}H^{12}$. Elle est solide, sous forme de cristaux octaédriques à base rhombe, dans lesquels les angles des arêtes principales sont d'environ 75 et 145°, assez volumineux, blancs, peu transparents, doués d'un éclat vitreux, peu solubles dans l'eau froide, beaucoup plus dans l'eau bouillante, insolubles dans l'éther et l'alcool. L'air ne les altère pas. Ils sont sans eau de cristallisation. Ils décrépitent par la chaleur, et se résolvent ensuite en un liquide transparent qui, en se refroidissant, forme une masse cristalline. Une température élevée jusqu'au rouge décompose la mélamine, en dégage de l'ammoniaque, et laisse pour résidu une matière qui paraît être du mellon. La mélamine peut être en effet représentée par du mellon et de l'ammoniaque : $C^{12}Az^{12}H^{12} = C^{12}Az^{8} + Az^{4}H^{12}$. Aussi donne-t-elle lieu, par sa fusion avec le potassium, à un dégagement de gaz ammoniaque en même temps qu'il se manifeste de la lumière et qu'il se produit un mellonure de potassium. Les *acides étendus* se combinent avec la mélamine sans l'altérer ; mais les acides *sulfurique* et *azotique concentrés* la détruisent : il ne se produit point de matière charbonneuse; il y a production d'ammoniaque qui reste unie à l'acide employé, et d'un composé nommé *ammélide*, représenté par la formule $C^{12}Az^{9}H^{9}O^{3}$. Ce qui prouve que 3 proportions d'eau doivent se décomposer en même temps qu'une proportion de mélamine, pour donner naissance à ce produit, réaction qu'exprime la formule : $C^{12}Az^{12}H^{12} + H^{6}O^{3} = C^{12}Az^{9}H^{9}O^{3} + Az^{3}H^{9}$. — La mélamine ne neutralise point complètement les acides et produit, en les saturant, des sels qui ont tous une faible réaction acide; mais elle forme des sels doubles basiques entièrement neutres aux réactifs. Sa dissolution décompose un grand nombre de sels métalliques, tels que ceux de cuivre, de zinc, de fer, de manganèse, et précipite les oxydes de leurs solutions, en formant presque toujours un sel double basique. Les sels simples de mélamine sont tous plus ou moins solubles et cristallisables. On les prépare directement.

Pour se procurer la mélamine, on prend le résidu bien lavé de la distillation de 2 parties de chlorhydrate d'ammoniaque et de 1 partie de sulfo-cyanure de potassium, lequel ne se compose pour ainsi dire que de la substance désignée sous le nom de *mélam* (*voy.* ce mot) : on y ajoute 1/8 de partie de potasse caustique préalablement dissoute dans 4 parties d'eau, et l'on entretient la liqueur en ébullition jusqu'à ce qu'elle soit devenue parfaitement claire : ce n'est ordinairement qu'au bout de trois jours que la dissolution complète est opérée; on pourrait, il est vrai, la rendre plus rapide par l'emploi d'une liqueur alcaline plus concentrée, mais une grande masse de potasse compliquerait la séparation du produit. Le liquide est ensuite filtré et concentré par une douce chaleur, jusqu'à ce qu'il se forme des paillettes brillantes. Abandonné alors au refroidissement, il laisse déposer des cristaux de *mélamine* qu'il ne reste plus qu'à laver et à purifier entièrement par plusieurs cristallisations successives. L.

MÉLAMPE (*myth.*), fils d'Amithaon et de Dorippe, et neveu de Jason, se fit une réputation immense par son habileté dans la médecine. Un de ses plus grands triomphes fut d'avoir guéri les trois filles de Prætus, roi de Tirynthe, qui, par suite de la vengeance des dieux, s'imaginaient être transformées en vaches. La cure était belle sans doute; mais il la fit bien payer. Il exigea en effet de Prætus les deux tiers de son royaume, épousa Iphianasse, une des princesses qu'il avait guéries, et en eut trois fils : Antipathe, Abas et Manlius. Mélampe était aussi un grand devin, et il comprenait, dit-on, parfaitement le langage des animaux. On lui avait donné le nom de Mélampe, qui signifie pied-noir, parce que sa mère l'avait habitué à marcher sans chaussure, et que le soleil lui avait noirci les pieds. Les mythographes se sont livrés à une foule de conjectures au sujet de la guérison des Prætides. Quelques-uns même se sont imaginé de dire qu'il les avait guéries avec de l'ellébore, plante à laquelle il imposa sonn on (*Melampodium*).

MÉLAMPYRE, *Melampyrum* (*bot.*). Genre de la famille des Scrophulariacées, de la didynamie-angiospermie dans le système de Linné. Il est formé de plantes annuelles, indigènes des parties tempérées de l'ancien continent; à tige droite, rameuse ; à feuilles linéaires ou lancéolées, les supérieures souvent incisées vers leur base et modifiant notablement leur configuration, se colorant même vers le sommet de la plante. Les fleurs naissent à l'aisselle de ces feuilles modifiées, et forment ainsi dans leur ensemble un épi feuillé plus ou moins serré. Leur couleur est jaune, violacée ou mélangée. Elles se distinguent surtout par un calice tubuleux, à quatre dents ; par une corolle dont le tube s'élargit dans le haut, et dont le limbe a la lèvre supérieure courte, comprimée, obtuse, tandis que l'inférieure est trilobée; par des étamines didynames, à anthères rapprochées, un peu hérissées ; par un ovaire à deux loges biovulées, qui

devient une capsule comprimée, renfermant de une à quatre graines. — Le MÉLAMPYRE DES CHAMPS, *Melampyrum arvense* Lin. croît dans les champs et parmi les moissons de presque toute l'Europe. On lui donne vulgairement les noms de *Blé de vache*, *Rougeole*. Il doit ce dernier nom à la teinte rougeâtre assez vive que prennent ses feuilles florales. Quant au premier, il tient à ce que les bestiaux et surtout les vaches le mangent volontiers, ce qui permettrait au besoin de le cultiver comme fourrage, si Tessier n'avait reconnu qu'il végète faiblement lorsqu'on le sème sans mélange d'autres graines. Cette plante donne des graines noires et dures qui restent souvent mêlées au froment, parce que la plante croissant parmi les moissons est nécessairement coupée avec elles. La meule attaquant ensuite ces graines en même temps que le blé, en mêle les débris à la farine. Ce mélange donne un pain de couleur rougeâtre violacée, dans lequel néanmoins on n'a point reconnu d'action fâcheuse sur l'économie animale.—Deux autres espèces communes du même genre sont le MÉLAMPYRE A CRÊTE *Melampyrum cristatum* Lin., qui croît dans les bois de l'Europe et de l'Asie, et le MÉLAMPYRE DES PRÉS, *Melampyrum pratense* Lin., qui abonde dans certaines prairies.

MÉLANCHTHON (PHILIPPE), l'un des chefs de la réforme, naquit en 1497, à Breten, dans le palatinat du Rhin. Dès son enfance, il fut nourri des fortes études qu'on faisait à son époque, et, par les conseils du philosophe Reuchlin son parent, il traduisit en grec son nom de famille *Schwarzerde*, c'est-à-dire *Terre Noire*. Il se fit recevoir bachelier en théologie, en 1511, à l'Université de Heidelberg, étudia la Théologie à Tubingen, et, à vingt-deux ans, occupa une chaire de langues et de littératures grecque et latine, à Wittemberg, où Luther professait la théologie. Ces deux hommes, d'un caractère si opposé, s'unirent d'une étroite amitié. Luther etait ardent et fougueux ; Mélanchthon, au contraire, se faisait remarquer par l'aménité de ses mœurs et la modération de sa conduite, mais il était peu versé dans les études philosophiques, et se laissa dominer par Luther dont il n'eut jamais la force de secouer le joug despotique. Il en gémit toute sa vie, mais tout ce qu'il osa fut de chercher à concilier les novateurs avec les catholiques. Cet esprit de conciliation, dont on lui a fait tant d'honneur, provenait tout à la fois de son état trop maladif, de l'irrésolution de son caractère et de son manque de principes, et il prouve que son intelligence n'était pas d'une portée assez haute pour se rendre compte de ce qui devait résulter de la révolte de Luther contre l'Église. La conciliation était en effet une chose radicalement impossible. Les catholiques n'avaient point de concessions à faire, et Luther n'était pas homme à céder.

Mélanchthon publia, en 1521, ses *Loci communes rerum theologicarum*, qui devinrent la base de la dogmatique des protestants, et, en 1530, il prit part à la fameuse confession d'Augsbourg, où il avait fait insérer quelques articles tendant à amener un rapprochement (*voy.* PROTESTANTISME). En 1535, il fut appelé, dit-on, par François Ier qui cherchait à s'entourer des hommes les plus distingués de son époque. Ce roi, dans cette circonstance, avait, sans doute, cédé aux instances de sa sœur; Mélanchthon fit même parvenir à cette princesse 12 articles, dans l'un desquels il reconnaît l'utilité de l'autorité pontificale. Mais les événements qui se passaient en Allemagne ne lui permirent pas de se rendre à cette invitation. Pendant la guerre qui suivit la formation de la ligue de Smalkade, il voyagea dans différentes parties de l'Allemagne, gémissant sur des désastres qu'il avait occasionnés en partie, et que pourtant il aurait voulu prévenir. Il se trouvait en 1541 aux conférences de Ratisbonne, où ses tentatives de conciliation déchaînèrent contre lui les partisans de la réforme. En 1545 eut lieu le concordat connu sous le nom d'*Intérim d'Augsbourg*, destiné à suspendre les troubles religieux de l'Allemagne, en attendant la réunion du concile général convoqué à Trente. Mélanchthon, après cet acte solennel, se mit à la tête de cette fraction des hérétiques qu'on appelait *adiaphoristes* ou *indifférents*, parce qu'ils soutenaient que les lois de l'Eglise et des conciles, le jeûne, les cérémonies, les fêtes, étaient des choses indifférentes que l'on pouvait provisoirement conserver. Le disciple indécis de Luther, qui, depuis la mort du fougueux réformateur, se trouvait à la tête de l'hérésie, sembla, d'un autre côté, se rapprocher des sacramentaires. Il assista ensuite, en 1557, à la diète de Worms, où il montra son indécision ordinaire. Il avait été profondément affecté des troubles politiques et religieux suscités par la réforme. Le chagrin qu'il en conçut et les récriminations élevées contre lui par les hommes de son parti achevèrent de ruiner sa santé : il mourut à Wittemberg le 19 avril 1560.

Mélanchton dut sans doute sa plus grande célébrité à la réforme. Mais il occupe en même temps une place honorable parmi les savants de son époque, et on doit reconnaître, à son éloge, qu'il a fait faire de grands progrès aux études classiques en Allemagne. On a réuni ses écrits théologiques et littéraires en 4 vol. in-fol. (Wittemberg, 1680-1683). On y remarque une *grammaire latine* qui fut longtemps classique en Al-

lemagne, et une *Vie de Luther*. Camerarius a écrit en latin une vie de Mélanchthon fort estimée. J. F. W. Tischer en a publié, en allemand, une autre qui a eu une deuxième édition à Leipzig, 1801. Bossuet a jugé ce réformateur avec une vérité frappante dans l'*Histoire des variations*.

MELANELLA (*zoophytes*). Genre proposé par Bory-de-Saint-Vincent, pour des infusoires extrêmement simples de la famille des vibrions, et qui comprend un certain nombre d'espèces paraissant comme de simples lignes noires, à un faible grossissement. Le type est le *Vibrio lineola* Müller, que Bory-de-Saint-Vincent nomme *Melanella atoma*, et que l'on range généralement dans le genre *Vibrion*. E. D.

MÉLANÉSIE (*voy.* AUSTRALIE, OCÉANIE).

MÉLANIE, *Melania (moll.)* : genre de Gastéropodes, famille des Mélaniens, créé par de Lamarck, et présentant pour caractères : coquille turriculée, à ouverture entière, ovale ou oblongue, évasée à sa base, avec une columelle lisse, arquée en dedans et un opercule corné. L'animal a un pied court, peu épais, une tête allongée en forme de trompe légèrement conique, tronquée et terminée par une fente buccale petite et longitudinale; les tentacules, au nombre de deux, sont allongés, filiformes, et portent les yeux soit près de sa base en dehors, soit vers le quart de sa longueur; le manteau a ses bords étalés, découpés ou frangés. Ces mollusques, surtout remarquables par la couleur noire de la coquille, sont voisins des Eulimes et des Bissoa, et renferment des espèces placées anciennement avec les Pyrènes. — On connaît une vingtaine d'espèces de ce groupe, tant à l'état vivant qu'à l'état fossile : le type est la M. THIARE, que Linné nommait *Helix amarula*. C'est une coquille longue de 25 à 40 millimètres, toute noire, presque ovoïde; ses tours de spire sont couronnés par une sorte de rampe sur laquelle s'élèvent des épines droites, assez longues; l'ouverture est blanche en dedans; l'animal est très amer; l'ancienne médecine le citait comme un excellent remède contre l'hydropisie. Cette espèce est commune dans les eaux douces des îles de France, de Bourbon, de Madagascar et de l'Inde. D.

MÉLANIENS (*moll.*), famille de Gastéropodes, créée par de Lamarck, non adoptée par la plupart des naturalistes, et qui comprend surtout les genres MÉLANIE et MÉLANOPSIDE (*voy.* ces mots). E. D.

MÉLANOPSIDE, *Melanopsis* (*moll.*) : genre de Gastéropodes, famille des Mélaniens, créé par de Férussac, et ayant pour caractères : coquille de couleur noire, turriculée, à ouverture entière, ovale-oblongue, avec la columelle calleuse, tronquée à la base et séparée du bord droit par un sinus peu profond; une callosité plus ou moins considérable ou un sinus peu profond se présentant à la réunion de la lèvre droite sur l'avant-dernier tour; opercule corné. L'animal a le pied court, arrondi; la tête est munie de deux gros tentacules médiocrement longs, portant les yeux sur un renflement assez saillant, en dehors de leur base; la bouche est à l'extrémité d'une sorte de muffle; leur cavité respiratoire contient deux peignes branchiaux inégaux, et se prolonge en une sorte de tube à son angle antérieur et externe. — Les Mélanopsides, qui étaient des Buccins ou des Bulimes pour les anciens naturalistes, et dont de Lamarck a séparé les Pyrènes, qui s'en distinguent par leur corps plus allongé et par un sinus au sommet du bord droit, sont tous des animaux d'eau douce, et se rencontrent aussi bien dans la zone tempérée que dans les régions tropicales. Les deux espèces les plus importantes sont la M. MARRON, *M. lævigata* Lamarck, qui se trouve dans les îles de l'Archipel, en Grèce et en Espagne, et la M. ALLONGÉE, *M. acicularis* Férussac, qui vit dans le Danube, ainsi que dans les autres rivières de l'Autriche méridionale. — Plusieurs des espèces vivantes se trouvent aussi à l'état fossile, dans les terrains tertiaires de l'Europe, à des latitudes plus septentrionales; c'est ainsi que la *M. lævigata* a été découverte dans les plâtres des environs de Paris. E. D.

MÉLANOSE. On donne ce nom, de μελας, noir, à une substance noire que l'on rencontre dans l'organisation animale combinée avec divers tissus, soit à l'état sain, soit à l'état morbide. Dans le premier cas, on la désigne plus spécialement sous le nom de *pigment grenu*. Alors sa présence constitue un fait physiologique, comme dans les épidermes colorés, dans les poils, et principalement dans cette partie de l'œil qu'on appelle la choroïde.

La production pathologique du pigment ou mélanose est un phénomène commun. On le trouve dans les poumons, les glandes bronchiques, le foie, la rate, le canal intestinal, la peau, dans diverses tumeurs, certains ulcères, les cancers noirs (*cancer anthracine*, Jurrine), et probablement dans les tissus gangrenés; c'est cette substance qui produit la coloration pathologique de l'épiderme dans les éphélides, le lentigo, les taches hépatiques, le pityriasis nigra, maladie observée par Willan, particulièrement sur des enfants nés dans les Indes et transportés en Angleterre, etc. Dans ces divers cas, la nature propre du tissu nouveau varie : tantôt ce tissu est constitué par une substance particulière, avec une organisation histologique spéciale, et forme la *vraie* mélanose; tantôt au con-

traire, le produit anormal est dû à une décomposition du sang, ou plutôt est constitué par un résidu de cette décomposition, ou quelquefois par un dépôt de sulfure de fer; de là une seconde classe de mélanose désignée par l'épithète de *fausse*.

La mélanose vraie étudiée au microscope paraît composée de cellules à noyaux, à parois bien distinctes, renfermant de très-petites molécules pigmentaires arrondies, grenues, noires, ou au moins d'un brun foncé. Chimiquement la mélanose a la plus grande analogie avec le pigment normal. Après avotr été épuisée par l'eau, l'alcool et l'éther, l'un et l'autre sont insolubles dans l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, la potasse et l'acide azotique étendu. L'analyse a donné : Carbone 72,95; hydrogène, 4,75, azote, 3, 89; oxygène 18,41, déduction faite d'un résidu composé de silice et de gypse.

La mélanose peut se rencontrer dans tous les tissus organiques, normaux ou anormaux; cependant son siége de prédilection est le tissu cellulaire. Certains anatomistes ont même prétendu que ce produit pigmentaire ne se greffait sur aucun tissu, et qu'il ne s'introduisait entre les mailles des organes qu'à l'aide du tissu cellulaire qui les pénètre toujours. Cette assertion a pu se vérifier à l'aide du microscope dans les poumons atteints de mélanose. Les micrographes ont en effet découvert dans ce cas, des cellules et des noyaux pigmentaires complétement isolés, n'ayant avec la substance du poumon que des rapports de simple contact.

La mélanose ne donne naissance à aucun symptôme pathognomonique, à l'exception du fait de sa présence matérielle. Lorsque la peau est plus ou moins couverte de tumeurs mélaniques, on peut présumer avec raison que des productions analogues existent dans les viscères, mais ce n'est qu'une induction de peu de valeur à tous les points de vue.

Les causes de la mélanose ont, jusqu'à présent, échappé aux recherches. Dire qu'elle se développe sous une influence spéciale et par l'effet d'une diathèse, c'est probablement être dans le vrai, mais malheureusement ce n'est pas beaucoup avancer la question. Le pronostic des tumeurs mélaniques ne tire pas sa gravité de la puissance de l'élément pigmentaire, mais seulement de la nature du tissu concomitant. On comprend très-bien que le cancer anthracine n'est pas dangereux par la matière pigmentaire qui le colore, mais par ses caractères de cancer. — Le traitement de la vraie mélanose n'existe pas encore. Les tentatives faites n'ont donné aucun résultat satisfaisant. L'extirpation de ces tumeurs est le seul moyen de les faire disparaitre; mais on les voit repulluler avec une rapidité extrême, quelquefois au même endroit, le plus souvent sur des régions plus ou moins éloignées. Le chirurgien ne devra donc jamais perdre de vue que leur développement n'est pas un phénomène idiopathique et isolé, mais toujours la conséquence d'une disposition générale dont la douleur, la fièvre ou l'affaiblissement qui accompagnent ou suivent toute opération chirurgicale de quelque importance, ne peuvent que hâter la manifestation sous forme de productions nouvelles de même nature. Dr Bourdin.

MÉLANTHE, *Melanthium* (*bot.*). Genre de la famille des mélanthacées ou colchicacées, de l'hexandrie-trigynie dans le système de Linné. Il comprend des plantes herbacées, bulbeuses, indigènes du cap de Bonne-Espérance, à feuilles lancéolées ou linéaires, engaînantes, souvent ciliées; à fleurs en épi, formées d'un périanthe coloré, à six folioles onguiculées qui présentent généralement à leur base deux sortes de petits sacs nectarifères; de 6 étamines à anthère extrorse; d'un ovaire à trois loges multiovulées, surmonté de trois styles filiformes, qui devient une capsule à trois loges distinctes au sommet et séparables — On cultive comme plantes d'ornement : le Mélanthe a épi, *Melanthium spicatum*, jolie plante à fleurs pourpres, ayant les folioles de leur périanthe longues, étroites et étalées, se développant au mois de mai; et le Mélanthe a feuilles de jonc, *Melanthium junceum*, ainsi nommé à cause de ses deux feuilles longues et très-étroites. Celui-ci produit au printemps un épi de cinq ou six fleurs en étoile, blanches avec une grande tache pourpre à leur centre. Ces deux plantes se cultivent en serre tempérée ou en bâche.

MÉLANTHUS (*myth.*), fils d'Andropompe, fut chassé de la Messénie par les héraclides, se réfugia à Athènes, tua dans un combat singulier Xanthus, roi des Béotiens, et fut choisi par les Athéniens pour remplacer leur roi Thyméte. Il eut pour successeur son fils Codrus.

MÉLAR (*voy.* Mœlar).

MÉLAS, général autrichien dont le nom figure souvent dans les guerres de la République et de l'Empire. Il fit ses premières armes dans la guerre de Sept ans contre la Prusse, chercha à s'opposer à nos troupes sur la Sambre, dans le pays de Trèves et sur le Rhin, et reçut en mars 1796 le commandement en chef par intérim de l'armée d'Italie, où il servit ensuite sous différents généraux. En 1799 il commandait 60,000 autrichiens avec lesquels il repoussa Championnet à Genola et s'empara ensuite de Coni. L'année suivante, pendant qu'il perdait

son temps devant Gênes, Bonaparte franchit les Alpes, lui coupa la retraite, et le battit à Marengo. Il reçut bientôt après le commandement de la Bohême, et présida en 1806 la commission militaire qui devait prononcer sur la capitulation du général Mark à Ulm. Mélas mourut à Prague en 1807.

MÉLAS (*géog. anc.*). Les anciens ont connu sous ce nom plusieurs rivières : — 1° un fleuve de la Cappadoce, appelé aujourd'hui *Kara-Sou*. Il prenait sa source dans le mont Taurus, coulait au N.-E., puis à l'E., et allait se jeter dans l'Euphrate, au dessous de Mélitène; — 2° un fleuve de Thrace nommé aujourd'hui *Sulduth*; il sortait des monts Ganos, non loin de Syraselle, et se rendait dans un golfe auquel il donnait son nom, et qui de nos jours porte celui de golfe Mégarisse; — 3° une rivière de la Thessalie qui s'échappait du mont Œta, coulait entre le Sperchius et l'Asope, passait près d'Héraclée et avait son embouchure dans le golfe Maliaque; — 4° un petit courant de la Béotie, qui prenait sa source près d'Orchomène et terminait son cours au lac Copaïs.

MÉLASIS (*ins.*) : Genre de coléoptères, famille des sternoxes, tribu des eucnémides. Les caractères de ce genre sont : corps allongé, cylindrique, antennes flabellées intérieurement à partir du quatrième article : corselet plus large en avant qu'en arrière; tarses très minces. Cette coupe générique ne renferme qu'une espèce établissant le passage entre les buprestides et les élatérides, le *Mélasis flabellicornis*, Fab., qui se trouve dans le vieux bois, que sa larve perfore; il se tient ordinairement dans les trous qu'il a creusés sous sa première forme, et n'en sort que le soir. Il est d'un brun noir, finement ponctué; ses élytres sont profondément striées et pointues à l'extrémité : les panaches de ses antennes sont fort élégants. Sa larve est cylindrique, très allongée, avec le segment céphalique renflé. L. F.

MÉLASOMES (*ins.*) : Une des familles les plus considérables et les plus intéressantes de l'ordre des coléoptères, établie par Latreille dans la seconde édition du *Règne animal* de Cuvier, mais sur les limites de laquelle les entomologistes ne sont par d'accord. Latreille l'avait partagée en trois tribus : les *Piméliaires*, les *Blapsites* et les *Ténébrionites*. M. Sorlier, dans un travail monographique sur ces insectes, commencé il y a quinze ans, et qui n'est pas encore complétement terminé, en retranche les ténébrionites, et des deux autres tribus forme une famille qu'il nomme *Collaptérides*, et qu'il ne partage pas en moins de quinze groupes secondaires. Quoi qu'il en soit, en les prenant dans leur ensemble, ces insectes ont pour caractères : des antennes filiformes en partie grenues, et dont le troisième article est plus ou moins allongé; des yeux oblongs, réniformes; des élytres presque toujours soudées et ne recouvrant point d'ailes; des pattes postérieures très rapprochées des intermédiaires; cinq articles aux quatre tarses antérieurs, et quatre seulement aux postérieurs.

Le rôle que jouent les mélasomes dans l'ensemble de la création n'a rien de brillant ni qui soit directement ou indirectement utile à l'homme. Tous sont noirs ou d'un gris terreux, d'où leur vient le nom que leur a imposé Latreille. Leur rôle consiste à peupler les lieux arides et sablonneux, les ruines, les déserts, où, sans eux, la vie animale ne serait qu'imparfaitement représentée. Ils sont par conséquent aux autres coléoptères ce que sont aux végétaux phanérogames les cactées et les ficoïdes. Comme à ces dernières, il leur faut à la fois un sol sec et une température élevée; partout où ces deux conditions existent, les mélasomes pullulent. Les contrées où elles abondent surtout sont : l'Afrique dans presque toute son étendue; le grand plateau central de l'Asie, et en Amérique une immense région dont les Andes forment le centre, et qui s'étend depuis le Chili méridional jusqu'au nord de la Californie. L'Europe, par conséquent, qui n'a ni de grands espaces arides ni une haute température, n'en possède presque pas en dehors de ses parties les plus méridionales. — La nourriture des mélasomes paraît consister en détritus de végétaux; quelques uns même, tels que les *akis*, recherchent les matières excrémentielles. Un assez grand nombre se recouvrent pendant la vie d'une efflorescence blanchâtre qui se reproduit après avoir été enlevée. Leurs larves sont encore peu connues; celles qui ont été observées jusqu'ici se font remarquer par une gracilité singulière, même chez les espèces qui, à l'état parfait, sont de forme courte et ramassée; les pimélies, par exemple. Le nombre des espèces est d'environ trois mille. TH. LACORDAIRE.

MÉLASSE. (*comm.*) : Résidu des diverses opérations mises en usage dans l'extraction du sucre de canne et du sucre de betterave; c'est un sirop duquel l'industrie renonce à retirer du sucre cristallisable. La mélasse du sucre de canne, suffisamment rapprochée, entre dans la consommation alimentaire, et devient, sous ce rapport, l'objet d'un commerce considérable; une grande partie est convertie en rhum. La mélasse provenant de la betterave est d'une qualité bien inférieure. La majeure partie est transformée en alcool. — Plusieurs chimistes regar-

dent ce sucre incristallisable, comme une espèce particulière caractérisée par son état liquide, et par sa couleur constamment jaune. M. Chevreul, qui ne partage pas cette opinion, pense que ce n'est que là combinaison d'un sucre cristallisable dont l'espèce peut varier, avec un autre principe qui surmonte la force de cohésion du premier.

MÉLASTOME, *Melastoma* (*bot.*) : Genre de la grande famille des mélastomacées, à laquelle il donne son nom, de la décandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent sont des arbrisseaux de l'Asie tropicale ; à feuilles opposées, pétiolées, entières ou dentelées ; à grandes fleurs blanches, roses ou pourprées. Celles-ci sont caractérisées surtout : par un calice à tube ovoïde, adhérent, tout couvert de soies et d'écailles, et à limbe divisé en cinq ou plus rarement en six lobes qui alternent avec tout autant d'appendices ; par dix ou douze étamines dont les oppositipétales plus petits que les autres, tous à anthères allongées, un peu arquées, s'ouvrent par un pore au sommet ; par un ovaire demi-adhérent, à sommet libre chargé de soies, creusé de 5-6 loges multiovulées, et qui devient une capsule de consistance charnue. — On cultive comme plantes d'ornement quelques espèces de ce genre, dont la plus belle est la MÉLASTOME MALABATHROÏDE, *Melastoma malabathrica*, Burm., originaire de l'île de Ceylan. Ses grandes et belles fleurs roses, larges de près d'un décimètre, ont six lobes au calice, six pétales et douze étamines. On la cultive dans la serre-chaude, en terre de bruyère. — Elle fleurit pendant l'hiver.

MELCHIADE ou MILTIADE (SAINT) fut élu pape en 310, après saint Eusèbe. Il était originaire d'Afrique. Il détermina Maxence à publier un décret, aux termes duquel on devait rendre aux chrétiens les temples et tout ce qui leur avait été enlevé pendant les persécutions. Ce fut pendant son pontificat que Constantin embrassa la religion chrétienne. Melchiade fit d'infructueux efforts pour faire rentrer les donatistes dans le sein de l'Église. Il avait, dans ce but, assemblé un concile à Rome. Il mourut le 10 janvier 314.

MELCHISEDECH, c'est-à-dire en hébreu, *roi de justice*, était roi de Salem ou Jérusalem et prêtre du Très-Haut. On lit dans la Genèse (cap. XIV), qu'après avoir mis en déroute les quatre rois qui avaient vaincu les souverains de la Pentapole et qui conduisaient Loth en esclavage, Abraham fut salué par Melchisédech qui le bénit et offrit le pain et le vin comme prêtre du Très-Haut. Abraham reconnut en Melchisédech la qualité de ministre du vrai Dieu et lui offrit la dîme de tout ce qu'il avait enlevé aux ennemis. L'Ecriture ne nous apprend plus rien de Melchisédech ; mais le Psalmiste dit (Ps. CIX, v. 4), en parlant du Messie, qu'il est le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech. Saint Paul (Épître aux Hébreux, cap. V, v. 6, seqq. et cap. VII, v. 1 seqq.) entre dans quelques explications sur Melchisédech. On a élevé plusieurs difficultés sur l'histoire de ce pontife-roi, et on a inventé sur lui quelques fables que l'on peut voir dans le *Dictionnaire de la Bible* de dom Calmet.

MELCHISÉDÉCIENS : Hérétiques qui commencèrent à répandre leurs erreurs vers le commencement du IIIe siècle de notre ère. Le fondateur de cette secte était Théodote surnommé *Trapézite*, c'est-à-dire *changeur* ou *banquier*. Il eut pour maître Théodote de Byzance, surnommé le *Corroyeur*, adopta ses erreurs et enseigna comme lui que Jésus-Christ était une simple créature. Il soutenait de plus que Melchisédech n'était point un homme, mais une vertu céleste supérieure à Jésus-Christ même ; car il était l'intercesseur et le médiateur des anges, tandis que Jésus-Christ n'était que le médiateur des hommes. Il appuyait ses erreurs sur les paroles du Psaume CX : « Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, » qui indiquaient, d'après lui, que le sacerdoce de Jésus-Christ était formé sur le modèle de celui de Melchisédech. Théodote fut excommunié par le pape saint Victor. Ses opinions trouvèrent d'abord des partisans ; elles tombèrent ensuite et furent plus tard renouvelées en Égypte. Tout incroyable qu'elle est, l'hérésie des melchisédéciens a encore trouvé des défenseurs et des apologistes dans le XVIIe siècle.

MELCHITES. C'est le nom que les schismatiques qui rejetèrent la doctrine du concile de Chalcédoine, au sujet de l'incarnation, donnèrent aux chrétiens orientaux, qui, conformément aux décisions de ce concile, reconnaissaient en J.-C. deux natures et une personne. Ils furent ainsi nommés comme suivant la religion de l'empire, ou du souverain ; on les nommait aussi *Chalcédoniens*. Depuis le schisme des Grecs, on appelle melchites les chrétiens de l'Orient, qui se sont soumis au patriarche de Constantinople, et se servent des liturgies grecques dans leurs églises. Ils ont traduit en arabe l'Eucologe des Grecs, plusieurs autres livres de l'office ecclésiastique et les canons des conciles.

MELCHOM : Dieu des Hammonites auquel Salomon éleva un sanctuaire dans la vallée de Ben-Hinnam, et Manassès un autel dans le temple même de Jérusalem. On le trouve aussi appelé Milcom ou Malcam. Ce nom est évidemment

une corruption de Melek, roi : aussi Melchom est-il regardé par les savants comme identique à MOLOCH (*voy.* ce mot).

MELCHTAL (*géog.*), c'est-à-dire *Vallée du Melch*. C'est le nom d'une vallée de la Suisse, dans la partie méridionale du canton d'Unterwald. Son étendue est de 9 kilomètres sur 4. Elle est arrosée par le Melch, affluent de l'Aa. C'est dans cette vallée qu'habitait Arnold dit de Melchtal, l'un des libérateurs de la Suisse. (*Voy.* STAUFFACHER.)

MÉLÉAGRE : Fils d'Œnée roi de Calydon et d'Althée. Les Parques, présentes à sa naissance, avaient appris à sa mère que la vie de l'enfant dépendait de la durée d'un tison qui brûlait en ce moment dans l'âtre du palais. Althée, à cette nouvelle, s'était précipitée hors de son lit vers le foyer, en avait retiré le bois fatal, et l'avait déposé dans le lieu le plus secret du palais. Méléagre grandit, prit part à l'expédition des Argonautes, et fut ensuite le chef de la fameuse chasse du sanglier qui dévastait les campagnes de Calydon. Ce fut lui qui tua le monstre, et en donna la hure à la belle Atalante, qui l'avait blessé la première. Ses oncles, irrités de la préférence, marchent sur lui l'épée à la main, il les tue. Sa mère, irritée de la mort de ses frères, tire le tison de l'endroit où elle l'avait caché et le jette dans les flammes. Méléagre sent au même moment un feu terrible consumer son corps, et il cesse de vivre lorsque le tison est tout à fait consumé. Une autre tradition plus ancienne représente les Étoliens, commandés par Méléagre, et les Eurètes, conduits par ses oncles, se disputant, les armes à la main, la dépouille du sanglier. Méléagre fut vainqueur. Mais il n'échappa pas au remords d'avoir tué de sa propre main les frères de sa mère, et finit par mourir rongé par le désespoir.

MÉLÉAGRE, poète grec né à Gadara, en Syrie, vivait, selon quelques auteurs, vers l'an 150, et, suivant d'autres, vers l'an 100 av. J.-C. On croit qu'il est le même que Méléagre, le philosophe cynique, qui composa des satyres en prose. Ce fut lui qui le premier forma une anthologie. Cet ouvrage ne nous est point parvenu, mais on a conservé dans les recueils postérieurs un grand nombre de pièces de Méléagre. On les retrouve dans les *Analecta* de Brunck et dans l'*Anthologie* de Jacobs. Græfe les a publiées à part, Leipsik, 1811. — MÉLÉAGRE est aussi le nom d'un des généraux d'Alexandre. Après la mort de ce prince il soutint le parti d'Arrhidée, et reçut la Lydie dans le partage des provinces. Perdiccas le fit mourir en 323, parce qu'il mettait obstacle à ses projets ambitieux.

MÉLÉAGRIDES et MÉLÉAGRINÉES. On désigne sous ces noms une famille de l'ordre des gallinacés ayant pour caractères : tête et cou en partie dénudés; ailes arrondies, amples, très concaves; queue très courte et tombante; tarses médiocres, sans ergots; corps bombé de toutes parts. Le genre PINTADE, en latin *Meleagris*, et quelques groupes qui en sont voisins forment cette division qui n'est pas adoptée par tous les ornithologistes. E. D.

MÉLÈCE. Nous citerons parmi les personnages de ce nom : — 1° MÉLÈCE (*saint*), originaire de la ville de Mélitène, en Arménie. Il fut élu, en 357, évêque de Sébaste en Cappadoce. Affligé de l'indocilité du peuple dont la direction lui avait été confiée, il se retira à Bérée, et fut, en 361, nommé évêque d'Antioche du consentement des orthodoxes et des ariens. Un certain nombre de fidèles refusèrent pourtant de le reconnaître, parce que les ariens avaient concouru à son élection, et furent appelés *Eustathiens*, du nom de leur ancien évêque. Les orthodoxes soumis à son autorité reçurent le nom de *Méléciens*. Mélèce, déposé quelque temps après par les ariens, dont il avait contrarié les croyances, fut relégué à Mélitène par l'empereur Constance. Ces hérétiques élurent à sa place un des leurs nommé Euzoïus. Les eustathiens, de leur côté, donnèrent l'épiscopat à Paulin. Julien l'Apostat, qui au commencement de son règne affectait la tolérance, rappela saint Mélèce et l'exila ensuite. Jovien le fit revenir en 363, et Valens l'envoya en exil l'année suivante. Il fut enfin rétabli sur son siége, en 378, par Gratien. Mélèce proposa à Paulin de gouverner conjointement avec lui l'église d'Antioche, afin de rétablir la paix en donnant satisfaction à la fois aux eustathiens et aux méléciens. Sa proposition fut acceptée, et les deux évêques convinrent en outre que le survivant des deux demeurerait seul évêque. En 381, Mélèce présida le concile convoqué à Constantinople par Théodose. Il mourut pendant la tenue de cette assemblée. Saint Grégoire de Nysse et saint Chrysostôme ont composé son oraison funèbre. Malgré les conventions de Mélèce avec Paulin, sa mort ne mit point fin au schisme, qui dura jusque vers l'an 415. — 2° MÉLÈCE ou *Melicius*, évêque de Lycopolis en Égypte, fut déposé dans un concile tenu vers 505 par saint Pierre d'Alexandrie, pour avoir sacrifié aux idoles pendant la persécution. Il forma alors dans l'église un nouveau schisme, (*voy.* MÉLÉCIENS). — 3° MÉLÈCE *Syrique*, théologien de l'Église grecque, naquit en 1586, en Candie, fut d'abord abbé d'un monastère dans cette île, et ensuite appelé à Constantinople par le patriarche Cyrille Lucar, qui le nomma protosyncelle. Mélèce assista néanmoins aux conciles

de 1638 et de 1642, qui condamnèrent les doctrines de ce patriarche, dont il fut même chargé de réfuter la profession de foi. Le mémoire qu'il rédigea à ce sujet devint célèbre. On trouve à la fin du tome III de la *Perpétuité de la foi* par Arnauld, un extrait de cet écrit et de la vie de Mélèce par Dosithée. On a aussi de ce savant : une *Dissertation* insérée par Renaudot dans un recueil de traités sur l'eucharistie, Paris, 1709. Richard Simon l'a mise en grec et en latin, dans le traité de la *Croyance de l'Église orientale sur la transsubstantiation*. Mélèce mourut à Galata, en 1664.

MÉLÉCIENS ou **MÉLÉTIENS** : Sectaires qui tirent leur nom de Mélèce (*Meletius*), évêque de Lycopolis, dans la Haute-Égypte, vers l'an 306 de notre ère. Ce prélat fut déposé par Pierre, évêque d'Alexandrie, suivant quelques auteurs, pour avoir sacrifié aux idoles et s'être rendu coupable de plusieurs autres actes d'idolâtrie; et suivant d'autres, pour avoir refusé d'admettre dans sa communion des apostats qui étaient ensuite rentrés dans le sein de l'Église. Il fut soutenu par quelques chrétiens d'Égypte qui dès lors prirent le nom de *Méléciens*. Il paraît que dans le principe les méléciens n'étaient que schismatiques; c'est l'opinion que donne de leur secte saint Augustin (*Liber de Hæresibus, XLVIII*). Par la suite, ils se réunirent aux ariens, et sans partager les opinions de ces hérétiques, ils firent cause commune avec eux contre l'Église. Saint-Athanase, patriarche d'Alexandrie, eut souvent à combattre les méléciens qui, après la mort de Mélèce leur chef, avaient continué à tenir des assemblées et à élire des évêques. Leur morale austère attirait le respect des gens simples, et ils entretenaient un esprit de discorde et de révolte dans l'Église d'Égypte. Le premier concile de Nicée les condamna. Ils subsistèrent néanmoins jusqu'au commencement du v^e^ siècle.—On donna aussi le nom de *Méléciens* aux chrétiens orthodoxes qui se soumirent à l'autorité de saint Mélèce, patriarche d'Antioche.

MÉLENDEZ-VALDEZ, l'un des meilleurs poètes lyriques de l'Espagne, naquit à Ribera, en 1754, se fit recevoir docteur en droit à Salamanque, à l'âge de vingt-deux ans, obtint, par voie de concours, la chaire de littérature à l'université de cette ville, et débuta dans la carrière poétique par l'*Éloge de la vie champêtre*, qui lui valut le prix de l'Académie espagnole, triomphe d'autant plus glorieux, qu'il avait pour concurrent don Thomas de Yriarte. En 1789, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Sarragosse, et, en 1798, promu aux fonctions de fiscal (procureur du roi) à la résidence de Madrid. Après l'abdication du roi d'Espagne, il se rallia à Joseph Bonaparte, qui le nomma conseiller d'État et directeur de l'instruction publique. En 1814, il fut obligé de quitter l'Espagne avec les *afrancesados*, et se retira à Montpellier, où il reçut une pension du gouvernement français. Il mourut dans cette ville en 1817. Ses poésies furent imprimées à Valladolid, 1798, 3 vol. L'édition de Madrid, 1821, est meilleure et plus complète. La majeure partie des poésies de Melendez consiste en odes, en élégies, en églogues et en épîtres, remarquables par la vérité du sentiment, la fraîcheur des idées, l'harmonie de la versification, la pureté et l'élégance du style. La morale y est toujours respectée, même dans les chansons bachiques, mérite bien rare chez les poètes anacréontiques. On cite parmi les autres productions de Melendez les *Noces de Gamache*, drame pastoral que l'on a comparé à l'*Aminta* de Torquato Tasso, et la *Chute de Luzbel* ou Lucifer.

MÉLÈS. C'était le nom d'une petite rivière de l'Asie-Mineure dans l'Ionie. Elle prenait sa source dans une grotte, près du mont Sipyle, pour aller tomber dans le golfe de Smyrne. Ce fut, dit-on, dans une grotte voisine de cette rivière, qu'Homère vint au monde ou qu'il écrivit ses livres, ce qui lui a fait donner le nom de *Mélésigènes*, et à ses ouvrages celui de *Meletæ chartæ*. — Un roi de Lydie, père de Candaule et fils d'Alyatte I^er^, porta aussi le nom de Mélès. Il commença à régner en 447 av. J.-C.

MÉLÈZE, *Larix* (*bot.*). Tournefort admettait sous ce nom un genre distinct et séparé que les botanistes postérieurs ont considéré de diverses manières ; les uns, comme Linné, Gœrtner, Lambert, n'en ont fait qu'une simple section du grand genre pin ; d'autres, comme Jussieu et Richard, l'ont distingué des vrais pins, mais en le réunissant aux sapins ; d'autres enfin, comme De Candolle, Loudon, etc., l'ont admis comme groupe générique à part. Envisagés de cette dernière manière, les mélèzes se distinguent par leurs fleurs monoïques, dont les mâles forment des chatons ovoïdes et sessiles le long des rameaux, et à la base desquels se trouve une sorte d'urcéole formée par des écailles soudées. Les chatons femelles sont aussi ovoïdes, mais feuillés à leur base; leurs écailles sont charnues et portent une bractée colorée, persistante, qui les dépasse pendant la floraison. Le cône de ces arbres est dressé; ses écailles sont presques ligneuses, amincies supérieurement, concaves à leur base; elles persistent après la chute des graines. Celles-ci sont petites, placées par deux devant chaque écaille, et pourvues d'une aile persistante, oblique. — L'espèce principale de ce genre est le **Mélèze d'Europe**, *Larix eu-*

ropæa DC. (*Pinus Larix* Lin.). Cet arbre croît dans la plupart des chaînes de montagnes de l'Europe, surtout de l'Europe moyenne et méridionale; mais il manque dans la Grande-Bretagne, dans les Pyrénées et en Espagne; on le retrouve dans l'Oural, dans la Sibérie et dans l'Amérique du nord. Il arrive d'ordinaire à une hauteur d'environ 20 mètres; mais parfois on le voit dépasser de beaucoup ces dimensions, et atteindre jusqu'à 30 et 40 mètres, avec une grosseur proportionnée. Sa racine est pivotante; ses branches sont étalées ou même un peu pendantes; ses feuilles linéaires, glabres et lisses, sont d'une verdure gaie et tombent annuellement. Ses chatons de fleurs se montrent en même temps que les feuilles; ses cônes sont longs d'environ 3 centimètres, de couleur jaunâtre ou roussâtre à leur maturité qui a lieu en automne; ils ne s'ouvrent qu'au printemps suivant pour laisser sortir leurs graines. Le mélèze d'Europe est l'un de nos arbres forestiers les plus importants, tant à cause des qualités de son bois que de la rapidité de son accroissement. Pendant les vingt ou trente premières années il se développe plus vite qu'aucun autre conifère, mais cet avantage diminue et disparaît ensuite. On cite des plantations de mélèzes qui, à l'âge de 23 ans, avaient déjà de 13 à 16 mètres de hauteur, sur près de 1 mètre de circonférence. Généralement il lui suffit de 50 ans pour acquérir une taille d'environ 20 mètres; mais après cette époque il grossit proportionnellement beaucoup plus qu'il ne s'élève. La durée moyenne de son existence est de 150 à 200 ans. Le bois du mélèze est rougeâtre, principalement au cœur, lorsque l'arbre a végété dans des lieux froids et élevés; il est, au contraire, jaunâtre lorsqu'il est venu sur de bons fonds. Il est dur, imprégné d'une résine qui lui permet de résister très longtemps à l'action dissolvante de l'humidité et des agents atmosphériques, ce qui le rend précieux parce qu'il n'est pas sujet à se fendre, et qu'il est rarement attaqué par les insectes. Ces diverses qualités le rendent excellent pour la charpente, et même pour les constructions navales, pour lesquelles, à Venise et en Russie, on le préfère au chêne lui-même. Dans les parties des Alpes où il abonde, on en construit des maisons, en posant horizontalement les uns sur les autres des troncs équarris, assemblés seulement dans les angles et vis-à-vis des refends. La couleur de ces singulières constructions est d'abord très claire, mais elle noircit en 2 ou 3 ans, et la résine dont le bois est pénétré suintant à leur surface, en ferme toutes les jointures de manière à les rendre absolument imperméables à l'air et à l'eau; malheureusement elle les rend en même temps extrêmement inflammables. Débité en planches, le bois de mélèze est très-propre à la menuiserie; mais il ne doit être employé que sec, autrement il se tourmente et se voile après sa mise en œuvre. En Suisse et en Allemagne on en fait de bons tonneaux. Il est aussi fort avantageusement employé à faire des échalas dont la durée est presque indéfinie. Il est moins avantageux comme combustible, quoique chauffant très bien, à cause de sa difficulté à brûler. Il donne néanmoins un bon charbon, propre surtout aux travaux des usines métallurgiques. — Le mélèze est non seulement utile par son bois, mais encore par son écorce qui, recueillie sur de jeunes sujets, sert au tannage et à la teinture en brun; et par ses produits résineux qui constituent la *térébenthine de Venise* (*voy.* TÉRÉBENTHINE), et la *manne de Briançon*. — Le mélèze est peu difficile sur la nature du terrain; aussi joint-il aux avantages que nous venons de signaler, celui de fournir les moyens de tirer un bon parti de terres abandonnées comme trop mauvaises pour toute culture. P. DUCHARTRE.

MELIA, *Melia* (*bot.*): Genre de la famille des méliacées, à laquelle il donne son nom, et rangé par Linné dans la décandrie-monogynie de son système, bien qu'il dût être classé dans la monadelphie-décandrie. Il est formé d'arbres indigènes, pour la plupart, des parties tropicales de l'ancien continent, mais dont un arrive jusque dans la région méditerranéenne. Ces végétaux ont des feuilles composées bipennées, qui laissent sur les branches, en tombant, de larges cicatrices trilobées. Leurs fleurs sont réunies en panicules, et présentent : un calice à cinq divisions profondes; cinq pétales étalés; un tube formé par la soudure complète des filets des étamines, prolongé en dix dents au sommet, et portant à sa face interne les dix anthères; un ovaire porté sur un disque à cinq lobes et creusé de cinq loges biovulées, qui devient une drupe peu charnue, et à noyau creusé de cinq loges. — L'espèce la plus connue de ce genre est le MELIA AZÉDARACH, *Melia azedarach*, Lin., qui porte les noms vulgaires de *lilas de la Chine*, *lilas des Indes*, *faux sycomore*, *arbre à chapelets*, etc. Ce dernier nom est dû à ce fait que les moines de l'Archipel et de divers pays voisins de la Méditerranée emploient le noyau de ses fruits pour les grains de leurs chapelets. Cet arbre croît naturellement dans l'Inde et dans la région méditerranéenne. Il s'élève de dix à douze mètres environ. Ses folioles sont lisses, ovales-lancéolées, aiguës, dentées-incisées; ses fleurs sont assez petites, odorantes, de couleur lilas, avec le tube staminal pourpre-brun. Dans nos départements méditerranéens, l'azédarach pousse

en pleine terre; on l'y plante assez communément sur les promenades, le long des routes, ainsi que dans les jardins et les parcs. Mais il ne résiste aux hivers de nos départements du nord que lorsqu'on le place à une exposition chaude, où il n'acquiert même que des dimensions assez faibles. Ici on le multiplie en semant ses graines sur couches ; il faut avoir le soin de rentrer en orangerie le jeune plant provenu de ces semis pendant les trois ou quatre premières années. — L'azédarach possède des propriétés médicinales dans ses diverses parties; sa racine est amère et agit comme anthelmintique à un haut degré, ainsi que ses fruits, qu'on regarde communément comme vénéneux. Ses feuilles sont employées en décoction contre l'hystérie et comme astringentes. P. DUCHARTRE.

MÉLIACÉES, *Meliaceæ* (*bot.*) : Famille de plantes dicotylédones dont le nom est tiré du genre *Melia*, le plus connu de ceux qui la forment. Les végétaux qu'elle comprend sont des arbres ou des arbrisseaux, la plupart indigènes des régions intertropicales. Leurs *feuilles*, généralement alternes, sont, le plus souvent, composées et sans stipules. Leurs *fleurs* forment assez généralement de petites cymes groupées à leur tour en inflorescences diverses : le *calice* de ces fleurs est à trois, quatre ou cinq sépales égaux, libres ou plus ou moins soudés entre eux; la *corolle* a le même nombre de pétales, égaux et généralement libres : les *étamines* sont en nombre double des sépales, et leurs filets larges, terminés par deux dents plus ou moins longues, se soudent par leurs bords en un tube de longueur et de forme variables; leurs anthères sont introrses et biloculaires; un *disque* existe avec des dimensions et des configurations très-différentes; l'*ovaire* est libre, creusé de loges en nombre égal à celui des pétales, renfermant chacune deux ovules attachés à l'angle interne, tantôt ascendants, plus généralement suspendus; le style, simple et terminal, porte un stygmate en tête ou discoïde à lobes en nombre égal à celui des loges de l'ovaire. Le *fruit* des méliacées est tantôt charnu, en baie ou en drupe, tantôt capsulaire, à déhiscence loculicide; ses loges renferment des *graines*, souvent solitaires par suite d'un avortement, le plus souvent sans albumen.

La famille des méliacées se subdivise en deux tribus : les *Méliées* et les *Trichiliées*. Les premières sont toutes propres à l'ancien continent, et distinguées surtout par leurs graines à albumen mince et charnu, entourant un embryon à cotylédons foliacés et radicule saillante; les dernières sont répandues sur les deux continents, caractérisées principalement par leurs graines sans albumen et leur embryon à cotylédons épais, à radicule courte et incluse. Les principaux genres de la première tribu sont les *Melia*, Lin., *Quivisia*, Commers., *Turræa*, Linn., etc. Parmi ceux de la seconde, nous citerons les suivants : *Trichilia*, Lin., *Guarea*, Lin., *Lausium*, Rumph., *Aglaia*, Lour., etc. — Les méliacées renferment en diverses proportions, selon les espèces, des substances âcres et amères-astringentes, qui rendent certaines d'entre elles stimulantes et toniques, et certaines autres purgatives et émétiques. Les graines et les péricarpes de la plupart de ces végétaux renferment une huile amère. Enfin quelques uns produisent des fruits comestibles et même agréables.

MÉLIANTHÉES, *Melianthieæ* (*bot.*) : Endlicher forme sous ce nom une petite famille, dont le nom est emprunté au genre *Melianthus*, Tourn., qui en est le type. Les végétaux qui composent ce petit groupe naturel sont des arbustes glabres, à *feuilles* alternes et pennées, dont les folioles ont leur côté inférieur prolongé le long du pétiole commun qui en devient ailé. Ces feuilles sont accompagnées de stipules parfois très remarquables par leur soudure en une seule grande lame axillaire. Les *fleurs* des mélianthées forment des grappes dans lesquelles les inférieures sont quelquefois apétales, et ont leurs étamines avortées en partie, tandis que les supérieures sont parfaites. Leurs principaux caractères sont : un *calice* coloré, profondément divisé en cinq lobes, dont l'inférieur est très court, bossu, et présente dans sa concavité une glande qui sécrète une liqueur mielleuse, et dont les autres sont lancéolés, plans, les deux supérieurs plus grands; une *corolle* de cinq pétales plus courts que le calice, en languette, dont les quatre inférieurs adhèrent entre eux par leur portion moyenne, qui est tomenteuse, tandis qu'ils sont distincts au sommet et à la base et dont le supérieur est éloigné des autres, très petit et même le plus souvent nul; quatre *étamines*, dont les deux inférieures sont plus courtes et soudées entre elles à leur base; leurs anthères sont introrses et à deux loges; un *ovaire* sessile, divisé intérieurement dans le bas en quatre loges qui se confondent dans le haut, surmonté d'un style simple que termine un stigmate à quatre lobes courts. Le *fruit* est membraneux, comme vésiculeux, à quatre loges prolongées chacune, sur sa ligne dorsale, en aile réticulée, et renfermant une *graine*, dont l'*embryon* verdâtre et à radicule supère, occupe l'axe d'un albumen assez consistant. — Les mélianthées croissent au Cap de Bonne-Espérance et dans le Népaul. Parmi celles du Cap, le *Melianthus major*, Lin., est remarquable par l'abondance du suc mielleux et rougeâtre qui coule en gouttes de ses fleurs, et que

les habitants du pays recueillent et mangent en guise de miel. P. DUCHARTRE.

MÉLICERTE (*voy.* PALÉMON).

MÉLICERTE (*zooph.*). Deux genres ont été distingués sous cette dénomination : — 1° L'un d'eux appartient à la classe des acalèphes, famille des méduses monostomes, et a été établi par Péron et Lesueur, qui y rangeaient cinq espèces. Il a été étudié depuis par Eschscholtz, plus ou moins modifié par plusieurs zoologistes, et partagé en trois groupes particuliers par Lesson, ceux des *Melicerta*, *Melicertum* et *Campanella*. Les *Melicerta* ou *Melicertes* proprement dites appartiennent aux méduses proboscidées de Lesson ; elles ont des tentacules courts, simples ou peu nombreux au pourtour de l'ombrelle, et leur pédoncule assez épais est terminé, au sommet, par des franges ou filaments en grand nombre; on en connaît trois espèces propres aux mers des pays chauds. Les *Melicertum*, qui se rapportent à la tribu des méduses campanulées, ont les quatre piliers ciliés du sac stomacal quadrilobé, le bord de l'ombrelle portant des cirrhes courts, réguliers, assez nombreux, et huit cirrhes plus grands ; il comprend deux espèces décrites par Eschscholtz. Les *Campanella* ou *Clochette*, qui sont de la tribu des méduses en cloche, offrent une ombrelle à quatre angles, à bords lisses et garnis de trois rangées de tentacules courts, et des ovaires à cloisons en croix, garnies de fibrilles internes et nombreuses. Le type en est la M. CAMPANULE (Péron et Lesueur), des mers australes. — 2° L'autre genre se rapporte à la classe des infusoires, division des rotateurs, créé par Schranck, et ayant pour caractères : animaux presque diaphanes, logés dans un fourreau un peu conique, incrusté de matières terreuses qui le rendent opaque et cassant, ou formé de grains uniformes, longs de trois à cinq quarts de millimètre. Le tube est fixé perpendiculairement sur quelque tige de plante vivant dans les eaux douces, et l'animal lui-même a le corps en massue ou en entonnoir allongé, avec un limbe ou bord supérieur épanoui en deux ou quatre lobes arrondis et entourés de cils rotatoires. On y range deux espèces, les *M. biloba*, Ehrenberg, et *M. ringens*, Schrank. — Le même nom a été aussi appliqué à deux genres de crustacés, l'un synonyme de celui des *Lysmates*, l'autre voisin de celui des *Pénées*, et qui doit probablement y être réuni ; et à un genre d'hyménoptères, division des ichneumonides. E. D.

MÉLICERTIENS (*infus.*) : famille de rotateurs fixés par un pédoncule, ou systolides, comprenant de petits animaux aquatiques, à corps mou, diaphane, en forme de massue ou d'entonnoir, porté par un pédoncule charnu extensible et qui se contracte en se plissant. Ils vivent isolément à nu ou logés dans un tube. Leur corps est terminé par un limbe supérieur plus ou moins étalé et lobé, bordé de cils rotatoires ; la bouche, située près du limbe, est armée de mâchoires en étrier à deux ou plusieurs dents. Ces infusoires se trouvent ordinairement fixées sur des herbes aquatiques, et ils sont assez volumineux pour être vus à l'œil nu ou avec le secours d'une simple loupe. M. Ehrenberg forme dans cette famille huit genres particuliers, ceux des *Ptygure*, *Œcistes*, *Conochiles*, *Megalotroque*, *Tubicolaire*, *Linmias*, *Lacinulaire* et *Melicerte*, qu'il distingue d'après l'absence ou la présence des yeux, au moins dans le jeune âge, et d'après le nombre des lobes de l'appareil rotatoire. D.

MELILLA : ville d'Afrique, dans le Maroc, à 225 kilomètres N.-E. de Fez, sur les bords de la mer, par 35° 8′ latitude N. et 5° 16′ longitude O. Elle appartient aux Espagnols, qui s'en emparèrent en 1496. On recueille dans les environs d'excellent miel, qui lui valut, dit-on, son nom de Melilla. Elle portait autrefois celui de *Rusadir*.

MÉLILOT, *Melilotus* (*bot.*) : genre de la famille des légumineuses-papilionacées, de la diadelphie-décandrie dans le système de Linné. Établi primitivement par Tournefort, il avait été réuni par Linné aux trèfles, d'avec lesquels tous les botanistes de nos jours sont d'accord pour le séparer. Les espèces qui le composent habitent les parties moyennes de l'Europe et la région méditerranéenne. Ce sont des plantes herbacées, parfois de haute taille, dont les feuilles sont pennées à trois folioles généralement bordées de dents aiguës. Les fleurs sont le plus souvent jaunes, plus rarement blanches, disposées en grappes allongées, et se distinguent surtout par un calice campanulé, à cinq dents allongées ; par une corolle papilionacée, dont les ailes adhèrent, au-dessus de l'onglet, à la carène, qui est simple. Le fruit de ces plantes est une gousse plus longue que le calice, rugueuse ou veinée à sa surface, ne renfermant que d'une à quatre graines, et ne s'ouvrant pas à la maturité. — Nous possédons en France huit ou neuf espèces de mélilots, parmi lesquelles la plus intéressante est le MÉLILOT OFFICINAL, *Melilotus officinalis*, Wild. (*Trifolium Melilotus officinalis*, Lin.), plante annuelle, très répandue dans les prés et le long des champs de presque toute l'Europe. Sa tige, droite, rameuse, à rameaux étalés, s'élève jusqu'à un mètre environ ; ses feuilles, à folioles lancéolées, oblongues, obtuses, à dents écartées, sont accompagnées de stipules sétacées; ses fleurs jaunes forment des grappes deux fois plus longues que les feuilles de l'aisselle desquelles elles

sortent. Le nom de cette plante ferait supposer à tort qu'elle a des usages importants en médecine; elle n'est guère employée cependant que dans des cas assez rares, surtout en lotions dans les inflammations de l'œil, et en lavements émollients. Elle est remarquable par son odeur agréable, que la dessiccation rend plus prononcée encore, et qui a été attribuée à de l'acide benzoïque, dont on a constaté l'existence en elle. Quelquefois on la cultive comme fourrage ; mais sa culture n'a jamais pris beaucoup d'extension, pas plus que celle du *Mélilot blanc* ou de *Sibérie*, et de quelques autres qu'on a essayées sous ce rapport; le fourrage fourni par ces plantes est généralement trop aqueux avant la maturité et trop dur ensuite. — Certains botanistes de nos jours transportent dans le genre trigonelle le MÉLILOT BLEU, *Melilotus cærulea*, Willd. (*Trifolium Melilotus cærulea*, Lin.), plante annuelle, indigène en Suisse et en Bohême, et cultivée fréquemment tant comme plante utile que pour l'ornement des jardins. Ce mélilot porte vulgairement les noms de *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, *Lotier odorant*. Il se fait facilement reconnaître à ses grappes de fleurs d'un bleu tendre et délicat, et à son odeur pénétrante et agréable, que la dessiccation rend encore plus intense. En Italie, on se sert de cette plante pour la parfumerie; on en aromatise en Suisse une sorte de fromage, dont la pâte est colorée en vert. Dans nos jardins, on la cultive en pleine terre, dans un sol léger, et à une exposition méridionale. P. DUCHARTRE.

MÉLINET, *Cerinthe* (*bot.*) Genre de la famille des borraginées ou aspérifoliées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le forment sont herbacés, indigènes des parties moyennes et méridionales de l'Europe. Leur teinte générale est glauque; leurs feuilles sont entières ou denticulées, généralement chargées de poils fort raides; leurs fleurs sont disposées en grappes terminales feuillées, et se distinguent principalement par un calice à cinq divisions profondes; par une corolle tubuleuse, un peu ventrue, presque cylindrique, à gorge nue, à limbe marqué de cinq dents ; par cinq anthères droites, à peine saillantes; leur fruit se divise en deux noix osseuses, qui présentent chacune deux loges et deux graines. — On trouve assez fréquemment dans les champs, dans les terres sèches de nos départements méridionaux, le MÉLINET RUDE, *Cerinthe aspera*, Lin.

MÉLINDE : royaume de la côte orientale de l'Afrique, sur la rivière Quilmanci ou Kilmansi. Il est de peu d'étendue, mais fertile, et produit en abondance du riz, des patates, du millet, d'excellents melons et d'autres fruits des pays méridionaux. Il y a beaucoup de gibier et des moutons à grosse queue, mais le bétail y est rare. Les habitants, mélange d'Arabes et de Cafres, professent tous le mahométisme. — Mélinde, la capitale, située sur un grand golfe et dans une belle plaine, était autrefois la ville la plus riche et la plus commerçante de toute la côte. Ses rues étaient très belles, ses édifices construits en pierres, fort élevés et couverts en terrasse; mais depuis qu'elle a cessé d'appartenir aux Portugais, elle est tombée dans une entière décadence. Le commerce d'exportation consiste en or, ivoire, cuivre et drogues. — On désigne encore sous le même nom, une rivière de l'Afrique, au sud du cap Delgado, et une des îles Querimba, dans la mer des Indes, au 10° 30′ de latitude méridionale.

MÉLIOSMÉES, *Meliosmeæ* (*bot.*) : Petite famille établie par M. Endlicher pour des arbres à *feuilles* alternes, sans stipules, simples et entières. Les *fleurs* sont disposées en panicules terminales et composées. Le *calice* est persistant, accompagné ou non de bractées, à cinq sépales, dont les deux extérieurs égaux, et les trois intérieurs souvent inégaux ; la *corolle* est à cinq pétales, dont trois extérieurs, orbiculaires, entiers, et deux intérieurs, plus petits, bifides, aigus ; cinq *étamines* opposées aux pétales, parmi lesquelles trois sont stériles et placées devant les grands pétales, et deux fertiles, situées devant les petits pétales : ces étamines ont des filets plans, et des anthères à deux loges opposées, globuleuses, s'ouvrant transversalement, remarquables par leur connectif terminal et charnu; *ovaire* sessile, à trois loges, contenant chacune deux ovules, surmonté d'un *style* court et épais, que termine un *stigmate* bilobé. Le *fruit* de ces végétaux est une drupe devenue uniloculaire par avortement, et ne renfermant plus qu'une *graine* presque arrondie, sans albumen, dont l'*embryon* a les cotylédons condupliqués et la radicule courbe et infère. — Le type de cette petite famille est le genre *Meliosma*, Blum, dont les espèces habitent les îles de l'Asie tropicale, et la portion continentale de cette partie du monde du 10e au 31e degré de latitude nord. — Les méliosmées sont très voisines des sapindacées. P. D.

MELIPILLA ou **LOGRONO** : Ville du Chili, dans un territoire du même nom, à 60 kilomètres S.-O. de Santiago, sur le Maypo.

MÉLIPONES (*insecte*) : Genre d'hyménoptères de la tribu des apiaires, famille des mellifères. Ces apiaires, très voisins des abeilles auxquelles ils ressemblent beaucoup, en diffèrent par les caractères suivants : femelles sans aiguillons, ocelles disposés transversalement, crochets des tarses simples, point

de dent à la base du premier article du tarse postérieur; ils sont en outre propres à l'Amérique méridionale et aux îles de la Sonde. Ce sont des insectes de petite taille, qui offrent le facies de nos abeilles, et produisent un miel très recherché. Leurs gâteaux sont composés de cellules placées sur deux rangs opposés et perpendiculaires à l'horizon. Les mélipones font leurs nids dans les troncs d'arbres, d'où on les chasse avec la fumée; un petit nombre les fait en terre, Le miel qu'elles produisent est très estimé et passe pour médicinal; on dit qu'il n'a pas l'arrière-goût de celui d'Europe; il est très parfumé. Dans quelques parties du Brésil on multiplie artificiellement ces abeilles en prenant dans leurs ruches sauvages des gâteaux contenant des nymphes et des œufs; on les met dans une ruche nouvelle qu'on parfume d'encens. Les mélipones qui éclosent restent ordinairement dans leur ruche artificielle qu'elles remplissent de miel et de cire : mais on assure que trois espèces seulement se plient à cette sorte de domesticité, et que les autres abandonnent leurs demeures. Elles sont cependant assez familières et se laissent prendre sans peine : la plupart ont une odeur agréable, qu'elles doivent sans doute aux fleurs sur lesquelles elles vont butiner. Ces abeilles paraissent être excessivement nombreuses en espèces : malheureusement elles n'ont jamais été observées par des entomologistes, et le peu que l'on connaît de leurs mœurs ne peut être rapporté aux espèces qui existent dans nos collections. Nous renvoyons à l'article ABEILLE, dans lequel plusieurs espèces de mélipone ont été décrites. L. F.

MÉLIQUE, *Melica* (*bot.*) : Genre de la famille des graminées, de la triandrie-digynie dans le système de Linné. Les végétaux qui le composent croissent en Europe et dans l'Asie moyenne, en Amérique, au Cap de Bonne-Espérance. Leurs fleurs sont paniculées; dans chacun des épillets qu'elles forment on n'en trouve que deux hermaphrodites et fertiles, les autres, au nombre d'une à trois, étant restées tout à fait rudimentaires. La glume est formée de deux folioles inégales et sans arête; la glumelle est à deux paillettes également sans arête; enfin, les deux squamules de chaque fleur se soudent souvent entre elles. — On trouve dans les diverses parties de la France cinq espèces de ce genre, parmi lesquelles les plus répandues sont : 1° la MÉLIQUE UNIFLORE, *Melica uniflora*, Retz, qui croît assez fréquemment dans les forêts, et dont le nom spécifique vient de ce que chacun de ses épillets ne renferme qu'une seule fleur hermaphrodite; 2° la MÉLIQUE CILIÉE, *Melica ciliata*, Lin., spontanée sur les coteaux secs et pierreux : jolie espèce, dont le nom est dû aux poils soyeux, abondants et longs que portent ses glumelles.

MÉLISSE, *Melissa* (*bot.*) : Genre de la grande famille des labiées, de la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Considéré avec la circonscription que lui assigne M. Bentham, il comprend des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes, indigènes de presque toute l'Europe, de la région méditerranéenne et du nord de l'Asie. Les fleurs de ces végétaux sont purpurines, blanchâtres ou jaunes; leur calice tubuleux, à 13 nervures, est bilabié; leur corolle, à tube droit ou courbé, nu en dedans, est généralement renflée à la gorge, et divisée en deux lèvres, dont la supérieure dressée, presque plane, entière ou échancrée, l'inférieure étalée, trilobée. — L'espèce la plus remarquable de ce genre est la MÉLISSE OFFICINALE, *Melissa officinalis*, Lin., vulgairement nommée *citronnelle*, à cause de l'odeur agréable de citron qu'exhalent ses feuilles, surtout lorsqu'on les froisse entre les doigts. Du reste, cette odeur dégénère lorsque la plante fleurit et fructifie, ce qui oblige à la recueillir, pour les divers usages qu'on en fait, avant même que ses fleurs se soient développées. La tige de cette espèce varie de hauteur de 4 décimètres à un mètre ou même un peu plus. Ses feuilles sont ovales-élargies, crénelées, en cœur à leur base, ridées et couvertes sur les deux faces de poils assez raides. Ses fleurs sont blanches ou d'un jaune pâle, et ont un calice béant, à lèvre supérieure plane, tronquée et légèrement tridentée. La saveur de cette mélisse est amère et aromatique. On l'emploie en médecine à divers titres. — La MÉLISSE A GRANDES FLEURS, *Melissa grandiflora*, Lin., est une jolie plante qui croît naturellement dans les lieux frais et ombragés des parties montagneuses de la France. Ses feuilles sont ovales, aiguës, à dents de scie aiguës; ses fleurs, les plus grandes du genre, sont groupées par trois ou quatre à l'aisselle des bractées linéaires-lancéolées que porte le haut de la tige; elles sont d'une jolie couleur purpurine. On cultive cette plante pour l'ornement des jardins. On en possède une variété à feuilles panachées. — La MÉLISSE NÉPÈTE, *Melissa nepeta*, Lin., croît très communément le long des chemins, dans les lieux secs et arides, surtout dans les parties méridionales de l'Europe. Son odeur est forte, et rappelle assez bien celle de la menthe pouliot. Elle possède des propriétés stimulantes assez marquées. — La MÉLISSE CALAMENT, *Melissa calamintha*, Lin., ressemble beaucoup à la précédente, et croît aussi dans les terres sèches; mais elle se trouve généralement plus haut vers le Nord. On l'emploie parfois en médecine à la

place de la Mélisse officinale. P. DUCHARTRE.

MÉLIS-STOKE : Poète hollandais qui florissait à la fin du XIIe siècle, écrivit, de 1283 à 1305, une chronique rimée des comtes de Hollande. On ne sait rien du lieu de sa naissance; mais on croit qu'il était prêtre, assertion que paraît confirmer son habitude de puiser à des sources latines, et surtout à la fameuse chronique de l'abbaye d'Egmont. Il raconte, d'après ses souvenirs et ceux de témoins oculaires, les événements de son époque, et l'exactitude de ce récit donne une assez grande valeur à son travail. Son style est pur, mais sa manière de narrer froide et sèche, comme celle des chroniqueurs contemporains. En revanche il professa une morale aussi rigoureuse que naïve. Voici le sens des conseils qu'il adresse au jeune comte Guillaume III, dans un passage de son poème : « Pensez toujours à la vertu; donnez autant que possible, mais avec discernement ; défiez-vous des flatteurs et du but de leurs paroles; proportionnez les récompenses au mérite; soyez juste envers le pauvre comme envers le riche. » Jean Vander Doues publia, en 1620, la première édition de la chronique de Mélis-Stoke, sans avoir pu découvrir jusque-là le nom de ce poète. La meilleure est celle que donna Hugdekoper en 1774. H.-G. M.

MÉLISSUS : Philosophe éléatique, fils d'Ithègène et natif de Samos, florissait vers l'an 450 av. J.-C. Il remplit des fonctions élevées parmi ses concitoyens qui avaient pour lui la plus grande estime, reçut le commandement de leur flotte dans leur lutte contre les Athéniens, remporta plusieurs avantages sur Périclès, et ne put toutefois empêcher sa patrie de succomber. — Mélissus était disciple de Parménide. Comme son maître il repoussait l'autorité du témoignage des sens et de l'expérience, et accordait à la seule raison le privilége de pouvoir s'élever à la connaissance de la vérité. Pour lui comme pour ses maîtres l'univers est un et indivisible, mais allant plus loin il conclut de ce principe l'impossibilité du vide, de l'espace, du mouvement et l'immatérialité de l'Etre universel. Il disait qu'on ne doit point chercher à définir la Divinité, parce que la connaissance que nous en avons n'est pas certaine. Il ne nous reste rien des écrits de Mélissus.

MÉLITÉE, *Melitæa* (*zool.*) : Nom appliqué à quatre genres particuliers, deux de l'embranchement des articulés, et deux de celui des zoophytes.

En entomologie, le plus important est un genre de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des argynnides, créé par Fabricius, et ayant pour caractères : antennes presque aussi longues que le corps, terminées brusquement par un bouton turbiné ou pyriforme et un peu aplati en dessous; palpes minces; yeux médiocres; abdomen presque aussi long que les ailes inférieures, et dont l'extrémité dépasse la gouttière abdominale dans l'état de repos; ailes entières ou à peine dentelées, et jamais ornées de taches d'argent. Les chenilles sont garnies de tubercules charnus, cunéiformes, couverts de poils courts et raides. Les chrysalides sont obtuses en avant, avec six rangées de points verruqueux sur le dos, sans taches métalliques et avec des couleurs variées. Parmi une vingtaine d'espèces, placées dans ce groupe, et qui toutes vivent dans les bois de l'Europe, on peut prendre pour type la *Melitæa artemis*, qui a le corps noir, et les ailes d'un brun noirâtre, légèrement festonnées, avec des taches fauves et jaunes, disposées par bandes transversales : les postérieures fauves en dessous, avec trois bandes d'un jaune pâle, et une rangée de taches ocellées. — Le second genre appartient à la classe des crustacés, et est synonyme du genre *ischyrocère*.

Les deux genres de zoophytologie sont : 1° un genre de polypiers créé par Lamouroux, et comprenant des espèces voisines des *isis*, à polypier fixe, rameux, composé d'un axe articulé pierreux et d'un encroûtement cortical contenant les polypes à l'état frais, mince, cellulifère et persistant dans l'état sec : les articulations pierreuses sont un peu striées longitudinalement et séparées par des entre-nœuds spongieux et renflés. On en connaît quatre espèces, ordinairement remarquables par leur coloration en rouge vif, en rose, ou en jaune, de grande taille et propres aux mers des pays chauds. — 2° un genre d'acalèphes, famille des méduses, créé par Péron et Lesueur, tantôt réuni au genre *orythie*, tantôt à celui des *rhizostomes*, et que de Blainville adopte, avec la caractéristique suivante : animal ayant une excavation intérieure qui communique avec l'extérieur par huit ouvertures formées par autant de pédicules d'attache percés au milieu, d'où naissent huit appendices brachidés très courts. On en décrit deux espèces : la *M. purpurea*, Péron et Lesueur, qui a souvent 50 centimètres de largeur et se rencontre sur les côtes de l'île de Wight, et le *M. brachyura*, Lesson, presque aussi large, avec les bras longs d'un mètre, d'un rouge jaunâtre ; l'ombrelle est demi-transparente avec son bord légèrement teint de rouille; elle habite près des côtes de la Nouvelle-Guinée. E. D.

MÉLITÈNE (*géogr. anc.*) : Contrée située entre le Cappadoce et l'Euphrate, et qui devint une des cinq préfectures de la province que les

Romains appelèrent *Petite-Arménie*. Elle porte aujourd'hui le nom de *Méledri*. Elle avait pour chef-lieu Mélite ou Mélitène (auj. *Malatia*), près du confluent de l'Euphrate et du Mélas (Kara-Sou). Cette ville, fondée par Trajan et capitale de la Petite-Arménie, donna son nom à cette fameuse légion *Mélitine* ou *foudroyante*, composée presque tout entière de chrétiens, et dont les prières firent tomber une pluie miraculeuse qui, en 174, sauva l'armée de Marc-Aurèle au moment où elle allait périr de soif dans les solitudes de la Germanie. Chosroès et Justinien se livrèrent, en 572, une grande bataille auprès de Mélite.

MÉLITITE (*min.*). Substance d'un jaune pâle ou d'un jaune orangé, en petits parallélipipèdes rectangulaires, souvent recouverts d'un enduit rouge brunâtre, et assez dure pour étinceler par le choc du briquet, soluble en gelée dans l'acide nitrique, et fusible avec bouillonnement en un verre transparent. Sa composition est : Silice, 38; chaux, 19,60; magnésie, 19,40; magnésie, 19,40; alumine, 2,90; oxyde de fer, 12,10; oxyde de manganèse, 2; oxyde de titane, 4. Cette substance a été découverte aux environs de Rome, à Caro di Bove, dans une lave où elle est associée au feldspath. — Les anciens minéralogistes ont aussi donné le nom de MÉLITITE à une espèce d'argile compacte, d'un jaune de miel, employée autrefois en médecine comme sudorifique.

MÉLITON (*saint*) fut évêque de Sardes sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Il présenta à ce prince une *Apologie de la religion chrétienne*, dont Eusèbe et d'autres écrivains ecclésiastiques font le plus grand éloge. Il avait composé d'autres ouvrages qui ont été perdus ainsi que le précédent. Quelques fragments seuls ont été conservés, et se trouvent dans la bibliothèque des Pères. Un passage de Méliton, rapporté par Eusèbe, contient le catalogue des livres de l'Ancien Testament que l'Église reconnaît comme canoniques.

MÉLITOPHILES, *Melitophili* (*ins.*) : Sixième section ou tribu des coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, établie par Latreille et composée d'insectes, dont le corps est déprimé, le plus souvent ovale, brillant, sans cornes, avec le corselet trapéziforme ou presque orbiculaire; une pièce axillaire occupe, dans le plus grand nombre, l'espace compris entre les angles postérieurs et l'extérieur de la base des élytres. La partie anale est découverte. Le sternum est souvent prolongé en manière de pointe ou de corne avancée. Les crochets des tarses sont égaux et simples. Les antennes ont dix articles, dont les trois derniers forment une massue toujours feuilletée. Le labre et les mandibules sont cachés, en forme de lames aplaties, entièrement ou presque entièrement membraneuses. Les mâchoires se terminent par un lobe soyeux en forme de pinceau, sans dents cornées. Le menton est ordinairement ovoïde, tronqué inférieurement ou presque carré, avec le milieu du bord supérieur plus ou moins concave ou échancré. La languette n'est pas saillante. Des observations anatomiques faites par M. L. Dufour sur ces insectes, l'on peut conclure qu'ils sont de tous les scarabéides ceux dans lesquels le tube alimentaire est le plus court. Le ventricule chilifique a communément la tunique externe couverte de petites papilles superficielles en forme de points saillants. Le renflement qui termine l'intestin grêle n'est point caverneux comme celui des hannetons. L'armure spéciale des mâles diffère aussi de celle de ces derniers. Les larves vivent dans le vieux bois pourri. On trouve aussi l'insecte parfait sur les fleurs, et souvent encore sur les troncs des arbres, d'où il suinte une liqueur qu'il suce. Latreille dit que cette section est susceptible de se partager en trois divisions : Trichides, Goliathides et Cétonides. Les mélitophiles des deux premières divisions n'ont point de saillie sternale bien prononcée; la pièce latérale du mésosternum ou axillaire ne se montre point généralement en dehors, ou n'occupe qu'une portion de l'espace compris entre les angles postérieurs du thorax et la base extérieure des élytres. Le corselet ne s'élargit pas de devant en arrière, comme dans les cétonides. Le côté extérieur des élytres n'est point brusquement rétréci ou unisinué un peu au dessus des angles huméraux, comme dans ces derniers insectes. Mais un caractère qui paraît plus rigoureux à Latreille, c'est qu'ici des palpes latéraux sont insérés dans les fossettes latérales de la face antérieure du menton, de sorte qu'ils sont entièrement à découvert, et que les côtés de ce menton les débordent même à la naissance, et les protègent par derrière. Dans les deux premières divisions, ces palpes sont insérés sous les bords latéraux du menton ou dans ces bords mêmes, de manière que les premiers articles ne paraissent point, regardés par devant. Latreille rapporte aux mélitophiles les genres *Trichius*, *Platygenia*, *Cremastocheilus*, *Goliathus*, *Inoa*, *Cetonia*, *Gymnetis* et *Macronota*. Dans ces derniers temps, divers auteurs se sont appliqués à l'étude de ces insectes : 1° MM. Percheron et Gory ont donné une monographie des Cétoines (1833, 2 vol. in-8, avec planches), qui renferme les genres *Osmoderma*, *Valgus*, *Trichius*, *Agenius*, *Stripsipher*, *Gnorimus*, *Inca*, *Platigenia*, *Cremastocheilus*, *Diplognatha*, *Guathocera*, *Amphitoros*, *Macroma*,

Goliathus, Schizorina, Cetonia, Dicheros, Ischnestoma, Tetragonos, Lomaptera, Macronota et *Gymnetis.* — M. Burmeister, tout en adoptant ces genres, a créé un assez grand nombre de coupes génériques. Enfin M. Schaum (*Ann. de la Société entom. de France*, 1845, p. 37) donne le catalogue des espèces qui entrent dans la famille des lamellicornes mélitophiles. Là se trouvent établies l'indication et la synonymie des genres et des espèces, ainsi que l'antériorité des noms. Il résulte de ce travail que cette section renferme 135 genres et 650 espèces, dont 121 genres et 593 espèces pour les cétonides, et 14 genres et 57 espèces pour les trichides. On les trouve presque sur tous les points du globe. Cependant les pays chauds, boisés et abondants en végétaux offrent un plus grand nombre d'espèces. Il est à remarquer que la plupart des mélitophiles, bien qu'ayant leurs étuis en partie soudés, peuvent en soulever l'extrémité pour déployer leurs ailes. Ils volent avec rapidité en se tenant placés obliquement, et produisent un bruit qui est assez élevé et continu. H. Lucas.

MÉLITTE, *Melittis* (*bot.*): Genre de la famille des labiées, de la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes indigènes de l'Europe moyenne et méridionale, remarquables par leurs grandes et belles fleurs mêlées de rouge et de blanc et disposées par cinq ou six en faux verticilles axillaires. Ces fleurs ont un calice campanulé, membraneux, veiné, divisé en deux lèvres, dont la supérieure est large et arrondie; une corolle à tube large, dépassant le calice, à lèvre supérieure arrondie, entière, légèrement concave, tandis que l'inférieure est étalée et trilobée; des anthères rapprochées par paires, à deux loges distinctes et divergentes; un style divisé peu profondément au sommet en deux lobes ovales. — L'espèce type de ce genre est la Mélitte à feuilles de mélisse, *Melittis melissophyllum*, Lin., à laquelle son odeur forte a fait donner le nom vulgaire de *Mélisse puante*. Cette belle plante est assez commune dans les forêts, dans les lieux montagneux et couverts de presque toute la France. On la cultive dans les jardins comme espèce d'ornement, et, dans ce cas, on la plante à une exposition très ombragée et humide. P. Duchartre.

MELIUS (Spurius) : Chevalier romain qui, pendant une famine, profita de ses grandes richesses pour acheter d'immenses quantités de blé dont il fit au peuple des distributions gratuites. Son but n'était rien moins que désintéressé. Il voulait rétablir la royauté à son profit. Il avait gagné l'affection de la multitude et réuni toutes les armes nécessaires pour mettre son projet à exécution. Minucius, préfet des vivres, découvrit la conspiration, et Cincinnatus, immédiatement revêtu de la dictature, enjoignit à Mélius de comparaître devant lui. Melius refusa de se rendre à cette injonction et se précipita au milieu de la foule pour se dérober aux poursuites. C. Servilius Ahala, général de la cavalerie, lui passa son épée au travers du corps (440 av. J.-C.). Ses biens furent confisqués et sa maison rasée. Cet événement allait susciter de nouveaux troubles dans la ville, lorsque la révolte des Fidénates et le meurtre de trois députés romains rallumèrent tout à coup la guerre à l'extérieur.

MELKARTH : dieu en l'honneur duquel les Tyriens célébraient tous les quatre ans des jeux magnifiques. Il était probablement le protecteur de leur ville, car son nom (*melek*, roi, et *kartha*, ville) signifie le roi de la ville. On le regarde généralement comme identique à Baal. L'Écriture même donne positivement le nom de Baal au dieu des Tyriens. Les Grecs l'assimilaient à Hercule, qui représente le soleil, comme Baal, et le traducteur de Sanchoniaton le dit fils de Demarus-Jupiter. Il était adoré à Gadès (Cadix), à Malte, à Carthage, etc. On le représentait chargé de liens, et on entretenait un feu perpétuel dans ses temples. A Gadès, on l'honorait comme le recteur de l'année. On lui immolait des cailles à cause de la migration de ces oiseaux, qui rappelait celle du soleil dans l'hémisphère austral. A l'époque de sa fête, toutes les colonies tyriennes envoyaient à la métropole des présents magnifiques et de riches offrandes. Carthage même n'y manqua jamais, dit-on. La principale cérémonie de cette fête était appelée *autocaïsme* (brûlement de lui-même). Le peuple se rassemblait autour d'un bûcher immense auquel on mettait le feu, et des cendres duquel s'échappait un aigle. L'autocaïsme est regardé comme un symbole de l'année, qui ne finit que pour recommencer. Le phénix égyptien, Hercule se brûlant sur le mont Œta, et cet aigle qui s'élançait du bûcher funéraire des empereurs romains, ont des rapports visibles avec la cérémonie tyrienne. On a pensé que le culte de Melkarth, porté par les colonies phéniciennes jusqu'au détroit de Gibraltar, avait donné lieu à la fable si célèbre des Colonnes d'Hercule.

MELLE : Ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département des Deux-Sèvres, à 27 kil. S.-E. de Niort, dans une position charmante sur une colline baignée par la Béronne. Cette ville, dont la population est de moins de 3,000 habitants, paraît avoir été jadis fort importante. On ne sait absolument rien de son origine; mais on y voit deux églises qui datent

au moins du règne de Charlemagne; l'une d'elles n'est même qu'un ancien temple païen restauré comme le prouvent les statues mutilées, les colonnes et les signes zodiacaux qu'on y remarque encore. Saint Pien, évêque de Poitiers, y fut inhumé en 564. Charles-le-Chauve, par son édit de Piste, en Normandie, y établit un des dix hôtels des monnaies du royaume, ou plutôt le rétablit, car on a des deniers de cette ville qui paraissent antérieurs à cet édit, et probablement à Charlemagne lui-même. Melle devait sans doute cet avantage aux mines d'argent qui y furent très anciennement exploitées, et qu'on parla de rouvrir sous le règne de Louis XVIII ou de Charles X. Les minerais qu'elles fournissent sont des sulfures argentifères de zinc et de plomb. Ces deux métaux y sont, dit-on, de première qualité. On trouvera à l'article NUMISMATIQUE des détails curieux au sujet de cette ville, dont le nom sur les monnaies est écrit *Metallum* et *Metullo* qui, probablement, est l'ablatif de *Metullus*. — Il est important, au point de vue de la numismatique, de rappeler un passage des *Antiquités d'Aquitaine*, où Dandin cite Metullus, ancienne capitale du Médoc, comme ayant aussi possédé un hôtel des monnaies. Plusieurs des pièces frappées à Melle portent d'un côté le mot *Metallo*, et de l'autre *Metullum*; on a pensé que ce dernier mot y était ajouté pour établir une distinction entre les deux hôtels, Melle étant en effet la seule ville de fabrication qui possédât une mine d'argent. — Melle fut prise en 1574 par le général calviniste Lanoue; Louis de Latrimouille l'enleva aux protestants en 1576. Les Huguenots continuèrent néanmoins de former la majorité de la population, dont la plus grande partie émigra après l'édit de Nantes. — On visite dans les environs la haute et forte tour de Melzéard, bâtie en 1420 par Pierre Frottier, favori de Charles VII, et une belle pierre druidique appelée la *Pierre-Pèse*, dont la table à 7 mètres 50 de long et 4 de large. — L'arrondissement de Melle produit beaucoup de froment, d'orge et de seigle, dont il exporte une grande quantité, soit en grains, soit en farines dites minot. C'est une des contrées de la France qui produit le plus de bestiaux. Ses mulets sont recherchés dans toutes les parties du monde. L'arrondissement compte environ 76,000 habitants et 7 cantons : Melle, la Mothe-St-Heray, Brioux, Celles, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais. AL. B.

MELLI, pays que quelques géographes indiquent vaguement comme situé dans le S. du Soudan.

MELLIFÈRES, *Mellifera* (*ins.*). Sous ce nom Latreille désignait une de ses grandes familles de l'ordre des hyménoptères qui correspond à la tribu des apiens. Cette grande division est caractérisée et distinguée de tous les autres hyménoptères par des mâchoires et des lèvres généralement fort longues, contenant une sorte de trompe, la lèvre inférieure plus ou moins linéaire, avec l'extrémité soyeuse; des pattes postérieures, le plus souvent conformées pour récolter le pollen des étamines, et ayant le premier article des tarses très grand, en palette carrée ou en forme de triangle; des ailes étendues pendant le repos. Les Mellifères ont généralement un corps gros et court, souvent très velu; ils ont des antennes filiformes, peu longues, s'épaississant un peu plus vers l'extrémité chez les mâles que chez les femelles; des yeux étendus, surtout chez les mâles, et en outre on observe vers le sommet de la tête trois ocelles ou petits yeux lisses. Il existe chez certains de ces hyménoptères trois sortes d'individus : des mâles, des femelles et des neutres ou ouvrières : c'est le cas, comme on le sait, pour les abeilles et les bourdons. Dans tous les autres, il n'y a jamais que deux sortes d'individus. Les femelles et les individus neutres sont munis d'un aiguillon qui leur sert d'arme offensive et défensive. Cet organe produit une piqûre dans laquelle il verse un liquide vénéneux contenu dans un petit réservoir, ce qui occasionne, comme personne ne l'ignore, une douleur très vive, et qui suffit pour tuer ou paralyser complétement les autres insectes lorsqu'ils sont atteints par les mellifères femelles. L'organisation de ces curieux hyménoptères est encore incomplétement connue. Le système nerveux n'a été décrit que chez l'abeille commune; ce sont MM. Brandt et Ratzeburg qui l'ont représenté. Si les mellifères, par le développement de leur organisation, paraissent occuper le premier rang parmi les insectes, il en est de même et comme conséquence de cette première perfection, relativement à leur instinct. Ces insectes savent pourvoir au besoin de leurs larves, qui sont incapables de se procurer leur nourriture. C'est une femelle seule qui construit un nid, dans lequel elle dépose ses œufs. Elle ne doit jamais voir les êtres qui en sortiront, car elle aura déjà cessé de vivre quand paraîtra sa postérité. Mais auprès de chaque œuf, bien enfermé dans sa cellule, elle aura déposé une provision suffisante pour l'existence entière de l'animal à l'état de larve. Tantôt ce sont des sociétés nombreuses, où vivent quelques femelles ou une seule, mais alors entourée par des individus neutres ou ouvrières, dont on compte des centaines et des milliers dans une même habitation. Les *Xylocopes*, comme l'indique leur nom, ont l'habitude de percer le bois et de creuser des tuyaux pour y établir le ber-

ceau de leur progéniture; mais nous connaissons des exemples qui montrent que ces hyménoptères dérogent parfois à leurs habitudes en s'emparant de trous déjà formés. Il en est de même à l'égard de beaucoup d'autres mellifères. Les *Chalicodomes* qui construisent sur les murailles des nids d'une dureté extrême, composés en grande partie de gravier et de terre, qu'ils font adhérer fortement au moyen d'un liquide visqueux qu'ils ont la propriété de sécréter, ne manquent pas de profiter souvent des vieux nids qui ont résisté d'une année à l'autre. Les industrieuses femelles se contentent de les raccommoder, d'en boucher les fissures, et en quelque sorte de les remettre à neuf. Cependant ces hyménoptères sont aptes à construire eux-mêmes leur nid tout entier; c'est la paresse, si l'on peut employer ce mot, qui les porte à s'emparer de l'habitation d'une autre, depuis longtemps abandonnée et détériorée. Pendant leur état de larves, les mellifères demeurent dans un état d'imperfection remarquable, et sont des vers mous, blanchâtres, apodes, ne pouvant nullement se déplacer; restant maintenus dans une loge où leur nourriture leur est apportée soit par la mère, soit par les ouvrières. Leur transformation en nymphe a lieu dans la même loge, et l'espace de temps qu'ils passent sous cette forme varie suivant les genres et les espèces.

Les mellifères constituent une famille extrêmement considérable. Les espèces en sont très nombreuses, répandues dans toutes les régions du monde, mais plus abondamment, d'après tout ce que nous savons, dans l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique. Toutes ces espèces sont réparties par les entomologistes dans une soixantaine de genres, dont on forme plusieurs petits groupes, et même plusieurs familles. M. E. Blanchard, dans son *Histoire des insectes*, a admis six familles parmi les mellifères; on les désigne surtout par les caractères fournis par les pattes postérieures et par la langue. Ces six familles sont les *Apides*, les *Psythirides*, les *Anthophorides*, les *Andrénides*, les *Osmiides* et les *Nomadides*. La première de ces familles, les apides, est elle-même subdivisée en trois groupes : ce sont les *Méliponides*, dont les jambes postérieures sont munies d'une espèce de peigne à l'angle interne, et dont le premier article des tarses est inerme; les *Apites*, dont les jambes postérieures sont inermes, et le premier article du tarse quadrangulaire, avec un angle supérieur proéminent; et les *Rombites*, dont les jambes postérieures sont bi-épineuses à l'extrémité, et le premier article de leurs tarses dilaté à l'angle externe de la base. Au groupe des apites appartient seulement le genre *Abeille* pour lequel nous renvoyons à ce mot. H. L.

MELLITE (*min.*), et communément *Pierre de miel* : sel organique admis comme espèce minérale, et composé, suivant Klaproth, de 46 parties d'acide mellitique, de 16 parties d'alumine, et de 38 parties d'eau. Cette substance très-rare, observée pour la première fois en 1790 par Werner, est d'un jaune de miel, d'un éclat résineux, et d'une pesanteur spécifique de 1,58. Elle cristallise en octaèdre à base carrée, dont les faces sont inclinées, de part et d'autre de la base, de 93° 22'. Cet octaèdre est souvent modifié par ses angles latéraux. Le mellite est fragile et à réfraction double. L'acide nitrique le dissout, et la liqueur précipite en gelée par l'ammoniaque. Il donne de l'eau par la calcination, se charbonne, et brûle sans flamme ni fumée, en laissant un résidu. Il appartient aux dépôts de lignites des terrains tertiaires; on l'a rencontré principalement à Ortern en Thuringe, en Suisse, et même aux environs de Paris, dans le lignite terreux d'Auteuil.

MELLITIQUE (ACIDE), MELLITATES. L'*acide mellitique* a été découvert par Klaproth. Il ne se trouve dans la nature qu'uni à l'alumine pour former l'espèce minérale appelée *mellite* (*voy.* ce mot). Il jouit d'une saveur fortement acide. L'air ne l'altère pas. Il résiste à une température de plus de 300°. Projeté sur une plaque suffisamment chaude, il se décompose sans se fondre, en donnant lieu à une fumée qui n'affecte point l'odorat. Lorsque la décomposition se fait dans une cornue, il se forme un résidu charbonneux abondant et un sublimé acide cristallin fusible qui paraît être un acide pyrogéné. Il ne se produit pas d'huile et il ne se répand pas la plus légère odeur empyreumatique. L'acide mellitique est très soluble dans l'eau, et forme une dissolution qui, par l'évaporation, devient sirupeuse, se couvre d'une croûte, et se prend en masse pulvérulente. Abandonnée à elle-même, la liqueur se concentre peu à peu, et laisse déposer l'acide en aiguilles déliées et groupées en étoiles. Il est également très soluble dans l'alcool à froid; mais si cette dissolution anhydre est soumise pendant quelque temps à l'ébullition, l'acide mellitique se trouve converti en un nouvel acide doué de propriétés très différentes, encore assez imparfaitement connues. L'acide sulfurique concentré le dissout à l'aide de la chaleur, mais ne l'altère pas, même à la température à laquelle il se distille; l'acide azotique n'exerce aucune action sur lui, soit à froid, soit à la température de l'ébullition. L'acide mellitique forme dans les eaux de chaux, de baryte et de strontiane, des précipités blancs, solubles dans les acides azotique et

chlorhydrique. Les précipités qu'il forme avec les acétates de baryte ou de plomb et avec l'azotate de mercure et dans l'azotate neutre d'argent sont également blancs; celui qu'il produit dans l'azotate de fer est de couleur isabelle. Tous sont également solubles dans l'acide azotique.

L'acide mellitique est formé de 50,21 de carbone et 49,79 d'oxygène, ce qui donne pour sa formule C^8O^5. On l'extrait du mellite réduit en poudre impalpable et traité ensuite par une dissolution bouillante de carbonate d'ammoniaque; l'acide carbonique se dégage, et la presque totalité de l'alumine se dépose, tandis qu'une très petite quantité seulement de cette terre reste en dissolution avec le mellitate d'ammoniaque formé, et se sépare de ce sel au moment où il cristallise. Le mellitate d'ammoniaque est ensuite traité par de l'acétate de plomb ordinaire, ce qui donne un mellitate métallique dont on isole l'acide de la même manière que pour extraire l'acide oxalique de l'oxalate de plomb (*voy.* OXALIQUE).

Les MELLITATES que forme avec les bases l'acide qui nous occupe se décomposent par le feu en donnant un grand résidu charbonneux, tandis qu'il se dégage des produits qui ne contiennent pas d'hydrogène. Il paraît que parmi les mellitates neutres il n'y a que ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque qui soient solubles dans l'eau, mais que les autres se dissolvent, soit dans un excès d'acide mellitique, soit dans les acides puissants qui forment des sels solubles avec leurs bases. On ne rencontre dans la nature que le mellitate d'alumine. Le mellitate neutre d'ammoniaque s'obtient en traitant le mellite par le carbonate d'ammoniaque, et ceux de potasse ou de soude en combinant directement l'acide avec les bases. Les mellitates insolubles se forment soit de cette dernière manière, soit en versant de l'acide mellitique dans les acétates, et plus souvent par la voie des doubles décompositions. — Dans les mellitates métalliques neutres, l'oxygène de la base est à celui de l'acide comme 1 est à 3, et à la quantité de l'acide lui-même comme 1 est à 6,0575. — On a signalé l'existence de quelques mellitates acides et même de sous-mellitates qui, sans doute, sont soumis aux lois ordinaires dans leur composition. L.

MELLO-FREIRE-DOS-REIS (PASCOAL JOSE DE), l'un des meilleurs jurisconsultes du siècle dernier, naquit en 1738 dans la petite ville d'Anciao en Portugal, vint étudier à Coïmbre, où il se fit recevoir docteur à 19 ans, et en 1772 fut nommé, par le marquis de Pombal, professeur de droit portugais à l'Université de cette ville. La reine Marie, fatiguée des lenteurs du comité chargé de s'occuper de refondre les lois du royaume, appela Mello-Freire à Lisbonne en 1783, et lui confia la rédaction de la partie la plus importante de ce grand travail. Vers 1788 Mello avait terminé un *Code du droit public* et un *Code du droit pénal;* mais il mourut en 1798 avant d'en avoir vu la publication. Le premier est resté inédit, et le second a été publié en 1823 par les soins de son neveu. On doit aussi à Mello plusieurs savants traités de droit, réunis à Coïmbre en 1815; les *Institutions du droit public privé et criminel du Portugal*, et l'*Histoire du droit civil*, où il trace le tableau de toutes les vicissitudes de la législation qui a régi le Portugal en remontant aux temps antérieurs à la domination romaine. Ces deux ouvrages écrits en latin avaient été composés pour l'usage de l'Université de Coïmbre. Quelques auteurs ont placé Mello sur la même ligne que Montesquieu. Il était grand-vicaire de Crato, membre du conseil du roi et de la cour souveraine de justice.

MELLON (*chim.*). Le mellon est un composé de carbone et d'azote (C^3Az^2), découvert par M. Liebig en chauffant le sulfo-cyanogène. Ce sont les principes du cyanogène qui se combinent alors dans un autre ordre, et donnent naissance au nouveau corps, comme l'indique la formule suivante, dans laquelle on voit en même temps qu'il y a dégagement de soufre et formation de sulfure de carbone : $2(C^2Az,S)=S+CS+C^3Az^2$, c'est-à-dire que 2 atomes de sulfo-cyanogène donnent un atome de soufre, plus 1 atome de sulfure de carbone, plus 1 atome de *mellon*.—On prépare généralement le mellon soit en exposant le sulfo-cyanogène, soit le bi-sulfure de cyanure de mercure à l'action de la chaleur rouge, dans une cornue de verre, soit en faisant réagir le chlore sec à l'aide de la chaleur sur le sulfo-cyanure de potassium. Il paraît se produire encore dans plusieurs autres circonstances, savoir : en calcinant le mélam et l'ammelide, corps neutres, la melamine et l'ammeline, bases salifiables, et la cyanomide.

Le mellon est solide, jaune, pulvérulent, insipide, inodore, infusible, insoluble dans l'eau et dans tous les autres liquides indifférents, par aucun desquels il n'est d'ailleurs altéré. Il exige, pour sa décomposition, une température susceptible de ramollir le verre à bouteille, et se transforme alors en 3 volumes de cyanogène et 1 volume d'azote : $C^6Az^4=C^6Az^3+Az$. Il se combine avec le *potassium*, à l'aide de la chaleur, en donnant lieu à un dégagement de lumière, en même temps qu'il s'exhale une faible odeur ammoniacale provenant sans doute de la petite quantité d'huile de pétrole, dont il est presque

impossible de débarrasser le potassium. Le *mellonure* qui résulte de cette combinaison est très fusible, transparent et soluble dans l'eau, à laquelle il communique un goût d'amandes amères, quoique la dissolution ne contienne aucune trace de cyanure.—Chauffé dans du *chlore* sec, le mellon donne naissance à une substance solide, blanche, d'une odeur forte, et qui attaque vivement les yeux; c'est probablement un chlorure de mellon.— Une dissolution de potasse, bouillie avec le mellon, en dégage de l'ammoniaque, et le dissout, et bientôt après il se forme de longs cristaux soyeux, dont la quantité peut augmenter à tel point, par le refroidissement, que le liquide finisse par se solidifier. Ces cristaux sont formés de cyanure de potasse mêlé à un autre corps qui n'est probablement que du mellonure de potassium.—Le mellon est converti en acide cyanitique et en ammoniaque par l'acide azotique.—L'action des autres acides n'est pas encore parfaitement déterminée; mais on sait qu'ils ne produisent point d'acide cyanitique. L.

MÉLOCACTE, *Melocactus* (*bot.*) : L'un des genres de la famille des cactées ou opuntiacées, formée par démembrement du grand genre *Cactus* ou cierge (*voy.* CIERGE).

MÉLODIE (*mus.*). La mélodie, dont le nom dans la langue des Grecs rappelait à la fois le charme du chant et la douceur du miel, peut être définie : l'heureux enchaînement des sons entendus successivement. C'est la partie essentielle et primitive de la musique. On la retrouve chez tous les peuples; on la rencontre même dans les chants d'un certain nombre d'animaux, des oiseaux par exemple, qui, incapables de s'accorder entre eux pour produire des harmonies, exécutent des mélodies rhythmées, et modulées quelquefois avec beaucoup de goût. Sans la mélodie, l'harmonie en serait réduite à imiter les bruits naturels, les ruisseaux, les vents, les échos. La mélodie est l'âme qui la soutient, la dirige et lui donne sa puissante expression. Il y a plus, l'harmonie n'est jamais aussi belle que lorsqu'elle chante à plusieurs voix une mélodie composée. — Parmi les mélodies il en est qui plaisent sans accompagnement; celles-là ne tardent pas à devenir populaires. Il en est d'autres qui, un peu moins simples, exigent un accompagnement pour être comprises, et d'autres enfin qui ne peuvent se développer que par le secours de l'harmonie; celles-ci, quoique les plus belles pour les connaisseurs, ne sont pas toujours saisies par la foule, parce qu'elles sont toujours le résultat d'une idée complexe. Du reste l'art de trouver des mélodies de tout genre est complétement indépendant de la science musicale. Des hommes médiocrement, ou même peu instruits en musique, J.-J. Rousseau, Rouget de l'Isle, par exemple, en ont trouvé de fort belles. Cette faculté mélodique n'est pas non plus répandue également dans tous les pays. L'Italie, qui, en moins d'un demi-siècle, a produit successivement Pergolèse, Piccini, Paesiello, Cimarosa, Rossini, Bellini, Donizetti, et tant d'autres qui n'ont pas cessé un moment d'égayer ou d'attendrir le monde par leurs douces cantilènes, est vraiment le pays privilégié du chant.

L'art d'enchaîner agréablement les mélodies est un don de la nature; mais l'étude des œuvres des grands maîtres fournit une suite de remarques qui peuvent singulièrement faciliter le travail du compositeur.

Parmi les mélodies on distingue le *récitatif*, qui n'est autre chose qu'une déclamation musicale, et le chant proprement dit. Le récitatif est, pour ainsi dire, la prose de la mélodie; il brave les lois de la versification musicale; il prend son intonation où il veut, choisit de préférence les modulations les plus éloignées, celles que le chant ordinaire tolèrerait le plus difficilement, et ne garde du rhythme qu'un sentiment vague, indiqué çà et là par un accord de l'orchestre. Quelquefois cependant il se rapproche davantage du chant, il accepte le rhythme et la mesure; quelques-unes des règles de la mélodie lui deviennent alors applicables.

Ces règles se rattachent à quatre principes : l'*expression*, le *rhythme*, la *symétrie des phrases* et la *modulation*. — L'expression dépend surtout du sentiment. On l'obtient en imitant les accents de la joie ou de la douleur des êtres animés, mais surtout en écoutant l'instinct qui parle au fond de nos âmes. — Quant au rhythme, il en est de deux sortes : celui qui règle la succession symétrique des temps de la mesure (*voyez* MESURE et RHYTHME), et celui qui règle la succession symétrique des phrases. — Tout chant se compose d'une série de phrases, ordinairement fort courtes, dont la succession forme une *période musicale*, comme une réunion de phrases enchaînées symétriquement forme une *période oratoire*. Ces fragments de phrases musicales correspondent exactement à nos vers. De même que le vers est composé d'un nombre fixe de syllabes ou de pieds, de même la période mélodique est composée de mesures; au delà d'une certaine limite, le rhythme ne serait pas perceptible; cette limite paraît être de huit mesures pour la mélodie, comme elle est de huit syllabes pour la versification. Les rhythmes plus étendus doivent être forcément des multiples de huit, ou de rhythmes de moindre dimension. Le rhythme d'une mesure est d'un emploi

très rare, comme le vers d'une syllabe. La période de sept mesures est également peu usitée, et presque toujours, quand elle se présente, les compositeurs y ajoutent une mesure supplémentaire afin de la *carrer*. Le rhythme de deux mesures ne s'emploie guère que dans les mouvements lents, ce qui le fait équivaloir au rhythme à quatre ou six mesures. Celui de trois est sautillant; il doit se terminer par une cadence afin de ne pas être confondu avec le rhythme à six mesures. La phrase de quatre mesures est la plus usitée, longtemps même elle a été la seule reconnue; les autres mètres étaient considérés comme de contrebande. Le ryhthme de six mesures est le plus usité après celui de quatre; il doit être divisible en deux parties égales. Le rhythme de cinq mesures est d'un emploi peu fréquent. On le trouve dans la deuxième partie du vieil air : *Charmante Gabrielle*, et dans celle de l'air auvergnat : *Combien j'ai douce souvenance.* — Ces diverses périodes ne se mêlent pas indifféremment. Une phrase de cinq ou sept mesures, jetée au milieu des phrases de quatre, de six, de huit, est toujours choquante, comme l'apparition d'un petit vers de ces mesures au milieu d'une versification à syllabes paires.

La phrase mélodique est également soumise à une sorte de rime. Toute phrase veut être suivie d'une phrase semblable, de même dimension, où le rhythme et les intonations soient distribués de manière à lui donner une physionomie fraternelle. Cette seconde phrase accolée à l'*antécédent* s'appelle *conséquent;* cette suite ajoutée à la *demande* s'appelle la *réponse.* La réponse doit avoir essentiellement le même nombre de mesures que la demande; les ornements, les modulations y doivent être disposés dans le même ordre. Les rhythmes de trois, de cinq et de sept syllabes sont essentiellement astreints à cette règle d'un conséquent pour compléter l'antécédent, afin que le nombre total des mesures de la phrase soit en nombre pair. La règle est un peu moins rigoureuse pour les phrases carrées; cependant le besoin que l'oreille éprouve de ce conséquent est telle qu'à défaut de seconde phrase, on est involontairement porté à répéter la première avec peu ou point de variation aux dernières notes. — Les phrases musicales ont aussi leur *césure* qui les partage en deux parties égales. Cette césure, comme dans le vers, doit toujours porter sur le temps fort de la mesure; mais, comme dans le vers, on peut admettre après, une syllabe non accentuée. La musique en tolère même plusieurs; l'effet est alors semblable à celui des vers *sdruccioli* de l'Espagne et de l'Italie.

La période musicale la plus étendue ne dépasse pas seize mesures (deux rhythmes de huit mesures ou quatre rhythmes de quatre). — Dans les périodes à deux membres, on ajoute souvent deux mesures à la fin, ou bien on répète les deux dernières mesures, ce qui dans le cas des phrases carrées porte le nombre des mesures à dix. Mais cette *coda* d'une phrase a cela de commun avec la *coda* d'un morceau qu'elle n'en forme pas une partie essentielle et peut en être détachée. Quelquefois aussi une mesure unique se trouve surajoutée pour exprimer une exclamation; mais alors elle peut être regardée comme une parenthèse ou mesure détachée qui ne dérange pas la carrure de la phrase. Il en est de même de l'*écho* pour lequel on fait répéter par d'autres voix ou d'autres instruments, à l'octave ou même à la quinte, les dernières notes émises. Si un tel écho se trouve dans l'antécédent, il est nécessaire qu'il reparaisse dans le conséquent, qui en est comme la rime. Il peut y avoir aussi des mesures sous-entendues. C'est ce qui arrive lorsqu'un membre de la période finit au commencement d'une mesure, et que le nouveau membre commence en même temps sans attendre que le précédent soit terminé, ainsi que cela se rencontre fréquemment dans les duos. Mais la phrase n'en reste pas moins carrée. La mesure, qui n'a pas été exprimée et qui manque dans la partition, n'en a pas moins été perçue par l'esprit, et la mélodie n'est pas boîteuse. Les compositeurs négligent quelquefois de ponctuer leurs phrases et leurs périodes; c'est alors à l'exécutant à le faire pour eux en prenant sur la durée d'une note longue pour pratiquer un repos.

Un petit nombre de phrases musicales composent ordinairement tout un morceau. Ces phrases, le compositeur les varie par divers moyens de manière à les renouveler, tout en leur conservant leur physionomie, soit en les portant sur d'autres degrés de l'échelle, soit en déplaçant les intonations, en y introduisant des parenthèses, en renversant le rhythme, etc. — On donne le nom de *dessin mélodique* à une certaine combinaison de longues et de brèves qui se reproduit constamment avec des variétés d'intonation. Un seul dessin mélodique peut quelquefois remplir tout un morceau. — Le plus souvent on fait alterner deux de ces dessins afin d'éviter la monotonie; mais il faut qu'ils aient quelque analogie, qu'il existe entre eux au moins une sorte de parenté. Toutes les phrases du reste doivent se trouver dans ce cas et se lier les unes aux autres pour l'expression, le mode, la mesure, le rhythme, la place des cadences ou points de repos. Si, pour donner plus d'énergie à l'expression, la mélodie vient

à oublier le rhythme, il faut que l'harmonie le reprenne et le maintienne. On recommandait aussi autrefois d'éviter les intonations difficiles, les intervalles augmentés, les sauts d'octave; mais les compositeurs se sont depuis longtemps débarrassés de ces entraves.

Le chant mesuré est assujetti à la loi des modulations, dont le récitatif se dispense. Les modulations directes du majeur au mineur se font diatoniquement à la dominante et à la sous-dominante, au mineur même base, au mineur relatif et au mineur de la médiante; du mineur elles se font au majeur même base et au majeur relatif. Quant aux modulations chromatiques, elles peuvent transformer, par une transition plus dure à la vérité, une corde quelconque de la gamme diésée ou bémolisée, soit en sensible des deux modes, soit en modale d'un mode différent. La modulation enharmonique ne peut être exécutée qu'à l'aide de l'harmonie ou sur des instruments à tempérament (*voy.* ENHARMONIQUE et MODULATION).

La mélodie comprend non seulement toutes les variétés de l'air, chanson, couplet, cavatine, cantique, mais toutes les compositions où une voix, un instrument jouent le rôle principal. Les mélodies se divisent généralement en airs continus et en airs périodiques. Il est rare que les premiers soient fort longs. Une des formes les plus notables de l'air périodique est le rondeau, composé d'une phrase musicale qui revient après chacune des périodes développées dont on la fait suivre; le tout est terminé par une *coda*. — Les airs de danse ont moins d'étendue : ils se composent ordinairement de deux parties, la première finissant à la tonique, et la seconde se terminant sur la dominante et rappelant la première. Quelquefois la seconde partie est dans un ton collatéral. — Les petits airs de couplets sont le plus souvent de seize mesures en deux phrases, quelquefois avec changemeut de mode, de ton ou de rhythme. La première phrase, souvent répétée deux fois de suite, est quelquefois ramenée encore à la fin. — Les grands airs se composent ordinairement d'un *cantabile* d'un mouvement doux, lequel est suivi d'un *allegro*, avec une *coda* nommée *cabalette*, d'un mouvement pressé.

Telles sont les règles essentielles de la mélodie. On les comprendra, on découvrira les autres en étudiant les partitions des grands maîtres, en se pénétrant de leur esprit, et en laissant de côté cette partie passagère de leurs œuvres, ces cadences que la mode impose et repousse tour à tour. L'examen attentif des partitions de Mozart par exemple, le plus pur entre les compositeurs, en apprendra plus que toutes les règles du monde sur l'art de conduire une mélodie, comme sur l'art de faire jouer les ressources de l'harmonie. J. FLEURY.

MÉLODRAME (*litt.*), c'est-à-dire *drame musical*. Le mélodrame fut d'abord le drame destiné à être mis en musique, l'opéra, l'opéra-comique. On a composé sur le mélodrame une foule de traités et d'articles qui s'appliquent uniquement à ce que nous nommons aujourd'hui un *libretto* d'opéra. Le nom de mélodrame fut ensuite donné à certaines pièces jouées sur les théâtres secondaires, et où la pantomime remplissait un très grand rôle. Des refrains populaires, joués de temps à autre par l'orchestre, commentaient le dialogue parlé et souvent en tenaient lieu, et le public riait aux éclats lorsque dans certaines situations l'orchestre jouait : *Va-t'en voir s'ils viennent, Jean, — J'ai du bon tabac*, ou bien *Il pleut, bergère!* Mais le public s'ennuya de ce genre d'amusement. On imagina alors d'accompagner le dialogue aux moments d'agitation par une musique spéciale, de faire précéder la pièce d'une ouverture, d'y amener des danses, et de marier, autant que faire se pouvait, l'opéra au drame populaire. La danse disparut ensuite, l'ouverture fut composée de morceaux d'opéras connus, plus ou moins bien découpés, et la musique ne donna plus signe de vie pendant tout le drame, si ce n'est pour annoncer l'entrée de quelque personnage important, accompagner certains monologues, ou lancer quelques rapides accords pendant les scènes passionnées. C'est le mélodrame de nos jours. Le mélodrame ainsi conçu ne diffère du drame que par des nuances. Il est au drame ce que la peinture en détrempe, la sculpture de décoration, faites pour être vues de loin et ne durer qu'un temps, sont aux tableaux et aux statues de musée. Le drame repose sur une idée, le mélodrame se contente du fait brutal. Pendant longtemps, il a eu ses caractères tracés d'avance, comme l'ancienne *comédie de l'art*. Il avait son tyran, son brigand, sa victime innocente et persécutée. Aujourd'hui même il se préoccupe assez peu de la peinture des caractères, des nuances et des vraisemblances; ce qu'il réclame avant tout, ce sont des situations pathétiques. Il atteint son but s'il parle au cœur et à l'imagination. Dans tout le reste, sa poétique ne diffère pas de celle du DRAME (*voy.* ce mot).

MÉLOÉ (*ins.*) Peu de genres de coléoptères sont aussi tranchés que celui-ci. Il se distingue au premier coup d'œil de tous ceux de cet ordre sans exception par les élytres, qui sont minces, flexibles, insuffisantes pour recouvrir l'abdomen entier, et qui, au lieu de s'unir entre elles, comme de coutume, par une suture droite, empiètent l'une sur l'autre. Leur immobilité complète rendait in-

utiles les ailes inférieures : aussi n'en existe-t-il aucune trace. A ce caractère ces insectes réunissent une tête triangulaire, verticale et adhérante par un col étroit au prothorax, qui est plus ou moins cubique, surtout chez les femelles, enfin des pattes dont les premières paires comptent cinq articles aux tarses, tandis que la dernière n'en a que quatre. Les Méloés sont lourds, massifs, et se traînent plutôt qu'ils ne marchent. On les trouve soit à terre, soit sur les plantes basses, dont ils font leur nourriture, en recherchant principalement celles dont les sucs sont âcres, telles que les renonculacées. Quand on les saisit, ils répandent, par les articulations des pattes, une liqueur jaune, d'une odeur musquée, et qui a été préconisée, pendant un moment, dans le siècle dernier, comme un spécifique contre l'hydrophobie. Mais c'est surtout sous le rapport de leurs métamorphoses que ces insectes sont intéressants. Il y a eu là, pendant longtemps, un problème qui embarrassait les entomologistes, et qui n'a été définitivement résolu que dans ces derniers temps par M. Newport en Angleterre. En deux mots, les Méloés sont parasites dans leur jeune âge, et vivent aux dépens des provisions que certains hyménoptères, voisins des abeilles, déposent dans les nids où doit se développer leur propre progéniture. Les Méloés femelles pondent, dans des trous qu'elles creusent dans le sol, des paquets d'œufs jaunes et de forme cylindrique, d'où sortent bientôt de petites larves jaunâtres, assez semblables à des poux, et très agiles. Ces larves grimpent sur les fleurs que fréquentent les hyménoptères en question, et se cramponnent si fortement au corps de ces derniers, qu'il est difficile de leur faire lâcher prise. Elles ont été souvent observées dans cette position, sans qu'on pût décider ce qu'elles devenaient plus tard. Mais M. Newport s'est assuré que, ainsi que le soupçonnait Latreille, elles sont transportées dans les nids des hyménoptères, sur lesquels elles se sont fixées, et que là elles achèvent de croître et finissent par se transformer en nymphes. L'insecte parfait éclot bientôt, mais passe l'hiver dans sa retraite, d'où il sort au commencement du printemps. Le parasitisme est un fait extrêmement rare chez les coléoptères, et il est intéressant de remarquer qu'indépendamment du genre actuel, il n'a encore été observé que dans deux autres, les Zonites et les Ripiphores, appartenant à une famille voisine de celles dont les Méloés font partie.

Ces insectes sont plus particulièrement propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. Ils ne sont pas absolument étrangers aux régions intertropicales, mais ils y sont rares et ne s'y rencontrent guère que dans les hautes montagnes. L'Europe en possède une douzaine d'espèces. TH. LACORDAIRE.

MÉLOGALE (*mamm.*) : Genre de carnassiers, voisin de ceux des Martes et des Putois, créé par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, et ayant pour caractères : tête conique, très longue; museau allongé, non terminé en groin; dix molaires à la mâchoire supérieure, douze à l'inférieure : les carnassières supérieures quadrangulaires offrant quatre tubercules et se rapprochant de la forme des dents tuberculeuses; pieds pentadactyles; pouces courts; ongles peu différents de ceux des chiens en arrière, arqués, très longs, très forts aux pieds de devant; queue longue. — Une seule espèce entre dans ce genre, c'est la MÉLOGALE MASQUÉE (*M. personata*), longue de plus de 33 centimètres depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, la queue ayant à peu près la moitié de cette longueur. La tête en dessus est brune, avec une tache blanche, et en dessous entièrement blanchâtre; le corps est brun avec une tache blanche; les flancs et la région externe des membres sont couverts de poils gris légèrement roussâtres; les membres sont à peu près de cette dernière couleur; la queue est couverte de très longs poils de deux couleurs : ceux de la base d'un brun grisâtre à la racine, blanchâtres à la pointe, et ceux de l'extrémité blanchâtres à la racine comme à la pointe. Cet animal a été découvert par M. Bélanger dans les bois du Pégou, dans les Indes Orientales. E. D.

MÉLOLONTHERIS (*ins.*). M. Mulsant désigne sous ce nom dans son *Histoire naturelle des coléoptères de France* la septième famille de sa tribu des lamellicornes. Les insectes qui représentent cette famille sont des coléoptères nuisibles dans toutes les phases de leur vie active, mais principalement à l'état de larves. Gœdart est le premier qui a fait connaître la larve d'une espèce de cette famille, celle du *Melolonthe vulgaire*. Suivant les recherches de M. Walckenaër, cette larve serait le Spondyle d'Aristote et des anciens naturalistes. Moufet, Latreille et quelques autres auteurs modernes l'ont considérée comme étant le Cossus, regardé comme un mets délicat par les Romains et les Phrygiens. Depuis Gœdart, beaucoup d'auteurs se sont occupés du *Hanneton* ou Mélolonthe vulgaire, et nous allons, d'après M. Mulsant, reproduire les détails les plus intéressants de l'histoire de cet insecte; ils serviront à donner une idée générale des habitudes de cette famille. C'est ordinairement pendant le printemps que les hannetons, dégourdis par la chaleur, se rapprochent peu à peu de la surface du sol, et s'apprêtent à abandonner les lieux où ils ont passé leur premier âge. Ordinairement, ils commencent à paraître, en France,

vers la mi-avril, selon l'état de la température, et quatre ou six semaines après, toute la génération est sortie de terre. Le soir, ils quittent les feuilles ou les rameaux auxquels ils étaient accrochés, et parcourent les airs en bourdonnant. Leur vol est très lourd, ils en dirigent les mouvements avec peine et tombent au moindre choc. De cette difficulté d'éviter des obstacles qui ressemblent à de l'imprévoyance est venu le proverbe français : *Étourdi comme un hanneton*. A la nuit close, ces insectes viennent de nouveau chercher un asile sur les arbres, dont ils dévorent alors la verdure. Dans les années où leur nombre est peu considérable, leurs dégâts sont à peine sensibles ; mais dans celles où ils paraissent en grand nombre dans certaines localités, ils dépouillent quelquefois celles-ci de toutes les feuilles dont le printemps avait paré les arbres. Le vol des hannetons a généralement peu d'étendue; mais quelquefois, après avoir tout détruit dans certains lieux, ils se rassemblent en hordes nombreuses, et émigrent à des distances plus ou moins considérables. Les ravages que nous causent, sous leur dernière forme, ces insectes destructeurs, seraient bien plus grands et plus étendus, si la nature leur avait accordé une vie moins passagère ; mais heureusement elle a limité à un temps très court la durée de leur existence. Les mâles, dans les printemps favorables, ne vont guère au delà de huit à douze jours, après lesquels ils tombent épuisés sur la terre. Souvent alors, au bout de quatre semaines, la génération entière a disparu; mais si le mois de mai est attristé par des pluies froides ou des gelées nocturnes, les hannetons se cachent pendant ces intempéries, pour reparaître après qu'elles sont passées. L'apparition de l'espèce dure alors un mois et demi, et quelquefois un peu plus. Les femelles, avant de mourir, ont un devoir important à remplir, celui d'assurer le sort de leur postérité. L'instinct qui les guide les porte à choisir une terre douce et meuble, de préférence à un sol argileux et humide. Après le coucher du soleil, elles se répandent dans les champs, s'enfoncent de dix à vingt centimètres, et y déposent, rassemblés en un tas, douze à trente œufs, quelquefois davantage. Quand ceux-ci ont été confiés à la terre, la mère, après un repos convenable, se fraie un chemin pour aller un peu plus loin fonder une autre colonie; puis, sa tâche accomplie, elle termine bientôt une vie désormais inutile. Quatre ou six semaines après ce dépôt des œufs a lieu la naissance de la larve. Celle-ci porte en France plusieurs noms vulgaires, et c'est généralement sous le nom de ver blanc qu'elle y est connue. Dans les premiers temps, ces larves se contentent de parcelles de fumier, de détritus des végétaux. Elles croissent rapidement et atteignent, dans la même année, sept à huit lignes de longueur. Pendant les quatre à cinq mois qui suivent leur naissance, elles vivent réunies en familles, mais après l'hiver, pendant lequel elles ont eu le soin de s'enterrer pour éviter les atteintes de la gelée, le besoin d'une nourriture plus abondante les force à se disperser. Elles pratiquent dans toutes les directions des galeries souterraines, et dès ce moment, elles commencent à attaquer d'une manière plus particulière les racines vivantes et à commettre des dégâts qui vont en croissant avec la grosseur et avec la force de leurs mandibules. Ces larves voraces ne bornent pas leurs dégâts à la destruction des plantes herbacées. Elles s'attachent parfois au pied des vieux arbres de nos jardins et de nos vergers, en nombre assez considérable pour occasionner leur mort. On en a trouvé jusqu'à près d'un décalitre rassemblées autour d'une même souche. Ces larves, pendant la belle saison, ordinairement vers la fin de juin, s'enfoncent dans la terre pour changer de peau, et à une profondeur assez grande pour ne pas être troublées dans cette opération laborieuse. Vers le mois de juillet de leur troisième été, elles s'enfoncent plus profondément qu'elles ne l'ont fait encore, pour y subir leur transformation en nymphe, et ce n'est que six semaines après le changement en nymphe qu'a lieu la dernière métamorphose. L'insecte parfait reste ordinairement dans la retraite jusque vers le milieu de février, époque à laquelle il commence à se frayer un chemin qui doit le conduire au jour en avril ou en mai. — La vie des hannetons est donc communément de trois ans. Dans leur jeune âge, ces insectes ont des ennemis très nombreux. Parmi les moyens proposés pour atténuer les ravages de cet animal dévastateur, deux seulement peuvent être employés avec succès sur une grande échelle : la chasse aux larves et surtout les battues pour la destruction de l'insecte parfait. H. Lucas.

MELON (*bot.*) Nom vulgaire de l'espèce la plus connue et la plus intéressante du genre Concombre (*voy.* Concombre).

MELON D'EAU (*bot.*) Nom que porte vulgairement la pastèque, *Cucurbita citrullus*, Lin., que plusieurs botanistes de nos jours regardent comme le type d'un genre distinct et séparé (le genre *Citrullus*, Neck.). Le fruit de cette plante est gros, arrondi, lisse et marbré ou moucheté à sa surface, sur un fond vert. Son volume est considérable dans les pays chauds où il prospère, et où sa chair, très fondante, sucrée et rafraîchissante, le fait rechercher. A Paris, on n'en fait qu'une consommation très limitée ; aussi la

culture de cette plante n'y a-t-elle qu'une faible importance. On sème de bonne heure le melon d'eau sur couche et sous châssis; en pressant son développement, on en obtient le fruit vers le milieu de l'été. On fait subir à la plante une taille analogue à celle des melons.

MÉLONGÈNE (*bot.*) : Nom vulgaire et spécifique d'une espèce du genre Morelle, *Solanum*, le *Solanum melongena*, L., espèce cultivée dans tous les jardins potagers, surtout de nos départements méridionaux, pour son fruit que l'on prépare de manières très variées. Cette plante porte plus communément le nom vulgaire d'*Aubergine*.

MÉLONIDE (*bot.*). L. C. Richard avait proposé ce nom pour désigner l'espèce de fruit auquel les botanistes donnent généralement, en la généralisant, la dénomination de *Pomme*, empruntée à la langue vulgaire.

MÉLONIE (*moll.*) : Genre proposé par de Lamarck pour plusieurs petits corps fossiles des terrains marins tertiaires, et ayant pour type la MÉLONIE SPHÉRIQUE, *Nautilus melo*, Fichtel et Moll, qui est presque sphérique ou un peu allongée, formée de loges nombreuses qui s'enroulent autour d'un axe, le dernier tour enveloppant tous les autres, et ayant les cloisons non perforées. — Pour quelques naturalistes, les Mélonies sont rangées parmi les Foraminifères, sous le nom d'*Alvéoline*. E. D.

MÉLONITE, ou **MÉLOPONITES**, **MÉLOPERONITES**, et aussi *melon du Mont-Carmel* : Noms donnés par les anciens lithologistes aux géodes de Calcédoine et aux nodules de silex présentant une forme globuleuse et arrondie comme celle d'un melon.

MÉLONNÉE (*bot.*). Variété de courge, le *Cucurbita moscata*, encore appelé *citrouille musquée*.

MELONS FOSSILES. On a improprement donné ce nom à des géodes siliceuses. creuses et tapissées de cristaux de quartz dont la forme ovoïde rappelle celle des melons, mais qui, bien certainement, n'ont pas une origine végétale. Dans les formations du calcaire magnésien, et jusque dans les grès de Fontainebleau, on rencontre des masses orbiculaires plus ou moins volumineuses, et que l'on a comparées à différents fruits et quelquefois à des melons.

MÉLOPÉE (*mus.*), en grec Μελοποιία : art de faire de la musique. La science musicale des Grecs était exposée dans un nombre considérable de volumes qui se sont presque tous perdus. Ceux-ci étaient-ils précis et clairs ? Dans ce cas, leur perte serait un malheur inappréciable, car les traités des grammairiens Aristide, Quintilien et Martianus Capella, les ouvrages de Plutarque, de Saint-Augustin et de Boèce, qui sont les sources de presque tout ce que nous connaissons sur la musique des Grecs et des Romains, ne fournissent qu'un exposé très obscur de la science musicale des anciens, et les passages des écrivains de ces deux nations, à l'aide desquels on a cherché à le commenter, n'ont fait souvent qu'y ajouter de nouvelles difficultés. Ainsi, tandis que certains écrivains modernes ont voulu retrouver dans la musique grecque nos deux modes et notre harmonie, au moins dans ce qu'elle a de doux et de suave, d'autres ont pu, en s'appuyant des mêmes autorités, soutenir que les Grecs n'avaient pas d'harmonie, que leur gamme différait complétement de la nôtre, et qu'ils ne connaissaient en fait de mélodie que des chants analogues à ceux que l'Église nous a conservés. Ce qui paraît certain, c'est que la mélopée des Grecs était fort compliquée, pour arriver en définitive à des effets assez mesquins, si on les compare au travail préparatoire. C'est toujours ainsi du reste que débutent les inventions humaines, et notre musique moderne elle-même ne se débarrasse qu'avec lenteur des langes de sa scolastique.

Les Grecs considéraient dans la mélopée : 1° la prise Ἀπή, qui enseigne au musicien à quelle partie de la voix il doit confier son chant. C'est ce que nous appellerions le choix du ton ; 2° la Μίξις, qui présidait au mélange des genres et des modes : c'est ce qui correspondait en petit à notre modulation ; 3° la Χρῆσις ou emploi, qui se divisait elle-même en trois parties : l'*euthia* qui réglait la marche du chant du grave à l'aigu, de l'aigu au grave, ou le mélange des deux mouvements ; l'*agoge* qui réglait l'emploi des degrés disjoints en montant et conjoints en descendant et réciproquement ; la *petteia* qui réglait l'emploi des intonations et indiquait celles qui devaient revenir le plus souvent. — On subdivise encore la mélopée d'après le degré d'élévation des sons dans l'échelle musicale. L'*hypathoïde* traitait des sons graves et propres au mode tragique ; la *méloïde* qui s'occupait des sons du médium et des hymnes des dieux ; la *nétoïde* traitait des sons aigus et s'appliquait aux chants dithyrambiques ou bachiques. On divisait aussi la mélopée suivant le caractère moral de la musique qu'il s'agissait de produire. On appelait *systaltique* (qui resserre le cœur) la musique qui exprimait les passions tendres ou mélancoliques ; *diastaltique*, celle qui épanouissait le cœur, qui poussait à la joie, à la magnanimité et surexcitait les grands sentiments ; *euchastique* celle qui tenait l'âme tranquille et ne procurait que des émotions douces et superficielles, etc. — Quelle que soit la valeur de ces divisions, il en résulte évidem-

ment que la musique des Grecs était encore dans l'enfance. Si elle eût été ce que quelques uns ont prétendu, les législateurs musicaux auraient eu de plus graves enseignements à donner que ces méticuleuses subtilités. (*Voy.* GAMME, HARMONIE, MODE, MODULATION, MUSIQUE, etc.) J.F.

MÉLOPHAGE, *Melophagus* (*ins.*) : Genre de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, tribu des Coriaces, créé par Latreille et adopté par tous les entomologistes, avec les caractères suivants : tête séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces; pas d'ailes. Chez ces insectes, la tête est ovalaire, transverse, enfoncée dans le corselet, mais bien distincte, ce qui les différencie des Nystéribies, chez lesquelles cet organe est loin d'être aussi bien séparé des autres; les valvules du suçoir sont très allongées; les antennes sont logées dans deux fossettes dépendantes de la partie supérieure du rostre; il n'y a pas d'ocelles; le corselet est presque carré; au dessus du second stigmate on distingue un petit appendice qui doit être les vestiges soit des ailes, soit des balanciers; par l'absence de véritables ailes, on peut aisément les distinguer des Hypobosques. Enfin leurs pattes sont robustes, terminées par des crochets longs, recourbés auprès du tarse et armés d'une forte dent en dessous. — On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de ce genre; la principale est le MÉLOPHAGE DES MOUTONS (*Melophagus ovinus*), long d'environ deux lignes, avec la tête, le trone et les pattes fauves, l'abdomen noirâtre. Il se rencontre dans la toison des moutons, sur lesquels il s'attache fortement.

MÉLOPLASTE (*mus.*) : procédé pour l'enseignement des éléments de la musique. Le méloplaste consiste en une portée vide, de cinq lignes, plus deux lignes supplémentaires. On ne met en tête de cette portée ni clef, ni dièse, ni bémol. Les notes ne sont pas écrites, mais le point où elles doivent se trouver est indiqué par la baguette du maître. L'*ut* est ainsi transporté par la pensée sur tous les barreaux et dans tous les intervalles, et les élèves sont instruits à chanter, non d'après la place absolue des notes, mais d'après leur place relative, c'est-à-dire d'après leurs propriétés de tonique, médiante, dominante, sensible, etc. Au bout de quelque temps de cet exercice bien fait, l'élève a l'avantage de pouvoir lire sur toutes les clefs, usitées ou inusitées, et par conséquent de pouvoir, à première vue, transposer en *ut* majeur ou en *la* mineur un morceau, quelque chargé qu'il soit d'accidents. — Cette méthode a été inventée par Galin, qui l'a exposée dans un livre publié en 1818 sous ce titre : *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*, in-8°. Un autre professeur, M. Pastou (1822), a entouré le méloplaste d'une lyre, et s'est approprié le procédé qu'il a appelé méthode de la *lyre harmonique*. Wilhem a modifié également le méloplaste pour en faire sa *main harmonique*, dans laquelle la clef est représentée par un anneau qui passe successivement aux divers doigts, ou s'applique aux divers barreaux de la portée. Enfin Galin a eu des disciples directs qui ont plus ou moins perfectionné sa méthode, M. Jue dans la *Musique apprise sans maître*, et MM. Aimé Paris et Chevé, qui, comme l'inventeur, enseignent simultanément la notation ordinaire de la musique et la notation par chiffres, mais en donnant la préférence à celle-ci pour la musique vocale et la théorie de l'harmonie.

De grandes discussions se sont élevées au sujet de ces inventions. Ce qu'il y a de certain, c'est que le méloplaste de Galin ressemble étonnemment à la portée vide de Jacob et de l'abbé Lebœuf, écrivain du XVIII^e^ siècle, à la main proposée par Rameau (1760), et même à la portée vide de Sebaste Heyden, 1537. Mais il est fort probable que Galin ni ses coïnventeurs ne connaissaient ces ouvrages. Au moyen-âge, on employait aussi une main harmonique, dont les jointures des doigts formaient les points de repère. Cette main harmonique qu'on trouve dans le P. Mersenne et dans le complément du *Guide* de Wilhem était excessivement compliquée; l'usage de ce procédé ne doit pas avoir peu contribué à retarder les progrès de la musique. J.F.

MELPOMENE (*myth.*) : Une des neuf Muses, celle qui préside à la tragédie. Son nom vient de μελπω, *chant grandiose et lyrique*. On la représentait chaussée du cothurne, la couronne en tête et tenant dans les mains un sceptre et un poignard. On a trouvé aussi des peintures et des monuments sur lesquels on la voit avec un masque ou même une massue à la main. Dans les peintures d'Herculanum, elle est revêtue de la grande tunique et du manteau. *Melpomenos* est un des surnoms d'Apollon.

MELUN, l'ancien *Melodunum* : ville de France, chef-lieu du département de Seine-et-Marne, sur la Seine, à 39 kilom. S.-E. de Paris : latit. N. 48° 32' 23", longit. E. 0° 19' 23". Elle est divisée en trois parties : l'une, la plus considérable, s'élève agréablement en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine; la seconde est dans une île du fleuve; la troisième, sur la rive gauche. Melun n'est pas généralement bien bâtie, ni bien percée; cependant on y remarque une place vaste et régulière, un beau quai, les vitraux de l'église Saint-Aspaïs, l'église Notre-Dame, l'hôtel de préfecture, dans une position agréable et élevée, établi dans une ancienne ab-

baye de Bénédictins, les ruines d'un château fort que plusieurs rois de France ont habité et où la reine Blanche tint sa cour pendant quelque temps. Il y a une bibliothèque publique de 10,000 volumes, une maison centrale de détention, des filatures de coton, des tanneries, des fabriques de calicot, de drap, de faïence, de chaux grasse et hydraulique, de ciment lithoïde pour statues. Il s'y fait un grand commerce de grains ; on y cultive des roses pour la pharmacie et la parfumerie, et l'on y pêche des anguilles renommées. Melun existait sous la domination romaine ; elle fut la résidence de divers rois de la troisième race, particulièrement de Robert et de Philippe Ier, qui y moururent. Les Anglais s'en emparèrent en 1419 ; Charles VII la reprit en 1430. Elle était la capitale du Gâtinais français, et eut longtemps le titre de vicomté, mais elle fut érigée en duché-pairie en faveur de Villars, en 1709. C'est la patrie de Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque. — La ville a une population de 6,800 habitants ; l'arrondissement en a 60,700 (recensement de 1846). E. C.

MELUN. La maison de ce nom, alliée à la race royale des Capétiens, est célèbre dans l'histoire depuis le xe siècle. — *Guillaume* DE MELUN fut un des principaux chevaliers qui aidèrent Godefroy de Bouillon à conquérir la Terre-Sainte. Il avait été surnommé le *Charpentier*, parce que rien ne résistait aux coups terribles de sa hache d'armes. — *Adam*, vicomte de MELUN, fut envoyé par Philippe-Auguste dans le Poitou (1208), y battit Aimery VII, vicomte de Thouars, commandant de troupes anglaises et Savary de Mauléon. Aimery tomba même en son pouvoir. La France lui dut en grande partie la victoire de Bouvines. Il mourut en 1220. — *Simon* DE MELUN, seigneur de la Loupe, accompagna saint Louis en Afrique et se distingua au siége de Tunis. Il fut nommé maréchal de France, en 1293, et fut tué en 1302 à la bataille de Courtrai. — *Jean II*, vicomte de MELUN, remplaça en 1350 Jean Ier son père, dans la charge de grand chambellan de France, assista à la bataille de Poitiers et au traité de Brétigny, et mourut en 1382. — *Charles* DE MELUN, baron des Landes et de Normanville, descendant d'un frère de Simon de Melun, parvint au plus haut degré de faveur auprès du roi Louis XI, qui le nomma grand-maître de France et lieutenant-général du royaume (1465). Son faste était tel qu'on le surnomma le *Sardanapale* de son temps. Il encourut la disgrâce du roi à l'époque de la guerre du *Bien public* et fut privé de ses emplois. Louis XI le fit ensuite arrêter comme coupable de haute trahison. Il eut la tête tranchée en 1483, et fut réhabilité sous le règne suivant. — *Louis* DE MELUN, marquis de Maupertuis et ensuite duc de Joyeuse, se couvrit de gloire au siége de Valenciennes (1677), et fut fait brigadier par le roi sur les retranchements qu'il avait emportés. Il se distingua ensuite à la bataille de Cassel et au siége d'Ypres, fut promu successivement aux grades de maréchal de camp et de lieutenant-général, et défendit le Havre contre les Anglais, en 1694. Louis XIV récompensa ses services en rétablissant pour lui (1714) le duché-pairie de Joyeuse, dont les titulaires venaient de s'éteindre. Louis de Melun était né en 1634. Il mourut en 1731.

MÉLUSINE : La protectrice de la maison de Lusignan, et la plus célèbre de toutes les fées de la mythologie française. Jean d'Arras, auteur de la légende de Mélusine, dit qu'elle était fille de Pessine et d'Élinas, roi d'Albanie. De concert avec ses deux sœurs jumelles, elle renferma son père dans la montagne de Brundelois. Pessine, irritée, la condamna à être moitié femme et moitié serpent tous les samedis, et fée jusqu'au jugement dernier, à moins qu'elle ne trouvât un chevalier qui voulût l'épouser, et qui consentît à ne jamais la voir le jour de sa métamorphose. Mélusine rencontra en se promenant dans les bois Raymondin, comte de Forez, qui, épris de ses charmes, ne tarda pas à la prendre pour femme. Elle bâtit alors le château de Lusignan, et devint successivement mère de huit enfants, dont le plus célèbre est Geoffroy *à la grand'dent*. Malheureusement Raymondin était curieux. Un samedi il fit avec son épée un trou dans la cloison de la chambre de Mélusine, et la vit avec sa queue de serpent. Mélusine poussant un cri, s'envola tout à coup par la fenêtre. Une seconde légende, mais plus récente, rapporte qu'elle se réfugia en Dauphiné, dans la fameuse grotte de Sassenage, au milieu de laquelle se trouvent deux cuves creusées dans le rocher, et qui, à sec pendant toute l'année, se remplissent d'eau le jour des Rois. Mélusine leur communiqua le don de prophétie, et épousa ensuite le seigneur de Sassenage, dont elle eut un fils qui perpétua sa race. — Un religieux Dominicain nommé Étienne, appartenant à la famille de Lusignan, fit, après Jean d'Arras, un livre qui laissait bien loin en arrière la chronique de cet auteur, et qui fit regretter à toute la noblesse française de ne pas descendre de Mélusine. Les Sassenage trouvèrent moyen, ainsi que les Luxembourg et les Rohan, de rattacher leur généalogie à l'illustre fille de Pessine.

Mélusine ne cessa point de protéger la maison de Lusignan. On lit dans Brantôme que la reine-mère étant venue dans cette ville, on lui

rapporta que Mélusine venait se baigner dans la fontaine, en forme d'une très belle femme et en habits de veuve, qu'elle paraissait sur la grosse tour en femme et en serpent, et qu'elle poussait trois grands cris quand un malheur devait arriver à ses parents, ou à la France, ou quand un roi de France cessait de régner. Cette dernière apparition, dit Brantôme, était regardée par tout le monde comme un fait positif. Depuis la destruction du château, Mélusine a cessé de se montrer. Bullet et d'autres auteurs disent que Mélusine est le même nom que Mélusène et Mélisende qu'on retrouve dans nos chartes les plus anciennes, et que la Mélisende ou Mélusine, si populaire dans le Poitou, était fille d'Aymery de Lusignan, et femme de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. Quant au château dont on lui attribue la fondation, il fut bâti par Hugues II au milieu du XIIe siècle, et c'est à tort que Boucher croit le nom de Mélusine formé de la réunion des deux mots Melle et Lusignan, villes qui, suivant Besly, n'ont jamais appartenu à la même famille. Bullet pense que la légende vient de la ressemblance du nom de Mélusine avec *Me-lusen*, c'est-à-dire moitié anguille et moitié serpent. Mélusine, cette fée anguiforme qui se baigne si volontiers dans la fontaine de Lusignan, offre les plus grands rapports avec les syrènes si célèbres au moyen-âge, et avec cette Wivre ou Vouivre de la Franche-Comté, qui a aussi la queue d'un serpent, et qui aime tant à se plonger dans les eaux transparentes des fontaines. AL. BONNEAU.

MELVIL (SIR JACQUES), naquit à Halhill, dans le Fifeshire (Écosse), en 1534. A l'âge de 14 ans il fut envoyé en France pour être placé en qualité de page auprès de Marie d'Écosse, qui dès lors avait été promise au Dauphin, depuis François II. Melvil termina ses études à Paris, entra au service du connétable de Montmorency (1549), fut blessé à ses côtés à la bataille de Saint-Quentin, fut chargé d'une mission en Écosse, trouva à son retour le connétable disgracié, passa en Allemagne où il servit 3 ans l'Électeur palatin, visita ensuite l'Italie et la Suisse, et alla réjoindre en Écosse Marie Stuart qui l'avait rappelé, et qui le nomma conseiller privé et gentilhomme de sa chambre. Melvil remplit ces fonctions avec loyauté, et montra une grande habileté dans plusieurs missions délicates qui lui furent confiées. Il ne craignit pas de faire à Marie les plus sévères remontrances lorsqu'il eut connaissance de son funeste attachement pour Bothwell. Il dut ensuite prendre la fuite pour échapper à la colère de ce dernier. Melvil se déclara pour Jacques VI après l'emprisonnement de la reine. Mais l'influence de sa probité était si grande qu'il obtint néanmoins la confiance des quatre régents qui gouvernèrent l'Écosse. Lorsque Jacques VI fut parvenu au pouvoir, Melvil fut réintégré dans ses anciennes fonctions. Il mourut en 1606 laissant des *Mémoires* qui furent retrouvés en 1660 dans le château d'Édimbourg, et imprimés en 1683. C'est un document fort estimé dont on a de nombreuses éditions. Il en existe une traduction française; La Haye, 1694, 2 vol. in-12; Paris, 1695, 2 vol. in-18. B.

MELVILLE (HENRI DUNDAS, vicomte), homme d'État anglais, appartenait à l'illustre famille écossaise de Dundas. Il naquit vers 1741, fit ses études à l'université d'Edimbourg, et suivit la carrière du barreau, dans laquelle il obtint de brillants succès. La ville d'Edimbourg l'envoya à la chambre des communes, où il se plaça d'abord sur les bancs de l'opposition. Il ne tarda pas toutefois à passer du côté du gouvernement, et se montra l'un des plus ardents défenseurs de lord North. Après la chute de ce ministre, Melville fit une étude approfondie de toutes les affaires relatives aux possessions britanniques dans l'Inde. Ses laborieuses recherches assurèrent sa fortune politique. En 1782, il fut admis au conseil privé, et devint trésorier de la marine sous le ministère de lord Shelburne (marquis de Lansdowne). La *coalition* formée par les partisans de Fox et de North l'éloigna un moment des affaires. Mais bientôt eut lieu la fameuse discussion du bill de l'Inde. Melville combattit le bill, et renversa le parti qui l'avait proposé. Pitt étant devenu premier ministre (1783), le rappela aux fonctions qu'il avait précédemment occupées et le fit nommer président du corps du contrôle. En 1788, Melville fit rejeter la question de régence suscitée par la maladie mentale du roi, et en 1791, il joignit à ses fonctions celles de premier secrétaire d'État pour le département d'intérieur, qu'il céda, en 1794, au duc de Portland pour prendre le portefeuille de la guerre. Il était à la même époque lord du sceau privé et gouverneur de la banque d'Ecosse. Lors de la retraite de Pitt (1801), il donna lui-même sa démission de tous ces emplois. En 1802, il fut élevé à la pairie avec les titres de baron de Dundas et de vicomte de Melville. Il devint premier lord de l'amirauté en 1804, après le retour de Pitt aux affaires. Mais bientôt de graves soupçons planèrent sur lui; on l'accusa de malversation, et il fut traduit, en avril 1806, devant la cour des pairs, qui l'acquitta. A partir de 1810, il ne prit plus que peu de part aux affaires, et mourut le 27 mai 1811. Comme orateur, Melville avait peu d'éclat, mais beaucoup de netteté et de logique, et comme administrateur, il apporta de grandes améliora-

tions dans le service de la marine. Il avait publié plusieurs brochures politiques, parmi lesquelles on cite celles qui ont rapport au *gouvernement et* au *commerce des Indes*. AL. BONNEAU.

MÉLYRIDES (*ins.*). Latreille appelle ainsi un groupe de coléoptères de la section des malacodermes (*voy.* ce mot), auquel il assigne pour caractères : des palpes le plus souvent filiformes et courts; des mandibules échancrées à la pointe; un corps en général étroit et allongé, avec la tête recourbée à sa base seulement par un prothorax plat ou peu convexe, ordinairement carré ou en quadrilatère allongé; les articles des tarses entiers, avec les crochets du dernier unidentés ou bordés d'une membrane en dessous; enfin des antennes ordinairement en scie et même pectinées dans les mâles de quelques espèces. Le genre *Melyris*, type du groupe, est presque exclusivement africain. Deux autres, les malachies et les dasytes, sont représentés en Europe par un assez grand nombre d'espèces. Ces insectes sont de petite taille, et souvent ornés de couleurs agréables et assez variées. On les trouve sur les feuilles et les fleurs parfois en quantités considérables; ils sont très agiles, pour la plupart.

Dans les ouvrages entomologiques les plus récents, ce groupe de Latreille est divisé en deux familles, les malachiens et les mélyrides. Erichson a publié (*Entomologaphhen*, p.44), il y a quelques années, une monographie de la première, dans laquelle il a établi seize genres, dont le plus grand nombre est exotique. TH. LACORDAIRE.

MEMACTERION (*chronol. anc.*), en grec μαιμακτηριων, c'est-à-dire *impétueux*. C'était un des mois du calendrier athénien. Il était d'abord le dixième, et il devint le cinquième par suite de la réforme du calendrier. On célébrait pendant un mois en l'honneur de Jupiter surnommé Mémactès, des fêtes appelées *Mémactéries* dont le but était, dit-on, d'obtenir du maître des dieux un hiver favorable pour les récoltes et la navigation.

MEMBRACE et **MEMBRACIDE** (*ins.*) : Tribu de l'ordre des hémiptères homoptères, qui renferme plusieurs centaines d'espèces exotiques, et seulement deux ou trois européennes. Elle se distingue des autres homoptères par la tête perpendiculaire et par le prolongement du prothorax au dessus de l'abdomen. Ce sont des insectes de petite taille qui sautent avec une grande facilité; quelques-uns vivent en société, réunis en groupes sur les végétaux, dont ils piquent les parties tendres au moyen du bec assez long dont ils sont armés. Ils sont remarquables surtout par leur corselet, qui offre les formes les plus extraordinaires : tantôt c'est une pyramide ou une plaque qui couvre le corps sans envelopper les ailes; tantôt c'est une armure sous laquelle disparaissent complétement les ailes et le corps; tantôt c'est un renflement vésiculeux semblable à un ballon, ou bien ce sont des cornes qui s'élèvent au dessus des épaules, ou des excroissances singulières qui donnent à l'insecte l'apparence d'un corps inerte. — Un fait assez remarquable et qui est hors de doute, puisqu'il a été observé au Bengale et au Brésil, c'est que les membracides remplacent dans la zône torride les aphides ou pucerons qui ne s'y rencontrent pas, et qu'elles fournissent à la gourmandise des fourmis une liqueur sucrée analogue à celle sécrétée par les pucerons de nos pays. — Parmi les genres de cette tribu nous citerons : 1° les *Membracés*, qui servent de type au groupe et qui offrent un prothorax foliacé, ordinairement noir à taches jaunes, dont le sommet se prolonge parfois en avant et forme une corne plus ou moins saillante. L'espèce la plus commune est la *M. lunata*, Fabricius, qui est noire, avec trois taches blanchâtres, et se trouve à Cayenne. — 2° Les *Sphongophorus*, dont le corselet offre des expansions qui ressemblent à ces champignons qui poussent sur le bois, ou à des lames contournées. L'espèce qui se trouve le plus ordinairement dans les collections est le *S. ballista*, Amyot, du Mexique, d'un brun noirâtre : le corselet forme un arc de cercle qui se recourbe au-dessus de la tête. Le *S. mirabilis*, L. Fermaire, du Brésil intérieur est brun; le corselet se dilate en avant en un prolongement qui se recourbe et dépasse de beaucoup le corps en arrière. La partie postérieure forme une langue triangulaire avec une petite pointe au sommet. — 3° Les *Polyglypta* ont le corps allongé, presque linéaire; le corselet est fortement caréné; il se prolonge horizontalement sur la tête en une pointe conique, et recouvre en arrière tout le corps et les ailes. — 4° Les *Hemiptycha* renferment les géants de la tribu. Leur corps est épais et robuste, leur corselet est souvent armé aux épaules de cornes fortes et tranchantes. L'espèce la plus commune est la *H. punctata*, Fabricius, du Brésil, longue de 20 millim., d'un brun noir luisant, parsemé de points jaunes; le corselet est fortement caréné en dessus. — 5° Les *Combophora* ont le corselet globuleux et renflé en arrière, souvent armé de trois pointes terminales. Cette partie globuleuse se détache très facilement de la partie antérieure; l'une des plus jolies est la *C. Beskii*, Germar, du Brésil, qui est rose, tachée de noir. — 6° Les *Œda* sont remarquables par l'énorme bulle comprimée, transparente, réticulée, qui s'élève sur le cor-

selet, et dépasse l'abdomen en arrière. Dans l'*Œda inflata*, Fabr., du Brésil, cette dilatation vésiculeuse est d'un jaune clair, avec quelques points noirs, et armée au sommet antérieur de deux petites pointes. — Les *Bocydium* sont quelquefois marqués de taches argentées; ils ont sur le corselet une pointe qui se subdivise en plusieurs branches, simples chez les uns, munies de petites boules chez les autres : ce sont des insectes fort élégants et peu communs. — 7° Enfin les *Centrotus*, qui renferment les trois espèces européennes, dont deux, assez communes aux environs de Paris, ont été nommées par Geoffroy le *Grand Diable* et le *Petit Diable*.

MEMBRANES (*anat.*). On donne ce nom à des organes aplatis, minces, tantôt disposés en longs canaux, tantôt largement étendus sur les viscères, et placés non seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur du corps. Ces organes sont en général destinés à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides, à isoler, à envelopper ou à former d'autres organes. Les membranes sont *simples* ou *composées*. Les premières comprennent les membranes *muqueuses* qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par diverses ouvertures; les membranes *séreuses*, composées de deux parties distinctes quoique manifestement continues et disposées en forme de sac sans ouvertures : elles se subdivisent en séreuses proprement dites et en synoviales; les membranes *fibreuses*, qui toutes sont continues entre elles et aboutissent au périoste, leur centre commun. — Les membranes composées résultent de la réunion intime ou de la soudure de deux membranes simples, d'espèces différentes; par exemple les séreuses et les fibreuses qui se trouvent en contact, tendent à se confondre et forment alors une membrane *séro-fibreuse*, comme cela se voit dans le crâne, où la dure-mère est unie par sa face interne à la portion correspondante de l'arachnoïde, et encore dans les capsules articulaires, etc. La même connexion peut s'observer, quoique plus rarement, entre les membranes séreuses et les membranes muqueuses, et surtout entre les fibreuses et les muqueuses, comme cela se voit dans les urétères, dans le conduit déférent, dans la portion membraneuse de l'urètre, etc. De là les noms de membranes *séro-muqueuses* et de membranes *fibro-muqueuses*. L.

MEMBRANEUSES (*ins.*). Tribu de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises. Cette tribu renferme un certain nombre d'insectes qui n'ont entre eux d'autre rapport que l'aplatissement du corps et la dilatation soit de l'abdomen, soit des élytres, comme les punaises, les tingis, les arades. Les *Arades* sont d'un brun sombre, et vivent sous les écorces des arbres; leur forme papyracée leur facilite cette vie subcorticale; quelques espèces exotiques sont d'une assez grande taille et remarquables par les dessins de leur abdomen élargi. Les *Tingis* ont au contraire les élytres plus larges que l'abdomen, réticulées et demi-transparentes; leur corselet est aussi élargi dans plusieurs espèces : ces insectes vivent sur les feuilles, et quelques uns, comme le tingis du poirier, vulgairement appelé tigre, causent d'assez grands dommages aux arbres fruitiers, en suçant le parenchyme des feuilles, et en ne laissant que l'épiderme : d'autres forment de fausses galles, c'est-à-dire qu'en piquant l'intérieur des fleurs de certaines plantes avant leur éclosion, elles déterminent un afflux de sève qui forme une sorte de galle et acquiert souvent un volume extraordinaire; c'est ce qu'on remarque notamment sur la germandrée (*Teucrium chamædrys*). L. FAIRMAIRE.

MEMBRE. Les membres sont des appendices mobiles, situés et attachés sur les parties latérales du tronc de la plupart des animaux, et généralement destinés à leur station, à leur progression et à l'accomplissement de tous leurs grands mouvements. Le nombre et la forme de ces parties diffèrent beaucoup dans la série des animaux qui en sont pourvus. Dans quelques uns, comme les vers, les serpents, il n'existe pas de membres dans le sens que l'on attribue généralement à ce mot; c'est sur le tronc lui-même que pose l'animal, et uniquement par l'action de cette partie qu'il se meut. Dans quelques autres, au contraire, chez certains insectes, par exemple, les membres existent en très grand nombre, disposés par paires de chaque côté du tronc. Dans les animaux vertébrés il n'y en a jamais plus de quatre, deux placés en haut du tronc et appelés *antérieurs* ou *supérieurs*, et deux à la partie inférieure appelés pour cette raison *inférieurs* ou *postérieurs*. En général le développement des membres est en raison inverse de celui du tronc. Un membre de vertébré se compose, à l'état complet : de la racine (épaule ou bassin), d'un pédoncule ou prolongement (bras ou cuisse), d'un manche (avant-bras ou jambe), et d'une extrémité (main ou pied), divisée elle-même en *corps* ou *tarse*, en *métacarpe* ou *métatarse*, et en *doigts* ou *orteils*. De ces diverses régions composant les membres, les plus essentielles, et dès lors les plus constantes, sont la racine et l'extrémité, la partie qui rattache le membre au corps, et celle qui lui donne sa signification en l'appro-

priant aux besoins de chaque individu. Aussi voit-on les réductions porter d'abord sous les régions moyennes ou de simple prolongement, comme dans la plupart des poissons; ensuite c'est l'extrémité qui manque, et la racine pourra souvent exister cachée sous la peau, comme dans quelques poissons, quelques reptiles (orvets, shkeltopusi), tandis que rien ne se voit à l'extérieur. Quant aux modifications qui harmonisent un membre avec sa destination, il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre que les nageoires paires des poissons, l'aile de l'oiseau, celle de la chauve-souris, la nageoire unique de la baleine, le pied du cheval, la patte du chat, la main de l'homme, ne sont que des modes divers d'un même membre qui offre des doigts étalés, nombreux, très divisés chez les poissons; très réduits au contraire chez l'oiseau; allongés, effilés et réunis par une membrane chez la chauve-souris, mais plus simplement modifiés dans le plus grand nombre des cas. Terminons en disant que la comparaison des deux espèces de membres dans le même sujet ou dans des animaux différents, présente un des plus beaux chapitres de l'anatomie comparée, et que cette considération fournit un des caractères les plus précieux pour la classification zoologique. C'est au mot APPENDICE que l'on trouvera des considérations générales sur cet ordre d'organes dont les membres font partie. X.

MEMBRURE (*techn.*). Les charpentiers donnent ce nom à une planche épaisse d'au moins trois pouces. On en fait surtout usage dans l'établissement des machines et des bâtis de la forte menuiserie, comme portes cochères, panneaux à rainures et languettes, etc. On entend par *membrure*, dans les constructions navales, la totalité des couples ou des membres d'un bâtiment. — On appelle aussi *membrure* un assemblage formé de chevrons convenablement espacés pour mesurer le volume du bois de chauffage.

MÉMÉCYLÉES, *Memecyleæ* (*bot.*): Petite famille de plantes dicotylédonées, voisine de celle des mélastomacées, et composée d'arbrisseaux propres aux contrées tropicales, à *feuilles* opposées, simples, entières, marquées de nervures pennées et dépourvues de stipules. Les *fleurs* de ces végétaux se distinguent par un *calice* à tube adhérent et à limbe divisé en quatre ou cinq lobes; par quatre ou cinq *pétales* et un nombre double d'*étamines* insérées également sur le calice; par un *ovaire* à deux, quatre ou huit loges, ne renfermant chacune qu'un ovule, et surmonté d'un style filiforme que termine un stigmate simple. Le *fruit* est une baie couronnée par le limbe du calice persistant; les *graines* sont caractérisées par l'absence d'albumen, surtout par les cotylédons foliacés et convolutés de l'embryon, qui a la radicule droite et supère. Les genres qui forment cette petite famille sont les suivants : *Memecylon*, Lin., *Mouriria*, Juss., *Guildingia*, Hook.

MEMEL : Ville forte, la plus septentrionale de la Prusse, sur la petite rivière la Dange et la Curisch-Haff, chef-lieu du cercle du même nom, dans le gouvernement de Kœnigsberg, au 38° 45' de longit. 55° 42' 15" de latit. septentrionale. Elle a une population de 14,000 âmes, est très bien fortifiée, et possède une grande citadelle. On y trouve deux hôpitaux, deux arsenaux, une école d'industrie, etc. Le phare, placé à l'entrée du port, passe pour le plus beau de la Prusse. Ce port est vaste, sûr; mais sur la barre qui existe à l'entrée du Curisch-Haff, il monte rarement plus de 17 pieds d'eau, quelquefois même il n'y en a pas plus de 13 à 14, de sorte que les navires qui tirent plus de 16 pieds, sont obligés de charger ou de décharger en dehors de cette barre, où l'encrage n'est pas très bon, surtout quand le vent règne du N. au N.-O. Memel fait un commerce considérable en peaux et en cuirs, en chanvre, en lin, en blé, en suif, en cire, mais principalement en bois, dont elle est le principal entrepôt dans la mer Baltique. On y trouve des fabriques de toiles et de gants, des tanneries, des chantiers, des moulins à huile et des scieries. Une partie des habitants parle le léthonien. C'est à Memel que le roi Frédéric-Guillaume III se retira en 1807, lors de l'invasion de ses États par Napoléon, et qu'il reçut les conditions du vainqueur. — Le Niémen porte aussi le même nom depuis son entrée en Prusse, où il se décharge dans le Kurisch-Haff.

MÉMENTO (*liturg.*) (*voy.* MÉMOIRE, *accep. div.*).

MEMINI : Peuple de la Gaule Narbonaise, qui habitait au S.-E. du Tricastini dans le pays des Salyes. Ses villes principales étaient *Forum Neronis* (Forcalquier) et *Carpentoracte* (Carpentras).

MEMMIA : Famille plébéienne de Rome, qui prétendait descendre de Mnesthée, compagnon d'Énée. Elle a fourni, sous la république, plusieurs tribuns, et sous l'empire quelques consuls. Nous citerons parmi ses membres : MEMMIUS (C.), tribun du peuple l'an 112 av. J.-C., et l'un des orateurs les plus distingués de son époque. Par son influence sur le peuple, il força le sénat à intimer à Jugurtha l'ordre de venir à Rome même se justifier de ses crimes. Jugurtha n'obéit point. A peine même eut-il à combattre; il acheta Bestia et Scaurus envoyés contre lui.

Ce fut alors que Memmius adressa au peuple cet admirable discours, qui lui est du moins attribué par Salluste, et où il fait de cette aristocratie romaine, si avilie dès cette époque, le portrait le plus énergique et le plus méprisant. Par son influence Jugurtha fut obligé de comparaître enfin devant le peuple romain, mais l'or numide triompha encore.

MEMMINGEN : Ville de la Souabe, entre Augsbourg et Constance. Elle appartint d'abord aux Welfs (Guelfes), chercha à recouvrer sa liberté sous le règne de Frédéric Barberousse, qui avait momentanément assoupi les rivalités des Guelfes et des Gibelins, et acquit en 1273, sous Rodolphe de Hapsbourg, les priviléges de ville libre et immédiate. Memmingen joua ensuite un rôle très actif dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne au sujet de la Réforme. Ses députés, de concert avec ceux de Strasbourg, de Constance et de Lindau, présentèrent à la diète, qui se tint à Augsbourg en 1530, la concession si connue sous le nom de Concession tétrapolitaine ou de Souabe. Elle entra bientôt après dans la ligue de Smalkalde, et fut obligée de se soumettre à l'Intérim publié par Charles-Quint en 1548. Pendant la guerre des Trente ans, elle fut prise tour à tour par les Impériaux et les Suédois. La paix de Westphalie (1648) lui rendit tous ses droits, et elle fut cédée à l'électeur de Bavière en 1702.

MEMMIUS GEMELLUS (C.) fut tour à tour tribun du peuple, préteur et gouverneur de la Bithynie. Il ne se distingua dans ces dernières fonctions que par sa rapacité, et César, pour le punir de ses concussions, l'exila (61 av. J.-C.) à Patras en Achaïe. Memmius aimait et cultivait les lettres. Lucrèce lui dédia son poème *De Natura Deorum*.

MEMMO (TRIBUNO), doge de Venise, succéda, en 979, à Vital Candiano, gouverna sans habileté, laissa s'élever dans la ville les factions des Caloprini et des Morosini, et alluma une guerre civile en favorisant les premiers. Les Morosini, irrités, se plaignirent à l'empereur Othon II, et la république était menacée d'une attaque de l'Autriche, lorsque Othon vint à mourir en 983. Memmo accorda ensuite sa faveur aux Morosini et exila leurs adversaires. Il les rappela en 988, et fit assassiner trois d'entre eux, ce qui occasionna de nouveaux troubles. Il mourut trois ans après (991), et eut pour successeur Pierre Orseolo II.

MEMNON, dieu ou roi dont la statue colossale, haute de 55 pieds, quoique mutilée, est encore debout sur la rive gauche du Nil, près des ruines de l'antique Thèbes aux cent portes. Située sur une hauteur, elle est vue de cinq lieues à la ronde. Tout le monde sait que cette statue rendait certains sons au lever et même au coucher du soleil. Ce fait a été souvent révoqué en doute, mais c'est à tort. De nombreuses inscriptions qu'on voit encore sur le colosse, confirment les assertions des écrivains de l'antiquité. Nous nous contenterons d'en citer une à cause de sa double importance; elle se trouve sur la jambe gauche : « Moi, P. Balbinus, j'ai entendu la voix divine de la statue vocale de Memnon, autrement Phaménoph. Je me trouvais dans la compagnie de l'aimable reine Sabine (*c'était la femme d'Adrien*). Le soleil était à la première heure de son cours, la quinzième année de l'empire d'Adrien. » Les suppositions n'ont pas manqué pour expliquer ce singulier phénomène, qui, dit Pausanias, rappelait le bruit d'une corde d'instrument lorsqu'elle vient à se rompre. Cet auteur semble l'attribuer à la qualité de la pierre; Kircher croit que le colosse renfermait quelque mécanisme; Paw fait arriver sous la statue un conduit souterrain du fond duquel les prêtres faisaient parler Memnon. Cambyse, voulut, dit-on, découvrir à tout prix le mystère, et fit renverser la partie supérieure de la statue. Memnon mutilé ne cessa point de saluer les premiers rayons de l'astre du jour, mais ses articulations devinrent moins claires et moins harmonieuses. On trouve à ce sujet, sur la jambe gauche du colosse, un curieux dialogue entre Memnon et un visiteur. Il est aujourd'hui prouvé que l'opinion de Pausanias est la seule juste; on trouve en Egypte une foule d'autres masses granitiques sur lesquelles l'action du soleil produit un effet analogue. Un passage de Lucien nous apprend que Memnon faisait entendre quelquefois un oracle en *sept* sons; d'autres mythologues rapportent le même fait. — Une légende donne Memnon comme le père des sept Muses de la Sicile, et le prétendu tombeau de Memnon à Ecbatane était une tour à sept enceintes de diverses couleurs. Ce nombre sept n'est pas sans importance; il rappelle les sept cordes de la lyre, les sept planètes, les sept sphères, et par conséquent le soleil conducteur des Muses et des planètes et recteur des sphères célestes. Memnon, fils de l'Aurore, selon la légende grecque, serait-il donc le soleil? Plusieurs savants l'ont pensé. La tradition attribue pourtant à Memnon une vie humaine et terrestre; mais n'en est-il pas ainsi d'une foule de hautes divinités? Quoi qu'il en soit, beaucoup d'auteurs qu'on ne saurait accuser d'évehmérisme, admettent l'existence historique de Memnon. Creuzer, après Jablonski, le prend pour Oçoumandouéi (Osymandias); mais cette opinion ne saurait être soutenue depuis la

découverte de Giulio di San Quintino. On a vu dans l'inscription que nous avons reproduite, Memnon appelé Phamenoph ; Pausanias, d'un autre côté, rapporte que les Thébains disaient que la statue dite de Memnon était celle de Phaménophis. Or Phaménophis c'est Aménophis avec l'article masculin, et nous lisons dans la Chronique d'Alexandrie que Cambyse ordonna de couper par le milieu Aménophis, statue vocale appelée Memnon. Telle est l'opinion adoptée par Champollion, qui voit dans Memnon, Aménophis II, fils de Thoutmosis III.

C'est probablement ce même Memnon que nous retrouvons dans la mythologie grecque. Il était, dit-on, fils de Tithon et de l'Aurore, et il amena dix mille Persans et dix mille Ethiopiens d'Asie au secours de Troie, vers le milieu de la dixième année du siége de cette ville. Il s'y fit remarquer par son courage, tua Antiloque, fils de Nestor, et tomba lui-même sous les coups d'Achille, après un rude combat. L'Aurore conjura Jupiter d'accorder à son fils quelque privilége qui le distinguât des autres mortels : les flammes du bûcher funéraire dévoraient déjà le corps du guerrier ; le bois amoncelé s'écroula tout à coup, et des cendres de Memnon s'échappèrent une multitude d'oiseaux, qui firent trois fois le tour du bûcher en poussant le même cri, se divisèrent ensuite en deux bandes, se livrèrent un combat terrible, et tombèrent comme des victimes destinées a honorer la mémoire du héros. Tous les ans, le même spectacle se renouvelait. — Plusieurs savants ont distingué deux Memnon, celui d'Égypte, et celui qui vint au secours de Troie. C'est à ce dernier qu'on a appliqué ce passage de Pausanias : « Memnon était roi d'Éthiopie ; il vint néanmoins au secours des Troyens, non du fond de l'Éthiopie, mais de la ville de Suse en Perse, et des bords du fleuve Choaspes, après avoir soumis à son empire toutes les nations intermédiaires. Les Phrygiens montrent encore aujourd'hui la marche qu'il suivit et ses divers campements. » Selon Huet, ce dernier Memnon était fils de Tithon, frère de Priam. Il commandait les armées de Teutame, roi d'Assyrie, qui l'envoya au secours de son oncle. Tout ce qu'il y a de vrai au fond de ces deux récits, c'est que la ville de Suse possédait un Memnonium. AL. BONNEAU.

MEMNON : Historien d'Héraclée, dans le Pont, florissait vers le IIe siècle de J. C. Il composa une histoire d'Héraclée, dont Photius a recueilli les fragments dans sa *bibliothèque*. Conrad Orellius en a donné une édition à Leipsick en 1816 sous ce titre : *Memnonis historiarum excerpta, cum versione latina, Laur. Rhodomanni.* L'abbé Gédoyn a publié une traduction de ces fragments dans le tome IV des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

MEMNON : Général perse, frère de Mentor de Rhodes. Jeune encore, il se révolta contre Artaxerce Ochus, et devint ensuite l'ami le plus dévoué de ce prince et de son successeur Darius. Lorsque Alexandre pénétra dans l'Asie, Memnon donna à Darius les plus sages conseils ; il voulut d'abord l'empêcher de livrer la bataille du Granique, et l'engagea à ravager les contrées par où devait passer Alexandre, qui manquait de provisions, pour le forcer à se retirer faute de vivres ; malheureusement, cet avis fut dédaigné. Memnon combattit avec courage dans cette sanglante bataille, rassembla les débris de l'armée, défendit Milet, passa ensuite à Halycarnasse et dans l'île de Cos. Il avait fait tous ses efforts pour décider Darius à porter la guerre dans la Macédoine ; il comptait ainsi forcer Alexandre à revenir défendre ses propres foyers. Darius adopta ce plan, et la flotte royale vint rejoindre à Cos, Memnon qui s'empara coup sur coup des îles de Chios et de Lesbos. Mitylène seule l'arrêtait encore dans cette dernière ; elle allait succomber, et Memnon se préparait à porter le théâtre de la guerre en Macédoine, lorsqu'il fut emporté par une maladie (333). Le sort de la Perse fut dès lors décidé, car Darius n'avait aucun autre général capable de lutter contre Alexandre.

MÉMOIRE (*philos.*). L'homme ne sort de l'ignorance et ne parvient à l'usage de la raison que parce qu'il a reçu le pouvoir de conserver le souvenir de ses impressions, de ses idées, de ses actes, et de les rappeler, pour servir de base à ses réflexions ou à ses jugements. Sans cette faculté, toutes ses études demeureraient stériles, et son instruction n'avancerait jamais, parce qu'il serait forcé de recommencer sans cesse et de revenir toujours au même point de départ. La mémoire est donc la condition nécessaire, et jusqu'à un certain point la mesure du développement de l'intelligence ; elle est aussi par cela même une des facultés les plus importantes et les plus précieuses de l'esprit humain. Non seulement elle conserve les idées et sert à les rappeler, mais on conçoit qu'elle est en même temps un moyen d'en acquérir ; car elle sert à nous approprier le trésor des connaissances répandues dans la société, et qui nous sont communiquées par l'enseignement, par la lecture, ou par d'autres moyens analogues. De là il suit que la mémoire est en quelque sorte une faculté complexe, et par là même soumise à des lois qui varient selon la nature et la diversité des objets. Quand il s'agit des notions primitives et fondamentales qui se révèlent spontanément, et qui sont com-

me le fond nécessaire de la raison et du sens commun, la mémoire qui les conserve se confond en quelque sorte avec les autres facultés de l'intelligence; elle est la suite naturelle, aussi bien que la condition nécessaire du développement spontané de la raison ; car les idées de ce genre se conservent naturellement dans l'esprit humain en vertu de la même cause qui les fait naître et se développer. Les mêmes facultés qui servent à les produire ou qui en expliquent l'origine, servent également à les perpétuer. Mais quand il s'agit des notions acquises et dont l'origine tient à des causes extérieures, comme par exemple pour les faits ou autres notions acquises par l'étude ou transmises par l'enseignement, la mémoire est une faculté spéciale, qui a ses lois propres, et qui se distingue par des caractères et des phénomènes particuliers.

Le rôle que joue la mémoire dans le développement de l'esprit humain, fait comprendre naturellement toute l'importance des questions qui s'y rattachent, et l'on ne doit pas s'étonner que les philosophes aient tous cherché à soulever un coin du voile qui enveloppe et couvre les secrets de cette faculté mystérieuse. On sent combien il serait utile de pouvoir en expliquer la nature, d'en connaître les lois, et surtout de pouvoir en augmenter la puissance et les effets; malheureusement toutes les recherches et tous les systèmes n'ont abouti qu'à des résultats fort contestables et peu satisfaisants. Il est certain que la mémoire, comme toutes nos facultés, dépend en grande partie de l'état des organes. On peut en juger par les altérations ou la perte de la mémoire, à la suite des dérangements qu'éprouvent les organes, et par les effets de l'ivresse, de la maladie ou de l'âge. Aussi la plupart des philosophes ont-ils cru pouvoir expliquer les phénomènes de la mémoire par des impressions et des traces produites dans le cerveau. Mais ces explications sont purement arbitraires ; elles ne sont que des hypothèses sans fondement, et ne jettent d'ailleurs aucune lumière sur la question ; car il n'est pas plus facile de concevoir ces phénomènes organiques et ces traces cérébrales, que le souvenir des idées elles-mêmes, et quand on pourrait parfaitement les comprendre, il faudrait en connaître exactement les conditions et les lois pour expliquer par là celles de la mémoire. Or, tous les phénomènes organiques auxquels se rattache l'exercice de la pensée sont enveloppés pour nous de mystères impénétrables. Ainsi nous ne pouvons guère que nous en tenir aux faits constatés par l'expérience, sans avoir le moyen de les expliquer.

La mémoire comprend deux choses en quelque sorte distinctes, quoique liées entre elles par des rapports étroits : d'abord la propriété de conserver et de retenir les connaissances acquises, et ensuite la faculté d'en rappeler au besoin le souvenir explicite. Il est prouvé par l'expérience que plus est vive l'impression produite par une idée, ou plus elle est répétée, de manière à frapper longtemps ou souvent l'attention, plus aussi l'idée se grave facilement et profondément dans la mémoire. Souvent même cet effet se produit sans le secours de l'attention, et par la seule répétition des mouvements organiques qui accompagnent la prononciation des mots. Chacun sait aussi que nos souvenirs se réveillent quelquefois d'eux-mêmes, inopinément et avant toute réflexion, en vertu de certaines lois mystérieuses de l'intelligence ; d'autres fois au contraire ce n'est qu'après de longs efforts que nous pouvons les recueillir, et nous n'y parvenons qu'au moyen de procédés qui tiennent essentiellement à notre activité propre. C'est par l'association des idées, c'est-à-dire par les rapports de toutes sortes qui existent entre les différents objets de nos connaissances, que peuvent s'expliquer jusqu'à un certain point les conditions et les lois de nos souvenirs ; car on sait que le souvenir d'une idée en rappelle souvent une autre; mais cette loi de la mémoire se restreint toujours dans certaines limites qui varient selon les individus et qui dépendent d'une foule de circonstances difficilement appréciables.

Outre l'inégalité que présente, sous le rapport de la puissance et de l'étendue, la mémoire chez les différents individus, on remarque aussi des variétés qui tiennent à la nature de ses qualités particulières. Une mémoire parfaite se composerait d'une grande facilité à saisir, d'une grande capacité à retenir et d'une grande promptitude à rappeler; mais une telle réunion de qualités est rare, et l'on ne peut guère en développer une qu'aux dépens des autres. R.

MÉMOIRE (*accep. div.*). Les plaideurs ont assez souvent l'habitude dans des procès importants, surtout quand la matière est abstraite ou embrouillée, de publier des *mémoires à consulter* dans lesquels ils éclaircissent ou développent par avance la question, avec plus d'étendue ou de détails qu'ils ne supposent à leur avocat la possibilité de le faire à l'audience. Ces sortes de mémoires doivent être signés au moins par un avocat, et le plus ordinairement ils sont suivis d'une consultation délibérée par un ou plusieurs autres avocats, et qui sert ainsi d'appui aux moyens que l'avocat plaidant se dispose à faire valoir. Si ce mémoire sort des justes limites du droit, surtout si au lieu de se borner à expliquer l'affaire, il se jette dans des personnalités contre la partie adverse, celle-ci en peut demander

et obtenir la suppression et même la condamnation avec dommages-intérêts.

Le canon de la messe contient quatre prières qui sont appelées aussi *mémoires*. Dans la première, qui commence par les mots : *Memento Domine*, on prie pour les bienfaiteurs de l'Église vivants, et pour tous ceux qui assistent avec dévotion aux sacrifices. La seconde, dite le Mémoire des Saints dont on invoque les mérites et les prières pour obtenir le secours de Dieu, est celle qui commence par *Communicantes;* ces deux mémoires précèdent la consécration. La troisième, *Unde, et memores*, qui la suit, a en vue les mystères de J.-C. La quatrième, *Memento etiam, Domine*, est pour les morts en commençant par ceux pour lesquels le prêtre a spécialement intention de prier. Dans certains offices l'Église a coutume d'insérer d'autres prières pour faire une mémoire particulière de la Vierge ou des Saints auxquels ne s'applique point nommément la solennité du jour. J.-P. Schmit.

MÉMOIRES (*litt.*) : écrits contenant des renseignements, des instructions, des remarques, des souvenirs. Il y a deux principales classes de mémoires : ceux où l'on disserte et ceux où l'on raconte. Parmi les mémoires de la première classe, on distingue les *Mémoires diplomatiques* remis aux ambassadeurs et autres agents internationaux, pour servir de règle dans les négociations; les *Mémoires administratifs*, soumis aux ministres et autres fonctionnaires supérieurs par leurs subordonnés; les *Mémoires judiciaires*, sortes de plaidoyers écrits où l'on expose, où l'on discute les faits d'un procès. Les *Mémoires* judiciaires de Beaumarchais sont restés célèbres par la verve spirituelle du style, bien que le fonds en soit médiocrement intéressant. On donne encore le nom de *Mémoires* aux dissertations sommaires sur des points d'érudition, de littérature, d'économie politique, de morale, etc., adressées à un corps savant, soit par ses membres, soit par des écrivains qui lui sont étrangers. Un grand nombre d'académies décernent chaque année des prix au meilleur *Mémoire* sur une question désignée d'avance. Les exposés sommaires de découvertes, d'inventions, d'observations scientifiques ont aussi reçu le nom de *Mémoires*. La plupart des corps savants et des sociétés scientifiques publient des recueils de travaux souvent précieux qui seraient exposés à se perdre, sans cette précaution. Ainsi nous avons en France les *Mémoires de l'Académie des Sciences* depuis 1669, les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* depuis l'année 1717, les *Mémoires de l'Institut*, contenant un choix des travaux adressés aux cinq académies depuis la centralisation de ce corps. L'Allemagne possède les *Acta eruditorum* de Leipsick, depuis la moitié du siècle dernier; l'Angleterre ses *Philosophical Transactions* depuis 1658; la société savante de Calcutta les *Asiatic Researches* depuis 1788, etc. L'Écosse, la Suède, les grandes villes de l'Allemagne, de l'Italie, nombre de villes de France, publient également des *Mémoires* sur tous les points de la science. L'esprit serait déplacé dans ces sortes d'écrits, qui ne doivent se distinguer que par la clarté et la simplicité.

Les mémoires où l'on raconte se divisent en *Mémoires historiques*, qui rapportent des faits d'intérêt général, et en *Mémoires biographiques*, qui retracent la vie d'un personnage étranger aux événements politiques. Dans cette dernière classe, on distingue les *Mémoires* de Xénophon *sur Socrate*, les *Confessions* de saint Augustin, cet admirable livre où l'évêque d'Hippone raconte toute sa vie dans l'effusion d'une prière, etc. — Les mémoires historiques diffèrent de la chronique en ce que celle-ci s'astreint à l'ordre chronologique, tandis que les mémoires ne sont que des causeries familières auxquelles on ne demande que la vérité des faits et l'intérêt du récit; ils diffèrent de l'histoire en ce qu'ils ne se préoccupent que des détails et vivent d'anecdotes, tandis que l'histoire voit les faits dans leur ensemble, et les groupe par masses; moins systématiques, parce qu'ils sont écrits au jour le jour au milieu des événements, ils donnent une idée plus exacte de la vie de l'humanité à l'époque qu'ils embrassent, mais il ne faut pas leur demander l'impartialité. Ceux qui connaissent assez les événements contemporains pour les raconter à mesure qu'ils s'accomplissent, appartiennent tous plus ou moins à un parti dont ils se font l'écho. Même dans le cas de bonne foi complète de la part du narrateur, il excuse ou accuse, selon qu'il s'agit d'amis ou d'ennemis, de sorte que pour savoir la vérité, il y a nécessité absolue de comparer les récits des mémoires éclos dans les divers camps.

La littérature antique nous a légué peu de mémoires proprement dits. La littérature romaine n'a guère que les *Commentaires* de César, la littérature grecque ceux de Xénophon; les biographies de Suétone et celle de Plutarque tiennent aussi de la chronique et du mémoire, comme les récits de Grégoire de Tours et d'Orderic Vital parmi les pères de notre histoire nationale; mais à partir du XV^e^ siècle, les mémoires se multiplient d'une façon prodigieuse. Ainsi, pour ne parler que de la France, nous voyons apparaître tour à tour, après les *Mémoires* de Joinville sur la croisade à

laquelle il prit part, les chroniques qui nous racontent les exploits de Duguesclin, de Jeanne d'Arc et de Bayard, puis les mémoires de Comines, de Froissard, de Brantôme, de Saulx-Tavannes, de d'Aubigné. Aux règnes de Henri III et de Henri IV correspondent les *Mémoires de la Ligue*, ceux de Sully, et ceux de Bassompierre. Au règne de Louis XIII se rattachent les *Mémoires* piquants de *Mad. de Motteville*, puis les *Mémoires* militaires de *Turenne*. Les différentes phases du règne de Louis XIV ont tour à tour pour historiens le cardinal de Retz, Joly, son continuateur, les *Mémoires* de La Rochefoucauld, ceux de Mlle de Montpensier, les *Mémoires* de Mme de Maintenon, les spirituels *Souvenirs* de Mme de Caylus. La petite cour de Sceaux a son écho dans Mlle Delaunay, et les événements militaires sont racontés dans les *Mémoires de Catinat* et de Villars; Saint-Simon trace d'un pinceau vigoureux le portrait des hauts personnages de la cour, tandis que Vauban étale les misères du peuple dans les siens. L'époque suivante s'ouvre par les *Mémoires de la Régence*, puis viennent la *Vie privée de Louis XV*, les Mémoires de Richelieu, de Marmontel, de Duclos. Jusqu'ici les mémoires historiques avaient été écrits ou publiés par de hauts personnages, de grands capitaines, des dames de la cour; mais la révolution éclate, les bas-fonds arrivent à la surface, et lorsque l'agitation s'est un peu calmée, chacun prend la plume pour raconter ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a fait. Les *Mémoires sur la révolution* suffiraient seuls à remplir une grande bibliothèque. Parmi les mémoires qui retracent des événements contemporains, nous n'en citerons que deux à cause de leur succès: le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et les *Mémoires d'outre-tombe*, dans lesquels la plume vigoureuse de Chateaubriand a jugé les hommes et les choses de nos soixante dernières années d'agitation. On trouvera la liste et l'appréciation des principaux mémoires historiques dans les collections spéciales : *Mémoires relatifs à la révolution française*, *Mémoires de tous*, *Mémoires sur l'histoire de France*, *sur la révolution d'Angleterre*, sur l'époque de la *Reforme*, l'histoire de l'Église, etc., etc. — Un grand nombre de mémoires publiés surtout depuis l'époque où le goût de la lecture s'est répandu dans toutes les classes, ne sont que des spéculations de librairie, de vanité et de scandale. J. FLEURY.

MÉMORIAL. Ce mot s'emploie à peu près dans le même sens que Mémoire; c'est ainsi qu'on dit : le Mémorial de Sainte-Hélène. Autrefois, on donnait surtout le nom de Mémoriaux aux mémoires adressés à la cour de Rome ou rédigés par la cour d'Espagne. Les registres de la chambre des comptes où l'on inscrivait les lettres-patentes des rois de France s'appelaient aussi des Mémoriaux.

MEMPHIS, ville d'Egypte, chef-lieu de l'Heptanomide, sur la rive occidentale du Nil, à quelques kilomètres de la bifurcation du fleuve et de la pointe du Delta, par 29° long. E., 29° 53' lat. N. Fondée par Ménès, agrandie par Uchoréus, elle fut longtemps la capitale de l'Egypte sous les premières dynasties, puis sous les derniers Pharaons : à l'époque des Lagides, même elle était encore le chef-lieu de la hiérarchie égyptienne, et c'était là que tous les Ptolémées recevaient l'investiture royale. L'étendue de Memphis était considérable: elle avait déjà, sous le pharaon Uchoréus, 150 stades de tour, évalués à 6 lieues et un quart; mais elle s'accrut encore, puisqu'Abdallatif, qui écrivait au VIIe siècle de l'hégire, lui donne une demi-journée de chemin en tous sens. Memphis était bâtie au pied du mont *Psammoi* qui faisait partie de la chaîne Libyque; elle était bornée au nord et au couchant par un lac qui servait à l'écoulement des eaux surabondantes du Nil, et défendue au sud et au levant par une digue qui barrait l'ancien cours du fleuve. Elle possédait des temples magnifiques, entre autres celui du dieu Pthah (Vulcain), qui avait donné à la ville son nom sacré. Ce temple, appelé *Hephaestum*, avait été fondé par Ménès, augmenté, embelli par tous ses successeurs et, en particulier, par Sésostris qui employa à ces travaux les prisonniers faits dans ses campagnes. Le dromos qui précédait le temple, servait souvent d'arène pour faire combattre des taureaux. Le dieu Apis (une des formes d'Osiris), y avait aussi un temple fort vaste où son culte était célébré par de pompeuses cérémonies : Psammétique l'avait embelli d'un péristyle dans lequel le bœuf sacré était exposé aux regards et à la vénération du public. Un autre temple, celui de Sérapis ou *Sérapeum*, qui paraît avoir servi à l'inhumation du bœuf Apis, renfermait le Nilomètre. On cite encore un temple consacré à Isis par le pharaon Amasis, et enfin un temple de Protée à Vénus l'*Etrangère*. — Séjour ordinaire des rois, Memphis possédait des palais remarquables bâtis sur une hauteur; ils se prolongeaient jusqu'à la partie basse de la ville, et étaient entourés de bois, de canaux et de lacs. Les fameuses Pyramides, situées à 8 kilomètres au nord-ouest, faisaient partie de sa Nécropole : outre ces célèbres monuments, les plus anciennes constructions qu'il y ait en Egypte, on voit encore aujourd'hui dans ce cimetière de nombreux hypogées qui donnent une haute idée de la civilisation égyp-

tienne dès les premiers siècles de la monarchie.

Memphis était divisée par quartiers. Celui du *Mur-Blanc*, fréquemment cité dans les inscriptions hiéroglyphiques, était le plus beau et le plus renommé. C'était là que se trouvait le temple de Pthah, bâti au milieu d'une enceinte construite en calcaire blanc, d'où ce vieux quartier, probablement la ville primitive de Ménès, tirait son nom. C'est dans cette espèce de citadelle que les Egyptiens se réfugièrent quand ils furent défaits par les Perses. Le quartier du Sérapéum, élevé dans une plaine sablonneuse, au sud de la ville, formait probablement un des faubourgs de la capitale, s'il faut en croire l'assertion de Macrobe (*Saturn.* l. 4) qui prétend que les temples de Sérapis n'étaient jamais élevés dans l'enceinte des villes.

Née avec la monarchie égyptienne, Memphis en a eu toute la durée et subi toutes les vicissitudes. L'invasion des Pasteurs, puis la conquête de Cambyse, préparèrent sa ruine. La fondation d'Alexandrie lui porta un coup mortel. Du temps de Strabon, elle était déjà descendue au second rang et ses palais étaient ruinés et déserts; cependant elle continua à avoir une grande importance jusqu'à l'invasion musulmane, et le gouverneur de l'Egypte, Jean Makaukes, y résidait encore lors de la conquête des Arabes. Prise d'assaut, elle fut saccagée et abandonnée. Du temps d'Abdallatif, en 1342, les restes de Memphis étaient encore très remarquables, et ce savant en a donné une description assez étendue. Quelques années après, en 1350, l'émir Seyfeddyn-Cheikhou-Omary la saccagea et employa ses colonnes à embellir les édifices qu'il faisait bâtir. Pendant trois siècles, les monuments de Memphis servirent de carrière aux Arabes qui y puisèrent les plus beaux matériaux pour la construction des mosquées et des palais du Caire. Le temps et la barbarie ont tout nivelé : à peine aujourd'hui quelques vestiges jonchent le sol sur l'emplacement compris entre les villages de Sakkarah, Mit-Rahineh et Bédrécheyn. Le plus remarquable débris de la splendeur de Memphis, est le beau colosse en calcaire blanc siliceux, découvert en 1817, près de Mit-Rahineh. Il a 11 mètres de longueur et représente Ramsès II : c'est le plus beau portrait de ce pharaon dont les traits avaient toute la noblesse et l'élégance des figures grecques. L'identité de ce Ramsès et de Sésostris étant assez bien établie, il est probable que nous avons un des colosses mentionnés par Hérodote et Diodore, comme ayant été élevés par Sésostris devant le temple de Vulcain ou de Pthah.

Memphis a été connue dans l'antiquité et au moyen âge sous différents noms. Son nom grec Μεμφις, qui a passé dans toutes les langues européennes, n'est qu'une légère corruption du nom populaire qu'elle porta chez les Egyptiens. Aux temps pharaoniques, le peuple l'appelait *Manofré* ou *Manoufi*, littéralement « lieu bon ». Son nom sacré ou sacerdotal était *Pthah-eï*, « demeure de Pthah », la divinité éponyme du lieu. Les Hébreux connurent cette capitale sous le nom de *Moph*; les Coptes sous ceux de *Menouf*, *Memfi* ou *Méfi*, adoptés par les Arabes au temps de la conquête et aujourd'hui tombés dans l'oubli sur le sol même où brillait autrefois la plus splendide métropole de l'Egypte. E. P. A.

MEMPHIS (*myth.*), nymphe, fille du Nil, qui épousa Ephesus duquel elle eut Libya. Elle donna, dit la Fable, son nom à la ville d'Egypte devenue si célèbre dans l'histoire.

MEMPHITIS, fils de Ptolémée Evergète II (Physcon) et de Cléopâtre, né à Memphis à l'époque de l'inauguration religieuse de ce roi. Seize ans après, il fut mis à mort par l'ordre de son père, dans la crainte que les Alexandrins ne le missent sur le trône.

MÉNADES (*voy.* BACCHANTES).

MÉNAGE (GILLES) : bel esprit et érudit du XVII^e^ siècle, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692. Il entra successivement au barreau et dans les ordres, et finit par se livrer exclusivement à la littérature. Il fut lié avec la pléiade du règne de Louis XIII, Balzac, Sarasin, Benserade, Scudéry, Chapelain, La Mothe le Vayer, Pélisson, protégé par le cardinal de Retz, et chargé par le cardinal Mazarin de désigner les gens de lettres à encourager. Reçu membre de l'Académie della Crusça, vanté par les savants de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Pays-Bas, confident de la reine Christine de Suède, lors de son séjour à Paris, il brillait de toute sa gloire, lorsque la nouvelle génération littéraire, Racine, Boileau, Molière en tête, se révéla, et éclipsa la précédente. Ménage en témoigna beaucoup de mauvaise humeur. Il alla même jusqu'à dénoncer Molière à Montausier. On sait comment Molière s'en vengea. Le Vadius des *Femmes savantes* a presque fait oublier ce grand nombre de travaux estimables qu'on devait à l'original de la caricature. Ménage avait établi chez lui une sorte d'académie où il primait par son érudition et ses bons mots qui souvent étaient encore de l'érudition. Aigre et dur dans la polémique, Ménage était, dit-on, le plus doux des hommes dans la vie privée. L'Académie française lui ferma ses portes à cause de sa *Requête des dictionnaires*, satire piquante et spirituelle du *Dictionnaire* de cette compagnie. Ménage a écrit en vers et en prose, en latin, en grec, en italien et en français. Ses principaux ouvrages

sont : *Dictionnaire étymotogique des origines de la langue française*, 1650. La meilleure édition est celle de Gault, 1750, 2 volumes in-fol. C'est un livre utile et curieux malgré ses nombreuses erreurs. — *Miscellanea*, 1652, in-4°. — *Osservazioni sopra l'Aminta de T. Tasso*, 1653, in-4° — *Poemata*. — *Origines de la langue italienne*.—*Remarques sur la langue française*. — *Complément* à Diogène de Laerce. Les bons mots, traits d'érudition et d'esprit de Ménage, ont été recueillis dans le *Menagiana* publié à frais communs par ses amis, en 1693, refait et augmenté de trois volumes par la Monnoye, 1715 ou 1729. Sous cette dernière forme, c'est un ouvrage très curieux.

MÉNAGERIE. On donne ce nom aux collections d'animaux sauvages vivants. L'histoire a constaté l'intérêt que la plupart des peuples anciens ont attaché à ces sortes de collections. On a peine à comprendre aujourd'hui le nombre prodigieux d'animaux féroces que les Romains, en particulier, parvenaient à rassembler pour leurs spectacles. N'est-il pas étonnant, en effet, d'apprendre qu'aux fêtes données par César, dans l'année 46 avant J.-C., quatre cents lions périrent dans un combat d'animaux, et que, quelque temps auparavant, Pompée, pour les jeux destinés à l'inauguration de son théâtre, en eût réuni six cents avec une infinité d'autres animaux, parmi lesquels figuraient des girafes, des rhinocéros, des crocodiles et même l'hippopotame, qui paraît avoir été plusieurs fois amené à Rome. Presque toutes les capitales du monde possèdent des ménageries plus ou moins importantes, dont les plus remarquables sont celles de Londres, de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Constantinople. La première, qui est un établissement de spéculation, quoique en apparence située sous un ciel très défavorable, possède et conserve avec facilité des animaux fort rares, qui n'ont jamais pu être amenés vivants à Paris, ou qui n'y ont fait qu'un séjour éphémère, malgré les soins les plus vigilants et les plus ingénieux ; quelques espèces, et la girafe entre autres, s'y sont même reproduites. La ménagerie de Paris, formée en 1792, des restes de la ménagerie royale de Versailles, à la sollicitation de Bernardin de Saint-Pierre, alors intendant du Muséum, acquit immédiatement une grande importance par le bénéfice d'un arrêté de la commune de Paris, défendant les ménageries ambulantes, et obligeant les particuliers qui montraient des animaux à les détruire ou à les abandonner au muséum. Elle s'est distinguée depuis dans d'innombrables circonstances par les curieuses études de mœurs qui y ont été faites.— La durée de l'existence des animaux captifs n'a pas et ne saurait avoir de terme précis, comme on l'a avancé dans beaucoup d'ouvrages; elle est entièrement subordonnée à la facilité plus ou moins grande dont on jouit pour leur fournir les éléments biologiques qu'ils recherchent en liberté. Il est extrêmement remarquable que dans les ménageries ils succombent presque généralement aux ravages de la phthisie et du cancer, dont ils ne présentent jamais aucune trace à l'état libre. L. SÉNÉCHAL.

MÉNALE : Montagne située vers le centre de l'Arcadie ; elle continuait à l'E. la chaîne des monts Hypsonti et Phalante. C'est sur cette montagne que résidait la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain, qui fit courir jusqu'au pays des Hyperboréens, Hercule, qui avait reçu d'Eurysthée l'ordre de la lui apporter. Le mont Ménale était consacré à Diane. Il s'appelle aujourd'hui *Mont Roïno*. — Ménale était aussi le nom d'une ville d'Arcadie, célèbre par le culte qu'on y rendait au dieu Pan.

MÉNALE (LE MONT) (*ast.*). Une des douze constellations ajoutées par Hévélius. Elle est composée de neuf étoiles et n'est visible que pendant une partie de son cours. Elle se trouve située dans l'hémisphère austral au dessus de la Balance, entre la Vierge et le Serpent. Cette constellation peu apparente n'est composée que d'étoiles de 6e, 7e et 8e grandeurs.

MENANDRE (*biog.*), célèbre poète comique de la Grèce. Ses ouvrages sont perdus et sa vie est à peu près complétement inconnue. On sait seulement qu'il naquit au bourg de Céphisia (Attique), l'an 342 av. J.-C., et qu'il mourut l'an 290 ; qu'il étudia sous Théophraste, et que sa reputation était telle, que les rois étrangers envoyaient des galères pour le chercher; qu'il ne fut couronné que huit fois aux jeux dramatiques, malgré sa supériorité sur ses rivaux, enfin, qu'il mena une vie assez licencieuse. Ovide ajoute qu'il périt en se baignant dans le Pirée. Le nombre des comédies composées par lui s'élevait, dit-on, à cent cinq, cent huit ou cent neuf. Il nous reste le titre de quatre-vingts. Les contemporains expliquaient cette fécondité prodigieuse en accusant Ménandre d'avoir pillé divers ouvrages; on citait, entre autres, une comédie d'Antiphane dont il se serait borné à changer le titre; un grammairien avait même composé un traité en six livres sur les emprunts du grand comique. Ces accusations montrent tout au plus que Ménandre, comme Molière, avait quelquefois pris son bien où il le trouvait, mais ne prouvent absolument rien contre son talent. Ménandre appartenait au troisième âge de la comédie grecque, à celui où elle se rapprochait le plus de la nôtre. Quintilien, Plutarque, Dion Chrysostôme, Denys d'Halycarnasse, ne tarissent pas

en éloges sur le mérite de ses œuvres, ils louent sa force comique dans la conception des caractères, son talent à peindre les mœurs, sa réserve morale, le ton naturel de son dialogue. Les rois, les riches citoyens se firent longtemps jouer les comédies de Ménandre pendant les repas; il n'est pas jusqu'à un historien arabe, Aboulfaradje, qui ne vante cet écrivain, dont la renommée était arrivée jusqu'à lui. Ménandre attachait beaucoup d'importance à ses plans, et quand il les avait achevés, il regardait son œuvre comme terminée, bien qu'il n'eût pas encore fait un vers. Plusieurs pièces de Ménandre ont été imitées par les comiques latins; mais ces imitations affaiblies ne peuvent donner qu'une très imparfaite idée des originaux. On sait que César appelait Térence un demi Ménandre. Les ouvrages du comique grec étaient encore fort connus au XIIIe siècle. Les Grecs, réfugiés en Italie prétendirent qu'ils furent détruits au XIVe par le zèle exagéré de quelques évêques. Malgré l'inutilité des recherches, on n'a pas encore perdu tout espoir de les retrouver quelque jour. Les fragments qui nous ont été conservés sont trop peu considérables pour qu'on puisse se faire une idée de la disposition de ces pièces; tout au plus permettent-ils d'en apprécier la versification et le style. La Porte du Theil prétendait cependant avoir reconstruit une comédie entière par la combinaison de divers fragments, mais il n'a pas publié ce résultat de ses travaux. Les *fragments* de Ménandre ont été souvent publiés. Les meilleures éditions sont celles de Strasbourg, 1788, et Berlin, 1823 (collection des *Poetæ Græci gnomici*), et Firmin-Didot, 1836 (à la suite de l'Aristophane grec-latin). Le cardinal Maï a publié de nouveaux fragments de Ménandre, 1827, dans le tome II des *Scriptorum veterum nova collectio*. J. F.

MÉNANDRE, hérésiarque, était samaritain et disciple de Simon le magicien. Il admettait comme lui l'éternité de la matière, et attribuait la formation du monde à des génies inférieurs émanés de l'être suprême, et dont l'impuissance ou l'ignorance devaient être considérées comme la cause des désordres et des maux qui règnent dans le monde. Il se disait envoyé du ciel pour le salut des hommes, et prétendait que nul ne pouvait être sauvé s'il n'était baptisé en son nom. Il se donnait comme le Messie destiné à éclairer les hommes et à les délivrer de la tyrannie des esprits qui avaient formé et qui gouvernaient l'univers. S'étant rendu fort habile dans la magie, il se fit admirer par ses prestiges, et séduisit un grand nombre de personnes. Le moyen qu'il offrait aux hommes pour leur délivrance consistait dans la connaissance de certains secrets magiques, et surtout dans un baptême ou un bain préparé avec soin, qui devait les rendre immortels, et produire ainsi, dès cette vie, la véritable résurrection. Ce bain magique devait détruire l'influence des mauvais génies et rendre les organes inaltérables. On peut s'étonner que cette promesse chimérique ait pu faire des dupes, et qu'il y ait eu pendant plus d'un siècle des ménandriens qui ne doutaient pas qu'ils ne fussent immortels; mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu de tout temps en Asie des rêveurs qui ont cru qu'il était possible de préserver de la mort par les secrets de la magie, de l'alchimie, de la cabale, et par d'autres moyens. R.

MÉNANGKABAU, pays de la portion N.-O. de l'île de Sumatra, au S.-E. du royaume d'Achem, et au S.-O. de celui de Siak, sur l'océan Indien. Il est traversé par l'équateur. Le sol en est plat et fertile. Il y a de riches mines d'or. Les habitants sont des Malais mahométans, très-industrieux et surtout habiles pour la fabrication des armes et pour le travail de l'or et de l'argent. Le pays est partagé en plusieurs petites souverainetés qui reconnaissent la suzeraineté de la Hollande. Les villes principales sont Pagarujong et Ménangkaba. E. C.

MENCKE. Ce nom célèbre dans les fastes de la bibliographie est celui de trois érudits, le père, le fils et le petit-fils, auxquels on doit la fameuse revue littéraire et scientifique si connue sous le titre de *Acta eruditorum* ou *Journal de Leipsick*.— MENCKE (*Othon*), né à Olgenbourg, en 1644, d'un sénateur de cette ville, fut élu cinq fois recteur de l'Université, et sept fois doyen de la faculté de théologie de Leipsick, où il occupait la chaire de morale. Il fonda les *Acta eruditorum*, dont 30 volumes se trouvaient publiés lorsqu'il mourut en 1707. On a de lui des *Traités de Jurisprudence* pleins d'érudition, dont les principaux sont : *Micropolitia, seu Respublica in microcosmo conspicua*, Leipsick, 1666, in-4°; *Jus majestatis circa venationem*, 1674, in-4°. Il donna en outre d'excellentes éditions. — MENCKE (*Jean Burckard*) fils d'Othon, naquit à Leipsick, en 1674, devint professeur d'histoire à l'université de cette ville, historiographe et conseiller de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, et mourut en 1732. Il publia 33 volumes des *Acta eruditorum*, et plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Scriptores rerum germanicarum, speciatim saxonicarum*, 3 vol. in-fol., 1728; 1730; deux *Discours sur le charlatanisme des savants*, Amsterdam, 1716, livre curieux qui a été traduit en plusieurs langues, et notamment en français par Durand, La Haye, 1721; *Dictionnaire des savants*, la première biographie de ce

genre qui ait été entreprise; — MENCKE (*Frédéric-Othon*), fils du précédent, vit le jour à Leipsick, et mourut en 1754. Il continua les *Acta eruditorum*, et publia : *Bibliotheca virorum militia æque ac scriptis illustrium*, 1734, in-8°; *Historia Angeli Politiani* 1736, in-4°; *Miscellanea Lipsiensia*, 1742-1754, 10 vol. in-8°, etc.

MENDANA DE NEYRA (ALVARO) : navigateur espagnol qui partit du Pérou en 1568, et découvrit les îles de Salomon. Vers 1596, il entreprit un autre voyage avec Quiros, dans le Grand-Océan équinoxial, et découvrit l'Archipel qui porte son nom. Il paraît toutefois qu'il n'en vit que le groupe des Marquises. L'autre groupe, celui des îles de Washington, situé au N.-O., ne fut signalé qu'en 1791 par l'Américain Ingraham. Le nom d'Archipel de Mendana fut appliqué aux deux groupes en 1804 par Krusenstern.

MENDE : ville de France, chef-lieu du département de la Lozère, sur la rive gauche du Lot, à 567 hil. S.-S.-E. de Paris, dans une situation agréable, au fond d'un vallon, à quelque distance à l'O.-N.-O. de la montagne de la Lozère : Lat. N. 44° 30' 47"; long. E 1° 9' 32"; population, 5,500 habitants. Elle est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Alby. Cette ville est généralement mal bâtie et mal percée, mais arrosée par plusieurs fontaines abondantes. On y remarque l'Hôtel de la Préfecture, qui a une galerie de tableaux peints par Antoine Bénard, et la Cathédrale, dont les clochers sont très-élevés et d'un travail délicat. Il y a des fabriques renommées de serges qu'on exporte en grande partie en Allemagne, en Italie et en Espagne; il y a aussi une belle papeterie et des teintureries. On voit, sur une montagne du voisinage, l'ermitage, taillé dans le roc, où l'évêque saint Privat se retira lors de l'invasion de Crocus. Mende est très-ancienne; elle est mentionnée par Grégoire de Tours sous le nom de *Mimatum;* ce fut longtemps la capitale du Gévaudan. Elle fut prise et saccagée par les calvinistes au XVI^e^ siècle. L'arrondissement renferme 47,894 habitants (recensement de 1846). E. C.

MENDELSHON (MOSÈS), l'un des philosophes et des écrivains les plus distingués de l'Allemagne au XVIII^e^ siècle, naquit à Dessau en 1729, d'un pauvre maître d'école israélite, qui lui enseigna les premiers principes de la langue hébraïque. La Bible et l'ouvrage célèbre de Maimonide, *More Nevokin* (le *Guide des Perplexes*), furent ses deux livres de prédilection. Il s'abandonna avec une telle ardeur à l'étude de ce dernier ouvrage, qu'il en contracta une maladie dont il se ressentit pendant toute sa vie. En 1742, il suivit à Berlin son père, que l'excès de la misère avait engagé à se fixer dans cette capitale. Là, il se lia avec plusieurs de ses coréligionnaires fort instruits; l'un d'eux lui apprit le latin, un autre la littérature, pendant qu'il se perfectionnait lui-même dans les sciences mathématiques. En 1764, il connut Lessing; une vive amitié s'établit entre ces deux hommes d'élite. Il mourut, le 4 janvier 1786, de l'excès de travail et d'irritation que lui avait causé un livre dans lequel il voulait venger la mémoire de Lessing, accusé de spinosisme par Jacobi, et dont il ne parut que le premier volume sous ce titre : *Moïse Mendelssohn aux amis de Lessing*. Mendelssohn n'a point créé de système philosophique, mais il a fait preuve, dans ses ouvrages, d'une rare sagacité et souvent d'une grande profondeur d'idées. Il est le premier qui ait exposé en langue vulgaire les principes de la philosophie hébraïque. Sentant tout ce qu'il y a de ridicule dans une foule de croyances et de pratiques du judaïsme moderne, il les combattit avec courage; mais il étendit son scepticisme et ses attaques aux preuves mêmes de la religion révélée. Comme écrivain, il occupe un rang élevé dans la littérature allemande, à laquelle il a contribué à donner l'essor rapide qu'elle a pris depuis sa mort. On cite surtout parmi ses ouvrages : *Lettres sur les sensations*, Berlin, 1755; *Lettres au diacre Lavater*, Zurich, 1770, traduites en français sous le titre de *Lettres juives*, Francfort, 1771; c'est une polémique contre Lavater, qui voulait le convertir à la foi chrétienne; *Phædon, ou de l'immortalité de l'âme*, dialogue philosophique qui est regardé comme un chef-d'œuvre, et qui a été traduit en toutes les langues, et notamment en français par J. A. Junker, Paris, 1774; *Jérusalem*, livre dans lequel il attaque les préjugés des juifs de son temps; *Traduction du Pentateuque* et des psaumes, etc. Sa vie a été écrite en hébreu par Isaac Enchel, Berlin, 1788, in-8°; Mirabeau a essayé d'apprécier Mendelsshon dans un écrit publié à Londres en 1787, et intitulé : *Mosès Mendelssohn*. On trouvera un exposé lucide de son influence sur le judaïsme dans le 24^e^ chapitre de l'*Exposition historique de la prédication chez les juifs*, par le docteur Zunz, Berlin, 1832. AL. B.

MENDÈS. Nom donné par les Grecs au dieu égyptien *Mandou*, qui était ordinairement représenté sous la forme d'un bouc, parce que cet animal était regardé comme l'emblème de l'énergie productrice de la nature. Jablonski croit que le nom de Mendès signifie *très-fécond*. Cette épithète convient également à Ammon, à Kneph, à Fta, à Fré, etc. Aussi Mendès représente-t-il toutes ces divinités. Comme bouc, il est le fécondateur par excellence; lui donnait-on une tête de bélier, on avait Ammon-Kneph; ajoutait-

on à son nom celui de Fta (Fta-Mandou), on l'identifiait à ce dieu. Le soleil, enfin, avait, sous le nom de Mandouli, un temple magnifique à Kalabché, l'ancienne Talmis, dans la Nubie. Diodore prend Mendès pour Osiris, et Hérodote en fait un des huit grands dieux de l'Egypte. Il était particulièrement adoré à Chemnis ou Chmoun, (aujourd'hui Akamin), la Panoplie (ville de Pan) des Grecs dans la Thébaïde, et à Mendès, dans la Basse-Égypte, sur la branche du Nil que les Grecs appelaient Mendésienne. Dans cette ville, et dans le nôme qui portait son nom, le bouc et la chèvre étaient inviolables. On nourrissait dans le temple du dieu un bouc qui y était honoré à l'égal d'Apis, et auquel des femmes se prostituaient à certaines époques. Beaucoup de savants ont cru retrouver dans Mendès le type primitif du dieu Pan, si célèbre dans la mythologie gréco-romaine. AL. B.

MENDEZ-PINTO (*voy.* PINTO).

MENDIANTS (Ordres). On donne le nom de mendiants à des religieux qui, pour pratiquer la pauvreté évangélique, vont mendier leur subsistance. Ces ordres sont au nombre de quatre : les Carmes, les Dominicains, les Cordeliers et les Augustins, auxquels se joignent comme démembrements les Capucins, les Récollets, les Minimes, etc. Ces ordres commencèrent à s'établir dans le XII^e^ siècle. Diverses sectes d'héretiques infestaient alors l'Europe. Par les dehors de la pauvreté, de la mortification, de l'humilité, ils séduisaient les peuples et introduisaient leurs erreurs; tels étaient les Cathares, les Vaudois, nommés aussi Pauvres de Lyon, les Frérots, etc. Pour arrêter les progrès de la contagion, plusieurs saints personnages entreprirent d'opposer des vertus réelles à l'hypocrisie des sectaires; ils firent vœu de pauvreté et se condamnèrent à une vie d'abnégation et de dévouement; ils eurent de nombreux imitateurs, et bientôt l'hypocrisie des sectaires fut démasquée, la vérité triompha de l'erreur. C'est donc à tort que les incrédules, recueillant les vieux arguments du protestantisme, ont attribué l'institution des ordres mendiants à l'ignorance des siècles ou à la politique des papes. Les fondateurs des mendiants avaient voulu que les couvents fussent disséminés dans les campagnes pour l'instruction du peuple. Ces religieux, en effet, y ont travaillé avec zèle et succès. Malheureusement, ils furent dans la suite détournés de ces utiles fonctions. Les laïques les attirèrent insensiblement dans les villes. C'est une erreur de croire que, dans les maisons des religieux mendiants, les frères lais seuls et les domestiques travaillent; l'oisiveté en est bannie par la règle, qui partage le temps entre la prière, l'étude, les fonctions du ministère et le travail des mains. On se trompe encore, lorsqu'on attribue à la mendicité le relâchement de ces ordres, puisqu'il s'est également introduit dans les couvents des moines rentés. Quoi qu'en ait dit le philosophisme, les priviléges accordés par le saint siége aux religieux mendiants n'ont pas énervé la discipline ecclésiastique : lorsqu'ils en ont abusé, les papes ont su les rappeler au devoir; plusieurs ont donné des bulles pour réprimer ces désordres. Du reste, le concile de Trente ayant, par de sages décrets, prévenu le retour de ces abus, il serait injuste de rendre les religieux d'aujourd'hui responsables des fautes commises il y a des siècles. Il serait également injuste de ne pas reconnaître que ces ordres ont rendu de grands services à l'Eglise et à la société. Tous ont produit des savants qui ont honoré la religion par leurs travaux littéraires autant que par leurs vertus. La réforme de ces ordres religieux commença en France vers l'année 1623, par l'ordre de Louis XIII, sous le pontificat de Grégoire XV, qui la seconda de tout son pouvoir. Ils furent supprimés par un décret de l'Asssemblée nationale du 13 février 1790. L'abbé FOURNIER.

MENDICITÉ. État de celui qui par nécessité ou autrement demande l'aumône. Il signifie aussi la profession de mendiant et les mendiants pris collectivement. Si tous ceux qui implorent des secours de la charité étaient dans un état de détresse réelle, si les vices auxquels ils s'abandonnent n'étaient pas pour plusieurs la véritable cause du besoin qu'ils éprouvent, l'assistance publique ne présenterait pas à l'administrateur et à l'homme d'État les difficultés dont elle est entourée. Mais s'il y a de vrais pauvres, il y en a aussi qui ne le sont que dans l'apparence; et parmi ceux dont la détresse est incontestable, il s'en rencontre qui ne peuvent l'imputer qu'à leurs mauvaises habitudes et à leur fainéantise. Parmi les vrais pauvres, les uns sont, à raison de leur âge et de leurs infirmités, incapables de tout travail; les autres manquent seulement d'ouvrage. Les mêmes dispositions législatives, les mêmes mesures administratives ne peuvent pas s'adresser indistinctement aux uns et aux autres. On comprend cependant que dans une société civilisée et chrétienne, où des secours publics sont institués, le désir de maintenir l'ordre dans les villes, la nécessité de réprimer le vagabondage dans les campagnes, aient amené la prohibition à peu près absolue de la mendicité. La mendicité porte en effet en elle-même un caractère contagieux dont il importe de préserver les populations. Elle est quelquefois une spéculation sur la com-

misération et doit être réprimée. Enfin elle est souvent le voile dont se couvrent la filouterie, le vol et une foule d'autres désordres qui appellent toutes les sévérités de la loi. Prise dans l'ensemble des individus qui s'y livrent, la mendicité semble la transition entre les classes laborieuses et les classes criminelles, et ce que des écrivains accrédités racontent des habitudes des mendiants montre combien est souvent petite la distance qui les sépare de ces dernières.

Il y a une trentaine d'années que dans le dessein de diminuer à Londres la mendicité qui s'y était accrue d'une manière effrayante, la chambre des communes ordonna une enquête sur cet objet. Le rapport de la commission constata que certains mendiants amenés devant les magistrats et fouillés en leur présence, étaient nantis de sommes considérables; que la collecte journalière d'un mendiant à Londres est de 3 à 5 schellings; que quelques uns font des bénéfices beaucoup plus considérables; que les enfants sont d'un grand secours pour le mendiant, tellement que celui qui n'en a pas en loue ou en vole; que l'enfant qui rapporte le plus est celui qui est affligé de quelque maladie très apparente ou de quelque horrible difformité; que quelques parents sans mendier eux-mêmes font ressource de leurs enfants en les faisant mendier pour leur compte; que la plus grande partie de ces collectes s'en va dans des débauches. Il ne faudrait pas chercher bien loin pour trouver des exemples semblables en France, particulièrement dans les grandes villes. Un magistrat qui a écrit récemment sur ces matières présente un tableau assez sombre des désordres que la mendicité et le vagabondage entraînent à leur suite dans notre pays. Malgré ces faits bien connus par tous, des hommes d'État éminents, des économistes de mérite ont soutenu que les prescriptions contre la mendicité ont plus d'inconvénients que d'avantages, que la liberté de mendier doit être accordée au pauvre comme la liberté d'industrie à l'ouvrier, sous peine d'être conduit par la loi de justice à garantir la subsistance à quiconque manque de pain. Cette appréciation n'a pas pour elle le sentiment public ni l'expérience. Indépendamment même des secours établis ou à établir, les pouvoirs publics ont certainement le droit et le devoir de s'opposer par les moyens convenables à tout ce qui présente un caractère de désordre ou de danger. Le pauvre n'est pas empêché pour cela de pourvoir à sa subsistance, mais il lui est interdit d'employer pour y arriver un moyen réputé dangereux. On ne peut nier toutefois que la prohibition de la mendicité n'appelle l'établissement de secours publics plus étendus. Vous voulez sévir contre le mendiant, il est juste d'assurer auparavant le sort du pauvre. Vous voulez punir la fainéantise, il convient d'examiner si le travail ne manque point. Des considérations d'un ordre supérieur ne permettent pas de laisser importuner les passants de sollicitations; l'humanité exige qu'il soit avisé alors à ce que les secours parviennent au domicile de l'indigent, ou tout au moins à ce qu'il y ait un lieu où sa misère soit secourue. C'est là voie dans laquelle sont entrés presque tous les gouvernements de l'Europe. Indépendamment des institutions de secours à domicile que ces États possèdent, l'Angleterre a *ses maisons de travail*, l'Allemagne *ses maisons d'industrie*, l'Italie *ses réfuges*, la France *ses dépôts de mendicité*.

La législation relative à la mendicité a été longtemps empreinte d'un caractère d'excessive rigueur qu'expliquent seuls les désordres commis par les troupes de mendiants et de vagabonds dans des époques de troubles. Les peuples de l'antiquité n'avaient de prohibition que contre la fainéantise. Chez eux l'esclavage absorbait la partie souffrante des populations, et, s'il ne la soulageait pas réellement, il la dérobait du moins aux regards. Dans le IVe siècle de l'ère chrétienne les empereurs Valentinien et Théodose ordonnèrent que l'on tînt registre de tous les mendiants. Ceux qui étaient valides étaient abandonnés à leurs dénonciateurs à titre d'esclaves ou de colons. Justinien voulut qu'ils fussent appliqués aux travaux publics, ou remis à des chefs-ouvriers qui les contraignaient à travailler. Charlemagne défendit de faire l'aumône aux pauvres capables de travailler. En Angleterre, en 1388, on prononça contre les mendiants les peines du carcan et de la prison. Une loi portée sous Henri VIII, en 1530, condamna les mendiants invalides au fouet ou à la prison; les valides à être attachés à la queue d'une charrette et fouettés jusqu'au sang. En 1535, on ajouta à ces peines qu'à la première récidive ils auraient l'oreille droite coupée, et qu'à la seconde ils seraient mis à mort. En 1549, sous Edouard VI, le parlement décréta que tout pauvre valide qui resterait oisif pendant trois jours serait marqué d'un fer chaud sur la poitrine, et servirait pendant deux ans, comme esclave, la personne qui l'aurait dénoncé. S'il s'échappait et restait douze jours absent, il était, au moment où on le reprenait, marqué d'un fer chaud à la joue ou au front, et réduit en servitude pour le reste de ses jours. A une seconde désertion il était mis à mort. En 1597, on substitua à la mort le bannissement ou les galères. Sous Georges II, en 1744, on a restreint au fouet et à la prison

les peines prononcées contre les mendiants.

L'ancienne législation d'Espagne n'était pas moins rigoureuse. L'ordonnance publiée par le roi D. Pedro, en 1351, condamne le mendiant valide à recevoir d'abord 20 coups de fouet, puis 40 pour la première récidive, 60 pour la seconde. Diverses villes, non contentes des peines infligées par les lois générales, les aggravèrent dans leurs ordonnances municipales. L'ordonnance de Briviesca de l'an 1387, autorise tout individu à s'emparer du vagabond qu'il rencontre, et à l'employer à son service pendant un mois sans aucun salaire. La ville de Tolède, par un arrêté de l'an 1400, condamna les mendiants à recevoir d'abord 50 coups de fouet dans la ville, et à en être chassés ensuite à coups de fouet; au cas de récidive, à avoir les oreilles coupées, et s'il y avait double récidive à la peine de mort, dispositions que l'Angleterre emprunta à l'Espagne, comme nous venons de le voir, en 1535.

Notre ancienne législation française contre les mendiants ne présentait pas le même caractère de cruauté, mais elle n'en était pas moins d'une grande rigueur. En 1350, le roi Jean défendit la mendicité sous peine du fouet et du pilori, et, à la seconde récidive, de la marque sur le front avec un fer rouge et du bannissement. Un arrêt du parlement de Paris de 1532 ordonne d'enchaîner deux à deux les mendiants valides, et de les employer, comme de nos jours les galériens en Italie, au curage des égouts. En 1536, François Ier condamna au bannissement les mendiants relaps. En 1547, Henri II prononça contre les hommes qui mendiaient la peine des galères, et contre les femmes celle du fouet et du bannissement. Les mêmes peines se retrouvent dans diverses lois de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. Louis XVI lui-même, après quelques tentatives infructueuses contre la mendicité, se vit réduit à prononcer contre elle la peine des galères. Les lois postérieures sont moins sévères. Le décret du 30 mai 1790 se borne à renvoyer les mendiants dans le lieu de leur domicile d'origine. La loi du 22 juillet 1791 prononce contre eux des peines qui varient suivant que la mendicité est pure et simple, ou qu'elle est accompagnée de menaces, de violences et autres circonstances aggravantes. La loi du 24 vendémiaire an II organisa des travaux de secours, et des maisons de répression destinées à recevoir les mendiants contre lesquels ne s'élèverait aucun fait aggravant, et introduisit contre les autres une nouvelle peine, celle de la transportation. Cette peine a été abrogée par le Code pénal de 1810, qui y substitue dans tous les cas de simples peines correctionnelles, mais qui veut en même temps que les mendiants soient renvoyés à l'expiration de leur peine sous la surveillance de la haute police pour 5 ans au moins et 10 au plus. Ces dispositions étant celles qui nous régissent, nous croyons devoir les reproduire ici dans toute leur étendue. — Art. 274. Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité, sera punie de 3 à 6 ans d'emprisonnement, et, après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité. — Art. 275. Dans les lieux où il n'existe point encore de tels établissements, les mendiants d'habitude valides seront punis d'un mois à 3 mois d'emprisonnement. S'ils ont été arrêtés hors du canton de leur résidence, ils seront punis d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. — Art. 276. Tous mendiants même invalides qui auront usé de menaces, ou seront entrés sans permission du propriétaire ou des personnes de la maison, soit dans une habitation, soit dans un enclos en dépendant, ou qui feindront des plaies ou infirmités, ou qui mendieront en réunion, à moins que ce ne soit le mari et la femme, le père ou la mère et leurs jeunes enfants, l'aveugle et son conducteur, seront punis d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. — Art. 277. Tout mendiant ou vagabond qui aura été saisi travesti d'une manière quelconque, ou porteur d'armes, bien qu'il n'en ait usé ni menacé, ou muni de limes, crochets ou autres instruments propres soit à commettre des vols ou d'autres délits, soit à lui procurer les moyens de pénétrer dans les maisons, sera puni de 2 à 5 ans d'emprisonnement. — Art. 278. Tout mendiant ou vagabond qui sera trouvé porteur d'un ou plusieurs effets d'une valeur supérieure à 100 fr., et qui ne justifiera pas d'où ils lui proviennent, sera puni de la peine portée en l'art. 276. — Art. 279. Tout mendiant ou vagabond qui aura exercé quelque acte de violence que ce soit envers les personnes, sera puni de la réclusion, sans préjudice de peines plus fortes, s'il y a lieu, à raison du genre et des circonstances de la violence. — Art. 281. Les peines établies par le présent code contre les individus porteurs de faux certificats, faux passe-ports ou fausses feuilles de route, seront toujours dans leur espèce portées au *maximum* quand elles seront appliquées à des vagabonds ou mendiants. — Art. 282. Les mendiants qui auront été condamnés aux peines portées par les articles précédents, seront renvoyés après l'expiration de leur peine sous la surveillance de la haute police pour 5 ans au moins et 10 ans au plus.

Ainsi dans tous les cas, la mendicité est interdite à l'indigent valide; elle est punissable, alors même qu'il n'existe pas de dépôt; mais

dans ce cas, la peine est adoucie, et il faut de plus, pour qu'elle soit appliquée, que la mendicité soit habituelle. La loi atteint l'indigent infirme qui préfère la mendicité à la réclusion dans un hospice ; mais si un asile ne lui est point ouvert, la mendicité cesse d'être pour lui un délit, à moins qu'elle ne soit accompagnée de circonstances agravantes. En Autriche et dans le royaume Lombard-Vénitien, la mendicité est comptée au nombre des graves contraventions de police et punie d'un emprisonnement de huit jours à un mois pour la première fois, et de peines arbitraires en cas de récidive. Même législation en Prusse. Dans les deux états, les mendiants sont conduits dans les maisons d'industrie à l'expiration de leur peine. A Copenhague, ils sont condamnés à un silence absolu dans une maison de travail. La mendicité est également prohibée en Russie. Dans quelques villes d'Italie, comme du reste sur plusieurs points de la France, un certain nombre de pauvres de la localité sont autorisés à mendier, moyennant le port public d'une plaque qui leur est délivrée par la police. Le grand nombre de mendiants qu'on rencontre en Espagne et en Portugal prouve que la mendicité y est aujourd'hui tolérée, sinon par la loi, du moins en fait.

Les causes qui produisent la mendicité sont nombreuses. Les unes tiennent aux individus, à leur caractère, à leurs vices; les autres en sont indépendantes, comme la maladie, le manque de travail, les souffrances générales du commerce et de l'industrie s'étendant jusqu'à leurs derniers agents, tout ce qui amène et entretient le malaise dans un pays. Les gouvernements cherchent tous le remède à ces dernières causes; ce n'est pas le lieu d'examiner ici quels sont ceux qui s'en rapprochent le plus; mais il dépend du pauvre de remédier au mal dont le principe est en lui. Il y arrivera par l'amour du travail, la régularité dans la conduite, la prévoyance. Les gouvernements doivent l'y aider, en favorisant toutes les bonnes influences qui s'exercent auprès des classes laborieuses et souffrantes.

Nous avons parlé des maisons de travail comme du moyen préventif et répressif qui est le plus généralement adopté contre la mendicité. Leur institution remonte, en France, aux premières années du règne de Louis XIII. Des maisons spéciales furent ouvertes pour les mendiants valides dès 1612. Ils y étaient soumis à travailler. Sous Louis XIV, au lieu d'avoir des maisons spéciales, on comprit ce service dans l'organisation des hôpitaux généraux. Les mendiants devaient y être punis par la perte de leur liberté, par la nourriture grossière qui leur serait donnée, et par le travail obligé auquel on les appliquerait, caractères essentiels que doivent présenter partout les dépôts de mendicité. Le régime des hôpitaux étant peu propre à maintenir ces règles, il fallut en revenir aux maisons spéciales. Un édit du 3 août 1764, développé par un ordre du Conseil du 21 septembre 1767, établit des maisons de correction uniquement destinées à recevoir les mendiants. M. Necker en évalue les frais pour tout le royaume à 1,200,000 liv. Abolies par la révolution, elles ont été réorganisées en 1808, par l'empereur Napoléon, sous le nom de *Dépôts de mendicité*. Sa volonté souveraine les multiplia en peu de temps dans tout l'empire français. Le but qu'il se proposait d'atteindre est nettement indiqué dans une lettre qu'il écrivait le 14 novembre 1807, à M. Crété, ministre de l'intérieur.

Malgré le grand nombre des dépôts institués, la mendicité ne fut pas détruite. La faire disparaître entièrement chez un peuple est une entreprise chimérique. Il suffit de lui enlever ce qui en constitue le danger. Dans les premières années de la Restauration, plusieurs des dépôts fondés par l'empereur furent supprimés sur la demande des conseils-généraux de départements, qui déclarèrent ne pouvoir suffire à la dépense. Il en a été rétabli quelques uns sous le gouvernement de juillet. La Hollande et la Belgique conservent encore plusieurs de ceux qui avaient été ouverts sur leur territoire pendant l'occupation française. On a pu voir aux mots *Dépots de mendicité* en quoi consistent ces établissements. L'organisation administrative en est assez semblable à celle des établissements publics d'aliénés. Un directeur salarié dirige toutes les parties du service sous l'impulsion du préfet et du ministre de l'intérieur. Une administration gratuite de surveillance donne son avis sur tous les actes du directeur et sur les mesures qui lui paraissent propres à améliorer le service; un receveur effectue les recettes et les dépenses. La maison reçoit les mendiants à l'expiration de leur peine, et, sous certaines conditions, ceux qui s'y présentent d'eux-mêmes. Avec la population qui leur est propre, ces établissements sont d'une administration très-laborieuse. On n'y arrive pas sans beaucoup de peine à plier au travail des hommes qui, pour la plupart, ont tout sacrifié à leur fainéantise. La mortalité y est considérable. La dépense s'y maintient également à des chiffres très-élevés. L'institution des dépôts de mendicité n'en répond pas moins à un besoin réel de la société. Elle est le complément d'un système de préservation et de répression qui, sans elle, ne remplirait pas son but, et ne se justifierait pas toujours lui-même. M. de Gérando l'a dit avec raison :

Partout où il existe un certain nombre d'indigents capables de travail, et qui cependant, par leurs habitudes, répugnent au travail et refusent de l'accepter comme un secours; partout où se produit avec une certaine abondance cette espèce d'êtres dégénérés, le travail forcé, la vie réglée, la discipline dont les dépôts de mendicité sont le théâtre, deviendront un remède, un préservatif. Le lazaret sera utile partout où existera cette espèce de lèpre morale.

Il serait intéressant d'avoir une statistique complète sur la mendicité. Le gouvernement, en 1840, ordonna quelques mesures pour se la procurer, mais elles n'ont pas eu de résultat. M. de Villeneuve, dans son ouvrage intitulé : *Economie politique chrétienne*, a essayé d'indiquer le rapport existant entre le nombre des mendiants et la population générale dans les différents États de l'Europe. Voici celui qu'il donne ; Angleterre, un sur 117; Allemagne, 1 sur 200; Autriche, 1, sur 200; Danemarck, 1 sur 250; Espagne, 1 sur 154; France, 1 sur 166; Italie, 1 sur 126; Pays-Bas, 1 sur 102; Portugal, 1 sur 121; Prusse, 1 sur 202; Russie, 1 sur 1,000; Suède, 1 sur 243; Suisse, 1 sur 150; Turquie d'Europe, 1 sur 666.

Nous avons peu de confiance, dans ces chifres, établis sur des données incertaines. Nos propres informations nous conduiraient à des résultats bien différents. Du reste, le nombre des mendiants varie avec les causes qui les produisent. Deux relevés faits avec soin à deux époques différentes dans le département que nous habitons (Bouches-du-Rhône), ont donné les résultats suivants : 1809, époque de guerres, simples menaces non encore réalisées contre la mendicité, 999 sur une population de 292,298 habitants, soit 1 mendiant sur 300 habitants; 1845, époque de prospérité générale et surtout locale, mêmes menaces non réalisées contre la mendicité, 592 mendiants sur 375,000 habitants, soit 1 mendiant pour 633 habitants. On trouvera au mot *Paupérisme* d'autres indications concernant la mendicité. REMACLE.

MENDOLE, *mæna* (*ichtyol.*) : Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des ménides, créé par G. Cuvier et ayant pour caractères : mâchoires et vomer armés de dents très fines; corps oblong, comprimé; nageoires ventrales ayant une écaille allongée au-dessus de chacune d'elles et une entre elles. Les mendoles ont de grands rapports avec les spares, dont ils ne sont qu'un démembrement, et dont ils se distingent surtout par des dents en velours ras sur une bande étroite et longitudinale du vomer. Ils vivent près des côtes. dans les endroits vaseux et riches en algues; leur nourriture consiste en petits poissons, en mollusques, etc. — On connaît quatre espèces de ce genre vivant toutes dans la Méditerranée. La principale est la MENDOLE COMMUNE (*mæna vulgaris*, Cuvier, *sparus mæna*, Lin.), qui a près de 20 centim. de longueur. Sa coloration générale est blanchâtre, avec des raies longitudinales très nombreuses, étroites, bleues, et une grande tache noire de chaque côté des flancs. Elle est très commune; on la mange, mais elle est peu recherchée.

MENDOZA. Un grand nombre de personnages ont illustré ce nom. — Le plus ancien est le marquis de Santillane (DON *Inigo-Lopez* DE MENDOÇA), né en 1398, mort en 1458. Il fut un des principaux ornements de la cour poétique de Juan II de Castille. Des étrangers se rendirent, assure-t-on, en Castille uniquement pour le voir. Il a publié des chants (*refranes*) recueillis par l'ordre du roi Jean en 1541, un *Chant* sur la mort de Villena, le Manuel des favoris, et des dissertations critiques et historiques estimées. — Son second arrière-petit-fils, mort en 1566, qui portait le même nom, a laissé un *Memorial de cosas notables*. — *Pierre-Gonçalès* DE MENDOÇA, plus connu sous le nom de *Cardinal d'Espagne*, né en 1428, mort en 1473, fut archevêque de Séville et de Tolède, cardinal en 1473. Il rendit de grands services à l'État dans la guerre contre les Maures, fonda un collége magnifique à Valladolid et un hôpital à Tolède. — DON *Pedro* DE MENDOÇA, riche gentilhomme de Cadix offrit à Charles-Quint d'achever à ses frais la découverte et la conquête du Paraguay et du Rio de la Plata, partit en 1534 avec quatorze navires et trois mille Espagnols, et, le 2 février 1535, jeta les fondements de la ville de Buenos-Ayres. Il mourut en mer pendant son retour en Espagne. — On cite encore parmi les Espagnols de ce nom, un chroniqueur, un général de l'armée des Pays-Bas, diplomate et auteur d'une Histoire des guerres auxquelles il assista, un jurisconsulte, commentateur du Digeste, un Missionnaire célèbre (*Juan-Gonçalès* DE MENDOÇA) envoyé en 1580 à la Chine par Philippe II comme ambassadeur, évêque de Lipari en 1593, puis de Chiappa dans l'Amérique espagnole, et de Poypuyas (1608), mort en 1620, après avoir publié une *Histoire de la Chine*, qui a été traduite en français (1589, 1614); un auteur de comédies et poésies lyriques estimées; un traducteur de la *Jérusalem délivrée* en vers espagnols; enfin un chargé d'affaires du gouvernement brésilien, mort en 1823, qui a publié en anglais (*Narration of the persecution*, etc.) un récit intéressant des principales vicissitudes de sa vie.

Le plus célèbre des Mendoza est l'auteur vrai ou supposé du premier de ces romans picaresques dont l'Espagne a été si prodigue. C'est de ce petit volume le *Lazarille de Tormes*, alourdi de *Suites* sans goût par divers continuateurs, que procèdent les *Gil-Blas*, les *Gusman d'Alfarache*, les *Pablo de Ségovie*, le *Diable boîteux*, et peut-être Sancho lui-même. Disons cependant que ce père d'une si nombreuse et si joyeuse postérité a été disputé au grave capitaine, négociateur, géographe, historien et poète Diego Hurtado de Mendoza, dont il porte le nom, et que quelques bibliographes l'attribuent à un religieux hiéronymite du nom de Ortéga; ils n'accordent à Mendoza qu'un ouvrage sur la guerre de Grenade, écrit dans un style abondant et fleuri, qui, après avoir couru longtemps en manuscrit après la mort de l'auteur, a été imprimé seulement en 1610, et un volume de poésies publié sous ce titre : *Obras del insigne caballero D. Diego de Mendoza.* Bouterweck lui décerne pour ces deux ouvrages les titres d'Horace et de Salluste de l'Espagne. Hurtado de Mendoça fit la guerre en Italie pour Charles-Quint, et exerça pendant dix ans au nom de son gouvernement une véritable royauté dans la Toscane. Tout en combattant en brave officier, tout en commandant en habile administrateur, il trouvait encore le moyen de suivre les cours des diverses universités de l'Italie, et de recueillir bon nombre de manuscrits, surtout ceux des Pères grecs, qui n'ont dû qu'à lui peut-être d'être sauvés de la destruction. Il les légua en mourant à la Bibliothèque de l'Escurial. J. Fleury.

MENDOZA (*géog.*) : province peu connue de la confédération de Rio de la Plata. Elle a pour chef-lieu une jolie petite ville du même nom, située sur un plateau élevé, au pied des Andes. Mendoza est plus avancée dans la civilisation que la plupart des autres villes du pays. On y publiait déjà un journal en 1826. Elle fait un commerce de vins très étendu. Sa population est d'environ 7 ou 8,000 âmes. La vallée d'Upvallata, dans la province de Mendoza, offre, suivant l'opinion du voyageur M. Gillier, des traces évidentes de l'ancienne route qui conduisait à la capitale de Montezuma. Cette vallée est connue aussi par une riche mine d'argent.

MENEAU (*arch.*). Petit membre d'architecture, moulure, torse ou colonnette formant les montants ou les traverses solides qui divisent une fenêtre, une verrière, une rampe, l'appui d'une galerie, une ouverture quelconque, réelle ou figurée; d'où il suit que le meneau peut être en pierre, en bois, en métal, en plâtre même, selon son objet et la construction dont il fait partie. Le meneau sert encore à tracer des dessins, tels que figures géométriques, entrelacs, etc. La fenêtre en croisée est divisée par deux meneaux : un vertical et un transversal. En France, au XIVe siècle, époque où les baies des verrières reçoivent, sous l'influence anglaise, une hauteur inaccoutumée, les frêles meneaux ou colonnettes sont consolidés quelquefois par deux meneaux transversaux. Mais jamais, qu'il s'agisse d'une ouverture réelle ou simulée, les colonnettes ne supportent d'architrave, si ce n'est dans quelques édifices de ce gothique bâtard qui se fit jour en Italie sans pouvoir en sortir. Au XVe siècle, lorsque s'introduisit le style dit flamboyant, les meneaux ou colonnettes se transformèrent en simples moulures à filet et à gorges, qui se prolongèrent sans arrêt, en entrelacs dans le tympan de l'ogive pour y tracer des flammes, des cœurs et autres découpures tourmentées. Les grandes roses qu'on voit briller aux pignons des églises subissent les mêmes révolutions. Ce ne sont d'abord aux XIIe et XIIIe siècles, que des roues dont les rayons sont, comme aux autres verrières, des colonnettes portant une arcature; puis elles dégénèrent jusqu'au style flamboyant. C'est à cette dernière époque que les rampes ou balustrades se découpent par des meneaux formant des entrelacs capricieux, et quelquefois prenant la forme de lettres pour tracer des versets de l'Évangile, ou une invocation prise dans les litanies, une devise, un cri d'armes. — On appelle encore meneau le tore rampant ou autre moulure équivalente, qui couronne les deux côtés d'un pignon, ou court sur les arêtes d'une flèche, d'un clocheton, autour d'une baie, etc. J.-P. S.

MÉNÉCRATE : médecin né à Syracuse et contemporain de Philippe, roi de Macédoine. Le *Livre des Remèdes*, qu'il avait composé, et qui ne nous est point parvenu, l'avait rendu moins célèbre que sa vanité. Il marchait toujours accompagné de quelques uns des malades qu'il avait guéris, habillés l'un en Apollon, l'autre en Hercule ou en Esculape, et prenait lui-même les attributs de Jupiter. Il s'avisa un jour d'écrire à Philippe avec cette adresse : Ménécrate Jupiter au roi Philippe, Salut, une lettre à laquelle le Monarque répondit par ces mots : Philippe à Ménécrate, santé et bon sens. C'est à ce même Ménécrate que Philippe fit servir pour tout mets, dans un festin, de l'encens et des parfums.

MÉNÉDÈME. Deux philosophes grecs ont porté ce nom. Le premier était d'Erétrie (auj. Paleo-Castro), dans l'Eubée, et vivait vers l'an 300 av. J.-C. Son père, Phydon, fils de Clisthènes, de la noble famille des Théopropides, était, dit-on, couseur de tentes. Ménédème ayant

été chargé par ses concitoyens de porter des secours à Mégare, y suivit les leçons de Stilpon, et s'adonna lui-même à la philosophie. Il se retira ensuite dans sa patrie, où il ouvrit une école, et professa avec le plus grand éclat. Les Érétriens l'élevèrent aux plus hautes dignités, lui confièrent les rênes du gouvernement, et les plus délicates missions diplomatiques. Il mourut de douleur en voyant sa patrie soumise au joug d'Antigone et de Démétrius Poliorcète. D'autres rapportent qu'injustement accusé d'avoir trahi son pays, il fut tellement affecté de ce reproche qu'il se laissa périr d'inanition. Il était âgé d'environ 73 ans. On l'appelait le *Taureau érétrien* à cause de sa pesanteur. C'est lui qui répondit un jour à quelqu'un qui vantait le bonheur d'avoir tout ce qu'on désire : « C'est un bonheur bien plus grand encore de ne désirer que ce qu'on a. » La doctrine philosophique de Ménédème était pleine de subtilités. Il n'attribuait qu'aux propositions identiques la vérité absolue, on verra à l'article ÉLIENNE (*secte*) quelle action il exerça sur la philosophie socratique. Diogène Laerce a écrit sa vie. — Le second Ménédème était un philosophe cynique, disciple de Calatès de Lampsaque. Il fut pris d'une telle folie, selon Hippobote dans Diogène Laerce, qu'il s'affubla d'un vêtement pareil à ceux qu'on attribuait aux Furies, et qu'il se prétendit envoyé de l'enfer auquel, disait-il, il devait rendre compte de tout ce qu'il voyait de mal sur la terre. Sa robe qui lui descendait jusqu'aux talons était de couleur tannée, et attachée avec une ceinture rouge, sa tête était coiffée d'un bonnet orné des douze signes du zodiaque, etc. Diogène Laerce ne nous apprend pas autre chose sur ce singulier personnage. AL. B.

MENEHOULD (SAINTE), ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Marne, à 40 kil. N.-E. de Châlons, sur l'Aisne, qui y reçoit l'Auve; elle s'étend sur un terrain marécageux, entre deux rocs. Autrefois fortifiée, elle possède encore les vestiges d'un château fort. Un incendie la détruisit presque entièrement en 1719; elle a été rebâtie depuis sur un plan régulier. L'hôtel-de-ville offre une façade élégante; il y a de jolies promenades, et il s'y fait un commerce de bois, de merrain, de grains, de charcuterie, particulièrement de pieds de cochon renommés, de serges, de ras, de rouets à filer, de fruits. Il y a aux environs des tanneries, des verreries, des faïenceries, des forges. Sainte-Ménéhould, nommée dans l'origine *Sainte-Ménéhoul*, en latin *sanctæ Munechildis fanum*, prit quelque temps, pendant la révolution, le nom de *Montagne-sur-Aisne*. Elle a soutenu plusieurs siéges; elle repoussa Josilon, duc de Lorraine, en 1039, fut prise par l'évêque de Verdun en 1089, repoussa Charles II, duc de Lorraine, en 1590, fut prise par le marquis de Praslin en 1616, par les Espagnols en 1652, et par Louis XIV en 1653 : c'est le premier siége où ce roi se soit trouvé en personne. Le 22 juin 1791, Louis XVI, fuyant Paris, fut reconnu à Sainte-Ménéhould par Drouet, qui le fit arrêter à Varennes peu d'instants après. — Enfin ce fut près de cette ville que fut livrée, en 1792, la fameuse bataille de Valmy. C'est la patrie de Mabillon. La ville a 4,000 habitants, et l'arrondissement 36,400 (recensement de 1846).

MÉNÉLAS (*myth.*) : fils d'Atrée, et frère d'Agamemnon. Il passa presque toute sa jeunesse à Sparte, à la cour de Tyndare, fut le plus heureux des prétendants d'Hélène, l'épousa, et après la mort de Tyndare, régna avec elle sur Lacédémone. Bientôt après, Créthée, son aïeul maternel, vint à mourir en Crète. Il s'embarque pour aller recueillir cet héritage. En même temps le beau Pâris arrive à Sparte, reçoit d'Hélène une généreuse hospitalité, et la décide à se laisser enlever. Ménélas, averti, accourt à Lacédémone, fait part de son malheur à tous les anciens prétendants d'Hélène, et leur rappelle qu'ils avaient juré de se liguer tous contre l'homme assez audacieux pour enlever la fille de Tyndare. Avant de lancer l'élite des héros grecs sur Ilion, Ménélas voulut tenter la voie des négociations. Il se rendit à Troie avec Ulysse pour réclamer Hélène et les trésors qu'elle avait emportés. Les Troyens, irrités, voulurent le tuer, et il ne dut la vie qu'à l'intervention d'Anténor. Il revint en Grèce. Au bout de quatre ans, 100,000 hommes étaient rassemblés pour aller redemander Hélène à Priam. Dans la flotte coalisée, Ménélas commandait soixante vaisseaux chargés des troupes de Sparte, de Phare, de Mécène, de Brisée, d'Amycles, d'Hélos, de Laas, d'Engye et d'Œtyle. Il combattit vaillamment dans les plaines du Scamandre; Pâris même faillit tomber sous ses coups. Après la prise de Troie, il donna ordre de respecter la maison d'Anténor, et fit mutiler Diophobe dont Hélène était devenue la femme. Lorsque les Grecs vainqueurs remontèrent sur leurs vaisseaux pour rentrer dans leurs foyers, la tempête n'épargna pas la flotte de Ménélas. Après avoir relâché à Ténédos et à Sunium pour donner la sépulture à Phrontis, son pilote, il fut jeté par les vents sur les côtes de la Crète, où il perdit la plus grande partie de ses vaisseaux. Avec les cinq qui lui restaient, il aborda en Egypte où il resta sept ans, selon les Evehméristes. Sparte le revit la huitième année; il y finit paisiblement ses jours, donna

sa fille en mariage à Pyrrhus, et n'ayant pas d'enfant mâle, laissa son royaume à Oreste. Les habitants deThérupné lui rendirent les honneurs divins. Eschyle, dans son *Andromaque* et dans *Iphigénie en Aulide*, fait de Ménélas le portrait le plus repoussant. AL. B.

MÉNÉLAUS, géomètre grec qui vivait vers l'an 80 de notre ère. On ne sait rien de particulier sur sa vie. On a de lui un *Traité des sphériques*, divisé en trois livres, où il expose la résolution des triangles. Le plus remarquable est celui où il démontre un théorème emprunté à Hipparque, et qui est le fondement de la trigonométrie des Grecs. Ce théorème, appelé *règle d'intersection*, fait connaître la relation qui existe entre six arcs, pris à la surface d'une sphère. Suivant quelques auteurs, Ménélaus ne serait autre que Manlius, qui plaça une boule dorée sur l'obélisque du champ de Mars à Rome pour avoir une ombre ronde et bien terminée. On pense que ce fut lui qui observa à Rome, la première année du règne de Trajan, une conjonction de la lune avec les étoiles du front du scorpion. On le croit aussi le même que cet astronome qui, sous le nom de Millæus, dressa le catalogue d'étoiles dont s'est servi Ptolémée, catalogue qui ne diffère de celui d'Hipparque qu'en ce que toutes les longitudes ont été augmentées de 2° 15′. Ménélaus composa encore sur le *calcul des cordes*, un ouvrage qui a été perdu. Nous ne possédons du *Traité des sphériques* que deux traductions, l'une arabe, l'autre hébraïque. C'est sur la première de ces versions qu'a été faite l'édition greco-latine publiée à Oxford en 1707 avel les *Sphériques* de Théodose, sous ce titre : *Theodosi Sphæricorum libri tres; Menandri Alexandrini Sphæricorum libri tres.* D. J.

MÉNÉ, *mene* (*ichtyol.*) : Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, créé par Lécépède, et se rapprochant beaucoup des *Equula* par la forme de leur museau, mais s'en distinguant par leur corps plus comprimé, leur ventre tranchant et leur ligne dorsale presque droite, ce qui recule leurs nageoires ventrales en arrière des pectorales. On n'en a décrit qu'une seule espèce, le MÉNÉ ANNE-CAROLINE, Lacépède, *Zeus maculatus*, Bloch, qui est d'un blanc argenté, tacheté de noirâtre sur le dos, long de 16 centimètres environ; il habite les mers de l'Inde et de la Chine.

MÉNÈS ou **MENAI**, premier roi et fondateur de l'empire des Égyptiens, régnait vers 2450 av. J.-C. Parvenu au trône par le pouvoir de la caste militaire, il résolut de bâtir sa capitale loin de l'influence des colléges sacerdotaux. Il arrêta le Nil à l'embouchure de la vallée par une chaussée de 100 stades de largeur, lui fit prendre un nouveau cours en le forçant à passer entre les montagnes où ce fleuve coule aujourd'hui, et bâtit au pied de la chaîne libyque la ville de Memphis, dont il fit le siége du gouvernement. — Après un règne de 62 ans, ce pharaon, originaire de This, fut enlevé par un hippopotame suivant Manéthon. La haine que les prêtres avaient pour Ménès qui leur avait ravi la puissance temporelle, les porta probablement à ternir sa mémoire en avançant et en consignant dans leurs archives qu'il avait été dévoré par un animal, symbole de Typhon, le mauvais génie. Quoi qu'il en soit, les vertus et la popularité de Ménès lui valurent, après sa mort, d'être vénéré comme un dieu. — Quelques écrivains ont avancé que Ménès n'était pas un personnage historique, mais un symbole de l'intelligence, un être mythique semblable au Manou des Indiens et au Minos des Crétois, avec lesquels son nom offre une analogie frappante. On sait que dans la mythologie égyptienne ces attributions appartiennent à Osiris descendu sur la terre pour donner des lois aux hommes. L'existence de Ménès n'est pas douteuse : s'il ne reste aucun édifice portant les légendes de ce pharaon, plusieurs monuments de la 18e dynastie rappellent son cartouche en tête des listes royales.

MÉNESTHÉE, fils de Patée, et arrière-petit-fils d'Erechtée; il enleva le trône d'Athènes à Thésée, rendit de grands services à l'armée grecque qui assiégeait Troie, et mourut dans l'île de Mélos au retour de cette expédition. Il avait régné 23 ans.

MÉNESTRELS (*hist. litt.*). On donnait ce nom, au moyen-âge, ainsi que celui de troubadours, de trouvères, de jongleurs, etc. à ces poètes musiciens qui allaient par les cités et les châteaux, débitant des fabliaux, chantant des ballades, soupirant de lais, mimant leurs poésies ou celles d'autrui. Cette existence est décrite aux articles TROUBADOURS et TROUVÈRES, auxquels nous renvoyons. En France le mot ménestrel désignait plus particulièrement le chanteur, le musicien, et ce sens s'est conservé dans celui de *ménétrier*. Dans l'origine, les ménestrels remplissaient une fonction publique. Ainsi ce fut le ménestrel Taillefer qui donna aux Normands le signal de cette bataille de Hastings qui leur valut l'Angleterre. En Angleterre, le *minstrel* est surtout le poète, l'auteur de ces chants populaires dont Walter-Scott a publié un recueil sous le titre de *Minstrely*, de ces ballades où le brigand et le contrebandier jouent le beau rôle, parce qu'ils sont de race saxonne et que leurs actes sont une protestation contre les vainqueurs. Les *minstrels* anglais jouirent d'abord de priviléges plus grands encore que ceux dont

leurs confrères profitaient en France. On leur devait le vivre et le couvert partout où ils entraient, et leur personne était inviolable. Les ménestrels usaient hardiment de cette inviolabilité. Édouard II, ce même souverain qui fit massacrer tous les bardes du pays de Galles, tenait un jour sous la feuillée cour plénière de prélats et de barons, lorsqu'une femme déguisée en ménestrel s'approcha jusqu'auprès du roi, montée sur un cheval de bataille, lui chanta une satire mordante de tout son gonvernement, puis s'éloigna sans que personne osât l'arrêter. On trouve parmi les actes d'Édouard un édit au sujet des ménestrels. « Attendu, dit le prince, que beaucoup de personnes fainéantes, sous couleur d'être ménestrels, ont été et sont reçues à boire et à manger dans les maisons des autres et ne sont contentes à moins de présents des maîtres; voulant réprimer ces procédés ombrageux et cette paresse, nous avons ordonné que personne ne pourra s'introduire, pour boire et pour manger, dans les maisons des prélats, comtes et barons, à moins d'être ménestrels, etc., et il n'en pourra venir que trois ou quatre au plus le même jour. Et quant aux maisons de moindre qualité, nul n'y pourra entrer à moins d'être demandé, et ceux qui le seront devront se contenter de boire et de manger sans faire aucune demande; s'ils pèchent contre cette ordonnance, ils perdront le rang de ménestrels. » Les abus devinrent-ils plus grands par la suite, ou bien trouva-t-on que les ménestrels abusaient du privilége qu'on leur avait toléré de chansonner les hauts personnages de l'État? Le fait est que dans les siècles suivants une véritable persécution sembla organisée contre eux. Un des derniers édits rendus contre ces poètes populaires porte que tout ménestrel errant doit être puni comme vagabond. On n'en excepte que les acteurs d'intermèdes appartenant aux barons du royaume, ou à quelque personnage d'un rang plus élevé. Ainsi la poésie hardie, libre des premiers âges, était réduite à la domesticité. Cette ordonnance est du règne d'Élisabeth. — Bannis de France sous Philippe-Auguste, les ménestrels parvinrent, sous ses successeurs, à former une organisation qu'on nomma la *Menestruandie*, dont s'est formée plus tard la corporation des ménestriers. Saint Louis publia un édit pour autoriser les membres de cette association à acquitter le prix des péages en chansons, ou même en monnaie de singe quand ils en avaient usé, c'est-à-dire en faisant faire des tours de passe-passe à cet animal devant les péagers. Moins d'un siècle après, en 1341, nous trouvons les **ménétriers et les jongleurs établis dans un quartier spécial de Paris, auprès de l'église des Ménétriers, et dans la rue qui a porté leur nom jusqu'à ce qu'on l'ait démolie pour faire place à la rue Rambuteau. La prévôté accorda à cette époque à l'association parisienne le droit exclusif de jouer et chanter dans les ruelles, places publiques, maisons ou palais de la capitale. Beaucoup de leurs chansons nous ont été conservées, et même quelques uns de leurs airs sont restés populaires. Quant aux instruments dont ils se servaient, ils appartenaient presque tous à cette famille du luth qui a disparu de la musique moderne. Mais c'est à eux, et surtout aux ménestrels d'Angleterre, que l'on doit l'invention du rubbebe ou ruba, rebec, qui, de progrès en progrès, a fini par devenir le violon, et le père de cette nombreuse famille d'instruments à chevalet qui forment la partie essentielle de nos orchestres. Aussi le ménétrier, réduit à la condition de musicien de village, a-t-il conservé le culte de cet instrument qui fit la gloire de ses prédécesseurs. La corporation des ménétriers a duré jusqu'à notre première révolution. L'histoire de la corporation des ménétriers a été écrite per M. Bernhart.** J. Fleury.

MÉNESTRIER (Claude-François), jésuite, érudit célèbre et auteur habile, classique en fait de blason, d'armoiries, décorations, etc. Né à Lyon en 1633, il mourut à Paris en 1705, après une vie toute d'étude et de voyages archéologiques. Sa mémoire était telle qu'il répéta un jour à Christine de Suède une liste de 300 mots bizarres qu'elle fit écrire devant lui, sans intervertir une seule fois l'ordre dans lequel ils avaient été prononcés. Sa fécondité d'imagination n'était pas moindre; de toutes les parties de l'Europe on lui écrivait quand on préparait une fête ou une cérémonie, et il fournissait immédiatement à tous, dessins, devises, emblèmes et inscriptions. Il ne négligeait pas pour cela ni la prédication ni la théologie, et l'on a de lui des Oraisons funèbres qui ne sont pas sans mérite. Sa conversation était un inépuisable répertoire d'anecdotes de tout genre. Parmi ses nombreux ouvrages on distingue : la *Nouvelle méthode raisonnée de blason par demandes et par réponses*, plusieurs fois réimprimée in-12 et in-8°; de la *Chevalerie ancienne et moderne avec la manière d'en faire les preuves*, in-12, rare et recherché; *Traité des tournois, joûtes et spectacles publics; l'art des emblêmes*; des *Ballets anciens et modernes*; des *représentations en musique anciennes et et modernes; Histoire civile et consulaire de Lyon; Histoire de Louis-le-Grand par les médailles; Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue*, ouvrage curieux et recherché, etc., etc.

MENG-TSEU, ou plus correctement

MOUN-TZE (*hist.*) Le plus célèbre des philosophes chinois, après Confucius, le seul dont les écrits aient été jugés dignes d'être réunis à ceux du philosophe par excellence, pour former le recueil classique des *Quatre livres*, que tous les lettrés doivent savoir par cœur à l'époque de leurs examens. Il naquit, croit-on, vers l'année 360 av. J.-C., sous le règne de l'empereur Hien-wang, un des derniers de la dynastie des Tcheou, qui fut renversée par les Tsin, un siècle plus tard. Son pays natal n'était pas censé faire partie de l'empire chinois proprement dit; c'était une principauté tributaire, appelée le royaume de Tsou, qui embrassait les contrées montagneuses renfermées de nos jours dans la province du Chan-toung, et qui n'est devenue célèbre que par les écrits de ce grand penseur. Les facultés extraordinaires dont Moun-tze était doué se développèrent presque spontanément, car, privé de son père dès sa plus tendre enfance, il devint, en qualité de fils unique, l'idole de sa vertueuse mère, qui le retenait sans cesse auprès d'elle et l'éloignait soigneusement de toute fréquentation, dans la crainte qu'il ne fût entraîné par les mauvais exemples. Quand l'âge ordinaire de raison arriva, Moun-tze avait déjà fait de grands progrès dans les lettres et la philosophie; cependant la célébrité dont jouissait alors Tse-se, disciple de Confucius, le porta à entreprendre de nouvelles études, et sous la direction de ce maître, il devint promptement lui-même assez célèbre pour que de nombreux disciples se missent à sa suite, afin d'entendre ses leçons. C'était la coutume des sages de la Chine, dans ce temps-là, de faire de longs et fréquents voyages qui avaient pour but de répandre les principes de la justice et de la morale parmi les grands, dont dépendait le bonheur des populations. Moun-tze s'acquitta, comme l'avait fait Confucius, de cette espèce d'apostolat, et ses livres ne renferment, le plus souvent, sous forme de dialogues, que les préceptes qu'il donna courageusement aux rois et aux princes dans le cours de ses pérégrinations.

De tous les philosophes chinois, Moun-tze est celui qui s'est le plus occupé de politique, ou, pour mieux dire, des devoirs réciproques qui lient le souverain et ses sujets; mais afin d'insinuer ses doctrines sans blesser l'orgueil des princes et s'exposer à leurs despotiques colères, il parlait presque toujours par métaphore, ou d'après certaines formes de langage qui rappellent quelques livres bibliques.— La longue carrière de Moun-tze a été assez heureuse. Il mourut à un âge très avancé, entouré du respect des grands, de l'affection de ses disciples, et de la reconnaissance du peuple, au bonheur duquel il avait consacré sa vie. Les livres philosophiques de Moun-tze, auquel les Jésuites ont donné le nom barbare de *Mencius*, furent pour la première fois traduits en latin par le P. Noël, et publiés à Prague en 1711; puis une seconde fois en français dans les *Livres classiques de l'empire de la Chine*, Paris, 1784. Les traductions postérieures ont été pour ainsi dire calquées sur les précédentes. CALLERY.

MENGS (RAPHAEL). Un des plus grands peintres de l'Allemagne, naquit à Aussig, en Bohême, en 1728. Son père, Ismaël Mengs, l'habile miniaturiste, qui fut aussi son seul maître, ne lui laissa pour amusements de son enfance que le crayon, la plume et le pinceau, et ne lui enseigna que les sciences qui se rapportent à la peinture. Ses progrès furent rapides; son père l'emmena en Italie, où pendant trois ans il lui fit étudier les plus parfaits modèles de l'art antique et de la renaissance. De retour à Dresde, Mengs, âgé seulement de 15 ans, fut nommé peintre d'Auguste III, roi de Pologne. Mais ses goûts le rappelèrent bientôt dans la capitale des arts, il y séjourna jusqu'en 1749, pour y revenir encore quelques années après rétablir sa santé altérée, et y exécuter son grand tableau de l'Ascension pour le maître-autel de l'église de Dresde, qu'il avait déjà décoré de deux compositions. Il profita de ce voyage pour exécuter une copie du grand tableau de Raphaël, l'*École d'Athènes*, que lui avait commandé Milord Northumberland, ainsi qu'une foule d'autres toiles. En 1761, il passa en Espagne en qualité de peintre de Charles III. Il décora le palais de ce prince, et peignit encore beaucoup d'autres tableaux, parmi lesquels nous ne citerons que sa *Descente de Croix*. Sa santé s'étant encore altérée, il obtint du roi la permission de revenir à Rome, y composa sa *Nativité du Christ* et fut chargé de décorer le cabinet des manuscrits du Vatican. Il revint encore à Madrid, mais sa santé toujours chancelante ne lui permit pas d'y faire un long séjour. Il vint mourir à Rome. Durant ses dernières années, attristées par la perte de sa femme et affaiblies par la fatigue, il fit les cartons d'une nouvelle *Descente de Croix*, non moins admirable que la première, une ébauche pour la basilique de Saint-Pierre, représentant *Jésus-Christ remettant à cet apôtre les clefs du Paradis*, enfin son célèbre et dernier tableau de l'*Annonciation* que la mort, en 1779, le força de laisser inachevé.

Meng ne fut pas seulement un grand praticien, il posséda encore à un très haut degré la théorie de son art qu'il nous a laissée dans quelques écrits. Ses compositions se recommandent par leur simplicité, et par la science avec la-

quelle il sait imprimer à ses sujets le degré d'expression qui leur convient sans employer les grands effets, cherchant toujours à satisfaire la raison, l'âme et le cœur plutôt que les yeux. L'étude approfondie qu'il fit des anciens lui fit découvrir une partie de la route qu'ils suivaient pour arriver à la perfection dont sont empreints leurs chefs-d'œuvre; il marcha sur leurs traces et sut se dégager de l'imitation servile de la nature pour l'embellir et l'idéaliser en réunissant ses plus belles productions. Il lui arrivait souvent aussi de s'inspirer de la musique pour peindre, de là l'harmonie rhythmique de ses compositions. Persuadé que l'expression est la partie la plus essentielle de la peinture, il approfondit cette qualité dans Raphaël, comme la grâce et le coloris dans le Corrège et le Titien en se créant encore un style original avec les différentes manières de ces trois maîtres. Toutes ses productions étant raisonnées, il méditait longtemps ses tableaux, mais une fois conçus, il les exécutait avec une activité prodigieuse, travaillant sans relâche malgré la fatigue et la maladie; aussi ses œuvres sont-elles fort nombreuses; nous citerons outre celles déjà nommées : le *Songe de Saint-Jacques*, sa *Madona col bambino*, son plafond de la villa Albani, représentant *Apollon entouré des neuf Muses*, etc.

MENHIR (*voy.* PIERRES CELTIQUES).

MÉNIDES (*ichtyologie*) : Famille de l'ordre des acanthoptérygiens fondé par Georges Cuvier aux dépens des sparoïdes, et s'en distinguant particulièrement par ses dents en velours, placées plus ou moins ras aux mâchoires, et surtout par la mâchoire supérieure très protactile et rétractile, à cause de la longueur des pédicules des intermaxillaires qui se retirent entre les orbites. Le corps des ménides est écailleux; leurs nageoires ventrales sont situées sous les pectorales, et leur dorsale est garnie d'écailles excessivement fines. L'anatomie de ces poissons est presque semblable à celle des sparoïdes : l'estomac est médiocre, à parois peu épaisses; il y a de quatre à sept cœcums : la vessie aérienne est grande, simple et amoindrie à sa partie antérieure, le plus souvent divisée en arrière en deux longues cornes qui pénètrent dans les muscles de la queue de chaque côté des entrépineux de la nageoire anale. Les genres placés dans cette famille sont ceux des *Mendole*, *Picarel*, *Cæsio* et *Gerre*. E. D.

MENIN. *Meenden*, en flamand. Ville de Belgique dans la Flandre occidentale, à 11 kil. S.-O. de Courtray, avec une population de 4,000 habitants. Elle fabrique des flanelles, des siamoises, des apprêts de drap, etc. Cette ville figure souvent dans l'histoire. En 1350, elle n'était encore qu'un simple bourg; elle fut fortifiée en 1578, prise par les Français en 1658 et en 1667. Vauban répara et compléta ses fortifications en 1685. Prise par les alliés en 1706, elle fut cédée à l'Autriche par le traité d'Utrecht (1713). Louis XV la reprit en 1744, et les armées républicaines en 1792 et 1794. Elle cessa d'appartenir à la France en 1814.

MENIN, par ce mot dérivé de l'espagnol *menino*, mignon, favori, on distinguait les jeunes gentilshommes placés autrefois près des princes pour partager leurs études et leurs jeux, souvent même, comme cela arrivait à la cour d'Angleterre, où se trouvait la charge de l'*enfant du fouet*, pour les remplacer dans les châtiments qu'ils pouvaient avoir mérités. Ces enfants grandissant avec le prince, restaient attachés à sa personne, et leur emploi devenait alors une véritable charge de gentilhomme. En France, où cet usage de cour fut apporté d'Espagne au temps d'Anne d'Autriche, les dauphins qui se succédèrent depuis le fils de Louis XIV, eurent toujours à leur service six menins ayant droit chacun à une pension de deux mille écus. Une charge pareille se trouvait dans la maison de la reine; c'était une femme qui l'occupait sous le titre de *menine*. ED. F.

MÉNINGES. Nom par lequel les anatomistes désignent l'ensemble des membranes qui enveloppent le cerveau. Celles-ci sont la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère* (*voy.* CERVEAU).

MENINSKI (FRANÇOIS DE MESGNIEN), célèbre orientaliste, naquit en Lorraine, vers l'année 1623. Il fit une partie de ses études à Rome. En 1652, il s'attacha à l'ambassadeur de Pologne en Turquie, et le suivit à Constantinople. Il acquit bientôt la connaissance pratique de la langue turque, et fut nommé d'abord premier interprète de l'ambassadeur, et plus tard chargé d'affaires. Il obtint en Pologne des lettres de naturalisation et de noblesse, et changea son nom français de *Ménin* en *Méninski*. Mais dès 1661, il renonça à sa nouvelle patrie pour s'attacher au service de l'empereur, qui le chargea des fonctions importantes de premier secrétaire interprète pour les langues orientales, à Vienne. En 1669, il visita la Terre-Sainte, et fut reçu à Jérusalem chevalier du Saint-Sépulcre. Il mourut en 1698. Meninski a rendu son nom célèbre par la publication du *Thesaurus linguarum orientalium, sive Lexicon Arabico-Persico-Turcicum*, Vienne, 1680, 3 vol. in-fol., chef-d'œuvre d'érudition et de patience, qui jusqu'à nos jours a servi de base à tous les travaux de ce genre. Il fit paraître, la même année, le *Complementum Thesauri linguarum orientalium, sive Onomasticon Latino-Turcico Arabico-Persicum*, un vol. in-fol. Il publia encore

la même année et dans le même format, une grammaire turque intitulée : *Linguarum orientalium Turcicæ, Arabicæ, Persicæ institutiones, seu Grammatica Turcica.* Kollar donna une édition améliorée de cet ouvrage, Vienne, 1756, 2 vol. in-4. Le dictionnaire eut également une seconde édition revue et corrigée par Bernard de Jenisch, et après la mort de celui-ci, par F. de Klezl, Vienne, 1780-1802, 4 vol. in-fol.

MÉNIPPE, philosophe cynique, était originaire de Gadara en Phénicie. Il fut d'abord esclave d'un homme nommé Batonis, racheta ensuite sa liberté, et vint s'établir à Thèbes en Béotie, où il exerça le métier d'usurier. Il finit par perdre ensuite toutes les richesses qu'il avait acquises, et se pendit de désespoir, selon Diogène Laerce. Lucien, dans ses Dialogues, loin de faire de Ménippe un usurier, le représente comme un homme plein de désintéressement, mais d'une extrême causticité. Il est, dit-il, le plus acharné des dogues que la secte ait produits. Ménippe avait composé treize livres de satyres en prose mêlée de vers, qui ne nous sont point parvenus. C'est pour cette raison que l'on donne le nom de *Ménippées* aux satyres de Varron, écrites de la même manière, et que Varron lui-même a été surnommé le Ménippe romain. Quelques auteurs cependant ont prétendu que les écrits attribués à Ménippe n'étaient point de lui.

MÉNIPPE et **MÉTIOQUE** (*myth.*), filles d'Orion, qui se sacrifièrent pour sauver leur pays d'une épidémie. Elles furent changées en comètes. Les jeunes gens et les jeunes filles d'Orchomène leur offraient chaque année des sacrifices, et elles avaient, dans cette ville, un temple bâti, dit-on, du temps des Aones, et par conséquent antérieur aux Pélasges.

MÉNIPPÉES (*litt.*), satires mêlées de vers et de prose, inventées par Ménippe le philosophe. Nous trouvons ce genre de satire aux débuts de la littérature latine. Ennius compose des satires mêlées de prose et de vers sans rhythme régulier, et Varron, qui l'imite, inscrit au frontispice des siennes le nom du poète grec. Les contemporains de Varron font de grands éloges de son Τριχαρανος, ingénieuse satire de cette dictature *à trois têtes* qui s'appelaient Pompée, César et Crassus ; nous n'en pouvons juger, toutes les Ménippées de Varron ayant péri avec le plus grand nombre de ses œuvres. — La littérature romaine ne nous a légué que deux écrits de ce genre, la *Métamorphose de Claude en Citrouille*, jeu d'esprit assez spirituel de Sénèque, et le *Satyricon* de Pétrone, spirituelle peinture d'ignobles orgies, dont le style est aussi délicat que le fond en est révoltant.

Le moyen-âge nous a laissé quelques écrits où les vers s'entrelacent avec la prose. Tel est le fabliau d'Aucassin et Nicolette, mais ces essais sont de rares exceptions ; pour faire tolérer la transition brusque du vers à la prose, il faut une délicatesse de style, une habileté de forme que la langue ne permettait pas alors, et c'est à la fin du XVIe siècle qu'il nous faut descendre pour retrouver une véritable satire dans le genre de Ménippe, pleine de gaieté et impitoyable, rieuse et frappant d'un ridicule indélébile. On a tenté de réhabiliter la Ligue ; on a montré ce qu'il y avait d'énergie et de noble chaleur dans ces moines qui, au milieu du siége de Paris, parcouraient la ville en armes pour encourager le peuple par leurs paroles et leurs exemples, mais on a beau faire, l'impitoyable pamphlet est là qui nous a d'avance déconsidéré ces choses et ces hommes, et nous ne pouvons plus les voir que sous leur côté odieux et ridicule.

La *Satyre Ménippée du Catholicon d'Espagne et de la tenue des États de Paris* se compose de deux parties distinctes. La satyre du *Catholicon*, ou graine de niais débitée par deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, est l'œuvre d'un ecclésiastique nommé Le Roy, qui, contrairement à la plupart de ses confrères, avait déjà passé au parti du Béarnais. Celle qui contient un récit burlesque de la session des États est la plus piquante et la plus considérable ; plusieurs hommes d'esprit, tous royalistes, et quelques-uns protestants mirent leur gaieté en commun pour la composer. Gillot, conseiller au parlement, Florent Chrestien, Rapin et Pithou fournirent la prose ; Passerat et Rapin les vers et les épigrammes. L'ouvrage eut un débit prodigieux et fit plus pour le succès de Henri IV que le gain de plusieurs batailles. Au reste, à cette époque, la Ligue était sur son déclin. Les intérêts, les sentiments qui en faisaient la force à l'origine avaient fini par devenir opposés. Le parti des Guise n'ayant plus pour chef un homme de vigueur et d'action, était en voie de se dissoudre, le parti républicain, représenté par les Seize et la bourgeoisie parisienne, s'était souillé du meurtre de Brisson et de ses amis, puis, voyant qu'il n'avait pas chance de réussir par lui-même, il s'était jeté dans le parti espagnol dont il avait obtenu quelques concessions libérales. Quant aux agents de Philippe, ils devenaient plus odieux de jour en jour par leurs allures hautaines et par le réveil du sentiment de nationalité. Il ne restait plus que quelques coups à porter habilement pour déterminer la dissolution de cette grande association, qui avait dominé la plus grande partie de la France, et obtenu la protection de plusieurs papes. La Satire Ménippée s'en

chargea, et Henri put entrer dans Paris en 1594, sans que les pavés de la cité fussent ensanglantés.

La Satire Ménippée a survécu aux événements, et il s'en est fait de nombreuses éditions dans les siècles suivants, un peu parce que les questions que soulève ce livre sont encore vivantes, mais surtout parce que c'est une œuvre littéraire, où les portraits sont touchés de main de maître, et les caricatures fort ressemblantes. Aristophane, en son temps, ne montrait pas plus de verve comique et scandaleuse. Le style de l'ouvrage est vif, décidé, et, ce qu'il y a de curieux, semé de pointes à l'espagnole. On croirait quelquefois lire les fantaisies de Quevedo. Les auteurs protestent contre la domination politique de l'Espagne, mais ils lui prennent quelque chose de sa forme littéraire, tout en restant foncièrement français pour l'esprit et la malice. J. Fl.

MÉNISPERMACÉES, *menispermaceæ* (*bot.*) : Famille de plantes dicotylédones établie sous le nom de *ménispermes* par A. L. de Jussieu, dans son *Genera plantarum*, et dont le nom a été modifié par De Candolle, conformément à l'usage adopté pour les dénominations de familles. Elle est formée d'arbrisseaux sarmenteux, dont le bois présente une organisation particulière. Les *feuilles* de ces végétaux sont alternes, simples. à nervures palmées ou peltées, dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont presque toujours incomplètes, par suite de l'avortement de quelques organes; tantôt monoïques, tantôt dioïques, généralement fort petites et, dans la grande majorité des cas, trimères. Le *calice* de ces fleurs est formé de 3, 6, 12 sépales sur un ou plusieurs rangs de trois chacun ; la *corolle* manque souvent, surtout dans les fleurs femelles, et, lorsqu'elle existe, elle est composée de pétales plus courts que le calice ou même très petits ; les *étamines* sont généralement égales en nombre aux sépales devant lesquels elles sont placées, avec les filets tantôt libres, tantôt soudés en colonne, et avec les anthères extrorses, biloculaires. Dans les fleurs femelles, la corolle est généralement monopétale, et les *pistils* uniloculaires, uniovulés, libres ou plus ou moins soudés forment un verticille, ou bien se trouvent réduits à un seul qui est alors dans une situation excentrique. Le *fruit* des ménispermacées est charnu, avec un noyau rugueux incomplètement partagé en deux par une cloison ; il renferme une *graine* dans laquelle l'albumen est peu volumineux ou même nul, et dont l'embryon a sa radicule courte et éloignée du hile. — Les ménispermacées croissent en grand nombre dans les parties intertropicales de l'Asie et de l'Amérique ; on n'en trouve qu'un petit nombre en Afrique. — Leurs genres principaux sont les *menispermum* Tourn., qui donnent leur nom à la famille, les *cocculus* D. C., qui appartiennent à l'ancien continent, les *cissampelos* Lin., qui croissent en Amérique. — Beaucoup de plantes de cette famille se distinguent par leurs propriétés médicinales. La plupart d'entre elles présentent, dans leur racine, une substance amère qui les rend toniques et stomachiques ; d'autres renferment, en outre, un principe âcre qui leur donne une action prononcée sur la sécrétion urinaire. Généralement leurs parties herbacées sont mucilagineuses et employées avec avantage comme telles à l'état frais. Les plus remarquables d'entre ces plantes officinales sont : le *cocculus palmatus* D. C., de la côte occidentale d'Afrique, dont la racine, coupée en tranches, nous arrive sous le nom de *racine de Colombo* ; les *cocculus peltatus* D. C., du Malabar, et *flavescens* D. C., des Moluques, fournissent les meilleures succédanées du vrai Colombo ; le *cissampelos pareira* Lin., des Antilles, fournit la substance autrefois fort employée sous le nom de racine de *Pareira brava* ; l'*anamista cocculus* Wight et Arn., de l'Asie tropicale et de l'archipel indien, donne un fruit très vénéneux connu sous le nom de *coque du levant*. Le principe actif contenu dans les graines de cette plante est la *picrotoxine*, l'une des substances les plus énergiques que l'on connaisse.

MÉNISQUE, de μηνικός, *lunule*, diminutif de μήνη, *lune*. C'est un verre lenticulaire en forme de croissant, c'est-à-dire concave d'un côté et convexe de l'autre. Les foyers se trouvent comme ceux des lentilles, en faisant seulement un des rayons négatif (*voy.* Réflexion). — On nomme aussi *ménisque*, dans les phénomènes capillaires, la portion de la colonne contenue dans le tube, et limitée d'une part par la surface courbe du liquide, et de l'autre par un plan horizontal tangent à cette surface. Si celle-ci est concave, le ménisque est plein et formé par l'attraction du tube sur le liquide, attraction qui dans ce cas surpasse la moitié de celle que le liquide exerce sur lui-même. Aussi ce ménisque, attiré de bas en haut, allége la colonne qui est au-dessous, et le niveau s'élève pour faire équilibre à la pression exercée extérieurement par l'air sur la surface plane du liquide. Si au contraire la surface de la colonne liquide est convexe, le ménisque est vide et dû à ce que l'attraction du tube sur le liquide est moindre que la moitié de celle que le liquide exerce sur lui-même. Aussi le liquide que contenait ce ménisque lorsque la surface était plane, a-t-il été attiré de haut en bas par la colonne liquide qu'il a déprimée, et dont la densité, ainsi augmentée, a fait baisser le niveau,

Telle est la cause des phénomènes que l'on a appelés *capillaires*, parce qu'ils s'observent dans des tubes très fins, où ils sont d'autant plus sensibles que le diamètre intérieur de ceux-ci est plus petit. D. J.

MENNONITES (*voy.* ANABAPTISTES).

MÉNOLOGE, du grec, μην, *mois*, et λογος, *discours :* catalogue divisé par chaque mois de l'année, et qui contient, en abrégé, les Vies des saints pour chaque jour, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. C'est la même chose chez les Grecs que le martyrologe latin. Le premier ménologe est celui qui porte le nom de l'empereur Basile. On croit que son auteur est saint Jean Damascène.

MÉNOPOME (*zoolog.*) : Genre d'amphibiens de la famille des salamandres, créé par Harlaw et ayant pour caractères : corps allongé, yeux apparents, mâchoires armées de fortes dents; palais garni d'une rangée de dents sur le côté; un orifice de chaque côté du cou; pieds fortement développés. — Une seule espèce, le MÉNOPOME GÉANT, *Salamandra gigantea*, Bartou, entre dans ce genre. Elle est longue de dix-huit pouces environ, d'une coloration bleu-noirâtre, et se rencontre dans les rivières et les grands lacs de l'intérieur de l'Amérique. E. D.

MENOU (JACQUES-FRANÇOIS, baron de), membre de l'Assemblée constituante, lieutenant-général, né à Boussai-de-Loches (Touraine) en 1750. Il entra de bonne heure dans l'armée, et à l'époque de la révolution, il était déjà maréchal-de-camp. La noblesse de sa province le députa aux états-généraux, où il prit rang dans le parti des constitutionnels royalistes. Il demanda dans la Constituante l'abolition des costumes des ordres et celle des titres honorifiques; il proposa un mode de recrutement qui se rapprochait beaucoup du régime actuel, et l'organisation d'une milice bourgeoise; il combattit la proposition de déclarer le catholicisme religion nationale, et fut l'un des fondateurs du club des feuillants. Il commandait aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. En 1794, il fut complétement battu dans la Vendée par Henri de la Rochejaquelein, et au 4 vendemiaire, il refusa d'attaquer la garde nationale, qui avait pris une attitude menaçante. Ces diverses circonstances avaient rendu Menou suspect, et bien qu'il eût, en 1795, agi énergiquement contre l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, des voix s'étaient élevées de temps à autre dans la Convention pour l'incriminer. La protection du général Bonaparte, qui en peu d'heures, avait dissipé l'insurrection de vendémiaire, parvint à le faire acquitter : on se borna à le destituer. Bonaparte le rappela à l'activité lors de l'expédition d'Égypte, et n'eut pas lieu de s'en féliciter (*voy.* EGYPTE). Menou était brave comme soldat, mais incapable comme général. Rentré en France en 1802, il fut nommé gouverneur du Piémont, et plus tard de Venise. Il mourut en 1810 dans cette dernière ville, estimé des Italiens, auxquels il allégeait le joug étranger. Il avait épousé, à Rosette, la fille d'un riche propriétaire de bains, et embrassé, dit-on, l'islamisme.

MENS, la pensée : divinité allégorique que les Romains invoquaient comme inspirant de bonnes idées, et que l'on prenait tantôt pour l'âme du monde, tantôt pour l'âme individuelle. Elle avait deux temples à Rome, l'un dans la huitième région, élevé après la défaite de Trasimène, et l'autre au capitole, construit par le prêteur Otacilius.

MENSAIRES, en latin *mensarii*. On nommait ainsi cinq officiers romains qui avaient pour emploi de siéger dans les marchés, d'y surveiller le change des monnaies étrangères en monnaies romaines (TIT.-LIV., lib. VII); de régler les différents entre les créanciers et les débiteurs, sous la garantie de la république, et d'aviser à ce que ceux-ci pussent s'acquitter et surtout à ce que leur bien ne fût pas engagé aux particuliers, du moment que le trésor public avait pourvu à la sûreté de leur créance. Pour qu'un débiteur dont l'Etat se faisait ainsi le répondant pût disposer de quelques fonds, il lui fallait, comme il ressort d'un passage de Cicéron (*pro Flacco*), l'autorisation de cinq préteurs, de trois questeurs et de quatre *mensaires*. Les mensaires étaient élus par le peuple, à la demande des tribuns. Ainsi, en 536, on en créa, avec des triumvirs, à la requête du tribun du peuple M. Minucius. On trouvait des *mensaires* dans quelques villes de l'Asie où ils portaient le titre de *trapezétès*, et même en Grèce où on les nommait *kobulistès*. Les changeurs, le plus souvent désignés à Rome sous le nom de *nummulaires*, prenaient quelquefois aussi celui de *mensulaires* (*Ex Caïo*, liv. 47).

MENSE (*Voy.* MANSE).

MENSONGE. Le mensonge est une parole proférée sciemment contre la vérité; c'est dire que le mensonge est toujours contraire à la loi morale. La théologie traite la question du mensonge par rapport à la prescription formelle qui en fait une offense à Dieu, et elle est inflexible contre les opinions tempérées qui voudraient que le mensonge fût parfois innocent, comme dans les cas extrêmes où il semble qu'il peut servir à éviter une violence, un crime, un malheur. Ce n'est point le lieu d'entrer dans ces questions d'une exception imaginaire, et d'où il ne saurait sortir une règle de vie humaine. Il

suffit à la sincérité de la conscience que jamais le mensonge ne lui soit permis, même pour le bien; et rien n'est plus grand ni plus beau que cette loi; c'est par elle que les rapports des hommes ont de la sécurité; et sans elle, qui ne voit le trouble qui se ferait dans la société civile? Chacun se faisant juge des cas où le mensonge peut être utile, la parole humaine serait constamment suspecte; tout serait plein de doute, les affections comme les opinions; il n'y aurait plus de témoignage ni d'histoire, et le serment lui-même serait une tromperie.

Les philosophes du dernier siècle s'amusaient à éplucher les livres saints, et à y chercher des mensonges : Jésus-Christ même, pensaient-ils, avait menti une fois. Plaisante sollicitude de ces grands sceptiques! Ils ne croyaient pas à l'Écriture, qu'avaient-ils à s'inquiéter des exemples qui pouvaient s'y rencontrer? Le fait est que l'Ecriture condamne le mensonge; et s'il y a des personnages qui aient violé la loi, ils ne l'ont pas infirmée; parce que quelques actions de patriarches ne seraient pas bonnes, il ne s'ensuivrait pas non plus qu'ils dussent en cela être imités. — Quant à Jésus-Christ, la vérité même, c'est presque blasphémer que de le défendre de ce reproche de mensonge. La veille de la fête des tabernacles, les parents de Jésus le pressaient de s'y montrer au peuple : « Passez dans la Judée, lui disaient-ils, afin que vos disciples voient les œuvres que vous faites. » Allez-y, répondit le Sauveur; pour moi, je n'y vais point, parce que mon temps n'est pas venu encore. Il demeura donc dans la Galilée; ensuite il alla à la fête sans éclat et comme en secret; S. Jean, c. VII, 2. — Voilà le grief! Il n'y a rien là qui ressemble à la moindre altération de la vérité. Le temps du Sauveur n'est pas venu encore; il ne se montrera donc pas au peuple dans le bruit d'une fête ni pour produire des œuvres; c'est ce qu'il peut dire à ses parents, sans qu'on en puisse inférer qu'il les veut tromper; car s'il se rend à la fête quelques jours plus tard, c'est en secret et comme un inconnu. — Laissons ces minuties; toutefois, elles ne laissent pas que d'être un hommage; plus la passion sceptique s'efforce d'affaiblir la loi de la vérité, plus elle la proclame et l'affermit. Comment d'ailleurs effacer dans le christianisme tout ce qui condamne le mensonge et la tromperie? Partout Jésus-Christ recommande la sincérité, la simplicité, la candeur. Le soupçon du mensonge entre à peine dans la loi chrétienne; tout y respire la vérité et aussi rien n'égalerait l'innocence d'une société qui serait fidèle à ses prescriptions; le mensonge n'y paraîtrait sous aucune forme; la malice et l'envie en étant bannies, on ne voit pas même comment pourrait y entrer la simple hypothèse d'un *mensonge officieux*. Le mensonge officieux suppose une injustice dont il serait permis de s'affranchir ou d'affranchir autrui par un déguisement inoffensif de la vérité; mais bannissez l'injustice, et le mensonge officieux ne sera qu'une chimère. Le christianisme, en un mot, est la loi générale de la perfection; là où il règne, le mensonge est impossible; tout est vrai, parce que tout est pur. Aussi la société la moins chrétienne est celle où les hommes sont le plus appliqués à se tromper et à se nuire, non seulement par les paroles, mais par les actes. Si la foi pouvait être abolie, le monde appartiendrait au mensonge; Satan serait roi sur la terre. LAURENTIE.

MENSORES. On appelait ainsi du mot *mensura*, mesure, d'abord les arpenteurs chargés de poser les bornes des champs (*Colum.* lib. VI, cap. 1), puis les architectes et les experts des bâtiments publics; enfin selon Vegèce (*lib.* II, *cap.* 7), les fourriers et les maréchaux des logis qui allaient en avant marquer les logements (*hospitia*) des troupes dans les villes et les bourgs où elles devaient passer, ou bien qui, lorsque l'armée campait en rase campagne, dressaient pied par pied le plan du campement (*ad podismum demetiuntur loca*) et assignaient à chaque légion le quartier qu'elle devait occuper. ED. F.

MENSTRUE. Mot adopté par les anciens chimistes pour désigner un dissolvant lent, agissant à l'aide d'une douce chaleur que l'on continuait pendant 30 à 40 jours. Aujourd'hui l'on désigne ainsi les substances propres à faire prendre l'état liquide à divers corps solides, tels que l'eau, l'alcool, les acides, etc.

MENTEL ou MENTELIN (JEAN): le plus ancien imprimeur de Strasbourg. Plusieurs auteurs lui ont fait honneur de l'invention de l'imprimerie, entre autres le médecin Jacques Mentel, un de ses descendants, qui publia, au XVIIe siècle, deux dissertations latines pour le prouver. Cette opinion pourtant est regardée comme dénuée de fondement par les écrivains qui ont le plus approfondi l'histoire de l'origine de l'imprimerie. Mentel, qui était chrysographe, c'est-à-dire enlumineur de lettres, fut un des notaires de l'évêque de Strasbourg, et fit partie, en 1447, de la corporation des peintres de cette ville. Mentel occupe une place importante dans l'histoire primitive de l'imprimerie. Dès 1466, il publia une Bible en 2 vol. in-fol.; et de 1473 à 1476 une sorte d'encyclopédie en 10 vol. in-fol., sous ce titre : *Vincentii Bellovacensis speculum historiale, morale, physicum et doctrinale.* Mentel mourut riche en 1478. L'empereur Frédéric IV lui

avait donné, en 1466, des actes de noblesse.

MENTELLE (EDME) : Écrivain médiocre, historien sans portée et géographe estimable, né à Paris, le 11 octobre 1730. Après quelques essais peu encourageants dans le domaine de la poésie et du théâtre, il se rejeta sur la géographie, qu'il fut chargé d'enseigner aux écoles militaires et centrales. Il fut de l'Institut dès sa fondation, et fit adopter à ce corps savant l'usage de faire à ses frais les funérailles des académiciens décédés. Mentelle mourut en 1815. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart destinés à l'éducation de la jeunesse, mais ceux qui traitent de l'histoire sont écrits avec une partialité extrême, et dans son précis de l'histoire universelle, il affiche l'impiété dans les termes les plus révoltants. Les plus remarquables de ses écrits sont : *Géographie comparée*, 1778 et suivantes, 7 vol. in-8°, ouvrage incomplet dont il n'a paru que la partie relative à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie et à la Turquie d'Europe; *Cosmographie élémentaire*, 1781, in-8°; *Choix de lectures géographiques et historiques*, 1783, 1784, 6 vol. in-8 ; *la Géographie enseignée par une méthode nouvelle*, ou *application de la synthèse à l'étude de la Géographie*, 1795, *in*-8° ; *Cours complet de Cosmographie, de Chronologie, de Géographie et d'Histoire*, 1801, 3 vol. in-8° ; il publia enfin, de concert avec Malte-Brun, la *Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, 1803-1807, 15 vol, in-8°. Mentelle est l'auteur de la géographie ancienne dans l'Encyclopédie méthodique, et il publia avec Chanlaire un *Atlas universel* de 170 cartes.

MENTHE, *Mentha* (*bot.*). Genre de la famille des labiés, de la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes très communes dans les parties tempérées et froides des deux continents, mais introduites dans beaucoup d'autres contrées. Leurs fleurs forment de faux verticilles multiflores, tantôt rapprochés, tantôt distants. Elles ont un calice campanulé ou tubuleux, à cinq dents à peu près égales ; une corolle presque régulière ; quatre étamines distantes, égales entre elles; un style à deux branches courtes et stigmatifères au sommet. — La MENTHE SAUVAGE, *M. sylvestris* Lin., croît communément le long des fossés, des ruisseaux, dans les lieux humides. Sa tige droite porte des feuilles presque sessiles ovales-lancéolées, et des fleurs purpurines en faux verticilles rapprochés de manière à former des épis denses, un peu coniques. — On trouve au moins aussi communément dans les mêmes lieux la MENTHE AQUATIQUE, *M. aquatica* Lin., connaissable à ses faux verticilles peu nombreux, dont les deux ou trois supérieurs sont rapprochés en une sorte de tête arrondie ou oblongue, l'inférieur restant toujours écarté. Cette espèce est remarquable par son ubiquité, car on la rencontre dans les lieux humides de presque tous les pays, soit qu'elle y croisse spontanément, soit qu'elle y soit arrivée avec les Européens. — L'espèce la plus intéressante du genre qui nous occupe est la MENTHE POIVRÉE, *M. piperita* L., qui, originaire, à ce qu'il paraît, du nord de l'Europe, est cultivée ou naturalisée dans un grand nombre de pays. Sa tige est droite ou ascendante, flexueuse, rameuse dans le haut ; ses feuilles sont ovales-oblongues, aiguës au sommet, arrondies à la base, dentées ; ses fleurs semblent former une sorte d'épi court, au dessous duquel sont de faux verticilles écartés. Cette menthe est bien connue pour son odeur forte et pénétrante, pour sa saveur poivrée laissant dans la bouche une impression de froid caractéristique. Elle est employée en médecine, mais elle tire sa principale importance des nombreux usages auxquels l'emploient les confiseurs et les liquoristes. On lui a attribué une action particulière sur le lait dont certains auteurs assurent qu'elle empêche la coagulation et même la sécrétion; mais ces propriétés singulières ne sont rien moins que démontrées. P. D.

MENTOR, ami d'Ulysse qui, lors de son départ pour la guerre de Troie, lui confia la surveillance de sa maison. La Grèce vantait beaucoup sa sagesse, et Minerve prenait, dit-on, ses traits pour encourager Télémaque à la vertu. Fénelon a su admirablement tirer parti de ce personnage. Quelques auteurs ont prétendu qu'Homère, lors d'un voyage à Ithaque, avait été reçu avec distinction par Mentor, et qu'il l'en récompensa en immortalisant son nom.

MENTZEL (CHRISTIAN), né en 1622, à Furtstenwald, fut un des botanistes les plus distingués de son époque. Il servit, en qualité de médecin, les électeurs de Brandebourg, se créa de nombreuses relations dans toutes les contrées du globe, et composa sur la botanique des ouvrages qui ont joui de la plus grande réputation. Il faisait partie de l'académie des Curieux de la nature. Son *Index nominum plantarum*, Berlin, 1696, réimprimé en 1715, avec des additions, sous le titre de *Lexicon plantarum polyglotton universale*, est encore consulté avec fruit. La bibliothèque de Berlin possède de lui, en manuscrit, une *Histoire naturelle du Brésil*, 4 vol. in-fol.; *Les fleurs et les plantes du Japon*, avec figures enluminées, 2 vol. in-fol. On lui doit en outre une *Chronologie de la Chine*, en allemand, Berlin, 1696, in-4°.

MENTZER est le nom sous lequel est sur-

tout connu J. FISCHART, le Rabelais de l'Allemagne, né au commencement du XVIe siècle. Il s'adonna au genre burlesque et satirique, et composa une foule d'ouvrages (on en compte plus de 37), dans lesquels on trouve mêlés aux plaisanteries les plus grossières des traits du plus haut comique. Il a donné du premier livre du Gargantua de Rabelais une traduction libre qui a eu 13 éditions.

MENU-VAIR. Terme qui revient souvent dans les anciens auteurs, et qui fait partie de la langue du blason. Il signifie au propre une fourrure qu'on appelle aujourd'hui petit gris. On lui donnait en même temps le nom de panne parce qu'elle était composée de beaucoup de morceaux ou pans cousus ensemble; enfin une étoffe portant le même nom de panne, et qui était blanche et bleue, remplaça ordinairement cette fourrure et en prit le nom. Elle était particulièrement portée par les gens riches et de qualité : un arrêt de 1420 en interdit l'usage aux ribaudes. On conçoit que le vair passa dans les armoiries. Le menu-vair dans le blason se distingue du vair, parce que celui-ci se compose de quatre rangées, tandis que le premier en a six.

MENUET. Ce mot, qui était au XVIe siècle le diminutif de *menu*, désigne une danse aujourd'hui vieillie, et qui s'exécutait en effet à pas modérés ou menus. C'était dans l'origine l'un des branles célèbres du Poitou où il se danse encore, ainsi que dans quelques cantons de la Sologne, avec ses allures primitives. Vers le XVIIe siècle, il fut introduit dans les bals de la cour, et y perdit sa vivacité et sa simplicité. L'art du fameux danseur Marcel, le même qui dit, vers 1740, ce mot resté célèbre : « que de choses dans un menuet, » et les perfectionnements du chorégraphe Pécourt, contribuèrent surtout à lui faire perdre son caractère, au point que J.-J. Rousseau pouvait dire de cette danse qu'elle était la moins gaie de tous les genres de danse usités dans nos bals. Toutefois on l'exécutait toujours à deux et dans la mesure ternaire, c'est tout ce que le *menuet* gardait de son passé. Après avoir eu longtemps la vogue, le menuet fut détrôné par la *gavotte* qui n'était elle-même qu'une de ses variations savantes. Au théâtre, dans les ballets, le menuet avait gardé ses vives allures. Les compositeurs n'avaient garde de l'omettre dans leurs divertissements. Le meilleur que Lulli ait écrit est celui d'*Isis* dont l'air est encore populaire. Il est très court et très simple. Le menuet qui se trouve dans le premier *finale* du *don Juan* de Mozart, est d'un goût exquis et d'une grande franchise; plusieurs autres de Grétry et de Fischer ne sont pas moins remarquables. Des ballets, le menuet passa dans le symphonies sans changer son premier caractère vif et gai. Il y donna son nom à ce morceau en mesure ternaire qu'on appelle aussi *scherzo* (badinage) et qui précède ou suit l'*adagio* ou l'*andante*. Il a deux parties dont la seconde se nomme *trio*. ED. FOURNIER.

MENUISIER. Au XIIIe siècle, les menuisiers ne constituaient pas une corporation, ils ne figuraient même pas comme une section dans un autre corps d'état, et il est probable qu'ils n'existaient pas. En effet, l'état de menuisier comprend aujourd'hui tous ceux qui font en bois et surtout avec des planches ou des morceaux d'assez faibles dimensions, des surfaces plus ou moins grandes résultant de l'assemblage de plusieurs pièces, depuis les portes, les lambris et les armoires de nos maisons jusqu'aux caisses de nos voitures. Si nous ouvrons le livre des métiers d'Étienne Boileau, rédigé dans la seconde moitié du XIIIe siècle, nous n'y trouverons pas même le nom de menuisier. Les ordonnances pour les charpentiers comprennent les huichiers ou huchiers, les huissiers, les cochetiers et les lambroisseurs. Les huchiers, suivant cette ordonnance, faisaient des huis et des fenêtres; concurremment avec les huissiers ils faisaient des trapes et des huches. Il leur était interdit de faire des trapes, des huis ou des fenêtres sans goujons de fust (de bois) ou de fer, et ils ne devaient pas mettre dans les huches de pièce de fond qui ne fût de merrain, c'est-à-dire de bois fendu et non débité à la scie. Quant aux cochetiers ils faisaient sans doute des coches ou voitures, et les lambroisseurs des lambris, mais on ne trouve aucune explication ni aucune règle qui les concerne. En 1290, les huchers, feseurs d'uis et de fenestres, se réunissent et obtiennent des statuts particuliers qui ne donnent aucune indication sur leurs travaux. Les escriniers eurent aussi des statuts particuliers en 1291; ils correspondaient sans doute à nos layetiers. Les premiers statuts furent donnés aux menuisiers en 1396, par Charles VI, et les derniers par Louis XV, en 1744. Ceux-ci ont 106 articles réglant en détail ce qui a rapport à la police intérieure de la communauté, portant défense de travailler en boutique ou en chambre (sauf bien entendu les lieux privilégiés), sans être reçu maître; obligation pour être reçu, d'avoir fait, en la maison du juré en charge, le chef-d'œuvre qui sera présenté, tant en dessin, qu'assemblages, liaisons, contours, moulures, qualité et force de bois; il fallait en outre être catholique et français ou naturalisé. Les sommes à payer étaient graduées, savoir : si on était fils

de maître, étant ou ayant été juré, 100 livres; fils de tout autre maître 150 liv. 1 s. 9 d., ou 262 liv. si le fils était né avant que son père fût maître; si l'on était apprenti ayant fait ses six années d'apprentissage et trois années au moins en qualité de compagnon, avec brevet et certificats en bonne forme, 350 livres; enfin ceux qui n'avaient travaillé que comme compagnons, 500 liv. s'ils avaient travaillé six années, et 700 si leur temps de service était moindre. Les maîtres ne pouvaient avoir qu'une seule boutique et un seul chantier fermé : ils devaient avoir chacun leur marque et l'apposer sur tous leurs ouvrages, excepté ceux de bâtiment; ils avaient droit de travailler de toutes les parties de leur état ou d'une seule, et cela dans toute l'étendue du royaume. Le bois amené par les marchands forains ne pouvait être acheté que par les menuisiers, et tous les maîtres présents à la livraison avaient de droit part au marché, ainsi que les bourgeois, mais quant à ceux-ci, seulement pour ce qui était nécessaire à leur usage, et sans pouvoir en revendre.

Les fripiers ne pouvaient acheter de menuiserie neuve; celle que les merciers avaient le droit de vendre devait être marquée de la marque du maître; les miroitiers, tapissiers, selliers, charrons et horlogers pouvaient faire faire, mais uniquement par les maîtres, les ouvrages d'ébénisterie joints à ceux de leur profession, mais rien au delà. Pour assurer l'exécution de ces réglements, il y avait six jurés et un principal ou syndic, tous élus et ayant droit de visite non-seulement chez tous les maîtres, mais chez toute personne autorisée à vendre de la menuiserie et chez tous les marchands de bois, forains ou autres, qui étaient dans l'obligation d'avoir toutes leurs marchandises sur les ports publics, sans jamais pouvoir les mettre en chantier, ce privilége étant réservé aux seuls maîtres menuisiers ou marchands merciers. L'édit d'août 1776 qui rétablit une partie des corporations dont l'abolition avait été ordonnée en février de la même année, réunit les menuisiers et les ébénistes avec les tourneurs et les layetiers, en fixant le droit de réception pour la maîtrise à 500 francs.

Les menuisiers s'appliquent à des travaux plus délicats que les charpentiers, c'est à cette circonstance qu'ils doivent leur nom, les bois qu'ils emploient étant menus relativement; ils produisent en outre des objets qui sont en contact plus immédiat et plus intime pour ainsi dire avec nous. Les ornements qu'ils emploient touchent à la sculpture, ils y passent même quelquefois insensiblement; la peinture et la dorure s'y marient avec avantage. C'est assez dire combien sont variés les procédés d'exécution, même lorsqu'on exclut l'ébénisterie qui est suffisamment distincte. Le véritable menuisier est un artiste; il doit connaître les principes de l'architecture et du dessin et avoir assez de goût pour approprier le genre de son travail à sa destination. A notre époque surtout, époque éclectique et sans expression qui lui soit propre, le menuisier doit connaître et pouvoir imiter le Grec et le Chinois, l'Égyptien et le Pompadour, la Renaissance ou tout autre style. Il est vrai que pour les ouvrages ordinaires, les pièces de sculpture moulées en différentes matières plastiques lui évitent la peine et le travail d'une exécution difficile, et que certaines moulures fabriquées par des moyens mécaniques lui sont d'une grande économie; mais son travail est encore trop compliqué, trop varié, pour être suffisamment décrit ici, nous devons donc nous borner à une indication rapide des principaux procédés.

Le menuisier se propose surtout d'établir des surfaces courbes ou planes qui peuvent être complètement unies ou composées de parties symétriquement saillantes ou rentrantes sur le nu, qui est comme le fond de son ouvrage; il orne les angles saillants de toute la variété de moûlures que fournissent les combinaisons de l'architecture. Voici pour la partie superficielle et apparente; mais la surface étant composée de pièces reliées entre elles de manière à faire un tout, il lui faut préparer, exécuter et ajuster les différentes combinaisons qui constituent ce qu'on appelle des assemblages. Enfin, et c'est par là qu'il doit commencer, il faut que chaque pièce de son travail soit amenée à présenter des surfaces parfaitement unies et parallèles, des côtés terminés par des lignes régulières et des épaisseurs égales. Il exécute toutes ces opérations à l'aide d'instruments ou pour mieux dire d'outils très variés mais qui peuvent se classer dans quelques grandes divisions.

Les uns ne sont que des instruments de géométrie, comme les règles, les compas et les trusquins pour tirer des parallèles; les autres servent à maintenir ou à serrer l'ouvrage, comme les valets, les sergents, les étreignoirs; d'autres servent à couper le bois, et ceux-ci se partagent en deux divisions : les plus simples sont des lames tranchantes par leur extrémité, et garnies à l'opposé d'un manche de bois par lequel on les tient et sur lequel on frappe; c'est alors par des coups répétés que le travail s'opère; tels sont les ciseaux, les fermoirs, les gouges, les burins; la seconde division comprend des outils qui ont leur fer monté dans la partie moyenne d'un fût de bois qu'il traverse de manière à ne faire

qu'une faible saillie, de sorte que le fût posé dans toute sa longueur sur la surface à travailler, conduit et règle le travail du fer; l'ouvrier opère en les poussant devant soi. Ces outils constituent la famille si nombreuse des rabots.

Le premier de tous les outils est l'établi, qui est inconnu au charpentier et au charron. C'est une table d'environ 8 décimètres de haut et 13 de large sur 3 mètres de long; elle est portée sur quatre pieds solides en chêne; le dessus est d'orme ou de hêtre. Ce dessus ou cette table porte à une de ses extrémités, et à peu près à un décimètre du devant, une espèce de griffe contre laquelle on fait butter la pièce que l'on travaille et qui est couchée horizontalement. Cette griffe est fixée sur un morceau de bois carré entrant dans une ouverture de même forme de huit centimètres de côté, dans laquelle elle peut glisser à frottement de manière à s'élever suivant le besoin; plusieurs trous cylindriques et perpendiculaires de 3 à 4 centimètres de diamètre traversent encore la table et sont destinés à recevoir le valet qui arrête et fixe l'ouvrage. Ce valet est une tige cylindrique de fer, de 4 ou 5 millimètres moins forte que le trou dans lequel elle doit entrer; elle a 25 à 30 centimètres de long et se recourbe en une patte un peu moins longue, aplatie et cambrée de manière à pincer uniquement par le bout. En frappant sur la tête du valet, sa tige se place obliquement dans le trou et s'y trouve serrée et fixée; pour lui faire lâcher prise il suffit de frapper horizontalement par derrière, à l'opposé de la patte. Les pieds de devant sont percés de trois trous destinés à recevoir des valets un peu plus petits et qu'on appelle valets de pied; ils maintiennent le bois lorsque, pour le travailler de champ, on le place le long du bord de l'établi, maintenu à l'extrémité dans une sorte de crochet en bois cloué sur le bord, et avec lequel il fait un angle rentrant vertical. Sur le côté opposé à ce crochet, est fixé le ratelier. Celui-ci est formé par une planche d'un demi-mètre de longueur, clouée parallèlement au bord sur des tasseaux qui l'en tiennent écartée de 12 à 18 millimètres. C'est dans cet intervalle, sorte de gaine large et sans fond que l'on place les ciseaux et les fermoirs, que la plus grande épaisseur de leur manche retient. Un fond inférieur, bordé de planches, reçoit les varlopes; une petite boite à graisse et quelquefois un tiroir, complètent cet outil ou ce meuble indispensable. Il est garni d'outils d'établi ou d'un affutage composé, outre l'établi, d'un valet, une varlope et une demi-varlope, deux guillaumes, un feuilleret, une varlope à onglet, un rabot, un marteau, un fermoir, un ciseau. Les autres outils qui sont dans la boutique et à l'usage de tous les ouvriers sont les scies de toute espèce, les feuillerets, les rabots et les guillaumes de toute courbure, les bouvets, les tarabiscots, les mouchettes, les bouvements de toute espèce et les congés et becs de canne; les becs d'âne, les goujes de toute forme, les fermoirs à nez rond et les burins, les rapes et les limes, les compas et les trusquins, les sergents et les étreignoirs, les niveaux et les plombs, les tenailles, les vrilles et les villebrequins.

Le premier travail à faire est de rendre parfaitement plane la surface de la planche qu'on veut employer, de la *corroyer*, suivant le terme de l'art. On choisit le plus beau côté, puis on pose la planche à plat sur l'établi, on pousse son extrémité contre la griffe et on la dégrossit avec la demi-varlope à grand fer. Lorsque toutes les saillies sont abattues et tous les défauts atteints, le bois présente une surface creusée de sillons larges et superficiels que l'on fait disparaître avec la varlope; on s'assure, en présentant une règle, ou bien en visant par un bord toute la surface, en *bornoyant*, c'est le terme technique, que la surface est réellement plane. Alors on met la planche sur champ le long de l'établi, en l'assurant dans le crochet et avec un valet de pied, et même en fixant l'autre bout à l'aide d'un pied-de-biche (simple entaille faite dans un morceau de planche fixé en saillie sur l'établi avec un valet), puis avec l'aide du ciseau d'abord, s'il faut enlever beaucoup de bois, et ensuite de la demi-varlope et de la varlope, on amène le côté à faire un plan à angle droit avec la face déjà dressée. Pour faire le second côté parallèle au premier, on trace avec un trusquin la ligne à suivre.

Quand les bois sont corroyés ou que, travaillés avec moins de soin, ils ne sont que blanchis, il faut préparer les assemblages. Les principaux moyens sont les tenons et les mortaises, les languettes et les rainures. Le tenon est une partie moins large et moins épaisse, pratiquée à l'extrémité d'une pièce et dans le sens de la continuation du fil du bois; il se dégage habituellement à la scie. La mortaise est la cavité qui recevra le tenon; elle se creuse avec le bec-d'âne. La languette est un tenon d'une très petite saillie, prolongé dans toute la longueur d'une planche; elle est destinée à entrer dans la rainure, qui est une cavité ou gouttière correspondante, pratiquée sur le côté d'une autre planche. L'assemblage à tenon et mortaise est chevillé, le dernier ne saurait l'être, mais il est quelquefois collé. La rainure et la languette se poussent à l'aide de bouvets. L'assemblage à plat joint ou par entaille, se fait en enlevant à deux pièces, deux entailles à demi-épaisseur, de sorte qu'en appliquant l'une sur l'autre, il y a continuité sans

augmentation de volume. Des chevilles fixent cet assemblage applicable à des morceaux continués bout à bout comme à ceux à retour d'équerre. Les assemblages servent notamment à faire des cadres ou bâtis qui sont remplis par des panneaux de bois, souvent moins épais, qui s'ajustent à rainures et languettes. — Lorsque le bois est corroyé ou blanchi et que les assemblages sont préparés, il faut, lorsque cela est utile, *pousser les moulures*. On les fait avec des outils dont les fers ont la forme nécessaire et qui s'appellent bouvements, congés, doucines, mouchettes, etc., sorte de bouvets qui portent souvent, comme on le voit, le nom même de la moulure.

On distingue la menuiserie mobile de celle qui est dormante : la première comprend les portes, les fenêtres, les volets, les contrevents, les jalousies, etc.; dans la seconde sont rangés les parquets et les planchers, les lambris et les revêtissements de toute espèce, les alcôves et enfin tout ce qui est destiné à rester immobile. Ceci s'applique à ce qu'on appelle la menuiserie en bâtiments. La menuiserie en meubles n'a pas d'autres procédés tant qu'elle n'est pas de l'ébénisterie; celle en voitures est presque exclusivement du ressort des carrossiers. E. LEFÈVRE.

MÉNURE, *menura* (*ornith.*) : Genre créé par Shaw, et placé généralement dans l'ordre des passereaux dentirostres, à côté des merles, mais que quelques zoologistes rangent dans l'ordre des gallinacés, entre les mégapodes et les tinamons. En effet, le menure, par la disposition de son bec et de ses pattes, se rapproche beaucoup des merles, et s'éloigne beaucoup des mégapodes et des tinamons, et, au contraire, par ses formes générales, il est voisin des derniers et très éloigné des premiers. Les caractères de ce genre sont : bec plus large que haut à la base, droit, incliné à la pointe, qui est échancrée; fosses nasales prolongées, grandes; narines percées vers le milieu du bec, ovales, grandes, couvertes d'une membrane; pieds grêles; tarses deux fois longs comme le doigt intermédiaire : celui-ci et les latéraux à peu près égaux; l'externe uni jusqu'à la première articulation, l'interne divisé; ailes courtes, concaves; queue à pennes très larges, de différentes formes et au nombre de seize. — Une seule espèce entre dans ce groupe, c'est le MENURE-LYRE (*menura superba*, Dawin), dont le plumage est sombre, habituellement brun-grisâtre, et très remarquable par la nature des plumes de la *queue du mâle*, qui simulent la lyre des Grecs. Ces plumes sont de trois sortes : douze très longues, à tige mince, ont leurs barbes effilées et très écartées; deux médianes, garnies d'un côté seulement de barbes serrées, sont étroites et se recourbent en arc chacune de leur côté; deux externes, dont la figure est celle d'un S, ont leurs barbes extérieures très courtes, tandis que les barbes internes, grandes et serrées, forment un large ruban alternativement rayé de bandes brunes et rousses. La queue de la femelle ne présente pas cette même disposition. — La Lyre est un oiseau chanteur; il niche dans les arbres à peu d'élévation de terre. Ses grands ongles lui servent à gratter et à éparpiller les feuilles sèches et les détritus qui couvrent le sol des forêts, pour y chercher les vers et les larves qui s'y trouvent. Cette espèce, nommée quelquefois *faisan des bois*, recherche les cantons rocailleux et retirés; elle sort le soir et le matin, et reste tranquille sur les arbres pendant le jour. Elle vit, dans les forêts d'*eucalyptus* et de *casuarina* qui couvrent la surface entière des montagnes Bleues à la Nouvelle-Hollande; mais elle devient de plus en plus rare. E. D.

MÉNYANTHE, *Menyanthe* (*bot.*). Genre de la famille des gentianées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Ses principaux caractères sont : un calice à cinq divisions profondes, une corolle régulière, charnue, à cinq divisions profondes, hérissée sur sa face interne de poils corollins; un ovaire entouré à sa base de cinq glandes et surmonté d'un style filiforme qui porte un stigmate bilobé. — L'espèce type de ce genre est le MÉNYANTHE TRIFOLIÉ, *Menyanthes trifoliata* Lin., vulgairement nommé *trèfle d'eau*, jolie plante qui croît naturellement dans les eaux des marais de l'Europe moyenne et de l'Amérique septentrionale. Son rhizome rampant émet des feuilles pourvues d'un long pétiole, à la base duquel se trouve une gaîne auriculée, et divisées en trois segments entiers et ovales. Ses fleurs sont blanches et en grappe. Cette plante est employée en médecine en raison de son amertume très forte, et aussi comme vermifuge, contre les maladies de la peau, etc. D'après Linné, les Lapons introduisent dans leur pain la fécule qu'ils retirent de son rhizome. Enfin, dans plusieurs parties de l'Allemagne et de l'Angleterre, on emploie ses feuilles en guise de houblon pour la fabrication de la bière.

FIN DU TOME QUINZIÈME.